Digitized by Google

BIBLIOTHECA S. J.
Maison Saint-Augustin
ENGHIEN

BIBLIOTHÈQUE S. J.
Les Fontaines
60 - CHANTILLY

Digitized by Google

Digitized by Google

Se vend chez DRACH
Libraire, Place du Dome N.° 11.
A STRASBOURG.

Digitized by Google

AD 313/3

Digitized by Google

Digitized by Google

Iacob Andreas Friedrich. deliniavit et sculp: Aug Vin

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE
DE LA
PROVINCE
D'ALSACE

DEPUIS JULES CÉSAR JUSQU'AU MARIAGE

DE LOUIS XV.

ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE

AVEC DES FIGURES EN TAILLE DOUCE, DES PLANS, DES CARTES GEOGRAPHIQUES ET UN RECUEIL DE PIECES, QUI PEUVENT SERVIR DE PREUVES AUX FAITS IMPORTANTS.

DEDIÉE AU ROY

Par le R. Pere LOUIS LAGUILLE de la Compagnie de Jesus.

PREMIERE PARTIE.

E. Lussigny.

A STRASBOURG

Chez JEAN RENAULD DOULSSECKER

M. DCC. XXVII.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROY.

BIBLIOTHÈQUE S. J.
Les Fontaines
60 - CHANTILLY

Digitized by Google

AU ROY

SIRE

J'ay l'honneur de porter au pié du Trône & d'offrir à VOTRE MAJESTE *un ouvrage dont le ſujet ſemble mériter par luy-même vôtre protection Royale. C'eſt l'Hiſtoire d'une Province*

(A) *qui*

Digitized by Google

qui aprés avoir longtems obeï à l'Empire, eſt à préſent le plus fort rempart & l'une des plus belles portions de vôtre Royaume.

Autre fois, Clovis l'enleva aux Romains, & le Ciel s'étant declaré pour luy dans le moment qu'il ouvrit les yeux aux verités de l'Evangile, les Allemans furent forcés de la luy ceder. Ce fut par là que l'Alſace commença d'être ſoumiſe à la France, dés le tems que nos Rois commencerent de ſe ſoumettre à la Religion Chrêtienne. Heureuſe Epoque qui datte tout à la fois le bonheur de vôtre Couronne, & la felicité d'une Province qui luy eſt ajoutée!

On a vû SIRE, *les Deſcendans de Clovis ſouvent choiſir l'Alſace pour y tenir leur cour, & une longue ſuite de ſiécles n'a pû derober le ſouvenir des Lieux où ils avoient placé leurs Palais. On exalte encore les liberalités des deux Dagoberts, à l'aſpect des monumens que leur pieté y a laiſsée. Charlemagne a comblé de ſes bienfaits cette Province, où il venoit ſe delaſſer des fatigues de ſes longues guerres; & ceux qui luy ont ſuccedé, l'ont toûjours regardée comme la conquête & l'heritage de nos Rois, elle ne leur echap-*

Digitized by

echappa que dans ces tems malheureux où aſſaillis de toutes parts, ils eurent peine à ſe ſoutenir ſur leur propre Trône.

Ces Evenemens, SIRE *mettront ſous les yeux de* VOTRE MAJESTE *une vaſte ſcêne, qui luy faiſant voir les anciens droits de ſa Couronne, l'engagera à benir de plus en plus la memoire de* LOUIS LE GRAND *ſon Auguſte Biſayeul, qui à ſçû porter l'Etendüe de ſon Royaume juſqu'aux anciennes limites des Gaules.*

La politique de Loüis le Juſte avoit commencé ce grand ouvrage dans un tems où des Guerriers formidables ſortis du fond du Nord, vouloient s'établir en Alſace, & s'en faire un Etat capable de donner jalouſie à la France, & de tenir en reſpect toute l'Allemagne. Loüis XIII. deconcerta leur projet: mais que n'en a-t'il pas couté à LOVIS LE GRAND *pour achever ce que ſon Auguſte Pere n'avoit presque qu'ébauché? Que de victoires n'a t'il pas fallu remporter? Quelles dépenſes n'a t'il pas fallu faire, pour fortifier des places qui puſſent arrêter les efforts non ſeulement de tout l'Empire, mais de toutes les puiſſances de l'Europe*

l'Europe liguées pour luy enlever l'Alsace?

Tandis que ce grand Roy soutenoit de rudes & d'opiniâtres guerres, sa sagesse étoit occupée à diriger des négociations, qui faisant connoître la justice de ses droits, pussent & ramener la paix & affermir ses conquêtes.

Munster, Nimegue, Ryswick, Rastat & Bade ont vû pendant le cours de prés de quatre vingts ans mettre en mouvement tous les ressorts de la Politique pour faire echoüer ses justes pretentions sur l'Alsace. J'ay taché, SIRE, *de developper dans l'ouvrage que je presente à* VOTRE MAJESTE *la suite de ces guerres & le progrez de ces négociations qui ont couté à* LOVIS LE GRAND *tant d'efforts & tant de soins.*

C'est par-là, SIRE, *que l'Alsace dés les premiers tems de vôtre Minorité a vû disparoitre les troubles, qui pendant tant de siécles n'avoient presque pas cessé de porter la desolation chez elle. Vôtre nom seul y a fait renaître des jours paisibles: mais depuis qu'elle vous a vû régner par vous-même, elle a toujours mieux senti qu'elle devoit tout esperer d'un Roy,*

qui

Digitized by Google

qui a choisi pour être le Ministre & le dépositaire de ses Conseils, ce sage & Grand Cardinal dont il a reçû les premieres leçons de la piété Chretienne & qui l'a formé dans l'art de regner selon le coeur de Dieu.

Déjà, SIRE, *toutes les Nations de concert avec nous admirent dans vôtre sacrée Personne les graces qui vous rendent si digne de leurs respects & de l'amour de vos Peuples; une fermeté d'ame qui ne céde qu'à la raison & à la justice, un esprit droit & qui se mêt en garde contre la prévention, une intelligence qui sçait discerner le meilleur parti, un secret que rien ne peut pénétrer ni surprendre, une bonté de coeur que l'humeur n'altere jamais, toûjours portée à l'indulgence, qui compatit aux besoins de ses Peuples & qui pour parvenir à les soulager aime à retrancher ses depenses & se plait à refuser tout au luxe; un inviolable attachement à la Religion, un admirable & touchant respect pour tout ce qui regarde le culte de Dieu, un génie enfin & une complexion propre à soutenir le poids & les fatigues de la guerre.*

Digitized by Google

Quand VOTRE MAJESTE *voudra se former dans le métier des Héros, elle n'aura qu'à jetter les yeux sur l'Alsace, vous y apprendrez bientôt,* SIRE, *l'art de prendre des Forteresses. Vôtre Auguste Ayeul dans sa Campagne de Philisbourg, & vôtre* INCOMPARABLE PERE *au Siége de Brisach vous en donneront d'excellentes leçons.* LOUIS LE GRAND *vous serviroit de Maître, l'Alsace sous son régne a été un grand Théatre où la Victoire ne luy est jamais échappée, & où les Généraux les plus habiles & les plus experimentés, guidés par ses Conseils & par ses ordres ont sçû vaincre les Nations les plus belliqueuses & les mieux aguerries, & les ont forcées à se contenir au delà du Rhin.*

Mais les victoires de LOVIS LE GRAND *ne sont pas le seul objet qui mérite les regards d'un Roy aussi plein de Religion que* VOTRE MAJESTE. *Elle prendra encore plus de plaisir à considerer ce que son Auguste Bisayeul a fait en Alsace, pour rétablir dans ses anciens droits l'Eglise Catholique auparavant proscrite en bien des endroits, ou du moins dans une triste oppression par la violence des nouvelles sectes.* *Quel*

Digitized by Google

Quel n'a pas été son zéle pour rouvrir les Temples, redresser les Autels, faire élever les Ministres du Seigneur dans la sainteté de leur Etat & les entretenir par ses liberalitez ! Ce sera pour VOTRE MAJESTE *un spectacle bien consolant, si jamais elle honore l'Alsace de sa presence Royale : Elle y verra les Loix maintenües, les Peuples respirer à l'abry de la Justice qu'on leur rend, vos Troupes se contenir dans les régles d'une exacte discipline, & toute la Province jouir des douceurs d'une pleine tranquillité que vos ordres luy procurent.*

Vous avez SIRE, *déjà fait sentir par plus d'une grace, que l'Alsace a une part singuliere à vos faveurs. La Noblesse y joüit de vos bienfaits, & la Religion y est honorée & maintenüe dans ses droits par vôtre autorité. Delà l'attachement & l'affection de cette Province, où sans cesse on entend les Peuples, quoy qu'en un langage étranger, parler comme vos anciens sujets, & marquer un semblable zéle pour la gloire de* VOTRE MAJESTE.

Mais quelle soumission & quel dévoüment ne doit pas avoir pour VOTRE

MA-

MAJESTE *une Province que vous venez d'honorer d'une si éclatante distinction en associant à vôtre Trône une Princesse élevée dans son sein & formée sous ses yeux par les soins de la vertu même? L'Alsace qui a toûjours admiré l'insigne piété d'une* REYNE *si digne de vôtre choix, ne cessera jamais de regarder sa bienfaisante Charité comme l'une de ses plus precieuses ressources.*

C'est par le récit d'un événement si signalé que je finis l'Histoire que j'ay l'honneur de porter à vos piés comme un foible hommage de la reconnoissance de toute nôtre Compagnie, de mon zéle pour le service de VOTRE MAJESTE *& du trés profond respect avec lequel je suis*

SIRE

DE VOTRE MAJESTE

Le trés humble trés obéissant & trés fidéle serviteur & sujet LOUIS LAGUILLE de la Compagnie de JESUS.

PREFACE
DE LA
PREMIERE PARTIE.

Quoyque la Province d'Alsace soit resserrée dans une tres petite étendüe de païs ; à peine a-t'elle cinquante lieües en longueur sur dix ou douze de large, son Histoire cependant fournit en abondance des faits, qui paroissent meriter l'attention d'un Lecteur curieux de voir des actions qui le surprennent & des evenemens qui l'instruisent. Comme cette Province est sitüée entre la France & l'Allemagne, elle a toûjours été l'objet de l'ambition des plus celebres Conquérants, & le Theatre des plus grands exploits de guerre & des plus étonnantes révolutions.

CESAR y a donné un grand éclat à sa gloire par la defaite des Allemands; JULIEN & aprés luy GRATIEN s'y sont signalez par leurs victoires ; AUGUSTE & quelques Empereurs Romains sont venus la visiter ; d'autres y ont basti des Forts pour sa defense & tous l'ont successivement confiée à des Généraux, dont Rome estimoit la sagesse & la valeur. Les Barbares l'ont souvent desolée par leurs irruptions. CLOVIS la fit respirer, chassa les Romains même de cette Province, & aprés avoir battu les Allemands dans les plaines de STRASBOURG, où il ouvrit les yeux aux verités de l'Evangile, il y établit la domination Françoise. Les Rois

de

Digitized by Google

de la premiere race ont eu leur palais & ſouvent tenu leur Cour dans cette Province à qui ils donnerent le nom d'Alſace. CHARLEMAGNE l'a comblée de ſes bienfaits, elle a été temoin de la revolte des Fils de Louis-le-Debonnaire, & des longues diviſions de ces Princes & de leurs deſcendans, qui diſputoient à l'envy qui en ſeroit le Souverain. La race de CHARLEMAGNE étant finie, les Empereurs Allemands s'émparerent de l'Alſace, mais leur pouvoir y fut bientot balancé & même affoibli par les Evêques & les Villes même, qui affecterent une eſpéce d'indépendance. Delà les guerres qui armerent ſi ſouvent les Seigneurs contre les Villes, & les Familles contre les Familles, les Bourgades même oſerent plus d'une fois combattre pour leur liberté. Ce qui s'ēſt paſſé dans cette Province par rapport à la Religion, rend encor ſon Hiſtoire plus digne de la curioſité d'un lecteur qui aime l'Egliſe. On verra que l'Alſace a reçû l'Evangile dés les premiers tems du Chriſtianisme, qu'un tres grand nombre de Monaſteres y ont fait fleurir la pieté, qu'elle a été ſouvent gouvernée par de grands Evêques, qui toûjours ſe ſont diſtingués par leur puiſſance & par la nobleſſe de leur ſang. Telle eſt la vaſte ſcene que l'Alſace m'a ouverte: On voit aſſez que je n'ay pû développer la verité d'une foule de faits, qui ſe ſont preſentez dans le cours des quinze premiers ſiecles depuis CESAR jusqu'à MAXIMILIEN I, ſans entrer dans des examens & des diſcuſſions critiques.

Quelques perſonnes habiles m'ont voulu faire croire que ces diſcuſſions ſeroient peu goutées de la pluspart des

lecteurs

lecteurs qui dans une Hiſtoire veulent un récit ſuivi, des routes applanies & que rien ne les arréte ; je me ſuis cependant raſſuré en me perſuadant, que s'il y a des eſprits, qui ſe contentent d'être amuſés par un enchainement de faits curieux ſans s'inquiéter beaucoup ſi on leur raconte des verités ou des fables ; il y a des eſprits ſolides qui aiment le vray & ſe plaiſent même à être détrompez de ce qu'ils avoient crû trop legerement, ſur la parole de quelques Auteurs ſuperficiels & peu ſoigneux d'examiner à fond ce qu'ils avancent.

Je conviens que le fil de l'Hiſtoire eſt interrompu par ce mélange de remarques critiques, mais il m'a ſemblé qu'elles ne déplairoient pas aux gens habiles, & que pourveu qu'elles fuſſent courtes elle ne diſgracieroient pas une Hiſtoire, dont l'Auteur a voulu faire voir les raiſons qui l'ont déterminé à prendre ſon parti. Quand on entreprend un ouvrage ſur lequel pluſieurs plumes ont déja travaillé, on marche dans un terrain connu, la matiere eſt préparée, il n'y a plus qu'à l'arranger & à luy donner une nouvelle forme ; il n'en eſt pas ainſi de l'Alſace. Ce n'eſt que depuis peu d'années que la France a quelque connoiſſance de cette Province, qui luy a été ſi longtems étrangere. C'eſt un païs nouveau qu'il a fallu défricher, & en frayer les routes. N'ayant trouvé dans aucun Auteur les matieres raſſemblées, il a été neceſſaire de les tirer de quelques vieilles Chroniques de quelques Auteurs dont la France ne connoit presque pas le nom, ou de quelques

 Diplo-

Digitized by Google

Diplomes qui n'avoient pas encor paru. Cette recherche a demandé de la critique & j'ay crû que bien loin qu'elle défigura mon ouvrage, le Lecteur me ſçauroit gré de l'avoir placée dans des endroits où il y avoit danger de donner dans l'erreur.

Je ſçay que de grands Auteurs ont ſéparé du corps de l'Hiſtoire qu'ils écrivoient, des notes critiques & des diſſertations même dans leſquelles ils ont étalé à loiſir leur érudition, & deduit des preuves & des raiſons propres à éclaircir & à juſtifier leur ſentiment. C'eſt un ſecond travail dont j'ay crû pouvoir me diſpenſer. J'ay regardé ces notes ſéparées comme des gloſes qui ne ſont plus néceſſaires, dés qu'on a ſçu joindre au texte ce qui peut luy donner du jour. Elles ne ſont ordinairement luës que par les Sçavants, le commun les néglige, il faut cependant l'inſtruire en inſérant en peu de lignes dans le corps de l'ouvrage ce que des notes ſéparées développeroient fort au long. Les ſcavants pourront ajouter par eux mêmes ce qui pourroit manquer à des preuves qu'on a fait couler comme en paſſant.

Il m'a paru même néceſſaire de réfuter dans l'occaſion quelques Ecrivains qui ont travaillé ſur le ſujet que j'ay traité. Comme les Egliſes, les Villes & même les Villages d'Alſace ont leur tradition & ſouvent leurs Chroniques particulieres, qu'ils regardent comme leur Oracle & un dépoſt que leurs Peres leur ont laiſſé, je me ſerois expoſé à la riſée publique, ſi je n'avois pas pris ſoin de combattre ces erreurs populaires, & d'en faire ſentir le fabuleux. J'ay même ôſé

con.

Digitized by

contredire en certains points quelques Auteurs tres accréditez dans la Province, mais en même tems que je les abandonnois, je leur ay opposé ce qui avoit échappé à leur connoissance.

Enfin comme je me suis sur tout proposé d'instruire & de rendre mon ouvrage utile, si les discussions & la critique que j'ay fais entrer dans mon plan paroissent déplacées à certains lecteurs : je seray consolé, si ceux qui veulent connoitre l'état des familles & des affaires d'Alsace, & les droits des differentes Dominations auxquelles elle a été soumise, regardent mon histoire comme un fond où ils pourront puiser des verités solides.

J'ay senti en composant cet ouvrage qu'un Auteur qui décrit l'Histoire d'une Province particuliere, a peine à se renfermer tellement dans son sujet qu'il ne se trouve quelque fois obligé de toucher ce qui s'est passé dans les Provinces voisines & même chez les Nations eloignées. Mais il faut amener les évenements & donner de la liaison à ses matieres. Je ne me suis pas fait un scrupule de m'étendre quelque fois sur ce qui s'est passé dans le Brisgau, le Palatinat & dans la Suisse. Ces Etats touchent l'Alsace de si prés qu'il n'est gueres possible de ne leur pas donner part à l'Histoire d'Alsace.

Je serois exposé à de plus fréquents reproches si on regardoit comme des digressions mises hors d'oeuvre, ce que j'ay tiré de l'Histoire Romaine & de celles de l'Empire, de la

 France

Digitized by Google

France & même de l'Eglise. J'ay taché de me mettre sur ce point à couvert de la censure, en ne puisant dans ces grandes sources que ce qui avoit quelque rapport aux Evêques, aux Seigneurs & aux Villes d'Alsace. Quand on veut faire connoître une Province, peut-on se dispenser de parler de ses Souverains & de développer les moyens dont ils se sont servis ou pour y établir ou pour y soutenir leur domination. Il en est de même des Evêques & de la forme des Eglises qui ont toûjours tant de relation avec les Papes. Cette recherche entraine nécessairement mille traits de l'Histoire Romaine & de celles de l'Empire de la France & de l'Eglise. Une suite de révolutions ayant fait succeder dans l'Alsace les François aux Romains & les Allemands aux François & enfin LOUIS XIV. aux Allemands.

Si dans certains endroits je me suis trop étendu à raconter quelques évenemens de l'Histoire générale, c'est un défaut dont j'auray peutêtre peine à me repentir, ces morceaux étrangers pourront servir à soutenir l'attention & la curiosité du Lecteur dans des endroits, où l'Histoire d'Alsace est trop sterile & ne fournit que des traits peu intéressants, ils l'embelliront du moins & luy donneront du lustre, un Jardin a plus d'agrément quand avec les fruits du païs on l'orne de fleurs & de plantes étrangeres. Si je me suis écarté, j'ay eu les plus habiles Historiens pour modeles & pour guides. Les Histoires de France & d'Espagne seroient bien maigres en bien des endroits si on vouloit en

re-

Digitized by

retrancher ce qui s'eſt paſſé en Italie & au delà des mers. Je me ſuis enfin flatté que la pluspart des Lecteurs ne ſeroient pas fachez d'être amenez en Alſace par des routes, où on leur met en ſpectacle ce que la France & l'Empire ont vû de plus eclatant.

J'eſpere que le Lecteur me pardonnera de même ſi j'entre quelque fois dans des détails trop menus, & des faits peu propres à meriter l'attention des étrangers. Les naturels du païs voudroient qu'on n'oubliât rien de ce qui les regarde, j'ay taché de leur faire plaiſir & de me conformer à leur gout, ſans fatiguer cependant la patience de ceux qui n'ont pas les mêmes interêts. La France aimera ſans doute à connoître l'une des plus belles de ſes nouvelles conquêtes, or ce ne ſont que les détails qui font bien connoître un païs. Les Familles qui y tiennent les premiers rangs ne ſe ſont pas toûjours renduës célébres par des exploits ſemblables à ceux d'ALEXANDRE ou de CESAR; il y a des circonſtances où la priſe d'un Village n'eſt pas indigne d'un heros. Que reſteroit-il aux premiers tems de l'Hiſtoire Romaine ſi on en retranchoit les expeditions des Vejents, des Samnites, & de ces Peuples qui ne combattoient que pour la defenſe de leurs Bourgades ? Les noms de ces anciens Peuples quoyque tres étrangers à la France, ne l'embarraſſent pas cependant autant que ceux qui ſont en uſage en Alſace, qui ſont presque tous Allemands & dont ſouvent la prononciation n'eſt pas aiſée, c'eſt un mal auquel je n'ay pû remedier. Il eſt néceſſaire que les François s'y accoutument, ils y ont

plus

plus d'interêt qu'à connoître les noms Barbares du Mexique ou de la Chine, dont les Histoires sçavent cependant les amuser.

Quand j'aurois pû embellir mon ouvrage par les agrémens d'un stile cultivé avec une scrupuleuse politesse, je ne sçay si je n'aurois pas dû negliger ces ornemens, qui arrestant trop l'esprit le détournent de donner toute son attention à l'importance des faits qu'on rapporte. Un Historien doit moins chercher à plaire qu'à raconter avec une ingenuë simplicité ce qui peut instruire & faire connoître le vray. Si je n'ay pas été assez heureux pour le découvrir toûjours, j'ose me flatter du moins que je n'ay pas manqué d'exactitude pour le rechercher, ni de fidelité à ne pas le déguiser dés que je l'ay connû. Au reste je souffriray sans peine que de plus habiles gens que moy réforment ce qu'il y a de défectueux dans mon ouvrage. Une sage censure ne fait pas deshonneur à un Auteur, qui ne se flatte pas de tout sçavoir.

Digitized by Google

NOTICE
DE L'ANCIENNE ALSACE.

AVant que de raconter les divers evenemens que l'histoire d'Alsace nous fournit, il paroît nécessaire d'y préparer les voyes, en donnant une Notice generale de l'etat de cette Province sous les Empereurs Romains. D'habiles gens ont avant moy travaillé sur ce plan ; je profiteray de leurs lumieres : mais comme ils ne se sont pas donnez pour infallibles, & que j'ay dû puiser dans les sources, je ne me feray pas une loy de souscrire à leurs sentimens ; j'oseray même quelquefois leur opposer mon opinion. Le public doit sçavoir gré à une critique qui ne cherche pas à contredire, mais dont tout le but est d'éclaircir la verité. Je dois encor avertir mon Lecteur que quand on entreprend de donner la Notice d'un païs autrefois habité par des Peuples, dont les noms ne nous sont connus que par le secours des anciens Auteurs Grecs ou Latins, un Auteur François est obligé de les travestir & de les habiller, pour ainsi dire, à la mode de sa langue, pour conserver en quelque sorte des noms que l'antiquité leur a donné, & que ces Peuples ne portent peut-être plus. La beauté du stile souffre de ces expressions barbares ; mais en ce cas la necessité sert d'excuse à un Historien.

Le Rhin a de tout tems, suivant quelques Auteurs, servi de bornes à l'Alsace du côté de l'Orient ; & les sommets des Montagnes de Vôges l'ont terminée du côté de l'Occident. Ces deux limites si naturelles renferment une longue plaine, coupée par plusieurs rivieres, qui facilitent le commerce de cette Province, & donnent de la fertilité à ses campagnes. La douceur de son Climat se fait sentir dans le genie de ses habitans, naturellement paisibles dans la societé, & dociles à l'égard de leurs maîtres. Situation de l'Alsace

Le nom d'Alsace n'a jamais été en usage, tandis que les Romains ont dominé dans cette Province. Quelques Ecrivains fixent l'Epoque de cette denomination au tems de CHARLE-MAGNE, supposant qu'on n'en a fait aucune mention avant le huitiéme siecle. Mais comme Fredegaire qui vivoit sous DAGOBERT I. parle des Alsatiens dans sa Chronique, (*a*) qui ne passe pas la quatriéme année de CLOVIS II, on doit convenir que le terme d'Alsace a été en usage au moins dans le septiéme siecle. Cluvier a voulu faire honneur à cette Province, en avançant que le mot d'Alsace ou Elsace est tiré de l'expression allemande *Elsas* ou *Edelsas*, qui signifie un noble & beau séjour (*b*) *sedem nobilem atque praclaram.* Beatus Rhenanus n'a pas eu des idées si flateuses ; cet Auteur Alsatien se contente de dire que le mot *d'Elsatia* est dérivé de celuy de la riviere d'Ill, *Ellum*, qui traverse cette Province, ou de celuy de la ville *d'Elcebus*, qui du tems de Ptolemée étoit considerable dans le païs. Mr. Obrecht ne souscrit pas au sentiment de cet Auteur ; & Cluvier le combat. Quoy qu'il en soit on peut aisément se passer pour la perfection de l'histoire des conjectures des Etymologistes, qui à force changer ou de retrancher des lettres, sçavent amener les mots à la signification que Son Nom

a le

(*a*) *Per Pactionis vinculum Alsatios in partem Theodeberti firmavit.* FREDEG. *Chr.* n. 37. (*b*) CLUV. Germ. Antiq. l. 2. c. 8.

Digitized by Google

le caprice veut leur attribüer. Il doit nous suffire de dire que les mots *Alsatia*, *Elsatia*, *Elisatium*, *Alesatia*, *Helesatium*, *Elsas*, *Elsaz*, sont tous termes synonimes de celuy d'Alsace, qui suivant l'usage de France a prévalu, pour signifier la Province dont nous parlons.

L'Alsace qui doit aux François le nom qu'elle porte, en avoit un autre sous l'Empire des Romains, avant qu'ils entrassent dans les Gaules. Les peuples, dit Dion Cassius, qui habitoient les deux rives du Rhin s'appelloient *Celtes* (*c*). Ils formerent ensuite deux nations differentes, qui n'étoient separées que par le Rhin. Ceux qui habitoient à la droite de ce fleuve en le suivant dés sa source, s'appelloient *Celtes*; & ceux qui occupoient la gauche, se nommoient Gaulois, dit le même Auteur (*d*). Ce fleuve étoit une borne si naturelle entre les Gaules & les païs d'au delà du Rhin, que les Romains n'en reconnoissoient point d'autres, lorsque Dion écrivoit son histoire.

Nom des habitans de l'Alsace.

Déja les Gaulois formoient une grande Nation connuë sous ce nom, lors que les Peuples que le Rhin séparoit d'eux, se nommoient encor *Celtes* (*e*). On leur donna dans la suite le nom de Germains, *Germani*; & c'est aux Gaulois à qui ils en sont redevables. Le mot de *Germain*, dit Tacite, (*f*) est un terme nouveau, inventé depuis peu de tems; les premiers, continuë-t'il, qui passerent le Rhin, & qui chasserent les Gaulois sont à présent appellez Tongres; & on les nommoit alors *Germains*. Ce terme qui fut d'abord attribüé à une Nation particuliere, est devenu peu à peu dans la suite le nom de tout un Peuple. On prétend que ce mot de *Germain* est composé de celuy de *Man*, qui signifie homme dans la Langue Celtique, & de celuy de *Gerre*, dont les Celtes usoient mais: ce nouveau terme ne fit pas changer les bornes, qui avoient déjà été fixées entre les Gaules & les païs d'au delà du Rhin. Toute la Germaine, dit Tacite, est separée des Gaules par le Rhin: (*g*) & Cluvier qui a fait des recherches si exactes de l'ancien état de l'Allemagne, ne craint pas d'avoüer que les Romains ont toûjours tres distinctement appellé Gaulois, les Peuples qui sont entre les Pyrenées & le Rhin, & qu'ils donnoient le nom de *Germains* à ceux qui habitoient au delà de ce grand fleuve. Sur ce principe l'Alsace a toûjours été regardée par les Romains, comme faisant partie des Gaules; & jamais ils ne l'ont mise au nombre des Provinces que les Barbares habitoient au-delà du Rhin.

Pour suivre l'ordre que mon histoire me prescrit, je dois rechercher quels étoient les Peuples, qui occupoient la partie des Gaules qui touchoit au Rhin. Cesar a pris soin de les nommer, & nul Auteur ne mérite plus de créance sur ce point, luy qui venant de battre Arioviste sur les bords de ce fleuve, étoit plus à portée que personne de connoître ce païs & de s'informer quels en étoient les habitans. Le Rhin, dit Cesar, (*h*) qui prend sa source dans les Alpes, a un cours long & rapide, sur les confins des *Nantuates*, des

Hel-

(c) *Antiquitùs populi qui ex utraque parte Rheni habitabant, Celtæ uno nomine appellati sunt.* DIO. l. 39. (d) *Rhenus ex Alpibus Celticis paulo extra Rhætiam oritur: inde versùs occidentem profluens, ad sinistram Galliam ejusque incolas, ad dextram Celtas dividit; tandemque in Oceanum exit; hic quippe limes in hanc usque diem earum regionum habetur.* DIO. l. 39. (e) CLUV. l. 1. C. 8 p. 65. (f) *Germaniæ vocabulum recens & nuper additum; quoniam qui primi Rhenum trangressi, Gallos expulerint ac nunc Tungri nunc Germani vocati sunt, ita nationis nomen non gentis evaluisse paulatim.* TACIT. de mor. Germ. initio. (g) *Germania omnis à Gallis, Rheno separatur.* TACIT. ibid. (h) *Rhenus oritur ex Lepontiis, qui alpes incolunt, & longo spatio per fines Nantuatium, Helveciorum, Sequanorum. Mediomatricorum, Tribocorum, Trevirorumque citatus fertur.* CÆS. de Bell. Gall. l. 4.

Digitized by Google

Helvetes, des *Séquaniens*, des *Médiomatriciens*, des *Triloques* & des *Tréviriens*. Strabon qui écrivoit du tems de Tibere (*i*) nous apprend de même, que ceux qui aprés les *Helvetes* habitent le long du Rhin, sont les *Sequaniens*, *les Mediomatriciens*, dans lesquels sont compris les Triboques, Nation Germanique qui est venuë habiter là, aprés avoir passé le Rhin & quitté son propre païs.

Les *Triboques* s'étoient joints à Arioviste, avec les *Vangions* & les *Nemetes*, pour entrer dans les Gaules. César les attaqua, & les ayant battus, il contraignit ces Peuples de repasser le Rhin avec leur Chef, aprés en avoir massacré un grand nombre, & emmené avec soy ceux qui n'avoient pû echapper par la fuite. Selon la remarque de Dion, (*k*) depuis cette défaite le Haut-Rhin fut toûjours tranquille, & César alla sans risque faire de nouvelles conquêtes à l'extrémité de la Gaule du côté de Vannes, sur la Meuse, & sur le bas Rhin. Ce n'est qu'aprés avoir raconté toutes ces expeditions que ce Conquerant nous dit dans son Livre 4. que les *Triboques* habitoient en deçà du Rhin. De sorte qu'il semble qu'on ne se hazarde pas trop, en avançant que cette Nation Germanique ne vint qu'aprés la fameuse défaite d'Arioviste, environ cinquante ans avant JESUS-CHRIST, se fixer chez les *Médiomatriciens*, dont *Metz* étoit la capitale; soit que César eût permis à ceux qu'il avoit emmenez avec soy, de se retirer parmi des Peuples dons il avoit connu la fidelité; soit que les *Triboques* ne pouvant se soutenir contre la puissance des Sueves leurs voisins, se fussent determinez à quitter leur propre païs pour chercher dans les Gaules une demeure plus tranquille. Quoy qu'il en soit, ce Peuple ne vint pas en vainqueur se placer parmi les *Mediomatriciens*, comme dans un Canton qu'il eût conquis par la force de ses armes; cette Nation Germanique lâssée de vivre au delà du Rhin, abandonna son propre païs, comme parle Strabon, & devint volontairement Gauloise, & s'assujettit aux Loix, aux moeurs, & aux coutumes des Gaulois. Les *Vangions* & les *Nemetes* ne tarderent pas à suivre l'exemple des *Triboques*. Le Rhin, dit Tacite, (*l*) n'etoit pas une assez forte barriere pour empêcher les Peuples qui habitoient ses rivages, de changer de demeure. Comme ils n'etoient pas retenus par l'autorité d'un Souverain, ils passoient aisément ce fleuve, pour se fixer à leur gré dans des Cantons qu'ils croyoient leur convenir. Ainsi les *Boiens* Peuples Gaulois, allerent au delà du Rhin habiter dans la Baviere, & les *Triboques* vinrent se ranger parmi les Gaulois; mais il n'est pas aisé de démêler en quel endroit ils vinrent se placer. Comme Cesar & Strabon s'accordent à les nommer aprés les *Sequaniens*, il paroît sûr que les *Triboques* n'ont jamais habité la Haute-Alsalce, qui a toujours fait partie du païs des *Sequaniens*. Cesar les place aprés les *Mediomatriciens*, & Strabon les renferme dans leur païs: mais ces deux Auteurs nous laissent ignorer les limites, qui terminoient la region dont Metz étoit la Capitale.

Vangiones, Voims. Nemetes, Spire.

Pline remarque que les *Nemetes*, les *Triboques* & les *Vangions*, tous Peuples de Germanie, habitoient les bords du Rhin dans la Gaule Belgique (*m*). Tacite s'explique de même, & place les *Triboques* entre

a 2 les

(*i*) *Post Helvetios ad Rhenum sunt Sequani, Mediomatrices, in quibus Triboci, gens Germanica eò ex propriis sedibus trans Rhenum profecta.* STRAB. l. 4. (*k*) DION. l. 38. (*l*) *Quantulum enim amnis obstabat, quominùs, ut quæque gens evaluerat, permutaretque sedes promiscuas adhuc & nulla regnorum potentia divisas.* TACIT. de mor. Germ. c. 28. (*m*) *Rhenum accolentes, Germaniæ Gentium in eadem provincia, Nemetes, Tribochi, Vangiones.* PLIN. l. IV. c. 17.

Digitized by Google

les *Vangions* & les *Nemetes* sur les rivages du Rhin (*n*). Ce concert de ces deux grands Auteurs embarrasse les Géographes; puis qu'en suivant l'ordre de leurs termes, il seroit nécessaire de placer les *Triboques* entre Vorms & Spire, qui chez Ammien & dans toutes les Notices ont conservé la dénomination latine de *Vangiones* & de *Nemetes*. Cluvier prétend qu'on ne doit pas avoir égard à la disposition marquée par Tacite & par Pline; "il est constant, dit-il, que Spire "a été l'habitation des *Nemetes*, & Vorms celle des *Vangions*; les Tri-"boques seroient trop à l'étroit si on les plaçoit entre ces deux Peu-"ples. (*o*)" Je sçay gré à Cluvier de faire attention à placer commodément les *Triboques*; mais l'envie de mettre plus au large ce Peuple, ou plutôt cette Colonie, doit-elle prévaloir au témoignage de deux celebres Auteurs, à moins qu'on ne trouve chez les anciens de quoy combattre ce qu'ils ont avancé d'un commun accord? Ptolemée ne nous tire pas de peine, en parlant de ces trois peuples; il met les *Nemetes* à la tête, ensuite les *Vangions* sous lesquels il place Strasbourg; il parle enfin des *Triboques* sous les quels il place *Breucomagus* & *Elcebus*, c'est à dire Brumpt & Ell, ainsique nous le dirons dans la suite: mais comme cet Auteur place Spire avant Vorms, & qu'il met Strasbourg dans le pais des *Vangions* ou de Vorms, il embarrasse la matiere bien loin de l'éclaircir.

Cependant quoyque les monumens que l'antiquité nous a laissez, ne déterminent pas précisément le Territoire où les *Triboques* ont fait leur séjour, je n'ose combattre l'opinion la plus commune, qui leur attribuë la Basse-Alsace. D'autre part je ne me sens pas obligé de souscrire au sentiment d'un nouvel Ecrivain, qui voulant à toute force que les Strasburgiens tirent leur origine des Germains, & que depuis JULES-CESAR ils n'ayent jamais été du nombre des Peuples des Gaules, suppose que la ville de Strasbourg doit sa premiere fondation aux anciens *Triboques*. (*p*) Il s'appuye sur tout sur le sentiment de Mrs de Sainte Marthe: "ceque Ptolemée, disent-ils, "& Ammien appellent Strasbourg & que les Notices de l'Empire "nomment la cité des Strasburgiens, Cesar & Tacite la nomment "la ville des *Triboques*." (*q*) Ces habiles freres n'ont pas sans doute examiné d'assez prés les textes sur lesquels ils se fondent. Cesar & Tacite n'ont jamais parlé d'aucune ville ou les *Triboques* ayent trabité. Cesar place ce Peuple entre les *Mediomatriciens* & les *Treviriens*; Tacite fixe leur demeure entre les *Vangions* & les *Nemetes*: Ptolemée met Strasbourg au païs des *Vangions*; Enfin Ammien, Marcellin & les Notices de l'Empire ont toûjours appellé Strasbourg *Argentoratus*, *civitas Argentoratensis*; & il ne leur est jamais echappé aucun trait, qui fasse croire qu'ils ayent attribüé cette ville aux *Triboques*. Par quelle fatalité les *Triboques* n'ont-ils pas laissé leur nom à Strasbourg, comme la pluspart de ceux qui avoient fondé des habitations dans les Gaules, ont donné le leur aux villes où ils s'étoient fixez? Reims conserve le nom *Remi*, Langres celuy de *Lingones*, Cologne *Colonia Ubiorum*, parce-

(*n*) *Ipsam Rheni ripam haud dubiè Germanorum populi colunt Vangiones, Triboci, Nemetes*. TACIT. de mor. Ger c. 28. (*o*) *Constat Spiram oppidum fuisse Nemetum, Vormatiam Vangionum; his verò propter angustias agrorum tertii interponi Triboci haud possunt.* CLUV. l. 2. c. 11. (*p*) *Argentinenses à Julii Cæsaris usque temporibus & hactenus natione Germani extiterunt.* BEBELIUS Antiquit. Germ. I. pag. 4. (*q*) *Quam Ptolemæus & Ammianus vocant Argentoratum, civitatem Argentoratensium Notitia Imperii, eam Tribocorum Tacitus de moribus Germanorum, vel Tribocum Cæsar. l. 1. c. 12. appellat.* SANMARTH. apud BEBELIUM p. 4.

Digitized by Google

parceque les *Ubiens* y vinrent habiter ; & pour ne pas multiplier les exemples ni les chercher si loin, Spire a porté le nom de *Nemetes* & Vorms celuy de *Vangiones* ; pourquoy n'a-t'on pas fait le même honneur aux *Triboques* , en appellant Strasbourg *Triboci* ou du moins *Civitas Tribocorum*, si ces Peuples ont eû quelque part , à la fondation de cette ville ? Ammien & toutes les Notices auroient-ils oublié jusqu'à leur nom?

On trouve dans Ammien, que cet Auteur appelle *Tribunci* un fort que les Romains avoient fait prés d'un autre fort qu'ils nommoient *Concordia* (r). Ce dernier est marqué entre Brumpt & Spire dans l'itineraire d'Antonin; celuy qu'on nommoit *Tribunci* en étoit proche, la ressemblance du nom ne donne-t'elle pas lieu de conjecturer que ce fort avoit été la principale habitation des *Triboques ?* Si ces observations ne sont pas suffisantes pour entrainer une pleine conviction, elles doivent du moins empêcher un écrivain , de prononcer qu'il est sans doute que Strasbourg a été l'habitation des anciens *Triboques*, & que sur ce titre elle doit reconnoître que ses habitants ont tiré leur origine non des Gaulois , mais des Germains, qui avoient passé le Rhin.

Je ne me suis pas arrêté à rapporter les differentes manieres dont le nom des *Triboques* se trouve ecrit, *Triboci* , *Tribocci* , *Tribunci*, *Tribochi* &c. on sçait trop que les copistes font souvent glisser dans les écrits de pareilles variantes. Je n'ay pas de même parlé de l'etymologie du terme de *Triboques*, que quelques Historiens dérivent du mot Allemand *Dryen Büchen*, qui signifie trois Hestres: une habitation n'est gueres noble quand elle ne se distingue que par trois arbres. J'aurois été plus curieux d'apprendre, qu'il y a en effet dans l'Alsace un lieu qu'on nomme *Dryen Büchen* , comme quelques Auteurs l'ont ecrit (s); mais toutes mes recherches ont échoüé sur ce point , de sorte que j'ay été réduit à dire que si les *Triboques* ont habité quelque coin de la Basse-Alsace , ils n'y ont pas fait grande fortune , & qu'ils n'y ont pas été d'une assez grande considération pour mériter qu'on leur attribuât la fondation de Strasbourg. Il s'agit à présent d'examiner dans quelle Province des Gaules cette Ville & l'Alsace étoient comprises.

Division des Gaules.

Cesar s'étant rendu maître des Gaules les divisa en trois parties (t). L'Aquitaine étoit renfermée entre le Rhône, la Garomne & les Pyrenées: la Gaule Celtique avoit pour bornes le Rhône , la Garomne, la Seine & la Marne, & depuis l'Ocean elle s'etendoit jusqu'au Rhin , qui la terminoit du côté des *Helvetes* qu'on nomme à present Suisses & des *Sequaniens :* La Belgique enfin comprenoit tous les païs, qui sont contenus entre la Marne , la Seine l'Ocean & la partie inferieure du Rhin; de sorte que la Gaule Celtique aboutissoit à la partie superieure de ce fleuve, & les Belges touchoient l'inferieure : d'où on doit conclure que la Haute-Alsace du tems de César étoit comprise , avec les Sequaniens & les Suisses ou Helvetes dans la Gaule-Celtique, & la Basse-Alsace dans la Belgique.

AUGUSTE a qui la République Romaine avoit déféré tout son pouvoir, fit quelques changemens dans le partage que CESAR avoit réglé ; il détacha quelques païs de la Gaule Celtique; mais il luy laissa toûjours toute son étendüe jusqu'au Rhin , & luy donna le nom de Gaule - Lyonnoise , parce qu'il l'avoit soumise à la Jurisdiction de

b Lyon

(r) *Rex Gnodemarius celeritate rapida properabat ad Castra quæ propè Tribuncos & Concordiam munimenta romana fixit intrepidus.* AMM. l. 16. c. 12. (s) OBRECHT, prodr. (t) CÆSAR, de Bell. Gall. l. 1. initio.

Digitized by Google

Lyon. Ainsi la Haute-Alsace se trouva dans la dépendance de cette ville. Strabon, qui écrivoit sous Tibere, ne permet pas d'en douter. La partie superieure du païs, nous dit il, contenüe entre la source du Rhône & du Rhin jusque vers le milieu de la plaine, est de la jurisdiction de Lyon (*u*). Le païs des Belges fut en même tems divisé en troits parties, sçavoir la Germanie-Superieure, la Germanie-Inferieure, & la Province Belgique. Cette disposition fut l'ouvrage d'AUGUSTE lors qu'il vint visiter les Gaules dans l'année de son septiéme Consulat, c'est à dire 27. ans avant JESUS-CHRIST. Cette division est bien marquée par Messala dans l'eloge qu'il fit d'Auguste. Les deux Germanies, luy dit il, l'inferieure & la superieure vous ont été deferées (*x*). On doit encor plus s'en fier à Dion, qui parlant de la division des provinces faite par AUGUSTE de concert avec le Senat, nous apprend qu'on nomma Germanie Superieure, celle qui approche plus des sources du Rhin, & Inferieure celle qui s'etend jusqu'à l'embouchure de ce fleuve dans l'Ocean Britannique (*y*). Ces deux Provinces eurent des Legats ou Gouverneurs perticuliers. Visellius Varro, dit Tacite (*z*), étoit sous l'empire de TIBERE Legat de la Germanie-Inferieure. L. Apronius, dit le même historien (*a*), Propréteur de la Germanie-Inferieure, fit venir les Legions de la Province Superieure. On nomma dans la suite la Germanie-Superieure Premiere-Germanie, par ce qu'elle étoit la premiere qu'on rencontroit en venant d'Italie, & l'inferieure fut nommée Seconde-Germanie, parcequ'elle étoit plus eloignée de Rome. Toutes les Notices de l'Empire parlent de la premiere & seconde Germanie, & ces dénominations n'ont cessé d'être en usage, que depuis que les François se sont rendus maîtres des bords du Rhin.

Limites de la Germanie Superieure.

Il n'est pas aisé de décider quelles étoient les limites de la Germanie-Superieure ; car c'est d'elle uniquement dont mon sujet demande que je parle. Je me contente même, pour me resserrer davantage, de dire que Mayence étoit renfermée dans la Germanie-Superieure, d'où l'on doit conclure que cette Province s'etendoit au de là de cette ville, ce qui nous suffit pour le sujet que nous traitons; sans qu'il soit besoin de marquer précisément l'endroit où elle se terminoit du côté du Septentrion. On trouve de nouveaux embarras dés qu'on veut rechercher quelles étoient les bornes de la Germanie-Superieure du côté du Midy. Déjà nous avons vû que la Gaule Celtique renfermoit les Sequaniens & les Suisses, & qu'elle s'étendoit jusqu'au Rhin, & que la Belgique ne touchoit que la partie inferieure de ce fleuve. Strabon dit apres Cesar, que les Sequaniens sont bornez par le Rhin du côté de l'Orient & par la Sône de l'autre côté (*b*). Enfin AUGUSTE laissa les *Sequaniens* dans la Gaule-Celtique; & Strabon qui vivoit aprés luy, se contente de dire que la Gaule Celtique, qui dépendoit de la jurisdiction de Lyon, s'étendoit depuis la source du Rhin & du Rhône environ jusqu'à la moitié de la plaine. Mais tous ces Auteurs ne nous ont laissé aucun vestige qui puisse servir à déterminer l'endroit où les *Sequaniens* étoient separez de la Germanie-Superieure.

Les

(*u*) *Hujus regionis superiora quæ sunt ad fontes Rheni atque Rhodani, usque ad mediam ferme planitiem Lugduno sunt subdita.* STRAB. l. 4. initio. (*x*) *Duæ Germaniæ inferior atque superior tibi cessêre.* apud BUCHER. (*y*) *Effecerunt, ut ea Germania vocaretur Superior, quæ Rheni fontibus propior est, Inferior quæ ab hac usque in Oceanum Britannicum extenditur.* DION. l. 53. (*z*) TAC. An. l. 3. n. 41. (*a*) TAC. An. l. 4. n. 72. (*b*) *Sequani versus Orientem Rheno, diversa parte Arari confines.* STRAB. l. 4.

Digitized by Google

Les Auteurs qui les ont suivis de plus prés, bienloin d'eclaircir ces difficultez, en font naître de nouvelles. Pline qui ecrivoit son histoire naturelle sous l'empire de VESPASIEN, renferme dans la Gaule-Belgique les *Sequaniens* & les Suisses (*c*). Ptolemée qui ecrivoit sous ANTONIN comprend même dans la Germanie Superieure Augst *Rauracum*, & *Argentaria* qu'on croit être Horbourg ou Colmar. Sur ce plan la Germanie Superieure s'étendoit depuis Mayence jusqu'aux Suisses comprenant la partie des *Sequaniens* qui touche au Rhin, & que nous nommons à present la Haute Alsace. Quelques Scavans négligent sur ce point l'autorité de Pline, prétendant qu'il a confondu la division des Provinces faite par CESAR, avec celle que fit AUGUSTE, & qu'il a raporté le partage des Provinces des Gaules, non pas tel qu'il étoit de son tems, mais tel qu'il l'a trouvé chez les Anciens (*d*). Le Sçavant Jesuite Bucherius, dans son Histoire des Belges, respecte d'avantage l'autorité de Pline; & il compte plus sur son exactitude. Il croit qu'il a été un tems que les Suisses & les *Seqnaniens* faisoient partie de la Province Belgique, aprés avoir été détachez de la Lyonnoise, peutêtre par GALBA, qui pour punir, suivant Tacite, les Peuples de cette Province qui avoient abandonné trop tard le parti de NERON, leur retrancha une partie de la jurisdiction, qu' AUGUSTE leur avoit attribuée. Il est du moins certain que Pline qui vivoit du tems de VESPASIEN ne comptoit que trois parties dans les Gaules, & qu'il n'a fait aucune mention de la premiere & seconde Germanie. Le P. Hardouin rapporte une medaille de Galba qui porte dans son revers *Tres Galliæ*, comme si on avoit voulu luy faire honneur du changement fait dans la division des Gaules (*e*). Quoy qu'il en soit ce changement ne subsista pas longtems. Suetone nous apprend que dés le tems de DOMITIEN, L. Antonius étoit president de la Germanie Superieure (*f*); & une ancienne inscription faite sous le Consulat de T. Julius Candidus l'an 105. sous l'Empire de TRAJAN, nous fait voir que T. Julius Candidus étoit préposé sur la Gaule Lyonnoise & la Belgique, & sur l'une & l'autre Germanie (*g*). De sorte qu'on en revint à la division qu'avoit fait AUGUSTE; & les deux Germanies demeurerent séparées de la Province Lyonnoise & de la Belgique.

Ammien-Marcellin, l'itineraire d'Antonim & les Notices de l'Empire nous marquent les villes, qui etoient comprises dans ces différentes Provinces; & par là on peut reconnoître quelles étoient leurs limites, au moins aprés CONSTANTIN. Ammien nous dit que la Premiere - Germanie, outre plusieurs petites villes, renferme Mayence, Vorms, Spire & Strasbourg célébre par la défaite des Barbares; & qu'on voit chez les *Sequaniens* Besançon & Augst qui sont plus considerables que plusieurs autres villes qui s'y trouvent (*h*). Ainsi du tems de cet Auteur, qui accompagna Julien dans les guerres qu'il fit dans la Premiere Germanie, cette Province ne comprenoit pas les *Sequaniens* & ne s'etendoit pas jusqu'à Bâle.

Les

(*c*) *Mediomatrici, Sequani, Rauricii Helvetii .... in eadem Provincia Nemetes Tribochi Vangiones &c.* PLIN. L. IV. C. 17. (*d*) *Plinius recensione sua distributionem Julii Cæsaris & Augusti permiscuit, nec ætatis qua ipse vixit, sed qualem apud Antiquiores, Galliæ partitionem exhibet.* Ulric OBRECH. prodr. Alsat. C. IV. (*e*) HARD. in Plinii Hist. l. IV. c. 17. Verbo Gallia omnis v. 8. (*f*) *L. Antonio Superioris Germaniæ præside.* SUETON. in Domitiano. (*g*) Apud Ulr. OBRECHT. prodr. p. 17. (*h*) *Dein prima Germania ubi præter alia municipia, Moguntiacus est, Vangiones, Nemetes & Argentoratus* Barbaricis *cladibus nota. Apud Sequanos Bisontios videmus & Rauracos, aliis potiores oppidis.* AMM. l. 15. C. XI.

Les Notices de l'Empire s'expliquent aussi nettement sur ce point. André du Chesne & le sçavant Jesuite Briet en rapportent plusieurs. Celle que le P. Briet croit la plus exacte, & qu'il prétend n'être pas anterieure à CONSTANTIN ni posterieure à l'empire D'ARCADE & D'HONORIUS; place dans la grande Sequanoise la cité de Bâle, autre fois *Arialbinum*, le Chateau d'Augst, *Rauracum*; le Château *d'Argentaria* sous la Metropole de Besançon, & sous celle de Mayence dans la Premiere Germanie, la Cité de Strasbourg, Vorms & Spire. De maniere que, suivant Ammien & les Notices, les bornes qui separent la Premiere-Germanie de la Grande Sequanoise, se trouvent entre *Argentoratum* Strasbourg, & *Argentaria* Colmar ou Horbourg. Or comme les Metropoles ou Provinces Ecclesiastiques, ont presque toûjours conservé les limites des Métropoles Civiles, (dés le tems de Strabon on usoit de ce terme pour exprimer les Provinces) il semble qu'on ne se trompera pas en assûrant que le ruisseau d'Eckenbach, qui coule un peu au dessus de Scelestat, & qui sépare le Diocese de Strasbourg de celuy de Bâle, & la Metropole ou Province de Mayence de celle de Besançon, est précisément ce qui terminoit la Premiere Germanie, & qui la séparoit de la Grande-Sequanoise. On voit encor prés de ce ruisseau les restes d'un grand fossé que les anciennes Cartes nomment Landgrav, c'est à dire fosse du Païs ou de la Province, comme une borne sensible & permanente, qui sépare la Haute-Alsace de la Basse.

Anciens Commandans de ce qu'on nomme à présent Haute & Basse-Alsace.

La Premiere-Germanie & la Grande Sequanoise avoient chacune leurs Gouverneurs & leurs Officiers particuliers, qui veilloient à leur défense. Comme Mayence étoit voisine des Nations, qui faisoient effort pour envahir les Gaules, on y mit un Duc qui commandoit plusieurs Legions, dont les quartiers s'étendoient jusqu'à Feltz, on se contenta de donner à Strasbourg un Comte, qui commandoit dans le païs avec toutes les marques d'honneur qui distingoient les grands Officiers de l'Empire : tout le païs de Strasbourg étoit sous sa disposition comme parlent les Notices (*i*). Il y avoit dans la Grande Sequanoise, un autre Duc qui faisoit son s'ejour ordinaire à Olinon que Beatus Rhenanus croit être Holé (*k*); il y a encor à l'extremité du Suntgau prés de la source de la Large, & du Château de Liebenstein, un canton nommé Holé; qui peutêtre est l'endroit où étoit autrefois Olino dont il ne reste plus aucun vestige, si ce n'est qu'on y voit encore quelques morceaux d'une ancienne route, qui paroît être l'ouvrage des Romains. Par tout ceque nous venons de dire on doit reconnoître que la Haute-Alsace n'a jamais été renfermée dans la Premiere Germanie, que ses Peuples ont toûjours été *Sequaniens*, & par conséquent toujours Gaulois, & qu'enfin elle étoit séparée de la Basse-Alsace, ayant ses Commandans & ses Officiers particuliers. Il s'agit à présent de rechercher quels étoient les Peuples qui habitoient la Haute & la Basse-Alsace, & les villes & les lieux qui s'y trouvoient & dont l'Histoire nous a conservé le souvenir.

Peuples de l'ancienne Alsace.

Beatus Rhenanus avance qu'il y avoit dans l'Alsace des Peuples qu'on nommoit *Sebusiens*, *Tarbelliens* & *Caracates* (*l*); il pense que les *Sebusiens* habitoient entre Spire & Brumpt, & cette situation luy fait croire que c'étoit les Peuples de Weissembourg. Son opinion a eû credit chez quelques Auteurs, qui ont écrit aprés luy, & qui nomment

(*i*) Notitia dignitatum Imper. apud Gronovium. T. 7. pag. 1947. (*k*) Notit. dignit. ibid. pag. 1983. B. RHENANUS Rerum Germ. l. 1. p. 8. (*l*) Rhenan. l. 3. p. 175. *Sebusii*, *Tarbelli Caracates*.

Digitized by Google

ment Weiſſembourg *Sibuſium*. Le mot de *Tarbelli* embarraſſe plus Rhenanus, qui voudroit qu'on les nommât *Putari*, pour pouvoir dire que ces Peuples habitoient le long de la Riviere de Loutre. Cet Auteur ne doute pas que ces *Sebuſiens* & ces *Tarbelliens* n'ayent été des Peuples d'Alſace, étant, comme il croit, appuyé d'un texte du 16. Livre d'Ammien, qui contient ces mots, *Audiens itaque Argentoratum, Brocomagum, Tarbellos, Sebuſianos, Nemetes & Vangiones &c.* On doit plaindre Rhenanus de s'en être fié à un Ammien d'une mauvaiſe edition ; celuy que Mr. de Valois a publié eſt evidemment plus correct ; en voicy les termes : *Audiens itaque Argentoratum, Brocomagum, Tabernas, Saliſonem, Nemetes, Vangiones* &c. Ce Texte parle de Strasbourg, de Brumpt, de Saverne, de Seltz, de Spire & de Vorms, tous lieux connus, & dont Ammien fait ſouvent mention: d'où on doit conclure que les *Sebuſiens* & les *Tarbelliens* n'ont jamais exiſté que dans l'idée d'un mauvais Copiſte.

Il eſt plus réel qu'il y a eu des Peuples qu'on nommoit *Caracates*. Tacite en parle en racontant que Julius Tutor, qui par les ordres de VITELLIUS commandoit ſur les bords du Rhin, avoit fortifié l'armée des *Treviriens* par l'elite des *Vangions*, des *Caracates* & des *Triboques* qui l'étoient venu joindre (*m*). Rhenanus s'imagine que les *Caracates* pourroient bien avoit habité Drakenfelts, petit Village de la Baſſe-Alſace ; je ne ſçay ſur quoy il a pû riſquer cette conjecture. Mr. de Valois croit penſer plus juſte, en diſant que Strasbourg étoit dans le païs des *Caracates*. Cluvier ſe perſuade qu'au lieu de *Caracates* il faut lire dans Tacite *Nemetes* ; mais ce n'eſt pas toûjours une voye ſûre pour ſe tirer d'embarras, que de s'en prendre uniquement à l'ignorance d'un Copiſte. Si j'oſois me hazarder de critiquer ces habiles Ecrivains, je dirois qu'on pourroit lire dans Tacite *Saracates* au lieu de *Caracates*. Ce changement ne ſurprendroit pas les Sçavans, qui ont appris de CESAR que les Gaulois uſoient de caracteres grecs, dans leurs ecritures ſoit privées ſoit publiques (*n*). Or le *Sigma* grec ſe peint par un C. Dés qu'on aura admis cette correction, on n'aura plus de peine à croire que les *Saracates* ſont les Peuples de la Sâre, voiſins de Trêves, & dans une ſituation propre à ſe joindre aux *Triboques* & aux *Vangions*, pour ſecourir les *Treviriens*. Les Auteurs du moyen âge ont appellé le païs de la Sâre, *Sarachovva* ou le Sargaw.

Guilliman (*o*) aprés l'Abbé Conrad (*p*) prétend que le païs où nous voyons de nos jours la Forêt de la Hart entre Briſach & Enſisheim, à été habité par les Peuples que CESAR nomme *Harudes*, & qu'on a appellé depuis *Harelung* ; & en Allemand *Harter*, qui ſignifie *homme de la Hart*, ſoit que ces Peuples ayent pris leur nom du mot de *Hart*, c'eſt à dire contrée aride & ſterile, ou plutôt que les *Harudes* ayent laiſſé leur nom à un païs qui, à en juger par la quantité de villages que nous y voyons, eſt même abondant & fertile. Il ſeroit à ſouhaiter que la reſſemblance des mots ne fut pas le ſeul titre pour prouver cette opinion. Guilliman paroît moins heureux, en devinant que le païs du *Suntgau* tire ſon nom des anciens *Sequaniens*, comme ſi on diſoit, Païs de la Seine. *Gavv* en Allemand ſignifie païs ; mais je ne vois pas comme on peut amener le mot de *Sunt*, à ſignifier

(*m*) *Tutor Trevirorum copias recenti Vangionum, Caracatium, Tribocorum delectu auctas.* TACIT. Hiſt. l. 4. n. 55. 70. (*n*) *Cum in reliquis fermè rebus publicis, privatisque rationibus græcis litteris utantur.* CÆS. de bell. Gal. l. 6. c. 14. (*o*) GUILLIM. de rebus Habsburg. pag. 67. (*p*) *Qui in Germania Harudes, nunc in ſequanis Harter teneant nomen.* Chron. Ursperg. an. 940.

Sequaniens. Ne ſeroit-il pas plus naturel de dire que le Suntgaw, qui eſt un païs ſitüé à l'éxtremité de la Haute Alſace, fort ſerré & plein de montagnes, prend ſon nom de *Sund* qui ſignifie détroit, comme ſi on avoit voulu exprimer que le Suntgau eſt le païs des routes etroites? Je ſerois porté à croire que comme le *Suntgau* ou *Sundgau* eſt ſitüé à la partie meridionale d'Alſace, on le nommoit autrefois *Sudgau*, païs du Midy, que la corruption qui ſe gliſſe aiſément dans le langage, a fait appeller depuis *Suntgau*. La terme Latin de *Suggetenſis* pourroit appuyer cette conjecture.

Le *Wasgavv* eſt enfin une Region d'Alſace, à qui la Montagne des Vôges donne ſon nom. CESAR l'appelloit *Vogeſus*, mais dans la ſuite on l'a nommée *Vaſagus*; c'eſt ainſi que l'écrit Nitardus, en parlant de l'accord fait entre LOUIS & CHARLES le Chauve contre LOTHAIRE (q). De là eſt venu qu'on a nomme *Wasgavv* le païs des Vôges: ces montagnes autrefois incultes & couvertes de forêts, renferment aujourdhuy un grand nombre de Villages, de Châteaux & de Monaſteres. Car on ne doit pas ſeulement attribüer au *Wasgavv* quelques Cantons de la Baſſe-Alſace; ce païs comprend même la partie des Vôges qui ſe trouve dans la Haute. Cluvier (r) cite pour le prouver, un privilege du Roy THIERRY daté du 12. Juillet de la 3. année de ſon Regne, où il eſt dit que l'Evêque Pirminus fonda dans le vaſte déſert des Vôges un Monaſtere à Murbach dans le païs d'Alſace. Cluvier ajoute (s) que le ſommet de ces Montagnes ſépare la Lorraine de l'Alſace, & qu'elles s'étendent depuis la ſource de la Moſelle jusqu'à Kayſerloutre. Telle eſt, ſelon cet Auteur l'étendüe du *Waugau*. L'Alſace de nos jours ne porte pas jusque là ſes bornes, quoyque quelques Géographes ayent prétendu que Spire même eſt renfermée dans cette Province; c'eſt ainſi que s'en explique Raymundus Marlianus (t). La Cité des *Nemetes*, dit-il, qu'on nomme à préſent Spire, eſt une Ville Epiſcopale de la province de Mayence & attribuée à l'Alſace. Spire, ajoute-t'il, & Strasbourg ſont ſituées dans l'Alſace. Ce n'eſt pas icy le lieu d'examiner le ſentiment de cet Auteur.

Par ce détail que nous venons de faire des Peuples qui habitoient l'Alſace ſous les Empereurs Romains, il paroît qu'il n'y a que les *Sequaniens* & les *Triboques* qui nous ſoient bien connus. Les *Sequaniens* ont toûjours été Gaulois, habitans la Haute-Alſace. Les *Triboques*, comme nous l'avons dit, étoient une Nation Germanique, qui avoit paſſé le Rhin, pour venir dans les Gaules ſe placer dans quelques Cantons de la Baſſe-Alſace. On peut dire d'eux ce que CESAR diſoit des *Ubiens*, qu'ils étoient mieux policez que les autres Germains, & que la proximité des Gaules les avoit accoutumez à prendre les moeurs des Gaulois (u). Ce rapport de moeurs avec les Gaulois fit ſans doute bientôt perdre aux *Triboques*, la coutume des Peuples qui vivoient à la droite du Rhin, leſquels, ſuivant Tacite, n'habitoient

(q) *Quibus peractis Ludovicus Rheno tenus per Spiram & Karolus juxta Waſagum ... iter direxit.* NITARD. l. 3. (r) *Monaſterium virorum in eremo vaſta, quæ Voſagus appellatur in pago Alſacenſi, in loco, qui vocatur vivarius peregrinorum, qui ante appellatus eſt Murbach.* CLUV. l. 2. c. 39. (s) *A Moſellæ fontibus continuum jugum perpetuaque in eo Sylva, in Septentriones verſus, ad Oppidum usque Kayſerslauteren percurrunt.* ibid. (t) *Civitas Nemetum Epiſcopalis eſt, provinciæ Moguntinæ, Alſatiæ aſcribitur nunc Spirenſis dicta.* & infra : *Alſatia in qua Spira & Argentina conſiſtunt.* RAYM. MARLIANUS V. Nemetes. (u) *Paulò ſunt ejus gentis & cæteris humaniores, propterea quod Rhenum attingunt multumque ad eos mercatores ventitant, & ipſi propter propinquitatem Gallicis moribus ſunt aſſuefacti.* de bell. Gal. IV. initio.

Digitized by Google

bitoient aucune Ville (x) : Ils evitoient même d'y entrer, ajoute Ammien, comme des bestes sauvages craignent de se voir enfermées dans une enceinte ou dans un parc (y). Les Gaulois au contraire avoient déslors de grandes Villes, comme Autun, Tréves, Besançon & quantité d'autres. Les nouveaux habitans d'Alsace imiterent bientôt en ce point les Gaulois : mais il ne nous reste, comme je croy, aucun vestige des habitations que les *Triboques* se sont faites. Cependant l'Histoire ancienne nous a conservé les noms de plusieurs Villes d'Alsace, & c'est ce qui nous reste à développer pour achever la Notice de cette Province.

Nous lisons dans Florus, que Drusus fit bâtir endeçà & sur le rivage du Rhin, plus de cinquante Châteaux, pour servir de rempart aux Gaules, & tenir en respect les Peuples qu'il venoit d'assujettir à l'Empire Romain. Je ne sçay si ces Châteaux donnerent commencement à quelques Villes; Florus n'en nomme aucune, & il n'y a que le seul Village de Drusenheim, qui à cause de sa situation & de la conformité de son nom, a donné lieu de dire que Drusus avoit fait travailler en cet endroit. CESAR qui vivoit avant Florus, & qui avoit porté les armes Romaines jusque sur les bords du Rhin, ne parle ni de Strasbourg ni d'aucune Ville d'Alsace; Strabon & Tacite gardent un semblable silence. Enfin suivant la remarque de Cluvier (z), avant Claude Ptolemée mort en 147. à l'age de 78. ans, aucun Auteur ne nous indique qu'elles étoient les Villes des Provinces qu'on a nommé depuis luy, la Haute & Basse-Alsace. Cet Auteur parle *d'Argentoratum*, *d'Elcebus*, de *Brocomagus*, *d'Argentuaria* ce qui prouve que ces Villes existoient de son tems. Nous trouvons aprés luy des guides plus sûrs & qui nous donnent plus de lumieres: tels sont Ammien Marcellin qui vivoit en 388, l'Itineraire d'Antonin, & la Carte Theodosienne.

Villes de l'ancienne Alsace.

Ammien nous apprend qu'en 369, VALENTINIEN fit fortifier les bords du Rhin du côté des Gaules, depuis la Rhetie jusqu'à l'Ocean, en donnant plus d'élevation aux forts, bâtissant des Châteaux & plusieurs tours (a). Il fit encor travailler à de pareils ouvrages six ans aprés; mais nous ne pouvons assûrer quels sont les endroits où on les avoit placez, & les noms qu'on leur donna : nous aurons soin de marquer les lieux dont cet Auteur fait mention. L'Itinéraire d'ANTONIN n'est pas l'ouvrage de cet Empereur, parcequ'il y est parlé de plusieurs Villes qui n'existoient pas de son tems. Peut-être en a-t'il formé le plan qu'on a perfectionné depuis; de sorte que l'Itineraire que nous avons en main, n'est pas d'une date plus ancienne que l'Empire de VALENTINIEN. La Carte que nous appellons Theodosienne, parceque suivant l'opinion de Bergier & de Cluvier, elle a été faite du tems de l'Empereur THEODOSE & de ses fils ARCADE & HONORIUS, a été tirée du Cabinet de Mr. Peutinger Patrice d'Ausbourg, & donnée au public pour la premiere fois en 1598. Cette Carte represente les routes Consulaires, Prétoriennes & Militaires, pour faciliter la marche des armées. Ces deux ouvrages ont passé par tant de mains, qu'il n'est pas possible qu'il ne s'y soit glissé bien des erreurs. L'un & l'autre ne s'accordent pas en tout, & on voit dans l'Itineraire, des lieux qui ne se trouvent pas dans la Carte: ce

(x) *Nullos Germanorum populos urbes habitare satis notum est.* TACIT de mor. Germ. c. 6. (y) *Nam ipsa oppida ut circumdata retibus lustra declinant.* AMM. l. 16. c. 2. (z) CLUVIER l. 2. c. XI. (a) *Rhenum omnem à Rhætiarum exordio ad usque fretalem Oceanum, magnis molibus muniebat, Castra extollens altiis & castella turresque assiduas.* AMM. l. 28. c. 2. & lib. 30. c. 7.

ce qui fait juger que la Carte n'a pas été formée sur l'Itineraire; mais leur différence peut servir à la correction de ces deux precieux monumens.

L'un & l'autre comptent les distances par les milliaires; les pas qui y sont employez sont de cinq pieds selon la remarque du sçavant Bergier: 1500. pas font la lieuë Gauloise, c'est à dire celle qu'on comptoit au moins en Alsace, quand les Romains étoient maîtres des Gaules. Ammien nous en fournit la preuve, en nous disant que de l'endroit d'où JULIEN partit pour aller combattre les Allemands, il y avoit jusqu'au Camp de ces Barbares quatorze lieuës, c'est à dire vingt-&-un mille pas (*b*). A ce compte trois milles faisoient deux lieuës de ce tems-là; elles sont plus grandes de nos jours. C'est sur ce plan qu'on peut en quelque sorte reconnoître les endroits où étoient placées les Villes d'Alsace sous l'Empire des Romains. Je vais en faire le détail en commençant par la Haute-Alsace.

Augst. A l'extrémité de la Suisse étoit autrefois une Ville celebre qui touchoit presque l'Alsace, nommée, *Augusta Rauracorum*; ce n'est plus qu'un Village situë à trois lieuës au dessus de Bâle, & qui retient le nom d'Augst.

Bâle. *Arialbinum* que la Carte pose à six mille pas d'Augst, est Bâle, au jugement de Cluvier: ce sentiment est contesté, mais la distance marquée semble décider en faveur de Cluvier.

Kemps. *Cambete* à six milles *d'Arialbinum* sur la route de Strasbourg, paroît être le Village qu'on nomme de nos jours Kemps, à trois ou quatre lieuës de Bâle.

Brisach. Brisach est plusieurs fois marqué dans l'Itineraire sous le nom de *Mons Brisacius*. Il y est toûjours compris dans les Gaules, & dans la Province Sequanoise; & par conséquent en deçà du Rhin; d'où Guilliman conclut qu'il est indubitable que Brisach a été la Capitale des *Sequaniens* inferieurs (*c*), c'est à dire de la Haute-Alsace. Rhenanus est de même avis, & il reconnoit que le Rhin a certainement changé de lit, & qu'autrefois il laissoit Brisach dans les Gaules. On n'a pas de peine à le croire, dés qu'on sçait que le Rhin est un fleuve inquiet, qui se plait à changer de cours, usurpant d'un côté ce qu'il abandonne de l'autre. Le païs qu'il avoisine est sans cesse exposé à ses ravages; il a même plus d'une fois englouti des Villages & des Villes mêmes. On ne peut deviner précisement en quel tems le Rhin laissoit Brisach à sa gauche. Luitprandus qui vivoit en 950, ayant été chassé d'Italie par le Roy Berenger dont il étoit secretaire, passa en Allemagne & se retira à Francfort où il écrivit l'Histoire de son tems. Comme il vivoit sous OTHON I, il étoit bien informé de ce qui se passoit sous cet Empereur. Or cet Auteur racontant ce que fit Othon dans son expédition d'Alsace, il dit qu'il y a dans l'Alsace un Château que les habitans du païs appellent *Brisagavv*, qui est environné du Rhin comme une espece d'Isle, & qui est fortifié par sa sitüation naturelle (*e*). Sigebert place de même dans sa Chronique, Brisach en Alsace (*f*). Conrad de Lichtenau, plus connu

(*b*) *A loco unde promota sunt signa, ad usque Vallum Barbarium, quarta leuga & decima, id est unum & viginti millia passuum.* AMM. L. 16. c. XII. (*c*) *Ut indubitabile sit sequanorum inferiorum caput Brisiacium fuisse.* GUILL. Hasburg. l. 2. c. V. (*d*) *Liquet alveum Rheni hic mutatum, qui ab altera parte quondam praetercurrerit oppidum quum adhuc in Gallica ripa staret.* RHENAN. rer. Germ. l. 3. p. 153. (*e*) *Est in Alsatiae partibus Castellum, Brisagavv patrio vocabulo nuncupatum, quod & Rhenus in modum insulae cingens, & naturalis ipsa loci asperitas munit.* LUITPRAND. de rebus Imp. & Regum l. IV. c. 14. (*f*) SIGEBERT. Chron. ad ann. 943.

Digitized by Google

connu ſous le nom de l'Abbé d'Urſperge & qui vivoit plus de deux cens ans aprés Luitprand, nous apprend que de ſon tems encor; Briſach étoit ſitüé en Alſace (*g*). Guilliman qui écrivoit ſous l'Empereur RODOLPHE II. à qui il a dédié ſon hiſtoire de la Maiſon d'Habsbourg, ajoute que de ſon tems on voyoit à n'en pouvoir douter, les veſtiges de l'ancien cours du Rhin, qui paſſoit à la droite de Briſach (*h*); & nous avons appris de l'Inſpecteur General des Fortifications d'Alſace, qu'en ouvrant la terre au de là du Rhin aux environs de cette Place, on reconnoît par les cailloutages qui ſont à preſent ſous terre, que le Rhin y a eu ſon cours. Briſach étoit déjà célebre du tems des Empereurs VALENTINIEN, VALENS & GRATIEN. Le Code Theodoſien en fournit des preuves: on y trouve deux loix, l'une de Probus Préfect des Gaules datée de Briſach du 3. des Calendes de Septembre, ſous le Conſulat de VALENTINIEN & de VALENS, c'eſt-à-dire de 368. & l'autre addreſſée au Comte Florent du 15. des Calendes d'Octobre, ſous le Conſulat de GRATIEN & d'Agalaïfus, c'eſt-à-dire de 366. Les divers Siéges que cette Ville à ſoutenus, feront parler d'elle dans tous les tems.

Olino, dont nous avons déjà parlé, étoit un lieu celebre du tems de THEODOSE. Les Notices nous font obſerver qu'il étoit magnifiquement bâti, & que le Duc de la Province de la frontiere Sequanoiſe, y faiſoit ſon ſéjour. On avoit attribüé à ce Commandant toutes les diſtinctions des autres Ducs; & il avoit ſous ſes ordres un corps de Soldats Litaviens, qu'on croit être de la Province de Bithynie, deſtiné à garder les Frontieres du Rhin contre les incurſions des Allemands. On luy donnoit le titre de Duc reſpectable de la Province des Frontieres Sequanoiſes; *Sub diſpoſitione ſpectabilis ducis Provinciæ Sequanici* ſupple *litteris*. Et il ſemble que dés lors il avoit une juriſdiction ſéparée de celle du Commandant de Beſançon, ce qui peut-être a donné lieu à ſéparer dans la ſuite la Haute-Alſace de la Franche-Comté.

Les Itineraires & la Carte peutingerienne nous ont encor conſervé le nom de quelques autres lieux de la Haute-Alſace, dont on ne peut preſque qu'à la faveur de quelques conjectures, reconnoître les endroits où ils étoient placez. Guilliman nous aſſûre qu'on trouve dans la route Militaire depuis Bâle à Strasbourg *Stabula*, à huit milles de Kemps; & cet eloignement luy fait croire que ce lieu eſt Pantzenheim prés d'Othmarsheim, où l'on trouvoit de ſon tems beaucoup de monumens anciens enfoüis dans la terre (*k*). On rencontre ſur le chemin de Beſançon à Strasbourg, *Larga* qu'on peut dire être le Village de Larg, à l'entrée de la Haute-Alſace, à la ſource de la petite riviere dont il a pris le nom. Pantzenheim. Larg.

Sur la route de Larg à Briſach, l'Itineraire marque *Uruncis* que quelques Auteurs croyent être Enſisheim; mais je ne vois rien qui puiſſe appuyer leur conjecture. Il eſt plus vrayſemblable que c'étoit un lieu ſitüé ſur la Tolder, que les anciens Auteurs appellent *Obrunca* qui paſſe à Maſmunſter (*l*). Ptolémée parle de *Ruſſiana*; le rapport du nom eſt le ſeul titre qui puiſſe faire juger que c'eſt Rouffach. On n'eſt pas mieux fondé à décider que *Diadannium* eſt Tann (*m*). L'Antiquité ne nous a rien laiſſé, qui faſſe croire que ces Lieux ayent été autrefois célebres: on n'en a conſervé le ſouvenir, que parcequ'ils ſe trouvent ſur les routes Militaires; mais on ſeroit dans l'erreur ſi

d on

(*g*) *Eſt in partibus Alſatiæ Caſtellum vocabulo Briſſach.* Abbas Urſperg. Chron. ad an. 940. (*h*) *Veſtigia prioris curſus & dextri marginis manifeſtè videntur.* GUILLIM. ubi ſupra. (*i*) Notitia dignitatum Imp. Occidentis apud PANCIROL. p. 174. (*k*) GUILL. Habſp. l. 2. c. 6. (*l*) LAZIUS de migr. l. 8. p. 405. (*m*) GUILL. Habſp. pag. 73.

Digitized by Google

on s'imaginoit qu'ils ont servi de Quartiers aux Legions, parcequ'on trouve par exemple dans l'Itineraire *Uruncis Leg. X. Elcebum Leg. XIX.* car ces lettres *Leg.* signifient les lieuës, & non pas les Legions, à moins qu'on n'y ajoute quelque autre terme, *Leg. VIII. Augusta : Leg. X. gemina.* J'emprunte cette remarque du Sçavant Bergerius dans la Sect. 12. n. 6. des routes militaires.

Horbourg *Argentaria* ou *Argentuaria* est le lieu de la Haute-Alsace le plus distingué dans l'ancienne Histoire. Les Itineraires en parlent, c'est là où, selon Ammien, l'Empereur GRATIEN défit quarante mille Allemands. Enfin la Carte Theodosienne marque ce lieu à douze mille de Kemps : cette distance & cette situation font croire à Rhenanus que c'est Horbourg, ou Harbourg comme l'écrivent d'anciens Auteurs. Cluvier panche pour Colmar ; mais les anciennes inscriptions qu'on voit encor dans Horbourg semblent luy donner la préférence. Le nom *d'Argentaria* pourroit faire croire qu'il y a eu autrefois un Evêché, parceque le sçavant P. Sirmond dans ses notes sur Sidoine Apollinaire, rapporte des lettres formées addressées à l'Evêque *d'Argentaria*, par Wolfeon Evêque de Constance, datées de 1325 (*n*). Il est aisé de développer l'equivoque, si on fait réflexion que dés le tems de CHARLES LE-CHAUVE on donnoit à Strasbourg le nom *d'Argentaria*. Nitardus en est un bon garant, luy qui dit que la Ville qu'on nommoit autrefois *Argentaria* se nommoit Strasbourg de son tems. Au reste ces lettres formées ne sont pas sans erreur, au lieu de *Bernalto* il faut lire *Bertholdo*, Berthold étant Evéque de Strasbourg en 1325. Je passe dans la Basse-Alsace.

Hellellum, Elcebus, Helvetum Elegium sont des termes dont usent différens Auteurs, pour designer un même lieu, entre Horbourg & Strasbourg. Cluvier croit que c'est le Village d'Ell, qui a pris son nom de la riviere d'Ill, qu'on nomme en latin *Ellum*. Rhenanus pense que

Ell. Scelestat a été bâti des rüines de l'ancien *Elcebus* ; & la Republique de Scelestat voulant luy donner la réputation des Villes anciennes, n'a pas craint de faire graver en 1528. une inscription par laquelle elle déclare que Scelestat est l'ancien *Elcebus* (*p*). Je ne luy envie pas cette gloire, mais je ne sçay si le Lecteur ne la luy disputera pas, persuadé qu'il y a plus de rapport entre le Village d'Ell & *Hellelum*, qu'entre ce mot & Scelestat, & qu'on doit plus s'en fier à la Carte Theodosienne qui ne dit mot *d'Elcebus*, qu'aux autres monumens. Le tombeau de St. Materne qu'on conserve à Ell, & d'autres marques d'antiquité qu'on y trouve, entre autres une ancienne statuë d'une Pallas & un grand nombre de medailles qu'on y a trouvées, semblent appuyer le sentiment de ceux qui décident en sa faveur. Enfin la distance de douze milles entre *Argentaria & Hellelum*, convient mieux à Ell situé vis-à-vis de Benfeld à huit lieuës d'Horbourg, qu'à Scelestat qui n'en est distant que de trois lieuës.

STRASBURG. *Argentoratus*, *Argentoratum*, *Argentina*, *Argentora*, *Argentaria*, tous ces termes ont en divers tems signifié la Ville de Strasbourg, à qui on n'a donné ce nom que longtems aprés que les Romains ont cessé de dominer dans l'Alsace. Gregoire de Tours est le plus ancien Auteur où l'on trouve le mot de *Stratiburgum*, composé des mots *Burgum* & de *Strata via*, comme qui diroit la Ville des grandes routes. Cette Ville étoit en effet un centre de plusieurs chemins militaires. Quelques Auteurs prétendent qu'avant qu' Attila vînt inonder les Gaules, on

(*n*) *Sanctissimo in Xo. fratri summaque charitatis dulcedine amplectendo, Bernalto Argentinensis civitatis Episcopo, Wolfon Constantiensis Ecclesiæ Præsul.* SIRMOND Not. in Sidonium Epistol. l. 6. Epist. 8. (*o*) *Ergo 16. Kalendas Martias Ludwicus & Carolus in Civitate, quæ olim Argentaria vocabatur nunc Strasbourg vulgò dicitur.* NITARD apud GUILLIM. de Episcopis Arg p. 3. (*p*) Apud RHENAN.

on la nommoit Silbertal, c'eſt à dire la vallée d'Argent, expreſſion qui convient aſſez à l'ancien mot *Argentoratus*. Mais ayant oſé réſiſter à toutes les forces d'Attila, ce Prince en fit renverſer les murailles en quatre endroits, pour faire un paſſage à ſon armée qui la traverſa par deux routes différentes en 455: & de là vient que cette Ville a été appellée *Strasbourg*, c'eſt-à-dire la Ville des routes (*q*). Quelques-uns même ſe ſont imaginez qu'elle n'a eu ce nom, que du tems d'OTHON I. qui fit de même rüiner les murs de cette Ville, qui s'étant déclarée pour le Roy de France, refuſa de luy donner paſſage. Ces derniers Auteurs ſe trompent lourdement, puis qu'il eſt fait mention de Strasbourg dans Gregoire de Tours dés le 6. Siecle. Je ſerois plus porté à croire que comme un Hiſtorien François a le premier mis ce terme en uſage, en racontant ce qui s'eſt paſſé ſous le regne de nos premiers Rois, on doit leur attribüer l'origine du mot de Strasbourg, voulant déſigner par là que cette Ville étoit la grande route, par où ils pouvoient paſſer dans les Provinces ſoumiſes au delà du Rhin à l'Empire François. Quoy qu'il en ſoit ce terme ne paroit avoir été inventé que dans le ſixiéme ſiecle. CESAR, Strabon & Tacite bien loin d'uſer du mot de *Strasburgum*, ne font même aucune mention *d'Argentoratum*; & nous ne voyons rien qui perſuade qu'elle ait été un des forts que Druſus bâtit le long du Rhin. Il paroît cependant qu'elle exiſtoit dés le premier ſiecle, puisque Ptolémée qui vivoit au commencement du ſecond, nous apprend que de ſon tems elle étoit deſtinée à la huitiéme Legion-Auguſte. Elle devint dans la ſuite toûjours plus célébre; les Notices des dignitez de l'Empire ne diſent pas ſeulement que Strasbourg étoit magnifiquement fortifiée, & qu'elle étoit la demeure d'un Comte qui donnoit ſes ordres dans le diſtrict de Strasbourg (*r*); mais on la regardoit même comme l'Arſenal des Gaules; & on y fabriquoit toutes ſortes d'armes ſous la direction d'un Intendant des Offices de l'Empire (*s*). Cette Ville cependant n'avoit pas dés lors toute l'étenduë que nous luy voyons de nos jours; elle étoit alors renfermée entre le gros bras & un Canal de l'Ill, (la riviere qui traverſe Strasbourg ſe nomme chez les anciens la Bruſch; le nom d'Ill a prévalu) & n'occupoit que le terrain qui ſe trouve depuis l'embouchure de ce Canal, le long duquel St. Etienne eſt bâti, environ juſqu'au Marché au poiſſon & à la tour aux Pfennins. Elle s'augmenta ſucceſſivement, de ſorte qu'avant le tems de CHARLEMAGNE on diſtinguoit la neuve Ville de l'ancienne (*t*); mais elle n'a eu la grande enceinte que nous luy voyons du côte de Molsheim & de Saverne, qu'en 1532, 1541, & 1552, qu'on acheva de bâtir la porte des Juifs ou de l'arbre verd, comme nous le dirons plus au long dans ſon lieu.

Les Autres Villes de la Baſſe-Alſace n'ont pas été d'une auſſi grande conſideration dans l'Empire Romain. Il eſt ſouvent parlé dans les Auteurs & dans les Cartes, de *Brocomagus*. La Carte Theodoſienne place cette Ville en deçà du Rhin à ſept milles au deſſous de Strasbourg, ce qui convient à Brumpt qu'on nommoit autrefois Brumat ou Bruckmat. Brumpt.

Saverne *Taberna* eſt ſitüé au pied des Vôges à douze milles de Strasbourg, ſuivant la Carte & l'Itineraire, ſur la route de Metz. Cette Ville qui dans la ſuite eſt devenuë celebre par la réſidence des Evêques, étoit déjà fortifiée du tems de JULIEN. Les Allemands ayant paſſé le Rhin, rüinerent les ouvrages que les Romains y avoient faits. JULIEN entreprit de les rétablir pour fermer aux Allemands l'entrée des Gaules, cir- Saverne.

(*q*) CRUSIUS Ann. ſuevi. p. l. VII. Cap. 10. pag. 183. (*r*) *Sub diſpoſitione viri ſpectabilis Comitis Argenteratenſis, tractus Argentoratenſis.* Apud Gronov. T. 7. pag. 1867. (*s*) Comm. Panciroli in notit. p. 159. (*t*) ALBERT. Argentin. apud OBRECHT pag. 205.

circonstance qu'Ammien Marcellin nous fait observer(*u*), & qui fait juger que c'est Saverne dont parle cet historien en cet endroit,& non pas Rhinzabern,comme l'a pensé Cluvier. Il n'est pas aisé de deviner pourquoy Ammien appelle Saverne, *tres Tabernæ*. Peut-être que cet Auteur Grec luy a attribüé le nom d'un lieu d'Italie, qui se trouve sur la Voye Appienne. Quoyqu'il en soit l'Itineraire & la Carte Theodosienne qui appellent constamment & plusieurs fois Saverne,*Tabernæ*,doivent réformer le texte de l'Histoire d'Ammien.

Le même Auteur parle de *Concordia* & de *Tribunci*, deux forts construits prés l'un de l'autre dans la Basse-Alsace; mais il ne dit mot de l'endroit où ils étoient précisément placez,& nous n'en voyons aucun reste. Peut-être que le lieu nommé *Concordia* est le même que celuy que l'Itineraire d'Antonin place entre Brumpt & Spire.

Seltz. Seltz est sans doute la Ville qui chez les Auteurs anciens,est appellée *Saletio*,*Saliso*,*Salossa* ou *Salsa*. L'Itineraire d'Æthicus la marque à dixhuit milles de Strasbourg:la Carte met la même distance, si on la compte depuis Strasbourg,& non depuis Brumpt. Ammien luy donne le titre de Cité, & les Notices de l'Empire nous apprenent que le Préfet des troupes de Badajox, y avoit son quartier.

Rhinzabern. Rhinzabern est comme Seltz,situé sur le bord du Rhin à sept milles au dessous. Ce poste étoit confié à la garde des Soldats de Flandres ou de Brabant,que les Notices appellent *Menapii*. Rhenanus assûre qu'on y a trouvé beaucoup de Medailles,d'urnes & d'autres monumens,qui font connoître son antiquité. Ce lieu est dans la Carte, dans les Itineraires & dans Ammien, appellé *Taberna*. On l'a appellé depuis *Taberna Rhenana*, pour le distinguer de Saverne & de Bergzabern,qu'on nomme *Tabernæ Montana*,mais dont il n'a été fait aucune mention sous l'Empire des Romains.

Pour ne rien omettre de tout ce qui peut donner connoissance de l'état ancien de la Province d'Alsace, j'ajoute que Cellarius prétend qu'il y avoit dans la Basse-Alsace un lieu qu'on nommoit *Lucus Augusti*, dont il n'est dit mot dans aucun Goégraphe, mais dont il est parlé dans une ancienne inscription rapportée par Gruterus & corrigée par Mr. Spon qui ne l'a pas vûë,mais qui l'a copiée sur un ecrit de la Biblioteque Barberine; il la cite en ces termes.

D. M.
T. NIGRIO
SIMILI TRIBOCO
EX GERMANIA SUPERIORE
LUCO AUGUSTI NIGRIUS
MODESTUS FRATRI OPTIMO
ET PIISSIMO CINERARIUM
FECIT.

Celle de Gruterus est notablement différente, puisqu'au lieu de *Triboco* qui est le terme essentiel,il ecrit *T. Nigrio simili. T. Fil. Boco.* comme les deux Copistes ne conviennent pas sur le mot *Triboco*,je ne sçay si on doit beaucoup appuyer sur cette inscription. La bonne Latinité ne souffriroit pas, ce semble, *Luco Augusti* dans le cas où il est. Mais quand on pourroit tolerer cette construction,il seroit toûjours douteux s'il faudroit dire suivant l'inscription que *T. Nigrius* étoit un *Triboque* de la Germanie-Superieure,d'un lieu nommé *Lucus Augusti*; ou si *T. Nigrius Modestus* son frere a fait poser cet Epitaphe dans un lieu nommé *Lucus Augusti*,qui certainement étoit de la Gaule Narbonoise. Si cette recherche en vaut la peine je l'abandonne à des Critiques plus habiles que moy.

(*u*) *Conversus hic Julianus ad reparandas tres Tabernas, munimentum ita cognominatum haud ita dudùm obstinatione subversum hostili, (quo ædificato constabat ad intimum Galliarum, ut consueverant adire, Germanos arceri) & opus spe celerius consummavit.* Amm. l. 16. c. XI.

HISTOIRE

Digitized by Google

SOMMAIRE
DE LA PREMIERE PARTIE.
SOMMAIRE DU PREMIER LIVRE.

ALSACE occupée par Ariovifte. Conquife par Jules Cefar. Divifion des Gaules. La Haute Alface comprife dans la Gaule fequanoife, la Baffe dans la Germanie-fuperieure. Cl. Drufus commande fur le Rhin. Origine des plus anciennes Villes d'Alface. Cette Province devient plus peuplée. Defaite de Varus. Arrivée de Germanicus qui appaife une fédition. Lent. Getulicus luy fuccéde; refte en Alface malgré Tibere. Sergius Sulp. Galba gouverne l'Alface. Caligula y montre fa lacheté. Vergin. Rufus, Flaccus Hordeonius Gouverneurs d'Alface. Galba Empereur mécontente l'armée & les Peuples de Germanie. Revolte de Cecinna en Alface en faveur de Vitellius, declaré Empereur. Soulevement des deux Germanies. Les conjurez battus & diffipez. L. Antonius Prefident en Alface fe fouléve, eft defait & pris. A. avant J. C. 58.

SOMMAIRE DU SECOND LIVRE.

M. Ulp. Trajan Gouverneur de la Germanie élevé à l'Empire. Ses expeditions fur le Rhin. Nomme Æl. Hadrianus pour gouverner la Germanie-fuperieure. Auf Victorinus y commande fous M. Aurele. Difference des Germains & des Allemands. Ceux-cy fe rendent redoutables. Caracalla les foumet. Malgré les victoires des Empereurs Maximin, Pofthume, Aurelien, Probus, Maximien-Herculius, Conftantius-Chlorus, ils ravagent fouvent l'Alface. Allemands & François domtez en Alface par Conftantin. Fortes conjectures que cet Empereur vit en Alface le prodige qui le convertit. L'Empereur Conftance marche vers l'Alface. Julien eft envoyé dans les Gaules; chaffe les Allemands d'Alface: fortifie Saverne; defait prés de Strasbourg fept Rois Allemands, qu'il force de repaffer le Rhin. A. de J. C. 96.

SOMMAIRE DU TROISIEME LIVRE.

ALSACE ravagée; Romains battus par les Allemands, qui font défaits enfuite. Valentinien I. vient en Alface; fortifie les bords du Rhin; il s'allie avec les Bourguignons; leur manque de parole & les irrite. Lentiens vaincus prés de Colmar par l'Empereur Gratien. Trahifon de Stilicon, qui dégarnit les bords du Rhin. Les Vandales, les Bourguignons, les Allemands fe jettent dans l'Alface: Strasbourg eft contrainte de fe foumettre. Les Bourguignons s'établiffent en Alface; y deviennent Chrêtiens; penétrent dans les Gaules; font réprimez par Aetius. Notice de l'Empire Romain dreffée fous l'Empereur Theodofe le-Jeune. Alface défolée par Attila Roy des Huns. Défaite de ce Prince, Son retour par cette Province. A. 365.

SOMMAIRE DU QUATRIEME LIVRE.

CONquêtes de Mérovée en Alface; il eft forcé de fe retirer. Egidius choifi Roy des François fe maintient en Alface. Rétabliffement de Childeric fur le Trône des François. Anthemius conferve l'Alface aux Romains. Clovis défait Syagrius; étend fa domination dans les Gaules, aux quelles on donne le nom de France. Allemands en Alface: vaincus par Clovis prés de Strasbourg. Ce Prince embraffe la foy Chrêtienne, bâtit la Cathedrale de Strasbourg. Etat de la Religion en Alface, où le Chriftianisme avoit fait progrez dès le fecond fiécle de l'Eglife. Temoignage remarquable de St. Irénée touchant la foy des Eglifes fondées dans les Germanies, où etoit renfermée la Baffe-Alface. Premiers Apotres de l'Alface. Hiftoire de St. Materne & de fes deux compagnons. A. 454.

SOMMAIRE DU CINQUIEME LIVRE.

St. Amand premier Evêque de Strasbourg. Erreur populaire touchant ce saint Ses successeurs dans cet Evêché jusqu'à l'an 734. St. Hilaire adresse une lettre aux Evêques de la Premiere & Seconde-Germaine pour exalter la pureté & la fermeté de leur foy. Pieté des Fideles en Alsace. Loix qui y sont observées en particulier la Loy salique.
A. 511. *Idolatrie & Heresie bannies d'Alsace. Arrivée de St. Fridolin dans cette Province. Tout le Rhin soumis à l'Empire François. Partage de cet Empire. Alsace fait partie du Royaume d'Austrasie. Loix des Allemands non suivies en Alsace. Tranquillité de ce païs sous les regnes des Roys d'Austrasie, de Thierry, de Theodebert, de Theobalde ou Thibaut, de Clotaire, de Sigebert. Tems auquel a commencé le nom d'Alsace.*

SOMMAIRE DU SIXIEME LIVRE.

A. 587. *Troubles excitez par Brunehaut & par Frédégonde. Childebert tient sa cour en Alsace. Attentat & conjurations découvertes à Marleim palais d'Alsace. Giles Evêque de Reims déposé & relegué à Strasbourg. Alsace unie à la Bourgogne: Thierry II y fait son sejour. St Colomban persécuté, sa régle est suivie dans les Monastères d'Alsace. Guerres entre Thierry & Theodebert pour quelques Cantons d'Alsace. Irruption dans cette Province, Thierry forcé de la céder. Theodebert défait en deux combats, pris & poignardé. Thierry recouvre l'Alsace. Clotaire II Roy de toute la France tient sa cour en Alsace, y fonde l'Abbaye de Leurre. Ancienneté de celle de Maurmunster. Conspiration contre luy, découverte à Marleim, Clotaire remet l'Alsace à son fils Dagobert, fondateur de l'Abbaye de Weissembourg. Sigebert III. luy succéde.*

SOMMAIRE DU SEPTIEME LIVRE.

A. 658. *Grimoald usurpe le Royaume d'Austrasie pour son fils: supplice de l'un & de l'autre. Childeric Roy d'Austrasie céde l'Alsace à Dagobert II. Abbaye de Munster au Val-St.-Gregoire fondée. Monastere de St. Amarin. Dagobert monte sur le Trône d'Austrasie. St. Arbogaste Evêque de Strasbourg. Rouffac & d'autres terres données à son Eglise. Fondation des Monasteres de Surbourg, de Kœnigsbruk, de St. Marc, d'Haselac. St. Florent Evêque de Strasbourg y fonde le Monastere de St. Thomas. St. Wilfride refuse cet Evêché. Athic Duc d'Alsace bâtit le Chateau d'Hohenbourg. Ancien mur qui se voit sur la montagne. Histoire de Ste. Odile fille du Duc Athic. Hohenbourg changé en Monastere; celuy de Nidermunster bâti. Ste. Odile choisit la vie de Chanoinesse. Cet institut connu avant la fin du 8e. Siecle.*

SOMMAIRE DU HUITIEME LIVRE.

A. 685. *Reforme du Monastere de Ste. Odile: son sort dans les siecles suivans. Monastere de Truttenhusen. Ebermunster fondé par le Duc Athic. Fils de ce Duc. Son Ainé le Duc Adelbert établit à Strasbourg l'Abbaye de St. Etienne. Ste. Athale sa fille en est premiere Abbesse. Differentes révolutions de cette Abbaye, donnée enfin aux Religieuses de la Visitation. Les descendans de ce même Duc fondent en Alsace les Abbayes d'Honau, de Mourbach & de Masmunster ou Masveau. Eclaircissemens sur ces deux premieres Abbayes. Celle d'Honau est changée en un Chapitre de Chanoines, dans la suite transferé à Rheinau. Fondations du Monastere de Neuvillers & de celuy de Schwartzac en Alsace.*

SOMMAIRE DU NEUVIEME LIVRE.

A. 730. *Les Allemands tentent d'envahir l'Alsace. Heddo Evêque de Strasbourg assiste à deux conciles: Le Pape Zacharie loue son attachement au St. Siége. Irruptions des Allemands en Alsace; repoussez. Retraite de Carloman. Pepin Roy de France. Eloge de l'Abbé Fulrade natif d'Alsace, où il fonde les Monasteres de Lebereau & de St. Hypolite Celuy d'Etheim-Munster mis sous la régle de St. Benoit. Régne de Charlemagne. Ordonnance de ce Prince en faveur de l'Eglise de Strasbourg. Heddo va à Rome. Sept Archidiacres établis dans son Evêché. Remigius Evêque de Strasbourg fonde le Monastere d'Eschau. Evêché d'Augst transferé à Bâle. Hatto y est Eveque: son Capitulaire. Bienfaits de Charlemagne envers l'Alsace. Accroissemens de Scelestat. Eglise & Chapitre de St. Thomas à Strasbourg.*

SOM-

Digitized by Google

SOMMAIRE DU DIXIEME LIVRE.

Louis le-Debonnaire Empereur assigne des Royaumes à ses enfans. Lothaire obtient l'Alsace, y choisit une Epouse de la famille du Duc Athic. Posterité de ce Duc. Etat destiné à Charles le Chauve. Révolte de fils des Loüis, appaisée. L'Empereur confirme les Privileges de l'Eglise de Strasbourg; met cette Ville sous la protection de la Ste. Vierge. Nouvelle révolte. Le Pape vient en Alsace. L'Empereur abandonné prés de Rouffac, deposé, mis en penitence, rétabli. L'Alsace demeure à l'Empereur Lothaire. Il est battu à Fontenay. Louis Roy de Baviere & Charles le-Chauve se donnent à Strasbourg des marques d'une union sincere. Provinces partagées entre les trois freres. Origine de la Lorraine. Lothaire fait des graces à l'Alsace Monasteres d'Erstein & de Grandfels. L'Empereur partage ses Etats. Lothaire Roy de Lorraine possede l'Alsace. A. 814.

SOMMAIRE DU ONZIEME LIVRE.

Alsace usurpée par le Roy de Germanie; faveur accordée à l'Eglise de Strasbourg. Guerre entre ce Roy & Charles le-Chauve. L'Evêque de Strasbourg assiste au concile de Savonieres tenu pour la paix Lothaire veut répudier son Epouse. Concile d'Aix-la-Chapelle & de Metz à ce sujet: suitte de cette affaire, part qu'y a l'Evêque de Strasbourg. Alsace donné à Hugues fils naturel de Lothaire. Charles Couronné Roy de Lorraine; cede l'Alsace au Roy de Germaine, qui la rend à l'Empereur Loüis. Charles couronné Empereur; vaincu par son neveu. Loüis le-Begue Empereur. Charles le-Gros Empereur. Hugues s'y oppose; sa mort funeste. Charles maitre de toute la Monarchie Françoise fait son sejour en Alsace. Accusation contre l'Imperatrice l'Empereur déposé. Election d'Arnould. Abbaye d'Andlau fondée en Alsace par l'Imperatrice S. Richarde qui s'y retire. Lorraine accordée à Zuentibold. A. 855.

SOMMAIRE DU DOUZIEME LIVRE.

Loüis IV à Strasbourg appaise les broüilleries de cette Ville & de son Evêque Baltram. Othbert qui luy succede en est chassé & tué. Alsace envahie par Conrad I Roy de Germanie: reprise par Charles-le-simple. Troubles en France. Henry I Roy de Germanie prend saverne, ravage les bords du Rhin, qu'il est forcé de repasser. Alsace saccagée par les Hongrois. Bennon Chanoine de Strasbourg commençe le Monastere de N D. des Hermites, est Evêque de Metz. Everad Doyen de Strasbourg l'achève. Loüis d'Outre-Mer accepte la Lorraine, occupe l'Alsace. Othon I. Roy de Germanie prend Brisach, s'empare de l'Alsace, va en Italie. Histoire de Ste. Adélaide. Conjuration contre Othon. Il vint en Alsace. Est Couronné Empereur. Adélaide obtient des terres en Alsace. Ses largesses à differens Monasteres. Elle fonde celuy de Seltz, où elle est inhumée. A. 900.

SOMMAIRE DU TREIZIEME LIVRE.

Reputation d'Erkembalde Evêque de Strasbourg; grace qu'il procure à son Eglise. Division de la Lorraine en Haute & Basse. La Basse acceptée en fief par Charles frere du Roy de France. Guerre à ce sujet. Othon s'avance jusqu'à Paris : sa retraite précipitée. Lorraine cedée en fief au Roy de Germanie. Tentative des François sur la Lorraine. Hugues-Capet monte sur le Trône de France. Etat florissant des Abbayes d'Alsace. Henry II. choisi Roy de Germanie. Strasbourg pris, pillé, delivré. Le Duc d'Alsace surprend Brisach, se soumet à l'Empereur. Le Roy du choeur ou le Chapelain Imperial fondé à Strasbourg par Henry, qui y est préservé d'un grand danger. Alsace Comté. Famille des Comtes d'Alsace. Haute-Lorraine donnée à titre de Duché à Gerard III Comte d'Alsace, Origine de l'illustre Maison de Lorraine. Origine de la Maison d'Egisheim. A. 950.

SOMMAIRE DU QUATORZIEME LIVRE.

Origine de l'Auguste Maison d'Autriche. Chapitre d'Othmarsheim. Verner Evêque de Strasbourg assiste à plusieurs conciles: Maintient le Roy de Bourgogne. Conrad II Empereur se saisit de Bâle. Verner accusé sans fondement. Le Chateau d'Habsbourg bâti à ses dépens; il fonde l'Abbaye de Mury; va Ambassadeur à Constantinople où il meurt. Guillaume son successeur achève l'Eglise de St. Thomas : Etablit à Strasbourg la Collegiale de St. Pierre-le-Jeune. L'Empereur vient souvent à Strasbourg. Punit le Duc de Suabe; s'empare du Royaume de Bourgogne, Maison la Rapolstein. Bruno de la A. 1007.

Digitized by Google

Maison d'Egisheim Evêque de Toul, élû Pape sous le nom de Léon IX, passe en Alsace, accorde des Privileges au Chapitre de St.-Dié. Vient à Strasbourg. Pieté d'Helwide mere de ce Pape. Sa mort, son eloge. Commencement du titre de Roy des Romains.

SOMMAIRE DU QUINZIEME LIVRE.

A. 1059. *SChisme de Cadalous. Verner II Evêque de Strasbourg assiste au Concile de Mayence Plaintes du Pape contre luy. Dereglemens de Henry IV. Rebelles punis. Henry cité à Rome: fait déposer le Pape: est excommunié, & Verner suspens. Henry va en Italie; absous par le Pape, manque à ses promesses. Rodolphe Comte d'Alsace elû en sa place. Guerres entre eux Les Evêques de Strasbourg & de Bâle partisans de Henry defaits; fin tragique du Premier. Reputation de l'Abbaye d'Hirsauge. Celles de Ste. Walpurge & de Biblisheim fondées. Henry de nouveau excommunié. Autre Antipape Rodolphe tué. Henry prend Rome, est Couronné Empereur. Henry de Luxembourg choisi Roy des Romains. Alsace Duché en faveur de Frederic d'Hohenstauffen. Son Frere Othon Evêque de Strasbourg adhère à l'Antipape. Maison de Bade, Berthold de Zeringue égorgé.*

SOMMAIRE DU SEIZIEME LIVRE.

A. 1087. *COnspiration contre l'Empereur. Alsace purgée du Schisme par le zele de Manegold Abbaye de Marbac. Prieuré de Ste Foy, Collegiale de Luttenbach. Schisme dans l'Empire. l'Empereur excommunié. Henry V. Roy des Romains: s'éloigne de son Pere Assemblée de Mayence. Henry IV. déposé. Henry V. vient en Alsace. Rouffac se souleve. Troubles sur les investitures. Pape prisonnier. Henry Couronné Empereur. Alsace partie des Gaules assurée à l'Empereur. Le Duc d'Alsace enrichit l'Abbaye de Ste-Walpurge: vie de cette sainte. Guerre de Mayence. Schisme de Burdinus. Henry excommunié. Paix de l'Eglise. Bruits en Alsace. Cuno Evêque de Strasbourg chassé de son siége. Fondation d'Alkirk, de St. Morand, de Sindelsberg, de Huguenboffen. L'Eglise de Strasbourg acquiert Bergheim. Commencement de guerre avec la France. Mort de Henry V.*

SOMMAIRE DU DIX-SEPTIEME LIVRE.

A. 1125. *LOthaire II vient à Strasbourg, L'Evêque Brunon déposé, Troubles de l'Empire Gerard Evêque de Strasbourg arme pour Lothaire. Schisme de Pierre de Leon. Lothaire Couronné Empereur. Abbayes de Baumgarten, de Lutzel, de Neubourg, de Peris, de St. Jean des-Choux, d'Ittenwiller fondées en Alsace. Conrad III Empereur; se plait à Strasbourg; Privilege qu'il luy accorde; assemblées qu'il y tient. Croisade prechée. Massacre des Juifs. Miracles de St. Bernard à Bâle & à Strasbourg. Frederic Barberousse prend la croix, est élû Roy des Romains, vient à Strasbourg. Batit le Palais de Kayserslautre, la Ville d'Anwillers, le Chateau de Triefels, augmente Haguenau. Comte de Montbeliard. La Bourgogne à l'Empereur. Schisme de Victor. Guerre en Italie. fin du Schisme. Rudolphe Evêque de Strasbourg deposé. Incendie de cette Ville.*

SOMMAIRE DU DIX-HUITIEME LIVRE.

A. 1186. *HEnry VI. Roy des Romains. Son mariage. Triste mort de Frederic & du Duc d'Alsace. Chateau de Brisach bâti. Hyvers extraordinaires. Henry Couronné Empereur. Guerre de la Pouille. Richard Roy d'Angleterre arrêté en Allemagne Conquête de la Pouille & de la Sicile. L'Empire declaré hereditaire Othon de Brunswich Roy des Romains Divers ravages en Alsace. Philippe Couronné Roy accorde à Strasbourg un Privilege, est assassiné. Comté de Neubourg acquise par l'Eglise de Strasbourg. Othon Couronné Empereur est excommunié. Frederic élû Roy des Romains, se rend à Bâle. Rodolphe d'Habsbourg Landgrave d'Alsace. Prérogatives & droits de cette dignité. Guerre entre Frederic & Othon. Le premier s'allie avec la France, gagne le Duc de Lorraine, siege de Haguenau. Brisach se révolte contre Othon. Toute l'Alsace soumise à Frederic.*

SOM-

Digitized by Google

SOMMAIRE DU DIX-NEUVIEME LIVRE.

Lorrains surpris à Rosheim. Leur Duc prisonnier. Comté Dagsbourg sans heritiers. Privilege confirmé à Henry II. Evêque de Strasbourg. Vaudois reprimez. Dominicains & Franciscains établis à Strasbourg. Abbaye de Toussaint fondée. Préfet à Haguenau. Il distingue Scelestat & Colmar, rebâtit Kaysersberg, fortifie Neubourg. Suite des Landgraves d'Alsace. Cession faite à Berthold Evêque de Strasbourg. Frederic II Couronné Empereur maintient les privileges de cette Ville. Henry son fils est Roy des Romains. Guerre en Alsace. Strasbourg bloqué. Frederic reçoit la Couronne de Jerusalem : est excommunié. Paix de l'Evêque de Strasbourg. Donation à cette Eglise. Le Landgraviat de la Basse-Alsace passe aux Comtes d'Oetingue. Conspiration du Roy des Romains. Strasbourg & son Evêque y entrent. Punition de ce Prince. A. 1213.

SOMMAIRE DU VINGTIEME LIVRE.

Frederic en Alsace, fait élire Conrad Roy des Romains, rend Strasbourg independant de son Evêque. Paix entre cet Evêque & les Comtes de Linange & de Ferrette. Comté de Kybourg cédée à son Eglise; Noblesse de son Chapitre. Bulgares punis. L'Empereur excommunié par le Pape : l'un & l'autre recherchent Strasbourg. Alsace declarée pour Henry contre Frederic. Guillaume Roy des Romains. Alsace partagée sur les prétendans à l'Empire : ravagée par Conrad. Confédération en Allemagne. Richard Roy d'Angleterre & Alphonse Roy des Castille élûs Rois des Romains. Richard vient en Alsace. Autorité de Henry III. Evêque de Strasbourg. Collegiale de St. Martin fondée à Colmar. Gauthier Evêque de Strasbourg fait la guerre à cette Ville. Ligue contre luy. Surprise de Colmar & de Milhause. Defaite de cet Evêque. Trêve & paix. A. 1235.

SOMMAIRE DU VINGT-ET-UNIEME LIVRE.

Promesses de l'Evêque Henry IV faites à Strasbourg. Leurs droits reglez. Synode à Strasbourg. Guerre entre cette Ville & Seltz, celle-cy prise & donnée à l'Eglise de Strasbourg. Statuë dressée dans Strasbourg à Rodolphe d'Habsbourg. Massacres à Bâle, punis. Succession des Ducs d'Autriche, & Brisach, contestées. Rodolphe attaque l'Evêque de Bâle. Paix. Rodolphe élû Roy des Romains. Augustins à Strasbourg. Cathedrale & Tour de cette Ville bâties. Prefets d'Alsace. Strasbourg dependant de Rodolphe. Guerre entre ce Prince & Ottocare : ce dernier vaincu. Monastere d'Hunesheffen. Guerres particulieres en Alsace. L'Empereur s'y rend. Faux Frederic II puni. Dissensions entre les Seigneurs d'Alsace. Révolte de Colmar, réprimée. Lauterbourg pris. Le Comte de Rapolstein résiste à l'Empereur. Paix rétablie. Besançon delivré. Mort de l'Empereur. Religieuses Urbanistes en Alsace. A. 1263.

SOMMAIRE DU VINGT-DEUXIEME LIVRE.

Colmar assiégé & soumis par l'Evêque Conrad III. Adolphe de Nassau Roy des Romains menace la Franche-Comté. Conrad déclaré pour Albert d'Autriche. Adolphe en Alsace, assiége Colmar, qui luy est livré; accorde la paix à Strasbourg. Troubles d'Allemagne. Alsace favorable à Albert : on y conspire contre Adolphe. Entreprise des Strasburgiens sur Haguenau. Ravages en Alsace. Albert d'Autriche élû Roy des Romains. Victoire d'Albert sur Adolphe. Nouveau Landvogt d'Alsace. Incendie à Strasbourg. Siége de Fribourg : l'Evêque Conrad y est tué. Alliance de Philippe le-bel avec Albert. Titre d'Archiduc d'Autriche. L'Autriche & l'Alsace renduës hereditaires. Contestation entre l'Evêque & la Ville de Strasbourg, terminée. Monastere de St. Guillaume fondé à Strasbourg. Inondation extraordinaire. Le Pape nomme à l'Evêché de Strasbourg. A. 1292.

Digitized by Google

SOMMAIRE DU VINGT-TROISIEME LIVRE.

A. 1308. *Albert Roy des Romains massacré. Henry de Luxembourg élû. Echange avantageux à l'Evêché de Strasbourg. Soumission des députez de cette Ville. Landvogt & paix en Alsace. Henry va en Italie. Leopold d'Autriche Landgrave d'Alsace. Henry Couronné Empereur. Sa mort. Fréderic d'Autriche & Loüis de Baviere élûs Rois des Romains. Alsace se déclare pour Fréderic. Guerre entre eux. Mariage de Fréderic. Combat égal. Guerre en Alsace. Strasbourg neutre. Acquisitions pour l'Eglise de cette Ville. Comté de Ferrette à la Maison d'Autriche. Victoire de Loüis, Frederic pris. Autre Landvogt en Alsace. Loüis leve le siége de Seltz, est excommunié. Entreveuë de Leopold & du Roy de France. Frederic délivré. St. Hyppolite pris & rasé. Peste & famine en Alsace. Hopital à Molsheim. Carmes à Strasbourg. Saccites Religieux supprimez. Chapitre de Toussaint fondé à Strasbourg.*

SOMMAIRE DU VINGT-QUATRIEME LIVRE.

A. 1328. *Horbourg revendiqué par Berthold II Evêque de Strasbourg. Ligue entre cette Ville, Bâle & Fribourg. Ennemis suscitez à l'Empereur Loüis. Siége de Colmar. Benfeldt surpris. Traité entre l'Empereur & Otton Duc d'Autriche. Révolution dans le gouvernement de Strasbourg en faveur du Peuple. Schwanau & Erstein démolis. Loüis vient en Alsace & traite avec Berthold. Synode de Strasbourg; opposition à un mandement de l'Evêque. Division sur le choix d'un Prevôt du Chapitre. Ligue contre cet Evêque, qui est enlevé & fait prisonnier. Strasbourg refuse de le secourir. Honteux traité & délivrance de Berthold. La France traverse l'accommodement de l'Empereur Loüis avec le Pape. Les Princes de l'Empire favorables à l'Empereur. Scelestat declaré contre l'Evêque Berthold. Cet Evêque rend hommage à l'Empereur. Il s'accommode avec ses ennemis.*

SOMMAIRE DU VINGT-CINQUIEME LIVRE.

A. 1342. *Juifs massacrez en Alsace. Colmar vainement assiégé par les Fanatiques. Ligue contre eux. Confédération pour la paix. Juifs accusez. Exécution à Strasbourg. Charles IV Roy des Romains, Mort de Loüis de Baviere. Charles vient à Strasbourg. Cession, ou mort de ses compétiteurs. Soulévement de quelques Villes, réprimé. Ravages de la peste en Alsace. Flagellans de Suabe entrent dans Strasbourg: condamnez. Peage sur le Rhin empeché par Strasbourg. Privilege de Haguenau & d'autres Villes. Préfecture d'Alsace engagée au Comte Palatin. Vicaire-Général de l'Evêché de Strasbourg. Mort de Berthold. Son Corps trouvé entier longtems aprés. Comte de Habsbourg arrêté à Zurich. Armée en Alsace contre Zurich. Alliance des Cantons. Zurich attaqué par Albert d'Autriche. Paix. Rupture. Charles suspend les hostilitez, vient en Alsace. Armement contre Zurich, rendu inutile. Charles Couronné à Rome.*

SOMMAIRE DU VINGT-SIXIEME LIVRE.

A. 1355. *Difficultez de Strasbourg sur l'Art. 15. de la Bulle d'or. Tremblement de terre en Alsace. Voeu de Strasbourg à ce sujet; sa devotion à la sainte Vierge. Brigands dissipez. Seltz & Hagenbach incorporez à la Préfecture d'Alsace. Eclaircissemens sur le Landgraviat d'Alsace. Landgraves de la Maison d'Oetingue, L'Evêque Jean II acquiert ce Landgraviat & d'autres biens; punit Haguenau, traite avec Scelestat. Brigandages des Anglois. Confédération contre eux en Alsace. Ils insultent Strasbourg & ravagent tout. Se retirent précipitamment aux approches de l'Empereur. Mort de l'Evêque Jean, il est honnoré comme un saint. Le Pape nomme à son siege Jean III. Fribourg à la Maison d'Autriche. Guerre de Strasbourg avec le Duc de Deux-Ponts. L'Empereur en Italie. Il prend Strasbourg sous sa protection. Broüilleries dans le Grand-Chapitre de cette Ville, terminées.*

SOM-

Digitized by Google

SOMMAIRE DU VINGT-SEPTIEME LIVRE.

LAmbert de Brun nommé par le Pape à l'Evêché de Strasbourg. Joannites en cette Ville. Le Duc de Lorraine entre en Alsace. Violences de Jean Erbe contre les Strasburgiens; Confédération à ce sujet. Droits d'Enguerrand de Coucy sur l Alsace. Il y vient avec une Armée, qui se dissipe. Places d'Alsace engagées par l'Empereur pour l'élection de son fils Vinceslas. Malheureux regne de ce Prince. Ligue de Strasbourg. Ligue de la Noblesse. Le Pape nomme Frederic de Blanckenheim Evêque de Strasbourg. Foires établies en cette Ville. L'Archiduc Leopold defait & tué en Suisse. Guerre en Alsace. Le Marquis de Bade & le Comte de Linange la font à Strasbourg. Paix entre eux. Précaution du Comte Palatin. Carouzel à Strasbourg. Ligue contre cette Ville. Frederic paroit le plus animé. Paix de Strasbourg. Frederic permute avec Guillaume De Dietsch. Oppositions du Chapitre. A. 1373.

SOMMAIRE DU VINGT-HUITIEME LIVRE.

GUillaume obtient les suffrages : traite avec Strasbourg. Chanoines de Rhinau à St. Pierre-le-Vieux. Rupert de Baviere elû à la place de Vinceslas. Vient à Strasbourg: accorde un Privilege à Seltz. Guillaume luy cede des Places de l'Evêché. Ligue contre ces alienations. Passages d'Italie fermez à Rupert: il traite avec les Villes d'Alsace. Guerre de Catherine de Bourgogne avec les Bâlois. Tréve, paix par le moyen de Sigismond successeur de Rupert. Concile de Constance. Graces de Sigismond à l'Alsace. Guillaume est emprisonné. Jean XXIII. sort de Constance, est deposé. Plaintes contre l'Evêque portées au Concile. Ses défenses. Confraternité du Clergé de Strasbourg. Les détenteurs de l'Evêque sont excommuniez. Leur appel; rejetté. Jugement du Concile suspendu. L'Evêque en liberté vient à Constance. Ses ennemis absous. Il en appelle. Sentence du Concile en faveur de Guillaume. A. 1395.

SOMMAIRE DU VINGT-NEUVIEME LIVRE.

COnfraternité du Clergé approuvée du Pape. Quatre Chapitres y entrent, & l'Evêque y souscrit. Sa mort. Conrad de Busnang elû en sa place. Opposition. Il cede l'Evêché à Robert de Baviere. Guerres en Alsace. Ravages du Comte de Neuchatel. Ligue contre la Maison d'Autriche. Mort de Sigismond. Invention de l'imprimerie à Strasbourg. Frederic d'Autriche s'allie à la France. Révolte des Cantons Suisses contre la Maison d'Autriche Le Concile de Bâle procure la paix. Le Duc d'Autriche obtient du secours des François. Les Lorrains & les Anglois s'y joignent. Epinal rendu. Metz sous la protection de la France. L'Armée du Dauphin dite des Armagnacs s'approche de l'Alsace. Le Dauphin traite avec la Noblesse de cette Province. Suisses défaits en deux rencontres. Traité de la Ville de Bâle & du Concile avec le Dauphin. A. 1416.

SOMMAIRE DU TRENTIEME LIVRE.

ALsace ravagée par les Armagnacs. Plaintes inutiles du Roy des Romains. Paix des Cantons avec le Dauphin. Son Armée prend des quartiers en Alsace; Elle en sort avec perte. Hostilitez de Bâlois contre la Maison d'Autriche. Le Cardinal d'Arles outragé. Paix entre eux. Etat de la Maison de Baviere. Guerres en Alsace. Phaltzbourg bâti. Paix entre la France & l'Empire. Fin du Schisme de Felix. Guerre entre Albert d'Autriche & les Bâlois. Paix. Strasbourg zelé pour le Roy des Romains, qui confirme ses privileges. Procez entre les Curez & les Religieux Mandians de Strasbourg. Jugement d'un Commissaire du Pape. Le Duc de Deux-Ponts réduit par le Comte Palatin. Université de Bâle. Entreprises des Gentilshommes en Alsace. Milhause sous la protection des Suisses. Armée en Alsace contre l'Archiduc. Paix honteuse de celuy-cy. A. 1444.

SOMMAIRE DU TRENTE-ET-UNIEME LIVRE.

A. 1470. *L'Archiduc engage une partie de son domaine. Réforme de l'Abbaye de Weissembourg. Oppositions du Peuple. Bandits reprimez en Alsace. L'Empereur à Strasbourg. Cette Ville soutient ses privileges. Titre de Roy refusé au Duc de Bourgogne, qui se declare pour l'Archevêque de Cologne. Il visite l'Alsace; n'est pas reçû à Colmar: assiége Nuitz. Strasbourg arme pour la secourir. Entreprise sur Ensisheim, & les Bourgeois de Brisach manquée; son auteur arrêté. Strasbourg défend ses Alliez. Suntgau ravagé par les Bourguignons. L'Empereur vient à Cologne au secours de Nuitz. Le droit de porter l'Etendart Imperial assûré aux Strasburgiens. Levée de siége de Nuitz par un traité. Strasbourg fortifiée contre le Duc de Bourgogne. Guerre de ce Duc contre la Lorraine; contre les Suisses. Il prend Granson; est mis en déroute; défait à Morat: tué devant Nancy.*

SOMMAIRE DU TRENTE-ET-UNIEME LIVRE.

A. 1477. *VEngeance des Suisses en Alsace. Duché de Bourgogne à la France. Albert de Baviere Evêque de Strasbourg. Desordres des Monasteres. Celuy de Weissembourg devient un Chapitre. Régles pour les Chanoinesses de St. Etienne. Religieuses Penitentes à Strasbourg. Sa Cathedrale couverte de plomb. Réglemens pour le Gouvernement de Strasbourg, qui maintient son indépendance. Maximilien Roy des Romains adopté par l'Archiduc. Confédération dans la Suabe. Alliance des Villes d'Alsace avec les Suisses. Païsans soulevez & réprimez. Les Suisses refusent l'Alliance de l'Empereur, & s'unissent aux Grisons. Guerre des Imperiaux contre les Suisses. Alliance de ceux-cy renouvellée avec la France. Ils remportent des avantages sur les Imperiaux; défont le Comte de Furstemberg. Paix entre eux. Bâle s'unit à perpetuité aux Cantons. Famine en Alsace.*

Digitized by Google

Digitized by Google

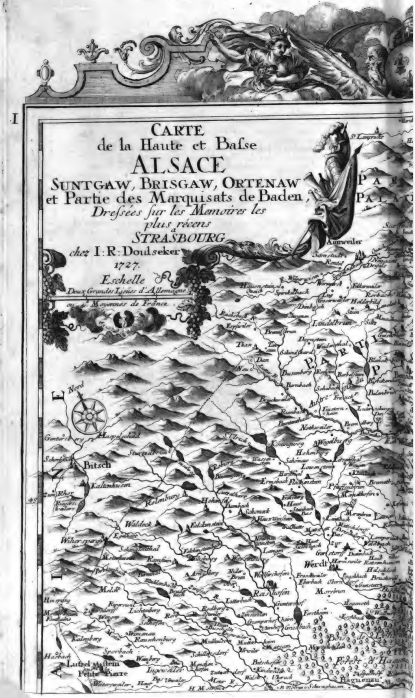
CARTE
de la Haute et Basse
ALSACE
SUNTGAW, BRISGAW, ORTENAW
et Partie des Marquisats de Baden,
Dressées sur les Memoires les
plus récens
a
STRASBOURG
chez I: R: Doulseker
1727.
Eschelle
Deux Grandes Lieües d'Allemagne
Moyennes de France
Nord
Bitsch
Kaltenhusen
Waldeck
Ingweiler
Werdt
Hagenau
Reichshofen
Annweiler
Lindelbrun
Lutzel stein
Petite Pierre

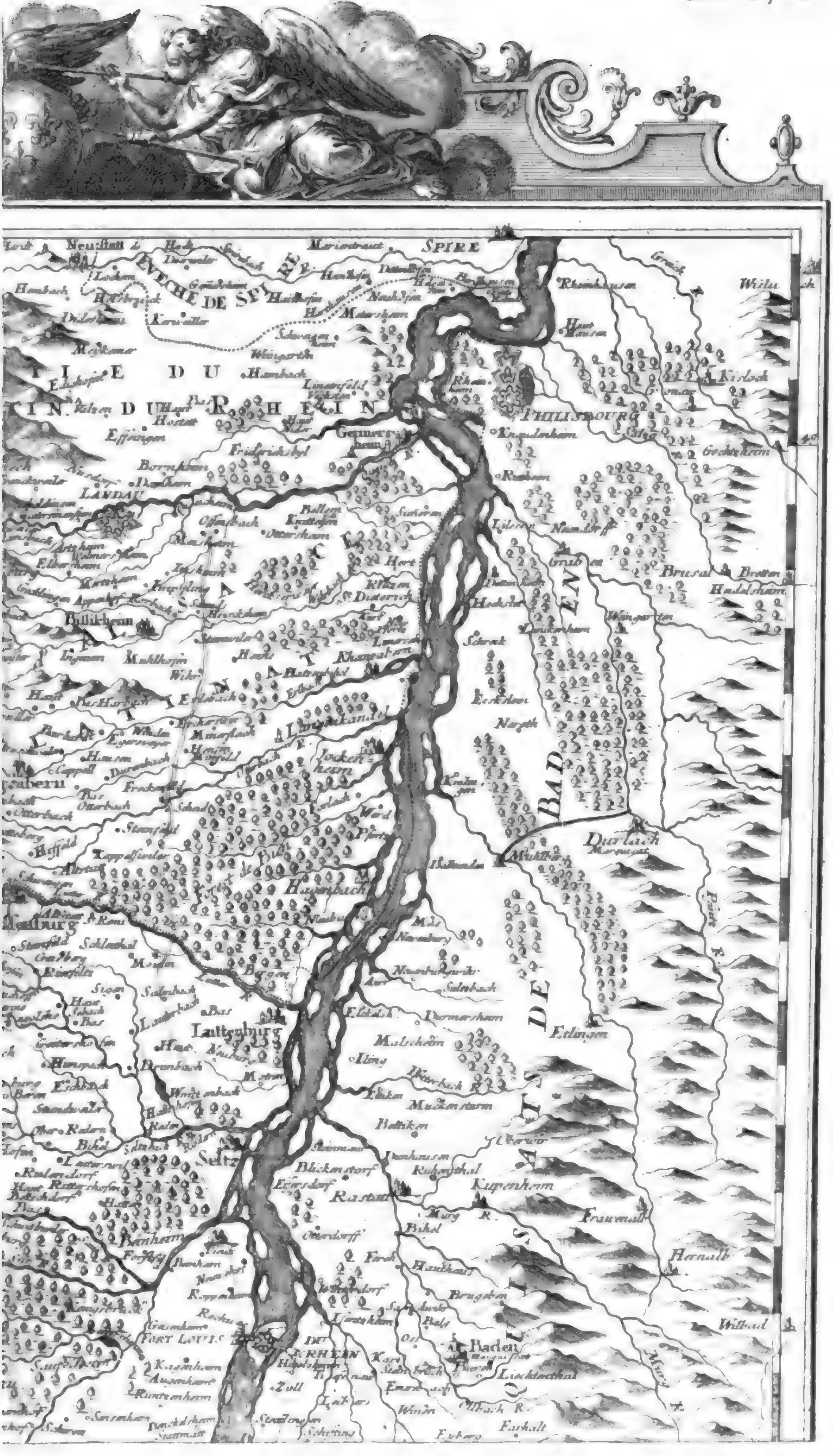
SPIRE
PHILISBOURG
LANDAU
ILE DU RHEIN
BADEN
Durlach
Baden
Rastatt
Seltz
FORT LOUIS
Lauterburg
Etlingen
Kupenheim
Frauenalb
Herrnalb
Bruchsal
Bretten
Graben
Germersheim
Rheinhausen
Hagenbach
Jockenheim
Mühlberg
Pforz
Beinheim
Lichtenau
Bühl
Neuburg
Rheinzabern

Digitized by Google

Digitized by Google

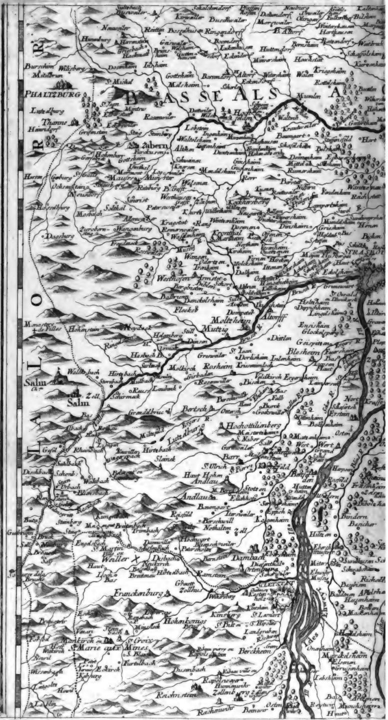

Digitized by Google

Digitized by Google

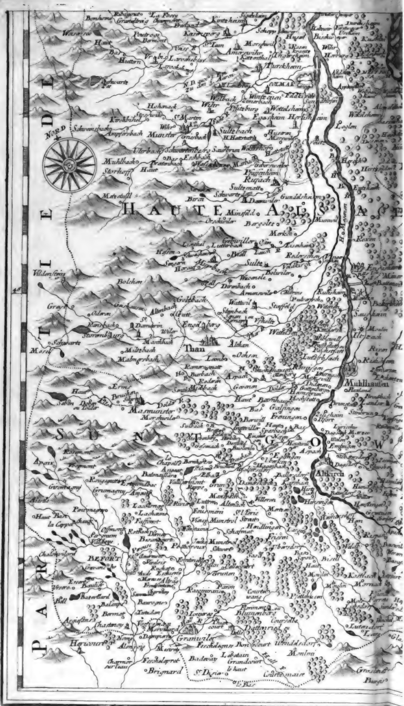

Digitized by Google

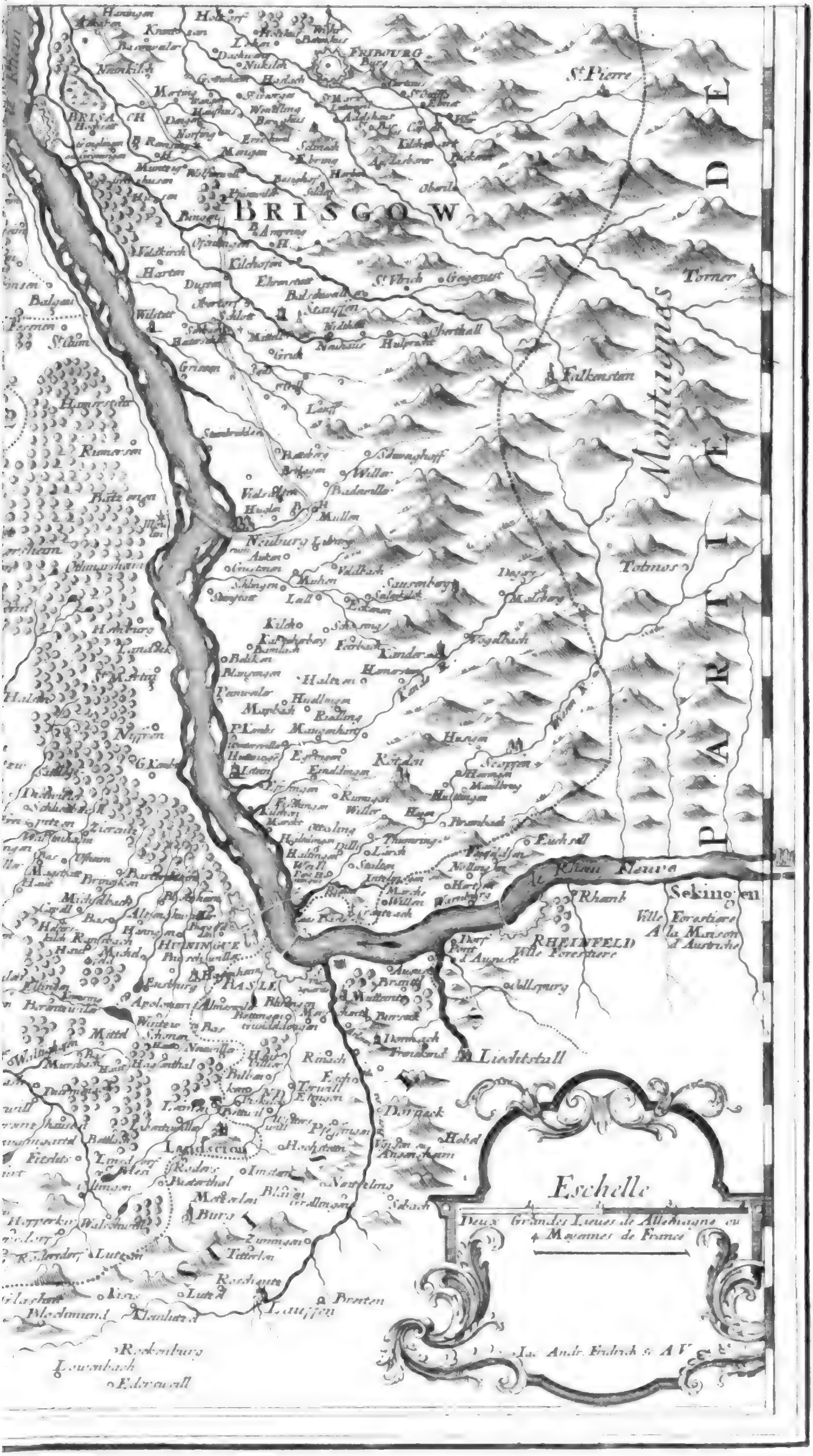

Digitized by Google

HISTOIRE
D'ALSACE
SOUS L'EMPIRE ROMAIN
LIVRE I.

Alsace conquise par les Romains.

LES Romains s'étant déjà rendu maîtres de quelques provinces des Gaules, ne laisserent pas échapper l'occasion qui se présenta de porter jusqu'au Rhin les bornes de leur Empire, & de mettre l'Alsace au nombre de leurs conquestes. Les Gaulois eux memes leur en suggérerent le moyen, cinquante huit ans avant la naissance de JESUS-CHRIST suivant l'Ere vulgaire, dans le temps que le Senat avoit confié pour cinq ans à JULES CESAR l'administration de la Gaule Transalpine. Il y avoit déjà quelques années que les Auvergnacs craignants d'étre accablez par la puissance des Hedüens, qu'on a depuis nommez Autunois, avec lesquels ils etoient presque toûjours en guerre, avoient appellé à leur secours, de concert avec les Sequaniens, les nations qui habitoient au delà du Rhin: Elles ne se firent pas longtemps prier d'entrer dans les Gaules, dont le séjour leur paroissoit délicieux, par rapport aux forests & aux montagnes où ces peuples trouvoient à peine de quoy subsister. ARIOVISTE Chef de ces nations passa le Rhin à la teste de quinze mille hommes, & s'empara de la partie du païs des Sequaniens, qu'on a nommée depuis la Haute Alsace. Il repoussa les Hedüens, & les contraignit de luy donner des otages, pour s'assurer qu'ils n'inquiéteroient plus les Sequaniens, & qu'ils n'imploreroient pas l'assistance des Romains.

Arioviste Maitre de la Haute Alsace.

Les Sequaniens ne tarderent pas d'éprouver qu'il est toujours dangereux de donner entrée dans son païs à des étrangers puissans & belliqueux, qui ayant d'abord été reçus sous le titre de deffenseurs, ne tardent pas de chercher l'occasion de devenir les maitres. ARIOVISTE se voyant à son aise dans la Haute Alsace, (a) l'un des meilleurs païs des Gaules, dit CESAR, & qui faisoit la troisiéme partie du païs des Sequaniens, (b) resolut de s'y etablir, & força les Sequaniens de l'en laisser joüir en souverain & de se renfermer dans les deux autres parties de leur païs, sçavoir la Franche-Comté & la Bresse.

Germains en Alsace.

D'autres Germains enviérent bientót le sort de ceux qui avoient suivi ARIOVISTE; ils sortirent en foule de leurs Cantons, & ayant passé le Rhin, on les vit bientót dans les Gaules croître jusqu'au nombre de six vingt mille hommes : on en comptoit jusqu'a vingt quatre mille de la seule nation des Har-

(a) *Tertiamque partem agri Sequanici, qui esset optimus totius Galliæ occupasset :* CÆSAR Com. I. L.
(b) CLUVERIUS *de Sequanis.*

Harcides, qui entrerent dans l'Alsace & qui suivant les apparences donnerent leur nom au païs qu'on appelle la Hart. Cette multitude de Germains donna envie à ARIOVISTE de s'étendre toûjours plus: Il proposa même aux Sequaniens de luy céder encor un tiers de leur païs pour y placer ses sujets plus au large: pour s'assurer du succés de ce projet, il se ménagea l'amitié des Romains, qui pouvoient seuls l'empêcher de reüssir: l'affaire fut traitée avec beaucoup d'adresse. Le Senat de Rome reçut ARIOVISTE dans son alliance, & luy accorda même le titre de Roy: ainsi la Haute Alsace devint un nouveau Royaume aux dépens des Sequaniens, qui se repentirent trop tard d'avoir appellé des étrangers à leur secours.

Ce fut dans ce temps là que les Suisses jaloux de la bonne fortune de leurs voisins, se lasserent de se tenir renfermez entre le Rhin & le Mont-Jura où ils trouvoient à peine du pain pour vivre. Les Germains venoient de leur fermer l'entrée dans la Haute Alsace à la quelle ils confinoient, & leur exemple les persuada qu'ils pouvoient bien aller comme eux dans les Gaules s'emparer d'un païs plus commode. Dés que cette resolution fut prise, ils en firent part aux peuples du haut Valais, aux Grisons, aux Rauracs qui habitoient le Canton de Bâle, & aux Boïens qui occupoient une partie de la Baviere. Tous de concert avec les Suisses se déterminerent à quitter leur païs & à brûler même leurs habitations & leurs denrées, pour s'oter toute esperance de retour, ne se réservant des farines que pour trois mois. Aprés avoir pris ces précautions ils se mirent en marche au nombre de trois cents soixante huit mille hommes.

Tatobrigi, Tulingi, Rauraci, Boii.

JULES CESAR en ayant eu avis, sentit le danger où se trouvoient les Provinces des Gaules soumises aux Romains, & sans perdre de temps il sortit de Rome le 26. Mars, sous le Consulat de Calphurnius Piso & d'Aulus Gabinius, dans le dessein d'arrêter les Suisses qui s'etoient partagez en quatre bandes, qu'on nommoit les Cantons. CESAR les ayant en effet empêché de traverser le Rhône, ils obtinrent des Sequaniens la permission de passer sur leurs terres & marchérent le long de la Saône. Comme il falloit beaucoup de temps à une si nombreuse multitude pour passer cette riviere sur des barques, CESAR eut le loisir de les atteindre, & ayant fait dans un seul jour un pont sur la Saône, il vint fondre tout à coup sur le Canton de Zurich, qui restoit seul au delà de la riviere, & le défit entierement. Cet evenement engagea les trois autres Cantons à demander composition, mais ayant refusé de donner des otages, sous pretexte que les Suisses n'avoient pas coutume de donner d'autres assurances de leur bonne foy que leur seule parole, la négotiation se rompit. Cependant les Suisses s'avancerent du coté d'Autun; CESAR les poursuivit, & après divers combats il força ces Etrangers de tourner du côté de Langres; là un Canton se détacha des deux autres & s'enfuit du côté du Rhin; les deux qui restoient se voyant fort affoiblis par la faim & par les pertes qu'ils avoient faites, se rendirent à la discretion du Vainqueur, qui les obligea de reprendre le chemin de leur païs: ils s'y retirerent en effet n'étant plus que cent dix mille hommes seulement.

Anno ante Christum 58.

Mesures prises par les Gaulois pour chasser ARIOVISTE de l'Alsace.

Les Députez de presque toutes les Villes des Gaules vinrent sans délay féliciter CESAR de sa Victoire, & le priérent de souffrir qu'ils s'assemblassent pour conférer avec luy sur des points qui intéressoient & Rome & toutes les Gaules. Tous se rendirent au lieu & au jour marquez. Divitiac Magistrat celebre parmi les Hedüens, prit la parole & remontra à CESAR qu'ARIOVISTE ne s'etoit pas seulement emparé de toute l'Alsace qui faisoit la troisieme partie du païs des Sequaniens, mais qu'il vouloit encor qu'on luy abandonnât un second tiers, c'est a dire toute la Franche-Comté; que si on ne s'opposoit pas à ses entreprises, les Gaulois se verroient bientôt forcez de luy céder leurs meilleurs païs; Que la province même qui s'etoit soumise à l'Empire Romain & qui n'est séparée des Etats des Sequaniens que par le Rhône, ne tarderoit pas de se voir exposée aux irruptions de ces Barbares. Les Sequaniens appuyerent le discours de Divitiac par leur silence & par un air qui peignoit la tristesse sur leur visage, la crainte du cruel ARIOVISTE ne leur permettant pas de s'expliquer autrement. CESAR en fut touché & aprés avoir déliberé pendant peu de jours, il envoya demander une entrevuë à ARIOVISTE. Ce Prince fier répondit que s'il avoit quelque chose à dire à CESAR, il viendroit luy même le trouver, que CESAR devoit en user de même à son égard, & qu'au reste il etoit surpris que les Romains voulussent se meller de ce qu'un Roy comme luy, faisoit

Digitized by Google

faisoit dans la partie des Gaules qu'il avoit conquise par ses Victoires.

CESAR picqué de ce refus manda à ARIOVISTE qu'il eût à empecher les Germains de passer à l'avenir dans les Gaules; qu'il rendit aux Hedüens leurs otages, & qu'il cessât d'inquieter ces peuples que les Romains consideroient comme leurs freres. ARIOVISTE repondit que c'etoit au Vainqueur à donner la Loy & non pas à la recevoir, que laissant les Romains régir à leur gre leur Republique, il prétendoit avoir le méme droit dans ses Etats; qu'on ne devoit pas s'attendre qu'il rendit aux Hedüens leurs otages, mais qu'il ne porteroit pas la guerre chez eux, s'ils demeuroient dans le devoir, & qu'en un mot il feroit connoitre que les Germains avoient de la valeur & que ses troupes s'etoient aguerries depuis quatorze ans qu'elles n'avoient point d'autres demeures que leur Camp. Dés que CESAR eut reçu cette reponse, il ne délibera plus, il partit & aprés trois jours de marche il fut averti qu' ARIOVISTE s'avançoit de son côté dans le dessein de se saisir de Besançon, Capitale du païs des Sequaniens. Sur cet avis CESAR força sa marche, il prévint son ennemy, & se rendit maitre de Besançon où il trouva en abondance tout ce qui etoit necessaire pour l'expedition qu'il projettoit. Tout etant disposé, une soudaine frayeur se répandit dans son armee, sur le portrait que luy firent quelques marchands de la force des ennemis qu'elle avoit à combattre, & de la difficulté qu'il y avoit d'aller à eux, à cause des forests & des defilez qui se trouvent sur la route de Besançon en Alsace. CESAR rassura ses troupes, & declara à la tête de son Armée qu'il laissoit la liberté de se retirer, à ceux qui oubliant la gloire & les interests de l'Empire Romain, ne voudroient pas le suivre; qu'il comptoit sur la valeur de la Legion dixieme, qu'elle luy serviroit de Cohorte Pretorienne, qu'elle luy suffiroit pour vaincre les Barbares, ou du moins pour empécher que le nom Romain ne fût à jamais deshonoré. Ce discours ayant fait reprendre coeur à ceux que la terreur avoit abbatus, CESAR se hâta de marcher à l'Ennemy, mais au lieu de prendre le droit chemin de Besançon en Alsace, il prit un long détour pour eviter les forests & les defilez où son Armée auroit pû être arretée par quelques Soldats ennemis. Il ne pouvoit pas tenter d'aller au delà du Doux pour essayer de déboucher par les Suisses; le chemin etoit encor plus impratiquable pour une Armée, & le païs des Suisses ruiné recemment par la desertion de ses habitans, n'auroit pu luy fournir la subsistance necessaire; de sorte que suivant le conseil de Divitiac en qui il avoit une pleine confiance, CESAR prit un détour de cinquante mille, c'est à dire d'environ trente trois Lieües, pour marcher avec plus de seureté par des chemins plus ouverts. Il prit sans doute le chemin de la Saône pour venir du côté de Vesoul, & entrer dans l'Alsace, pres de Béfort; tout ce chemin se fit en sept jours, l'Armée de CESAR faisant ordinairement sept milles par jour.

Alors CESAR fut averti par ses Coureurs qu'il n'etoit qu'à vingt quatre mille, c'est à dire à seize Lieües des ennemis; de maniere que supposant que l'Armée avoit debouché par Befort, le Camp des Germains etoit à la hauteur de Colmar. Sur l'avis qu'eut ARIOVISTE que les Romains etoient entrés dans l'Alsace, il envoya dire à CESAR qu'il acceptoit l'entrevüe qu'il luy avoit offerte; CESAR ne la refusa pas, mais il voulut qu'elle fut differée de cinq jours pour se donner le loisir de faire avancer son Armee dans la plaine, prenant toujours soin de laisser par ses derrieres le passage libre aux convoys que les Sequaniens & les Hedüens faisoient marcher à sa suite. Les deux Generaux se rendirent au jour marqué dans une grande plaine sur une hauteur assez ample, n'etant l'un & l'autre accompagnez que de dix Cavaliers, ayant laissé à quelque distance le corps de leurs troupes. ARIOVISTE parla avec sa fierte ordinaire & il ne craignit pas de dire à CESAR que s'il ne sortoit pas de ses Etats, il le traitteroit en ennemy. Pendant qu'il parloit, CESAR s'apperçût que la Cavallerie ennemie s'approchoit & qu'elle commençoit à jetter quelques traits; mais ne voulant pas engager une action, il rompit la conference & se retira avec les siens. Deux jours aprés ARIOVISTE demanda une seconde entrevüe; CESAR se contenta d'envoyer Valerius Porcillus jeune officier, qui sçachant la langue Gauloise pouvoit conferer avec ARIOVISTE qui l'avoit apprise depuis qu'il etoit dans les Gaules. Cette langue etoit donc differente & de la Latine & de celle qu'on parloit au delà du Rhin. A peine Porcillus fut-il entré dans le Camp avec M. Ficius qui l'accompagnoit, qu' ARIOVISTE les fit arreter

Entrevüe de CESAR & d'ARIOVISTE.

A 2

arréter & mettre aux fers. Il décampa le même jour, fit faire à son Armée six mille pas, c'est à dire environ quatre Lieües, & vint camper au pied de la montagne. Il avança encor le lendemain de deux mille pas, pour gagner du terrain sur CESAR, à dessein de le prendre en queüe & de luy couper les vivres: cette manœuvre obligea CESAR à reculer de six cents pas, pour se saisir d'un poste avantageux où les Romains se retrancherent. Ils y furent attaquez vivement, mais ils tinrent toujours ferme sans se laisser entamer. Envain CESAR presenta la Bataille durant cinq jours, ARIOVISTE la refusa toûjours, parcequ'il avoit esté averti par des Devineresses qu'il ne remporteroit pas la victoire, s'il combattoit avant la nouvelle Lune. CESAR enfin resolu de ne plus differer, s'approcha de si prés du Camp des ennemis, qu'il les força d'en venir aux mains. ARIOVISTE rangea son Armée qu'il partagea en autant de Corps differents qu'il avoit sous ses ordres de Nations differentes; de sorte que les Harcides, les Marcomans, les Triboques, les Vangions, les Nemetes, les Seduliens & les Sueves formoient des Corps séparez, eloignez à quelque distance les uns des autres. Dés que le signal du Combat fut donné, tous ces Corps s'avancerent avec tant de précipitation que les Romains ne pouvant plus lancer leurs javelots, ne se servirent plus que de l'epée. Il firent longtemps des efforts inutiles pour rompre les ennemis, qui se tenoient si fort serrez, environnez de toutes parts de leurs boucliers, qu'on eut crû, dit Dion, (c) que c'etoit des tours mobiles couvertes de Boucliers, qui formoient une espece de plateforme sur la quelle on pouvoit marcher & où on combattoit méme. Quelque Soldats Romains s'elancerent au dessus de ces Bataillons cachez sous leurs boucliers, ils en detournerent quelques uns, percerent du haut en bas les ennemis, qui quoique morts ne pouvoient cependant tomber par terre tant ces Bataillons etoient serrez; ils furent enfin rompus, tous prirent la fuite & ne s'arréterent pas qu'ils ne fussent arrivez prés du Rhin, qui n'etoit eloigné du champ de Bataille qu'environ de cinq mille pas: Quelques uns essayerent de le passer à la nage; d'autres furent assez heureux pour trouver des barques; ARIOVISTE fut du nombre de ceux qui se sauverent au delà du fleuve. La Cavallerie Romaine poursuivit les fuyards de toutes parts & en fit un horrible carnage.

Bataille contre ARIOVISTE.

(c) *Dion. l. 38.*

Il est difficile de marquer précisément l'endroit où se donna ce fameux combat, parceque les Editions des Commentaires de CESAR ne s'accordent pas à marquer le nombre des milles qui se trouvoient entre le Rhin & le champ de bataille: quelques exemplaires disent que cette distance etoit de cinquante milles, & d'autres de cinq milles seulement. Je me suis attaché à ce dernier sentiment, non seulement parcequ'il est appuyé par les plus celebres Editeurs, tels que sont les Vascosans, Robert Etienne, & Gryphius, mais sur tout parcequ'il ne m'a pas paru vraysemblable que les Romains eussent osé poursuivre pendant cinquante milles, c'est a-dire pendant trente trois Lieües, des ennemis qui s'echappoient dans des chemins coupez de defilez, surtout CESAR ayant pris tant de soin de les eviter pour venir à l'Ennemy. Beatus Rhenanus pretend que ce combat s'est donné à St. APOLLINAIRE à une grande lieüe d'Allemagne de Bâle; l'opinion commune de la province est qu'il s'est donné entre Ensisheim & Cernay. Quoyqu'il en soit cette victoire décida du sort de la Haute Alsace qui se vit par là delivrée des nouveaux habitans, qui avoient passé le Rhin pour s'en emparer.

Lieu où s'est donné la Bataille.

Aprés la défaite d'ARIOVISTE cette province joüit longtemps des douceurs de la paix, qui ne fut pas méme troublée par la mort de CESAR. AUGUSTE qui luy avoit succedé, prit un soin particulier d'y maintenir l'ordre & de la mettre en seureté contre les irruptions des Barbares. Ayant heureusement terminé les guerres civiles qui agiterent le commencement de son Regne, il passa luy méme dans les Gaules, qu'il regardoit comme son patrimoine parce qu'elles etoient le fruit des conquestes de JULES CESAR. Il y réforma la division des Provinces, laissant à la Gaule Celtique qu'il nomma Gaule Lyonnoise, son ancienne jurisdiction du côté du Rhin, de sorte que ce que nous nommons de nos jours la haute Alsace y demeura toujours compris. Mais il forma deux nouvelles Provinces de tout le païs qui est le long & en deçà du Rhin, depuis les bornes de la Gaule Lyonnoise jusqu'à l'Ocean; il nomma Germanie Superieure, celle qui renferme tout le païs à peu prés depuis Selestat jusqu'à un peu au delà de Mayence; tout le reste jusqu'à l'Ocean fut nommé Germanie inferieure. Ainsi l'Alsace telle qu'elle est de nos jours, etoit

Anno 27. ante Christum.

Division des Gaules faite par AUGUSTE.

Voy. la notice d'Alsace.

etoit autrefois comprise dans deux provinces differentes, la Haute faisoit partie de la Gaule Lyonnoise & du païs des Sequaniens; la Basse etoit au contraire renfermée dans la Germanie superieure. Desorte que pour faire l'Histoire de la province à qui l'on n'a donné que plusieurs siecles aprés AUGUSTE, le nom d'Alsace, il est necessaire de recueüillir ce qui s'est passé de plus considerable sous l'Empire des Romains dans la Germanie superieure & dans la partie du païs des Sequaniens qui touche le Rhin.

Tout fut assez longtemps tranquille sur les bords de ce fleuve; mais les Sicambres & quelques autres peuples qui habitoient au delà assez prés de l'Ocean, étant inopinément passez dans les Gaules, tomberent sur le Camp des Romains commandé par M. Lollius, homme, dit Velleïus, moins attentif à son devoir qu'à chercher le moyen de s'enrichir; les Barbares le battirent, massacrerent la cinquieme Legion & se saisirent meme d'une Aigle Romaine; cet afront obligea AUGUSTE à faire un second voyage dans les Gaules. Dés que les Sicambres apprirent son arrivée, ils demanderent la paix, elle leur fut accordée; mais comme il y avoit lieu de se défier des peuples qui etoient au delà du Rhin, toûjours prêsts à se soulever malgré la foy qu'ils avoient promise, AUGUSTE voulant assûrer toûjours plus les Provinces qui confinoient à ce fleuve, destina huit Legions, pour garder les bords du Rhin depuis sa source jusqu'à son embouchure. Cette disposition dura jusqu'à la decadence de l'Empire.

Etat de l'Alsace sous Auguste.

AUGUSTE retourna à Rome aprés avoir sejourné prés d'une année dans les Gaules; il y laissa CLAUDIUS DRUSUS fils de l'Imperatrice CLIVIE & frere de TIBERE NERON, pour y commander les Armées. DRUSUS passa le Rhin vainquit par tout les Germains, & porta jusqu'à l'Elbe ses armes victorieuses. Mais connoissant par son experience qu'on ne pouvoit trop prendre de précaution contre des ennemis qui portoient impatiemment le joug auquel il venoit de les soumettre, il fit border de forts & de Châteaux les rivieres principales; on en comptoit jusqu'à cinquante en deçà & le long du Rhin. On ne sçait pas le nombre de ceux qui furent construits depuis les Suisses jusqu'à Spire, c'est à dire dans l'etenduë de l'Alsace; mais il est difficile de ne pas avoüer que les villes d'Alsace dont l'histoire ancienne nous a conservé le nom, telles que sont Strasbourg, Saverne, Brumpt, Drusenheim, Seltz, Rhinzabern & autres lieux n'ayent été fondez aumoins du temps d'AUGUSTE. Soit qu'elles ayent été bâties pour être pendant l'hyver le séjour des quatre Legions destinées à défendre les bords du Rhin, (d) soit qu'elles ayent été dn nombre des Châteaux & des forts que DRUSUS fit construire le long de ce fleuve. DRUSUS ne survéquit pas long temps à ses Victoires; il mourut d'une chûte de cheval à l'âge de trente ans, laissant entre autres enfants GERMANICUS & CLAUDIUS qui fut depuis Empereur. Le Senat donna à DRUSUS le titre de Germanique, Rome luy dressa des Statuës, & on éleva à son honneur des Arcs de Triomphe & des Mausolées jusque sur les bords du Rhin.

Ann. 9. ante Christum.

Aprés une si triste perte, AUGUSTE crût que les Gaules avoient encor besoin de sa presence; il y vint avec TIBERE frere de DRUSUS, & demeura toûjours en deçà & presque sur les bords du Rhin, tandis que TIBERE passa ce fleuve: tout se soumit à ses armes, & sans avoir jamais souffert aucun échec dans ses entreprises, (e) il reduisit en forme de Provinces tributaires de l'Empire Romain tous les vastes païs compris entre le Rhin & l'Elbe; mais il ne craignit pas d'avoüer que le succés qu'il avoit eu contre les Germains, (f) avoit été plutôt le fruit d'une sage conduite, que l'effet de la force de ses armes. Pendant que tout plioit au delà du Rhin sous la puissance Romaine, l'Alsace joüissoit d'une pleine tranquillité, les mœurs s'y addoucissoient; on y voyoit les Loix & l'ordre s'y établir, & les habitans se cultiver par le commerce & le long séjour des Romains.

Cependant AUGUSTE se voyant obligé de rappeller TIBERE pour l'occuper ailleurs, & se défiant toûjours de l'inquietude des peuples qui vivoient au delà du Rhin, toûjours prests à toute occasion de venir ravager les Provinces qui sont en deçà de ce fleuve, prit le parti de les mettre une bonne fois à couvert de l'incursion de ces Barbares. Envain avoit-il tâché de les retenir par la foy des serments; ils les violoient sans peine, ils abandonnoient méme à la discretion du Vainqueur les otages qu'ils avoient donnez pour gages de leur fidelité. On employa pour les maintenir dans le devoir le moyen, dit Tacite, qu'on crût le plus efficace de tous,

(d) BUCH. l. 1. c. 17. n. 12. (e) *Sic perdomuit cum unica formam stipendiaria redigeret Provincia.* VELLEIUS. (f) *Plura consilio quam vi perfecisse.* TACIT. An. 2.

tous, en les obligeant de donner en otages les plus confiderables filles de leur païs (*g*). Mais ce moyen fi fingulier fut encor infuffifant, de forte qu'AUGUSTE refolut de faire paffer en deçà du Rhin un grand nombre de ces Barbares, dans l'efperance qu'ils s'humaniferoient en vivant avec des Nations déja policées. Plufieurs de ces Nations éviterent d'être ainfi transplantées dans les Gaules, mais plus de quarante mille, dit Eutrope, tant Sicambres que Sueves vinrent volontairement fe placer en deçà du Rhin & fur les bords de ce fleuve, dans les endroits qu'on leur avoit marquez (*h*). La Suabe eft trop voifine de l'Alface pour ne pas croire qu'elle n'ayt fourni quelques habitations à ces nouvelles Colonies, & je ne fçai fi on ne peut pas avancer que c'eft dans ces circonftances que les Nemetes, les Vangions & les Triboques, que CESAR avoit forcez de repaffer le Rhin, vinrent fixer leur demeure en deçà de ce fleuve. On doit du moins convenir que l'Alface en devint plus peuplée, & que fes forefts defrichées par fes nouveaux habitans, commencerent deflors à donner une idée de la fertilité & de l'abondance que nous y voyons de nos jours. Tout le païs qui eft au delà du Rhin, à qui on a donné depuis le nom d'Allemagne, changea de face dans ce temps là: il fembloit, dit FLORUS, que ce n'etoit plus les mémes hommes, tant leurs mœurs & leurs inclinations etoient differentes; on eut crû que c'etoit une autre terre & qu'on y vivoit fous un autre Ciel.

Cette férenité ne dura pas long-temps. (*i*) QUINCTILIUS VARUS qui avoit fuccédé à DRUSUS dans le gouvernement de ces valtes Provinces, ne s'apperçut pas que les Germains quoique vaincus, n'etoient pas encor domptez. Vivant fans defiance; il négligea la difcipline militaire, fe contentant de faire l'office de Préteur & de Juge plutôt que celuy de General d'Armée; bientôt on ceffa de le refpecter & de le craindre. Delà les Germains, qui malgré leur ferocité naturelle, comme parle Tacite, étoient pleins d'artifices & de rufes (*k*), profitant de la nonchalance de VARUS, réfolurent de fecoüer le joug des Romains. ARIMINIUS fe mit à leur tefte, & la conjuration fut concertée avec tant de diffimulation, que les Romains donnerent dans tous les pieges qu'on leur tendit. Sur le Wefer trois Legions furent entierement maffacrées; tout le refte de l'Armée fut mis en fuite; VARUS & un grand nombre d'Officiers fe poignarderent eux mémes, pour ne pas tomber entre les mains des Barbares. Une défaite fi entiere réduifit les Romains à abandonner leurs Conquétes, de forte que leur Empire qui s'etendoit jusqu'a l'Ocean n'eut plus d'autre limite que le Rhin. (*l*)

Ann. Chrifti 9.

AUGUSTE apprit cette perte avec une douleur qui le porta à des excés furieux, jusqu'a vouloir fe caffer la téte contre la muraille; il ne furvéquit pas longtemps à fon chagrin; car aprés avoir fait donner à TIBERE le titre d'Empereur, & envoyé GERMANICUS fils de DRUSUS commander les huit Legions deftinées à garder le Rhin, il mourut à l'age de 76. lorsque GERMANICUS etoit dans les Gaules. Dés que Rome eut reconnu TIBERE, GERMANICUS fe fignala pour l'affermir fur le Thrône, en engageant les Villes des Gaules & furtout les Sequaniens à luy préter ferment de fidelité. (*m*) Cependant les Legions qu'il commandoit fur le Rhin, & dont il etoit trés aimé, le jugeant plus digne que TIBERE de fucceder à AUGUSTE, fe fouleverent dans la penfée que leur General leur fçauroit méme gré de leur revolte.

Ann. Chrifti 14.

GERMANICUS commande dans la Germanie fuperieure.

Il y avoit alors deux Armées fur le Rhin; l'une dans la Germanie fuperieure commandée par Cajus SILIUS en qualité de Legat ou de Lieutenant General, l'autre dans la Germanie intérieure fous les ordres d'Aulus Cecinna; l'un & l'autre fubordonnez à GERMANICUS. (*n*) La fedition commença vers Cologne par la vingt & unieme & la Cinquieme Legions qui entrainerent bientot dans leur parti la premiere & la vingtieme; toutes quatre obeïffoient à Cecinna. Celles que Cajus SILIUS commandoit dans la Germanie fuperieure dont l'Alface faifoit partie, attendirent à fe declarer qu'elles euffent vû le fuccés qu'auroit l'Armée de Cecinna. Déja ces Troupes mutinées s'etoient jettées fur les Centurions, de tout temps, dit Tacite, l'objet de la haine des Soldats, & la premiere victime de leur vengeance (*o*). Ils les affommerent de coups, les trainerent hors du camp & les jetterent

(*g*) *Novum genus obfidum fœminas exigere.* SUETON. Aug. c. 21. (*h*) *Suevos & Sicambros dedentes fe traduxit in Galliam, atque in proximis Rheni agris collocavit.* SUETONIUS August. c. 21. (*i*) FLORUS l. 4. (*k*) *In fua ferocitate verfutiffimi.* TACIT. (*l*) *Ut imperium quod in littore Oceani non fteterat in ripa Rheni fluminis ftaret.* FLORUS l. 4. c. 12. (*m*) TACIT. *annal. l. c. 25.* (*n*) *Idem ann. l. c. 31.* (*o*) *In Centuriones invadunt, ea vetuftiffima militaribus odiis materies & fæviendi principium.* TACIT. ibid. c. 32.

Digitized by Google

rent dans le Rhin. Dés que Germanicus en eut avis, il se hâta d'aller appaiser le trouble. La memoire de son pere Drusus, sa douceur & son humeur affable le faisoient extrémement aimer des Soldats, charmez de ses manieres d'agir, bien differentes de celles de Tibere toûjours haut & dissimulé: sa présence étonna d'abord les Legions soulevées, qui vinrent à luy les yeux baissez comme pour marquer leur repentir: il leur parla d'abord du grand merite de Tibere, que l'Italie, les Gaules & toutes les Provinces de l'Empire reconnoissoient pour Empereur; mais dés qu'il vint à toucher les outrages qu'ils venoient de faire à leurs Officiers, la pluspart des Soldats se dépoüillerent pour luy montrer les coups qu'ils avoient reçûs de leurs Capitaines, se plaignant du travail dont on les accabloit; les Vétérans qui avoient trente & quarante ans de service, crioient plus haut que les autres, priant Germanicus de ne pas les laisser mourir dans un métier si dur; quelques uns méme demanderent le legs qu'Auguste leur avoit fait; mais tous en méme temps faisant des voeux pour Germanicus, déclaroient hautement qu'ils etoient prests de sacrifier leur vie, s'il vouloit se saisir de l'Empire. A cette proposition Germanicus descendit brusquement de son Tribunal & voulut sortir du Camp; les Soldats l'arréterent en tournant les armes contre luy; luy méme craignant que Tibere ne le soupçonnât d'avoir manqué à son devoir, alloit se percer de son epée; enfin ses amis l'enleverent & l'emportérent dans sa tente. (p)

l'Armée du Rhin soulevée contre Tibere.

Cependant les séditieux travailloient toûjours à solliciter l'Armée du haut Rhin de se joindre à eux, luy proposant méme de mettre Cologne au pillage; & Germanicus apprehendoit de son côté que les Germains informez de ces mouvemens ne fissent quelques irruptions en deçà du Rhin. Ces circonstances l'obligerent à prendre le parti de la moderation, en faisant publier des Lettres par les quelles on accordoit le congé à ceux qui avoient vingt ans de service, ajoutant que ceux qui en avoient seize seroient retenus en qualité de Volontaires sous un drapeau particulier, & qu'enfin on leur payeroit le double du Legs qu'Auguste leur avoit destiné. Les Congez furent méme expediez, & Germanicus tira de sa propre bourse de de quoy payer ce qu'on venoit de leur promettre.

Il étoit dangereux que cette condescendance ne fit prendre à l'Armée du haut Rhin la résolution de se soulever, dans l'esperance d'être aussi favorablement traitée. Pour prevenir ce danger, Germanicus vint luy méme dans la Germanie superieure. La seconde, la treiziéme & la seiziéme Legion, qui servoient sous C. Silius, se soumirent sans hésiter & préterent serment à Tibere: la Quatorziéme ayant un peu balancé, le General luy offrit de l'argent & son congé qu'elle ne demandoit pas. Telles etoient les quatre Legions qui composoient alors l'Armée de la Germanie superieure. Sur quoy l'on peut observer en passant que la huitiéme Legion Auguste, qui selon les notices de l'Empire avoit la Ville de Strasbourg pour son quartier, n'etoit pas alors destinée pour la garde de cette Ville, dont Tacite ne fait même aucune mention dans le long recit qu'il fait de tous ces mouvemens arrivez sur le Rhin.

Aprés avoir étouffé la sédition qui commençoit à se faire sentir dans la Germanie superieure, Germanicus retourna à l'Armée du bas Rhin: Il y reçût les deputez du Senat, leur présence effraya les rebelles, & fit renaitre le trouble. Le feu de la revolte se ralluma de sorte qu'on persuada à Germanicus que sa femme Agrippine & son fils Caligula n'étoient pas en seureté dans un Camp, où tout etoit dans l'agitation. Agrippine en sortit avec son fils pour aller à Tréves chercher un azile. Toute l'Armée prit cette retraite pour un afront, comme si Germanicus se fût défié de sa fidélité; les Soldats méme touchez plus que jamais de l'attachement qu'ils avoient pour luy, & de la haute estime qu'ils faisoient de la vertu d'Agrippine, se porterent à déclarer hautement qu'ils étoient prests de punir eux mémes les auteurs de la sédition. Ils s'en saisirent en effet, & les ayant amenez, liez & garottez, ils les massacrerent. Alors Germanicus s'informa de la conduite des Centurions, & dégrada ceux qui furent convaincus d'avarice ou de cruauté. Ainsi la sédition fut entierement apaisée sur le bas Rhin; l'Armée de la Germanie superieure ne put être ébranlée; toûjours fidelement attachée à son devoir, elle ne troubla jamais la tranquillité de la Province, dont l'Alsace faisoit partie.

Son repos fut toûjours plus affermi par les Victoires que Germanicus remporta au delà du Rhin, & par la mort d'Ariminius. Ce Prince que Tacite nomme le Liberateur de sa patrie,

(p) ibid c. 36.

Digitized by Google

patrie, ayant voulu luy méme s'assujettir les Peuples qu'il commandoit, ses proches jaloux de sa gloire & de la liberté de leur Nation, le poignarderent, lors qu'il n'avoit encor que trente sept ans. GERMANICUS mourut la méme année, n'en ayant que trente-quatre: Rome regretta d'autant plus vivement la perte de ce heros qu'elle se voyoit livrée à toutes les cruautez de TIBERE: la Germanie superieure avoit sur tout lieu de s'en affliger parceque GERMANICUS l'avoit toûjours constamment préservée contre les incursions des Barbares.

l'An. 19.

LENTULUS GETULICUS commande en Alsace.

LENTULUS GETULICUS qui avoit été Consul, luy succéda dans le Gouvernement de cette Province. Son importance & sa fidélité portoient les Empereurs à ne la confier qu'à des Commandans de la premiere distinction. LENTULUS etoit chéri des Soldats pour sa clémence & pour sa douceur, & il avoit même beaucoup de crédit dans les Armées voisines, à cause de Lucius Apronius son Beaupere, qui commandoit sur le bas Rhin. LENTULUS se sentant menacé de la disgrace de TIBERE (une fausse accusation, un soupçon méme suffisoient pour porter ce Prince ombrageux aux derniers excés) (q) le bruit courut que ce Gouverneur avoit eu la hardiesse de luy écrire, qu'en vain tâchoit-on de le rendre suspect, que sa fidélité avoit toûjours été constante & à toute épreuve, qu'il demeureroit toûjours inviolablement attaché à son devoir, s'il n'etoit pas outragé; mais que si on luy donnoit un successeur, il le regarderoit comme l'avant-coureur de sa mort;. que TIBERE le laissât gouverner sa Province, & qu'il le laisseroit maitre de tout le reste de l'Empire. Malgré cette Lettre si fiere, TIBERE n'osa toucher à LENTULUS, faisant céder son ressentiment à la necessité de ses affaires: son extréme vieillesse & la haine publique dont il etoit chargé, le contenoient, sçachant qu'il se soutenoit plûtôt par sa réputation, que par sa force. (r) LENTULUS se maintint pendant dix ans dans la Germanie superieure, où il se rendit celebre par sa sagesse & par un grand nombre d'illustres actions. Mais de pareils titres ne trouvent pas grace auprés d'un Prince furieux. CALIGULA devenu Empereur le fit mourir, sous prétexte que les Legions luy étoient trop attachées.

SULPICIUS GALBA commande en Alsace.

Quelque temps auparavant SERGIUS SULPICIUS GALBA avoit été mis à sa place, pour commander dans la Germanie superieure. Comme il sçavoit & qu'il aimoit le métier de la guerre, dés qu'il fut Gouverneur, il rétablit la discipline Militaire, & prit de sages mesures pour arrêter les courses des Barbares, qui de temps en temps fatiguoient la Province. GALBA n'oubliant rien pour la maintenir dans l'ordre & la paix, luy & son Armée meriterent l'estime & les eloges de CALIGULA, lors qu'il vint luy même sur les bords du Rhin (s). Dés que cet Empereur fut arrivé dans cette Province, il voulut couvrir sa lâcheté naturelle par quelque entreprise d'éclat, qui pût luy meriter quelque gloire. Il passa le Rhin pour entrer dans la Suabe; mais comme il luy falloit traverser la forest noire par des défilez tres difficiles, il entendit des Soldats se dire entre eux, que si l'ennemy paroissoit l'Armée se trouveroit dans l'embarras. (t) Il n'en fallut pas d'avantage pour effrayer le nouveau Guerrier: à l'instant CALIGULA quitte son Char, monte à cheval, & court à toute bride chercher le pont du Rhin, où les Bagages qui suivoient l'Armée continüoient à passer. Comme il ne fut pas possible de faire place au fugitif, on le transporta de main en main jusqu'à ce qu'il fût en deçà du Rhin, où il commença à respirer; mais ne trouvant pas encor assez de seureté dans une Province où il venoit de se deshonorer, il retourna à Rome pour donner des ordres d'un lieu plus eloigné de l'Ennemy. Il fut tüé quelques temps aprés à l'âge de 29. ans n'en ayant regné que trois. (u)

CALIGULA vient en Alsace.

A peine la nouvelle en fut-elle venuë dans la Germanie superieure, qu'on pressa GALBA de penser à se faire Empereur; il n'écouta pas ses amis sur ce point, préferant son repos à une Couronne qu'il auroit usurpée; CLAUDE à qui il la cédoit, luy sçût gré de sa modération, & le mit au nombre de ses amis. (x) Ce nouvel Empereur voulant donner à GALBA des marques de sa confiance, le tira de la petite Province qu'il gouvernoit pour l'envoyer en Afrique en qualité de Proconsul; il y demeura deux ans, réglant tout avec une exacte attention à faire observer la justice: nul moyen n'est plus propre à tenir les peuples dans le devoir: on se rend maitre des Provinces par la force, mais ce sont les Loix & la justice qui les conservent (y). La conduite que

GALBA

(q) TACIT. *Ann.* 16. *c.* 30. (r) DION. *l.* 59. (s) *Præsenti quoque Caïo talem & se & exercitum approbavit* SUET. *Galb* c. 6. (t) EUTROP. *l.* 7. (u) SUET. (x) SUET. *Galb. c.* 7. (y) *Viribus parantur, jure retinentur* FLOR. l. 4.

Digitized by Google

Galba avoit tenûe en Afrique & dans la Germanie luy mérita les honneurs du Triomphe; ainſi Rome ſçavoit-elle eſtimer les ſervices qu'un Gouverneur luy avoit rendu, dans une Province ſi précieuſe à tout l'Empire.

Galba ne ſe démentit pas juſqu'à la mort de l'Empereur Claude; mais dés qu'il vit Neron ſur le Thrône, il s'éloigna des affaires & prit le parti de la retraite: il en fut tiré pour aller en Eſpagne gouverner la Province Tarragonoiſe. Il y fit d'abord paroitre un grand zele pour le bon ordre, mais la crainte de Neron luy fit changer de méthode. Affectant une eſpece d'indolence de peur de donner de l'ombrage, il ſe fit des amis & évita de faire des mécontents. Tandis que Neron revoltoit contre luy tout l'Empire par ſa tyrannie & l'horreur de ſes débauches, & que Galba ſe ménageoit en Eſpagne, Julius Vindex Seigneur iſſu du ſang Royal & Vice-préteur dans les Gaules, porta ſes compatriotes à ſecoüer le joug de Neron, qui accabloit les Gaules d'exactions & d'impoſts; il n'eut pas de peine à les engager à ſe choiſir un autre maitre. Dés que Vindex ſe fut aſſûré de ceux qui luy paroiſſoient les plus animez contre les violences de Neron, il écrivit à Galba pour le prier d'accepter l'Empire qu'il luy offroit, & de venir ſe mettre à la téte de cent mille Gaulois; votre preſence, luy diſoit-il, en ſera croitre le nombre, & la réputation que vous avez d'aimer la juſtice doit vous répondre de la fidélité des peuples qui veulent vous obéir. Galba ne differa pas de prendre des meſures pour ſeconder les voeux de ſon amy; (z) preſſé ſoit par l'eſpérance de regner, ſoit par la crainte de Neron, qui avoit déja donné des ordres pour le faire mourir, il travailla à faire ſoulever les Eſpagnes, tandis que Vindex fortifioit ſon parti dans les Gaules. Il ne pût cependant les faire entrer toutes dans ſa conjuration; Lyon avec les païs de ſa dépendance demeura fidéle à Neron juſqu'à l'opiniâtreté, (a) & la partie des Gaules qui touchoit aux bords du Rhin, c'eſt à dire les deux Germanies, parûrent plus animées que le reſte des Gaules contre les partiſans de Galba. (b)

Virginius Rufus Gouverneur d'Alſace.

La Germanie Superieure étoit gouvernée par Verginius Rufus Chevalier Romain. Ce ſage Commandant ne pouvant ſouffrir qu'un Gaulois entreprit de diſpoſer de l'Empire, raſſembla les Legions qui étoient à ſes ordres; il y joignit les troupes levées dans ſa Province, & marcha pour aller combattre Julius Vindex, lequel s'avançoit dans le païs des Sequaniens, qui s'étoit déclaré contre Galba. Verginius ayant paſſé les defilez qui ſont entre la Franche-Comté & l'Alſace, s'approcha de Beſançon, qui luy ferma ſes portes: il ſe mettoit en devoir d'aſſieger cette place, lorſque Julius Vindex qui avoit hâté ſa marche, demanda à Verginius une conférence particuliere. Mais tandis que les Généraux traitoient enſemble, les troupes de Vindex firent un mouvement qui fit croire à l'Armée Romaine qu'elles vouloient ſe ſaiſir de Beſançon; dans cette perſuaſion elle vint fondre ſur les troupes de Vindex, qui ne s'attendoient pas à combattre; l'action fut vive & ſanglante, & ſi on en croit Plutarque, les Gaulois perdirent en cette occaſion prés de vingt mille hommes. Vindex ne pouvant ſurvivre à cette disgrace ſe plongea luy méme le poignard dans le ſein. Verginius vit avec douleur une victoire, qui coûta ſi cher aux Alliez des Romains. Le Soldat enrichi des dépoüilles d'un ennemy vaincu, voulut dans le transport de ſa joye, proclamer Verginius Empereur; ce ſage Capitaine refuſa cet honneur, ſe perſuadant que le bonheur d'une victoire ne devoit pas faire luy oublier les loix de la juſtice & la fidélité qu'il devoit à ſa Patrie. Je ne veux, diſoit-il, ni accepter l'Empire, ni ſouffrir qu'il ſoit donné qu'à celuy que le Sénat aura choiſi; il demeura ferme dans cette réſolution, & malgré les inſtances que luy firent les Officiers de ſon Armée, aprés la mort de Neron, dont l'Empire fût heureuſement delivré le 10. Juin, Verginius voulut toûjours que le Sénat fût maitre de nommer un Empereur. Ann. 68. Galba fut choiſi, & Verginius toûjours auſſi noble dans ſes ſentiments, qu'il étoit habile & vaillant dans l'action, perſuada les Legions & les peuples de la Germanie ſuperieure de reconnoitre Galba pour Empereur. Le nouveau maitre envoya Flaccus Hordeonius pour commander dans la haute Germanie; Verginius luy céda ſa place, & alla ſe mettre à la ſuite de Galba; bientôt même il quitta la Cour, préferant une vie tranquille aux agitations du nouveau Regne.

Flaccus Hordeonius commandant ſur le Rhin

Dés que Galba fut entré dans Rome, il prit une conduite qui ſouleva contre luy la Germanie ſuperieure (c). Il caſſa la Compagnie des Gardes du corps qui juſqu'a-

(z) Sueton. Nero c. 40. (a) *Infenſa Lugdunenſis Colonia, & pertinaci pro Nerone fide.* Tacit. Hiſt. l. 1. c. 5. (b) *Acerrima inſtigatrix adverſus Galbianos*, ibid, c. 51. (c) Suet, *Galb.* c. 12.

jusqu'alors avoit été composée d'hommes choisis dans la Germanie, & qui sous les Empereurs precédens avoit donné mille preuves de sa fidelité. GALBA les renvoya dans leur païs sans avoir même fourni à leurs besoins. Cet affront échauffa toûjours plus les esprits des peuples de la Germanie Superieure. L'Armée qui y servoit étoit sur tout irritée de ce qu'on luy refusoit les recompenses qui jusqu'alors avoient été régulierement distribuées aux Soldats aprés une victoire, prétendant que celle qu'ils venoient de remporter contre VINDEX & les Gaulois rebelles, intéressoit la gloire & le repos de tout l'Empire. GALBA avoit déchargé d'une partie de leurs tributs, les Villes des Gaules qui étoient entrées dans la revolte de VINDEX, & leur avoit accordé de nouveaux privileges; il punit au contraire celles qui avoient suivi le parti des Legions destinées à la deffense du Rhin, (*d*) au nombre des quelles étoient celles du païs que nous nommons de nos jours la Haute & Basse Alsace: il leur retrancha une partie de leur territoire, & fit même raser les murailles de quelques unes. Le tort qu'on faisoit à ces peuples, & les graces qu'on accordoit à leurs voisins, leur firent une double peine. Mais rien ne mécontenta plus les troupes & la Province que le rappel de VERGINIUS RUFUS, & le choix que GALBA avoit fait de FLACCUS HORDEONIUS pour le mettre à leur tête. FLACCUS étoit en effet un viellard foible, irresolu, incapable de se faire obéir même dans un temps tranquille. Tous ces mauvais traitements faits aux troupes & aux peuples de la Germanie superieure, firent bientôt comprendre à GALBA que la clémence est le plus ferme appuy d'un regne naissant, & que la vengeance n'est pas de saison, quand il faut s'assurer de l'affection de ceux à qui l'on veut commander. La Germanie avoit été charmée de la sagesse & de la bravoure de ce Romain, lorsqu'il en étoit Gouverneur; mais toutes ses grandes qualitez s'évanoüirent dés qu'il fut monté sur le thrône: ce qui fit dire à Tacite que GALBA auroit été digne de l'Empire, s'il n'avoit jamais été Empereur (*e*).

Les peuples d'Alsace maltraitez par GALBA.

Conjuration de CECINA en Alsace.

En effet tandis que dans Rome les ennemis de GALBA formoient divers partis pour le déthrôner, tout conspiroit contre luy dans la Germanie superieure. Cécinna jeune officier qui servoit sur le haut Rhin, n'avoit pas oublié que GALBA l'avoit accusé de péculat, lorsqu'il exerçoit en Espagne la charge de Commissaire (*f*). Cet officier qui étoit dans le feu de la jeunesse, d'une haute taille, d'un esprit entreprenant, parlant avec facilité & d'une contenance fiere, s'étoit fait du crédit dans les troupes. Distingué par ses talents il travailla sans crainte à aigrir contre GALBA les soldats & les peuples, relevant avec affectation le merite de VITELLIUS qui venoit d'être nommé pour commander l'Armée de la basse Germanie. Qu'avons nous à craindre, disoit Cecinna à toute occasion? FLACCUS HORDEONIUS est une ombre d'homme, & un vain simulacre de GALBA; nous sommes à une journée de VITELLIUS; il est fils d'un pere qui a été censeur & trois fois Consul; bien loin de s'être enrichi par ses rapines, sa prodigalité l'a mis à l'etroit, & rien n'est plus doux pour des sujets que d'obéir à un maitre, qui n'étant pas avide du bien du peuple, aime à répandre le sien; les Provinces respireroient sous un tel Chef & les soldats vivroient dans l'abondance. Pourquoy tarder d'avantage? faisons connoître à toutes les Gaules, que nous ne voulons point d'un Empereur fait au gré des Espagnols & des Lusitaniens: nous sommes plus en droit d'en choisir un qui nous convienne, & plus en état de le maintenir quand nous l'aurons choisi.

Ces séditieux discours soulevoient les gens du païs & animoient toûjours plus l'esprit du soldat. Les Legions qui étoient en quartier d'hyver sur le bas Rhin, & qui avoient preté serment à GALBA eurent peine à s'ébranler; celles du haut Rhin prirent d'abord leur parti, & dés le 1. jour de Janvier 69. elles briserent les Statües de GALBA; & pour couvrir leur revolte, elles firent serment au nom du Sénat & du peuple Romain.

FLACCUS HORDEONIUS spectateur de cet attentat ne s'y opposa pas: lâche & intimidé il n'osa pas même exhorter ceux dans qui il voyoit quelque reste de bonne volonté, à demeurer dans le devoir. Un Enseigne qui se déroba secrétement vint informer VITELLIUS de ce qui s'étoit passé dans la Germanie superieure (*g*); le bruit s'en répandit dans le camp; & dés le lendemain Fabius Valens Colonel d'une Legion, accompagné d'un grand nombre de gens, vint salüer VITELLIUS comme Empereur. VITELLIUS étoit à table

(*d*) TACIT. *Hist. l. 1. c. 8.* (*e*) *Dignum Imperio si non imperasset.* (*f*) TACIT. *Hist. l. 1. c. 53.*
(*g*) PLUTARCH. *in Galb.*

Digitized by Google

à table avec ses amis; il en sortit plein de vin & de viandes, & se présenta aux soldats; il reçût le nom de Germanique, il différa de prendre celuy d'Auguste & toûjours il refusa de se faire appeller Cesar. La nouvelle ne tarda pas d'en venir à Rome, & elle pressa Galba d'adopter Pison Licinianus; Othon en fut jaloux & dans son chagrin il résolut de se défaire de Galba & de Pison. Ce projet fut executé quatre jours aprés, Galba fut tüé au milieu de Rome: personne ne se présenta pour deffendre l'Empereur *(h)*; il n'y eut, dit Suetone, que la Compagnie des Germaniques, c'est à dire des soldats levez dans les Germanies en deçà du Rhin, qui touchez du soin que Galba avoit pris d'eux à leur retour d'Alexandrie, d'où la pluspart étoient revenus malades, coururent à sa deffense; mais ils furent avertis trop tard & ne connoissant pas assez les ruës de Rome, ils n'arriverent prés de Galba, que lorsqu'il eut été poignardé. Cette revolte força le Senat à se declarer pour Othon, à qui il déféra les honneurs de l'Empire.

Cependant Vitellius languissoit sur le Rhin dans l'oisiveté d'une vie délicieuse; chargé de graisse & yvre dés le matin, il se contentoit de faire la figure d'un Prince par le luxe & la dépense de sa table. Les Soldats au contraire pensant alors comme devoit penser l'Empereur, disoient hautement qu'il falloit soutenir leur choix & se rendre maitres de Rome & de l'Italie. Cecinna & Fabius Valens à qui Vitellius devoit sa Couronne rassemblerent une Armée & se mirent en marche par des routes differentes; ils se joignirent en Italie: l'Armée d'Othon qui vint les attaquer fut entiérement défaite, & Othon céda l'Empire en se perçant d'un poignard, & n'ayant été Empereur que nonante-cinq jours. Le Sénat applaudit à la victoire de l'Armée de Germanie; elle n'étoit pas seulement composée de Legions Romaines, les peuples de la Germanie superieure l'avoient augmentée jusqu'au nombre de trente mille hommes sous les ordres de Cecinna *(i)*. Par où on peut juger combien cette Province etoit déja peuplée & qu'elle étoit déslors l'humeur guerriere de ses habitans. Vitellius entra dans Rome au mois de Juillet: les soldats Germaniques le devancérent, le peuple accourut à ce spectacle & il fut effrayé de voir ces soldats ayant leurs casques & leurs habits de guerre faits de peaux de bestes sauvages, qui leur donnoient un air féroce dont la seule veüe effrayoit *(k)*; ils etoient armez de longs javelots inconnus aux Romains. Telles étoient les parures des soldats de Germanie lorsqu'ils alloient à la guerre.

Vitellius qui étoit entré dans Rome avec la pompe d'un Conquérant, ne pensant qu'à la bonne chere & se livrant aux plus brutales débauches, tomba bientôt dans le dernier mépris. Diverses Legions quitterent son parti, & les amis de Vespasien travaillerent à contraindre Vitellius de luy céder l'Empire. Ces divisions de la Republique Romaine firent naitre une nouvelle guerre sur le Rhin dans la quelle la Germanie superieure se trouva particulierement engagée. Claudius Civilis le plus noble & le plus riche des Bataves, peuples aux quels les Hollandois ont succedé, picqué des mauvais traitements qu'il avoit souffert sous Neron & récemment sous Vitellius, profitant de l'embarras où se trouvoient les Romains, porta ses Compatriotes à secoüer une bonne fois le joug des étrangers. L'amour de la liberté réveille aisément des peuples qui n'ont été assujettis que par la force. Civilis fut écouté il leva des troupes, sous pretexte d'aller au secours de Vespasien que les Romains préferoient à son rival; une Prince voisin s'étant joint à luy avec ses troupes, les Romains furent attaquez & battus. Les deux Germanies informées de ce succés offrirent du secours à Civilis; tous ces peuples étoient enchantez des maximes qu'il avoit soin de débiter; il leur disoit que la liberté étoit un bien que la nature avoit donné à l'homme, & qu'on ne pouvoit l'abandonner sans honte, ni la luy ravir sans crime, qu'en vain etoient-ils effrayez du nom Romain, que la valeur étoit le privilege de toutes les nations, & que les Dieux se declaroient pour le plus fort, que les peuples d'au delà du Rhin avoient sçû s'affranchir de la servitude, où Quinctilius Varus les avoit réduit, que les Romains occupez ailleurs les uns contre les autres, leur laisseroient bientôt le champ libre & qu'il n'y avoit qu'à les attaquer pour les vaincre.

Les deux Germanies se soulevent contre les Romains.

Flaccus Hordeonius laissa croitre la revolte à force de dissimuler *(l)*; forcé de faire marcher des troupes où le besoin étoit le plus pressant, les unes se rendirent à l'ennemy, & les

autres

(h) Buch. *l.* 5. *c.* 17. (i) *Triginta millia è superiore Germania Cæcinna ducebat.* Tacit. *l.* 2. *c.* 16. *Hist.* (k) Tacit. *l.* 2. *c.* 79. Buch. *l.* 5. *c.* 17. (l) Tacit. *Hist.* *l.* 4. *c.* 18.

autres se dissiperent, de sorte que deux Legions Romaines furent contraintes de se retirer & d'aller se retrancher dans un camp. Civilis cependant continüant à couvrir son dessein sous pretexte que Vitellius n'étoit pas propre à soutenir le poids de l'Empire, engagea ceux qu'il commandoit de prêter serment à Vespasien; il fit même solliciter les deux Legions Romaines, qui luy avoient échappé, de quitter le parti de Vitellius; mais elles répondirent qu'elles ne prenoient pas conseil d'un rebelle, & qu'il n'appartenoit pas à un Batave de régler le sort des Romains. Une réponse si fiere fit prendre à Civilis la résolution d'aller attaquer les deux Legions, dans leur camp. Flaccus Hordeonius en ayant eû avis se contenta d'implorer le secours des villes des Gaules, & de faire marcher quelques troupes sous le commandement de Dilius Vocula, se réservant à donner ses ordres de son cabinet & de son lit. Vocula fit tout ce qu'on pouvoit attendre d'un homme de cœur, mais n'ayant pu arrêter les progrés de Civilis, les soldats qui ne jugeoient que par les évenements se persuaderent que luy & Hordeonius étoient d'intelligence avec les Bataves. Ce soupçon porta les plus mutins à forcer leur General à leur payer ce que Vitellius leur avoit promis. Hordeonius acquiesça à leurs instances & il leur fit compter de l'argent. Cette gratification ne servit qu'à donner plus de feu à la sédition; les soldats échauffez par le vin s'attroupérent pendant la nuit, & s'étant jettez dans la maison d'Hordeonius, ils l'arrachérent de son lit & l'égorgérent. Ils se préparoient à traitter de même Vocula, mais il trouva moyen d'échapper. Ces excés de fureur mirent la division dans les troupes; celles qui avoient leurs quartiers dans la Germanie superieure, se séparerent, mais elles demeurerent toûjours fideles à Vitellius dans le temps même que Vespasien avoit pris sa place & que Vitellius percé de coups avoit été jetté dans le Tibre.

Julius Tutor Commandant dans les Germanies, entre dans la sedition.

Ce ne fut qu'aprés la mort de cet Empereur & d'Hordeonius que la conjuration de Civilis se déclara avec plus d'éclat. Il trouva moyen d'y faire entrer Classicus commandant la Cavallerie legere dans le païs de Tréves, Julius Sabinus Langrois qui se disoit fils de Cesar, & Julius Tutor Trevirien, qui avoit été nommé par Vitellius Commandant sur les bords du Rhin, c'est à dire dans la Germanie. Tous quatre se rendirent à Cologne à dessein d'y concerter les mesures qu'ils avoient à prendre pour s'affranchir de la domination Romaine: Ils envoyerent d'abord des émissaires dans les Provinces des Gaules, pour fortifier leur parti; Classicus & Tutor passerent le Rhin pour s'aboucher avec les Germains, avec les quels ils conclûrent un traité. Tutor n'eut pas de peine à faire soulever les peuples de sa dépendance, & on le vit en peu de temps grossir l'Armée des conjurez d'un grand nombre d'hommes choisis dans le païs de Worms, de la Sâre & des Triboques qui habitoient la Basse Alsace (*m*). Tout étant prêt pour entrer en action, les conjurez firent avancer leurs troupes à demie lieüe du camp des Romains. Là ils débaucherent par promesses & par argent plusieurs soldats & des officiers même des Legions, tirant parole d'eux qu'ils égorgeroient leurs Chefs, ou du moins qu'ils les livreroient entre les mains des conjurez. Vocula ne se sentant pas en état d'attaquer l'ennemy, se contenta de haranguer ses troupes pour les retenir dans le devoir. Son eloquence fit d'inutiles efforts, il fut tüé par un déserteur, & deux autres des principaux Chefs furent livrez aux Gaulois. Aprés ce succés qui ne coûta aux conjurez que le crime de quelques traîtres, Classicus retourna au camp avec l'appareil d'un Empereur, & il obligea ses troupes à luy prêter serment & à se soumettre à l'Empire des Gaulois. Il envoya ensuite les Romains qui s'étoient volontairement rendus, solliciter ceux que Civilis tenoit encor assiegez dans leur Camp, de ne pas résister à des ennemis qui les feroient au moins périr par la faim; tous se rendirent, mais à peine furent-ils hors de leurs retranchements que les Germains tomberent sur eux & en firent un grand carnage.

Tutor de son côté força Cologne d'entrer dans son parti, il fit massacrer à Mayence les Tribuns qui refuserent de se soumettre, & s'étant rendu maitre de toutes les troupes qui restoient dans la Germanie superieure, il détruisit & brûla généralement tous les lieux où les Romains prenoient le long du Rhin leurs quartiers d'hyver (*n*). Il ne toucha pas à Windisch qui est au dessus de

(*m*) *Copias recenti Vangionum, Caracatium & Tribocorum delectu auctas.* Tac. l. 4. Hist. c. 70.

(*n*) *Cohortium, alarum, Legionum hiberna subversa, cremataque sunt, iis tantum relictis quæ, Moguntiaci & Windonissæ sita sunt.* Tacit. Hist. l. 4. 61.

de Bâle, ni à Mayence; mais à la réserve de ces deux places tout ce qui étoit entre deux proche du Rhin, Villes, Forts, Chateaux qui pouvoient servir de retraite à la Cavallerie Legere, aux Legions & même aux Cohortes Romaines, tout fut consumé par le feu, de sorte qu'il ne resta dans toute l'Alsace que quelques hameaux & tout au plus quelques Villages.

Julius Sabinus entra en même temps dans le païs des Sequaniens; mais ces peuples toûjours fideles aux Romains, le défirent si absolument, qu'il fut contraint de s'aller enterrer dans une retraite, où il demeura inconnu pendant neuf ans (o). La victoire des Sequaniens raffermit la plus part des Villes des Gaules, qui commençoient à s'ébranler, & donna le loisir aux Romains de faire avancer de nouvelles troupes. Cependant Classicus demeuroit dans l'inaction, comme s'il se fût déja suffisamment assuré l'Empire des Gaules; & Tutor ne se hâta pas de fermer aux Romains le passage des Alpes & du haut Rhin. Ce peu de précaution laissa à la Legion vingt & uniéme l'entrée libre dans la Germanie: Sextilius Felix y entra par une autre route avec des troupes auxiliaires (p). Alors Tutor qui avoit fortifié son Armée par quelques vieux soldats & de nouvelles levées qu'il avoit faites dans le païs de Worms, de la Sâre & des Triboques, tomba sur une Cohorte que Sextilius avoit fait avancer & la tailla en pieces; mais dés que les Chefs & la tête de l'Armée Romaine eurent paru, Tutor se retira & son Armée s'étant débandée, il alla avec les Treviriens chercher sa seureté dans la Basse Germanie. Cette déroute mit la consternation parmy les conjurez, de-sorte que dés que Petilius Cerealis fut arrivé à Mayence avec un renfort de Legions Romaines, qui étoient venües d'Espagne & d'Angleterre, il reprit Cologne sans peine, battit ce qui restoit d'ennemis dans la Germanie superieure, & rétablit la paix dans les Gaules qui se soumirent à VESPASIEN.

Les conjurez sont battus & dissipez.

Elle ne fut point troublée sous le regne de cet Empereur & de TITUS son fils; mais sous le regne suivant, L. Antonius qui par une folle vanité se disoit fils de Saturne, & qui etoit Président de la Germanie superieure, offensé de quelques termes injurieux dont DOMITIEN s'étoit servi à son égard, voulut faire renaitre la guerre dans cette province (q). Déja il s'étoit assuré du secours des peuples qui habitoient au-delà du Rhin, mais au moment que les troupes Imperiales se disposoient à l'attaquer, le Rhin grossit tout à coup & arrêta le secours sur lequel Antoine avoit compté. Il fut battu & fait prisonnier par Maxime qui eut la sagesse de brûler les papiers d'Antoine pour empécher la punition de ses complices. Tel fut le dernier mouvement qui se fit en Alsace sous le regne des douze premiers CESARS.

L. Antonius president en Alsace, se revolte & est pris.

LIVRE SECOND.

Dés que la mort eut fini les jours du cruel DOMITIEN, Prince qui regna moins en Empereur qu'en Tyran, NERVA qui luy succéda, n'ayant pour régle de sa conduite, que la vertu & la justice, donna, comme parle Tacite, commencement à un siecle heureux, en alliant deux choses, qui jusqu'alors avoient paru incompatibles, la majesté d'un Empereur & la liberté du peuple. Il s'associa d'abord T. VERGINIUS RUFUS, que nous avons veu gouverner avec tant de sagesse la Germanie superieure (a). NERVA prétendoit profiter du secours & des conseils d'un Collegue, qui avoit sçû refuser l'Empire & soutenir avec dignité les intérests du Sénat, de la République, & de la Province qui luy étoit confiée. VERGINIUS étant mort dans l'année de son Consulat, CORNEILLE TACITE si celebre par ses histoires, remplit sa place. Ainsi le mérite décidoit auprés de NERVA. Il en donna peu de temps aprés une autre preuve en adoptant M. ULPIUS TRAJAN, qui étoit alors Gouverneur de la Germanie inferieure. La sollicitation n'eut point de part à ce choix; TRAJAN étoit absent & les liens du sang ne l'attachoient par aucun endroit à NERVA, qui le déclara CESAR en plein Sénat, & qui l'honora même du titre de Germanique, parce-qu'il s'étoit déja rendu célébre sur le Rhin. NERVA ne survéquit pas longtemps au choix qu'il avoit fait; aprés quatorze mois de regne, il laissa le thrône à TRAJAN.

Ann. 96.

Ann. 97.

Le nouvel Empereur s'étant proposé

B 3

(o) ibid. c. 67. (p) ibid. c. 70. (q) SUET. Domit. c. 6. (a) TACIT. *vita* Agricol.

posé de faire croître la félicité des peuples qui luy étoient soumis, ne se hâta pas d'aller à Rome recevoir les hommages dûs à sa dignité; il demeura plus d'un an sur le Rhin toûjours occupé à rétablir les forts & les Villes que les Barbares avoient ruinées au delà de ce fleuve sous l'Empire de DOMITIEN (*b*); il bâtit même une forteresse sur le Mein, & sur les terres des Allemans, à laquelle il donna son nom; il n'en reste plus aucun vestige. TRAJAN la bâtit dans le dessein de contenir les Barbares & de les empêcher de faire des courses au deçà du Rhin dans l'une & l'autre Germanie. Ce n'est pas seulement par là qu'il pourvût à la sûreté de ces Provinces; avant que de les quitter, il fit venir de la Mesie ÆLIUS HADRIANUS son parent, pour luy donner le Gouvernement de la Germanie superieure; HADRIEN succéda à TRAJAN; telle étoit alors la destinée des Provinces du Rhin de donner des maitres à tout l'Empire. Les Historiens ne nous ont pas conservé le détail de ce qui s'est passé sous ces deux regnes, dans le païs à qui on a donné depuis le nom d'Alsace. TRAJAN le mit en sûreté contre les irruptions des Barbares. HADRIEN qui aimoit la paix sçût la maintenir sur le Rhin; ce sont les faits de guerre qui donnent sur tout de l'éclat à une histoire, mais l'art d'affermir la paix & la félicité des peuples, est le plus grand éloge de ceux qui sont chargez de gouverner les Provinces.

ÆLIUS HADRIANUS commande en Alsace.

Ann. 117.

Ann. 138.

ANTONIN le PIEUX ne fut pas moins attentif à conserver la paix, étant persuadé qu'un Prince pouvoit plus honnorer son regne par la clémence & la régularité de ses mœurs que par des victoires, qui couteroient beaucoup de sang à ses sujets & à ses ennemis. MARC AURELE ne fut pas tout à fait si heureux. Les Barbares ayant voulu remüer au delà du Rhin, & ayant entrepris même de passer ce fleuve pour venir ravager les Provinces qui le bordent, cet Empereur envoya au secours des deux Germanies Aufidius Victorinus; luy même vint dans la suite s'opposer aux efforts des Marcomans. Jamais conquerant, dit Jules Capitolin, ne soutint une guerre avec plus de valeur & plus de succés heureux (*c*), mais jamais Prince ne sçût en même temps plus épargner son peuple. Car de peur de le charger de nouveaux imposts pour fournir aux frais de la Guerre, il vendit en plein marché de Rome ses ornements Imperiaux, sa Vaisselle d'or, d'argent & de cristal, jusqu'aux robes de soye de l'Imperatrice & les pierreries de son thrésor; cette vente se continüa pendant deux mois, & luy fournit assez d'or pour finir heureusement la guerre que les Germains avoient allumée. Ces victoires luy méritérent le nom de Germanique; ce titre étoit dû à celuy qui vainqueur des Germains, avoit été le conservateur des deux Germanies. Il donna à ces Provinces une grande marque de sa sagesse & de son zele pour le bien de ses États, en nommant pour les gouverner AUFIDIUS VICTORIN, qui s'y distingua toûjours par sa probité & son desintéressement. Un jour tâchant de persuader en particulier à son Lieutenant de ne pas se laisser corrompre par des présents, & n'ayant pû rien gagner sur son esprit, il monta sur son Tribunal, & jura en présence de tout le monde qu'il n'avoit jamais pris de présents & qu'il n'en prendroit jamais (*d*). Il pressa en suite son Lieutenant de faire le même serment, & sur ce qu'il le refusa, il luy ôta sa charge. La Germanie superieure ne pouvoit manquer d'être heureuse sous un Gouverneur qui ayant sçû repousser ses ennemis par sa valeur, prenoit encor plus de soin de faire exercer la justice suivant les maximes de la plus exacte probité.

Ann. 161.

AUFIDIUS VICTORIN Gouverneur des deux Germaines.

C'est contre les Cattes qu'AUFIDIUS VICTORINUS conduisit l'Armée Romaine, pour repousser ces peuples qui avoient fait une irruption dans la Germanie dont il étoit Gouverneur (*e*). Ces Cattes qu'on nommoit en Latin CATTI, CHATTI, CHASSI, habitoient, suivant les plus habiles Geographes, le païs de Hesse, dont Cassel est la Capitale; ils confinoient à la forest Hercynienne, qu'on appelle la forest noire, & touchoient à un païs, qui quoyque situé au delà du Rhin, étoit soumis à l'Empire Romain, & faisoit même partie de la Province où la Haute & Basse Alsace avoient été de tout temps renfermées. Comme ces points doivent donner du jour à la suite de mon histoire, il n'est pas étranger à mon sujet de les développer. Tacite va me servir de guide. Cet Auteur, qui composoit son excellent ouvrage des mœurs des Germains sous TRAJAN Consul pour la seconde fois en 98. aprés avoir rapporté les noms de divers peuples Germains, tels qu'étoient les Cattes

(*b*) EUTROPIUS AMM. l. 17. c. 1. (*c*) *Contra Germanos res feliciter gessit.* JUL. CAPITOL. c. 17. (*d*) XIPHIL. *ex* Dion. *in Commodo.* (*e*) *Catti in Germaniam irruperant.... contra Cattos* AUFIDIUS VICTORINUS. JUL. CAPITOL. c. 8.

Digitized by Google

tes, les Bataves & autres, s'explique en ces termes.

" Je ne mets pas au nombre des " Germains, les peuples qui quoyqu'ils " habitent au delà du Rhin & du Danube, sont cependant tributaires de l'Empire Romain, au quel ils payent la " dixme des fruits, qu'ils recueillent " dans les champs qu'ils cultivent; ce " sont des Gaulois, qui par une in- " quietude d'esprit, ou pressez par la " disette qui les rendoit entreprenants, " sont venus s'emparer de ces con- " trées dont on ne connoissoit plus " les légitimes possesseurs. Avec le " temps ils ont porté plus loin les " frontieres de leur nouveau païs, ou " s'étant fortifiez, ils ont été compris " dans le sein de l'Empire & ont fait " partie de la Province soumise aux " Romains. Ces peuples, continue " Tacite, avoisinent les Cattes, dont " le païs commence à la forest hercy- " nienne (*f*). „ Ainsi parle cet Auteur le plus croyable de tous les Historiens en cette matiere. Il est aisé de reconnoitre dans ce témoignage que le Rhin ne terminoit pas du temps de TRAJAN l'Empire Romain, qu'il s'étendoit jusqu'au Danube & jusqu'à la forest qui confine à la Hesse, que tout ce vaste païs étoit habité par des Gaulois, qu'on ne donnoit pas à ces peuples le nom de Germains, & qu'enfin ils faisoient partie de la Province ou les Romains avoient un Gouverneur; à en juger par la convenance & la proximité des lieux, cette Province que Tacite ne nomme pas, ne peut etre que celle où la Haute & Basse Alsace ont été depuis comprises.

Difference des Germains & des Allemands.

Environ cent ans aprés TRAJAN sous l'Empire de CARACALLA, tout ce païs qui étoit renfermé entre le Rhin, le Mein & les sources du Danube s'appelloit ALLEMANNIE où ALLEMAGNE, & ces peuples se nommoient ALLEMANDS. Divers auteurs ont imaginé differentes étymologies de ce terme; Cluvier les méprise toutes comme des imaginations frivoles, à la reserve de celle qui compose le mot d'Allemand du mot All, qui signifie tous, & de Mann qui signifie hommes, d'où on conclut qu'on a donné le nom d'Allemands, aux peuples dont nous parlons, parcequ'ils étoient un amas de toute sorte de gens. Ce sentiment est appuyé sur un texte d'Agathias, qui vivoit sous Justinien. Les Allemands, dit il, si nous en croyons Asinius Quadratus auteur Italien de nation, mais tres instruit dans l'Histoire de la Germanie, sont un ramas & un mélange de peuples qui sont venus habiter ce païs; leur nom même le marque assez, si on consulte leur langue (*g*). Cluvier voudroit faire croire qu'Asinius Quadratus est le même qu'Asinius Pollio qui vivoit du temps d'AUGUSTE (*h*): mais les plus habiles auteurs abandonnent Cluvier en ce point, & conviennent qu'Asinius Quadratus vivoit du temps d'ALEXANDRE SEVERE, ou des PHILIPPES (*i*). Quoy qu'il en soit Cluvier luy même avoüe que tous les anciens Auteurs s'accordent à dire que les Allemands ne sont pas originairement Germains, & qu'on doit convenir qu'ils étoient une nation composée de diverses Colonies toutes venues des Gaules, pour habiter ces contrées que les naturels du païs avoient abandonnées (*k*); desorte que les Allemands étoient voisins des Germains, mais il ne faisoient pas partie de cette Nation. On les a cependant quelquefois appellez Germains, parcequ'ils étoient compris sous le gouvernement de la Province de Germanie qui étoit au deçà du Rhin; on les a nommé même quelquefois Sueves, parcequ'ils étoient venus occuper le païs que les Sueves avoient abandonné. Enfin ces Peuples étoient véritablement sujets de l'Empire Romain, suivant Tacite; mais leur liberté n'étoit pas semblable à celle des Bataves & des Cattes leurs voisins, qui étoient seulement obligez de donner aux Romains secours dans leurs guerres, sans leur payer aucun tribut; au lieu que les Allemands leur payoient la dixme de leurs terres. Ce que nous venons de dire semble suffire pour donner une idée de la premiere origine des Allemands, dont tant de Nations ont depuis adopté le nom. Ils étoient dans le second siecle un peuple Gaulois, cantonné entre le Rhin, le Mein, & le Danube, soumis à l'Empire Romain, & faisant partie de la Province qui les touchoit de plus prés.

Cette

(*f*) *Non numeraverim inter Germanos populos, quamquam trans Rhenum Danubiumque consederint, eos qui decumates agros exercent. Levissimus quisque Gallorum & inopia audax, dubiæ possessionis solum occupavere. Mox limite acto promotisque præsidiis, sinus imperii & pars provinciæ habentur. Ultra hos Catti initium sedis ab Hercinio saltu inchoant.* TACIT. de mor. Germ. c. 29. (*g*) *Alamanni autem, si Asinium quadratum sequi licet, hominem Italum, & qui res Germanicas accuratè conscripsit, convenæ sunt & miscellanei homines. Quod & appellatio eorum lingua indicat.* AGATH. l. 1. (*h*) CLUV. l. 3. Germ. Ant. c. 4. (*i*) HERTIUS CELLARIUS, VOSSIUS. (*k*) *Ex pluribus Galliæ Nationibus congressos in unum corpus fuisse.* CLUV. ibid. 40.

Digitized by Google

Cette Nation se rendit bientôt redoutable à tous ses voisins par son humeur guerriere & par la multitude d'hommes qu'elle pouvoit mettre sous les armes; les troubles qui agiterent l'Empire Romain & le peu de mérite de ses Empereurs la rendirent plus hardie à étendre ses frontieres; elle les porta au delà du Mein dans le païs des Cattes; elle passa le Rhin du côté du Midy s'étant répandüe dans la Suisse; elle ravagea plus d'une fois le païs qu'on a nommé depuis la Haute Alsace, & les Romains ne pûrent empécher pendant plus d'un siecle que les Allemands ne vinssent où s'etablir dans cette Province, où en faire le theatre de leurs victoires. Les Historiens nous ont laissé ignorer le détail de leurs fréquentes & cruelles expeditions; il ne nous reste que de legers traits qui puissent fournir de temps en temps matiere à l'Histoire de la Province d'Alsace.

CARACALLA soumet les Allemands. An. 217.

Les Allemands se souleverent contre les Romains sous l'Empire de CARACALLA; cet Empereur les attaqua & les réduisit à son obéissance & pour signaler sa victoire il se donna le nom d'Allemannique, qu'il ajouta à celuy de Germanique dont ses prédécesseurs s'étoient fait honneur. Il se faisoit gloire d'avoir pu vaincre une nation tres peuplée, & qui sçavoit merveilleusement combattre à cheval; il la défit sur le Mein (*l*). Elle reprit courage quelques années aprés, & osa méme venir attaquer les Armées Romaines, qui étoient destinées à deffendre les rivages du Rhin. Dejà une étonnante multitude avoit passé ce fleuve, ravageant avec fureur les villes & les villages des Provinces, qui faisoient partie des Gaules. On en donna avis à l'Empereur ALEXANDRE SEVERE fils de Mammea, lorsqu'il étoit à Antioche occupé à se préparer pour soutenir les efforts des Perses. Il quitta sans délay l'Orient avec ce qu'il avoit de meilleures troupes, & aprés avoir marché longtemps & presque sans relâche, il arriva dans les Gaules & s'arréta sur les bords du Rhin, où il fit camper son Armée, disposant toutes choses pour aller combattre les Allemands, & préparant un pont de bateaux pour traverser ce fleuve. Son Armée étoit pour la plus grande partie composée de Maures & d'un tres grand nombre d'Archers qu'il avoit amenez d'Orient, & qu'il avoit particulierement exercez à combattre contre les Germains. Les Maures étoient trés adroits à lancer de loin leurs javelots, & tres agiles à se donner tous les mouvemens necessaires dans une action: les Allemands au contraire combatoient presque nuds & leurs grands corps donnoient une grande prise aux fleches; on les vit cependant soutenir avec valeur les efforts des Romains. Comme leur opiniatre résistance embarassoit l'Empereur, il achetta enfin la paix en donnant à ses ennemis beaucoup d'or & d'argent, dont les Germains étoient fort avides. C'est ainsi que parle Herodien (*m*). Les Soldats Romains ne pouvant souffrir la honte d'une pareille paix se mutinerent, disant hautement qu'ALEXANDRE étoit un enfant, qui se laissoit gouverner par sa mere, & dans le feu de la revolte ayant revétu des habits Imperiaux MAXIMIN, à qui l'Empereur avoit donné les premieres Charges de l'Armée, ils coururent dans la tante d'ALEXANDRE qu'ils massacrerent, avec sa Mere & ses amis. Orose ecrit que c'est à Mayence où ce Prince fut égorgé. An. 235.

Victoires de MAXIMIN sur les Allemands.

Dés que MAXIMIN eut été reconnu Empereur, il ne songea plus qu'à la guerre d'Allemagne, pour laquelle ALEXANDRE avoit fait de grands préparatifs; il y en ajouta de nouveaux, & voulant se signaler dés le commencement de son regne par des exploits qui fissent croire qu'on avoit, en le choisissant, rendu justice à sa valeur & à son experience dans la guerre, il passa le Rhin; sa présence & sa réputation jetterent l'effroy dans tout le païs: il pilla & ravagea par tout sans trouver de résistance; Il fit grand nombre de prisonniers enleva les bleds qui étoient alors dans leur maturité, brûla les bourgs qui n'étoient presque que de bois; car on ne voyoit alors chez les Germains que tres peu de maisons bâties de pierre où de briques (*n*). Les Allemands qui s'étoient retirez dans les bois & dans les marais s'attendoient à y arréter l'ennemy; mais rien n'étonna MAXIMIN, & on le vit entrer le premier dans un grand & vaste marais, & frayer luy méme la route à ses soldats, qui animez par l'exemple de leur Chef, tomberent avec tant de furie sur les Germains que presque aucun n'échappa à leurs coups. MAXIMIN informa le Sénat du détail de ses victoires, il les fit méme représenter dans des tableaux qu'on exposa dans Rome. On compte qu'il ravagea plus de cent cinquante lieües de païs & qu'il brula prés de quarante mille villages.

Toutes ces pertes rallentirent pour un

(*l*) *Alemannos gentem populosam ex equo mirificè pugnantem propè Maenum amnem devicit.* AUREL. VICTOR. (*m*) HEROD. l. 6. *in fine.* (*n*) HEROD. l. 7. *init.*

Digitized by Google

un temps l'ardeur qu'avoient les Allemands de venir piller les provinces d'au-delà du Rhin. Mais les troubles fréquents arrivez dans l'Empire Romain, où les Empereurs changeoient sans cesse suivant le caprice des soldats, & l'ambition des Chefs de l'Armée, joints à la jalousie du Sénat, firent reprendre courage aux Barbares. Comme l'Orient & l'Occident étoient menacés de toutes parts sous l'Empire de VALERIEN, il s'associa son fils GALIEN, & partit pour aller s'opposer aux Perses, laissant à son fils le soin de l'Occident. GALIEN ayant remarqué qu'il n'y avoit point de nation si formidable, que celle des Germains, qui ravageoient sans cesse les bords du Rhin, il résolut d'aller luy même réprimer leur audace; il vint camper sur les bords du fleuve, où tantôt il empécha les Barbares de le passer, & tantôt il les combattit lorsqu'il ne put empêcher leur passage; mais parcequ'il n'avoit que peu de troupes à opposer à une effroyable multitude, il ne trouva pas d'autre moyen, pour se tirer d'embarras, que de traitter avec un des Chefs de ces nations, qui empécha ensuite les autres de faire de si frequentes courses sur les terres de l'Empire & arréta même ceux qui vouloient les piller. Tel estoit, dit Zozime, l'état où se trouvoient dans ce temps là les habitants du Rhin *(o)*. Cet autheur ne dit pas si ce Prince avec lequel GALIEN fit alliance, étoit Allemand ou François. Ces deux nations étoient alors les plus voisines du Rhin: les Allemands s'étoient placez sur le haut Rhin, & les François occupoient le bas Rhin jusqu'à la Mer: ils étoient divisées par le Mein, où comme d'autres autheurs le pensent, par la riviere nommée le Lone qui passe à Nassau. On donna à ces deux nations le nom de Germains, parcequ'elles habitoient au delà du Rhin, qui faisoit l'ancienne limite de la Gaule.

An. 256.

GALIEN vient en Alsace.

Dés que GALIEN se vit en repos par le moyen du traitté qu'il avoit fait, s'abandonnant aux plus infames débauches, il se reposa du soin des Gaules sur son fils Saloninus qu'il avoit eu d'une femme Barbare. Les Gaulois qui haïssoient GALIEN, & qui avoient peine à se voir soumis à un enfant, tüerent Saloninus & de concert avec les soldats, ils choisirent POSTHUMUS pour les commander. Déjà depuis plusieurs années VALERIEN l'avoit nommé Gouverneur des Gaules & Duc de la frontiere transrhénane, c'est à dire de tout le païs soumis au delà du Rhin, à l'Empire Romain *(p)*. L'Empereur avoit accompagné ce choix des éloges les plus manifiques, en écrivant aux Gaulois qu'on ne pouvoit trouver un homme plus digne de ces deux importants employs. POSTHUME fit voir qu'il méritoit ce pompeux suffrage; car comme il étoit préposé pour garder le Rhin, dés qu'il fut absolument le maitre, il chassa tous les Germains au delà de ce fleuve, bâtit même plusieurs châteaux sur les terres des Allemands pour arrêter leurs courses, rendit à l'Empire Romain son ancienne sûreté, & pendant sept années qu'il regna, il rétablit par sa modération & sa valeur les Gaules dans leur premier lustre *(q)*. Ainsi la Germanie superieure & par consequent l'Alsace, doit regarder POSTHUME comme le premier Duc chargé de la deffendre, & les Gaules comme leur restaurateur; titre que luy donnent ses Médailles. Mais toutes ses grandes qualités furent ternies par l'usurpation de l'Empire, qu'il enleva à Galien, dont il avoit été Gouverneur.

POSTHUME Duc de la frontiere transrhenane.

An. 265.

Aprés la mort de POSTHUME differents troubles agiterent les Gaules, où les Germains firent diverses irruptions; AURELIEN n'étant encor que tribun de la sixiéme legion Gauloise, qui avoit son quartier à Mayence, tomba rudement sur un corps de ces Barbares qui avoient passé le Rhin, & il en tüa jusqu'à sept cens & fit trois cens prisonniers. Cette victoire ne fut qu'un coup d'essay; car AURELIEN étant devenu Empereur, fit plus d'un voyage dans les Gaules, d'où il chassa les Allemands *(r)*. Mais quoyque cent fois vaincus, ils ne se lassoient jamais de tenter d'envahir les terres de leurs voisins; dés qu'AURELIEN eut été tüé, ils passerent le Rhin & s'emparerent d'une grande partie des Gaules & se rendirent maitres de plusieurs villes *(s)*; les Historiens remarquent qu'ils se répandirent sur tout en deçà du Rhin sur les rivages de ce fleuve, & que les villes des deux Germanies, étoient où ruinées où désolées par de si cruels ennemis *(t)*.

AURELIEN chasse les Allemands des bords du Rhin.

Mais dés que PROBUS eut reçu la

(o) ZOZIME l. 1. c. 30. (p) *Transrhenani limitis Ducem & Galliæ Præsidem.* Ep. Valerian. ad Senat. apud Pollion. in Posthum. (q) *Submotis omnibus Germanicis gentibus Romanum in pristinam securitatem revocasset imperium* Pollio. (r) Germanis Gallia demotis. Victor Shotti in Aurel. (s) *Gallias petit quæ omnes occiso Posthumio turbatæ fuerunt interfecto Aureliano à Germanicis possessa* Vopis. in Probo c. 13. (t) VOPISCUS & ZOZIMUS in Probo.

Victoires de PROBUS sur les Allemands.

couronne Imperiale avec l'applaudissement des troupes & du Sénat, il s'avança du côté du Rhin, où il vainquit les Barbares dans un grand nombre de combats; il arracha de leurs mains jusqu'à soixante & dix villes qu'il rétablit dans leur premier état, & tüa, comme il l'écrivit luy même au Sénat, jusqu'à quatre cens mille Barbares; il les contraignit même d'abandonner généralement toutes les provinces situées en deçà du Rhin, & les obligea de se retirer au delà du Nekre & même de l'Elbe. Il fit plus; car pour assûrer ses conquêtes & rendre la tranquilité à toutes les Gaules, il bâtit des châteaux sur les terres des Barbares vis à vis des villes appartenantes aux Romains, & il y mit de bonnes Garnisons. Chaque jour on apportoit à PROBUS des têtes des ennemis qu'il payoit à une piéce d'or (*u*). Enfin neuf Rois de diverses nations vinrent luy demander la paix; elle leur fut accordée a condition qu'ils payeroient chaque année aux Romains un tribut en bleds & en bestiaux (*x*). PROBUS vouloit leur oster absolument les armes & reduire l'Allemagne en province; mais il eut fallu, pour faire réüssir ce dessein, entretenir plus de troupes, que l'Empire n'en pouvoit fournir. Ainsi l'Allemagne demeura toûjours soumise aux Gouverneurs des Germanies.

Vopiscus fait le recit de toutes ces victoires; ZOZIME ajoute que le ciel seconda la bonne fortune de PROBUS par un prodige qu'il rapporte comme un fait certain. Quelques villes, dit il, de la Germanie situées au delà du Rhin, (cet autheur ecrivoit en Grece, l'Alsace à son egard étoit au delà de ce fleuve,) ces villes ayant été attaquées par les Barbares, qui habitent sur les bords de ce fleuve, PROBUS y conduisit son Armée. La famine s'étant jointe à la guerre, on vit tomber du ciel une pluye prodigieuse, ou il y avoit des grains de bled meslez avec les gouttes d'eau. L'étonnement empécha d'abord les soldats de se servir de ces grains, pour appaiser la faim qu'ils souffroient; mais la necessité plus forte que la crainte, les ayant obligé d'en faire du pain, ils s'en nourrirent & remporterent la victoire. ZOZIME étoit payen; Zonare qui étoit chretien n'assûre pas ce prodige: mais il le rapporte comme un fait, qu'on disoit être arrivé; PROBUS n'en parle pas dans sa lettre au Sénat. Ce prodige trouvera aisément créance dans Strasbourg, si cette ville est bien persuadée qu'une certaine quantité de bled, qu'on conserve encor dans ses greniers publics, est en effet, comme on l'assûre, tombée du ciel il y a prés de quatre cens ans. Quoyqu'il en soit PROBUS rendit la sûreté & la paix aux deux Germanies: mais les soldats qui avoient remporté tant de victoires sous ses ordres, lassez de la sévérité de la discipline qu'il leur faisoit observer, l'egorgerent dans la sixiéme année de son regne. An. 282.

Maximien vient defendre les bords du Rhin.

Sa mort ranima les Barbares qui recommencerent à porter la désolation en deçà du Rhin; ce fut pour les arrêter, que MAXIMIEN Herculius que DIOCLETIEN avoit fait Cesar, vint dans les Gaules, & choisit Tréves pour y faire son séjour, afin d'être plus à portée de defendre le Rhin. La présence cependant du nouveau Cesar n'intimida pas les Allemands & les Bourguignons; ils passerent le Rhin: mais leur innombrable multitude contribüa à leur perte, plus que la valeur des Romains: MAXIMIEN ayant trouvé moyen de leur couper les vivres, ils furent vaincus par la famine & ensuite détruits par la peste. De sorte que le Panégyriste de l'Empereur attribüe une défaite si signalée à la sagesse de ses conseils, plutot qu'à la force de ses armes (*y*). Il est aisé d'imaginer l'état pitoyable où se trouvoient alors les Provinces voisines du Rhin, & en particulier l'Alsace, qui n'étoit séparée que par ce fleuve des terres des Allemands; livrée d'abord à leurs rapines, elle ne tarda pas de se voir exposée à toutes les horreurs de la guerre, de la famine & de la peste.

An. 287. MAXIMIEN pour profiter de la perte que les Allemands venoient de faire dans les Gaules, ayant passé le Rhin, entra dans l'Allemagne qu'il ravagea par le fer & par le feu, il y fit beaucoup de captifs, & si l'on en croit Mamertin (*z*), il soumit à l'Empire une grande partie de ce païs. La terreur de ses armes obligea même les François, qui avoient couru les costes des Gaules, de luy venir demander la paix: de sorte qu'il sembloit que les deux Germanies n'avoient plus besoin du Rhin pour leur servir de barrierre; la défaite des Allemands & des François ayant porté les limites de l'Empire Romain bien au delà de ce fleuve. C'est pour honorer ces victoires, que ses médailles luy donnent An. 286.

(*u*) Vopisc. in Prob. c. 13. (*x*) *Reliquias ultra Nicrum fluvium & Albam removit Vopis.* (*y*) *Consilio potius quam vi bellum gerendum ratus. Mamertin.* (*z*) *Quidquid ultra Rhenum prospicio, Romanum est. Mam. paneg.* n. 7.

Digitized by Google

nent le titre de Francique, d'Allemanique & de Germanique.

Peu d'Années aprés MAXIMIEN Herculius adopta & fit Cesar CONSTANTIUS CHLORUS pere du grand CONSTANTIN, qu'il ne tarda pas d'envoyer en Angleterre, tandis que l'Empereur demeuroit à Tréves, pour contenir par sa présence les Allemands & les François: mais ayant été obligé dans la suite de passer en Afrique, il se reposa sur CONSTANCE CHLORE du soin des Gaules. Elles avoient besoin de sa valeur & de son habileté dans la guerre, pour les defendre contre les Allemands, qui croyoient pouvoir les attaquer sans risque, tandis que l'Empereur étoit éloigné d'eux. En effet une prodigieuse multitude de ces Barbares ayant passé le Rhin qu'ils trouverent glacé, ils inonderent la Province d'Alsace; peu contents du butin qu'ils y avoient faits, ils s'avancerent jusque prés de Langres; CONSTANCE CHLORE alla à leur rencontre; mais ayant peu de monde avec luy, il fut obligé de se retirer dans Langres. Comme il marchoit à la queüe de ses troupes pour les soutenir contre les ennemis qui les poursuivoient, il ne put entrer dans la ville dont on tenoit les portes fermées; de sorte que pour éviter d'être pris, il fallut qu'il se laissât élever sur la muraille par des cordes qu'on luy tendit. Mais dés le jour même environ cinq heures aprés son arrivée, il sortit de la ville, donna un second combat, défit les ennemis & en tüa, non pas six mille comme porte le grec d'Eusébe, mais soixante mille, comme on le lit dans Eutrope, dans Orose, & dans la chronique de St. Jérome. Ainsi en six heures de temps dans une même journée il fut vaincu & vainqueur; la blessure qu'il reçût dans le combat donna un nouvel éclat à sa victoire. Les Gaules respirerent sous le regne de cet Empereur qui préferoit à la pompe de sa dignité, le bonheur de ses sujets, dont il mérita toûjours également l'amour & la veneration.

An. 291. An. 296. l'Alsace ravagée par les Barbares. An. 301.

An. 306.

Pendant qu'il étoit en Angleterre, où il mourut, il nomma CONSTANTIN son fils pour regner à sa place; ce choix fut applaudi de toute l'Armée qui demanda ce jeune Prince pour Empereur. Dés qu'il se vit en possession de la couronne de son Pere, il vint dans les Gaules à dessein de repousser les François & les Allemands, qui s'étoient ligués sur les bords du Rhin, pour venir ravager les Provinces. CONSTANTIN les attaqua & les battit, ayant fait prisonniers Ascaric & Gaïse Rois des François & des Allemands; il les fit mourir ensuite en les exposant aux bêtes dans des spectacles publics. Il usa de cette severité pour les punir de ce qu'ils avoient osé violer les traittés de paix, & pour arrêter par la crainte des supplices, des nations que les loix de l'humanité ne pouvoient retenir. Le peuple, dit Eumenius, ignore souvent la perte qu'il à faite dans les combats, mais quand on luy enleve & qu'on punit même ses Chefs, on luy fait mieux sentir sa défaite & il perd l'envie de risquer de nouvelles batailles (a). Aprés cette victoire CONSTANTIN passa le Rhin lorsqu'on s'y attendoit le moins, il fit un tres grand nombre de prisonniers, dont plusieurs furent exposés aux bêtes dans l'Amphitheatre; il bâtit d'espace en espace le long du Rhin des châteaux, qu'il remplit de bonnes garnisons, & afin que rien ne manquât à sa vigilance, il fit equipper un grand nombre de barques Armées, toûjours prêtes à porter du secours dans les endroits où les ennemis voudroient tenter le passage. Mais rien ne fut plus heureux pour les Gaules & en particulier pour les Provinces du Rhin, que la conversion de ce grand Empereur, qui ouvrit enfin les yeux aux verités Chretiennes.

C'est luy même qui raconta avec serment à Eusébe les circonstances du prodige qui contribüa tant à le rendre Chretien; il l'assura qu'etant en campagne suivi de son Armée un peu aprés midi, il avoit veu luy même au dessus du soleil une croix avec cette inscription, *vainquez par cecy, in hoc vince*. Toute son Armée vit avec luy le même prodige. Il seroit à souhaitter qu'Eusébe eut précisément marqué le temps & le lieu où Constantin se trouvoit alors; rien ne seroit plus digne de la curiosité des Chretiens: Eusebe ne décide rien sur ces deux points; mais quand on joint ce qu'il a dit avec ce que d'autres Auteurs & les payens même en rapportent, il semble que sans trop hazarder, on peut avancer que c'est vers le Rhin, que Constantin & toute l'Eglise ont reçû du ciel une si salutaire faveur. C'est dans le temps, dit Eusébe, que Constantin se préparoit à aller délivrer Rome des mains du tyran Maxence qui s'en étoit emparé (c), & par consequent

CONSTANTIN voit le prodige qui le convertit.

(a) *Cladem suam, quantumvis multi pereant, vulgus ignorat. Compendium devincendorum hostium duces sustulisse.* EUMENIUS. (c) *Ideoque ea parare satagebat, quæ ad tyrannidem delendam spectare videbantur.* EUSEB. *de vita Constant.* l. 1. c. 26.

d by Google

ſequent vers l'An 311. que ce prodige parut aux yeux de CONSTANTIN.

Cet Empereur étoit alors dans les Gaules, car perſonne ne doute, dit Sozomene, qu'il n'ait embraſſé la Religion chretienne, lorſqu'il étoit chez les Gaulois & avant qu'il marchat pour combattre MAXENCE (*d*).

C'eſt dans Trêves que CONSTANTIN faiſoit ſon ſejour ordinaire, c'étoit la ville Imperiale où il tenoit ſa cour, & où il avoit fait ſes magazins pour nourrir, habiller & armer toutes les forces de l'Empire, comme parle Auſone (*e*). Mais ce n'eſt pas dans Tréves que ce prodige parut à ſes yeux; il ne le vit que lorſqu'il étoit en chemin, & qu'il alloit, dit Euſebe, dans un certain endroit, ſuivi de toute ſon Armée (*f*). Ce n'eſt pas méme à Numagen, comme le penſe Bucherius, que CONSTANTIN vit ce ſigne miraculeux. Numagen étoit un camp de cet Empereur (*g*) ſitüé ſur la Moſelle à ſix lieües au deſſous de Treves. Or il étoit en chemin avec toute ſon Armée, dit Euſebe, & non dans un camp lorſqu'il fut ſpectateur de ce prodige.

Ayant réſolu de paſſer en Italie dans le deſſein d'aller combattre Maxence, il conduiſit ſon Armée vers le Rhin, pour mettre ſes rivages en ſûreté contre les incurſions des Barbares, tandis qu'il ſeroit occupé à tirer Rome de ſervitude. Etoit-il neceſſaire, luy diſoit un autheur payen, dont le nom eſt incertain, de laiſſer ſur le Rhin tant de ſoldats & tant de barques Armées? la terreur de vos armes avoit depuis longtemps fermé les paſſages de ce fleuve aux nations Barbares (*h*). Le méme Auteur paroit ſurpris de la promptitude avec laquelle l'Empereur vola avec ſon Armée du Rhin juſqu'aux Alpes (*i*). L'Empereur étoit donc ſur le Rhin, lorſqu'il marcha au delà des Alpes pour pénétrer en Italie.

Quoyqu'il eût à combattre un ennemy puiſſant, il ne mena avec ſoy qu'une partie de ſes troupes; parceque, continüe le méme payen, le ciel ne luy permettoit pas de douter de la victoire qu'il luy avoit promiſe (*k*). Paroles par leſquelles il inſinüe, que le ciel avoit aſſuré CONSTANTIN par quelque ſigne miraculeux, que le tyran céderoit à la force de ſes armes. Un autre panegyriſte s'en expliqua plus nettement, en préſence du Sénat de Rome & de l'Empereur luy méme (*l*). Toutes les Gaules, luy diſoit il, publient qu'on a veu dans le ciel des Armées prétes a venir à votre ſecours; CONSTANTIN ne dit pas à Euſebe, qu'il a veu dans le ciel une Armée; il ne parle que de cette lumineuſe croix qui luy répondoit de la victoire. Les auteurs payens n'avoient garde d'inſiſter ſur cette circonſtance, mais du moins ils avoüent que c'étoit dans les Gaules, lorſqu'il étoit prés du Rhin, que le ciel avoit fait paroitre aux yeux de l'Empereur un éclattant prodige, qui luy promettoit la victoire. C'eſt ſur le concours de tous ces textes qu'il ſemble qu'on peut avancer ſans riſque, que CONSTANTIN vit le celeſte ſigne qui luy fit ouvrir les yeux aux lumiéres de l'Evangile, non ſeulement lorſqu'il étoit dans les Gaules, mais lors méme qu'il diſpoſoit tout ſur le Rhin pour allér paſſer les Alpes.

Le P. Pierre François Chifflet dans la diſſertation qu'il a fait ſur ce ſujet, ſ'appuyant ſur quelques vieilles legendes qu'il a trouvées à Ciſteaux, & que le ſçavant Henſchenius dit étre conformes à quelques anciens memoires qu'il a veus à Treves, oſe déterminer que ce ſigne parut à CONSTANTIN entre le Rhin & le Danube dans une campagne voiſine de Briſac. Cet endroit qu'il déſigne eſt bien proche de l'Alſace, mais au fond il n'eſt pas dans les Gaules, où il eſt ſûr que CONSTANTIN embraſſa la Foy Chretienne, aprés avoir veu le prodige dont nous parlons. De ſorte que pour concilier tous les textes que nous avons rapportez, comme l'Alſace eſt bordée par le Rhin, & qu'elle ſe trouve ſur le chemin de Treves pour aller paſſer les Alpes, il eſt neceſſaire de conclure que, ſi elle n'a pas été elle méme ſpectatrice de ce prodige, lorſque CONSTANTIN pourvoyoit à ſa defenſe en diſpoſant ſes troupes ſur tous les bords du Rhin, elle à été du moins bien voiſine du lieu où le Chriſtianiſme à commencé à triompher. Le Lecteur ne doit

Chiffl. de convers Conſtantini M. diſſert. II. p. 176.

(*d*) *Apud quos (Gallos) conſpirant omnes imbutum religione Chriſtiana Conſtantinum, prius quam contra Maxentium moveret.* SOZOM. Hiſt. l. 1. c. 5. (*e*) *Imperii vires quod alit, quod veſtit & armat.* AUSON. (*f*) *Admiratio ingens ipſum & totum exercitum, qui eum quopiam iter facientem comitabatur, adeoque prodigii ſpectator factus erat, inceſſit* EUSEB. ibid. c. 28. (*g*) *Nivomagum divi caſtra inclyta Conſtantini* AUSON. (*h*) *Rhenum tu quidem, toto limite diſpoſitis exercitibus tutum reliqueras. Incerti paneg.* n. 2. (*i*) *Quis crederet tam cito a Rheno ad Alpes Imperatorem cum exercitu pervolaſſe* n. 4. (*k*) *Non dubiam te ſed promiſſam petere victoriam.* Incert. (*l*) *In ore denique eſt omnium Galliarum exercitus viſos qui ſe divinitus miſſos præ ſe ferebant & quamvis cœleſtia ſub oculos hominum venire non ſoleant, illi tamen auxiliatores tui aſpici audirique patientes &c.* NAZARIUS n. 18.

Digitized by Google

ne doit pas attendre qu'on luy donne des demonstrations sur des faits que les anciens monuments n'éclaircissent point assez. Mais on doit sçavoir gré à un auteur qui n'a pas voulu omettre de solides conjectures, qui peuvent faire honneur à une Province dont il écrit l'histoire.

Le silence des historiens m'a réduit jusqu'à présent à ne rien dire de bien particulier de l'Alsace, elle n'a eu raport à la plus part des faits, que parce qu'elle fait partie des Provinces qui touchent le Rhin. Elle va à présent se montrer plus a découvert; car ce fut vers le milieu du quatriéme siecle qu'elle commença à devenir le théatre de divers évenements qui méritent de tenir place dans son histoire.

An. 337. Aprés la mort du grand CONSTANTIN, son Empire fut partagé entre ses trois fils: CONSTANTIN le jeune devint le maître des Gaules, CONSTANT de l'Italie, & CONSTANCE de tout ce qui appartenoit aux Romains dans l'Orient. CONSTANTIN peu content de ce partage résolut d'envahir les Provinces, que CONSTANT son frere possédoit; cette prétention alluma une guerre entre les deux freres; CONSTANTIN succomba & fut tüé les armes à la main. Constant délivré de son rival ne pensa qu'aux plaisirs & se livra aux plus infames débauches: ce qui donna lieu à Magnence de former une conjuration, pour usurper toutes les Gaules. C'est à Autun où ce dessein fut concerté, & où le tyran prit la résolution de se défaire de CONSTANT. Ce noir projet fut executé sur les bords du Rhône,
An. 350. où Magnence avoit envoyé des meurtriers, qui tüerent CONSTANT endormi au retour de la chasse. CONSTANCE qui étoit alors occupé en Orient dans une guerre contre le Roy de Perse, marcha en Occident pour venger la mort de son frere & retirer les Gaules des mains de l'usurpateur. Magnence préférant la guerre à la paix qu'on luy offroit, on en vint à un combat: la perte fut grande de part & d'autre; mais enfin la victoire se déclara pour CONSTANCE: le tyran ayant trouvé moyen d'échapper, rallia ses troupes & en fit de nouvelles, avec les quelles il donna un second combat, où il fut encor battu: son Armée ne voyant aucune apparence de ressource, résolut de le livrer à l'Empereur; ses soldats l'énvelopperent dans son logis sous pretexte
An. 353. de luy servir de gardes. Le tyran ayant découvert leur dessein, suivant la fureur de son desespoir, tüa de sa propre main tout ce qu'il avoit de parents & d'amis, & termina cette horrible boucherie en se plongeant luy même le poignard dans le sein. Dés que Decentius son frere, que Magnence avoit nommé Cesar, eut appris cette triste nouvelle, il s'étrangla luy même, de peur de tomber entre les mains du vainqueur.

Ces divisions & ces révoltes avoient donné lieu aux Barbares de passer le Rhin & de s'emparer d'une partie des Gaules. CONSTANCE consul pour la septieme fois, résolut d'arrêter leurs progrés. Il avoit appris etant à Arles, que Gundomade & Vadomaire tous deux freres, & tous deux Rois des Allemands, ravageoient les frontieres des Gaules du côté de la Haute Alsace; il s'avança jusqu'à Valence, où il attendoit les convois qu'il faisoit venir d'Aquitaine, tandis que son Armée s'assembloit à Châlons sur saône. Comme les vivres manquoient, les soldats commencerent à murmurer, & se souleverent même contre Rufin Prefet du Pretoire. Envain ce Magistrat essaya de persuader les troupes qu'il falloit s'en prendre au dérangement d'une saison pluvieuse, & non à la négligence des commissaires, si les vivres n'étoient pas encor arrivez. Un soldat qui a faim n'ecoute pas raison, & un homme qui ne sçait que haranguer, n'est gueres propre à l'appaiser. La sédition s'échauffa toûjours plus, & Rufin eut peine d'échapper; mais un chambellan venu de la part de l'Empereur ayant distribüé quelque argent & les vivres etant heureusement arrivez, le trouble se calma & l'Armée marcha vers le Rhin. Malgré les neiges & les glaces, qui rendoient les chemins tres difficiles, elle arriva à Augst, aux confins de la haute Alsace. CONSTANCE entreprit d'abord de faire sur le Rhin un pont de bateaux; mais il en fut empéché par les Allemands, qui de l'autre côté du Rhin tiroient sans cesse sur les travailleurs une grande multitude de traits; de sorte que l'Empereur fut sur le point d'abandonner son entreprise, lorsqu'un homme du païs s'offrit de luy montrer un gué où toute l'Armée pouvoit passer sans risque (*m*). On profita de cet avis & pendant la nuit les Romains entrerent dans le païs des Allemands. Ces peuples effrayez de voir leurs maisons & leurs terres en proye a leurs ennemis, vinrent alors demander la paix, que CONSTANCE leur accorda du consentement de

An. 354. CONSTANCE marche vers l'Alsace.

(*m*) AMM. MARCELL. l. 14. c. 10.

Digitized by Google

de son Armée; ainsi l'Alsace fut délivrée de la nouvelle irruption, dont elle étoit menacée.

JULIEN est envoyé dans les Gaules.

Constance alla prendre à Milan des quartiers d'hyver: mais à peine y fut il arrivé, qu'il eut avis que les Barbares répandus dans les Gaules y faisoient de cruels ravages; cette nouvelle le jetta dans une étonnante perplexité; il n'osoit ni quitter l'Italie, ni confier le commandement des Gaules à son cousin JULIEN, dont il venoit de faire mourir le frere nommé Gallus, aprés l'avoir créé Cesar. Il n'est pas de votre sagesse, disoient les Courtisans à l'Empereur, & la bonne politique ne permet pas de confier la conduite de l'Armée à un jeune Prince, qui se croit offensé; l'artificieux JULIEN trouvera le moyen de gagner les troupes, & le sang de son frere le rendra attentif à toutes les occasions de le venger. Ce Prince qui n'a que 23. ans, a passé sa jeunesse dans le licée d'Athenes; les Gaules ont besoin d'un guerrier & non pas d'un Philosophe. Ces raisons faisoient impression sur l'esprit de CONSTANCE, qui n'aymoit pas JULIEN, & que la jalousie rendoit susceptible des moindres ombrages. Il falloit tout le crédit de l'Imperatrice Eusebie pour vaincre les répugnances de CONSTANCE; cette princesse craignant que l'Empereur ne s'exposât luy même dans une guerre, dont le succés luy paroissoit incertain, & touchée d'ailleurs du deplorable état où se trouvoient les Gaules, fit de si vives instances qu'elle determina l'Empereur à en confier le commandement à JULIEN & à luy donner le titre de Cesar (n). Il en recut les honneurs le 6. Novembre sous le consulat d'Arbetion & de Lollianus, c'est a dire en 355. & quelques jours aprés, l'Empereur luy donna en mariage sa sœur Heléne. Mais JULIEN ne fut gueres touché de tous ces honneurs, sçachant qu'on l'envoyoit dans les Gaules, non pas tant pour y commander, que pour y obéir; l'Empereur ayant ordonné à ses Généraux, de veiller de prés sur sa conduitte & de s'en défier comme d'un ennemy. De sorte que, comme Julien l'écrivit depuis au Sénat d'Athenes, toute sa dignité consistoit à porter la pourpre & l'image de l'Empereur (o). C'est dans cette lettre que Julien fait la peinture de l'état pitoyable où étoient réduites les Gaules & sur tout les Provinces du Rhin. Une innombrable multitude de Barbares, dit il, s'étoit répandüe de toutes parts dans les Gaules, ils s'y étoient fait des habitations, & s'étoient emparez de quarante cinq villes, sans compter les bourgs & les châteaux. Ils occupoient généralement tout ce qui étoit en deçà & sur les bords du Rhin depuis sa source jusqu'à l'Ocean; & le païs dont ils étoient les maitres paisibles avoit en largeur depuis le Rhin en s'étendant dans les Gaules, trois cens stades, c'est à dire l'espace de 24. lieües. Suivant ce témoignage, toute la Germanie Superieure & même la partie de la Gaule Sequanoise, qui touche le Rhin, dans lesquelles la Haute & la Basse Alsace étoient comprises, étoient tout entieres occupées par les Germains; ils étoient maitres de Strasbourg, de Brumpt, de Seltz, de Rhinzabern, de Spire, de Worms, de Mayence. Ammien nomme toutes ces villes (p); ils avoient rüiné Saverne, que le même auteur appelle TRES TABERNAS, & ils avoient soumis à leur domination Cologne & toute la Germanie Inferieure, qu'on nommoit dans ce temps la Seconde Germanie (q). Peu contents des 24. lieües qu'ils occupoient en largeur depuis le Rhin, ils portoient le dégât trois fois plus loin dans l'interieur des Gaules; leur terrible voisinage avoit fait deserter les villages & les villes; de sorte que les Gaulois n'osoient faire paitre leurs trouppeaux dans une si grande étendüe de païs: on voyoit même les habitants deserter les villes encor plus eloignées: tant étoit grande la frayeur que les Allemands avoient causée par tout.

An. 355.

Les Barbares sont maitres du Rhin & des Provinces qui le touchent.

Une si triste situation ne découragea pas JULIEN; obeïssant aux ordres de l'Empereur il partit, comme il le dit luy même, vers le solstice d'hiver, n'ayant à sa suite que trois cens soixante hommes. Il se rendit à Vienne où il passa le reste de l'hyver, & où il fut déclaré Consul avec CONSTANCE, qui le fut pour la huitiéme fois, c'est à dire en 356. Le peu de troupes que JULIEN trouva dans les Gaules suffisoit à peine pour envoyer du secours aux villes, qui étoient encor fideles aux Romains; il ne luy étoit pas même permis de faire de nouvelles levées: l'Empereur en avoit donné la commission à des officiers affidez, sa jalousie luy faisant craindre le succés du nouveau Cesar. De sorte que la premiere année du sejour de JULIEN dans les Gaules se passa presque sans rien faire. Il s'en explique ainsi luy même, comptant pour

(n) AMM. l. 15. c. 8. (o) JULIAN. *Ep. ad S. P. Q. Athen.* (p) AMM. l. 16. c. 2.
(q) JULIAN. ibid.

Digitized by Google

pour peu les exploits, dont Ammien fait le détail, & qui pourroient passer aux yeux même des guerriers pour de grandes victoires.

Il se mit en campagne au sortir de l'hyver & prit sa route du côté d'Autun; comme cette ville étoit d'une tres grande enceinte & que ses murailles tomboient de vieillesse, elle eût été aisément forcée par les Barbares qui l'assiégeoient, si les Vétérans n'étoient venus à son secours. D'Autun JULIEN vint à Auxerre, en passant par Saulieu; il prit en suite sa route vers Troyes, battant où mettant en fuite les Barbares qui s'étoient répandus de toutes parts en fort grand nombre. Ayant joint l'armée commandée par Marcel & Ursicin, qui avoient eu ordre de l'attendre a Rheims, il prit le chemin de Dieuze, village sur la rivierre de Seille assez prés de Marsal, & de lá il passa en Alsace. Il vit à l'entrée de cette Province que Saverne avoit été ruinée par les Allemands, & il apprit que les Barbares qui inondoient cette Province, n'habitoient pas dans les villes, (car ils craignoient de s'y renfermer,) mais qu'ils etoient campés dans les territoires de Strasbourg, de Brumpt, de Seltz & de Rhinzabern. JULIEN s'attacha d'abord à Brumpt, où il défit un corps d'Allemands, qui s'étoit avancé pour l'attaquer: le combat commença avec chaleur; mais dés que les Allemands virent la victoire balancer, ils prirent la fuite, laissant à JULIEN quelques prisonniers & quelques morts sur le champ de bataille.

JULIEN passe en Alsace.

S'étant ouvert le chemin par cette petite victoire, il marcha droit à Coblentz, sans trouver aucune ville ni aucun château sur sa route; il arriva ensuite à Cologne, dont les ennemis s'étoient emparés depuis dix mois: il y entra & il n'en sortit pas qu'il n'eut fait avec le Roy des François une paix avantageuse à tout l'Empire (r). Content de ces premiers succés, il alla à Treves & delà à Sens prendre ses quartiers d'hyver. Il y fut attaqué par une grande multitude de Barbares, qui avoient appris qu'il avoit divisé ses troupes pour les faire vivre plus à l'aise; JULIEN se retrancha le mieux qu'il pût, & se deffendit avec une foible Garnison, de maniere qu'aprés trente jours de siege, les Barbares furent obligés de le lever. Marcel General de la cavallerie qui étoit en quartier dans des lieux voisins, ne fit aucun mouvement pour secourir la place; CONSTANCE l'ayant appris, luy ôta sa charge & le renvoya à Sardique sa patrie. JULIEN eut une grande joye de le voir remplacé par Severe lieutenant general, homme experimenté dans la guerre & qui n'avoit pas la fierté de Marcel: le regardant avec le respect d'un soldat qui obéit à son chef, il prit avec luy des mesures pour s'approcher du Rhin, tandis que Barbation General de l'Infanterie Romaine s'avançoit avec 25. ou 30. mille hommes sur les confins de la Haute Alsace, afin de serrer les Allemands des deux côtez. Malgré la disposition des deux Armées, dont l'une étoit à Augst prés de Bâle, & l'autre du côté de Saverne, les Letes, peuples qui habitoient sur le Danube, entrerent dans la Haute Alsace, passerent entre les deux Armées & allerent ravager le Lyonnois. Dés que JULIEN eut appris leur dessein, il detacha trois corps de Cavallerie pour aller fermer les passages par où les ennemis seroient obliges de retourner en leur païs. Ils furent en effet surpris à leur retour, tout le butin leur fut enlevé, & ils furent presque tous massacrez. Il n'y eut que ceux qui tenterent le passage que Barbation devoit garder, qui echapperent sans trouver d'obstacles.

An. 357.

Cet évenement & l'approche de l'Armée de Julien, jetta la terreur dans l'esprit des Allemands, qui s'étoient faits des établissements en Alsace. Ils prirent differents partis; les uns se contenterent de fermer les passages des montagnes par de grands abbatis de bois, les autres se refugierent dans les Isles du Rhin (s). JULIEN força les passages, & résolut d'aller attaquer ceux qui s'étoient cantonnés dans les Isles. Pour executer ce dessein, il demanda à Barbation sept bateaux pour faire un pont; mais ce Général toûjours jaloux de la gloire de JULIEN, fit brûler les bateaux qu'il avoit de trop. Une si etrange conduite ne fit pas changer de resolution à Julien; il fit passer le Rhin à quelques soldats, partie à la nage, partie par des gués; ils entrerent dans une Isle où ils tüerent tout ce qui s'y rencontra. De là ayant trouvé quelques barques, ils se jetterent dans d'autres Isles, où ils firent un furieux carnage: lassez de tüer ils retournerent chargez de butin; cette perte contraignit les Allemands d'abandonner les Isles & de transporter au delà du Rhin leurs femmes, leurs bleds, & tout ce qu'ils vouloient mettre en sûreté.

Les Allemands sont maitres de l'Alsace & en sont chassés.

Aprés cette expedition JULIEN fit incessa-

(r) AMM. l. 16. c. 4. (s) AMM. l. 16. c. 11.

Digitized by Google

Saverne fortifié.

inceſſamment travailler à réparer le château de Saverne ſitué au pied des Vosges, voulant fermer aux Allemands le paſſage par où ils avoient coutume d'entrer dans les Gaules (*s*). L'ouvrage fut achevé plutôt qu'on ne penſoit; & il étoit ſolide, s'il eſt vray, comme on le croit dans le païs, que la groſſe tour qu'on voit encor a Saverne, faiſoit partie du château fortifié par JULIEN. Il y fit amaſſer des vivres pour la ſubſiſtance de ſon Armée, & il en diſtribüa à ſes troupes pour vingt jours. Ces précautions étoient néceſſaires, parceque Barbation ne s'étoit pas ſeulement ſaiſi des convois; il avoit même brûlé les vivres dont il n'avoit pas beſoin. On crût que ce Général n'auroit oſé tenir une conduite ſi inſenſée, s'il n'avoit eu ordre de CONSTANCE de traverſer les entrepriſes de JULIEN. Cependant tandis que le nouveau Ceſar travailloit a munir ſon camp, les Allemands vinrent inopinément tomber ſur Barbation; ils le battirent & le pourſuivirent jusqu'à Augſt, aprés luy avoir enlevé une grande quantité de bagages & de munitions. Libanius pretend que Barbation ayant voulu avoir ſeul l'honneur d'une victoire, avoit fait faire un pont de bateaux ſur le Rhin pour aller attaquer les Allemands (*t*); mais que ces peuples avoient jetté dans le Rhin quantité de gros arbres qui ſéparerent les bateaux & en coulerent quelques uns à fonds; de ſorte que le General voyant ſon pont rompu, prit le parti de ſe retirer à la haſte & avec beaucoup de perte. Il n'attendit pas une ſeconde attaque, il mit ſes troupes en quartier d'hyver, quoy qu'on fût encor au temps de la moiſſon, & s'en retourna à la Cour pour prévenir les plaintes qu'on y feroit contre luy, & rejetter ſur JULIEN la cauſe de ſa défaite.

Sept Roys Allemands s'emparent de l'Alſace.

Une ſi honteuſe fuite fit croire aux Allemands que l'Armée de JULIEN ne ſeroit pas en état de ſoutenir leurs efforts. Ayant ramaſſé toutes leurs forces, leur Roy Chnodomaire, célebre parmi eux par le dégât qu'il avoit pluſieurs fois fait dans les Gaules, & ſurtout par la victoire qu'il avoit remportée contre Decentius, ſe mit à la teſte des troupes, ſuivi de ſix autres Rois, entre leſquels étoit Serapion, a qui ſon pere avoit donné ce nom Grec, parcequ'il avoit eú quelque teinture de cette langue, lorsqu'il etoit en otage dans les Gaules. Le Roy Vadomaire, retenu par le traitté qu'il avoit fait récemment avec l'Empereur, n'oſa ſe joindre aux autres Rois Allemands; mais ſes troupes & ſes ſujets vinrent groſſir leur Armée (*u*). Elle employa trois jours & trois nuits à paſſer le Rhin & vint camper au nombre de 35. mille hommes prés de Strasbourg, a qui Ammien & Zozime donnent le nom de ville. Ils furent d'abord avertis par un transfuge que JULIEN n'avoit que treize mille hommes. Cette nouvelle redoubla la confiance de Chnodomaire, qui oſa dénoncer à JULIEN par un trompette qu'il eut a ſortir des terres acquiſes aux Allemands par la force de leurs armes. Libanius aſſure que le trompette préſenta même des lettres, par leſquelles Conſtance conſentoit qu'ils poſſedaſſent tout ce païs. Il faut, ajoutoit Chnodomaire, ou ſuivre ce qui eſt écrit, où vous réſoudre à vous voir attaquer. JULIEN ne fut point émû de ce diſcours, il traitta d'eſpion le trompette & le retint jusqu'aprés le gain de la bataille; il continüa à fortifier ſon camp qui étoit éloigné de 21. mille de celuy des Allemands, c'eſt adire, comme Ammien l'explique luy même, de 14. lieües de ce temps là.

Il n'eſt pas aiſé de deviner en quel endroit ſe donna cette fameuſe Bataille; mais s'il m'eſt permis de hazarder mes conjectures, il ſemble que toutes les circonſtances qu'Ammien & Libanius font obſerver, concourent à faire croire, que ce combat s'eſt donné entre Mundoltzheim & Suvelwiersheim, petits villages qui ſont proches du chemin de Brumpt, environ à une bonne lieüe de Strasbourg & du Rhin. Car ſuivant Ammien, le camp des Allemands étoit du côté de CONCORDIA, lieu qui eſt marqué dans l'Itineraire d'Antonin un peu au delà de Brumpt (*x*). Les Armées ſe joignirent dans les plaines de Strasbourg, celle de JULIEN s'avança ſur une colline dont la pente étoit douce, peu eloignée du Rhin, aſſez élevée & au pied de la quelle couloit un ruiſſeau, comme Libanius le fait obſerver (*y*). Circonſtances qui conviennent toutes a la colline de Mundoltzheim, le long de laquelle coule le ruiſſeau de Suvel. Je laiſſe à ceux qui connoiſſent mieux le païs, le plaiſir de faire de plus exactes recherches & la gloire de deviner mieux.

Bataille prés de Strasbourg.

Quoy que l'Armée de Julien ne fut que

(*s*) JULIAN. *Ep. ad S. P. Q. Athen.* (*t*) *Orat. in necem* JULIAN. (*u*) AMM. l. 16. c. 12. (*x*) *Exercitus prope collem advenit molliter editum a ſuperciliis Rheni haud longo intervallo diſtantem.* AMM. l. 16. c. 12. (*y*) LIBANIUS in necem JULIANI pag. 272.

Digitized by Google

que de treize mille hommes, les officiers & les soldats demanderent d'aller aux ennemis. Florentius Prefet du prétoire convint méme que c'étoit l'unique parti qu'on avoit à prendre: dés que la tête de l'Armée Romaine parut, la premiere Garde, que les ennemis avoient postée sur un côteau couvert d'une moisson préte à recueillir, fit un mouvement, dont JULIEN s'étant aperçu, il mit son armée en bataille. L'Infanterie étoit au centre; les deux ailes n'étant composées que de Cavallerie: l'aile droite, que JULIEN devoit comander, avoit toutes les meilleures troupes; les Allemands en ayant eu avis par un deserteur, Chnodomaire renforça extraordinairement son aile gauche, qu'il fit appuyer par de l'Infanterie cachée à la faveur d'un rideau & des moissons qui étoient fort hautes. Cette disposition étonna les Romains; le signal fut à peine donné, queChnodomaire vint avec fureur attaquer l'aile droite; elle tint ferme; mais dés que la Cavallerie s'apperçût que l'Infanterie ennemie la prenoit en flanc, la frayeur la saisit & elle se mit en fuite; JULIEN courut pour la ramener au combat; elle obeït enfin aprés quelque résistance, elle revint à la charge, tandis que l'Infanterie Romaine s'étant rangée en forme de tortuë militaire, tenoit ferme contre les Allemands. Aussitôt que l'Infanterie Imperiale se vit secondée par la Cavallerie, elle poussa vivement les ennemis; mais Chnodomaire & les autres Princes s'étant mis eux mémes à pied pour combattre à la téte de leurs Bataillons, ils repousserent les Romains jusqu'au camp Prétorien, où JULIEN avoit un corps de réserve. Alors tout fondit sur les Allemands avec tant de furie, qu'ils les rompirent & les mirent en fuite, tüant sans quartier tout ce qui se présentoit. Les Allemands ne trouvant pas moyen d'échapper, qu'en repassant le Rhin, plusieurs tenterent de le traverser à la nage; mais la plus part furent noyez, & les autres percez des traits que les Romains leur tiroient du bord de ce fleuve. Chnodomaire fut renversé dans un marais par son cheval, en allant chercher les bateaux qu'il avoit fait préparer pour le besoin: il se releva malgré sa grosseur, & alla se cacher dans des broussailles: il y fut découvert & fait prisonnier avec deux cens hommes & trois de ses intimes amis. La nuit mit fin au combat, dans lequel les Romains ne perdirent que 243 hommes & quatre officiers principaux: mais du côté des Allemands on compta six mille morts sur la place: Zozime en compte soixante mille; mais on doit se défier en plus d'un endroit de ses mémoires, quand il s'agit de faire honneur a JULIEN, dont cet autheur payen étoit adorateur. Les soldats dans le transport de leur joye voulurent proclamer JULIEN, Auguste; mais il les arrêta: il attribüa au contraire tout l'honneur de la victoire à Constance, à qui il envoya son prisonnier Chnodomaire, qui mourut à Rome de maladie quelque temps aprés qu'il y fut arrivé. JULIEN ne voulut pas laisser sans punition la lâcheté des Escadrons qu'il avoit eu peine de ramener au combat; cependant il ne crut pas devoir troubler la joye de la victoire en les faisant mourir; il se contenta, dit Zozime, de les faire passer aux yeux de toute l'Armée, habillez en femmes, & de les envoyer servir ailleurs.

C'est sous le neuviéme Consulat de CONSTANCE & le second de JULIEN, c'est adire en 357, que se donna ce fameux combat dans le temps que les bleds étoient mûrs. Telle est l'époque où l'Alsace fut absolument délivrée de la domination des Princes Allemands, & où l'Empire Romain, comme parle Eutrope, reprit ses anciennes bornes. (2) CONSTANCE s'en donna tout l'honneur dans un Edit public, où sans dire un seul mot de JULIEN, il parloit comme s'il avoit été luy méme présent au combat de Strasbourg, quoy qu'il en fût éloigné de quarante jours de marche. *Les Allemands sont chassez d'Alsace,*

Aprés que JULIEN eut fait enterrer tous les morts, il retourna à Saverne, & fit conduire à Metz les prisonniers avec tout le butin. Il partit de là pour Mayence, où ayant fait un pont & passé le Rhin, il entra en Allemagne, & sa présence jetta la consternation par tout. En vain les Allemands vinrent luy demander la paix; il continüa à faire le dégât dans le païs, & ayant mis huit cens hommes sur plusieurs bateaux, il leur ordonna d'aller de tout côté mettre tout à feu & à sang. Il ne cessa le ravage, que lorsque les neiges eurent rendu les chemins impraticables; alors il accorda aux instances des Allemands une tréve de dix mois: mais auparavant il prit soin de rétablir le fort, au quel TRAJAN avoit donné son nom. Il voulut conserver ce poste au de là du Rhin, afin de mieux contenir les Barbares & de mettre l'Alsace toûjours plus en sûreté.

Trois ans s'écoulerent, sans qu'elle fût

(2) *Redditus limes Romanæ possessioni.* EUTROP.

Digitized by Google

fût inquietée par ses voisins: mais en 361 le Roy Vadomaire, dont nous avons parlé, & dont le païs étoit vers Bâle, commença à remüer, pressé, à ce qu'on disoit, par les ordres secrets de CONSTANCE (z), qui craignant que JULIEN ne quittât les Gaules, vouloit luy susciter de nouvelles affaires sur le Rhin. Dés que JULIEN eut avis des entreprises de Vadomaire, il fit passer le Rhin à deux legions commandées par le Comte Libinon; à peine ce petit corps fut arrivé à Sekingue vis à vis d'Augst, qu'il fut surpris par les Barbares, qui s'étoient mis en embuscade. Les Romains se mirent en devoir de se bien deffendre; mais le Comte ayant été tüé dés le commencement de l'action, cette perte mit les legions en déroute. JULIEN ressentit vivement cet affront: cependant il crut qu'il n'etoit pas temps d'éclatter, de peur de rallumer une nouvelle guerre. Il étoit instruit par des lettres interceptées, que Vadomaire étoit le seul auteur de tout le trouble & qu'il agissoit secrettement contre luy auprés de CONSTANCE, quoy-que ce Prince voulût persuader JULIEN qu'il n'avoit aucune part aux courses des Allemands; JULIEN dissimulant de son côte, envoya Philagre avec ordre d'attirer Vadomaire en deçà du Rhin. Vadomaire donna dans le piége; & pour marquer toûjours plus sa confiance, il passa le Rhin & vint manger chez le Commandant des Romains. Philagre profitant de ce moment, executa l'ordre qu'il avoit reçû de faire ce prince prisonnier: il fut conduit à JULIEN, qui l'ayant convaincu par ses propres lettres du fait dont on l'accusoit, le fit partir pour l'Espagne, de peur qu'il ne vint encor à troubler le repos des provinces du Rhin. Aprés s'être défait de cet ennemy, JULIEN résolu de vanger la mort de Libinon, passa sourdement le Rhin dans le silence d'une profonde nuit, avec ce qu'il avoit de meilleures troupes (a). Au seul bruit de son arrivée, les Allemands allarmez se hâterent de venir luy demander la paix, & de luy donner des otages pour assûrance de leur fidélité.

C'est par toutes ces victoires que JULIEN rendit la tranquillité à l'Alsace, dont il chassa les Allemands, qui s'en étoient rendus les maitres. Il obligea de même tous les Barbares de sortir des Gaules qu'ils avoient tant de fois ravagées. Il écrivit aux Athéniens un détail abrégé de ces grandes expéditions (b): il leur dit qu'il avoit retiré des mains des Barbares jusqu'à vingt mille esclaves, repris sur eux jusqu'à quarante cinq villes qu'il avoit rétablies & réparées; que dans l'espace de trois ans il avoit généralement forcé tous les Barbares d'abandonner les provinces des Gaules; & que cependant il avoit laissé à CONSTANCE toute la gloire du triomphe, se contentant d'avoir tiré de l'esclavage les plus illustres familles des Gaules, & d'avoir assûré les frontieres de l'Empire; les villes qu'il avoit rétablies, dit Libanius, furent le seul trophée qui fit éclater la grandeur de ses exploits (c). CONSTANCE étant mort le 3. Novembre 361, JULIEN devint le seul maître de l'Empire; mais s'étant declaré l'ennemy des Chretiens, le Ciel punit son apostasie par le coup qui luy donna la mort dans un combat contre les Perses en 363. Les livres suivans nous apprendront ce qui se passa en Alsace sous les Empereurs qui luy succéderent.

LIVRE TROISIEME.

Dés que VALENTINIEN I. eut partagé l'Empire avec son frere VALENS, à qui il laissa tout l'Orient, il vint dans l'Italie & de là dans les Gaules, pour veiller de plus prés à y maintenir sa domination. A peine fut-il arrivé à Paris, qu'il apprit que les Allemands ayant passé le Rhin, faisoient d'étranges ravages dans la Germanie superieure. (Ann. 365.) L'esperance du pillage & le souvenir des maux que JULIEN leur avoit fait souffrir, les disposoient assez à la révolte: mais cette nation fiere fut sur tout irritée de la maniere outrageante avec laquelle le Comte Ursace, homme dur & colere, avoit reçu les présents qu'elle étoit obligée d'offrir à l'Empereur suivant la coutume (d). Elle résolut de s'en vanger: tout le païs prit les armes

(Les Allemands viennent ravager l'Alsace.)

(z) AMM. l. 21. c. 3. (a) ibid. c. IV. (b) JUL. Ep. ad Athen. (c) LIBANIUS. (d) AMM. l. 26. c. 5.

Digitized by Google

armes & vint porter la désolation sur la frontiere des Gaules. L'Alsace fut la premiere en proye à leur fureur. VALENTINIEN eut en même tems avis que Procope remüoit dans l'Orient : ces nouvelles le firent balancer sur le parti qu'il avoit à prendre, incertain s'il devoit envoyer du secours à son frere, ou s'il devoit s'attacher à defendre les provinces du Rhin. Il se détermina à ce dernier parti, en disant que Procope n'étoit que son ennemy & celuy de son frere, mais que les Allemands étoient les ennemis de tout l'Empire. (*e*) Plein de ce sentiment si digne d'un Empereur, il envoya Dagalife sur le Rhin, & s'avança luy même jusqu'à Rheims. Au seul bruit de son approche les Allemands se retirerent; mais le butin qu'ils avoient fait, les encouragea à revenir dés le commencement de l'année suivante faire de nouveaux ravages en Alsace. La rigueur de l'hyver favorisa leur dessein: le Rhin s'étant fortement glacé, ils le passerent dés les premiers jours de janvier, aprés s'être partagez en plusieurs bandes, afin que rien n'échappât à leur pillage.

An. 366.

Les Romains sont battus par les Allemands.

Carietton François de nation, & Comte de l'une & l'autre Germanie (*f*), titre qu'on donnoit alors à ceux qui gouvernoient même les provinces; ce Comte ayant pris la résolution de venir chasser les Allemands, appella à son secours le Comte Sévérin, qui commandoit deux légions à Chalons sur Saóne; car Mr. de Valois prétend qu'on doit lire dans Ammien *Cabilona*, & non pas *Calidona* Ces deux Généraux ayant joint leurs forces, allerent chercher l'ennemy. Dés qu'ils fûrent à portée, le combat commença par une prodigieuse quantité de traits, que les deux Armées se tirerent de part & d'autre: elles en vinrent ensuite aux mains, & ne se servant plus que de l'épée, les Allemands attaquerent avec tant de furie les Romains, qu'ils les rompirent : bientôt même ceux-cy se mirent en fuite, dés qu'ils eûrent apperçû le Comte Séverin tomber de cheval, aprés avoir reçû une grande blessure. En vain le Comte Carietton homme de cœur & qui s'étoit signalé dans plusieurs autres combats, fit effort pour rallier les fuyards; il fut luy même blessé a mort. Les Romains n'ayant plus leurs Generaux à leur tête, la victoire demeura toute entiere aux Allemands, qui remporterent, avec un grand butin, les étendarts des Bataves & des Herules, comme une triomphante marque de la défaite de leurs ennemis. Zozime assure que VALENTINIEN fut luy même présent à ce combat; mais on doit plus s'en fier à Ammien, qui dit (*g*) que l'Empereur apprit cette nouvelle avec un extréme chagrin, & qu'il envoya de Paris, Dagalife pour reparer la perte que l'Empire venoit de faire. Mais ce nouveau General étonné de la multitude des Barbares qui s'étoient répandus dans les Gaules aprés leur victoire, n'osa les attaquer. Jovin General de la Cavallerie Romaine vint commander à sa place, & peu effrayé du grand nombre de ses ennemis, sa valeur & son expérience dans la guerre luy firent prendre de si sages mesures, qu'il défit les Allemands dans trois differents combats. Il les battit d'abord à Scarponne, petit hameau au dessus de Pont-a-mousson, qu'on nomme à présent Charpeigne: il en fit ensuite un grand carnage encor sur la Moselle, & les defit enfin entierement prés de Chaalons sur Marne, où les Barbares s'étoient avancez. Les Allemands eurent dans cette derniere action six mille hommes tuez & quatre mille blessez. Leur Roy même fut pris en fuyant, & pendu sur le champ par les soldats, sans qu'ils en eussent reçû l'ordre. D'un autre côté les Bataves, qu'on accusoit de n'avoir pas fait leur devoir dans la Bataille ou le Comte Carietton avoit été tué, voulant dit Zozime, réparer leur faute & fléchir VALENTINIEN, qui pour les punir avoit formé le dessein de les vendre comme des esclaves, à qui voudroit les acheter, poursuivirent les Allemands avec tant de furie, & en firent passer un si grand nombre au fil de l'épée, que fort peu s'en retournerent dans leur païs: de sorte qu'Idace ne craint pas de donner à VALENTINIEN la gloire d'avoir cette année défait entierement la nation des Allemands (*h*).

Les Allemands défaits par VALENTINIEN.

An. 366.

Cette perte cependant n'empécha pas un Prince d'Allemagne, nommé Randon, de surprendre la ville de Mayence, dans un temps où les chrétiens étoient assemblez dans leurs Eglises pour la solemnité d'une de leurs fêtes (*i*). Il y fit un horrible massacre de tout ce qu'il y trouva; hommes, femmes, enfants, rien ne fut epargné; & il en sortit ensuite chargé de tout ce qu'il pût enlever. L'Alsace n'avoit pas moins à craindre du fils du Roy Vadomaire, nommé Vithicabe Prince Allemand, dont les états, comme nous l'avons

(*e*) AMM. l. 26. (*f*) *Per utramque Germaniam Comes.* AMM. *l.* 27. *c. l.* (*g*) AMM. l. 27. c. 2. (*h*) IDATII *fast. apud* LABB. Biblioth, Nov. (*i*) AMM. *l.* 27. *c.* 10.

vons déja obſervé, touchoient à cette Province. Vithicabe dans un corps foible & infirme avoit beaucoup de courage, ne perdant pas de vûe le traitement fait a ſon Pere, que JULIEN avoit envoyé en exil en Eſpagne: il ne penſoit qu'à trouver le moment de s'en vanger; ſans ceſſe il ſollicitoit les Allemands à le ſeconder dans ce projet. Les Romains informez de ſes intrigues, réſolurent de s'en défaire à quelque prix que ce fût: les maximes de l'honneur & de la générosité n'étoient pas alors les régles des guerriers qui combattoient contre les Barbares; ils ne dédaignoient pas de mettre en œuvre la trahiſon, & le crime même leur paroiſſoit permis. Déja plus d'une fois ils avoient tâché de faire poignarder Vithicabe; ils en vinrent à bout, & un de ſes gens qu'ils avoient gagné, executa un ſi noir deſſein. La mort du Prince arrêta quelques temps les courſes des Allemands, & délivra l'Alſace de la crainte qu'elle avoit d'être bientôt la proye de leurs rapines. Cependant VALENTINIEN perſuadé que de pareils crimes, bien loin de dompter une nation, ne ſervent qu'à l'irriter, prit de plus ſages meſures pour aſſûrer le repos des Provinces voiſines du Rhin contre les entrepriſes des Allemands. Il ſçavoit qu'il avoit affaire à un peuple, qui réparoit aiſément ſes pertes (*i*), & qui n'étoit gueres retenu par le frein de la bonne foy. Voulant le prévenir, il paſſa luy même le Rhin à Mayence au commencement de l'année 369. ſuivant le calcul de Bucherius. Il ſe fit accompagner dans cette expédition par ſon fils GRATIEN, qu'il avoit déclaré Auguſte: rien ne luy réſiſta; il mit le feu par tout, & ſe rendit maitre généralement de tout le païs juſqu'au Neckre. Il retourna enſuite vers l'Alſace côtoyant toûjours le Rhin, dont il vouloit fortifier les rivages; il ſortit de Manheim le 4. de Juin; le 19. du même mois il vint à Altripe, & ſe rendit le 30. d'Aouſt a Briſach: le Code Theodoſien nous fournit toutes ces dates (*k*). Avant luy DRUSUS, PROBUS, & CONSTANTIN avoient de même voulu garentir les deux Germanies des incurſions des Barbares, en élevant des forts le long du Rhin; mais les diviſions arrivées dans l'Empire avoient donné lieu aux Allemands de franchir ces barrieres. Les forts ſervent de peu à la ſûreté d'un païs, quand on manque de ſoldats pour les deffendre, & d'Armées pour en ſoutenir les garniſons. VALENTINIEN croyant que les forteresſes bâties par ſes prédéceſſeurs, n'avoient pas arrêté les Barbares, par ce qu'elles n'étoient ni en aſſez grand nombre, ni aſſez bien fortifiées, réſolut de parer à ce double inconvenient: il fit travailler ſans relâche à conſtruire des tours & des chateaux le long du Rhin du côté des Gaules, depuis la ſource de ce fleuve juſqu'à ſon embouchure. Ammien remarque que dans les lieux qui luy parurent les plus propres, il fit élever de grandes terraſſes, & donner beaucoup de hauteur aux châteaux & aux ouvrages qu'il deſtinoit pour la défenſe de ſes camps (*l*). Ces expreſſions font conjecturer que VALENTINIEN ne ſe contenta pas de placer ces forts ſur les bords du Rhin, qui coule dans une grande plaine; mais qu'il voulut même avoir des châteaux ſur les côteaux & ſur les montagnes peu eloignées du Rhin, à l'exemple de JULIEN qui avoit fortifié Saverne au pied des Voſges.

Valentinien vient en Alſace.

Forteresſes ſur les bords du Rhin.

Tandis que VALENTINIEN faiſoit travailler en deça du Rhin, il n'avoit pas moins d'empreſſement pour faire bâtir au de là de ce fleuve des châteaux d'eſpace en eſpace; voulant même ſe rendre maitre du Neckre, il fit élever une forteresſe dans le confluent de cette riviere & du Rhin, où Manheim eſt à preſent ſitüé. Cet ouvrage luy coûta des peines immenſes, & ce ne fut qu'à force de digues & de pilotis qu'il en vint à bout. Mais il avoit réſolu de ne rien épargner pour garentir l'Alſace, en ſe rendant abſolument maitre & du Neckre & du Rhin. Toutes ces meſures ne luy parurent pas encor ſuffiſantes pour mettre à couvert contre les irruptions des Allemands, des provinces dont il avoit à cœur la conſervation: perſuadé que le ſalut d'un Etat dépend ſur tout de la bonté des troupes deſtinées à le défendre, il forma un gros corps de milice, composé de jeunes gens levez dans les provinces qui ſont le long du Rhin: il les fit exercer avec tant de ſoin dans la diſcipline militaire, que l'apprehenſion de leur valeur retenoit les Barbares & les empêchoit d'approcher du Rhin. Outre ces précautions, VALENTINIEN appella encor la politique à ſon ſecours, en engageant les Bourguignons de ſe joindre à luy contre les Allemands; dans l'eſperance que ces deux peuples également belliqueux, occupez à ſe faire la guerre, ne penſeroient plus à venir troubler le repos

(*i*) *Reparabilis Gentis motus timebantur infidi, per Gothefrid.* (*m*) AMM. l. 28. c. 2.

(*k*) AMM. l. 27. c. 10. (*l*) *Chron. Cod. Theod.*

Digitized by Google

repos de l'Alsace & des provinces qui bordent le Rhin.

Le païs des Bourguignons, dont il s'agit icy, confinoit a celuy des Allemands. & il en etoit separé, dit Ammien, par de grandes bornes de pierre (*n*); de sorte que, comme le païs des Allemands s'etendoit au de là du Mein jusqu'à la petite riviere de Lóne, (*o*) qui passe à Nassau, les Bourguignons habitoient au de là, aux environs de la rivierre de Saltz, qui tombe dans le Mein un peu au dessous de Francfort. Il ne fut pas difficile à VALENTINIEN d'engager ces peuples à prendre les armes contre les Allemands; car outre que ces deux nations étoient toûjours en dispute à cause des salines, sur les quelles l'une & l'autre prétendoient avoir droit; les Bourguignons se faisoient honneur d'être originairement Romains, dit Ammien (*p*): Les impressions de la naissance ne s'effacent jamais, & elles sont toûjours un puissant motif pour reünir les esprits. Enfin comme cette nation étoit extremement peuplée, qu'elle aimoit la guerre & que ses succés l'avoient rendüe redoutable à tous ses Voisins, elle écouta avec plaisir les propositions que VALENTINIEN luy fit faire en secret. Elle envoya ensuite sur le Rhin des troupes choisies pour combattre les Allemands: leur approche effraya même les Romains, qui étoient occupez à construire les forts dont nous avons parlé, & qui n'étoient pas instruits de l'Alliance que l'Empereur venoit de conclure. Tout étoit prêt de la part des Bourguignons pour fondre sur le Roy Macrien; ils n'attendoient que les Romains pour entrer en action; mais VALENTINIEN manqua à la parole qu'il leur avoit donnée. Envain envoyerent-ils à la Cour presser l'Empereur de faire marcher des troupes, au moins pour favoriser leur retraite: comme rien ne se conclüoit, & qu'on les fatiguoit par des longueurs & par differentes défaites, les députez mécontents s'en retournerent, & le rapport qu'ils firent dans leur païs, de la maniere dont VALENTINIEN en avoit usé, irrita toute la nation, qui ne pensa plus qu'à chercher les occasions de s'en vanger. Elle ne tarda pas à en trouver moyen: car dés qu'ils sçûrent que l'Empereur avoit quitté les Gaules, ils vinrent sur le Rhin au nombre de plus de quatrevingt mille hommes, au rapport de St. Jerome, de Cassiodore & d'Orose, où ils firent d'étonnans ravages, aux quels VALENTINIEN qui étoit en Italie la quatriéme année de son Consulat, n'étoit pas à portée de s'opposer.

Les Romains s'allient avec les Bourguignons.

Les Romains manquent de parole aux Bourguignons. An. 370.

An. 371.

L'Empereur passa l'hyver à Milan, d'où il vint à Tréves & de là sur le Rhin. Il passa même ce fleuve pour entrer dans le païs des Allemands, où il porta le fer & le feu pour se vanger des irruptions que ces peuples avoient faites en son absence. Aprés cette expédition, voulant mettre la Haute Alsace toûjours plus en sûreté, il bâtit prés de Bâle un nouveau fort, que les Gens du Païs appellerent ROBUR, ou le Chesne. Ce fort étoit déjà en état d'y recevoir l'Empereur au mois de Juillet 374. puisqu'on trouve dans le Code une loy datée de ce lieu, le 10. de ce mois. Il ne reste aucun vestige de ce fort, & on ignore méme l'endroit où il étoit placé; Il est seulement certain, que ce n'étoit pas Bâle, mais qu'il étoit proche de cette ville, à qui on donnoit alors le nom de BASILIA (*q*).

VALENTINIEN vient sur le Rhin.

VALENTINIEN étoit encore dans ces Cantons, lorsqu'il aprit que les Quades avoient fait des courses en Illyrie. Il voulut d'abord marcher au secours de cette province; mais il fut retenu sur les bords du Rhin par les remontrances de son Conseil, qui luy représenta, que l'Automne étoit trop avancée, que ses troupes manqueroient de fourages sur la route, & que dés qu'il seroit eloigné, MACRIEN Roy des Allemands, qui étoit toûjours en armes, ne manqueroit pas de tenter le passage du Rhin, pour venir ravager les provinces qui touchent ce fleuve. Cette raison détermina VALENTINIEN à chercher les moyens de faire une paix solide avec les Allemands, afin d'assûrer le repos de la Germanie Superieure. Macrien consentit à une entrevüe; elle se fit sur les bords du Rhin prés de Mayence; où aprés quelques heures de conference, le traité fut conclu à des conditions que Macrien Roy des Allemands ne viola jamais, étant toûjours demeuré jusqu'à la mort dans l'Alliance des Romains, attentif même à se conserver leur amitié. Une bonne paix avec ses voisins est le plus fort de tous les remparts. VALENTINIEN quitta l'Alsace, dont il venoit de procurer le repos, & marcha avec confiance dans l'Illyrie, où il fut frappé d'apoplexie dans une conference avec les Quades, qui venoient luy demandet la paix.

(*n*) *Terminales lapides Alemannorum & Burgundionum confinia distinguebant* AMM. *l.* 18. *c.* 2.
(*o*) *Lagona.* (*p*) *Burgundi se esse sobolem Romanam sciunt.* AMM. *l.* 28. *c.* 5. (*q*) *Munimentum aedificantes prope Basiliam, quod appellant Accolae, Robur.* AMM. *l.* 30. *c.* IV.

paix. Il mourut le 17. Novembre 375, à l'âge de 55 ans Ammien le loüe surtout de sa vigilance & de son zele à conserver les provinces du Rhin, qu'il munit de Châteaux tres hauts, afin que les ennemis ne pûssent se dérober à la vûe des Romains (r). Cette expression nous confirme toûjours plus dans la pensée, que la plus part de ces Châteaux étoient bâtis sur des hauteurs & même sur des Montagnes. On luy reproche un excés de rigueur dans les châtimens, & qu'il ne gardoit pas de modération sur ce point (s). Ce défaut est grand dans un souverain, qui perd le plus grand avantage de sa Couronne, quand il n'use pas de sa puissance pour faire des graces, au moins en modérant la sévérité de sa justice.

Aprés la mort de VALENTINIEN I. les circonstances où se trouvoit l'Armée d'Illyrie, obligerent les principaux Chefs à déclarer Empereur VALENTINIEN II., qui n'avoit que quatre ou cinq ans; GRATIEN son frere n'en avoit que 17. mais déja il étoit Auguste, & on remarquoit dans sa conduite une sagesse bien au dessus de son âge. Comme il s'étoit particulierement réservé les Gaules, il s'approcha du Rhin en 377. Une loy datée de Mayence du 28 Juillet, fait croire qu'il étoit dans cette ville en ce temps là; peut-être pour quelques expéditions contre les Allemands. Ces peuples du moins ne tarderent pas de donner occasion au jeune Empereur de signaler son courage.

GRATIEN bat les Lentiens prés de Colmar.

Les Lentiens, peuples d'Allemagne qui habitoient sur les rives du Danube aux confins de la Rhétie, ou des Grisons, eurent avis par un homme de leur païs, qui servoit à la cour de GRATIEN, que ce Prince faisoit marcher ses troupes vers l'Orient, & qu'il étoit luy même sur le point d'aller au secours de son oncle VALENS. La conjoncture parut favorable à ces peuples toûjours avides de pillage, pour faire une irruption en Alsace. Ils s'assemblerent, se partagerent en plusieurs bandes, & sans avoir égard aux traitez faits avec les Romains, ils passerent le Rhin au mois

An. 378.

de fevrier à la faveur des glaces: mais ils furent d'abord repoussez par deux légions destinées à garder les frontieres. Cette disgrace ne les découragea pas; bientôt aprés on les vit s'avancer sur les bords du Rhin avec une Armée de quarante mille hommes; quelques auteurs la font monter à soixante & dix mille. A la premiere nouvelle de leurs mouvemens, GRATIEN en prince sage, fit rebrousser chemin à ses troupes qu'il envoyoit en Pannonie, & fit venir en Alsace celles qu'il avoit réservées pour la garde des Gaules. Il donna la conduite de son Armée à Nanien, & à Mallobaude Roy des François, qui se faisoit un honneur de commander sous GRATIEN, en qualité de Comte des Domestiques. Comme l'Armée Imperiale n'égaloit pas à beaucoup prés en nombre celle des Allemands, Nanien dont la prudence ne vouloit rien hazarder, (t) crut qu'il falloit différer d'attaquer les ennemis, espérant que le temps ouvriroit une voye plus sure à la victoire. Mallobaude au contraire suivant l'ardeur de son génie, étoit dans l'impatience de donner bataille. Déja les Lentiens ayant passé le Rhin sans obstacle, s'étoient avancez jusques dans les grandes pleines de Colmar, (ARGENTARIA:) ce fut là, où dés que le signal fut donné pour le combat, on vit voler du côté des deux Armées une multitude infinie de fleches & de dards, qui tombant sur les bataillons les plus serréz tüérent & blesserent beaucoup de monde. Les Romains furent étonnez de la perte qu'ils avoient faite; mais ils furent encor plus effrayez dés qu'ils virent l'Armée ennemie se développer & faire un front, qui montroit un prodigieux nombre de combatans. Cette subite frayeur les fit d'abord reculer pour chercher une retraitte dans les bois & les broussailles, où ils seroient à couvert d'une grêle de traits que les Barbares tiroient sans cesse. Mais on les vit bientôt se rallier, reprendre leurs rangs, & paroitre en bataille avec une contenance qui surprit les ennemis. Les Allemands jugeant à l'eclat des armes des Romains, que l'Empereur luy même venoit tomber sur eux, l'effroy les saisit à leur tour, ils prirent la fuite & ne firent plus que par intervalle une légére résistance. Les Romains les poursuivirent sans relâche, & tüerent plus de trente mille de ces Barbares: à peine, suivant Ammien, cinq mille purent echapper à la faveur des forests; leur Roy Priarius fut du nombre des morts avec les principaux officiers qui l'avoient suivi. Ammien ne dit pas expressément que GRATIEN fut présent au combat; Orose l'affirme, & il ajoute que cet Empereur animé par la confiance qu'il avoit dans la puissance de JESUS-CHRIST, alla luy même aux

(r) *Rhenum altioribus castris atque castellis munivit, ne lateret usquam hostis ad nostra se proripiens posset.* AMM. l. 30. c. 7. (s) *Nusquam reperitur mitis coercitione contentus.* Ibid. c. 8.
(t) *Sobria virtutis duci.*

aux ennemis, & qu'il les battit avec des forces bien moins nombreuſes, que celles des Allemands (*u*). Comme GRATIEN etoit encore à Tréves le 12. Avril, où il fit une loy datée de ce jour, il paroit que la Bataille de Colmar ne ſe donna qu'au mois de May 378, GRATIEN n'ayant qu'environ vingt ans.

GRATIEN donne la paix aux Lentiens.

A peine eut-il chaſſé les Allemands de l'Alſace, que voulant pouſſer ſa victoire, il paſſa le Rhin avec ſon Armée; & s'avançant juſqu'au Danube, il entra dans le païs des Lentiens. Ces peuples ne trouvant pas d'autres reſſources pour réſiſter au vainqueur, s'enfuirent dans leurs montagnes, où GRATIEN alla luy même à la téte de ſes troupes les attaquer, faiſant main baſſe ſur tout ce qui ſe préſentoit. Ne pouvant les forcer dans les rochers eſcarpez où ils ſe cantonnoient, l'Empereur eſſaya de les y bloquer pour les faire périr par la faim; mais ces peuples trouvoient toûjours moyen d'échapper par des chemins inconnus & inacceſſibles aux Romains: de ſorte que GRATIEN prit enfin la réſolution de leur accorder la paix, à condition qu'ils luy donneroient un grand nombre de jeunes gens pour augmenter ſon armée. Ainſi dans une méme année, ſuivant la remarque d'Auſone précepteur de GRATIEN, ce prince rendit la tranquillité aux frontieres du Rhin & du Danube (*x*); ce qui luy mérita le titre de Germanique & d'Allemanique.

Aprés ces inſignes victoires le jeune Empereur courut au ſecours de ſon oncle VALENS, qui étoit aux priſes avec les Goths. VALENS ne voulut pas l'attendre pour donner Bataille, de peur de partager avec ſon neveu la gloire de la victoire. Elle luy manqua; il fut battu prés d'Andrinople & périt dans la déroute. Comme il n'avoit point d'enfants, GRATIEN reſta ſeul maître de tout l'Empire. VALENTINIEN II. ſon frere n'étoit pas en etat de ſoutenir ſeul le poids de toutes les affaires; ſur tout depuis qu'il eut appris que les nations qui habitoient les bords du Rhin, commençoient à inquiéter les villes des Gaules; celles ſans doute qui étoient les plus proches de ce fleuve. Ces avis l'obligerent à aſſocier à la ſouveraine puiſſance THEODOSE, qu'il avoit rappellé d'Eſpagne l'année précédente, & qui par ſes exploits de guerre & ſa rare piété mérita depuis le titre de GRAND. Ayant par ce choix pourvû à la ſûreté de l'Orient, GRATIEN retourna dans les

An. 378.

Zozime.

Gaules avec une extréme diligence. Il prit ſon chemin par la Rhétie; & de là paſſant par la premiere Germanie, il ſe rendit à Tréves le 14. Septembre. Sa préſence aſſûra le repos de l'Alſace: mais il eut bientôt ſur les bras un ennemy plus redoutable que les Barbares. MAXIME qui commandoit en Angleterre, jaloux de la préférence que GRATIEN avoit donnée à Theodoſe, fomenta avec addreſſe l'averſion que les ſoldats Romains avoient déja de GRATIEN, ſous prétexte que les étrangers avoient trop de part à ſa faveur: de ſorte que s'étant révoltez ils declarérent MAXIME Empereur, & le revêtirent de la pourpre. Le nouveau tyran ſe fit une Armée, vint dans les Gaules, & ayant abordé à l'embouchure du Rhin, il ſouleva les peuples & les Provinces contre GRATIEN: il débaucha méme ſon Armée; de ſorte que l'Empereur prét de combattre le tyran, ſe vit tout à coup abandonné, & obligé de fuir avec trois cens hommes. Il fut ſurpris à Lyon & tüé par ceux qui le pourſuivoient. Ainſi mourut GRATIEN a l'âge de 24. ans; Prince dont les payens méme ont fait l'eloge; Ammien loüe la beauté de ſon naturel, ſa connoiſſance des belles lettres, ſa modération, ſa clémence, ſon génie pour la guerre, & ſon émulation à vouloit égaler les plus grands Heros; Zozime luy fait encor plus d'honneur, en diſant que ſa piété & ſon grand zele pour la Religion Chrétienne, furent la cauſe du ſoulévement qui le détróna. An. 383.

THEODOSE vengea la mort de ſon bienfaiteur; il battit le tyran MAXIME, le prit priſonnier, & les ſoldats luy tranchérent la téte. Le fils du tyran & tous ſes Generaux eurent un ſemblable ſort par les ſoins & la valeur d'Arbogaſte General de THEODOSE, que cet Empereur envoya dans les Gaules. Arbogaſte ſe rendit luy même maitre de VALENTINIEN II. qu'il fit étrangler, aprés avoir perſuadé EUGENE de ſe laiſſer déclarer Empereur. Ce nouveau tyran oſa aller attaquer THEODOSE; mais le ciel ayant pris avec eclat la défenſe de l'Empereur, EUGENE fut battu & mis entre les mains du vainqueur qui le fit mourir. Arbogaſte autheur de la révolte prévint le châtiment qu'il méritoit, en ſe plongeant ſon epée dans le ſein deux jours aprés la bataille. Theodoſe ne ſurvéquit qu'environ trois ans à cette ſignalée victoire: il mourut en 395. aprés avoir partagé l'Empire entre ſes An. 388. An. 394. An. 395.

(*u*) *Fretus Chriſti potentiâ, longe impari militum numero, ſeſe in hoſtem dedit.* OROS. l. 7. *Hiſt.*
(*x*) *Uno pacatum anno & Danubii limitem & Rheni,* AUSON. *in gratiarum actione.*

ses deux fils ARCADE & HONORIUS. Il laissa l'Orient à ARCADE son aîné, & l'Occident à HONORIUS, qui n'avoit que dix ans & demi, & confia ce jeune Prince à Stilicon Général de ses armées, pour l'ayder de ses conseils dans le gouvernement de l'Empire. Ce choix, quoy qu'en apparence sage, fut la premiere cause qui fit perdre les Gaules aux Romains, & qui, aprés avoir porté plusieurs fois le fer & le feu dans l'Alsace, la fit enfin changer de maître, comme nous l'allons voir.

Stilicon, que St. Jérome appelle un demi-barbare, tiroit en effet son origine des Vandales, nation perfide & trompeuse, comme parle Orose. Il fit assez connoître dans le cours de sa vie, que son commerce avec les Romains n'avoit pas corrigé dans luy les vices de sa nation. Ayant pris dés ses premieres années le parti des armes sous le grand THEODOSE, il parvint aux premieres charges, & eut plus de part que personne, à la faveur de ce prince: devenu General de la Cavallerie & de l'Infanterie Imperiale, THEODOSE luy fit épouser Serene sa Niéce, qu'il aimoit comme sa propre fille. Stilicon eût de ce Mariage un fils nommé Euchere, & & deux filles que l'Empereur HONORIUS épousa l'une aprés l'autre. Tous ces bienfaits qu'il avoit reçu de THEODOSE, & l'alliance étroite qu'il àvoit contractée avec HONORIUS, devoient l'engager à soutenir le thrône du jeune Empereur; mais l'ambition étouffe les sentiments de la vertu & de l'humanité méme. Stilicon peu content d'étre à la teste des affaires de l'Empire sous HONORIUS, à qui il ne laissoit que le nom de maître, forma le dessein de luy enlever sa couronne, pour la donner à Euchere son fils. St. Jérome, Orose, Prosper, le Comte Marcellin, en un mot tous les autheurs chrétiens luy attribüent un si noir dessein; le docte Rutilius Numatianus, quoyque payen déclaré, l'en accuse de méme, traitant de cruauté & de fureur ses entreprises pour usurper l'Empire (y).

Pour faciliter l'éxécution de son dessein, il s'attacha les premieres années de son administration, à faire la paix avec les peuples voisins du Rhin. Afin de pouvoir, sans faire crier, dégarnir les provinces frontieres & en retirer les troupes qui les deffendoient, ensorte que les Vandales pûssent entrer sans combat dans les Gaules, & le choisir ensuite, ou son fils, pour Empereur. Il fit en effet des conditions si favorables aux François & aux Allemands, que ces peuples accepterent avec joye la paix qu'on leur offroit. Ainsi depuis la source du Rhin, dit Claudien, jusqu'à son embouchure, tout demeura dans une parfaite tranquillité, (z) & rien par conséquent ne troubla l'Alsace. La postérité, dit le méme Poëte, pourra-telle jamais le croire? l'Allemagne, dont les peuples féroces ne pouvoient étre autrefois retenus dans le devoir par les Princes qui employoient contre eux toutes les forces de l'Empire, se sont soumis à la puissance de Stilicon; de maniere que, quoy que les bords du Rhin laissent à present des passages libres, les Allemands n'osent cependant entrer dans le païs qui les avoisine, ni tenter de passer le Rhin, quoy que ses rives soient sans garnisons & sans deffense (a). Les Allemands n'étoient donc pas au commencement du cinquiéme siécle maîtres de l'Alsace: mais cette province ne fut pas long temps paisible; Stilicon ne cessant pas de solliciter par des promesses & de grandes largesses, les Vandales de venir envahir les Gaules. Telle étoit, dit St. Jérome, la perfidie de ce demi-barbare, qui se servoit méme des richesses des Romains, pour armer contre eux leurs plus cruels ennemis (b).

Stilicon fait la paix avec les Allemands & dégarnit les bords du Rhin.

En effet les Vandales, les Alains, les Sarmates, les Saxons, joints à d'autres nations barbares, s'approchérent du Rhin en 406, ARCADIUS Consul pour la VI. fois ayant Probus pour son Collegue. Les François qui habitoient aux environs du bas Rhin, voulant garentir leur propre païs, ou garder les traitez qu'ils avoient faits avec les Romains, tâcherent de s'opposer à cette effroyable multitude; mais bien loin de pouvoir les arréter, ils en furent eux mémes accablez, dit Orose (c); Procope assûre la méme chose (d). Les Bourguignons, qui, comme nous l'avons dit, habitoient prés du Mein, furent contraints de suivre ce torrent (e): peut-étre se souvenoient ils, que s'étant alliez avec les Romains du temps de VALENTINIEN I. ce Prince leur avoit manqué

An. 406.

(y) *Romano generi dum nititur esse superstes, crudelis summis miscuit ima furor.* RUTIL. *Itin. l.* 2.
(z) *Pax a fonte profecta cum Rheni crescebat aquis* CLAUD. ad Hon. (a) *Germania quondam illa ferox populis, quæ vix instantibus olim principibus, tota poterat cum mole teneri: jam sese placidam præbet Stiliconis habenis, ut nec præsidiis nudato limite, tentet incustoditam metuens attingere ripam.* CLAUD. *ibid.* (b) *Qui nostris contra nos opibus armavit inimicos.* HIERON. ad Gerontiam. (c) *Francos proterunt.* OROS. *l.* 7. *c.* 40. (d) PROCOP. *de bell. Vandal. l.* 3. (e) *Ipso simul motu impulsorum Burgundionum* OROS. *l.* 7. *c.* 38.

Digitized by Google

qué de parole. Ils espéroient du moins qu'ils pourroient étendre leurs frontieres en s'avançant sur le Rhin, où les Romains les avoient appellez. Quoy qu'il en soit, les Bourguignons & les Allemands se joignirent aux Vandales & aux autres nations Barbares, & le dernier jour de l'année, toutes passérent le Rhin & se jetterent dans la Germanie superieure. Tous les forts que VALENTINIEN avoit faits, étant devenus inutiles par le défaut de Garnisons, que Stilicon avoit pris soin de retirer, les Barbares ne trouverent aucun obstacle à leur passage. Ils s'emparerent sans peine de Mayence, où ils exercerent d'horribles cruautez; peu contents de rüiner & de piller cette ville, ils y egorgérent, dit St. Jérome, plusieurs milliers d'hommes, sans épargner même ceux qui s'étoient réfugiez dans les Eglises. Vorms soutint un long siége; mais elle fut enfin emportée & livrée à un furieux pillage. Spire & STRASBOURG, continüe St. Jérome, n'eurent pas un aussi triste sort. Le malheur de leurs voisins & l'impuissance où elles étoient de tenir contre tant d'ennemis, les forcérent d'abandonner la domination Romaine, pour se soumettre à des peuples, qui sortoient de l'Allemagne; c'est ainsi qu'on doit entendre St. Jérome, quand il dit que ces peuples furent transférez en Germanie (*f*). Ces termes ne signifient pas qu'on contraignit les habitants de quitter leur païs pour aller habiter dans l'Allemagne; leur sort ne fut pas différent de celuy des peuples de Rheims, d'Amiens, d'Arras & de Tournay, sur les quels St. Jérome s'explique de même; mais qu'on ne soupçonnera jamais d'avoir été transportez au delà du Rhin.

Les Vandales, les Bourguignons & les Allemands passent le Rhin, & se jettent dans l'Alsace.

STRASBOURG est forcé de se soumettre aux Germains.

Tous ces dégâts faits dans la partie des Gaules qui touche le Rhin, alarmerent & réveillerent tout à la fois les Romains, qui occupoient la Grande Bretagne; ils se choisirent divers chefs coup sur coup; mais bientôt ils les firent mourir, & s'arrêtérent à un simple soldat nommé Constantin, qui n'avoit pour tout mérite, que le nom qu'il portoit (*g*). Le nouvel Empereur se mit d'abord en mouvement, pour défendre la couronne qu'il venoit d'usurper; Il passa dans les Gaules, où il défit dans une grande Bataille les Vandales, les Alains, & les Sueves qui s'etoient avancez jusqu'à Cambray, & en tüa, dit Zozime, un tres grand nombre (*h*). Les François & les Bourguignons ne souffrirent rien de cette défaite: ceux là ne quitterent pas le bas Rhin; & les Bourguignons plus sages que les autres Barbares, les laisserent courir au pillage, & s'arrêterent dans la Germanie superieure, dont ils se rendirent les maîtres (*i*); & par là l'Alsace commença de faire partie de leur nouvel état. Constantin ne profita pas de sa victoire autant qu'il auroit pû; elle engagea cependant une partie des Gaules à se déclarer pour luy: Mais elles ne tirérent pas de peine le tyran, qui avoit tout à craindre & de la puissance de l'Empire Romain, & des Barbares qui chaque jour réparoient la perte qu'ils avoient faite. Pour parer à ce double embarras, & s'affermir sur le thrône qu'il avoit usurpé, il fit des especes de traitez avec ceux qu'il n'avoit pû chasser des Gaules, & il leur accorda la liberté de se fixer dans les endroits, dont ils s'étoient emparez; se laissant, dit Orose, tromper par des accommodements, sur les quels il ne pouvoit gueres compter & qui étoient plus nuisibles, qu'avantageux à la République. Mais les tyrans peu touchez de la misére des peuples, ne pensent qu'à établir leur domination à quelque prix que ce soit. Les Bourguignons, qui possédoient la Premiere Germanie, avoient des titres particuliers pour engager Constantin à les laisser paisiblement joüir de leur nouveau païs. On ne les avoit pas vû se joindre aux autres Barbares dans la Bataille de Cambray; ils faisoient gloire d'être de race Romaine; en occupant les bords du Rhin, ils étoient intéressez à s'opposer aux irruptions, que d'autres Barbares pourroient tenter; puis qu'en les laissant passer ce fleuve, leur nouvel état seroit le premier en proye à leurs ravages. Enfin comme cette nation étoit naturellement belliqueuse, le tyran espéroit qu'elle luy pourroit donner secours, en cas que l'Empereur voulût luy arracher la couronne. De là vient qu'il ménagea toûjours les Bourguignons, & qu'il les laissa tranquilles sur les bords du haut Rhin.

An. 407.

Les Bourguignons occupent l'Alsace.

Pendant que Constantin prenoit ces mesures avec les étrangers, il travailloit à éloigner l'orage, dont il étoit menacé du côté de l'Empereur. Il envoya des eunuques à HONORIUS, pour luy demander pardon de ce qu'il avoit accepté l'Empire qu'on luy avoit déféré.

(*f*) *In Germaniam translati.* HIERON. *ubi supra.* (*g*) *Constantinus ex infima militia propter solam spem nominis sine merito eligitur.* OROS. (*h*) ZOZIM. *l.* 6. *init.* (*i*) *Burgundiones, quantum perspicio, in Germania prima seu superiore jam subacta permansisse videntur.* BUCH. *Belg. Rom. l.* 13, *c.* 5. *n.* 17.

L'Empereur qui ſçavoit Alaric prêt d'entrer en Italie, crut qu'il ne luy ſeroit pas aiſé de ſoutenir une guerre dans les Gaules, tandis qu'il auroit à combattre contre les Goths. Il voyoit d'ailleurs que Veronien & Didyme ſes deux parents, étoient entre les mains de l'uſurpateur. Ces raiſons l'obligérent à diſſimuler; il envoya à Conſtantin la robe imperiale & le fit même Conſul: les Gaules du moins le mirent dans leurs faſtes. Cette condeſcendance ne fit pas ceſſer les troubles. Tandis qu'Alaric déſoloit l'Italie, de nouveaux tyrans ſe ſouleverent dans les Gaules, & les Miniſtres de l'Empereur ſe détruiſoient les uns les autres à la Cour. Stilicon fut mis à mort; ſon fils Euchere eût peu aprés le même ſort; enfin HONORIUS jetta les yeux ſur Conſtance, pour le mettre à la tête des affaires. Le choix ne pouvoit être meilleur: le Comte Conſtance étoit Romain, ou du moins né ſujet de l'Empire: ſa ſageſſe & ſon mérite ſupérieur luy donnerent bientôt un grand crédit, & toûjours pendant ſon adminiſtration on vit le ſuccés répondre à toutes ſes entrepriſes. Il vint d'abord dans les Gaules, & commença ſes exploits par le ſiege d'Arles, où Conſtantin s'étoit renfermé avec ſon fils Julien. Le ſiege fut vivement pouſſé; & le ſecours que les Generaux du tyran luy amenoient, ayant été battu, cette victoire fit prendre a Conſtantin la réſolution de ſe rendre.

An. 410.

Pendant qu'on délibéroit ſur les conditions, Goar Roy des Alains, & Gontiaire ou Gondicaire Prince des Bourguignons, liguez avec les principaux Seigneurs des Gaules, craignants qu'HONORIUS ſoutenu par la valeur & l'habileté du Comte Conſtance, ne voulût ſe venger de ce qu'ils avoient pris le parti de Conſtantin, ſe donnerent un nouvel Empereur, & mirent ſur le thrône Jovin le plus illuſtre Seigneur des Gaules. Dardane fut le ſeul qui s'oppoſa à ce choix. C'eſt à Mayence où Jovin fut reconnu; de ſorte que la premiere Germanie & par conſéquent l'Alſace, ſe vit ſoumiſe à ce nouveau maitre. Cet événement hâta la reddition d'Arles; Conſtantin déſeſpérant d'être ſecouru, ſe rendit aprés quatre mois de ſiege, & fut conduit en Italie avec ſon fils Julien, où on les fit tous deux mourir.

Jovin reconnu Empereur.

Cependant Jovin maître abſolu de l'Alſace, & dominant ſeul ſur le haut Rhin, n'omettoit rien pour fortifier ſon parti & ſe maintenir ſur le thrône. Une occaſion bien flatteuſe s'en préſenta, ſans qu'il s'y attendit. ATAULPHE Roy des Goths, aprés la mort d'ALARIC, paſſa les Alpes, & vint offrir ſes troupes à Jovin, voulant ſans doute profiter des troubles qui agitoient les Gaules. Cette offre embaraſſa le tyran, qui prévoyoit qu'en s'aſſociant avec un Roy auſſi puiſſant qu'ATAULPHE, il ſeroit bientôt obligé luy même de luy obéir, & de ſe ſoumettre à ſes volontez. En effet Jovin ayant créé Auguſte, ſon frere Sébaſtien, contre le gré du Roy des Goths, Dardane dont nous avons parlé, ſe ſervit de cette conjoncture pour mettre la mésintelligence entre les deux alliez: de ſorte qu'ATAULPHE devenu l'ennemy de Jovin, fit mourir Sébaſtien preſque auſſi tôt qu'il eut reçû la pourpre, & tourna ſes armes contre Jovin, qui dans la frayeur s'enfuit à Valence où il ſe renferma (*k*). ATAULPHE vint l'y aſſiéger & le força de ſe rendre. Apeine fut-il ſorti de la place, qu'il fut maſſacré. Ainſi les Gaules furent délivrées de tous leurs tyrans, & l'Alſace de ſon uſurpateur. Mais les Goths qui avoient contribué à leur défaite, donnerent de plus grandes inquiétudes au Comte Conſtance.

Jovin maître de l'Alſace.

An. 413.

ATAULPHE avoit fait de grands ravages dans les Gaules, & s'étoit déjà emparé de Narbonne. La crainte qu'un ſi puiſſant ennemy ne fit bientôt de nouveaux progrés, engagea Conſtance à uſer de modération & de douceur pour rappeller à leur devoir les Provinces des Gaules, qui s'étoient déclarées pour Conſtantin & pour Jovin; ſuivant même les veües d'une politique qui ſçait s'accommoder au tems, il travailla à attacher à l'Empereur les Barbares, qui ayant paſſé le Rhin étoient venus s'établir dans les Gaules: de maniere qu'au lieu de leur faire la guerre, il fut d'avis de les laiſſer vivre dans les Cantons dont ils s'étoient emparez, & de leur accorder la paix. Une ſi prudente réſolution, dit Oroſe, fit ceſſer les révoltes, empécha les nouvelles excurſions des Barbares, & les reſſerra dans des bornes fixes, où ils s'accoutumerent à obeïr à l'Empereur (*l*). Par là HONORIUS affermit ſon thrône ſans combat & ſans verſer de ſang. Juſqu'alors les Romains avoient faits d'inutiles efforts pour chaſſer ces etrangers de tous les païs, dont ils s'étoient rendus maitres

(*k*) OLYMPIOD. PROSP. PITHÆI. (*l*) *Manifeſtavimus . . . . compreſſas, coanguſtatas, addictas, exinanitasque immaniſſimas gentes, minimo ſanguine, nullo certamine, & pœnè ſine cæde.* OROS. *l.* 7. *c.* 48.

maitres depuis six ans: il étoit plus aisé & plus sûr de les resserrer dans des Cantons, où trouvant de quoy vivre avec abondance, ils peupleroient les Gaules presque épuisées d'hommes, ne penseroient plus à se soulever & seroient même prêts à courir à la defense de celuy qui leur avoit procuré le bonheur auquel ils aspiroient.

Les Bourguignons s'etablissent en Alsace.

An. 413.

L'Execution suivit de prés la résolution qu'Honorius avoit prise par le Conseil de Constance. Car sous le Consulat de Lucianus, disent Prosper & Cassiodore, c'est adire en 413. les Bourguignons obtinrent la partie des Gaules qui est proche du Rhin (m). L'expression de Cassiodore fait encor mieux sentir, que le païs où ils fixerent leur séjour, touchoit au Rhin (n). C'est sur ces authoritez que les plus habiles auteurs modernes ont décidé, que c'est dans l'Alsace & dans une partie de la Germanie superieure, que les Bourguignons s'établirent du consentement des Romains (o). L'Autunois, le Mâconois, la Comté, & le païs de Genéve, où ils regnerent dans la suite, ne sont pas une partie des Gaules qui touche le Rhin. Déjà les Bourguignons habitoient cette province, lorsque Jovin se détermina à la révolte par le conseil de Gondicaire Prince des Bourguignons (p). C'est dans Mayence, ville de la premiere Germanie, que le tyran prit la pourpre, & nous avons veu que ces peuples dans le temps de l'inondation des Barbares, qu'ils avoient été forcez de suivre, s'étoient arrêtez sur le Rhin, & s'étoient fixez dans l'Alsace (q). Diverses raisons portoient les Romains à les y laisser: car comme nous l'avons déja observé, les Bourguignons se flattoient d'être originairement Romains, *Soboles Romana.* Ils avoient fait alliance avec Valentinien I. qui vouloit se servir de ces peuples belliqueux, pour contenir les Allemands leurs anciens ennemis. Il y avoit apparence qu'ils s'opposeroient avec vigueur aux entreprises de ces peuples voisins, dés qu'il s'agiroit de défendre l'Alsace comme leur propre païs. Enfin Orose, qui ecrivoit en 416. ou 417. assûre que les Bourguignons avoient tous embrassé la Religion Catholique, & qu'ayant reçû des Ecclesiastiques, que les Romains leur avoient envoyez, ils leur obéissoient avec respect, & qu'ils traitoient les Gaulois de leurs états avec douceur, sans leur faire aucun tort, vivans avec eux, non pas comme avec leurs sujets, mais comme avec leurs freres (r). Sur ce portrait qu'Orose auteur contemporain, fait des Bourguignons, on ne doit pas plaindre l'Alsace, d'avoir été cédée à de pareils maitres. La Religion Chrétienne dont ils faisoient profession, étoit un puissant titre pour trouver grace auprés du Comte Constance, qui se signala toûjours par son zele pour la foy Catholique, & qui comptoit sur la fidélité d'un peuple, à qui les maximes de l'Evangile servoient de loix. Orose ajoute que ceux dont nous parlons, s'appelloient Bourguignons, parcequ'ils avoient bâtis sur leurs frontieres, des habitations ausquelles ils avoient donné le nom de Bourgs (s); *Burgos vulgo vocant.* D'où on pourroit peut-être conjecturer, que ces nouveaux habitants de l'Alsace, qui s'appliquoient à réparer les lieux de cette Province, que les Barbares avoient cruellement ruinez, & à faire de nouvelles villes, leur donnerent le nom de Bourg: & de là peut-être est venu le nom de tant de lieux d'Alsace, qui se terminent en Bourg; tels que sont Strasbourg, Lauterbourg, Weissembourg, Horbourg, & un tres grand nombre d'autres.

Les Bourguignons deviennent Chrétiens etant en Alsace.

Je ne sçay s'il n'est pas encor plus vray-semblable, que c'est dans l'Alsace, où ces peuples ont embrassé le Christianisme. Quand Ammien en parle en 370, (t) il les dépeint avec des traits, qui font croire que leurs mœurs étoient bien differentes de celles des Chrétiens. Ils déposoient leurs Roys, dés qu'une expédition n'avoit pas réüssi, ou que leurs moissons avoient été moins abondantes; & leur Prêtre principal s'appelloit Sinistre, nom inconnu dans le Christianisme. Orose en fait un caractere bien different; c'étoit, dit-il, des peuples doux, innocents, paisibles, dociles aux instructions des Ecclesiastiques Romains. Comparant ces deux portraits, il est difficile de ne pas juger que c'est à l'Alsace, que les Bourguignons sont redevables de la foy qu'ils ont embrassée. Quoy qu'il en soit, l'Alsace sous la domination de ces nouveaux peuples, fut bien en sûreté contre les irruptions des Allemands, qui redoutoient les Bourguignons (u); de sorte que la seule crainte qu'ils en avoient les

(m) *Burgundiones partem Galliæ Rheno propinquantem obtinuere.* Prosper. (n) *Burgundiones partem Galliæ Rheno conjunctam tenuere.* Cassiod. *Chro.* (o) Tillemont *Hist. des Emp. Honoré, c.* 51. (p) Buch. *Belg. Rom. l.* 14. *c. IV.* (q) *Ita quoque Elizatiam, certè superiorem, si non utramque, Burgundi occupaverunt.* Guilim. *in Habspug.* (r) Oros. *l.* 7. *c.* 32. (s) *Ubi supr.* (t) Amm. *l.* 28. *c. V* N. 5. (u) *Alemannos Gentis ante dicta metu dispersos, aggressus per Rhætias &c.* Amm. *ubi supr.*

Digitized by Google

les obligeoit au premier mouvement de guerre, de fuïr, de quitter leur propre païs, de se disperser dans divers Cantons & d'aller chercher une retraite dans le fond de la Rhétie.

An. 435. Les Bourguignons vaincus par Aëtius.

L'Histoire ne nous apprend pas que les Bourguignons ayent été troublez dans la possession de l'Alsace avant le XV. Consulat de THEODOSE & le IV. de VALENTINIEN, c'est adire en 435. Prosper, Cassiodore & d'autres auteurs nous apprennent, qu'ils eurent à soutenir une guerre qui leur fut tres funeste. Nous n'avons rien de bien assûré sur la cause de cette guerre. Bucherius écrit que l'envie d'agrandir leurs états, les fit entrer dans la Gaule Belgique à laquelle ils touchoient, & qu'ils porterent leurs armes dans le païs de Metz, de Toul & de Verdun. Les Belges avoient peine à résister à leur valeur & à leur grand nombre; de sorte qu'ils en étoient opprimez, comme parle Sidonius (x), lors qu'Aëtius General de l'Infanterie Romaine soutenu par les Huns, qu'il avoit avec luy en qualité de troupes auxiliaires, se déclara contre les Bourguignons, les attaqua, les défit, & contraignit leur Roy Gondicaire de luy demander la paix (y). Il l'obtint; mais il n'en joüit pas long temps; car dés l'année suivante, selon la chronique d'Idace, les Huns vinrent une seconde fois l'attaquer. Les Bourguignons perdirent vingt mille hommes & leur Roy même Gondicaire fut tüé dans le combat (z). Une si terrible défaite accabla cette nation; mais elle n'en fut pas entierement exterminée. On la verra même bientôt donner aux Romains de puissans secours contre les Huns. Aucun autheur ancien ne fait observer qu'ils ayent été obligez de quitter l'Alsace, & d'aller habiter ailleurs. Aprés la mort de leur Roy Gondicaire, que l'ambition avoit peut-être rendu trop inquiet, ils demeurerent toûjours fideles aux Romains, joüissant de la paix qu'Aëtius leur avoit accordée. C'est le sçavant P. Sirmond qui fait cette remarque, & on sçait combien on doit s'en fier au sentiment de ce judicieux auteur (a).

Notice de l'Empire dressée.

Aëtius ayant appaisé les troubles des Gaules, aprés la fameuse victoire remportée sur les Bourguignons & sur les Goths, retourna à Rome en 437. pour y joüir de la gloire qu'il s'étoit acquise. Alors les Romains se flattans que l'Empire de THEODOSE le jeune avoit enfin une solide consistence, & que la paix étoit par tout bien affermie, on travailla à faire la notice de l'Empire, c'est à dire à dresser un état général des troupes, des offices, des dignitez, & de tout ce qui pouvoit servir à donner une idée de la situation où étoit alors la puissance Imperiale. Le sçavant Bucherius démontre que cette notice n'a été faite ni plus tôt ni plus tard, qu'en l'année 437. ou 438. Dans cette notice il n'est presque pas dit un mot de la seconde Germanie; elle ne parle ni de Bonn, ni de Cologne; ce qui marque avec une espece d'évidence que les François en étoient les maitres. Mais il y est fait en plus d'un endroit mention de la premiere Germanie; ce qui fait voir qu'elle étoit alors en partie soumise aux Romains. Il y avoit à Mayence un Duc, qui avoit à sa disposition plusieurs corps de troupes & plusieurs Préfects ou Commandants particuliers; ces troupes avoient leurs quartiers à Mayence, à Vorms, à Altrip, à Spire, à Germersheim, qu'on nommoit alors *Vicus Julius*, à Rhinzabern *Tabernis*, & à Seltz, *Saletione*. Les Andrénaciens étoient à Germersheim; les Ménapiens, ou les soldats de Gueldres, étoient à Rhinzabern; & à Seltz ceux de Badajox (*Pacienses*): toutes ces troupes étoient destinées à garder les bords du Rhin. Mais depuis Seltz jusqu'à Bâle, la notice ne désigne aucun lieu, où les Romains eussent des troupes. A deux lieües de Bâle il y avoit à Olinon, qu'on croit estre Holsheim, un autre Duc pour veiller sur la frontiere meridionale d'Alsace. Il avoit sous ses ordres trois cens Lataviens, que Pancirol croit avoir pris leur nom d'une ville de Bithynie (b). Outre les Intendants, à qui on donnoit le titre d'illustres Comtes, & qui prenoient soin des affaires particulieres dans la premiere Germanie, STRASBOURG avoit un officier préposé pour la fabrique de toutes sortes d'armes (c): de sorte que cette ville fournissoit des casques, des cuirasses, des épées & des boucliers. Elle étoit encor avec son district sous la disposition d'un Comte; mais la notice ne nous apprend pas quel étoit son employ

Les Romains maitres de la premiere Germanie.

(x) *Belgam quem trux Burgundio presserat.* SIDON. *panegy. Aviti. Vers.* 235. (y) PROSP. AQUITAN. (z) *Quem non multo post Hunni peremerunt.* CASSIOD. (a) *Romanorum in fide steterunt post pacem ab Aëtio Duce datam.* in Sidonii *l.* 3. *Ep. IV.* (b) PANCIROL. *comm. in not. pag.* 174. (c) *Prapositus rei privata per sequanicum & Germanicam primam,* Idem pag. 145.

ploy, ni s'il avoit des troupes ſous ſes ordres. Nous avons veu ailleurs, que la légion VIII. Auguſte, avoit ſon quartier à STRASBOURG. Ptolomée & l'Itineraire d'Antonin ne permettent pas d'en douter (*d*): mais dans le temps qu'on dreſſoit la notice, cette Légion avoit changé de nom & de deſtination: on l'appelloit alors la Légion des Octaviens, *Octaviani* (*e*), & elle ſervoit ſous le Général de l'Infanterie Romaine. Les peuples voiſins de l'Alſace fourniſſoient à l'Empereur des troupes auxiliaires: telles étoient la Légion des anciens Brisgawiens, *Seniores Briſigavi*, & celle des nouveaux Brisgawiens, *Briſigavi Juniores* (*f*): les premiers ſervoient ſous le Comte d'Eſpagne & les autres en Italie.

Nous avons remarqué que depuis Seltz juſqu'à Bâle, il n'y avoit aucunes troupes: mais il n'eſt pas aiſé de deviner pourquoy les Romains avoient ainſi laiſſé preſque toute l'Alſace entierement dégarnie. Peut-être ſe repoſoient-ils ſur la valeur des Bourguignons leurs alliez, à qui ils l'avoient cedée; ils n'avoient du moins rien à craindre d'une nation, qui venoit d'eſtre extrémement affoiblie par la perte qu'elle avoit faite en combattant contre Aëtius & contre les Huns. Cependant, comme tous les jours elle réparoit ſes forces, & qu'elle même ſe trouvoit à l'étroit dans un païs, où elle étoit de toutes parts reſſerrée par les Romains, qui occupoient les places les plus importantes de cette Province, on leur donna la Savoye pour la partager avec les anciens habitants de ce païs (*g*). La Chronique de Proſper, dont nous devons l'edition a Mr. Pithou, fixe cet evenement à la 20. année de l'Empire de THEODOSE le jeune, c'eſt à dire en 441. Telle eſt proprement l'époque où l'Alſace délivrée des etrangers, qui s'en étoient emparez, fut abſolument remiſe toute entiere ſous la domination des Empereurs Romains.

L'Alſace ravagée par Attila.

Cette Province n'en fut pas plus heureuſe; car bientôt elle ſe vit livrée à des Barbares qui la ravagérent. Attila Roy des Huns ayant pris le deſſein d'envahir les Gaules, ſortit de la Pannonie avec une Armée de ſoixante & dix mille hommes, ſous le Conſulat de Martianus & d'Adelphius, c'eſt adire en 451 (*h*). Ayant traverſé l'Allemagne malgré la rigueur de l'hyver, il fit faire dans la forêt Hercynienne un tres grand nombre de bateaux, dont il ſe ſervit pour faire des ponts, ſur les quels il paſſa le Rhin, ſaccageant & ruinant les villes qui ſe trouvoient ſur ſa route (*i*). Les Provinces qui touchent le Rhin, furent les premieres expoſées à ſa fureur: & comme l'Alſace étoit ſans deſfenſe, elle ſe vit ſaccagée comme elle l'avoit été quarante quatre ans auparavant par la cruelle irruption des Vandales. STRASBOURG & les autres villes de la premiere Germanie, qui s'étoient à peine rétablies, ne furent pas plus épargnées que Metz, que Treves & qu'Arras, où Attila mit tout à feu & à ſang, tüant les Prêtres, pillant les Egliſes & renverſant les Autels. Il n'y eut à Metz que la ſeule Egliſe de St. Etienne, dit Gregoire de Tours, qui ne fut pas conſumée par le feu. Aëtius ſurpris par un ennemy, qui luy avoit toujours promis de ſe conſerver dans l'amitié des Romains, ſe hâta de ramaſſer des troupes. Les Bourguignons, les François, les peuples de la Germanie, & les Viſigoths ſe joignirent à luy. Les deux Armées ſe rencontrerent dans les plaines de Chaalons en Champagne. Si l'on en croit Jornandés, elles étoient ſi nombreuſes qu'elles occupoient cent lieuës en longeur, & en largeur ſoixante & dix lieuës (*k*); la lieuë Gauloiſe étoit alors de quinze cens pas. Le même autheur ajoute que l'Armée d'Attila étoit de cinq cent mille hommes. Dés que les Armées eurent occupé leurs poſtes, on en vint aux mains: une eſpece de rage animoit les combattans, qui ne quitterent priſe, que lorſque la nuit fut fermée. Il ſe fit dans la bataille une ſi horrible boucherie, que Jornandés compte que cent ſoixante & douze mille hommes demeurerent ſur la place, ſans compter ceux qui furent tüez dans un autre combat entre les François & les Gépides. Proſper aſſûre qu'on ne pouvoit compter le nombre de ceux qui furent tüez dans cette journée; & Dace fait monter le nombre des morts à trois cent mille hommes. La nuit fit ceſſer le carnage, & Attila ne penſant plus qu'à la retraite reprit le chemin de ſes états pour y rétablir ſon Armée. L'Alſace ſe vit à ſon retour une ſeconde fois en proye à la fureur de ce Barbare déſeſpéré.

Défaite d'Attila.

(*d*) Idem pag. 164. (*e*) Idem pag. 128. (*f*) Idem pag. 130. (*g*) *Sapaudia Burgundionum reliquiis datur cum indigenis dividenda, apud* DU CHESNE. *Hiſt. Fran* T. 1. *pag.* 200.
(*h*) Proſp. Chron. SIDON, c. 2. V. 326. (*i*) *Transacto Rheno, ſævisſimos ejus impetus multa Galliarum urbes experta ſunt.* PROSP. *Chro.* (*k*) JORNAND. de Orig. Getarum.

Digitized by Google

An. 452. Dés qu'Attila se fut fait une nouvelle Armée, il rentra dans l'Italie, & contraignit Aëtius à faire la paix avec luy. Attila ne survéquit pas à cette paix, An. 453. étant mort dans son païs en 453. Aëtius fut tué l'année suivante de la propre An. 454. main de l'Empereur VALENTINIEN III. qui avoit bien oublié les maximes & les exemples de son Pere le Comte Constance, à qui HONORIUS avoit donné sa sœur en mariage. La mort de VALENTINIEN suivit de prés son crime, ayant été peu de temps aprés poignardé par les amis & par les Gardes d'Aëtius, que ce prince avoit pris à son service. Les Romains ayant ainsi perdu leur Empereur & le plus habile de tous leurs Generaux, l'Empire tomba dans une décadence, dont il ne pût plus se relever. Semblable à un moribond qui agonize, il respira encor quelque temps & donna par intervalle quelque signe de vie; mais il fut bientôt entierement abbatu par les François, qui chasserent absolument les Romains de la Germanie superieure & de toute l'Alsace.

LIVRE QVATRIEME.

Conquêtes de MEROVEE dans la I. Germanie.

APrés la mort d'AETIUS, les Gaules n'étant plus deffendües par la valeur & l'experience de ce célébre Général, MEROVEE Roy des François, Prince toûjours attentif à agrandir ses Etats, comme parle Sigibert aprés d'autres Historiens, & qui ne laissoit échapper aucune occasion de se signaler, lorsqu'il pouvoit y trouver quelque avantage pour sa couronne, s'avança An. 454. dans la premiere Germanie où l'Alsace est renfermée & dans la seconde Belgique, qui comprenoit les villes de Tournay, de Cambray & quantité d'autres; il soumit à sa domination au moins une partie de ses provinces. Les Allemands de leur côté passerent le Rhin & firent de nouvelles conquêtes en deçà de ce fleuve. Sidoine Apollinaire raconte avec son elegance ordinaire, ce double évenement dans son panegyrique d'Avitus (*a*).

Il les appelle citoyens & vainqueurs sur les deux bords du Rhin: Citoyens, par ce que depuis long tems ils habitoient au de là de ce fleuve qui bornoit l'Allemagne, comme nous l'avons déja remarqué plus d'une fois; & vainqueurs par ce qu'ils avoient fait des irruptions dans quelques parties du païs, qui est en deçà du Rhin & qu'ils s'en étoient méme emparez aprés quelques victoires. Mais je n'ay rien trouvé qui persuade que les Allemands soient alors entrez méme dans la Haute Alsace, bien loin qu'ils s'y soient établis. Le célébre P. Sirmond observe que les Allemands se répandirent dans la partie de la grande Sequanoise, qui est entre le Rhin & le Mont Jura, qui contient à présent quelques Cantons de la Suisse; ils s'en rendirent les maitres & luy donnerent le nom de nouvelle Allemagne (*b*). Cet habile autheur appuye son sentiment sur un texte de Gregoire de Tours, qui dans la vie des saints Lupicin & Romain, s'explique en ces termes. Ces saints, dit il, choisirent pour leur demeure les secrets deserts du Mont Jura, qui sont entre la Bourgogne & l'Allemagne, proche de la ville *d'Aventicum*, qu'on appelle à présent Avenches (*c*), & que les Suisses nomment Wiflisbourg, située sur le lac de Morat. Bucherius compagnon d'etude du P. Sirmond, convient de méme que les Allemands se jetterent dans le païs des Suisses & dans les frontieres des Gaules, où ils tâcherent de se fixer (*d*). Suivant ce Sistéme, l'Alsace ne souffrit rien alors des invasions des Allemands, bien loin que cette Province devint alors leur conquête. Quoy qu'il en soit les François & les Allemands ne furent pas long tems en possession des païs dont ils venoient de s'emparer par la force de leurs armes.

Dés que VALENTINIEN III. eut été massacré, MAXIME qui étoit Patrice & qui avoit été deux fois Consul, se fit proclamer Empereur, le 17. Mars 355. Le premier usage qu'il fit de son authorité fut de nommer le celebre AVITUS, Ge-

L'Alsace soumise aux Romains. An. 355.

(*a*) *Francus Germanum primum, Belgamque secundum*
Sternebat, Rhenùmque, ferox Alamanne, bibebas
Romanis ripis, & utroque superbus in agro,
Vel civis vel victor eras. Car. 7. Vers. 373.

(*b*) SIRMOND. *nota* in Sidon. *Carm.* 7. (*c*) *Illa Jurensis deserti secreta qua inter Burgundiam Alemanniamque sita, Aventica adjacent civitati.* GREG. TUR. (*d*) BUCH. *Belg. Rom. l.* 17. *c.* 8. *n.* 9.

Digitized by Google

General des Armées des Gaules. La ſeule réputation de ce fameux Gaulois, fit trembler les Allemands, qui ſe hâterent de luy demander la paix. Les François furent en même temps obligez de ſe retirer dans le païs qu'ils occupoient au de là du Rhin. Un ſi grand ouvrage, dit Sidoine, fut fini en moins de trois mois (*e*).

On peut donc aſſurer ſur la foy de cet autheur, que l'Alſace de ſon temps ne fut pas aſſujettie ni aux François ni aux Allemands. Les premiers ſe retirerent juſqu'à l'Elbe, & les autres s'empreſſerent d'obtenir la paix & de ſe reſſerrer dans leur païs.

Egidius Roy des François etablit ſa domination en Alſace.

MAXIME ne fut Empereur qu'un peu plus de deux mois; AVITUS luy ſuccéda, mais il fut luy même bientôt contraint d'abandonner la pourpre; MAJORIEN en fut revêtu, & d'abord il nomma le Comte EGIDIUS pour commander dans les Gaules. Je ne ſçay pour quoy il a plu à Mezeray de donner à ce Comte le nom de Gillon: tous les anciens autheurs l'appellent EGIDIUS & ne ſe laſſent pas de loüer la valeur, la piété, la ſageſſe & la religion de ce General, qui ſelon Priſcus étoit originairement Gaulois: ce Grec en loüe le courage & ſa capacité dans la guerre; Gregoire de Tours n'en fait pas un moindre eloge, & Paulin Evéque de Perigueux exalte auſſi ſa valeur & ſur tout ſa probité & ſa foy (*f*).

An. 457.

Toutes ces rares qualitez attacherent d'abord les François à ce Comte; ils avoient perdu leur Roy MEROVEE, qui étoit mort caſſé de vieilleſſe: les débauches de ſon fils CHILDERIC les avoient portez à le chaſſer de ſes états, & en même temps épris du grand mérite du Comte EGIDIUS, ils s'étoient ſoumis à luy & l'avoient reconnu pour leur Roy (*g*). Ce Comte ayant ainſi réüni les forces des François & des Romains, établit aiſément ſa domination dans tout le païs renfermé entre les Vôges & le Rhin, & par conſequent dans toute l'Alſace. Il mit même, dit Bucherius, des Garniſons dans toutes les villes du Rhin, dans Cologne & dans Mayence: on ne peut gueres douter que STRASBOURG voiſine du païs des Allemands & toujours ſi chere aux Romains ne fût du nombre des villes qu'EGIDIUS prit ſur tout ſoin de conſerver.

Un tres habile Hiſtorien à conteſté au Comte EGIDIUS la qualité de Roy des François. Je n'entreprens pas de réfuter ſon ſentiment, mais j'ay crû qu'on devoit plus s'en fier au témoignage de Gregoire de Tours, mieux inſtruit de ce qui regarde les François, qu'à celuy d'Idace Evéque d'Eſpagne, qui n'apprenoit que de bien loin ce qui ſe paſſoit dans les Gaules. Tout le monde ſçait que tel étoit l'uſage des peuples qui habitoient au delà du Rhin, de donner le nom de Roy à ceux qui les commandoient & aux quels ils s'étoient ſoumis. Ainſi les François ont pû appeller Roy EGIDIUS, qui chez les Romains n'avoit que le titre de Comte. Nous avons vû que ſous GRATIEN, Mallobaude étoit Roy des François & Comte des Domeſtiques. Hincmare attribue à EGIDIUS la qualité de Prince, nom de même inconnu chez les Romains. Je doute qu'ils ayent jamais reconnu pour Roy le Comte EGIDIUS, & qu'il ait luy même affecté de s'en faire honneur: mais tout nous oblige à croire que les provinces du Rhin reſpirerent pendant huit ans ſous le commandement du Comte EGIDIUS, General egalement attentif aux intereſts de l'Empire & au bien de la Religion. Le ſçavant Bucherius compte ces huit années depuis 457. juſqu'en 464 (*h*). Alors le provinces du Rhin commencerent à changer de face & de maître. Le Comte EGIDIUS ne pouvant ſoutenir le poids des affaires ni reſiſter aux Goths toûjours armez contre luy, ſans mettre de gros impôts ſur les peuples de ſon obéiſſance, les François commencerent à ſe dégoûter de ſa domination. Le joug dont ils ſe croyoient accablez & l'attachement que cette nation a naturellement pour ſes Souverains, les diſpoſerent à écouter les remontrances de Wiomade, qui avoit toûjours été fidele à CHILDERIC & qui par de ſecrettes intrigues ne ceſſoit

Retabliſſement du Roy Childeric

(*e*) *Ut primum ingeſti pondus ſuſcepit honoris,*
Legas, qui veniam poſcant, Alemanne, furoris.
Saxonis incurſus ceſſat. Chattumque (id eſt Francum) paluſtri
Alligat Albis aqua, vixque hoc ter menſtrua totum
Luna videt. Carm. VII. Verſ. 385.

(*f*) *Illuſtrem virtute virum, ſed moribus almis*
Plus clarum, magnumque fide, qua celſior extat
Ægidium &c. PAULIN. apud Ducheſn. Hiſt. Fran.

(*g*) *Illique indignantes de regno ejiciunt Franci, hoc electo Ægidium ſibi, quem ſuperius Magiſtrum militum a Republica miſſum diximus, Regem adſciſcunt, qui octavo anno ſuper eos regnavit* GREG. TUR. l. 2. c. 12. (*h*) BUCH. *Bel. Rom.* l. 17. c. 12.

Digitized by Google

cessoit pas de ménager le rétablissement de ce Prince dans ses états. Souvent il faisoit entendre à ses amis & au peuple méme, qu'on devoit attribüer à la jeunesse, les débauches de CHILDERIC, que ce prince instruit par ses malheurs prendroit une conduite plus sage; Que les Romains aux quels ils s'étoient asservis, étoient des usurpateurs, ou au moins des étrangers; qu'une nation aussi noble que la Françoise ne devoit pas les préférer à son Roy légitime, & qu'enfin la raison, la justice & le devoir parloient en faveur de CHILDERIC; qu'ils n'avoient qu'à le rappeller, & qu'il leur répondoit du pardon. Wiomade fut écouté, CHILDERIC revint & fut reçû avec de grands transports de joye (*i*); il déchargea d'abord ses peuples des impôts, dont ils se plaignoient, assembla des troupes & ayant joint celles que Wiomade luy avoit amenées, il assiegea sur le Rhin Agrippine, à qui on a donné le nom de Cologne; l'ayant prise, il battit les Romains, dont un grand nombre resta sur la place, de là il marcha à Tréves dont il se saisit (*k*).

An. 464. Le Comte EGIDIUS ne pût survivre à une si cruelle disgrace; il mourut la méme année, laissant son fils Syagrius maitre de Soissons & de ce qui restoit aux Romains entre le Rhin & la Loire (*l*). CHILDERIC poussant toûjours ses conquétes, soumit à son Empire Metz & la plus grande partie de la Flandre; mais pour mieux conserver ses nouveaux états, il les partagea avec deux de ses parents; il donna à Sigisbert, Cologne pour commander sur le bas Rhin; Rachnachaire eut Cambray & le Hainault; CHILDERIC se réserva Tréves & Metz, & porta dans la suite ses armes jusqu'à Angers.

Les Romains maîtres de l'Alsace.

Les Gaules étoient alors partagées entre divers Souverains. Les Goths dominoient au de là de la Loire, les Bourguignons étoient maitres de tout ce qui étoit renfermé entre le Rhône & le Mont Jura; les Allemands étoient toûjours cantonnez dans la Suisse entre le Rhin & le Mont Jura; les François occupoient Cologne, Metz, Tréves & le Hainault (*m*): de sorte que, comme nous l'avons déja dit, les Romains ne possedoient que ce qui est entre le Rhin & la Loire (*n*). CHILDERIC ne porta pas ses armes du côté du Rhin, & les Allemands n'oserent y porter la guerre; ils furent retenus, dit Sidoine Apollinaire, par la crainte qu'ils avoient d'ANTHEMIUS, que l'Empeur LEON avoit déclaré Auguste, & de Ricimer Gendre d'ANTHEMIUS, qui s'étoit fait par divers exploits la réputation d'un Capitaine que la victoire suivoit par tout. La crainte de ce General, suivant l'expression de Sidoine, avoit empéché Mars de remüer sur le Rhin (*o*). An. 472

Mais les divisions survenües entre le Gendre & le Beau-pere, háterent la ruine entiere de l'Empire Romain dans les Gaules. Ricimer ayant tüé ANTHEMIUS, il mourut luy méme quarante jours aprés. OLIBRIUS, GLYCERIUS, NEPOS, AUGUSTULE eurent ensuite le nom d'Empereurs; mais ils ne conserverent pas long temps la pourpre; de maniere qu'en 475, l'Empire d'Occident fut aux derniers abois. An. 475. Je ne sçay si les Allemands profitans de ces troubles & de la foiblesse des Romains, n'essayerent pas d'envahir l'Alsace, qui étoit soumise aux Romains: peut-être craignirent-ils de s'attirer sur les bras CHILDERIC maître de Metz & de Tréves, à portée de secourir les provinces du Rhin. Gregoire de Tours nous apprend que s'étoit du côté de l'Italie que les Allemands tâchoient d'étendre leur domination: mais on ne leur donna pas le loisir de s'y établir; car Odoacre ayant fait alliance avec CHILDERIC, les Allemands furent battus, & contraints de ceder au vainqueur la partie de l'Italie, dont ils s'étoient emparez (*p*). Bucherius marque l'epoque de cette défaite à l'année 480. CHILDERIC mourut en 482, & laissa son Royaume à CLOVIS son fils, qui n'avoit que quinze ans; mais on vit bientôt ce jeune Prince se rendre maître de l'Alsace & ensuite de toutes les Gaules.

CLOVIS défait Syagrius

CLOVIS dont tous les Historiens vantent l'ardeur & le genie pour la guerre, se vit à peine sur le thrône qu'il prit la résolution d'enlever aux Romains ce qui restoit dans les Gaules, du débris de leur ancienne domination. Syagrius fils du Comte EGIDIUS, dont nous avons parlé, commandoit encor dans les Gaules en qualité de Duc des Romains, comme parle Hinçmare dans la

(*i*) Gesta Reg. Franc. *cap.* 8. (*k*) Vita S. Remigii *apud* DUCHESNE *Hist. Fr. p.* 524. (*l*) *In his partibus circa Rhenum usque Ligerim habitabant Romani.* Vita S. Remig. (*m*) HINCMAR *vita S. Remigii.* (*n*) *Eaque tantum pars Galliarum Romanæ suberat ditioni quam Rheni fluenta ac amnis Ligeris determinat.* AIMON. *de Gestis Franc*, *c.* 5.

(*o*) *Gallia quod Rheni Martem ligat, iste paveri est.* Carm. II. vers. 378.

(*p*) ODOACRIUS *cum* CHILDERICO *fœdus iniit, Alemannosque qui partem Italiæ pervaserant, subjugarunt.* GREG. *Turon.* L. II. c. 18.

Digitized by Google

la vie de St. Remy. Clovis se souvenant que le Comte Egidius avoit déthróné son pere Childeric, forma le dessein de s'en vanger sur le fils; il s'avança prés de Soissons, soutenu par Ragnachaire qui regnoit à Cambray. Syagrius ne refusa pas la bataille: mais il ne put tenir contre la valeur des François; il fut defait & mis en fuite. Ne voyant aucune ressource pour rétablir ses affaires, il abandonna ses états à Clovis, & courut à Toulouse pour demander du secours à Alaric Roy des Visigoths. Clovis le répéta, & Alaric craignant d'attirer contre luy le jeune vainqueur, remit Syagrius entre les mains de son ennemy. Clovis le retint en prison, & l'ayant fait mourir en secret (q), il se rendit maitre de tous les états que le Comte Egidius avoit possedez depuis le Rhin jusqu'à la Loire.

Les Allemands passent le Rhin.

Les Allemands croyans avoir autant de droit que Clovis de profiter de la depoüille de Syagrius, & ne redoutant pas assez la puissance du jeune Roy des François, rassemblerent leurs forces de la nouvelle & de l'ancienne Allemagne. Les uns sortirent de la Suisse, les autres passerent le Rhin & entrerent dans l'une & l'autre Alsace, où rien ne leur résista, rien n'étant en état de se deffendre. Il est tres difficile, dit Mr. Obrecht, de marquer précisément le tems où les Allemands s'emparerent de ces Provinces: mais tout concourt à faire croire qu'ils en étoient les maitres au commencement du regne de Clovis. Ce Prince qui regardoit ces provinces comme une partie de son Royaume, qui luy étoit acquise par le droit des armes, depuis la défaite & la mort de Syagrius, résolut d'en chasser les Allemands, dit un tres ancien autheur (r). Il marcha vers le Rhin & trouva les Allemands bien préparez à soutenir tous ses efforts: Leur Roy étoit à leur téte avec toutes ses troupes. Les deux Armées se rencontrerent prés des bords du Rhin; le combat fut d'abord tres sanglant & les Allemands donnerent avec tant de furie sur les François, que Clovis commençoit à desesperer de la victoire: mais c'étoit là le moment que Dieu avoit choisi pour signaler sa misericorde en faveur de ce Prince, de la nation Françoise, & de l'Alsace méme, qui seroit plus constamment chrétienne dés qu'elle seroit assujettie à un Roy Chrétien. Clovis se souvenant de ce que son epouse la sainte Reine Clotilde luy avoit si souvent dit de la grandeur du Dieu des Chrétiens, s'addressa à luy & levant les yeux & les mains au Ciel, „Seigneur, luy dit il, dont on m'a cent „fois relevé la puissance au dessus de „toutes les puissances de la terre & de „celle des Dieux que j'ay adoré, dai„gnez m'en donner une marque dans „l'extrémité où je me trouve: si vous „m'accordez la victoire, je me feray au „plútót baptiser, pour ne plus adorer de„sormais que vous „ (s). A peine eût-il prononcé ces paroles, qui furent entendües des officiers & des soldats, que ses troupes revenuës de leur frayeur, se rallierent, & se sentant animées d'un nouveau courage, enfoncerent les ennemis, tüerent leur Roy & les mirent en fuite. Les Allemands se voyant sans Chef, poserent tous les armes, & se soumirent à Clovis en luy disant qu'il fit cesser le carnage & qu'ils étoient ses sujets (t). Dans cette fatale journée, dit Rhenanus, les Allemands perdirent toute leur gloire & toute leur liberté (u). L'Alsace n'eut plus rien à craindre de ces voisins, qui l'avoient plusieurs fois ravagée, & elle commença déslors à faire partie du Royaume des François. Theodoric Roy des Goths n'envia pas à Clovis une si belle conquéte; mais comme plusieurs Allemands s'étoient retirez dans ses états & qu'ils craignoient de retourner dans leur païs, Theodoric demanda grace pour eux: Il ecrivit à ce sujet à Clovis une belle lettre, où aprés l'avoir félicité de la mémorable victoire qu'il avoit remportée; qu'il vous suffise, luy dit il, d'avoir fait perir le Roy & abbatu l'orgueil de cette superbe nation, & d'avoir en partie exterminé par le fer, & en partie mis sous le joug un peuple innombrable (x).

Défaite des Allemands par Clovis

Victoire de Clovis prés de Strasbourg.

Presque tous les autheurs modernes se suivans fil à fil s'accordent à dire que c'est à Tolbiac, qu'on nomme à present Zulg ou Zulpic, à 8. lieuës de Cologne dans le Duché de Juliers, que s'est donnée cette fameuse Bataille, où par un secours particulier du Ciel, Clovis triompha des Allemands, & les asservit

I. P. F à son

(q) *Quem Chlodovæus custodia mancipari præcepit, regnoque ejus accepto eum gladio clam feriri mandavit.* Greg. *Tur. l. 2. c. 27.* (r) *Contigit Francorum Regem Chlodovæum Alemannis bellum inferre, qui tunc temporis regno suo per se potiti sunt.* Vita sancti Vedasti apud Hensch. 6 Febr. (s) Greg. Tur. *l. 2.* (t) *Ne amplius pereat populus, jam tui sumus.* (u) *In die illa cecidit universa gloria & libertas Alemannorum.* B. Rhen. *l. 2. c. 1. p. 86.* (x) *Sufficiat illum Regem cum gentis suæ superbia cecidisse. sufficiat innumerabilem nationem partim ferro, partim jugo subjugatam.* Cassiod. *l. 2. var. c. 41.*

à son Empire. Le sçavant Jesuite Henschenius, bien loin de penser comme eux, croit au contraire que c'est vers STRASBOURG que CLOVIS remporta cette victoire. L'autorité de ce sçavant doit être d'un grand poids dans ce genre d'érudition; c'est à luy à qui on doit la connoissance des trois DAGOBERTS, par où il a donné de si grands éclaircissements à l'histoire de France; & c'est luy qui a sçû démêler avec tant d'exactitude la suite des premiers Evêques de STRASBOURG, que Mr. Obrecht a volontiers souscrit à cette découverte. Enfin les lumieres qu'il a communiquées sur divers autres points d'histoire, doivent prévenir en sa faveur, & au moins porter à examiner les raisons qu'il a eües pour avancer que ce n'est pas à Tolbiac, mais que c'est prés de STRASBOURG, que CLOVIS, aprés avoit défait les Allemands, prit l'heureuse résolution de se faire Chrétien. Le lecteur jugera de la solidité des raisons qui appuyent ce sentiment.

Premierement aucun autheur ancien n'a marqué Tolbiac pour le lieu où cette Bataille s'est donnée. Gregoire de Tours (*y*), Fredegaire (*z*), l'autheur anonyme des Gestes des François (*a*), Hincmare dans la vie de St. Remy (*b*) & Aimonius racontent de concert ce célébre événement; mais aucun ne dit que c'est à Tolbiac où CLOVIS combattit contre les Allemands. Henschenius au contraire pour soutenir son opinion, cite deux anciennes vies de St. Vât, dont l'une a été ecrite avant 667; & l'autre plus étendüe a été reveüe par le docte Alcüin. Les autheurs les plus exacts (*c*) parmi les Modernes, bien loin de douter de l'autenticité de ces vies, s'en sont servis pour avancer dans l'histoire qu'ils ont ecrite, qu'aussitôt aprés la victoire, CLOVIS prit sa route par Toul, où il trouva St. Vât, qui vivoit alors dans une espece de Monastere; ce n'est que de la vie de St. Vât que ces Historiens ont appris ce fait. On lit dans cette vie que l'armée des Allemands & celle des François se rencontrerent vers les rivages du Rhin (*d*): Tolbiac est eloigné de ce fleuve d'une journée, comme le remarque Henschenius: diroit-on qu'un combat donné au de là de Saverne a été donné vers les bords du Rhin?

Les Modernes prétendent que CLOVIS étoit venu au secours de Sigebert Roy de Cologne, dont les Allemands vouloient usurper les états. Les anciens Ecrivains ne disent rien de cette circonstance. Ils remarquent au contraire que les Allemands s'étant emparez d'une partie du Royaume de CLOVIS, ce jeune Conquerant vint les attaquer. Il n'étoit donc pas question du Roy, ni du Royaume de Cologne. Nous avons deja vû qu'aprés la défaite de Syagrius, CLOVIS se rendit maître de ses états, qui s'étendoient jusqu'au Rhin. L'Alsace qui en faisoit partie fut par cette victoire acquise au Roy des François: les Allemands s'en étoient saisis, & CLOVIS pour les en chasser, marcha vers le Rhin & entra dans l'Alsace où il battit les Allemands qui vouloient s'y établir.

Henschenius donne un nouveau poids à son sentiment, par une raison qui luy paroit convainquante. CLOVIS aprés la bataille se hâta de retourner à Rheims, ne voulant pas differer de recevoir le baptême (*e*). La vie que nous avons citée fait en plus d'un endroit observer cette circonstance; et on voit assez qu'il n'étoit pas necessaire que CLOVIS s'arrétât en personne sur le Rhin, pour poursuivre les Allemands, qui aprés leur défaite étans sans Roy & sans Chef, mirent bas les armes, se soumirent au vainqueur le priant de faire cesser le carnage & déclarant qu'ils étoient ses sujets. Ainsi ce fut du champ même de la Bataille que CLOVIS partit pour retourner à Rheims; il prit sa route par Toul, & de là il alla passer la riviere d'Aine vers Vousy. Cette route ne convenoit gueres à la diligence que CLOVIS vouloit faire; & son retour qu'il vouloit être tres prompt, eût été bien retardé, si de Tolbiac il étoit venu passer par Toul, pour aller de là traverser l'Aine & se rendre ensuite à Rheims. Au lieu qu'en supposant la bataille donnée prés de STRASBOURG, il étoit naturel qu'il marchât vers Toul, pour venir à Reims, où il vouloit arriver sans retardement.

Il n'est pas aisé de deviner pourquoy l'opinion, qui pretend que le combat s'est donné à Tolbiac, a trouvé créance chez tant de Modernes. Je me suis imaginé qu'ils s'étoient appuyez sur un texte de Gregoire de Tours, qui dit que Sigebert Roy de Cologne, surnommé le Boiteux, avoit reçû une blessure dans un combat donné à Tolbiac

(*y*) GREG. TUR. l. 2. c. 30. (*z*) FREDEG. *Epit.* c. 21. (*a*) Autor incert. c. 15. (*b*) HINCMAR. vita Sti. Remigii. (*c*) DANIEL, HAD. de valois. (*d*) *Circa ripas Rheni obviaverunt.* Vita S. VEDAST. c. 1. n. 6. (*e*) *Quamque ad patriam festinus rediens . . . ut celer ad baptismi gratiam confugeret.* Vita S. VEDASTI.

biac contre les Allemands (*f*). Mais il ne dit pas que CLOVIS se soit trouvé dans cette bataille. Sigebert Roy de Cologne depuis prés de trente ans, n'avoit pas sans doute regné si long temps, sans avoir eu quelque combat à soutenir contre les Allemands ses voisins, toûjours prêts à faire quelques irruptions dans les états d'autruy, dés qu'ils avoient esperance d'y faire quelque pillage. Sigebert courant à la deffense de son païs reçût à Tolbiac une blessure au genoüil; de là doit-on conclure que c'est à Tolbiac que CLOVIS combattit contre les Allemands?

Dom Ruinart, dans son Commentaire sur Gregoire de Tours, n'adopte pas le sentiment d'Henschenius; mais il ne dit rien pour le détruire. Henschenius & les autres Bollandistes compagnons de son travail, aprés plusieurs autres recherches confirment en composant sur les vies des Saints du Mois de Juin ce qu'ils avoient avancé dans les Tomes du mois de Fevrier, & continüent de soutenir que la signalée bataille où CLOVIS prit la résolution de se faire Chrétien, s'est donnée dans l'Alsace aux environs de STRASBOURG. Ainsi cette opinion n'a pas été hazardée par ces habiles ecrivains; ce n'est qu'aprés l'avoir examinée plusieurs fois qu'ils se sont resolus de la publier.

Je n'ay garde de condamner ceux qui ne penseront pas comme ces celebres autheurs; mais j'avoüe que j'ay eu du plaisir d'examiner moy même une opinion, qui doit faire honneur à l'histoire d'Alsace. Il est du moins glorieux à la ville de STRASBOURG, de voir qu'on a de bonnes raisons pour croire que c'est dans ses plaines, que le Ciel a fait un prodige pour rendre Chrétien le Roy des François, au quel elle fut dés lors soumise, & qui par sa puissance pourroit maintenir la religion qu'elle avoit embrassée depuis long temps. Je ne sçay même si ce n'est pas pour reconnoitre la grace que ce Prince avoit receüe prés de STRASBOURG, qu'il voulut élever dans cette ville un éclatant monument de sa reconnoissance & de sa foy, en y faisant bâtir l'Eglise Cathedrale. Car tous les Annalistes d'Alsace & des païs voisins conviennent que le grand CLOVIS fit elever cette Eglise en 510 (*g*); non pas avec la magnificence que nous admirons de nos jours. L'ouvrage de CLOVIS ayant été consumé par le feu, on rebâtit cette Eglise sur un plan beaucoup plus beau, l'habileté des ouvriers surpassant alors de beaucoup les idées que s'étoient formées ceux qui travailloient sous le regne de CLOVIS, comme nous le verrons dans la suite.

CLOVIS fait bâtir la Cathedrale de Strasbourg.

Etat de la Religion en Alsace.

Je n'ay pas crû devoir parler jusqu'icy de l'état de la Religion dans l'Alsace sous l'Empire des Romains. J'ay voulu réünir les objets & raconter sans interruption le renversement de l'Idolatrie, l'établissement & les progrés de la foy Chrétienne dans cette Province. Je vas tâcher de developper un sujet si digne de la curiosité d'un lecteur qui aime sa religion, & en particulier si consolant pour les Alsatiens.

Comme l'Alsace a toûjours fait partie des Gaules, & que les Allemands, qui en étoient voisins, se sont souvent cantonnez dans quelques endroits de cette Province, il est aisé de comprendre que la Religion & les superstitions de ces deux nations y ont eû leurs sectateurs dans les premiers temps. Les Germains & les Gaulois Idolâtres ne s'accordoient pas sur l'article du culte de leurs Dieux. Les Germains, au rapport de Tacite, sacrifioient à Mercure, même des hommes; les animaux étoient les victimes qu'ils offroient à Mars & à Hercule: mais ils ne renfermoient pas ces Divinitez dans des Temples, & ils ne les représentoient pas sous l'image & la figure des hommes (*h*). Ils leur consacroient des arbres & des bosquets, donnant même le nom de leurs Dieux à des endroits les plus reculez d'une forêt, où la veneration les empêchoit de pénétrer. Les Gaulois, dit CESAR, adoroient de même principalement Mercure, à qui ils elevoient un grand nombre de Statuës (*i*); aprés luy Apollon, Mars, Jupiter & Minerve étoient au rang de leurs Dieux. La pluspart de ces Divinitez avoient leurs partisans en Alsace, avant qu'elle eût cessé d'être Idolâtre. Adoptant tantôt les pratiques des Germains, & tantôt les usages des Gaulois, on voyoit dans cette Province un affreux mélange des superstitions que le Paganisme avoit suggerées à ces deux nations.

Beatus Rhenanus autheur Alsatien, qui a recherché avec soin ce qui pouvoit servir à l'histoire de son païs, écrit

qu'on

(*f*) *Hic Sigibertus pugnans contra Alamannos apud Tulbiacense oppidum, percussus in geniculum claudicabat.* GREG. TUR. l. 2. c. 37. (*g*) KONIGSHOWE, HERZOG, LEHMANN Chronique de Spire. (*h*) *Deorum maxime Mercurium colunt, cui certis diebus humanis quoque hostiis litare fas habent. Herculem & Martem concessis animalibus placant. Nec cohibere parietibus deos neque in ullam humani oris speciem assimilare &c.* TACIT. de mor. Germ. c. 9. (*i*) CÆSAR, de bello Gall. l. 6.

Monuments de l'Idolatrie en Alsace.

qu'on voyoit de son temps dans le Cimetiere de Rhinzabern, deux statuës de Mercure (*k*); celle de Diane & du même Dieu étoient adorées dans les bois d'Ebermunster, qu'on nommoit autre fois *Novientum*. On voit encor à Horbourg une partie d'un autel autrefois consacré à Apollon, avec l'inscription grecque APOLLINI Νομοκαυο, termes dont les sçavants ne connoissent pas encor la signification. Merian rapporte que dans l'endroit où la Cathedrale de STRASBOURG a été bâtie, il y avoit un temple d'Apollon. Mais nul monument ancien n'a été à STRASBOURG plus fameux qu'une haute statuë de bronze, qu'on voyoit encor en 1525, dans la Chapelle de St. Michel de l'Eglise Cathedrale. Cette statuë avoit en main une massuë, une peau de Lion luy servoit d'habillement, symboles sous les quels on represente Hercule: le peuple luy donnoit le nom de *Kruzman*, & s'imaginoit que c'étoit l'Idole d'Hercule que STRASBOURG avoit autrefois adoré. Schadæus souscrit à ce sentiment vulgaire, mais il pense que c'étoit plutôt une Idole des Romains ou des Grecs, que des Germains, s'imaginant sur le temoignage de Tacite, que les Germains n'avoient ni images ni statuës de leurs Dieux (*l*): comme si l'Allemagne qu'on a veüe depuis qu'elle est devenüe Chrétienne, varier si hautement en fait de dogmes, de rits & de cultes, étoit toûjours demeurée, étant Idolâtre, constamment attachée aux anciennes superstitions que Tacite nous depeint: si cela étoit on l'auroit donc vüe toûjours immoler des hommes à Mercure. D'habiles gens se formans une autre idée de cette Idole pretendüe, se persuadent que cette statüe d'Hercule n'est au fond que la statüe de quelque Capitaine, ou de quelque Empereur. On sçait que les Medailles de l'Empereur COMMODE le représentent sous la figure d'un Hercule, & MAXIMIEN se paroit même du nom de cette Divinité. Celuy qu'on donnoit à cette statüe appuye ce sentiment; on ne luy donnoit pas le nom d'Hercule, mais celuy de *Kruzman*, qui signifie Grand homme, ou homme qui provoque au combat. Il seroit bien etonnant qu'au moins depuis CLOVIS, qui le premier a bâti la Cathedrale, une Idole eût trouvé place dans un lieu si sacré, & que les saints Evêques qui ont occupé le siege de cette Eglise, eussent souffert ce reste du paganisme, dans un Temple destiné pour adorer JESUS-CHRIST. Ces raisons font croire que cette statüe a peut-étre servi à orner le tombeau de quelque Guerrier, dont on vouloit conserver la memoire. Quoiqu'il en soit cette statüe fut vendüe en 1525, à un curieux, qui la fit transporter à Paris, où elle sert, à ce qu'on dit, à orner le palais de quelque grand Seigneur.

Nous apprenons par des vers dont la cadence & la structure marque assez l'antiquité, que le Duc Athic ou Ethic celebre dans l'histoire d'Alsace, fit changer en une Eglise un Temple consacré à Diane dans la forét d'Ebermunster (*m*), & Königshowe prétend qu'il y en avoit un prés de STRASBOURG dédié à Mercure. Il ne reste plus dans l'Alsace aucun vestige de ces anciens monuments de l'Idolatrie: à peine y voit-on le nom des faux Dieux écrits sur quelques pierres; tout a été rüiné ou par la fureur des Guerres, qui depuis tant de siécles se sont perpetuées dans l'Alsace, ou par le zele des Chrétiens qui dés les premiers temps y ont fait fleurir la religion & la doctrine de JESUS-CHRIST. Je n'examine pas encor quels ont été les premiers Apôtres, qui ont annoncé l'Evangile dans cette Province, c'est un point que je ne tarderay pas de développer. Je commence par faire voir que dés le second siécle, la Religion Chrétienne avoit fait de grands progrés dans l'Alsace, & que dés-lors differentes Eglises y avoient été établies par des hommes Apostoliques. St. Irenée qui vivoit dans ce siécle est un sûr garant de cette vérité. Voicy comme parle ce Pere, en combattant les Heretiques de son temps. „L'Eglise, „ leur dit il, qui est répandüe par toute „ la terre, conserve avec soin la foy que „ nous prêchons, ... Quoyque dans „ le monde les langues soient bien dif- „ ferentes, la vertu de la tradition est „ une & la même par tout. Les Egli- „ ses qui sont fondées dans *les Germanies* „ ne croyent pas & n'enseignent pas „ autrement. Celles d'Espagne, des „ Gaules,

Le Christianisme en Alsace dés le second siécle.

(*k*) RHEN. *l.* 3. *pag.* 177. (*l*) SCHADÆ. *Munster Büch. pag.* 4.

(*m*) *Sum locus, quem prisca Novientum nomine Gentes*
Dixerunt, Delubrumque fuit, quo thura Dianæ
Sacrabant, nomen Christoque dicando traduxit
Atticho, tristi ac omine Apri nunc mansio dicor.

Digitized by Google

KRVTZ MANNA

P. I. p. 44

C. A. Seupel delin. et sculp.

Digitized by Google

Digitized by Google

Gaules, d'Egypte & de la Lybie, celles d'Orient & celles qui sont au milieu de l'univers n'ont pas une doctrine differente (*n*).

Ce saint Evêque de Lyon, qui suivant St. Basile, (*o*) touchoit au temps des Apôtres, & qui au rapport de St. Jerome (*p*) avoit eû pour maitre St. Polycarpe Disciple de St. Jean, ce grand Evêque, dont Tertullien vante la doctrine & l'exactitude (*q*), combat les heretiques de son temps en leur disant que les Eglises fondées *dans les Germanies*, dans les Gaules & dans l'Espagne enseignoient toutes les veritez qu'il deffendoit. St. Irenée vivoit sur la fin du second siécle, il y avoit donc dés lors dans les Gaules & dans les Germanies, non pas seulement des Chrétiens épars, mais des Eglises même établies de maniere que l'autorité de leur tradition & de leur créance, pouvoit servir à instruire, à détromper & à convaincre même ceux qui attaquoient la vraye Foy. Ce n'étoient donc pas des Eglises naissantes & qui eussent été fondées de son temps. St. Irénée les cite comme des témoins & des dépositaires de la doctrine des Apôtres, & il veut que pour connoître la vérité on ayt recours à leur tradition, *neque hæ quæ in Germaniis sitæ sunt aliter credunt aut aliter tradunt*. Ce saint se seroit-il ainsi expliqué, si le Christianisme n'avoit fait que d'éclore dans ces provinces? Le texte Grec marque expressément les Germanies ἐν Γερμανίαις. Ainsi nommoit-on de son temps les deux Provinces, qui sont sur les bords & en deçà du Rhin, dans les quelles l'Alsace étoit renfermée, comme nous l'avons vû. St. Irénée qui avoit son siege à Lyon, étoit à portée d'être instruit de l'état où se trouvoient les Eglises de ces provinces, & il ne craint pas même de les mettre à la tête de toutes celles qu'il donne comme des maitresses, desquelles on peut apprendre les veritez de la Religion.

Ce saint mourut en 202. Tertullien qui écrivoit en 209. ses livres contre les Juifs, employe contre eux des armes semblables à celles dont St. Irénée s'étoit servi contre les Heretiques: il leur dit que toutes les parties des Espagnes croyent en JESUS-CHRIST, que diverses nations des Gaules, que les endroits de la grande Bretagne, où les Romains n'avoient pû pénétrer, que les Daces, les Sarmates & les *Germains*, s'étoient soumis à JESUS-CHRIST (*r*). Ce Pere, dit un Autheur protestant, sous le nom de Germains, entend les peuples des Germanies, qui sont sur le Rhin voisines des Gaules, dont l'une s'appelle la Premiere ou Superieure, & l'autre la Seconde ou l'Inferieure. Comme les Romains avoient des forteresses & des Legions dans ces provinces, on ne peut douter, ajoute le même Autheur, qu'il n'y eût quelques Eglises où JESUS-CHRIST fût adoré (*s*). Il y avoit dés le temps de St. Paul des Chrétiens jusque dans la cour de CESAR: il y en avoit sans doute dans les Armées; & nous avons vû que les Empereurs même sont venus sur le Rhin, & qu'il y avoit toûjours sur ses rivages des Legions pour deffendre les Gaules contre les Barbares: le commerce des peuples avec les soldats Romains déja soumis à la Foy, facilitoit aux Prédicateurs de l'Evangile, les voyes pour faire connoitre JESUS-CHRIST: les Gaules ouvrirent les yeux à la vérité, & selon St. Irénée & Tertullien, JESUS-CHRIST avoit des adorateurs dans ces Provinces qui étoient les seules de l'univers connuës sous le nom de Germanies.

Envain pour contester cette verité allegueroit-on le fameux texte de Severe Sulpice, qui dit „ que la persecution cinquiéme commença par MARC AURELE, & qu'alors pour la premiere fois on avoit vû des Martyrs dans les Gaules, la Divine Religion ayant été embrassée plus tard en deçà des Alpes (*t*). „ Severe Sulpice ecrivoit vers l'an 400, c'est à dire prés de deux cens ans aprés St. Irénée, que Theodoret appelle la lumiere des Gaules & de tout l'Occident: ce saint qui vivoit dans le temps même de la persécution, arrivée selon Eusebe en 167, pou-

(*n*) *Quamquam enim dispares inter se mundi linguæ sunt, una tamen & eadem est traditionis vis. Neque hæ quæ in* Germaniis *sitæ sunt Ecclesiæ, aliter credunt, aut aliter tradunt. Neque quæ in Hispaniis aut Galliis &c.* IRENÆUS *l.* 1. *contra hæreses* c. 10. edit. Paris. ann. 1710. (*o*) BASIL. *de Spiritu Sancto c.* 29. (*p*) HIERON. *Catalog. Script. Ecclesiast.* (*q*) *Omnium doctrinarum curiosissimus explorator.* TERTUL. *contra Valentin. c.* 5. (*r*) *In Christum jam credere Hispaniarum omnes terminos & Galliarum diversas nationes & Britannorum inaccessa Romanis loca & sarmatarum & Dacorum & Germanorum.* TERTUL. contra Judæos c. 7. (*s*) *Loquuntur autem de Germaniis ad Rhenum, quarum altera prima Superior, altera inferior secunda Romanæ tum ditionis . . . non dubium est, quin & ibi essent aliquæ Ecclesiæ Christo dedita.* JOAN. HENR. URSINI *de prima Ecclesiæ Germ. orig. l.* 2. *c.* 1. *pag.* 20. (*t*) *Sub Aurelio Antonini filio persecutione quinta agitata, tum primum intra Gallias Martyria visa, serius trans Alpes Religione Dei suscepta.* SEVER. SULPIC. l. II.

pouvoit-il ignorer ce qui s'étoit passé dans les Gaules où il étoit Evêque, & dans les Germanies dont il étoit si proche? Et se seroit-il hazardé de citer aux heretiques le témoignage des Eglises de ces provinces, s'il n'avoit été constant que la foy Chrétienne y avoit été reçûe même depuis long temps, puis qu'il vouloit qu'on s'en rapportât à leur tradition? Tertullien parle comme St. Irenée & vivoit de son temps. Le témoignage de ces deux Peres peut-il être contre balancé par le texte d'un auteur, qui n'écrivoit que deux cens ans aprés eux & qui ne voyoit les choses que de loin? Severe Sulpice avoit, suivant les apparences, appris de la Chronique d'Eusebe le fait qu'il rapporte: il seroit plus croyable s'il s'en étoit tenu au texte d'Eusebe sans y rien ajouter du sien. Eusebe nous apprend qu'en l'an 167 plusieurs Chrétiens des Gaules avoient donné glorieusement leur vie pour JESUS-CHRIST, & qu'on voyoit encor de son temps les actes de leur Martyre écrits dans des Livres (*u*). Severe Sulpice ajoute de son fond qu'alors pour la premieure fois on avoit vû des Martyrs dans les Gaules; la divine Religion ayant été embrassée plus tard en deçà des Alpes. Eusebe ne fait pas des observations pareilles, & le texte de St. Irenée les dément, à moins qu'on ne convienne, que Severe Sulpice en avançant que la Religion Chrétienne a été embrassée plus tard en deçà des Alpes, a seulement prétendu que la Religion Chrétienne n'y avoit pas fait des progrés si éclatans, qu'elle n'y étoit pas si généralement reçûe & que, comme parlent les actes du Martyr de St. Saturnin, avant le Consulat de Dece & de Gratus, c'est adire avant 250, il y avoit peu d'Eglises dans quelques villes, qui eussent été bâties par la pieté de quelques Chrétiens (*x*). Mais quoy qu'avant ce temps les Chrétiens n'osassent se declarer avec éclat que dans quelques endroits, jusqu'à entreprendre de bâtir des temples au vray Dieu, il y avoit cependant des Eglises composées de Fideles & d'Evêques, qui prenoient soin de les instruire: la lettre que St. Cyprien écrivoit au Pape Etienne en 255, ne permet pas d'en douter. Il est donc constant que dés les prémiers temps du Christianisme il y avoit des Eglises dans les Gaules & dans les Germanies, & c'est à leur témoignage que St. Irenée & Tertullien en appellent pour confondre les Heretiques.

Tel étoit l'invincible argument qu'on employoit dans les premiers temps contre ceux qui enseignoient de fausses doctrines „. Nous pourrions „ compter, disoit St. Irenée, ceux que „ les Apôtres ont établis Evêques dans „ les Eglises, & nommer leurs succes„ seurs, qui sont venus jusqu'à nous; „ ils n'ont pas enseigné, ils n'ont pas „ même connu les réveries des hereti„ ques que nous combattons. Mais, „ continue ce saint Pere, par ce qu'il „ seroit trop long de rapporter la liste „ de ceux qui par succession ont gou„ verné toutes les Eglises, il suffit de „ dire que l'Eglise de ROME la plus „ grande, la plus ancienne, la plus con„ nüe de toutes, & qui a été fondée & „ établie par les glorieux Apôtres PIER„ RE & PAUL, nous marque la tradition „ qu'elle a reçûe des Apôtres, qui par „ leurs successeurs, parvenus de fil en „ fil jusqu'à nous, nous enseignent la „ foy, qui a été annoncée aux hommes. „ C'est par là, poursuit St. Irenée, que „ nous confondons tous ceux, qui sui„ vans les foibles lumieres de leur esprit „ propre, & l'instinct de leur vanité se „ sont aveuglez, & ont donné dans de „ mauvais sentimens. C'est avec cette „ Eglise de ROME qu'à cause de son ex„ cellence & de sa primauté, il est ne„ cessaire que toutes les Eglises, c'est à „ dire tous les Fideles soient unis „ (*y*). Tel est le précis de la doctrine de l'Eglise Chrétienne dans ces temps où elle étoit dans toute sa pureté & dans toute sa ferveur. Elle reconnoissoit qu'il étoit necessaire de s'attacher au Siege de ROME, que c'étoit cette Eglise qu'on devoit, à cause de son excellence & de sa primauté, principalement écouter; que la succession des Pasteurs depuis les Apôtres étoit un sûr garant qu'on ne s'égaroit pas; que comme leur succession

(*u*) *Plurimi in Gallia gloriosè ob Christi nomen interfecti, quorum usque in præsentem diem condita libris certamina perseverant.* EUSEB. *Chron. an.* 167. (*x*) *Ante Decii & Grati consulatum raras in aliquibus civitatibus Ecclesias paucorum Christianorum devotione consurrexisse.* Acta sancti Saturn. apud THEOD. RUINART. (*y*) *Quoniam valdè longum est in hoc tali volumine annumerare omnium Ecclesiarum successiones; Maxima & antiquissima, & omnibus cognita, à gloriosissimis Petro & Paulo Romæ fundatæ & constitutæ Ecclesiæ, eam quam habet ab Apostolis traditionem & annuntiatam hominibus fidem per successiones Episcoporum pervenientes usque ad nos, indicantes; confundimus eos qui quoquo modo vel per sibi placita vel vanam gloriam vel per cæcitatem & malorum sententiam, præterquam oportet colligunt. Ad hanc ergo Ecclesiam propter potiorem principalitatem, necesse est omnem convenire Ecclesiam, hoc est eos qui sunt undique fideles.* IREN. contra hæreses l. 3. c. 2. n. 2.

Digitized by Google

ſion prouvoit la legitimité de leur miſſion, on ne pouvoit douter qu'ils ne fuſſent guidez dans ce qu'ils enſeignoient, par l'aſſiſtance du Saint Eſprit promiſe aux Apôtres & à leurs ſucceſſeurs juſqu'à la conſommation des ſiecles ; & qu'enfin en les écoutant, on avoit une voye infaillible pour ne pas tomber dans l'erreur & pour conſerver l'unité de la foy. Ainſi penſoit St. Irenée, ainſi croyoient les Egliſes de la Germanie, qui avoient la méme doctrine & la méme créance que ce grand ſaint. *Neque aliter credunt, neque aliter tradunt.* Reflexions conſolantes pour les Catholiques d'Alſace, qui s'étant inſéparablement tenus attachez au Siege de ROME, plaignent le malheur de ceux que le ſchiſme en a détachez, pour ſuivre l'inſtinct de leur Eſprit particulier, ou la vanité & l'aveuglement des maitres qu'ils ont pris pour guides. Reprenons le fil de notre hiſtoire.

Premiers Apôtres de l'Alſace

St. Irenée & Tertullien, qui nous apprennent que dés les premiers temps, il y a eû des Egliſes chrétiennes dans les Germanies & par conſequent dans l'Alſace, ne nous diſent pas quels ont été les hommes Apoſtoliques, à qui ces Egliſes ſont redevables de leur établiſſement & de la foy qu'elles ont reçûe. Mais l'ancienne & conſtante tradition, jointe à des monuments qui paroiſſent mériter une entiere créance, nous enſeignent que les ſaints Euchaire, Valere & MATERNE furent envoyez par Saint PIERRE dans l'Alſace & les Provinces qui en ſont voiſines : Beatus Rhenanus, qui étoit en commerce d'érudition & d'amitié avec Eraſme, & dont les ſentimens, à ce que dit dans ſon eloge, un Recteur de l'Univerſité Lutherienne de Strasbourg, approchoient fort de ceux de ces premiers ſectaires, de ces hommes, qui à force de déclamer contre les ſuperſtitions & les erreurs populaires, renverſerent dans l'Alſace la Religion méme; Rhenanus d'ailleurs habile, reconnoit St. MATERNE comme le premier Apôtre de la province d'Alſace; je n'ay garde, dit il, de regarder comme une opinion fabuleuſe ce qu'on publie de ce ſaint; on montre encor à Ell petit village à trois lieües de Sceleſtat l'endroit où il fut reſſuſcité, pour aller enſuite prêcher l'Evangile aux peuples de Tréves & de Cologne. Je ne puis en marquer le temps, ajoute t'il, mais le fait me paroit aſſez sûr (a). Ceux qui ont écrit l'hiſtoire d'Alſace racontent cet événement d'une maniere, qui fait ſentir qu'ils n'avoient ſur ce point aucun doute. Gebveiller dans ſa Chronique manuſcrite, l'ancien Manuſcrit de l'Egliſe de St. Pierre le vieux que Bebelius rapporte ſur une Copie de l'an 1520, Jacques Königshowe qui ecrivoit en 1386, la Chronique d'Alſace, tous parlent de St. MATERNE comme du premier Apôtre de cette Province. Les Egliſes de Cologne, celles de Liége & de Tréves concourent avec celle de STRASBOURG, à publier que c'eſt de St. MATERNE & de ſes deux compagnons qu'elles ont reçû les premieres teintures de la foy: elles en celebrent la féte & ſouſcrivent à tout ce que l'Alſace raconte de ce ſaint. La tradition & le concert de toutes ces Egliſes devroient ſuffire pour nous convaincre. Mais leur creance ſur ce point eſt encore fortement appuyée par le témoignage de pluſieurs autheurs reſpectables par leur antiquité, qui s'accordent à nous marquer l'arrivée de St. Materne en Alſace, & le miracle que le Ciel opéra pour autoriſer ſa prédication.

Les ſçavants Bollandiſtes ont tiré de la pouſſiere les actes de ce ſaint & de ſes deux Collegues, écrits par Goldſcherus religieux de St. Mathias de Tréves. Cet autheur déclare d'abord que dans ce qu'il raconte de St. Materne il ne s'en eſt pas ſeulement fié au rapport de pluſieurs perſonnes, dont la foy ne pouvoit luy être ſuſpecte, mais qu'il a recueïlli les faits qu'il raconte de divers Manuſcrits tres anciens, qui avoient échappé à l'incendie & au ſaccagement de la ville de Tréves. C'eſt en 451. ſuivant Browerus, que Tréves fut ruinée pour la quatrieme & derniere fois (b); les Manuſcrits dont Goldſcherus s'eſt ſervi ſont donc d'une date anterieure. Cet autheur ecrivoit au moins au commencement du 10. ſiecle, puis qu'il a été ſuivi preſque pas à pas par Heriger Abbé de Lobe, qui a composé en 980, les actes des Evêques de Tongres de concert avec Notger Evêque de Liége. Surius avoit ramaſſé quelques morceaux de l'ouvrage de Goldſcherus; les Bollandiſtes l'ont mis au jour dans ſon entier, aprés l'avoir copié ſur cinq Manuſcrits de differents Monaſteres. Tous les ſçavants reſpectent le diſcernement de ces grands autheurs, qui depuis prés d'un ſiécle travaillent infatigablement à déméler le vray du faux dans l'hiſtoire des Saints.

Ce

(z) JOANNES STURMIUS. (a) *De Materno, qui hic D. Petri juſſu doctrinam Evangelicam primus enunciaverit, non puto inanem eſſe famam . . . de tempore dubito, de re ipſa ſatis certus.* B. RENAN, l. 2. p. 86. (b) Annal. Trevirens, an. 451. n. 48.

Ce preliminaire m'a paru necessaire pour donner credit à tout ce que l'Alsace croit depuis plusieurs siecles des actes de son premier Apôtre. Voicy ce que Goldscherus en raconte (c).

St. Materne ressuscité.

St. PIERRE étant venu à ROME au commencement de l'Empire de CLAUDE, ne vit pas plutôt que ces predications & ses miracles avoient établi la foy dans l'Italie, qu'il pensa à faire annoncer l'Evangile dans les Gaules, & dans la Germanie. Il choisit Euchaire, Valere & MATERNE pour un si saint ministere. Ces nouveaux apôtres arriverent dans un lieu nommé *Ele ia*, qui n'est autre que le village d'Ell à la droite de la riviere d'Ill vis à vis de Benfeld: ce lieu autrefois si celebre du temps des Romains & dont Ptolomée & l'Itineraire d'Antonin font mention, étoit nommé *Ellum*, *HelleIum*, *Elcebus*; on luy a donné depuis le nom *d'Elegia*. Les trois Disciples de St. PIERRE, ayant fait quelque séjour dans cette ville, MATERNE y tomba malade d'une fievre, qui l'enleva à l'Alsace. Ses deux compagnons prirent dans la douleur le parti de retourner à ROME. St. PIERRE touché de la perte qu'ils avoient faite les consola, & leur donna son bâton, les assûrant que c'étoit l'instrument dont Dieu vouloit se servir pour rendre la vie à celuy dont ils pleuroient la mort. Euchaire & Valere hâterent leur retour, & dans le transport de leur esperance & de leur foy, ils arriverent à Ell quarante jours aprés la mort de MATERNE. Dés qu'ils eurent posé sur le tombeau le bâton de St. PIERRE, MATERNE parut à l'instant ressuscité. Les spectateurs reconnurent dans ce miracle la toutepuissance du Dieu qu'on venoit leur annoncer; plusieurs se convertirent & reçûrent le baptéme: & les Chrétiens dans la suite bâtirent dans ce lieu une Eglise à laquelle ils donnerent le nom de la Resurrection. Il y a encor dans ce lieu des monuments de l'ancienne pieté des Fideles, & on voit de nos jours les peuples d'Alsace y accourir pour honorer la memoire de leur premier Apôtre.

Aprés que ces Saints eurent suffisamment instruit les nouveaux Chrétiens d'Alsace, ils passerent à Tréves, dont ils furent successivement Evéques. C'est ce qui a donné lieu au sçavant Jesuite Browerus de recüeillir dans ses Annales de Tréves, les temoignages qu'il a jugé les plus propres à appuyer ce que nous venons de raconter de Saint Materne (d). Il cite entre autres Pierre de Cluny, à qui une insigne piété & une grande capacité, ont merité le nom de Venerable. Cet autheur combattant les Petrobusiens, ne craint pas de leur dire qu'Euchaire envoyé par St. PIERRE pour prêcher dans la Germanie, avoit ressuscité un mort, qui étoit dans le tombeau depuis quarante jours. Il joint à ce temoignage celuy d'Honorius Prêtre & Ecolâtre de l'Eglise d'Autun, qui dit que St. PIERRE ayant donné son bâton à Valere & à Euchaire, fit sortir du tombeau MATERNE mort depuis quarante jours. Browerus ajoute que dans les actes des Synodes de l'Eglise de Tréves, on voit que c'étoit un usage établi & soutenu depuis plus de neuf cens ans, que dans les Synodes on faisoit toujours mention du bâton de St. PIERRE, avec lequel St. MATERNE fut ressuscité: c'est ainsi que s'expliquent ces actes (e).

Les autheurs plus recents ont embelli le récit de ce miracle par des circonstances que les anciens auteurs n'ont pas eu soin d'observer. Othon de Frisingue dit que St. MATERNE ne demeura que 33. jours dans le tombeau (f); & Gebweiller raconte que St. MATERNE renversa un temple consacré à Diane & à Mercure dans la forêt d'Ebermunster. Mais quelques circonstances peut-être imaginées pour donner plus de merveilleux à une histoire rapportée par d'anciens autheurs, ne doivent pas luy faire rien perdre de son authenticité & de son crédit. Un vieux palais conserve toujours l'honneur de son antiquité, quoy qu'on y ait ajouté quelques pieces arrangées suivant le goût moderne.

Quoy qu'il en soit, il paroit constant que St. MATERNE a été l'un des premiers prédicateurs de l'Alsace, & il est consolant pour cette Province de voir que St. PIERRE luy a envoyé les hommes Apostoliques, qui luy ont annoncé la foy Chrétienne, presqu'aussitôt que les Apôtres ont commence à la prêcher à Rome. Leurs travaux ne furent pas infructueux dans l'Alsace, & ce que nous avons rapporté de Saint Irénée parlant des Eglises fondées dans les Germanies, fait assez connoitre que dés le premier & second siecle il y avoit en Alsace un grand nombre de Fideles, qui avoient ouvert les yeux à la lumiere de l'Evangile.

Quelques autheurs (g) ont laissé par

(c) c. 1. n. 8. (d) BROWER. *Annal. Trev. Ann.* 49. & 50. n. 4. & 5. (e) *Cum quo Beatus Maternus à mortuis suscitatus extitisset.* ANN. TREVIR. AN. 49. & 50. n. V. (f) OTH. FRISING. l. 3. c. 15. (g) GEBV. ubi supr.

Digitized by Google

par écrit que du vivant de St. Materne, on bâtit à Strasbourg l'Eglise de St. Pierre le vieux, & une autre prés de Molsheim, qui porte encor de nos jours le nom de Dom Pieter; mais je n'ay pas trouvé des preuves assez solides de cette tradition. L'Eglise qui est prés de Molsheim paroit du moins tres ancienne, parcequ'on y voit un tombeau sur le quel il y a un Epitaphe d'un goût antique, & qui ne ressent en rien la barbarie du siécle où les Romains cesserent de dominer dans les Gaules. Nous le rapporterons icy tel que nous l'avons lû dans Browerus.

Memoriæ Terentiæ Augustinæ
conjugi Sanctissimæ
Justus Justinus
Maritus ejus, Titus Oceanus
Et Florida pientissimæ Matri.

Quelques uns ont lû de nos jours *Augustulæ*, au lieu d'*Augustinæ*. Quoyqu'il en soit tous ces noms sont Romains; mais par ce qu'on y lit les mots d'*Augustina* & de *Sanctissima*, on ne doit pas d'abord conclure que cette Dame étoit une Chrétienne. On voit dans Gruterus, deux Epitaphes (b); dans l'un fait pour Telephus, on lit *Augustina parens*: Et dans l'autre on lit, *Fabia Secundinæ conjugi carissimæ & sanctissimæ*. Dans l'un & dans l'autre on invoque les Dieux Manes D. M. ce que les Chrétiens n'auroient jamais souffert. Mais comme le tombeau de *Terentia* se trouve dans une Eglise, & que l'Epitaphe est sûrement Romain, on ne peut gueres douter que si cette Eglise n'a pas été l'ouvrage de St. Materne, elle n'ayt du moins été bâtie du temps que les Romains occupoient ces Provinces.

Les Chrétiens s'y multiplierent, sur tout depuis que Constantin touché du prodige que le Ciel avoit fait paroître à ses yeux sur les bords du Rhin, comme nous l'avons dit, se fut luy méme soumis à Jesus-Christ. L'exemple de ce grand Empereur, & l'éclat de ce miracle détromperent les peuples des Germanies, & les Evéques que les persecutions n'intimidoient plus, augmenterent aisément leur troupeau. Nous ignorons les noms de ceux qui gouvernerent l'Eglise de Strasbourg avant saint Amand. La tradition & tous les auteurs reconnoissent ce Saint pour le premier Evéque de cette Eglise, mais les autheurs ne s'accordent pas à marquer le temps au quel il occupa ce siege. L'histoire nous a laissé de grandes obscuritez sur ce point, que nous tâcherons de développer dans le livre suivant.

(b) Gruterus *pag.* 708, *n.* 8. & *pag.* 782. *n.* 1.

HISTOIRE D'ALSACE
SOUS L'EMPIRE ROMAIN ET LE COMMENCEMENT DE L'EMPIRE FRANCOIS
LIVRE CINQUIEME.

An de J.C. 346.

UN autheur qui travaille ſur une hiſtoire générale trouve des routes aiſées, parce-qu'il eſt à ſon choix de groſſir ſon ouvrage d'un tiſſu de veritez qui ne ſont pas conteſtées; dés qu'il rencontre des endroits difficiles, pleins d'obſcuritez, ou heriſſez de faits douteux, il prend des voyes plus applanies & ſe dégage de tout ce qui pourroit embaraſſer. D'ailleurs il a des guides qui luy ont frayé le chemin & qui garants de ce qu'il avance, lui égargnent les diſcuſſions. Il n'en eſt pas ainſi d'un hiſtorien, qui ſe renferme dans un ſujet particulier, il faut qu'il ſuive ſa ligne ſans s'écarter. Souvent il luy faut lutter contre des préventions populaires, & combattre contre des Critiques, qui n'ont encor veu que de loin, les païs où on veut les mener. Comme il manque du ſecours des auteurs qui ayent avant luy développé les matieres, il faut qu'il marche à tâtons pour trouver la vérité, & qu'au lieu de conduire ſon lecteur de faits en faits, il l'arréte par des diſſertations, qui n'ont jamais l'agrément d'une hiſtoire ſuivie, du moins auprés de la pluſpart des lecteurs, qui veulent qu'on contente leur curioſité, ſans les obliger à rêver ſur des points d'une érudition qui les fatigue. Telle eſt la condition où je me ſuis trouvé depuis que je parle de l'établiſſement de la Religion en Alſace. L'arrivée de ſaint MATERNE en cette Province nous a préſenté de grandes difficultez; elles ne ſont pas moindres pour deméler ce qui regarde St. AMAND premier Evéque de STRASBOURG. Nous allons eſſayer d'éclaicir ce point important.

S. AMAND premier Evéque de STRASBOURG. Concile de Cologne au quel ils ſouscrit.

Les Grands Auteurs (a), qui ont fait une collection des Conciles, n'ont pas oublié celuy qui ſe tint à Cologne le IV. des Ides de May, aprés le Conſulat d'Amantius & d'Albinus, c'eſt à dire le 11. May 346. Euphrate Evéque de Cologne avoit été accuſé par pluſieurs perſonnes Laïques & Eccleſiaſtiques, de ſoutenir que JESUS-CHRIST n'étoit pas Dieu. Cinq Evéques entre leſquels étoient Valérien d'Auxerre & AMAND de STRASBOURG, le condamnerent comme un blaſphémateur & conclûrent à ſa dépoſition. Euphrate perſiſtant dans ſon hereſie, pluſieurs Evéques des Gaules s'aſſemblerent à Cologne à la priere des Fideles de cette ville: quatorze Evéques s'y trouverent en perſonne, parmi leſquels étoient Jeſſé de Spire, AMAND de STRASBOURG & Juſtinien de Bâle au ſoin deſquels toute la Province d'Alſace étoit ſoumiſe. Dix autres Evéques envoyerent à Cologne leurs Deputez; tous condamnerent Euphrate à être dépoſé.

Les actes de ce Concile conſiderez dans eux mémes, n'ont rien qui puiſſe les faire regarder comme une piece ſuppoſée, la date y eſt marquée & tout y paroit avoir été fait dans la forme que les Canons preſcrivent. Ce Concile eſt d'ailleurs cité par des auteurs tres anciens, entre autres par Loup de Ferrieres dans la vie de ſaint Maximin ecrite en 839; l'auteur de la plus ancienne vie de ſaint Severin Evéque de Cologne, ecrite avant la fin du 8. ſiecle, parle de même du Concile de cette ville & de la condamnation d'Euphrate: on trouve les actes de ce Concile rapportez dans la vie de ſaint Servais Evéque de Tongres, qui eſt de même d'une tres ancienne date: Enfin le ſçavant Pere Petau ne craint pas d'avancer, que juſqu'à luy on n'a pas douté de la verité de ces actes & qu'on ne peut avec raiſon les ſoupçonner d'avoir été ſuppoſez (b).

Un point cependant embaraſſe d'habiles gens, & rend même à quelques

(a) CRABE, la BIGNE, SIRMOND, LABBE, COSSART. HARDOÜIN. (b) *Extat Synodus illa Tom. 1. Concil. cujus fides à nemine revocata eſt in dubium, ſed neque merito in falſi ſuſpicionem vocari poteſt.* PETAV. T. 4. l. 1. c. 3. §. 13. pag. 14.

ques uns les actes de ce Concile suspects. Euphrate, disent ils, qui venoit d'être déposé comme blasphémateur à Cologne en 346, se trouva cependant l'année suivante au Concile de Sardique, où il ne fut pas seulement admis au rang des Evêques, mais où on le choisit même avec Vincent de Capoüe, pour aller en Orient solliciter auprés de l'Empereur CONSTANCE, le rétablissement de saint Athanase & des autres Evêques, qui avoient été chassez de leur sieges par les Ariens. On ne peut douter que le Concile n'ait donné cette glorieuse commission à Euphrate Evêque de Cologne. St. Athanase nous apprend ce fait en termes tres exprés dans sa lettre aux Solitaires. De là on a peine à comprendre que le Concile eût voulu confier la cause de l'Eglise & les interests des Evêques Catholiques, à un Prélat qui venoit d'être déposé pour avoir soutenu une doctrine pire que celle des Ariens. Pour se tirer de cet embarras les sçavants prennent differens partis. Les uns supposent que le Concile de Cologne s'est tenu aprés celuy de Sardique, en 349. Quelques uns même en reculent la date jusqu'à l'année 375. D'autres, comme Henschenius & Pagi, croyent qu'il y a eu deux Evêques de Cologne, qui se sont immediatement succedez & qui portoient le nom d'Euphrate, ou du moins un autre à peu prés semblable. Cette difficulté n'arrête pas le P. Petau, ni même Blondel; ils prétendent qu'il n'y a pas d'inconvenient qu'un Evêque déposé dans un Concile particulier, ait rétracté ses erreurs avec tant d'éclat, qu'il ait obligé les Peres d'un Concile General d'oublier le malheur de sa chûte. Ne vit-on pas même dans le Concile de Sardique St. Athanase parler avec éloge d'Altere & d'Arie ou Macaire, comme le nomme saint Hilaire, qui aprés s'être engagez dans le parti des Eusebiens, s'en retirerent & vinrent à Sardique se ranger parmi les Orthodoxes (c)? Ursace & Valens chefs des Eusebiens & les ennemis les plus declarez de saint Athanase, furent rétablis par le Pape JULES, qui leur rendit sa communion, dés qu'ils se furent rétractez, en condamnant les heresies d'Arius & de Photin. Il falloit, dit saint Hilaire, leur accorder le pardon qu'il demandoient, pour fortifier le parti Catholique & affoiblir celuy des Ariens, en détachant ceux qui avoient troublé l'unité. Dans les agitations où étoit alors l'Eglise, l'indulgence & la modération paroissoient nécessaires pour les calmer (d). Ainsi dans le Concile de Sirmick de 351. on offrit à Photin même de le rétablir dans sa dignité, s'il vouloit renoncer à son heresie.

Il seroit à souhaitter que l'histoire eût expressément marqué qu'Euphrate revenu de son égarement, avoit rétracté la doctrine que le Concile de Cologne avoit condamnée; mais combien voyons-nous dans le récit de ce qui s'est passé dans les premiers siecles, de circonstances particulieres omises, & qu'on ne peut reconnoître que par les suites & d'autres circonstances, avec les quelles elles ont une étroite liaison? Si on ne vouloit rien abandonner à une sage conjecture, & exiger, pour ajouter foy aux pieces anciennes, qu'elles développassent en détail toutes les difficultez que la critique peut imaginer, mille précieux monumens deviendroient suspects & tomberoient dans un honteux mepris. Il n'est dit mot dans l'histoire, du retour d'Euphrate à la saine doctrine, mais les actes du Concile de Sardique & saint Athanase nous marquent qu'il a été admis au rang des Evêques Catholiques & choisi même pour aller solliciter la cause de l'Eglise contre les Ariens. Cette preuve n'est-elle pas suffisante pour persuader que cet Evêque avoit donc desavoüé ses erreurs & convaincu de sa bonne foy, les Peres qui dans ce temps croyoient qu'il falloit user d'indulgence & de moderation à l'égard de ceux qui revenoient au bon parti. Ceux qui soutiennent l'autenticité du Concile de Cologne opposent la vray-semblance à une autre vray-semblance. Il n'y a pas d'apparence, disent ceux qui croyent les actes supposez, que le Concile de Sardique eût confié la cause de l'Eglise à Euphrate, qui venoit d'être déposé. Ceux qui deffendent la vérité de ces actes soutiennent de leur côté qu'il y a apparence qu'Euphrate ayant convaincu les Peres de sa Religion & de sa foy, avoit été pleinement rétabli. Dans ce conflit de vray-semblance, il semble qu'il faut se déclarer pour une piece, qui considerée dans elle même ne présente rien qui la rende suspecte, & qui est d'ailleurs appuyée par le suffrage de toute l'antiquité,

(c) ATHAN. *Epist. ad Monach. n.* 15. (d) JULIUS *ex consilio veniam, quam orabant impertit, ut cum lucro Ecclesiæ Catholicæ, vires quoque detraheret Arianis, cum eos, qui unitatem turbaverunt, consilii hujus & audaciæ pœnitentes in communionem Catholicam per veniam reconciliatos pacis admitteret.* HILAR. FRAGM. 2. ex opere hist. pag. 529. Edition. Bened.

quité, comme le remarque le P. Petau, & par le plus grand nombre des auteurs modernes, même de ceux qui ont le plus affecté d'être en garde contre une aveugle crédulité. Mr. de Marca, Mr. Pithou, de Launoy, Aurelius, & parmy les Lutheriens & les Calvinistes Conrigius & Blondel, reconnoissent l'autenticité du Concile de Cologne.

Je ne m'arrête pas à réfuter la remarque de quelques Critiques, qui prétendent qu'on voit dans les actes de Cologne les souscriptions de deux ou trois Evéques, qui n'existoient pas dans le temps que se tint ce Concile. Mais doit-on sur la foy des catalogues de quelques Eglises particulieres, rejetter les actes d'un Concile, reconnus vrays depuis plusieurs siecles? Ne doit-on pas plutôt réformer ces catalogues sur l'autorité de ces actes? D'ailleurs les erreurs qui ont échappé à quelques copistes, suffisent-elles pour faire perdre tout credit à une piece si respectée depuis tant de tems? Si cela étoit les actes du Concile de Sardique tomberoient de même dans l'incertitude, puisque suivant la remarque des nouveaux Editeurs, plusieurs souscriptions y ont été alterées: & n'avons-nous pas veu que saint Athanase appelloit Arie, un Evéque à qui saint Hilaire donne le nom de Macaire? On peut dire au contraire que le Concile de Sardique nous répond de la verité des actes de Cologne. Trente-quatre Evéques des Gaules ont souscrit au Concile de Sardique, & 24. au Concile de Cologne qui n'a précedé que d'une année celuy de Sardique; on voit dans ces soubscriptions 22. ou 23. signatures entierement semblables, à la réserve que les actes de Cologne marquent les sieges des Evéques & qu'à Sardique aucun siege n'est marqué. On ne peut d'ailleurs contester qu'un tres grand nombre d'Evéques qui ont souscrit à Sardique, n'ayent occupé les sieges que les actes de Cologne leur assignent. Maximin a été sans doute en ce tems là Evéque de Tréves, Servais de Tongres, Euphrate de Cologne, Optatien de Troyes, Euloge d'Amiens, Mercure de Soissons, &c. Ce rapport des souscriptions du Concile de Sardique avec celles du Concile de Cologne, joint aux témoignages de toutes ces Eglises, doit ce semble, dissiper les difficultez qu'on oppose à l'autenticité des actes du Concile de Cologne. Nous nous sommes arrêtez à en faire voir la vérité par ce qu'ils fixent l'Epoque du tems auquel saint AMAND étoit Evéque de STRASBOURG.

S. AMAND Evéque de Strasbourg en 346.

Il est constant que le Concile de Sardique tenu en 347. rapporte le nom de trente-quatre Evéques des Gaules, entre les quels se trouva AMANDUS ou AMANTUS. Le Concile de Cologne tenu en 346. déclare qu'AMAND étoit alors Evéque de STRASBOURG, Maximin de Tréves, Servais de Tongres, Euphrate de Cologne, Victor de Vorms, Martin de Mayence, Jessé de Spire, Justinien des Rauracs, c'est à dire de Bâle. La tradition de toutes ces Eglises, s'accorde avec le temoignage des auteurs anciens & du plus grand nombre des sçavants modernes, qui conviennent que tous ces Evéques ont en ce temps là occupé ces sieges. On doit donc conclure que dans l'an 346. & 347, l'Eglise de STRASBOURG avoit saint AMAND pour Evéque.

Erreur populaire sur S. AMAND.

La vie de ce Saint à été écrite, suivant Vossius & Possevin, au milieu du dixiéme siecle par un Evéque de STRASBOURG nommé Uthon de la maison de Suabe. Cet ouvrage n'est pas parvenu jusqu'à nous, & il a méme échappé aux recherches du célébre Jesuite Papebrock. Nous ne devons pas beaucoup regretter cette perte, si ce que l'Evéque Uthon raconte de St. AMAND est conforme à ce qui en est rapporté dans les anciens Breviaires de l'Eglise de STRASBOURG, qui célébre la feste de ce saint le 26. Octobre. Deux des plus anciens Breviaires de cette Eglise, imprimez en 1479. & 1489. que nous avons en main, appliquent à saint AMAND Evéque de STRASBOURG des legendes, qui ne sont qu'un précis de la vie de saint AMAND qui occupoit le siege de Tongres ou de Mastrich, vers le milieu du septiéme siecle, trois cens ans aprés que saint AMAND occupoit celuy de STRASBOURG. Ces légendes nous disent que saint AMAND étoit d'Aquitaine, que de Moine il fut fait Evéque, qu'il bâtit un tres grand nombre de Monasteres, qu'il précha l'Evangile en diverses Provinces, que le Roy DAGOBERT voulut que son fils SIGEBERT fut baptisé de sa main, & qu'il fut enfin inhumé à Elnon Monastere qu'on nomme de nos jours, l'Abbaye de saint AMAND. Tous ces traits sont tirez de la vie du saint Evéque de Mastrich, rapportée par les Bollandistes au VI. Fevrier.

Wimphe-

(e) De MARCA Concord. l. 6. c. 17. §. 2. item l. 7. c. 2. §. 3. De LAUNOY. p. 1. 10. pag. 32. AUREL. c. 4. pag. 198. BLONDEL prim. p. 82. HERMAN. Contigius de Constit. Episcopor. Germ. §. 4.

Digitized by Google

Opinion de Wimpheling. & de Guilliman refutée.

Wimphelingius, qui ecrivoit le catalogue des Evéques de Strasbourg au commencement du seiziéme siecle, reconnut sans doute que saint Amand Abbé d'Elnon, qui baptisa Sigebert, avoit été Evéque de Mastrich : cette decouverte l'embarassa, mais il imagina un expedient qu'il crût propre à tout concilier, en supposant que Dagobert Roy des Austrasiens & des Alsatiens, ayant oüy parler de la sainteté & de la vertu d'Amand le fit venir de Mastrich, & trouva moyen de le faire premier Evéque de Strasbourg l'an 596 (f). La date est bien précise: mais cet autheur n'a pas été heureux dans son calcul; car saint Amand Abbé d'Elnon & ensuite Evéque de Mastrich, n'avoit alors que deux ans, suivant la démonstration qu'en font les Bollandistes, sur les ecrits des auteurs contemporains de saint Amand, ce saint étant né en 594 (g).

Guilliman, qui ecrivoit l'histoire des Evéques de Strasbourg cent ans aprés Wimphelingius, ne tombe pas dans cette erreur; mais prenant pour guide l'Abbé Sigebert (h) il donne dans un autre écueil. St. Amand, dit-il, ayant quitté en 638, l'Evéché de Tongres pour aller prêcher l'Evangile à differentes nations, vint aprés quelque intervalle de temps trouver Dagobert, qui jugeant qu'il étoit necessaire d'établir un Evéque à Strasbourg choisit saint Amand pour remplir le premier ce nouveau siege. De sorte que selon Guilliman, saint Amand n'a commencé d'être Evéque de Strasbourg par le choix de Dagobert que quelque temps aprés 638. Mais cet historien ne sçavoit pas que Dagobert I. mourut à Epinay le 19. Janvier 638. Comme les actes de nos Roys de la premiere race n'étoient pas datez ni par les Consuls, ni par les Indictions, ni par les années de la naissance de Jesus-Christ, mais seulement par les années de leur Regne, les plus habiles auteurs ont été tres embarrassez à determiner l'année de la mort de Dagobert. Henschenius a travaillé sur ce point pendant plusieurs années & à plusieurs reprises: Enfin aprés avoir examiné les monuments les plus anciens & les plus indubitables, il s'est fixé à la date que nous venons de marquer (i). le P. Daniel juge que c'est la plus exacte, & le P. Mabillon ne craint pas d'avancer que cette Epoque est à present indubitable & que tous les sçavans s'accordent sur ce point de Chronologie (k), qui sape par le fondement le systéme de Sigebert, & de Guilliman qui l'a suivi.

L'un & l'autre s'abusent encor plus lourdement, en supposant que saint Amand quitta le siege de Tongres ou de Mastrich en 638. On ne reproche pas à Sigebert d'avoir attribüé à ce saint le titre d'Evéque de Tongres: ce titre depuis longtemps avoit été transferé à Mastrich, comme il l'a été depuis à Liege. Mais on ne doit pas luy pardonner qu'il ait ecrit que saint Amand avoit quitté ce siege en 638. Pouvoit-il ignorer la lettre que le Pape Martin écrivit à saint Amand, en 650? Cet authentique monument, qui a été inseré dans les Conciles, prouve avec evidence que saint Amand n'avoit pas quitté le siege de Mastrich en 650. puisqu'il prioit le Pape de vouloir bien le décharger d'un si pesant fardeau. On ne voit pas un mot ni dans cette lettre, ni dans Sigebert, ni même suivant la remarque du sçavant Henschenius, dans aucun auteur ancien, qui insinuë que saint Amand Evéque de Mastrich soit devenu Evéque de Strasbourg (l). On n'a pour garant de ce fait que Wimphelingius, Guilliman & Jodocus Coccius, qui a osé déterminer que c'étoit en 639. que Dagobert avoit fondé l'Eglise de Strasbourg, à la quelle il donna pour premier Evéque saint Amand. On vient de voir que sur ce point ces autheurs ne méritent aucune créance.

Il faut donc laisser à part les fausses imaginations, de ceux qui ont confondu saint Amand Evéque de Strasbourg avec saint Amand Evéque de Mastrich qui vivoit au septiéme siecle, & reconnoitre que Strasboûrg avoit un Evéque nommé Amand dés l'an 346. Nous n'osons assûrer qu'il ait le premier de tous occupé ce siege: nous avons veu que le Christianisme a fleuri en Alsace dés le premier siecle; & dans le second, saint Irenée en appelloit au temoignage des Eglises des Germanies, où l'Alsace est renfermée, & dont Strasbourg a été de tout temps l'une des plus celebres villes. Y auroit-il de la témérité à dire

(f) Dagobertus *Austrasiorum & Alsaticorum Rex cognita sanctitatis & virtutum Amandi famâ, ipsum ut ex trajecto vocatus, primus ut Argentinensis Ecclesiæ Antistes præficeretur effecit. anno* 596. Wimpheling. *pag.* 7. (g) Vita St. Amandi Ep. Trajectens. VI. Febr. §. 10. n. 73. (h) *Sanctus Amandus Tongrensi Episcopatu post habito* . . . Chron. Sigebert ann. 638. (i) Exegesis prælimin. in 3. Tom. Aprilis. (k) Mabill. *de re Diplom.* l. 2. c. 26. § 1. n. 7. *ut plana sit & concors modo apud (viros eruditos)* Chronologia. (l) *Nec alibi de sancto Amando à Rege Dagoberto Argentoratum misso, apud antiquos scriptores quidquam reperimus.* Vita St. Amandi. VI. Februar. n. 68.

que ces Chretiens & ces Eglises avoient dés lors leurs Evéques? on ne peut du moins douter que saint AMAND n'ait gouverné l'Eglise de STRASBOURG trois cens ans plutôt que ne l'avoient crû des auteurs, qui travailloient dans un temps où la critique étoit bien enfoüie, & qui ne trouvant rien à dire à la gloire de saint AMAND leur premier Evéque, ont emprunté pour luy faire honneur, les eloges qu'on avoit donné à saint Amand Evéque de Mastrich: leur piété paroit rendre leur credulité plus excusable.

Nous nous sommes servis du secours des sçavants Bollandistes, pour établir l'Epoque de l'Episcopat du premier Evéque de STRASBOURG; leurs lumieres vont nous aider à déméler la suite de ses successeurs jusqu'à ETHO ou HEDDUS, qu'on trouve nommé avec le titre d'Evéque de STRASBOURG dans la lettre que le Pape ZACHARIE ecrivit aux Evéques des Gaules & de Germanie en 744. pour loüer leur zele & leur attachement au siege de Rome (m). Herman Contract ajoute qu'HEDDUS fut choisi Evéque de STRASBOURG en 734. la méme année que CHARLES MARTEL alla ravager la Frize. Depuis saint AMAND jusqu'à cet Evéque les Bollandistes comptent 21 Evéques, dont ils rapportent les noms recüeillis de differens auteurs. A la teste de tous ils placent saint AMAND, à qui succederent *Justinus* ou *Justus*. II. Evéque de STRASBOURG. III. *Maximinus*. IV. *Valentinus*. V. *Solarius*. On donne à tous ces Evéques le titre de Saints. VI. *Biulfus*. VII. *Magnus*. VIII. *Guarinus* ou *Garoinus*. IX. *Landelbertus*. X. *Rodobaldus*. XI. *Magnebertus*. XII. *Labiolus* ou *Ubiolus*. XIII. *Gundoaldus*. XIV. *Aldus*. XV. *Gando*. XVI. *Utho*. Wimphelingius qui rapporte les noms de presque tous ces Evéques, quoy que dans un ordre different, avoüe qu'il n'a rien trouvé qui puisse donner quelque connoissance de leur païs, de leur famille, de leur vie & de leur mort (n). XVII. *Ansoaldus*. XVIII. *Rotharius*. XIX. *Arbogastus*. XX. *Florentius*. XXI. *Wicgernus*. XXII. *Wondelfridus*. XXIII. *Heddo*, *Etho* ou *Ottho*. Suivant ce Catalogue il y a eu 23. Evéques de STRASBOURG depuis 346 jusqu'en 734. c'est à dire pendant prés de quatre siecles. On trouve en plusieurs autres Eglises, dans un pareil espace de temps, à peu prés un méme nombre d'Evéques; on en compte 21. à Rouen, & 20 à Tongres, c'est à dire cinq ou six Evéques par siecle. L'Eglise méme de STRASBOURG pendant le dernier siecle, en compte six, sçavoir CHARLES Cardinal de Lorraine mort le 24. Nov. 1607. LEOPOLD d'Autriche, GUILLAUME LEOPOLD d'Autriche, FRANÇOIS EGON Comte de Furstemberg, GUILLAUME EGON Cardinal de Furstemberg, & le Cardinal ARMAND Prince de ROHAN Soubise qui remplit à present avec tant de dignité ce grand siége depuis le 10. Avril. 1704.

Suite des Evéques de Strasbourg.

Schilter dans la collection qu'il a fait de quelques piéces, qui peuvent servir à l'histoire d'Allemagne, a inseré un catalogue des Evéques de STRASBOURG tiré de la Biblioteque d'Ausbourg & mis en vers par Erkenbald Evéque de STRASBOURG vers le milieu du dixiéme siecle (o). Les noms des Evéques y sont à peu prés semblables à ceux que nous venons de rapporter; mais l'ordre en est different puisqu'il compte St. FLORENT pour le septiéme Evéque, & qu'il laisse avant ce saint une lacune destinée sans doute pour y placer saint ARBOGASTE. Wimphelingius & Guilliman ont suivi cet ordre: Mais il est aisé de reconnoitre que cet arrangement n'est pas juste. Car s'il est vray que saint ARBOGASTE est mort en 661. comme Wimphelingius le suppose, ou en 668. comme le dit Guilliman, & qu'il soit sûr par la lettre du Pape ZACHARIE, que l'Evéque HEDDO occupoit le siege de STRASBOURG en 734 il faudroit que dans l'intervalle de 73. ou 66. ans, STRASBOURG eût eû quinze Evéques. Et si saint FLORENT est mort en 676, comme ces historiens l'ecrivent, il s'ensuivroit qu'entre ce Saint & l'Evéque HEDDO, c'est à dire dans l'espace de 58. ans, il y auroit eu quatorze Evéques à STRASBOURG. De si sensibles égarements prouvent toûjours mieux, qu'on doit s'en tenir à l'Epoque de 346. que nous avons fixée pour saint AMAND premier Evéque de STRASBOURG, & au catalogue que les Bollandistes ont dressé de ses successeurs jusqu'à l'Evéque HEDDO.

Nous serons attentifs á recüeillir dans la suite de cet ouvrage, jusqu'aux moindres traits que l'histoire nous mettra sous les yeux, touchant les Evéques dont nous venons de rapporter les noms: Elle ne nous dit rien de particulier de saint AMAND, si non qu'il assista au Concile de Sardique, & qu'il fit paroitre dans celuy de Cologne, un grand zele pour defendre la Divinité de JESUS-CHRIST: c'est sur ce titre que ce saint,

(m) SIRMOND. *Concil. Gall. T.* 1. *p.* 549. (n) WIMPH. *pag.* 17. (o) SCHILTER *script. rerum Germ. p.* 120. OBRECHT *prod. Als. pag.* 178.

Digitized by Google

ſaint, & peut-être ſon ſucceſſeur ſaint JUSTE ou JUSTIN eurent tant de part aux éloges que ſaint Hilaire donna en 358. aux Evêques de la Premiere Germanie.

S. Hilaire addreſſe un Livre aux Evêques de Germanie.

Aprés la mort de l'Empereur CONSTANT, CONSTANCE ſon frere ayant renouvellé ſes perſecutions contre les Orthodoxes, envoya ſaint Hilaire en exil, tandis que les Ariens multiplioient leurs profeſſions de foy, toûjours pleines d'expreſſions equivoques, à l'ombre des quelles ils couvroient le venin de leur hereſie. Les Evêques des Gaules, qui demeurerent fermes dans la foy de Nicée, écrivirent à ſaint Hilaire pour le conſoler dans ſon exil, & le prier de leur expliquer pourquoy les Orientaux publioient tant de differentes profeſſions de foy. St. Hilaire reçût leur lettre à la fin de 357. & pour y repondre, il leur envoya en 358. ſon livre des Synodes, qu'il addreſſa à ſes tres chers & Bienheureux freres & Coevêques de la Premiere & Seconde Germanie, de la Premiere & Seconde Belgique, de la premiere & ſeconde Lyononiſe, de la Province d'Aquitaine, de la Province de Gaſcogne (*Novempopulana*) au peuple & aux Clercs de Toulouſe, de la Province Narbonoiſe, & aux Evêques de la Grande Bretagne. St. Hilaire diſtingue les Evêques de la Premiere Germanie, qui comprend les Evêchez de Worms, de Spire & de STRASBOURG ſous la Metropole de Mayence, & les met à la teſte de tous les Evêques des Gaules. Il n'eſt pas aiſé de deviner la raiſon d'une ſi honorable diſtinction : il ſuffit de dire que dans la lettre de ſaint Hilaire, ils tiennent le premier rang parmi tous ceux dont ce ſaint exalte la religion & la foy. „Je vous ay félicité, leur dit-il, „de ce que vous n'avez ſouffert aucune „contagieuſe impreſſion de l'hereſie; „vous avez pris part à mon exil, & depuis trois ans vous avez refuſé de „communiquer avec ceux qui ne me „ſont pas unis dans la même créance „& le même eſprit: bien loin même „d'adhérer à l'impieté de Sirmium, „vous l'avez condamnée, dés que vous „l'avez connüe. Qu'il eſt glorieux pour „vous d'avoir fait paroître une fermeté „auſſi inebranlable„ (*p*). Tel eſt l'éloge que ſaint Hilaire fait des Evêques de la Premiere & Seconde Germanie; il les loüe de leur conſtance à conſerver le depôt de la foy. L'Egliſe de STRASBOURG doit benir le Ciel du bonheur qu'elle eut alors d'avoir un Evêque, qui ſçût proſcrire le ſchiſme & la garantir de la contagion de l'hereſie.

Pieté des Fideles en Alſace.

La pieté qui marche ordinairement de concert avec la vraye foy; ne fleuriſſoit pas moins alors dans ces Provinces. On y voyoit des Fideles entreprendre d'imiter la maniere de vie des Solitaires d'Egypte, dont ſaint Athanaſe avoit dépeint les vertus, en ecrivant la vie de ſaint Antoine, lorſque ce ſaint Evêque étoit à Tréves; & ſaint Auguſtin nous apprend qu'il y avoit prés de cette ville un petit Monaſtere où des ſerviteurs de Dieu faiſoient profeſſion de cette pauvreté Evangelique, à la quelle le Royaume des Cieux a été promis (*q*). Leur exemple fut bientôt ſuivi par deux Courtiſans qui comprirent que les delices de la Cour ne devoient pas être préferées au plaiſir de ſervir un maître, qui peut ſeul recompenſer dignement ceux qui le ſervent. Je ne ſçay ſi ce n'eſt pas de même dans un Monaſtere, c'eſt du moins ſur les bords du Rhin, que ſaint Jerôme prit la réſolution avec Bonoſe, de ſe conſacrer au Seigneur: c'eſt luy même qui nous l'apprend, dans la lettre qu'il ecrivit au Moine Ruffin. Aprés avoir fait avec Bonoſe nos etudes a Rome, luy dit-il, nous vivions enſemble dans une même maiſon ſur les rives demy-Barbares du Rhin; c'eſt là où je pris la réſolution de m'attacher au ſervice de Dieu (*r*). Bonoſe embraſſa le premier la profeſſion des Solitaires, avec un courage que ſaint Jerôme ne ſe laſſe pas d'admirer, luy même ſuivit de prés ſon amy; c'eſt ſur le Rhin que l'un & l'autre avoient formé le deſſein de mener une vie ſi ſainte. St. Athanaſe en avoit donné le modele, & le Ciel dés lors inſpira aux fideles qui habitoient les Provinces du Rhin, la penſée de s'enfermer dans les Monaſteres, pour ne s'y occuper que de ce que demande la plus haute perfection du Chriſtianiſme. Cet eſprit multiplia dans la ſuite le nombre des ſerviteurs de Dieu dans l'Alſace & le long du Rhin, ou l'on vit grand nombre de Monaſteres leur ſervir de retraite, comme nous le dirons en ſon lieu.

Te

(*p*) *Gratulatus ſum in Domino, incontaminatos vos, & illæſos ab omni contagio deteſtandæ hæreſeos perſtitiſſe . . . . O glorioſa conſcientia veſtra inconcuſſam ſtabilitatem! O firmam fidelis Petræ fundamine domum! O intemeratæ voluntatis illæſam, imperturbatamque conſcientiam &c.* HILAR. de Synod. n. 2. (*q*) AUGUST. l. 8. Confeſſ. c. 6. (*r*) *Scis, Domine JEſu, ... cum poſt Romana ſtudia ad Rheni ſemi-barbaras ripas eodem cibo, pari frueremur hoſpitio, ut ego primus cœperim velle te colere.* HIERON. Epiſt. ad Ruffin. Mon. t. 2. partis nov. Edit.

Digitized by Google

Tel estoit l'Etat de la Religion dans les Provinces du Rhin au quatriéme siecle. Les Evéques y deffendoient avec une invincible fermeté la cause de Jesus-Christ : déja on y voyoit des Fideles pratiquer dans les Monasteres la perfection evangelique, & le nombre des Chrétiens y étoit si grand, que les Barbares, ayant fait une irruption dans les Gaules au comencement du 5. siecle, comme nous l'avons dit, egorgerent au rapport de St. Jerome, dans l'Eglise de Mayence plusieurs milliers de Fideles (*t*). Le repos de ces Provinces fut troublé par les diverses inondations des Barbares pendant le cours du 4. & 5. siecle. Les Vandales les ravagerent, les Bourguignons se rendirent maitres de l'Alsace, Attila & les Huns exercerent sur le Rhin de grandes cruautez. Cependant les hommes Apostoliques ne furent pas arretez par tous ces malheurs, & on vit St. Severe Eveque de Tréves venir luy méme annoncer l'Evangile vers l'an 428. aux Gentils, qui s'étoient répandus dans la Premiere Germanie (*u*). Mais cette Province & en particulier l'Alsace cesserent entierement d'étre troublées par les Barbares infideles, dés que Clovis eut ouvert sur les bords du Rhin les yeux à la verité. Alors les François maîtres absolus de l'Alsace y firent faire de nouveaux progrés à la Religion Chrétienne, comme nous le verrons dans le cours de cette histoire, dont nous allons reprendre le fil, en continuant de développer ce qui s'est passé dans cette Province depuis Clovis.

Loix observées dans l'Alsace.

Aprés que les Allemands se furent soumis à l'Empire de Clovis, comme parlent Gregoire de Tours & Fredegaire, ou comme l'écrivent d'autres auteurs, qu'ils se furent rendus ses tributaires (*x*), l'Alsace joüit toûjours d'une tranquillité parfaite, n'ayant plus rien à craindre de ces inquietants voisins, qui pendant plusieurs siecles l'avoient fatiguée & ruinée par leurs pillages. Beatus Rhenanus pense que dés lors Clovis donna à un Duc, la Charge de gouverner cette Province avec les païs qui luy confinent au de là du Rhin, & qui dés lors étoient assujettis à la France (*y*). Nous ne pouvons souscrire au sentiment de Rhenanus parcequ'il ne nous paroit pas appuyé par aucun auteur ancien : ce ne fut à mon avis que longtemps aprés Clovis, que l'Alsace eut des Ducs pour y commander. Mais cette Province obligée de subir les Loix de son vainqueur fut dés lors soumise à la Loy Salique comme le reste de l'Empire François.

Theodose le jeune avoit rédigé dans un code les loix Romaines en 438. Les Visigoths & les Bourguignons avoient donné des loix aux peuples, qui dans une partie des Gaules étoient sous leur domination. Ces Exemples firent comprendre à Clovis que pour un bon gouvernement, il étoit necessaire d'avoir un corps de loix, aux quelles les peuples pûssent recourir pour régler leurs differens ; rien n'étant plus propre pour maintenir dans un état l'ordre & la paix, que l'uniformité de réglements, qui reünissans sous une même forme de police les anciens & les nouveaux sujets, n'en font qu'un meme peuple, sous un seul & meme Souverain. Plusieurs auteurs ont crû que Pharamond étoit auteur de la Loy Salique : Mr. de Valois & le P. Daniel en donnent tout l'honneur à Clovis. Il n'est pas de mon sujet d'entrer dans cette dissertation ; il me suffit de dire qu'au moins Clovis la corrigea en plusieurs points aprés son baptême, pour la rendre plus conforme à la Loy Chrétienne ; & que suivant la remarque des Bollandistes, il ordonna à tous ses sujets depuis la Loire jusqu'au Rhin de s'y soumettre & de la suivre „ (*z*). Les François, dit Agathias „ auteur contemporain, habitent le long „ du Rhin ; tout le païs qui touche à ce „ fleuve jusqu'aux confins de l'Italie, & „ une grande partie des Gaules sont le „ prix de leurs conquêtes „ (*a*). L'Alsace étant donc alors renfermée dans leur Empire se vit obligée de quitter une partie de ses anciens usages, pour se conformer aux Loix que le nouveau Monarque avoit prescrites à tous ses Etats. L'Alsace ne fut pas sans doute plus privilégiée que Marseille & les Provinces de la domination françoise, qui se virent toutes soumises à la Loy Salique.

Loi Salique.

Cette Loy est composée de soixante & onze articles. dont le soixante & deuxiéme régle, non pas seulement le droit

(*t*) *Moguntiacum captum, atque subversum est, & in Ecclesia hominum millia trucidata.* Hier. ad Ageruntium. (*u*) *Gentibus prima Germania prædicasse.* Vita S. Germani Antissiod. per Constantium c. 19. Brow. Ann. Trev. ad Ann. 428. n. 28. (*x*) *Alemannos cepit, ipsos terramque ipsorum sub jugo tributarios fecit.* Gesta Fran. c. 15. (*y*) Rhenan. rerum Germ. l. 2. (*z*) Vita Sti. Sigeberti 1. Febr. §. IV. n. 31. (*a*) *Sunt enim Franci Italis accolæ & contermini . . . circa Rhenum fluvium habitant, & continentem ei adjacentem, maximamque Galliarum partem occupant non quidem olim ab ipsis possessam sed potiùs acquisitam. Patria reipublica administratione abjectâ, imperantium legibus utitur.* Agath. l. 1. p. 12.

Digitized by Google

droit des Mâles dans la succession à la couronne de France, aucun article de cette Loy ne s'explique en particulier sur ce point; elle regle généralement le droit des Mâles dans la succession de toutes les familles nobles. Et s'explique en ces termes; „ Pour ce qui est „ de la terre Salique, que la femme n'ait „ nulle part à l'heritage mais que tout „ aille aux Mâles „ (*a*). On entendoit, dit Wendelinus, par le nom de terre Salique les terres des nobles de la nation. L'Alsace toûjours moins variable dans ses Coutumes & dans ses Loix que les autres Provinces, s'est toûjours constamment attachée à observer le réglement qu'elle a reçû de nos premiers Rois, dans le partage des successions, & on la voit encor de nos jours exclure les femelles de l'héritage des familles nobles, pour laisser aux Mâles tous les fiefs. C'est en ce point sur tout que consistoit le caractere distinctif de la Loy Salique.

On ne doit pas cependant, à mon avis, assûrer que cette Loy fût l'unique regle du gouvernement d'Alsace, depuis qu'elle fit partie de l'Empire François. Cette Loy renfermoit trop peu de reglemens pour qu'elle pût suffire à maintenir dans tous les cas, l'ordre & la Justice; de sorte qu'au defaut de la Loy Salique, Clovis permit que ses sujets dans le besoin prissent pour regles les Loix Romaines. „ Les François, dit „ Agathias, suivent presque toûjours la „ Police & les Loix des Romains; ils „ donnent une même forme à leurs contracts; ils observent de semblables re„gles pour leurs mariages, & la même „ discipline par rapport au culte de „ Dieu. Ils ont des Prêtres & des Ma„gistrats dans les villes, continüe le „ même auteur, ils observent les mêmes „ fêtes, & il me semble que pour des „ Barbares, ils sont tres polis & tres ci„viles, desorte qu'ils ne different de „ nous que dans le langage & la ma„niere de s'habiller (*b*).

L'Alsace voit dans cet éloge le portrait de ses habitans tels qu'ils étoient sous le Regne de Clovis, temps auquel étant renfermez dans la France, ils étoient obligez de se soumettre aux Loix prescrites à tous les François.

L'Idolatrie & l'heresie bannies de l'Alsace.

L'Exemple de ce Prince avoit non seulement engagé tous ses sujets d'embrasser la Religion Chrétienne; mais il les avoit même préservé de la contagion de l'Arianisme, qui infectoit alors le Royaume de Bourgogne & l'Aquitaine où dominoient les Visigoths. Agathias, qui nous dit que les François occupoient à titre de conquête le païs qui est au bord du Rhin, nous assure en même tems que tous ces peuples étoient Chrétiens & qu'ils avoient sur la Religion des sentimens orthodoxes (*c*). D'où on doit conclure que l'Idolatrie fut entierement proscrite de l'Alsace, & que l'Arianisme n'y pénétra pas, dés que cette Province fut devenüe Françoise: on y vit même dés lors fleurir la Religion Catholique, comme dans les autres Etats de l'Empire de Clovis. Ce Prince, dont les Evêques loüoient le zele pour la Religion Catholique & pour notre sainte Foy, sçavoit que la Religion est le lien le plus fort pour tenir les sujets dans la dépendance de leur Souverain, & qu'elle peut seule faire le bonheur des états, comme elle en est le plus ferme appuy. C'est dans cette persuasion que Clovis fit assembler au mois de Juillet 511. les Evêques à Orleans, afin que dans un Concile, ils réglassent de concert ce qui pouvoit servir à maintenir la Foy dans sa pureté & à remedier aux desordres qui s'étoient glissez dans la Police Ecclesiastique. Ce Concile est le premier qui se tint dans les Gaules sous la domination des François: on y fit des réglemens pour le bien des Eglises, des pauvres & des Monasteres, on y parle de la Messe, de l'observation du Carême, de trois jours d'abstinence avant l'Ascension, & de divers autres points qui pourroient suffire pour convaincre les Protestants, que leur réforme prétendüe s'est bien eloignée de la doctrine & de la discipline, qui servoient de régles à l'Eglise de France, dans ces premiers tems où l'Alsace étoit comprise dans le Royaume de Clovis.

Concile assemblé par Clovis.

Les anciennes editions des Conciles mettent au nombre des Peres qui assisterent à celuy d'Orleans, Adelphius à qui ils donnent le titre d'Evêque de Bâle (*d*). Mais les nouveaux editeurs ont crû aprés le sçavant P. Sirmond, qu'Adelphius étoit alors Eveque de Poitiers & non de Bâle. Les manuscrits ayant nommé Adelphius *Episcopus Ratiacensis* ou *de civitate Ratiaca*, & Raïs étant, suivant Gregoire de Tours, un Bourg du Poitou aux confins du païs de Nantes, où l'Eveque de Poitiers avoit autrefois son siége (*e*); les copistes se sont imaginé que l'Evêque de Poitiers

 ou

(*a*) Gloss. Cangii v. lex salica. (*b*) Agath. ubi supra. (*c*) *Christiani omnes sunt & de Deo rectissimè sentiunt.* l. 1. pag. 13. (*d*) *Episcopus Rauracensis.* Sirmond. Conc. Gall. notæ. pag. 602. & 606. (*e*) Greg. Turon. de Glor. confess. c. 54.

ou de Rais, *Ratiacensis*, étoit en effet l'Evêque de Bâle, *Rauracensis*. Mais qu'Adelphius ait été Evêque de Poitiers ou de Bâle, on doit toûjours reconnoître dans le Concile tenu à Orleans par les ordres de CLOVIS, la doctrine & la discipline des Eglises de France, au nombre desqu'elles étoient celles de Bâle, de Spire & de STRASBOURG, qui renferment toute l'Alsace sous leur jurisdiction.

S. Fridolin vient en Alsace.

Les Evêques ne seconderent pas seuls le zele qu'avoit CLOVIS pour faire fleurir la Religion Catholique, on vit de son temps des hommes Apostoliques travailler à inspirer par tout la pieté Chrétienne: tel fut saint Fridolin (*f*). Ce Saint étant sorti de Poitiers avec des reliques de saint Hilaire, prit sa route du côté de l'Alsace: il bâtit un Monastere sur la Moselle, une Eglise dans les Vôges & un autre à STRASBOURG, & vint ensuite fonder le Monastere de Sikingue dans une Isle du Rhin à quelques lieuës au dessus de Bâle. Il ne reste plus aucun vestige à STRASBOURG de l'Eglise qu'il y consacra à Dieu sous le nom de saint Hilaire; mais jay crû ne devoir pas omettre ce fait, qui d'ailleurs ne paroit pas assez important pour m'arrêter à faire voir que Baltherus qui le rapporte, est un auteur de caractere à devoir être crû.

Tout le Rhin soumis à l'Empire François.

Pendant tout le Regne de CLOVIS, l'Alsace joüit toûjours d'une tranquillité, qui ne put être troublée par ses voisins. Les Allemands, qui habitoient au delà du Rhin & dans une partie de la Suisse, n'avoient pû se relever aprés la bataille que les François avoient remportée sur eux; leur païs méme avoit été depeuplé par la retraite d'un tres grand nombre d'habitants, qui étoient allez chercher un azyle dans les terres de Theodoric Roy d'Italie; & CLOVIS s'étoit emparé du Royaume de Cologne aprés la mort du Roy Sigebert & de son fils, de sorte que tout le cours du Rhin depuis sa source jusque bien au delà de Cologne, étant soumis à la domination Françoise, l'Alsace étoit de toutes parts en fûreté. CLOVIS profitant du calme où se trouvoit sa nouvelle conquête, y maintenoit l'ordre & les loix & y faisoit faire sans cesse de nouveaux progrés à la Religion. La mort finit les jours de ce conquerant sur la fin de Decembre 511. à l'age de 45. ans, aprés en avoir regné trente. Cette mort ne fit rien perdre à l'Alsace ni de son repos ni de son bonheur.

Les quatres fils de CLOVIS partagerent entre eux les Etats de leur Pere. THIERRY ou THEUDERIC l'aîné de tous, plus experimenté que ses freres dans le maniment des affaires & dans le métier de la guerre, dans lequel il s'étoit signalé contre les Ostrogoths, eût en son partage les païs les plus exposez aux ennemis du nom François. Outre ce qui luy fut cedé du côté de l'Aquitaine & du Languedoc, Metz devint la Capitale de ses états, qui s'étendoient jusqu'au Rhin & meme au delà de ce fleuve dans les païs que CLOVIS avoit subjugez; de maniere que l'Alsace fut comprise dans le Royaume de THIERRY. Ses trois freres dont le plus âgé avoit seize ou dix sept ans, partagerent entre eux l'interieur du Royaume. CLODOMIR fut Roy d'Orleans, CHILDEBERT de Paris & CLOTAIRE de Soissons.

THIERRY fils de CLOVIS regne en Alsace.

Il y a lieu de douter si dés lors on donna au Royaume de THIERRY, le nom d'Austrasie: on ne trouve ce terme mis en usage par Gregoire de Tours & Fredegaire, que sous le regne de Sigebert, à peu prés dans le tems qu'on donna le nom d'Alsace à la Province dont nous ecrivons l'histoire. Alors la France se trouva divisée en quatre parties differentes; la Bourgogne & l'Aquitaine conserverent leur ancien nom. Tout le reste du Royaume fut partagé entre les païs qui étoient à l'Orient, qu'on nomma la France Orientale, & ceux qui étoient à l'Occident, qu'on appella la France Occidentale: l'Orientale dans le langage Tudesque fut nommé Ooster-riich ou *Nova-Westria*, d'où on forma le nom de Neustrie. Ces deux Etats changerent dans la suite souvent de limites; mais le cours du Rhin & par consequent l'Alsace, ne cessa jamais d'être renfermé dans l'Austrasie, tandis qu'on continüa d'user de ce terme, pour dénommer une partie du Royaume de France. Revenons à THIERRY.

L'Alsace partie de l'Austrasie.

Conquestes du Roy THIERRY.

Bien-loin que ce Prince perdit rien de tout ce que son Pere CLOVIS avoit possedé au de là du Rhin, il se rendit maître du Royaume de Turinge. Cette nouvelle conquête affermit toûjours plus sa puissance en Allemagne, c'est à dire dans ce païs d'au delà du Rhin, qui comprend de nos jours le Duché de Wirtemberg, le Marquisat de Bade, le Brisgau, la Suabe jusqu'au lac de Constance, avec les païs qui dépendent dans la Suisse, des Evêchez de Bâle & de Constance jusqu'à la riviere d'Aar. THIERRY voulant policer tous ces peuples si voisins

(*f*) Acta Sanctor. VI. Martii. vita S. Fridolin.

fins de l'Alsace, & les accoutumer à la domination Françoise & aux usages des Chrétiens, jugea à propos de leur donner des Loix, qui convenoient à un si sage dessein. Il fit travailler à cet ouvrage, lorsqu'il étoit à Châlons sur Marne (*g*). Mais comme le Paganisme étoit depuis longtemps enraciné chez les Allemands, il ne pût tout d'un coup réformer les abus qui regnoient parmi ces peuples. CHILDEBERT fils de SIGEBERT I. CLOTAIRE II. & DAGOBERT mirent plusieurs années aprés dans sa derniere perfection la Loy des Allemands. Un tres habile homme prétend avoir de bonnes conjectures, qui luy font croire que dés lors la Loy des Allemands étoit en vigueur dans l'Alsace (*h*). Il me paroit au contraire que bien loin que l'Alsace fut alors assujettie à cette Loy, les Allemands eux mêmes se virent soumis, au moins par rapport à la forme du Gouvernement, aux coutumes & aux Loix des François; Agathias nous le fait remarquer en termes exprés: „ les Allemands, dit il, dans „ l'administration des affaires publiques, „ suivent la Police du Royaume de „ France „ (*i*). Nous avons veu que la France, suivant le même auteur, s'étendoit jusqu'au Rhin & qu'elle comprenoit l'Alsace; ainsi cette Province ne se gouvernoit pas suivant les Loix des Allemands; les Allemands au contraire se conformoient à la Police & aux Loix des Alsatiens.

Loy des Allemands.

Agathias ajoute que les Allemands avoient quelques coutumes conformes aux anciens usages de leur païs, & THIERRY eût la condescendance d'y faire attention en leur donnant des Loix particulieres. Il est prudent de menager des sujets nouvellement conquis, en ne les forçant pas de changer tout à fait de pratiques & de mœurs, lorsqu'elles peuvent en quelque sorte s'accommoder au bon ordre qu'un souverain veut mettre dans ses états. C'est sur ce plan que la Loy des Allemands fut dressée, bien differente dans ses principaux articles de ce qui s'observoit dans l'Alsace, à qui la Loy Salique servoit de régle. Les femelles, comme nous l'avons vû, étoient par cette Loy excluës de la succession des terres nobles; la Loy des Allemands veut au contraire que les sœurs partagent entre elles l'heritage de leur Pere (*k*), & dans aucun endroit elle ne réserve aux Mâles les terres nobles; mais sur le fait de la Religion cette Loy étoit conforme à celle qui s'observoit en Alsace. Cette uniformité étoit necessaire pour amener au Christianisme des peuples encor Idolatres.

Agathias nous apprend que du tems des fils de CLOVIS, les Allemands étoient encor attachez à un Paganisme tout barbare, & qu'ils ne s'accordoient pas avec les François sur l'idée de la Divinité (*l*). Ces peuples qui habitoient au dela du Rhin aux confins de l'Alsace, offroient encor des victimes à des arbres, & honoroient comme des Dieux des Collines, des Forêts, & des Chûtes d'eau; c'étoit pour rendre hommages à ces sortes de Divinitez, qu'ils coupoient la tête à des chevaux & à d'autres animaux. Mais le commerce avec les François, continuë le même auteur, détrompoit insensiblement les moins grossiers, & leur faisoit prendre sur le chapitre de la Religion des idées moins insensées. L'Alsace plus voisine que toutes les autres Provinces, eut sans doute plus de part qu'aucune autre à un si heureux changement. On voit dans la Loy des Allemands, divers articles qui regardent la police & les immunitez Ecclesiastiques: mais ne risque-t'on pas de s'avancer en disant, que c'est de cette source que ces privileges & ces usages si favorables aux Eglises, ont coulé dans l'Alsace? N'est ce pas plutôt des Conciles que cette Province les a reçûs, & que de là ils sont passez dans l'Allemagne? Les Conciles d'Orleans & celuy d'Auvergne avoient réglé sous l'autorité de CLOVIS & de son petit fils THEODEBERT, ce qui regardoit la police Ecclesiastique. Dés que le Christianisme prévalut chez les Allemands, ces peuples furent obligez de se soumettre à ces Loix prescrites à toute la Monarchie Françoise, dont l'Alsace faisoit partie. C'est donc à tort, a mon avis, qu'on avance que l'Alsace à adopté les Loix des Allemands; les Allemands furent au contraire alors obligez de se conformer aux Loix qui se pratiquoient en Alsace, sur tout par rapport aux Eglises & à ses Ministres. Ainsi les Rois François travailloient à donner à leurs nouveaux états, une forme qui convenoit à des Chrétiens, comme le moyen le plus propre à maintenir leurs peuples dans l'ordre & dans la paix.

L'idolatrie subsiste au delà du Rhin.

Regne de THEODEBERT petit fils de CLOVIS.

THEODEBERT, qui succéda à son Pere THIERRY I. mort à Metz en 534. ne fut pas moins attentif que ses pré-

decesseurs

(*g*) Capitul. Regum Francorum. BALUSII T. 1. pag. 54. (*h*) OBRECHT. Prod. Alf. pag. 214. (*i*) *In republica verò administratione Francorum politiam sequuntur.* AGATH. l. 1. c. 18. (*k*) *Et ad ipsas hæreditas paterna pertingat.* Articul. 57. (*l*) AGATH. l. 1.

decesseurs à assurer le repos des Provinces qui luy étoient soumises. Ce Prince intrepide & qui aimoit la guerre, bien loin de souffrir qu'on vint entamer l'Alsace, soumit à son Empire, dit Agathias, les Allemands qui n'avoient pas encor subi le joug de la France, & dompta méme des nations encor plus eloignées (*m*). Luy méme fait le détail de ses conquêtes, dans la lettre qu'il ecrivit à l'Empereur JUSTINIEN. „ Mon Royaume, luy dit-il, s'é„tend le long du Danube jusqu'aux „frontieres de la Pannonie, & de là „jusqu'au bord de l'Ocean; la Turinge „& la Saxe sont le fruit de nos victoi„res „. Jamais Roy ne fut plus fier ni plus jaloux des droits de sa couronne; comme il se croyoit offensé de ce que l'Empereur JUSTINIEN prenoit à la tête de ses Edits le titre de Francique & d'Allemanique, THEODEBERT ne se contenta pas de faire de son côté frapper des Medailles où il se donnoit le titre d'Auguste, & où on le voyoit revêtu des ornements jusqu'alors uniquement affectez aux Empereurs; de plus voulant profiter de l'Embarras où JUSTINIEN se trouvoit, ayant à soutenir une guerre en Perse & un autre contre les Ostrogoths, il forma la résolution de porter ses armes jusque dans la Thrace, pour se venger de l'injure que JUSTINIEN luy faisoit, en prenant des titres qui ne convenoient qu'au souverain de la France & de l'Allemagne. Mais lorsqu'il se préparoit à executer ce grand dessein, il fut accablé à la chasse par la chute d'un arbre, qui ne luy laissa que peu de jours de vie. Il mourut en 548.

An. 548.

C'est sous son regne que que les Goths qui dominoient dans une partie de l'Italie, voulant ménager son amitié, renvoyerent les Allemands, qui dés le temps de CLOVIS étoient venus chercher une retraite sur les frontieres de l'Italie par la crainte d'étre soumis a l'Empire François (*o*). Ainsi toute l'Allemagne fut generalement assujettie à nos Rois, qui luy donnerent dés lors pour la gouverner des Ducs & des Comtes, dont il est fait souvent mention dans la Loy des Allemands. On vit même cette nation fournir des Officiers, que leur mérite éleva aux premieres charges & dans la Cour & dans les armées Françoises. Tels furent ces deux fameux freres Allemands Leutharis & Bucelin, ou Butelin, comme l'écrit Agathias, qui rendirent leur nom celebre sous le regne de nos premiers Rois. Les Romains craignant que THEOBALDE ou THIBAUT qui avoit succedé à son Pere THEODEBERT, ne voulût suivre le dessein que son Pere avoit formé de leur faire la guerre, envoyerent en France des Ambassadeurs pour tâcher de détourner cet orage. THIBAUT encor jeune, d'une humeur paisible, & qui n'avoit pas une complexion assez forte pour soutenir les fatigues de la guerre, avoit du penchant pour demeurer en repos, en laissant les Romains & les Goths vuider leurs differents, sans entrer dans leurs querelles. Mais Leutharis & Butelin le déterminerent à donner du secours aux Goths contre l'Empereur. Je rapporte ce trait pour faire connoitre la bonne intelligence, qui étoit entre les François & les Allemands, qui ne reconnoissoient alors qu'un même souverain; d'où il est aisé de juger que l'Alsace n'ayant rien à craindre de ses voisins, joüissoit d'une profonde paix. Cette paix ne fut point troublée sous la domination de CLOTAIRE I. devenu maître de toute la Monarchie Françoise; ni sous le regne de SIGEBERT l'un des fils de CLOTAIRE qui aprés la mort de son Pere regna dans l'Austrasie. SIGEBERT Prince le plus accompli de son tems & dont nos historiens vantent la sagesse, la grandeur d'ame, l'humeur bienfaisante, la continence, vertu si rare dans les Princes de ce tems là, & enfin les excellentes qualitez pour la guerre, porta ses armes au de là du Rhin contre les Abares, & plus souvent encor dans le cour de la France contre ses freres & sur tout contre CHILPERIC Roy de Soissons. Pendant tous ces troubles l'Alsace demeura toûjours en repos. Elle devint plus florissante sous les regnes suivants où l'on vit nos Rois venir faire leur séjour dans cette Province & luy donner d'insignes marques de leur piété & de leur magnificence. De sorte que nous touchons au temps où cette Province commençant d'être nommée Alsace, va fournir à nôtre histoire des faits plus particuliers & plus marquez que ceux que nous avons raconté jusqu'à present.

THEODEBALDE Roy de France.

CLOTAIRE I.

SIGEBERT Roy d'Austrasie.

(*m*) *Theodebertus paterno regno accepto, & Alemannos & nonnullas finitimas gentes subegit.* AGATH. l. 1. pag. 14. (*n*) Appendix GREG. Turon. Ruinard. pag. 1336. (*o*) *Alemannicam gentem dimiserunt.* AGATH, l. 1. pag. 17.

Digitized by Google

LIVRE SIXIEME.

Brunehaut & Fredegonde.

SUr la fin du sixiéme siecle deux ambitieuses femmes, disposant en maitresses de l'esprit de deux Rois leurs maris, allumerent de toutes parts en France, le feu d'une violente guerre & mirent tout le Royaume sur le penchant de sa ruine. Fredegonde epouse de CHILPERIC Roy de Soissons, & Brunehaut femme de SIGEBERT Roy d'Austrasie, animées par leur haine & leur jalousie, armerent les freres contre les freres, le Pere contre le fils, & les sujets contre leurs legitimes Souverains; ne craignant pas d'employer les plus grands crimes pour venir à bout de leurs furieux desseins. Ainsi vit-on SIGEBERT I. au moment qu'il étoit prêt d'accabler son frere CHILPERIC, perir devant Tournay par le fer empoisonné que Fredegonde avoit mis entre les mains d'un assassin (*a*). Aprés s'être défait de son ennemy, cette cruelle Reyne travailla sans délay à arracher à son neveu CHILDEBERT la couronne d'Austrasie, pour la mettre sur la tête de son mary. Elle se saisit dans ce dessein de Brunehaut & de ses enfans qu'elle mit en prison, aprés avoir engagé dans son parti les premiers Officiers du Roy SIGEBERT. Mais Gundebaut un des Generaux de l'Armée d'Austrasie, deconcerta ce noir projet, ayant trouvé moyen de tirer de prison le petit Prince CHILDEBERT, qu'il fit descendre par une fenestre dans un sac, dans lequel on l'emporta hors des portes de Paris; & de là il le conduisit par des routes écartées heureusement jusqu'à Metz, où il fit reconnoitre pour Roy ce Prince qui alors avoit à peine cinq ans.

Childebert Roy d'Austrasie.

Cependant Brunehaut, dont les charmes avoient enchanté le jeune Prince Merovée fils du Roy CHILPERIC, donna quoyque prisonniere des ombrages à ce Roy, & luy fit apprehender qu'elle pourroit par ses intrigues, luy causer plus d'embarras en demeurant dans son Royaume, que si elle en étoit eloignée: cette crainte le fit condescendre aux instances que luy fit CHILDEBERT de luy rendre sa Mere. Mais dés que Brunehaut fût de retour à Metz avec ses deux filles, elle ne pensa plus qu'à presser le Roy & son Conseil de venger la mort de son mary & de leur Roy. Les Austrasiens se mirent en effet en campagne dans la résolution de venir assieger Soissons. Cette entreprise ne fut pas heureuse; mais GONTRAM Roy de Bourgogne s'étant déclaré pour son neveu CHILDEBERT, il fit marcher ses troupes contre CHILPERIC qui fut entierement défait, ayant perdu dans la Bataille prés de 24. mille hommes (*b*). Cette victoire affermit le thrône du jeune Roy, mais il vit bientôt naître d'autres guerres qu'il fut obligé de soutenir; comme elles sont étrangeres à l'histoire d'Alsace, je ne dois pas m'arrêter à en raconter les événements, ni les horribles crimes de Fredegonde qui fit assassiner deux fils de son mary pour assûrer la couronne à ses propres enfans. Le Ciel confondit cette ambitieuse Marâtre en luy enlevant quatre fils qu'elle avoit eû de CHILPERIC. CHILPERIC fut ensuite luy même poignardé ne laissant qu'un fils, à qui Gontram Roy de Bourgogne donna dans le baptême le nom de CLOTAIRE, & qui dans la suite devint seul Roy de toute la Monarchie Françoise sous le nom de CLOTAIRE II (*c*).

Aprés la mort de CHILPERIC les Seigneurs du Royaume d'Austrasie s'attacherent plus que jamais à menager pour le jeune Roy CHILDEBERT, les bonnes graces de GONTRAM Roy de Bourgogne, qui n'avoit point d'enfans: ils réüssirent, & ils parvinrent à engager ce Prince à assûrer ses états à son neveu CHILDEBERT, qui quoy qu'il n'eût que dix-sept ans avoit déja deux fils. Ce traité fut projetté entre GONTRAM & Brunehaut en 587. à Andelot. Le P. Daniel laisse à douter si c'est Andelot en Champagne à quatre lieuës de Chaumont, ou Andlau en Alsace, que cet habile historien, je ne sçay sur quel titre, dit avoir été autrefois une ville Imperiale (*d*): aucun memoire d'Alsace n'a jamais donné ce rang à cette petite ville. An. 587.

Childebert tient sa cour en Alsace.

Dés que CHILDEBERT se vit assûré de succeder un jour à son Oncle GONTRAM dans le Royaume de Bourgogne, ce jeune Roy choisit l'Alsace pour y faire son séjour ordinaire, soit qu'il fût charmé de la beauté de cette Province,

H 3

(*a*) GREG. Tur. Hist. l. 4. n. 52. ann. 575. (*b*) GREG. Hist. l. 5. c. 13. ann. 576. (*c*) Idem l. VI. c. 46. an. 584. (*d*) DAN. Hist. de fr. 1. Edit. pag. 244.

vince, soit qu'il voulût être plus à portée de la Bourgogne, qui luy étoit promise. Outre le Palais qu'il avoit à STRASBOURG, il en avoit un autre à Marleim, que Gregoire de Tours appelle *Marilegium* (e), à quatre lieuës de STRASBOURG, au pied des Vôges dans une situation délicieuse. Il y vivoit avec ses deux fils, THEODEBERT qui avoit été baptisé par Magnence Evêque de Tréves, & THIERRY qu'il fit toûjours élever dans l'Alsace, comme si dés lors il luy eût destiné cette Province, dont THIERRY dans la suite devint en effet le Souverain. La naissance de ces deux Princes avoit donné à GONTRAM une joye extréme, & il les regarda toûjours comme des dons de Dieu qui vouloit perpetuer la lignée de CLOVIS. Toute la France ressentit de même vivement cette grace du Ciel, & on vit les Seigneurs qui demeuroient à Soissons & à Meaux, venir de concert demander à CHILDEBERT un de ces Princes pour regner sur eux. Le Roy d'Austrasie étoit alors à STRASBOURG avec la Reine sa femme & la Reine Brunehaut sa Mere; il y reçût avec plaisir ces envoyez & il leur accorda volontiers son Aîné THEODEBERT, à qui il donna des Comtes & quantité d'Officiers pour luy faire une Cour, & l'aider par leurs conseils à gouverner son nouvel état. Tout le peuple le reçût avec des marques sensibles de son attachement & de sa fidélité. Mais cette démarche faite au préjudice du jeune CLOTAIRE fils de CHILPERIC & de Fredegonde, donna dans la suite occasion à de grands troubles; parceque Soissons avoit appartenu à CHILPERIC de qui CLOTAIRE son fils devoit naturellement hériter.

Entreprise de Fredegonde sur la vie de CHILDEBERT.

Il en falloit moins pour irriter Fredegonde toûjours prête à former les plus cruels desseins. Elle résolut dés lors de faire égorger CHILDEBERT pour venger l'outrage fait à son fils CLOTAIRE, à qui on venoit d'enlever une partie du Royaume de Soissons: elle engagea trois Seigneurs de sa Cour à executer cette détestable entreprise; elle trouva même moyen de faire entrer dans cette conjuration trois des plus considerables Ducs du Royaume d'Austrasie, à la tête desquels étoit Rachingue, que CHILDEBERT avoit comblé de bienfaits. Mais les graces reçues ne sont pas un frein assez fort pour retenir un ambitieux, flatté par l'esperance de s'élever toûjours plus. Le Roy de Bourgogne informé de cette conspiration en donna avis à CHILDEBERT. On se saisit des conjurez & la mort punit leur crime. L'Alsace ne tarda pas de devenir le théatre d'une seconde conjuration, qui fut sur le point de réüssir.

Autre conjuration découverte.

La Reine Faileube ou Fragileibe, Epouse de CHILDEBERT II. fut avertie que Septimine gouvernante des petits Princes, abusant du credit qu'elle avoit à la Cour, avoit concerté avec quelques Seigneurs les moyens d'engager le Roy à repudier la Reine son Epouse, & à éloigner sa Mere Brunehaut. Ils avoient même conclu qu'en cas qu'on ne pût obtenir cette double disgrace, Septimine seroit chargée d'empoisonner le Roy. La Reine étoit encor en couche d'un enfant qui mourut quelques jours aprés sa naissance, lorsqu'elle apprit ce qui se tramoit; elle en donna avis à CHILDEBERT, qui fit aussitôt arrêter la Gouvernante & le Gouverneur des Princes nommé Droctulle (f). L'un & l'autre avouërent leur crime dans la question. Septimine déclara même qu'elle avoit empoisonné son mari nommé Jovius, parcequ'il gênoit le commerce criminel qu'elle entretenoit avec Droctufle. Elle ajouta que le Connétable (*Comes Stabuli*) Sunnegisile, & le Garde des sceaux (*Referendarius*) Gallomagus étoient les auteurs de la conspiration, qu'ils avoient formée dans l'esperance d'être plus maitres des affaires de l'état, dés qu'ils auroient éloigné la Mere & l'Epouse du Roy. Septimine ayant été marquée au visage avec un fer chaud, fut condamnée à aller à Marleim tourner la roüe d'un moulin, qui servoit à faire de la farine pour les femmes de la Cour; ce qui fait croire que les moulins à eau n'étoient pas encor en usage en Alsace.

Droctufle eut les Cheveux & les oreilles coupez, & aprés avoir été rudement foüetté & marqué au visage, il fut condamné à travailler à la vigne. Le Connétable & le Garde des scéaux soutinrent toûjours que bien loin d'entrer dans la Conjuration, ils avoient détesté le crime de la Gouvernante. CHILDEBERT ne fut pas persuadé de leur innocence; il les crut au contraire assez coupables, puis qu'ils ne luy avoient pas découvert le dessein dont on leur avoit fait part. Mais comme il vouloit épargner le sang, il se contenta de les envoyer en exil, d'où ils revinrent cependant quelques tems aprés à la solicitation de quelques Seigneurs, parmi les quels il y avoit des Evêques du Royaume de Bourgogne; mais on leur ôta leurs charges & leurs appointements

(e) GREG. Tur. Hist. l. 9. c. 38. (f) GREG. Tur. l. 9. c. 38.

ments. Sunnegisile avoit l'ame trop noire pour profiter d'une pareille grace, & bientôt il fut convaincu d'un nouvel attentat contre la vie du Roy à l'occasion que je vais dire.

Conjuration decouverte à Marleim.

Un jour que CHILDEBERT entroit dans la Chapelle de Marleim, ses gardes appercûrent un inconnu, à qui ils demanderent qui il étoit & d'où il venoit (*g*); ses reponses firent connoître son embarras; on le tira hors de l'Eglise, & pressé plus qu'auparavant, il avoüa qu'il étoit du nombre de douze assassins que Fredegonde avoit choisis pour poignarder le Roy; que six étoient arrivez avec luy à Marleim & que les six autres étoient restez à Soissons, où ils devoient se saisir de la personne du jeune THEODEBERT. Il ajouta même que c'étoit pour executer ce noir forfait qu'il étoit entré dans la Chapelle, mais qu'à la veüe du Roy, il avoit senti toute l'horreur de son crime. On se saisit des complices à qui on fit souffrir differens supplices; quelques uns pour les éviter se donnerent eux mêmes la mort.

Il y a lieu de croire que Sunnegisile étoit de la conjuration: car l'histoire remarque qu'aprés qu'elle fut decouverte, on le mit à la question pendant laquelle il n'avoüa pas seulement ses crimes, mais il déclara même que Gilles Evêque de Reims étoit du nombre de ceux qui avec Rachingue avoit formé le dessein de faire mourir le Roy. Sur cette deposition CHILDEBERT envoya à Reims, qui étoit alors du Royaume d'Austrasie, enlever l'Evêque qui fut conduit à Metz, où on le mit en prison. Comme Gilles s'étoit fait de la réputation par une apparente piété, par sa liberalité, son eloquence & le soin qu'il paroissoit prendre de son peuple, (l'Evêque Fortunat le loüe sur tous ces points), son emprisonnement fit grand bruit parmi les Evêques. Plusieurs en ecrivirent au Roy pour se plaindre à luy de ce que sur la simple accusation d'un Laïc, on avoit fait enlever un Evêque au milieu de sa ville Episcopale, sans avoir fait des informations & sans l'avoir oüi. Ces remontrances ne furent pas inutiles: CHILDEBERT fit sortir l'Evêque de prison, & le renvoya à Rheims. Mais en même tems il pressa les Evêques de son Royaume de s'assembler à Metz au mois de Novembre, pour y tenir un Concile où l'Evêque Gilles seroit jugé. En vain les Evêques tâcherent de s'excuser sur la rigueur de la saison & l'inondation des rivieres, il fallut obéir (*h*). Le Concile s'assembla à Metz, Gilles luy même y comparut, & il y fut convaincu par ses propres lettres de divers crimes qu'il fut enfin contraint d'avoüer. Alors les Peres du Concile ne pouvant plus insister sur l'innocence du criminel, se jetterent aux genoux du Roy, pour le prier d'accorder la vie à ce malheureux, qu'ils alloient punir suivant les Canons en le déposant de l'Episcopat. CHILDEBERT se laissa fléchir, l'Evêque de Reims fut déposé & relégué ensuite à STRASBOURG, qu'on luy assigna pour le lieu de son exil; soit que le Roy comptât plus sur la fidelité de cette ville, où la conduite de Gilles seroit plus sûrement éclairée qu'ailleurs; soit qu'il voulût mettre cet Evêque hors de portée d'avoir commerce avec les partisans de Fredegonde.

Gilles Evêque de Reims relegué à STRASBOURG.

An. 539. L'Alsace jointe à la Bourgogne.

Aprés que CHILDEBERT fut heureusement échappé de toutes ces conjurations, GONTRAM Roy de Bourgogne mourut & tous ses Etats furent joints à ceux du Roy d'Austrasie; de sorte que l'Alsace & la Bourgogne n'eurent plus qu'un même Souverain. Cet accroissement de puissance sembloit promettre à CHILDEBERT une félicité durable; mais la mort le surprit luy même à l'age de 26. ans, en 596. La Reine le suivit de prés, de sorte que Brunehaut devint Maitresse des Royaumes d'Austrasie & de Bourgogne pendant la minorité de ses deux petits fils (*i*). Les Etats de CHILDEBERT furent partagez entre les deux Princes qu'il laissa: THEODEBERT l'ainé fut couronné Roy d'Austrasie, & THIERRY le Cadet eut pour son partage la Bourgogne & l'Alsace, qui fut alors detachée du Royaume d'Austrasie, suivant les dispositions que le Roy d'Austrasie en avoit fait, & pour contenter les peuples d'Alsace qui souhaittoient d'avoir pour Roy THIERRY II, que son Pere avoit fait élever dans son Palais de Marleim. La tutelle de ces deux Rois & la Régence de leurs Etats fut confiée à leur ayeule Brunehaut, qui choisit le Royaume d'Austrasie pour y tenir sa Cour, ayant mis auprés du jeune THIERRY des Ministres habiles & dont elle étoit sûre, sçavoir Syagre Evêque d'Autun, & Garnier Maire du Palais. Brunehaut se vit même bientôt au plus haut point de la prosperité, le Ciel l'ayant delivrée de sa rivale Fredegonde qui mourut en 597, Princesse la plus cruelle qu'on eût veu jusqu'alors, ayant fait mourir un Roy, deux Reynes, deux fils de Roys & un tres grand nombre de personnes de la premiere condition.

An. 596.

THIERRY II. Regne en Alsace.

Brune-

(*g*) GREG. TUR. l. 10. c. 18. (*h*) GREG. l. 10. c. 19. (*i*) FREDEG. Chron. c. 16.

Digitized by Google

Brunehaut qui luy furvéquit n'eut pas une moins violente passion de dominer: Maitresse de deux grands Etats, elle s'appliqua d'abord à y maintenir la paix; mais elle ne pût la conserver que pendant deux où trois ans. Les Seigneurs d'Austrasie souffrant avec impatience l'Empire d'une femme du caractere de Brunehaut, travaillerent à en secoüer le joug, & engagerent le jeune Roy THEODEBERT à consentir à l'exil de son Ayeule. Brunehaut en prévint l'ordre, & craignant pour sa vie elle se réfugia secretement dans le Royaume de Bourgogne, où elle fut reçüe par son petit-fils THIERRY d'une maniere capable de la consoler dans son malheur. Le mécontentement que THIERRY ressentit de l'affront qu'on venoit de faire à cette Princesse, ne troubla pas encor la bonne intelligence qu'elle avoit jusqu'alors entretenüe entre les deux freres. Ils se liguerent pour attaquer CLOTAIRE Roy de Soissons qu'ils contraignirent aprés une sanglante Bataille, de leur céder, pour obtenir la paix, une tres grande partie de ses Etats. Ils ne furent pas moins heureux dans l'entreprise qu'ils formerent contre les peuples qui habitoient au delà des Pyrénées, dans le païs qu'on nommoit alors la Gascogne, c'est à dire le païs de Pampelune. Ils forcérent ces peuples de se rendre leurs tributaires & leur donnerent un Duc pour les gouverner. Ces victoires & l'humeur guerriere de THIERRY, maintenoient dans la tranquillité les Provinces qui luy étoient soumises. Les Sujets ne respectent pas seulement, ils aiment même un Souverain heureux & conquerant. Mais les grands succés font souvent croire aux Princes que tout leur est permis, de sorte qu'ils oublient les loix de celuy de qui ils tiennent leur couronne. THIERRY à l'age de dix-huit ans avoit déja trois fils naturels: au lieu que Brunehaut devoit profiter de l'ascendant qu'elle avoit sur l'esprit de son fils, pour le retirer de ses débauches, elle l'y plongeoit elle même & prenoit soin de l'y entretenir toûjours plus, dans la crainte que si THIERRY venoit à se marier, une Reyne ne parageât le crédit qu'elle avoit elle même à la Cour. Telle fut toûjours la détestable politique de cette Princesse; c'étoit assez pour devenir son ennemi que de parler de mariage à son fils. Et telle fut la cause des violentes persecutions que St. Colomban eut à souffrir.

St. Colomban persecuté par Brunehaut.

Le Moine Jonas auteur contemporain nous apprend que St. Colomban ou Colombe, etant sorti d'un Monastere d'Hibernie avec douze de ses freres, passa en France & de là dans les Vóges; il fixa sa demeure à Luxeuil où il bâtit un Monastere aux confins de l'Alsace, vers l'an 590. La réputation de sa vertu & la régularité de sa maison firent bientôt croitre le nombre de ses disciples, & inspirerent à la cour du Roy THIERRY une grande vénération pour ce Saint. De sorte que ce Prince faisant son séjour en Alsace, venoit souvent luy méme voir Colomban, pour se recommander à ses prieres. De pareilles avances donnerent la confiance au Saint de reprocher à THIERRY l'excés de ses débauches; pourquoy, luy disoit-il, votre Majesté se deshonnore-t'elle en s'attachant à des creatures, qui vous donnent des enfants que vous ne pouvez regarder que comme le fruit de vos crimes? Que ne choisissez-vous une epouse digne de vous & de votre Couronne? Les thrónes ne se soutiennent que par la main du Maitre supréme, auquel tous les Roys doivent être soumis, & on ne s'assûre sa faveur qu'en obeissant à ses Loix. Ces paroles faisoient impression sur le cœur du jeune Roy, qui déja par le conseil du Saint pensoit à se donner une Reyne. Cette résolution embarassa Brunehaut, qui fut sur-tout vivement piquée du refus qu'avoit fait Colomban de donner sa benediction aux deux fils de THIERRY, parcequ'ils n'étoient pas nez d'un mariage legitime: il osa même assûrer Brunehaut que ces enfants ne monteroient jamais sur le thróne de leur pere. Un procédé si hardi mit cette Princesse en fureur, de maniere qu'elle employa tout ce qu'elle avoit de crédit auprés du Roy, de ses Ministres & des Evéques même, pour faire chasser Colomban de son Monastere de Luxeuil, & même de tous les Etats d'Austrasie. Elle en vint à bout, & Colomban fut contraint de se retirer auprés du Roy CLOTAIRE II. à qui il prédit que dans trois ans il seroit maître de toute la Monarchie Françoise. Comme ce Saint est proprement le Pere des Monasteres, qui commencerent déslors à s'établir dans l'Alsace, il n'est pas etranger à mon sujet d'exposer en peu ce qui regarde sa regle.

An. 590

An. 609.

Regle de S. Colomban pratiquée dans les Monasteres d'Alsace.

Lors que ce Saint fut chassé de son Monastere de Luxeuil, il-y-avoit déja vingt ans qu'il s'y appliquoit à former un grand nombre de disciples dans les exercices de la plus haute piété; il leur donna une régle qu'il mit par écrit & dont

Digitized by Google

dont la lecture, dit le moine Jonas, fait aſſez connoitre l'édifiante régularité de ceux qui la pratiquoient (*k*). On ne voit, dit le P. Mabillon, dans cette régle presqu'aucun trait de la régle de ſaint Benoit, & Jonas ne dit pas un mot de ce Saint ni de ſa régle, dans tout ce qu'il a écrit de la vie de St. Colomban & de ſes Diſciples (*l*). D'où il paroit qu'on doit conclure que les Monaſteres d'Alſace & ceux qui reconnoiſſent ſaint Colomban pour leur Pere, ne doivent ni leur origine ni la régle qu'ils ont d'abord obſervée, au ſaint Fondateur du Montcaſſin. La régle de ſaint Colomban fut dans la ſuite attaquée par un Moine de Luxeuil, qui avoit été Secrétaire du Roy THIERRY ; mais un Concile aſſemblé à Mâcon en 627. condamna le Moine rebelle, & donna ſon approbation à la régle contre laquelle il s'étoit elevé. Le Pape Honorius n'en reconnut pas ſeulement la ſainteté, mais il accorda de grands privileges aux Monaſteres où elle étoit pratiquée. Ces graces du ſaint Siege, l'approbation des Evéques, & la protection de nos premiers Rois, firent faire de de grands progrés à la régle de ſaint Colomban ; deſorte que pendant le cours du ſeptiéme ſiecle on vit naitre en Alſace & dans diverſes Provinces de France, un grand nombre de Monaſteres d'hommes & de filles qui ſe ſoumirent à cette régle (*m*). Jonas en nomme pluſieurs je ne m'arrèteray pas à rapporter ce qu'il en dit; mais je ne dois pas omettre que ſaint Colomban en ſortant de Luxeuil, avoit pris pour compagnon Deicole ou Deſle, à qui ſon grand âge & ſa foibleſſe ne permettant pas de ſuivre le ſaint dans ſa retraite, il fut obligé de retourner non pas à Luxeuil, car Colomban luy avoit conſeillé de ſe réfugier ailleurs ; mais cherchant une nouvelle ſolitude dans les Vóges, l'eſprit de Dieu le conduiſit à Leure, à l'extrémité de l'Alſace : il y bâtit un Monaſtere où il ne tarda pas d'avoir de fervents diſciples, qui y pratiquoient la la régle de ſaint Colomban.

Abbaye de Leure.

Brunehaut met la diviſion entre THEODEBERT & THIERRY.

Il y avoit déja quelques années que Brunehaut excluë de la regence du Royaume d'Auſtraſie, travailloit pour s'en venger, à mettre la meſintelligence entre les deux freres: elle n'oublia ni crime ni artifice pour faire reüſſir un deſſein ſi fatal à toute ſa famille. Maitreſſe de l'eſprit de THIERRY, trop occupé de ſes plaiſirs, & dont elle favoriſoit les debauches, elle fit élever en 605. à la charge de Maire du Palais de Bourgogne, Protade homme intriguant & habile à manier les affaires, mais dur & d'une impitoyable avidité, qui bien loin de menager les grands, les ſacrifioit à ſa paſſion de s'enrichir de leurs dépoüilles: il accabloit le peuple ſous pretexte de groſſir les finances de l'état, & il forçoit les Seigneurs de ramper méme devant luy. Cette cônduite fit un tres grand nombre de mécontents: mais malgré toutes les plaintes, Protade ſe ſoutenoit toûjours dans ſon employ par le credit de Brunehaut, qu'on accuſoit d'avoir pour luy, une paſſion indigne d'une Princeſſe. Ce favory preſſa THIERRY de faire la guerre à ſon frere THEODEBERT. Un Miniſtre habile ne manque jamais de prétexte pour engager dans une affaire, un Prince qui ſe repoſe trop ſur luy du gouvernement de ſes états. Brunehaut appuya fortement les conſeils de ſon Favory, & elle ne craignit pas méme d'employer la calomnie pour determiner THIERRY à prendre les armes contre ſon frere. THEODEBERT, luy dit-elle, n'eſt pas le fils de CHILDEBERT vôtre pere; on le trompa en luy ſuppoſant l'enfant d'un Jardinier qu'il a toujours crû fauſſement être ſon fils. L'Auſtraſie vous appartient, & c'eſt à vôtre prejudice que THEODEBERT y regne. Quand on flatte l'ambition d'un Prince on eſt aiſément écouté. THIERRY ſe laiſſa perſuader, & conclut à faire la guerre au Roy d'Auſtraſie, qui ne s'attendoit à rien moins. Les deux Roys aſſemblerent leurs Armées, & s'étant mis à leur téte, ils s'avancerent ſur la frontiere de leurs états, dans un lieu que Fredegaire nomme *Caraciacum*, que le P. Daniel dit être à preſent inconnu. Dom Ruinard décide que c'eſt Chiercy ou Quiercy ſur l'aine *Cariſiacum* (*n*): mais ſa conjecture ne paroit point aſſez appuyée. Quoy qu'il en ſoit, les deux Armées étant en préſence, les Seigneurs de Bourgogne au lieu de ſe déterminer à donner bataille, remontrerent vivement à THIERRY qu'il devoit plutôt penſer à ſe défaire de Protade ſeul auteur de la querelle, que de chercher à perdre ſon frere. Protade au contraire preſſoit THIERRY d'en venir aux mains; mais tous s'ecriérent qu'il falloit plutôt égorger ce mauvais Miniſtre, que de riſquer une

An. 605.

(*k*) JONAS vita Sti. Columbani. c. 22. & 10. (*l*) Annales Bened. Tom. 2. præfat. n. 14. (*m*) *Galliarum Epiſcopi ad roberanda Columbani inſtituta aſpirant, & multi jam amore Columbani & ejus regula, Monaſteria conſtruunt.* JONAS vita St. Euſtaſii c. 6. (*n*) Not. in caput 27. Fredegar.

une action, qui coûteroit beaucoup de sang. Alors les soldats s'étant attroupez au tour de la Tente du Maire du Palais, un Seigneur se détacha pour les assûrer que le Roy avoit donné ordre de massacrer son Ministre. Sur cette parole les soldats se jetterent sur Protade qu'ils percerent de plusieurs coups, & par cette mort ils mirent fin à la guerre.

An. 601. Les deux Royaumes demeurerent quelques tems en paix; mais la division se mit tout de nouveau entre les deux freres en 610. THEODEBERT n'avoit pas oublié l'outrage que THIERRY luy avoit fait en voulant le faire passer pour le fils d'un jardinier, & en armant sans raison contre luy. La paix méme qu'il avoit conclüe avec le Roy de Bourgogne n'avoit pas terminé tous leurs differents. Déja depuis longtemps THEODEBERT prétendoit que THIERRY à qui leur Pere CHILDEBERT avoit laissé l'Alsace par son testament, ne devoit pas sur ce titre posseder certains païs dont il joüissoit. Le nom, que Fredegaire donne à ces Cantons, embarasse nos historiens modernes. Il les appelle *Suggentenses*, *Turenses & Campanenses*, que THEODEBERT avoit souvent redemandez comme luy appartenants (o). Aucun ne doute que *Suggentenses* ne signifie les peuples du Suntgau où sont situées les villes de Ferrette, de Béfort & d'Altkirck. Le P. le Cointe pense que par *Turenses* il faut entendre le Turgau petit païs entre Zurich & le lac de Constance; & par *Campanenses* une partie de la Champagne du côté de Troyes, qu'il dit avoir appartenu au Royaume de Bourgogne. De sçavants Auteurs ont adopté cette conjecture; je doute qu'ils y eussent souscrit s'ils avoient eu une connoissance plus exacte des païs renfermez dans l'Alsace. Je vas tâcher d'éclaircir ce point.

Guerre entre les deux freres au sujet de quelques Cantons de l'Alsace.

THIERRY n'a jamais rien possédé dans le Royaume d'Austrasie que la seule Alsace, que son Pere luy avoit donnée par une disposition particuliere (p). Tout le reste du Royaume appartenoit à THEODEBERT & par consequent la Suabe à l'extrémité de laquelle le Turgau est sitüé, étoit soumise à THEODEBERT. THIERRY n'en fut jamais le maitre, & le Moine Jonas nous apprend que THEODEBERT avoit permis à saint Colomban d'aller choisir une habitation prés du lac de Bregents, qu'on a nommé depuis le lac de Constance, qui touche au Turgau: ce Canton étoit donc alors soumis à la domination de THEODEBERT, & THIERRY ne le luy disputoit point: Enfin ce païs étoit séparé de l'Alsace, non seulement par le Rhin, mais encor par la Forêt noire. Un si grand éloignement fait croire que THIERRY ne prétendit jamais que ce païs fit partie de l'Alsace, que son Pere luy avoit laissée. On ne voit pas de même sur quoy le P. le Cointe imagine qu'une partie de la Champagne faisoit le sujet de la contestation entre les deux freres. Frédégaire nous fait observer que THEODEBERT en vouloit sur tout à l'Alsace, chagrin de l'avantage que son Pere avoit fait à son cadet en la luy cédant. Or sans sortir de l'enceinte de cette Province on trouve, ce semble, une explication bien naturelle de ces trois Cantons qui étoient en dispute. La partie de la Suisse, qui étoit comprise dans le Royaume d'Austrasie, confine à trois Cantons de l'Alsace, sçavoir au Suntgau, *Suggentenses*; Au païs de la Thour, petite riviere qui passant à Than vient arroser Cernay & de là se jetter dans l'Ill, partie prés d'Ensisheim partie prés de Colmar; cette riviere se nomme *Turus* d'où est venu le nom de *Turenses*. Enfin au delà de l'Ill on trouve de grandes plaines où est situé l'ancien *Cambete*, que de nos jours on nomme Kemps & les Latins *Campodunum*, parceque suivant Rhenanus, c'est là où commençoit la Campagne des Rauracs, ou de Bâle, *Campi Rauracorum* (q). D'où il y a lieu de croire que les habitants de ce païs, ont été nommez par Fredegaire, *Campanenses*. Suivant cette explication ces trois Cantons qui se touchent, confinans à l'Austrasie & servans, du côté du Midy, de frontieres à l'Alsace, faisoient tout le sujet de la guerre entre les deux freres, qui selon Jonas, ne contestoient que sur les limites de leurs états (r), THEODEBERT prétendant que le Suntgau, le païs de la Thour & de Kemps ne faisoient pas partie de l'Alsace, & THIERRY soutenant à plus juste titre que ces Cantons y étoient renfermez.

THEODEBERT ayant assemblé son Armée vint à la maniere des Barbares, faire une irruption dans l'Alsace, avant que le Roy de Bourgogne eût eu le moindre avis qu'on vouloit luy faire la guerre (s). Il ravagea cette Province & porta

THEODEBERT fait une irruption dans l'Alsace.

(o) *Suggentenses, Turenses & Campanenses quos sapius repetebat.* FREDEG. Chron. c. 37. (p) *Alsaciones ubi fuerat enutritus precepto patris sui Childeberti tenebat.* FREDEG. Chron. c. 37. (q) *Rhen. rerum Germ.* l. 3. p. 153. (r) *Disceptantibus utrinsque de Regni sui finibus.* Vita Sti Columban. (s) FREDEG. c. 37.

& porta la désolation par tout, THIERRY n'étant pas en état de faire téte à un ennemy qui l'avoit surpris. Alors les Seigneurs des deux Royaumes s'empresserent d'accorder les deux freres: le Chateau de Seltz, situé en deçà du Rhin dans la Basse Alsace, à dix lieües au dessous de Strasbourg, fut choisi pour y tenir les conferences & y régler les conditions de la paix. THIERRY s'en approcha avec dix mille hommes, tandis que THEODEBERT contre la foy donnée, fit avancer promptement de tout côtez une grosse Armée, qui s'étant séparée en plusieurs corps investit de toutes parts le Roy de Bourgogne, & le serra de si prés que THIERRY fut contraint de luy ceder l'Alsace, le Suntgau, le Pais de la Thour & de Kemps, & generalement tout ce qui avoit été démembré du Royaume d'Austrasie.

Seltz destiné pour y conferer de la paix.

Tandis que THEODEBERT arrachoit l'Alsace à son frere, il donna ordre aux Allemands d'entrer dans la partie du Royaume de Bourgogne, qui touchoit au Mont Jura. Envain les Comtes qui commandoient dans ce païs, voulurent s'opposer aux Allemands; ils furent défaits & ne purent résister à la multitude de leurs ennemis, qui porterent le feu dans les états du Roy de Bourgogne, & ayant fait par tout un grand carnage & mis dans les fers un grand nombre d'esclaves, retournerent dans leur païs chargez de butin.

THIERRY vivement irrité de tous ces excés, travailla sans délay à en tirer vengeance; il fit de nouvelles troupes & employa toute l'année suivante à se préparer pour recouvrer l'Alsace, que son frere luy avoit enlevée. Mais avant que d'entrer en action il voulut s'assûrer si CLOTAIRE Roy de Soissons continüeroit à demeurer neutre. Il le fit pressentir par ses Ambassadeurs. THEODEBERT en envoya de son côté qu'il chargea de presser CLOTAIRE de se déclarer pour luy. CLOTAIRE ne voulut point entrer dans la querelle des deux freres; soit qu'il prévit que tandis qu'ils seroient armez l'un contre l'autre, ils le laisseroient en repos; soit qu'il regardât comme une Loy sacrée, le conseil que luy avoit donné saint Colomban, de laisser les deux freres démeler leurs affaires, en l'assûrant que dans trois ans il seroit le maître des Royaumes de tous les deux. Peut-être qu'il fut encor plus touché de l'offre que THIERRY luy fit faire de ne conclure jamais la paix avec THEODEBERT, sans obliger ce Prince à luy restituer le Duché de *Dentelenus* entre l'Oise & la Seine, dont le Roy d'Austrasie s'étoit emparé quelques années auparavant. Toutes ces raisons, auxquelles l'interét, la politique, & la Religion méme donnoient du poids, déterminerent CLOTAIRE à demeurer dans la neutralité, tandis que les Roys d'Austrasie & de Bourgogne s'épuiseroient pour s'entredétruire.

Dés le mois de May de l'année 612. THIERRY assembla prés de Langres, une armée composée de toutes les troupes que les Provinces du Royaume de Bourgogne devoient luy fournir. De là prenant sa route par Andelot, il se rendit maitre du Château, que Fredegaire appelle *Nasium* (t), qui suivant les apparences étoit situé dans le lieu qu'on appelle de nos jours Naz, village du Duché de Bar sur la riviere d'Orne. Aprés s'être assûré de ce poste, le Roy de Bourgogne marcha du côté de Toul, où le Roy d'Austrasie fit de même avancer ses troupes. Les deux Armées se mirent en bataille dans une vaste plaine, où aprés un tres sanglant combat, les Austrasiens furent défaits avec perte de tout ce qu'ils avoient de meilleures troupes. THEODEBERT prit la fuite & gagna Metz Capitale de son Royaume; mais ne s'y croyant pas en sûreté, il traversa les Vôges avec précipitation & se rendit à Cologne. THIERRY le poursuivit avec son Armée victorieuse, & ayant passé la forêt d'Ardennes, il vint camper à Tolbiac ou Zulpic dans le Duché de Juliers, d'où il porta la désolation dans toute la France Austrasienne. Cependant THEODEBERT ayant réparé son armée par une nombreuse multitude de Saxons, de Turingiens & d'autres nations de la France Germanique, qui vinrent le joindre à Cologne, passa le Rhin & vint chercher THIERRY qui l'attendoit de pied ferme (u). Il accepta la bataille & THEODEBERT fut encor vaincu. Jusqu'alors, disent nos anciens historiens, on n'avoit pas veu un plus furieux combat, le carnage y fut horrible, & les deux armées au rapport de Jonas, laisserent sur la place une innombrable multitude de morts (x). THIERRY profitant de sa victoire entra dans Cologne où il se saisit des thresors de son frere, qui avoit pris la fuite au delà du Rhin. THIERRY le fit poursuivre par Bertaire son Chambellan, qui arréta le Roy fugitif & l'amena à Cologne aux pieds du Roy de Bourgogne, qui luy fit ôter toutes les marques de sa dignité Royale, & l'envoya prisonnier à Châlons sur Saône prés de son ayeule

An. 612. Victoire de THIERRY sur THEODEBERT.

Seconde defaite de THEODEBERT.

(t) FREDEG. c. 38. (u) FREDEG. c. 38. (x) JONAS vita Sti. Columbani.

ayeule Brunehaut; aprés avoir fait inhumainement casser la téte contre une pierre a Meroüée fils de THEODEBERT. Brunehaut ne fut pas moins cruelle à l'égard de ce Roy qu'elle fit d'abord razer, mais peu contente de cet outrage elle le fit quelques jours aprés cruellement poignarder.

THIERRY II. recouvre l'Alsace & meurt peu aprés.

Tous ces crimes & l'inhumanité dont THIERRY avoit usé envers son frere & son neveu, deshonorerent sa victoire; il vint cependant triomphant à Metz, où il fut reconnu souverain du Royaume d'Austrasie, & recouvra l'Alsace sans résistance. Sa grande puissance luy fit croire qu'il pouvoit sans risque manquer à la parole qu'il avoit donnée à CLOTAIRE de luy faire rendre le Duché de *Denteleuus*. CLOTAIRE s'en étant mis en possession, THIERRY qui comptoit sur ses forces, beaucoup superieures depuis qu'il avoit réüni sous sa domination le Royaume de Bourgogne & celuy d'Austrasie, somma CLOTAIRE de retirer ses troupes du Duché, dont il s'étoit emparé. Le Roy de Soissons tint ferme, aimant mieux s'exposer à tout que de renoncer à des droits aussi legitimes que les siens. THIERRY picqué de ce refus fit marcher dés le printems de l'année suivante, une nombreuse Armée, à dessein d'entrer dans le Royaume de Soissons; mais en passant à Metz il y fut arrété par une dissenterie dont il mourut en peu de jours dans la 26. année de son âge & dans la 18. de son regne.

An. 613.

Brunehaut fit envain differents efforts pour assûrer à Sigebert, qui n'avoit que dix à onze ans, le thróne de son pere THIERRY. Comme les Royaumes d'Austrasie & de Bourgogne redoutoient également le gouvernement de cette Princesse, qui avoit trempé ses mains dans le sang de tant de Seigneurs & méme de son petit fils le Roy THEODEBERT, elle se vit abandonnée des principaux Officiers des deux Royaumes, qui s'accorderent à reconnoitre CLOTAIRE pour leur Roy. De sorte que ce Prince s'étant avancé jusque dans les plaines de Châlons sur Marne, où le jeune Sigebert avoit fait marcher son Armée pour le combattre, il eut bon marché de son ennemy: l'Armée de Sigebert se débanda & prit la fuite au moment qu'il falloit en venir aux mains (y). CLOTAIRE poursuivit Sigebert jusqu'à la Saóne, où il se saisit de trois fils de THIERRY, Sigebert, Meroüée & Corbus; Childebert son quatrieme fils échappa & jamais depuis on n'entendit parler de luy. CLOTAIRE fit mourir Sigebert & Corbus; Meroüée qu'il avoit tenu sur les fonds de baptéme fut épargné & envoyé chez un Comte de Neustrie, à qui il le recommanda. Brunehaut alla chercher une retraite au delà du Montjura, pour se mettre en sûreté contre les justes punitions que l'idée de ses crimes luy faisoient craindre; mais elle fut trahie & amenée à Clotaire, qui luy fit souffrir les derniers & les plus honteux supplices. Telle fut la triste destinée de cette Princesse & de deux Roys ses petits fils, dont la mort mit fin aux révolutions qu'on avoit veues en Alsace pendant le cours de dix-huit ans. Cette Province fut détachée par CHILDEBERT du Royaume d'Austrasie en faveur de THIERRY, & fut jointe presque en méme tems au Royaume de Bourgogne. Elle devint ensuite le Theatre & l'occasion d'une sanglante guerre entre les deux freres. THIERRY la céda à THEODEBERT, qui la perdit une année aprés, avec la vie & son Royaume d'Austrasie. THIERRY ne la garda que quelques mois: la mort l'ayant enlevée à ce Prince & à tous ses fils, cette Province tomba sous la domination de CLOTAIRE II. & fit partie de la Monarchie Françoise. Et par cette heureuse destinée elle vit regner chez elle la paix, l'ordre & la Religion, comme nous l'allons voir.

CLOTAIRE II. regne en Alsace, & s'applique à retablir l'ordre.

CLOTAIRE II. devenu seul Monarque de toute la France, comme l'avoit été CLOTAIRE I. s'appliqua d'abord à rétablir dans ses états l'ordre & les Loix, que les guerres civiles en avoient proscrits; & comme rien n'affermit mieux une nouvelle domination que la religion & la justice du Souverain, CLOTAIRE convoqua un nombreux Concile pour remédier aux desordres qui s'étoient glissez dans la discipline de l'Eglise: il confirma par son autorité les decrets des Evéques, & fit en méme tems publier un Edit par lequel sur les plaintes de ses peuples au sujet des nouveaux impóts dont ils se croyoient surchargez, il declara que sa volonté étoit qu'on se contentât d'exiger ce qui avoit été ordonné par ses prédecesseurs GONTRAM, CHILPERIC & SIGEBERT. Il ne voulut pas prendre pour régle de sa conduite ni THEODEBERT, ni THIERRY, qui avoient désolé leurs provinces pour fournir à leurs débauches, & aux guerres qu'ils avoient faites. Il ajouta que pour maintenir dans son empire la tranquillité & le bon ordre, son intention étoit

(y) Fredeg. c. 42.

Digitized by Google

étoit qu'on réprimât avec sévérité, tous ceux qui entreprendroient de violer les loix, & afin que les juges ne pussent pas avec impunité déborder des régles qui leur étoient données, il voulut que les juges qui seroient établis dans les Provinces, fussent de la Province même où ils exerceroient la justice, afin que s'ils faisoient quelque tort à ceux qui seroient soumis à leur jurisdiction, leurs biens pussent servir à dédomager ceux qui auroient lieu de se plaindre de leur iniquité. L'histoire ne nous a pas conservé les noms de ceux que CLOTAIRE choisit dans l'Alsace pour la gouverner; mais aprés avoir publié des Loix si sages & si favorables à ses peuples, il vint luy même dans cette Province, où les ravages qu'elle avoit soufferts pendant les regnes precedents, rendoient sa presence necessaire; il choisit le Château de Marleim pour y tenir sa cour. On ne voit plus à Marleim aucun vestige de l'ancien Palais de nos Roys, qui subsistoit encor dans toute sa magnificence sur la fin du 10. siecle, comme temoigne un auteur de ce tems là dans la vie de saint Deicole (z). Dés que CLOTAIRE fut en Alsace, il ordonna à Eustase Abbé de Luxeuil de se rendre auprés de luy; il combla d'honneur cet Abbé qu'il engagea d'aller avec quelques Officiers presser de sa part saint Colomban de revenir en France, où il luy donneroit des marques de son affection & de sa reconnoissance. Le Saint aprés la défaite de THEODEBERT s'étoit retiré en Italie, ou il avoit fondé le Monastere de Bobio. Eustase l'un de ses premiers disciples luy avoit succédé dans la charge d'Abbé de Luxeuil. Colomban le vit avec joye; mais il ne se rendit pas à ses prieres, ni aux instances des officiers de Clotaire (a). La Cour n'a pas de grands attraits pour les veritables Saints: plus charmez de leur solitude ils se contentent de prier pour ceux qui sont obligez de vivre dans l'agitation des affaires. Colomban s'excusa en recommandant ses freres aux bontez de CLOTAIRE. Ce Prince eût égard à la priere du Saint; car outre les graces qu'il fit au Monastére de Luxeuil, il combla de biens celuy de Leure situé, comme nous l'avons dit, aux confins de l'Alsace. Déjà depuis quelques tems Deicole avoit commencé à le fonder par le secours & la liberalité d'une Dame nommé Bertilde, qui luy avoit donné quelques morceaux de terre pour fournir à la subsistance d'un petit nombre de disciples. CLOTAIRE qui se plaisoit beaucoup à la chasse, poursuivant un sanglier dans la Forêt où Deicole avoit sa cellule, trouva le Saint, l'interrogea, & dés qu'il eut appris qu'il étoit disciple de Colomban dont il observoit la régle, il luy donna des terres dans le voisinage suffisantes pour entretenir un grand nombre de religieux, & devint par là le fondateur de l'Abbaye de Leure, qui sur ce titre doit passer pour une des plus anciennes de toute l'Alsace.

CLOTAIRE tient sa cour en Alsace.

Fondation du Monastere de Leure.

L'Abbaye de Maurmunster située dans un valon, à deux petites lieuës de Saverne, paroit avoir une plus ancienne date. La chartre donnée en faveur de ce Monastere par le Roy THIERRY surnommé de Chelles, nous apprend que ce Monastere fut bâti par l'Abbé Léobard sous le regne de CHILDEBERT, qui l'enrichit de beaucoup de terres, dont ce diplome désigne les bornes. Jodocus Coccius rapporte cette chartre dans son histoire de DAGOBERT (b): mais nous verrons dans la suite qu'il s'en faut beaucoup qu'on doive respecter cette piece comme un original, ni même comme une exacte copie. Quoy que le même auteur assûre qu'il n'écrit que sur la foy de la Chronique & des anciens memoires de cette Abbaye, il se trompe encor plus lourdement, lorsqu'il en fait remonter l'origine jusqu'à CHILDEBERT I. l'un des fils de CLOVIS. Léobard, dit Coccius, disciple de saint Benoit, étant sorti du Mont Cassin vint en Alsace en 555. où CHILDEBERT I. qui regnoit alors en Austrasie, ne se contenta pas de luy permettre d'etablir un petit Monastere dans les Vóges, qui fut nommé le Monastere de Leobard *Cella Leobardi*; il l'enrichit même de plusieurs biens par une chartre donnée au Chateau de Marleim. Ces faits ne s'accordent pas avec ce que l'histoire nous apprend. CHILDEBERT I. ne regna jamais en Austrasie; le nom même en étoit alors inconnu, & on ne parloit point encor du Chateau de Marleim. Léobard, suivant la remarque du P. le Cointe (c), n'étoit pas disciple de St. Benoit, mais de saint Colomban qui avoit établi l'ordre Monastique dans les Vóges & donné sa régle à divers Monasteres. Léobard instruit dans cette école, jetta les premiers fondements du Monastere dont nous parlons, lorsque

Monastere de Maurmunster.

(z) *Qui Marilegia vocatur, cujus adhuc dignitatem, miri operis mœnia excelsa testantur.* ACTA SANCT. vita S. Deicoli. 18. Januar. (a) JONAS vita S. Columb. c. 32. (b) JODOC. COCCIUS Dagob. Rex c. 6, pag. 32. &c. (c) Hist. Ecclesiast. LE COINTE An. 658. n. 16.

que Childebert II. regnoit en Alſace & tenoit ſa Cour a Marleim. Maur cinquiéme Abbé aprés Léobard, ayant obtenu du Roy Thierry de Chelles en 724. la confirmation des biens de ſon Monaſtere avec diverſes graces, on fit céder le nom de Léobard à celüy de Maur, en appellant cette Abbaye Maurmunſter.

La chartre de Thierry, telle que Coccius la rapporte (*d*), paroitra ſuſpecte aux Critiques, ſurtout ſi on la compare avec une autre Chartre du méme Roy Thierry touchant la fondation de l'Abbaye de Mourbach (*e*). Celle-cy eſt datée de la VII. année du Regne de Thierry & on n'y voit pas la date de l'année depuis l'Incarnation de N. Seigneur. On voit au contraire que celle de Maurmunſter eſt datée de l'an 724. depuis l'Incarnation, la V. année du Regne de Thierry. Il eſt difficile de concilier la maniere de dater ces deux Diplómes ſouſcrits pour un même Roy. La Chartre de Maurmunſter eſt anterieure de trois ans & a la date depuis l'Incarnation; celle de Mourbach eſt poſterieure & ne date pas depuis l'Incarnation. Tous les Sçavants conviennent, Coccius luy méme le reconnoit (*f*), que cette maniere de dater n'étoit pas alors en uſage dans les Diplómes publics, ni même dans les Hiſtoriens. Envain, dit Bucherius en parlant de la Genealogie des Rois de France, voudroit-on recourir à la date depuis l'Incarnation; cette date ne ſe trouve dans aucun ancien Hiſtorien que vers l'an 750 (*g*). Coccius ajoute qu'on voit ſur cette chartre le ſceau de Thierry, dans lequel il y a des Lys: mais ce n'eſt que vers le 13. ſiecle qu'a commencé l'uſage de mettre des Lys dans les armes des Roys de France (*h*). Cependant quoyqu'il y ait dans ce diplome de pareilles mépriſes, je n'ay garde de décider qu'il ne merite aucune creance; il n'eſt pas rare qu'un Copiſte en travaillant ſur un Original, l'ait gáté en y ajoutant du ſien, à deſſein de l'expliquer & de luy donner plus de crédit. Quoyqu'il en ſoit on ne peut gueres douter que Childebert II. ne ſoit le fondateur de l'Abbaye de Maurmunſter, que Leobard n'en ait été le premier Abbé, & que Maur qui en a été le cinquiéme Abbé, ne luy ait donné ſon nom. Il eſt à croire que Clotaire II. donna à ce nouveau Monaſtere des marques de ſa libéralité & de ſa piété. La Religion de ce Prince édifioit toute l'Alſace, mais elle fut encor plus touchée de ſon amour pour la juſtice & de ſa ſévérité à punir ces hommes iniques, qui par leurs vexations s'étoient rendus les tyrans de ſon peuple. Fredegaire dit qu'il en fit mourir pluſieurs (*i*); cet Auteur cependant n'en nomme aucun: mais il s'explique fort au long ſur un événement qui mérite de tenir place dans l'hiſtoire d'Alſace.

Conſpiration contre Clotaire.

Lorsque Clotaire étoit encor à Marleim avec la Reine Bertrude qu'il aimoit uniquement, Herpon qui avoit été établi Duc de la Province Transjurane, fut tüé dans une ſédition ſuſcitée par les intrigues de Laudemundus Evéque de Sion en Valais, & d'Althée Seigneur qui ſe diſoit de la famille des Roys de Bourgogne. Althée trouva moyen de ſe faire nommer Duc du païs qu'Herpon avoit gouverné avec beaucoup de probité & de ſageſſe: Il porta même plus loin ſes vûës, & prit des meſures pour monter ſur le thróne de Bourgogne. L'Evêque Laudemond entrant dans ſon deſſein, vint trouver la Reine Bertrude, à qui il demanda avec un air de piété la permiſſion de luy faire confidence d'un ſecret de la derniere conſéquence. L'ayant obtenüe, il dit à Bertrude que c'étoit avec une extréme douleur qu'il oſoit l'aſſurer qu'il y avoit une révélation dont on ne pouvoit douter, que le Roy ne paſſeroit pas l'année, & que l'interêt qu'il prenoit à tout ce qui pouvoit la toucher, l'obligeoit à luy conſeiller de prendre de bonne heure des meſures, d'amaſſer le plus qu'elle pourroit d'argent & de mettre en ſûreté ſes threſors & ſes pierreries, qu'il luy offroit ſa ville Epiſcopale où on les conſerveroit avec ſoin. Il oſa même ajouter que le Duc Althée ſon amy, qui commandoit dans le païs, l'avoit chargé de luy propoſer qu'étant du ſang Royal elle ne dédaigneroit peut-être pas de l'épouſer aprés la mort du Roy; qu'il s'offroit à la maintenir ſur le thróne, auquel ſa naiſſance luy donnoit droit d'aſpirer, & dont il ſçauroit ſe ſaiſir par des moyens ſûrs qu'il avoit en main. Une pareille propoſition conſterna la Reine, qui n'oſa d'abord éclatter, ſoit qu'elle fut retenüe par le reſpect pour la perſonne d'un Evêque, ſoit que ſa pieuſe crédulité ne luy permit pas de douter de cette prétendüe révélation. Elle ne dit mot d'abord; mais la douleur dont elle fut accablée

(*d*) Ubi ſup. pag. 56. (*e*) Annot. Ord. S. Bened. Tom. 2. append. n. 20. (*f*) Jod. Coccius Dagob. Rex. c. 20. pag. 150. (*g*) Buchar. Chronol. Reg. fran. Sect. I. (*h*) Mabill. Diplom. (*i*) Chron. Fredeg. c. 43.

Digitized by Google

accablée parla bientôt pour elle; elle quitta l'Evéque & s'étant retirée dans son cabinet pour y pleurer le malheur du Roy, ses larmes & ses violents sanglots mirent bientôt le trouble dans la Cour. L'Evéque Laudemond s'enfuit sans délay à Sion, & voyant qu'il étoit perdu, il vint à Luxeuil pour prier l'Abbé Eustase de luy ménager son pardon; il l'obtint avec le tems: mais CLOTAIRE fit arrêter le Duc Althée qu'il fit juger par une assemblée des Seigneurs de la Cour qui le condamnerent à perdre la tête.

Dagobert I. regne en Alsace.

Cependant CLOTAIRE II. toûjours attentif à maintenir la paix dans l'Empire François, voulut se décharger d'une partie de ses états en faveur de son fils DAGOBERT, à qui il donna en 622. le titre de Roy d'Austrasie (k), se réservant la Forêt d'Ardenne & la partie des Vôges qui regarde la Neustrie & la Bourgogne; de sorte que l'Alsace fut soumise à la domination du jeune Roy. CLOTAIRE luy donna pour Ministres Arnould Evéque de Metz & Pepin de Landen. Par le secours & les conseils de ces deux Ministres, dont toute l'Austrasie admiroit la pieté, la sagesse & l'experience dans le gouvernement, DAGOBERT s'acquit bientôt la réputation d'être le plus sage & le plus heureux des Roys, aimé de ses sujets, respecté de ses voisins, donnant par tout des marques de sa piété & de sa religion. C'est à luy à qui l'Alsace est redevable de la fondation de l'Abbaye de Weissembourg, qui depuis enrichie des bienfaits de DAGOBERT II. & des Roys, qui luy succéderent, devint l'une des plus considerables Abbayes de l'Empire. Bruchius la met au nombre des quatre Abbayes, qui ont dans l'Empire la dignité des Ducs (l), sçavoir Fulde, Kempten, Weissembourg & Mourbach. Elle est située, dit le même auteur, au milieu de l'Alsace, au pied de la Vôge sur la riviere de Loutre.

Abbaye de Weissembourg fondée par Dagobert I.

Munster dans sa Cosmographie, Naucler dans sa Chronique, & Coccius dans son Histoire de DAGOBERT, rapportent la lettre de la fondation de cette Abbaye. Tous la datent de la 23. année du regne de DAGOBERT. Munster & Naucler ajoutent la date de l'an de N. Seigneur 623. Nous avons déjà remarqué que les Roys de la premiere race n'ont jamais employé la date des années depuis l'Incarnation. D'ailleurs l'an 623. ne peut concourir avec la date de l'an 23. du regne de Dagobert, qui ne commença à regner en Austrasie qu'en 622. Il y a dans ce diplome d'autres marques, qui ne permettent pas de douter que cette piece ne soit supposée: tel est le privilege que le Roy accorde à ce Monastere de battre monnoye au coin de la monnoye de Spire. De pareilles graces suivant Henschenius, n'ont été accordées que longtemps aprés par les Empereurs. Ces observations & d'autres semblables ont fait dire au P. Mabillon que cette chartre ne mérite aucune consideration (m).

On voyoit autrefois dans l'Eglise de ce Monastere le tombeau de sainte Irmine avec cette inscription, *Hic reconditum est integrum corpus B. IRMINÆ Virginis, filiæ DAGOBERTI Regis Francorum Fundatoris hujus Monasterii.* Cet Epitaphe a fait douter Henschenius, si le fondateur de cette Abbaye n'a pas été DAGOBERT II. qui certainement a été le pere de sainte Irmine, comme nous le dirons dans la suite. Mais comme malgré la recherche exacte que d'habiles gens ont faite à ma priere, ils n'ont pû trouver aucun vestige ni de ce tombeau, ni de cet Epitaphe, peut-être que cet Epitaphe n'étoit pas d'une date fort ancienne; de sorte que sur la foy de ce monument, qui n'existe plus, on ne peut fixer avec quelque certitude l'epoque de la fondation de cette Abbaye. Il semble qu'on doit plus s'en fier au catalogue des Abbez de ce Monastere que Bruschius a trouvé dans Weissembourg même & dans les Archives de l'Evéché de Spire, au quel cet insigne Benefice a été uni.

Ce catalogue met à la tête de tous les Abbez Principius, qui fut fait Evéque de Spire sous le regne de SIGEBERT; & par consequent cette Abbaye étoit fondée avant DAGOBERT II. fils de Sigebert. Cheodonius est le second Abbé & Radefride le troisiéme; c'est à cet Abbé que DAGOBERT fit une donation des Bains de Bade par une chartre datée du XI. Août la seconde année de son regne. Cette chartre que Coccius rapporte n'est suspecte par aucun endroit (n); il semble que sur la foy de son témoignage, on doit juger que DAGOBERT II. n'ayant commencé à regner en Alsace & aux environs du Rhin, que vers l'an 661. suivant Henschenius, c'est à peu prés dans ce tems que Radefride étoit Abbé de Weissembour, lequel ayant déjà succedé à deux autres Abbez, on doit conclure que cette Abbaye a été fondée sous le regne de DAGOBERT I.

Ce

(k) Chron. FREDEG. c. 47. (l) BRUSCH. Monast. Germ. Chronol. pag. 12. (m) Ann. Bened. an. 642. n. 16. Tom. 1. pag. 384. (n) Cocc. DAGOBERT. Rex. pag. 175.

Digitized by Google

Ce sentiment est à mon avis solidement appuyé par deux tres anciennes inscriptions, qu'on lit sur deux grandes tables de pierre incrustées dans le mur d'un vieux bâtiment de l'Abbaye dont nous parlons. Celle qui est à gauche contient ces mots: ANNO DOMINI D. C. XXIII. DOMINUS DAGOBERTUS REX FRANCORUM I. FUNDAVIT MONASTERIUM WIZEBURGENSE CUI IDEM REX PLURES ROMANORUM PONTIFICES IMPERATORES EXEMPTIONIS ET ALIARUM LIBERTATUM PRIVILEGIA CONTULERUNT. Dans celle qui est à droite sont ecrits ces mots en même caractere *ANNO DOMINI M. CC. LXXXVIII. EDELINUS QUADRAGESIMUS QUINTUS ABBAS WIZENBURGENSIS HANC DOMUM CONSTRUXIT ET ALIA ÆDIFICIA PLURA FECIT.* Edelin étoit Abbé en 1288. le Caractere des inscriptions est du goût de ces tems là. Comme les guerres & le changement de Religion n'avoient pas encor rüiné cette Abbaye, on pouvoit être alors sûrement informé qu'elle avoit été fondée en 623. par DAGOBERT I. On attribüe de même à ce Prince la fondation de Clingenmunster autre Abbaye de la Basse Alsace, qui n'est éloignée que de deux lieuës de Weissembourg. Dans l'une & dans l'autre, selon le P. le Cointe, on observoit la régle de saint Colomban. La régularité s'y soutint longtemps; elle y dépérit peu à peu: Enfin dés les premiers tems de l'heresie de Luther, l'Abbaye de Weissembourg fut changée en une Prevôté en 1526 qui ne tarda pas d'être unie à la manse Episcopale de l'Evêque de Spire; la Bulle d'union est de 1546.

La sagesse & la justice avec laquelle DAGOBERT I. gouvernoit ses états aidé du ministere d'Arnould & de Pepin, luy méritoient l'estime & le respect des nations les plus éloignées. Les peuples qui habitoient aux confins de l'Esclavonie souhaitterent même d'être soumis à sa domination; de sorte que sous son regne l'Alsace joüit d'une pleine paix. Mais Coccius (o) & quelques autres Auteurs n'avoient pas examiné d'assez prés l'histoire de son regne, lorsqu'ils luy ont attribüé l'honneur d'avoir richement fondé l'Eglise Cathedrale de STRASBOURG, & d'avoir accordé à St. AMAND & à ses successeurs dans l'Evêché tous les droits & la superiorité Royale, qui luy appartenoient sur la ville de STRASBOURG. Nous avons veu ailleurs que sous le regne de DAGOBERT I. St. AMAND ne fut jamais Evêque de STRASBOURG, & nous verrons bientôt que c'est à DAGOBERT II. que l'Eglise de STRASBOURG est redevable de la plus grande partie des biens dont elle joüit. On ne doit pas refuser à DAGOBERT I. la gloire d'avoir comblé de graces les Eglises & les Monasteres, tandis qu'il regna en Austrasie dont l'Alsace faisoit partie. Mais aprés la mort de son Pere CLOTAIRE, ayant joint à son Royaume d'Austrasie celuy de Bourgogne & de Neustrie, il changea bientôt de conduite & se plongea dans les plus honteuses débauches (p); bien loin de faire du bien aux Eglises, il ne craignoit pas de les dépoüiller pour enrichir son Thresor. Il mourut en 638. & laissa deux fils, SIGEBERT III. son aîné qu'il avoit eû d'une Austrasienne nommée Regnatrude, & Clovis fils de Nantechilde oû Nantilde. Il declara en 632. Roy d'Austrasie son fils SIGEBERT qui n'avoit que trois ou quatre ans, & luy donna pour Ministre Chunibert Evêque de Cologne & le Duc Adalgil. Ce fut Chunibert & non pas St. AMAND qui suivant Frédégaire baptisa à Orleans ce jeune Prince (q).

SIGEBERT III. Roy d'Austrasie.

Dés que DAGOBERT eut les yeux fermez, Pepin retourna en Austrasie auprés de Sigebert, où il reprit la charge de Maire du Palais; il n'en joüit pas longtems, étant mort l'année suivante regrété de tous les François Austrasiens, à cause de sa douceur & de son équité. Il laissa un fils nommé GRIMOALD heritier de plusieurs grandes qualitez de son Pere, & non pas de sa sainteté, ne craignant pas de mettre en œuvre les plus grands crimes pour assouvir son insatiable ambition. Son merite & les grands services de son Pere luy firent regarder la charge de Maire du palais comme une dignité qui luy étoit dûe. Othon qui avoit été Gouverneur du Roy, la luy disputa. Leuthaire Duc des Allemands, grand partisan de GRIMOALD vuida ce different en égorgeant Othon de sa propre main. Cependant SIGEBERT plus occupé des œuvres chrétiennes que des exploits militaires donnoit à ses peuples d'insignes marques de sa pieté; il fonda l'Abbaye de Stavelo, celle de saint Martin de Metz & divers autres Monasteres; mais nous ne voyons pas qu'il ait répandu ses liberalitez sur les Eglises d'Alsace. Son fils DAGOBERT II. aprés bien des traverses signala surtout

(o) Jodoc. Coccius dagob. c. 14. pag. 126. (p) Fredeg. Chron. c. 60. (q) Fred. c. 62.

Digitized by Google

tout dans cette Province, son zele pour la gloire de Dieu & le bien de l'Eglise, comme nous l'allons voir dans le livre suivant.

LIVRE SEPTIEME.

Grimoald usurpe le Royaume d'Austrasie pour son fils Childebert.

SIGEBERT III. que l'Eglise honore comme un Saint, & dont les reliques se conservent à Nancy, mourut, suivant Henschenius, en 658. ne laissant qu'un fils nommé Dagobert qu'il avoit eû de la Reine Imnichilde (a). Ce Prince n'avoit qu'environ douze ans, lorsqu'il perdit son Pere qui recommanda un enfant si cher à Grimoald Maire du Palais, à qui SIGEBERT pendant le cours de sa vie avoit donné toute sa confiance, & qu'il avoit honoré de ses bontez jusqu'à luy promettre que s'il n'avoit point d'enfans pour succéder à sa Couronne, il adopteroit son fils Childebert & le feroit monter sur le thrône. Cette promesse faite à la légére par un jeune Roy, parut à Grimoald un titre suffisant, pour faire entrer dans sa famille la couronne d'Austrasie. Il falloit pour réüssir dans ce dessein, ou faire mourir, ou eloigner DAGOBERT l'héretier légitime. Le Ministre ambitieux prit le parti qui devoit faire moins d'éclat & moins indigner contre luy l'esprit des peuples. Comme la réputation de PEPIN avoit fait beaucoup d'amis à Grimoald son fils, & que sa dignité de Maire du Palais le rendoit maitre des graces, il ne douta pas qu'il ne dût étre soutenu dans son entreprise. Il en confia le secret à Didon Evéque de Poitiers, qui n'eut pas honte de se rendre l'esclave de la passion du Ministre, & de se charger de conduire luy méme DAGOBERT en Hibernie, aprés luy avoir coupé les cheveux. Le jeune Prince ne paroissant plus, on prit soin de publier qu'il étoit mort; ce bruit appuyé du témoignage de personnes livrées à Grimoald, trouva créance parmi le peuple, & donna lieu au Maire du Palais de faire valoir la prétendüe adoption faite par le defunct Roy en faveur de son fils. Les partisans de Grimoald applaudirent à la justice d'un pareil titre, & le peuple qui se laisse aisément entrainer, reconnut sans peine Childebert pour Roy d'Austrasie.

Grimoald & son fils sont punis.

Les Seigneurs, qui étoient demeurez fideles à la maison Royale, ne púrent souffrir un pareil attentat, soit qu'ils eussent découvert que DAGOBERT n'étoit pas mort, ou qu'ils jugeassent que Childebert ne devoit pas luy succéder, & que suivant la Loy établie de tous tems dans le Royaume, la Couronne d'Austrasie devoit tomber à un des trois fils de CLOVIS II. frere de SIGEBERT (b). Ils agirent si fortement contre l'usurpateur, que Grimoald fut conduit à Paris, où son procés luy ayant été fait, luy & son fils Childebert porterent la peine duë a leur perfidie, & CLOTAIRE III. Roy de Neustrie consentit que son second frere CHILDERIC fût couronné Roy d'Austrasie.

Childeric Roy d'Austrasie.

Comme ce Prince n'avoit qu'environ huit ans, on luy donna pour Regente sa tante Imnichilde veuve de Sigebert & mere de DAGOBERT II. Cette Princesse gouvernoit l'Austrasie, tandis que Baltide mere de CLOTAIRE III. étoit elle méme Regente de Neustrie. Il est du moins certain qu'Imnichilde souscrivit en qualité de Reyne, les privileges que CHILDERIC accorda aux Monasteres de Barisy Diocese de Laon, & à ceux de Stavelo & de Malmedi. Ces anciens monumens font assez connoitre le credit & l'autorité que la Reyne Imnichilde avoit à la cour de CHILDERIC Roy d'Austrasie.

L'histoire nous a laissé ignorer le tems au quel on apprit que DAGOBERT étoit vivant en Hibernie; mais dés qu'on en fut informé, les Seigneurs d'Austrasie attachez à Imnichilde & pleins de vénération pour la memoire de leur saint Roy SIGEBERT, s'empresserent avec zele, pour procurer le retour du jeune Prince. Ils s'addresserent pour l'execution de ce dessein à Wilfrid, qui fut depuis Evéque d'Yorck & qui s'étoit fait beaucoup estimer en France, où il avoit sejourné quelques années aprés son premier voyage de Rome. On luy envoya des hommes de confiance, & Wilfrid touché du triste état où DAGOBERT étoit réduit, trouva moyen de le faire passer d'Hibernie en Ecosse, où il le reçût d'une maniere convenable à son rang, & prit des mesures pour le faire retourner en sûreté en Austrasie.

(a) ACTA Sanct. T. III. April. exeges. præliminaris c. 3. (b) Gesta Fran. c. 43.

An. 661.

Les Bollandistes datent cet evenement de l'an 661. (c). Ils ajoutent que DAGOBERT étant de retour à l'âge d'environ 15. ans, Imnichilde sa mere employa tout ce qu'elle avoit de crédit, non pas pour rétablir son fils dans le Royaume d'Austrasie, qu'on luy avoit injustement enlevé, & dont CHILDERIC étoit en possession (d): cette sage Princesse craignoit trop les horreurs d'une guerre civile, & ne vouloit pas armer contre son Neveu, son fils qu'elle ne se voyoit peut-être pas en état de soutenir dans une entreprise où il s'agissoit de déthrôner un Roy; elle se contenta d'obtenir de CHILDERIC qu'il cédât à DAGOBERT l'Alsace & quelques Provinces d'au delà du Rhin, où il pourroit vivre en paix, en attendant qu'on luy rendit une pleine justice.

Dagobert II. regne en Alsace.

Avant le retour de son fils, Imnichilde tâchant d'inspirer à son Neveu CHILDERIC des sentiments de piété & de donner à l'Alsace des marques de sa Religion, luy conseilla de fonder un Monastere au pied des Vôges, à deux lieuës de Colmar dans une vallée qu'on a nommée depuis le Val de saint Gregoire, (*Gregorienthal*). Rothaire qui étoit alors Evêque de STRASBOURG, appuya les conseils d'Imnichilde; CHILDERIC s'y rendit, & donna ordre au Duc Boniface qui commandoit alors en Alsace, de faire joüir ce Monastere de la partie des biens de son domaine qu'il avoit destinée pour l'entretien des Religieux (e). C'est sur la foy de quelques anciens monumens que la Chronique de ce Monastere date cette fondation de l'an 660 (f). Au reste ce Monastere, qu'on nomma d'abord le confluent, parcequ'il est situé dans l'endroit où deux petits ruisseaux se joignent, dont l'un se nomme Brictembach & l'autre la Fechine ou la Wachine, devint depuis celebre sous le nom de Munster au Val saint Gregoire; il fut même mis dans la suite au nombre des Abbayes immediates de l'Empire, & la ville où il est renfermé, fut une des dix Villes Imperiales d'Alsace. Nous avons avancé ces anciens faits sur la foy de la Chronique de Munster; elle est courte, mais elle paroit exacte. En nous apprenant que Rothaire occupoit le siege de STRASBOURG en 660, sous le regne de CHILDERIC, elle s'accorde avec les Bollandistes, qui dans la succession des Evêques de STRASBOURG placent Rothaire immédiatement avant saint ARBOGASTE: Wimphelingius au contraire ne le place que long-tems aprés, & il renferme tout l'éloge de Rothaire, en disant qu'avant que d'être Evêque, il étoit un habile guerrier: la Chronique en fait un caractére bien plus digne du siége qu'il occupoit, en l'appellant un homme Apostolique. Je ne dois pas omettre que sous le regne de CHILDERIC il y avoit dans le Suntgau, un Monastere au pied des plus hautes montagnes des Vôges, dans un lieu que la vie de saint Preject nomme *Claroangus* (g); Amarin en étoit Abbé. Les habitans du païs croyent qu'il s'appelloit *Doroanguen*, ou *Toroanguen* parcequ'il étoit sur la riviere de Tour au pied d'une Montagne nommée Ranguen. St Preject Evêque d'Auvergne, venant à la Cour de CHILDERIC, qui suivant les apparences étoit alors en Alsace, passa dans ce Monastere où il trouva Amarin malade d'une grosse fiévre. Preject le guerit en faisant sur luy le signe de la croix. Ces deux Saints allerent de compagnie à la Cour, où ils obtinrent de CHILDERIC ce qu'ils desiroient. En retournant ensemble en Auvergne, ils furent massacrez par des scelerats. Leurs précieuses reliques furent apportées d'abord au Monastere où St. Amarin avoit vécû; elles furent dans la suite déposées dans l'Abbaye de Mourbach, & le Monastere de saint Amarin fut changé dans une Collegiale qui du tems du Concile de Bâle fut transférée à Thann (h). Revenons à DAGOBERT.

Abbaye du Val St. Gregoire.

Rothaire Evêque de Strasbourg.

Monastere de S. Amarin.

Ce Prince qui vivoit tranquille dans l'Alsace & les autres états que CHILDERIC luy avoit cedez aux environs du Rhin, épousa en 662, Machtilde Duchesse de Saxe, dont il eut plusieurs enfans, sçavoir Sigebert & peut-être un autre fils nommé Clovis, & quatre filles Irmine, Adela, Rothide & Ragnetrude. Imnichilde sa mere se priva d'aller vivre avec un fils qui luy étoit si cher, croyant qu'elle seroit plus à portée de veiller à ses interéts en demeurant à la Cour de CHILDERIC, où elle avoit le titre de Reine. Cependant CHILDERIC devint maître de toute la Monarchie Françoise aprés la mort de CLOTAIRE III. son frere. Envain Ebroïn Maire du Palais s'empressa de faire proclamer Roy de Neustrie THIERRY III. fils de CLOVIS II, qui jusqu'alors n'avoit eu aucune part à la succession de son Pere. Les Seigneurs des deux Royaumes redoutant les violences d'Ebroïn, pri-

(c) Vita St. WILFRID, 24. April. ACT. Sanctor. c. 1. n. 11. (d) Exegesis prælim. ubi supra. (e) Annal. Bened. l. 15. n. 6. (f) Chron. Novientense. (g) Ex vita Sti. Præjecti Coll. Hist. Fran. Duchesne Tom. 1. p. 672. (h) Basilea sacra. pag. 97.

prirent les armes & forcerent Ebroïn de se faire razer & de se retirer dans le Monastere de Luxeuil. THIERRY fut en même tems arrêté & chercha un azyle dans le Monastere de saint Denis. Ces évenemens affermirent CHILDERIC sur le thrône de Neustrie & de Bourgogne. Le regne de ce Monarque fut heureux tandis qu'il se servit des conseils de saint Leger Evéque d'Autun, qu'il avoit choisi pour son principal Ministre; mais dés qu'il eut obligé ce saint Evéque de se retirer dans le Monastere de Luxeuil, ce Prince d'un humeur naturellement emportée, se livra à toute la fureur de ses passions; & & l'excés de ses violences anima contre luy quelques Seigneurs qu'il avoit traitté avec inhumanité; ils conjurerent sa mort & le massacrerent avec son Epouse Bilichilde & son jeune fils Dagobert: la plus part des Auteurs datent cette mort de l'an 673. Henschenius la fixe à 675.

Mort de CHILDERIC II.

Alors THIERRY III. quittant sa retraite de saint Denis, reprit la qualité de Roy. Ebroïn & Leger sortirent incontinent aprés de leur Monastere, dans le dessein de venir à son secours. Mais Ebroïn craignant que Leger ne luy fut préferé passa en Austrasie, où il tacha de faire croire que CLOTAIRE III. avoit laissé un fils nommé Clovis. A l'ombre de ce fantôme s'etant fait un parti, il entra dans la Neustrie, où il trouva moyen de faire crever les yeux à saint Leger & de forcer THIERRY de luy confier la charge de Maire du Palais. Les horribles cruautez de ce Ministre & la passion que les Austrasiens avoient toûjours euë d'avoir un Roy particulier, préparerent les esprits à se déclarer pour DAGOBERT, qui prit en effet la Couronne qu'on luy avoit si injustement enlevée & devint Roy d'Austrasie, où il se maintint jusqu'en 680. comme nous le dirons dans la suite. Pendant son regne il donna sur tout en Alsace d'insignes marques de sa piété & de sa Religion en y fondant des Monasteres, & comblant de biens les Eglises.

DAGOBERT II. monte sur le thrône d'Austrasie,

ARBOGASTE & Florent, l'un & l'autre Ecossois de nation, suivant la remarque de la Chronique de Senone, étoient venus dans les Vôges pour y vivre dans la solitude: peut-être avoient-ils été du nombre de ceux que Wilfrid avoit joint à DAGOBERT pour l'accompagner dans son retour en France. Il est du moins certain qu'ARBOGASTE ne tarda pas d'avoir beaucoup de part à la faveur de ce Prince; & comme l'Evéché de STRASBOURG étoit alors à la disposition de nos Roys, ainsi que nous le verrons bientôt, il y a apparence que ce fut par le choix de DAGOBERT, qu'ARBOGASTE occupa le siége de STRASBOURG, aprés la mort de l'Evéque Rothaire. Ce ne fut pas seulement l'insigne vertu du nouvel Evéque, qui luy fit trouver grace auprés du nouveau Roy; le Ciel voulut bien opérer un miracle qui disposa toûjours plus ce Prince à élever l'Evéché de STRASBOURG à ce haut point de puissance où nous le voyons aujourd'huy. Voicy ce que d'anciennes Chroniques & une tradition immémoriale nous apprennent de ce fait.

St. ARBOGASTE Eveq. de STRASBOURG.

DAGOBERT faisant son séjour dans son palais d'Ysembourg prés de Rouffac, Sigebert son fils alla se divertir à la chasse dans la forest d'Ebermunster. Là un sanglier d'une grosseur énorme effraya le cheval du jeune Prince, qui fut rudement renversé par terre & blessé à mort par sa chûte. Dans cette triste circonstance ARBOGASTE vint au palais, où ayant passé toute la nuit en prieres, le Seigneur rendit à Sigebert ou la santé, ou la vie, & combla de joye toute la Cour. DAGOBERT ne tarda pas de donner au Seigneur une grande marque de sa reconnoissance en gratifiant l'Eglise Cathedrale de STRASBOURG des trois meilleures terres de son domaine; sçavoir de Rouffac & d'un grand territoire qui l'environne, dans le quel sont renfermez le palais d'Ysembourg & prés de trente deux villages. On donne encor à ce territoire le nom du haut Mundat *Mundatum superius*, pour le distinguer du bas Mundat de Weissembourg. Coccius, Guilliman & d'autres Auteurs prétendent que le mot de *Mundatum*, vient de celuy d'*immunitas*, ou *Emunitas* comme parlent les anciens titres, parceque tout ce terrain ne devoit étre soumis qu'à la seule jurisdiction de l'Evéque de STRASBOURG. A cette magnifique donation DAGOBERT joignit encor la terre de Bitschoffein dans la Seigneurie de Schilck, & celle que la chartre nomme *Species* dans la Seigneurie de Bar. Le titre de cette donation donne à ces Seigneuries le nom de *Comitatus*, terme qu'on attribüoit alors à de simples Seigneuries, & même à un territoire suivant la remarque de Ducange (*i*). Peut-être est-ce la terre de Berlsch au pied des Vôges, qui appartient encor à l'Eglise de STRASBOURG. Cette chartre que Coccius a tirée d'un vieux livre en parchemin appartenant à l'Evéché de STRASBOURG & dont

Le Mundat de Rouffac donné à l'Eglise de STRASBOURG, avec d'autres terres.

(*i*) In Glossar.

& dont il rapporte les termes, est datée de l'an 662. la 32. année du regne de DAGOBERT (k). On ne peut attribüer un aussi long regne, ni à DAGOBERT I, ni à DAGOBERT II, & nous avons déja observé qu'alors les Diplômes ne marquoient pas les années depuis l'Incarnation. Cependant cette donation peut avoir été faite par DAGOBERT II. en 662. puis qu'alors il regnoit en Alsace; mais en ce cas il y auroit une erreur dans la date de son regne, qui au lieu d'être alors de 32. ans, n'étoit en effet que de deux ans.

Mort de St. Arbogaste. An. 668.

Les Auteurs qui ont écrit l'histoire des Evéques de STRASBOURG, s'accordent à dire que saint ARBOGASTE mourut en 668; si cela est, il n'occupa le siége de STRASBOURG qu'environ huit ans, ayant succédé à Rothaire, qui comme nous l'avons vû étoit Evéque en 660. ARBOGASTE voulant donner à son peuple une marque de sa grande humilité, choisit pour le lieu de sa sepulture une petite colline, qui étoit autrefois hors de la ville & où on executoit les criminels. On y a bâti depuis une Chapelle à l'honneur de saint Michel. La vie de ce Saint fut remplie de bonnes œuvres; pour se dédomager de la perte qu'il avoit faite, lorsqu'on l'avoit forcé d'abandonner la solitude, il bâtit sur le bord de l'Ill, hors de la ville de STRASBOURG, un petit Oratoire où il alloit vacquer à la priere. Cet Oratoire devint dans la suite un Monastere de Chanoines reguliers, qui subsistoit encor dans le tems que Gebveiller écrivoit le panegyrique de CHARLES V, avec des Notes sur l'histoire d'Alsace & de STRASBOURG (l). On ne voit plus de nos jours que quelques maisons dans ce lieu qui a retenu le nom de saint ARBOGASTE.

Monastere de Surbourg.

Ce fut à la priere de ce Saint que DAGOBERT II. fonda le Monastere de Surbourg, sous l'invocation de la sainte Vierge & de saint Martin; il est situé dans la basse Alsace à huit lieuës de STRASBOURG, sur une Colline au bas de laquelle coule la riviere de Sour, qui traverse la forét de Haguenau, qu'on nommoit autrefois la sainte Forét à cause du grand nombre de Saints qui venoient y vivre dans la solitude. Ce Monastere qui servoit dans les premiers tems de retraite à St. ARBOGASTE, avant qu'il fût Evéque, est devenu depuis un Chapitre de Chanoines.

Prieuré de St. Marc Prés de Rouffac.

On attribüe au même DAGOBERT II. la fondation du Monastere de Kœnigsbruch, (*Regiopontanum*) situé sur la même riviere & dans la même forét, & qui est de nos jours possédé par des Religieuses de l'ordre de saint Bernard. Il est plus sûr que le Monastere de Weissembourg fondé par DAGOBERT I. reçût de nouvelles marques de la liberalité de DAGOBERT II, qui à la priere de Rathfride troisiéme Abbé de ce Monastere, luy accorda les bains de Bade & le païs des environs. Coccius rapporte les lettres de cette donation datées du XI. Aoust de la seconde année du regne de Dagobert (m). Bruschius date ces nouvelles donations de l'an 664 (n); l'an 662. répond mieux à la seconde année du regne de DAGOBERT II: ces Bains furent donnez dans la suite en fief à la maison de Bade qui les posséde encor de nos jours.

On voit dans la Haute Alsace d'autres monumens de la piété de DAGOBERT & du zele de saint ARBOGASTE. Tel est le Prieuré de saint Marc prés de Rouffac. Il fut d'abord nommé le Prieuré de saint Sigismond, *Cella sancti Sigismundi*; DAGOBERT le bâtit & le fonda; mais il voulut que l'Abbé qui seroit choisi, reçût sa confirmation de l'Evéque de STRASBOURG. Coccius nous apprend qu'il a lû un tres ancien livre manuscrit, où étoient contenus les privileges de ce Monastere & le catalogue des Abbez; avec quatre vers qui luy paroissent dignes d'être rapportez (o).

Le catalogue des Abbez met à la tête de tous Immerius, dont il date la mort de l'an 668. ce qui confirme toûjours l'opinion d'Henschenius, qui prétend que DAGOBERT II. a regné en Alsace dés l'an 661. environ quatorze ans avant qu'il fût Roy d'Austrasie. Nous avons adopté ce sentiment, & Mr. Obrecht semble y souscrire lorsqu'il dit que l'Alsace faisoit la plus grande partie du Royaume de DAGOBERT II (p). Ce qui ne peut s'entendre que du tems où ce Roy n'étoit pas encor maître de la Couronne d'Austrasie. Au reste le Monastere dont nous parlons, n'est plus connu sous le nom de l'Abbaye de saint Sigismond.

(k) JODOC. COCCIUS, DAGOB. c. 15. pag. 143. (l) GEBVEILLER. paneg. Carol. apud Bebel. pag. 35. (m) JODOC. COCCIUS, DAGOB. c. 19. p. 175. (n) BRUSCH. de Monast. German.

(o) *Devotus servus Francorum Rex Dagobertus,*
Præcipuum struxit divino munere claustrum,
Sylvarum in nemore atque hominum frequentia rarum:
At nomen Cella Sigismundi indidit ille.

(p) *In Dagoberto vero II. cujus maxima regni pars Alsatia finibus includebatur.* OBRECHT, Prodr. Alsat. cap. 9. pag. 180.

Digitized by Google

gismond. Le Pape Leon IX. qui étoit d'une noble famille d'Alſace, ayant rétabli cette Abbaye entierement ruinée, la fit appeller le Prieuré de ſaint Marc, qui de nos jours eſt de la dépendance de l'Abbaye de ſaint Georges ſituée dans la Forêt noire.

Enfin le Monaſtere de Schuteren, qui eſt au delà du Rhin, mais dans le Diocéſe de Strasbourg, met ſaint Arbogaste au nombre de ſes inſignes bienfaiteurs ; puiſque c'eſt à ſa perſuaſion que Dagobert luy donna la terre d'Herlisheim en deçà du Rhin. Ainſi la piété de Dagobert ne ceſſoit pas de combler de graces les Saints qui s'étoient retirez dans ſes états.

Monaſtere d'Haſelach.

Florent y vivoit alors dans un lieu nommé Haſelach, & c'eſt de là qu'il fut tiré pour ſuccéder au ſaint Evéque Arbogaste, à l'occaſion que je vais dire. Les Officiers de Dagobert chaſſans dans la forêt où Florent vivoit en ſolitude, le Roy voulut le voir à deſſein d'obtenir par ſes prieres la gueriſon de ſa fille Rothilde, qui étoit aveugle & müette q). Le fragment Chronologique qu'Urſtiſius a mis à la téte de la Chronique d'Albert de Strasbourg, dit que cette Princeſſe étoit tourmentée par le Démon. Quoy qu'il en ſoit Florent fut exaucé & Rothilde parfaitement guerie. Dagobert touché de ce prodige donna à Florent aux environs de ſa Cellule des terres pour ſervir à l'entretien d'un grand nombre de Religieux dans le Monaſtere d'Haſelach, que Florent avoit commencé d'établir dans les Vôges ſur le bord d'un ruiſſeau nommé Haſel, qui ſe jette dans la Bruſch. Coccius rapporte la chartre de cette donation ; mais il y a tant de mépriſes dant cette piece que, ſuivant le P. Mabillon, elle ne mérite aucune créance (r). Cependant ces mécomptes ne doivent pas empécher de croire que Dagobert II. n'ait été le fondateur d'Haſelach. On peut même croire qu'il luy donna des revenus dans Marleim; mais il n'y a pas d'apparence que Dagobert luy ait cedé ſa Maiſon Royale de Kircheim, comme Coccius & Guilliman le ſuppoſent. La vie de St. Florent rapportée par Surius au 7. Novembre, ne dit mot d'une ſi magnifique donation, & nous verrons dans la ſuite que l'Empereur Charles le Gros ou le Gras, tenoit encor ſa cour à Kircheim en 888. Ce Monaſtere richement fondé eſt devenu depuis un Chapitre de Chanoines, qui ſont encor de nos jours l'office divin dans l'Egliſe d'Haſelach. Ils pourroient même ſe flatter de n'avoir jamais dégénéré de leur premier état, ſi on vouloit s'en fier au titre de leur fondation, qui porte qu'on vivoit dans ce Monaſtere ſous la regle des Chanoines (s).

St. Florent eſt Evêque de Strasbourg : il fonde le Monaſtere de S Thomas dans la ville.

Florent devenu Evéque de Strasbourg, gouverna ſon Dioceſe avec un zele & une vigilance, qui luy donna toûjours plus de crédit auprés du Roy Dagobert : profitant de la faveur que ſa ſainteté luy méritoit, il fonda dans ſa ville Epiſcopale le Monaſtere de ſaint Thomas pour les Moines Ecoſſois. Guilliman prétend ſur la foy des anciens manuſcrits, que c'étoit ſeulement un hoſpice, ou un hopital pour y recevoir les étrangers & en particulier les Ecoſſois. J'avoüe que j'ay peine à croire que ſaint Florent ait voulu placer des Moines au centre d'une ville, luy qui ſçavoit que leur état demandoit qu'ils vécuſſent dans la ſolitude. Ce Monaſtere ou cet hopital, devint bientôt un Chapitre de Chanoines: le P. Mabillon date ce changement de l'an 830 (t). Ce Chapitre a été longtems célébre par le grand nombre d'Evéques qu'il a donnez à Strasbourg; mais dés que cette ville fut infectée des erreurs de Luther, les Proteſtants s'en emparerent & les prébendes ſervent encor de nos jours à entretenir leurs profeſſeurs, à qui le titre & les revenus de Chanoines ſont conferez par l'autorité du Magiſtrat. Enfin en l'an 676. ſuivant tous les Auteurs (u), St. Florent mourut au mois de Decembre plein de vertu & de mérites ; il fut enterré dans l'Egliſe de ſaint Thomas, d'où l'Evéque Rachio transporta ſes précieuſes reliques à Haſelach où elles ſont encor expoſées à la veneration des Fideles.

Le ſiege de Strasbourg reſta deux ou trois ans ſans être rempli, Dagobert deliberant toûjours ſur le choix d'un ſujet digne d'une ſi grande place, & ſur la fidelité du quel il pût ſe repoſer, au milieu des troubles dont il étoit agité. Incontinent aprés la mort de Childeric, ce prince étoit ſorti d'Alſace, pour entrer dans le Royaume d'Auſtraſie où il fut reconnu Roy. La vie de ſaint Memmie Evéqne de Châlons ſur Marne, compoſée par un Auteur

(q) Guillim. (r) *Litteras retulit fidei prorſus & autoritatis expertes.* Ann. Bened. l. 16. n. 64.
(s) *Sub regula &c.*
(s) *Sub regula Canonicali degentium.*

(t) Ann. Benedict. l. 16. n. 64. (u) Coccius. Vimphelt. Guillim.

teur de ce tems là, en fournit une preuve qui ne peut être contestée. Il dit que le miracle qu'il raconte & dont il a été temoin, a été fait la seconde année du regne de DAGOBERT, qui aprés de longues traverses se rendit enfin maître des Royaumes qui luy appartenoient (x): c'est suivant les Bollandistes en 677. que DAGOBERT joignit à ses états d'Alsace le Royaume d'Austrasie. C'est à peu prés dans le même tems que le saint Evêque d'Yorck Wilfrid étoit persécuté par le Roy Egfrid, à la sollicitation de la Reyne Ermenburge, dont le saint Evêque reprenoit quelquefois la conduite avec beaucoup de liberté. Elle porta son ressentiment jusqu'à contraindre le Roy de chasser Wilfrid de son siege; le Saint prit le parti d'en porter ses plaintes à Rome. Ebroïn mit en œuvre les plus violens moyens pour l'arrêter en chemin, & le faire même massacrer. Wilfrid évita le piége, & vint aborder en Frise, d'où il passa à la Cour du Roy DAGOBERT. Ce Prince qui luy devoit tout, le reçût avec tous les honneurs & toute la tendresse qui lui étoit inspirée par sa reconnoissance: il exposa à toute sa cour les importants services que Wilfrid luy avoit rendus; & le regardant comme son liberateur, il n'oublia rien pour le retenir dans ses états luy offrant des maisons, des terres & des Evéchez même, & en particulier celuy de STRASBOURG (y). Wilfrid le refusa, & ne pensa qu'à continüer son voyage: ayant traversé la Champagne sans danger, il se rendit à Rome avec Deodat Evêque de Toul. Le Pape Agathon fit examiner son affaire dans un Concile tenu au mois d'Octobre 679. qui prononça sur l'innocence de Wilfrid, avec ordre de le rétablir dans son siége. Le saint Evêque resta encor quelque tems à Rome où il assista à un Concile de six vingt Evêques tenu durant l'été de 680. Pendant l'absence de Wilfrid, THIERRY entreprit de chasser DAGOBERT de ses états d'Austrasie: l'un & l'autre se mirent à la tête de leur Armée & marcherent du côté de Langres où elles firent d'étonnants ravages, ne respectant pas même les Eglises ni les reliques des Saints. DAGOBERT ne fût pas vaincu, mais il ne pût échapper à des assassins que ses ennemis armerent contre luy & qui le poignarderent dans la forêt de Voivre, sur la fin de 680. suivant les Bollandistes.

S. Wilfrid refuse l'Evêché de STRASBOURG.

An. 679.

Mort de DAGOBERT II.

Il est surprenant que le P. le Cointe ait avancé qu'Henschenius a crû que ce n'est pas ce Roy DAGOBERT qui est honoré à Stenay comme un Martyr (z). Henschenius se déclare précisément pour le sentiment contraire à celuy que le P. le Cointe luy attribüe; & il ajoute qu'il y a bien de l'apparence que son fils SIGEBERT que saint ARBOGASTE avoit ressuscité, périt en même tems avec son Pere, de sorte que le thrône d'Austrasie demeura vacant (a). Le Duc Martin & le Duc Pepin d'Heristal tous deux proches parents, furent declarez Ducs ou Gouverneurs du Royaume d'Austrasie. Ebroïn qui étoit Maire du Palais de THIERRY, entreprit de forcer les Austrasiens de reconnoître ce Prince pour leur Roy; la guerre s'alluma à cette occasion entre les deux états: les deux Ducs furent d'abord défaits; Martin fut tüé par la perfidie d'Ebroïn; & Pepin devint par là seul Duc ou Gouverneur d'Austrasie. Il ne se soutint pas seulement dans cette dignité par son courage & sa prudence, mais Ebroïn ayant été tüé en 683. & Bertaire élevé aprés sa mort à la charge de Maire du Palais de THIERRY ayant été battu, Pepin gouverna tout seul les Royaumes de Neustrie, de Bourgogne & d'Austrasie, ne laissant à THIERRY que le nom de Roy & l'ombre de la Royauté. CHARLES MARTEL fils de Pepin d'Heristal, marcha sur les traces de son Pere, & PEPIN surnommé le Bref fils de Charles se fit enfin hautement déclarer Roy de toute la Monarchie Françoise. Nous allons tâcher de développer ce qui se fit en Alsace sous le Gouvernement, ou pour parler plus juste, sous le regne de ces trois Princes. Pour le faire avec methode il est necessaire de reprendre de plus haut le fil de mon histoire.

An. 680.

Athicus ou Ethico Duc en Alsace.

Sous le regne de CHILDERIC l'Alsace avoit un Duc appellé Adalric & à qui on donnoit encor le nom d'Edichin: cette expression de l'Auteur de la vie de sainte Odile a fait croire que le nom d'Adalric étoit un surnom distingué de celuy d'Edichin ou Ethico (b). Le P. le Cointe pense même qu'on ne doit pas confondre Adalric avec Athicus (c). Mr. Obrecht

(x) *In anno secundo sub Imperio Dagoberti, ipse est qui post longam pressuram reversus est ad propria regna.* ACTA Sanct. T. 3. April. Exegef. prælim. (y) *Ut Provinciam remanentia sua dignaretur Strawburgensem Episcopatum accipiens.* WILHELM MALMESBUR. in gest. Pontif. Angl. (z) Histor. Eccl. Fran. ad ann. 680. n. 5. (a) Exegef. prælimin. T. 3. April. c. 3. n. 22. (b) *Temporibus Hilderici Imperatoris erat quidam Dux Illustris nomine Adalricus, qui etiam alio nomine Edichin dicebatur.* Vita Stæ. Odiliæ initio. in actis Sanct. ord. S. Bened. sæculo 3. p. 11. (c) LE COINTE ad annum 674. n. 5.

Digitized by Google

Obrecht croit au contraire que le nom d'Athicus n'est qu'un abrégé de celuy d'Adelric ou Athelric (*d*). Quoy qu'il en soit, Athicus ou Ethico qui suivant cet autheur fut le premier qui porta le titre de Duc d'Alsace & d'Alemannie, a été tres célébre dans l'histoire d'Alsace, non pas par ses exploits militaires, mais parcequ'il a été le pere de sainte ODILE ; que luy & sa famille ont fondé un grand nombre de Monasteres dans l'Alsace, & que plusieurs Sçavans croyent que les Augustes Maisons d'Autriche & de Lorraine doivent le reconnoitre pour le Chef de qui elles ont tiré leur glorieuse origine. Il n'est pas de mon sujet d'examiner ce point d'histoire, mais quand on veut remonter plus haut & rechercher de qui Athicus luy méme est descendu les sentimens se partagent.

Quelques Autheurs le font descendre de Leudesius fils d'Erchinoald ou Erchanwaldt Maire du Palais de Neustrie sous le regne de CLOVIS II. Ce Maire du Palais, dont tous nos historiens font de grands éloges (*e*), eût certainement pour fils Leudesius, mais il n'est pas sûr que Leudesius fut Pere du Duc Athic. Le fragment historique d'Urstisius, que Mr. Duchesne a inseré dans le premier tome de son Histoire de France, le décide en termes exprés. „ Leudesius, dit-„ il, étant Maire du Palais avoit épousé „ une Princesse du Sang de saint SIGIS-„ MOND Roy de Bourgogne, de laquelle „ il eut un fils nommé Athic ou Adalric, „ qui du vivant de son Pere & sous le „ regne de CHILDERIC, fut marié à Bers-„ winde fille de la sœur de saint Leger, „ & sœur de la Reyne „ (*f*). Le P. Mabillon, le P. le Cointe & plusieurs autres historiens trouvent un si grand nombre d'erreurs dans ce récit, que la fidélité de l'histoire les contraint de s'éloigner du sentiment commun, & d'ecrire qu'Athic n'étoit pas fils de Leudesius, ni par consequent petit fils d'Erchinoald. Leudesius, disent ils, suivant le continuateur de Fredegaire (*g*) n'a été Maire du Palais qu'aprés la mort de CHILDERIC II : il ne garda cette charge que peu de mois, ayant été d'abord surpris par Ebroïn qui le fit mourir, pour reprendre luy méme la dignité qu'on luy avoit enlevée auparavant. Ce fait si constant ne peut se concilier avec ce qui est rapporté dans le fragment, à sçavoir que Leudesius ne se maria, que lorsqu'il fut Maire du Palais, & qu'il eut Athic pour fils qui épousa Berswinde du vivant de son Pere, & sous le regne de CHILDERIC. L'Auteur du fragment s'égare encor en disant que Berswinde étoit sœur de la Reyne Epouse de CHILDERIC. Ce Chroniqueur s'est trompé, dit le P. Mabillon, en entendant mal un texte de l'Anonyme qui a composé la vie de saint Leger, qui dit que ce saint Evéque d'Autun reprit CHILDERIC de ce qu'il avoit pris pour épouse la fille de son oncle (*h*) ; c'est à dire de l'oncle de CHILDERIC & non pas de l'oncle de saint Leger. Enfin le P. le Cointe & le P. Mabillon trouvent tant d'autres méprises dans ce que le fragment raconte, qu'ils ne craignent pas de prononcer qu'il ne merite sur ce fait aucune créance & qu'on doit ajouter plus de foy à l'Auteur de la vie de sainte ODILE (*i*).

Le Duc Athic, selon cet Auteur, étoit fils de Lieuthericus Maire du Palais de l'Empereur CHILDERIC (*k*). C'est sur ces paroles que le P. Mabillon se détermine à croire que ce Lieutheric Pere du Duc Athic n'est autre que Leutharius Duc des Allemands, qui comme nous l'avons deja dit, tüa aprés la mort de Sigebert, Othon qui vouloit disputer à Grimoald la charge de Maire du Palais, comme nous l'apprend Fredegaire (*l*). Le P. le Cointe souscrit à ce sentiment. Mais l'un & l'autre se dispense d'observer, que nul de nos anciens historiens ne met Lieuthericus au nombre des Maires du Palais sous le regne de CHILDERIC : ils nous apprennent au contraire qu'Wlfoad occupa seul cette premiere place du vivant de ce Prince. D'ailleurs l'Auteur de la vie de sainte Odile ne dit pas que Liuthericus ait été Duc des Allemands, mais il remarque qu'Athicus son fils étoit de race Gauloise (*m*). Tous ces embarras ont empéché Mr. Obrecht de decider sur ce point. Je ne me hazarderay pas non plus de prononcer sur ce qu'on doit penser du pere du Duc Athic, s'il étoit fils d'Erchinoald & s'il étoit Duc des Allemands. Un historien ne

(*d*) OBRECHT prodrom. Alsat. c. 10. (*e*) FREDEG. Chron. c. 92. (*f*) *Leudesius namque cum Major-domus esset, duxerat uxorem de prosapia sancti Sigismundi Regis Burgundiæ, genuitque ex ea Athicum seu Adalricum qui patre adhuc superstite & Hilderico regnante uxorem duxerat Berswindam nomine, filiam sororis sancti Leodegarii, sororem videlicet Reginæ.* Fragm. URSTISII. (*g*) Chron. FREDEGARII continuat. pars I. c. 95. & 96. (*h*) *Filiam sui avunculi.* (*i*) *Ut scribit Odiliæ encomiastes, cui potior fides quam fragmento præcitato.* ACT. Sanct. ord. Sci. Bened. Sæc. 3 p. 2. (*k*) *Pater illius nomine Lieuthericus in palatio prædicti Imperatoris honore Majoris domus sublimatus est.* Vit. S. Odil. (*l*) FREDEG. Chron. c. 88. (*m*) *Ex nobilissimis parentibus generis nomen sortiens, Galliensium territorio oriundus.* Vita S. Odiliæ.

Digitized by Google

ne doit pas aiſément donner dans des conjectures. Il me ſuffit d'établir qu'il a été Duc d'Alſace & de demêler quels ont été ſes deſcendans & les actions par les quelles il a rendu ſon nom celebre.

Le Duc Athic parent de St. Leger.

Tous les hiſtoriens conviennent que l'Epouſe de ce Duc ſe nommoit Berswinde ou Berettsinde, L'Auteur de la vie de ſainte Odile luy donne ce dernier nom, en nous aſſûrant ſur le témoignage d'un tres grand nombre de perſonnes, que Berswinde étoit ſœur de ſainte Sigrade mere du Bienheureux Martyr ſaint Leger. De ſorte qu'entre le Duc Athic & le ſaint Evéque, il y avoit une alliance tres étroite; de là vient qu'on ne doit pas être ſurpris de voir dans le Monaſtere de ſainte Odile, une ancienne pierre ſur la quelle le Duc Athic eſt repréſenté en bas relief avec ſainte ODILE & ſaint Leger, ou comme parle l'inſcription, ſaint Leudegar; nous parlerons dans la ſuite plus au long de ce monument. Les petits fils du Duc Athic, Evrard & Maſon fonderent en Alſace deux Monaſteres l'un à Mourbach & l'autre à Maſmunſter, qu'ils dediérent l'un & l'autre à l'honneur de ſaint Leger; voulant tout à la fois conſerver la memoire de ce Saint & faire connoître à tous les ſiecles qu'ils faiſoient gloire d'être de ſes parents.

Abbayes de Mourbach & de Maſmunſter ou Masvau.

CHILDERIC vouloit avoir Leger toûjours auprés de luy & il écoutoit volontiers ſes conſeils (n). C'eſt, à ce que dit la Chronique d'Ebermunſter, au grand crédit que ce Saint avoit auprés de ce Prince, & à l'affection que Leger portoit à ſa famille, qu'Athic fût redevable de la qualité de Duc, & la province d'Alſace du titre de Duché. Sous CHILDERIC, dit Lazius, Athicus fut créé Duc dans ce païs que les Romains nommoient la Comté de STRASBOURG; on y joignit même le titre de Duc d'Allemannie & de Suabe (o). Je ne ſçay s'il eſt bien vray que dés lors le titre de Duc de Suabe fut joint à celuy de Duc d'Alſace; Lazius pour le prouver cite les lettres de fondation du Monaſtere d'Ebermunſter, addreſſées à Atticus Duc du Païs d'Allemagne & au Comte Adelbert par le Roy Thierry (p). Mais Lazius luy même fait douter ſi cette expreſſion ſe trouve dans ces lettres, puiſqu'en rapportant le même titre à la page 403. du même livre, Attic y eſt ſimplement nommé Duc ſans faire mention du païs d'Allemagne (q). le P. Mabillon qui a copié ce titre ſur la Chronique de ce Monaſtere, & qui le dit daté du neuviéme Fevrier de la dixiéme année du regne de THIERRY, ne dit de même pas un mot du païs d'Allemagne. Les hiſtoriens & tous les diplomes que jay veu, donnent ſimplement à Athic la qualité de Duc, mais comme il exerçoit ſon autorité & qu'il faiſoit ſon ſejour en Alſace, qui dés-lors étoit érigée en Duché, on ne peut douter qu'il ne fût Duc d'Alſace. On voit dans une chartre datée de la huitiéme année du regne de Thierry en faveur de l'Abbaye de Mourbach, que l'Alſace y eſt nommée un Duché (r).

L'Alſace erigée en Duché.

Peut-être qu'Athic n'a pas été le premier Duc d'Alſace, comme Mr. Obrecht ſemble le prétendre. Nous avons veu que CHILDERIC commanda au Duc Boniface de faire joüir le Monaſtere du Val ſaint Gregoire, des biens que ce Prince luy avoit donnez en le fondant. Mais du moins le titre de Duc devint héréditaire dans la famille d'Athic; & nous verrons dans la ſuite que ſon fils Adelbert & ſon petit fils Luitfride furent toûjours reconnus Ducs par nos Roys. La province d'Alſace retint de même tres longtems le titre de Duché. On voit dans le partage que LOUIS le Debonnaire fit en 839. entre ſon fils LOTHAIRE & CHARLES le Chauve, que la Duché d'Alſace tomba à Lothaire. La Duché d'Alſace fut donnée en 868. par Lothaire le jeune, à ſon fils Hugues qu'il avoit eu de Waldrade. Enfin dans la confirmation de la fondation du Monaſtere de Trutenhauſen, qui eſt ſitüé en Alſace, faite par FREDERIC en 1181, ce Prince y prit le titre de Duc d'Alſace (s), comme nous le dirons plus au long dans la ſuite. Revenons au Duc Athic.

Annal. Bertinian.

Ce Duc tenoit ordinairement ſa cour à Obernheim, où l'on voit encor quelques reſtes de ſon Château: il en bâtit un autre à la pointe d'une haute montagne voiſine d'Obernheim & ſur laquelle eſt placé le Monaſtere de ſainte ODILE; cette ſituation fit donner à ce Château le nom d'Hohenbourg, & ſi l'on en croit l'auteur de la vie de ſainte ODILE,

Chateau d'Hohenbourg à preſent Monaſtere de ſainte Odile.

(n) *Sanctum Leodegarium, eo quod cognoverat præomnibus ſapientiæ luce conſpicuum ſecum aſſiduè retinebat in palatium.* VIT. St. LEODEG. apud Ducheſne Hiſt. fr. Tom. I. pag. 602.

(o) *In ea parte Auſtraſie qua in Romanorum republica tractus aut Comitatus Argentoratenſis nominabatur, Dux creatus, addito cognomine Alemanniæ & ſuevorum.* LAZIUS l. 8. de ſuevis pag. 465. Ann. Bened. l. 15. n. 60.

(p) *Attico Duci pagi Alemannici & Adelberto Comiti.*

(q) *Attico Duci & Adelberto Comiti.*

(r) *In Ducatu Alſacenſi.* ANN. BENED. append. ad T. 2. pag. 701.

(s) *Fridericus Dei favente Clementia Eliſaciæ Dux.* Prodr. Alſac. p. 228.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Odile, on appelloit cette Montagne *Altitona*; Lazius & Irenicus luy ont conſervé ce nom. Du haut de ce lieu on découvre toute l'Alſace & on eſt dédomagé de la peine qu'il y a eu d'y parvenir par le plaiſir de voir le Rhin border tout le païs, & un tres grand nombre de villes, de villages, de forêts & de prairies qui ſont paroître cette Province comme un admirable jardin. C'eſt là où le Duc Athic fit bâtir ſon Château. Il n'en reſte plus aucun veſtige; mais cette montagne & les deux autres qui la touchent ſont encor environnées d'un ancien mur large de cinq à ſix pieds, fait de groſſes pierres taillées & liées la pluspart enſemble, non pas par du ciment, mais par des morceaux de bois façonnez en queüe d'aronde. Ce mur, à en juger par une ſimple eſtimation, pouvoit avoir trois ou quatre lieuës de tour; on y voit encor des angles, des redans & des ſegmens de tourelles, qui perſuadent que ce n'eſt pas l'ouvrage du Duc Athic, qui ait voulu faire une eſpece de Parc tenant à ſon Château; la tête de ces montagnes eſt trop aride pour fournir à la nourriture des bêtes qu'il auroit renfermées dans cette enceinte. Tout porte à croire que c'étoit un lieu où les habitans du païs venoient ſe réfugier contre les irruptions des Barbares, auxquels l'Alſace a été ſi ſouvent en proye. On ſçait que dans les premiers tems, les peuples cherchoient un azyle dans les montagnes contre la fureur de leur ennemy: le fils de Dieu conſeilloit au peuple de la Judée de s'y mettre en ſûreté (*t*). Peut-être même que ces montagnes, dont nous parlons, ſi eſcarpées & fortifiées avec tant d'art, étoient deſtinées pour un camp où les Armées ſe retiroient & d'où elles obſervoient ce qui ſe paſſoit dans la Province. Le tems ne nous a conſervé aucune marque par où on puiſſe deviner, quel eſt l'auteur de ce grand & magnifique ouvrage. L'Hiſtorien de la vie de ſainte Odile nous aſſûre que de ſon tems la créance commune étoit que la montagne d'Houmbourch, c'eſt ainſi qu'il écrit ce mot, avoit été fortifiée du tems du Roy Marcellien. Marcellin que Procope appelle Marcellien, étoit Patrice d'Occident vers l'an 468. ſuivant Mr. de Valois; ce Général des Romains touché de la triſte mort d'Aëtius dont il étoit amy, refuſa d'obéïr à l'Empereur Valentinien, & ſe rendit maître abſolu de la Dalmatie; & & c'eſt apparemment ce qui luy a fait donner le nom de Roy: peut-être qu'étant attaché à Aëtius, qui a ſi longtems commandé dans les Gaules, Marcellien fut chargé pour deffendre l'Alſace, de préparer le camp dont nous parlons; mais comme l'hiſtoire ne nous fournit rien pour appuyer cette conjecture, nous n'oſons aſſûrer qu'il eſt l'Auteur de cet ouvrage. Je croirois plus volontiers que cet ancien monument eſt un reſte d'un de ces camps que l'Empereur Valentinien I, au rapport d'Ammien Marcellin, avoit fait bâtir en grand nombre, le long du Rhin, depuis la Rhetie juſqu'à l'Ocean, ſur des lieux elevez, & qu'il jugeoit propres à deffendre les frontieres des Gaules, & à obſerver les mouvemens des ennemis (*u*). Si Valentinien a fait conſtruire cet ouvrage, il eſt à peu prés de l'an 369. Un habile homme qui s'eſt rendu celebre dans le genie, aſſûre qu'il a vû un ſemblable camp ſur une montagne proche de Bingen. Cluvier en parle & il croit que c'eſt un de ces Châteaux que Druſus fit élever le long du Rhin (*x*). Peut-être que celuy d'Hohenbourg eſt un ouvrage des Bourguignons qui aprés avoir paſſé le Rhin vinrent habiter la partie des Gaules qui touche ce fleuve, comme nous l'avons obſervé aprés Caſſiodore (*y*). Nous avons vû en même tems que ces peuples avoient coutume de bâtir ſur leurs frontieres des habitations ou des camps, auxquels ils donnoient le nom de Bourgs. Celuy dont nous parlons étoit bien propre pour mettre ces nouveaux venus en ſûreté, & contre les Romains qui auroient voulu les attaquer du côté des Gaules, & contre les Germains qui venoient inonder l'Alſace. Les ouvrages des Romains étoient d'une ſtructure moins ruſtique; celuy d'Hohenbourg ſemble convenir mieux au genie des Barbares, qui cherchoient à ſe deffendre, & non pas à celebrer leur nom par la beauté des édifices. Nous laiſſons au lecteur à penſer ce qu'il voudra de ce morceau d'antiquité, digne de picquer la curioſité de ceux qui ſe plaiſent à ces ſortes de découvertes. Je reprens le fil de mon hiſtoire.

Ancien mur qui ſe voit à ſainte Odile.

Le Duc Athic ou Ethico, eut pluſieurs enfans, dont la plûpart ſe ſont rendus celebres par la fondation de di-

(*t*) *Qui in Judæa ſunt fugiant ad montes.* Luc. 21. (*u*) *Communiebat caſtra extollens altiùs & Caſtella, turreſque aſſiduas per habiles locos & opportunos.* (*x*) Cluv. Germani. antiq. l. 2. pag. 56. (*y*) *Burgundiones partem Galliæ Rheno conjunctam tenuere.* Cassiodor. Chron.

Diverses vies de sainte Odile.

vers Monasteres, & dont les noms nous ont été conservez dans d'anciens Diplómes que nous rapporterons dans la suite. Sainte Odile a été sans doute la plus illustre de tous. Il nous reste deux vies de cette Sainte; l'une écrite par un Auteur contemporain, qui se reproche de s'être privé du bonheur de voir la Sainte, comme il auroit pû aisément, s'il n'avoit pas négligé de profiter de cet avantage. Le P. Jerome Vignier dans son histoire de la famille d'Alsace, rapporte un fragment de ce précieux ouvrage qu'il dit luy avoir été communiqué par Pistorius le Begue, Secretaire du Duc Charles de Lorraine. L'autre vie a été conservée dans son entier dans differentes Archives; je l'ay vûë dans un ancien livre manuscrit de l'Eglise Cathedrale de Metz. Le P. Philippe Labbe en avoit un exemplaire dans le Cabinet du College de Clermont. André du Chesne en rapporte un fragment dans le I. Tome de son histoire de France, & le P. Mabillon l'a inserée dans la seconde partie du III. siecle des Actes des Saints de l'ordre de saint Benoist; cette vie paroit à cet habile Benedictin avoir été écrite avant le XI. siecle, parcequ'il y est dit que les Dames qui vivoient dans le Monastere de sainte Odile, suivoient la Regle des Chanoinesses: de là le P, Mabillon devoit conclure que l'Auteur de cette vie est de deux ou trois siecles plus ancien qu'il ne veut le faire croire, puisqu'il convient dans la Préface qu'il a mise à la tête de cette vie, que la Regle des Chanoinesses étoit en usage dans les Gaules vers la fin de huitiéme siecle (z). Quoy qu'il en soit, cet Auteur ne paroit pas être d'un siecle fort éloigné de celuy de sainte Odile, car il assûre que lorsqu'il écrivoit cette histoire, on voyoit encor trois arbres plantez par cette Sainte, sous lesquels les servantes du Seigneur venoient se reposer pendant l'été. C'est de ces deux vies dont nous allons tirer ce que nous raconterons des actions de cette Sainte.

Histoire de sainte Odile.

Athic ayant appris que sa fille Odile étoit née aveugle, résolut de la faire mourir, s'imaginant que ce malheur deshonnoroit sa famille. Berehsinde mere de cet enfant, voulant le dérober à la fureur de son Epoux, le confia à une Nourrice qui avoit été autrefois domestique dans sa Maison. Le soin que cette bonne femme prenoit d'Odile donna occasion au bruit qui se répandit que c'étoit un enfant de qualité, dont elle étoit chargée. Ce bruit obligea Berehsinde d'éloigner sa fille & de l'envoyer au Monastere de Palme, qu'on appelle de nos jours Beaume-les-Nones dans la Franche-Comté, aux confins de l'Alsace. Odile y fut élevée par une amie de sa Mere, jusqu'à ce que Dieu inspira à un certain Evêque nommé Erard, de sortir de la Baviere pour se rendre dans ce Monastere, où il baptisa cet enfant & luy donna le nom d'Odile ou Othile. A cette grace le Seigneur en joignit une autre en rendant en même tems la vûë à celle qui venoit d'être lavée dans les eaux du baptême. Un si grand miracle fut un puissant motif pour engager Odile à se consacrer à Dieu, vivant dans ce Monastere elle y devint bientôt un modele de régularité, s'occupant sans cesse à de saintes lectures: elle joignoit à l'oraison & à la mortification des aumônes qu'elle repandoit suivant ses propres facultez (a). Cette expression nous fait douter qu'elle eût embrassé l'état Monastique, qui deffend à ceux qui en font profession d'avoir rien en propre. L'Histoire de sa vie fortifie ce doute, en nous marquant qu'Odile prit des mesures, pour retourner dans la maison de son Pere. La Profession Monastique luy eût-elle permis d'abandonner ainsi son Cloître? Odile ecrivit à son frere, une lettre qu'elle renferma dans un peloton de soye, & qu'elle luy fit rendre par un Pelerin. Dés que son frere, dont l'histoire nous a laissé ignorer le nom, eut reçû cette lettre qui luy donnoit avis de l'état d'Odile, il en parla à son Pere, en le priant de souffrir qu'elle retournât dans son Palais: Athic n'ecouta pas cette juste priere. Le jeune Prince ne se rebuta point; la tendresse qu'il avoit pour sa sœur, luy fit esperer que son Pere prendroit dans la suite des sentimens plus humains. Dans cette pensée il donna des ordres pour faire revenir sa sœur d'une maniere convenable à sa naissance. Déja Odile approchoit de la Montagne où le Château d'Hohenbourg étoit situé, lorsque son Pere étant accompagné de son fils & de quelques uns de ses gens, demanda ce que c'étoit que cette foule de monde qui venoit à luy. C'est votre fille, luy repondit le jeune Prince, & c'est moy qui l'ay fait venir, présumant qu'étant son pere vous ne trouveriez pas mauvais que je la tirasse de la misere où elle étoit réduite. A ces mots Athic se laissant emporter par la violence

(z) *In Gallia Canonicarum nomen institutumve non auditum ante finem octavi saeculi.*

(a) *Ac eleemosynis secundum propriam facultatem insignibus deservire.* Vit. S. Od. n. 5.

violence de sa colere, frappa si rudement son fils qu'il le blessa à mort. L'horreur de ce crime le plongea dans la douleur, & le faisant rentrer dans luy même, il reçût Odile & la confia à une Sanctimoniale venüe de la Grande-Bretagne, pour confirmer sa fille dans les sentimens que le Ciel luy avoit inspirez. Aprés quelques années le Duc Athic, qui avoit déja changé son Château en une espece de Monastere, où il vivoit dans les exercices de la pénitence, le donna à sa fille avec tous les biens qui en dépendoient, afin que les filles qui y seroient entretenües sous la conduite d'Odile, ne cessassent pas de demander grace pour luy; il ne tarda pas de l'obtenir, sa derniere maladie l'ayant bientôt aprés surpris, lorsqu'il étoit dans le Monastere de sa fille avec la Duchesse son Epouse, il mourut & Berehsinde ne luy survéquit que de neuf jours. Les deux freres d'Odile Ethico & Adelbert accoururent au Monastere, dés qu'ils eurent appris la perte qu'ils venoient de faire. Ils y donnerent de vives marques de leur douleur, tandis qu'Odile se tenant enfermée, jeûnoit & prioit sans cesse, pour tâcher d'expier par ses macerations & par ses larmes les fautes de son Pere. Le Seigneur ne differa pas de luy faire connoitre qu'elle étoit exaucée; car aprés avoir demeuré cinq jours dans sa retraite toûjours fondante en larmes, elle vit l'ame de son Pere conduite dans le Ciel par des Anges.

Monastere de sainte Odile.

La Sainte consolée par ce prodige, s'appliqua plus que jamais à maintenir la regularité dans son Monastere; mais ayant fait réflexion qu'étant situé sur une haute montagne, il étoit d'un trop difficile accés sur tout aux infirmes & aux pauvres, pour les quels son cœur fut toûjours plein de la plus tendre compassion, elle proposa à ses sœurs de faire bâtir au pied de la montagne un lieu pour y exercer l'hospitalité: toutes applaudirent à ce dessein, & Odile commença à bâtir une Eglise sous le nom de saint Martin, avec un Hôpital pour y recevoir les pauvres. Ces ouvrages étant finis; les sœurs proposerent à leur Abbesse de bâtir un second Monastere au bas de la montagne, dans un agreable vallon où elles auroient facilement de l'eau dont manquoit le Monastere qui étoit à la pointe.

Monastere de Nidermunster.

Odile écouta leurs desirs & elle en pressa l'execution. Ce second Monastere fut nommé Nidermunster. Ces bâtimens étant en état, la Sainte assembla toutes ses sœurs, qui étoient au nombre de 130. dit l'histoire de sa vie (*b*), pour délibérer si elles devoient s'attacher à suivre la Regle Monastique, ou la Canonique: leur ferveur les fit pancher d'abord à choisir les rigueurs de la vie Monastique; mais Odile prit un autre sentiment, qui luy fut inspiré par la tendresse d'une véritable Mere. Je sçay, mes sœurs, leur dit-elle, que nous ne pouvons trop faire pour Jesus-Christ & que les plus grandes austéritez ne doivent pas effrayer les adorateurs d'un Dieu crucifié. Mais la situation de nôtre Monastere demande un travail que celles qui nous succéderont ne pourront soutenir; à peine sans de grandes fatigues pouvons nous avoir un peu d'eau. Mettons des bornes à des austéritez qui accablent le corps, mais n'en mettons jamais à des pratiques qui purifient le cœur & qui le sanctifient. La vie Canonique me paroit plus convenable aux circonstances où nous nous trouvons. Toutes se rendirent au sentiment de leur sainte Mere, de sorte que les deux Monasteres furent dés lors la demeure de plusieurs Dames Chanoinesses, qu'Odile soutint toûjours dans une regularité propre de leur état, par la sainteté de ses exemples, & l'éclat même de ses miracles. Enfin comblée de jours & de vertus elle mourut le 13. Decembre.

S. Odile fait choix de la vie de Chanoinesse.

Il est difficile de marquer avec quelque certitude l'année de son heureux décés. Le P. le Cointe croit qu'elle nâquit environ l'an 662. & qu'elle mourut environ l'an 765 (*c*). Jean Ruyr dans son histoire des antiquitez des Vôges, prétend sur l'autorité de Jerome Gebveiller & de quelques vieux manuscrits, que sainte Odile vivoit encor la troisieme année du regne de Pepin qui commença à regner en 752 (*d*). D'où on peut conclure, dit Ruyr qu'elle décéda l'an de notre salut 760. ou environ.

Le Pere Mabillon (*e*) & quelques autres historiens, avancent de plusieurs années la mort de la Sainte, s'appuyant sur une chartre tirée des Archives de saint Pierre le vieux de Strasbourg, donnée en faveur du Monastere d'Honau par le Roy Thierry de Chelles, & datée de la III. année de son regne qui répond à l'an 723. Thierry confirme par cette chartre une donation faite au Monastere d'Honau par Eberhard & Luitfrid fils du Duc Adelbert, petits-

(*b*) Vita S. Odil. n. 16. (*c*) Le Cointe Hist. Eccl. Franc. An. 690. n. 52. (*d*) Ruyr antiquitez des Vôges. l. 4. c. 10. (*e*) Notæ in vitam S. Odiliæ. pag. 496.

Digitized by Google

fils du Duc Athic & neveux de sainte Odile (*f*). Cette chartre est souscrite par Eugenie Abbesse, qui y donna son consentement (*g*) Or Eugenie étoit fille du Duc Adelbert & par conséquent niéce de sainte Odile, à laquelle, suivant Bruschius (*h*) & Jean Ruyr (*i*) elle succéda dans la charge d'Abbesse du Monastere d'Hohenbourg; d'où il s'ensuit que sainte Odile ne vivoit plus en 723. Quoy qu'il en soit, il paroit certain que cette Sainte étoit encor à la tête de sa communauté, lorsque plusieurs années du huitiéme siecle s'étoient déjà écoulées.

Nous avons vû que l'histoire de sa vie déclare que ses filles de l'avis de leur Mere embrasserent toutes la regle des Chanoinesses (*k*). Quelques Auteurs ont au contraire écrit qu'on suivoit du tems de sainte Odile la regle de saint Benoit dans son Monastere. Ils appuyent leur sentiment sur la Chronique d'Ebermunster & sur celle de Senone, l'une & l'autre composée par des Auteurs du XIII. siecle. Mais la Chronique d'Ebermunster est remplie de fables, dit le P. Mabillon, & à mon avis, celle de Senone ne mérite pas plus de créance sur ces anciens faits. Du moins le P. le Cointe luy préfére le vie de sainte Odile. Je laisse à d'autres à deméler ce point qui m'entraineroit dans une trop longue dissertation. Mais je ne puis m'empécher de dire que d'habiles gens refusent de souscrire au sentiment du P. Mabillon, qui a soutenu que l'Institut des Chanoinesses n'a été connu dans les Gaules que sur la fin du huitiéme siecle.

Institut des Chanoinesses connu avant la fin du 8. siecle.

Le Concile de Châlon de 755. distingue déjà la Regle que les Religieux devoient pratiquer, de celle qui devoit être suivie par les Chanoines. Que dans les Monasteres, dit le Canon 12. on suive l'ordre regulier ou l'ordre Canonique, & que les servantes du Seigneur qui ont pris le voile, gardent une même forme de vie (*l*). Il y avoit donc dés le milieu du huitiéme siecle des Monasteres de Dames qui n'avoient point d'autre regle que celle des Chanoines. De tout tems l'esprit de piété a inspiré aux filles le zele d'imiter le genre de vie que des hommes avoient embrassé. A peine saint Pachome, St. Benoit & les autres fondateurs d'Ordres ont eu donné des regles à leurs disciples, qu'on a vû des filles vouloir s'y assujettir. Or du tems de saint Leger Evéque d'Autun & oncle de notre Sainte, il y avoit des Chanoines, qui vivoient dans des Monasteres suivant la Regle Canonique; le Canon 15. du Concile d'Autun de 670. ne permet pas d'en douter. Ce genre de vie ne tarda pas d'être adopté par des filles. On pourroit même avancer que de tout tems dans l'Eglise il y a eu des societez des personnes du sexe, qui s'étoient consacrées au Seigneur sans faire profession de la vie Cenobitique. St. Basile les appelle des Chanoinesses, titre qu'il donne à Theodora dans la lettre qu'il luy écrit (*m*). Et Sozomone fait de grands éloges de la sainte Dame Nicarete que son Evéque ne put obliger de se mettre au rang des Diaconesses, ni de prendre la charge de Superieure des Vierges Ecclesiastiques (*n*). Pour ne pas remonter à des tems si reculez, il y avoit au commencement du huitiéme siecle en Angleterre des Sanctimoniales & des communautez de filles qui ne suivoient pas la regle Monastique (*o*). Ainsi Hildebert écrivoit au saint Apôtre d'Allemagne Boniface, que l'Abbesse Bugga gouvernoit son Monastere suivant la Regle Ecclesiastique. Nous avons vû qu'Odile fut confiée à une de ces Sanctimoniales venüe d'Angleterre, & l'histoire de sa vie nous fait observer qu'on avoit coutume dans son Monastere d'Hohenbourg d'y recevoir des personnes du sexe, qui s'y rendoient d'Angleterre & d'Ecosse (*p*). Enfin le monument qu'on voit encor de nos jours dans le Monastere de sainte Odile & dont nous avons déja parlé, semble suffire, pour prouver que la Sainte ne faisoit pas profession de suivre la Regle Monastique.

Ce monument représente en bas relief le Duc Athic qui donne un livre à sa fille Odile; & saint Leger qui est à côté. Chaque figure a au dessus de sa tête son nom gravé en caracteres, qui font croire qu'elles ont été taillées il y a plus de six cens ans, dit le P. Mabillon, & il veut bien avoüer qu'Odile y est représentée avec les habillemens dont on usoit alors dans son Monastere: Mais je ne sçay s'il en dit assez & si on ne peut pas croire que dés les

(*f*) Ann. Ord. S. Bened. append. T. 2. pag. 696. (*g*) *Ego Eugenia ac si indigna Abbatissa qua consensi.* (*h*) Brusch. Monast. Germ. Chron. pag. 557. (*i*) Antiquit. des Vôges. c. 11. (*k*) *Tunc omnes secundum illius verba elegerunt canonicam regulam.* Vita S. Odiliæ n. 16. (*l*) *Et de ancillis Dei velatis eadem forma servetur.* Concil. Gall. Tom. 2. pag. 31. ad Ann. 755. (*m*) Basilius Ep. 3??. (*n*) Sozom. Hist. Eccl. l. 8. cap. 23. (*o*) *Ad Monasterium fœminarum quod antea sub Ecclesiastico jure gerebat.* Apud Baronium An. 725. n. 15. (*p*) Vit. S. Odil. n. 16.

Digitized by Google

I.A. Fridrich. sc. a.V.

Digitized by Google

Digitized by Google

les premiers tems de la fondation, de ce Monastere, les Dames qui y vivoient n'avoient pas une maniere differente de s'habiller. On peut en juger, si on compare ces portraits, avec les statuës qui sont à Paris à la porte de l'Eglise de saint Germain-des-Prez & dont on voit l'estampe à la page 1371. de la derniere edition de Gregoire de Tours. Les habiles gens ont jugé, dit Dom Ruinard, que ces statües sont un ouvrage du commencement du septiéme siecle. Diverses marques font conjecturer que les figures en bas relief qui sont au Monastere de saint Odile, sont à peu prés du même tems. L'Evêque qui est représenté à la porte de saint Germain a une mitre tres peu elevée, la chasuble en forme de manteau qui se termine en pointe par devant, & relevée deux cotez par les deux bras, l'étole sans être croisée descend jusqu'aux pieds, & le manipule touche au poignet gauche. La Statüe de saint Leger a à saint Odile une forme d'habit toute semblable. Les cheveux du Duc Athic sont partagez par deux longues tresses qui flottent sur ses epaules. Ceux du Roy Clotaire ont à saint Germain une pareille tournure. Ce Duc donne à sa fille un livre comme la marque de la donation qu'il fait de ses biens au Monastere d'Hohenbourg : ainsi Childebert a en main un livre comme fondateur du Monastere de saint Germain, autrefois saint Vincent. Mais ce qu'on doit sur tout observer par rapport à mon sujet, Odile y paroit avec un manteau qui descend au dessous des genoux, un voile & ses cheveux partagez par deux longues tresses, qui flottent sur ses épaules. Ce manteau ne convient gueres aux Moniales de l'ordre de saint Benoit; on voit au contraire qu'en Alsace les Chanoines portent dans l'Eglise un manteau de petit gris, ou d'hermine sur leurs épaules. Ultrogotha épouse de Childebert paroit à saint Germain avec ses cheveux partagez en deux tresses, à peu prés comme ceux de saint Odile. Tel étoit la mode & l'usage des Dames de ces tems là. De nos jours les filles d'Alsace portent de même deux tresses comme une distinction, qui fait connoitre qu'elles ne sont pas mariées. Dans le siecle où vivoit sainte Odile, les filles qui avoient pris le voile & qui s'étoient consacrées à Dieu conservoient leurs cheveux sans les couper. Ainsi le Concile de Liptines de 743. ordonne que les filles qui se sont laissées abuser aprés avoir pris le voile, soient condamnées à être razées (q); elles avoient donc leurs cheveux avec le voile. Mais dans les Monasteres où on faisoit profession de la vie Cenobitique ç'a été de tout tems une loy pour celles qui y étoient admises de se faire couper les cheveux; tel étoit, dit saint Jérôme, l'usage des Monasteres d'Egypte & de Syrie (r). Saint Pachome le prescrit dans sa regle, & suivant l'expression du P. Mabillon, les cheveux razez étoient une déclaration éclatante qu'on avoit fait profession dans l'ordre de saint Benoit (s). Si cela est, sainte Odile n'avoit pas embrassé ce genre de vie ; & l'Auteur de son histoire ne s'est pas trompé lorsqu'il à avancé qu'elle s'étoit contentée de s'attacher à la regle Canonique.

LIVRE HUITIEME.

Réforme du Monastere de sainte Odile, & son sort dans les siecles suivans.

La sainteté d'Odile, le précieux souvenir de ses vertus & l'éclat même de ses miracles, conserverent tres longtems la ferveur dans son Monastere. Eugenie sa niece, qui luy succéda, animée de son esprit, empécha toûjours que le relâchement ne s'y glissât; mais quoy que le cœur de l'homme soit naturellement amy de l'ordre, il s'en éloigne peu à peu & il l'abandonne même dés que la régularité doit luy coûter une constante gêne & une longue persévérance. Ainsi vit-on cette célébre communauté, qui avoit fait l'admiration de la Province d'Alsace, se deshonorer par la licence & tomber même dans le desordre. Tel fut le triste état du Monastere d'Hohenbourg jusqu'à ce que Rilinde fut tirée du Monastere de Berge situé dans le Diocese d'Aichstet, pour venir faire revivre la regle dans celuy

(q) *Nonna velata eâdem pœnitentiâ contineantur, & radantur omnes capilli capitis ejus.* Concil. Liptin. c. 6. (r) *Moris est in Ægypti & Syria Monasteriis ut tam virgo quam vidua quæ se Deo voverint & sæculum conculcaverint crinem Monasteriorum matribus offerant resecandum.* Hyeron. Ep. 48. ad subinian? (s) *Observandum est tonsuram insigne monastica professionis fuisse.* Annal. Bened. l. 9. n. 38.

celuy dont nous parlons (*a*) ; elle y travailla avec ſuccés. Aprés ſa mort on choiſit pour luy ſucceder Herrade de la famille de Landsberg, l'une des plus nobles d'Alſace. Outre qu'elle n'avoit pas moins de zele que celle dont elle avoit pris la place, elle avoit comme elle quelque teinture des belles lettres, qui la mettoit bien au deſſus du commun des perſonnes de ſon ſexe (*b*); & & il nous reſte encor des vers latins de ſa façon qui n'ont pas toute l'élegance que demande la delicateſſe de notre ſiecle, mais ce qui vaut beaucoup mieux, ils ſont un tiſſu de ſentimens édifians & d'expreſſions qu'une tendre piété ſemble avoir dictez. Elle donna à ſon ouvrage le titre de Jardin des delices *Hortus deliciarum*. Cette digne Abbeſſe perſuadée qu'elle ne pouvoit ſans ſecours, maintenir la regularité dans ſa maiſon, ne ſe contenta pas d'appeller en 1178. quelques Chanoines Reguliers du Monaſtere d'Eſtival, pour ſervir dans ſon Egliſe; mais elle fonda méme au pied de la montagne le Monaſtere de Truttenhuſen, où elle établit des Chanoines reguliers qu'elle tira de l'Abbaye de Marbach, eſperant qu'ils l'ayderoient dans l'adminiſtration du temporel & du ſpirituel (*c*). Gonthier de Winheim & de Landsberg frere d'Herrade, contribüa à une ſi bonne œuvre par ſes conſeils & de ſon propre fond. L'Evéque de STRASBOURG Henry I. l'autoriſa de ſon conſentement & conſacra luy méme la nouvelle Egliſe. Frideric Duc d'Alſace & de Suabe protecteur du Monaſtere d'Hohenbourg, confirma cette fondation, à laquelle ſouſcrivit HENRY Roy des Romains, Henry Evéque de STRASBOURG, d'autres Evéques, & pluſieurs Seigneurs entre leſquels étoient Werner Maréchal de STRASBOURG & Rodolphe d'Andlau. Cette chartre dont une partie eſt rapportée par Mr. Obrecht, eſt datée du 14. des Calendes de May de l'an 1181. Les Papes LUCE III. ſur la fin du 12. ſiecle, & INNOCENT IV. vers le milieu du 13. mirent la derniere main à cet établiſſement, par leurs Bulles qui ſont conſervées à STRASBOURG, dans les Archives de la Maiſon de Landsberg: les Dames du Monaſtere d'Hohenbourg y ſont appellées Chanoineſſes de l'ordre de ſaint Auguſtin.

Monaſtere de Truttenhuſen.

Le Monaſtere d'Hohenbourg devenoit tous les jours plus celebre, & on vit en 1195. l'Empereur HENRY aprés avoir pris Palerme & s'être rendu maître de la Sicile, retourner en Allemagne avec un tres grand nombre de priſonniers de la premiere diſtinction, entre leſquels étoient Sybille Reyne de Sicile & ſa fille que l'Empereur envoya dans le Monaſtere d'Hohenbourg pour y vivre en retraite (*d*). L'Empereur CHARLES IV, étant venu en Alſace voulut aller luy méme viſiter ce lieu ſaint & honorer les reliques de ſainte ODILE; il ſouhaita une partie de ce précieux dépôt, & on luy donna l'os d'un bras qu'il fit porter à Prague, où il eſt expoſé à la vénération des Fideles. Le reſte du corps de la Sainte reſta à Hohenbourg, où les peuples viennent de toutes parts en foule implorer ſa protection. Cette Abbaye avoit dans le ſeizieme ſiecle des Abbeſſes des premieres Maiſons d'Alſace. Veronique d'Andlau la gouvernoit en 1508, Agnes Zucmantel en 1539, Anne ou Anaſtaſie d'Oberkirck en 1542; ſa ſœur Agnes d'Oberkirck luy ſuccéda & elle eut la douleur de voir en 1546. un horrible incendie rüiner abſolument ſon Monaſtere, à la réſerve de la Chapelle de ſainte ODILE que le feu ſembla reſpecter. Alors les Chanoineſſes s'étant retirées la plus part chez leurs parens, ſe laiſſerent infecter de la doctrine Lutherienne: toutes ou ſe marierent, ou ne penſerent plus à retourner dans leur Cloitre. Le Monaſtere de Nidermunſter eut un ſort auſſi triſte ayant été brulé en 1541, tandis qu'Urſule de Ratzenhauſe adminiſtroit cette Abbaye par ordre de l'Evéque de STRASBOURG.

Jean de Mandreſcheid qui dans la ſuite occupa ce grand ſiege, gémit longtems ſur les rüines de ce celebre Monaſtere: envain fit-il effort pour ramener à leur devoir & à l'Egliſe, les Dames qui l'avoient déſerté; ſon zele fut inutile: de ſorte que ne voulant pas laiſſer une ſi ſainte Maiſon en proye à l'avidité des Proteſtans, qui s'emparoient dans toute l'Alſace des revenus des Benefices, il obtint du Pape que Hohenbourg & Nidermunſter fuſſent unis à ſa manſe Epiſcopale. C'étoit peu pour le dédomager des déſolantes pertes que l'héréſie luy avoit fait ſouffrir. Les ſucceſſeurs de Jean n'oublierent rien pour rétablir le culte de ſainte ODILE. Charles Cardinal de Lorraine devenu Evéque de STRASBOURG, donna ordre à ſon Suffragant Adam Péetz, de faire réparer l'Egliſe. Leopold d'Autriche ſon ſucceſ-

(*a*) CRUSIUS ann. ſuev. p. 2. l. 11. c. 11. pag. 477. (*b*) BRUSCHIUS Chron. Monaſt. Germ. pag. 558. (*c*) RUYR antiq. des Vôges l. 4. c. 13. GUILLIM. de Epiſ. pag. 249. (*d*) CRUSIUS ann ſuccici. part. 2. cap. 12. pag. 518.

ſucceſſeur y fit travailler avec empreſſement; mais avant que l'ouvrage fût achevé, l'armée de Mansfeldt mit en 1622, le feu à ce lieu ſaint. Enfin les Chanoines de l'Ordre de Prémontré ſe ſouvenans que leurs anciens Peres étoient venus d'Eſtival, comme nous l'avons dit, pour exercer leurs fonctions ſacrées prés du tombeau de ſainte ODILE, entreprirent de rebâtir l'Egliſe & le Monaſtere où ils habitent, & où par leur zele & leur régularité édifiante, ils entretiennent les peuples dans la dévotion que l'Alſace a eû de tout tems pour ſainte ODILE. J'ay crû devoir reünir tous ces faits, pour mettre tout d'un coup ſous les yeux du lecteur les divers évenemens de ce fameux Monaſtere.

Ebersmunſter fondé.

Le Duc Athic ſon fondateur répandit de même ſes libéralitez ſur le Monaſtere d'Ebersmunſter, ſitüé ſur la riviere d'Ill à deux lieües au deſſous de Sceleſtat. On le nommoit autrefois *Novientum* ou *Novietum*; on l'a appellé depuis Ebersheim, qui ſignifie la demeure du Sanglier, peut-être à cauſe que c'eſt dans la forêt où il a été bâti, que le fils de DAGOBERT II, fut bleſſé par un Sanglier, comme nous l'avons dit. Enfin on l'a nommé Ebersmunſter, peut-être parcequ'il a eu pour Abbé Eberard ou Ehrard à qui ce Monaſtere eſt principalement redevable de ſon établiſſement, parcequ'il obtint du Roy THIERRY la confirmation des donations qui luy avoient été faites & des privileges qu'on luy avoit accordez. Lazius en rapporte la chartre addreſſée au Duc Athic & au Comte Adelbert; mais cet Auteur en a ſupprimé la date (e). L'Annaliſte des Benedictins a voulu y ſuppléer en marquant ſur la foy de la Chronique d'Ebersmunſter, que ce Diplôme fût accordé par le Roy THIERRY, le neuviéme Fevrier la dixiéme année de ſon regne (f); c'eſt à dire, ſuivant la Chronologie que nous avons ſuivie, en 685. Mais comme cet habile auteur remarque en même tems que cette Chronique eſt pleine de fables, je doute qu'il faille beaucoup compter ſur cette date.

Ce Monaſtere ne fut d'abord qu'une eſpece d'hermitage, ou une petite habitation de quelques moines, *cella*, qui peut-être fut bâti dans le lieu où le fils du Roy DAGOBERT avoit été bleſſé, pour conſerver la memoire du miracle que le Ciel avoit opéré à la priere de ſaint ARBOGASTE. Mais le nombre des Religieux s'augmenta bientôt par la réputation de ſaint DEODAT ou ſaint Dié, qui vint s'y retirer. DEODAT Evêque de Nevers ayant abandonné ſon Evêché dans le deſſein de paſſer le reſte de ſes jours dans la ſolitude, entra dans l'Alſace, eſpérant de fixer ſon ſéjour dans quelque lieu reculé de la forêt d'Haguenau (g): mais ayant trouvé de la contradiction dans ce projet, il vint ſe réfugier à Ebersmunſter que la Chronique de Senone nomme *Aberſenijten*. Comme il étoit fort amy de ſaint ARBOGASTE Evêque de STRASBOURG, il trouva auprés de luy toute la protection qu'il pouvoit eſperer pour ſa nouvelle maiſon; & la grande réputation de ſa ſainteté attira un grand nombre de Diſciples qui vinrent ſe ranger ſous ſa conduite. Il bâtit une Egliſe & l'enrichit des reliques de ſaint Maurice qu'il avoit obtenües d'Ambroiſe Abbé du Monaſtere de ſaint Maurice en Valais; il la conſacra luy même le 13. des Calendes de Juillet. Ce n'eſt pas où il finit ſes jours comme le ſuppoſe fauſſement la Chronique d'Ebermunſter: il quitta même dans la ſuite ce Monaſtere où il ne joüiſſoit plus de la tranquillité qu'il étoit venu chercher; il s'enfonça dans les Vôges, où il fonda le Monaſtere de ſaint Dié qui depuis eſt devenu une celebre Collegiale de Chanoines.

La chartre du Roy THIERRY ne donne pas au Duc Athic le titre de fondateur du Monaſtere d'Ebersmunſter; mais on ne luy peut du moins refuſer la gloire d'avoir beaucoup contribüé à ſon établiſſement; puisque dans les lettres par les quelles CHARLEMAGNE en confirme les privileges, on lit que le Duc Adalric ou Athic avec ſon Epouſe Berswinde, l'avoient fait bâtir tout de nouveau dans leur propre fonds à l'honneur des Apôtres St. PIERRE & St. PAUL & de ſaint Maurice (h). Ces lettres ſont datées du jour qui précéde les Ides d'Août de la dixiéme année de ſon Empire, & de la 42. de ſon regne en France.

Je n'oſe décider ſi l'Abbé Eberard à qui le Roy THIERRY accorda ſes lettres, eſt le même que l'Evêque Erard qui baptiſa ſainte ODILE, il eſt du moins ſûr qu'elle ne fut pas baptiſée par ſaint Erard Evêque de Ratisbonne, comme le ſuppoſe la Chronique de Senone. Car ſuivant la remarque de Lazius (i), c'eſt ſaint Boniface Evêque de Mayence, qui le premier à établi un Evêque à Ratisbonne ſous le regne du Roy PEPIN pere de CHARLEMAGNE, plus d'un ſiecle aprés

(e) Lazius l. 8. de ſuevis p. 493. (f) Ann. Bened. l. 15. n. 60. (g) Chron. ſen. l. 1. c. 5.
(h) Chron. Novietenſe. (i) Lazius de ſuevis pag. 494.

Digitized by Google

aprés le baptéme de sainte ODILE. Hundius fait la méme observation (*k*), à laquelle tous les Sçavans souscrivent. La faveur que l'Abbé Eberard trouva auprés du Duc Athic qui vivoit de son tems, & de qui il obtint un fonds pour y bâtir son Monastere, fait pancher à croire que c'est à luy à qui ce Prince étoit redevable du baptéme & de la guerison de sa fille ODILE. Il est vray qu'Eberard de qui cette Sainte reçût ces graces, est appellé Evéque & non pas Abbé dans la vie de sainte ODILE. Mais il n'est pas rare de voir dans le siecle dont nous parlons, le titre d'Evéque donné à des Abbez qui se chargeoient d'annoncer l'Evangile aux peuples; c'étoit des Evéques regionaires, comme dit le P. Mabillon, & qui n'avoient pas de siege particulier. Quelquefois méme on les nommoit Abbez & quelquefois Evéques. Les Archives de saint Pierre le vieux de STRASBOURG, nous en fournissent une preuve à laquelle nous ne trouvons rien à répliquer. Dans une chartre de la VI. année du regne de THIERRY où il s'agit du Monastere d'Honau, il est dit qu'il est gouverné par Dubanus Evéque. Et dans une chartre datée de la VII. année du regne du méme Roy, Dubanus est appellé Abbé. On ne doit donc pas être surpris que l'auteur de la vie de sainte Odile, appelle Eberard Evéque, & que la chartre de THIERRY ne luy donne que le titre d'Abbé. Et rien n'empéche de croire que l'Evéque Eberard de qui sainte ODILE reçût la vûe & la grace du Baptéme, ne soit le méme qu'Eberard Abbé d'Ebersmunster que le Duc Athic combla de ses bontez.

Posterité du Duc Athic.

Ce Duc, qui aprés une longue pénitence finit saintement ses jours dans le Monastere d'Hohenbourg, comme nous l'avons dit, laissa en mourant quatre fils, suivant Lazius, Adelbert qui eut le titre de Duc, Hetto ou Ethico Comte du Brisgau, Hugues Comte d'Alsace & Bataco. Il n'est pas parlé de ces deux derniers dans le fragment de la vie de S. Odile rapporté par Jerôme Vignier, & je ne m'apperçois pas encor que leur histoire doive donner beaucoup d'éclaircissement à celle d'Alsace. De là vient que je laisse aux Généalogistes le soin d'examiner leur véritable origine. Outre ces fils le Duc Athic eut deux filles, ODILE dont nous avons parlé, & Roswinde qui comme sa sœur se consacra au Seigneur, & fut mise au nombre des Saintes. Le Duc Adelbert eut de sa premiere femme nommée Gerlinde trois fils Luitfrid, Evrard & Maso: & trois filles Eugenie, Athale & Gundelinde: & de la seconde nommée Baltide, deux filles, Savine & Lutgarde. Luitfrid eut un fils nommée Hugues. Evrard & Maso moururent sans enfans. Hetto ou Ethico Comte de Brisgau, faisoit sa résidence ordinaire à Ettercheim à qui il donna son nom, & fut pere d'Albéric de qui les Généalogistes font descendre les illustres Maisons d'Autriche & de Lorraine. Tous ces Seigneurs dont je viens de parler fournissent une abondante matiere à l'histoire que je traitte.

Abbaye de saint Etienne.

Le Duc Adelbert suivant l'exemple de son Pere Athic, voulut donner à la ville de STRASBOURG une éclatante marque de sa piété & de sa magnificence, en y fondant l'Abbaye de saint Etienne, à qui il affecta des revenus suffisans pour l'entretien de trente Dames & de quatre Chanoines, parmi les quels il y en avoit un destiné à leur servir d'Econome. Deux chartres originales conservées dans ce Monastere, nous apprennent le détail de cette célébre donation, l'une de l'Empereur LOTHAIRE donnée à STRASBOURG la 26. année de son Empire, c'est adire en 845: l'autre du Roy LOUIS donnée en Alsace dans son Palais de STRASBOURG la 22. année de son regne, qui repond à l'an 871. La premiere accordée à la priere de l'Abbesse Ruadrut, & la seconde à l'Abbesse Basille. Toutes deux s'accordent à dire que le Duc Adelbert, ou comme parle le Roy LOUIS, le Duc Albert avoit fondé un Monastere sous l'invocation de saint Etienne, dans l'enceinte de la vieille ville de STRASBOURG, entre les deux bras de la Brusch, dans un endroit où on ne voyoit que des ruines, & qui faisoit partie du territoire de l'Evéque: il y est dit que ce Duc avoit fait donation à cette Abbaye des biens qu'il avoit eu de la succession de son Pere; tels que sont la terre de Vangen en Alsace, & d'autres terres situées au delà du Rhin & même dans le Brisgau. L'Eglise de sainte Croix & ses dependances furent données à ce Monastere. Cette Eglise, à ce qu'on croit la plus ancienne de STRASBOURG, touchoit autrefois à saint Etienne; il n'en reste plus aucun vestige & une rüe a pris tout à la fois & sa place & son nom. LOTHAIRE à la sollicitation de son Epouse

(*k*) HUND. de metropoli Salisburgensi. (*l*) *Ubi Dubanus Episcopus praesse videtur. Ubi in Dei nomine Dubanus Abbas praesse videtur.* Ann. Bened. Tom. 2. append. pag. 696. & 697.

Digitized by Google

Epouse l'Imperatrice Irmengarde, ne se contenta pas de confirmer ces donations, il y ajouta de grands privileges

Ces dispositions nous font observer que dés lors il y avoit dans STRASBOURG une vieille & une nouvelle ville, dont nous avons ailleurs marqué les limites; que la partie de la vieille ville où l'Abbaye de saint Etienne est située, étoit du territoire de l'Evéque de STRASBOURG, & soumise à sa jurisdiction (m); que les rüines que cette ville avoit souffertes par les irruptions des Barbares n'avoient pas encor été réparées; qu'enfin le Duc Adelbert avoit obtenu du Roy CHILDERIC, que ce Monastere ne feroit dans la dépendance d'aucun juge public, & que le protecteur que l'Abbesse avoit choisi, exerceroit seul une pleine autorité sur les terres & les biens de l'Abbaye (n). Ce privilege accordé au fondateur par le Roy CHILDERIC, embarasse les plus habiles Auteurs lorsqu'ils veulent s'en servir pour déterminer le tems de la fondation de cette Abbaye.

Guilliman croit que ce privilege est l'ouvrage de CHILDERIC I. qui commença à regner en 659 (o). Date qui fait connoître que cet Auteur compte, comme le P. Daniel, la suite de nos Roys, depuis l'établissement de la Monarchie Françoise en deçà du Rhin, & qu'il ne parle pas de CHILDERIC Pere de CLOVIS: ainsi CHILDERIC que Guilliman appelle I. est évidemment CHILDERIC II, si on met au nombre de nos Roys le Pere de CLOVIS. Mr. Obrecht & Schilter prétendent au contraire qu'on ne peut attribüer qu'à CHILDERIC III, dont le regne commença en 743. la constitution faite par un Roy de ce nom en faveur du Monastere de saint Etienne. Ces Sçavans n'avoient pas vû sans doute ni les chartres de la fondation de l'Abbaye de Mourbach, ni celles des donations faites au Monastere d'Honau. Dans celle d'Honau datée de la troisiéme année de Thierry, qui monta sur le thróne de France en 720, Luitfrid & Evrard fils du Duc Adelbert, déclarent qu'ils donnent à ce Monastere ce qu'ils avoient eû de la succession de feu leur Pere (p): le Duc Adelbert étoit donc mort en 723. Dans la chartre de la fondation de Mourbach datée de la huitiéme année du regne de THIERRY de Chelles, c'est à dire de 728, le Comte Evrard se dit fils d'Adelbert autrefois Duc (q), & il donne à ce Monastere ce qu'il a eu de la succession de ses pere & mere dans le partage fait avec le Duc Luitfride son frere. Suivant ces deux Diplómes qui n'ont rien de suspect, le Duc Adelbert étoit mort longtems auparavant qu'on eût pensé à donner à CHILDERIC III. le nom de Roy. C'est donc à CHILDERIC II. que le Duc fut redevable des graces qu'il demandoit pour le Monastere qu'il venoit de fonder (r). Et sur ce plan, que les deux pieces que nous venons de citer ne permettent pas de contester, il paroit évident que c'est dans l'intervalle de 659. à 675. que nous avons vû être l'année de la mort de CHILDERIC II, que le Duc Adelbert mit la derniere main à la fondation du Monastere de saint Etienne de STRASBOURG.

Dés que ce Monastere fut en état, le Duc Adelbert choisit Athale sa fille pour le gouverner. Comme elle avoit été formée par sa tante sainte ODILE, dans les exercices propres de sa profession, elle maintint toujours par ses instructions & par ces exemples, la régularité dans sa maison, qu'elle gouverna pendant 20. ans; & son insigne piété la fit regarder comme une Sainte: on fut même obligé aprés sa mort pour satisfaire la dévotion des peuples, de laisser pendant cinq semaines son corps exposé à la veneration des Fideles. Si on en croit une ancienne Legende, l'Abbesse d'Hohenbourg Warnetrude, qui avoit contracté une étroite amitié avec Athale, voulant avoir de ses reliques fit entrer dans son dessein un certain Prétre nommé Wernher, qui trouva moyen de couper secrettement la main de la Sainte, dont le corps n'étoit pas inhumé (s). Mais le Prétre étourdi par l'idée de son crime, ne put porter à Warnetrude la relique qu'il avoit enlevée; ce précieux depót est encor conservé de nos jours dans l'Eglise du Monastere de saint Etienne, où il reçoit les honneurs & & un culte digne de la sainteté d'Athale. Ce Monastere s'est soutenu pendant plusieurs siecles dans la régularité; mais les plus saints établissemens dépérissent avec le tems, & le cloitre n'est pas toûjours un rempart assez fort pour empécher que le relachement ne se glisse dans les maisons les plus saintes. Tel a été le triste sort de l'Abbaye de saint

(m) *Salva per omnia reverentia sacra sancti Antistitis in cujus territorio consistit.* (n) *Eundem locum per pragmaticam Regis Childerici constitutionem prerogativa emunitatis libertats communiri impetravit.* (o) GUILL. de Epis. Argent. c. 6. pag. 24. (p) *Quecumque genitor nobis moriens dereliquit.* (q) *Filius Adelberti quondam Ducis, quidquid ex successione parentum meorum legibus mihi obvenit, vel in parte contra Germanum Luitfridum recepi.* (r) ANN. BENED. append. Tom. 2. pag. 696, & 701. (s) Apud SCHILTER.

Etienne de Strasbourg, dont nous allons mettre icy sous les yeux du lecteur les différentes révolutions.

Differentes révolutions de l'Abbaye de saint Etienne.

L'Evéque de Strasbourg Bertold II. l'un des plus zelez de tous pour les maisons religieuses, ayant reconnû que les Dames de saint Etienne, d'Erstein & d'Andlau sous prétexte d'être Chanoinesses, menoient une vie toute séculiere, ne put souffrir un déreglement qui deshonoroit son Diocese. Mais s'étant laissé convaincre que de tems immémorial les Dames de ces trois maisons n'avoient pas observé l'essentiel de la profession Monastique, il ne crut pas devoir les y assujetir. Il leur permit de continüer à porter des manteaux fourrez d'hermine, tels que sont ceux dont usent les Chanoinesses. Mais il leur interdit les bals, les danses, les spectacles publics & les manieres de s'habiller peu convenables à des Dames d'Eglise; c'est en 1345. que Berthold fit de si sages réglemens. L'Evéque Albert de Baviere un de ses successeurs, entra en 1486. dans de plus grands détails pour la réforme de ces Dames; & sans vouloir toucher à leur état de Chanoinesses seculieres, il leur prescrivit de concert avec son grand Chapitre, des loix propres à rétablir l'édification & le bon ordre dans l'Abbaye de saint Etienne. Malgré de si sages mesures, l'heresie de Luther ayant infecté Strasbourg dés le commencement du XVI. siecle, elle ne tarda pas de rendre inutiles tous les soins que le zele avoit inspiré aux Evéques pour la réforme de l'Abbaye de saint Etienne.

Adéléide d'Andlau en fut choisie Abbesse en 1539: mais lassée de son état elle se maria aprés avoir résigné tous ses droits à Marguerite de Landsberg, qui s'étant declarée pour la doctrine de Luther, fit sans peine goûter à toutes les Chanoinesses, des erreurs qui les mettoient plus au large, & qui tout d'un coup les affranchissoient de la gêne où l'autorité des Evéques s'efforçoit de les contenir. Celles qui leur succederent, charmées comme elles de mener une vie plus commode & plus indépendante, suivirent sans délibérer la route qu'elles leur avoient marquée. Envain Charles Cardinal de Lorraine devenu Evéque de Strasbourg, travailla à ramener à l'Eglise Catholique, ces Dames qui s'en étoient séparées; la fureur de l'hérésie ayant aneanti toute l'autorité de l'Evéque dans sa ville de Strasbourg, Charles fut contraint d'acquiescer en 1604, à un traité, par le quel il fut dit que chaque Abbesse en entrant dans sa prétendüe dignité, payeroit à l'Evéque cent florins: somme modique, mais qui conservoit le souvenir de la dépendance de ce Monastere, & des droits qu'avoient eûs les Evéques d'en confirmer les Abbesses. La derniere de toutes fut Eve Salomé de Fudernheim, laquelle étant morte en 1694, le Roy Louis XIV devenu souverain dans Strasbourg, permit qu'une autre luy succedât, mais à condition qu'elle cesseroit de prendre la qualité d'Abbesse & qu'elle se contenteroit du titre d'Administratrice. Elizabeth-Henriette de Wisthum fut choisie; mais quelque tems aprés s'étant oubliée, elle fut obligée de se marier; & le Roy profitant de cette conjoncture, engagea les Magistrats de Strasbourg à faire un meilleur usage des biens de ce Monastere, en les donnant aux Religieuses de la Visitation, avec charge d'entretenir chez elles dix demoiselles de qualité de la province d'Alsace. C'est aux sages conseils & au crédit de Mr. le Marechal d'Huxelles gouverneur de Strasbourg & de toute l'Alsace, que les familles nobles de cette Province sont sur tout redevables d'un si saint & si utile établissement. Nous avons crû devoir réünir sous un même point de veüe tous ces faits, qui font toute à la fois connoitre & le zele de Louis XIV. pour la Religion, & l'état d'un Monastere qui doit son premier établissement à Adelbert Duc d'Alsace. Il mourut avant la troisiéme année du regne de Thierry IV. qu'on nomme ordinairement Thierry de Chelles, c'est à dire avant 723. Il fut enterré dans le Chœur de l'Eglise de saint Etienne au côté droit; & au côté gauche ses deux femmes Gerlinde & Baltide avec deux de ses filles Savine & Lutgarde, eurent leur sépulture (t).

Abbaye de S. Etienne donnée aux Religieuses de la Visitation.

Monastere d'Honau.

L'opinion commune fait encor honneur au Duc Adelbert, de la fondation du Monastere d'Honau, qu'il destina particulierement pour les Ecossois, que l'exemple des Saints Arbogaste & Florent tous deux originaires d'Ecosse, attiroit en Alsace. Comme saint Gregoire le Grand avoit autrefois envoyé en Angleterre de saints Moines, à la téte des quels étoit le saint Abbé Augustin pour précher l'Evangile, l'Angleterre & l'Ecosse envoyerent ensuite des Moines sur le Rhin & dans la Germanie, pour y instruire les peuples & y faire fleurir la piété Chrétienne. Tels furent au commencement du huitiéme siecle les saints Boniface & Wilberod, &

(t) Schilter in Königshoven. Ruyr Antiquit, des Vôges l, 4. c, 13.

Digitized by Google

& un grand nombre d'autres. Quelques uns de ces ſaints Miſſionaires choiſirent l'Iſle d'Honau à deux lieües au deſſous de STRASBOURG, pour y bâtir un Monaſtere à l'honneur de l'Archange ſaint Michel. Les frequentes inondations du Rhin toûjours inquiet dans ſon cours, ayant rendu ce Monaſtere inhabitable, obligerent les Chanoines qui y vivoient, de prier l'Evêque de STRASBOURG Conrad III. de leur permettre de s'aller placer ailleurs. L'Evêque ayant reconnu luy même ſur les lieux, la juſtice de leur demande, les Chanoines transfererent en 1290. leur Collége à Rheinau, lieu ſitüé ſur les bords du Rhin à ſix lieües au deſſus de STRASBOURG. Ils y bâtirent une Egliſe; mais le voiſinage de ce fleuve rendant cette ſeconde habitation auſſi incommode que la premiere, l'Evêque Guillaume II. leur permit en 1398. de venir s'établir à STRASBOURG, où on leur accorda l'Egliſe de ſaint Pierre le vieux pour y célébrer les divins Offices.

Chapitre de Rheinau.

Chapitre de ſaint Pierre le Vieux.

Il y a plus de cent ans que le Jeſuite Jodocus Coccius voulant éclaircir divers points, qui regardent la premiere origine de cet ancien Monaſtere, eut communication d'un vieux livre de parchemin, écrit en 1079. contenant les titres des donations faites à ce Monaſtere. Mr. le Laboureur Chantre de l'Egliſe de ſaint Pierre le Vieux & Avocat general du Conſeil ſouverain d'Alſace, communiqua dans la ſuite à l'Annaliſte des Benedictins divers titres qu'il a cru les plus propres à donner du jour à l'hiſtoire, & le P. Mabillon les a jugé dignes d'avoir place dans l'appendice du 2. tome des Annales de l'Ordre de St. Benoît. Pour m'aſſurer toûjours plus de la verité des faits, Mr. Payen Chanoine de la même Egliſe, ſuivant ſon penchant à faire plaiſir, m'a ouvert les Archives, & m'a laiſſé le loiſir d'examiner les titres qui pouvoient m'aider à éclaircir ce qu'il y a d'obſcur dans l'établiſſement d'un Chapitre, qui par ſa régularité fait honneur à l'Alſace.

Comme aucun des titres que j'ay vûs ne donne au Duc Adelbert la qualité de fondateur du Monaſtere d'Honau, il faut, ſi l'on veut la luy accorder, s'en fier ſur ce point à la tradition commune, & à quelques morceaux de quelque vieille Chronique écrite par des hommes trop credules & qui n'ont pas examiné d'aſſez prés les faits qu'ils rapportent. Peut-être qu'ils ont fait honneur au Duc Adelbert de la qualité de fondateur, parceque ſes deux fils Luitfrid & Evrard, s'accorderent à donner au Monaſtere d'Honau, tout ce que le Duc Adelbert leur Pere avoit poſſédé dans l'Iſle où ce Monaſtere étoit ſitüé. Cette donation eſt datée du troiſiéme des ides de Decembre de la III. année du regne de THIERRY; c'eſt à dire de l'an 723. Luitfrid y prend la qualité de Duc, & Evrard celle de Gentilhom̃e ordinaire du Roy (*u*). Il y eut la même année, mais dans les mois précédens d'autres donations faites à ce Monaſtere: la premiere eſt du XI. des Calendes de Juillet, où on donne à Benoît ou à Tubanus la qualité d'Abbé du Monaſtere d'Honau (*x*). Ce qui fait voir que ce Monaſtere étoit déja bâti avant le mois de Juin 723

Il ſemble qu'on doit donner à Benedictus, la gloire d'en avoir été le premier Abbé, puiſque c'eſt à luy ſeul que la donation faite au mois d'Octobre ſuivant, donne la qualité d'Abbé; & qu'une chartre datée de la 13 année du regne de CHARLEMAGNE luy attribüe l'honneur d'avoir bâti ce Monaſtere. Tubanus qui luy ſuccéda vivoit encor ſous le regne de PEPIN, de qui il obtint la confirmation des graces accordées à ſon Monaſtere. L'Abbé Etienne prit ſa place & gouvernoit encor le Monaſtere d'Honau, la II. année du regne de CARLOMAN, à qui l'Alſace échût dans le partage fait avec ſon frere. Enfin Beatus eut la charge d'Abbé au moins juſqu'à la XIV. année du regne de CHARLEMAGNE, de qui il obtint de nouveaux privileges. Les anciens memoires de ſaint Pierre le Vieux mettent *Ægidanus* au nombre des premiers Abbez, & Jodocus Coccius compte encor parmi eux l'Abbé Thomas. Mais comme les titres que j'ay citez, n'en ſont aucune mention, je n'oſe prononcer ſur ce point.

Je n'ay pas les mêmes raiſons d'héſiter de dire, qu'on ne remarque dans tous ces titres aucun trait qui faſſe même ſoupçonner que ce Monaſtere ait été ſoumis à la regle de ſaint Benoît. On voit le contraire dans la magnifique donation que l'Abbé Beatus fit de tous ſes biens à l'Abbé qu'il choiſiroit ſuivant la regle Eccleſiaſtique, pour en joüir aprés ſa mort (*z*). Ainſi parle Beatus dans un acte daté de la X. année du regne de CHARLEMAGNE. Une pareille diſpoſition de tous ſes biens, le choix qu'il ſe réſerve d'un Abbé qui luy ſuccéde-

(*u*) *Eberhardus domeſticus.* (*x*) *Sacro-ſancto Munaſterio Honaugia ſupra Rhenum conſtructo. Ubi praſenti tempore Benedictus ſive Tubanus videtur eſſe Abbas.* (*z*) *Dono autem hoc totum ut ille Abbas quem ego elegero ſecundum regulam Eccleſiaſticam, poſt obitum meum habeat.*

céderoit, & la régle Ecclesiastique qu'il se prescrit de suivre, toutes ces circonstances conviennent-elles à un Moine qui auroit fait profession de la régle de saint Benoît? Une autre chartre datée de la IV. année de l'Empire de CHARLEMAGNE donne la qualité de Chanoines à ceux qui vivoient dans le Monastere d'Honau. Je passe légérement sur ce titre en attendant que son autenticité m'ait paru plus indubitable. L'Annaliste des Benedictins ne craint pas d'appuyer sur une lettre du Roy THIERRY, addressée au Duc Luitfrid, à Evrard Domestique & au Pere des Peres le venerable Abbé Benoît, dans laquelle le Roy donne la charge d'Abbé au venerable frere Tubanus, à qui il recommande la venerable régle, la Congregation & la stabilité des Moines (a). L'Annaliste convient que cette Piece est d'une forme tres insolite, mais qui n'est pas tout à fait suspecte. C'est à mon avis trop peu dire & il ne paroit pas qu'on en puisse tirer avantage, pour faire croire que le Monastere d'Honau ait été soumis à la régle de saint Benoit. Il n'est pas dit un mot dans cette lettre du Monastere d'Honau. L'Abbé Benoît y est appellé le Pere des Peres, le Roy donne la charge d'Abbé au venerable frere Tubanus, il recommande la venerable régle à sa sainteté, il le préche en luy citant un texte de l'Evangile de saint Matthieu, & il luy dit que l'opinion de sa bienveillance est aussi répandüe que la lumiere du Soleil qui luit depuis le matin jusqu'au soir. Je doute que les critiques pardonnent à Coccius la facilité qu'il a eüe de mettre au jour une piece de cette nature, qui n'est point datée, (b) & dont le style ne ressemble en rien à celuy des autres lettres que THIERRY accorde au méme Monastere.

Coccius Dagobert pag. 132.

On trouve dans quelques unes de ces lettres & méme dans celle de PEPIN, que Benoît & Dubanus y sont appellez tantôt Evéques & tantôt Abbez. Expression qui a fait dire à quelques uns qu'il y avoit autrefois dans le Monastere d'Honau, deux communautez l'une de Moines qui étoient soumis à un Abbé, l'autre de Chanoines qui obéissoient à un Evéque. D'autres ont imaginé, que le Diocése de STRASBOURG étoit alors gouverné par deux Evéques, dont l'un avoit son siége à STRASBOURG, & l'autre à Honau d'où il étendoit sa jurisdiction sur la partie du Diocése qui est au delà du Rhin. Guilliman nous apprend que telle étoit de son tems l'opinion de quelques Ecrivains (d); mais il ajoute en méme tems qu'ils avoient eu la précaution de dire que ce pretendu Evéché d'Honau n'avoit duré que soixante ans. L'Annaliste des Benedictins traitte de réverie, cette opinion (e) qui n'a pû en effet trouver crédit qu'auprés de ceux qui ignoroient que dans le siecle dont nous parlons, il n'étoit pas rare, comme nous l'avons déja remarqué, de trouver des Abbez qu'on avoit ordonnez Evéques, parcequ'ils s'étoient chargez d'aller annoncer l'Evangile chez les nations. C'étoient des Evéques regionaires, ou comme parle Hermannus Contractus, des Chorévequees, qui n'étoient attachez à aucun siege particulier. Tel étoit saint Boniface que le Pape Gregoire second ordonna Evéque, sans luy attribüer aucune Eglise, avant qu'il fût Evéque de Mayence (f). Tel fut saint Pirmin, dont nous parlerons bientôt, qu'Hermannus Contractus appelle Chorévequee (g), en méme tems qu'il gouvernoit le Monastere de Richnau en qualité d'Abbé. Ne voyoit-on pas dans le siecle précédent des Evéques, qui avoient abandonné leur Evéché pour venir dans les Vóges vivre dans la solitude? Tels ont été saint Gundebert Evéque de Sens & saint Deodat Evéque de Nevers. Et n'a t'on pas vû dans les siecles suivans, des religieux revétus du caractere Episcopal, qui n'ayant aucun siege parmi les fideles, servoient de Suffragans aux autres Evéques? Ainsi rien n'empéche de croire que les deux premiers Abbez d'Honau, Benedictus & Dubanus n'ayent été tout à la fois, Abbez & Evéques, sans qu'il y eût cependant dans leur Monastere deux communautez differentes, ou qu'ils partageassent leur jurisdiction avec l'Evéque de STRASBOURG.

Guilliman en rapportant l'opinion que nous venons de refuter, tombe luy-méme dans une autre erreur, en avançant que le Monastere d'Honau fut transféré d'abord à Rhinau, & de là à saint Thomas de STRASBOURG, qui comme Honau, étoit destiné pour les Ecossois. Les lettres originales de l'Evéque Guillaume de 1398. font sentir la méprise, en déclarant que c'est à St. Pierre le vieux, & non à St. Thomas de STRASBOURG

(a) ANN. BENED. l. 20. n. 39. *Insolita quidem sed tamen non omnino suspecta.* (b) COC. DAGOB. p. 132. (c) *Tubanus Episcopus vel Abbas.* (d) GUILLIM. de Epis. Argent. c. 6. (e) *Somniantur qui episcopalem Honaugiæ sedem eo tempore institutam putant* ANN. BENED. l. 20. n. 39. (f) Act. sanctorum ord. S. Bened. Prol. in vitam S. Bonif. (g) HERM. contract. ad ann. 724.

Digitized by Google

BOURG que s'est faite cette translation. Les premiers titres de cette Eglise marquent le seul saint Michel pour Patron du Monastere d'Honau; il en eut encor d'autres du tems de PEPIN & de CHARLEMAGNE; il est à croire que sainte Brigide étoit du nombre: on appelle même de nos jours certains cantons, qui appartiennent à saint Pierre le vieux, les Cantons de sainte Brigide; non pas parcequ'ils ont été donnez à cette Eglise par cette Sainte, morte en 523. deux cens ans avant la fondation du Monastere d'Honau; mais parceque les Ecossois, qui vivoient dans ce Monastere, qui leur avoit été destiné, ayant inspiré de la dévotion pour une Sainte de leur païs, les fideles honorerent de son nom les donations qu'ils luy consacrerent. Aprés avoir éclairci ce qui regarde le Monastere d'Honau, je passe à un autre qui est à peu prés de même date.

Fondation de l'Abbaye de Mourbach.

Le Duc Luitfrid & le Comte Evrard ne se contenterent pas de donner à la Basse-Alsace des marques de leur liberalité, c'est à eux à qui la Haute Alsace fut redevable de la fondation de l'Abbaye de Mourbach qu'ils comblerent de bienfaits à l'occasion que je vais dire. Tandis que CHARLES MARTEL Maire du Palais du Roy THIERRY IV, gouvernoit les François, & commandoit en Austrasie avec une puissance absoluë, ne laissant à THIERRY que l'ombre & le titre de la Majesté Royale, les Ducs qui dominoient au delà du Rhin, sous prétexte de venger l'affront que CHARLES faisoit aux descendans de CLOVIS leurs légitimes Souverains, prirent les armes & refuserent de payer les Tributs qui leur étoient imposez. L'envie même de se rendre indépendans donnoit feu à leur revolte, & selon quelques Autheurs, ils avoient surtout peine à se soumettre à CHARLES MARTEL, qu'ils méprisoient parcequ'il étoit né d'Alpaïde dont le mariage avec PEPIN ne leur paroissoit pas légitime. Mais tous ces Ducs s'apperçûrent bientôt que si CHARLES n'étoit pas Roy, il avoit tout le mérite pour regner. A peine fut-il sorti de la prison où il avoit été enfermé par les intrigues de sa belle mere Plectrude, que s'étant mis à la tête d'une Armée pour se maintenir dans son gouvernement d'Austrasie, il défit successivement tous ceux qui s'opposerent à ses entreprises. Il passa plus d'une fois le Rhin & força les Frizons, les Saxons, les Bavarois & les Allemands, qui habitoient la Suabe de luy payer les tributs accoutumez.

Godefroy Duc des Allemands sous le regne de THIERRY III. avoit eu peine de se soumettre aux Ducs des François (h), prétextant qu'il vouloit obéir aux Roys & non aux Maires du Palais. Il eut pour fils Lantfride, qui suivant l'exemple de son Pere, tâcha comme luy de secoüer le joug de la domination des Maires du Palais. Cette resistance obligea CHARLES MARTEL à passer le Rhin; il entra en 722. dans la Suabe & dans la Baviere, & soumit, ou par la negotiation, ou par la force, tout le païs où le Duc Lantfride commandoit (i): la ressemblance du nom de Lantfride & de Luitfrid, a fait mal à propos confondre ces deux Princes par quelques Ecrivains modernes. Lantfride Duc des Allemands fils du Duc Godefroy & Pere de Thibaut suivant Crusius (k), se déclara souvent contre CHARLES MARTEL. CHARLES, disent les Annales des François, alla en Suabe pour combattre Lantfride (l). Au lieu que Luitfrid fils du Duc Adelbert, & petit fils du Duc Athic, étoit Duc d'Alsace, & jamais aucun des titres anciens que nous avons rapportez, ne l'appelle Duc de Suabe ou des Allemands, à la réserve des lettres que le Roy THIERRY accorda au Monastere de Maurmunster; mais nous avons déja remarqué que ce titre a passé par les mains d'un trop mauvais copiste, pour trouver quelque crédit auprés des Critiques. Lantfride profitoit des moindres occasions pour se soulever; au lieu que l'Alsace où le Duc Luitfrid commandoit, demeura toûjours tranquille sous le gouvernement de CHARLES MARTEL. La fondation de l'Abbaye de Mourbach va nous faire connoître que ces deux Ducs si voisins avoient une conduite bien differente.

St. Pirmin, qui joignoit à la dignité d'Abbé celle de Chorêveque, ayant passé le Rhin entra dans la Suabe pour y prêcher l'Evangile. Un Seigneur du païs luy ayant donné une Isle prés du lac de Constance, il y bâtit un Monastere, qu'on nomma depuis Richenau, *Augia*, & qui est à present uni à l'Evêché de Constance. CHARLES MARTEL recommanda Pirmin au Duc Lantfride, avec lequel il venoit de faire la paix. A la faveur de cette protection tout réüssit d'abord au Saint & on vit en 724, ce nouveau Monastere commencer à se

remplit

(h) ERCHAMBERTI fragment. Hist. Fran. DUCHESNE Tom. 1. pag. 780. (i) HERMAN. Contract. CRUS. Annal. suev. l. 11. part. 1. pag. 286. & 289. (k) CRUSI. Ann. suav. P. I. l. 10. pag. 192. (l) *Karolus perrexit suavis contra Lantfridum.*

remplir de Religieux (*m*). Mais le Duc des Allemands souffroit avec trop d'impatience la domination d'un Duc des François, pour vivre longtems en bonne intelligence avec CHARLES. Aprés peu d'années, Landfride & son fils Thibaut interrompirent le Saint dans son entreprise, & sous prétexte qu'il étoit trop dévoüé aux François, ils le contraignirent de sortir de leurs Etats. De sorte qu'il ne fut que trois ans Abbé de Richenau, suivant Hermannus Contractus & Walafride, tous deux Moines de ce Monastere & dont les écrits sont estimez des Sçavants (*n*). Pirmin ayant pris avec soy quelques uns de ses Religieux vint chercher une retraite en Alsace, où il fut reçû avec bonté par le Comte Evrard frere du Duc Luitfrid. Ce Duc qui, selon Crusius, faisoit son séjour ordinaire dans son Château d'Egisheim, à une ou deux lieuës au dessus de Colmar, ne permit pas seulement à l'Evêque Pirmin de choisir dans ses terres un lieu propre pour y batir un Monastere; mais il voulut bien concourir avec le Saint pour obtenir du Roy THIERRY, la permission de s'y établir. Cette grace luy fut accordée le 12. Juillet de la VII. année du regne de THIERRY, c'est adire de l'an 727. Le texte d'Hermannus s'accorde avec la date du Diplôme qui est rapporté dans les Annales des Benedictins (*o*), & qu'on conserve dans les Archives de Mourbach.

Pirmin choisit dans les Vôges un vaste désert, & se fixa dans un lieu appellé Mourbach, mais qui fut déslors nommé l'hospice ou la demeure où vivoient les Pelerins (*p*). Ce nom luy fut donné parceque Pirmin & ses Disciples faisoient profession d'aller en divers lieux à la façon des Missionaires & des hommes Apostoliques, pour instruire les peuples & annoncer l'Evangile aux infideles. C'est ainsi que s'en expliquent les titres même de la fondation de ce Monastere (*q*).

Le Saint ne demeura pas longtems dans cette solitude; entrainé par son zele, il alla dés l'année suivante établir ou réformer en d'autres lieux divers Monasteres, laissant à Mourbach l'Abbé Romain. L'absence de Pirmin ne réfroidit pas l'affection du Comte Evrard. Comme il étoit aveugle, & qu'il n'avoit point d'enfans, il crût ne pouvoir faire un meilleur usage des biens qu'il avoit reçûs de la succession de son Pere Adelbert, que de nommer pour ses heritiers, l'Eglise & ceux qui se sont attachez au service de Dieu, & qui font profession de pauvreté (*r*). Penetré de ce sentiment, il fit donation du consentement de son frere le Duc Luitfrid & de sa femme Emeltrude, au nouveau Monastere, de la plûpart de ses biens situez dans la Duché d'Alsace (*s*), tant ceux qui sont sur la rivierre de Tour (*t*), que ceux qui se trouveroient luy appartenir sur la riviere d'Ill (*u*), & sur le chemin de STRASBOURG. Cet acte fut passé au Monastere de Remiremont, la huitiéme année du regne de THIERRY. Divers lieux sont nommez dans cet acte; plusieurs nous sont inconnus, mais on y reconnoit Berken & Scelestat que le copiste écrit Slættat. C'est la premiere fois que je trouve le nom de Scelestat dans les anciennes chartres. Je n'ose dire que ce fût déslors une ville, nous verrons même dans la suite que du tems de CHARLEMAGNE, qui y avoit un Palais, on l'appelloit, *villa*, terme dont on usoit dans ce siecle pour signifier un village. Ce nouveau Monastere, comme on le voit dans la chartre du Roy THIERRY, fut d'abord consacré à l'honneur de Dieu, de la Mere de notre Seigneur JESUS-CHRIST sainte MARIE toûjours Vierge, de saint Michel Archange, des Apôtres saint Pierre & saint Paul, & du martyr saint Leger que nous avons déja dit étre du côté de sa mere, proche parent du Duc Luitfrid & du Comte Evrard.

L'Evêque de STRASBOURG confirme la donation de Mourbach.

L'Evêque de STRASBOURG Widegerne, voulut bien confirmer cette donation & y ajouter même de nouvelles graces, en faveur de ce Monastere qui étoit alors renfermé dans l'étendüe de son Diocése (*x*). Il l'exempta de payer aucune redevance ny à luy, ni à ses successeurs; il permit aux Moines pelerins, c'est ainsi qu'il les appelle, qui vivroient dans ce Monastere, de prendre les ordres & de faire consacrer leur Chapelle, ou par les Evêques qui seront de leur Communauté (*y*), ou par quelques autres qu'ils voudront choisir; il consentit qu'ils fissent eux mêmes l'election de leur Abbé, & qu'en cas qu'il arrivât quelque déreglement dans leur Monastere,

(*m*) HERM. contract. (*n*) *Construxit mœnia præsul Pirminius ternisque gregem protexerat annis.* WALAFRID. Carm. ad Grim. Capel. HERMAN. an. 727. (*o*) ANN. BENED. append. T. 2. p. 701. (*p*) *Vivarium peregrinorum.* (*q*) *Pirminus gratia Dei Episcopus nostris temporibus cum monachis suis Deo inspirante pro Evangelio Dei peregrinatione suscepta.* (*r*) *Nullum meliorem heredem quam Ecclesiam Christi & qui propter ejus nomen militant & pauperes fieri decreverunt.* (*s*) *In Ducatu Alsacensi.* (*t*) *In pago Troningorum.* (*u*) *In pago Alsegangensi.* (*x*) *Infra nostram Parochiam.* (*y*) *Si de se Episcopum habent.*

Digitized by Google

Monaſtere, ils s'addreſſâſſent à d'autres Monaſteres où la regle ſeroit obſervée; afin que par le conſeil de leurs freres ils pûſſent remédier au mal & rétablir l'ordre dans leur Cloître. Pour donner plus de force à ces privileges, l'Evéque les fit ſigner par deux Archidiacres, un Prêtre & deux Diacres, quelques Evéques & des Abbez. Le Duc Luitfrid & le Comte Evrard y mirent leur ſceau. Cet acte eſt daté de la ville de STRASBOURG (z) le 13. du mois de May jour de l'Aſcenſion de N. Seigneur, la VIII. année du regne de THIERRY. Je ne ſçay pourquoy l'Annaliſte des Benedictins prétend qu'il y a de l'erreur dans cette date, & qu'il aſſûre que ſous le regne de THIERRY l'Aſcenſion de N. Seigneur ne tomba jamais au 13. du mois de May (a). Le ſçavant Pere Riccioli, à qui nous croyons devoir nous en tier, remarque au contraire dans ſes tables Paſchales que dans l'année 728. qui eſt la huitiéme année du regne de THIERRY, Pâques tomboit au quatriéme Avril, & par conſequent l'Aſcenſion au 13. de May.

L'Abbaye de Mourbach devint dans la ſuite toûjours plus celebre & plus riche. Elle compte parmi ſes Abbez ſaint Sympertus neveu de CHARLEMAGNE, & depuis Evéque d'Ausbourg. En 1260. ſuivant Bruſchius (b), l'Abbé entretenoit cinq cens chevaux, il étoit Seigneur de la ville de Lucerne en Suiſſe, qui fut vendüe à Albert le victorieux Duc d'Autriche fils de Rodolphe Comte d'Habſpourg; Gebvillers, & d'autres Seigneuries furent données en échange à ce monaſtere, dont l'Abbé a le titre de Prince de l'Empire, & eſt l'un des quatres qui tenoient rang au deſſus de tous les Abbez d'Allemagne.

Masmunſter ou Masvau fondé.

Maſo frere du Duc Luitfrid & du Comte Evrard n'eut pas moins de zele qu'eux pour l'établiſſement des Monaſteres. Son fils s'étant noyé dans la petite riviere de Tolder, qui ſépare l'Alſace du Suntgau, Maſo de concert avec ſon Epouſe bâtit & fonda à l'honneur de ſaint Leger, dans le lieu méme ou ſon fils avoit péri, le Monaſtere de Masmunſter, qu'on nomme de nos jours communément Masvau, & qui eſt occupé par des Dames Chanoineſſes. On ne peut marquer la date préciſe de cette fondation; mais il eſt hors de doute qu'elle fut l'effet de la liberalité de Maſo fils du Duc Adelbert & frere du Comte Evrard. Le Diplóme de Loüis le Debonnaire, qui eſt conſervé dans les Archives de cette Abbaye, en fournit une preuve qu'on ne peut conteſter. Cette chartre dont nous avons une copie, eſt datée du XI des Calendes de Juillet de la X. année de l'Empire de Loüis le Debonnaire, Indiction 1. qui repond à 823. Cruſius date la fondation de l'an 730 (d). Si cela eſt, ce Monaſtere n'eſt que de deux ans moins ancien que celuy de Mourbach.

Monaſtere de Neuvillers.

Le Monaſtere de Neuvillers, qui de nos jours eſt un Chapitre de Chanoines, ſeroit d'une plus grande antiquité, s'il étoit vray, comme le penſe Coccius (e), qu'il a été fondé du tems de CLOTAIRE II. méme avant le regne de DAGOBERT I. c'eſt à dire vers l'an 600. Mais comme il ne rapporte aucune preuve de cette opinion, il eſt plus ſûr d'attribüer à ſaint Pirmin l'honneur de la fondation de ce Monaſtere, que l'Evéque de Metz Sigibalde ou Sigaud enrichit & dont il bâtit l'Egliſe. L'Auteur de la vie de ſaint Pirmin, qu'on croit être un Evéque de Conſtance nommé Waramnus mort en 1034 (f), nous apprend que ce Saint ne ſe laſſant pas dans les exercices de la prédication, qu'il appuyoit par ſes miracles & l'éclat de ſes vertus, bâtit d'illuſtres Monaſteres, ſçavoir Schuteren, Gegenbach, Swartzach, Mourbach, Maurmunſter & Neuvillers (g); tous Monaſteres du Diocéſe de STRASBOURG, à la reſerve de Mourbach qui a ceſſé depuis longtems d'y être renfermé. Neuvillers eſt ſitüé à l'entrée des Vôges ſur une petite riviere, qui arroſant un vallon donne à ce lieu beaucoup d'agrément. Les Diſciples de Pirmin avoient commencé à s'y établir, lorſque l'Evéque de Metz Sigibalde réſolut de leur bâtir une Egliſe & de leur fournir méme de quoy ſubſiſter plus commodément. Ce ſaint Evéque, que Paul Diacre appelle le reſtaurateur des lieux ſaints, & dont il loüe le zele pour le rétabliſſement & l'ornement des Egliſes (h), ſe ſignala ſur tout à l'égard de Neuvillers. Comme Sigibalde avoit occupé le Siege de Metz dés l'an 716, il eſt vrayſemblable qu'il travailla à cet ouvrage du vivant méme de ſaint Pirmin, dont il voulut ſeconder le zele: il mourut en 743. Drogon qui occupa le ſiege de Metz ſous

(z) *Actum Strasburgo civitate.* (a) ANN. BENED. l. 20. n. 47. (b) Monaſt. Chron. BRUSCHIUS pag. 534. (c) BRUSCH. ibid. MUNSTERUS. (d) CRUSIUS ann ſuecici. part. 1. l. 10. pag. 277. (e) COCCIUS, DAGOBERT. cap. 8. (f) ACT. Sanct. Ord. S. Bened. ſæcul. 3. p. 2. vit. S. Pirmini. (g) *Novemvillare.* (h) *Selectiſſimum quendam ſacrorum culminum reſtitutorem, ſollicitum Eccleſiarum Dei renovatorem.* Paul Diac. de Epiſcopalis metenſibus.

Digitized by Google

ſous le regne de Loüis le Debonnaire, ſuivant les traces que la piété de ſon prédéceſſeur luy avoit frayées, fit transporter dans l'Egliſe de Neuvillers en 846. le corps de ſaint Adelphe Evéque de Metz qu'on honora depuis avec les ſaints Apôtres Pierre & Paul, comme un Patron de cette Abbaye. La regle monaſtique ceſſa d'y être en vigueur méme avant que l'héréſie Lutherienne eût infecté l'Alſace: Albert Evéque de STRASBOURG ayant en vain eſſayé de ramener les Moines à une regularité propre de leur état, changea en 1497. ſous l'autorité d'ALEXANDRE VI, ce monaſtere en une Collegiale qui joüit de nos jours des revenus qui ont echappé à l'avidité des Sectaires.

Monaſtere de Schwartzac.

Le Monaſtere de Schwartzac, qui reconnoit encor ſaint Pirmin pour ſon fondateur & eſt du Diocéſe de STRASBOURG (*i*), étoit dans ſes premiers tems ſitüé en deçà du Rhin, entre Haguenau & Fortloüis, proche de Koſtzenhuſem, qu'on nomme à preſent Kunſtenum. Ceux qui ont écrit de la fondation de ce Monaſtere, l'attribüent au Duc Ruthard & à ſon Epouſe Irminſinde; mais tous ne s'accordent pas à donner à Ruthard la qualité de Duc d'Alſace, dont Guilliman, Lazius, Coccius & Cruſius luy font honneur. Ceux qui la luy refuſent, prétendent que Luitfrid étant Duc d'Alſace, Ruthard ne pouvoit l'être en méme tems. Cette raiſon feroit d'un grand poids ſi on pouvoit marquer préciſément & le tems de la mort du Duc Luitfrid qui certainement vivoit encor la huitiéme année du regne de THIERRY, c'eſt à dire en 728. & le tems de la fondation du Monaſtere ou de Schwartzac, ou de celuy de Gegenbach dont Ruthard a été auſſi fondateur. Mais comme on ne peut déſigner avec quelque certitude ni la date de la mort de Luitfrid ni celle de la fondation de ce monaſtere, rien à mon avis ne peut empécher de croire que le Duc Ruthard n'ait eté Duc d'Alſace; ſurtout ayant répandu de concert avec ſon Epouſe ſes inſignes liberalitez ſur deux Monaſteres du Diocéſe de STRASBOURG, dont l'un étoit ſitüé dans la Province d'Alſace, tel qu'étoit Schwartzac, comme nous l'avons déjà remarqué.

Ce Monaſtere qui dans ſes commencemens s'appelloit Arnolfeſau (*k*), ayant été brûlé, & les Moines étant toûjours violemment inquietez par le Comte Rutelin, dans la Comté du quel ce Monaſtere étoit ſitüé, l'Abbé Wido appuyé du credit de l'Evéque de STRASBOURG Bernalt, obtint de l'Empereur Loüis en 826. la permiſſion de s'aller établir au delà du Rhin dans une terre de ſon Abbaye; de telle ſorte cependant qu'elle ne perdit rien des droits dont elle avoit été dotée par le Comte Ruthard. L'Empereur y conſentit; mais en méme tems il ordonna que le Monaſtere changeroit de nom, & qu'il prendroit celuy de Schwartzac qui luy fut donné par le Comte Erchanger.

La chartre de Loüis le Debonnaire que nous venons de citer & que Guilliman rapporte (*l*), donne ſeulement à Ruthard la qualité de Comte. Mais celle de CHARLEMAGNE rapportée par Cruſius (*m*), dans laquelle les privileges de l'Abbaye de Gegenbach ſont confirmez, donne à Ruthard le titre de Duc; le Necrologe de Schuteren luy donne la méme qualité (*n*); nous ne croyons pas en dire trop en l'appellant de méme Duc d'Alſace; mais nous n'oſons le mettre au nombre des deſcendans du Duc Adelbert.

Blondel avance qu'Eberard ou Evrard fondateur de l'Abbaye de Mourbach a été le dernier Duc de cette famille, & Mr. Obrecht avoüe qu'il n'a pas de quoy combattre cette opinion (*o*). Cet habile homme n'avoit pas vû ſans doute, les titres que nous avons indiquez, en parlant de la fondation des Monaſteres de Mourbach & d'Honau. Eberard n'y prend que la qualité de Comte, & le ſeul Luitfrid fils d'Adelbert, y eſt nommé Duc. Nous laiſſons aux Généalogiſtes le ſoin de deméler ſes deſcendans. L'Annaliſte de Suabe prétend que CHARES MARTEL chaſſa d'Alſace cette famille (*p*). Nous avons vû au contraire que Luitfrid & Evrard avoient reçû avec bonté dans leurs terres, ſaint Pirmin que le Duc de Suabe avoit chaſſé de ſes Etats, parcequ'il le croyoit trop attaché aux interéts de CHARLES MARTEL, & l'hiſtoire ne dit en aucun endroit que ſous la domination de CHARLES & de PEPIN ſon fils l'Alſace ait jamais été troublée. Quoyqu'il en ſoit les ſucceſſeurs de Pepin ſe firent même honneur d'être de la famille, ou du moins de la parenté du Duc Adelbert, comme parle la chartre de l'Empereur LOTHAIRE que nous avons citée à l'occaſion de la fondation de ſaint Etienne (*q*); & la Duché d'Alſace devint

(*i*) GUILLIM. de Epiſ. Argent. pag. 82. (*k*) *Inſula Arnolphi.* (*l*) GUILLIM. pag. 121. (*m*) CRUSIUS p. l. l. 11. pag. 297. (*n*) *Ruthardus Dux Illuſtris.* (*o*) Prodr. Alſat. c. 10. p. 217. (*p*) CRUS. p. l. l. 10. pag. 217. (*q*) *Illuſtris Parentela noſtra progenitoris Ducis Adalberti.*

Digitized by Google

vint sous leur regne l'appanage des Princes de la Famille Royale, comme nous le verrons dans les livres suivans.

LIVRE NEUVIEME.

Les Allemands tâchent d'envahir l'Alsace sous Charles Martel.

En vain Charles Martel s'efforçoit de retenir dans la soumission les Grands de l'Empire François, domptant les uns par la force de ses armes, & tâchant de gâgner les autres par ses bienfaits: il voyoit presque toutes les années de nouveaux ennemis se soulever contre luy: l'espece d'esclavage où il retenoit le Roy Thierry légitime héritier de la Couronne de Clovis, servoit de prétexte à leurs revoltes. Ses victoires les faisoient craindre, mais elles ne les abbatoient pas; elles les rendoient au contraire plus attentifs à profiter des conjonctures pour secoüer le joug de ce nouveau maitre. Ainsi vit-on les Frizons, les Saxons, les Bavarois & les Allemands qui occupoient la Suabe, se liguer contre Charles à plusieurs reprises, & tâcher d'envahir l'Alsace, dés que les François s'étoient éloignez de cette Province. Les Saints même étoient en but aux persécutions des Seigneurs qui dominoient au delà du Rhin, dés qu'ils les soupçonnoient d'être attachez aux interêts de Charles. C'est sur ce prétexte que les Ducs qui commandoient dans la Suabe contraignirent Pirmin de sortir de son Monastere de Richnau, dont il étoit fondateur. Le Saint en quittant ses Disciples nomma pour tenir sa place en qualité d'Abbé, Etto qui fut depuis Evêque de Strasbourg.

Etto 23. Evêque de Strasbourg.

Etto, que quelques manuscrits nomment Heddo, à la façon des Allemands qui changent aisément le T. en D, est appellé Eddus, Eddanus & même Addanus, quelquefois même Otho. Ces mots étrangers passans sous la plume de plusieurs copistes, sont exposez à ces sortes de variantes. Les Auteurs ne s'accordent pas sur la famille de cet Abbé: quelqu'uns prétendent qu'il descendoit des Comtes de Brisgau; d'autres des Comtes d'Habsbourg; & quelques uns croyent qu'il étoit issu du Duc d'Alsace Athic. Comme les anciens historiens ne marquent rien de son origine, nous ne déciderons rien sur la noblesse de son sang. Il y a d'autres endroits qui l'ont rendu célébre dans l'Eglise.

L'Abbé Heddo suivant l'exemple de son maitre saint Pirmin, gouvernoit son Monastere avec beaucoup de sagesse; le nombre de ses Disciples croissoit tous les jours, & la réputation de sa vertu luy donnoit un grand crédit dans le païs; mais son mérite même fut souvent la cause des mauvais traitemens qu'on luy faisoit souffrir de la part des Ducs de Suabe, qui le croyoient trop devoüé à Charles. Le Duc Lantfride n'eut pas le loisir de le chasser de son Monastere; car à peine ce Duc se fut-il soulevé, que Charles se hâta de marcher en Suabe, où il vainquit Lantfride qui mourut la même année. Cette prompte défaite rendit le repos à l'Abbé. Mais dés que le Duc Theodebalde, ou Thibaut fils de Lantfride & son successeur dans le Gouvernement de la Suabe, vit Charles Martel occupé à l'extremité des Gaules contre les Sarrazins, se flattant que Charles succomberoit enfin à cette multitude infinie de Barbares, il ne garda plus de mesures & traitta en ennemy l'Abbé Heddo: il le chassa de son Monastere, & le relégua au fond des Alpes dans un lieu nommé Vranie, où il le retint dans une espece de prison, jusqu'à ce que Charles aprés avoir défait entierement les Sarrazins prés de Poictiers, eût pris le parti de revenir sur le Rhin. Alors Heddo ne fut pas seulement rétabli dans son Abbaye; Charles le nomma même à l'Evêché de Strasbourg, voulant tout à la fois & recompenser sa fidélité, & confier cette importante place à un sujet, dont toute la Province honoroit le mérite. An. 730.

Hermannus Contractus date la promotion d'Heddo de l'an 734; & nous avons remarqué en parlant de l'Abbaye de Mourbach, que Wicgerne étoit surement Evêque de Strasbourg en 728. de sorte qu'entre ces deux Evêques il n'y eut qu'un intervalle de six ans. Guilliman & le P. le Cointe placent entre ces deux Evêques, Wandelfride & Hidolphe que le P. le Cointe appelle Audulphe. Ces deux Auteurs ne nous apprennent rien de particulier de ces deux Prélats, & comme ils n'ont partagé entre eux que l'espace de cinq ou six ans, ce tems paroit bien court, & peut

faire croire que la suite des Evêques de Strasbourg est mieux arrangée par Wimphelingius & par Henschenius, qui ne placent entre Wicgerne & Heddo, que le seul Wandelstride. De sorte qu'Heddo fut le XXIII. Evêque de Strasbourg par le choix de Charles Martel, aprés avoir gouverné sept ans, dit Strabon, l'Abbaye de Richenau (*a*). L'Annaliste des Benedictins ajoute qu'il avoit été Abbé de Munster en Gregoriental situé en Haute Alsace, avant que d'être Abbé de Richenau. Cet Auteur s'appuye sans doute sur la petite Chronique du Monastere du Val saint Gregoire, où il est dit qu'Heddo Abbé fut ensuite fait Evêque de Strasborg; mais elle ne dit pas qu'il étoit Abbé de Munster; & d'ailleurs elle marque le tems de cet Abbé à 745. date qui ote à son témoignage toute créance.

Quoyqu'il en soit Charles ne pouvoit faire un meilleur choix pour remplir le siége de Strasbourg; car l'Abbé Heddo ne s'étoit pas contenté de faire fleurir dans son Monastere la Discipline reguliere, il prit soin de le fournir de livres & d'y établir des ecoles, où on instruisoit les disciples dans les sciences nécessaires à ceux qui doivent être employez dans les fonctions Apostoliques. Heddo suivoit en ce point l'esprit de son maître saint Pirmin qui s'étoit proposé pour objet la conversion & l'instruction des peuples. Un Evêque qui sçait allier la pieté & la doctrine, rend toûjours à l'Eglise des services importans. Heddo se distingua parmi tous ceux qui avoient alors à cœur les interêts de la Religion; & les circonstances où il se trouva luy donnerent de grandes occasions de signaler son zele.

An. 741. *Carloman & Pepin partagent les Etats de leur Pere.*

Charles Martel étant mort en 741. Carloman & Pepin ses deux fils partagerent entre eux les Etats de leur Pere. Pepin qui étoit le cadet, gouverna la Neustrie en qualité de Maire du Palais, laissant le nom de Roy à Childeric IV. Carloman n'eut pas tant de ménagemens pour la famille Royale. Il prit la qualité de Duc & Prince des François, & on le vit même à la tête du Concile assemblé à Lestines palais des Roys d'Austrasie, dont on ne voit plus que quelques ruines auprés de Binch en Haynaut, déclarer que par le conseil des Grands de son Etat, il avoit assemblé les Evêques de son Royaume (*b*): ainsi parlent ceux qui prétendent avoir en main la puissance suprême. L'Alsace qui faisoit partie du Royaume d'Austrasie étoit donc alors soumise à Carloman. Ce Prince voyant que la Discipline Ecclesiastique étoit abolie presque par tout, & que l'Etat Monastique étoit tombé en bien des endroits, dans un pitoyable relâchement, n'eût pas de peine à se rendre aux instances du saint Archéveque Boniface Legat du Pape, qui le pressa de permettre de convoquer un Concile pour remedier à ces desordres. Le Concile se tint le XI. des Calendes de May 742. on ne sçait pas le nom du lieu où il fut assemblé; quelques uns ont crû qu'il s'étoit tenu à Ratisbonne, d'autres à Ausbourg. Mais comme les Evêques de ces deux villes ne se trouvent pas du nombre des Peres qui assisterent au Concile, & qu'aucun Evêque de Baviere ne s'y trouva, il y a apparence qu'il se tint prés du Rhin & peut-être luy a-t'on donné le nom de Concile de Germanie, parcequ'il s'assembla dans un lieu de la Premiere, ou Seconde Germanie.

Carloman maître de l'Alsace assemble un Concile.

On lit dans la préface de ce Concile le nom des Evêques qui y ont assisté; mais leurs sieges n'y sont pas marquez. La lettre que le Pape Zacharie écrivit aux Evêques des Gaules & de Germanie les fait assez connoître. A la tête de tous étoit Boniface qui avoit le titre d'Archevêque, mais sans avoir encor aucun siege Episcopal. Burchard Evêque de Wirtzbourg, Ragenfride Evêque de Cologne, Wintanus Evêque de Birbourg ville de la Hesse, dont il ne reste plus que quelques masures sur une montagne prés de Fritzlar, Wiltbaldus Evêque d'Aystet, Dadanus Evêque d'Utrecht à ce que l'on croit, & Eddanus ou Addanus que le Pape Zacharie appelle Heddus, Evêque de Strasbourg, qui sans doute est le même qu'Heddo dont nous parlons.

L'Evêque de Strasbourg assiste au Concile. Ordonnances de ce Concile.

Il est bien glorieux pour cet Evêque d'avoir concouru avec saint Boniface, à faire fleurir la Religion, & à rétablir la discipline dans les Eglises. Il est sur tout consolant pour les Catholiques d'Alsace & de toute l'Allemagne, de voir dans cet ancien & premier Concile de Germanie, leurs regles & leurs pratiques autorizées & bien opposées au plan de Religion que les Protestans se sont formé. On voit en effet dans ce Concile, la Messe traittée de divin Mystere (*c*); on y voit la pratique de porter

(*a*) *Postea septenis præsedit cursibus Eto.* Walfrid. Strabo. (*b*) *De consilio Optimatum meorum, Episcopos qui de regno meo sunt &c,* Conc. Leptin. Sirm. Tom. I. pag. 537. (*c*) *Qui propter divinum mysterium, missarum scilicet solemnia adimplenda, & Sanctorum patrocinia portanda ad hoc electi sunt.* Can. 5.

Digitized by Google

porter les reliques des Saints, l'usage de la Confession où le Prêtre est juge & où il prescrit la pénitence (*d*). Il y est parlé du Carême, & du saint Chrême qu'on doit le Jeudy-saint prendre des mains de l'Evéque. Tous ces traits reprochent à nos freres separez les egaremens de leur prétendüe réforme. Le même Concile nous donne une grande preuve de l'attention des Evéques, à maintenir dans l'ordre les Ecclesiastiques, les Religieux & les Vierges qui se sont consacrees à Dieu: il ordonne qu'on punisse par une prison de plusieurs années & par des jeûnes au pain & à l'eau, ceux qui auront deshonnoré la sainteté de leur état & de leur caractere, par ces crimes honteux que saint Paul défend de nommer: il ne veut pas que les Prêtres, ni les Diacres même, souffrent que des femmes demeurent avec eux dans une même maison: enfin il fait une Loy aux Moines & aux filles qui vivent dans les Monasteres, de suivre la regle de saint Benoit. Telle étoit la Discipline que l'Evéque Heddo vouloit être observée dans son Diocese de STRASBOURG & que le Concile prescrivit à toutes les Eglises de Germanie.

Lettres du Pape Zacharie, addressées entre autres à Heddo.

Le Pape Zacharie n'approuva pas seulement les actes de ce Concile, mais voyant que les Evéques veilloient à l'execution de ce qui avoit été réglé, il ecrivit une seconde lettre en 744. addressée à divers Evéques des Gaules & de Germanie, entre les quels Heddus Evéque de STRASBOURG & David Evéque de Spire sont expressement nommez (*e*). Il leur témoigne la joye qu'il ressent de la publique & precieuse déclaration qu'ils ont faite de leur foy, & de l'étroite union qu'ils conservent avec les successeurs de saint Pierre.

Tandis que les Evéques travailloient avec zele pour le bien de la Religion, les Ducs qui commandoient au delà du Rhin ne cessoient pas de chercher les voyes de secoüer le joug de la domination Françoise.

Irruption des Allemands en Alsace.

Dés que CHARLES Martel eut les yeux fermez, Theodebalde Duc des Allemands ou de Suabe, le plus voisin & le plus ardent de tous, profitant de l'éloignement de CARLOMAN & de PEPIN, que la revolte du Duc d'Aquitaine occupoit en Gascogne, se jetta dans l'Alsace où il fit de grands ravages (*f*). Mais ne se sentant pas assez fort pour se soutenir, il se ligua avec Odilon Duc de Baviere & Theodoric Duc de Saxe, qui engagerent les Esclavons même à leur donner du secours. Une ligue si forte & si bien concertée n'étonna pas les Ducs François. Dés qu'ils eurent forcé le Duc d'Aquitaine à se soumettre, ils marcherent avec une étonnante promptitude du côté du Rhin, chasserent de l'Alsace les Allemands, & aprés avoir traversé toute la Suabe, ils s'avancerent jusqu'à la riviere de Lech, qui separe cette Province de la Baviere.

Victoire de CARLOMAN & de PEPIN.

Le Duc Odilon au quel Theodoric & Theobalde s'étoient joints, attendoit les François de pied ferme au delà de cette riviere, à dessein de leur disputer le passage. Les deux armées se regarderent quelques jours, se tenant l'une & l'autre dans de forts retranchemens. Cette inaction des François rendoit leurs ennemis plus fiers; chaque jour ils leur insultoient, comme s'ils n'avoient osé mesurer leurs forces avec les leurs. Cependant CARLOMAN & PEPIN ayant trouvé des guez eloignez des ponts qu'il n'étoit pas possible de forcer, décamperent à l'entrée de la nuit. L'un marcha en descendant vers le Danube, & l'autre remonta au dessus du camp. Les marais & les bois rendoient les chemins trés difficiles; mais ces obstacles n'arréterent pas l'ardeur des troupes Françoises; elles passerent la riviere sans opposition, & vinrent fondre à la pointe du jour sur les ennemis: une pareille surprise jetta la consternation par tout. Odilon ne fut plus maitre de ses troupes. Theodoric & Theodebalde se sauverent dans leur propre païs, & Odilon alla chercher une retraite à l'extremité de ses Etats, laissant la Baviere à la discrétion des Vainqueurs. CARLOMAN poursuivit le Duc de Saxe, qui luy demanda la paix; elle luy fut accordée, mais elle ne fut pas d'une longue durée. Dés que PEPIN eut repassé le Rhin pour aller s'opposer au Duc d'Aquitaine, qui mettoit sur la Loire tout à feu & à sang, CARLOMAN ne tarda pas de le suivre, s'imaginant que les Ducs de Saxe, de Baviere & de Suabe demeureroient dans le devoir, aprés la paix conclüe & la grace qu'il leur avoit faite de les rétablir dans leurs Etats. Mais la bonne foy & la gratitude ne l'emportent gueres sur l'amour de l'indépendance.

Nouvelle irruption en Alsace, reprimée par CARLOMAN.

Dés que les Ducs François furent éloignez, les nations Germaniques refuserent de leur payer le tribut ordinaire, & Theodebalde se

(*d*) *Unusquisque præfectus unum Presbyterum qui hominibus peccata confitentibus indicere pœnitentiam possit.* ibid. (*e*) *Heddo Stratzburgensi Episcopo. David Spirenensi Episcopo.* (*f*) ANN. NAZARIANI Edit. Argentin. ad annum 741.

jetta une seconde fois dans l'Alsace (*g*). Ces revoltes obligerent CARLOMAN de rentrer dans la Saxe, où il prit pour la seconde fois le Duc prisonnier, tandis que Theodebalde alla se mettre en sûreté au fond de ses montagnes, laissant l'Alsace en repos sous la domination Françoise.

Pepin regne seul, aprés la retraite de Carloman.

Cependant CARLOMAN plus touché de son salut que de l'éclat de ses victoires, prit la résolution d'abandonner ses Etats à son frere PEPIN, & de se retirer dans un Monastere. Il partit en effet pour l'Italie, où il prit d'abord l'habit Clerical & entra ensuite dans le Monastere du Mont-Cassin, pour y vivre en simple Religieux. Cet exemple ne dégoûta pas PEPIN de l'envie de regner. La réputation qu'il s'étoit faite dans la guerre, le bon ordre qu'il avoit mis dans l'état, la douceur de son gouvernement, & son zele pour le rétablissement des Eglises & des Monasteres, disposerent les Peuples à souhaiter de l'avoir pour Roy. Et les Seigneurs François pleins de mépris pour la foiblesse des descendans de CLOVIS, ne luy envierent pas l'honneur de monter sur un thrône, dont ses grandes actions l'avoient rendu si digne: il y monta en effet en 751. L'Alsace sous son regne ne fut jamais troublée, & jamais les Allemands ne tenterent ni de s'en emparer, ni d'y faire même aucune irruption.

Eloge de l'Abbé Fulrade natif d'Alsace.

Sous PEPIN cette Province eut la gloire de donner à l'Etat & à l'Eglise, l'Abbé Fulrade qui ne se rendit pas moins illustre par sa piété & la supériorité de son genie, que par ses dignitez & ses employs. Les grands biens qu'il possedoit en Alsace font croire qu'il en étoit originaire; mais il n'y fit pas un long séjour. Dés que PEPIN eut reconnu l'excellence de son mérite, il luy donna toute sa confiance. C'est Fulrade qu'il chargea d'aller consulter le Pape Zacharie sur la disposition qu'on devoit faire du thrône de France, & c'est luy qui rapporta à PEPIN la favorable réponse qui luy destinoit la Couroñe (*h*). Ce Pape & ses successeurs Etienne & Hadrien, virent toûjours avec plaisir Fulrade venir de la part de PEPIN, & ensuite de CHARLEMAGNE, traitter avec eux des plus importantes affaires, & toûjours ils l'honnorerent des plus grands eloges dans les lettres qu'ils écrivirent à ces Roys. Nous voyons dans les anciens monumens qu'il étoit Conseiller du Roy PEPIN, Chapelain de son Palais, Archiprêtre de France, Archichapelain, ou comme on parle de nos jours, Grand Aumonier de France; qui suivant Hincmar avoit à sa disposition & dans sa dépendance tout le Clergé qui servoit à la Cour (*i*). Une si haute élevation rendoit Fulrade tres célebre; mais l'étroite liaison qui étoit entre luy & le saint Archevéque de Mayence, fait connoître tout à la fois, & le credit qu'il avoit auprés de PEPIN, & son zele pour l'avancement de la Religion. C'est à luy à qui saint Boniface s'addressa pour l'engager à remercier PEPIN, de la protection qu'il luy avoit accordée dans toutes ses entreprises pour le bien de l'Eglise; le priant en même tems, que comme il sentoit sa fin s'approcher, il voulût bien recommander ses disciples au Roy, & faire en sorte que Lullus fût nommé à l'Evêche de Mayence (*i*). Ainsi Boniface comptoit sur l'amitié que Fulrade avoit pour luy. L'amitié qu'on entretient avec les Saints, est souvent une voye pour le devenir, & toûjours une marque de l'estime qu'on fait de la vertu.

Fulrade fonde les Monasteres de Leberau & de S. Hypolite.

Parmy tous les titres d'honneur que les Papes donnent à Fulrade, il est appellé dans un privilege accordé à l'Abbaye de saint Denis en 757. le fondateur de divers Monasteres (*k*). En effet outre ceux que Fulrade établit en d'autres provinces, il en fonda deux en Alsace. Le premier entre Scelestat & sainte Marie-aux-Mines, dans un lieu qu'on nomme de nos jours Leberau, dans le Val de Lievre. Ce Monastere s'appelloit autrefois *Leberaba*. Fulrade ne l'enrichit pas seulement en luy assignant de grands revenus; mais il luy donna même des reliques de saint Alexandre. On ne voit plus que l'Eglise de cet ancien Monastere, dont la structure fait juger qu'elle a été l'ouvrage de Fulrade: elle a sept pilliers de part & d'autre; le Chœur est étroit, & on y voit trois Mausolées elevez de terre, qui renferment les cendres de quelques grands Seigneurs, dont le nom nous est inconnu. On croit dans le païs que Fulrade a été enterré dans cette Eglise: l'epitaphe qu'Alcüin a fait de cet Abbé persuade au contraire qu'il fut inhumé dans l'Eglise de saint Denis qu'il avoit rebâtie. Mais l'Annaliste des Benedictins convient que son corps a été transféré de saint Denis à Leberau où il est honoré comme un Saint (*l*). Le Necrologe de saint Denis date sa mort du XVII. des Calendes d'Août & non pas du

(*g*) ANN. NAZARIAN. 745. (*h*) ANN. Francor. an. 749. (*i*) HINCM. opusc. 14. (*i*) Bonif. Ep. 92. (*k*) ANN. BENED. l. 23. n. 26. *Venerabilium diversorum Monasteriorum fundatori.* (*l*) ANN. BENED. l. 25. n. 43.

du XIII. de Mars, comme l'ont pensé quelques Modernes, qui peut-être ont pris la date de la translation de son corps, pour celle de sa mort. On voit encor dans les anciennes vitres de l'Eglise de Leberau, l'image de l'Abbé Fulrade, avec ces mots *do mea cuncta Deo hic*; & de l'autre côté le portrait de CHARLEMAGNE avec cette inscription *fiant hac jubeo*; expression qui fait connoître que ce grand Empereur a confirmé les dispositions, que Fulrade avoit fait de ses biens en faveur de ce Prieuré; & elle combat en même tems l'opinion de Richer Auteur de la Chronique de Senone, qui s'est imaginé que CHARLEMAGNE en étoit fondateur. Ce titre est uniquement dû à Fulrade, qui fonda un second Monastere en Alsace, où il déposa les reliques du Martyr saint Hypolite, qu'il avoit apportées de Rome, & qu'il dédia à l'honneur de ce Saint. Autour de ce Prieuré s'est formée une petite ville d'Alsace, à deux lieuës au dessus de Scelestat, nommée Saint Hypolite ou saint Blit, & qu'on appelloit autrefois Fulradviller, parcequ'elle étoit bâtie dans un Canton, qui suivant un ancien Diplôme de CHARLEMAGNE, appartenoit en propre à Fulrade.

Ces deux Monasteres d'Alsace dépendoient autrefois de l'Abbaye de saint Denis en France. Loüis Abbé de saint Denis forma le dessein d'en détacher le Prieuré de Leberau, & obtint de CHARLES le Chauve la permission de le donner, ou en engagement, ou en fief. Les Moines s'y opposerent & porterent leur plainte au Concile assemblé a Vermerie en 853 (*m*): ils y produisirent le testament que l'Abbé Fulrade avoit fait en faveur de ce Prieuré, & la Bulle de confirmation du Pape Etienne. Le Concile décida en faveur des Religieux, & prononça que le Prieuré de Leberau ne pourroit jamais être détaché de l'Abbaye de saint Denis.

Robert Marquis & Comte de Paris, Pere de Hugues le grand & Ayeul de HUGUES Capet, qui possédoit, quoyque marié, plusieurs Abbayes & entre autres celle de saint Denis, voulut bien laisser aux Religieux de cette Abbaye, la joüissance du Prieuré de Leberau, dont ils avoient jusqu'alors tiré les revenus (*n*), Il en obtint même des lettres du Roy pour assûrer les Religieux contre les entreprises des Abbez de saint Denis, qui voudroient les inquiéter dans la suite. Ce Prieuré appartenoit encor à cette Abbaye du tems de Richer qui ecrivoit sa Chronique en 1250; où il nous apprend qu'on voyoit alors dans l'Eglise de Leberau quelques restes d'un pavé de marbre de diverses couleurs taillé avec beaucoup d'art (*o*). Ce Prieuré a été depuis uni à l'Eglise Collegiale de saint Georges de Nancy.

Quant à l'Evêque de STRASBOURG Heddo, il profita de la tranquillité de la province pour rétablir l'ordre dans son Diocése, & engager les Monasteres à se soumettre à la regle de saint Benoit. La démarche de CARLOMAN qui s'étoit retiré au Mont-Cassin, avoit donné à cette regle un grand crédit, & l'édifiante regularité des Religieux qui faisoient profession de la suivre, leur avoit mérité l'estime, & la vénération des Grands & des Peuples. Le saint Archevêque de Mayence Boniface en fait l'éloge dans une lettre qu'il écrivit aprés la retraite de CARLOMAN, au Pape Zacharie en 750. „ Nous avons fondé, „ luy dit il, dans un vaste desert sur la „ riviere de Fulde, un Monastere où „ l'on observe la regle de saint Benoit. „ Les Religieux y gardent une austere „ abstinence, ils ne mangent point de „ chair, ils ne boivent ni vin ni cidre, „ & n'ayant pas même de valets à leur „ service, ils se contentent de vivre du „ travail de leurs mains (*p*) „. L'Evêque de STRASBOURG suivant l'exemple de saint Boniface, voulut introduire dans les Monasteres de sa dépendance, une si sainte Discipline. C'est luy même qui nous apprend dans son testament rapporté tout au long par Guilliman, que l'Evêque Wicgerne un de ses predecesseurs dans l'Episcopat de STRASBOURG, avoit bâti dans le Canton d'Ettenheim à l'entrée de la Forêt Noire, un petit Monastere nommé l'hermitage des Moines, *Cella Monachorum*, dedié à l'honneur de sainte Marie toujours Vierge, de saint Jean-Baptiste, de l'Apôtre saint Pierre & de quelques autres Saints, où il avoit assemblé des Solitaires, à qui il avoit attribüé sur les revenus de son Eglise de quoy subsister (*q*). Il ajoute que ses prédécesseurs ayant negligé de soutenir ce saint établissement, il avoit obtenu le consentement du Roy PEPIN pour mettre dans ce Monastere des Religieux qui observeroient la regle de saint Benoit. Heddo y nomma

Monastere d'Etheim-Munster mis sous la regle de S. Benoit.

(*m*) SIRMOND Concil. Tom. 3. pag. 92. (*n*) ANN. BENED. l. 41. n. 18 (*o*) Chr Senonien. spicileg. DACHERY T. 3. pag. 308. (*p*) *Monachus constituimus sub regula sancti Benedicti viventes, viros strictae abstinentiae, absque carne & vino, absque sicere & servis, proprio manuum suarum labore contentos.* Concil, Gall, SIRMOND. T. 1. pag. 578. (*q*) GUILLIM. de Episcop. Argent. pag. 106. &c.

y nomma Hidolphe pour le gouverner, en y donnant de quoy fournir à l'entretien de trente Religieux. Ce Testament est daté de la XI. année du regne de PEPIN, c'est à dire en 762, Heddo étant dans la 30. année de son Episcopat. Cet Evéque en souscrivant cette donation n'y prend point d'autre qualité que celle de pecheur, *Eddo peccator.*

Cette ancienne piéce ne fait pas seulement connoître l'insigne pieté & la magnifique libéralité de l'Evéque Heddo; mais elle nous apprend encor que la jurisdiction des Evéques de STRASBOURG s'étendoit bien au delà des bornes qui de nos jours limitent leur Diocése; puisqu'il donne à ce nouveau Monastere quantité d'Eglises au delà du Rhin, dans le Mortenau, sur la riviere d'Eltz & même dans le païs d'Ergau, qui s'étend bien avant dans la Suisse. Il est parlé dans ce testament d'Epfich & de Benfeld, qui déslors appartenoient à l'Eglise de STRASBOURG. Ce Monastere subsiste encor sous la dépendance immédiate des Evéques de STRASBOURG. L'opinion commune est qu'il a pris le nom d'Ethein-Munster, de son Restaurateur Heddo: cependant comme le testament dont nous venons de parler, nous fait observer que ce Monastere étoit situé dans la marche ou la contrée d'Ettenheim, peut-être que cette situation l'a fait nommer Ethein-munster. L'erreur seroit plus grossiere si, parceque la date de ce testament répond à l'an 762. & que l'Evéque Remedius ou plutôt Remigius l'a souscrit, on s'imaginoit que l'Evéque Heddo mourut cette année, & que Remigius déslors luy succéda dans l'Episcopat. Le saint Evéque gouverna encor plus de dix ans le Diocése de STRASBOURG, aprés avoir rétabli le Monastere dont nous parlons.

L'Evêque Heddo assiste au Concile d'Attigny.

Le corps des Conciles nous fournit une preuve qu'Heddo étoit encor Evéque en 765. puisqu'il assista à un Concile que PEPIN fit tenir à Attigny. On y compta jusqu'à 27. Evéques, parmi lesquels étoient Hrodegange Evéque de Metz tenant la premiere place; Heddo Evéque de STRASBOURG, la seconde; Lullus Evéque de Mayence la troisiéme; & Baldebertus Evéque de la ville de Bâle, la cinquiéme. Les autres occupoient divers sieges, presque tous de France. On a perdu les actes de ce Concile; il n'en reste qu'un morceau que le P. Labbe a inséré dans le VI. Tome de ses Conciles. Ce fragment ne contient qu'une Convention faite entre les Evéques & les Abbez qui composoient ce Concile, de dire eux mémes & de faire dire par leurs Prêtres un certain nombre de Messes, pour ceux qui viendroient à décéder. Les Evéques s'obligeoient à en dire chacun trente, ou en cas d'infirmité de les faire dire par un autre Evéque.

CHARLEMAGNE monte sur le thrône Heddo va à Rome & obtient ce qu'il demande.

A mesure que l'Evéque Heddo sentoit son âge avancer, il redoubloit son zele pour mettre le bon ordre dans son Eglise & dans tout son Diocése. Il y étoit sur tout animé par la protection que CHARLEMAGNE donna à la Religion dés qu'il fut monté sur le thrône, & par le crédit que le Pape Adrien avoit auprés de cet Empereur. Heddo se persuadant que les deux puissances étant d'accord, il obtiendroit aisément les graces qui étoient nécessaires pour le bien de son Eglise, il partit pour Rome avec Lullus Evéque de Mayence, & Jean Evéque de Constance. Il y remontra à CHARLEMAGNE qui ne prenoit encor que le titre de Roy, que la simonie avoit prévalu dans l'Eglise de STRASBOURG, de telle sorte qu'on n'accordoit gueres de Prébendes, qu'à ceux qui faisoient compter de grosses sommes d'argent, que quelques Chanoines partageoient entre eux, déguisans leur crime sous le prétexte que cet argent qu'ils exigeoient, étoit une offrande qu'on faisoit à l'Eglise. CHARLES confirma par son autorité Royale le jugement que le Pape Adrien avoit porté contre cette simonie; mais voulant en méme tems contribüer au bien de l'Eglise de STRASBOURG, il ordonna que ceux qui y recevroient quelques Bénéfices donneroient à cette Eglise quelque partie de leur propre bien, ou si cela ne se pouvoit, sept livres de la monnoye du païs, qui seroient distribüées à ceux qui composoient le Chapitre: il ordonna de plus que l'Evéque seroit choisi du corps du Chapitre en cas qu'il s'y trouvât des sujets propres à remplir cette dignité; & qu'enfin la Manse Episcopale seroit entierement séparée de celle du Chapitre, pour éloigner les divisions qui pourroient troubler la paix.

Lettres de CHARLEMAGNE sur l'Eglise de STRASBOURG.

Les lettres que le Roy des François accorda sur ce sujet, sont rapportées par Schilter dans son edition de la Chronique de Königshoven (r). Elles sont ainsi datées, *de l'année de l'Incarnation* 773. *indiction XI. la V. année du regne de* CHARLES. *Fait à Rome, au saint jour de Pâques sous le pontificat du Pape Adrien. Donné à Rome le XIV, des Calendes de May avec le*

sein

(r) Chronicon Königshoven SCHILTERI, page 495.

Digitized by Google

fein du Seigneur CHARLEMAGNE *Sereniffime Roy des François*. La date depuis l'Incarnation 773. doit être regardée comme une addition faite par un Copifte; mais du moins elle eft jufte, puisque toutes les autres dates de l'indiction, du regne de CHARLES & du jour de Pâque tombant au 14. des Calendes de May, conviennent à l'an 773.

Sept Archidiacres établis dans l'Evéché de STRASBOURG.

Ce ne fut pas la feule grace que l'Evéque Heddo obtint dans fon voyage de Rome. Un titre confervé dans les Archives du Chapitre de STRASBOURG, nous apprend encor que le Pape Adrien faifant attention aux grands travaux que l'Evéque de STRASBOURG étoit obligé de foutenir, pour régir feul un grand Diocéfe, permit de le partager en fept Archidiaconez, qui feroient gouvernez fous l'autorité de l'Evéque par fept Archidiacres. Le Roy des François CHARLES approuva ce nouveau réglement, qui fubfiftoit encor en 1205, fous l'Epifcopat de l'Evéque Henry fecond du nom. Depuis ce tems au lieu de fept Archidiacres, il y a treize Archiprêtres qui veillent à maintenir le bon ordre dans autant de Cantons du Diocéfe. Tel fut le fuccés du voyage qu'Heddo fit à Rome en 773. Jacques Manlius ecrit dans fa Chronique que cet Evéque mourut la méme année: Guilliman n'ofe le décider (s). L'année de fa mort nous eft de méme inconnüe; il eft du moins für qu'elle arriva avant 778, tems au quel Remigius luy avoit fuccédé. Wimphelingius affûre que de fon tems, on voyoit peinte fur une feneftre de l'Eglife d'Ethenmunfter, l'image d'Heddo qui préfentoit fon Abbaye à la fainte Vierge avec ces mots. *Heddo præful Argentinenfis Ecclefiæ renovator hujus loci.*

Remigius 24. Evéque de STRASBOURG.

Remigius luy fuccéda dans l'Evéché de STRASBOURG. Guilliman le nomme mal à propos Remedius; les chartres originales que nous avons veües dans les Archives de Saverne, ne luy donnent jamais ce nom. Le méme Auteur tombe encor dans une erreur plus groffiere, en prétendant que Remigius fut fait Evéque du vivant d'Heddo, dont il a foufcrit le teftament (t). Le P. le Cointe adhere à ce fentiment, que l'Annalifte des Benedictins refute (u), en faifant voir que dans ces anciens tems, il étoit ordinaire que les privileges accordez par les Evéques, fuffent confirmez par leurs fucceffeurs, ou par des actes feparez, ou en foufcrivant fimplement à l'acte que leurs prédéceffeurs avoient fait. Mais fans avoir recours à cette regle generale, il fuffit de jetter les yeux fur le teftament d'Heddo que Remigius a foufcrit, qui eft daté de la 11 an. du regne de PEPIN, & de fe fouvenir de ce que nous avons déja remarqué qu'Heddo affifta en qualité d'Evéque de STRASBOURG en 765, au Concile d'Attigny, & qu'il fit un voyage à Rome où il obtint diverfes graces, la V. année du regne de CHARLEMAGNE. Il n'avoit donc pas ceffé en 773, d'occuper le fiege de STRASBOURG.

Monaftere d'Efchau.

La courte Chronique du Monaftere du Val-faint-Gregoire, fait mention en 768. d'un Abbé Remigius, & de là quelques Auteurs ont conjecturé que cet Abbé fut tiré de fa retraite pour gouverner l'Eglife de STRASBOURG (x). Il eft plus certain que cet Evéque fonda dans une Ifle de la riviere d'Ill, le Monaftere d'Efchau, ou Afchau *Afchaugia*. Il en confacra l'Eglife en 778. à l'honneur de la fainte Vierge & de faint Trophime, & donna pour l'entretien de plufieurs Sanctimoniales, les biens qu'il poffedoit en Alface. Il confirma cette donation qu'on voit dans les Archives de Saverne & que Wimphelingius rapporte en abrégé, datée de STRASBOURG des Ides du mois de Mars la X. année du regne de CHARLEMAGNE. Il la foufcrivit luy méme, avec quatre Evéques & d'autres témoins qui y mirent leur fceau. C'eft par la pieufe liberalité de cet Evéque que ce nouveau Monaftere fut enrichi de plufieurs reliques qu'il avoit rapportées de Rome, entre lesquelles étoient les corps de fainte Sophie & de fes trois filles, Foy, Efperance & Charité, que le Pape Adrien luy donna, avec d'autres marques d'une finguliere bienveillance. Enfin Remigius choifit pour mettre en regle ce nouvel établiffement, deux de fes coufines Attale & Radune: toutes deux donnerent leur bien au Monaftere d'Efchau, dont Attale fut la premiere Abbeffe. L'ordre s'y foutint longtems; mais le relâchement s'y étant enfuite gliffé, & le mal étant fans remede, le Monaftere fut fupprimé & uni à la Manfe Epifcopale de STRASBOURG. Guilliman fixe la mort de Remigius a l'an 803. le 13. des Calendes de Septembre, & il ajoute qu'il fut enterré à Efchau.

Ratho 25. Evéq. de STRASBOURG.

Ratho ou Rachio fuccéda à Remigius & fut fuivant notre calcul le 25. Evéque de STRASBOURG. On croit qu'avant que d'être élevé à cette dignité, Rachio

(s) GUILLIM. de Epif. Argent. pag. 113. (t) GUILLIM. ibid. pag. 113. (u) ANN. BENED. L. 15. n. 11. l. 23. n. 63. (x) BRUSCHIUS, GUILLIMAN.

Rachio étoit Abbé du Val-saint-Gregoire; la Chronique de ce Monastere le dit en termes exprés *Rachio Abbas, postea Argentinæ Episcopus.* Les Annales des Benedictins ajoutent que suivant la coutume de ces tems là, Rachio fut Evêque sans cesser d'être Abbé. L'Histoire ne nous apprend rien de l'Evêque Rachio, si ce n'est qu'il transporta à Hazelac les reliques de saint Florent, qui jusqu'à luy, avoient été déposées dans l'Eglise de saint Thomas de STRASBOURG (y). Nous examinerons quels furent ses successeurs sous le regne de CHARLEMAGNE, aprés que nous aurons fait voir que la Haute Alsace, dont la plus grande partie dépend de l'Evéché de Bâle, se ressentit du zele de ceux qui furent chargez de le gouverner. Nous avons vû que dans le Concile de Cologne de 346, Justinien Evêque d'Augst ou des Rauracs, souscrivit avec Amand Evêque de STRASBOURG, à la condamnation d'Euphrates. Augst étoit alors une ville célébre située sur le Rhin trois lieuës au dessus de Bâle. On prétend qu'aprés Justinien elle eut pour Evêque, saint Pantale qui souffrit le Martyre avec les onze mille Vierges. Mais les Auteurs qui ont travaillé à arranger la suite des Evêques de Bâle, ont trouvé tant d'embarras à déméler l'histoire de ce Martyre, qu'ils n'ont pas jugé à propos d'entrer dans cette discussion. Ils placent aprés saint Pantale, Adelphius qu'ils supposent avoir souscrit au 1. Concile d'Orleans tenu sous le regne de CLOVIS I (z). Mais nous avons déja observé avec le sçavant P. Sirmond, qu'au lieu d'*Adelphius Episcopus Rauracensis*, on lit dans les meilleurs manuscrits *Ratiacensis*, d'où il conclut qu'Adelphius n'a pas été Eveque d'Augst ou des Rauracs, mais de Rais ou de Poictiers (a).

Augst ayant été absolument ruinée, Bâle qui en étoit proche, devint une ville considerable; de maniere que dans la Notice des Provinces dressée du tems de l'Empereur HONORIUS, Bâle y a le nom de Cité, *Civitas Basiliensium*; & Augst n'y est plus appellée qu'un Château, *Castrum Rauracense.* De là le siege Episcopal fut transféré à Bâle; mais il est difficile d'en marquer l'époque. Cette Eglise reconnoit qu'elle a eu pour Evêque au commencement du septiéme siecle Rachnacaire, qui de Moine du Monastere de Luxeuil où il avoit été élevé sous la discipline de saint Eustase, fut fait Eveque de Bâle. Le témoignage du Moine Jonas Auteur Contemporain, donne un grand crédit à cette opinion (b); mais en avançant que Ragnachaire étoit Eveque d'Autun & de Bâle *Augustoduni & Basileæ Episcopus*, il donne aux Sçavants occasion d'entrer dans des disputes sur les quelles je ne dois pas prononcer. Le P. le Cointe ne craint pas même de décider qu'on doit rayer du catalogue des Eveques de Bâle, saint Pantale, Adelphius & Ragnachaire (c), La critique me paroît trop sévere & il me semble qu'il ne donne pas un grand poids à son sentiment en l'appuyant de l'autorité de Crusius d) & de Munster qui s'accordent à dire que Walanus a été le premier Eveque de Bâle en 741. Quoyqu'il en soit, comme le catalogue des Eveques de Bâle n'en place aucun entre Ragnachaire & Walanus, ce siege fut peut-etre vaquant pendant plus de cent ans. La Religion cependant ne laissa pas de se soutenir dans le Diocése de Bâle; les Eveques de Besançon d'une part, & ceux de STRASBOURG d'une autre, étendans leurs soins sur ces païs, qui ont été depuis renfermez dans le Diocése de Bâle. Il n'est pas de mon sujet d'inserer dans mon histoire le catalogue des Evêques de Bâle; mais pour donner une idée de la discipline Ecclesiastique qui s'observoit dans la Haute Alsace sous le regne de CHARLEMAGNE, jay crû que je ne devois pas omettre ce qu'a fait l'Eveque de Bâle Hatto, Hayto, ou Otho, pour le bien de son Diocése.

Ce Prélat avoit d'abord été simple Religieux dans le Monastere de Richenau, où il se distingua par sa doctrine & la régularité de ses mœurs. CHARLEMAGNE ne voulant pas que son merite demeurât enfoüi dans l'obscurité d'un Cloitre, le fit Eveque de Bâle, l'admit dans son Conseil & l'employa dans les négotiations les plus importantes. CHARLES en effet ayant conclu la paix avec NICEPHORE Empereur des Grecs, choisit des Ambassadeurs pour aller à Constantinople faire ratifier le traitté. Hatton fut mis à la tete de l'Ambassade, Hugues Comte de Tours, & Ajon Comte de Frioul luy furent associez. Malgré les bouleversemens imprévûs qui arriverent à l'occasion de la mort de NICEPHORE, Gatton poursuivit sa négotiation avec tant d'habileté que l'Empereur MICHEL confirma le traité qui avoit été conclu avec NICEPHORE.

Hatton Eveque de Bâle, étoit en meme tems Abbé de Richenau, dignité qu'on le contraignit d'accepter, dit Wale- An. 811. Hatton Eveque de Bâle.

(y) GUILLIMAN. (z) Basilea sacra pag. 29. (a) SIRMOND Concil. Gall. T. I. (b) JONAS vita sancti Eustasii. (c) LE COINTE Hist. Eccles. Fran. Ann. 748. n. 105. (d) CRUSIUS annales suecic. p. 1. l. 11. pag. 398.

Digitized by Google

Walfrid Strabon Moine de cette Abbaye (*e*). Cet auteur faisant de grands éloges du zele d'Hatton, nous fait entendre qu'il n'omettoit rien pour mettre la réforme dans son Monastere & dans son Diocése, *Interiora medens atque exteriora reformans*. La parole de cet Auteur n'est pas le seul titre qui nous fait souscrire à cet éloge; nous en avons une preuve plus éclatante dans le Capitulaire qu'il dressa, contenant les réglemens qu'il vouloit être observez dans son Diocése. Nous verrons dans les traits singuliers que nous en allons rapporter, quels étoient les Usages & les Loix qui s'observoient au neuviéme siécle, dans les Eglises de la Haute Alsace; celles de la Basse n'en avoient pas sans doute de differents.

Capitulaire de l'Evêque de Bâle. Aprés avoir recommandé à ses Ecclesiastiques de s'instruire avec soin de ce qu'ils doivent croire & enseigner aux Fideles, Hatton leur ordonne de faire en sorte que les peuples apprennent la priere Dominicale & le Symbole des Apôtres en Latin & en langue barbare, c'est à dire en François, ou en Allemand.

Il veut que non seulement les Clercs & les Vierges consacrées, mais que tous les Fideles mélent leurs voix pour répondre au Prêtre qui les salüe dans l'Office de l'Eglise.

On voit dans cette piece que déslors l'usage étoit établi de chanter à Prime le Symbole de saint Athanase, & que la coutume de baptiser les enfants par trois immersions persévéroit encor, & que le baptéme se conferoit le Samedy-Saint, comme aussi le Samedy avant la Pentecôte: de telle sorte cependant que dans les cas de nécessité on pouvoit baptiser en tout tems.

Les fêtes qu'on observoit alors, outre les Dimanches, étoient la Nativité de N. Seigneur, saint Etienne, saint Jean, les Innocents, l'Octave de N. Seigneur, c'est à dire la Circoncision, l'Epiphanie, la Purification de la sainte Vierge, le saint Jour de Pâque & toute l'Octave, les trois jours des Rogations, l'Ascension de N. S. le Samedy saint de la Pentecôte, saint Jean-Baptiste les douze Apôtres, & surtout saint Pierre & saint Paul, l'Assomption de la sainte Vierge, la dedicace de saint Michel, & dans les Eglises particulieres le Patron à l'honneur du quel elles sont fondées. Les Fêtes de saint Remy, de saint Martin & de saint Maurice, sont laissées à la dévotion des peuples. Le même Evêque recommande l'observation des jeûnes ordonnez ou par le Pape, ou par le Souverain.

Il defend aux Prêtres de retenir dans leur maisons des femmes étrangeres, à la réserve de celles qui ne peuvent être en aucun façon suspectes.

Il est encor plus severe à leur interdire l'entrée des cabarets, lors même qu'ils sont en voyage, voulant qu'ils envoyent achetter ce dont ils ont besoin, & qu'ils l'aillent manger ailleurs.

Il leur défend sous peine d'être dégradez, de dire la Messe dans des Eglises non consacrées, ou dans des maisons particulieres, si ce n'est lors qu'ils sont obligez de visiter les malades.

Il ordonne que les femmes n'approchent point de l'autel, & que celles même qui sont consacrées à Dieu, ne se mêlent point de ce qui regarde le sacré ministere: que s'il faut blanchir les linges qui servent à l'autel, les Clers les donnent aux femmes à travers les grillages, & que ce soit dans le même endroit que le Prêtre reçoive les offrandes des femmes.

Le mariage entre les parents y est prohibé jusqu'au cinquiéme degré.

On voit enfin dans ce Capitulaire que déslors les Ecclesiastiques avoient une obligation tres étroite de reciter les Heures Canoniales tant du jour que de la nuit, & de se conformer en ce point à la pratique de l'Eglise Romaine (*f*).

Tels furent les principanx réglemens que l'Evêque de Bâle Hatto donna aux Eglises de son Diocése, qui s'étend dans une grande partie de la Haute Alsace. Nous sommes redevables de cet ancien monument à Dom Luc Dachery qui par le crédit du Cardinal Bona, trouva moyen de le tirer de la Biblioteque Vaticane. Hatto ou Hayto eut toûjours un grand crédit auprés de CHARLEMAGNE; il n'en eut pas un moindre auprés de LOÜIS le Debonnaire; mais enfin dégoûté du monde, dans un tems où tout conspiroit contre cet Empereur, il se retira dans son Monastere de Richenau, où aprés avoir quitté en 822. & son Evêché & son Abbaye, il vecût en simple Religieux jusqu'en 836 (*g*). Thierry I. luy avoit succédé dans l'Evêché de Bâle, s'il est vray que Thierry souscrivit en 824 à la chartre par laquelle LOÜIS le Debonnaire confirma les privileges d'Ebermunster (*h*).

(*e*) WALAFRID strab, Carmen de visione Wattini. (*f*) Spicileg. DACHERY Tom. 6. (*g*) HERMAN, Contract. (*h*) Basilea sacra pag. 110.

Bienfaits de CHARLEMAGNE envers l'Alsace.

Sous le regne de CHARLEMAGNE l'Alsace joüit toûjours d'une paix qui ne fut jamais troublée: toûjours ses armes qu'il porta jusqu'à l'extrémité de l'Allemagne, empêcherent les Barbares d'essayer même de pénétrer dans cette Province, où CHARLES répandit souvent ses bienfaits. Il y confirma les privileges de Mourbach, de Honau, de Weissembourg, d'Ebermunster & de l'Eglise Cathedrale de STRASBOURG à laquelle il fit de nouvelles graces, comme nous l'avons dit. Souvent on le vit faire son séjour en Alsace & prendre dans les Vôges le divertissement de la chasse (*i*). La petite ville de Seltz situëe en Basse Alsace, auroit été déjà tres célèbre du tems de CHARLEMAGNE, s'il étoit vray que c'est en Alsace & dans son Palais de Seltz, qu'il reçut les Ambassadeurs que l'Empereur des Grecs luy envoya pour traiter de la paix. Un tres habile Auteur n'a pas jugé ce fait indigne de trouver place dans sa belle histoire de France. Il rapporte sur la foy du Moine de saint Gal, que pour donner idée à ces Ambassadeurs de la magnificence Françoise, on les fit passer par quatre Sales differentes, avant que de parvenir à celle où ils devoient salüer l'Empereur; que dans la premiere Sale ils trouverent le Connétable avec les Officiers de l'Ecurie richement vétus, & avec une contenance qui imprimoit du respect; les Ambassadeurs l'ayant pris pour l'Empereur, ils voulurent se prosterner; mais on les arrêta en leur disant que ce n'étoit qu'un Officier de la Couronne. Ils passerent dans la seconde Sale où ils trouverent le Comte du Palais avec un appareil encor plus pompeux: ils furent une seconde fois trompez en le prenant pour l'Empereur. Le Maître de la table du Roy étoit dans la troisiéme Sale, & dans la quatriéme le grand Chambellan, l'un & l'autre chacun avec leur Cour. A chaque Sale c'étoit une nouvelle comedie, les Ambassadeurs s'imaginant toûjours qu'ils étoient enfin parvenus au thrône de l'Empereur, on leur laissoit faire à démi leurs Cérémonies, pour avoir le plaisir de leur dire qu'ils se méprenoient, & que ce n'étoit que des sujets de celuy à qui ils devoient faire de pareils honneurs. Si ce fait étoit vray il y auroit lieu de croire qu'il y avoit alors à Seltz un Palais magnifique. Mais l'Annaliste des Benedictins traite de diseur de fables le Moine de saint Gal qui le raconte (*k*). Il seroit en effet indigne de la sagesse de CHARLEMAGNE, qu'il eût souffert qu'on se joüât des Ministres d'un grand Empereur, avec lequel on vouloit traiter de la paix. L'outrage auroit été encor plus criant si comme ajoute le même Auteur (*l*), les Officiers de CHARLES avoient repoussé à coups de poings, ceux de l'Empereur Grec, *cumque & inde colaphis propellerentur*. Cette seule circonstance rend le fait entierement incroyable.

Distinction de Seltz & de Saltz.

Il est du moins certain que ce n'est pas à Seltz ville d'Alsace, où CHARLES reçût les Ambassadeurs qui luy furent envoyez de Constantinople. Eginard nomme à la vérité Seltz; mais c'est une erreur du Copiste, dont il est aisé de reconnoître la méprise, si on fait attention que le Palais dont il parle, étoit en Allemagne situé sur la riviere de Sale qui se jette dans l'Elbe (*m*).

Les Annales des François nomment ce lieu Salz, & non pas Seltz. Le Poëte Saxon léve tous les doutes qui pourroient rester sur ce point, en disant que CHARLEMAGNE étant sorti de Vorms, remonta le Mein jusqu'à ce qu'il fût arrivé au grand palais de Saltz, situé prés de la source de la riviere de Sala (*n*). Je sçay que Seltz a été autrefois dans l'Alsace un lieu tres considerable; mais nous ne pouvons luy faire honneur d'avoir eu un Palais où CHARLEMAGNE ait fait son séjour.

Sous le regne de cet Empereur, Scelestat n'étoit pas encor au nombre des villes d'Alsace; les anciens titres ne luy donnent que le nom de village, *villa*. CHARLEMAGNE cependant s'y rendit pour y regler les differents survenus entre ses sujets & l'Abbaye d'Honau. Les annales des François nous apprennent même qu'il y célébra la feste de Noel en 776. lorsqu'il alloit en Italie porter ses armes contre le Roy des Lombards *celebravit natale Domini in villa Scladistat*; la chartre de saint Pierre le vieux la nomme Scladestat (*o*). Ces variantes n'étonnent pas le P. Mabillon qui dans sa Diplomatique rapporte divers titres, où le mot de Scelestat est de même défiguré (*p*).

Accroissement de Scelestat.

La distinction que CHARLEMAGNE faisoit de Scelestat multiplia avec le tems le nombre de ses habitans; de sorte que ce

(*i*) ANN. Fran. 805. (*k*) ANN. BENED. l. 27. n. 87. (*l*) Monach. Sangall. apud DUCHESNE Tom. 2. Hist. Franc. pag. 124. (*m*) *Venerunt ad Imperatorem in Germania super fluvium Salam in loco qui dicitur Sels.* EGINARD. an. 803. ANN. Fran. 824. (*n*) *Est aggressus iter Mœnum navale per amnem, ascenditque per hunc donec prope mœnia venit magna Palantina sedis Saltz &c.* Ann. 790. POET. SAX. (*o*) Charta S. Petri senioris apud ECKARDUM. (*p*) De re diplomatica pag. 323.

Digitized by Google

ce lieu qui n'étoit qu'un village, devint dans la suite un des quatre Bourgs de l'Empire, avec Bamberg, Ulm & Haguenau, qu'on appelloit *Pagi*. Le mot de *Pagus* signifioit autrefois dans l'Allemagne un Canton; c'est à dire une certaine étendüe de païs, qui renfermoit differentes habitations. On attribüa en suite le mot de *Pagus*, au lieu le plus considerable du Canton, mais qui n'étoit pas enfermé de murailles, ni admis au rang des villes (q). Ce ne fut qu'en 1216. que Scelestat fut environné de murailles & de fossez, & qu'il fut au nombre des villes sous le regne de FRIDERIC III. la suite de cette histoire eclaireira ce fait.

Chateau de Gerolseck.

Comme CHARLEMAGNE faisoit souvent son séjour en Alsace, les Seigneurs de sa Cour voulurent avoir des Châteaux dans cette Province; ainsi vit on s'élever sous le regne de ce Prince sur une haute montagne des Vóges à une lieuë de Saverne, le Château de Gerolseck, qui fut l'ouvrage du fameux Gerold Comte de Suabe & frere de l'Imperatrice Hiltegarde Epouse de CHARLEMAGNE & mere de Louis le Debonnaire. Ce Comte qui portoit l'Etendart de l'Empereur, se signala sur tout dans la guerre contre les Huns, & fut tüé en combattant contre eux (r). Crusius écrit que c'est luy qui fit bâtir au delà du Rhin dans la Suabe, le Château d'Hohen-Gerolseck, & en deçà de ce fleuve dans l'Alsace, le Château de Gerolseck: il ne reste plus de ce Château qu'une vieille tour & quelques masures. Je reprens la suite des Evêques de STRASBOURG.

Je crois pouvoir supposer sur la foy de Guilliman, que Remigius mourut en 803. Le sçavant P. Sirmond nous fournira dans la suite une preuve pour établir que Bernaltus étoit Evêque de STRASBOURG en 817. Dans ce court intervalle, qui n'est que de 14. années, le Catalogue des Evêques de STRASBOURG, & sur tout celuy de l'Evêque Erkembald, compte quatre Evêques, sçavoir Rachio, Utho, Erlehardus & Adelochus.

Utho 26. Eveq. de STRASBOURG.

Nous avons déja parlé de Rachio, ou Ratho. Wimphelingius & Guilliman écrivent qu'Utho étoit né à STRASBOURG dans une rüe qu'on nomme de nos jours *Uthegass*, c'est adire la ruë d'Uthon. Wimphelingius louë la capacité & la sagesse de cet Evêque. Guilliman voulant donner plus d'éclat à son Episcopat, dit qu'Uthon assista au Concile d'Aix-la-Chapelle de 819. & que c'est de son tems qu'Hirmingarde Epouse de LOÜIS le Debonnaire, fonda le Monastere d'Erstein. Cet Auteur n'avoit pas de bons memoires sur ces deux faits. Il n'y eut point de Concile à Aix-la-Chapelle en 819. & celuy qui s'y tint en 816. pour y regler la discipline Ecclesiastique, ne nomme pas Uthon, ni même aucun des Evêques qui y assisterent. Nous verrons dans la suite que ce n'est pas l'Imperatrice Hirmingarde femme de l'Empereur LOÜIS le Debonnaire, à qui on doit donner la gloire d'avoir fondé le Monastere d'Erstein; mais que c'est l'Imperatrice Irmingarde Epouse de Lothaire premier, qui l'a bâti & qui l'a richement doté. Une troisiéme erreur est encor echappée à Guilliman en datant de 851. la mort de la jeune Irmingarde; puisque les monumens les plus autentiques nous apprennent que ce fut en 853. qu'elle fonda le Monastere dont nous venons de parler.

Erlehardus 27. Adelochus 28. Eveq. de STRASBOURG.

A Utho XXVI. Evêque de STRASBOURG, succéda Erlehardus dont l'histoire ne nous dit rien, si ce n'est que son merite étoit égal à sa dignité. Erlehard ne tarda pas à laisser son siege à Adelochus, qui suivant la chartre rapportée par Guilliman, étoit Evêque de STRASBOURG en 817. puisque c'est à sa priere que l'Empereur LOÜIS le Debonnaire accorda les graces necessaires pour rétablir la Chapelle de Steil, dont le territoire s'étendoit le long de la riviere de Brusch, depuis le ruisseau de Steil qui coule au dessus de Moutzig, jusqu'à celuy de Wich qui se jette dans la Brusch au dessus d'Haselach. Cette chartre est datée du V. des Calendes de Septembre la troisiéme année de l'Empire de LOÜIS le Debonnaire, Indiction X. Toutes ces dates s'accordent avec l'année 817. Jacques Twinger Chanoine de saint Thomas, plus connu sous le nom de Königshowe, dit dans sa Chronique qu'il écrivoit en 1386, qu'Adeloch a bâti l'Eglise de saint Thomas, & mis des Chanoines au lieu des Moines Ecossois, qui en possedoient auparabant les revenus. Les Chanoines de cette Eglise ont toûjours célébré la memoire d'Adeloch, qu'ils honoroient comme leur second fondateur, jusqu'au tems que les Lutheriens se sont emparez de ce lieu saint, dont ils ont destiné les Prebendes à l'entretien des Professeurs de leur College de STRASBOURG. Königshowe ajoute qu'Ade-

Eglise & Chapitre de S. Thomas à STRASBOURG.

I. P. O 2

(q) KNIPSCHILD de Civitat. Imper. l. 1. c. 48. n. 3. (r) WALAFRID. STRAB. apud DUCHESNE Tom. 2. pag. 649.

Digitized by Google

qu'Adeloch fut enterré proche le grand Autel de l'Eglise de saint Thomas, environ l'an 830. Peut-être que cet Auteur en fixant cette date, a pris la translation du corps de cet Evêque pour sa premiere sepulture; car il y a lieu de croire qu'Adeloch mourut en l'an 817. les Conciles des Gaules du P. Sirmond nous en fournissent une preuve (s). Ce sçavant & judicieux Auteur rapporte une lettre dimissoriale, qui selon le langage ordinaire de ce tems là, étoit appellée lettre formée, par laquelle Wolfeon Evêque de Constance addresse à Bernaltus Evêque de STRASBOURG, un de ses Clercs nommé Annon, à qui il permet d'aller prendre les ordres & de demeurer dans le Diocése de STRASBOURG. Outre les dates marquées suivant l'usage en caracteres grecs, cette lettre est datée de l'Indiction X. d'où le P. Sirmond conclut que cette lettre est de 817. Il est certain, suivant Crusius (t), que Wolfeon qu'il appelle Wolfoleon, fut Evêque de Constance en 813. & qu'il mourut en 831. Si cela est, la lettre Dimissoriale a pû être datée de l'an 817. d'où il s'ensuit que Bernaltus occupoit alors le siege de STRASBOURG, & qu'Adeloch avoit cessé de le posséder. Nous aurons occasion de parler plus d'une fois de l'Evêque Bernaltus dans les Livres suivans.

Bernaltus 29. Ev. de STRASBOURG.

LIVRE DIXIEME.

An. 814. Loüis le Debonnaire.

CHARLEMAGNE étant mort en 814. LOÜIS son fils surnommé le Debonnaire, luy succéda, & devint sans opposition maître des grands Etats, que son Pere avoit possedez en deçà & au delà du Rhin. Déjà ce Prince avoit fait paroître dans toute sa conduite d'excellentes qualitez, qui donnoient de grandes esperances à ses peuples d'une félicité parfaite. Par tout on vantoit sa valeur, sa prudence, sa modération, sa bonté, & son grand zele pour le bien de la Religion & de l'Eglise. Mais son amour excessif pour ses enfants, & son peu de fermeté à les contenir dans le devoir, obscurcirent les rares talens qu'il avoit pour regner. Avant la mort de son Pere, qui l'avoit associé à l'Empire, il avoit eu trois fils de son Epouse Hirmengarde ou Hermengarde, sçavoir LOTHAIRE, PEPIN & LOÜIS. Toûjours pressé par la tendresse qu'il avoit pour eux, il se hâta d'assigner à chacun une partie de ses Etats; soit qu'il voûlut par là leur apprendre de bonne heure l'art de regner, soit que les occupant ailleurs qu'à la Cour, il crût qu'ils vivroient dans une plus grande intelligence. C'est à peu prés dans cette vuë qu'à l'exemple de son Pere CHARLEMAGNE, il associa à l'Empire LOTHAIRE son fils aîné, & qu'en même tems il créa PEPIN son second fils Roy d'Aquitaine, & LOÜIS son troisiéme fils Roy de Baviere. Ainsi dés lors l'Alsace tomba dans le partage de LOTHAIRE. La Cérémonie du Couronnement de ces trois Princes se fit avec beaucoup d'appareil à Aix-la-Chapelle (a). LOÜIS & PEPIN partirent aussitôt pour aller se faire reconnoître chacun dans leur Royaume. Tout étant paisible l'Empereur LOÜIS, qui faisoit son séjour ordinaire à Aix-la-Chapelle, venoit souvent dans l'Alsace passer l'été & l'Automne dans les Vôges, pour y prendre le plaisir de la chasse: c'est là où il apprit la revolte de Bernard Roy d'Italie; il en vit naître une autre dans la Pannonie & dans la Bretagne; il prit des mesures pour dompter les rebelles & la victoire le suivit partout.

An. 817. L'Alsace donnée à LOTHAIRE.

Cependant ce Prince ayant perdu l'Imperatrice Hermengarde, se vit fortement pressé par les Seigneurs de sa Cour, de se remarier; il se rendit à leurs instances, & choisit pour sa nouvelle Epouse Judith fille du Duc Guelphe, l'un des plus illustres Seigneurs de toute la Baviere. Mais pour prévenir les troubles que ce second mariage pourroit causer, il confirma dans une assemblée qu'il tint à Nimegue, ce qu'il avoit réglé trois ans auparavant en faveur de ses fils; & ayant fait relire l'Acte d'Association de son fils LOTHAIRE à l'Empire, & de la cession qu'il avoit faite aux deux autres du Royaume d'Aquitaine & de celuy de Baviere, il le fit souscrire par les Seigneurs & confirmer par leurs sermens; & vint ensuite se délasser dans les Vôges en y prenant pen-

An. 818.

An. 821.

(s) Concil. Galliæ SIRM. T. 2. p. 666. (t) CRUS. Ann. Suevic. l. 1. p. 11. c. 7. pag. 11. HERMAN. Contract. edit. Canisii. (a) Ann. Bertiniani.

Digitized by Google

pendant l'automne les divertissemens de la campagne.

Lothaire prend une Epouse en Alsace.

A. 821.

Cet Empereur donna la même année une éclatante préference à l'Alsace, en choisissant dans cette Province, une Epouse pour son fils ainé Lothaire. Le choix tomba sur Irmingarde que Lothaire épousa à Thionville vers le milieu du mois d'Octobre, Elle étoit fille du Comte Hugues, qui suivant Theganus, étoit de la race du Duc Athic pere de sainte Odile & du Duc Adelbert fondateur du Monastere de saint Etienne de Strasbourg (*b*). Lothaire reconnut luy-même dans la suite, en accordant à ce Monastere de nouvelles graces, qu'Irmingarde étoit du sang du Duc Adelbert (*c*). Adelbert eût en effet trois fils sçavoir le Duc Luitfrid, le Comte Eberard, & le Comte Mason, dont nous avons parlé ailleurs. Les deux Comtes moururent sans enfans, ainsi que nous l'avons déja remarqué. C'est pourquoy il est nécessaire que le Comte Hugues pere d'Irmingarde, ait été fils du Duc Luitfrid, puisqu'elle descendoit du Duc Athic & du Duc Adelbert. Le Comte Hugues, que les Annales de saint Bertin appellent le beaupere de Lothaire (*d*), mourut en 837.

Posterité du Duc Athic.

L'Histoire nous a conservé le nom de ses trois enfans, sçavoir de Luitfrid II. d'Irmingarde & de Hugues II. Les Annales que nous venons de citer nous en fournissent la preuve, en nous faisant observer, que Lothaire le jeune, fils de l'Empereur de ce nom, avoit pour oncle Luitfrid (*e*); titre qu'il ne pouvoit pas luy refuser, puisque Lothaire étant fils d'Irmingarde sœur de Luitfrid, Luitfrid étoit nécessairement oncle de Lothaire le jeune (*f*). Irmingarde eût un second frere nommé Hugues, qui mourut en bas âge & fut enterré dans l'Eglise de saint Ambroise de Milan. Quelques Auteurs mettent encor au nombre des freres d'Irmingarde, le Comte Adalard: cette recherche me meneroit trop loin. Luitfrid II. mourut avant l'année 869. Il eut pour fils Hugues III. que Charles le Chauve engagea dans ses interêts, lorsqu'il apprit la fausse nouvelle de la mort de son frere Louis Roy de Baviere; fait que nous apprenons encor des Annales de saint Bertin (*g*). Nous avons crû devoir développer icy la suite des descendans du Duc Athic, pour donner une idée de l'illustre famille des Ducs & des Comtes d'Alsace sous la premiere & la seconde race de nos Rois, & empecher qu'on ne confonde ce qu'ils nous donneront lieu de rapporter dans le cours de cette histoire.

Athicus (*b*).

I.

Adelbert.

Luitfrid, Eberard, Maso.

I.

Hugo I.

Luitfrid II. — Irmingarde, Hugo mort enfant à Milan.

Hugo II. Luitfrid III.

Il n'y a qu'Athic, Adelbert & Luitfrid, à qui les anciens monumens donnent le titre de Duc; tous les autres n'eurent que celuy de Comtes, & nul autre Seigneur, suivant la remarque de Mr. Obrecht (*i*), sous la premiere race de nos Roys, n'a porté le titre de Comte d'Alsace. Les fondations que cette illustre famille a faites dans toutes les parties de cette Province, font assez connoitre, & la piété, & la puissance de cette Maison. C'est à elle, comme nous l'avons dit plus haut, à qui les Monasteres d'Hohenbourg, d'Ebermunster, de Mourbach, de saint Etienne de Strasbourg, & de Masmunster, sont redevables des grands biens qu'ils en ont reçûs. Elle possedoit une partie de l'ancienne Ville de Strasbourg du tems du Duc Adelbert; son fils Eberard bâtit, à ce qu'on dit, le Château d'Egensheim à la pointe d'une Montagne au dessus de Colmar (*k*); & le Château de Dagsbourg en Basse Alsace fut du nombre des terres, appartenantes à cette famille, qui fut surtout illustrée par l'alliance qu'elle contracta avec la Maison de Charlemagne; l'Empereur Lothaire ayant pris pour son Epouse Irmingarde fille du Comte Hugues, que Mrs. de Sainte Marthe appellent Hugues le Coüard, sur la foy de Theganus (*l*) qui écrit que

(*b*) *Lotharius suscepit in conjugem filiam Hugonis Comitis, qui erat de stirpe cujusdam Ducis Edith.* Thegan. (*c*) *Illustris parentela nostra progenitoris Ducis Adelberti.* (*d*) *Hugo socer illius defunctus est* Ann. Bertin. (*e*) *Lotharius Luitfridum avunculum suum ad fratrem Italiæ imperatorem transmisit.* Ann. Bert. ad annum 865. (*f*) Annal. Bened. l. 31. n. 38. (*g*) *Iter in Elisacas partes arripuit, ut Hugonem Luitfridi filium & Bernardum Bernardi filium obtineret.* Ann. Bertin. ad ann. 869. (*h*) On le trouve aussi nommé Edith, Erhico, Atticus &c. (*i*) Obrecht Prodr. p. 261. (*k*) Chronic. Novietense. (*l*) *Jam tunc imminebat ei infidelitas quam per suggestionem supradicti soceri sui* (Hugonis) *& aliorum iniquorum multorum ostendit in patre.* Thegan. Chron. 28. apud Duchesn. T. 2.

que ce Comte étoit le plus timide de tous les hommes; de sorte que ses domestiques publioient qu'il n'osoit mettre le pied hors de sa Maison. Le Lecteur jugera si ce caractere convient à un homme que Theganus luy-même, met à la tête de tous les Seigneurs qui conjurerent contre l'Empereur LOUIS, à l'occasion que je vais dire.

Naissance de CHARLES le Chauve.

A. 823.

LOUIS, qui s'étoit trop pressé de partager tous ses états entre les trois fils qu'il avoit eu de l'Imperatrice Hirmengarde, se trouva dans un grand embarras, dés que Judith sa seconde femme luy eut donné en 823. un quatriéme fils, qui fut nommé CHARLES, & qui dans l'histoire est si connu sous le nom de CHARLES le Chauve. La joye que cette naissance causa à l'Empereur luy inspira d'abord le dessein de pourvoir à la fortune de ce cadet; & l'Imperatrice ne cessoit pas de remontrer à LOUIS le mauvais état où cet enfant se trouveroit réduit, si son pere venoit à manquer, avant que d'avoir réglé cequi convenoit pour l'établissement d'un fils qui luy étoit si cher: L'Empereur cependant differoit de toucher à cette affaire, jusqu'a cequ'il eût appaisé les troubles, qui agitoient l'Eglise à l'occasion de la dispute sur les Images, & qu'il eût fini les guerres que les Sarrazins & les Bretons renouvelloient sans cesse. LOUIS tenoit sur ces matieres differentes assemblées; il en tint une non pas à Seltz Ville d'Alsace, comme le texte peu exact d'Eginard l'a fait croire à un célébre écrivain (*m*); mais à Saltz, comme on le lit dans Nitard, Maison Royale située au delà du Rhin sur la riviere de Sala, dont nous avons déja parlé.

Pendant que l'Empereur étoit occupé de tous ces soins, l'Imperatrice Judith, qui ne perdoit pas de vûë les intérêts de son fils CHARLES, sçût si bien ménager l'esprit de LOTHAIRE, qu'elle obtint son consentement pour le démembrement d'une partie de l'Empire François en faveur de CHARLES. Elle l'engagea même de faire le serment attaché à la qualité de tuteur, par lequel il s'obligeoit de prendre la défense de CHARLES envers & contre tous, & de luy assûrer la possession de cequi luy seroit assigné dans la succession de son Pere l'Empereur LOUIS. Dés que le Comte Hugues beaupere de LOTHAIRE, fut informé de cet engagement, il se joignit au Comte Matfride & à quelques autres Seigneurs, pour rompre les mesures que l'Imperatrice avoit prises. L'Empereur s'étant apperçû de la cabale, obligea LOTHAIRE de partir pour l'Italie, & ayant éloigné de sa Cour la pluspart des Ministres qui favorisoient les mécontens, il appella Bernard Duc de Languedoc & Gouverneur de Barcelonne, pour se servir de ses conseils. Dés que le Duc fut arrivé à la Cour, sa presence déconcerta les factieux & rassûra l'Empereur; de sorte que toûjours fortement sollicité par l'Imperatrice, il publia à Worms un Edit par lequel il donnoit au Prince CHARLES le païs des Allemands, c'est à dire le païs compris entre le Mein, le Rhin, le Neckre & le Danube (*n*); il y joignit la Rhetie, ou le païs des Grisons, & une partie de la Bourgogne transjurane; ainsi l'Alsace demeura toûjours dans le partage de LOTHAIRE.

Royaume donné à CHARLES le Chauve.

Le Comte Hugues s'oppose à la donation faite à CHARLES.

Cet Edit réveilla la conjuration qui n'étoit qu'assoupie, & donna lieu au Comte Hugues qui avoit ses terres en Alsace, de remontrer à LOTHAIRE son gendre, le tort que luy faisoit l'Empereur, en détachant de ses Etats l'Allemagne, pour la donner à son cadet; que l'Imperatrice n'en demeureroit pas là, & qu'elle ne tarderoit pas de luy enlever l'Alsace, qui touchoit de trop prés au nouvel Etat de CHARLES, pour ne pas exciter l'ambition de cette Princesse; que maitresse de l'esprit de l'Empereur & dirigée par les conseils du Duc Bernard, elle trouveroit bientôt le moyen de soumettre les trois freres à CHARLES le cadet de tous. Le Comte Matfride & d'autres factieux pensoient & parloient comme le Comte Hugues; & tous de concert conclurent à la déposition de l'Empereur. Pour en venir à bout, ils répandirent le bruit que le nouveau Ministre entretenoit avec l'Imperatrice un honteux commerce, & que l'un & l'autre avoit conjuré la mort de l'Empereur, pour mettre sur le thrône le fils de l'Imperatrice. Cette horrible calomnie debitée par les Seigneurs du premier rang, trouva créance parmi les Evéques & les Abbez, ils s'assemblerent & declarerent qu'ils tiendroient pour rebelles à Dieu & à l'Eglise, ceux qui ne les seconderoient pas dans le dessein qu'ils avoient formé de pourvoir à la sûreté de l'Empereur & de la famille Royale. Cetre démarche entraina le Peuple & les troupes; de sorte que l'Empereur s'étant avancé, pour dompter les rebelles qui remuoient en Bretagne, il se vit tout d'un coup abandonné de son Armée. Cette defection le força de céder; il relegua l'Im-

Revolte des fils de Louis le Debonnaire.

(*m*) DANIEL Histoire de France. (*n*) THEG. c. 35. NITARD. ann. 839.

Digitized by Google

l'Imperatrice dans un Monastere de Laon, & renvoya le Duc Bernard dans son Gouvernement de Barcelonne. Cette condescendance ne contenta pas les Conjurez. PEPIN Roy d'Aquitaine contraignit l'Imperatrice d'aller prendre le voile dans un Monastere de Poictiers. LOTHAIRE se porta à de plus grands excés (*o*); car ayant joint ses troupes à celles des rebelles, il fit crever les yeux à Herbert frere du Duc Bernard, & confina dans un Monastere Conrad & Rodolphe freres de l'Imperatrice Judith. Par là s'étant rendu maître de tout l'Empire, il ne laissoit plus à son Pere que le vain titre d'Empereur. Déjà tout se préparoit à donner la derniere forme à sa déposition; mais le premier feu de la revolte s'étant rallenti peu à peu, les mauvais traitemens faits à l'Empereur firent insensiblement revenir les esprits, de maniere que plusieurs Seigneurs résolurent de le maintenir sur le Thrône. LOÜIS Roy de Baviere & PEPIN Roy d'Aquitaine, touchez de la tendresse que leur Pere avoit toûjours eue pour eux, comprirent même qu'il valoit mieux l'avoir pour maître, que de se soumettre à leur frere LOTHAIRE. Un Moine habile nommé Gombaut, leur fit entendre que s'ils s'attachoient à leur Pere, ils ne tarderoient pas de voir leur Royaume augmenté d'une portion de celuy de LOTHAIRE: cette esperance acheva de les déterminer. Enfin les François de la Germanie, c'est à dire ceux qui habitoient le long & au delà du Rhin, jaloux de voir que les François des Gaules entreprenoient de disposer en maîtres de l'Empire, crûrent que comme il étoit de leur devoir, il étoit en même tems de leur honneur, de se déclarer pour l'Empereur.

LOÜIS profitant de ces conjonctures assembla une Diéte à Nimegue, où se voyant bien soutenu par les Seigneurs de Germanie, il fit quelques coups d'autorité qui intimiderent LOTHAIRE, à qui on prit soin de remontrer le peril auquel il s'exposoit, en voulant arracher la Couronne à son Pere. La nature luy fit sentir toute l'horreur de cet attentat, & le souvenir des bontez que l'Empereur avoit toûjours euës pour luy, luy fit fermer l'oreille aux conseils des mécontens, qui le pressoient de soutenir son entreprise par les armes (*p*). Il alla trouver son Pere, il en obtint grace & par là les trois fils étant reconciliez avec leur Pere, les factieux demeurant sans chef, la conjuration fut entierement déconcertée, & la tranquillité parut rétablie. Les principaux factieux furent envoyez en exil, ou renfermez dans des Monasteres; l'Imperatrice revint à la Cour, & LOTHAIRE eut permission de retourner en Italie, LOÜIS en Baviere, PEPIN en Aquitaine. L'Empereur vint ensuite aprés Pâques, goûter un peu de repos dans sa Maison Royale d'Ingelheim prés de Mayence, & de là dans les Vôges pour y prendre le divertissement de la chasse & de la pêche (*q*).

L'Emp. Loüis confirme les privileges de l'Eglise de Strasbourg.

L'Evêque de STRASBOURG Bernaldus, profitant du séjour que l'Empereur faisoit à Ingelheim, & de la tranquillité qui regnoit dans l'Empire, alla prier Louis de confirmer la grace que son Pere CHARLEMAGNE avoit faite à son Eglise; elle étoit des plus singulieres, & faisoit bien sentir l'insigne distinction que ce grand Empereur faisoit de l'Eglise de STRASBOURG, puisqu'il avoit généralement exempté les sujets de cette Eglise, de payer aucun péage dans toute l'étenduë de l'Empire; de sorte que toutes les marchandises qu'ils feroient conduire ailleurs ou par terre ou par eau, ne payeroient aucun impôt dans les Villes, les Bourgs, les Châteaux, les Ports, ni aux Ponts. Louis le Debonnaire accorda à Bernaldus la confirmation d'un privilege si signalé, par ses lettres datées d'Ingelheim le 8. des Ides de Juin, la 18 année de son Empire, Indiction IX, date qui repond à l'an 831, Louis ayant été associé à l'Empire en 813. Ces lettres sont conservées en original dans les Archives de Saverne.

Strasbourg mise sous la protection de la sainte Vierge.

Le même Empereur fit à la ville de STRASBOURG une faveur qui faisoit encor mieux connoître la considération qu'il avoit pour elle; car s'interessant à sa prospérité, il l'a mit sous la protection de la SAINTE VIERGE (*r*). Les siecles suivans ne firent pas oublier à STRASBOURG cette puissante Patrone; on a vû ses habitans porter son image dans leurs Etendarts, la graver sur leurs sceaux & sur leurs Monnoyes, avec la Legende *Urbem Virgo tuam serva*. STRASBOURG honora de même celuy qui luy avoit accordé des faveurs si particulieres, & on voit encor une Médaille qui porte l'image de Louis le Debonnaire avec ces mots LUDOVICUS PIUS; & sur le revers ARGENTINA CYTAS. Toutes ces graces attachoient toûjours plus l'Evêque & la Ville de STRASBOURG aux

(*o*) ANN. Bertin. an. 830. (*p*) Vita Ludovi. Pil. an. 830. (*q*) Ibid. 831. (*r*) LIMNÆUS Tome 4. l. 7. c. 3. n. 15. KNIPSCHILD, de Civit. l. 3. c. 51. n. 64. & 65.

aux interêts de Louis; mais bientôt l'Alsace eût la douleur de devenir le théatre de la plus furieuse revolte, qui se fût elevée contre cet Empereur. Il seroit trop long de raconter en détail ce qui y donna occasion: il me suffit de dire que PEPIN Roy d'Aquitaine s'étant soulevé contre son Pere, l'Empereur le deshérita, & donna ses Etats au Prince CHARLES, qui n'avoit encor que dix ans. Cette nouvelle faveur piqua la jalousie de LOTHAIRE & de LOUIS Roy de Baviere, qui prirent les armes pour la défense de leur frere PEPIN.

Nouveau soulevement contre Loüis.

An. 833.

LOTHAIRE, qui étoit alors en Italie, commença par lever des troupes, pour venir au secours de PEPIN; & pour donner plus de crédit à son parti, il alla à Rome presser le Pape GREGOIRE IV. de l'accompagner en France, pour tâcher de reconcilier l'Empereur avec ses fils. Le prétexte étoit trop touchant pour ne pas engager le Pere commun, à venir travailler à une si bonne œuvre. GREGOIRE se rendit aux sollicitations de LOTHAIRE; il sortit de Rome avec luy, & malgré les précautions que l'Empereur avoit prises pour fermer le passage des Alpes, ils entrerent en Alsace, où les armées des Princes devoient se joindre. L'Empereur de son côté assembla des troupes, pour être en état de dompter les rebelles; & comptant sur la fidelité des Villes du Rhin & des peuples de la Germanie, il se rendit à Mayence & de là à Vorms au mois de May (s), d'où il envoya des personnes de confiance au Pape & à ses fils, pour les engager à le venir trouver. La négotiation n'ayant pas réüssi, il se mit à la tête de son Armée & marcha en Alsace. Les trois Princes s'étant avançez de leur côté, les deux armées se rencontrerent entre Bâle & Colmar dans une Plaine, que nos historiens nomment Rotfeld ou le Champ rouge (t), expression qui me fait croire que cette Plaine est celle de Rouffac qu'on appelle en latin *Rubeacum*, & le ruisseau qui l'arrose Rotbach, c'est à dire le ruisseau rouge; il s'appelle à présent Ohnbach. Les Annales de saint Bertin ajoutent que cette plaine est prés de Colmar, *juxta Columb.* situation qui convient à la campagne de Rouffac qui n'est éloigné de Colmar que de trois petites lieuës. On appella depuis cette campagne le champ du mensonge, *Campus mentitus*, parcequ'elle fut le théatre où par la plus indigne de toutes les perfidies, l'Empereur fut trahi & abandonné de ceux qui luy avoient plusieurs fois juré qu'ils luy seroient toûjours fideles. Voicy comme la chose se passa.

Le Pape vient en Alsace.

Les Armées se rencontrent prés de Rouffach.

Le Pape GREGOIRE IV. étant arrivé en Alsace, sans avoir donné aucun avis à l'Empereur, ni de son voyage, ni de son arrivée contre la coutume de ses prédécesseurs, vint se joindre aux trois Princes revoltez contre leur Pere. Cette demarche donna lieu au bruit, qui se répandit que le Pape étoit venu pour dethrôner l'Empereur & l'excommunier même. GREGOIRE cependant écrivoit de toutes parts aux Evêques, pour ordonner des jeûnes, & tâcher de luy obtenir par leurs prieres les secours, dont il avoit besoin, pour rétablir la paix entre le pere & les fils. Mais en même tems les Princes firent venir dans leur camp les Seigneurs & les Abbez que l'Empereur avoit exilez, & le Pape employa même son autorité pour obliger Wala Abbé de Corbie, de sortir de sa solitude & de se rendre à l'armée. Tous ces mouvemens inquiéterent les Evêques du parti de l'Empereur, qui écrivirent au Pape une lettre où ils ne craignirent pas de luy dire que s'il étoit venu pour excommunier l'Empereur & ses Adherans, il ne retourneroit pas en Italie sans être luy même excommunié. Le Pape répondit à ces menaces par une lettre, qui fit sentir aux Evêques l'excés de son indignation; il les y traittoit de flatteurs, de trompeurs, de parjures; & ajoutant qu'ils devoient avoir plus d'égard à ses ordres, qu'à ceux de l'Empereur, il leur reprochoit la lâcheté qu'ils avoient eüe de ne pas faire connoître à l'Empereur que le changement qu'il avoit fait dans le partage de ses Etats, étoit la seule cause des troubles, dont la France étoit agitée (u).

L'Empereur abandonné & deposé.

L'Empereur ayant lû cette lettre, se persuada que le Pape étoit trop prévenu pour esperer qu'il travailleroit à ramener ses fils à leur devoir: sur quoy il résolut d'en venir à une bataille. Il partit dans ce dessein de son camp le jour de saint Jean-Baptiste. Déja les deux armées étoient en présence, lorsque le Pape ayant horreur de voir les fils prêts à venir tremper leurs mains dans le sang de leur Pere, se détacha pour venir s'aboucher avec l'Empereur; il en fut reçû, mais non pas avec les manieres que sa piété & sa religion luy avoient toûjours inspirées pour le Chef de l'Eglise. LOÜIS trop vivement offensé de la conduite que le Pape avoit gardée

(s) Vita Lud. (t) Ann. Bertin. (u) GREG. IV. epistol. apud Agobard. Bibliot. Patrum Maxim. Tom. 14.

Digitized by Google

dée à son égard, luy reprocha avec assez de hauteur qu'il abusoit de son autorité, pour soutenir des fils rebelles contre leur propre Pere; que ses saints prédecesseurs n'avoient jamais osé venir en France sans l'agrément du Roy; qu'ils y avoient apporté la paix, & que luy y venoit au contraire le flambeau à la main, donner plus de feu à la rebellion. Le Pape tâcha de l'addoucir en luy protestant, qu'il n'avoit eu d'autre vuë dans son voyage, que de rétablir la paix dans la famille Imperiale, & reconcilier le pere avec les fils. L'Empereur écouta ce discours avec respect, & voulut bien ensuite faire conduire le Pape dans sa tente, pour entrer avec luy en conférence sur les moyens de parvenir à un accommodement avec ses fils.

Mais tandis que le Pape dans le camp de l'Empereur, & Bernard Archevêque de Vienne dans le camp des Princes, cherchoient les voyes de contenter les deux parties, les Princes profiterent de ce momens pour débaucher l'armée de l'Empereur; ils gagnoient les uns par des présens, & intimidoient les autres par des menaces; de sorte
An. 830. que dés que le Pape eut quitté l'Empereur pour retourner auprés des Princes, la désertion fut si prompte & si générale que le jour de saint Pierre presque toute l'armée vint se rendre à Lothaire, & l'Empereur se trouva presque seul dans son camp avec l'Imperatrice Judith, le Prince Charles, & quelques Seigneurs. Dés que la populace est échauffée par le feu de la revolte, elle ne garde plus de mesures & se porte toûjours à de plus furieux excés. On la vit dés le même jour fondre comme un torrent, dont la digue est rompuë, & venir investir l'Empereur dans son camp, le menaçant même de l'enlever s'il ne se rendoit pas à ses fils. L'Empereur n'ayant pas d'autre moyen pour échapper à ces violences, & sauver l'Imperatrice & son fils Charles qu'il aymoit uniquement, envoya demander aux Princes s'ils étoient résolus de laisser déchirer leur Pere, par la populace qui l'assiegoit dans sa tente. Les Princes luy répondirent qu'il pouvoit venir en sureté dans leur camp avec l'escorte qu'ils luy envoyoient, & qu'eux mémes iroient au devant de luy. Sur cette assûrance l'Empereur partit de son camp avec l'Imperatrice & son fils Charles; les Princes vinrent à sa rencontre, & dés qu'ils l'eurent apperçû, ils descendirent de cheval pour le saluer. L'Empereur ne leur dit mot de leur revolte; il ne leur reprocha pas les mauvais traitemens qu'ils luy faisoient souffrir; il se contenta de les faire souvenir de la parole qu'ils luy avoient donnée, d'en user bien avec l'Imperatrice & le Prince Charles: ils réitererent cette promesse, l'Empereur les embrassa tous trois & marcha ensuite avec eux dans leur camp.

A peine y fut-il arrivé, que Loüis Roy de Baviere conduisit l'Imperatrice dans sa tente, d'où elle fut releguée en Italie, pour demeurer en exil dans la ville de Tortone. L'Empereur & le Prince Charles furent menez dans la tente de Lothaire, où on les laissa sous bonne garde, tandis que les principaux de l'armée s'étant tumultuairement assemblez déposerent l'Empereur, & mirent Lothaire sur le thrône. Le Pape s'en retourna en Italie affligé d'avoir éte contre son intention, témoin d'une si triste scene, & de s'être laissé surprendre, de maniere que les siecles avenir l'accuseroient peut-être d'avoir par sa présence & son autorite, soutenu un parti de factieux, qui l'avoit faussement flatté de le rendre médiateur de la paix (x), Pepin retourna en Aquitaine & Louis en Baviere. Lothaire vint avec son Pere à Marleim, Maison Royale d'Alsace, où il fit quelque séjour, pour y prendre des mesures & donner des ordres pour la Diéte qu'il avoit résolu de tenir à Compiegne le 10. jour d'Octobre. Lothaire cependant, que son crime rendoit inquiet, dans le tems que tout favorisoit son ambition, crût qu'il ne devoit s'en fier qu'à luy même pour tirer de l'Alsace l'Empereur son Pere, qui avoit toûjours été tres aimé dans cette Province. Il voulut prendre soin de le conduire en France: il partit avec luy de Marleim passa par l'Abbaye de Maurmoustier, traversa les Vóges, vint à Metz, de là à Verdun & enfin à Soissons, où il enferma son Pere dans le Monastere de saint Médard, & envoya en méme tems son frere le Prince Charles, dans le Monastere de Prum prés de Tréves, où il le retint, sans cependant luy faire couper les cheveux.

Lothaire ne s'en tint pas là. Maître de tout il prit des mesures pour s'assûrer toûjours plus la Couronne, & ôter à son Pere toute esperance de retour. Ses partisans luy en suggererent un moyen, qu'ils crurent propre à donner quelque couleur de justice à sa revolte & exclure absolument du thrône l'Em-

(x) Vita Ludov. Pii.

l'Empereur déjà déposé. Ce fut de le faire accuser devant une assemblée d'Evêques, d'Abbez & de Seigneurs, tous livrez à LOTHAIRE. Cet expedient fut agréé; l'Empereur fut accusé d'avoir commis plusieurs crimes contre les interéts de l'Etat & de l'Eglise, & sans se donner le loisir de déliberer long tems sur un point si capital, LOUIS fut condamné à faire une penitence publique; il s'y soumit & parut au pied de l'autel de saint Médard de Soissons sans epée, dépoüillé de ses habits imperiaux & couvert d'un cilice, & fut ensuite renfermé dans une cellule du Monastere pour y faire penitence le reste de ses jours.

Ces indignes traitemens firent bientôt revenir le peuple de ses emportemens; la compassion chez luy succéde aisément à la fureur; & tout extréme qu'il est, il n'aime pas longtems qu'on porte les choses à l'excés. La pluspart des Seigneurs ne rentrerent pas seulement dans le devoir; mais ils concerterent les moyens de rétablir l'Empereur sur le thrône (y). LOUIS Roy de Baviere touché de l'outrage qu'on faisoit à son Pere, en le retenant dans une espece de prison, s'en plaignit à LOTHAIRE dans une conférence qu'il eut avec luy à Mayence; il ne put le fléchir. Loüis offensé de cette injuste résistance, fit entrer dans ses sentimens son frere PEPIN Roy d'Aquitaine; l'un & l'autre leverent des troupes; les Saxons, les Allemands, les Austrasiens & les peuples qui habitoient le long du Rhin, accoururent pour grossir l'Armée du Roy de Baviere. Ces mouvemens obligerent LOTHAIRE à sortir d'Aix-la-Chapelle, pour se rendre à Paris avec son Pere qu'il y fit conduire comme un captif. Mais les deux armées s'étant An. 834. avançées LOTHAIRE fut obligé de prendre la fuite & d'aller en Bourgogne chercher une retraite. L'Empereur fut mis en liberté & solemnellement rétabli sur le thrône. LOTHAIRE cependant fit encor quelques efforts: comptant sur l'avantage que le Comte Matfride avoit eu en Bretagne sur les Generaux de l'Empereur, il s'avança luy même & vint camper prés de l'Armée Imperiale. Cette circonstance donna lieu à quelques négotiations, l'Empereur ayant toûjours à cœur de ramener son fils à l'obéissance par les voyes de la douceur; il en vint à bout, LOTHAIRE ecouta les conseils qu'on luy donna, & se résolut à demander pardon à son Pere; il vint

L'Empereur Loüis est rétabli.

en effet luy même dans le camp de l'Empereur accompagné du Comte Matfride le plus criminel de tous, & du Comte Hugues Beaupere de LOTHAIRE. L'Empereur le reçût avec bonté, il luy accorda graces, & luy permit de retourner en Italie; il rendit même sur le champ les terres & les biens à tous ceux qui avoient favorisé la revolte de son fils (z). Cette faveur rétablit le Comte Hugues dans toutes ses terres d'Alsace; mais le Seigneur ne voulut pas laisser leurs crimes impunis: presque tous les chefs de la conjuration moururent l'année suivante (a); le Comte Hugues fut du nombre, ne laissant qu'Irmingarde & son fils Luitfrid II. pour soutenir sa famille en Alsace.

LOTHAIRE n'étant plus séduit par les mauvais conseils de son Beaupere & des autres factieux, ne pensa plus à la revolte, & l'Empereur profitant du repos dont il joüissoit, reprit bientôt ses premiers desseins toûjours favorables à CHARLES. L'Imperatrice Judith, qui de son exil d'Italie étoit retournée à la Cour, ne cessoit pas de le presser d'en venir à un partage, & la mort de PEPIN Roy d'Aquitaine facilita l'execution de ses projets. En 838. l'Empereur An. 838. donna ordre à LOTHAIRE de se rendre à Vorms, pour terminer ce qu'on avoit déja commencé de traiter avec luy en Italie par des envoyez. Il y fut resolu qu'à la réserve du Royaume de Baviere, tout le reste de l'Empire seroit partagé en deux parts. On offrit à LOTHAIRE de faire luy même les lots. Mais n'ayant pas assez de connoissance de la qualité, de l'etendüe & de la situation des Provinces, il pria l'Empereur de vouloir bien régler le partage; il y consentit, & fit de la Meuze la borne des deux Etats. LOTHAIRE choisit la partie Australe, de sorte que la Duché d'Alsace *Ducatum Helisatiæ*, comme parlent les Annales de saint Bertin, & tout le cours du Rhin tomberent sous la domination de LOTHAIRE, qui fit serment qu'il n'inquieteroit pas ses freres dans ce qui leur étoit échû de la succession de leur Pere. Il ne tint pas parole, car dés qu'il eut appris la mort de l'Empereur arrivée le 20 Jüin 840, dans une Isle voisine de Mayence, il conçût le déssein de se rendre seul maître de tout l'Empire François, & de ne An. 840. laisser à ses freres qu'une portion de ses grands Etats, comme des fiefs relevans de sa Couronne.

L'Alsace tombe dans le partage de LOTHAIRE.

, Aprés

(y) Ann. Bertin. (z) THEGAN, c. 55. Duchesf, pag. 314. (a) Vita LUDOV. PII. an. 835. T. 2. Histor. Franc.

igitized by Google

Guerre de LOTHAIRE contre ses freres.

Aprés s'être assûré par des Emissaires secrets, de la soumission d'un grand nombre de Seigneurs François, il forma un corps d'armée, passa les Alpes & vint par les Suisses en Alsace, où il reçût les hommages de plusieurs Seigneurs ; il s'avança jusqu'à Vorms & marcha vers Francfort, à dessein de surprendre le Roy de Baviere, qui n'en étoit pas éloigné. Mais l'artificieux LOTHAIRE comptant plus sur la ruse que sur la valeur de ses troupes, au lieu de hazarder une bataille demanda une conférence à LOUIS, pour se donner le loisir de débaucher son armée. N'ayant pas réüssi, il repassa le Rhin & tourna ses armes contre CHARLES, qui étoit occupé en Aquitaine contre son neveu PEPIN, qui agissoit de concert avec LOTHAIRE. Le Roy de Baviere prévoyant que sa ruine suivroit de prés celle de son frere CHARLES, luy envoya offrir du secours ; l'offre fut acceptée avec reconnoissance : & Loüis ayant heureusement battu à platte couture Adelbert General des troupes de LOTHAIRE, se vit bientôt en état de tenir parole. Il passa le Rhin tandis que CHARLES marcha du côté de l'Alsace pour aller au devant du secours qu'il attendoit. LOUIS & CHARLES ayant joint leurs forces, LOTHAIRE qui se sentoit trop foible pour leur resister, se retira du côté d'Auxerre où il esperoit joindre son neveu PEPIN. CHARLES & LOUIS l'y poursuivirent & n'ayant pû vaincre son obstination, en luy faisant les propositions les plus avantageuses, ils furent contraints d'en venir à une bataille prés de Fontenay le 23 Juin 841. Le carnage y fut horrible, mais la victoire tourna du côté de LOUIS & de CHARLES. LOTHAIRE fut obligé de prendre la fuite & de se retirer à Aix-la-Chapelle.

LOTHAIRE perd la bataille de Fontenay. An. 841.

Quelque grande que fut cette défaite, elle ne découragea pas Otgaire Evêque de Mayence, ardent partisan de LOTHAIRE ; il travailla sans relâche à luy faire une nouvelle armée, avec laquelle cet Empereur passa le Rhin, dans la résolution de venir fondre sur son frere le Roy de Baviere ; mais l'ayant trouvé sur ses gardes, il n'osa l'attaquer, & retourna à Vorms, croyant qu'il pourroit aisément venir à bout de CHARLES en passant en France. LOUIS profitant de la retraite de son ennemy passa le Rhin & se saisit le long de ce fleuve, des places qui tenoient pour LOTHAIRE. CHARLES de son côté s'avança pour le joindre & ayant eû avis que l'Evêque de Mayence marchoit avec un corps de troupes dans la résolution de s'opposer au Roy de Baviere, il se hâta de marcher vers Toul, & de là en Alsace, où il se saisit de Saverne. Son approche jetta la terreur dans l'armée d'Otgaire ; elle se débanda, laissant le passage libre à CHARLES, qui joignit enfin heureusement son frere le Roy de Baviere à STRASBOURG le 16 des Calendes de Mars 842, suivant le Calcul de Nitard. An. 842.

Loüis de Roy de Baviere & CHARLES le Chauve se rendent à STRASBOURG.

Ces deux Princes donnerent à cette Ville & à toute l'Alsace un spectacle, qui leur attacha toûjours plus les peuples. Les divisions, qui regnoient depuis si longtems entre les freres, faisoient croire qu'ils ne se réconcilieroient jamais. Trop souvent on les avoit veu agir contre leurs sermens & les traitez. Cette persuasion dégoutoit les peuples de leur service : rien ne les attache plus que la bonne foy & une conduite reglée par la probité. LOUIS & CHARLES n'oublierent rien à STRASBOURG, pour detruire une prévention qui leur faisoit tort, & pour faire paroitre avec éclat que leur union étoit cimentée par la plus veritable amitié (b). Chaque jour on les voyoit se faire des présens, manger ensemble, & logez dans la méme Maison. Toûjours d'accord dans les conseils, nulle proposition ne leur échappoit qui pût donner quelque ombrage. Comme ils étoient beaux & bienfaits, quoy que d'une taille mediocre, on prenoit plaisir de les voir à la téte de leurs troupes, les faisant marcher les unes contre les autres comme dans une espece de combat. L'addresse qu'avoient ces deux Princes charmoit sur tout le peuple, moins cependant que l'union qu'il voyoit entre eux. Les soldats suivoient l'exemple des deux Roys : quoyque de differentes nations, Saxons, Allemands, Bavarois, François, Gascons, nulle querelle ne s'élevoit entre eux, tous conspiroient à soutenir le bien commun & la gloire de leurs Souverains.

Marques de l'union sincere des deux Roys.

Les deux Roys voulant toûjours plus convaincre leurs sujets de leur bonne foy, convinrent entre eux de joindre à tous ces témoignages d'une sincere amitié, le serment le plus solemnel qui fut jamais. Ils se mirent à la tête de leurs armées, dans une vaste campagne à la vüe de la Ville de STRASBOURG, & aprés avoir chacun de son côté harangué leurs troupes pour leur faire connoitre l'injustice du procedé de LOTHAIRE, & les moyens qu'ils avoient mis en œuvre pour parvenir à une bonne

(b) NITARD.

Digitized by Google

bonne paix; ils s'avancerent tous deux entre les deux armées. LOUIS commença le premier à prononcer son serment non pas en Tudesque, mais en Roman, c'est à dire en latin fort corrompu qui étoit le langage ordinaire dans le Royaume de Neustrie, afin que l'armée de CHARLES pût l'entendre. Nitard en rapporte les termes que le P. Daniel a ainsi traduit en François: „ „Pour l'amour de Dieu, le bien du „peuple Chrétien & pour notre com„mune sûreté, je jure d'employer de„sormais toutes mes forces autant que „Dieu m'en donne le pouvoir, à défen„dre le Roy CHARLES mon frere, & „comme je voudrois qu'il le fit luy „méme pour moy; & je jure de plus „de ne faire jamais avec LOTHAIRE „aucun traité que je crûsse en consci„ence étre préjudiciable au Roy CHAR„LES mon frere „.

CHARLES aussitôt pour se faire entendre de l'armée de Loüis, fit de son côté le même serment en langue tudesque. On fit faire ensuite un nouveau serment aux deux armées, par le quel elles s'obligeoient, non seulement à être fideles aux deux Roys contre LOTHAIRE, mais à abandonner méme celuy qui le premier viendroit à rompre l'union. Aprés cette ceremonie qui causa une joye generale, LOÜIS prit sa route le long du Rhin pour se rendre à Spire, & de là à Vorms, d'où les deux freres envoyerent à Aix-la-Chapelle des Ambassadeurs à LOTHAIRE, pour l'engager de se reconcilier avec eux. LOTHAIRE ayant toûjours fermé l'oreille à leurs propositions, ils resolurent de le forcer par les armes de les accepter. Ils se mirent en effet en marche, mais dés qu'ils eurent passé la Moselle, LOTHAIRE quitta sans délay Aix-la-Chapelle, d'où il emporta ce qu'il y avoit de plus précieux dans les Eglises & dans le Thresor des Empereurs, pour aller chercher une retraite dans les Provinces voisines du Rhône, où il avoit parmi les Seigneurs beaucoup de partisans.

La fuite de LOTHAIRE parut aux deux freres une pleine victoire; de maniere qu'ayant engagé plusieurs Evêques à s'assembler à Aix-la-Chapelle, il y fut declaré de la part de Dieu à tous les peuples, que la conduite que LOTHAIRE avoit tenüe, tant à l'égard de ses freres qu'à l'égard des provinces de France, qu'il avoit ruinées par les guerres, méritoit qu'on le privât de la part qu'il avoit eüe dans la succession de son Pere. Les deux Roys munis de ce titre & comptant toûjours sur la superiorité de leurs forces, nommerent chacun de leur côté douze Commissaires, entre les quels étoit l'historien Nitard, qui nous apprend ce fait. D'habiles Ecrivains prétendent qu'on laissa à Louis, outre ce qu'il possédoit au delà du Rhin, le païs qui est renfermé entre ce fleuve & la Meuze, & par consequent l'Alsace (c). Nitard n'entre pas dans ce détail; mais il en dit assez pour nous faire entendre que tel fut le partage fait entre les deux freres, puisqu'il ajoute qu'aprés le serment prété de part & d'autre, CHARLES passa la Meuze pour aller mettre ordre aux affaires de son Royaume (d).

Quoy qu'il en soit, LOTHAIRE se sentant hors d'état de résister, rentra dans luy même, & fit témoigner à ses freres qu'il étoit prêt d'entendre à un accommodement. LOUIS & CHARLES lassez eux mêmes de cette guerre, ne refuserent pas les avances de paix que LOTHAIRE leur fit proposer. Ils se rendirent auprés de Mâcon, où ils entrerent en conference avec LOTHAIRE. Tous trois y parurent disposez à une reconciliation sincere; ils nommerent des Commissaires pour régler les partages de leurs Etats: toutes les hostilitez An. 843. cesserent, & aprés de longues négotiations, les trois Princes se rendirent à Verdun, où se fit enfin la celebre division des Provinces, que chacun devoit posseder & qui donna enfin la paix à tout l'Empire.

Partage des Provinces entre les trois freres.

Il y fut convenu, dit Nitard, que Louis seroit le seul maitre de ce qui est au delà du Rhin, & qu'il ne possederoit en deçà de ce fleuve que les seules Villes de Spire, de Vorms & de Mayence, qu'on luy accorda, dit Reginon, parcequ'il vouloit avoir du vin dans ses Etats. CHARLES eut tout l'Occident depuis l'Ocean Britannique jusqu'à la Meuze. LOTHAIRE outre le titre d'Empereur, l'Italie & Rome même, fut déclaré Roy de tout le païs, qui est compris entre le Rhin, l'Escaut & la Meuze jusqu'au confluent de la Saone & du Rhône (e). Ce Royaume fut nommé depuis *Lotharingia*, ou le Royaume de Lorraine.

L'Alsace demeure à l'Empereur LOTHAIRE.

Il paroît que par ce partage STRASBOURG & l'Alsace ne tomberent pas sous la domination de Louis Roy de Germanie. Par ce traité cette Province cessa de faire partie du Royaume de France; mais elle ne fut pas soumise au Prince, qui regnoit au delà du Rhin; ainsi

(c) OBRECHT prod. pag. 51. DANIEL, Metens.

(d) NITARD, l. 4.

(e) Ann. Bertin. 844. Ann.

Digitized by Google

ainsi dés lors ce fleuve borna l'Empire des Allemands, à peu prés comme il le fait de nos jours, où Spire, Vorms & Mayence leur appartienent, mais où STRASBOURG & les autres villes, qui sont en deçà du Rhin depuis Spire jusqu'aux Suisses, servent de frontieres à la France.

Le traité de Verdun fit enfin cesser les divisions qui depuis si longtems désoloient l'Empire François. Les trois Monarques étoient assez occupez à se défendre contre des ennemis etrangers. Les Sarrazins ravageoient l'Italie; les Normands & les Bretons faisoient de continuelles irruptions dans le Royaume de CHARLES, & le Roy de Germanie étoit obligé d'armer contre les Esclavons. Ces agitations faisoient prendre le parti aux trois freres de s'en tenir au traité qu'ils avoient fait. Ils le renouvellerent & se promirent encor une plus inviolable union, dans deux célebres assemblées, où les trois Princes se trouverent avec un tres grand nombre de Seigneurs & d'Evéques des trois Royaumes. Dans la premiere qui se tint à Marsen sur la Meuze prés de Mastrich en 847, ils convinrent qu'aprés leur mort, leurs enfans seroient leurs successeurs dans leurs Etats, que chacun d'eux s'en tiendroit au partage, qui seroit fait alors & que leurs oncles n'y formeroient aucune prétention (*f*). Dans la seconde qui se tint au même lieu en 851, ils firent de solemnelles protestations de demeurer toûjours unis par la plus étroite amitié, de se préter mutuellement secours dans l'occasion, & de fermer l'oreille aux mauvais esprits qui tâcheroient d'armer les freres contre les freres.

Graces accordées à l'Alsace par LOTHAIRE.

LOTHAIRE joüissant d'une pleine paix donna à l'Alsace qui luy étoit soumise, des marques de sa religion: l'Imperatrice Irmingarde le porta à favoriser les Monasteres de cette Province que ses Ancêtres avoient comblez de leurs bienfaits, & quelle même & son frere Luitfride y fonderent de nouveau. Ainsi LOTHAIRE, comme nous l'avons dit ailleurs, confirma & augmenta les biens & les privileges du Monastere de saint Etienne de STRASBOURG, fondé par le Duc Adelbert ayeul d'Irmingarde. Les lettres que LOTHAIRE accorda sont datées de STRASBOURG, des ides de May la XXVI année de l'Empire de LOTHAIRE, la VI de son regne en France Indiction VIII. dates qui repondent à l'an 845. Il n'est pas inutile d'observer que comme cet Empereur date de la VI. année de son regne en France, *in Francia VI*, on ne donnoit pas encor le nom de Royaume de Lorraine au païs que LOTHAIRE possédoit en deçà du Rhin dans le quel l'Alsace étoit comprise.

Monastere d'Erstein.

La même Imperatrice Irmingarde Epouse de LOTHAIRE I. & non de LOUIS le Debonnaire, destina du consentement de l'Empereur son mary, la terre d'Erstein qui luy avoit été donnée en dot, pour y bâtir un Monastere & fournir à la subsistance d'une communauté de servantes de Dieu, qui s'occuperoient de la priere & dans les pratiques de la pieté chrétienne. L'Empereur LOTHAIRE ne confirma pas seulement cette fondation; mais il voulut luy même y ajouter une nouvelle grace en donnant à ce Monastere la terre de Gersweiler. Le Pape LEON IV. outre de tres grands privileges qu'il accorda à cette sainte Maison, l'enrichit encor de plusieurs reliques, entre les quelles étoient le chef de sainte Cécile & quelques parties des corps des saints Martyrs Felix & Adaucte. La Bulle de LEON est datée du IV des Calendes de May & de l'année 853, depuis l'Incarnation.

Cette Bulle & les lettres de LOTHAIRE ne laissent aucun doute, que c'est à Irmingarde epouse de cet Empereur, que le Monastere d'Erstein étoit redevable de sa fondation, & qu'il étoit situé dans la Duché, ou la province d'Alsace, comme parle le Pape. Il paroit qu'on avanceroit sans aucun fondement que les filles qui y vivoient étoient soumises à la regle de saint Benoit, l'Empereur & le Pape les appellent seulement des servantes du Seigneur (*g*). L'Evéque de STRASBOURG Berthold reconnut en 1345. que de tems immemorial elles avoient été comme les Dames d'Andlau, des Chanoinesses séculieres. Quoyqu'il en soit, ce Monastere fut fondé dans le neuviéme siecle; il n'est pas aisé d'en marquer précisément la date; mais comme, suivant les Annales de saint Bertin, Irmingarde à qui elles donnent le nom de Reyne tres Chrétienne (*h*), mourut en 851. le Monastere d'Erstein ne peut être d'une date plus récente. L'Imperatrice Adelaïde Mere de l'Empereur OTHON II. ajouta en 974, à sa fondation, le village d'Eberstein; & l'Imperatrice sainte

*(*f*) Du CHESNE Hist. Fran. Tom. 2. pag. 408. (*g*) *In quo Ancillarum congregatio assiduè divino nomini famulari deberet.* (*h*) *Lotharius Imperator, defuncta ante biennium Ermengarda Christianissima Regina &c.* Ann. Bertin. an. 853.

sainte Kunegonde Epouse d'Henry II. luy donna en 1023, le village de Kunenheim. La régularité & la pieté qui regnoit dans ce Monastere, luy meriterent sans doute l'affection & les liberalitez de ces pieuses Princesses. Mais ayant dégéneré de son ancienne ferveur, un affreux desordre s'y glissa. Wimphelingius en fait une peinture qui fait horreur, & qui persuade que ce n'est pas sans raison que ce Monastere a été supprimé dans la suite, & que ses biens ont été réünis à l'Eglise de Strasbourg.

Monastere de Grandfels.

Le Comte Luitfrid survêquit à l'Imperatrice Irmingarde sa sœur. C'est à luy que le Monastere de Grandfels ou Munstertal, est redevable des graces qu'il reçût de l'Empereur Lothaire. Ce Monastere avoit d'abord été fondé par les Disciples de saint Colomban à l'extremité de la Haute Alsace: il fut changé depuis en une Collegiale qui a été transferée à Delémont. Les anciennes chartres de ce Monastere rapportées par le P. Dachery, nous apprennent qu'il étoit situé dans la Duché d'Alsace, *in Ducatu Helisacensi* (*i*), que l'Illustre Comte Luitfrid, qui en étoit le Seigneur, *Luitfridus Illustris Comes Dominusque Monasterii,* obtint de l'Empereur Lothaire la confirmation des privileges que l'Empereur Louis avoit accordez à ce Monastere. La date de ces lettres répond à l'an 849. Le Comte Hugues obtint en 884. de Charles le gras de nouvelles graces pour ce Monastere. Les Annales de saint Bertin nous donneront lieu de remarquer dans la suite, que le Comte Luitfrid étoit oncle de Lothaire II. fils de Lothaire I. & d'Irmingarde, & que le Comte Hugues étoit fils de Luitfrid (*k*).

Lothaire II. Roy de Lorraine regne en Alsace.

L'Empereur se sentant attaqué d'une maladie qui fit desesperer de sa vie, partagea ses Etats entre les trois fils Louis, Lothaire & Charles qu'il avoit eu de l'Imperatrice Irmingarde. Dés l'an 850, il avoit cédé l'Empire & l'Italie a son fils ainé Louis, qui se fit couronner à Rome par le Pape Leon IV. Charles le Cadet de tous eut Lyon, la Provence & une grande partie de la Bourgogne transjurane. Lothaire eut en partage tout ce que son pere avoit possedé en France, conformement au traité de Verdun de 843; c'est à dire tout le païs compris entre la Meuse & le Rhin excepté les villes de Spire, de Vorms & de Mayence. Il eût de plus le païs renfermé entre la Meuse & l'Escaut, les Comtez qui environnent la Meuse, le Hainault, le Cambresis, tout le païs le long de la Meuse jusqu'au Confluent de la Saone & du Rhône, & jusqu'aux montagnes qui séparent les Suisses de la Franche-Comté. Geneve, Lozanne & Sion en Valais furent aussi comprises dans ses Etats. Toute cette étendüe de païs fut appellée le Royaume de Lorraine, ou *Lotharingia*, comme nous l'avons déja dit. Aprés que Lothaire I. eut fait ces dispositions, qu'il jugeoit nécessaires pour maintenir la paix entre ses fils, il alla se renfermer dans l'Abbaye de Prum prés de Tréves, où s'étant fait couper les cheveux, il prit l'habit religieux, & mourut quelques jours aprés le 26 Septembre 855. Lothaire le jeune devint par sa mort maitre de l'Alsace qui luy étoit échüe en partage, mais elle ne tarda pas de luy être disputée. An. 855.

LIVRE ONZIEME.

L'Alsace disputée à Lothaire II.

Le traité de Marsen dont nous avons parlé, sembloit promettre au jeune Lothaire un regne paisible, & que ses oncles ne toucheroient pas à l'Alsace que son Pere luy avoit laissée en partage. Mais tel a été de tout têms le sort de cette Province frontiere de l'Allemagne, de servir d'objet à l'ambition des Princes ses voisins. L'Empereur Louis frere ainé de Lothaire, mécontent du partage que son Pere avoit fait, s'en plaignit à ses deux oncles Louis Roy de Germanie & Charles le Chauve (*a*), prétendant qu'on luy avoit fait tort, en ne luy laissant que l'Italie qui ne suffisoit pas à son gré pour soutenir avec honneur la Majesté Imperiale. Il en falloit moins pour mettre la discorde entre les deux freres. Lothaire ne vouloit rien céder de ce qui luy avoit été destiné par les dernieres volontez

(*i*) Spicileg. Dachery Tom. 7. pag. 184.

(*k*) Ann. Bertin. an. 865. & 869.

(*a*) Annal. Bertin. an. 856.

volontez de son pere; & l'Empereur LOUIS demandoit une partie des Etats que son Pere avoit possedez en France. L'un & l'autre chercha de l'appuy pour soutenir ses prétentions. LOTHAIRE eut recours à CHARLES le Chauve, avec lequel il s'allia par un traité, & l'Empereur LOUIS engagea le Roy de Germanie dans ses interêts. Comme l'Empereur qui étoit toûjours en Italie, ne défendoit sa cause que de loin, LOUIS Roy de Germanie profita de l'occasion qui se présentoit, pour faire revivre ses anciennes prétentions sur l'Alsace. Il s'empara de STRASBOURG, & de toute la Province & ne craignit pas de prendre la qualité de Roy d'Alsace, quoyqu'il eût consenti, dit l'Annaliste de Fulde (b), que son neveu LOTHAIRE prit la Couronne que son Pere luy avoit laissée.

Le Roy de Germanie usurpe l'Alsace.

Nos anciens Historiens ne disent mot de l'usurpation que LOUIS de Germanie fit de l'Alsace. Mais la chartre que ce Prince accorda au Monastere de saint Etienne de STRASBOURG à la priere de l'Abbesse Basille, ne permet pas d'en douter. Ce Diplôme dont les Dames de la Visitation de STRASBOURG ont bien voulu me communiquer l'original, a été copié fidelement par Schilter (c). Guilliman a laissé quelques erreurs se glisser dans la copie qu'il rapporte. On lit à la fin de ce titre ces paroles: *Data II. idus Septembris anno Christo propitio vigesimo tertio Domini Hludovici Serenissimi Regis in Alsatia. Indictione IV. Actum Strazburc palatio Regio in Dei nomine feliciter. Amen. Signum Clodewici Serenissimi Regis Othgarius ad vicem Grimoldi Archicancellarii recognovit.* Schilter prétend que cette date repond à l'an 871: si cela étoit, LOUIS auroit commencé à regner en Alsace 23 ans auparavant, en 848: Or nul Auteur n'a laissé échapper aucun trait qui puisse autoriser cette époque; les deux traités faits entre les trois freres à Marsen en 847, & 851, marquent assez qu'ils s'en tenoient encor au traité de Verdun de 843, qui n'accordoit à LOUIS de Germanie, de tout le païs qui est au deçà du Rhin, que Spire, Vorms & Mayence. C'est donc sans fondement que Schilter date la chartre de LOUIS, de l'année 871. On est mieux fondé à la fixer à l'année 856, ou tomboit l'indiction IV. On ne peut pas luy attribüer une date anterieure, puisqu'il est parlé dans ce titre, de la confirmation des privileges de ce Monastere que LOTHAIRE luy avoit déjà accordée à la sollicitation de l'Imperatrice Irmingarde en 845: d'où il est nécessaire de conclure que la date de la chartre de LOUIS de Germanie ne pouvant répondre à l'année 871, comme nous venons de l'observer, elle tombe à l'année 856. Or si cette année est la 23 année du regne de LOUIS en Alsace, il s'ensuit que LOUIS prétendoit que son regne dans cette Province avoit commencé en 833. l'histoire ne nous apprend rien de bien précis sur ce point, mais elle paroit en dire assez pour fonder une juste conjecture.

Car aprés que LOUIS le Debonnaire eut été surpris en Alsace, & fait prisonnier par son fils LOTHAIRE I. en 833, LOUIS Roy de Baviere & PEPIN Roy d'Aquitaine furent engagez à travailler à sa délivrance, par la promesse qu'on leur fit que leur pere augmenteroit leurs Etats (d). L'Empereur tint parole dés qu'il fut remonté sur le thrône, & il accorda à LOUIS le Royaume de Germanie (e): il paroit même que l'Alsace luy fut en même tems cédée. On en peut juger par un texte des Annales de saint Bertin, où il est dit en 838, que l'Empereur LOUIS reprit l'Alsace, la Thuringe, l'Autriche & tout ce que son fils avoit usurpé tant en delà qu'au deçà du Rhin (f). Ce terme d'usurpation ne doit pas être pris dans un sens rigoureux; car les Annales de Metz parlant du même événement, disent que l'Empereur ôta à son fils LOUIS la France Orientale qu'il luy avoit auparavant accordée par une pure grace (g). Ces raisons semblent suffire pour se persuader qu'en 856, LOUIS Roy de Germanie regardoit l'Alsace comme un Etat où il regnoit depuis vingt trois ans.

Il donna la même année à l'Evêché de STRASBOURG, une insigne marque de son autorité & de sa bienveillance; non seulement en prenant sous sa protection l'Eglise & l'Evêque, & en confirmant les graces que ses prédecesseurs leur avoient faites, mais voulant encor que par un privilege singulier leurs biens, leurs sujets & leurs serfs mêmes, ne fussent soumis à la jurisdiction & à la puissance d'aucun juge, que de celuy que l'Evêque auroit nommé. C'est sans doute LOUIS Roy de Germanie qui fit cette signalée faveur à l'Eglise de STRASBOURG, puisqu'il déclare dans ses lettres,* qu'il ne fait que confirmer ce qui avoit

Faveur signalée du Roy de Germanie accordée à l'Eglise de STRASBOURG.

(b) Ann Fuldens. an. 855. (c) SCHILT. Chron. KÖNIGSH. p. 478. (d) NITARD. l. 1. (e) Fragmentum Hist. apud DUCHESNE T. 3. Pag. 334. (f) ANN. Bertin. an. 834. (g) *Quod prius cum favore ejus tenuit interdixit.* Ann. Metens. an. 837.

avoit déja été accordé à l'Eglise de Strasbourg par son Pere le tres pieux Empereur Loüis. Or Loüis Roy de Germanie étoit fils de Louis le Debonnaire, comme nous l'avons dit plus d'une fois. Ces lettres qui m'ont été communiquées par Mr. d'Elvert Chancellier de l'Evêché de Strasbourg sont datées du troisiéme des Calendes d'Avril (*b*). La 23. année de son regne & l'Indiction IV. designent l'an 856, comme dans la chartre précedente, avec cette différence que dans celle-cy le Roy de Germanie marque la 23 année de son regne dans la France Orientale, & que dans celle là il marque la 23 année de son regne en Alsace. Ces lettres furent accordées à l'Evêque de Strasbourg Rudulphus. Ce nom ne se trouve pas dans la liste des Evêques de Strasbourg rapportée dans Wimphelingius & Schilter (*i*). Ils placent depuis 840, jusqu'en 875, trois Evêques, sçavoir Ratholdus, Grimoldus, & Radoldus. Le nom de Ratholdus se trouve plus d'une fois dans les Conciles, comme nous le verrons bientôt: mais s'il est vray que Rudulphus étoit Evêque en 856, il est nécessaire qu'il y ait erreur dans la liste rapportée par les Auteurs que nous venons de citer, & qu'au lieu de Ratholdus, on lise Rudulphus.

Guerre entre Charles le Chauve & son frere Roy de Germanie.

Charles le Chauve quoyque ligué avec Lothaire dont il soutenoit alors les interéts, étoit trop embarrassé dans son propre païs pour penser à tourner ses armes contre l'Alsace, dont Louis Roy de Germanie s'étoit rendu le maitre. Les Normands avoient fait une furieuse irruption jusqu'au cœur de la France. Charles n'étoit pas d'humeur à les laisser tranquillement ravager ses Etats. Mais tandis qu'il se disposoit à faire marcher contre eux son armée, que Lothaire avoit grossie par des troupes qu'il luy avoit amenées, quelques mécontens du gouvernement de Charles envoyerent des deputez vers le Roy de Germanie, pour luy proposer de luy donner la Couronne de Neustrie, & de le mettre sur le Thrône de Charles son frere (*k*). La nature y répugnoit, & la prudence faisoit entrevoir de grandes difficultez dans l'execution de ce projet; mais l'ambition aveugle, & fait disparoître les sentimens que la bonne foy, l'honneur & la nature même inspirent. Le Roy de Germanie s'étant mis à Vorms à la tête de ses troupes, prit sa route par l'Alsace, entra en France & s'avança dans l'Orleanois, où ayant reçu de nouveaux secours d'Aquitaine & de Bretagne, tout céda au plus fort: les Seigneurs accourroient de toutes parts rendre hommage au vainqueur. Charles se vit abandonné par son armée qu'on luy débaucha, & Lothaire luy même ayant fait son traité avec le Roy de Germanie, retourna dans ses Etats. Charles ne trouva de ressource qu'en se retirant en Bourgogne: mais enfin le torrent passa, & les François bientôt lassez de voir leurs terres ravagées par les Allemands & les Saxons, presserent le Roy de Germanie de renvoyer ses troupes au delà du Rhin, sous prétexte qu'il devoit s'en fier à la fidelité de ceux qui s'étoient déclarez pour luy.

Louis se rendit à leurs desirs; mais Charles voyant son ennemy affoibli par la retraite des troupes étrangeres, vint en diligence attaquer Louis qui ne s'y attendoit pas. An. 859. Le Roy de Germanie en fut étonné, & n'osant se fier à son armée, dont une partie commençoit à déserter, il fut obligé de s'enfuir à son tour au delà du Rhin; & Charles reconquit sans peine toutes les places dont Louis s'étoit emparé; il se seroit même aisément saisi de l'Alsace que Louis venoit d'abandonner, si Lothaire pour conserver ses droits, au moment qu'il apprit la déroute du Roy de Germanie, n'eût couru à Arches Maison Royale prés de Maizieres, où il se ligua tout de nouveau avec Charles son oncle.

Assemblée d'Evêques à Metz pour la .

Quelques Evêques des Gaules touchez des troubles qui agitoient la famille Royale, crûrent qu'il étoit de leur devoir de travailler à y ramener la paix; ils s'assemblerent à Metz, ayant à leur tête Hincmar Metropolitain de Rheims; & de là ils envoyerent des deputez à Vorms où le Roy de Germanie s'étoit rendu. An. 759. Ce Prince consentit d'entrer en négotiation pour terminer les differents qui étoient entre luy, Charles son frere & Lothaire son neveu. Les trois Princes se rendirent d'abord à Andernac; mais n'ayant pû s'accorder sur certains points, ils remirent à en traiter à Bâle.

Concile de Savonieres auquel l'Evêque de Strasbourg assiste.

Pendant ces négotiations les Evêques de douze Provinces soumises à Charles, à Lothaire & à Charles son frere Roy de Provence, tinrent un Concile à Savonieres, dans le

(*b*) *Anno Christo propitio XXIII. Hludovici Serenissimi Regis in Orientali Francia Indictione IV. Actum Franchenfurt Palatio Regio in nomine Dei feliciter, Amen.* (*i*) Schilt. Chron. Konig. pag. 492. (*k*) Ann. Bertin, 858.

Digitized by Google

le territoire de Toul, au mois de Juin 859. Les trois Monarques y assisterent on y traita des moyens de rétablir la paix entre le Roy de France & le Roy de Germanie: l'alliance que CHARLES le Chauve avoit faite avec LOTHAIRE y fut renouvellée. L'Evêque de Bâle Frodebert, & Ratold Evêque de STRASBOURG furent du nombre des Evêques qui composerent ce Concile (*l*); preuve sensible que Bâle, STRASBOURG & par consequent l'Alsace n'étoit plus soumise au Roy de Germanie. Enfin les trois Princes ayant repris l'année suivante leurs conferences à Coblents où ils se trouverent, ils y jurerent une inviolable amitié, & promirent qu'à l'avenir, bien loin de s'inquiéter les uns les autres dans les Etats que chacun possédoit, ils se donneroient réciproquement secours contre ceux qui voudroient les attaquer (*m*).

Paix entre les Princes.

LOTHAIRE II. veut repudier son Epouse.

Cette paix ne servit pas à rendre LOTHAIRE plus heureux ni plus tranquille. On ne peut l'être longtems dés qu'on s'est livré à une infame passion. Le trouble la suit toûjours de prés, & porte sans cesse ceux qui s'en laissent dominer à de nouveaux excés.

LOTHAIRE avoit epousé Teutberge sœur de Hubert Duc d'une partie de la Bourgogne: mais la débauche luy inspira bientôt de l'aversion pour la Reyne son Epouse (*n*). Ce Prince passionné pour Waldrade vivoit avec elle en Alsace dans sa Maison Royale de Marleim, où il eut de cette maitresse un fils nommé Hugues dont nous parlerons dans la suite. Cette passion porta LOTHAIRE à de si grandes extremitez, que Teutberge pour mettre sa vie en sûreté, fut contrainte d'aller chercher un azyle auprés de son frere Hubert, dans le Royaume de CHARLES le Chauve. Le Roy de Lorraine ne douta pas que cette Princesse infortunée, appuyée du crédit de ses parents, ne mit CHARLES le Chauve dans ses interêts. Il le craignit du moins, & suivant les apparences c'est cette crainte qui l'engagea à mettre sous la garde du Roy de Germanie, l'Alsace qui faisoit partie du Royaume de Lorraine (*o*). Mr. Obrecht pense que LOTHAIRE ne fit pas alors au Roy de Germanie une cession absolüe de l'Alsace; mais qu'il la luy engagea seulement à condition qu'il viendroit à sa défense, en cas qu'on vint l'attaquer (*p*). LOTHAIRE en effet demeura toûjours souverain de cette Province, comme divers faits que nous rapporterons dans la suite semblent le démontrer.

LOTHAIRE met l'Alsace sous la Garde du Roy de Germanie.

Ces mesures cependant ne purent assez rassûrer le Roy de Lorraine, & la crainte du retour de Teutberge troublant toûjours la passion dont il étoit tyrannisé, il résolut de répudier cette Princesse dans toutes les formes & de faire autoriser son divorce. Il fit à ce dessein accuser la Reyne d'avoir avant son mariage commis un inceste avec son frere Hubert. Le crime étoit horrible; Teutberge le nia avec fermeté, & on ne produisoit contre elle aucun témoin; mais pour convaincre toûjours plus les juges de son innocence, elle se soumit, suivant l'usage reçû alors dans les tribunaux, à l'epreuve de l'eau bouillante. Comme sa dignité la dispensoit de faire elle même cette preuve, celuy qui prit sa place, enfonça sa main dans un bassin d'eau bouillante, & la retira sans souffrir aucun mal; ce prodige persuada les juges; LOTHAIRE luy même en fut touché & pour rendre justice à la vertu de Teutberge, il la fit venir à sa Cour & l'admit même à sa table.

Abbaye de Lûre donnée à Waldrade.

Je ne sçay si ce n'est pas dans ces circonstances que le Roy de Lorraine voulant consoler Waldrade du retour de sa rivale, luy donna l'Abbaye de Leure celebre Monastere de l'Alsace. Les plus grands crimes ne coûtent rien à des femmes de cette espece, ayant passé sur les loix de la pudeur, elles foulent bientôt aux pieds toutes les loix de la Religion. Waldrade s'empara de cette Abbaye; elle en chassa les Moines; maltraitta l'Abbé, & se saisit de tout ce qui pouvoit satisfaire sa furieuse avidité. L'absence de Waldrade n'éteignit pas la passion du Roy de Lorraine; s'enflammant au contraire toûjours plus, elle luy suggera de nouveaux artifices pour annuller le mariage qu'il avoit contracté avec Teutberge. Il intimida cette Princesse, qui pour éviter la mort dont elle étoit menacée, ou du moins les persecutions qu'on luy faisoit souffrir, consentit d'avoüer le crime dont elle étoit accusée. LOTHAIRE ayant amené cette affaire à ce point, assembla sur le champ Gonthier Archevéque de Cologne, Teutgaud Archevéque de Trêves, deux Evêques & deux Abbez: Teutberge vint les trouver & s'étant jettée à leurs pieds, elle leur déclara qu'elle étoit coupable du crime

(*l*) Conc. SIRMOND. T. 3. (*m*) Ann. Fuldens. 860. (*n*) Vita sancti Deicoli BOLLAND. 19. Janu. (*o*) *Lotharius Rex metuens avunculum Karlum Ludovico Regi sociatur, atque ob eandem societatem partem regni sui, id est Helizatiam tradit.* (*p*) OBRECHT. prodr. pag. 56.

crime qu'on luy reprochoit, les priant de luy permettre de se retirer dans un Monastere & d'y prendre le voile. Les Evéques se retirerent aprés l'avoir assurée qu'ils examineroient cette affaire dans un Concile: Elle seroit étrangere à mon histoire si l'Evéque de STRASBOURG Ratold n'y avoit eu dans la suite beaucoup de part.

Concile d'Aix-la-Chapelle au quel assiste l'Evéque de STRASBOURG.

Le Concile se tint en effet à Aix-la-Chapelle le 3 des Calendes de May 863. Gonthier Archevéque de Cologne étoit à la tête de tous les Evéques, entre lesquels étoient Teutgaud Archevéque de Tréves, Adventius Evéque de Metz, Atto de Verdun, Arnould de Toul, Franco de Tongres, Ratoldus de STRASBOURG. On fit dans le Concile le rapport de la confession de la Reyne, & aprés avoir lû quelques passages tirez des Conciles & des Peres, que ces Evéques crurent suffisans pour fonder leur décision, tous jugerent que le mariage de Teutberge n'étoit pas légitime, & qu'il étoit libre au Roy de prendre une autre femme; ajoutant que la Reyne devoit se soumettre à une pénitence publique. Mais avant qu'on pût en venir là, Teutberge trouva moyen d'échapper & de se retirer dans les Etats de CHARLES le Chauve, d'où elle appella au Pape NICOLAS de tout ce qui s'étoit passé.

Concile de Metz.

Le Pape ordonna qu'on tint un Concile à Metz, où se trouveroient deux Evéques du Royaume de CHARLES, deux du Royaume de LOUIS Roy de Germanie, & deux Legats du saint Siege, avec tous les Evéques du Royaume de LOTHAIRE. Le Concile se tint, les deux Legats du Pape s'y trouverent & Ratold Evéque de STRASBOURG y assista avec les Evéques qui avoient composé le Concile d'Aix-la-Chapelle. Mais avant que le Concile eût prononcé, LOTHAIRE avoit publiquement épousé Waldrade & répudié Teutberge; s'autorisant de la décision du Concile d'Aix-la-Chapelle; le Concile de Metz la confirma, mais le Pape en ayant eu avis, se sentit offensé qu'on eût prévenu son jugement. Gonthier Archevéque de Cologne & Teutgaud Archevéque de Tréves se rendirent à Rome pour y justifier leur conduite. Le Pape les écouta & assembla même un Concile à Rome pour examiner cette affaire. Elle y fut jugée; les actes du Concile de Metz furent cassez, Gonthier & Teutgaud y furent excommuniez & deposez, & les autres Evéques, qui avoient assisté au Concile, furent menacez de subir la même peine s'ils refusoient d'adhérer au jugement du Pape. Gonthier Archevéque de Cologne ne voulut pas se soumettre, & célebra même malgré l'excommunication. Adventius de Metz & Franco Evéque de Tongres écrivirent au contraire au Pape des lettres pleines de soumission. Ratold Evéque de STRASBOURG suivit leur exemple: nous n'avons pas ses lettres; mais nous apprenons de l'Annaliste de saint Bertin q), que tous les Evéques du Royaume de Lothaire, souscrivirent à ce que Rome avoit decidé au sujet du mariage de Teutberge, & qu'ils envoyerent au Pape les lettres de leur soumission.

Le Pape casse la sentence des Evéques: Rathold de STRASBOURG se soumet.

Cependant CHARLES le Chauve & LOUIS Roy de Germanie toûjours attentifs à ménager la Cour de Rome, s'assemblerent au mois de Fevrier 865, dans la Maison Royale de Tuscy, qui n'est plus qu'un petit village prés de Vaucouleur; d'où ils envoyerent deux Evéques à LOTHAIRE, pour le prier de contenter le Pape, d'abandonner Waldrade & de reprendre Teutberge. Le Roy de Lorraine étonné de cette proposition, la regarda comme un signal de la guerre que ses oncles vouloient luy déclarer: il ne perdit pas de tems pour détourner l'orage dont il se voyoit menacé, & sans délay il fit partir pour l'Italie son oncle Luitfrid, ce Comte d'Alsace dont nous avons déja parlé. Luitfrid avoit ordre d'aller trouver l'Empereur LOUIS frere de LOTHAIRE, pour l'engager d'entremettre l'autorité du Pape auprés de ses deux oncles CHARLES & LOUIS, & les empécher par là de venir l'inquiéter dans ses Etats. Luitfrid n'eut pas de peine à réüssir dans sa négotiation aprés de l'Empereur LOUIS son neveu, & le Pape accorda volontiers à l'Empereur les lettres qu'il demandoit; il écrivit à CHARLES le Chauve & au Roy de Germanie, & détourna par sa priere le coup dont LOTHAIRE étoit sur le point d'être frappé.

Le Roy de Lorraine fut sensible à cette grace du saint Pere; mais elle ne put le résoudre à renvoyer Waldrade. Teutberge elle même lassée de son sort, écrivit au Pape pour le prier de permettre qu'elle renonçât à sa dignité de Reyne, qu'elle se separât absolument de LOTHAIRE, & qu'il luy fût libre d'aller à Rome y passer le reste de ses jours; elle ajoutoit même qu'elle prenoit ce parti sans répugnance & que sa conscience

(q) Ann. Bertin, 864. DUCHES. Tom. 3. Hist. Fran. pag. 222.

Digitized by Google

fcience l'obligeoit d'avoüer que Lothaire avoit epoufé Waldrade avant elle. Teutberge n'en fut pas cruë fur fa parole; le Pape n'en fut pas moins inflexible; & l'aveu que la crainte de Lothaire, ou le defir de goûter enfin le repos, avoit arraché à cette Princeffe ne put prévaloir au témoignage de la voix publique & d'une infinité d'Evêques & de Seigneurs qui ne doutoient pas de la légitimité de fon mariage.

Les chofes en étoient là, lorfque le Pape mourut au mois de Decembre 867. Adrien II. fut fon fucceffeur: comme il étoit d'un efprit beaucoup plus doux que Nicolas I, il permit à Lothaire de venir à Rome. Mais avant que de fe mettre en voyage, le Roy de Lorraine voulut tirer parole du Roy de Germanie qu'il empécheroit le Roy de France dont il fe défioit, de rien entreprendre fur fes Etats pendant fon abfence. Il alla dans ce deffein trouver Louis à Francfort; il fe réconcilia avec luy, & de fon confentement il donna le Duché d'Alface à fon fils Hugues qu'il avoit eu de Waldrade, & recommanda cet enfant au Roy de Germanie (r). Nous parlerons dans la fuite de ce Hugues connu dans l'hiftoire fous le nom de Hugues le Bâtard, & nous verrons que la Province d'Alface, qui portoit alors le titre de Duché, ne demeura pas longtems fous la puiffance de ce Prince.

Lothaire donne l'Alface à Hugues fon fils naturel.

Aprés que Lothaire eut pris ces mefures, il partit pour l'Italie, où malgré les follicitations de l'Empereur & de l'Imperatrice, il ne put jamais obtenir que fon mariage avec Teutberge fût déclaré nul. Le Pape confentit feulement de ne pas traiter ce Prince en excommunié; mais à condition qu'il protefteroit que depuis que Waldrade avoit été frappée d'anatheme, il n'avoit eu aucun commerce avec elle. Lothaire ne craignit pas de l'affûrer, au moment que le Pape étoit prêt de luy donner publiquement la Communion. Ce facrilege ne tarda pas d'être puni; car au fortir de Rome Lothaire fut furpris par une fievre maligne, dont il mourut à Plaifance le fixiéme d'Août 869. Teutberge qui le fuivoit arriva peu de jours aprés à Plaifance où elle le pleura, & fe retira enfuite dans un Monaftere de Metz. Waldrade entra dans celuy de Remiremont, dans la crainte que Teutberge ne fe vengeât des maux qu'elle luy avoit fait fouffrir. Mais en même tems voulant s'affûrer les revenus de l'Abbaye de Leure, elle les confia au Comte Evrard fon parent, qui s'en rendit le maitre aprés la mort de Waldrade, faifant fervir les biens de ce Monaftere à fon ambition & à fes débauches (s).

Lothaire étant mort fans laiffer d'enfans légitimes, l'Empereur Louis fon frere, prétendoit être feul en droit de luy fuccéder au Royaume de Lorraine; mais étant occupé en Italie contre les Sarrazins, il n'étoit pas à portée de fe rendre maitre de cette Couronne. D'ailleurs le Royaume de Lorraine, qui féparoit le Royaume de France de celuy de Germanie, étoit à la bienféance des Souverains de ces deux Etats, & ce titre joint à la force l'emporte fouvent fur les raifons que la juftice appuye. Hugues fe perfuadoit qu'on ne pouvoit au moins luy contefter le Duché d'Alface que Lothaire luy avoit donné, & fa qualité de Bâtard ne luy paroiffoit pas un obftacle pour fucceder à la Couronne de fon Pere; mais il étoit trop jeune & trop foible pour faire valoir fes prétentions. Charles le Chauve ne s'amufa pas à raifonner fur le droit: dés qu'il eut appris la mort de Lothaire, il ménagea avec tant de dexterité l'efprit des Seigneurs du Royaume de Lorraine, qu'étant venu à Metz, il fe fit couronner Roy de Lorraine avec un applaudiffement général dans l'Eglife de faint Etienne, le 5 des ides de Septembre 869.

Charles le Chauve Couronné Roy Lorraine.

Aprés cette éclatante démarche, Charles crut qu'il devoit fur tout s'affûrer de l'Alface, efperant que dés qu'il en feroit maitre il arrêteroit aifément Louis Roy de Germanie, en cas qu'il voulût remüer en deça du Rhin. Il fe hâta ayant fur tout en vûë de prévenir & de mettre dans fes interêts le Comte Hugues fils de Luitfrid, & Bernard fils de Bernard (t). Charles reüffit auprés de ces deux Comtes: Hugues étoit fur tout puiffant en Alface; car outre qu'il étoit de l'illuftre famille du Duc Athic & que fon Pere Luitfrid II. frere de l'Imperatrice Irmingarde, avoit toûjours été dans l'intime confidence de fon neveu Lothaire, Hugues qui avoit perdu Luitfrid fon pere en 864, avoit en même tems hérité de fon crédit auprés de Lothaire, qni luy accorda la confirmation des graces faites au Monaftere de

(r) *Filioque fuo de Waldrada Hugoni Ducatum Helizatium donat, eumque Hludovico commendat.* Annal. Bertin. 868. (s) Vita fancti Deicoli. (t) *Iter in Helizatia partes arripuit, ut Hugonem Luitfridi filium & Bernardum Bernardi filium obtineret, quod & fecit.* Annal. Bertin.

Munsterthal (*Grandis vallis*) situé dans la Duché d'Alsace, en faisant honneur à Hugues de l'appeller Comte Illustre fils de Luitfrid notre oncle (*u*). Tandis que CHARLES tâchoit d'engager dans son parti les principaux Seigneurs d'Alsace, le Roy de Germanie luy envoya des Ambassadeurs pour se plaindre à luy de ce que contre la foy des traitez, il s'étoit emparé du Royaume de Lorraine, ajoutant qu'il luy déclaroit la guerre, en cas qu'il persistât à vouloir retenir les Etats qu'il venoit d'envahir. CHARLES avoit sur les bras & les Normands qui inondoient la France, & le Duc de Bretagne, Prince qui se rendit toûjours redoutable à ses voisins. LOUIS au contraire qui venoit de remporter une signalée victoire contre les Esclavons, étoit en état d'amener une grosse armée sur le Rhin. Ces circonstances rendirent CHARLES plus traitable; de sorte qu'il consentit que son frere partageât avec luy le Royaume de LOTHAIRE.

An. 870. Le Royaume de Lorraine est partagé. L'Alsace tombe dans le partage du Roy de Germanie.

CHARLES & LOUIS se rendirent en effet le 28 Juillet 870, l'un à Mersen & l'autre à Herstal: on choisit pour le Congrés un lieu également éloigné des deux Maisons Royales. Les deux Roys s'y rendirent chacun accompagné de quatre Evéques & de trente de leurs Vassaux; le traité fut conclu le huitiéme d'Août par le quel CHARLES consentoit que le Roy de Germanie, qui possédoit déjà Spire, Vorms & Mayence, eût dans son lot Cologne, Tréves, STRASBOURG, Bâle, les deux Comtez d'Alsace *in Elizatio comitatus II*, & les Abbayes de cette Province qui sont nommées en détail dans le traité, mais dont les noms ont été la pluspart défigurez par les Copistes; Scavoir Leure *Lutera*, Schuteren, *Offonis cella*, Abbaye située au delà du Rhin, mais dans le Diocése de STRASBOURG, Mourbach, Munster en Gregoriental, *sancti Gregorii*, Maurmunster, *Maurimonasterium*, Ebersmunster, *Eboresheim*, Honaw, *Homova*, Masmunster, *Masonis monasterium*, l'Abbaye de saint Etienne de STRASBOURG, *sancti Stephani Stratburcb*, Erstein, *Erenstein*, l'Abbaye de sancte Odile, *Hombrocb*, Eschaw, *Esischowe*. La ville de Metz avec les Abbayes de saint Pierre & de saint Martin, tomba encor dans le partage du Roy de Germanie avec d'autres lieux que je ne rapporte pas de peur de m'écarter trop de mon sujet. Je ne diray mot non plus des villes & des Abbayes qui furent cédées à CHARLES, telles que furent Lyon, Besançon, Vienne, Tongres, Toul, Verdun, Cambray. Il me suffit d'avoir fait observer que l'Alsace étoit déslors partagée en deux Comtez, & qu'elle fut cédée par ce fameux traité au Roy de Germanie.

L'Empereur LOÜIS sentit vivement le tort que luy faisoient ses deux oncles, en partageant entre eux un Royaume qui luy appartenoit comme heritier de son frere LOTHAIRE; mais n'étant pas en état de se faire rendre justice par la voye des armes, il tâcha de retirer par négotiation au moins une partie de la succession qu'on luy avoit enlevée. L'Imperatrice Ingelberge chargée de ménager cette affaire, fit proposer au Roy de Germanie une entreyüe à Trente. Ce Roy s'y rendit au mois de May, & aprés divers entretiens qu'il eut avec Ingelberge, il renonça malgré ses fermens au traité fait avec CHARLES & fit cession à l'Empereur son neveu de la partie du Royaume de LOTHAIRE dont il étoit le maitre (*x*). L'histoire ne s'explique pas sur les raisons qu'il eut de se désaisir d'un si bel Etat. Peut-être fut-il touché d'un sentiment d'équité & de justice, en rendant à son neveu ce qui luy appartenoit: mais peut-être aussi crût-il qu'en se liguant avec l'Empereur qui n'avoit qu'une fille, il l'engageroit à assûrer l'Empire à l'un de ses trois fils. Quoyqu'il en soit ce nouveau traité retrancha des Etats du Roy de Germanie, l'Alsace & les autres Provinces qui luy étoient echuës dans le partage fait deux ans auparavant avec son frere CHARLES le Chauve.

L'Empereur Loüis acquiert l'Alsace. An. 872.

An. 875.

Cependant l'Empereur LOUIS étant mort à Milan au mois d'Août 875. CHARLES qui en apprit la nouvelle dans sa Maison Royale de Douzy prés de Sedan, donna de si bons ordres que dés le mois de Septembre il fut en état de marcher en Italie. En vain le Roy de Germanie voulut l'arrêter sur la route, CHARLES arriva heureusement à Rome, où il fut couronné Empereur avec une joye generale. Mais il fut bientôt obligé de retourner en France, où le Roy de Germanie étoit entré avec son fils LOUIS, à la tête d'une nombreuse armée. Déja il s'étoit avancé jusque sur les frontieres de la Champagne, lorsqu'il fut averti du prompt retour de CHARLES, qui le contraignit de repasser le Rhin. Alors on prit des mesures pour traiter

Charles le Chauve Couronné Empereur.

(*u*) Spicileg. DACHERY Tom. 7. pag. 186.

(*x*) *Partem regni Lotharii, quam contra Carolum accepit, neglectis Sacramentis inter eos pactis, sine consensu & conscientia hominum quondam Lotharii, qui se illi commendaverant, clam reddidit.* Annal. Bertin. An. 872.

Digitized by Google

traiter de la paix entre les deux freres; mais ce projet fut déconcerté par la mort de Louis Roy de Germanie qui mourut à Francfort le 26 Août 876.

An. 876. Partage du Royaume de Germanie.

Ce Prince laissa trois fils CARLOMAN, LOUIS & CHARLES, entre les quels il avoit partagé ses Etats quatre ans auparavant. CARLOMAN avoit eu la Baviere, la Carinthie, la Pannonie & le Royaume des Esclavons: LOUIS la France Orientale ou la Franconie, la Turinge, la Saxe, la Frize & une partie du Royaume de LOTHAIRE. Et CHARLES, qu'on nomma depuis CHARLES le Gras ou CHARLES le Gros, eut l'Allemagne & quelques villes du Royaume de LOTHAIRE que les Historiens ne nomment pas. Ce partage donna lieu de nommer CARLOMAN Roy de Baviere, LOUIS II. Roy de Germanie, & CHARLES Roy d'Allemagne. Chacun s'établit dans son nouvel Etat; LOUIS fut le seul qui y fut troublé.

L'Empereur CHARLES vaincu par son neveu.

L'Empereur CHARLES le Chauve avoit toûjours regardé comme nul le traité qu'il avoit fait avec son frere le Roy de Germanie, au sujet du partage du Royaume de LOTHAIRE, depuis que le Roy de Germanie avoit renoncé, comme nous l'avons dit, aux avantages que luy donnoit ce traité, en rendant la portion des Etats de LOTHAIRE qui luy étoit échuë par le traité de 870, & en la cédant à son neveu l'Empereur LOUIS. Il prétendoit méme avoir seul droit sur le Royaume de Lorraine, puisque le fils & le frere de LOTHAIRE a qui il appartenoit, étant morts, il étoit le plus prochain heritier. Pénétré de la justice de ses droits que son ambition luy faisoit paroitre indubitables, il résolut de s'emparer de l'Alsace & de tout le cours du Rhin. Il s'avança en effet avec une armée de cinquante mille hommes jusqu'à Aix-la-Chapelle. LOUIS II. Roy de Germanie se mit de son côté à la tête d'une Armée & se posta sur les bords du Rhin. Il passa ensuite ce fleuve, & n'oublia rien pour obtenir la paix de l'Empereur son oncle. CHARLES bien loin de l'écouter, essaya de le surprendre; mais LOUIS reçut les troupes de l'Empereur avec tant de bravoure, qu'il les repoussa toûjours & les mit enfin en déroute. CHARLES fut méme obligé de prendre la fuite pour n'être pas enveloppé. L'Empereur ne pût survivre à cette disgrace, étant mort le sixiéme Octobre de l'année suivante, laissant sa Couronne à son fils LOUIS le Bégue.

An. 877.

Dés que ce jeune Roy fut monté sur le thróne de son Pere & qu'il eut reçu la Couronne Imperiale des mains du Pape, son premier soin fut d'envoyer des Ambassadeurs à LOUIS Roy de Germanie pour l'engager à faire avec luy une paix solide. Cette proposition fut acceptée avec plaisir & la paix se conclut en effet à Mersen, & fut signée à Foron Maison Royale entre Mastrich & Aix-la-Chapelle. Le traité portoit qu'à l'égard du Royaume de Lorraine, on s'en tiendroit au partage que CHARLES le Chauve & LOUIS son frere Roy de Germanie avoient fait entre eux (y). Il ne paroit pas que CARLOMAN Roy de Baviere & CHARLES Roy d'Allemagne, qui n'étoient pas en guerre avec LOUIS le Bégue, soient entrez dans ce traité de Paix: & si cela est, comme le Roy de Germanie ne possedoit pas certainement ni STRASBOURG, ni Bâle, ni l'Alsace, on ne peut pas regarder avec quelque certitude le traité fait avec luy, comme l'époque qui fixe l'Alsace sous la domination des Princes qui regnoient au dela du Rhin. Quoyqu'il en soit cette Province étoit du moins encor sous la puissance des descendans de CHARLEMAGNE.

LOUIS le Begue Empereur, fait la paix avec le Roy de Germanie.

An. 878.

Le Royaume de LOUIS le Bégue ne joüit pas longtems de la paix que ce Prince avoit concluë. Sa mort qui arriva le 10 d'Avril 879, aprés dix huit mois de régne, jetta le trouble dans tous ses Etats. Il laissa en mourant deux fils LOUIS & CARLOMAN, & Adélaïde son Epouse grosse d'un Prince qui fut nommé CHARLES, & qu'on surnomma depuis Charles le simple. Le Roy de Germanie s'étoit solemnellement engagé par un des articles du traité de Mersen de 878, qu'en cas de mort de LOUIS le Bégue, il se rendroit le protecteur de ses enfans, & qu'il employeroit toutes ses forces pour les maintenir sur le thróne de leur Pere (z). Mais l'ambition étouffe les sentimens de l'humanité, & fait méme oublier les paroles les plus sacrées. Malgré le traité que LOUIS de Germanie venoit de conclure, il fut le premier à se déclarer contre ses Neveux; & ne se promettant rien moins que d'envahir la Couronne de France, il passa le Rhin & s'avança jusqu'à Verdun à la tête d'une puissante Armée. Des Roys pupilles inquietez de toutes parts par l'invasion des Normands, & par un grand nombre de François mécontens du Gouvernement, étoient trop foibles pour arrêter les progrés d'un ennemy si redoutable: de sorte que plusieurs Seigneurs François fideles à leur Roy legitime, se virent

Le Roy de Germanie se fait ceder le Royaume de Lorraine qui comptenoit l'Alsace.

(y) Ann. Bertin. (z) Annal. Bertin.

virent contraints d'acheter la paix, en offrant au Roy de Germanie de luy abandonner la partie du Royaume de Lorraine qui étoit échuë en partage à CHARLES le Chauve. LOUIS écouta cette proposition, & aprés l'avoir acceptée, il repassa le Rhin & retourna dans son Palais de Francfort. Cette cession cependant, faite non pas par toute la nation, mais par une partie des Seigneurs François, ne fut pas un abandonnement absolu & à perpétuité; c'étoit seulement comme une espece d'engagement & comme un Loüage, *ad Locarium*, terme dont usent les historiens de ces tems là (*a*). Ce nouveau titre que le Roy de Germanie s'étoit acquis pour posséder tout le Royaume de Lorraine & par conséquent l'Alsace, qui y étoit renfermée, ne satisfit pas la Reyne de Germanie qui reprocha à son Epoux la foiblesse qu'il avoit eu de ne pas se rendre maître de toute la Monarchie Françoise. LOUIS piqué de ces reproches & toûjours pressé par les mécontens de France, passa une seconde fois le Rhin, mais sans succés; & bientôt aprés tous ses projets furent arrêtez par une maladie qui l'emporta à Francfort en 882, sans laisser d'enfans. Le Roy de Baviere CARLOMAN son frere étoit mort avant luy, & de même sans laisser d'enfans legitimes. Aussi le Roy d'Allemagne CHARLES le Gros son frere resta le seul à qui la naissance donnoit droit d'heriter de ses Couronnes.

CHARLES le Gros Empereur, s'empare des Etats de ses deux freres.

Déja CHARLES le Gros avoit soumis à son obéissance toute l'Italie & s'étant rendu à Rome avec son Epouse Richarde, il s'étoit fait couronner Empereur par le Pape JEAN VIII. Mais dés qu'il eut appris la mort de son frere Louis Roy de Germanie, il repassa sans délay les Alpes, à dessein de se faire reconnoitre seul successeur des grands Etats de ses deux freres. Tout luy réüssit à souhait au delà du Rhin; mais dés qu'il voulut se rendre maître du Royaume de Lorraine, Hugues le Bâtard fils de Waldrade & de LOTHAIRE le jeune tâcha de traverser ses entreprises. Ce Prince à qui LOTHAIRE son pere avoit donné la Duché d'Alsace, comme nous l'avons dit, s'étoit mis incontinent aprés la mort de CHARLES le Chauve, à la tête d'une troupe de Brigands, & avoit même enlevé quelques châteaux du Royaume de Lorraine. Il fut souvent battu; mais pour gagner cet esprit mécontent, bien loin de luy enlever l'Alsace, on luy donna quelques Comtez & des Abbayes pour fournir à sa subsistance.

Hugues le Bâtard s'oppose à l'Empereur.

Malgré cette grace Hugues ne demeura pas en repos, il s'allia avec les Normands qui désoloient l'Allemagne & la France. Déja ils avoient pillé & presque réduit en cendre Liege, Mastrich, Tongres, Cologne, Bonn, Juliers, Nuits, & s'étoient même saisis d'Aix-la-Chapelle & de divers Monasteres qu'ils avoient entierement brulez. L'Empereur CHARLES le Gros voulant arrêter leurs progrés s'étoit mis à la tête d'une grosse Armée, mais bien loin d'attaquer ses ennemis, il conclut avec eux une honteuse paix, & consentit qu'un de leurs Roys nommé Godefroy, epousât Giselle sœur de Hugues & fille naturelle de LOTHAIRE & de Waldrade. On céda par ce traité à Hugues les revenus de l'Evêché de Metz, & c'est à ces conditions que Godefroy consentit de se faire Chrêtien & de faire cesser les courses des Normands.

An. 885. L'Empereur se défait du Duc d'Alsace.

Hugues ne tarda pas de reprendre son ancien dessein de se mettre en possession du Royaume de son Pere LOTHAIRE, & concerta avec Godefroy son Beaupere les moyens d'en venir à bout. L'Empereur CHARLES fut obligé de prendre des précautions de son côté, & bientôt Henry Duc de Franconie l'un de ses Generaux, le tira d'embarras. Car ayant obtenu que Godefroy entreroit avec luy en conférence pour terminer les differents qui servoient de prétexte à Hugues le Bâtard, & à Godefroy de ne pas s'en tenir au traité dont nous avons parlé, il fit assommer Godefroy, tandis que Hugues qui s'étoit rendu à Gondreville, fut arrêté: sur le champ on luy creva les yeux & on l'envoya ensuite au Monastere de Prum où il mourut quelques tems aprés: tel fut le triste sort de ce Duc d'Alsace. Cette trahison ne fit pas d'honneur à l'Empereur CHARLES & ses Etats n'en furent pas plus tranquilles. Sa puissance cependant augmenta toûjours; car CARLOMAN Roy de France étant mort sans enfans, les Seigneurs François envoyerent offrir la Couronne à CHARLES le Gros, le seul Prince de la famille de CHARLEMAGNE, qui paroissoit en état de secourir la France que les Normands réduisoient sur le bord de sa rüine. CHARLES vint en effet à Gondreville, où il reçut les hommages des Seigneurs François, & devint par là maître de toute la Monarchie, telle que CHARLEMAGNE l'avoit possedée.

CHARLES le Gros maître de toute la Monarchie Françoise.

Toutes ces révolutions arrivées dans l'Empire pourroient paroître etrangeres à l'histoire d'Alsace, si on ne faisoit

(*a*) Ann. Bertin. 882.

faisoit pas réflexion qu'il étoit nécessaire de faire connoître du moins en abrégé les droits & les prétentions qu'ont eu sur cette Province les differents maîtres, auxquels elle se vit soumise depuis la mort de Louis le Debonnaire. Elle fit d'abord partie du Royaume de LOTHAIRE, mais aprés la mort de ce Roy de Lorraine, CHARLES le Chauve consentit qu'elle tombât sous la domination de son Frere Louis le vieux Roy de Germanie, qui donna ce Duché à Hugues le Bâtard. L'Empereur Louis II. s'étant plaint du partage que ses deux Oncles avoient fait à son préjudice, le Roy de Germanie renonça en sa faveur à tous les droits qu'il pouvoit avoir sur le Royaume de Lorraine. Mais l'Empereur étant mort, le Roy de Germanie fit revivre ses prétentions; CHARLES le Chauve les luy contesta; étant mort, Louis le Begue son fils traitta avec Louis le jeune Roy de Germanie & ces deux Roys convinrent qu'ils s'en tiendroient au partage fait entre CHARLES le Chauve & Louis le Vieux. CARLOMAN Roy de Baviere, CHARLES le Gros Roy d'Allemagne & Hugues le Bâtard Duc d'Alsace n'étoient pas entrez dans ce Traité. Les contestations finirent par la mort de la plus part de ces Princes, & tous leurs droits & tous leurs Etats se trouverent réünis sous la domination de l'Empereur CHARLES le Gros. Nous allons voir ce qui se passa en Alsace sous le regne de cet Empereur.

Rathold & Reginhardus Evêques de STRASBOURG.

Nous avons vû que Rathold Evêque de STRASBURG assista au Concile de Savonieres de 859. à celuy de Tusçy de 860. & enfin à celuy qui se tint à Aix-la-Chapelle au sujet de Teutberge & de Waldrade en 864. (*b*) Toutes ces époques désignent le tems de l'Episcopat de Rathold. L'Evêque Erkembald occupant un siecle aprés le même Siege, en a fait l'éloge en vers en l'appellant la perle des Evêques qui par sa doctrine, sa pieté & ses exemples mérita l'affection & la vénération de son peuple. (*c*) Il mourut le onzieme des Calendes de Decembre 875. Il eut pour Successeur Reginhardus qu'on dit avoit été le modéle des Saints Evêques. Il mourut le VI. des Ides de Mars de l'année 888.

CHARLES le Gros fait son sejour en Alsace.

Sous l'Episcopat de cet Evêque l'Empereur CHARLES le Gros fit souvent son séjour en Alsace, dans sa Maison Royale de Kirkeim, qui de son tems subsistoit encor dans toute sa magnificence. Le P. Mabillon dans sa Diplomatique, & Dom Martene dans le Thresor de ses Anecdoctes, raportent des Chartres de cet Empereur datées de son Palais de Kirkeim: & l'Imperatrice Richarde a laissé d'insignes monumens de sa pieté dans l'Alsace, avant qu'elle & l'Empereur eussent éprouvé les effets de la plus noire calomnie & de la plus violente trahison. Voicy comme la chose se passa.

Accusation formée contre l'Imperatrice Richarde.

CHARLES le Gros étant en Alsace fut attaqué d'un si cruel mal de tête, qu'il fut obligé pour se soulager de souffrir qu'on luy fit une incision: cette maladie le mettant hors d'état d'agir & le mauvais succés qu'il avoit eu dans ses guerres contre les Normands, firent tomber ce Prince dans un mépris qui fit croire aux Seigneurs d'audelà du Rhin, qu'il étoit incapable de gouverner l'Empire: ils conjurerent sourdement contre luy: mais la conspiration devint plus vive & se déclara avec plus d'éclat dés qu'ils eurent appris que l'Empereur avoit adopté le fils, que le Duc Boson avoit eu de la fille de Louis Empereur & Roy d'Italie. Ce jeune Prince vint même trouver l'Empereur à Kirkeim; sa présence remüa toûjours plus les esprits des Seigneurs Allemands, qui craignans qu'on ne voulût leur donner pour maître un Prince étranger qui ne tenoit que par les femmes à la famille de CHARLEMAGNE, résolurent de déthrôner l'Empereur. Mais pour réüssir dans ce projet, il falloit éloigner de la Cour Liutwarde Evêque de Verceil premier Ministre de CHARLES, & même l'Imperatrice Richarde, qui soutenoit l'Empereur par ses conseils. Comme il y avoit de grandes liaisons entre l'Imperatrice & l'Evêque, & que les affaires de l'Etat demandoient qu'il la vit souvent, ses ennemis firent courir le bruit qu'il y avoit entre eux un commerce criminel (*d*). Il n'en fallut pas d'avantage pour engager CHARLES Prince foible & infirme, à eloigner de sa Cour l'Evêque de Verceil son conseil & le seul Ministre dont il pût se servir avec quelque confiance. Peu de jours aprés il obligea l'Imperatrice Richarde de comparoître devant une grande assemblée, où il déclara que quoyqu'il fût marié avec elle depuis plus de dix ans, il ne l'avoit jamais touchée. L'Imperatrice en convint & protesta en même tems que c'étoit à tort qu'on l'accusoit d'avoir manqué de fidélité

(*b*) SIRMOND. Concil. T. 3. (*c*) Chron. KONIGSHO. SCHILTERI, p. 492. (*d*) REGINO Chr. 887.

lité à son Epoux; elle en prit le Ciel à temoin, & s'offrit, suivant l'usage de ces tems là, à prouver son innocence, ou par le feu, ou par toute autre voye. Une si noire accusation servit de prétexte à l'Imperatrice, qui étoit pleine de pieté, pour se retirer dans le Monastere d'Andlau qu'elle avoit fondé dans l'Alsace au pied des Vôges à six lieuës au dessus de STRASBOURG. Elle y passa le reste de ses jours dans l'exercice de toutes les vertus qui la font encor de nos jours honorer comme une Sainte.

L'Empereur privé du secours de son Ministre & des conseils de son Epouse, tomba dans un chagrin qui fit croître ses infirmitez; de sorte qu'ayant assemblé une grande Diéte à Tribur entre Oppenheim & Mayence au mois de Novembre 887, les principaux Seigneurs de Franconie, de Turinge, de Saxe & d'Allemagne résolurent de mettre un nouvel Empereur à sa place; ils ne delibererent pas longtems sur ce point. Le choix tomba d'abord sur ARNOULD fils naturel de CARLOMAN, Roy de Baviere. Envain CHARLES le Gros voulut faire effort pour rompre ce coup; il fut généralement abandonné de tous ceux qu'il avoit le plus honoré de ses graces. Cette étonnante révolution réduisit CHARLES dans une telle indigence, que d'Empereur qu'il étoit, devenu suppliant, il se vit obligé de demander de quoy vivre au nouveau Maître qui venoit d'usurper son thróne. ARNOULD luy assigna quelques biens en Allemagne; CHARLES n'en joüit pas longtems, étant mort le 14 Janvier 888, suivant Reginon, deux mois aprés une si accablante disgrace.

CHARLES le Gros est déposé, Arnould mis en sa place.

Abbaye d'Andlau fondée par l'Imperatrice Richarde.

L'Imperatrice Richarde s'élevant par sa vertu au dessus de ce que le monde appelle une mauvaise fortune, continüa d'édifier les Dames qui vivoient avec elle à Andlau, & sa grande pieté luy fit même goûter de solides plaisirs dans le Monastere qu'elle avoit bâti dans un fond qui luy appartenoit, dit Reginon, soit qu'elle l'eût hérité de ses parents, ce qui feroit croire qu'elle étoit Alsatienne, ou qu'il luy eût été donné pour sa dote, comme le pensent ceux qui croyent que Richarde étoit fille du Roy d'Ecosse. Quoyqu'il en soit cette sainte Imperatrice destina tout ce qu'elle possedoit à Andlau pour l'entretien de douze Chanoinesses & de douze Chanoines, & dédia ce nouveau Monastere à l'honneur de saint Fabien & de sainte Félicité. La fondation de ce celebre College & les donations que Richarde avoit faites au Monastere d'Ebermunster & de quelques autres situez hors de l'Alsace, luy mériterent les eloges du Pape JEAN VIII, qui luy écrivit plusieurs lettres & entre autres la 298, où il loue sa pieté & le zele qu'elle avoit pour le culte de Dieu. Le Pape LEON IX. qui étoit d'une des plus illustres familles d'Alsace voulut luy même honorer la memoire de la sainte Fondatrice d'Andlau: car au retour d'un Concile qu'il avoit tenu à Mayence, ce saint Pape vint luy même au Monastere de saint Fabien & de sainte Félicité qu'on nommoit autrefois, & qu'on nomme de nos jours le Chapitre d'Andlau, où il consacra le grand Autel, confirma toutes les graces que ce Monastere avoit reçûes de l'Empereur CHARLES & de l'Imperatrice Richarde, donna la faculté aux Dames qui y vivoient de se choisir une Abbesse, à condition que chaque année elles feroient au Pape un présent de trois nappes de lin, pour servir aux Souverains Pontifes: il fit enfin de rigoureuses défenses à quiconque de troubler les usages, les facultez & les droits de ce Monastere qu'il mettoit sous la protection du Saint Siege. Le Pape LEON IX. accorda volontiers toutes ces graces à Mactilde Abbesse d'Andlau, qui étoit propre sœur de l'Empereur CONRAD II, qui commença à gouverner l'Empire en 1024. Cette Abbaye fut mise dans la suite par les Empereurs au nombre de celles qui ont voix & séance dans les Diétes Imperiales. CHARLES V fit encor connoître d'une maniere plus éclatante la distinction qu'il en faisoit en accordant en 1521, à l'Abbesse le titre de Princesse de l'Empire. Les plus nobles familles d'Alsace se font de tout tems fait honneur d'y avoir des Abbesses de leur Maison, telles que sont celles de Gerolseck, d'Andlau, d'Eptingen, de Reinach. Cunegonde de Reinach qui fut choisie en 1495, porta la premiere le titre de Princesse, gouverna les Dames d'Andlau pendant 42 ans, & les soutint dans la Religion Catholique en un tems où l'heresie s'emparoit des Monasteres.

La régularité ne se conserva pas toûjours dans celuy d'Andlau, & nous apprenons d'une lettre de l'Empereur CHARLES IV. de 1358. qu'on luy avoit porté des plaintes que les Dames, qui vivoient dans les Monasteres d'Erstein, d'Andlau & d'Hohenbourg, s'oubliant de leur profession se trouvoient dans les

(e) *Helionis Monasterium situm in pago Helisatia*, Anecd. MARTEN, T. 1. pag. 174. (f) Gasp. BOUSCH. de Monast. Ad. COTRELIUS Contr. Matr. Imp.

Digitized by Google

les Cours des Princes, des Comtes, & des Barons, où elles vivoient d'une maniere peu convenable à leur état (*g*). L'Empereur en fit des reproches à l'Evêque de STRASBOURG Jean de Lichtemberg, le chargeant d'y mettre ordre. Les successeurs de cet Evêque tâcherent de remedier à ce qu'il y avoit de déréglé, sans neanmoins obliger ces Dames de se soumettre à la regle Monastique. Hohembourg & Erstein se livrerent à l'héresie; Andlau a toûjours tenu ferme dans la vraye foy; & nous voyons de nos jours les Dames qui y vivent, édifier la Province par la régularité de leur conduite.

ARNOULD s'assûre de l'Alsace; il fait Baltramnus Evêque de STRASBOURG.

Dés qu'ARNOULD eut été choisi Roy de Germanie, il pensa à s'assûrer du Royaume de Lorraine, & en particulier de l'Alsace. Il y a même beaucoup d'apparence qu'étant fils de CARLOMAN Roy de Baviere, il trouva moyen de faire placer sur le siege de STRASBOURG en 888. Baltramnus qui comme luy étoit Bavarois (*h*). La Chronique d'Ebermunster prétend même que pour s'attacher toûjours plus le nouvel Evêque, il luy donna l'Abbaye d'Ebermunster pour en disposer à son gré. Il est plus sûr qu'à la priere du Comte Evrard, il donna à l'Eglise de STRASBOURG des terres situées au delà du Rhin dans le Mortenaw.

Terres données par ARNOULD à l'Eglise de STRASBOURG.

Le titre original qui est conservé dans les Archives du Grand Chapitre, date cette donation de 888: il y est dit qu'ARNOULD Roy des Romains donne les terres qui y sont nommées, à la communauté de sainte Marie de STRASBOURG, pour la subsistance des freres qui y servent Dieu (*i*). L'expression est singuliere, je laisse à mon lecteur à y faire ses réflexions.

ARNOULD defend l'Alsace.

Tandis qu'ARNOULD travailloit à s'assûrer de l'Alsace, RODOLPHE ou Raoul qui regnoit dans la Bourgogne Transjurane, tâchoit de se faire des partisans dans une Province qui touchoit à ses Etats; il fit même quelques mouvemens pour s'en emparer. Dés qu'Arnould en eut avis, il se mit à la tête d'une puissante armée, passa dans l'Alsace & de là dans le Royaume de RODOLPHE, qui se sentant trop foible pour resister à son ennemy, se retrancha dans ses montagnes, où ne pouvant être forcé, ARNOULD fut contraint de conclure avec luy une paix qui donna la tranquillité à l'Alsace. Peu d'années aprés ARNOULD vint visiter la plus grande partie des villes du Royaume de Lorraine, où les Evêques luy ayant fait de grands présents, obtinrent la permission de tenir un Concile pour remedier aux desordres qui desoloient l'Eglise (*k*); ils s'assemblerent en effet à Tribur prés de Mayence en 895. Baltram Evêque de STRASBOURG fut du nombre des 22 Evêques qui composerent ce Concile.

L'Evêque de STRASBOURG assiste au Concile de Tribur.

On y fit divers reglemens sur la Discipline Ecclesiastique & la réforme des Monasteres & des Vierges consacrées. On voit dans le Canon 30 un insigne monument du respect que les Evêques avoient alors pour la Chaire de Rome. Ils y disent qu'en memoire de l'Apôtre saint Pierre, ils doivent honorer la Chaire Sainte, Apostolique & Romaine, comme la Mere de la dignité Sacerdotale & la maitresse de tout ce qui se regle dans l'Eglise (*l*). Ainsi parloient & pensoient alors STRASBOURG & les Eglises qui touchent le Rhin.

A peine ce Concile fut-il fini, qu'ARNOULD pressé d'aller en Italie, où il fut couronné Empereur, tint une Diéte à Vorms, où du consentement de tous les Seigneurs, il déclara son fils naturel ZUENTIBOLD Roy du Royaume de Lorraine. Ce nouveau Souverain ne tarda pas de venir à STRASBOURG, où il confirma les droits & les privileges du Monastere du Val saint Gregoire, par une chartre datée de l'an 896, Indiction XIV, & de son regne le I (*m*). Le Monastere de Moyenmoustier qui confine à l'Alsace ne fut pas si favorablement traité: ZUENTIBOLD le donna en fief à un Seigneur nommé Hasuma, qui en chassa tous les Moines & mit à leur place des Chanoines seculiers. La plus part des autres Monasteres furent livrez par ZUENTIBOLD au pillage de ses soldats; & suivant le conseil de ses femmes & des personnes de la lie du peuple, il traitta avec tant d'inhumanité les principaux Seigneurs de son Royaume, qu'il tomba dans l'exécration de ses sujets. De sorte que l'Empereur ARNOULD étant mort en 899, tous se déclarerent pour Louis fils legitime d'ARNOULD, qui n'avoit que sept ans. ZUENTIBOLD voulut luy disputer la Couronne. Le combat se donna sur la Meuse; ZUENTIBOLD y fut tüé le 15 Août 900, & laissa LOUIS paisible possesseur de l'Alsace & du Royaume de Lorraine.

I. P. R LIVRE

(*g*) Anecd. MARTENE p. 1414. I. (*h*) Wimphel. (*i*) *Ad cœnobium sanctæ Mariæ Argentinensis pro refectione fratrum ibidem Deo servientium.* (*k*) Ann. Metens. an. 891. (*l*) *In memoriam B. Petri Apostoli honoremus S. Romanam & Apostolicam sedem, ut quæ nobis Sacerdotalis mater est dignitatis, esse debeat magistra & Ecclesiasticæ rationis.* Concil. Tribur. an. 30. T. VI. HARDOUIN. Concil. (*m*) Anecdot. MARTEN. T. I. pag. 55.

LIVRE DOUZIEME.

An. 900. *Loüis IV Roy de Lorraine vient à Strasbourg.*

LE jeune Roy Louis connu dans l'histoire sous le nom de Louis IV. vint à Strasbourg, presque aussitôt qu'il eut été reconnu à Thionville Roy du Royaume de Lorraine, dont l'Alsace faisoit partie. Ce fut dans Strasbourg qu'il confirma à la priere de l'Evêque de Toul Luidhelme, les privileges que son Pere l'Empereur Arnould avoit accordez aux Abbayes de saint Evre & de saint Germain, qu'il soumit à la jurisdiction de l'Eglise de Toul. Ces lettres sont datées du dernier jour d'Octobre de l'an 900. indiction 4, la premiere année du regne de Louis (*a*). La date de l'indiction 4, pourroit faire croire qu'il y a de l'erreur, si on ne faisoit réflexion que l'indiction 3 finissoit au mois de Septembre.

Brouilleries entre l'Evêque & la Ville de Strasbourg appaisées.

Peu d'années aprés Louis retourna à Strasbourg au sortir de Metz, où il avoit tenu une nombreuse Diéte. L'Evêque de Strasbourg Baltram, étoit alors fort broüillé avec les Magistrats & le Peuple de cette Ville: les Historiens ne nous disent pas le sujet de cette dissension, mais dans ce tems où le feu de la discorde s'allumoit par tout, les Seigneurs se soulevoient contre leurs légitimes Souverains, & les Villes contre leurs Evêques; Baltram vouloit peut-être porter trop loin son autorité, ou arrêter les desordres avec trop de zele. Mais comme d'anciens Auteurs vantent la magnifique sainteté de Baltram, c'est le terme dont ils usent (*b*), on doit pancher à croire que c'est moins l'envie de dominer, qu'un ardent desir de mettre la regle dans son Diocese, qui fut la cause des agitations de Strasbourg. Les troubles qui n'ont pas d'autre source ne deshonnorent pas la mémoire d'un Evêque: on doit le plaindre & non pas le blâmer. Quoyqu'il en soit la présence du Roy Louis & la sagesse de ses Ministres, ramenerent la tranquillité dans Strasbourg (*c*). L'Evêque Baltram n'en joüit pas longtems, étant mort peu de mois aprés le 13 d'Avril 906, dans la dix-huitiéme année de son Episcopat (*d*).

Otbert Evêque de Strasbourg, chassé de la Ville & ensuite tüé.

L'Evêque Otbert luy succéda, & il eut la douleur d'avoir des jours encor moins paisibles que ceux de son prédécesseur, les anciennes querelles s'étant renouvellées entre l'Evêque & la Ville. L'autorité du Roy Louis contint pendant quelque tems le Peuple dans le devoir; mais Louis étant mort en 912, sans laisser aucun enfant (*e*), les Bourgeois de Strasbourg n'étant plus retenus, ni par le respect qu'ils avoient pour ce Prince, ni par la vénération qu'ils devoient avoir pour leur Evêque, dont les Historiens loüent l'insigne piété, chasserent Otbert de leur Ville, & le forcerent de s'aller renfermer dans le Château de Rotbourg. Sa retraite n'appaisa pas les plus mutins: quelques scelerats se détacherent, qui ayant employé la ruse pour entrer dans le Château où Otbert s'étoit mis en sûrete, ils ne craignirent pas de tremper leurs mains dans son sang. Erkembald qui occupa peu d'années aprés le siege de Strasbourg, a célébré par ses vers la memoire de son prédecesseur qu'il regardoit comme un Martyr (*f*).

Les deux derniers vers, dont on a peine à deméler le sens, nous font deviner que le Château où le saint Evêque s'étoit retiré, se nommoit Ratbourg & non pas Rotembourg comme quelques uns l'ont écrit. Guilliman prétend que les Magistrats le firent entierement rüiner en 1368, pour effacer la mémoire du crime commis en la personne de leur Evêque. Reginon date la mort de l'Evêque Otbert de l'an 913: il eut pour successeur Gotefridus, que quelques Auteurs écrivent avoir été de la race de Charlemagne. Il n'occupa que quelques mois le siege de Strasbourg, étant mort la même année qu'il fut fait Evêque.

Gotefridus Evêque de Strasbourg.

Il n'y avoit qu'un an que la mort avoit enlevé Louis IV. Roy de Germanie

(*a*) Anecdoct. Martene Tom. 1. pag. 60. (*b*) *Vir magnificæ sanctitatis.* Wimpheling. Schilter Chron. Königsh. pag. 493. (*c*) Regin. Chron. An. 950. (*d*) Wimpheling. (*e*) Regin. Herm. Contractus.

(*f*) *Quis qui non doleat quod patrem grex abigebat*
Otbertum dico, qui periit gladio.
Est Christo junctus pastorum nomine functus,
Martysatorum mors pretiosa fuit.
Ratbourg quem sanctis occisum vixerat istis
Sit tutus claustro sancta Maria tuo.

nie & de Lorraine. L'Allemagne n'avoit plus aucun Prince de la ligne Masculine de CHARLEMAGNE. CHARLES le Simple qui regnoit en France, restoit seul de la race de ce grand Empereur; mais il étoit trop agité dans ses propres Etats, pour entreprendre de forcer les Seigneurs Allemands de le reconnoitre pour leur Souverain. Profitans des tristes conjonctures où CHARLES étoit réduit, ils voulurent se donner un maitre de leur nation, & qui leur sçût gré de la Couronne qu'il recevroit de leurs mains: ils jetterent les yeux sur CONRAD Duc de Hesse & de Franconie, qui fut choisi Roy de Germanie. A peine fut-il sur le thróne qu'il entreprit de s'emparer du Royaume de Lorraine, dans lequel l'Alsace étoit renfermée, & qui suivant la loy du sang, appartenoit à CHARLES Roy de France, Louis IV. étant mort sans enfans. Mais les loix ne sont pas toûjours un frein capable de contenir l'ambition. CONRAD passa le Rhin & suivant l'expression d'un Auteur contemporain (g), il entra en 912 dans le Royaume de Lorraine, non comme le Souverain légitime, mais comme un ennemy qui veut envahir un Etat & en faire sa conquête. Il se rendit aisément maitre de l'Alsace, & de STRASBOURG, où il voulut même signaler sa puissance en accordant à Nandebert Abbé de Mourbach, la confirmation de tous les biens de son Abbaye, & le privilege que les Abbez fussent choisis par la Communauté. Les lettres que CONRAD fit expedier sur ce sujet sont conservées en original dans le Monastere de Mourbach, datées de l'an depuis l'Incarnation 913, Indiction I, la 2 année du regne du Roy CONRAD (h). Ce Prince ne fut pas longtems paisible dans ses nouveaux Etats. Les plus puissans Seigneurs de la Germanie voulans se rendre independans, se souleverent contre CONRAD. Arnoul de Baviere, Burchard Duc de Suabe, Evrard Comte de Franconie, & le plus redoutable de tous Henry Duc de Saxe & de Turinge, prirent les armes contre luy. Gislebert que CHARLES Roy de France avoit choisi pour commander dans le Royaume de Lorraine, profitant de l'embarras où CONRAD se trouvoit au delà du Rhin, agit de son côté avec tant de succés, qu'en 916 le Roy de France fut rétabli dans une pleine possession du Royaume de Lorraine (i), & reconnu par consequent Souverain de STRASBOURG & de toute l'Alsace. Ce que nous venons de dire semble concilier le sentiment de quelques Auteurs celebres, qui ne s'accordent pas sur la date du regne de CHARLES dans le Royaume de Lorraine. Le sçavant P. Sirmond cite plusieurs chartres qui prouvent que CHARLES se disoit Roy de Lorraine dés 912, année de la mort de LOUIS IV (k). Browerus allégue d'autres chartres, qui ne marquent le regne de CHARLES en Lorraine que dans l'année 916 (l). On accordera ces deux dates, si on avoüe que CHARLES fut d'abord reconnu Roy de Lorraine en 912; & que CONRAD ayant usurpé au moins une partie de ce Royaume, où il entra à main armée, CHARLES ne recouvra cette portion de la succession de LOUIS IV, qu'en 916. *Largiore hæreditate indepta*, comme parlent les diplómes rapportez par Browerus dans le 1. Tome des Annales de Treves.

CONRAD I. Roy de Germanie se rend maitre de l'Alsace: elle luy est enlevée par CHARLES le Simple.

Quoyqu'il en soit, le Roy de France CHARLES étoit absolument maître du Royaume de Lorraine en 916. On ne peut même gueres douter que ce ne soit ce Prince qui donna pour Evêque à l'Eglise de STRASBOURG, Richevin qui selon Wimphelinge & la plus ancienne tradition, étoit issu d'une des plus illustres familles du Royaume de Lorraine, & qui se distinguoit par sa profonde capacité, autant que par la noblesse de son sang. Les Roys de France étoient alors en droit de nommer les Evêques, ainsi que le Pape JEAN X. le fit observer à Heriman Archevêque de Cologne, dans la lettre qu'il luy écrivit en 921. „ Sçachez, luy dit-il, que nul ne doit „ conférer un Evêché à aucun Ecclesia- „ stique, si ce n'est le Roy, à qui le Sei- „ gneur a confié le sceptre „. C'est donc à CHARLES à qui Richevin fut redevable de l'Evêché de STRASBOURG, & delà la querelle que luy firent les Evêques partisans de CONRAD Roy de Germanie. Ils s'assemblerent à Altheim Bourg de la Rhetie, la cinquiéme année du regne du tres pieux & du tres Chrétien Roy Conrad, c'est ainsi que s'expliquent les Evêques de ce Concile, dans le canon rapporté par Burckard (m); ils avoient à leur tête Jean Evêque d'Orta Legat du Pape JEAN. En vain y avoient-ils invité les Evêques de Saxe;

Richevin Evêque de STRASBOURG.

Procés fait à Richevin.

(g) *Ipso anno francos qui dicuntur Lotharingi hostiliter invasit.* Chron. S. Galli apud DUCHESNE Tom. 3. pag. 470. (h) Anecdoct. EDM. MART. Tom. 1. pag. 62. (i) *Carolus Rex Francorum, regnum Lotharingiæ recepit.* Chronicon SIGEBERT. (k) SIRMOND. notæ in capitul. BALUSII not 299. (l) BROWERI Annal. Trevir. T. 1. p. 441. (m) BURCARDI decreta l. 11, c. 68.

Saxe; ils refuserent de s'y trouver, Henry Duc de Saxe ne voulant pas reconnoître CONRAD Roy de Germanie *(n)*. Richevin Evêque de STRASBOURG y fut traité avec beaucoup de rigueur; car aprés que le Concile eut excommunié les Seigneurs qui s'étoient revoltez contre CONRAD, ils accuserent Richevin de s'être intrus dans l'Eglise de STRASBOURG: & sur le refus qu'il fit de se rendre à l'invitation du Concile, il luy fut enjoint de se trouver au mois de May à Mayence, pour rendre raison de sa désobéïssance à son Metropolitain Heriger Archevêque de Mayence; & en cas qu'il neglige de se soumettre, le Legat luy interdit les fonctions Episcopales, jusqu'à ce qu'il ait rendu au Pape compte de sa conduite *(o)*. S'il est vray, comme il y a grande apparence, que toute la faute de Richevin étoit de s'être declaré pour le Roy CHARLES, & d'avoir été nommé par luy à l'Evêché de STRASBOURG: il n'eut pas de peine à trouver justice auprés du Pape JEAN, qui quelque tems aprés confirma le choix que Charles avoit fait de Richer, pour remplir le Siege de Liege, & excommunia même l'Archevêque de Cologne, qui avoit osé sacrer Hilduin, que le Roy de France n'avoit pas nommé. Par là le Pape reconnut que CHARLES étoit le seul Souverain du Royaume de Lorraine, dans lequel Liege & STRASBOURG étoient également comprises. Nous verrons dans la suite que Richevin continua d'occuper le siege de STRASBOURG & qu'en qualité d'Evêque de cette ville, il assista au Concile de Coblents de 922, & à celuy d'Erfort de 932. Sa memoire a toûjours été celebre sur tout dans l'Eglise de saint Thomas de STRASBOURG, qu'il combla de graces, & dont il augmenta considerablement les revenus.

CONRAD avoit trop d'affaires au delà du Rhin pour penser à rentrer dans l'Alsace, d'où il avoit été chassé. Erkinger, Bertold, & Burkard tous Seigneurs de Suabe se revolterent contre luy. Il fit mourir les deux premiers; mais à l'égard de Burkard il eut ses raisons pour le créer Duc de Suabe. C'est le premier qui ait possedé cette dignité, avant luy, dit Eckard le jeune, la Suabe n'étoit pas erigée en Duché *(p)*. Ce témoignage contredit invinciblement le sentiment de ceux qui ont écrit, que l'Alsace depuis longtems faisoit partie du Duché de Suabe, terme qui n'a commencé d'être mis en usage qu'en 918. CONRAD Roy de Germanie ne survêquit pas longtems à cette erection; il mourut en 919, laissant son Royaume à HENRY Duc de Suabe. Ni luy ni son prédécesseur ne furent jamais ni Empereurs ni Roys des Romains, parcequ'ils ne furent jamais couronnez par les Papes, & que jamais ils ne possederent rien en Italie.

Ce nouveau Roy de Germanie est connu dans l'histoire sous le nom de HENRY I. ou de HENRY l'Oiseleur, nom qui luy fut donné parcequ'il aimoit passionnément cette sorte de chasse. Ce Prince ne pensa d'abord qu'à s'affermir sur le thrône, en tâchant d'entretenir la bonne intelligence entre les Seigneurs & les Comtes de la Germanie; il se vit d'ailleurs trop occupé contre les Hongrois, qui avoient fait des irruptions dans ses Etats, pour entreprendre d'en porter les bornes au delà du Rhin; il fit même un traité avec le Roy de France CHARLES, par lequel ils se promirent mutuellement de conserver entre eux une paix inalterable. HENRY I. Roy de Germanie.

CHARLES dans ce traité prend la qualité de Roy des François Occidentaux, & HENRY celle de Roy de la France Orientale *(q)*. CHARLES vint à Bonne & s'avança sur les bords du Rhin. HENRY campa vis-à-vis sur l'autre bord, au delà de ce fleuve. Deux jours se passerent dans des négotiations; enfin le Mercredy des Ides de Novembre, les deux Roys se rendirent au milieu du Rhin dans un grand bateau, qu'on avoit préparé pour les y recevoir. Ils y entrerent ayant chacun à leur suite des Evêques & des Comtes de leur Royaume. Les Evêques du côté de CHARLES, étoient tous du Royaume de Lorraine, à la réserve de Bovon Evêque de Châlons, dont CHARLES avoit epousé la sœur. Au contraire nul Evêque de Lorraine n'étoit du côté de Henry; tous avoient leur siege au delà du Rhin, à l'exception des Evêques de Mayence & de Vorms: car quoyque ces villes fussent situées à la gauche du Rhin, elles étoient cependant renfermées dans le Royaume de Germanie. Le P. Sirmond démontre que ce traité fut fait au mois de Novembre 921, la troisiéme année du regne de HENRY *(r)*. Il est aisé de reconnoître par le détail que nous venons de rapporter, que Henry ne prétendoit L'Alsace au Roy de France.

(n) Ibid. l. 1. c. 52. BURCKARD. decret. l. 2. c. 162. (o) JOAN. X. epistol. ad CAROLUM regem III. SIRM. Concil. Tom. 3. pag. 377. (p) *Nondum adhuc illo tempore suevia in Ducatum erat redacta.* ECKARD junior de casibus sancti Galli c. 1. (q) Capitul. BALUSII T. 2. pag. 299. (r) Notæ SIRMOND. ibid.

Digitized by Google

tendoit pas être Souverain dans le Royaume de Lorraine, que le Rhin étoit la borne qui séparoit la France de la Germanie, & que par conséquent l'Alsace étoit encor en 921, soumise à la Couronne de France.

Concile de Coblentz 922.

Le Concile qui se tint l'année suivante à Coblents en fournit une autre preuve. Les deux Roys CHARLES & HENRY toûjours d'intelligence, inviterent les principaux Evéques de leur Royaume, de s'assembler pour réformer les abus, qui s'étoient glissez dans la Discipline Ecclesiastique (s). Ils se rendirent à Coblents au nombre de huit. Heriman Archevéque de Cologne, & Richevin Evéque de STRASBOURG, dont les sieges étoient situëz dans le Royaume de Lorraine, s'y trouverent par ordre de CHARLES. Il y fut réglé qu'aucun Chrétien ne pourroit contracter mariage avec un parent, où une parente au dessous du sixiéme degré (t): Que les dixmes ne feroient perçuës que par les Ecclesiastiques & non par les Laïcs: Que les Eglises des Moines feroient soumises à la jurisdiction des Evéques Diocesains, aux quels les Moines devoient obéir en tout. Telles étoient alors dans le Diocese de STRASBOURG les regles de la Discipline Ecclesiastique.

Troubles en France.

Tandis que CHARLES étoit en paix avec le Roy de Germanie, toute la France étoit en trouble, & les plus puissans Seigneurs conspiroient pour enlever la Couronne à CHARLES, jaloux de voir que ce Prince donnoit toute sa confiance à un Ministre d'une naissance obscure. Robert que nos Histoires nomment Duc des François, osa se faire couronner Roy de France par l'Archevéque de Reims. Plusieurs Seigneurs tenant cependant toûjours ferme pour leur Roy legitime, CHARLES se mit à la téte d'une armée grossie par les levées qu'il avoit faites dans son Royaume de Lorraine; il s'avança jusqu'à Soissons, où il trouva Robert à la téte des rebelles. Le combat fut des plus sanglans; Robert y fut tüé, & CHARLES y fut battu. La mort de son compéditeur ne rétablit pas ses affaires; les rebelles s'accorderent à choisir pour Roy, RAOUL ou RODOLPHE, & ne craignirent pas méme d'employer la perfidie pour se saisir de CHARLES qu'ils renfermerent dans une étroite prison.

HENRY Roy de Germanie parut touché de cet évenement; mais il n'en fut pas moins attentif à en profiter, pour étendre les limites de son Royaume, & se rendre maitre de l'Alsace. Il se saisit de Saverne où il mit garnison, comptant que les Seigneurs du Royaume de Lorraine se declareroient pour luy contre RODOLPHE: mais ces Seigneurs ne voulans pas se soumettre à la domination d'un Prince Allemand, envoyerent des deputez à RODOLPHE pour luy offrir le Royaume de Lorraine. RODOLPHE accepta volontiers cette Couronne, & partit sans délay pour se rendre à Mouson, où il reçut les hommages des Seigneurs Lorrains, qui y étoient assemblez. Vicgeric Evéque de Metz luy demanda avec instance pour premiere grace, au nom de tout le païs, qu'il luy plût de reprendre Saverne, dont la garnison faisoit continuellement des courses dans tous les lieux, qui refusoient de se soumettre au Roy de Germanie (u). RODOLPHE se rendit à leur priere, il entreprit le siege de Saverne avec les milices de Lorraine. Les assiegez qui étoient tous gens ramassez au delà du Rhin, soutinrent les efforts de l'ennemy presque pendant tout l'Automne; mais enfin HENRY ne leur envoyant pas le secours qu'ils esperoient, ils capitulerent. La place fut renduë à l'Evéque de Metz Vicgeric qui la fit absolument razer, & par là l'Alsace cessa d'étre inquietée par les troupes des deux partis.

Le Roy de Germanie prend Saverne qu'il le garde peu de tems.

Ravages du Roy de Germanie sur le Rhin.

Cependant le Roy de Germanie avoit toûjours dans ses interéts Rotgaire Archevéque de Tréves, & Gilbert qui prétendoit se faire Duc de Lorraine; ces deux Chefs s'étant déclarez pour HENRY contre RODOLPHE, travaillerent dans le Royaume de Lorraine, à grossir son parti, & presserent en méme tems le Roy de Germanie de passer le Rhin, pour achever par sa présence de déterminer les Seigneurs à se soumettre. HENRY se rendit à leur invitation; mais ne trouvant pas les peuples disposez à le reconnoitre, il ravagea tout le païs compris entre le Rhin & la Moselle, enlevant les troupeaux, pillant de toutes parts, & emmenant méme la jeunesse en esclavage. L'Alsace sans doute ne fut pas epargnée; les Allemands, dont elle étoit si voisine, étoient depuis trop longtems accoutumez à la fatiguer par leurs irruptions. RODOLPHE en ayant eu avis, envoya ordre aux troupes qu'il avoit en France & en Bourgogne, de le venir joindre pour marcher sur le Rhin. Le Roy de Germanie ne l'attendit pas; il repassa incessament ce fleuve, après

R 3

(s) *Jussu venerabilium Principum Caroli videlicet & Henrici Regum.* Concil. HARDUIN. T. 6. p. 559. (t) *Infra sextam generationem.* (u) Chron. FLODOARD. an. 923.

Digitized by Google

aprés avoir fait tréve avec les Lorrains jusqu'au mois d'Octobre de l'année suivante, laissant ainsi RODOLPHE seul maître de tout le païs jusqu'au Rhin. Tout fut assez tranquille le long de ce fleuve, pendant prés de deux ans; mais les Normands ayant rompu la paix, RODOLPHE fut obligé d'employer contre eux toutes ses forces; HENRY ne manqua pas de profiter de cette conjoncture. Il passa le Rhin, il vint assiéger Tolbiac, qu'on nomme a présent Zulpic, prés de Juliers; il le prit & content de cette conquête il se retira dans ses Etats. Les Seigneurs du Royaume de Lorraine, craignans que HENRY ne fit de nouvelles irruptions dans leur païs, & ne voyans pas que RODOLPHE trop occupé ailleurs fût en pouvoir de venir à leur secours, oublierent les serments & les hommages qu'ils avoient faits au Roy de France, & se declarerent pour le Roy de Germanie, à qui ils se rendirent (x). L'Histoire ne nous parle que de ce qui se fit entre la Meuse & le Rhin; mais on ne peut gueres douter que l'Alsace trop foible pour resister au torrent ne suivit l'exemple de ses voisins. Ainsi aprés bien des révolutions l'Alsace se vit détachée de la Couronne de France par la faction de quelques Seigneurs, & soumise en 925, à la domination des Roys de Germanie. Mais cette domination ne tarda pas d'être disputée par la Couronne de France, qui n'avoit pas consenti à ce qui avoit été fait par des sujets, ou forcez par la crainte d'un ennemy, ou rebelles à leur veritable maître.

L'Alsace soumise au Roy de Germanie.

Ravages des Hongrois ou Huns en Alsace.

Cette Province n'en fut pas plus tranquille; elle se vit au contraire bientôt entierement désolée par les Hongrois. Il y avoit quelques années que ces Barbares, sortis du païs qui confine aux Palus Meotides, étoient venus au secours de l'Empereur ARNOULD, Pere de LOUIS IV, lorsqu'il étoit en guerre contre Zuitbold Duc de Moravie. ARNOULD voulant reconnoitre leurs services, céda la Transylvanie à ces nouveaux venus. Mais l'Allemagne ne tarda pas d'éprouver, qu'il est toûjours dangereux de donner à des étrangers, entrée dans son propre païs. Les Huns, qu'on a nommé depuis Hongrois, se trouvans trop serrez dans les terres qu'on leur avoit accordées, avoient fait des courses dans divers Cantons de l'Allemagne: ils percerent même jusqu'au Rhin; & ayant ravagé les extremitez de la Haute-Alsace, ils pillerent & ruinerent Bâle presque de fond en comble (y). Ils continuerent ailleurs leurs ravages les années suivantes. Mais en 926 ils retournerent dans le Brisgau, où ayant préparé des barques dans la Forêt noire, ils traversérens le Rhin & se jetterent dans l'Alsace (z).

Luitfrid IV. dernier de la race du Duc Athic tüé par les Huns.

Le Comte Luitfrid IV, l'un des plus puissans Seigneurs de cette Province, s'étant mis à la tête des milices du païs, marcha pour chasser ces Barbares (a). Il leur livra combat, en massacra un tres grand nombre, mais ayant été tué les armes à la main, les Hongrois remporterent la victoire, & parcoururent ensuite toute l'Alsace portant le fer & la désolation par tout. On prétend que le lieu où les Huns débarquerent fut deslors appellé Huningue (b), qui de nos jours est une forteresse, dont il sera plus d'une fois fait mention dans les livres suivans. Luitfrid III. dont nous avons parlé ailleurs eut trois fils Huntfride, Luitfrid IV, & Hugues. Huntfride mourût jeune; Hugues se fit Moine. Luitfrid qui étoit resté seul pour soutenir sa famille en Alsace, donna glorieusement son sang pour sa patrie. Comme il ne laissa pas d'enfans, il est, suivant Mr. Obrecht, le dernier de la branche du Duc Adelbert fils d'Athic Duc d'Alsace (c) : & si cela est, il paroit difficile de prétendre que les Augustes Maisons d'Autriche & de Lorraine ayent tiré leur origine du Duc Athic, à moins qu'on ne suppose que ce Duc outre le Duc Adelbert eut un autre fils, qui s'étant d'abord étably dans le Brisgau, y continüa la ligne de cette illustre famille, qui fut entierement eteinte en Alsace par la mort de Luitfrid IV. Mon histoire ne demande pas que j'entre dans une exacte discussion de ce qui s'est passé hors de cette Province.

Huningue.

Bennon ou Benoit Chanoine de STRASBOURG, se retire N. D. des Hermites.

Dans le tems, des troubles dont nous venons de parler, Richevin Evêque de STRASBOURG, gouvernoit toûjours son Eglise avec zele: il avoit même la consolation d'avoir dans son Chapitre des Chanoines d'une pieté distinguée. Tel fut Bennon, à qui on donna depuis le nom de Benoit, il étoit du nombre des ordinaires de l'Eglise de STRASBOURG, comme parle le Continuateur de Reginon, *ex ordinariis Strasburgensibus*, c'est adire, comme l'explique le sçavant P. Mabillon, qu'il étoit du nombre des Chanoines (d). Mais le desir

(x) *Henrico cuncti se Lotharienses committunt.* FLODOARD. an. 925. (y) HERMAN. Contract. an. 917. (z) Id. An. 926. (a) De casibus sancti Galli. c. 5. (b) GUILLIM. Hasborg. l. 4. c. 1. (c) OBRECHT. prodr. pag. 270. (d) Ann. Bened. l. 42. n. 86.

desir de se sanctifier dans la solitude, l'engagea de quitter STRASBOURG, pour aller se retirer prés de Zurich dans un affreux désert, où saint Mégenrad avoit habité avant luy, & où on fonda depuis le celebre Monastere de Notre-Dame des Hermites. Bennon rétablit la chapelle qui étoit ruinée; il y joignit quelques petits bâtimens, & défricha les terres des environs, pour fournir à la subsistence de ses disciples. On ne le laissa pas longtems joüir de la douceur de sa retraite. HENRY Roy de Germanie devenu maître du Royaume de Lorraine, jetta les yeux sur Bennon pour le faire Evêque de Metz (e), sans avoir égard à l'election qu'on avoit faite auparavant d'un autre sujet pour remplir ce grand siege. Bennon ne gouverna cette Eglise que pendant deux ans, aprés les quels quelques scelerats mécontens du choix qu'avoit fait HENRY de sa propre autorité, ou offensez de l'ordre que Bennon vouloit mettre dans son Diocese, se saisirent du saint Evêque, & luy creverent les yeux. La patience avec laquelle Bennon souffrit un si cruel traitement, luy fit donner le nom de Benoit. Quelques Auteurs avancent que Bennon demanda avec instance qu'on le transportât dans son cher desert, pour y passer le reste de ses jours: Frodoard ecrit qu'on luy donna une Abbaye. L'Eglise de STRASBOURG revere sa memoire & se sent honorée de l'avoir élevé dans son sein. Peu d'années aprés Evrard Prevôt ou Doyen de la même Eglise, suivant l'exemple de Bennon, se retira de même dans la solitude de Notre-Dame des Hermites, où il bâtit un celebre Monastere, que le Duc de Suabe Herman, parent d'Evrard, enrichit de plusieurs bienfaits. Ce n'est pas une mediocre gloire pour l'Eglise de STRASBOURG, que deux de ses Chanoines ayent fondé l'un des plus fameux Monasteres de toute l'Allemagne, qu'ils ont rendu plus illustre par la sainteté de leur vie, que par les riches donations qu'ils luy ont procurées.

Bennon est fait Evêque de Metz.

Evrard autre Chanoine de STRASBOURG bâtit le Monastere de N. D. des Hermites.

Je ne sçay si la retraite d'Evrard précéda la mort de l'Evêque Richevin. Guilliman & Wimphelinge ne s'accordent pas à marquer l'année que l'Eglise de STRASBOURG perdit ce digne pasteur. Il est certain qu'il vivoit encor en 926, puisque dans une chartre datée de cette année & rapportée par Guilliman, le Duc de Suabe Burkard sous le venerable Evêque Richwin *sub venerabili Episcopo Richwino*, confirme une donation faite à l'Eglise de sainte Marie de STRASBOURG, & au Monastere d'Etenheim. Le même Auteur écrit que Richevin mourut en 928. Wimphelinge fixe au contraire sa mort en 934. Le Concile d'Erford tenu en 932, semble décider contre le sentiment de Guilliman, puisque parmy les Evêques qui composerent ce Concile, on y nomme l'Evêque de STRASBOURG Rinus, *Rino Argentinæ civitatis Episcopo*. On ne peut gueres douter que *Rinus* ne soit un abregé du mot *Richwinus*, ou *Rhuvinus*. Cette conjecture paroit d'autant mieux fondée, qu'on lit dans le même Concile, plusieurs autres noms abregez & même marquez simplement par la premiere lettre. Il eut pour successeur Ruthardus, dont l'Episcopat fut longtems troublé par les guerres qui s'allumerent dans l'Alsace, à l'occasion que je vais dire.

Ruthardus Evêque de STRASBOURG.

Il y avoit déja treize ans que LOUIS fils de CHARLES le Simple, s'étoit refugié en Angleterre, pour y être en sûreté contre les factions des Grands du Royaume, lorsqu'il fut rappellé de son exil pour monter sur le thrône de son Pere, qui depuis plus de dix ans étoit mort dans sa prison de Peronne. LOUIS revint en effet en France, il fut sacré à l'âge de seize ans, & son retour le fit surnommer LOUIS d'Outremer. Comme c'étoit à HUGUES le Grand Duc de France, à qui il avoit sur tout obligation de sa Couronne, il luy donna d'abord toute sa confiance, & regna sous sa tutelle. Mais le jeune Roy qui avoit de l'esprit & du courage, se lassa bientôt de n'être pas le seul maître, & déclara publiquement qu'il vouloit gouverner par luy même. Cette résolution luy fit honneur auprés de ses nouveaux sujets. Mais HUGUES la regarda comme une disgrace, dont il chercha bientôt à se venger. Pour réüssir dans son dessein il demanda en mariage Adélaïde sœur d'OTHON, qui avoit été couronné Roy de Germanie, aprés la mort de son Pere HENRY l'Oiseleur. OTHON agréa ce mariage & promit en même tems sa protection à HUGUES. Mais OTHON étant luy même trop occupé dans ses Etats, par les troubles qui y survinrent, & HUGUES s'appercevant que ses partisans ne tenoient pas aussi ferme qu'il l'avoit esperé, il luy fallut dissimuler, & chercher les voyes de s'accommoder avec le Roy. On convint des conditions, & le traité qui fut conclu rendit pour quelques tems le calme à la France. LOUIS en profita pour s'emparer de l'Alsace, qu'on avoit enlevée An. 936.

(e) FRODOARD, Chr. an. 927.

Digitized by Google

enlevée à son Pere. Voicy ce qui luy donna occasion de former une entreprise si digne d'un descendant de CHARLEMAGNE.

OTHON I. Roy de Germanie; conjuration contre luy.

HENRY l'Oiseleur Roy de Germanie avoit en mourant laissé trois fils, Othon, Henry, & Brunon qui fut dans la suite Archevêque de Cologne. OTHON monta sur le thrône de son Pere; mais son frere Henry, quoyque son cadet, luy disputa la Couronne, entrainé par les conseils de Gilbert Duc de Lorraine, & d'Evrard Duc de Franconie, à qui la Chronique Australe donne le titre de Comte d'Alsace (*f*). Henry & Evrard s'étant d'abord broüillez à l'occasion des querelles survenües entre leurs Vassaux, leur mesintelligence éclatta; de sorte que le Comte d'Alsace ayant subitement levé des troupes, alla surprendre Henry qui s'étoit renfermé dans un de ses Châteaux; il l'assiégea & le prit prisonnier, avant que le Roy OTHON eût eu nouvelle, que le Comte d'Alsace avoit armé contre son frere. Dés qu'il en eut avis, il se mit en marche pour venger cet affront. Evrard n'étant pas en état de résister à un ennemy si puissant, fut contraint de se rendre, & OTHON pour toute punition se contenta de l'envoyer en exil; il n'y demeura pas longtems & dés qu'il fut rétabli dans ses Etats, il travailla sourdement à former un parti contre OTHON, à qui il ne desesperoit pas d'enlever méme la Couronne. Il essaya d'abord d'engager dans son parti Gilbert Duc de Lorraine, l'homme le plus inquiet qui fut jamais, & à qui il coûtoit peu de se brouiller, tantôt avec le Roy de France, & tantôt avec le Roy de Germanie. Ce n'est pas la raison, c'est la fantaisie, c'est l'humeur qui donne le mouvement à ces sortes d'esprits: tout leur paroit bon quand ils trouvent occasion de s'agiter eux méme, & de troubler le repos d'autruy. Gilbert avoit de fortes raisons de tâcher de menager l'amitié d'OTHON, dont il étoit Vassal, & dont il avoit épousé la sœur nommée Gerberge (*g*). De pareilles considerations ne sont pas suffisantes pour retenir un esprit turbulent, qui pense à se mettre dans l'indépendance. Evrard ne se lassoit pas de le flatter, que dés qu'ils auroient abbatu la puissance d'OTHON, la Couronne de Germanie tomberoit à l'instant sur sa tête, & qu'aucun concurrent ne seroit en état de la luy disputer. Ce fut du méme appas dont le Duc Gilbert se servit à son tour, pour faire entrer dans leur ligue Henry frere du Roy OTHON. Il luy représenta que quoyqu'OTHON fût son ainé, il n'avoit pas l'avantage d'être comme luy le fils d'un Roy, OTHON étant né dans un tems où leur Pere HENRY n'étoit encor que Duc de Saxe. Un esprit ambitieux se laisse aisément éblouïr: toûjours trop credule, tout luy paroit plausible, & sans trop consulter ses forces, l'envie de s'élever luy fait aisément croire qu'il y auroit de la honte de ne pas du moins hazarder, quand il s'agit d'obtenir ce qu'on luy fait esperer. Henry donna dans le piége, & se joignit à ceux qui conjuroient contre son frere.

Le Duc Gilbert n'en demeura pas là: voulant toûjours plus fortifier son parti, il fit entendre aux plus puissans Seigneurs de Lorraine, qu'il étoit juste de penser enfin à reconnoître le Roy de France, qui par tant de titres devoit être leur Souverain; qu'il étoit de l'honneur de toute la nation de secoüer un joug qu'un étranger leur avoit imposé; que la Saxe n'avoit aucun droit de leur donner un maître, & que s'ils ne vouloient pas s'en choisir un dans le Royaume de Lorraine, la France avoit sur son thrône un descendant de CHARLEMAGNE, qui selon toutes les Loix, étoit en droit de revendiquer en Lorraine l'heritage de ses Peres. Ce discours détermina les principaux Seigneurs à envoyer offrir au Roy de France la Couronne de Lorraine (*h*). LOUIS les remercia d'abord, & soit qu'il se souvînt du refus qu'avoit fait OTHON de donner contre luy du secours à HUGUES le Grand, soit qu'il se défiât de l'inconstance du Duc Gilbert, à qui il coûtoit peu de manquer de parole, le Roy de France ne voulut pas se déclarer contre OTHON. Le mauvais succés de cette premiere tentative, ne découragea pas le Duc de Lorraine; il vint luy méme trouver LOUIS avec trois Comtes des plus puissans du païs, & luy dépeignit sous de si vives couleurs, l'embarrassante situation où se trouvoit le Roy de Germanie, & la difficulté qu'il auroit de résister aux Seigneurs liguez contre luy, que LOUIS crût qu'il s'attireroit de justes reproches, & qu'il se rendroit méme méprisable à ses sujets, s'il rejettoit l'occasion qui se présentoit de rejoindre à la Couronne de France celle de Lorraine, que le malheur des tems avoit arrachée à son Pere. Il se détermina donc à recevoir les hommages du Duc Gilbert & des Comtes qui l'accompagnoient; les Evéques du Royaume de Lorraine suivirent leur exemple, à la réserve

An. 939. Louis d'Outremer accepte le Royaume de Lorraine.

(*f*) REGINON Contin. 937. Chron. 939.

(*g*) LUITPRAND. loc. 4. cap. 9.

(*h*) FRODOARD.

Digitized by Google

réserve de quelques uns de qui OTHON avoit pris des Otages, pour s'assûrer de leur fidélité. Frideric Archevêque de Mayence frere du Duc Evrard Comte d'Alsace, fut un des plus zelez partisans de LOUIS. Ruthard Evêque de STRASBOURG quitta comme luy le parti d'OTHON; & la Ville de STRASBOURG, si on en croit Hermannus Æditüus cité par Crusius (*i*), suivant l'impression de son Evêque, s'attacha comme luy aux interêts de la France.

Loüis prend possession de l'Alsace

OTHON informé de tout ce qui se tramoit contre luy passa le Rhin, & fit entrer son Armée dans le Royaume de Lorraine, pillant & brulant tout ce qui se trouvoit sur sa route; mais dés qu'il vit qu'en vain il avoit essayé de détacher HUGUES le Grand & quelques autres Seigneurs François mécontens du gouvernement, il jugea à propos de repasser le Rhin. A peine LOUIS eut avis de cette retraite, qu'il marcha à Verdun & delà en Alsace dans l'esperance de recouvrer cette Province (*k*). Le Duc Evrard Comte d'Alsace, qui tenoit une forte garnison dans Brisach rendit d'abord le Roy maitre de cette place (*l*). Quelques Evêques du Royaume de Lorraine vinrent se soumettre à luy, entre lesquels on doit surtout compter Ruthard Evêque de STRASBOURG. Tandisque le Roy de France agissoit vers le Haut Rhin, & qu'il s'affermissoit dans l'Alsace, Gilbert, Evrard & Henry ayant réüni leurs troupes, essayerent de passer ce fleuve dans un endroit du Bas-Rhin nommé Bierzuni, à dessein de se jetter dans les Etats du Roy de Germanie. OTHON résolu de tout risquer pour empêcher la ruine de son païs, marcha à la rencontre de ses ennemis; & quoyque son armée fut moins nombreuse que la leur, il fut assez heureux pour les battre & les mettre en fuite. Sa victoire fut attribuée à un secours particulier du Dieu des armées, dont il avoit avant le combat imploré l'assistance par une fervente priere: car jamais Prince n'eut plus de religion, ni ne fut plus persuadé que le sort des Roys étoit entre les mains de Dieu, qui dispose à son gré des Couronnes. OTHON poursuivit les fuyards jusqu'à Chiévremont au païs de Liege, l'une des plus fortes places de ce tems là, où les ennemis s'étoient retirez. OTHON les y assiégea; mais tandis qu'il étoit occupé à s'en rendre maitre, le Roy de France faisoit de nouveaux progrés en Alsace, recevant sans cesse les hommages des Seigneurs Lorrains, & contraignant ceux qui tenoient encor pour le Roy de Germanie de se retirer au delà du Rhin (*m*). Tout cédoit ou à la force de ses armes, ou à la justice de sa cause, lorsqu'il apprit que l'Evêque de Laon traitoit avec le Comte de Vermandois pour luy livrer cette importante place. Cette nouvelle obligea LOUIS à quitter brusquement l'Alsace, pour courir au plus pressé. Il chassa l'Evêque de sa Ville Episcopale, & se garentit par cette prompte expedition de la revolte qui étoit prête d'éclater contre luy.

Brisach assiégé & pris par le Roy OTHON.

LOUIS avoit laissé Evrard en Alsace: la grosse garnison que ce Comte tenoit à Brisach, ne se contentoit pas de maintenir la Province dans le devoir; mais par ses courses continuelles elle faisoit cruellement souffrir les peuples des environs, qui restoient attachez au Roy de Germanie. Ce Prince touché de l'état pitoyable où étoient réduits ceux qui luy étoient demeurez fideles, résolut de quitter le siege de Chiévremont pour venir à leur secours & former le siege de Brisach. Cette place, suivant Luitprand auteur contemporain (*n*), étoit alors située en Alsace, sur une Montagne, & dans une Isle que le Rhin environnoit de toutes parts; cette situation en rendoit le siége tres difficile. Les anciens historiens ne font aucun détail de ce qui se passa devant cette place, ils nous disent seulement qu'elle fut attaquée & defendüe avec beaucoup de vigueur (*o*). Pendant qu'elle occupoit OTHON, ce Prince se vit sur le point d'être forcé d'abandonner son entreprise.

Frideric Archevêque de Mayence & Ruthard Evêque de STRASBOURG, qui l'avoient suivi avec leurs troupes au camp de Brisach, se retirerent à son insçû, laissant leurs tentes & leurs bagages, & prirent la route de Metz où ils prétendoient se joindre à Gilbert & à Evrard. Ces deux Seigneurs passerent en même tems le Rhin à Andernac & porterent le fer & le feu dans les terres du Roy de Germanie, pour l'obliger par cette diversion de quitter son camp de Brisach. OTHON ne prit pas le change, & sa bonne fortune le délivra bientót de ces deux puissans ennemis, sans être contraint de lever le siege. Ce

Défaite d'Evrard Comte d'Alsace & de Gilbert Duc de Lorraine.

(*i*) CRUSIUS Annales succic. l. 4. p. 2. pag. 107. (*k*) Luitprand. l. 4. c. 14. (*l*) *Brisagum oppidum Alsaciæ quod Ludovicus Rex per milites Everardi & Gisleberti tenebat.* SIGEBERT. Chron. 943. (*m*) REGIN. contin. 939. FRODOARD. (*n*) LUITPRAND. ubi sup. (*o*) REGIN. contin.

Prince avoit détaché Udo ou Utho frere d'Herman Duc de Suabe, & Conrad surnommé le sage, avec une petite armée, trop foible pour combattre l'ennemy, mais assez forte pour l'inquietter dans ses marches. Leurs coureurs leur ayant amené un Prêtre que les ennemis avoient dépoüillé, ils apprirent que le Duc de Lorraine & le Comte d'Alsace étoient dans leur camp sans défiance & presque sans garde; que la plus grande partie de leur armée étoit répanduë au delà du Rhin où elle vivoit sans discipline, uniquement attentive au pillage, tandis qu'Evrard & Gilbert mangeoient tranquillement dans leurs tentes, n'ayant avec eux qu'un petit nombre de soldats. L'occasion parut trop favorable à Utho & à Conrad pour la manquer; ils marcherent en diligence & sans bruit, surprirent les ennemis dans leurs tentes, & tomberent si brusquement sur eux, qu'Evrard Comte d'Alsace fut percé de plusieurs coups, avant qu'il eût pû se reconnoître, Le Duc Gilbert voulant échapper se jetta dans une barque qui fut submergée en traversant le Rhin (p) les deux Chefs ayant ainsi peri, tout ce qui se trouva de soldats dans leur camp, fut pris ou passé au fil de l'épée. La mort d'Evrard & de Gilbert déconcerta leurs partisans: ceux qui deffendoient Brisach se soumirent à OTHON, qui repassa le Rhin aprés avoir reçu les hommages de plusieurs Seigneurs du Royaume de Lorraine (q).

Henry frere d'OTHON se voyant abandonné vint chercher un azyle dans la forteresse de Chiévremont: mais la Duchesse Gerberge veuve du Duc Gilbert, qui s'étoit renfermée dans cette place avec une bonne garnison, ne voulut pas y recevoir Henry, quoyqu'il fut son frere. Elle ne résista pas de même aux propositions que luy fit le Roy de France. Car Louis, étant revenu dans le Royaume de Lorraine, pour rassurer les esprits que la victoire d'OTHON avoit extrémement ebranlez, fit parler de mariage à la Duchesse. La proposition fut acceptée presqu'aussitôt qu'elle fut faite. Louis l'épousa, & par cette alliance il se conserva toûjours un parti dans le Royaume de Lorraine, avec la forteresse de Chiévremont, qui en étoit la clef. Ces précautions cependant ne firent pas changer de face aux affaires, car aprés qu'OTHON eut dissipé ce qu'il avoit d'ennemis en Alsace & aux environs du Rhin, il entra dans la Lorraine, dés que le Roy de France s'en fut retiré pour aller s'opposer aux nouvelles revoltes, dont le feu s'allumoit de toutes parts dans son Royaume. OTHON profitant de son absence soumit avec facilité tout le païs: son frere Henry vint poser les armes à ses pieds; OTHON luy accorda grace & se contenta de l'envoyer sous bonne garde dans le Château d'Ingelheim prés de Mayence. Il punit en même tems les deux Evêques, qui avoient à son insçu quitté son camp lorsqu'il assiegéoit Brisach: Frideric Archevêque de Mayence fut relégué dans le Monastere de Fulde (r). Witikinde ecrit que la Ville de Hambourg fut le lieu de son exil, & que l'Evêque de STRASBOURG Ruthard fut envoyé à Corbie celebre Abbaye de Saxe, dont Witikinde étoit Moine (s). OTHON suivant le même Auteur, ne tarda pas de donner à l'un & l'autre des marques de sa clémence, en leur permettant de retourner dans leurs Eglises (t). Ce témoignage doit ce semble, prévaloir à celuy de Bruschius, qui avance que Ruthard resta onze ans dans son exil: il est plus sûr que cet Evêque survéquit prés d'onze ans à ces révolutions d'Alsace, n'étant mort qu'en 950 (u). OTHON luy donna pour successeur dans l'Evêché de STRASBOURG, Uthon fils du fameux Comte Uthon, qui avoit eu tant de part à la défaite de Gilbert Duc de Lorraine & d'Evrard Comte d'Alsace.

Le Roy OTHON rentre dans la Lorraine.

Uthon Eveque de STRASBOURG.

Wimphelingius fait de grands eloges de l'Evêque Ruthard, & il ne craint pas de dire que nul Prélat n'étoit plus habile que luy ni plus zelé observateur de la Loy de Dieu. On luy fit un crime de s'être déclaré contre OTHON, pour s'attacher au Roy de France; il en fut puni par l'exil; la Ville de STRASBOURG eut un fort bien plus triste, s'il est vray, comme l'écrit Hermannus Æditus cité par Guilliman (x), qu'OTHON assiégéa cette Ville, & que le Roy de France, à qui elle vouloit rester fidelle, n'étant pas venu à son secours, elle fut forcée de se rendre au Roy de Germanie, qui raza ses murailles & fit passer son armée sur ses ruines par quatre routes differentes. Hermannus ajoute que de là est venu qu'on l'a nommée STRASBOURG, au lieu du nom de Silberthal qu'on luy donnoit auparavant. L'Auteur qui raconte ce fait singulier n'est pas d'un assez grand poids pour

Ruine prétenduë de STRASBOURG par Othon.

(p) WITIKINDE l. 2. apud MEIBORN. p. 648. ROSWITHA ibid. pag. 716. (q) LUITPRAND. (r) REGIN. contin. (s) WITIKIND. l. 2. (t) *In brevi utrisque clementer ignoscit, in sui gratiam suscepit & honori pristino reddidit.* WITIKIND. (u) REGIN. cont. An. 950. (x) GUILLIM. de Episcop. Arg. pag. 145.

Digitized by Google

pour mériter créance sur sa seule parole, & il ne donne pas une grande preuve de son erudition, en fixant au dixiéme siecle l'origine du nom de STRASBOURG.

OTHON devenu maître du Royaume de Lorraine, que le Roy de France son beau-frere ne pouvoit luy disputer dans la triste situation où se trouvoit son Royaume, fit la paix avec LOUIS, & vint luy même en France pour l'ayder à se maintenir sur le thrône. Il n'est pas de mon sujet d'entrer dans le détail de ce que fit OTHON pour le secours de LOUIS. Mais je ne dois pas omettre ce qu'il fit en Italie pour la délivrance d'Adelaïs cette sainte Imperatrice, à qui l'Alsace fut dans la suite redevable de tant insignes bienfaits, qui feront à jamais des monumens de sa piété & de sa religion.

Histoire de l'Imperatrice Adelaïs.

Adelaïs fille de Rodolphe II, Roy de Bourgogne & de Berte fille de Burckard Duc de Suabe, avoit épousé LOTHAIRE Roy d'Italie, avec cette condition que si ce Prince mouroit sans enfans mâles, le Royaume retourneroit à Adelaïs. LOTHAIRE étant mort d'un poison que Berenger luy donna dans un festin, elle pleura en Reyne vrayment Chrétienne son epoux qu'elle venoit de perdre à la fleur de son âge & aprés trois ans de mariage. A peine eut-elle essuyé ses larmes que Berenger luy offrit pour epoux son fils Adelbert: le crime qui venoit de luy enlever LOTHAIRE, luy fit écouter avec horreur la proposition de celuy qui l'avoit empoisonné. Berenger picqué de ce refus se mit à la tête d'une nombreuse armée, & vint assieger Pavie où Adelaïs s'étoit renfermée. L'intrépide fermeté de cette Princesse rendit le siege long & difficile; mais enfin la famine força les habitans de se rendre, & Adelaïs vit plutôt prés d'elle Berenger & Adelbert, qu'elle ne sçût qu'ils étoient entrez dans la ville. Mais son courage la rendit toûjours également inflexible aux propositions d'un mariage, qu'ils tâcherent par toutes sortes d'artifices de luy faire goûter. Berenger furieux de voir qu'Adelaïs manquoit à sa victoire, la fit charger de fers & l'envoya prisonniere dans un Château situé sur le Lac de Garde. Aprés quelque tems d'une dure prison, aydée des conseils de son Aumonier nommé Martin, elle fut assez heureuse pour tromper la vigilance de ses Gardes. Elle échappa & suivie d'une seule domestique, elle passa le Lac dans une barque: elle sçût même éviter les Officiers de Berenger, qui eurent ordre de la poursuivre. Le jour elle demeuroit cachée dans une caverne, ou dans les bleds, & n'ayant pour toute nourriture que celle qui luy fut fournie par un pauvre Pêcheur, elle marchoit pendant la nuit du côté de Regio, où elle esperoit trouver un azyle auprés de l'Evêque Adalard. Elle y arriva en effet, mais l'Evêque n'osant se charger de la retenir dans son Palais, sous prétexte qu'elle n'y seroit pas en sûreté, la fit conduire dans le Château de Canose auprés d'Athon Marquis de Toscane oncle de cette Princesse, qui la reçut avec la tendresse d'un pere, & ne perdit pas un moment pour mettre sa place en état de soutenir les efforts de Berenger, qu'il prévoyoit bien ne devoir pas tarder de le venir assiéger En même tems il donna avis à OTHON Roy de Germanie de la triste situation où se trouvoit la jeune Princesse. Il luy écrivit que l'occasion étoit favorable pour s'emparer du Royaume d'Italie, & la délivrer d'un Tyran que tous les Peuples avoient en horreur; que par toutes les loix ce Royaume appartenoit à Adelaïs, dont il connoissoit la beauté & le merite; qu'il le supplioit de venir au secours d'une Princesse qui n'étoit persecutée que par ce qu'elle n'avoit pas voulu s'unir au meurtrier de son mary, & qui se croiroit heureuse si elle pouvoit epouser son liberateur, & avec sa foy luy donner une Couronne. Cette lettre eut tout l'effet qu'Athon en pouvoit esperer; OTHON passa les Alpes avec une armée de cinquante mille hommes, & aprés avoir pris Verone, il marcha en diligence pour obliger Berenger à lever le siege de Canose. Les avenües de cette place étoient si exactement gardées par les troupes ennemies, qu'il ne fut pas possible à l'espion qu'OTHON avoit chargé d'une de ses lettres, de pénétrer dans Canose, & d'avertir Athon & Adelaïs que le secours approchoit. Mais il s'avisa d'un expedient, qui luy reüssit: ayant attaché à une fléche la lettre & le cachet d'OTHON, il la fit voler dans la place. La nouvelle de l'arrivée des Allemands y répandit la joye; Berenger au contraire en fut effrayé, de sorte qu'au lieu d'attendre l'ennemy, il décampa & leva le siege pour se porter dans les endroits où il croyoit sa présence plus necessaire, pour conserver sa Couronne.

Adelaïs ayant recouvré sa liberté, vint incessament se jetter aux pieds de celuy à qui elle devoit ses biens & sa vie. OTHON épris de la sagesse, encor plus que de la beauté de cette Princesse, l'épousa

pousa, & sans perdre de tems il marcha avec elle en grand appareil pour faire le siege de Pavie, qu'il réduisit au mois d'Octobre sous son obeïssance (y). Il voulut qu'Adelaïs y entrât comme en triomphe, & qu'elle fût retablie dans tous ses droits. Aprés cette expedition qui rendit OTHON maître de toute l'Italie, il retourna en Allemagne pour y travailler au bien de la religion & de l'Eglise. C'est dans cette vuë qu'il tint un Concile à Ausbourg en 952, Indiction 10, le VII des Ides d'Août & la 16 année du regne d'OTHON (z). Ce Prince se trouva dans cette assemblée, composée des Evêques d'Allemagne & d'Italie au nombre de 22, à la tête des quels étoit Frideric Archevêque de Mayence, qui par erreur est nommée *Frieuthericus* dans les actes du Concile. Uthon, que les mêmes actes nomment Voton, Evêque de STRASBOURG, & Godefroy Evêque de Spire y assisterent. On y fit onze Canons pour la réforme de la Discipline Ecclesiastique, dans les quels les Peres s'expliquent sur tout avec force, sur le celibat des Evêques, des Prêtres, des Diacres, & des Soudiacres, & sur la regularité des Moines & des Sanctimoniales. L'assistance d'Uthon à ce Concile tenu par les ordres d'OTHON, fournit une nouvelle preuve que STRASBOURG & l'Alsace étoient alors soumises au Roy de Germanie. Le mariage d'OTHON avec Adelaïde y fit naître les années suivantes de nouveaux troubles.

Concile d'Ausbourg, ou assiste l'Eveque de STRASBOURG.

Luitolfe, que le Roy OTHON avoit eu de sa premiere Femme nommée Eudith, chagrin devoir que son Pere avoit épousé Adelaïde, qui luy avoit donné un Fils avant même que la premiere année de ses nopces fût expirée, se retira en Saxe, où ne dissimulant pas pas son mécontentement à ses amis, il travailla à former une ligue, dans laquelle il n'eut pas de peine à faire entrer Conrad gendre d'OTHON, qui souffroit avec peine que ce Roy peu attentif aux services qu'il venoit de luy rendre en Italie, eût donné à Henry Duc de Baviere le Marquisat de Frioul & de Verone, & quelques autres terres d'Italie. Ainsi l'ambition & l'interêt plus forts que tous les sentimens de la nature, souleverent contre le Roy de Germanie & son Fils & son Gendre. Ces deux Confederez sçûrent, sur tout par les intrigues de l'Archevêque de Mayence Frideric, grossir leur parti avec un si grand secret, qu'OTHON qui ne se défioit de rien ne craignit pas de passer le Rhin & de venir en Alsace, goûter les douceurs de la paix dans une Province qu'il regardoit comme sa conquête. Adelaïde & Berte sa mere, furent du voyage; le séjour de l'Alsace parut avoit de grands agrémens & pour l'une & pour l'autre: Berte y reçut de la liberalité d'OTHON l'Abbaye d'Erstein, que le continuateur de Reginon nomme par meprise Merenstetn (a). Et nous verrons dans la suite qu'Adelaïde elle même voulut, comme sa mere, fixer sa demeure dans cette Province.

Conjuration contre OTHON I. il vient en Alsace.

An. 953.

OTHON en sortit pour aller celebrer la Fête de Pasques dans sa Maison Royale d'Ingelheim, où ayant appris que Luitolfe & Conrad se mettoient en mouvement avec une troupe de Conjurez, qui travailloient à fortifier quelques Châteaux dont ils s'étoient emparez, il sortit d'Ingelheim où il ne se croyoit pas en sûreté, & vint à Mayence, dont l'Archevêque Frideric eut peine à luy ouvrir les portes. De là ils s'embarqua sur le Rhin & se rendit à Cologne où s'étant assûré de la fidélité des principaux Seigneurs du Royaume de Lorraine, il passa dans la Saxe, & assembla bientôt une nombreuse armée avec laquelle il se disposa de retourner sur le Rhin. Les rebelles avoient sur tout dessein de se rendre maîtres de l'Alsace, dans l'esperance que les mécontens du Royaume de Lorraine se reveilleroient, & viendroient les joindre. L'Archevêque de Mayence Frideric quitta sa Ville Episcopale, aprés avoir fait entrer les habitans dans son parti, & vint luy même se jetter dans Brisach, que l'historien dont nous aprennons ces faits, apelle la retraite ordinaire de ceux qui conspiroient contre Dieu & contre le Roy (b). Il y demeura tout l'Eté, tandis qu'OTHON assiégeoit Mayence. Les ravages que Luitolfe & Conrad firent dans la Baviere, l'obligerent de le lever. La valeur & la clemence d'OTHON mirent fin à ces troubles. Frideric mourut l'année suivante, Luitolfe obtint grace de son Pere, Conrad se soumit, & OTHON ne fut plus occupé en Allemagne qu'à chasser les Hongrois, qui s'y étoient jettez. Conrad fut tüé en combattant contre eux, Luitolfe ne luy survéquit que peu d'années. De sorte qu'OTHON II. Fils de la Reyne Adelaïde, n'eut plus de concurrent pour succéder à son Pere.

An. 954.

OTHON ne voulant pas différer de luy assûrer sa Couronne, le fit reconnoitre

OTHON associe son fils au Royaume.

(y) REGIN. Contin. 951. (z) Concil. HARDUIN. 952. (a) REGIN. Contin. (b) *Brisacum Castrum latibulum semper Deo Regique rebellantium.* REGIN. Cont.

Digitized by Google

noître Roy de Germanie, dans une Diéte qu'il tint à Worms, lorsqu'il se disposoit à son second voyage d'Italie. OTHON II. qui n'avoit à peine que six ans, fut couronné à Aix-la-Chapelle & OTHON son Pere partit pour l'Italie, laissant son Fils sous la tutelle de l'Archevêque de Mayence Wilhaume son autre Fils. Il n'est pas de mon sujet de raconter les expeditions d'Italie, où OTHON se fit couronner Empereur: il y repassa une troisiéme fois, & ce fut dans ce séjour qu'il y fit, qu'OTHON II. qui n'avoit que douze ans reçut la Couronne Imperiale des mains du Pape JEAN XIII, sans cependant que son Pere luy cédât la sienne, s'étant contenté de l'associer à l'Empire (c).

L'Imper. Adelaïde obtient des terres en Alsace.

Adelaïde qui ne se laissa jamais éblouïr par les pompes de la Cour, profita de la haute élevation de son fils, pour en obtenir un lieu où elle pût finir ses jours dans une sainte retraite. Comme l'Alsace avoit toûjours eu pour elle des agrémens singuliers, c'est cette Province qu'elle choisit pour le lieu de son repos, en cas qu'elle survéquit à l'Empereur son epoux. Ce fut à la priere de son fils OTHON II, qu'elle obtint d'OTHON I, diverses Seigneuries telles que sont Hochfeld, Schweighoff & Seltz situées en Alsace dans la Comté du Comte Hugues, avec les Eglises, les terres, les serfs, la chasse & généralement tout ce qui appartenoit à ces Seigneuries, pour les posséder en toute propriété, & en disposer comme de son propre héritage. Les lettres de cette donation rapportées par Freherus, Meibomius & d'autres celebres Auteurs, font datées du 16 des Calendes de Decembre 968, & du regne de l'Empereur OTHON I. la 33. Othon y prend la qualité d'OTHON le Grand, & son fils OTHON y est nommé Empereur. Rutger souscrivit ces lettres en qualité de Chancelier, à la place du Grand Aumônier Hatton Archevêque de Mayence.

OTHON I. étant mort, la jalousie de l'Imperatrice Théophanie femme d'OTHON II, obligea Adelaïde de quitter la Cour de son fils, elle ne pensa plus qu'à s'exercer dans les œuvres de la piété & de la charité chrétienne. St. Odilon qui vivoit de son tems, & qui a écrit sa vie, nous apprend qu'elle répandit des bienfaits sans nombre sur divers Monasteres de Chanoines, de Moines & de Sanctimoniales. Elle en fonda dans l'Italie, la Saxe & dans le Royaume de Bourgogne (d). Mais elle distingua toûjours l'Alsace. Elle obtint en 977. de son fils OTHON II. la confirmation des privileges de l'Abbaye de Mourbach dont elle augmenta les biens. Elle fonda dans la haute Bourgogne, l'Abbaye de Peterling ou Payerne, & mit dans sa dépendance le Prieuré de S. Pierre de Colmar, qui doit sur ce titre reconnoître sainte Adelaïde pour sa fondatrice. Dans le changement de Religion, les Bernois s'étant emparez de Payerne, vendirent le 19 Avril 1575 à la Ville de Colmar, le Prieuré de St. Pierre pour la somme de vingt sept mille florins. Le Roy LOUIS XIV. la racheté, & à gratifié de ses revenus les Comtes Domiciliaires de la Cathedrale de STRASBOURG. Mais le lieu de Seltz situé en Alsace environ dix lieuës au dessous de STRASBOURG & en deçà du Rhin fut toûjours pour Adelaïde un lieu de prédilection. Elle fit mettre cette petite ville au nombre des villes libres & Imperiales en 988. Douze ans avant sa mort, elle y bâtit à l'honneur des saints Apôtres Pierre & Paul, un admirable Monastere, pour me servir des termes de l'auteur de sa vie; elle y mit des Religieux qui suivoient la regle de saint Benoit, sous la conduite de l'Abbé Ezzeman homme habile qu'Adelaïde avoit pris pour son maitre dans l'étude de la sagesse chrétienne. Elle donna à ce Monastere, un vaste terrain environné de bornes, qu'on reconnoit encor aujourd'huy sous le nom des terres de sainte Adelaïde. Son petit fils OTHON III. prit cette Abbaye sous sa protection, par ses lettres du 4 Janvier 992, faisant défense à tous Ducs, Comtes & autres Seigneurs de l'Empire de troubler cette Abbaye, & d'exercer sur elle aucune jurisdiction. L'Empereur HENRY II. confirma ces privileges en 1002, dés qu'il fut monté sur le thrône d'OTHON III. Enfin Adelaïde ayant fini ses jours le 16. Decembre 999, cette sainte Imperatrice fut inhumée dans l'Eglise de Seltz qu'elle avoit magnifiquement bâtie & enrichie d'ornemens precieux, & sa memoire devint toûjours plus celebre par le grand nombre de miracles qu'elle y opera. Le tems n'a pas respecté un si auguste monument de la religion de notre Sainte. Le Rhin a englouti l'Eglise & le Monastere. Les Religieux ayant abandonné la regle de saint Benoit, devinrent sur la fin du 15 siecle de mauvais Chanoines, comme parle Tritheme, & dans les révolutions de religion embrasserent la doctrine des nou-

Bienfaits d'Adelaïde dans l'Alsace, à Mourbach, à S. Pierre de Colmar, sur tout à Seltz.

S 3

(c) LAMBERT. Schafburg. Chron. (d) FREHER. Origin. pal. p. 2. pag. 78. MEIBOM. T. I. rerum Germ. pag. 752. ECKARD. orig. Habspug. TOLN. Hist. palat. (e) Anecdota MARTEN.

nouveaux Sectaires. Louis XIV. enfin de concert avec l'Evêque de Strasbourg le Cardinal Guillaume de Furstemberg à fait des débris de ce Monastere un nouveau benefice, qui a été uni au College des Jesuites de Strasbourg, dans l'esperance qui suivant les vuës de la sainte fondatrice Adelaïde, on feroit de ces revenus un usage propre à soutenir la Religion & à faire croitre la pieté dans la Province d'Alsace.

HISTOIRE

Digitized by Google

HISTOIRE D'ALSACE
SOUS LES ROYS DE GERMANIE ET SOUS LES EMPEREURS.
LIVRE TREIZIEME.

Utho III. & Erkembalde Evêques de STRASBOURG.

ROthardus Evêque de STRASBOURG étant mort en 950. son siége fut rempli par Udo ou Utho III de ce nom. Il étoit fils du Comte Udo qui se rendit fameux par sa fidelité & son courage, pour soutenir les interêts du Roy de Germanie OTHON I, dans la guerre dont nous avons parlé. Ce Comte mourut en 949, & suivant les apparences ce fut pour recompenser les services du pere, que le fils fut élévé l'année suivante sur le siege de STRASBOURG. La noblesse & la capacité d'Utho le rendoient digne d'une si grande place. Il étoit neveu non pas de Henry, comme l'a cru Vossius (a), mais d'Herman Duc de Suabe, & signala sa capacité en écrivant la vie de ses Saints prédecesseurs Amand & Arbogaste. Le tems nous a fait perdre cet ouvrage, aussi bien que les livres que cet Evêque laissa à la Biblioteque de son Eglise. Son attachement pour OTHON procura à la Ville de STRASBOURG une tranquillité constante, & son zele pour le bien de son Diocése l'engagea à s'associer deux ans avant sa mort Erkembalde qu'il avoit fait Prétre, pour l'aider à remplir le Ministere Episcopal. Utho mourut en 965, le 6 des Calendes de Septembre, aprés quinze ans d'Episcopat, & laissa sa place à Erkembalde. Wimphelingius & Guilliman semblent s'accorder à croire qu'Erkembalde gouvernoit l'Eglise de STRASBOURG dés l'an 964. Le premier le met au nombre des Evêques qui accompagnerent cette année en Italie le Roy OTHON avec la Reyne Adelaïde, du tems de LEON VIII. Mais le continuateur de Reginon ne le met pas dans cette liste. Guilliman de son côté s'appuye sur une bulle du Pape LEON VIII. où il est parlé de la consécration de la Chapelle de Notre-Dame des Hermites, que le Pape ratifia du consentement de plusieurs Evêques, entre lesquels Erkembalde est nommé Evêque de STRASBOURG. Cette bulle est datée de l'an 994, date qui doit paroitre suspecte, puisque cette bulle nomme comme Archevêque de Mayence Hatton, qui d'Abbé de Fulde ne commença à occuper ce siege qu'en 968, aprés la mort de l'Archevêque Wilhaume fils du Roy OTHON. Ces réflexions doivent, ce semble, déterminer à fixer le commencement de l'Episcopat d'Erkembalde à l'an 965, aprés la mort de son prédécesseur Uthon. Cette date est marquée dans le Necrologe de Fulde, dont Mr. Leibnits vante beaucoup l'excellence. Erkembalde avoit dés son enfance cultivé les belles lettres, & il nous reste encor quelques vers de ses poësies, qui nous font mieux sentir sa pieté que son talent pour ces sortes d'ouvrages. Mais il travailloit dans un tems où le goût n'étoit pas exquis. Il aimoit les livres & il laissa à la Biblioteque de son Eglise ceux qu'il avoit ramassez, entre les quels étoient saint Ambroise, saint Jérôme, la concordance des quatre Evangiles & les vies de plusieurs Saints. Outre les Eloges qu'il à faits en vers de plusieurs Evêques de STRASBOURG, nous voyons encor dans quelques fragmens de ses ouvrages, d'insignes marques de sa dévotion & de son humilité. Toute l'Allemagne étoit pleine de vénération pour luy; on compte jusqu'à dix-sept Evêques, à qui il imposa les mains, & il consacra jusqu'à six-vingt tant autels que Chapelles, entre lesquelles sont celle de Maurmunster, & celle de Schuteren

(a) Voss. de Histor. latinis. Schafnaburgens.

teren qui fut rétablie aprés un incendie qui la consuma toute entiere. Le Pape JEAN XIII. luy marqua l'estime singuliere qu'il faisoit de sa vertu, dans la lettre qu'il luy écrivit pour l'assûrer qu'il étoit prêt de luy accorder toutes les graces qu'il pouvoit attendre du siege Apostolique (*b*). Erkembalde n'avoit pas moins de crédit dans la Cour des Empereurs, sur tout auprés d'OTHON II, qui luy donna une éclatante marque de sa bienveillance, en confirmant à sa priere les privileges que les Empereurs ses prédecesseurs avoient accordez à l'Eglise de STRASBOURG. Ces lettres que nous avons en main tirées des Archives de Saverne, sont datées du huit des Ides de Janvier, de l'année depuis l'Incarnation 982, indiction 10, la 15 année de l'Empire d'OTHON II, & la 25 de son regne, qu'il compte sans doute depuis la mort de son frere Luitolfe mort en 957. Par ces lettres l'Empereur ordonne, conformément à ce que ses prédecesseurs avoient déja préscrit, que dans la suite aucun Duc, Comte, Vicaire ou quelque Juge que ce soit n'exerce aucune jurisdiction dans la Ville de STRASBOURG, ni dans ses Fauxbourgs, à la réserve du Juge que l'Evéque aura choisi; voulant en outre que l'Evéque de STRASBOURG, ses successeurs & ses sujets soient sous la protection & la défense des Empereurs, sans qu'aucun en aucune occasion puisse s'y opposer.

Confirmation des Privileges de l'Eglise de STRASBOURG.

Telle avoit été depuis quelques années la politique des Empereurs, qui pour s'attacher plus étroitement les Evéques, dont le crédit étoit grand dans tout l'Empire Chrétien, & contrebalancer la puissance des Ducs & des Comtes, qui se soulevoient aisement contre leurs Souverains, avoient accordé aux Evéques une espece de superiorité, qui les rendoit absolument indépendans de tout autre Seigneur que des Empereurs. Ainsi suivant le sentiment du sçavant P. Daniel (*c*) quelques Villes Episcopales, qui sont sur les bords du Rhin, de la Meuse & de la Moselle, furent comme separées de Royaume de Lorraine & données en Seigneuries sous la dépendance & la protection des Empereurs, aux Evéques de ces Villes, ou par Bruno Archevéque de Cologne que son frere OTHON I. avoit crée Duc du Royaume de Lorraine, ou par l'Empereur OTHON luy même, & par leur Pere HENRY l'Oiseleur; & c'est par là que les Archevéques de Tréves & de Mayence, & que les Evéques de Metz, de STRASBOURG, de Spire, & tant d'autres sont devenus de si puissans Seigneurs.

Les Evéques ne furent pas les seuls qui reçûrent une pareille faveur de l'Archevéque Brunon: chargé de l'administration du Royaume de Lorraine en qualité de Duc (*d*), sa sagesse luy fit ménager les Seigneurs du païs; mais comme de tout tems ils avoient été disposez a la revolte, il affoiblit leur puissance en la partageant. C'est dans ces vuës qu'il divisa le Royaume de Lorraine en deux parties, dont l'une fut nommée la Basse-Lorraine, & l'autre la Haute-Lorraine, qui confinant au Luxembourg & à la Franche-Comté, comprenoit presque tout le cours de la Moselle, & de là fut nommée la Lorraine Mosellane. Brunon la donna en fief à un certain Comte Frederic, à qui le P. Daniel donne le titre de Duc d'Alsace, Frodoard l'appelle Duc de Lorraine (*e*), & Sigebert Duc de la Lorraine Mosellane (*f*), qui mourut sans laisser d'enfans mâles. Mais je ne trouve dans aucun ancien Historien, ni qu'il ait porté le titre de Duc d'Alsace, ni que cette Province ait été soumise à son gouvernement: elle ne fut pas du moins longtems sous la dépendance des Ducs de la Lorraine Mosellane, n'y ayant pas lieu de douter qu'elle n'ait été bientôt mise sous la dépendance des Ducs d'Allemannie ou de Suabe. Comme ce fait doit donner du jour à divers points de l'histoire d'Alsace, & fixer l'Epoque de la domination des Seigneurs Allemands sur cette Province, j'ay crû qu'il étoit nécessaire de le développer.

Division du Royaume de Lorraine.

Burchard avoit été choisi par les Seigneurs de Suabe pour être leur premier Duc (*g*). Herman luy succéda en 926, suivant Herman Contract (*h*). Le Duc Hermant laissa son Duché en 984, à Luitolfe son gendre fils de l'Empereur OTHON I. Luitolfe mort en 957, eut pour successeur Burchard II. Otto fils de Luitolfe luy succéda en 973, & gouverna la Duché de Suabe pendant neuf ans, aprés lesquels Conrad I. prit

Ducs de Suabe & d'Alsace.

(*b*) GUILLIM. de Episcop. Argent. (*c*) Hist. de Franc. LOTHAIRE Edition nouvelle pag 391. (*d*) *Cui Bruno frater Regis succedens totius Lothariensis regni Ducatum suscepit.* Contin. REGINON. ad ann. 953. Vita Brunon. per RATGERUM n. 17. & 35. apud script. Brunsvicens. rerum LIBNITZII Tom. 1. (*e*) *Coram Friderico Lothariensium Duce.* FRODOARD. Chron. ann. 963. (*f*) *Friderico Mosellanorum Duce mortuo.* SIGEB. Chron. an. 1033. (*g*) *Suevia principum assensu statuitur Alemannis Dux primus Burkardus.* ECKARD. junior apud GOLDAST. T. I. p. 1. pag. 45. (*h*) *Conrado Alemannorum & Alsatiorum Duce Glorioso.* Anecdoct. MARTEN, T. I. HERM. Contract, idem.

prit en 982, sa dignité & sa place. C'est luy qui, comme je croy, porta le premier tout à la fois le titre de Duc de Suabe & d'Alsace; du moins on luy donne ce titre dans une ancienne chartre tirée de l'Abbaye de Mourbach datée du 4 des Ides d'Octobre de l'an 988, la cinquiéme année du regne d'OTHON III. Aprés sa mort Herman II fut en 997, reconnu Duc de Suabe & d'Alsace, suivant Hepidannus (*i*). Ce Duc ne tardera pas de faire parler de luy dans notre Histoire.

Tandis que l'Alsace changeoit ainsi de maitres au gré des Empereurs, la France voyoit avec peine qu'on luy eût ravi une Province, qui faisant partie du Royaume de Lorraine, appartenoit à ses Roys comme descendans & heritiers de CHARLEMAGNE: mais les guerres civiles qui armoient en France les Grands du Royaume contre leur Roy, suspendoient toûjours le dessein qu'il eût pû former, de recouvrer un si riche heritage. LOTHAIRE, qui avoit succédé à son frere LOUIS d'Outremer, guidé par les conseils de sa mere Gerberge sœur de l'Empereur OTHON I, s'appliqua dés le commencement de son regne à appaiser les troubles de son Etat: il y reüssit & son Epitaphe luy fait honneur d'avoir pû reünir les esprits des Seigneurs François, & de les avoir soumis à ses ordres (*k*). LOTHAIRE joüissant dans son Royaume d'une profonde paix, attendoit le moment propre à reconquérir ce qu'on avoit enlevé à ses prédécesseurs en deçà du Rhin. Déja l'Empereur OTHON I étoit mort en 973: OTHON son fils luy avoit succédé; comme sa puissance n'étoit ni si bien établie, ni si redoutable que celle d'Othon son pere, l'un des plus grands Princes qui eût porté la Couronne Imperiale depuis CHARLEMAGNE, il fut moins respecté, & la guerre commença dans la Basse Lorraine à l'occasion de la Comté de Haynault, dont le Comte Raynier au long cou, avoit été dépoüillé par Brunon Archevêque de Cologne & Archi-Duc de Lorraine. Dés qu'OTHON eut les yeux fermez les deux fils de Raynier qui s'étoient retirez en France, travaillerent à rentrer dans l'héritage de leur Pere, & s'étant mis à la tête de quelques troupes, ils marcherent contre Garnier & Raynold à qui l'Empereur

An. 977. avoit donné leur Comté. La France les soutint avec tant de succés, qu'ils chasserent les deux Comtes, & se mirent en possession de la Comté de Haynault qu'on leur avoit enlevée.

CHARLES frere de LOTHAIRE Roy de France, accepta la Basse-Lorraine en fief.

Cette conquête étonna l'Empereur, qui craignant que la France ne pensât à pousser plus loin ses entreprises sur le Royaume de Lorraine, prit un parti qu'une habile politique luy suggéra, pour arrêter les desseins que le Roy LOTHAIRE pourroit former contre luy. Il fit offrir à Charles frere de Lothaire la Duché de la Basse-Lorraine, à condition de l'hommage, & de le tenir comme mouvant de la Couronne de Germanie. Charles reçut cet offre; mais en l'acceptant il se brouilla avec le Roy son frere, & se rendit odieux à toute la France, où l'on vit avec indignation le frere du Roy de France se rendre vassal du Roy de Germanie. LOTHAIRE offensé de ce que ce traité s'étoit fait sans sa participation, crut l'occasion favorable pour faire valoir ses anciens droits; il rentra brusquement dans le Royaume de Lorraine, qu'il soumit à son obeïssance (*l*), & aprés avoir reçu à Metz les hommages de tous les Seigneurs du païs, il continüa sa marche, & vint au moment qu'on s'y attendoit le moins à Aix-la-Chapelle, où il arriva dans le tems que l'Empereur étoit sur le point de se mettre à table. L'Empereur fut obligé de prendre la fuite pour se mettre en sûreté avec l'Imperatrice. LOTHAIRE fut reçu dans Aix-la-Chapelle, où il dina de ce qu'on avoit préparé pour l'Empereur, & ne quitta le païs qu'aprés avoir fait par tout de grands ravages.

OTHON s'avance en armes jusqu'à Paris, & est contraint de se retirer.

OTHON résolu de se venger, vint à son tour dans la Champagne à la tête d'une armée tres nombreuse, & portant la désolation par tout, il s'avança jusqu'à Paris dont il brula les Fauxbourgs. Mais sur l'avis qu'il eut que LOTHAIRE avec HUGUES Capet & le Duc de Bourgogne marchoient pour luy fermer le retour, il se hâta de décamper & prit sa route du côté de Soissons. Le Roy, avec HUGUES Capet & le Comte d'Anjou, atteignit l'armée Imperiale au passage de la riviere d'Aine: l'Empereur précipitant sa retraite & ne connoissant pas les guez, perdit beaucoup de gens ou tüez ou noyez, & laissa aux François la plus grande partie de ses bagages. LOTHAIRE ne cessa pas de le poursuivre jusqu'à ce qu'OTHON ayant mis la Meuse entre son armée & celle de France, il eût trouvé le moyen

(*i*) *Dux Alemanniæ & Alsatiæ.* HEPIDAN. (*k*) Apud DUCHESNE T. 2. Hist. Franc. pag. 628. (*l*) *Lotharingiam intrat & eam subditione sua redigit.* Chron. NANGII an 978. apud DUCH. T. 1.

de sauver ce qui luy restoit de troupes. La paix se fit l'année suivante, à condition que l'Empereur demeureroit en possession du Duché de Lorraine (*m*), mais qu'il reconnoîtroit le droit que la Couronne de France avoit sur ces païs là, & qu'il ne le posséderoit qu'en fief. Cette paix fut faite contre l'avis des principaux Seigneurs du Royaume de France & sur tout de HUGUES Capet & de Henry son frere Duc de Bourgogne, qui croyoient le Roy en état de réünir toute la Lorraine à sa Couronne, s'il avoit voulu continüer la guerre.

An. 979. Lorraine donnée en fief au Roy de Germanie.

Sigebert sur ce point d'histoire, s'explique d'une maniere bien differente de celle de Guillaume de Nangis; & si on veut l'en croire, LOTHAIRE par le traité qu'il conclut avec Othon, renonça absolument à la Lorraine (*n*). Ces termes marqueroient précisément l'époque où la France auroit absolument cédé ses droits sur l'Alsace renfermée dans le Royaume de Lorraine, si le témoignage de Sigebert ne paroissoit pas trop suspect aux Sçavans (*o*), lorsqu'il s'agit des interêts de la France; il a cependant ses partisans sur le point que nous examinons. D'autres Auteurs soutiennent au contraire, qu'on doit plus s'en fier à Guillaume de Nangis. Pour prendre parti sur la diversité de ces opinions, il seroit necessaire d'avoir en main les termes du traité, dont aucun Historien n'a conservé aucun fragment: mais à en juger par les suites, ne doit-on pas croire que LOTHAIRE & ses successeurs au thrône de France, n'avoient pas renoncé à celuy de Lorraine, n'ayant jamais laissé échapper l'occasion de le recouvrer, dés que la situation de leurs affaires leur permit d'agir: Et nous ne voyons pas qu'on opposât à leurs entreprises la foy des traitez, & la prétendue rénonciation de LOTHAIRE. On pourroit établir ces faits sans recourir à d'autres témoignages qu'à celuy de Sigebert. En effet OTHON II étant mort en Italie, Henry Duc de Baviere essaya de s'emparer de la Couronne Imperiale; il prétendit du moins qu'on ne pouvoit luy contester l'administration des affaires de l'Empire pendant la minorité du fils d'Othon, qui n'étoit qu'un enfant, & qu'il avoit trouvé moyen de retenir en prison. Cette circonstance & le bas âge d'OTHON III, firent croire à LOTHAIRE que le tems étoit favorable pour se rendre maître du Royaume de Lorraine (*p*); il se saisit de Verdun, & fit prisonnier le Comte Godefroy. Cette guerre finit presqu'aussitôt qu'elle eut commencé. LOTHAIRE rendit Verdun & le Comte Godefroy, & la mort qui le surprit le 2 Mars 986, ne luy laissa pas le loisir d'executer les desseins qu'il avoit formez. LOUIS V. luy succéda & ne regna qu'un peu plus d'un an; il ne laissa pas d'enfans, & fut le dernier Roy de France de la ligne masculine de CHARLEMAGNE. Charles son oncle Duc de la Basse Lorraine devoit naturellement luy succéder; mais HUGUES Capet fut mis sur le thrône par les Seigneurs François, picquez de voir que Charles avoit eû la lâcheté de se rendre vassal de l'Empereur OTHON II; ce qui à leur avis deshonnoroit le sang de CHARLEMAGNE.

Tentatives des Roys de France pour recouvrer le Royaume de Lorraine.

An. 983.

HUGUES Capet ne pensa qu'à établir en France sa nouvelle domination; mais ROBERT son fils prit des mesures pour recouvrer le Royaume de Lorraine (*q*). Pendant tous ces efforts que faisoit la France pour réparer la perte qu'elle avoit faite, l'Alsace étoit tranquille & son éloignement la mettoit à couvert des incursions & des entreprises des François (*r*).

Hugues Capet.

Nous avons vû que l'Evéque Erkembalde avoit commencé à remplir le siege de STRASBOURG en 965, & qu'en 982 il avoit obtenu de l'Empereur OTHON II, un insigne privilege pour son Eglise; le tems de sa mort est marqué au 6 des Ides d'Octobre 991, dans le Necrologe de Fulde. Wimphelingius, Guilliman, & aprés eux divers Auteurs luy donnent pour successeur Baldus, qui laissa son siege à Wilderold ou Wideroff. Il ne nous reste aucun monument qui nous instruise ni des actions ni de la durée de l'Episcopat de Baldus. La plus part de ceux qui nous parlent de Wilderold, en font un portrait qui fait honneur à sa mémoire. On en trouve qui assûrent qu'il étoit de la famille Imperiale; il avoit du moins un grand crédit auprés d'OTHON III, & si on en croit la Chronique d'Ebermunster, il luy confia le gouvernement de l'Alsace, lorsque cet Empereur marcha en Italie pour assieger Milan en 995 (*s*). Ce fut à peu prés dans la méme année que Wilderold con-

Wilderold Evêque de Strasbourg.

(*m*) *Deditque Othoni in Beneficium Lotharingiæ Ducatum.* NANG. (*n*) *Rex Lotharius Lotharingiam abiurat.* SIGEB Chron. an. 980. (*o*) BLONDEL, CHANTEREAU. (*p*) *Lotharius Rex Francorum ad invadendam Lotharingiam rursùs laborans.* SIGEB. an. 984. (*q*) *Robertus Rex Francorum ad invadendam Lotharingiam animum intendit.* SIGEB. an. 1026. (*r*) Ibid. an. 1036. (*s*) Anecdot. MARTEN. T. 3. pag. 113

Digitized by Google

consacra l'Eglise de Seltz, à la priere de l'Imperatrice Adélaïde. Il donna de la part de l'Empereur, pour Abbé au Monastere d'Ebermunster, Baudesius que les Moines avoient choisi, mais qui reçut son investiture des mains de l'Evêque de STRASBOURG, qui voulut bien confirmer les privileges de ce Monastere: son successeur Alewicus fait Evêque de STRASBOURG en 1000, suivant Herman Contract, n'en usa pas de même à l'égard de cette Abbaye: voyant que les Moines avoient osé se donner un Abbé nommé Rodolphe, il entra violemment dans le Monastere, & se saisit du thresor de l'Eglise. La Chronique que nous avons citée (*t*), prétend que saint Maurice avec quelques soldats de sa legion vint pendant la nuit enlever l'Evêque de son lict, & le jetter hors du Monastere: de là porté sur une barque à STRASBOURG, il fut pendant prés d'un an rongé des goutes, & par surcroit de punition dévoré par les rats. Une vieille Légende rapportée par Schilter (*u*), raconte que l'Evêque Wilderoff prédécesseur d'Alewicus souffrit un châtiment pareil, mais pour une cause differente. Wilderoff, ditelle, jaloux de voir que son Eglise étoit déserte, tandis que tous les peuples accouroient à l'Eglise de saint Etienne de STRASBOURG, où les reliques de sainte Attale étoient honorées, voulut les enlever, ferma l'Eglise & chassa les Sanctimoniales de leur Monastere. Le Ciel ne tarda pas de venger l'insulte faite à la Sainte. Les chairs de Wilderoff tomberent par lambeaux; & déja à demi pourries elles furent dévorées par les souris & par les vers. Wimphelingius & Guilliman traittent l'avanture de l'Evêque Wilderoff, de fable & de conte ridicule: la Chronique d'ailleurs dément sur ce point le témoignage de la Légende; elle epargne & louë Wilderoff que la Légende fait impitoyablement périr. C'est trop de faire mourir coup sur coup d'une maniere si étrange deux Evêques de STRASBOURG. La Critique de notre siecle, pour ajouter foy à ces fortes de faits, voudroit des autoritez plus sûres que celle d'une Légende; ou d'une Chronique pleine d'ailleurs de mille méprises. Quoyqu'il en soit Alewicus, ou Alawicus, ou comme quelques Auteurs le nomment Altwicus, avoit été fait à Rome Abbé de Richnau (*x*). Le Pape GREGOIRE V voulut luy même le benir, & luy accorda differens privileges pour son Monastere. Il paroit qu'OTHON III avoit pour luy une considération singuliere, en l'honorant d'une de ses lettres datée du 22 Avril 998, où aprés luy avoir dit que rien n'est plus propre à maintenir les Religieux dans l'ordre, que le bon exemple & la regularité de celuy qui les gouverne, il l'exhorte à avoir une charité tres attentive à veiller aux besoins de ceux qui luy sont soumis; les Religieux mécontens étant pleinement dans leur tort, dés qu'on ne leur donne point d'autre lieu de se plaindre, que du soin qu'on a de leur faire observer la regle. Alewicus fut tiré de son Abbaye pour être Evêque de STRASBOURG, aprés la mort de Wilderoff arrivée en 999, suivant le Necrologe de Fulde (*z*). Alewicus le suivit de prés, étant mort en 1001. Werner devenu Evêque de STRASBOURG va fournir une abondante matiere à notre Histoire.

Alewicus Evêque de STRASBOURG.

Sous le Regne des Empereurs OTHON, la pluspart des Abbayes d'Alsace se maintenoint dans l'ordre: Mourbach & Weissembourg se distinguoient entre toutes. L'Abbé de Mourbach Berenger obtint d'OTHON le Grand, la confirmation des privileges de son Monastere, & l'Imperatrice Adélaïde en augmenta les biens. Hilmerius Abbé de la même Abbaye reçut de pareilles graces de l'Empereur OTHON III. OTHON I illustra encor plus l'Abbaye de Weissembourg en luy donnant pour Abbé Adelbert qu'il avoit tiré du Monastere de saint Maximin de Treves, pour aller prêcher l'Evangile aux peuples de la Russie, où il reçut des traitemens, qui font une partie de la Couronne des Apôtres. A son retour OTHON luy donna l'Abbaye de Weissembourg, où il soutint pendant quinze ans la regularité avec une édifiante sagesse (*a*). OTHON le choisit ensuite pour être le premier Archevêque de Magdebourg. Sanderade son successeur dans l'Abbaye, eut la douleur de la voir consumée par le feu, aprés avoir été pillée & ravagée par un certain Duc nommé Othon. L'Abbé Gisselarius, qui prit la place de Sanderade travailla avec zele à réparer les pertes que son Monastere avoit souffertes. Trithemе parle avec éloge d'Hederic Moine & Ecolâtre du Monastere de Weissembourg, qu'il dit avoir été tres habile dans la connoissance des Saintes Ecritures, & avoir composé divers ouvrages, dont le plus grand nombre a été perdu. Le même

Etat florissant des Abbayes de Mourbach & de Weissembourg.

(*t*) Chron. Novientus. (*u*) SCHILTER in KÖNIGSH. pag. 515. (*x*) HERM. Contract. 977. (*z*) Necrolog. Fuldens. apud LEIBNITZ, Tom. 3. rerum Bruns. pag. 766. (*a*) BRUSCHIUS de Monast. Germ.

méme Auteur ajoute que Rupert Moine de la méme Abbaye homme sçavant & de qualité, fut choisi en 996 par OTHON III, pour remplir le siege de Spire, aprés Balderic vingtiéme Evéque de cette Eglise. Je coule rapidement sur ces faits, pour donner place à ce qui s'est passé en Alsace sous le regne de l'Empereur HENRY que nous nommerons HENRY II, quoyqu'au fond il ayt éte le I. Empereur de ce nom, mais le second Roy de Germanie qui a porté le nom de HENRY.

A. 1002. Henry II. choisi Roy de Germanie. OTHON III étant mort en Italie en 1002, fut vivement regretté de ses sujets, qui l'aimoient à cause de son affabilité & de son amour pour la justice, & qui ne l'estimoient pas moins pour sa valeur & son habileté dans les lettres, & dans le metier de la guerre, qualitez qui dés ses premieres années luy firent donner le surnom de la Merveille du monde. Comme il n'avoit point laissé d'enfans, sa Couronne devint l'objet de l'ambition des plus puissans Seigneurs de l'Empire. Quatre sur tout y prétendoient, sçavoir Henry Duc de Baviere, à qui sa naissance sembloit donner plus de droit, puisqu'il étoit petit fils du Roy HENRY I, dit l'Oiseleur, & cousin issu de Germain de l'Empereur OTHON III, qui venoit de mourir. Herman Duc de Suabe & d'Alsace, titre que luy donne Ditmar Auteur contemporain (*b*), Prince riche & puissant, sage d'ailleurs & que sa bonté rendoit aimable, fut pressé par ses amis de disputer la Couronne à HENRY. Eckard Marquis de Turinge, qui s'étoit fait de la réputation dans les armées, se mit au nombre des concurrens. Theodoric Duc de Lorraine n'avoit pas moins d'ambition que luy, mais avant que de se déclarer, il vouloit voir de quel côté tourneroient les Peuples. Bernon Duc de Saxe, qui voyoit de plus prés les forces & les partisans du Duc de Baviere, ne voulut pas même se mettre au nombre de ses competiteurs. Eckard le plus vif de tous, se mit en marche avec ses troupes pour aller joindre Herman Duc de Suabe & d'Alsace; mais il fut surpris pendant la nuit dans une chaumiere où il fut attaqué par des gens qui étoient dans les interêts de Henry. Il ne put résister au grand nombre & fut tüé le 2 des Calendes de
A. 1002. May 1002: de sorte qu'Herman resta le seul rival de HENRY. Dés le commencement du mois de Juin ce Prince étant accompagné d'un grand nombre d'hommes choisis, sortit de la Baviere pour aller passer le Rhin à Vorms, & de là se rendre à Mayence, où il avoit résolu de se faire sacrer par l'Archevéque Willigise. Le Duc Herman informé de sa marche, s'avança avec ses troupes pour luy disputer le passage du Rhin. HENRY ne voulant pas risquer une action, feignit de s'en retourner en Baviere, comme s'il eût desesperé de pouvoir passer à Vorms. Cette contre-marche donna le change à Herman, qui se retira tandis qu'HENRY tourna sans bruit du côté de l'Abbaye de Laurisham, & se rendit à Mayence où il fut choisi, proclamé & couronné Roy de Germanie. Les Seigneurs de la France Orientale & de la Lorraine Mosellane, vinrent luy rendre leurs hommages; & les Archevéques de Mayence & de Saltzbourg, avec les Evéques de Ratisbonne, de STRASBOURG, & de Bâle s'y declarerent hautement pour luy.

Adelberon II, étoit alors Evéque de Bâle. Ditmar nomme Wicelinus l'Evéque qui occupoit le siege de STRASBOURG (*c*): mais je croy qu'il y a erreur dans le texte de cet Auteur, & qu'au lieu de Wicelinus il faut lire Wernherus. L'Annaliste des Benedictins a fait une semblable correction dans un diplóme de 1006, donne à Neubourg par le Roy HENRY dont nous parlons, où il prétend qu'au lieu de Witelinus il faut lire Wernherus (*d*). Aucun catalogue des Evéques de STRASBOURG ne parle de Wicelinus; & tous marquent que Wernherus succéda à Alewicus. Peut-être que ce qui a donné lieu à la méprise, c'est que l'Evéque Wernherus avoit pour Pere le Comte Wicelinus, comme nous le dirons dans la suite. Enfin les Bollandistes nous font observer que le fameux Archevéque de Magdebourg, qui fut tüé par le Roy HENRY IV en 1078, s'appelloit Werinharius ou Wernerus ou Wecel (*e*); ces trois termes dans differens Auteurs ne désignant qu'une méme personne. Ainsi je pense qu'on peut sans crainte de s'égarer, convenir que Werner étoit Evéque de STRASBOURG en 1003; année dans laquelle, suivant Sigebert & Herman Contract, HENRY fut reconnu Roy de Germanie. Werner Evêque de STRASBOURG, en 1003.

Dés que HENRY eut reçu la Couronne, il marcha pour punir la résistance du Duc Herman, qui de son côté voyant

(*b*) DITMARUS restitutus apud LEIBNITZ, Rerum Brunswicens. Tom. I. pag. 365. Vita sancti Henrici per Adelbodum T. I. rerum Bruns. pag. 432. (*c*) Ubi supr. pag 367. (*d*) Ann. Bened. T. 4. l. 52. n. 88. (*e*) BOLLAND, vita Gregorii VII. 25. Maji.

Digitized by Google

voyant que STRASBOURG Capitale de son Duché, comme parle Ditmar (f), avoit osé avec son Evéque se déclarer contre ses interêts, résolut de s'en venger. S'étant mis en effet à la téte de son armée avec Conrad, que Leibnitz prétent avoir été son frere & non pas son gendre, il entre dans l'Alsace, attaque la Ville de STRASBOURG, la prend par escalade & la met au pillage. Le soldat toûjours avide de butin, ne respecta pas méme la grande Eglise dédiée à la sainte Vierge; il y entra à l'insçu du Duc, en enleva le Thresor, & portant sa fureur jusqu'à l'impieté, il y mit le feu & la reduisit en cendre. Un si triste spectacle ranima les troupes de l'Evéque; de sorte qu'ayant à leur tête Reinhard, elles se jetterent avec tant de furie sur les soldats d'Herman, qui s'étoient épars dans la Ville, qu'elles en firent un horrible carnage. Herman abbatu par ce revers, au quel il ne s'attendoit pas, & se voyant hors d'état de résister à la multitude, s'enfuit & sortit de la Ville, ne remportant que la honte de n'avoir pu soutenir son entreprise.

STRASBOURG prise & pillée, & aussitôt delivrée.

Pendant que ce Duc d'Alsace gémissoit sur la perte qu'il venoit de faire, HENRY s'étoit avancé dans la Suabe jusque prés de Constance, dans la résolution d'aller passer la fête de saint Jean-Baptiste dans l'Abbaye de Richnau. Alors le bruit courut qu'Herman s'approchoit pour décider sa querelle par un combat singulier. HENRY ne craignant pas d'accepter un défi, quitta l'Isle de Richnau & marcha dans une grande plaine, où il demeura jusqu'à la saint Pierre, attendant toûjours que son ennemy parût (g). Enfin ayant eu des avis certains qu'Herman n'étoit ni dans la volonté ni en état de le venir combattre, il prit le parti de décamper. Envain le pressa-t'on de tourner du côté de Constance, & de mettre cette Ville au pillage en represailles de l'incendie de STRASBOURG, & pour punir les Evéque de Constance & de Coire, qui avoient fourni des troupes au Duc Herman; le saint Empereur ferma l'oreille à ce conseil, & ne doutant pas que Constance ne dût se soumettre dans la suite, il répondit que Dieu en luy mettant la Couronne sur la tête l'avoit choisi, non pas pour piller les Eglises, mais pour punir ceux qui avoient osé commettre un si criminel sacrilege; & qu'en ruinant Constance comme STRASBOURG avoit été ruinée, ce seroit doubler ses pertes. Ce sage Prince s'arrêta encor quelque tems dans les terres du Duc Herman; mais enfin touché des clameurs des peuples, qui n'avoient aucune part à la revolte de leur Duc, il sortit de la Suabe, pour aller dans diverses Provinces de l'Empire, recevoir les hommages de ses nouveaux sujets. Sainte Kunegonde son épouse vint à sa rencontre: HENRY marcha avec elle à Paderborn où elle fut couronnée, & de là à Aix-la-Chapelle, où il fut luy méme couronné avec toutes les cérémonies qui avoient été observées à l'égard de ses prédécesseurs.

Pendant que HENRY parcouroit les Provinces de son Empire, ses partisans se soutenoient avec peine dans l'Alsace contre le Duc Herman. Gerhard Comte d'Alsace ayant reçu du Roy HENRY une certaine Comté confisquée sur le Duc Herman, vint camper prés d'une ville appartenante à ce Duc (h): les habitans sous prétexte de venir traiter avec Gerhard, mais au fond pour observer la situation du Camp, obtinrent permission de luy envoyer des deputez. Un d'eux s'étant approché de la tente du Comte, enleva l'etendart que le Roy luy avoit mis en main en luy donnant l'investiture du fief, dont le Duc Herman avoit été dépouillé. Cette avanture releva le courage des habitans & exposa le Comte à leurs insultes.

Brisach pris par stratageme.

Les Evéques de Bâle & de STRASBOURG eurent un sort encor moins heureux. Ils s'étoient retirez dans Brisach à dessein de deffendre cette forteresse, en cas que le Duc Herman entreprit de l'assieger (i). Chaque jour un détachement des troupes des Evéques sortoit de la place pour aller au fourage, & chercher des rafraichissemens & des vivres pour la garnison. Les amis du Duc profitans d'un tems où les fourageurs s'étoient trop éloignez de la ville, s'étant eux mémes habillez en fourageurs, vinrent en chantant sur leurs chevaux chargez de butin, se présenter aux portes de la place. Y étant entrez sans être reconnus, ils repandirent l'allarme dans tous les quartiers, & laissérent à peine aux deux Evéques le loisir d'échapper. Ce stratageme rendit le Duc Herman maitre de Brisach. Mais nonobstant cet avantage, le Duc se sentit enfin trop foible pour se soutenir contre HENRY, que toutes les Provinces de Germanie & du Royaume de Lorraine avoient

Le Duc d'Alsace se soumet à l'Empereur.

(f) DITMAR. pag. 367. (g) Vita sancti HENRICI per ADELBODUM ubi supr. pag. 432. DITMAR. pag. 367. (h) CRUSIUS Annal. suevic. part. 2. l. 6. pag. 173. DITMAR. pag. 369. (i) DITMAR. ubi supr.

avoient reconnu pour leur Souverain, il prit le parti de se soumettre & d'avoir recours à la clémence du nouveau Roy; il luy demanda d'abord grace par l'entremise de quelques amis communs, & vint ensuite à Bruchsal, petite ville prés de Spire, où les Evêques de cette ville font à présent leur séjour le plus ordinaire, & ayant été admis à l'audience de Henry, il luy demanda à genoux pardon de sa résistance, & consentit de ne tenir que de sa grace & sous sa dépendance, les biens dont il luy plairoit de le laisser joüir (k). Henry le reçut avec bonté, & luy accorda tout ce qu'il desiroit, à condition qu'il répareroit les torts qu'il avoit faits à Strasbourg, & qu'il en feroit rétablir l'Eglise que ses soldats avoient brulée. Le Duc Herman se soumit avec joye, & sur le champ par ordre & du consentement du Roy Henry, il céda à l'Eglise de Strasbourg l'Abbaye de saint Etienne en compensation des dommages qu'elle avoit soufferts. Deux Auteurs contemporains Ditmar & Adelbode, celebres l'un & l'autre & par la dignité d'Evêques, & par les grands employs dont les Empereurs les honnorerent, s'accordent à attester ce fait. Leurs témoignages doivent à mon sens suffire pour être persuadé que l'Evêque de Strasbourg Werner commença déslors à joüir des revenus de l'Abbaye de saint Etienne..

L'Abbaye de saint Etienne donnée à l'Eglise Cathedrale de Strasbourg.

Guilliman & Schilter rapportent une Chartre ancienne qui contient le détail des biens de cette Abbaye, lorsque l'Evêque Werner s'en mit en possession. Mr. Obrecht a examiné de bien prés cette piece dans son Prodrome d'Alsace, & sa critique à au moins donné aux Sçavants une nouvelle preuve de son erudition. Il n'est pas de mon sujet de le suivre dans la discussion de tous les articles dont il fait une severe censure; l'entreprise me meneroit trop loin. J'observe seulement que Mr. Obrecht pouvoit ne pas contester à l'Evêque Werner les éloges que la Chartre fait de sa fermeté à soutenir de grands travaux pour son Eglise & pour son Roy. Ce que nous avons dit du pillage de Strasbourg, de l'incendie de son Eglise, & du siege de Brisach, fait assez connoître ce que cet Evêque eut à souffrir, dans les guerres que le Duc de Suabe & d'Alsace entreprit contre Henry, dont Werner étoit le partisan déclaré (l). J'ajoute que la date de cette Chartre ne paroît pas aussi fausse que Mr. Obrecht l'a crû; elle est de l'an depuis l'Incarnation 1005, Indiction 2, Cycle du soleil 6, Epacte 26. Mr. Obrecht pense qu'il y a erreur & dans l'Indiction & dans l'Epacte. Il est vray que l'indiction 2, ne répond pas à l'an 1005. Mais comme les indictions commençoient à se compter du mois de Septembre, on a pû compter depuis le mois de Mars 1005, l'indiction 2 jusqu'au mois de Septembre, la 3 n'ayant commencé qu'au mois de Septembre de la même année. A l'égard des Epactes, il y a lieu de douter que le calcul en ait été exact dans un siécle, où l'on n'étoit pas fort habile dans ces sortes de supputations, qui ont eu besoin de correction dans la suite. Enfin j'ay déjà remarqué que l'Evêque Alewic, que tous les catalogues des Evêques de Strasbourg placent immédiatement avant Werner, étoit mort en 1001, suivant le Necrologe de Fulde que Mr. Obrecht n'avoit pas veu, & que Mr. Leibnitz vante comme une piece excellente.

Quoyqu'il en soit, l'Evêque Werner ne tarda pas à préparer ce qui étoit nécessaire pour rétablir son Eglise de Strasbourg. L'ouvrage en devint même bientôt plus pressant, puisqu'au rapport d'une ancienne Chronique, la foudre acheva de consumer en 1007, la Nef qui n'étoit que de bois, telle qu'elle avoit été bâtie par les liberalitez du grand Clovis. La Chronique ajoute que Charlemagne avoit bâti de pierre le Chœur. L'ordre & l'architecture y paroissent du moins être d'un goût qui approche fort de celuy du siecle de ce grand Empereur. Si cela est, il y a peu d'apparence que l'Evêque Werner ait touché à cette partie de l'Eglise, qui ne souffrit rien de l'incendie dont nous avons parlé. Le fragment historique d'Urstisius donne la gloire à cet Evêque d'avoir jetté en 1015, les fondemens de ce grand Edifice, auquel il travailla toûjours secouru par les liberalitez du Roy Henry. Mais il s'en faut beaucoup qu'il ait eu le loisir & les moyens d'amener cet ouvrage à la perfection où nous le voyons aujourd'huy. Ce ne fut qu'en 1277, qu'on jetta les fondemens de cette admirable Tour qu'on regarde comme un prodige en fait d'Architecture. Nous aurons lieu d'en parler dans son tems.

Le saint Empereur Henry ne donna pas seulement à l'Eglise de Strasbourg d'insignes marques de sa religion, il se signala sur tout dans la fondation de l'Eglise & de l'Evêché de Bamberg; le

(k) Ibid. p. 370. (l) Guillim. de Epis. Arg. p. 50.

le Pape JEAN XVIII. accorda à cette Eglise de grands privileges, en 1007 (m). Mais HENRY souhaita que Werner Evéque de STRASBOURG ajoutât son suffrage & son sceau à la grace que Bamberg avoit reçuë du Pape. La Province d'Alsace prit plus de part aux bienfaits, dont HENRY combla l'Eglise de Bâle. Il y avoit prés de cent ans que la Cathedrale avoit été entierement rüinée par les Huns: Adelberon II. qui en étoit Evéque profitant des graces du saint Empereur, entreprit de la rétablir sur un plan & dans un lieu differents; il en vint à bout, & il eut la consolation d'achever cet ouvrage en 1019 (n). Mais HENRY se plaisoit sur tout à honorer de ses dons l'Eglise de STRASBOURG. Charmé, dit Königshowe, de la regularité des Chanoines de cette Eglise & de l'ordre avec lequel ils célébroient l'Office divin, il avoit projetté d'abdiquer sa Couronne pour vivre avec eux comme leur frere & un simple Chanoine; mais les Princes de l'Empire luy ayant remontré qu'il étoit nécessaire pour la gloire de Dieu de conserver son thrône, HENRY se contenta de fonder une riche prébende, destinée pour un Chanoine qui tiendroit dans l'Eglise la place qu'il désiroit d'occuper luy méme. Cette fondation subsiste, & le Chanoine qui en joüit a de tout tems été appellé le Roy du Chœur. Cette prébende fut fondée en 1012. tems auquel HENRY n'étoit pas encor Empereur, n'ayant reçu la Couronne Imperiale qu'en 1014. Les Empereurs ont cru longtems que la nomination de ce Benefice leur appartenoit: le Chapître & le Prevót de la Cathedrale ont toûjours constamment deffendu leur droit. Peut-être aurons-nous lieu dans la suite de toucher légérement cette celebre contestation.

Prebende fondée à STRASBOURG par HENRY.

Aprés que le saint Roy HENRY eut donné à l'Alsace de si grandes marques de sa pieté il passa en Italie où il reçut la Couronne Imperiale, & soumit ce vaste païs à son Empire. Il retourna ensuite en Allemagne, terme qui peu de tems aprés cessa d'étre affecté à la Suabe seule, & qu'on donna à tous les païs qui obeissoient à l'Empereur en deçà des Alpes & au delà du Rhin. Sa présence y étoit nécessaire pour appaiser les troubles, qui commençoient à y naître à l'occasion de la mort du jeune Herman, que HENRY avoit nommé Duc de Suabe, à la place de son Pere Herman II Duc de Suabe & d'Alsace mort en 1004. Le Duc Ernest I qui avoit succédé au jeune Herman III. en 1012. ne joüit pas longtems du Duché de Suabe, ayant été tüé par mégarde à la chasse par le Comte Adelberon en 1015. Son Duché fut donné à son fils Ernest II, qui étant encor enfant, vivoit sous la tutelle de Popon Archevêque de Tréves son Oncle, qui gouvernoit pour son Neveu la Duché de Suabe. Nous avons vu que Ditmar donnoit à Herman II le titre de Duc de Suabe & d'Alsace (o). Mais les Auteurs contemporains qui ont parlé des Ducs successeurs d'Herman, ne leur ont donné que le titre de Duc d'Alemannie ou de Suabe, & jamais celuy de Duc d'Alsace. Ainsi Wippo dans la vie du Roy Conrad successeur de HENRY, n'appelle Ernest que Duc d'Alemannie ou de Suabe (p). Ce qui nous fait croire que l'Alsace avoit été détachée du Duché de Suabe; il y a méme apparence qu'elle fut donnée par le Roy HENRY sous le titre de Comté à Gerhard que Ditmar appelle Comte d'Alsace (q), Seigneur issu de l'Alsace méme comme nous le verrons bientôt. Tous ces changemens arrivez dans la Duché de Suabe, faciliterent à HENRY les moyens d'y maintenir la paix. De là il passa en Alsace, & vint à STRASBOURG pour y célebrer la fête de saint Jean-Baptiste. Ditmar (r) & Adelbode (s) racontent que l'Empereur HENRY étant dans une maison de STRASBOURG avec un grand nombre d'Alsatiens, pour leur prescrire les moyens de conserver dans leur Province la justice & les Loix, la maison fondit tout à coup; mais personne ne fut tué qu'un Prêtre, qui entretenoit un mauvais commerce avec une femme excommuniée. Le Prêtre eut les deux jambes cassées, & mourut de sa blessure. Un châtiment si triste fit comprendre à tous ceux qui en furent temoins, que la providence qui veille avec bonté à conserver les justes, a ses momens pour punir sévérement ceux qui par leurs crimes osent provoquer sa colere.

Cessation du titre de Duc d'Alsace.

L'Empereur préservé d'un grand danger à STRASBOURG.

Cependant l'Evéque Werner continüoit d'étre auprés de l'Empereur dans une considération singuliere: l'illustre naissance dont il étoit issu ajoutoit un nouvel éclat à son merite particulier. Les Augustes Maisons d'Au-

triche

(m) Epist. JOANN. 18. (n) GUILLIM. Habsp. l. 4. c. 3. Basilea sacra pag. 141. (o) *Hermannus Alemanniæ & Alsatiæ Dux.* DITM. l. 5. pag 365. (p) *Ernestus Dux Alemanniæ.* WIPPO apud PISTORIUM pag. 424. (q) *Gerhardus Comes Alsatiæ.* DITM. p. 369. (r) DITM. pag. 378. (s) Vita S. HENRICI pag. 440.

triche & de Lorraine font encor gloire de compter les mémes Ancêtres que luy. Comme ces grandes Maisons ont tiré leur origine d'Alsace, & que les Seigneurs qui en sont sortis ont eu toûjours beaucoup de part à ce qui s'est passé dans cette Province, il m'a paru que je devois icy recüeillir en peu ce qui se trouve répandu dans de gros ouvrages, pour donner une idée de la famille des Comtes d'Alsace. Je ne dois pas répéter ce que j'ay dit dans les livres précedens du Duc Athic & de ses descendans; & je n'examine pas si le Comte Evrard, dont il est parlé dans la vie de saint Deicole (t), étoit issu du Duc Athic. L'Auteur de cette vie qui écrivoit au commencement du onziéme siecle nous apprend que sous le regne de LOTHAIRE II Roy de Loraine, il y avoit en Alsace un Comte tres puissant nommé Evrard, *Heberardus*. Que ce Comte parent & amy de Waldrade, cette fameuse maitresse de LOTHAIRE, reçut d'elle l'Avocatie de l'Abbaye de Leure dont il s'empara dans la suite.

Famille des Comtes d'Alsace.

Evrard eut d'Adelinde son Epouse un fils nommé Hugues, qui avec la dignité de Comte posséda en Alsace tous les biens dont son Pere avoit joüi. Hugues épousa Hildegarde de laquelle il eut trois fils Evrard, Hugues & Gontram. Les Généalogistes ne s'étonnent pas de ce que l'Auteur que nous venons de citer, avance que les trois fils de Hugues touchez d'une subite guerison qu'ils avoient reçuë par la protection de saint Deicole, firent voeu d'embrasser la vie Monastique. Diverses méprises que cet Auteur a laissé couler dans son ouvrage, font juger qu'on ne doit pas le croire en tout. Une chartre de l'Empereur OTHON I. donnée le 8 des Ides d'Avril, de l'an depuis l'Incarnation 959, Indiction 2 (u), nous apprend que les fils de Hugues rendirent Leure à l'Abbé Baltram, qui y rétablit la regle de saint Benoît; mais elle ne dit pas qu'ils s'étoient eux-mémes mis au nombre des Moines. Ce ne fut du moins que dans leur vieillesse qu'ils embrasserent cet état, suivant Wibert Auteur de la vie de saint Leon Pape IX (x). De sorte qu'ils ne firent pas le vœu de Religion, ou qu'ils ne l'accomplirent qu'aprés avoir été mariez & avoir eu des enfans.

Evrard II l'ainé de tous, fit la Branche de la Maison de Loraine; Hugues II celle des Comtes d'Egenisheim, ou Egisheim en Alsace; & Gontram celle de la Maison d'Autriche (y).

Evrard qu'on dit avoir épousé Eadive eut pour enfans Gerard, Adalbert, & Adelaïde mere de l'Empereur CONRAD II dit le Salique. La Chronique Australe appelle Adélaïde Comtesse d'Alsace; & Wippon observe expressément qu'elle étoit sœur de Gerard & d'Adalbert. Et c'est sur ce titre qu'Herman Contract écrit que Gerard étoit oncle de Conrad (z).

Branche de Loraine.

Gerard I que Ditmar nomme Comte d'Alsace, fut marié à Eve sœur de Kunegonde épouse de l'Empereur HENRY, de laquelle il eut un fils nommé Sigifride. C'est luy sans doute qui fut tué dans la bataille que Gerard livra à Godefroy Duc de la Basse-Lorraine en 1017 (a). Aprés la perte de leur fils, Gerard & Eve firent une donation à un Monastere du Piedmont par un Acte daté de Metz du 3 des Nones de Fevrier 1020, Indiction 3 (b).

Adalbert frere de Gerard I, continüa la branche, & fut luy méme Comte d'Alsace; il épousa Judith, & de son consentement il fonda le Monastere de Bouffonville (c) sur les frontieres de l'Alsace & de la Loraine, dont l'Eglise fut consacrée en l'année depuis l'Incarnation 1033. Indiction 1: le Comte Adalbert ne survêquit qu'un an à cette cérémonie.

Gerard II leur fils heritier de la dignité de Comte & des biens de son pere, épousa Gisele, & mourut suivant la Chronique de Bouffonville, douze ans aprés son pere en 1046: il laissa deux fils Theoderic & Gerard III de ce nom. Theodoric mourut jeune sans avoir été marié.

Gerard III avec le titre de Comte d'Alsace demeura maitre de tous les biens de sa branche; il faisoit sa résidence ordinaire à Châtenoy, ancien Chateau non pas de l'Alsace, mais de la Loraine, à trois lieuës en deçà de Neufchateau. Il possédoit le Sargaw, c'est adire le païs de la Sâre, la Seigneurie de Bitch & la Voüerie de Remiremont. Mais ce Seigneur vit bientôt croitre sa puissance à l'occasion de la revolte de Godefroy Duc de Loraine. Frideric Duc de la Haute-Lorraine, qu'on nommoit Lorraine Mosellane, étant mort

(t) BOLLAND. 19. Janv. (u) Acta Sanct. ordin. sancti Benedicti. (x) *Circa senium abjectâ omni superbiâ generis & luxu mundi induerunt humilitatem vitæ.* Vita LEON. 9. c. 1. (y) ECCARDUS origin. Habsburg. c. 9. (z) HERM. Contract. Canisii. Ann. 1017. (a) HERM. Contract. (b) Annal. Bened. l. 54. n. 93. (c) Chron. Bouffon. apud VIGNIER, pag. 97.

mort ſans enfans mâles, l'Empereur Conrad le Salique donna en 1034. ſon Duché à Gothelo (*d*). Ce Duc étant mort, & ſon fils Godefroy n'ayant pû obtenir le Duché de la Lorraine Moſellane, prit les armes contre l'Empereur Henry III, & la Duché qu'il prétendoit fut donnée à Albert (*e*). Godefroy regardant cette préférence comme un tort qu'on luy faiſoit, ſe mit à la tête d'une armée, vint attaquer Albert, le défit, le tua, & porta enſuite le fer & le feu juſqu'au Rhin, n'épargnant que les villes qui ſe trouverent en état de ſe défendre, ou qui par argent ſe racheterent du pillage. Une ſi violente revolte obligea l'Empereur à dépoüiller Godefroy de tous ſes Etats. La Duché de la Baſſe-Lorraine fut donnée à Frederic de Luxembourg, & la Duché de la Haute-Lorraine qu'Albert avoit poſſedée, fut donnée à Gerard Comte d'Alſace en 1048, comme nous l'apprend Sigebert (*f*). Les deſcendans de Gerard qui juſqu'alors avoient porté le titre de Comtes d'Alſace, par ce que ſa Maiſon étoit originaire de cette Province, le quitterent pour prendre celuy de Ducs de Lorraine. Ainſi les petits ruiſſeaux perdent leur nom quand ils ſe jettent dans de grands fleuves.

Ce nouveau Duc eut d'Hadevide de Namur un fils nommé Theoderic ou Thierry, qui ſuccéda à ſon Pere en 1070; & depuis luy la Duché de la Haute-Lorraine a toûjours été entre les mains des Princes de cette Auguſte famille qui a donné tant de heros dans les armées, & tant de défenſeurs à l'Egliſe. Tous ont toûjours fait honneur à l'Alſace de reconnoitre que c'étoit dans cette Province, que leurs premiers Ancêtres avoient commencé à donner éclat à leur Maiſon. Les Comtes d'Egisheim ſont ſortis de la même Province & de la même ſource.

Branche des Comtes d'Egisheim.

Egisheim, que les anciens Auteurs nomment Eginisheim, & qu'en Alſace on appelle communement Egsheim, eſt un Château dont il reſte encor trois Tours ſur une colline au deſſus de Colmar. Ce Château a donné le nom à une ſeconde branche de la Maiſon des Comtes d'Alſace. Nous avons veu qu'Evrard mary d'Adelinde, eut pour fils Hugues I, à qui Hildegarde ſon Epouſe donna trois fils, Evrard II, Hugues II, & Gontram. Nous venons de parler de la poſterité d'Evrard II chef de la Maiſon de Lorraine. Hugues II ſon frere demeura en Alſace, où il devint la ſouche de la branche des Comtes d'Egisheim, qui comptent le Pape ſaint Leon IX, parmi leurs deſcendans. La vie de ce Saint, qui d'Evêque de Toul devint Pape, a été écrite par Wibert ſon Archidiacre, & publiée la premiere fois par le celebre Jeſuite le P. Sirmond. Cette vie nous donne de grands ſecours pour développer la Généalogie de cette ſeconde branche des Comtes d'Alſace.

Leon IX qui ſe nommoit Brunon avant que d'être aſſis ſur le ſiege de ſaint Pierre, prit naiſſance dans l'Alſace; ſon Pere s'appelloit Hugues & ſa Mere Helwide. Son pere, ajoute Wibert, étoit Allemand de nation, & Couſin de l'Empereur Conrad (*g*). Wipon dans la vie de cet Empereur dont il étoit Aumônier, en parlant de la guerre que le Duc de Suabe Erneſt, porta en Alſace, dit que ce Duc rüina les Châteaux du Comte Hugues, couſin de l'Empereur, *qui erat conſanguineus Imperatoris.* Alberic luy donne de même ce titre dans ſa Chronique. Ceux qui ont recherché l'origine de cette parenté, conviennent que c'eſt du côté d'Adelaïde Comteſſe d'Alſace & Mere de Conrad, que Hugues pere de ſaint Leon touchoit à cet Empereur. Hugues n'étoit pas frere d'Adélaïde; elle n'eut pour freres, ſelon Wippon, qu'Evrard & Adelbert; & ſi Hugues avoit été frere d'Adélaïde, il auroit été oncle de Conrad & non ſon Couſin. Il eſt donc néceſſaire de remonter plus haut & de reconnoître que le pere d'Adelaïde & celuy de Hugues étoient deux freres. Or nous avons déja plus d'une fois obſervé que le Comte Hugues I mari d'Hildegarde, eut trois fils, Evrard II, Hugues II, & Gontram. Evrard fut Pere d'Adelaïde Comteſſe d'Alſace: Gontram, comme nous le dirons bientôt, commença la branche de la Maiſon d'Autriche. On ne doit donc pas douter que Hugues II fils de Hugues I & d'Hildegarde, n'ait été le pere du Comte d'Egisheim Hugues III, qui de ſon Epouſe Helwide eut pour fils Leon IX, de ſorte qu'Adélaïde & Hugues III, étant couſins germains, Conrad & Hugues pouvoient s'appeller Couſins.

(*d*) Sigebert. ann. 1034. & 1045. (*e*) Schafenburg. ann. 1044. (*f*) *Albertus qui Ducatum Moſellanorum Godefrido denegatum ſuſceperat, a Godefrido perimitur. Ducatum ejus Gerardus de Alſatia, alterum vero Ducatum Fridericus obtinet.* Sigeb. Chron. 1048. (*g*) *Procreatus eſt autem in dulcis Elzatii finibus, Patre Hugone, matre vero Helwide, & pater ejus natione Teutonicus Imperatoris Conradi Conſobrinus,* Vita Leon. l. 1. c. 1.

On ne doit pas s'étonner que Wibert écrive, que Hugues étoit de nation Allemande, *natione Teutonicus*; il ne parle ainsi, comme le remarque le sçavant Henschenius, que par ce que la langue Allemande étoit alors en usage en Alsace, & que cette Province étoit soumise aux Empereurs Allemands (*b*). Wipon parle plus juste en disant qu'Adelaïde étoit d'une illustre Maison du Royaume de Lorraine, & que de son tems le Rhin séparoit encor la Gaule de la Germanie (*i*). Quoyqu'il en soit le Pere & les Ancêtres de saint Leon se signalerent toûjours en Alsace par leur pieté & leurs liberalitez envers les Monasteres de cette Province. C'est à eux à qui elle est redevable de l'Abbaye d'Altorff prés de Molsheim, dédiée à saint Cyriac. De là vient que Wibert l'appelle le Monastere de saint Cyriac. Cette Abbaye reconnoit pour ses fondateurs le pere & la mere de saint Leon. Ils en fonderent un autre de filles dédié à saint Martin & à saint Laurent dans un lieu nommé Hesse, assez prés de Sarbourg: ce Monastere est devenu depuis un Prieuré dépendant de l'Abbaye de Haute-seille Ordre de Citeaux. Saint Leon visita ce Monastere & confirma ses privileges par une Bulle, qui nous apprend que cette Abbaye possédoit l'Eglise de Rosheim ville d'Alsace, avec trois parties de la dixme, & que c'est dans ce Monastere que son cher frere Hugues a été enterré avec son fils Henry neveu du saint Pape.

Le Pere & la Mere du même Pape fonderent encor pour des filles prés de leur Chateau d'Egisheim, un second Monastere à l'honneur de la sainte Croix, dans un lieu nommé Woffenheim. Il ne reste plus aucun vestige de cette ancienne Abbaye. On voit seulement aux portes de la ville de Sainte-Croix une tour & une petite chapelle, qu'on nomme encor l'hermitage de Woffenheim. Tel est le nom que Wibert donne au Monastere dont nous parlons; il l'appelle aussi le Monastere de Sainte-Croix, parceque ses fondateurs le consacrerent à la gloire de la tres sainte Croix (*l*). Il fut enrichi d'un précieux morceau de la vraye Croix. Cette insigne relique, dont en garde les authentiques dans les Archives de Colmar, a échappé à la rüine de ce Monastere, & il est encor de nos jours conservé dans l'Eglise de la ville de Sainte-Croix, dont les Magistrats de Colmar sont Seigneurs. Ils regardent cette relique comme un gage de la protection du Ciel sur tout le païs. Le Roy de Pologne Stanislas passant par Sainte-Croix pour aller en France aprés le mariage de la Reyne sa fille, fut consolé de voir un monument si digne de la vénération des Fideles; la pieté qu'il fit paroitre en adorant ce sacré dépôt, inspirera sans doute une nouvelle dévotion à tous les Peuples d'Alsace. Les Protestans devroient leur envier le bonheur qu'ils ont de rendre un culte religieux à un bois ensanglanté du sang de Jesus-Christ. Ignorent-ils que nos adorations n'ont absolument pour objet qu'un Dieu crucifié? Ce fut sur tout à l'égard de l'Abbaye de Leure que la famille de saint Leon parut magnifique, puisqu'ils consacrerent leur propre patrimoine, comme parle Wibert, pour en augmenter les revenus. Tous ces établissemens démontrent que les Ancêtres de saint Leon étoient Alsatiens, & que les Comtes d'Egisheim étoient les principaux Seigneurs de cette Province. Ils n'y possedoient pas seulement le Château d'Egisheim situé dans un des plus beaux endroits de la Haute-Alsace. La Chronique de Senone nous apprend que le Pere de saint Leon faisoit son séjour ordinaire à Dagsbourg, qu'on nomme à présent Dabo, Château situé dans la Basse-Alsace, sur la pointe d'un tres haut rocher & dans le fond des Vôges. Cette situation me fait aisément souscrire à l'opinion commune, que c'est à Egisheim & non à Dagsbourg, que saint Leon a pris naissance; puisque suivant l'expression de Wibert, il est né aux extremitez de l'Alsace & du côté qu'elle est plus applanie & plus agréable (*m*), expression qui ne peut convenir à Dagsbourg. Enfin il paroit que la Comté du Pere de saint Leon s'étendoit bien avant dans la Basse-Alsace, puisque dans le titre de la donation que l'Empereur Othon fit à l'Imperatrice Adelaïde en 968, il est dit que Seltz, Hochfeld, Swighoffen sont en Alsace, & de la Comté du Comte Hugues (*n*). La date de ce titre convient au tems où le Pere de Leon vivoit; il portoit même suivant Jean de Bayon & quelques

(*b*) Vita S. Leonis Boll. 18. April. (*i*) *Circa Rhenum castra locabant dum Galliam à Germania dirimat.* Vipp. pag. 424. (*k*) Append. Annal. Bened. T. 4. p. 736. (*l*) *Cænobium remota vita aptissimum construxerunt Woffenheim, penes nobile castrum suum Eginisheim dictum, ex prædiorum suorum decimis, in quo ad præsens sanctimonialium congregatio consistit ad venerationem & gloriam almæ & victoriosissimæ Crucis.* Wibert. vita Leonis 9. l. 1. c. 1. (*m*) *In finibus dulcis Elizatii.* (*n*) *In Comitatu Comitis Hugonis.*

quelques autres Auteurs, le titre de Comte de Dasporch, & selon d'autres celuy de Comte d'Egisheim ; de sorte que la Haute & Basse-Alsace étoient presque toutes soumises à sa domination.

Hugues III, outre son fils nommé Brunon qui depuis fut Pape sous le nom de LEON IX, eut deux autres fils, sçavoir Gerard & Hugues IV de ce nom, mort avant saint LEON qui le regretta comme un frere digne de toute sa tendresse & qui faisoit la plus douce consolation de son cœur (*o*). C'est ainsi qu'il s'en explique dans la Bulle confirmative des privileges de l'Abbaye de Hesse. Gerard avoit épousé la Niece de Rodolphe Roy de la Bourgogne Transjurane ; il fut tüé, suivant Jean de Bayon, dans un combat contre Reginalde Seigneur de Ribeaupierre.

Hugues IV laissa deux fils neveux de saint Leon, Gerard & Hugues. Nous trouvons leurs noms bien marquez dans la lettre que le Pape Gregoire VII écrivit à Guarnerius Evêque de STRASBOURG & à Burchard Evêque de Bâle, datée du 4 des Calendes de Novembre, Indiction 13, c'est à dire en 1075 (*p*). Il y a une méprise dans l'inscription de cette lettre ; l'Evêque qui occupoit alors le siege de STRASBOURG s'appelloit non pas Guarnarius, mais Wernharius ou Verner II, dont nous parlerons dans la suite. Le Pape ordonna à ces deux Evêques de tâcher d'accommoder le differend, qui divisoit le deux freres Gerard & Hugues Neveux du Pape Leon son digne prédecesseur, touchant l'Avocatie du Monastere de Wolffenheim, ou de Sainte-Croix ; & il juge que ce droit doit toûjours appartenir à l'aîné de la Maison d'Egisheim, & par consequent à Gerard. Hugues se distingua pour la deffense de l'Eglise dans les guerres que le schisme attira dans l'Alsace, comme nous le dirons ailleurs.

Ce n'est pas icy le lieu de rechercher les descendans de ces deux Comtes ; il me suffit de dire que si on en croit la Chronique de Senone (*q*), celle d'Alberic & l'Histoire des Evêques de Metz, cette illustre famille finit dés le commencement du 13 siecle. Thibaut I Duc de Lorraine fils de Frederic I, ayant épousé au mois de Septembre de l'année 1206, Gertrude fille d'Albert Comte de Dagsbourg, acquit par cette alliance cette riche Comté. Mais Thibaut étant mort sans avoir eu d'enfans de son mariage avec Gertrude, Gertrude épousa en secondes nopces Thibaut Comte de Champagne, qui ne vecquit que deux ans avec elle sous prétexte de la proximité du sang. Enfin Gertrude épousa en troisiémes Nopces, Simon de Linange; & toûjours sterile elle mourut sans laisser d'heritiers (*r*), dit Alberic. L'Evêque de Metz Jean d'Apremont & Berthold Evêque de STRASBOURG se crûrent en droit de réünir à leurs Evêchez divers fiefs, qui avoient appartenu à cette Maison ; & les Comtes de Linange retinrent une partie des biens avec le titre de Comtes de Dagsbourg.

Ainsi cessa la posterité des Comtes d'Alsace de la branche de Hugues fils de Hugues II & d'Hildegarde. La race de Gontram son frere a été plus illustre & d'une plus longue durée, puisque c'est de luy de qui les Archiducs d'Autriche sont descendus. Un tres grand nombre d'habiles Ecrivains a travaillé à développer la généalogie de cette Auguste Maison. Je ne dois recüeillir icy de leurs ouvrages que ce qui peut servir à éclaircir l'Histoire d'Alsace, & contribüer à faire toûjours mieux connoitre l'Evêque de STRASBOURG Werner I, qui doit encor fournir abondante matiere au Livre suivant.

LIVRE QUATORZIEME.

LEs trois fils de Hugues & d'Hildegarde, Evrard, Hugues & Gontram partagerent entre eux la succession de leur Pere. Evrard eut ses Seigneuries au delà des Vóges dans la Lorraine Mosellane ; Hugues Tige des Comtes d'Egisheim & de Dagsbourg demeura en Alsace. Gontram passa dans le païs qui fait à présent partie de la Suisse, & devint Comte d'Altembourg & de Vindisch (*Vindonissa*) lieu tres celebre sous l'Em-

(*o*) *Cordis nostri, dum vixit, dulce solamen fratrem nostrum Hugonem.* (*p*) Concil. LABBE Tom. 10. pag. 81. (*q*) Chron. Senon. l. 4. c. 21. (*r*) *Moritur sine herede.*

Branche de la Maison d'Autriche.

l'Empire Romain. Le grand nombre de terres, dont Gontram se rendit maître, luy fit donner le nom de Riche.

Il eut pour fils Lanzel, que differens Auteurs appellent *Lancelinus*, *Vanzelinus*, *Bezzelinus*, *Vecelinus* (*a*) Il est ordinaire de voir les noms étrangers souffrir de pareilles variations, en passant sous la plume des Copistes. Les peuples qui confinoient aux terres de ce Seigneur & qui jusqu'alors avoient joüi d'une entiere liberté, ayant choisi pour leur protecteur Lancelin Comte d'Altembourg fils de Gontram, se virent bientôt asservis à sa puissance, & devenir les sujets de celuy qu'ils avoient choisi pour être le défenseur de leurs libertez. Il est assez rare qu'un protecteur trop puissant soit moins attentif à faire croître sa domination, qu'à user de son autorité pour le bien de ceux qui ont imploré son secours. Lancelin ne craignit pas d'employer les voyes les plus injustes pour se rendre maitre de tout le païs. C'est ainsi que s'expliquent les actes de l'Abbaye de Muri (*b*).

Lancelin suivant les mêmes actes eut quatre fils, sçavoir Rathbot, Verner, Rudolphe & Landol ou Lancelin. Rathbot l'aîné de tous, eut dans son partage Windisch & le Comté d'Altembourg ; Rudolphe devint Comte du Suntgau; Verner fut fait Chanoine de Strasbourg & eut son patrimoine dans le païs où est à present l'Abbaye de Muri ; & Landol ou Lancelin eut le sien dans le Brisgaw (*c*). Mais comme Landol étoit fort jeune, il demeura presque toûjours avec son frere Verner Chanoine de Strasbourg.

Rathbot épousa Ite fille de Frederic Duc de Loraine & de Beatrix sœur de Hugues Capet & fille de Hugues le Grand. La Comtesse Ite mourut en 1026, & le Comte Rathbot son époux, l'année suivante.

Ils laisserent de leur mariage trois fils, Otto, Albert & Vernharius ou Verner. Otto ayant été tüé malheureusement, fut enterré à Strasbourg devant l'autel de saint Laurent. Et le Comte Verner son frere donna à cette Eglise pour le repos de son ame, tout ce qu'il possedoit dans une terre de la Suabe nommée Chusnac (*d*). Albert ne survéquit à Otton que peu de tems; de sorte que Verner II resta seul pour continuer cette illustre lignée.

Verner II eut deux fils, Otton & Adelbert. Otton fut tüé dans sa propre maison en 1109, ne laissant qu'un fils nommé Verner, & une fille. Verner III eut deux femmes, & laissa de la seconde un fils nommé Adelbert, & deux filles, Gertrude mariée à un Comte de Monbeliard, & Richense qui épousa un Comte de Ferrette.

Adelbert ou Albert épousa Ite de Pfullendorff & de Brigance, fille de la sœur du Duc Welph, de la quelle il eut Rodolphe & une fille mariée à un Comte de Linange. Adelbert mourut en 1199. Tous ces descendans du Comte Rathbot prirent le titre de Comtes d'Habsbourg, & quelques Auteurs croyent qu'Adelbert joignit à ce titre celuy de Landgrave d'Alsace.

Son fils Rodolphe, qu'on a nommé depuis Rodolphe le vieux, épousa Agnes fille de Geoffroy de Stauffen, Maison qui avoit ses terres entre Spire & Vorms: il mourut en 1232. Divers actes prouvent qu'il porta le titre de Landgrave d'Alsace.

Rodolphe eut plusieurs enfans, dont la Généalogie de Muri rapporte les noms. L'Aîné de tous fut Adelbert ou Albert IV, mort en 1240. qui laissa de son Epouse Heilwige Comtesse de Kibourg, son fils Rodolphe premier Empereur de la Maison d'Habsbourg. Luy, son pere Albert & Rodolphe son ayeul porterent incontestablement le titre de Landgraves d'Alsace, titre dont nous ferons mention dans le cours de cette Histoire. Je n'ay pas crû devoir icy rapporter les preuves de cette Généalogie que George Eccard a recüeillies avec beaucoup de soin & d'erudition dans le livre qu'il a composé à ce sujet. J'ay voulu seulement faire voir que l'Auguste Maison qui porte aujourd'huy la Couronne Imperiale a pris dans l'Alsace sa premiere origine. Le précis que je viens de faire mettra dans un plus grand jour ce que nous dirons dans la suite. Revenons à Verner Evêque de Strasbourg & à son frere Rodolphe.

Nous avons vû que le Comte d'Altembourg Rathbot, avoit trois freres Rodolphe, Verner & Lancelin le cadet de tous.

Rodolphe ayant envain pressé son aîné Rathbot, de partager avec luy les nombreuses terres de leur famille, voulut enlever par les armes ce qu'il croyoit luy être dû: il attaqua son frere, ravagea ses terres & y porta même le

(*a*) Guillim. Habspurg. l. 4. c. 2. (*b*) Acta Murens. c. 1. apud Georg. Eccard. origines Habspurg. (*c*) Guillim. Habsb. l. 4. c. 3. (*d*) Acta Murens. c. 2.

Digitized by Google

le feu. Rathbot n'en fut pas moins inflexible, prétendant sans doute que son droit d'ainesse devoit luy assûrer toute la succession de son Pere (e). Rodolphe se vit par là obligé de se renfermer dans le Suntgau avec la qualité de Comte: il avoit épousé Adelaïde fille d'Adelbonn Comte de Frobourg, lieu qu'on nomme aujourd'huy Havenstein, situé à la droite du Mont-Jura. Comme il n'avoit point d'enfans, il écouta les conseils de son Epouse, & de concert avec elle il fonda un Monastere de Dames à l'honneur de la sainte VIERGE, à Othmarsheim où nous voyons encor de nos jours des Dames toutes de qualité, vivre dans l'etat de Chanoinesses seculieres avec l'édification de toute la Province.

Fondation d'Othmarsheim.

Othmarsheim est situé dans la Haute-Alsace entre Huningue & Brisach: il est naturel de croire avec Rhenanus (f), que ce lieu a pris son nom de St. Othmar, qui fut Abbé de saint Gal, & qui par sa sainteté & la multitude de ses miracles, rendit son nom celebre dans Suisse, la Suabe & l'Alsace (g). Le même Auteur observe qu'on trouvoit de son tems dans Othmarsheim d'anciens monumens, & même un grand nombre de tombeaux; ce qui luy fait juger qu'il étoit situé sur une des grandes routes des anciens Romains, & que ce pourroit bien être *Arialbinum*, dont il est parlé dans l'Itineraire d'Antonin. Cette opinion paroit être mieux fondée que le sentiment de certains Antiquaires, qui à la veüe de l'Eglise d'Othmarsheim bâtie en forme de Rotonde, ont imaginé que cette Eglise étoit le reste d'un temple dédié à l'honneur du Dieu Mars. Ils n'appuyeront pas beaucoup sur cette conjecture, s'ils font réflexion que les Chapelles des anciens Monasteres se bâtissoient en forme de Rotonde. On pourroit en citer un grand nombre d'exemples; mais on se contente de remarquer avec l'Annaliste des Benedictins (h), que les Eglises de Senone & du petit Monastere d'Honcourt bâties en Alsace ou dans son voisinage, avoient la forme d'une Rotonde. Quoyqu'il en soit le Monastere que Rodolphe Comte du Suntgau bâtit à Othmarsheim, devint selon Manlius (i), le lieu de sa sepulture; & Adelaïde son Epouse l'ayant choisi pour sa retraite, y finit ses jours. Rodolphe mourut sans enfans en 1013; d'où on doit conclure que ce noble Chapitre est du commencement du onziéme siécle.

Verner Evêque de STRASBOURG assiste à plusieurs Conciles.

Verner frere de Rodolphe rendit son nom bien plus celebre. Devenu Evêque de STRASBOURG, il mérita l'éloge qu'en fait Wippon Auteur contemporain. Ce grand Aumonier de l'Empereur Conrad II. loue tout à la fois dans Verner, & la fermeté de son zele pour le service de Dieu, & son soin des affaires aux quelles il étoit appliqué par son devoir (k). Les traits que nous allons recüeillir feront connoitre qu'il n'en dit pas trop. Outre son infatigable zele à jetter les fondemens de l'Eglise de STRASBOURG, édifice qui rendra sa memoire immortelle, & le soin qu'il prit de fournir la Bibliotheque de son Chapitre, d'un grand nombre de Livres dont Wimphelingius rapporte le catalogue, il se trouva au Concile de Francfort en 1007, où il souscrivit, comme nous l'avons déja observé, aux privileges que Jean XVIII avoit accordez à l'Eglise de Bamberg nouvellement fondée. Verner signala encor plus son zele pour le bien de l'Eglise dans le Concile qui se tint sous le même Empereur HENRY II, à Salegunstal en 1022, le 2 des Ides d'Août. Aribo Archevêque de Mayence y présida à la tête de Burchard Evêque de Vorms, de Werhenarius de STRASBOURG, Brunon d'Ausbourg, Eberhard de Bamberg & Meginhard de Wirtzbourg. Les Canons de ce Concile nous donnent idée de la sévérité de la discipline que ces Evêques vouloient maintenir dans leurs Diocéses: car outre les jeûnes des Quatretems & celuy du Carême, qu'ils veulent être inviolablement gardez, ils ordonnent qu'on s'abstienne de viande durant les quatorze jours qui précédent la nativité de saint Jean-Baptiste; ils deffendent la célébration des mariages depuis l'Advent jusqu'à l'octave de l'Epiphanie, & depuis la septuagesime jusqu'à l'octave de Pâques, de même que pendant les quatorze jours qui précédent la saint Jean, & toutes les veilles des fêtes solemnelles: ils ne permettent qu'au Roy seul de porter l'épée dans l'Eglise; ils recommandent le silence jusque dans le Parvis, & qu'on renverse les maisons des Laïcs qui y touchent; ils font enfin des reglemens séveres pour obliger les pécheurs à accomplir la pénitence qui leur a été imposée pour des fautes capitales.

V 3 L'Evêque

(e) GUILLIM. Habsb. l. 4. c. 3. pag. 175. (f) RHENAN. l. 3. pag. 153. (g) WITIKIND. vita sancti Othmari apud GOLDAST. (h) Ann. Benedict. l. 15. n. 15. (i) MANLIUS Chron. constantiense apud PISTORIUM. p. 671. (k) *Argentinæ civitatis Vernharius Episcopus, præfuit, generosus in divinis & sæcularibus officiis studiosus.* pag. 423.

Digitized by Google

Concile de Francfort.

L'Evêque Verner eût part à tous ces statuts faits pour affermir la Discipline : mais il se distingua sur tout dans un autre Concile, qui se tint à Francfort en 1027, sous l'Empereur CONRAD, au sujet de la fameuse contestation entre l'Archevêque de Mayence & l'Evêque d'Hildesheim, pour la jurisdiction que l'un & l'autre prétendoit sur le Monastere de Gandersheim. Cette affaire avoit été déjà decidée sous l'Empereur Henry II, en faveur de l'Evêque d'Hildesheim, & l'Archevêque Willegisus s'étoit soumis (*l*). Mais dix ans aprés Aribo Aumônier de l'Empereur Conrad & Archevêque de Mayence, renouvella la querelle contre Godehard Evêque d'Hildesheim. Vingt-trois Evêques s'assemblerent à ce sujet à Francfort; la place que Verner y tint, fait trop d'honneur à l'Eglise de STRASBOURG pour ne la pas faire observer. L'Auteur contemporain qui a écrit la vie de saint Godehard, dit que rien n'étoit plus beau ni mieux reglé, que l'ordre qui s'y tint dans les séances (*m*). L'Archevêque de Mayence Aribo étoit assis à l'Orient devant l'autel avec ses suffragans, Werner Evêque de STRASBOURG, Bruno Evêque d'Ausbourg, Meginwerd de Paderborn, Everard de Bamberg, Meginhard de Wirtzbourg, Godehard d'Hildesheim, Branthius d'Halberstat, Wigger de Werden, Hazecon de Worms. L'Empereur étoit assis à l'Occident, ayant a sa droite Piligrin Archevêque de Cologne avec ses suffragans. Huntfride Archevêque de Magdebourg étoit avec les siens assis à la gauche. Cette préséance sur les plus celebres Evêques d'Allemagne n'est pas la seule distinction dont Verner fut honoré dans ce Concile. L'Auteur que je viens de citer, remarque encor que Brunon Evêque d'Ausbourg y précha, mais que Verner Evêque de STRASBOURG fit la décision du procés qui fut favorable à l'Evêque d'Hildesheim (*n*). Expression qui fait connoitre de quel poids fut l'avis de Verner dans cette celebre assemblée, & la fermeté avec laquelle il osa prononcer contre son Métropolitain & un Aumônier de l'Empereur.

L'Evêque Verner conserve la Couronne au Roy de Bourgogne.

Ce n'est pas seulement dans les affaires de l'Eglise que les Empereurs se servirent des lumieres de l'Evêque de STRASBOURG. L'Empereur Henry II le jugea même plus propre qu'aucun autre Seigneur a forcer les Bourguignons de rentrer dans le devoir (*o*). Rodolphe Roy de la Bourgogne Transjurane, à qui ses peuples avoient donné le nom de faineant, n'ayant aucun heritier legitime, vit même pendant sa vie ses Etats divisez entre plusieurs partis qui prétendoient à sa Couronne. Les uns prenoient des mesures pour la faire tomber à Conrad qui depuis fut Empereur, & qui avoit épousé Gisele fille de Gerberge sœur du Roy Rodolphe. Les autres travailloient pour Eudes Comte de Champagne, fils de Berthe sœur du même Roy. Quelques Seigneurs de Bourgogne aspiroient eux mêmes à la puissance souveraine, prétendant qu'il étoit juste de les préferer à des étrangers. Ces differentes factions qui mettoient tout le Royaume en trouble, sembloient conspirer entre elles, pour enlever le thrône à Rodolphe. Dans de si tristes conjonctures ce Prince méprisé de ses sujets, ne trouva pas d'autre ressource que d'implorer la protection de l'Empereur HENRY son Neveu. L'occasion étoit favorable pour s'aboucher avec luy. HENRY étoit venu de Zurich à Bâle pour assister à la consecration de l'Eglise bâtie à ses dépens, par les soins de l'Evêque Adelberon : cette ceremonie se fit le 5 des Ides d'Octobre de l'an 1018 : l'Empereur & l'Imperatrice Kunegonde s'y trouverent avec Poppon Archevêque de Treves, Verner Evêque de STRASBOURG, Ruthard de Constance, Hugues de Genéve, Hugues de Lausane & plusieurs autres Evêques. Rodolphe s'y trouva & pria l'Empereur de l'aider à remettre ses sujets dans l'obéissance. HENRY se rendit à ses instances; mais comme il étoit luy même pressé de passer en Italie, tout étant déjà prêt pour son départ, il se contenta de recommander les interêts de Rodolphe à l'Evêque de STRASBOURG Verner.

Rien ne pouvoit faire plus d'honneur à ce Prelat, que de se voir chargé d'affermir un Roy sur son thrône, & de rétablir dans tout un Royaume une solide paix. A peine Verner eut reçu cet ordre, qu'il se mit en état d'entrer en Bourgogne, pour aller attaquer les rebelles. Il joignit en effet ses forces à celles de ses freres Rathbot & Lancelin, & aprés diverses expeditions dont l'Histoire ne nous a pas conservé le détail, il s'avança jusqu'à Genéve, pour donner bataille à Guillaume, qui s'étoit mis à la tête des factieux. Le Com-

(*l*) Henr. Bodo syntagma de Ecclef. Gandersheim LEIBNITZ, rerum Brunsw. Tom. 3. p. 718.
(*m*) Ibid. T. I. pag. 493. vita sancti Godehardi. (*n*) *Brunone Augustensi concionante, Wernero Argentinensi decernente.* (*o*) GUILLIM. de Episc. Arg. pag. 178.

Digitized by Google

combat fut sanglant, mais enfin la victoire se déclara pour Verner, à qui les Historiens de ce tems là donnent tout l'honneur d'avoir maintenu le Roy de Bourgogne sur son thrône (*p*). Un si signalé service, quoyque plus propre à servir à l'éloge d'un guerrier qu'à exalter le merite d'un Evéque, rendit Verner toûjours plus digne de la confiance de l'Empereur. Il n'en joüit pas longtems, Henry étant mort le 3 des Ides
A. 1024. de Juillet 1024, Prince vaillant & aimant la gloire, mais toûjours attentif à se ménager une bonne intelligence avec la France. Il luy fut aisé de l'entretenir avec le Roy Robert, qui avoit pour maxime de regner en paix, & de conserver ses Etats à sa famille, plutôt que de les aggrandir en recouvrant des Provinces que ses prédécesseurs avoient laissé échapper de leurs mains. De sorte que sous son regne HENRY demeura toûjours maître de l'Alsace.

Maison Royale de Kirkeim.

Irenicus prétend que c'est sous l'Empire de HENRY que fut rüinée la maison Royale de Kirkeim, où les Roys de France & l'Empereur CHARLES le Gras avoient si souvent tenu leur Cour (*q*): cet Auteur l'appelle *Troja nova*; mais comme aucun Auteur contemporain n'écrit que HENRY ait attaqué ou rüiné Kirkeim, il y a grand apparence qu'Irenicus confond ce Palais avec une ville d'Italie nommée *Troja*, dont HENRY se rendit maître en même tems qu'il prit Benevent & Capoüe en 1023, suivant Sigebert. Ceux qui ont écrit sur l'histoire d'Alsace ne conviennent pas que Kirkeim ait été appellé *Troja nova*. Scihlter imagine qu'il a été peut-être appellé *Trovia*, Rhenanus le nomme *Tronia*, supposant que c'est là où les premiers habitans du païs de STRASBOURG qu'il nomme *Triboni* avoient fixé leur séjour. La Chronique d'Ebermunster parle du Comté ou du Canton de *Tronium*, qu'on croit avoir été Kirkeim. Mais comme la chartre que nous avons rapportée de l'Empereur CHARLES le Gras est datée de Kirkeim, le mot de *Tronia* ou *Troja* est un terme inventé dans des tems plus recens, sans que nous puissions en marquer l'origine ni croire qu'il a été rüiné par l'Empereur HENRY. Ce fait n'est pas assez important pour meriter une longue recherche. J'ajouteray cependant que Gebweiler (*r*) appelle *Thronia vallis*, une vallée voisine qu'on nomme de nos jours Kronthal, c'est à dire la vallée de la Couronne, que peut-être on a nommée en Latin *Thronia vallis* à cause de sa proximité du palais où les Roys avoient leur thrône.

Quoyqu'il en soit, l'Empereur HENRY qui par ses conquêtes rendit son nom si celebre dans tout l'Empire, acquit par sa pieté une plus solide gloire. Beni des peuples pendant sa vie, l'Eglise aprés sa mort l'honnora comme un Saint. Se voyant sur le point de finir ses jours, & n'ayant point d'enfans à cause du vœu de virginité qu'il avoit fait avec l'Imperatrice sainte Kunegonde, il proposa aux principaux Seigneurs de l'Empire de choisir pour son successeur Conrad, que les uns appellent Duc de Worms, & les autres Duc des François Orientaux (*s*). Ce Prince dont le mérite étoit encor plus illustre que la noblesse de son sang, joignoit à beaucoup de sagesse, une grande connoissance du droit, & beaucoup d'habileté dans l'art de la guerre. Mais ces rares talens n'empécherent pas divers Seigneurs de luy disputer le thrône Imperial. Quelques uns même prirent les armes, & porterent en plusieurs Provinces de l'Empire les horreurs du pillage & des incendies même. La dignité Imperiale ne dépendoit pas alors du choix de sept ou de neuf Electeurs. Tous les Princes & les Etats de l'Empire s'assemblerent dans une grande plaine entre Vorms & Mayence, où ils camperent les uns en deçà, les autres au delà du Rhin, ce fleuve séparant alors, dit Wippon, la Gaule de la Germanie. Je ne me souviens pas, ajoute t'il, d'avoir jamais vû une assemblée plus nombreuse. Les contestations y furent longtems assez vives; la moderation de Conrad les fit enfin cesser, & tous les suffrages s'étant réunis en sa faveur, il fut choisi Empereur sous le nom de CONRAD II, dit le Salique. Verner Evêque de STRASBOURG ne fut pas seulement du nombre des Electeurs, mais c'est à ses conseils que CONRAD fut redevable du bon ordre qu'il mit d'abord dans l'Empire (*t*).

CONRAD II. se rend maître de Bâle.

Le nouvel Empereur ne tarda pas de marcher en Alsace à dessein de s'assûrer du Royaume de Bourgogne, que Rodolphe qui en étoit Roy, avoit de son plein gré offert à HENRY II, en le dé-

(*p*) *Anno* 1020. *Werinharius Argentina Episcopus, auxiliantibus quibusdam suevis Burgundiones invasit & conserto prælio vicit.* HERM. Contract. (*q*) IRENICUS, Exegesis rerum German. l. 12. litter. 22. (*r*) GERWEIL. paneg. Carolina pag. 19. (*s*) TRITHEM. Annal. Hirsaug. 1024. (*t*) *Ad quam rem plurimum valuit Augustensis Episcopi Brunonis auxilium, & Wernheri Argentinensis Episcopi consilium.* WIPPO pag. 423.

Digitized by Google

désignant son successeur. Mais malgré cet engagement Rodolphe Prince foible refusa de tenir sa parole, lorsque Conrad fut reconnu Roy de Germanie. Ce Prince qui se croyoit heritier de tous les droits de son prédécesseur HENRY, voulant forcer Rodolphe d'executer le traité qu'il avoit fait, se rendit maitre de Bâle, qui étoit alors du Royaume de Bourgogne. Il luy donna même pour Evêque Udalricus homme de qualité, qui achetta au prix d'une grosse somme d'argent ce siege, que la mort avoit depuis trois mois enlevé à l'Evêque Adelberon. Cette affreuse simonie causa dans la suite de vifs regrets à CONRAD, qui promit de ne plus jamais mettre les Evêchez & les Abbayes à l'enchere. L'usurpation de Bâle devoit naturellement attirer la guerre en Alsace; mais l'Imperatrice Gisele epouse de CONRAD & fille de la sœur du Roy Rodolphe, ménagea les esprits avec tant de dextérité, qu'elle sçut reconcilier son oncle avec son mary.

Cette Princesse avoit épousé en premieres Nopces Arnould Duc de Suabe, de qui elle eut deux fils Ernest & Herman. Ernest devenu Duc de Suabe osa conspirer contre l'Empereur CONRAD son Beaupere, & se liguer avec Conrad cousin de l'Empereur, & avec Frideric Duc de Lorraine. Si cette alliance s'étoit soutenue, l'Alsace situëe au voisinage de ces trois Princes, auroit été bientôt le theatre d'une violente guerre; mais elle en fut garentie par l'habileté de Gisele, qui sçut persuader le Duc Ernest son fils, de venir se jetter aux genoux de l'Empereur pour luy demander grace (*u*). Conrad fortement pressé par l'Imperatrice se laissa flechir, quoyqu'avec beaucoup de peine. Ernest ne profita pas longtems d'une grace, qui luy avoit tant coûté. Dés qu'il vit CONRAD occupé en Italie, où tout cédoit à la force de ses armes, Ernest se mit à la tête d'une nouvelle ligue, qui se forma dans la Suabe par les conseils du Comte Verner, dit Otton de Frisingue (*x*). Cet Auteur n'accuse pas l'Evêque de STRASBOURG Verner d'être entré dans cette conjuration, mais Guilliman sur la foy de la Chronique d'Ebermunster, semble l'en rendre complice.

L'Evêque Verner accusé sans fondement d'une conjuration.

Verner, dit cet Auteur, s'étant apperçu des mauvaises dispositions de CONRAD à son égard, crut qu'il devoit prendre des mesures pour conserver son Evêché & empêcher la rüine de sa famille. C'est dans cette veuë qu'il donna un grand nombre de benefices & d'autres biens d'Eglise à ses parents, & à son frere Rathbot une grosse somme d'argent, destinée à fortifier le chateau d'Habsbourg (*y*). Le Chroniqueur d'Ebermunster emporté sans doute par sa mauvaise humeur contre son Evêque, ose même ajouter que Verner se porta à de si grands excés de folie (*z*), qu'il ne craignit pas de toucher aux biens de saint Maurice patron de cette Abbaye, & de donner à son frere Rathbot un grand nombre de terres appartenantes à ce Monastere, sçavoir Berkeim, Northusen, Hundenesheim, & ce que cette Abbaye possédoit dans Egisheim. Nous avons déjà remarqué plus d'une fois que cette Chronique est pleine d'erreurs & de faussetez. Mais l'égarement de cet Auteur est sur tout sensible dans l'endroit que nous touchons. Il place l'Evêque Verner frere du Comte Rathbot, aprés les Evêques Guillaume & Hetzelon tous deux successeurs de Verner dans le Siege de STRASBOURG. De sorte qu'il confond Verner I frere du Comte Rathbot avec Verner II autre Evêque, qui succéda à Hetzelon, & qui ne fut jamais de la famille des Comtes d'Habsbourg. De pareilles bévües font sentir qu'un Auteur a travaillé sur de mauvais memoires: & il n'est pas honorable à Guilliman de ne s'être pas apperçû de ses méprises dans le fait dont il s'agit.

Le témoignage de Wippon nous persuade au contraire que bien loin que Verner se fût ligué avec Ernest Duc de Suabe, ce Duc étoit l'ennemy déclaré de sa famille. En effet Ernest s'étant une seconde fois soulevé contre l'Empereur CONRAD son beaupere, malgré les graces & les insignes bienfaits qu'il en avoit reçus, se laissa séduire par les Gentilshommes qui luy étoient attachez, passa le Rhin & ravagea toute la Province d'Alsace. Si l'Evêque de STRASBOURG avoit été complice de sa conjuration, Ernest auroit sans doute en bon allié épargné à sa considération les terres de sa famille; cependant dés que le Duc fut entré en Alsace, il les mit au pillage & rüina les Châteaux de Hugues d'Egisheim cousin du côté paternel de l'Evêque Verner. Ernest ne s'en tint pas là, il se jetta dans la Bourgogne Transjurane à la tête d'une armée composée de jeunes gens, & perça au delà de Soleure où il travailla à se fortifier dans une Isle, pour arrêter les efforts des Bourguignons: de là il marcha à Zurich

(*u*) WIPPON. HERM. Contract. (*x*) OTTO Frising. l. 6. c. 29. (*y*) GUILLIM. Habspurg. l. 4. pag. 185. (*z*) *Ad tantam insaniam devenit.* Anecd. MARTENE T. 3. pag. 1144.

à Zurich, & sans respecter les lieux saints, il enleva des Abbayes de saint Gal & de Richenau tout ce qu'il trouva sous sa main de plus precieux. Ainsi Ernest contre la justice & toutes les loix de la bonne foy, traitoit ses voisins pendant le séjour que l'Empereur CONRAD faisoit en Italie.

Château d'Habsbourg bâti aux dépens de l'Evéque de STRASBOURG.

Les Comtes d'Altembourg dont les terres confinoient d'un côté à celles du Duc de Suabe, & de l'autre au Royaume de Bourgogne, se trouvoient entre deux feux. Le Duc Ernest Prince toûjours inquiet & toûjours turbulent, les fatiguoit d'une part par ses invasions : d'autre part les Bourguignons se souvenoient que l'Evéque Verner de la Maison d'Altembourg avoit porté la guerre jusque dans le centre de leurs Etats, & ils ne respiroient que la vengeance dés qu'ils pensoient à la victoire que Verner avoit remportée sur eux prés de Genéve. Une si triste situation obligea Rathbot Comte d'Altembourg d'entreprendre par le conseil & par le secours de l'Evéque de STRASBOURG son frere, de se faire une place forte, capable de soutenir les efforts de ses dangereux voisins (*a*). Ces Comtes n'avoient alors aucune place qui pût les mettre en sûreté; il ne restoit plus dans Vindisch qu'un tas de rüines; le Château d'Altembourg étoit situé dans une plaine d'un accés fort aisé, ses murailles étoient hautes & épaisses, mais elles tomboient de vieillesse, & chaque jour il s'y faisoit des bréches. Prés de ce Château étoit une haute montagne inaccessible de toutes parts, à la réserve du côté du Septentrion; tout le reste de son enceinte étoit bordé de rochers tres escarpez. Le Comte Rathbot & l'Evéque Verner son frere choisirent le sommet de cette montagne pour y bâtir avec l'argent de l'Evéque de STRASBOURG, le fameux Château d'Habsbourg. L'entrée en fut fortifiée par un double fossé & quelques ouvrages; mais le Comte prevoyant qu'une forteresse sans troupes qui la défendent, ne doit pas se flatter de resister longtems, se servit utilement des liberalitez de son frere Verner pour mettre dans ses interêts la noblesse des païs voisins, & se faire de nouveaux Vassaux. Plusieurs Gentilshommes du païs de Zurich, de la Suabe & de l'Ergaw où Bade est situé, engagez par les gratifications ou par les promesses du Comte, luy firent serment de fidelité, & luy jurerent qu'au premier signal ils accourreroient à son service.

Les choses étoient en cet état, lorsque l'Evéque Verner résolut de venir juger par luy méme de l'employ de son argent; il sortit de STRASBOURG plein d'esperance de trouver un Château, qui par sa beauté & par sa force feroit honneur à sa magnificence. Mais il fut étrangement surpris, lorsqu'il vit que dans le Château d'Habsbourg rien ne méritoit son estime, que sa situation avantageuse; toutes ses fortifications ne consistant qu'en quelques terrasses, & en un tas de grosses pierres mal arrangées qui ne présentoient rien d'agreable à la veuë, & qui ne desespereroient pas un ennemy. Verner en témoigna son étonnement à son frere le Comte Rathbot, & parut se repentir des dépenses qu'il avoit faites. Attendez, luy repondit le Comte, demain vous jugerez mieux, & de la force de cette Place, & dn bon employ de vos bienfaits. En effet le Comte ayant pendant la nuit convoqué ses Vassaux & toute la Noblesse qu'il avoit engagée à son service, avec ordre de prendre les armes & de se trouver au point du jour dans la plaine au tour du Château, il fut obéi, & dés que l'Evéque Verner fut éveillé, voyant de sa fenêtre toutes ces troupes assemblées & prêtes à combattre, il craignit d'abord que ce ne fût des ennemis, qui venoient l'assiéger dans une place, qui étoit sans munitions, sans vivres & presque sans défense: Le Comte le tira bientôt de peine, en luy déclarant que cette armée qui l'étonnoit, n'étoit composée que d'amis & des Vassaux qu'il avoit acquis au prix de l'argent dont il avoit bien voulu le gratifier: & sur le champ ayant fait ouvrir les portes du Château, toute cette Noblesse vint rendre ses hommages à l'Evéque Verner, qui admira la sagesse de son frere, & redoubla ses bienfaits pour achever un ouvrage, qui dévoit tout-à-la-fois, & relever la gloire de sa Maison & luy servir de rempart contre les entreprises de ceux qui voudroient envahir ses biens. Telle est, dit Guilliman, la plus certaine & la premiere origine du Château d'Habsbourg, qui a donné le nom à l'une des plus augustes maisons qui fut jamais (*b*). Les Comtes d'Altembourg ayant quitté ce nom pour prendre celuy de Comtes de Habsbourg, sont devenus les Archi-Ducs d'Autriche, qui depuis tant de siecles donnent des Empereurs au premier thrône de l'Europe, & se sont cependant toûjours fait honneur de porter le titre de Comtes d'Habsbourg.

I. P. X Latzius

(*a*) GUILLIM. Habspurg. l. 4. pag. 185.

(*b*) GUILLIM Habspurg. l. 4. pag. 185.

Latzius & quelques Auteurs qui l'ont ſuivi, croyant que ce n'étoit point aſſez de fixer au commencement du onziéme ſiecle la premiere date du titre des Comtes d'Habsbourg, veulent luy donner la gloire d'une antiquité bien plus reculée, prétendant que le Château d'Habsbourg eſt celuy qu'on appelloit ſous la premiere race de nos Roys *Avendum* ou *Habendum*, ſitüé dans les Vôges prés de Remiremont. L'origine de ce titre n'eſt pas encor aſſez éclattante au gré des Auteurs Italiens, qui vont juſque dans Rome ſur le mont Aventin chercher le nom d'Habsbourg. Volaterran & Paul Jove veulent que c'eſt là où l'on doit chercher la premiere tige de la Maiſon d'Habsbourg. Guilliman traite de réveries de pareilles opinions. On a des preuves trop ſenſibles que Verner Evêque de Strasbourg eſt le fondateur du Château d'Habsbourg: luy méme s'en donne le titre dans ſon Teſtament daté de l'an depuis l'Incarnation 1027, Indiction 10. ſous l'Empire de Conrad (*c*). Ce n'eſt pas Guilliman tout ſeul qui a publié ce teſtament aprés l'avoir transcrit ſur l'original. Dominicus Tſeudi Abbé de Muri où cette précieuſe piéce eſt conſervée, l'a miſe luy méme au jour en 1651. Guilliman ne cherche pas beaucoup de fineſſe dans l'étymologie de ce nom d'Habsbourg; il dit ſimplement qu'il eſt compoſé du mot Allemand Habs, qui ſignifie domaine ou poſſeſſion, & de celuy de Bourg qui ſignifie Château, & que ſon fondateur a voulu exprimer par ce terme que ce Château étoit deſtiné, ou pour refugier ou pour défendre dans les tems de guerre, les biens de ſa Maiſon,

Verner fondateur de Muri.

Le même Teſtament prouve encor que Verner eſt le fondateur de la celebre Abbaye de Muri en Suiſſe, qu'il bâtit de ſon propre patrimoine à l'honneur de la Sainte-Trinité, de la Sainte-Vierge & de tous les Saints (*d*). Les actes de l'Abbaye de Muri donnent à Ita belle-ſœur de Verner le titre de fondatrice; mais le témoignage de ce Chroniqueur, au gré même de Dominicus Abbé de Muri, ne doit pas prévaloir au Teſtament de Verner, où il eſt expreſſément marqué que cet Evéque a bâti ce Monaſtere ſur un fond qui faiſoit partie de ſon propre bien. Je ne veux pas dérober à cette Comteſſe la gloire d'avoir contribüé par ſes ſollicitations & ſes liberalitez à un ſi ſaint établiſſement; mais le titre de fondateur eſt dû ſur tout à l'Evéque de Strasbourg.

Une ſi inſigne fondation rend peu croyable l'amer reproche que le Chroniqueur d'Ebermunſter fait à l'Evéque Verner, d'avoir ravi de grands biens à leur Monaſtere, pour en enrichir ſa famille: l'Abbaye de Muri démentira toûjours ce que cet Auteur avance, & pourra-t'on ſe perſuader jamais qu'un Evéque ſi libéral à l'égard d'un Monastere, ait voulu en dépoüiller un autre pour en gratifier ſes proches? Cet Auteur cependant poſe cette accuſation comme un fait certain, & ne craint pas d'ajouter que c'eſt ſur la plainte que l'Abbé d'Ebermunſter porta à l'Empereur Conrad, que ce Prince n'oſant hautement chaſſer Verner de ſon ſiege, dans la crainte d'irriter une famille trop puiſſante, prit le parti d'envoyer cet Evéque à Conſtantinople en qualité d'Ambaſſadeur, & pria en méme tems l'Empereur des Grecs de l'éloigner de ſa Cour & de le laiſſer mourir dans un exil. Le Grec fit plus qu'on ne luy avoit demandé; car ſuivant cet Auteur, il fit empoiſonner Verner qui finit, dit la Chronique, ſa vie impie par une mort qu'il avoit bien méritée (*e*). Quoyqu'il y ait peu de vray ſemblance dans ce récit & qu'il ſoit ordinaire au Chroniqueur de donner daas le faux; je ne ſçay s'il n'a pas donné occaſion à quelques Modernes d'avancer, que Verner étoit entré dans la ligue que le Duc de Suabe Erneſt avoit formée contre l'Empereur Conrad, confondant ſans doute Wernher Comte de Kybourg zélé partiſan d'Erneſt, dit Herman Contract (*f*), avec Verner Evéque de Strasbourg. Cruſius quoyque d'ailleurs habile, s'eſt de même laiſſé ſéduire en aſſûrant que l'Evéque de Strasbourg, ayant toûjours été ſuſpect à Conrad, fut envoyé à Conſtantinople ſous prétexte d'Ambaſſade, & relegué dans une Isle où il mourut de poiſon. Wippon qui ne raconte que ce qu'il avoit veu à la Cour de l'Empereur Conrad où il vivoit, ne flétrit pas ainſi la mémoire de l'Evéque de Strasbourg (*g*).

Verner, dit cet Auteur, envoyé par l'Empereur en Ambaſſade à Conſtantinople, ſe mit en chemin avec une tres grande

(*c*) *Ego Wernherus Strasburgenſis Epiſcopus & Caſtri quod dicitur Habsburg fundator.* Teſtam. Wernheri apud Guillimannum Habſp. l. 4. p. 195. (*d*) *Et Monaſterium in patrimonio meo in loco, qui dicitur Muri in pago Argovia conſtruxi*, ibid. (*e*) *Toxicatus impiam vitam digna morte finiverit.* Anecd. Martene T. 3, pag. 1143. (*f*) Herm. Contract. Canisii. (*g*) Wippo pag. 435.

Digitized by Google

L'Evêque de STRASBOURG envoyé en ambassade à Constantinople. Il y meurt.

grande suite, beaucoup de chevaux, de troupeaux même de bœufs & de moutons, & un appareil qui sentoit trop, dit Wippon, les delices du siecle. Mais dés qu'il fut arrivé en Hongrie, le Roy Etienne luy refusa le passage dans ses Etats: de maniere que l'Evêque fut obligé de rebrousser chemin avec ses Equipages. Il resta longtems sur les confins de Venise, où ayant enfin trouvé moyen de s'embarquer, il arriva heureusement à Constantinople. Il y fut reçu avec toutes les marques d'honneur duës à son caractere; l'Empereur Grec luy donna même part à sa confidence & traitoit avec luy avec beaucoup de familiarité. Quoyque de pareilles graces luy dûssent faire plaisir, Verner cependant souhaitoit avec ardeur d'aller en Jerusalem; mais chaque jour il voyoit naitre de nouveaux obstacles qui arrêtoient son départ. La mort le surprit enfin à Constantinople où il fut enterré. L'Empereur Grec en informa CONRAD par une depêche qu'il luy écrivit en lettres d'or, où il luy rendoit compte de ce que Verner avoit traité avec luy dans son ambassade. Il ne paroit pas qu'il y ait rien dans ce récit, qui détruise l'éloge que Wippon avoit fait de Verner dont il louë, comme nous l'avons vû, le zele pour le culte de Dieu, son intelligence dans les affaires & le soin qu'avoit eu CONRAD de profiter de ses conseils. Verner selon
A. 1028. le Nécrologe de Fulde, mourut en 1028, avec la gloire d'avoir jetté les premiers fondemens de la magnifique Eglise de STRASBOURG, donné à son illustre Maison le nom de Comte d'Habsbourg, & avoir été le premier de cette Auguste famille, qui ait occupé le siege de STRASBOURG.

Guillaume Evêque de STRASBOURG.

La Maison de son successeur Guillaume ne cédoit alors, ni en splendeur, ni en puissance, à celle des Comtes d'Habsbourg. Guillaume tiroit son origine de l'Empereur OTHON le grand. Il eut pour pere Otto Duc de Franconie, de Suabe & de Baviere, qui selon Wippon (h), eut quatre fils Henry ou Hetzel Duc de Franconie pere de l'Empereur CONRAD dit le Salique, Chuno ou Conrad Duc de Franconie & de Carinthie, Bruno qui depuis fut Pape sous le nom de GREGOIRE V, & Guillaume Evêque de STRASBOURG.

Eglise de S. Thomas achevée.

Cet Evêque appuyé de la faveur de l'Empereur son Neveu, procura de grands avantages à son Diocése; il acheva de bâtir l'Eglise de saint Thomas, que son prédécesseur avoit commencé de rétablir &, il l'a consacra luy même en 1031 (i). Il erigea en Collegiale la Chapelle de sainte Colombe; il y établit huit Chanoines & dedia ce nouveau College à l'honneur de saint Pierre, qui fut surnommé le jeune, pour distinguer cette Eglise d'une autre Collegiale, qui avoit été depuis plusieurs siecles dediée à saint Pierre, qu'on appella le Vieux, à cause de son antiquité. Entre les autres Monasteres celuy d'Eschau reçut de Guillaume des bienfaits singuliers. Ce fut de son tems & de son agrément que l'Evêque de Toul Bruno, qui depuis fut Pape sous le nom de LEON IX, fit la dedicace du Monastere d'Hohembourg à l'honneur de la sainte VIERGE MARIE, & composa des Cantiques pour celebrer le nom de sainte ODILE fondatrice de cette Abbaye.

Collegiale de saint Pierre le jeune.

L'Empereur CONRAD vient souvent à STRASBOURG. Il punit le Duc de Suabe. A. 1028.

Sous l'Episcopat de Guillaume, l'Empereur CONRAD vint souvent à STRASBOURG pour profiter des conseils de son oncle. L'Empereur en avoit besoin pour empêcher que l'Alsace ne fût inquietée par ses voisins. Tout plioit sous la domination de CONRAD, qui ne trouva pas d'obstacle à faire couronner Roy son fils HENRY, quoyqu'il n'eût encor qu'onze ans. Deja il avoit puni le Duc de Suabe Ernest des cruels ravages qu'il avoit faits en Alsace, en l'envoyant en prison dans un Château de Saxe; il luy fit graces en 1030. Mais CONRAD informé que ce Duc ne cessoit pas de mettre le trouble dans l'Empire, il luy enleva son Duché, qu'il donna à Herman frere du Duc, qu'il mit à cause de sa jeunesse sous la tutele de l'Evêque de Constance Warmannus (k). Mais dés que l'Empereur eut été obligé de quitter les bords du Rhin, pour marcher contre les Hongrois; Ernest qui ne pensoit qu'à se venger de l'affront que CONRAD luy avoit fait en luy otant son Duché, demanda envain du secours à Eudes Comte de Champagne son cousin germain. Ce refus ne le découragea pas, il se jetta dans la Forest-Noire avec ce qu'il put ramasser de troupes, & osa même aller attaquer celles que l'Empereur avoit commandées pour le poursuivre. Ernest se battit en desespéré; & comme ce Prince emporté par sa fureur, ne vouloit donner quartier à personne, il fut luy même percé de plusieurs coups. Sa mort rendit la tranquillité à la Suabe, & delivra l'Alsace du plus dangereux & du plus violent de ses ennemis. Mais la mort du Roy de Bourgogne Rodolphe arrivée en

(h) WIPP. p. 425. (i) Fragm. Histor. URSTIS. (k) WIPPO. pag. 426.

en 1032, donna bientôt de nouvelles inquietudes à cette Province qui confinoit à ce Royaume.

L'Empereur CONRAD s'empare du Royaume de Bourgogne.

Eudes Comte de Champagne étoit Neveu de Rodolphe par sa mere Berthe sœur de ce Roy, & sur ce titre ce Comte prétendoit heriter de la Couronne de son oncle. CONRAD de son côté avoit un droit semblable du côté de sa femme Gisele fille de Gerberge, autre sœur de Rodolphe; mais outre ce titre CONRAD s'appuyoit sur le testament de ce Roy, qui prét de mourir luy avoit envoyé la lance de saint Maurice, la Couronne & les autres ornemens Royaux, luy donnant par là l'investiture du Royaume de Bourgogne dont il le déclara heritier. Cependant Eudes entra dans le Royaume, & se rendit maître de plusieurs villes en deçà du Mont-Jura. Cette entreprise hâta le retour de CONRAD, qui se rendit à STRASBOURG en 1033, avec son fils le Roy HENRY, pour y passer les fêtes de Noel. De là il marcha en Bourgogne avec des troupes venuës d'Italie & d'Allemagne. Eudes ne put tenir contre luy; tout ceda à la terreur de ses armes; de sorte que ne trouvant plus d'obstacle il fut sacré & couronné Roy de Bourgogne dans l'Eglise de saint Maurice. Alors Eudes parla d'accommodement, mais n'ayant pû réüssir dans sa négotiation, il se jetta dans la Lorraine & s'avança jusqu'à Toul. (*l*). Gothelon Duc de la Basse & de la Haute-Lorraine, empêcha Eudes de se saisir d'aucune place. Le Comte cependant ne quitta pas encor prise, il continüa ses ravages dans la Lorraine, & osa même mettre le siege devant Bar: mais Gothelon étant venu l'attaquer, Eudes fut tüé dans la mêlée & son armée taillée en pieces. Par cette mort l'Empereur CONRAD II. demeura paisible maître de la Bourgogne, & cet Etat qui depuis prés de cent cinquante ans faisoit un Royaume particulier, devint une Province de l'Empire. Par là Bâle qui avoit été renfermée dans la Bourgogne, ayant avec l'Alsace un même Souverain, cette Province ne fut plus inquietée ni de ce côté là ni du côté de la Suabe. CONRAD ne survéquit que deux ans à cette conquête; il mourut en 1039, & fut enterré dans l'Eglise Cathedrale de Spire, qu'il avoit fait bâtir.

Origine de la Maison de Rapolstein ou Ribeaupierre.

Crusius (*m*), Munster (*n*) & quelques autres Auteurs du seiziéme siecle, racontent que pendant son regne deux Seigneurs de Spolete, qui s'étoient hautement déclarez pour l'Empereur furent contraints de sortir d'Italie; ils passerent les Alpes, & l'un reçut de l'Empereur Urslingen, Château situé dans la Forest-Noire prés de Rotweil: l'autre vint s'établir en Alsace, où il bâtit un Château qui fut nommé Rockspolteim, parceque, comme Lazius l'imagine (*o*), ce Seigneur s'appelloit Rock de Spolete. Quelques Auteurs plus modernes n'ont pas tout-à-fait donné dans ce que Lazius avançoit sans preuve; le nom de Rock leur a déplû, & supposant toûjours que la famille des Barons de Rapolstein l'une des plus illustres d'Alsace, avoit tiré son origine de Spolete, ils ont appellé le Château bâti sur un haut rocher le Rocher de Spolete (*p*). Tel étoit le goût du seiziéme siecle de donner du merveilleux aux généalogies, & de flatter les grandes maisons en dépaysant leurs premiers Ancêtres & les faisant venir d'Italie, revêtus du nom ou de la noblesse de quelques Heros. Ainsi faisoient-ils sortir les Comtes d'Habsbourg du Mont-Aventin, les Barons d'Urslingen de la famille des Ursins, & celle de Rapolstein des Ducs de Spolete. Baudran n'a pas donné dans de pareilles visions. Il dit simplement que Rapolstein qu'on appelle communément Ribeaupierre, se nomme en latin *Ribaldi petra*, & Rapswir ou Ribauwillé, *Ribaldi villa* (*q*). Ce sentiment n'est pas seulement fondé sur le rapport des termes. Jean de Bayon qui écrivoit en 1326, l'Histoire de Moyenmoustier Abbaye qui touche à l'Alsace, nous apprend que de son tems Ribeaupierre s'appelloit *Regnibaldi petra* (*r*). D'où il a été aisé de former dans la suite le mot de Ribaldus.

Au reste cette tige de la Maison de Rapolstein, vaut bien celle qu'on avoit tirée de Spolete. Regnibaldus étoit sous l'Empire de CONRAD II. un puissant Seigneur, qui se rendoit redoutable par les ravages qu'il faisoit dans les terres de ses voisins. Gerard Comte d'Ekenisheim, (c'est ainsi que Jean de Bayon défigure le nom d'Egisheim ou Egenisheim) frere de l'Evêque de Toul Brunon, voulut arrêter les entreprises de Regnibalde; mais ayant osé l'attaquer avec trop peu de monde, Gerard périt dans le combat, au grand regret de son frere, de toute la Pro-

(*l*) SIGEBERT. an. 1037. (*m*) CRUSIUS Ann. suecic. p. 2. l. 6. pag. 196. (*n*) MUNSTER Cosmog. pag. 446. (*o*) LAZIUS de gener. l. 3. pag. 141. (*p*) *Rupes Spoletana* LUCKIUS numism. (*q*) BAUD. Geogr. (*r*) Histor. Median. Monast. p. 3. c. 48. pag. 241.

Digitized by Google

Province & de l'Empereur même. On voit encor de nos jours à la pointe de trois montagnes au dessus de Scelestat, trois tours qui sont les restes de l'ancien Château de Ribeaupierre; Ribauvillé est dans la gorge. Mais la Maison de Rapolstein ou de Ribeaupierre si celebre par ses alliances & par les charges qu'elle a possedées, a été entierement éteinte par la mort de Jean-Jacques de Rapolstein arrivée en 1673. Sa fille Catherine-Agathe ayant épousé Christian Comte Palatin du Rhin, qui commandoit dans les armées du Roy Louis XIV. Ce Comte fut investi de la Comté de Ribeaupierre, & par là l'Alsace en perdant sa Maison de Rapolstein, a été bien dédommagée en voyant la Comté de ce nom passer entre les mains du Prince de Birkenfeld, dont les grandes qualitez ne cédent en rien à la noblesse de son sang. Je rentre dans le cours de mon Histoire.

Hetzel Evêque de Strasbourg.

Aprés la mort de l'Empereur Conrad II. l'Evêque de Strasbourg Guillaume continüa à gouverner son Diocése avec beaucoup de paix, sous le regne d'Henry III son Neveu, & ne

A. 1047. mourut qu'en 1074. Son Epitaphe rapportée par Guilliman nous assûre de cette date. Il eut pour successeur Hetzelo, qu'Herman Contract appelle Herrandus, qui de Prévôt de Spire fut fait Evêque de Strasbourg. Quelques Auteurs ont crû qu'Hetzel étoit de la Maison des Comtes de Dagsbourg: Guilliman n'a rien trouvé qui appuyât cette conjecture, & il se contente de dire qu'Hetzel étoit sorti d'une opulente Maison, puisqu'il ajouta six Chanoines aux huit que son prédécesseur avoit fondez dans l'Eglise de saint Pierre le jeune. Son Episcopat fut sur tout celebre par le bonheur qu'eut l'Alsace de donner un grand Pape à l'Eglise & de le posseder même pendant quelque tems.

Bruno de la Maison d'Egisheim, d'Evêque de Toul, devient Pape.

Nous avons vû que Hugues Comte d'Egisheim & Dagsbourg, avoit eu un fils nommé Bruno, qu'il fit élever dans la pieté & dans les Lettres avec beaucoup de soin. Bruno ayant été choisi Evêque de Toul à l'age de 22 ans, ne concourut pas seulement avec ses parents pour fonder dans l'Alsace les Abbayes d'Altorff & de Sainte-Croix, & augmenter les biens de celle de Leure, mais il signala sur tout son zele pour la réforme des Monasteres. Dés le commencement de son Episcopat il déposa quelques Abbez, & entre autres celuy de Moyenmoustier, qui avoit moins à cœur le salut des ames, dit Wibert Auteur contemporain de saint Leon (s), que le soin de faire croître sa domination: Bruno donna de sa propre autorité cette Abbaye à un Religieux dont il estimoit la vertu. L'Empereur touché de la sainteté & de la sagesse de cet Evêque l'employa dans les plus importantes negotiations. C'est par l'entremise de ce saint Alsatien, qu'aprés la mort d'Eudes Comte de Champagne, la tranquillité fut renduë au Royaume de Lorraine & aux Provinces qui l'avoisinent; & il fut assez heureux pour cimenter une paix solide entre l'Empereur Conrad & Robert Roy de France, de maniere, dit l'Auteur de sa vie, que durant le regne de ces deux Roys & de leurs fils dont l'un & l'autre se nommoient Henry, rien entre eux ne put troubler la paix (t).

Brunon ayant été choisi Pape en 1049, tint un Concile à Rome, & un autre à Pavie aux fêtes de la Pentecôte, dit Herman Contract. De là il passa les Alpes à la priere de l'Empereur avec lequel il trouva moyen de reconcilier Godefroy Duc de la Basse-Lorraine; il tint un grand Concile à Reims avec les Evêques des Gaules, & un autre à Mayence où assisterent quarante Evêques, en présence de l'Empereur. Il n'est pas de mon sujet d'entrer dans le détail de ce qui fut reglé dans ces Conciles, ni de raconter toutes les graces que le saint Pape fit aux Eglises & aux Monasteres des Provinces qu'il parcourut. Mais je ne dois pas omettre qu'il nous apprend luy même dans sa Bulle datée du 16 des Calendes de Decembre de 1049, ce qu'il accorda au Chapitre de saint Dié situé dans une vallée des Vôges nommée Galilée, tres voisine de l'Alsace. Il est dit dans cette Bulle que le Pape à son retour du Concile de Mayence, passa dans ce lieu, & que pendant la vacance du siege de Toul, il accorda aux serviteurs de Dieu qui célébroient l'office dans cette Eglise, la confirmation de leurs privileges & de leurs droits; ajoutant que le Prévôt seroit choisi par le Chapitre, & qu'ils pourroient s'addresser à l'Evêque qu'ils voudroient, pour benir les autels & donner

Privileges du Chapitre de S. Dié, accordez par le Pape Leon IX.

(s) Wibert. Leon. vita apud Bolland. 19. April. (t) *Idem iam dictus Pontifex est directus legatus inter supra factum Conradum Romanorum Principem & Robertum Franciæ Regem . . . tanta firmitate pacem & concordiam inter utraque regna stabilivit, ut quoad vixerunt præmemorati Principes, cum sibi succedentibus filiis Henricis, nullus quantumcumque fraudulenta arte discordiam inter duo regna serere valuerit.* Vita S. Leon. c. 14.

& donner les ordres sacrez. Mais que l'Evêque qui auroit été appellé pour de si saints ministeres, ne prendroit aucun présent, & se contenteroit de la nourriture (*u*). Il confirma de même les privileges du Monastere de Hesse, & ceux des Dames d'Andlau dont nous avons parlé ailleurs. Altorff sans doute ne fut pas oublié: LEON y consacra, dit Guilliman, l'Autel & la Chapelle de saint Etienne, & fit de grandes graces à cette Abbaye, & confirma celles que ses parents y avoient faites avant luy. On prétend que plusieurs & même le pere de saint LEON sont enterrez dans l'Eglise de ce Monastere. STRASBOURG fut ensuite honorée de sa présence; il consacra l'Eglise de saint Pierre le Jeune, que l'Evêque Hetzel venoit d'achever de bâtir, & y laissa sa dalmatique de soye qu'on y a conservé longtems comme une précieuse relique. Le Monastere de Woffenheim ou de Sainte-Croix fut sans doute distingué par le saint Pape parcequ'il l'avoit luy même fondé, dit GREGOIRE VII (*x*), dans les terres qu'il avoit euës par heritage, & qu'il l'avoit bâti de son propre bien. L'Archidiacre Wibert donne la gloire au Pere & à la Mere de saint LEON d'avoir fondé ce Monastere (*y*); leur fils a pû partager avec eux le titre de fondateur, en augmentant les fonds & les bâtimens.

Abbaye d'Altorff.

S. Leon vient à STRASBOURG.

Monastere de Woffenheim.

Le même Auteur fait le récit de la mort d'Helwide mere du saint Pape, dans des termes qui nous font bien connoitre l'excellence de sa pieté. Elle étoit, dit cet Auteur, d'une si grosse corpulence qu'à peine pouvoit-elle être transportée dans un carrosse. Affligée de se voir dans cet état, souvent elle demandoit au Seigneur que puisqu'en venant au monde une femme l'avoit portée dans son sein, une seule femme pût de même la porter dans le tombeau. Sa priere fut écoutée, une longue & opiniâtre maladie la dessécha de sorte qu'il ne luy restoit que la peau colée sur les os. Helwide réduite à l'extrémité, distribüa aux pauvres les sommes qu'elle leur avoit destinées, en les retranchant sur ses propres besoins. Elle reçut l'Extréme-onction & le Viatique, & tomba dans un état où on la croyoit morte. Déja tout le Palais retentissoit des cris de sa famille, des veuves & des pauvres qui la regrettoient comme leur Mere: mais revenuë à elle même, elle fit retirer la foule qui de toutes parts avoit accouru dans la chambre, & demanda qu'on la laissât seule avec son mary & Regelwide Abbesse du Monastere de Sainte-Croix. Ne vous attristez pas leur dit elle, & ne „ pleurez pas ma mort, la Mere de Dieu „ a daigné venir elle-même me consoler, „ en m'assurant que je vivrois avec elle „ dans le Ciel. L'unique grace que j'attens de vous, mon cher Mary, ajouta „ t'elle, c'est que vous vouliez bien distribüer aux pauvres ce que vous aviez destiné pour servir à la pompe de mes funerailles. Il est juste que comme je „ suis sorti nuë du sein de ma Mere, „ je rentre nuë dans le sein de la terre. „ A peine son époux luy eut donné parole que cette grace luy seroit accordée, qu'elle expira comblée des merites qu'elle avoit acquis pendant sa vie, par ses abondantes aumônes, ses oraisons, ses jeûnes presque continuels & tous les exercices d'une rigoureuse pénitence. Je n'ay pas crû devoir passer sous silence ce qu'un Auteur contemporain raconte des saints exemples & de la sainte mort d'une des plus illustres Dames d'Alsace. Cette Province trouvera à jamais dans Helwide un modele des grandes vertus qui font les Saints, en même tems que toute l'Eglise benira le bonheur qu'elle a eu de luy avoir donné un tres saint Pape.

Pieté de la mere de S. LEON.

Au sortir de l'Alsace il se rendit au Monastere de Richenau, & de là il retourna à Rome où il mourut en 1054, la sixiéme année de son Pontificat. Rome, disoit son Epitaphe, qui est affligée d'avoir perdu le Pape Leon IX. ne doit pas esperer d'avoir plusieurs peres qui puissent luy être comparez (*z*).

Mort de S. LEON & son éloge.

L'Eglise ne cessera pas de loüer son insigne pieté, sa fermeté & son zele pour remplir les devoirs de son saint Ministere. Il passa les Alpes jusqu'à trois fois, parcourut presque toute l'Allemagne où il consacra un tres grand nombre d'Eglises. Toûjours attentif pour la réforme de la discipline, il tint divers Conciles à Rome, à Mayence, à Besançon: dans tous ces endroits il fit de severes decrets contre les simoniaques, les mariages incestueux, & contre les Evêques & les Prêtres qui par le scandale de leur vie deshonoroient leur

(*u*) Anecd. MARTENE pag. 169. Tom. I. (*x*) *Monasterium sanctæ Crucis in terra hæreditatis suæ à b. mem. Leone Papa fundatum, ac propriis sumptibus constructum.* GREG. ad Guarnesium Arg. Ep. 14. l. 2. (*y*) Vita S. LEON. I. l. 1. c. 1.

(*z*) *Victrix Roma dolet nono viduata Leone*
Ex multis talem non habitura patrem.

Digitized by Google

leur caractere. Il déposa des Evêques, il en excommunia d'autres, & en réduisit plusieurs à effacer leurs crimes par une dure pénitence: tels furent Gregoire Evêque de Verceil, & Hugues Evêque de Langres, qu'il obligea de venir à Rome nuds pieds pour y recevoir l'absolution. Il condamna la détestable heresie de Berenger qui nioit la présence réelle, & envoya des Legats aux Empereurs grecs pour tacher de réünir l'Eglise grecque à la Latine. Enfin il s'employa toûjours pour entretenir la paix entre les Princes, qui édifiez de sa sainteté, se rendoient volontiers à ses conseils. Le lecteur me pardonnera sans doute d'avoir inseré ce précis de la vie de LEON IX. L'Alsace du moins me sçaura gré d'avoir rappellé dans son souvenir un saint Pape à qui elle a donné naissance, & qui l'a comblée de milles bienfaits.

La mort de l'Empereur HENRY III. suivit de prés celle du Pape saint Leon. Henry mourut en 1056, & fut enterré prés de son Pere & de sa Mere dans le chœur de la Cathedrale de Spire (a). HENRY IV, son fils luy succéda à l'âge d'environ cinq ans. C'est à peu prés dans ce tems qu'on commença à donner le titre de Roy des Romains, à ceux qui avoient été choisis Empereurs, mais qui n'avoient pas encor reçu la Couronne des mains du Pape. Ce jeune Roy par l'entremise de l'Imperatrice Agnés sa mere, régla les differens survenus à l'occasion des forêts, entre l'Evêque de STRASBOURG Hetzel & le Comte Henry, que j'imagine avoir été le Comte Palatin que la Chronique de Lambert appelle Comte de Lorraine (b), & qui suivant Herman Contract, tüa de sa propre main la Comtesse son epouse. La chartre dont nous parlons est rapportée par Guilliman, datée des Ides d'Octobre 1059. Hetzel gouverna encor quelques années l'Eglise de STRASBOURG.

LIVRE QUINZIEME.

HENRY IV. Roy des Romains. Troubles dans l'Eglise.

APrés la mort du saint Pape LEON IX. & de l'Empereur HENRY III. on vit de cruelles guerres s'allumer dans l'Empire, & un affreux schisme désoler toute l'Eglise. Comme les Evêques de STRASBOURG & les Seigneurs d'Alsace se trouverent engagez dans ces troubles, il est necessaire d'en exposer en peu l'origine & les progrés. LEON IX avoit essayé de remédier aux desordres qui s'étoient glissez dans la Discipline; mais la simonie & l'incontinence des Ecclesiastiques avoient porté la corruption si loin, que pour en arrêter le cours le Pape NICOLAS II se vit obligé d'employer tous les moyens qu'un zéle Apostolique pouvoit luy suggérer.

A. 1059.

Il convoqua à Rome un Concile de cent treize Evêques, où aprés de longues déliberations il fut conclu que tous les simoniaques, & tous ceux que les Evêques coupables de ce crime ordonneroient à l'avenir gratuitement ou non, seroient déposez. En même tems on frappa d'anatheme les Ecclesiastiques & principalement les Prêtres qui entretenoient des concubines (a). Enfin pour prévenir les troubles dont l'Eglise avoit été si souvent agitée à l'occasion de l'élection des Papes, il fut réglé que les Cardinaux auroient principalement droit de les choisir, que le Clergé & le Peuple joindroient leur consentement à ce choix, & qu'on auroit pour le Roy HENRY futur Empereur, le respect & les égards qui luy étoient dûs (b). Ces termes généraux mettoient à couvert tous les droits des Empereurs, sans décider jusqu'où devoit s'étendre leur pouvoir dans les élections des Papes.

NICOLAS ne survêquit pas longtems à ce Concile, & dés qu'il eut les yeux fermez, les Evêques de Lombardie qui étoient à Rome, dont la pluspart étoient simoniaques & vivoient dans de scandaleux desordres, voulant avoir un Pape de leur faction, envoyerent de concert avec quelques Comtes Romains des deputez au Roy HENRY, pour luy présenter comme de la part du Senat, du Peuple & du Clergé de Rome, une couronne d'or avec le titre de Patrice Romain, qualité dont CHARLEMAGNE s'étoit fait honneur (c). Ils esperoient pouvoir engager HENRY par cette avance, à écouter favorablement la demande qu'ils luy firent, de vouloir

(a) HERM. Contract. (b) LAMBERT. Schafn. Anno 1059. (a) BARON. ad an. 1059. (b) *Salvo debito honore & reverentia dilecti filii nostri Henrici.* Concil. Lateran. an. 1059. HARD. Con. T. 6, p. I. (c) HERMAN. Contract. BERTOLD. Constant.

Digitized by Google

vouloir bien choisir un Pape, qui gouvernât l'Eglise avec plus de paix que n'avoit fait NICOLAS. Guibert de Parme Chancelier & Ministre de l'Empereur appuya leur demande, & persuada l'Imperatrice Agnés Mere de HENRY, qu'il étoit de l'honneur de son fils, de soutenir en cette occasion la Majesté & les droits des Empereurs. Mais pour donner quelque apparence de régularité au choix qu'on vouloit faire, on convoqua à Bâle une assemblée d'Evéques, sous prétexte de déliberer sur cette importante affaire. Cependant le Clergé de Rome, les Cardinaux & la plus saine partie du Peuple, ayant appris qu'on n'avoit pas voulu donner audience au Cardinal Etienne, qui avoit été envoyé à Bâle pour y faire des remontrances à l'Empereur, crûrent qu'il n'y avoit pas de tems à perdre & qu'ils devoient prévenir l'Assemblée de Bâle en choisissant un Pape. Cet avis fut suivi & tous les suffrages s'accorderent à nommer Anselme Evéque de Lucques, qui peu de jours aprés alla prendre possession de la Chaire Pontificale sous le nom d'ALEXANDRE II. L'Assemblée de Bâle composée de plusieurs Evéques de Lombardie, avoit déja osé casser ce qu'avoit fait le Pape NICOLAS pour arréter le cours de leurs desordres; mais dés qu'elle fut informée de ce qui s'étoit passé à Rome, elle s'écria que c'étoit une manifeste entreprise contre les droits de l'Empereur, sans la volonté du quel on ne pouvoit créer un Pape: & se rendant sans peine aux conseils du Chancelier Guibert, elle choisit pour Pape sous le nom d'Honorius II, Cadaloüs Pallavicin Evéque de Parme, dont les débauches étoient encor plus criantes que celles des autres Evêques de Lombardie. Ainsi l'Alsace vit naître presque sous ses yeux le schisme qui fut le premier prélude de celuy qui ne tarda pas de suivre & qui désola pendant longtems toute l'Eglise.

Schisme de Cadaloüs.

A. 1061.

L'Evéque de STRASBOURG Hetzel ne fut jamais accusé d'être entré dans la faction de ceux qui avoient créé à Bâle un Pape de leur propre autorité: les Evéques même de Germanie se déclarerent bientôt contre l'entreprise des Evêques de Lombardie, qui avoient osé s'attribüer ce pouvoir. Annon Archevêque de Cologne prit un moyen bien sûr mais en même tems bien hardi, pour mettre tout d'un coup fin à ce malheureux schisme, dont tous les gens de bien redoutoient les funestes suites. Comme le Chancelier Guibert étoit l'auteur de tout le mal, & que la Regente l'Imperatrice AGNES n'avoit pas eu la force de s'opposer à ses conseils, Annon de concert avec quelques Princes prit des mesures pour tirer de leurs mains l'Empereur qui n'avoit qu'environ dix ans. On luy proposa une partie de plaisir dans une Isle du Rhin, il l'accepta; mais dés qu'il fut entré dans la barque avec quelques Seigneurs qui étoient d'intelligence avec l'Archevêque, les Rameurs malgré les cris du jeune Roy le conduisirent à Cologne, où il fut bientôt appaisé par les honneurs qu'on luy rendit & par les plaisis qu'on luy procura. Alors Annon convoqua presque en même tems deux grandes Assemblées, l'une des Princes & des Officiers de l'Empire, où il fut chargé du soin des affaires pendant la minorité de HENRY, & où on déposa le Chancelier Guibert. L'Imperatrice Agnés ne voulant ni suivre son fils, ni se plaindre de l'injure qu'on luy avoit faite en le luy enlevant, dégoûtée des embarras de la Cour, se réduisit à mener une vie privée dans l'exercice de toutes les vertus. Annon ainsi maître des affaires & de la personne du jeune Roy, assembla les Evêques & le Abbez de l'Empire (d), avec lesquels ayant examiné les raisons que le Cardinal Pierre Damien avoit exposées dans un long écrit, contre ce qui s'étoit fait dans le Concile de Bâle, l'élection du Pape ALEXANDRE fut confirmée, Cadaloüs déclaré intrus, & tous les decrets de Bâle absolument cassez.

Ces mesures ne rendirent pas encor la paix à l'Eglise. Les Italiens étoient mécontens du zele que le Pape ALEXANDRE faisoit paroître contre les simoniaques, & les Allemands se plaignoient qu'on eût choisi un Pape sans le consentement de l'Empereur. Cadaloüs avoit d'ailleurs ses partisans, & le nouveau Ministre des ennemis que la jalousie animoit contre luy. Cependant le saint Archevêque de Cologne qui avoit plus à cœur la paix de l'Eglise que sa propre fortune, quitta volontiers la Cour avec le Duc Godefroy, pour aller à Rome représenter au Pape les droits de l'Empereur, & tâcher en même tems de couper racine au schisme qu'on tâchoit de faire renaître. ALEXANDRE se rendit aux remontrances de l'Archevêque de Cologne & il consentit d'aller luy même à Mantoüe pour rendre raison de son election dans un

(d) Concil. Osborniense 1062.

Digitized by Google

un Concile. Cette condeſcendance ſembloit bleſſer la dignité d'un Souverain Pontife, mais quand on aime la paix on compte pour peu ſes démarches. Tout ſe paſſa dans le Concile avec beaucoup de tranquillité, Cadaloüs y fut encor condamné, & Annon retourna en Allemagne avec des lettres que le Pape ALEXANDRE écrivit au jeune Roy, qui le ſatisfirent entierement (e). L'Evêque de STRASBOURG Hetzel eut la conſolation de voir avant ſa mort la paix ainſi renaitre dans l'Empire & dans l'Egliſe; il finit ſes jours le 10. Janvier 1065 (f). Verner II luy ſuccéda. Le lecteur jugera par ce que nous en dirons s'il fut un ſaint Evêque & un heureux guerrier.

Fin du Schiſme.

Verner II. Eveque de STRASBOURG.

Tandisque l'Archevêque Annon travailloit ſi utilement à appaiſer les troubles, & à inſpirer au jeune Roy des ſentimens de vertu & l'amour des belles lettres, Albert Evêque de Bremen & le jeune Comte Verner luy donnoient d'autres leçons qui flattoient davantage ſon penchant pour le plaiſir. S'étant rendus abſolument maitres de l'eſprit de HENRY, ils diſpoſoient à leur gré des Evêchez & des Abbayes, vendant ſans honte les dignitez Eccleſiaſtiques & les ſeculieres (g). L'Auteur qui nous a laiſſé le détail le plus exact de l'hiſtoire de ces tems là, nous fait croire que le Comte Verner étoit Comte dans la Heſſe, ou dans la Turinge, & il nous apprend qu'il étoit parent de l'Evêque de STRASBOURG (h). D'où il eſt aiſé de juger que ce fut par le crédit du Comte que l'Evêque obtint le ſiege de STRASBOURG. Il eſt encor plus ſûr que Verner étoit iſſu d'une famille de Turinge, & non de la Maiſon d'Habsbourg, comme l'ont pretendu Bruſchius & Lazius, ſéduits ſans doute par la reſſemblance de ſon nom avec celuy de Verner I. L'Evêque de STRASBOURG ne joüit pas longtems de la faveur du Comte Verner. Ce Comte s'étant mêlé dans un tumulte que les rapines de ſes gens avoient excité dans un village, fut aſſommé par une femme à coups de pieu (i).

Concile de Mayence au quel aſſiſte l'Eveque de STRASBOURG.

L'Evêque aprés la mort de ſon parent, s'attacha à ſon Métropolitain l'Archêveque de Mayence Sigefride, & l'un & l'autre entretenoient une parfaite correſpondance avec le Pape ALEXANDRE, qui continüoit à mettre en œuvre tous les moyens propres à arrêter le cours de la ſimonie. Un certain Chanoine de Magdebourg nommé Charles étoit parvenu par cette voye au ſiege de Conſtance, & pour ſe dédomager de ce qu'il avoit dépenſé pour obtenir une place que ſon ambition luy avoit fait rechercher, il s'empara des ornemens & des biens de l'Egliſe. Les Chanoines & le Peuple en porterent leur plainte à Rome. L'affaire fut renvoyée à l'Archevêque de Mayence Sigefride, avec ordre d'examiner ces accuſations dans un Concile (k). Le Roy HENRY s'y oppoſa d'abord; mais envain employa-t'il les menaces & les prieres: Sigefride preſſé par les inſtances du Pape ALEXANDRE, demeura toûjours inflexible. Le Concile ſe tint à Mayence; quatre Archevêques s'y rendirent; Verner Evêque de STRASBOURG & Henry Evêque de Spire furent du nombre des Evêques, qui y aſſiſterent en perſonne, pluſieurs ſe contenterent d'y envoyer leurs deputez. L'affaire de l'Evêque de Conſtance accuſé de Simonie, y fut examinée avec beaucoup de ſoin. Mais au moment qu'elle étoit prête d'être jugée le Roy HENRY donna ordre au Concile d'en ſuſpendre la déciſion. Les Evêques affligez de ce retardement allerent eux mêmes ſe préſenter au Roy, à qui ils remontrerent avec une force epiſcopale, que ſon regne ne pouvoit être heureux qu'en ſe rendant le défenſeur de la juſtice & des Loix de l'Egliſe. Le Roy les écouta ſans ſe laiſſer emporter par le feu de ſa jeuneſſe, à qui il coûte toûjours de ſe contenir quand elle a le pouvoir en main & qu'elle trouve de la reſiſtance. HENRY ſe contenta de dire aux Evêques qu'il n'avoit rien reçu de Charles pour le faire Evêque, & qu'il n'entroit pas dans les conventions qu'il pourroit avoir faites pour ſe ménager la grace qu'il avoit obtenüe; que ce point ne le regardoit pas, & qu'il ne vouloit ſur ce chef d'accuſation ni excuser ni blâmer l'Evêque de Conſtance. Aprés cette déclaration, le Roy vint luy même au Concile; Charles y parut & s'y defendit mal, de ſorte que s'appercevant qu'il ne pourroit convaincre les Peres de ſon innocence, il ſe condamna le lendemain luy même en remettant entre les mains du Roy l'Anneau & la Croſſe qu'il en avoit reçus. Ce Concile ſe tint à Mayence le 18 Septembre 1071 (l). L'Evêque de STRASBOURG, qui y aſſiſta, eut la gloire d'avoir ſoutenu de concert avec les autres

I. P. Y Evêques

(e) BARON. an. 1064. OTT. FRISING. (f) Chronic. LAMBERT. (g) LAMB. Schatnab. (h) Idem. an. 1065. (i) Idem 1066. (k) Chron. Conſtant. an. 1069. (l) Concil. HARD. T. VI.

Digitized by Google

Evéques, avec beaucoup de zele & de fermeté la cauſe & la diſcipline de l'Egliſe: il ne ſe rendit ſuſpect au ſaint ſiege & ne commença à ſe broüiller avec le Pape qu'aprés la mort d'ALEXANDRE II (*m*). Le Cardinal Hildebrand luy ayant ſuccédé dans le ſiege Apoſtolique ſous le nom de GREGOIRE VII, commença à ſignaler ſon zele en écrivant à Sigefride Archevêque de Mayence, pour l'exhorter à travailler conjointement avec ſes ſuffragans, entre les

A. 1074. quels étoit Verner Evéque de STRASBOURG, pour faire executer les decrets qui avoient été faits recemment dans le Concile de Rome, contre les ſimoniaques & l'incontinence des Eccleſiaſtiques; & il écrivit en particulier à Verner Evéque de STRASBOURG & à Burckard Evéque de Bâle, la lettre dont nous avons déjà parlé, pour leur recommander de tâcher de mettre la paix entre les deux Comtes d'Egisheim Neveux du Pape ſaint LEON. Mais dés l'an 1075, GREGOIRE forma de facheux ſoupçons ſur la conduite de Verner. Il en écrivit à Sigefride, en luy donnant ordre de s'informer ſi ce Prélat ne s'étoit pas rendu coupable de Simonie.

Plaintes du Pape contre l'Eveque de STRASBOURG.

Ce n'étoit pas là le ſeul point dont ſe plaignit GREGOIRE; „ comment pourrions-nous ſouffrir, diſoit-il à Sigefride, ce qu'on nous a rapporté de la conduite de notre frere l'Evéque de STRASBOURG. Nous avons reconnu la verité des avis qu'on nous a donnez, & le recit qu'on nous en a fait ne nous laiſſe aucun doute „. Ainſi parloit-il dans ſa lettre datée de Rome du 3 des Nones de Septembre, au commencement de l'Indiction 14, c'eſt à dire en 1075. GREGOIRE n'entre dans aucun détail; mais ſuivant les apparences, ſes plaintes regardoient ſur tout l'attachement de Verner pour le Roy HENRY, qui dés lors avoit allumé la guerre dans l'Empire, & jetté les ſemences de ce furieux Schiſme qui déchira ſi longtems l'Egliſe. Comme les Seigneurs & les Evéques d'Alſace prirent differens partis dans ces troubles, il paroit neceſſaire que je touche en peu une ſi importante matiere.

Dereglemens de l'Empereur HENRY.

HENRY n'avoit encor que 22 ans, lorsque laſſé d'avoir auprés de ſoy le ſaint Archevêque de Cologne Annon, qui tâchoit de mettre un frein à ſes débauches, il luy accorda avec plaiſir la permiſſion de ſe retirer de la Cour. Alors le jeune Roy abandonné à luy même, ſe porta aux derniers excés. Il enleva à Berthold de Zeringe ſon Duché de Carinthie; il ſe broüilla avec Rodolphe Duc de Suabe & Comte d'Alſace, ſuivant la Chronique Auſtrale. Il chargea la Saxe de nouveaux impôts, & fatigua la Thuringe par ſes extorſions. Pour contenir ces peuples peu accoutumez à la ſervitude, il fit bâtir en divers endroits des châteaux où il mit des garniſons qui ne ſubſiſtoient que par le pillage des villages voiſins. La Nobleſſe n'étoit point épargnée; les troupes n'étoient payées que des biens d'Egliſe qu'on leur abandonnoit, & HENRY ne rougiſſoit pas de vendre les Bénéfices pour avoir de quoy fournir à ſes voluptueuſes dépenſes.

Le Pape ALEXANDRE II, avoit tâché d'arrêter le cours de ces deſordres; mais la mort le ſurprit avant que d'avoir pû y remédier. GREGOIRE VII qui luy ſuccéda, prit d'abord toutes les meſures propres à luy concilier l'amitié & la confiance de HENRY (*n*). Ce Prince trouvoit étrange que Rome eût oſé créer un Pape ſans le conſulter; il s'en plaignit avec amertume. GREGOIRE luy répondit que bien loin d'aboir ambitionné la chaire où on l'avoit elevé, on l'avoit forcé de l'accepter; mais qu'on ne le contraindroit jamais de ſe faire conſacrer, avant qu'il eût eu ſon conſentement. Cette réponſe appaiſa HENRY, & le fit même conſentir avec plaiſir que GREGOIRE fût ordonné.

Les Peuples ſe revoltent contre HENRY.

Cette déférence du Pape flatta toûjours plus le jeune Roy que rien ne réſiſteroit à ſa puiſſance; plein de cette idée, il ne mit plus de bornes à la licence de ſes troupes: la Saxe & la Turinge étoient en proye à leurs rapines. Les plus honnêtes gens étoient traitez comme des eſclaves. On confiſquoit leurs biens; on enlevoit leurs filles & leurs femmes; & dés qu'ils oſoient ſe plaindre on les mettoit dans les fers, d'où ils ne pouvoient ſe tirer qu'en abandonnant tous leurs biens. Ce cruels excés mutinerent enfin les Peuples; ils prirent les armes, ſecoüerent le joug qui les accabloit, & le refus qu'ils firent de payer à HENRY ce qui luy étoit dû, le réduiſit à s'aller renfermer dans un de ſes Châteaux. Un ſi triſte état l'obligea à implorer le ſecours des Princes de l'Empire; il les pria de ſe trouver à Vorms pour Noël. HENRY y parut non pas avec la magnificence ordinaire; à peine avoit-il de quoy vivre comme un ſimple particulier (*o*). La pluspart des Princes s'y rendirent presque

Diete de Vorms où ſe trouve l'Eveque de STRASBOURG.

(*m*) LAMBERT. Schafn. Ann. 1073. (*n*) Schafnab. pag. 191. (*o*) Schafnab. Ann. 1074.

Digitized by Google

que sans suite. L'Evéque de STRASBOURG Verner fut du nombre, & de l'avis de ceux qui refuserent à HENRY le secours qu'il leur demandoit: tous disoient qu'il ne leur étoit pas permis de prendre les armes pour opprimer des innocens. Cette résolution contraignit HENRY de chercher les voyes pour s'accommoder avec ses sujets. Les Princes & les Evéques au nombre de quinze, s'entremirent pour appaiser les Saxons. Le traité fut conclu, & quelque honteux qu'il parût à HENRY, il se vit obligé d'y souscrire, & de promettre avec serment qu'il l'executeroit dans tous ses points. Il portoit entre autres choses qu'on démoliroit les Châteaux & les forts qui avoient été récemment bâtis dans la Saxe & dans la Turinge, & qu'on rendroit aux Princes & aux Etats de l'Empire les terres & les dignitez qu'on leur avoit enlevées. HENRY consentit à tout; mais avant que les Saxons l'acceptassent ils voulurent que les Princes & les Evéques s'engageassent par serment à les soutenir, en cas que HENRY vint à violer ce qu'il avoit promis.

Déjà ce Prince avoit commencé à executer le traité, en ordonnant à ses troupes de vuider les Châteaux, dés qu'elles auroient consommé les vivres qui y restoient. Mais les jeunes Seigneurs de la Cour, se picquans de bravoure & de zele pour les interêts de HENRY, ne craignirent pas de luy remontrer l'infamie du traité qu'il avoit conclu, l'assûrant qu'ils verseroient volontiers leur sang pour rétablir sa gloire. Ce discours fut écouté d'un jeune Prince plein de courage & d'ardeur pour la guerre & qui se croyoit deshonoré; de sorte qu'il suspendit l'exécution de ce qu'il avoit si solemnellement promis. Les Saxons reprirent les armes, & oserent investir le Palais, d'où ils ne se retirerent qu'aprés qu'on les eut assûré que les Châteaux seroient incessament démolis. Mais l'execution de ces nouvelles promesses tardant trop au gré de quelques seditieux, les Saxons allerent eux mêmes mettre le feu aux bâtimens & à l'Eglise même du Château de Hartesbourg, que HENRY avoit bâtie avec beaucoup de magnificence (p). Cet insolent outrage qui mettoit les rebelles dans leur tort, irrita toûjours plus HENRY & il ne pensa plus qu'à s'en venger.

A. 1075. L'Empereur vient à STRASBOURG & y gagne quelques Seigneurs.

S'étant rendu à STRASBOURG pour y celebrer les fêtes de Noël, avec un grand nombre de Princes qu'il y avoit appellez, il n'omit rien pour les engager à luy donner secours pour remettre sous son obéissance la Saxe & la Turinge; il sçut gagner les plus mécontens: Berthold de Zeringe Duc de Carinthie, & Rodolphe Duc de Suabe & Comte d'Alsace se rendirent comme les autres à ses instances. Les Saxons en étant informez, tenterent toute sorte de voyes pour fléchir le Roy HENRY. Ce Prince fut inexorable, & ne voulut leur accorder la paix qu'à condition qu'on luy livreroit les principaux Seigneurs de Saxe, qui étoient entrez dans la revolte. Cependant tout étant prêt pour entrer en campagne, HENRY convoqua tous les Princes de l'Empire. Rodolphe Duc de Suabe & Comte d'Alsace, Berthold Duc de Carinthie, les Ducs de Lorraine, de Baviere & de Boheme, les Archevéques, les Evéques & la Noblesse de ses Etats se trouverent au lieu où l'armée devoit s'assembler. Envain les Saxons essayerent d'avoir accés auprés de ces Princes pour les prier d'addoucir l'esprit du Roy; toutes les entrées leur furent fermées (q). Les deux armées les plus nombreuses de toutes celles qu'on eût veuës jusqu'alors en Allemagne, étant en présence prés de Beringe, Rodolphe engagea le combat suivant l'usage de tout tems pratiqué dans l'Empire, les Ducs de Suabe ayant toûjours eu l'honneur de donner les premiers dans une bataille. Le combat fut sanglant & dura jusqu'à la nuit; les Saxons furent défaits; mais ils ne furent pas entierement abbatus. HENRY résolu de les soumettre, marcha une seconde fois contre eux sur la fin du mois d'Octobre. Rodolphe Duc de Suabe, Berthold Duc de Carinthie & Guelphe Duc de Baviere ne voulurent pas le suivre dans cette seconde expédition, se repentant d'en avoir déja trop fait contre des malheureux qui demandoient une paix, que l'implacable HENRY s'obstinoit de leur refuser (r). Le Duc de Lorraine Gozelon eut la complaisance d'accompagner HENRY; mais lorsqu'il vit les Saxons à portée du camp Imperial, il se détacha avec quelques Evéques, aprés avoir tiré parole que HENRY leur donna même avec serment, que si les Saxons & les Turingiens vouloient se soumettre, il n'agiroit à leur égard que par le conseil de ceux qui auroient conclu l'accommodement. Sur la foy d'une pareille promesse, les Princes, les Seigneurs & tout ce qu'il y avoit de plus considerable dans la Saxe

Défaite des Saxons.

(p) Schafnab. p. 206. (q) Schafnab. pag. 219. (r) Schafnab. p. 226.

Saxe se rendirent & mirent bas les armes ; ils vinrent même se présenter à Henry, mais bien loin de leur garder la parole qu'il leur avoit donnée avec serment, il fit arrêter les principaux Seigneurs, & dés le lendemain il les envoya, les uns en Italie, les autres en Bourgogne & dans differentes Provinces de l'Empire. Peu content même de cette punition, il distribüa leurs biens à ses Officiers, qui l'avoient servi dans cette guerre. Henry fier de sa victoire crût qu'il n'avoit plus rien à ménager; il porta même les choses encor plus loin.

Le Pape écrit à Henry sans succés.

Le Pape Gregoire toûjours attentif à la réforme du Clergé, envoya des Legats à Henry, & luy écrivit des lettres pour le prier de l'aider à faire executer les decrets du dernier Concile de Rome, touchant la Simonie & l'incontinence des Ecclesiastiques (s). Rien de plus moderé que la derniere lettre qu'il luy écrivit à ce sujet le sixiéme des Ides de Janvier, Indiction 14, c'est à dire en 1076. „ Les decrets dont il s'agit, „ luy disoit-il, ne sont pas des nouveautez ; ils ne sont pas de mon invention; c'est la pure doctrine des „ Peres, conformes en tout à l'ancienne discipline & aux véritables regles „ de l'Eglise. Comme votre gloire, „ votre puissance, & vos belles actions „ vous mettent au dessus de tous, n'est-„ il pas juste que personne ne vous surpasse en zele pour la cause de Jesus-„ Christ & de son Eglise? Déja nous „ vous avons mandé que si vous trouvez ces decrets trop sévéres en quelque point, vous nous marquiez ce que „ nous pourrions faire pour les adoucir sans blesser notre conscience & „ les interêts de celuy qui nous a établi „ son Vicaire. Aprés une pareille avance, ne deviez-vous pas attendre notre „ réponse, avant que d'oser vous même „ violer ces decrets? notre patience „ cependant ne se lasse point encor, & „ avant que de prendre aucune mesure, „ nous attendrons le retour de vos envoyez, qui nous apprendront votre „ derniere resolution „. Henry n'eut aucun égard à ces remontrances; & bien loin de prendre les voyes que le Pape luy proposoit, il continüa à disposer des Bénéfices contre toutes les regles. Ainsi le vit-on donner l'Archevéché de Cologne, malgré les oppositions du Clergé & de tout le Peuple (t). Les Legats du Pape voyant alors qu'il n'y avoit plus rien à esperer, citerent Henry pour comparoître au Concile, qui devoit se tenir à Rome le

A. 1076.

Henry cité à Rome par les Legats du Pape.

Lundy d'aprés le second Dimanche de Carême; à faute de quoy ils luy déclarerent qu'ils l'excommunieroient de ce jour là même. Comme les dernieres lettres du Pape que nous avons rapportées données au mois de Janvier, environ deux mois avant le Concile indiqué, étoient pleines d'avis paternels & où il étoit parlé de conciliation & non d'excommunication, je ne sçay si on ne doit pas attribüer ces menaces au zele excessif des Legats. Quoyqu'il en soit Henry fut étrangement irrité de leur discours; il les chassa avec outrage, & sur le champ il donna des ordres aux Abbez & aux Evêques de son Royaume de se rendre à Worms.

Assemblée de Worms où le Pape est déposé.

Ils s'y assemblerent en tres grand nombre. Le Cardinal Hugues le Blanc, que le Pape avoit déposé, y parut soudainement, comme par un effet, à ce qu'on disoit, d'une singuliere providence, & présenta à l'assemblée un long mémoire, où faisant le détail de la vie du Pape depuis sa naissance jusqu'à son Pontificat, il luy imposoit les plus grands crimes. Deux seuls Evêques, sçavoir Adelberon Evêque de Wirtzbourg, & Herman Evêque de Metz, eurent le courage de rejetter ces accusations, ou du moins de prendre le loisir de les examiner. Tout le reste entraîné, ou par leur complaisance pour le Roy Henry, ou par leur propre ressentiment, conclut que le Pape devoit être déposé, comme étant indigne du Pontificat. Ils oserent même en dresser un acte, & nommer des Deputez qui seroient chargez de l'aller mettre entre les mains de Gregoire VII. Le Pape le reçut la veille du jour indiqué pour le Concile; il n'en parut point ému; & dés le lendemain il le fit lire en plein Concile. Les Peres indignez de cet attentat, prononcerent d'un commun consentement, la sentence d'excommunication contre Henry, & déclarerent ses sujets absous du serment de fidelité qu'ils luy avoient fait. Le Pape écrivit ensuite des lettres circulaires à tous les Evêques & à tous les Princes d'Allemagne pour les informer de cette sentence, & les prier que si Henry revenoit de son égarement, ils prissent soin de luy en donner avis; mais que s'il persistoit opiniatrément dans son Schisme, il leur étoit permis d'élire un autre Roy (u).

Henry excommunié au Concile de Rome.

A. 1076.

Dés l'année précedente le Pape avoit declaré suspens Liemar Archevêque de Bremen le plus intime confident de l'Empereur, & luy avoit même interdit la communion laïque. Verner Evêque

(s) Epistol. Gregorii l. 3. c. 10. (t) Schafnab. p. 233. (u) Greg. Epist. l. 4. Ep. 103.

Digitized by Google

Evêques excommuniez par le Pape. Celuy de Strasbourg est suspens.

Evêque de Strasbourg avoit été en même tems moins maltraité, le Pape s'étant contenté de le déclarer suspens, avec Henry Evêque de Spire, & Heriman Evêque de Bamberg. Sigefride Archevêque de Mayence eut un même sort l'année suivante, comme ayant tâché de détacher les Evêques & les Abbéz de l'obéissance duë au saint Siege (x). Desorte que, suivant les notes des sçavants Bollandistes, Verner fut déclaré suspens en 1074, & Sigefride excommunié au mois de février 1075. De pareils châtimens jetterent l'allarme dans tout l'Empire. Le respect que la pluspart des Princes d'Allemagne avoient alors pour le Chef de l'Eglise, & la crainte de voir naître un horrible schisme dans l'Eglise, & dans l'Empire une violente guerre, engagerent plusieurs Princes & quantité d'Evêques de s'assembler pour prendre des mesures propres à prévenir ces malheurs. Rodolphe Duc de Suabe & Comte d'Alsace, Guelphe Duc de Baviere, Berthold Duc de Carinthie, Adelberon Evêque de Wirtzbourg, Adelbert Evêque de Worms, & un grand nombre d'autres se rendirent à Ulm, & ensuite le 14 Octobre à Tribur qui étoit alors une ville située entre Worms & Mayence vis-à-vis d'Oppenheim (y). L'amour du bien public & les interêts de l'Eglise, détacherent du parti du Roy plusieurs Seigneurs. Sigefride Archevêque de Mayence fut du nombre: mais l'Evêque de Strasbourg Verner, Burchard Evêque de Bâle & celuy de Spire ne voulurent pas abandonner Henry. Ce Prince étonné d'une conspiration si puissante & si forte, s'avança jusqu'à Oppenheim, où il n'étoit séparé des Princes assemblez que par le Rhin; il leur envoya des Députez pour les assûrer qu'il remédieroit aux desordres dont ils se plaignoient. Les Princes en envoyerent de leur côté à Henry, à qui ils ne craignirent pas de déclarer, que quoyque dans les tems de guerre ou de paix, il n'eût jamais eu d'égard aux Loix ni à la justice, ils vouloient bien en garder eux mêmes toutes les regles, & ne procéder à sa déposition qu'aprés avoir soigneusement examiné les chefs d'accusations dont il étoit chargé; qu'il luy feroit libre d'y répondre en présence du Pape qui se trouveroit à Ausbourg au jour de la Purification de l'année suivante; mais à condition que si avant l'année révoluë depuis son excommunication, il ne se faisoit pas absoudre, il seroit déslors déchu de sa dignité & de tous ses droits; qu'en attendant il meneroit à Spire une vie privée, aprés avoir congedié ses troupes, & renvoyé d'auprés de sa personne ceux qui avoient été frappez d'anathême. Quelques dures que fussent ces conditions, Henry se soumit à tout, & obligea d'abord Verner Evêque de Strasbourg, Hazman Evêque de Spire & Burckard Evêque de Bâle, de se retirer de la Cour; Henry se renferma luy même dans Spire; mais prévoyant qu'il risqueroit beaucoup s'il attendoit l'arrivée du Pape en Allemagne, il résolut de le prévenir, & malgré la rigueur de l'hyver il se mit en chemin pour l'Italie avec l'Imperatrice & son fils Conrad, n'ayant à sa suite qu'un seul Allemand d'une petite consideration.

L'Evêque de Strasbourg & quelques autres demeurent attachez à Henry.

Henry va en Italie & oblige le Pape à se mettre en sûreté.

Dés qu'il eut débouché les Alpes qui presque par tout étoient fermées par les neiges, les Eveques & les Comtes de Lombardie accoururent en foule pour luy faire leur cour; de sorte qu'en peu de jours il se vit à la tête d'une nombreuse armée. Le Pape en fut intimidé, & cherchant à se mettre dans un lieu sûr, il se refugia dans un Château appartenant à la Duchesse Maltilde, nommé Canose, situé à la pointe d'un rocher sur la riviere de Lenza à quelques milles de Regio. Cette Place fortifiée par une triple enceinte de murailles paroissoit imprenable. Plusieurs Eveques & Seigneurs d'Allemagne que le Pape avoit excommuniez y vinrent se presenter au Pape en posture de pénitens. Gregoire leur accorda la grace qu'ils demandoient. Il eut plus de peine à en faire une semblable à Henry, parcequ'il se défioit de son inconstance & de sa facilité à écouter les mauvais conseils de ses flatteurs. Mais la Duchesse Maltilde, Hugues Abbé de Cluny & quelques autres Seigneurs sçûrent flechir le saint Pere (z). Henry fut reçu sans suite dans la premiere enceinte du Château, n'ayant aucun ornement de sa dignité; il fut enfin le quatriéme jour admis à l'audiance du Pape devant lequel il parut les pieds nuds & prosterné par terre. Le Pape luy accorda le pardon de son excommunication, mais à condition qu'il se rendroit dans l'Assemblée des Princes au lieu & au tems qui luy seroit marqué; pour se laver des crimes dont il étoit accusé, & que jusqu'à ce tems il s'abstien-

Henry est absous par le Pape.

(x) Acta pontifical. c. 1. n. 2. & 3. In vita Gregorii 25. Maji. (y) Schafnab. pag 242. & 244. (z) Schafnab. pag. 248. vita Maltildis. T. I. rerum Brunswicens. per Leibnitz pag. 661. & 690.

A. 1077. s'abstiendroit de porter les les ornemens Royaux & de se mêler de l'administration des affaires publiques. HENRY se soumit à tout, même avec serment, & le Pape l'ayant absous ce Prince sortit de Canose.

Henry manque à ses promesses.

Mais dés qu'il parut aux yeux de ses partisans qui l'attendoient, il en essuya d'amers reproches, il apprit même que les Evêques & les Seigneurs d'Italie concertoient entre eux pour mettre à sa place sur le Thrône son fils Conrad quoy qu'encor enfant. HENRY employa ce qui luy restoit d'amis pour rompre cette conspiration, & ne voyant point d'autres ressources pour les appaiser, il oublia ce qu'il venoit de promettre au Pape, & fit revenir à sa Cour les Seigneurs & les Evêques Allemands, qui avoient été excommuniez, entre lesquels étoit Burchard Evêque de Bâle. Verner Eveque de STRASBOURG ne fut pas du nombre, parceque suivant les apparences, il n'avoit pas suivi le Roy en Italie. Cependant l'Archevêque de Mayence, l'Evêque de Wirtzbourg & celuy de Metz, les Ducs de Suabe, de Baviere & de Carinthie & plusieurs autres Seigneurs d'Allemagne inviterent les Princes de l'Empire, & en particulier ceux de Saxe, de se rendre le 12. Mars à Forcheim, pour remédier aux pressants besoins de l'Empire. Le Pape GREGOIRE fut prié de s'y rendre; il s'en excusa sur l'impossibilité de tenter sans risque le passage en Allemagne. Mais il envoya un Cardinal au Roy HENRY pour l'inviter de se rendre dans l'assembleé des Princes. HENRY s'en excusa de même sur la necessité des affaires qui le retenoient en Italie; de sorte que le Pape ne pouvant plus douter que HENRY n'eût pris des sentimens bien opposez aux promesses qu'il luy avoit faites, répondit aux Princes Allemands qu'ils fissent avec ses Legats ce qu'ils jugeroient être le plus expedient pour le bien public, en attendant que les passages étant ouverts, il luy fut libre de se rendre luy même à leur assemblée. Il n'en fallut pas davantage pour déterminer les Princes à executer le projet qu'ils avoient formé depuis longtems. Ils se rendirent à Forcheim au jour marqué, où ils choisirent pour leur Roy RODOLPHE Duc de Suabe, qu'ils conduisirent sans perdre de tems à Mayence où il fut couronné par l'Archevêque Sigefride.

Rodolphe Duc de Suabe & Comte d'Alsace est élu à la place de Henry.

Il semble que le Pape n'étoit pas d'avis qu'ils se hâtassent de porter les choses si loin, & ce fut contre l'avis des Legats, dit l'Abbé d'Usperge, qu'on s'empressa de couronner RODOLPHE (a). Cette démarche alluma dans l'Allemagne une guerre civile, chacun y prenant parti au gré de ses interêts.

RODOLPHE Duc de Suabe, Comte d'Alsace & de Rhinfeld, avoit de la valeur, de la sagesse & de l'expérience dans la guerre, qualitez qui luy ont merité l'éloge même de ses ennemis, & son zele pour le bien public & pour l'Eglise le rendoit tres digne du trône; sa haute naissance l'assuroit d'ailleurs de trouver de puissans secours. Il touchoit de bien prés du côté des femmes aux Comtes d'Habsbourg (b). Beatrix sœur de Hugues-Capet avoit eu de son premier mariage avec Frederic Duc de Lorraine, Ita Epouse du Comte Rathbot & Mere de Verner II. Comte de Habsbourg: & en seconde nopces Beatrix ayant épousé un Comte de Rhinfeld, elle eut pour fils Cuno Pere de Rodolphe; de sorte que Rodolphe & Verner II. Comte d'Habsbourg étoient cousins germains. Ainsi les liens du sang attachoient les Comtes d'Habsbourg au parti du nouveau Roy RODOLPHE. Par la même raison Hugues Comte d'Egisheim le plus puissant Seigneur d'Alsace, comme parlent les Auteurs de ce tems là (c), soutint toûjours ses interêts, & Berthold Duc de Carinthie ne les abandonna jamais. HENRY avoit enlevé à Berthold le Duché de Carinthie; il en conserva le titre; mais il étoit sur tout puissant dans le Brisgau où il bâtit le Château de Zeringue prés de Fribourg (d). De sorte que la plus grande partie du Brisgau, de la Suisse & de l'Alsace se déclarerent pour RODOLPHE. Mais il avoit affaire à HENRY Prince vaillant & belliqueux, qui dés qu'il vit qu'on vouloit luy ravir sa Couronne, quitta sans délai l'Italie, passa en Allemagne, & fit d'étranges ravages dans la Suabe & dans les terres des Seigneurs qui tenoient pour RODOLPHE. Il n'est pas de mon sujet de raconter les divers événemens de ces guerres, & les mesures que prit GREGOIRE VII pour en éteindre le feu. Mais je ne dois pas omettre ce qui regarde Verner Eveque de STRASBOURG.

Les Comtes de Habsbourg & d'Egisheim se déclarent pour Rodolphe.

Cet

(a) *In præsentia quorumdam Rom. sedis legatorum non voluntariè annuentium apud Forcheim in regem elevatur.* Anno 1077. (b) ECCARD. orig. Habspurg. l, 2. c, 2, pag. 76. (c) VALTRAM. (d) GUILLIM. Habsp. p. 228, l. 5.

Cet Evêque toûjours constant dans son attachement pour le Roy HENRY, joignit ses forces à celles de Burckard Evêque de Bâle, pour s'opposer au Duc Berthold (e). Ces deux Evêques passerent le Rhin à la tête de leurs troupes, & porterent le fer & le feu dans toutes les terres du Comte de Zeringue. Le Comte voulant repousser leurs efforts, vint à leur rencontre au mois d'Août, il les attaqua; le combat fut sanglant, les Evêques furent défaits & mis en fuite. Berthold ne poursuivit pas sa victoire, par ce qu'il fut pressé d'aller au secours de RODOLPHE qui étoit aux prises avec HENRY. Les deux Roys s'y battirent en heros; & la victoire ne s'étant declarée ni pour l'un ni pour l'autre, quoy que la perte fut plus grande du côté de HENRY, RODOLPHE se retira en Saxe, où il avoit ses principales forces; tandis que HENRY retourna du côté de la Suabe & de la Baviere où il pilla plus de cent Eglises (f). Envain Hugues Comte d'Egisheim, & les autres Seigneurs de son parti s'efforcerent d'arrêter de si cruels ravages. Tout ce qu'on put faire ce fut d'empecher que Henry n'entrât dans l'Alsace; mais il désola la Suabe & le Brisgau; de sorte que Berthold Comte de Zeringue, qui s'étoit renfermé dans son Château de Lintberg fort sur tout par sa situation, se voyant dans l'impuissance de tenir tête à son ennemy, succomba à la douleur de voir ses terres & ses peuples absolument ruinez, & mourut laissant son fils Berthold II heritier de tous ses biens & de son zele pour les interêts de RODOLPHE, dont il épousa la fille nommée Agnés (g).

Les Evêques de STRASBOURG & de Bâle zelez partisans de HENRY, sont défaits.

A. 1078. Cependant l'Evêque de STRASBOURG Verner, qui depuis sa défaite avoit été contraint d'abandonner l'Alsace à Hugues Comte d'Egisheim, se mit à la tête d'un détachement de l'armée de HENRY, avec ordre de razer & de détruire entierement le Monastere d'Hirsauge, qui se distinguoit alors entre tous ceux d'Allemagne par sa regularité & son attachement au saint Siege. Un pareil ordre devoit faire horreur à un Evêque; mais la fureur d'une guerre civile fait évanoüir les sentimens de la justice & de la religion méme. Trithème se sert des traits les plus noirs pour nous peindre le caractere de cet Evêque: c'étoit, à ce qu'il dit, un scelerat ennemy juré de l'Eglise Romaine & chef de la faction schismatique: ses soldats, continue-t'il, craignans de toucher aux Lieux Saints & d'executer une si cruelle entreprise contre des Religieux, dont la vie étoit également edifiante & paisible, l'Eveque de STRASBOURG sçut bientôt lever leur scrupule, soit en leur promettant de leur donner part au pillage, soit en les menaçant de les traiter comme des rebelles s'ils refusoient de le suivre (h). Verner eut à peine fini son discours, qu'ayant pris sa cuirasse & étant monté à cheval comme un furieux qui ne respiroit que le carnage, il fut frappé par un coup de la justice de Dieu & tomba mort aux yeux de ses soldats. Cette subite punition les effraya de maniere qu'ils se retirerent sans rien entreprendre contre le Monastere. Ce détail ne fait pas honneur à la memoire de Verner; mais Trithème n'étoit pas chargé de faire l'éloge d'un Eveque, qui selon luy avoit formé un si violent dessein contre son Abbaye d'Hirsauge. Quoyqu'il en soit Verner II, suivant le fragment historique mourut en 1079 (i). Il ajoute qu'Otton luy succéda dans l'Evéché de STRASBOURG. Quelques Auteurs placent Theobaldus entre Verner II, & Otton; mais ils n'en apportent aucune preuve, non plus que de sa mort qu'ils fixent en 1084. Il est du moins sûr qu'Otton étoit Evêque de STRASBOURG en 1085, comme nous le dirons dans la suite.

Mort funeste de l'Eveque de STRASBOURG.

Otton Eveque de STRASBOURG.

Pendant que le schisme & la guerre civile désoloient tout l'Empire, on voyoit des Fideles ranimer leur ferveur pour tâcher de flechir le Ciel. Saint Guillaume Abbé d'Hirsauge étoit alors dans une si haute réputation de sainteté, qu'un tres grand nombre de personnes de la premiere Noblesse, s'empresserent de venir vivre sous son obéissance. On y voyoit, dit un Auteur contemporain, les Comtes & les Marquis servir au four & à la cuisine, & garder même les troupeaux. A mesure qu'ils étoient plus distinguez par la noblesse de leur sang, ils recherchoient avec plus d'empressement les employs les plus vils du Monastere (k). Tel fut Gerard frere de Berthold Comte de Zeringue, qui dans la suite fut tiré du Monastere d'Hirsauge pour être Evêque de Constance. Un autre Gerard Chanoine de STRASBOURG se rengea de méme parmi les Disciples de saint Guillaume; mais à peine fut-il entré dans le Monastere qu'il fut frappé d'une paralisie qui ne luy laissa que l'usage de la langue. Cette humiliation luy

Vertus d'un Chanoine de STRASBOURG retiré à Hirsauge.

(e) GUILLIM. Habspurg. pag. 225. (f) BERTHOLD. Constant. An. 1078. (g) USPERG. (h) Chron. Hirsaug. pag. 305. ann. 1093. (i) Frag. Hist. URSTISII. (k) Chron. Hirsaug. pag. 299. &c.

luy étoit néceſſaire, dit un Auteur qui le vit dans cet état (*l*), pour abbatre ſon orgueil & ſa fierté naturelle; il la ſouffrit avec une patience ſi heroïque qu'il ne vouloit pas même que ſes freres s'employaſſent auprés de Dieu pour obtenir ſa gueriſon. Son ſaint Abbé en fut cependant touché, & aprés un an d'une ſi rude épreuve, ayant pris Gerard par la main, le Ciel luy rendit ſubitement l'uſage de tous ſes membres. Ce miracle ne ſervit qu'à augmenter la ferveur du Diſciple, qui joignant à beaucoup de vertu beaucoup d'eſprit, de capacité & d'éloquence fut choiſi Prieur, & enſuite Abbé du Monaſtere, d'où il fut enfin tiré en 1095, pour occuper le ſiege de Spire. La Baſſe-Alſace reſpira pendant quelques années ſous le gouvernement d'un ſi ſaint Evéque.

Monaſteres de ſainte Walpurge & de Biblisheim fondés.

Thierry Comte de Montbelliard voulut preſque en même tems laiſſer à cette Province d'inſignes monumens de ſa pieté, en fondant dans la ſainte Forêt, ainſi nommoit-on la Forêt d'Hagenau, deux Monaſteres l'un d'hommes ſous le nom de ſainte Walpurge, l'autre de filles à une demie lieüe de là qu'on nomme Biblisheim. On voit encor ſur la porte de la Sacriſtie de l'Egliſe de ſainte Walpurge, une ancienne inſcription latine où on lit ces paroles: *dés l'an* 1074. *du tems de* GREGOIRE VII. *Theodoric tres noble Comte de Montbegliard commença la fondation de ce Monaſtere de l'Ordre de ſaint Benoit.* Ce n'etoit en effet qu'un commencement, le Comte n'ayant donné que ce qui pouvoit fournir à la ſubſiſtance de deux Religieux. Frideric Duc de Suabe en augmenta dans la ſuite les revenus & le nombre des Moines, comme nous le dirons en ſon lieu. Le Monaſtere de Biblisheim eſt encor de nos jours occupé par des Religieuſes de l'Ordre de ſaint Benoit, qui édifient les Peuples par leur régularité. Elles reconnoiſſent pour leur Fondateur le même Thierry Comte de Montbelliard & pour leur premiere Abbeſſe Gunthilde qui fut enterrée au milieu de l'Egliſe de ce Monaſtere.

HENRY excommunié tout de nouveau dans un Concile à Rome.

Tandis que la Religion ſe formoit de ſaintes retraites dans un coin de l'Alſace, HENRY IV continüoit à fatiguer tout l'Empire par ſes réſiſtances au ſaint Siege & par ſes guerres contre Rodolphe, qui luy diſputoit la Couronne. Comme l'un & l'autre avoit ſes partiſans, & que leurs forces étoient preſque égales, ils combattoient ſouvent; mais la victoire, qui tournoit tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, coûtoit toûjours bien du ſang, ſans jamais rien finir. Envain le Pape GREGOIRE offrit plus d'une fois ſa médiation pour terminer leurs differends dans une aſſemblée de l'Empire en préſence de ſes Legats. HENRY refuſa d'accepter ce parti; de ſorte que GREGOIRE laſſé de voir que ſes inſtances reïterées étoient inutiles, & que ceux qui dans l'Allemagne étoient attachez au ſaint ſiege commençoient à douter de ſa fermeté, & à débiter même qu'une fauſſe politique le faiſoit mollir, il ſe détermina à tenir un Concile à Rome au 7 des Nones de Mars, Indiction 3, c'eſt à dire en 1080. A. 1080.
HENRY y fut tout de nouveau excommunié, privé de l'Empire & du Royaume de Germanie & d'Italie, & les Peuples déchargez du ſerment de fidelité qu'ils luy avoient fait. GREGOIRE fit encor plus; car ſe déclarant enfin pour RODOLPHE, il luy envoya une Couronne d'or ſur laquelle étoit gravée cette inſcription latine *Petra dedit Petro, Petrus diadema Rodolpho.* JESUS-CHRIST qui eſt la pierre fondamentale de l'Egliſe, a donné la Couronne à Pierre, & Pierre à Rodolphe.

Guibert de Parme Antipape.

Cette derniere démarche fut un coup de foudre qui irrita toûjours plus HENRY, qui pour s'en venger réſolut d'oppoſer à GREGOIRE un autre Pape, comme GREGOIRE luy avoit oppoſé un autre Empereur. Il aſſembla dans ce deſſein d'abord à Mayence, & enſuite à Brixen ville du Tirol, un tres grand nombre d'Evéques d'Italie & d'Allemagne, où les principaux de ſon armée ſe trouverent; & là tous de concert, ſans aucune citation, ſuppoſant que GREGOIRE étoit coupable des crimes les plus affreux, le déclarerent dechû du Pontificat & élurent à ſa place Guibert de Parme, Archevéque de Ravenne, qui prit le nom de Clement III (*n*). L'Empereur & toute l'Aſſemblée luy rendirent dabord les honneurs dus à une ſi haute dignité, & ne traiterent plus GREGOIRE que de faux Moine. Dés que HENRY eut fait choiſir à Brixen ſon Antipape Clement, il alla reprendre ſon armée pour la mener en Saxe contre RODOLPHE. Les deux armées ſe rencontrerent au mois d'Octobre prés de Mersbourg; elles en vinrent aux mains; le combat fut trés opiniatre, & déjà RODOLPHE voyoit la victoire pancher de ſon côté, lorſqu'il reçut une bleſſure dont il mourut. Cette perte mit ſon armée en déroute, les Saxons perdans cœur abandonnerent au vainqueur

Mort du Roy RODOLPHE.

(*l*) HAYMON. vita ſancti Wilhelmi. (*m*) GREG. Epiſt. 3. l. 7. (*n*) URSPERG.

Digitized by Google

queur le champ de Bataille, & se retirerent à Mersbourg, où ils enterrerent le lendemain RODOLPHE avec une pompe qui répondoit à l'affection que les Peuples avoient pour luy, & à la haute dignité où ils l'avoient élevé.

A. 1081. Prise de Rome.

HENRY delivré de RODOLPHE le plus sage & le plus vaillant Prince de son tems, s'occupa le reste de l'année à dissiper le reste de ses ennemis, & dés le commencement de l'année suivante, il passa en Italie, où aprés deux ans & demy de siége il se rendit maitre de Rome. Le Pape GREGOIRE se retira dans le Château-saint-Ange. Pendant qu'il s'y défendoit, HENRY fit sacrer son Antipape Clement III, avec les ceremonies ordinaires: & Clement à son tour couronna HENRY Empereur dans l'Eglise de saint Pierre, le jour de Pâques 1084. Sur ces entrefaites GREGOIRE fut heureusement tiré du Château-saint-Ange & s'alla renfermer dans Salerne où il mourut l'année suivante. La mort de GREGOIRE ne mit pas fin aux troubles de l'Empire & de l'Eglise. Tandis que dans l'Italie tout réüssissoit au gré de HENRY, les Saxons & les Princes qui refusoient de reconnoitre l'Antipape, choisirent pour Roy des Romains Herman Duc de Luxembourg. Ce nouvel évenement hâta le retour de HENRY en Allemagne. Je ne dois pas le suivre dans tous les mouvemens qu'il s'y donna pour obliger son compétiteur à quitter la partie. Je ne dois entrer dans l'histoire generale qu'autant qu'il est nécessaire pour éclaircir les affaires d'Alsace. La mort de RODOLPHE Duc de Suabe & Comte d'Alsace, qui avoit été choisi Roy des Romains, causa de grandes révolutions dans cette Province & dans les Etats voisins.

A. 1084. Mort du Pape GREGOIRE VII. Herman de Luxembourg elu Roy des Romains.

Frideric d'Hohenstauffen fait Duc de Suabe & d'Alsace par HENRY.

L'Empereur HENRY avoit dans son parti Frederic Baron d'Hohenstauffen, que Crusius croit être un Château du Wirtemberg, situé sur une haute montagne prés de Gemunde. D'autres doutent si ce n'est pas un Château situé entre Vorms & Spire, qui a donné le nom à cette illustre famille, que les anciens Auteurs appellent simplement de Stauffen (o). Otton de Frisinge dit expressément que Frederic étoit issu des tres nobles Comtes de Suabe, qui tiroient leur origine du Château de Stoyphe (p) HENRY voulant recompenser les belles actions du Baron Frederic, dont il estimoit singulierement la valeur & la sagesse, luy donna en mariage sa fille Agnés, & en même tems la Duché de Suabe, dont Berthold Comte de Zeringue s'étoit mis en possession aprés la mort de son beaupere le Roy RODOLPHE. Il y a même beaucoup d'apparence que comme RODOLPHE avoit joint le titre de Comte d'Alsace à celuy de Duc de Suabe, HENRY voulant enrichir son Gendre des dépouilles de son ennemy, luy donna avec la Duché de Suabe, la Comté d'Alsace qui fut en sa faveur erigée en Duché. Tous les anciens monumens qui nous restent, dit Mr. Obrecht (q), faits sous l'autorité des Ducs de Suabe de la maison d'Hohenstauffen, nous font voir qu'ils joignoient à la qualité de Ducs de Suabe, celle de Ducs d'Alsace, & nous verrons dans la suite que les Seigneurs de cette famille possédoient de grands biens dans cette Province, & qu'ils y ont signalé leur nom par la fondation de plusieurs Monasteres. A toutes ces graces faites à Frederic, HENRY ajouta un nouveau bienfait, en nommant à l'Evêché de STRASBOURG un de ses freres cadets nommé Otton. Cet Evêque n'eut pas moins d'ardeur que son frere pour les interêts & pour la gloire de HENRY. Ce fut sans doute pour luy plaire qu'il eut le malheur de se plonger dans le schisme, & de se déclarer pour l'Antipape Clement.

L'Evêque de STRASBOURG Otton entre dans le Schisme.

Envain les plus moderez des deux partis, qui souffroient de voir l'Eglise divisée, avoient essayé de réünir les esprits, dans des conférences qui se tinrent à Gerstrung au mois de Fevrier 1085 (r). Il est rare que la chaleur de la dispute fasse revenir des Sçavans trop prévenus de leurs idées, ou qui sont retenus par leurs propres interêts: la verité disparoit à leurs yeux, ou ils trouvent aisément des détours pour la dérober aux yeux qui la cherchent. Tel fut le succés des conférences de Gerstrung. Les Evêques des deux sentimens en sortirent plus aigris que jamais; de sorte que s'étant assemblez séparément ils lancerent réciproquement les uns contre les autres les foudres de l'Eglise. Les Evêques Catholiques tinrent à Pâques un Concile à Quintilinebourg en Saxe, au quel Gerard Archevêque de Saltzbourg présida, à la tête des Evêques de Wirtzbourg, de Vorms, de Constance & de Metz, & de plusieurs autres Evêques; l'Antipape Guibert y fut excommunié. Wezilon Archevêque de Mayence, Hatzman Evêque de Spire, & Burckard Evêque de Bâle eurent un même sort; on n'y fit au-

A. 1085. L'Antipape Guibert excommunié au Concile de Quintilinebourg.

(o) *Friderico nobili de Stophen* USPERG. ann. 1126. (p) OTTO de Gestis Frider. l. c. 8.
(q) Prodro. c. 10. p. 227. (r) VALTRAM de unit, Eccles, l. 1. c. 19.

Digitized by Google

aucune mention d'Otton Evéque de STRASBOURG, parcequ'il ne s'étoit pas encor publiquement déclaré pour le schisme. Mais il ne déguisa pas ses sentimens dans le conciliabule que HENRY convoqua à Mayence, où il assista luy méme. Sa présence entraina les suffrages, & il ne craignit pas d'employer son autorité pour contraindre, comme parle Dodechinus, les Evéques de prononcer contre GREGOIRE en faveur de l'Antipape Clement. L'Eveque de Spire Hatzman fut présent dans cette assemblée, à laquelle présidoit l'Archevéque de Mayence Wezilon. Burckard Evéque de Bâle & Otton Evéque de STRASBOURG souscrivirent à tout par leurs députez. Ainsi toute l'Alsace étoit alors gouvernée par des Evéques schismatiques, & bientôt elle devint le théatre de la guerre à l'occasion que je vais dire.

Conciliabule de Mayence.

Berthold de Zeringue fait la guerre en Alsace, & demande la paix à HENRY.

Nous avons vû que l'Empereur HENRY avoit donné la Duché de Suabe à Frederic d'Hohenstauffen son gendre. Berthold Comte de Zeringue souffrit avec peine qu'on luy enlevât un Duché, que son Beaupere le Roy RODOLPHE luy avoit donné. Berthold entreprit de soutenir ses droits; outre qu'il étoit tres expérimenté dans l'art de la guerre, il étoit tres aimé de ses sujets dont il avoit acquis l'estime par ses grands exploits. La valeur & la sagesse d'un Prince sont des titres sûrs pour luy attacher ses Peuples. Il n'avoit pas moins de crédit auprés de ses voisins les Comtes d'Habsbourg & les Comtes d'Egisheim, parcequ'ils s'étoient toûjours unis à luy pour la défense du Pape GREGOIRE. Il avoit d'ailleurs un frere nommé Herman de Zeringe, qui avoit épousé Judith de Bade. Ainsi Berthold maître depuis Rhinfeld qu'il avoit eu de son Beaupere RODOLPHE, jusqu'à Bade qui appartenoit à son frere Herman, pouvoit attendre de grands secours du Comte d'Egisheim le plus puissant Seigneur de toute l'Alsace. Mais envain Berthold remporta d'abord quelques avantages sur son ennemy; il luy fallut enfin céder au plus fort, & la puissance de l'Empereur HENRY le contraignit de demander la paix (s). Les conditions en furent réglées dans une assemblée des Princes de l'Empire, qui furent choisis pour arbitres de ce différend. Ils déciderent que Berthold abandoneroit la Duché de Suabe avec le titre de Duc dont Frideric seroit investi; mais qu'on laisseroit à Berthold le Brisgau & le païs de la Forêt-noire & du Necre, & la Préfecture de Zurich qui luy seroit héréditaire, & qu'il pourroit porter le titre de Duc de Zeringe. Malgré cet accommodement HENRY ne pût attirer Berthold dans son parti; ennemy toûjours déclaré du schisme, il eut toûjours à soutenir les efforts de Frideric & des partisans de HENRY. Mais manquant du secours de ses voisins, il ne fit pas de grands progrés.

Origine de la Maison de Bade.

Verner Comte d'Habsbourg qui n'avoit pas l'ame guerriere, ne s'occupoit que des œuvres de pieté & de la réforme du Monastere de Muri, que sa Maison avoit fondé. Le Marquis Herman frere de Berthold Duc de Zeringue lassé de vivre toûjours dans le tumulte de la guerre, & plus touché de l'importance de son salut que de la gloire d'avoir part aux victoires de son frere, quitta le siecle du consentement de son epouse Judith de Bade & s'alla renfermer dans le Monastere de Cluny, où il passa le reste de ses jours en simple Religieux. Il laissa pour successeur son fils Herman, qui à cause de sa mere prit le titre de Marquis de Bade & c'est de luy de qui cette illustre Maison a tiré son origine: tel est du moins le sentiment de Guilliman, qui semble avoir examiné avec soin ce point d'histoire.

Le Comte d'Egisheim égorgé par les Domestiques de l'Evéque de STRASBOURG.

Hugues Comte d'Egisheim que les Historiens appellent l'infatigable defenseur du siege de saint Pierre, succomba luy même à la puissance de ses ennemis, qui se rendirent maîtres de l'Alsace dont ils demeurerent longtems en possession. Hugues entreprit en 1088 de recouvrer cette Province qu'on luy avoit enlevée (u): nul monument ne nous a conservé le détail de ses expéditions; il y a apparence qu'elles contraignirent Otton Evéque de STRASBOURG frere du Duc Frederic de luy demander la paix. La reconciliation parut si parfaite que Hugues trop crédule aux paroles qu'on luy avoit données ne craignit pas d'aller trouver luy même l'Evêque Otton, & de coucher dans la même chambre: mais dés qu'il fut avec luy, les serviteurs de l'Evêque se jetterent sur luy & l'égorgérent le 2 des nones de Septembre. Cet horrible forfait deshonoreroit à jamais la mémoire d'Othon, s'il en avoit été complice; mais souvent des serviteurs brutaux portent contre les ennemis de leur maitre la vengeance au delà des bornes qu'il leur avoit A. 1089.

(s) OTTO Frising. de Gest, Frid, I, c. 8. Constant. ann. 1088.

(t) GUILL. Habsp. l. 5. p. 231.

(u) BERTHOLD

Digitized by Google

avoit marquées. Jean de Bayon attribuë ce cruel meurtre à Sigetride Echanson de l'Evéque, & à un autre Officier dont le Comte Hugues avoit violemment outragé le frere & le pere (*x*). Quoyqu'il en soit les schismatiques regarderent la mort du Comte Hugues d'Egisheim comme une grande victoire.

L'Evéque de Naumbourg Waltram, ardent fauteur de HENRY & de l'Antipape Guibert, semble y applaudir dans le gros ouvrage qu'il a mis au jour pour la défense du schisme. „ Hugues, „ dit-il, le plus puissant Comte d'Alsace, „ fut enfin massacré, aprés avoir exercé „ diverses cruautez contre l'Eglise & „ contre la Republique „ (*y*). Ces traits si violens ne font pas grand tort à la memoire du Comte Hugues. Il n'est pas rare de trouver des heretiques qui ont recours à la calomnie pour noircir ceux qu'ils ne peuvent vaincre par la force de leurs raisons. Waltram traitoit ainsi tous ceux qui refusoient d'adhérer à HENRY & à l'Antipape. Cet Auteur emporté par le feu de sa jeunesse & par son faux zele pour le schisme, osa addresser son ouvrage à Loüis Lantgrave de Turinge pour l'inviter d'entrer dans le party de HENRY. Ce Prince en fut indigné & chargea Etienne ou Herrardus Evéque d'Halberstat d'y répondre; afin, disoit le Landgrave, d'imposer silence à ce chien qui aboye contre l'Eglise & qui ne parle que dans le transport de sa fureur (*z*). La réponse en effet traite Waltram de calomniateur & d'homme pervers dont les expressions font connoître les pervers sentimens de son cœur. Un homme de ce caractere ne merite pas qu'on le croye, & les outrages dont il accable le Comte Hugues persuadent au contraire qu'il étoit l'un des plus grands appuys de la bonne cause. Le fameux Duc de Zeringue Bertold II, ne survéquit pas longtems au Comte Hugues d'Egisheim; il mourut en 1090, tres regreté des Catholiques. Son fils Bertold III demeura de même toûjours attaché au bon parti, & ne contribüa pas peu à rendre la paix à l'Eglise & à l'Alsace.

LIVRE SEIZIEME.

A. 1087. APrés la mort de GREGOIRE VII, VICTOR III fut mis sur le trône de saint PIERRE au mois de May 1087, qu'il n'occupa qu'environ dix mois: URBAIN II son successeur écrivit dés le lendemain de son intronisation à tous les Princes Catholiques, qu'il confirmoit tous les decrets de son prédécesseur le Pape GREGOIRE, & qu'il ne s'éloigneroit jamais des routes qu'il avoit tenuës. L'Empereur HENRY étoit cependant toûjours également attaché à son Antipape Clement: & il paroissoit être plus que jamais en état de le soutenir. Herman que les Saxons avoient reconnu pour Roy aprés la mort de RODOLPHE & qui avoit battu plus d'une fois l'Empereur HENRY, se voyant abandonné par les Saxons, fut obligé de se retirer à Metz où il mourut en 1088. Le Marquis Egbert qui avoit pris sa place, & qui par sa valeur s'étoit rendu redoutable à HENRY, fut poignardé par des assassins. Hugues Comte d'Egisheim avoit eu un même sort; & le Duc Bertold II n'existoit plus; de sorte que l'Empereur HENRY délivré de ses plus puissans ennemis, sembloit ne devoir plus trouver de résistance; mais le Seigneur n'avoit pas abandonné son Eglise, & on la vit respirer au moment qu'on la croyoit abbatuë.

La Comtesse Maltilde si puissante en Italie & si celebre par son attachement au saint siege, avoit épousé en secondes nopces Guelphe fils du Duc de Baviere. Conspirations contre l'Emp. HENRY. Cette Princesse inspira le même zéle à son Epoux, qui prit les armes contre le Roy HENRY dont les armées desoloient la Lombardie. Le Duc de Baviere n'ayant pû réüssir à faire la paix entre son fils & l'Empereur, retourna en Allemagne, où il sçut engager dans ses interéts un grand nombre de Seigneurs, qui se liguerent contre HENRY (*a*). Ces ligues n'étonnerent pas l'Empereur; mais il fut presque déconcerté, dés qu'il eut appris que son fils aîné Conrad s'étoit joint au Duc Guelphe, & que les villes de Milan, de Cremone & de Plaisance s'étoient elles-mêmes revoltées.

(*x*) Histor. Mediam. Monast. pag. 265. (*y*) *Hug potentissimus Comes Alsatiæ post multa crudelia quæ fecerat vel in Ecclesia vel in Republica occisus est.* WALTR. l. 2. c. 36. (*z*) DODECHINUS ann. 1090. (*a*) BERTOLD. Const. ann. 1091.

Digitized by Google

Envain Henry fit-il effort pour arrêter les progrés d'une conſpiration ſi générale; ſon fils Conrad fut choiſi & couronné Roy de Lombardie, & Henry presqu'au deſeſpoir ſut réduit à ſe retirer dans une forteresſe où il vecut longtems accablé par ſon chagrin (*b*). Pendant cette diſgrace Guelphe Duc de Baviere s'unit tres étroitement avec le Duc Bertold & divers Seigneurs de Suabe: la Franconie & l'Alſace entrerent dans cette alliance & s'engagerent par ferment à ne s'en départir jamais. Telle eſt la triſte ſituation où ſe trouvoit Henry IV, en 1094. En même tems la France & l'Italie ſe déclarerent pour le Pape Urbain, de ſorte que les Catholiques commençoient par tout à prendre le deſſus. La peſte qui deſoloit alors la Baviere & les Provinces voiſines, ne contribüa pas peu à faire revenir les Peuples de l'égarement où le ſchiſme les avoit entrainez.

Fin du ſchiſme en Alſace.

Dieu ſe ſervit dans ces circonſtances d'un excellent Eccleſiaſtique nommé Manegold de Lutenbach, à qui le Pape avoit accordé tous les pouvoirs néceſſaires pour abſoudre ceux qui avoient eu le malheur d'encourir l'excommunication. Ce malheur étoit général dans toute l'Alſace, & la Religion, pour me ſervir de l'expreſſion d'un Auteur de ce tems la, étoit alors presqu'entierement éteinte (*c*). Manegold ſçût la faire revivre, & on ne peut aſſez admirer le bien qu'il fit dans toute la Province. Le Seigneur prépara les voyes à ſon zéle par une maladie populaire, qui frappant ſans égard les grands & les petits, inſpiroit à tous des ſentimens de pénitence. Les Gentilshommes & presque tous les principaux de la Province venoient en foule ſe jetter aux pieds du nouvel Apôtre, demandant l'abſolution de leurs péchez & de l'excommunication. Tous promirent de s'attacher invariablement au Pape Urbain & réſolurent de luy obéir, en refuſant de ſe ſervir du miniſtere des Prêtres coupables de ſimonie, ou qui vivoient dans l'incontinence (*d*). Si les ſectaires d'Alſace s'étoient ſouvenus de ce ſaint engagement de leurs Ancêtres, auroient-ils oſé ſe ſouſtraire à l'obéiſſance des Papes, & choiſir même pour leurs miniſtres des hommes, qui coloroient leur incontinence du ſpecieux titre de mariage? Dés le commencement de l'Egliſe les Nicolaïtes ſe plongerent dans de ſemblables deſordres; leur hereſie fut d'abord foudroyée. On tâcha de la faire renaître à la faveur du ſchiſme du onziéme ſiecle, mais elle y fut vivement combatuë; & on vit les Evêques de France, d'Italie & d'Allemagne condamner dans les Conciles irrévocablement & ſans retour l'hereſie des Nicolaïtes, c'eſt à dire, comme parle le Concile de Plaiſance ſous Urbain II, des Soûdiacres, des Diacres & ſur tout des Prêtres, qui vivoient dans de honteux commerces avec les femmes (*e*). Telle étoit la Diſcipline des Egliſes d'Alſace dans le tems où revenuë du ſchiſme elle ſe rendit aux inſtructions de Manegold.

Abbaye de Marbach.

Cet homme de Dieu voulant rendre ſon ouvrage plus durable, & affermir toûjours plus les Peuples dans la ſaine doctrine, fonda à Marbach un peu au deſſus de Colmar, un Monaſtere de Chanoines reguliers, qui vivoient en commun, & voulut luy même être du nombre (*f*). Il fut aidé pour une ſi bonne œuvre des liberalitez d'un Gentilhomme nommé Burchard de Gebelswiller, qui n'a pas ſans doute perdu le fruit de ſes bienfaits, puisque le Monaſtere qu'il a fondé perſévére encor dans ſon ancienne forme. Le zéle de Manegold ne pouvoit plaire à l'Empereur Henry, qui s'obſtinoit dans le ſchiſme. Ce Prince ayant fait pendant prés de ſept ans de vains efforts en Italie, fut contraint de repaſſer en Allemagne, & vint à Spire où il demeura longtems comme un ſimple particulier (*g*). Une ſi humiliante retraite ne luy fit pas ouvrir les yeux; toûjours déclaré pour le ſchiſme, il ne penſoit qu'à ſe venger de ceux qui en avoient arrêté les progrés: irrité de voir que Manegold luy avoit enlevé toute l'Alſace, il trouva moyen de ſe ſaiſir du ſaint Prêtre & de le tenir longtems dans une dure priſon. Toute l'Egliſe fut affligée de ſe voir privée du ſecours de ce zelé Miniſtre de l'Evangile, mais ſa captivité même ſervit à mettre le comble à ſa gloire.

Dans le même tems que Manegold travailloit à rétablir la Religion en Alſace, Hiltegarde que quelques-uns appellent Himelgarde Mere de l'Evêque de Strasbourg Othon, édifia cette Province par le monument de ſa pieté qu'elle voulut y laiſſer. Comme les

(*b*) Idem 1094. (*c*) Idem 1094. (*d*) *Hi omnes domino Papa VRBANO deinceps fideliter obedire decreverunt, unde & officia ſimoniacorum & incontinentium Presbyterorum penitùs recipere noluerunt.* Ibid. (*e*) *Hereſis Nicolaitarum id eſt incontinentium ſubdiaconorum Diaconorum & præcipuè Presbyterorum irretractabiliter damnata eſt.* Concil. Placent. an. 1095. (*f*) Fragm. Hiſtor. an. 1090. (*g*) Berthold, ann. 1097.

Digitized by Google

les vrays fideles étoient alors consternez d'apprendre les outrages que les Turcs faisoient à Jesus-Christ aprés s'être emparez des Lieux saints, Hiltegarde bâtit à Scelestat une Eglise sur le modele du saint Sepulchre de Jerusalem, dans le dessein de ranimer par là la pieté des Fideles envers les Lieux Saints, & de donner en même tems des marques de sa pieuse liberalité à l'Alsace, dont elle étoit originaire du côté des femmes. Hiltegarde selon Crusius (*b*), etoit née Comtesse d'Hohenloë, que les Latins appellent de *Alta flamma*, l'une des plus anciennes & des plus illustres familles d'Allemagne, qui tire son origine du Comte Herman qu'Adelaïde Comtesse d'Alsace de la branche d'Egisheim, epousa en secondes nopces. Ayant epousé en premieres nopces Henry Duc de Franconie, elle eut pour fils l'Empereur Conrad II. surnommé le Salique; & de son second mariage avec le Comte Herman elle eut deux fils des quels sont descendus les Comtes d'Hohenloë, & la Comtesse Hiltegarde, qui ayant epousé Conrad fils de Henry d'Hohenstauffen, eut sept enfans. Il est fait mention de six dans la fondation du Monastere de Scelestat, dont nous parlons, sçavoir Othon Evêque de Strasbourg, Frideric Duc de Suabe, Loüis, Gautier, Conrad & Adelaïde: tous concoururent avec leur Mere à une si bonne œuvre.

Prieuré de sainte Foy.

L'Evêque Othon en consacra l'Eglise dediée à sainte Foy (*i*), sous la dépendance de l'Abbé de Conches (*l*). Sainte Foy qui avoit souffert le Martyre à Agen avec saint Caprais, sous l'Empereur Dece, étoit tres celebre dans un lieu de la Province de Roüergue nommé Conques ou Conches, *Concha*. Comme il s'y faisoit un grand nombre de miracles, Bernard Ecolastre de l'Eglise d'Angers alla luy même à Conques pour s'informer des faits merveilleux, qui faisoient par tout tant d'honneur à la Sainte. Bernard n'ayant rien omis pour s'en instruire les raconta en détail dans un livre qu'il dédia à Fulbert Evêque de Chartres; de sorte qu'il est necessaire que cet ouvrage, dont le sçavant Jesuite le P. Labbe nous a procuré l'édition dans sa nouvelle Biblioteque (*m*), ait été composé avant 1007. Le bruit de ces miracles étant parvenu jusques dans l'Alsace, inspira aux Peuples de cette Province de la dévotion pour sainte Foy. Hiltegarde luy dédia son Monastere de Scelestat, & pour y entretenir le culte de la Sainte, d'une maniere conforme à celuy qu'elle recevoit en Roüergue, elle voulut que l'Abbé du Monastere de Conques eut inspection sur celuy qu'elle venoit de fonder en Alsace. Il n'étoit pas rare dans ces siecles de voir des Prieurez mis sous la dependance des Abbayes fort éloignées. Ainsi en Alsace le Prieuré de Leberau dépendoit de saint Denis en France: celuy de saint Pierre de Colmar étoit soumis à celle de Payerne ou Petterling située dans le Diocése de Lausanne, & un grand nombre d'autres dépendoit de l'Abbaye de Cluny. Il semble qu'en fondant le Monastere de Sainte Foy, l'humilité chretienne avoit fait oublier à Hiltegarde sa haute naissance; elle y fait gloire d'être pauvre en Jesus-Christ (*n*). Elle trouvoit sans doute sa fondation trop modique. En effet le Prieur Bertran ayant remontré dans la suite que la pieté des Fideles s'étoit refroidie & qu'ils avoient cessé de continüer leurs offrandes au sepulchre du Fils de Dieu, les quatre fils d'Hiltegarde augmenterent la fondation, en cedant à ce Monastere tous le biens qu'ils possédoient dans Scelestat (*o*). La Chartre de cette fondation rapportée par Guilliman (*p*) & Crusius, est datée de l'an depuis l'incarnation 1094, indiction II, sous le Regne de l'Empereur Henry IV. Quelques Auteurs ont prétendu corriger cette chartre, en marquant qu'au lieu de *sanctæ Fidei*, il faut lire *sanctæ Fidis*. Ils se font eux-mémes mépris, puisque l'ouvrage de l'Ecolâtre d'Angers Auteur Contemporain, écrit *sanctæ Fidei* & non *sanctæ Fidis*. Quoyqu'il en soit Othon Evéque de Strasbourg & Frideric son frere Duc de Suabe, la souscrivirent, & elle cite pour témoins le Prevôt, le Chantre & le Camerier & les autres freres de la grande Eglise; c'est ainsi qu'on nommoit alors les Chanoines de la Cathedrale de Strasbourg. Le Prevôt de saint Thomas & celuy de saint Pierre y sont de même au nombre des témoins.

Droits du Prieur de saint Foy dans Scelestat.

Ce Benefice étant entré dans les droits que l'Evêque de Strasbourg & ses freres possédoient dans Scelestat, le seul Prieur en nommoit les Bourgmestres; mais l'Empereur Frederic II ayant voulu donner plus de relief à la ville de

(*b*) Crusius Annal. suevic. part. II. l. 4. c. 8. & lib. 8. c. 4. (*i*) *Sanctæ fidei in Concha.* (*l*) *A Conchensis Cœnobii Abbate regulariter regatur.* (*m*) Labbe Biblioth. nova Tom. 2. pag. 531. (*n*) *Ego Hildegardis in Christo pauper & modica.* (*o*) Beat. Rhenan. l. 3. pag. 163. (*p*) Guilliм. de Episc. pag. 211.

de Scelestat qu'il fit environner de murailles, voulut avoir part aux droits qui appartenoient au Prieur de sainte Foy. L'accommodement se fit de maniere que l'Empereur nommoit la moitié des Magistrats, & levoit la moitié des tributs, l'autre moitié étant réservée pour le Prieur. A l'égard du Préteur de la Ville, il étoit nommé chaque année alternativement par l'Empereur & par le Prieur. L'Empereur RODOLPHE fit ensuite un autre traité par lequel toute la jurisdiction devoit appartenir uniquement à l'Empereur, & tous les tributs au Prieur. Rhenanus rapporte ce traité, dont nous aurons lieu de parler dans la suite. Enfin le Prieuré de sainte Foy fut uni à la manse Episcopale de STRASBOURG par ALEXANDRE VI, à la demande de l'Evéque Albert. L'Evéque Guillaume son successeur vendit une partie des biens à la Ville de Scelestat, & l'Archiduc Leopold qui occupa dans la suite le siege de STRASBOURG donna le reste aux Jesuites en *1616*, pour servir à la fondation du College de Scelestat.

C'est à peu prés en ce tems là que fut fondée la Collegiale de Luttenbach: il est du moins sûr que ce Chapitre existoit en 1190, puisqu'une lettre originale datée de cette année, qui est conservée dans les Archives de Saverne, nous apprend que Conrad Evéque de STRASBOURG, c'est Conrad II, peu d'années aprés Otton, demanda au Chapitre de Luttenbach qu'il augmentât les revenus de la prébende Episcopale de cette Eglise; d'où on peut juger que les Eveques de STRASBOURG avoient au moins en partie fondé cette Eglise. Quoy que ce Chapitre soit à l'extrémité de la Haute-Alsace, enclavé dans le Diocése de Bâle, il dépend neanmoins des Evéques de STRASBOURG, qui l'ont souvent visité & y ont exercé leur jurisdiction. Nous avons en main une lettre de 1499, dans laquelle les Chanoines de Luttenbach reconnoissent l'Evéque de STRASBOURG pour leur superieur & leur protecteur.

Mort de l'Evéque Otton.

Aprés ces bonnes œuvres qui contribüoient au bien de son Diocése, Otton s'engagea avec Godefroy de Boüillon pour le voyage de la Palestine. On sçait les progrés que firent dans cette expédition les armées chrétiennes. Godefroy fut couronné Roy de Jerusalem; mais la mort arrêta bientôt ses glorieuses conquétes. Otton retourna dans son Diocése où il mourut en 1100. Bertold écrit que de son tems on croyoit qu'il étoit mort dans le schisme; le Fragment historique en parle de même (*q*). Crusius (*r*), Wimphelingius, & Guilliman pensent qu'on ne doit pas douter qu'il ne soit revenu de ses premiers égaremens, & Guilliman ajoute que dés là qu'il a été inscrit au nombre des Croisez, ou qu'il n'avoit pas encouru l'excommunication attachée au schisme, ou qu'il en avoit reçu l'absolution. On ne peut pas juger aussi favorablement de l'Evéque de Bâle Burckard, qui comme nous l'avons vû, avoit été nommément retranché du corps de l'Eglise. La Chronique de Munster date sa mort de *1106*. Rodolphe luy succéda: elle ajoute que Colmar, qu'elle appelle non une ville ou une cite mais un village, fut la même année consumée par le feu (*s*). Revenons à des faits plus importans.

Balduinus succéda à Otton dans le siege de STRASBOURG & ne survéquit que six semaines à son election. Cunon ou Conrad prit sa place; les Historiens ne disent rien de sa maison (*t*): quelques uns le traitent de dissipateur des biens de son Eglise & des Monasteres. Il s'attacha d'abord à l'Empereur HENRY IV, de qui il avoit reçu son Evéché; mais il ne tarda pas d'abandonner ce Prince dans les malheurs dont il fut accablé sur la fin de ses jours, & qui furent la suite de son obstination dans le schisme. HENRY que la victoire suivit presque toûjours dans soixante & deux batailles où il se trouva en personne, voyant que la revolte de son fils ainé Conrad avoit rompu toutes les mesures en Italie, se rendit à Cologne où il avoit fait assembler plusieurs Princes; il regagna leur affection, de sorte qu'ils consentirent à mettre Conrad au ban de l'Empire, & à choisir Roy des Romains HENRY second fils de l'Empereur (*u*). La mort de l'Antipape Clement étant survenuë quelque tems aprés, parut être une occasion favorable pour rendre la paix à toute l'Eglise. Mais HENRY s'opiniâtra toûjours dans son schisme malgré les avances du Pape PASCHAL II, qui avoit succédé à URBAIN au mois d'Août 1099. PASCHAL écrivit à HENRY pour le prier de se trouver au Concile, qui devoit se tenir l'année suivante à Rome, pour y concerter les moyens propres à mettre fin aux anciennes querelles. HENRY parut d'abord disposé à prendre ce party; il déclara même aux Princes de l'Empire qu'il vouloit se rendre à Rome au

Continuation du schisme.

(*q*) *Sed de schismate, ut putabatur, non emendatus.* (*r*) CRUSIUS an. suecic. p. II. l. 8. c. 5. pag. 260. (*s*) *Columbaria villa exusta.* (*t*) GUILLIM, URSPERG. an. 1099.

Digitized by Google

au mois de Fevrier & n'oublier rien pour reconcilier le Sacerdoce avec l'Empire. Mais bien loin de garder une parole si solemnelle, il tourna au contraire toutes ses vûës pour opposer au Pape PASCHAL de nouveaux Antipapes. Il en fit choisir successivement jusqu'à trois par les Cardinaux, que l'Antipape Clement avoit créez; mais ces trois intrus furent bientôt depoüillez du vain titre dont ils s'étoient parez. PASCHAL reconnoissant par une si étrange conduite qu'il ne pouvoit faire revenir HENRY de son égarement, assembla un Concile à Rome au milieu du Carême, où ayant confirmé les decrets de ses prédécesseurs, il excommunia tout de nouveau HENRY, avec tous ceux qui comme luy persistoient dans le schisme. HENRY n'en fut point étonné; mais à cette occasion divers Princes de l'Empire & plusieurs Seigneurs (x), qui étoient ou attachez à l'Eglise, ou qui se plaisoient dans les troubles d'une guerre civile, inspirerent au fils de l'Empereur l'esprit de revolte contre son pere (y). Ce jeune Prince, qui n'avoit que vingt-deux à vingt-trois ans, écouta ces conseils, & tandis que son pere se préparoit à passer en Saxe, il sortit de la Cour avec une partie de la Noblesse & des Officiers qui le suivirent en Baviere. L'Empereur surpris de ce coup qu'il n'avoit pas prévu, employa toute sorte de moyens pour rappeller son fils à son devoir. Le jeune HENRY s'excusa toûjours en disant que c'étoit un malheur pour luy de ne pouvoir avoir de commerce avec un excommunié, ni le reconnoitre pour Empereur. Alors le Pere prit les armes contre son fils; les deux armées se rencontrerent prés de Ratisbonne. L'Empereur se trouvant trop foible n'osa hazarder une bataille; il se retira vers le Duc de Boheme, tandis que le fils marcha à Spire où il se saisit des thrésors de son Pere, & travailla avec tant d'habileté qu'il détacha le Duc de Boheme & le Marquis Leopold d'Autriche des interêts de l'Empereur: appuyé de leur secours il osa rétablir de sa propre autorité dans son siege l'Archevéque de Mayence Rothard, qui en avoit été chassé depuis huit ans. Il s'abboucha ensuite avec son pere à Bingen, où il tâcha de luy persuader de rentrer dans l'obéissance du saint Siege.

Assemblée de Mayence.

HENRY parut se rendre à ce conseil, & convoqua à ce dessein une assemblée à Mayence. Le concours y fut extraordinaire: le Pere & le fils marcherent pour s'y rendre; mais tandis que les deputez de part & d'autre préparoient les voyes à la paix, les partisans du jeune HENRY insinuerent à l'Empereur que s'il entroit dans Mayence, plusieurs Seigneurs & divers Evéques refuseroient de communiquer avec luy. Cette remontrance obligea l'Empereur à demeurer dans un Château voisin; mais dés qu'il y fut entré luy quatriéme, on en ferma les portes & on y mit des gardes (z). Ainsi détenu prisonnier il fallut en passer par tout ce qu'on voulut; son fils méme continüant à le trahir, luy fit donner avis que s'il ne rendoit pas la couronne, le sceptre & les habits imperiaux, il couroit risque de perdre la vie (a). HENRY fut contraint de se soumettre & de renoncer méme à son trône dans une assemblée qui se tint à Ingelheim, où les Princes & les Prélats de l'Empire furent témoins d'une si triste cérémonie; aprés laquelle le jeune HENRY retourna à Mayence où il fut reconnu pour Roy des Romains sous le nom de HENRY V. Cuno Evéque de STRASBOURG assista à toutes les assemblées où on déliberoit sur la déposition de l'Empereur HENRY IV, à laquelle il conclut luy même à Mayence avec les autres partisans du jeune HENRY qui enleva la Couronne à son Pere. A. 1106.

HENRY V vient en Alsace.

Ce nouveau Roy des Romains qui connoissoit l'humeur de son Pere, craignit que quoyqu'il eût renoncé à son trône, il ne prit bientôt des mesures pour y remonter (b). Dans le dessein de prévenir ce retour le jeune HENRY voulut d'abord s'assûrer de la fidelité des Peuples du Haut-Rhin. Il sortit de Mayence & vint en Alsace, où il se comporta d'une maniere qui ne luy fit point d'honneur, & mit méme sa Couronne en péril. Il s'avança jusqu'à Rouffach, qui n'étoit encor qu'un gros village, si on s'en fie à l'expression d'un Auteur contemporain, mais un village qui se distinguoit dans la Province par le grand nombre de ses habitans, qui sçavoient manier les armes. Les soldats qui étoient à la garde du Roy, ayant pris querelle avec quelques Bourgeois, HENRY parut non pas pour appaiser le tumulte, mais pour animer toûjours plus la fureur du soldat.

Revolte de Rouffac.

Alors tout le village prit les armes, les femmes se mirent même au nombre des combattans: la revolte enfin fut si générale & si violente, que ceux qui étoient à la suite du Jeune Roy, craignans

(x) OTTO Frising. l. 7. c. 8. (y) URSPERG. ann. 1105. (z) URSPERG. (a) OTTO Frising. l. 7. c. 11. (b) Vita HENRICI IV.

gnans pour sa vie & pour la leur, prirent le parti de la fuite & abandonnerent même les ornemens Royaux, qui devinrent par là la proye & le joüet d'une vile populace. Il fallut pour les retirer des mains de ceux qui s'en étoient saisis, leur accorder grace & leur promettre que le Roy oublieroit l'affront qu'il avoit reçu. Il ne tint pas parole, car dés qu'il eut assemblé quelques troupes, il vint fondre sur Rouffach, le pilla, y mit le feu & fit un horrible carnage de tout ce qui se trouva dans ce lieu. Cependant ce Prince ayant appris que son Pere s'étoit retiré à Cologne & que de là il vouloit passer à Liege, craignit qu'il n'y cherchât les moyens de se vanger de l'injure qu'il avoit reçuë. Pour prévenir le mal qu'il imaginoit, le jeune HENRY quitta l'Alsace, assembla des troupes & marcha pour aller surprendre son Pere, & tâcher de se saisir de sa personne. Il fut arrêté dans sa marche par l'avis qu'il eut que son Pere étoit mort à Liege le 7 Août 1106. Ainsi finit ses jours à l'âge de 56 ans, l'un des plus vaillans & des plus belliqueux Princes que l'Empire eût encor vû, mais qui par sa mesintelligence avec le Saint Siege attira dans ses Etats & dans sa famille une continüité de malheurs & de révolutions, qui ne cesserent que par sa déposition & par sa mort. Dés qu'il eut quitté le Trône l'Allemagne fut pendant quelques années assez tranquille. Les contestations entre le Pape & l'Empereur s'étant renouvellées au sujet des investitures, y jetterent enfin le trouble.

Mort de HENRY IV.

Troubles sur les investitures. A. 1110.

HENRY V aprés avoir inutilement essayé pendant trois ou quatre ans, d'accommoder les differends qui étoient entre luy & la Cour de Rome, passa les Alpes à la tête d'une nombreuse armée, à dessein d'aller prendre des mains du Pape la Couronne Imperiale. PASCHAL II ayant toûjours refusé de luy accorder ce qu'il desiroit au sujet des investitures des Evéchez, Abbayes & autres Benefices; l'Empereur ordonna qu'on s'assûrât de la personne du Pape. Les soldats qui avoient entendu cet ordre entrerent tumultuairement dans l'Eglise, où ils se saisirent de même de plusieurs Cardinaux. Les Romains coururent aux armes; il y eut beaucoup de sang répandu. Le tumulte s'étant appaisé, on eut recours à la négotiation; mais le Pape croyant ne pouvoir achetter sa liberté & celle de ses Cardinaux au prix de ce que l'Empereur demandoit, HENRY menaça enfin le Pape de faire couper la tête à tous ceux qu'il retenoit prisonniers. Cette violente résolution força le Pape d'accorder par une Bulle ce que l'Empereur demandoit; le Pape s'engagea même par serment à faire exécuter ce à quoi il venoit de consentir. HENRY fut ensuite couronné à Rome, d'où il partit en onze cent onze pour retourner en Allemagne. A. 1111.

Cuno Evéque de STRASBOURG qui avoit accompagné l'Empereur en Italie, vint avec luy à Spire pour y assister aux obseques de HENRY IV mort depuis cinq ans, mais qui n'étoit pas encor enterré. C'est là où l'Empereur à la priere de plusieurs Evéques entre lesquels étoit Cuno Evéque de STRASBOURG, accorda à la ville de Spire un insigne privilege daté du 19 des Calendes de Septembre de l'an M.CXI. Guilliman en rapporte un fragment. Aprés que l'Empereur eut rendu à Spire les derniers devoirs à son Pere avec une extréme magnificence, mais qui ne pouvoit assez réparer les outrages qu'il luy avoit faits pendant sa vie, il vint à STRASBOURG où plusieurs Seigneurs de la Haute-Allemagne & de la Lorraine vinrent luy faire leur Cour. Brunon Evéque de Spire, Rodolphe de Bâle & Cuno de STRASBOURG & plusieurs autres Evéques s'y rendirent, en présence desquels HENRY voulant donner des marques de sa religion & de sa justice, écouta favorablement les Religieux d'Ettenheimmunster, qui se plaignirent à luy des torts que quelques Seigneurs leur avoient faits, en usurpant les bien de leur Monastere. HENRY ordonna qu'on les leur rendit, & fit en même tems un Edit par lequel il fit défense à quiconque de s'approprier les biens des Chanoines & des Moines. Cet Edit est rapporté en partie par Guilliman daté du 7 des Nones d'Oct. M.C.XI. Ces traits de son equité auroient pu luy affectionner ses sujets, & procurer à son regne une heureuse tranquillité; mais son avidité à vouloir attacher à son domaine les terres d'un grand Seigneur de Saxe, revolta contre luy toute cette Province. Les nouvelles contestations survenuës entre luy & le Pape au sujet des investitures, & la maniere dure dont il usa contre Adelbert Archevéque de Mayence qu'il retint longtems dans une rigoureuse prison, éloignerent de luy les Princes & les Seigneurs de l'Empire, de sorte qu'il ne pouvoit compter que sur Godefroy Comte Palatin du Rhin, & sur ses deux Neveux, Frideric

Edit en faveur des Chanoines & des Moines.

Digitized by Google

ric Duc de Suabe, & Conrad son frere. Pour se les attacher toûjours davantage, il enleva à l'Evéque de Wirtzbourg le Duché de Franconie dont il investit son Neveu Conrad (c), & aprés avoir pris quelques mesures il partit pour l'Italie avec l'Imperatrice Matilde & toute sa Cour, sous prétexte d'accommoder les nouveaux differends survenus entre luy & le Pape, & appaiser les Princes de l'Empire qui commençoient à se liguer contre luy. Il paroît que Cunon Evéque de Strasbourg sçut toûjours ménager sa faveur; car Henry s'étant rendu à Strasbourg en 1114, accorda aux prieres de cet Evéque, la confirmation des privileges de l'Abbaye de Moyenmoustier dont il maintint les Religieux dans la possession de tous leurs biens (d). Mais l'Empereur s'assûroit sur tout sur la sagesse & la fidélité de Frideric Duc de Suabe, & d'Alsace, son Neveu.

Ducs de Suabe & d'Alsace.

Frederic le vieux Baron d'Hohenstauffen & depuis Duc de Suabe, avoit épousé Agnés, ou comme l'a nomme l'Abbé Conrad, Adelaïde fille de l'Empereur Henry IV & soeur de l'Empereur Henry V (e). Frederic eut deux fils de ce mariage, sçavoir Frideric & Conrad, & mourut en 1105: son fils Frederic luy succéda dans la Duché de Suabe & d'Alsace, & contribüa beaucoup au bien de cette Province. Il est connu dans l'histoire sous le nom de Frederic le borgne, *Monoculus*. C'est sur la sagesse & sur la valeur de ce Neveu, que Henry V se reposa sur tout pendant le séjour qu'il fit en Italie. Il ne se trompa pas dans son choix; Frederic soutint toûjours les interêts de son oncle avec une intrepidité qui le rendit redoutable dans tout l'Empire. Il s'attacha d'abord à maintenir dans l'obéissance de l'Empereur, la partie de la Gaule qui touche le Rhin & qui comprend l'Alsace, Spire Mayence &c. Je dis la partie de la Gaule, car alors l'Alsace & les villes qui sont en deçà du Rhin, étoient censées être de la Gaule & ne faire pas partie de l'Allemagne, quoyqu'elles fussent soumises à la domination des Empereurs Romains. Les Auteurs de ces tems là, & en particulier Otton Evéque de Frisingue nous en fournissent diverses preuves. Cet Auteur parlant de Mayence & de Spire, dit qu'elles sont situées dans la Gaule (f). Il parle de méme de l'Alsace & de tout le païs qui s'étend le long du Rhin depuis Bâle jusqu'à Mayence (g). Otton doit en être crû sur ce point; car outre qu'il n'étoit pas renfermé dans l'obscurité d'un Cloître, il étoit un Evéque habile, Neveu de l'Empereur Henry V, & Cousin germain de Frederic Duc de Suabe, Agnés mere de Frederic & de Conrad, ayant épousé en secondes nopces Leopold Duc d'Autriche Pere d'Otton Evéque de Frisingue. Une si haute naissance luy donnant accés à la Cour, il ne pouvoit ignorer que l'Alsace ne fût comprise dans la Gaule, & non dans l'Allemagne ou dans la Germanie.

Alsace partie de la Gaule.

Frideric s'assûre l'Alsace.

Comme c'est dans cette Province, dit le même Auteur, que consistoit toute la force de l'Empire (h), Frederic résolut de s'en assûrer peu-à-peu. Il quitta la Suabe, passa le Rhin, & s'avançant depuis Bâle jusqu'à Mayence, il se rendit maître de tout le païs; il s'y fortifia même, en élevant des Châteaux dans les lieux qu'il croyoit les plus propres pour conserver ses conquêtes. Il en fit un si grand nombre qu'on disoit de luy qu'il traînoit toûjours un Château à la queuë de son cheval (i). Toutes ces precautions ne paroissoient pas bien necessaires pour soumettre toute cette Province; car outre qu'il avoit beaucoup de valeur & d'habileté dans la guerre, sa naissance, ses manieres, son esprit, ses discours prévenoient les Peuples en sa faveur, & il étoit si liberal que les soldats accouroient de toutes parts pour se ranger sous ses Etendarts. Déja il avoit donné des marques de sa religion en Alsace par la fondation du Monastere de sainte Foy; mais dés qu'il fut absolument maître de cette Province il y signala sa pieté en augmentant les biens de l'Abbaye de sainte Walbourg dont nous avons déja parlé. On lit sur la porte de la sacristie de cette Eglise une ancienne inscription, dont nous avons déja rapporté un fragment; la voicy toute entiere traduite du latin. „ Dans l'an 1074 du tems du Pape Gregoire „ VII, Theodoric tres noble Comte „ de Montpegliard commença la fon-„ dation de ce Monastere de l'ordre de „ saint Benoît. Frederic tres illustre „ Duc de Suabe, conjointement avec „ son epouse Judente & son cohéritier „ le Comte Pierre, donna en 1116, à „ Berthold premier Abbé de ce Monas-„ tere

(c) Usperg. an. 1116. (d) Histor. Mediani Monast. pag. 260. (e) Usperg. (f) *In civitate Galliæ Moguntia. In Gallia civitatem Spiram.* De Gestis Freder. l. c. 12. c. 10. (g) *De Alemannia in Galliam transmisso Rheno &c.* (h) *Ubi maxima vis regni esse noscitur.* Ibid. c. 12. (i) *Dux Fredericus in cauda equi sui semper trahit castrum.* Ibid.

„tere tous les biens qui luy appartenoient dedans & dehors la Forêt „qu'on appelle Sainte, & voulut luy „même y être enterré.„ Frideric mourut en 1146.

Sainte Walpurge.

On ne doit pas s'étonner si ces Seigneurs avoient tant de dévotion pour sainte Walburge, dont le nom étoit honoré dans toute l'Allemagne: cette Sainte sortit d'Angleterre avec ses deux freres du tems du saint Archevêque de Mayence Boniface, pour venir avec luy contribüer à la conversion des Peuples de Germanie, ou du moins les édifier par la sainteté de leur vie. Wilibalde aîné de sainte Walburge fut fait Evêque d'Eisthet. Walburge établit dans ce Diocése une nombreuse communauté de sanctimoniales (*l*). Elle y mourut & le Seigneur rendit son nom celebre par les miracles qu'il y opera par ses prieres. Charles le Simple regarda comme un précieux trésor quelques reliques qu'on luy envoya de cette Sainte, & dés lors la choisissant pour la protectrice de son Royaume, il fit bâtir à son honneur en 916, une Chapelle dans son Chateau d'Attigny. Frideric voulut de même faire connoître à toute l'Alsace la dévotion qu'il avoit pour cette Sainte, en ajoutant au Monastere consacré à son honneur, de quoy entretenir quatre Religieux, outre les deux qui reconnoissoient le Comte de Montbelliard pour leur fondateur.

Frederic qui étoit Duc de Suabe prit en même tems le titre de Duc d'Alsace, comme nous l'apprend Crusius, sur la foy d'une ancienne Chronique manuscrite qu'il avoit en main (*m*).

A. 1117. Guerre de Mayence.

Cette Chronique nous marque la date de la guerre, que le Duc d'Alsace fit à l'Archevéque de Mayence Adelbert ou Albert le plus habile & le plus puissant Prince de son tems. Ce Prélat de Chancelier & de Ministre de l'Empereur, étoit tombé dans sa disgrace, de maniere qu'il fut longtems détenu dans une dure prison, d'où il ne sortit que par les efforts que firent les habitans de Mayence pour obliger l'Empereur à luy rendre sa liberté (*n*). Albert devenu l'ennemy declaré de l'Empereur, forma contre luy une faction de plusieurs Seigneurs, dont Henry avoit tout à craindre. Frideric Duc d'Alsace qui étoit chargé de soutenir les interéts de l'Empereur, marcha du côté de Mayence pour en former le siege. Cette place étoit d'un côté fortifiée par le Rhin, & de l'autre côté elle n'étoit fermée que d'une simple muraille avec quelques tours. L'esperance du pillage inspiroit aux soldats du Duc une grande ardeur pour donner l'assaut de ce côté là, promettant que malgré la résistance des Bourgeois ils se rendroient aisément maîtres de la Ville. Mais le Duc craignant que si elle étoit abandonnée à la fureur de ses troupes, elles ne respecteroient pas même les Eglises, différa l'attaque de quelques jours, pendant lesquels Albert conclut une trêve avec Frideric. Mais dés que le Duc eut commencé à se retirer, l'Archevêque vint fondre sur luy: quoy qu'il ne restât au Duc qu'une partie de son armée, il reçut l'Archevêque avec tant de bravoure, qu'il le contraignit de prendre la fuite, & le poursuivit jusqu'aux portes de Mayence, où les Bourgeois furent sur le point de massacrer leur Archevêque, qui contre sa parole avoit sacrifié la vie de plusieurs braves gens morts dans le combat.

Schisme de Burdinus. A. 1118.

Tandis que Frederic continüoit de donner des preuves de sa valeur & de son attachement à l'Empereur son Oncle, Henry se broüilloit toûjours plus en Italie, où il fit un nouveau schisme, en plaçant sur le trône Pontifical aprés la mort de Paschal II, un certain Espagnol nommé Burdinus, dont il se servit pour condamner l'élection légitime que les Cardinaux avoient faite de Gelase II. Ce Pape n'ayant veçu que quelques mois, Milon Archevêque de Vienne luy succéda & prit le nom de Caliste (*o*). Les Legats que ces deux Papes avoient envoyé en Allemagne, A. 1119.
publierent une sentence d'excommunication contre l'Empereur, dans deux assemblées qui se tinrent, l'une à Cologne l'autre à Fristlar où les Princes convinrent qu'on tiendroit à Wirtzbourg une diéte générale de tout l'Empire, que l'Empereur y seroit cité, & qu'en cas qu'il refusât de s'y rendre, on le déposeroit. Henry allarmé de ce decret quitta brusquement l'Italie & vint en Allemagne. Son retour reveilla ses partisans & irrita toûjours plus ses ennemis. Tous prirent les armes & on vit tout-à-coup le feu de la guerre civile se rallumer dans toutes les Provinces: ce n'étoit de toutes parts que degâts, que pillages, que meurtres, qu'incendies. Un si triste spectacle engagea les Princes de presser l'Empereur de prendre enfin

(*l*) Vita S. Walburg. apud Sur 1. Maji. (*m*) *Dux Alsatia Fredericus anno 1117. cum Moguntino fortiter dimicat.* Crus. ann. suevi, p. 2. l. 9. c. 6. (*n*) Otto Frising. l. 1. c. 12. (*o*) Usperg.

enfin les voyes propres à rendre la paix à l'Empire. Il consentit qu'on tint une diéte à Tribur prés de Mayence. Les Seigneurs des deux partis s'y rendirent; l'Empereur luy même s'y trouva avec les Legats du Pape & un grand nombre d'Evêques: on y reconnut CALLISTE pour vray Pape, & l'Empereur luy même promit de se rendre au Concile qui devoit se tenir à Rheims à la fête de saint Luc, pour y terminer les differends qui troubloient l'Empire & l'Eglise.

Paix de l'Eglise concertée à STRASBOURG sans succés.

Aprés la diéte de Tribur, HENRY vint à STRASBOURG, comptant sur la fidélité des Peuples d'Alsace, que le Duc Frederic avoit toûjours maintenus dans son obéïssance. Guillaume de Champeaux Evêque de Chaalons, & Ponce Abbé de Cluny vinrent l'y trouver, & agirent auprés de luy avec tant de succés qu'on crût que STRASBOURG avoit eu le bonheur de voir naître chez elle la paix desirée depuis si longtems. Ces deux Prélats firent en effet comprendre à HENRY que la paix ne tenoit qu'à un point, qui n'interessoit en rien les droits de sa Couronne; que tout consistoit à consentir que les Evêques & les Abbez ne reçûssent pas de luy l'investiture par la Crosse & par la Mitre, qui paroissoient être des symboles trop sensibles, que ce seroit de l'Empereur de qui les Evêques & les Abbez reconnoîtroient tenir leur pouvoir pour le spirituel. Ils ajouterent que le Pape de son côté ne prétendoit nullement empêcher, que les Evêques & les Abbez ne s'acquitassent des devoirs, aux quels ils seroient tenus envers l'Empereur pour le temporel & les fiefs qu'ils en auroient reçus. HENRY agréa ces conditions & partit pour se rendre à Rheims. Il trouva en chemin de nouveaux envoyez du Pape, qui l'assûrerent que CALLISTE étoit prêt de le recevoir dans le sein de l'Eglise, aux conditions qui avoient été concertées à STRASBOURG. L'Empereur renouvella sa promesse, & la donna même par écrit aux envoyez, qui de leur côté donnerent par écrit des assûrances de la parole qu'ils luy avoient portée de la part du Pape. Tout paroissoit conclû: HENRY s'avança même jusqu'à Mouzon, & le Pape se mit en chemin pour luy faire honneur & s'abboucher avec luy (p). Mais bien loin de se rendre au lieu destiné pour les conférences, HENRY desavoüa & ce qui avoit été conclu à STRASBOURG, & l'écrit qu'il avoit donné depuis, prétendant qu'il avoit été surpris & qu'il ne pouvoit rien finir dans une affaire de cette importance sans le concours d'une assemblée generale de tout l'Empire. Les choses étant dans cet état, le Pape retourna à Rheims où il excommunia tout de nouveau HENRY, en présence du Concile composé de 426 tant Evêques qu'Abbez qui y assisterent.

Mayence délivrée.

La conduite de l'Empereur indigna tout l'Empire, qui voyoit avec douleur le schisme renaître au moment qu'on le croyoit absolument éteint. HENRY ne s'en étonna pas, & bien loin de prendre des voyes de paix, il ne pensa qu'à tirer vengeance de la ville de Mayence qu'il croyoit trop dévouée à son Archevêque Adelbert. Il commença à se saisir des bateaux qu'elle avoit dans ses ports, & se disposa à former le siege de cette ville. Adelbert qui étoit en Saxe, s'en plaignit à tous les Princes, à qui il représenta l'indignité avec laquelle l'Empereur avoit chassé de leurs sieges les Evêques de Worms & de Spire, & tous les autres qui faisoient profession d'être obéïssans au Siege Apostolique. Les Princes qui gémissoient sur ces malheurs ranimerent leur zele pour la défense de l'Eglise, & ayant rassemblé une grosse armée en Saxe, ils marcherent au secours de Mayence. HENRY de son côté préparoit ses troupes en Alsace que le Duc Frederic maintenoit toûjours dans l'obéïssance de HENRY. Ainsi tout l'Empire étoit divisé, une partie ne pensant qu'à détruire Mayence & l'autre qu'à la défendre. Mais quand les deux armées furent en présence, les plus sages des deux partis s'entremirent pour concilier les esprits & les amener à une bonne paix. Leur empressement ne fut pas inutile; l'Empereur s'étant radouci, consentit que douze Seigneurs régleroient entre eux les moyens de rendre la tranquillité à l'Empire & à l'Eglise, & ce fut suivant leur conseil qu'on envoya des Ambassadeurs à Rome pour y traiter avec le Pape.

Conclusion de la paix.

Pendant ces négotiations, on fut sur le point de voir la guerre se rallumer à l'occasion de l'Evêché de Wirtzbourg, qui venoit de vaquer. L'Empereur le conféra de sa propre autorité à un jeune homme nommé Gebehard, contre le sentiment du Chapitre & de tout le Clergé, qui choisit de son côté un Chanoine nommé Rugger. Le Duc d'Alsace Frederic & Conrad son frere n'ayant pû approuver en cette occasion l'entreprise de leur oncle, & chagrins de voir que HENRY ne pensoit qu'à susci-

(p) Hesso scholast. T. 10. Concil.

ter de nouveaux troubles, se retirerent de sa Cour. Cette retraite fit toûjours mieux connoître leur attachement au saint Siege & leur zele pour la justice & pour la paix. Elle servit même à rendre l'Empereur plus religieux à tenir sa parole, & plus docile à accepter ce qui venoit d'être reglé à Rome entre le Pape & les deux Seigneurs que l'Empire y avoit deputez (q). Dés qu'ils furent de retour tout l'Empire s'assembla à Worms, & aprés des conférences qui durérent plus d'une semaine, tous les differends furent terminez: l'Empereur se soumit & les Legats du Pape luy donnerent & à ses adherens l'absolution de l'excommunication. Par le traité qui fut échangé le 9 des Calendes d'Octobre 1122, l'Empereur laissoit au Pape le droit d'investir les Evéques & les Abbez par la Crosse & par la Mitre, & s'engageoit à laisser les elections libres dans toutes les Eglises. Le Pape de son côté accordoit à l'Empereur que les Elections des Abbez & des Evéques du Royaume Teutonique, se fissent desormais en présence de l'Empereur ou de ses Commissaires, mais sans simonie & sans violence. Cet heureux accord fut reçu dans tout l'Empire avec une joye générale.

A. 1122.

Guerre en Alsace.

L'Alsace ne joüit pas longtems des douceurs de la paix. La même année qu'elle fut concluë, les sujets de Hugues Comte de Dagsbourg s'étant revoltez, Hugues appella à son secours Bertold III Duc de Zeringue, celuy là même qui quatre ans auparavant avoit commencé a bâtir la ville de Fribourg en Brisgaw prés du Château de Zeringue, dans un lieu qui étoit déjà fort fréquenté à cause des mines qui s'y trouvoient (r). Le Duc Bertold ne pouvant pas se refuser au Comte Hugues son parent, se mit à la tête de quelques troupes, entra dans l'Alsace, & vint à Molsheim où ayant voulu loger par force, les habitans s'attrouperent, dissiperent ceux qui accompagnoient le Duc & le massacrerent indignement. Crusius ajoute, sur la foy de quelques anciens manuscrits, que Cuno Evéque de Strasbourg fut complice de ce meurtre, & que ce fut l'une des principales causes de sa déposition (s). Cuno fut en effet chassé de son siege en 1122, suivant Dodechinus, & en 1123, suivant le fragment historique. Ces deux Auteurs ne nous apprennent pas la cause de sa déposition. Wimphelingius l'attribuë à l'intrigue d'un Chanoine de Strasbourg nommé Conrad, qui accusa son Evéque d'avoir aliéné en faveur de quelques Laïcs les biens du Monastere d'Ettheimmunster. Guilliman ajoute que ce fut sa mauvaise administration, qui souleva les Chanoines contre luy. Quoyqu'il en soit Bruno Chanoine de Bamberg fut choisi pour occuper le siege de Strasbourg, d'où Cuno venoit d'être chassé. Bruno n'y fut pas longtems tranquille, comme nous le dirons aprés que nous aurons rapporté les divers établissemens, qui se firent en Alsace, dans le tems dont nous venons de parler.

L'Evêque de Strasbourg chassé de son siege.

Tandis que l'Eglise étoit déchirée par les schismes, & l'Empire par les fureurs d'une guerre civile, où l'on voyoit, dit Otton de Frisingue, les enfans égorger leur pere, & les freres tremper leurs mains dans le sang de leurs freres (t), la providence de Dieu, qui veille toûjours sur son Eglise, faisoit revivre dans le Clergé & dans les Cloitres une rigoureuse discipline; & l'Alsace vit naitre un grand nombre de nouveaux Monasteres. Déja depuis longtems les Comtes de Ferrette ou de Pfirt les plus puissans Seigneurs du Suntgaw, avoient bâti une Chapelle dédiée à saint Christophe Martyr, à laquelle on donna depuis le nom d'Altkirck à cause de son ancienneté. Frederic Comte de Ferrette issu du sang de France, comme parle l'Auteur de la vie saint Morand (u), résolut au commencement du douziéme siecle d'aggrandir cette Chapelle bâtie sur son propre fond, & d'y attacher des revenus. Il y mit d'abord des Chanoines; mais voyant que leur conduite ne répondoit pas à ses esperances, il sollicita le saint Abbé de Cluny Hugues de vouloir bien luy envoyer des Religieux, pour y établir un Monastere sous la dépendance de l'Abbé de Cluny. Hugues se rendit volontiers à la priere du Comte, & il fit choix de quelques-uns de ses disciples d'une vertu éprouvée, pour aller prendre possession de l'Eglise d'Altkirck. Mais comme ces Moines ne sçachant pas la langue du païs, ne pouvoient pas être d'un grand secours aux Peuples, aprés avoir donné quelque forme au nouveau Monastere, ils obtinrent du saint Abbé Hugues qu'il mit à leur place des Religieux qui parlassent Allemand. Alors un homme de qualité nommé Morand, d'une des premieres Maisons de

Altkirck & saint Morand.

(q) UspERG. (r) GUILLIM. Habsp. (t) OTTO Frising. Chronol. l. 7. c. 9. (s) CRUS. Annal. suev. p. II. l. 9. pag. 3?4. (u) *Ex prosapia Regum Francorum.* Vita S. Morandi 2. Junij apud BOLLAND. c. I. n. 3.

Digitized by Google

de France, vint se ranger sous la discipline de l'Abbé Hugues (*x*), qui ayant reconnu la sainteté de son éléve l'envoya dans un Monastere d'Auvergne: mais comme Morand parloit Allemand, il en fut tiré pour aller en Alsace, travailler au nouveau Monastere d'Altkirck. Le Comte Frederic & tous les Peuples d'alentour furent également édifiez des vertus & du zele de Morand, de sorte que l'Abbé Hugues étant mort, & Ponce qui luy succéda étant venu luy même en Alsace pour y visiter le nouveau Monastere & en affermir toûjours plus l'établissement, il obtint du Comte Frederic des lettres de confirmation datées de l'an depuis l'Incarnation 1115, sous le Pontificat de PASCHAL II, le 19. des Calendes de Janvier. L'Empereur HENRY V approuva par ses lettres la fondation de ce Monastere, dont on doit dater l'origine avant 1115; puisque c'est sous l'Abbé Hugues mort en 1109, qu'a commencé son premier établissement. Ce Monastere qu'on a toûjours nommé Altkirck pendant plus de deux cens ans, a changé de nom & s'est appellé depuis le Prieuré de saint Morand; lors que les Peuples venans habiter ces Cantons bâtirent une ville sur la Montagne, la ville prit le nom d'Altkirck & le Monastere celuy de saint Morand. Les Lettres anciennes ne font aucune mention de la ville d'Altkirk avant l'an 1326; mais aprés 1330, on s'est servi de cette expression, le Prieur de saint Morand proche le Bourg d'Altkirck (*y*). C'est sur tout à Albert Archiduc d'Autriche fils de l'Empereur Albert, qu'Altkirck est redevable du nom de ville qu'elle porte. Ce Prince ayant épousé Jeanne fille d'Ulric Comte de Ferrette mort sans enfans mâles en 1324, Albert devenu par cette alliance maitre de la Comté de Ferrette accorda le droit de Bourgeoisie, & donna le titre de ville aux habitations qui s'étoient réünies sur la montagne, aprés l'incendie qui avoit consumé celles qui étoient dans le vallon sur le bord de la riviere d'Ill prés du Monastere. Cette nouvelle ville fut dés lors entourée de murailles, & on y bâtit une Eglise sous le nom de la sainte VIERGE, & Jean de Cernay Evêque de Bâle la consacra en 1345. Ces graces accordées aux habitans d'Altkirck ont rendu le Prieuré de saint Morand moins celebre que les miracles que le Seigneur a souvent operé en faveur de ceux qui y viennent implorer la protection de ce Saint.

Monastere de Sindelsberg.

Presqu'en même tems que le Prieuré de saint Morand fut fondé, Richwin qui fut depuis Abbé de Neuvillers, en fonda un autre pour des filles prés de l'Abbaye de Maurmoustier sur une Colline nommée Sindelsberg. Jodocus Coccius se fait honneur d'avoir en main un parchemin tres ancien, qui contient le détail de tout ce qui regarde ce Monastere. Nous avons vu dans les Archives de Saverne un écrit tout semblable; mais on doit convenir que cet écrit n'est pas exact dans la date qu'il attribuë à cette fondation; il la fixe à l'année 1115, sous le Pontificat de CALLISTE II, qui ne fut créé Pape qu'en 1119. L'Eglise de ce nouveau Monastere fut consacrée en 1137, sous l'invocation de la sainte Vierge & de saint Blaise. Les Religieuses l'ont occupé pendant prés de trois cens ans, mais elles en furent tirées en 1488, par l'Evêque de STRASBOURG Albert. L'Abbaye de Maurmoustier s'obligea de leur payer des pensions viageres, & donna l'année suivante à l'Evêque de STRASBOURG & à son Chapitre des reversales, par lesquelles l'Abbé & les Religieux de Maurmoustier s'engagent de bien administrer les revenus du monastere de Sindelsberg & de n'en jamais aliener les biens.

Wimphelingius prétend que le même Pape CALLISTE II, confirma la fondation du Monastere d'Hugueshoffen situé dans le Val de Viller, environ à trois lieuës de Scelestat. Il fait honneur de la fondation de ce Monastere à Verner Comte d'Habsbourg surnommé d'Ortenberg: il n'en apporte aucune preuve. Le nom d'Hugeshoffen ou *Hugonis Curia* me fait conjecturer que ce Monastere est l'ouvrage du fameux Hugues d'Egisheim, qui sur la fin du onziéme siecle étoit le plus puissant Seigneur d'Alsace, comme nous l'avons dit. Peut-être est-ce le même que celuy que Bruschius appelle Hugues Comte de Dagsbourg, Avoüé du Monastere d'Andlau & Seigneur de l'Alsace, dont il fixe la mort à 1090. Hugues d'Egisheim fut tüé, suivant Berthold de Constance, en 1089; & nous avons déja observé que les Auteurs confondoient aisément les Comtes d'Egisheim avec les Comtes de Dagsbourg, ces Comtes étant d'une même Maison. Comme les biens du Monastere d'Hugeshoffen qui n'existe plus, sont possedez par les Dames d'Andlau, n'y a-t'il pas lieu de croire que Hugues Avoüé ou protecteur de l'Abbaye d'Andlau

 avoit

(*x*) *Morandus ex Gallia partibus nobilissimis est ortus parentibus* ibid. (*y*) *Prepositus sancti Morandi prope oppidum Altkirchen. Actum in oppido Altkirchen.*

Digitized by Google

avoit fondé Hugueshoffen pour y entretenir des Chanoines, qui dans le besoin devoient prêter leur secours à ces Dames tant pour le spirituel que pour le temporel; ce qui leur seroit aisé, Hugueshoffen n'étant pas éloigné d'Andlau. Il étoit ordinaire en Alsace qu'on attachât des Chanoines pour de pareils services. Ainsi dans l'Abbaye de saint Etienne de STRASBOURG, il y avoit des Chanoines & des Chanoinesses fondez. Quoy qu'il en soit, Wimphelingius ajoute que le Pape INNOCENT II, accorda des Lettres de Confirmation en 1137, au Monastere d'Hugeshoffen dont la fondation étoit tres riche, & que l'Empereur FREDERIC I, le prit sous sa protection en 1162 (z).

Bergkheim donné à l'Eglise de STRASBOURG.

Le méme Auteur nous apprend que sous le Pontificat de PASCHAL II, & sous l'Episcopat de Cunon, Hedwige fille de Gerard Comte d'Egisheim donna à l'Eglise Cathedrale de STRASBOURG, Berkheim avec les domaines qui luy appartenoient à titre d'héritage, & qu'elle fit cette donation du consentement de ses deux fils Hugues & Ulric (a). Il ajoute que cette Eglise de son côté, donna à ces deux Seigneurs deux fiefs, l'un dans Sultz situé dans les Vôges, & l'autre dans Burckem prés du Rhin. Ulric Comte d'Egisheim & Hugues Comte de Tagesburc signerent comme temoins, le privilege que HENRY V Roy des Romains accorda à l'Abbaye de Lutzel. Ses lettres sont datées de STRASBOURG le 6 des Calendes de Janvier 1125 (b). Je ne rapporte ces faits que pour faire voir que la Maison d'Egisheim continuoit à se signaler en Alsace par ses pieuses liberalitez.

Commencemens de guerre contre la France. A. 1124.

Tandis que l'Empire & l'Eglise joüissoient d'une heureuse paix, les Seigneurs d'Alsace se virent sur le point d'être forcez d'entrer en guerre contre la France. L'Empereur HENRY V avoit épousé Maltilde fille de HENRY Roy d'Angleterre. Cette alliance obligea l'Empereur à prendre les interêts de son Beaupere, qui retenoit toûjours en prison son frere Robert Duc de Normandie, aprés luy avoir enlevé son Duché. Robert avoit un fils nommé Guillaume Cliton âgé alors d'environ quinze ans, qui erroit dans toutes les Cours pour chercher quelque secours dans sa mauvaise fortune. Il fut assez heureux pour l'obtenir du Roy de France LOUIS VI, du Comte de Flandres & du Comte d'Anjou qui se liguerent en sa faveur. Le Roy d'Angleterre pressa de son côté l'Empereur HENRY de se joindre à luy, pour s'opposer à toutes ces puissances. HENRY leva en effet des troupes & fit des préparatifs dans le dessein de faire une irruption dans la France (c). Il fit même avancer sur les frontieres une petite armée; mais ayant eu avis que les François l'attendoient avec de grandes forces, & qu'ils ne demandoient qu'à combattre, tous ses projets s'évanoüirent. Il vint à STRASBOURG aux fêtes de Noël: les Princes d'Alsace, comme parle l'Abbé Conrad, & ceux de Lorraine s'y rendirent avec l'Archevêque de Besançon, les Evêques de Lauzanne & de Constance, Berthold Evêque de Bâle, Arnold de Spire, Brunon de STRASBOURG, & quelques autres Seigneurs, qui y souscrivirent le privilege que HENRY accorda au Monastere de saint Blaise, le 5 des Calendes de Janvier 1125. On ne peut gueres douter que l'Empereur ne sollicitât tous ces Seigneurs de prendre les armes avec luy contre la France, mais il ne les trouva pas aussi dociles qu'il l'esperoit; n'étant pas aisé, dit l'Abbé Conrad, de déterminer les Allemands à faire la guerre aux nations étrangeres. Ce n'est pas là le seul obstacle que HENRY trouva à l'execution de ses projets; ils furent absolument déconcertez par la famine & par la peste, qui firent périr dans toutes les Provinces de l'Empire la troisiéme partie des Peuples. HENRY fut frappé luy même d'une violente maladie qu'il tint longtems cachée. Ayant quitté l'Alsace, il alla à Utrecht, où ayant déclaré son mal, les medecins le jugerent mortel; il reçut le Viatique & les autres Sacremens de l'Eglise & mourut sans laisser aucun enfant.

Mort de HENRY V.

LOTHAIRE II. Empereur.

L'Imperatrice Maltilde son Epouse se saisit d'abord de la Couronne, du Sceptre & des autres ornemens imperiaux. L'Archevêque de Mayence Adelbert trouva moyen de les tirer de ses mains, pour se rendre maître de l'election d'un nouvel Empereur. Il convoqua les Princes de l'Empire & les invita de se rendre à Mayence pendant l'Automne. Tous paroissoient disposez à mettre sur le trône Frederic Duc de Suabe & d'Alsace neveu du feu Empereur, qui avoit donné en plusieurs occasions des marques de sa sagesse, de sa valeur & de son experience dans la guerre, mais il n'etoit pas aimé d'Adelbert Archevêque de Mayence, & le Pape HONORIUS II, le craignoit. Ce que Frederic avoit fait pour soutenir les droits

(z) WIMPHELING. de Episcop. 49. (a) Idem pag. 47. (b) Epitome fastorum Lucellensium pag. 256. (c) USPERG.

droits de l'Empereur son oncle, inspiroit à l'Archevêque & au Pape des sentimens peu favorables au Duc d'Alsace. Quelques Auteurs écrivent, que par un excés de modestie, Frederic remercia les Princes qui vouloient faire tomber le choix sur luy. Quoyqu'il en soit les suffrages s'accorderent à donner la Couronne à LOTHAIRE surnommé le jeune, ou LOTHAIRE II, Duc des Saxons, Prince sage, que ses vertus & ses grandes qualitez, jointes à un grand attachement pour l'Eglise, rendoient bien digne de cette auguste place. A peine fut-il sur le trône, que suivant les conseils de l'Archevêque de Mayence, il entreprit d'abbattre la puissance des deux Neveux du feu Empereur, dont l'un étoit Frederic Duc de Suabe & d'Alsace, & l'autre Conrad Duc de Franconie.

LIVRE DIX-SEPTIEME.

LOTHAIRE II. vient à STRASBOURG. A. 1125.

LOTHAIRE voulant s'assûrer de l'Alsace, vint d'abord à STRASBOURG, comptant que dés qu'il seroit maître de cette importante Ville, toute la Province se soumettroit sans résistance à sa domination. STRASBOURG luy ouvrit ses portes, & LOTHAIRE y accorda plusieurs graces par des Diplomes datez du 10 des Calendes de Janvier, de l'an depuis l'Incarnation 1125, Indiction III (*a*). Cette date des lettres de l'Empereur LOTHAIRE du 10 des Calendes de Janvier 1125, pourroit paroitre anterieure à celles de HENRY V, que nous avons citées dans le livre precedent, datées du 6 des Calendes de Janvier; & on en seroit surpris, HENRY V étant mort au mois de May 1125, avant LOTHAIRE qui ne luy succéda qu'au mois de Septembre de cette année. Mais il sera aisé de reconnoitre que toutes ces dates sont exactes, si on fait réflexion que suivant la remarque de Mr. Du Cange, (*b*) les Empereurs Allemands selon l'usage établi dés le tems de CHARLEMAGNE commençoient l'année le jour de la Nativité; de sorte que les lettres de HENRY V datées du 6 des Calendes de Janvier étoient du commencement de l'an 1125, & celles de LOTHAIRE datées du 10 des Calendes de Janvier, ne furent données que sur la fin de la même année. Je ne sçay si l'Evêque Brunon ne s'étoit pas trop déclaré pour le Duc Frederic, ou si sa conduite n'avoit pas paru tout-à-fait irréprochable aux Chanoines & aux Habitans de cette ville; l'histoire ne nous apprend rien de certain sur ce fait; mais il est sûr que l'Evêque Brunon fut déposé & que LOTHAIRE mit à sa place Eberhard, qui ne l'occupa que deux ans, étant mort, suivant Dodechinus, (*c*) en 1127. Son siege vaqua deux autres années, aprés lesquelles l'Imperatrice Richenze touchée du tort qu'on avoit fait à Brunon en le chassant de son siege, joignit ses prieres à celles de plusieurs Evêques, & obtint de l'Empereur qu'il fût rétabli dans sa dignité. Il n'y fut pas longtems tranquille; l'Archevêque de Mayence Albert, qui s'étoit arrogé dans l'Empire une autorité presque souveraine, ayant convoqué un Concile à Mayence en 1131, auquel le Legat du Pape présida en présence du Roy LOTHAIRE, Brunon fut accusé par son Clergé & par son Peuple, de s'être intrus dans le siege de STRASBOURG, d'avoir usé de violence pour y parvenir, & que sa consécration n'avoit pas été réguliere. Brunon aima mieux céder, que de se maintenir dans une place, où il ne pouvoit pas espérer de se rendre utile à un Peuple trop prévenu contre luy. Le troupeau n'écoute pas la voix de son Pasteur, dés qu'il luy paroit indigne de l'être. Brunon ayant abdiqué, on luy donna pour successeur Gerard l'un des plus zelez partisans de LOTHAIRE: cet Evêque tâcha de rendre son nom celebre par les armes; mais il ne mérita jamais les éloges que la pluspart des Auteurs ont fait de Brunon que Wimphelingius, Bruschius & Königshowe appellent un homme d'une sainte vie.

l'Evêque Brunon déposé, puis retabli, se retire.

Gerard Evêque de STRASBOURG.

LOTHAIRE, qui soumit sans combat toute l'Alsace à son obéissance, ne trouva pas la même facilité à réduire d'autres Provinces (*d*). Envain voulut-il se saisir de Nuremberg, qui n'étoit alors qu'un Château; les Ducs Frederic & Conrad le contraignirent de lever le siege: ils se rapprocherent ensuite de l'Alsace & vinrent à Spire, où ils furent

Troubles de l'Empire.

(*a*) GUILL. de Episcop. (*b*) *Apud Germanos Nativitas Christi annum aperuit.* CANGII Glossar. verb. *annus.* (*c*) DODECHIN. (*d*) FRISING. de Gest. Fred.

Digitized by Google

furent reçûs avec joye de tout le Peuple. LOTHAIRE joignant ses forces à celles d'Albert Archevêque de Mayence, tâcha de se rendre maître de cette Place; mais les deux Ducs le firent encor échouër dans cette entreprise. Ces succés fortifioient toûjours plus leur parti, de sorte que les Seigneurs qui leur étoient attachez ne craignirent pas de reconnoître Conrad pour leur Roy (e). Dés qu'il fut honoré de ce titre, il passa en Italie, à dessein de s'y faire couronner, tandis que son frere Frederic tiendroit tête à LOTHAIRE en Allemagne. Conrad traversa heureusement les Alpes

A. 1128. en 1128; & vint à Milan où l'Archevêque Anshelme le sacra Roy de Lombardie. Pendant son absence LOTHAIRE qui avoit grossi son armée des troupes du Duc HENRY de Baviere, à qui il avoit donné sa fille Gertrude en mariage, continüa de désoler les terres de Frederic Duc de Suabe; il brûla Ausbourg, il prit Ulme aprés une vigoureuse défense; mais dans la crainte que Frederic ne se fortifiât dans l'Alsace, LOTHAIRE vint une seconde fois assiéger Spire qu'il resserra de si prés, que la faim la contraignit de se rendre (f). Agnés Comtesse de Sarbourg que le Duc Frederic avoit epousée aprés la mort de Judith ou Judinte sa premiere femme, étoit restée dans la Place, où elle avoit souffert une disette extréme. LOTHAIRE traita cette Duchesse avec beaucoup de considération & la renvoya à son Epoux, aprés l'avoir comblée de présens. Une pareille générosité sied toûjours bien à un vainqueur, & ajoute un nouvel éclat à ses victoires.

L'Eveque de STRASBOURG arme pour LOTHAIRE.

Gerard Evêque de STRASBOURG voyant la puissance de Duc Frederic fort affoiblie sur tout par la perte de Spire, voulut signaler en Alsace son zele pour LOTHAIRE. Ce n'est pas toûjours une marque d'une grande valeur que de se déclarer pour le plus fort & de courir sur le plus foible; peut-être que Gerard se seroit moins oublié de son caractere, si demeurant en repos dans son Eglise il avoit épargné son voisin (g). Mais se laissant emporter par le desir de faire sa cour à LOTHAIRE, il prit les armes contre Frederic qu'il défit prés de Gugenheim à trois lieuës de STRASBOURG. Guilliman ajoute qu'il contraignit Frederic de quitter le titre de Duc d'Alsace, ce que Mr. Obrecht traite de Comte fabuleux (h). Je ne sçay si on ne doit pas traiter de même ce que Crusius (i) avance sur la foy de Bruschius, que le même Evêque remporta encor six ans aprés sur le même Frederic une seconde & plus triomphante victoire. Ces Auteurs n'auroient pas risqué ce fait, s'ils avoient fait attention que Frederic & Conrad son frere ne tarderent pas si longtems à se reconcilier avec LOTHAIRE.

Schisme de Pierre de Leon.

Pendant que tout étoit en trouble en Alsace, l'Italie étoit agitée par le nouveau Schisme de Pierre de Leon, qui aprés la mort d'HONORIUS II, s'étoit fait choisir Pape par sa faction sous le nom d'Anaclet. Comme il étoit tres puissant dans Rome, & que Conrad Roy de Lombardie se déclara pour luy, INNOCENT II qui avoit été canoniquement élû, se vit obligé d'aller chercher un azyle en France, où par le secours de saint Bernard il fut reconnu Pape. Ce Saint conduisit luy même INNOCENT à Liége, pour s'y aboucher avec LOTHAIRE, qui s'étant rendu dans cette ville avec un tres grand nombre d'Evêques, promit à INNOCENT d'employer toutes ses forces pour le rétablir dans son siége (k). Le Pape de son côté couronna le Roy LOTHAIRE & la Reine son Epouse, & prononça la sentence d'excommunication contre Frederic, & Conrad, & tous leurs adhérents (l). De Liége LOTHAIRE vint passer les fêtes de la Pentecôte à STRASBOURG, où il fit de nouveaux efforts pour faire rentrer le Duc Frederic sous son obeïssance: le Duc n'etant pas en état de résister eut la douleur de voir razer la plus-part des châteaux qu'il avoit fortifiez pour s'assûrer de la Province d'Alsace. Nous verrons dans la suite qu'Haguenau étoit du nombre des chateaux que Frederic avoit bâtis; mais l'Histoire ne nous apprend pas que cette place ait été deslors conquise par LOTHAIRE. Quoyqu'il en soit ce Prince voyant son ennemy presque sans défense, abandonné de la plus-part des Princes de l'Empire & foudroyé par le Pape, crut qu'il pouvoit en sûreté se rendre à la priere d'INNOCENT, qui le pressoit de passer en Italie pour l'aider à étouffer le schisme que Conrad & Anaclet y entretenoient de concert. LOTHAIRE y entra avec peu de troupes & il y eut d'abord diverses insultes à soutenir de la part des Peuples, qui aimoient Conrad & qui craignoient peu LOTHAIRE dont l'armée n'étoit pas assez forte pour donner idée de sa puissance.

(e) USPERG. (f) CRUSIUS p. II. l. 9. c. 14. (g) Fragm. histor. (h) Prodr. Alsat. l. 10. (i) CRUS. ubi sup. an. 1130. (k) ALBERIC. Chron. an. 1131. (l) Chronog. Saxo.

S. Bernard en Italie.

puiſſance. Mais ſaint Bernard étant venu luy même en Italie avec le Pape INNOCENT, les prédications, les lettres & les miracles du Saint eurent plus de force que de nombreuſes troupes. Les Milanois touchez de l'éclat de l'éminente ſainteté de Bernard luy envoyerent des deputez pour le prier de travailler à leur réconciliation avec le Pape. Cette démarche déconcerta les affaires de Conrad, & facilita au contraire l'execution du deſſein de LOTHAIRE qui entra dans Rome, où il fut couronné Empereur dans l'Egliſe de ſaint Jean de Latran, l'Antipape etant encor maître de celle de ſaint Pierre.

Cependant Bernard ayant obtenu grace pour les Milanois, INNOCENT les reçut dans le ſein de l'Egliſe, à condition qu'ils renonceroient à Conrad & qu'ils reconnoitroient LOTHAIRE pour Empereur. Ils s'y ſoumirent avec tout le reſte de l'univers (m), come parle Saint Bernard. Bien loin que Conrad ſçût mauvais gré à ce Saint de ce qu'il avoit fait a Milan contre ſes interêts, il le pria de l'ayder à faire ſa paix avec LOTHAIRE. Frederic employa de ſon côté l'Imperatrice ſa Niece, qu'il alla trouver dans le Monaſtere de Fulde; cette Princeſſe obtint grace & de l'Empereur, & du Legat du Pape qui leva l'excommunication que Frederic avoit encouruë depuis ſept ans (n). L'Empereur tint enſuite une aſſemblée des Etats de l'Empire à Bamberg vers le milieu du Carême, & c'eſt là, dit Otton de Friſingue (o), où par l'entremiſe de Saint Bernard, Conrad & Frederic étant rentrez dans les bonnes graces de l'Empereur, la paix fut rétablie dans tout l'Empire. Le Duc Frederic rentra dans tous ſes Etats, & Conrad commença même à avoir beaucoup de part à la confiance de LOTHAIRE, qui le mena en Italie pour achever d'y dompter les rebelles. Il n'eſt pas de mon ſujet de raconter le détail de ces expéditions, qui furent également glorieuſes à LOTHAIRE & utiles à toute l'Egliſe. L'Empereur à ſon retour en Allemagne tomba malade en chemin & mourut dans une chaumiere prés de Trente. Comme il n'avoit point d'enfans, Conrad trouva beaucoup de facilité à monter ſur le trône Imperial. Le ſeul Duc de Baviere Henry le ſuperbe luy diſputa la Couronne; mais malgré tous ſes efforts il fut prévenu par Conrad, qui s'étant hâté de venir à Coblents ville des Gaules, comme parle Otton de Friſingue (p), vers la My-Carême de 1138, fut choiſi Empereur par tous les Princes qui s'y étoient aſſemblez. Le Cardinal Theodvin Legat du Pape fut préſent à cette Election qu'il aſſura devoir être tres applaudie du Peuple Romain & de toute l'Italie. De là CONRAD vint à Aix-la-Chapelle où il ſe fit ſacrer, & enſuite à Mayence où tous s'empreſſerent de le reconnoitre pour Empereur. L'Alſace fut ſur tout tranſportée de joye de voir ſur le trône Imperial le frere de ſon Duc. Ce choix fut pour elle un heureux préſage de ſa proſpérité future; elle ne ſe trompa pas dans cette eſperance; car depuis le regne de CONRAD cette Province devint toûjours plus conſiderable dans l'Empire.

A. 1138.

CONRAD III.

Monaſtere de Baumgarten.

Dés qu'on eut entendu parler en Alſace de l'eminente pieté de ſaint Bernard & des prodiges qu'il opéroit, cette Province vit bientôt naître chez elle divers etabliſſemens de l'Ordre de Citeaux. Un vray Saint a plus d'empire ſur les Peuples que les puiſſans de la terre: ſans qu'il ſollicite, on s'empreſſe de l'honorer, & bien loin d'être rebuté par l'auſterité de ſes exemples, ils ont un attrait qui groſſit ſans ceſſe la foule de ſes diſciples. L'Evéque de STRASBOURG Cuno ſe joignit à la Nobleſſe de cette ville pour faire venir en Alſace des Religieux de Clairvaux, & elle contribüa de concert avec ſon Evéque à leur fonder un Monaſtere prés d'Andlau, dans un lieu qu'on nommoit le Verger, *Baumgarten* (q). Nous ignorons la date préciſe de cette fondation que le Pape CELESTIN confirma par ſes Bulles de 1195, qui ſont conſervées dans les Archives de Saverne. Ce Monaſtere n'exiſte plus; ruiné plus d'une fois par les guerres qui ont deſolé l'Alſace, ſes démolitions ont ſervi à fortifier Benfeldt, & ſes revenus ont été réünis à la Manſe Epiſcopale de STRASBOURG.

Abbaye de Lutzel.

L'Abbaye de Lutzel a une date plus ancienne, puiſqu'on fixe ſa fondation au 1 jour d'Avril de l'an 1124 (r). Elle eſt ſituée à l'extrémité du Suntgau au pied du Mont-Jura qui ſéparoit autrefois le Royaume de Bourgogne du Landgraviat d'Alſace. Elle reconnoit pour ſes fondateurs Hugues, Amedée & Richard de Mont-Faulcon, qui obtinrent de Berthold ou Berthulſe de Neufchatel Evéque de Bâle leur oncle, le fond où

(m) *Et Romanorum Imperatorem Auguſtum una cum toto orbe confeſſi ſunt.* BERN. Ep. 137.
(n) Chronog. Saxo. an. 1134. (o) OTTO Chron l. 7. c. 19. (p) Ibid. c. 22. (q) GUILLIM. de Epiſcop. pag. 222. (r) Epit. faſtorum Lucellens. c. 2.

où le Monastere fut bâti par les disciples de Saint Bernard. Ce Saint donna luy même le dessein des bâtimens & vit commençer l'ouvrage en sa présence. Etant parent des fondateurs, il fut consolé de voir qu'ils eussent employé leur crédit & leurs biens pour donner à son Ordre un lieu où sa régle devoit fleurir. Etienne que le Saint avoit formé de sa main, fut tiré de l'Abbaye de Bellvaux pour en étre le premier Abbé. L'éminente vertu d'Etienne luy attira en peu de tems jusqu'à soixante disciples. Son successeur Christien en compta jusqu'à deux cent qui observoient la regle dans toute sa rigueur. Une si sainte & si nombreuse Communauté fut une abondante source qui en quinze ans porta la regularité dans divers Monastéres. Elle envoya des Colonies de Religieux dans la Baviere, le Brisgau, le Wirtemberg, & la Suisse où ils en établirent un grand nombre qui honnorent l'Abbaye de Lutzel comme leur mere. L'Alsace ne fut pas oubliée; Neubourg fut sa premiere fille, & Peris se félicite d'avoir pris de Lutzel l'esprit de Saint Bernard. STRASBOURG vit en deux célébres Dietes tenuës dans son enceinte HENRY V en 1125, & CONRAD II en 1138, accorder d'insignes privileges à cette Abbaye. Leurs successeurs ne luy ont pas été moins favorables: les Princes de la Maison d'Autriche en ont été jusqu'à la paix de Munster les protecteurs (s); mais enfin elle se glorifie à présent de n'en avoir point d'autre que le Roy tres Chrétien.

Les Archevéques de Besançon & les Evéques de Bâle s'empresserent d'approuver un si saint établissement. CALIXTE II parent des fondateurs, n'eut pas le loisir de donner à Lutzel une pareille marque de son affection: mais EUGENE III par ses Bulles de 1147, la mit sous la speciale protection du saint Siege. Cette Abbaye devint dans la suite toûjours plus puissante par la libéralité de quantité de Seigneurs entre lesquels se signalerent sur tout les Comtes de Ferrette & de Montbeliard, les Seigneurs d'Hasembourg & les Barons de Mœrsberg, dont plusieurs voulurent être inhumez dans ce saint Lieu où l'on lit encor quoyqu'avec peine, les Epitaphes d'un grand nombre de Gentilshommes d'Alsace des Maisons d'Andlau, de Hattstat, de Ratzenhause, d'Hagenbach, de Reinach, de de Flachslande, d'Eptinge &c. L'Alsace a fourni à cette Abbaye un tres grand nombre d'Abbez, entre lesquels on exalte sur tout la sagesse & le zele de Thibaut Hylweck né à Thann, qui eut la douleur de voir son Abbaye brulée dans la guerre des Suisses contre l'Empereur en 1499, une autrefois par accident, & enfin desolée & pillée dans la guerre des paysans en 1525. Tous ces malheurs n'abbatirent pas son courage, il l'a rétablit jusqu'à trois fois: mais sa piété & son zele éclaterent sur tout contre les nouvelles sectes qui de son tems infecterent l'Alsace & la Suisse. Intrépide défenseur de l'ancienne religion il empécha par ses prédications & ses exemples un grand nombre d'Ecclesiastiques & de Gentilshommes, & une infinité de gens de son voisinage de donner dans les piéges que les Novateurs leur tendoient. On le vit même au milieu de Bâle arracher des mains des sectaires les Statuës & les Images des Saints, au moment qu'ils vouloient les jetter au feu. Je ne dois pas m'arrêter à raconter ce qui s'est fait de plus édifiant sous les autres Abbez, dont plusieurs se sont rendus tres illustres. Les Papes INNOCENT III, GREGOIRE IX, & INNOCENT IV, en ont honnoré plusieurs de leurs lettres. Enfin cette Abbaye est encor de nos jours distinguée par le grand nombre de ses Religieux, (on y en compte jusqu'à quatrevingt,) & par la régularité qu'ils observent sous la protection du Roy, qui par la présence de ses Commissaires autorise l'élection des Abbez.

La fondation de l'Abbaye de Neubourg en Basse-Alsace à deux lieuës de Hagenau, suivit de prés celle de Lutzel. Elle fut bâtie, dit l'Auteur du fragment historique, en 1128, dans un fond appartenant à Reinold Comte de Lutzelbourg, & dés lors elle commença à voir croître & ses biens & le nombre de ses Religieux. Frederic II surnommé le Borgne Duc de Suabe & d'Alsace, dont nous avons si souvent parlé, & qui faisoit sa demeure ordinaire à Hagenau, comme nous le dirons bientôt, l'enrichit de plusieurs bienfaits; & son fils l'Empereur FREDERIC Barberousse confirma les donations faites à cette Abbaye par ses lettres datées de l'an depuis l'Incarnation 1156, Indiction 4, & rapportées par Guilliman (t). Arnould Archevéque de Mayence, Conrad Evéque de Worms, Burckard de STRASBOURG, Ortliebe Evéque de Bâle, Matthieu Duc de Lorraine, Conrad Duc de Suabe, Hugues Comte de Dagsbourg, Abbaye de Neubourg.

(s) Ibid. c. 3. pag. 21. (t) GUILLIM. de Episc. pag. 234.

bourg, Sigebert de Frankenbourg & quelques autres Seigneurs signerent comme témoins cette concession de l'Empereur, qui condamne à une amande de cinquante livres d'or, ceux qui entreprendront de troubler ce Monastere dans la possession de ses biens. Ces lettres de FREDERIC attribuent en partie la fondation de cette Abbaye à Reinold de Lutzelbourg. Wimphelingius écrit de méme Lutzelbourg, ce qui pourroit faire croire qu'on devroit attribüer l'honneur de cette insigne fondation à la Maison de Lutzbourg ou Lutzelbourg distinguée dans l'Alsace, où l'on voit encor prés de sainte Odile les ruines d'un vieux Château qui porte ce nom, outre celuy qui est situé à une lieuë de Phaltzbourg. Guilliman cependant donne la gloire au Comte de Luxembourg d'étre le fondateur de cette Abbaye (*u*). L'Epitaphe de ce Comte décide pour l'opinion de Guilliman, on lit sur le tombeau qui subsiste dans l'Eglise de Neubourg ces paroles: *Anno Domini millesimo centesimo quadragesimo, quinto Calendas Januarii obiit Dominus Reinoldus Comes Nobilissimus de Lutzelnbourg fundator hujus Monasterii.* On voit aux pieds de la statuë couchée sur le tombeau, deux Lions que les Comtes de Luxembourg ont pris pour leurs armes. A en juger par deux autres tombes qui se voyent encor dans cette Eglise, Otton d'Ochenstein mort en 1327, & Hertzlaude son Epouse fille du Comte Thibaut de Ferrette mort en 1317, sont encor du nombre des bienfaiteurs de cette Abbaye. Quoyqu'il en soit Neubourg est redevable à l'Abbaye de Lutzel de son premier établissement, l'Abbé de Lutzel Udalrick y ayant envoyé douze Religieux pour y mettre la regle. Nos Memoires ne s'accordent pas en ce point avec les Annales de Cîteaux, qui assûrent que ces premiers Religieux furent tirez de Bellwaux proche de Besançon & premiere fille de Morimont (*x*). Il est plus sûr que de nos jours l'Abbé de Neubourg reconnoit la superiorité de l'Abbé de Lutzel, puisque c'est de luy & non du Pape que cet Abbé prend ses provisions, aprés qu'il a été choisi par les Religieux en présence des Commissaires du Roy. La régularité de cette Abbaye qui ne faisoit que de naitre, toucha l'Evéque de Spire, de sorte que fondant le Monastere de Mulbrun dans la partie du Wirtemberg qui est de son Diocése, il choisit des Religieux de Neubourg sous la conduite de l'Abbé Dietherus, pout donner la premiere forme à cette nouvelle Maison, qui a toûjours été soumise à la visite des Abbez de Neubourg, jusqu'à ce que les Protestans s'en sont emparez. Mais l'Abbé de Neubourg qui ne peut plus exercer sa superiorité sur ce Monastere, signale de nos jours son zele pour rétablir les bâtimens, & maintenir la regularité dans son Abbaye que les guerres ont désolée à plusieurs reprises.

Abbaye de Peris. Peris est encor une abbaye de l'Ordre de Citeaux située en Haute-Alsace dans le val d'Orbey & dans le fond des Vóges. Munster date sa fondation de l'an 1145 (*y*), & il prétend que Hugues Comte d'Egisheim, Udalric Comte de Ferrette & Udalric Comte de Dagsbourg, en sont les fondateurs. Lazius donne la gloire au Comte Hugues d'Egisheim d'avoir fondé ce Monastere en 1148 (*yy*). L'Histoire de Lutzel en fixe la fondation à 1133. Cette Abbaye a été depuis absolument ruinée par les Suedois, dans le tems qu'ils étoient maitres de l'Alsace; mais elle a été rétablie sous le Regue de LOUIS XIV, par les soins des Abbez qui ont fait revivre dans cette Abbaye l'esprit des premiers disciples de saint Bernard.

Abbaye de Königsbruck. On croit que l'Abbaye de Königsbruck située dans la forét de Hagenau, & dont les Religieuses pratiquent encor de nos jours la regle de saint Bernard, s'y soumit & fut fondée par FREDERIC Barberousse vers l'an 1166 (*z*). Les Memoires d'Alsace ajoutent que l'Abbé de Lutzel & celuy de Peris disputent à qui des deux appartient le droit de visiter ce Monastere (*a*). Hertzog ne dit rien de sa fondation il rapporte seulement le nom de quelques Abbesses depuis 1476. L'Historien de Lutzel & les annales de Citeaux sur la foy d'Aubert Miræus, fixent la fondation de cette Abbaye à l'an 1138. Peris, dit cet Auteur, étoit autrefois uue Abbaye qui n'a plus que le titre de Prieuré. Ses biens ayant été dissipéz par la négligence des Abbez & des Moines qui etoient Gentilshommes, ce Monastere fut réduit à une extréme indigence. Le Pape PIE II voulant y remédier supprima le titre d'Abbé & unit ce Prieuré à l'Abbaye de Mulbrun en 1453. L'Abbé de Mulbrun envoya des Religieux qui y rétablirent la discipline suivant la regle de saint Bernard. Ce Monastere est de

(*u*) *Condidit Reinoldus Comes Lucemburgi Monasterium Neoburgi.* (*x*) Annal. cisterci. an. 1128. (*y*) MUNST. Cosm. pag. 446. (*yy*) LAZIUS Geneal. Egisheim. com. Ann. cisterc. Mart. Mentiq. Ann. 1138. (*z*) Mem. d'Alsace M. 55. (*a*) Epit. Fastor. pag. 151.

de la ligne de Clairvaux, de qui il a reçu sa premiere forme.

Monastere de saint Jean des Choux.

L'Ordre de saint Bernard ne trouva pas seul des bienfacteurs en Alsace dans le tems dont nous parlons. Les Comtes de Lutzelnbourg fonderent le Monastere de saint Jean des choux proche de Saverne, dont les Religieuses suivent la regle de saint Benoît (*b*). Elles étoient autrefois sous la jurisdiction de l'Abbé de saint George Monastere de la Forest-Noire; elles sont de nos jours sous la direction de l'Abbé de Maurmoustier & sous la dépendance des Evêques de STRASBOURG.

Abbaye d'Ittenviller.

Pendant que l'Evêque Gerard gouvernoit ce Diocêse, un Chanoine de sa Cathedrale nommé Conrad fonda en 1137, une Abbaye de Chanoines Reguliers à Ittenviller prés d'Andlau, pour le repos de son Pere Truther & de sa mere Berthe; l'Eglise fut dédiée à l'honneur de sainte Christine. Cette petite Collegiale a souffert dans la succession des tems differentes révolutions: elle fut d'abord unie en 1454, au Chapitre de saint Arbogaste dont l'Eglise touchoit autrefois à la porte de STRASBOURG, mais dont il ne reste plus aucun vestige. L'Evêque Robert qui avoit fait cette union, la rompit quelque tems aprés du consentement de son grand Chapitre, & unit Ittenviller au Monastere de Truthenhusen: il l'en détacha dans la suite pour en faire un Prieuré qu'il exempta de toute sorte de charges, & de contributions envers les Evêques. Ce Prieuré subsistoit encor avant les troubles de Religion. Wimphelingius qui n'est mort qu'en 1528, nous apprend tous les faits que je viens de rapporter (*c*).

Incendie de la Cathedrale de STRASBOURG.

L'Alsace qui voyoit avec plaisir tous ces saints établissemens, eut la douleur d'être témoin de deux violents incendies qui consumerent la Cathedrale de STRASBOURG pendant l'Episcopat de Gerard (*d*). Le premier arriva en 1130, & l'autre dix ans aprés en 1140. L'Evêque Gerard ne survêquit qu'une année à un si triste accident (*e*). Avant sa mort il se déclara pour l'Empereur CONRAD avec un zéle égal à celuy qu'il avoit eu pour LOTHAIRE; il leva même pour luy des troupes & ne contribüa pas peu à remettre dans le devoir quelques factieux qui s'étoient revoltez contre le nouvel Empereur. Burckard occupa aprés luy le siege de STRASBOURG; sa famille nous est inconnuë, mais les

Burckard Evêque de STRASBOURG. A. 1141.

Historiens s'accordent à faire l'éloge de sa pieté & de son zele. Les riches donations qu'il a faites à l'Hopital de STRASBOURG luy ont mérité la gloire d'être un de ses premiers fondateurs (*f*). L'Eglise Cathedrale souffrit de son tems un troisiéme incendie; celle de saint Thomas fut encor plus maltraitée; car outre que le feu la consuma presque entierement, ses Archives & ses titres furent absolument brulez. L'Abbaye de Schwartzach eut un aussi funeste sort. Burckard ne se contenta pas de gémir sur toutes ces pertes, mais il n'épargna ni soins ni dépenses pour les réparer: il consacra en 1158, l'Eglise de Neubourg à l'honneur de la Bienheureuse VIERGE MARIE & de la Sainte Croix. Henry Evêque de Troyes qui étoit alors en Alsace en qualité d'Ambassadeur du Roy de France, voulut bien l'ayder dans une si sainte fonction (*g*). Burckard mourut en 1162, & pendant son Episcopat l'Alsace ne souffrit presque rien des guerres, qui s'allumerent dans son voisinage à l'occasion de l'élection de CONRAD. A. 1144.

L'Empereur CONRAD est reconnu.

Nous avons vû que CONRAD avoit été reconnu Roy des Romains à Coblents, à Aix-la-Chapelle, & à Mayence: mais Henry le superbe Duc de Baviere, qui s'étoit emparé des ornemens imperiaux aprés la mort de son beaupere LOTHAIRE, soutenoit toûjours que la Couronne luy étoit duë. La plus-part des Seigneurs Saxons appuyoient ses prétentions, & se plaignoient de l'élection de CONRAD faite à leur insçû contre les formes ordinaires. CONRAD qui avoit l'esprit pliant & qui par sa douceur sçavoit gagner les plus indociles, convoqua les Princes de l'Empire à Bamberg (*h*). Les Saxons s'y rendirent avec l'Imperatrice Richenze veuve de LOTHAIRE. Le Duc Henry refusa de s'y trouver; la Diete accorda à CONRAD tout ce qu'il desiroit, & ordonna à Henry de remettre à Ratisbonne pour le jour de la saint Pierre les ornemens imperiaux. Le Duc de Baviere obeit; mais comme il pretendoit qu'on ne luy gardoit pas toutes les paroles qu'on luy avoit données, il sortit mécontent. Une conduite si peu mesurée ayant forcé peu de tems aprés CONRAD à mettre Henry au ban de l'Empire, il le dépoüilla de ses deux Duchez de Baviere & de Saxe. CONRAD Duc de Zeringue fut presque le seul Prince qui demeura toûjours attaché à Henry; mais ce

(*b*) Mem. d'Alsac. M. ss. (*c*) WIMPHELING. (*d*) Frag. Histor. (*e*) GUILLIM. (*f*) GUILLIM. WIMPHELING. (*g*) Fragm. Histor. (*h*) OTTO Frising. Chr. c. 22. & 23.

Digitized by Google

te party qu'il prit luy coûta presque la perte de ses Etats ; car le jeune Frederic qu'on nomma depuis Barberousse, Neveu de l'Empereur CONRAD, ayant assemblé une armée dans la Suabe & dans l'Alsace, marcha contre le Duc de Zeringue à qui il enleva toute la Préfecture de Zurich (*i*). De là il passa dans le Brisgau avec la même rapidité, & se rendit maître de la forteresse de Zeringue & de tous les Châteaux qui appartenoient au Duc CONRAD, qui fut accablé avant qu'il eût eu le loisir de se mettre en défense. Ces victoires du Duc Frederic obligerent le Duc de Zeringue & tous les environs du Rhin à se soumettre à la domination de l'Empereur CONRAD.

Château de Haguenau.

Pendant tous ces mouvemens Frederic surnommé le Borgne faisoit son séjour ordinaire à Hagenau, où il avoit bâti un château devenu dans la suite celebre par le séjour des Empereurs, qui l'embellirent & le choisirent pour y déposer les ornemens imperiaux. Son frere l'Empereur CONRAD se plaisoit sur tout à STRASBOURG : son prédécesseur LOTHAIRE avoit distingué cette ville en confirmant l'insigne privilege qu'elle avoit déja obtenu des Empereurs, par lequel ils ordonnoient que nul citoyen de STRASBOURG ne pût être cité devant aucun tribunal étranger, déclarant qu'il n'appartenoit qu'aux seuls juges de cette Ville de prononcer sur leurs differends. LOTHAIRE confirma cette signalée faveur par ses lettres datées de STRASBOURG le 13 des Calendes de Fevrier 1129 (*k*). CONRAD voulant toûjours la rendre plus celebre y convoqua plusieurs assemblées pour y regler les affaires de l'Empire. Il y en tint une aux mois d'Avril & de May 1139, où il décida le 10 Avril la fameuse contestation survenuë entre l'Abbé du Monastere de saint Blaise & le Duc de Zeringue au sujet de l'Avouërie, & le 25 May il accorda de nouveaux privileges au Monastere de Notre Dame des Hermites. Cette assemblée fut des plus illustres, on comptoit parmi ceux qui s'y trouverent les Archevêques de Tréves & de Besançon, les Evêques de Metz, de Liege, de Vorms, de Munster, de Wirtzbourg & Ortliebe Evêque de Bâle, Frederic Duc de Suabe, Conrad Duc de Zeringue, Matthieu Duc de Lorraine, Herman Marquis de Bade & quelques autres Seigneurs d'une moindre considération. CONRAD tint dans la même Ville une diete plus nombreuse au mois de Juillet 1144. Guilliman rapporte les noms des Seigneurs qui y assisterent entre lesquels sont Burckard Evêque de STRASBOURG, Berchtold Abbé de Mourbach, Walter Abbé de Seltz, Thierry Comte de Montbelliard, Simon Comte de Sarbourg, Othelric ou Ulric Comte d'Egensheim ou Egisheim & quantité d'autres trop étrangers à l'Alsace pour en faire icy mention. Je passe à des faits plus importans qui arriverent dans cette Province ou dans son voisinage à l'occasion de la Croisade.

Privilege accordé à STRASBOURG.

Assemblées à STRASBOURG.

A. 1146.

Croisade.

Le Pape EUGENE III ayant chargé saint Bernard, dont la vertu & les miracles faisoient l'admiration de tous les Peuples, d'inviter les Princes à prendre la Croix, pour tirer les lieux Saints des mains des infideles, ce saint prêcha en France avec tant de succés, qu'il engagea le Roy LOUIS VII, surnommé le Jeune, de marcher luy même avec la plus grande partie de sa Noblesse au secours des Chrétiens de la Palestine, qui par la perte d'Edesse se voyoient sur le point d'être chassez des lieux, dont la conquête leur avoit coûté tant de sang. A l'exemple de saint Bernard un certain Moine nommé Rudolphe, homme d'une capacité tres médiocre mais d'une vie tres austere, vint en homme inspiré prêcher de même la Croisade en Alsace & dans les Provinces des Gaules qui touchent le Rhin (*l*). Quoyqu'il n'eût pas reçû sa mission ni du Pape ni des Evêques, il fit de si grandes impressions sur l'esprit des Peuples de Cologne, de Vorms, de Mayence, de STRASBOURG, des villes & des villages voisins, qu'il engagea plusieurs milliers d'hommes à prendre la Croix. Mais séduit par un excés de zéle, il osa en même tems prêcher que les Chrétiens devoient égorger tous les Juifs comme les ennemis de JESUS-CHRIST (*m*). Cette étrange doctrine trouva créance dans les Provinces de France & d'Allemagne, de maniere que dans plusieurs villes un grand nombre de Juifs furent massacrez sans pitié. Saint Bernard eut horreur d'un tel carnage, & comme la réputation de sa sainteté luy donnoit par tout un grand crédit, il envoya des lettres de toutes parts pour détromper les Peuples, qui s'étoient rendus trop crédules à ce que le Moine Rudolphe leur avoit enseigné. Saint Bernard en avoit été informé par une lettre que Henry Archevêque de Mayence luy avoit écrite, pour se plaindre de

Massacre des Juifs.

(*i*) GUILLIM. Habsp. l. 5. pag. 275. (*k*) LUNIG. Arch. Imp. par. special. contin. 4. pag. 725. (*l*) *Eas partes Galliæ quæ Rhenum attingunt ingreditur.* OTT. Frising. de Gestis Frid. c. 37. l. 1. (*m*) Idem c. 37. 38.

de la furieuse témérité de ce Moine, qui de sa propre autorité s'étoit érigé en prédicateur. „ Cet homme, dit saint „ Bernard dans sa réponse à l'Archevê„ que (*n*), doit sçavoir que l'office d'un „ Moine est de pleurer & non d'enseig„ gner, qu'il doit regarder les villes com„ me une prison & la solitude comme „ son Paradis. La conduite de Ru„ dolphe renverse cet ordre, son Cloitre „ est pour luy une prison, & il fait son „ Paradis de se trouver dans le tumulte „ des villes. Ce Saint combat ensuite „ les maximes de ce téméraire. O sci„ ence monstrueuse! s'écrie t'il, ô sagesse „ infernale! ó infame hérésie qui ne peut „ être inspirée que par le pere du men„ songe „! Ces lettres ne parurent pas suffisantes pour faire revenir de leur égarement des Peuples enchantez par l'austérité de Rudolphe & pour déterminer les Princes à la sainte expédition.

Miracles de saint Bernard à Bâle & à STRASBOURG.

Saint Bernard pressé par des instances réiterées, se rendit à Constance, où aprés avoir préché quelques jours, il vint à Bâle où en présence de tout le Peuple, il guerit une femme muette, rendit la vuë à un aveugle, & à un boiteux le libre usage de ses jambes (*o*). L'Evéque de Bâle le conduisit luy méme à STRASBOURG, où saint Bernard dit la Messe le 4 Dimanche de l'Avent. C'est là, dit l'auteur qui a recueilli les miracles de ce Saint, c'est à STRASBOURG où aprés la célébration de la Messe nous vimes une fille paralytique subitement guerie, & qu'un moment avant de s'embarquer sur le Rhin il guerit un boiteux, aux yeux d'une infinie multitude de Peuple, qui benissoit & le Ciel & le Saint. Il se rendit ensuite à Spire où l'Empereur CONRAD avoit convoqué une grande diete pour la fête de Noël. L'empressement de voir l'homme miraculeux y attira une si grande foule de toutes les Provinces, que l'Empereur luy méme ayant mis bas sa cuirasse fut obligé de prendre le Saint entre ses bras & de l'emporter ailleurs, pour l'empêcher d'être étouffé (*p*). Les prédications de Bernard & les fréquentes merveilles qu'il opéroit en public & en particulier, engagerent enfin l'Empereur CONRAD à prendre la Croix. Son exemple fut suivi d'un tres grand nombre de Princes de l'Empire, entre lesquels on compta le jeune Frederic Neveu de CONRAD & fils de Frederic le Borgne Duc de Suabe & d'Alsace (*q*).

L'Histoire ne nous a pas conservé le nom de tous les Seigneurs & de tous les Comtes, qui voulurent avoir part à une si sainte entreprise. Mais une Chartre de l'Abbaye de saint Maximin de Tréves datée de Spire de la veille des Nones de Janvier de l'an depuis l'Incarnation 1146, Indiction 9, & qui est rapportée par Guilliman, nous apprend qu'on vit à la Diéte de Spire plusieurs Seigneurs des Provinces qui touchent le Rhin. Tels étoient Burckard Evéque de STRASBOURG, Ortliebe Evéque de Bâle, Guntherus Evéque de Spire, Frideric Duc de Suabe, Conrad Duc de Bourgogne, Henry Comte Palatin du Rhin, Ulric Comte de Lutzelbourg & Verner son frere, (Guilliman pense qu'il faut lire Lentzbourg, terre de la Suisse située entre Araw & Bade) Eckbert Comte de Spire, Gerlac Comte de Veldents, Loüis Comte de Mayence, Emrich Comte de Leiningen, Robert Comte de Lucembourg, Simon Comte de Sarbourg. On peut observer dans ce détail que les Villes de Spire & de Mayence avoient en ce tems leurs Comtes particuliers, & que déslors les Comtes de Veldents & de Linange qui ont depuis si fort illustré l'Alsace, étoient d'une grande distinction dans l'Empire.

Tandis que les Princes se disposoient au voyage de la Terre Sainte, saint Bernard crut que la charité & le zele demandoient de luy qu'il allât à Mayence détromper cette ville toûjours pleine d'une excessive veneration pour la prétendüe sainteté du Moine Rudolphe, & faire revenir ce visionnaire de son égarement: il en vint à bout, & Rudolphe touché des instructions du Saint, voulant luy méme devenir son disciple consentit de se renfermer dans un Cloitre pour y vivre sous son obéissance. A la veuë de cette insigne conversion, Spire, STRASBOURG & les autres villes qui s'étoient laissées trop prévenir pour Rudolphe, reconnurent mieux que jamais que Bernard étoit un homme puissant en paroles & en œuvres. Le Saint avoit besoin de tous ces talents pour consoler les familles que l'expédition de la Croisade jettoit dans une terrible consternation. Les Peres craignoient pour leurs enfans, les femmes désolées trembloient pour leurs maris, les amis & les proches regardoient ce voyage comme un écueil où periroient ceux qui étoient les plus dignes de leur attachement. Frederic Duc de Suabe & d'Alsace, demeuroit alors dans la Gaule, comme l'observe Otton de Frisingue (*r*), c'est

(*n*) Bern. Ep. 324. (*o*) TRITHEM. Chron. Hirsaug. an. 1148. (*p*) Annal. cister. an. 1146. c. 10. (*q*) OTT. Frising. ubi supr. c. 39. (*r*) Ubi supr. c. 39.

Frideric barberousse prend la Croix.

c'est à dire en deçà du Rhin, & sans doute à Hagenau où il avoit bâti un Château pour y faire son sejour. Ce Prince tomba malade de chagrin, en apprenant que Frederic son fils étoit du nombre des Croisez; c'étoit son ainé & le seul enfant qui luy restoit de Judith sa premiere femme. Conrad qu'il avoit d'Agnés sa seconde femme étoit encor enfant. Frederic au contraire avoit déja acquis beaucoup de gloire dans les combats, & son Pere le croyoit seul en état d'être heritier de ses grands biens & de soutenir toute la splendeur de sa Maison. Ces réflexions accabloient un Pere plein de tendresse: Saint Bernard se crut obligé de l'aller consoler, il le visita, il luy donna sa benediction & promit qu'il auroit beaucoup de part à ses prieres (s). Mais malgré les consolantes exhortations du Saint

A. 1147. Frederic succomba peu de jours aprés à sa douleur; il mourut & fut enterré dans le Monastere de sainte Walbourg, dont il étoit le fondateur.

Frederic qui depuis fut Empereur, & qu'on surnomma Barberousse succéda aux Etats & aux dignitez du Duc son Pere surnommé le Borgne qui, comme nous l'avons déja remarqué, étoit tout-à-la fois Duc de Suabe & d'Alsace (t) comme parle Crusius. Mais cet opulent heritage ne tenta pas le jeune Frederic, & n'ébranla pas la résolution qu'il avoit prise de suivre son oncle l'Empereur Conrad, qui se hâtoit de tout préparer pour son expédition contre les infideles. Il fit choisir Roy des Romains Henry son fils, & tout paroissoit favoriser son entreprise; mais dés qu'il fut arrivé en Asie il fut trahi par l'Empereur Grec Emmanuël, de sorte que son armée ou fut défaite par les Turcs, ou périt de faim & de misere. Pour comble de disgraces, Conrad perdit son fils & son successeur Henry; luy même ne survéquit pas longtems: car aprés son retour en Allemagne, lorsqu'il se disposoit à passer en Italie, il fut frappé d'une maladie ou d'un poison qui l'enleva subitement le 15 de Mars 1152.

A. 1152. Cet Empereur donna dans ses derniers momens de grandes preuves de l'estime qu'il faisoit du merite de Frederic son Neveu Duc de Suabe & d'Alsace: il luy confia la Couronne, le Sceptre & les ornemens imperiaux, & le désigna son successeur, à condition que les Princes de l'Empire approuveroient son choix. Tout l'Empire applaudit à cette disposition, & dés le 4 Mars suivant, les Princes de l'Empire s'étant assemblez à Francfort, tous s'accorderent à nommer Frederic Roy des Romains. La Suabe & l'Alsace ressentirent cet honneur plus que toutes les autres Provinces de l'Empire en voyant leur Duc monter sur le trône.

Frederic I.

Peu de Princes le méritoient mieux que luy: car outre qu'il avoit beaucoup d'esprit & beaucoup de valeur, de la sagesse dans les conseils, de la fermeté dans l'execution, il étoit doux, affable, bienfaisant & avoit un si rare talent pour maniere les esprits, que quoyque les Princes & les Peuples qui luy étoient soumis en Allemagne, eussent differens interêts & des mœurs bien differentes, il prit un tel ascendant sur eux que sans recourir aux armes, il les gouvernoit à son gré & les maintenoit dans la concorde & dans la paix; de sorte que, comme parle Radevic (u), il paroissoit être moins le chef de l'Empire que le Pere d'une famille ou d'une Republique. Ces excellentes qualitez luy meriterent les suffrages de tous les Princes, de maniere qu'aucun ne luy contesta la Couronne, & qu'on ne trouva pas étrange qu'on l'eût préferé à Frederic fils du feu Empereur Conrad. Comme il étoit Duc d'Alsace, c'est ainsi que le nomme la Chronique de saint Vannes (x), il se plaisoit sur tout dans cette Province qu'il combla souvent de ses graces.

L'Empereur Frederic vient à Strasbourg.

Dés que Frederic eut été reconnu Empereur, il vint à Strasbourg, & de là dans l'Abbaye d'Erstein où il confirma le traité, par lequel l'Abbesse Berthe cédoit à Herman Marquis de Bade, la terre de Basinckeim qui peut-être est Basenwiller au delà du Rhin. C'est a Erstein même où Frederic signa ce traité le 4 des Ides de Juillet de l'an depuis l'Incarnation 1153. Les témoins qui y sont nommez, sont Burckard Evêque de Strasbourg, Sibert Comte de Franckeneibourg, ou Franckenbourg Chateau situé sur une haute Montagne à deux lieuës de Scelestat, Werner Comte de Habsbourg, Berchthold Comte de Nevenbourg, Anselme Avoüé de Strasbourg (y), & quelques autres dont les noms ne peuvent servir à l'éclaircissement de l'histoire d'Alsace. Les voyages que Frederic fut obligé de faire au delà des Alpes l'empêcherent souvent de faire dans cette Province un

aussi

(s) Crusius l. 10. c. 8. part 2. (t) *Suevo quidem sed & Alsatia Duce.* Ann. suevic. p. 11. l. 10. c. 1. (u) *Jam non regni Rector sed unius domûs & unius Reipublica Paterfamillias habeatur.* Radev. l. 1. c. 14. (x) *Dux Elizatii.* Chron. S. Vitoni Labbe Bibliot. T. 1. pag. 402. (y) *Argentinensis advocatus.* Guill. Habsp. l. 5. p. 286.

auſſi long ſéjour qu'il l'eût ſouhaité; mais dés que les guerres d'Italie luy donnoient quelque repos il venoit le goûter en Alſace & dans ſon voiſinage. Il bâtit à ce deſſein un magnifique Palais à l'extremité des Vóges qu'il nomma Kayſersloutte; il l'environna d'un côté d'une tres forte muraille, & de l'autre il étoit bordé par un tres grand étang, qui peut paſſer pour un Lac (z). Il bâtit presqu'en même tems la ville d'Anweiller ſitüé ſur la Queich à deux lieuës au deſſus de Landau, & le Château de Triefels dont on voit encor les ruines à la pointe d'une haute montagne voiſine d'Anweiller. Les Auteurs traitent avec raiſon de fable ce que le Peuple débitoit, que chaque nuit il falloit préparer un lit à Triefels & à Kayſersloutre pour FREDERIC qui venoit s'y repoſer, ayant été enlevé vif de la ville de Haguenau (a). Cette imagination populaire eſt une eſpece de tradition qui prouve du moins que FREDERIC ſe plaiſoit dans ces deux Châteaux.

Anweiller Triefels.

Accroiſſemens de Haguenau.

C'eſt à Haguenau ſur tout qu'il donna des marques de ſa bienveillance. Avant luy cette ville n'étoit qu'un bourg; FREDERIC l'environna de murailles en 1164, & luy donna le titre de cité. Son pere Frederic le Borgne avoit commencé à y bâtir un Château; l'Empereur ſon fils le rendit plus vaſte & plus ſomptueux, il orna les appartemens & les ſales d'un pavé de marbre rouge; il y fit trois chapelles qu'il renferma dans l'enceinte du Château & qu'il deſtina ſur tout pour y mettre en ſûreté la Couronné, le Sceptre & l'épée de CHARLEMAGNE, la pomme & les autres ornemens imperiaux. Ils n'y furent pas conſervez longtems; car aprés la mort de FREDERIC & de ſon fils Philippe mort en 1219, l'Evéque de Spire les enleva à l'inſcû des habitans de Haguenau, & les fit transporter dans le Château de Triefels. FREDERIC ſignala encor ſa charité par la fondation de l'hopital qui étoit autrefois hors de la ville de Haguenau (b), mais qui en fait à préſent partie. L'Egliſe bâtie par FREDERIC II ſert aujourd'huy d'Egliſe Paroiſſiale. Il établit dans cette ville une chambre de Tréſor, où toutes les villes d'Alſace portoient les deniers qu'elles devoient contribüer, ou à l'Empire ou pour les frais communs de la Province. Outre cette diſtinction il accorda à Haguenau divers privileges qui la rendoient l'une des plus conſiderables villes de la Province. La juſtice s'y adminiſtroit par douze Echevins, parmi leſquels on choiſiſſoit un Préteur ou Préſident. Mais ce conſeil ayant dans la ſuite abuſé de ſa trop grande autorité, l'Empereur CHARLES IV, contrebalança ſon pouvoir, en ajoutant à ces douze Echevins, vingt-quatre autres qui ſeroient choiſis par les Artiſans & le ſimple Peuple. Il limita même les droits du Préteur en ordonnant qu'il n'exerceroit cet employ que pendant quatre mois, aprés leſquels on en choiſiroit un autre d'entre les douze Echevins; & parmi les vingt-quatre on nommeroit un Maréchal qui gouverneroit la Ville conjointement avec le Préteur. De ſorte que Haguenau prit la forme d'une Republique, dont l'adminiſtration étoit partagée entre les Magiſtrats & le Peuple. Nous marquerons dans le Cours de cette hiſtoire le tems où les Empereurs y mirent un Préfect ou Landvogt, qui faiſant ſon ſéjour ordinaire dans Haguenau, veilloit à maintenir les droits de l'Empire & à conſerver l'ordre dans la Province.

Pendant que FREDERIC étoit occupé dans l'Italie ſur tout contre les Milanois, qui ſe revolterent plus d'une fois, les Seigneurs de l'Empire qui n'étoient pas retenus par la preſence de l'Empereur, ſe faiſoient ſouvent la guerre, & vuidoient leurs querelles par les armes. Tels furent les Seigneurs d'Horbourg qui ſe crurent aſſez puiſſans pour réſiſter à toutes les forces de Hugues Comte de Dagsbourg. L'Hiſtoire ne nous apprend pas qu'elles furent les cauſes des démélez de ces deux Seigneurs: une haye ou un morceau de pré ſuffiſoient ſouvent pour donner occaſion à de rudes combats & à de violents incendies, dans un tems où chacun vouloit être maitre & ſe faire juſtice. Cette guerre ne réüſſit pas aux Seigneurs d'Horbourg & leur coûta même la ruïne de leur Château que le Comte de Dagsbourg fit razer en 1162 (c).

Chateau d'Horbourg ruïné.

Quelques Auteurs prétendent qu'Horbourg ſitüé à une demi lieuë de Colmar eſt le lieu qu'on nommoit du tems des Romains *Argentuaria*; il en eſt fait mention dans l'Itineraire d'Antonin, dans la Carte Peutingerienne & dans d'autres endroits que nous avons cité ailleurs. Les anciens monumens trouvez à Horbourg, & l'inſcription qui y reſte encor à l'honneur d'Apollon, ſemblent décider en ſa faveur contre ceux qui donnent la gloire à Colmar d'avoir été bâtie ſur les rüines de l'ancienne Ar-

(z) Radev. l. 2. c. 76. (a) CRUSIUS, HERTZOG, MUNSTER. (b) KNIPSCHILD. de civit. Imp. l. 3. c. 21. n. 3. (c) Fragm. hiſtor.

Digitized by Google

Argentuaria. Rhenanus imagine même qu'Horbourg qu'on nommoit autrefois Harbourg, vient du mot d'Argsbourg qui a retenu les premieres lettres du mot *Argentuaria*. Quoyqu'il en soit les Seigneurs de ce lieu eurent plus d'une guerre à soutenir sous l'Empire de Frederic I; nous venons de voir que le Comte de Dagsbourg fit démolir leur Château. Quelques années aprés Colmar fut témoin d'un grand combat qui se donna entre Cunon d'Horbourg & Egelolse d'Urselingen, dans un lieu que l'histoire nomme Lagelnheim (*d*), que je croy être Loglen petit village situé sur l'Ill, à deux lieuës au dessus de cette ville. Il y eut beaucoup de sang répandu, mais nous ignorons à qui des deux guerriers demeura la victoire. Egelolse d'Urselingen étoit un Seigneur de Suabe, dont le Château étoit proche de Rotweil. Cunon d'Horbourg étoit un Seigneur d'Alsace dont la famille est éteinte & dont la terre appartient à présent au Duc de Wirtemberg en vertu d'un Contract de vente dont Crusius nous a donné l'extraict. Walther, dit cet Auteur (*e*), & Burckard qui étoient deux freres Seigneurs d'Harbourg ou Horbourg vendirent au Comte Ulric de Wirtemberg & à ses hoirs, la Seigneurie d'Harbourg & le Château de Richenweiller, que de nos jours l'Alsace nomme Richwyr, & quelques autres terres dont nous ne rapportons pas icy les noms, parcequ'elles ne sont pas situées en Alsace, avec les hommes, les biens, la jurisdiction qui leur appartenoient dans les Villes, les Monasteres & les Villages, pour le prix de plusieurs marcs de pur argent du poids de Colmar. Cet acte fut passé à Richwyr le lendemain de saint Nicolas de l'an de Notre-Seigneur 1324. Telle est la date de l'acquisition de la Seigneurie d'Horbourg faite par le Comte de Wirtemberg. Ce ne fut suivant le même Auteur que plus de cinquante ans aprés que la Comté de Montbeliard entra dans la Maison de Wirtemberg par le mariage d'Henriette de Montbeliard avec Everard le jeune Comte de Wirtemberg. Henry dernier Comte de Montbeliard ayant été tüé en 1395, dans un combat contre les Turcs, Henriette sa fille aînée hérita de la Comté de Montbeliard, qui par cette voye passa dans l'Illustre Maison de Wirtemberg, à qui la Seigneurie d'Horbourg appartenoit depuis longtems en vertu du contract de vente dont nous venons de parler (*f*). De sorte que cette Seigneurie & celle de Richwyr situées en Alsace sont proprement des appartenances de la Duché de Wirtemberg, & non de la Comté de Montbeliard. Revenons à Frederic.

Comté de Montbeliard.

Le Royaume de Bourgogne passe à l'Empereur.

Cet Empereur qui regardoit l'Alsace comme le bien particulier de sa Maison, luy donna une forte barriere en se rendant maître du Royaume de Bourgogne. Il s'en ouvrit les voyes par le mariage qu'il contracta avec Beatrix fille de Rainard Comte de Bourgogne. Il sçut ensuite si bien ménager les esprits des Seigneurs de ce Royaume, qu'ils luy préterent le serment de fidélité sans qu'il eût besoin de les y obliger par la force de ses armes (*g*). L'Archevêque de Lyon, les Evêques de Valence & d'Avignon vinrent luy rendre leurs hommages en personne, & on vit plus d'une fois Frederic tenir à Besançon une nombreuse Cour. Une si haute puissance luy eût donné un regne plus tranquille & des jours plus heureux s'il ne s'étoit pas malheureusement plongé dans le schisme.

Schisme de Victor.

Alexandre III ayant été élû Pape par le plus grand nombre des Cardinaux, le Cardinal Octavien de sainte Cecile se jetta sur luy & luy arracha la Chappe pontificale, s'empara du Trône & prit le nom de Victor IV. Une si indigne violence n'empécha pas Frederic de se déclarer pour luy. Alexandre soutint cependant la canonicité de son Election, & excommunia Frederic avec l'Antipape Victor & ses adherans. Ces foudres ne firent pas revenir l'Empereur de ses préventions contre le Pape légitime. Victor etant mort, les Cardinaux de sa faction élûrent Paschal III & aprés luy Callixte III qui comme ses deux prédécesseurs fut appuyé dans son schisme par Frederic, & compta parmi ses partisans plusieurs Evêques d'Allemagne, entre lesquels étoient les Archevêques de Tréves & de Mayence, les Evêques de Vorms, de Passau, de Strasbourg & un grand nombre d'autres dont les noms sont rapportez dans les Actes que cite Baronius (*h*).

Rudolphe Evêque de Strasbourg.

L'Eglise de Strasbourg étoit alors gouvernée par Rudolphe qui avoit succédé à l'Evêque Burckard mort en 1162 (*i*). Cette importante place où Rudolphe avoit été élevé pendant le schisme, fait assez connoître le crédit qu'il

(*d*) Fragm. histor. an. 1178. (*e*) Crus. part. 3. ann. suev. l. 4. pag. 217. (*f*) Crus. p. 3. l. 4. Imhoff. l. 4. c. 4. n. 5. (*g*) Radevic. l. 6. c. 11. (*h*) Baron. ann. 1177. (*i*) Frag. Hist.

Digitized by Google

qu'il avoit auprés de FREDERIC; ce Prince venoit souvent en Alsace se reposer des fatigues que luy donnoient les guerres d'Italie. Il y célébra en 1170, les fêtes de Noël & de Pâques, & travailla toute cette année aux préparatifs nécessaires pour rentrer en Italie, où son armée avoit été absolument rüinée par une furieuse peste. Il passa les Alpes en 1174, & marcha dans la Lombardie où il trouva ses ennemis en campagne : leur armée étoit nombreuse & tint toûjours téte à FREDERIC. L'année suivante la guerre continüa avec la méme violence; FREDERIC donna bataille, il la perdit & pensa luy méme étre tué. Cette disgrace le fit revenir de son attachement pour les Antipapes, & comme il étoit aussi habile politique que grand guerrier, il crût qu'il étoit tems de se reconcilier avec ALEXANDRE. Il voyoit que les Lombards aguerris commençoient à prendre le dessus, que la longueur du schisme refroidissoit le zele de ses sujets, qu'on commençoit méme à remüer en Allemagne & qu'il étoit en danger d'y voir bientôt naître une révolte qu'il ne seroit pas aisé de dissiper, tandis que l'Italie seroit en armes contre luy. La France, l'Espagne, l'Angleterre étoient toûjours inviolablement attachées à ALEXANDRE; il y avoit plus de seize ans que le schisme duroit, & ce long tems n'avoit servi qu'a l'affermir toûjours plus sur le Trône Pontifical; de sorte que FREDERIC voyant qu'il étoit presque seul contre tous, fit traiter avec le Pape. La paix fut renduë à l'Eglise, & FREDERIC fut déchargé de l'excommunication prononcée contre luy. Les Evéques qui étoient entrez avec luy dans le schisme obtinrent une semblable grace, aprés avoir juré sur les Evangiles qu'ils renonçoient au schisme, qu'ils détestoient la faction des trois Antipapes, & qu'ils reconnoissoient que leurs ordinations étoient nulles & illicites (*k*).

Guerre d'Italie.

Fin du schisme.

Christian Archevéque de Mayence & Rudolphe Evéque de STRASBOURG furent du nombre de ceux qui firent une déclaration si précise; mais, quoyqu'ils fussent rentrez dans le sein de l'Eglise, ils ne furent pas tout à fait dégagez des embarras où ils s'étoient plongez; l'aveu qu'ils avoient fait que leur ordination étoit nulle, les mettoit dans la necessité de recourir à l'autorité du Pape. L'Archevéque de Mayence Chancelier de l'Empire avoit rendu d'importans services à FREDERIC, & c'étoit à luy à qui l'Eglise devoit principalement la paix dont elle commençoit à joüir. Le Pape ALEXANDRE se rendit à ses prieres & aux instances de l'Empereur en consentant que Christian demeurât dans son siege. Rudolphe Evéque de STRASBOURG ne fut pas traité avec tant d'indulgence. Car sa cause ayant été portée dans un Concile qu'ALEXANDRE assembla dans l'Eglise de saint Jean de Latran en 1179, la 20 année de son Pontificat, où se trouverent trois cens Evéques suivant Guillaume de Tyr, & suivant le calcul du fragment historique cinq cens tant Evéques qu'Abbez, Rudolphe Evéque de STRASBOURG y fut déposé avec l'Evéque de Bâle LOUIS II, l'Evéque de Metz & celuy de Bremen. Wimphelingius attribuë au crime de simonie la déposition de Rudolphe. Je ne trouve rien dans les Auteurs anciens qui me le persuade. Ils alleguent d'autres raisons de la déposition de ceux qui subirent avec Rudolphe un si rigoureux jugement. Toute l'Eglise de Bremen s'intéressa pour conserver Berthold dans son siege. „J'estime, repondit le Pape, la per-„ sonne de Berthold, sa science, son „ éloquence & la pureté de ses mœurs: „ mais je ne puis approuver qu'il ait été „ elû & qu'il ait pris l'investiture de son „ Evéché des mains de l'Empereur, avant „ d'être entré dans les ordres sacrez „. Ainsi parlent les actes du Concile & aprés eux la Chronique de l'Abbé de Staden (*l*). Thierry Evéque de Metz eut pour la méme raison un méme sort. La Chronique de saint Vincent date la déposition de Thierry de l'an 1179, & une vieille Chronique manuscrite dit que son Election fut cassée parcequ'elle avoit été faite avant qu'il eût reçu les Ordres sacrez (*m*). Comme dans le tems du schisme on passoit aisément sur les regles d'une exacte discipline, peut-être que tel fut l'unique crime, qui contraignit Rudolphe d'abandonner son Evéché de STRASBOURG.

l'Evéque de STRASBOURG déposé avec d'autres.

Conrad luy succéda & fut choisi Evéque la veille de l'Apôtre saint Thomas; mais aprés l'année révoluë il mourut, & laissa sa Chaire à Henry. L'Histoire ne nous apprend rien de cet Evéque, si ce n'est que c'est de son tems que l'Eglise du Monastere de Nidermunster fut consacrée; elle étoit située au pied de la montagne de sainte Odile, & on en voit encor les rüines. Le peu de du-

Conrad I. Evéque de STRASBOURG.

(*k*) *Eorumque ordinationes irritas esse pronuntiantes.* Acta apud BARON. an. 1177. n. 47.
(*l*) *Verum modus electionis displicet quia est infra sacros ordines.* (*m*) Biblioth. LABBE T. 1.
(*n*) Fragm. Histor.

Digitized by Google

durée de l'Episcopat de Conrad a fait presque oublier qu'il a occupé ce siege. Conrad de Lichtemberg Evêque de STRASBOURG, mort un siecle aprés celuy dont nous parlons, est appellé dans son Epitaphe Conrad II, au lieu qu'il seroit en effet le III Evêque de STRASBOURG sous le nom de Conrad, si celuy qui a immédiatement succédé à Rudolphe tenoit place parmi les Evêques de cette illustre Eglise.

Henry I. Evêque de STRASBOURG.

Henry son successeur étoit issu de l'ancienne Maison des Barons d'Hasemberg, qui depuis eurent le titre de Comtes. Cet Evêque dont la sage conduite mérita toûjours les éloges de son Peuple, consacra dés le commencement de son Episcopat à l'honneur de NOTRE-DAME & de saint Nicolas l'Eglise du Monastere de Truttenhusen, fondé comme nous l'avons dit ailleurs, pour des Chanoines reguliers, par Herradis Abbesse de Hohembourg ou de sainte Odile, aidée dans une si bonne œuvre par les liberalitez de son frere Gunthier, l'un & l'autre de la Maison de Landsperg. Mr. Obrecht rapporte le titre qui confirme cette donation daté du 14 des Calendes de May de l'an depuis l'Incarnation 1181, Indiction 14. C'est Frederic qui y parle en qualité de Duc d'Alsace & d'Advocat de l'Eglise d'Hohembourg (n). Ce n'est pas Frederic le Borgne, dont il est fait icy mention; il étoit mort depuis longtems. Ce n'est pas l'Empereur FREDERIC Barberousse; le titre n'auroit pas omis la qualité d'Empereur. C'est de Frederic second fils de cet Empereur dont il est icy parlé; le sceau apposé à ce titre représente en effet un jeune Prince. Le Diplóme donne la qualité de Duc d'Alsace à Frederic, qui prend en signant la qualité de Duc de Suabe. Marque sensible que ces deux Duchez étoient alors réünis dans une méme personne, & que ce fils de l'Empereur prenoit indifferemment le titre de Duc de Suabe & de Duc d'Alsace. Henry Evêque de Bâle & Henry Evêque de STRASBOURG soucrivirent cet acte comme témoins, avec Herman Marquis de Verone, titre que les Marquis de Bade prenoient alors, Berthold Comte de Nuenburck, Egelolse d'Urselingen, Werner Maréchal de STRASBOURG, qualité dont les Comtes de Hanau se sont encor honneur, & Rudolphe d'Andelau (o), de qui sans doute sont descendus les nobles d'Andlau l'une des plus anciennes Maisons d'Alsace.

Monastere de Truttenhusen.

Le Monastere de Truttenhusen se soutint longtems dans la regularité, mais le libertinage s'y étant glissé, il tomba en rüine. Robert Evêque de STRASBOURG voulant le retablir fit venir en 1454 des Chanoines reguliers du Monastere de Bodiken situé dans le Diocése de Paderborn, qui travaillérent sans relâche à rebâtir l'Eglise & les lieux reguliers, & donnerent des exemples d'une grande pieté au Clergé séculier & à tout le Peuple. Pour soutenir une si sainte réforme le méme Evêque attacha ce Monastere à la Congregation de Windesheim, celebre Abbaye du Diocése d'Utrecht, qui a été comme la mere d'un grand nombre de Monasteres de Chanoines reguliers. Wimphelingius qui dans plusieurs endroits paroit peu prevenu pour les Maisons Religieuses, fait de grands éloges de la maniere dont vivoient de son tems les Chanoines de Trutenhusen (p): cet Auteur n'est mort qu'en 1528. Les guerres qui ont desolé l'Alsace ont causé la rüine de plusieurs Monasteres de cette Province: Trutenhusen n'a pas échappé à un malheur si général & le traité de Westphalie sert à présent de titre à la Maison de Landsperg pour en retenir les biens qu'elle a usurpez.

Eglise de S. Nicolas de STRASBOURG.

L'Evêque Henry vit avec plaisir bâtir de son tems l'Eglise de saint Nicolas dans STRASBOURG; mais sa douleur fut extréme, lorsqu'il fut témoin en 1186 d'un furieux incendie, qui réduisit en cendres la plus grande partie de cette ville. Il ne se contenta pas de gémir sur ce funeste accident. Il s'appliqua sur tout à consoler les malheureux par ses liberalitez & ses aumónes. Enfin l'Empereur FREDERIC ayant pris la Croix à Mayence dans le dessein d'aller tirer les Lieux Saints des mains des infideles, Henry s'engagea dans cette expédition si chrétienne, & fut du nombre des Evêques & des Seigneurs croisez, dont on trouve les noms dans les additions à la Chronique de Lambert de Schafnabourg (q). FREDERIC ne partit que l'année suivante & fit la revüe de son armée à Presbourg en 1189. Je ne sçay si Henry se mit en marche avec luy, mais on ne peut douter qu'il ne soit mort le jour de Pâques de l'an 1190, & que l'Eglise de STRASBOURG ne perdit en luy un Evêque dont la mémoire sera toûjours en benediction. Il eut pour successeur Conrad II, ou comme on compte ordinairement Con-

Incendie.

Mort de l'Eveque de STRASBOURG.

(n) *Fredericus Dei favente Clementia Elizacie Dux, Hohenburgensis Ecclesia Advocatus.* (o) *Rudolphus de Andela.* (p) WIMPHELI PENOTTUS. (q) Addit. ad Chr. LAMB. an. 1188.

Conrad I, dont l'Episcopat ne fut ni si heureux, ni si tranquille que celuy de son prédécesseur, comme nous le verrons dans le livre suivant.

LIVRE DIX-HUITIEME.

Henry Roy des Romains,

L'Empereur Frederic Barberousse avoit eu de son Epouse Beatrix Comtesse de Bourgogne, cinq fils, Henry qui fut Empereur aprés luy, Frederic qui eut la Suabe & l'Alsace en son partage, Conrad qui succéda à son frere dans ce Duché, Otton Comte de Bourgogne, & Philippe qui fut Roy des Romains (a). Il sembloit qu'une si nombreuse postérité se perpétueroit sur le Trône Imperial; mais l'Alsace eut la douleur de perdre en peu de tems tous ces Princes (b), dont le pere & l'ayeul avoient constamment pris le titre de Ducs d'Alsace, comme nous l'avons observé plus d'une fois. Dés l'an 1170, l'Empereur Frederic ayant célébré dans cette Province la fête de Pâques, fit choisir Roy par les Seigneurs d'Allemagne son fils Henry qui n'avoit que cinq ans, & le jour de l'Assomption il le fit couronner à Aix-la-Chapelle (c). Aprés avoir pris ces précautions pour assûrer l'Empire à sa famille, Frederic continüa avec plus de confiance les guerres qu'il eut à soutenir dans diverses parties de sa domination. Enfin en 1184 le schisme étant fini, les troubles d'Allemagne appaisez, & toute la Lombardie entiérement soumise, il convoqua pour la Pentecôte une grande assemblée à Mayence, où les Evéques & les Princes d'Allemagne, d'Esclavonie, d'Italie & de la France Orientale se rendirent en foule. La Diete fut si nombreuse qu'il fallut s'assembler au milieu de la campagne, où l'Empereur fit la cérémonie de donner les armes & de mettre l'epée à ses deux fils Henry Roy des Romains, & Frederic Duc de Suabe & d'Alsace.

Mariage du Roy des Romains.

La joye qui régnoit dans la famille Imperiale, fut bientôt troublée par la mort de l'Imperatrice Beatrix l'une des plus sages Princesses de son tems, qui n'avoit rien oublié pour donner à ses cinq fils une éducation digne de leur naissance & des eminentes dignitez ausquelles ils étoient destinez. Aprés que Frederic fut revenu de la douleur que luy causa une si grande perte, il crut qu'il étoit tems de penser au mariage de son fils Henry. Nulle Princesse à son gré ne luy convenoit mieux que Constance fille de Roger Roy de Sicile, qui étoit mort & qui n'avoit laissé qu'un fils nommé Guillaume. Constance étoit beaucoup plus âgée que Henry, qui n'a- A. 1186.
voit que vingt-&-un an; mais son mariage pouvoit dans la suite servir de titre pour se rendre maître du Royaume de Sicile, que Roger avoit envahi aprés la mort de l'Empereur Lothaire II. Guillaume accorda sa sœur au jeune Roy; les nopces se célébrerent à Milan avec une magnificence extraordinaire, & c'est de ce mariage que nacquit l'Empereur Frederic II, qui aura tant de part dans la suite à l'Histoire d'Alsace.

Dés que l'Empereur Frederic I, eut ainsi pourvû à son auguste famille, touché du pitoyable état où les infideles avoient réduit les Chretiens dans la Terre-Sainte, il résolut d'aller luy même à leur secours, avec son fils Frederic Duc de Suabe & d'Alsace. Il par-
tit en effet à la tête d'une nombreuse A. 1189.
multitude de Croisez; & dés qu'il fut arrivé en Asie, son nom répandit partout la terreur & releva le courage des Chretiens; mais ayant voulu se baigner dans une riviere trop rapide, il fut malheureusement noyé prés de Tarse.

Mort de Frederic Barberousse & de son fils Duc d'Alsace.

Cette triste mort fut bientôt suivie de celle de son fils Frederic: il étoit venu joindre avec les débris de son armée que la peste avoit presque ruinée, les Prin-
cés qui avoient formé le siege d'Acca- A. 1192.
ron. Frederic donna devant cette place de grandes marques de sa valeur, mais il ne tarda pas d'être luy même frappé d'une maladie dont il mourut à la fleur de son âge. Conrad son frere luy succéda dans la Duché de Suabe. Berchthold Duc de Zeringue soutint longtems contre Conrad ses prétentions sur ce Duché, mais avant que leur querelle fût finie Conrad mourut à Dourlach (d). Otton quatriéme fils de Frederic I, gouvernoit en paix sa Comte de Bourgogne, où il mourut à Besançon aprés une longue maladie en 1200 (e).

Phi-

(a) Otto de S. Blasio c. 10. (b) Krantz. metrop. l. 6. c. 10. (c) Crus. An. suev. p. 2. l. 9. pag. 455. (d) Usperg. Tritem. 1189. (e) Fragm. Hist.

Digitized by Google

Philippe le Cadet de tous s'attacha toûjours inséparablement à son frere l'Empereur HENRY, qu'il seconda dans toutes ses entreprises & dont il fut le successeur. J'ay cru devoir icy réünir sous les yeux du lecteur le sort de ces cinq Princes qui faisoient gloire d'être issus des Ducs d'Alsace. Nous allons à présent suivre HENRY & Philippe dans leurs expéditions, en ne faisant qu'effleurer les faits qui ne regardent pas l'Histoire que je traite.

HENRY VI.

HENRY n'étoit encor que Roy des Romains, lorsque portant son attention sur la Suabe & sur l'Alsace Provinces héréditaires de sa Maison, commença à bâtir le Château de Brisach comme un azyle, où les Peuples accablez par l'injustice des Seigneurs voisins pourroient se réfugier, & qui serviroit en même tems de rempart contre les ennemis qui entreprendroient de troubler le repos de ces Provinces (*f*). L'Auteur dont le nom nous est inconnu, mais qui s'est sur tout attaché à raconter ce qui s'est passé en Alsace, date le commencement du Château de Brisach de l'an 1186, & il écrit en même tems que l'année suivante l'hyver fut si chaud en Alsace qu'on vit fleurir les arbres aux mois de Decembre & de Janvier, & que dés lors les poiriers avoient des fruits de la grosseur d'une avelline (*g*). L'Hyver se dédommagea l'année d'aprés: une forte gelée continüa depuis le mois de Mars jusqu'au premier de Juin, & la neige fut si abondante à la My-May, qu'on ne put presque recüeillir aucun fruit. Pour comble de disgrace une grande partie de la ville de STRASBOURG fut brûlée en 1189, & perdit en 1190 l'Evéque Henry dont elle avoit toûjours honoré la vertu.

Château de Brisach.

Hyvers extraordinaires.

Incendie de STRASBOURG.

Il eut pour successeur dans son siége Conrad II (*h*), issu des Barons d'Hunnenberg l'une des plus illustres familles d'Alsace, & qui suivant la Matricule de cette Province, a toûjours conservé jusqu'en 1451, la charge de Maréchal de l'Evéché de STRASBOURG, qui est entrée depuis dans la Maison de Lichtemberg (*i*). Celle d'Hunnenberg est à présent entierement éteinte; mais on voit encor les ruines de ce Château à la pointe d'une haute montagne à une lieuë de Neuvillers. Conrad ne sçut pas comme son prédécesseur ménager les esprits des principaux habitans de STRASBOURG, qui dans le feu d'une contestation oserent se saisir de sa personne & le mettre en prison (*k*). L'Histoire ne nous apprend pas en détail la cause de cet attentat, ni les moyens dont Conrad se servit pour se tirer des mains de ses ennemis. Peut-être eut-il un zele trop vif pour protéger les Ecclesiastiques contre les entreprises de ceux qui vouloient les assujettir aux charges publiques. Une ancienne chartre nous apprend du moins que Conrad avoit obtenu l'année précedente de l'Empereur HENRY VI, que les Chanoines de saint Pierre qui étoient alors dans le Fauxbourg de STRASBOURG, aprés les services dûs à leurs Seigneurs, seroient exempts de toutes les autres charges publiques que les Magistrats de la Ville voudroient leur imposer. Ce titre daté d'Ehenheim en 1192, est conservé dans les Archives de Saverne, & il nous fait connoître que dés lors il y avoit des Chanoines ou des Prêtres qui desservoient l'Eglise, dont les Chanoines de saint Pierre le Vieux occupent à présent le chœur avec édification. Si les graces que Conrad procura à son Clergé furent la cause des mauvais traitemens qu'il souffrit, ce malheur ne deshonore pas sa memoire; mais nous verrons qu'il eut à soutenir dans la suite de plus facheuses traverses. Revenons à l'Empereur HENRY.

Conrad II Evéque de STRASBOURG.

Ce Prince avoit beaucoup de valeur & de prudence, un esprit pénétrant, parlant aisément & avec dignité, il avoit l'art de gágner ou de faire craindre ceux qui refusoient de plier sous son autorité; sa taille étoit petite, mais il avoit un air qui prévenoit en sa faveur; on luy donna cependant le surnom de sévére, parceque les conjonctures où il se trouva l'obligerent plus d'une fois à employer les châtimens les plus rigoureux contre ceux qui dans l'Italie mettoient obstacle à ses desseins. Dés l'an 1196 il se fit couronner à Rome avec son Epouse Constance par le Pape CELESTIN, & s'étant mis ensuite à la tête d'une armée qui avec luy avoit passé les Alpes, il entreprit de s'emparer de la Poüille & de la Sicile, qu'il prétendoit luy appartenir depuis la mort de son Beaufrere Guillaume Roy de Sicile. Tancrede, qui étoit issu de la famille de Roger & Cousin de Guillaume, résolut de disputer la Couronne à HENRY (*l*). Toutes les Villes & la Noblesse du païs se déclarerent pour Tancrede. Cette conspiration si générale n'empêcha pas HEN-

HENRY VI. Couronné Empereur.

Guerre de la Poüille & de la Sicile.

(*f*) OTT. Frising. Chr. l. 7. c. ultimo. (*g*) Fragm. Histor. (*h*) GUILLIM. de Ep. pag. 258. (*i*) Matric. de la Basse-Alsace imprimée en 1653. pag. 86. (*k*) Frag. Histor. an. 1193. (*l*) GODEFRID. Monach.

Henry de faire de grands progrés. Il osa même assiéger Naples; mais la peste luy ayant enlevé une grande partie de son armée & ses plus habiles Generaux, il fut contraint de retourner en Allemagne: il eut même la douleur d'apprendre que l'Imperatrice Constance avoit été prise en chemin & qu'on la retenoit en prison. Le Pape Celestin s'entremit pour faire rendre la liberté à cette Princesse, qui vint heureusement retrouver son Epoux, lequel n'étoit occupé qu'à chercher les moyens de rétablir son armée, & à se mettre en état de venger l'affront qu'il avoit reçû (*m*). Il tint à ce dessein en 1192, à Haguenau une grande assemblée de Princes de l'Empire; il y sollicita leur secours, mais une occasion imprévuë luy en fournit bientôt de plus abondans.

Richard Roy d'Angleterre arrété en Allemagne.

Richard Roy d'Angleterre avoit fait de crians outrages aux Allemands au siege d'Accaron, jusqu'à oser aprés la prise de cette place, jetter par terre & fouler aux pieds l'étendart que le Duc d'Autriche Leopold avoit arboré sur une Tour (*n*); & aprés avoir maltraité le Duc de paroles, il distribüa tout le butin aux Anglois sans en faire part aux Allemands. Richard ayant ensuite quitté l'Asie pour retourner dans ses Etats, fut contraint de passer par l'Allemagne: en vain pour faire son chemin avec sûreté s'étoit-il déguisé en cuisinier; il fut reconnu dans les Etats du Duc Leopold qui le retint sous bonne garde. L'Empereur en eut avis, & se croyant luy même offensé de l'affront que Richard avoit fait à la nation Allemande, il fit venir ce Prince à Vorms où il le mit aux fers. Henry cependant consentit de rendre la liberté à son prisonnier, à condition qu'il la racheteroit au prix d'une grosse somme d'argent; quelques Auteurs la font monter à cent mille marcs (*o*): le traité qui est inséré dans les Archives de l'Empire, y ajoute encor cinquante mille florins (*p*). Otton de saint Blaise ne s'explique pas sur ce point, de peur, dit-il, de n'être pas crû; mais il avouë que les Eglises d'Angleterre épuiserent leurs trésors pour rachetter la liberté de leur Roy.

Conquête de la Poüille & de la Sicile.

Avec ce puissant secours que l'Alsace & tous les Princes assemblez à Haguenau auroient eu peine à luy fournir, l'Empereur Henry se fit sans peine une grosse armée; il repassa les Alpes dans un tems où pour comble de bonheur il apprit la mort de Tancrede qui luy contestoit la Couronne de Sicile. Ayant traversé sans résistance la Lombardie & la Toscane, il entra dans la Poüille, dont il prit généralement toutes les villes ou par composition ou par force. Il fut aidé à faire ces conquêtes par les Croisez, qui s'étoient rendus dans ces Provinces en attendant le moment de s'embarquer. Quand les finances ne manquent pas à un Prince, il multiplie ses soldats sans peine. Dés que Henry se fut ainsi rendu maître de la Poüille & de tout ce qui dépendoit en Italie du Royaume de Sicile, il fit embarquer son armée, & passa en Sicile où il trouva ses ennemis rangez en bataille devant Catane, pour en empêcher la conquête. Henry ne délibera pas, ses troupes aguerries donnerent avec tant de furie sur ces milices ramassées, que la victoire luy coûta peu; il se saisit des chefs de l'armée & de l'Evéque même, & prit Catane où il mit tout à feu & à sang sans distinction d'âge ni de sexe. Une pareille sévérité intimida toute la Sicile; Palerme Capitale de ce Royaume ouvrit ses portes au vainqueur, qu'elle tâcha de fléchir par la magnificence de ses présents: Henry y entra en triomphe & fut reconnu Roy. Outre qu'il trouva dans le Palais des trésors immenses, dont il fit de grandes largesses à ses troupes & aux pelerins de la Terre Sainte, Sybille epouse de Tancrede y étoit renfermée avec une de ses filles, & son fils Guillaume, qui quoyqu'encor enfant étoit déjà fiancé avec Irene fille de l'Empereur des Grecs, qui étoit elevée dans le même Palais avec la famille de Tancrede.

Henry voulant s'assûrer toûjours plus de sa conquête & en donner une pompeuse idée à toute l'Allemagne, envoya sous bonne escorte au delà des Alpes, Sybille, ses Enfans & Irene sa future bru. Il laissa dans un Château des Grisons nommé Ems, le fils de Tancrede, à qui il fit crever les yeux. Sybille & sa fille furent envoyées en Alsace dans le Monastere d'Hohembourg ou de sainte Odile, où elles passèrent le reste de leurs jours (*q*). Un Baron nommé Marguerite, Chef des Pyrates, & Richard cousin de l'Imperatrice, le plus puissant Seigneur de toute la Sicile & le plus distingué par son habileté dans la guerre & dans le Cabinet, eurent d'abord les yeux crevez, & on les conduisit ensuite à Triefels, château que comme nous l'avons déjà dit, l'Empereur Frederic avoit bâti à l'extrémité de l'Alsace. La victoire de Henry fut

(*m*) Idem. (*n*) Otto de S. Blasio c. 30. (*o*) Uspergo. (*p*) Lünig. Arch. Imp. part. Genere. contin. II. pag. 140. (*q*) Otto de S. Blasio c. 41.

fut encor plus éclattante par les riches dépouilles de la Sicile qu'il fit porter dans le méme Château où étoit conservé le Thrésor public. Tout ce que la Pouille, la Calabre & la Sicile avoient de plus précieux en or, en argent & en pierreries y fut déposé; le prix en étoit infini, comme parle Otton de saint Blaise, auteur contemporain & qui ecrivoit dans un Monastere qui touche à l'Alsace. Le spectacle d'un si riche butin fit plaisir à cette Province, mais elle vit avec indignation le dur traitemaint fait à deux Princesses, & elle eut horreur de l'inhumanité qui avoit fait crever les yeux à deux Seigneurs & à un Prince qui étoit encor enfant. Irene fut non seulement epargnée, mais HENRY la destina pour épouser son frere Philippe à qui il donna la Toscane, & les terres qui avoient appartenu en Italie à la Duchesse Maltilde; il y joignit la Suabe aprés la mort de son frere Conrad.

A. 1195.

Cependant HENRY étant repassé en Allemagne tenoit suivant les apparences sa Cour à Haguenau, qu'on nommoit dés lors une ville Imperiale (r), parcequ'elle étoit le séjour ordinaire des Empereurs, depuis que les Ducs d'Alsace étoient montez sur le Trône. C'est là où profitant de la grande autorité que ses richesses & ses conquétes luy avoient acquise dans tout l'Empire, HENRY prit non seulement des mesures pour assûrer à son fils Frederic la Couronne Imperiale, mais il fit même un Edit pour la rendre hereditaire dans sa famille. On voit dans les Archives de l'Empire un extrait de cette constitution, où il est dit que pour éviter les révolutions & les troubles, qui ont toûjours agité l'Empire, dés qu'il s'agissoit de faire choix d'un Empereur, la Couronne Imperiale passera aux descendans des Empereurs & qu'au défaut des Mâles, les femelles seront habiles à leur succéder (s). Cette constitution fut reçuë de la Cour de Rome & de cinquante-deux Princes, à qui suivant la coutume il appartenoit de choisir les Roys des Romains. Mais bien loin que ce reglement ait été observé dans l'Empire, on voit au contraire, dit Mr. de Leibnitz, que le droit de succession a fini au fils de l'Empereur HENRY, & qu'alors les Elections commencerent (t). Quoyqu'il en soit tous les Princes assûrerent au jeune Frederic la Couronne de son Pere, & le reconnurent Roy des Romains, à la réserve d'Adolphe Archevéque de Cologne, qui se laissa gâgner dans la suite & fit le serment de fidélité comme les autres Princes à Frederic, qui selon l'Abbé Conrad étoit encor au berceau (u).

Edit de HENRY VI. pour rendre l'Empire hereditaire.

L'ambition a peine à se fixer des bornes, & la plus vaste étenduë est toûjours à son gré trop resserrée. HENRY peu content de se voir maitre de la Sicile & de l'Italie, & d'étre chef de l'Empire, dont il venoit méme d'assûrer la Couronne à son fils, repassa les Alpes dans l'esperance de parvenir au Trône de Constantinople, en faisant valoir les droits d'Irene que son frere Philippe avoit epousée prés d'Ausbourg. Mais le Seigneur déconcerta bientôt cet étonnant dessein; car HENRY étant en Sicile y tomba malade & mourut à Messine où il s'étoit fait transporter. Il fut enterré à Palerme & avec luy furent enfoüis de grands talens & de grands projets.

Mort de l'Empereur. A. 1198.

Le Duc Philippe apprit cette nouvelle prés de Viterbe, où il s'étoit avancé pour aller joindre l'Empereur son frere; il y trouva toute l'Italie soulevée contre les Allemands, dont plusieurs avoient déjà été massacrez. Philippe luy méme courut risque de perdre la vie. N'ayant pas jugé à propos de s'engager plus avant dans un païs qu'il n'étoit pas en état de réduire à l'obéissance, il prit le chemin de l'Alsace, & se rendit à Haguenau où il celebra la fête de Noël. Outre ses Officiers & ses Vassaux, il y trouva des Princes & des Barons de l'Empire: Conrad Evéque de STRASBOURG fut du nombre de ceux qui luy promirent leur secours & leur crédit pour le faire parvenir au Trône (x). Nous verrons bientôt que Conrad ne tint pas la parole qu'il luy avoit donnée. Philippe fut plus heureux à se menager les suffrages des Princes & des Evéques de la partie Orientale d'Allemagne, c'est-à-dire celle qui est au delà du Rhin. Le Duc Bernard de Saxe, le Duc de Misnie, les Archevéques de Magdebourg, de Saltzbourg & de Bremen, leurs suffragans & plusieurs autres Seigneurs s'étant assemblez, résolurent de donner l'administration de l'Empire au Duc Philippe, jusqu'à ce que son Neveu Frederic, qu'ils avoient reconnu Roy, fût en état de venir en Allemagne. Les Archevéques de Cologne & de

Philippe tâche de se faire donner l'administration de l'Empire.

(r) *Usque ad urbem Imperialem, qua Haguenowe dicitur.* GODEFR. Monach. (s) LÜNIG. Arch. Imp. part. Gen. conc. II. pag. 141. (t) *Id Consilium Imperatoris adeo contravertit; ut potius in ejus filio cessasse successionem & coepisse electionem dici possit.* LEIBNITZ. præfatio Mantissæ. (u) USPERG. 1197. (x) USPERG.

Digitized by Google

de Tréves, quelques Evêques, & Henry Palatin du Rhin, jaloux de voir que les Ducs de Saxe & de Baviere vouloient leur donner un Empereur, s'assemblerent d'abord à Andernach sur le Rhin. Philippe leur envoya des deputez pour les prier de se souvenir que le jeune Frederic son Neveu avoit été choisi pour succéder au trône de l'Empereur Henry; qu'ils avoient même déjà prété à Frederic serment de fidelité; que tout autre choix qu'ils feroient mettroit le trouble dans l'Empire; qu'il leur feroit difficile de soutenir la légitimité de leur assemblée, puisque plusieurs Princes de l'Empire & luy en particulier n'y avoient pas été appellez, & qu'enfin ils ne pouvoient ignorer qu'étant de la famille Royale, il étoit naturel qu'on luy confiât l'administration de l'Empire, jusqu'à ce que son Neveu fût en état de gouverner par luy même (y). Ces remontrances étoient pressantes & suspendirent les résolutions de ces Seigneurs; mais quelque tems aprés ils se determinerent à s'assembler à Cologne, où ils casserent de leur propre autorité l'Election du jeune Roy Frederic, & elûrent à sa place Berchtold Duc de Zeringue (z), Prince puissant & tres riche, mais avare à l'excés, & qui ne donnoit pas lieu d'esperer que l'équité & la justice seroient les regles de sa conduite.

Le Pape Innocent III qui depuis peu avoit succédé à Celestin, se souvenant de la maniere dont l'Empereur Frederic I, Pere de Philippe, avoit traité le saint Siege, & la trop grande séverité que son frere l'Empereur Henry VI, avoit exercée contre les Italiens, appuya de tout son pouvoir le choix de Berchthold: il luy écrivit même des lettres pour luy faire connoître que Philippe étoit indigne du trône. Ce Prince n'y est pas ménagé, & Innocent y fait bien sentir qu'il n'oublieroit rien pour l'empêcher de regner (a). Philippe cependant, dont la benignité & la douceur faisoient le caractere particulier, mit tout en œuvre pour fléchir le Pape: il n'en vint pas à bout; mais les Princes, qui s'étoient d'abord déclarez pour Philippe se roidissant contre les oppositions, firent entrer plusieurs autres Seigneurs dans leur sentiment; de maniere que les Princes de Saxe, de Baviere, de Boheme, de Suabe & un grand nombre des Seigneurs dont les terres touchent le Rhin, s'étant assemblez à Mülhausen, que Guilliman (b) croit être Milhouse ville à l'extrémité de la Haute-Alsace, & que d'autres Auteurs pensent être une ville de la Turinge, ne se contenterent pas d'accorder à Philippe l'administration de l'Empire, ils le choisirent même Roy (c), dit l'Abbé Conrad Auteur de ce tems là.

Une si éclatante discorde mit le feu dans tout l'Empire; on ne voyoit de toutes parts, dit le même Auteur, que pillages, que rapines, que séditions, que brigandages, qu'incendies; les Seigneurs & le Peuple prenoient les armes, & tout menaçoit d'une guerre également durable & cruelle. Cette agitation de tout l'Empire fit craindre à Berchthold Duc de Zeringue la dépense qu'il luy faudroit faire pour se soutenir sur le trône où on vouloit l'élever: cette crainte l'embarassa, de sorte que suivant l'instinct de son avarice, il se laissa gagner par les largesses de Philippe, & renonça en sa faveur à une Couronne qu'il aimoit moins que ses trésors; il luy préta même serment de fidélité, & à son exemple plusieurs Seigneurs vinrent se ranger du côté de Philippe.

Cette revolution étonna ses ennemis, mais elle ne les déconcerta pas; les Villes & les Evêques de Strasbourg & de Cologne, & quelques autres Seigneurs persistans à vouloir exclure Philippe, jetterent les yeux sur Othon Duc de Brunswick fils de Henry autrefois Duc de Saxe & de Baviere, & de la sœur de Richard Roy d'Angleterre. Ils espéroient que Richard donnant secours à son Neveu, tout céderoit aux forces de l'Angleterre. Rien n'étoit plus éblouïssant que ce projet, mais ces Princes ne prévoyoient pas que Philippe-Auguste Roy de France, qui à son retour de la Terre-Sainte avoit fait une alliance tres étroite avec Henry VI, n'abandonneroit pas dans le besoin Philippe frere de cet Empereur, & que si l'Angleterre se déclaroit pour Othon, la France l'obligeroit bientôt de se défendre elle même. Les Princes opposez à Philippe ne portoient pas leur vûë si loin: aveuglez par leur prévention, tout leur paroissoit devoir faire réüssir leur entreprise.

Othon étoit alors en Angleterre auprés du Roy son oncle: Albert Comte de Dagsbourg & Ernicho Comte de Linange les plus illustres & les plus puissans Seigneurs d'Alsace, furent deputez pour aller luy offrir la Couronne. Le jeune Prince l'accepta, il partit d'Angleterre avec une grande suite & beaucoup d'argent, & s'étant rendu à Cologne, Othon Roy des Romains.

(y) Otto de S. Blas. (z) Usperg. (a) Decretal. l. 1. tit. 4. c. 34. (b) Guill. Habsp. l. 4. pag. 331. (c) *Eligitur in Regem*, Usperg. Gesta Philippi.

Digitized by Google

gne, il fut choisi Roy & peu de tems aprés malgré les efforts de Philippe, il trouva moyen d'entrer dans Aix-la-Chapelle où il reçut la Couronne Imperiale des mains de l'Archevéque de Cologne, assisté par l'Archevéque de Tréves.

Ravages en Alsace.

Cependant Philippe s'étant mis à la téte d'une armée, vint en Alsace dans la résolution de se vanger des Comtes de Dagsbourg & de Linange, & de faire sentir à l'Evéque & à la Ville de STRASBOURG le tort qu'ils avoient eu de se déclarer pour un étranger, contre un Duc d'Alsace dont la famille avoit comblé de ses bienfaits toute la Province (d). Philippe commença à faire un dégat général, en ravageant les Moissons qui etoient prétes à cueillir (e). Il prit Molsheim & le brûla, n'ayant reçu à composition que ceux qui s'étoient cantonnez dans le Cimetiere. Il s'approcha ensuite de STRASBOURG, & mit le siege devant un Château nommé Haldenbourg situé tout prés de la Ville. Il étoit fortifié de remparts & de fossez, & defendu par une forte garnison; mais aprés quelques jours de résistance elle se rendit prisonniere de guerre, & dés que Philippe fut maître du Château, il le fit razer jusqu'aux fondemens, de sorte qu'il n'en reste plus aucun vestige & qu'on ignore même l'endroit où il etoit situé. De là Philippe mit au pillage toutes les terres de l'Evéque de STRASBOURG & du Comte de Dagsbourg, où il porta méme le feu. Il se saisit d'Epfic malgré la résistance des habitans qui s'étoient retranchez dans le Cimetiere. Enfin aprés avoir desolé toute la Basse-Alsace, Philippe vint à Mayence où il fut couronné Roy, non pas par l'Archevéque de cette ville qui n'étoit pas encor retourné de la Terre-Sainte, mais par l'Archevéque de Tarente qui tenoit sa place, & par l'Archevéque de Tréves qui avoit quitté le parti d'Othon.

Château d'Haldenbourg rasé.

Philippe couronné Roy.

Nouveaux ravages en Alsace, suivis de la paix.

L'Armée de Philippe ne se fut pas plutôt retirée de l'Alsace, que Conrad Evéque de STRASBOURG & Albert Comte de Dagsbourg ayant joint leurs forces, se jetterent à leur tour dans toutes les terres, qui appartenoient à Philippe dans la Suabe & dans l'Alsace, faisans par tout un furieux dégat jusqu'à la ville Imperiale de Haguenau, comme parle un tres ancien Auteur qui prétend que l'Evéque Conrad n'étoit si fort irrité contre Philippe, que parceque son frere étant tombé entre les mains d'Otton Comte de Bourgogne frere de Philippe, ce Prince l'avoit fait pendre. Quoyqu'il en soit l'Alsace fut tour à tour ravagée par les deux partis; tels sont les funestes fruits d'une guerre civile: elle s'alluma toûjours davantage en Alsace. Dés que Philippe eut pris à Mayence la Couronne Imperiale, il rentra une seconde fois dans cette Province où il se saisit de Rouffach, & de tous les lieux que l'Evéque Conrad & le Comte Albert avoient mis en état de se défendre (f). Il vint ensuite brûler les Fauxbourgs de STRASBOURG, & saccager tous les lieux voisins; il se préparoit méme à assiéger cette ville, lorsque Berchold Duc de Zeringue & quelques autres Princes s'entremirent pour donner la paix à l'Alsace. La négociation réüssit; l'Evéque Conrad mit bas les armes & se rangea du côté de Philippe, à qui il promit de l'aider à se soutenir sur le trône, à condition que Philippe luy rendroit tous les fiefs que son Pere & son frere avoient tenus de l'Evéché. Les habitans de STRASBOURG suivans l'exemple de leur Evéque, ouvrirent leurs portes à Philippe, & comme parle l'Abbé Conrad, ils le reçûrent comme leur propre Seigneur & luy préterent serment de fidélité (g).

A. 1199.

Dés que le nouveau Roy fut maître de STRASBOURG & de toute l'Alsace, il marcha vers la Turinge où il força le Landgrave d'abandonner le parti d'Othon: s'étant ensuite emparé de plusieurs places dans le païs de Cologne, plusieurs Seigneurs vinrent luy demander grace: l'Archevéque Adolphe fut du nombre & ne craignit pas de se rendre à Aix-la-Chapelle pour mettre la Couronne Imperiale sur la tête de Philippe (h). Tous ces succés ramenerent la tranquillité sur le Rhin; Mayence se soumit au vainqueur, & STRASBOURG luy fut toûjours plus attachée, dés qu'aprés la mort de son Evéque Conrad, elle vit ce grand siege occupé par Henry de Veringen dont tous les Historiens louënt la pieté & son éloignement pour la guerre.

A. 1201.

A. 1202.

Henry II. Evéque de STRASBOURG.

Henry étoit issu de l'illustre famille des Comtes de Veringe, Maison de Suabe dont les terres qui sont prés de Retlingue sont à présent possédées par les Comtes d'Hohenzolren. Wimphelingius écrit que Henry étoit frere du fameux Herman Contract; il se mécompte de plus d'un siecle, puisqu'Herman, qui etoit en effet de la même famille,

(d) Frag. Hist. (e) Usperg. (f) Usperg. (g) *Philippum tanquam Dominum proprium in civitate receperunt & ei fidelitatem juraverunt.* Usperg. pag. 321. (h) Fragm. Histor.

mille, mourut en 1054, suivant Berchthold de Constance continuateur de sa Chronique. Henry étoit Custos ou Thrésorier de la Cathedrale de Strasbourg, avant que d'être élevé à la dignité Episcopale. Malgré son empressement à en remplir les devoirs, il ne pu si tôt en exercer les fonctions, parceque la coutume de ce tems là vouloit qu'il se fit sacrer par son Metropolitain l'Archevêque de Mayence, & que cette Eglise étoit alors troublée par un violent schisme. Philippe soutenoit Leopold qui d'Evêque de Worms prétendoit avoir été canoniquement postulé pour l'Archevêché de Mayence, & le Pape Innocent II avoit confirmé l'Election de Sigefride. Henry qui ne vouloit point entrer dans leur querelle, sollicita pendant quatre ans le Pape pour en obtenir la permission de se faire sacrer par l'Archevêque de Sens; elle luy fut enfin accordée (i); & dés qu'il eut reçu l'Onction sacrée, il s'appliqua à rétablir la discipline dans son Diocése, & à fournir des Prêtres aux Eglises que les guerres avoient désolées. Il donna les Ordres le 15 May 1207, à cinq cens Ecclesiastiques, parmi lesquels on compta cent-quatre Prêtres. Le Roy Philippe étoit alors à Strasbourg où il célébra les fêtes de la Pentecôte.

Privilege accordé à Strasbourg.

Deux anneés auparavant il avoit accordé à cette ville un insigne privilege (k), par lequel en reconnoissance des importans services qu'il en avoit reçus, il prend cette ville & ses habitans sous sa protection; & pour marquer toûjours plus l'affection qu'il avoit pour elle, il ordonne que tous les biens des Bourgeois & des Citoyens de Strasbourg, situez dans toute l'étenduë de la Province d'Alsace, ne seront chargez d'aucune imposition, & qu'on ne pourra exiger aucun service de leurs Vassaux ou sujets; attendu que tout ce qui leur appartient tant au de hors qu'au dedans de cette ville, est spécialement réservé pour le service de l'Empire. Cette chartre est datée de Hagenau l'an depuis l'incarnation 1205, en présence de plusieurs qui y sont citez comme témoins.

De Strasbourg Philippe remonta à Bâle accompagné d'un tres grand nombre de Seigneurs, dont Guilliman a trouvé les noms dans une chartre datée de Bâle de l'an 1207, le 5 des Calendes de Juin, Indiction 10. Parmi ces Seigneurs on lit les noms de ceux qui se distinguoient le plus en Alsace, sçavoir Conrad Evêque de Spire, Luitolfe Evêque de Bâle, Henry Evêque de Strasbourg, Frederic Comte de Linange, Rodolphe Comte d'Habsbourg, & Sigebert Comte de Werd dont nous parlerons dans la suite. Ainsi Philippe grossissoit dans cette Province le nombre de ses partisans, tandis que d'autres Princes de l'Empire lassez d'une si longue guerre qui rüinoit leurs Etats, prenoient des mesures pour la faire cesser, en reconciliant Philippe avec le Pape & avec Othon. L'entreprise paroissoit peu difficile, parceque le parti d'Othon étoit fort affoibli, & que le Pape reconnoissoit qu'il n'étoit pas aisé d'abbattre la puissance de Philippe. Les Princes envoyerent en effet au Pape des Seigneurs distinguez par leur prudence & par leur rang, pour le prier de rendre la paix à l'Empire. Le Pape touché de leurs raisons, envoya en Allemagne deux Cardinaux avec la qualité de Legats (l). Philippe les reçut avec toute la vénération duë à leur caractere: on s'assembla à Northusen prés de Cologne. Othon s'étant rendu dans un Château qui n'en étoit pas eloigné, on proposa à ce Prince de luy donner en mariage Béatrix fille de Philippe, avec la Duché de Suabe & quelques autres terres, à condition qu'il abandonneroit à Philippe le titre de Roy. Cette proposition ne fut point écoutée; les conférences furent rompuës & les Legats se rendirent auprés de Philippe, à qui ils promirent de le faire rentrer dans les bonnes graces du Pape.

Ce Prince, ayant mis par ses avances son concurrent dans son tort, résolut de ne le plus ménager & de marcher en Saxe pour luy enlever Brunswick, qui faisoit presque tout son bien. Mais s'étant rendu à Bamberg en attendant que tout fût prêt pour mettre son armée en mouvement, un funeste accident déconcerta ce grand dessein. Une legere indisposition l'ayant obligé de se faire tirer du sang, il se tranquillisoit dans une chambre; & comme il n'avoit auprés de soy que Conrad Evêque de Spire son Chancelier, & Henry Truchsés son Senechal Seigneur de Waldbourg, illustre famille de Suabe (m) qui compte dans le tems que j'écris quatres Comtes de son nom parmi les Chanoines de la Cathedrale de Strasbourg, le Comte Palatin Otton de Witelsbach ou Witilsbach, demanda à parler au Roy: il fut introduit; mais s'étant approché de Philippe sous prétexte de luy dire un mot

Meurtre de Philippe Roy des Romains.

(i) Fragm. Histor. (k) Arch. Imper. part. special. p. 2. cont. 4. pag. 726. (l) Otto de S. Blasio c. 48. (m) Aventin. l. 7.

d by Googl

mot en secret, il tira son poignard qu'il avoit caché sous son habit, & coupa les veines jugulaires au Roy, qui tomba mort à ses pieds, tandis que le Comte Truchsés se jettoit sur le meurtrier & faisoit effort pour le retenir; il le blessa même à la jouë, mais Otton s'échappa, & prit la fuite sur les chevaux que ses complices tenoient prêts à la porte du Palais (*n*). On croit que ce qui porta le Comte Otton à commettre un si détestable parricide, fut que Philippe luy avoit promis en mariage une de ses filles qu'il luy avoit refusée depuis. Ainsi mourut Philippe le 10 des Calen-
A. 1208. des de Juillet 1208. Il fut d'abord enterré à Bamberg, mais ensuite son Neveu FREDERIC II, le fit porter à Spire pour le mettre dans le tombeau de ses Ancêtres. Les Romains & sur tout ceux qui sont de la Cour, comme parle l'Abbé Conrad (*o*), ne l'ont jamais mis au nombre des Empereurs; mais toute l'Allemagne l'avoit reconnu & regretta même vivement sa perte à cause de son affabilité, de sa bonté, de sa liberalité & de son panchant à faire des graces. L'Alsace qui depuis longtems faisoit une partie du patrimoine de sa famille, eût eu sans doute plus qu'aucune autre Province part à ses faveurs, si la mort ne luy avoit pas enlevé si tôt un si bon Prince.

Précieuses reliques apportées à Peris.

L'Abbaye de Peris dont nous avons parlé, avoit sous le regne de Philippe un Abbé nommé Martin, qui s'étant joint aux Croisez pour l'expedition de la Terre-Sainte, fut témoin de la prise de Constantinople par les Princes d'Europe, qui voulurent punir par là la perfidie des Grecs. Cette grande ville étant livrée au pillage de l'armée, l'Abbé Martin fut assez heureux pour se saisir d'un gros morceau de la vraye Croix & de plusieurs reliques, dont à son retour en Alsace il enrichit son Abbaye & plusieurs Eglises d'Allemagne (*p*); sa pieté luy ayant persuadé qu'il étoit nécessaire de sauver du saccagement général d'une ville où tout étoit en proye à la fureur du soldat, ces précieux monumens qui devoient être l'objet du culte des Fideles. L'Eglise Cathedrale de STRASBOURG tira d'autres avantages de cette Croisade, puisqu'au rapport de Tritheme (*q*), Bercthold Comte de Neubourg en Brisgau vendit sa Comté à cette Eglise pour fournir aux dépenses du voyage de Jerusalem, qu'il entreprit avec son fils en 1200. Son exemple fut suivi de plusieurs puissans Seigneurs qui se consacrerent avec leurs femmes & leurs enfans au service du saint Sepulchre, comme parle le même Auteur.

Comté de Neubourg acquise par l'Eglise de STRASBOURG.

Othon de Brunsvich Roy des Romains.

Aprés la mort de l'Empereur Philippe, OTHON délivré de son competiteur trouva les routes aisées pour parvenir au trône de l'Empire. Il travailla depuis la saint Jean, tems auquel Philippe avoit été tüé, jusqu'à la saint Martin à se ménager les suffrages des Princes; il y réüssit de maniere qu'il fut choisi Roy sans trouver d'opposition. Conrad & non pas Henry, comme l'appelle l'Abbé d'Usperge (*r*), Evêque de Spire Chancelier du Roy Philippe, luy donna même les ornemens imperiaux, qui étoient gardez dans le Château de Triefels forteresse de la Basse-Alsace, destinée pour conserver le trésor des Ducs de cette Province. La paix fut publiée & OTHON parcourut diverses Provinces pour s'y faire reconnoitre. Il vint à Nuremberg où il avoit convoqué une assemblée de Princes; il passa dans la Baviere & dans la Suabe, & tint une autre Diéte à Ausbourg, où il mit au ban de l'Empire le Comte Palatin de Witelsbach, pour venger la mort du Roy Philippe que ce Comte avoit assassiné; il fit en même tems mourir certains Seigneurs accusez de vouloir troubler la paix. Ces actes de justice disposerent les Peuples en sa faveur. Tout étant tranquille au delà du Rhin il vint à Haguenau, où ayant formé le dessein de passer en Italie pour y prendre la Courome Imperiale des mains du Pape, il ordonna à plusieurs Seigneurs de le suivre: Henry Evêque de STRASBOURG fut du nombre de ceux dont il fit choix. Mais avant que d'entreprendre ce voyage, voulant s'affermir toûjours plus sur le trône, OTHON A. 1209.
se maria à une fille du Roy Philippe du consentement du Pape & de l'avis des Princes de l'Empire, qui s'étoient assemblez à Wirtzbourg où l'Evêque de STRASBOURG Henry s'étoit encor rendu. Aprés avoir pris de si sages mesures, OTHON traversa les Alpes avec son armée, & vint à Rome où le Pape INNOCENT III le couronna Empereur, le Dimanche avant la saint Michel, aprés qu'Othon eut promis par serment qu'il seroit un juste juge, le tuteur des Orphelins, le défenseur de l'Eglise & du patrimoine de saint Pierre, & qu'enfin il conclúroit une prompte paix avec PHILIPPE Roy de France & FREDERIC

Othon Couronné Empereur.

(*n*) OTTO de S. Blasio c. 50. (*o*) USPERG. (*p*) USPERG. pag. 323. (*q*) Chron. Hirsaug. (*r*) USPERG. pag. 326.

Roy de Sicile, afin de rendre à toute l'Eglise une entiere tranquillité (s).

Othon excommunié.

Othon ne tarda pas à violer un serment si solemnel; il entra dans la Pouïlle & dans la Principauté de Capoue, où il enleva à Frederic Roy de Sicile ce qui luy appartenoit dans ces Provinces; il ne craignit pas même de s'emparer des terres de saint Pierre. Le Pape n'ayant pû arrêter ces excés par ses remontrances réiterées, fut enfin forcé d'excommunier Othon. Les Princes de l'Empire profiterent de cette conjoncture, pour se venger des mauvais traitemens que ce Prince leur avoit fait souffrir, même depuis qu'ils l'avoient choisi Roy. Un Souverain qui n'écoute pas les regles de la sagesse & de la justice a bientôt autant d'ennemis qu'il a de sujets. On avoit vû Othon outrager de paroles les plus considerables Seigneurs de l'Empire, disposer de leurs fiefs en faveur des étrangers, se rendre maitre des biens de l'Eglise, & donner à son gré les benefices à des Anglois. Ces violences offenserent sur tout le Roy de Bohéme, le Duc d'Autriche, le Duc de Baviere, le Landgrave de Turinge, & plusieurs autres Seigneurs, qui se souvenans qu'ils avoient prêté serment de fidelité à Frederic Roy de Sicile, lorsqu'il étoit encor au berceau, jugerent qu'il falloit le mettre à la place d'Othon, & aprés avoir concerté les mesures qu'ils devoient prendre, ils confirmerent ce qu'ils avoient fait en faveur de Frederic, & le choisirent Roy des Romains. Innocent III l'un des plus sçavans & des plus habiles Papes qui ayent occupé le siege de saint Pierre, approuva fort cette élection, & Frederic se détermina à passer en Allemagne où tout étoit disposé pour luy assûrer le trône de l'Empire. Il vint en effet à Rome, laissant en Sicile la Reyne son Epouse & son fils Henry; il prit conseil du Pape, & aprés avoir échappé mille dangers, & pris des routes écartées pour éviter Othon qui avoit avant luy abandonné l'Italie pour retourner en Allemagne, à dessein de fermer les passages à son ennemy, Frederic arriva heureusement à Constance où le Comte de Kibourg & quantité d'autres Seigneurs vinrent le joindre. Tous reçûrent des graces du nouveau Roy, il engagea aux uns les Domaines de l'Empire & donna aux autres des terres, qui avoient appartenu à son Pere (t). Il y a grande apparence que Rodolphe III Comte d'Habsbourg, grand Pere de l'Empereur Rodolphe I eut alors part à ces faveurs. Il est du moins sûr qu'il entra dans le parti de Frederic: une chartre rapportée par Guilliman (u) nous le fait croire; elle est datée de Bâle de l'an depuis l'Incarnation 1212, au mois de Septembre, Indiction 15, la premiere année du regne de notre Seigneur Frederic, le tres illustre Elû Empereur des Romains toûjours Auguste, & de son regne de Sicile le 15, fait dans la Cité de Bâle par les mains du Comte de Nisen Protonotaire le 6 des Calendes d'Octobre. Divers Seigneurs signerent cette chartre comme temoins, entre lesquels étoient Ulric Comte de Kibourg, Rodolphe Comte d'Habsbourg & Landgrave d'Alsace, les Comtes Herman & Loüis Comte de Frobourg, le Comte Verner d'Hohenburck, Rodolphe Avoüé de Raprecht-Ville. Cette piece ne nous fait pas seulement connoitre que Frederic étoit à Bâle en 1212; mais elle nous apprend surtout que Rodolphe Comte d'Habsbourg étoit dés lors reconnu en qualité de Landgrave d'Alsace.

Frederic elu Roy des Romains.

A. 1210.

Rodolphe d'Habsbourg Landgrave d'Alsace.

Ce n'est pas la premiere fois que Rodolphe avoit pris cette qualité de Landgrave d'Alsace; il s'étoit donné ce titre deux ans auparavant dans un acte d'échange passé entre le Monastere du Mont-des-Anges situé dans le Canton d'Underwalt, & Rodolphe Comte d'Habsbourg Landgrave d'Alsace & ses fils. Cet acte que le même Guilliman rapporte (x), fut passé à Lucerne en 1210, indiction 13, la premiere année du Regne d'Othon. Plusieurs Seigneurs le souscrivirent, entre lesquels étoient Hesso de Reinach, dont le nom & la famille sont si distinguez dans la Haute-Alsace.

Landgraves d'Alsace.

Ce titre de 1210 marque à mon avis la plus ancienne epoque du Landgraviat d'Alsace. Nous avons vû plus d'une fois dans le cours de cette Histoire, que depuis plusieurs siecles il y avoit eu des Comtes d'Alsace, & que ce titre avoit été donné aux Seigneurs de la Maison d'Egisheim ou de Dagsbourg; mais il est icy question du titre de Landgrave d'Alsace. Bucelin s'est applaudi d'avoir remarqué un ancien Epitaphe dans l'Eglise du Monastere de saint Trutpert du Diocése de Constance & & situé dans le Brisgau, où l'on trouve ces termes, „ Icy reposent les fondateurs de ce Lieu, les Comtes d'Habsbourg, Otbert, Rambert, & Luitfride Landgraves d'Alsace. Et Huntfride, Luitfride, & Hugo, & la Dame „ Er-

(s) Otto de S. Blasio. Usperg. (t) Usperg. pag. 332. (u) Guillim. Habspurg. l. 6. pag. 340. (x) Habspurg. l. 6. pag. 335.

Digitized by Google

„Ermentrude.„ Si on pouvoit ajouter foy à cet Epitaphe, le titre de Landgrave d'Alsace auroit illustré les Comtes d'Habsbourg plusieurs siecles avant Rodolphe. Mais Mr. Obrecht se sert de l'autorité & des raisons de Gebwillers & de Guilliman, pour montrer qu'on doit peu compter sur ce monument (y). La crasse & de vieux caracteres ne sont pas des preuves suffisantes pour juger de l'antiquité d'un titre: on employoit, dit Mr. Obrect, dans le 12 & 13 siecle à ces sortes d'inscriptions les mémes caracteres dont on se servoit dans les 8 & 9 siecles.

Lazius & Hertzog s'accordent à dire que Thierry Comte d'Egisheim a été fait le premier Landgrave d'Alsace par OTHON III sur la fin du 10 siecle. Mais comme ils n'en apportent aucune preuve, je doute que les sçavans Critiques soient d'humeur de les en croire sur leur parole. Ces deux auteurs n'ont pas été toûjours fort heureux dans les Généalogies qu'ils ont dressées, & celle qu'ils ont faite de la Maison d'Egisheim, s'écarte en bien des endroits de ce que nous avons rapporté de cette Maison sur la foy des titres & des Auteurs, qui meritent une entiere créance.

Guilliman écrit que Geoffroy de Ramminge l'assuroit avoir vû le sçeau d'Adelbert le Riche Comte d'Habsbourg avec la qualité de Landgrave d'Alsace, & que ce sçeau étoit apposé à un Acte daté du Cloitre de l'Eglise Cathedrale de STRASBOURG, de l'an 1185. Mr. Obrecht paroit peu compter sur l'autorité de Geoffroy de Ramminge, & Eccard dans son traité de l'origine de la Maison d'Habsbourg, dit nettement qu'avant que d'alleguer ce titre en preuve, il est nécessaire de l'examiner de plus prés & de le rechercher avec soin (a). De ce que nous venons de dire on doit conclure que pour prendre un parti sûr & ne pas donner dans les visions des Généalogistes, un Historien doit se contenter de dire que Rodolphe Comte d'Habsbourg Grand-pere de l'Empereur de ce nom, a porte le titre de Landgrave d'Alsace & que l'an 1210 en fixe la plus ancienne date. Les Comtes d'Habsbourg l'ont toûjours pris depuis sans interruption jusqu'à la paix de Munster, qui obligea l'Empereur & l'Empire de le céder à LOUIS XIV, & à ses successeurs.

Prérogatives & droits des Landgraves d'Alsace. Ce seroit icy le lieu d'examiner les prérogatives & les droits de cette dignité superieure. Guilliman nous en donne une idée (b), en nous apprenant que l'Empereur OTHON IV voulant passer en Italie, établit Rodolphe Comte d'Habsbourg Préfet dans toute la Germanie-Superieure, où il le fit Vicaire de l'Empire & Avoüé Provincial, luy donnant commission d'y maintenir les droits royaux, d'avoir inspection sur les finances, & de faire lever les tributs, les subsides, les péages & les collectes, sur lesquelles il luy seroit assigné une certaine somme d'argent. OTHON ordonna en méme tems à toute la Noblesse voisine d'obeir en son absence au Comte d'Habsbourg, comme à celuy qui tenoit sa place, & de luy donner secours contre ceux qui voudroient troubler l'Empire, ou qui resisteroient aux ordres du Comte. Ainsi parle cet Auteur, qui a recherché avec plus de soin qu'aucun autre les monumens & les titres, qui pouvoient servir à éclaircir l'Histoire de la Maison d'Habsbourg. En méme tems que Rodolphe reçut d'OTHON ces insignes graces, il prit le titre de Landgrave d'Alsace qu'on trouve bien marqué dans la Chartre de 1210: titre nouveau, mais tres propre à exprimer sa nouvelle dignité & le singulier pouvoir qui y étoit attaché. FREDERIC qui répandoit les bienfaits à pleines mains, pour détacher les Seigneurs qui s'étoient déclarez en faveur de son Competiteur OTHON, confirma sans peine les privileges & les droits dont Rodolphe Landgrave d'Alsace étoit en possession, puisqu'en 1212 Rodolphe prit cette qualité sous les yeux du nouvel Empereur, & dans le tems qu'étant à Bâle il se préparoit à entrer en Alsace.

Guerre entre FREDERIC & OTHON. En effet quoyque FREDERIC vit les Seigneurs venir à luy de toutes parts avec leurs Vassaux, & ses troupes grossir sans cesse, il jugea qu'il n'étoit pas encor tems d'aller attaquer OTHON, & que dans le premier feu d'une révolution naissante il y avoit plus de sûreté de passer le Rhin pour mettre ce fleuve entre son armée & celle de son ennemy. Cependant le Pape INNOCENT III ne cessoit pas de presser les Evéques de donner à ce Prince toute l'assistance dont il avoit besoin. Henry de Veringe Evéque de STRASBOURG signala son zele en cette occasion & se rendit à Bâle à la téte de cinq cens hommes (c). Avec ce renfort & celuy que l'Evéque de Bâle Luitolfe y joignit, FREDERIC qui étoit encor à Bâle au mois de Septembre 1212, quitta cette ville & se rendit à Col-

(y) Prodr. Alsat. c. 12. pag. 255. (z) Prodr. pag. 256. (a) Orig. Habsp. c. 6. n. 4. (b) Guill. Habsp. l. 6. pag. 333. (c) Usperg. pag. 332.

Digitized by Google

Colmar (*d*). Tout se soumit à son approche. & on vit les villes & presque tous les Châteaux s'empresser à luy ouvrir leurs portes. Mais comme OTHON s'étoit retiré dans Brisach avec une forte garnison, & qu'un Gentilhomme nommé de Loamberck qu'il avoit mis pour commander à Haguenau, étoit résolu de défendre cette place, FREDERIC ne se croyant pas assez fort pour en former le siége, ne poursuivit pas sa route le long du Rhin; il traversa les Vôges & aprés avoir passé par Toul, il se rendit à Vaucouleur (*e*) pour y renouveller le traité d'alliance que son pere avoit fait avec le Roy de France PHILIPPE-AUGUSTE, qu'OTHON avoit toûjours regardé comme son plus redoutable ennemy. Louis fils aîné de Philippe arriva au lieu du Congrés avec une nombreuse suite des Seigneurs les plus distinguez du Royaume, & presqu'aussitôt que FREDERIC eut paru, le traité d'Alliance fut renouvellé avec la joye & la satisfaction des deux parties.

Alliance de Frederic renouvellée avec la France.

FREDERIC gagne le Duc de Lorraine.

Cette alliance disposa aisément les Seigneurs voisins de la France & de l'Alsace, à prendre les intérêts de l'Empereur FREDERIC. Frederic de Bitsch Duc de Lorraine le I de ce nom, avoit marié son fils Thibaut avec Gertrude fille d'Albert Comte de Dagsbourg le plus puissant Seigneur d'Alsace. Bitsch confinoit à cette Province, Dagsbourg y étoit renfermé, de sorte qu'il eût été difficile que l'Empereur s'en fût rendu le maître, si FREDERIC de Bitsch & Albert de Dagsbourg s'étoient rangez du côté d'OTHON. L'alliance faite avec la France vendit de préparer les voyes à la négociation; mais la crainte de voir l'armée Françoise entrer dans la Lorraine, ne suffisoit pas pour engager le Duc Frederic à se déclarer pour le nouvel Empereur; l'argent fit plus d'impression sur l'esprit de ce Duc, & moyennant une somme de quatre mille marcs d'argent que l'Empereur luy promit, & pour laquelle il luy donna en engagement la ville de Rosheim, le Duc Frederic ne s'obligea pas seulement à ne point agir contre les intérêts de l'Empereur; mais il leva même des Troupes & se chargea de venir faire le siége de la ville de Haguenau. L'entreprise n'étoit pas aisée; cette place étoit fermée de bonnes murailles. & elle avoit pour Gouverneur un homme brave, déterminé à se bien défendre; les habitans même paroissoient résolus de tenir ferme, dans l'espérance qu'OTHON qui étoit à Brisach ne tarderoit pas de venir à leur secours; mais bien loin de prendre ce parti OTHON fut contraint de quitter cette forteresse, à l'occasion que je vais dire.

Siége de Haguenau.

Revolte de Brisach contre OTHON.

Ce Prince qui se voyoit sur le point de sa chute, voulant s'assûrer de ses soldats, les laissoit vivre dans Brisach à discrétion & sans discipline: non seulement ils pilloient impunément les maisons des Bourgeois, mais ils deshonnoroient hautement leur femmes & leurs filles (*f*). Cette horrible licence irrita les Bourgeois, de maniere qu'ils conjurerent entre eux de se venger d'une Garnison, qui les traitoit plus mal que l'ennemy le plus furieux. La révolte fut concertée avec tant de secret qu'au premier coup de cloche que les habitans avoient marqué pour signal, tous prirent les armes, & égorgerent les soldats qui se trouvoient dans leurs maisons. Les femmes & les filles se joignirent aux hommes, le massacre fut général, & ce qui avoit échappé au fer fut sans pitié précipité dans le Rhin. OTHON qui étoit tranquille dans son Palais situé à la pointe de la montagne, n'ayant avec luy que le Seigneur de Wissemberg avec un petit nombre d'Officiers, ayant été informé de ce qui venoit d'arriver fut saisi de crainte, & ne voulant pas s'exposer à la fureur d'un Peuple mutiné; il échappa par une fausse-porte & s'enfuit en Saxe où il alla se renfermer dans Brunswick qui luy appartenoit (*g*). Cet évenement imprévû, ayant ôté à Haguenau tout espoir d'être secouruë, elle se rendit au vainqueur & avec elle toute l'Alsace & toutes les villes qui étoient en deçà du Rhin; de sorte que FREDERIC vint avec joye tenir sa Cour à Haguenau où se trouverent l'Archevêque de Mayence Sigefride, celuy de Tréves Diethericus, Rodolphe Comte d'Habsbourg, Albert Comte d'Eberstein, Adolphe de Schowembourg, Rudolphe de Raprechtwiller, & d'autres Seigneurs qui sont nommez dans un acte rapporté par Guilliman daté de Haguenau le 4 des Ides de Janvier 1213. De Haguenau FREDERIC passa sans risque jusqu'à Mayence, où il tint une assemblée Imperiale en présence des Archevêques de Tréves & de Mayence, & des Evêques de Wirtzbourg, de STRASBOURG, de Constance & de Bâle, du Roy de Boheme, du Palatin du Rhin, & du Landgrave de Turinge: tous luy prêterent le ser-

Alsace soumise à FREDERIC.

(*d*) Chron. Senon. l. 5. c. 19. (*e*) Chron. ALBERIC. pag. 465. (*f*) Chron. Senon. c. 20. Chron. ALBERIC. pag. 466. (*g*) Ann. Hirsaug.

serment de fidelité. FREDERIC se rendit ensuite à Aix-la-Chapelle où il reçut des mains de Thierry Archevêque de Cologne, la Couronne Imperiale le 25 Juillet, de l'an 1213.

Mort du Duc de Lorraine, Frederic I.

Frederic I Duc de Lorraine ne survéquit que peu de mois à cette auguste cérémonie. Le Necrologe manuscrit de saint Dié cité par le R. P. Benoit dans son Histoire de Toul, fixe la mort de ce Duc au 6 des Ides d'Octobre 1213; & la Chronique d'Alberic (b) dit que Frederic mourut aprés la fête de saint Remy de la même année. Thibaut son fils luy succéda dans la Duché de la Lorraine Mosellane. Il avoit épousé Gertrude fille du Comte de Dagsbourg Albert, & par ce mariage, dit le Moine Richer Auteur de ce tems là, toute la Comté de Dagsbourg étoit assûrée à Thibaut. D'où il est aisé de juger que le Comte Albert non seulement n'avoit pour heritiere que sa seule fille Gertrude, mais qu'Albert même étoit mort, à peu prés dans le tems que sa fille fut mariée au Duc Thibaut. La mort de Frederic Duc de Lorraine, & celle d'Albert Comte de Dagsbourg qui se suivirent de si prés, causerent de grands troubles en Alsace, comme nous l'allons voir dans le livre suivant.

LIVRE DIX-NEUVIEME.

Frederic II.

Dés que l'Empereur FREDERIC eut eu nouvelle de la mort de Frederic Duc de Lorraine, il voulut réünir à son domaine la ville de Rosheim que le Duc n'avoit tenuë que par engagement. Le Duc Thibaut qui avoit succédé à son Pere Frederic, résolut de faire tous ses efforts pour empêcher que cette ville ne luy fût enlevée; Rosheim luy paroissoit trop à sa bienséance, & luy donnoit une ouverture pour aggrandir ses Etats aux dépens de l'Alsace. Comme il venoit d'hériter du côté de son pere de la Duché de Lorraine & de la Comté de Bitsch, & de la Comté de Dagsbourg du côté de son Epouse fille du Comte Albert, Thibaut se flattoit que l'Empereur trop occupé d'ailleurs à affermir sa domination dans l'Empire, ou ne l'inquieteroit pas, ou tenteroit envain de le troubler dans la possession de Rosheim (a). Il assembla des troupes, & donna ordre à Lambyrin d'Ourches ou d'Arches de se rendre dans la vallée de la Brusch, à la tête d'un corps d'Infanterie & d'aller l'y attendre. Le Duc ayant trop differé, Lambyrin se lassa de demeurer dans l'inaction: peut-être ne put-il contenir ses soldats, à qui l'espérance du pillage inspiroit de l'ardeur pour aller attaquer Rosheim, qui vouloit retourner à Frederic son premier maître. Comme cette ville étoit sans défense, elle fut aisément emportée, aprés que les Bourgeois se furent renfermez dans l'Eglise. Les soldats maîtres d'une ville qui leur avoit coûté si peu, ne penserent qu'à profiter du butin qu'ils y trouverent, & qu'à boire à leur aise le vin dont les caves étoient abondamment fournies (b); en ayant pris sans mesure, ils furent tous plongez dans une assommante yvresse.

Lorrains massacrez dans Rosheim.

Alors un Gentilhomme de cette ville pressa les habitans de sortir de leur retraite pour se jetter sur des gens incapables de leur résister. Cet avis fut bientôt suivi; les Bourgeois de Rosheim prirent les armes, coururent sur les Lorrains avec une espece de fureur, & égorgerent sans pitié tout ce qui tomba d'abord sous leur main. La coutume des Allemands, dit le Moine Richer, étant de ne faire grace à personne dés qu'ils ont l'avantage. Le carnage continüa pendant la nuit, & nul de ceux qu'on put trouver ne fut épargné: ceux qui echapperent quitterent la ville sans délay pour aller se cacher dans la montagne & dans les vignes. Lambyrin même monta à cheval avec ceux qui étoient auprés de luy, & courut au Duc Thibaut pour luy porter luy même une si triste nouvelle. Il le trouva dans un petit village nommé Wich situé dans la vallée de la Brusch entre Schirmeck & Haselach. Le Duc irrité entra sur le champ en Alsace où il fit de grands ravages dans tous les endroits où ses troupes passerent.

Le Duc de Lorraine pris par l'Empereur.

L'Empereur en étant informé, fit marcher son armée pour venger les torts faits à une Province qu'il regardoit comme l'héritage de ses Peres; il entra luy même dans la Lorraine, & vint assiéger le Duc Thibaut, qui s'étoit réfugié

(b) Chron. ALBERIC. (a) Chron. Senon. c. 21. l. 3. (b) Idem. c. 22.

Digitized by Google

fugié dans son Château d'Amance. FREDERIC en commença le siege, & écrivit au Comte de Bar & à la Comtesse de Champagne de luy envoyer un renfort. Ils firent en effet avancer leurs troupes, elles arriverent à Nancy où elles coucherent; & dés le lendemain ayant mis toute la ville en feu, elles passerent au camp de FREDERIC. Envain dans une conjoncture si pressante, Thibaut implora le secours de ses amis; tous luy manquerent, de sorte que se voyant abandonné, il fut contraint de venir se jetter aux pieds de FREDERIC qui luy accorda grace, mais à condition qu'il le suivroit en Allemagne avec quatre Gentilshommes seulement. Il fallut se soumettre à la volonté de son vainqueur; mais si quelque chose pouvoit addoucir le chagrin d'un Prince qui avoit perdu sa liberté, Thibaut auroit pû être consolé par les honneurs que FREDERIC luy fit toûjours, en le faisant manger seul avec luy, & s'empressant même de luy procurer tout ce qui pouvoit luy faire plaisir: l'Auteur (c) de qui nous apprenons ces faits, & qui étoit luy même témoin de ce qui se passoit alors à Wirtzbourg où l'Empereur tenoit sa Cour, ajoute que Thibaut ayant enfin obtenu la liberté de retourner dans ses Etats, fut accompagné par une Courtisane, qui par les ordres de Frederic s'étoit insinuée dans l'esprit du Duc, de sorte que Thibaut s'y étoit malheureusement trop attaché & luy donna même toute sa confiance. Ces sortes de créatures n'ont souvent dans le cœur qu'une haine secrette pour ceux dont elles sont éperdûment aimées: toûjours prêtes à sacrifier tout à leur interêt, la perfidie ne leur coûte pas plus que le crime qui les rend infames. Celle qui suivit Thibaut paya l'amour qu'il avoit pour elle par un poison lent qu'elle luy donna dés qu'il eut passé le Rhin, & qu'il étoit sur le point d'entrer dans ses Etats. Depuis ce tems là le Duc ne fit plus que languir, & mourut enfin à STRASBOURG en 1220, à la fleur de ses jours: son corps fut porté au Monastere de Sturtzelbrun pour y être mis dans le tombeau de ses Ancêtres (d).

Mort de ce Duc.

Ce jeune Prince le mieux fait qui fût en Lorraine & même dans les Etats voisins, ne laissa aucun enfant de Gertrude Comtesse de Dagsbourg; elle se maria aprés la mort de son premier Epoux, au jeune Thibaut Comte de Champagne, qui s'en lassa bientôt parcequ'elle étoit sterile, & sous prétexte de parenté il fit aprés deux ans casser son mariage. Gertrude epousa en troisiémes nopces le Comte de Linange. Ce mariage ne fut pas plus heureux; la Comtesse Gertrude mourut en 1225, & le Comte son Epoux finit ses jours presqu'en même tems; ainsi, dit Richer Auteur contemporain qui écrivoit à Senone aux confins de l'Alsace, la Comté de Dagsbourg demeura sans heritier (e). Alberic autre Auteur de ces tems là, dit de même que la Comtesse Gertrude seule heritiere de la maison de Daborck (f), (c'est ainsi qu'il écrit Dagsbourg, que de nos jours le Vulgaire nomme Dabo,) ayant été d'abord Duchesse de Lorraine, & puis Comtesse de Champagne, & enfin Comtesse de Linange mourut sans heritiers. De là vient que la Maison de Linange Dagsbourg, illustre par tant d'autres endroits, ne se flatte pas cependant d'être issuë de l'ancienne Maison de Dagsbourg la plus noble & la plus puissante de toute l'Alsace. Dés qu'elle fut éteinte les grandes terres qu'elle possédoit furent contestées par de grands Seigneurs, & donnerent occasion à de longues guerres, comme nous le verrons aprés que nous aurons raconté ce qui se passa en Alsace jusqu'à la mort de l'Evêque de STRASBOURG Henry II.

Comté de Dagsbourg sous heritiers.

FREDERIC II voulant reconnoitre les importans services qu'il avoit reçûs de cet Evêque dés le commencement de son Regne, luy accorda un privilege en 1214, qui devoit maintenir dans la ville de STRASBOURG toute l'autorité Episcopale (g). Déja depuis longtems, l'Evêque & le Magistrat de la ville disputoient sur differentes prétentions. La ville voulant être indépendante dans les affaires civiles, de la jurisdiction Episcopale, se croyoit en droit d'établir des juges, qui décidassent les contestations qui surviendroient entre les Bourgeois: l'Evêque au contraire soutenoit de son côté, qu'il appartenoit à luy seul de rendre justice dans toute la ville; ce different altéroit la bonne intelligence & la paix qui font le vray bonheur du Pasteur & du Troupeau. L'Empereur le jugea en faveur de l'Evêque, en faisant défense à quiconque d'ériger aucun Conseil & d'exercer aucune jurisdiction temporelle dans la ville de STRASBOURG, sans l'aveu & le consentement

Privilege confirmé à l'Evêque de STRASBOURG.

(c) Chron. Senon. (d) Necrolog. Sturtzelbrun. (e) *Sed non post multos annos ambo mortui sunt, ita Comitatus de Dasporck harede caruit.* Chron. Senon. l. 4. c. 20. (f) *Comitissa Gertrudis cum esset heres unica de Daporch.* ALBER. Chron. pag. 518. (g) Archiv. Zabern. l. 10.

Digitized by Google

tement de l'Evêque (*b*). Il y avoit plus de deux cens ans que l'Empereur OTHON avoit accordé à l'Evêque de STRASBOURG Erkembalde, que les Habitans de cette ville ne pourroient être jugez que par l'Avoüé de l'Evêque. Mr. Obrecht rapporte dans ſon Prodrome un extrait de ce privilege daté du 8 des Ides de Janvier de l'an 982, pour prouver qu'aucun Duc ni aucun Comte ne devoit entreprendre de s'ériger un Tribunal dans STRASBOURG (*i*); mais cet habile homme a crû ſans doute, qu'il n'étoit pas néceſſaire par rapport à la matiere qu'il traitoit, d'ajouter qu'il appartenoit à l'Evêque ſeul de choiſir l'Avoüé ou le Juge qui prononceroit ſur les differends des parties. L'attention que l'Evêque Henry avoit pour conſerver les droits de ſon ſiege, l'engagea à demander à FREDERIC la confirmation de cet ancien privilege; mais il eut encor plus de zele pour préſerver ſon troupeau contre le contagion de l'infame doctrine des heretiques de ſon tems.

Vaudois réprimez par l'Evêque de STRASBOURG.

C'étoit ſuivant les apparences les Vaudois, qui ayant déja repandu le poiſon dans pluſieurs Provinces de France, vouloient le faire couler en Alſace. Déja ils s'étoient fait des partiſans dans STRASBOURG (*m*): On en ſaiſit pluſieurs; il y en eut peu qui purent juſtifier leur innocence, & on en fit publiquement brûler juſqu'à quatre-vingt. Cette ſévérité ne ſuffiſoit pas pour arrêter le cours du mal: l'Evêque Henry crut qu'il devoit employer un moyen plus ſalutaire & plus doux. L'Ordre de ſaint Dominique, qui ne faiſoit que de naitre, étoit particulierement deſtiné pour défendre l'Egliſe contre les efforts des héreſies.

Etabliſſement des PP. Dominicains à STRASBOURG.

Dés l'an 1212 des Religieux de cet Ordre vinrent au ſecours de STRASBOURG, ils n'eurent d'abord qu'un petit hoſpice hors de la ville prés de l'Egliſe de ſainte Eliſabeth, entre la porte blanche & celle de l'hopital: cette Egliſe & ce petit couvent ont été abſolument rüinez dans le tems qu'on ajouta de nouvelles fortifications à la ville. On accorda même avant ce tems aux Dominicains un ample emplacement au milieu de STRASBOURG, où ils bâtirent une vaſte Egliſe qui ſert à préſent de temple aux Lutheriens. Cette Egliſe eſt bien ancienne, ſi on en juge par un Epitaphe qu'on lit ſur une tombe du Choeur, où il eſt dit que Frere Jean Evêque & General de l'Ordre des Freres Prêcheurs mourut le 3 des Nones de Novembre 1252 (*n*). Urſteis dans ſon hiſtoire de Bâle écrit que ce Dominicain avoit été fait General de ſon Ordre en 1242, qu'il mourut à STRASBOURG & qu'on l'appelloit communément Jean le Teuton, parcequ'il étoit né à Fribourg.

Religieux de S. François à STRASBOURG.

Les Religieux de ſaint François ne tarderent pas de même d'être reçus dans la ville; & on vit dans la ſuite pluſieurs Monaſteres même de Filles de ces deux Ordres s'établir dans l'Alſace.

Abbaye de Touſſaints.

C'eſt enfin ſous l'Evêque Henry II, que fut fondé au delà du Rhin, mais dans le Diocéſe de STRASBOURG, l'Abbaye de Touſſaints de l'Ordre de Prémontré, où la regle ſubſiſte encor dans toute ſa vigueur.

Dagſtein rebâti.

Ce n'eſt pas ſeulement par de ſi ſaints établiſſemens que Henry II rendit ſon nom celebre; on luy donne encor la gloire d'avoir bâti le Château de Dagſtein, ou du moins de l'avoir rétabli, s'il eſt vray qu'il avoit été dés les premiers tems l'ouvrage de DAGOBERT.

Forteresse d'Andlau ruinée.

Henry rüina au contraire en 1213 la forteresse d'Andlau; l'hiſtoire ne nous en apprend pas la raiſon.

Croiſade.

Enfin aprés que FREDERIC eut reçu une ſeconde fois la Couronne Imperiale des mains de Sigefride Archevêque de Mayence & Legat du ſaint Siege, tout l'Empire ayant abandonné le parti d'OTHON, le nouvel Empereur s'engagea avec pluſieurs Princes d'aller au ſecours de la Terre-Sainte. L'Evêque de STRASBOURG Henry fut du nombre de ceux qui prirent la Croix. FREDERIC différa de pluſieurs années ſon voyage, & la mort prévint l'Evêque Henry avant qu'il pût s'embarquer. Il mourut en 1223, le 5 des Ides de Mars, & fut enterré dans la Chapelle de ſaint André, attenante à l'Egliſe Cathedrale, où les Grands Comtes ont leurs ſepultures, &, qui ſert à préſent de Sacriſtie au College-Seminaire des Jeſuites de STRASBOURG.

Henry II eut pour ſucceſſeur dans ſon ſiege Epiſcopal, Berthold I fils du Duc de Teck, illuſtre Maiſon de la

(*b*) *Nullus in civitate Argentinensi consilium instituere vel aliquot habere temporale judicium, nisi de consensu & voluntate ipsius Episcopi & ejus concessione.* (*i*) *Sancimus & firmiter jubemus ne posthac sicuti nostri prædecessores statuerunt, aliquis Dux vel Comes aut Vicarius vel aliqua judiciaria potestas infra præfatam Argentinensem civitatem, quæ rusticè* Strazburg *vocatur alio nomine vel in suburbio civitatis aliquibus placitum vel districtum habere præsumat, nisi ille quem Episcopus ejusdem civitatis sibi advocatum elegerit.* Archiv. Zabern. OBRECHT. prodr. Alſat. c. 12. pag. 205. (*m*) Fragm. Hiſtor. TRITHEM. an. 1215. (*n*) *Fr. Joannes Dei Gratia Episcopus & Magister Ordinis Fratrum Prædicatorum anno Domini* M. CC. LII. III. nonas Novembris.

Berthold I. Evêque de STRASBOURG.

Duché de Suabe, dont les terres appartiennent à présent au Duc de Wirtemberg. Une si haute Noblesse ne surpassoit pas les grandes qualitez de Berthold, dont tous les Historiens font l'éloge. Il étoit jeune, dit un ancien Auteur (*o*); mais il avoit toute la prudence d'un homme que les années & une longue expérience ont rendu sage. Ne s'en fiant pas à ses propres lumieres, il prenoit de bons conseils, & il les suivoit. Il enrichit son Eglise plus qu'aucun de ses prédécesseurs, & soit dans la paix soit dans la guerre ses entreprises eurent toûjours d'heureux succés. Content de ses revenus, il protégeoit les Monasteres & donnoit ses soins pour empêcher la dissipation de leurs biens. Son affabilité le rendoit aimable, & la pureté de ses mœurs luy méritoit l'estime & la vénération de son Peuple. Nous verrons bientôt que ces loüanges n'ont rien d'outré. Berthold eut l'avantage d'occuper le siege de STRASBOURG dans un tems où FREDERIC II paroissoit attentif au bien de la Province d'Alsace, qu'il regardoit comme son patrimoine.

Préfet établi à Haguenau.

Avant le regne de cet Empereur il n'y avoit presqu'en Alsace que STRASBOURG & Haguenau qui fussent environnées de murailles. Colmar même & Scelestat n'étoient pas censées être des villes & des citez; du moins nous avons vû que les Auteurs de ces tems là leur donnoient le nom de *Villa*. Si ce terme signifioit alors une ville, il ne se donnoit du moins qu'à de petites villes & du plus mediocre rang. FREDERIC résolut de les rendre plus considerables; & voulant en même tems pourvoir à la sûreté d'une Province qui luy étoit tres chere, & sur laquelle il ne pouvoit veiller par luy même, les soins de tout l'Empire & de ses autres Etats l'obligeant souvent de passer en Italie, il établit un Préfet à Haguenau, à qui il donna intendance sur toute l'Alsace (*p*), dit la Chronique de Senone. Ce Préfet se nommoit Volfel ou Volfelin, homme d'une tres basse extraction, mais d'un génie supérieur. Il s'appliqua d'abord à attacher aux interêts de l'Empereur les lieux les plus importans de la Province, non seulement en leur donnant la forme & le titre de Ville, mais encor en leur accordant des immunitez & des priviléges, propres à y attirer un grand nombre d'habitans. Le nouveau Préfet distingua sur tout Colmar & Scelestat. Scelestat située au cœur de l'Alsace presque sur les bords de l'Ill, n'étoit auparavant qu'une tres petite ville; Volfelin en fit une ville libre, donna une plus grande étenduë à ses murailles, l'enrichit & trouva moyen de la peupler (*q*). Colmar dont la situation est encor plus charmante, reçut de semblables faveurs, & commença dés lors à devenir une des villes les plus considerables de la Province. Volfelin rebâtit en même tems la Ville & le Château de Kaysersberg, où l'Empereur FREDERIC II vint quelquefois tenir sa Cour, & demeurer même pendant six mois dans le Château posé sur un rocher au pied du quel cette ville est située. Ce Château étoit affecté au Reichswogt, c'est à dire à l'Officier préposé par l'Empereur pour défendre la ville & garder les passages de la Lorraine en Alsace. Le Reichswogt donnoit un Prevôt à la ville de Kaysersberg, mais à condition qu'il seroit agréable aux Magistrats & qu'il leur préteroit serment. Il avoit même séance & voix dans le conseil, mais à cela prés il devoit laisser aux seuls Magistrats toute l'autorité par rapport à la Justice, la Police & les Finances de la ville. La charge de Reichswogt subsiste encor, il n'est pas de mon sujet d'en démêler les droits: il me suffit d'avoir indiqué que son établissement est aussi ancien que l'Empire de FREDERIC II. Le Château dont nous venons de parler n'est plus qu'un tas de rüines.

Scelestat & Colmar priviléгiées.

Kaysersberg & Neubourg rebâtis & fortifiez.

Volfelin suivant toûjours les ordres du même Empereur, fortifia Neubourg sur le Rhin & la rendit une ville libre. Ne bornant pas encor là son attention pour le bien de la Province, il fit bâtir en quelques endroits des Châteaux & des forteresses; tel fut le Château de Landsperg prés d'Andlau, & celuy de Cronenbourg dont on voit encor les restes sur une montagne voisine de Marleim.

Châteaux de Landsperg & de Cronenbourg.

Ce que nous venons de dire semble fixer au regne de FREDERIC II, la premiere epoque de la Préfecture d'Haguenau, & donner idée du pouvoir & de l'autorité attachée à cette importante Commission. Mr. Obrecht cite un titre daté de 1123, où Hezel Avoüé d'Alsace a signé comme témoin (*r*); mais quoyque les termes d'Avoüez Provinciaux & de Préfets de la Province, soient selon luy des termes synonimes, il croit cependant qu'Hezelon ou Hezel n'étoit pas

(*o*) Fragm. Histor. (*p*) *Erat his diebus in Hagenoya Alsatia quidam Prafectus.* Chro. Senon. l. 4. c. 6. (*q*) *Sleslat, qua antea parvissima villa erat, Francam fecit, & eam muris latissimis & Burgensibus pluribus ampliavit & ditavit.* Ibid. (*r*) *Hezel Advocatus Alsatia.*

pas Préfet provincial d'Alsace, mais qu'il étoit seulement Avoüé de quelques Monasteres, ou de quelques Eglises renfermées dans cette Province. Le terme d'Avoüé a été longtems en usage pour signifier le protecteur d'une Eglise, d'un Monastere & d'une Ville même, un homme chargé de défendre leurs droits devant les Juges, & un Juge même qui décidoit sur les differends de leurs sujets (*rr*). Wolfelin Préfet d'Haguenau avoit encor des prérogatives plus singulieres, non pas sur la seule ville d'Haguenau, mais sur plusieurs villes de toute la Province d'Alsace: de là vient qu'on a appellé depuis le Préfet ou le Bailly d'Haguenau, Landvogt c'est à dire le Préfet du païs. Les Villes qu'il fortifia, les Châteaux qu'il bâtit, les privileges qu'il accorda sont des preuves de son grand pouvoir.

Mort du Préfet.

Volfelin ne fut gueres bien recompensé de ses services: un Prince avide trouve aisément du crime dans un Ministre qu'il croit trop riche & qu'il veut dépoüiller. FREDERIC fit arrêter Volfelin à Haguenau, & aprés en avoir tiré de grosses sommes d'argent, il luy donna sa Maison pour prison. Peu de tems aprés on le trouva mort dans son lit; on accusa sa femme de l'avoir étouffé de peur qu'il ne decouvrît à l'Empereur l'endroit où il avoit caché ses Trésors.

Ducs & Landgraves d'Alsace.

Outre le Préfet d'Haguenau, l'Alsace continüoit d'avoir ses Ducs; nous avons vû que FREDERIC portoit le titre de Duc d'Alsace dans la chartre de 1181, que nous avons rapportée. L'Empereur RODOLPHE conserva le titre de Duc d'Alsace, au rapport de Guilliman cité par Mr. Obrecht (*s*), & les Annales de Colmar ne nous permettent pas de douter que le fils de cet Empereur ne fût tout à la fois, & Landgrave & Duc d'Alsace (*t*). Témoignages qui prouvent avec une espéce d'évidence que le titre de Landgrave d'Alsace n'avoit pas succédé à celuy de Duc d'Alsace, comme l'a prétendu Chifflet. Mais la qualité de Duc d'Alsace étoit ou un titre purement honorifique, ou c'étoit un titre superieur qui laissoit à des employs subordonnez l'administration de la Province, tels qu'étoient les employs des Préfets & la dignité des Comtes. Le mot de *Præfectus* ou d'*Advocatus* s'exprime en Allemand par celuy de Vogt; & lorsqu'un Préfet a intendance sur tout un païs, il se nomme Landvogt; ce qui semble pouvoir revenir à la qualité de Grand-Baillif, lorsque sa jurisdiction s'étend sur tout un païs. Les Comtes avoient la leur particuliere sur toute la Province d'Alsace, on les nommoit *Comites Alsatiæ Provincialis*, & depuis on leur a donné le nom de Landgraves qui en Allemand signifie la même chose. Nous avons observé que Rodolphe Grand-pere de l'Empereur RODOLPHE a pris le premier en 1210, le titre de Landgrave d'Alsace, & que les Comtes d'Egisheim prenoient la qualité de Comtes d'Alsace. Les plus habiles Ecrivains ont tâché de demêler la suite des Landgrave d'Alsace, & par quelle voye ce titre a passé de la Maison d'Egisheim, à celles d'Habsbourg, de Werd, d'Oetingue & aux Evêques de STRASBOURG. Le sçavant Mr. Obrecht qui a travaillé sur ce sujet, ne pense pas que ce point soit encor assez éclairci, & il ne craint pas de dire, que si on examine de prés ce qu'en ont écrit les Généalogistes, ce qu'ils ont avancé n'est pas tout à fait conforme à la verité (*u*). Les pieces qui sont conservées dans les Archives de l'Evêché & du grand Chapître de STRASBOURG, & qui m'ont été communiquées, ne contribueront pas peu, comme je l'espere, à développer ce point important. Je vas essayer de le faire sans oublier cependant que c'est une Histoire & non une dissertation que j'entreprens de donner au Public.

Suite des Landgraves d'Alsace.

Nous avons déja démontré que Gertrude fille du Comte Albert de Dagsbourg & epouse du Comte de Linange, mourut en 1225, sans laisser aucun héritier. Par sa mort la Maison de Dagsbourg & celle d'Egisheim furent absolument éteintes. Ces deux Maisons étoient deux branches d'une même famille, dont il ne resta aucun descendant aprés la mort de Gertrude. Pourquoy faut-il, dit le Moine Richer auteur contemporain & qui écrivoit à Senone aux confins de l'Alsace, qu'une Maison si noble & si puissante (c'est de celle de Dagsbourg dont il parle) soit demeurée sans heritiers. Saint LEON Pape en tiroit son origine; elle avoit fondé tant de Monasteres; Hesse, Altorff & Uffenheim étoient l'ouvrage de la piété & de la libéralité de ces Comtes; il est douloureux de voir que leur famille ne se soit pas perpetuée toûjours, & qu'une race si noble & si sainte ait fini par

(*rr*) DU CANGE Gloss. MAGERUS de Advocatia c. 2. n. 71. &c. (*s*) Prodr. p. 253. (*t*) *Filius Rodolphi regis Landgravius Alsatiæ ann. 1288. Dux Alsatiæ Rodolphus filius regis Rudolphi obiit ann. 1290.* (*u*) *Mihi hæc omnia nondum satis videntur ad liquidum deducta, & si rectè inspiciantur pleraque forte à vero aliena sunt.* Prod. p. 277.

Digitized by Google

par la mort de Gertrude (*u*). Nous avons vû plus d'une fois que les Comtes d'Egisheim étoient de la famille de saint Leon, & qu'ils avoient fondé les Monastere de Hesse, d'Altorff & d'Ussenheim. D'autre part le Moine Richer assûre que les Comtes de Dagsbourg étoient de même de la famille de saint Leon, & fondateurs des mêmes Monasteres. Il est donc évident que cet Auteur reconnoit que la Maison d'Egisheim & celle de Dagsbourg n'étoient qu'une même Maison, qui fut éteinte par la mort de Gertrude. Nous verrons bientôt dans les titres les plus authentiques que le dernier Comte de Dagsbourg Albert Pere de Gertrude, possédoit tout à la fois & la Comté de Dagsbourg & celle d'Egisheim, d'où il sera aisé de conclure qu'aprés la mort de Gertrude Comtesse de Dagsbourg, il n'y a plus eu aucun Landgrave ou Comte d'Alsace de la famille des Comtes d'Egisheim.

Partage des terres de la Maison de Dagsbourg.

En effet à peine Gertrude Comtesse de Dagsbourg & d'Egisheim eut-elle les yeux fermez, que divers Seigneurs prétendirent à sa succession. L'Evêque de Metz Jean d'Aspremont retira d'abord les fiefs, qui venoient de vaquer par la mort de la seule heritiere de la Maison de Dagsbourg, qui les avoit tenus de l'Evêché de Metz: tels qu'étoient les Châteaux d'Hernestein & de Turquestein, la Comté de la ville de Metz, & autres fiefs dont parle la Chronique de Senone (*x*). L'Evêque de Liege retira de même le Château de Musac & ses dépendances (*y*). Il coûta quelques combats à ces Evêques pour s'en mettre en possession; ces petites guerres sont étrangeres à mon Histoire. Le Comte de Linanges frere de celuy qui avoit epousé Gertrude & qui étoit mort presqu'en même tems que cette Comtesse son Epouse, revendiquoit les biens qu'il prétendoit que Gertrude avoit laissez à son mary (*z*), comme parle Alberic. Il est étonnant que Rodolphe d'Habsbourg ne se présenta pas pour avoir part à cet opulent héritage. Ne sçavoit-il donc pas que la Maison d'Habsbourg avoit eu avant plusieurs siecles une même source? Le Duc de Brabant ne s'oublia pas de même, & il soutint qu'il étoit l'heritier légitime de Gertrude; peut-être parceque ses Ancêtres s'étoient dit de la Maison d'Elsace, tels qu'étoient Thierry d'Elsace, Matthieu d'Elsace & quelques autres dont il est parlé dans les Histoires de Flandres. Les Marquis de Bade parurent sur les rangs, & se mirent au nombre des prétendans à la succession de la Comtesse de Dagsbourg: mais se défiant de leurs forces, pour obliger tant de puissances à leur faire justice, ou voulant signaler leur piété, ils firent une entiere cession de tous leurs droits à Berthold Evêque de Strasbourg. Mr. Grofs Syndic du Grand Chapitre de Strasbourg, m'a communiqué un Acte daté du 4 des Nones de Novembre 1226, dans lequel les deux freres Herman & Henry Marquis de Bade s'expliquent en ces termes.

Cession faite à l'Evêque de Strasbourg.

„ Que tous sçachent que pour l'honneur de Dieu & de la sainte Vierge & pour faire connoitre l'attachement que nous avons pour l'Eglise de Strasbourg & notre Seigneur l'Evêque Berthold, nous avons généralement donné à la susdite Eglise tous biens qui nous sont échûs de la succession de feuë notre Niepce Gertrude Comtesse de Tagisbourg & qui sont situëz dans les Evêchez de Metz, de Strasbourg & de Bâle, & en quelques autres lieux qu'ils se trouvent; & que nous nous engageons même à garantir la présente donation devant quelque juge que ce soit, seculier ou Ecclesiastique .... Nous avons en outre pour plus grande sûreté jugé à propos de spécifier icy les principales terres que nous cédons à la dite Eglise, en vertu de la présente donation; à sçavoir le Château de Tagisbourg, le Château de Girbaden, celuy de Bernstein & celuy d'Egensheim, avec tous leurs droits & appartenances, Bourgs, Villages, terres, bois, prez &c. Laquelle donation nous avons confirmée par notre serment & munie de nos sceaux, en présence de témoins requis à cet effet „ ; entre lesquels étoient Louis de Lichtemberg, le Schultheis (c'est adire le Prevôt) & plusieurs Gentilshommes & Citoyens de la Ville de Strasbourg.

Le droit du Marquis de Bade ne parut pas si clair au Duc de Brabant qu'il ne se crût bien fondé à le contester. Cette affaire fut portée par les Marquis & par le Duc devant l'Empereur & les Princes assemblez à Worms, comme nous l'apprenons d'un autre titre tiré des mêmes Archives. L'Empereur conjointement avec les Princes renvoya les parties & toutes celles qui formeroient quel-

(*u*) *Quare tam nobilis & tam sancta progenies per supradictam mulierem harede caruit.* Chron. Senon. l. 4. c. 21. (*x*) Chron. Sen. ibid. (*y*) Alber. Chron. (*z*) *Vel ex dote vel ex remanentia uxoris.*

quelques prétentions ſur la ſucceſſion de la Comteſſe de Dagsbourg, par devant les Comtes, dans la Comté deſquels ces biens ſeroient ſituëz (*a*). Sigebert Comte de Werd, & Henry ſon fils étoient alors tous deux Comtes d'Alſace (*b*). Herman & Henry Marquis de Bade s'addreſſérent à ces deux Comtes pour leur demander la ſucceſſion de Gertrude Comteſſe de Dagsbourg leur Niepce, ou, comme s'expliquerent les deux Marquis, la fille de notre ſœur. Les Comtes d'Alſace porterent enſuite un jugement conçû en ces termes. „ Nous qui avons reconnu que ſuivant „ le droit & la coutume ancienne & „ généralement reçuë dans l'étenduë de „ notre juriſdiction, les Marquis ſusdits „ ſont les vrays, les ſeuls & les propres „ héritiers de la ſucceſſion de la Com„ teſſe de Dagsbourg, nous leur avons „ ajugé par ſentence définitive & ſans „ aucune contradiction toute cette ſuc„ ceſſion dans ſon entier: & nous dé„ clarons que les Nobles ſusdits ont fait „ donation de tous ces biens, droits & „ dépendances à notre vénérable Sei„ gneur Berthold Evêque de Strasbourg & à ſon Egliſe. Fait l'an de „ notre Seigneur 1226, au mois de De„ cembre prés du village de Holsheim, „ en préſence de Reinard Prevôt, d'Ul„ ric Ecolatre, d'Arnold Camerier Cha„ noines de Strasbourg & des deux „ freres Henry & Louis de Liechtemberg, de Burckard de Geroldseck, d'Ot„ ton d'Ochenſtein &c.

Ces deux pieces donnent de grands éclairciſſemens à l'Hiſtoire d'Alſace, & doivent détromper ceux qui s'en ſont fiez à des Ecrivains d'ailleurs habiles, mais qui ont trop hazardé leurs opinions. Gerard de Roo qui a ſuivi divers Hiſtoriens & qui a ſervi de guide à d'autres, s'explique en ces termes dans ſes Annales de la Maiſon d'Autriche (*bb*). „ Vers ce tems là (c'eſt de l'an 1218 „ qu'il parle) la famille des Comtes d'E„ gensheim étant éteinte, trois compé„ titeurs prétendirent à la Comté Pro„ vinciale d'Alſace, ſçavoir Albert Com„ te d'Habsbourg, Albert d'Hohenberg „ ſur le Necre, & Loüis d'Oetingue, „ qui avoit épouſé la ſœur de Henry „ Comte d'Egensheim. Albert d'Habs„ bourg engagea aiſément le Comte d'Ho„ henberg de luy céder ſes prétentions, à „ cauſe du mariage qui fut déslors accor„ dé entre Rodolphe fils d'Albert & An„ ne fille du Comte d'Hohenberg. Par „ là la plus grande partie de l'Alſace echût au Comte d'Habsbourg, & le reſte au „ Comte d'Oetingue, qui vendit ſa por„ tion à l'Evêque de Strasbourg dont „ les ſucceſſeurs ont pris le titre de Land„ graves d'Alſace „. Chifflet voulant donner plus de jour à ce ſiſtéme, a dreſſé une table généalogique où il eſt marqué que Henry I Comte d'Egensheim eut pour fils Henry II mort ſans enfans en 1238.

Il paroit par ce que nous avons déjà dit que tous ces faits ne ſont que des inventions d'un Auteur, qui n'a pas travaillé ſur de bons titres.

Nous avons vû que Rodolphe Comte d'Habsbourg, Pere d'Albert & Grand pere de Rodolphe Empereur, a pris le titre de Landgrave d'Alſace dés l'an 1210.

Que la famille des Comtes d'Egisheim fut éteinte avec celle de Dagsbourg en 1225, par la mort de Gertrude ſeule & unique heritiere des Comtez d'Egisheim & de Dagsbourg.

Que la Maiſon d'Habsbourg, celle d'Hohenberg & celle d'Oetingue ne ſe préſenterent jamais pour avoir part à ſa ſucceſſion.

Qu'il fut jugé que les Marquis de Bade Herman & Henry étoient les ſeuls heritiers de tous ces biens, dans leſquels étoient compriſes les terres de Dagsbourg & d'Egisheim.

Que Sigebert Comte de Werd & Henry ſon fils étoient alors Comtes d'Alſace, Juges Provinciaux & Landgraves d'Alſace.

Nous verrons bientôt que Henry Comte de Werd prit expreſſément en 1232 le titre de Landgrave d'Alſace.

Que les Comtes de Verd n'étoient pas de la famille des Comtes d'Egisheim, puiſqu'ils jugerent que les biens de cette famille appartenoient à la Maiſon de Bade.

Que ces Marquis cédérent tous leurs droits à Berthold Evêque de Strasbourg & à ſon Egliſe.

Que le Landgrave d'Alſace Henry Comte de Verd mort ſans enfans en 1238, avoit fait donation de ſes terres au même Berthold Evêque de Strasbourg & à ſon Egliſe; de ſorte que les Evêques de Strasbourg en vertu de la donation des Marquis de Bade, furent les heritiers des Maiſons d'Egisheim & de Dagsbourg, & par celle de Henry ils entrerent dans les biens du Landgrave d'Alſace.

La famille des Comtes de Verd ne fut

(*a*) *Coram illo iudice, in cujus comitia eſſet hæreditas ipſa ſita.* (*b*) *Sigebertus Dei Gratia Comes de Werde & Henricus filius ejus Comites Alſacienſes.* (*bb*) p. 7.

fut pas éteinte dans Henry. Il est dit dans la Chronique de Colmar (*c*) que le Roy ADOLPHE ordonna au Comte de Liechtemberg & au Comte de Verd de le suivre. ADOLPHE commença à regner en 1292. Nous éclaircirons ce point dans la suite.

Enfin on peut remarquer que comme le Comte d'Habsbourg Rodolphe Landgrave d'Alsace dès l'an 1210, en prenoit encor la qualité en 1227, dans un titre rapporté par Guilliman (*d*), & que les Comtes de Verd étoient Comtes d'Alsace en 1226; la Province avoit déslors deux Comtes & étoit partagée en deux Landgraviats, sçavoir celuy de la Haute-Alsace possedé par les Comtes d'Habsbourg, & celuy de la Basse où les Comtes de Verd exerceoient leur jurisdiction. Reprenons le fil de notre Histoire.

La donation faite à l'Eglise de STRASBOURG de tous les biens de la Maison de Dagsbourg & d'Egisheim alluma de grandes guerres, qui fatiguerent l'Alsace pendant plusieurs années. Pour en mieux développer les événemens & les causes, il est nécessaire de donner une idée de l'état où étoit l'Empire dans ces tems là,

L'Empereur FREDERIC II fit en 1220 un voyage en Italie, & prit à Rome la Couronne Imperiale des mains d'HONORIUS III. Les Villes & les Etats d'Italie vinrent ensuite luy rendre leurs hommages & se soumettre à son Empire. Tout étant en paix au delà des Alpes, il les repassa l'année suivante & vint à Ausbourg, où il écouta favorablement les plaintes de la Ville de STRASBOURG, que Philippe de Rycembert procureur ou Lieutenant du Comte Henry de Verd qui étoit Comte d'Alsace, inquiétoit sur le fait de ses privileges. L'Empereur par un rescrit daté d'Ausbourg du 13 Juillet, Indiction 9, qui suivant Mr. Obrecht (*e*) répond à l'an 1221, luy fit défense & à tous les autres Juges établis dans l'Empire, de citer à leurs Tribunaux les Habitans de la ville de STRASBOURG. Cet ordre appuyoit les droits de l'Evêque aussi bien que ceux de la Ville, nul juge ne pouvant être établi dans STRASBOURG que du consentement & par une concession de l'Evêque, comme parle FREDERIC luy même dans ses lettres de 1214 dont nous avons rapporté les termes.

Privileges de STRASBOURG maintenus.

STRASBOURG avoit alors dans le Couvent des Dominicains un célébre prédicateur nommé frere Jean, chargé de prêcher la Croisade (*f*); son talent charmoit les Peuples; mais se laissant emporter par l'ardeur de son zele, il ne mesuroit pas assez ses expressions; de sorte qu'en exposant les graces insignes, que méritoient ceux qui s'engageoient pour la délivrance de la Terre-Sainte, le Peuple s'imagina qu'en prenant la Croix, il pouvoit sans risque commettre les plus grands crimes, & que la Croix qu'il portoit étoit un gage infaillible que le pardon luy seroit accordé. Ainsi raisonnoient des esprits peu instruits de la vraye doctrine de l'Eglise: elle enseigne que de grandes graces doivent être les recompenses des bonnes œuvres; mais elle ne prétendit jamais que les Indulgences qu'elle accorde puissent ou authoriser les crimes, ou affoiblir l'obligation qu'ont les pécheurs de faire des fruits dignes de penitence.

Abus de l'Indulgence de la Croisade.

Pendant que de toutes parts on se préparoit pour une nouvelle expédition dans la Terre-Sainte, FREDERIC fit choisir Roy de Romains Henry son fils, qui avoit à-peu-prés dix ans; il le fit même couronner à Aix-la-Chapelle le 8 des ides de May, en 1222 (*g*); & dés l'année suivante le jeune Roy HENRY fut marié à Agnés fille de Leopold Duc d'Autriche. FREDERIC luy même, qui depuis peu avoit perdu l'Imperatrice son epouse Mere du Roy HENRY, se maria en secondes nopces avec Yolande fille de Jean de Brienne Roy de Jerusalem, de la quelle il eut un fils nomme Conrad, dont il sera beaucoup parlé dans la suite. Ce mariage ayant obligé FREDERIC de repasser en Italie, il laissa en Allemagne son fils HENRY pour y regner sous la tutelle de Loüis Duc de Baviere, chargé de l'administration des affaires de HENRY & de celles de l'Empire (*h*).

HENRY Roy des Romains.

Les choses étoient en cet état lorsque Berthold Evêque de STRASBOURG voulut se mettre en possession des biens de la Maison de Dagsbourg, qui luy étoient acquis en vertu de la donation des Marquis de Bade, dont nous avons parlé. Berthold trouva d'abord de grandes oppositions de la part du Comte de Linanges, qui s'étoit emparé de Dagsbourg (*i*). La situation de ce Châteur en rendoit le siége presqu'impossible; car outre qu'il est enfoncé dans les Vôges, il est posé sur la pointe d'un rocher escarpé de toutes parts & presqu'inaccessible. Ces difficultez firent resoudre

Guerre contre le Comte de Linange.

(*c*) Chron. Colm. pars altera pag. 54. (*d*) Habsp. l. 6. c. 2. pag. 256. (*e*) Prodr, pag. 296. (*f*) USPERG. pag. 335. (*g*) GODEFR. Monach. Fragm. Hist. (*h*) USPERG. pag. 337. (*i*) Ann. Colmar.

résoudre l'Evêque Berthold à tourner ses armes du côté de Bernstein, Château situé sur une montagne prés de Dambach, à deux lieuës au dessus de Benfeldt. Ce siege coûta à l'Evêque un mois entier, aprés le quel il se rendit maître de cette importante place en 1227. On ne peut pas de même déterminer le tems au quel il prit Girbaden autre Château de la succession de Dagsbonrg, situé dans la vallée de la Brusch, à deux lieuës de Rosheim sur une tres haute montagne. On ne voit plus que les rüines de ce fort & magnifique Château; mais les revenus appartiennent à Mr. le Prince de Rohan, qui le tient en fief de l'Evêque & de l'Evêché de STRASBOURG.

Berthold n'eut pas le loisir de conquérir tout ce qui restoit entre le mains du Comte de Linange; il étoit trop pressé de se défendre contre de plus redoutables ennemis. Les Comtes de Ferrette les plus puissans Seigneur du Suntgau, païs renfermé dans la partie meridionale de l'Alsace, eurent peine à souffrir que l'Evêque Bertold quoy que leur cousin, voulût se rendre maître d'Egisheim sur le quel ils avoient des prétentions, ou qui du moins étant proche de leur Comté, étoit fort à leur bienséance (k). Il n'en fallut pas davantage pour leur faire prendre la résolution d'entrer à main armée dans les terres de l'Evêché de STRASBOURG & d'y faire de grands dégâts. Ils n'épargnerent pas même celles d'Adelbert ou Albert Comte d'Habsbourg, quoy qu'ils fûssent cousins issus de germains, Richenze sœur du Comte Adelbert Grandpere du Comte Adelbert dont nous parlons, ayant épousé Jean Comte de Ferrette. Les Loix du sang ne sont guéres respectées, dés qu'on se laisse dominer par l'ambition & par l'interêt. Les Comtes de Ferrette ne craignirent pas d'employer contre leurs cousins & le fer & le feu, & pendant prés de trois ans ils firent de terribles ravages dans les terres de leurs voisins. L'Evêque Berthold & le Comte Adelbert ayant épuisé tous les moyens de parvenir à une bonne paix, leverent enfin des troupes & se mirent en état d'aller attaquer leur ennemy commun. Les Comtes de Ferrette informez de ces préparatifs, appellerent à leur secours Egon Comte de Fribourg, dont la puissance étoit redoutable, depuis qu'aux Comtez d'Urat & de Furstemberg dont il joüissoit, il avoit joint tout ce que Berchtold V. Duc de Zeringue son

A. 1228. Guerre contre le Comte de Ferrette.

Beau-pere possédoit dans le Brisgau & la Forêt-Noire. Egon devenu par là Comte de Fribourg en Brisgau, ne se contenta pas de rassembler toutes ses troupes pour venir au secours des Comtes de Ferrette, il fit même en sorte que les villes qui appartenoient au Roy HENRY vinrent se joindre à luy, dans le dessein d'accabler par le grand nombre, l'Evêque de STRASBOURG & son Allié.

L'Evêque cependant & le Comte Adelbert ne se laisserent pas intimider par la multitude; ils osérent même s'avancer jusqu'à la hauteur de Brisach, où ils trouverent leur ennemy campé dans une grande plaine, entre Bladosheim ou Blotzheim, & Hirtzfeld; ils l'attaquerent, le battirent, firent un grand nombre de prisonniers, & se rendirent maîtres du Camp & de tous les bagages. Une défaite si entiere consterna les Comtes de Ferrette & leurs alliez. HENRY Roy des Romains en fut vivement picqué (l), & ayant résolu de venger la perte qu'avoient soufferte les villes de sa domination, il forma le dessein de venir assiéger STRASBOURG. Cette ville étoit tombée dans la disgrace du Roy des Romains, parcequ'elle s'étoit attachée au parti de son Evêque, dit un Auteur contemporain (m). HENRY fit d'abord marcher son armée qui ravagea les terres de l'Evêché, & mit le feu dans plusieurs villages; elle bloqua ensuite STRASBOURG, & luy ferma le Rhin, de maniere que rien ne pouvoit entrer dans la Ville ni en sortir. Mais la nouvelle du retour de l'Empereur FREDERIC II fit changer la face des affaires, & tira STRASBOURG de la triste situation où elle étoit réduite.

Victoire de l'Evêque de STRASBOURG.

A. 1229. STRASBOURG bloqué.

FREDERIC s'étoit embarqué au mois d'Août 1228, pour aller prendre possession du Royaume de Jerusalem, qu'il vouloit assûrer à son fils Conrad. Dés qu'il fut arrivé au port d'Acre, les Sarrazins le solliciterent de conclure avec eux une tréve de dix ans. Le traité fut conclu, par lequel FREDERIC conservoit aux Chrétiens la Ville & le Royaume de Jerusalem; il mit de fortes garnisons dans les places, & se fit couronner Roy de Jerusalem.

L'Empereur FREDERIC Roy de Jerusalem.

Pendant l'absence de cet Empereur que le Pape GREGOIRE IX avoit excommunié, quelques Princes de l'Empire, à la tête desquels étoit le Duc de Baviere, engagerent le jeune Roy HENRY à conspirer contre l'Empereur son Pere, & prirent des mesures pour soulever tout l'Empire. Mais désqu'on eut

(k) Fragm. Hist. (l) Chron. Novientense. (m) CONRAD. de Fabaria c. 17.

Digitized by Google

Paix de l'Evêque de Strasbourg avec le Roy des Romains.

eut avis que Frederic étoit de retour de son voyage de la Terre-Sainte, tous leurs projets furent déconcertez. La ville de Strasbourg avoit reçu le Cardinal que le Pape avoit envoyé en Allemagne, dans l'espérance que par son entremise elle pourroit rentrer dans les bonnes graces du Roy Henry (*n*); bien loin de là, ce Prince en parut offensé, parceque ce Cardinal luy étoit suspect, ou qu'il vouloit faire connoitre qu'il n'étoit pas d'intelligence avec luy; mais dés que le Legat fut sorti de la ville, Henry s'appaisa, malgré les intrigues du Prevôt ou Préfet de Haguenau, *Scultetus*, qui travailloit sans cesse à rendre de mauvais services à Strasbourg auprés du jeune Roy. Henry vint luy même dans cette ville & par le moyen de Conrad Abbé de saint Gal, qui avoit à la Cour un grand crédit, il rendit ses bonnes graces aux Magistrats, qui par reconnoissance donnerent à l'Abbé deux cens marcs d'argent. La paix fut en même tems concluë avec l'Evêque Berthold; de maniere que Henry ayant connu par luy même le mérite de l'Evêque, il le jugea digne de sa confiance & se servit de ses conseils; il l'engagea même à le suivre en Baviere où il vouloit porter la guerre. Guilliman cite des lettres que Berthold écrivit du Camp de Ratisbonne, à ceux que le Pape avoit chargez de visiter l'Abbaye de Gengenbach (*o*).

Terres de Mourbach desolées.

Tandis que l'Evêque de Strasbourg étoit éloigné de l'Alsace, Thierry de Montbeliard entra à main armée dans les terres de l'Abbé de Mourbach avec lequel il étoit en querelle, & brûla même quelques villages, pour se venger de l'affront qu'il avoit reçû l'année précédente de la part de l'Abbé, qui dans un combat l'avoit fait prisonnier, & ne luy avoit rendu qu'aprés quelque tems la liberté (*p*). Le Comte oubliant le serment qu'il avoit fait de ne plus inquiéter l'Abbaye, recommença à piller & à brûler les lieux de la dépendance de l'Abbé; ces ravages irriterent les paysans, qui s'étant attroupez vinrent fondre sur le Comte, luy enleverent le butin qu'il avoit fait, & l'ayant pris le conduisirent dans les prisons de l'Evêque de Strasbourg. Berthold à son retour de Baviere rendit la liberté au Comte, mais aprés qu'il eut reçu des otages pour s'assûrer que Thierry s'en tiendroit au traité qu'il avoit fait avec l'Abbé de Mourbach.

Donation faite à l'Eglise de Strasbourg.

Berthold trouva de plus grands avantages pour son Evêché, dans la donation que fit à son Eglise, Henry Comte de Werd & Landgrave d'Alsace, de la partie qui luy appartenoit dans le Château de Werd-superieur (*q*), & des villages d'Utenheim, Bolsenheim, Elly, & Gutensheim avec toutes leurs dépendances. Tous ces lieux à la réserve de Gutensheim, qui peut-être de nos jours s'appelle Gottsheim, sont aux environs de Benfeldt; Werd en est tout proche: le titre les nomme Werd-superieur, ou comme parlent les Allemands Oberverd, pour le distinguer de deux autres lieux du même nom qui sont situëz plus loin dans la Basse-Alsace. Le Landgrave Henry fait cette donation à l'Evêque de Strasbourg, & à ses successeurs, à condition qu'il continuëra de joüir de ces lieux & qu'il les retiendra en fief de l'Evêché, de maniere qu'aprés sa mort ils passeront à ses hoirs mâles, & à leur défaut aux femelles. Cet Acte est daté du 2 des Ides de May 1232, & il m'a été communiqué avec plusieurs autres par Mr. Elvert Vice-Chancelier de l'Evêché de Strasbourg, homme toûjours tres disposé à faire plaisir. Cette Piece peut donner de grands éclaircissemens à l'Histoire d'Alsace.

Chanoines de Strasbourg.

On voit dans les souscriptions de ce titre que l'Eglise de Strasbourg avoit alors des Chanoines de la premiere Noblesse, tels qu'étoient B. de Ochsenstein Doyen, F. de Entringuen Chantre, E. de Wolffach Archidiacre, Henry d'Erenberc portier, L. de Liechtemberg, B. de Geroldseck, A. de Rapolstein, O. de Ochsenstein, B. de Landeburc, E. de Bercheim, qui y sont nommez comme témoins.

Ce titre est le plus ancien que je connoisse où les Comtes de Werd ayent pris la qualité de Landgraves d'Alsace; le Comte Sigebert, & Henry son fils se contenterent de prendre le titre de Comtes d'Alsace, dans le titre de 1226, que nous avons raporté. Mais Henry prit le titre de Landgrave, à l'imitation des Comtes d'Habsbourg qui s'en croyoient honorez (*qq*).

Henry ne conserva pas longtems ce titre; il mourut en 1238, sans laisser d'héritiers; de sorte que tous les biens qu'il tenoit de l'Empire ou de l'Evêché de Strasbourg retournerent aux Seigneurs directs: attendu que le frere & l'Epouse de Henry n'avoient aucun droit sur ces fiefs; de

sorte

(*n*) Idem ibid. (*o*) Guill. de Episcopis pag. 277. (*p*) Trithem. Chron. Hirsaug. Ann. 1233. (*q*) *Partem nostram in Castro superioris Werda.* (*qq*) Fragm. Histor.

ſorte qu'il ne reſta à l'Epouſe que quelques terres qui luy appartenoient (*r*). Cependant peu de tems aprés elle accoucha d'un fils.

Le frere n'avoit aucun droit ſur ces fiefs, parceque dans l'Acte de la donation faite à l'Evéque de STRASBOURG il n'eſt parlé que des fils & des filles, & non des freres; de ſorte que conformément à cet Acte il eſt naturel de croire que le fils poſthume de Henry fut inveſti par l'Evéque, des fiefs qui venoient de vacquer par la mort de Henry Landgrave d'Alſace, & que c'eſt par ſon fils que s'eſt continüée la famille des Landgraves, dont nous avons crû devoir icy marquer la ſuite.

Landgraves d'Alſace.

Sigebert Landgrave de la Baſſe-Alſace donna en 1255, l'expectative de la terre de Benheim au Baron de Fleckenſtein. Le même Sigebert étoit encor Landgrave d'Alſace en 1269 (*s*).

Jean, Sigebert, Henry & Ulric étoient Landgraves d'Alſace en 1280 & 1282. Leur Mere Berthe de Rappolſtein étoit Landgrave d'Alſace en 1301 & 1308 (*t*).

Jean Landgrave d'Alſace, & Sigismond, ou comme écrit Rhenanus, Simon ſon fils furent enterrez chez les Franciſcains de Sceleſtat en 1312 & 1318.

Ulric Landgrave d'Alſace & Philippe Landgrave & Chanoine de la Cathedrale de STRASBOURG, ont leur Epitaphe dans l'Egliſe de ſaint Guillaume de STRASBOURG: Philippe mourut en 1343.

Jean Landgrave d'Alſace mourut en 1370, & c'eſt dans luy, dit Albert de STRASBOURG, que finit la race des Landgraves d'Alſace (*u*).

Le Landgraviat d'Alſace paſſe aux Comtes d'Oetingue.

Il y avoit déja trente ans que Jean Landgrave d'Alſace avoit fait un traité avec Loüis & Frederic Comtes d'Oetingue ſes beau-freres, par lequel il avoit donné à Loüis Comte d'Oetingue tous les Vaſſaux qui ſont dans la Seigneurie du Landgraviat en Alſace, ou qui appartiennent au Landgraviat, leſquels recevront les fiefs de Loüis Comte d'Oetingue de quelque part que les fiefs relévent, ſoit du Landgraviat en Alſace, ſoit de quelque autre lieu que ce ſoit. Par le même traité les Comtes d'Oetingue s'engagent à donner au Landgrave Jean des lettres de l'Empereur & de Berthold Evéque de STRASBOURG, afin qu'ils donnent la confirmation des diſpoſitions faites par ce traité. Cette piece que je tiens de Mr. Klinglin Préteur Royal de STRASBOURG à qui je ſuis redevable de bien d'autres lumieres, eſt daté de la veille des Rameaux 1340; & elle démontre la voye par laquelle le titre de Landgrave d'Alſace eſt paſſé aux Comtes d'Oetingue. Elle nous apprend de plus que les Comtes d'Oetingue n'étoient pas de la famille des Landgraves d'Alſace; ils n'en étoient que les beau-freres, & les fiefs poſſédez par les Landgraves dépendoient déslors de l'Empereur & des Evéques de STRASBOURG.

Je dois encor obſerver que les Landgraves n'étoient pas toûjours les Juges de la Province. RODOLPHE Roy des Romains nomma en 1277, Frederic Comte de Linange Juge Provincial *x*), & ne luy donna jamais le titre de Landgrave. C'étoit un titre honorifique attaché à une famille, dont autrefois les Ancêtres avoient exercé les fonctions & joüi des prérogatives des Landgraves. Enfin on peut obſerver dans l'Acte de 1340, qu'il y avoit des fiefs appartenans au Landgraviat, & d'autres qui y étoient compris; comme il y a des biens appartenans au Comte de Flandres, & d'autres qui ſont renfermez dans la Comté. Les uns étoient du domaine des Landgraves, & les autres étoient dans la Province ſur laquelle les Landgraves exerceoient leur juridiction, comme Lieutenants ou Vicaires des Empereurs. Jay crû devoir réünir icy tous ces faits qui pourront peut-être ſervir à de plus habiles gens que moy, à deméler un point qui a juſqu'icy embaraſſé ceux qui ont traité des affaires d'Alſace. Je reviens à l'année 1232.

STRASBOURG & ſon Evêque entrent dans la conſpiration du Roy des Romains.

Ce fut à peu prés dans cette année que HENRY Roy des Romains reprit ſon ancien projet de detrôner ſon pere l'Empereur FREDERIC II. HENRY n'eut pas de peine à ſe faire un grand parti dans la Lombardie; mais il travailla ſur tout à mettre dans ſes interéts les Seigneurs & les Villes d'Allemagne. L'Evéque & la Ville de STRASBOURG qui ne voyoient peut-être pas où tendoient les faveurs que HENRY leur faiſoit, luy promirent un inviolable attachement; & HENRY les prit ſous ſa protection ſpeciale, faiſant expreſſe inhibition à

(*r*) *Henricus Comes provincialis Alſatiæ decedens ſine hærede, feoda plurima quæ tenebat ab Imperio & Epiſcopatu & aliis, ad dominium ſuæ proprietatis ſunt revocata, quia frater ejus in ipſis feodis nihil juris habebat. &c.* (*s*) Factum du Comte d'Oetingue. (*t*) Prodr. Alſat. c. 12. pag. 279. (*u*) *Eodem anno 9. Cal. Auguſti obiit Domicellus Joannes Landgravius Alſatiæ, in quo ceſſavit progenies Landgraviorum Alſatiæ.* (*x*) WENCKER, Apparat. Archiv. pag. 186.

tous ses sujets de les troubler dans leurs commerce ou dans leurs voyages (*y*), ajoutant qu'il regarderoit comme une injure faite à luy même, le tort qu'on feroit à la Ville ou à l'Evêque. Cet Acte est daté du 8 des Ides de Mars 1233.

Château de Than cedé à l'Eglise de Strasbourg.

Il donna l'année suivante à l'Evêque de Strasbourg une plus solide marque de l'envie qu'il avoit de se l'attacher toûjours plus. Car malgré la protection qu'il avoit donnée aux Comtes de Ferrette, pour le quels il avoit mis quelque tems auparavant des troupes en campagne; Henry céda non seulement à l'Evêque & à l'Eglise de Strasbourg tous ses droits sur le Château de Than; il s'engagea même à luy donner secours contre les Comtes de Ferrette, en cas qu'ils voulûssent l'inquiéter. Il fit à ce sujet expédier des Lettres datées de Nuremberg du 4 des Calendes de juillet 1234 (*z*). Cette grace fut une nouvelle affliction pour la Maison de Ferrette, qui étoit accablée de douleur par le parricide du Comte Frederic, qui fut etranglé la même année par son propre fils nommé Grimel (*a*).

Enfin la Conspiration contre l'Empereur Frederic fut si générale surtout le long du Rhin, que depuis Bâle jusqu'à Cologne tout s'étoit déclaré pour le Roy Henry, à la réserve de Vorms & du Marquis de Bade. La fidélité du Marquis luy coûta cher: Henry fit de violentes irruptions dans ses Etats,& n'oublia rien pour le faire repentir de sa fermeté (*b*). Le Marquis cependant bien-loin d'être ébranlé, prit le parti d'aller luy même informer Frederic de tout ce que son fils tramoit contre luy. L'Empereur en fut vivement irrité & se hâta de prendre des mesures pour passer en Allemagne: il fit confidence au Pape Gregoire IX, de ce qui se passoit;& il en obtint des lettres pour tous les Princes de l'Empire, à qui le Pape faisoit comprendre qu'il étoit indigne d'eux de soutenir un fils rebelle contre son propre pere. Aprés que Frederic eut pris ces précautions, & qu'il eut fait partir le Marquis de Bade pour annoncer son retour en Allemagne, il se mit en chemin & prit sa route par la Hongrie, pour éviter les mauvais desseins des Lombards. Dés que le Roy Henry en eut avis, il ne douta pas que le Marquis de Bade n'eût decouvert la conspiration, & pour s'en venger il entra dans les terres du Marquis à dessein d'y mettre tout à feu & à sang. Mais le Marquis avoit pris ses mesures, & par le secours des Villes qui étoient demeurées fidéles à l'Empereur, il avoit formé un corps d'armée qu'il opposa au Roy des Romains; il le battit même & le contraignit de prendre honteusement la fuite. Cette disgrace fut bientôt suivie de l'avis qu'il reçut que son Pere approchoit. Il arriva en effet à Vorms vers la fête de saint Jean-Baptiste de 1235, où il A. 1235.
étoit résolu d'attendre le tems qu'il avoit indiqué pour tenir une Diete à Mayence. Henry allarmé de ces nouvelles qui luy annoncoient en même tems, que tous les Princes abandonnoient son parti pour se soumettre à Frederic, ne trouva pas d'autres ressources que d'aller se renfermer dans le Château de Triefels (*c*), place forte situëe, comme nous l'avons observé plus d'une fois, aux extrémitez de Basse-Alsace.

Punition du Roy des Romains.

Frederic parut d'abord disposé à faire grace à son fils. Les sentimens de la nature & les sollicitations des Princes plaidoient en sa faveur; mais Henry refusa toûjours de luy remettre le Château de Triefels, qu'il voulut se reserver comme un dernier azyle. Ce refus indigna toûjours plus l'Empereur; & déjà il pensoit à venir forcer son fils dans sa retraite, lorsqu'Herman Grand Maître de l'ordre Teutonique fit une derniere tentative pour ramener Henry dans son devoir. Ce jeune Prince se rendit enfin aux sollicitations d'Herman, & vint avec luy se jetter aux genoux de son Pere, le jour de la Visitation qui déslors suivant la remarque de Trithème étoit une fête dans l'Eglise. La présence du fils enflamma la colere du Pere, qui déclara à Henry que comme il avoit oublié qu'il étoit son fils en se revoltant contre luy, il vouloit oublier à son tour qu'il étoit son pere, & sur le champ il ordonna qu'on le mit en prison. Envain toute la Cour demanda grace; Frederic repondit qu'étant à la tête de tout l'Empire, son devoir l'obligeoit à maintenir les Loix, & que nulle n'étoit plus sacrée que celle qui prescrit aux enfans le respect & la soumission qu'ils doivent avoir pour leur Pere. Henry fut conduit d'abord dans les prisons de Vorms, de là dans celles d'Heidelberg, & ensuite dans le Château d'Altzey. Enfin il fut transporté en Sicile où il mourut aprés une prison de cinq ans. Ainsi finit ce jeune Prince, qui pour se hâter de monter sur le trône avoit effacé de son esprit, non seule-

(*y*) Wencker, ibid. p. 162. (*z*) Arch. Arg. Maj. Capituli. (*a*) Ann. Colm. Trithem. Chr. Hirsaug. (*b*) Trith. ibid. An. 1235. (*c*) Godef. Monach.

Digitized by Google

seulement les sentimens d'un fils, mais même ceux d'un bon Roy, n'ayant pas craint pour satisfaire sa passion, de piller les Eglises & les Monasteres, d'accabler les Peuples d'impôts & de les livrer à toute la fureur de ses soldats, dont il souffroit impunément les brigandages. Aprés une si éclatante punition FREDERIC plusque jamais maître de l'Empire, assembla les Princes à Mayence; de là il retourna à Vorms où il epousa en troisiémes Nopces Malthilde sœur du Roy d'Angleterre, qu'il ne tarda pas d'envoyer à Haguenau pour y faire son séjour ordinaire, dans l'esperance que cette Princesse trouveroit de l'agrément dans une Province que luy même préféroit à toutes les autres de l'Empire.

LIVRE VINGTIEME.

L'Empereur FREDERIC vient en Alsace. A. 1235.

FREDERIC ne perdant pas de vûë le dessein qu'il avoit formé de passer en Lombardie, pour punir ceux qui étoient entrez dans la conspiration du Roy des Romains, convoqua une seconde diete à Augsbourg. Tout étant réglé à son gré, il entra en Alsace & vint à Colmar où tout le Peuple fut étonné de la multitude des chameaux qui servoient à ses équipages (a): de là il se rendit à Haguenau, pour y passer l'hyver auprés de l'Imperatrice sa nouvelle epouse. Le Comte de Toulouse & celuy de Provence y vinrent grossir sa Cour; c'est là où le Comte de Provence fut fait Chevalier: quoyqu'il eût prés de cinquante ans, il n'avoit pû encor se résoudre à s'engager dans la Milice, prévenu que désque les Comtes de sa famille avoient pris les armes, la mort ne tardoit pas de finir leurs jours (b). Cette frayeur ne persuadoit pas qu'il fût bien propre au metier de la guerre; cependant il fallut la surmonter & se rendre aux instances du Roy de France & du Roy d'Angleterre, qui avoient l'un & l'autre épousé les filles du Comte, & qui jugeoient qu'il étoit indigne que leur Beaupere ne fût pas même Chevalier. Haguenau vit en même tems les Ambassadeurs de la Reyne d'Espagne paroitre devant FREDERIC avec une magnificence extraordinaire, dont l'Empereur fut moins touché que des lettres que la Reyne luy écrivoit en des termes pleins d'amitié.

A. 1236. Dés que l'hyver fut passé, & que le retour de la belle saison eut ouvert les chemins d'Italie, FREDERIC vint à Coblents pour y rassembler des troupes; mais les levées s'y firent avec si peu de succés qu'il fut obligé de revenir avec peu de monde en Alsace, où il trouva des gens de meilleure volonté. Il en forma un corps d'armée, avec lequel il se rendit à Augsbourg, où ayant chargé le Roy de Bohéme, le Duc de Baviere & quelques Evêques d'entrer dans l'Autriche, pour punir le Duc qui avoit commis d'excessives violences contre ses sujets & ses voisins, il passa en Lombardie où il réduisit bientôt à son obéissance tout ce qui vouloit luy résister. De là il retourna en Allemagne & vint à Vienne où il ne demeura pas longtems, se hâtant d'aller à Ratisbone pour y faire choisir Roy des Romains son fils Conrad qu'il avoit eu d'Yolande fille du Roy de Jerusalem. Mais comme cette Election avoit été faite par un trop petit nombre de Princes, il convoqua une Diéte à Spire (c), où les Princes & les Evêques confirmerent le choix que FREDERIC avoit fait de son fils Conrad pour succéder à son Trône, & promirent en même tems à l'Empereur de puissans secours contre les Lombards, qui venoient de se revolter. FREDERIC l'alla attendre à Haguenau où l'Imperatrice continüoit de tenir sa Cour.

STRASBOURG renduë independante de son Evêque.

C'est pendant l'assemblée de Spire que la ville de STRASBOURG reçut un nouveau privilege qui la maintenoit dans le rang des Villes imperiales, & la mettoit dans une espece d'indépendance de son Evêque. Il y avoit longtems que l'Evêque Berthold étoit en guerre contre le Comte de Linange au sujet de la succession de la Maison de Dagsbourg. Envain l'Evêque sollicitoit les Magistrats de STRASBOURG d'entrer dans sa querelle; ils s'en étoient toûjours excusez dans la crainte de troubler le repos de leur République, pour défendre des interêts etrangers; ne regardant pas les avantages de l'Evêque, comme un bien au quel ils dûssent prendre

(a) Annal. Colmar. an. 1237. (b) GODEFR. Mona. TRITHEM. (c) Annal. Hirsaug.

dre beaucoup de part. FREDERIC approuva leurs raisons & se rendit à leurs prieres; & les ayant mis sous sa protection & sous celle de l'Empire, il ordonna que les Bourgeois ne pourroient être inquietez dans leurs biens ou dans leurs personnes, à cause du refus qu'ils faisoient de donner secours à leur Evêque contre le Comte de Linange (*d*). Ces lettres dans lesquelles l'Empereur donne à l'Eveque de STRASBOURG le nom de Prince sont datées de Spire le 10 Juillet, Indiction 10, qui répond à l'année 1237.

Traité entre l'Evêque de STRASBOURG & le Comte de Linange.

Une si longue guerre fut enfin heureusement terminée par un traité d'accommodement entre Berthold Evêque de STRASBOURG & Frederic Comte de Linange au mois de Juin 1139, par lequel le Comte renonce à toutes ses prétentions sur les forteresses de Girbaden & de Ringilstein Château à deux lieües de Moutzig, & sur tout ce qu'il avoit contesté à l'Evêque dans la vallée de la Brusch (*e*): il renonce de même & remet entre le mains de l'Evêque le Château de Dagsbourg & ses dépendances: & l'Evêque de son côté donne en fief à Frederic Comte de Linange ce Château & quelques autres fiefs dénommez dans ce traité, comme son frere Simon les avoit possédez; en sorte que le Comte Frederic & ses hoirs mâles seront tenus contre tous envers l'Eglise & l'Evêque de STRASBOURG & ses successeurs, comme Homme lige, terme qui exprime la plus étroite obligation d'un Vassal.

Traité du Comte de Ferrette.

Quelques années aprés, sçavoir en 1251, on vit le Comte de Ferrette renoncer absolument à toutes ses prétensions sur le Château d'Egisheim (*f*); & remettre de même à l'Evêque Henry les Châteaux de Tann, d'Hohenach & de Vinecke qu'il reçut en fiefs de cet Evêque; de maniere que par ces traitez l'Evêque de STRASBOURG & ses successeurs, devinrent les propriétaires ou les Seigneurs dominans de tous les biens, que les Comtes de Dagsbourg & d'Egisheim avoient possédez en Alsace avec la qualité de Comtes d'Alsace. Henry de Verd Comte d'Alsace ou Landgrave avoit fait de même donation de ses terres, comme nous l'avons déja dit, aux Evêques de STRASBOURG. De sorte que sur ce double titre les Evêques de STRASBOURG étoient fondez à prendre déslors la qualité de Landgraves d'Alsace. Ils ne prirent pas cependant d'abord ce titre; il passa à d'autres Seigneurs, comme nous l'avons déja remarqué; soit que ces Seigneurs le conservassent comme un titre affecté à leur famille, soit que l'Empereur & les Evêques de STRASBOURG ayent bien voulu le leur donner en considération de leur merite.

Donation du Comte de Kybourg à l'Eglise de STRASBOURG.

Quoyqu'il en soit, ce n'est pas là où se bornerent les grands biens que l'Evêque Berthold de Teck procura à son Eglise: la réputation de sa vertu, persuadoit les Seigneurs voisins qu'ils ne pouvoient faire un meilleur usage de leurs biens, qu'en les abandonnant à la disposition de ce saint Evêque. Ainsi en 1244 Hartman le vieux, Comte de Kibourg, donna à l'Evêque & à l'Eglise de STRASBOURG la Comté de Kibourg, Baden en Suisse, Mörsberg, & quatre ou cinq autres terres considérables avec toutes leurs dépendances; & l'Evêque Berthold du consentement du Doyen & du Chapitre les rendit ensuite en fief au Comte de Kibourg, qui par là devint vassal de l'Evêché de STRASBOURG. Nous verrons dans la suite que cette donation ne subsista que pendant quelques années. Le vieux Hartman se repentit; l'amour de sa famille prit le dessus sur sa dévotion ou sur son chagrin. Comme sa Niéce Heilwige fille d'Ulric Comte de Kybourg avoit épousé Albert Comte d'Habsbourg & Landgrave d'Alsace pere de l'Empereur RODOLPHE, Rodolphe qui devoit naturellement heriter du vieux Comte de Kybourg, trouva moyen d'engager les Evêques & l'Eglise de STRASBOURG de renoncer à la donation que le Comte de Kybourg avoit faite en leur faveur. L'Acte de cette donation est conservé dans les Archives du Grand-Chapitre, & sa date de 1244 prouve avec évidence que Berthold étoit cette année encor vivant. Nous avons déja dit que divers Auteurs en font de grands éloges: Wimphelingius ajoute que le Peuple aprés sa mort l'honora comme un Saint, & qu'on voyoit les malades se faire porter à son tombeau, dans l'espérance d'y obtenir leur guérison. Il fut enterré dans la Chapelle de saint André prés de son prédécesseur. Il ne reste plus aucun vestige de son tombeau: peut-être que les Novateurs devenus maitres de la Cathedrale eurent peine à souffrir un monument, qui les faisoit souvenir de la dévotion que leurs Ancêtres avoient eue pour les Saints.

Franciscains à STRASBOURG.

C'est sous l'Episcopat de Berthold que les Franciscains furent reçus dans STRAS-

(*d*) *Occasione guerre qua dudum est inter venerabilem Episcopum principem nostrum & Comitem de Leiningen.* WENCKER, pag. 161. (*e*) Arch. Major. Capit Arg. (*f*) Ibid. ex antiq. registrat. litt. 9. n. 45.

STRASBOURG. Cet Ordre qui de tout tems a fourni des hommes habiles à l'Eglise, avoit déslors en Alsace Hugues de Scelestat, qui a écrit un commentaire sur le Maître des sentences. Il falloit des ouvriers pleins de zele pour aider Berthold à préserver son Peuple de la contagion de l'hérésie qui infectoit l'Italie, & qui se répandoit en Allemagne. Matthieu Paris les appelle Bulgares & disciples de Jovinien. Les meres, les femmes & les filles, tout étoit commun entre eux; ils ne reconnoissoient aucun Prélat, & méprisoient les loix de l'Eglise. Milan étoit le centre de cette détestable secte: ceux qui en faisoient profession y envoyoient chaque année leurs tributs, & quand ils vouloient y aller, ils avoient sur leur route leurs logis destinez pour les recevoir, & qu'ils reconnoissoient à certaines marques. Plusieurs furent decouverts dans STRASBOURG, où ils furent rigoureusement punis, aprés avoir confessé leurs crimes en présence du Clergé & de tout le Peuple.

Heretiques Bulgares.

Ce que nous avons dit de l'Episcopat de Berthold nous a déja fait connoître que le Chapitre de STRASBOURG étoit déslors composé de Chanoines de la premiere Noblesse. Mais ce n'est pas sous luy que ce celebre Corps a commencé à se distinguer par cet endroit. Les Decretales nous apprennent que sous GREGOIRE IX, en 1232, l'Evêque de Porto Nonce du Pape voulut disposer d'un Canonicat dévolu au saint Siege (g). Le Chapitre de STRASBOURG refusa de recevoir celuy que le Nonce avoit nommé, & fit remontrer au Pape par son procureur en cour de Rome, qu'il étoit dans une ancienne possession de n'admettre aucun Chanoine qui ne fût non pas seulement noble & d'une condition libre, mais qu'il falloit même qu'il fût d'une naissance illustre du côté du pere & de la mere (h). Le Pape répondit que ce n'étoit pas la noblesse du sang, mais la splendeur de la vertu qui rendoit un Chanoine agréable à Dieu & digne de la place qu'il occupoit. Le Chapitre de STRASBOURG s'en est toûjours cependant tenu à ses anciens usages; & dans la persuasion qu'une haute naissance étant jointe à la régularité & à la vertu, procure à l'Eglise de plus insignes avantages, la naissance donnant crédit à la vertu, & la vertu plus d'éclat à la naissance, il a toûjours persévéré à ne recevoir dans son corps que des Seigneurs d'un sang illustre du côté du pere & de la mere. Tel fut celuy que le Chapître choisit pour succéder à Berthold.

Noblesse requise dans le Chapitre de STRASBOURG.

Tous les suffrages s'accorderent à mettre sur le trône Episcopal Henry de Staleck Custos ou Thresorier de la Cathedrale. Guilliman & Wimphelingius écrivent qu'il étoit issu d'une illustre Maison de Suabe. Je doute que ces Auteurs ayent avancé ce fait sur de bons memoires. Les Comtes de Staleck avoient leur Château prés de Baccharack aux confins de la Comté de Simmeren en deçà du Rhin, & non dans la Suabe (i). Le Comte Herman de Staleck fut fait Palatin du Rhin par l'Empereur CONRAD III. Freherus rapporte deux anciennes chartres, l'une de Conrad Comte Palatin du Rhin successeur d'Herman, datée de l'an 1190, & l'autre de Henry Comte Palatin du Rhin de 1197 (k), l'une & l'autre datées de leur Château de Staleck; & Tolner appelle ces deux Princes Comtes de Staleck, d'Heidelberg & de Deux-ponts (l). De là il est aisé de juger que si l'Evêque Henry étoit né dans la Suabe, ce que nous n'osons assûrer, il étoit du moins issu de la Maison des Comtes Palatins du Rhin, qui se faisoient honneur de tirer leur origine des Comtes de Staleck. Une si haute naissance n'étoit pas au dessus du mérite du nouvel Evêque de STRASBOURG, qui n'eut ni moins de prudence ni moins de courage que son prédecesseur Berthold; mais il eut des affaires bien plus épineuses à demêler à l'occasion de la déposition de l'Empereur FREDERIC II, que le Pape INNOCENT IV excommunia au Concile de Lyon de 1245. Il n'est pas de mon sujet de rapporter icy les raisons qu'eut le Pape d'en venir à ces extrémitez: il me suffit de dire que la pluspart des Princes d'Allemagne se déclarerent d'abord contre FREDERIC, & que le Pape & l'Empereur s'empresserent à l'envy de faire entrer dans leur interêts la Ville de STRASBOURG.

Henry III Evêque de STRASBOURG.

FREDERIC étant occupé en Italie, écrivit aux Magistrats de cette Ville en date du 28 Aoust indiction 3 qui répond à l'an 1245, qu'il leur pardonnoit tout ce qu'ils avoient fait jusqu'alors contre luy, à l'occasion de ses broüilleries avec le Pape; & en même tems il leur donnoit une espece de sauvegarde, con-

Le Pape & l'Empereur recherchent la Ville de STRASBOURG

(g) Decretal. l. 3 Tom. 6. c. 37. (h) *Nisi nobilem, liberum & ab utroque parente illustrem.* (i) *Baccharum oppidum cum imposito Castello Staleche.* FREHER, pag. 43. (k) Freh. orig. palat, pag. 110. & 112. (l) *Comes Stalecha, Heidelberga & Gemini pontis.* TOLN. Histor. palat. c. 15, & 16. initio.

contre tous ceux qui entreprendroient de les inquieter dans leurs biens ou dans leurs personnes *(m)*. Le Pape de son côté ecrivit de Lyon le 5 des Calendes de Fevrier, la quatriéme année de son Pontificat, c'est à dire en 1146, une obligeante lettre pour remercier l'Evéque & les Bourgeois, de l'attachement qu'ils avoient fait paroître pour l'Eglise & le saint Siege, les assûrant que l'Eglise ne fera jamais de paix avec FREDERIC qu'à condition qu'il abandonnera le tróne Imperial & la Couronne Royale: ainsi le Pape táchoit d'engager dans sa cause les Villes & les Princes d'Allemagne. Les Evéques surtout adhérerent à ce qu'il avoit prononcé contre FREDERIC. Les Archevéques de Mayence, de Cologne & de Tréves s'étant assemblez à Wirtzbourg avec les Evéques de STRASBOURG, de Metz, de Spire & quelques autres Princes, choisirent le jour de l'Ascension 1246, pour Roy des Romains, Henry Landgrave de Turinge, fils de sainte Elisabeth, Gendre du Duc de Brabant, & Beaufrere de Robert frere du Roy de France saint Louis. Ces Alliances & les qualitez personelles de HENRY, le rendoient digne du trône, & INNOCENT IV prit soin que l'argent ne luy manquât pas pour s'y soutenir *(n)*.

HENRY Roy des Romains contre FREDERIC.

Le nouveau Roy convoqua d'abord une assemblée des Princes de l'Empire qui devoit se tenir à Francfort sur le Mein. CONRAD fils de FREDERIC fit effort pour empécher les Princes de s'y rendre; il leva des troupes en Suabe, & s'étant mis à la téte d'une grosse armée, il vint camper dans les plaines de Francfort. HENRY marcha de son côté avec les troupes que les Evéques luy avoient fournies, & vint attaquer le Roy CONRAD. La bataille se donna le jour de saint Oswald; comme il s'agissoit d'une Couronne, la victoire fut longtems en balance; mais enfin ayant tourné du côté du Roy HENRY, CONRAD fut contraint de prendre la fuite, attribüant le malheur de sa défaite, à la perfidie de ceux de Suabe, qui avoient marché pour sa défense; mais qui à son gré n'avoient combattu que pour le livrer à son ennemy. Cet injurieux reproche revolta contre luy toute la Province de Suabe, de maniere que se joignant à l'Alsace elle abandonna son parti pour s'attacher au Roy HENRY.

Alsace déclarée contre FREDERIC.

L'Evéque de STRASBOURG Henry, saisit cette occasion pour se rendre maître des Châteaux que FREDERIC avoit fait bátir en Alsace, & où CONRAD son fils avoit mis de fortes garnisons. Illvickersheim báti prés d'un lieu qu'on nomme à présent Illkirck à une lieuë de STRASBOURG, incommodoit extrémement cette Ville. Le Roy HENRY en étant informé prévint les Magistrats, & aprés leur avoir exposé combien il étoit sensible aux dommages que ce Château leur causoit, il leur permit de le raser *(o)*; il le leur ordonna même & les en pria, ajoutant qu'il attendoit d'eux de plus grands secours pour maintenir sa cause & celle de l'Eglise *(p)*. Cette lettre encouragea toûjours plus l'Evéque & la Ville de STRASBOURG. Illvickersheim fut attaqué & pris. Kronenbourg situé sur une montagne prés de Marleim, ne put de même résister aux forces de l'Evéque qui fit raser ces deux forteresses. L'Evéque Henry essaya ensuite de s'emparer de Scelestat; il y mit le siege: mais il trouva tant de résolution dans les Bourgeois, qu'il fut obligé de le lever. A celà prés il se rendit maitre de toutes les places de son Evéché, en qualité de Lieutenant General du nouveau Roy *(q)*: il mit le feu dans divers Châteaux qui servoient de retraite à ses ennemis; il passa même le Rhin, prit Offembourg & Gengenbach, & soumit toute la Vallée de la Kintze, tandis que le Marquis de Bade son allié s'emparoit des Villes & des Châteaux qui s'étoient declarez pour CONRAD. Le Roy HENRY le poursuivoit d'un autre côté sans luy donner de reláche, & voulant achever de luy enlever toute la Suabe, il vint assiéger Ulm; mais il y fut blessé d'une fléche empoisonnée & mourut peu de jours aprés, ayant à peine regné pendant une année.

Expéditions de HENRY en Alsace, par l'Evéque de STRASBOURG.

GUILLAUME Roy des Romains.

Cette mort consterna ses partisans, mais elle ne leur fit pas perdre courage: ils s'assemblerent à Cologne à la sollicitation du Legat du Page, & elûrent Roy des Romains GUILLAUME Comte de Hollande, neveu du Duc de Brabant *(r)*. Ce jeune Prince qui n'avoit que vingt ans, donna d'abord des preuves de sa valeur dans les sieges d'Aix-la-Chapelle & de Kaysersverd; il prit l'une & l'autre place & se fit couronner à Aix-la-Chapelle. Cependant les Villes de l'Empire se diviserent au sujet de cette Election. Cologne, Mayence & STRASBOURG se déclarerent pour Guillaume. Worms au contraire, Spire & plu-

(m) WENCKER. Arch. pag. 163. & 165. *(n)* Chron. Alberic. an. 1241. *(o)* Fragm. Histor. Chron. Senon. GUILLIM. *(p)* WENCKER. Arch. pag. 164 *(q)* *Totam terram Episcopatûs vice Regis subegit.* Chron. Senon. *(r)* Fragm. Histor.

& plusieurs villes du Rhin, de Suabe & de Baviere, Metz même prirent parti pour FREDERIC & pour son fils le Roy CONRAD. Cette dissension alluma dans l'Alsace le feu d'une guerre civile.

Partage en Alsace sur les deux prétendans. A. 1248. STRASBOURG & son Evéque soutenoient avec fermeté la cause du Roy GUILLAUME, parcequ'ils la regardoient comme la cause de l'Eglise. Colmar au contraire & Scelestat se souvenant des graces qu'elles avoient reçûes de FREDERIC, ne purent être ébranlées dans la résolution qu'elles avoient prise, de défendre les interêts de leur ancien maitre. On voyoit dans l'Alsace les Villes combattre contre les Villes, les voisins courir sur leurs voisins, & piller sans pitié les terres de ceux que l'amitié & peut-être le sang devoit leur tenir étroitement unis. Roussach qui appartenoit à l'Evéque de STRASBOURG, voulant luy donner des marques de son zele,& peut-être se venger des torts qu'elle avoit soufferts, osa attaquer les Colmariens; le combat fut sanglant, Roussach eut tout l'avantage, & sa victoire fut signalée par la prise de plusieurs Colmariens qu'elle fit prisonniers (s).

Le Roy CONRAD porte la guerre en Alsace, & se retire. Dés que le Roy CONRAD eut eu avis de cette défaite, il ramassa ses forces & passa en Alsace, où il fit de grands ravages dans les terres ennemies, & mit le siege devant Sainte-Croix qu'il prit & qu'il rüina, avant que l'Evéque de STRASBOURG eût eu le loisir de s'opposer à son entreprise. Mais désque Henry eut rassemblé ses troupes, il marcha sans perdre de tems, pour venir donner combat au Roy CONRAD. Ce Prince n'osa l'attendre & au premier bruit de l'approche de l'Evéque, il repassa le Rhin & se retira dans la Suabe, où il apprit peu de tems aprés que son Pere l'Empereur FREDERIC étoit mort en Italie. Cette triste perte l'obligea à passer les Monts, pour aller se mettre en possession des Etats donr il devoit hériter. Tout se soumit à luy sans résistance, à la réserve de Naples, de Capouë & d'Aquin, qui s'étoient mises sous la protection du Saint-Siege. CONRAD s'attacha au siege de Naples, & s'en rendit maitre aprés huit mois: mais il ne joüit pas longtems de sa conquête; car étant tombé malade, il mourut le 22 May 1254, laissant d'Elizabeth de Baviere un seul fils nommé Conradin.

Confédération en Allemagne. Pendant que CONRAD étoit occupé dans l'Italie, le Comte GUILLAUME de Hollande, qui avoit été choisi Roy des Romains, fut confirmé par le Pape INNOCENT IV, qui faisoit encor son séjour à Lyon. Cette grace luy assûroit toûjours plus l'Empire; mais les guerres qu'il eut à soutenir dans les Païs-bas contre la Comtesse de Flandres, l'empécherent de donner tous ses soins pour mettre l'ordre en Allemagne. Là les Princes se voyant sans chef, ne pensoient qu'à s'enrichir aux dépens de leurs voisins. Les plus foibles étoient opprimez par les plus forts; les Loix étant oubliées & la justice proscrite, ce n'étoit de toutes parts que rapines & que brigandages. Le mal étoit général & l'Empereur ne remédioit à rien. Dans de si tristes conjonctures un grand nombre d'Evéques de Princes & de Villes, firent entre eux une confédération pour leur défense commune, & se choisirent des Capitaines qui veilleroient à l'exécution de ce qui seroit reglé (t). Mon Histoire ne demande pas que je rapporte icy le nom de tous ces confédérez; je dois me resserrer dans l'Alsace & les Provinces de son voisinage. Henry Evéque de STRASBOURG, Berthold Evéque de Bâle furent du nombre des Seigneurs,qui s'étoient associez pour conserver l'ordre & la paix dans l'Empire. On comptoit parmi les Seigneurs Frederic Comte de Linange, Ulric Comte de Ferrette, Adelaïs Comtesse de Linange; & parmi les Villes, Cologne, Mayence, Vorms, Spire, STRASBOURG, Bâle, Brisach, Colmar, Scelestat, Haguenau, Weissembourg, Lauterbourg, & quantité d'autres qui faisoient en tout un nombre de soixante Villes. Cette confédération fut confirmée par le Roy GUILLAUME, qui s'étoit rendu à Oppenheim avec les deputez des alliez. Le premier avantage que les Villes en tirerent fut que les Seigneurs se relâcherent volontairement des droits de péages, qui étoient trop à charge au commerce. Mais quelque utile & quelque bien concertée que fût cette ligue, elle ne subsista pas longtems, les chefs n'ayant pas assez d'autorité pour se faire obéir, de ceux qui avoient peine à souffrir des maitres. Le Roy GUILLAUME auroit pû remedier à ce desordre aprés la fameuse victoire qu'il remporta en Frise; mais en quittant le champ de bataille où il venoit de vaincre, il tomba dans une embuscade, d'où quelques paysans cachez dans des roseaux tirerent sur luy des fléches qui luy donnerent la mort au mois de Fevrier 1256. A. 1255. Mort du Roy GUILLAUME.

Discorde sur l'Election d'un Roy des Romains. Cette mort causa de nouveaux troubles dans l'Empire à l'occasion du choix qu'on devoit faire d'un Roy des Romains. Personne ne pensa au jeune Con-

(s) Ann. Colmar. (t) Chron. Augustalis.

Digitized by Google

Conradin petit fils de l'Empereur FREDERIC : il avoit trop d'affaires en Italie, & il n'étoit pas en âge de gouverner par luy méme. Tous les Princes vouloient un étranger; mais ils ne purent s'accorder sur le choix de celuy qui devoit occuper le tróne. Les Archevéques de Cologne, & de Mayence, de concert avec Loüis Comte Palatin du Rhin, & Henry son frere Duc de Baviere se déterminerent à donner la Couronne Imperiale à RICHARD Comte de Cornouaille frere du Roy d'Angleterre ; il fut en effet choisi à Francfort le jour de l'Ascension 1257, & sacré ensuite à Aix-la-Chapelle. L'Archevéque de Tréves refusa de souscrire à cette Election, & ayant joint son suffrage à ceux du Roy de Bohéme, du Duc de Saxe, & du Marquis de Brandebourg, il nomma Roy des Romains ALPHONSE Roy de Castille surnommé l'Astronome.

RICHARD Roy des Romains.

Cette discorde des Princes déplut aux Villes confederées, entre les quelles étoient STRASBOURG, Colmar, Scelestat, Weissembourg, & les autres dont nous avons parlé. Elles s'étoient assemblées à Mayence le 2 Dimanche de Carême de l'an 1256, peu de tems aprés la mort du Serenissime Roy Guillaume; c'est ainsi que les actes s'expliquent. Elles y conclurent que si les Princes à qui il appartenoit de choisir un Roy, ne s'accordoient pas, de sorte que deux vinssent à être élus, les Villes ne prendroient parti ni pour l'un ni pour l'autre, & qu'elles ne permettroient pas même qu'ils entrassent chez elles, bien loin de leur prêter serment de fidélité (u). Cette résolution qui ne tendoit qu'à maintenir la paix & l'union dans l'Empire, embarassa moins ALPHONSE que RICHARD. Malgré les promesses & les présens que le Roy de Castille fit aux Ambassadeurs qui luy furent envoyez, il parut toûjours se soucier peu de la Couronne qu'on luy offroit : content de la sienne & pensant, dit Tritheme (x), en vray philosophe, il ne crut pas devoir accepter un trône etranger, tandis qu'il avoit peine à défendre le sien contre les Sarazins. RICHARD au contraire, qui s'étoit fait couronner à Aix-la-Chapelle, s'empressa de parcourir les Provinces de l'Empire, à dessein de s'y faire reconnoitre : partout il se concilioit les esprits, soit en distribüant avec profusion l'argent qu'il avoit apporté d'Angleterre, soit en faisant donation des Villes & des terres qui étoient du domaine des Empereurs. Il partit en effet d'Aix-la-Chapelle pour venir visiter les Villes du Rhin. Le grand nombre des Princes qu'il avoit à sa suite obligerent plusieurs Villes à le recevoir avec honneur, dit un Auteur contemporain ; & malgré la résolution que les Villes confédérées avoient prise à Mayence, il fut reçu à Vorms, à Spire, à STRASBOURG & dans les autres Villes, avec toute la pompe dont on avoit toûjours célébré l'entrée des Empereurs (z). Il combla surtout de ses graces l'Evéque de STRASBOURG Henry, à qui il donna le soin & l'administration des Villes Imperiales d'Alsace, telles qu'étoient celles de Haguenau de Scelestat, de Colmar, Mülhause, Kaysersberg, & peutêtre celles de Turkeim & de Munster, que la tradition du Monastere du Val-saint-Gregoire, assûre avoir été mises au nombre des Villes Imperiales par l'Empereur FREDERIC II (a). STRASBOURG étoit à la téte de toutes; mais nous verrons bientôt que les Evéques eurent beaucoup de peine à y soutenir l'autorité que le Roy RICHARD leur avoit donnée. Ce Prince ne tarda pas luy méme à voir décheoir sa puissance; car à peine fut-il arrivé à Bâle que l'argent luy manquant, les Princes qui l'avoient suivi se retirerent, & luy même prit le parti de s'en retourner en Angleterre avec son epouse, laissant le soin de l'Empire à trois Vicaires, comme parle Tritheme (b); sçavoir à Werner de Falkenstein Archevéque de Mayence son Beaufrere, à qui il donna le vicariat de l'Alsace, à Philippe de Falkenstein celuy de Weteravie, & à Philippe d'Hohenfels celuy de Worms, de Mayence d'Oppenheim &c. RICHARD ne retourna plus en Allemagne; mais il fut toûjours reconnu Roy des Romains; & l'Empereur RODOLPHE son successeur, n'a pas craint de luy donner cet auguste titre dans les actes publics (c). Son éloignement affoiblit entierement sa puissance, & nous ne voyons pas que l'Archevéque de Mayence qu'il avoit, à ce que dit Tritheme (d), nommé son vicaire ou son Lieutenant en Alsace, y ait en rien exercé son pouvoir. Chacun dans cette espece d'interregne prétendoit se mettre dans l'indépendance; & les Villes à l'exem-

Le Roy RICHARD vient en Alsace.

(u) LUNIG. Arch. Impet. *Vel in aliquam civitatem intromittemus, neque fidelitatis juramentum præstabimus.* (x) Chron. Hirsaug. an. 1257. (y) Fragm Hist. (z) TRITH. ubi supra. (a) GUILLIM. de Episcop. pag. 295. (b) Chron. Hirsaug an. 1261. (c) GOLDAST. T. 1. p. 311. *Inclytum Richardum Romanorum Regem, prædecessorem nostrum.* (d) Chron. Aug.

l'exemple de celles de Lombardie, tâchoient de s'établir en forme de Republique & de se donner des maitres à leur gré.

Authorité de l'Evêque Henry en Alsace: sa mort.

L'Alsace vit bientôt chez elle de pareilles révolutions. L'Evêque de STRASBOURG étoit alors élevé au plus haut point de puissance: je ne trouve pas qu'il prit le titre de Vicaire ou de Lieutenant de l'Empereur, ni même celuy de Landgrave d'Alsace, mais il en exerçoit les droits, & en avoit toute l'autorité. Chargé de l'administration des Villes libres & Imperiales, il y établissoit au nom de l'Empereur des Baillys & des Juges, & leur donnoit des Avoüez, qui devoient les protéger & défendre leur liberté, comme parle Guilliman (e).

En effet les deux freres Henry & Loüis de Liechtemberg ayant été nommez dés l'an 1256, Avoüez de la Ville de STRASBOURG, sans doute par l'Evêque suivant le droit qu'il avoit reçu des Empereurs, ainsi que nous l'avons dit ailleurs, ils donnerent à la Ville des lettres par lesquelles ils s'engageoient par serment de s'employer de tout leur pouvoir pour la protéger & la maintenir dans la paix (f). Les Magistrats & le Peuple leur promirent de leur côté avec serment, de leur prêter secours contre ceux qui entreprendroient de les troubler dans l'exercice de leurs charges. Mais malgré ces précautions si sages, STRASBOURG ne tarda pas de prendre les armes contre son Evêque & son Avoüé. A son exemple Colmar, Mülhause & Kaysersberg eurent peine à souffrir l'autorité que l'Evêque de STRASBOURG avoit sur elles. L'Evêque Henry n'eut pas la douleur de voir de si funestes gueres s'allumer; mais dés qu'il eut les yeux fermez, les troubles succéderent à la tranquillité qu'il avoit taché de procurer à ceux qui luy étoient soumis. Il mourut le 4 des Nones de Mars 1260, & fut enterré comme ses prédécesseurs dans la Chapelle de saint André. Dans la même année Rouffach fut presqu'entierement réduite en cendres; & l'Eglise des Jacobins de STRASBOURG qui avoit été bâtie par les soins & les liberalitez de trois Chanoines de la Cathedrale, fut solemnellement consacrée (g).

Etat de l'Abbaye de Mourbach.

Avant la mort de l'Evêque Henry de Staleck, il y eut dans la Haute-Alsace des évenemens, qui doivent tenir place dans cette Histoire. Jamais l'Abbaye de Mourbach n'avoit été ni plus illustre ni plus puissante, que sur la fin du douziéme siecle. Arnold de Gyrsberg d'une des plus nobles familles d'Alsace, en étant Abbé en 1194, avoit dans sa dépendance non seulement la Collegiale de sainte Marie proche du Monastere de Mourbach, & celle de saint Preject & de saint Amarin; mais les Moines du Prieuré de Lucerne le reconnoissoient pour leur Superieur. Hugues de Rothenbourg autre noble Alsatien luy ayant succédé, suivit l'Empereur FREDERIC II dans la Palestine, & à son retour il fit bâtir sur une Colline entre Mourbach & Gebwiller, un Château nommé Hugstein, où les Princes & Abbez de Mourbach ont souvent fait leur residence. Thibaut son successeur choisi Abbé en 1240, eut un grand crédit auprés des Papes GREGOIRE IX & INNOCENT IV; mais quoyqu'il fût grand amateur de la paix, il se vit obligé de soutenir par les armes les droits qu'il avoit sur la Vallée de saint Amarin, dont il fit bâtir le Château en 1255. Il avoit des ennemis trop puissans pour résister à toutes leurs forces. Le Seigneur de Horbourg, & le Comte d'Habsbourg pretendoient avoir l'Avocatie de saint Amarin. Thibaut achetta la paix au prix de beaucoup d'argent, & se délivra heureusement des vexations de ces deux Seigneurs, qui sous le beau titre de Protecteurs de l'Abbaye, ne travailloient qu'à l'accabler. Berthold de Steinbronn d'une ancienne Maison du Suntgau, fait Abbé en 1260, se trouva dans des tems plus difficiles. Comme pendant l'interregne l'Alsace étoit presque toute en proye à l'avidité du plus fort, Berthold voulant pourvoir à la sûreté de ses sujets, fit fermer de murailles les petites Villes de Gebweiller & de Watweiller, & bâtit en differens endroits des Châteaux, situez à la pointe des Montagnes, tels qu'étoient Hohenrupff au dessus de Mourbach, Fridberg dans la vallée de saint Amarin, & Hirzenstein prés de Watwiller. Il eut beaucoup à souffrir du voisinage de Raynald Comte de Montbeliard. L'Abbé Berthold le battit, le fit prisonnier, & le tint renfermé dans le Château de Hugstein, jusqu'à ce qu'il eût réparé tous les dommages faits à l'Abbayé (h). Berthold mourut en 1285, & avec luy, disent nos Memoires, l'ancienne splendeur de Mourbach fut ensevelie dans le même tombeau.

(e) *Tenebant illa tempestate Episcopi Argentinenses, multas in utraque Elsatia Imperii liberas Urbes, illisque Imperatoris nomine prafectos dabant justitia arbitros & libertatis defensores.* GUILL. Habsp. l. 6. c. 4. pag. 206. (f) WENCKER, Arch. pag. 167. (g) WIMPHEL. pag. 60. (h) LUNIG. Arch. Imp. Spicil. Eccles. Cont. I. pag. 742.

beau. Son successeur vendit Lucerne à l'Archiduc Albert, & perdit bientôt la Seigneurie d'Eisenheim, qui luy avoit été donnée pour une partie du payement. Celestin de Beroldingen qui de nos jours gouverne cette illustre Abbaye, travaille à luy rendre sa premiere splendeur, non pas en combattant ou en bâtissant des forteresses, mais en instruisant ses Peuples, & en préferant la qualité d'un saint Religieux à celle d'un Prince guerrier.

Etat de l'Abbaye de Munster au val S. Greg.

L'Abbaye de Munster au Val-saint-Gregoire n'a pas comme celle de Mourbach le titre de Principauté; mais elle est plus ancienne, si on en croit la Chronique de ce Monastere, qui date le commencement de la fondation de cette Abbaye de l'an 660. Elle a reçu dans la succession des tems de grands privileges de PEPIN, de CARLOMAN, de LOUIS le Debonnaire, de LOTHAIRE, & des autres Empereurs. Mais dans le tems dont nous parlons, elle se vit réduite par les guerres dans une indigence extréme; de sorte qu'elle n'avoit pas de quoy faire subsister ses Religieux: elle l'exposa au Pape ALEXANDRE IV, qui approuva le moyen qu'on luy avoit suggéré pour la tirer de la misere. Cependant quoyque l'Abbé Frederic ne fût pas dans l'opulence, il consentit en 1259, qu'on démembrât une partie des biens qui dépendoient de son Abbaye, pour fonder à Colmar dans l'Eglise de saint Martin une Collegiale. L'Abbé de Munster conserve de grands droits sur cette Eglise, qui seront d'éternelles preuves du zele des anciens Abbez de cet illustre Monastere.

S. Martin de Colmar.

En parcourant les titres de ces deux Abbayes, j'ay jetté les yeux sur deux chartres, qui doivent détromper certains Auteurs qui n'ont pas craint d'avancer, que le Suntgau ne fait pas partie de la Province d'Alsace. On lit dans celle de Munster datée de STRASBOURG de la veille des Ides de Mars sous le regne de Zuintibolde, que le Monastere de saint Gregoire est bâti dans le païs d'Alsace, & dans la partie de ce païs qu'on nomme Suntgau *(i)*; & dans l'autre bien plus récente de l'Abbaye de Mourbach, donnée à Cologne le 3 des Nones de Juillet de l'an 1049, Indiction 2, il est parlé de la restitution du village de Honstein situé dans le païs d'Alsace dans la Comté du Suntgau *(k)*. Je passe à des faits plus dignes de la curiosité d'un lecteur.

Gauthier ou Walter Evêque de STRASBOURG.

Aprés que le Chapitre de STRASBOURG eut rendu les derniers devoirs à l'Evêque Henry III, tous les suffrages s'accorderent à choisir pour remplir sa place Gauthier (*Walterus*) Baron de Geroldseck, illustre famille de Suabe. Son cousin Henry de Geroldseck Chantre de la Cathedrale luy refusa seul sa voix. Gauthier ayant été sacré par l'Archevêque de Mayence, fit son entrée dans STRASBOURG, avec une pompe & un appareil extraordinaire. Outre la principale Noblesse d'Alsace, Berthold Abbé de saint Gal, & Thibaut Abbé de Mourbach se mirent à la suite du nouvel Evêque; le premier à la tête de mille Cavaliers, & Thibaut avec cinq cens. Toute la Ville parut applaudir au choix que le Chapitre avoit fait; mais elle ne tarda pas à s'appercevoir qu'elle avoit affaire à un Evêque trop fier & trop inquiet, pour ne la pas troubler dans ses droits. En effet dés le commencement de l'Eté, Gauthier forma des prétentions qui blessoient les privileges & la liberté de STRASBOURG; il entreprit d'exiger de nouveaux droits pour les péages, & de faire même des impositions sur les Bourgeois. Envain les Magistrats luy communiquerent les privileges qu'ils avoient reçus des Empereurs, & que les Papes mêmes avoient confirmez; l'Evêque se rendit sourd à leurs raisons & les menaça même de mettre la Ville en interdit, si elle refusoit de se soumettre. Ces menaces ne servirent qu'à échauffer toûjours plus les esprits. La Populace s'attroupa & ayant pris les armes sans attendre l'Ordre du Magistrat, elle sortit en foule de la Ville, & s'empara du Château d'Haldenbourg, qui avoit été rebâti depuis peu. Il étoit situé à la pointe d'une Colline au dessus d'Husbergen prés de Mundolzheim. Le Peuple regardant ce Château comme un fort elevé contre la Ville, s'en saisit, le rasa, en combla les fossez, & fit un degât general aux environs de la Colline *(kk)*. Gauthier n'étoit pas d'humeur à souffrir une insulte si criante; mais ne se sentant pas encor en état de s'en venger, & n'osant rester dans la Ville où une populace mutinée ne respecteroit pas son caractere, il en sortit, & ordonna à tout son Clergé & aux Gentilshommes qui étoient ou ses amis ou ses vassaux, de se retirer avec luy. Presque tous obéirent & il n'y eut que le Doyen du Chapitre Berthold d'Ochsenstein & Henry de Gerolds-

Le nouvel Evêque entreprend contre les Privileges de la Ville de STRASBOURG.

(i) LUNIG. ubi supra pag. 1100. & 967. *Monasterium sancti Gregorii, quod est constructum in pago Helijacensi & in parte ipsius pagi, qua vocatur Sundgowe.* *(k) Pradium . . . Honstein dictum in pago Elizacensi in Comitatu Suntgöwe situm.* *(kk)* WIMPHELING.

Geroldseck Chantre & Cousin de l'Evéque qui s'excuserent de le suivre. Le Doyen allégua ses infirmitez & son grand âge; le Chantre qui étoit mal avec l'Evéque, ne chercha pas de prétextes pour faire agréer sa désobeissance. Alors Gauthier porta un interdit général contre la Ville, & se prépara à luy faire la guerre. Ne croyant pas ses forces suffisantes pour dompter une Ville puissante & résoluë de tout sacrifier pour conserver ses libertez, il appella à son secours Henry Archevéque de Tréves son cousin, les Abbez de saint Gal & de Mourbach, le Comte Rodolphe d'Habsbourg, & quantité de Comtes & de Gentilshommes, entre lesquels étoient les Barons de Geroldseck & les Seigneurs de Liechtemberg & d'Hunnenberg *(l)*.

Hostilitez exercées par l'Evéque.

Bien loin que STRASBOURG fût allarmée de ce grand appareil, elle prévint ses ennemis, & les Bourgeois emportez par leur premier feu pillerent les maisons de ceux qui avoient suivi l'Evéque, confisquerent leurs biens & n'oublierent rien pour flétir leurs noms. Gauthier cependant fit avancer ses troupes, & vint camper au commencement de juin entre Holzheim & Lingelheim, ayant la Brusch à sa gauche & l'Ill à sa droite. Il investit Lingelheim où la Ville avoit mis une garnison, qui fut forcée de se rendre, à condition qu'il luy seroit libre de se retirer à STRASBOURG. De là l'Evéque vint occuper le poste de Königshowen, Château tres ancien, mais dont on ne voit plus aucun vestige; il touchoit presqu'à la porte de STRASBOURG; un Canton de terres labourables en conserve encore le nom; suivant Rhenanus *(m)*, c'étoit autrefois un magnifique Château situé sur une petite Colline, où de son tems il y avoit un petit Monastere de Religieuses prés de la Chartreuse & de la Chapelle de saint Gal, qui sert à present de Cimetiere. L'Evéque de STRASBOURG étoit à la tête de l'armée, & l'Archevéque de Tréves commandoit l'arriere-garde. Un certaint Bourgeois nommé Beutspil s'étant apperçu que les bagages & les chariots chargez de vivres, suivoient avec une foible escorte, fit une sortie sur eux & ayant tüé ceux qui se presenterent pour se défendre, il conduisit ces chariots dans la ville où il fut reçu comme en triomphe. L'Archevéque Henry picqué de cet affront, & voulant réparer la perte qu'il venoit de faire, choisit ce qu'il avoit de meilleur dans ses troupes, & s'étant joint aux Seigneurs de Liechtenberg & d'Hunnenberg, il marcha pour attaquer STRASBOURG. En effet quelques soldats ayant escaladé les murailles, massacrerent la garde de la porte de sainte Aurelie; & dés qu'elle fut brisée à coup de haches, les troupes ennemies entrerent dans le Fauxbourg: les Bourgeois accoururent pour le défendre, le combat fut sanglant, les femme mêmes & les enfans se mêlerent dans l'action; la perte fut grande de part & d'autre, & les Episcopaux furent enfin contrains de se retirer. Aprés cet echec que l'Archevéque de Tréves souffrit le jour de sainte Marguerite, on convint d'une trêve de trois mois.

Traité de Tréves.

Rodolphe d'Habsbourg détaché du party de l'Evéque.

La Ville de STRASBOURG en profita pour fortifier son parti; elle travailla d'abord à détacher des interêts de l'Evéque, Rodolphe Comte d'Habsbourg Landgrave d'Alsace, pour l'engager dans les siens. Une occasion imprévuë luy fournit le moyen de réüssir dans sa négociation. Nous avons vû que le Comte Hartman de Kibourg avoit fait donation en 1244, à l'Evéque & à l'Eglise de STRASBOURG du Chateau de Kibourg, de Bade & de plusieurs autres terres. Hartman n'avoit pas d'enfans, le Comte Rodolphe étoit son Neveu. Le mérite du Comte & la grande réputation qu'il s'étoit acquise, toucherent le vieux Comte Hartman, qui se repentit de la donation qu'il avoit faite: voulant la révoquer, il fit prier l'Evéque Gauthier de faire attention que ce n'étoit que par chagrin & dans le feu de la colere, qu'il avoit frustré de sa succession un Neveu, qui luy étoit tres cher; que la grace qu'il luy feroit en renonçant à la donation, redoubleroit le zele de l'Oncle & du Neveu pour son service; & que déjà il avoit dû reconnoitre que Rodolphe ne luy étoit pas inutile pour soutenir la guerre commencée. Rodolphe joignit ses prieres à celles de son Oncle, & pour leur donner plus de force, il fit souvenir l'Evéque des bons offices que ses Ancêtres & les Seigneurs de sa Maison, avoient rendus à l'Eglise de STRASBOURG. Gauthier étant inexorable, Rodolphe luy déclara avec beaucoup de fierté, que puisqu'il ne vouloit avoir aucun égard ni à ses services, ni aux graces que l'Eglise de STRASBOURG avoit reçuës de sa famille, qu'il fermoit les yeux à toutes les regles de la bienséance, & qu'au lieu de luy donner des marques de son amitié il vouloit l'avoir pour ennemy, il

(l) GUILLIM. Habspurg. l. 6, pag. 402, pag. 159. (m) RHENAN. l. 3. rerum German,

Digitized by Google

il ne tarderoit pas à luy faire sentir les effets de sa vengeance. „ Sçachez, luy „ ajouta-t'il, que tandis que j'auray une „ epée, ni vous ni tout autre ne joüi„ rez jamais des biens qui me sont ac„ quis en qualité d'heritier légitime „.

Les Magistrats de STRASBOURG informez des dispositions du Comte, ne donnerent pas le loisir à l'Evêque de le faire changer de résolution; ils députerent les principaux de la Ville, qui vinrent offrir à Rodolphe de le faire Prefet de leur Ville & Général de leur armée (*n*). Le Comte accepta la proposition, & ayant engagé d'autres Comtes à le suivre, les Magistrats de STRASBOURG conclurent un traité de confédération, le Samedy avant la saint Matthieu de l'an 1261, avec Henry de Neufchatel (Neuvenbourg) Grand-Prevôt de Bâle, Rodolphe Comte d'Habsbourg Landgrave d'Alsace, Conrad Comte de Fribourg, Godefroy Comte d'Habsbourg (*o*). Tous convinrent d'attaquer l'Evêque Gauthier & de ne jamais faire de paix séparément avec luy. La Ville de Colmar, dont une partie étoit attachée à l'Evêque qui y avoit ses Officiers, fit de même un traité d'alliance avec STRASBOURG au mois d'Octobre de la même année, & la Ville de Bâle se joignit à elle le 6 Novembre suivant. Molsheim, Moutzic & d'autres petites Villes d'Alsace entrerent dans la même ligue contre l'Evêque Gauthier. Tandis que les Magistrats de STRASBOURG faisoient ainsi croître le nombre de leurs alliez, le Comte Rodolphe fit son entrée dans la Ville au son de toutes les cloches; il étoit suivi d'un grand nombre de Cavaliers, & tout le Peuple empressé faisoit de toutes parts retentir des cris de joye. On le conduisit dans une place publique, où depuis on luy fit dresser une statuë équestre comme au libérateur de la patrie. C'est là où il reçût le serment des Magistrats & du Peuple, & de sa part il promit par serment à la Ville de la secourir avec fidelité.

Confédération contre l'Eveque.

Expéditions & ravages des deux partis.

Les Habitans fiers d'avoir à leur tete un Capitaine de ce merite & de ce nom, envoyerent d'abord au delà du Rhin un gros détachement pour faire le degât dans les terres des Barons de Geroldseck; tandis qu'une autre troupe se répandoit en deçà du Rhin dans les terres de l'Evêche, qu'ils ravagerent & où ils mirent le feu en plusieurs endroits. L'Evêque de son côté donnoit au pillage celles qui appartenoient à la Ville, & il en disposoit même en faveur de ceux qui luy étoient attachez. Les Nobles de Wickersheim se signaloient sur tout à son service : leur Château étoit sur la Brusch, d'où ils avoient souvent fait des courses & des prises qui désoloient les Habitans de STRASBOURG. Ceux-cy resolus de s'en venger, envoyerent vers les fêtes de Noël, un Corps de troupes commandé par le Comte Rodolphe, pour s'emparer de ce Château & le raser: ils entrerent dans le village de Breusvickersheim où ils trouverent des vins & des vivres en abondance. Les troupes profiterent de l'occasion & burent avec excés. L'Evêque en eut avis par le Tocsin qui de toutes parts avoit été sonné. Les soldats & les paysans prirent les armes, & formerent un gros Corps de Cavallerie & d'Infanterie, qui marcha en diligence, ayant Gauthier à sa tête. Dés qu'il eut gagné la Colline qui est entre Vickersheim & Kolpsheim, il disposa tout pour donner combat, comptant qu'étant le plus fort la victoire luy étoit assûrée. Mais comme pour aller à l'ennemy il y avoit un gros ruisseau à passer qui n'étoit pas alors gayable, Rodolphe qui voyoit que la pluspart de ses soldats étoient à peine sortis de leur yvresse, eut le loisir de faire retraite sans autre perte que de ceux qui étoient restez dans le village ensevelis dans le vin.

Surprise de Colmar par le Comte Rodolphe.

Tandis que l'Evêque Gauthier combattoit aux environs de STRASBOURG, les troupes qu'il avoit prés de Scelestat se jetterent dans le Val de Villé, qui appartenoit au Comte Rodolphe. Cette diversion obligea le Comte de sortir de STRASBOURG pour venir au secours de ses sujets. Mais un événement imprévû luy fraya les voyes à une entreprise plus importante. Nous avons vû que les Roys des Romains qui avoient succedé à l'Empereur FREDERIC II, avoient donné aux Evêques de STRASBOURG le pouvoir de gouverner en leur nom & sous leur autorité les Villes Imperiales d'Alsace, & que par là les Evêques étoient devenus les maitres de Colmar, de Mülhause, & de Kaysersberg, où ils avoient établis des Prefets ou des Baillis. Un grand nombre des Bourgeois de Colmar souffroit avec peine la domination de l'Evêque de STRASBOURG; ils avoient à leur tête Jean Rossèlman originaire de Turkeim, homme de basse extraction; mais qui par son addresse avoit trouvé moyen de devenir Schultheis ou Prevôt de la Ville. Comme il abusoit de sa charge pour accabler le Peuple, les partisans de l'Evêque de STRASBOURG, qui

(*n*) GUILL. Habsp. l. 6. p. 404. (*o*) WENCKER. Arch. pag. 169.

Digitized by Google

qui s'apperçûrent qu'il cabaloit, le firent honteusement chasser de la Ville; & le Peuple charmé de se voir délivré de cet inique Magistrat, mit à sa place un Gentilhomme nommé Ratzemhause (p), homme sage, plein de piété & dont le nom est encor de nos jours distingué dans l'Alsace. Rosselman outre de l'affront qu'il avoit reçu, vint à Ensisheim trouver le Comte Rodolphe, & luy proposer les mesures qu'il avoit prises pour se rendre maitre de Colmar; il luy marqua le jour, la nuit, l'heure où il trouveroit les portes ouvertes. Le Comte approuva tout, & pria en même tems le Comte Godefroy d'Habsbourg son cousin de luy amener un renfort: ils s'approcherent de Colmar, tandis que Rosselman, qui s'étoit fait enfermer dans un tonneau y entra; il assembla avec un grand secret ses parents, ses amis & les mécontens du gouvernement de l'Evêque; il parla; il fut cru. Tout fut prêt pour livrer la Ville avant qu'on eût le moindre soupçon de la conjuration. Le moment étant venu, Rosselman fit allumer au bout d'une pique une espece de fanal, dans le lieu dont on étoit convenu. Le Comte Rodolphe s'avança à grande hâte, il trouva la porte de la Ville ouverte, & à l'instant on entendit crier de toutes parts, vive Habsbourg. Cette surprise jetta bientôt l'allarme dans tous les quartiers; les partisans de l'Evêque ne penserent qu'à échapper; le Seigneur de Ratzemhause fut contraint luy même de prendre la fuite avec sept Gentilshommes & dix des plus riches Bourgeois, dont Rosselman confisqua d'abord les biens à son profit. Ainsi Colmar se vit soumise au Comte Rodolphe. Cette nouvelle étant portée à Mülhause, plusieurs des habitans inviterent secretement le Comte de venir se présenter, & que sans combat il seroit bientôt maitre de la Ville. Tout fut executé comme on l'avoit promis; Rodolphe entra dans la Ville, mais le Château avoit une bonne garnison commandée par un Officier du choix de l'Evêque de STRASBOURG. Il étoit difficile d'en faire le siége; il fallut cependant se rendre aux instances des Bourgeois, & Rodolphe fut forcé de l'entreprendre; mais ce ne fut qu'aprés avoir continüé les attaques pendant trois mois qu'il emporta cette forteresse, qu'il rasa d'abord à la réserve de deux tours, qui faisoient une partie de l'enceinte de la Ville. Aprés la prise de cette place tout le païs des environs se soumit au Comte Rodolphe à l'exception de Rouffach.

Prise de Mülhause.

Quelque tems aprés les Episcopaux tenterent à leur tour de surprendre Colmar; ils trouverent Rosselman sur ses gardes. Au premier bruit de l'approche des ennemis, il courut à la porte de la Ville avec une troupe de gens choisis; il y fut tüé, mais sa mort ranimant le courage de ceux qui combattoient avec luy, les Episcopaux furent repoussez avec une grande perte. Ces disgraces ne firent pas perdre cœur à l'Evêque Gauthier, & la guerre continüa entre luy & la Ville de STRASBOURG avec tant de fureur, que depuis le Brisgau jusqu'à Seltz, on ne voyoit des deux côtez du Rhin, que pillages & qu'incendies (q). C'est à ces sortes d'expéditions que se bornoit souvent la valeur des heros de ces tems là; ils ravageoient, ils pilloient, ils brûloient, exploits plus propres des brigands que des guerriers.

Tentative manquée sur Colmar.

A. 1262.

Les Magistrats voulant éloigner toûjours plus l'Evêque des environs de leur Ville, résolurent de s'emparer de la Tour de Mundolsheim. Ils détacherent à ce dessein le Mercredy avant le second Dimanche de Carême, bon nombre de soldats & de travailleurs. L'Evêque Gauthier ayant eu avis de leur marche par le bruit des cloches qui sonnerent de toutes parts, se mit à la tête de trois cens Chevaux & de cinq mille hommes d'Infanterie, dans l'esperance de finir la guerre par un combat. Les Strasburgiens qui démolissoient la tour dont ils s'étoient saisis sans résistance, informerent les Magistrats du besoin qu'ils avoient d'un prompt secours. Sur cet avis presque tous les Habitans ayant pris les armes, sortirent de la Ville pour aller à la rencontre de l'ennemy. Ceux qui étoient à Mundolsheim s'avancerent jusqu'à la montagne d'Haldenbourg, & de là jusqu'à Husbergen, pour joindre le renfort qui leur venoit de la Ville. Mais ayant sur leur route trouvé un ravin fort profond, ils furent obligez de faire un grand circuit. L'Evêque qui les observoit, prit ce détour pour une fuite, & malgré le conseil de ses meilleurs Officiers, ne voulant pas attendre son infanterie, il courut à l'ennemy qui l'attendoit de pied ferme. Les deux petites armées se rangerent en bataille. Celle de STRASBOURG étoit bien superieure en nombre, & l'envie de conserver leur liberté redoubla le courage des Bourgeois: l'action fut tres vive; l'Evêque

Bataille perduë par l'Evêque

(p) Chron. Colmar, pars altera pag. 48.

(q) GUILLIM. Habsp. ubi supra.

l'Evêque combattit comme un heros, & il eut deux chevaux tuez sous luy. Etant monté sur un troisiéme & voyant que ses soldats prenoient la fuite, il fut contraint de fuir luy même & de laisser la victoire à l'ennemy. Il perdit dans cette occasion son frere Herman, & soixante hommes de distinction. Septante-six furent faits prisonniers & conduits dans la Ville où on les mit aux fers.

Tréve suivie de la paix.

Cette défaite ralentit l'ardeur guerriere de l'Evêque, qui consentit dés le lendemain qu'on entrât en négociation avec les Magistrats; & peu de jours aprés on convint d'une tréve, qui devoit durer depuis le vendredy de la My-Carême, jusqu'à quinze jours aprés Pâques (r). L'Evêque leva l'interdit, déchargea des Censures Ecclesiastiques ceux qui les avoient encouruës, & permit que dans la Ville on celebrât les divins Mysteres. Ce traité fut signé le vendredy aprés la My-Careme 1262.

Cette tréve donna le loisir de parvenir à une paix. Le Seigneur de Geroldseck Pere de l'Evêque Gauthier s'entremit pour la conclure. Il se rendit à cet effet prés de saint Arbogaste, autrefois Monastere de Chanoines Reguliers, tout proche de la Ville de Strasbourg. Les Deputez des parties intéressées s'y rendirent, & il fut convenu entre autres articles, que le Comte Rodolphe d'Habsbourg Landgrave d'Alsace, retiendroit son droit d'Avocatie dans Rouffach & dans le Mundat; qu'on ne l'empêcheroit pas de bâtir le Château d'Ortemberg, & qu'il luy seroit libre de donner secours aux Strasburgiens; que les prisonniers seroient rendus à l'Evêque, mais qu'ils seroient tenus de payer la dépense qu'ils auroient faite; que l'Evêque dédommageroit le Comte par une somme de 700 marcs d'argent; (l'Histoire des Evêques de Bâle prétend qu'un marc d'argent revenoit alors à cinq florins, c'est à dire à une pistole); que Colmar & Mülhause seroient renduës à l'Evêque, mais à condition qu'il n'imposeroit pas de nouvelles charges à la Ville de Colmar, & que ceux qui avoient voulu la surprendre la derniere fois, ne seroient pas compris dans le traité. Qu'à l'égard de Mülhause l'Evêque ne pourroit luy imposer aucune nouvelle charge, sans le consentement du Comte Rodolphe & de la Ville de Strasbourg.

Que l'Evêque laisseroit joüir la Ville de Strasbourg de ses privileges, & suivre ses coutumes telles qu'elles étoient observées sous l'Evêque Berthold, & comme elles seroient attestées avec serment par douze Bourgeois nommez par le Magistrât; que l'Evêque confirmeroit les privileges accordez à la Ville par les Roys & les Empereurs; qu'il feroit révoquer les sentences portées contre les Habitans de Strasbourg par l'Archevêque de Mayence & par le Pape; qu'ils seront rétablis dans tous leurs biens & tous leurs droits; qu'on leur restituëra les armes prises sur eux; qu'on ne fera de part & d'autre aucun acte d'hostilité, mais qu'il sera libre aux Strasburgiens de secourir leurs alliez que l'Evêque attaqueroit, sans qu'il soit en droit de les punir pour cela ni temporellement ni spirituellement; & qu'enfin on ne bâtira aucune forteresse à une lieuë de Strasbourg. Telles furent les principales conditions de ce traité. Quelques dures qu'elles fussent l'Evêque les ratifia en y apposant son sçeau, pour preuve que son Pere avoit fait ce traité au nom de son fils l'Evêque de Strasbourg. Ce traité fut signé à saint Arbogaste le Dimanche avant la sainte Marguerite 1262. A. 1262.

L'Evêque Gauthier ne survéquit pas longtems à son chagrin; il tomba malade & étant mort le 12 fevrier de l'année suivante, il fut enterré à Dorolzeim dans la Chapelle de saint Jean, prés de son frere Herman. Cette Chapelle est l'Eglise d'une Commanderie de l'Ordre de Malte, où on voit encor un reste de la tombe de cet Evêque avec la date de 1263. Strasbourg ne regretta pas la perte d'un Evêque qui l'avoit si vivement inquietée. Il paroit que son Chapitre ne le pleura pas, puisque dés qu'il eut les yeux fermez, on choisit pour son successeur le Chantre de la Cathedrale Henry de Geroldseck, qui avoit toûjours constamment refusé de s'engager dans le parti de l'Evêque Gauthier, & hautement desapprouvé sa conduite. Nous avons dit ailleurs que l'Evêque Gauthier étoit de la famille de Geroldseck de Suabe. Mais Henry étoit issu des Geroldseck d'Alsace; Wimphelingius le prouve par une Medaille de cet Evêque qui est conservée dans l'Eglise de l'Abbaye de Schutteren, où au tour de l'image de Henry on lit ces mots *Henricus Episcopus Argentinensis dictus de Geroldseck in Alsatia.* Cette famille ne subsiste plus, & on ne voit plus que les rüines du Château qui luy donnoit son nom. Il étoit situé à la pointe d'une haute montagne à une lieuë de Saverne; ses dépendances sont de nos jours possédées

Henry VI Evêque de Strasbourg.

(r) Wencker Arch. pag. 171. n. 14.

Digitized by Google

dées par la Maison de Wange. Au reste la conduite que prit Henry fut toute opposée à celle de son prédécesseur: ennemy du trouble il se procura des jours heureux, & rendit la tranquilité à l'Eglise & à son Peuple, comme nous l'allons voir dans le livre suivant.

LIVRE VINGT-ET-UNIEME.

Promesses de l'Evêque Henry faites à la Ville de Strasbourg.

Henry de Geroldseck Chantre de la Cathedrale de Strasbourg, voulant se concilier les suffrages de son Chapitre qui ne respiroit que pour la paix, & prévenir les Bourgeois de Strasbourg en sa faveur, rendit public un Acte par lequel il promettoit qu'en cas qu'il fût élevé sur le trône Episcopal, il garderoit inviolablement tout ce qui avoit été conclû entre la Ville & son prédécesseur pour terminer leurs differends (a). Symond ou Sigismond de Geroldseck Seigneur de Rapolstein, & Conrad Wernher de Hadstat deux illustres Seigneurs d'Alsace, signerent cet acte pour luy donner plus de force, en s'engageant d'en être les garands. Il fut passé à Strasbourg le 6 des Ides de Mars 1263. Tout alors concourut à luy conférer une place dont il paroissoit si digne.

Reglement sur les droits de l'Evêque & de la Ville.

A peine l'eut-il obtenuë que de concert avec le Chapitre de saint Thomas, & celuy de saint Pierre dans la Ville de Strasbourg, il fit un traité par lequel on convenoit des droits dont l'Evêque & la Ville devoient joüir respectivement (b). Voicy les principaux Articles de cette déclaration datée du Samedy avant la saint George 1263.

A. 1263.

Lorsque la Ville aura choisi de nouveaux Magistrats, ils doivent faire serment devant le Seigneur Evêque, qu'ils maintiendront les droits de l'Evêque & de la Ville, & qu'ils rendront bonne justice.

Qu'il appartient à l'Evêque de donner la charge de Prevôt de la Ville, ou à un serviteur de la Maison de Dieu, (ainsi nommoit-on encor les Chanoines de la Cathedrale), ou à un Bourgeois au choix de l'Evêque; mais que le Prevôt aura pour Assesseurs deux Bourgeois, qui jugeront avec luy les procès.

Que l'Evêque est en droit de nommer un Bourgraff, qui doit être du nombre de ceux qui sont au service de l'Eglise, le quel nommera un Maitre qui aura inspection sur chaque métier, & ne connoitra que des points qui appartiennent au métier.

Qu'un Bourgeois doit être Receveur des péages & maître de la monnoye.

Que la Ville a droit de mettre ses troupeaux dans les pâturages communs.

Qu'on la laissera joüir sans aucun trouble des priviléges & des immunitez que les Empereurs & les Papes luy ont accordez.

Que dans le besoin la Ville peut faire des alliances, sans que personne soit en droit de s'y opposer.

Que le Magistrat a le pouvoir de nommer un Chapelain pour desservir l'Autel privilégié, qui dans la Cathedrale étoit affecté aux Magistrats, & qui par concession des Papes ne pouvoit être sujet à aucun interdit.

Que l'hopital est au pouvoir de la Ville à qui il appartient de nommer les Administrateurs.

Tels sont à peu prés les Articles dont on étoit convenu, & qui rétablirent la bonne intelligence entre l'Evêque & la Ville.

Synode tenu à Strasbourg. A. 1263.

Pour affermir toûjours plus la paix, les Chapitres de saint Thomas & de saint Pierre promirent par une Acte particulier daté du Mardy aprés la saint George, qu'ils ne répeteroient jamais rien à la Ville pour tous les torts qu'ils avoient soufferts dans la derniere guerre. Ce ne fut point encor assez, l'Evêque Henry tint un fameux Synode à Strasbourg le Mardy aprés la saint Martin 1263, où se trouverent en personne ou par leurs Deputez, les Abbesses des Monasteres de saint Etienne de Strasbourg, celles d'Erstein, d'Andlau, d'Eschau, d'Hohembourg, de Nidermunster, de Königsbruck; les Superieures de Syndelsberg & de saint Jean; les Abbez de Schwartzach, de Gengenbach, de Schutteren, d'Ettenheimmunster, d'Ebersheimmunster, d'Hugshoven, d'Altdorff, de Maurmunster, de Neuvillers, & de sainte Walbourg; les Prevôts,

(a) Lunig. Arch. Imp. T. 6. pag. 279. n. 152. (b) Ubi supra n. 155.

vôts, Doyens & Chapîtres de Surbourg, d'Haslelach, de saint Leonard, & d'Honaw; les Prevôts de saint Arbogaste, d'Ittenvillers, de Trutenhusen; le Prevôt de l'hopital de Haguenau, & le Prieur des Freres qui sont à Steyg. Nous avons rapporté ces noms dans l'ordre où ils sont placez dans l'Acte. Tous se soumirent au traité fait entre l'Evêque & la Ville, & consentirent de ne rien demander pour les dommages qu'ils avoient soufferts pendant les derniers troubles. Nous avons déja remarqué que plusieurs de ces Abbayes & de ces Prieurez ont changé de maîtres; celuy de Steyg situé prés de Saverne étoit autrefois habité par des Moines, qui passerent ensuite dans la Ville de Saverne; mais s'étant sécularisez ils furent réünis à la Collegiale de cette Ville, & leur Monastere & leur Eglise cédez aux Franciscains sous l'Evêque Albert (c).

Guerre entre Seltz & Strasbourg.

L'Abbé de Seltz quoyque du Diocése de STRASBOURG n'assista pas à ce célébre Synode. Déja depuis quelques années, l'Abbé & la Ville de Seltz étoient en guerre contre celle de STRASBOURG (d). Une Bulle du Pape ALEXANDRE IV visée par l'Evêque de STRASBOURG en 1258, nous apprend que la Ville de STRASBOURG ayant eu avis que quelques-uns de ses ennemis s'étoient réfugiez dans le Monastere de Seltz, envoya des gens pour s'en saisir, & qu'a cette occasion cette Abbaye avoit été presqu'entierement détruite par un incendie. Bien loin que STRASBOURG se mit en devoir de réparer ce dommage, les hostilitez continüerent entre les deux Villes; & les Habitans de Seltz inquietant par de nouveaux péages leurs voisins & les Commerçans de STRASBOURG, cette Ville fit un ligue avec Henry Evêque de STRASBOURG, Henry Evêque de Spire, Emicho & Frederic Comtes de Linange, Werner de Bonland & Frederic de Fleckenstein, par la quelle il fut convenu qu'on feroit le siege de la Ville de Seltz, & que dés qu'elle seroit prise on en raseroit les fortifications. Nicolas Zorn Chevalier de STRASBOURG signa cet acte avec un autre député de la même Ville au Camp de Seltz, le lendemain de l'Invention de la sainte Croix. La Ville fut prise, les fortifications démolies & les fossez comblez; mais on épargna les maisons des Habitans. Le Comte Emich de Linange se rendit maître de cette place, sous prétexte qu'elle luy avoit été engagée par un certain Gentilhomme, creancier du Marquis de Bade à qui la Ville de Seltz appartenoit. Le Marquis ne pensa pas à se venger de l'injure & du tort qu'on luy avoit fait; le Comte de Linange écrivit à l'Evêque de STRASBOURG qu'il étoit prêt de s'en rapporter à luy; & le Marquis de Bade se contenta de remontrer par une lettre tres honnête aux Magistrats & aux Citoyens de STRASBOURG, que quoy que la Ville de Seltz eût été pillée & brûlée par des gens de leur dépendance (e), il ne vouloit pas rompre la tréve, dans l'espérance qu'ils prendroient soin de luy faire une satisfaction convenable. L'affaire fut portée en 1274, au Tribunal de l'Empereur RODOLPHE, qui donna ordre à ceux qui avoient contribüé à rüiner les fortifications de la Ville de Seltz appartenante au Marquis de Bade, de se reconcilier avec luy. Les Comtes de Linange, le Comte de Deux-ponts, Henry de Fleckenstein & deux Citoyens de la Ville de STRASBOURG obeïrent au mandement imperial, & la paix fut concluë. La Chartre qui nous apprend ce fait nous a laissé ignorer les conditions du traité. Cet accord cependant ne laissa pas longtems en repos ni la Ville de Seltz ni le Marquis de Bade; de sorte que ce Marquis pour s'assûrer d'un secours capable de soutenir ses droits, donna cette Ville à Conrad Evêque de STRASBOURG en 1281; & le Marquis la reprit de luy en fief. Revenons à l'Evêque Henry.

Prise de Seltz.

Seltz donnée à l'Eglise de Strasbourg.

L'Evêque de Strasbourg gagne Rodolphe de Habsbourg.

Sa prudence & son humeur pacifique ne luy avoit pas seulement mérité l'affection de la Ville & de son Chapitre; mais il trouva encor le moyen d'engager dans ses interêts le Comte Rodolphe d'Habsbourg (f), de sorte que ce Comte ne rendit pas seulement à Henry tout ce qu'il retenoit des biens appartenans à l'Evêché de STRASBOURG, mais il refusa même de recevoir les sept cens marcs d'argent, qui luy avoient été promis par le traité conclû entre luy & l'Evêque Gauthier de Geroldseck. L'Evêque Henry poussa de son côté la générosité plus loin, en remettant volontairement à Hartman le vieux Comte de Kybourg, la donation qu'il avoit faite à son Eglise, du Château de Kybourg & des autres terres dont nous avons parlé; & le Comte Hartman en fit d'abord une entiere cession au Comte Rodolphe comme étant son plus prochain

(c) WIMPHELING. pag. 114. (d) WENCKER. pag. 117. (e) WENCKER. 179. *Nostrum oppidum Selse per vestros homines rapinis & incendiis destructum &c.* (f) GUILLIM. Habsp. pag. 410. & 412.

Statuë dressée à Rodolphe par la Ville de Strasbourg.

chain héritier. Ainsi tout réüssissoit au Comte d'Habsbourg & tout contribuoit à l'enrichir.

La Ville de STRASBOURG charmée des services importans qu'elle en avoit reçus, s'empressa de luy donner des marques de sa reconnoissance, non seulement en luy permettant de lever des troupes chez elle, mais en luy faisant dresser une statuë équestre, avec une inscription qui devoit éterniser la mémoire des victoires qu'il avoit remportées (g). Elle étoit conçuë en ces termes, dit le Comte Fugger, *Rodolpho victorioso Comiti in Habspurg S. P. Q. Arg. Præfecto strenuo statuam hanc PP. 1266.* Ce ne sont pas seulement les succés qu'il eut dans ses expéditions de l'Alsace, qui luy méritèrent le titre de victorieux; il rendit encor son nom plus célébre dans les guerres qu'il soutint dans la Suisse. Il n'est pas de mon sujet d'en raconter les événemens; il suffit de dire qu'ils contribüerent toûjours plus à la gloire du Comte Rodolphe, & à maintenir la paix dans la Suisse & dans la Haute-Alsace. Elle y fut cependant bientôt troublée à l'occasion que je vais dire.

Massacres faits à Bâle.

Le Comte ayant choisi la Ville de Bâle pour donner une grande fête à sa famille & à ses amis, les Gentilshommes du Brisgau, du Comté de Bourgogne & de l'Alsace s'y rendirent pour y prendre part. Tous voulans s'y distinguer par leur addresse à manier les armes, ou par la magnificence de leurs equipages, on ne vit pendant plusieurs jours dans cette Ville que Tournois, que Bals & que festins. Mais les Bâlois offensez de voir que ces Gentilshommes portoient la galanterie trop loin,& qu'ils ne respectoient pas assez leurs femmes, en conçurent une violente jalousie, qui les porta à se venger cruellement des outrages qu'ils prétendoient avoir reçus (h). Tout le Peuple se mutina, & les principaux de la Ville encor plus irritez que la populace, se joignirent à elle. Tous prirent les armes, & fondirent avec fureur sur ces Gentilshommes; plusieurs furent égorgez dans les places publiques, d'autres massacrez dans leurs logis; quelques-uns furent mis en pieces, & ceux qui avoient des hôtes moins inhumains, n'échapperent qu'en se faisant descendre par les murailles de la Ville. Rodolphe ne pouvant laisser tant de meurtres impunis, fit incessament sa paix avec l'Abbé de saint Gal; & l'ayant engagé à joindre ses troupes avec les siennes, il vit bientôt son armée grossir par le concours des Gentilshommes de l'Alsace & du Brisgau. Avec ces forces Rodolphe marcha droit à Bâle; il en fit piller les Fauxbourgs; il y mit le feu; les habitans dont il put se saisir, furent ou massacrez ou pendus, & il n'arrêta les effets de sa vengeance, qu'aprés que les Magistrats de Bâle se furent engagez à donner une pleine satisfaction à ceux qu'ils avoient si indignement traitez, & que pour gage de leur parole ils luy eurent donné des otages.

Punition des Habitans de Bâle.

A. 1267.

Succession des Ducs d'Autriche disputée.

Ce fut à peu prés dans le même tems que Charles d'Anjou, aprés la victoire qu'il avoit remportée prés de Naples, fit mourir Conradin & Frederic Duc d'Autriche. Conradin Petit-fils de l'Empereur FREDERIC II, étoit le seul heritier de la Maison des Ducs de Suabe & d'Alsace; & Frederic d'Autriche étoit de même le dernier de la famille des Ducs d'Autriche. Le Comte Rodolphe d'Habsbourg prétendit en vertu de la loy du plus fort, avoir droit de leur succéder dans ces deux Duchez. Tel étoit l'usage de ces tems là; aprés la mort de FREDERIC II, dit un Auteur contemporain (i), chaque Seigneur confisquoit à son profit ce qui paroissoit luy convenir dans l'opulent heritage de cet Empereur; le moindre prétexte étoit un titre suffisant pour s'en rendre maître; la justice étoit moins écoutée que la passion d'aggrandir ses Etats, & tout cédoit à celuy qui avoit la force en main. L'Evéque de Bâle prétendoit de son côté qu'on ne pouvoit pas luy contester la Ville de Brisach, soutenant qu'elle luy avoit été donnée en fief par l'Empereur FREDERIC; & déja il s'en étoit mis en possession du consentement de tous les Habitans (k). Le Comte Rodolphe assûroit de son côté qu'il avoit des droits sur cette importante place; mais n'ayant pas des troupes suffisantes pour les faire valoir en assiégeant cette forteresse, il appella à son secours la valeur & la ruse; & ayant passé le Rhin à la nage avec un corps de Cavallerie, il entra dans Brisach & s'en rendit le maitre.

A. 1269.

Brisach contestée entre Rodolphe & l'Eveque de Bâle.

Henry de Neuf-chatel Evéque de Bâle se plaignit à tous ses voisins, de ce que le Comte luy avoit enlevé une Place qui luy appartenoit à titre d'héritage (l), disent les Annales de Colmar. Le Comte consentit de la luy rendre, si l'Evéque luy vouloit payer mille marcs d'ar-

(g) Specul. Fugg. (h) Guill. Habsp. pag. 424. (i) Chron. Colmar. pars altera. (k) Urstisen Hist. de Suisse. (l) *Eo quod hereditario jure possedisset.*

d'argent; le marché fut fait à neuf cens; & à ce prix l'Evéque rentra dans Brisach qu'il retint jusqu'à ce que Rodolphe eût été choisi Roy des Romains. Le Comte n'étoit pas d'humeur à s'en tenir là: choqué de ce que Henry qui luy étoit parent, avoit trop soutenu les Bâlois, chaque année il faisoit à l'Evéque de nouvelles querelles, & on ne l'appaisoit jamais qu'en luy donnant de l'argent. Henry s'en lassa, & ayant pris ses mesures avec les Bâlois, il vint avec des troupes s'emparer de Blodelsheim. Rodolphe voulant tenir en bride l'Evéque de Bâle, avoit environné ce poste de murailles & de fossez, pour en faire une place de défense. L'Evéque la surprit, en combla les fossez, rüina les murailles, & la mit au pillage: poussant même plus loin ses petites conquétes, il se rendit maitre de la Tour d'Othmarsheim, & l'ayant rasée, il ravagea les villages voisins. De là ayant passé le Rhin, il remonta à Rhinfeld où il joignit ses troupes aux Habitans de cette petite Ville, & avec leur secours il s'empara du Château de Stein, qui dominoit Rhinfeld & qui luy étoit tres incommode. Rodolphe de son côté faisoit d'étranges degâts dans l'Evéché de Bâle, & avec un puissant renfort qu'il reçut de l'Abbé de saint Gal, il se preparoit à venir donner bataille à son ennemy. Mais quelques Seigneurs s'étant entremis pour accommoder leurs differends, on convint d'une tréve de trois ans; à condition que l'Evéque payeroit au Comte une grosse somme d'argent pour le dédommager de la perte qu'il luy avoit fait souffrir, en rüinant les fortifications de Blodelsheim, & que le Château de Rhinfeld seroit restitüé à Rodolphe qui seroit tenu de laisser l'Evéque en possession de Brisach.

Rupture de la Tréve.

Cette tréve n'amortit pas la passion que l'un & l'autre avoit pour la continuation de la guerre, elle servit au contraire à leur donner le loisir de s'y préparer. L'Evéque de Bâle qui étoit de l'illustre Maison de Neuf-chatel, étoit parvenu à cette dignité moins par le choix du Chapitre que par ce que les Chanoines n'oserent s'opposer aux desirs d'un grand Seigneur qui avoit la force en main (m). Ce n'étoit pas le soin de son Diocése qui embarassoit Henry; comme il étoit sans capacité & presque sans Lettres, il avoit pour tout talent du genie pour la guerre, & une forte passion de faire croître ses revenus. C'est à luy à qui l'Eglise de Bâle est redevable de Porentruy qu'il achetta des Comtes de Neuf-chatel pour 260 marcs d'argent. Il fut encor plus heureux dans le traité qu'il fit avec les Comtes de Ferrette, qui luy vendirent pour une somme de 850 marcs d'argent, c'est à dire pour 8500 livres de notre Monnoye, les Châteaux de Ferrette, de Moesberg, d'Altkirch, d'Honnack & quantité d'autrers lieux situëz dant le Suntgau & aux environs, à condition que l'Evéque de Bâle donneroit toutes ces terres en fief à Ulric Comte de Ferrette, à son fils Thibaut & à ses successeurs. Cette donation est datée de l'an 1271.

Les Comtes de Ferrette devenus feudataires de l'Eglise de Bâle, augmenterent beaucoup les forces de l'Evéque: l'Evéque de STRASBOURG y joignit les siennes, en vertu d'un traité fait avec luy. Les Comtes de Neuf-chatel & de Tokembourg & plusieurs autres grands Seigneurs se rangerent du côté de l'Evéque Henry. Les Alliez du Comte Rodolphe n'étoient pas moins puissans. La Guerre recommença par le degât que l'Evéque de Bâle fit dans les terres que le Comte avoit aux environs de Neubourg; le Monastere d'Othmarsheim ne fut pas epargné. Le Comte qui étoit occupé du côté de Sekingue arriva trop tard pour enlever le butin que l'Evéque avoit fait en Alsace. Ensuite de ce petit succés, l'Evéque de Bâle de concert avec l'Evéque de STRASBOURG, osa entreprendre le siege de Mülhouse où le Comte Rodolphe avoit garnison (o). Mais n'ayant pû la forcer de se rendre, l'Evéque de Bâle courut au secours de son païs qui étoit en proye à l'armée de Rodolphe; & l'Evéque de STRASBOURG vint se jetter sur le Château d'Ehenheim qu'il rasa.

Le Comte Rodolphe fait une tentative sur Bâle: la paix se conclut.

Cependant le Comte Rodolphe prenoit des mesures pour une entreprise plus digne de luy & dont le succés devoit déconcerter son ennemy. Il pensoit à se rendre maitre de Bâle, & c'est à ce dessein qu'il fit construire des bateaux, qui devoient être conduits par terre sur des Chariots, dans les lieux où il voudroit passer le Rhin. Il s'en servit utilement pour porter ses troupes dans le païs que l'Evéque croyoit être le plus en sûreté contre les excursions. Ainsi sous pretexte de se venger de l'incendie du Monastere de Sekingue, le Comte entra dans un Fauxbourg de Bâle nommé le fauxbourg de sainte Croix, & qui à present fait partie de la Ville; il le brûla & y fit un grand butin. Enfin dés que la saison luy permit d'entrer en campagne en A. 1272.

1273,

(m) ALBERT. Argent. (n) GUILL. de Habsp. l. 6. pag. 434. (o) GUILL. de Episc. pag. 300.

1273, il vint luy même reconnoître la place, avec tres peu de monde. Le Préteur de la Ville en ayant eu avis, se mit luy même à la téte d'un Corps de Cavalerie, dans l'esperance de se saisir du Comte, & donna ordre à l'Infanterie de le suivre. Le Comte prit la fuite, mais dés qu'il fut arrivé dans l'endroit où il avoit mis ses troupes en embuscade, il tourna face, & tout à coup les Bâlois se virent environnez de toutes parts; plusieurs furent tuez & un plus grand nombre pris. Le Préteur luy même ne put échapper : quelques-uns disent qu'il fut fait prisonnier, d'autres qu'il périt dans le combat. Quoyqu'il en soit l'Infanterie qui suivoit voyant la déroute de la Cavalerie, se retira à grande hâte dans la Ville.

Le Comte profitant de ce petit avantage, bloqua Bâle, de maniere que personne ne pouvoit en sortir, ny y porter des vivres. Il fit ensuite faire des lignes de circonvallation du côté de l'Alsace, & ressera la Ville de si prés, que l'Evéque pressé par les clameurs des Habitans qui commençoient à souffrir de la disette, demanda une tréve à Rodolphe; il l'obtint, & on nomma de part & d'autre des Arbitres pour conclure une bonne paix. Cette tréve fut signée le 10 des Calendes d'Octobre. Pendant que le Comte Rodolphe attendoit la conclusion de la paix, il reçut l'agreable nouvelle que les Princes de l'Empire l'avoient choisi Roy des Romains.

Rodolphe d'Habsbourg Roy des Romains.

Le Roy RICHARD étoit mort en Angleterre le 5 Avril 1271 (p) & non pas en 1263, comme l'ecrit Guilliman. ALPHONSE Roy de Castille avoit renoncé à ses prétensions sur l'Empire, où tout etoit dans une extréme confusion. On n'y tenoit point de diéte; il n'y avoit pas de Tribunaux pour y juger les differends; tout étoit en proye aux plus forts. Le Pape GREGOIRE X touché de ces desordres, ne cessoit pas de presser les Princes d'y remedier, en choisissant un Roy suivant les usages & les coutumes de l'Empire (q). Les Electeurs se rendirent à ses instances, & s'assemblerent à Francfort au mois de Septembre 1273; & là d'un commun accord ils choisirent le lendemain de la saint Michel, RODOLPHE Comte d'Habsbourg & de Kybourg, Landgrave d'Alsace. Il en eut sur tout l'obligation à Werner Archevéque de Mayence. Ce Prélat ayant été élû Archevéque se mit en chemin pour aller à Rome s'y faire confirmer; il fut reçu à STRASBOURG par le Comte Rodolphe, qui se chargea de le conduire jusqu'au passage des Alpes (r). Il rendit le méme service à Werner dés qu'il sçût qu'il étoit prét de repasser les Monts, pour retourner à Mayence. L'Archevéque touché de ce que le Comte avoit fait pour luy, exposa aux Electeurs que nul ne luy paroissoit plus propre que le Comte Rodolphe, pour occuper le Trône Imperial. Il engagea aisément les Archevéques de Treves & de Cologne à penser comme luy; il eut plus de peine à gagner le Duc de Baviere, celuy là méme qui avoit fait couper la téte à sa femme: ce Prince demanda au Burgrave de Nuremberg, si en donnant son suffrage à RODOLPHE, ce Comte luy donneroit une de ses filles en mariage; le Burgrave cousin du Comte luy en donna parole. Le Duc de Saxe & le Marquis de Brandebourg promirent leurs voix à la méme condition. RODOLPHE qui avoit six filles, étoit en état de les satisfaire tous; de sorte que tous s'accorderent à le choisir Roy des Romains, & peu de jours aprés cette Election, il fit sa paix avec l'Evéque & la Ville de Bâle, & partit pour aller se faire couronner à Aix-la-Chapelle.

Albert le grand fait une ordination à Strasbourg.

Conrad de Liechtemberg assista au Couronnement de RODOLPHE, de qui il prit l'investiture de ses fiefs. Il avoit été choisi peu de tems auparavant pour succéder à l'Evéque de STRASBOURG Henry de Geroldseck, qui n'avoit occupé ce grand siége que dix ans. Pendant son Episcopat Albert le grand si celebre par la multitude de ses ouvrages, vint à STRASBOURG, aprés avoir quitté son Evéché de Ratisbonne. L'Evéque Henry se servit de son ministere, pour donner les Ordres sacrez à ses Ecclesiastiques. Albert dans un seul jour en ordonna cinq cens, entre lesquels on compta cent Prêtres; il consacra diverses Chapelles, & entre autres celle de sainte Colombe dans l'Eglise de saint Pierre le jeune. Henry consentit que les Augustins vinssent s'établir à STRASBOURG, & il les y combla de ses bienfaits. Ils y furent reçus en 1265. Il y a beaucoup d'apparence que le Comte RODOLPHE d'Habsbourg tres favorable à cet Ordre, contribüa à luy faire obtenir cette grace. Ces Religieux commencerent à y donner des marques de leur capacité, & un deux nommé Thomas de STRASBOURG, mit au jour un commentaire sur les quatre livres des sentences. Mais l'Evéque Henry se signala par les riches présens qu'il fit à l'Eglise en ornemens & en vases précieux. La Cathedrale qu'on continüoit tou-

Etablissement des Augustins.

(p) Matth. PARIS. ad an. 1271 pag. 859. (q) Fragm. Histor. (r) Alb. Argent.

Eglise & Tour de Strasbourg.

toûjours de bâtir eut sur tout part à ses liberalitez; il se hâta de la faire achever, mais il n'eut pas la consolation de la voir dans sa perfection: ce magnifique édifice ne fut fini qu'en 1275, aprés avoir été commencé 260 ans auparavant. C'est de même sous son successeur qu'on jetta les premiers fondemens de la Tour qui fait l'admiration de toute l'Europe. Une ancienne inscription qu'on lit sur la porte de cette Eglise, nous apprend que l'Architecte Erwin de Steimbach en jetta les premiers fondemens le jour de saint Urbain 1277: étant mort en 1318, son fils Jean éleva la Tour jusqu'à la Platte-forme en 1339. Jean Hiltz de Cologne continüa l'ouvrage. Enfin un Architecte de Suabe y mit la derniere main, & posa la boule en 1439, sur laquelle il éleva une statuë de la VIERGE, qu'on en a ôtée depuis; de sorte qu'on a travaillé à ce superbe édifice, 163 ans. Les Ingenieurs du Roy ont trouvé que sa hauteur est de 438 pieds de Roy; d'où ils ont conclu que cette tour est de 4 toises plus haute que le Dôme de saint Pierre de Rome. L'Evéque Conrad en posa la premiere pierre.

Conrad III. Evéque de Strasbourg.

Ce Prélat étoit issu de la Maison de Liechtemberg, illustre famille d'Alsace, dont le Château qui luy donne le nom, est situé sur une haute montagne à la hauteur de Haguenau. Cette famille fut absolument éteinte en 1480, par la mort de Jacques le Barbu dernier Baron de Liechtemberg. N'ayant jamais été marié & son frere Loüis étant mort sans enfans mâles, tous les fiefs de cette opulente Maison, dont la pluspart dépendent de l'Evéché de STRASBOURG, passerent du consentement de l'Evéque Albert, aux Comtes de Hanau & de Bitsch, qui avoient epousé les filles de Loüis (s). C'est à l'Evéque Conrad que la famille de Liechtemberg fut sur tout redevable de son élévation. Les grands succés qu'il eut dans diverses expéditions militaires sous le regne de deux Empereurs, luy donnerent lieu de signaler son zele pour la Ville de STRASBOURG, & son attention à procurer l'avantage de ses Neveux. Il s'attacha sur tout à l'Empereur RODOLPHE, qui eut souvent besoin de son secours dans les guerres qu'il soutint dans tout le cours de son regne.

Le Roy des Romains étend son domaine.

RODOLPHE avoit epousé Anne fille de Burckard d'Hohenberg, de laquelle il eut quatre fils, dont l'un nommé Charles ne vecut que peu de semaines. Les trois autres furent Albert, Rodolphe & Hartman. Celuy-cy à qui son Pere avoit destiné l'Alsace pour son appanage, fut noyé a l'age de 18 ans en passant le Rhin prés de Rhinau (t). Albert recherchoit en mariage Elizabeth fille de Mainard Comte de Tirol, dans le tems que son Pere RODOLPHE fut choisi Roy des Romains: dés que le Comte vit RODOLPHE sur le trône, il pressa la conclusion du mariage de sa fille soeur du jeune Conradin, dont la mere femme du Roy Conrad avoit épousé en secondes nopces le Comte de Tirol. Cette aliance parut à RODOLPHE un titre suffisant pour tirer partie de la riche succession de Conradin, petit fils de l'Empereur FREDERIC II, à qui la Suabe & l'Alsace avoient appartenu. Divers Seigneurs qui s'en étoient emparez pendant l'interregne, se liguerent contre RODOLPHE, qui de son côté mit sur pied une grosse armée composée des troupes de Loüis Comte Palatin du Rhin, & de plusieurs Evéques, Marquis, Comtes & Barons de diverses Provinces, entre lesquels Conrad Evéque de STRASBOURG se distingua toûjours. Cet Evéque fut longtems aux prises avec le Marquis de Bade, au quel il enleva Dourlac, où il mit le feu aprés y avoir fait un grand butin. RODOLPHE trouva moins de résistance dans l'Alsace. Il assiégea dans un Château le Seigneur de Flekenstein, pour le forcer de rendre l'Evéque de Spire qu'il avoit fait prisonnier, sur le refus qu'il avoit fait de luy payer une certaine somme d'argent. Flekenstein se soumit au Roy des Romains & le rendit maitre de toutes ses terres. Enfin pour contenir dans son obéissance les Villes & les Seigneurs d'Alsace, maintenir les droits de l'Empereur & y faire executer ses ordres, RODOLPHE nomma pour Préfet ou pour Avoüé de la Province, Conrad Wernher de Hatstat (u), famille illustre de l'Alsace, qui fut eteinte sous le Regne de FERDINAND III, par la mort de Nicolas d'Hatstat, qu'on nommoit communément le petit Nicolas, à cause de sa tres petite taille. Ce Seigneur avoit longtems servi en Espagne en qualité de General de la Cavalerie: lassé du service il demanda à se retirer; on regla ses comptes & le Roy d'Espagne luy resta redevable d'une grosse somme, qui devoit luy être payee dans un certain terme. Le tems du payement étant échû, Hatstat le sollicita longtems par ses lettres. Les réponses d'Espagne n'étant pas satisfaisantes, Hat-

Conrad Wernher de Hatstat Préfect d'Alsace.

(s) WIMPHEL. pag. 71. (t) An. Colm. Gerard. de Roo. (u) *Advocatus Alsatiæ Conradus Wernherus dictus de Hadistat.* An. Colm. an. 1276.

Hatstat se mit à la tête de 40 Cavaliers bien armez, entra dans Francfort où il y avoit un Envoyé du Roy d'Espagne; il l'enleva & le mena prisonnier dans son Château situé dans les montagnes prés de Rouffach. L'Empereur offensé de cet attentat fit marcher de troupes, assiégea le Château, le prit, & fit prisonnier Nicolas qui le défendoit. Il eut pour prison la tour d'Ensisheim, où il languit jusqu'à sa mort. Comme il n'avoit pas d'enfans, ses fiefs furent donnez aux maisons de Ferrette, de Montjoye & de Schaubourg ou Schavenbourg.

Otton d'Ochsenstein Préfet d'Alsace.

Otton d'Ochsenstein fils de la soeur de RODOLPHE succéda à Wernher de Hatstat dans la Charge de Grand-Bailly ou d'Avoüé de la Province (x). Cette famille est encor éteinte, & la plus grande partie de ses biens est passée aux Comtes de Hanau. RODOLPHE qui s'assuroit toujours plus de l'Alsace en en donnant le gouvernement à des Seigneurs de sa confiance & de son sang, voulut sur tout mettre la Ville de STRASBOURG dans ses interéts, en achetant des Seigneurs de Liechtemberg le droit d'Avocatie (y): par là devenu le Protecteur de STRASBOURG il la tenoit dans sa dépendance, & l'attachoit à son service. L'Alsace n'occupa pas toute l'attention de RODOLPHE dans les premieres années de son Regne: OTTOCARE Roy de Bohéme qui s'étoit emparé de l'Autriche & de la Carinthie luy donna de plus grands embarras.

Strasbourg dans la dépendance du Roy des Romains.

Differends entre Rodolphe & Ottocare.

Dans une Diéte qui se tint à Augsbourg, OTTOCARE envoya ses Députez, qui ne craignirent pas de s'élever contre l'Election de RODOLPHE, prétendans qu'elle ne s'étoit pas faite dans les formes; ils oserent même ajouter qu'il étoit indigne du Trône Imperial. Pour mettre toujours plus OTTOCARE dans son tort, RODOLPHE ne voulut pas le rendre responsable de l'insolence de ses députez: il luy envoya Henry Evéque de Bâle & le Burgrave de Nuremberg, pour apprendre de luy même ses résolutions, le sommer de restitüer l'Autriche, la Styrie & les autres Provinces de l'Empire qu'il avoit usurpées, & de rendre ses devoirs au Roy que tous les Princes avoient élû. OTTOCARE luy répondit fiérement que l'Autriche étoit la dote de la Reyne son Epouse, qu'il avoit achetté la Carinthie, & que RODOLPHE qui avoit été son Vassal, ne devoit pas attendre qu'il luy fit hommage; que s'il ne vouloit pas le laisser joüir paisiblement de ses Etats, il luy apprendroit qu'il luy convenoit mieux d'obéir que de regner. Dés que cette réponse fut rapportée à la Diéte, on y conclut à la guerre; RODOLPHE s'y prépara à loisir. Lorsqu'il se sentit assez fort, il entra dans l'Autriche & mit le siege devant Vienne qui se rendit. Aprés la prise de cette place on s'entremit pour faire la paix entre RODOLPHE & OTTOCARE, elle fut concluë le lendemain de sainte Catherine, à condition qu'OTTOCARE restituëroit l'Autriche, la Carinthie & la Styrie, qu'il reconnoitroit RODOLPHE pour Roy des Romains, & qu'aprés luy avoir prêté les sermens ordinaires, il recevroit de luy en fief la Bohéme & la Moravie (z). Quelques dures que fussent ces conditions, OTTOCARE les accepta & vint rendre, le genoux en terre ses hommages à RODOLPHE.

Dés que la Reine de Bohéme Kunegunde en eut eu avis, cette fiére & imperieuse Princesse éclata en d'injurieux reproches contre son mary; toute la Cour fut témoin de ses emportemens, & la plus-part des courtisans y applaudirent, parceque l'ascendant qu'elle avoit pris sur son epoux la rendoit maitresse des graces. Elle disoit hautement que c'étoit une foiblesse indigne d'un Roy de céder tant de Provinces, & de ne retenir même la Bohéme qu'à condition qu'OTTOCARE seroit Vassal de RODOLPHE; qu'il étoit malheureux pour elle, qu'étant femme elle ne fut pas exercée dans le métier des armes; mais qu'un homme étoit indigne de les porter, quand il achettoit si cher une honteuse paix. Ces reproches piquerent si vivement OTTOCARE, qu'il desavoüa tout ce qu'il avoit promis avec serment, & qu'il résolut de recommencer la guerre. Il leva à ce dessein une grosse armée; mais il compta encor plus sur son argent, qu'il répandit avec profusion pour débaucher les troupes de RODOLPHE & encourager les siennes.

L'Alsace fournit des troupes à Rodolphe.

RODOLPHE de son côté manda aux Princes & aux Seigneurs de son parti de se hâter de luy amener du secours. Comme il connoissoit sur tout la valeur & la fidélité des troupes Alsatiennes, il pressa son fils le Landgrave d'Alsace, Conrad Wernher de Hatstat Landvogt ou Grand-Bailly de la Province, & Henry Evéque de Bâle de ne différer pas de venir grossir son armée. Henry fils d'un Artisan de Suabe étoit entré fort jeune dans l'ordre des Cordeliers, où

(x) *Ottonem de Ochsenstein Nepotem ex sorore sua Advocatum Alsatiæ præposuit.* An. Colm 2. p. p. 48. (y) *Rex Rudolphus emit jus seu Advocatiam dominorum de Liechtemberg quam habebant super civitatem Argentinensem*, ibid. (z) An. Colm, Gerard. de Roo.

où il se distingua par sa capacité & sa vertu, de maniere que RODOLPHE informé de son merite le choisit pour son confesseur & son plus intime confident. Le Chapitre de Bâle l'ayant elû Evêque, cette nouvelle dignité augmenta la confiance que RODOLPHE avoit en luy & redoubla le zele de Henry pour le service de RODOLPHE. Cet Evêque & le Grand-Bailly d'Alsace s'étant joints à Bâle avec des troupes bien armées, se mirent en marche, traverserent la Suabe & arriverent heureusement à Vienne. RODOLPHE ne leur laissa que deux jours pour se remettre de la fatigue d'une si longue marche. Il alla le troisiéme jour chercher OTTOCARE qui étoit campé prés de Vienne: la partie n'étoit pas égale, l'armée du Roy de Bohéme étant beaucoup plus nombreuse que la sienne: les Bohémiens eurent d'abord l'avantage & repousserent vivement l'aile que RODOLPHE leur avoit opposée: mais ce Prince s'étant mis luy méme à la téte d'un corps de réserve, fondit avec tant de valeur sur l'aile qu'OTTOCARE commandoit qu'il la mit en déroute: OTTOCARE y fut fait prisonnier, mais un Chevalier dont ce Roy avoit fait mourir le frere, le voyant pris, se jetta sur luy & le perça de plusieurs coups. Les Bohémiens soutinrent encor les efforts de RODOLPHE qui eut un cheval tüé sous luy: en ayant repris un autre il poussa si vigoureusement les ennemis, qu'il les mit en fuite, laissant à ce qu'on disoit alors, sur le champ de bataille quatorze mille morts (a). Aprés cette cette celebre victoire, de laquelle RODOLPHE fut sur tout redevable au secours qui luy vint d'Alsace, le Roy des Romains voulut s'attacher les Bohémiens par un double mariage. Wenceslas fils d'OTTOCARE qui n'avoit que huit ans epousa une fille de RODOLPHE, & le second fils de RODOLPHE nommé Rodolphe comme son pere, epousa la fille d'OTTOCARE.

A. 1278.

OTTOCARE vaincu.

Mort de la Reyne des Romains.

Pendant le long séjour qu'il fit à Vienne pour y regler ses nouveaux Etats, la Reine Anne son epouse mourut & son corps porté à Bâle y fut enterré avec un appareil funebre digne de sa piété & de son rang. Elle etoit soeur du Comte Albert d'Hohenberg & Haigertoch, deux Comtez de la Suabe, dont on appelloit ordinairement les Seigneurs Comtes d'Hurmingen. Ils avoient de grands biens en Alsace, entre autres le Château d'Ortemberg qui touche à Scherviller, & la vallée qu'on nommoit autrefois la vallée d'Albert, *Alberthal*, & qu'on appelle de nos jours le val de Viller. Albert donna en dote à sa sœur Anne cette vallée avec les terres & les Seigneuries qu'elle contenoit. Le Comte RODOLPHE d'Habsbourg mari d'Anne étoit en possession de ces biens avant qu'il fût Roy des Romains; puisque dans l'accord fait en 1262, entre l'Evêque Gauthier & la Ville de STRASBOURG & ses Alliez, RODOLPHE se réserve le droit de continüer les bâtimens du Château d'Ortemberg.

Monastere d'Hugeshoven.

On voit de nos jours dans cette vallée les restes d'un ancien Monastere nommé Hugueshoven, en latin *Hugonis Curia*, & en françois Honcour. Albert de STRASBOURG pretend qu'il a été bâti par deux Seigneurs d'Hurmingen dont l'un étoit Laïc, qui le destinerent pour des Religieux de l'Ordre de saint Benoît, Cet Auteur ajoute que ces Seigneurs obtinrent du Pape SIXTE que ce Monastere fût exempt de toutes exactions, à condition qu'il payeroit chaque année à la Cour du Pape un Marmotin, dont la valeur est moindre que celle d'un petit florin de Florence. Et qu'ensuite le Comte Albert donna à RODOLPHE d'Habsbourg cette Seigneurie pour la dote de sa sœur (b). Si on prenoit à la rigueur les expressions de cet Historien, on seroit obligé de reconnoitre qu'avant que RODOLPHE epousât Anne, les Comtes d'Hurmingen avoient obtenu du Pape SIXTE des privileges pour leur Monastere d'Hugeshoven; & si cela etoit ce Monastere seroit incomparablement le plus ancien de toute l'Alsace. Ce ne seroit pas SIXTE IV qui auroit accordé ces graces, puisqu'il n'a été Pape qu'environ deux cens ans aprés le mariage du Comte Rodolphe d'Habsbourg. Il faudroit donc remonter jusqu'à SIXTE III c'est-à-dire jusqu'au milieu du cinquiéme siecle. Or certainement vers l'an 450, il ne s'agissoit ni de l'Ordre de saint Benoit, ni de la Maison d'Hurmingen. Il est dont nécessaire que notre Historien ait confondu les dates, en s'expliquant d'une maniere qui feroit croire que ceux qui on bâti le monastere d'Hugeshoven, sont les mémes qui ont obtenu du Pape SIXTE les privileges dont il a joüi. On parlera plus juste si on dit que ce Monastere a été fondé avant le mariage de RODOLPHE & que dans la suite on obtint du Pape Sixte IV, les graces dont nous venons de parler.

Il

(a) An. Colm. p. 2. (b) *Albertus Comes postea dedit Rudolpho de Habsbourg in dotem domina Anna predicta sororis sua.*

Digitized by Google

Il n'eſt pas aiſé de marquer la date préciſe de la fondation de ce Monaſtere. Il ſemble que Mr. Obrecht l'attribuë à un des fils de Luitfride nommé Hugues, qui avoit pour appanage la terre d'Egisheim & qui entra dans un Monaſtere (*c*). Mr. Obrecht devine que ce Monaſtere étoit Hugueshove. Si cela étoit & ſi on vouloit s'en fier à la chartre de ſaint Trutper, dont cet habile Auteur rapporte un morceau, il faudroit conclure que ce Monaſtere a été fondé vers le commencement du dixiéme ſiecle. Les Annales de Colmar font honneur, non pas à Hugues Comte d'Egisheim, mais à Wernher d'Ortemberg qu'on nommoit d'Hurmingen de l'avoir commencé. Elles ajoutent que l'Abbé Conrad en rebâtit la Chapelle en 1286: il étoit donc fondé avant ce tems. La régle même de ſaint Benoît y floriſſoit au commencement du XIII ſiecle; puiſqu'au rapport de la Chronique d'Ebermunſter, Henry Comte de Veringue Evêque de STRASBOURG, voyant que l'Abbaye d'Ebermunſter étoit tombée dans une extréme indigence, il voulut que Wernher Abbé d'Hugueshoven, qui avoit mis l'abondance dans ſon Abbaye, prit en même tems ſoin de celle d'Ebermunſter. De ſorte qu'il fut tout à la fois Abbé de deux Monaſteres (*d*). Il ne reſte plus d'Hugueshoven qu'une Chapelle bâtie en forme de rotonde ſoutenuë par dix colomnes toutes d'une piece & tres belles. On y voit les tombes de pluſieurs Abbez & entre autres une ſur laquelle on lit cet Epitaphe. *Joannes de Bacareto natione Gallus, ſed animo Germanus hujus Monaſterii Abbas hic ſepultus anno 1511, 15 Kalen. Jan.* Ce qui fait connoître que ce Monaſtere ſubſiſtoit encor au commencement du ſeiziéme ſiecle. Albert de STRASBOURG écrit que les deux Seigneurs d'Hurmingen fondateurs de ce Monaſtere, y ont leur tombeau. Enfin ce Monaſtere a paſſé du tems de l'Archiduc Leopold entre les mains des Dames Chanoineſſes d'Andlau, qui joüiſſent à préſent des revenus de cet ancien benefice. Je reviens à l'Empereur RODOLPHE.

Guerres particulieres en Alſace. L'Empereur s'y rend.

Lorſqu'il étoit à Vienne où il ne veilloit que de loin ſur l'Alſace, les Seigneurs de cette Province & de ſon voiſinage ſe faiſoient de continuelles guerres. Albert fils aîné de l'Empereur aſſembla à Enſisheim le 4 des Calendes de Juin 1279, les Prevôts pour déliberer avec eux ſur les moyens d'envoyer du ſecours à ſon Pere. Mais aprés la défaite du Roy de Bohéme, Albert porta ſes armes contre Zurich dont il ravagea tout le païs. Les Habitans de Mülhauſe s'égorgeoient les uns les autres, & faiſoient la guerre à leurs voiſins. Les Seigneurs de Gyrſperg prirent Turkeim; ceux de Rapolſtein porterent leurs armes contre Colmar & firent priſonniers pluſieurs de ſes Bourgeois; ils fatiguerent presqu'en même tems l'Evêché de Bâle dont ils pillerent diverſes Seigneuries. La Ville de STRASBOURG étoit plus tranquille; mais ſon Evêque Conrad joignit ſes forces à celles de l'Evêque de Metz contre le Duc de Lorraine. Tous ces troubles hâterent le retour de RODOLPHE; & voulant ſans délay pourvoir à la ſureté de l'Alſace deſolée par des brigands qui s'étoient emparez du Châteaux de Schoneck dans la Baſſe-Alſace, & de celuy de Richenſtein ſitüé dans la Haute prés de Rapswir, il fit raſer ces deux places (*e*). A. 1281.
Il vint enſuite à STRASBOURG où il tint une diete, pour déliberer ſur les moyens de remedier aux deſordres qui troubloient les Provinces du Rhin. Il viſita l'Alſace & demeura quinze jours à Colmar, pendant lesquels il dépenſa deux mille marcs d'argent (*f*). Il fit même l'honneur au Seigneur de Rapolſtein de paſſer une nuit dans ſon Château. A. 1282.
De là il ſe rendit à Augsbourg avec un grand nombre de Princes de l'Empire. C'eſt là où à la priere des députez d'Autriche, de la Styrie & de la Carinthie, il donna ces Provinces en fief à Albert ſon fils aîné; Rodolphe ſon ſecond fils fut en même tems déclaré Duc de Suabe, Landgrave d'Alſace & Comte d'Ergaw païs où eſt ſitüé Bade en Suiſſe. Aprés avoir ſi richement pourvû ſes deux fils, il retourna en Alſace; pour donner ſecours à Henry Evêque de Bâle, & reconnoître les importans ſervices qu'il avoit reçûs de luy.

Rodolphe Landgrave d'Alſace.

L'Empereur prend Porentruy & le remet à l'Evêque de Bâle.

Il y avoit plus de dix ans que le Comte de Montbeliard s'étoit ſaiſi du Château de Porentruy. Envain l'Evêque de Bâle à qui il appartenoit, avoit joint pour le reprendre ſes forces avec celles de Conrad Evêque de STRASBOURG; cette entrepriſe avoit toûjours échoüé. Mais l'Empereur ayant luy même formé le ſiege de cette place, il la prit aprés ſix ſemaines; il la rendit enſuite à l'Evêque de Bâle & contraignit même le Comte de Montbeliard de

(*c*) *Hugonem Monaſterium accepit.* (*d*) *Abbatem eis imponit Hugonis curia nomine Wernherum, ſic ut utrique præſit Eccleſiæ. Ille locum ſuum ad bonum ſtatum redegerat.* Hiſtor. Novient. pag. 1152. (*e*) Specul. Fugg. Ger. de Roo, pag. 34. (*f*) An. Colm.

Digitized by Google

de luy céder plusieurs autres terres. Aprés cette expédition RODOLPHE appaisa les differends qui avoient causé dans Mülhause une espece de guerre entre les Bourgeois, & qui avoit coûté tant de sang à leurs voisins. Rouffach fut en même tems punie de sa revolte contre l'Evêque de STRASBOURG, prétendant avoir obtenu des privileges qui l'affranchissoient de sa dépendance, comme les autres Villes libres de l'Alsace.

Faux Frederic II. condamné au feu.

Pendant que RODOLPHE calmoit ces dissensions, il étoit occupé de soins qui le touchoient de plus prés. Un imposteur avoit prés de Cologne persuadé les Peuples qu'il étoit Frederic II. Il luy ressembloit parfaitement, & racontoit aux vieux Officiers de cet Empereur des faits arrivez au vray Frederic, dont ils étoient les seuls témoins. Tout commençoit à se déclarer pour l'imposteur, qui avoit même osé indiquer des Assemblées des Princes de l'Empire. L'affaire étoit trop sérieuse pour que RODOLPHE ne s'empressât pas d'en arrêter les suites. Il leva promptement des troupes en Alsace, & tous les Gentilshommes de cette Province se mirent en marche au mois de Juillet, pour se rendre à Mayence, & de là à Cologne (g). L'imposteur n'osa les attendre, & se retira dans une petite place qu'il croyoit luy être attachée. RODOLPHE s'y poursuivit, & les Habitans dans la crainte d'un siége luy livrerent le faux Frederic qui fut condamné au feu, aprés avoir avoüé ses impostures.

A. 1284.

Guerres entre les Seigneurs d'Alsace.

Cette affaire fut à peine terminée que les Seigneurs d'Alsace recommencerent à vuider leurs querelles par les armes. Le Seigneur d'Hohenstein dont le Château est à l'extrémité de l'Alsace au dessus de Moutzig, attaqua & prit le Château d'Eckrich prés de sainte Marie-aux-Mines; s'étant ensuite joint à l'Evêque de STRASBOURG Conrad, il s'empara du Château d'Ochsenstein prés de Saverne & le rasa. Gebviller se revolta contre l'Abbé de Mourbach à qui elle appartenoit. L'Abbé employa la ruse & la surprit, & dés qu'il y fut entré, usant de son droit de conquête, il confisqua les biens des Habitans & les réduisit dans une espece de servitude. RODOLPHE prenoit peu d'interêt à ces petites guerres; les Seigneurs & les Villes principales, sous prétexte de soutenir leur liberté, prétendoient vivre dans l'indépendance. Si l'Empereur avoit entrepris de pacifier ou de juger leurs querelles, peut-être qu'en travaillant à mettre l'ordre dans l'Empire, il eût fait naitre des revoltes & mis le feu dans diverses parties de ses Etats. Sa politique luy suggéroit de laisser faire les Seigneurs, pour qu'à leur tour ils le laissassent établir toûjours plus ses prétentions & ses droits. Il coûta cher à Colmar de vouloir s'y opposer.

Colmar se revolte contre l'Empereur, qui s'en rend maître.

Cette Ville étoit devenuë l'une des plus considerables d'Alsace; la fertilité de ses campagnes & les privileges dont elle joüissoit, y avoient attiré un grand nombre d'Habitans. RODOLPHE luy avoit donné Walter Rosselman pour Schultheis, (on nommoit ainsi le premier Magistrat), & il avoit préposé sur toute l'Alsace son Neveu Othon d'Ochsenstein en qualité de Landvogt ou de Gouverneur (h). Le Landvogt & le Schultheis ne s'accordoient pas en tout. Le Landvogt avoit fait de grosses impositions sur la Ville: si l'Empereur ne luy en avoit pas donné des ordres, il ne desapprouva pas du moins sa conduite; le Peuple se mutina, & ayant son premier Magistrat à sa tête, il refusa de payer. Cette résistance irrita RODOLPHE, qui vint luy même à Colmar dans le dessein de déposer le Schultheis. Mais ce Magistrat prévenant ce coup osa fermer les portes de la Ville à l'Empereur. Cette insulte força RODOLPHE d'assembler des troupes pour en commencer le siege. Les mouvemens que le faux Frederic dont nous avons parlé, causa sur les bas Rhin, forcerent RODOLPHE d'abandonner pour un tems son entreprise. Otton d'Ochsenstein fut obligé de se retirer à Hagenau; mais l'exemple de Colmar & le bruit qui se répandit du retour de l'Empereur Frederic souleverent cette Ville contre leur Grand-Bailly: ils le chasserent honteusement du Château, n'ayant aucun égard ni pour RODOLPHE ni pour son Neveu. Cependant ce Prince ne fut pas longtems à se défaire de l'imposteur, & dés qu'il l'eut puni comme il le méritoit, il vint mettre une seconde fois le siége devant Colmar: elle ne résista que cinq jours, aprés les quels elle se soumit à donner à l'Empereur deux mille deux cens marcs d'argent; c'est à ce prix qu'elle achetta sa grace. Les Gentilshommes qui ne s'étoient pas opposez à la revolte des Colmariens, ou qui n'avoient pas prêté secours à RODOLPHE, payerent leur part de cette imposition; le Schultheis Rosselman fut déposé. Ce châtiment fit honneur à la modération du Roy des Romains, qui mit à sa place un autre Schultheis nommé

(g) Ibid. (h) Ibid. part. 2. p. 48.

Digitized by Google

mé Stameheim, qui fit sentir aux Colmariens tout le poids de son autorité, en les fatiguant par de gros impôts. Cette violente conduite fit renaître la revolte dans Colmar; les Bourgeois outrez des mauvais traitemens qu'on leur faisoit souffrir, oserent se jetter l'année suivante le propre jour de Pâques sur les valets du Schultheis; ils en blesserent plusieurs, & s'etant saisis des autres ils les retinrent en prison dans le Couvent des Cordeliers (i). Cette nouvelle sédition fut bientôt appaisée; les Chefs furent bannis de la Ville, leurs biens furent confisquez & leurs maisons rasées: mais comme les violences du Schultheis avoient été la cause de la revolte, & que sa présence aigrissoit toûjours le mal, il fut obligé de céder & de quitter la Ville, aprés avoir commis son beaufils pour exercer sa Charge. Gette condescendance rendit à la Ville son ancienne tranquillité.

A. 1286.

L'Histoire ne nous apprend pas quel fut le sort de Hagenau; mais le feu de la revolte ayant gâgné Lauterbourg comme les deux Villes dont nous venons de parler, RODOLPHE fut obligé de venir en personne mettre le siege devant cette place, qui n'implora sa clemence qu'apres une defense de quelques semaines (k). L'Empereur n'eut pas un pareil succés dans la guerre qu'il fit en Alsace à Anselme Seigneur de Rapolstein ou de Ribaupierre.

A. 1286. Lauterbourg pris par l'Empereur.

Anselme ayant fait refus de partager avec ses Neveux & avec son frere Henry les biens de leur famille, porta ses plaintes à l'Empereur dont il étoit cousin. RODOLPHE fit venir Anselme pour luy remontrer & le prier même de rendre justice à ceux qui le touchoient de si prés. Anselme fermant l'oreille à toutes les raisons de l'Empereur, osa luy répondre que s'il rendoit ce qu'on luy demandoit, il tomberoit luy même dans l'indigence; & ne craignit pas de déclarer nettement qu'il n'acquiesceroit jamais à toutes les prieres qu'on luy feroit sur ce point. Cette insolente réponse piqua vivement RODOLPHE, qui sur le champ donna ordre au Seigneur de Waldech, l'homme de sa Cour en qui il avoit le plus de confiance, de se mettre à la tête des Habitans de Colmar, de Kaysersberg & des autres Villes voisines pour aller forcer le Château de Rapolstein. Il n'étoit pas aisé d'en faire le siege, ce Château étant situé à la pointe d'une haute Montagne; & Anselme étoit un homme aguerri qui s'étoit rendu redoutable dans toute l'Alsace. Valdech cependant obéit & vint prendre poste prés de Rapolstein. Mais comme son armée n'étoit composée que de Bourgeois plus attentifs au bien de leur famille qu'à la gloire du Maître qu'ils servoient, Valdech aprés trois jours de siége se vit obligé de se contenter de ravager les terres du Seigneur de Rapolstein, & de mettre le feu au village de Bercheim. Dés que Valdeck se fut retiré, Anselme fit agir auprés des Seigneurs voisins pour les engager à ne point prendre parti dans cette querelle; quelques uns luy promirent de demeurer neutres; le Seigneur d'Horbourg se déclara au contraire ouvertement contre luy. Il luy en coûta cher; Anselme l'attaqua & le battit; & s'étant avancé jusqu'à Zellemberg Château situé audessus de Rapswir, il délivra quelques uns de ses sujets qu'on y retenoit prisonniers. La Ville de saint Hyppolite fut plus maltraitée; Anselme la surprit, y mit le feu, & réduisit même l'Eglise en cendres. Il se jetta ensuite dans les terres des François, ainsi les Auteurs de ce tems là nommoient les extrémitez de l'Alsace, & le païs de Porentruy où on parloit François (l). Comme la plus-part de ces terres appartenoient à l'Evêque de Bâle, grand confident de RODOLPHE, Anselme y brûla jusqu'à six-vingt villages. L'Empereur informé de ces violences jugea que sa présence étoit nécessaire pour en arrêter le cours. Il vint luy même en Alsace & se présenta devant le Château de Rapolstein. Mais ayant reconnu l'impossibilité de le prendre, & le danger même de l'attaquer avec une armée composée de gens qui entretenoient de secrettes intelligences avec son ennemi, & qui avoient même conjuré de le poignarder & de mettre le feu dans son camp, il prit la résolution de changer le siege en blocus. Il mit dans cette vûë des troupes dans le Château de Zellemberg, & ordonna aux Villes d'Alsace de bâtir à Gemar un espece de Château de bois, pour fermer les passages aux vivres qu'on voudroit faire passer à Rapolstein. Aprés avoir vû executer ces ordres des affaires plus pressantes l'appellerent ailleurs & l'obligerent de s'éloigner de l'Alsace.

Guerre du Seigneur de Rapolstein contre l'Empereur.

Anselme profita de son absence pour grossir son armée du secours que le Seigneur de Blancherberg luy fournit; il en obtint de l'Infanterie & de la Cavalerie même, qu'il posta pendant la nuit en différens endroits prés de Sigolsheim. Dés que le troupeau fut sorti du village le matin du jour suivant, il fut

enlevé.

(i) Ibid. (k) Ibid. (l) *Terram Gallicorum.*

Digitized by Google

enlevé. Les païsans coururent pour le reprendre, mais étant tombez dans une embuscade ils furent faits prisonniers au nombre de cent trente. Les Habitans d'Horbourg venant au secours de leurs voisins, n'eurent pas un sort plus heureux. Ils furent conduits dans le Château de Rapolstein, qui fut abondamment ravitaillé, & enrichi même de l'argent de ces prisonniers qui furent obligez de payer chacun deux marcs pour racheter leur liberté. La Haute-Alsace vit l'année suivante finir cette guerre, par l'arrivée de l'Empereur & de son fils Rodolphe Landgrave d'Alsace. Celuy-cy vint à Colmar avec de la Cavalerie; l'Empereur le suivit de prés avec une armée nombreuse, dans le dessein d'entrer dans la Bourgogne & d'attaquer le Comte de Montbeliard. Mais avant que de se mettre en marche il assembla à Colmar le premier jour d'Avril, l'Evêque & les Deputez de STRASBOURG & les Seigneurs du païs. Comme il avoit la force en main il se fit écouter; & aprés avoir examiné les divers sujets qui entretenoient la guerre dans la Province, il obligea les parties interessées de conclurre une paix, dont tous promirent avec serment d'exécuter les conditions.

A. 1288. Paix rétablie en Alsace.

A. 1288.

Aprés que RODOLPHE eut pris ces mesures pour maintenir la tranquillité dans l'Alsace, il se mit en campagne au commencement de Juillet. Montbeliard ne résista pas à une armée de vingt mille hommes, qui pendant trois semaines fit d'étranges degâts dans tout le païs des environs. De là formant une entreprise plus digne d'un Empereur, il vint camper prés de Besançon. Robert Duc de Bourgogne & le Comte de Ferrette accoururent au secours de cette importante place. Robert prit le parti de laisser l'ennemy dans son camp & se contenta de luy couper les vivres : ce moyen luy réüssit. Comme l'armée Imperiale souffroit une extréme disette, & que la faim décourageoit le soldat, RODOLPHE fut contraint d'abandonner son entreprise, de s'éloigner de Besançon & d'écouter des propositions de paix. Elle fut concluë à Bâle, à condition que les sujets de l'Evêque de cette Ville qui avoient été faits prisonniers, seroient rendus sans rançon; mais à l'égard de Renaud de Montbeliard il fut obligé de payer huit mille marcs d'argent pour les frais de la guerre.

L'Empereur léve le siege de Besançon.

A. 1290. Dés que RODOLPHE eut mis l'Alsace en sûreté du côté de la Bourgogne, il passa en Bohéme où il eut la douleur de perdre son fils Rodolphe Duc & Landgrave d'Alsace. Il mourut & fut enterré à Prague, laissant son epouse Agnés grosse d'un fils dont elle accoucha aprés la mort de son mari; il fut nommé Jean dont la memoire est détestée dans l'Histoire, parcequ'il fut luy même le meurtrier de son Oncle Albert Roy des Romains, à qui il étoit redevable de son éducation. La mort du jeune Rodolphe fit souvenir l'Empereur que la sienne n'étoit pas éloignée: il avoit soixante-&-treize ans. Un si grand âge luy fit penser aux moyens de faire choisir Roy des Romains Albert le seul fils qui luy restoit. Mais comme il étoit en chemin pour Francfort où il avoit convoqué les Princes de l'Empire, il fut surpris d'une fievre qui l'avertissant qu'il touchoit à sa fin, il ordonna qu'on le transportât à Spire pour y prendre place dans le tombeau des Empereurs ses prédécesseurs. La mort le prévint; RODOLPHE finit ses jours à Germersheim le dernier jour de Septembre 1291 (*n*), aprés avoir donné à tout l'Empire & en particulier à l'Alsace, d'insignes marques de sa sagesse dans le Gouvernement, de sa valeur dans la guerre, & de sa pieté & de son zele pour le bien de la Religion.

Mort de l'Empereur RODOLPHE.

C'est sous son autorité & par le secours de ses bienfaits que les Religieuses de sainte Claire qu'on nomme Urbanistes, se trouvant trop à l'étroit à Kintzheim où elles commençoient de s'établir, allerent occuper le Monastere d'Altzpach prés de Kaysersberg, que les Moines de l'Ordre de saint Benoit avoient abandonné pour se retirer à Hirsauge Abbaye du Wirtemberg. Les dottes de quarante Demoiselles qui prirent l'habit de saint Claire dans ce Monastere en 1283, furent suffisantes pour payer le prix de cette Maison, que RODOLPHE fit rétablir à leur usage. Ce noble Monastere, comme parle Bucelin (*o*), a servi depuis de retraite à un tres grand nombre de Filles & de Dames des plus illustres familles, entre lesquelles on comptoit vers l'an 1360, Sophie fille du Seigneur Henry de Rapolstein. C'est par un effet d'une providence singuliere que ce Monastere a toûjours été respecté pendant les guerres des païsans, celles des Suedois, & tant d'autres qui ont si souvent porté le feu & la désolation dans toutes les parties de l'Alsace. Les partisans de Luther n'ont jamais pû y pénétrer: cette sainte Abbaye a toûjours au contraire ouvert son sein aux Religieuses du même Ordre, qui avoient été chassées des Villes que les nouvelles sectes

Religieuses établies en Alsace.

(*m*) Ibid. (*n*) ALBERT. Arg. (*o*) BUCELIN. German. sacra pag. 136.

Digitized by Google

fectes avoient infectées, ou qui craignoient qu'en y demeurant leur foy n'y fût ébranlée. D'autres Religieuses Cloitrées à Amerschwir prirent la regle de saint Dominique, & celles qui étoient à Cernay passerent à Gebwiller. Ce dernier Monastere & celuy d'Aspach, se soutiennent encor dans une édifiante régularité. Les Chanoines d'Honau, car c'est le titre que leur donne un Au-
A. 1290. teur contemporain, furent forcez par les ravages du Rhin de venir s'établir à Rhinau, qui pour lors étoit une Ville considerable d'Alsace: on peut s'en convaincre par le traité d'Alliance qu'elle fit avec la Ville de STRASBOURG en 1267 (*p*). Ces Chanoines furent dans la suite obligez de se retirer à STRASBOURG, comme nous l'avons dit ailleurs. C'est sous le même Empereur que Sultzbach fut environné de murailles & que le Seigneur d'Horbourg fortifia la petite Ville de Richwir. Enfin RODOLPHE répandoit avec plaisir ses graces sur l'Alsace, mais il distingua toûjours STRASBOURG; c'est pour éterniser sa reconnoissance que les Magistrats de concert avec l'Evêque, firent placer sa statuë équestre dans le magnifique portail de la Cathedrale, avec celles de Clovis & de Dagobert (*q*). STRASBOURG avoit demandé à LOUIS XIV la permission de luy faire le même honneur; ce projet n'a pas encor été exécuté. Ce n'est pas seulement par ce monument que STRASBOURG & ses Evêques signalerent leur gratitude envers l'Empereur RODOLPHE; ils en donnerent des preuves bien plus éclatantes en se déclarant avec tant de fermeté pour Albert fils de cet Empereur.

LIVRE VINGT-DEUXIEME.

Colmar assiégé & remis sous l'obéissance de l'Evêque Conrad.

APrés la mort de l'Empereur RODOLPHE, Colmar crut qu'elle pouvoit sans risque refuser à l'Evêque de STRASBOURG l'obéissance qu'elle luy devoit (*a*). L'Evêque Conrad n'étoit pas d'humeur à souffrir que cette Ville se mit dans l'indépendance. Il rassembla une forte
A. 1292. armée avec laquelle il en entreprit le siége. Les Magistrats se préparerent de leur côté à une vigoureuse défense, comptant sur trois mille combattans soumis à leurs ordres. L'Histoire ne nous apprend pas les circonstances de ce siége; mais elle nous fait conjecturer que Conrad la força de se soumettre, puisqu'il l'obligea de prêter serment de fidélité à son frere Frederic de Liechtemberg alors Prevôt de l'Eglise, & puis Evêque de STRASBOURG, que Conrad luy donna pour y commander.

Querelle entre les Gentilshommes à STRASBOURG.

Pendant que cet Evêque étoit occupé à ce siege important, STRASBOURG vit naitre dans son enceinte une sanglante querelle entre les Gentilshommes. Ils y étoient en grand nombre, RODOLPHE ayant fait Chevaliers onze ans auparavant plusieurs Habitans de cette Ville (*b*). La noble famille des Zorn offensée de quelques paroles injurieuses que celle des Kagneck avoit laissé échapper, résolut de s'en venger. Le Prevôt de STRASBOURG, qu'on nommoit alors le Schultheis prit parti pour les Zorns. Les Kagneck se joignirent aux Nobles d'Herbon, dont la famille ne subsiste plus: on en vint aux armes, il en coûta du sang aux deux partis, & ce ne fut qu'à ce prix que la querelle fut appaisée. De plus grands troubles & de plus de durée agiterent l'Alsace à l'occasion de l'élection d'un nouvel Empereur.

ADOLPHE de Nassau Roy des Romains.

Il étoit naturel que le choix tombât sur Albert fils du Roy des Romains Rodolphe. Le Duc sollicita même par toute sorte de moyens les suffrages des Princes de l'Empire, qui s'étoient assemblez à Francfort; mais Gerhard Archevêque & Electeur de Mayence mania avec tant d'adresse les esprits en faveur d'ADOLPHE de Nassau son parent, que tous les suffrages se réünirent pour le mettre sur le Trône. ADOLPHE fut en effet proclamé Roy le 20 May 1292. Ce Prince A. 1292.
avoit beaucoup d'esprit & encor plus de valeur; il aimoit la guerre & il en sçavoit le métier; mais il n'etoit pas riche. Une Couronne manque d'un fort appuy, quand les finances luy manquent & le desir de les augmenter l'expose toûjours au danger de faire des mécontens & souvent des rebelles.

Les commencemens du Regne d'ADOLPHE sembloient promettre qu'il seroit longtems heureux. Il laissa dans leur

(*p*) WENCKER pag. 182. (*q*) CRUSIUS, *milites in Argentina.*

(*a*) An. Colm. (*b*) Ibid. *Multi ignobiles facti*

leur employ ceux que son prédécesseur avoit choisis pour gouverner les Provinces & les Villes, persuadé qu'avant qu'un Prince ait affermi sa domination, il doit s'en tenir aux Ministres déjà formez & instruits dans le secret du gouvernement, quand de bonnes raisons ne les rendent pas suspects; qu'il ne sied pas de payer par une subite disgrace les services d'un Officier qui ne la pas meritée; & qu'il est plus aisé de mener le Peuple par les voyes accoutumées, que de le livrer à des hommes qui se croyant plus habiles que ceux dont ils ont pris la place, prétendent signaler leur zele & donner éclat à leur ministere en tentant de nouvelles routes. Ainsi quoyqu'Othon d'Ochsenstein fût neveu de l'Empereur RODOLPHE & cousin germain du Duc Albert d'Autriche, ADOLPHE ne craignit pas de le conserver dans sa dignité de Grand-Bailly ou de Landvogt d'Alsace (c). Othon n'abusa pas de cette faveur; il s'employa même avec zele à attacher Colmar aux interêts de son nouveau Maître, & il sçut vaincre la résistance du Prevôt de cette Ville qui refusoit de luy prêter serment de fidelité. On ne l'engagea à se soumettre qu'aprés qu'on luy eut promis au nom du Roy des Romains, qu'on le laisseroit dans sa charge, qu'on ne rappelleroit pas les exilez, & qu'ADOLPHE n'entreroit pas dans la Ville avec beaucoup de troupes. Quoyqu'il ne convînt gueres que le Prevôt fit la loy à son Souverain, Othon d'Ochsenstein dissimula & promit tout, de peur que Colmar ne prît le parti de tout refuser. C'est par une pareille condescendance que le Roy des Romains tâchoit de s'assûrer de la fidélité des autres Villes de l'Empire. Mais voulant en même tems donner de la réputation à ses armes & prévenir les révolutions, en engageant les Princes de porter la guerre hors de l'Allemagne, il les pressa de le seconder dans le dessein qu'il avoit formé d'enlever à la France la Comté de Bourgogne, le Duc Othon s'étant depuis peu rendu vassal de Philippe le Bel. L'Archevêque de Cologne, celuy de Mayence & l'Evêque de Spire luy fournirent des troupes, qui se mirent en marche du côté de Besançon (d), dont l'Empereur RODOLPHE avoit inutilement tenté de se rendre maître. Le Duc Albert d'Autriche vint luy même à Colmar la veille de l'ascension avec quinze cent chevaux, mais dans des vûës bien differentes de celles d'ADOLPHE. Ce Duc resolu de se ménager la France fit marcher ses troupes du côté de Zurich qu'il assiégea & qu'il prit avec quelques Châteaux.

A. 1292.

ADOLPHE veut attaquer la Comté de Bourgogne.

Cependant ADOLPHE se faisoit inutilement honneur d'avoir déclaré la guerre à Philippe le Bel; Philippe n'en fut point étonné. Quelques Historiens assûrent même qu'il traita ADOLPHE avec tant de mépris, qu'il ne daigna pas donner audiance à ses Ambassadeurs; il luy envoya seulement un papier cacheté en forme de lettre, où il avoit écrit ces deux mots, *nimis, Germane:* qui signifient en François c'est trop pour vous, Allemand, que d'oser entreprendre de m'attaquer (e). Quoyqu'il en soit ADOLPHE ne soutint pas longtems l'entreprise qu'il avoit imaginée, de conquerir la Franche-Comté qu'il prétendoit faire partie du Royaume d'Arles. Il envoya à Brisach la Reine son epouse, qui y arriva la veille de la Toussains; il donna à Haguenau le spectacle d'un Tournois, & vint luy même à Colmar vers les fêtes de Noël. C'est là où se bornerent ses expéditions de cette année; soit qu'il manquât d'argent pour payer ses troupes, soit que l'argent de France eût empêché les Princes de le suivre.

L'Evêque de STRASBOURG déclaré pour Albert d'Autriche.

Ce dessein échoüé ne servit pas à ADOLPHE à luy concilier les esprits. L'Evêque de STRASBOURG Conrad redoubla au contraire son attachement pour le Duc Albert d'Autriche Landgrave d'Alsace, titre qu'il avoit pris depuis la mort de son frere Rodolphe. En effet dés qu'ADOLPHE fut sorti de la Province, l'Evêque de STRASBOURG se saisit du Château d'Ortemberg, qui appartenoit au Duc Albert. Othon d'Ochsenstein Grand-Bailly d'Alsace voulut luy enlever ce poste important; mais n'ayant pas des forces suffisantes pour l'assiéger, il se contenta de tâcher de luy couper les vivres, en faisant bâtir tout prés le Château de Scherviller & celuy de Ramstein.

Colmar secoüe le joug d'ADOLPHE.

Le Prevôt de Colmar prenoit d'autres mesures pour secoüer le joug d'ADOLPHE; il fit entrer pendant la nuit dans la Ville, Anselme Seigneur de Rapolstein avec beaucoup de troupes (f): le Seigneur de Liechtemberg frere de Conrad Evêque de STRASBOURG y étoit déjà. Le Prevôt Walter ou Gauthier Rosselman, fils de Jean Rosselman dont nous avons parlé, étant de concert avec ces deux Seigneurs se rendit absolument maître de Colmar. Pendant que cette Ville se préparoit à une revolte, les

(c) Ibid. an. 1293. (d) Ibid. an. 1292. (e) Daniel. Hist. de France. (f) Ann. Colm. p. 2.

les Magistrats de STRASBOURG travailloient à embellir la leur & à y faciliter le commerce, en la coupant de plusieurs canaux par lesquels on fit passer la Brusch. STRASBOURG sçait encor gré à l'inventeur de cet ouvrage, & elle plaint le malheur qu'il eut de perir dans les eaux qu'il faisoit changer de cours. Anselme de Rapolstein profitant du crédit qu'il s'étoit fait dans Colmar, chassa du Château de Rapolstein son frere Henry, à qui il enleva généralement tous les biens; & pour s'attacher toûjours plus le Peuple & l'engager à luy garder le serment qu'il luy avoit fait, il luy permit de piller Turkeim, dont il emmena le troupeau à Wihre qui luy appartenoit.

Canaux de la Brusch dans STRASBOURG.

ADOLPHE informé de ce qui se passoit en Alsace, tandis qu'il étoit occupé du côté de Cologne, y envoya le Landvogt & ne tarda pas de le suivre. Il vint en effet à Scelestat vers le milieu de Septembre 1293, où ayant renforcé son armée, il entra dans le val d'Orbey, & mit le feu à tous les villages du Seigneur de Rapolstein, aprés en avoir enlevé les troupeaux & fait les Habitans prisonniers. De là il marcha à Colmar, & vint camper à Winzenheim & à Ingersheim, au dessus & au dessous de cette Ville, pour empécher les Habitans d'en sortir & les vivres d'y entrer. Il tourna ensuite ses armes du côté de Richwir qu'il prit, en arracha les vignes & en abbatit plusieurs Maisons. Cette expédition luy coûta dix jours, aprés lesquels il se rapprocha de Colmar, détourna le ruisseau qui fait moudre les moulins de la Ville, & ravagea tous les environs.

Le Roy ADOLPHE vient en Alsace.

A. 1293.

Les Habitans de Munster au Val-saint-Gregoire voulant être de la partie, vinrent piller Wihr terre du Seigneur de Rapolstein; mais ne se tenans pas assez sur leurs gardes, un parti de Colmar se joignant aux Habitans de Wihr, tomberent sur eux, en tüerent plusieurs, & firent le reste prisonnier. Le Seigneur de Berckeim, à qui l'Histoire donne la qualité d'Avoüé ou de Préfet du païs, détacha cinq cens hommes avec des machines de guerre pour assiéger Wihr; il s'en rendit maître en peu de jours, il prit le Château & le rasa. Il marcha ensuite à Gemar dont il s'empara & qu'il rasa de même. Pendant qu'une partie de l'armée d'ADOLPHE s'occupoit à ces expéditions, le siege de Colmar continuoit. L'Evéque de Bâle & le Seigneur de Ferrette étoient chargez des attaques; l'Archevéque de Cologne, celuy de Mayence & l'Evéque de Spire composoient l'armée d'observation, destinée sur tout à empécher qu'on ne portât des farines dans la place. Elle avoit du vin & du bled en abondance; mais comme on luy avoit coupé l'eau du ruisseau, ses moulins devenans inutiles, elle se vit réduite à se servir de moulins à bras, qui appartenoient à l'Abbaye de Péris. Ils étoient en trop petit nombre pour fournir de la farine à tout le Peuple; le Prevôt & le Seigneur de Rapolstein n'en manquoient pas. Mais aprés six semaines de siége la Populace commençant à souffrir une extréme disette, prit des mesures pour se tirer de la misere. Trois pauvres Bourgeois insinüerent à leurs amis que c'étoit une folie de se laisser mourir de faim, pour contenter l'ambition de ceux, qui contre les loix de la justice vouloient dominer dans Colmar, & les empécher de se soumettre à leur legitime maitre. La faim fit bientôt croitre le nombre des conjurez, & la jalousie de se voir maitriser par des egaux, leur fit trouver des partisans parmi les plus riches Bourgeois. La conspiration ne put étre si secrette que le Prevôt & Rapolstein n'en fussent informez. L'Evéque de STRASBOURG en eut avis, & craignant pour son frere Frederic de Liechtemberg, qui commandoit à Colmar, vint luy méme à son secours avec deux cens hommes d'armes; mais le Peuple ne voulut pas souffrir qu'ils entrassent dans la place. Il s'attroupa au contraire sur le Cimetiere, où les conjurez prirent la resolution de se saisir des Commandans & des Clefs de la Ville. Le Prevôt essaya envain de les appaiser; ils coururent aux portes & forcerent la garde de leur donner les clefs. De là ils marcherent au Palais; ils en briserent les portes à dessein d'enlever Frederic de Liechtemberg, il échappa & vint joindre le Seigneur de Rapolstein, & l'un & l'autre se refugierent au coûvent des Cordeliers. Liechtemberg n'y resta pas, il gâgna les murailles de la Ville, & n'ayant que dix hommes avec luy il trouva moyen d'échapper; & sans perdre de tems s'étant mis à la téte de quarante hommes, il alla chercher une retraite dans Rapolstein, qui luy ferma les portes; de sorte qu'il fut contraint de se retirer auprés de son frere l'Evéque de STRASBOURG.

Il assiége Colmar & cette Ville luy est livrée.

Anselme de Rapolstein n'eut pas un sort si heureux; il fut découvert & pris dans le Couvent des Cordeliers; & sur le champ un Bourgeois détaché par la Populace, porta au Roy des Romains les

 clefs

Digitized by Google

clefs de la Ville. Le Prevôt ne trouvant plus de ressource que dans la fuite, se déguisa sous les haillons d'un mendiant, & étant sorti de Colmar sans être reconnu, il se hâta de chercher un azyle dans quelque forteresse de l'Evêque de STRASBOURG. Il souhaittoit sur tout de pouvoir gagner le Château d'Egisheim; mais aprés avoir marché trois heures par des chemins détournez, il fut reconnu par une femme, qui ayant donné avis de sa fuite, il fut d'abord arrêté & livré à l'Evêque de Bâle, qui l'envoya prisonnier dans le Château de Schwartzenbourg. ADOLPHE le répéta; l'Evêque fit refus de le remettre entre ses mains, & ne consentit à le rendre qu'aprés que le Roy luy eut donné parole qu'il ne le feroit pas mourir. Il tint sa promesse; mais dés qu'il fut maître du Prevôt & de son fils, il fit attacher le pere sur une rouë, ayant le bras elevé lié à une perche, pour marque de sa perfidie; & dans cette honteuse situation il le fit conduire pendant plusieurs jours dans toutes les Villes d'alentour, pour l'exposer aux insultes & à la risée de la Populace. ADOLPHE enfin satisfait de cette espece de triomphe, fit conduire le pere & le fils dans une Tour; le Pere y mourut, & le fils n'en sortit qu'aprés la mort du Roy des Romains. Anselme de Rapolstein n'eût pas été mieux traité, si les Seigneurs ne se fussent entremis pour obtenir sa grace. ADOLPHE le fit conduire à Gemar avec les autres prisonniers, & là il se contenta de confisquer tous ses biens & de les partager en trois portions. Henry frere d'Anselme en eut une partie; l'autre fut donnée au fils de son autre frere; ADOLPHE se reserva la troisiéme: & par là, dit Albert de STRASBOURG (g), Gemar & tout ce qui appartenoit au Seigneur de Rapolstein devint un fief de l'Empereur. Anselme de Rapolstein ayant ensuite été chargé de chaines avec trente de ses domestiques, on le fit passer par Colmar & par Brisach, pour être conduit en prison dans un Château de Suabe nommé Ackeln.

STRASBOURG obtint la paix du Roy ADOLPHE.

Aprés qu'ADOLPHE eut ainsi dompté ses ennemis prés de Colmar, il descendit dans la Basse-Alsace pour faire le siege du Château d'Erstein. Les Magistrats de STRASBOURG craignans le voisinage d'une armée, supplierent le Roy des Romains d'accorder la paix à tout le païs, & de ne pas s'attacher à prendre une place, qu'ils étoient prêts de démolir eux mêmes s'il l'ordonnoit (h). Ce n'est point assez, répondit ADOLPHE; le Seigneur d'Erstein a pris les armes contre moy, je ne feray satisfait qu'au moment que je feray maître de sa personne & de ses biens. Cette réponse étant rapportée aux Magistrats, ils délibererent sur le parti qu'ils avoient à prendre: les uns se croyoient assez forts pour obliger ADOLPHE à sortir de l'Alsace; mais le Prevôt de STRASBOURG fut d'un autre sentiment. „ Je connois, dit il, les „ forces du Roy, il a dans son armée „ plus de mille chevaux armez de toutes „ pieces, sans compter un plus grand „ nombre de Cavaliers armez à la legere; „ chaque semaine ses troupes croissent „ par de nouveaux renforts, qui luy sont „ fournis par les Villes voisines; quand „ nous pourrions espérer qu'Erstein se „ défendroit longtems, ne sera-t'il pas „ aisé au Roy des Romains de fermer le „ Rhin & les passages par où les vivres „ abordent dans notre Ville? Que si „ ADOLPHE venoit à nous assiéger, se- „ rions-nous en état de trouver dans nos „ Magazins, de quoy faire subsister un „ tiers des pauvres Habitans; & pour- „ rions-nous éviter de voir nos campa- „ gnes en proye à la fureur d'un soldat „ toûjours affamé „? Ces sages réflexions persuaderent les Magistrats de STRASBOURG qu'il falloit engager leur Evêque à demander grace au Roy, & luy remontrer que c'étoit l'unique voye d'épargner le sang de son Peuple, & de garantir sa famille des malheurs dont elle étoit menacée.

L'Evêque Conrad se rendit à ces raisons; & s'étant joint au Seigneur de Liechtemberg & au Comte de Werd, dont le Château quoyque fort par sa situation & l'épaisseur de ses murailles luy fut facilement enlevé par ADOLPHE la veille de saint Simon & de saint Jude, ces trois Seigneurs vinrent se jetter aux genoux d'ADOLPHE qui les reçut avec bonté, & leur accorda grace, se contentant d'obliger Frederic de Liechtemberg Prevôt de l'Eglise de STRASBOURG & le Comte de Werd, de le suivre à leurs propres dépens, jusqu'à ce qu'il leur donnât de nouvelles marques de sa clémence, du consentement des Princes qui luy étoient attachez. Enfin aprés qu'ADOLPHE eut mis ordre aux affaires d'Alsace & qu'il se fût en particulier assûré de Colmar, en luy donnant pour Prevôt le Seigneur de Berckeim, qui étoit Préfet ou Avoüé de la Province, il vint à Landau vers les fêtes de Noël: il y tint sa Cour pendant quelque tems, passa

(g) *Ob id hæredes omne jus in Gemar & hæreditatem in regiam potestatem tradiderunt.* (h) Chron. Colm. p. 2.

passa ensuite le Rhin, & entra dans l'Allemagne où il ne tarda pas de trouver des occupations plus importantes, & qui furent la suite de son Alliance avec Edoüard Roy d'Angleterre.

Edoüard qui étoit en guerre contre le Roy de France PHILIPPE le Bel, avoit achetté l'alliance du Roy des Romains ADOLPHE, au prix de quelque cent mille marcs d'argent, comme parle Trithème (*i*), à condition qu'ADOLPHE luy fourniroit des troupes qu'il payeroit, & qu'il feroit part aux Princes de l'Empire, de l'argent qu'il avoit reçu. ADOLPHE jugea à propos d'en faire un autre usage plus avantageux à sa famille, en s'en servant pour achetter la Turinge que le Landgrave Albert Marquis de Misnie luy vendit, pour en frustrer ses fils, avec les quels il étoit mal. Cette conduite indigna tout l'Empire où elle ne tarda pas d'allumer la guerre. Les Princes n'étoient pas seulement choquez de voir qu'ADOLPHE manquoit à la foy qu'il avoit donnée au Roy d'Angleterre; mais ils étoient sur tout touchez de l'injustice que leur faisoit ADOLPHE en détournant à son propre profit l'argent qui leur étoit destiné, & qu'il avoit employé pour armer les fils contre le Pere, en s'emparant, sous pretexte d'un achat, d'une Province de l'Empire qui leur appartenoit. Ces jeunes Princes firent envain effort à plusieurs reprises pour se maintenir dans l'heritage de leur Pere, dont on vouloit les dépoüiller. Ils ne pûrent résister à toutes les forces du Roy des Romains, qui vint jusqu'à deux fois dans une seule année dans la Misnie, pour y dompter ceux qu'il regardoit comme des rebelles (*k*). La Ville Capitale se rendit à luy, il prit douze Châteaux & ravagea tout le païs où il trouva de la résistance. Mais comme tout les Peuples étoient dans les interêts de leurs légitimes Maîtres, à peine avoit-il vaincu dans un endroit qu'il voyoit les ennemis paroître dans un autre.

Troubles d'Allemagne.

Albert Duc d'Autriche & Landgrave d'Alsace qui n'attendoit qu'une occasion favorable pour remonter sur le trône de son Pere, profita de ces troubles pour engager dans ses interêts les Princes de l'Empire. Quelques Auteurs ont crû que l'argent de France ne luy servit pas peu à en gagner plusieurs: il est du moins sûr qu'Albert dit un jour, qu'il étoit moins honteux à un Duc de prendre de l'argent du Roy de France, que se rendre comme avoit fait le Roy des Romains pensionnaire du Roy d'Angleterre (*l*). ADOLPHE ayant avis des mouvemens que se donnoit le Duc Albert, délibera de luy enlever son Duché; mais il craignit qu'une si violente entreprise ne luy suscitât de nouveaux ennemis: & Albert de son côté appréhendant qu'ADOLPHE ne vint l'attaquer dans l'Autriche, il marcha du côté du Rhin où il crut qu'il seroit plus en état de soutenir la guerre au milieu de ses parens, que dans l'Autriche qui ne luy avoit pas jusqu'alors donné d'assez fortes preuves d'une constante fidélité. Le Landgrave d'Alsace trouva Conrad Evêque de STRASBOURG & la pluspart des Villes & des Seigneurs de la Province, disposez à le secourir dans le besoin.

Albert d'Autriche trouve l'Alsace disposée en sa faveur.

L'Alsace avoit été si maltraittée par les Officiers qu'ADOLPHE avoit préposez pour y commander, que tout le Peuple n'attendoit qu'un moment propre à secoüer un joug qui l'accabloit (*m*). Le Roy des Romains avoit donné à Thibaut de Ferrette la Charge de Grand-Bailly, ou de Landvogt de la Province dont il avoit dépoüillé Othon d'Ochsenstein: & Herman de Geroldseck commandoit dans le Mortenau, païs qui quoyqu'au delà du Rhin est cependant du Diocése de STRASBOURG: ces deux Seigneurs fatiguoient & désoloient les Peuples par leurs extorsions. Envain les Seigneurs & les Villes d'Alsace en avoient porté leurs plaintes à ADOLPHE, ils n'avoient point été écoutez; de sorte que lassez de souffrir, ils firent entre eux une ligue, par laquelle ils s'engageoient à ne rien oublier pour détrôner ADOLPHE, ou du moins pour l'obliger à leur rendre la justice qu'il leur devoit. L'Evêque & la Ville de STRASBOURG entrerent dans cette confédération avec les Comtes de Liechtemberg, d'Ochsenstein, de Deux-ponts, de Fribourg & le Landgrave de la Basse-Alsace, titre de la Maison des Comtes de Werd. Tous ces Seigneurs n'auroient peut-être osé former contre ADOLPHE une conspiration si hardie & qui ne pouvoit manquer d'eclatter, s'ils n'avoient été informez que plusieurs Princes & Electeurs de l'Empire prenoient des mesures pour le déposer (*n*). Déja on publioit qu'ils détestoient son avarice, sa negligence à maintenir dans l'Italie les droits de l'Empire, l'appuy qu'il donnoit aux brigands qui désoloient les Provinces, ses exactions furieuses, ses débauches & ses violentes injustices: telles sont les raisons ou les prétextes qui préparoient contre le Roy des Romains, la conjuration qui le fit enfin

Conspiration contre ADOLPHE en Alsace.

(*i*) Annal. Hirsaug. (*k*) An. Colm. an. 1294. (*l*) ALBER. Argent. (*m*) Annal. Colm. (*n*) TRITHEM. Ann. Hirsaug.

Digitized by Google

fin fuccomber. Gerhard méme Archevéque de Mayence autrefois fon plus zelé partifan & à qui il devoit fa couronne, le jugeoit indigne de regner.

Haguenau en vain affiégé par ceux de Strasbourg.

Tandis que l'orage fe formoit, un accident imprévû fut fur le point de déconcerter la ligue d'Alface. Cinq marchands de Strasbourg paffans par Haguenau, furent arrétez & mis en prifon. Strasbourg les répéta, & fur le refus que fit Haguenau de leur rendre la liberté, les Magiftrats de Strasbourg de concert avec l'Evéque Conrad prirent la réfolution d'aller affiéger cette Ville. Ils fe mirent en effet en campagne le 8
A. 1298. Fevrier, & dés le lendemain toute l'armée fe trouva devant Haguenau. Aprés quelques jours de fiége où il ne fe paffa rien de confidérable, les Strasburgiens emporterent deux Fauxbourgs où ils mirent le feu & tüerent quelque monde; mais fiers de cet avantage qui fembloit leur répondre de la prife de la place, ils fe lailferent eux-mémes furprendre par les affiegez, qui firent fur eux une fortie qui coûta à Strasbourg beaucoup de gens tuez ou bleffez. Les affiégeans qui ne s'étoient pas attendus à une fi vigoureufe défenfe, ne poufferent plus que foiblement le fiege; ils furent méme bientôt forcez d'abandonner leur entreprife pour s'aller oppofer au Comte de Ferrette Landvogt d'Alface, qui avec les troupes qu'il avoit tirées des Villes Imperiales, ravageoit les terres de l'Evéque de Strasbourg, & mettoit le feu dans toute la vallée de Sultzmat, qui touche à Gebwiller & qui appartient à l'Evéché (o). L'Alface vit alors une guerre femblable à ces tems orageux où une nuée vient rapidement fondre fur un Canton où elle porte la gréle & la foudre, tandis qu'un autre qui luy fuccédé ravage d'autres campagnes & renverfe des maifons qui fe croyoient epargnées. On ne voyoit de méme dans divers Cantons de la Province que faccagemens & qu'incendies. Le Landvogt vint en perfonne brûler les Fauxbourgs de Rouffach & le village de Suntheim. Les Habitans d'Egisheim prévoyans qu'ils ne tarderoient pas d'étre attaquez, brûlerent eux-mémes leur Fauxbourg, tandis que ceux de Haguenau fortis de leur Ville s'avancerent jufqu'à Chatenoy qu'ils réduifirent en cendres. Les Bourgeois defolez, ayant appellé les François à leur fecours, entrerent à leur tour dans Kunigsheim ou Kuntzeim qu'ils brûlerent entierement (p). Dans une fi violente guerre où tous les exploits du vainqueur aboutiffoient à faire des malheureux, les Monafteres ne furent pas refpectez. Le Comte de Ferrette rafa celuy de fainte Croix, & on dit que l'Evéque de Strasbourg traita de méme celuy d'Efchau; mais il épargna Rofsheim qui luy fut livrée par une partie des Habitans qui s'étoit declarée pour luy.

Ravages en Alface.

Guerre entre Albert d'Autriche & le Roy des Romains.

Cependant le Duc d'Autriche Albert, furnommé le Borgne parcequ'un poifon luy avoit fait perdre un oeil dans fa jeuneffe, ayant eu des avis fûrs que les Princes de fon parti avoient pris la refolution de luy donner la Couronne, qu'ils vouloient enlever à Adolphe de Naffau, s'eloigna de l'Autriche, & s'avança fans rifque jufqu'à Fribourg en Brifgau où il arriva vers la faint George, avec une armée de Bohémiens, de Saxons, de Brandebourgeois, de Hongrois méme & d'autres etrangers (q). Au moment que Strasbourg eut appris fon arrivée, l'Evéque l'alla joindre avec 800 Chevaux & quatre mille hommes d'infanterie que la Ville avoit fournis (r). Alors Adolphe à la téte d'une armée plus nombreufe & plus aguerrie, vint chercher fon ennemy qu'il trouva campé prés de Kintzinguen; de forte que les deux armées n'étoient féparées que par la riviere d'Eltze. Albert ne jugeant pas à propos de rifquer une bataille, dont le fuccés pouvoit n'étre pas heureux & luy faire manquer la Couronne qui luy étoit promife, réfolut d'éviter le combat, & ayant décampé fourdement pendant la nuit, il vint à Strasbourg qui luy ouvrit fes portes. Sa retraite en fage Capitaine luy coûta la vie de fon Oncle le Comte d'Hohenberg, & de quelques foldats; mais cette perte fut bientôt réparée par l'arrivée du Comte Eberhard de Virtemberg qu'Albert avec douze cens marcs d'argent avoit attaché à fon fervice, & par celle des Comtes de Deux-ponts & de Linanges, & de plufieurs autres Seigneurs d'Alface (s).

Albert d'Autriche Roy des Romains.

Albert demeura prés de cinq femaines campé fous Strasbourg avec fon armée qu'il y faifoit fubfifter à fes dépens, ne permettant pas qu'elle fe débandât pour aller chercher des vivres aux environs. Cette inaction augmenta le mépris qu'Adolphe avoit pour fon ennemy; de forte que plein de confiance en fa valeur & en fes forces, & ne connoiffant pas la grandeur du péril qui le menaçoit, il entra dans la Haute-Alface

(o) Ann. Colm. p. 2. (p) Ann. Domin. (q) Annal. Colm. (r) Get. de Roo. (s) Annal. Colm. p. 2.

Alsace & s'amusa à former le siege de Rouffach, où ayant trouvé plus de résistance qu'il ne pensoit, il s'attacha à celuy d'Egisheim (t). Mais il fut bientôt obligé de le lever sur les avis qu'il reçut que l'Archevêque de Mayence, le Duc de Saxe & le Marquis de Brandebourg s'étoient rendus à Mayence; que le Duc Albert y étoit luy même descendu avec trente bateaux chargez de vivres, & qu'enfin les Electeurs l'avoient choisi & proclamé Roy des Romains. De si tristes nouvelles persuaderent enfin ADOLPHE qu'il n'y avoit plus de tems à perdre: il se mit en marche sans délay, & ayant passé le Rhin à Brisach, il s'avança à grandes journées jusqu'à Oppenheim, où il campa dans l'esperance de donner bataille à Albert, s'il vouloit sortir de Mayence pour aller à Francfort où l'Election devoit être faite pour être dans les formes. ALBERT luy donna le change; car au lieu de prendre la route de Francfort il marcha à Altzey appartenante au Palatin; il la prit & la brûla, & de là il tourna du côté de Vorms prés du Monastere de Rosental. ADOLPHE le suivit avec le renfort qu'il avoit reçu des Villes Imperiales de Francfort, de Vorms, de Spire & de quelques autres. Il attendoit un secours plus considerable de ses alliez & en particulier de l'Electeur de Tréves; mais ayant rencontré son ennemy à portée de le combattre, il ne voulut point écouter le conseil des plus sages Officiers de son armée, qui le prioient de differer jusqu'à ce que le secours qu'il esperoit fût arrivé. Méprisant ce conseil, il s'avança, & ALBERT à son approche fit faire un mouvement à son armée qu'ADOLPHE prit pour une fuite. Dans la crainte que son ennemy ne luy échappât il courut à luy sans laisser à son Infanterie le loisir de le joindre. L'action fut engagée, le premier choc fut tres vif; mais ADOLPHE ayant été renversé de cheval, l'aile qu'il commandoit commença à s'ébranler. Ayant repris un autre cheval, il met bas son casque, il ranime ses troupes, court à ALBERT, dans la résolution de le percer. Il fut luy même blessé par ALBERT prés de l'oeil, & ayant été ensuite envelopé de toutes parts, il fut accablé & percé de plusieurs coups le 2 Juillet, laissant par sa mort à ALBERT la victoire & la Couronne. Ce glorieux succés n'addoucit pas la douleur qu'il ressentit de la perte qu'il fit d'Otton d'Ochsenstein son cousin germain le plus habile de ses Generaux, qui dans le combat fut étouffé par la chaleur sous le poids de ses armes.

Victoire d'ALBERT sur ADOLPHE & mort de celuy-cy.

A. 1298.

Nouveau Landvogt d'Alsace.

ALBERT voulant reconnoitre ses services & ceux de Conrad Evêque de STRASBOURG, donna au fils d'Otton d'Ochsenstein, qui comme luy se nommoit Otton, la Préfecture du Mortenau, & à Jean de Liechtemberg Neveu de l'Evêque de STRASBOURG la charge de Landvogt d'Alsace, que Thibaut Comte de Ferrette tenoit de la grace d'ADOLPHE, & qu'il remit sans peine en conséquence du mariage de sa fille avec Otton d'Ochsenstein, qui ne se conclut cependant que quelque tems aprés qu'ALBERT fut monté sur le Trône Imperial. Ce Prince aprés sa victoire convoqua une diéte à Francfort où il fut tout de nouveau choisi Roy des Romains; de là il vint à Aix-la-Chapelle pour se faire couronner; il s'empressa ensuite de se rendre à STRASBOURG, où pour marque de sa reconnoissance il accorda de nouvelles graces à la Ville & à l'Evêque. Mais la joye que ces graces & la présence du Roy des Romains leur avoient causée, fut bientôt troublée par un horrible incendie, qui ayant commencé dans les écuries où les chevaux du Roy avoient logé, consuma la veille de l'Assomption plusieurs maisons, & réduisit en cendres une partie de la Cathedrale. L'Evêque Conrad se hâta de réparer une si triste perte, & répandit ses liberalitez sur les bourgeois qu'un si funeste accident avoit ruinez. Profitant en même tems du grand crédit qu'il avoit auprés du nouveau Roy, il prit sans délay des mesures pour recouvrer les Villes & les Seigneuries, qui avoient été enlevées à son Evéché sous le regne d'ADOLPHE.

Incendie à STRASBOURG.

L'Evêque Conrad fait la guerre au Comte de Ferrette, & luy accorde la paix.

Nous avons vû que le Comte de Ferrette avoit été le principal instrument de la vengeance de ce Prince, & que pour le satisfaire il avoit porté dans toutes les terres de l'Evêque de STRASBOURG & le fer & le feu. Conrad voulant à son tour faire sentir au Comte le tort qu'il avoit eu de violer à son égard toutes les loix de la modération & de la justice, leva des troupes qu'il fit équiper & habiller de maniere qu'elles pûssent sans risque de trop souffrir, continüer la guerre pendant l'hyver. Aprés avoir pris toutes ses précautions, il marcha en Haute-Alsace, emporta d'emblée Gemar qu'il brûla, & s'étant aisément rendu maitre de Sainte-Croix, il y recut un grand renfort des Villes Imperiales, avec lequel il entra le 4 Decembre dans les terres de Thibaut Comte de Ferrette, qui

(t) Ibid. p. 1. (u) Ibid.

qui se sentant trop foible pour résister à un ennemy si puissant, ne tarda pas de demander la paix: elle fut concluë à condition que le Comte céderoit sa charge de Landvogt d'Alsace à Jean de Liechtemberg, & qu'il donneroit sa fille Hertzlaude en mariage à Otton d'Ochsenstein (x). On voit encor dans l'Eglise de l'Abbaye de Neubourg le tombeau de l'un & de l'autre. Cette paix fit également plaisir & à l'Evéque de STRASBOURG Oncle du Comte Jean, & au Roy des Romains ALBERT Neveu du même Comte (y). Le Comte vint à Colmar prendre possession de sa charge, & on y vit paroitre son épouse pendant l'octave de l'Epiphanie avec le Landvogt son mary; ainsi, pour nous accommoder au langage du païs, nommons-nous celuy que les Historiens latins appellent le Grand-Bailly d'Alsace. Le Landvogt y parut avec une magnificence proportionnée à sa dignité & à la grandeur de sa Maison: l'or, l'argent & les pierres précieuses brilloient sur ses habits, & rien ne fut épargné pour faire honneur à son epouse.

A. 1299.

Siege de Fribourg, & mort de l'Eveque Conrad.

Aprés que l'Evéque Conrad eut amené le Comte de Ferrette au point qu'il desiroit, il passa le Rhin avec son armée pour aller au secours de son beaufrere le Comte Egon de Fribourg (z). Ce Seigneur Maitre du Château de Fribourg vouloit soumettre la Ville à son obéissance. Les Habitans prirent les armes pour défendre leur liberté & leurs privileges. C'étoit une étincelle qui commençoit à s'allumer. Le Roy des Romains voulant en prévenir les suites, vint luy même presser le siége de cette place que l'Evéque de STRASBOURG avoit formé. Mais les affaires de l'Empire n'ayant permis au Roy de rester que quelques jours devant Fribourg, l'ardeur des assiégeans se ralentit; & ceux qui défendoient la place devenus plus fiers, oserent attaquer le Château, contre lequel ayant mis en œuvre de fortes machines, ils y firent brêche, & s'en rendirent les maitres. Ce succés picqua l'Evéque de STRASBOURG, qui ne pouvant plus poursuivre le siége se vit réduit à faire le degât dans tout le païs, à dessein d'affamer la place. Mais les Habitans ayant observé que les troupes des assiégeans se débandoient, firent une grande sortie sur un petit corps que l'EVEQUE commandoit en personne. Conrad ramassa ce qu'il put de monde pour les repousser: le combat fut sanglant & coûta cher aux Friburgiens. L'Evéque armé de toutes piéces alloit de rang en rang animant ses soldats, & combattant comme eux. Un Boucher de Fribourg l'ayant reconnu dans la mélée, fendit les rangs & s'en étant approché le perça d'un coup de lance qu'il luy porta au défaut de la cuirasse. La blessure ne parut pas d'abord mortelle; mais elle fit perdre entierement cœur aux assiégans, qui ne penserent qu'à la retraite, dés qu'ils virent qu'on transportoit l'Evéque à STRASBOURG où il mourut quelques jours aprés. Son Diocese le regretta; mais il en eût fait de plus grands éloges si la nécessité du tems ne l'avoit pas forcé, de s'appliquer plus au métier de la guerre, qu'aux fonctions d'un saint Evéque. On loüa la douceur de son gouvernement & son zele pour soutenir les interêts de son Evéché & la gloire de sa Maison; mais la religion demande qu'un Evéque édifie son Peuple par sa pieté & la sainteté de ses mœurs. Conrad fut inhumé dans la Chapelle de saint Jean-Baptiste qui sert à present de Sacristie aux Prébendez de la Cathedrale, où on voit encor son tombeau, avec cet Epitaphe que nous avons traduit en françois: „ L'an de N. S. 1299 le 1 jour d'Août, mourut Conrad II de la Maison de Liechtemberg Evéque de STRASBOURG, & qui repose icy. Il étoit doüé de toutes les qualitez qu'on peut desirer dans un homme de ce monde, & on n'a pas vû son pareil. Il a occupé vingt-cinq ans & six mois le siege de STRASBOURG „.

Fabrique de l'Eglise de STRASBOURG confiée aux Magistrats.

Il est nommé dans l'Epitaphe Conrad II quoyqu'il soit en effet Conrad III, parceque son prédécesseur Conrad II n'a été Evéque que tres peu de tems. C'est sous Conrad de Liechtemberg, dit Guilliman, & de son consentement que le Grand-Chapitre confia aux Magistrats de la Ville de STRASBOURG l'administration des fonds & des revenus de la fabrique de l'Eglise Cathedrale; à condition que chaque année ils en rendroient compte en présence des Chanoines nommez à cet effet par le Chapitre. Ce sage réglement subsiste encor de nos jours, & le soin que les Magistrats ont pris depuis six cens ans, & d'achever l'Eglise Cathedrale & d'entretenir ce magnifique édifice, fait également honneur, & à leur bonne œconomie, & à la sage prévoyance de cet illustre Chapitre.

Frederic Comte de STRASBOURG.

Le Chapitre aprés la mort de Conrad choisit le 13 septembre pour luy succéder, son frere Frederic de Liechtemberg Prevôt de la Cathedrale. Ses amis eurent beaucoup de peine à le determi-

(x) CUSPIN. in Alberto. (y) Ann. Colm. (z) ALBERT. Argentin, pag. 112.

terminer à accepter cette importante charge, parcequ'il en sentoit tout le poids. Le Roy des Romains qui etoit alors à STRASBOURG applaudit à ce choix & donna l'investiture à Frederic le jour même de son Election, & l'Archevêque de Mayence Gerhard la confirma. „ Frederic, dit un historien de „ ce tems là (a), avoit la valeur & tou„ tes les qualitez d'un grand Capitaine, „ mais il n'avoit aucune teinture de la „ science propre d'un Evêque „. Il suppléa abondament à ce defaut, en attachant à sa personne des hommes doctes & pleins de zele pour le bien de l'Eglise. Il profita de leurs conseils, en faisant des loix severes pour la reforme de la Discipline, & condamnant à la privation de leurs benefices, les mauvais Ecclesiastiques qui par une vie scandaleuse deshonnoroient leur ministere.

Alliance de PHILIPPE le Bel avec le Roy des Romains.

Pendant que le Chapître déliberoit sur le choix d'un Evêque, le Roy des Romains étoit occupé à STRASBOURG d'une plus importante négociation. Dés que ce Prince eut pris la Couronne, il envoya à Rome Probus Evêque de Toul & Conrad Comte d'Oetingue, pour en donner avis au Pape BONIFACE VIII. Quoyqu'ALBERT eût été élû Roy par les suffrages unanimes de tous les Electeurs, le Pape refusa de le reconnoitre, sous prétexte qu'il n'étoit pas juste que s'étant révolté contre ADOLPHE son Roy légitime, & l'ayant fait périr, il eût la Couronne pour prix de sa rébellion. Ce refus inquiéta le Roy des Romains, qui chercha d'abord les moyens d'obliger le Pape de prendre d'autres sentimens en sa faveur. Il n'étoit pas aisé de fléchir un Pape d'ailleurs tres éclairé, mais d'une invincible fermeté; il falloit du moins se prémunir contre ses entreprises. ALBERT informé du mécontentement de PHILIPPE le Bel Roy de France fort broüillé avec BONIFACE VIII, crut que pour se soutenir, il étoit nécessaire de s'appuyer de l'alliance de France; prétendant que dés qu'il seroit uni avec le Roy PHILIPPE, BONIFACE prendroit plus garde à ce qu'il voudroit entreprendre contre la France & contre l'Allemagne. Le Roy de France pensant sur ce point comme le Roy des Romains, envoya à STRASBOURG Guy Comte de saint Paul; & ALBERT y députa de son côté Burckard Comte d'Hohenberg son Oncle. Ces deux députez furent bientôt d'acord & conclurent un traité d'alliance daté des Nones de Septembre 1299, par lequel il fut convenu que les deux Roys se prêteroient mutuellement secours contre ceux qui les attaqueroient, où entreprendroient de donner atteinte à leurs libertez, à leurs dignitez, & à leurs droits (b). Il n'y fut fait aucune mention du Pape BONIFACE; mais il étoit trop habile pour ne pas s'appercevoir qu'ALBERT & PHILIPPE prenoient des mesures contre luy: il dissimula cependant son chagrin, & les deux Roys continüerent à cimenter toûjours plus leur bonne intelligence, par le mariage de Rodolphe fils ainé du Roy des Romains, avec Blanche sœur du Roy de France.

Comté d'Alsace donnée en Mariage au Prince Rodolphe.

Les articles en avoient été réglez dés le mois d'Août, par lesquels le Roy promettoit de donner à son fils ainé Rodolphe pour toûjours & comme biens héréditaires, la Duché d'Autriche & de Styrie, avec les Seigneuries de Carniole, de la Marche & du Port-Naon. Il assigna de plus pour la dote de la Princesse Blanche sœur du Roy PHILIPPE, la Comté d'Alsace & la terre de Fribourg Diocése de Lausanne, pour être possedez pour toûjours & comme biens héréditaires par le Duc Rodolphe (c). ALBERT s'obligea aussi de faire prêter serment incontinent aprés le mariage contracté, à tous les Nobles, Villes & Communautez de la Comté d'Alsace & de la terre de Fribourg, de sorte qu'en cas que Blanche survive à son epoux, ils luy obéiront & la serviront pendant sa vie comme ses fideles vassaux & sujets. Il promet enfin de faire renoncer son fils puiné & tous les Princes ses enfans, avec l'agrément des Electeurs, Princes & Seigneurs du Royaume d'Allemagne, à tous les droits & prétentions qu'ils ont ou pourroient avoir sur les Duchez, Comtez & terres, dont on vient de parler; sauf neantmoins les droits de son fils puiné & de ses autres enfans, en cas que Rodolphe vienne à décéder sans laisser d'enfans de son mariage avec la sœur du Roy PHILIPPE. Le Roy des Romains ajouta même, que si la Comté d'Alsace & la terre de Fribourg ne paroissoient pas un doüaire suffisant pour sa sœur Blanche, il est prêt d'y suppléer & de l'augmenter, en luy assignant des revenus sur les Comtez de Kybourg & d'Habsbourg, tels que souhaittera le Roy PHILIPPE, avec cette clause expresse, qu'à l'égard de la dote qui sera donnée à Blanche à cause de son mariage avec Rodolphe, ALBERT s'en remet à la volonté & à la discrétion du

(a) Idem pag. 113. (b) LEIBNITZ. Cod. dipl. part. I. pag. 41. (c) *Comitatus & terra quæ præfato Duci perpetuò & hæreditariè remanebunt.* Ibid.

du Roy de France. Cet acte, que nous devons aux recherches du sçavant Guillaume Leibnitz, fut passé a Vaucouleur lieu situé sur la Meuse à quatre lieuës de Toul, en présence de PHILIPPE Roy de France & d'ALBERT Roy des Romains, le Mardy 8 de Decembre 1299, Indiction 13 (*d*).

On ne peut gueres douter que le Lieu que l'Acte nomme *Quatuor Valles*, & que Mr. Leibnitz appelle quatre-vaux, ne soit en effet Vaucouleur; Guillaume de Mangis ayant expréssément obsérvé dans sa Chronique, qu'ALBERT & PHILIPPE se trouverent à Vaucouleur, où ils renouvellerent les anciennes alliances faites entre l'Allemagne & la France (*e*). Quoyqu'il en soit cet acte semble marquer la date du tems où la Duché d'Autriche & la Comté ou le Landgraviat d'Alsace devinrent des païs héréditaires de la Maison d'Habsbourg; il y avoit déja longtems que les Seigneurs de cette auguste Maison portoient le titre de Landgraves d'Alsace; & ALBERT dés le commencement de son Regne dans la célébre Diéte qu'il tint à Nuremberg le 15 Novembre 1298, avoit déclaré son fils ainé Rodolphe Archiduc d'Autriche (*f*). Mais dans l'acte passé à Vaucouleur il est expressément marqué que la Duché d'Autriche & la Comté d'Alsace seront à jamais païs héréditaires (*g*).

L'Autriche & l'Alsace renduës hereditaires.

Pour donner plus de force à cette clause & plus d'autenticité au contrat, ALBERT convoqua les Electeurs & les Princes de l'Empire pour se rendre à Toul. La plus-part s'y trouverent & tous, dit Browerus (*h*), consentirent sans peine à tout ce qui avoit été réglé par le traité fait entre les deux Roys pour le mariage de RODOLPHE d'Autriche & de Blanche de France. Le sçavant P. Daniel en parlant dans son histoire du traité conclu à Vaucouleur, prétend qu'ALBERT y renonça à tous les droits de l'Empire sur le Royaume d'Arles, & que de son côté le Roy de France PHILIPPE relâcha à ALBERT tout ce qu'il pouvoit prétendre en Lorraine, en Alsace & sur Fribourg en Suisse (*i*). Cet habile Auteur cite Mrs. de Sainte-Marthe pour ses garants. Mr. Obrecht combat leur temoignage par celuy de Pierre du Puy (*k*). Je n'entreprens pas de vuider le differend qui regarde le Royaume d'Arles. Mais comme dans le contract de Mariage projetté à STRASBOURG & conclu à Vaucouleur, entre Rodolphe fils du Roy des Romains & la sœur du Roy de France, la Comté d'Alsace & la terre de Fribourg sont assignées par le Roy des Romains pour le doüaire de la nouvelle epouse, que les fils d'ALBERT y sont obligez de renoncer à tous les droits qu'ils pouvoient y avoir, & qu'il n'y est au contraire fait aucune mention que le Roy Philippe céde les siens, il semble qu'on ne peut sans risquer de se tromper avancer que la France céda dans ces circonstances ses droits & ses prétentions sur la Comté ou Landgraviat d'Alsace. Le magnifique contrat qui destinoit cette Province pour servir de doüaire à une fille de France n'eut aucun effet, Blanche étant morte à Vienne une année avant son mary Rodolphe sans laisser aucun enfant.

Les Alsatiens se distinguent dans la guerre de Mayence.

Tout l'Empire, à la réserve des Archevêques de Mayence & de Cologne, avoient applaudi à ce mariage, & à l'étroite alliance que le Roy des Romains venoit de contracter avec le Roy de France. Ces deux Prelats, dit la Cronique Australe, refuserent d'assister à la ceremonie des nopces. Il n'est pas de mon sujet d'en rechercher les raisons. ALBERT fut piqué de ce refus, & il ne tarda pas à se venger par luy même de Gerhard Archevêque de Mayence, qu'il regarda comme le chef de la conjuration qui se tramoit contre luy dans l'Empire. Il prit pour prétexte de luy faire la guerre, l'entreprise de l'Archevêque qui avoit mis sur le Rhin de nouveaux péages, & l'appuy qu'il donnoit à Rodolphe Duc de Baviere, qui s'obstinoit à refuser à son frere Otton les Seigneuries qui luy appartenoient. ALBERT ayant ainsi couvert sous un spécieux voile de rendre justice à ses sujets, la passion qui l'animoit contre l'Archevêque; il mit au pillage & brûla même quelques Villes & des lieux moins considerables. Bingen étoit une place trop forte pour être emportée d'emblée; elle avoit d'ailleurs une bonne garnison, & elle comptoit jusqu'à cinq Comtes tous expérimentez dans le métier de la guerre, qui s'y étoient renfermez pour la défendre. De sorte que le Roy des Romains fut obligé de demander un renfort au Roy de France: PHILIPPE le Bel luy accorda tout ce qu'il desiroit, &

(*d*) *Actum & datum nobis & prefato Rege præsentibus apud quatuor valles die Martis &c.* (*e*) *Ann.* 1299. *ALBERTUS Rex Romanorum & PHILIPPUS Rex Franciæ circa Adventum Domini apud Vallem Coloris congregati utriusque regni fœdera ibi ad invicem confirmarunt.* (*f*) Ger. de ROO, p. 67. (*g*) *Perpetuò & hæreditariè remanebunt.* (*h*) *Consensus omnium facilis fuit.* Antiq. Trevir. an. 1299. n. 146. (*i*) Hist. de France PHILIPPE le BEL an. 1303. p. 464. recent. Edit, Par. (*k*) Prodr. Alsat, c. 7. pag. 146.

& un corps de François s'étant joint aux troupes que l'Alsace fournit pour le siége, l'Archevéque Gerhard se vit bientôt hors d'état de tenir tête à son ennemy. Bingen résista cependant & se défendit longtems; mais enfin elle fut forcée de capituler & de se rendre. L'Histoire fait honneur aux Alsatiens de s'être distinguez dans ce siége sur toutes les nations qui composoient l'armée du Roy des Romains (*l*).

Contestation entre l'Evéque & la Ville de STRASBOURG, terminée à l'amiable.

Tandis que ce Roy étoit aux prises avec l'Archevéque de Mayence, peu s'en fallut que la guerre ne s'allumât à STRASBOURG entre l'Evéque & la Ville. La Ville prétendoit être en droit d'admettre au nombre des Bourgeois les sujets de l'Evéque, & que réciproquement l'Evéque pouvoit recevoir au nombre de ses sujets les Bourgeois de STRASBOURG. Les contestations furent d'abord assez vives: la Ville toûjours jalouse de ses libertez étaloit ses privileges, & l'Evéque pour soutenir les siens menaçoit même de prendre les armes. Le Magistrat n'en fut pas étonné; il osa même pour rassurer le Peuple, faire publier que si l'Evéque donnoit le signal pour la guerre, la Ville ne devoit pas en être allarmée. Ces bruits de guerre se dissiperent bientôt: l'Evéque Frederic quoyqu'avec une ame guerriere avoit la douceur & la modération d'un Pasteur, & la Ville avoit de l'attachement & de la vénération pour luy, de maniere que l'affaire s'accommoda à la satisfaction des deux parties (*m*). Cet accord cependant ne devoit durer que pendant la vie de Frederic. Il etoit d'Alsace & de la Maison de Liechtemberg, & jamais, suivant la remarque de Wimphelingius. on n'a vû d'Evéque originaire d'Alsace ou des provinces contiguës, faire la guerre à la Ville, à l'exception de Gauthier de Geroldseck qui, comme nous l'avons vû, ne fut pas heureux dans ses entreprises militaires.

Traité pour maintenir la paix en Alsace.

STRASBOURG & toute l'Alsace ne respirant que pour la paix, le Roy des Romains voulut bien concourir avec elles, pour prévenir tout ce qui pourroit troubler la tranquillité d'une Province qui luy étoit chere, & qui avoit marqué tant de zele pour son service. C'est dans cette vûë qu'il voulut bien entrer dans un traité conclu en 1301, avec

A. 1301. Frederic Evéque de STRASBOURG, Pierre Evéque de Bâle, les Landgraves de la Haute & Basse-Alsace, la Ville de STRASBOURG & celle de Bâle, par lequel ALBERT s'engageoit sur sa parole Royale, & les autres parties contractantes par leur serment, d'entretenir la paix pendant quatre ans dans la Province, depuis la Selse, petite riviere qui passe à Seltz & où se termine à peu prés l'Evéché de STRASBOURG, jusqu'à la Byrse, qui traverse Bâle, & depuis le Rhin jusqu'aux Vôges. Les Ecclesiastiques & toutes les Eglises y furent compris, aussi bien que les Comtes, les Barons & les Chevaliers, avec cette différence qu'on n'obligea pas les Chanoines & les Ecclesiastiques, à cause du respect dû a leur état, de faire serment qu'ils observeroient le traité. Il y eut des juges établis pour décider à l'amiable les differends qui pourroient survenir. Le Roy ALBERT en nomma deux, les Evêques de Bâle & de STRASBOURG en nommerent chacun deux; sçavoir de la part de l'Evéque de STRASBOURG Cunon de Geispoltzheim & Cunon de Butenheim. Le Landgrave de la Haute-Alsace nomma le Seigneur de Schonenbourg qui faisoit sa résidence à Ensisheim, & dont la noble famille subsiste encor avec distinction dans la Province. Walter de Mazenheim fut nommé par le Landgrave de la Basse-Alsace. Il seroit à souhaiter que ce titre qui distingue si expressément les Landgraviats de la Haute & Basse-Alsace, eût marqué quelles étoient alors les familles des Landgraves de la Basse-Alsace; ce titre ajouteroit par là un nouveau jour à ce que nous en avons dit.

Monastere de saint Guillaume à STRASBOURG.

Pendant que par le secours de ces traitez STRASBOURG & l'Alsace joüissoient des douceurs de la paix, l'Evéque Frederic eut la consolation de voir un nouvel établissement, qui fut une preuve bien sensible de la religion & de la pieté d'une des principales familles de sa Ville Episcopale. Celle des Müllenheim l'une des plus anciennes & des plus nobles d'Alsace, fonda en 1300 l'Eglise qui porte encor de nos jours le nom de saint Guillaume; elle fut deux ans aprés donnée aux Religieux de l'ordre de saint Guillaume. Les Landgraves d'Alsace Ulric & Philippe qui y sont enterrez sont du nombre des insignes bienfacteurs de ce Monastere, qui a subsisté dans son état jusqu'en 1534, tems au quel cette Eglise fut destinée pour servir dans STRASBOURG de Paroisse aux Lutheriens. Henry de Müllenheim signala sa pieté en 1324, par la fondation de l'Eglise Collegiale de la Toussaint. Les Gentilhommes de cette noble famille eurent le malheur de donner depuis dans les erreurs de la nouvelle secte; mais enfin touchez sans doute de ce

(*l*) *Inter omnes nationes Alsata laudabiliùs faciebant.* Chron. Colm. p. 2, pag. 61. (*m*) LÜNIG. Arch. Imp. T. 17. pag. 876. (*n*) HUBER. p. 42.

ce que leurs ancêtres avoient fait pour augmenter le culte Catholique, ils ont repris les voyes que leurs Peres avoient quittées, & sont rentrez dans le sein de l'Eglise Romaine. On souhaiteroit de voir encor cette famille subsister dans la splendeur où la piété & le mérite l'avoient autrefois élevée.

Inondation extraordinaire du Rhin.

L'Evêque Frederic contribüa par son autorité à des etablissemens si saints, qui luy donnoient de la consolation, & faisoient une partie de la gloire de son gouvernement. Mais presqu'en même tems il eut la douleur de voir l'Alsace désolée par la plus furieuse inondation du Rhin qu'on eût encor vüë. Toutes les moissons furent absolument rüinées la veille de saint Oswald de l'an 1302, dans les campagnes du voisinage de ce fleuve. On pêcha des poissons dans les caves de STRASBOURG, & les chevaux dans les ecuries de Bâle avoient de l'eau jusque sur le dos: on pouvoit même depuis Neubourg aller en bateau jusqu'à Fribourg (o). Cet accident attrista moins STRASBOURG, & tout l'Evêché que la mort de l'Evêque Frederic, qui ayant fini ses jours le 20 Decembre 1306, fut enterré prés de son frere l'Evêque Conrad de Liechtemberg dans la Chapelle de saint Jean-Baptiste, aprés avoir gouverné l'Eglise de STRASBOURG pendant six ans & un peu plus de trois mois.

Le Pape nomme un Evêque pour STRASBOURG.

Le Chapitre ne tarda pas à s'assembler pour luy donner un successeur; mais les voix se trouverent bientôt partagées entre quatre concurrens, sçavoir Jean de Florchinge Prevôt, Jean d'Ochsenstein Ecolâtre, Herman de Thierstein & Jean d'Arnsbourg Comtes de la Cathedrale. Le Prevôt étant mort peu de jours aprés, les Chanoines de sa faction luy substitüerent Jean Evêque de Toul. Chacun de ces quatre prétendans travailloit de tout son pouvoir à obtenir la confirmation de son Election. Les uns la demanderent à l'Archevêque de Mayence; le Comte de Thierstein & l'Evêque de Toul allerent eux même à Lyon solliciter CLEMENT V de la leur accorder. Le Roy des Romains craignant que cette dissention ne causât quelques troubles dans la Province, envoya prier le Pape de la décider en faveur de Jean d'Ochsenstein son cousin (p). Il chargea de cette importante commission Jean Evêque d'Eistet son Chancelier, & Philippe de Rathsamhause Abbé de Peris (q): l'un & l'autre avoit beaucoup de capacité & de vertu. CLEMENT V s'en apperçût, de sorte que l'estime qu'il fit de leur merite jointe à la crainte d'alterer la paix du Chapitre, s'il donnoit la préférence à un des quatre qui avoient été choisis, l'engagea à nommer de son autorité l'Evêque d'Eistet pour remplir le siege de STRASBOURG, & il conféra en même tems à Philippe de Rathsamhause l'Evêché d'Eistet. Le Roy des Romains aprouva extrêmement le choix que le Pape avoit fait de son Chancelier; la Ville de STRASBOURG y applaudit avec tout le Clergé, & tout le monde reconnut bientôt que nul n'étoit plus digne de cette grande place.

Les Auteurs nous laissent dans l'incertitude sur le païs & la famille de cet Evêque. Les uns croyent qu'il étoit d'Eslingue, d'autres de Zurich. Il y en a qui écrivent qu'il étoit issu d'une famille noble qu'ils nomment Dierpheim, Arnpheim, ou Thirheim; d'autres le font fils d'un simple Bourgeois. Albert de STRASBOURG ne craint pas d'avancer qu'il étoit provenu d'un mariage illégitime. Mais la honte de sa naissance fut effacée par la bonté de son esprit, & les grandes qualitez qu'il acquit par son application & par son travail. La connoissance qu'il avoit du droit, sa prudence & son zele pour la Religion furent les degrez par lesquels il monta jusqu'à parvenir à être Chancelier du Roy des Romains & son plus intime confident. Si ce Prince avoit toûjours suivi ses conseils, il eût sans doute évité le malheur qui luy enleva la Couronne & la vie.

LIVRE

(o) Annal. Colm. (p) ALBERT. Arg. pag. 113. (q) GUILL. de Epist.

LIVRE VINGT-TROISIEME.

Albert Roy des Romains indignement massacré.

RODOLPHE Duc & Landgrave d'Alsace, frere d'ALBERT Roy des Romains, avoit laissé en mourant à Prague, son epouse Agnés fille d'OTTOCARE Roy de Bohéme, grosse d'un fils, qui fut nommé Jean. ALBERT prit soin de son éducation & le tint presque toûjours à sa Cour. Ce jeune Prince eut à peine atteint l'age de dix-huit ans que se lassant de vivre en tutelle, pressa instamment son Oncle de le mettre en possession des biens de son pere, & sur tout de la Comté de Kybourg: il engagea même Jean Evêque de STRASBOURG d'agir en sa faveur, pour obtenir la justice qu'il demandoit. L'Evêque qui connoissoit le genie emporté du jeune Prince, & qui craignoit peut-être les suites d'un refus, se chargea de parler à ALBERT, & n'omit rien pour luy persuader d'accorder à son Neveu la Comté de Kybourg. ALBERT répondit à l'Evêque de STRASBOURG, qu'il étoit sur le point de marcher en Bohéme pour une expédition qu'il avoit projettée, qu'il mettroit son neveu à la tête de cent chevaux, &
A. 1308. que dés que la guerre seroit terminée, il luy accorderoit ce qu'il desiroit avec tant d'instances. Ce jour la même le Roy des Romains, qui étoit à Bade en Suisse, avoit résolu d'aller à Rhinfeldt voir la Reine son epouse & sa fille la Reine de Hongrie. Le Prince Jean & trois jeunes Seigneurs, qui avoient conjuré avec luy la mort du Roy, se mirent à sa suite pour ce petit voyage. Dés qu'il fallut passer la riviere de Russe, Jean & ses trois amis entrerent les premiers dans le bateau: le Roy les suivit & dés qu'il fut hors du bateau, qui devoit repasser à l'autre bord pour prendre le reste de la suite du Roy, les quatre conjurez s'étant approchez d'ALBERT, qui s'entretenoit avec un homme du païs, Jean donna à son Oncle un coup de poignard dans la gorge: un autre le perça d'outre en outre, & un troisiéme luy fendit la tête. Ainsi fut massacré le Roy des Romains ALBERT, le 1
A. 1308. jour de May 1308, aprés dix ans de Régne. Les Historiens louënt sa valeur & son expérience dans la guerre. Il n'eut pas moins de politique, ayant sçû contenir les Princes de l'Empire dans des tems tres difficiles, & se ménager avec le Pape & le Roy de France, lorsque ces deux puissances étoient extrémement broüillées. Il eût été plus heureux, si suivant le conseil de l'Evêque de STRASBOURG, il avoit fait céder son avidité pour le bien, à la justice qu'il devoit à son neveu.

ALBERT eut six fils de son epouse Elizabeth. Rodolphe son aine mourut avant luy, cinq luy survecûrent, sçavoir Frederic, Leopold, Albert, Otton & Henry. Leopold qui dans la suite se signala sur tout dans les guerres qu'il fut obligé de soutenir dans l'Alsace, fut le plus ardent de tous à venger la mort de son pere; il fit raser les Châteaux de deux des meurtriers, qui luy echapperent; il se saisit du Baron de Warth & de son valet, le valet fut roüé à Ensisheim, & le Baron dans le lieu même où le parricide avoit été commis. Le jeune Prince Jean aprés avoir erré longtems, déguisé tantôt en Religieux & tantôt en paysan, arriva enfin à Pise, où il obtint de l'Empereur HENRY successeur d'ALBERT, que la vie luy seroit conservée, à condition que le reste de ses jours il demeureroit enfermé dans un Monastere.

Henry VII. Roy des Romains. A. 1309.

Aprés la mort du Roy des Romains ALBERT I du nom, les Electeurs délibererent longtems sur le choix de celuy qui devoit occuper à sa place le trône Imperial. Tous enfin se déterminerent à donner la Couronne à HENRY Comte de Luxembourg. Sa seule vertu honorée dans tout l'Empire sollicita pour luy; & il fut proclamé Roy des Romains, avant qu'il se fût imaginé qu'on dût penser à luy pour l'elever à cette supréme dignité. Il fut élû à Francfort au mois de Novembre 1308, & prit la Couronne Imperiale à Aix-la-Chapelle au commencement de l'année suivante. L'Evêque de STRASBOURG Jean qui s'étoit acquis beaucoup d'estime dans tout l'Empire, en administrant la Charge de Chancelier sous le feu Roy des Romains, profitant des premiers momens du regne de HENRY, vint luy rendre ses hommages à Francfort, où il reçût pour son Eglise une insigne faveur, en même tems que le Roy l'honora des plus grands eloges. En effet c'est là où HENRY voulant reconnoitre les

Echange de quelques places de l'Evéché de STRASBOURG.

les importans services que Jean Prince & Evéque de STRASBOURG, c'est ainsi que HENRY s'explique dans ses lettres (*a*), avoit rendus à luy & à tout l'Empire & qu'il continüoit de luy rendre, consentit à échanger la Ville de Mülhause Diocése de Bâle & la moitié du village de Wasselnheim prés de Cronenberg, avec tous les droits & dépendances, qui appartenoient à l'Eglise de STRASBOURG, contre la Ville de Molsheim, Moutzig, Hermolsheim, Wege & le Château de Neubourg situé dans le Brisgaw & du Diocése de Constance; réservant cependant à l'Eglise de STRASBOURG son droit de patronage sur celle de Wasselnheim; il ajouta que pour réparer plus abondamment les pertes que l'Eglise de STRASBOURG avoit souffertes pour le service de l'Empire, il luy donneroit tous les Juifs de l'un & de l'autre sexe, qui étoient Habitans de Rhinau, de Rouffach & de Sultz Diocése de Bâle. Pour donner plus de force à ce traité HENRY munit les lettres de son sceau, & les fit souscrire par les Archevéques de Cologne, de Mayence & de Tréves, & par quantité d'autres Princes & Seigneurs. Dans ces lettres datées du 4 des Calendes de Decembre 1308, HENRY ne prend que le titre d'Altesse (*b*), & il ne les scélle que du sceau de la Comté de Luxembourg. Mais désqu'il eut été couronné à Aix-la-Chapelle, il les confirma à Cologne, y prit le titre de Majesté & les fit scéller de son sceau Royal, le 13 Janvier 1309: il n'est pas parlé des Juifs dans ces secondes lettres. L'Evéque Jean avoit si fort à cœur d'assûrer poûr toûjours à son Eglise la Ville de Molsheim, Moutzig & les autres lieux dont nous avons parlé, que dés que FREDERIC le Bel fut monté sur le trône, il le pria de confirmer l'échange fait par son prédécesseur, & même la concession qui luy avoit été faite des Juifs de Rhinau, de Molsheim, de Rouffach & de Sultz, graces que FREDERIC luy accorda à STRASBOURG en 1315.

HENRY qui n'étoit pas riche, & qui n'avoit osé s'emparer ni du Royaume de Bohéme, ni de la Duché d'Autriche, prit la résolution de passer en Italie, où il esperoit de se faire couronner & d'augmenter ses finances, en y faisant valoir les droits des Empereurs. Il vint à ce dessein à Spire où il demeura six semaines, prenant des mesures pour son voyage, de concert avec les Electeurs & les Princes qui y étoient assemblez. De là il passa à STRASBOURG; les députez de cette Ville qui s'étoient présentez à HENRY de la part, disoient ils, de leurs Seigneurs de STRASBOURG (*c*), n'avoient pû obtenir de réponse ni à Spire ni à STRASBOURG; ils furent plus heureux à Colmar, où le Roy des Romains se rendit. Ayant changé de langage & dit qu'ils venoient de la part des citoyens de STRASBOURG, ils furent admis à l'audiance. HENRY leur dit que jusqu'alors il n'avoit pas compris ce qu'ils vouloient dire & qu'ils n'avoient pas usé de termes qui convinssent; il recût leurs hommages & leur donna des marques de sa bienveillance. Ce fut à peu prés dans le méme tems que voulant pourvoir pendant son absence à la sûreté de l'Alsace, il luy donna pour Landvogt Geoffroy de Linange, que HENRY dans ses lettres appelle son cousin, & dont il louë la sagesse & la fidélité (*d*). Nons avons vû que sous le regne d'ALBERT I, Jean de Liechtemberg avoit eu cette importante charge dés l'an 1299 (*e*). Hertzog prétend que Sybothus de Liechtemberg frere du Landvogt Jean, & Evéque de Spire, fut nommé par HENRY VII pour succeder à son frere dans la charge de Landvogt, & qu'il en préta serment à Haguenau au Roy HENRY, le 4 jour avant l'Invention de sainte Croix, c'est à dire le 7 May 1308. Il est étonnant qu'il soit échappé à Mr. Obrecht de souscrire à ce qu'Hertzog avance sur ce point (*f*). Cet habile homme n'ignoroit pas que HENRY VII fut choisi Roy des Romains le 27 de Novembre 1308 (*g*) & que par conséquent il n'a pû nommer un Landvogt ni recevoir son serment à Haguenau le 7 May de la méme année. Les lettres que nous venons de citer démontrent au contraire que Geoffroy de Linanges fut honoré de cette dignité. HENRY y ajouta d'autres graces; car outre qu'il luy engagea la forêt de Hagenau, jusqu'à ce qu'une certaine somme luy eût été restituée. il luy permit de retirer les terres de l'Empire des mains de ceux à qui elles avoient été engagées. Les biens des Comtes de Linanges s'augmenterent beaucoup par cette voye, & on voit dans le partage fait à Turkeim en 1317, entre

HENRY refuse d'abord audience aux députez de STRASBOURG.

Geoffroy de Linange Landvogt d'Alsace.

(*a*) WENCKER Collect. Jur. publ. pag. 33 & 35. (*b*) *Nostra celsitudini.* (*c*) *Per dominos suos Argentinenses.* ALB. Argent. Chr. pag. 115 116. (*d*) *Nobilis viri Godfridi de Liningen advocati per Alsatiam provincialis nostri delecti consanguinei.* LÜNIG. spicil. sæcul. part. 1. pag. 383. (*e*) Annal. Colm. (*f*) Prodr. Alsat. c. 13. (*g*) Acta Electionis HENR. VII. apud LEIBN. cod. diplom.

Digitized by Google

entre les deux frere Frederic & Geoffroy de Linange, que Geoffroy Landvogt d'Alſace étoit alors Seigneur de Gutemberg, riche Canton d'Alſace ſitüé en deçà de Landau.

Paix aſſûrée en Alſace.

Ce ne fut pas ſeulement en donnant à l'Alſace un de ſes couſins pour Landvogt ou Grand-Bailly, que Henry pourvût à ſa tranquillité; il voulut même qu'avant ſon départ pour l'Italie, les Evêques de STRASBOURG & de Bâle, les Magiſtrats de ces deux Villes avec les Landgraves de la Haute & Baſſe-Alſace, cimentaſſent toûjours plus le traité d'Alliance qu'ils avoient fait entre eux pour leur défenſe commune, depuis la riviere de Byrſe juſqu'à celle de Seltz, & qu'ils nommaſſent des Commiſſaires pour juger les differends qui pourroient ſurvenir: ce traité eſt de 1310 (*h*).

Le Roy HENRY paſſe en Italie.

HENRY paſſa la même année en Italie, avec une nombreuſe ſuite d'Evêques, de Princes & de Seigneurs de la premiere diſtinction. Leopold d'Autriche s'y ſignala plus qu'aucun autre; car lorſqu'à Milan une troupe de ſéditieux, ſuivie par une grande multitude de Peuple, inveſtiſſoit le Roy des Romains dans ſon Palais à deſſein de l'y poignarder, Leopold étant ſurvenu avec deux cens Gendarmes fondit ſur les conjurez, en tüa un grand nombre, & força les chefs de ſortir de la Ville (*i*).

Leopold d'Autriche Landgrave d'Alſace.

HENRY ſe croyant redevable au Duc Leopold de la victoire & de la vie, luy donna pour marque de ſa gratitude tous les biens de ſon couſin Jean, ce meurtrier d'ALBERT Roy des Romains. Jean étoit, comme nous l'avons dit, fils de Rodolphe Duc & Landgrave d'Alſace mort en 1290, & il devoit naturellement heriter de tous ſes biens (*k*); mais ſon crime l'en ayant rendu indigne, le Duc Leopold que Henry luy ſubſtitüa, devint par là Landgrave d'Alſace, titre qu'il prit, au rapport d'Albert de STRASBOURG (*l*), en écrivant au Pape & au Roy de France, des lettres où il ſe qualifie de Duc d'Autriche, de Comte d'Habsbourg & de Kybourg, & de Landgrave de la Haute-Alſace.

Henry Couronné Empereur: ſa mort.

Le Duc Leopold donna encor d'autres preuves de ſa valeur en Italie, où il mérita d'être appellé la gloire des guerriers (*m*); & ce fut par ſon ſecours que Henry parvint juſqu'à Rome où il fut couronné Empereur. Il eut juſque dans le cœur de cette Ville des combats à ſoutenir, dans leſquels il vit avec douleur périr l'Evêque de Liege & un Abbé de Weiſſembourg qui, ſuivant le catalogue de Bruſchius, ſe nommoit Egidius. Le nouvel Empereur ne ſurvécut pas longtems à ſes victoires, ayant été empoiſonné à Bonoconvento ſur la route de Florence, le 15 Août 1313. Ainſi, dit un Hiſtorien de ce tems là, perit cet Empereur magnanime, l'appuy de la juſtice & l'honneur de la nation Germanique (*n*).

Brigues pour l'Election d'un Roy des Romains.

Dés qu'on eut appris ſa mort en Allemagne, Frederic d'Autriche ſurnommé le Bel, fils du Roy des Romains ALBERT I, & petit fils de l'Empereur RODOLPHE, ſe donna de grands mouvemens pour gagner les ſuffrages des Electeurs. Ses quatre freres Leopold Landgrave d'Alſace, Henry, Albert & Otton le ſeconderent de tout leur crédit; jamais on ne vit entre des freres une union plus conſtante & plus ſincere. Ils agirent avec tant d'habileté que l'Archevêque de Cologne, le Duc de Saxe, & Voldemar Marquis de Brandebourg ſe déclarerent pour Frederic d'Autriche. Rodolphe & Loüis ſon frere Ducs de Baviere & Palatins du Rhin, s'engagerent même à luy donner leurs voix. Mais Pierre d'Aſphelt originaire du Tirol, qui de Médecin étoit devenu Evêque de Bâle & puis Archevêque de Mayence, ſe ſouvenant de la violente guerre qu'ALBERT pere de Frederic avoit faite à ſon prédéceſſeur dans le ſiége de Mayence, ſe joignit à Baudoüin Archevêque de Tréves, & à Jean Roy de Bohéme fils de l'Empereur HENRY VII, pour faire échoüer la brigue des Ducs d'Autriche. L'Archevêque de Mayence travailla d'abord à détacher des interêts de Frederic les deux Ducs de Baviere Rodolphe & Loüis. Rodolphe tint ferme & ne put être ébranlé: Loüis ſe rendit à un appas bien tentant, on luy propoſa de faire tomber la couronne ſur luy même. Ce Prince étoit tres bienfait; ſes manieres gracieuſes le faiſoient aimer dans l'Empire, & le ſuccés qu'il avoit eu dans quelques combats luy avoit fait de la réputation. Il étoit d'ailleurs dans un âge mûr pour gouverner avec ſageſſe, ayant 29 ans. L'ambition dans cet âge à toute ſa vivacité, celle de Loüis ſe reveilla à la propoſition que luy fit l'Archevêque, & luy fit oublier la parole qu'il avoit donnée à Frederic, quoyqu'il fût ſon tres proche parent. Loüis en effet étoit fils du Duc de Baviere Loüis le ſévére, & de Mactilde fille de l'Empereur RODOLPHE Grand-pere de FREDERIC. Ce ne fut pas cependant la qualité d'Oncle qui fit

(*h*) WENCKER. ubi ſupr. pag. 41. (*i*) ALB. Arg. Chr. (*k*) Specul. FUGGER, an. 1312. (*l*) ALB. Arg. Chr. pag. 123. (*m*) *Gloria militum.* (*n*) Idem.

Digitized by Google

fit balancer Loüis, s'il tiendroit la promesse qu'il avoit faite à son neveu FREDERIC, de le faire choisir Roy des Romains. Les loix du sang ne sont ordinairement guéres respectées quand il s'agit d'une Couronne; mais il n'étoit pas riche, n'étant maitre que de la Haute-Baviére, dont Munich est la Capitale; & il étoit embarassé du serment qu'il avoit fait de donner sa voix à FREDERIC. L'Archevéque leva aisément son scrupule, sous pretexte qu'il étoit du bien de l'Empire qu'il ne s'opposât pas à la bonne volonté des Electeurs, qui connoissans son mérite trouveroient le moyen de suppléer à ce qui luy manquoit du côté du bien. Il se laissa persuader & l'Archevéque de Mayence ayant convoqué les Electeurs à Francfort, la plus grande partie choisit Loüis. Mais en méme tems Henry Archevéque de Cologne, Rodolphe Duc de Saxe, & le Duc de Baviere Rodolphe donnerent leurs suffrages à Frederic d'Autriche (o). Ces deux Elections se firent prés de Francfort le jour de saint Luc de l'an 1314.

FREDERIC d'Autriche & LOUIS de Baviere elus par differents partis.

A. 1314.

Jean Evéque de STRASBOURG se souvenant des graces qu'il avoit reçuës d'ALBERT Pere de FREDERIC dont il avoit été Chancelier, fut un de ceux à qui ce Prince fut sur tout redevables de son election (p). L'Archevéque de Cologne, les Ducs de Saxe & de Baviere luy ayant donné commission d'agir en leur nom & de ménager cette importante affaire, Jean sçut du moins attacher à son parti les Villes du voisinage & de la dépendance de son Evéché. Quoyqu'il en soit les deux Concurrens soutenans la légitimité de leur Election, se firent couronner l'année suivante, Loüis de Baviere à Aix-la-Chapelle par l'Archevéque de Mayence, & FREDERIC d'Autriche à Bonn par l'Archevéque de Cologne. Alors les Villes & les Princes de l'Empire prirent différens partis. Les Villes du Bas-Rhin depuis Spire se déclarerent pour Loüis: celles du Haut-Rhin s'attacherent à FREDERIC, telles que sont Seltz, STRASBOURG, Colmar, Scelestat, Hagenau. Landau même, qui du tems de l'Empereur RODOLPHE avoit été mise sur le pied de la Ville de Hagenau par des lettres datées de Seltz des ides d'Avril 1291 (q), tint pour FREDERIC comme les autres Villes de la Préfecture d'Alsace. Loüis nomma pour commander à Spire le Comte de Veldents, & FREDERIC établit le Comte Otton d'Ochsenstein pour commander à Landau (r).

L'Alsace prend party pour FREDERIC.

Aprés avoir pris ces mesures, les deux Roys se préparerent chacun de leur côté à soutenir leurs prétentions. Le Duc Leopold d'Autriche Landgrave d'Alsace, plein d'ardeur pour la gloire de son frere, assembla une grande armée & marcha droit à Spire, où il sçavoit que LOUIS de Baviere s'étoit avancé: à son approche LOUIS quitta la campagne & se retrancha dans le cimetiere des Juifs. Leopold n'entreprit pas de l'y forcer, il se contenta de ravager tout le territoire de Spire & de mettre le feu en plusieurs villages. De là voulant contraindre son ennemy de quitter le voisinage de l'Alsace, pour courir au secours de son propre païs, Leopold prit en diligence la route du côté d'Augsbourg, traversa les Montagnes-noires, passa la riviere de Lech, & étant entré dans la Haute-Baviere, il se saisit de Landsperg, où il mit le feu. Le peu de mouvemens que se donna LOUIS pour arrêter les progrés de son competiteur, faisoit croire ou qu'il le craignoit, ou qu'il étoit trop foible pour oser luy résister. De sorte que FREDERIC se flattoit toûjours plus que bientôt LOUIS seroit obligé de luy céder le Trône. C'est dans cette persuasion qu'au lieu de poursuivre son ennemy, il convoqua à Bâle pour la Pentecôte une assemblée des Princes de son parti, pour assister à la cérémonie de son mariage & de celuy de son frere Leopold (s). FREDERIC y epousa en effet Elisabeth fille du Roy d'Arragon, & Leopold, Catherine fille du Comte de Savoye. Jamais nopces ne furent célébrées avec plus d'éclat; ce ne furent pendant plusieurs jours que fêtes, que joûtes, que tournois; on prit soin sur tout de montrer au Peuple la Lance, le Cloux, une partie de la vraye Croix, l'Epée & la Couronne de CHARLEMAGNE & les Ornemens imperiaux dont FREDERIC étoit saisi. Toute l'Alsace accourut pour être témoin de ces spectacles, qui réjoüissans le Peuple, luy donnoient idée de la puissance de son Prince, & l'attachoient toûjours plus à son service.

Guerre des deux prétendans.

A. 1315.

Mariage de FREDERIC celebré à Bâle.

Le Duc Leopold n'étoit pas d'humeur à s'amuser longtems dans ces sortes de fêtes; d'autres exercices luy plaisoient plus. Comme Soleure & Berne avoient résolu de demeurer dans une espece de neutralité, & que les petits Cantons Suisses s'étoient declarez pour LOUIS, Leopold à la tête de son armée força

Party que prirent les Suisses.

(o) Idem. (p) Specul. FUGGER. (q) LUNIG, & LIMNÆUS. (r) NAUCLER. (s) ALBERT. Arg.

Digitized by Google

força Soleure de reconnoître FREDERIC, & traita à l'amiable avec Berne. Le Comte Otton de Strasberg, qu'il avoit envoyé pour obliger le païs occupé àpresent par les petits Cantons, à se soumettre, n'eut pas un pareil succés: il fut rudement battu dans le montagnes d'Underwald; ce qui fut cause que le Duc Leopold ne put réüssir du côté de Suitz où il s'étoit avancé. C'est depuis ce tems là, dit Cuspinien, qu'on a donne à tout le païs le nom de Suisse.

Pendant que Leopold étoit occupé prés du Rhin, FREDERIC assiégeoit Esslingue sur le Neckre; mais n'ayant pu détourner le cours de ce fleuve, il fut obligé de remettre ce siege à l'année suivante. A. 1316. LOUIS de Baviere vint au secours de cette place, avec les troupes qu'il avoit reçuës du Roy de Bohéme. LOUIS & FREDERIC n'avoient guéres d'envie d'en venir à une bataille; ils s'y virent presque forcez par les fourageurs des deux armeés, qui se rencontrerent prés du Neckre où ils venoient de faire boire leurs chevaux. Il y eut entre eux une escarmouche; quelques escadrons détachez des deux armées vinrent à leur secours; l'action s'engagea, elle fut tres vive, la victoire balança toûjours, & aucun des partis ne put se flatter de l'avoir remportée. Il y eut de part & d'autre tant de sang répandu que l'eau du Neckre en parut teinte.

Combat entre FREDERIC & LOUIS.

Leopold regardant cette action comme un échec qu'avoit eu son frere, voulut obliger LOUIS à céder le terrain à FREDERIC, par une diversion qu'il feroit du côté de Spire. C'est dans cette vûë qu'il descendit une seconde fois vers cette ville, dont il rüina tous les environs. Comme LOUIS ne paroissoit pas, Leopold congédia une partie de ses troupes & reprit le chemin de l'Alsace, pour retourner dans ses terres au de là de Bâle. A peine y fut-il arrivé qu'il apprit que LOUIS venoit en diligence en Alsace avec une nombreuse Cavalerie. Le Duc Leopold rappella ses troupes, obligea ses sujets à reprendre les armes, & donna avis à Ulric Comte de Ferrette & à Jean Evêque de STRASBOURG, de se tenir sur leurs gardes, & de ne rien omettre pour arrêter leur ennemy commun, en attendant qu'il pût les joindre. Le Comte & l'Evêque vinrent camper sur la Brusch, qui descendant des montagnes traverse l'Alsace & vient passer à STRASBOURG. Cependant le Comte Ulric ayant appris que LOUIS approchoit, décampa sourdement pendant la nuit & marcha à Molsheim, & dés le lendemain matin il passa la Brusch, pour venir se poster à Dorolsheim, évitant d'en venir aux mains, jusqu'à ce que le Duc Leopold l'eût joint. LOUIS de Baviere, qui étoit à la téte de quatre mille hommes bien armez, avec le renfort qu'il avoit reçu de l'Archevêque de Tréves, de celuy de Mayence & du Roy de Bohéme, auroit pû aisément forcer le Comte de Ferrette & accabler les troupes de l'Evêque de STRASBOURG; mais comme il vouloit épargner les terres de la Ville de STRASBOURG où il avoit beaucoup de partisans, il différoit de combattre, disant qu'il n'auroit pas d'honneur à vaincre des païsans & des gens ramassez (t). Il s'approcha cependant de STRASBOURG où les Gentilshommes étoient partagez en deux factions; les Zorn tenoient pour FREDERIC, & les Müllenheim pour LOUIS. Les Magistrats prévinrent les séditions que cette dissension pouvoit faire naitre, & comme ils avoient souffert que FREDERIC y fit son entrée, ils ne voulurent pas la refuser à LOUIS, qui y fut reçu dans la Cathedrale avec tous les honneurs qu'ils avoient coutume de rendre aux Roys des Romains (u). LOUIS n'y fit pas un long séjour; mais avant que d'en sortir il donna à la Ville un grand témoignage de sa bienveillance en confirmant ses privileges au mois d'Aoust 1320.

Guerre portée en Alsace.

STRASBOURG garde une espece de neutralité.

Ce qui venoit de se passer à STRASBOURG donna de vives inquiétudes au Duc Leopold, qui entra en Alsace sur ces entrefaites avec les troupes qu'il avoit ramassées; il se joignit au Comte Ulric & à l'Evêque de STRASBOURG: mais toutes leurs forces réünies n'étoient pas suffisantes pour résister à une armée beaucoup plus nombreuse & plus aguerrie. La sagesse d'un Capitaine supplée quelquefois aux forces qui luy manquent. Leopold se contentant de harceler les ennemis, quand il les trouvoit à portée, évitoit toûjours d'entamer une affaire générale, jusqu'à ce que FREDERIC qui étoit en Autriche fût venu à son secours. Dés que ce Roy fut informé de ce qui se passoit en Alsace, il marcha à grandes journées vers le Rhin; il le passa à Rhinau, mais en même tems il courut grand risque de tomber dans l'armée de LOUIS, qui n'étoit eloignée de celle de Leopold que d'une demielieuë; FREDERIC échappa heureusement & joignit Leopold. Les deux freres s'étant embrassez avec une extréme tendresse, ils disposerent leurs troupes pour une bataille. La nature du terrain les ayant persuadé qu'il convenoit mieux de

(t) Idem. (u) Idem pag. 120.

de combattre à pied qu'à cheval, ils firent dés le lendemain retirer tous les chevaux, & publier une défense sous peine de la vie de porter des éperons. Dans cette conjonĉture on vit arriver un Trompette de la part de Louis, pour présenter le Combat, qui avoit été différé, disoit-on, par le conseil des principaux Officiers de l'armée du Bas-Rhin, sous prétexte que si Leopold étant seul, Louis venoit à être battu, ce seroit fait de sa Couronne; & que si Louis avoit l'avantage de la victoire, il luy resteroit toûjours dans Frederic un ennemy, contre le quel il faudroit continüer la guerre qu'on vouloit absolument finir. Le Trompette ayant été conduit dans la tente de Frederic, ce Prince luy répondit avec un air plein de confiance; Dites à mon Oncle que tout est prêt pour vuider notre differend par les armes, & qu'il est tems de mettre fin à une guerre qui fatigue l'Empire depuis trop longtems. Sur le champ il sortit de ses retranchemens, rangea son armée, passa la Brusch à la vûë de l'ennemy, à dessein de l'aller attaquer. Cette résolution répandit la terreur dans l'armée de Louis, qui se retira à la hâte à Hagenau. Frederic le poursuivit pendant deux jours sans pouvoir l'atteindre, les grandes forêts ayant favorisé sa retraite. L'année suivante les deux freres Frederic & Leopold vinrent chercher Louis jusque dans la Baviere. Ce Prince ne se croyant pas en état de leur résister, se renferma dans les places fortes, laissant tout son païs en proye à ses ennemis, qui y vecûrent à discretion, & le ravagerent pendant deux mois & demy.

Le Roy Louis présente la bataille & ses troupes fuyent.

A. 1321.

Tandis que les deux armées étoient éloignées, Jean Evêque de Strasbourg, témoin des malheurs auxquels son Diocése étoit exposé, voulant mettre les lieux de sa dépendance en état de se défendre, fit fermer de murailles divers Bourgs, & rétablir l'enceinte de plusieurs petites Villes; de sorte qu'il fit incessamment travailler à Molsheim, Moutzig, Schirmeck, Dagstein, Dambach, Benfeld, Sainte-Croix, Marckelsheim, & à Oberkirck au delà du Rhin (x). Je n'ose cependant avancer qu'il ait entrepris tout à la fois tous ces ouvrages, ou qu'il ait eu le plaisir de les achever. Outre cette attention de veiller à la sûreté de ses sujets, l'Evêque Jean procura d'insignes avantages à son Eglise en achettant du Roy des Romains Frederic, du consentement de tous les Archiducs ses freres, le Château de Bilenstein, tous les droits qui leur appartenoient sur le Château de Liechtemberg, la Ville de Berckeim, le Château d'Ortemberg, le village de Scherweiller & la vallée d'Albrechtal, qu'on a nommée depuis le Val de Villé (xx). Ces aliénations étoient nécessaires au Roy des Romains Frederic pour fournir aux dépenses qu'il luy falloit faire, pour se soutenir contre la puissance de son competiteur.

L'Evêque de Strasbourg met quelques unes de ses places en défense.

Acquisitions considerables pour l'Eglise de Strasbourg.

Ulric Comte de Ferrette qui avoit si utilement servi les Archiducs, n'eut pas le loisir de pourvoir de même à la sûreté de ses terres; il mourut à Bâle sans laisser d'enfans mâles. Mais il avoit deux filles Jeanne & Ursule. Jeanne fut mariée peu d'années aprés, à Albert II Archiduc d'Autriche surnommé le sage où le Boiteux, qui étant Evêque de Passau & même dans les Ordres sacrez, & ayant exposé au Pape que ses quatre freres Archiducs d'Autriche, étoient morts sans laisser aucun fils, obtint dispense pour epouser Jeanne (y), & par ce mariage joignit à ses grands Etats la Comté de Ferrette que la Maison d'Autriche a toûjours possédée, jusqu'à la paix de Munster. Ursule y céda tous ses droits moyennant une somme de huit mille marcs d'argent. Ainsi l'Alsace se fait honneur d'avoir donné à l'Archiduc Albert, une Epouse qui continüa la ligne de l'Auguste Maison d'Autriche, lorsqu'elle étoit présque éteinte par la mort des cinq autres fils d'Albert Roy des Romains. Revenons à Frederic.

La Comté de Ferrette passe à la Maison d'Autriche.

Il y avoit déja plus de six ans que luy & son concurrent Louis de Baviere, tous deux elus Roys des Romains, se faisoient la guerre, sans en venir jamais à une décision, lorsque Frederic entra pour la seconde fois en 1323, dans la Haute-Baviere avec deux mille deux cens hommes d'armes, quatre mille Archers qui luy étoient venus de Hongrie, & huit cens Gens-d'Armes que Leopold luy avoit envoyez de Suabe (z). Louis voulant secourir ses Etats, rassembla jusqu'à trente mille hommes d'infanterie & cinq cens hommes d'armes. Jean Roy de Bohéme & Baudoüin Archevêque de Trèves s'étoient empressez de grossir son armée. Louis Burgrave de Nuremberg, deux Comtes d'Oetingue, & quelques autres Comtes & Barons avoient accouru à son secours. Frederic se croyant en état de combattre & de vaincre, ne voulut pas attendre son frere le Duc Leopold. Désqu'il eut avis que Louis avançoit & qu'il avoit déja passé une riviere

Bataille gagnée par Louis de Baviere sur Frederic.

A. 1323.

(x) Guillim. de Episcop. (xx) Arg. Zab[illegible]n. (y) Cuspin. Austria.
(z) Albert. Argent. pag. 121.

Digitized by Google

viere qui séparoit les deux armées, au lieu de suivre le conseil qu'on luy donnoit d'éviter le combat jusqu'à l'arrivée du Duc Leopold, il marcha à l'ennemy & le chargea avec tant de bravoure qu'il contraignit les Bavarois de reculer & de fuir. Mais la Cavalerie ayant ramené l'infanterie au combat, les Autrichiens céderent à leur tour. Henry frere de Frederic fut fait prisonnier & FREDERIC luy même fut contraint de se rendre au Burgrave de Nuremberg. Ce Prince fut ensuite présenté à LOUIS, qui le fit enfermer dans le Château de Trausnitz, où il fut soigneusement gardé.

Cette malheureuse bataille, qui se donna à Muldorff le jour de saint Michel, ne fit pas perdre entierement courage au Duc Leopold, qui n'étoit qu'à une petite journée de son frere, lorsqu'il apprit sa défaite. Ce Prince étant trop foible pour mesurer ses forces avec une armée victorieuse, retourna sur le champ dans les terres qu'il avoit en Suisse, tandis que LOUIS voulant s'assûrer de l'Alsace, y envoya en qualité de Landvogt ou d'Avoüé Provincial, Albert Humelion de Liechtemberg, qui ne trouva aucune opposition dans toute la Province. Colmar, Sceleftat, Ehenheim, Rosheim, Haguenau se soumirent & se déclarerent pour LOUIS. Jean Evêque de STRASBOURG se contenta de promettre, que demeurant dans la neutralité, il ne donneroit aucun secours ni à Louis ni aux partisans de FREDERIC. Les Marquis de Bade toûjours attachez à Leopold ne voulurent point de composition. Le Roy FREDERIC leur avoit engagé tous les droits qu'il avoit sur la Ville Imperiale de Seltz (*b*), & ils y tenoient en fief tout ce qui appartenoit à l'Evêque de STRASBOURG: Les Marquis se renfermerent dans cette petite place, bien résolus de la défendre. Elle fut en effet assiégée par les troupes de LOUIS. Mais dés que le Duc Leopold en eut avis, il commanda à cinquante Gens-d'armes qu'il avoit cantonnez à Ensisheim pour inquieter Colmar, de marcher à Seltz, pendant qu'il conduiroit luy même de l'Infanterie qu'il embarqua sur le Rhin. A son aproche l'ennemy leva le siége, & prit le parti de se retirer. Aprés cette petite expédition Leopold contre l'avis de ses Officiers, qui luy conseilloient de retourner, en prenant sa route au delà du Rhin où il trouveroit moins de danger, traversa l'Alsace, brûlant & pillant les lieux qui

Louis envoye un Landvogt en Alsace.

Siege de Seltz levé par Louis.

Desolation de l'Alsace.

s'étoient soumis à son ennemy. Les villages de la Ville de STRASBOURG ne furent point épargnez; les Magistrats luy en porterent leurs plaintes. Leopold pour toute réponse se plaignit à son tour de ce qu'ils en avoient mal agi, & que les honneurs qu'ils avoient rendus à LOUIS méritoient bien qu'il eût peu d'égards pour eux. Il poursuivit son chemin sans changer de méthode. A peine étoit-il à Ebermunster que les Bavarois honteux d'avoir levé le siege de Seltz, cédant à une poignée de gens, envoyerent défier le Duc au combat, en luy marquant que dans deux jours ils seroient à luy. Leopold les attendit de pied ferme, mais les ennemis n'ayant osé paroitre, il se retira dans ses Etats, agissant sans relâche auprés du Pape & du Roy de France CHARLES IV, dit le Bel, pour tirer son frere de prison.

JEAN XXII qui occupoit le siege de Rome, voyant que l'Empire ayant deux Chefs, les Peuples étoient desolez par de continuelles guerres, avoit ordonné à Louis de Baviere dés la huitiéme année de son Pontificat, de se désister de prendre le titre de Roy, avec défense de s'immiscer dans le gouvernement de l'Empire (*c*). LOUIS bien loin d'obéir laissa débiter sous son nom & sous son autorité des écrits tres injurieux contre le Pape. Les choses s'aigrirent toûjours plus; de sorte que le Pape prononça contre luy la sentence d'excommunication, & que LOUIS osa en revanche publier que le Pape étoit un heretique. Ces dispositions firent trouver au Duc Leopold beaucoup de facilité à mettre le Pape dans les interêts de FREDERIC. Le Pape en effet essayant d'opposer à LOUIS de Baviere un puissant concurrent, engagea le Roy de France à accorder au Duc Leopold une entrevûë à Bar-sur-Aube; ils s'y rendirent & traiterent entre eux des moyens de faire rendre la liberté à FREDERIC.

Louis de Baviere excommunié.

Entrevûë de Leopold d'Autriche avec le Roy de France.

Déjà le Duc Leopold avoit pris soin de répandre par tout la Bulle du Pape qui déposoit LOUIS de Baviere, & le privoit même du droit d'être elû Roy des Romains. Cette Bulle & l'entrevûë de Leopold avec le Roy de France, amenerent la plus-part des esprits au point que ce Duc desiroit. Toutes les Villes d'Alsace se détacherent de LOUIS & prirent le parti de FREDERIC (*d*). Elles ne furent pas les seules qui déférerent au jugement du Pape. Plusieurs Princes Ecclesiastiques s'assemblerent à Rens prés de Coblents, pour déliberer avec les en-

Assemblée de Rens pour la delivrance de Frederic d'Autriche.

Ll 3 voyez

(*a*) Idem p. 122. (*b*) *Oppidum Seltz Imperiale eis oppignoratum per Fredericum.* ALB. Arg. ibid.
(*c*) AVENTIN. l. 7. pag. 609. (*d*) ALBER. Arg. pag. 123.

Digitized by Google

voyez de France, les Nonces du Pape & le Duc Leopold, si pour faire cesser les troubles de l'Empire, il n'étoit pas expédient d'élire le Roy de France & de le reconnoitre pour Empereur. Bertold de Bucheck Commandeur de l'Ordre Teutonique & depuis Evéque de Strasbourg, s'opposa à cette résolution : ses remontrances eurent d'autant plus de poids qu'il étoit frere de Matthias, qui de Trésorier de l'Abbaye de Mourbach, avoit été élevé à l'Archevéché de Mayence. Son avis fut même suivi des envoyez de France, qui declarerent que malgré les instances du Pape, leur Maître ne consentiroit jamais qu'on enlevât la Couronne à Louis de Baviere, pour la luy donner (e).

Pendant ces négociations, on pressoit fortement le Duc Leopold de remettre entre les mains du Roy Louis de Baviere les Ornemens imperiaux. Dés que vous aurez rendu à Louis, luy disoit-on, la Lance, l'Epée, la Couronne de Charlemagne & les autres Symboles de la dignité d'un Roy des Romains, Louis se fera un honneur de faire sortir Frederic de prison. Hâtez-vous d'achetter sa liberté par cette déférence. Leopold ne crut pas que Louis dût accorder à ce prix la délivrance de son frere; il rendit cependant les Ornemens qu'on demandoit, de peur qu'un refus ne luy attirât des reproches. Il ne s'étoit pas trompé dans sa conjecture : bien loin que Louis se desaisit de son prisonnier, il vint attaquer la petite Ville de Burgaw appartenante aux Ducs d'Autriche; il en fit le siége en plein hyver, dans la persuasion que la rigueur de la saison empécheroit le Duc Leopold de venir au secours d'Erlebach, qui la défendoit avec ses deux fils & trois cens hommes de choix. Dés que Leopold en eut avis, il se mit en marche avec son frere Albert. Louis ne voulant pas risquer une bataille, leva le siege à leur approche, & pour hâter sa retraite il laissa même dans son Camp ses bagages & ses machines de guerre.

Liberté renduë à Frederic.

Les Comtes de Tirol & de Goritz, qui avoient beaucoup de part à la confiance de Louis, profiterent de cette conjoncture pour le presser de faire cesser les troubles en rendant la liberté à Frederic. L'Archevéque de Mayence Matthias luy avoit déjà plus d'une fois conseillé de s'accommoder avec les Princes d'Autriche, & de ménager sa paix avec le Pape. Ces conseils firent impression sur l'esprit du Roy des Romains, qui ne pouvoit ignorer que tandis qu'il retiendroit Frederic en prison, le Duc Leopold ne cesseroit pas de le fatiguer, que le Pape continueroit à l'inquieter par les Bulles, & que déja l'Alsace avoit repris le parti de son Concurrent. Ces raisons engagerent Louis à traiter avec son prisonnier qu'il remit enfin en liberté, aprés qu'il luy eut fait signer un acte par le quel il renonçoit à toutes ses pretensions sur l'Empire. Les Historiens d'Autriche révoquent en doute ce fait, & prétendent que Frederic conserva toujours & le titre & l'autorité d'un Roy des Romains. Il paroit du moins par une lettre que le Pape ecrivit au Duc Leopold le 7 des Calendes d'Août, la 9 année de son Pontificat qui revient à l'an 1325, qu'on ignoroit les conditions dont Louis & Frederic étoient convenus; que tout avoit été conclu en présence de leurs seuls confesseurs; que jusqu'alors ils avoient tenu secret ce qui s'étoit passé entre eux, & qu'on ne devoit pas ajouter foy à ce qu'ils en débitoient (g). Quoy qu'il en soit, la liberté renduë à Frederic n'appaisa pas le Duc Leopold; le Pape n'en fut pas moins zélé à soutenir les droits du saint Siege, & divers Seigneurs d'Allemagne lassez de voir les troubles continüer, presserent le Pape de confirmer l'Election de Frederic, afin de rendre par ce moyen la paix à l'Empire & à l'Eglise.

Le Pape écrivit à Jean Evéque de Strasbourg une lettre sur ce sujet, datée d'Avignon le 2 des Nones de septembre, la 10 année de son Pontificat, c'est à dire en 1326. Il luy disoit qu'il étoit prêt de confirmer l'Election de Frederic, dés qu'on luy en auroit envoyé le decret, & une information juridique. Cette lettre nous fait connoître la considération que le Pape avoit pour l'Evéque de Strasbourg, la bonne intelligence qu'il entretenoit avec luy, & qu'il le regardoit comme un des plus fideles partisans des Ducs d'Autriche. Le Duc Leopold n'avoit pas besoin que le Pape le pressât d'agir; son humeur guerriere le portoit assez à profiter des occasions pour affoiblir le parti de celuy qu'il regardoit comme l'ennemy de sa Maison. Il sçut que le Landgrave de la Basse-Alsace Seigneur de Saint-Hyppolite, avoit táché de le surprendre

A. 1326.

(e) *Sed Gallus huic eorum consilio refragabatur.* Gerard. de Roo. l. 3. (f) Ger. de Roo, Cuspin. (g) *Cum indubiè supponamus, quod de iis quæ inter ipsos acta sunt nondum tibi aperuerint veritatem; linguas siquidem suas tam liberatus quam liberans videntur docuisse loqui mendacium.* Raynald, ad. ann. 1325. n. 4.

prendre & de se saisir de sa personne dans l'un des fréquens voyages qu'il faisoit à STRASBOURG. Ce Prince sçavoit d'ailleurs que le Landgrave étoit attaché au service de Louis de Baviere (*h*), comme nous l'apprend Albert de STRASBOURG. La maniere dont il s'exprime nous fait conjecturer que deslors les Comtes d'Oetingue étoient Landgraves de la Basse-Alsace, puisque le méme Auteur nous apprend que Loüis d'Oetingue avoit été secretaire de Loüis de Baviere & son serviteur (*i*). Loüis
A. 1326. d'Oetingue ayant épousé la sœur des Ducs d'Autriche nommée Bonne, *Gutta*, de laquelle il n'eut qu'un fils mort enfant, se déclara d'abord avec ardeur contre Louis de Baviere; mais l'interêt prévaut souvent aux sentimens inspirez par l'alliance la plus étroite. La fortune des Ducs d'Autriche ayant changé, Louis d'Oetingue pensant à la sienne, retourna à son ancien maitre Louis de Baviere, & peut-être étant devenu par sa faveur Landgrave de la Basse-Alsace, le Duc Leopold le regarda comme son ennemy; de sorte qu'ayant resolu d'en tirer vengeance il assiégea Saint-Hyppolite, prit & rasa cette petite Ville.

S. Hyppolite pris & rasé.

Aprés cette expédition. les médecins conseillerent à Leopold, dont la santé étoit tres altérée, de se donner le loisir de la rétablir. Ce Prince se laissant emporter par sa boüillante ardeur pour la guerre, négligea leur conseil & entreprit malgré eux le siege de Spire; mais aprés avoir ravagé le plat païs, il fut contraint de retourner à STRASBOURG, où sa maladie s'augmentant toûjours, il fut saisi d'une fievre chaude qui l'emporta le der-
A. 1326. nier jour de Fevrier 1326, dans l'hôtel d'Ochsenstein, qui appartient à présent au Comte de Hanau. Albert de STRASBOURG écrit qu'il fut enlevé dans les transports d'un furieux délire, qui ne luy donna pas le loisir de faire pénitence. Mais Gebwiller dans sa Chronique manuscrite d'Alsace, & un Auteur contemporain parlent de la mort de ce Prince d'une maniere bien differente. L'Evêque de STRASBOURG, dit Gebwiller (*k*), ayant averti le Duc Leopold que son mal étoit sans remede, le pressa de pardonner au Landgrave de la Basse-Alsace, dont il venoit de rüiner la Ville de Saint-Hyppolite, l'avertissant que ce n'étoit qu'à cette condition qu'il pouvoit obtenir la misericorde qu'il espéroit & l'absolution du Prêtre. Leopold marqua d'abord une extréme répugnance à pardonner; mais les exhortations de l'Evêque & la grace qui le toucha à ce moment, convertirent son cœur, de maniere qu'il déclara hautement qu'il oublioit l'injure qu'il avoit reçûë; il se confessa & on luy apporta le viatique. Mais au moment qu'on luy présenta la sainte hostie qu'il adora avec beaucoup de marques de religion & de pieté, il fut surpris d'un vomissement qui l'empécha de la recevoir. Jean de Vintertur (*Joannes Vitoduranus*) dont Mr. Leibnitz à deterré la Chronique que le sçavant Georges Eccard vient de mettre au jour & qu'il appelle un excellent ouvrage, cet Auteur Franciscain qui vivoit en Suisse du tems du Duc Leopold, raconte que ce Prince aprés une maladie de quelques jours mourut à STRASBOURG dans les sentimens d'une grande pénitence (*l*), & qu'un frere Mineur nommé de Bibrach son Confesseur, luy donna l'absolution, jointe à une indulgence que le Pape luy avoit accordée. Il est à souhaiter que ce Prince dont tous les Historiens louënt l'intrépidité & le courage, ait eu ses momens pour obtenir grace à la mort, qui quand elle est sainte, décide seule de la vraye gloire des Heros.

Mort de Leopold d'Autriche à STRASBOURG.

L'Evêque de STRASBOURG Jean I ne luy survéquit pas deux ans, étant mort le 6 Novembre 1328: il fut enterré dans l'hopital de Molsheim qu'il avoit fondé dés l'an 1316, aprés une furieuse peste & une horrible famine, qui avoit causé dans toute l'Alsace une affreuse misere. La peste enleva en 1313 prés de treize mille hommes dans STRASBOURG, au rapport de Guilliman (*m*). L'Histoire des Evêques de Bâle compte que cette Ville en perdit quatorze mille. Les autres Villes d'Alsace ne souffrirent pas à proportion de moindres ravages; il y eut des villages & des Bourgs où il ne resta pas un seul homme. La famine suivit de prés la peste. Les Campagnes étant demeurées sans culture on fut obligé de faire venir des bleds de Sicile jusqu'au cœur de l'Allemagne. Les Peuples des environs & sur tout de la Lorraine accouroient cependant en Alsace, où ils espéroient trouver des vivres, & du soulagement à leur misere; mais la mortalité devint si grande du coté de Colmar que dans quatre fossez qu'on fit hors de cette Ville, on enterra treize mille six cens personnes,

Mort de l'Eveque Jean.

Peste & famine en Alsace.

(*h*) *Landgravii Alsatiæ servitoris Ludovici.* ALBER. Arg. Chron. pag. 124. (*i*) *Qui Ludovicus antè fuit Secretarius Ludovici electi & servitor.* Ubi sup. pag. 120. (*k*) Chron. Vitoduran. (*l*) *Cum Argentinæ per aliquot dies decumberet fortem egit pœnitentiam.* Chron. VITODUR, apud. ECCARDUM T. I. corporis hist. medii ævi. pag. 1793. (*m*) GUILL. de Episcop.

sonnes, dit un auteur contemporain (*n*). Une si horrible désolation fit naître à l'Evêque de STRASBOURG, la pensée de bâtir à Molsheim un célébre hopital qu'il fonda avec cinq Prébendes pour des Prêtres qui le desserviroient.

Hopital fondé à Molsheim

Etablissement des Carmes à STRASBOURG.

C'est sous le même Evêque que les Religieux Carmes s'établirent aux portes de STRASBOURG, où ils bâtirent un beau Monastere, qui ayant été détruit dans le tems de la guerre que Charles Duc de Bourgogne fit en Alsace, les Magistrats donnerent à ces Religieux une place dans la Ville, où nous voyons de nos jours l'Eglise de saint Louis. Quelques années auparavant il y avoit dans STRASBOURG des Religieux qu'on nommoit les freres de la pénitence de JESUS-CHRIST, & plus ordinairement Saccites, *saccitæ, saccani*, parcequ'ils avoient un sac pour habit. Cet ordre ayant été éteint au Concile de Lyon de 1275, la plus-part de ceux qui étoient à Bâle passerent dans l'Ordre de saint François (*o*). Ceux de STRASBOURG qui n'étant qu'au nombre de sept, habitoient un petit Monastere hors de la Ville, proche de la porte de saint Pierre-le-Jeune, obtinrent du Pape BONIFACE VIII en 1297, la permission d'entrer dans l'Ordre de Prémontré & d'y faire profession dans l'Abbaye de Toussaint, située au delà du Rhin dans la Forêt-Noire, & du Diocése de STRASBOURG. Les Saccites y furent reçus, aprés avoir cédé à cette Abbaye du consentement de l'Evêque de STRASBOURG leur Chapelle, leur bâtimens & généralement tout ce qui appartenoit à leur Monastere. Par ce contract le Prevôt & le Couvent de Toussaint devenus maîtres de ce Monastere, jugerent à propos du consentement de leur Chapitre Général & de l'agrément de Jean Evêque de STRASBOURG, de vendre l'emplacement & tous les biens, qui avoient appartenu aux Saccites. Henry de Müllenheim citoyen de STRASBOURG en fit l'acquisition le 14 Juillet 1327; & dés le premier Octobre suivant, ayant commencé à rétablir l'Eglise, il y fonda cinq Prébendes pour cinq Prébendez qui y feroient l'Office divin; à condition néantmoins que cette Eglise ne seroit jamais une Collegiale, qu'entre les Prébendez aucun ne seroit superieur, mais qu'ils seroient soumis à la correction du Doyen de saint Pierre-le-Jeune, & qu'ils recevroient leur investiture du Prevôt de la même Eglise; le fondateur se réservant & à ses successeurs le droit de nommer à ces benefices qui ne pourroient être conferez qu'à des Prêtres. La famille des Müllenheim obtint dans la suite de l'Evêque de STRASBOURG qu'il luy fût libre d'augmenter le nombre des cinq Prébendes, & qu'il fût suffisant d'être Prêtre pendant l'année, pour pouvoir en être pourvû. On luy accorda même la permission de fonder des Chapelles qui pussent être conferées à des Ecclesiastiques qui ne seroient pas Prêtres. Ainsi par la pieuse libéralité de cette noble famille, les Prébendes de cette Eglise à qui on a laissé le nom de Toussaint, sont de nos jours augmentées jusqu'au nombre de douze. L'Eglise ne fut achevée qu'en 1328, comme il est marqué dans l'inscription Allemande qu'on lit sur la porte. L'Evêque Jean eut la gloire d'avoir contribüé par son autorité à une si bonne œuvre; il mourut quelques mois aprés, tres regretté de son Peuple qu'il gouverna toûjours avec une bonté paternelle & qu'il édifia par son application à tous les devoirs d'un vray Pasteur, pendant un Episcopat de vingt-cinq ans. Il eut un digne successeur dans la personne de Berthold II, qui ne mérita pas de moindres eloges que celuy qui l'avoit précédé.

Saccites de Bâle & de STRASBOUG.

Fondation du Chapitre de Toussaint.

Berthold étoit fils de Henry de Bucheck Landgrave de Bourgogne, dont le Château étoit prés de Soleure, & qui fut entierement rüiné en 1382, dans la guerre que les Bernois firent au Comte de Kybourg. Le Comte Henry eut trois fils; Hugues l'ainé se distingua dans sa Charge de Général des Armées de Roy de la Poüille, qui eut plus de part qu'aucun autre Prince aux bonnes graces du Pape JEAN XXII. La faveur de Robert donnoit à Hugues un grand crédit auprés de ce Pape, de qui il obtint pour son frere Mathias *Custos* ou Trésorier de l'Abbaye de Mourbach, l'Archevêché de Mayence, & pour Berthold son autre frere l'Evêche de Spire, qui venoit de vaquer par la mort d'Emichon de Linange. Comme Berthold étoit Commandeur de l'Ordre Teutonique, & que dés sa jeunesse il avoit toûjours vécu dans les exercices de la guerre, où il s'étoit rendu celebre, il eut peine à se resoudre à accepter la dignité qu'on luy offroit. Il fallut cependant se rendre au conseil de son frere & de ses amis. Mais lors qu'il voulut se mettre en possession du siege de Spire, le Comte de Wirtemberg & quelques Barons du voisinage s'y opposerent, craignans qu'un Evêque du mérite & de l'experience de Berthold ne les forçât de rendre quelques terres de

Berthold II. Evêque de STRASBOURG.

(*n*) Chron. VITOD. pag. 1787. (*o*) Ann. Colm. p. 1, an. 1279.

Digitized by Google

de l'Evêché dont ils s'étoient emparez. Conrad de Kirkel Thrésorier de la Cathedrale de STRASBOURG s'entremit pour accommoder ces differends, & sçût ménager les esprits avec tant de dextérité que Berthold ne trouva plus d'obstacles.

Pendant qu'on contestoit à Berthold l'Evêché de Spire, son frere Matthias Archevêque de Mayence mourut le 24 de septembre 1328, date qui est marquée dans son Epitaphe rapporté par Serrarius (p). Le Comte Hugues partit à l'instant pour aller demander au Pape cet Archevêché pour son frere Berthold; il l'obtint sans peine, mais ayant en même tems appris que l'Evêque de STRASBOURG Jean I étoit mort le 6 Novembre, & que le Chapitre de Mayence avoit élû Baudoüin Archevêque de Tréves Oncle du Roy de Bohéme, Hugues ne se sentant pas assez fort pour tenir tête à un si puissant concurrent, changea de batterie, & demanda pour son frere l'Evêché de STRASBOURG. Cette grace luy fut aisément accordée; cependant une grande partie du Chapître avoit élû pour Evêque, Gerard Comte de Fribourg Prevôt de la Cathedrale de STRASBOURG. Gerard essaya de faire valoir son droit; mais le Comte de Kirkel Thrésorier de la Cathedrale prévenu du grand mérite de Berthold, agit en sa faveur avec tant d'habileté & tant de zele, que les Seigneurs du païs & les plus puissans citoyens de la Ville de STRASBOURG s'étant hautement déclarez pour luy, Gerard se désista de ses prétensions: de sorte que le nouvel Evêque n'ayant plus de compétiteur, fit son entrée dans la Ville à la tête de six cens Gendarmes, le jour de saint Thomas 1328. Son Episcopat fut souvent agité par des guerres qui l'obligerent de recourir aux armes pour soutenir les droits de son Evêché, en même tems qu'il s'appliquoit sans relâche à réformer la discipline, & à mettre l'ordre dans son Diocése.

LIVRE VINGT-QUATRIEME.

Seigneurie d'Horbourg revendiquée par l'Evêque de STRASBOURG.

LE Comte Ulric de Wirtemberg avoit achetté pour le prix de sept mille marcs d'argent, de Gauthier & de Burkard Seigneurs d'Horbourg qui n'avoient point d'enfans, la Seigneurie d'Horbourg, à condition qu'ils continueroient à en joüir leur vie durant. Déjà le Comte Ulric aprés la mort de Gauthier s'étoit mis en possession d'une grande partie de la Seigneurie, qui comprenoit un grand nombre de fiefs dépendans de l'Evêché de STRASBOURG (a). L'Evêque Berthold informé de ce traité assembla ses vassaux, qui ayant conclû de concert avec luy, que suivant les loix un Seigneur feudataire ne pouvoit aliener ses fiefs, que du consentement du Seigneur Suserin, prirent les armes & formerent un corps d'armée, à la tête de la quelle Berthold qui entendoit la guerre, vint se poster à Orstein prés du Château de Zellemberg. Burckard d'Horbourg demanda d'abord un accommodement; il fut conclu à condition que l'Evêque, ayant payé au Comte de Wirtemberg six cens marcs d'argent, rentreroit en possession de tous les fiefs dépendans de son Evêché, du Château de Zellemberg, de Bettvilre, Wittelsheim & quelques autres, & que Burkard d'Horbourg joüiroit pendant sa vie de la part qui luy appartenoit dans la Seigneurie. Burkard ne survéquit que peu d'années à ce traité: à peine eut-il les yeux fermez, que le Seigneur de Rapolstein dont Burkard avoit épousé la sœur, voulut la maintenir en possession du Château de Zellemberg & des autres terres de son mary, sous prétexte qu'il restoit un enfant qu'on ne devoit pas dépouiller de l'héritage de son pere. Mais comme Burkard, aprés l'accord fait avec l'Evêque, avoit déclaré que cet enfant n'étoit pas de luy, l'Avoüé ou le Bailly qui commandoit pour l'Evêque à Rouffach, assiégea le Château de Zellemberg, le prit & se rendit maître de toutes les autres terres que Burkard avoit possédées sous la dépendance des Evêques de STRASBOURG.

L'Evêque Bertold soutient un de ses vassaux.

Dés que cette affaire fut finie à l'avantage de l'Eglise de STRASBOURG, Berthold fut obligé de marcher audelà du Rhin, pour soutenir les interêts d'Albert de Owe son vassal, qui étoit inquiété par Reinbold de Stouffenberg (b). Le Marquis de Bade Seigneur de Pfortzeim, & le Comte Ulric de Wirtemberg ayant pris parti dans cette querelle

I. P. Mm

(p) Histor. Mogunt. (a) A l. B. Arg. de Gestis Bertholdi p. 169. (b) Ibid. p. 170.

relle, ravagerent une partie des terres que l'Evêque de STRASBOURG possédoit au delà du Rhin. Telle étoit alors la méthode des Seigneurs de l'Alsace & des Provinces voisines; ne reconnoissans point de tribunaux, les premieres procédures commençoient par la désolation des sujets de leur partie, & les contestations ne se décidoient que par les armes. La guerre qui s'allumoit entre l'Evêque Berthold & les Seigneurs dont nous venons de parler, fut heureusement terminée par la médiation d'Otton Duc d'Autriche. Ce Prince s'étant rendu à Hergersheim prés de Landau, l'Evêque de STRASBOURG & celuy de Constance y furent appellez par le Duc Otton, qui avoit besoin de leur conseil. Jean Roy de Boheme s'y rendit, & Waltram Evêque de Spire, son frere le Comte de Veldents, & le Comte de Wirtemberg vinrent luy faire leur cour. Tous y furent témoins du mariage qui y fut conclu entre le Duc Otton, & Anne fille du Roy de Boheme. Dés que cette importante affaire eut été réglée, Berthold voyant qu'on ne luy disoit mot du degât fait dans ses terres, partit brusquement malgré l'obscurité d'une nuit tres noire, retourna à Lauterbourg dont il étoit maitre, & de là il entra dans les terres du Marquis de Bade où il brûla plusieurs villages. Le Duc Otton se reveilla, & craignant les suites de cette guerre, s'avança en Alsace jusqu'à Bischoffheim, & plein d'ardeur pour maintenir la paix dans une Province, dont une grande partie appartenoit à sa Maison, il assembla tous les Seigneurs qui étoient entrez dans cette querelle, & conclut une paix qui rendit à l'Evêque de STRASBOURG la justice qu'il demandoit, & contribüa beaucoup à sa gloire.

Ligue entre STRASBOURG, Bâle & Fribourg.

Pendant que ces Seigneurs étoient armez les uns contre les autres, les Villes de STRASBOURG, de Bâle & de Fribourg voulant se mettre en garde contre ce qui pourroit troubler la tranquillité dont elles joüissoient, firent entre elles une ligue offensive & défensive, par la quelle elles s'engageoient pour deux ans à se donner mutüellement secours depuis Porentruy jusqu'à la riviere de
A. 1329. Seltz: avec cette sage precaution que STRASBOURG & Bâle ne feroient pas tenuës de prendre les armes contre leurs Evêques, ni Fribourg contre son Comte: ce traité fut conclu au mois de Decembre 1329 (c). Toutes ces mesures maintinrent la paix dans l'Alsace, jusqu'à ce que la mort de FREDERIC le Bel y fût l'occasion d'une nouvelle guerre.

Mort de FREDERIC d'Autriche.

L'ennuy & les durs traitemens que FREDERIC Duc d'Autriche & Roy des Romains avoit soufferts dans sa longue prison, le firent tomber dans une maladie de langueur qui fut suivie d'une dissenterie, à la quelle il ne put résister; il mourut en 1330 (d). Trois de ses freres Rodolphe, Henry & Leopold étant morts avant luy, il ne resta que deux fils de l'Empereur ALBERT I, sçavoir le Duc Otton surnommé le plaisant (e), & Albert à qui on donna le nom de sage ou de boiteux. Ces deux freres prirent de concert le gouvernement de tous les Etats de l'auguste Maison d'Autriche. Comme ils étoient tres puissans en Allemagne, LOUIS de Baviere & le Pape JEAN XXII toûjours trés mécontens l'un de l'autre, travaillerent à l'envy à les mettre dans leurs interêts.

Le Pape suscite des ennemis à Loüis de Baviere.

Louis de Baviere Roy des Romains apprit la mort de son competiteur FREDERIC d'Autriche, lors qu'il étoit à Rome, où malgré le Pape JEAN XXII, il s'étoit fait couronner Empereur, & avoit même osé faire choisir Pape un fameux Cordelier nommé Pierre de Corvaria. Une si violente insulte irrita vivement JEAN XXII, qui redoubla son attention à inspirer aux Princes d'Allemagne de l'ardeur pour la défense du Saint-Siege. Louis de Baviere qui en A. 1330.
eut avis repassa promtement les Alpes, dans la pensée que n'ayant plus de concurrent, il luy seroit aisé de traverser les négociations du Pape, & d'affermir toûjours plus son Trône. Dés que le Pape fut informé de ce voyage, il fit agir auprés des Ducs d'Autriche & des Evêque d'Allemagne, pour les presser de redoubler leur zele pour le Saint-Siege en s'opposant à Louis de Baviere, qu'ils devoient regarder comme l'ennemy de l'Eglise. Le Duc Otton se laissa gagner & se rendit aux instances du Pape, qui avoit toûjours si hautement favorisé son frere FREDERIC; il leva des troupes. Berthold Evêque de STRASBOURG & Rodolphe de Montfort Evêque de Constance y joignirent les leurs, & formerent de concert la résolution d'assiéger Colmar, où Louis de Baviere avoit grand nombre de partisans, qui traittoient mal ceux qui étoient attachez aux Ducs d'Autriche (f). Dés que l'Empereur Louis eut appris que cette Ville

Siege de Colmar.

(c) WENCKER. pag. 49. (d) Gerard de ROO. pag. 98. (e) *Ibidem.* (f) Chron. VITOD. an. 1330.

Ville étoit attaquée avec une armée de trente mille hommes d'infanterie & quinze cens Gendarmes, il s'avança à grandes journées & se rendit à Haguenau, avec le Roy de Bohéme & Ulric Comte de Wirtemberg. C'est là où, si l'on en croit Crusius (*g*), il donna au Comte Ulric la charge de Landvogt d'Alsace & de Suabe, pour laquelle ce Comte prêta serment le jour de saint Laurent 1330.

Ulric de Wittemberg Landvogt d'Alsace.

L'Evêque de STRASBOURG Berthold qui avoit prés de Moutzig un corps de troupes bien armées, pressa le Duc Otton de ne pas donner le loisir à l'Empereur d'augmenter ses forces, & de marcher dans la Basse-Alsace pour l'y combattre, avec une armée bien superieure au moins en infanterie à celle de LOUIS (*h*). L'Evêque n'ayant pû résoudre Otton à suivre ce conseil, il vint luy méme à Benfeld à dessein de couvrir les terres de son Evêché & d'arrêter l'Empereur, en cas qu'il voulût s'approcher de Colmar. Mais tandis que Berthold donnoit ses ordres du côté de Molsheim, le Comte de Wirtemberg s'approcha de Benfeld avec deux cens chevaux. Quatre Cavaliers qu'il détacha pour reconnoître le païs, s'étant apperçus que la porte de cette petite Ville étoit negligemment gardée par les Habitans, dans le tems qu'ils étoient assemblez sous la hâle où ils tenoient conseil, ils en donnerent avis au Comte, & furent bientôt suivis de vingt autres maitres qui se saisirent de la porte & tinrent ferme contre les efforts des Habitans, jusqu'à ce que le Comte les eût joint avec son détachement. La Ville fut mise au pillage; & les Habitans contraints de l'abandonner, n'y rentrerent qu'aprés la paix concluë par l'entremise du Roy de Bohéme (*i*).

Benfeld surpris.

Il y avoit déjà prés de six semaines que le Duc Otton assiégeoit Colmar, sans avoir pu ni la prendre ni même ébranler la résolution de ceux qui la défendoient: de sorte qu'il luy avoit fallu se contenter de faire le degât dans tout le païs, pour oter à l'Empereur le moyen de faire subsister son armée, en cas qu'il voulût secourir la place; mais en même tems Otton ne trouvoit point de vivres pour la sienne. Cependant le Pape ne cessoit pas de l'exhorter à poursuivre ses entreprises; il luy promit même de luy faire compter cinquante mille florins, & de luy donner la nomination des Evêchez d'Allemagne, à condition qu'il continuëroit de défendre la cause

Traité entre Loüis de Baviere & Otton Duc d'Autriche.

I. P.

(*g*) CRUS. Annal. suevic. T. 2, l. 4, c. 7.
(*i*) Chron. VITOD.

de l'Eglise. Ces graces qu'on luy offroit le toucherent moins que les remontrances réiterées du Roy de Bohéme, qui détermina enfin le Duc Otton à écouter les propositions de l'Empereur, qui vouloit achetter à grand prix son amitié. Par le traité qui fut conclu, LOUIS s'obligeoit à donner au Duc vingt mille marcs d'argent pour le dédommager des frais de la guerre, en luy engageant jusqu'à l'entier payement de cette somme, les Villes de Neübourg, de Rhinfeldt, de Schaffouse & de Zurich. Cette derniere Ville n'ayant pas voulu se soumettre au Duc, on luy substitua Brisach, que le Duc Otton accepta avec plaisir, cette importante place devant luy servir plus qu'aucune autre à maintenir sa domination dans l'Alsace & dans le Brisgau. Le Roy de Bohéme ne s'oublia pas dans ce traité; car dans le besoin d'argent où étoit l'Empereur pour payer ses troupes, il en emprunta du Roy de Bohéme, à qui il donna en engagement les Villes Imperiales de Kaysersberg, de Turckeim & de Munster. Cette paix & cette étroite alliance de l'Empereur LOUIS avec le Roy de Bohéme & le Duc d'Autriche, força la pluspart des Seigneurs & des Villes à se rendre à l'Empereur, malgré l'interdit & les pressantes exhortations du Pape. L'Evêque de STRASBOURG résista encor longtems, & sa fermeté luy causa de grands embarras, qui ne purent cependant ébranler son courage.

Le Comte Ulric de Wirtemberg ennemi irreconciliable de Berthold, profita de cette résistance pour susciter à cet Evêque de nouvelles querelles. Ce Comte ayant fourni des troupes à Conrad & à Jean de Schowenbourg, qu'on nommoit communément les Seigneurs de Winterbach, ces deux Gentilshommes dont le Château étoit au delà du Rhin tout prés d'Oberkirk, entreprirent de se saisir de cette Ville, qui appartenoit à l'Evêque de STRASBOURG; ils furent aidez dans cette entreprise par Valmar de Veldents elû Evêque de Spire. N'osant cependant attaquer à force ouverte, cette place où Berthold avoit garnison, ils essayerent de la surprendre par escalade; mais étant découverts ils furent contraints de se retirer, ne remportant que la honte d'avoir échoüé dans cette entreprise. Berthold n'étoit pas d'humeur à souffrir cette insulte; il passa luy même le Rhin, & se jetta dans les terres de la Maison de Schowenbourg. Les bienfaits dont il avoit comblé

Guerre de l'Evêque Berthold contre les Seigneurs de Winterbach.

Mm 2

(*h*) ALBERT. Arg. de Gestis Berth. pag. 171.

Digitized by Google

blé plusieurs Gentilshommes de cette Maison, excitans son indignation, il fit par tout de grands degâts: à la réserve du Château de Schowenbourg, que son Bailly ne put prendre, il détruisit tous les lieux où habitoient ces Gentilshommes, & suivant l'expression d'Albert de STRASBOURG, il les réduisit presque jusqu'à l'indigence. Les sujets de l'Evêché qui étoient au delà du Rhin, ne furent à leur tour gueres mieux traitez de leur ennemis. Ainsi il en coûte toûjours aux Peuples, pour soutenir la gloire & les interêts de leurs maitres.

Révolution arrivée dans le gouvernement de STRASBOURG. A. 1332.

Tandis que l'Evêque Berthold étoit occupé à défendre les droits de son Eglise, il se fit dans STRASBOURG une révolution, qui enleva à la Noblesse presque toute l'autorité qu'elle avoit euë jusqu'alors dans la Ville. Déjà depuis longtems les Gentilshommes s'étoient emparez du gouvernement (k); tout se régloit à leur gré & nul n'entroit dans le Sénat que par la faveur des familles les plus puissantes, qui s'étoient mis en possession de choisir chaque année vingt-quatre Senateurs, parmi les quels il y avoit quatre Présidents ou Stettmestres, qui ne laissoient à l'Anmeistre qui présidoit aux Corps des métiers (l), que le seul pouvoir de convoquer les Echevins: de là la servitude dans la quelle les nobles tenoient le Peuple. Les Artisans n'avoient aucune ressource pour obtenir justice; on leur refusoit impunément leur salaire, ou on les maltraittoit même lors qu'ils osoient le demander. Le Peuple gémissoit sous le joug qui l'accabloit; il trouva enfin moyen de le secoüer à l'occasion que je vais dire.

Chaque année dans STRASBOURG le Mercredy de la quatriéme semaine d'apres Pâques, étoit destiné pour une réjoüissance extraordinaire. Les personnes de qualité s'assemblerent ce jour là de l'an 1332, dans une maison de la ruë qu'on nomme *Brandgasse*: on y soupa; il s'y fit un bal: tout y étoit en joye, lors que la fête fut troublée par une querelle, qui survint entre les nobles de Müllenheim & les nobles de Zorn. Les assistans prirent parti pour leurs amis; on en vint aux armes, & le jardin de la maison devint un champ de bataille où plusieurs furent massacrez. Les nobles de Müllenheim perdirent de leur côté un de Wasselenheim, & un Voltzsche. La perte fut plus grande du côté des Zorn; ils compterent jusqu'à sept morts parmi ceux qui s'étoient declarez pour eux, sçavoir Hezel, Marx, d'Hunefeld, d'Epffich, Hüffel, Susse, d'Hohenloch & le valet du Schultheis (m). Un si grand carnage répandit l'allarme dans toute la Ville; le Mullenheim & les Zorn ne parloient que de nouveau combats, & se mettoient en mouvement pour grossir le nombre de leurs partisans. En vain le Comte Ulric de Wirtemberg Landvogt d'Alsace, & Gotzo de Grosstein travaillerent pendant toute la nuit à reconcilier les deux familles; bien loin de les écouter elles appellerent à leur secours les Gentilshommes de leurs amis qui demeuroient hors de la Ville.

Un nommé Burckard Twinger, de la Tribu des Boulangers, homme résolu & de bon sens, fit comprendre à ses voisins le péril où se trouveroient la Ville & leurs familles, si on permettoit l'entrée à des etrangers, qui n'y viendroient que pour livrer combat (n). Nous verrons bientôt, disoit-il, paroître une armée dans nos ruës; on ne souffrira pas que soyons de simples spectateurs du massacre des Gentilshommes; il faudra malgré nous y prendre parti & devenir les complices de leur fureur; nos femmes & nos enfans ne seront pas en sûreté; le pillage succédera au carnage, & STRASBOURG va devenir le théatre de la plus affreuse désolation. Ce discours passa d'un voisin à un autre voisin: le Peuple commença à s'émouvoir, de sorte que les plus notables Bourgeois oserent aller trouver Jean Sieck le jeune Stettmestre, & les autres Magistrats pour les prier de ne souffrir pas qu'on laissât entrer les etrangers dans la Ville; qu'ils se chargeroient d'en garder les portes, qu'on n'avoit qu'à leur confier les clefs, le Sceau & l'Etendart, qu'ils en rendroient bon compte, & que veillans à la défense de la Ville ils la garentiroient des périls dont elle étoit menacée; qu'en un mot on pouvoit se reposer sur leur zele pour la Republique, jusqu'à ce que la querelle des Gentishommes fût entierement assoupie. Soit que le Stettmestre trouvât cet avis sage, soit qu'il craignît un soulevement du Peuple, il se rendit à tout ce que les Bourgeois demandoient.

Le Peuple se rend maître du Gouvernement.

Dés qu'ils furent maîtres des portes, ils crurent qu'il étoit tems de cesser d'être les esclaves des Gentilshommes, & de se rendre maîtres du gouvernement. Le Peuple émû est comme un torrent qui ne se contient plus dans ses bornes. Les Bourgeois se joignirent aux artisans & s'étant

(k) Chron. Alsat. KÖNIGSHOV. (l) *Magister Opificum.* (m) HERTZOG, l. 6, pag. 46. (n) KNIPSCH. de civit, Imp, l. 3. c. 51. n. 26.

s'étant assemblez, ils établirent un nouveau Senat, composé de ceux qu'ils jugeoient les plus propres pour entrer dans la Magistrature, sans distinction de Gentilshommes ou de Bourgeois. Ils nommerent quatre nouveaux Stettmeistres, sçavoir Rulman Schwaber, Rodolphe Juden-Bretter, Jean de Schoneck & Jean Knobloch le vieux. Il étoit juste que Burckard Twinger, qui étoit l'auteur du conseil qu'on avoit suivi, eût part dans la Magistrature; il fut créé Ammeistre ou Maître des Corps des métiers, dignité qui luy donnoit un grand crédit parmi les Plebéiens.

Pendant qu'on déliberoit sur la réforme du Gouvernement, les portes de la Ville furent toûjours fermées, & les Gentilshommes trop foibles pour s'opposer à la nouvelle entreprise de la multitude, furent obligez de se tenir tranquilles; on les y força même en leur enlevant leurs armes & leur fermant tous les moyens d'en faire entrer dans la Ville. On mit aux portes une nombreuse garde, & pendant plusieurs jours on n'ouvroit même que les guichets. Chaque nuit on faisoit au tour de la place une ronde à pied & à cheval, & il fut ordonné qu'on n'ouvriroit & qu'on ne fermeroit les portes qu'aprés qu'on auroit entendu la cloche qui devoit en donner l'ordre, pratique qui de nos jours s'observe encor dans STRASBOURG. Outre le corps de garde qu'on avoit posé à l'Hotel de Ville, nul n'entroit dans la chambre du Sénat qui n'eût l'epée au côté; quelques-uns même des artisans y parurent armez de pied en cap, la cuirasse tenant la place de la pourpre d'un Senateur. Ces nouveaux Magistrats donnerent bientôt des preuves de leur autorité, en faisant informer contre ceux qui étoient les auteurs du tumulte; ils furent condamnez à un exil, & tous obéirent à l'arrêt le jour de sainte Claire. Le Stettmeistre Jean Sieck le jeune fut le plus maltraité; on luy reprocha son imprudente témérité d'avoir osé sans l'avis du Senat, aller presque seul ordonner la paix dans le lieu où les Gentilshommes avoient excité le tumulte, exposant par cette démarche l'honneur de la Republique & de la Magistrature, & d'avoir mis la Ville en risque de se voir livrée à une violente révolte. Il fut condamné à un exil perpetuel, & sa maison fut rasée, pour laisser dans ses rüines un monument éternel, & du peu de prudence de ce Magistrat & de l'autorité du Sénat. Les Gentilshommes ainsi asservis à la volonté du Peuple firent souvent effort pour se rétablir dans leur ancienne autorité; il leur fallut toûjours subir la loy de plus fort, & l'Ammeistre Twinger qui avoit été l'ame de cette espece de conjuration, se maintint dans sa charge jusqu'en 1346, tems au quel il mourut, aprés avoir soutenu pendant quatorze ans le sistéme du nouveau Gouvernement, dont il avoit donné la premiere idée. Le Peuple voulut honorer sa memoire, en le faisant enterrer au milieu de la Cathedrale vis à vis la chaire du prédicateur, sous une tres grande tombe, avec un epitaphe magnifique & ses armes en cuivre doré.

Divers changemens arrivez au Gouvernement de STRASBOURG.

Peu d'années aprés, dans un tumulte survenû à l'occasion des Juifs, le Peuple mutiné déposa le Sénat, & les Stettmeistres furent contraints de renoncer à leurs charges. Quatre autres furent mis à leur place en 1349, avec cette condition singuliere qu'ils présideroient au Sénat par quartier, & que l'Ammeistre ou le chef des corps des métiers n'exerceroit son employ que pendant un an. On s'apperçut en 1372, qu'il y avoit de l'inconvenient à laisser les Magistrats dans leurs charges pendant un tems si court, & que les frequens changemens nuisoient au bon ordre de la Republique. De là vint qu'il fut ordonné que les quatre Stettmeistres ou Préteurs, & l'Ammeistre ou le Consul resteroient dans leur employ pendant dix ans, mais que chaque année on nommeroit de nouveaux Senateurs. Jean Zorn le vieux, Henry de Müllenheim & deux autres devinrent Stettmeistres, & Henry Arg vigneron fut choisi Ammeistre. Dans l'intervalle de ces dix années Cuntz Bock fut mis à la place d'un des Stettmeistres, qui étoit mort: mais à peine furent-elles écoulées que le Peuple se lassa d'obéir aux mêmes Magistrats. La nouveauté luy plaît, & toûjours inquiet il s'imagine qu'il changera de fortune en changeant de maître. Il fallut l'écouter & régler qu'à l'avenir le Sénat seroit composé d'onze Gentilshommes & de dix-sept Bourgeois qui formeroient un corps de vingt-huit Senateurs, dont l'autorité seroit balancée par vingt-huit Artisans, qui auroient voix dans le Sénat comme les Nobles & les Bourgeois, entre lesquels on choisiroit les quatre Préteurs ou Stettmeistres; mais que l'Ammeistre seroit toûjours tiré du nombre des Artisans. Tel fut le plan du Gouvernement en 1382. Cent ans aprés, on convint de luy donner une nouvelle forme, comme nous le verrons en son lieu.

Digitized by Google

Guerre de Strasbourg contre le Seigneur de Geroldseck.

Les nouveaux Magistrats voulans s'accrediter toûjours plus auprés du Peuple, entreprirent de venger les insultes & les torts que la Republique avoit reçus de Walter ou Gautier Twingen Seigneur de Geroldseck, de Schwanau & de Schuteren, qui possedant Erstein par engagement étoit à portée d'inquiéter à toute heure les Strasburgiens & leurs voisins. Les Magistrats prévoyans qu'ils trouveroient de la difficulté à dompter un ennemy, qui s'étoit rendu redoutable dans tout le païs, s'allierent avec Bâle, Fribourg & toutes les Villes Imperiales de l'Alsace & de son voisinage. Il fut aisé de les engager à prendre les armes contre Gauthier, qui tenoit dans son Château de Schwanau une troupe de brigands, les quels s'étant rendus maîtres du Rhin interrompoient le commerce & desoloient le plat païs. Dés que les Magistrats de STRASBOURG furent assûrez des secours qu'ils s'étoient menagez, ils mirent leur troupes en campagne & s'attacherent d'abord à Erstein, qui n'étoit eloigné de Schwanau que d'une demie-lieuë. Erstein résista peu, & au premier assaut il fut emporté, le jour même du Vendredy-saint. De là ils s'approcherent de Schwanau qu'ils investirent (o).

Siege de Schwanau & sa prise.

Ce Château situé sur le bord du Rhin étoit une tres forte place (p). Car outre que ses murs étoient extraordinairement épais, il étoit entourré de larges fossez, où on faisoit aisément couler l'eau du Rhin, & dans tous les environs ce n'étoit que Marais impraticables. Malgre ces difficultez le siege fut résolu & l'armée de Strasburgiens fut bientôt renforcée par les troupes des Villes confederées: toutes avec des étendarts & des drapeaux differens, vinrent prendre des postes séparez au tour de la place. Cette diversité d'armes, de drapeaux & d'etendarts donnoit un spectacle, qui faisoit plaisir à voir; mais il n'étonna pas les assiegez qui comptoient sur la force de leurs remparts, & sur les eaux qui les environnoient. Ils furent trompez dans leur esperance, & le Ciel s'étant déclaré contre eux, l'air fut pendant longtems si serain & le soleil si ardent que les fossez & les marais entierement déssechez faciliterent les approches de la place; de sorte que les Ingenieurs de STRASBOURG, qui avoient la principale conduite du siege, se virent en état de faire avancer le Mineur jusqu'à la muraille du Château & de faire travailler à la sappe, tandis que les machines que la Ville de STRASBOURG avoit fournies, jettoient dans le Château une gréle de pierres. Cependant les assiegez se défendoient en gens qui n'esperoient aucun quartier. Pour les obliger à se rendre on mit en œuvre un moyen, qui n'avoit pas encor été imaginé & qu'on auroit peine à croire si deux Auteurs de ce tems là ne nous en assûroient (q). Les Ingenieurs préparerent des machines avec les quelles ils faisoient continuëllement pleuvoir dans la place des matieres pûantes, qui tombant sur les provisions & dans les puits, les infecterent & porterent dans le Château une corruption que les assiegez ne purent soutenir. Ils se rendirent à discretion aprés s'être défendus environ trois mois. Les assiegeans firent couper la tête à un Gentilhomme, & à quarante-neuf hommes de la garnison. Ils traiterent encor plus mal trois ouvriers, qui avoient servi dans la forteresse. On leur lia les pieds & les mains, & les ayant mis dans la machine destinée à jetter des pierres, on les fit voler en l'air contre les murs du Château où ils furent ecrasez. Schwanau fut ensuite démoli jusqu'aux fondemens, de maniere qu'il n'en reste plus aucun vestige. Erstein eut une semblable destinée, & les Strasburgiens ayant ensuite passé le Rhin sur un pont de bateaux, ils mirent le feu au Bourg & au Monastere de Schuteren, dont ils raserent les murailles. Dés que l'Evêque Berthold eut appris la prise de Schwanau, dont il avoit luy même pressé le siége, il marcha avec sa Cavalerie & ses troupes qui avoient servi au siege & s'avança jusqu'à Steinbach, situé sous le Château d'Yberg de la dépendance du Comte d'Oetingue son ennemy déclaré. Berthold y mit le feu à quelques maisons fortes, qui appartenoient au Seigneur de Schowenbourg avec le quel il avoit eu differens démélez.

Schwanau & Erstein démolis.

L'Evêque Berthold toûjours declaré contre Loüis de Baviere.

Ce mouvement de l'Evêque Berthold réveilla contre luy l'animosité des Comtes de Wirtemberg & d'Oetingue, qui agirent fortement auprés de l'Empereur pour l'obliger à forcer l'Evêque de luy rendre les homages qui luy étoient dûs, & de prendre l'investiture de ses fiefs. Berthold s'en étoit toûjours excusé sous prétexte que LOUIS etant excommunié par le Pape, il ne luy étoit pas libre de le reconnoitre pour Roy des Romains. LOUIS n'ayant pû vaincre la résolution de l'Evêque donna ordre à son armée de faire le degât dans ses

(o) ALBERT. Arg. de Gestis Berthold. Alsat. Chron. VITODUR.
(p) Chron. Arg. m. ss. Chron. VITODUR.
(q) Chron.

ses terres. Berthold l'arrêta bientôt par le secours qu'il reçut de l'Evêque de Metz & du Duc de Lorraine, avec les quels ils s'étoit allié. Ce renfort contint l'armée de l'Empereur, & l'obligea même de se retirer. Dés que Berthold vit l'éloignement de l'ennemy, il se servit du secours qu'il avoit reçu, pour faire le siége de Richwyr, qui appartenoit au Comte de Wirtemberg; il le prit, reçut le serment de fidélité des Habitans, & en tira une tres grande quantité de vin, qui ranima toûjours plus ses troupes, & les mit en humeur de combattre. Envain cependant Berthold essaya de faire passer le Rhin aux troupes de l'Evêque de Metz & du Duc de Lorraine, pour attaquer Offembourg & Gengenbach, qui étoient des Villes imperiales: elles refuserent avec obstination de mettre le Rhin entre elles & leur païs. De sorte que Berthold se vit réduit à mettre des garnisons dans Reineck & Oberkirck, pour au moins inquieter les lieux voisins qui étoient de la dépendance de l'Empereur. Malgré ces précautions, les Comtes de Wirtemberg & d'Oetingue se rendirent maitres de Reineck, où les païsans se défendirent vigoureusement avec quelques soldats. Tous furent faits prisonniers; mais un soldat s'étant échappé mit le feu en plusieurs endroits, qui prit si rapidement de toutes parts que le Comte d'Oetingue fut presque enveloppé luy même dans l'incendie, qui luy fit perdre un grand nombre de chevaux & quantité de bagages.

Loüis vient en Alsace, & fait un traité avec Berthold.

Pendant que l'Evêque de STRASBOURG étoit aux prises avec les deux Comtes, l'Empereur se rendit sans bruit à Haguenau, où il rassembla bientôt une armée. Son approche jetta l'Evêque dans un grand embarras: les troupes de Lorraine & de l'Evêque de Metz s'étoient retirées: les siennes ne suffisoient pas pour les opposer à toutes les forces d'un Empereur. Cependant persistant toûjours dans le refus des hommages qu'on luy demandoit, il se renferma avec ses vassaux & quelques Gentilshommes dans le Château de Kokesberg, situé à la pointe d'une montagne entre Saverne & STRASBOURG, & dont depuis cinq ou six ans on ne voit plus même les ruines. Berthold résolut de s'y défendre ou d'y mourir plutôt que de faire des démarches qui luy paroissoient blesser sa Religion, & la foy qu'il avoit jurée au Pape. Soit que LOUIS craignit un guerrier aussi experimenté & aussi intrépide que Berthold, soit qu'il respectât le caractere d'un Evêque qui au fond se persuadoit que sa conscience l'obligeoit à luy résister, il se rendit au conseil de son Chancelier Jean de Liechtemberg Ecolâtre de l'Eglise de Spire, qui s'entremit pour adoucir l'Empereur & le reconcilier avec Berthold. Le traité fut conclu par lequel sans exiger que l'Evêque rendit aucun hommage, l'Empereur se contentoit qu'il s'obligeât seulement à ne pas inquieter ses Officiers, & à les aider même dans l'administration de leurs charges. Peut-être que l'Empereur s'en tint à ces conditions, sans pousser l'Evêque plus loin, parceque Berthold avoit pris soin de s'allier avec les Ducs d'Autriche que LOUIS vouloit ménager & dont il redoutoit la puissance.

Synode tenu à STRASBOURG & statuts qui y furent publiez.

Dés que l'Evêque Berthold eut heureusement fini les guerres qu'il avoit été forcé de soutenir ou d'entreprendre, il s'appliqua à rétablir la discipline Ecclesiastique, & à remettre en vigueur les sages Ordonnances de ses prédécesseurs. Il recueïllit dans cette vûë les statuts qu'il jugea les plus propres à procurer le bien de son Diocése; & en ayant formé un corps de droit contenant cent six Articles, il les fit publier dans un Synode general, qui se tint à STRASBOURG le 14 des Calendes d'Août de l'année 1335. Il en ordonna l'exécution & voulut qu'on les prit pour les seuls réglemens approuvez. Les Constitutions du Pape BONIFACE VIII, les decrets du Concile de Wirtzbourg & les Ordonnances de ses deux prédécesseurs les Evêques Jean & Frederic, furent les principales sources, où il puisa les remedes qu'il jugea nécessaires pour corriger les abus qui s'étoient glissez dans son Clergé & son Eglise. Telles étoient les erreurs que quelques heretiques enseignoient de son tems, qu'un Prêtre en péché mortel ne consacroit pas, & que l'absolution qu'il donnoit en administrant le Sacrement de Pénitence étoit nulle & sans effet, & que le Sacrement d'Extreme-Onction pouvoit être conferé par deux Ministres, dont l'un oindroit le malade, tandis que l'autre prononceroit les paroles qui en sont la forme (r). Il condamne avec force ces abus dans cet ouvrage: il y défend les mariages clandestins, & dans les Ecclesiastiques les habits de couleur, les cheveux trop longs, & tout ce qui ne convient pas à la modestie de leur état. Son zele s'anime sur tout contre ceux qui entretenoient des commerces criminels avec des femmes; il veut qu'on les

A. 1335.

(r) Anecdota MARTENE T. 4. pag. 530.

Digitized by Google

les punisse par la privation de leurs bénéfices.

Il n'est pas moins attentif à la réforme des Religieux; il ne permet pas même aux Abbez & aux Abbesses, d'avoir des revenus qui leur appartiennent en propre: & déclare nuls tous les contracts faits par les Moines & les Religieuses sans le consentement de leurs Superieurs. Il s'étend plus en détail sur les abus, qui s'étoient glissez dans les Monasteres de filles: il ordonne, comme nous l'avons déja observé ailleurs, qu'on garde la regle de saint Benoit dans les Monasteres d'Eschau, de Sindelsberg & de saint Jean prés de Saverne, & celle de saint Augustin dans les deux Monasteres d'Hohenbourg; il veut qu'elles soient fideles dans l'observation des voeux de religion, sans qu'il leur soit libre de rentrer dans le siecle: il ne fait pas de semblables loix aux Dames d'Andlau, d'Estein & de saint Etienne de STRASBOURG; il ne les oblige pas à garder les trois vœux de religion, reconnoissant, dit-il, que depuis un tems immémorial elles n'y étoient point assujetties. Mais il leur recommande la modestie & la régularité dans leurs mœurs, qui leur interdise les assemblées trop mondaines, & tout ce qui ne convient pas à des Dames qui doivent faire profession d'une piété singuliere. Il ajoute un grand nombre d'autres réglemens qui font connoître son attention & son zele pour le bien de son Clergé & de tout son Diocése.

Opposition formée contre un Mandement de l'Eveque.

Berthold renferma dans son Recueïl un Mandement, qui quoyque fait dans toutes les regles, excita de grands troubles dans toute son Eglise & luy causa de mortels chagrins. Il avoit ordonné que les Curez & les autres Ecclesiastiques, dont les benefices étoient de leur nature destinez pour des Prêtres, prissent incessament les Ordres sacrez. Gerhard Comte de Fribourg Prevôt de la Cathedrale, Conrad de Kirkel Trésorier, presque tout le Chapitre & plûsieurs autres Ecclesiastiques conspirerent contre ce Mandement; ils y formerent opposition & en appellerent au Pape BENOIT XII qui avoit succédé à JEAN XXII. Pendant que l'affaire se poursuivoit à la Cour du Pape par les deux parties également animées, l'Evêque pour soutenir l'autorité de l'Episcopat, & les Ecclesiastiques pour se maintenir dans l'indépendance & éviter la réforme à la quelle on vouloit les assujetir, Gerhard Prevôt de la Cathedrale mourut en 1337, & par sa mort fournit aux mécontens une nouvelle occasion de chagriner l'Evêque Berthold (s). Le Chapitre fut partagé sur le choix d'un Prevôt; les uns donnerent leurs voix à Jean de Liechtemberg, & les autres à Ulric de Signowe neveu de l'Evêque. Berthold n'hesita pas de confirmer l'élection de son Neveu; tandis que Jean de Liechtemberg ayant eu recours à Henry Archevêque de Mayence, en obtint une semblable grace. Henry de Virmberg étoit alors Archevêque, Prélat qui s'étant déclaré pour l'Empereur contre le Pape, étoit sur ce point dans des sentimens bien opposez à ceux de l'Evêque de STRASBOURG. Ceux qui sont engagez dans differens partis deviennent souvent ennemis personnels, & passent aisément de la mesintelligence jusqu'à la haine & au desir de nuire à ceux qui ne pensent pas & qui ne jugent pas comme eux. Telle fut sans doute la cause qui rendit l'Archevêque de Mayence si favorable à Jean de Liechtemberg. De là les nouveaux combats que Berthold eut à soutenir, & les extrémes violences qu'on exerça contre luy.

Division sur l'election d'un Prevôt du Chapitre.

Ligue contre l'Eveque en faveur de Jean de Liechtemberg.

Jean de Liechtemberg dont la famille étoit tres puissante en Alsace, avoit pour intime amy Conrad de Kirkel Trésorier de la Cathedrale, celuy là même qui avoit travaillé avec tant de zele pour faire placer Berthold sur le siege de STRASBOURG. Nicolas Kagneck Prevôt de saint Pierre de STRASBOURG se ligua avec eux contre l'Evêque; & leur faction grossit bientôt par un grand nombre de mécontens, qui comme eux avoient refusé de se soumettre aux ordres que Berthold avoit publiez pour la réforme de son Diocése. La furieuse animosité de ces factieux se porta bientôt aux derniers excés. Rodolphe de Hohenstein s'étant mis à la tête des amis & des domestiques de Jean de Liechtemberg & de Conrad de Kirkel, prit la résolution d'enlever l'Evêque & de le forcer de finir les contestations, en le mettant dans la nécessité de demander grace, & de consentir à tout, pour recouvrer sa liberté. Résolus d'executer un dessein si noir, les factieux choisirent le moment où l'Evêque étoit couché dans la maison du Prevôt d'Haselach: ils entrerent au milieu de la nuit jusque dans la chambre de l'Evêque, & sans luy donner le loisir de s'habiller, ils s'en saisirent & le forcerent de les suivre. De là ils le conduisirent prisonnier dans le Château de Veldents, qui selon Hertzog, étoit voisin de celuy de Liechtemberg. Mais ne l'y croyant

L'Eveque est enlevé.

(s) ALB. Arg. de Gestis Berth. pag. 173.

Digitized by Google

ant pas assez en sûreté, ils l'en tirerent peu de tems aprés pour aller plus avant dans les montagnes, le renfermer dans le Château de Kirkel situé dans le Westrich, païs qui comprend la Lorraine Allemande & une partie du Duché de Deux-ponts. Albert de STRASBOURG date la prison de Berthold du 4 des Ides de Septembre 1337.

A. 1387. Le Pape BENOÎT XII informé de cet attentat, donna d'abord l'administration de l'Evéché de STRASBOURG à l'Evéque de Bâle Jean de Senne ou Sen, fils de Jeanne de Bucheck sœur de Berthold Evéque de STRASBOURG. Aprés cette premiere précaution le Pape résolut de procéder à la rigueur contre Conrad de Kirkel & ses complices. Ces menaces ne les étonnerent pas; ils furent plus embarassez, lors qu'ils virent Albert Archiduc d'Autriche venir à STRASBOURG, avec les préparatifs nécessaires pour assiéger Neuvillers, & les autres forteresses de Jean de Liechtemberg & de son frere Sigismond. Mais il abandonna ce projet dés que les Seigneurs de Liechtemberg luy eurent remontré qu'ils n'étoient plus les maîtres de rendre la liberté à Berthold; qu'il falloit s'en prendre à Conrad de Kirkel, qui le détenoit prisonnier dans son Château, & qu'on devoit regarder comme le premier auteur de la conjuration. Albert content de cette excuse bonne ou mauvaise, n'entreprit pas de forcer par la voye des armes les factieux de luy rendre son Allié; il se contenta de demander & de négotier sa délivrance.

L'Archiduc d'Autriche vient pour secourir Berthold.

Rodolphe d'Andlau Vicedome de l'Evéque, c'est-à-dire Président de la Régence & premier Ministre de l'Evéque, n'avoit pas perdu un moment pour s'assûrer des forteresses & de la fidélité des sujets de Berthold. Mais en vain tâcha-t'il d'engager les Magistrats de STRASBOURG à venger l'injure faite à leur Evéque. Mécontens de ce que Berthold avoit refusé d'entrer dans la ligue que STRASBOURG avoit faite avec Bâle & Fribourg & les autres Villes de l'Empire, il regarderent la querelle de leur Evéque comme une affaire qui leur étoit étrangere; & peu touchez du mal d'autruy ils ne penserent qu'à se maintenir en paix. Les Zorn d'ailleurs toûjours puissans dans STRASBOURG, s'étoient sentis vivement offensez de ce que Berthold au préjudice d'Ulric Sussen dont la famille leur étoit attachée, avoit accordé la confirmation de la Prevôté de saint Thomas à Sigillin de Müllenheim, Ces deux Maisons toûjours prêtes à prendre des engagemens tout opposez, avoient chacune leurs partisans dans le Magistrat de STRASBOURG; ce qui empécha qu'il ne prit aucune résolution pour faire rendre la liberté à l'Evéque. De sorte que Berthold pour la recouvrer, fut contraint de céder tout ce que Conrad de Kirkel desiroit, & de luy confier la charge d'Official de STRASBOURG, les sceaux, le pouvoir d'établir de nouveaux Officiers, l'Ecolatrerie de la Cathedrale, & plusieurs benefices. Cette condescendance n'eut pas l'effet que Berthold en avoit espéré.

STRASBOURG refuse de secourir son Evéque.

Son Neveu Evéque de Bâle nommé par le Pape Administrateur de l'Evéché de STRASBOURG, vint à Dagstein, où Jean d'Erlin Ecolâtre de saint Thomas, établi par autorité Apostolique, Vicaire-General du Diocése, protesta contre tout ce qui avoit été fait par l'Evéque prisonnier. De là Conrad de Kirkel & Jean d'Erlin se foudroyerent mutuellement par des Anathemes, dont l'un & l'autre s'inquiéterent peu. Enfin aprés differentes négociations l'Evéque sortit de prison, où il languissoit depuis seize semaines: il achetta chérement sa liberté, s'étant obligé de payer quinze cens marcs d'argent, de faire céder par son Neveu Ulric de Signowe la Prevôté de la Cathedrale à Jean de Liechtemberg, de conférer des Bénéfices à certaines personnes, d'exempter de la jurisdiction de l'Evéque, Conrad de Kirkel & vingt de ses adherans; l'Evéque enfin se soumettoit à ne rien faire dans l'administration du temporel & spirituel de son Diocése, sans l'avis & le consentement de Conrad de Kirkel.

Honteux accommodement & délivrance de l'Evéque.

On voyoit assez que ce honteux traité qui deshonoroit la dignité Episcopale, ne pouvoit être que l'effet de la contrainte. L'Evéque de Bâle & les autres parens de Berthold se liguerent pour en empécher l'exécution, & pour ne souffrir pas qu'Ulric de Signowe renonçât à sa Prevôté. L'Evéque de Bâle en son particulier refusoit de rendre les sceaux de STRASBOURG, dont il s'étoit saisi par ordre du Pape, incontinent aprés la prison de Berthold. Les esprits s'aigrissant toûjours plus, on fut sur le point de voir l'Evéché de STRASBOURG retomber dans de nouveaux troubles. Mais Berthold se persuadant qu'il étoit de la dignité d'un Evéque, de ne pas manquer à la foy des traitez, se fit rendre les sceaux qu'il remit à Conrad de Kirkel, & ayant fait reconnoître Jean de Liechtemberg Prevôt de sa Cathedrale, il déclara qu'il étoit prét de compter la somme d'argent qu'il avoit promise. Enfin malgré l'injure atroce qu'il avoit

avoit reçuë, & l'inflexible résistance de l'Evéque de Bâle son Neveu, Berthold ne voulut rien omettre de son côté, de tout ce qui pouvoit ramener la tranquillité dans sons Eglise. Cependant malgré ces avances Conrad & Jean s'obstinoient à retenir les otages qu'on leur avoit donnez avant la délivrance de Berthold; s'imaginant que désqu'ils les auroient rendus, les parens de Berthold le forçeroient de ne pas tenir les promesses qu'il leur avoit faites.

Berthold travaille à l'accommodement de l'Empereur avec le Pape.

Dans ces funestes conjonctures l'Empereur Louis vint à Colmar où l'Evéque de Strasbourg & celuy de Bâle allerent luy faire leur cour, & luy porter leur plaintes des mauvais traitemens qu'ils avoient soufferts. Louis feignit d'en être touché, dans l'esperance de les attirer à son parti; mais soit qu'il ne se sentit pas assez d'autorité pour réprimer les entreprises des ennemis de Berthold, soit qu'il craignit d'allumer une guerre en Alsace, il se contenta de donner de bonnes paroles aux Evéques. Celuy de Strasbourg s'apperçut aisément qu'il ne devoit pas attendre de grands secours de l'Empereur, & que le calme ne pourroit être de durée dans l'Empire, tandis que Louis ne se reconcilieroit pas avec le Pape. Cette prudente réflexion si digne d'un Prélat plein de zele pour le bien commun, luy fit chercher tous le moyens d'engager les Evéques d'Allemagne à s'assembler, pour déliberer sur une affaire de cette importance (t). L'Archevéque de Mayence & les Evéque d'Augsbourg, de Coire, de Spire & quelques autres se rendirent en effet à Spire avec celuy de Strasbourg: ils députerent au Pape l'Evéque de Coire & Gerlac Comte de Nassau, pour le prier de donner la paix à l'Empire, en rendant ses bonnes graces à l'Empereur. Benoit reçût ces Députez avec bonté, & leur marqua son inclination à faire plaisir à Louis; mais en même tems il insinüa qu'il étoit arrété par les égards qu'il devoit avoir pour le Roy de France.

La France traverse l'accommodement.

Dés que Benoit XII fut élevé sur le Trône de saint Pierre, il avoit eu fort à cœur de quitter Avignon & de rétablir le Siege Pontifical en Italie. Il ne souhaittoit pas moins de ramener par douceur Louis de Baviere, & de le reconcilier avec le saint Siége, Mais Philippe de Valois qui regnoit alors en France, se persuadant qu'il étoit de l'interét de son Royaume de retenir le Pape dans ses Etats, traversa la reconciliation de Louis de Baviere, prévoyant qu'elle seroit un acheminement au retour du Pape à Rome. Les Cardinaux François, qui craignoient qu'en repassant les Alpes, ils ne perdissent une partie de leur crédit, appuyoient fortement ce que la politique suggéroit au Roy. De sorte que l'Evéque de Coire & Gerlac de Nassau ne pûrent obtenir ce qu'ils demandoient avec tant d'instances. Pendant qu'ils travailloient à la Cour du Pape, il se fit en Alsace une ligue de paix entre les Evéques & les Villes sous l'autorité de l'Empereur; c'est-à-dire que pour maintenir la tranquillité dans la Province, ils s'accorderent à nommer neuf juges, qui termineroient les differends qui pourroient survenir, & prendroient des mesures pour contraindre par la force ceux qui refuseroient de se soumettre à ce qui auroit été réglé (u). Berthold eut recours à ce tribunal, & il en obtint justice contre Rodolphe d'Hohenstein, celuy-là-méme qui avoit osé mettre la main sur luy pour l'emprisonner. La plus grande partie du Château d'Hohenstein appartenoit à l'Evéque de Strasbourg; Rodolphe en avoit chassé les troupes que Berthold y avoit mises pour le garder. Les neuf Juges l'y rétablirent, & l'Evéque usant de tout son droit, fit raser cette forteresse jusqu'aux fondemens.

Ligue de paix en Alsace.

Jugement du Pape contre ses ennemis de Berthold.

L'Evéque de Bâle neveu de l'Evéque de Strasbourg, trouva la Cour du Pape plus favorable. Il y avoit porté ses plaintes contre Conrad de Kirkel & Jean de Liechtemberg. Benoit juridiquement instruit porta son jugement, par le quel il priva de leurs bénéfices Conrad de Kirkel, & Jean de Schwartzenberg Doyen de la Cathedrale, avec plusieurs Chanoines, rétablissant Jean de Signowe dans sa dignité de Prevôt. Mais ceux que le Pape venoit de condamner, bien loin d'obéir prirent les armes, & allerent mettre le feu à Gugenheim & dans d'autres terres voisines dépendantes de l'Evéque de Strasbourg.

Loüis de Baviere texte inutilement sa paix avec le Pape.

Pendant que les divisions continüoient en Alsace entre l'Evéque & les principaux du Chapitre de Strasbourg, Louis de Baviere fit sa paix avec le Roy de France, qui le reconnut pour Empereur & luy promit de s'employer à le reconcilier avec le saint Siége. Louis envoya dans cette espérance des Ambassadeurs au Pape avec des lettres que le Roy de France avoit écrites en sa faveur. Mais Benoit traina l'affaire en longueur sur differens prétextes, sans en venir jamais à la conclusion (x), de

(t) Alb. Arg. Chro, pag. 127. (u) Alb. de Gestis Bert. p. 174. (x) Alb. Arg. Chro, p. 128.

Digitized by Google

de sorte qu'on crut communément que quelque semblant que fit le Roy de France de vouloir la reconciliation du Pape avec l'Empereur, il ne la vouloit pas en effet, & que le Pape BENOIT la souhaittoit en effet, quoy qu'il feignît de ne la pas vouloir. Cette conduite indigna les Princes de l'Empire, qui s'étant assemblez à Rens ou Reintz prés de Coblents le 6 juillet 1338, s'engagérent d'un commun accord à soutenir les droits de l'Empereur; déclarans que dés qu'il avoit été choisi par les Electeurs, il pouvoit exercer toute l'autorité dans tout l'Empire, sans qu'il fût besoin d'avoir recours au Pape pour en obtenir la confirmation, ou en recevoir la consécration. Ils ajouterent que quiconque ne se conformeroit pas à ce decret, seroit traité en criminel de leze-majesté, qu'il seroit proscrit comme ennemy de la Republique, que ses biens seroient confisquez & qu'on luy feroit même souffrir la peine de mort. Ce Decret de tous les Princes fut solemnellement confirmé par un Edit Imperial daté de Francfort le 6 Août suivant.

Les Princes de l'Empire se déclarent pour Louis.

A. 1338.

Albert de STRASBOURG, comme luy-même nous l'apprend (y), fut chargé de porter au Pape & aux Cardinaux la copie de ces Actes, qui donnoient une si mortelle atteinte à l'autorité des Pape en Allemagne. Il devoit en même tems demander du secours pour l'Evêque de STRASBOURG & obtenir pour luy la permission de rendre à Louis de Baviere des hommages qu'il ne pouvoit plus luy refuser, sans se mettre en risque de perdre & les biens & la vie. Les Cardinaux vouloient que l'Evêque tint ferme; mais le Pape leur répondit, voulez-vous que je fasse perir un bon Evêque, qui n'est pas en etat de résister? Pendant le cours de cette négociation l'Empereur manda aux Villes imperiales d'Alsace de prendre les armes contre l'Evêque de STRASBOURG. Scelestat fut la plus promte à obéir: Jean d'Eckirck & quelques autres Gentishommes de cette Ville, Vassaux ou amis de Conrad de Kirkel & de Jean de Liechtemberg, mirent le feu dans quelques villages de la dépendance de l'Evêque, pendant que Berthold rassembloit ses troupes. Les Ducs d'Autriche luy fournirent quelque secours, il reçut quatre mille hommes d'infanterie de l'Evêque de Bâle avec deux cens hommes d'armes. L'Abbé de Mourbach, & même le Comte Ulric de Virtemberg luy envoyerent un renfort de trois cens hommes d'armes, à condition qu'is ne serviroient pas contre les Villes de l'Empire. Berthold fit d'abord investir Scelestat par une partie de son armée; & en même tems ayant pris dans Saverne un corps de troupes, qu'il joignit à celles qu'il avoit reçuës de Suabe, il attaqua Neuvillers, & l'ayant pris les soldats de Suabe ne firent quartier à personne. De là il entra dans le val-de-Lievre ou Jean d'Eckirck avoit ses terres; il les ravagea & brûla le village de Lebreau. Il vouloit ensuite presser le siege de Scelestat; mais Colmar & Ehenheim ayant donné secours au Comte de Kirkel & à Nicolas de Salm, ils porterent le fer & le feu dans les terres de l'Evêque; Paffenheim & Gebwillers furent presque réduits en cendres par ceux de Colmar & de Scelestat.

Scelestat se declare contre l'Eveque Berthold.

Les Ducs d'Autriche & la Ville de STRASBOURG se lâsserent de voir ces ravages qui désoloient la Province. Les Ducs retirerent leurs troupes, & la Ville de STRASBOURG déclara qu'elle prendroit les armes contre son Evêque, s'il ne se soumettoit pas à l'Empereur. Déjà Berthold s'étoit expliqué aux Magistrats en plein Chapitre, qu'il aimeroit mieux rentrer dans l'Ordre Teutonique où il avoit été Commandeur, que de faire des démarches qui luy paroissoient intéresser sa conscience; mais enfin six de ses plus fideles amis leverent son scrupule, & se rendant à leurs avis il alla à Spire faire hommage à l'Empereur & prendre de ses mains l'investiture de ses fiefs. Il s'y soumit, mais aprés avoir protesté, du consentement même de l'Empereur, que les devoirs qu'il luy rendoit, ne préjudicieroient en rien à l'obéissance qu'il devoit au saint Siege. Il ajouta même en présence des Comtes & des Barons de l'Empire, que c'étoit par contrainte & non volontairement qu'il avoit acquiescé à ce qu'on avoit exigé de luy. Aprés ces précautions que sa religion luy faisoit juger nécessaires, il assista à la Messe célébrée dans la Cathedrale de Spire, en présence de l'Empereur & de l'Archevêque de Mayence.

L'Eveque rend hommage à l'Empereur.

Cependant comme les contestations qu'il avoit euës avec Conrad de Kirkel & Jean de Liechtemberg, pouvoient encor troubler la paix de son Eglise, il consentit avec ces deux Seigneurs, de remettre leurs interêts entre les mains de l'Empereur, & de s'en tenir à ce qu'il auroit reglé, par le conseil d'Ulric Comte

Son accommodement avec ses ennemis.

(y) De Gestis Berth. pag. 175.

Digitized by Google

te de Wirtemberg & des deux Comtes d'Oetingue, que l'Historien de ces tems là nomme vassaux de l'Evêque de STRASBOURG (z). Aprés un long examen cette affaire fut enfin décidée par un jugement, qui portoit que l'Evêque payeroit à Conrad de Kirkel mille marcs d'argent, autant à Jean de Liechtemberg, & trois cens à Rodolphe d'Hohenstein pour la partie de son Château que l'Evêque avoit rasée; que moyennant une pension de 450 livres payables au Comte de Kirkel, il rendroit les sceaux à l'Evêque, qui seroit rétabli dans le droit d'exercer sa jurisdiction dans tout son Diocése; & qu'enfin la Prevôté de la Cathedrale seroit renduë à son neveu. Ces conditions ayant été acceptées de toutes les parties, Berthold donna bientôt à Jean de Liechtemberg un gage de sa reconciliation parfaite, en luy conférant la Chantrerie de sa Cathedrale, qui venoit de vaquer. Cette grace parut d'autant plus insigne que le droit de garder les sceaux de l'Evéché, est attaché à la dignité de Chantre.

LIVRE VINGT-CINQUIEME.

Berthold s'engage à ne point secourir l'Empereur.

A Peine l'Evêque de STRASBOURG Berthold commençoit à goûter les douceurs de la paix, qu'il se vit sur le point d'être replongé dans de nouvelles inquietudes, à l'occasion de la mort du Pape BENOIT XII, qui finit sa carriere au mois de May 1342. Les Cardinaux ne tarderent pas à luy donner pour successeur l'Archevêque de Roüen, qui prit le nom de CLEMENT VI (a); Pape en tout bien différent de son prédécesseur, & qui enchérit sur luy pour soutenir les droits du saint Siege, & les Constitutions que Jean XXII avoit publiées contre l'Empereur Louis de Baviere. CLEMENT n'accorda grace à l'Evêque de STRASBOURG qu'aprés qu'il eut fait serment de ne donner aucun secours à LOUIS, avant qu'il se fût reconcilié avec le saint Siege. A la faveur de cette promesse, Berthold n'eut plus rien à deméler ni avec le Pape ni avec l'Empereur, de qui il avoit pris l'investiture. La concorde même regnoit dans son Chapitre, où les divisions avoient cessé. Mais il fut bientôt témoin de la revolte des Peuples d'Alsace contre leurs Magistrats, & spectateur de la plus sanglante scene, qui eût encor paru dans cette Province, & qui commença à l'occasion que je vais dire en reprenant les choses de plus loin.

A. 1342.

Juifs massacrez en Alsace.

Un certain Gentilhomme de Franconie, ayant été tüé par les juifs, son frere qui étoit de l'Ordre des Hospitaliers voulant venger sa mort, fit renaître la fausse doctrine, qui avoit été déja débitée en Allemagne plus de deux siecles auparavant. Il inspiroit aux Peuples & persuadoit à ses amis que le zele & la vraye Religion attendoient des Chrétiens, qu'ils égorgeassent sans pitié les Juifs, pour venger le Fils de Dieu que cette perfide nation avoit si cruellement fait mourir. Une infinie multitude de Fideles se laissa prévenir de cette erreur, qui coûta la vie à un tres grand nombre de Juifs de Franconie. De là cette doctrine passa en Alsace, où un certain païsan cabaretier de profession, s'érigeant en Prophete, fit croire d'abord aux Peuples de la Campagne que leur salut étoit attaché, au courage qu'ils auroient de massacrer les ennemis & les meurtriers de celuy qu'ils adoroient. Il assûroit même qu'il avoit eu une révélation, que tel étoit l'ordre de Dieu, au quel il ne pouvoient résister sans crime. Il fut crû, & on vit une foule de faux zelez se joindre à luy, dans la résolution d'exterminer impitoyablement les Juifs. Cette troupe de furieux marchant sous la conduite de son chef, à qui on donna le nom d'Armleder, parce qu'il portoit dans son bras des bracelets de cuir, alla se présenter devant plusieurs Bourgs & villages d'Alsace. Une Croix & une banniere paroissoient à la tête de cette procession de fanatiques. Ils furent reçus presque par tout même avec joye, ou du moins bien volontiers, dit un auteur contemporain (b); soit que les Peuples eussent été seduits par la fausse opinion, qu'ils rendroient un service à Dieu, en luy sacrifiant le sang des Juifs, soit qu'obérez par leurs vexations & leurs usures, ils voulussent s'en venger & profiter de leurs riches dépoüilles. Et de là horrible boucherie qu'on fit de ces malheureux en plusieurs endroits.

(z) *Ludovicum & Fredericum Comites de Oetingen Episcopi fideles.* De Gestis Berth. pag. 176.
(a) ALBERT. Chron. (b) Chron. VITODUR. ann. 1336.

droits. Les Juifs eux-mêmes augmenterent le carnage: les peres voyans qu'ils ne pouvoient éviter la mort, étrangloient eux-même leurs enfans, ou les jettoient dans des précipices pour empêcher qu'on n'en fit des Chrétiens

Ces premiers succés passans pour un prodige, qui assûroit toûjours plus les Peuples que tel étoit l'ordre de Dieu, Armleder à qui on donna le nom de Roy, voyoit chaque jour grossir le nombre de ces partisans, qui venoient se ranger sous ses étendarts: les marchands abandonnoient leur négoce; les Artisans & les Païsans quittoient leurs ouvrages. Tous composerent une armée, qui au premier ordre marchoit où il plaisoit à son chef, n'ayant point d'autres armes que des haches, des serpes, des hoyaux & les autres instrumens propres de leurs métiers, quelques épées & quelques javelots. Avec cet equipage ils entrerent même dans les Villes d'Alsace, où ils égorgerent plusieurs Juifs. Rouffach & Ensisheim en compterent plus de quinze cens, qui tomberent morts sous leurs coups. Les Juifs des environs allerent chercher un azyle dans Colmar; Armleder osa venir les redemander: le Peuple de Colmar vouloit qu'on les luy livrât. Les Magistrats & les plus considerables Bourgeois, ayant horreur de cette inhumanité, s'y opposerent & prirent les Juifs sous leur protection. Les fanatiques irritez de ce refus mirent le siege devant Colmar, blesserent quelques citoyens, & firent de de grands degâts dans les moissons & dans les vignes d'alentour.

Les fanatiques assiegent Colmar.

L'Empereur Louis vint luy même à Colmar avec l'Imperatrice Marguerite fille du Comte de Hollande, pour arrêter le cours de ces sanglans desordres: sa présence dissipa l'armée d'Armleder, qui se retira sur les terres de France. L'Empereur écouta les plaintes des juifs & les remontrances de ceux qui prenoient leur défense. L'Imperatrice en étant indignée fit un jour de jeûne servir du gras à la table de son epoux; l'Empereur en fut surpris & en demanda la raison: n'en soyez pas etonné, luy dit l'Imperatrice, car puisque vos sentimens s'accordent avec ceux des Juifs, vous ne devez pas faire difficulté de manger les viandes dont il usent. Ce reproche fit prendre à Louis la résolude ne plus se mêler de cette affaire, & de se contenter d'avoir obligé Armleder d'abandonner le siege de Colmar. Mais dés que l'Empereur fut sorti de la Province, les fanatiques retournerent devant Colmar, dans le dessein de pousser plus vivement leur entreprises.

Ligue contre les fanatiques.

Berthold Evêque de STRASBOURG conjointement avec les Seigneurs & les Villes d'Alsace, sentant qu'il étoit tems d'arrêter le cours du mal, & de s'unir ensemble pour en prévenir les suites, firent entre eux un traité, par le quel ils s'engagerent à prendre les armes contre Armleder, à poursuivre jusqu'à la mort quinze de ses principaux partisans, & à traiter en ennemis ceux qui leur donneroient retraite. Ce traité fut signé à Colmar le Mardy avant l'Ascension 1338 (c). Berthold Evêque de STRASBOURG étoit à la tête de cette confédération, dans la quelle furent compris Albert d'Hohenberg Landvogt d'Alsace, Jean Lieutenant des Ducs d'Autriche, Jean Ulric de Hauss leur Bailly, ou comme parle le titre Allemand, leur Vogt à Ensisheim, Conrad Verner Abbé de Mourbach, Jean de Rapolstein Seigneurs de la Haute-Ville, Jean & Anselme Seigneurs du haut Rapolstein; en outre les Magistrats & les Citoyens des Villes de STRASBOURG, Haguenau, Scelestat, Ehenheim, Rossheim, Mülhause, Kaysersberg, Turkeim, Munster, Brisach & Neubourg. A. 1338.

Il n'est pas indifferent à mon histoire de remarquer icy qu'Albert d'Hohenberg, dont la famille étoit alors si illustre, possédoit la Charge de Landvogt d'Alsace, & que l'Abbaye de Mourbach avoit pour Abbé Conrad-Verner de Murnhard d'une Maison de Chevaliers dans la Basse-Alsace: c'est luy qui negligeant la régularité de son Abbaye pour donner tous ses soins au rétablissement de ses biens, subsistüa à la vie commune une table particuliere pour l'Abbé & des prébendes pour chaque Religieux; il bâtit un palais à Gebwillers, & obtint en 1342 d'insignes privileges. Jean Ulric de Hauss étoit un Gentilhomme d'une des meilleures Maisons de la Haute-Aalsace, éteinte depuis prés de deux siecles. La plus part de ses fiefs sont passez dans la Maison d'Andlau, par le mariage d'une fille de la Maison de Hus ou Hauss.

Siege de Colmar abandonné.

La puissance & la qualité de tous ces Seigneurs qui s'etoient liguez contre Armleder, l'intimiderent & l'obligerent à se retirer de devant Colmar, contre la quelle il avoit fait d'inutiles efforts. Mais quand le Peuple a été une fois ému par un faux zele de Religion, ou par

(c) LÜNIG. Arch. Imp. T. 7. pag. 12.

Digitized by Google

par la persuasion qu'il y va de son interêt, il est aisé de le remettre en mouvement. C'est un incendie étouffé, qu'une etincelle peut bientôt réveiller. Ce fut pour pour prévenir de nouveaux troubles, que les Seigneurs d'Alsace firent successivement tant de differens traitez pour conserver la tranquillité dans la Province. Telle fut la confédération de 1343, faite entre Berthold Evêque de STRASBOURG, Loüis & Frederic Comtes d'Oetingue Landgraves de la Basse-Alsace & les Villes Imperiales, pour maintenir la paix provinciale depuis deux lieuës d'Allemagne audessus de Mülhause jusqu'à Seltz (*d*). Ce titre paroit être le plus ancien de tous ceux où les Comtes d'Oetingue ayent pris le titre de Landgraves d'Alsace dans les actes publics. Ce traité fut suivi deux ans aprés d'une autre ligue faite pour s'opposer aux entreprises tumultueuses qu'on pourroit former contre quiconque, soit Ecclesiastiques, soit Chretiens ou Juifs, à l'occasion d'Armleder ou de ses associez. Cette confédération fut jurée à Scelestat le jeudy avant la My-Carême 1345, par Berthold Evéque de STRASBOURG, Henry Abbé de Mourbach, (c'étoit Henry de Schawenbourg), Jean Comte de Montbeliard, Pierre de Bolwiller President du Tribunal Provincial de la Haute-Alsace pour les tres nobles Princes les Ducs d'Autriche, Loüis & Frideric d'Oetingue Landgraves & Langvogts en Alsace, & quantité d'autres Seigneurs & plusieurs Villes, tant en deçà qu'audelà du Rhin. On peut observer dans cet ancien Monument que les dignitez de Landgraves & de Landvogts d'Alsace n'étoient pas incompatibles, puisqu'elles étoient alors réunies dans les Comtes d'Oetingue.

Diverses confédérations pour la paix de la Province. A. 1348.

Malgré toutes ces mesures & toutes ces ligues, les Juifs étoient à toute heure menacez de voir les Peuples fondre une seconde fois sur eux. Dés l'an 1234, l'Empereur CONRAD avoit déclaré que les Juifs par une prérogative du Christianisme & de l'Empire, étoient en particulier les serfs de la Chambre imperiale (*e*); & en conséquence il avoit pris sous sa protection leurs personnes & les biens qu'ils avoient acquis à juste titre. Les Empereurs avoient confirmé successivement cette faveur aux Juifs, se réservans le droit de pouvoir seuls leur imposer des tributs. LOUIS de Baviere avoit suivi l'exemple de ses prédécesseurs, & en toute occasion il avoit fait des graces à ces ennemis du nom Chrétien. Soit indignation, soit jalousie, cette protection & ces graces faisoient croitre la haine des Peuples contre cette malheureuse nation. Cette haine passa en fureur, dés qu'ils se furent persuadez que les Juifs étoient les auteurs de cette horrible peste qui ravagea une grande partie de l'Europe; elle avoit commencé le long de la mer où elle avoit enlevé tous les Habitans de plusieurs villes. Naples & Marseille furent presqu'entierement dépeuplées; de là la contagion se répandit dans la Savoye & dans la Suisse, & parvint enfin à STRASBOURG & dans l'Alsace en 1349. Déjà le bruit avoit couru dans toutes les Provinces que les Juifs avoient empoisonné les puits & les fontaines, & que telle étoit la cause de la maladie qui avoit fait périr tant de Chrétiens (*f*). Berne & quelques autres Villes avoient fait sur ce point de rigoureuses informations, & appliqué même des Juifs à la torture pour découvrir la verité. Ces Villes avoient ensuite demandé conseil aux Magistrats de STRASBOURG, de Bâle & de Fribourg. Les Magistrats de Bâle ne jugeant pas que le crime qu'on imposoit aux Juifs fût assez prouvé, refuserent non seulement de les condamner; ils bannirent même de leur Ville quelques gens de qualité qui les avoient maltraitez; tout le Peuple en fut emû, & s'étant attroupé vers l'Hotel de Ville il força les Magistrats de rappeller les exilez.

Les Juifs accusez d'avoir causé la peste.

L'Evêque de STRASBOURG Berthold & les Barons d'Alsace informez du tumulte qui s'étoit excité à Bâle, s'assemblerent à Benfeld où se rendirent les Députez de la Ville de STRASBOURG, qui déclarerent de la part de leurs principaux, que le Conseil de STRASBOURG n'étoit pas persuadé de la verité des crimes dont on chargeoit les Juifs (*g*). L'Assemblée de Benfeld jugeant cependant qu'il étoit necessaire de céder pour un tems à la fureur d'un Peuple mutiné, décida qu'il falloit chasser tous les Juifs (*h*). Le Peuple ne fut pas satisfait de ce jugement; il se saisit de ces malheureux, en brûla quelques-uns, en egorgea d'autres, & en noya plusieurs dans les marais. Ceux de STRASBOURG furent renfermez dans la ruë des Juifs, peut-être pour les mettre en sûreté contre

Juifs exécutez à STRASBOURG.

tre

(*d*) WENCKER ligæ Alsat. §. 2. & 3. (*e*) *Servi sunt cameræ nostræ speciales.* LEIBN. codex Diplom. T. 2. p. 10. (*f*) ALB. Arg. Chr. pag. 148 (*g*) De Gestis Berth. pag. 177. (*h*) Chron. ALBER.

tre la violence du Peuple, en attendant que leur sort fût décidé. Gosso Strum & Conrad de Vintertur, tous deux Stettmeistres ou Préteurs de la Ville, & l'Ameistre Pierre Schwaber furent chargez de parler au Peuple en faveur des Juifs. L'Ameistre porta la parole & remontra avec beaucoup de fermeté, que la Ville avoit promis aux Juifs sa protection, qu'ils l'avoient même achettée à prix d'argent; qu'il étoit de l'honneur de STRASBOURG d'être fidele dans ses promesses, & d'attendre du moins que les Juifs fussent convaincus du crime dont on les accusoit; qu'il étoit dangereux pour la Republique de se conformer à ce qui avoit été jugé contre eux par l'Evêque & quelques Gentilshommes; que cette soumission serviroit de titre pour exiger que la Ville obeït à ce qui seroit dans d'autres occasions reglé par l'Evêque & par les Nobles, & que par là STRASBOURG donneroit atteinte à son indépendance (i).

Le Peuple se rendit sourd à ces raisons, & prévenu de l'exemple de Bâle, de Spire & de plusieurs Villes voisines, qui avoient condamné les Juifs au feu, il s'imagina que les Magistrats avoient été gagnez. Cette persuasion excita de nouveaux tumultes; toutes les tribus, qui dans STRASBOURG sont au nombre de vingt s'attrouperent chacune avec leurs drapeaux sur la place de la Cathedrale, le Lundy avant le 14 Fevrier, jour de saint Valentin. Tous les Gentilshommes prirent les armes, & les Magistrats s'empresserent d'aller exhorter cette foule d'Habitans, de se retirer chacun dans leurs Maisons leur donnant parole que le lendemain on s'assembleroit dans l'Hotel de Ville, pour délibérer sur ce qu'ils desiroient. Toutes les Tribus se retirerent à la réserve de celle des Bouchers, qui en ayant rappellé d'autres, déclarerent aux Magistrats, qu'ils ne pouvoient plus se soumettre à ceux qui étoient chargez du gouvernement. Envain essaya-t-on de faire changer cette résolution du Peuple; il s'obstina toûjours d'avantage; de sorte que les deux Stettmeistres & l'Ameistre se déposerent eux-mêmes, & dés le lendemain le Sénat fut remercié. Nicolas Zorn de Bulach fut élû Stettmeistre avec trois autres: on prit dans la Tribu des Bouchers Jean Bettschold pour être Ameistre. Jean Schwaber qui avoit volontairement quitté sa Charge fut taxé à deux cens livres, avec ordre de s'eloigner de la Ville de quatre lieuës. Aprés cette révolution, le procés des Juifs fut bientôt jugé; ils furent conduits dans leur cimeticre; le Peuple leur artachoit par les ruës leurs habits, dans l'esperance d'y trouver de l'argent; de sorte qu'étant presque tout nuds ils furent jettez dans le feu & brûlez au nombre de deux mille, disent les Historiens de ces tems là. Tous leurs biens furent ensuite confisquez, & on ordonna que de cent ans on n'en recevroit aucun dans la Ville. On ne tarda pas tant à les y admettre; ils y rentrerent en 1368; mais à présent ils en sont depuis longtems proscrits.

Bien loin que les autres Villes d'Alsace jugeassent qu'il y avoit de l'inhumanité ou de l'injustice dans ce qui venoit d'être exécuté à STRASBOURG, elles parurent indignées contre les Seigneurs qui conservoient quelques Juifs dans leurs terres. Peu s'en fallut même quelles ne vinssent assiéger Ensisheim, où l'Intendant des Ducs d'Autriche en avoit retiré quelques uns; il n'appaisa la Populace, que par l'assûrance qu'il luy donna de les luy livrer, dés qu'il auroit reçu réponse de ses Maîtres.

Ligue pour soutenir ce qui s'étoit fait contre les Juifs.

Quoyque les Villes d'Alsace fussent toutes d'accord sur le traitement fait aux Juifs, STRASBOURG cependant en parut inquietée, prévoyant que sa conduite déplairoit à l'Empereur, qui pourroit regarder comme une injure faite à sa Majesté, d'avoir osé brûler vifs ceux à qui les Empereurs avoient accordé leur protection. Ce fut, suivant les apparances, pour prévenir le châtiment que les Magistrats avoient à craindre, qu'ils se liguerent avec plusieurs grands Seigneurs du voisinage, entre les quels étoient Berthold Evêque de STRASBOURG, l'Abbé de Mourbach, le Comte de Wirtemberg, les Marquis de Bade, le Comte de Fribourg, le Comte d'Hohenberg, le Seigneur de Liechtemberg, les Comtes de Furstemberg, les Seigneurs de Rappolstein, toute la Maison d'Eberstein & celle de Geroldseck, Henry & Frederic de Hadstat, & Hartung de Wangen. La place que cet Hartung de Wangen tient dans ce célébre traité nous fait croire qu'il pouvoit se comparer avec les plus puissans Seigneurs d'Alsace. Tous se liguerent avec l'Ameistre, les Magistrats & la Communauté des Bourgeois de la Ville de STRASBOURG; c'est ainsi que le titre s'explique; & ils s'engagerent à prendre la défense des Magistrats & de la Ville, en

(i) HERTZOG. Chron. (k) LÜNIG. T. 7. pag. 18.

Digitized by Google

en cas qu'on voulût ou les attaquer ou les inquieter, à cause du traitement fait aux Juifs. Mais en même tems ces Seigneurs stipulerent qu'on leur rendroit les billets & les gages qu'ils avoient mis entre les mains de ceux dont on avoit confisqué les biens. Jean de Liechtemberg Doyen de la Cathedrale & Jean de Vinstringen ou Fenestrange Landvogt en Alsace, consentirent à ce qui avoit été reglé dans ce traité. Ce Landvogt qui avoit succédé au Comte d'Oetingue y parle au nom de l'Empire (*l*), & n'y fait aucune mention de l'Empereur. Cette Ligue fut signée le Vendredy aprés le Pentecôte 1349.

A. 1349.

Charles IV. Roy des Romains.

L'Empereur Charles IV n'étoit pas encor assez affermi sur son Trône, pour réprimer les entreprises qui se faisoient dans l'Empire au préjudice de son autorité. Son Pere Jean Roy de Boheme avoit agi si efficacement auprés de Clement VI qui étoit toûjours en Avignon, pour faire choisir Roy des Romains son fils Charles Marquis de Moravie, que plusieurs Electeurs se rendant aux sollicitations du Pape, s'assemblerent à Reintz prés de Coblens, & l'elûrent en effet en 1346, du vivant même de Louis de Baviere, qui depuis longtems occupoit le Trône imperial. Le Pape confirma l'Election de Charles, le Dimanche avant la saint Martin (*m*), & il fut couronné à Bonn le jour de saint André, par l'Archevêque de Cologne. L'Empereur Louis voulant prévenir les suites de cet attentat, convoqua à Spire les Villes de l'Empire, qui toutes parurent résoluës de demeurer fermes dans son obéissance. Charles cependant entra dans la Baviere où il fit quelques dégâts; mais lors qu'il se disposoit à porter ses armes plus loin, il apprit que Louis avoit été frappé d'apoplexie, étant à la chasse prés de Munich, & qu'il étoit mort le 5 des Ides d'Octobre 1347. A cette nouvelle Charles ne perdant pas un moment, se rendit à Ratisbonne, & de là à Nuremberg, où il se fit reconnoître Roy des Romains. Les Comtes Evrard & Ulric de Wirtemberg se laisserent entrainer dans son parti, à l'appas de 70 mille florins; mais ils furent bientôt ébranlez quand ils sçeurent que Louis Marquis de Brandebourg leur en offroit cent mille, pour leur faire quitter la résolution qu'ils avoient prise de s'attacher au nouveau Roy.

Mort de Loüis de Baviere.

L'Alsace ne fut pas moins inquiette sur le parti qu'elle avoit à prendre. Mais l'Evêque Berthold ayant assemblé à Strasbourg les Seigneurs & les Villes de la ligue d'Alsace, il sçût manier les esprits avec tant de dextérité, & parla avec tant de force en faveur de Charles, étant d'ailleurs appuyé du crédit de toute la maison de Liechtemberg, qu'il obligea presque malgré elles toutes Villes d'Alsace à se soumettre à Charles. Ce Prince sans délay vint à Strasbourg où on luy fit une réception digne d'un Roy; il entra dans l'Eglise Cathedrale ayant en tête la Couronne, le Sceptre & la Pomme à la main, & l'Evêque reçut de ses mains sur les degrez de cette Eglise l'investiture de ses fiefs. L'exemple de Strasbourg ne contribüa pas peu à gagner à Charles les Villes du Rhin; vingt-quatre luy jurerent obéissance. Kaysersberg fut une des premieres à se soumettre, & Charles se hâta de reconnoître son empressement par les insignes privileges qu'il luy accorda, par ses lettres datées de Haguenau la veille de sainte Lucie, de l'An 1347, & de son regne le second. Aprés avoir confirmé toutes les graces que les Roys & les Empereurs ses prédécesseurs avoient faites à cette Ville, il veut qu'elle joüisse de tous les privileges accordez à celle de Colmar; que ses citoyens en quelque lieu qu'ils demeurent ne puissent être jugez dans les causes civiles, que par l'Avoüé ou le Schulteis que l'Empereur aura établi Juge; cassant par son autorité Royale & annullant toutes les sentences de bannissement ou de saisies de biens renduës par les Comtes, les Landgraves de la Haute ou Basse-Alsace, ou quelqu'autre Juge que ce soit, contre les citoyens de cette Ville Imperiale. Les autres Villes d'Alsace n'ont pas reçu sans doute une plus insigne faveur. Charles y en ajouta une autre, mais par un nouveau titre, par le quel il ordonne que Kaysersberg ne puisse jamais être engagée ni hypotéquée. Wenceslas, Sigismond & Rupert confirmerent dans la suite ces privileges.

L'Alsace soumise à l'Empereur Charles; il vient à Strasbourg.

Compétiteurs donnez à Charles.

Cependant Henry Archevêque de Mayence chagrin de voir que le Pape l'avoit déposé, pour mettre à sa place Gerlac de Nassau, grand partisan de Charles, se ligua avec Loüis Marquis de Brandebourg, Robert Comte Palatie du Rhin & Eric Duc de Saxe. Tous de concert présenterent la Couronne Imperiale à Edoüard Roy d'Angleterre, qui la refusa. Ils choisirent ensuite Frederic Marquis de Misnie, qui bientôt aprés céda ses droits à Charles, moyennant une somme de dix-mille marcs d'ar-

(*l*) *Dato nomine Imperii*. (*m*) Albert, Arg.

Digitized by Google

d'argent. Ils jetterent enfin les yeux sur Gunther de Schwartzbourg, dont tout l'Empire vantoit la prudence, la valeur & l'experience dans le métier des armes, eloges qu'il avoit meritez par plusieurs combats où il s'étoit signalé. Gunther accepta le 30 Janvier 1342, la Couronne qu'on luy offroit; mais dés le mois de May suivant étant tombé malade, on luy donna une medecine, dont il voulut que son Medecin prit le premier une partie; le Medecin mourut peu d'heures aprés; la force de la complexion de Gunther le soutint pendant quelques semaines, mais enfin il succomba & mourut le 19 Juin de la méme année.

Lettres de l'Empereur au sujet des Juifs.

CHARLES délivré de son competiteur, crut qu'il etoit tems de parler en maître: il écrivit aux Magistrats de STRASBOURG qu'il trouvoit fort mauvais les mouvemens qu'ils s'étoient donnez, pour engager les Seigneurs & les Villes Imperiales à conspirer avec eux la perte des Juifs que l'Empereur appelle les Serfs de sa chambre; & sans se plaindre du massacre fait à STRASBOURG, il se contente de leur dire que ce qui étoit arrivé dans leur Ville portoit un grand préjudice à ses finances: en méme tems il leur ordonne en vertu de leur serment de ne plus agir pour faire chasser les Juifs, & bien moins encor pour les faire mourir. Cette lettre est datée de Francfort du Dimanche aprés le 4 Juillet, fête de saint Udalric. Cet ordre ayant causé quelques agitations dans STRASBOURG que l'Empereur vouloit ménager, il se hâta d'ecrire une seconde lettre aux mémes Magistrats, datée du Samedy aprés la Nativité de la sainte Vierge, par laquelle il les assûre que pour reconnoitre les services qu'il avoit reçus de STRASBOURG, il vouloit bien luy pardonner tout ce qu'elle avoit fait contre les Juifs, soit dans leurs biens, soit dans leurs personnes. Cette Amnistie est une sensible preuve & de la puissance de STRASBOURG, & des égards que l'Empereurs avoit pour elle.

Soulevement de Mûlhause, de Colmar, & de Brisach réprimé.

Quelques Villes d'Alsace encouragées par son exemple, avoient crû qu'elles pouvoient comme elle se mettre dans l'independance, tandis que tout l'Empire etoit en trouble au sujet de l'Election d'un Empereur (o). Ainsi vit-on le peuple de Mûlhause s'attribüer toute l'autorité dans la Ville, en chasser méme les Gentilshommes & les exclure de la Magistrature. Le Landvogt d'Alsace Jean de Vinstringen voulant venger l'insulte faite à la Noblesse & à sa dignité, vint luy-méme dans cette Ville, qui osa luy refuser l'entrée; de maniere qu'il eut la confusion de s'en retourner avec toute sa suite. Mais comme dans ces sortes de révolutions, il y a toûjours des mécontens, ceux qui sont exclus des charges ayant peine à voir que leurs égaux veuillent devenir leurs Maitres, le Landvogt profita de cette discorde qui luy facilita le moyen de gâgner une partie des Habitans. L'entrée de la Ville luy fut permise à condition qu'il auroit peu de monde avec luy; mais les Gentilshommes de la Maison de Hauff étant venus à son secours, il se trouva bientôt en état de parler en maitre, & ne craignit pas de bannir les auteurs de la revolte & de confisquer leurs biens. Il n'eut pas un pareil succés dans Colmar, qui comme Mûlhause avoit exclu de la Magistrature Henry de Vickersheim & les Gentilshommes de cette famille qui depuis longtems s'étoient emparez du gouvernement. Le Landvogt entra dans Colmar avec la résolution de les rétablir dans leurs charges: mais voyant que le Peuple commençoit à se mutiner, il se retira, dans la persuasion que quand on ne se sentoit pas assez de force pour dompter une Populace, il étoit de la sagesse de ceder à ses premieres fougues, en attendant une occasion propre à la ramener à son devoir. Brisach enfin entreprit comme ses deux voisines de se soustraire à la domination de ses Maitres. L'Empereur LOUIS l'avoit engagée aux Ducs d'Autriche: LOUIS étant mort, Brisach s'imaginant que l'engagement ne pouvoit plus subsister, essaya de reprendre son ancienne liberté; ses efforts furent inutiles, l'Empereur CHARLES l'ayant réduite à reconnoitre ses anciens Seigneurs & à se soumettre aux Ducs d'Autriche.

Ravages causez par la peste en Alsace.

Tandis que ces Villes formoient ces desseins d'ambition ou de revolte, la peste dont nous avons parlé, les plongeoit dans une affreuse desolation. La Ville de STRASBOURG vit périr, à ce qu'on disoit, jusqu'à seize mille de ses sujets: les autres Villes de la Province ne firent pas à proportion de moindres pertes (p). Cet horrible fléau qui ravageoit toute l'Allemagne inspira aux Peuples des sentimens de pénitence; & de là on vit paroitre en Alsace un spectacle bien different du massacre des Juifs. Deux cens flagellans sortis de Suabe passerent le Rhin à la My-Juin de l'an 1349, & sous la conduite d'un chef & de deux Maitres se rendirent d'abord à Spire. Là on les vit s'assembler devant la

(n) LUNIG. Arch. Imp. T. 14. pag. 734. pag. 149.

(o) ALB. Arg. p. 144. (p) ALBERT. Arg.

Une troupe de Flagellans vient de Suabe à Spire, à STRASBOURG &c.

la Cathedrale, & à la vûë de tout le Peuple se découvrir jusqu'à la ceinture & se meurtrir à coups de foüets armez de pointes de fer. Tantôt ils chantoient l'Oraison Dominicale & d'autres cantiques, & tantôt prosternez par terre, leurs chefs les exhortoient d'implorer la misericorde de Dieu sur tout le Peuple, de prier pour leurs ennemis, pour leurs bienfaiteurs & pour les ames du Purgatoire. Ils avoient parmi eux des Prêtres, des Gens de lettres, des Gentilshommes, des gens d'une mediocre condition, des femmes & des enfans, tous pratiquans successivement cette sanglante cérémonie. Un deux lût à haute voix une lettre qu'il disoit avoir été apportée par un Ange dans l'Eglise de saint Pierre de Jerusalem: Cette lettre faisoit un long détail des crimes qui se commettoient dans le monde, & en particulier du peu de soin qu'avoient les Fideles d'observer le Dimanche & le jeûne du Vendredy; aprés quoy elle ajoutoit que JESUS-CHRIST avoit répondu à l'intercession de la SAINTE VIERGE & des Anges, qui demandoient grace pour les hommes, que Dieu feroit misericorde à ceux qui pendant trente-quatre jours, étant sortis de leur païs macéreroient leur chair à coups de foüets. La conduite de ces flagellans étoit d'ailleurs réguliere; ils ne parloient à aucune femme; ils ne couchoient jamais sur la plume; ils ne mandioient pas leur pain, & on n'en admettoit aucun qui n'eût de quoy se nourrir pendant le tems prescrit pour leur pénitence. Ils marchoient en procession, ayant à leur tête un tres riche etendart, tous portant des croix sur leurs habits & sur leurs chapeaux, & ne demeuroient qu'une seule nuit dans une Paroisse; enfin aucun n'étoit reçu qu'il n'eût assûré les chefs qu'il s'etoit confessé, qu'il avoit pardonné à ses ennemis, & qu'il ne s'engageoit qu'aprés avoir obtenu le consentement de sa femme. Plus de cent personnes s'associerent à eux dans la Ville de Spire; leur nombre grossit d'avantage dans STRASBOURG, où on compta prés de mille personnes qui se joignirent à eux. La foule de ceux qui accouroient de toutes parts, fut si grande qu'elle paroissoit innombrable, dit un Auteur contemporain (q). De sorte qu'étant à STRASBOURG ils se partagerent en deux bandes, dont l'une descendit & l'autre remonta le long du Rhin. Les Magistrats tâcherent d'empécher qu'ils ne fissent dans la Ville leurs exercices ordinaires: l'Empereur qui étoit alors à STRASBOURG, ordonna aux Prêtres & aux Religieux qui avoient pris parti dans cette nouvelle confraternité, de s'en separer; enfin le Pape CLEMENT VI la condamna par une Bulle que Tritheme rapporte en entier, datee du 13 des Calendes de Novembre, la 8 année de son Pontificat, qui répond à l'an 1349 (r).

Flagellans condamnez par le Pape.

D'autres soins plus embarassans occuperent le Roy des Romains CHARLES IV, dés le commencement de son regne. Comme il n'avoit pu parvenir au Trône que par le secours des grandes largesses qu'il s'étoit obligé de faire aux Electeurs, pour achetter leurs suffrages & les faire revenir de leurs préventions; il luy fallut chercher les moyens de s'acquitter de ses promesses. Les revenus de son Royaume de Bohéme ne pouvoient pas luy suffire. Son frere Jean & son Epouse méme se joignirent aux Seigneurs de Bohéme, & s'opposerent de concert aux levées d'argent, sur lesquelles il comptoit, & firent méme en sorte que celuy qu'on ne pouvoit luy refuser ne passât pas hors du Royaume. CHARLES chercha d'autres expédiens, & crût trouver une ressource à ses besoins, en mettant de nouveaux péages sur le Rhin & dans differentes Villes, dont il se servit pour gratifier les Princes & payer ses debtes. La Ville de STRASBOURG qui parmi les Villes marchandes tenoit alors dans l'Empire l'un des premiers rangs, ne se contenta pas de déclarer hautement qu'elle ne souffriroit jamais ces nouveaux péages, qui troubleroient le commerce & feroient encherir les marchandises; elle osa même fermer le Rhin par des pieux & des chaines de fer pour en empécher la navigation. Envain les Princes mirent tout en œuvre pour obliger STRASBOURG à changer de résolution; envain le Roy CHARLES luy fit méme une jussion de ne mettre aucun obstacle aux droits de péage qu'il avoit accordez au Comte Palatin Robert. Cette lettre datée de Prague du jour de saint Jerome 1350, n'ébranla pas la fermeté des Magistrats; le Rhin demeura barré pendant deux ans & demy; de maniere que le commerce étant absolument interrompu, & les revenus que les Princes tiroient de leurs anciens péages extrémement diminüez, ils furent eux-mémes contraints de se relâcher de leurs prétensions; & ce ne fut qu'à cette condition que STRASBOURG permit au mois de May 1351, que

STRASBOURG s'oppose à un péage sur le Rhin.

(q) Idem & Chron. Alf. (r) Ann. HIRSAUG. (s) ALB. Arg. Chr. p. 145. (t) Ann. Hirsaug. T. 2. p. 218.

que la navigation reprit sur le Rhin sa premiere liberté (*u*).

Privilege accordé à Haguenau & aux autres Villes d'Alsace.

CHARLES prit une autre voye qui luy réüssit mieux, en engageant à divers Princes & à plusieurs Villes les domaines de l'Empire, & permettant à d'autres de retirer ceux qui étoient engagez, à condition que ces graces feroient couler l'argent dans son trésor. Haguenau craignant d'être du nombre des Villes, qu'il vouloit ainsi détacher de l'Empire en les asservissant à d'autres maitres (*x*), se fit à prix d'argent un rempart contre cette innovation, en obtenant de CHARLES en 1349, la confirmation des privileges qu'elle avoit déjà obtenu du Roy des Romains RICHARD en 1271, par les quels on luy avoit accordé la grace de ne pouvoir jamais étre engagée ni alienée de l'Empire; privilege qui dans la suite fut de même accordé à toutes les Villes de la Préfecture d'Alsace (*y*). Mais elles ne purent jamais obtenir qu'on ne leur donnât pas un Prince pour Prefet ou Grand-Bailly.

Préfecture d'Alsace engagée au C. Palatin.

Il y avoit toûjours eu entre les Villes & les Princes une jalousie fomentée par l'ambition & l'amour de l'indépendance, les Princes desirant d'avoir autorité dans les Villes, comme un sûr moyen d'augmenter leurs finances & de donner plus de relief à leur domination; & les Villes craignant de leur côté que si elles avoient des Princes pour Prefets, elles seroient bientôt accablées sous le poids de leur puissance, & que la liberté dont elles joüissoient, dégénéreroit dans une triste servitude. CHARLES cependant peu touché de ces justes allarmes des Villes Imperiales de la Préfecture d'Alsace, se rendit à l'appas de cinquante mille florins, & moyennant cette somme il engagea la Préfecture des Villes d'Alsace, à Robert Comte Palatin du Rhin. Colmar se soumit à ce nouveau Landvogt qui luy donna des reversales en 1354 (*z*). Haguenau & les autres Villes résisterent plus longtems, & on vit en 1356 le Burgrave de Magdebourg prendre encor la qualité de Landvogt en Alsace, & addresser en cette qualité un ordre de l'Empereur à la Ville de STRASBOURG. Mais dans un traité d'alliance fait entre les Villes de la Préfecture en 1362, le Burgrave n'y prend que la qualité de Sous-Bailly, ou d'Under-Landvogt, parce que les Princes Palatins étoient alors en pleine possession de la Landvogté, qu'ils conserverent jusqu'à ce qu'elle fut dégagée par les Archiducs d'Autriche, comme nous le dirons en son lieu.

L'Evêque de Strasbourg retire quelques places des mains des Marquis de Bade.

L'Evêque de STRASBOURG Berthold avoit rendu d'importans services à CHARLES; mais je ne sçay si l'amour de l'argent n'eut pas plus depart que la reconnoissance, à la permission que ce Prince accorda à Berthold, de retirer des mains des Marquis de Bade, Offembourg, Gengenbach & Zell, qui sont situées audelà du Rhin. Il en coûta à l'Evêque quarante mille & selon d'autres auteurs, quarante-sept mille florins, somme que Berthold hypotequa sur son bureau de STRASBOURG (*a*). Il ne survéquit pas longtems à ce nouvel avantage qu'il venoit de procurer à son Evêché. Etant tombé malade il se fit transporter à Molsheim (*b*); son mal trainant en longueur luy donna le loisir de penser à soy-même & au bien de son Eglise, à la quelle il n'étoit plus en etat de donner ses soins: il y pourvût en nommant pour son Vicaire-General dans le Spirituel & le temporel de l'Evéché de STRASBOURG, Jean de Liechtemberg Chantre de la Cathedrale.

Quelques Chanoines s'opposent à la nomination d'un Vicaire-General.

Cette distinction excita la jalousie du Comte Conrad de Kirkel Thresorier, & de Loüis de Thierstein Camerier, qui de concert avec quelques autres Chanoines écrivirent au Pape pour se plaindre du choix que Berthold avoit fait. Mais comme Jean de Liechtemberg étoit Secretaire de CHARLES IV, ce Prince s'interessoit à son elevation: de sorte qu'ayant fait l'honneur à Berthold de le visiter à Molsheim (*c*), le Roy, l'Evêque & le Chapitre prierent le Pape par des lettres pressantes, de confier l'administration de l'Evéché à celuy que l'Evêque avoit déjà nommé son Vicaire.

Mort de l'Evêque Berthold.

Berthold mourut peu de tems aprés, la veille de sainte Catherine; & dés le lendemain il fut transporté à STRASBOURG où on l'enterra dans la Chapelle de cette Sainte; il l'avoit bâtie du coté Meridional de la Cathedrale, & richement fondée pour quatre Prébendez, qui seroient tenus de faire l'Office Divin dans le grand Chœur à la maniere des Eglises Collegiales; c'est ainsi que s'explique Wimphelingius. Berthold avoit fait pendant sa vie travailler à son tombeau; mais l'ayant trouvé trop magnifique, il ordonna qu'on luy en fit un autre plus modeste, au dessus du quel on lit encor son Epitaphe, conçu en termes latins que nous avons traduit en françois. „ Le Venerable Berthold „

(*u*) Idem pag. 155. (*x*) KNIPSCH. de Civit. l. 3. c. 21. n. 13. (*y*) Arch. Imper. (*z*) Arch. Imper. (*a*) ALBERT. Arg. de Gestis Berth. pag. 179. (*b*) WIMPHEL. (*c*) ALBERT. Arg. Chron. pag. 153.

„ Bucheck, Landgrave de Bourgogne, „ Evêque de cette Eglise qu'il à gouvernée avec sagesse pendant vint-cinq „ ans, fut inhumé le jour de sainte Catherine de l'an 1353, dans cette Chapelle qu'il avoit fait bâtir à l'honneur „ de cette Sainte. Priez pour luy „. Tout le Peuple le jour de ses funerailles donna des marques de son extréme vénération pour cet Evêque, dont il avoit toûjours honoré pendant sa vie la régularité dans les moeurs & la fermeté Episcopale. Il est rapporté dans un ancien Manuscrit & dans les Archives de la Ville de Strasbourg, qu'en 1547 les Lutheriens étant maitres de la Cathedrale, l'Architecte Daniel Spæclin reçut ordre du Receveur de la fabrique, de faire des réparations dans la Chapelle de sainte Catherine.

Le corps de Berthold trouvé sain & entier longtems aprés sa mort.

L'Architecte fit ouvrir le tombeau de l'Evêque Berthold; ce monument avoit cinq pieds de profondeur en terre, & prôminoit de trois pieds. On y trouva le corps de cet Evêque tout entier; c'étoit un bel homme, dit le Manuscrit, d'un port majestueux; sa tête reposoit sur un riche coussin; son visage, sa bouche & son nez étoient d'une couleur blanche & nullement alterez; les paupieres de ses yeux paroissoient un peu noirâtres; il avoit en tête une mitre brodée d'or & d'argent; ses habits pontificaux étoient d'une etoffe verte parsemée de fleurs d'or; il tenoit une crosse dorée dans son bras droit, & dans le gauche une epée dorée; il avoit des gands, des bagues d'or au doigt & un livre entre les mains; il avoit des bottes & des éperons dorez & des pantouffles aux pieds. Tout le monde fut surpris de voir un corps enterré depuis 194 ans, aussi entier que s'il ne l'eût été que depuis trois jours. On le laissa, continuë le Manuscrit, exposé toute la journée, pour satisfaire la curiosité de toute la Ville. Le jour suivant on couvrit le tombeau d'une pierre platte posée à niveau du terrain de la Cathedrale, & on enleva la statuë de l'Evêque, qui le couvroit auparavant: je ne sçay si ce n'est pas la même qu'on voit encor dans le Murhoff, c'est-à-dire dans l'Attelier des tailleurs de pierre; nos Manuscrits assûrent du moins que la statuë de Berthold y fut transportée. Vis-à vis l'Epitaphe de Berthold on voit la statuë d'un autre Evêque incrustée à demy-corps dans le pillier de la même Chapelle; au tour de la statuë est un cadre qui forme une espece de Niche, & qui contient un Epitaphe latin que j'ay traduit en francois; il est conçu en ces termes: „ A la memoire de Reverendissime & Illustrissime Prince & Seigneur Berthold Archevêque de Mayence: il est mort „ en 1504. Priez pour luy „. Cet Archevêque étoit de la famille des Comtes d'Henneberg; & c'est à ces conseils que l'Empire est sur tout redevable de la Chambre établie à Spire, par l'Empereur Maximilien I (d). Le Lecteur me pardonnera cette digression.

A. 1353. Jean de Liechtemberg Evêque.

Aprés les obseques de l'Evêque Berthold, le Grand-Chapitre s'assembla le 4 des Nones de Decembre, & d'un commun accord choisit pour Evêque Jean de Liechtemberg. Cette Election fut solemnellement confirmée le 4 de Janvier suivant, par l'Abbé de saint Alban de Mayence, qui en avoit reçu la commission de l'Archevêque Gerlach de Nassau. Ce choix fut généralement applaudi parceque la probité & la prudence du nouvel Evêque luy avoient mérité une estime générale. Ennemy du faste dans sa table, ses habits & ses equipages, il exerça toûjours par luy-même le ministere Episcopal, & jusqu'à sa mort on admira constamment la régularité de sa conduite (e). Quoy qu'il fût d'un humeur pacifique il eut cependant des affaires à démêler avec les Villes de Strasbourg, de Haguenau & de Scelestat, comme nous le verrons dans la suite, en racontant ce qui se passa en Alsace sous l'Empire de Charles IV, qui vint dans cette Province à l'occasion que je vais dire.

Le Comte de Habsbourg arrêté par ceux de Zurich.

La Ville de Zurich fatiguée par ses Magistrats, qui à son gré exerçoient sur elle une espece de tyrannie, se souleva contre eux, en chassa douze, ou du moins elle les contraignit de se retirer (f). Les exilez se rendirent auprés de Jean Comte d'Habsbourg, dont les terres confinoient à celles de Zurich (g). L'ayant fait souvenir que son Pere avoit été tüé dans un combat contre les Zurichois, ils l'engagerent aisément à prendre leur défense, & de concert avec quelques mécontens qui étoient restez dans la Ville, ils prirent des mesures pour s'en rendre les maitres. Le Comte d'Habsbourg reconnu Chef de cette conspiration, fit entrer secretement dans Zurich plusieurs des conjurez, il les suivit de prés. S'étant glissé dans la Ville à la faveur de la nuit au mois de Mars 1350, il y fut découvert; tout le Peuple courut aux armes, on se saisit du Comte & de quelques conjurez qui furent tous mis aux fers. Les Zurichois ne s'en tinrent pas là

A. 1350.

(d) Hist. Mogunt. Serrarii. (e) Wimphel. (f) Arg. Argent. Chron. pag. 155.
(g) Gerard. de Roo l. 3. pag. 103.

Digitized by Google

là; ils sortirent en foule, & ayant ravagé les terres du Comte d'Habsbourg, ils s'emparerent de son Château de Raperswille, qui n'étoit qu'à une lieuë de Zurich.

On arme en Alsace contre Zurich.

La captivité de Jean d'Habsbourg & le degât fait dans ses terres, interressoient trop les Ducs d'Autriche pour ne pas prendre parti dans sa querelle. Comme ils étoient puissans en Alsace, leurs Officiers engagerent sans peine les Seigneurs & les principales Villes de cette Province à se liguer avec eux. Un Gentilhomme nommé Waldener de Sultz petite Ville de la Haute-Alsace, mécontent d'ailleurs de ce que Zurich ne luy avoit pas rendu la justice qu'il demandoit, fut le plus ardent de tous; & s'étant mis à la tête d'une troupe de soldats bien armez, s'avança jusqu'aux portes de Zurich, dont il prit quelques Bourgeois quil mit en prison aprés les avoir dépouillez. Comme Bâle & STRASBOURG avoient favorisé cette entreprise, les Zurichois usant de représailles, arrêterent cent Bâlois & soixante-&-dix Strasburgiens qui retournoient d'un voyage de dévotion fait à Notre-Dame-des-Hermites. De là STRASBOURG & Bâle irritées de cette insulte, se declarerent hautement contre Zurich. Colmar, Scelestat & Fribourg s'unirent avec elles, & toutes conclurent un traité d'alliance avec les Ducs d'Autriche. A peine les Zurichois en eurent avis qu'ils relâcherent les prisonniers de Bâle & de STRASBOURG. Cette avance ne détacha pas ces deux Villes de l'engagement qu'elles avoient pris, de sorte que Zurich menacée de voir fondre sur elle toute l'Alsace, n'oublia rien pour se ménager le secours de ses voisins. Les Villes de Suitz, d'Uri, d'Undervaldt & de Lucerne qui appartenoient à la Maison d'Autriche, se laissant gagner par l'appas de l'independence, firent avec Zurich une etroite alliance, dans l'espérance de se metttre en liberté & de secoüer le joug de leurs maitres.

Alliance des Cantons.

Albert d'Autriche mene une armée contre Zurich.

Albert d'Autriche surnommé le sage, informé de ce qui se tramoit contre les interêts de sa Maison, jugea sa présence nécessaire: il vint dans ses terres voisines de l'Alsace, où il assembla les principaux de ses sujets. Les Zurichois luy envoyerent des députez, Albert les reçut avec bonté; mais envain leur demanda-t'il l'elargissement du Comte d'Habsbourg; il luy fut refusé; & rien ne pouvant ébranler la résolution de Zurich, il se vit contraint de mettre ses troupes en campagne vers le milieu du mois de Septembre pour se venger de cette Ville, que nulle raison n'avoit pu vaincre. Il n'est pas de mon sujet de nommer tous les Seigneurs qui voulurent avoir part à son entreprise. Il me suffit de dire qu'il comptoit dans son armée quatre Princes, six Evêques, vingt-six Comtes & neuf Villes, entre les quelles étoient STRASBOURG, Bâle, Brisach & Neubourg. Le nombre des soldats montoit à seize mille hommes, & suivant quelques Auteurs à vingt-deux mille. Tout étoit prêt pour former le siege de Zurich, lorsque quelques Seigneurs s'entremirent pour trouver moyen d'empêcher une guerre, qui suivant les apparences coûteroit beaucoup de sang, & entraineroit la désolation de tout le païs. Le Duc Albert & les Zurichois s'étant rendus à leurs instances, nommerent des Arbitres pour regler les conditions de la paix. Les Zurichois ne craignirent pas même de prendre pour sur-arbitre la propre sœur du Duc Albert nommée Agnés, qui aprés la mort de son mary André Roy de Hongrie, s'étoit retirée dans le Monastere de Königsfeld où son pere etoit enterré, & où elle vivoit avec une réputation de sainteté, qui luy mérita la confiance des ennemis mêmes de sa Maison. Tel est le privilege de la vraye vertu; superieure à tous les talens, elle a plus de crédit que toute l'autorité des grands. Agnés se fit ecouter; elle adoucit même les esprits, mais on ne luy laissa pas le loisir d'en venir à la décision, & la guerre devint plus vive que jamais. Le Duc Albert avoit dans son armée trois cens hommes d'armes de la Ville de STRASBOURG, qui se signalerent dans toutes les occasions, sur tout dans Zug que les Zurichois assiégerent, & où les Strasburgiens qui étoient chargez de sa défense, donnerent tant de preuves de leur valeur, qu'ils forcerent l'ennemy d'abandonner cette entreprise. A. 1352.

Albert se met une seconde fois en campagne, la paix se fait.

Sur ces entrefaites le Duc Albert ayant perdu son Epouse Jeanne de Ferrette, fut obligé d'aller en Autriche, où il ne fit pas un long séjour, se hâtant de retourner en Suisse avec de nouvelles forces, pour tâcher d'abbatre la fierté des Zurichois, qui continuoient leurs hostilitez dans les terres de sa Maison; ils s'étoient même emparez de Glaris, & Zug se rangea dans leur parti dés que le Strasburgiens se furent retirez. Tous ces mouvemens & ces revoltes obligerent le Duc Albert, à s'avancer une seconde fois prés de Zurich pour en faire le siége. Mais le Marquis de Brandebourg & le Comte Evrard de

Digitized by Google

Wirtemberg résolus de mettre fin à une guerre qui menaçoit la Suabe & l'Alsace, parlerent si haut que les Zurichois devenus moins fiers, & craignans de s'attirer sur les bras ces deux puissans Princes, convinrent enfin de rendre la liberté au Comte d'Habsbourg & de restitüer au Duc Albert les places qu'ils avoient prises sur la Maison d'Autriche, s'obligeans en outre de n'accorder à aucun sujet de cette Maison le droit de Bourgeoisie dans leur Ville.

Rupture de la paix.

Cette paix ne fut pas de durée, & bientôt ceux de Zug, qui avoient goûté la douceur de l'indépendence, & qui aspiroient toûjours à s'affranchir de ce qu'ils appelloient une servitude, donnerent occasion à une nouvelle guerre, en s'alliant plus etroitement que jamais avec les Villes confédérées de Suisse. Le Duc Albert se plaignit de cette infraction, au Roy des Romains Charles IV, à qui il remontra le danger où tout l'Empire se trouveroit exposé, si on toleroit la revolte de ces Peuples, qui se confiant sur leurs forêts & leurs montagnes, se croyoient en état de se passer de Souverain & de Maitre. Leur confédération, disoit-il, est une vray conjuration contre les Princes, & le mot de liberté dont il se flattent, va bientôt donner le signal pour armer les autres Peuples contre l'Empereur même. Ces réflexions déterminerent Charles à quitter la Bohéme pour venir arrêter luy même le progrés du mal. Il arriva à Constance au mois
A. 1353. de Septembre 1353, où se rendirent auprés de luy un trés grand nombre de Barons; parmi les quels quelques-uns furent choisis pour traiter de la paix avec les Zurichois & les autres confédérez. Mais malgré tous les efforts de ceux qui étoient chargez de la négociation, elle échoüa, & jamais ils ne purent résoudre les Villes alliées à se soumettre à la Maison d'Autriche. S'appuyant sur les privileges qu'elles prétendoient avoir reçus, elles s'obtinerent toûjours à ne vouloir être que dans la dépendance de l'Empire & du Roy des Romains.

L'Empereur Charles suspend les hostilitez & vient en Alsace.

Charles qui n'aymoit pas la guerre, quitta constance, sous prétexte que le tems feroit revenir ces Peuples à leur devoir; & ne jugeant pas à propos de les presser davantage, il se contenta d'ordoner aux Ducs d'Autriche & aux confédérez de suspendre leurs hostilitez, jusqu'à ce qu'il eût pris des mesures pour terminer les differends par une solide paix. Aprés avoir donné ces ordres Charles vint à Bâle au mois d'Octobre; de là il passa à Brisach & se rendit à Strasbourg, où il fut reçu avec beaucoup de magnificence. Il vint ensuite à Haguenau pour la Toussains, & s'occupa tout l'hyver à donner à l'Alsace des marques de sa piété & de son attention à maintenir la tranquillité de l'Empire. C'est dans cette vüe qu'il renouvella pour trois ans la Ligue de paix, par la quelle quinze Juges furent nommez pour décider les contestations qui pourroient survenir: parmi ces quinze Juges le Landgrave de la Basse-Alsace en devoit nommer deux. Ce fut en conséquence de ce traité que Charles ordonna à la Ville de Sceleſtat de recevoir ceux de ses Bourgeois qu'elle avoit proscrits: nous avons vû qu'il vint à Molsheim rendre visite à l'Evêque Berthold qui y étoit malade. Dés le lendemain il passa à Haselach où il fit ouvrir en présence de l'Archevêque de Mayence & de plusieurs Evêques, le tombeau de saint Florent Evêque de Strasbourg; il y trouva la tête & le corps du Saint; il en en fit dresser un procés verbal par un Notaire, pour détromper les Chanoines de saint Thomas de Strasbourg qui prétendoient avoir une partie du chef & du corps de ce saint Evêque. Charles visita ensuite l'Abbaye d'Andlau où reposoit le corps de saint Lazare, & le Monastere d'Erstein où celuy de saint Urbain étoit conservé: il obtint une partie de ces précieuses reliques pour les porter en Bohéme. Aprés avoir ainsi parcouru les environs de Strasbourg, Charles alla à Weissembourg, de là à Landau, à Spire, à Mayence & à Metz, qui luy refusa les honneurs dus à un Roy, pretendant que jusqu'alors elle ne s'étoit soumise qu'aux seuls Empereurs; & Charles n'avoit pas encor reçu la Couronne Imperiale des mains du Pape. Enfin aprés tous ces voyages il retourna en Alsace, & se rendit à Kaysersberg pour la fête de Pâques. Il eut ensuite la dévotion de visiter le Monastere de sainte Odile, où l'Evêque de Strasbourg Jean de Liechtemberg fit ouvrir en sa présence le tombeau où le corps de cette Sainte étoit déposé, & il y reçut avec une extréme veneration une partie du bras droit qu'il fit transporter à Prague.

Ouverture du tombeau de S. Florent.

A. 1354.

Nouvel armement contre Zurich, rendu inutile par la division.

Dés que Charles fut de retour à Strasbourg, le Duc d'Autriche le pressa de luy rendre enfin justice, & de réprimer la rebellion des Suisses (*b*). Charles n'eut pas de peine à luy promettre, qu'il iroit luy même mettre le siege devant

(*b*) Ann. Hirsaug. p. 222.

Digitized by Google

vant Zurich. sur cette assûrance le Duc d'Autriche fit des préparatifs extraordinaires pour cette expedition, & la Ville de STRASBOURG dés le 2 jour du mois d'Août fit marcher à son secours, cent hommes d'armes, trois cens hommes d'infanterie & ceux qui parmi les Nobles s'étoient le plus distinguez par leur bravoure & leur experience dans le métier des armes: elle joignit à ce corps de troupes quantité de Chariots à six chevaux, pour porter les munitions & les vivres. Les Confêderez, soit par fierté ou pour avoir plus de terrain, ne se renfermerent pas dans Zurich, pour y attendre l'ennemy qui venoit les attaquer; ils firent camper leurs troupes hors de la place, se tenant toûjours prêts à soutenir les efforts de ceux qui voudroient en venir aux mains. Déja les troupes Imperiales, & celles de Suabe avoient joint celles du Duc Albert d'Autriche; l'armée etoit nombreuse, & la présence du Roy accompagné de quantité de Seigneurs & de Gentilshommes sembloit répondre de la victoire. Le combat fut résolu, & les Confêderez rangez en bataille attendoient de pied ferme qu'on vint les attaquer. Mais au moment qu'il falloit donner, une dispute sur le pas amortit l'ardeur du soldat. Jean de Windeloch Evéque de Constance qui commandoit les troupes de Suabe, s'obstina à vouloir tenir le premier rang, prétendant que depuis CHARLEMAGNE sa nation s'étoit toûjours maintenuë dans la joüissance de cette prerogative (*i*). Le Duc Albert soutenoit, que comme il s'agissoit de combattre ses sujets rebelles, c'étoit à luy à qui il convenoit de les attaquer le premier. CHARLES croyoit que tous devoient céder à sa dignité Royale & laisser à ses Bohémiens l'honneur de l'action. Pendant cet opiniâtre conflict, les troupes des Confêderez grossissoient toûjours, & l'ardeur de leurs ennemis se rallentissoit; de sorte que le Roy CHARLES se lassant de l'inaction où le réduisoit la bizarrerie du point d'honneur, se retira aprés avoir ravagé pendant sept semaines les environs de Zurich. Le Duc Albert se condamna luy méme à bloquer cette Ville, en mettant des garnisons dans les Châteaux voisins. Telles furent les premieres entreprises de la Ligue des Suisses, qui grossit toûjours depuis & forma enfin le Corps Helvetique, qui a sçû s'affranchir entierement de la dépendance des Empereurs & de la Maison d'Autriche.

A. 1354.

CHARLES couronné à Rome.

Dés que le Roy des Romains se fut séparé du Duc d'Autriche, il passa secretement les Alpes pour aller en Lombardie. De là, suivant qu'il en étoit convenu avec le Pape INNOCENT VI, il vint à Rome où il fut reçu avec un pompeux appareil par les Vicaires du Pape, le Clergé, le senat & tout le Peuple. Luy & Anne son Epouse princesse Palatine furent couronnez le jour de Pâques; & des que la cérémonie fut finie, il ne pensa plus qu'à repasser les Alpes. A son retour en Alsace, il donna à STRASBOURG d'insignes preuves d'une consideration singuliere, en la prenant sous sa protection spéciale, & la confirmant dans ses libertez, avec défense à tous les Seigneurs d'en exiger des corvées ou des subsides. Il renouvella méme en faveur des Bourgeois de cette Ville le privilege, qu'ils avoient obtenu depuis plusieurs siecles, de ne pouvoir être jugez par aucun Tribunal etranger. L'Empereur enfin accorda aux Magistrats le pouvoir de faire des Ordonances pour la police & le bon gouvernement de leur Ville. Ces lettres sont datées de Sultzbach du 1 Août 1355. Ainsi CHARLES rendoit son nom plus celebre par les privileges qu'il accordoit, & les gracieuses lettres qu'il signoit, que par la défaite de ses ennemis & le nombre de ses victoires.

LIVRE VINGT-SIXIEME.

A. 1355.

La Bulle d'or regle par l'art. 15. le droit de Bourgeoisie.

L'Empereur CHARLES IV ayant publié en 1355, du consentement des Electeurs des Princes & des Etats de l'Empire, la fameuse constitution Imperiale, qu'on nomme communément la Bulle d'or, un seul article de ce célébre reglement fit naître quelques troubles en Alsace, Il y avoit longtems qu'on se plaignoit dans l'Empire que certains Bourgeois sujets des Princes, Barons & autres Seigneurs cherchant à secoüer le joug de leur sujetion originaire, se faisoient recevoir Bourgeois dans de certaines Villes; & que quoy qu'ils résidassent en personnes dans les Ter-

(*i*) ALB. Arg. Chro. p. 162.

Digitized by Google

Terres, Villes, Bourgs & villages de leurs premiers Seigneurs, qu'ils avoient osé abandonner par fraude, ils prétendoient joüir des franchises & des libertez des Villes où ils avoient acquis le droit de Bourgeoisie, & à la faveur de leur protection se mettre à couvert des poursuites de leurs légitimes Maitres. Cette sorte de Bourgeois se nommoient communément en Allemagne *Pfalburger*. Je laisse aux Sçavans à rechercher l'etymologie de ce terme, sur la quelle ils se sont peu accordez jusqu'à present.

CHARLES IV jugeant qu'il n'étoit pas juste que le dol & la fraude tournassent à l'avantage de ceux qui en usoient, fit du consentement des Princes & des Electeurs Ecclesiastiques & Seculiers, une Loy perpetuelle & irrévocable, contenuë dans le 15 Article de la Bulle d'Or par la quelle il déclara que ceux qui pour frauder les droits de leurs premiers Seigneurs, auroient acquis ailleurs le droit de Bourgeoisie, ne pourroient en aucune façon joüir des droits & libertez des Villes, où ils se seroient fait recevoir Bourgeois, si ce n'est qu'en se transférant actuellement & en personne dans les Villes pour y établir leur domicile actuel, ils y fissent une résidence continuelle & non feinte, & qu'ils seroient soumis aux impositions accoutumées & aux charges municipales.

Remontrances de STRASBOURG à l'Empereur.

Cette Constitution Imperiale fut notifiée à la Ville de STRASBOURG par le Burggrave de Magdebourg Landvogt en Alsace (*a*). Il est surprenant que l'Empereur ait employé le ministere du Landvogt, pour intimer cet ordre à la Ville de STRASBOURG, comme si elle eût alors été renfermée dans la Landvogté ou Préfecture provinciale d'Alsace. Quoy qu'il en soit le Landvogt mandoit par ses lettres aux Magistrats de STRASBOURG de ne plus retenir aucun *Pfalburger*, en conséquence de la Loy qui venoit d'être publiée du consentement de tout l'Empire. STRASBOURG toûjours jalouse de ses droits, & qui ne manqua jamais de zele & de fermeté quand il s'agissoit de les soutenir, regardoit comme un de ses plus précieux privileges, celuy qui la mettoit presque de pair avec la Republique Romaine, à qui il étoit libre d'accorder sa protection & le droit de Bourgeoisie à des sujets etrangers, & qui habitoient même dans les Provinces les plus eloigneés. Flattée de cette idée, elle répondit sans biaiser au Landvogt, que pleine de soumission pour les ordres de L'Empereur, elle osoit remontrer, qu'elle ne pouvoit sans se deshonorer, renoncer à des privileges qu'elle tenoit de la grace des Empereurs & des Roys des Romains, & que l'Empereur regnant avoit luy-même recemment confirmez. Cependant la sagesse des Magistrats leur faisant prévoir l'embarras ou une réponse si précise les alloit jetter, s'informerent avec empressement des intentions de l'Empereur, en écrivant des lettres aux Villes de Mayence, de Worms & de Spire, dans lesquelles ils leur exposoient que l'Advocat provincial d'Alsace, ainsi nommoient-ils le Landvogt (*b*), leur avoit envoyé des ordres de l'Empereur, par lesquels il leur défendoit d'accorder le droit de Bourgeoisie à aucun etranger. Ces Villes répondirent qu'elles n'avoient rien appris de ce fait; elles s'en tinrent là, sans entrer dans la question, qui suivant les apparences les interessoit peu.

L'Evêque de STRASBOURG agit pour l'observation de la Bulle d'or.

L'Evêque de STRASBOURG Jean de Liechtemberg ne regardoit pas cette affaire avec une pareille indifférence. Un grand nombre de ses sujets avoient trop souvent éludé ses ordres, & fait peu de cas de son autorité, sous prétexte qu'ils étoient Bourgeois de STRASBOURG. Cette disposition de l'Evêque à vouloir profiter du bénéfice de la Loy, fit prendre aux Magistrats le parti d'assembler les principaux Bourgeois, & sur tout ceux de la Noblesse, pour sçavoir d'eux s'ils étoient dans la volonté de soutenir conjointement avec eux un privilege qu'on ne pouvoit leur arracher, sans blesser & leur honneur & les libertez de la Ville. Plusieurs furent de cet avis; d'autres prirent un parti contraire; & quelques uns se tinrent dans une espece de neutralité. L'ancien manuscrit donné au public par Mr. Wenker Archiviste de STRASBOURG, dont on doit estimer la capacité, met à la téte de tous ceux qui se joignirent aux Magistrats, le Gentilhomme *Jungbert*, Jean Landgrave d'Alsace, dont l'avis fut suivi par Henneman de Liechtemberg, Rudolph d'Ochsenstein, Conrad de Landsberg, Guillaume de Griffenstein, Burkard de Mumhard, Henry d'Andlau, Henry de Flekenstein le vieux, Hesse de Vangen, Vlrich de Berstette, Conrad de Wickersheim, & plusieurs autres dont les noms sont à present moins connus.

L'Empereur se déclare pour l'Evêque.

Avant que dans STRASBOURG on deliberât sur ce point, l'Evêque Jean avoit pris ses mesures pour déconcerter celles des Magistrats. Profitant du crédit qu'il avoit auprés de CHARLES IV, il obtint de sa Majesté Imperiale des lettres

(*a*) WENCKER de Usburg. pag. 71. (*b*) *Advocatus Provincialis Alsatiæ*.

Digitized by Google

tres, par les quelles à la priere de son cousin & de son Conseiller Jean Evéque de STRASBOURG, il déclaroit que l'Article de la Bulle d'Or, touchant les *Pfalburgers* regardoit singulierement la Ville de STRASBOURG, faisant une spéciale inhibition aux Hommes, Citoyens, Sujets de l'Eglise de STRASBOURG de contrevenir à la Loy portée dans cet Article; & ajoutant que cette Loy a eté faite & publiée de son consentement en qualité de Roy de Bohéme, & des autres Electeurs (c). En effet l'Archevêque de Mayence, l'Archevêque de Cologne, Robert le vieux Comte Palatin du Rhin, Rodolphe Duc de Saxe & Loüis Marquis de Brandebourg, donnerent chacun en particulier une déclaration pareille. Il étoit difficile que STRASBOURG s'opposât longtems à une Loy si autorisée. Mais elle continüa toûjours aux termes de la Bulle d'Or de recevoir au nombre de ses Bourgeois des sujets etrangers. On vit méme dans la suite non seulement les Nobles & les Seigneurs de la premiere qualité d'Alsace, mais des Comtes même & des Seigneurs des autres Provinces se mettre au nombre des Bourgois de STRASBOURG; tels furent Jean Landgrave d'Alsace, le Comte de Liechtemberg, Conrad Comte de Tubinge, Georges Comte de Wirtemberg, l'Abbé de Seltz, l'Abbesse d'Andlau & une infinité d'autres Seigneurs de la premiere distinction (d).

A. 1356. Tremblement de terre en Alsace.

La méme année que STRASBOURG tâchoit avec tant de fermeté de maintenir ses droits & ses privilèges, elle & toute l'Alsace furent desolées par un horrible tremblement de terre, qui renversa le jour de saint Luc, presqu'entierement la Ville de Bâle & plus de quarante Châteaux des environs; il commença sur le soir & réïtera pendant la nuit jusqu'à dix fois ses effroyables secousses, qu'il continüa plusieurs fois pendant l'année (e). STRASBOURG fut plus epargnée, mais sa frayeur fut extréme; & le tremblement s'étant fait sentir avec une violence extraordinaire le jour de sainte Sophie, tout le Peuple se disposa à abandonner la Ville pour aller à la Campagne habiter sous des tentes. Il fallut que le Magistrat employât pour le retenir les ordres les plus severes. Ce triste évenement reveilla la pieté des Magistrats & du Peuple, qui de concert avec l'Evêque Jean de Liechtemberg, s'obligerent à faire chaque année une procession, à la quelle tous les Senateurs assisteroient à la suite du saint Sacrement, pieds nuds, vétus d'un gros drap couleur de cendres, avec un cierge d'une livre à la main, qui seroit en suite offert à la SAINTE VIERGE; les habits que les Magistrats auroient portez dans cette cérémonie devoient être donnez aux pauvres avec vingt sacs de grain. Ainsi perséveroit alors dans STRASBOURG la devotion à la SAINTE VIERGE, & les processions y étoient regardées comme de saintes pratiques.

Procession du saint Sacrement établie à STRASBOURG. Dévotion de cette Ville à la sainte Vierge.

Brigands de la Basse-Alsace reprimez.

Cet effrayant signe de la colere de Dieu, qui fit dans STRASBOURG des impressions si salutaires, n'arrêta pas les crimes qui se commettoient à l'extrémité de la Basse-Alsace. Une troupe de Brigands, qui s'étoient emparez des Châteaux de Seltz & d'Hagenbach, rüinoit tout le païs par ses rapines, dépoüillant les voyageurs, & pillant les marchands, qui ne trouvoient aucune sûreté pour leur commerce ni sur le Rhin ni dans les routes publiques. L'Empereur averti de ces desordres, ordonna à la Ville de STRASBOURG & aux Villes Imperiales d'Alsace de prêter main forte à son Landvogt en Alsace, & d'aller sous ses ordres raser Seltz & Hagenbach (f). Ces lettres sont datées de Sultzbach le Dimanche aprés la sainte Walburge 1357. La marche de toutes ces troupes inquieta les voisins de la Ville de Seltz, & le Marggrave de Bade se mit en état de défendre ses terres contre les soldats qui pourroient se débander: il appréhenda même que sous quelque pretexte on n'entreprit d'envahir son païs. Le voisinage d'une armée inspire de la défiance & demande de la précaution. L'Empereur informé de la juste apprehension du Marggrave, & voulant prévenir le peril, donna ordre à l'Evéque, à la Ville de STRASBOURG & à Robert Comte Palatin du Rhin, de contenir leurs troupes & de ne faire aucun mouvement qui pût donner au Marggrave aucun juste sujet de se plaindre. Ces ordres furent expédiez au mois de Juin suivant. Il y a apparence que Seltz & Hagenbach voyant toutes ces forces prêtes à les accabler, prévinrent les mauvais traitemens dont elles étoient menacées, & que ne se sentant pas en état de résister au Landvogt d'Alsace, soutenu des Villes de la Province, elles se soumirent à ce qu'on attendoit d'elles; de sorte que le jour de la saint George de l'année suivante 1358, l'Empereur CHARLES IV mit les Villes de Seltz & d'Hagenbach dans la dépendance du Landvogt, & les incorpora à la Préfecture de Haguenau, avec cette clause expresse qu'elles ne pourroient jamais en être détachées. Ces Lettres sont con-

A. 1357.

A. 1358. Seltz & Hagenbach incorporées à la Préfecture d'Alsace.

I. P. Pp fer-

(c) Arch. Imp. Tom. 17. spicil. Ecclef. p. 881. (d) WENCKER. dissert. de Pfalburg. §. 18.
(e) ALB. Argent. Chron. (f) WENCK. collecta Archiv. p. 377.

ſervées en original dans les Archives de Haguenau. Les Empereurs ont ſucceſſivement confirmé cette diſpoſition que CHARLES IV avoit faite en faveur de la Ville de Seltz, & le Roy des Romains ROBERT de la Maiſon Palatine accorda méme en 1400, à cette Ville tous les privileges dont joüiſſoit la Ville de Haguenau, ne voulant pas que Seltz fût moins privilegiée que les autres Villes de la Préfecture.

Privileges accordez à la Ville de Delle.

La Ville de Delle, que les Allemands appellent *Dattenried*, ſituée à l'extremité de la Haute-Alſace reçut de méme en 1358, à la priere de Rodolphe Duc d'Autriche des graces qui la rendirent une Ville tres conſiderable; Albert d'Autriche IV de ce nom ſurnommé le ſage, avoit eû de ſon mariage avec Jeanne de Ferrette quatre fils; l'ainé de tous fut RODOLPHE. Jeanne de Ferrette ſeule heritiere d'Ulric dernier Comte de Ferrette étant morte en 1351, Albert donna méme de ſon vivant à ſon fils Rodolphe qui l'avoit toûjours accompagné dans ſes guerres contre les Suiſſes, l'adminiſtration du Suntgau & de la Comté de Ferrette. Ce jeune Prince voulant procurer des graces à ſon nouvel Etat & donner plus de relief aux Villes de ſa domination, obtint pour la Ville de Delle un privilege dont voicy les principaux articles. CHARLES IV accorde à cette Ville le droit de punir de mort les meurtriers, de confiſquer leurs biens, & d'accorder droit de Bourgeoiſie à tous ceux qui ſe préſenteront, méme aux Vaſſaux des Seigneurs, s'ils ne ſont pas répetez dans le cours d'une année. Ces Lettres ajoutent que les Bourgeois de Delle ne pourront être jugez que par le Tribunal établi dans la Ville, excepté dans les cauſes de Mariage & d'uſure, & que les Magiſtrats pourront faire des Loix pour la police & le bon gouvernement de la Ville. Enfin les graces que Delle reçut ſont peu différentes de celles dont le méme Empereur avoit favoriſé les plus grandes Villes. Ses

A. 1359. Lettres ſont datées du 28 Juin 1358 (*g*).

Jean de Liechtemberg Evéque de STRASBOURG trouva moyen l'année ſuivante d'illuſtrer ſon Evéché du titre de Landgrave de la Baſſe-Alſace, & de luy reünir divers fiefs que les Landgraves avoient juſqu'alors poſſédez. Pour eclaircir ce point difficile, il paroit néceſſaire de rappeller icy divers traits qui ſont épars dans cette hiſtoire.

Eclairciſſemens ſur le Landgraviat d'Alſace.

Nous avons obſervé plus d'une fois que la dignité de Landgrave d'Alſace étoit dans ſa premiere inſtitution, une Commiſſion que les Empereurs donnoient à des Seigneurs pour être les juges de la Province, la gouverner, aſſembler les Etats, & regler les meſures neceſſaires pour ſa défenſe. Ceux qui étoient revêtus de cette dignité étoient nommez Juges provinciaux (*h*), Comtes de la Province (*i*); de ſorte que les Landgraves d'Alſace avoient juriſdiction ſur toute la Province, & que les termes de Landgraviat ou de Province d'Alſace ſignifient une méme choſe, comme la Comté de Flandres, de Provence, d'Auvergne & les Landgraviats de Turinge & de Heſſe, ne ſignifient que les Provinces de Flandres, d'Auvergne, de Turinge & de Heſſe.

La dignité de Landgrave qui n'étoit d'abord qu'une ſimple commiſſion, devint dans la ſuite un fief héréditaire dans une famille que les Empereurs avoient voulu favoriſer. Outre les droits & les privileges attachez à cette dignité, il y avoit des fiefs qui luy appartenoient. Parmi ces fiefs les uns dépendoient immédiatement des Empereurs & les autres de l'Evéque de STRASBOURG. De maniere qu'outre que les Landgraves de la Baſſe-Alſace devoient recevoir l'inveſtiture des Empereurs, ils étoient obligez de faire repriſe de certains fiefs auprés des Evéques de STRASBOURG. Les titres que nous rapporterons dans la ſuite ne permettent pas d'en douter.

Nous avons vû que le Landgraviat ou Comté d'Alſace a été longtems dans la Maiſon d'Egisheim, qui étant eteinte avec celle de Dagsbourg par la mort de Gertrude derniere heritiere de cette ancienne famille, les Châteaux de Dagſbourg & d'Egisheim furent donnez en 1226, aux Evéques & à l'Egliſe de STRASBOURG.

Avant cette donation Sigebert Comte de Werd & Henry ſon fils étoient Landgraves d'Alſace; & c'eſt en cette qualité qu'au mois de Decembre 1226, ils jugerent la fameuſe conteſtation ſurvenuë entre le Duc de Brabant & les Marquis de Bade au ſujet de la ſucceſſion de Gertrude de Dagsbourg (*k*).

Ces Landgraves qui portoient le titre de Comtes de Werd, avoient leur Château ſitüé ſur l'Ill prés de Benfeld, où il ſubſiſte encor poſſédé par les Barons de Reinach. On le nomme Werd ſuperieur pour le diſtinguer de Werd ſitué ſur la Soure ou Sur, & qui n'a été bâti qu'en 1325, par Conrad de Liechtemberg, comme on le voit dans l'inſcription ancienne qu'on lit ſur une Colonne à quatre faces, poſée dans la place de cette

(*g*) WENCKER ſupplem. ad ʃ. 33. (*h*) *Judex provincialis.* (*i*) *Comes provincialis.* Charta Carol. IV. apud Obrecht in prod. pag. 308. (*k*) Ex Arch. Capit. major. Argent.

Digitized by Google

cette petite Ville, conçuë en ces termes, *Anno M. III. XXV. Ædificavit Conradus de Liechtemberg Wordam*. Cette Colomne qui avoit été longtems en foüie sous des rüines, fut relevée en 1580.

Le Landgrave Henry Comte de Werd fit en 1232, donation à l'Evéque & à l'Eglise de STRASBOURG, de la partie qu'il avoit dans le Château de Werd & de ce qui luy appartenoit dans Bolsenheim, Elly, Guttensheim &c, à condition qu'il retiendroit luy-méme ces terres en fief de l'Evéque, que ces fiefs pourroient passer aux femelles au défaut des mâles, & qu'en cas qu'il mourût sans heritiers, les Evéques seroient tenus de les conférer à celuy qu'il leur auroit indiqué.

Ce Landgrave d'Alsace Henry mourut sans heritiers en 1238, comme le remarque le fragment historique (*l*). Il avoit un frere, mais qui n'ayant aucun droit sur les fiefs dont Henry avoit joüi, ces fiefs, suivant le méme Auteur, retournerent à la disposition de l'Empire & de l'Evéque de STRASBOURG des quels ils dépendoient. Il eut un fils posthume qui peut-étre fut heritier des dignitez & des fiefs de son pere, ou qui mourut jeune sans avoir pû en joüir. Quoyqu'il en soit depuis ce Henry de Werd, nul Landgrave de la Basse-Alsace ne porta le titre de Comte de Werd.

Ainsi en 1255 Sigebert qui ne prend que la qualité de Landgrave d'Alsace, donna à Henry de Flekenstein & à ses fils Wolfram, Rodolphe & Frideric, l'expectative d'un fief que le Maréchal de Hagenau possédoit dans la Ville de Benheim. Mr. Obrecht (*m*) à recüeilli les noms de plusieurs Landgrave d'Alsace de puis Sigebert Landgrave en 1259, jusqu'à Jean Landgrave en 1370, sans qu'aucun ait jamais pris le titre de Comte de Werd; & leur famille ne fut connuë que sous le titre de Landgrave d'Alsace; mais il est sûr que cette famille finit par la mort de Jean Landgrave d'Alsace décédé en 1376, suivant Albert de STRASBOURG (*n*). C'est du vivant de ce Landgrave Jean, que le Landgraviat de la Basse-Alsace passa à la Maison d'Oetingue.

Landgraves de la Maison d'Oetingue.

Loüis le vieux Comte d'Oetingue avoit été secretaire & serviteur de LOUIS de Baviere, & le Comtes de cette illustre Maison s'attacherent toûjours à ce Roy des Romains, préférablement à son compétiteur FREDERIC d'Autriche. L'histoire remarque (*o*) que deux Comtes d'Oetingue combattirent pour LOUIS de Baviere avec beaucoup de distinction dans la bataille où FREDERIC d'Autriche fut fait prisonnier, & que LOUIS les chargea même d'aller négotier sa réconciliation avec le Pape. Ces Comtes en même tems se ménagerent la faveur de Berthold Evéque de STRASBOURG, en s'entremettant pour le tirer de prison. Ces services rendus à l'Empereur LOUIS de Baviere & à Berthold Evéque de STRASBOURG, les disposerent à faire passer à la Maison d'Oetingue le Landgraviat d'Alsace, avec les fiefs qui y etoient attachez & qui dépendoient d'eux. Il étoit trés important à l'Empereur de mettre à la téte de cette Province, des Seigeurs à qui il avoit donné sa confiance. L'Evéque de STRASBOURG plein de gratitude pour les services qu'il avoit reçus des Comtes, entra sans peine dans le dessein de l'Empereur, & le mariage de la fille du Landgrave Ulric avec Loüis Comte d'Oetingue, en facilita l'exécution.

L'Evéque Berthold s'offrit d'abord de conferer les fiefs du Landgraviat relevans de l'Evéque de STRASBOURG, à Loüis & à Frederic Comtes d'Oetingue, & à Jean fils du Landgrave Ulric; en cas qu'Ulric les luy resignât, comme il s'en étoit déja déclaré. Ils luy furent en effet remis & l'Evéque en investit Loüis & Frederic Comtes d'Oetingue, & ensemble Jean fils du Landgrave, comme il paroit par une lettre conservée dans les Archives de STRASBOURG datée & scelée le jour des saints Inocents 1336.

Cette disposition dépoüilloit Jean en faveur de ses Beaufreres, d'une partie des fiefs qui luy devoit revenir de la succession de son Pere le Landgrave Ulric. Je ne sçais s'il sentit assez le tort qu'on luy faisoit, mais les Comtes d'Oetingue se parant toûjours du grand crédit qu'ils avoient auprés de l'Empereur & de l'Evéque de STRASBOURG, trouverent moyen d'engager, ou de contraindre leur Beaufrere Jean d'acquiescer à tout, & de leur permettre méme de reçevoir seuls l'investiture du Landgraviat de la Basse-Alsace. Ainsi dans le contract passé la veille des Rameaux de l'année 1340, entre Loüis & Frederic Comtes d'Oetingue & leur Beaufrere le Landgrave Jean, il est porté que le „ Landgrave Jean a bien voulu par amitié leur donner la permission, sçavoir „ que tous les vassaux qui sont dans la „ Seigneurie du Landgraviat d'Alsace, „ ou qui appartiennent au Landgrave, „ & tous les autres Vassaux qu'Vlric „

 „Land-

(*l*) *Henricus Comes provincialis decedens sine herede.* (*m*) OBRECHT prod. pag. 279, & 280.
(*n*) *In quo cessavit progenies Landgraviorum Alsatiæ.* (*o*) ALBERT. Arg. p. 12[illegible].

„ Landgrave d'Alſace, ou ſes predeceſ-
„ ſeurs ont eu, ou poſſedé, reçevront
„ leur fiefs de Loüis Comte d'Oetin-
„ gue.

Cet avantage des Comtes d'Oetingue livroit le Landgrave Jean à la diſcretion de ſes Beaufreres; mais comment remedier au mal? puiſque déja par ſa permiſſion & par l'autorité de l'Empereur & de l'Evéque de Strasbourg, Loüis Comte d'Oetingue étoit inveſti de tous les fiefs, qui etoient dans le Landgraviat d'Alſace, ou qui appartenoient au Landgraviat. Cependant pour le conſoler & luy rendre une eſpece de juſtice en conſequence de l'acte de 1336, qui portoit que Jean joüiroit conjointement avec ſes Beaufreres des fiefs dependans du Landgraviat d'Alſace; il fut convenu par le contract de 1340, que le premier fief qui deviendroit vacant dans le Landgraviat d'Alſace, ou qui appartiendroit à la Seigneurie des Landgraves, ſeroit conferé par les Comtes d'Oetingue au Landgrave Jean, ſuppoſé qu'il le veüille, pour toute ſa vie, ou à un autre tel qu'il luy plaira, & quant au ſecond fief les Comtes d'Oetingue le garderoient eux-mémes, ou le confereroient ſuivant leur bon plaiſir, & ainſi ſucceſſivement pour tous les autres fiefs qui vacqueroient.

Cette alternative ne mettoit pas un juſte équilibre entre les deux parties, puis que les Comtes d'Oetingue étoient ſeuls réellement inveſtis du Landgraviat d'Alſace, & que c'étoit de leur grace que leur Beaufrere Jean devoit reçevoir les fiefs qui viendroient à vacquer, pour en joüir pandent ſa vie. Ainſi c'eſt proprement vers 1340, que les Comtes d'Oetingue ſoit par la trop grande facilité de leur Beaufrere, ſoit par le crédit qu'ils avoient auprés de l'Empereur Loüis de Baviere & de Berthold Evéque de Strasbourg, devinrent Landgraves d'Alſace. Ils joignirent même à cette dignité celle de Landvogt d'Alſace, comme nous l'avons déja remarqué. Ces deux illuſtres qualitez les rendoient juges & Gouverneurs dans toute l'étenduë de la Province d'Alſace, & leur donnoient même une ſuperiorité ſur les Villles Imperiales de la Préfecture.

Cette haute fortune fut bientôt ébranlée, dés que celle de Louis de Baviere fut tombée en décadence, par l'Election de Charles IV qui luy enleva la Couronne. Ce nouveau Roy des Romains fut à peine affermi ſur le Tróne, qu'il retira le Landgraviat de la Baſſe-Alſace & les fiefs qui appartenoient à cette dignité, des mains des Comtes Loüis & Frederic d'Oetingue en leur donnant en contréchange comme fiefs héréditaires, les Villes de Dinkelſpile & Boppfingue, qu'ils poſſedoient auparavant par engagement. Ce contract que Mr. Obrecht rapporte en partie, & que nous avons tout entier en main, eſt daté de Pirne du 17 Septembre 1351, indiction 4, & nomme les fiefs que les Comtes reçurent en même tems, ſçavoir Frankenbourg, Kungersberg ou Kinsberg, ſaint Hyppolite, Werd, Erſtein & Geiſpolſtheim.

Cette diſpoſition ne ſubſiſta pas longtems, Dinkelſpile s'étant dégagée à prix d'argent, pour ſe conſerver les droits d'une Ville Imperiale, les Comtes d'Oetingue rentrerent en poſſeſſion du Landgraviat; mais huit ans aprés ils s'en défirent, ſoit que Charles IV les y eût obligez, ou qu'ils trouvaſſent leur avantage à le vendre avec l'agrément de l'Empereur.

Quoy-qu'il en ſoit le jeudy avant la Converſion de ſaint Paul, c'eſt-à-dire avant le 25 Janvier 1359, Loüis le vieux & Loüis le jeune Comtes d'Oetingue ayant remis librement entre les mains du Roy des Romains Charles IV la partie du Landgraviat & de la juſtice provinciale de la Baſſe-Alſace, & les droits qu'ils avoient en vertu de cette dignité ſur les Villes, les Bourgs & les terres appartenans à Simon de Liechtemberg, Charles les conféra en fief à ce Seigneur, qui par là acquit une partie du Landgraviat, céſt-à-dire qu'il exempta ſes terres de tous les droits dûs aux Landgraves d'Alſace, & qu'elles devinrent des fiefs immédiatement dependans des Empereurs (q). Ces lettres ſont datées du Dimanche avant la Nativité de Notre Dame 1360.

L'Evêque Jean acquiert le Landgraviat d'Alſace & d'autres biens conſiderables.

Jean Evéque de Strasbourg frere de Simon de Liechtemberg, avoit fait auparavant une acquiſition bien plus importante, par pluſieurs contracts qu'il paſſa avec les mémes Comtes d'Oetingue Loüis le vieux & Loüis le jeune, le jour de la Converſion de ſaint Paul de la méme année 1359. Par le 1 que Mr. Obrecht rapporte (r), l'Evéque achette pour la ſomme de vingt mille florins d'or tous les domaines, les biens & les revenus dépendans en fiefs de l'Egliſe de Strasbourg, dont les Comtes d'Oetingue étoient en poſſeſſion (s).

Par le 2 Contract ils cédent à l'Evéque de Strasbourg tout le Landgraviat

(p) Knipschil. l. 3. de civitat, Imperii. (q) Prodr. Alſat. pag. 308. (r) Prodr. Alſat. pag. 286. (s) *Dominia bona & reditus ab eadem Eccleſia in feudum dependentes &c.*

Digitized by Google

viat & la justice Provinciale d'Alsace, & & ses Vassaux, avec Erstein situé sur l'Ill, & toutes ses dépendances à pur & à plein sans aucune restriction, ne reservant aucun droit ni jurisdiction pour nous, nos heritiers & nos successeurs, comme parle le titre.

Par le 3 Contract que j'ay tiré des Archives de Saverne, les Comtes d'Oetingue Landgraves d'Alsace, vendirent & résignerent librement au même Evêque de STRASBOURG, saint Hyppolite & le Château de Kinsberg ou Kungesberg, qui en est tout proche; l'un & l'autre suivant le titre de 1351, faisant partie des fiefs dépendans du Landgraviat de la Basse-Alsace. Le prix en fut convenu à dix-mille florins qui furent payez comptant. Par un 4 Contract toujours de la même date, les mêmes Comtes vendirent & résignerent au même Evêque Jean, Werd, Frankenbourg & Geispolstheim appartenans au Landgraviat d'Alsace. Enfin outre ce grand nombre de fiefs vendus à l'Evêque de STRASBOURG, il restoit encor entre l'Eckembach petit ruisseau à une lieuë au dessus de Scelestat, & la Sorn riviere qui passe à Saverne, divers fiefs que le Landgraves avoient relevé de l'Evêché: les mêmes Comtes d'Oetingue les remettent tous generalement à l'Evêque Jean, à qui ils renvoyent tous les Vassaux pour luy rendre foy & hommage. Cet acte est daté du Jeudy avant la Chandeleur 1359. Il n'est pas necessaire de rechercher les raisons pourquoy ils multiplierent ces Contracts; les pieces que j'ay vûës ne s'expliquent pas sur ce point. Quoyqu'il en soit il paroit par les quittances qui sont déposées dans les Archives de Saverne, que les Comtes d'Oetingue reçurent le prix de la vente qu'ils avoient faite. Par l'une datée du 8 des ides d'Avril 1359, ils donnent quittance de tout ce qui leur étoit dû à l'occasion de la vente du domaine qu'ils avoient en Alsace (t); & par l'autre écrite en Allemand datée du vendredy aprés la Chandeleur 1360, les Comtes d'Oetingue reconnoissent avoir reçû trois mille florins, qui leur étoient dûs par le Prince Jean de Liechtemberg Evêque de STRASBOURG pour la vente du Landgraviat.

Tous ces actes ne suffisoient pas pour assûrer cette acquisition. Nous avons vû que par le Contract de 1340, il restoit quelque droit à Jean Landgrave d'Alsace sur quelques fiefs du Landgraviat (u). L'Evêque de STRASBOURG prit sur ce point ses mesures, en traitant des droits du Landgrave Jean en 1358, avant que de convenir avec les Comtes d'Oetingue.

L'Evêque de STRASBOURG n'obtint pas cependant alors par tous ces traitez, tout le domaine sur tous les fiefs annexez au Landgraviat d'Alsace. Tel qu'étoit par exemple le fief de Benheim que Sigebert Landgrave d'Alsace avoit donné en fief à Henry de Fleckenstein en 1255, prés d'un siecle avant que les Comtes d'Oetingue fussent Landgraves d'Alsace.

Les descendans de Henry de Flekenstein continuant à reconnoitre les Landgraves d'Alsace comme leurs Seigneurs directs, reçûrent d'eux en qualité de Landgraves d'Alsace en 1359 le même Benheim, la Ville & le Château, & le Landtgericht ou justice provinciale de Rochtwogt, avec onze villages sçavoir Dalhund, Roppenheim, & autres compris entre la Moutre & la Sur qui tombe à Benheim. Par là les Nobles de Fleckenstein devinrent les Vassaux des Comtes d'Oetingue & de leur Landgraviat d'Alsace. C'est ainsi que s'explique l'acte daté du samedy aprés la conversion de saint Paul de l'année 1359.

Cet acte paroit fixer a peu prés l'epoque où les Comtes d'Oetingue cesserent de prendre la qualité de Landgraves de la Basse-Alsace; l'Empereur CHARLES IV ayant cessé de les honnorer de ce titre en 1362, lors qu'il ordonna à Stislau de Witenmülle Sous-Bailly de la Prefecture d'Alsace, de leur payer une somme de six mille livres Hellers (x). Cet ordre est conservé en original dans les Archives de STRASBOURG daté de Prague du lundy avant la sainte Marguerite, la seiziéme année de son Regne, & la 7 de son Empire, ce qui répond à l'an 1362, CHARLES suivant Albert de STRASBOURG ayant reçu la Couronne Imperiale en 1355.

D'habiles gens prétendent que cette somme de six mille livres fut comptée à Loüis & Loüis Comtes d'Oetingue pour achever le payement d'une somme de seize mille livres, & dégager par là tout ce qui pouvoit leur rester du Landgraviat; attendu que suivant l'acte passé entre eux & l'Empereur en 1351, ils „ n'en devoient joüir que jusqu'à ce que „ CHARLES ou ses successeurs leur au- „ roient

(t) *Occasione venditionis dominii quod habebant in Alsatia.* (u) *Licet Joannes ipsum dominium priùs vendiderit Joanni de Liechtemberg Episcopo Argentinensi sub anno Domini 1358.* ALBER. Arg. Chron. pag. 166. (x) Une livre Heller ou pour mieux dire Haller, suivant l'estimation de STRASBOURG, fait quatre livres.

„ roient payé la somme de seize mille „ livres hellers; ainsi qu'il est expresse„ ment stipulé dans les lettres datées de Pirne le mercredy aprés la fête de la Présentation de Notre-Dame 1351. Mais comme l'ordre de 1362 donné au Sous-Bailly d'Alsace, n'explique pas à quelle fin les six mille livres devoient leur être payées, un historien qui n'aime pas à deviner, doit se contenter de dire qu'en 1362, l'Empereur avoit cessé de donner aux Comtes d'Oetingue, le titre de Landgraves de la Basse-Alsace.

Il y a cependant grande apparence qu'en perdant le titre de Landgraves, ils cesserent de joüir des droits qu'ils s'étoient réservez sur quelques fiefs dépendans du Landgraviat. En effet CHARLES IV conféra en 1373, au jeune Henry de Fleckenstein les mêmes fiefs que les Nobles de Fleckenstein avoient reçûs, comme nous l'avons dit, en 1359, le samedy aprés la conversion de saint Paul, de defunt Loüis le vieux Comte d'Oetingue & Landgrave d'Alsace, sçavoir Benheim & les onze villages nommez dans l'acte que nous avons cité. Les lettres par les quelles CHARLES dispose de ces fiefs sans le concours des Comtes d'Oetingue, sont datées de Mayence le mercredy aprés la Fête-Dieu le 26 de son Regne, & le 18 de son Empire, ce qui répond à l'an 1373.

Quoyqu'il en soit avant ce tems si on en croit Mr. Obrecht, les Evêques de STRASBOURG avoient déja pris la qualité de Landgraves de la Basse-Alsace, & selon luy l'Evêque Jean de Liechtemberg fut le premier qui se fit honneur de ce titre, que les Comtes d'Oetingue ne pouvoient plus luy disputer, depuis qu'ils luy avoient expréssement cedé tous leurs droits par le contract de 1359, où ils s'expliquent en ces termes, dans le titre qui m'a été confié par Mr. Klinglin Preteur Royal „ nous luy „ cédons volontairement tout notre „ pouvoir & tous nos droits, & nous „ nous en défaisons en sorte que „ nous n'y aurons plus rien à prétendre „ en quelque tems que le dit Evêque „ Jean, notre gracieux Seigneur ou ses „ successeurs, le demanderont à nous, nos „ heritiers & successeurs, par des lettres „ obtenuës de l'Empereur. Les Evêques de STRASBOURG obtinrent en effet ces lettres, come il est aisé d'en juger par les lettres d'investiture que l'Empereur WENCESLAS donna à l'Evêque de STRASBOURG Frederic, datées de Luxembourg le jour de sainte Elisabeth 1384 dont voicy un extrait fidele (*y*). „ Nous WENCESLAS avons conféré & confirmé comme „ nous conférons & confirmons par ces „ presentes, à Fréderic Evêque de STRASBOURG, à ses successeurs & à l'Evêché, „ le Landgraviat de la Basse-Alsace, avec „ tous les biens y appartenans pour les „ posséder, tenir & relever éternellement „ de Nous & de l'Empire, de la maniere que ses prédécesseurs Evêques de „ STRASBOURG l'ont acquis pour eux & „ pour l'Evêché de STRASBOURG, à titre „ d'achat ou par tout autre titre legitime. „

Lettres obtenuës par les Evêques de STRASBOURG sur le Landgraviat.

Je n'ose me flatter d'avoir assez développé tout ce qui regarde cette importante dignité; mais j'ay crû que le Lecteur me sçauroit gré d'avoir au moins essayé de deméler l'un des points les plus embarassez de l'histoire d'Alsace. Wimphelingius prétend que l'Evêque Jean de Liechtemberg eut quelque scrupule d'avoir achetté si cherement la qualité de Landgrave, & que la délicatesse de sa conscience l'obligea d'en demander pardon au Pape; il l'obtint aisément, l'Evêché de STRASBOURG ayant acquis par là un nouveau lustre & de riches fiefs. Tel étoit le caractere de ce Prélat de veiller au bien de son Diocése & d'étendre ses soins sur toute la Province. Ainsi malgré son humeur pacifique, il ne craignit pas de prendre les armes pour reprimer les Habitans de Haguenau, qui fatiguoient par leurs violences ses sujets & les Habitans de STRASBOURG: il assiegea cette Ville, s'empara de ses fauxbourgs, & rüina certains ouvrages exterieurs qui luy servoient de défense. Il traita encor plus severement Scelestat, qui avoit osé entreprendre sur sa jurisdiction, en punissant de mort un de ses Officiers. Toutes les Villes Imperiales d'Alsace ayant pris parti dans cette querelle contre l'Evêque & la Ville de STRASBOURG, aux quels Louis de Liechtemberg s'étoit uni, il y avoit danger qu'on ne vit la guerre s'allumer dans toute la Province; mais elle fut bientôt éteinte par l'entremise de Burckard Burggrave de Magdebourg, Grand-Maître de la Cour de l'Empereur & Landvogt en Alsace. Aprés quelques Négociations, la paix fut concluë à Erstein le samedy avant la saint Georges 1360, où toutes les parties promirent de ne plus penser à tirer vengeance des torts qu'elles avoient soufferts pendant la guerre (*z*).

L'Evêque Jean punit la Ville de Haguenau, & s'accommode avec Scelestat.

Nous touchons à des tems où la France se vit plongée dans les derniers malheurs: son Roy Jean II ayant été fait prisonnier par EDOUARD Roy d'Angleterre,

Prise du Roy JEAN II. Brigandages des troupes Angloises.

(*y*) Arch. Zabern. (*z*) WENCKER. de Ussburg. pag. 79.

leterre, elle fut forcée de recourir à la paix; elle luy fut accordée & le vainqueur congédia la plus grande partie de ses troupes. Mais la plus-part des soldats ne voulant pas quitter les armes, formerent un corps d'armée, & se choisirent un chef, sous les ordres du quel ils se répandirent dans plusieurs Provinces de France, & y ravagerent tout ce qui avoit échappé à la derniere guerre. La France étant epuisée, ils entreprirent d'aller porter la désolation plus loin, & prirent leur route du côté de Tréves, à dessein d'y aller vivre de leurs brigandages (a). Mais l'Archevèque Bohemond en ayant eu avis, se hâta d'appeller à son secours les Seigneurs voisins, & en peu de jours on vit Wenceslas Comte de Luxembourg, les Comtes de Veldents, de Blankenheim, de Sarbrick, de Salm & quantité d'autres à la tête d'un tres grand nombre de Combattans, accourir pour sauver le Païs de Tréves. Les ennemis en étant intimidez n'oserent entamer un païs si bien défendu.

Confédération en Alsace contre les brigans Anglois.

Instruits par l'exemple de Tréves les Villes & les Seigneurs d'Alsace, voulant se précautionner de méme contre l'orage dont ils étoient menacez conclurent entre eux un traité à Colmar le 25 Mars 1363, & s'unirent ensemble pour leur défense commune, depuis Montbéliard & Beffort jusqu'à une lieuë au delà de Weissembourg b). On comptoit parmi les confédérez Jean Evéque de STRASBOURG, Jean Evéque de Bâle, Jean Evéque de Gourck Chancelier des Ducs d'Autriche & leur lieutenant en Suabe & en Alsace, Jean Abbé de Mourbach, Jean Comte d'Habsbourg, Jean & Hugues Comtes de Furstemberg, Jean, Louis & Simon Seigneurs de Liechtemberg, le Stettmestre, le Senat & les Bourgeois des Villes libres de STRASBOURG, Bâle, Fribourg, comme aussi Stislau de Wittenmülle Sous-Landvogt en Alsace, Hagenau, Colmar, Weissembourg, Scelestat, Ehenheim, Rosheim, Mülhause, Kaisersberg, Turkeim, Munster & Seltz, le Vogt le Senat & les Bourgeois de Reichvviler, avec tout ce qui dépend de la Seigneurie de Wirtemberg. Tous concerterent entre eux les mesures nécessaires pour s'opposer à ceux qui entreprendroient de troubler le païs. Il semble qu'ils avoient surtout en vûë d'arréter les Anglois, puisqu'il fut convenu qu'ils ne pourroient étre compris dans la Ligue qu'on venoit de conclure. Ces précautions donerent pendāt prés de deux ans de la tranquillité à la Province.

L'Empereur vient au secours de l'Alsace contre les Anglois.

Dans cet intervalle CHARLES IV vint à STRASBOURG, où il fut reçu en qualité d'Empereur avec un appareil extraordinaire, le jour de la saint George de l'an 1365 (c). De là il partit pour aller en Avignon conférer avec le Pape URBAIN V, à qui il domna parole de passer en Italie pour venger les insultes que les Milanois avoient faites au Saint Siege. Mais pendant son absence on eut avis qu'une multitude infinie d'aventuriers, à qui on donna le nom d'Anglois, parceque le plus grand nombre avoit servi dans les armées du Roy d'Angleterre, s'avançoit pour entrer en Alsace. Ce fut dans ces circonstances que CHARLES retourna d'Avignon; mais voulant ou eviter les partis ennemis qu'il sçavoit étre préts de fondre en Alsace, ou n'étre pas temoin des allarmes du païs, il se mit sur l'eau & descendit à STRASBOURG le jour de saint Pierre. Y ayant à peine séjourné, il se hâta de se rendre à Seltz Ville Imperiale située sur les bords du Rhin, pour étre à portée de recevoir le secours des Princes d'Allemagne. Dés le Vendredy suivant, 4 Juillet, jour de saint Ulric, quarante mille Anglois parurent prés de Saverne. On comptoit qu'ils avoient douze mille chevaux dans leur armée, commandée par un General de leur choix à qui ils avoient donné le nom d'Archiprétre. La pluspart étoient armez de cuirasses & portoient de riches habits, qui étoient le fruit de leurs rapines. A. 1365.

Les Anglois insultent STRASBOURG.

Dés la nuit suivante ils s'approcherent de STRASBOURG, & s'étant emparez d'un Fauxbourg, ils y firent un grand butin, & aprés avoir brûlé plusieurs maisons dans Königshowe, lieu qui touchoit presque aux portes de STRASBOURG, ils parurent dés le lendemain prés des fourches, qui étoient alors hors de la Ville, peu eloignées de la Porte de saint Pierre-le-Vieux (d). Là ils défioient les Strasburgiens au combat, & leur reprochoient insolemment de ce qu'ils n'osoient paroître. Les Bourgeois picquez de ces insultes, prirent les armes & s'assemblerent sur la place de la Cathedrale. Les Bouchers parurent les plus ardens à obtenir la permission d'aller à l'ennemy; mais ils furent arrétez par les Magistrats qui jugerent qu'il n'étoit pas de la prudence de commettre des Bourgeois avec une multitude innombrable d'avanturiers, qui n'ayant pas les machines nécessaires pour assiéger la Ville, seroient bientôt forcez par la faim de se retirer, les villages des environs ayant pris soin de réfugier

(a) Annal. Hirsaug. ann. 1362. (b) Arch. Imper. T. 6, pag. 18, &c. (c) ALB, Arg. Chron. (d) Chron. Alf. ALBER, Arg Annal. Hirsaug.

fugier dans les Villes leur grains & leurs meilleurs effets. Les Magistrats ne voulurent pas même achetter, comme avoit fait Metz, leur retraite à prix d'argent; soit qu'ils jugeassent qu'il seroit honteux de faire par ces liberalitez connoitre à ces Brigands que STRASBOURG les appréhendoit, ou qu'ils esperassent que l'Empereur & la Ligue concluë à Colmar ne tarderoient pas de battre des gens qui ne pensoient qu'au pillage; ils se persuaderent enfin que l'argent qu'ils leur donneroient seroit un nouvel appas, qui ranimeroit leur avidité sans l'assouvir jamais.

Ravages & violences des Anglois.

Cependant les Seigneuries & les terres de la Ville & de l'Evêque de STRASBOURG étoient en proye à ces impitoyables ennemis, qui de toutes parts faisoient des prisonniers, egorgeans ou mettans à la torture ceux qui ne vouloient pas se rachetter à prix d'argent, enlevans les enfans pour en faire leurs esclaves, & forçans les filles & les femmes d'etre les victimes de leur infame brutalitée. Comme ils ne pouvoient faire de siéges, ils portoient le fer & le feu dans les villages & dans les Bourgs, & par tout ce n'étoit que vols & que carnage. Chacun dans ces tristes circonstances pensant à conserver & ses biens & sa vie, les Seigneurs & les Villes qui avoient fait ligue à Colmar ne purent exécuter les grands projets qu'ils avoient formez, & l'Empereur se tenoit toûjours renfermez dans Seltz, en attendant les troupes, qui devoient composer son armée. Enfin pressé par les clameurs & les eclatans murmures de tous les Peuples, il se mit en campagne & s'approcha de STRASBOURG, où l'Evêque & un grand nombre de Bourgeois l'allerent joindre. Toute cette armée campa d'abord proche de saint Arbogaste & d'Eckboltzheim, village qui confine à la Chartreuse. Là un Bourgeois prit querelle avec un soldat des troupes de l'Empereur, à qui il reprochoit suivant les apparences, son trop long retardement. CHARLES en ayant eu avis, en fut irrité de maniere qu'il fut sur le point de livrer les Strasburgiens qui étoient dans le Camp, à toute la fureur de ses Bohémiens; mais l'Evêque de STRASBOURG pour le quel l'Empereur avoit une vénération singuliere, addoucit l'esprit de CHARLES, & la querelle n'eut point de suite.

L'Empereur s'approche de STRASBOURG.

Retraite précipitée des Anglois.

Cependant l'Empereur resta huit jours dans son camp, sous prétexte qu'il attendoit de nouveaux renforts. Les Anglois inquietez de sa présence, se retirerent jusqu'aux environs de Benfedt, de Dambach & de Scelestat. CHARLES enfin se détermina à les aller combattre, & s'avança jusqu'à Colmar; les Anglois ne l'attendirent pas & leur retraite fut si précipitée, qu'en un jour, dit Tritheme, ils faisoient plus de chemin que les Imperiaux en quatre. L'Alsace étoit ruinée & la crainte de perdre leur butin leur faisoit hâter leur marche.

Stumpfius accuse le Duc Leopold d'Autriche d'avoir engagé les Anglois d'entrer en Alsace (e). Peut-etre que cet Auteur n'a pas distingné la seconde irruption qu'ils firent dix ans aprés dans cette Province, comme nous le dirons en son lieu. D'autres Auteurs écrivent que l'Empereur étoit luy-même soupçonné de les avoir invité de venir desoler cette Province; il n'est pas aisé de deviner la fin d'une si cruelle politique. On pourroit avec plus de raison reprocher à CHARLES d'avoir favorisé ces avanturiers en tardant trop de venir les chasser. Il avoit ses raisons; mais un Peuple qui se voit rüiner n'en écoute jamais aucune. Quoy-qu'il en soit l'Alsace fut prés d'un mois livrée au pillage & à la cruauté des Anglois; mais au rapport d'un Historien d'Alsace (f), ils desolerent moins cette Province que les troupes Imperiales qui étant venuës à son secours, acheverent de consommer ou de piller ce qui avoit été réfugié dans les Villes. La famine par là devint extréme dans toute la Province; elle fut augmentée par le dérangement de la saison: la peste survint pour comble de malheur, de maniere qu'avec les Anglois, il sembloit que tous les plus funestes fléaux fussent tombez sur l'Alsace.

Mort de l'Evêque Jean. Honneurs rendus à son tombeau.

L'Evêque de STRASBOURG Jean de Liechtemberg ne pût soutenir l'horreur d'une si affligeante désolation. Il tomba malade & mourut le 15 Septembre 1365. Ayant été inhumé avec deux Evêques ses prédécesseurs, & tous deux de sa famille, dans la Chapelle de saint Jean-Baptiste, tout le Peuple que sa pieté & sa charité avoient également charmé, s'empressa de l'honorer comme un saint; il gémissoit sur ses cendres; il l'invoquoit avec confiance, & on voyoit les malades se faire porter à son tombeau où ils espéroient recevoir une miraculeuse guérison. Ces sentimens du Peuple sont le plus grand de tous les eloges. Il s'en faut beaucoup que son successeur en ait mérité de semblables.

Jean III. Evêque de STRASBOURG.

Incontinent aprés la mort de Jean de Liechtemberg, le Chapitre s'assembla pour déliberer sur le choix de celuy qui devoit

(e) Gerard. de Roo. (f) Alb. Arg.

devoit le remplacer. Ils ne purent s'accorder, & les contestations ayant duré plus d'un an, le Pape enfin usant de son droit choisit à la priere de l'Empereur, Jean fils de Venceslas Duc de Luxembourg & de Brabant, neveu de l'Empereur CHARLES IV. Une si haute naissance prévint en sa faveur la Ville & le Châpître de STRASBOURG : mais un grand nom n'est pas toûjours un titre suffisant pour occuper dignement une grande place. Le nouvel Evêque avoit naturellement beaucoup de politesse, de bénignité & de douceur qui luy firent donner le surnom de Mouton. Mais du reste, dit Vimphelingius, dont j'addoucis les expressions, il étoit plus occupé de la bonne chere que du bien de son Diocése; de sorte que STRASBOURG le quitta sans regret, lors qu'aprés cinq ans d'Episcopat, il passa à Mayence, dont son Oncle CHARLES IV luy avoit procuré l'Archevêché. Il n'en joüit que deux ans aprés les quels il mourut de poison. Nous parlerons dans la suite de son successeur Lambert de Brun ou de Fontaine.

A. 1366. Fribourg se défend contre son Comte & passe à la maison d'Autriche.

La même année que Jean de Luxembourg monta sur le Trône Episcopal, il coûta cher à la Ville de Fribourg d'avoir rompu l'alliance qui depuis onze ans subsistoit entre elle & la Ville de STRASBOURG (g). Déjà depuis longtems Egon Comte de Fribourg tentoit tous le moyens de se rendre maitre de cette Ville. Comme son Château en étoit proche il luy parut facile de surprendre les Habitans; il se trompa dans sa conjecture: les Habitans ayant pénétré son dessein, se tinrent sur leur garde, & firent échoüer le projet du Comte: il ne fut pas luy même ni aussi heureux ni aussi vigilant. Bientôt aprés les Friburgiens encouragez par le secours qu'ils avoient reçu de Bâle, de Brisach & de Neubourg leurs alliées, sortirent de la Ville au moment que le Comte s'y attendoit le moins, surprirent son Château & le raserent. Ils ne s'en tinrent pas là. Fiers du succés qu'ils avoient eu, ils ravagerent les terres du Comte & oserent même attaquer son Château d'Endingen (h). Egon se croyant deshonoré par une si audacieuse entreprise, se hâta de se mettre en marche pour aller faire lever le siege, avec un Corps d'Infanterie & cinq cens hommes d'armes. Les Friburgiens sortirent de leurs retranchemens, pour aller présenter la bataille à l'ennemy avec trois cens chevaux & cinq mille hommes d'infanterie (i). Le Comte les reçut avec beaucoup de bravoure, les battit & les mit en fuite. Les Friburgiens perdirent dans le combat quatorze cens hommes tuez sur la place; trois cens furent faits prisonniers & un plus grand nombre fut noyé dans le Rhin. Quoyque Fribourg eût négligé l'alliance de STRASBOURG, qui eût pu luy fournir des secours assez puissans pour la maintenir dans sa liberté & arrêter les entreprises du Comte: STRASBOURG voulut bien cependant s'entremettre avec Bâle & l'Evêque de Constance pour procurer la paix à ses voisins (k). Elle fut concluë à condition que le Comte Egon céderoit à la Maison d'Autriche le droit d'Advocatie, qu'il prétendoit sur la Ville de Fribourg, moyennant la somme de douze mille florins d'or qui luy seroient payez par les Archiducs, & que Fribourg demeureroit soumise à cette auguste Maison. Fribourg ne sauva pas par ce traité son indépendance, pour la quelle elle combattoit depuis tant d'années; mais en acquérant des Protecteurs plus puissans, elle perdit l'envie de se revolter contre ses Maitres. A. 1366.

Guerre de STRASBOURG avec le Duc de Deux-Ponts.

Pendant qu'on combattoit dans le Brisgau, STRASBOURG étoit engagée dans une autre guerre qui la touchoit de plus prés. Le Duc de Deux-ponts luy contestoit certains droits que STRASBOURG défendoit avec beaucoup de fermeté. Tout aboutit à ravager mutüellement leurs sujets. Enfin les deux parties lassées d'une guerre qui ne servoit qu'à faire des malheureux, convinrent en 1367 d'une tréve pour cinq ans (l). Eberard Comte de Wirtemberg se ligua presqu'en même tems avec l'Evêque & la Ville de STRASBOURG (m), contre le Comte d'Eberstein qui par ses largesses avoit engagé dans son parti toute la Noblesse du païs. Elle fut rudement battuë par le Comte de Virtemberg qui se sçut bon gré d'avoir appellé les Strasburgiens à son secours; & le Comte d'Eberstein ne pensa plus à s'en prendre à plus puissans que luy (n).

Voyage de l'Empereur en Italie: il prend STRASBOURG sous sa protection.

Ce fut à peu-prés dans le même tems que l'Empereur à la solicitation du Pape, se préparant pour son expédition d'Italie, ménagea par de nouvelles graces le Chapître & la Ville de STRASBOURG, qu'il prit tout de nouveau sous sa protection. La Ville de son côté voulant luy donner des marques de son zele pour son service, luy fournit vingt Chevaliers armez. Les autres Villes d'Alsace contribüerent de même à grossir

(g) ALB. Arg. Chron. (h) ALB. Arg. Chron. (i) Chron. Hirsaug. 1366. (k) Gerard de ROO. (l) WENCKER. de Ussburg. pag. 90. (m) Idem pag. 98. (n) Chr. Hirsaug. an. 1367.

Digitized by Google

sit son armée avec la quelle il passa les Alpes, pour entrer dans le Milanois dont les Peuples par leur violences s'étoient attiré la disgrace du Pape. CHARLES se laissa gagner par leurs présens; il ne resistoit pas à de pareils appas, de sorte que sans avoir rien fait, & content de s'être enrichi, il retourna en Allemagne comptant comme une grande conquête l'or & l'argent qu'il remportoit (o). Le Pape URBAIN V indigné de cette conduite forma le dessein de le déposer. Il n'en eut pas le loisir, la mort l'ayant surpri avant que de pouvoir exécuter ce qu'il projettoit. Il eut pour successeur GREGOIRE XI.

A. 1369.

Brouilleries entre le Grand-Doyen & le Grand-Prevôt de STRASBOURG.

Dés le Commencement du Pontificat de GREGOIRE l'Eglise de STRASBOURG vit naître dans son sein une scandaleuse querelle qui commit l'Evêque avec la Ville, & répandit le trouble presque dans toute la Province. Le Comte d'Ochsenstein Grand-Doyen s'étoit broüillé avec le Grand-Prevôt Jean de Kybourg, à l'occasion de l'Evêché que l'un & l'autre avoit brigué avec un opiniâtre empressement. Comme les deux Concurrens cherchoient les moyens d'écarter leurs adversaires, bien loin de céder au Comte de Kybourg la place qu'il ambitionnoit, on luy contesta même le titre de Grand-Prevôt; de sorte qu'un troisiéme le croyant intrus obtint les provisions de cette dignité à l'instance d'un Cardinal. Le Grand-Prevôt attribüa cette disgrace au Grand-Doyen, & ayant fait entrer dans son ressentiment son frere Berthold de Kybourg, & Gosso Sturm d'une famille trés accréditée dans STRASBOURG & qui avoit souvent donné des Stettmestres à la République, quelques Gentilshommes & quelques Bourgeois se déclarerent pour le Grand-Prevôt. Tous ayant entre eux concerté les mesures qu'ils avoient à prendre, le Grand-Doyen fut pendant la nuit enlevé dans son Hôtel qui étoit dans le Cloitre, & sans perdre de tems on le conduisit dans le Château de Vindeck prés d'Haselach où il fut détenu prisonnier.

A. 1370.

Les Magistrats de STRASBOURG ne croyant pas pouvoir souffrir un si violent attentat, en firent faire des informations juridiques qu'ils communiquerent aux Princes voisins, par des lettres qu'ils ecrivirent à Rupert Comte Palatin du Rhin, au Duc Albert d'Autriche, au Marggrave de Virtemberg, à l'Archevêque de Mayence, aux Evêques de Vorms, de Spire, & aux Magistrats de Spire, de Bâle, de Brisach & de Fribourg. Aprés avoir pris ces mesures, quelques considérations qu'ils eussent pour la famille des Sturms, ils bannirent de la Ville Gosso Sturm & tous ceux qui avec luy furent jugez coupables de l'outrage fait au Grand-Doyen, avec ordre de rester en exil jusqu'à ce qu'on luy eût rendu la liberté (p). Toutes ces procédures n'ayant pas eu l'effet que les Magistrats en espéroient, ils oserent enlever le Grand-Prevôt & le mettre en prison. Le Duc Leopold d'Autriche son cousin s'en plaignit; mais les Magistrats luy firent une reponse à la quelle ce Prince n'eut rien à répliquer. Il n'en fut pas ainsi des remontrances que l'Evêque leur fit; car leur ayant fait connoître le tort qu'ils avoient eu d'user de ces voyes de fait envers un Grand-Prevôt de la Cathedrale, qui n'étoit point soumis à leur juridiction, les Magistrats consentirent à luy remettre leur prisonnier, & l'Evêque de son côté appaisé par cette sage déférence, les pria de le retenir dans leur prison, persuadé que sous l'autorité de la Ville il seroit plus sûrement gardé.

Cependant les Magistrats craignans d'avoir débordé & d'avoir encouru les censures, en demanderent l'absolution au Pape qui la leur accorda sans peine. Toutes ces démarches ne hâterent pas l'élargissement du Grand-Prevôt Jean de Kybourg, qui resta en prison deux ans & vingt jours, & n'en sortit que par un accord fait à Baden par l'entremise de Rupert Comte Palatin du Rhin, du Comte Guillaume de Katzenlinbogen, de Henry Comte de Spanheim, de Henry de Flekenstein le vieux, du sieur Jean Zorn, du sieur Jean de Müllenheim & de Jean Kunagels Bourgeois de STRASBOURG. Il fut réglé par cette celebre convention que les Seigneurs Reichard de Windeck, Berthold de Kybourg, Eberard Zulle de Sikingen, & ceux qui avec eux avoient contribüé à l'emprisonnement du Grand-Doyen Jean d'Ochsenstein, seroient bannis de la Ville où ils ne pourroient rentrer que du consentement des Magistrats; que les prisonniers de part & d'autre seroient élargis, & que leurs differends seroient terminez par des arbitres, qui seroient choisis, deux par la Ville de STRASBOURG, deux par les Seigneurs de Windeck, & par un sur-arbitre du choix de Rupert Comte Palatin du Rhin. Cet accord est daté du Dimanche *vocem jucunditatis* 1373. Vimphelingius ajoute qu'il en coûta huit cens écus d'or au Grand-Prevôt, & que le Grand-

Fin de la querelle.

(o) Chron. Hirsaug. (p) WINCKER pag. 124.

Digitized by Google

Grand-Doyen rachetta sa liberté par quatre mille florins, aux quels il devoit ajouter cent écus d'or pour sa dépense. Cet Auteur n'explique pas les raisons de cette différence de punition; je ne dois pas les rechercher; il me suffit de dire que ces sortes de scandales que la seule ambition a causez dans l'Eglise, outre le chagrin qui les suit, ne peuvent gueres être trop sévérement punis.

LIVRE VINGT-SEPTIEME.

A. 1373. Lambert Evêque de STRASBOURG.

PEndant les scandaleuses division du Grand-Prevôt & du Grand-Doyen de la Cathedrale, l'Eglise de STRASBOURG fut confiée à Lambert de Brun ou de Fontaine, d'une noble famille d'Alsace, mais qui n'étoit pas au nombre des grandes Maisons de cette Province. Aprés avoir fait dés son enfance de grands progrés dans les Lettres, il se fit religieux dans l'Abbaye de Neuvillers, d'où il fut tiré dans la suite pour être Abbé de Gengenbach. Son merite & sa vertu le firent bientôt aprés choisir Evêque de Brixen. L'Empereur CHARLES IV l'ayant connu l'admit dans ses conseils, luy donna la charge de Chancelier & le fit passer à l'Evêché de Spire. Enfin l'Evêque Jean de Luxembourg ayant quitté, comme nous l'avons dit, le siege de STRASBOURG pour être Archevêque de Mayence, la discorde continüant toûjours entre le Grand-Prevôt & le Grand-Doyen de STRASBOURG, le Pape GREGOIRE XI pressé par les sollicitations de l'Empereur, crût ne pouvoir prendre un meilleur moyen pour faire cesser ces divisions & calmer les troubles du Chapitre, que de confier cette Eglise au soin de Lambert Evêque de Spire; il en prit possession le jour de la Nativité de la SAINTE VIERGE 1371, malgré la répugnance des Chanoines, qui avoient peine de voir à leur tête un Prélat d'une naissance beaucoup moins illustre que la leur. Le Pape au contraire toujours plein d'estime pour Lambert, ne se lassoit pas de le combler de graces. En effet il n'y avoit que quatre ans qu'il occupoit le siege de STRASBOURG, lorsque GREGOIRE XI l'en tira pour le faire passer à l'Eglise de Bamberg, qui étoit déchirée par deux violens partis, persuadé que nul n'étoit plus propre que Lambert pour y ramener la paix.

Vimphelingius dont le zele aigrit le style en bien des endroits, ne craint pas d'accuser Lambert de paresse, d'indolence & de lâcheté même à defendre ceux qui dépendoient de luy, & d'une impitoyable sévérité à exiger ses droits. Il convient qu'il avoit de la prudence; mais en même tems il la traite de finesse & de mauvaise politique. Ainsi les esprits outrez condamnent ceux qui gouvernent, quand ils usent des tempéramens que la douceur & la modération leur présentent, & qu'ils n'ont pas toûjours la foudre à la main pour accabler ceux qui débordent. Hoffmannus qui fait un ample récit de la conduite de Lambert dans son Evêché de Bamberg, en fait un caractere bien différent (a). Aprés avoir loüé son insigne capacité & la régularité de ses mœurs, il finit son histoire en publiant qu'il mérita une estime générale dans le Diocése de Bamberg, qu'il gouverna pendant 25 ans, & qu'il ne quitta que pour retourner dans son Abbaye de Gengenbach, où il passa le reste de ses jours dans le recüeillement d'une sainte solitude, ne s'occupant que de la priere & des exercices de piété.

Joannites établis dans STRASBOURG.

L'Evêque Lambert donna dans le Diocése de STRASBOURG des marques de son zele, en chassant les Chanoines Reguliers du Monastere de Dachstein, pour y placer des Religieux d'une vie plus édifiante. Il fit dans STRASBOURG un changement qui fut encor plus approuvé. Dés l'année 1236 suivant le fragment historique, Werner d'Hunnenberg avoit fondé un Monastere de Chanoines Reguliers dans un lieu qu'on nommoit l'Isle-Verte, & l'Eglise fut dédiée à l'honneur de la SAINTE TRINITE. Les desordres des Chanoines ayant dissipé les biens du Monastere, un Bourgeois de STRASBOURG nommé Rulman Dauphin, en Allemand *Merschewin*, homme plein de piété & de religion, consacra tout son bien pour le rétablir. Dés que l'Eglise & les bâtimens furent en état d'être habitez, il obtint de l'Evêque Lambert, la permission de les donner aux Joannites; (c'est ainsi qu'on nomme à STRASBOURG les Religieux de l'Ordre de saint Jean de Jerusalem), avec les quels Rulman passa le reste de ses jours. Leur Eglise fut rüinée dans le tems que la Ville augmenta ses fortifica-

(a) HOFFMAN. Annal. Bamberg. l. 3. apud script. rer. Bamberg.

Digitized by Google

fications; mais les partisans de Luther ne purent jamais se rendre maitres de leur maison, comme ils ont fait de tant d'autres Monasteres. Les Joannites se sont toûjours maintenus dans STRASBOURG avec une fermeté que la violence des Novateurs n'a pû ébranler, & avec un zele qui dans ces tems malheureux étoit presque toute la ressource des Catholiques. Ils ont été forcez plus d'une fois de changer d'habitation, jusqu'à ce qu'ils ont été fixez par la grace de LOUIS XIV dans l'Eglise & le Monastere de saint Marc, où ils édifient de nos jours le public dans une régularité propre de leur institut.

A. 1379. Irruption du Duc de Lorraine en Alsace.

C'est pendant l'Episcopat de l'Evêque Lambert, que le Duc de Lorraine Jean I, entra en Alsace dans le dessein de se vanger des Gentilshommes de cette Province de la famille de Müllenheim, qui avoient fait quelques dégâts dans les terres dépendantes de son Duché (*b*). Ce Prince se jetta d'abord dans la vallée d'Alberchthal, où s'étant saisi de Scherweiller, il ravagea toutes les terres des Nobles de Müllenheim. Comme il trouva peu de résistance, il résolut de s'emparer de Saint-Hypolite & de Bergkeim. Cette petite Ville se défendit & le Duc fut obligé d'en lever le siege. Saint-Hypolite eut un sort différent; l'Evêque de STRASBOURG, à qui cette place appartenoit depuis qu'elle luy eut été venduë par les Landgraves d'Alsace, n'étant pas en état de s'opposer à une armée, le Duc s'en empara sous prétexte que c'étoit un fief de sa Maison. Mais si on en croit Wimphelingius, il n'en resta pas longtems maître (*c*). Cette Ville ayant passé sous la domination d'Everard Comte de Wirtemberg, dont le Duc de Lorraine Jean avoit epousé la fille Sophie, le Comte remit en 1393 Saint-Hypolite entre les mains de l'Evêque de STRASBOURG Frederic de Blanckenheim, qui luy céda de son côté la Ville d'Hechinguen, la quelle fut le fruit de la guerre que l'Evêque fit en Suabe en qualité d'Administrateur de l'Evêché de Bâle, comme nous le dirons dans la suite.

Revolte & violences de Jean Erbe contre les ordonnances des Magistrats.

L'irruption que le Duc de Lorraine fit en Alsace contre les Nobles de Müllenheim y causa moins de desordres, que l'entreprise d'un autre Gentilhomme nommé Jean Erbe. La Ville de STRASBOURG toûjours jalouse de ses droits & toûjours attentive à maintenir la police, ayant voulu faire un dénombrement exact, de ceux qui chez elle avoient le droit de Bourgeoisie, fit demander à tous les Gentilshommes qui y faisoient leur séjour, s'ils prétendoient être Bourgeois. Les uns répondirent qu'ils demeuroient dans la Ville sous la même qualité que leurs Ancêtres y avoient fait leur domicile. Les autres voulans éviter de contribüer, déclarerent qu'ils n'étoient pas Bourgeois, mais que leur Noblesse les mettoit en droit de joüir de tous les avantages de la Bourgeoisie (*d*). Les Magistrats qui n'étoient pas d'humeur à reculer, ordonnerent que chacun eût à se déterminer, ou à se mettre au nombre de Bourgeois, ou à renoncer aux avantages attachez à la Bourgeoisie, & qu'on eût à se declarer dans un mois, sous peine d'être proscrit de la Ville pour dix ans. Jean Erbe comptant sur le grand nombre d'amis qu'il avoit dans la Province, ayant fait hautement refus de se soumettre à cette Ordonnance, fut honteusement proscrit de STRASBOURG. Cet affront l'irrita de maniere que s'étant mis à la tête d'une troupe de Bandits, il fatiguoit à toute occasion les Bourgeois de STRASBOURG par ses violences & ses rapines. Nul ne fut épargné, & à peine les Gentilshommes qui avoient pris le titre de Bourgeois trouvoient-ils de la sureté dans leurs Châteaux, quelque eloignez qu'ils fussent de STRASBOURG. Ainsi Werlin de Hadstat Gentilhomme d'une Noblesse distinguée, & qui se faisoit honneur d'avoir dans STRASBOURG le droit de Bourgeoisie, fut surpris dans son Château d'Herlesheim; Erbe y entra pendant la nuit avec sa troupe de Brigands, enleva tout l'argent qu'il y trouva, fit prisonnier le Noble de Hadstat, & se saisit du Château où il se fortifia.

Confédération contre Jean Erbe & fin du trouble.

Rodolphe de Wellée Landvogt en Alsace de la part de l'Empire, & Président au nom des Archiducs d'Autriche dans la Suabe, le Brisgau & le Suntgau, se ligua avec les Bourgmestres & les Villes de STRASBOURG, Bâle, Colmar, Haguenau, Scelestat, Weissembourg, Ehenheim, Rosheim, Kaysersberg, Turkeim, Munster, Mülhausen & Seltz, auxquelles se joignirent les Villes de Fribourg, de Brisach & de Neubourg (*e*). Tous s'accorderent à contribüer pour arrêter les brigandages d'Erbe. Comme les Villes de la Basse-Alsace craignoient moins un mal qui ne s'étoit encor fait sentir que dans la Haute, la ligue devoit toûjours subsister, quand il arriveroit que les Villes de Haguenau, de Weissembourg & de Seltz prendroient

(*b*) KÖNIGSHOV. Chr. Alsat. pag. 338. (*c*) WIMPH. catal. Ep. Arg. pag. 102. CRUSIUS An. suev. p. 3. l. 6. c. 3. (*d*) CRUSIUS l. 5. p. 3. pag. 281. (*e*) ALBERT. Arg. Chr.

Digitized by Google

droient la résolution de s'en séparer. Aprés ce traité conclu, le Landvogt avec le secours qu'il avoit reçu des Villes alliées, attaqua Herlesheim, le prit & se saisit de cinquante-six bandits qui s'y étoient enfermez. Trois furent roüez, seize pendus, on coupa la tête à tout le reste; Erbe echapa (*f*). Verlin de Hadstat délivré de sa prison, ne pensa qu'à poursuivre son ennemy; mais le Sous-Landvogt & les alliez craignans les suites de leur querelle, firent à l'un & à l'autre une défense expresse d'en venir aux voyes de fait, & une jussion de s'en tenir à ce qui seroit décidé par le Landvogt, l'Evéque de STRASBOURG & l'Empereur. Ces défenses & ces ordres calmerent tout à coup le trouble qui mettoit déja tout le païs en mouvement. Mais à-peine l'Alsace eut vû la fin de cette petite guerre, qu'elle fut en proye à de plus redoutables ennemis, à l'occasion de la succession du Duc Leopold mort à STRASBOURG en 1326 (*g*).

Enguerrand de Coucy poursuit ses droits sur l'Alsace.

Leopold II fils du Roy des Romains Albert I, avoit eu de son mariage avec Catherine de Savoye deux filles, Catherine & Agnés. Catherine avoit été mariée avec un Seigneur françois de la Maison de Coucy & Comte de Soissons. Frederic aîné du Duc Leopold ne luy survéquit que quatre ans; son fils mourut enfant & ses deux filles n'eurent point de postérité. Otton & Henry autres freres de Leopold ne laisserent de même aucun enfant De sorte que le Duc Albert d'Autriche surnommé le sage ou le Boiteux, resta le seul de six fils du Roy des Romains ALBERT I, pour continüer la race des Ducs d'Autriche.

Albert le Sage laissa trois fils: Rodolphe IV, l'aîné mourut jeune & sans enfans. Albert III du nom surnommé le Tracassier (*h*), & Leopold III surnommé l'homme de bien (*i*), resterent les seuls mâles heritiers de la Maison d'Autriche. Dans le partage qu'ils firent entre eux, l'Autriche, la Styrie & la Carinthie echûrent à Albert; & Leopold eut l'Alsace, le Brisgau, & les terres voisines des Suisses. La Comté de Tyrol resta par indivis à tous les deux (*k*).

Les choses étoient en cet etat, lorsqu'Enguerrand de Coucy petit-fils du Duc Leopold II, entreprit de répeter les biens, qui avoient appartenu à son Grand-Pere dans l'Alsace, le Brisgau, le Suntgau & la Comté de Ferrette. Il écrivit à ce sujet au Duc de Brabant Vicaire de l'Empereur CHARLES IV; & l'ayant informé de ses prétensions & de ses droits, il en reçut une réponse favorable, le Duc luy ayant déclaré qu'il ne s'opposeroit pas aux poursuites qu'il voudroit faire pour obtenir la justice qu'il demandoit. Enguerrand ne se contenta pas de cette démarche; ne voulant donner aucun ombrage aux Villes de STRASBOURG & de Columbier, (ainsi nomme-t'il Colmar), & essayer même de les engager dans son parti, il leur écrivit une lettre, où il prend la qualité de Comte de Soissons & de Besfort, & qu'il date de Mazevaux (*l*), du 23 Septembre, par laquelle il les avertit qu'il est venu sur leurs frontieres, pour recüeillir la succession de son Ayeul le Duc Leopold, que les Ducs d'Autriche Albert & Leopold luy retiennent contre toute justice. Nous croyons, ajoute-t'il, que vous êtes bien informez de notre droit & nous sommes prêts de vous le faire mieux connoître, quand il vous plaira.

Enguerrand porte la guerre en Alsace.

Ce Manifeste fit peu d'impression sur les Magistrats de STRASBOURG & de Colmar, qui prenoient peu de part aux affaires d'un Seigneur François; & le Duc Leopold qui avoit une pleine confiance que les Suisses ne souffriroient pas impunément une armée dans leur voisinage, ne fit aucun mouvement pour en venir à une composition; de sorte qu'Enguerand de Coucy se vit forcé de prendre d'autres voyes pour se faire rendre justice. La Noblesse de son sang, ses alliances & son merite personnel luy donnoient un grand crédit en France, en Lorraine & en Angleterre. Il avoit eu pour premiere femme Elisabeth d'Angleterre, & s'étoit marié en secondes nopces avec Isabelle de Lorraine; le Duc Jean I l'avoit envoyé deux fois en Bretagne pour une importante negociation; enfin il n'étoit pas moins consideré dans la Cour du Roy de France CHARLES VI. Toutes ces circonstances faciliterent à Enguerrand les moyens d'engager les Bretons & les Anglois, qui étoient alors répandus en Bretagne & en France, de se joindre à luy pour l'ayder à recouvrer la succession qu'on luy retenoit; de sorte qu'en peu de tems il se vit à la tête d'une nombreuse armée, que quelques Auteurs font monter à soixante mille hommes, d'autres à cent mille (*m*). La Chronique d'Alsace compte qu'il avoit seize meille chevaux. Quoy-qu'il en soit une prodigieuse multitude d'etrangers entra dans l'Alsace, & se

(*f*) WINCKER Collect. pag. 128. & 130. (*g*) DE ROO. pag 97. (*h*) *Cum trica.* (*i*) *Probus.* (*k*) DE ROO pag. 116. (*l*) *Intervallis Maizonis.* WENCK. Collect. Arch. praef. 38. (*m*) TRITEM.

& se rendit d'abord aux environs de Strasbourg, brûlant & pillant de toutes parts. Ce ne fut qu'en leur payant trois mille florins que les Magistrats les eloignerent du voisinage de leur Ville. Les Païsans des environs résolus de se défendre s'étoient cantonnez à Pfaffenhoven, à Erstein, à Lambertheim & dans divers autres endroits; ils furent attaquez à Marleim où ils tüerent une vingtaine d'Anglois: mais enfin les Païsans accablez par le grand nombre, prirent le parti de füir & d'abandonner leurs maisons à la fureur des soldats qui exercerent par tout d'horribles cruautez (*n*).

Armée d'Enguerrand dissipée.

Il y avoit déja cinq semaines qu'ils desoloient l'Alsace, lors que le Seigneur de Coucy vint les joindre avec quinze cens hommes d'armes: il conduisit son armée prés de Brisach, où le Duc Leopold s'étoit renfermé avec le Duc de Wirtemberg, n'étant pas en etat de tenir tête à un si grand nombre d'ennemis: mais en habile Capitaine, il avoit obligé ses sujets de se retirer avec leurs meilleurs effets dans les Châteaux & les places fortes, aprés avoir brûlé dans les villages ce qui pouvoit servir à la subsistance de l'ennemy. Ce moyen luy réüssit, & son exemple fut suivi dans la Suisse de la pluspart des gens de la Campagne; de sorte que les Anglois ne trouvant plus de quoy vivre aux confins de l'Alsace, s'avancerent jusqu'à Berne, où s'étant emparez d'un Monastere, ils y furent surpris le jour de saint Etienne, & plusieurs y furent égorgez. Enfin pressez par la faim & lassez d'une expédition où il n'y avoit plus rien à gagner, ils se retirerent en France, sans que le Seigneur de Coucy eût eu d'autre fruit de son entreprise que d'avoir réduit à la derniere misere, un païs qui n'avoit pris aucune part dans sa querelle.

Suffrages des Electeurs achetez par Charles IV, pour son fils, par plusieurs places d'Alsace.

Envain fit-on à l'Empereur Charles IV la peinture de tous ces ravages; il ne se donna aucun mouvement pour les arrêter. Tranquille dans son Royaume de Bohéme, & peu touché de la misere des Provinces de l'Empire, il ne pensoit qu'à ménager la faveur des Electeurs pour faire choisir Roy des Romains son fils Venceslas. Ce Prince n'avoit que quinze ans, son corps étoit tout contrefait, & on ne remarquoit en luy aucune qualité, qui pût un jour le rendre digne de la Couronne. Les Electeurs cependant éblouïs par les largesses de l'Empereur, se laisserent gagner & moyennant cent mille florins donnez à chacun d'eux, tous s'accorderent à mettre Venceslas sur le tróne (*o*). Il fut elû à Rentz prés de Coblents le 12 Juin 1376, & peu de jours aprés couronné à Aix-la-Chapelle. A. 1376. Cette grace faite à un si mauvais sujet acheva de rüiner l'Empire. Déja Charles IV avoit engagé à divers Princes les domaines de l'Empire, & presque tout ce qui luy appartenoit en Alsace avoit été cédé par engagement aux Princes Palatins; qui pour la somme de quarante mille florins devinrent maîtres des forteresses de Guttemberg, & de Falckenbourg, & des villages de Diertembach. Rechtembach, Candel, Minfeld, Frankenfeld, & un grand nombre d'autres qui sont nommez dans les lettres de Venceslas de 1379, confirmatives de celles de Charles IV. Billikum, Erlebach, Rorbach, Emphlingen, & quantité d'autres qui avoient eté retirez des mains des Comtes de Linanges furent de même engagez à l'Electeur Palatin. Enfin Charles IV, pour s'acquitter de ses promesses, se vit obligé de donner en engagement les Villes même de l'Empire, telles qu'étoient Oppenheim, Kaysersloutre, & quelques autres qui se virent soumises à la domination des mêmes Princes. Les autres Electeurs ne vendirent pas leurs suffrages à plus bas prix. De sorte que, comme parle Cuspinien, les Electeurs enrichis de tout ce qui appartenoit à l'Empereur, l'Empire Romain est tombé dans un accablement dont il ne peut plus se relever, ni faire les efforts necessaires pour soutenir sa dignité, & la haute elevation de son tróne (*p*). Ainsi parloit cet habile Auteur du tems de Maximilien I.

Malheureux regne de Wenceslas. A. 1378.

L'Empereur Charles IV étant mort la veille de saint André 1378, Wenceslas commença son malheureux regne. Ce Prince d'un naturel féroce, cruel & sanguinaire; livré à ses débauches, & presque toûjours enseveli dans le vin, ne pensant ni à faire observer les Loix ni à rendre justice, vit bientôt son Royaume de Bohéme desolé par des troupes de voleurs & de Brigands, & toute l'Eglise déchirée par la partisans de Jean Hus & par le grand schisme qui survint aprés la mort de Gregoire XI. Dans ces tems de troubles & sous le regne d'un Prince si peu digne de regner, la Noblesse & les Princes ne travailloient qu'à s'aggrandir & à se mettre dans une entiere indépendance. Les Villes

(*n*) Gerard. de Roo. (*o*) Cuspin. Albert. Arg. (*p*) *Quando quidem Electores ea sibi retinent, quæ sunt Imperatoris, atque adeò se Romanum Imperium attollere atque lacertos movere vix potest.* Cusp. pag. 585.

Villes Imperiales étoient au contraire inquietées sans cesse par des troupes de Brigands, que les Nobles favorisoient à condition qu'ils auroient part à leurs rapines. Les Villes lâssées d'être en proye à ces violentes vexations, firent entre elles des alliances pour leur défense commune. Celles de Suabe qui s'étoient d'abord liguées, presserent la Ville STRASBOURG d'entrer dans leur confédération (q). STRASBOURG résista longtems, parceque ses Magistrats étoient prévenus de la maxime de leurs Ancêtres, qui leur avoient appris qu'il ne convenoit pas de s'allier avec les Peuples de Suabe. Mais il y a des occasions où l'on est forcé de changer de politique: STRASBOURG se vit contrainte de se liguer avec les autres Villes, dés qu'elle eut appris que Frederic de Blanckenheim son Evéque, dont nous parlerons bientôt, avoit fait alliance avec Rupert le vieux Comte Palatin du Rhin, l'Archevéque de Mayence, l'Evéque de Vorms & celuy de Bamberg, le Marquis de Bade, le Burggrave de Nuremberg & quelques autres grands Seigneurs. Les Gentilshommes mêmes des Provinces voisines avoient fait entre eux des associations, qui étoient une espece d'ordre de Chevalerie qui se distinguoit par des Médailles & divers Symboles, que les Confédérez portoient sur leurs habits. Les uns avoient la medaille de saint George, d'autres celle de saint Guillaume, quelques-uns avoient pour symbole un Lion, d'autres une Panthere, ou quelques autres animaux.

STRASBOURG se ligue avec les Villes du Rhin.

Ligue de la Noblesse.

A. 1380. L'Evéque de STRASBOURG s'étoit engagé dans la Confraternité du Lion. Toutes ces différentes ligues inquiétant les Villes du Rhin, elles en formerent une à leur tour, dans la quelle entrerent STRASBOURG, Scelestat, Ehenheim, Haguenau, Weissembourg, Spire, Mayence, Worms, Francfort, & un grand nombre d'autres. Cette précaution des Villes déconcerta les desseins des Princes & de la Noblesse; de maniere que l'Alsace joüissoit d'une pleine tranquillité au commencement de l'Episcopat de Frederic de Blanckenheim successeur de Lambert.

Frederic de Blanckenheim nommé par le Pape, Evéque de STRASBOURG.

Dés que Lambert eut quitté le siege de STRASBOURG pour occuper celuy de Bamberg, le Chapitre s'assembla le 15 Fevrier 1375; & d'abord les suffrages des Capitulaires se partagerent, les uns voulans avoir pour Evéque Jean d'Ochsenstein Doyen, & les autres George de Veldents Ecolâtre. Le Doyen obtint sa confirmation de l'Archevéque de Mayence & se mit en possession; l'Ecolâtre se pourvût à Rome, où le Pape sans avoir égard aux prétentions des deux Competiteurs, conféra de son propre mouvement l'Evéché de STRASBOURG à Frederic de Blanckenheim, qui fit publier sa Bulle à STRASBOURG le 2 Septembre 1375, où il fut reçû avec un applaudissement de toute la Ville & de tout le Clergé, à la réserve des Chanoines de la Cathedrale. Frederic étoit jeune, à peine avoit-il vingt ans; mais outre qu'il étoit d'une des plus illustres familles du païs de Cologne, il avoit beaucoup de capacité sur tout dans le droit civil, jointe à beaucoup de douceur & une charmante politesse. Wimphelingius luy reproche un génie trop entreprenant & une trop forte passion pour s'enrichir; il apporte même pour le prouver divers faits de cet Evéque qui deshonoreroient sa memoire, si nous n'avions pas déja remarqué plus d'une fois que cet Ecrivain se laisse souvent emporter par l'impetuosité de son zele; tellement qu'à force d'en dire trop, il ne mérite pas toûjours d'être crû. Quoyqu'il en soit c'est un grand défaut dans les grands Seigneurs, d'avoir même en ce point donné lieu à la calomnie. Mais si on fait grace à Frederic sur son avarice, on aura peine à excuser ce qu'il fit contre la Ville de STRASBOURG dont il devoit être le Pasteur & le Pere. C'est ce que nous verrons dans la suite, aprés que pour suivre l'ordre des tems, nous aurons raconté ce qui se passa en Suisse à l'occasion de la guerre qui coûta tant de sang à la Noblesse d'Alsace.

L'Evéque Frederic s'étoit engagé, comme nous l'avons vû, dans la ligue de la Noblesse, & avoit pris partie parmi les Chevaliers du Lion. STRASBOURG au contraire étoit entrée dans la Confédération des Villes du Rhin. Ces ligues s'observerent; mais l'Histoire ne nous apprend pas quelles se soient livré aucun combat; elles se réünirent même en faveur de Leopold Archiduc d'Autriche. Ce Prince ayant ses terres enclavées dans la Suisse, ne pouvoit s'assûrer d'être longtems en paix avec un Peuple belliqueux, jaloux de sa liberté & grand amateur de l'indépendance. Leopold prit ses précautions & fut assez heureux pour conclurre une alliance le Mercredy d'aprés Pâques de l'an 1382 (r), avec Evrard Comte de Wirtemberg & son fils de même nom, les Chevaliers du Lion, ceux de saint George & de saint Guillaume & un grand nombre de Villes, entre lesquelles étoient STRASBOURG A. 1382.

(q) Crus. l. 5, p. 3. c. 13. (r) Arch. Imper.

Digitized by Google

BOURG & Bâle (s). Les Villes de Suisse travaillerent de leur côté à augmenter le nombre de leurs confédérez, & quelques Villes du Rhin entrerent dans leur ligue.

Foires de STRASBOURG.

Tandis que la Province d'Alsace étoit occupée à ces negociations, les Magistrats de STRASBOURG pensoient à faire croître le commerce; & à donner toûjours plus de splendeur à leur Ville. C'est dans cette vûë qu'ils obtinrent de WENCESLAS le droit d'avoir une foire de quatorze jours avant la saint Martin, & autant aprés cette fête (t). Ce tems fut changé en 1415: on donna à cette foire quatorze jours avant la saint Jean & autant aprés. Enfin en 1450 la Ville se contenta que la foire ne durât que quatorze jours. Pendant qu'à STRASBOURG on tâchoit d'établir toûjours mieux le négoce, la guerre s'alluma de tous côtez en Suisse. Elle avoit déjà duré prés de trois ans, & tout s'étoit passé dans de petits combats qui ne décidoient de rien: enfin les deux partis convinrent en 1386 d'une trêve qui devoit durer depuis la fin de fevrier jusqu'à la my-may. A peine fut-elle expirée que ceux de Lucerne fondirent dans l'Ergaw, où ils mirent le feu dans divers endroits appartenans au Duc d'Autriche. Ceux de Zurich se mirent en même tems en campagne & formerent le dessein de se saisir de Sampach, poste qui leur paroissoit avantageux pour observer les mouvemens de l'ennemy. Dés que le Duc Leopold eut avis qu'ils y avoient jetté six cens hommes, il se hâta de marcher pour enlever ce petit corps. Mais la Ville de Zurich avertie de cette marche, envoya un renfort à Sampach aves tant de diligence, qu'il parut aux portes de ce petit lieu au moment que Leopold y arrivoit.

Guerre de Suisse.

A. 1386.

Le Duc Leopold défait par les Suisses & tué dans le combat.

La jeune Noblesse que le Duc avoit dans son armée, voyant qu'elle n'avoit affaire qu'à des Païsans mal armez, pressa Leopold de les attaquer sans attendre les troupes qui s'avançoient pour le joindre (u). Jean Comte d'Hasenberg, homme d'experience & qui avoit vieilli sous le poids des armes, fut d'un avis contraire. Ne nous hâtons pas, leur disoit-il: les gens que nous avons à combattre ne disputent pas avec nous de la noblesse du sang; mais déjà dans plus d'une occasion ils ont donné des preuves de leur intrépidité & de leur bravoure: ils sont, à ce que vous dites, en petit nombre; ce n'est pas toûjours la multitude qui décide dans une bataille. Animez comme ils sont, par l'amour de leur liberté & par la crainte de la servitude, ils se feront hacher plutôt que de se rendre. Enfin il est toûjours dangereux de mépriser son ennemy; le sort des armes est incertain, & on s'expose à être blâmé quand on ne prend pas toutes les précautions necessaires pour s'assurer de la victoire. Ce discours toucha peu la jeune Noblesse, & Jean d'Ochsenstein Doyen, & non pas Prevôt de la Cathedrale de STRASBOURG, le plus vif de tous, reprocha au Comte d'Hasenberg que la crainte l'avoit fait parler: ce n'est pas a tort, luy dit-il, que votre terre porte le nom d'Hasenberg, qui signifie montagne du Lievre; vous avez le cœur de cet animal. C'est nous faire injure de croire que nous ne sommes pas en état de battre cette Populace; & se tournant du côté du Duc Leopold, ne perdons pas de tems, ajouta-t'il, menez nous à l'ennemy & avant qu'il soit nuit nous mettrons en pieces toute cette canaille. A peine eut-il parlé que toute la jeune Noblesse descend de cheval, le terrain coupé de hayes & de défilez ne permettant pas de s'en servir. Les Leopoldiens se rangent en bataille, & marchent à l'ennemy armez de pied en cap. Le premier choc fut des plus impétueux; mais les Suisses n'en furent pas ébranlez, & virent sans s'effrayer tomber à leurs pieds soixante de leurs gens, sans avoir pû blesser aucun Leopoldien. Ceux-cy redoublent leurs efforts, & les Suisses leur fermeté; aussi immobiles que leurs rochers, ils laissent les ennemis s'agiter au tour d'eux, cherchans le moyen d'entamer leurs bataillons. Enfin plusieurs Leopoldiens accablez sous le poids de leurs armes, & presqu'étouffez par la chaleur, sentent leurs forces défaillir & ne peuvent plus manier leurs lances. Les Suisses au contraire plus robustes, armez plus à la légere & n'étant pas epuisez par l'ardeur de l'action, courent sur eux & en font un horrible carnage.

Le Duc Leopold fut tüé dans les premiers rangs, une foule de Comtes, de Barons, de Chevaliers & de Gentilshommes perirent avec luy dans le combat. Gerard de Roo en nomme un tres grand nombre, parmi lesquels se trouvent plusieurs Gentilshommes des plus nobles Maisons d'Alsace, ou dont le nom est celebre dans cette Province. Tels furent parmi les Comtes, Jean de Furstemberg, Reinard de Montbeliard, Jean d'Ochsenstein, dont nous avons parlé: Parmi les Barons, Vautier de Geroldseck, Pierre de Bolleville, quatre freres

(s) Gerard de Roo l. 4. (t) Crusius l. 5. p. 3. c. 14. (u) De Roo.

Digitized by Google

tes Barons de Mörsberg, & trois de la famille de Griffenstein. Ces deux Maisons d'Alsace sont à présent éteintes. Parmi les Chevaliers, on compta Lutold de Müllenheim, Henry de Reinach, Bernard de Hauss (*à Domo*) Burkard de Masmunster, Wautier d'Andlau, Thierry de Rathzemhause, trois de Landsberg, deux de Hadstat. Parmi les Gentilshommes, un d'Andlau, quatre de Reinach, Hanso Kagneck, Wernlin de Flachsland, deux Rathzemhause, deux Waldner, deux de Bolsenheim, Cuno de Müllenheim, Rodolphe Hannenberg, dont la famille n'existe plus. Hertzog y joint Wetzel de Marsilien qu'il met au nombre des morts. Cette sanglante bataille se donna prés de Sambach, à deux lieuës de Lucerne le 9 Juillet 1386, & depuis ce tems les Suisses prenant toûjours plus d'ascendant sur leurs ennemis, sont enfin insensiblement parvenus à secoüer entierement le joug de leurs Seigneurs & de leurs Maitres.

Guerre entre les Villes du Rhin & le Comte Palatin.

Ce succés qu'avoient eu les Suisses, encouragea les Villes d'Alsace, de Suabe & du Rhin qui s'étoient, comme nous l'avons dit, confédérées pour se mettre en garde contre les Princes qui vouloient les asservir, & pour se délivrer des vexations de la Noblesse. A la sollicitation des Villes de Suabe, celles de Mayence, de Vorms, de Spire & sur tout celle de STRASBOURG détacherent prés de Spire un corps de troupes, pour aller faire le dégât dans les terres de Rupert le jeune, Comte Palatin du Rhin (x). Ils mirent le feu dans plusieurs villages, & tout fut au pillage pendant trois jours. Ce Prince à son tour entra dans l'Alsace, & quelques Nobles du Païs ayant favorisé son invasion, il s'empara d'Hochfeld & de Keichshoff, d'où il envoya ses troupes piller & brûler aux environs de Haguenau. Envain les gens du païs ayant pris rapidement les armes, voulurent s'opposer à cette irruption: deux cens furent tuez, & trois cens faits prisonniers par les troupes Palatines. On vit même dans la chaleur de l'action le Prince Palatin, oubliant les loix de la guerre & les sentimens de l'humanité, faire jetter dans un four à chaux tous les soldats, qui tomberent sous sa main, disant qu'il falloit brûler en plein jour ceux qui pendant la nuit avoient mis le feu dans les villages de sa dépendance. Ces cruelles represailles continrent pendant quelque tems les Villes confédérées.

A. 1388.

I. P.

(x) Crusius l. 6, p. 3, pag. 308.

Guerre du Marquis de Bade & du Comte de Linange avec STRASBOURG.

Celle de STRASBOURG souffrit beaucoup la même année de la part du jeune Marquis de Bade, qui porta le fer & le feu presque dans toutes les terres qui appartenoient à la République au de là du Rhin. Il s'avança même jusqu'à Kell qu'il brûla. Les Strasburgiens de leur côté saccagerent les terres du Marggrave; ainsi la fureur de la guerre etouffant les sentimens de pitié que la nature inspire, n'a pas horreur de faire des miserables. Cette desolante guerre continüa l'année suivante avec la même vivacité. A. 1388

Le Comte de Linange ayant fait marcher ses troupes jusqu'à Brumpt qui luy appartenoit alors, il mit le feu dans plusieurs villages qui dépendoient de STRASBOURG; mais à peine se fut-il éloigné, que les Magistrats qui avoient été surpris, firent partir des troupes qui se saisirent de Brumpt, le mirent entierement en cendres, raserent deux Châteux situëz aux environs, & se jetterent ensuite dans les villages du Comté de Linange où ils mirent le feu par tout. Le Comte ne tarda pas à s'en venger; ayant joint ses forces avec celles du Marquis de Bade, & de Robert le vieux Comte Palatin du Rhin, il s'avança avec un gros corps, jusqu'aux portes de STRASBOURG, & brûla tout le païs depuis Husbergen jusqu'à Molsheim. Tous ces incendies & tous ces ravages réduisirent l'Alsace & les Provinces voisines dans un état si triste, qu'à peine y avoit-il un village, qui ne fût un tas de ruines; tristes restes des embrasemens. Enfin les Seigneurs & les Villes lassez également d'une guerre qui accabloit leurs sujets, ayant essayé souvent de faire la paix, la conclûrent vers la Pentecôte sous l'autorité du Roy des Romains & des Princes de l'Empire. Toutes les Villes à la réserve de STRASBOURG, furent contraintes de payer de grosses sommes, & de remettre ce qui leur étoit dû. On établit des juges pour maintenir & faire observer les conditions du traité: quatre furent nommez par les Villes, & cinq par les Seigneurs & la Noblesse. Cette paix fut publiée à STRASBOURG qui en fit éclater sa joye par un magnifique carousel, dans le quel on vit paroître avec une pompe extraordinaire les Gentilshommes du païs. La Chronique d'Alsace a pris soin de conserver à la posterité les noms de ceux qui s'y distinguerent, & dont les familles sont encor celebres dans la Province. Tels furent Jost d'Andlau, Nicolas, Ulric & Frederic Bock, Caspar Boeckle, Hu-

Traité de paix.

Carousel à STRASBOURG.

Rr

Hugues de Berstette, Thomas & Nicolas de Kagneck, Arbogast de Landsperg, Burkard, Daniel, Nicolas & Sigefrid de Müllenheim, Dietrich & Thibaut de Rathzemhause, George de Vickersheim, Jean de Weitersheim, Nicolas & Pierre de Zorn de Bulach, Guillaume de Zuchtmantel. La Ville de STRASBOURG avoit alors plusieurs autres nobles, tels que sont les Wangen, les Vormesser, les Berkeim que l'âge, la maladie ou leurs affaires empécherent de tenir place dans ce Tournois. Malgré ces fêtes & la paix dont joüissoit l'Alsace, l'Electeur Palatin prit toutes ses précautions pour assûrer contre les evenemens d'une guerre, les fiefs qui luy appartenoient dans cette Province.

Fiefs du Comte Palatin en Alsace. A. 1390.

Nous avons vû que CHARLES IV avoit donné en engagement à Rupert Comte Palatin du Rhin plusieurs fiefs, sçavoir le Goutemberg, Dürrembach, Minfeld, Frankenfeld, Candel & quantité d'autres. Ce fut pour les mettre en sûreté qu'il confia au Comte Frederic de Deux-ponts & Seigneur de Bitsch, le soin des fiefs qu'il possedoit en Alsace, & qu'il le nomma Préfet ou Bailli de ses Seigneuries d'Alsace, comme parle un titre rapporté par Schilter, & ensuite par Tolner dans son histoire Palatine (*y*); ce titre est daté de 1390. D'où il paroît que déslors l'Electeur Palatin avoit des fiefs renfermez dans la Province d'Alsace qui ne faisoient pas partie de son Palatinat.

Pendant que l'Electeur Palatin prenoit ses mesures pour la sûreté de ses terres d'Alsace contre les entreprises des Villes confédérées, une affaire survenuë l'année suivante à la Ville de STRASBOURG à l'occasion d'un de ses Bourgeois, la mit hors d'état d'attaquer ses ennemis, pour ne penser qu'à sa propre défense. Bruno de Rapolstein d'une des plus anciennes familles de la Haute-Alsace, & alliée aux plus grandes Maisons, avoit été reçû au nombre des Bourgeois de STRASBOURG en 1383. Sa haute naissance & ses grandes & riches terres luy donnoient un grand crédit dans cette Ville & dans le Chapitre, où son frere Hugues de Rapolstein avoit la dignité de Grand-Prevôt, & deux de ses autres freres Henry & Ulric étoient Chanoines. C'est par tous ces endroits que STRASBOURG, toûjours fidele à ses Bourgeois & attentive à leurs interêts se déclara si hautement pour Bruno malgré les efforts & les sollicitations des plus grandes puissances, à l'occasion que je vais dire.

Strasbourg soutient Bruno de Rapolstein.

Toute l'Alsace gémissoit encor sur les cruels ravages que les Anglois luy avoient fait souffrir, lorsque Bruno de Rapolstein surprit un Gentilhomme d'Angleterre nommé Jean d'Harleston. Il s'en saisit, & le mit en prison dans son Château de Rapolstein avec huit autres Anglois (*z*). Le Roy d'Angleterre RICHARD II, s'en plaignit aux Magistrats de STRASBOURG, à qui il écrivit plusieurs lettres pour les prier d'obliger Bruno de Rapolstein leur Concitoyen & leur Conbourgeois, de rendre la liberté à Jean d'Harleston son sujet & son vassal. Il ajoutoit que leur zele pour la justice devoit les engager autant que ses prieres à luy accorder l'elargissement qu'il demandoit, puisque c'étoit à tort qu'on accusoit Harleston d'être entré dans la guerre, luy qui faisoit alors un voyage dans les païs d'Outremer bien loin l'Alsace. RICHARD assaisonna sa lettre de tout ce qui pouvoit faire & honneur & plaisir à la Ville de STRASBOURG. Elle étoit inscrite en ces termes *Aux Nobles Gentilshommes & autres Seigneurs, Bourgmestres, Bourgeois & hommes de probité de la Ville de STRASBOURG, nos amis* (*a*). Ces lettres n'ébranlerent pas la fermeté des Magistrats, & ne leur firent pas changer la résolution qu'ils avoient prise de soutenir leur Bourgeois. RICHARD toûjours plongé dans la débauche, comme son Beaufrere le Roy des Romains VENCESLAS, méprisé de ses sujets & sans crédit chez toutes les Nations, n'étoit pas en état de se faire craindre de STRASBOURG, contre laquelle il ne pouvoit lancer que des traits tirez de trop loin. A. 1391.

Le Chevalier d'Harleston employa une puissance plus respectable, en trouvant moyen d'obtenir que le Pape URBAIN VI, écrivit en sa faveur (*b*). Le Pape remontra en effet aux Magistrats de STRASBOURG que Jean d'Harleston avoit été pris, lorsqu'il étoit en chemin pour venir à la Cour de Rome; & suivant les Canons & les loix ces sortes de voyageurs ne devoient jamais être inquietez, bien loin d'être arrêtez; & qu'enfin le prisonnier avoit déja payé six mille Francs d'or pour sa rançon. STRASBOURG ne se rendit pas aux instances du saint Pere, parcequ'il n'étoit pas assez informé de la verité du fait. Harleston avoit brûlé plusieurs villages appar-

(*y*) SCHILT. comm. in jus Aleman. c. 112. fol. 397. TOLN. Histor. Palat. Dipl. 174. (*z*) Collect. WENCKER §. 34. n. 2. pag. 169. (*a*) Nobilibus, militibus & aliis dominis, Burimagistro. Civibus & probis hominibus civitatis Argentinensis amicis nostris. (*b*) Idem p. 170.

Digitized by Google

appartenans à Bruno de Rapolstein; il l'avoit même insolemment outragé en plusieurs rencontres. Enfin Bruno étoit convenu en 1384 de relâcher Harleston, à condition qu'il luy payeroit trente mille florins, aux quels il joindroit plusieurs pieces de drap d'Angleterre & plusieurs epées fabriquées à Bourdeaux, & de toutes ces sommes promises le prisonnier n'avoit payé que six mille florins.

Cependant le Roy d'Angleterre pressa le Roy WENCESLAS d'user de son autorité pour luy faire rendre son sujet & son vassal, & fit agir si fortement auprés de luy que WENCESLAS envoya ordre au Baron de Rapolstein de relâcher sans délay son prisonnier. Le Baron persistant à le retenir, STRASBOURG eut un commandement de l'y contraindre. L'autorité de WENCESLAS n'étoit pas assez respectée dans l'Empire, pour se faire obéir sans opposition & sans résistance. STRASBOURG se persuadant toûjours qu'il étoit de la justice de protéger un de ses Bourgeois, qui à son avis n'avoit pas tort, donna à ses excuses de belles couleurs: WENCESLAS ne les ecouta pas, & sans plus déliberer mit la Ville de STRASBOURG au ban de l'Empire.

Ligue contre la Ville de STRASBOURG.

Alors le Seigneur Worsiboy de Swimar, Landvogt en Baviere, en Suabe & en Alsace, se mit en devoir de faire exécuter l'ordre du Roy des Romains, & de punir la desobéissance de STRASBOURG. Le Landvogt n'eut pas de peine d'engager les Comtes & les Seigneurs voisins, & l'Evêque même de STRASBOURG Frederic de Blanckenheim, à faire avec luy un Ligue offensive & défensive contre cette Ville. Le respect qui étoit dû aux Mandemens Imperiaux, fut le specieux prétexte de leur Confédération; mais au fond ils étoient plus touchez de l'espérance d'abbattre la puissance de STRASBOURG qu'ils regardoient avec un œil jaloux, de se décharger de ce qu'ils luy devoient & de profiter même de ses dépoüilles (c). Tels furent les principaux motifs de la ligue concluë le jour de saint Matthieu de l'an
A. 1392. 1392, entre le Landvogt d'Alsace, Frederic Evêque de STRASBOURG, Bernard Marggrave de Bade, Eberard Marquis de Virtemberg, Henry Comte de Lutzelstein (de la petite Pierre), Bruno de Rapolstein, Henry & Jean Seigneurs de Liechtemberg & Henry de Geroldseck (d). Il est étonnant qne Bruno de Rapolstein, auteur de tout le trouble, & dont STRASBOURG avoit soutenu les prétensions avec une inflexible fermeté, se trouve au nombre de ceux, qui avoient conjuré sa rüine: mais peut-être achetta-t'il son accommodement à ce prix, ou qu'il aima mieux se liguer contre elle avec les Confederez, que de mettre ses terres en proye à leur invasion. On sçait que la reconnoissance prévaut rarement à l'appas d'un grand interêt, & que la générosité & la noblesse des sentimens ne sont pas toûjours l'appanage infaillible d'une noble naissance. Le Landvogt d'Alsace & ses alliez parûrent bientôt sur les terres de la République de STRASBOURG, pillant ses villages, brûlant les maisons que les Bourgeois possédoient prés des portes, enlevant les troupeaux, & empêchant qu'on ne conduisit dans la Ville le bois, le sel, les vins, les bleds & les autres denrées nécessaires à la vie. Nous apprenons même d'un Historien (e), qu'ils détournerent prés d'Erstein la riviere d'Ill qui traversant la Ville facilite son commerce.

L'Evêque de STRASBOURG animé contre la Ville.

L'Evêque Frederic, qui d'abord avoit dissimulé ses mauvaises prétentions contre STRASBOURG, & vouloit même faire croire qu'il prenoit à cœur ses interêts, se sentant appuyé des Confédérez fit éclater son chagrin, & ne craignit pas même de déclarer hautement & à plusieurs reprises par des lettres qu'il écrivit aux Magistrats, qu'il avoit résolu de les traiter en ennemis. A. 1392.
De peur qu'ils n'en doutassent, il se joignit encor aux Seigneurs d'Alsace Henry & Jean de Liechtemberg, au Comte Henry de Lutzelstein & à Bruno de Rapolstein pour faire à sa Ville Episcopale une seconde & plus forte déclaration de la résolution qu'il avoit prise de ne la pas ménager (f). En effet Frederic qui dans ses lettres outre la qualité d'Evêque de STRASBOURG, prend encor celle d'Administrateur de l'Evêché de Bâle, parut le plus ardent de tous ceux qui avoient conspiré pour accabler STRASBOURG. Il essaya de brûler le pont qu'elle avoit sur le Rhin, en chargeant de gros bateaux de paille, de bois & de matiere bitumineuse, qu'il prétendoit pouvoir arrêter sous le pont pour y mettre le feu. La machine n'eut pas l'effet qu'il en espéroit: il fit souffrir à la Republique de plus grands dommages, en permettant que les troupes confédérées vinssent se cantonner à Eschau, Fegersheim, Hundesheim, Erstein & autres terres de l'Evêché, situées sur les bords de l'Ill, d'où elles faisoient des

(c) Chron. URSPERG. Paralipom. (d) Arch. Imper. Tom. 6. pag. 30. (e) Chron. URSPERG. Paralip. (f) Collect. WENCKER pag. 177. & 178.

Digitized by Google

des courses jusqu'aux portes de STRASBOURG. On les vit même paroitre dans la plaine du Neuhoff, & dans l'endroit qu'on nomme le pâturage des Bouchers, à dessein de surprendre une porte de la Ville. Mais ayant été découvertes, bientôt elles furent obligées de se retirer à la hâte, les Magistrats ayant fait sortir mille chevaux, qui à leur premiere approche mirent l'ennemy en fuite.

STRASBOURG fait sa paix avec le Roy des Romains.

Il y avoit déjà plus d'un an que cette guerre desoloit tout le païs, lorsque le Comte de Sponheim Grand-Bailly d'Oppenheim, & les principaux Bourgeois de Mayence, de Vorms & de Spire s'employerent pour reconcilier la Ville avec l'Evêque. Le Landvogt d'Alsace Worsiboy de Swimar ne paroissoit pas éloigné de contribuër à faire rendre à STRASBOURG les bonnes graces du Roy des Romains; mais il vouloit qu'elle achetât la paix au prix de cent mille florins. Les Députez de STRASBOURG en avoient offert étant à Mayence 4500.

A. 1393. VENCESLAS voulut que cette affaire fût examinée à Haguenau dans une assemblée de plusieurs Princes; la somme y fut reglée à trente-deux mille florins que STRASBOURG devoit payer au Roy des Romains. L'Evêque de STRASBOURG & les autres Seigneurs qui avoient pris les armes, n'eurent aucune part à cette somme, parceque, comme parlent les Historiens, ils s'étoient assez dédommagez de leurs frais, par le pillage qu'ils avoient fait pendant la guerre. Ce fut à ces conditions que STRASBOURG fut déchargée de son ban. VENCESLAS même luy accorda de nouvelles graces en luy permettant, malgré les vives remontrances des Seigneurs voisins, de mettre un péage sur le pont du Rhin (g). Il paroît que STRASBOURG fut sur tout redevable de cet important bienfait à Lambert Evêque de Bamberg, qui ayant été auparavant Evêque de STRASBOURG, comme nous l'avons dit, s'entremit volontiers pour elle auprés de VENCESLAS. Les lettres expédiées à ce sujet nous apprennent du moins que ce fut sur le rapport de l'Evêque Lambert que STRASBOURG obtint cette signalée faveur.

L'Evêque Frederic permute avec l'Evêque d'Utrecht.

STRASBOURG n'eut pas lieu de se loüer de même de la bonté de son Evêque Frederic; elle conclut la paix avec luy vers la Purification de l'Année 1393. Mais la Republique n'oublia pas les dommages qu'il luy avoit fait souffrir; & l'Evêque vit assez qu'il n'étoit plus en état de faire du bien, ni même de vivre en paix dans une Ville, dont il s'étoit declaré si hautement l'ennemy, luy qui devoit en être le protecteur declaré: il se sentit d'ailleurs pressé par les grosses dettes qu'il avoit contractées pour lever des troupes; enfin les violents murmures de ceux qui s'étoient engagez à son service, & qu'il n'avoit pas payez, le jetterent dans d'extrémes inquietudes. Toutes ces raisons luy firent prendre le parti de quitter son Evêché. Envain essaya-t'il de passer aux Archevêchez de Mayence & de Tréves; ils luy furent refusez, de sorte qu'il fallut se contenter de permuter avec Guillaume de Dietsch Evêque d'Utrecht. Le Pape y consentit; mais dés qu'on en eut avis dans le Diocése de STRASBOURG, les Officiers de Frederic refusant de luy obéir, il n'y eut ni Villes ni Châteaux dont on voulût luy permettre l'entrée, de sorte qu'il fut contraint de sortir la nuit des terres de son Evêché & de marcher comme un fugitif avec peu de monde & par des voyes détournées.

Il semble que plusieurs Gentilshommes d'Alsace prirent peu de part aux demélez que la Ville de STRASBOURG avoit avec son Evêque: ne pensans qu'à se réjoüir, ils voulurent faire paroitre leur adresse à maniere les armes dans le celebre Tournois de Schafouse, où l'on vit une foule de Princes, de Comtes, de Chevaliers, de Gentilshommes s'assembler le Dimanche aprés la Toussaints de 1392. Arnold de Fleckenstein y parut avec Frederic de Müllenheim, Reinard de Rathzemhause, Henry de Schwembourg, dont les noms sont encor celebres en Alsace. L'Epouse de George d'Andlau, Dame de la Maison de Reinach eut l'honneur du Carousel, ayant été choisie pour être la premiere des trois Dames qui devoient présenter les armes aux Chevaliers (h). La noblesse de cette Dame la rendoit digne de cette distinction; dés l'an 996 Helene d'Andlau avoit eu le même honneur dans le Tournois de Brunswick (i), & tout le monde sçait que l'aîné de cette famille est un des quatre Chevaliers hereditaires de l'Empire. — Tournois de Schafouse.

Le Chapitre de STRASBOURG s'oppose à la permutation.

La fuite de l'Evêque Frederic donna bien d'autres occupations au Chapitre de l'Eglise de STRASBOURG: persuadé que le Pape n'avoit pu approuver sans son consentement & à son insçû, la permutation faite avec l'Evêque d'Utrecht, il s'assembla & choisit d'abord pour Evêque Loüis Comte de Thierstein, Abbé de Notre-Dame des Hermites. Sa haute naissance & les grands biens

(g) WENCK. p. 197. (h) CRUSIUS. (i) HERTZOG.

Digitized by Google

biens qu'il possédoit en Alsace & dans le Brisgau, firent juger qu'il étoit plus propre qu'aucun autre pour maintenir contre Guillaume de Dietsch les droits du Chapitre & de l'Evêché. Mais Loüis s'étant mis en chemin pour venir prendre possession de sa nouvelle dignité, il fut arrêté tout-à-coup par la mort qui le surprit.

Guillaume de Dietsch se rend maître des terres de l'Evêché de STRASBOURG.

Le Chapitre ne tarda pas à luy substitüer Burckard Comte de Lutzelstein Prevôt de la Cathedrale de STRASBOURG; mais à peine fut-il nommé qu'il vit son concurrent l'Evêque Guillaume entrer à main armée dans l'Alsace, se saisir de divers lieux appartenans à l'Evêché & ravager ceux qui s'étoient déclarez pour Burckard, lequel de son côté faisoit ses efforts pour soutenir ses prétentions. Ainsi entre les deux Evêques s'alluma une violente guerre, pendant laquelle l'un & l'autre oubliant la qualité de Pasteur rüinoit le Peuple à l'envy. Par tout dans le Diocése on ne voyoit que ravages & qu'incendies, que familles desolées, & que les tristes débris des villages ou pillez ou brulez. Envain Burckard de Lutzelstein, dont le nom étoit si respecté dans la Province, étoit appuyé de l'autorité du Chapitre; il se vit abandonné du plus grand nombre de ses partisans, dés que le Pape eut porté contre luy une sentence d'excommunication: de sorte qu'il fut forcé d'en venir à un accommodement avec son Competiteur, & de céder tous ses droits à Guillaume, à condition qu'on luy laisseroit Rouffach avec toutes ses dépendances. Quoyque Rouffach, qui avoit été entierement saccagée dans la derniere irruption des Anglois, eût été rétablie par l'Evêque Frederic de Blanckenheim, qui l'avoit fait environner de murailles, Guillaume voulut bien la céder, pour se rendre paisible possesseur d'un Evêché riche alors de quarante mille écus d'or de revenus (k). Burckard ne joüit pas longtems du fruit de la paix qu'il avoit faite. Comme il n'étoit ni Prêtre ni Evêque, voyant que sa famille étoit sur le point de s'éteindre, il obtint du Pape permission de se marier. Son mariage ne fut pas heureux; il eut deux fils Jacques & Guillaume de Lutzelstein, qui ayant soutenu de longues guerres, contre Frederic Comte Palatin du Rhin, comme nous le dirons dans la suite de cette histoire, furent dépoüillez du Comté de Lutzelstein & moururent sans postérité.

LIVRE VINGT-HUITIEME.

L'Evesque Guillaume obtient les suffrages de son Chapitre.

LE Chapitre de STRASBOURG ne voyoit pas avec plaisir Guillaume de Dietsch occuper le trône Episcopal que Burckard de Lutzelstein luy avoit cédé. Il ne trouvoit cependant rien à redire à sa naissance, elle étoit des plus illustres, étant né non pas Baron de Deys Maison du Brabant, comme la prétendu Thierry de Niem (a); mais Comte de Dietsch, que quelques Auteurs écrivent Dietz, Château de la Veteravie à six lieuës de Coblents au Levant. L'Epitaphe de Guillaume, qu'on voit encor à Molsheim où on lit le nom de Dietsch, doit décider sur ce point. Le Chapitre avoit seulement peine de voir que sans son concours, la dignité d'Evêque luy eût été conferée. Guillaume neantmoins sçut si bien ménager les esprits qu'il obtint enfin les suffrages de son Chapitre; de sorte que dans les actes du Concile de Constance, il est appellé Elû Evêque de STRASBOURG, *Episcopus Electus*; on se contente de le nommer Elû, parceque n'étant pas Prêtre il ne fut jamais sacré.

A. 1395. Traité de Guillaume avec la Ville de STRASBOURG.

Ce Prélat s'appliqua d'abord à terminer les longues contestations que son prédécesseur Frederic avoit euës avec la Ville de STRASBOURG, & n'omit rien pour la mettre dans ses interêts; il se servit heureusement dans cette vûë de la médiation de Worsiboy de Swimar Landvogt d'Alsace. Ce fut par ses conseils qu'il fit un traité avec le Chapitre & la Ville en 1395, qui regloit tous les differends, qui pouvoient entre eux troubler la paix. Guillaume se rendit facile à condescendre à tout ce que la Ville desiroit; & il obtint en particulier en faveur de son Chapitre une entiere franchise pour toutes les denrées qui entreroient dans le Brouderhoff, (c'est la Maison où les Chanoines avoient leurs greniers & leurs caves); mais à condition que les acheteurs, qui en feroient sortir & les grains & les

(k) Chron. URSP. Paral. (a) Theod. de Niem vita Joan. 23, c. 14.

Digitized by Google

& les vins, payeroient les droits à la Ville (*b*). Je ne rapporte pas toutes les conditions de ce traité; il suffit de dire que toutes les parties en furent contentes; Volmar de Lutzelstein Doyen traita au nom de Chapitre, & Jean Sturm de Sturmeck Stettmestre pour la Ville, conjointement avec l'Ameistre Nicolas Burman.

A. 1398. Les Chanoines de Rhinau passent à St. Pierre le Vieux.

Peu d'années aprés l'Evêque Guillaume voulut bien permettre du consentement du Chapitre de sa Cathedrale, que les Chanoines de l'Eglise Collegiale de saint Michel de Honau, qui comme nous l'avons dit, avoient passé à Rhinau, où ils avoient été toûjours trop exposez aux inondations du Rhin, vinssent enfin occuper l'Eglise paroissiale de saint Pierre-le-Vieux de STRASBOURG; esperant que dans une grande Ville, les Chanoines pourroient être d'un plus grand secours, y faire l'office avec plus de dignité, & qu'étant sous les yeux de l'Evêque ils seroient plus disposez à édifier le Peuple, & moins en risque de tomber dans le déréglement. Aprés cette translation faite le 11 des Calendes de Juin, Guillaume ordonna le lendemain de la fête de saint Luc de la même année, que les reliques de S. AMAND premier Evêque de STRASBOURG, qui étoient honorées dans la Collegiale de Rhinau fussent transportées dans celle de saint Pierre-le-Vieux (*c*). Pour donner plus d'eclat à cette pieuse Cérémonie, il accorda des indulgences à tous ceux qui accompagneroient ce sacré depôt, qu'on alla prendre en procession dans le Monastere de sainte Catherine, d'où ces reliques furent portées avec un grand concours de peuple, dans l'Eglise de saint Pierre-le-Vieux, où elles sont encor révérées par les fideles, qui conservent de la dévotion & de la reconnoissance pour le premier Evêque de STRASBOURG.

Translation des Reliques de saint Amand.

Le Roy WENCESLAS déposé, Rupert de Baviere, mis en sa place.

Cette Ville joüissoit alors d'une pleine paix, tandis que tout l'Empire étoit dans de violentes agitations, non seulement à cause du schisme qui divisoit l'Eglise, mais sur tout parceque WENCESLAS Roy des Romains, bien loin de veiller à maintenir l'ordre dans l'Empire, engageoit & vendoit ses domaines pour fournir à ses profusions & à ses débauches. Le Peuple de Bohéme ne poûvoit plus souffrir un Roy, qui non seulement l'épuisoit, mais qui suivant la fureur de son humeur sanguinaire, faisoit impitoyablement & sans aucune forme de procés, mourir les plus grands Seigneurs. Une si furieuse barbarie contraignit ces Peuples de le mettre en prison; il en fut tiré par le secours du Duc de Lusace & du Marquis de Moravie. Mais comme en reprenant l'autorité il ne changea pas de conduite, son propre frere Sigismond Roy de Hongrie le fit conduire à Vienne où il fut mis en prison, sous la garde d'Albert Duc d'Autriche. WENCESLAS s'échappa & remonta sur le trône. Les Electeurs & les Princes de l'Empire lassez d'avoir pour chef un Prince pire qu'un Sardanapale, comme parle Cuspinien, travaillerent à le déposer. On donna d'abord sa Couronne à Frederic Duc de Brunswich Prince sage & vaillant, mais qui fut tüé peu de jours aprés qu'il eut reçû cet honneur (*d*). Quelques Electeurs se déclarerent ensuite pour Jost de Moravie vieillard âgé de quatre-vingt-dix ans, qui ne survéquit que six mois à son Election. Enfin les Electeurs ayant déposé WENCESLAS dans toutes les formes & de l'avis du Pape BONIFACE IX, ils s'accorderent le 10 septembre 1400, à mettre sur le trône RUPERT ou Robert Duc de Baviere & Comte Palatin du Rhin. WENCESLAS s'inquieta peu de cet affront, & demeura tranquille dans son Royaume de Bohéme. A. 1400.

Le Roy Rupert vient à STRASBOURG & accorde des Privileges à Seltz.

Dés que RUPERT eut reçu la Couronne des mains de l'Archevêque de Cologne, il vint à STRASBOURG avec la Reine Adelaïde son Epouse, ses quatre fils, ses trois filles & le Duc de Lorraine son Gendre. Il y fut reçu avec une pompe & un appareil convenable & à la dignité Royale & à l'estime que STRASBOURG faisoit de ce Prince juste & grand amateur de la Religion & de la paix. Le nouveau Roy des Romains n'eut pas seulement à son tour une considération singuliere pour cette Ville; mais comme ses Etats étoient voisins de l'Alsace il répandit volontiers ses graces dans cette Province. La Ville de Seltz en reçut une particuliere; RUPERT ayant confirmé presque dés le commencement de son Regne ses privileges dans une forme semblable, à celle dans laquelle Haguenau avoit reçu les siens; & ayant reconnu par là que Seltz étoit au nombre des Villes Imperiales incorporées à la Préfecture d'Alsace (*e*).

L'Evêque Guillaume céde plusieurs places à RUPERT.

L'Evêque de STRASBOURG Guillaume voyant que le Roy Rupert accordoit avec tant d'éclat sa protection aux Villes d'Alsace & qu'il avoit pour STRASBOURG des égards tres favorables, voulut

(*b*) Arch. Imper. Tom. 6. pag. 288. (*c*) SCHILT. in Chron. Alsat. pag. 1158. (*d*) Gerard de Roo. (*e*) LIMNÆ. l. 7. c. 46.

Digitized by Google

voulut de son côté gâgner la protection de ce Prince; prevoyant que sans son secours, il ne pourroit soutenir ses droits ni contre la Ville toûjours attentive à balancer l'autorité Episcopale, ni contre son Chapitre qui se souvenoit qu'il n'étoit pas Evêque de son choix. Ce fut dans cette vûë que sans le consentement ni de l'un ni de l'autre, il céda en 1405 presque pour rien, au Roy RUPERT la

A. 1405. moitié de ce que l'Evéché de STRASBOURG possédoit au-de-là du Rhin, sçavoir Offembourg, Gengenbach, Ortemberg & Zell ou Cell, Hermensbach & d'autres lieux voisins. Le Chapitre & la Ville furent également indignez, que Guillaume eût osé de membrer des terres, que son prédécesseur Berthold avoit retirées avec tant de dépenses & tant de travaux, des mains des Princes de Bade, & rachettées au prix de quarante-quatre mille, & suivant d'autres Auteurs de quarante-sept mille florins. L'Evêque porta ses liberalitez plus loin; ayant, suivant Limnæus, engagé l'autre moitié de toutes ses Seigneuries à Loüis Comte Palatin du Rhin fils du Roy RUPERT, pour la somme de trois cent cinquante florins, somme si modique qu'elle fit aisément croire que Guillaume sacrifioit les biens de son Evéché, à ses interêts particuliers.

Le Chapitre & la Ville se liguent contre l'alineation des biens de l'Evéché.

De là le Chapitre & la Ville ne se contenterent pas de reprocher à l'Evêque d'avoir fait contre son serment de si grands torts à son Eglise; ils se liguerent même par un traité qu'ils conclûrent le Lundy avant l'Annonciation de 1405, par le quel ils promirent d'agir de concert pour empécher l'aliénation des biens de l'Evéché & pour recouvrer ceux qui en avoient été démembrez (*f*). Ils ne craignirent pas même d'employer leurs Baillis dans tous les lieux, pour y exercer leurs droits & y faire valoir leurs prétentions. Le Roy RUPERT y envoya de son côté les siens, mais il n'osa les y soutenir par la force de ses armes; de plus importantes affaires le pressoient de les employer ailleurs.

Le Roy RUPERT marche contre le Duc de Milan.

Jean Galeas que WENCESLAS avoit fait Duc de Milan prétendoit se soustraire à la souveraineté de l'Empire, & se rendre maitre de Florence, de Mantouë, de Bologne & des autres Villes d'Italie, pour les incorporer à son Duché. RUPERT voulant arrêter les progrés du Duc de Milan, & se faire en méme tems couronner à Rome, mit un armée sur pied & s'avança pour passer les Alpes; mais ayant trouvé les passages fermez, il fut contraint de retourner en Allemagne, où il s'apperçut que cet échec avoit beaucoup diminüé de l'estime qu'on avoit pour luy. Déjà l'Archevêque de Mayence avoit tâché par ses intrigues de luy faire perdre l'affection de la plus-part des Princes de l'Empire, & avoit même empéché les Ecclesiastiques de payer à RUPERT les dixmes que le Pape luy avoit accordées pour l'expédition d'Italie. Ces dispositions luy firent craindre une révolution & que les Princes qui avoient osé déposer WENCESLAS, n'entreprissent encor de luy enlever la Couronne. Ces conjonctures l'obligerent à se menager, & à éviter d'allumer la guerre dans l'Empire & sur tout sur le Rhin, d'où il avoit lieu d'esperer dans le besoin de plus puissans secours. Delà vient qu'il laissa ses Baillis disputer avec ceux de STRASBOURG dans Offembourg, Ortemberg & les autres lieux que l'Evêque Guillaume luy avoit cédez. Il écoutoit leurs plaintes, il raisonnoit sur les droits, sans en venir jamais à des voyes de fait pour vuider leurs querelles à son avantage.

Traité de RUPERT avec les Villes d'Alsace.

Voulant même s'assûrer toûjours plus de la Ville de STRASBOURG & des Villes Imperiales d'Alsace, il fit avec elles un traité d'alliance pour quinze ans, dans le quel furent comprises les Villes de Haguenau, Colmar, Scelestat, Weissembourg, Kaysersberg, Turkeim, Rosshеim, Obernheim, Munster, Mülhause & Seltz. Le Duc Loüis de Baviere fils du Roy Rupert entra dans ce traité avec Reinard de Sickingen Landvogt d'Alsace. Claude Zorn fut député de la part de la Ville de STRASBOURG pour le signer & y mettre le sceau (*g*). Il s'en- A. 1408. gagea même que pendant le cours des quinze ans, les Magistrats feroient serment de l'observer avec soin; mais en même tems Zorn au nom de la Ville, se réserva le droit d'agir contre l'Evêque; n'ayant pas voulu le comprendre dans le traité, parceque STRASBOURG étoit résoluë de s'opposer aux desseins que Guillaume pourroit former contre les interêts de son Eglise.

Guerre de Catherine de Bourgogne avec Bâle.

Pendant que dans la Basse-Alsace on prenoit ces mesures pour y maintenir la paix, la Haute vit la guerre s'allumer dans son voisinage & sur le point de porter le feu chez elle, à l'occasion que je vais dire. Catherine de Bourgogne fille de Philippe le Hardy & epouse du Duc Leopold d'Autriche, étant venuë dans ses terres d'Alsace, eut des interêts à demêler avec la Ville de Bâle. Leurs differends n'ayant pu se régler au gré des deux parties, le Comte Jean de Lupfen Grand-

(*f*) WENCK. Collect. pag. 227. (*g*) Idem continuat. p. 3.

Digitized by Google

Grand-Bailly ou Lanvogt pour les Archiducs dans l'Alsace & le Suntgau, & le Comte Herman de Sultz Landvogt dans l'Ergau, le Brisgau & la Forêt-noire assemblerent des troupes & s'avancerent jusqu'aux portes de Bâle sur la fin du mois d'Octobre, brûlans & pillans tous les environs. Vurstisen compte jusqu'à huit villages réduits en cendres, entre lesquels étoit Huningue appartenant à la Noblesse de Bâle (*b*). Loüis Comte Palatin du Rhin Prince sage & qui aimoit la paix, se hâtant d'arrêter ces ravages, engagea en qualité de Vicaire du Roy des Romains son pere, les parties interessées de se rendre à Mülhause le jour de la Toussaints, où n'ayant pû conclure la paix, les conférences furent rompuës, & Bâle ne pensa plus qu'à se venger des dommages qu'elle avoit soufferts (*i*). Comme elle étoit alliée de STRASBOURG, de Berne & de Soleure, elle ne tarda pas d'en recevoir de puissans secours. Berne & Soleure luy envoyerent quatre mille hommes & sept pieces de canon; de sorte qu'avec ce renfort, les Bâlois se trurent en état d'emporter Rhinfeldt. Ils en formerent le siege, mais la vive résistance de la garnison les força bientôt de le lever. Ils furent plus heureux dans leur entreprise contre le Château d'Ystein situé au delà du Rhin vis à vis de Kemps; il fut attaqué & pris.

Expeditions des Bâlois suivies d'une tréve.

Aprés cette expédition les Bâlois conduisirent leur armée dans le Suntgau, où l'on ne vit de toutes parts que massacres & qu'incendies. Les villages de Landzer & de Duttwiller & d'Hussenheim furent mis en cendres; & ceux qui furent trouvez les armes à la main furent égorgez sans quartier. Le Comte Palatin Loüis voyant avec douleur ces cruelles hostilitez continüer, essaya une seconde fois de les arrêter. Il se rendit à Kaysersberg le 6 Decembre, où les parties qui étoient en guerre envoyerent leurs députez. Dejà le Comte Loüis s'étant servi de l'entremise de la Ville de STRASBOURG & des conseils de Rodolphe Marquis d'Hochberg, avoit réglé les differends & dressé même le traité; lorsque les Bâlois, qui venoient de recevoir de nouveaux secours, se jetterent avec quatre cens chevaux & mille hommes de pied, dans d'autres terres de la Maison d'Autriche, où ils porterent le fer & le feu. Enfin les deux partis lâssez de ces ravages qui rüinoient leurs sujets, convinrent le jour de sainte Lucie, d'une tréve qui devoit durer jusqu'à la saint Martin de l'année suivante. Pendant cet intervalle les Peuples respirerent, mais toûjours dans la crainte d'être bientôt la victime de la fureur de leur ennemy. La mort du Roy des Romains RUPERT, arrivée le 18 May 1410, fit changer de face aux affaires de l'Empire & fit revenir la tranquillité dans l'Alsace. A. 1410.

SIGISMOND Roy de Hongrie succede au Roy RUPERT & procure la paix.

SIGISMOND Roy de Hongrie ayant été choisi pour succéder à RUPERT, par son autorité & par sa réputation rendit plus traitables & les Bâlois & la Maison d'Autriche; de maniere que Catherine de Bourgogne veuve du Duc Leopold s'étant renduë à Ensisheim au mois de septembre 1411, le Marquis Rodolphe de Hochberg allié des Bâlois, trouva moyen de renoüer la négociation. Les Deputez de Bâle, de STRASBOURG, de Berne, de Soleure, de Zurich & de Lucerne s'assemblerent à Ensisheim au jour marqué, où aprés des conférences de trois semaines, la paix fut enfin heureusement concluë (*k*). Le Château d'Ystein fut cédé à la Ville de Bâle, qui d'abord le fit raser de fond en comble; apprehendant que cette forteresse, dont le voisinage avoit si souvent desolé les Bâlois, ne retournât un jour à ses anciens maîtres. Quelques autres Châteaux qui avoient été en même tems cédez, à Bâle donnerent lieu encor un peu de tems à la continuation de la guerre. Enfin elle fut absolument terminée, & suivie même d'un traité de Ligue offensive & défensive pour six ans, entre la Ville de Bâle & le Duc Frederic d'Autriche, qui avoit succédé aux Etats du Duc Leopold, à la réserve du Suntgau & des terres appartenantes à la Maison d'Autriche en Alsace, qui devoient être possédées par Catherine de Bourgogne veuve de Leopold mort sans heritier, ou du moins sans enfans mâles. Catherine souhaita cette Ligue, qui devoit luy servir à maintenir la paix dans le Suntgau & l'Alsace, & mettre en sûreté les Villes d'Ensisheim, Than, Moisevaux, Altkirck, Delle, Florimont, Béfort, Ferrette, Rougemont & Sainte-Croix, dont les noms sont expressément rapportez dans le traité. A. 1411.

Concile de Constance indiqué.

Ces troubles qui ruinerent une partie du Suntgau & de l'Alsace, n'eurent rien d'aussi funeste que l'heresie des Hussites qui infectoit la Bohéme, & que le schisme qui desoloit toute l'Eglise. Ceux qu'on appelloit GREGOIRE XII, BENOIT XIII, & JEAN XXIII, se disputoient le Trône Pontifical;

(*b*) VURSTISEN hist. des Suisses. (*i*) TRITH, Chron. Hirsaug. (*k*) VURSTISEN pag. 221. Chron. Hirsaug.

Digitized by Google

fical: chacun avoit créé ses Cardinaux, & chacun avoit ses partisans. L'Empereur SIGISMOND se persuada qu'il n'y avoit qu'un Concile qui pût étouffer le schisme. Nul ouvrage n'étoit plus digne de sa religion & de son zele; il l'entreprit malgré les difficultez qu'il prévoyoit dans l'exécution de ce grand dessein. La Ville de Constance fut choisie pour le tenir & il fut convoqué pour le 1 Novembre 1414. Avant que de s'y rendre SIGISMOND parcourut diverses Provinces de l'Empire pour disposer les esprits à contribüer à la paix de l'Eglise. Il vint en Alsace, & c'est suivant les apparences pendant le sejour qu'il y fit, qu'ayant appris que l'illustre famille des Geroldseck étoit éteinte, il gratifia de leur Château situé prés de Saverne, & de quelques autres fiefs, la Maison de Vangen, avec le privilege de joindre à leurs armes celles des Geroldseck (*l*). Il se fit même un plaisir de confirmer les graces que ses prédécesseurs avoient faites aux Villes Imperiales incorporées à la Préfecture d'Alsace. Elles sont toutes nommées dans les lettres qu'il fit expédier à ce sujet la veille de saint Barthelemy de l'an 1414; sçavoir Haguenau, Colmar, Sceleslat, Weissembourg, Obernheim, Kaysersberg, Mülhause, Munster, Turkeim, Rosheim & Seltz; & il déclare qu'en considération de leur fidélité, il leur donne sa parole Royale pour luy & ses Successeurs dans l'Empire, qu'il ne veut ni ne doit jamais engager, hypotequer, aliener, ou détacher en aucune maniere ces Villes, ni conjointement ni séparément, & qu'il entend qu'elles demeureront toûjours incorporées à la Préfecture d'Alsace.

Maison de Wangen gratifiée par le Roy Sigismond.

Confirmation des graces accordées aux Villes Imperiales de la Préfecture d'Alsace.

Ce fut sur tout à STRASBOURG que SIGISMOND voulut donner des marques d'une faveur particuliere. Il y arriva au commencement de Juin 1414 (*m*). Ce ne furent pendant plusieurs jours que fêtes, que festins, que spectacles aux quels il assista, pour augmenter par sa présence la joye publique. On s'y souvient encor qu'il y donna un bal & un grand regal aux Dames au milieu de la place de l'Evéché, où se dépoüillant pour un tems du sérieux de sa Majesté, il charma toute la Ville par ses manieres gracieuses & ses airs populaires. Les Princes Loüis de Baviere Comte Palatin du Rhin, & ses deux freres Otton & Etienne, le Duc de Lorraine, le Marquis de Bade & un tres grand nombre de Comtes & de Barons qui composoient sa Cour, applaudirent de concert aux soins qu'il avoit pris de reconcilier la Ville avec l'Evéque & le Chapitre, & de régler leurs differends. Mais dés que la discorde s'est emparée des esprits, envain a-t'on tâché de l'étouffer; une etincelle suffit pour rallumer son flambeau, & faire renaitre une guerre plus violente qu'auparavant.

Fêtes données par Sigismond à Strasbourg.

A peine SIGISMOND fut sorti de STRASBOURG, qu'il se répandit un bruit que l'Evéque Guillaume travailloit à faire une ligue avec le Duc de Lorraine, à qui il étoit résolu de donner Saverne & le Château de Barr, qu'on nomme ordinairement Hohenbar, situé prés de Saverne à la pointe d'une haute montagne; & qu'il traitoit même avec d'autres Princes pour s'assûrer de leur secours, toûjours aux dépens de son Evéché. Ce bruit jetta l'allarme dans le Chapitre & dans la Ville, qui s'unirent de leur côté pour empécher les aliénations que l'Evéque avoit projettées. Hugelman de Vinstringen Doyen du Chapitre & Frederic de Zollern, ou comme on parle à présent d'Hohenzollren, concerterent avec les Magistrats, les moyens de prévenir le mal dont tout le Diocése étoit menacé. Nul parti ne leur parut plus sûr que de se saisir de l'Evéque Guillaume, & de le tenir enfermé dans une étroite prison. Le remede étoit violent; mais le prétexte du bien public fit disparoître à leurs yeux l'horreur de cet attentat. L'Evéque étoit à Molsheim; des Députez allerent l'y trouver sous prétexte de traiter d'un accommodement avec luy. Guillaume qui ne se défioit de rien, les admit trés gracieusement à son audiance; mais au lieu de parler d'affaire, on l'enleva & on le conduisit sous bonne escorte le 7 Decembre, à STRASBOURG où il fut enfermé dans la tour aux Pfennins, qui de nos jours est employée à conserver les Archives & le Trésor de la Ville. Peu de tems aprés, par respect pour son Caractere, les Magistrats le remirent entre les mains du Chapitre, qui l'enferma dans la Chapelle de saint Jean, laquelle servoit de sacristie à la Cathedrale; & on posta aux environs une bonne garde pour l'empécher d'échapper. L'Archevéque de Mayence & le Marquis de Bade se háterent d'aller à STRASBOURG demander la liberté de l'Evéque Guillaume: mais ni leurs raisons ni leurs prieres ne pûrent ébranler la fermeté de ses ennemis; & il fallut toute l'autorité de l'Empereur & du Concile pour le tirer de pri-

L'Evéque Guillaume est mis en prison à Strasbourg.

A. 1415.

(l) HERTZOG, Chron. Alsat. (m) GUILL. de Episc, pag. 412.

prison, comme nous le verrons, aprés avoir parlé du risque que courut l'Alsace d'être la proye d'une violente guerre, à l'occasion du Duc Frederic d'Autriche.

Jean XXIII. se retire de Constance.

Malgré les répugnances qu'avoit eu le Pape Jean XXIII d'assister en personne au Concile, il se rendit aux instances de l'Empereur Sigismond; mais à condition qu'il y seroit sous la protection du Duc Frederic d'Autriche, & que si l'air de Constance l'incommodoit, ou s'il ne s'y croyoit pas en sûreté, il luy seroit libre de se retirer dans quelques Villes Imperiales ou sur les terres du Duc; avec promesse cependant qu'il n'en sortiroit pas avant la fin du Concile (*n*). Pour engager toûjours plus dans ses interêts le Duc Frederic, il le fit Capitaine General de l'Eglise Romaine, avec une pension de six mille florins d'or. Le Pape qui dés le second jour de Mars, avoit en plein Concile promis avec serment que pour

A. 1415. la paix de l'Eglise il céderoit la Papauté, si ses deux concurrents vouloient renoncer à leurs prétentions, ne fut pas longtems à Constance sans souhaiter d'aller ailleurs. Il s'en expliqua au Roy Sigismond qui n'oublia rien pour le détourner de prendre ce parti. Le Pape cependant toûjours ferme dans sa résolution confia son dessein au Duc Frederic, & le pria de se souvenir de la parole qu'il luy avoit donnée, de favoriser sa retraite en cas qu'il la jugeât nécessaire. Le Pape ayant pris ses mesures avec le Duc, pour échapper à la vigilance de Sigismond qui le faisoit observer de prés, sortit de Constance déguisé en Cavalier le 21 Mars, & s'enfuit à Schaffhouse, & de là à Laufembourg & puis à Fribourg, où ne se trouvant pas assez en sûreté il passa à Brisach, qu'il quitta pour aller à Neubourg sur le Rhin, & retourna ensuite à Fribourg, toutes les routes luy étant fermées pour aller en Avignon, où il avoit fait projet de se rendre (*o*). Il n'est pas de mon sujet de rapporter les reproches que le Concile fit au Pape, & les raisons que le Pape allégua pour justifier sa retraite; elles ne satisfirent pas l'Empereur, mais il s'en prit sur tout au Duc Frederic qu'il fit citer, & faute de comparoître il le mit au ban de l'Empire, déchargeant ses sujets du serment de fidélité qu'ils luy avoient fait, & permettant à quiconque de s'emparer de ses biens.

Etats de la Maison d'Autriche en proye.

Divers Seigneurs jaloux de la puissance de la Maison d'Autriche, furent charmez de trouver l'occasion de profiter de ses dépoüilles; ils se déclarerent contre le Duc Frederic, & luy enleverent quelques Châteaux. Les Suisses mêmes, sur la foy desquels ce Prince avoit le plus compté, prirent les armes contre luy, malgré l'alliance qu'il avoit avec eux pour cinquante ans. On crût aussi d'abord que Loüis de Baviere Comte Palatin du Rhin, Beaufrere de Frederic avoit pris parti contre luy, lorsqu'on le vit entrer dans l'Alsace, se saisir de Sainte-Croix & de quelques autres Villes appartenantes à la Maison d'Autriche. Loüis avoit d'autres vûës; il vouloit non pas envahir, mais conserver à Frederic ses terres d'Alsace. En effet dés qu'il les eut mises en sûreté, il partit pour Constance à dessein d'aller y ménager la reconciliation de Frederic. Sigismond l'ayant favorablement écouté, luy répondit que le vol ne se pardonnoit pas sans restitution. Cette réponse fit comprendre à Loüis de Baviere que l'Empereur vouloit avoir Jean XXIII, & que sans cette restitution, il n'y avoit pas de paix à espérer pour Frederic. Aprés avoir ainsi pénétré les dispositions de l'Empereur, il demanda un sauf-conduit; il l'obtint & partit pour Fribourg dans l'esperance de ramener le Duc à Constance & de le disposer à y faire revenir le Pape. La négociation réüssit, le Duc d'Autriche vint luy-même à Constance; mais malgré les sollicitations de plusieurs Princes, il ne put d'abord obtenir le pardon qu'il demandoit (*p*). Sigismond au contraire qui avoit à sa main une armée de quarante mille hommes, la partagea en six corps avec ordre de s'aller emparer des Châteaux & des terres de Frederic. L'Empereur cependant ne tarda pas à rappeller ses troupes & accorda grace au Duc (*q*); mais à condition qu'il ne quitteroit pas Constance & qu'il remettoit tous ses Etats sous la puissance de l'Empereur, qui déja avoit engagé plusieurs Villes appartenantes à ce Prince, & accordé à d'autres le titre de Villes Imperiales, avec promesse de n'être jamais détachés de l'Empire. Telles furent Schaffhouse, Rhinfeldt, & quelques autres. Il n'y eut presque que l'Alsace & le Suntgau où par la sage précaution de son Beaufrere, Frederic ne perdit rien de ses Domaines, & vit ses sujets malgré sa disgrace, luy demeurer toûjours fidéles.

Jean XXIII. se rapproche de Constance & est déposé.

La triste situation de ce Prince inquiéta Jean XXIII; de sorte qu'aprés s'être encor laissé presser pendant quelque tems, il quitta les confins de l'Alsace

(*n*) Gerard de Roo. (*o*) Theod. de Niem. c. 7. (*p*) Idem c. 19. (*q*) De Roo.

Digitized by Google

face pour se rapprocher de Constance, & se laissa, moitié de gré, moitié de force, attirer jusqu'à Ratolscelle Ville de Suabe à deux lieuës de Constance, où il fut enfermé dans la forteresse qui n'étoit gueres différente d'une prison (*r*). C'est là où il se résolut enfin de se soumettre aux decrets du Concile, qui prononça le 29 May la sentence de déposition contre luy, & prit des mesures pour l'Election d'un nouveau Pape. Les difficultez qui survinrent, arrêterent longtems ce choix important, & coûterent à SIGISMOND de longs voyages & de grandes fatigues, tandisque le Concile s'occupoit à differentes affaires qui furent portées à son Tribunal. Telle fut celle de Guillaume de Dietsch, Evêque de STRASBOURG detenu prisonnier comme nous l'avons dit.

Affaire de l'Evêque de Strasbourg portée au Concile de Constance.

Guilliman n'étoit pas bien instruit, lorsqu'il a avancé que l'Evêque Guillaume vouloit aliener Saverne & le Château de Barr en faveur du Duc de Lorraine. Les actes du Concile de Constance, où nous allons puiser nos lumieres pour eclaircir ce point de l'histoire d'Alsace, ne disent pas un mot du Duc de Lorraine; mais ils nous apprennent que le Comte d'Eberstein & Vric ou Ulric de Hohemberg occupoient en effet & Saverne & ce Château; que le Comte d'Eberstein étoit Sous-Bailly de Loüis de Baviere Comte Palatin, & qu'on croyoit que c'étoit pour ce Prince que du consentement de l'Evêque, le Comte gardoit ces deux places. De là, suivant les apparences, la fermeté & le zele avec lesquels Loüis de Baviere prit l'Evêque de STRASBOURG sous sa protection.

Loüis que SIGISMOND avoit nommé son Lieutenant pour agir dans le Concile pendant son absence, se servit de son crédit ponr engager les Peres à se hâter de tirer de prison l'Evêque de STRASBOURG. Pour expédier les affaires & les examiner avec plus d'exactitude, il avoit été réglé qu'il convenoit de se partager en quatre Nations, sçavoir l'Italienne, l'Allemande, la Françoise, & l'Angloise; que chacune choisiroit ses Deputez, qui mettroient les affaires en état & donneroient son avis, qui seroit ensuite rapporté au Concile à qui seul il appartenoit de décider (*s*). Ce fut dans l'assemblée des Nations du 11 Decembre 1415, où Loüis de Baviere assista en qualité de Protecteur du Concile & de Lieutenant de l'Empereur, que ce Prince fit prier le Concile par l'organe de l'Evêque de Werden, de luy suggérer comme il devoit se comporter dans l'affaire de l'Evêque de STRASBOURG, qui avoit été emprisonné par le Doyen & deux ou trois Chanoines tout au plus, soutenus par quelques Bourgeois de la même Ville. Les Avocats du Chapître & des Magistrats de STRASBOURG, ayant oüy ce qui venoit d'être proposé, se leverent & soutinrent que l'Evêque Guillaume avoit été seulement arrêté dans un lieu capitulaire, & non renfermé dans une prison. Que le Chapitre avoit été obligé d'en venir à cette extrémité, parceque le danger étoit pressant, l'Evêque étant sur le point d'aliéner Saverne & le Château de Barr; & qu'il vouloit même se servir du prix de cette vente pour se marier. Ils ajoutoient que déja il avoit aliéné plus de vingt Châteaux, du prix desquels il s'étoit servi pour achetter des terres à son propre profit, & qu'en un mot il vouloit rüiner l'Evêché. Saverne, continuoient-ils, est la clef de la Province, & le Château de Barr situé au sommet d'une haute montagne en est comme l'oeil. C'est la seule nécessité de les conserver à l'Eglise de STRASBOURG, & de l'indemniser des pertes qu'elle a déja souffertes, qui a contraint le Doyen & ses partisans de se saisir de Guillaume de Dietsch, & de venir demander au Concile secours contre ses entreprises. Ils conclurent enfin qu'ils se soumettroient aux décisions du Concile, à condition qu'il seroit pourvû au dédommagement de l'Eglise de STRASBOURG.

Plaintes du Chapitre & de la Ville de Strasbourg contre Guillaume.

Defense de Guillaume.

Gaspar de Perouse prenant ensuite la défense de l'Evêque Elû, c'est ainsi qu'il l'appelle, remontra à l'assemblée que Guillaume de Dietsch étoit un Prélat d'une haute naissance, qu'il avoit bien gouverné son Eglise, & que s'il n'eût pas été digne de la place qu'il occupoit, il n'y auroit pas été élevé par le ministere du Cardinal d'Alençon. Aprés un long discours il finit en priant le Concile de pourvoir à la liberté de l'Evêque, & d'envoyer des monitions à ceux qui le détenoient en prison.

Les Députez des Nations ayant examiné cette affaire, déclarerent par l'organe du Patriarche d'Antioche, qu'elle seroit jugée par seize Commissaires, entre lesquels seroient quatre Cardinaux; mais que par provision l'Evêque seroit relâché. Cet avis fut contredit par l'Avocat du Chapitre, qui insista qu'avant que de rendre la liberté à l'Evêque, on remit l'Eglise de STRASBOURG en posses-

(*r*) *Cellis carceri affinibus includendus.* Von-der-Hard, acta Concil. Constant. T. 4. pag. 211.

(*s*) VON-DER-HARD pag. 552. & 553.

sion de la Ville de Saverne & du Château de Barr. Sur quoy l'affaire fut renvoyée à une autre séance, pour en déliberer plus amplement en présence du Concile. Pendant qu'on procedoit à Constance, les parties de l'Evêque préparoient à STRASBOURG contre luy de nouvelles armes; Jean d'Ochsenstein Prevôt du Chapitre, Hugelman de Vinstringen Doyen, Frederic de Zollern Camerier, Sigismond de Liechtemberg Ecolâtre & d'autres Chanoines, firent le 22 Decembre 1415, une espece de ligue qu'ils nommerent Confraternité, & en dresserent un acte qui contenoit en détail les griefs dont ils chargeoient l'Evêque Guillaume, & des réglemens pour prévenir les desordres, & remédier aux maux qu'ils prétendoient que l'Eglise de STRASBOURG avoit soufferts de la part de ses Evêques. Dés le lendemain les Abbez, les Prieurs, les Archiprêtres & le Clergé de STRASBOURG entrerent dans cette Confraternité, dont nous parlerons plus au long dans la suite de cette Histoire.

Confraternité du Clergé de STRASBOURG.

A. 1415.

Au commencement de l'année 1416, le Concile décida que des Commissaires seroient envoyez à STRASBOURG, pour y travailler de plus prés à ramener la paix dans cette Eglise & à tirer l'Evêque de prison (*t*). Le Patriarche de Constantinople & l'Evêque de Mersbourg furent choisis pour être à la tête de cette Commission: mais bien loin que leur présence radoucit les esprits, on vit des Ecclesiastiques & des Religieux venir présenter aux Commissaires par les mains d'un Notaire, de nouveaux griefs contre la conduite de l'Evêque Guillaume. Burckard Abbé de Neuvillers, Jean Armbruster Abbé de Schuteren, Jean Wangenberg Archiprêtre de Scelettat, & Jean Risch Curé de saint André de STRASBOURG, les plus entreprenans de tous, se chargerent de porter les plaintes du Clergé & des Corps religieux, contenuës dans un long memoire qu'ils remirent entre les mains des Commissaires.

Commissaires envoyez à STRASBOURG.

Ils s'y plaignoient du peu de soin qu'avoit Guillaume de défendre les libertez de l'Eglise, en souffrant que les Religieux, les Abbez & les Ecclesiastiques fussent citez devant les Tribunaux seculiers, qu'ils fussent jugez par les Laïcs, & qu'ils fussent accablez d'exactions & de tailles; Que les Gentilshommes chargent les Eglises & les Monasteres de leur payer chaque année, sous le vain prétexte de droit d'Advocatie & de protection, soixante ou quatre-vingt sacs de grains, & qu'ils osent même les asservir à des corvées. Qu'ils usurpent les droits qui dans les forêts appartiennent aux Eglises, & qu'ils ne craignent pas d'enlever les dixmes qu'on sçait être un bien sacré. Ils attribuent tous ces excés à la foiblesse & à la négligence de Guillaume, comme si le zele d'un Evêque pouvoit toûjours mettre un frein à la violence & à l'avidité des Laïcs. Ils ajoutoient que ce Prélat faisoit de son côté chaque année sur son Clergé des impositions qui montoient à trois ou quatre mille florins; Que pour la confirmation des Abbez & des Abbesses, il se faisoit payer des sommes qui epuisoient les Monasteres; Qu'il luy étoit arrivé de mettre des Prêtres en prison, & de les priver de leurs revenus, avant qu'on les eût jugé coupables d'aucun crime: Que par une affreuse simonie son Suffragant ne donnoit les Ordres & ne benissoit les Eglises qu'à prix d'argent; & que l'Evêque ne donnant à ses Officiers & à ses domestiques, que des gages modiques, il contraignoit les Abbez, les Prieurs & les Ecclesiastiques de leur payer de gros salaires (*u*). Tels furent les principaux griefs dont ils chargerent l'Evêque Guillaume, citant pour témoins de ce qu'ils avançoient, le Doyen & le Camerier de la Cathedrale qui avoient si hautement entrepris de perdre l'Evêque. Ces deux violents Conjurez n'avoient pas seulement suscité contre luy la plus grande partie du Clergé; ils avoient même osé emprisonner avec luy Frederic de Bitsch Chantre de la Cathedrale, avec les gens de l'un & de l'autre. Toutes ces démarches persuaderent les Commissaires que l'orage étoit trop furieux pour pouvoir être encor appaisé, que leur présence bien loin de donner la paix à l'Eglise multiplioit les troubles en facilitant les voyes à de nouvelles plaintes, qu'on ne calmoit la multitude qu'avec le tems, & que les esprits étoient trop aigris pour se rendre à leurs conseils, & respecter leur autorité. Ces réflexions firent prendre aux Commissaires le parti de retourner à Constance où ils arriverent le 14 Janvier, comme le remarque Thierry de Niem (*x*), qui assistoit luy-même au Concile.

Nouvelles accusations intentées contre Guillaume.

Les Commissaires retournent à Constance.

A. 1416.

Dés le lendemain de leur retour ils publierent le peu de succés de leur négociation, & que malgré leurs pressantes instances l'Evêque de STRASBOURG étoit toûjours prisonnier. Les Avocats du

(*t*) Act. Concil. ubi supr. pag. 559. (*u*) Arch. Imper. Spicileg. Eccles. p. 2. pag. 905.
(*x*) NIEM. c. 14.

Digitized by Google

du Chapitre s'étant apperçus que ce rapport indignoit tout le Concile, parurent le 19 Janvier dans l'assemblée des Nations, où ils consentirent que l'Evêque fût relâché, à condition que le Concile prendroit sous sa protection Saverne & le Château de Barr; Que l'Evêque donneroit une caution juratoire qu'il se soumettroit à la decision du Concile, & qu'il viendroit luy-même à Constance, ou qu'il y envoyeroit ses Agents chargez de répondre en son nom, aux chefs de l'accusation intentée contre luy.

Les Procureurs du Concile ne se laisserent pas éblouïr par ces propositions; Mais prenant en main la défense de l'Evêque, ils remontrerent à l'assemblée générale qui se tint le 20 Fevrier, que l'emprisonnement de l'Evêque étoit un scandaleux attentat contre les libertez Ecclesiastiques; qu'en tolérant ce crime on autoriseroit la revolte, & que toutes les loix de l'Eglise demandoient qu'avant toute chose, l'Evêque fût relâché, sauf au Concile à prendre ensuite les mesures nécessaires pour éclaircir & punir même les desordres dont on se plaignoit. Ils supplierent en même tems le Concile d'envoyer à STRASBOURG des Monitions contre ceux qui détenoient en prison l'Evêque, le Chantre, de la Cathedrale & leurs domestiques. Ce que le Concile leur accorda.

Monitions envoyées à STRASBOURG.

Ces Monitions ne furent publiées que le 10 Mars suivant (z). Elles contenoient en substance que Hugelman Doyen & Frederic de Zollern Chanoine de la Cathedrale de STRASBOURG, Michel Melbrug, Rulin Barpfening, Ulric Gosse, (c'est ainsi que ces mots sont écrits dans la liste des Ameittres rapportée par Hertzog, qui doit en être plus crû que des Copistes étrangers,) ayant par ordre & du consentement du Chapitre & des Magistrats, arrêté & emprisonné leur Pere & le Pasteur de leur ame, à qu'ils avoient prêté serment & promis obeïssance; le Concile avoit envoyé à STRASBOURG des Commissaires auxquels ils avoient refusé d'obéir; qu'une si criminelle obstination ne devant pas demeurer impunie, le Concile touché de ces remontrances, déclare que ceux qui s'étoient rendus coupables de cet attentat commis contre l'Evêque & le Chantre, encoureroient l'excommunication, si dans douze jours ils ne les relâchoient avec leurs gens, & s'ils ne leur restituoient tout ce qu'ils leur avoient pris. Ces Monitions ou ce Monitoire ou ce decret du Concile, fut affiché aux portes de la Cathedrale de Mayence, & à celles des Eglises de Haguenau & de Scelestat.

Détenteurs de l'Evêque déclarez excommuniez. Appel de cette sentence. A. 1416.

STRASBOURG laissa passer sans s'émouvoir le terme prescrit; & ce ne fut que le 27 Avril que le Procureur du Concile demanda qu'il fût déclaré que les détenteurs de l'Evêque avoient encouru les peines portées par le Monitoire. L'Avocat du Chapitre soutint au contraire que le Doyen & ses adherants ne devoient pas y être soumis, & osa même dans un Acte qui fut rendu public, appeller de tout ce qui avoit été fait, au siége Apostolique, au Concile mieux informé & au Pape futur. Il reconnoit dans cet acte d'appel, qui est encor conservé dans les Archives de STRASBOURG (a), Que le Concile de Constance est légitime, & qu'il est guidé par l'Esprit saint; mais il pretend en même tems que le Monitoire n'est pas l'ouvrage du Concile, & que c'est seulement un decret subreptice. Il remontre que le point capital de cette affaire est de pourvoir à l'Eglise de STRASBOURG que l'Evêque Guillaume a ruinée, en aliénant prés de trente Châteaux, & dissipant plus de trente mille florins qui y étoient déposez. Que la Ville de Saverne & le Château de Barr étoient encor entre les mains du Comte d'Eberstein & d'Ulric d'Hohemberg; qu'on ne les forceroit jamais de les rendre, si le Concile ne les y obligeoit avant que de mettre l'Evêque en liberté; le Comte d'Eberstein étant un Seigneur puissant & trés appuyé de la faveur de Loüis de Baviere. Que le Monitoire étoit une piece emanée non du Concile, mais d'une assemblée de quelques députez, qui avoient trop fait connoitre leur partialité. Qu'au fond on ne devoit pas faire un crime, ni au Chapitre, ni à la Ville de STRASBOURG d'avoir mis en arrêt l'Evêque & le Chantre; que le Chantre étoit soumis à la jurisdiction du Doyen & du Chapitre, à qui il appartenoit de corriger & de punir les desordres de ceux qui leur avoient promis avec serment, & fidélité & obéissance; & qu'on ne pouvoit douter que les Magistrats de la Ville de STRASBOURG n'eussent seuls une pleine autorité sur les personnes seculieres, qui s'étoient portées à quelques excés, sur tout dans l'enceinte de la Ville & dans son ressort; Que sur ce principe on ne devoit pas leur reprocher l'emprisonnement

(y) VON-DER-HARD ibid. p. 562. (z) Act. Concil. VON-DER-HARD p. 621. (a) WINCKER Collect. pag. 241.

Digitized by Google

nement de l'Evêque, qui ayant toûjours paru sans tonsure & sans habit Clerical, & toûjours armé comme un homme de guerre, devoit être traité comme un vray seculier. De toutes ces raisons il conclut qu'on ne peut se persuader que le Concile ait eu aucune part au decret pretendu porté contre le Chapitre & contre la Ville.

L'Appel rejetté par le Concile.

Un si étonnant appel, qui blessoit l'autorité du Concile, fut rejetté trois jours aprés dans une assemblée générale tenuë dans l'Eglise Cathedrale de Constance le 30 Avril 1416, qui le déclara vain, temeraire, contraire au droit & à la raison. Le Concile cependant laissa aux appellans la faculté de venir proposer leurs griefs. Mais l'Avocat du Chapitre & de la Ville voyant que l'assemblée générale avoit rejetté son Appel, craignit sans doute pour luy-même & déclara le même jour qu'il ne vouloit plus se mêler de cette affaire, ni prendre la défense de ceux qui l'avoient chargé de leur procuration.

Ces circonstances ranimerent le zele du Promoteur du Concile, qui demanda le 5 May suivant, dans une assemblée generale, que le Chapitre & la Ville fussent déclarez contumaces, attendu qu'ils n'avoient pas profité de l'indulgence du Concile, en venant produire au terme qui leur avoit été prescrit les raisons pourquoy ils n'avoient pas obéi au Monitoire.

Jugement suspendu à la priere du Roy Sigismond.

A peine eut-il parlé que le Prevôt de Cinq-Eglises se leva & dit qu'il étoit chargé d'une lettre que le Roy Sigismond écrivoit au Concile & qui avoit été apportée par Henry de Lazenbog Gentilhomme de Bohéme, par laquelle Sigismond supplioit le Concile de suspendre jusqu'à son retour la déclaration demandée contre le Chapitre & la Ville de Strasbourg.

Cette priere du Roy des Romains n'emporta pas de plein vol le consentement du Concile, qui fit citer par trois fois à haute voix ceux qui voudroient parler pour la défense du Chapitre & de la Ville. Il ordonna même qu'on ecoutât les témoins, & qu'on fit des informations, sur lesquelles le Concile prononceroit le Samedy suivant. Mais dés le Vendredy 8 de May, Henry de

A. 1416.

Lazenbog présenta dans une congregation publique ses lettres de créance en qualité d'Ambassadeur du Roy Sigismond, & parlant ensuite par l'organe d'un Auditeur du sacré Palais, il déclara qu'il étoit envoyé pour assûrer le Concile que le Roy se chargeoit de faire rendre la liberté à l'Evêque de Strasbourg, que l'Evêque viendroit luy-même se présenter en personne au Concile, & que sa Majesté prendroit soin de pourvoir & à l'indemnité & à la liberté de l'Eglise de Strasbourg. Il falloit qu'une assemblée générale prononçât sur cette proposition. Henry de Lazenbog y parut le 9 May, & s'offrit de remettre l'Evêque de Strasbourg entre les mains du Concile, à qui il demanda au nom du Roy Sigismond seulement vingt jours de delay, & la grace de députer quelques Prelats de consideration qui viendroient avec luy à Strasbourg de la part du Concile. Les sentimens sur cette demande furent partagez pendant quelques jours, & ce ne fut que le 16 du même mois que le Concile nomma un certain nombre de Prelats avec de tres amples pouvoirs, pour connoître de l'affaire de l'Evêque de Strasbourg, la juger même jusqu'à sentence définitive exclusivement, aggraver les excommunications, suspendre l'effet de celles qui avoient été portées, & absoudre des censures le Chapitre & la Ville de Strasbourg. Cette Commission eut tout le succés qu'on en pouvoit espérer.

L'Evêque mis en liberté vient à Constance.

L'Evêque Guillaume fut tiré de prison & vint à Constance sous la sauvegarde de Henry de Lazenbog; il parut en plein Concile le 27 Juin, & d'abord on luy donna des Commissaires pour examiner son affaire. En même tems Henry de Lazenbog s'offrit de retourner à Strasbourg pour y aller travailler à faire relâcher le Chantre & les domestiques, qu'on détenoit encor en prison. Le Concile accepta son offre, & fut dans la même séance informé que le Roy de France de concert avec le Roy des Romains s'interessoit pour l'Evêque de Strasbourg (b). Des intercessions si puissantes hâterent l'expédition de ce qu'il desiroit: desorte qu'il fut réglé que dés le lendemain l'Evêque Guillaume paroitroit dans une assemblée generale, où il seroit reçû avec honneur & d'une maniere convenable à la dignité de sa personne & de son Eglise, mais à condition qu'il se soumettroit au jugement du Concile & qu'il ne sortiroit pas de Constance avant la fin de son procés (c).

Les ennemis de l'Evêque absous des censures par les Commissaires.

Cependant le Doyen Hugelman de Vinstringen étoit luy-même à Constance, où il sollicitoit fortement avec Toringe d'Arbourg député du Chapitre. L'un & l'autre firent une démarche qui leur rendit le Concile favorable. S'étant

A. 1416.

(b) Von-der-Hard pag. 793. (c) Wencker pag. 870.

Digitized by Google

tant presentez le 23 Juillet dans le Palais Episcopal de Constance où les Commissaires étoient assemblez, & s'étant jettez à genoux avec l'Avocat des Magistrats & de la Ville de STRASBOURG, ils demanderent en supplians l'absolution de l'excommunication qu'ils avoient encouruë, & qu'on levât l'interdit porté contre la Ville de STRASBOURG & ses Magistrats. Les Commissaires touchez de leur soumission résolurent de leur accorder la grace qu'ils desiroient; mais avant toutes choses ils voulurent avoir leur serment & même une caution, qui assûreroit le Concile de leur obéïssance à ses Decrets, & de la sincere volonté où ils étoient de restituër à l'Evêque Guillaume, au Chantre Frederic de Bitsch & à leurs domestiques, tout ce qui leur avoit été enlevé. Aprés cette précaution les Commissaires les déclarerent absous de l'excommunication qu'ils avoient encouruë à cause de leur contumace; mais l'interdit porté contre l'Eglise & la Ville de STRASBOURG fut seulement suspendu pour trois mois, suspension qui fut encor prorogée le 8 Octobre 1416, jusqu'au jour des Cendres de l'année suivante.

Appel de Guillaume.

L'Evêque Guillaume peu content de la grace faite à ses parties, en appella au Concile à qui seul, dans les termes du plein pouvoir donné aux Commissaires, il étoit réservé de juger définitivement. Il ne luy restoit à Constance qu'une ombre de liberté, son honneur n'étoit point réparé, l'attentat commis contre luy n'étoit point puni, & il desesperoit de pouvoir tirer des mains de ses parties ce qu'elles luy avoient pris. Ces raisons le pressoient de poursuivre son affaire; mais malgré tous ces soins elle eût longtems langui, si le Roy SIGISMOND n'étoit venu luy-méme à son secours.

A. 1417. Le Roy SIGISMOND prend en main les interêts de l'Eveque. STRASBOURG se soumet.

Ce Prince étant de retour à Constance dés le mois de Janvier 1417, lassé de voir l'Evêque de STRASBOURG accablé par de si longues procédures, prit un moyen plus efficace que les menaces du Concile pour luy faire rendre justice. En effet, si on en croit Wimphelingius & Guilliman, le Roy des Romains se croyant obligé de prendre la défense de l'Evêque de STRASBOURG, qui étoit en même tems Prince de l'Empire, dont les Magistrats avoient outragé la dignité en le mettant honteusement en prison, mit la Ville au ban de l'Empire: peut-être se contenta-t'il de l'en menacer. Quoyqu'il en soit cette proscription, ou ces menaces ébranlerent la fermeté de STRASBOURG, qui craignoit d'ailleurs que l'Evêque Guillaume ne cedât les forteresses dont il étoit encor le maitre, à quelques Princes puissans, qui devenant par là ses voisins, seroient bientôt des ennemis, ausquels elle auroit peine à resister. Déja la Noblesse & les Seigneurs bien informez du mécontentement du Roy des Romains, avoient fait des ligues contre STRASBOURG, & se mettoient en mouvement pour venir ravager ses terres, résolus de ne pas laisser échapper une occasion d'abbatre la puissance d'une Ville, qui plus d'une fois les avoit contraint de la redouter & de la craindre. Ces circonstances rendirent les Magistrats plus dociles aux ordres de l'Empereur. Aprés avoir remis en liberté l'Evêque Guillaume, le Chantre & leurs Gens, ils furent condamnez à payer six mille florins à la Chambre Apostolique, & une plus grosse somme à l'Empereur SIGISMOND.

Le Concile porte sa sentence en faveur de l'Eveque.

Pour finir absolument cette affaire il falloit que l'autorité du Concile y intervint. Ce ne fut que le 6 Novembre 1417, avant que les Cardinaux entrassent dans le Conclave pour l'Election d'un Pape, que l'interdit porté contre la Ville & contre le Chapitre de STRASBOURG fut levé. Mais en même tems le Doyen, les Chanoines & les Bourgeois furent condamnez aux dépens, dont la taxe fut réservée aux Commissaires nommez par le Concile (d). Il y fut en outre déclaré qu'Hugelman de Vinstringen Doyen, Frederic de Zollern Chanoine, Michel Melbrug, Rulin Barpfening, & cinq autres Bourgeois de STRASBOURG qui sont nommez dans la sentence & qui avoient concouru à l'emprisonnement de l'Evêque, étoient tombez dans l'excommunication majeure, & qu'ils seroient dénoncez excommuniez. Ainsi l'Evêque Guillaume vengé par l'autorité des deux puissances fut rétabli dans son siege. Il quitta Constance, mais il ne voulut pas même entrer dans STRASBOURG: n'ayant pas oublié l'outrage qu'il y avoit reçû, & craignant de se livrer à des ennemis qui ne s'étoient reconciliez que par contrainte, il se retira à Saverne où au lieu de profiter de sa disgrace en prenant les sentimens & la conduite d'un bon Evêque, il se joignit avec quelques Seigneurs, qui avoient pris les armes contre STRASBOURG, & amena même un grand secours au Marquis de Bade, avec lequel peu s'en fallut qu'il ne surprit la Ville du côté de la porte d'Illkirck, dont

(d) VON-DER-HARD pag. 1460.

Digitized by Google

dont il fut sur le point de se saisir. Cette guerre fut enfin terminée par l'entremise de l'Archevêque de Mayence Jean de Nassau, que le Concile de Constance avoit engagé par les lettres qu'il luy ecrivit, d'entremettre son autorité pour finir les troubles & rendre la paix aux Provinces du Rhin. Ces Provinces & la Ville de STRASBOURG reprirent en effet leur premiere tranquillité: mais l'Evêque Guillaume de Dietsch fut encor longtems embarassé à se défendre contre les poursuites du Grand-Doyen & du Chapitre, qui avoient obtenu à Constance la confirmation des reglemens qu'ils avoient faits, pour réduire l'Evêque aux termes que la justice & le devoir Episcopal luy prescrivoient.

LIVRE VINGT-NEUVIEME.

A. 1416

Dés que le Pape MARTIN V eut été par le choix des Cardinaux élevé sur le Trône Pontifical, on le vit à la tête du Concile de Constance, donner tous ses soins pour remedier aux desordres qui pendant le schisme avoient désolé presque toutes les Eglises. Le Chapitre & le Grand-Doyen de STRASBOURG profiterent de ces conjonctures & des dispositions du saint Pere, pour le solliciter à Constance de confirmer l'union ou la Confraternité qu'ils avoient faite dés le 22 Decembre 1415, dont nous avons déja parlé, & d'autoriser les sages réglemens qui seront d'éternels monumens du zele qu'avoit alors le Chapitre de la Cathedrale de STRASBOURG pour la réforme de la Discipline, & de son attention au bien des Ecclesiastiques & des Religieux de tout le Diocése.

Le Pape MARTIN V, approuve la confraternité ou union du Clergé de STRASBOURG.

La longue piece qui contient ces réglemens, & qui est connuë dans tout le Diocése de STRASBOURG sous le nom de Grande Confraternité, commence par ces mots *Cum non inferenda* (a), & fut l'ouvrage de Jean d'Ochsenstein Prevôt de la Cathedrale, d'Hugelman de Vinstringen Doyen, de Frederic de Zolern Camerier, de Sigismond ou Symond de Liechtemberg Ecolâtre, & de tout le Chapitre. Ils y déclarent que malgré le desir sincere qu'ils ont de conserver la paix & la bonne intelligence avec leur Evêque, ils se sont crû obligez pour le bien de tout le Diocése, de s'opposer aux vexations énormes, dont les Evêques accablent le Clergé, & d'y apporter des remedes efficaces par des statuts que tous promettent avec serment d'observer & d'en procurer l'execution: venant ensuite dans le detail,

Ils déclarent que bien loin que le Chapitre consente jamais aux impositions que les Evêques feroient sur le Clergé, sous quelques prétextes que ce soit, il s'y opposera toûjours de tout son pouvoir, à moins que tout le Clergé ou du moins la plus grande partie n'y consente volontiers pour le bien de l'Eglise & du Diocése.

Qu'en egard aux dangers & aux malheurs extrémes aux quels tout le Diocése est exposé, lorsqu'il est gouverné par un Evêque, qui n'est pas dans les Ordres sacrez, tous les Chanoines s'engagent de concert de n'en choisir jamais aucun, qui ne soit Prêtre ou qui ne s'oblige par serment à prendre dans l'année la Prêtrise, sans qu'il luy soit jamais libre de demander dispense sur ce point.

Que pour la confirmation & benediction des Abbez, des Abbesses & autres Prelats Ecclesiastiques ou Religieux, l'Evêque ne pourra recevoir au plus qu'une livre d'or, évitant avec soin des exactions qui sous quelque voile qu'on voulût les couvrir, seroient au fond de veritables simonies. Que pour l'expédition des lettres & autres droits des Officiers de l'Evêque, on s'en tiendroit à la coutume & aux statuts synodaux, que l'Evêque doit prendre pour regles de sa conduite.

Qu'avant que de prendre possession, celuy qui sera choisi pour occuper le siege de STRASBOURG, jurera qu'il n'accordera jamais grace à ceux qui auront maltraité, tüé ou blessé les Clercs; qu'il ne mettra jamais en prison les Clercs & qu'il n'exigera pas d'eux des sommes d'argent avant qu'ils ayent été citez, ni avant qu'ils ayent avoüé leurs crimes ou qu'ils ayent été jugez contumaces.

Que les Ecclesiastiques qui sont obligez à la résidence, n'en seront pas dispensez en payant une somme d'argent à l'Evêque.

Qu'il

(a) Ex Archivio sancti Petri Senioris.

Digitized by Google

Qu'il prendra soin de maintenir sa jurisdiction & celle de ses Archidiacres, & qu'il protégera de tout son possible les Ecclesiastiques & les Religieux contre les iniques entreprises des Séculiers.

Qu'il mettra ordre que ses Officiers n'exigent pas des Abbez, des Abbesses, des Prieurs & des Monasteres, des droits qui ne leur ont été imposez que par abus, & par l'avarice en particulier de l'Evêque Guillaume.

Qu'enfin avant que de prendre possession, l'Evêque confirmera, ratifiera & approuvera avec serment les privileges accordez par les Evêques ses prédécesseurs, au Chapitre de la Cathedrale, aux Prélats & au Clergé de la Ville & du Diocése de STRASBOURG.

Tout le Chapitre promet ensuite de faire observer des loix si sages & si nécessaires pour le bien du Diocése, & de s'opposer à toutes les pratiques contraires, quand il s'agira de ceux qui sont unis au Chapitre & qui sont entrez dans sa Confraternité. Il ordonne de plus qu'aucun Chanoine ne soit admis dans aucun Canonicat, qu'aprés avoir promis avec serment qu'il s'employera de tout son possible, à maintenir les reglemens qui sont contenus dans l'acte dont nous parlons, daté du Jeudy 22 Decembre 1415, Indiction 8.

Dés le lendemain les Abbez de Gengenbach, de Neuvillers, de Maurmunster, d'Ebersmunster, de sainte Walbourg, de Schuteren, d'Ettenheimmunster, de Schwartzach & d'Altorff tous de l'Ordre saint Benoît, celuy de Toussaints dans la Forêt-Noire Ordre de Prémontré, le Prieur d'Ittenwiller & de Truttenhausen Ordre de saint Augustin, avec tous les Archiprêtres du Diocése tant en deçà qu'au delà du Rhin, qui étoient déja entrez dans la Confraternité du Chapitre de la Cathedrale, s'étant assemblez dans le lieu destiné pour tenir Chapitre, confirmerent ce qui avoit été reglé pour la reforme de la Discipline, contre les entreprises des Evêques & en particulier de Guillaume de Dietsch, & prirent de concert des mesures pour tenir la main à l'exécution de ce qui avoit été si sagement convenu.

Le Doyen de la Cathedrale pendant le cours du procés n'avoit omis ni sollicitations ni prieres pour obtenir la confirmation de ces reglemens. Déja avant l'Election d'un Pape le Concile luy avoit accordé un decret le 9 des Calendes de Novembre 1417, le siege Apostolique étant vaquant, par lequel il confirmoit d'abord en general tout ce qui avoit été ordonné par le Concile de Latran, par le Pape HONORIUS III & par les Empereurs FREDERIC II, & CHARLES IV, contre les Puissances seculieres, qui sans egards pour les libertez de l'Eglise, osoient faire des impositions sur les Ecclesiastiques, & usurper les biens des Eglises. Venant ensuite aux plaintes déferées à son Tribunal par le Clergé, la Ville & le Diocése de STRASBOURG, contre les Princes, les Ducs, les Barons & autres Puissances seculieres, qui troubloient par leurs impositions le Clergé de STRASBOURG, usurpoient les revenus & retenoient les biens de cette Eglise, le Concile ordonne aux Doyens des Eglises de Constance, de Bâle & de Spire d'agir contre ceux qui oseront par là donner atteinte aux libertez Ecclesiastiques, avec pouvoir d'employer contre eux, pour arrêter le cours de leurs vexations, les Anathemes & les sentences d'excommunication, & d'avoir même recours au bras seculier.

Ce decret du Concile si favorable à l'Eglise de STRASBOURG ne disoit mot ni de l'Evêque Guillaume ni des reglemens de la Confraternité; c'étoit cependant l'objet capital des poursuites du Grand-Doyen du Chapitre, & de tout le Diocése. Enfin le Pape MARTIN V, ne tarda pas longtems aprés son election, à accorder la confirmation tant demandée. Dés le 5 des Ides de Decembre de la premiere année de son Pontificat, c'est à dire de l'an 1417, il donna une Bulle par laquelle il déclara qu'aprés avoir fait examiner dans sa Chancelerie les reglemens que le Prevôt, le Doyen, le Chapitre, & le Clergé de STRASBOURG avoient dressez pour le bien du Diocése, par le conseil des personnes sages & habiles, & qui commencent par ces mots *Cum non inferenda*, il les confirme de toute l'autorité Pontificale & en ordonne l'exécution, chargeant en même tems les Doyens de Constance, de Bâle, & de Spire d'y tenir la main.

Les Chapitres de saint Thomas, de saint Pierre-le-Jeune & de saint Pierre-le-Vieux, & le corps des Prébendez de la Cathedrale avoient eu leurs raisons pour ne pas entrer dans la grande Confraternité, faite entre le Chapitre de la Cathedrale, les Abbez, & les Archiprêtres du Diocése. Mais dés que le Pape eut approuvé cette union, & qu'on en eut mieux connu l'importance, les trois Chapitres s'assemblerent avec le Chapelain Imperial, c'est ainsi qu'on nomme le Roy du Chœur dont nous avons parlé

Autre confédération des Ecclesiastiques de STRASBOURG.

parlé ailleurs, & les six Prébendez principaux députez de la Chambre du Chœur de l'Eglise de STRASBOURG (b), & firent entre eux une confédération pour dix ans, par laquelle ils s'obligent de concert à maintenir leurs privileges & les libertez Ecclesiastiques contre les entreprises des Laïcs, & dresserent de sages réglemens pour conserver l'ordre & les droits de leurs Eglises. C'est dans le Chapitre méme de la Cathedrale que cet acte fut conclu le 17 Août 1419, & signé par Jean d'Ochsenstein Prevôt de la Cathedrale, Frederic de Zollern Camerier & Vice-Doyen, & tout le Chapitre de la Cathedrale, & les Doyens des trois autres Chapitres. Cet acte ne mit pas cependant encor la derniere main au grand ouvrage qui contenoit des réglemens si utiles & si nécessaires, pour conserver les libertez Ecclesiastiques & la paix dans l'Eglise de STRASBOURG.

L'Evêque Guillaume souscrit la grande Confraternité.

L'Evêque Guillaume en reconnut luy-méme l'utilité, lorsque le tems l'eut fait revenir de ses préventions & qu'il eut enfin compris la sainteté de la dignité dont il étoit honoré. Il confirma ce qui avoit été réglé dans la grande Confraternité, & voulut la souscrire & s'y soumettre par un Acte célébre daté de Saverne le Mardy d'aprés la Purification 1431. Par cet acte il consent de ne faire aucune imposition sur les Ecclesiastiques que du consentement de son Clergé, & de ne s'attribüer sur la succession de ceux qui meurent, que la quatriéme partie d'un marc d'argent. Il promet de prendre les Ordres, de se faire sacrer dans l'espace d'un an, & de ne rien omettre de ce qui peut dépendre de luy pour y parvenir: il s'engage d'éviter la simonie, & de n'exiger pour la confirmation des Abbez & des Abbesses qu'une livre d'or: il déclare enfin qu'il veut s'attacher à suivre les statuts provinciaux & les réglemens de la grande Confraternité, dont il procurera l'observation de toute son autorité. Guillaume survéquit huit ans à cette marque qu'il venoit de donner à son Diocése, de la résolution qu'il avoit prise de passer le reste de ses jours, dans une regularité convenable à la sainteté de son ministere. Il mourut à Saverne

A. 1439. le 4 Octobre 1439, aprés un Episcopat de quarante-quatre ans, & fut enterré dans l'Eglise de l'hopital de Molsheim, où on lit encor de nos jours son Epitaphe.

Opposition à l'Election de Conrad I. pour Evêque de STRASBOURG.

Dés qu'il eut les yeux fermez, le Grand-Chapitre qui s'étoit engagé à ne choisir aucun Evêque qui ne fut Prêtre ou qui ne promit de l'étre dans l'année, voulant suivre une régle si Canonique, jetta d'abord les yeux sur Conrad de Busnang ou Busling, d'une illustre famille de Suabe qui porte le titre de Baron (c). Il étoit Cellerier & Portier de la Cathedrale, dignitez qui furent supprimées en 1489, par INNOCENT VIII. Conrad s'étoit sur tout attiré l'estime de son Corps par sa prudence, son habileté dans les affaires, & ses pieuses liberalitez envers son Eglise. Mais au moment qu'on se disposoit à le mettre sur le Trône Episcopal, & que suivant la coutume il étoit assis sur l'Autel pour y recevoir les acclamations du Peuple, les Barons & quelques Seigneurs d'Alsace se joignirent aux Chanoines qui n'avoient pas donné leurs suffrages à Conrad; & tous de concert étant tumultüairement entrez dans la sale du Chapitre, s'opposérent au choix qu'on avoit fait, sous prétexte que Conrad étoit étranger & de la province de Suabe (d). Cette raison leur parut essentielle pour luy donner l'exclusion; & sans plus déliberer, ils choisirent pour Evêque le Prevôt de la Cathedrale Jean d'Ochsenstein, vieillard absolument cassé, sourd, & à qui la goute avoit ôté l'usage des pieds & des mains. Mais tout paroissoit bon aux factieux, pourvû qu'ils n'eussent pas un étranger à leur tête. Ce contretems n'allarma pas Conrad: il fit réflexion que n'étant pas agréable ni à plusieurs Chanoines ni à la Ville de STRASBOURG, il auroit la douleur de voir naitre un schisme dans son Eglise, & ne pourroit faire dans son Diocése tout le bien qu'il desiroit: ainsi il aima mieux céder la place, que de combattre pour une dignité, dont le poids paroît toûjours redoutable à ceux que l'ambition n'enchante pas. Prévenu de ces maximes, Conrad déclara aux deux partis, qu'il étoit prét d'abdiquer, pourvû que le Chapitre fit choix d'un sujet digne d'occuper le siege qu'il abandonnoit volontiers (e). Guilliman prétend que tout le Chapitre luy laissa l'honneur de se choisir un successeur, & qu'ayant nommé Rupert Comte Palatin du Rhin tous applaudirent à ce choix.

(b) *Jacobus Kullman Capellanus Imperialis cæterique sex Prabendarii principales ad Cameram chori ejusdem Ecclesiæ Argentinensis &c.* Ex Archivio sancti Petri senioris. (c) Arch. major. Cap. *Litt.* D. (d) *Quod alienigena & Suevus esset.* GUILLIM. pag. 418. (e) Daniel PAREUS Hist. Pal. l. 4. sect. 3.

choix. Wimphelingius pense au contraire que ce fut à l'insçû du Chapitre & de la Ville, que Conrad céda son droit à Rupert fils d'Etienne de Baviere Duc de Deux-ponts & Comte de Veldens, petit-fils du Roy des Romains RUPERT, & Neveu de l'Electeur Palatin Loüis le Barbu. Quoyqu'il en soit du sentiment de ces deux Auteurs, Rupert étoit jeune & il n'étoit pas Prêtre ; mais Conrad crût que dans les tristes conjonctures où se trouvoit l'Eglise de STRASBOURG, elle avoit besoin d'un Evêque puissant, & qui pût être soutenu par toutes les forces d'une Maison respectée dans tout l'Empire. Ce choix fut généralement applaudi; le Concile de Bâle l'approuva, & Felix qui dans la chaleur du schisme avoit pris la place du Pape EUGENE IV, la confirma par ses Bulles. Mais la Ville & le Clergé de STRASBOURG différerent de reconnoître Rupert, jusqu'à ce que dans une célébre assemblée tenuë à Haguenau le 12 de Novembre, il eût promis avec serment de ne donner aucune atteinte à leurs privileges, & de garder inviolablement les traitez faits entre la Ville & les Evêques ses prédécesseurs.

Robert ou Rupert de Baviere Eveque de Strasbourg.

Rupert ou Robert charmé de l'eclat de sa nouvelle dignité, souscrivit à tout sans peine; il ne se hâta pas de même de se mettre en état de remplir les importans devoirs de son Ministere. Ce ne fut que neuf ans aprés son election, que se rendant aux instantes prieres du Chapitre & de la Ville, il fit son entrée dans STRASBOURG, où il parut enfin à la tête de huit cens Chevaliers, accompagné du Duc Etienne son pere, de son frere Loüis & de vingt-six Comtes. Sa jeunesse fut assez déréglée; mais l'âge l'ayant fait revenir de ses égaremens, il devint dans la suite un grand & bon Evêque, comme parle Guilliman. Conrad en luy cédant ses droits, se réserva Rouffach & les revenus du Mundat superieur ; il passa trente-&-un an dans cette retraite, joüissant des douceurs d'une vie tranquille & toûjours également aimé & honoré de ses sujets. Il mourut en 1471, & son corps fut apporté à STRASBOURG & inhumé dans la Chapelle de saint Jean-Baptiste. Je n'ay pas crû devoir interrompre le recit des troubles qui agiterent l'Eglise de STRASBOURG sous l'Episcopat de Guillaume II, & pour l'election de Conrad IV, & de Rupert son successeur : je reprens à présent ce qui se passa en Haute-Alsace durant ces tumultüeuses contestations.

A. 1420. L'Evêque de Bâle, Abbé de Seltz, fait la guerre au Comte de Neufchatel.

Dans le tems dont nous parlons, Bâle se félicitoit d'avoir pour Evêque Jean de Fleckenstein d'une des plus nobles & des plus anciennes familles de la Basse-Alsace. Il étoit Abbé du Seltz, dignité qu'il conserva avec celle d'Evêque, eu égard à la modicité où le malheur des tems avoit réduit les revenus de l'Eglise de Bâle. Revêtu de ces deux titres Jean f. son entrée dans Bâle le 29 May 1423, accompagné de Frederic de Fleckenstein Evêque de Vorms, & de Raban d'Helenstat Evêque de Spire tous deux ses proches parents. Ce Pasteur vigilant ne tarda pas à donner des marques de son zele pour le bien de son Eglise. Son prédécesseur avoit inutilement tenté de retirer des mains du Comte de Neufchatel, des terres qui luy avoient été engagées & qui appartenoient à l'Evêché de Bâle (f). Jean de Fleckenstein qui joignoit à beaucoup de prudence une grande intrépidité, entreprit de l'y forcer; il leva des troupes & mit le Comte de Thierstein à la tête de six cens chevaux. Le Comte de Neufchatel se sentant trop foible pour resister à toutes les forces de l'Evêque, quitta prise au premier echec, & trouva moyen d'obtenir une tréve, pendant laquelle il se flattoit qu'il pourroit se préparer à repousser son ennemy, & à faire echoüer ses entreprises.

A. 1424. Guerre des Villes d'Alsace avec le Marquis de Bade.

Une plus violente guerre s'alluma presqu'en même tems en Suabe, à l'occasion de quelques actes d'hostilité que le Marquis de Bade avoit fait sur le Rhin, où il vouloit imposer de nouveaux péages. Les Villes de Suabe & d'Alsace se persuadant que leur privileges & leurs libertez étoient blessez par ces nouveaux impôts, ne se contenterent pas de faire leurs remontrances. Les raisons & les plaintes ne sont pas un rempart assez fort, pour arrêter un Prince avide de faire croitre ses revenus. Comme les Villes de STRASBOURG, de Bâle, de Neubourg, d'Edingen, de Colmar, de Scelestat & les autres Villes Imperiales d'Alsace, avoient fait en 1422, un traité de confédération pour quinze ans, elles prirent toutes les armes pour leur défense commune (g). La Ville de Bâle fit marcher 800 hommes, & 250 chevaux; la Ville de STRASBOURG fournit mille hommes d'Infanterie & cent chevaux; les autres Villes liguées y joignirent leurs troupes, qui composerent une armée contre laquelle le Marquis de Bade ne pouvant tenir, il eut la douleur de voir ravager ses terres

(f) Basil. sacr. pag. 307. (g) VURSTISEN pag. 240.

Digitized by Google

res & Rastat réduit en cendres. Mais tandis que les Villes étoient aux prises avec le Marquis de Bade, Jean de Châlon son allié Prince de la Maison de Bourgogne, entra dans le Suntgau, espérant que par cette diversion il obligeroit les Villes confédérées, de retirer leurs troupes des terres du Marquis, pour se mettre en état de defendre la Haute-Alsace. Bâle fit en effet repasser le Rhin aux siennes, qui marcherent sans délay à Delle & à Belfort, avec ordre de se joindre prés d'Altkirck à celles de la Duchesse Catherine. Les Bourguignons contents de la diversion qu'ils avoient faite, éviterent toûjours le combat, & sans jamais pouvoir en venir aux mains les Alsatiens & les Bâlois ne cesserent de les poursuivre, qu'aprés qu'ils les eurent entierement chassez du Suntgau. Cette petite guerre fut terminée en méme tems que le Marquis de Bade eut conclu sa paix avec les Villes confédérées, qui se rendirent enfin aux instances de l'Archevéque de Cologne, de l'Evéque de Wirtzbourg & du Comte d'Hohenloë, que l'Empereur envoya dans leur camp pour y régler les differends, qui leur avoient fait prendre les armes.

Ravages du Comte de Neufchatel dans l'Evesché de Bâle, suivis d'une paix peu durable.

Le Comte Thibaut de Neufchatel avoit essayé pendant ces troubles de recouvrer les fiefs, que Jean de Fleckenstein Evéque de Bâle luy avoit enlevez: la retraite des Bourguignons rallentit son ardeur, & le rendit moins fier; mais il ne cessa cependant pas de continüer de tems en tems ses ravages; & il osa s'avancer jusque dans l'Alsace pour venir mettre le feu dans le village d'Hesingen qui touche presqu'aux portes de Bâle. De là il passa à Florimont qu'il pilla, & dont il fut bientôt chassé par trois cens Bâlois qui y accoururent. Enfin le Comte de Fribourg s'entremit pour terminer les differends qui avoient été la cause de la guerre. La paix qui la fit cesser, ne fut qu'un ouvrage fragile qui ne subsista que quelques mois. Tel étoit alors le triste usage: comme il n'y avoit pas encor de tribunaux erigez de la part des Empereurs pour finir les contestations, ou qu'il étoit trop difficile d'y avoir recours, les Evéques, les Villes & la Noblesse n'employoient pas les procédures de la justice pour soutenir leurs prétentions; les armes seules en décidoient. Chacun mettoit en campagne ses sujets, & souvent pour une haye ou un sillon de champ, on voyoit le plus fort porter le feu dans tout un païs. Ainsi vit on en 1428, le Comte de Neufchatel & le Baron de Montjoye entrer en Alsace avec 2500 hommes, où ils mirent en cendres Dammarie & dix autres villages: ils continüerent ces furieux degâts pendant huit jours entiers dans le Suntgau & les extrémitez de la Haute-Alsace, & ils ne se lasserent de piller & de brûler qu'aprés que les envoyez de Bâle, de Berne & de Soleure eurent reglé ce qui leur avoit donné lieu d'entrer dans les terres de la Maison d'Autriche. Sa puissance alors n'intimidoit gueres les Seigneurs voisins, & on vit en 1428. A. 1428.
Jean-Loüis de Thuylliers & de Montjoye ne craindre pas de se liguer contre elle, avec les Comtes de Fribourg & de Neufchatel. Ce traité de confédération est conservé dans les Archives de la Maison de Montjoye, que les Allemands nomment Froberg, & dont la terre située en Haute-Alsace confine avec la Comté de Bourgogne. Ces Seigneurs qui ne portoient autrefois que le titre de Barons, sont à présent reconnus Comtes, & les alliances qu'ils ont contractées avec les plus grandes Maisons, telles que sont celles de Neufchatel & de Rougemont, mettent cette famille au nombre des plus nobles de toute l'Alsace. On voit une lettre datée de 1426, dans laquelle le Senat & la Ville de Fribourg donnent au Seigneur de Montjoye, le titre de noble & puissant Seigneur, leur cher sire & bon amy. Un Sénat mesure ses expressions, accoutumé à rendre justice il ne s'épanche pas en flatteries; il insulteroit à un homme médiocre s'il luy donnoit des titres qui ne conviennent qu'à des personnes du premier rang.

Traité de quelques Seigneurs contre la Maison d'Autriche.

Pendant les expéditions dont je viens de parler, où les vainqueurs ne se signaloient que par la rüine & les incendies de quelques villages, l'Empire & l'Eglise avoient de plus grandes affaires à déméler. Le Roy SIGISMOND étoit en Hongrie aux prises avec les Turcs; les Hussites s'étoient soulevez en Bohéme; le Pape tenoit des Conciles pour les besoins de l'Eglise, & il avoit indiqué celuy de Bâle en exécution des decrets du Concile de Constance. Je ne dois pas m'arréter à développer ces grands faits qui ne regardent pas mon histoire. Il me suffit de faire remarquer que l'Empereur SIGISMOND ayant pendant tout son regne donné ses soins pour pacifier l'Empire & l'Eglise, mourut en 1437, que l'Archiduc ALBERT qui avoit epousé Elizabeth fille de SIGISMOND luy succéda dans ses Royaumes de Hongrie & de Bohéme, & qu'il fut aprés sa mort couronné Roy des

Mort de l'Empereur SIGISMOND.

Romains

Digitized by Google

Romains. Le regne d'ALBERT fut trés court, ayant cessé de vivre le 29 Octobre 1439. FREDERIC III dit le Pacifique, cousin germain d'ALBERT, occupa aprés luy le Trône Imperial dés le mois de Mars 1440. Nul regne ne fournit de plus grands évenemens à l'Histoire d'Alsace.

A. 1440.

Invention de l'Imprimerie à STRASBOURG.

Frederic d'Autriche fut à peine sur le Trône, que STRASBOURG eut la gloire de voir naitre chez elle l'art d'imprimer avec des caracteres mobiles & separez les uns des autres, de maniere qu'on pût les arranger & leur faire aisément changer de place, pour en composer les mots & les syllabes. Quelques Auteurs Hollandois, dont le sçavant Jesuite Serrarius rapporte les textes (*h*), ont voulu faire honneur de cette excellente invention à la Ville de Harlem, où ils prétendent que Laurent Coster imprima un livre en langue vulgaire, intitulé *Speculum nostræ salutis*. Et Boxhornius date les premiers essays de Coster de l'an 1420; mais l'Auteur de l'Histoire de l'Imprimerie assûre qu'il a vû luy-même dans la Biblioteque des Celestins de Paris ce *Speculum nostræ salutis*, imprimé par Coster sur une forme ou table gravée, & non pas avec des caracteres separez (*i*). Serrarius combat le sentiment des Auteurs Hollandois, par un grand nombre de témoignages, ajoutant que c'est à Mayence seule à qui on doit laisser tout l'honneur d'avoir inventé l'Imprimerie.

Le suffrage d'Erasme qu'il cite, seroit d'un grand poids, s'il assûroit par luy-même que l'Imprimerie a été inventée à Mayence; mais Erasme ne parle que sur la foy d'autruy. On assûre, dit-il, que l'art presque divin d'imprimer des livres avec des caracteres d'étain, est né à Mayence (*k*). Il semble même que Serrarius reconnoit que les témoignages d'Erasme & des autres Auteurs qu'il allegue, ne suffisent pas pour enlever à STRASBOURG la gloire d'avoir iuventé l'Imprimerie. Voicy comme parle ce sçavant Jesuite; „ „Je ne sçay pas assez, dit-il, si l'auteur „de cette invention n'est pas un Strasburgien, & si ce n'est pas dans cette „Ville qu'il a imaginé cet art, & qu'il „a essayé de le mettre en pratique. Il „ne sçait pas, continue-t'il, si Wimphelingius n'est pas le seul Auteur qui „l'assûre (*l*).

Le témoignage de Wimphelingius devroit suffire pour le faire croire en ce point. Cet habile Alsatien que ses ouvrages font connoître avoir été tres instruit en fait d'histoire & de litterature, écrivoit son Epitome de l'Histoire d'Allemagne en 1502, étant déja dans un âge avancé; il y parle en ces termes: „Jean Guttemberg qui demeuroit à „STRASBOURG, inventa le premier en „1440, dans cette Ville l'art d'imprimer, „qu'il alla perfectionner à Mayence. „Jean Mentel ou Mentelin commença „le premier, continue-t'il, d'imprimer à „STRASBOURG plusieurs volumes, dont „le débit l'enrichit beaucoup en peu de „tems (*m*)„. Ainsi Wimphelingius partage entre Gutemberg & Mentel tous deux Habitans de STRASBOURG, l'honneur d'avoir inventé cet art si utile à tous les Etats. Les Archives de STRASBOURG nous fournissent des preuves encor plus indubitables, que c'est sur tout à Jean Mentel qu'on doit attribuër le titre d'inventeur de l'Imprimerie.

On sçait avec quelle attention STRASBOURG a toûjours regardé comme un point capital de la police qui y regne, de conserver dans ses Archives les monumens anciens, & avec quel zele elle a travaillé à les enrichir de tout ce qui pouvoit regarder l'ordre, les droits, les privileges & l'Histoire de la République. Vers le milieu du seiziéme siecle Daniel Specklin intendant des bâtimens de la Ville, ecrivit une Chronique de STRASBOURG qui fut examinée, & ensuite déposée dans les Archives, comme un monument public auquel on pourroit avoir recours, & comme un précis des faits contenus dans les pieces les plus anciennes & les mieux autorisées. Le fameux Jean Henry Bœcler ne craignit pas de dire dans une harangue publique prononcée en 1640 en présence des Magistrats, & applaudie de tous les Docteurs de STRASBOURG, qu'on devoit respecter cette Chronique comme les annales publiques (*n*). Or cet ouvrage manuscrit s'explique en ces termes: „L'An 1440 l'Imprimerie a été inventée par Jean „Mentelin dans le Parc, maison située „sur la place nommée Fronhof„, (Je dois dire en passant que cette maison fait à présent partie du College des Jesuites & qu'elle a toûjours servi de demeure à des Imprimeurs jusqu'au commence-

(*h*) SERRAR. Hist. Mogunt. l. 1. c. 37. (*i*) Histoire de l'Imprimerie pag. 6. & 8. (*k*) *Egregium illud ac propè divinum inventum, stanneis typis libros excudendi quod illic* (Moguntiæ) *natum affirmant.* ERASM. in Epistol. D. Hyer. ad Geruntium. (*l*) *An Argentinensis fuerit hujus artificii author, itemque an ibi de hoc aliquid aut cogitarit aut etiam tentarit, mihi haud satis liquere* (statuo). *Unus tantum est quod sciam, Wimphelingius qui asserat.* SERRARIUS ibid. p. 153. (*m*) WIMPHEL. Epitom. rerum german. c. 65. (*n*) SCHILTHER in Konigsh. pag. 442.

mencement du seiziéme siecle), „ un „ nommé Jean Gensefleisch, s'étant assez „ instruit de l'invention de Mentel, se „ retira à Mayence sa patrie, où il per- „ fectionna cet art. Mentel mourut & „ on l'enterra dans la Cathedrale, pour „ honorer la memoire de l'inventeur de „ l'Imprimerie, & on grava une presse „ sur sa tombe. Jay vû, continue „ Speckel ou Specklin, la presse dont „ Mentel se servoit, & les premiers ca- „ racteres qu'il mit en œuvre pour en „ former des mots & des syllabes. Ces „ caracteres étoient de bois, percez pour „ les arranger & les tenir en ordre par „ le moyen d'un fil de fer „ (*n*). C'étoit un essay qui devoit servir à faire les caracteres de métal.

Je joins à ce témoignage de la Chronique, celuy de Gebwillers homme tres habile dans l'Histoire d'Alsace. Ce Sçavant s'explique en ces termes dans ses Notes sur le Panegyrique de CHARLES V. „ Jean Mentelin ne tient pas le der- „ nier rang parmi les personnages illus- „ tres de STRASBOURG; puisque c'est „ luy qui a inventé dans cette Ville, il „ y a soixante-&-quatorze ans l'art d'im- „ primer avec des caracteres d'étain. Je „ laisse Mayence se vanter que Jean „ Faust ou Fust, en est le premier auteur. „ Pour moy, ajoute-t'il, jay vû dans „ le Cabinet de Jean Schott petit fils de „ Jean Mentelin, un livre écrit de sa „ main où il avoit tracé les figures de „ tous les instrummens nécessaires pour „ exercer cet art, une methode pour „ composer l'encre & un traité fait avec „ Henry Eggestein, par lequel ils s'en- „ gageoient de travailler de concert & „ de ne pas communiquer leur secret „. Gebwillers mit au jour cet ouvrage en 1521. On voit dans la Bibliotheque de Mrs. de saint Jean de STRASBOURG, une Bible en quatre gros volumes, où on lit à la fin du Pstiaer que Maitre Henry Eggestein l'a imprimée en 1468.

Jean Spiegel de Scelestat Secretaire de l'Empereur MAXIMILIEN, s'accorde avec Gebwillers pour donner l'honneur de l'invention de l'Imprimerie à Jean Mentel Grand-pere, dit-il, de Schott son amy (*o*). Ce même Jean Schott offensé d'apprendre que Pierre Schœffer Imprimeur de Mayence, avoit osé se dire inventeur de cet art, l'avertit de n'en pas dérober la gloire à son Grand-pere. Sa lettre est écrite en vers latins. (*p*)

Pierre Schœffer n'ayant pas profité de cet avis, Jean Schott prit soin de rendre public & de faire imprimer à la tête d'un livre, les armes que l'Empereur FREDERIC III avoit permis à la famille de Jean Mentel de porter, en considération de ce qu'il avoit le premier inventé l'Imprimerie; les lettres de cet Empereur sont de l'an 1466 (*q*).

Enfin la Republique de STRASBOURG voulant éterniser la memoire de ce célébre Bourgeois, prit soin de déposer dans son tresor les caracteres & les instrumens dont Jean Mentel s'étoit servi, comme un monument qui devoit contribüer à sa gloire. Mais la servante du Concierge ayant trouvé moyen d'entrer dans la sale où ces caracteres étoient conservez, les vola, & les vendit peut-être à quelque curieux. Son crime fut découvert, & on la punit en luy faisant couper la tête. L'illustre Preteur Royal que jay tant de fois cité, m'a assûré que les regiltres publics font mention de ce châtiment.

Comme l'Histoire ne comporte pas de longues dissertations, je me suis contenté de recüeillir ce que jay trouvé de plus singulier, pour prouver que c'est à STRASBOURG que l'Imprimerie a été inventée en 1440, par Jean Mentel. Wimphelingius ajoute qu'Adolphe Ruscius luy succéda dans l'exercice de cet art, & à celuy-cy Martin Flaccus tous deux Bourgeois de STRASBOURG, aussi bien que Sixte Rusinger qui le premier porta cette invention à Naples en 1471, où le Roy en consideration de ce service luy offrit même des Evéchez, que Rusinger refusa pour avoir le plaisir de venir passer ses jours dans sa patrie.

Je ne dispute pas à Mayence l'honneur d'avoir travaillé, l'une des premieres à mettre dans sa perfection, cet art dont Serrarius prétend que Jean Gutemberg étoit l'inventeur. Les monumens publics nous assûrent du moins que Gutemberg étoit encor habitant de STRASBOURG en 1444, & les regiltres publics des Années 1442, 1443, & 1444, nous assûrent que Gutemberg se nomma depuis Gensefleisch, dont nous avons parlé. Un Imprimeur à essaye de faire croire au public que Bâle avoit mis au jour les livres de la plus ancienne edition.

(*n*) WINCKER p. 155. (*o*) SCHILT. pag. 444.

(*p*) *Ne fortè suas repetitum venerit olim*
Grex avium plumas, moveat cornicula risum
Furtivis nudata coloribus &c. Epist. ad Clariss, virum Gabrielem Naudé.

(*q*) *Insigne Schottorum familia ab Frederico Romanorum Imperatori III, Joanni Mentelin primo Typographia inventori ac suis concessum* 1466. Histoire de l'Imprim. pag. 18.

tion. La Biblioteque des Jesuites de STRASBOURG conserve un livre intitulé *Reformatorium vitæ morumque & honestatis Clericorum &c.* imprimé à Bâle par Michel Furter Imprimeur, heureusement achevé l'an de l'Incarnation de notre Seigneur M. CCCC. XL IIII, le jour de la Chaire de saint Pierre. Non seulement la forme & la netteté des caracteres me persuadent que l'edition est antidatée; mais on doit encor observer que dans le chapitre septiéme on rapporte une Bulle d'EUGENE IV, comme d'un Pape déja mort. *Beatæ memoriæ Eugenius Papa &c.* Or le Pape EUGENE n'est mort qu'en 1447. Je me flatte que le lecteur me pardonnera de m'être un peu étendu sur ce point, ou que du moins l'Alsace me sçaura gré d'avoir fait connoître, que c'est à elle à qui toutes les Nations sont redevables de la premiere invention de l'Imprimerie. Il me faut maintenant raconter des evenemens d'une nature différente.

Alliance de Frederic d'Autriche avec la France.

Pendant qu'on s'appliquoit à STRASBOURG à amener à sa perfection le nouvel art qui venoit d'y être inventé, on vit naître des troubles en Suisse qui porterent dans la suite une funeste désolation dans l'Alsace. Frederic Duc d'Autriche, qui, comme nous l'avons dit ailleurs, avoit été si maltraité par l'Empereur SIGISMOND pendant le Concile de Constance, avoit laissé en mourant en 1439, un seul fils nommé Sigismond, heritier de la Comté de Tyrol & des Etats appartenans à la Maison d'Autriche dans le Brisgau, le Suntgau, la Suisse & l'Alsace. Pour assûrer à son fils la possession de toutes ces Provinces contre la puissance des Suisses, Frederic prit le parti de s'unir étroitement avec la France (r). C'est dans cette vûë que dés l'an 1430, il conclut le mariage entre son fils Sigismond & Radegunde fille du Roy de France CHARLES VII, & sœur du Dauphin de Viennois fils aîné de CHARLES à qui il succéda sous le nom de LOUIS XI. Comme la Princesse n'étoit encor qu'un enfant, on se contenta de la fiancer à Sigismond; la cérémonie s'en fit à Inspruck, où CHARLES & Frederic firent en même tems un traité, par lequel l'un & l'autre s'obligeoit a se donner de mutuels secours dans le besoin (s). Les victoires des Anglois avoient alors réduit la France dans une telle extrémité que sa puissance étoit peu redoutable à ses voisins; de sorte que malgré l'alliance que le Duc d'Autriche avoit contractée avec elle, les Suisses qui depuis longtems tenoient tête à toutes les forces de la Maison d'Autriche, ne rabattirent rien de leur fierté, & n'en furent pas moins vifs à soutenir leurs prétentions & à porter plus loins leurs conquêtes. La mort de Frederic dernier Comte de Toggembourg leur fournit une nouvelle occasion d'inquieter le jeune Prince Sigismond. Les Cantons de Glaris, de Suitz & leur confederez, prétendoient avoir des droits sur quelques Seigneuries de ce Comté. Le Duc d'Autriche Sigismond & la Ville de Zurich voulant de leur côté soutenir leurs prétentions sur la succession du Comte Frederic, se liguerent contre les Cantons. Cette alliance de Zurich avec le Duc d'Autriche leur ennemy commun, irrita vivement les Suisses confédérez; mais ils ne firent eclater leur ressentiment qu'à l'occasion du refus que leur fit le Roy des Romains FREDERIC III de confirmer leurs privileges. En vain avoient-ils demandé cette grace à plusieurs reprises & avec de grandes instances; le Roy des Romains leur avoit toujours répondu, qu'il étoit prêt de la leur accorder, à condition qu'ils accompliroient toute justice, en restitüant à la Maison d'Autriche les terres de l'Ergaw qui luy avoient été enlevées pendant le Concile de Constance.

Revolte des Suisses contre la Maison d'Autriche.

A. 1442.

Les Cantons qui se fondoient sur les concessions que l'Empereur SIGISMOND leur avoit faites, ne furent pas d'humeur à rendre des païs qui leur convenoient, & qu'ils regardoient comme le fruit de leurs victoires & le prix du sang qu'ils avoient répandu. Mécontens également & du refus du Roy des Romains, & de la ligue que la Ville de Zurich avoit faite contre leurs interêts, ils prirent les armes; & ayant déclaré la guerre à cette Ville, ils en entreprirent le siége aprés avoir ravagé les lieux de sa dépendance. La Noblesse du païs se hâta de venir au secours de cette place, & s'étant jointe aux Zurichois, il y eut un grand combat, dans lequel les Cantons mirent en œuvre un stratageme qui leur réüssit (t). Quatre cens Suisses prirent la croix rouge, que la Noblesse & les Zurichois portoient pour se distinguer de leurs ennemis qui portoient une croix blanche; & dans une nombreuse sortie s'étant mêlez avec les assiegez, ils les entrainerent dans un poste où un détachement des Cantons les attendoit. Là les quatre cens hommes ayant tourné leurs armes contre la Noblesse & les Zurichois, les attaquerent d'un côté, tandis que les Cantons les pres-

(r) De Roo l. 4. in fine. (s) Matth. de Coucy pag. 533. (t) Crus. p. 3. c. 4. pag 378.

Digitized by Google

pressoient de l'autre; de sorte qu'ayant enveloppé leurs ennemis, ils en firent un grand carnage, & on compta un grand nombre de Gentilshommes massacrez dans cette action.

Le Concile de Bâle fait conclure la paix.

Tandis que Zurich étoit ainsi pressée par les petits Cantons, ceux de Berne, de Soleure, & la Ville de Bâle attaquoient Lauffembourg, pour se venger d'un Gentilhomme qui y commandoit. Tout étant en feu autour de Bâle, le Concile qui y étoit assemblé craignant pour luy-même, s'empressa de chercher les moyens de faire cesser ces guerres, & fit agir avec tant de succés, auprés des parties interessées, qu'il les engagea de consentir que leurs différends fussent réglez dans une Diéte. Elle se tint en effet à Rhinfeldt où se trouverent les députez du Concile, avec ceux des Cantons Suisses & des Villes Imperiales de STRASBOURG, de Constance, de Haguenau, Colmar, Scelestat, Mülhause, Rhinfeldt & les Envoyez de la Maison d'Autriche. Tout y fut réglé & la paix conclüë; mais elle ne satisfit pas la Noblesse du païs de Zurich, qui se souvenoit trop des cruelles pertes qu'elle avoit souffertes dans le dernier combat contre les petits Cantons.

A. 1443. Le Duc d'Autriche demande du secours à la France & l'obtient.

Dés le mois de Novembre de la même année elle demanda secours au Duc d'Autriche Sigismond. Le Duc en donna avis au Roy de France CHARLES VII son Beaupere, & luy remontra que la revolte des Suisses ne pouvoit être que tres funeste à leurs voisins; qu'ayant l'honneur d'être son Gendre, il devoit regarder ses Etats comme les siens, & qu'il ne pouvoit mieux signaler sa gloire qu'en prenant la défense d'un Prince presqu'accablé par ses sujets (u). Un Auteur de ces tems là presque toûjours temoin de ce qui se passoit à la Cour de CHARLES VII (x), ajoute que le Roy des Romains joignit ses instances aux prieres de Sigismond. Quoyque CHARLES eût déja pris un grand ascendant sur les Anglois, il luy parut dangereux de faire passer une partie de ses troupes hors de son Royaume, tandis qu'il avoit encor ses ennemis à ses portes. Cette circonstance l'obligea de suspendre quelque tems la résolution qu'il avoit prise de donner secours à son gendre; & ce ne fut qu'aprés avoir conclu une tréve avec les Anglois, qu'il se détermina à faire marcher une armée du côté de la Suisse. La tréve devoit commencer au 15 May 1444, & finir le 1 Avril 1445. Le Roy la conclut avec plaisir dans l'espérance de faire respirer son Peuple, de rétablir son trésor epuisé par de longues guerres, & d'avoir le loisir de donner à la discipline la forme qu'il avoit concertée avec ses plus habiles Generaux. Mais en même tems il prévit que pendant que la tréve dureroit, il auroit peine à contenir les troupes qu'il avoit sur pied, qui ne pouvant plus vivre aux dépens de ses ennemis, chercheroient à se dédomager en rüinant ses propres sujets. Il comprenoit d'ailleurs que la paix n'étant pas faite, il n'étoit pas de sa politique de licentier des soldats aguerris, dont il auroit sans doute besoin, dés que le tems de la tréve seroit expiré (y). De maniere qu'aprés avoir déliberé avec son conseil s'il congedieroit une grande partie de son armée, il crut que le plus sage parti, étoit de luy donner de l'occupation hors du Royaume, en accordant au Roy des Romains, à l'Archiduc Sigismond & à la Noblesse d'Alsace qui s'étoit jointe avec l'Archiduc, le secours qu'ils luy demandoient avec instance. Quelques Auteurs (z) ecrivent que le Pape EUGENE eut beaucoup de part à la résolution que prit la France, espérant que l'Alsace & les environs de Bâle devenant le théatre d'une sanglante guerre, le Concile assemblé dans cette Ville se dissiperoit bientôt, & que Felix qu'on avoit élû à sa place se trouveroit dans l'impossibilité de se soutenir. Æneas Sylvius mieux instruit que tout autre de ce qui se passoit à Bâle, où il s'étoit fait un grand crédit, n'accuse pas le Pape EUGENE IV d'être entré sur ce point en négociation avec le Roy. Il est plus sûr que le Dauphin disoit hautement qu'il marchoit en Alsace pour y faire valoir les anciens droits de la France, dont la souveraineté devoit s'étendre jusqu'au Rhin, & qu'il n'avoit d'autre dessein que d'attaquer STRASBOURG & la soumettre à la domination Françoise (a). Ainsi le Dauphin débitoit différens motifs de son expédition, pour mettre dans ses interêts différens partis, & sur tout la Noblesse d'Alsace qui regardoit la Ville de STRASBOURG comme la seule capable d'arrêter les ambitieux desseins des Seigneurs de cette Province.

Le Duc de Lorraine & les Anglois se joignent aux François.

René Roy de Sicile & Duc de Lorraine n'entra pas seulement dans le dessein de la France, il pria même le Roy CHAR-

(u) Matth. de COUCY pag. 533. (x) CHARTIER Hist de Charl. VII. (y) ÆN SYLVIUS Ep. 87. (z) CRUSIUS p. 3 l 7. pag. 378. (a) *Nonnullis autem se vindicare jura domûs Franciæ asseverabat quæ usque ad Rhenum protendi dicebat, Ex hac causa urbem Argentinensem obsessurum se dicebat.* Æn. SYLV. Ep. 87.

Charles VII de conduire une armée dans son propre païs, pour l'aider à châtier la Ville de Metz qui luy avoit donné divers sujets de se plaindre d'elle (*b*). Le Duc remontroit au Roy que dés qu'il auroit réduit cette Ville dans son devoir, il luy seroit aisé de passer en Alsace pour y exécuter ses projets. Enfin le Roy d'Angleterre, à qui Marguerite fille de René d'Anjou Duc de Lorraine venoit d'être promise, consentit que huit mille hommes de ses troupes composées d'Anglois & de Normans, fussent de la partie sous le commandement d'un General Anglois nommé Matthieu God, & par corruption Matago, qui s'étoit fort distingué dans les dernieres campagnes Le concert de tant de puissans ennemis jetta dans la consternation l'Alsace & la Suisse.

A. 1444.

Le Roy Charles VII, & le Dauphin son fils se mirent eux-mêmes à la tête de deux armées. Le Dauphin partit de Troyes au mois de Juillet, & marcha du côté du Montbeliard, pour entrer en Alsace par les gorges de Befort. Le Roy s'avança vers Epinal, pour être à portée de soutenir son fils en cas d'accident, & pour passer luy-même en Alsace par les gorges de Bussan s'il en étoit besoin.

Epinal se rend à Charles VII.

La Ville d'Epinal étoit alors dans la dépendance de l'Evêque de Metz, & le Château ne reconnoissoit point d'autre maître que celuy qui y commandoit. L'un & l'autre se rendirent au Roy & le reconnurent pour leur Souverain (*c*). Vignier en rapporte l'Acte signé du septiéme Septembre.

Metz se met sous la protection de la France.

De là le Roy vint à Nancy où le siege de Metz fut résolu. Aprés une guerre de six mois elle fut forcée de se mettre sous la protection de la France, de payer deux cens mille ecus pour les frais de la guerre, & d'en remettre cent mille, qui luy étoient dûs par René Duc de Lorraine.

Armée du Dauphin dite les Armagnacs.

Pendant que le Roy Charles VII étoit occupé au delà des Vôges, le Dauphin s'approcha de Montbéliard avec une puissante armée. Les uns comptoient qu'elle étoit composée de soixante mille hommes (*d*); d'autres ne la faisoient monter qu'à trente mille ou au moins à vingt-cinq mille hommes; y compris quatorze mille chevaux & un tres grand nombre de Gentilshommes & de Volontaires de la premiere qualité, tant François qu'Anglois; entre lesquels étoient le Seigneur de Jaloigne Maréchal de France, les Seigneurs de Bœüil, de Culen, d'Estouteville, d'Orval, de Chabanes, de Commercy, de saint Simon, Blanchefort, Lestrac, Joachim Rohaut, Jean de Montgommery Chevalier d'Ecosse, l'Epinasse & plusieurs autres hommes de guerre distinguez par leur valeur (*e*). On donna à cette armée composée de differentes Nations, le nom d'Armagnacs; & on ne parle encor en Alsace que de la guerre des Armagnacs, terme dont nous userons pour nous accomoder au langage usité dans le païs, dont nous écrivons l'Histoire.

Quelques écrivains Allemands ont imaginé que le terme d'*Armagnac*, est composé de ceux d'*Armen* & *Gecken*, qui signifient de pauvres insensez. Ces termes si méprisans ne conviennent pas à une armée commandée par un Dauphin de France. Il est plus naturel de croire que comme dans le Blocus de Paris sous Charles VI, on avoit donné le nom d'Armagnacs, aux troupes dont les Parisiens & les environs de Paris avoient été le plus maltraitez, sous les ordres du Comte d'Armagnac Beaupere du Duc d'Orleans (*f*), on donna le même nom à une armée qui faisoit de semblables ravages dans la Province d'Alsace.

Prise de Montbeliard par le Dauphin.

Quoyqu'il en soit le Dauphin investit Montbeliard & resolut de s'en rendre maître, sous prétexte que le Commandant de cette place avoit pendant la derniere guerre fait des courses du côté de Langres, où il avoit pillé, emmené des troupeaux entiers & fait plusieurs prisonniers (*g*). Au fond il ne convenoit pas peu au Dauphin d'avoir une place qui pouvoit luy servir d'entrepôt, pour y mettre son Artillerie, ses munitions, ses malades, & s'y retirer luy-même en cas d'accident. Le Commandant de la place ne se sentant pas en état de résister, écouta la proposition qu'on luy fit d'ouvrir ses portes au Dauphin, à condition qu'on la luy remettroit dans un an (*h*). Le Seigneur de Montbeliard se crut heureux de sauver sa Ville à cette condition; le traité fut signé, & exécuté de bonne foy.

Traité du Dauphin avec la Noblesse d'Alsace.

Aprés cette conquête le Dauphin ne pensa plus qu'à faire entrer ses troupes en Alsace. Dés qu'on eut appris qu'il approchoit, les Gentilshommes de cette Province, qui avoient le plus souffert de la revolte des Suisses, luy envoyerent des deputez pour le prier de venir à leur secours; il leur accorda cette grace sans

peine,

(*b*) Hist. de Charl. VII. (*c*) Orig. de la Maison de Lorraine par le P. Benoît pag. 412. (*d*) Æneas Sylvius Ep. 87. (*e*) Hist. Genealog. Matth. de Coucy. (*f*) Daniel Hist. de France Charl. VI. pag. 269. in 4. (*g*) Hist. Geneal. de Charles VII. p. 425. (*h*) Matth. de Coucy.

Digitized by Google

peine, mais à condition qu'il luy feroit libre de prendre des quartiers d'hyver en Alsace, & qu'il y feroit loger vingt-cinq mille hommes. Cette condition fut accordée; le Dauphin ayant de son côté promis de donner secours à ceux de Zurich & aux autres Villes assiegées. C'est Æneas Sylvius qui nous apprend cette convention, luy qui prétend qu'on doit croire comme l'Evangile, c'est son expression, tout ce qu'il raconte de l'expédition des Armagnacs, dont il avoit été presque temoin (*i*). Le Duc Sigismond d'Autriche commanda en même tems des gens, qui avoient connoissance du païs pour servir de guides aux Armagnacs (*k*). Le Roy des Romains FREDERIC avoit auparavant envoyé au Dauphin un grand Seigneur nommé Burckard Münch Seigneur de Landscron, pour le conduire en sûreté és païs de Bâle, Montbeliard, Colmar, Scelestat, STRASBOURG & Haguenau & dans toute l'Alsace, comme le remarque un Auteur contemporain (*l*). Ces Auteurs nomment ce Seigneur Bourgalemoine; comme le mot de Münch signifie Moine en Allemand, on a ainsi travestit le nom de Burckard Münch. Un autre Seigneur nommé Jean d'Hohenrechberg vint de même trouver le Dauphin pour luy offrir ses services (*m*).

Le Dauphin entre en Alsace. Avec le secours de ces guides, le Dauphin fit entrer ses troupes dans le Suntgau vers le 10 d'Août (*n*), & luy même fut reçû dans Altkirck par Henry de Ramstein, à qui cette Ville avoit été engagée pour douze mille florins. De là l'armée passa en Alsace entre Bâle & STRASBOURG, où elle prit en présence du Dauphin plusieurs forteresses dont les ennemis s'étoient emparez, ou qui s'étoient déclarées pour eux (*o*). Les Suisses avertis de cette marche & du dessein de l'armée Françoise, accoururent de tous leurs Cantons vers ce côté là, & voulant luy fermer l'entrée de leur païs détacherent six mille hommes, qui tomberent sur l'avantgarde que le reste de l'armée suivoit de fort loin (*p*). Les Armagnacs se battirent toûjours en se retirant vers le gros de l'armée qui avançoit (*q*). Les Suisses prenant cette manœuvre pour une fuite, se laisserent emporter à leur ardeur, & se croyant déja sûrs de la victoire, ils furent accablez par le nombre, & aprés un horrible carnage ils furent mis en déroute: ils se raillierent presqu'aussitôt prés de l'Hopital de saint Jacques, qui n'est éloigné de Bâle que d'une demie-lieuë. **Les Suisses sont défaits en deux rencontres.** Malgré le nouveau secours que les Suisses reçûrent, les François les attaquerent, aprés avoir mis un corps de troupes aux portes de Bâle, pour empêcher que personne n'en sortit. Là plusieurs Suisses furent massacrez; mais le combat fut furieux prés de l'Hopital: les Suisses y firent paroître un courage & une intrépidité dont les François n'avoient pas vû encor d'exemples. On en voyoit, qui sans prendre le loisir d'arracher les fleches dont ils étoient percez, se jettoient au milieu des rangs, résolus de venger leur mort, en tüant celuy qui les avoit blessez; d'autres malgré leur main coupée ne quittoient pas le combat quoyqu'ils fussent dans l'impuissance de se défendre. On vit quatre Armagnacs, comme parle un Auteur de ce tems la (*r*), poursuivre un seulSuisse & le percer de plusieurs coups; mais au moment qu'ils étoient acharnez contre luy, un autre Suisse prenant une hache-d'armes, attaqua les quatre Armagnacs, coupa la tête à deux, mit les deux autres en fuite, & aprés avoir chargé sur son col son compagnon à demi mort, il le porta dans un lieu où on pût mettre un appareil à ses blessûres. Enfin les Suisses ne pouvant plus soutenir les efforts de l'ennemy ni se resoudre à prendre la fuite, se cantonerent dans le clos de l'Hopital, où ils tenoient ferme contre ceux qui les attaquoient en face. Mais les Allemands qui s'étoient joints aux François, renverserent la muraille du clos; & ayant pris en queuë les Suisses que les François attaquoient de front, ce ne fut plus qu'un massacre & qu'un carnage furieux; les Suisses n'ayant jamais voulu demander quartier. Les Lions irritez, dit le même Auteur, ne combattent pas avec plus de rage.

Tandis que cela se passoit prés de l'Hopital, seize cens Suisses voulurent se jetter dans Bâle; mais ils furent arrêtez par le General Dammartin qui les défit & les mit en déroute. L'Historien Suisse compte que dans le combat prés de l'Hopital de saint Jacques, les Suisses perdirent quatre mille hommes, & les Armagnacs deux mille avec quatre personnes de distinction, dont deux furent enterrées à Montbeliard & deux à Isenheim (*s*). Matthieu de Coucy prétend au contraire qu'il n'y eut du côté des François, qu'environ soixante hommes tuez

(*i*) ÆNEAS SYLVIUS ibid. (*k*) Matth. de COUCY pag. 539. (*l*) MONSTRELET Hist. de Charl. VII. (*m*) Chron. URSPERG. paralip. (*n*) CRUS. ubi sup. (*o* Hist Gen. (*p*) Matth. de COUCY. (*q*) ÆN. SYLVIUS. (*r*) ÆN. SYLVIUS. (*s*) VURSTISEN Hist. des Suisses.

tuez & un Gentilhomme nommé Robert de Brefé, & peu d'autres. Mais ils regretterent vivement la perte de Burckard de Münch. Ce Seigneur étant venu fur le champ de bataille qui étoit refté aux François, pour y reconnoître les bleffez & les morts, vit dans le jardin de l'Hopital un grand nombre de cadavres & de mourants; & infultant aux vaincus, aprés avoir levé la vifiere de fon casque, un Suiffe à demy-mort luy ayant entendu dire que ce qu'il voyoit dans ce jardin étoit plus agreable que les rofes (t), à ce mot le Suiffe ranimant ce qui luy reftoit de vie, prit en main une groffe pierre, qu'il lança avec tant de force contre Burckard, qu'il luy fit prés de l'œil une bleffure dont il mourut trois jours aprés. Les Bâlois n'ayant jamais voulu laiffer entrer fon corps dans la Ville, pour être enterré dans le tombeau de fes ancêtres, on fut obligé de le porter à Neubourg où il fut inhumé.

Traité de Bâle & du Concile avec le Dauphin.

Tant de pertes epouvanterent les Habitans de Bâle, qui dans la crainte que les François ne vouluffent fe rendre maîtres de leur Ville, prefferent les Suiffes d'abandonner le fiege de Zurich, pour venir à leur fecours avec de nouvelles forces. Le Concile qui avoit choifi pour Pape Felix V, continüoit toûjours dans Bâle malgré EUGENE IV, qui pour s'attacher le Dauphin l'avoit fait Grand Gonfalonnier de la fainte Eglife avec une groffe penfion. Le Concile & la Ville redoutant également la préfence du vainqueur, fe réfolurent de concert de ménager un accommodement avec le Dauphin. C'eft dans ce deffein qu'ils luy envoyerent à Enfisheim où ce Prince avoit pris fon quartier, une grande Députation compofée des Cardinaux Louis d'Arles & de faint Calixte & de deux autres, de quatre Chevaliers, douze Docteurs & douze Bourgeois de Bâle (u). Il y fut propofé de la part du Dauphin, que Bâle qui d'ancienneté appartenoit à la France, luy fût reftituée, & que le Roy en augmenteroit les privileges. Il ajouta que comme il n'étoit entré dans le païs qu'aprés y avoir été appellé, pour réprimer la rebellion des Suiffes, & que c'étoit à fa victoire qu'on étoit redevable de la levée du fiege de Zurich, il étoit jufte que l'accord fait avec la Nobleffe d'Alface fût confirmé, & qu'on donnât à fes troupes des quartiers d'hyver dans la Province; Que Lauffembourg, Seckingen & quelques autres lieux qu'on luy avoit affignez ne luy fuffifoient pas; qu'il falloit y ajouter Brifach & Fribourg; & qu'enfin le Duc d'Autriche Sigismond ne differât pas à venir confommer le mariage qu'il avoit contracté avec la fœur du Dauphin (x). On délibera longtems fur ces propofitions, & il fut enfin conclu qu'il feroit libre au Dauphin d'entrer dans Bâle avec fa feule Maifon, que le Concile & les Bâlois s'employeroient à faire donner au Duc Sigismond une entiere fatisfaction, & que fi le Roy le fouhaittoit les Cantons feroient paffer quatre mille Suiffes au fervice de la France. Le Duc d'Autriche qui s'étoit rendu au Camp du Dauphin agréa avec luy les conditions propofées: le traité fut conclu, & l'armée s'éloigna de Bâle pour aller prendre fes quartiers dans les Villes & les Bourgs des environs.

LIVRE TRENTIEME.

A. 1444. L'Alface ravagée par les Armagnacs.

L'Accommodement qui venoit d'être conclu par l'entremife du Concile de Bâle entre le Dauphin & les Suiffes, bien loin de rétablir la tranquillité en Alface, porta dans cette Province toutes les horreurs de la guerre. Les Anglois qui s'étoient joints aux François, ne croyoient pas devoir fe contenir, quand il s'agiffoit de faire quelque butin; & les François, qui n'étoient pas encor accoutumez à une folde réglée, n'étoient pas moins qu'eux avides du pillage. Les Gentilshommes même de la Province fe fervoient volontiers de la bonne volonté de ces troupes aguerries pour venger leurs querelles particulieres. De là les extrémes ravages que toute l'Alface eut à fouffrir, & de là les fiéges & la prife de quantité de Villes & de Châteaux, telles que furent Sainte-Croix, Hadftat, Rouffach, Herlisheim, Chatenois, qui furent ou ruinez, ou pillez (a). Le

(t) Chron. Usperg. paralip. (u) Æn. Sylvius ibid. (x) Math. de Coucy pag. 537.
(a) Vurstisen.

Dauphin luy-méme essaya de prendre d'emblée la Ville de Saint-Hyppolite; il n'y réüssit pas & les Habitans se défendirent avec beaucoup de vigueur; mais bientôt aprés sentant qu'on ne laisseroit pas leur résistance impunie, ils se soumirent volontairement & promirent obéïssance au Roy (*b*). Tout le Val-de-Lievre suivit l'exemple & la fortune de cette petite Ville. Les terres de l'Evêque de STRASBOURG & des Villes Imperiales d'Alsace ne furent point epargnées : envain crioient-elles, qu'elles étoient libres, qu'elles appartenoient à l'Empire, & qu'elles n'avoient rien eu à deméler avec la Maison d'Autriche: les Armagnacs répondoient à tout, qu'il falloit avoir de quoy vivre; maxime qui sért toûjours de prétexte à la licence du soldat.

Plaintes du Roy des Romains contre les François.

Pendant que toute l'Alsace étoit en proye, le Roy des Romains FREDERIC qui avoit appellé les François au secours du Duc d'Autriche, pressé par les plaintes des Seigneurs & des Villes Imperiales, envoya au Dauphin l'Evêque de STRASBOURG, le Docteur d'Eich & quelques Gentilshommes, luy demander pourquoy il avoit conduit son armée sur les terres de l'Empire. Le Dauphin luy envoya de son côté cinq personnes de confiance & de la premiere distinction; il leur fut aisé de répondre à FREDERIC que les François n'étoient entrez dans l'Alsace que parceque luy-méme les y avoit invitez; que la Noblesse de cette Province étoit convenuë qu'elle y donneroit des quartiers d'hyver à son armée; Que bien loin de se plaindre, FREDERIC devoit luy sçavoir gré d'avoir réduit les Suisses dans un état où ils ne penseroient plus à se soulever contre luy. Cette réponse ne satisfit pas les Princes, qui craignoient pour leurs propres païs. S'étant assemblez à Nuremberg pour la Diete que FREDERIC y avoit convoquée, il y fut résolu que tout l'Empire armeroit contre les François (*c*). Loüis Comte Palatin du Rhin fut choisi pour commander l'armée; Albert frere du Roy des Romains, Albert de Brandebourg, Jacques Marquis de Bade & Ulric de Wirtemberg furent chargez de veiller à la défense du Brisgau. Comme FREDERIC étoit connu pour un Prince, qui par sagesse ou par foiblesse aimoit beaucoup l'argent & peu la guérre, le Dauphin ne fut gueres inquiété des menaces qu'il luy fit faire de prendre les armes contre luy, s'il ne faisoit incessament sortir ses troupes de l'Alsace. Elles ne servirent au contraire qu'à irriter les Armagnacs, & à les exciter à garder moins de mesures.

Expeditions des Armagnacs.

En effet le 8 septembre douze mille hommes de l'armée du Dauphin quitterent la Haute-Alsace, qui ne pouvoit plus fournir à leur subsistance, vinrent camper à Ebersheim deux lieuës plus bas que Scelestat, & occuperent tous les lieux des environs; Tandis que quatre mille Anglois commandez par le General Matthieu God & conduits par Jean de Vinstringen ou de Fenestrange Maréchal de Lorraine, traverserent les Vóges, descendirent dans Saverne, & s'étant emparez d'Ingwiler & de Marlheim, s'étendirent jusqu'à Bergbieten. Comme l'Evêque de STRASBOURG Rupert étoit frere de Loüis Comte Palatin General de l'armée que l'Empire destinoit contre le Dauphin, les François s'attacherent sur tout à se saisir des terres appartenantes à l'Evêque. Ils se rendirent maitres de Marckelsheim où ils firent prisonnier Gerard d'Andlau Bailly de l'Evêque de STRASBOURG. Ils sommerent Rhinau de se rendre; mais la forte Garnison que STRASBOURG y avoit envoyée, fit une vive resistance & sauva la Ville du pillage. Il ne trouva pas une semblable fermeté dans Ebermunster, Rosheim, Wangen & Dambach; tous ces lieux se soumirent. Dambach fut assiégé dans les formes par le Dauphin, qui y reçût au genoüil un coup de fleche. Cette blessure l'obligea de se retirer à Ensisheim pour s'y faire panser; & c'est là où il conclut la paix avec les Cantons Suisses, qui n'étoient pas encor entrez dans l'accommodement avec Bâle; les Habitans de cette Ville ayant seulement promis d'amener les Cantons au point que le Dauphin desiroit.

Paix du Dauphin avec les Cantons.

La Négociation eut tout le succés qu'on en pouvoit esperer; les Députez de Berne, Soleure, Lucerne, d'Uri, Zug, Undervald, Suitz & Glaris s'étant joints aux Envoyez de Bâle, qui n'étoit pas encor du corps Helvetique, se rendirent à Ensisheim, où aprés quelques jours de conférence avec les Ministres du Dauphin & quelques deputez du Concile, la paix fut concluë le 28 Octobre 1444. à la satisfaction des deux parties; le Dauphin promettant de sa part de ne pas conduire son armée sur les terres de Bâle & des Cantons, & les Suisses s'engageant réciproquement de ne point entrer sur celles de France (*e*). Ce traité fut A. 1444.

(*b*) Hist. de Charles VII. (*c*) Crus. p. 3. l. 7. pag. 379. (*d*) SCHILT. in Königsh. (*e*) Recüeil des traités de Leonard T. 4.

Digitized by Google

fut le préliminaire de l'etroite alliance que les Suiſſes contracterent peu d'années aprés avec la France. Le Dauphin offrit enſuite ſa médiation pour ménager un accommodement entre le tres haut Prince d'Autriche, les Nobles & la Communauté de Zurich d'une part, & de l'autre les Cantons nommez cy-deſſus. L'Hiſtoire ne nous apprend pas qu'il y ait travaillé; mais nous verrons que s'il reconcilia les Suiſſes avec la Maiſon d'Autriche, cette paix ne fut pas de durée. Radegonde ſœur du Dauphin étant morte, avant que ſon mariage avec le Duc d'Autriche Sigismond fût conſommé, la France n'eut plus les mêmes raiſons pour ſoutenir les interêts de ce Duc.

Quartiers de l'armée du Dauphin en Alſace.

Aprés que le Dauphin eut heureuſement conclu ſon traité avec les Suiſſes, il diſtribüa ſes troupes en Alſace où elles devoient paſſer l'hyver; & le Roy des Romains malgré ſes projets & ſes menaces les y laiſſa ſe cantonner ſans les inquiéter jamais. Loüis de Beüil prit ſon quartier dans le païs de Montbeliard avec 2000 hommes: Joachim Rohaut à Altkirck de même avec 2000 hommes: Etienne Lochier à Watteviller avec 1000 hommes: à Enſisheim Guiot de la Roche avec 1000 hommes; 800 à Wittenheim: 1500 à Sainte-Croix ſous les ordres de Robert d'Eſtouteville: mille Eſpagnols à Egisheim. D'Epinaſſe à Markelsheim avec 2000: à Chatenois Jean de Montgommery avec 1000 Ecoſſois: à Niderenheim le ſieur de Vinſtringen où de Feneſtrange Maréchal de Lorraine avec trois mille hommes: à Herlisheim le ſieur de Jaloigne Maréchal de France avec 2000: à Roſsheim le Maréchal de Bretagne avec 4000 hommes. Le ſieur de Dammartin à Wangen & à Bergbieten 6000 hommes: à Marleim & Weſthoffen 4000 Anglois. Pochori commandoit à Saint-Hyppolite avec 200 chevaux, à Dambach le regiment de l'Eſtrac. C'eſt ainſi que la Chronique d'Alſace & celle de Suiſſe diſtribuent les quartiers (*f*). Les noms des Officiers y ſont fort alterez; jay tâché de les corriger avec le ſecours des Auteurs François qui ecrivoient en ce tems là.

L'Armée du Dauphin ſort de l'Alſace avec perte.

Dés que le Dauphin eut ainſi diſpoſé ſes troupes, il ſortit d'Alſace où il avoit paſſé cinq mois, & partit avec deux mille chevaux pour aller joindre le Roy ſon Pere à Nancy, ſuivant l'ordre qu'il en avoit reçû. Il y eut pendant ſon abſence un grand nombre de petits combats entre les Armagnacs & les troupes du Comte Palatin Loüis, celles de ſon frere Rupert Evêque de STRASBOURG, & celles de cette Ville. Mais les troupes étrangeres eurent ſur tout beaucoup à ſouffrir de la part des Païſans & des gens du païs, qui dans le deſeſpoir de ſe voir ſi longtems livrez au pillage, ne faiſoient aucun quartier aux fourageurs & aux ſoldats qui ſe débandoient. Les Hiſtoriens Allemands comptent que pendant cette campagne le Dauphin perdit dix mille hommes, avec neuf pieces de canon & huit Drapeaux qui furent ſuſpendus dans l'Egliſe Paroiſſiale de Sceleſtat. Wimphelingius prétend (*g*) qu'ils furent le prix de la victoire de Conrad le Long, qui s'étant poſté avec un détachement des troupes de Sceleſtat dans un défilé, lorſque les François étoient en marche vers les fêtes de Pâques pour A. 1445.
retourner en France par Béfort, tomba inopinément ſur l'Arriere-Garde & en fit un grand carnage. Les Armagnacs furent encor plus maltraitez en paſſant prés d'Altkirck par le Comte de Blamont Maréchal du Duc de Bourgogne, qui ſous prétexte qu'ils avoient fait du desordre dans les terres de ſon Maître, attaqua cinq cens hommes qui marchoient ſéparément du reſte de l'armée, enleva leurs bagages, en tüa pluſieurs & mit le reſte en fuite (*h*). Ce fut pour ſe venger de toutes ces pertes que les Armagnacs brûlerent les Châteaux d'Enſisheim, d'Heſingen, d'Egenheim & quelques autres. Le Baillage de Ferrette ſe ſauva du pillage, en payant une ſomme de cinq-cens florins. Il eſt étonnant que la celebre Abbaye de Mourbach, quoyque de toutes parts inveſtie d'ennemis, ait pû echapper à la violence du ſoldat: elle & la Ville de Gebwillers en furent redevables à la ſageſſe de Thierry de Haus, qui en étoit alors Abbé. Barthelemy d'Andlau ſon Neveu & ſon ſucceſſeur, n'eut pas moins de zele que luy pour le bien de ſon Monaſtere & de toute l'Egliſe, n'ayant jamais voulu adhérer au Pape que le Concile de Bâle avoit choiſi (*i*).

Ainſi finit la guerre que le Dauphin, ou comme on parle dans le païs, que les Armagnacs firent en Alſace, & dont la France ne tira point d'autres fruits, que d'avoir fait vivre ſes troupes aux dépens des Etrangers; d'avoir reconnu que l'Alſace étoit un merveilleux païs, propre à faire ſubſiſter les plus groſſes armées, mais facheux, comme parle l'Hiſtoire

(*f*) Chron. Alſat. VURSTEISEN. (*g*) Epitom. rerum Germ. c. 52. (*h*) VURSTEISEN. (*i*) LÜNIG, Specil. Eccleſ.

l'Histoire de Charles VII (k), à cause des difficultez qu'il y avoit de s'en rendre maitre, & enfin d'avoir fait connoître aux Suisses la valeur de la Nation Françoise, ce qui leur fit souhaiter son alliance, comme ils y entrerent en effet en 1452, ainsi que nous le dirons dans la suite.

La retraite de l'armée du Dauphin ne laissa pas dans l'Alsace une pleine tranquillité. Telle étoit alors la destinée de cette Province d'être toûjours dans l'agitation. Les troupes du Comte Palatin Loüis, de l'Evéque & de la Ville de STRASBOURG, se flattant d'avoir contraint les Armagnacs de sortir de l'Alsace, se jetterent sur ceux qui les avoient favorisez, ou qui avoient eu la lâcheté de se soumettre au Dauphin. Ce fut là le prétexte qui causa la ruine entiere de la Ville de Saint-Hyppolite & de tout le Val-de-Lievre. Les Allemands réduisirent cette Ville en cendres, & aprés avoir pillé & ravagé la vallée que la riviere de Leber arrose, ils mirent le feu par tout (l). Triste vengeance qu'ils exercerent sur quantité de malheureux qui s'étoient vûs dans l'impuissance de tenir longtems contre une redoutable armée.

Hostilitez des Bâlois contre la Maison d'Autriche.

La Maison d'Autriche fut sur tout irritée contre Bâle, qu'elle croyoit avoir été la principale cause du traité que le Dauphin avoit conclu avec les Cantons. Les Bâlois de leur côté toûjours d'intelligence avec les Suisses, redoutant peu la puissance du Roy des Romains qui n'aimoit que paix & repos, ne pensoient qu'à profiter de la foiblesse du Duc d'Autriche Sigismond qu'on surnommoit le simple. En effet les Bâlois recommencerent les hostilitez dés le 12 Avril 1445, en faisant marcher cinq-cens hommes en Alsace, qui s'emparerent du Château de Blozheim tout prés d'Hunningue, appartenant à Henry d'Eptingen, qui, comme quantité d'autres Gentilshommes, s'étoit déclaré pour le Dauphin; mais qui aprés le départ des François s'étoient rangez dans le parti du Duc d'Autriche. Pierre de Morimont l'un des plus grands Seigneurs du païs, & Landvogt pour la Maison d'Autriche, commandoit à Ferrette & dans tout le Suntgau, où il fit défense à tous les sujets de Sigismond de mener des grains dans Bâle (m). Cette interruption de commerce qui retranchoit les vivres à une Ville tres peuplée, passa pour une rupture ouverte; de sorte que les Bâlois résolus d'enlever

A. 1445.

par force ce qu'on refusoit de leur vendre, firent marcher le 7 May deux mille cinq-cens hommes, vers Altkirk, Ferrette & Oltingen; où ayant fait beaucoup de prisonniers, ils emmenerent une grande quantité de bestiaux. De là avec mille fantassins & deux cens chevaux, ils surprirent vers la Pentecôte le Château de Durmenach appartenant à un Gentilhomme de la Maison de Flachsland, & celuy de Vallighoffen presqu'à la source de l'Ill, dont Conrad d'Eptingen étoit Seigneur.

La Noblesse du Suntgau ne souffroit pas patiemment de tels ravages; elle entra à son tour dans les terres de la Suisse, où Pierre de Morimont & son frere Conrad Bailly de Delle, pillerent le Château & le village de Thierstein & le Monastere de Beinwiller, d'où passant en Alsace ils s'avancerent du côté de Mülhause, qui s'étoit attachée aux Bâlois, & firent un grand degât dans le village de Bruchach qui n'en est pas éloigné. Il en falloit moins pour faire prendre les armes aux Suisses naturellement paisibles quand on ne les blesse pas, mais peu endurans quand il s'agit de leurs interêts & de la foy donnée à leurs alliez. Le Canton de Soleure commanda huit-cens hommes, pour porter le fer & le feu dans le Baillage de Ferrette. Les villages d'Oltingen & quatre ou cinq autres qui y confinent, devinrent la proye d'un furieux incendie, tandis que les Bâlois faisoient un gros butin dans Othmarsheim, ne respectant ni la sainteté de l'Abbaye, ni les Dames qui y vivoient, & que les Bâlois ne devoient pas sans doute regarder comme des ennemis dignes de leur vengeance. Mais dans ces tems où le schisme desoloit l'Eglise, & où la Maison d'Autriche étoit armée contre les Suisses, & les Gentilshommes contre les Villes, on n'avoit aucun egard pour les lieux ni pour les personnes les plus respectables; l'Alsace en fut encor témoin prés de Benfeldt.

Outrage fait au Cardinal d'Arles.

Loüis Cardinal d'Arles avoit été Président du Concile de Bâle, & celuy de tous qui par son crédit avoit le plus contribüé à l'Election de Felix. Ce Prélat retournant de Francfort, où le Roy des Romains Frederic avoit convoqué une assemblée pour déliberer sur les moyens de rendre la paix à l'Eglise, eut le chagrin de voir ses équipages arrêtez prés de Benfeldt, & pris par les Comtes Jean d'Eberstein & Guillaume de Lutzelstein, le Samedy aprés la saint Gal (n). Le Car-

(k) Hist. de Charl. VII. pag. 117. (l) Hist. de Charl. VII. MONSTRELET. (m) VURSTEISEN.
(n) CRUS. pag. 385. WIMPHEL.

Digitized by Google

Cardinal échappa, & se refugia dans la Ville de Benfeldt d'où il fut conduit en sûreté à Sceleſtat, regrettant vivement la perte de son argent & de tous ses bagages. On soupçonna l'Evêque de STRASBOURG d'avoir eu part à cet outrage; & les partisans de Felix publioient que le Pape EUGENE IV, avoit engagé les deux Comtes, à venir comme des Brigands fondre sur celuy qui avoit marqué le plus de zele pour son competiteur. L'entremise & l'autorité du Pape ne paroissoit pas trop nécessaire pour porter les deux Comtes à enlever l'argent d'un Cardinal, qu'on regardoit comme le plus ferme appuy du schisme. Quoyqu'il en soit ce fut inutilement que le Cardinal dépoüillé se plaignit au Concile; ses partisans n'étoient pas assez puissans pour se faire craindre; & les Seigneurs qui eussent pû luy faire rendre justice ne pensoient qu'à donner la paix à l'Alsace & aux païs qui en sont voisins. Elle fut en effet concluë à Constance le Jeudy aprés la Pentecôte, entre les Princes de la Maison d'Autriche & la Ville de Bâle. Loüis Electeur Palatin termina leurs differends, aidé des conseils des Comtes de Hohenloë, de Wertheim, du Marquis de Bade, du Comte de Wirtemberg & des Deputez des Villes de STRASBOURG, de Nuremberg, d'Augsbourg & d'Ulm (o). Cette paix fit cesser les incendies & les ravages qui depuis longtems desoloient la Haute-Alsace. A peine commençoit-elle à respirer que les Seigneurs de la Basse-Alsace firent naître une violente guerre, dont les evenemens furent sur tout avantageux à la Maison Palatine. Pour les eclaircir il paroit nécessaire de donner icy un plan de l'état où étoit alors cette Auguste Maison.

Paix entre la Maison d'Autriche & Bâle. A. 1446.

Etat de la Maison de Baviere.

Le Roy des Romains RUPERT ou Robert Duc de Baviere & Comte Palatin du Rhin, avoit eu pour fils Loüis surnommé le Barbu (p), que l'Empereur SIGISMOND avoit fait son Lieutenant dans le Concile de Constance, comme nous l'avons dit ailleurs. Ce Prince devint aveugle dans sa vieillesse, & mourut le 30 Decembre 1436. Il laissa deux fils, Loüis succéda à son Pere dans l'Electorat, & mourut en 1449, le 13 Août, laissant son Epouse Marguerite de Savoye grosse d'un fils dont elle accoucha aprés la mort de son mary & qui fut nommé Philippe. Tritheme prétend que Philippe avoit onze mois quand son pere mourut (q). L'Electeur Loüis chargea son frere Frederic de la tutelle de son fils & de l'administration de ses Etats, jusqu'à ce que son fils eût atteint l'âge de 18 ans. Frederic ne s'en tint pas à cette condition, il prit luy-même le titre d'Electeur & conserva l'administration du Palatinat pendant toute sa vie, qui ne finit qu'environ 26 ans aprés la mort de son frere. Ne voulant pas cependant s'approprier l'héritage de son Neveu, ni donner lieu aux contestations qui auroient pû survenir, s'il avoit eu des enfans, il ne se maria que deux ans avant sa mort, & du consentement de son Neveu Philippe, à une fille Noble nommée Claire de Tettingen, dont il eut deux fils Frederic & Loüis: Frederic mourut avant son pere qui fit mettre sur son tombeau un Epitaphe conçu en ces termes. *Fridericus Nobilis Dominus de Bavaria filius legitimus Electoris Palatini.* C'est à dire Frederic Noble Seigneur de Baviere fils legitime de l'Electeur Palatin. De son second fils nommé Loüis descendent les Princes de Löwenstein. Les Historiens font de grands eloges de la vertu de Frederic qui ne mourut que le 14 Decembre 1476: ses succés dans la guerre & ses exploits militaires luy ont mérité le nom de victorieux. Je ne dois toucher icy que ce qui se passa en Alsace sous son Electorat, & sous celuy de son frere Loüis le Vertueux.

Guerre des Comtes de Lutzelstein.

Jacques & Guillaume Comtes de Lutzelstein, où comme parlent les François, Comtes de la Petite-pierre, étoient puissans dans la Basse-Alsace, & avoient donné de grandes marques de leur bravoure dans la celebre bataille, où les Suisses venoient d'être défaits par les Armagnacs, prés de Bâle (r). L'un de ces Comtes aprés la retraite du Dauphin surprit le Château de Bitsch pendant le Carême; mais il ne put s'y maintenir longtems, & il y a apparence que cette entreprise donna occasion à la guerre que luy fit Jean d'Anjou fils de René Roy de Sicile & Duc de Lorraine. Jean que son Pere avoit fait son Lieutenant General dans les Duchez de Bar & de Lorraine, vint assiéger Lutzelstein, & le prit malgré tous les efforts des Comtes de ce nom, & de Loüis Electeur Palatin qui avoit joint ses armes avec les leurs (s). La paix ayant été faite le Duc Jean céda sa conquête, & permit aux Comtes de Lutzelstein de rentrer dans leur Château, & à l'Electeur Palatin de joüir de certains droits qu'il y prétendoit. Cet accord rétablit pour

A. 1447.

(o) CRUS. ubi supr. (p) Nicol. RITTERSHUS. exeges. Geneal. (q) TRITH. Gesta Frederic. Victorios. (r) Matth. de COUCY p. 536. (s) Chron. Alsat. Ms.

Digitized by Google

pour un tems le calme dans ces Cantons d'Alſace, tandis que d'autres Seigneurs oſerent porter la guerre tout prés de STRASBOURG.

Guerre du Comte de Feneſtrange.

Guillaume Comte de Feneſtrange, d'une Noble Maiſon dont nous avons déja parlé, s'étoit joint à Walter de Thann du nombre des Nobles de la Baſſe-Alſace, comme on le voit dans la liſte des Gentilshommes Alſatiens dont les familles ſont éteintes (*t*). Ces Gentilshommes avoient leurs Châteaux nommez Thann & Tangſtein, à la pointe de deux montagnes prés de la ſource de la Loutre, & dont on voit encor les ruines. Ces Châteaux ont paſſé en d'autres mains, le dernier mâle de la famille de Thann étant mort le 15 ſeptembre 1603. Ces deux Seigneurs Guillaume & Walter ayant des interêts à demêler avec le Grand-Chapitre de STRASBOURG, vinrent à pluſieurs repriſes faire le degât dans le village de Wantzenau, & ſe ſaiſirent de Vaſſelone (*u*). La Ville de STRASBOURG apprenant que ſes Bourgeois avoient ſouffert de cette invaſion, prit le parti du Grand-Chapitre & fit marcher de la Cavalerie & de l'Infanterie pour former le ſiege du Château de Vaſſelone: il fut pris en peu de jours; & les Strasburgiens l'ayant brûlé, s'avancerent du côté de l'Occident, & s'enfoncerent plus avant dans les Vôges, pour ravager les terres de la Maiſon de Feneſtrange. Le Landvogt d'Alſace s'entremit pour appaiſer ces querelles, & ſon autorité les fit ceſſer.

Autre guerre des Comtes de Lutzelſtein.

Il ne trouva pas la même facilité à terminer les differends qui firent prendre les armes aux Comtes de Lutzelſtein & à Loüis de Liechtemberg, contre Sigefride Comte de Linange & Georges Comte d'Ochſenſtein. Les deux partis aſſemblerent leurs amis, leurs vaſſaux & leurs ſujets & ſe rencontrerent prés de Reichhoff (*x*). Le combat s'y donna ſur le grand chemin; il fut tres ſanglant & la victoire ſe déclara pour les Comtes de Lutzelſtein & de Liechtemberg, qui firent priſonniers les chefs de l'armée ennemie. Sigefride de Linange fut conduit dans le Château de Lutzelſtein, & Georges d'Ochſenſtein dans celuy de Liechtemberg. Les Comtes de Lutzelſtein ne joüirent par longtems de leur avantage; leur inquiétude leur fit bientôt entamer une nouvelle guerre, dans laquelle ils perdirent leur Comté & généralement tout ce qu'ils poſſédoient en Alſace. Voicy comme la choſe ſe paſſa.

Les Comtes de Lutzelſtein perdent ce qu'ils poſſédoient en Alſace.

Ces Comtens s'appuyant ſur leurs forces, ſur leur valeur, & plus encor ſur le ſecours des Seigneurs & des Princes leurs voiſins, ne craignirent pas aprés la mort de l'Electeur Palatin Loüis le Vertueux, de ſe déclarer contre Frederic Comte Palatin, dont ils ne connoiſſoient pas encor aſſez la ſageſſe & l'habileté dans le métier des armes. Pluſieurs Princes de l'Empire & le Roy des Romains même, trouvoient étrange que Frederic ne ſe contentant pas d'être tuteur de Philippe ſon neveu, affectât d'agir en Electeur & d'en prendre même le titre. Cette eſpece d'attentat ſur l'autorité Imperiale déplût ſur tout à l'Archevêque de Mayence, à Etienne Duc de Deux-ponts & Comte de Veldens, & à ſes deux fils Frederic & Loüis, à Charles Marquis de Bade & à un grand nombre d'autres puiſſans Seigneurs (*y*). Les Comtes de Lutzelſtein qui n'aimoient pas Frederic Comte Palatin, profiterent de cette conjoncture pour luy marquer leur reſſentiment; & s'aſſurant toûjours ſur la parole des Princes mécontens qui leur avoient promis de grands ſecours, ils luy ecrivirent une lettre qui étoit une eſpece de déclaration de guerre (*z*).

Elle contenoit en ſubſtance que malgré le traité que ſon frere l'Electeur Palatin Loüis avoit fait avec eux le Mardy aprés l'Invention de Sainte-Croix, ce Prince, avant que de leur avoir déclaré la guerre & ſans luy en avoir donné aucun ſujet, s'étoit ſaiſi de leur Château d'Einertzhauſen, avoit chaſſé leur Bailly & mis au pillage les biens de leurs ſujets. Que bien loin que l'Electeur Loüis leur eût envoyé du ſecours contre le Comte de Linange leur ennemy, ainſi qu'il s'y étoit obligé par le traité d'alliance fait avec eux, il avoit permis à ce Comte de raſer cette forteresse; Qu'envain s'étoient-ils plaints de ce procedé & avoient-ils prié même l'Electeur ſon frere de contribuër à la réparation de ce Château, conformément au même traité, ils n'en avoient jamais reçu aucune réponſe. Ils ajoutoient dans la même lettre envoyée à Frederic, qu'il n'ignoroit pas que dans le traité conclu avec ſon Pere & enſuite avec ſon frere, il étoit expreſſément porté que les Comtes Palatins du Rhin & les Comtes de Lutzelſtein ſe donneroient mutuellement ſecours, contre ceux qui attaqueroient les Châteaux de Lutzelſtein & d'Einertzhauſen, & que celuy des deux contractans qui contreviendroit

(*t*) pag. 100. (*u*) Chron. Ms. (*x*) Chron. Ms. (*y*) TRITH. Geſta Friderici. Ann. 1452.
(*z*) HERTZOG. l. 5. pag. 101.

Digitized by Google

viendroit à cette clause, perdroit tous les droits qu'il pourroit avoir dans ces deux forteresses: d'où les deux Comtes concluoient qu'ils ne devoit pas attendre qu'ils accomplissent les conditions auxquelles ils s'étoient auparavant soumis; mais qu'ils consentoient cependant de s'en rapporter au jugement des arbitres dont on conviendroit. Ce Manifeste fut bientôt suivi des voyes de fait, les Comtes ayant chassé les Officiers de l'Electeur Palatin sous prétexte que leur Maître avoit violé la paix.

Le Comte Palatin Frederic ne tarda pas de se venger de cette insulte. Ayant mis sur pied une grosse armée, il vint attaquer le Château de Lutzelstein. L'exacte discipline qu'il entretenoit dans son camp y attiroit l'abondance; on l'eût pris pour une Ville où il y avoit des hôtelleries, des Marchands & des Artisans même. La place au contraire, où le Comte Jacques de Lutzelstein étoit renfermé, manquoit de tout. Aprés huit semaines de siege, le Comte trouva le moyen d'échapper, malgré les retranchemens qui environnoient la forteresse; & dés le lendemain jour de saint Martin la garnison se rendit, à condition qu'elle sortiroit avec armes & bagages. L'invention du Mousquet étoit recente, & l'Histoire remarque comme une chose considerable qu'on en tira à ce siége douze cens coups, dont soixante-cinq hommes furent mortellement blessez de la part des assiegez, & cent soixante-&-dix des troupes du Comte Palatin. Cette conquête rendit la liberté au Comte Sigefride de Linanges qui étoit prisonnier dans le Château. Aprés cette perte les Comtes de Lutzelstein furent obligez de quitter la Province, & d'aller ailleurs chercher à vivre dans une espéce d'exil, où ils moururent sans laisser aucun héritier, & sans avoir jamais pû rentrer dans leur Château, qui depuis est toûjours resté à la Maison Palatine. Le Prince de Birkenfeldt joüit de nos jours de Lutzelstein sous la souveraineté du Roy: Einertzhausen qu'Hertzog appelle Amershausen, & Merian Aurentzhausen (*a*), a changé de Maître & de nom. Ce Château étoit dans le tems dont nous parlons, bâti dans l'endroit même où nous voyons Phaltzbourg: l'Empereur Maximilien considérant que sa situation étoit propre à fermer l'entrée de l'Alsace du côté de la France & de la Lorraine, permit qu'on y bâtit une Ville. Les Princes Palatins executerent ce dessein, & donnerent à cette Ville le nom de Phaltzbourg, qui signifie Ville du Palatin. Georges-Jean Comte Palatin de Veldens, qui avoit épousé Anne-Marie fille de Gustave Roy de Suede, tenoit encor sa Cour à Phaltzbourg en 1582 (*b*). Cette Ville fut dans la suite engagée au Duc de Lorraine, & cédée depuis à la France qui y a fait bâtir une forteresse.

Phaltzbourg bâti.

Les Princes qui avoient promis de grands secours aux Comtes de Lutzelstein, prirent peu d'interêt à leur malheureux sort; & ces Comtes reconnurent trop tard, qu'il n'est pas sûr de compter sur un allié, quand on n'est pas assez puissant pour le forcer de tenir la parole qu'il a donnée.

Le Roy des Romains FREDERIC III, prenant de même peu de part à ces querelles particulieres, laissoit les Seigneurs d'Alsace démêler leurs différends; croyant avoir assez fait de s'être donné quelques mouvemens pour obliger les François de sortir de cette Province. Mais comme on craignoit toûjours un retour, l'Electeur Palatin Loüis fut chargé d'agir dans une Diéte indiquée à Tréves, pour chercher les voyes de prévenir les François. Loüis aidé des conseils d'un Noble Alsatien nommé Ulric de Rathsemhause, reüssit dans sa négociation, & la paix fut concluë avec la France, à condition que l'Empire ne répéteroit rien pour tous les dommages que les armées Françoises avoient fait souffrir à l'Alsace.

Paix avec la France.

Le Roy des Romains trouva plus d'obstacles à rendre la paix à l'Eglise toûjours troubleé par le schisme. Malgré la famine, la peste & la guerre quelques partisans de l'Antipape Felix s'obstinoient à continüer le Concile à Bâle (*c*). EUGENE IV étant mort le 23 Fevrier 1447, les Cardinaux qui étoient à Rome, luy donnerent pour successeur NICOLAS V. FREDERIC se déclara pour le nouveau Pape, & donna des ordres en particulier aux Magistrats de Bâle pour faire sortir de leur Ville, le reste des schismatiques qui demeuroient attachez à Felix; & sur le refus que firent les Magistrats d'obéir, l'Archiduc Albert eut ordre d'empécher les vivres d'entrer dans Bâle. Cette précaution jointe à la crainte que tout l'Empire n'armât contre les défenseurs de ce squelette de Concile, le contraignirent de se retirer à Lausane, où Felix se rendant aux instances de l'Empereur & des Rois de France & d'Angleterre, renonça à la Papauté se contentant du titre de Cardinal & de Legat du Pape NICO-

Fin du schisme de Felix.

(*a*) MERIAN. Topog. Palat. (*b*) Ibid. (*c*) De Roo. l. 5. pag. 199.

LAS V, dans les Diocéses de Bâle, de STRASBOURG, de Lausanne, de Constance & de quelques autres d'en deçà les Alpes.

Guerre entre Albert d'Autriche & les Bâlois.

Malgré la soumission des Bâlois, le Duc Albert d'Autriche ne cessoit pas de les inquiéter, animé par les Gentilshommes du païs toûjours prêts à seconder ceux qui entreprenoient d'attaquer les Villes (*d*). Cette nouvelle querelle coûta cher à Albert, qui perdit un grand nombre de Gentilshommes dans un combat donné prés du Moulin d'Hesingen, petit village situé à l'extrémité de la Haute-Alsace (*e*). Ce succés encouragea les Bâlois qui assiegerent, prirent & démolirent le Château de Blockmont appartenant au Comte d'Eptingen, qui fut pris dans l'action & mené prisonnier à Bâle. La Noblesse s'en vengea en faisant de furieux ravages du côté de Rhinfeldt. Enfin la paix fut concluë à Brisach en 1449, par la médiation de Frederic Ze-Rhein Evêque de Bâle & de Jacques marquis de Bade. Il fut convenu que les Bâlois resteroient en possession de leurs droits & privileges; Que Rhinfeldt seroit rendu au Duc d'Autriche à qui Bâle préteroit 26000 florins, pour laquelle somme les Seigneuries de Ferrette, de Landzer, Ensisheim, Thann, Moisevau demeureroient hypotéquées à cette Ville, jusqu'à l'entier remboursement. Ainsi les Villes s'enrichissoient aux dépens de la Noblesse & des Princes mêmes.

Confirmation des Privileges de STRASBOURG.

Telle étoit la situation où se trouvoit l'Eglise, l'Empire & l'Alsace sur la fin de 1449: tout étoit même alors assez tranquille dans la Bohéme & la Hongrie. Le Roy des Romains FREDERIC voulant profiter de ces paisibles conjonctures pour passer en Italie, à dessein d'y recevoir sa nouvelle Epouse Eleonore de Portugal, & de s'y faire couronner par le nouveau Pape, la Noblesse & les Villes Imperiales furent invitées de contribüer à la pompe de cette double cérémonie. STRASBOURG voulut s'y signaler en envoyant à ses frais à Rome vingt Chevaliers armez, ayant chacun quatre chevaux & quatre valets. Dans le concours de tant de Villes de l'Empire, elle eut toûjours l'honneur de voir son Drapeau marcher à la tête de toutes. Tel a été de tout tems le privilege de STRASBOURG d'avoir le pas sur toutes les autres Villes de l'Empire. FREDERIC n'eut pas plutôt reçû la Couronne Imperiale, qu'il s'empressa de reconnoitre la generosité & les services de STRASBOURG, en confirmant à Rome même toutes les graces & les privileges qu'elle avoit reçûs, ou de luy même ou de ses prédécesseurs. Tel fut en particulier le droit que ses Bourgeois ne pourront être jugez que par le Tribunal établi dans la Ville, où par la Cour Imperiale (*f*); que les droits accordez à quelques Seigneurs sur ceux qui font naufrage ne comprendront pas les Bourgeois de STRASBOURG, qui demeurera en possession de mettre sur le Rhin le péage qui luy a été accordé par l'Empereur CHARLES IV.

Tandis que cette Ville travailloit par ses bons offices a se menager la faveur du nouvel Empereur, pour être maintenuë dans ses droits & faire croitre son autorité & sa puissance, elle donna des preuves bien autentiques de sa liberté & de son indépendance, à l'occasion que je vais dire.

STRASBOURG soutient son indépendance.

Quelques Marchands de Genéve retournant de la foire de STRASBOURG sous le sauf conduit de l'Evêque de cette Ville, furent dépoüillez en chemin par le Comte de Lupffen, & menez prisonniers à Kintzheim. Loüis Duc de Savoye s'empressa de demander justice; mais n'ayant pû l'obtenir par des voyes amiables, il s'addressa à l'Empereur, qui se rendant à ses raisons ordonna à l'Evêque de STRASBOURG de se saisir du Comte de Lupffen, & de le tenir en prison jusqu'à ce qu'il eût réparé tous les torts faits aux sujets du Duc. L'Evêque Robert obéit, & le Comte de Lupffen fut mis en prison au Château de Dachstein. Mais peu de tems aprés l'Evêque eut la condescendance de relâcher le Comte, avant qu'il eût entierement satisfait les sujets du Duc de Savoye. Ce Prince s'en sentant offensé, permit d'user de repressailles: de là quelques Bourgeois de STRASBOURG retournant de la foire de Genéve, furent arrêtez & mis aux fers. Cette entreprise allarma & l'Evêque & la Ville de STRASBOURG. L'Evêque s'excusa le mieux qu'il pût, & la Ville envoya des deputez remontrer au Duc qu'elle n'avoit eu aucune part à l'injure qu'il avoit reçuë de l'Evêque & du Comte de Lupffen. Cette déclaration si précise toucha le Duc, qui promit de rendre les Bourgeois prisonniers, dés qu'on luy auroit fait connoitre que STRASBOURG étoit une Ville libre & indépendante de l'Evêque. Elle ne tarda pas d'établir ce fait par les plus insignes témoignages.

Les Seigneurs de Liechtemberg, le Comte de Deux-ponts, le Prevôt, le Doyen & tout le Chapitre de la Cathedrale

(*d*) VURSTEISEN pag. 418. (*e*) Basil. Sacra. (*f*) Apud SCHILTER.

Digitized by Google

drale l'attefterent dans des termes qui nous apprennent l'état ou fe trouvoit la Republique de STRASBOURG en 1452 (g). Voicy comme s'expliquent tous ces illuftres témoins. „ Nous „ certifions, difent-ils, que STRASBOURG „ eft depuis un tems immémorial une „ Ville libre, & qu'elle eft dans l'ufage „ de fervir l'Empereur au delà des „ Monts, feulement pour fon Couronnement & rien de plus (h). Nous „ atteftons en outre qu'à l'égard du temporel, elle n'eft pas foumife à l'Evêque de STRASBOURG, & qu'elle n'eft „ nullement engagée ni à l'Evêque ni à „ fon Eglife. Que l'Evêque n'exerce „ fur elle aucun empire; que c'eft à la „ Ville feule de choifir fes Magiftrats & „ fes grands & petits Officiers, de regler „ à fon gré la forme du Gouvernement, „ de faire des commandemens & des défenfes, qui fe publient fans la permiffion de l'Evêque, & fans qu'il foit en „ droit de s'y oppofer ou de les contredire. Nous affirmons enfin que „ ce n'eft pas à la Ville de donner des „ faufconduits hors de fes murailles, & „ que le Comte de Lupffen n'a pas été „ détenu prifonnier dans la Ville, mais „ dans le Château de Dachftein dont „ l'Evêque eft le feul maitre „. Le Prevôt Jean d'Ochfenftein, le Doyen Jean Comte d'Helfenftein & tout le Chapitre de la Cathedrale de l'infigne Eglife de STRASBOURG donnerent ce témoignage le dix-feptiéme d'Août de l'an 1452. Le Comte de Deux-ponts & de Bitfch, & les Seigneurs de Liechtemberg uferent des mêmes termes, dans celuy qu'ils donnerent fur la fin du même mois. Ces inconteftables témoignages tirerent d'affaire la Ville de STRASBOURG, & firent rendre la liberté à fes Bourgeois. Mais bientôt elle fut agitée par des troubles domeftiques & d'une nature bien différente, ayant vû naitre dans fon fein une fcandaleufe querelle entre le Clergé & les Religieux mandians.

Procés entre les Curez & les Religieux mandians de STRASBOURG.

Un vil interêt excita cette efpéce de guerre, où les parties ne combattoient qu'à force de déclamations & d'invectives, toûjours indignes de leur caractere. Je ne rapporteray pas ce qui fe dit d'outré dans les converfations & dans les Chaires; la conteftation rouloit principalement fur un point. Les Religieux prétendoient avoir droit d'enterrer les morts dans leurs Eglifes & dans leurs Chapelles: les Curez vouloient que ce droit leur fût uniquement réfervé. Les Chanoines de la Cathedrale & des Collegiales appuyoient les prétentions des Curez (i). Les Magiftrats au contraire foutenoient les Religieux de toute leur autorité, dans la perfuafion qu'on ne pouvoit fans injuftice óter aux Bourgeois la liberté de fe choifir une fépulture dans les Chapelles fondées par leurs Ancêtres. Les Curez porterent leurs plaintes à l'Archevêque de Mayence, & les Religieux fe pourvûrent à Rome. Pendant qu'on examinoit l'affaire dans ces Cours, les Curez fe crûrent fuffifamment autorifez pour faire défenfe fous peine d'excommunication, de porter les corps morts hors des Maifons, & de les enterrer hors de la Paroiffe, avant que les héritiers des défunts euffent payé aux Curez ce qu'on appelloit *Ultimum vale*, où le dernier adieu; c'eft à dire le droit de fepulture qui montoit, fi on en croit les actes rapportez par Schilter, à dix, à vingt, 30, 40, 50 florins; fomme qui fe taxoit à proportion des biens délaiffez par le défunt. Les Curez prétendoient de plus qu'on devoit leur payer la quatriéme partie des legs pieux & des offrandes, qui fe faifoient dans les Eglifes où le mort devoit être enterré. Ils exigeoient même tous ces droits avec tant de rigueur, qu'il y eut des corps qui refterent plufieurs jours dans les maifons, avant qu'on pût obtenir la permiffion de leur donner la fépulture.

Les Magiftrats de leur côté ne voulant pas tolerer ce qu'ils appelloient des innovations, firent publier un ordre par lequel il étoit défendu de payer aux Curez plus de trente pfennings, c'eft à dire dix fols, pour le droit de fépulture, taxe à ce qu'ils difoient, réglée par l'ancienne coutume. Ils défendirent en outre fous de griéves peines, de faire des feftins aprés les enterremens, regardant cet ufage comme un veritable abus. L'ordre des Magiftrats n'ébranla pas la fermeté des Curez; ils marcherent toûjours fur la même ligne, & n'en furent pas moins vifs à combattre même dans les Chaires, les prétentions des Religieux. Cependant les Magiftrats laffez de ces débats, & preffez par les murmures de tout le Peuple, envoyerent à Rome un député pour appuyer auprés du Pape CALIXTE III, la caufe des Religieux. Le Pape nomma trois Commiffaires, Jean Cardinal de faint Sixte, Nicolas Evêque de Rofe & Marc Evêque de

(g) LÜNIG. Arch. Imp T. 13. pag. 761. (h) *Exiftit civitas libera, quæ circa duntaxat fervire confuevit Imperatori Romanorum ultra montana, ad fuam Cæfaream Coronationem, & non ultra.* (i) Chron. Alfat. SCHILT.

de Chryſopolis. Nicolas Evêque de Roſe fut enſuite chargé ſeul de cette affaire; il vint à STRASBOURG, où aprés avoir ouy les parties, il porta contre les Curez une ſentence, par laquelle il leur ordonnoit ſous peine d'excommunication, de n'exiger pour le droit de ſépulture que la taxe preſcrite par les Canons & par la Coutume du Diocéſe.

Jugement contre les Curez.

Jean Creutzer de Gebwiller Curé de ſaint Laurent, qui par la régularité de ſes mœurs avoit acquis une grande reputation dans STRASBOURG, ayant refuſé de ſe ſoumettre, fut nommement excommunié, & appella au Pape de la ſentence du Commiſſaire. Les Magiſtrats envoyerent une ſeconde fois un député à Rome, où l'appel du Curé fut déclaré nul, & la ſentence du Commiſſaire Apoſtolique confirmée par un Decret du Pape du 22 Janvier 1455. L'exécution en fut commiſe aux Abbez de Gengenbach & d'Ebermunſter. Robert Evêque de STRASBOURG prenant fait & cauſe pour ſes Curez, jugea que la procédure n'étant pas dans les formes, Jean Creutzer n'étoit pas excommunié, & appella au Siege Apoſtolique. De là la diſpute s'échauffa toûjours plus, de ſorte que pour arrêter les progrés du mal qui pouvoit exciter une ſedition, les Magiſtrats bannirent pour toûjours de la Ville le Curé de ſaint Laurent. Le Curé partit pour Rome où le Pape accorda à ſes inſtances que le procés fût revû par l'Evéque de Bâle; mais inſtruit par les Magiſtrats il ne tarda pas de révoquer cette Commiſſion. Cependant le Curé de ſaint Laurent perſiſtant toûjours dans ſes pourſuites en Cour de Rome, y reveilla encor l'affaire le 30 May 1457; ce qui obligea les Magiſtrats d'y envoyer Burckard de Müllenheim, Gentilhomme également diſtingué par ſon eſprit & ſa naiſſance. Il y obtint ce qu'il deſiroit, & les Curez ne trouvant plus de reſſource prirent enfin le parti de ſe reconcilier avec les Magiſtrats & les Religieux. Wimphelingius, qui appelle perſécution le traitement fait au Curé de ſaint Laurent, prétend que le Ciel prit hautement ſa défenſe, en faiſant malheureuſement perir tous ceux qui s'étoient déclarez contre ce Curé. Cet Auteur devine & je ne ſcay par quelle voye il a pû ſur ce fait pénétrer dans les deſſeins de la juſtice de Dieu.

La vertu ſi reconnuë du Curé de ſaint Laurent peut faire croire que ce n'eſt pas l'avarice, mais le beſoin, qui le rendit ſi ardent à diſputer ſur le plus & le moins, pour des droits que l'Egliſe permet d'exiger. Le Clergé de STRASBOURG n'étoit pas alors dans l'opulence, & les guerres paſſées l'avoient réduit à une tres médiocre fortune. L'Evéque même Rupert quoyque petit fils d'un Empereur, n'avoit pas de quoy faire des dépenſes convenables à ſa naiſſance. Il ne portoit pas des habits de ſoye, ſa table étoit frugale, bien loin d'uſer de vaiſſelle d'argent, il n'en avoit pas même d'étain, & ſes Officiers le ſervoient de cuilleres de bois. Son Pere le Duc Etienne de Deux-ponts luy avoit donné douze plats d'argent, & le Duc d'Autriche Sigiſmond luy avoit fait en argenterie un préſent de quatre cens florins. La folie de donner dans la Chymie, dit Wimphelingius, & une paſſion encor plus indigne de ſon caractere épuiſerent longtems ſes finances. Ce fut ſuivant les apparences pour revendiquer les biens de l'Evêché, que ſon frere Loüis le Noir Duc de Deux-ponts & Comte de Veldens, venant à ſon ſecours, entreprit de ſe rendre maitre de Moutzig qui appartenoit à l'Egliſe de STRASBOURG; mais que les Evéques prédeceſſeurs de Robert avoient engagé. Le Duc Loüis s'étant mis à la tête de 400 Chevaux, s'approcha ſans bruit de cette petite Ville, qu'il emporta par eſcalade le 6 Fevrier (k). Il s'y maintint pendant quelques jours; mais Ulric d'Hohenbourg le Vieux qui avoit droit de Bourgeoiſie dans STRASBOURG, ayant demandé du ſecours aux Magiſtrats, ils ne tarderent pas à donner les ordres & à ſe mettre en état de faire rendre juſtice à un de leurs Bourgeois. Ils firent marcher un Corps de troupes avec une bonne Artillerie, qui arriva à Minuit ſous les murailles de Moûtzig. Le Duc n'attendit pas qu'on vint l'attaquer; au premier avis qu'il eut de l'approche des Strasburgiens, il ſortit avec précipitation de la place, où il laiſſa même quelques drapeaux & quelques mouſquets, qu'il avoit pris dans un combat contre les troupes de STRASBOURG.

L'Evéque de STRASBOURG tâche de rétablir les biens de l'Evêché.

A. 1454.

Le même Duc de Deux-ponts fut encor moins heureux dans ſes entrepriſes contre le Comte Palatin Frederic. Loüis ſe laiſſant emporter à ſon humeur toûjours inquiete, & picqué de voir que Frederic qui n'étoit que tuteur de Philippe, oſoit prendre la qualité d'Electeur, ne craignit pas de faire de fréquentes irruptions dans les terres du Palatinat, pour y faire le degât, piller & brû-

Le Duc de Deux-ponts réduit par le Comte Palatin.

(k) Chron. Ms.

Digitized by Google

brûler des villages entiers. Envain Frederic l'avertit plus d'une fois par ses lettres, de faire cesser ces hostilitez (*l*); A. 1455. ses remontrances ne servirent qu'à rendre Loüis toûjours plus violent & plus fier, comptant sur tout sur la forteresse de Berg-Zabern située entre Landau & Weissembourg, où il avoit mis une forte garnison, & d'où il faisoit sortir de gros partis qui desoloient la Basse-Alsace. Frederic lassé de ces insultes, mit enfin une armée sur pied, & vint droit à Berg-Zabern qu'il attaqua & qu'il prit le 14 Avril, jour de saint Tiburce. Cette conquéte ne fit pas oublier à Frederic les égards qu'il devoit avoir pour un Prince de son sang. Il fit la paix avec le Duc Loüis, luy rendit même Bergzabern, & se contenta d'exiger pour toutes conditions qu'il cesseroit de le troubler dans l'administration du Palatinat. Une pareille générosité devoit contenir le Duc Loüis; mais le souvenir de sa défaite ne put même l'obliger de demeurer en repos.

Aprés cette expédition où Frederic avoit donné de nouvelles preuves de sa modération & de sa valeur, ce Prince tourna ses armes contre Richard d'Hombourg homme belliqueux, mais qui fatiguoit les sujets du Palatinat par de continuelles rapines, s'assûrant sur la force du Château de Clebourg (*m*). Frederic l'ayant assiégé l'emporta en peu de jours; ce Château n'est pas seulement renfermé dans le Mundat de Weissembourg, mais il est même un fief de cette Abbaye. Frederic ne rendit pas cette conquéte à Richard de Hombourg, la Maison Palatine l'a toûjours conservée & en à fait plusieurs fois ses reprises.

Fondation de l'Université de Bâle.

Pendant que la Basse-Alsace étoit agitée par ces petites guerres, Æneas Sylvius qui avoit fait un si long séjour à Bâle, étant monté sur le trône de saint Pierre sous le nom de PIE II, voulut répandre sur cette Ville des graces aux quelles toute l'Alsace pût prendre part. Comme ce Pape aimoit les lettres, & qu'il étoit un des plus habiles hommes de son siecle, il voulut inspirer à toute la Province l'amour de l'Etude. C'est dans cette vûë qu'il fonda à Bâle une Université en 1459. L'Alsace luy fournit d'abord des sujets qui donnerent à ce nouvel établissement beaucoup d'éclat, par leur capacité & leur naissance. George d'Andlau Prevôt de Bâle en fut le premier Recteur, & Pierre d'Andlau Prevôt de Lautenbach & Docteur en Droit-Canon, fut nommé Vice-Chancelier; l'Evêque de Bâle Jean de Veningen se réserva la dignité de Chancelier (*n*), titre dont les Evêques ses successeurs se font encor honneur. La Ville accorda à cette Université les mêmes privileges, dont joüissoient les Universitez de Bologne, de Paris, de Vienne & des autres Academies les plus celebres. Elle exempta les Ecoliers de toute sorte d'impôts & les soumit à la jurisdiction du seul Recteur. Le Pape de son côté luy unit neuf Canonicats, pour servir à l'entretien des Professeurs, parmi les quels bénéfices on luy attribua deux Canonicats de l'Eglise Cathedrale de Bâle, deux dans celle de Zurich & un dans la Collegiale de saint Martin de Colmar. Heureuse cette Université si peu d'années aprés son établissement, elle n'avoit pas ouvert son sein à des Docteurs, qui ayant oublié, qu'ils étoient redevables aux Papes & à l'Eglise Romaine, des honneurs & des privileges dont ils joüissoient, se souleverent contre elle, rompirent l'unité, donnerent crédit à l'erreur & conspirerent pour soutenir le schisme & l'hérésie qui infecterent une partie de l'Alsace & de la Suisse, & y firent dans la suite répandre tant de sang.

A. 1460. Vexations des Gentilshommes en Alsace.

L'Alsace ne joüit pas d'un assez long repos pour y faire fleurir les lettres qui se plaisent dans un séjour tranquille. Les Gentilshommes du païs toûjours animez contre les Villes firent bientôt renaître le trouble dans cette Province. L'Empereur n'étoit pas en état d'y maintenir la paix; il étoit trop occupé à se défendre en Autriche contre son frere Albert le prodigue, & Sigismond Comte de Tyrol son cousin. Sigismond luy-même à qui le Suntgau & une partie de la Haute-Alsace appartenoient, ayant été excommunié par le Pape, à l'occasion de la détention du Cardinal de Cusa, étoit fortement menacé devoir les Suisses armer de nouveau contre luy. Ces circonstances favorisoient les desseins de la Noblesse, qui sentant que ceux de qui elle dépendoit, étoient dans de trop grands embarras pour pouvoir se mêler de ses affaires, fatiguoit les Peuples par ses vexations, & tâchoit même de s'asservir les Villes qu'elle croyoit n'être pas en état de luy résister.

Mülhause sous la protection des Suisses.

Elle en vouloit sur tout à Mülhause; mais cette Ville prit des mesures qui firent échoüer les desseins que les Gentilshommes ses voisins avoient formez contre elle. Elle implora le secours de Berne, de Fribourg & de Soleure avec les

(*l*) TRITHEM. Gesta Freder. (*m*) TRITH. ibid. (*n*) HERTZOG Chr. Alsf.

lesquelles elle fit alliance pour quinze ans en 1464, suivant Simler & par l'entremise de Berne les sept Cantons la prirent sous leur protection (o). Cette démarche irrita toûjours plus la Noblesse du Suntgau, qui ayant fait quelques actes d'hostilité contre Mülhause, Berne & Soleure, mirent deux cens hommes de garnison dans cette Ville, qui joints aux Mülhausiens, pillerent & brulerent les villages des environs appartenans à Noblesse. Riedsheim, Brunstat, Dudenheim & Morswiller furent réduits en cendres. Les Nobles par represailles mirent le feu dans Illrach & Mottenheim appartenans aux Mülhausiens; tandis que les Bernois soutenus par des détachemens de Zurich & de Suitz, faisoient de semblables ravages dans les villages de Blotzheim, Bartenheim, Othmarsheim, Freningen & autres lieux de la Haute-Alsace (p).

A. 1468.

Armée des Suisses en Alsace contre l'Archiduc.

L'Archiduc Sigismond apprenoit avec douleur ces furieux dégats, & touché des gemissemens de ses sujets, il faisoit quelques efforts pour rassembler une armee capable d'arrêter les violences de ses ennemis. Mais il manquoit d'argent, & quand cet attrait manque aux soldats, les armes leur tombent des mains & les levées languissent. Les Suisses au contraire animez par l'amour de l'indépendance & de leur liberté, étoient toûjours prêts au premier signal, de se mettre en campagne, comptant que leurs épées leur fourniroient une subsistance suffisante. Ainsi au premier avis qu'ils eurent l'année suivante, que Sigismond avoit rassemblé un corps de troupes dans le Suntgau, ils entrerent dans l'Alsace au nombre de quatorze mille hommes, & vinrent camper entre Than & Cernay, dans une vaste plaine qu'on nomme Ochsenfeld, tout disposez à donner bataille. Mais les Autrichiens se sentant trop foibles, n'oserent paroître, & laisserent tout le païs en proye à l'ennemy, qui mit le feu dans le vieux Than, *Uthan*, dans Hohenroderen, Ufflotz & dans tous les villages du Baillage de Landser, à la réserve de quatre. Le Baillage d'Altkirck se racheta du pillage avec 2000 florins. Habsheim offrit une pareille somme pour eviter d'être livré à la fureur du soldat; mais les Suisses voulant venger le tort, que les Bourgeois de ce lieu avoient fait à Mülhause, en coupant les arbres & les vignes qui luy appartenoient, ils firent charger sur trois cens chariots les grains & les meubles qui se trouverent dans Habsheim, & mirent ensuite le feu dans toutes les Maisons. Excessive punition! mais dans la guerre la pitié n'est point écoutée, & on ne regle pas les repressailles au poids de la justice.

A. 1469.

Paix honteuse de l'Archiduc avec les Suisses.

Les Suisses contens du pillage qu'ils avoient fait en Alsace, ne voulurent pas augmenter leurs conquêtes en cette Province. Waldshout l'une des Villes frontieres les touchoit de plus prés, & parut mieux convenir aux Cantons qui en étoient voisins. Ils passerent le Rhin & vinrent attaquer cette place. Le Duc d'Autriche Sigismond effrayé de ce dessein, redoubla ses efforts pour se mettre en état de faire lever le siege; il eut sur tout recours aux Princes ses voisins, à qui il remontra le danger qui les menaçoit tous, s'ils laissoient croître la puissance des Cantons. Il s'addressa à Frederic Electeur Palatin, qui déja par ses exploits de guerre avoit mérité le nom de victorieux; il sollicita l'Evêque de STRASBOURG Rupert, & tâcha de mettre dans ses interêts Jean de Veningen Evêque de Bâle. Ces Princes ne jugerent pas à propos d'accorder à Sigismond le secours de leurs armes. Les Suisses s'étoient déja fait craindre, & il étoit dangereux de leur fournir une occasion de porter la guerre jusqu'au centre de l'Alsace. L'Electeur & les deux Evêques s'entremirent seulement pour obtenir par négociation, ce qu'ils n'auroient pas facilement emporté de vive force. Ils traiterent avec les Cantons, & moyennant une somme de dix mille florins que Sigismond devoit leur payer sous la garantie des trois Princes, les Suisses abandonnerent le siege de Waldshout, & donnerent la paix à l'Archiduc. Ce Prince confus d'avoir fait un tel traité s'efforça dans la suite d'en effacer la honte.

LIVRE

(o) SIMLER Republ. des Suisses pag. 229. (p) VURSTEISEN.

Digitized by Google

LIVRE TRENTE-ET-UNIEME.

L'Archiduc d'Autriche a recours au Duc de Bourgogne, & luy engage une grande partie de son Domaine.

L'Archiduc d'Autriche Sigismond ne pouvoit perdre le souvenir de la triste nécessité, qui l'avoit forcé d'achetter la paix par un honteux traité fait avec les Cantons, qu'il regardoit comme des sujets rebelles qui venoient de s'enrichir du pillage de ses Etats. Son expérience luy faisoit d'ailleurs entrevoir que la paix ne seroit pas de durée, ayant affaire à des Peuples fiers de leurs succés, & qui à la vûë d'un petit interêt se mettoient d'abord en campagne. Ce Prince presqu'abbatu sous le poids de ses disgraces, avoit plus d'une fois éprouvé qu'il ne devoit attendre aucun secours ni de l'Empereur FREDERIC son cousin, trop occupé à se défendre contre les Turcs, ni des Seigneurs ses voisins à qui la valeur & la puissance des Cantons inspiroient, ou du respect ou de la crainte. Sigismond pénétré de ces réflexions que ses malheurs passez luy rendoient sensibles, chercha les moyens d'opposer aux Suisses un Prince capable de les intimider ou de les contenir. Il ne pouvoit plus s'addresser à la France, n'ignorant pas l'alliance qu'elle avoit faite avec les Suisses, & que le Roy CHARLES VII, & depuis luy son fils LOUIS XI s'étoient solemnellement engagez de ne donner jamais aide, secours, ni faveur à aucune personne qui voudroit faire quelques entreprises contre les Cantons de la vieille ligue de la Haute-Allemagne, sçavoir Zurich, Berne, Soleure, Lucerne, Uri, Suitz, Undervald, Zug & Claris (*a*). Louis XI avoit recemment ratifié cette alliance en 1463, de maniere que Sigismond voyant toutes ces sources fermées, crût qu'il n'avoit pas d'autre parti à prendre pour sauver le reste de ses Etats, que d'implorer l'assistance du Duc de Bourgogne Charles le Hardy, qui par ses exploits de guerre s'étoit rendu redoutable à la France même.

L'Archiduc prévoioit sans doute qu'en mettant ses Etats sous la protection d'un Prince ambitieux & guerrier, tel qu'étoit Charles, il jetteroit ses ennemis dans l'embarras, mais qu'en même tems il couroit risque de voir son protecteur devenir bientôt son ennemy. Un homme qui se noye ne pensant qu'à se sauver, s'attache à tout ce qui se présente, & pour éviter un péril présent, s'abandonne aux flots, dans l'esperance de trouver peut-être à l'avenir quelque moyen d'échapper. Tel fut le triste sort de Sigismond. Menacé d'être obligé d'entrer en guerre contre les Suisses, & pressé par le pitoyable état où ses sujets de l'Alsace & du Suntgau étoient reduits, il ne craignit pas de vendre A. 1470. au Duc de Bourgogne pour la somme de quatre-vingt mille florins d'or, tout ce qui luy appartenoit dans le Landgraviat d'Alsace, le Brisgau le Suntgau & la Comté de Ferrette, à condition qu'il laisseroit les Habitans de ces païs joüir de leurs droits & privileges, & qu'il seroit libre à luy & aux Archiducs d'Autriche de retirer ces terres de ses mains, en luy rendant le prix de l'engagement. Ce traité jetta l'allarme dans l'Alsace & donna occasion à de furieuses guerres, dont nous parlerons aprés avoir raconté ce qui se passoit en Basse-Alsace, dans le tems que Sigismond traitoit avec Charles le Hardy.

Le Comte Palatin tâche de mettre la réforme dans l'Abbaye de Weissembourg.

Le Comte Palatin Frederic, à qui nous avons donné le titre d'Electeur en nous accommodant au langage du Palatinat, ne s'étoit pas seulement rendu célébre par ses expéditions militaires, qui luy avoient mérité le nom de Victorieux: mais comme il étoit plein de religion, il avoit peine à souffrir les déréglemens qui depuis longtems s'étoient glissez dans les Monasteres. L'Abbaye de Weissembourg l'une des plus célébres de tout l'Empire, étoit tombée dans une extréme indigence, par la mauvaise conduite de son Abbé Jacques Baron de Bruck, si on en croit Tritheme (*b*). L'Epitaphe de cet Abbé rapportée par Frederic Schannat (*c*) en fait un caractere bien différent; il y est loüé comme un Prélat humble & plein de pieté. Les Moines, continuë Tritheme qui paroit mériter plus de croyance, y vivoient dans une affreuse licence, & la régularité en étoient absolument bannie. L'Electeur Frederic qui étoit en même tems Landvogt d'Alsace, voulant y mettre la réforme, obtint

(*a*) Recüeil des traités de LEON. T. 4. (*b*) TRITH. Gesta Freder. Ann. 1469. (*c*) Freder. SCHANNAT. vindemiæ litterar. Coll. 1. pag. 14.

Digitized by Google

tint du Pape tous les pouvoirs qu'il desiroit, & fit venir de Bamberg & de Mayence deux Abbez qui se distinguoient dans la Congrégation de Burckfeld, par leur sagesse & par leur zele. Frederic usant ensuite de l'autorité & du crédit que luy donnoit dans Weissembourg sa dignité de Landvogt, introduisit les nouveaux Religieux dans le Monastere, de l'agrément des Magistrats de la Ville qui promirent avec serment d'appuyer de leurs conseils & de leur secours, une si sainte entreprise. Mais au moment qu'on étoit assemblé dans l'Eglise de l'Abbaye pour y entendre le discours d'un fameux prédicateur que Frederic avoit fait venir d'Heidelberg, tout le Peuple s'émut; & les vignerons ayant pris les armes investirent le Monastere: le tumulte devint general, & on entendoit crier de toutes parts, qu'il falloit exterminer ces Païsans (ainsi nommoient-ils les Religieux que Frederic avoit fait venir) qui osoient chasser des Moines de qualité de leur Monastere. Ces clameurs intimiderent les Réformateurs qui ne penserent plus qu'à s'enfermer dans la Sacristie & dans les lieux les plus secrets du Monastere, pour echapper à la fureur d'un Peuple mutiné.

Les Magistrats de Weissembourg ne secondent pas le Comte Palatin. Ils en sont punis.

Cependant les Magistrats ayant appaisé la sédition, les anciens Moines prirent la fuite & cédérent la place aux nouveaux venus. Ils ne furent pas longtems tranquilles, & le zele des Magistrats se rallentit bientôt, & s'étant laissez séduire par le crédit d'Wric Hoffart grand ennemy de l'Electeur Frederic, ils s'oublierent de leur serment l'année suivante, & ayant fait rentrer pendant la nuit les anciens Moines deguisez en femmes, ils les remirent dans l'Abbaye & leur donnerent pour Protecteur Wric Hoffart, chasserent les Réformez & se saisirent du Lieutenant de l'Electeur Palatin; ils le dépouillerent & le chargerent de mille injures. Frederic n'étoit pas d'humeur à souffrir de si violentes insultes; il marcha en diligence à Weissembourg avec un corps de troupes, & s'empara du Prieuré de saint Pantaleon qu'on nomme autrement des quatre Tours, bâti autrefois tout prés de la Ville par un Abbé de la Maison de Saxe nommé Samüel (*d*), qui bâtit en méme tems les Prieurez de saint Germain & de saint Paul dont il ne reste plus que quelques masures. L'Electeur mit dans ce Prieuré beaucoup de soldats qui pendant tout l'hyver fatiguerent la Ville de Weissembourg, pillant & ravageant tout ce qui dans le païs appartenoit aux Habitans. Ces hostilitez inquieterent les Villes d'Alsace, qui les regardoient comme les étincelles d'une guerre prête à s'allumer dans toute la Province. La Ville de STRASBOURG plus puissante qu'aucune autre, se mit à la téte de toutes, & agit si fortement auprés de Frederic & du Senat de Weissembourg, qu'elle les fit enfin consentir à la paix. Mais le Peuple toûjours mécontent qu'on eût introduit dans l'Abbaye des étrangers d'une basse extraction, & plus encor irrité des dommages qu'il avoit soufferts de la part du Landvogt, réveilla les plus factieux des Magistrats qui porterent leurs plaintes à l'Empereur FREDERIC III, à qui ils représenterent que le Comte Palatin Frederic étoit le destructeur & le persécuteur des citoyens de son Empire; qu'il étoit de l'honneur de sa Majesté d'en reprimer l'insolence & la tyrannie, & qu'il luy seroit aisé de le contenir dans le devoir, si elle vouloit luy opposer le Comte Palatin Loüis le Noir Duc de Deux-ponts, en le nommant son Lieutenant & son vicaire en Alsace, & les païs voisins, avec plein pouvoir de faire la guerre à Frederic, avec les troupes qui luy seroient fournies par les Princes de l'Empire. L'Empereur embrassa avec plaisir l'occasion d'humilier le Comte Frederic qu'il n'aimoit pas, qu'il craignoit méme, & dont la puissance luy faisoit ombrage: il accorda tout ce qu'on voulut, & Loüis le Noir charmé du titre de Vicaire de l'Empereur en Alsace, se prépara à combattre son ennemy.

L'Empereur le déclare contre l'Electeur Palatin.

Avantages remportez par l'Electeur, suivis de la paix.

Il fut prevenu par l'Electeur Frederic qui s'étant mis à la téte de son armée, entra dans les terres du Duc Loüis, à qui il enleva en peu de tems plusieurs petites places, sans que le Duc osât paroître pour les secourir. Envain compta-t'il que dés qu'il auroit joint ses forces avec celles des Comtes de Bitsch & de Linange, il luy seroit aisé de traverser l'Alsace pour aller ravager les terres du Palatinat, tandis que Frederic etoit occupé au siege de Wackenheim petite Ville du Spirgau. Loüis fut trompé dans son espérance, & ses vastes projets furent deconcertez par Frederic, qui ayant sans délay levé le siege & mis ses machines de guerre dans Deidesheim appartenante à l'Eglise de Spire, marcha droit à l'ennemy. Le Duc Loüis & les deux Comtes ne l'attendirent pas, craignant de se mesu-

(*d*) SCHANNAT vind. litt. pag. 10.

Digitized by Google

mesurer avec un guerrier déja célébre par tant de victoires. Frederic profitant de leur frayeur poursuivit, sans relâche ses conquêtes, & s'empara presque sans trouver d'obstacles, de quantité de lieux qui appartenoient au Duc de Deux-ponts & au Comte de Linange. Tritheme nomme en détail toutes les Villes & les Châteaux dont Frederic grossit alors ses Etats. Enfin la paix fut concluë l'année suivante à Heidelberg, entre le Comte Palatin Frederic & le Duc Loüis le Noir, par laquelle il fut arrêté que tout ce que Frederic avoit pris pendant la guerre dans le Duché de Deux-ponts, demeureroit soumis aux Electeurs Palatins.

A. 1471.

L'Empereur FREDERIC III n'approuva pas une paix qui le deshonoroit luymême, ayant coûté si cher à son Lieutenant & à son Vicaire en Alsace. Mais comme, suivant l'expression de Philippe de Comines (e), „ FREDERIC III étoit „ d'un tres petit cœur, & enduroit „ toute chose pour ne despendre rien, & „ aussi de soy sans l'ayde des Seigneurs „ d'Allemagne ne pouvoit-il pas grande „ chose „ ; il ne se mit pas en mouvement pour venger le Duc Loüis, & le Duc de son côté & tous les Seigneurs voisins furent forcez de laisser le Comte Frederic joüir des fruits de sa valeur. Alors Weissembourg se voyant sans ressource abandonnée à ses propres forces, n'osant plus résister à l'ordre qu'elle reçût d'admettre dans l'Abbaye les Religieux réformez, où de se résoudre à se voir incessamment assiégée, prit le parti de chasser les anciens Moines, & d'introduire ceux que Frederic avoit choisi pour les remplacer.

Weissembourg obéït enfin sur la réforme de l'Abbaye.

Pendant que les Princes se faisoient la guerre, des troupes de Bandits s'étoient emparez de divers châteaux d'Alsace, d'où ils faisoient des courses, pillant & désolant tout le païs. La Lorraine même souffroit de leur brigandage: elle avoit alors pour Duc, Nicolas d'Anjou qui dans son absence fit donner la charge de Maréchal de Lorraine au Comte de Salm, dont les terres confinoient presqu'au Château de Roche situé au fond des Vôges prés de Chyrmeck. C'est là où les Bandits se tenoient cantonnez, & d'où ils fatiguoient les païs voisins par leurs rapines & leurs pillages. La Ville de STRASBOURG voulut bien joindre ses forces à celles du Comte de Salm pour attaquer cette forteresse, qui fut emportée d'assaut aprés trois semaines de siége; & tous les soldats qu'on y trouva furent pendus (f). L'Electeur Palatin Frederic qui s'étoit rendu fameux par tant de glorieux exploits, ne crut pas qu'il fût au dessous de luy de venir de même au secours de ses nouveaux sujets de Lutzelstein. Il s'allia avec le Duc de Lorraine, & de concert avec ce Prince il mit des troupes en campagne, pour attaquer un grand nombre de Bandits & de voleurs qui s'étoient fortifiez prés de Saverne, dans les Châteaux de Geroldseck & de Maurmoustier. Ces deux places couterent trois mois de siége; mais enfin elles furent emportées, & mises hors d'état de servir jamais de retraite à ceux qui ne vivoient que du fruit de leurs brigandages.

Bandits réprimez en Alsace.

A peine l'Alsace en fut-elle délivrée qu'elle comprit qu'elle avoit mille fois plus à craindre du voisinage du Duc de Bourgogne, à qui, comme nous l'avons dit, l'Archiduc Sigismond avoit engagé le Brisgau, le Suntgau, la Comté de Ferrette & les terres qui luy appartenoient en Alsace. Elle sçavoit que Charles étoit un Prince qui aimoit la guerre, & qu'un génie violent rendoit incapable de ménager ses voisins, & de mettre des bornes à ces conquêtes; que c'étoit un torrent qui n'avoit pas plutôt inondé une contrée, qu'il se jettoit dans un autre portant la désolation par tout. La France même redoutoit sa puissance. Liége venoit d'éprouver les excés de sa vengeance: dés que ce Prince en fut le maître, il abandonna cette grande Ville au pillage; plusieurs de ses Habitans furent massacrez où jettez dans la Meuse, & à la réserve des Eglises & des Maisons des Chanoines, tout le reste par ses ordres fut impitoyablement réduit en cendres. Cet horrible saccagement effrayoit les Villes de STRASBOURG; de Bâle & de Colmar: elles étoient persuadées qu'elles ne pourroient se maintenir longtems en paix, avec un Prince, qui n'ayant point d'autre regle que sa passion d'aggrandir ses Etats, ne tarderoit pas de vouloir joindre l'Alsace à la Bourgogne, comme il venoit de réünir la Gueldre à ses Etats de Flandre. En un mot les conquêtes du Duc Charles, qui inquiétoient l'Empire même, répandoient la frayeur dans toute l'Alsace, dont une partie se voyoit déja livrée aux violences, & à l'avidité des Officiers que le Duc de Bourgogne avoit préposez, pour gouverner les païs que l'Archiduc d'Autriche luy avoit engagez.

Le Duc de Bourgogne redouté en Alsace.

L P. Yy Dés

(e) Mem. de Com. l. 4. pag. 111. (f) Origin. de la Maison de Lorraine p. 438. (ff) TRITH. Chron. Hirsaug.

Digitized by Google

A. 1472. Dés le mois de Juillet 1472 le Marquis Rudolphe d'Hochberg avoit pris possession au nom du Duc Charles de Bourgogne, du Suntgau, du Brisgau, de la Comté de Ferrette & du Landgraviat d'Alsace, & il avoit établi dans ces Provinces en qualité de Landvogt le Chevalier Pierre d'Hagenbach, qui faisoit son sejour à Brisach (g). Hagenbach, & non pas Archembaut comme le nomme Philippe de Comines (h), étoit un Gentilhomme du Suntgau, brave, résolu & d'un caractere propre à servir un maître, qui suivant l'impétuosité d'un esprit dominant, consultoit peu les regles d'une sage politique. Elle demande, dit Comines, qu'on confie le gouvernement d'un Etat nouvellement conquis, à des Officiers qui traitent les sujets avec douceur & qui gardant à leur égard toutes les loix de la justice, addoucissent le poids d'une nouvelle domination. Hagenbach au contraire obéissant sans doute aux ordres du Duc, fatiguoit les Peuples par ses violences & ses rapines, sans épargner même ses voisins. Envain portoit-on ses plaintes au Duc de Bourgogne: les cris du Peuple n'étonnent pas un Prince ambitieux, toûjours impitoyable à la misere de ses sujets; il luy coûte même peu de les voir égorger pour son service. Charles ne faisant attention qu'à ce qui pouvoit donner toûjours plus d'éclat à sa gloire & plus d'étenduë à sa domination, pensoit depuis longtems à faire revivre l'ancien titre de Roy de Bourgogne; & pour engager l'Empereur à le reconnoître en cette qualité, il flattoit FREDERIC III de donner sa fille unique Marie de Bourgogne en mariage à Maximilien fils de FREDERIC. Cet appas fit consentir l'Empereur à venir à Tréves, pour y conferer avec le Duc sur cette importante affaire. FREDERIC se mit en effet en chemin, sous prétexte de venir solliciter le Duc de Bourgogne de luy donner secours contre les Turcs.

A. 1473. Réception de l'Empereur à STRASBOURG. Il se rendit à STRASBOURG avec Maximilien son fils, l'Archevêque de Mayence, l'Evêque d'Aischtet, Albert & Loüis Ducs de Baviere, le Comte Evrard de Wirtemberg, le Marggrave de Bade, Jacques de Liechtemberg, Geoffroy de Linange, les Evêques de Spire, de Bâle & de STRASBOURG, plusieurs Comtes & une foule de Noblesse (i). La Ville luy fit présent de mille florins dans une bassin d'argent qui en valoit quatre cens, & à son fils Maximilien de six cens florins dans un bassin de valeur egale à celuy qui avoit été présenté à l'Empereur (k). A ce présent les Magistrats joignirent quantité de vin, d'avoine, & de tout ce qui pouvoit être nécessaire pour nourrir la Cour & les Officiers de l'Empereur.

STRASBOURG soutient ses privileges contre l'Empereur. La présence d'une si Auguste Cour & les caresses que FREDERIC fit aux Magistrats de STRASBOURG, ne leur firent rien relâcher de leur ancienne fermeté à maintenir les privileges & les droits de la Ville. Lorsque l'Empereur profitant de la conjoncture leur fit des propositions qui paroissoient contraires a la liberté de cette Ville Imperiale, elle ne se rendit pas aux instances de FREDERIC, qui fut indigné du refus qu'elle luy fit, dit un Auteur contemporain. Il ne nous apprend pas quelles furent ces propositions, mais la Chronique de STRASBOURG ne nous les laisse pas ignorer (l). „ FREDERIC, dit-elle, demanda „ à la Ville, qu'elle luy prêtât serment „ de fidelité comme à son Seigneur. Les „ Magistrats ne purent jamais s'y resou- „ dre; nous nous sommes, disoient-ils, „ librement attachez aux Empereurs & „ à l'Empire; nous avons contribüé vo- „ lontairement aux dépenses de leurs „ entreprises, & toûjours soutenu leurs „ droits au péril de nos vies. Toûjours „ on s'en est fié à notre bonne volonté „ & à notre bonne foy. Nos ancêtres „ n'ont jamais prêté serment de fidélité; „ nous ne pouvons sans nous deshono- „ rer passer sur les regles que leur exem- „ ple nous a prescrites. Sa Majesté „ Imperiale a en main les lettres de ses „ Predecesseurs, si elle ordonne qu'on „ les consulte, on y trouvera quelle est „ la liberté de la Ville de STRASBOURG, „ nous ne pouvons & nous ne devons „ pas y donner aucune atteinte „.

Il fallut en demeurer là. Déja en 1458. FREDERIC avoit essuyé un pareil refus, lorsque le même Empereur voulut exiger un tribut que STRASBOURG luy payeroit tous les ans. „ Ce tribut, „ repondit-elle, seroit trop contraire „ aux privileges d'une Ville, qui n'est „ pas seulement une Ville Imperiale; „ mais qui de tout tems à été une Ville „ libre „ (m). Elle ne mollit pas même sur le point de son indépendance, lorsqu'en 1475, elle reçût ordre de saisir les revenus du Grand Prevôt de la Cathedrale de STRASBOURG; elle s'excusa d'entrer dans cette affaire. L'Empereur avoit nommé son Secretaire, au benefice de Roy du Chœur de la Cathedrale. Le Grand Prevót refusa de l'investir; l'Em-

(g) VURSTEISEN. (h) COM. l. 5. pag. 146. (i) Chron. URSPERG. Paral. p. 450. (k) SCHILTER in KÖNIGSH. (l) SCHILTER Chron. pag. 368. (m) SCHILT, pag. 612. Ann. 12.

l'Empereur ordonna que cette résistance fut punie par la saisie de ses revenus: la Ville pria l'Empereur qu'un autre fût chargé de l'exécution de ces ordres (n). Ainsi STRASBOURG soutenoit ses droits avec une intrépide fermeté. FREDERIC en sortit vers la fin du mois d'Août, mécontent jusqu'à l'indignation,

A. 1473. aprés y avoir fait un séjour de dix ou douze jours. De là il alla à Fribourg, à Bâle, à Colmar, à Saverne, & ensuite à Mayence, d'où il se rendit à Tréves où le Duc de Bourgogne vint le trouver, vers la fin du mois de Septembre, avec trois mille Chevaliers (o).

L'Empereur refuse au Duc de Bourgogne le titre de Roy.

Charles y parut avec une magnificence qui fit peine à FREDERIC, plus amateur de son argent que de ce qui pouvoit donner à sa suprême dignité un fastueux éclat. Le Duc le prévint par mille honnêtetez & par de riches presens, esperant l'engager par là à faire renaître en sa faveur le titre de Roy de Bourgogne, ou au moins, comme l'écrivent d'autres Auteurs (p), le titre de Roy de Sicile, en vertu du droit qu'il prétendoit avoir sur la succession de René d'Anjou Roy de Sicile & Duc de Lorraine. „ Dés que je seray reconnu Roy, luy disoit Charles, „ joignant mes forces avec les votres „ & agissant en qualité de votre Vicaire „ dans l'Empire, il sera aisé de dompter „ vos sujets rebelles & de soumettre à vos „ ordres ceux qui oseront vous résister (q) „. Ce discours n'ebloüit pas FREDERIC: craignant qu'en se donnant un Roy pour second, il ne fût bientôt en risque d'être obligé de luy céder le trône même de l'Empire, il répondit à Charles qu'il ne pouvoit rien régler sur cette affaire sans le concours de tous les Princes; & pour éviter une plus longue discussion sur un point qui l'embarrassoit, il sortit brusquement de Tréves sans avoir rien décidé, aprés un séjour de six semaines (r).

Le Duc de Bourgogne prend la défense de Robert Archev. de Cologne.

Robert Archevéque de Cologne frere de l'Electeur Palatin Frederic le Victorieux, qui avoit accompagné l'Empereur à Tréves, profita d'un moment pour raconter sa disgrace au Duc de Bourgogne. Son Chapitre conjointement avec la Ville de Cologne & les Seigneurs du païs, s'étant plaints au Pape des vexations & des ravages que Robert avoit fait dans le Diocése, se crurent assez autorisez pour mettre à sa place, en qualité d'administrateur & de Gouverneur de l'Archevéché, Herman Landgrave de Hesse, Chanoine de Cologne & Prevôt d'Aix-la-Chapelle (s). Dés qu'Herman eut reçu le serment du Chapitre, des Seigneurs & de la Ville, il ne tarda pas de donner des preuves de sa valeur & de sa prudence; il prit plusieurs Châteaux, & contraignit son rival d'aller chercher ailleurs les moyens de se défendre. Il s'addressa au Duc de Bourgogne qui embrassa avec plaisir cette occasion, dans l'esperance qu'en rétablissant Robert, il en arracheroit quelques places, qui le mettroient en état de se venger du refus que l'Empereur luy avoit fait, & de porter sa domination sur les terres de l'Empire. Il jetta d'abord les yeux sur Nuits Ville qui n'est eloignée de Cologne que de quatre lieuës, s'imaginant que cette place ne pouvant pas tenir longtems, il luy seroit aisé d'en prendre deux ou trois autres en deçà du Rhin, & que par là il étendroit ses Etats le long de ce fleuve & dans toute l'Alsace, jusqu'à la Comté de Ferrette dont il étoit Maitre. Plein de ses vastes idées, il se prépara pour mettre le siege devant Nuits.

Jamais armée ne fut plus belle que la sienne; elle étoit composée de plusieurs hommes d'armes venus d'Italie, de trois mille Anglois, & d'un tres grand nombre de Bourguignons tous bien armez & tres aguerris, avec une tres nombreuse Artillerie. Pendant que ces troupes se disposoient à entrer en campagne, le Duc de Bourgogne vint visiter ses nouveaux Etats d'Alsace: il entra dans cette Province avec cinq mille chevaux. Envain pressa-t'il Colmar de luy ouvrir ses portes; cette Ville resista à toutes ses instances, de sorte que le Duc fut obligé de passer à Brisach où il reçut les hommages de ses Vassaux (t). De là il s'arréta à Ensisheim où il donna audiance aux deputez de toutes les Provinces que l'Archiduc Sigismond luy avoit engagées. A. 1474.

Le Duc de Bourgogne visite l'Alsace: Colmar luy ferme ses portes.

Siege de Nuits.

Aprés que Charles se fut ainsi montré à ses nouveaux sujets, il remit à un autre tems le dessein qu'il avoit conçu de se venger de Colmar, & sortit d'Alsace au commencement du mois d'Août pour commencer le siege de Nuits. Herman Landgrave de Hesse s'étoit jetté dans cette place avec dix-huit cens Chevaliers de ses parens ou de ses amis, & une Infanterie suffisante pour la défendre. Charles qui avoit esperé de l'emporter d'emblée, y trouva plus d'affaires qu'il ne pensoit. Envain tacha-

(n) Idem pag. 772. (o) Chr. Alf. pag. 368. (p) Chr. URSPERG. Paral. (q) TRITH. Chron. Hirsaug. (r) Chr. Alsat. (s) TRITH. Chron. Hirsaug. (t) VURSTISEN.

Digitized by Google

tacha-t'il de la foudroyer par son Artillerie, les bréches étoient réparées presqu'aussitôt qu'elles étoient faites. Les fréquentes sorties reculoient toûjours les travaux des assiégeans, tandis que dans la place on travailloit sans cesse à des retranchemens plus difficiles à forcer que la premiere enceinte. Pendant que l'Administrateur Herman de Hesse faisoit une si vigoureuse défense, Cologne qui craignoit pour soy-même, demandoit du secours de tous côtez, à l'Empereur, aux Princes de l'Empire & aux Villes du Rhin.

Secours de Strasbourg contre le Duc.

Les Villes qui se croyoient menacées de plus prés, furent les plutôt prêtes à envoyer du secours. Strasbourg signala sur tout son zele pour la cause commune; elle fit descendre le Rhin à un gros corps de troupes, auxquelles se joignirent plusieurs volontaires, & ce qu'il y avoit de meilleure Noblesse dans la Ville. Philippe de Müllenheim, Jean Kagneck, Adam Zorn, Jacques Bock & quantité d'autres Gentilshommes s'y rendirent, tous servans à leurs frais ou à la solde de la Ville. Cet empressement des Villes du Rhin grossit en peu de tems le secours dont les assiégez avoient besoin; de maniere que le Duc de Bourgogne fut surpris aprés quelques jours de siege devoir à l'autre bord du Rhin, quinze ou seize mille hommes, & une tres forte Artillerie, qui tiroit sans cesse sur les bateaux qui venoient du païs de Gueldres apporter des vivres au Camp des Ennemis. L'Empereur Frederic ne fut pas si prompt à envoyer le secours qu'il avoit promis; son armée ne parut que sept mois aprés le commencement du siege (*u*). Pendant ce long intervalle il avoit fait presser le Roy de France Louis XI, de luy envoyer un renfort. Louis se contenta de faire de belles promesses; mais en même tems il travailloit plus sourdement & plus utilement à susciter de nouveaux ennemis au Duc de Bourgogne. Semblable à une mine qu'on conduit sous terre dans les tenebres & sans bruit, mais qui dés qu'elle agit, fait en un moment plus d'ouvrage & plus de fracas qu'une foudroyante batterie.

Louis XI. suscite des ennemis au Duc de Bourgogne.

Louis avoit renouvellé son alliance avec les anciennes ligues Suisses, & en particulier avec Berne dés le 2 Octobre 1474. René II Duc de Lorraine qui venoit de succéder à Nicolas, dernier Duc de la race d'Anjou, chagrin de voir que le Duc de Bourgogne luy retenoit Epinal & Neuf-château, se rendit aux conseils de l'Empereur & de Louis XI; & profitant de l'embarras que causoit à Charles le siege de Nuits, osa envoyer dans son camp un heraut pour luy demander Gantelet ensanglanté, c'est-à-dire pour luy déclarer la guerre (*x*). Louis fit plus, il sçut si bien ménager l'esprit des Suisses & des Villes d'Alsace, que les Villes de Strasbourg & de Bâle firent avec eux une alliance pour dix ans. Le Duc Sigismond n'eut pas de peine à se joindre à tous ces confédérez, & fit ligue avec Rupert Evêque de Strasbourg, la Ville de Strasbourg, l'Evêque & la Ville de Bâle, Colmar, Sceleftat, Kaysersberg, Mülhause, Munster, Turkeim, Oberenheim, Rosheim & tout la Noblesse de la Province (*y*). L'Archiduc Sigismond eut plus de peine de s'allier avec les Suisses, qui vouloient avoir passage par quatre Villes de la Comté de Ferrette, quand il leur plairoit. Ce different fut soumis au jugement de Louis XI, qui décida en faveur des Suisses (*z*).

Le Duc de Bourgogne refuse le remboursement pour les Domaines engagez par l'Archiduc.

Dés qu'on vit que le Duc Sigismond pouvoit compter sur les forces des Suisses & des Villes d'Alsace, & sur tout sur Strasbourg & sur Bâle, les païs engagez au Duc de Bourgogne se plaignirent plus hautement des violences de Pierre d'Hagenbach leur Gouverneur. Brisach, Neubourg & Rhinfeldt lâssées de gémir dans l'oppression, presserent sur tout le Duc Sigismond de les délivrer du joug qui les accabloit. Ce Prince le desiroit, mais ses finances epuisées ne pouvoient luy fournir la somme nécessaire pour rembourser le Duc de Bourgogne. C'est par là qu'il falloit commencer, afin de donner une couleur de justice à la résolution qu'on avoit prise de l'éloigner de l'Alsace. Il s'agissoit de quatre-vingt mille florins: pour trouver une si grosse somme, l'Archiduc demanda tout à la fois & conseil & secours aux Villes de Strasbourg, de Bâle, de Colmar, de Sceleftat & autres Villes Imperiales d'Alsace (*a*); elles se rendirent à Constance auprés de Sigismond; elles y conclurent au remboursement; chacune se cottisa; le traité fut signé, les quatre-vingt mille florins furent incessamment fournis & déposez dans l'hôtel de la Monnoye de Bâle: l'Archiduc en donna par un heraut avis au Duc de Bourgogne, le sommant de la recevoir. Le Duc en fit refus, & Hagenbach toûjours plus

(*u*) Comines l. 4 c. 2. (*x*) Orig. de la Maif. de Lorraine. (*y*) Chron. Ursperg. (*z*) Com. ibid. (*a*) Parad. in l. 3. p. 960.

Digitized by Google

plus irrité par le procédé des Villes, redoubla ses vexations, & traita les Peuples avec plus d'inhumanité que jamais.

Cependant l'offre qui avoit été faite de rembourser le prix de l'engagement, fit croire à tous les sujets d'Alsace & du Suntgau que le Duc de Bourgogne tenoit sur ce titre dans sa dépendance, qu'ils étoient delivrez du serment de fidélité qu'ils luy avoient fait, & qu'ils ne devoient plus obéir qu'à l'Archiduc leur ancien Maître. La Ville d'Ensisheim fut la premiere à se déclarer par le refus qu'elle fit d'exécuter les ordres d'Hagenbach. Ce fier Landvogt regardant ce refus comme une revolte ouverte, marcha sans délay avec un corps de troupes droit à Ensisheim, & dans le dessein de la piller. Il tâcha de la surprendre par escalade le propre jour de Pâques. Les sentinelles s'en apperçurent, & au premier coup de tocsin les Bourgeois ayant pris les armes tüerent vingt soldats qui étoient entrez dans la Ville, & mirent tout le reste en fuite. Hagenbach fut luy-même contraint de se retirer à Brisach, où il tâcha de trouver les moyens de se venger de l'affront qu'il avoit reçû.

Entreprise sur Ensisheim manquée par le Landvogt du Duc de Bourgogne.

A. 1474.

La fureur luy en suggéra un bien violent. Ayant résolu d'egorger les plus considerables Bourgeois de Brisach, il commanda à un grand nombre du mênu Peuple de sortir de la Ville, sous prétexte d'aller travailler à un fossé. Il y avoit dans la place huit cent Vallons & deux cens Allemands, dont il prétendoit se servir pour égorger les Bourgeois qui resteroient dans la Ville. Le Capitaine des Allemands nommé Wöglin ayant eu avis de ce noir dessein, le confia aux Bourgeois, avec lesquels il n'eut pas de peine à conjurer la perte d'Hagenbach. „ J'iray, leur dit-il, luy „ demander la paye de mes soldats; je „ m'attends à un refus & à me voir „ même menacé de prison; il ne m'intimidera pas & dés que je seray hors de „ son Hôtel, je feray battre le tambour; „ tenez-vous prêts à prendre les armes „ à ce signal; il s'agit de contenir cette „ bête féroce prête à tremper ses mains „ dans votre sang „. Il en falloit moins pour animer un Peuple accablé sous le poids de sa servitude. Au premier coup de tambour, tous les Bourgeois parurent en armes attroupez sur la place. Hagenbach y accourut comme pour appaiser le tumulte; mais il fut saisi d'abord. Les huit cens Vallons sur lesquels il devoit plus compter l'abandonnerent & sortirent de Brisach. Les Bourgeois ravis de cette retraite inopinée, leur envoyerent leurs hardes & leurs bagages pour leur ôter l'envie de retourner. Hagenbach fut mis aux fers sous bonne garde, & on n'attendit plus que l'ordre de l'Archiduc Sigismond pour luy faire son procés (*b*). Le Duc vint en effet à Brisach le 4 May; les informations furent faites; une foule de témoins déposerent; les charges étoient craintes, & le Peuple emû demandoit qu'on ne différât pas de trainer au supplice leur tyran. Il est né votre sujet, disoit-il à Sigismond, hâtez-vous de vous défaire d'un rebelle & d'un traitre. Mais l'Archiduc en Prince sage voulant qu'on procedât dans les regles, & que les Villes ses confédérées décidassent de concert avec luy, laissa à Herman d'Eptingen son Landvogt en Alsace, le soin de finir cet important procés. On choisit dans les Villes voisines ce qu'il y avoit de plus habiles gens, pour former un conseil composé de vingt-sept Juges. STRASBOURG, Bâle, Sceleftat, Colmar, Kentzingen, Fribourg, Neubourg, Soleure & Berne députerent chacune deux Juges; la Ville de Brisach en nomma huit, & Thomas Schut Prevôt d'Ensisheim en fut le Président.

Brisach délivrée du joug.

Les chefs d'accusations furent réduits à quatre sur lesquels Hagenbach fut interrogé: on l'accusa 1. d'avoir fait décapiter quatre Bourgeois de Than sans aucune forme de procés: 2. d'avoir contre son serment donné au Gouvernement & à la Justice de Brisach une nouvelle forme, entierement contraire à leurs privileges: 3. d'avoir mis contre la foy des traitez des étrangers en garnison dans la place, dont il s'étoit servi pour faire de violentes exactions dans tout le païs, & qu'il vouloit employer dans le noir dessein qu'il avoit formé d'egorger les Bourgeois, & de noyer dans le Rhin les femmes & les enfans. Le quatriéme chef contenoit les infames violences qu'il avoit faites aux femmes, aux filles & aux Religieuses mêmes. L'Avocat du Criminel tâcha de le défendre sur les trois premiers chefs, en soutenant qu'Hagenbach n'avoit rien fait que par les ordres de son Maître le Duc de Bourgogne; il ajouta qu'à l'égard de ce qu'on luy imputoit sur le chapitre des femmes, qu'Hagenbach n'étoit pas le seul coupable, que d'autres l'étoient plus que luy, qu'il avoit bien payé celles qui luy avoient vendu leur honneur, & qu'enfin le mal étoit trop

Procés fait à Hagenbach Landvogt du Duc de Bourgogne.

(*b*) VURSTISEN.

Digitized by Google

trop général pour l'en punir en particulier. Ces frivoles excuses firent peu d'impression sur les Juges, qui condamnerent Hagenbach à être décapité, aprés avoir été dégradé de Noblesse. Ce jugement fut executé hors de la Ville, aux flambeaux, en présence d'une foule de Peuples qui accourut de toutes parts pour être témoin de la mort de ce Gentilhomme, dont ils avoient tant de fois détesté la conduite.

L'Evéque & la Ville de STRASBOURG avoient eu en particulier de grands sujets de s'en plaindre; Hagenbach ayant enlevé contre toutes les regles le Château d'Ortemberg & la petite Ville de Weiller dans le Val de Viller. STRASBOURG s'en plaignit à Hagenbach, mais elle n'en reçut qu'une insolente réponse, par laquelle il exhortoit cette Ville à ne plus choisir pour ses Ancestres de petits Artisans, luy donnant avis que bientôt elle auroit pour Gouverneur & pour Maître un Duc qui s'y feroit obeïr (c). Envain le menaçoit-on & du Pape & de l'Empereur; il faut vous soumettre, repondoit ce fier Gentilhomme, je prétens être moy-même & votre Pape & votre Cesar. Ces traits outrageans ne s'oublient jamais. STRASBOURG ne se contenta pas d'applaudir à la justice qu'on venoit de rendre; mais sans perdre tems elle mit ses troupes en campagne pour reprendre Ortemberg & Weiller, qui se soumirent sans résistance à leurs legitimes Maîtres.

STRASBOURG soutient ses Alliez.

Cette Ville presqu'en même tems signala son zele pour ses confédérez. Quelques marchands de Bâle descendant le Rhin sur des bateaux chargez de marchandises, qu'ils menoient à la Foire de Francfort, furent arrêtez un peu au dessous de Rhinau, & pris par les Seigneurs de Geroldseck qui conduisirent à Schuteren leurs prisonniers & leur proye (d). Les Magistrats de STRASBOURG n'attendirent pas que Bâle implorât leurs secours; ils firent sans délay passer le Rhin à un corps de troupes qui marcha droit à Schuteren, avec du canon & des machines de guerre. Schuteren fut emportée, ses murailles & ses tours furent rasées, & les prisonniers délivrez vinrent à STRASBOURG, où ils furent reçus comme en triomphe, cette Ville mettant au nombre des conquêtes un service rendu à ses Alliez (e).

Cependant le Duc Charles de Bourgogne picqué jusqu'au vif du traitement fait à son Landvogt Pierre d'Hagenbach, fit passer dans le Suntgau six mille hommes (f). Etienne d'Hagenbach fut chargé de cette expedition pour venger la mort de son frere; il vint d'abord camper à Porentruy; & s'étant jetté dans le Suntgau, il saccagea prés de trente villages aux environs de Dammarie & d'Ortemberg. Tout le païs se trouvant sans défense fut livré à la fureur des soldats qui ravagerent les Baillages de Befort, de Delle & de Than, violans les femmes, pillans les Eglises, & exerçans par tout des cruautez inoüies. La Chronique de STRASBOURG remarque qu'ils attachoient les enfans à la selle de leurs chevaux, & que les soldats Italiens portoient encor l'inhumanité plus loin (g). Les Suisses se hâterent d'envoyer du secours à l'Archiduc Sigismond, & les Balois mirent deux cens hommes en Garnison dans Delle qui furent peu de tems aprés relevez par trois cens autres (h). Au seul bruit de l'approche des Suisses, les Bourguignons se retirerent, tandis que quatre cens paysans du Baillage de Ferrette, ayant pris les armes sans ordre de leur Seigneur Christophe de Richberg, entrerent dans la Haute-Bourgogne, resolus de mettre Blamont au pillage; mais le Comte de Blamont les surprit avec 600 chevaux, & les dissipa aprés en avoir tué 89, & fait cent prisonniers.

Ravages & violences des troupes de Bourgogne dans le Suntgau.

A. 1474. Succés de la guerre des confédérez contre le Duc de Bourgogne.

Ce ne furent là que les préludes de la guerre que les confédérez porterent dans les terres du Duc de Bourgogne. Quoyque la saison fût fort avancée & qu'on touchât à la fin du mois d'Octobre, les Suisses se mirent en campagne: deux mille Strasburgiens se joignirent à eux avec 250 chevaux & un train d'Artillerie. Bâle fournit deux mille hommes: les Evéques de STRASBOURG & de Bâle, & les Villes qui etoient entrées dans la confédération augmenterent l'armée. Elle s'attacha d'abord au siege d'Hericourt le 28 Octobre (i). Le Comte de Blamont se hâta d'assembler douze mille hommes pour secourir la place: les confédérez allerent à sa rencontre, le defirent & le mirent en déroute. Le Comte perdit deux mille hommes dans le combat, & deux cens hommes qui furent brûlez dans des Chaumieres, où ils s'etoient retirez & où on mit le feu. Les Strasburgiens rapporterent cinq Etendarts qui furent suspendus dans la Cathedrale, comme un monument qui eterniseroit le souvenir de la part qu'ils avoient euë à cette victoire. Hericourt fut forcée de se rendre

(c) SCHILT. pag. 371. (d) TRITH. An. Hirsaug. p. 483. (e) VURSTISEN. (f) PARAD. p. 962. (g) Chr. Alf. p. 373. (h) PARADIN, An. de Bourg. p. 962. (i) Chr. Alf. VURSTISEN.

Digitized by Google

dre le 14 Novembre, malgré tous les efforts du Comte de Blamont Maréchal de Bourgogne de la Maison de Neufchatel.

A. 1475. La rigueur de l'hyver n'amortit pas le feu de la guerre. Les Confédérez se mirent en campagne dés le mois de Fevrier de l'année suivante, & malgré la difficulté des chemins, les Strasburgiens firent conduire avec le renfort qu'ils envoyoient, beaucoup d'Artillerie. & entre autres un canon trainé par dix-huit chevaux (k). Ils assiégerent Blamont qui touche aux frontieres de l'Alsace, & s'en rendirent les maitres le jour de saint Oswald 28 Fevrier, dit la Chronique de Strasbourg (l). Paradin met la reddition de cette place à la saint Laurent: peut-être que les Alliez ne s'emparerent que dans ce tems-là du Château qu'ils brûlerent, aprés avoir enlevé une grande quantité de munitions de guerre & de bouche suffisantes pour soutenir un siege de deux ans.

Prise du Comte de Wittemberg par les Bourguignons.

Pendant tous ces mouvemens Henry Comte de Wirtemberg fut pris prés de Luxembourg, par les troupes du Duc de Bourgogne. Le Duc profitant de cette prise fit sommer le Gouverneur de Montbeliard de luy ceder cette place, qui luy étoit nécessaire pour l'exécution de ses desseins. Les Bâlois l'avoient prévenu en envoyant au Gouverneur beaucoup de monde pour renforcer sa Garnison, & une grosse Artillerie. De sorte que ce fut envain que le Duc le menaça de faire mourir le Comte de Wirtemberg à qui Montbeliard appartenoit, s'il s'obstinoit à ne pas livrer cette place. Le Gouverneur répondit qu'il y avoit d'autres Comtes de Wirtemberg à qui il devoit obéir, qu'il ne se rendroit que par leurs ordres, & que si son refus coûtoit la vie au Comte Henry, sa famille sçauroit bien venger sa mort. Cette fiere réponse ne déplut pas à Charles, qui rendit même dans la suite la liberté à son prisonnier. Ainsi la fermeté & la valeur d'un Guerrier luy méritent même l'estime de ses ennemis. Aprés que les confédérez se furent assûrez de Montbeliard, d'Hericourt, de Blamont & d'autres places qui bordoient l'Alsace, ils s'enfoncerent plus avant dans la Bourgogne, dans le païs de Vaux & la Comté de Romond entre Lausane & Fribourg: ils se saisirent de plusieurs Châteaux & en particulier de Granson, dont il sera parlé dans la suite.

Cependant le Duc de Bourgogne s'obstinoit toûjours à continuer le siege de Nuits, & la vigoureuse résistance d'Herman de Hesse ne tiroit pas d'inquietude Cologne & tout le païs, qui craignoit que cette place ne fût enfin obligée de se rendre, les vivres commençant à luy manquer. Envain la Ville & le Chapitre pressoient depuis longtems l'Empereur de venir à leur secours, ce Prince déliberoit toûjours à Ausbourg; enfin il se rendit à leurs instances, ou plutôt à leur argent. Je ne puis sortir d'Ausbourg, repondoit-il aux deputez, que je n'aye payé la dépense que j'y ay faite. Cologne s'en chargea & compta trente mille florins pour acquitter ce que Frederic devoit, & promit en outre de fournir chaque mois cent mille florins pour les frais de la guerre. L'Empereur vint ensuite à Cologne, vers le jour des Rameaux; mais il ne se pressa pas de marcher du côté de Nuits, laissant écouler le tems dans des négociations & des disputes pour le pas (m).

L'Empereur s'approche pour secourir Nuits.

A. 1474.

Droit de porter l'Etendart Imperial, assûré à ceux de Strasbourg.

La Ville de Strasbourg prétendoit à l'honneur de porter l'Etendart Imperial, & de tenir le premier rang dans l'armée. Nuremberg, Cologne, Ausbourg, Francfort & Ulm luy contestoient ce privilege. Déja le Duc de Saxe à qui il appartient de porter le grand Etendart de l'Empire, avoit resolu de le confier à la Ville de Nuremberg; mais le Chevalier Philippe de Müllenheim, Jean Kagneck & Adam Zorn remontrerent si vivement les droits de la Ville de Strasbourg, qu'Albert de Brandebourg surnommé l'Achille de l'Allemagne, qui commandoit l'armée en qualité de Général, décida en faveur de Strasbourg; & la Ville de Cologne qui s'étoit saisie du drapeau Imperial, lorsqu'on fit la reveuë de l'armée, fut obligée de le remettre à Philippe de Müllenheim. Les Magistrats de Strasbourg en apprirent avec joye la nouvelle par une lettre qui leur fut ecrite par le Chevalier Jacques Bock, & sçût gré à sa Noblesse d'avoir maintenu avec fermeté la préférence qu'elle devoit avoir sur les Villes Imperiales.

A. 1475. Levée du siege de Nuits en consequence d'un traité.

Les contestations ayant été reglées, l'Empereur sortit de Cologne au commencement du mois de May: tous les Princes & les Comtes vinrent joindre son armée qui se trouva prés de Nuits monter à quatre-vingt mille hommes effectifs. Il paroissoit aisé d'accabler le Duc de Bourgogne dont les troupes étoient ruinées par les fatigues d'un long siege. Mais soit que Frederic se souciât peu

(k) Chron. Ursperg. (l) Chr. Alsf. pag. 374. (m) De Roo, l. 8. p. 306.

peu d'être flatté du titre de conquerant, soit qu'il fit plus d'attention à ménager en faveur de son fils le Duc de Bourgogne, il écouta volontiers la proposition que luy fit le Nonce du Pape SIXTE IV. Elle consistoit à laisser le Pape Juge du differend entre l'Archevêque Rupert & l'Administrateur Herman de Hesse; & que jusqu'à ce que cette contestation eût été réglée, la Ville de Nuits demeureroit en sequestre entre les mains de sa Sainteté (*n*). Le Duc de Bourgogne accepta avec plaisir cette proposition qui le tiroit d'un extréme embarras, & mettoit son honneur à couvert. Le Duc ne voulut pas ni que les Suisses ni que René Duc de Lorraine fussent compris dans le traité. FREDERIC les abandonna sans peine, & dés que le Duc Charles par un article séparé eut accordé sa fille Marie de Bourgogne avec Maximilien fils de l'Empereur; car c'est au camp de Nuits & non à Tréves, comme l'écrivent quelques Auteurs, que ce mariage fut conclu; le traité fut signé le dernier May 1475. Les armées se séparerent, & le Duc de Bourgogne aprés plus de dix mois de siege fit marcher la sienne en Brabant, pour y laisser réposer ses troupes & faire de nouvelles levées.

Strasbourg se dispose à soutenir les efforts du Duc de Bourgogne.

Les Suisses & leurs confédérez connoissoient trop le genie du Duc Charles, pour se persuader qu'il dût tarder longtems à se venger des pertes qu'ils luy avoient fait souffrir. STRASBOURG qui y avoit contribüé plus qu'aucun autre, ne douta pas que l'orage ne dût bientôt fondre sur elle; elle prit ses mesures pour une longue défense en cas de siege, & ne craignit pas de faire raser cinq Monasteres qui touchoient presqu'à ses murailles, sçavoir celuy de saint Marc, celuy des Carmes, de sainte Agnés, de saint Jean dans les eaux, & celuy des Pénitentes. Saint Marc est le seul qui ait été dans la suite rétabli, & il est aujourd'huy possédé par les Joannites

Exploits du Duc de Bourgogne contre la Lorraine.

Cependant le Duc de Bourgogne ayant rétabli son armée, reprit ses vastes desseins d'aggrandir ses Etats, de rentrer dans le Suntgau & la partie de l'Alsace qui luy avoit été enlevée, de punir les Suisses, & de se venger du Duc de Lorraine qui avoit osé luy déclarer la guerre. Il entra d'abord dans les Etats de ce Prince, où aprés avoir pris plusieurs places sans beaucoup de résistance; il assiégea Nancy dont il se rendit maître

A. 1475. au mois de Novembre 1475. Aprés cette conquête à peine se donna-t'il le loisir de faire respirer ses troupes, se rendant aux instances du Comte de Romont, qui le sollicitoit sans cesse de venir le secourir en personne.

Guerre du Duc contre les Suisses.

Ce Comte avoit fait arrêter à Lausane deux chariots chargez de marchandises appartenans à des marchands de Nuremberg, & trois jours aprés huit Bourgeois de Fribourg & de Berne avoient été assassinez dans le païs de Vaux (*o*). Ces violences mirent les Suisses en mouvement. Le Comte de Romont voulant les appaiser, se rendit à Berne où il promit à cette Ville une entiere satisfaction. Mais dés qu'il fut de retour dans sa Comté, on apprit que le Duc de Bourgogne l'avoit fait son Maréchal, & qu'il n'attendoit que le moment où tout seroit prêt pour agir contre les Suisses. C'en fut assez pour les déterminer à prévenir leurs ennemis. Berne & Fribourg se mirent en Campagne, & s'emparerent en peu de tems de tout le païs de Vaux qui les avoisine. Cette entreprise hâta le depart du Duc Charles de Bourgogne, qui malgré la rigueur de la saison & les fatigues que son armée avoit souffertes dans les expéditions de Lorraine, se mit en marche pour aller venger le Comte de Romont. A la premiere nouvelle qu'en eurent les Suisses, ils envoyerent offrir au Duc, de rendre tout ce qu'ils avoient enlevé au Comte. Le Roy de France LOUIS XI s'entremit même pour arrêter le Duc, en luy conseillant de laisser les Suisses en repos, & de ne pas inquieter une Nation aguerrie, & qui étant pauvre ne pouvoit pas l'enrichir de ses dépoüilles (*p*). Le Comte de Romont jeune homme ardent & plein de feu, pressoit au contraire le Duc de venir en personne à son secours, dans l'esperance d'étendre son Comté aux dépens de ses voisins. Le Duc se rendit à ses instances, & dés qu'il eut passé le Mont-Jura, les Suisses se voyans menacez de prés, redoublerent leurs efforts pour luy faire changer de résolution, en luy offrant même de rompre l'alliance qu'ils avoient faite avec la France, & de luy donner six mille hommes pour servir dans son armée Charles ferma l'oreille à ces propositions, & s'avança jusqu'à Lausane où il reçut un renfort de quinze mille hommes de la part de Galeas Duc de Milan, & cinq mille de la part de Madame de Savoye (*q*). Ces troupes ayant grossi son armée, Berne & Fribourg n'auroient pú luy résister, si elles n'avoient été promptement secouruës par les autres Cantons, & par ceux qu'on

(*n*) DE ROO. l. 8, p. 300. (*o*) STATTLER Chron. de Berne. (*p*) COMIN, l. 5, c. 1. (*q*) PARADIN.

Digitized by Google

Les Suisses secourus par Strasbourg & par d'autres Villes.

qu'on appelle, dit Comines, les nouvelles alliances, c'est-à dire Bâle, Strasbourg & les Villes Imperiales du Rhin; de maniere que cette guerre ne fut pas étrangere à l'Alsace, les Villes de cette Province ayant toûjours partagé avec les Suisses les risques & l'honneur des victoires qu'ils remporterent. Pendant que ces troupes auxiliaires précipitoient leur marche, le Duc Charles vint le 12 Fevrier 1476, mettre le siege devant Granson petite Ville sur le lac de Neufchatel, où Berne & Fribourg avoient mis en Garnison quatre cens hommes d'élite. Une furieuse Artillerie y fit bientôt une large bréche, & le jour de saint Matthias le Duc y fit donner un assaut, que les assiegez soutinrent avec une intrépidité qui força les ennemis de quitter prise; ils y en donnerent un second trois jours aprés, qui obligea les assiegez d'abandonner la Ville & de se retirer dans le Château. Envain essaya-t'on de leur envoyer du secours par le moyen du Lac; l'entrée de la place luy fut toûjours fermée. Un Officier Allemand fut plus heureux dans la proposition qu'il fit aux assiegez, de leur obtenir des conditions honorables s'ils vouloient se rendre. Ils s'y soumirent, & le Duc leur ayant promis de leur laisser la vie sauve, & de leur accorder toutes les marques d'honneur telles que les meritoit leur vigoureuse résistance, ils se rendirent. Mais dés que Charles fut maître du Château, irrité de voir qu'une poignée de gens avoit osé arrêter le cours de ses conquêtes, il fit pendre tous les prisonniers à la réserve de 150 qu'il fit jetter dans le lac pieds & poings liez.

Siege de Granson.

Déroute du Duc de Bourgogne.

Cet indigne traitement fit hâter la marche des confédérez, qui se rendirent prés de Granson au nombre de 18 à 20 mille hommes, avec un bon corps de Cavallerie de Strasbourg & les troupes que les Villes d'Alsace avoient envoyées. Elles occuperent d'abord une Colline à l'entrée des montagnes, d'où elles firent un grand feu sur les Bourguignons, sans que le Duc pût aller à elles que par un défilé. Envain ses plus sages Officiers luy conseilloient de ne pas quitter son camp, où sa nombreuse Artillerie accableroit ses ennemis s'ils osoient l'attaquer. Le Duc se persuada qu'il étoit de sa gloire de ne pas les attendre. Une forte passion est une espece de vertige qui saisit l'esprit, ferme l'oreille aux bons conseils & jette étourdiment dans le précipice. Il fit un détachement pour aller occuper le défilé; mais les Suisses firent un si grand feu qu'ils obligerent ces troupes avancées de reculer à la hâte. Celles qui étoient demeurées dans le camp ayant pris cette retraite pour une fuite, furent saisies d'épouvante & se mirent elles-mêmes en fuite. Ce ne fut plus qu'une déroute générale: le Duc luymême fut obligé de chercher à échapper, laissant dans son camp son Artillerie, ses tentes, ses bagages & son trésor. Comines assûre que le Duc n'y perdit que sept hommes d'armes, & les Historiens datent cette déroute du 2 Mars 1476.

Un si triste revers jetta le Duc dans l'accablement; mais toûjours obstiné à vouloir se venger, il travailla à se faire une nouvelle armée. Comme il avoit perdu trés peu de monde dans la bataille de Granson, les fuyards vinrent le joindre prés de Lausanne où son armée grossissoit sans cesse. Là il délibéra longtems s'il ne s'attacheroit pas au siege de Berne ou de Fribourg; mais ces places luy parurent trop bien munies pour pouvoir les emporter dans une Campagne. Il y avoit en effet dans Fribourg qui étoit la plus exposée, une nombreuse Garnison composée en partie de la Cavallerie de Strasbourg qui s'étoit trouvée à la bataille de Granson, & qui depuis s'étoit fort distinguée dans différentes courses qu'elle avoit faites dans la Comté de Romont (r). Le bon état où se trouvoient ces deux Villes firent prendre au Duc le parti de s'attacher au siege de Morat, petite Ville sur le lac de ce nom, à quatre lieues de Fribourg. Le Duc parut devant la place le 10 Juin avec une armée de 38 à 40 mille hommes.

Siege de Morat.

A. 1476.

Toutes les Villes du Rhin confédérées avec les Suisses, se hâterent d'envoyer du secours à leurs alliez. Strasbourg fit marcher 400 chevaux sous le commandement du Comte d'Oetingue, avec 300 hommes d'Infanterie & douze pieces de canon (s). Bâle, Colmar, Scelestat, Kaysersberg, le Suntgau & la Comté de Ferrette fournirent des troupes à proportion de leurs forces. René Duc de Lorraine à qui Louis XI avoit fait toucher quelque argent, se rendit avec 300 Chevaliers à l'armée des Suisses, qui se trouva forte de trente-&-un mille hommes (t). Elle marcha à l'ennemy le 22 Juin, & ayant traversé une grande forêt sans aucune résistance, un Capitaine de Strasbourg nommé Hertzer fut d'avis qu'on jettât de l'infanterie dans des hayes, pour soutenir l'armée jusqu'à ce qu'elle fût à portée du camp du Duc Charles, Mais Felix Keller de Zurich qui comman-

Strasbourg & autres Villes du Rhin envoyent de nouveaux secours aux Suisses.

(r) Chron. de Berne. (s) Vurstisen. (t) Comines.

mandoit l'Avantgarde, luy répondit que les Suisses avoient coutume d'attaquer leur ennemy de front, & de marcher à luy en pleine campagne, afin de mieux garder leur rang. L'armée Suisse se mit en bataille & s'avança jusqu'à la portée du canon. La Cavalerie du Duc entama l'action, & fit plier celle des Suisses qui étoit beaucoup plus foible; mais un détachement du corps de réserve étant venu à son secours, elle poussa à son tour la Cavalerie Bourguignone, & se saisit même l'épée à la main de l'Artillerie du Duc. Aprés cet avantage, on tourna l'Artillerie contre l'Infanterie qui étoit couverte d'une haye. N'en pouvant soutenir le feu, elle prit la fuite, & avec elle toute l'armée fut mise en déroute. Le carnage fut grand, Comines croit que le Duc y perdit à peu prés dix-huit mille hommes.

Défaite du Duc.

Aprés cette seconde victoire, René Duc de Lorraine qui s'étoit signalé pour le service des alliez, obtint aisément à Bâle un secours de 8000 hommes: il vint ensuite en Alsace & se rendit à Strasbourg qui luy donna 800 fantassins & 400 chevaux, avec onze pieces de canon. Ayant reçu de même des troupes des Villes d'Alsace, il passa les Vôges, & ayant été joint par quelques troupes Françoises & par celles de la Comté de Vaudemont, il reprit Nancy par capitulation le 7 Octobre, aprés six semaines de siege. Deux jours aprés le Duc de Bourgogne, qui s'étoit fait une nouvelle armée dans ses terres de Flandre & de Luxembourg, parut devant Nancy, & résolut de l'assieger avant que les fortifications pussent être réparées. Alors le Duc de Lorraine fit tant, comme parle Philippe de Comines, avec la faveur & l'argent du Roy de France, qu'il tira grand nombre d'Allemands tant de Cavalerie que d'Infanterie. Les Alliez luy fournirent même des troupes à leurs dépens. Plusieurs Gentilshommes François vinrent renforcer son armée: le Comte Campobache qui se croyoit offensé par le Duc de Bourgogne, le trahit & fit deserter plusieurs de ses Regimens. Dans ces circonstances le Duc René vint attaquer le Duc Charles, le battit, & Charles fut luy-même massacré prés de Nancy le 5 Janvier 1477. Cette datte semble ne pas s'accorder avec l'inscription mise sur une croix posée dans l'endroit même où le Duc fut tüé. Il y est dit qu'il fut occis en 1476. Naucler concilie ces deux dates en observant qu'alors en France & en Lorraine, l'année commençoit le 25 Mars jour de l'Annonciation; & suivant cette maniere de compter le 5 Janvier étoit encor compris dans l'année 1476. La mort de Charles Duc de Bourgogne délivra la Lorraine d'un ennemy qui l'avoit désolée, & l'Alsace d'un conquérant qui la menaçoit depuis longtems.

Le Duc de Lorraine secouru par les Villes d'Alsace, reprend Nancy.

Défaite du Duc de Bourgogne devant Nancy où il est tüé.

LIVRE TRENTE-DEUXIEME.

A. 1477.

Les Suisses se vengent de la Ville de Sainte-Croix.

APrés la mort du Duc de Bourgogne les Suisses sortirent de Lorraine tres satisfaits du Duc René, qui leur avoit réguliérement payé ce qu'il leur avoit promis. Ils répasserent par l'Alsace pour retourner dans leur païs, épargnant toûjours les terres de leurs Alliez. Mais dés qu'ils furent arrivez à Colmar, ils se crurent en droit de se venger de la petite Ville de Sainte-Croix, qui leur avoit refusé des vivres, dans le tems qu'ils marchoient au secours du Duc de Lorraine: ils forcerent le Château, ils le pillerent & le raserent. Cette violence n'inquieta pas la Province, qui parut n'y prendre aucune part. Elle avoit déja souffert que les Suisses en passant la premiere fois par Ensisheim, Colmar & Scelestat, eussent par tout sans pitié volé & pillé les Juifs. Les Habitans d'Alsace furent peu touchez du malheur d'une Nation, qui par ses usures cause dans un païs peu-à-peu & sans bruit, souvent de plus funestes rüines que la licence du soldat. Les Alsatiens laisserent passer ces orages; ils avoient trop besoin de se menager avec les Cantons, pour vouloir sur de pareils sujets entrer en querelle avec eux.

Ils pillent les Juifs en Alsace.

L'Alsace ne se croyoit pas trop assûrée que Louis XI délivré du Duc de Bourgogne le plus puissant & le plus redoutable de ses ennemis, ne fit renaitre ses anciennes prétentions sur Strasbourg, & sur toute la province. Mais Loüis avoit d'autres desseins, & les Etats du Duc de Bourgogne le touchoient de plus prés. Il prit d'abord des mesures pour s'en emparer, comme d'un ancien fief de sa Couronne. Pour réüssir dans ce projet, il trouva moyen d'engager dans ses interêts Jean II Prince d'Orange, Seigneur brave, sage, habile à maniere les esprits, & tres puissant par les grandes terres qu'il possédoit en Bourgogne: sa réputation & son adresse rendirent le Roy bientôt maitre de Dijon & de toutes les places du Duché, & de plusieurs du Comté.

Le Roy Loüis XI s'empare du Duché de Bourgogne.

Mais

Digitized by Google

Mais le Prince d'Orange s'étant ensuite laissé gagner par les sollicitations de Marie de Bourgogne (a), seule heritiere du Duc Charles, cette conquête auroit bientôt échappé à LOUIS XI, s'il n'avoit pas confié le Gouvernement de la Bourgogne à Charles d'Amboise Seigneur de Chaumont, qui n'avoit pas moins de dextérité dans les négociations que d'expérience dans la guerre. Ces grands talens luy servirent cependant moins que l'argent qu'il répandit, pour faire sortir de la Bourgogne les Allemands & les Suisses, & les engager même à prendre parti dans les troupes de France. Moyennant vingt mille livres que le Roy promit de payer tous les ans aux Cantons, & autres vingt mille déstinées pour les particuliers qui se distingueroient par leur zele pour son service, les Suisses consentirent de fournir continuëllement six mille hommes aux armées Françoises, & de reconnoître le Roy pour un de leurs Bourgeois & leur premier Allié. Ce traité où les Cantons trouvoient tout à la fois & beaucoup d'honneur & de grands avantages, les détermina à quitter le parti de la Duchesse de Bourgogne. Leur retraite cependant ne découragea pas quelques Seigneurs du Comté, qui avec les Allemands sujets de la Maison d'Autriche, tels qu'étoient les Peuples de la Comté de Ferrette, du Suntgau & de la Haute-Alsace, formerent un corps de troupes avec lequel ils résisterent longtems aux entreprises des François. On vit même le Seigneur de Quingey entrer dans la Duché de Bourgogne à la tête de six cens Allemands de la Comté de Ferrette, & marcher au secours de Beaune & de Verdun qui s'étoient soulevées. Mais ayant donné le loisir aux François de gagner une nuit sur eux, ils se laisserent surprendre, & ne pûrent se jetter dans ces deux Villes (b). Verdun fut prise d'assaut; Beaune se rendit à composition au mois de Juillet 1478. La fuite sauva une partie des Allemands qui se hâterent de retourner dans le Suntgau; & depuis ce tems-là la Bourgogne demeura sous la domination du Roy, sans être inquiétée ni par ses voisins ni par les Seigneurs du païs. L'Alsace en devint plus tranquille, Louis XI, CHARLES VIII, & Louis XII, ayant sous l'Empire de MAXIMILIEN I toûjours porté leurs armes en Flandres ou en Italie.

Mort de l'Evêque Robert.

L'Evêque de STRASBOURG Robert qui avoit vû sous son Episcopat la Province desolée par de cruelles guerres, ne joüit pas longtems du repos que la paix venoit de luy procurer. Il mourut le 17 Octobre 1478, aprés avoir occupé trente-huit ans le siege de STRASBOURG. Il fut enterré dans l'Eglise Collegiale de Saverne, où on lit encor son Epitaphe qui luy donne les titres d'illustre Duc de Baviere, de Comte Palatin du Rhin, d'Evêque de l'insigne Eglise de STRASBOURG, & de Landgrave d'Alsace. Son peuple fut édifié de sa mort toute chrétienne, & son Eglise fit l'éloge de son œconomie, de sa vie frugale, & du soin qu'il avoit eu de rétablir son Evêché, & d'enrichir même le trésor de son Eglise (c). A. 1478.

Albert de Baviere est elû.

Le Grand-Chapitre ne délibéra pas longtems sur le choix d'un successeur, tous les Chanoines s'étant d'abord accordez à donner leurs suffrages au Prevôt de la Cathedrale, Albert Duc de Baviere, Comte Palatin du Rhin, Cousin du feu Evêque Robert, & fils d'Otton de Mosbach Comte Palatin. Il fut elû le Jeudy aprés la saint Martin avec un applaudissement général. Les Magistrats mêmes charmez d'un si bon choix, envoyerent des présens à tous les Chanoines, pour reconnoître le service qu'ils venoient de rendre à l'Eglise & à toute la Ville. Albert s'étant ensuite retiré à Saverne, il y fut fait Prêtre & y dit sa premiere Messe. Ce ne fut que l'année suivante qu'il fit son entrée dans STRASBOURG, le Lundy apres la saint Michel, avec un appareil convenable à sa haute naissance & à la grandeur de son siege. Quantité de Princes & une foule de Noblesse accoururent de toutes parts pour luy faire honneur dans cette cérémonie. On y vit le Duc Othon pere d'Albert, le Duc Jean son frere qui luy avoit succédé dans la dignité de Grand-Prevôt, l'Electeur Palatin Philippe, Christophe Marquis de Bade, & Evrard Comte de Wirtemberg. Mais rien ne donna plus d'éclat à cette magnifique entrée que l'affabilité & les manieres gracieuses d'Albert, qui toûjours ennemi du faste, mettant toute sa gloire à se faire & respecter & aimer de son Peuple, s'étoit persuadé que la bonté, la piété & la Religion étoient dans un Evêque les plus sûrs titres pour mériter l'estime de ceux qui luy sont soumis. De là sa sévérité à réprimer le libertinage des Ecclesiastiques qui entretenoient de mauvais commerces avec les femmes, & son aversion pour les Juifs qu'il fit d'abord chasser des terres de son Evêché; mais il eut ensuite la facilité de leur permettre d'y rentrer, pressé par les importunitez de ses hommes d'affaires, gens qui souvent sont plus touchez de l'appas de leur interêt propre, que de la gloire de leur maitre. A. 1478.

(a) COMINES l. 6. c. 4. (b) PARADIN. (c) GUILLIM.

L'Evêque Albert fortifie quelques places.

Le souvenir des guerres dont son Evêché avoit été agité, fit prendre à Albert la sage précaution de fortifier son Château de Dagstein, de mettre en meilleur état celuy d'Ilsembourg qui commande Rouffach, & de se bâtir un Palais à Saverne: ce qui en reste fait comprendre ou qu'Albert n'étoit pas riche, où qu'il étoit bien modeste. Ayant obtenu du Pape Sixe IV la permission pour son Diocése, de manger du beurre pendant le Carême, l'argent qui luy revint de la dispense qu'il accorda sur ce point à son Peuple, fut employé à fondre du canon pour la défense de ses places, ce qui donna lieu à de mauvaises railleries. Toûjours de bonne intelligence avec la Ville, on ne le vit jamais regler les differends que par des voyes qui convenoient à un Pasteur, attentif sur tout à gagner l'affection de son Peuple, d'autres interêts animoient son zele.

Monasteres d'Alsace tombez dans le relâchement & le désordre.

Les Monasteres d'Alsace étoient de son tems tombez dans un pitoyable relâchement, causé par les desordres que les guerres entrainent. De sorte qu'on voyoit alors dans la Province peu d'Abbayes de l'Ordre de saint Benoît, se maintenir dans la regularité qu'on devoit attendre & que la regle prescrit (*d*). C'est de son tems que les Moines de Seltz changerent d'état & devinrent de mauvais Chanoines. L'Abbé de Neuvillers & ses Religieux suivirent de prés leur exemple, prirent l'Aumusse & quitterent le froc en 1495, aprés avoir obtenu la permission du Pape. Le sort des Chanoines de Neuvillers fut bien différent du parti que prirent ceux de Seltz, qui, comme nous l'avons dit ailleurs, ne tarderent pas à se plonger dans le Lutheranisme, entrainez par les instances & l'autorité de l'Electeur Palatin. L'Abbaye de Clingenmunster oublia de même sa premiere profession. Le Monastere de Weissembourg résista longtems, & souffrit même de grandes persécutions pour se conserver dans son premier état. Voicy ce qu'en raconte Tritheme Auteur de ces tems là.

Abbaye de Weissembourg persécutée.

L'Electeur Palatin Frederic I avoit mis, comme nous l'avons dit, la réforme dans cette Abbaye, ayant employé pour en venir à bout, toute l'autorité que luy donnoit alors sa dignité de Landvogt d'Alsace. L'Electeur Philippe qui luy succéda, bien loin de soutenir une si bonne œuvre, se laissa séduire par son grand Maréchal Jean de Drott, homme violent, qui se sentant appuyé de la faveur de son Prince dont il avoit toute la confiance, se porta aux derniers excés contre Henry de Hombourg, originaire de Hesse, & alors Abbé de Weissembourg. Cet Abbé avoit auparavant gouverné le Monastere de Mersbourg, où il avoit eu de gros démêlez avec l'Evêque de cette Ville frere de Jean de Drott. Les choses même avoient été si loin, que l'affaire étant portée à Rome, l'Evêque y avoit été condamné. De Drott piqué de la disgrace de son frere, n'omit rien pour s'en venger; abusant du crédit qu'il avoit auprés de l'Electeur Palatin, il s'empara des biens de l'Abbaye de Weissembourg, se saisit des revenus & se rendit maitre de plusieurs Châteaux appartenans au Monastere. Envain l'Abbé Henry porta plusieurs fois ses plaintes à l'Electeur Philippe alors Protecteur de l'Abbaye, en qualité de Landvogt d'Alsace: toutes les entrées luy furent fermées, & quoyque l'Electeur fût un Prince tres humain, porté même à faire des graces, l'Abbé ne put jamais en obtenir justice. Tel est le malheur d'un Prince qui se livre à un favori; bientôt il en devient esclave, & se deshonore luy-même en sacrifiant son devoir à la passion de sa créature. Divers Princes s'entremirent pour faire ouvrir les yeux à l'Electeur, & luy faire sentir les violences de son grand Maréchal. Albert Evêque de Strasbourg fut l'un de ceux qui s'y employerent avec plus de zele, mais toûjours sans succés. L'Abbé se voyant sans ressource à la Cour Palatine, porta sa plainte au Pape Innocent VIII. Il y fit citer ses parties, qui ayant refusé de comparoitre, virent leur contumace punie par une sentence d'excommunication. Jean de Drott & ses partisans n'en furent pas effrayez, regardant les foudres de Rome comme des éclairs qui passent & qui n'assomment pas. Ils pillerent au contraire avec moins de ménagement, ou plutôt avec plus de fureur, les biens de Weissembourg; de sorte qu'au lieu de trente Religieux que cette célebre Abbaye entretenoit ordinairement, elle pouvoit à peine fournir à la subsistance de quatre. L'Abbé Henry desolé de voir le déplorable état où son Monastere étoit réduit, tomba malade de chagrin, ou accablé des fatigues qu'il avoit soutenuës à Rome pendant plus de treize ans, & il mourut à Florence où il s'étoit fait transporter pour changer d'air (*e*).

Elle est changée en un Chapitre de Chanoines, puis unie à l'Evêché de Spire.

Aussitôt que le Procureur de l'Electeur Palatin eut appris à Rome la mort de l'Abbé, il surprit du Pape Innocent VIII, une Bulle qui changeoit le titre de l'Abbaye de Weissembourg en un College de Chanoines seculiers, mais à condition que le Roy des Romains Maxi-

(*d*) Trith. Chron. Hirsaug. pag. 52.

(*e*) Trith. Chron. Hirsaug. p. 543.

Digitized by Google

Maximilien y donneroit son agrément. Maximilien le refusa toûjours, & fit même chasser celuy que l'Electeur Palatin avoit chargé de l'administration des biens de l'Abbaye. Les Moines de Weissembourg soutenus de cette puissante autorité, choisirent sans délay pour leur Abbé Guillaume d'Eyp, qui n'eut pas moins de zele que son prédécesseur pour défendre les droits de son Monastere. Le Ciel seconda ses voeux; car à peine eut-il été confirmé par le Pape, que la mort le delivra de Jean de Drott le plus redoutable de ses adversaires. Il fut alors plus écouté de l'Electeur Palatin avec lequel il fit un traité, qui luy rendit la paix & une partie des biens qui avoient été enlevez à son Abbaye. Guillaume vecut trop peu pour mettre la derniere main au rétablissement de son Monastere. Cet ouvrage demandoit un homme qui eût de la fermeté & de la prudence, jointes à un grand attachement pour la profession Religieuse. Il ne gouverna son Monastere que quatre ans. Rudiger qui fut choisi pour occuper sa place, quitta les routes que ses prédécesseurs avoient tenuës; lassé luy-même de vivre dans la gêne de l'Etat Monastique, il prit avec joye en 1500, le parti de se mettre en qualité de Prevôt à la tête d'un Chapitre Seculier, Clement VII, ayant consenti à ce changement. Rudiger fut le seul qui posseda cette dignité; bientôt l'Evêque de Spire trouva moyen de faire unir cet opulent bénéfice à sa Manse Episcopal.

L'Abbaye de Gengenbach réfuse la réforme.

L'Evêque de Strasbourg n'eut pas la douleur de voir de si tristes agitations dans Gengenbach Monastere de son Diocése, situé au delà du Rhin; mais il n'eut pas la consolation de réüssir dans le projet qu'il avoit formé d'y rétablir la régularité qui en étoit bannie (*f*). Les Habitans de la Ville de Gengenbach en porterent souvent d'ameres plaintes à l'Evêque Albert, qui se joignit à l'Electeur Palatin Protecteur de l'Abbaye, & prit avec luy des mesures pour y mettre la réforme. Déjà les Abbez réformez s'étoient rendus à Schutteren, & de nouveaux Religieux tirez de divers Monasteres s'étoient mis en chemin. L'Abbé de Gengenbach informé de ces mouvemens ne voulut pas s'exposer à livrer combat; mais ayant secretement enlevé les titres de l'Abbaye & ce qu'il y avoit de plus précieux, il se réfugia à Strasbourg, & sa retraite fit échoüer l'entreprise des réformez. Les choses s'accommoderent dans la suite, & nous voyons de nos jours la regle de saint Benoît s'observer avec édification dans ce Monastere.

L'Evêque Albert donne des regles aux Chanoinesses de S. Etienne.

Albert qui veilloit à procurer le bien des Abbayes les plus éloignées, n'avoit garde de fermer les yeux aux desordres de celle de saint Etienne, dont toute la Ville de Strasbourg étoit scandalizée. Déjà nous avons remarqué que l'Evêque Berthold avoit fait de salutaires reglemens, pour contenir les Dames Chanoinesses dans une régularité propre de leur Etat. Albert voyant que le zele de son prédécesseur n'avoit pas produit le fruit qu'il esperoit, s'éleva avec une force pastorale contre la dangereuse, la détestable & la scandaleuse conduite de ces Dames; c'est ainsi qu'il s'explique dans son Mandement que nous avons en main; où il leur prescrit des loix qu'il veut être observées, non seulement sous peine des censures Ecclesiastiques, mais en les menaçant même d'appeller à son secours le bras seculier. Mon Histoire ne demande pas que je rapporte icy toutes les regles qu'il donne à ces Chanoinesses séculieres. Je me contenteray de faire un précis de celles qui peuvent faire mieux sentir le zéle Episcopal d'Albert, & servir de leçons aux Dames qui ont embrassé cette forme de vie.

Il leur défend de sortir du Monastere ou de s'en absenter, sans une expresse permission de l'Abbesse, sous peine d'être dépouillées au profit de l'Abbaye, de tous les biens meubles, qui leur appartiennent en particulier; ordonnant à l'Abbesse de leur préscrire le tems de leur retour, & chargeant sa consciençe de leur donner une compagne, qui puisse être témoin de la conduite de celle à laquelle pour des causes raisonnables, elle accordera la permission de s'absenter.

Il veut qu'à la réserve de l'Abbesse & des infirmes, nulle Chanoinesse n'ait une maison particuliere, mais que toutes mangent en commun dans le Réfectoir & dorment dans le Dortoir.

Qu'aucune ne parle à aucun homme dans quelque lieu secret, & qu'en présence de deux ou trois Dames choisies & nommées par l'Abbesse.

Que toutes ayent des habits uniformes, toûjours noirs, excepté ceux de dessous qui pourront être blancs, & qu'on ne les voye jamais porter ni or, ni argent, ni soye, évitant d'user des nouvelles modes du siecle, & se souvenant qu'elles doivent toûjours se tenir dans les regles d'une édifiante modestie, convenable à des personnes qui bien loin de se

(*f*) Chron. Hirsaug.

Digitized by Google

se conformer aux idées des femmes mondaines, ne doivent jamais oublier qu'elles vivent des aumônes & des biens consacrez à JESUS-CHRIST.

Il ordonne qu'elles assistent à tous les Offices comme ils se font dans la Cathedrale, mais qu'elles n'y chantent jamais avec les Chanoines, se contentant de lire l'office lorsque les Chanoines le chantent, & que réciproquement lorsqu'elles chantent les Chanoines se taisent. Ces réglemens & plusieurs autres que j'omets furent donnez à Saverne le 13 Septembre 1486. Cette sage précaution de l'Evêque Albert n'arrêta que pour un tems les desordres de cette Abbaye. L'heresie s'y étant glissée dés que Luther eut commencé à dogmatiser, l'Evêque ne fut plus écouté & la nouvelle doctrine donna le nom de réforme à l'indépendance & à la licence même.

Les Religieuses Pénitentes établies dans l'enceinte de la Ville de STRASBOURG.

Les ordres & les conseils de l'Evêque Albert furent plus inviolablement observez par les Religieuses Pénitentes. Leur Monastere situé d'abord hors de la Ville avoit été rasé, comme nous l'avons dit, dans le tems que le Duc Bourgogne menaçoit toute l'Alsace. Mais l'orage étant dissipé, l'Evêque de concert avec les Magistrats accorda à ces Religieuses une place dans l'enceinte de la Ville, pour y bâtir un Monastere. Paul Munthart Prevôt de St. Pierre-le-Jeune fut un de leurs plus zelez protecteurs, & le fameux Kaysersberg leur inspira déslors une régularité qui de nos jours fait encor honneur à la Religion.

Assemblées nocturnes interdites à STRASBOURG.

Rien ne contribüa plus que le crédit & l'éloquence de ce Prédicateur, à rétablir le bon ordre dans le Diocése. L'Evêque gémissoit depuis longtems de voir qu'une sainte pratique établie autrefois dans l'Eglise, avoit dégeneré dans un affreux libertinage. On avoit vû dans les premiers siecles, les fideles veiller dans nos temples prés des tombeaux des Martyrs: cet usage avoit continüé dans STRASBOURG, où chaque année une tumultueuse foule de Peuple s'assembloit dans la Cathedrale le jour de la Dédicace de cette Eglise. Hommes & femmes, tous y passoient la nuit, non pas dans des exercices convenables à la piété chrétienne, mais dans des especes de festins, pendant lesquels on se portoit souvent à des excés tres criminels & toûjours indignes du lieu Saint. On y vendoit même du vin, & les ténébres où l'on étoit, cachoient quelquefois de plus honteux desordres. Les Magistrats sentoient assez le danger & le scandale de ces sortes de fêtes; mais il n'est pas aisé de défendre à un Peuple des usages autorisez par une ancienne coutume, où il trouve du plaisir, & qu'il croit consacrez par l'exemple de ses Peres. Les remontrances de l'Evêque avoient été jusqu'alors inutiles: il falloit pour les rendre efficaces le concours des Magistrats, qui craignoient eux-mêmes qu'une défense ne fit naitre quelque sédition dans la République. L'éloquence & le zéle de Kaysersberg affermit les Magistrats contre la crainte qui les retenoit. Ces sortes d'assemblées furent interdites, & aprés quelques murmures assez legers, le Peuple revenu de ses préventions applaudit luy-même au zéle de son Evêque.

Eucharistie accordée aux criminels avant leur supplice.

Il en fit encor de plus grands eloges, lorsqu'il vit Albert entremettre le même Prédicateur, pour faire comprendre aux Magistrats que la Religion & la charité demandoient, qu'avant que de faire souffrir le dernier supplice à ceux qui y étoient condamnez, on leur donnât la consolation de recevoir la sainte Eucharistie, quand ils le souhaittoient aprés s'être confessez. Certaines raisons avoient jusqu'alors rendu les juges impitoyables sur cet article. Kaysersberg éleva la voix contre ce qu'il appelloit une dureté peu chrétienne. Les Magistrats en furent touchez, & aprés avoir consulté les Universitez & les plus habiles Jurisconsultes, ils changerent de maxime, & permirent de donner l'Eucharistie aux criminels, qui desireroient ce celeste secours avant que d'être livrez à la mort. J'ay crû devoir icy réünir ce que l'Evêque de STRASBOURG Albert a fait en divers tems pour rétablir la discipline & mettre l'ordre dans son Diocése, afin de faire connoitre que c'est à tort que les Novateurs, qui le suivirent de si prés, reprochoient aux Pasteurs Catholiques d'avoir manqué de vigilance & de zele, pour empêcher leurs Peuples de s'égarer. Euxmêmes n'ont pas arrêté les desordres, ils les ont plutôt autorisez, en soulevant le Troupeau contre ses legitimes Pasteurs, & en permettant des pratiques qui jusqu'alors avoient été condamnées dans les siecles les plus saints & les jours les plus purs de l'Eglise.

Cathedrale de STRASBOURG couverte de plomb. Chapelle de saint Laurent bâtie avec son portail.

Enfin c'est sous Episcopat d'Albert que l'Eglise Cathedrale reçut de nouvelles marques de la pitié & de la Religion de ceux qui etoient chargez de veiller à ses interêts. Elle fut alors toute couverte de plomb, & on ajouta à la Nef la belle Chapelle de saint Laurent qui sert à présent de Paroisse. Cette Chapelle & son portail coûterent à Jacques Landshut son Architecte, douze ans de travail, & beaucoup de soins à Pierre Schott Directeur de la Fabrique, & Magistrat qui s'étoit toûjours distingué par

sa

Digitized by Google

sa sagesse dans l'administration des premieres charges de la Ville.

Réglement de police tel qu'il s'observe encor à Strasbourg.

Il étoit Ammestre de STRASBOURG, dans le tems où pour le choix des Magistrats & la police de la Ville, on fit ce fameux réglement, dont tous les Bourgeois promettent chaque année avec serment l'observation, aprés qu'on leur en a fait publiquement la lecture, dans la place de la Cathedrale le premier Mardy aprés les Rois. Nous avons vû dans le cours de cette Histoire, que le Gouvernement de STRASBOURG avoit souvent souffert differentes variations, la Noblesse voulant dominer dans la Republique & le Peuple refusant de se soumettre; ce qui avoit donné lieu à changer jusqu'à dix-sept fois les traitez qu'on croyoit propres à concilier les parties, & à établir dans STRASBOURG une paix durable. Enfin pour remédier aux abus & prévenir les inconveniens qu'une longue expérience faisoit prévoir, la Noblesse & les Plebeïens convinrent la veille de Noël de l'an 1482, d'un réglement qui fait à present Loy, & qui depuis ce tems n'a jamais varié. Comme ce traité est entre les mains de tout le monde, il suffit d'en rapporter en peu quelques Articles, propres à donner aux Etrangers une idée du Gouvernement de la Ville de STRASBOURG.

Les Maîtres, les Senateurs, les Chevaliers, les Ecuyers, les Bourgeois, les Artisans & la Comunauté de STRASBOURG, y déclarent d'abord qu'ils sont universellement & unanimement convenus d'ériger un Conseil commun, à la gloire de Dieu, en l'honneur de sa tres digne Mere, & pour l'utilité de la Ville de STRASBOURG, pour juger & régir le pauvre comme le riche.

Ce Conseil ou Sénat doit être composé de trente-&-une personnes, dix du Corps des Nobles, & vingt des corps de Mêtiers, avec un Ammestre de l'un de ses corps, que communément on appelle les Tribus qui sont au nombre de vingt.

Autrefois on choisissoit tous les ans un nouveau Sénat: on changea de méthode dans ce dernier traité, par lequel il fut réglé que la moitié resteroit chaque année dans le Sénat, en sorte que chaque Sénateur y demeureroit deux ans consecutifs, afin que les anciens pûssent instruire de l'état des affaires, ceux qui seroient nouvellement choisis.

Les dix Sénateurs Plebeïens qui auront quitté doivent être remplacez par dix autres, au choix des Tribus dans lesquelles sont compris ceux qui auront cessé d'être dans le Sénat; de maniere que chaque Tribu ait toûjours dans le Conseil un Sénateur de son Corps.

C'est à l'ancien Sénat composé des Nobles & des Plebeïens, d'élire d'autres Nobles, à la place de ceux qui doivent sortir du Senat, & parmi les Nobles on fait choix de deux Préteurs ou Stettmestres des mêmes Poësles, dans lesquels sont ceux qui sont sortis du Senat.

Ces deux nouveaux Stettmestres joints aux deux anciens, présideront chacun de trois en trois mois.

L'Ammestre sera choisi par les dix Sénateurs Plebeïens qui sont restez dans le Sénat, & par les dix autres qui y seront nouvellement entrez. C'est à luy à qui il appartient de proposer toutes les affaires.

Comme l'Ammestre a beaucoup d'autorité dans la Ville, il luy est expressément défendu sous peine de confiscation de corps & de biens, de recevoir aucun présent petit ou grand. Il ne luy est pas même permis de faire aucun bâtiment ou aucune réparation dans sa Maison ou ailleurs, aux dépens de la Ville.

L'Ammestre, les quatre Stettmestres & les Sénateurs doivent jurer qu'ils protégeront fidélement les Chevaliers, les Ecuyers, les Bourgeois, les Artisans & la Communauré de la Ville de STRASBOURG, en leurs personnes & en leurs biens, qu'ils leur rendront justice, & les régiront fidélement & de bonne foy.

Les Chevaliers, les Ecuyers & les Bourgeois contens de ce plan de Gouvernement, qui concilioit les prétentions de la Noblesse avec celles du Peuple, firent serment de ne prétendre rien de plus dans les Elections, & de ne point procurer que le choix des Sénateurs se fasse d'une autre maniere.

Pour prévenir même les divisions qui pourroient troubler dans la suite la bonne intelligence entre les Nobles & les Plebeïens, il fut en même tems réglé par le même traité, que s'il arrivoit quelque démêlé dans la Ville, personne ne pourra s'armer qu'aprés avoir entendu le Béfroy que le seul Ammestre est en droit de faire sonner.

Au premier signal qui avertit d'un incendie, tout les corps de métiers doivent s'armer & se rendre devant la Cathedrale; mais il n'est pas permis aux Nobles de prendre leurs armes, avant que l'Ammestre & les Stettmestres les ayent mandez, & qu'ils leur ayent fait serment d'obéir & d'exécuter ce qui leur sera ordonné.

Enfin il est defendu à tous les Nobles & Plebeïens d'entrer dans aucune Ligue, sous peine d'être declarez parjures & infames, & d'être bannis pour vingt ans de la Ville, avec défense d'en approcher plus prés que d'une lieuë.

Il est surprenant que dans ce sistéme de Gouvernement, il n'y soit fait aucune men-

Digitized by Google

mention de l'Empereur, & que ce fut sans le concours d'aucun Commissaire Imperial, qu'il fut statüé que la Ville se choisiroit des Magistrats & des Juges, qu'elle fit des Loix, qu'elle défendit les ligues, & qu'elle exigea des fermens. Jamais République n'agit plus en Souveraine.

Soins de Strasbourg pour se maintenir dans l'indépendance.

Les Empereurs ont toûjours eu peine à souffrir une pareille indépendance. Nous avons déja vû plus d'une fois qu'ils avoient essayé de soumettre Strasbourg à leur prêter serment de fidélité, mais sans avoir pû l'y obliger jamais. Elle résista sur ce point à Frederic III, & pour ne pas remonter à des tems si reculez, l'Empereur Leopold plus puissant que ses prédécesseurs, fit de nouvelles tentatives sur ce sujet en 1660. Mais les Magistrats luy répondirent avec tous les temperamens d'un profond respect, le 17 Septembre par une lettre imprimée, que la Ville de Strasbourg n'avoit pas en main des titres écrits pour prouver qu'elle n'est pas obligée de prêter serment de fidélité aux Empereurs; mais qu'elle étoit dans une possession immémoriale de ne pas rendre des hommages comme les autres Villes Imperialles; ayant toûjours été regardée comme une Ville parfaitement libre. Elle ne craignit pas cependant d'avoüer que son Magistrat avoit prété serment de fidélité à l'Empereur Charles V, aprés les traitez de Smalkald en 1547, & 1552; mais que s'étoit par force majeure, sans le consentement de la Bourgeoisie, & avec cette réserve, que cet Acte ne préjudicieroit en rien aux droits & privileges de la Ville. Ils ajouterent enfin que les Magistrats renouvelloient tous les ans le serment de maintenir la Ville dans tous ses droits & privileges, & d'être fidéles à l'Empereur & à l'Empire, comme ils l'ont été cy-devant. Expressions qui faisoient assez entendre qu'ils étoient resolus de ne se relâcher pas, sur le refus qu'ils avoient fait de prêter le serment de fidélité aux Empereurs. J'ay crû qu'en donnant le plan du Gouvernement de la Republique de Strasbourg, ce n'étoit pas m'éloigner de mon sujet de rapprocher ce fait plus récent, qui fera connoître que Strasbourg toûjours maitresse d'elle-même, & regardant sa liberté & son indépendance comme la base de son Gouvernement, s'est toûjours crûë en droit de faire des réglemens & de prescrire des loix à ses Habitans, contente de rendre à l'Empereur & à l'Empire les services dont elle avoit bien voulu convenir.

Tandis que l'Evéque Albert & les Magistrats de Strasbourg toûjours dans une parfaite concorde, travailloient à mettre l'ordre & à maintenir la paix dans la Ville & dans le Diocése, la mort de Marie de Bourgogne Epouse de Maximilien, fit naitre de nouveaux troubles. Cette Princesse mourut en 1482, ne laissant qu'un fils nommé Philippe seul heritier de ses grands biens. Les Peuples de Flandres craignans que Maximilien sous prétexte de soutenir les droits de son fils, ne voulût les asservir & toucher à leur liberté, prirent souvent les armes contre luy. Les Habitans de Bruges oserent même l'enfermer dans un Château, & le détenir prisonnier pendant dix semaines. Cet attentat força l'Empereur Frederic III, de mettre sur pied une grosse armée, qui au seul bruit de son approche rendit la liberté à Maximilien; cette guerre cependant continüa encor longtems en Flandres, & ne finit que par la paix qui fut enfin concluë par la médiation du Roy de France Charles VIII. A. 1486.

L'Archiduc Sigismond adopte Maximilien Roy des Romains.

Pendant que dans la Flandre tout étoit dans l'agitation, l'Alsace fut toûjours tranquille. L'Archiduc Sigismond Comte de Tyrol & Landgrave d'Alsace, chercha les moyens de luy procurer une paix durable. Ce Prince lassé des guerres qu'il avoit soutenuës contre les Suisses & les Venitiens, voulut se donner un peu de repos, & assûrer à ses Etats un héritier, qui pût les défendre contre la puissance de ses voisins. Comme il n'avoit pas d'enfans mâles, il adopta Maximilien déja Roy des Romains, & le déclara son héritier. Rien n'étoit plus sage & plus juste que ce choix; car outre que Maximilien étoit par la loy du sang son plus proche héritier, ses excellentes qualitez luy avoient gâgné le cœur des Allemands. Il étoit d'ailleurs nécessaire de confier les Provinces du Suntgau, du Brisgau & de l'Alsace, à un Prince assez puissant pour les soutenir contre les Suisses, & empécher la France de mettre ces Provinces au nombre de ses conquétes. Cette prudente précaution sembloit promettre à l'Alsace une longue tranquillité, sur tout depuis que les Seigneurs & les Villes de Suabe, qui n'est séparée de l'Alsace que par le Rhin, eurent fait une forte ligue pour s'opposer à ceux qui entreprendroient de troubler la paix. Mais cette ligue fut elle-même l'occasion d'une cruelle guerre, qui fit beaucoup souffrir la Haute-Alsace, & sur tout le Suntgau. Pour déméler ces faits il est nécessaire de passer pour un moment en Suabe. A. 1488.

Confédération de Suabe.

Le Roy des Romains Maximilien s'étoit fortement entremis à la priere de Berthold Archevéque de Mayence, pour engager les Seigneurs & les Villes de cette Province, à se liguer contre tous ceux

ceux qui voudroient troubler le repos de l'Empire. L'Empereur FREDERIC avoit employé toute son autorité pour faire réüssir ce dessein, dans une Diéte qu'il tint à Nuremberg, où on vit éclore les premiers projets de cette confédération, qui fut enfin concluë à Esslingue où un tres grand nombre de Comtes, d'Abbez de Prélats & de Villes se liguerent ensemble le 14 Fevrier 1488, pour leur défense commune (*g*). On y fit des réglemens, on y choisit des Chefs, & come tous les Nobles étoient convenus de porter tous un bouclier où seroit l'image de saint George, on appella cette confédération la ligue du bouclier de saint George. Plusieurs Seigneurs ne s'empressans pas de s'y engager, l'Empereur leur écrivit d'Anvers des lettres qui firent bientôt croitre le nombre des confédérez. Cette ligue donna de grands ombrages aux Suisses, qui s'imaginerent qu'elle étoit sur tout destinée à les forcer de rompre celle qu'ils avoient faite entre eux. Mais elle fut au fond tres utile aux païs d'au delà du Rhin. On compte qu'elle chassa de plus de cent quarante Châteaux des Bandits qui s'en étoient emparez, & on rasa sans réserve tous ces lieux qui avoient servi de retraite à ceux qui ne vivoient que de rapines & du fruit de leurs brigandages (*h*). Ce ne furent pas les seuls avantages que la ligue procura à la Suabe. Les Seigneurs voisins des Etats de Baviere étoient depuis longtems inquietez par les Officiers du Duc George le Riche. Envain luy avoit-on porté des plaintes contre les extorsions de ses Ministres; ce Prince n'en étant pas touché, les confédérez le menacerent de marcher contre luy : il en fut intimidé, & ne se croyant pas en état de tenir contre la Ligue, il se rendit aux instances de MAXIMILIEN, & consentit par un traité conclu en 1489, non seulement de restitüer ce qu'il avoit pris à ses voisins, mais de les dédommager même par de grosses sommes d'argent des torts qu'il leur avoit faits. Enfin, dit Tritheme (*i*), les confédérez se rendirent par tout formidables par leur grand nombre, par la discipline qu'ils faisoient observer, & par le soin qu'ils avoient de publier qu'ils ne combattoient que pour la liberté & la justice. Leurs succés donnerent toûjours plus de défiance aux Suisses. Les Gentilshommes d'Alsace au contraire voyant que la ligue de saint George étoit presque toute composée de Noblesse, la regarderent comme un corps toûjours prêt à venir à leurs secours.

Renouvellement de l'Alliance des Villes & de quelques Seigneurs d'Alsace avec les Cantons Suisses.

Déjà l'Alsace avoit eprouvé plus d'une fois, que dés que la Noblesse se sentoit superieure en force, elle n'épargnoit pas ses voisins & qu'elle cherchoit toutes les voyes d'affoiblir la puissance des Villes qui s'opposoient à leurs entreprises. De là l'Alsace, à l'exemple des Suisses, commença à craindre pour soy même la ligue de saint George, & à la regarder comme un orage qui la menaçoit & qui tomberoit sur elle, dés que les Gentilshommes de la Province voudroient faire querelle à leurs voisins. Cette frayeur fit prendre la resolution aux Villes & à quelque Seigneurs d'Alsace attentifs à la tranquillité de leurs sujets, de renouveller pour quinze ans leur alliance avec les Cantons Suisses, qui ne souhaittoient pas moins qu'eux d'avoir leur secours, en cas que la ligue de Suabe voulût les attaquer (*k*). Albert Evéque de STRASBOURG, & Gaspar Evéque de Bâle, avec les Villes de STRASBOURG, de Bâle, de Colmar, de Sceleftat, & les autres Villes Imperiales d'Alsace renouvellerent en effet leur alliance. Ce traité rassûra cette Province, n'étant pas aisé de l'inquiéter dés qu'elle seroit soutenuë pas les Suisses toûjours fideles à leurs Alliez, & qui par leur grand nombre & leur intrepide valeur s'etoient rendus redoutables à leurs ennemis. Les Suisses de leur côté ayant mis dans leurs interêts les Villes & les Seigneurs d'Alsace, cessoient d'apprehender que MAXIMILIEN ne formât le dessein de tirer vengeance des guerres qu'ils avoient faites à Charles Duc de Bourgogne son Beaupere, & des secours qu'ils avoient donnez au Roy de France.

Le Roy des Romains cherche à se venger de la France.

MAXIMILIEN avoit d'autres vûës, & bien loin de penser à attaquer les Suisses, il travailloit à se ménager pour luy même leur alliance pour se venger de la France, dont il venoit de recevoir deux sensibles outrages. Déjà depuis quelques années Marguerite fille du Roy des Romains étoit en France, où on l'élevoit en attendant qu'elle fût en âge d'épouser le fils du Roy LOUIS XI, Charles à qui elle étoit promise (*l*). On renvoya cette Princesse à son pere, & Charles epousa Anne de Bretagne, qui quelque tems auparavant avoit épousé par procureur MAXIMILIEN luy-même. Ce Prince piqué vivement de ce double affront, vint en Alsace pour exciter ses sujets à prendre les armes contre la France. Il les trouva pleins de zele pour son service, mais en fait de guerre la bonne volonté ne supplée pas au défaut des forces. Le Suntgau, la Comté de Ferrette, A. 1492.
le Brisgau & ce que la Maison d'Autriche

(*g*) CRUS. p. 3. l. 9. c. 1. (*h*) STUMPF l. 13. c. 23. (*i*) Chron. Hirs. pag. 529. (*k*) VURSTISAN. (*l*) COMIN. l. 7.

possédoit en Alsace, n'étoient pas en état de fournir des troupes suffisantes pour accabler la France. Le Roy des Romains le reconnut, & se rendit à Bâle où il se plaignit amérement des injures que la France luy avoit faites. Les Bâlois le reçûrent avec beaucoup d'empressement & de magnificence, ils parurent méme sensibles à sa peine; mais ils luy firent entendre qu'ils ne pouvoient rien conclure avec luy, que de concert avec les Suisses leurs Alliez.

Maximilien vint ensuite à Constance où il trouva un grand nombre de Princes qu'il avoit convoquez. Tous luy conseillerent de s'accommoder avec la France. Il tâcha en méme tems d'entrer en traité avec les Suisses (m); mais ils s'obstinerent toûjours à luy répondre que c'étoit au Pape à juger, si le Roy de France avoit violé les regles de l'Eglise en luy renvoyant sa fille Marguerite, & en retenant Anne de Bretagne son Epouse; l'assûrant que dés que le Pape auroit porté une sentence d'excommunication contre son ennemy, & que les Princes de l'Empire entrans dans sa querelle, luy auroient fourni des troupes, ils ne manqueroient pas à leur devoir, mais quils ne pouvoient rien tout seuls. Les honneurs que Maximilien avoit reçus en Alsace ne le consolerent pas du peu de succés de ses négociations au fond cette Province fut ravie de voir que son repos ne seroit pas troublé par une guerre qui l'exposeroit aux invasions de la France. L'Empereur Frederic III ne crut pas luy-méme devoir entrer dans le dessein de son fils, & conclut la paix à Senlis, avec Charles VIII. Ce sage Empereur ne survéquit pas longtems à ce grand ouvrage, etant mort à Lintz à l'âge de 78 ans, aprés en avoir regné cinquante trois. L'Histoire louë sa bonté, sa Religion, la sagesse de ses conseils, son humeur pacifique & son attention au bien de l'Eglise & de ses Peuples. On l'accuse d'avoir eu une trop forte passion pour l'argent, jusqu'à épargner le nécessaire à son fils Maximilien; mais ce defaut paroît moins grand, quand on l'oppose à la prodigalité du Roy des Romains, toûjours prêt à entreprendre des guerres peu nécessaires, & à épuiser ses finances dans des dépenses souvent tres inutiles.

Païsans soulevez en Alsace & reprimez.

L'Alsace avoit à peine evité la guerre où Maximilien vouloit la plonger, qu'elle vit naître dans son sein une espece de conjuration, dont les suites eussent été bien funestes, si on n'y avoit pas apporté un prompt reméde. Jean Ulman Bourgmestre de Scelestat, Jacques Blienswiller & Nicolas Zeigler de Stotzheim, attrouperent un grand nombre de Païsans des villages voisins, à qui ils inspirerent la revolte par des maximes, qu'ils leur debitoient contre le Clergé & la Noblesse. Ils les plaignoient de ce que supportans seuls tout le travail absolument nécessaire à la vie & qui enrichissoit la Province, ils languissoient sous le poids d'une accablante misére, tandis que la Noblesse exerçoit sur eux une espéce de tyrannie, & que le Clergé vivoit dans une abondance, qui le portoit souvent à des excés indignes de sa profession. De pareils documens grossirent bientôt la foule des factieux, qu'on prenoit soin sans doute de flatter de l'esperance qu'avec un peu de résolution, ils se mettroient bientôt dans une indépendance semblable à celle des Cantons Suisses, que vous sçavez, leur disoit-on, avoir pu par leur courage s'affranchir du joug de leurs Seigneurs, & former une Republique où le Peuple juge & commande en Maître. Ce contagieux conseil passa bientôt le Rhin, & on vit les Païsans de Suabe commencer à s'attrouper à l'exemple de leurs voisins. La Chambre de Rotweil se pressa de faire des mandemens pour arréter les progrés de la revolte, & l'Evéque de Strasbourg Albert menaçoit ses sujets. Mais il falloit des remédes plus efficaces que des mandemens & des menaces pour réprimer des factieux animez par l'amour de la liberté. On fut contraint de prendre contre ceux les armes pour les forcer dans la retraite où ils s'étoient retranchez, sur la montagne de Hongersberg prés de Scelestat. On fut assez heureux pour se saisir des chefs; Jean Ulman fut écartelé à Bâle, & Nicolas Zeigler souffrit un méme supplice à Scelestat. Les seditieux furent dissipez comme un essain qui a perdu son Roy. La plus part prirent la fuite, & l'Evéque Albert se contenta d'en confisquer les biens, sans vouloir porter la punition plus loin. Ces chatimens éteignirent bientôt l'incendie; mais il ne tarda pas de se rallumer en Alsace & dans les Provinces voisines, comme nous le dirons en son tems.

L'Empereur tâche envain de faire alliance avec les Suisses.

La guerre que le Roy de France Charles VIII, avoit portée en Italie, laissa pendant quelques années en repos l'Alsace & les Provinces du Rhin. Mais l'Empereur Maximilien craignant que Loüis XII, successeur de Charles ne voulût tenter la conquête du Milanois, s'efforça de s'allier avec les Suisses, à qui il étoit aisé de faire passer en Italie de grands secours. La mort de l'Archiduc A. 1496. Sigismond donna une ouverture pour entrer en négociation. Ce Prince, comme nous l'avons dit, avoit fait Maximi-

LIEN

(m) De Roo. l. 10. p. 387.

Digitized by Google

LIEN héritier de tous ses biens, entre lesquels étoient le Landgraviat d'Alsace, le Suntgau, la Comté de Ferrette, le Brisgau & la Comté de Tyrol, païs qui environnoient les Suisses & qui souvent avoient donné occasion à allumer la guerre entre eux & l'Archiduc d'Autriche Sigismond. Ce Prince lassé d'avoir toûjours les armes à la main, avoit fait avec les Suisses un traité, qui avoit enfin rendu la paix à l'Alsace & aux autres Etats de l'Archiduc. L'Empereur MAXIMILIEN devenu maître de ces Provinces, sollicita souvent les Suisses de renouveller le traité qu'ils avoient conclu avec Sigismond. Les empressemens de l'Empereur donnerent de l'ombrage aux Cantons & leur firent croire qu'on vouloit les engager dans la ligue de Suabe. N'étant pas possible de dissiper ce soupçon, ils répondirent à MAXIMILIEN, que le traité qu'ils avoient fait avec l'Archiduc Sigismond, ne subsistoit plus depuis la mort de ce Prince, qu'ils étoient libres & contens de ce contenir dans leurs montagnes pour y joüir des douceurs de la paix, qu'ils n'inquiéteroient personne; mais qu'ils ne jugeoient pas à propos d'entrer dans aucune alliance. Ce refus aigrit les esprits, & jetta les premieres semences d'une nouvelle guerre.

A. 1498. Déja depuis longtems la Noblesse voisine des Cantons jalouse de les voir se maintenir dans l'indépendance, n'attendoit qu'une occasion pour les forcer de rentrer dans leur ancienne servitude. Les Suisses étoient bien informez de ces dispositions, & chaque jour croissoit l'aversion extréme qu'ils avoient conçuë contre la ligue de Suabe, où ils sçavoient que la Noblesse dominoit (*n*). Les grands titres de Comtes, de Barons, & de Princes de l'Empire, bien loin de les étonner les affermissoient toûjours plus dans la résolution qu'ils avoient prise de conserver leur liberté, & de ne se lier par aucun traité, qui les mit en danger de la perdre. La Ville de Constance n'eut pas une pareille fermeté; elle se rendit aux sollicitations de MAXIMILIEN & consentit enfin d'entrer dans la ligue de Suabe. Les Grisons au contraire qui avoient de gros demélez avec les Peuples du Tyrol, vinrent à Zurich demander aux Suisses d'être admis dans leur alliance. Ce nouveau traité grossit le parti des Cantons, qui se tenoient bien assurez de la constante fidélité de Bâle, de STRASBOURG & des autres Villes Imperiales d'Alsace, avec lesquelles ils s'étoient alliez, comme nous l'avons dit.

Les Grisons s'allient avec les Cantons Suisses.

Enfin l'orage qui se formoit éclatta tout d'un coup, & aprés les conférences que les Imperiaux tinrent à Constance où la guerre fut resoluë le 20 Janv. 1499. les hostilitez commencerent chez les Grisons. Dés que la nouvelle en fut venuë dans l'Alsace, Bâle, STRASBOURG & les autres Villes Imperiales de la Province joignirent leurs deputez à ceux de l'Electeur Palatin Philippe, pour tâcher de terminer les differends, qui servoient de prétexte à la guerre. Mais tous leurs efforts ne purent vaincre ni l'obstination des Suisses determinez à tout risquer pour conserver leur liberté, ni la fierté des Imperiaux offensez de voir que des gens qu'ils traitoient de vile populace, refusassent de se soumettre. Loüis XII qui venoit de monter sur le tróne de France, profitant d'une conjoncture si favorable au dessein qu'il avoit pris de se rendre maître du Milanois, fit offrir aux Cantons de renouveller avec eux les anciennes alliances qu'ils avoient faites avec ses prédécesseurs; elles furent en effet renouvellées à Lucerne le 3 Mars, avec l'expresse réserve que le Roy n'attaqueroit pas les Alliez des Cantons (*o*). Condition qui mettoit en sûreté STRASBOURG, Bâle, Kaysersberg, Colmar, Scelestat & les autres Villes d'Alsace. A. 1499.

Guerre des Imperiaux contre les Suisses.

Les Suisses renouvellent leur alliance avec la France.

Pendant ces négociations l'Empereur MAXIMILIEN étoit occupé à faire la guerre au Duc de Gueldres; & les combats se multiplioient chez les Grisons, & au voisinage de Constance. Il n'est pas de mon sujet d'entrer dans le détail de ces diverses expéditions, je ne dois m'attacher qu'à ce qui touche de plus prés l'Alsace. Les Gentilshommes du Suntgau ayant rassemblé quatre mille fantassins & 400 chevaux, entrerent dans les terres des Cantons, brûlerent le village de Dorneck prés de Bâle & quelques autres du Canton de Soleure: mais ayant été surpris par quinze cens Suisses le 21 Mars, ils furent mis en déroute & perdirent quatre-vingts hommes; le Comte de Thierstein fut du nombre des morts (*p*). Chaque jour l'Empereur MAXIMILIEN apprenoit de pareilles défaites, & on comptoit déja que les Suisses avoient remporté l'avantage jusqu'à sept fois sur les Imperiaux dans differentes rencontres, lorsqu'il prit la résolution de venir luy-même animer ses troupes par sa présence. Il se mit en effet à la tête de quatre mille hommes choisis, & étant entré dans la Suabe, soixante Chevaliers du Wirtemberg se joignirent à luy (*q*); il traversa la Forét-Noire & se rendit à Constance vers les fêtes de la Pentecôte. Il avoit formé le dessein d'aller donner bataille aux Suisses, mais s'étant apperçû qu'ils s'étoient rendus trop redoutables à son armée, il passa dans le Suntgau où il espéroit trouver dans ses sujets plus d'ar-

Avantages des Suisses sur les Imperiaux.

(*n*) Idem l. 11. pag. 405. (*o*) Recüeil des Trait. T. 4. (*p*) VURSTISEN. (*q*) CRUS. p. 3. l. 9. c. 9.

d'ardeur & plus de fermeté, pour soutenir ses interêts & contribuër à sa gloire. Il y assembla en effet une armée de quinze mille hommes dont il confia le commandement à Henry Comte de Wirtemberg, tandis qu'il iroit luy-même à Ulm pour y chercher de nouveaux secours.

Le Comte de Furstemberg surpris & défait par les Suisses.

Ce fut pendant son absence que le Comte de Furstemberg voulant signaler son zele, forma le dessein d'assiéger le Château de Dorneck situë entre la Byrse & le Rhin; mais se confiant trop sur sa valeur & sur la bonté de ses troupes, il ne se tint pas assez sur ses gardes. En-vain luy donna-t'on avis que les Suisses étoient prêts de fondre sur luy. Croyez-vous, repondit-il à ses coureurs, qu'il pleut des Suisses, que ceux qui craignent prennent leurs cuirasses. L'ennemy profitant de son peu de précaution, le surprit dans son camp, tandis qu'une partie de ses troupes étoit dispersée, & qu'un grand nombre d'Officiers se baignoient dans le Rhin. Le combat dura longtems & le carnage y fut furieux, les Suisses ne donnant quartier à personne. Le Comte de Furstemberg & le Comte de Bitsch y furent tuez & prés de quatre mille Imperiaux demeurerent sur la place: les Suisses resterent absolument maitres du canon & des bagages de l'armée. Cette bataille se donna le 22 Juillet & fut la huitiéme que les Imperiaux perdirent en moins de six mois.

Paix entre l'Empereur & les Suisses.

Maximilien apprit à Lindau une si triste nouvelle, comptant avec douleur qu'il avoit perdu prés de vingt-mille hommes depuis le commencement de cette guerre. Cette réflexion le fit penser sérieusement à chercher les moyens de faire sa paix avec les Suisses. Le Duc de Milan envoya son parent Galeas Viscomti pour ayder Maximilien dans cette importante négociation. On s'assembla d'abord à Zurich, ensuite à Schaffhouse & enfin à Bâle où le traité fut conclu le 22 septembre; par lequel il fut reglé que chacun restituëroit ce qu'il avoit pris pendant la guerre, & demeuroit en possession des droits & des lieux dont il joüissoit auparavant. L'Empereur voulut que la maison d'Autriche, le Duc de Milan & les Electeurs de l'Empire fussent compris dans le traité, avec les Villes de Strasbourg & de Bâle & leurs deux Evêques, les Villes de Colmar, Scelestat, Kaysersberg, Mülhause & les autres voisines des Suisses. Les Cantons de leur côté firent comprendre dans le traité le Roy de France, les Grisons & leurs autres Alliez (r). Ce traité mit le dernier sceau à l'indépendance des Suisses, les attacha plus étroitement à la France, & affoiblissant du côté de la Haute-Alsace la puissance de la Maison d'Autriche par la cession des païs dont les Cantons s'étoient mis en possession, assûroit toûjours plus de ce côté là les Villes Imperiales d'Alsace, contre les entreprises de ceux qui voudroient les asservir aux Archiducs.

Cette paix ne parut pas assez glorieuse à Maximilien Prince d'ailleurs brave & qui sçavoit la guerre, ni assez avantageuse à ceux qui s'étoient declarez pour luy. Mais Bâle, Strasbourg & les autres Villes Imperiales d'Alsace se féliciterent de la conduite qu'elles avoient tenuë, en faisant agréer & à l'Empereur & aux Suisses qu'elles demeurassent Neutres sans donner secours ni à l'un ni à l'autre parti, fournissant neantmoins avec plaisir des munitions & des vivres aux uns & aux autres. Maximilien ne leur en sçut pas mauvais gré; de là vient que comme elles étoient Villes de l'Empire il les fit comprendre dans le traité; mais les Gentilshommes du Suntgau, du Brisgau, de la Comté de Ferrette, mécontens du peu de succés qu'ils avoient eu dans la guerre; & s'en prenant sur tout à la Ville de Bâle des pertes qu'ils avoient souffertes, continüerent à la fatiguer par diverses entreprises. De sorte que pour se mettre une bonne fois à couvert de leurs vexations, cette Ville prit enfin le parti d'entrer pour toûjours dans l'alliance des Suisses le 9 Juin 1501, à condition que dans les déliberations des Cantons elle donneroit sa voix avant Soleure & Fribourg (s). Cette démarche donna une nouvelle atteinte à la gloire de Maximilien, & flatta toûjours plus les Villes Imperiales d'Alsace, qu'étant libres comme Bâle, elles pouvoient bien comme elle, disposer dans l'occasion d'elles mêmes suivant leur bon plaisir.

Bâle unie à perpétuité aux autres Cantons.

Strasbourg ne suivit pas l'exemple de Bâle: elle porta tous ses soins à pourvoir aux besoins de ses Habitans pendant le tems de la grande famine, qui cette même année desola la Suabe & l'Alsace (t). Comme cette Ville avoit eu la prudence de fournir ses magazins de bled, elle le distribüa libéralement à ses sujets, & eut la charité d'en faire part à ses voisins. Cette famine & le succés qu'avoient eu les Suisses, inspirerent la revolte aux Païsans du païs de Spire qui touche à la Basse-Alsace, où l'on vit bientôt la guerre s'allumer.

Famine en Alsace.

(r) De Roo. l. 11. pag. 413. (s) Simler. pag. 181. Basil. Sacr. (t) Chron. Hirs. An. 1501.

FIN DE LA PREMIERE PARTIE.

Digitized by Google

TABLE
DES MATIERES CONTENUES DANS LA PREMIERE PARTIE DE
L'HISTOIRE D'ALSACE.

A.

ADélaïde fille d'un Roy de Bourgogne épouse le Roy d'Italie. p. 139. Aprés la mort de son mary elle refuse d'épouser Adelbert, est persécutée à ce sujet, assiégée dans Canose, & délivrée par Othon. ibid. épouse Othon, & vient en Alsace. p. 140. y obtient des terres. p. 141. se retire de la Cour, fait de grands biens aux Monasteres. ibid. fonde l'Abbaye de Peterling, le Prieuré de St. Pierre à Colmar, le Monastere de Seltz. ibid. est inhumée dans l'Eglise de Seltz, où elle a fait des miracles. ibid.

Adelbert fils du Duc Athic. p. 83. 109 fonde à Strasbourg l'Abbaye de St. Etienne. p. 88. choisit sa fille Athale pour la gouverner. p. 89. fonde le Monastere d'Honau. p. 90.

Adelochus 28. Evêque de Strasbourg. p. 107. est enterré dans l'Eglise de St. Thomas. p. 108.

Adolphe de Nassau est élû Roy des Romains, son caractere p. 251. veut enlever la Bourgogne à la France. p. 252. vient en Alsace, assiége Colmar qui luy est livrée. p. 253. accorde la paix à Strasbourg p. 254. achette la Turinge. p. 255. conspiration contre luy en Alsace. ibid. fait la guerre à Albert d'Autriche. p. 256. est battu & tué. p. 257.

Adrien I. Pape son jugement contre la Simonie. p. 102. permet à l'Evêque de Strasbourg d'avoir sept Archidiacres, p. 103.

Adrien II. Pape permet à l'Empereur Lothaire d'aller à Rome. p. 123.

Æneas Sylvius Pape sous le nom de Pie II. p. 349. fonde l'Université de Bâle. ibid.

Aëtius Général des Romains bat les Bourguignons & les Goths. p. 36. défait Attila. p. 37. sa mort p. 38.

Agnés Imperatrice épouse de Henry III. Régente de l'Empire sous Henry IV. p. 167. son fils luy est enlevé. p. 168. elle mene une vie privée. ibid.

Agnes. Ste Agnes Monastere de Strasbourg rasé, pourquoy. p. 360.

Agrippine épouse de Germanicus se retire à Treves. p. 7.

Aix-la-Chapelle Ville d'Allemagne. Conciles qui s'y tiennent. p. 107. 122. les fils de Loüis-le-Débonnaire y sont couronnez p. 108. cet Empereur y fait son séjour ordinaire. ibid. Othon II. y est couronné. p. 141. Elle est surprise par Lothaire. p. 145. Princes qui y ont été couronnez, Henry II. p. 149. Conrad. p. 153. Henry VI. p. 204. Othon. p. 209. Philippe. ibid. Henry. p. 222. Guillaume Comte de Hollande. p. 230. Richard Comte de Cornoüaille. p. 232. Rodolphe d'Habsbourg. p. 243. Albert d'Autriche. p. 257. Henry VII. p. 263. Loüis de Baviere p. 266. Vinceslas. p. 310.

Alains anciens Peuples s'approchent du Rhin. p. 32. sont défaits par le Tyran Constantin. p. 33.

Alaric Roy des Visigoths livre Syagrius à Clovis. p. 41.

Albert Archevêque de Mayence Chancelier & Ministre de l'Empereur détenu en prison. p. 186. fait une tréve; sa trahison; est défait. ibid. fait choisir Lothaire II. p. 191. joint ses forces à celles de Lothaire. p. 192.

Albert d'Autriche Landgrave d'Alsace ménage la France. p. 252. s'attache l'Evêque de Strasbourg. ibid. vient à Fribourg. p. 256. est élû Roy des Romains, bat le Roy Adolphe; est couronné. p. 257. s'allie avec le Roy de France. p. 259. donne l'Alsace à son fils. ibid. fait la guerre à Mayence. p. 260. est massacré p. 263.

Albert d'Autriche surnommé le sage arme contre Zurich p. 293. fait la paix & délivre le Comte d'Habsbourg. p. 294. fait

Digitized by Google

fait la guerre aux Suisses. p. 295. bloque Zurich. ibid.
Albert Archiduc d'Autriche possede les Royaumes de Hongrie & de Bohéme. p. 332. est élû Roy des Romains. p. 333. sa mort. ibid.
Albert d'Autriche fait la guerre aux Bâlois. p. 346. il luy en coute. ibid, fait la paix. ibid.
Albert de Baviere élû Evêque de Strasbourg. p. 363. son entrée en cette Ville. ibid. son zéle. ibid. fortifie quelques places. p. 364. bâtit un palais à Saverne. ibid. reforme les Monasteres. ibid. donne des réglemens à l'Abbaye de Saint Etienne p. 90. & 365. interdit les assemblées nocturnes dans l'Eglise. p. 366. accorde l'Euchariftie aux criminels avant leur supplice. ibid.
Albert le grand fait une ordination à Strasbourg. p. 243.
Aldus 14. Evêque de Strasbourg. p. 54.
Alewicus Abbé de Richnau, élu Evêque de Strasbourg. sa mort. p. 147.
Alexandre Sévere Empereur fait une paix honteuse avec les Allemands, p. 16. est massacré. ibid.
Alexandre II. Pape. p. 168. schisme sous son Pontificat. ibid. son élection confirmée. ibid. se rend à Mantoüe dans un concile. p. 169. écrit à Henry IV. ibid. sa mort. p. 170.
Alexandre III. Pape souffre une violence. p. 201. excommunie l'Antipape & l'Empereur. ibid. absoud l'Empereur, & dépose plusieurs Evêques. p. 202.
Allemagne ses limites. p. 15. ravagée. p. 16. 18. 25. soumise aux François. p. 38. & suiv. ses Empereurs, p. 102. & suiv. ce nom d'abord donné à la Suabe ensuite à d'autres païs. 151. confédération en Allemagne. p. 231. troubles d'Allemagne. p. 255. & suiv.
Allemands leur païs. Origine de leur nom: ils different des Germains. p. 15. sont soumis aux Romains. ibid. Ravagent souvent l'Alsace. p. 16. & suiv. sont domptez. p. 17. & suiv. s'établissent en Alsace, en sont chassez. p. 23. & suiv. sont vaincus par Clovis & se soumettent à luy. p. 41.
Alphonse Roy de Castille élu Roy des Romains, s'en met peu en peine. p. 232.
Alsace sa situation, ses bornes, sa fertilité. Notice. p. I. ses differens noms; d'ou vient celuy d'Alsace. Not. p. II. III. ses habitans appellez Celtes & Gaulois. Not. p. III. ensuite Germains. Not. ibid. elle est une partie des Gaules. Not. ibid. hist. p. 185. la Haute-Alsace comprise dans la Gaule Celtique, & la Basse dans la Belgique. Not. p. V. ensuite la Haute comprise dans la Gaule Séquanoise & la Basse dans la Germanie-Supérieure. Not. VI. hist. p. 4. la Haute avoit ses Commandans particuliers. Not. p. VIII. étoit habitée par les Séquaniens. Not. ibid. les Triboques habitoient la Basse Alsace. Not. p. V. Arioviste l'obtient. p. I. Jul. César s'en empare. p. 3. elle devient plus peuplée. p. 6. est ravagée par les Barbares. p. 19. & suiv. délivrée. p. 23. & suiv. forts qui y sont batis. p. 29. les Bourguignons s'y etablissent. p. 31. y deviennent Chrétiens. p. 35. est délivrée des étrangers. p. 37. ravagée par Attila. ibid. Loix observées en Alsace. p. 56. elle fait partie du Royaume d'Austrasie. p. 58. commencement du nom d'Alsace. p. 60. est unie au Royaume de Bourgogne. p. 63. irruption en Alsace. p. 66. est réunie à l'Austrasie. p. 67. Clotaire II. y regne. p. 69. Dagobert I. p. 71. Dagobert II. p. 74. Alsace Duché. p. 78. & suiv. est soumise à Carloman. p. 98. Charlemagne y fait son séjour. p. 106. est donnée à Lothaire. p. 108. attachée au Royaume de Lorraine. p. 116. usurpée par Loüis Roy de Germanie. p. 119. il en est chassé. p. 120. est mise sous la garde du Roy de Germanie. p. 121. luy est cédée, ensuite à l'Empereur Loüis. p. 124. Conrad I. s'en saisit, est remise à la France. p. 131. soumise au Roy de Germanie. p. 134. Ravagée par les Hongrois. ibid. Alsace Comté. p. 151. donnée à Frederic. p. 177. Henry V. en Alsace. p. 183. Monasteres d'Alsace. p. 69. 71. 74. 76. 77. 80. 83. 86. 87. 88. 93. 95. 103. 117. 118. 128. 141. 157. 181. 193. 194. 195. 196. Ducs d'Alsace Empereurs. p. 193. & suiv. St. Bernard y vient. 198. les Empereurs Conrad & Fréderic y font souvent. p. 199. 202. est ravagée. p. 209. 256. est soumise à Fréderic II. p. 214. Landgraves d'Alsace. p. 212. 213. 219. est partagée en deux Landgraviats. p. 222. Landgraviat de la Basse Alsace passe aux Comtes d'Oetingue. p. 225. Fréderic II. vient en Alsace. p. 227. elle se déclare contre Fréderic. p. 230. est ravagée par Conrad. p. 231. Duché & Landgraviat d'Alsace donné à Rodolphe. p. 247. guerres en Alsace. ibid. le Roy Rodolphe y vient. p. 253. Landvogt d'Alsace. p. 257. 264. est donnée en mariage à Rodolphe. p. 259. rendue héréditaire. p. 260. traité pour maintenir la paix en Alsace. p. 261. elle prend le parti de Fréderic d'Autriche. p. 266.

Digitized by Google

p. 266. guerre portée en Alsace. p. 267. Loüis de Baviere y vient, ensuite Frédéric. ibid. est desolée. p. 269. peste & famine en Alsace. p. 271. ligue de paix en Alsace. p. 282. se soumet à Charles IV. p. 288. est ravagée par la peste. p. 289. Charles IV. y fait plusieurs voyages. p. 294. tremblement de terre. p. 297. Brigans de la Basse-Alsace. ibid. est ravagée par les Anglois. p. 304. famine & peste en Alsace. ibid. le Duc de Lorraine y fait irruption. p. 308. Enguerrand de Coucy y entre avec une Armée. p. 309. guerre en Alsace. p. 313. est ravagée par les Armagnacs. p. 339. guerres en Alsace p. 343. son alliance avec les Cantons Suisses. p. 369. Païsans soulevez & réprimez. p. 370. famine en Alsace. p. 372

Altembourg Château en Suisse, p. 155. sa situation. p. 161. les Comtes d'Altembourg prennent le nom d'Habsbourg, & deviennent Archiducs d'Autriche. ibid.

Altkirck nom d'abord donné à un Monastére dans le Suntgau par qui fondé. p. 188. St. Morand y est envoyé. p. 189. ce Monastere prend le nom de St. Morand, & celuy d'Altkirck passe à une Ville batie sur la montagne voisine, ibid. cette Ville reçoit le Dauphin. p. 338.

Altorf Abbaye d'Alsace par qui fondée. p. 154. Leon IX. y consacre un autel. le Pere de ce Pape y est enterré p. 166.

Amance Château de Lorraine assiégé & pris par l'Empereur Fréderic. p. 216.

Amand (St.) I. Evêque de Strasbourg. p. 50. erreur populaire sur ce saint. p. 52. n'est pas le même que St. Amand Evêque de Tongres. p 53. & suiv. ses reliques sont transferées de la Ville de Rhinau à Strasbourg. p. 318.

Amarin (St.) Abbé d'un Monastere dans le Suntgau, guerri par St. Preject. p. 74. sont tuez. ibid. leurs corps transportez au Monastere nommé St. Amarin. ibid. ce Monastere changé en Collegiale est transferé à Thann. ibid.

Ammeistre ou Maitre des Corps des Metiers, Magistrat à Strasbourg. p. 277.

Andernac, Loüis de Germaine, Charles son frere & Lothaire II. y tiennent une conférence. p. 120. Gilbert Duc de Lorraine & Everard Comte d'Alsace y passent le Rhin. p. 137.

Andlau Ville d'Alsace. p. 61. l'Imperatrice Richarde y fonde une Abbaye, s'y retire. p. 128. l'Abbesse a le titre de Princesse. ibid. cette Abbaye conserve sa foy & édifie. p. 129. des chanoinesses ne sont pas obligées de garder les trois voeux de Religion. p. 280. sa forteresse est ruinée. p. 217.

Anglois attroupez en brigans ravagent l'Alsace, insultent Strasbourg. p. 303. l'Empereur marche contre eux & les chasse. p. 304.

Anjou Jean d'Anjou fils de René Roy de Sicile & Duc de Lorraine prend le Château de Lutzelstein en Alsace. p. 343. le rend. ibid.

Année anciennement en Allemagne elle commençoit le jour de la nativité de N. S. p. 191. & en France le jour de l'Annonciation. p. 362.

Annon Archevêque s'oppose au schisme. p. 168. conduit Henry IV. à Cologne, devient maître des affaires, tient une assemblée d'Evêques & d'Abbez. ibid. se retire de la Cour. p. 170.

Anselme Comte de Rapolstein en Alsace soutient avec succez la guerre contre l'Empereur. p 249. fait sa paix. p. 250. il entre dans Colmar. p. 252. est fait prisonnier par Adolphe. 254.

Ansoaldus 17. Evêque de Strasbourg. p. 54.

Anthemius déclaré Auguste, tué par Ricimer. p. 40.

Antipapes. Cadaloüs. p. 168. Guibert de Parme. p. 176. trois autres successivement. p. 183. Burdinus. p. 186. Le Cardinal Octavien. p. 201. Felix. p. 339.

Antonin le Pieux Empereur maintient la paix dans la Germanie. p. 14.

Antonius (Lucius) President de la Germanie superieure se révolte, est défait & pris. p. 13.

Anweiller Ville d'Alsace par qui bâtie. sa situation. p. 200.

Arbogaste (St.) 19. Evêque de Strasbourg. p. 54. vient dans les Vôges. P. 75. guerit par miracle le fils de Dagobert II. est choisi Evêque. ibid. sa mort. p. 76.

Arbogaste (St.) Monastere de ce nom prés de Strasbourg. p. 76. la paix s'y conclut entre cette Ville & son Evêque. p. 238.

Arbogaste Officier fait mourir Valentinien II. & se tue luy-même. p. 31.

Arches Maison Royale pré de Maizieres où Lothaire & Charles se liguent contre Loüis de Germanie. p. 120.

Archiduc, commencement de ce titre. p. 260.

Ariminius Chef des Allemands défait les Romains. p. 6. sa mort. p. 8.

Arioviste obtient l'Alsace. p. 1. est reçû dans l'alliance des Romains avec le titre de Roy. p. 2. son entreveuë avec César. p. 3. est vaincu. p. 4.

Armagnacs nom donné à une Armée du Dauphin, pourquoy. p. 337. défont les Suisses. p. 338. ravagent l'Alsace. p. 339. y prennent des quartiers. p. 341. en sortent avec perte. ibid.

Arme-leder cabarietier devient chef des fanatiques en Alsace. p. 284. 285.

Arnould Roy de Baviere choisi Empereur p. 128. s'empare de l'Alsace & donne des terres à l'Eglise de Strasbourg. p. 129.

Asturie Roy des Allemands vaincu, pris & exposé aux bêtes. p. 19.

Ataulphe Roy des Goths s'allie avec Jovin & le fait massacrer. p. 34.

Athale fille du Duc Adelbert premiere Abbesse de St Etienne à Strasbourg, est honnorée comme une sainte. p. 89.

Athic ou Adalric ou Ethico Duc d'Alsace. p. 78. ses ancestres. p. 79. parent de St Leger. p. 80. veut faire mourir sa fille Odile p. 82. blesse à mort son fils. p. 83 sa penitence. ibid. donne son Chateau à Ste Odile pour être un Monastere ibid. sa mort. ibid. sa posterité. p. 88. 109. le dernier de sa race tué. p. 134.

Attila Roy des Huns saccage l'Alsace. p. 37. est battu par les Romains. ibid. sa mort. p. 38.

Aufidius Victorinus Gouverneur des deux Germanies. p. 14. son desinteressement. ibid.

Augsbourg Ville d'Allemagne; concile qui s'y tient. p. 140. est brulée par Lothaire II. p. 192. il s'y tient une diete. p. 245.

Augst ancienne Ville aux confins de la Haute-Alsace. Not. XII. hist. p. 21. n'est qu'un Château. p. 104. qu'un Village. Not. p. XII.

Auguste Empereur Romain réforme la division des Gaules. p. 4. 5. fait passer en delà du Rhin grand nombre de Barbares. p. 6. sa mort. ibid.

Augustins Religieux établis à Strasbourg. p. 243.

Augustule Empereur regne peu. p. 40.

Avitus Général de Maxime, p. 38. mort sur le trone. p. 39.

Avoüé, ce que ce terme signifie. p. 219. leurs devoirs. p. 233. Avoüez de Strasbourg. ibid. Rodolphe Roy des Romains Avoüé de Strasbourg. p. 245. Conrad Wernher de Hatstat Avoüé d'Alsace. p. 244. Otton d'Ochsenstein luy succede. p. 245.

Aurele (Marc) Empereur vient sur le Rhin s'opposer aux Marcomans. p. 14.

Aurélien etant Tribun bat les Barbares p. 17. étant Empereur il chasse les Allemands au delà du Rhin. ib. sa mort, ibid.

Austrasie ancien Royaume partie de celuy de France, Metz en estoit la Capitale. p. 58. & suiv. l'Alsace fait partie de ce Royaume. ibid.

Autriche Duché, mort du dernier Duc d'Autriche. p. 241. cette duché est disputée. p. 241. Ottocare Roy de Boheme s'en saisit. p. 245. elle est reprisa par Rodolphe d'Habsbourg Roy des Romains. ibid. titre d'Archiduc d'Autriche. p. 260. elle est rendue héréditaire. ibid. origine de l'Auguste Maison d'Autriche. p. 155. 156. la Comté de Ferrette passe à la Maison d'Autriche p. 268. Guerre de la Maison d'Autriche avec les Suisses. p. 293. & suiv.

Autun Ville de Bourgogne. Les Suisses s'avancent vers Autun p. 2. Magnence y forme le dessein de tuer l'Empereur Constance. p. 21. elle est assiegée par les Barbares & delivrée. p. 23.

B.

Bade. Origine de la Maison de Bade. p. 178. quel titre prenoient les Marquis de Bade. p. 203. le Marquis de Bade donne Seltz à l'Eglise de Strasbourg, & la reprend en fief. p. 250. fait la guerre à Strasbourg. p. 313. les Villes d'Alsace font la guerre au Marquis de Bade. p. 331.

Balduinus Evêque de Strasbourg. p. 182.

Baldus Evêque de Strasbourg. p. 146.

Bâle Ville anciennement de la Gaule Sequanoise Not. p. VIII. nommée Arialbinum. Not. p. XII. le siege Episcopal y est transferé. p. 104. est pillée & brulée par les Hongrois. p. 134. l'Empereur & le Roy de Bourgogne s'y rendent. p. 158. Conrad II. s'en rend Maitre. p. 160. Assemblée de Bâle où l'on choisit un Antipape. p. 168. Massacres qui s'y font. p. 241. tentative sur Bâle. p. 242. son Fauxbourg brulé. ibid. habitans de Bâle battus p. 243. Ligue de Bâle avec Strasbourg & Fribourg. p. 274. est presque entierement détruite par un tremblement de terre. p. 297. elle fait la guerre à Catherine de Bourgogne. p. 319. sa paix. 320. Concile de Bâle. p. 336. elle fait la guerre. ibid. appaisée par le Concile. ibid. elle traite avec le Dauphin. p. 339. fait la guerre à l'Archiduc d'Autriche. p. 342. fait sa paix. p. 343. Le Pape y fonde une Université. p. 349. elle s'unit à perpetuité aux Suisses. p. 372.

Baltramnus Evêque de Strasbourg. p. 129. dissension entre luy & cette Ville. p. 130.

Bandits chatiez en Alsace. p. 353. reprimez en Suabe. p. 369.

Batailles

Batailles de Cernay. p. 4. de Strasbourg. p. 25. 41. de Colmar. p. 30. de Fontenay, 115. de Mersbourg. p. 176. de Vienne. p. 245. de Muldorff. p. 269. de Sampach. p. 312. de Bâle. p. 338. de Morat. p. 362. de Nancy. ibid.
Bataves anciens Peuples Germains aux quels les Hollandois ont succédé. p. 11. sont soumis aux Romains. p. 15. defaits par les Allemands, ils s'en vangent. p. 27.
Baviere Illustre Maison d'Allemagne. Etat de cette Maison. p. 343.
Baumgarten Monastere de Bernardins en Alsace, n'existe plus ses biens réunis à la manse Episcopale de Strasbourg. p. 193.
Béfort Ville du Suntgau. p. 66.
Benfeldt Ville d'Alsace. p. 193. appartient à l'Eglise Cathedrale de Strasbourg. p. 102. est surprise & pillée. p. 275. assemblée de Benfeldt. p. 286.
Bennon Chanoine de Strasbourg se retire dans un desert. p. 134. 135. est fait Evêque de Metz. p. 135. sa patience, ibid.
Benoist XII. Pape nomme un Administrateur à l'Evêché de Strasbourg. p. 281. refuse de s'accommoder avec l'Empereur. p. 282. 283. son jugement contre les ennemis de l'Evêque de Strasbourg. p. 282. sa mort. 284.
Berkheim donné à l'Eglise Cathedrale de Strasbourg. par qui. p. 190.
Bernald Evêque de Strasbourg. p. 96.
Bernalt 29. Evêque de Strasbourg. p. 108.
Bernard (Saint) réconcilie Conrad & Frédéric Ducs d'Alsace avec l'Empereur Lothaire, & Conrad avec le Pape. p. 193. Monastere de sa régle en Alsace. 193. & suiv. il est chargé de prêcher la Croisade. ses Miracles à Bâle, à Strasbourg. p. 197 198.
Berthold de Zeringue Duc de Carinthie dépouillé de ce Duché. p. 170. assiste à une assemblée de Seigneurs. p. 173. se déclare pour Rodolphe Comte d'Alsace. p. 174. bâtit le Château de Zeringue. ibid. défait les Evêques de Strasbourg & de Bâle. p. 175.
Berthold II. Comte de Zeringue s'empare de la Suabe. p. 177. résiste à Fréderic: demande la paix : refuse d'adhérer à l'Antipape. p. 178. sa mort. p. 179.
Berthold III. Duc de Zeringue bâtit la Ville de Fribourg en Brisgau. p. 188. vient au secours de Hugues Dagsbourg : est tué. ibid.
Berthold IV. Duc de Zeringue élû Roy des Romains, renonce à ce titre. p. 208.
Berthold I. Evêque de Strasbourg, sa naissance, son éloge. p. 217. 218. cessions faites à son Eglise, p. 220. 221. 223. Il fait la guerre aux Comtes de Linange. p. 222. & aux Comtes de Ferrette. p. 223. sa victoire. ibid. fait sa paix avec Henry & le suit en Baviere. p. 224. fait la paix avec les Comtes de Linange & de Ferrette. 228. sa mort. 229.
Berthold II. Evêque de Strasbourg, sa naissance. p. 272. obtient l'Evêché de Spire. ibid. celuy de Mayence, celuy de Strasbourg. p. 273. est tres zelé pour les Maisons religieuses. p. 90. revendique la Seigneurie d'Horbourg. p. 273. soutient un de ses vassaux. p. 273. 274. se joint à Otton d'Autriche, ibid. fait la guerre aux Seigneurs de Winterbach p. 275. déclaré contre Loüis de Baviere. p. 278. traite avec luy. p. 279. tient un Synode, ses Statuts. p. 279. on s'y oppose p. 280. Ligue contre luy : il est enlevé. ibid. son accommodement & sa délivrance. p. 281. il travaille à réconcilier l'Empereur avec le Pape. p. 282. Scelestat se déclare contre luy. p. 283. il rend hommage à l'Empereur. ibid. fait une confédération contre les fanatiques. p. 285. se déclare pour Charles IV. p. 288. retire quelques Places. p. 291. nomme un Vicaire Général & meurt. ibid. son corps est trouvé entier. 194. ans aprés sa mort. p. 292.
Bertsch terre d'Alsace donnée à l'Eglise Cathedrale de Strasbourg, par qui. p. 75.
Besançon anciennement capitale du païs des Séquaniens. p. 3. Ville de Bourgogne cedée à Charles le Chauve. p. 124. Concile qui s'y tient. p. 166. Fréderic Empereur y tient sa cour. p. 201. est assiégée & delivrée. p. 250.
Biblisheim Monastere de filles en Basse Alsace, par qui fondé, est encore à des Religieuses. p. 176.
Bitschoffen terre d'Alsace donnée à l'Eglise Cathedrale de Strasbourg, & par qui. p 75.
Biulfus 6. Evêque de Strasbourg. p. 54.
Bohéme Royaume devient fief de l'Empereur Rodolphe. p. 245. l'Empereur y va. p. 250.
Boeins anciens Peuples Gaulois vont habiter dans la Baviere. Not. p. 111.
Boniface (Saint) Archevêque de Mayence assiste au Concile de Germanie en qualité de Légat du Pape. p. 98. fonde l'Abbaye de Fulde. p 101.
Boniface VIII Pape refuse de reconnoitre Albert d'Autriche pour Roy des Romains. p. 259.
Bonn Ville d'Allemagne où Fréderic d'Autriche est Couronné. p. 266. Charles IV. y est Couronné. p. 288.

Digitized by Google

Bourgogne sa situation. p. 37. Bourgogne Royaume. p. 61. Alsace jointe à la Bourgogne. p 63. L'Empereur Conrad s'en empare. p. 164. Fréderic I. s'en rend maître. p. 201. Comté de Bourgogne. p. 203. 204. les Suisses entrent en Bourgogne. p. 358. & suiv.

Bourguignons passent le Rhin. p. 18. s'allient avec Valentinien I. p. 28. ravagent les bords du Rhin. p. 29. s'emparent de la Basse Alsace. p. 33. s'y établissent & y deviennent Chrétiens. p 35. d'ou vient leur nom. ibid. sont vaincus. p. 36. quittent l'Alsace pour la Savoye. p. 37. ils ravagent le Suntgau. p. 358. se retirent. ibid. prennent le Comte de Wirtemberg. p. 359.

Bregents lac qu'on a depuis appellé lac de Constance. p. 66.

Brisach Ville sur le Rhin autrefois comprise dans la Gaule Séquanoise & Capitale de la Haute-Alsace. Not. p. XII. le Rhin a passé au delà de cette Ville. Not. ibid. Valentinien I. y va. p. 28. est remise au Roy de France. p. 137. reprise par le Roy Othon. ibid. l'Archevêque de Mayence s'y jette. p. 140. les Evêques de Strasbourg & de Bâle la défendent, & est prise par stratageme. p. 149. son Chateau est bâti. p. 205. se revolte contre Othon. p. 214. est possédée par l'Evêque de Bâle ; prise par Rodolphe d'Habsbourg, & renduë à cet Evêque. p. 241. se révolte contre les Ducs d'Autriche. p. 289. le Pape Jean XXIII. y va p. 322. est engagée au Duc de Bourgogne. p. 351. elle se délivre de ce Duc. p. 357. reçoit l'Archiduc d'Autriche. ibid.

Brisgau païs d'audelà du Rhin appartenant à la Maison d'Autriche. p. 289. engagé au Duc de Bourgogne. p. 351.

Brouderhoff Maison à Strasbourg, à quel usage. 317.

Brumpt Ville de la Basse Alsace appellée par les anciens Breucomagus: les Triboques y viennent habiter. Not p. V. par qui fondée. p. 5. Julien y bat les Allemands. p. 23. appartient aux Comtes de Linange & son Château est réduit en cendres. p. 313.

Brunehaut épouse de Sigebert Roy d'Austrasie, emprisonnée, relachée, porte son fils à la vangeance. p. 61. est Régente des Royaumes d'Austrasie & de Bourgogne. p. 63. se retire en Bourgogne. p. 64. persécute St. Colomban. ibid. cause la guerre entre Theodebert & Thierry. p. 65. fait raser & & poignarder Theodebert. p. 68. est trahie; sa fin tragique. ibid.

Bruno ou Brunon. Voyez Leon IX.

Brunon Evêque de Strasbourg. p. 188. est déposé, rétabli, se démet. p. 191.

Brusch riviere qui passe à Strasbourg par des canaux p. 253.

Bulgares hérétiques punis à Strasbourg. p. 229.

Bulle d'or Constitution Imperiale. p. 295. difficultez sur l'article 15. ibid. & 296.

Burdinus Antipape. p. 186.

Burckard premier Duc de Suabe. p. 144.

Burckard Evêque de Bâle. p. 170. s'attache à l'Empereur Henry. p. 173. est excommunié par le Pape. p. 174. prend les armes, & est défait. p. 175. est excommunié dans un Concile. p. 177. sa mort. 182.

Burckard Evêque de Strasbourg: sa pieté: fonde un Hôpital. répare sa Cathedrale, sa mort. p. 196.

Burkard Comte de Lutzelstein élû Evêque de Strasbourg. Voyez Lutzelstein.

C.

CAdaloüs Pallavicin Evêque de Parme Antipape sous le nom d'Honorius II. p. 168.

Caligula Empereur vient en Alsace, sa lacheté. sa mort. p. 8.

Calixte Pape excommunie l'Empereur Henry V. p. 186. tient un Concile à Rheims. p. 187.

Calixte Antipape par qui soutenu. p. 201.

Canose Château d'Italie où Adélaïde se retire, est assiégée, & délivré. p. 139. Gregoire VII. s'y renferme, sa situation. p. 173. Henry IV. y est absou de l'excommunication. ibid.

Caracalla Empereur Romain soumet les Allemands. p. 16.

Caracates ou plutôt Saracates anciens Peuples de la Sare. Not. p. IX.

Cardinal d'Arles Président du Concile de Bâle. p. 342. il est attaqué, ses équipages sont pris. ibid. il se retire à Benfeldt. p. 343. est conduit à Scelestat. ibid. est l'appuy du schisme. ibid.

Carloman fils de Charles-Martel prend la qualité de Duc & de Prince des François. p. 98. régne en Alsace, & bat les Allemands. ibid. il entre dans le Monastere du Montcassin. p. 100.

Carmes Religieux établis aux portes de Strasbourg sont placez dans l'enceinte de la Ville. p. 272. leur Monastere rasé.

Catherine de Bourgogne fait la guerre aux Bâlois. p. 319. sa paix. p. 320. elle possede le Suntgau & les terres d'Alsace qui appertenoient à la Maison d'Autriche. ibid.

Cattes anciens Peuples qui habitoient la Hesse, font irruption en Germanie. p. 14.

p. 14. sont soumis aux Romains. p. 15. aux Allemands. p. 26.

Cecinna Romain excite un soulevement en Germanie. p. 10.

Celestin de Beroldingen Abbé de Mourbach. son éloge. p. 234.

Celtes anciens habitans des bords du Rhin. Not. p. II. Ils font deux nations différentes. Not. ibid.

Cernay Bourg de la Haute-Alsace prés duquel Arioviste fut battu. p. 4. les Religieuses qui y font, passent à Gebwiler. p. 251.

César (Julius) repousse les Suisses. p. 2. entre en Alsace. p. 8. défait Arioviste. p. 4.

Chanoinesses. leur vie. p. 83. leur institut quand connu. p. 84. Abbayes de Chanoinesses en Alsace. p. 80. 88. 117. 128. 157.

Charlemagne monte sur le Trône. p. 102. ses bienfaits envers l'Alsace. p. 106. sa mort. p. 108.

Charles le Chauve Roy de France. p. 114. attaqué par son frere Lothaire, le bat. p. 115. son union avec Loüis Roy de Baviere, son entreveuë avec ses freres. p. 116. son traité de Verdun, de Marsen. p. 117. est obligé de se retirer en Bourgogne. p. 120. rentre dans ses Etats. ibid. son entreveuë avec Loüis & Lothaire. ibid. Paix entre ces Princes. p. 121. il est Couronné Roy de Lorraine. p. 123. la partage avec Loüis de Germanie. p. 124. est couronné Empereur. ibid. est vaincu. sa mort. p. 125.

Charles - le - Gros Couronné Empereur, est Maitre de toute la Monarchie Françoise. p. 126. son séjour en Alsace. p. 127. Conspiration contre luy. ibid. Accusation contre l'Imperatrice. ibid. elle est justifié. p. 128. il est déposé. sa mort. ibid.

Charles le-Simple Roy de France traite avec Henry I. Roy de Germanie. p. 132. est troublé en France. il défait Robert, est surpris par les Rebelles, & enfermé. p. 133. sa mort. p. 135.

Charles-Martel marche sur les traces de son Pere. p. 78. bat le Duc de Suabe. p. 97. sa mort. p. 98.

Charles frere du Roy de France accepte la Lorraine avec hommage. p. 145. est exclu de la Couronne. p. 146.

Charles Cardinal de Lorraine Evêque de Strasbourg s'efforce de réformer l'Abbaye de St. Etienne, sa convention avec l'Abbesse. p. 90.

Charles IV. Marquis de Moravie élu Roy des Romains. p. 288. vient à Strasbourg. ibid. ses Compétiteurs. ibid. il écrit à Strasbourg au sujet des Juifs. p. 289. vient en Alsace. p. 293. suspend les hostilitez en Suisse. p. 294. marche contre les Suisses. p. 295. est couronné Empereur. ibid. publie la bulle d'or. ibid. incorpore Seltz & Hagenbach à la Préfecture d'Alsace. p. 297. vient au secours de l'Alsace. p. 303. s'approche de Strasbourg, & chasse les Anglois. p. 304. passe en Italie. p. 305. son retour. p. 306. il achette les suffrages des Electeurs pour son fils Vinceslas. p. 310. sa mort. ibid.

Charles-le-Hardy Duc de Bourgogne posséde par engagement les Etats de la Maison d'Autriche en Alsace. p. 351. tente de se faire déclarer Roy. p. 354. son entreveuë avec l'Empereur. p. 355. prend la défense de l'Archevêque de Cologne. ibid. visite l'Alsace. ibid. assiége Nuitz. p. 356. Loüis XI. luy suscite des ennemis. ibid. refuse le remboursement de l'Archiduc. ibid. retient le Comte de Virtemberg. p. 359. veut se saisir de Montbeliard. ibid. leve le siége de Nuitz. p. 360. entre en Lorraine. ibid. prend Nancy. ibid. marche contre les Suisses. ibid. assiége Granson. p. 361. son Armée mise en déroute. ibid. est défait à Morat. p. 362. assiége Nancy. ibid. est défait & tué. ibid.

Charles VII. Roy de France fiance sa fille avec l'Archiduc Sigismond. p. 335. accorde du secours à ce Prince. p. 336. prend Epinal. p. 337. force Metz à se mettre sous sa protection. ibid. fait la paix avec l'Empereur. p. 345.

Childebert Roy de Paris. p. 58.

Childebert Roy d'Austrasie tient sa Cour en Alsace. p. 61. Entreprise de Fredegonde contre sa vie. p. 62. Conjuration contre luy. ibid. autre Conjuration. p. 63. il hérite du Royaume de Bourgogne. ibid. sa mort. ibid.

Childeric Roy des François chassé de ses Etats. p. 39. rétabli. p. 40. bat les Romains prend Cologne, Metz & une grande partie de la Flandre, pousse jusqu'à Angers. ibid. défait les Allemands. ibid. sa mort. ibid.

Childeric fils de Clovis II. Roy de Neustrie déclaré Roy d'Austrasie. p. 73. céde à Dagobert II. l'Alsace. p. 74. fonde en Alsace l'Abbaye de Munster, au Val-St-Gregoire. ibid. est Maitre de toute la Monarchie Françoise. p. 74. est massacré avec sa femme & son fils. p. 75.

Chilperic Roy de Soissons défait per son Neveu: poignordé. p. 61.

Chnodomaire Roy des Allemands. p. 24. battu & pris, meurt à Rome. p. 25.

Digitized by Google

Civilis riche Batave souleve les deux Germanies, p. 11. bat les Romains & se declare pour Vespasien. p. 12.
Claire Religieuses de Ste Claire. Voyez Urbanistes.
Claude Empereur Romain sçait bon gré à Galba de sa moderation. p. 8.
Clebourg Château & fief du Mundat de Weissembourg. p. 349. prit. ibid. reste à la Maison Palatine. ibid.
Clement Antipape. Voyez Guibert de Parme.
Clement V. Pape nomme à l'Evêché de Strasbourg. p. 262.
Clement VI. Pape se déclare contre l'Empereur Loüis. p. 284. fait choisir Charles IV. Roy des Romains. p. 288.
Clingen-Munster Abbaye de la Basse-Alsace par qui fondé. p. 72. les Religieux oublient leur premiere profession. p. 364.
Clodomire Roy d'Orleans. p. 58.
Clotaire I. Roy de Soissons. p. 58. est Maître de toute la Monarchie Françoise. p. 60.
Clotaire II. Roy de Soissons céde une partie de ses Etats. p. 64. reconnu Roy de Bourgogne, punit Brunehaud. p. 65. devient Maître de toute la Monarchie Françoise. ibid. tient sa Cour en Alsace, y fonde le Monastere de Leure. p. 69. conjuration contre luy. p. 70. donne à son fils Dagobert le titre de Roy d'Austrasie. p. 71. sa mort. p. 72.
Clovis Roy des François défait prés de Soissons Syagrius, qu'il fait mourir. p. 41. bat les Allemands prés de Strasbourg & se fait Chrêtien. ibid. bâtit la Cathedrale de Strasbourg. p. 43. donne des loix à ses Peuples. p. 56. assemble un Concile. p. 57. sa mort. p. 58.
Clovis II. Roy de Neustrie. p. 73.
Clovis III. Roy de Neustrie meurt sans enfants. p. 74.
Coblents Ville d'Allemagne Julien y va. p. 23. Concile qui s'y tient. p. 133. Conrad III. y est élû Empereur. p. 193.
Colmar Ville de la Haute-Alsace, Gratien y défait les Lentiens. p. 30. Adélaide y fonde un Prieuré. p. 141. est consumée par le feu. p. 182. devient considerable. p. 218. tient pour Frederic II. p. 231. ses Habitans battus. ibid. est surprise. p. 236. tentatives sur Colmar. p. 237. on y fonde une Collegiale. p. 234. elle se révolte & est punie. p. 248. se révolte contre l'Evêque de Strasbourg, est soumise. p. 251. se révolte contre Adolphe. p. 252. est assiégée par ce Prince & luy est livrée. p. 253. assiégée. p. 274. assiegée par les fanatiques. p. 285. se revolte. p. 289. reçoit des graces de Sigismond. p. 321. refuse de reçevoir le Duc de Bourgogne. p. 355.
Cologne Ville sur le Rhin forcée par Tutor. p. 12. est reprise. p. 13. envahie par les Allemands. p. 22. delivrée par Julien. p. 23. Childeric s'en saisit. p. 40. Conciles de Cologne. p. 50. & 104. elle est du Royaume de Lorraine. p. 133. Henry IV. y est conduit. p. 168. Assemblée d'Evêques & d'Abbez qui s'y tient. ibid.
Colomban (Saint) vient dans les Vôges: demeure à Luxeuil; donne des Conseils à Thiery III. Roy d'Alsace. p. 64. est persecuté par Brunehaud; se retire. ibid. les Monasteres d'Alsace suivent sa régle. p. 64. 65. & suiv. cette régle est attaquée. p. 65. est appouvée par un Concile, confirmée par un Pape, ibid.
Conciles, de Cologne. p. 50. 104. de Sardique, de Sirmik. p. 51. d'Orleans. p. 57. de Metz. p. 63. 122. de Mâcon. p. 65. de Châlon, d'Autun. p. 84. de Liptines. p. 85. de Germanie. p. 98. & 99. de Vermerie. p. 101. d'Attigny. p. 103. d'Aix-la-Chapelle. p. 107. 122. de Savonieres. p. 120. de Tribur. p. 129. de Coblents. p. 133. de Francfort. p. 157. 158. de Salegunstal. p. 157. d'Altheim. p. 131. de Rome. p. 165. 167. 172. 176. 183. 202. de Quintilinebourg. p. 177. de Pavie. p. 165. de Reims. p. 165. 187. de Mayence. p. 165. 168. 169. 191. de Tuscy. p. 127. de Plaisance. p. 180. de Mantoue. p. 169. de Lyon. p. 229. de Constance. p. 321. de Bâle. p. 336.
Confraternité du Clergé de Strasbourg. p. 324. approuvée par le Pape. p. 329. ses reglemens. p. 328. 329. l'Evêque Guillaume y souscrit. p. 330.
Conrad I. Duc de Hesse Choisi Roy de Germanie se saisit de l'Alsace. p. 131. en est chassé; sa mort. p. 132.
Conrad II. Duc de Worms succede à l'Empereur Henry III. ses qualitez. p. 159. vient en Alsace ibid. se rend Maître de Bâle; veut se saisir de la Bourgogne. p. 160. Conspiration contre luy. vient à Strasbourg. ibid. revient à Strasbourg & punit le Duc de Suabe. p. 163. s'empare du Royaume de Bourgogne. p. 164.
Conrad III. Duc d'Alsace fait sa paix avec l'Empereur, & l'accompagne en Italie. p. 193. est élû Roy des Romains & sacré. ibid. assemble les Princes à Bamberg, met au ban de l'Empire Henry,

Digitized by Google

Henry, qu'il dépoüille de ses Duchés de Baviere & de Saxe. p. 196. se plait à Strasbourg. p. 197. y convoque plusieurs assemblées. ibid. prend la croix. p. 198. fait choisir son fils Roy des Romains. p. 199. est trahi, son Armée défaite, perd son fils & meurt. ibid.

Conrad fils de l'Empereur Henry IV. conspire contre son Pere. p. 179. choisi & couronné Roy de Lombardie. p. 180. est mis au ban de l'Empire. p. 182.

Conrad Comte de Zeringue attaché à Henry Duc de Baviere. p. 196. est dépoüillé de presque tous ses Etats. ibid.

Conrad Evêque de Strasbourg. p. 202. sa mort. ibid.

Conrad II. Evêque de Strasbourg. p. 205. sa famille: est mis en prison. ibid. sa mort, p. 209.

Conrad de Lichtemberg Evêque de Strasbourg assiste au couronnement de Rodolphe. p. 243. pose la premiere pierre de la Tour de la Cathedrale de Strasbourg. p. 244. sa famille. ib. ses expeditions militaires: s'attache à l'Empereur Rodolphe. ibid. soumet Colmar. p. 251. s'attache à Albert d'Autriche. p. 252. fait la guerre au Comte de Ferrette. p. 257. assiége Fribourg & y est tué. p. 258.

Conrad fils de l'Empereur Fréderic élû Roy des Romains. p. 227. est défait. p. 230. porte la guerre en Alsace & se retire. p. 231. sa mort. ibid.

Conrad Wernher d'Hatstat Avoüé d'Alsace. p. 244.

Conrad de Busnang ou Bousling élû Evêque de Strasbourg. p. 330. sa famille, ses qualitez. ibid. on s'oppose à son élection. ibid. il céde son siége. ibid. se reserve Rouffac & les revenus du Mundat. p. 331. sa mort, son corps est transporté à Strasbourg. ibid.

Constance Empereur défait le Tyran Magnence. p. 21. marche vers l'Alsace: accorde la paix aux Allemands. ibid. persecute les Orthodoxes. p. 55.

Constance Ville Episcopale sur le Lac de ce nom, St. Bernard y va. p. 198. Charles IV. s'y rend. p. 294. Concile de Constance. p. 321. Jean XXIII. sort de Constance. p. 322. l'Empereur y va. ibid. l'Evêque de Strasbourg y va. p. 326. elle entre dans la ligue de Suabe. p. 371.

Constant défait son frere Constantin: se livre aux plaisirs; est tué par ordre de Magnence. p. 21.

Constantin bat las François & les Allemands. p. 19. voit sur les bords du Rhin la croix miraculeuse qui le convertit. p. 19. & 20.

Constantin Tyran défait les Barbares: traite avec eux. p. 33. assiégé dans Arles, est pris & mis à mort. p. 34.

Constantius-Chlorus bat les Allemands qui s'étoient avancez jusqu'à Langres. p. 19.

Croix (Ste-Croix) Monastere de ce nom à Woffenheim, par qui fondé; ce qui en reste: pourquoy ainsi nommé. p. 154. distingué par Leon IX. pourquoy. p. 166. rasé. p. 256.

Croix (Ste-Croix) Ville d'Alsace prise & pillee par les Armagnacs. p. 339. prise par les Suisses, qui en rasent le Château. p. 362.

Cronenbourg. Voyez Kronenbourg.

Cunon ou Conrad Evêque de Strasbourg suit le parti de l'Empereur Henry & l'abandonne. p. 184. est chassé de son siége. p. 188.

Curez, procez entre les Curez de Strasbourg & les Religieux Mandians, à quel sujet. p. 347. on s'adresse à Rome. ibid. Commissaires nommez. p. 348. Curez condamnez. ibid. un Curé nommément excommunié ibid. il en appelle au Pape. ibid. la sentence est confirmée. ibid. ils se soumettent. ibid.

D.

Dagobert I. Roy d'Austrasie fonde l'Abbaye de Weissembourg. p. 71. sa sagesse, ses liberalitez envers les Eglises. p. 72. ses debauches sa mort. ibid.

Dagobert III. conduit en Hybernie. p. 73. son retour. ibid. régne en Alsace. p. 74. monte sur le Trône d'Austrasie. p. 75. choisit St. Arbogaste pour Evêque de Strasbourg: son fils est guerri par miracle: ses liberalitez envers l'Eglise de Strasbourg. ibid. fonde le Monastere de Surbourg, de Kognisbruch, le Prieuré de St. Marc. p. 76. le Monastere d'Haselach. p. 77. sa mort, est honnoré comme un Saint. p. 78.

Dagsbourg Château d'Alsace à présent nommé Dabo, à qui il appartient. p. 154. sa situation: le Pere de St. Leon y fait son séjour ordinaire. ibid. a le titre de Comte. p. 155. le Comte Dagsbourg raze le Château d'Horbourg, pourquoy. p. 200. ce Comté reste sans héritier. p. 216. tombe à l'Eglise de Strasbourg. p. 220. & suiv.

Dagstein Château d'Alsace bâti par l'Evêque de Strasbourg. p. 217. prisonnier qui y est mis. p. 346. est fortifié. p. 364.

Dambach Ville d'Alsace assiégée par le

Dauphin où il est blessé. p. 340. les Armagnacs y prennent des quartiers. p.341.
Dauphin conduit une Armée à Bâle. p.337. prend Montbéliard. ibid. traite avec la Noblesse d'Alsace. p. 338. entre dans le Suntgau. ibid. défait les Suisses ibid. traite avec Bâle & s'éloigne de cette Ville. p. 339. est blessé, se retire à Ensisheim. p 340. fait la paix avec les Cantons. ibid. prend des quartiers dans le Suntgau. p. 341. va joindre le Roy son pere à Nancy. ibid.
Décentius declaré César, s'étrangle luy-même. p. 21.
Delle Ville de la Haute-Alsace, sa situation. p. 298 reçoit des Privileges. p. 298.
Deux-ponts Ville Duché, le Duc de Deux-ponts fait la guerre à Strasbourg. p. 305. Loüis-le-Noir Duc de Deux-ponts & de Veldens prend Moutzig. p. 348. il est réduit par le Comte Palatin. p. 348. est nommé Vicaire de l'Empereur en Alsace. p. 352. attaque le Comte Palatin ibid. il luy en coute. p. 353.
Diétes de Nimégue. p. 111. de Metz. p. 130. de Tribur p 128. 187. de Mayence. p. 204. de Rhinfeldt. p. 336.
Dié (St-Dié) Evêque de Nevers abandonne son Evêché, entre en Alsace. p. 87. va à Ebermunster, le quitte, fonde le Monastere de St.-Dié, qui est devenu une Collegiale dans une Ville de ce nom. ibid.
Dietsch. Voyez Guillaume de Dietsch.
Divitiac Magistrat des Héduens : son discours à César contre Arioviste. p. 2.
Dominicains établis à Strasbourg. p. 217. leur Eglise consacrée. p. 233.
Dominicaines Religieuses établies à Amerschwir. p. 251.
Domitien Empereur Romain son régne, sa mort. p. 13.
Drusenheim Ville d'Alsace par qui fondée. Not. p. XI. hist. p. 5.
Drusus (Claudius) est laissé en Alsace par Auguste. p 5. pousse les Germains jusqu'à l'Elbe : fortifie les bords du Rhin : sa mort. ibid.

E.

Eberhard Evêque de Strasbourg. p. 191.
Eber-Munster Monastere d'Alsace enrichi par le Duc Athic. p. 87. s'augmente. ibid.
Ebermunster Ville d'Alsace soumise par le Dauphin. p. 340.
Eberstein Comté d'Alsace. Le Comte d'Eberstein battu par le Comte de Virtemberg. p. 305.
Ebroin Maire du Palais de Neustrie veut faire proclamer Roy Thierry III. p. 74. forcé de se raser & d'entrer à Luxeuil : en sort : fait crever les yeux à St. Leger. p. 75. contraint Thierry III. de le faire Maire du palais. ibid. est tué. p. 78.
Edouart Roy d'Angleterre refuse la couronne Imperiale. p. 288.
Egbert Marquis élu par les Saxons Roy des Romains : poignardé. p. 179.
Egidius Roy des François s'établit en Alsace. p. 39. charge le Peuple d'impôts. ibid. sa mort. p. 40.
Egisheim Château d'Alsace, ce qui en reste. p. 153 a donné le nom à la seconde branche des Comtes d'Alsace. ibid. St. Leon y a pris naissance p. 154. fin de cette branche. p. 155.
Ell ancienne Ville de la Basse Alsace Not. p. IV. les Triboques y viennent habiter. Not ibid. ses différens noms. Not. p. XIV. à présent Village. p. 47. St. Materne y meurt & y est resuscité. p. 48.
Emmanuel Empereur Grec trahit Conrad, & cause la perte de son Armée. p. 199.
Enguerrand de Coucy Seigneur François poursuit ses droits sur l'Alsace. p. 309. y entre avec une Armée. ibid. son Armée se dissipe p. 310.
Ensisheim Ville du Suntgau, il s'y tient une assemblée pour la paix. p. 320. la paix du Dauphin avec les Cantons s'y conclut. p. 340. les François y sont en quartiers. p. 341. se déclare contre le Duc de Bourgogne. p. 357. repousse le Landvogt. ibid.
Epfich Ville d'Alsace prise. p. 209.
Epinal Ville des Vôges, le Roy de France s'en approche. p. 337. à qui elle appartenoit. ibid. se rend & reconnoit ce Roy pour son Souverain. ibid.
Erbe (Jean) Erbe Gentilhomme d'Alsace se déclare contre Strasbourg. p. 308. ses brigandages. ibid. Confédération contre luy. ibid. il se sauve. p. 309.
Ergaw Comté, pais où est situé Bade en Suisse. p. 161. 247. donné à Rodolphe. ibid. ceux de Lucerne le ravagent. p. 312. ce pais est enlevé par les Suisses à la Maison d'Autriche. ibid.
Erkembalde Evêque de Strasbourg, ses talents, sa vertu, sa réputation. p. 142. sa mort. p. 146.
Erlehardus 27. Evêque de Strasbourg, son mérite. p. 107.
Ernest Duc de Suabe conspire contre Conrad II. demande grace p. 160. se souléve de nouveau, ravage l'Alsace. ibid. est puni : sa mort. p. 163.
Erstein Monastere d'Alsace, par qui fondé, enrichi, augmenté. p. 117. son relachement ; est réuni à l'Eglise de Strasbourg p. 118.

Erstein

Digitized by Google

Erstein Château d'Alsace pris & démoli. p. 278.
Eschau ou Aschau Monastere d'Alsace, par qui fondé, p. 103. uni à la manse Episcopale de Strasbourg. ibid. rasé. p. 256.
Esselingue Ville de Suabe est assiégée p. 267. il s'y fait une Confédération. p. 369.
Ethein-Munster Abbaye d'Alsace par qui fondée. p. 101. est rétablie, & mise sous la régle de St. Bonoit. ibid. enrichie par Heddo Evêque de Strasbourg. p. 102. d'ou vient son nom. ibid.
Etienne (St. Etienne) Abbaye de Strasbourg p. 88 tems de sa fondation. p. 89. sa premiere Abbesse. ibid. ses differentes révolutions. p. 50. donnée aux Religieuses de la Visitation. ibid.
Etto. Voyez Heddo.
Eudes Comte de Champagne refuse de secourir le Duc de Suabe. p. 163. prétend au Royaume de Bourgogne, se saisit de quelques places, & en est chassé. p. 164. se jette en Lorraine. sa mort. ibid.
Everard petit-fils du Duc Athic fait une donation au Monastere d'Honau. p. 91. reçoit St. Pirmin; est aveugle. p. 94. donne la pluspart de ses biens au Monastere de Mourbach. ibid.
Everard ou Eberard II. Comte d'Alsace. tige de l'Auguste Maison de Lorraine: ses descendans. p. 152.
Everard Prevôt ou Doyen de la Cathedrale de Strasbourg se retire dans une solitude: y batit un Monastere. p. 135.
Eugene Tyran défait & mis à mort par Theodose. p. 31.
Eugene III. Pape met l'Abbaye de Lutzel sous la protection du St. Siége. p. 194. charge St. Bernard de prècher la croisade. p. 197.
Eugene IV. indique la Concile de Bâle. p. p. 332. fait le Dauphin Grand-Gonfalonier de la Ste Eglise. p. 339. sa mort. p. 345.

F.

FAnatiques en Alsace. p. 284. assiegent Colmar. p. 285. ligue contre eux. ibid.
Faux Fréderic II. Imposteur livré à Rodolphe, & condamné au feu. p. 248.
Felix Antipape élû à Bâle. p. 339. renonce à la Papauté & se contente d'ètre Cardinal. p. 345.
Fenestrange Maison noble. Jean de Fenestrange Maréchal de Lorraine conduit les Armagnacs par les Vôges. p. 340. est en quartier à Niederenheim. p. 341. Guillaume Comte de Fenestrange fait la guerre au Chapitre de Strasbourg. p. 344.
Ferrette Ville du Suntgau. p. 66. Comté. Le Comte de Ferrette fait la guerre à l'Evêque de Strasbourg, & est battu. p. 223. il fait la paix. p. 228. autre guerre qu'il a à soutenir. p. 257. ce Comté passe à la Maison d'Autriche. p. 268. est engagé au Duc de Bourgogne p. 351.
Flaccus Hordeonius commande dans la Germanie-Superieure. p. 9. son caractere. p. 10. laisse croitre une conjuration. p. 10. 11. est egorgé p. 12.
Flagellans de Suabe à quelle occasion. p. 289. viennent à Strasbourg. p. 290. condamnez. ibid.
Florent (Saint) 20. Evêque de Strasbourg. p. 54. solitaire à Haselach guérit la fille de Dagobert II. est nommé à cet Evèché. p. 77. fonde le Monastere de St. Thomas, sa mort. ibid. on ouvre son tombeau p. 294.
Fontenay lieu où Lothaire fut défait. p. 115.
Forcheim Ville où se tint l'assemblée qui choisit Rodolphe Comte d'Alsace à la place de l'Empereur Henry IV. p. 174.
Forest noire appellée Hercynienne. p. 14. Attila y construit des Bateaux pour passer le Rhin. p 37. les Huns ou Hongrois y preparent des barques pour entrer en Alsace. p. 134. Ernest Duc de Suabe s'y jette avec ses Troupes, & y est tué p. 163.
Forest de Haguenau appellée la forest sainte, pourquoy p. 76. 176. Monasteres qui y sont fondez. p. 71. 72. 76. 141. 176.
Foron Maison Royale où la paix est signée. p. 125.
Foy (Ste Foy) Prieuré à Scelestat, par qui fondé p. 181. l'Evêque Otton en consacre l'Eglise. ibid. Précis de la vie de Ste Foy. ibid. Droits du Prieur. p. 182. il est réuni à la manse Episcopale de Strasbourg. ibid.
France Royaume établi dans les Gaules. p. 41. partagée. p. 58. 108. réunie. p. 60. 68. 78. & suiv.
Francfort Ville d'Allemagne, Fréderic y est choisi Roy des Romains. p. 199. assemblée qui s'y tient p. 342.
Franciscains Religieux établis à Strasbourg. p. 217. 228. 229.
François Peuples, demandent la paix à Maximien. p. 18. sont battus par Constantin. p. 19. font la paix avec Julien. p. 23. joints aux Romains défont Attila. p. 37. s'emparent de la Basse-Alsace. p. 38. repassent au delà du Rhin. p. 39. rappellent Childeric. p. 40. s'établissent dans les Gaules. p. 41. viennent au secours de l'Archiduc Sigismond. p. 336. sont joints par les Lor-

Digitized by Google

Lorrains & les Anglois. p. 337. leur Armée est appellée des Armagnacs ibid, voyez Armagnacs.

Frédégonde Reyne de Soissons, fait mourir Sigébert I. emprisonne Brunehaut & ses enfants. p. 61. sa mort, sa cruauté, p. 63.

Fréderic Baron de Hohenstauffen partisan de l'Empereur Henry. p. 177. son origine. ibid. reçoit les Duchez de Suabe & d'Alsace. ibid.

Fréderic le Borgne Duc de Suabe & d'Alsace partisan de l'Empereur Henry V. tient l'Alsace en paix, y bâtit des Châteaux. p. 185. augmente les biens de l'Abbaye de Ste Walbourge p. 186. assiége Mayence. ibid. est persécuté par Lothaire. p. 191. est défait par l'Evêque de Strasbourg. p. 192. est absous de l'excommunication & rentre en graces avec l'Empereur. p. 193. son frere Conrad est élû Empereur. ibid. il enrichit l'Abbaye de Neubourg. p. 194. fait son sejour à Haguenau. p. 197. meurt & est enterré à Walbourg. p. 199.

Fréderic dit Barberousse prend la croix pour la Palestine. p. 198. l'Empereur Conrad luy confie en mourant les ornemens Imperiaux. p. 199. est nommé Roy des Romains. ibid. son Caractere, il se plait en Alsace; vient à Strasbourg. ibid. bâtit le Palais de Kaysersloutre, la Ville d'Anweillers, le Château de Triefels, environne de murailles Haguenau, la nomme cité. p. 200. s'empare de la Bourgogne. p. 201. soutient trois Antipapes; est excommunié. ibid. son Armée en Italie perit: il y est battu. p. 202. se reconcilie avec le Pape, & est absous. ibid. part pour la Palestine. sa mort. p. 204.

Fréderic Duc de Suabe & d'Alsace est Avoüé de l'Eglise d'Hohenbourg. p. 203. sa mort. p. 204.

Fréderic II. reconnu Roy des Romains. p. 207. son élection cassée. p. 208. on luy enléve ce qu'il posséde en Italie. p. 212. il est choisi Roy des Romains, vient en Allemagne, à Bâle. ibid. fait la guerre à Otton. p. 213. renouvelle son alliance avec la France. p. 214. assiége Haguenau & la prend. ibid. est couronné à Aix-la-Chapelle. p. 215. s'engage à la croisade. p. 217. fait déclarer son fils Roy des Romains. p. 222. épouse Yolande, va en Italie. ibid. s'embarque. p. 223. fait une tréve avec les Sarrazins, est couronné Roy de Jerusalem. ibid. est excommunié. ibid. son fils conspire contre luy. p. 225. il le punit. p. 226. vient en Alsace. p. 227. fait choisir son fils Conrad Roy des Romains. ibid. est excommunié par le Pape. p. 229. sa mort. p. 231.

Fréderic de Lichtemberg Evêque de Strasbourg. p. 258. 259. contestation qu'il a avec cette Ville. p. 261. sa mort. p. 262.

Fréderic d'Autriche élû Roy des Romains. p. 266. son compétiteur, guerre entre eux. ibid. son mariage. ibid. il assiége Esselingue. p. 267. livre bataille à Loüis de Baviere. ibid. vient en Alsace. ibid. est bâtu & pris. p. 269. delivré. p. 270. sa mort. p. 274.

Fréderic Marquis de Misnie élû Roy des Romains. p. 288. céde ses droits. ibid.

Fréderic de Blanckenheim est nommé par le Pape Evêque de Strasbourg. p. 311. son caractere. idid. s'engage dans la ligue de la Noblesse. ibid. se ligue contre Strasbourg. p. 315. permute son Evêché avec l'Evêque d'Utrecht. p. 316.

Fréderic d'Autriche soutient le Pape Jean XXIII. p. 322. est cité par Sigismond ibid. fait sa paix. ibid. s'allie avec la France. p. 335. fiance son fils avec la fille du Roy de France. ibid.

Fréderic III. dit le Pacifique est élû Roy des Romains. p. 333. refuse de confirmer les privileges des Suisses. p. 335. demande du secours à la France. p. 336. l'obtient. ibid. se plaint des François. p. 340. arme contre eux. ibid. tient une assemblée à Francfort. p. 342. fait la paix avec la France. p. 345. se déclare contre l'Antipape. ibid. vient à Strasbourg. p. 354. son entrevuë avec le Duc de Bourgogne. ibid. va au secours de Nuitz. p. 359. fait la guerre en Flandre. p. 368. fait la paix avec la France. p. 370. sa mort. son éloge. ibid.

Fréderic Comte Palatin du Rhin est tuteur de son neveu Electeur de Baviere. p. 343. prend le titre d'Electeur. ibid. est attaqué par le Duc de Deux-ponts. p. 348. prend Bergzabern, qu'il rend. p. 349. attaque Richard d'Hombourg. ibid. prend le Château de Clebourg qu'il conserve. ibid. entreprend la reforme de l'Abbaye de Weissembourg p. 351. opposition qu'il y trouve. p. 352. il entre dans les terres du Duc de Deux-ponts. ibid. s'empare de plusieurs Châteaux. ibid. fait la paix. p. 353. achéve la reforme. ibid. attaque des bandits. ibid.

Fribourg Ville du Brisgau commancée à être bâtie. p. 188. Albert d'Autriche y va avec une Armée. p. 256. est assiégée.

Digitized by Google

assiégée. p. 258. se ligue avec Strasbourg & Bâle. p. 274. sé défend contre son Comte. p. 305. passe à la Maison d'Autriche. ibid.

Fridolin (Saint) vient en Alsace : bâtit un Monastere sur la Moselle; une Eglise dans les Voges & une à Strasbourg. p. 58 fonde le Monastere de Sikingue ibid.

Fulde Abbaye qui a dans l'Empire la dignité des Ducs. p. 71. par qui fondée sous la régle de St. Benoit ; sa situation. p. 101. Austeritez de ses Religieux. ibid.

Fulrade natif d'Alsace a la confiance de Pepin. p. 100. va à Rome, pourquoy. ibid. fonde les Monasteres de Lebereau & de St. Hippolyte en Alsace. p. 101.

Furstemberg Maison illustre d'Allemagne, le Comte de Furstemberg assiége le Château de Dorneck. p. 272. est surpris & défait par les Suisses. ibid.

G.

GAïse Roy des François est vaincu & pris dans la Germanie. p. 19.

Galba Gouverneur de la Germanie-Superieure p. 8. devenu Empereur maltraite les Peuples d'Alsace. p. 10. conjuration contre luy. ibid. est tué. p. 11.

Galien Empereur vient en Alsace. p. 17. traite avec un chef des Germains. ibid. y laisse son fils Saloninus. ibid.

Gando 15. Evêque de Strasbourg. p. 54.

Gaules, divisées en trois parties par J. César. Not. p. V. l'Aquitaine Not. ibid. la Celtique. Not. ibid. la Belgique. Not. ibid. la Haute-Alsace comprise dans la Gaule-Celtique. Not. ibid. la Basse-Alsace comprise dans la Belgique. Not. ibid. division des Gaules par Auguste. Not p. VI. hist. p. 4. la Haute-Alsace renfermée dans la Gaule Séquanoise. Not. p. VI. hist. p. 4. Drusus est laissé dans les Gaules. p. 5. les Sicambres y passent. ibid. soulévement dans les Gaules. p. 9. les Barbares entrent dans les Gaules. p. 19. & suiv. Julien en est Gouverneur. p. 22. les François s'y établissent & leur donnent le nom de France. p. 41.

Gauthier ou Walter Evêque de Strasbourg: sa naissance. p. 234. entreprend contre les privileges de cette Ville. ibid. exerce des hostilitez. p. 235. Rodolphe d'Habsbourg quitte son parti, ibid. Confédération contre luy. p. 336. il perd une bataille. p. 237. fait une tréve, suivie de la paix. sa mort. p. 238.

Gebviller Ville d'Alsace appartient aux Archiducs d'Autriche. p. 95. est donnée en échange à l'Abbé de Mourbach. ibid. il y a des Religieuses. p. 251.

Gengenbach Monastere du Diocése de Strasbourg bâti par St. Pirmin. p. 95. son Fondateur. p. 96. il refuse la réforme. p. 365.

Gelase II. Pape. Henry V. luy oppose l'Antipape Burdinus. p. 186. sa mort. ibid.

Geoffroy de Linange Landvogt d'Alsace. p. 264.

Gerard Comte d'Alsace reçoit ce Comté de l'Empereur. p. 151. sa famille, p. 152. & suiv.

Gerard III. Comte d'Alsace reçoit de l'Empereur la Duché de la Haute Lorraine p. 153.

Gerard Evêque de Strasbourg. p. 191. arme pour Lothaire II. défait Frederic. p. 192. se déclare pour Conrad : sa mort. p. 196.

Gerard frere du Comte de Zeringue se retire à Hirsauge. p. 175. est fait Evêque de Constance. ibid.

Gerard Chanoine de Strasbourg se fait religieux à Hirsauge. p. 176 est gueri par miracle. ibid. est choisi Prieur, Abbé, & ensuite Evêque de Spire. ibid.

Gerberge Veuve du Duc Gilbert épouse Loüis Roy de France p 138.

Germains Peuples d'au delà du Rhin. Not. p. II. d'ou vient ce nom. Not ibid. ils entrent en Alsace. p. 12. difference des Germains & des Allemands. p. 15.

Germanicus commande sur le Rhin. p. 6. sa fidélité à Tibere. p. 7. ses victoires au delà du Rhin. ibid. sa mort. p. 8.

Germanie, sa division en superieure & inferieure, en Premiere & Seconde. Not. p. VI. p. 4. la Superieure comprenoit la Basse-Alsace. Not. ibid. p. 4. limites de la Germanie-Superieure du coté du midy entre Strasbourg & Colmar au ruisseau d'Eckembach. Not. p. VIII. elle avoit ses Officiers particuliers. Not. ibid. les deux Germanies animées contre Galba. p. 9. habits & armes des Soldats de Germanie. p. 11. elle se souléve contre les Romains. p. 13. les Barbares s'en saisissent. p. 33. les Bourguignons y restent. ibid. elle est saccagée par Attila. p. 37. Merovée s'empare de la Premiere-Germanie. p. 38. elle est occupée par les François. p. 41. Conciles de Germanie. p. 98. 99. Roys de Germanie. p. 118. & suiv.

Germersheim appellé vicus Julius, les Andrenaciens y ont leurs quartiers. p. 36.

Geroldseck Château d'Alsace, par qui bâti ; ce qui

ce qui en reste. p. 107. a donné le nom à une noble famille, qui est à présent éteinte. p. 321. le Château donné à la Maison de Wangen. ibid. des voleurs s'y retirent & il est demoli. p. 353.
Getulicus (Lentulus) Gouverneur d'Alsace, s'y maintient malgré Tibere; mis à mort. p. 8.
Gilbert Duc de Lorraine: son caractere: se ligue contre Othon. p. 136. offre la Lorraine au Roy de France. ibid. entre dans la Germanie. p. 137. est défait & noyé en repassant le Rhin. p. 138.
Giséle épouse de Conrad II. reconcilie l'Empereur avec le Roy de Bourgogne. p. 160. oblige son fils à demander grace de sa revolte, ibid.
Glaris Ville de Suisse prise par les Zurichois sur la Maison d'Autriche. p. 293.
Godefroy Duc des Allemands a peine à se soumettre aux Ducs François. p. 93.
Godefroy de Boüillon va en Palestine. p. 182 est Couronné Roy de Jerusalem sa mort. ibid.
Gondicaire Roy des Bourguignons conseille à Jovin de se révolter. p. 35. est tué. p. 36.
Gondomade Roy des Allemands ravage les Gaules du coté de la Haute Alsace. p. 21.
Gontram Roy de Bourgogne se déclare pour Childebert p. 61. luy laisse son Royaume. p. 63.
Gontram Comte d'Alsace Tige de l'Auguste Maison d'Autriche, passe en Suisse. p. 155. ses richesses: ses descendans. p. 66.
Gotefridus Evêque de Strasbourg. p. 130.
Gozelon Duc de Lorraine suit l'Empereur contre les Saxons. p. 171.
Grandfels ou Munsterthal Monastere d'Alsace changé en Collegiale. p. 118.
Granson Ville prise par les confédérez. p. p. 359. assiégée & prise par le Duc de Bourgogne. p. 361.
Gratien Empereur vient sur le Rhin: bat les Lentiens prés de Colmar. p. 30. entre dans leur païs, leur accorde la paix p. 31. associe Theodose à l'Empire: vient à Tréves. ibid. est attaqué par Maxime, & tué à Lyon. ibid.
Gregoire IV. Pape vient en Alsace, à quel sujet. p. 112. son entrevuë avec l'Empereur. ibid.
Gregoire V. Pape benit Alewicus Abbé de Richnau, & accorde des privileges à son Monastere. p. 147.
Gregoire VII. Pape se plaint de l'Evêque de Strasbourg. p. 170. envoye des Legats à l'Empereur, est déposé. p. 172. declare l'Empereur excommunié. ibid. excommunie quelques Evêques, & déclare suspens celuy de Strasbourg p. 173. absoud l'Empereur & l'excommunie de nouveau. p. 176.
Gregoire IX. Pape excommunie l'Empereur Frederic II. p. 223.
Grimoald Maire du Palais d'Austrasie. p. 72. envoye secretement Dagobert II. en Hybernie & fait reconnoitre son fils pour Roy. p. 73. est puni. ibid.
Grisons Peuples unis aux Suisses. p. 371.
Guarinus ou Garoinus. 8. Evêque de Strasbourg. p. 54.
Guelphe fils du Duc de Baviere se déclare contre l'Empereur Henry. p. 179.
Guibert de Parme Archevêque de Ravenne Antipape sous le nom de Clement III. p. 176. par qui soutenu. ibid. sa mort. p. 182.
Guillaume Evêque de Strasbourg: sa naissance. p. 163. achéve de batir l'Eglise de St. Thomas; érige la Collegiale de St. Pierre-le-Jeune. ibid. fait de grands biens au Monastere d'Eschau. ibid. sa mort. p. 165.
Guillaume (St.) Abbé d'Hirsauge attire par sa réputation quantité de Noblesse. p. 175. guerit par miracle un de ses Religieux. p. 176.
Guillaume (St.) Guillaume Monastere fondé à Strasbourg p. 261. l'Eglise sert à présent de Paroisse aux Lutheriens. ibid.
Guillaume Comte de Hollande est choisi Roy des Romains; est couronné à Aix-la Chapelle. p. 230. sa mort. p. 231.
Guillaume II. de Dietsch Evêque d'Utrecht permute avec l'Evêque de Strasbourg. p. 316. le Chapitre de Strasbourg s'y oppose. ibid. il entre à main Armée sur les terres de l'Evêché. p. 317. s'accommode avec son concurrent. ibid. gagne son Chapitre, traite avec Strasbourg. ibid. permet aux Chanoines de Rhinau de s'établir à St. Pierre-le-vieux. p. 91. & 318. est mis en prison. p. 321. son affaire portée au Concile de Constance. p. 323. plaintes contre luy. sa defense. ibid. nouvelles accusations contre luy. 324. les Détenteurs sont excommuniez. p. 325. il est remis en liberté. p. 326. va à Constance. ibid. il appelle au Concile. p. 327. sentence du Concile en sa faveur. ibid. il souscrit à la confraternité du Clergé. p. 330. sa mort. ibid.
Gundoaldus 13. Evêque de Strasbourg. p. 54.
Gunther de Schwartzbourg élû Roy des Romains. p. 289. sa mort. ibid.

H, Habs-

H.

HAbsbourg Château bâti aux dépens de l'Evêque de Strasbourg. p. 161. les Comtes d'Altembourg prennent le nom d'Habsbourg, & deviennent Archiducs d'Autriche. ibid. le Comte d'Habsbourg se declare pour Rodolphe. p. 174. Rodolphe Comte d'Habsbourg choisi Roy des Romains. p. 243.

Hadrianus (Ælius) Gouverneur de la Basse-Alsace succéde à Trajan. p. 14.

Hagenbach Ville de la Basse-Alsace. Des Brigands se retirent dans son Château. p. 297. elle est incorporée à la Prefecture d'Alsace. ibid. Pierre d'Hagenbach Landvogt du Duc de Bourgogne en Alsace. p. 354. ses véxations. ibid. il manque Ensisheim. p. 357. son dessein sur les Bourgeois de Brisach. il est arrêté. ibid. décapité. p. 358.

Haguenau Ville Imperiale de la Basse-Alsace, un des quatre Bourgs de l'Empire. p. 107. Fréderic y bâtit un Château & en fait son séjour. p. 192. est augmentée, environnée de murailles, déclarée Cité. p. 200. on y bâtit un Hôpital. ibid. il s'y tient une assemblée de Princes. p. 206. Henry VI. y tient sa Cour. p. 207. dégat qui y est fait. p. 209. elle est assiégée & prise. p. 214. un Préfect y est établi. p. 218. Fréderic II. y tient sa Cour. p. 227. elle est assiégée par les Strasburgiens & delivrée. p. 256. reçoit un Privilége. p. 291. est punie par l'Evêque de Strasbourg. p. 302. reçoit des graces de Sigismond. p. 321.

Haldenbourg Château ancien tout prés de Strasbourg assiégé & rasé. p. 209. rétabli & rasé. p. 234.

Hart forest de la Haute-Alsace. Not. p. IX. p. 2. d'ou vient ce nom. Not. ibid. p. 2.

Harudes anciens Peuples Germains entrent en Alsace. p. 2. sont vaincus par César. p. 4.

Haselach Monastere d'Alsace, richement fondé; est un Chapitre de Chanoines. p. 77.

Hasman Evêque de Spire obligé de se retirer de la Cour. p. 179.

Hatto ou Haydo Religieux de Richnau devient Abbé, & Evêque de Bâle. p. 104. son zéle: il dresse un Capitulaire. p. 105. quitte son Evêché & son Abbaye & vit en simple particulier. idid.

Heddo ou Etto ou Eddo ou Otho 23. Evêque de Strasbourg. p. 54. Abbé de Richnau & chassé par le Duc de Suabe est nommé à l'Evêché de Strasbourg. p. 97. assiste au Concile de Germanie. p. 98. Discipline qu'il fait observer dans son diocése. p. 99. il y rétablit l'ordre: engage les Monasteres à se soumettre à la régle de St. Benoit. p. 102. rétablit & enrichit l'Abbaye d'Etheim-Munster. p. 102. assiste au Concile d'Attigny: va à Rome: s'oppose à la Simonie. ibid. partage son diocése en sept Archidiaconnez. p. 103. sa mort. ibid.

Heduens Peuples des Gaules, depuis nommez Autunois, redoutables aux autres Gaulois, repoussez par Arioviste. p. 1.

Helvetes anciens Peuples habitans le long du Rhin. Not. p. III. dans la suite appellez Suisses. Not. p. V.

Helwide épouse de Hugues III. Comte d'Egisheim, fonde avec son Mary les Abbayes d'Altorff, de Hesse, de Ste. Croix. p. 154. est mere de St. Leon IX. Pape. p. 153. 166. sa pieté, sa sainte mort. p. 166.

Henry I. Roy de Germanie traite avec le Roy de France. p. 132. prend Saverne ravage le pais du Rhin. p. 133. se saisit de l'Alsace. p. 134.

Henry II. Roy de Germanie à des concurrens. p. 148. est couronné, soumet le Duc Herman. p. 150. ses libéralitez aux Eglises: il fonde une Prébende à Strasbourg: reçoit la couronne Imperiale. p. 151. donne l'Alsace sous le titre de Comté, est preservé d'un grand danger à Strasbourg. ibid. sa mort il est honoré comme un saint. p. 159.

Henry III. couronné à l'age d'onze ans. p. 163. sa mort: est enterré à Spire. p. 167.

Henry IV. Empereur à l'age de cinq ans. p. 167. est conduit à Cologne. p. 168. ses déréglemens, revolte contre luy. p. 170. il tient une diéte à Worms. ib. s'accommode avec ses sujets, manque de parole. p. 171. nouvelle révolte: il vient à Strasbourg, défait les Saxons. ibid. leur accorde la paix, est cité à Rome: fait déposer le Pape: est excommunié. p. 172. Assemblée des Princes contre luy, il va à Rome, est absous. p. 173. manque à ses promesses. p. 174. nouvel Empereur choisi. ibid. il est de nouveau excommunié; fait choisir un Antipape. p. 176. assiége & prend Rome, est couronné par l'Antipape. p. 177. donne les Duchez de Suabe & d'Alsace, nomme Otton à l'Evêché de Strasbourg. ibid. tient un conciliabule. p. 178. conspirations contre luy. p. 179. il emprisonne Manegold: met son fils Conrad au ban de l'Empire, & fait déclarer

clarer son fils Henry Roy des Romains. p. 180. est disposé à assister au Concile de Rome. p. 182. refuse d'y aller: fait choisir trois Antipapes: est encore excommunié. p. 183. révolte de son fils Henry. ibid. il se retire en Bohéme. ibid. est fait prisonnier & contraint d'abdiquer. ibid. meurt à Liége. p. 184.

Henry V. Roy des Romains. p. 182. se révolte contre son Pere & le force de céder son Trône. p. 183. vient en Alsace, est obligé de sortir de Rouffac. ibid. se brouille avec le Pape; s'en saisit; obtient sa demande, & reçoit la couronne Imperiale. p. 184. vient à Spire: son édit en faveur des Chanoines & des Moines. ibid. les Princes s'éloignent de luy. ibid. il donne à son neveu Conrad la Duché de Franconie. p. 185. va en Italie. ibid. fait un nouveau Schisme, vient en Allemagne: se trouve à la diéte de Tribur p. 186. promet de se rendre à Rheims, & change. p. 187. menace Mayence. ibid. ses neveux se retirent de luy. p. 188. il rend la paix à l'Eglise. ibid. veut faire la guerre à la France. p. 190. sa mort. ibid.

Henry VI. est élû Roy des Romains & couronné à Aix-la-Chapelle. p. 204. se marie. ibid. bâtit le Château de Brisach. p. 205. son caractere: il est couronné à Rome. ibid. retient prisonnier Richard Roy d'Angleterre. p. 106. s'empare de la Poüille & de la Sicile. ibid. veut rendre l'Empire héréditaire. sa mort. p. 207.

Henry VII. Duc de Luxembourg est élû Roy des Romains. son caractere. p. 263. est couronné à Aix-la-Chapelle. p. 264. refuse audiance aux deputez de Strasbourg. ibid. va en Italie; est couronné Empereur. p. 265. sa mort. ibid.

Henry I. Evêque de Strasbourg souscrit à la fondation de Truttenhusen, & en consacre l'Eglise. p. 86. & 208. ses aumones. p. 203. il s'engage pour la croisade, sa mort. ibid.

Henry II. Evêque de Srasbourg, sa famille. p. 209. est sacré par l'Archevêque de Sens. p. 210. s'attache à Frédéric II. p. 213. obtient la confirmation des privileges de son Eglise. p. 216. réprime les Vaudois; embrasse la croisade. p. 217. sa mort. ibid.

Henry III. Evêque de Strasbourg, sa naissance. p. 229. ses expéditions. p. 230. sa puissance. p. 232. sa mort. p. 233.

Henry IV. Evêque de Strasbourg, sa naissance, son humeur pacifique, ses réglemens. p. 239. il tient un synode. ibid. gagne Rodolphe d'Habsbourg. p. 240. ses présens à son Eglise. p. 243. il fait achever sa Cathedrale. p. 244.

Henry fils de l'Empereur Fréderic declaré Roy des Romains & couronné à Aix-la-Chapelle. p. 222. se marie. ibid. est sollicité de se soulever contre son Pere. p. 223. conspire contre luy. p. 225. sa punition. p. 226. sa mort. ibid.

Henry Landgrave de Turinge choisi Roy des Romains. p. 230. ses expéditions. sa mort. ibid.

Henry Comte de Werd Landgrave d'Alsace donne ses biens & cette charge aux Evêques de Strasbourg. p. 224. sa mort. ibid.

Henry Evêque de Bâle partisan de Rodolphe. p. 245. sa naissance. ibid. il mene du secours à Rodolphe. p. 246.

Henry Evêque de Spire assiste au Concile de Mayence. p. 169. est declaré suspens. p. 173. s'attache à Henry IV. ibid.

Henry Duc de Baviere & de Saxe s'oppose à l'élection de Conrad. p. 196. est mis au ban de l'Empire. ibid.

Heriman Evêque de Bamberg declaré suspens par le Pape. p. 173.

Herman I. Duc de Suabe. p. 145.

Herman II. Duc de Suabe & d'Alsace. p. 145. s'oppose à Henry II. p. 148. prend & pille Strasbourg, d'où il est chassé. p. 149. surprend Brisach par stratagéme. ibid. se soumet à Henry. p. 150. répare les torts faits à Strasbourg. ibid.

Herman Duc de Luxembourg choisi Roy des Romains par les Princes & les Saxons. p. 177. il en est abandonné & meurt à Metz. p. 179.

Herman I. Marquis de Bade tige de cette illustre Maison. p. 178.

Hermites (Nôtre-Dame-des-Hermites) Monastere: sa fondation. p. 135.

Hesse Monastere d'Alsace, par qui fondé. p. 154. est devenu un Prieuré. ibid. St. Leon Pape le visite & en confirme les privileges. p. 166. le Pere, le Frere & le Neveu de ce Pape y sont enterrez. ibid.

Hetzel Evêque de Strasbourg ajoute six Chanoines à ceux de St. Pierre le-Jeune. p. 165. il n'adhére pas au schisme. p. 168. sa mort. p. 169.

Hidolphe Evêque de Strasbourg. p. 97.

Hildebrand Pape sous le nom de Gregoire VII. Voyez, Gregoire VII.

Hiltegarde ou Himelgarde née Comtesse

d'Hohen-

Digitized by Google

d'Hohenloë fonde le Prieuré de Ste. Foy. p. 181. ses enfants. ibid.

Hirsauge Monastere d'Allemagne sur le point d'être détruit est conservé. p. 175. sa réputation. p. 176.

Hohenbourg ancien Château d'Alsace par qui bâti. p. 80. sa situation luy fait donner ce nom. ibid. ancien mur qu'on voit sur la montagne, où est situé ce Château. p. 81. il est changé en Monastere. p. 83. Ste. Odile premiere Abbesse de ce Monastere. ibid. Sybille veuve de Tancrede & ses enfants y sont enfermés. p. 86. & 206. on y observe la régle de St. Augustin. p. 280.

Hohenloë Comtes, de qui ils descendent. p. 181.

Hongrois ou Huns Peuples de Pannonie battent les Bourguignons. p. 36. saccagent l'Alsace & sont défaits. p. 37. entrent dans l'Allemagne. p. 132. on leur céde la Transylvanie. p. 134. ils ravagent l'Alsace. ibid. se jettent en Allemagne. p. 140.

Honau, isle du Rhin où l'on bâtit un Monastere, par qui fondé, p. 90. est changé en Collegiale transférée à Rhinau Ville d'Alsace. p. 91. les chanoines viennent s'établir à Strasbourg & composent le Chapitre de St. Pierre-le-Vieux ibid. & 251.

Honorius antipape. Voyez Cadaloüs.

Horbourg Ancienne Ville de la Haute-Alsace. Not. p. XIV. le Château d'Horbourg ruiné, par qui. p. 200. anciens monuments qui s'y voyent. ibid. d'ou vient ce nom. p. 201. cette Seigneurie est acquise par le Comte de Wirtemberg. ibid. elle est revendiquée par l'Evéque de Strasbourg. p. 273.

Hugues-Capet monte sur le Trône de France. p. 146.

Hugues II. Comte d'Alsace branche de la Maison d'Egisheim & de Dagsbourg. p. 153. 154. fin de cette branche. p. 155.

Hugues III. Comte d'Egisheim & de Dagsbourg fonde les Abbayes d'Altorff, de Hesse & de Ste-Croix. p. 154. est pere de St. Leon. p. 165. est enterré à l'Abbaye de Hesse. p. 166.

Hugues IV. Comte d'Egisheim attaché au St. Siége. p. 178. est dépoüillé de l'Alsace. ibid. fait effort pour la recouvrer. ibid. se reconcilie avec l'Evèque de Strasbourg. ibid. est égorgé dans le Palais de cet Evêque. ibid.

Hugues-le-Batard fils du Roy Lothaire & de Waldrade reçoit la Duché d'Alsace. p. 123. & d'autres terres. p. 124. s'allie avec les Normands. p. 126. est pris, a les yeux crevez, & meurt. idid.

Hugues-le-Blanc Cardinal déposé par Gregoire VII. présente un mémoire contre ce Pape. p. 172.

Hugueshoffen ou Hugueshoven, en François Honcour, Monastere, par qui fondé. p. 189. & 246. il n'existe plus. ib. ses biens sont posséдez par les Dames Chanoinesses d'Andlau. p. 189. & 247.

Huningue d'ou vient ce nom. p. 134. Village d'Alsace appertenant aux Bâlois est reduit en cendres. p. 320.

Hussies herétiques qui infectent la Bohéme. p. 320.

Hippolyte (St. Hippolyte) Monastere d'Alsace par qui fondé. p. 101. où il s'est formé une Ville de ce nom. ibid. cette Ville est surprise & brulée. p. 249. prise & rasée. p. 271. prise par le Duc de Lorraine. p. 308. elle passe au Duc de Wirtemberg. ibid. est remise à l'Evêque de Strasbourg. ibid. est prise par les Armagnacs. p. 340. est réduite en cendres par les Allemands. p. 342.

J.

JEan (St. Jean-des-Choux) Monastere d'Alsace par qui fondé. p. 196. est sous la dépendance des Evèques de Strasbourg. ibid.

Jean (St. Jean-dans-les eaux) Monastere de Strasbourg rasé. p. 360.

Jean VIII. Pape écrit plusieurs lettres à l'Imperatrice Richarde. p. 128.

Jean X. Pape écrit à l'Archevèque de Cologne, à quel sujet. p. 131. confirme la nomination faite par le Roy Charles à l'Evêché de Strasbourg. p. 132.

Jean XIII. Pape écrit à Erkembald Evêque de Strasbourg. p. 144.

Jean XVIII. Pape confirme les Priviléges de l'Eglise de Bamberg. p. 157.

Jean XXII. Pape excommunie Loüis de Baviere. p. 269. écrit à l'Evêque de Strasbourg. p. 270. nomme à l'Evêché de Strasbourg. p. 273. suscite des ennemis à Loüis de Baviere. p. 274.

Jean XXIII. Pape se rend à Constance. p. 322. en sort, va à Brisach. ibid. est renfermé à Ratolfcelle & deposé. p. 323.

Jean Evêque d'Eistet nommé par la Pape Evêque de Strasbourg. p. 262. sa naissance. ibid. reçoit une grande faveur pour son Eglise. p. 263 échange quelques Places de son Evêché. p. 264. travaille pour Fréderic d'Autriche. p. 266. met quelques Places en défense. p. 268. acquiert des biens à son Eglise. ibid. promet la neutralité. p. 269. le Pape luy écrit. p. 270. Il fonde

Digitized by Google

fonde un Hôpital à Molsheim, où il est enterré. p. 271. 272.

Jean II. de Lichtenberg élû Prevôt de la Cathedrale de Strasbourg. p. 280. ligue en sa faveur contre l'Evêque. ibid. il est reconnu Prévôt par l'Evêque. p. 281. son accommodement avec l'Evêque. p. 283. 284. il est nommé Vicaire-Général de l'Evêché de Strasbourg. p. 291. est choisi Evêque. p. 292. son caractére. ibid. il agit pour faire observer la bulle d'or. p. 296. est appuyé de l'Empereur. p. 297. achette le Landgraviat de la Basse-Alsace. p. 300. obtient des lettres de l'Empereur à ce sujet. p. 302. punit les Villes de Haguenau & de Sceleftat. ibid. sa mort. p. 304. honneurs rendus à son tombeau. ibid.

Jean III. de Luxembourg Evêque de Strasbourg, sa naissance, son caractere. p. 305. il passe à l'Archevêché de Mayence. ibid.

Jean de Senne Evêque de Bâle déclaré par le Pape Administrateur de l'Evêché de Strasbourg. p. 281.

Jean de Fleckenstein Evêque de Bâle & Abbé de Seltz fait son entrée à Bâle. p. 329. fait la guerre au Comte de Neufchatel. p. 331.

Jean de Kybourg Grand-Prévôt de la Cathedrale de Strasbourg est enlevé & mis en prison. p. 306. est relaché. ibid.

Jean Mentel ou Mentelin Bourgeois de Strasbourg invente l'art d'imprimer. p. 333.

Illwickersheim forteresse à une lieuë de Strasbourg prise & rasée. p. 230.

Imprimerie trouvée à Strasbourg. p. 333. & suiv.

Ingelheim Maison Royale de Loüis-le-Debonnaire. p. 111. de l'Empereur Conrad. p. 140. assemblée qui s'y tient. p. 183.

Innocent II. Pape cherche un asyle en France. p. 192. se rend à Liége & y couronne l'Empereur Lothaire II & son épouse. ibid. accorde la paix à Conrad. p. 193.

Innocent III. Pape opposé à Philippe, pourquoy. p. 208. soutient l'élection de Berthold Duc de Zeringue. ib. couronné Othon. p. 211. excommunie ce Prince. p. 212. approuve l'élection de Fréderic. ibid.

Innocent IV. Pape confirme la fondation du Monastere de Truttenhusen. p. 86. excommunie Fréderic II. p. 229. soutient Henry Roy des Romains. p. 230.

Inondation extraordinaire du Rhin. p. 262.

Joannites Religieux de St. Jean de Jerusalem sont établis à Strasbourg. p. 307. s'y maintiennent malgré les Novateurs. p. 308. sont fixez aux Monastere de St. Marc. ibid.

Jovin défait les Allemands. p. 27. reconnu Empereur est Maître de l'Alsace. p. 34. sa mort. ibid.

Irmine (Sainte) son tombeau dans l'Eglise de Weissembourg. p. 71.

Ittenwiller Abbaye d'Alsace par qui fondée. p. 196. ses révolutions. ibid.

Judith Imperatrice seconde femme de Loüis-le-Debonnaire, sa famille. p. 108. fait donner à son fils Charles le païs des Allemands. p. 110. est contrainte de prendre le voile. p. 111. revient à la Cour. ibid. est releguée à Tortone. p. 113. retourne à la Cour. p. 114.

Juifs massacrez en France & en Allemagne. p. 197. en Franconie. p. 284 en Alsace. p. 285. graces que les Empereurs leur avoient accordées. p. 286. sont accusez d'avoir causé la peste. ib. grand nombre exécuté à Strasbourg p. 287. ligue pour soutenir cette exécution. ibid. lettre de l'Empereur à ce sujet. p. 288. ils sont pillez en Alsace par les Suisses. p. 362.

Julien est fait César & Gouverneur des Gaules. p. 22. passe en Alsace, y défait les Allemands. p. 23. est assiégé à Sens par les Barbares. ibid. bat les Lettes, chasse les Allemands au delà du Rhin. ibid. répare le Château de Saverne. p. 24. bat les Allemands prés de Strasbourg. p. 25. passe le Rhin, & ravage leur païs. ibid. sa mort. p. 26.

Julius Sabinus Langrois se révolte en Germanie. p. 12. est défait. p. 13.

Julius Vindex excite un soulevement, son Armée est défaite. sa mort. p. 9.

Justinus ou Justus 2. Evêque de Strasbourg a le titre de Saint. p. 54.

K.

Kaysersberg le Château & la Ville sont rebâtis. p. 218. situation du Château ibid. Fréderic III. y tient sa Cour. ibid. à qui le Château étoit affecté. ibid. il n'est plus qu'un tas de rüine. ibid. assemblée qui s'y tient pour la paix. p. 320. reçoit des graces de Sigismond. p. 321.

Kaysersloutre Palais bâti par l'Empereur Fréderic. p. 200.

Kemps ancienne Ville d'Alsace. Not. p. XII. à présent Village. Not. ibid. hist. p. 320.

Kempten Abbaye qui a dans l'Empire la dignité des Ducs. p. 71.

Kintzheim Ville d'Alsace. p. 346.

Kirckheim

Digitized by Google

Kircheim Maison Royale de Dagobert en Alsace. p. 77. Charles-le-Gros y fait son séjour. ibid. & 159.
Kirkel Château du Westerich ou l'Evêque de Strasbourg est renfermé par Conrad de Kirkel Trésorier de la Cathedrale de Srasbourg. p. 280. 281.
Koenigsbruck Monastere d'Alsace situé dans la forest de Haguenau. p. 76. est augmenté. p. 195.
Kokersberg Château d'Alsace où l'Evêque de Strasbourg se renferme. p. 279. sa situation. ibid.
Kronenbourg Château d'Alsace, sa situation. p. 230. est pris & razé par l'Evêque de Strasbourg, ibid.
Kunégonde (Sainte) épouse de l'Empereur Henry couronnée à Paderborn. p. 149.
Kybourg Comté donnée à l'Eglise de Strasbourg par le Comte Hartman. p. 228. ce Comte se repent. ibid. renduë par l'Evêque de Strasbourg. p. 240. est cédée à Rodolphe d'Habsbourg. ibid.

L.

Labiolus ou Ubiolus 12.e Evêque de Strasbourg. p. 54.
Lambert de Brun ou de fontaine, sa naissance. p. 307. se fait Religieux, est Abbé de Gengenbach. ibid. est choisi Evêque de Brixen, devient Chancelier de l'Empereur, & Evêque de Spire. ibid. est nommé par le Pape à l'Evêché de Strasbourg. & transferé à l'Evêché de Bamberg. ibid. il quitte cet Evêché pour retourner à Gengenbach. ibid. il reçoit les Joannites à Strasbourg. ibid.
Landau Ville d'Alsace, le Roy Rodolphe y va. p. 254. elle tient pour Fréderic, p. 266.
Landelbertus 9. Evêque de Strasbourg. p. 54.
Landgraves d'Alsace, leur commencement. p. 212. 213. leurs prérogatives & droits. p. 213. ce que signifie ce mot, suites des Landgraves d'Alsace. p. 219. 220. deux Landgraves, celuy de la Haute Alsace. celuy de la Basse-Alsace. p. 222. les Comtes de Werd prennent cette qualité, qu'ils cédent à l'Evêque de Strasbourg. p. 224. le Landgraviat passe à la Maison d'Oetingue. p. 225. 271 est donné à Rodolphe fils de l'Empereur. p. 247. Leopold d'Autriche est Landgrave d'Alsace. p. 265. Landgraves de la Basse-Alsace. p. 298. 299. & suiv. Evêques de Strasbourg Landgraves de la Basse Alsace. p. 302.
Landgraviat ce que c'est. p. 298. éclaircissemens. ibid. le Landgraviat de la Basse-Alsace passe de la Maison d'Egisheim à celle de Werd: de celle cy à celle d'Oetingue. p. 298. & 299. & de celle d'Oetingue aux Evêques de Strasbourg. p. 300. & 301. lettres de l'Empereur sur le Landgraviat. p. 302. Landgraviat d'Alsace engagé au Duc de Bourgogne. p. 351.
Landsperg Château d'Alsace par qui bâti. p. 218.
Landvogt ce que c'est. p. 245. Landvogt d'Alsace. p. 257. & suiv. le Comte Palatin Landvogt d'Alsace. p. 291. ordre de l'Empereur adressé à Strasbourg par le Landvogt d'Alsace. ibid. Rodolphe de Velsée Landvogt en Alsace. p. 308.
Langres Ville de Gaules, les Suisses sont forcez de tourner de ce côté la. p. 2. les Allemands s'avancent jusques-là, sont défaits. p. 19.
Lantfride Duc de Suabe vaincu par Charles-Martel. p. 97.
Larg ancienne Ville de la Haute - Alsace à présent Village. Not. p. XIII.
Lauterbourg Ville de la Basse-Alsace prise par l'Empereur Rodolphe. p. 249.
Lebereau Monastere d'Alsace, par qui fondé. p. 100. est à présent uni à la Collegiale de St. Georges de Nancy. p. 101.
Leger (Saint) Evêque d'Autun, Ministre de Childeric est forcé de se retirer à Luxeuil. p. 75. il en sort, on luy fait crever les yeux ibid.
Lentiens Peuples d'Allemagne entrent en Alsace, sont défaits. p. 30. Gratien leur donne la paix. p. 22.
Leon (St.) IX. Pape, sa Maison p. 153. est appellé Brunon, d'abord Evêque de Toul. ibid. vient en Alsace, visite le Monastere de Hesse. p. 154 cimente la paix entre l'Empereur & le Roy de France. p. 165. tient des Conciles, accorde des Privileges au Chapitre de St. Dié. ibid. Consacre à Altorff l'autel & une Chapelle, à Strasbourg l'Eglise de St. Pierre-le Jeune, y laisse sa Dalmatique. p. 166. sa mort, son eloge p. 167.
Leopold d'Autriche dissipe les séditieux à Milan. p. 265. est Landgrave d'Alsace. ibid. son mariage, fait la guerre en Suisse. p. 266. y est battu. p. 267. fait lever le siége de Seltz, désole l'Alsace; son entreveuë avec le Roy de France. p. 269. il prend & rase la Ville de St. Hippolyte. p. 271. sa mort. ibid.
Leopold Archiduc d'Autriche a ses terres enclavées dans la Suisse. p. 311. fait Alliance avec la Noblesse d'Alsace. ibid. entreprend la guerre avec les Suisses

Digitized by Google

Suisses. p. 312. est défait & tué à Sambach. ibid.

Lettes Peuples du Danube entrent en Alsace, ravagent le Lyonnois, sont presque tous massacrez. p. 23.

Leure Abbaye sur les confins d'Alsace, par qui bâtie. p. 65. sa fondation. p. 66. donnée à Waldrade. p. 121. est renduë à l'Abbé. p. 152. est augmentée. p. 154.

Liége Ville sur la Meuse pillée par les Normands. p. 126. est comprise dans le Royaume de Lorraine. p. 132. l'Empereur Henry IV. y meurt. p. 184. Innocent II. y couronne l'Empereur & l'Imperatrice. p. 192. est prise & brulée par le Duc de Bourgogne. p. 353.

Lieuë gauloise étoit de 1500. pas en Alsace du tems des Romains. Not. p. XII. elle est glus grande de nos jours. Not. ibid.

Linange Noble Maison d'Alsace, le Comte de Linange épouse Gertrude héritiere & la derniere de la branche d'Egisheim. p. 216. guerre faite au Comte de Linange. p. 222. il fait la paix. p. 228. Geoffroy de Linange Landvogt d'Alsace. p. 264. le Comte de Linange fait la guerre à Strasbourg. p. 313. guerre faite au Comte de Linange où il est défait & pris. p. 344. est delivré. p. 345.

Livie Imperatrice mere de Drusus & de Tibere. p. 5.

Lollius (M.) Commandant en Germanie pour les Romains est battu par les Sicambres. p. 5.

Lorraine Royaume, son origine, son étenduë, ses limites. p. 116. 118. Lothaire premier Roy de Lorraine. ibid. Charles-le-Chauve se fait couronner Roy de Lorraine. p. 123. elle est partagée. p. 124. est cédée à Loüis II. Roy de Germanie, & revient à la France. p. 126. Arnould s'en saisit. p. 129. elle est possédée par Loüis IV. Roy de Germanie. p. 130. reprise par Charles-le-simple. p. 131. acceptée par Loüis-d'Outremer. p. 136. Othon y entre & se retire. p. 137. elle est divisée en Haute & Basse-Lorraine. Lorraine Duché. p. 144. la Basse est offerte à Charles frere du Roy de France & acceptée. p. 145. la Haute cédée en fief au Roy de Germanie. p. 146. Origine de l'illustre Maison des Ducs de Lorraine. p. 152. & 153. Duché de la Basse Lorraine à qui donnée. p. 153. celle de la Haute donnée à Gerard III. Comte d'Alsace, qui en prend le nom. ibid. mort de Frederic Duc de Lorraine. p. 215. son fils Thibauld fait des ravages en Alsace. ibid. il est assiégé dans Amance & pris. p. 216. mort de ce Duc. ibid. le Duc de Lorraine Jean I. fait une irruption en Alsace. p. 308. Le Duc de Lorraine déclare la guerre au Duc de Bourgogne. p. 356. le Duc de Bourgogne entre en Lorraine. p. 360. y est défait & tué p. 362.

Lorrains massacrez dans Rosheim Ville d'Alsace. à quel sujet. p. 215.

Lothaire I. associé à l'Empire regne en Alsace. p. 108. se révolte contre son Pere. p. 110. rentre dans son devoir. p. 111. se révolte de nouveau. p. 112. vient à Marlheim avec son Pere déposé & l'enferme à Soissons. p. 113. luy demande pardon. p. 114. fait la guerre à ses freres & est battu. p. 115. son entreveuë avec ses freres, l'Alsace luy reste. p. 116. ses traitez de Verdun & de Morsen. p. 117. il fait du bien aux Monasteres d'Alsace. ibid. partage ses Etats entre ses trois enfants, prend l'Habit Religieux & meurt. p. 118.

Lothaire premier Roy de Lorraine. p. 118. le Roy de Germanie luy enléve l'Alsace. p. 119. Entreveuë des Princes. p. 120. Paix entre eux. p. 121. Lothaire veut répudier Teuteberge son épouse; la fait accuser. ibid. donne à Waldrade l'Abbaye de Leure. p. 121. répudie Teuteberge & épouse Waldrade. p. 122. sa mort. p. 123.

Lothaire Roy de France veut se saisir de l'Alsace. p. 145. entre en Lorraine, repousse Othon. ibid. fait sa paix avec Othon. p. 146. ses tentatives pour rentrer en Lorraine p. 146. il prend Verdun, qu'il rend. sa mort. ibid.

Lothaire II. Empereur élû à Mayence. p. 191. vient à Strasbourg & y met Eberhard & ensuite Gerard pour Evêques. ibid. léve le Siége de Nuremberg. ibid. celuy de Spire, qu'il prend aprés. p. 192. se rend à Liége, y est couronné; va en Italie. ibid. est couronné Empereur. p. 193. tient une assemblée à Bamberg : reçoit en grace Conrad & Frederic d'Alsace. ibid. retourne en Italie, & meurt. ibid.

Loüis le Debonnaire Empereur, son caractere. p. 108. associe Lothaire à l'Empire, assigne des Royaumes à ses enfants : vient souvent en Alsace. ibid. choisit en Alsace une épouse pour Lothaire. p. 109. naissance de Charles-le-Chauve. p. 110. il luy assigne un Royaume. ibid. révolte de ses enfants. ibid. l'Imperatrice forcée de prendre le voile. 111. il assemble une diéte : confirme les Privileges

Priviléges de Strasbourg, & la met sous la protection de la Ste. Vierge. ibid. nouveau soulévement. p. 112. il est abandonné. ibid. déposé, renfermé. p. 113. accusé & condamné. p. 114. est rétabli. sa mort. ibid.

Loüis Roy de Baviere. p. 108. se révolte contre son Pere. p. 110. rentre dans son devoir. p. 111. se souléve de nouveau. p. 112. dépose son Pere. p. 113. le rétablit. p. 114. fait la guerre à Lothaire I. & le bat. p. 115. son entreveue avec Charles. ibid. entreveuë des Princes. p. 116. ses traitez de Verdun & de Marsen. p. 117. il usurpe l'Alsace p. 119. fait du bien à l'Eglise de Strasbourg. ibid. entre en France, est obligé d'en sortir. p. 120. conférences des Princes. ibid. paix entre eux. p. 121. il est Maitre de l'Alsace & la céde. p. 124. entre en France & se retire. ibid. partage ses Etats; sa mort. p. 125.

Loüis II. Empereur fils de Lothaire I. couronné à Rome régne en Italie. p. 118. prétend hériter seul du Royaume de Lorraine. p. 123. acquiert l'Alsace. sa mort. p. 124.

Loüis II. Roy de Germanie bat Charles-le-Chauve. p. 125. fait sa paix avec l'Empereur Loüis & entre en France. ibid. obtient une partie du Royaume de Lorraine. p. 126. sa mort. ibid.

Loüis-le-Begue couronné Empereur. p. 125. fait la paix avec le Roy de Germanie. sa mort. ibid.

Loüis IV. Roy de Germanie reconnu Roy de Lorraine p. 130. vient à Strasbourg, sa mort. ibid.

Loüis d'Outre-mer Roy de France rappelé. p. 135. accepte le Royaume de Lorraine. p. 136. prend possession de l'Alsace p. 137. épouse la Duchesse Gerberge. p. 138.

Loüis V. Roy de France meurt sans enfants p. 148.

Loüis XI. Roy de France, n'étant encore que Dauphin fait la guerre aux Suisses. Voyez Dauphin. étant sur le Trône il suscite des ennemis au Duc de Bourgogne. p. 356. s'empare de la Bourgogne. p. 362. s'allie avec les Suisses. p. 363.

Loüis de Baviere est élû Roy des Romains. p. 266. son Compétiteur, guerre entre eux. ibid. il donne une bataille. p. 267. vient en Alsace, entre dans Strasbourg. ibid. ses Troupes fuyent p. 268. il gagne une bataille. ibid. prend Fréderic. p. 269. envoye un Landvogt en Alsace. ibid. leve le siége de Seltz. ibid. est excommunié. ibid. est couronné Empereur à Rome. p. 274. fait choisir un Antipape & revient en Allemagne. ibid. se rend à Haguenau & nomme le Comte Ulric Landvogt d'Alsace & de Suabe. p. 275. traite avec Otton d'Autriche. ibid. revient en Alsace & traite avec l'Evêque de Strasbourg. p. 279. on traverse son accommodement avec le Pape. p. 282. les Princes de l'Empire se déclarent pour luy. p. 283. il reçoit l'hommage de l'Evêque de Strasbourg. ibid. Charles IV. est élû Roy des Romains. p. 288. sa mort. ibid.

Loüis-le-Noir Duc de Deux-Ponts & de Veldents prend Moutzig & s'en retire. p. 348. fait la guerre au Comte Palatin Fréderic. p. 349. perd Bergzabern. ibid. fait sa paix. ibid. est nommé Vicaire de l'Empereur en Alsace. p. 352. attaque le Comte Palatin. ibid. il luy en coute. p. 353.

Loüis de Baviere Comte Palatin du Rhin est Lieutenant de l'Empereur au Concile de Constance. p. 323. conserve à Fréderic d'Autriche ses Etats d'Alsace p. 322. devient aveugle. p. 343. sa mort. ibid.

Loutre Riviere de la Basse Alsace Not. p. IX.

Loewenstein Maison illustre. Les Princes de Loewenstein descendent des Ducs de Baviere. p. 343.

Luce III. Pape confirme la fondation de Truttenhusen. p. 86.

Lucerne Ville en Suisse appartient à l'Abbé de Mourbach. p. 95. est venduë à Albert d'Autriche. ibid. les habitans de Lucerne viennent fondre dans l'Ergaw. p. 312.

Luitfrid Duc d'Alsace fait une donation au Monastere d'Honau. p. 91.

Luitfrid IV. Duc d'Alsace dernier de la race du Duc Athic tué par les Huns. p. 134.

Luttenbach Ville Alsace où il y a une Colegiale dépendante des Evêques de Strasbourg. p. 182.

Lutzel Abbaye d'Alsace, sa situation. p. 193. ses fondateurs, sa réputation. p. 194.

Lutzelnbourg ou Luxembourg. Rainold de Lutzelnbourg fonde le Monastere de Neubourg en Alsace p. 194. Epitaphe de ce Comte. p. 195. Les Comtes de ce nom fondent le Monastere de St. Jean-des-Choux. p. 196.

Lutzelstein ou la Petite-Pierre, Chateau d'Alsace & Comté. Burckard Comte de Lutzelstein Prévôt de la Cathedrale de Strasbourg est élû Evêque de cette Ville. p. 317. s'accommode avec son com-

Digitized by Google

compétiteur, ibid. obtient la permission de se marier. ibid. Guillaume de Lutzelstein prend les équipages du Cardinal d'Arles. p. 342. un de ces Comtes surprend le Château de Bitsch p. 343. Jean d'Anjou prend le Château de Lutzelstein & le rend. ibid. les Comtes de Lutzelstein font la guerre au Comte de Linange, le défont & le prennent. p. 344. font la guerre au Comte Palatin. ibid. le Chateau de Lutzelstein pris. p. 345. les Comtes de ce nom sortent d'Alsace & meurent sans héritiers. ibid. le Prince de Birkenfeld possede ce Château. ibid.

Luxeüil Abbaye aux confins d'Alsace bâtie par St. Colomban. p. 64. 65. reçoit des graces de Clotaire II. p. 69.

Lyon Ville des Gaules est fidelle à Neron. p. 9. les Lettes ravagent le Lyonnois. p. 23. Gratien y est surpris & tué. p. 31.

M.

MAcrien Roy des Allemands fait la paix avec les Romains, & leur reste fidéle. p. 29.

Magnebertus XI. Evêque de Strasbourg. p. 54.

Magnence Tyran fait tuer Constant. p. 21. est défait & se tue. ibid.

Magnus VII. Evêque de Strasbourg. p. 54.

Manderscheidt (Jean) de Manderscheidt Evêque de Strasbourg réunit à la manse Episcopale les biens des Monasteres de Hohenbourg & de Nider-munster. p. 86.

Manegold de Luttenbach zelé Ecclesiastique fait rentrer l'Alsace dans le parti du Pape. p. 180. fonde l'Abbaye de Marbach, y entre, est retenu prisonnier. ibid.

Marbach Abbaye d'Alsace, sa fondation. p. 180. subsiste encore. ibid.

Marc (St.) Marc Prieuré d'Alsace, d'abord nommé de St. Sigismond. p. 76. ses Abbez. ibid. pourquoy nommé de St. Marc. p. 77.

Marc (St.) Marc Monastere de Strasbourg, rasé. p. 360. rétabli & donné aux Joannites. p. 308. & 360.

Marcomans Peuples d'au delà du Rhin vaincus par César. p. 4. par Marc-Aurele. p. 14.

Marlheim Palais de Childebert. p. 62. conjurations qui s'y découvrent. p. 63. 70. il est le séjour de Clotaire. p. 69. les Armagnacs s'emparent de Marlheim. p. 340. y prennent des quartiers. p. 341.

Marsen Ville de la Meuse prés de Mastrich, traité qui s'y fait. p. 117. paix qui s'y conclut. p. 124. 125.

Martin (St. Martin) Collegiale à Colmar, par qui fondée. p. 234.

Martin V. Pape élû au Concile de Constance. p. 328. approuve la confraternité du Clergé de Strasbourg. ibid.

Mas-munster ou Masvau Abbaye d'Alsace par qui fondée, tems de sa fondation. p. 80.

Maso Petit-fils du Duc Athic fonde l'Abbaye de Masvau. p. 95.

Materne (Saint) un des premiers Apotres d'Alsace. p. 47. est ressuscité. p. 48.

Mathilde Duchesse reçoit le Pape dans son Château. p. 173. fléchit le Pape en faveur de l'Empereur Henry. ibid. engage son mary à attaquer Henry. p. 179.

Maur-munster Abbaye d'Alsace, par qui bâtie & enrichie. p. 69. origine de son nom. p. 70.

Maxence Tyran s'empare de Rome. p. 19. Constantin va le combattre & le défait. sa mort. p. 20.

Maxime Tyran fait tuer Gratien. p. 31. est défait & mis à mort. ibid.

Maximien Herculius est fait César, vient à Trèves. p. 18. oblige les Allemands & les Bourguignons à repasser le Rhin, il entre dans leur païs & le ravage. ibid.

Maximilien fils de l'Empereur Frédéric épouse Marie de Bourgogne. p. 360. aprés la mort de Marie il est enfermé. p. 368. est délivré. guerre à ce sujet. ibid. est Roy des Romains & adopté par l'Archiduc Sigismond. ibid. cherche à se venger de la France. p. 369. tente envain de s'allier avec les Suisses. p. 370. marche contre les Suisses. p. 371. fait la paix avec eux. p. 372.

Maximin est reconnu Empereur. p. 16. ses Victoires sur les Allemands. ibid.

Maximinus 3. Evêque de Strasbourg. a le titre de saint. p. 54.

Mayence Ville de la Germanie Superieure. Not. p. VI. hist. p. 12. 15. Alexandre-Severe y est égorgé. p. 16. elle est occupée par les Allemands. p. 22. Julien y passe le Rhin. p. 25. Massacre qui s'y fait. p. 27. Gratien y passe le Rhin. p. 28. elle est saccagée. p. 33. Jovin y prend la pourpre. p. 35. elle est du Royaume de Germanie. p. 116. est assiégée & délivrée. p. 140. Henry II. y est choisi & couronné Roy de Germanie. p. 148. Conciles de Mayence. p. 165. 168. 169. Rodolphe y est couronné. p. 174. Conciliabule qui s'y tient. p. 177. assemblée. p. 183. est assiégée & délivrée. p. 186. diéte qui s'y tient. p. 204. Philippe y est couronné. p. 209.

Mediomatriciens anciens Peuples habitans

Digitized by Google

tans le long du Rhin. Not. p. III. les Triboques y fixent leur demeure. Not. ibid. Metz en étoit la Capitale. Not. ibid.
Merovée Roy des François s'empare de la Premiere-Germanie. p. 38. se retire, p. 39.
Mersbourg Ville près de laquelle Rodolphe fut tué. p. 176. & y est enterré. p. 177.
Metz ancienne Ville. Not. p. III. saccagée par Attila. p. 37. Childeric s'en saisit. p. 40. devient le siége des Rois d'Austrasie. p. 58. ses Rois. ibid. & suiv. Conciles de Metz. p. 63. 122. Charles-le-Chauve y est couronné Roy de Lorraine. p. 123. diéte qui s'y tient. p. 130. son Evêque est déposé par le Pape. p. 202. elle refuse à Charles IV. les honneurs dûs à un Roy. p. 294. se met sous la protection de la France. p. 337.
Molsheim Ville d'Alsace où le Duc de Zeringue est massacré. p. 188. est prise & brulée. p. 209. appartient à l'Evêché de Strasbourg. p. 264. on y fonde un Hôpital. p. 272. Berthold Evêque de Strasbourg. y meurt p. 261.
Montbéliard Ville & Comté sur les confins d'Alsace. Thierry Comte de Montbéliard fonde les Monasteres de Sainte-Walburge & de Biblisheim. p. 176. ce Comté entre dans la Maison de Wirtemberg. p. 201. Thierry Comte de Montbéliard désole les terres de l'Abbaye de Mourbach. 224. est pris, & délivré. ibid. Raynald Comte de Montbéliard est battu, pris & retenu dans un Château. p. 333. La Ville de Montbéliard prise par l'Armée du Dauphin. p. 337. est menacée par le Duc de Bourgogne. p. 359.
Montjoye illustre Maison de la Haute-Alsace. 332. le Baron de Montjoye fait la guerre dans le Suntgau. ibid. se ligue contre la Maison d'Autriche. ibid.
Morand (St.) qui il étoit. p. 189. est envoyé au Monastere d'Altkirck. ibid. son nom reste au Monastere. ibid.
Morat Ville de Suisse sur le lac de ce nom assiégée par le Duc de Bourgogne. p. 361. l'Alsace envoye à son secours. ibid. ce Duc y est défait. p. 362.
Mourbach célébre Abbaye d'Alsace, par qui fondée. p. 80. occasion de cette fondation, & l'année. p. 93. 94. titre de l'Abbé. p. 95. son état florissant. p. 147. elle est consumée par le feu & réparée. ibid. ses terres son désolées. p. 224. son état. p. 233.
Moutzig Ville d'Alsace à l'Evêché de Strasbourg, engagée & prise par le Duc Loüis frere de l'Evêque de Strasbourg p. 348. les Strasburgiens la reprennent ibid.
Mülhause Ville d'Alsace prise. p. 237. est échangée. p. 264. elle chasse les Gentilshommes. p. 289. en est punie. ibid. reçoit des graces de Sigismond. p. 231. se met sous la protection des Suisses. p. 349.
Müllenheim noble famille d'Alsace. p. 261. Henry de Müllenheim fonde à Strasbourg la Collegiale de Toussaint. ibid. & 272. cette famille prend querelle avec celle des Zorns. p. 276. Burkard de Müllenheim député à Rome. p. 348. Philippe de Müllenheim porte l'etendart Imperial. p. 359.
Mundat ce que c'est & d'où vient ce terme. p. 75. Mundat de Rouffac nommé le Haut-Mundat donné à l'Eglise de Strasbourg. ibid. Mundat de Weissembourg appellé le Bas-Mundat. ibid.
Munster au Val-St.-Gregoire Monastere d'Alsace fondé par Childeric. p. 74. est d'abord appellé le Confluent, pourquoy. ibid. état de cette Abbaye. p. 234.
Munster Ville d'Alsace où cette Abbaye est renfermée. p. 74. est une des dix Villes Imperiales d'Alsace. ibid. reçoit des graces de Sigismond. p. 321.

N.

NAncy Ville Capitale de la Lorraine, le Roy de France s'y rend. p. 337. le Dauphin y va joindre le Roy de France. p. 341. est assiégée & prise. p. 360. reprise par le Duc René. II. p. 362. est assiégée par le Duc de Bourgogne, où il est défait & tué. ibid.
Nanien Général d'Armée de Gratien à la Bataille de Colmar. p. 30.
Nantuates anciens Peuples habitans le long du Rhin. Not. p. II.
Nemetes anciens Peuples qui s'étoient joints à Arioviste. Not. p. III. sont vaincus par César. Not. ibid. & p. 4. viennent habiter dans la Gaule-Belgique. Not. idid. & p. 6. s'établissent à Spire. Not. p. IV.
Neron Empereur Romain succede à Claude. sa mort. p. 9.
Nerva Empereur Romain adopte Trajan. sa mort. p. 13.
Neubourg Abbaye d'Alsace, où bâtie. p. 194. s'accroit & s'enrichit. ibid. Fréderic confirme les donations qui luy sont faites. p. 195. Epitaphe qui subsiste dans son Eglise. ibid. de qui son Abbé prend ses provisions. ibid. sa régularité. ibid. l'Evêque de Strasbourg en consacre l'Eglise. p. 196.

Digitized by Google

Neubourg Comté acquise par l'Eglise de Strasbourg. p. 211.

Neubourg Ville sur le Rhin est fortifiée, & renduë Ville libre. p. 218.

Neufchatel Comté. Guerre du Comte de Neufchatel avec l'Evèque de Bâle. p. 331. tréve entre eux. ibid. il fait des ravages dans le Diocése de Bâle. p. 332.

Neustrie Royaume partie de celuy de France. p. 58. ses Rois. p. 73. 74. & suiv.

Neuvillers Abbaye d'Alsace par qui fondée & enrichie. p. 95. est changée en une Collegiale. p. 96. Richevin son Abbé fonde un Monastere de filles. p. 189.

Nicolas II. Pape tient un Concile à Rome. sa mort. p. 167.

Nider-munster Monastere d'Alsace par qui fondé. p. 83. est brûlé & réuni à la manse Episcopale de Strasbourg. p. 86.

Nimégue Ville d'Allemagne, Loüis-le-Debonnaire y va. p. 108. diéte qui s'y tient. p. 111.

Nuitz Ville de l'Archevèché de Cologne est assiégée par le Duc de Bourgogne. p. 355. l'Alsace arme pour la secourir p. 356. est délivrée. p. 360.

Numagen Camp de Constantin. sa situation. p. 20.

O.

OBerkirch Ville d'au delà du Rhin appartenante à l'Evèque de Strasbourg. p. p. 275. il y met Garnison. p. 279.

Obernheim ou Ober-Ehenheim Château & Ville de la Préfecture d'Alsace. p. 80. & 321. le Duc Athic y tient sa cour. p. 80. elle reçoit des graces de Sigismond. p. 321.

Ochsenstein Château & Comté en Alsace, pris & rasé. p. 248. Otton d'Ochsenstein est Préfect ou Avoüé d'Alsace. p. 245. sa mort. p. 257. le Comte Jean d'Ochsenstein Grand-Doyen de la Cathedrale de Strasbourg est enlevé & conduit dans un Château. p. 306. relaché. ibid. est tué. p. 312. Jean d'Ochsenstein Prévôt de la même Cathedrale est l'auteur de la confraternité du Clergé de cette Ville. p. 328. est élû Evèque de Strasbourg par une faction. p. 330.

Odile (Sainte) son histoire. p. 82. elle choisit la vie de Chanoinesses. p. 83. sa mort. ibid.

Odile (Ste. Odile) Monastere d'Alsace sa situation. p. 80. & 83. son origine. p. 83. réforme de ce Monastere. p. 85. est brulé. p. 86. est réparé & encore brulé p. 87. Sybille veuve de Tancrede & ses enfants y sont enfermez. p. 86. & 206. on y observe la régle de St. Augustin. p. 280. l'Empereur Charles IV. y va, & fait ouvrir en sa présence le tombeau de Ste. Odile. p. 294. les Prémontrez s'y établissent. p. 87.

Oetingue. Loüis Comte d'Oetingue Landgrave de la Basse-Alsace Seigneur de St. Hippolyte. 270. tache de se saisir de Leopold d'Autriche. p. 271. se déclare pour Fréderic d'Autriche & ensuite pour Loüis de Baviere. ibid. Loüis & Frederic d'Oetingue, Landgraves & Landvogts d'Alsace p. 186. 199. ils vendent leur Landgraviat à l'Evèque de Strasbourg. p. 300. & 301.

Osinon Ville de la grande Sequanoise où il il y avoit un Duc. Not. p. III. & XIII. on croit que c'est Holé Not. p. VIII. il n'en reste plus aucun vestige. Not. ibid.

Orleans Ville des Gaules. Concile qui s'y tient. p. 57. est le siége des Rois d'Orleans. p. 58. 59.

Otbert Evèque de Strasbourg chassé de la Ville & tué p. 130.

Othmarsheim Ville d'Alsace où il y a une Abbaye de Dames, par qui fondée. p. 157. sa situation, origine de ce nom. son ancienneté, tombeaux qui s'y voyent. ibid. elle est prise par l'Evèque de Bâle & sa tour rasée. p. 242. son Abbaye n'est pas épargnée. ibid. elle est pillée par les Balois. p. 342. par les Bernois. p. 350.

Othon Romain fait tuer Galba. p. 11. est déclaré Empereur. ibid. son Armée est défaite & il se tue. ibid.

Othon I. Roy de Germanie entre en Lorraine & se retire. p. 137. assiége Chiévremont, & leve ce siége. ibid. assiége & prend Brisach ibid. soumet la Lorraine. p. 138. secourt le Roy de France. p. 139. va en Italie, y délivre & épouse Adélaide. p. 139. & 140. tient un Concile à Augsbourg. p. 140. conjuration contre luy. ibid. il vient en Alsace. ibid. révolte de son fils. ibid. il associe son fils Othon II. est couronné Empereur. p. 141. sa mort. ibid.

Othon II. succéde à son Pere. p. 145. offre la Basse-Lorraine à Charles. ibid. s'avance jusqu'à Paris & se retire. ibid. fait la paix avec le Roy de France. p. 146. sa mort. ibid.

Othon III. est sous la tutelle de Henry Duc de Baviere. p. 146. sa mort. son caractere. p. 148.

Othon IV. Duc de Brunswich élû Roy des Romains. p. 208. part d'Angleterre. ibid. & 209. est couronné. p. 209.

Digitized by Google

met au ban de l'Empire le meurtrier de Philippe. p. 211. se rend à Haguenau. ibid. va à Rome où il est couronné, ses promesses. ibid. il y manque, se saisit de la Pouille & s'empare des terres de St. Pierre. p. 212. est excommunié. ibid. conspirations des Princes. Frederic est élû Roy des Romains. ib. guerre entre eux. p. 213. Brisach se révolte contre luy. p. 214. il se renferme dans Brunswich. ibid.

Ottocare Roy de Bohéme s'empare de l'Autriche & de la Carinthie. p. 245. fait la paix avec Rodolphe Roy des Romains, à quelles conditions. ibid. reprend les armes. est défait, pris & tué. p. 246.

Otton Evéque de Strasbourg. p. 175. Sa Maison. p. 177. il s'attache à l'Antipape. ibid. fait la guerre au Comte d'Eggisheim, sa réconciliation, funeste suite. p. 178. il consacre l'Eglise de Ste-Foy, & en augmente la fondation. p. 181. va en Palestine, en retourne, & meurt. p. 182.

Otton Evéque de Frisingue autheur, qui il étoit. p. 185.

Otton d'Autriche, son mariage. p. 274. ménage la paix entre l'Evéque de Strasbourg & d'autres Seigneurs. ibid. est surnommé le plaisant. ibid. assiége Colmar. ibid. traite avec l'Empereur Loüis de Baviere. p. 275.

P.

PAix de Coblents. p. 121. de Mersen. p. 125. de Worms p. 188. en Alsace. p. 261. ligue pour la paix en Alsace. p. 282. 286. paix avec la France. p. 345. paix de l'Eglise. ibid. paix de Bâle. p. 372.

Palatin du Rhin. Rupert Comte Palatin du Rhin fait le dégat en Alsace. p. 313. reçoit par engagement des fiefs d'Alsace. p. 314. est choisi Roy des Romains. p. 318. voyez Rupert-Frederic Comte Palatin du Rhin. Voyez Frederic.

Palme Monastere de la Franche-Comté où Ste. Odile fut élevée, à présent appellé Beaume-les-nones. p. 82.

Pantzenheim ancienne Ville de la Haute-Alsace prés d'Othmarsheim. Not p. XIII.

Paris Ville Capitale du Royaume de France. p 58. Lothaire y conduit son Pere Loüis captif. p. 114. Othon II. en brûle les Fauxbourgs. p. 145.

Paschal II. Pape fait des avances à Henry IV. p. 182. tient un Concile à Rome où il excommunie Henry. p. 183. refuse les Investitures, est prisonnier & les accorde. p. 184. sa mort. p. 186.

Paschal III. Antipape par qui soutenu. p. 201.

Pénitentes Religieuses établies à Strasbourg leur Monastere est rasé. p. 360. elles obtiennent un emplacement dans la Ville. p. 366.

Pepin d'Heristal Duc ou Gouverneur d'Austrasie gouverne seul ce Royaume, & celuy de Neustrie p. 78.

Pepin dit le Bref fils de Charles-Martel gouverne la Neustrie. p 98. soumet le Duc d'Acquitaine. p. 99. chasse les Allemands d'Alsace & les défait au delà du Rhin. idid. monte sur le Trône de France. p. 100.

Pepin Roy d'Acquitaine. p. 108. se révolte contre son Pere. p. 110. rentre dans son devoir. p. 111. se révolte de nouveau. p 112. dépose son pere p. 113. le rétablit. p. 114. sa mort ibid.

Péris Abbaye d'Alsace, sa situation, ses Fondateurs. p. 195. est appauvrie, pourquoy, devient Prieuré. ibid. est absolument ruinée par les Suedois. ibid. elle reçoit de précieuses Reliques. p. 211.

Peterlingue Abbaye de Bourgogne fondée par Ste. Adélaide. p. 141.

Pfalburger ce que c'étoit. p. 296. difficulté à ce sujet. ibid.

Pfaltzbourg Ville forte bâtie à la place d'un ancien Chateau. p 348. a appartenu au Comte Palatin de Veldens. ibid. engagée au Duc de Lorraine. ibid. appartient à présent au Roy de France. ibid.

Philippe fils de Frederic-Barberousse s'attache à son frere Henry VI. p. 205. brigue l'administration des affaires. p. 207. est choisi Roy des Romains. p. 208. ravage l'Alsace. p. 209. est couronné. ibid. brule les Fauxbourgs de Strasbourg. ibid. accorde la paix à cette Ville. ibid. est maitre de l'Alsace. ibid. est assassiné. p. 211.

Philippe-le-Bel Roy de France fait alliance avec Albert d'Autriche Roy des Romains. p. 259.

Pierre (St. Pierre) Prieuré fondé à Colmar par Adélaide. p. 141.

Pierre (St. Pierre - le - Vieux Collegiale. établie à Strasbourg. p. 63. 91. & 251. pourquoy elle est ainsi appellée. p. 64.

Pierre (St. Pierre-le-Jeune) Collegiale établie à Strasbourg, par qui, & pourquoy elle est ainsi nommée. p. 63.

Pierre de Leon Antipape sous le nom d'Anaclet, par qui soutenu. p. 192.

Digitized by Google

Pirmin (Saint) Abbé & Chorevêque passe au delà du Rhin; bâtit le Monastere de Richnau. p. 93. vient en Alsace; bâtit plusieurs Monasteres. p. 94.
Pourentruy Ville achettée par l'Evêque de Bâle. p. 242. est prise par le Comte de Montbéliard; & reprise par Rodolphe, qui la rend à cet Evêque. p. 247.
Posthumus Duc de la frontiere transrhenane chasse les Allemands au delà du Rhin. p. 17. bâtit des forts, & enléve l'Empire à Gallien. ibid.
Préfet d'Alsace établi, son pouvoir. p. 218. & 219.
Préfecture d'Alsace établie. p. 218. est engagée au Comte Palatin. p. 291.
Priarius Roy des Lentiens défait & tué à la bataille de Colmar. p. 30.
Probus déclaré Empereur vient sur le Rhin. p. 18. bat les Barbares, bâtit des Châteaux sur leurs terres, & les rend tributaires. ibid. est égorgé. ibid.

Q.

Quades anciens Peuples demandent la paix à Valentinien I. p. 29.
Quintilinebourg Ville de Saxe où il se tient un Concile. p. 177.

R.

Randon Roy des Allemands surprend Mayence. p. 27.
Rapolstein ou Ribeaupierre, d'où vient ce nom. Eclat de cette Maison établie en Alsace. p. 164. reste du Château de ce nom. p. 165. dernier de cette Maison; à qui passe ce comté. ibid. Anselme de Rapolstein soutient la guerre contre l'Empereur. p. 249. Bruno de Rapolstein sa saisit de quelques Anglois. p. 314. refuse de les rendre. ibid. est soutenu par la Ville de Strasbourg. ibid. entre dans la ligue contre cette Ville. ibid.
Rastat Ville du Marquisat de Bade est reduite en cendres. p. 332.
Rathbot Comte d'Altembourg est fatigué par les Bourguignons. p. 161. situation & état de son Château. ibid. il bâtit celuy d'Habsbourg, & en prend le nom. ibid.
Ratho au Rachio 25. Evêque de Strasbourg. p. 103. transporte à Haselach les reliques de St. Florent. p. 104.
Rathold Evêque de Strasbourg assiste au Concile de Savonieres. p. 121. à celuy de Tusçy & d'Aix-la-Chapelle. p. 122. son éloge, sa mort, p. 127.
Ratolscelle Ville de Suabe où le Pape Jean XXIII. est renfermé. p. 323.
Rauracs anciens Peuples habitans du Canton de Bâle. p. 2. entrent dans les Gaules & sont forcez de retourner. ibid.
Reginhardus Evêque de Strasbourg; son éloge; sa mort. p. 127.
Reichswogt ce que c'est, ses droits. p. 118. cette charge subsiste encor. ibid.
Remigius 24. Evêque de Strasbourg fonde le Monastere d'Eschau & y est enterré. p. 103.
Renée II. Duc de Lorraine déclare la guerre au Duc de Bourgogne. p. 356. se distingue dans la guerre des Suisses. p. 362. reprend Nancy. ibid. bat le Duc de Bourgogne. ibid.
Rhin grand Fleuve a toûjours servi de bornes à l'Alsace. Not. p. I. est une borne naturelle entre les Gaules & les païs d'au delà. Not. p. II. arrose les confins des Nantuates, des Helvetes, des Sequaniens &c. Not. p. II. & III. autrefois il passoit au delà de Brisach. Not. p. XII. inondation extraordinaire du Rhin. p. 262.
Rhinau Ville d'Alsace sur le Rhin. p. 91. le Monastere d'Honau changé en Collegiale y est transferé. p. 91. 92. elle resiste aux Armagnacs. p. 340.
Rhinfeldt Ville appartenante aux Archiducs d'Autriche est assiégée par les Bâlois, qui en levent le siége. p. 320. il s'y tient une diéte pour la paix des Suisses.
Rhinzabern ancienne Ville de la Basse-Alsace; sa situation. Not. p. XVI. son nom. ibid. est fondée. p. 5. est occupée par les Allemands. p. 22. les Ménapiens y ont leurs quartiers. p. 36. Monumens de l'Idolatrie qui y restent. p. 44.
Richard Roy d'Angleterre est arrêté en Allemagne. p. 206. sa délivrance. ibid.
Richard Comte de Cornoüaille élû Roy des Romains est couronné à Aix-la-Chapelle. p. 232. vient en Alsace & retourne en Angleterre. ibid. sa mort. p. 243.
Richarde épouse de l'Empereur Charles-le-Gros accusée, & justifiée. p. 127.

Digitized by Google

se retire à l'Abbaye d'Andlau, qu'elle avoit fondée. p. 128.
Richevin Evèque de Strasbourg. p. 131. procez qu'on luy fait. ibid. il assiste au concile de Coblents. p. 133. sa mort. p. 135.
Richnau Abbaye fondée par St. Pirmin. p. 93. ses Abbez sont persécutez. p. 94. 97.
Richwin Abbé de Neuvillers fonde un Monastere de filles. p. 189.
Richwir Ville d'Alsace est fortifiée. p. 251. est prise. p. 279.
Robert Duc des François se révolte contre Charles-le-Simple. p. 133. se fait couronner à Reims. ibid. est tué dans un combat. ibid.
Robur ou Chene ancien Fort bâti prés de Bâle. p. 29.
Rodobaldus 10. Evèque de Strasbourg. p. 54.
Rodolphe ou Raoul Roy de Bourgogne veut s'emparer de l'Alsace. p. 129. se retranche dans ses montagnes. ibid. est choisi par les Seigneurs François & se saisit de Charles-le-Simple. p. 133. reçoit les hommages des Seigneurs Lorrains, prend Saverne, oblige Henry à repasser le Rhin. ibid.
Rodolphe surnommé le faineant Roy de Bourgogne recourt à l'Empereur Henry. p. 158. a une entrevuë à Bâle avec ce Prince. ibid. est maintenu. p. 159. désigne Henry pour son Successeur. p. 159. 160. révoque sa parole. p. 160. sa mort. p. 163.
Rodolphe Duc de Suabe & Comte d'Alsace se déclare pour Henry. p. 171. assiste à une assemblée de Seigneurs. p. 173. est choisit Roy à Forcheim & couronné à Mayence, son éloge. p. 174. il livre bataille à Henry. p. 175. reçoit une couronne d'or du Pape. p. 176. est tué dans un combat. ibid.
Rodolphe Comte d'Habsbourg & Landgrave d'Alsace. p. 212. prend le parti de l'Evèque de Strasbourg. & le quitte. p. 235. surprend Colmar. p. 236. & Mülhause. p. 239. on luy éleve une statuë à Strasbourg p. 241. il punit les Bâlois. ibid. s'empare des Duchez de Suabe & d'Alsace. ibid. se saisit de Brisach. ibid. le rend. p. 242. fait la guerre à l'Eveque de Bâle. p. 242. 243. est choisi Roy des Romains, couronné à Aix-la-Chapelle. p. 243. ligue contre luy. p. 244. il achette l'Avocatie de Strasbourg. p. 245. s'empare de l'Autriche, de la Carinthie, & de la Styrie. ibid. soumet Ottocare Roy de Boheme. p. 245. & 246. se rend en Alsace. p. 247. prend Pourentruy. ibid. punit le faux Frederic. p. 248. se rend Maître de Colmar. ibid. prend Lauterbourg. p. 249. attaque le Seigneur de Rapolstein. ibid. leve le siege de Besançon. p. 250. sa mort. ibid.
Rodolphe second fils de Rodolphe d'Habsbourg déclaré Duc de Suabe, Landgrave d'Alsace & Comte d'Ergau. p. 247. sa mort. p. 250.
Romains en Alsace. p. 3. battent Arioviste. p. 4. sont battus par les Siccambres. p. 5. abandonnent leurs conquêtes au delà du Rhin. p. 6. révolte contre eux. p. 12. ils rentrent en Allemagne. p. 15. & suiv. s'allient aux Bourguignons & leurs manquent de parole. p. 29. Notice de l'Empire Romain dressée. p. 36.
Roman, Latin corrompu, langage usité dans la Neustrie, Loüis de Baviere s'en sert. p. 116.
Rome Ville d'Italie est assiégée & prise. p. 177. Conciles de Rome. p. 172. 176. 202.
Rosheim Ville de la Préfecture d'Alsace engagée au Duc de Lorraine. p. 215. est surprise par les Lorrains, qui y sont massacrez. ibid. est livrée à l'Evèque de Strasbourg. p. 256. reçoit des graces de Sigismond. p. 321. est soumise par le Dauphin. p. 340. les Armagnacs y prennent des quartiers. p. 341.
Rothard Evèque de Strasbourg suit Othon au siège de Brisach, & se retire. p. 137. en est puni, sa mort. p. 138.
Rotharius 18. Evèque de Strasbourg. p. 54.
Rouffach Ville d'Alsace donnée avec son territoire à l'Eglise de Strasbourg. p. 75. est brulée & pillée. p. 184. ses habitans battent les Colmariens. p. 231. elle est presqu'entierement réduite en cendres. p. 233. ses Fauxbourgs sont brulez. p. 256. est assiégée. p. 257. est cedée à Burkard Comte de Lutzelstein. p. 317. & à l'Evèque Conrad. p. 331. est prise & pillée par les Armagnacs. p. 339.
Roy des Romains, quand ce titre a commencé, & à qui il se donne. p. 167.

Digitized by Google

Rudolphe Moine préche la Croisade sans mission. p. 197. persuade de tuer les juifs. ibid. se renferme dans un cloitre p. 198.

Rudolphe Evéque de Strasbourg attaché à Fréderic I. p. 201. est deposé. p. 202.

Rupert ou Robert Duc de Baviere & Comte Palatin du Rhin est choisi Roy des Romains. p. 318. vient à Strasbourg. ibid. accorde une grace à Seltz. ibid. achette plusieurs Places de l'Evêché de Strasbourg. p. 319. marche contre le Duc de Milan; les passages luy sont fermez. ibid. traite avec les Villes d'Alsace. ibid. sa mort. p. 320. ses Descendans. p. 343.

Rupert Comte Palatin du Rhin nommé Evéque de Strasbourg. p. 330. ce choix est appouvé par le Concile de Bâle. p. 331. ses promesses. ibid. fait son entrée dans Strasbourg. ibid. soutient les Curez. p. 348. sa pauvreté. ibid. donne dans la chymie. ibid. sa mort. p. 363.

Ruthard Duc d'Alsace fonde les Monasteres de Schwartzac & de Gengenbach. p. 96.

S.

Saccites Religieux à Srasbourg & à Bâle. p. 272. leur Ordre est eteint: ils entrent en divers Monasteres. ibid.

Sala Riviere qui donne le nom à Saltz. p. 106.

Salique loy. p. 56. observée en Alsace. p. 57.

Saloninus fils de Galien laissé dans les Gaules. est tué. p. 17.

Saltz, distinction de Saltz & de Seltz: sa situation. p. 106. Charlemagne y reçoit des Ambassadeurs. ibid. Loüis-le-Debonnaire y tient des assemblées. p. 110.

Sampach Village occupé par les Suisses. p. 312. Bataille de Sambach où les Suisses défont l'Archiduc d'Autriche. ibid.

Sargaw païs de la Sâre. Not. p. IX. & p. 152. par qui possédé. ibid.

Sarmates anciens Peuples se jettent dans la Basse-Alsace. p. 33.

Saverne Ville d'Alsace. Not. p. XV. fondée. p. 5. est ruinée. p. 22. son Château est réparé. p. 24. est prise & reprise. p. 133. appartient à l'Evêché de Strabourg. l'Evêque de Strasbourg y bâtit un palais,

Savonieres situé dans le territoire de Toul. 121. il s'y tient un Concile. ibid. Trois Monarques y assistent. ibid.

Savoye païs donné aux Bourguignons. p. 37.

Saxons Peuples d'Allemagne se jettent dans la Basse-Alsace. p. 33. se révoltent & sont défaits. p. 171.

Scelestat Ville Imperiale de la Préfecture d'Alsace, d'abord Village. p. 94. 106. devient un des quatre Bourgs de l'Empire & ensuite Ville. p. 107. le Prieuré de Ste-Foy y est fondé. p. 181. sa situation. p. 218. est Ville libre, entourée de murailles, enrichie & peuplée. ibid. est assiégée & se défend. p. 230. tient pour Fréderic II. p. 231. le Roy Adolphe y vient. p. 253. se déclare contre l'Evêque Berthold. p. 283. est punie par l'Evêque de Strasbourg. p. 302. reçoit des graces de Sigismond. p. 321.

Schaffouse Ville, tournois qui s'y fait. p. 316.

Schisme de Cadaloüs. p. 168. fin de ce Schisme. p. 169. il se renouvelle. p. 172. Guibert déclaré Pape. p. 176. fin du Schisme en Alsace. p. 180. Continuation du Schisme. p. 182. Schisme de Burdinus. p. 186. de Pierre-de-Leon p. 192. de Victor. p. 201. de Paschal, de Calixte. p. 202. fin du Schisme. ibid. Schisme qui désole l'Eglise. p. 320. Schisme de Felix. p. 339. fin de ce Schisme. p. 345.

Schutteren Monastere du diocése de Strasbourg fondé par St. Pirmin. p. 56.

Schwanau Château trés fort en Alsace, sa situation. p. 278. est assiegé & rasé. ibid.

Schvvartzac Monastere d'Alsace par qui fondé. p. 96. est d'abord situé en deçà du Rhin & appellé Arnolfesau; rétabli au delà du Rhin & change de nom. ibid. est brulé. p. 196.

Seltz Ville de la Basse-Alsace. Not. p. VIII. ses differens noms. p. XVI. a le titre de Cité. Not. ibid. sa situation. Not. ibid. quand fondée. p. 5. est occupée par les Allemands. p. 22. distinguée de Saltz. p. 106. est une Ville Imperiale. p. 141. Guerre entre Seltz & Strasbourg. p. 240. elle est prise & donnée à l'Eglise de Strasbourg. ibid. est assiégée. p. 269. Brigands retirez dans son Château. p. 197. elle est incorporée

porée à la Préfecture d'Alsace. ibid. reçoit tous les Privileges de la Ville d'Haguenau. p. 298. l'Empereur s'y rend. p. 303. Sigismond luy fait des graces. p. 321.

Seltz Abbaye fondée dans cette Ville par Adélaïde. p. 141. le Monastere est englouti par le Rhin. ibid. les Religieux de cette Abbaye deviennent Chanoines & ensuite Lutheriens. ibid. & p. 364. le reste des biens est réuni au College des Jesuites de Strasbourg. p. 141.

Sens Ville des Gaules où Julien est assiégé par les Barbares. p. 23.

Séquaniens anciens Peuples habitans le long du Rhin. Not. p. III. sont renfermez dans la Gaule-Celtique. Not. p. V, & VI. & dans la Gaule-Lyonnoise. Not. p. VI. limites des Séquaniens. Not. p. VII. ils habitoient la Haute-Alsace. Not. p. VIII. ils appellent Arioviste. p. 1. en sont mécontens. ibid. & p. 2.

Sicambres Peuples d'Allemagne battent les Romains. p. 5. plusieurs viennent habiter en deçà du Rhin. p. 6.

Sigebert I. Roy d'Austrasie. p. 60. sa mort funeste. p. 61.

Sigebert II. Roy d'Austrasie est défait & mis à mort. p. 68.

Sigebert III. Roy d'Austrasie fonde les Abbayes de Stavelo & de St. Martin de Metz. p. 72. sa mort, est honoré comme un saint. p. 73.

Sigefride Archevêque de Mayence tient un Concile. p. 169. est déclaré suspens. p. 173. se détache de Henry. ibid.

Sigismond Roy de Hongrie est élu Roy des Romains. p. 320. procure la paix à l'Alsace. ibid. fait tenir le Concile de Constance. p. 321. gratifie la Maison de Wangen & les Villes d'Alsace. ibid. donne des fêtes à Strasbourg. ibid. se rend à Constance. p. 322. cite Fréderic d'Autriche. ibid. soutient l'Evêque de Strasbourg. p. 327. sa mort. p. 332.

Sigismond d'Autriche est fiancé avec la fille du Roy de France. p. 335. se ligue avec Zurich contre les Cantons Suisses. ibid. demande du secours à la France & l'obtient. p. 336. est excommunié par le Pape. p. 349. arme contre les Suisses. p. 350. fait la paix. ibid. engage ce qui luy appartient dans le Landgraviat d'Alsace. p. 351. s'unit contre le Duc de Bourgogne. p. 356. s'offre à dégager le Landgraviat d'Alsace. ibid. adopte Maximilien Roy des Romains. p. 368. sa mort. p. 370.

Sikingue Monastere fondé par St. Fridolin. p. 58. est brulé. p. 242.

Sindelsberg Monastere d'Alsace par qui fondé. p. 189. dure prés de trois cens ans, son changement. ibid.

Soissons Ville des Gaules, Clovis défait Syagrius prés de Soissons. p. 41. Rois de Soissons. p. 58. 60. 77. l'Empereur Loüis y est enfermé. p. 113.

Solarius 5. Evêque de Strasbourg qui a le titre de saint. p. 54.

Spire Ville Imperiale étoit anciennement de la Germanie-Superieure. Not. p. X. est occupée par les Allemands. p. 22. par les Vandales. p. 33. est du Royaume de Germanie. p. 116. l'Empereur Conrad y est enterré. p. 164. Henry III. y a son tombeau. p. 167. Henry IV. y vit comme un particulier. p. 180. Henry V s'y saisit des trésors de son Pere. p. 183. il y revient. p. 189. elle est assiégée. délivrée : ensuite prise. p. 192. l'Empereur Rodolphe y est enterré. p. 250.

Spirgau païs de Spire. p. 352.

Stettmestre ou Preteur Magistrat de Strasbourg. p. 276. & suiv.

Steyg Monastere prés de Saverne. p. 240. il passe à Saverne. ibid. est sécularisé & uni à la Collegiale. ibid. le Monastere & l'Eglise cédez aux Franciscains. ibid.

Stilicon Général d'Honorius : sa fortune : sa perfidie. p. 32. sa mort. p. 34.

Strasbourg Ville Principale de la Basse-Alsace, sa fondation. Not. p. IV. & p. 5. elle a toûjours été nommée Argentoratus, Civitas Argentoratensis. Not. p. IV. est placée sous la Métropole de Mayence dans la Premiere Germanie. Not. p. VIII. elle avoit un Comte qui commandoit dans le païs. Not. ibid. ses différens noms. Not. p. XIV. d'où vient celuy de Strasburgum. Not. ibid. étoit regardée comme l'Arsenal des Gaules. Not. XV. ses augmentations. Not. ibid. elle est occupée par les Allemands. p. 22. délivrée. p. 23. Bataille de Strasbourg. p. 24. 25. elle est soumise aux Vandales. p. 33. détruite par Attila. p. 37. Victoire de Clovis prés de Strasbourg. p. 41. premier Evêque de Stras-

Strasbourg. p. 50. ſuite de ces Evêques. p. 54. terres données à ſon Egliſe Cathedrale. p. 75. 129. elle eſt du Royaume de Lorraine. p. 116. broüilleries entre cette Ville & ſon Evêque. p. 130. eſt priſe, pillée, délivrée. p. 149. l'Empereur y court un grand danger. p. 151. Conrad II. y vient ſouvent. p. 163. St. Leon Pape y paſſe. p. 166. Henry IV. s'y rend. p. 171. Henry V. y vient. p. 187. Cunon ſon Evêque eſt chaſſé. p. 188. Brunon ſon Evêque eſt dépoſé, rétabli, il ſe démet. p. 191. trois incendies de ſa Cathedrale. p. 196. on y fonde un Hôpital. ibid. Conrad III. s'y plait, & y tient pluſieurs aſſemblées. p. 197. St. Bernard y fait des miracles. p. 198. Frederic I. s'y rend. p. 199. la plus grande partie de la Ville eſt brulée. p. 203. 205. ſes Fauxbourgs brulez p. 208. Privilege qui luy eſt accordé. p. 210. l'Egliſe de Strasbourg acquiert la Comté de Neubourg. p. 211. Privilege confirmé à ſon Evêque. p. 216. les Dominicains y ſont reçus. p. 217. ceſſion faite à ſon Egliſe. p. 220. 221. autre donation. p. 221. 224. elle ſoutient ſes privileges. p. 222. eſt bloquée & délivrée. p. 223. fait la paix avec Henry. p. 224. entre dans une conſpiration. p. 225. le Château de Thann cédé à ſon Egliſe. p. 226. elle eſt renduë indépendante de ſon Evêque. p. 227. Comté de Kybourg donnée à ſon Egliſe. p. 228. les Franciſcains s'y établiſſent. p. 228. 229. elle eſt recherchée par le Pape & par l'Empereur. ibid. ſe déclare contre l'Empereur. p. 230. 231. Guerre avec ſon Evêque p. 234. 235. bat les Troupes de ſon Evêque. p. 237. Tréve & paix. p. 238. réglemens ſur les droits de l'Evêque & de la Ville. p. 239. Synode qui s'y tient. ibid. Guerre entre Strasbourg & Seltz. p. 240. on y éleve une ſtatue à Rodolphe d'Habsbourg. p. 241. les Religieux Auguſtins s'y établiſſent. p. 243. Egliſe & tour de la Cathedrale. p. 244. querelle entre les Gentils-hommes. p. 251. canaux de la Bruſch. p. 253. elle obtient la paix du Roy Adolphe. p. 254. ſes habitans aſſiégent Haguenau & ſe retirent. p. 256. Incendie. p. 257. fabrique de la Cathedrale confiée aux Magiſtrats. p. 258. conteſtation entre cette Ville & l'Evêque. p. 261. Monaſtere de St. Guillaume fondé à Strasbourg. ibid. inondation du Rhin. p. 262. échange de quelques Places de l'Evêché. p. 264. elle garde la Neutralité. p. 267. biens qu'acquiert ſon Egliſe. p. 268. elle ſouffre de la peſte. p. 271. les Carmes y ſont reçûs. p. 272. Collegiale de Touſſaint établie. ibid. elle ſe ligue avec Bâle & Fribourg. p. 274. révolution dans ſon Gouvernement. p. 276. divers changemens. p. 277. guerre contre les Seigneurs de Geroldseck. p. 278. elle refuſe de ſecourir ſon Evêque. p. 281. quantité de Juifs y ſont exécutez. p. 286. 287. eſt ravagée par la peſte. p. 289. s'oppoſe à un peage ſur le Rhin. p. 290. ſe plaint du 15. Article de la Bulle d'or. p. 295. on y établit une proceſſion du St. Sacrement. p. 297. elle eſt inſultée par les Anglois. p. 303. fait la guerre au Duc de Deux-Ponts. p. 305. les Joannites y ſont reçûs. p. 307. ſe ligue avec les Villes du Rhin. p. 311. foires qui y ſont établies. p. 312. elle fait la guerre au Comte Palatin, au Marquis de Bade, au Comte de Linange. p. 313. paix & Carouſel. ibid. elle ſoutient un de ſes Bourgeois. p. 314. réſiſte à l'Empereur. p. p. 315. eſt miſe au ban de l'Empire. ibid. ligue contre elle p. 316. Sigismond y donne des fêtes. p. 321. elle fait empriſonner ſon Evêque. ibid. elle arme contre le Marquis de Bade. p. 331. on trouve dans cette Ville l'art d'imprimer. 333. & ſuiv. elle a querelle avec le Duc de Savoye. p. 146. ſes privileges ſont confirmez. p. 346. procez entre les Religieux Mandians de cette Ville. p. 347. & ſuiv. l'Empereur s'y rend. p. 354. elle ſoutient ſes droits. ib. arme pour ſecourir Nuitz. p. 356. ſes Habitans ont droit de porter l'etendart Imperial. p. 359. elle ſe fortifie contre le Duc de Bourgogne. p. 360. va au ſecours des Suiſſes. p. 361. le Duc de Lorraine s'y rend & obtient du ſecours. p. 362. ſa Cathedrale eſt couverte de plomb. p. 366. nouveaux réglemens pour ſon Gouvernement. p. 367. elle ſe maintient dans l'indépendance. p. 368. reſte dans la neutralité. p. 372.

Suabe païs d'au delà du Rhin fournit des Habitans à l'Alſace. p. 6. Ducs de Suabe & d'Alſace. p. 148. 177. & ſuiv. Flagellans de Suabe. p. 290. Confédérations dans la Suabe. p. 368. & ſuiv. païſans de Suabe ſoulevez p. 370. famine en Suabe. p. 372.

Sueves anciens Peuples d'au-delà du Rhin chaſſent les Triboques. Not. p. III.

ſont

font vaincus par les Romains. p. 4. viennent habiter en deçà du Rhin. p. 6. font défaits dans les Gaules. p. 33.

Suisses Peuples autrefois appellez Helvètes. Not. p. V. passent dans les Gaules & sont forcez de retourner. p. 2. font partie du Royaume de Bourgogne. p. 37. parti qu'ils prennent. p. 266. d'où vient ce nom. p. 267. alliance des Cantons. p. 293. ils s'emparent de l'Ergaw. p. 312. défont l'Archiduc Leopold. ibid. prennent les armes. p. 335. battent ceux de Zurich. p. 336. sont défaits par l'Armée du Dauphin. p. 338. traitent avec luy. p. 340. font la guerre à l'Archiduc d'Autriche. p. 342. la Noblesse du Suntgau entre sur les terres des Suisses. ibid. ils penetrent en Alsace. ibid. Mulhause se met sous leur protection p. 349. ils entrent dans le Suntgau. p 350. Armée de Suisses en Alsace. ibid. leurs ravages. ibid. ils assiégent Waldshout & abandonnent ce siége, ibid. vont au secours du Suntgau p. 358. entrent en Bourgogne p. 359. leurs offres au Duc de Bourgogne. p. 360. ils mettent l'Armée de ce Duc en déroute. p. 361. défont ce Duc à Morat. p. 362. donnent secours au Duc de Lorraine. ibid. prennent Ste. Croix & pillent les Juifs. ibid. s'allient avec la France. p. 363. refusent l'alliance de l'Empereur. p. 370. s'unissent aux Grisons. p. 371 les Imperiaux leur font la guerre. ibid. ils renouvellent leur alliance avec la France. ibid. battent les Imperiaux. 372. font la paix. ibid. Bâle s'unit à eux. ibid.

Suitz Ville de la Suisse entre dans l'alliance de Zurich. p. 293.

Sultz petite Ville de la Haute-Alsace. p. 293.

Sultzbach Ville d'Alsace environnée de murailles. p. 251.

Suntgau Comté faisant partie de la Haute-Alsace. Not. p. IX. & 66. 234. d'où vient ce nom, Not. p. IX. X. guerre pour le Suntgau. p. 66. Armée dans le Suntgau. p. 320. est ravagé. p. 332. le Dauphin y entre. p. 337. est ravagé par les Bâlois. p. 342. la Noblesse du Suntgau entre en Suisse. ibid. Suntgau désolé par les Suisses. ibid. est engagé au Duc de Bourgogne. p. 351. est ravagé par les Troupes de ce Duc. p. 358. délivré des Bourguignons. ibid.

Surbourg Monastere de la Basse-Alsace par qui fondé ; sa situation. p. 76. devient un Chapitre de Chanoines dans un Village de ce nom. ibid.

Syagrius Duc des Romains dans les Gaules, défait & mis à mort par Clovis. p. 40. 41.

T.

Teuteberge épouse de Lothaire se retire de la Cour. p. 121. est accusée, justifiée & revient. ibid. est condamnée ; son mariage déclaré nul. p. 122. elle en appelle au Pape : est repudiée. ibid. un Concile de Rome casse sa condamnation. p. 123. elle se retire dans un Monastere. ibid.

Thann Ville du Suntgau. le Monastere de St. Amarin changé en Collegiale y est transferé. p. 74.

Theobalde ou Thibaut fils de Theodebert Regne en Alsace. p. 60.

Theodebert I. Roy d'Austrasie. p. 59. ses conquêtes, sa mort. p. 60.

Theodebert II. Roy d'Austrasie. p. 63. a la guerre avec Clotaire. p. 64. est attaqué par Thierry. p. 65. 66. arrache l'Alsace à Thierry. p. 67 est deux fois battu. p. 68. est rasé & mis à mort. ibid.

Theodose-le-Grand est associé à l'Empire. p. 31. bat & fait mourir le Tyran Eugene. ibid. sa mort. ibid.

Theodose-le-Jeune fait la Notice de l'Empire Romain. p. 36.

Thierry I. Regne en Alsace. p. 58. ses conquêtes. ibid. donne des loix aux Allemands. sa mort. p. 59.

Thierry II. Roy de Bourgogne & d'Alsace. p. 63. a la guerre avec Clotaire. p. 64. attaque Theodebert p. 65. 66. perd l'Alsace. p. 67. défait Theodebert. ibid. s'empare du Royaume d'Austrasie. p. 68.

Thierry III. se retire à l'Abbaye de St. Denis. p. 75. en sort & prend la qualité de Roy. ibid. veut chasser Dagobert de l'Austrasie. p. 78. il ne luy reste que l'ombre de la Royauté. ibid.

Thierstein Château & Village de la Suisse pris par la Noblesse du Suntgau. p. 342. Loüis Comte de Thierstein Abbé de N. D. des-Hermites est choisi Evêque de Strasbourg. p. 316. sa mort. p. 317.

Thionville, Lothaire y épouse Irmingarde. p. 109. Loüis IV. y est reconnu Roy de Lorraine. p. 130.

Thomas (St. Thomas) Monastere ou Hôpital fondé à Strasbourg. p. 77. devient un Chapitre de Chanoines. p. 107.

Tibere Empereur Romain, ses succez au delà du Rhin. p. 5.

Tongres anciens Peuples ainsi nommez, Not. p. II.

Toussaint Abbaye de Prémontrez du diocése de Strasbourg, qui subsiste encor, p. 217.

Toussaint Collegiale à Strasbourg par qui fondée, p. 261. 272.

Trajan (Ulpius) Gouverneur de la Germanie-Inferieure adopté par Nerva, p. 13. ses actions sur le Rhin. p. 14.

Trèves Ville de la Germanie-Superieure, Agrippine s'y retire, p. 7. elle est le sejour de Maximien. p. 18. de Constantin. p. 20 est détruite. p. 37. il s'y fait l'entrevuë de l'Empereur & du Duc de Bourgogne. p. 355.

Triboques anciens Peuples Habitans le long du Rhin. Not. p. III. se joignent à Arioviste Not. ibid. p. 2. sont vaincus & forcez de repasser le Rhin. Not. ibid. & p. 4 viennent se fixer chez les Mediomatriciens. Not. ibid. & p. 6. deviennent Gaulois. Not. ibid. habitent la Basse-Alsace vers Brumpt. Not. p. V. d'où vient le terme de Triboque. Not. p. V. ils étoient mieux policez que les autres Germains. Not. p. X.

Tribur Ville d'Allemagne, il s'y tient des diétes. p. 128. 187. Concile de Tribur. p. 129. assemblée de Seigneurs qui s'y tient. p. 173.

Triefels Château d'Alsace par qui bâti, ce qui en reste. p. 200. les ornemens Imperiaux y sont transportez. ibid. prisonniers qui y sont conduits, p. 206. les dépoüilles de la Sicile y sont deposées, p. 207.

Truttenhusen Monastere d'Alsace. p. 86. ses fondateurs. ses révolutions. p. 203.

Tudesque Langage usité en Alsace : Charles-le-Chauve fait un serment en cette langue. p. 116.

Turgau païs entre Zurich & le Lac de Constance à l'extrémité de la Suabe. p. 66.

Turkheim Ville de la Préfecture d'Alsace est pillée. p. 253. reçoit des graces de l'Empereur Sigismond. p. 321.

Turinge Province d'Allemagne : le le Landgrave de Turinge est choisi Roy des Romains. 230. ce païs est acheté par le Roy Adolphe. p. 255.

Tuscy Maison royale prés de Vaucouleur. p. 122.

Tutor (Julius) se révolte dans la Germanie, force Cologne, se rend à Mayence. p. 12. se retire. p. 13.

V.

VAdomaire Roy des Allemands ravage les Gaules. p. 21. bat les Romains. p. 26. est vaincu, pris & envoyé en Espagne. ibid.

Val St. Gregoire. Voyez Munster-au-Val St. Gregoire.

Valens partage l'Empire. p. 26. est battu & perit. p. 31.

Valentinien I. Empereur défait les Allemands. p. 27 ravage leur païs : vient en Alsace ; batit des forts. p. 28. s'allie avec les Bourguignons. p. 29. fait la paix avec les Allemands. ibid. sa mort. ibid.

Valentinien II. declaré Empereur. p. 30. est mis à mort. p. 32.

Valentinien III. Empereur tuë Aetius. p. 38. est luy-méme tué. ibid.

Valentinus IV. Evêque de Strasbourg qui a le titre de saint. p. 54.

Vandales Peuples perfides passent le Rhin. p. 32. s'emparent de la Basse-Alsace, & sont défaits. p. 33.

Vangions anciens Peuples joints à Arioviste. Not. p. III. sont vaincus & forcez de repasser le Rhin. Not. ibid. & p. 4. viennent habiter la Gaule-Belgique. Not. ibid. & p. 6. s'établissent à Worms. Not. p. IV.

Varus (Quintilius) Général des Romains défait par les Germains, se poignarde, p. 6.

Vaudois heretiques réprimez en Alsace. p. 217.

Vaux, païs de Bourgogne, dont les Suisses se saisissent. p. 359. 360.

Udo ou Uthon Evêque de Strasbourg, ses bonnes qualitez, sa mort. p. 143.

Veldentz Château d'Alsace où l'Evêque de Strasbourg est conduit. p. 280. Comtes de Veldentz, voyez Deux-Ponts.

Verdun Ville de la Meuse, traité qui s'y fait. p. 117. elle est cedée à Charles-le-Chauve. p. 124. est prise & renduë. p. 146

Verginius-Rufus Gouverneur de la Germanie-Superieure bat J. Vindex. p. 9. est associé à l'Empire, sa mort. p. 13.

Verner I. Evêque de Strasbourg. p. 147. est obligé de se retirer à Brisach, p. 149. jette les fondemens de son Eglise Cathedrale. p. 150. sa naissance : son crédit. p. 151. son éloge. p. 157. assiste à plusieurs conciles. p. 157. 158. conserve la Couronne au Roy de Bourgogne. p. 158. 159. est Electeur pour le choix de Conrad II. p. 159.

Digitized by Google

est accusé sans fondement. p. 160. fournit aux frais du Château d'Habsbourg. p. 161. 162. fonde le Monastere de Muri. p. 162. est nommé Ambassadeur. sa mort. p. 163.
Verner II. Evêque de Strasbourg, sa famille, p. 160. assiste au Concile de Mayence. ibid. plaintes du Pape contre luy. p. 170. est declaré suspens. p. 173. s'attache à Henry. ibid. est défait, p. 175. sa mort funeste. ibid.
Verner Comte de Hesse donne de mauvais conseils à l'Empereur. p. 169. sa mort. ibid.
Vespasien Empereur Romain. p. 11. 12. les Gaules se soumettent à luy. p. 13.
Victor III. Pape. sa mort. p. 179.
Victor IV. Antipape. sa violence, par qui il est soutenu. p. 201.
Vienne Ville d'Autriche est prise par Rodolphe d'Habsbourg Roy des Romains. p. 245.
Vinceslas élu Roy des Romains. p. 310. est couronné à Aix-la-Chapelle, son Caractere. ibid. met Strasbourg au ban de l'Empire. p. 315. est deposé, p. 318.
Vinstingen. Voyez Fenestrange.
Vitellius Empereur Romain. p. 10. entre dans Rome. p 11. ses debauches. ibid. est tué. p. 12.
Vithicabe Roy des Allemands mis à mort par les Romains. p. 28.
Ulme Ville de Suabe, il s'y tient une assemblée de Seigneurs. p. 173. est prise par Lothaire. p. 191.
Underwaldt Ville de Suisse entre dans l'alliance de Zurich. p. 293.
Vôges païs plein de montagnes; le sommet de ces montagnes sépare l'Alsace de la Lorraine. Not. p. X. St. Colomban y vient. p. 64. St. Fridolin y bâtit une Eglise. p. 58. St. Deicole y cherche une solitude. p. 65. St. Arbogaste & St. Florent y viennent. p. 75. St. Dié y fonde un Monastere. p. 87. St. Pirmin s'y établit. p. 94.
Vorms Ville de la Germanie-Superieure. Not. p. VIII. est occupée par les Allemands. p. 22. assiegée par les Barbares. p. 33. est du Royaume de Germanie. p. 116. diétes & assemblées qui s'y tiennent. p. 129. 141. & suiv. Ducs de Vorms. p. 159. Richard Roy d'Angleterre y est prisonnier. p. 206.
Urbain II. Pape écrit aux Princes Catholiques. p. 179. la France & l'Italie se déclarent pour luy. p. 180.
Urbanistes Religieuses établies en Alsace. leur ferveur. p. 250.
Uri Ville de Suisse entre dans l'alliance de Zurich. p. 293.
Utho 26. Evêque de Strasbourg, natif de cette Ville. p. 107.

W.

Walburge (Ste.) son Histoire. p. 186. Monastere sous ce nom fondé par un Comte de Montbéliard. p. 176. ses biens sont augmentez. p. 185
Wandelfride ou Wondelfride 22. Evêque de Strasbourg. p. 54. 97.
Wangen Maison noble d'Alsace gratifiée par le Roy Sigismond. p. 321.
Wasgaw region d'Alsace. Not. p. X. d'où vient ce terme. Not. ibid. le sommet des montagnes des Vôges sépare l'Alsace de la Lorraine. Not. ibid. son etenduë. Not. ibid.
Weissembourg Ville Imperiale de la Préfecture d'Alsace reçoit des graces de Sigismond. p. 321.
Weissembourg Abbaye de la Basse-Alsace par qui fondée & enrichie. p. 71. l'Abbé a dans l'Empire la qualité de Duc. ibid. Catalogue de ses Abbez. ibid. inscriptions anciennes qui s'y voyent. p. 72. est changée en Prévoté & unie à la manse Episcopale de Spire. ibid. & p. 364. son état florissant. p. 147. est consumée par le feu. ibid. réforme de cette Abbaye, 351. & suiv. est ruinée. p. 364.
Werner Comte de Kybourg zelé partisan d'Ernest Duc de Suabe. p. 162.
Westrich païs qui comprend la Lorraine-Allemande & une partie du Duché de Deux-Ponts. p. 281.
Wicgerne ou Widegerne 21. Evêque de Strasbourg. p. 54. confirme la donation faite à l'Abbaye de Mourbach. p. 94. fonde le Monastere d'Etein-Munster. p. 101.
Wilderod Evêque de Strasbourg, sa naissance, son crédit. p. 146. consacre l'Eglise de Seltz. p. 147.
Wilfrid (Saint) Evêque d'Yorc découvre Dagobert II. & le fait passer en Austrasie. p. 73. est persécuté; vient en Alsace; refuse l'Evêché de Strasbourg. p. 78. va à Rome, est rétabli dans son siége, assiste à un Concile. ibid.
Wimphelingius habile autheur Alsatien. p. 333. son sentiment sur l'invention de l'Imprimerie. ibid.
Windisch ancienne Ville au dessus de Bâle conservée par Tutor. p. 12. 13. autrefois célébre, appartenante aux Comtes d'Altembourg. p. 155. 156. ce qui en reste. p. 161.
Wirtemberg illustre Maison d'Allemagne. Ulric de Wirtemberg est Landvogt d'Alsace. p. 275. le Comte de Wirtemberg

Digitized by Google

temberg bat le Comte d'Eberſtein. p. 305. le Duc de Wirtemberg pris par les Bourguignons. p. 359.

Woffenheim, voyez Ste-Croix.

Y.

YOlande Fille de Jean de Brienne Roy de Jeruſalem épouſe Fréderic II. Empereur. p. 222.

Yſembourg palais de Dagobert II. prés de Rouffac. p. 75. St. Arbogaſte y guérit par miracle Sigebert fils de Dagobert. ibid. ce territoire eſt donné à l'Egliſe Cathedrale de Strasbourg. ibid.

Yſtein Château appartenant à la Maiſon d'Autriche, eſt pris & raſé. p. 320.

Z.

ZAcharie Pape écrit aux Evêques des Gaules & de Germanie. p. 98. approuve les actes du Concile de Germanie. p. 99. leur écrit une ſeconde lettre. ibid. donne une réponſe favorable à Pepin touchant le Royaume de France. p. 100.

Zellemberg Château d'Alſace. p. 249. eſt pris. p. 273.

Zeringue Château du Brisgau, par qui bati. p. 174. eſt pris par Fréderic. p. 197.

Zorn Maiſon noble de Strasbourg, a querelle avec celle de Müllenheim. p. 277. Jean Zorn Stettmeiſtre. ibid.

Zuentibold fils naturel d'Arnould déclaré Roy de Lorraine. ſa conduite à l'égard des Monaſteres. p. 129. révolte contre luy. il eſt tué dans un Combat. ibid.

Zug Château de Suiſſe eſt aſſiégé par les Zurichois & défendu par les Strasburgiens. p. 293. ſe range du parti des Zurichois, & s'allie avec les Villes confédérées de Suiſſe. p. 294.

Zurich Canton de Suiſſe défait par Céſar. p. 2. la Préfecture de Zurich enlevée au Duc de Zeringue. p. 197. la Ville de Zurich ſe ſouléve contre les Magiſtrats. p. 292. le Comte d'Habsbourg y eſt arrêté ibid. on arme en Alſace contre Zurich. p. 293. elle s'unit à d'autres Villes de Suiſſe. ibid. Arbitres propoſez pour la paix. ibid. elle s'empare de Glaris & de Zug. ibid. rend la liberté au Comte d'Habsbourg. p. 294. nouvel armement contre Zurich. p. 295. elle s'empare de Sambach. p. 312. ſe ligue contre les Suiſſes. p. 335. les Zurichois ſont défaits par les Suiſſes. p. 335. 336. cette Ville eſt aſſiégée & délivrée. p. 335. 339.

Fin de la Table de la Premiere Partie.

Digitized by Google

HISTOIRE
DE LA
PROVINCE
D'ALSACE
DEPUIS JULES CESAR JUSQU'AU MARIAGE
DE LOUIS XV.
ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE.
SECONDE PARTIE.

Digitized by Google

Digitized by Google

PREFACE
DE LA
SECONDE PARTIE.

JE me ſuis fixé dans cette Seconde partie à raconter ce qui s'eſt paſſé en Alſace depuis les premieres années du ſeizieme ſiecle jusqu'au Mariage de LOUIS XV, mais quoyque je me renſerme dans le cours de deux ſiecles,le ſujet que j'y traite fournit des matieres bien intéreſſantes & préſente des évenemens dignes de la curioſité & de l'attention des Lecteurs.

Ceux qui aiment à lire les exploits militaires trouveront icy de quoy ſe contenter, ils verront les Princes de l'Empire réſiſter à l'Empereur armé contre eux, des Païſans ſe ſoulever & former de groſſes Armées, & de ſimples Seigneurs entreprendre de s'ériger en Souverains. Ils verront la Suede & la Saxe venir du fond du Nord fondre en Alſace avec des Troupes aguerries, pour s'établir en cette Province. En un mot ils verront paroître ſur la ſcene

)( )(tout

tout ce que la France & l'Empire ont eu d'habiles Généraux, & pendant prés de deux cens ans les combats & les victoires s'y multiplier & sans cesse & sans nombre.

Les paix de Munster, de Nimegue & de Ryswick, les traités de Ratisbonne, de Rastat & de Bade, n'ont pas encor au gré de certains Politiques assez assûré le sort de l'Alsace. On les voit tous les jours réveiller dans leurs livres des contestations sur ce point. Je n'entreprens pas de disputer contre eux, les dissertations ne compatissent gueres avec une Histoire, mais ceux qui aiment à s'instruire au vray des droits des Nations, prendront, comme je crois, plaisir à suivre le cours des négociations, qui ont enfin donné la paix aux deux plus grands Etats de l'Europe, & fixé le Rhin pour servir de barriere entre la France & l'Allemagne.

Ceux qui ont à coeur les intérêts de la Religion seront consolez de voir que la Catholique est enfin devenuë absolument dominante en Alsace, aprés mille étonnantes révolutions & les terribles guerres qu'elle y a soutenuës. Ils auront le plaisir de voir les premiers Novateurs combattre les uns contre les autres, s'entre-déchirer par les traits les plus amers, & par leurs dissensions faire sentir leur égarement. Ils verront un tres grand nombre de Benefices & des Evêchés même rendus à leurs legitimes possesseurs, l'ordre

Digitized by Google

l'ordre & la diſcipline rétablie & l'Egliſe au moins reſpirer dans des lieux où à peine luy étoit-il libre de gemir & de ſe plaindre.

Les François ſentiront croitre leur vénération pour la memoire de LOUIS Le Grand,qui a ſçû aſſûrer à ſa Couronne une ſi belle & ſi floriſſante Province : & peutêtre que les Imperiaux ne regretteront pas de l'avoir cédée au prix de plusieurs Forteresses, qui les defendent, & de la paix dont ils joüiſſent.

La Nobleſſe enfin & les Habitans d'Alſace auront lieu de ſe féliciter,dés qu'ils compareront la tranquillité dont ils jouiſſent, avec les troubles des tems malheureux, qui rendant leurs terres incultes & leurs maiſons déſertes, les forçoient d'aller ailleurs mettre leur vie en ſûreté, ou chercher quelque addouciſſement à leur miſere. Peutêtre même que Strasbourg qui aura plus que toute autre part à cette Hiſtoire, ceſſant de regretter ſon ancienne indépendance, qui luy coutoit tant d'agitations & tant d'inquiétudes, reconnoîtra qu'en changeant de Souverain, elle n'a rien perdu de cette ſplendeur, qui la rendoit l'une des plus conſiderables Villes de l'Empire, & que la nouvelle domination à la quelle elle s'eſt ſoumiſe, a fait croitre ſon opulence & aſſûré le repos de ſes Citoyens.

C'eſt par tous ces endroits que cette ſeconde partie de l'Hiſtoire d'Alſace doit intéreſſer ceux qui prendront la peine de la lire. Mais je dois les prévenir que mon ouvrage n'eſt pas principalement deſtiné à plaire au Lecteur par un détail d'évenemens propres à attacher ſa curioſité : peu de Provinces en fourniſſent de plus brillants & en plus grand nombre que l'Alſace. Je me ſuis ſur tout propoſé de ſatisfaire les deſirs de ceux, qui aiment à voir la Religion fleurir & la paix ne s'alterer jamais.

Les circonſtances où je me ſuis trouvé par les ordres d'une autorité, à laquelle il ne m'étoit pas libre de me diſpenſer d'obeir, m'ont obligé d'étudier des matieres, qui peutêtre n'étoient pas tout-à-fait du reſſort de ma profeſſion, ſoit en recherchant les motifs & les faits des differentes guerres qui ont agité l'Alſace, ſoit en développant les négociations qui les ont enfin heureuſement terminées par des traitez de paix. Mais j'ay cru qu'il convenoit à des perſonnes de tous les Etats d'oſer expoſer la verité aux yeux du public, lorsqu'elle peut ſervir à affermir la bonne intelligence entre les Nations.

Je ne répete point icy les raiſons que j'ay expoſées dans la Preface de la premiere partie, pour excuſer la liberté que j'ay priſe, d'inſérer dans mon ouvrage des traits de l'Hiſtoire générale de l'Empire & de la France, & la condeſcendance

que

Digitized by Google

que j'ay euë pour les Naturels du païs en entrant dans des détails peu capables d'intéresser des Etrangers. J'ay suivi le même plan dans cette seconde partie, par ce que je l'ay crû plus propre pour donner de l'agrément & de la solidité à mon ouvrage.

Outre les secours que j'ay tiré des livres composez par des François & par des Allemands, Monseigneur le Duc d'Orleans Regent du Royaume informé de mon dessein, me permit de puiser dans les premieres & les plus secrettes sources. Monseigneur le Cardinal Prince de Rohan Evêque de STRASBOURG & le tres Illustre Chapître de la Cathedrale m'ont fait ouvrir leurs Archives, & les Magistrats de STRASBOURG m'ont accordé la même grace. Monsieur l'Avocat-Général le-Laboureur Chantre de St. Pierre-le-Vieux & Monsieur Riccius Doyen de St. Pierre-le-Jeune ont bien voulu me communiquer leurs mémoires & leurs lumieres : d'autres habiles gens m'ont rendu de pareils bons offices ; je leur en feray honneur dans l'occasion pour engager à partager avec moy la reconnoissance que je leur dois. J'en dois une tres particuliere à feû Monsieur Klinglin Préteur Royal de STRASBOURG, qui a bien voulu me communiquer d'anciens Manuscrits & des piéces importantes qui n'étoient presque connuës que de luy seul : & qui a sçû éclaircir des difficultez, que je n'aurois pu aisément développer sans le secours de cet Illustre Magistrat,

 dont

Digitized by Google

dont on ſentoit la grande capacité dés qu'on avoit l'avantage de s'entretenir avec luy, & dont on honore encor la ſageſſe, quand on voit le bon ordre, la juſtice & la paix qu'il a ſçû maintenir pendant plus de vingt ans dans la Ville, où il préſidoit & qu'il aidoit de ſes conſeils & de ſon autorité.

Digitized by Google

SOMMAIRE
DE LA SECONDE PARTIE.

SOMMAIRE DU PREMIER LIVRE.

PRéfecture d'Alsace otée aux Comtes Palatins. Landau y est incorporé. Privilége accordé à Strasbourg de battre de la Monnoye d'or; Florins frappés avec l'empreinte de la Ste. Vierge. Strasbourg infecté des erreurs de Luther. Entrée de l'Evêque Guillaume de Honstein. Noblesse des Chanoines de cette Cathedrale. Eloge de Geiler, dit Kaisersberg, zelé prédicateur. Deux Partisans des nouvelles erreurs interdits. Martin Bucer chassé de Weissembourg se marie à Strasbourg. Curés protegez par le Magistrat: excommuniez par l'Evêque, ils en appellent au futur concile. Le Provincial des Augustins, & quantité d'Ecclesiastiques & Religieux emprisonnez à Strasbourg. Monasteres abandonnez. Plaintes des Ecclesiastiques portées a la Chambre Imperiale & à Fribourg. Religion desolée à Strasbourg, où Jacques Sturm est en grand crédit. A. 1500.

SOMMAIRE DU SECOND LIVRE.

TErres cédées à l'Electeur-Palatin par l'Abbé de Weissembourg. François de Sikingue se rend redoutable, gagné par Bucer il poursuit les Catholiques, assiége Tréves, tache de surprendre la Petite-Pierre, est enfin tué, & ses partisans punis. Ravages des Païsans; ils prennent Saverne, qui est repris & saccagé. Païsans defaits. Douceur employée envain pour les ramener. Siége & prise de Weissembourg; Chef des rebelles chatiez. Les Magistrats de Strasbourg défendent de dire la Messe. Députations de l'Evêque & de la diéte de Spire à ce sujet, infructueuses. Malgré les sollicitations le Grand Conseil de Strasbourg suspend la Messe. Deputez de Strasbourg exclus de la diéte par le Roy Ferdinand. Protestations contre le Decret de cette diéte favorable à l'ancienne Religion. Traité de la Ville de Strasbourg avec trois Cantons Suisses. A. 1526.

SOMMAIRE DU TROISIEME LIVRE.

DIéte & Confession d'Augsbourg. Bucer & Capiton Ministres de Strasbourg feignent d'y être conformes. Confession de Strasbourg & de trois autres villes, présentée, & refutée. Edit d'Augsbourg pour l'ancienne Religion. Ligue des Protestans. Strasbourg y est admis; suspension des Edits de Vorms & d'Augsbourg. Henry VIII. Roy d'Angleterre entre dans la ligue. College Luthérien a Strasbourg; Calvin en est reçû Bourgeois; y obtient une Eglise. Benfeldt dégagé, & ramené à l'ancienne Religion. François I declare la guerre à Charles-quint. Paix de Crepy. Nouvelles erreurs introduites dans le Palatinat. Guerre des Protestans. Strasbourg sollicite envain François I. Prevôté de Weissembourg à l'Evêque de Spire. Etat de cette Prevôté. Victoire de Mulberg. Charles-quint publie son Interim. Strasbourg le refuse. Mort & Eloge de B. Rhenanus Alsatien. A. 1530.

SOMMAIRE DU QUATRIEME LIVRE.

SOumissions de Strasbourg à l'Empereur: son Evêque Erasme de Limbourg y fait observer l'Interim; traite avec le Magistrat. Troubles excitez par les Protestans. Decret de la diéte d'Augsbourg favorable aux Catholiques. Bucer & Fagius quittent Strasbourg. Canisius Jesuite y est appellé, y prêche dans la Cathedrale. Députation de cette Ville au Concile de Trente renduë inutile. L'Electeur de Saxe opposé à l'Empereur: traite avec Henry II Roy de France, qui s'empare de Toul, Verdun & Metz, & vient en Alsace. Strasbourg se fortifie contre luy. Ce Prince repasse par la Lorraine. Paix de Passau. Expéditions d'Albert Marquis de Brandebourg: Strasbourg refuse de se soumettre à luy. A. 1548.

Digitized by Google

Charles-quint y vient: assiége Metz & se retire. Henry II. écrit à la Ville de Strasbourg. Alsace en proye aux Imperiaux. Albert de Brandebourg se sauve en France. Tréve entre l'Empereur & Henry II.

SOMMAIRE DU CINQUIEME LIVRE.

A. 1555. *Préfecture d'Alsace. Comment elle avoit été donnée aux Archiduc d'Autriches & étoit passée aux Electeurs Palatins: Villes qui en dépendent. Protection refusée aux Chapitres catholiques de Strasbourg par les Magistrats. Memoire du Clergé. Réponse. Violences contre le Clergé. Protestations de l'Evéque. Decret de l'Empereur en faveur du Clergé, non accepté par Strasbourg. Divisions des Protestans. Party que prend Strasbourg. Troubles à ce sujet. Les Sacramentaires y sont mal-menez. L'abstinence du Vendredy & du Samedy y est rétablie. Haguenau en danger d'etre seduit: Les Jesuites y courent & y commençent un petit établissement. L'Electeur Palatin engage les Chanoines de Seitz à quitter l'ancienne Religion. Le College de Strasbourg obtient le titre d'Academie. Son premier Recteur déposé pour son attachement à la Doctrine de Calvin.*

SOMMAIRE DU SIXIEME LIVRE.

A. 1562. *Liaisons du Prince de Condé avec les Protestans d'Allemagne. Calvinistes défaits en Alsace: Synode de Saverne. Jean de Manderscheid Blanckenheim élû Evéque, gagne Wolfgangue Duc de Deux-Ponts. Ce Duc conduit une Armée en France. Maison de Brondenhoff bâtie à Strasbourg. Horloge de la Cathedrale. Defense au Commandeur de St Jean de dire la Messe & de precher. Fermeté de deux Monasteres de Filles. Villes préservées des erreurs. College à Molsheim. Gerard Truchsez Doyen de Strasbourg & Archevéque de Cologne séduit; est excommunié par le Pape. Violences des Chanoines Protestans soutenus par le Senat de Strasbourg. Députation de l'Evéque sans succès. Demandes des Etats d'Alsace, rejettées. Decret de l'Empereur non executé. Armée en Alsace pour secourir les Calvinistes de France. Alliance avec les Suisses. Chapitre des Chanoines Protestans. Manifeste des Catholiques.*

SOMMAIRE DU SEPTIEME LIVRE.

A. 1591. *Demolition de la Chartreuse de Strasbourg. Remontrance des Ministres contre les Catholiques. Vexations faites aux Religieuses. Division sur le Choix d'un Evéque. Les Protestans élisent Jean George Marquis de Brandebourg, les Catholiques le Cardinal de Lorraine. Avantage des Troupes Lorraines sur celles de Strasbourg. Manifeste du Marquis. Lorrains repoussez à Illkirk. Levée du siége de Molsheim. Le Prince d'Anhalt a de l'avantage sur les Troupes du Cardinal; prend Molsheim, echape d'une embuscade. L'Empereur Arbitre des parties interessées. Droits ou biens de l'Evéché de Strasbourg engagés aux Magistrats. Le Duc Christien de Holstein se disant President du Chapitre, s'oppose au Mandement de l'Empereur. Traité de Haguenau. Autre traité secret à l'avantage du Marquis. Le Cardinal de Lorraine cede son Evéché à Leopold d'Autriche.*

SOMMAIRE DU HUITIEME LIVRE.

A. 1607. *Ligue dite l'Union Evangelique. Differens sur la Succession de Juliers. Troupes levées en Alsace. Les Princes de l'Union y entrent & prennent quelques place de l'Evéché. Traité de Willstet. Prise de Juliers. Guerre de Bohéme. Election de l'Empereur Matthias. Colleges de Jesuites en Alsace. Université à Molsheim. Troubles en Bohéme & en Alsace. Les Princes de l'Union prennent & démolissent Philisbourg; pénetrent en Bohéme. Election de l'Empereur Ferdinand. Prorogation de la tréve en Alsace. Paix entre les Princes & Etats des deux unions par la médiation de la France. Bohéme soumise à l'Empereur. L'Electeur Palatin dépouillé de ses Etats. Guerre du Comte Mansfeldt en Alsace: il y fait de grands dégats, prend Haguenau, leve deux fois le siege de Saverne. L'Electeur Palatin quitte la Hollande & arrive à Landau.*

SOM-

Digitized by Google

De la Seconde Partie.

SOMMAIRE DU NEUVIEME LIVRE.

Victoire du Général Tilly sur le Marquis de Bade-Dourlac. Siége de Haguenau levé par l'Evêque Leopold; son Armée en deroute. Desaite de Mansfeldt & du Duc de Brunswic, reçûs à Strasbourg. Saverne délivrée. Leopold reprend des Places: rétablit le Marquis de Bade: ses Conquetes dans le Palatinat: Il quitte l'Etat Ecclesiastique. Leopold Guillaume son Neveu élu Evêque de Strasbourg & de Passau. Leopold Landgrave d'Alsace. Cette Province menacée & delivrée de la guerre. Mandement de l'Empereur en faveur du Chapitre Catholique de Strasbourg; executé. Autre mandement au Sénat pour la Religion Catholique. Delais du Sénat à l'accepter. Les autres Villes s'y soumettent. Desenses du Senat. Edit de l'Empereur en faveur des Catholiques. Griefs des Religieuses de la Magdelaine de Strasbourg. Refutation des desenses du Senat, sans effet. A. 1622.

SOMMAIRE DU DIXIEME LIVRE.

Grands succez de Gustave Roy de Suede en Allemagne. Son alliance avec la France & plusieurs Princes. L'Alsace luy est ouverte. Précautions de Strasbourg contre les Troupes Lorraines. Traité du Duc de Lorraine avec Louis XIII. Les Imperiaux superieurs en Alsace. Strasbourg en souffre. Il se met sous la protection de Gustave. L'Electeur de Tréves Evêque de Spire traite avec Louis XIII. Les Troupes de France marchent vers l'Alsace: leur retraite. Les Imperiaux vivent aux dépends de Strasbourg. Retour des Suedois en Alsace. Ils prennent Obernheim & Benfeldt. Strasbourg contribue à ces conquêtes. Mort de Gustave. Siege de Scelestat. Saverne & Dachstein occupés par le Duc de Lorraine. Prise de Scelestat & de Colmar par les Suedois. Les Jesuites en sont chassez par les hérétiques. Haguenau se soumet à Gustave Horn. A. 1630.

SOMMAIRE DU ONZIEME LIVRE.

Progrez des Suedois dans le Suntgaw. Vengeances des Païsans. Les Magistrats de Strasbourg usurpent presque tous les biens Ecclesiastiques sur une donation du Roy Gustave. Traité avec les Suedois; celuy de la France renouvellé. Suedois maitres du Bas-Palatinat, défont le Général Montecuculi. Levée du siége de Brisach. Blocus de Philisbourg. Siége d'Haguenau. Le Duc de Lorraine contre les Suedois; déroute de son Armée. Haguenau delivré. Suedois en Lorraine. Nancy reçoit Louis XIII. Division des Généraux de l'Armée Imperiale, avantageuse aux Suedois. Plaintes du Roy Tres Chrétien contre les Suedois au sujet de la Religion. Les Généraux Catholiques se retirent en Baviere. Le Comte d'Hanau se met sous la protection de la France. Reddition de Philisbourg aux Suedois. Mouvement du Duc de Lorraine. Bâle luy refuse passage en Alsace. A. 1633.

SOMMAIRE DU DOUZIEME LIVRE.

Evêché de Strasbourg mis sous la protection de la France. Saverne, Haguenau aux François. Les Suedois battent les Imperiaux, & prennent quelques Places. L'Evêque de Bâle sous la protection de la France. Garnison Françoise dans Porentruy. Conquêtes des Suedois, battus à Nortlingue. Leur embarras en Alsace. Philisbourg, Colmar, Scelestat cedez aux François par un traité qui regarde toute l'Alsace. Pilisbourg surpris; Spire pris, & fortifié par les Imperiaux. Repris par les François. Projets du Duc de Lorraine deconcertez par le Duc de Rohan. Le Colonel Mercy repoussé dans la Haute-Alsace. Rouffac & Ensisheim pris par les François. Tréves surpris par les Imperiaux. Guerre declarée à la France. Pacification de Prague. Plusieurs Princes & Villes y entrent. Strasbourg delibere longtems. Colmar sous la protection de la France. A. 1634.

Digitized by Google

SOMMAIRE DU TREIZIEME LIVRE.

A. 1635. *LE Duc de Lorraine tente de rentrer dans ses Etats. Il lève le siege de Montbeliard, son Armée ruinée: rétablie. Il s'arrete sur les confins de la Lorraine : se joint a Galas. St. Nicolas pillé & brulé Galas en Alsace. Places ravitaillées par les François Pepe en Alsace. Défaite des Imperiaux en Lorraine. Prises de Saverne, de Beffort & de quelques places. Strasbourg refuse le passage sur son pont & des vivres. Levee du siege de Dole par le Prince de Condé; de St Jean de-Laone par les Imperiaux Dijette en Alsace. Le Duc Weymar en Bourgogne defait une partie des Troupes Lorraines. Les Allemands Maitres des deux Cotez du Rhin. Combat désavantageux au Duc Bernard. Ce Duc remporte une grande victoire sur les Imperiaux. Prises de Huningue, de Reinfeldt, de Neubourg, de Rotelin & de Fribourg. Eloge du Duc de Rohan.*

SOMMAIRE DU QUATORZIEME LIVRE.

A. 1638. *GUerre déclarée par l'Empereur à la France Le Duc de Weymar bloque Brisach: tache en vain d'en rompre le pont. Imperiaux defaits. Vaines tentatives du Duc de Lorraine pour ravitailler Brisach Secours repousses. Brisach rendu faute de vivres Erlach en est Gouverneur. Noblesse d'Alsace soumise au Duc Weymar Diverses negociations de la France avec ce Duc. Ses Conquêtes en Franche-Comté, il revient en Alsace, prend Thann, & meurt. Son testament. Instructions du Roy à ses Envoyez en Alsace. Dessein de la Suede sur l'Armee d'Alsace Pretentions du Palatin & de la Maison d'Autriche. Erlach Général des Suedois s'assûre de la France : menage les Suisses ; arrete les Bavarois. Ses expéditions en Basse-Alsace. Places reprises par les Imperiaux. Les Directeurs de l'Armée Weymarienne traitent avec les Envoyez du Roy de France.*

SOMMAIRE DU QUINZIEME LIVRE.

A. 1639. *EXécution du traité entre le Roy & les Troupes Weymariennes. L'Armée Françoise & Suedoise reprénnent quelques places, & passent le Rhin. Le Landgrave de Hesse traite avec la France. Prince Palatin arrêté en France & relaché Entreprises des Imperiaux, manquées. Negociations infructueuses pour retablir le Prince Palatin. Arrivee de la Maréchale de Guebriant en Alsace. Mort de Loüis XIII. Mesintelligence entre le Gouverneur Suedois de Benfeldt & les François. Strasbourg fournit des vivres. Le Duc d'Enguien en Alsace. Les François passent le Rhin, assiegent & prennent Rotweil. Armée Françoise surprise, & mise en déroute par le General Mercy : retablie par le Vicomte de Turenne. Séditon des Troupes appaisee à Brisach. Siege & prise de Fribourg par Mercy. Philisbourg assiégé & pris par le Duc d'Enguien. Diverses autres conquetes.*

SOMMAIRE DU SEIZIEME LIVRE.

A. 1644. *COnférences pour la paix générale à Munster & à Osnabruck. Deputez de Strasbourg & d'autres Princes & Etats admis aux assemblees des Etats de l'Empire. Diverses négociations sur la cession de l'Alsace à la France. Offres des Plenipotentiaires François de de tenir l'Alsace en fief de l'Empire. Opposition des Ministres de l'Empereur à cette cession. Leur consentement à des conditions non recevables. Projet de cession présenté aux Ministres de France. Raisons pour & contre la cession de l'Alsace en fief, ou en Souveraineté. Les François se déterminent au second parti. Négociations touchant Philisbourg. Suite de celles qui regardent la cession de l'Alsace à la France : de laquelle on convient enfin. Traité d'Ulm : Monsieur le Vicomte de Turenne sort de l'Allemagne.*

SOM-

Digitized by Google

De la Seconde Partie.

SOMMAIRE DU DIX-SEPTIEME LIVRE.

Les Troupes Suedoises mutinées repassent le Rhin. Le General Rose & d'autres Officiers Suedois arretez. Fin de ces Troubles. Le Duc de Baviere contre le traité d'Ulm envoye du secours à l'Empereur. Le Maréchal de Turenne avec les Suedois défait les Imperiaux & soumet la Baviere. Réflexions des Etats de l'Empire sur le projet de la cession de l'Alsace L'Empereur se relache sur le titre de Landgrave d'Alsace & céde cette Province sans restriction. Offres de la France pour la guerre contre les Turcs. Oppositions & remontrances des Seigneurs & Villes d'Alsace sur la cession de cette Province. Traité de Munster signé par les Plénipotentiaires & par les deputez des Etats Celuy de Strasbourg le signe au nom du Banc du Rhin. Traité des Suedois signé à Munster. Clauses qui peuvent regarder les benefices d'Alsace. Difficulté sur l'echange des ratifications. A. 1647.

SOMMAIRE DU DIX-HUITIEME LIVRE.

Protestations du Nonce contre le Traité de Munster; & des Espagnols contre la cession de l'Alsace. Conférences de Nuremberg. Les Espagnols refusent de rendre Frankendal. Restitution & évacuation des Places de part & d'autre. Traité des Suedois où sont compris quelques Seigneurs & Villes d Alsace. Mort d'Erlac Gouverneur de Brisach. Monsieur de Tilladet nommé à sa place. On s'y oppose. Il sort de Brisach. La Maréchale de Guebriant y va deux fois, & en est chassée. Le Comte de Cerny y est arreté par la Garnison. La Comtesse d'Harcourt, & ensuite le Comte arrivent en Alsace. Il entre dans Brisach: est envain sollicité de le remettre aux ennemis du Roy. Mesures du Cardinal Mazarin contre ce Comte. Prise de Beffort par le Marechal de la Ferté. Traité entre ce Maréchal & le Comte, desaprouvé. Hostilitez entre eux. Accommodement du Comte avec la Cour. A. 1648.

SOMMAIRE DU DIX-NEUVIEME LIVRE.

Remontrances inutiles des Princes d'Allemagne sur la cession de l'Alsace. Plaintes de l'Envoye de France à la diéte, sans succez. Traitez de la France avec les Electeurs de Brandebourg & Palatin. Ambassadeurs du Roy à la diete reçûs à Strasbourg. L'Archiduc Leopold élû Empereur, Etablissement d'un Conseil Souverain à Ensisheim. Protestation des dix Villes de la Prefecture. Traité des Pyrénées, où le Roy d'Espagne renonce à ses pretentions sur l'Alsace. En Consequence le Roy donne l'argent stipulé par le Traité de Munster. Le Cardinal Mazarin nommé Grand-Bailly de Haguenau. Memoire dressé sur cette charge. Mort de ce Cardinal. Son Neveu le Duc Mazarin herite de cette charge & se dispose à en prendre possession. Opposition des dix Villes au serment de fidelité au Roy, & aux reversales du nouveau Grand-Bailly. A. 1653.

SOMMAIRE DU VINGTIEME LIVRE.

Prêstation du serment de fidélité au Roy. Le Grand-Bailly reçû. Conseil Souverain d'Ensisheim réduit à un Conseil Provincial ressortissant au Parlement de Metz. Mort & Eloge de l'Archiduc Leopold Guillaume Evêque de Strasbourg. François Egon de Furstemberg élû en sa place. Crainte de Strasbourg: on y ajoute des fortifications. Ordres du Roy intimés aux dix Villes. Leurs plaintes à la diéte de Ratisbonne. Lettres de la diéte & du Roy à ce sujet Colmar bat Monnoye. Le Roy Louis XIV vient en Alsace. Efforts des Calvinistes pour obtenir à Strasbourg la liberté de leur Religion. Conditions aux quelles le droit de Bourgeoisie leur est accordé. Nouvelle Edition des Ordonnances du Consistoire Lutherien de Strasbourg. Doutes des Ministres proposez au Magistrat sur la maniere de communier & sur la Confession. A. 1662.

Digitized by Google

SOMMAIRE DU VINGT-ET-UNIEME LIVRE.

A. 1672. *LE Roy fait la guerre aux Hollandois. Pont de Strasbourg brûlé par le Prince de Condé. Alliance de la France avec l'Electeur de Brandebourg renouvellée. Le Roy passe en Alsace. Guillaume de Furstemberg enlevé dans Cologne. Les Ambassadeurs du Roy y sont insultez. Tout l'Empire arme contre la France. Franche-Comté conquise par le Roy. Prise de Germersheim par les François. Strasbourg refuse le passage sur son pont. Exploits de Mr. de Turenne au delà du Rhin. Strasbourg livre le passage aux Confederez, & s'en repent. Defaite des Confederez prés de Strasbourg. Discorde entre les Généraux des Confederez utile à l'Armée Françoise. l'Arriere-Ban d'Anjou surpris en Lorraine. Les Confederez en quartiers dans la Haute-Alsace, la ruinent. Avantages du Vicomte de Turenne sur eux: Il les force de repasser le Rhin.*

SOMMAIRE DU VINGT-DEUXIEME LIVRE.

A. 1674. *SOins de l'Evêque de Strasbourg pour son Diocése. Le Vicomte de Turenne empêche les Imperiaux de passer le Rhin à Strasbourg. Mort de ce Vicomte. Belle retraite des François. Les Imperiaux passent sur le pont de Strasbourg. Ils levent le siege de Haguenau, de Saverne & quittent l'Alsace. Reglemens du Conseil Souverain d'Alsace transferé à Brisach. Prise du fort de Philisbourg. Le Duc de Saxe Eisnach passe le Rhin à Strasbourg. Forcé de le repasser, il est défait. Son accommodement. Defaite d'un détachement du Duc de Lorraine: il repasse le Rhin. Fribourg pris par les François. Retranchemens des Imperiaux forcez prés de Rhinfeldt. Fort de Kell pris & rasé. Pont de Strasbourg brûlé. Cette Ville tire le Canon sur les Troupes du Roy. Forts du pont pris & demolis. Mille Imperiaux defaits. Plaine de Candel ravagée.*

SOMMAIRE DU VINGT-TROISIEME LIVRE.

A. 1678. *LE Roy protége les Comtes de Furstemberg maltraitez par l'Empereur. Aprés la paix l'Empereur rend justice à cette Maison. Negociations de Nimegue. Difficultez au sujet de l'Alsace. Paix concluë. L'Empereur évacuë l'Alsace & specialement Strasbourg. Commandant du Roy en Alsace. Colmar se soumet. Difficultez de l'Electeur Palatin au sujet de Landau & de Weissembourg. Serment de fidelité preté au Roy par les Seigneurs & les peuples d'Alsace. Strasbourg le fait pour ses terres. Suppression des Peages en Alsace. Divers écrits touchant cette Province. Soupçons de guerre. Huningue fortifié. Strasbourg reçoit Garnison Françoise; à quelles conditions. Louis XIV vient à Strasbourg. Confirme & modere les droits de l'Evêque Guillaume de Furstemberg. Differents Reglemens en faveur de la Noblesse & des peuples d'Alsace.*

SOMMAIRE DU VINGT-QUATRIEME LIVRE.

A. 1682. *COnferences de Francfort inutiles. Traité de l'Electeur Palatin avec le Roy. Ligue contre la France. L'Electeur de Brandebourg en forme une contraire. Ecrits des Ministres de l'Empereur. Reponses. Negociations sans fruit. Offre d'une treve à l'Empereur. Levée du siege de Vienne. Oppositions aux Conferences de la Haye. Le Roy prend Luxembourg. Traité avec les Hollandois. Difficultez de l'Empereur à la treve, qui se conclut. Articles importans de ce Traité. Seminaire à Strasbourg. Voyage du Roy en Alsace: Il fonde 26 places dans ce Seminaire; établit un College de Jesuites à Strasbourg. Changemens & établissemens en faveur des Catholiques. Eloge d'Ulric Obrecht, ses ouvrages, sa conversion, est fait Preteur Royal de Strasbourg. Reglemens du Roy sur l'election des Magistrats & sur les Mariages. L'Evêque de Strasbourg est fait Cardinal.*

SOM-

Digitized by Google

De la Seconde Partie.

SOMMAIRE DU VINGT-CINQUIEME LIVRE.

Ligue d'Augsbourg contre la France. Plaintes de l'Empire. Le Roy se prépare à la A. 1686.
guerre. Postulation du Cardinal de Furstemberg pour l'Electorat de Cologne rejettée par le Pape. Philisbourg investi. Paix proposée sans succez. Philisbourg pris avec d'autres places par les François. Prise de Mayence & de Bonn par les Imperiaux. Palatinat ravagé. Pourquoy. Fort-Loüis & Landau fortifiez. Alsace à couvert. Diverses négociations pour la paix générale. Le Duc de Savoye fait la sienne. Conférences de Ryswick. Prétentions étonnantes de l'Empereur & de l'Empire touchant l'Alsace. Propositions de la France. Vives instances pour la restitution de Strasbourg. Demandes de divers Princes. Nouvelles conquêtes du Roy. Négociations particulieres, qui avancent la paix générale.

SOMMAIRE DU VINGT-SIXIEME LIVRE.

Renouvellement des difficultez sur la cession de l'Alsace. Réponse des Plénipotentiaires du A. 1697.
Roy. Résolution du Roy touchant Strasbourg. Paix des Hollandois avec la France. Suspension d'armes entre la France & l'Empire. Le Prince de Montbéliard rétabli. Contestations sur le 4. article du traité de paix. Clause favorable aux Catholiques. Paix concluë. Les Protestans s'opposent à la clause faite en faveur de la Religion Catholique. Ils se rendent. Ratification du traité. Protestations de quelques Princes d'Allemagne contre ce traité. Difficultez de l'Electeur Palatin sur son exécution. Négociation à Francfort pour ce sujet. Eclaircissemens donnez par Monsieur Obrecht. Accommodement de l'Electeur Palatin. Ce Traité exécuté par rapport aux restitutions & aux démolitions.

SOMMAIRE DU VINGT-SEPTIEME LIVRE.

Inquiétudes des Ennemis de la France. Projet de partage de la Monarchie d'Espagne. Le A. 1700.
Prince Electoral de Baviere en est nommé seul héritier universel. Mort de ce Prince. Autre projet de partage. Rejetté par les Espagnols. Testament du Roy d'Espagne en faveur de Philippe Duc d'Anjou. Mort de ce Roy. Philippe V Couronné à Madrit. Guerre en Italie. L'Electeur de Baviere se déclare pour la France. Ligue contre la France. Guerre déclarée. Armées en Alsace. Landau bloqué par les Imperiaux. Assiégé. Le Roy des Romains arrive au camp. Reddition de Landau. Le Prince de Bade repasse le Rhin. Les François s'emparent de Neubourg. Ils passent le Rhin. Bataille de Fridelingue. Le Prince de Bade battu par le Marquis de Villars. Autre déroute des Imperiaux. Prise de quelques petites places. Siége du Fort de Kell. Sa prise.

SOMMAIRE DU VINGT-HUITIEME LIVRE.

Lignes de Stolhoffe construites. Le Maréchal de Tallard en Alsace. Le Maréchal de A. 1703.
Villars passe le Rhin, s'approche des lignes de Stolhoffe, traverse la forêt-noire, joint l'Electeur de Baviere. Le Duc de Bourgogne se rend à Strasbourg; assiége Brisach & le prend. Siége de Landau par Monsieur de Tallard. Les Imperiaux voulant secourir cette Place sont defaits à Spirbach. Prise de Landau. Mort du Cardinal de Furstemberg. Le Prince de Rohan élû Evêque de Strasbourg. Monsieur de Tallard passe en Allemagne. Le Maréchal de Villeroy commande sur le Rhin. Second passage en Allemagne. Belle retraite de Monsieur le Comte du Bourg. Retour des François en Alsace. Landau assiégé par le Roy des Romains. Tentative sur Brisach, sans effet. Gouverneur de Landau blessé. Capitulation de cette Place.

Digitized by Google

SOMMAIRE DE LA SECONDE PARTIE.

SOMMAIRE DU VINGT-NEUVIEME LIVRE.

A. 1705. *DEssein du Duc Marlborough contre la France. Il vient camper vers Sirck. Son entreprise échoue. Le Marechal de Villars marche en Alsace, force les lignes de Weissembourg. Il fait un detachement pour l'Italie; rentre dans ses lignes, les abandonne, se retire sous Strasbourg. Les Imperiaux prennent Hagueneau avec quelques petites Places; bloquent Fort-Loüis. Monsieur de Villars fait lever ce Blocus, reprend Hagueneau, s'empare de l'Isle du Marquisat. Canal de Drusenheim. Mort du Prince Louis de Bade. Lignes de Stolhoffe forcées. Exploits de Monsieur de Villars en Allemagne. Son retour sur le Rhin. Le Marquis de Vivant surpris. Les François repassent ce fleuve. Le Comte du Bourg nommé Commandant de l'Alsace. L'Electeur de Baviere Generalissime sur le Rhin. Lignes d'Etlingue. Le Comte du Bourg chargé de l'Armée.*

SOMMAIRE DU TRENTIEME LIVRE.

A. 1709. *LE Maréchal d'Harcourt commande sur le Rhin; passe ce fleuve; rentre dans ses lignes. Projet des Ennemis. Le Comte de Mercy entre dans la Haute Alsace. Le Comte du Bourg y est envoyé & le defait entierement à Rumersheim. Bale livre passage aux Imperiaux. Plaintes faites aux Cantons Suisses. Negociations pour la paix, Congrez de Gertruydemberg. Mort de l'Empereur Joseph. Conferences d'Utrecht. Offres de la France. Demandes des Alliez. Suspension d'armes avec l'Angleterre. Combat de Dénain, où les François sont Victorieux. Paix conclue à Utrecht. Propositions faites à l'Empereur. La Diete conclut à la guerre. Le Prince Eugene vient en Alsace. Le Marechal de Villars y assemble son Armée. Mouvemens des François. Landau investi. Inaction du Prince Eugene. Siege de Landau.*

SOMMAIRE DU TRENTE-ET-UNIEME LIVRE.

A. 1713. *VIgueur des attaques. Landau Capitule. Sa Garnison est prisonniere de guerre. Mouvemens de l'Armée Françoise. Elle marche vers Fribourg. Lignes des Imperiaux forcées. Fribourg assiégé. Belles actions de ce siege. Demarches & pourparlers de paix. Reddition de Fribourg. Congrez de Rastat où le Prince Eugene & le Marechal de Villars se rendent. Article de l'Alsace bientôt reglé. Politique du Prince Eugene. L'Empereur cede entierement l'Alsace. Les Interets de l'Electeur de Baviere occupent principalement. Conferences suspendues. Le Prince Eugene se retire à Stutgard & le Maréchal de Villars à Strasbourg. Paix entre l'Empereur & la France signée à Rastat par le Prince Eugene de Savoye au nom de l'Empereur, & par le Marechal Duc de Villars au nom du Roy Tres Chrétien.*

SOMMAIRE DU TRENTE-DEUXIEME LIVRE.

A. 1714. *COngrez de Bade pour la paix entre l'Empire & la France. Mouvemens de divers Princes & Etats de l'Empire. On se conforme au Traité de Ryswick. Paix de Bade signée. Ratifications du Traité. Vains Efforts des Protestans au sujet de la Religion. Article touchant le retablissement de l'Electeur de Baviere, fidelement executé. Mort de Louis le-Grand. Son Eloge. Louis XV luy succede. Graces qu'il accorde à l'Alsace. Ce Roy choisit pour Epouse la Princesse Marie fille de Stanislas Roy de Pologne elevée dans cette Province. Par quelles révolutions ce Prince tenoit sa cour en Alsace. Insigne pieté*
A. 1725. *de cette Cour. Le Mariage est celebré à Strasbourg. Discours du Cardinal Prince de Rohan Evêque de Strasbourg avant & aprés cette auguste Ceremonie.*

HISTOIRE

Digitized by Google

HISTOIRE D'ALSACE
SECONDE PARTIE
LIVRE PREMIER.

A. 1500. L'ALSACE, comprend dans son étendüe plusieurs villes, qui ne reconnoissoient point d'autres souverains, que l'Empereur & l'Empire, avant que cette Province eût été cédée au Roy, & incorporée à la couronne de France. Mais parceque la pluspart de ces villes qui prétendoient dépendre immédiatement de l'Empire, se croyoient trop foibles pour se maintenir dans la possession de leurs privileges, & de leurs droits contre la puissance de leurs voisins, elles avoient eû depuis longtems, comme nous l'avons déja dit, la précaution de former entre elles une confédération, par la quelle elles s'étoient engagées de se donner un mutuel secours dans le besoin; mais toûjours sous l'authorité de l'Empereur, & de l'Empire. Telles étoient Haguenau, Colmar, Scelestat, & les autres dont nous parlerons dans la suitte. Le corps de ces villes confédérées se nommoit la Préfecture Imperiale d'Alsace, parceque l'Empereur leur donnoit un Préfect, que les Allemands appellent Landvogt, pour les gouverner suivant leurs usages & leurs loix. Les Comtes Palatins du Rhin possédoient par engagement cette Préfecture provinciale, ou ce Grand-Bailliage d'Alsace, qu'on nomma depuis la Préfecture de Haguenau, tous ces termes signifient la même chose: Ils en etoient depuis longtems les maitres, lors quils en furent dépoüillez par l'Empereur MAXIMILIEN I. á l'occasion que je vais dire.

Georges Duc de la Basse-Baviere, ayant marié sa fille Elizabeth au Prince Rupert ou Robert second fils de Philippe Electeur Palatin, mourut en 1503, sans enfans mâles, aprés avoir laissé par son testament tous ses Etats à son gendre Robert. Albert de Baviere dit le sage, qui étoit sans contestation l'heritier le plus proche dans la ligne masculine, s'opposa à la disposition que son oncle le Duc Georges, avoit faite en faveur du Prince Palatin; il en porta sa plainte à l'Empereur qui essaya dabord de terminer cette affaire par accommodement. N'ayant pû réüssir, il accorda à Albert l'investiture des fiefs, qu'il répétoit, avec défense aux Etats de Baviere, & au Prince Robert de mettre obstacle à l'execution de ses lettres. Ces ordres n'empécherent pas cependant le Prince Palatin de se mettre en possession de quelques places, & de solliciter les Etats de la Basse-Baviere de le reconnoitre comme leur Seigneur. Ces démarches offenserent l'Empereur: Mais pour prévenir une guerre qui auroit troublé l'Empire, il voulut bien permettre que Robert vint exposer ses pré-

Guerre contre l'Electeur Palatin. A. 1503.

prétentions à Augsbourg en présence de sa Majesté. L'affaire y fut plaidée par les plus habiles Docteurs d'Allemagne; & Robert y fut condamné. Il resista cependant toûjours, & fit refus de se desaisir des places, dont il s'étoit emparé. Desorte que MAXIMILIEN se vit contraint de le mettre au ban de l'Empire, & de le déclarer rebelle. Robert prit les armes, & trouva dans les trésors, que son Beaupere le Duc Georges surnommé le riche luy avoit laissez, dequoy faire de grosses levées. Albert tâcha de son côté de se mettre en état de soutenir les efforts de son ennemy. La guerre commença au
A. 1504. mois de Juin 1504. Il sembloit que la mort de Robert arrivée le 18. Septembre de la même année devoit en arrêter le cours; mais comme il avoit laissé des enfans mâles, Philippe Electeur Palatin, entreprit de soutenir leurs prétentions & la querelle de son fils. L'Empereur le mit au ban de l'Empire, & marcha luy même à la tête d'une armée pour se faire obéïr; plusieurs Princes de l'Empire joignirent leurs forces à celles de l'Empereur, qui s'avança dans le bas Palatinat à dessein de combattre l'Electeur. Mais ce Prince ne se sentant pas assez fort pour faire tête à un si puissant Ennemy, se contenta de mettre dans ses places, les troupes qu'il avoit levées fort à la hâte, aprés avoir obligé ses sujets d'y refugier leurs meilleurs effets. MAXIMILIEN n'étant pas arrêté par l'Electeur, passa le Rhin, & entra en Alsace, où ayant reçu le secours que la ville de STRASBOURG luy envoya, il se rendit presque sans peine maitre de tous les lieux que l'Electeur Palatin avoit par engagement. Haguenau luy ouvrit ses portes; Lutzelstein, ou la petite pierre & Weissembourg ne firent aucune résistance, en un mot tout le païs que l'on nomme la Landvogtée, ou la Préfecture d'Alsace, dont Philippe étoit Grand-Baillif, se soumit avec joye aux premieres approches de MAXIMILIEN, & suivant un historien contemporain (*a*), il fut reçû par tout comme le veritable seigneur.

La Préfecture d'Alsace enlevée à l'Electeur

L'Empereur arrêta ensuite le torrent de ses conquêtes à la priere du Marquis de Bade. Mais les Princes Ulric de Virtemberg, Alexandre Comte de Veldents, & Guillaume Landgrave de Hesse profiterent de la conjoncture pour aggrandir leurs Etats aux dépens de l'Electeur Palatin, & se saisirent de quantité de Villes & de châteaux appartenants à sa maison. Toutes ces pertes obligerent Philippe de chercher les moyens d'obtenir la paix: il convoqua a ce dessein vers le milieu du Carême A. 1505.
de 1505, les Prélats, les Seigneurs & les principaux Magistrats de ses Etats, pour déliberer avec eux sur ce point important. Ils ne tarderent pas de convenir que la paix étoit nécessaire, que les Peuples accablez ne pouvoient plus soutenir une guerre, qui alloit entraîner la rüine entiere de tout le Palatinat, & que l'unique party qu'on avoit à prendre étoit de recourir à la clemence & à la justice de l'Empereur. L'Electeur se rendit à ces conseils, & fit partir sans délay quelques Seigneurs de confiance, qu'il chargea d'aller ménager ses interêts auprés de l'Empereur.

Paix concluë.

MAXIMILIEN naturellement affable reçût avec bonté les Envoyez de l'Electeur: mais il fit comprendre que pour faire cesser les troubles, qui agitoient l'Empire & affermir la paix, que leur maitre demandoit, il étoit nécessaire qu'elle se conclut de l'avis, & par le suffrage des Etats de l'Empire. Cologne fut choisie pour traiter de cette importante affaire: plusieurs Electeurs & Princes de l'Empire s'y rendirent au commencement de Juillet 1505. Philippe luy même s'y trouva avec son fils aîné Loüis surnommé le Pacifique, on y délibera sur les griefs de toutes les parties; & aprés avoir détaché de la succession du Duc Georges, ce qu'on a nommé depuis le Haut-Palatinat, pour servir d'appanage aux enfans du Prince Palatin Robert, la paix fut concluë, à condition que chacun demeureroit en possession de ce quil avoit conquis pendant la guerre, & qu'aucun ne pourroit être forcé ny par la voye des armes, ny par l'autorité des tribunaux de la Justice à restituër les terres, dont il s'étoit emparé. (*b*) Une pareille decision fit perdre à l'Electeur Palatin une grande partie de ses Etats, dont il n'avoit pû encor recouvrer rien ou presque rien, dans le tems que Tritheme écrivoit cette histoire, c'est à dire vers l'an 1514. (*c*)

Outre divers Châteaux, & plusieurs fiefs que MAXIMILIEN retint pour se dédomager des frais de la guerre, cette paix luy assûra la possession de la Prefecture de la Basse-Alsace, qu'il avoit remise sous sa puissance, & sous celle de l'Empire par ses Lettres dattées du 22. Aoust 1504. (*d*) Il nomma pour la gouverner en qualité de Baillif ou Landvogt

(*a*) TRITHEM. de bello Bavarico. (*b*) ADLZREITTER Ann. Boicæ gent. (*c*) TRITHEM. de bello Bavar. (*d*) KNIPSCHILD de Civit. Imp. &c. L. 3. c. 29.

vogt, à la place des Comtes Palatins, Gaspar Baron de Moersberg ou de Morimont & de Beffort, à qui il ordonna en 1509. de proteger la ville de Landau & de la maintenir dans la possession de sa liberté & de ses privileges, contre les vexations de l'Evêque de Spire.

A. 1509.

Landau incorporée à la Préfecture d'Alsace.

Depuis longtems Landau étoit au nombre des villes Imperiales; elle avoit même obtenu en 1291. de l'Empereur RODOLPHE des privileges semblables à ceux dont Haguenau joüissoit. Mais l'Empire s'étant divisé au sujet des prétentions de LOUIS Duc de Baviere & de FREDERIC Duc d'Autriche, qui s'étoient l'un & l'autre fait couronner Empereurs, Landau s'étoit déclarée pour FREDERIC, & Spire avoit pris le party de LOUIS. Cette importante contestation se termina par la victoire que LOUIS remporta sur son Competiteur en 1322. FREDERIC ayant été fait prisonnier dans le combat, il fut obligé de rachetter ensuite sa liberté, en renonçant à la dignité imperiale. Désque LOUIS s'en vit paisible possesseur, voulant punir Landau qui s'étoit opposée à ses entreprises, il l'engagea pour la somme des 500 Livres d'Allemagne, à l'Evêque & au Chapitre de Spire. Rien ne fut plus triste pour cette ville que de se voir asservie à la Domination d'un Prince voisin: Elle fut cependant contrainte d'y demeurer assujettie jusqu'à ce que MAXIMILIEN touché du zele qu'elle avoit eu pour les interêts d'un Prince de sa maison, remboursa à l'Evêque & au Chapitre de Spire la somme pour laquelle Landau leur avoit été engagée: il la rétablit dans tous les droits des villes imperiales, l'attacha à la Préfecture de Haguenau par ses lettres de 1511, & l'obligea de prêter serment de fidelité à Gaspard de Morimont Baron de Beffort, Landvogt de la Basse-Alsace. Philippe Evêque de Spire fit quelques efforts pour empêcher l'éxécution de la grace que MAXIMILIEN venoit de faire à la Ville de Landau, prétendant que le prix d'engagement ne luy avoit pas été entierement remboursé. Ses plaintes furent examinées, & Georges successeur de Philippes fut enfin contraint d'acquiescer à l'ordre de l'Empereur. Ce Prince même pour comble de grace, céda par forme d'engagement en 1517. aux Bourgmestres, & Senat de Landau, pour la somme de douze mille florins, les droits de supériorité, Baillage, offices, tailles, fiefs, Jurisdiction, Cens, Droits régaliens & autres droits que l'Empereur & l'Empire avoient dans la dite ville, comme ils étoient exprimez dans le détail dressé par Jean-Jacques Baron de Morimont & de Beffort, alors Landvogt d'Alsace; MAXIMILIEN déclarant par les mêmes Lettres, qu'il veut que cette ville demeure toûjours unie à l'Empire & à la Préfecture de Haguenau. L'Empereur cependant se réserva la faculté de pouvoir aprés vingt ans rentrer dans tous les droits qu'il venoit d'engager, en remboursant la somme de douze mille florins qu'il avoit reçuë.

A. 1511.

Privileges de Landau.

CHARLES V. confirma en 1521, toutes ces graces, que son prédécesseur avoit faites à la ville de Landau, en ordonnant qu'elle demeurât toûjours incorporée à la Prefecture Imperiale de la Basse-Alsace, & qu'elle joüit des privileges des autres villes qui y sont renfermées.

Graces faites à la ville de STRASBOURG.

L'Empereur MAXIMILIEN voulant de même reconnoitre le zele qu'avoit eu la ville de STRASBOURG pour luy donner secours contre les entreprises de l'Electeur Palatin, luy accorda en 1508, le privilege de faire battre des monnoyes d'or. Cette ville n'avoit pas oublié que dés le tems de LOUIS-le-Debonnaire comme nous l'avons dit ailleurs, (e) elle s'étoit mise sous la protection particuliere de la SAINTE-VIERGE, & qu'elle avoit depuis fait graver sur le grand sceau de sa Chancellerie l'image de la Mere de Dieu assise sur un trône, ayant une couronne sur la tête, & son fils sur ses genoux avec ces mots pour Legende.

A. 1508.

Virgo roga prolem, quo cives servet & urbem.

C'est à dire: Vierge priez vostre fils qu'il conserve la ville & les Habitans.

Elle voyoit qu'une pareille Image de la SAINTE-VIERGE paroissoit sur le grand & petit Etendart de la ville, & qu'à la tête du celebre traité conclu entre les Plebeïens & la Noblesse en 1482, qu'on lit chaque année à tout le Peuple dans une place publique en presence de tous les Magistrats, avant que les bourgeois renouvellent leur serment, il étoit dit que ce traité avoit été fait à la gloire & loüange de dieu tout puissant, & en l'honneur de sa tres digne Mere.

Les nouveaux Sectaires n'ayant pas encor commencé à dogmatiser en 1508, STRASBOURG n'avoit pas encor dégénéré de l'insigne dévotion qu'elle avoit euë de tout tems pour la Mere de Dieu. De

(e) L. X. n. p.

Digitized by Google

De sorte que les Magistrats voulant à l'éxemple de leurs ancêtres signaler leur pieté & leur zele par un si bel endroit, obtinrent de l'Empereur que les florins d'or qu'ils avoient permission de frapper, fussent marquez au coin de l'image de la sainte Vierge avec ces mots: *Urbem virgo tuam serva.* Nous avons vû cette inscription sur d'anciens florins. Mais dans la suite cette expression déplut aux partisans de Luther, qui firent ensorte qu'on luy substituât ces mots: *urbem Christe tuam serva.* A Dieu ne plaise que nous leur fassions un reproche d'avoir preferé le fils à la Mere ; au fils seul appartient de distribüer les graces; mais un fils se plait toûjours à voir honnorer sa mere; & peut-il y avoir de l'abus à implorer la protection de la Mere de Dieu , c'est à dire à la prier de se joindre à nous pour demander des graces à son fils? Nous verrons bientôt que STRASBOURG à eu le malheur d'écouter des maîtres qui ont porté à bien d'autres excés leur pretenduë reforme.

A. 1517. Commencement des trouble de Religion. Tandis que MAXIMILIEN & CHARLES V. régloient les affaires de l'Alsace, Luther commençoit à troubler toute l'Allemagne , par la nouvelle Doctrine qu'il y débitoit: Elle trouva d'abord de puissans partisans : Et parmy les villes imperiales STRASBOURG fut l'une des premieres à se déclarer pour elle. Dés

A. 1518. l'an 1518. quelques bourgeois déja infectez des nouveaux Dogmes eurent l'audace d'afficher à la porte des Ecclesiastiques & des Eglises même, les propositions que Luther avoit déja soutenuës, & qui furent le premier signal de sa revolte. L'Eveque de STRASBOURG & la plus grande partie de son Chergé s'opposerent avec zele à ces funestes entreprises.

Guillaume de Honsteim d'une des plus illustres familles de Turinge, avoit été elû Eveque de STRASBOURG au

A. 1506. Guillaume de Honstein Ev. de Strasbourg. mois d'Octobre 1506. par un chapitre tres nombreux & composé de Chainones dela plus haute Noblesse (*f*). On comptoit alors parmy les Capitulaires trois Comtes Palatins Ducs de Baviere, trois Marquis de Bade, plusieurs Comtes & Cinq Barons, sçavoir, Wolfangue Baron de Hewe , Jean Baron de Limbourg Evêque de Bamberg, Henry Baron de Hewe Evêque de Coire, Sigismond Baron de Hohenloë , Jean Baron de Brandis , & Jerome Baron de Limbourg. Le Pape JULES II. confirma sans peine une Election si celebre & si canonique.

Guillaume prit l'ordre de Prêtrise à Saverne pendant le Carême de l'année suivante: & huit jours aprés il fut sacré Evêque dans le Choeur de la Cathedrale de STRASBOURG, par Ernest Duc de Saxe Archevêque de Magdebourg, Primat de Germanie. L'Empereur MAXIMILIEN assista à la cérémonie avec un grand cortege de Princes & de Seigneurs de l'Empire , & trois jours aprés il accorda l'investiture que le nouvel Evêque alla luy demander à Haguenau (*g*). Guillaume fit ensuite son entrée publique dans STRASBOURG ; Elle fut des plus magnifiques , & le Magistrat n'omit rien pour empécher le desordre, & pour donner à cette Cérémonie tout l'eclat qu'elle meritoit. Le jour en fut marqué au Lundy aprés la St. Michel de l'an 1507. L'Evêque le notifia à tous ses vassaux, & la ville aux Gentilshommes, qui avoient des fiefs dans son ressort, ou des charges daus la Magistrature. Entrée de l'Evêque dans la ville. Désqu'on fut convenu des reversales , par lesquelles l'Evêque assûroit la ville qu'il ne la troubleroit pas dans ses privileges , ses usages & ses coutumes, cinq Cens trente Bourgeois eurent ordre de prendre leurs armes & leurs cuirasses , & d'occuper par troupes, chacune avec deux pieces de Canon, differens postes sous le commandement d'un Senateur. Les chaines furent tenduës , & diverses ruës barricadées ; Quatre gentilshommes se tenant prés à porter le Dais , en cas que l'Evêque souffrit qu'on luy fit cet honneur, qu'il ne voulut pas recevoir.

Tandis que tout se disposoit dans la ville, le Magistrat envoya ordre à ses Baillys de Benfeld, Ettenheim , Kinsingen, Ehrstein, Marlheim, Wasselonne, Kochsberg, Douzenheim & Dittwillers de faire bonne garde dans les Châteaux. Telle étoit alors la puissance de STRASBOURG ; Elle possedoit tous ces lieux, plusieurs par engagement de l'Evêché; dont la pluspart ont été depuis dégagez par les Evêques , comme nous le dirons dans la suite.

Malgré ces précautions le Magistrat fut effrayé d'apprendre que l'Evêque vouloit se faire accompagner par un corps d'Infanterie. Mais c'étoit un faux bruit, qui se dissipa sans peine. L'Evêque Guillaume s'étant mis en marche au jour indiqué, quatre Magistrats à la tête desquels étoit Otton Sturm, ayant à leur suite quarante hommes à cheval, allerent au devant de luy & le haranguerent hors de la ville. Le Clergé, les Religieux , les Prieurs & les Abbez s'étant assemblez dans la Cathedrale, en

(*f*) Guilliman de Episc. Argent. (*g*) MSS. Archiv. Argent.

Digitized by Google

en sortirent en procession pour aller de même à la rencontre de l'Evêque, & cent-quarante hommes à cheval en l'attendant se rangerent sur le Marché aux Chevaux, portant tous la Lance haute. Enfin l'Evêque entra dans la ville vers les onze heures, précédé de trois cens Cavaliers, aprés lesquels marchoient avec de pompeux équipages le Comte de Hanau Maréchal de l'Evêché dont il portoit l'Etendart, ayant à ses cotez le Comte Richard de Bitsch Grand-Bailly de l'Evêché, portant l'Etendart du Landgrave d'Alsace, & le jeune Comte Guillaume de Furstemberg à la place de son pere, portant l'Etendart de Hohenstein. L'Evêque suivoit ayant à sa droite le Baron Gaspard de Moersberg Grand-Bailly de Haguenau, tenant cette place pour le Roy des Romains, & à sa gauche le Comte Herman d'Henneberg pour l'Archevêque de Mayence; tous étoient à cheval; l'Evêque en soutane noire avec le rochet & le bonnet quarré: trois cens Cavaliers fermoient la marche. L'Evêque changea d'habits à la porte de la Cathedrale, où il prit l'aumusse & la robe de Chanoine; de là il fut conduit au trône Episcopal au bruit des Trompettes & des autres Instrumens; il y prit la mitre & les habits pontificaux. Le *te Deum* fut chanté par la musique, & la Messe celebrée avec une solemnité convenable à un si grand jour.

L'éclat de cette cérémonie fit moins d'honneur à Guillaume, que la résolution qu'il prit de remplir les devoirs de l'Episcopat avec plus de soin que ses prédécesseurs. Il y avoit prés de cent-cinquante ans qu'aucun Evêque n'avoit officié dans sa Cathedrale; Guillaume y celebra la grande Messe le jour de la Fête-Dieu: Le Comte Hoïer de Barby luy servoit de Diacre, & Sigismond Comte d'Hohenloë faisoit les fonctions de Sous-diacre. La procession commença aprés la Messe; l'Evêque porta le St. Sacrement; & au retour étant rentré dans l'Eglise, il posa suivant la coutume le vase sacré où l'Eucharistie étoit renfermée, sur la tête des Senateurs de la ville en leur souhaittant la paix.

Caractere de l'Evêque Guillaume.

Tout sembloit conspirer à attirer au nouvel Evêque, la confiance & la vénération de son Peuple; car outre qu'il avoit été élevé auprés de son oncle Berthold d'Henneberg Archevêque de Mayence, l'un des plus sages Prélats de tout l'Empire, il avoit acquis beaucoup de capacité & d'éloquence dans les études qu'il avoit faites dans l'Université de Fribourg, & dans celle de Pavie: il s'étoit même formé dans le gouvernement d'un Diocése, lors qu'il étoit Vicaire-general de celuy de Mayence, où tout rouloit sur luy. Quoy quil fût tres jeune, ses moeurs étoient tres pures, & la malignité des Novateurs toûjours prêts à calomnier la conduite des Ecclesiastiques, ne servit qu'à rendre Guillaume plus attentif à ne se déranger en rien. Un Evêque de ce caractere ne tolere pas le desordre dans son Clergé. Aussy dés le lendemain de son élection, Guillaume déclara qu'il aimeroit mieux réduire sa maison à un seul Domestique, que de souffrir le scandale & le déreglement dans ses Prêtres.

Zele de Jean Geiler.

Il étoit secondé dans de si saints projet par le zele du fameux Jean Geiler, plus connu sous le nom de Keisersberg quil avoit emprunté d'une petite ville d'Alsace; soit quil y fût né comme ses Epitaphes le font croire; soit quil y eût été seulement élevé dés l'âge de trois ans, comme le pensent quelques Autheurs qui prétendent qu'il étoit né à Schafouze; Il fit ces études à Fribourg, & à Bâle, & il se distingua d'abord par un si grand talent pour la prédication, que la ville de Wirtzbourg l'attira chez soy. Mais il la quitta peu d'années aprés, à la sollicitation du Sr. Pierre Schott Chanoine de S. Pierre de STRASBOURG, qui crut rendre un insigne service à sa patrie, en engageant Geiler d'y venir exercer le sacré ministere. Le Chanoine Schott étoit luy-même tres habile en tout genere de Litterature, & il s'étoit distingué à Paris & à Bologne dans les Etudes de la Theologie. Mais sa vie édifiante, le lia sur tout d'une étroite amitié avec Geiler, qui n'omettoit ny soin n'y travail pour le bien de la Religion. C'est luy qui remit les Religieuses penitentes dans leur premiere régularité, où malgré les persécutions elles ont toûjours persévéré depuis. C'est à luy que l'Allemagne doit la premiere edition des ouvrages du Chancelier de Paris Jean Gerson, & pendant plus de trente ans il exerça dans STRASBOURG le ministere de la prédication, avec une éloquence vive & une sainte intrépidité, dont il nous à laissé des preuves dans les sermons qui nous restent de luy. Apeine Guillaume fut sur le trône Episcopal qu'il luy donna dans un long Ecrit, les sages conseils qu'il devoit suivre dans l'administration de son Diocése(*bb*). Il luy eût été d'un grand secours pour arrêter le

(*b*) Melc. ADAM, *T. I. p.* 4.

(*bb*) MSS. S. Petri Senior.

Digitized by Google

le progrés de l'heresie, si la mort ne l'eût enlevé à l'âge de prés de 65. ans en 1510, peu d'années avant que STRASBOURG se fût déclarée pour la nouvelle doctrine. Les Lutheriens méme ont honnoré la mémoire de ce saint homme, en plaçant sur un piller de la Cathedrale en 1633. l'Epitaphe que le Commandeur de l'Ordre de St. Jean avoit fait graver sur une plaque de cuivre doré & quil avoit posé dans son Eglise, que les Magistrats firent raser dans le tems des troubles. Ce n'est pas seulement par ses prédications que Keisersberg se rendit celebre ; il signala sa piété en engageant le Clergé & le Peuple à contribüer à faire un fonds pour l'entretien de quatre Ecoliers, qui accompagneroient en chantant de sacrez Cantiques la divine Eucharistie, lorsqu'un Prêtre de la Cathedrale la porteroit aux malades. C'est Wimphelingus qui nous apprend ce fait édifiant dans son histoire des Evêques de STRASBOURG. Cet Autheur étoit né à Scelestat, & toûjours il se distingua dans le Diocêse de STRASBOURG & dans celuy de Spire par sa vertu & son erudition.

A. 1521. L'Evêque Guillaume avoit encor dans son Clergé plusieurs Ecclesiastiques habiles, & qui édifioient par la régularité de leurs moeurs. Les Collegiales de St. Thomas, de St. Pierre-le-Vieux, & de S. Pierre-le-jeune avoient dans leurs Chapitres des Docteurs, dont nous parlerons dans la suite ; Et nous verrons leur constance à souffrir la prison méme pour la défense de leur foy. Les grands Comtes de la Cathedrale donnerent de même des marques de leur zele pour l'ancienne Religion, en interdisant la chaire de la Cathedrale en 1521, au nommé Wicram, qui osa prêcher le premier les erreurs de Luther. Symphorien Pollion prit sa place ; mais désqu'on se fut apperçu qu'il étoit infecté des sentimens de la nouvelle Secte, les Grands-Comtes le chasserent de même de leur chaire *(i)*. Les Chanoines de St. Pierre-le-vieux se signalerent en chassant de leur Eglise Pierre Philippe, qui y avoit prêché les nouvelles Doctrines. Ce n'est donc pas ni à l'ignorance, ni au peu de zele du Clergé, qu'on doit attribüer le renversement de la Religion dans STRASBOURG; il a eu d'autres principes.

Bucer dogmatise en Alsace. Martin Bucer qui étoit né, non pas à Scelestat, comme plusieurs le croyent, mais à STRASBOURG, comme il le dit luy-même dans sa lettre écrite aux Magistrats en 1523. pour leur justifier son prétendu mariage, donna dans les erreurs de Luther aussitôt qu'elles se répandirent dans l'Empire. Il avoit fait à Scelestat profession dans l'Ordre de St. Dominique ; mais s'étant affranchi de la géne de son Cloitre, il s'attacha d'abord à François de Sikinguen dont nous parlerons dans la suite. A l'abry de cette protection il se rendit à la Diette de Vorms de 1521, où il eut des conférences avec son maitre Luther, qui le regarda déslors méme comme un de ses plus zelez disciples. De là il passa à Weissembourg, où pendant prés de six mois il débita les nouvelles erreurs, de concert avec le Curé de cette ville nommé Henry Motherer *(k)* : ils en furent ensuite chassez l'un & l'autre par le Grand-Vicaire de Spire. Comme Luther s'étoit déja fait des sectateurs dans STRASBOURG, Bucer y vint chercher un azile. Son esprit pliant & prêt à s'accommoder à tout, luy donna bientôt crédit parmy le Peuple, & luy fit des amis dans le Magistrat: enhardy par la réputation qu'il s'étoit faite parmy les sectaires, il se maria avec une Religieuse nommée Labenfeltz. Son exemple fut bientôt suivi de Mathieu Zell curé de St. Laurent, qui épousa la veille de St. Barbe la fille d'un bourgeois. Antoine Firn natif de Haguenau Curé de St. Thomas se maria presqu'en méme tems avec sa servante ; & il eut le front de publier luy-méme ses bans. Cet attentat souleva contre luy le Chapitre de St. Thomas. Mais en vain fit-il effort pour luy óter sa Cure ; Le Magistrat prit sous sa protection ce Prêtre rebelle, & le maintint dans son benefice. Il fut sur tout appuyé par Wolfangue Capiton qui s'étoit intrus dans la Prevôte de St. Thomas. Capiton étoit né à Haguenau ; il etudia d'abord en medecine à Bâle : mais l'amour des nouveautez luy fit prendre le party de s'appliquer à la Theologie & à l'etude de la langue hebraïque. Quelques mots de cette langue inconnuë suffisoient alors pour éblouir le Peuple, & donner la réputation de sçavant. Le Curé de St. Nicolas & un Chapelain de St. Etienne entrerent bientôt dans les sentimens de leurs Confreres. D'autres Prêtres & quelques Moines suivirent de tels guides, qui favorisoient la perversité de leurs desirs, & les tiroient de la contrainte. Sigismond de Hohenloë Grand-Doyen de la Cathedrale garda plus de mesures; il se contenta d'appuyer secretement les entreprises de ces nouveaux sectaires.

Margin notes: A. 1522. — A. 1523. — Prêtres mariez dans STRASBOURG.

L'Evêque Guillaume voulant arrêter ces A. 1524.

(i) MSS. Schmid. in Arch. Argent. *(k)* CHYTRÆUS pag. 299.

Digitized by Google

ces scandales, & punir ces Prêtres, qui avoient deshonoré leur état par des mariages sacrileges, les fit citer le 20. Janvier 1524 à Saverne, où les Evêques de STRASBOURG faisoient ordinairement leur résidence. Ces Prêtres apostats voulant décliner un tribunal, dont ils craignoient la religion & la justice, implorerent la protection du Sénat, en luy représentant qu'ils étoient préts de subir la peine qu'on jugeroit à propos de leur imposer, si on leur faisoit voir que la Loy de Dieu defend aux Prêtres de se marier. Une pareille demande devoit indigner le Sénat ; car doit-il y avoir moins de police dans l'Eglise que dans un état, ou dans une republique? Un criminel y seroit-il reçû à dire qu'avant de le punir, il faut disputer si la loy qu'il a violée est conforme à l'Ecriture? ne suffit-il pas que cette loy ait été de tout tems reçûë, que l'accusé s'y soit soumis luy même librement & volontairement, & qu'il s'y soit même engagé par voeu? La loy de Dieu ne veut-elle pas qu'on soit fidele à s'acquitter d'un voeu qu'on a fait, sur tout quand l'Ecriture même declare que le party au quel on s'est attaché est le meilleur & le plus propre à nous sanctifier (*l*)? Enfin ne seroit ce pas renverser l'ordre public que de laisser à chaque particulier la liberté de contester sur cequi luy est ordonné & de reprouver cequi ne favorise pas son déreglement?

Ils sont protegez par les Magistrats.

Ces raisons se présenterent sans doute aux Magistrats de STRASBOURG; mais elles ne firent pas impression sur des esprits déja trop prevenus en faveur de la nouvelle Religion : ils remonstrerent à l'Evêque qu'il ne falloit pas refuser aux accusez les eclaircissemens qu'ils demandoient, & qu'il devoit au moins différer d'agir contre eux, jusqu'à ce qu'on eut vû ce qui seroit resolu dans la diette de Nuremberg sur une matiere qui interessoit plusieurs villes d'Allemagne, & le repos de tout l'Empire. Cette reponse du Senat arrêta les poursuites de l'Evêque. Quand les deux puissances ne sont pas d'accord pour soutenir la Religion contre les novateurs, le mal croit, & bientôt on ne peut plus y aporter remede.

Diette de Nuremberg.

La Diette avoit commencé à s'assembler à Nuremberg sur la fin de 1523, par les ordres de l'Archiduc Ferdinand, que CHARLES V. avoit nommé son Vicaire ou Lieutenant General dans tout l'Empire, pendant son absence. Le Cardinal Campege y assista en qualité de Legat du Pape CLEMENT VIII, & l'Evêque de STRASBOURG y envoya Thomas Murner Cordelier celebre Theologien, avec charge d'agir auprés du Legat contre les Prêtres de son diocése, qui s'étoient mariez. Le Senat de STRASBOURG y traversa les desseins de l'Evêque en remontrant par ses deputez au Legat, que les Magistrats de STRASBOURG avoient eux mêmes lieu de se plaindre de l'entreprise de l'Evêque, qui avoit cité à Saverne des gens qui avoient droit de bourgeoisie dans leur ville; que cette procédure donnoit atteinte à leurs privileges ; & qu'on ne pouvoit y toucher sans se mettre en risque de voir naitre une sédition ; Que l'Evêque devoit d'abord s'attacher à punir les Ecclesiastiques, qui gardoient dans leurs maisons des concubines ; Que le Sénat ne luy refuseroit pas son secours pour faire observer les loix ; Qu'en fin les accusez étoient prêts à renoncer à leur mariage, des qu'on auroit eu la condescendance de leur faire voir qu'il leur étoit défendu de droit divin. Envain le Legat employa les voyes de douceur, & les raisons les plus fortes pour combattre les prétextes des Deputez, il ne leur fit pas changer de sentiment; & le party Lutherien qui se fortifioit de jour en jour trouva moyen d'éluder les propositions qui furent faites dans la Diette en faveur de la Discipline Catholique.

L'Evêque ne voulant rien oublier de tout cequi pouvoit mettre les Magistrats dans leur tort, fit publier un Mandement par le quel il étoit ordonné à tous les Ecclesiastiques, qui entretenoient des femmes suspectes de les mettre hors de leurs maisons dans neuf jours, sous peine d'être privez de leurs benefices. Cette ordonnance devoit faire taire les reproches du Sénat: plusieurs Ecclesiastiques y obeïrent ; mais ceux qui s'étoient publiquement mariez, s'obstinerent dans leur revolte. L'Evêque ne pouvant plus longtems souffrir que ce scandale demeurât sans punition, porta enfin contre eux une sentence d'excommunication, dattée du 14. Mars 1524, mais qui ne fut affichée à STRASBOURG que le 3. Avril. De pareils foudres n'étonnerent pas des gens, qui avoient perdu toute pudeur, & secoüé même le joug de la Religion. Dés le 5. Avril ces Prêtres apostats appellerent au futur concile, derniere ressource de ceux qui s'obstinent dans leur égarement. A. 1524.

L'Acte de leur appel que nous avons en

(*l*) 1. Cor. 7. 34. & 38.

Digitized by Google

Les Prêtres mariez appellent au futur Concile.

en main fut souscrit par Mathieu Zell curé de St. Laurent, Antoine Firn curé de St. Thomas, Wolfangue Sculteti, Luc Bathodius ou Hakfurt, Jean Nubling Chapelain de St. Erard, Conrad Spatzinger, & Alexandre. Ils y traitent la sentence de leur Evêque d'impie & d'insensée ; & ce qu'on a peine à comprendre, c'est qu'ils ne rougissent par de publier qu'ils avoient passé leurs jours dans les plus infames débauches, & qu'oubliant toutes les loix & la sainteté de leur Etat, tantôt il se livroient à des femmes publiques, & que tantôt ils retenoient dans leurs maisons les complices de leur brutalité ; que malgré ces crimes ils approchoient des autels, & que de là ils étoient tombez dans l'infidelité & dans un profond oubly de Dieu. Ils prétendoient qu'une vie si débordée étoit un titre légitime pour autoriser leur mariage, depuis qu'ils avoient eu la consolation de lire dans l'Ecriture sainte qu'il vaut mieux se marier que de brûler. Cette parole à leur avis les appuyoit dans leurs desordres ; comme s'ils n'avoient pas appris de la même Ecriture qu'il faut se faire violence pour entrer dans le Royaume des Cieux, que les maximes de Jesus-Christ & celles de St. Paul qui recommandent le célibat, ne sont pas des idées impraticables, & que le Demon immonde peut se chasser quand on a recours au jeûne & à la priere & qu'on s'arme contre luy de précaution & de vigilance. Ils ajoutent qu'un certain respect humain les avoit obligez de differer six mois à prendre ce party; mais qu'enfin encouragez par l'exemple de Martin Bucer, qui avoit accoutumé le Peuple à ne plus s'offenser du mariage des Prêtres & trouvé même de la protection dans le Sénat, ils avoient hautement meprisé les Loix de l'antechrist; c'est ainsy qu'ils s'expliquent. Aprés ce scandaleux préambule, suivant les traces de leur maître Luther, ils appellent à un futur Concile, libre, Chrétien & dont l'esprit de Jesus-Christ soit l'ame & la regle ; condition qui ménageoit une resource à leur obstination, si le Concile ne parloit pas conformément à leurs desirs.

Aprés cet insolent appel qui fut affiché à la porte même de la Cathedrale, les Magistrats ne se contenterent pas d'accorder leur protection à ces Prêtres excommuniez ; mais ne gardant plus aucunes mesures, ils se rendirent maitres des cures de la ville, dont ils disposerent à leur gré en faveur des novateurs (m). Martin Bucer fut fait curé de St. Aurelie, Wolfangue Capiton de St. Pierre le jeune, Thibaut le Noir ou Schwartz eut la cure de St. Pierre le vieux, un Apostat de l'Ordre de St. Jean celle de St. Nicolas, Mathieu Zell continüa dans celle de St. Laurent, & Antoine Firn le plus violent de tous dans celle de St. Thomas. Tous ne cessoient pas de conseiller aux Prêtres le mariage, & de déclamer contre la Messe & les cérémonies de l'Eglise qu'ils traitoient de culte impie.

Catholiques emprisonnez.

Il étoit difficile que dans de si tristes conjonctures les Catholiques ne fissent éclater leur zele pour deffendre leur Religion. Le Provincial des Augustins nommé Conrad Trayer, prit la plume contre la doctrine de Luther, & fit imprimer un livre où il accusoit les Sectaires de renouveller les erreurs des Hussites. Les Magistrats & le Peuple en furent également irritez; quatre cens Bourgeois s'attrouperent, & ayant forcé les portes du Monastere, ils trainerent le Provincial en prison. Ces violences emûrent les Catholiques ; mais toutes leurs entreprises aboutirent à se plaindre. C'en fut assez ; au gré de ceux que l'esprit d'erreur enflamme, les plaintes même sont un crime; l'emprisonnement du Provincial fut bientôt suivi de celuy de deux Prêtres de St. André, & de quatre-vingt-dix tant Ecclesiastiques, que Religieux, qu'on traitoit de perturbateurs du repos public; par ce qu'ils avoient osé parler contre les attentats des Novateurs. Cette nombreuse troupe resta huit jours en prison; Le Provincial y fut détenu pendant un mois, & il n'en sortit qu'aprés avoir donné parole qu'il ne demanderoit pas justice des mauvais traitemens qu'il avoit soufferts.

Ces evenemens intimiderent les Catholiques, tandis que les sectaires employoient toute sorte de moyens pour grossir le nombre de leurs partisans. Dés cette année on compta dans la ville jusqu'à neuf prédicans Lutheriens; A. 1524. les Cordeliers quitterent leur habit le Dimanche *Lætare* de 1524. & abandonnerent leur convent aux Magistrats; les Dominiquains resisterent plus longtems ; mais enfin ils céderent l'année suivante, attribüant leur défection à l'indigence où on les avoit reduits. Les Chapitres des Chanoines marquerent plus de Religion & plus de courage quoy qu'on ne leur livrât pas de moindres combats. Ils en font le recit dans un imprimé, qui est venu jusqu'à nous: ils

(m) MSS. S. Petri junioris.

Digitized by Google

ils s'y plaignent que non seulement les Lutheriens les troubloient dans la célébration de la Messe & des saints Offices ; mais qu'ils avoient renversé les Autels , brisé les images , & profané les Reliques des Saints, & en particulier celles de Ste Aurelie ; Qu'à toute heure les Ecclesiastiques étoient exposez aux insultes des Prédicans & à la fureur du Peuple , qui les menaçoit de les faire mourir : ils ajoutent que les Magistrats s'étoient arrogé le droit de disposer de leurs bénéfices , & d'attribüer à leurs Ministres les maisons canoniales , & une partie des revenus des Chapitres ; Qu'enfin pour leur fermer toutes les voyes d'obtenir justice , le Sénat leur avoit fait défense sous de rigoureuses peines, de s'adresser à aucun autre juge que luy , pour se plaindre des torts qu'on leur faisoit.

Mesures prises par les Chanoines.

Ces violences & le danger d'être encor exposez à de plus grands excés, firent prendre la résolution aux Chanoines, du consentement de leur Evéque, de faire sortir de STRASBOURG quelques-uns de leurs confreres, à qui ils confieroient leurs titres & leurs privileges, les sceaux même des Chapitres & les ornemens les plus précieux de leurs Eglises , pour les porter ailleurs, & les mettre en sûreté. Ils les réfugierent en effet à Haguenau & à Offenbourg; mais afin qu'on n'attribuât pas cette démarche à un abandonnement volontaire de leurs maisons & de leurs Eglises , ils firent publier & imprimer par tout la protestation qu'ils avoient faite le 6. Janvier 1525. par devant un Notaire de Molsheim , dans laquelle aprés avoir exposé les faits, dont nous avons parlé, ils déclarent qu'ils ne prétendent pas ny transférer ailleurs leurs Chapitres, ny renoncer à leurs bénéfices, mais seulement mettre leur vie & leurs biens à couvert de la persécution des Novateurs. Cet acte fut signé par le Doyen & le Camerier de St. Thomas, & douze tant Chanoines que Vicaires; par le Prevôt , le Doyen, le Chantre & neuf Chanoines de St. Pierre-le-Jeune, & par le Doyen de St. Pierre-le-vieux, quatre Chanoines & un Vicaire.

Cette protestation si eclatante , & sur tout l'enlévement des titres , des sceaux & des ornemens de ces Eglises, offenserent vivement les Magistrats, qui croyant leur authorité blessée par les précautions, que les Chapitres avoient prises, se saisirent d'abord des maisons & des effets des Chanoines absens : ils firent même arrêter sur les grands chemins , & conduire dans les prisons de la ville, quelques Chanoines de ces Eglises qui alloient de Haguenau à Fribourg, pour y prendre conseil , ou pour implorer la protection des Archiducs d'Autriche. Cette violence jetta les Chapitres catholiques dans la consternation, ils s'adresserent au Grand-Préfet de Haguenau, comme au Président de toute la Province de la part de l'Empereur, & au Protecteur particulier de St. Pierre-le-Jeune & de St. Pierre-le-vieux (n). Le Grand-Prefet s'entremit avec zele dans cette affaire ; mais aprés plusieurs conférences qu'il eut avec le Magistrat de STRASBOURG , il conseilla aux Chanoines de retourner en cette Ville, & d'y reporter les titres & les ornemens de leurs Eglises. Les Chanoines se rendirent à ce conseil ; ils retournerent & raporterent ce qu'ils avoient enlevé. Mais comme le Doyen de St. Pierre-le-vieux restoit encor hors de la Ville dans sa maison de campagne, où il avoit réfugié quelques meubles qu'il se disposoit à raporter, les Magistrats le firent enlever & conduire en prison.

Ils s'adressent au Préfet de Haguenau.

Ce triste état où les Ecclesiastiques Catholiques étoient réduits, les obligea de porter leurs plaintes à la Chambre imperiale , qui tenoit alors ses séances à Eslingue. Frederic Comte Palatin & Philippe Marquis de Bade en étoient Présidens. Ces Princes manderent au Sénat au mois de Janvier 1525, de se désister de ses entreprises contre l'ancienne Religion, & de rétablir les choses dans l'état où elles étoient auparavant (o). Le Sénat leur répondit qu'il les prioit de ne pas ajouter foy à des esprit broüillons, qui ne cherchoient qu'à mettre le trouble dans leur Ville ; que le Sénat n'avoit rien entrepris , que ce qu'il étoit en droit d'ordonner; que le Peuple l'avoit contraint de faire prêcher la nouvelle Doctrine , & qu'il ne pouvoit s'y opposer sans donner lieu à quelque sédition. Les Docteurs de la nouvelle Religion joignirent à la réponse du Sénat une longue apologie de leur doctrine & de leur conduite , s'appuyant toûjours sur leur prétexte ordinaire, qu'ils n'entreprenoient rien contre le Droit Divin. Cet ouvrage fut signé par neuf Prédicans à la tête desquels étoit Wolfangue Capiton.

Ils portent leurs plaintes à la Chambre imperiale.

A. 1525.

Tandis que les Chanoines qui étoient restez à STRASBOURG, se défendoient contre les entreprises des Novateurs,

II. P. B

(n) MS. S. Pet. jun. pag. 299.

(o) SLEIDAN L. 4.

(p) CHYTR. Chronic. Saxon.

Digitized by Google

teurs, les Chapîtres avoient leurs Députez à Eslingue & à Fribourg, où ils tâchoient de se ménager la protection de la Chambre imperiale & des Archiducs d'Autriche; ils étoient munis d'un mémoire dressé en forme de supplique au nom de leurs Chapitres, où ils exposoient tous les faits, que nous avons raportez sur la foy de cette piece originale. La Chambre imperiale eut égard aux remontrances des Députez, à qui elle accorda des Lettres de protection
A. 1525. le 8 Mars 1525. signées par Philippe Marquis de Bade, & par Ernest de Bade à la place de Frederic Comte Palatin, par lesquelles sa Majesté Imperiale met sous sa sauvegarde la vie & les biens de ces Députez. Les Chanoines qui étoient à Fribourg, ne trouverent pas une moindre faveur. La Ville de STRASBOURG écouta les proportions d'accommodement qui luy furent faites; elle répondit même par écrit aux divers articles; mais elle chercha toûjours des voyes pour éloigner la conclusion. Cependant le Senat rendit la liberté aux Chanoines emprisonnez; il consentit même qu'on celebrât une Messe chaque jour dans les quatre Eglises principales, sçavoir dans l'Eglise Cathedrale, celle de St. Thomas, de St. Pierre-le-jeune & de St. Pierre-le-vieux; mais il fit défense qu'on conservât le St. Sacrement dans les Tabernacles. Ainsi le Magistrat régloit en maitre tout ce qui regardoit la Religion, comptant pour rien l'authorité de l'Evêque, & pour peu celle de l'Empereur, parcequ'il se sentoit appuyé par les Princes & les Villes de l'Empire, qui s'étoient déclarez pour les nouveautez. Il paroit même que ces Princes avoient pour la Ville de STRASBOURG des égards particuliers; puisque dans la nombreuse diete commencée à Spire le 25. Juin 1526., Jacques Sturm A. 1526.
Deputé de STRASBOURG fut l'un de ceux que la diete choisit pour regler ce qui regardoit la Religion. Il y fut conclu que jusqu'à ce que les points contestez eussent été définis par un Concile, chacun se comporteroit dans sa Province, d'une maniere qui ne pourroit déplaire ny à Dieu ny à César (r). Ces termes généraux & cette vague décision ne remedierent point au mal, & la Religion Catholique n'en fut pas moins accablée à STRASBOURG, où l'erreur faisoit chaque jour de nouveaux progrés, par le credit de Jacques Sturm Stettmeistre, (on nomme ainsi les gentils-hommes qui president dans les chambres du Magistrat). Outre que Sturm étoit d'une noblesse tres distinguée dans l'Alsace, il avoit une eloquence naturelle, qui luy donnoit un grand ascendant sur l'esprit des Peuples qu'il conduisoit à son gré; il étoit l'ame & le conseil du Sénat, & la République le chargeoit toujours préférablement à tous, de ses importantes négociations.

LIVRE SECOND.

Tandis que les Partisans de Luther soulevoient le Peuple de STRASBOURG contre son Evêque & contre son Eglise, sous prétexte qu'il falloit s'en tenir à ce qui étoit enseigné par la pure parole de Dieu, les maitres des nouvelles erreurs employoient de plus puissans attraits pour faire entrer les Princes & la Noblesse dans leur conjuration contre l'ancienne Religion. L'esperance de s'enrichir des dépoüilles des Ecclesiastiques & des Moines, & de se rendre maitres des biens l'Eglise, disposoit les esprits à la séduction, & grossissoit la foule des Sectateurs de Luther. L'Alsace ne tarda pas d'être témoin des excés, où se porterent ceux qui se revoltoient contre l'Eglise.

Droit du Landvogt.

Dés l'an 1521, Rudiger Abbé de Weissembourg se vit contraint, sur je ne sçay quel pretexte, de céder à l'Electeur Palatin la moitié de quatre villages appartenans à son Abbaye, sçavoir Altenstat, Schleital, Sebach & Schweighoffen; mais pour ne pas blesser les droits du Landvogt ou du Grand-Bailly de la Préfecture de Haguenau, à laquelle ces quatre Villages étoient incorporez, Rudiger obtint qu'il fût expressement stipulé, que l'Electeur se désisteroit de lever des milices dans ces lieux, dés qu'il plairoit au Landvogt d'y faire des Soldats, & de commander les sujets pour aller à la guerre (a). Par là l'Abbé prenoit soin de se ménager la protection du Grand-Bailly, dont il reconnoissoit la supériorité & le droit de

(q) MS. SCHMID in Arch. Argent. (r) SLEIDAN L. 4. (a) Archiv. Coll. Argentin.

Digitized by Google

de lever des troupes dans l'étenduë de la Préfecture. L'Electeur Palatin convint de cette condition, & respecta des droits qu'il ne pouvoit contester.

Entreprise de François de Sikingue.

François de Sikingue porta ses prétentions plus loin. Ce Gentilhomme étoit issu d'une ancienne famille du Creichsgaw, petit païs de la Suabe sitüé entre le Necre & le Rhin ; mais il avoit des terres à l'extrémité des Vôges où il faisoit son séjour ordinaire. De là il s'étoit rendu formidable à tous ses voisins : son habileté dans la guerre & le succés de ses entreprises, l'avoient rendu maitre de toute la Noblesse qu'il s'étoit attachée par ses liberalitez & par l'espérance de partager avec luy le fruit de ses rapines. Il avoit fait trembler Antoine Duc de Lorraine, qui pour mettre à couvert une partie de ses Etats, se vit obligé de luy assigner une pension. Le païs Messin se rédima de ses incursions, en luy payant de même de grosses sommes d'argent. Il entra dans le païs du Landgrave de Hesse, où il fit de grands ravages ; il attaqua même pendant plusieurs années la ville de Vorms, & ne craignit pas de déclarer une espéce de guerre à toutes les villes Imperables qui sont le long du Rhin, en enlevant les marchandises qu'elles envoyoient à la foire de Francfort. STRASBOURG & la Basse-Alsace redouterent le voisinage d'un ennemy, qui n'avoit point d'autre regle que son avidité. STRASBOURG voulant se garantir de ce fléau dont elle se croyoit menacée, fit en 1517. des prieres publiques, tandis que toute la Province s'assembla pour concerter les mesures qu'elle avoit à prendre pour la défense commune de tout le païs (c).

Assemblée des Etats d'Alsace.

Jean-Jacques de Morimont Baron de Beffort alors Landvogt de la Basse-Alsace, convoqua les Etats de la Province à Haguenau en 1516 (d). Les Seigneurs, les Villes & la Noblesse de la Basse-Alsace y assisterent par eux-mêmes, ou par leur Députez. On y cottisa en particulier l'Evêque de STRASBOURG, l'Abbé de Weissembourg, Reinard Comte de Deux-ponts Seigneur de Bitsch & de Lichtemberg, Georges Comte de Deux-ponts Seigneur de Bitsch & d'Echsenstein, Philippe & Loüis Comtes de Hanau & Seigneurs de Liechtemberg, Henry de Flekenstein & tous les autres de cette famille, les Nobles d'Andlau demeurans dans ces Cantons là, la Noblesse de la Vallée de Weillerthal dépendante du Château d'Ortembourg, la Ville de STRASBOURG & les Villes de la Préfecture de Haguenau. Tous furent cottisez à un certain nombre de gens armez de Coulevrines, Fauconneaux, Chariots & autre attirail de guerre. Le nombre des troupes que tous devoient fournir, montoit à 3915 hommes de pied, & 190 chevaux. Le Landvogt ou Grand-Bailly de Haguenau, ou son Statouder c'est-a-dire son Lieutenant, devoit les commander en qualité de Capitaine en chef; & moyennant ce secours, qui dans le besoin seroit augmenté jusqu'à dix mille hommes, il devoit prendre soin de défendre tout le païs depuis Ottmersheim ou Ottmersbüchel jusqu'à Landau, la Basse-Alsace s'étendant jusqu'à cette Ville. Il ne paroit pas hors de propos d'observer icy en passant qu'on ne trouvera pas sur la Carte Ottmersbüchel, qui n'étoit autre chose qu'un tertre ou une motte de terre elevée proche d'Ottmersheim, comme il y en avoit en differens endroits d'Alsace, où on en voit encor quelques-unes de nos jours, posées à dessein de marquer & de terminer les differens Cantons. Ces précautions garantirent la Province d'Alsace des irruptions dont elle etoit menacée, & donnerent le loisir à l'Empereur MAXIMILIEN de se mettre luy-même à la tête d'une armée pour arrêter les entreprises de François de Sikingue. Au premier mouvement que fit l'Empereur ce Gentilhomme se soumit & demanda grace ; il l'obtint, & MAXIMILIEN luy donna même un des premiers employs dans le troupes de CHARLES V son petit-fils.

Sikingue favorise Bucer.

Luther jugea qu'un homme de ce caractere, étoit plus propre pour seconder ses desseins, que les Princes mêmes qui luy avoient accordé leur appuy (e). Il en écrivit en ces termes à son cher confident Ulric Hutten Gentilhomme de Franconie ; & Bucer entrant dans les vûës de son maitre Luther, trouva moyen d'avoir accés auprés de François de Sikingue. Il demeura prés d'un an auprés de luy dans son Château de Landstoul, où il n'eut pas de peine à luy faire goûter les maximes de la nouvelle Secte, qui favorisoient son penchant pour le pillage des Eglises & des Monasteres. Enfin le moment étant venu où Sikingue se vit en état d'éclater, il se déclara hautement le protecteur & le défenseur de la nouvel-

Conjuration contre l'Eglise Catholique.

(b) Hub. THOMAS Leodius apud FREHER. Rerum. Germ. T. 3. (c) Bern. HERZOG. Chron. Abbat. (d) Archiv. Argent. (e) SURIUS Comment pag. 122. (f) Annal. Trevir. an. 1522. n. 81.

le Religion (*f*); & sur ce titre il se rendit à Landau, où il assembla plusieurs Gentilshommes d'Alsace & des Provinces voisines, avec lesquels il fit pour six années vers la fête de saint Laurent, un traité par lequel ils conjurerent la rüine sur tout des Princes Ecclesiastiques & des Monasteres de l'Empire (*g*), ne voulant point à leur égard garder d'autres loix que celle qu'il leur plairoit; comme Sikingue s'en expliqua luy-même par un billet signé de sa main, qu'il fit jetter dans Tréves, quand il l'assiegeoit (*h*).

Sikingue devenu chef de cette espéce de brigandage, tourna d'abord ses armes contre Richard Archevéque de Tréves, que Luther avoit reconnu à la Diete de Worms être le plus zelé défenseur de la foy Catholique. Il commença ses exploits par la prise d'un Bailly & d'un autre sujet de l'Archevéque, qu'il fit conduire prisonniers dans le Château de Dan situé dans cette partie d'Alsace, qu'on nomme le Vasgaw ou païs des Vôges: il leur rendit la liberté aprés cinq mois de prison, mais à condition qu'ils payeroient pour rançon cinq mille ecus d'or. Les prisonniers implorerent la protection de l'Archevéque Richard, qui leur conseilla de porter leurs plaintes à la Chambre Imperiale; il s'en plaignit luy-même à CHARLES V (*i*) qui fut peu sensible à l'insulte faite à l'Archevéque. Quelques Auteurs même pretendent que CHARLES fomentoit secrétement les entreprises de Sikingue, parceque l'Archevéque Richard Electeur de Tréves, s'étoit vivement declaré pour FRANÇOIS I Roy de France, lorsque le College Electoral déliberoit sur le choix d'un Empereur, aprés la mort de MAXIMILIEN (*k*). Quoy qu'il en soit, Sikingue entra à main armée dans l'Archevéché de Tréves, où il fit par tout de grands ravages: il osa même assieger cette Ville: mais l'Electeur Palatin & le Landgrave de Hesse, qui craignoient eux-mêmes pour leurs propres Etats, si Sikingue venoit à réüssir dans ses desseins contre Richard, assemblerent des troupes, & marcherent au secours de Tréves. Sikingue ne se sentant pas en état de tenir tête à ces trois Princes alliez, abandonna le siége & céda le terrain à ses ennemis: mais croyant qu'il pouvoit avec moins de risque se jetter dans l'Alsace, il tâcha de surprendre le Château de Lutzelstein ou de la Petite-pierre; il s'en approcha pendant la nuit du 1. Novembre 1522, à dessein de l'emporter par escalade; ses Soldats mémes étoient déja montez sur la muraille, lorsque, je ne sçay par quel instinct, il vint en pensée à un Officier de la Garnison qu'à tel jour autrefois le Château avoit été surpris: il sortit pour faire la ronde, & ayant entendu du bruit, il cria aux armes; les Habitans de la Petite-pierre accoururent au secours; & s'étant joints à la Garnison ils tirerent quelques coups de Mousquets, qui obligerent l'ennemy de descendre de la muraille & d'abandonner ses échelles. Aprés cette entreprise le Comte Palatin augmenta ses forces, & s'étant mis en campagne au commencement du printems de 1523, avec l'Electeur de Tréves & le Landgrave de Hesse, ces trois Princes formerent de concert le siége du château de Landstoul situé entre Kayserloutre & Deux-ponts, où François de Sikingue s'étoit renfermé. Ayant dressé leurs batteries ils firent tirer sur la place avec tant de furie, qu'en peu de jours le Canon y fit une breche assez large. Sikingue qui avoit la goutte, s'y fit porter pour la visiter; mais un boulet ayant donné dans l'endroit où il étoit, jetta sur luy une si grande quantité de terre qu'il en fut presque entierement aveuglé, & en même tems il fut blessé à mort par l'éclat d'une poutre. Aprés cet accident la Garnison perdit courage & se rendit dés le lendemain 7 May 1523. François de Sikingue ne survéquit que peu d'heures, & par sa mort il délivra l'Alsace d'un voisin, qui avoit été la terreur de tout le païs renfermé entre la Moselle & le Rhin. Les trois Princes profitant de la défaite de leur ennemy, marcherent pour tirer vengeance des Gentilshommes qui étoient entrez dans son parti. Tels étoient les Seigneurs de Dan, ou Than, de Dracenfelts, de Lutzelbourg, de Kaldenfels, de Hohenbourg, & quantité d'autres; ils attaquerent en Alsace Than ou Thanstein, où il y avoit deux châteaux situez à la pointe de deux montagnes; ils s'en saisirent & les rüinerent (*l*). (On en voit encor les restes à la pointe d'un rocher fort sec) Ils s'avancerent le long de la Loutre, prirent Dracenfeltz, qui avoit toûjours été une retraite de brigands, & ils y mirent le feu. Hohenbourg & Lutzelbourg eurent un même sort.

Sikingue porte les armes en Alsace.

Au premier bruit de l'approche de François

(*g*) Barthol. LATOMUS. (*h*) An. Trev. 16. n. 98. *in Archimisstem, Clerum & Monachos quod liberrit flatnam.* (*i*) CHYT. Chron. Saxon. pag. 299. (*k*) Leodius Gesta Fr. à Sikingue. (*l*) Bart. LATOMUS.

Digitized by Google

François de Sikingue & des ses partisans, qui comme luy s'étoient declarez les ennemis des Prêtres, toute la Basse-Alsace avoit été allarmée, & les Monasteres & les Chapitres chercherent le moyen de détourner l'orage qui les menaçoit. Il y a à l'entrée des Vóges, presque au pied de la montagne de sainte Odile, une Eglise Collegiale sous le titre de saint Leonard; les Chanoines qui étoient en petit nombre, se voyant dans ces tems malheureux exposez aux entreprises des Novateurs & aux violences des Gentilshommes, qui avoient pris les armes pour se saisir des biens de l'Eglise, eurent recours à l'Evêque de STRASBOURG Guillaume III, dont ils implorerent la protection par une humble supplique que nous avons en main. Cette ancienne piece datée du premier Janvier 1522, nous apprend que ce Chapitre étoit autrefois un Monastere de Religieux, à la place desquels l'Archevêque de Mayence Sigifride Legat du Pape avoit mis des Chanoines, avec cette condition qu'ils seroient sous la dépendance du Grand-Prevôt de la Cathedrale de STRASBOURG: condition qui subsiste encor de nos jours, où nous voyons le Grand-Prevôt nommer aux benefices de cette Eglise.

Collegiale de Saint Leonard.

Il n'est pas aisé de demêler auquel des trois Archevêques de Mayence, qui ont porté le nom de Sigifride, le Chapitre de saint Leonard est redevable de son établissement. Mais si l'on veut s'en fier aux monumens citez per Serrarius *(ll)*, on reconnoîtra que l'Archevêque Sigifride second est le seul qui fut revêtu de la dignité de Legat du Pape en Allemagne, où il executa les commissions d'INNOCENT IV. avec beaucoup de fermeté & de zele. INNOCENT mourut en 1216, d'où il paroit qu'on doit conclure que Sigifride son Legat erigea en Collegiale le Monastere de saint Leonard quelque tems auparavant, à peu prés dans les premieres années du regne de FREDERIC II. L'Evêque de STRASBOURG Guillaume ne refusa pas sans doute aux Chanoines de St. Leonard la protection qu'ils luy demandoient; puis que ce petit Chapître s'est toûjours maintenu malgré les differens troubles, qui pendant prés de deux siecles ont rüiné tant d'Eglises, & desolé toute l'Alsace.

A. 1525. Guerre des Païsans.

Aprés la mort de François de Sikingue cette Province fut quelque tems tranquille; mais Luther continüant d'allumer dans l'Empire le feu de la revolte, soulevant les villes contre les Evêques, & animant les Peuples contre les Ecclesiastiques & les Religieux; les Païsans prevenus de ces exemples & des maximes de la nouvelle Religion, supposerent qu'étant chrétiens, ils devoient joüir de la liberté des Enfans de Dieu, secoüer le joug sous le quel la tyrannie de leurs Seigneurs les tenoit asservis, & ne rien omettre pour faire revivre ce qu'ils appelloient la liberté de l'Evangile. Tel est le fruit le plus ordinaire de l'heresie, d'inspirer la sédition & la revolte. Les Païsans de Suabe avoient appris ces leçons de leur Prédicant Christophe Schappeler; Et Muncer avoit annoncé la même doctrine en Turinge: l'un & l'autre citoient pour s'appuyer, des textes de l'Ecriture, & se disoient suscitez de Dieu *(m)*. Luther déclama contre eux dans la suite, prétendant qu'ils avoient porté la réforme trop loin. Mais il avoit rompu la digue, & quand elle est ouverte on ne peut plus arrêter le torrent.

Les Païsans qui avoient commencé à prendre les armes dans la Suabe en 1525, engagerent par leur exemple les Païsans du Marquisat de Bade & de l'Evêché de Mayence, à se soulever de même: ils s'attrouperent, & formerent un corps d'armée qui portoit la désolation par tout. Les Magistrats d'Heilbron se virent contraints de leur ouvrir leurs portes, & l'Evêque de Spire d'entrer en composition avec eux. Cette contagion ne tarda pas d'infecter l'Alsace; les Païsans animez de l'espérance de rentrer dans les droits que leur donnoit la prétenduë liberté Evangelique, formerent vers les fêtes de Pâques une troupe de mille hommes, qui grossit bientôt par un plus grand nombre: ils s'assemblerent prés de Paffenhowen, village situé sur la riviere de Motre entre Haguenau & les montagnes; ils se saisirent d'abord du Monastere de Neubourg, situé sur la même riviere, & de celuy de Ste. Valbourg; ils les pillerent tous deux & les ruinerent entierement; ils en userent de même à l'égard de deux Monasteres de filles, nommez Koësnigbruck & Biblisheim. De là étant sortis de la forêt de Haguenau, ils passerent la Sour petite riviere, & s'emparerent de Surbourg où ils n'epargnerent rien de tout ce qui appartenoit aux Chanoines. L'appas du pillage ayant fait croitre leur armée, ils la diviserent en trois corps, dont l'un campa à Neubourg, l'autre à Altorf Abbaye sur la Brusch à quatre lieuës de

Ils pillent les Monasteres d'Alsace.

(ll) SERRARIUS Hist. Mog. L. 5, pag. 832. & 833.

(m) Ann. Trevir. an. 1525.

de STRASBOURG, & le troisiéme à Steinseltz au delà de Weissembourg, & de la riviere de Loutre : de sorte que cette armée qui étoit de prés de vingt-mille Combattans, s'étendoit dans la plus grande partie de la Basse-Alsace. Comme rien ne résistoit à ces séditieux, & qu'ils s'enrichissoient des dépoüilles, non seulement des Monasteres, mais des maisons mêmes des Princes & des grands Seigneurs, ils se crûrent en état d'attaquer Saverne, où les Evéques de STRASBOURG faisoient leur résidence ordinaire; ils marcherent pour en former le siége, & à leur approche les Habitans leur ouvrirent leurs portes.

Ils s'emparent de Saverne.

L'Evêque Guillaume n'ayant rien à esperer de STRASBOURG, trop embarrassée à veiller elle-même sur ses propres terres, avoit demandé du secours aux Princes ses voisins, dés que l'incendie eut commencé à s'allumer (*n*). L'Electeur de Tréves Richard luy ecrivit que la mollesse & le trop de ménagement, qu'on avoit eu pour réprimer d'abord l'audace de Luther, étoit la cause d'une revolte si générale; qu'il n'étoit pas aisé d'attaquer une multitude irritée, sans se mettre en risque de verser beaucoup de sang, & qu'il étoit prêt de se rendre luy-même à Eslingue, pour déliberer sur le party qu'on avoit à prendre. Cette réponse ne consola pas Guillaume qui voyoit de prés un mal pressant; & bientôt Richard fut luy-même contraint d'armer ses sujes pour sa propre défense, & de joindre ensuite ses forces à celles de l'Electeur Palatin.

Ils sont battus prés de Saverne.

Cependant le Duc Antoine de Lorraine aprenant la prise de Saverne, & voyant que ses sujets se mettoient en mouvement à l'exemple des Païsans d'Alsace, se hâta d'assembler une armée, & ayant reçu un renfort de la Noblesse voisine de ses Etats, & de quelques Seigneurs François, il s'avança prés de Saverne avec son frere Claude de Guise, qui avoit formé un corps de troupes du reste des Officiers & Soldats, qui avoient échappé à la défaite de Pavie (*o*). Le Duc ayant commencé le siége de Saverne, six mille Païsans se mirent en marche pour secourir la place; mais ayant vû la contenance de l'armée de Lorraine, ils se détournerent pour se saisir de Lupstein. Le Duc les fit poursuivre par un détachement, qui les dissipa aprés en avoir tüé quinze cent. Le Château & la ville de Saverne se rendirent dés le lendemain, à condition que les Païsans mettroient bas les armes, & qu'on leur sauveroit la vie. Ce traité ne fut point assez fidelement exécuté; car à l'occasion d'une legere émûte qui survint dans la retraite de ces séditieux, l'Armée de Lorraine se jetta sur eux, & en massacra la plus grande partie; Saverne fut mise au pillage; le Château de l'Evêque n'en fut point exempt, & presque tous les Habitans furent égorgez sans distinction.

Cette défaite des Païsans ne mit pas fin à la revolte. Un Bourgeois de Weissembourg à qui on avoit donné le nom de Bacchus, vint joindre avec deux cens hommes la partie de l'armée des Païsans, qui étoit campée prés de Neubourg: mais comme elle ne voulut pas le reconnoître pour chef, il se sépara & alla se poster prés de Clebourg. La réputation qu'il s'étoit faite d'être un homme intrépide, luy attira bientôt des villages voisins, & sur tout des terres du Comte de Veldents, un assez grand nombre de Païsans, dont il forma un petit corps, & s'étant emparé de Riedseltz & de Schwighaussen, villages qui touchent présqu'à Weissembourg, celuy-cy au delà, & l'autre en deça de la Loutre, il se disposa à assiéger le Château de St. Remy, où le Prevôt de Weissembourg avoit mis Garnison.

Autres ravages faits par les Païsans.

Quelques Habitans de Weissembourg, qui avoient pillé le celebre Monastere de cette Ville, où, comme nous l'avons déjà dit, Bucer avoit prêché les nouvelles erreurs, vinrent grossir le nombre des assiégeans. Le Château de St. Remy fut attaqué avec tant de vigueur, que ceux qui le défendoient se voyant sans espérance d'être secourus, furent contraints de se rendre au commencement du mois de May 1525. Château fut pillé, brûlé & rasé. Les séditieux encouragez par ce succés s'avancerent vers Seltz, où ils entrerent sans résistance. Tout ce qui appartenoit aux Chanoines devint la proye de leur fureur. Röderen Château des Barons de Flekenstein, à une petite lieuë de Seltz, eut un même sort: ils le pillerent & en enleverent tout ce qu'on y avoit réfugié de plus précieux. Une nouvelle armée de Païsans, qui étoit venuë joindre la premiere, eut part à ces dépoüilles.

Cette seconde troupe de rebelles s'étoit formée vers le Monastere de Sturtzelbrun situë dans les Vôges, à l'extrémité de l'Alsace. On apella cette Troupe, l'Armée des Tondus; parce qu'on obligeoit ceux qui s'y engageoient

(*n*) ibid. n. 120. (*o*) SLEIDAN. L. 4.

Digitized by Google

geoient de se raser les cheveux. Le pillage du Monastere de Sturtzelbrun fut le premier fruit de leurs exploits ; ils entrerent dans les terres du Comte Emich de Linange, & s'étant saisis des Châteaux de Gravenstein & de Lindenbrun, ils y mirent le feu ; ils s'avancerent dans l'Alsace & brûlerent Landeck: Et aprés s'être rendus maitres d'Anweiller & de Bergzabern, ils se joignirent à l'armée des Païsans du païs de Weissembourg. Ces deux corps marchoient au secours de leurs freres, que le Duc de Lorraine assiégeoit dans Saverne. Mais étant arrivez à Bischweiller, ils apprirent la prise de cette place, & dans la crainte de ne pouvoir résister au Duc, ils prirent le parti de se retirer chez eux, chargez de butin, s'applaudissant sur tout de s'être vengez de la Noblesse & des gens d'Eglise.

Le Duc de Lorraine les Bat.

Le Duc Antoine informé de leur retraite & croyant qu'il avoit mis ses Etats en sûreté par la défaite des Païsans qui s'étoient assemblez prés de Saverne, marcha pour retourner en Lorraine ; mais il avoit à peine décampé quil apprit que seize mille rebelles s'étoient attroupez prés de Scelestat, & qu'ils s'étoient répandus dans le val de Weiller, à dessein de luy fermer le passage. Le Duc n'hesita pas de les aller attaquer ; le combat fut sanglant, le Comte d'Isembourg y fut tüé, & les seditieux y perdirent quatre à cinq mille hommes. Les Lorrains poursuivirent les fuyards, qui croyoient pouvoir échapper à la faveur de la nuit. Mais le Duc fit mettre le feu au village de Scherweiller, situé prés de Scelestat du côté des montagnes, afin qu'à la lueur de la flamme, les troupes de Lorraine pûssent donner plus sûrement sur les ennemis.

Tandis que le Duc de Lorraine étoit occupé dans la Basse-Alsace à dompter les rebelles, les Païsans du Brisgaw s'attrouperent & se saisirent de Fribourg. Ernest Marquis de Bade, qui craignoit pour ses Etats se rendit à STRASBOURG, pour y solliciter les Magistrats de donner secours à leurs voisins. Jacques Sturm & Conrad Joham furent députez de la ville, pour aller parler aux rebelles, & trouver moyen d'appaiser le trouble (p). Les députez de Bâle se joiginrent à ceux de STRASBOURG, & parlerent de concert avec tant d'efficace, que les séditieux consentirent à un traité, qui fut signé à Bâle le 25. Juillet. Les Suisses eurent un semblable succés dans le Suntgau & dans les terres de la maison d'Autriche, où les Païsans commençoient à remüer. Le mal fut heureusement arrété presque dans sa naissance, & la Haute-Alsace fut préservée de l'orage dont elle étoit menacé.

L'Electeur Palatin Loüis ne trouva pas ses sujets si dociles. Il essaya d'abord d'arrêter par la clemence, les entreprises des Païsans du Bas-Palatinat, qui avoient pris poste au nombre de cinq cent, prés de Landau au delà de la Queich (q). Mais la raison & la douceur font peu d'impression sur des esprits animez par l'appas du gain & de la liberté. Le Baron Jacques de Flekenstein Grand-Bailly de Germersheim où il commandoit, crut que la négociation ne serviroit qu'à donner le tems à l'ennemy d'augmenter ses forces. En effect déja les Rebelles s'avançoient prés de la Vallee de Sibeltingen, à dessein d'augmenter leurs troupes en forçant les Païsans de ces Cantons de se joindre à eux. Le Baron en ayant eu avis, se mit en marche avec ce qu'il put ramasser de gens. Au premier bruit de son approche les seditieux se dissiperent, sans avoir osé faire aucune résistance. Mais peu de jours aprés le feu qu'on croyoit éteint se ralluma. Les rebelles passerent la Queich ; ils entrerent en Alsace, & au moment qu'on y pensoit le moins, ils pillerent les Monasteres de Clingenmunster, d'Esserd, & quelques autres lieux appartenans aux Ecclesiastiques & aux Religieux. L'Electeur Palatin qu'on surnommoit le Pacifique, voulut encor tenter les voyes de douceur, & vint luy-méme prés du Village de Forstein, pour écouter les plaintes des Rebelles : Il leur parla avec bonté ; Les Séditieux parurent touchez de ses remontrances, & la paix fut concluë, à condition que l'Electeur accorderoit une amnistie générale pour tout le passé. Les sujets qui ont osé secoüer le joug de la Religion, oublient aisément les graces qu'ils ont reçuës de leur Souverain, & la foy qu'ils luy ont jurée. A peine l'Electeur fut de retour à Heidelberg, que les rebelles recommencerent à ravager tout le païs, & s'étant emparez des Châteaux de Neucastel & de Trifels, qui sont situez à la pointe de deux hautes montagnes à la vûë de Landau, ils s'avancerent vers cette Ville, qu'ils obligerent de leur fournir une partie des grains & du vin qui appartenoit aux Ecclesiastiques. Ayant ensuite trouvé moyen d'engager les Païsans, que l'Evêque de Spire avoit

La revolte renaît.

(p) SLEIDAN l. 4. p. 115.

(q) Petr. CRINITUS ap. FREHER. de bello Rustic.

avoit dans le Château de Magdenbourg, de prendre leur parti, ils entrerent dans cette place, la brûlerent & la raserent.

L'Electeur Palatin ayant enfin reconnu que la Populace devient plus audacieuse, quand elle s'apperçoit qu'on la craint, jugea qu'il falloit arrêter par les armes le cours de la revolte. Il leva des troupes; la Noblesse de Suabe, & un grand nombre de Comtes & de Seigneurs vinrent à son secours. Richard même Archevêque de Trêves, qui avoit d'abord conseillé les voyes d'indulgence & de modération, joignit ses forces à celles de l'Electeur Palatin. Cette armée composée de six mille hommes de pied & de deux mille chevaux, se mit en marche. Les Evêques de Wirtzbourg & de Spire, & le Comte Palatin Othon-Henry ne tarderent pas de même de se mettre en campagne. Il n'est pas de mon sujet de raconter les expéditions, qui se firent dans la Franconie, la Suabe & le Palatinat; elles furent toûjours heureuses & les rebelles furent par tout défaits; ils demanderent enfin la paix par l'entremise des Villes de Francfort, de Vorms & de Spire; mais il en coûta la vie à quelques-uns des Chefs, à qui on fit couper la tête.

Weissembourg est attaqué. Cependant diverses troupes de Séditieux se tenoient encor cantonées en Alsace (r). L'Armée des Princes entra dans cette Province; Landau leur fournit des vivres; mais Weissembourg s'obstina toûjours à tenir ferme pour les rebelles. Les Princes s'étant avancez dans le Gouttemberg, firent camper leur Cavallerie à Minfeldt & leur Infanterie à Freckenfeldt. Les habitans de Weissembourg allarmez de leurs approches, leur envoyerent des Deputez, à dessein d'obtenir une bonne composition. Le Baron Jean-Jacques de Moersberg & de Beffort, qui en qualité de Landvogt ou de Grand-Bailly de la Basse-Alsace, avoit cette ville dans sa dépendance, voulut bien malgré le mépris qu'on avoit fait de son authorité, demander grace pour elle, & s'interesser en sa faveur. Aprés de longues déliberations, le traité fut conclu, & on convint que la Ville de Weissembourg payeroit six mille ecus d'or; que huit des principaux chefs de la sédition auroient la tête tranchée, & que le gros Canon seroit mis entre les mains du Landvogt. Comme les plus coupables dans une sédition sont les plus mutins & les plus propres à entrainer la multitude, les chefs des Rebelles craignant que les châtimens, dont on étoit convenu, ne tombassent sur eux, forcerent le Magistrat de Weissembourg à differer l'exécution du traité qui venoit d'être arrêté. Les Princes offensez de ce délay résolurent d'assiéger la Ville dans les formes: ils marcherent & s'emparerent sans beaucoup de peine des portes, sur lesquels les assiegez comptoient le plus.

L'Electeur Palatin prit son quartier sur la montagne & dans le village de Schweighowen, au de là de la Loutre. L'Archêveque de Trêves prit le sien en deçà de cette riviere à Rechtembach. La Cavallerie campa à Roth, & l'Infanterie dans la vallée de Burgstadel. L'Electeur fit avancer le Canon tout prés des murailles de la Ville, & dés le lendemain l'Artillerie fut en état de tirer. Alors les Habitans effrayez, ecouterent volontiers les conseils des Députez que le Villes de STRASBOURG, de Spire, de Vorms, de Haguenau & de Landau avoient envoyez pour travailler à la paix. Mais rien ne disposa mieux les Habitans à la conclure que six cent coups de Canon, qui furent incessamment tirez contre la Ville. Dés le soir même elle se rendit à des conditions moins favorables, que celles qui luy avoient été d'abord proposées: Elle fut contrainte de payer huit mille ecus d'or, d'ouvrir ses portes à l'Armée des Princes qui y entreroient avec la Cavalerie, pour faire punir les Chefs de la revolte, & enleveroient de la ville tout le gros Canon. Le matin du jour suivant les Princes entrerent dans la Ville, où l'on fit mourir trois principaux chefs de la revolte: on coupa les doigts à deux autres, & on fit grace à tout le reste. Le Landvogt de la Basse-Alsace fut rétabli dans tous ses droits, & les Habitans jurerent qu'ils seroient fideles à l'Empereur. L'Electeur Palatin retourna à Germersheim, & le Baron de Moersberg ou Morimont continüa à exercer dans Weissembourg & dans toute l'étenduë de sa jurisdiction, la charge de Grand-Bailly. Ainsi finit en Alsace au mois de Juillet 1525. la guerre des Païsans qui ruïna un tres grand nombre de Châteaux & de Monasteres, dont la pluspart n'ont pû encor se rétablir.

La revolte des Païsans, qui s'étoient sur tout soulevez contre les Ecclesiastiques, & l'absence de l'Empereur CHARLES V. qui faisoit son sejour en Espagne, avoient donné lieu aux sectaires de se fortifier de plus en plus. STRASBOURG garda A. 1526

(r) Idem cap. 91.

Culte Catholique aboli dans STRASBOURG.

garda moins de mesures qu'auparavant; & les Magistrats oserent indépendamment de leur Evéque faire enlever de la Cathedrale l'Image de la sainte Vierge, & peu de mois aprés le Crucifix. Ils défendirent les Cérémonies ordinaires de la Semaine sainte; & au lieu d'Autels ils firent dresser des tables pour recevoir la Communion sous les deux Especes. Ils donnerent ordre qu'on ne chantât plus la grande Messe dans l'Eglise de la Toussaints, parcequ'on y avoit fait l'eau

A. 1527. benite. Ils réitererent en 1527 la défense d'enterrer aucun mort dans la Vil-

A. 1528. le. Enfin en 1528 il y eut ordre aux Prêtres Catholiques de ne plus dire la Messe dans les Eglises, & de ne plus prêcher dans la Ville. Tous ces excés allarmerent l'Evéque de STRASBOURG; il en ecrivit au Senat, qui luy répondit qu'il étoit du devoir Episcopal de travailler à réformer les abus qui s'étoient glissez dans son Diocése, & qu'il ne devoit pas trouver mauvais qu'on retranchât tout ce qui étoit contraire au veritable culte de Dieu, & qu'on retablit la Religion dans sa pureté.

Effort de l'Evéque pour soutenir la Religion.

Cette réponse alluma le zele de l'Evéque, qui ne voulant rien oublier pour empécher que la Messe ne fût abolie, envoya des Députez à STRASBOURG pour y faire de plus vives remontrances. Le Magistrat s'assembla pour les ecouter: les Députez parlerent avec un zele, & une force tels que les demandoit l'importance du sujet dont il s'agissoit; tâchant de faire comprendre aux Magistrats que l'entreprise qu'ils projettoient étoit un attentat contre l'authorité de l'Empereur, & contre les decrets de tout l'Empire; que la Messe y avoit été établie dés le tems même que l'Evangile y avoit été préché; qu'ils n'avoient qu'une jurisdiction subordonnée, & qu'il n'étoit pas de leur ressort d'anéantir une pratique si sacrée & si généralement reçûë; qu'il etoit affreux de se séparer de toute l'Eglise, & que les cendres de leurs ancêtres, qui avoient toûjours été Catholiques, eleveroient la voix contre une pareille nouveauté; que les Autels qu'ils vouloient renverser étoient l'ouvrage de la religion de leurs Peres; qu'ils en alloient deshonnorer la mémoire en détruisant les plus saints monumens de leur piété, & ce qui avoit fait depuis tant de siecles l'objet de leur Culte; que s'il s'étoit glissé quelque abus, ils devoient en laisser la décision à un Concile; qu'un tres grand nombre de Bourgeois révéroit une si sainte pratique; qu'un changement si étrange mettroit le trouble dans la Ville, & que les suites ne pourroient manquer d'en étre funestes. A toutes ces raisons le Magistrat répondit qu'il prendroit du tems pour délibérer.

Il est appuyé par son Chapitre.

Cependant le Grand-Doyen de la Cathedrale, avec les députez de cet illustre Corps vinrent joindre leurs remontrances à celles de l'Evéque. Le Magistrat ne se rendit pas à leurs instances. Comme tous ces mouvemens agitoient la Ville, & que plusieurs Bourgeois ebranlez se déclaroient assez haut contre les innovations, les Députez de l'Evéque profitant de cette conjoncture vinrent une seconde fois se présenter aux Magistrats le mardy aprés la Conception de la sainte Vierge en 1528: ils A. 1528.
leur dirent qu'il étoit de leur sagesse de ne rien précipiter dans une affaire de cette importance; qu'ils devoient au moins examiner les écrits de Luther & les comparer avec l'Edit de l'Empereur & la Bulle du Pape au sujet de la Messe; que ces cérémonies n'avoient rien que d'édifiant, & que de conforme à l'Ecriture sainte; qu'elle n'étoit qu'un tissu de prieres, que la pieté avoit dictées & qu'on adressoit uniquement à Dieu; qu'on y lisoit l'Evangile & les Epitres des Apôtres & le symbole de la foy; que ces cérémonies étoient un langage sensible propre à instruire le Peuple, & à reveiller sa devotion; que la portée de son esprit demandoit un culte extérieur, dont ses sens méme fussent frappez; que la Messe n'étoit au fonds qu'une représentation de ce que JESUS-CHRIST avoit fait luy-méme, & qu'il nous avoit commandé de faire en mémoire de luy; qu'ayant été pratiquée par les saints Peres dans les tems les plus purs, & authorisée par toute l'antiquité qui l'avoit toûjours regardée comme un culte agréable à Dieu, on ne pouvoit sans une déplorable témerite y donner atteinte. Ils prierent ensuite les Magistrats de faire réflexion qu'en abolissant la Messe, ils aboliroient insensiblement dans leur Ville la Religion & la Foy; qu'il étoit ordinaire de voir le Peuple se porter sans cesse à de nouveaux excés, quand on luy permettoit de donner dans les nouveautez; que sur un point de cette conséquence, il leur sembloit qu'il falloit au moins prendre conseil des autres Villes, & se donner le loisir d'examiner les dangereuses suites d'une entreprise jusqu'alors inoüie. Ces raisons ne persuaderent pas encor les Magistrats, peut-être intimidez par une foule de séditieux animez par Capiton & par les autres Predicans, qui sans respect pour le Sénat s'attrouperent pour venir en tumulte

Digitized by Google

multe demander à Martin Hœrlin alors Ameistre, une prompte & entiere abolition de la Messe.

L'Evêque desesperant de rien obtenir du Magistrat, s'adressa à la diete de l'Empire, qui d'Eslingue étoit passée à Spire; & il la supplia d'interposer son authorité pour arrêter les entreprises des Novateurs. La diete envoya sur la fin de Decembre 1528, des Comissaires à STRASBOURG, où ils remontrerent au Senat qu'il n'appartenoit ni à l'Empereur ni aux Etats de l'Empire de faire aucun changement dans l'ancienne Religion, que conformément à ce qui seroit reglé dans un Concile, ou general, ou au moins national; que si la tenuë d'un Concile ne leur paroissoit pas assez proche, ils differassent au moins de rien statüer avant la diete de tout l'Empire, qui ne tarderoit pas d'être convoquée; qu'ils pourroient y proposer leurs doutes, & qu'au reste ils n'ignoroient pas qu'il étoit défendu par les loix à un Magistrat particulier, d'abolir ce qui avoit été de tout tems & géneralement établi dans tout l'Empire. Ils ajouterent qu'ils devoient faire réflexion que l'Empereur, & son frere Ferdinand qui tenoit sa place en Allemagne, ne souffriroient pas un pareil attentat, & que la diete elle-même seroit contrainte de prendre les mesures necessaires, pour soutenir tout à la fois & la Religion & l'authorité Imperiale. Ils finirent leur discours en les priant de faire attention au conseil qu'ils leur donnoient, dans l'assûrance qu'en s'y conformant, leur conduite plairoit à l'Empereur, & seroit salutaire à leur Ville. Le Senat ferma l'oreille à ces remontrances, comme il s'étoit auparavant rendu sourd à celles que l'Evêque d'Hildesheim leur avoit faites, sur le même sujet de la part de l'Empereur, dont il étoit Vice-Chancelier, & qui avoit été envoyé à STRASBOURG pour y soutenir les interêts de la Religion.

Negociations de l'Evêque Guillaume.

L'Evêque de STRASBOURG considerant que les voyes d'authorité luy étoient fermées, & qu'il ne pouvoit par force vaincre l'obstination de son Peuple, eut recours à la negociation. Son zele ne luy fit rien oublier pour gagner quelques Senateurs de STRASBOURG, & mettre dans ses interêts les Gentilshommes qui tenoient des fiefs de l'Evêché: il leur ecrivit des lettres en particulier pour les faire souvenir du serment qu'ils luy avoient fait, & les conjurer de luy demeurer attachez. Ces negociations suspendirent quelque tems la décision du Senat. Mais les Prédicans ne cessant pas de déclamer contre la Messe, échauffoient toujours plus le Peuple, & se faisoient par là de nouveaux partisans parmi les Magistrats. Tel est le sort des Republiques où les charges dépendent du suffrage de la multitude; dés que le Peuple est une fois séduit, ceux qui ont besoin de sa faveur ne tardent pas de penser comme le Peuple, ou de feindre du moins qu'ils pensent comme luy. Ainsi malgré tous les efforts de l'Evêque, les Magistrats se determinerent à raporter cette affaire à un Conseil, que Sleidan & Mr. de Thou appellent le Grand-Senat, *Magnus Senatus*; mais que nous croyons devoir nommer Grand-Conseil ou l'assemblée générale, de peur de confondre ce Conseil avec le Tribunal qu'on appelle de nos jours dans STRASBOURG le Grand-Senat, qui n'est composé que de trente-&-un juges. Ce Grand-Conseil étoit à STRASBOURG un corps composé de trois cens Echevins choisis dans toutes les Tribus: Comme elles sont au nombre de vingt, dont chacune fournissoit quinze Echevins, le nombre des Senateurs montoit à trois cens. C'est à ce Grand-Conseil qu'on raportoit les affaires les plus importantes. Cette assemblée composée de Marchands, d'Artisans, de Jardiniers, & de gens la pluspart sans etude, prononça enfin le dixiéme Fevrier 1529 qu'il falloit suspendre la Messe, (c'est le terme dont on usa), jusqu'à ce qu'on eût fait connoître qu'elle étoit un culte agreable à Dieu. Cet avis ne passa pas tout d'une voix: nonante-quatre Echevins conclûrent seulement à suspendre la Messe jusqu'à la fin de la Diete; mais le plus grand nombre l'emporta. Ce decret fut publié dans la Ville & dans toute l'étenduë de sa Jurisdiction. Le Magistrat osa même l'envoyer à la diete Imperiale & à l'Evêque de STRASBOURG, qui fut moins touché de cette insulte que de la scandaleuse atteinte qu'on venoit de donner à la Religion dans son Diocése: il fut en particulier signifié aux quatre Chapitres, à qui le Magistrat fit en même tems trés expressément déclarer que ce decret ne touchoit en rien à leurs revenus, qu'on leur en laisseroit la joüissance, avec la liberté d'établir dans leurs Eglises le chant & les autres usages pieux. Les deux Chapitres de la Cathedrale répondirent qu'il étoit de leur devoir de ne rien innover sans le consentement de leurs Superieurs & de toute l'Eglise (s). Les Chapitres de St. Thomas & des deux St. Pierre ne se crûrent pas en

A. 1529.

La Messe fut suspenduë.

(s) MS. SCHMID.

en état de s'expliquer d'une maniere si déclarée ; & bientôt on vit dans St. Pierre-le-vieux, Thibaut le noir, Prédicant dont nous avons parlé, oser de sa propre authorité renverser les Autels & briser les Images.

Ferdinand refuse l'entrée de la diete aux députez de Strasbourg.

A. 1529.

Cependant le Roy de Hongrie FERDINAND Lieutenant General de l'Empereur en Allemagne, se sentant tres offensé de l'entreprise de la Ville de STRASBOURG, voulut luy donner des marques publiques de son ressentiment, dans la diete qu'il convoqua à Spire au commencement de mars 1529. STRASBOURG y envoya pour députez le fameux Jacques Sturm & Daniel Müeg. Mais FERDINAND refusa de leur donner séance dans les assemblées, parceque STRASBOURG avoit osé suspprendre la Messe, & refusé d'attendre le réglement de tout l'Empire, qui étoit convoqué pour traiter des matieres, qui concernoient les troubles de Religion. Les Députez des autres Villes Imperiales remontrerent inutilement, que la party que chacun vouloit prendre en fait de Religion ne devoit pas luy faire perdre le droit de séance dans les assemblées de l'Empire. FERDINAND tint ferme; desorte que Sturm fut obligé de se contenter de protester, que puisqu'il privoit les députez de STRASBOURG du droit de séance dans les dietes, cette Ville ne contribuëroit plus aux dépenses de l'Empire, & qu'elle cesseroit de payer les taxes qui luy seroient imposée. FERDINAND ne fut pas ebranlé par ce discours; mais pour appaiser les murmures des autres Villes, il leur offrit d'admettre à la diete à la place des députez de STRASBOURG, ceux de quelques autres Villes qui se seroient conformées aux Edits de l'Empereur

Cette offre ne calma pas les esprits. Les protestations au contraire des députez de STRASBOURG enhardirent plusieurs membres de la diete, à protester de méme contre ce qui y fut reglé le 18. Avril 1529. FERDINAND y fit déclarer qu'il ne seroit plus permis desormais à personne de se faire Lutherien; Que les Sacramentaires ne seroient plus tolerez dans l'Empire; & qu'on puniroit de mort les Anabaptistes, qui voudroient persister dans leurs erreurs. l'Electeur de Saxe, quelques Princes de l'Empire & quatorze Villes Imperiales, parmy lesquelles étoit STRASBOURG, protesterent contre ce decret de la diete de Spire. Ils en appellerent au Concile & à l'Empereur. Et de là est venu le nom de Protestans qu'on donna depuis aux partisans de la nouvelle Religion.

Déclaration contre les Novateurs.

Ils sont appellez Protestans.

Cependant CHARLES V. informé de ces troubles prit la résolution de passer en Allemagne, & le seul bruit de son approche, fit prendre vigueur aux Catholiques, & rallentit en quelques endroits les entreprises des Protestans. Mais STRASBOURG résoluë de se maintenir dans le parti qu'elle avoit embrassé, travailla à s'assurer du secours des Suisses, par le traité qu'elle fit avec les Villes de Berne, de Zurich & de Bâle. Le voisinage & la conformité de doctrine luy fit tout espérer de cette alliance. Il fut convenu par ce traité qu'en cas qu'on voulût luy faire violence au sujet de la Religion, ces trois Villes luy envoyeroient autant de Troupes que la necessité le requereroit; & que STRASBOURG de son côté fourniroit par forme de subside, deux mille ecus d'or par mois, pour chaque mille hommes de pied: Que si ces Villes étoient elles-méme inquiétées, STRASBOURG ne seroit pas tenuë de leur fournir des troupes; mais qu'elle leur feroit toucher tous les mois trois mille ecus d'or pendant tout le tems que dureroit la guerre; Que si elles étoient attaquées toutes à la fois chacune se défendroit à ses frais; Que STRASBOURG fourniroit dix milliers de poudre & Zurich une pareille quantité de grains; & qu'enfin la poudre & le grain seroient déposez à Bâle, & qu'on n'y toucheroit que dans un tems de guerre. Ce traité fut conclu pour 15. ans le 5. Janvier 1530. Le Prince Palatin Frederic en ayant eu avis, en ecrivit à la Ville de STRASBOURG, se plaignant de ce qu'elle avoit fait avec les Cantons Suisses un traité de confédération, sans le consentement de l'Empereur & de l'Empire. STRASBOURG ne fut pas ebranlée par ces remontrances, & l'Empereur dissimula l'atteinte que cette Ville venoit de donner à son authorité, parcequ'il crut qu'il rétabliroit la paix à Augsbourg. Nous verrons dans la suite de cette Histoire que le succés ne répondit pas à ses espérances.

Strasbourg s'allie avec les Suisses en 1530.

A. 1530.

Digitized by Google

LIVRE TROISIEME.

A. 1530. Diete d'Augsbourg.

CHARLES V. s'étant rendu à Augsbourg, il y fit l'ouverture de la diéte le 20. Juin 1530. Guillaume Evêque de STRASBOURG y assista avec une suite de vingt Comtes, Gentishommes, ou Conseillers, parmi lesquels étoient Engelhard Comte de Linanges, Frederic Comte de d'Oëtingue, Jean Rechburger son Chancelier, Frederic de Lutzelbourg, Jacques Bock, Jacques de Reinach, & Jacques Boëkle (a). Nous avons distingué du reste des Gentilshommes ces quatre derniers, parceque leurs familles sont Alsatiennes, & qu'il paroit qu'elles étoient pour lors attachées aux interets de l'Evêque. La Ville de STRASBOURG avoit pour ses députez le celebre Jacques Sturm & Mathias Pfarrer. Haguenau y avoit envoyé Barthelemy Botzaim, & Colmar Jerôme Bomar. L'un & l'autre étoient en même tems chargez d'y ménager les interêts des autres Villes d'Alsace.

Confession d'Augsbourg.

C'est dans cette diete que le Duc Jean-Frederic Electeur de Saxe présenta à l'Empereur sa confession de foy, composée par Melancthon, & si connuë sous le nom de Confession d'Augsbourg. Ils y déclare que le corps & le sang de JESUS-CHRIST sont veritablement dans la Cene *verè adsint* (b), & qu'ils sont distribuez à ceux qui le mangent. A l'egard de la Messe, il soutient que leurs Eglises sont faussement accusées de l'avoir abolie (c); ajoutant qu'elles l'ont en effet retenuë & qu'on la célébre parmi eux aveo beaucoup de respect, & avec presque toutes les cérémonies qui étoient en usage, à la réserve qu'on y a joint en quelques endroits des cantiques en langue allemande, pour l'instruction du Peuple. Cinq Princes & les Villes de Nuremberg & de Reutlingue souscrivirent à cette confession de foy, dont je n'ay raporté que les deux articles qui regardent l'Eucharistie & la Messe, parceque c'est sur ces deux points que STRASBOURG paroissoit ne pas penser comme les Saxons. Déja cette Ville avoit interdit la Messe, & adopté les sentimens de Martin Bucer & de Wolfangue Capiton; la diete regardoit l'un & l'autre comme les chefs des Sacramentaires (d). Bucer à qui il coûtoit peu de changer de sentiment, pourvû qu'on ne l'obligeât pas à rentrer dans son cloitre, persuadé que l'interêt de la nouvelle réforme demandoit que les différens partis se réünissent, n'oublia rien pour faire croire que ses sentimens n'étoient pas differens de ceux qui étoient exposez dans la Confession de l'Electeur de Saxe: il écrivit à ce sujet de longues lettres à Gregoire Pontanus Chancelier de l'Electeur; il tâcha d'en convaincre Brentius, & il demanda avec instance une conférence à Melancthon. Mais Melancthon qui connoissoit le genie de Bucer toûjours prêt à varier, & toûjours attentif à se réserver des détours pour pouvoir échapper dans le besoin, ne voulut traiter avec luy que par écrit. Il fallut en venir là; Bucer & Capiton luy écrivirent une longue lettre, où ils se plaignoient de ce que Luther les avoit traitez dans ses écrits de fanatiques & d'heretiques (e): ils tâchoient ensuite à force de s'envelopper sous un nuage de termes equivoques & d'une impénétrable obscurité, de justifier les sentimens de Zuingle, & de faire croire que Zuingle & eux ne pensoient pas pas autrement que Luther.

Bucer chef des Sacramentaires.

Melancthon n'ajouta pas foy à ce spécieux langage: Il dressa au contraire différens articles, pour démontrer qu'ils n'étoient nullement d'accord sur le point de la Cene. "Les Sacramentaires, disoit-il, assûrent que le Corps "de JESUS-CHRIST est véritablement "présent dans la Cene, mais par la "contemplation de la foy, c'est-à-dire "par imagination. Voila leur opinion; "c'est pour jetter de la poussiere aux "yeux qu'ils disent que le Corps de "JESUS-CHRIST est veritablement pré-"sent avec le pain & dans le pain; " d'où il conclut que Bucer paroit vouloir luy tendre un piége, lors qu'il assûre qu'il est d'accord avec eux.

L'Empereur vit avec plaisir que ceux qui prétendoient être eclairez par l'Esprit de Dieu, ne s'accordoient pas dans leur créance; & il crut que cette espéce de schisme faciliteroit l'éxécution du decret qu'il avoit formé en faveur de l'ancienne Religion. C'est dans

(a) Georg. COELESTIN. Hist. Comit. T 4. pag. 132. & 115. (b) Art. 10. (c) Art. 3. (d) Georg. COELESTIN. T. 4. pag. 94. *In his comitiis sacramentariorum duces & Capitanei fuerunt Bucerus & Capito.* (e) Idem. pag. 98.

dans cette confiance qu'il fit lire ce decret dans l'assemblée des Princes le 22. Septembre ; Et aprés avoir representé à l'Electeur de Saxe, & aux Princes de son parti, qu'il avoit fait examiner leur confession de foy, & qu'elle avoit été réfutée par plusieurs passages de l'Ecriture, il leur déclara que l'amour qu'il avoit pour la paix, l'avoit engagé à leur laisser jusqu'au 15. Avril de l'année suivante, pour se déterminer à faire profession de la doctrine à laquelle le Pape, luy Empereur & tout l'univers étoient attachez. Mais qu'il entendoit que jusqu'au terme qu'il leur accordoit, ils ne fissent aucune innovation en fait de Religion dans leur Etats, & que bien loin de presser leurs sujets d'embrasser les nouvelles opinions, ils laissassent les Religieux & les Ecclesiastiques exercer librement les fonctions propres de leur ministere ; enfin il leur promit que de sa part il n'oublieroit rien pour procurer une prompte convocation d'un Concile.

Decret de l'Empereur.

Les Princes Protestans peu disposez à se soumettre à cet ordre, s'efforcerent au contraire de persuader par une apologie, & divers autres ecrits, que leur Confession de foy étoit conforme à l'Ecriture. Tandis qu'ils faisoient travailler à ces ouvrages, l'Empereur fit venir dans son Palais les deputez des Villes Imperiales, pour leur communiquer son decret. Plusieurs se déclarerent pour la Confession de l'Electeur de Saxe : mais STRASBOURG, Constance, Memingue & Lindau, qui avoient été infectées des erreurs des Sacramentaires, & qui vouloient ménager les Suisses leurs alliez, présenterent une Confession de foy semblable en tous ses points à la Confession de l'Electeur de Saxe, à la réserve de l'article de l'Eucharistie. Ils y conviennent que JESUS-CHRIST donne à tous les fideles son vray corps à manger dans le Sacrement de la Cene pour la nourriture de leur ame ; mais ils n'y disent pas comme les Lutheriens, que le corps de JESUS-CHRIST est véritablement présent dans le pain, ou avec le pain. L'Empereur reçût cette Confession de foy, & l'ayant donnée à examiner à des Theologiens Catholiques, il rappella le 17. Octobre les deux députez de STRASBOURG Sturm & Pfarrer ; & aprés avoir fait réfuter leur Confession en sa présence, il leur dit que puisqu'ils avoient des sentimens differens de ceux des autres Etats, qu'ils étoient dans d'énormes erreurs sur le point de l'Eucharistie, qu'ils avoient ôté des Eglises les images des Saints, aboli la Messe, détruit les Colleges des Chanoines fondez par la liberalité des Empereurs & des Roys, & laissé débiter une infinité de libelles, pour soutenir les égaremens de toutes les sectes qui troubloient la paix de l'Allemagne, il les exhortoit à rentrer dans le sein de l'ancienne Religion, s'ils ne vouloient pas le forcer d'user à leur egard de toute son authorité.

Confession des quatre Villes.

l'Empereur presse STRASBOURG de rentrer dans l'ancienne Religion.

L'Empereur leur ayant accordé trois jours pour déliberer, ils retournerent au Palais le 20. Octobre pour remontrer à sa Majesté, que la réfutation qu'on avoit fait de leur Confession de foy, leur attribüoit des sentimens dont ils étoient bien éloignez ; mais qu'ils étoient disposez à souscrire à ce qui seroit défini dans un Concile libre, & dont les Decrets seroient fondez sur l'Ecriture ; cette voye leur ayant toûjours paru la plus efficace & la plus sûre pour rendre la paix à l'Allemagne.

Ils se soumettent à la décision d'un Concile.

CHARLES V. voyant enfin qu'une si opiniâtre résistance blessoit également & sa dignité & sa Religion, résolut de publier dans une assemblée de tous les Ordres de l'Empire le fameux Edit d'Augsbourg, par lequel il etoit défendu de tolerer dans l'Empire ceux qui enseignoient sur l'article de la Cene, une doctrine differente de celle qui jusqu'alors avoit été cruë, & de rien changer dans la maniere de célébrer la Messe. Il ordonnoit de plus qu'on ne conférât les bénéfices qui viendroient à vaquer, qu'à des Ecclesiastiques qui feroient profession du Célibat, & qu'on contraignit même ceux qui s'étoient mariez d'abandonner leurs bénéfices, à moins qu'ils ne voulussent se séparer de leurs femmes ; en un mot cet Edit rétablissoit dans tous ses points la doctrine & la discipline Catholique.

Edit d'Augsbourg.

Les Lutheriens & les Sacramentaires également allarmez de cet Edit, ne penserent plus qu'à se réünir (*f*). Le Landgrave de Hesse entra d'abord dans la Ligue, que la Ville de STRASBOURG avoit faite avec les Cantons de Zurich & de Bâle ; & l'Electeur de Saxe envoya Bucer pour conférer avec Luther, & chercher avec luy des voyes de conciliation. Ces deux chefs de party pressez par l'interêt de la cause commune, se rapprocherent. Luther se radoucit, & Bucer dissimula ; ils parurent enfin convenir. Quand en fait de Religion on n'a point d'autre guide que son esprit propre, il coûte peu de changer

(*f*) SLEIDAN L. 7. pag. 203.

Digitized by Google

ger de route. Ce ne furent là que les préliminaires du traité que les Protestans vouloient faire entre eux; ils s'assemblerent à Smalcald & ils y convinrent d'une Ligue défensive envers & contre tous ceux qui voudroient les attaquer en géneral ou en particulier. Ils oferent même déclarer leur résolution à l'Empereur, par des Lettres qu'ils luy ecrivirent le 4. Janvier 1531. Peu de tems aprés STRASBOURG & les autres Villes firent de vives instances auprés de l'Electeur de Saxe, pour qu'il voulût bien recevoir dans la ligue, les Cantons de Zurich, de Berne & de Bâle (g). Elles ne purent l'obtenir qu'à condition que les Cantons changeroient de sentiment sur l'article de la Cene. Ces Cantons piquez de ce refus renoncerent eux-mesmes peu de mois aprés à l'alliance, qu'ils avoient faite avec la Ville de STRASBOURG & le Landgrave de Hesse.

A. 1531. Ligue de Smalcald.

Les Suisses refusent d'entrer dans la ligue.

Pendant tous ces troubles STRASBOURG pensoit à se mettre en défense contre les entreprises de l'Empereur, en cas qu'il voulût attenter à sa Religion: elle travailla même à s'aggrandir, & à se donner une plus vaste enceinte, pour pouvoir admettre dans ses murailles les nouveaux sectaires, qui viendroient se réfugier chez elle. Cette Ville étoit dans les premiers tems resserrée dans un terrain fort étroit entre l'Ill & le petit canal de la Brusch, qui passe au marché aux chevaux, & elle ne s'étendoit depuis St. Etienne que quelques toises au delà de la Cathedrale, où étoit autrefois, à ce qu'on dit, le temple d'Apollon (h). Elle s'augmenta dans la suite en renfermant dans son circuit la Tour aux Pfennings, St. Pierre-le-vieux & St. Thomas. Elle se donna avec le tems encor plus d'étenduë, tant en deçà, qu'au delà de l'Ill: de sorte qu'elle comprenoit l'Hopital, St. Nicolas des eaux (in undis), St. Pierre-le-jeune & se terminoit à St. Pierre-le-vieux. Cette enceinte n'étoit alors fortifiée que par une simple muraille sans remparts avec des tours d'une petite capacité bâties d'espace en espace. Toute sa force consistoit en un double fossé, chacun de sept ou huit toises & séparez l'un de l'autre par une terrasse qui avoit encor moins de largeur. Ces fossez environnoient la place du côté de Saverne & de Molsheim, & commençant un peu au delà de St. Pierre-le-vieux, il venoient passer proche St. Pierre-le-jeune qu'ils renfermoient, & aboutissoient à St. Etienne, où la Bruche qui couloit dans ces fossez se jettoit dans l'Ill. Une pareille défense n'auroit gueres arrêté un ennemy, qui seroit venu attaquer la Ville avec du Canon. Les Magistrats le comprirent, & comme STRASBOURG commençoit à avoir de grands fauxbourgs, & que chaque jour elle devenoit plus puissante & plus peuplée, le Senat résolut de porter plus avant l'enceinte de la Ville, & de la fortifier par des ouvrages capables de resister. Ce fut en 1532. qu'on acheva de bâtir la porte-blanche, qui va à Molsheim, & celle qui va à Saverne; la premiere éloignée de St. Pierre-le-vieux d'environ trois cens toises, & la seconde à peu prés dans une semblable distance de la porte de St. Pierre-le-jeune; l'une & l'autre conservent encor des Inscriptions où l'on lit la datte de l'année, quelles ont été bâties. Celle qui est sur la porte blanche contient ces mots: *Carolo V. Aug. copias Germaniæ in Turcam Pannonias invadentem ducente, Resp. portam hanc aggere & fossa muniri f. an. M D XXXII.* C'est à dire la Republique a fait fortifier cette porte par des remparts & des fossez en 1532, lorsque l'Empereur CHARLES V. conduisoit les troupes d'Allemagne contre le Turc qui s'étoit jetté dans la Hongrie. Ainsi STRASBOURG célebroit l'expédition de CHARLES V. lorsqu'elle prenoit des précautions pour se défendre elle-même contre le chef de l'Empire. Deux Tourelles flanquent cette porte sur lesquelles on avoit inscrit, d'un côté *Civibus tuendis*, & de l'autre *Hostibus arcendis*. L'Inscription ne dit pas quels sont ces ennemis, contre lesquels STRASBOURG se mettoit en garde; La Ligue où elle étoit entrée avec les Protestans, le laisse deviner.

STRASBOURG s'aggrandit.

A. 1532.

La Ligue de Smalcald faisoit craindre aux Electeurs les plus modérez une sanglante guerre dans l'Empire; & ce fut pour la prévenir qu'Albert Archevêque de Mayence, & l'Electeur Palatin Loüis s'entremirent auprés de l'Empereur & des Princes Protestans, pour chercher de nouvelles voyes d'appaiser les troubles. Les Deputez de l'Empire s'assemblerent d'abord à Schweinfort, mais sans succés. Le party Catholique ne fut pas plus heureux dans la diéte, qui fut convoquée à Nuremberg pour le 3 Juin 1532. Mais enfin la paix y fut concluë, à condition que les Edits de Vorms & d'Augsbourg seroient suspendus a l'egard des seuls Protestans Lutheriens, qui seroient tolerez sans qu'on pût les inquieter sur le point de la

A. 1532.

Les seuls Lutheriens tolérez jusqu'au Concile.

(g) SURIUS Comment. pag. 221. (h) MERIAN. Typogr.

la Religion; qu'ils en auroient l'exercice libre, jusqu'à ce qu'on y eût pourvû dans un Concile; que l'Empereur en procureroit la convocation dans six mois & la célébration un an aprés; & que si le Pape refusoit de prendre ce parti, on tiendroit une diete générale, où l'on traiteroit les matieres à fond, & où on feroit ensuite les reglemens, qu'on jugeroit les plus convenables au bien de l'Empire.

Aprés cette pacification l'Allemagne fut plus tranquille. Mais les Protestans profiterent de ce calme pour avancer par la voye de la negociation les affaires de leur Secte; ils trouverent en effet
A. 1535. moyen de faire entrer dans leur Ligue le Prince Ulric de Wirtemberg, les Princes de Pomeranie, les Villes d'Augsbourg, de Francfort, de Hambourg, de Hannover & quelques autres (*i*). HENRY VIII Roy d'Angleterre voulut se joindre à eux: ce Prince résolu de se venger du Pape au depens de sa Religion, envoya prés des Princes Protestans d'Allemagne des hommes de confiance pour traiter avec eux. Jacques Sturm ce Stettmestre de STRASBOURG, dont nous avons deja parlé, fut choisi pour aller en Angleterre négotier cette importante alliance (*k*). On luy associa Melancthon, Bucer & Georgius Draco. Cette Députation fait connoitre la distinction & le credit que STRASBOURG avoit dans la Ligue, puisqu'on choisit chez elles Sturm & Bucer pour s'attacher un Roy, qu'on croyoit devoir être le plus puissant appuy du parti Protestant.

STRASBOURG fait agir auprés du Roy d'Angleterre.

Cette considération que STRASBOURG s'étoit acquise dans l'Empire, luy fit croire que FRANÇOIS I. Roy de France se laisseroit fléchir par les remontrances qu'elle luy feroit, en faveur des Religionaires de ce Royaume. Dans cette confiance elle se joignit avec Zuric, Berne, & Bâle, pour envoyer des Députez porter au Roy de France leurs plaintes, de ce qu'il tenoit en prison ou en exil, certains de ses sujets qui avoient embrassé la nouvelle Religion. Leurs remontrances ne furent pas reçuës aussi favorablement qu'ils l'avoient espéré. Le Roy leur fit répondre qu'il avoit consenti qu'on rendît la liberté aux prisonniers,& qu'on donnât à ceux qui étoient en exil, la permission de retourner, à condition qu'ils abjureroient leurs erreurs en présence de leur Evéque. Ce n'étoit pas ce que les Députez s'étoient proposé d'obtenir. Le Roy
A. 1537. cependant leur fit dire le 24 feurier 1537 par Anne de Montmorency Grand-Maitre de sa Maison, que c'étoit tout ce qu'il pouvoit leur accorder. Cette réponse les surprit, parcequ'ils avoient compté sur le credit de Marguerite Reine de Navarre, & de quelques Dames de la Cour, qui favorisoient le parti des Novateurs.

Elle sollicite le Roy de France en faveur des Religionnaires.

STRASBOURG touchée de ce refus, voulut au moins procurer un azile aux Protestans François, que sa Majesté avoit chassez de ses Etats. Jacques Sturm qui avoit formé ce projet, prit un moyen qui luy réüssit: il engagea les Magistrats & le Peuple, de travailler à l'erection d'un College dont il forma le plan. Son dessein fut applaudi par tout le Peuple, sur lequel il avoit acquis une authorité souveraine: il prétendoit par cet établissement prévenir l'esprit de la jeunesse, faire couler les nouvelles erreurs dans toute la Province, & former des Sçavans capables de tenir tête aux Docteurs de l'Eglise Romaine. Le Magistrat jetta les yeux sur Jean Calvin pour être Professeur dans les nouvelles Ecoles (*l*): Genéve venoit de le chasser; STRASBOURG le reçût à bras ouverts. Calvin y arriva en 1538; il y fut reçu Bourgeois le 29 Juillet 1539; & il obtint ensuite des Magistrats une Eglise, où les Réfugiez François pourroient librement vacquer aux exercices de leur Religion. On leur assigna l'Eglise de sainte Magdelaine: les Religieuses faisoient le service Divin dans le Chœur, & les Réfugiez françois écoutoient dans la Nef les prêches de Calvin leur premier Ministre. Le Senat fit plus; car pour grossir le nombre des maitres & des disciples du nouveau College, il publia un decret, par lequel il étoit permis à tous ceux, qui feroient obligez de sortir de France & de Flandres à cause de la Religion, de venir demeurer à STRASBOURG. Calvin y resta deux ans, & c'est là où il mit la derniere main à son institution. Le séjour qu'il fit à STRASBOURG rendit la Religion de cette Ville toûjours plus équivoque; car comme il se proposoit d'être luy-même chef de parti, il s'éleva sur le point de l'Eucharistie non seulement au dessus des Lutheriens, mais encor au dessus des Zuingliens, & par une même sentence il donna le tort aux deux partis, qui divisoient depuis longtems la nouvelle reforme. Il n'est pas de mon sujet d'exposer icy son vray sentiment; les plus habiles gens auroient peine à le démêler dans un tas d'expressions ambiguës, qui peuvent faire croire aux partisans de Luther & de

College érigé dans STRASBOURG.

Calvin demeure à STRASBOURG.

(*i*) SLEIDAN. L. 9. pag. 265. (*k*) Idem L. 10. pag. 288. (*l*) Melch. ADAM.

Digitized by Google

de Zuingle, que Calvin a pensé tantôt comme l'un, & tantôt comme l'autre, lors même qu'il paroissoit les condamner tous deux (m).

L'Evêque de STRASBOURG vit avec douleur dans sa Ville Episcopale ce nouveau maître & l'établissement d'un College, où on devoit hautement enseigner l'erreur. Il en gémit; mais il ne put s'opposer à l'entreprise du Magistrat soutenu par la Ligue protestante; de sorte qu'il se vit contraint d'attendre ce qui seroit reglé dans l'Empire sur les differends de Religion. Cependant le Magistrat de STRASBOURG ne cessoit pas de former de nouvelles entreprises contre l'ancienne Religion & contre l'autorité de son Evêque. Il avoit fait démolir au mois de Janvier 1532. l'Eglise de Ste Helene, & peu de mois aprés le Choeur de celle des Cordeliers: on ferma celle de St. Etienne en 1533. & on ouvrit celle de St. Guillaume ancien Monastere, pour servir de paroisse: on fit en 1534 un Magasin de sel de la chapelle de St. Michel, & le couvent des Dominicains fut destiné pour un College en 1538. Ainsi ces lieux sacrez se virent livrez à la discrétion du Magistrat séculier. L'Evêque se plaignoit, mais le mal étoit devenu si violent & si général, qu'il étoit difficile d'y apporter remede.

Eglises profanées.

Guillaume cependant ne perdoit pas courage, & ne pouvant rétablir toute son authorité dans STRASBOURG, il tâcha du moins de retirer des mains des novateurs les Villes de son Diocése, qu'ils avoient infectées de leurs erreurs dans l'année 1394. La Ville de Benfeld, le Château de Kokersberg & un baillage d'au delà du Rhin appartenant à l'Evêché, avoient été engagez à la Ville de STRASBOURG, pour la somme de quinze mille florins d'or. Dés que le Magistrat se vit maitre de Benfeldt, il y fit bâtir un Château; il en augmenta les fortifications; il joignit même à sa nouvelle Seigneurie un fief (*curtis*) appartenant dans Benfeldt aux Nobles d'Andlau, de qui il l'achetta pour la somme de cinquante-quatre florins d'or. Enfin le Magistrat n'oublia rien pour rendre plus difficile le dégagement de sa nouvelle acquisition, & pour animer le Peuple de Benfeldt contre les Evêques leurs anciens Seigneurs. Rien n'étoit plus propre à ce dessein que de leur faire abandonner la Religion Catholique, dont toutes les maximes inspirent la soumission & la dépendance. Ils en vinrent à bout, & Bucer, qui avoit été l'un des principaux Auteurs du changement de STRASBOURG, fit bientôt passer la contagion jusqu'à Benfeldt. On avoit vû le Balli de cette Ville venir par les ordres du Senat de STRASBOURG avec une troupe de gens armez de son Baillage, contribüer à la célébrité de la cérémonie, lorsque l'Evêque Guillaume fit son entrée à STRASBOURG en 1507. Tous applaudirent au choix que le Chapitre avoit fait, & reconnurent Guillaume pour leur Pasteur légitime. Mais le Lutheranisme ayant effacé ces justes sentimens, Guillaume n'étoit plus respecté dans Benfeldt. Cette Ville se voyant sous la domination du Senat de STRASBOURG, à l'abry de ce que son Evêque pouvoit entreprendre, méprisoit egalement ses exhortations & ses ordres. L'Evêque enfin, qui quoyque magnifique en tout, sçavoit epargner les dépenses superfluës, où il y a plus de faste que de grandeur, trouva moyen de degager Benfeldt. Envain les Magistrats de STRASBOURG luy alléguoient, qu'il y avoit cent quarante-trois ans que cette Ville étoit entre leurs mains; cette raison n'est point recüe en Allemagne, où l'on vient toûjours à tems, quand il s'agit de dégager son bien. Guillaume rembourla en 1537, le prix de l'engagement, paya les frais qui avoient eté faits pour bâtir le Château, fortifier la Ville, & pour acquerir le Fief dont nous avons parlé. Alors Bucer craignant que ses Disciples ne fussent bientôt détrompez, leur fit trois mauvais sermons pour les exhorter à tenir ferme contre les instances, que l'Evêque leur feroit, pour les engager à revenir à l'Eglise qu'ils avoient quittée. Le Prédicant ne fut point ecouté, & l'on vit bientôt Benfeldt rentrer dans son devoir à l'egard de son Evêque.

Benfeldt dégagé avec d'autres Fiefs.

Cependant CHARLES V. continüoit à prendre des mesures pour arrêter les entreprises des Protestans; mais il ne trouvoit encor aucune autre ressource que dans la convocation des dietes: il en convoqua une à Haguenau pour le 25. Juin 1540, qui fut bientôt suivie d'une autre indiquée à Vorms pour le 28. Octobre. Les Etats de l'Empire s'y assemblerent, & l'Evêque de STRASBOURG y fut chargé de digérer les matieres qui seroient mises en déliberation; rien ne s'y conclut. Cependant comme il falloit toûjours entretenir les Peuples dans l'espérance d'une prompte paix, on convoqua une troisieme diéte à Ratisbonne pour le mois d'Avril 1541. A. 1540.

Frequentes dietes.

CHARLES V.

(m) BOSSUET Hist. des Variat, L. 9, n, 33.

Conférences entre les Catholiques & les Protestans.

CHARLES V. y assista luy-même, & on fit choix d'un certain nombre de Docteurs Catholiques & Protestans qui devoient conferer sur les matieres de Religion, en présence de Frederic Comte Palatin du Rhin, & de Granvelle Ministre d'Etat de l'Empereur. Bucer fut un des Docteurs choisis, & Jacques Sturm fut du nombre des témoins, qui devoient assister aux conférences. Les parties n'ayant pû s'accorder que sur quelques points de petite conséquence, les Evêques & les Princes Catholiques remontrerent à l'Empereur, qu'il n'y avoit qu'un Concile, qui pût regler ces differends. Plusieurs Villes qui ne s'étoient pas encore déclarées, telles qui étoient Cologne, Metz, Vorms, Toul; & en Alsace Haguenau & Colmar se plaignirent de ce qu'elles n'avoient pas été admises dans les déliberations : L'Empereur les contenta par des réponses vagues, & comme il étoit d'un côté pressé par le Turc, & de l'autre menacé d'un guerre avec la France, il se crut dans la nécessité de ménager les deux partis ; de sorte qu'il termina la diete par un édit favorable aux Catholiques ; mais par des lettres particulieres il y donna des interpretations telles que les Protestans pouvoient les desirer. Ainsi souvent les interêts de la Religion cedent aux vûës de la politique.

Guerre avec la France.

CHARLES V. ne se trompoit pas dans la persuasion où il étoit que la France ne tarderoit pas à luy déclarer la guerre. FRANÇOIS I. s'étoit senti trop vivement offensé, de ce que les Ambassadeurs qu'il envoyoit à Venise & à Constantinople, avoient été assassinez en Italie par des Espagnols travestis. Picqué d'une si sanglante injure, il fit entrer des troupes dans le Luxembourg, l'Artois, le Piedmont & le
A. 1542. Roussillon en 1542. FERDINAND Roy des Romains n'oublia rien de son côté pour mettre l'Alsace à couvert : il ordonna à l'Electeur Palatin alors Landvogt ou Grand-Bailly de la Préfecture de la Basse-Alsace, de convoquer les Etats pour déliberer sur la défense commune de la Province : ils s'assemblerent à Scelestat le 11. Août & 19. Septembre
A. 1542. Assemblée des Etats d'Alsace. 1542. L'Evêque de Spire y fut taxé à raison des Baillages de Lauterbourg & de Magdebourg, à deux cens hommes de pied & dix Cavaliers, deux fauconneaux & un chariot ; le Duc Rupert Comte Palatin & Comte de Veldentz, à deux cents hommes de pied & dix à cheval, une couleuvrine & un fauconneau, à cause des Baillages de Clebourg & de Neucastel. Ces impositions faites sur ces deux Baillages par les Etats d'Alsace, font assez voir qu'ils étoient alors compris dans l'étenduë de cette Province. Je ne raporte pas les taxes des autres Seigneuries & Villes de la Basse-Alsace, il suffit de dire qu'elles furent toutes cottisées à proportion, & qu'il fut réglé que la défense de la Province s'étendroit jusqu'à Landau inclusivement.

Tandis que FERDINAND prenoit des mesures pour se défendre contre la France, CHARLES V. qui avoit été occupé de la malheureuse expédition d'Alger, retourna en Allemagne à dessein d'attaquer FRANÇOIS I : & dés le mois de Janvier 1544, il se rendit à Spire, où A. 1544.
la diete avoit été convoquée. Comme il sentoit le besoin de s'assûrer des Protestans, il continüa d'avoir pour eux une condescendance qui affligeoit les Catholiques. Bien loin de révoquer les lettres qu'il avoit accordées aux Protestans dans la diete de Ratisbonne, il les confirma en suspendant l'Edit d'Augsbourg, avec défense d'inquieter personne en fait de Religion, permettant aux deux partis de joüir librement des biens Ecclesiastiques dont ils étoient en possession. Ce Decret acheva de gâgner l'Electeur de Saxe, qui reconnut enfin FERDINAND pour Roy des Romains, ce qui fit espérer à l'Empereur que tout seroit paisible en Allemagne, tandis qu'avec le Roy d'Angleterre il attaqueroit la France.

Lettres de CHARLES V. favorables aux Protestans.

Le Roy FERDINAND informé de cette résolution, & continüant de veiller à la sureté de l'Alsace qu'il regardoit comme le patrimoine de sa maison, en fit assembler les Etats à Scelestat le 5. May 1544. On y regla les contingens que chacun devoit payer pour la défense commune. L'Electeur Palatin en qualité de Landvogt d'Alsace les convoqua. L'Evêque de STRASBOURG & son Chapitre, le Comte Georges de Wirtemberg comme possesseur de la Seigneurie de Barr, le Comte Philippe de Hanau, le Comte Jacques de Bitsch, le Baumaitre du Val de Villé, les dix Villes de la Préfecture, le Baillage de Kaysersberg, le Baillage d'Hochfeld, le Baron de Flekenstein, le Prévot de Weissembourg y furent cottisez ; & suivant le plan des assemblées précédentes, l'Evêque de Spire à cause des Baillages de Lauterbourg & de Magdenbourg, & le Duc Wolfangue Comte Palatin du Rhin & Comte de Veldentz, à cause des Baillages des Clebourg & de Neucastel, y eurent aussi leur con-

Autre assemblée d'Etats.

contingent marqué. La Ville de STRASBOURG n'assista pas à cette assemblée d'Etats & n'y fut pas cottisée ; elle avoit auparavant déclaré dans l'assemblée de 1542. que comme il ne paroissoit pas qu'on eût à craindre aucune invasion, le Senat avoit jugé qu'il étoit inutile de traiter de la défense commune du païs. STRASBOURG prit sans doute ce party, parcequ'elle vouloit se menager avec la France, dont elle attendoit du secours en cas que l'Empereur voulût attaquer les Protestans ; & qu'elle tâchoit d'éviter une guerre, où il s'agissoit de soutenir contre la france les interêts de la maison d'Autriche, & non pas ceux de l'Empire. Cette guerre ne dura gueres ; car CHARLES V. voyant que le Roy d'Angleterre, avec lequel il avoit fait alliance, ne se disposoit pas à se rendre devant Paris, suivant le projet qu'ils avoient concerté, se contenta de faire avancer son armée jusqu'à Château-Thierry, où il accepta les propositions de paix que FRANÇOIS I luy fit faire, & le traité fut peu de jours aprés conclu à Crépy.

Politique de STRASBOURG.

Le Roy d'Angleterre continüa la guerre. Les Protestans d'Allemagne, qui comptoient principalement sur son secours, n'omirent rien pour l'engager à la finir. STRASBOURG signala sur tout son zele dans cette importance négociation ; elle envoya Jean Sturm en France avec deux autres députez de la part du parti Protestant. Jean Sleidan si connu par l'Histoire quil a donnée au public, fut envoyé en Angleterre avec Louïs Brumbac. Ils ne pûrent concilier les deux Roys ; mais celuy d'Angleterre les assûra qu'il avoit des avis certains, que l'Empereur se disposoit à faire la guerre aux Protestans, qui ne tarderent pas à y donner occasion, ayant déclaré dans la diéte tenuë à Vorms au mois de May 1545, que sur le fait de la Religion, ils ne pouvoient s'en rapporter aux decisions du Concile qui s'assembloit à Trente. CHARLES V. dissimula & remit la diete à l'année suivante. Cette remise donna lieu aux Protestans d'ajouter foy à l'avis qu'ils avoient reçû du Roy d'Angleterre, que CHARLES & FERDINAND ne cherchoient qu'à les amuser. Pour prevenir l'orage dont ils se croyoient menaçez, ils s'assemblerent à Francfort dés le mois de Janvier 1546, pour proroger leur confédération & se préparer à la guerre.

STRASBOURG envoye des députez en Angleterre.

A. 1546.

Ce fut là où ils apprirent que l'Electeur Palatin Frederic, qui avoit succédé à Louïs le Pacifique décédé sans enfans, avoit appellé dans ses Etats des Prédicans de la nouvelle réforme, & permis la communion sous les deux espéces, le mariage des Prêtres & la célébration de la Messe en langue vulgaire. Les Protestans regarderent cet évenement comme une puissante acquisition pour leur parti, & ils ne douterent pas que Frederic étant Grand-Bailly de la Préfecture Provinciale de Haguenau, & agissant de concert avec STRASBOURG, il n'entrainât aisément dans leur secte le Palatinat & la Basse-Alsace. Frederic avoit déjà fait venir de STRASBOURG, Paul Fagius qui s'y distinguoit par son eloquence, & qui y passoit pour un des plus habiles Ministres, pretendant qu'avec le secours de ce Prédicant, il feroit bientôt changer de forme à la Religion de ses Peuples, & grossiroit ses revenus de la dépoüille des bénéfices Catholiques. Ce concert de l'Electeur Palatin & de la Ville de STRASBOURG inquieta l'Empereur ; il tâcha de détourner ce Prince d'entrer dans la ligue de Smalcald, & il n'oublia rien pour en détacher STRASBOURG : il luy écrivit & luy envoya Lazare Schwendi, pour luy remontrer qu'il n'avoit en vûë que de maintenir la paix dans l'Empire, que des rebelles vouloient troubler ; qu'il étoit de son devoir de prévenir le sinistre dessein qu'ils avoient formé, de s'assujetter les Villes Imperiales, comme ils s'étoient déjà saisis de quelques Evéchez, & que les libelles, qu'ils avoient publiez faisoient assez entrevoir, que telle étoit la fin qu'ils s'étoient proposée.

L'Electeur Palatin se déclare pour les nouvelles sectes.

L'Empereur tâche de détacher STRASBOURG de la ligue.

Le Baron Lazare Schwendi étoit Seigneur du Haut-Landsperg prés de Colmar, qu'il achetta des Comtes de Luppffen, mais dont il ne reçut l'investiture qu'en 1564. Ce Baron célebre à STRASBOURG par la fondation qu'il y a faite pour l'entretien de quelques pauvres Ecoliers, arriva dans cette Ville le 24. Juin 1546 (n). Il s'acquitta avec zele de sa commission ; mais elle n'eut pas le succés qu'il avoit espéré. Car le Senat ayant pris du tems pour déliberer, écrivit à l'Empereur une lettre tres respectueuse, mais qui ne dissimuloit pas la résolution qu'ils avoient prise de tout risquer, pour soutenir la cause commune de leur Religion : ils luy déclaroient qu'ils ne pouvoient se soumettre aux decrets d'un Concile où le Pape présidoit ; ils oserent méme faire l'apologie des Princes qui s'étoient emparez des biens d'Eglise. Les Moines,

(n) SLEIDAN L. 17. pag. 509.

Digitized by Google

nes, disoient-ils, qui les possédoient ont dégéneré de leur ancienne profession, & ne sont d'aucun secours au Peuple; n'est-il pas plus avantageux de former de tous ces biens un Trésor public qui puisse être employé à des usages également utiles & à l'Eglise & à la Republique? Ils conjuroient ensuite sa Majesté de faire cesser les préparatifs de guerre, qui sembloient être destinez contre ceux à qui on ne pouvoit reprocher, que d'avoir voulu réformer la Religion suivant la pure parole de Dieu. Ce langage fit comprendre à l'Empereur que ses remontrances n'avoient pas fait sur le Senat l'impression qu'il en attendoit. Il ne fut pas plus heureux pour détacher de la Ligue les autres Villes qui y étoient entrées. De sorte qu'il se vit contraint d'en venir
A. 1546. aux extrémitez: & dés le 20. Juillet, il mit au ban de l'Empire l'Electeur de Saxe Jean-Frederic, & Philippe Landgrave de Hesse, les deux Chefs des confederez, qu'il déclara criminels de Leze-Majesté dans un manifeste qu'il publia.

Guerre dans l'Empire.

Cette déclaration fut le signal de la guerre. Les Protestans s'y préparoient depuis longtems; de sorte qu'ils se virent en état de prévenir l'Empereur & de se mettre en campagne avec une Armée de quatre-vingt mille hommes de pied, dix mille chevaux & cent-trente pieces de canon. Le Landgrave de Hesse donna à la Ville de STRASBOURG une grande marque de sa confiance, en luy envoyant le Prince Guillaume son fils, pour y être en sûreté. Cette Ville fit connoître de son côté son zele pour la Ligue, en députant Jean Sturm pour aller en France solliciter du secours. Mais malgré les instances des députez, FRANÇOIS I, toûjours fidéle à sa parole, luy déclara, que puis qu'il avoit fait la paix avec l'Empereur, il ne pouvoit donner le secours qu'on demandoit, & qu'il accorderoit volontiers à la Ville de STRASBOURG dans d'autres circonstances. Le Roy voulant cependant adoucir ce refus, indiqua à Sturm que Pierre Sforze florentin Gentilhomme tres riche, ne seroit pas eloigné de préter aux confederez la somme de trois cent mille ecus. Sturm profita de cette ouverture, & Sforze consentit de préter cette somme, à condition que les Villes de STRASBOURG, d'Ulm & d'Augsbourg s'en rendroient caution. Sforze se rendit à Donawert, où l'Armée Protestante étoit campée; l'accord y fut conclu, & Sforze partit pour l'éxécuter; mais le Cardinal de Tournon toûjours attentif au bien de la Religion Catholique, trouva moyen de rompre ces mesures. Il n'est pas de mon sujet de raconter, ce qui se passa entre les deux Armées; il me suffit de dire que quoyque les forces de l'Empereur fussent beaucoup inferieures à celles de la Ligue, sa vigilance & les irrésolutions des chefs du parti Protestant, forcerent avant la fin de l'année, & presque sans combat, plusieurs confederez à se détacher, & leur Armée à quitter la campagne.

STRASBOURG sollicite le secours de la France.

Le Landgrave de Hesse mit dés le mois de Novembre ses troupes en quartier; & l'Electeur de Saxe n'ayant pû, faute d'argent, exécuter aucune entreprise, CHARLES V. s'avança jusqu'à Hale Ville de Suabe, où il reçut un nouveau renfort d'Italie. L'Electeur Palatin Frederic y alla demander grace à l'Empereur. Cet exemple détacha du party des confederez les Villes d'Ulm, de Lindau, Memingue, Eslingue & plusieurs autres. Francfort craignant de perdre son droit de foire, ouvrit ses portes au General de l'Empereur. Le Duc de Virtemberg se rangea même au nombre des supplians. L'Electeur de Saxe exhorta STRASBOURG à tenir ferme, par une lettre qu'il luy écrivit le 13. Fevrier 1547, luy promettant que A. 1547.
toutes les Villes de Saxe n'omettroient rien pour luy donner un prompt secours, & que les Suisses & la France ne l'abandonneroint pas dans le besoin. Un certain Espagnol nommé Mendoza que CHARLES V. avoit proscrit, se trouvant alors à STRASBOURG, où il se disoit envoyé de la part de la France, appuya de son mieux les remontrances de l'Electeur de Saxe.

STRASBOURG ménage sa paix.

Mais le Magistrat plus touché du succés des armes de l'Empereur, que des promesses du Saxon, s'étoit déja déterminé à ménager sa paix. C'est dans ce dessein qu'il députa à l'Empereur Jacques Sturm, Mathias Pharrer & Marc Hagius, qui se rendirent à Ulm où ils traiterent avec Antoine Granvelle Evéque d'Arras, fils du Premier Ministre de sa Majesté Imperiale (o). Les deputez retournerent ensuite à STRASBOURG. Le Senat content des conditions qu'on luy offroit, renvoya les mémes députez à Nortlingue, où l'Empereur étoit retenu par une violente goute. Le traité fut conclu le 21. Mars 1547; à condi- A. 1547.
tion que STRASBOURG payeroit trente mille ecus à sa Majesté, & qu'elle luy fourniroit douze pieces de Canon. Ce traité rétablit la tranquillité dans l'Alsace, où

(o) SLEIDAN L. 17.

Digitized by Google

où il abbatit la fierté des Protestans & fit respirer les Catholiques.

L'Evéque de Spire en profita plus qu'un autre, en s'affermissant dans la possession de la célébre Prevóté de Weissembourg, qu'il avoit fait unir à sa manse Episcopale en 1546. DAGOBERT Roy de France avoit fondé comme nous l'avons dit ailleurs, cette Abbaye avec une magnificence, qui la rendoit l'une des plus riches Abbayes de tout l'Empire. Elle étoit encor de l'Ordre de St. Benoit en 1511; elle devint ensuite vers l'an 1534, une Prevóté & un Chapitre de Chanoines. Une partie de ses biens avoit été aliénée ou donnée en fief à des Princes voisins. Ainsi les Comtes de Veldentz tiennent d'elle en fief les villages de Roth, Clebourg Steinseltz, Oberhoffen, Hoven prés de Buren, & une partie de celuy de Rechtenbach, dont ils ont fait les reprises en 1634 (p). Nous avons vû que la moitié des Villages d'Altestat, Scheital, Sebach & Schwighowen fut cédée en 1521. à l'Electeur Palatin par l'Abbé Rudiger. Ces quatre derniers villages sont repassez dans leur totalité sous le domaine du Prevót de Weissembourg par le traité conclu le 9. Juillet 1709, entre Jean-Guillaume Electeur Palatin, & Jean Hugo Archevéque de Tréves, Evéque de Spire & Prevót de Weissembourg, qui céda à l'Electeur Palatin la moitié du Baillage de Landek, & tous les droits qui luy appartenoient dans les Villages de Clingen-Munster, Volmers-villers, Offenbach & Lingenfeldt &c, en echange de la moitié des quatre villages que l'Electeur possedoit; mais malgré toutes ces aliénations & tous ces échanges le sort de la Prevóté de Weissembourg a été plus heureux que celuy de plusieurs Monasteres d'Alsace, qui dans le tems des troubles de l'Empire ont été usurpez par les Protestans. Reprenons le fil de nostre histoire.

Le Duc de Saxe est fait prisonnier.

Tandis que l'Alsace joüissoit d'une espéce de paix, la guerre continüoit dans la Basse-Allemagne. L'Electeur de Saxe se voyant abandonné par la pluspart des Confederez de Smalcald, s'étoit retiré dans ses Etats. L'Empereur ne tarda pas à l'y poursuivre, & l'ayant joint à Mulberg prés de Wittemberg, où l'Electeur étoit campé, il attaqua l'Armée Saxone, la tailla en pieces, & fit l'Electeur prisonnier le 24. Avril 1547 (q). Cette victoire déconcerta la Ligue des Protestans, & donna aux armes de l'Empereur une supériorité, qui le mit en état de travailler plus efficacement que jamais à terminer les differends de Religion, qui desoloient l'Empire.

L'Interim publié.

Déja depuis quelques années CHARLES V. se conformant aux déliberations des dietes, avoit chargé trois Docteurs, qui passoient pour les plus habiles, les plus moderez & plus agréables aux deux partis, de dresser un reglement de Créance & de Discipline, qu'on seroit obligé de suivre dans tout l'Empire, en attendant que le Concile Général eût prononcé sur les points contestez. Cet ouvrage fut composé par Jules Pflug Evéque de Naumbourg, Michel Heldius Evéque de Sidon suffragant de Mayence, & Jean d'Eisleben dit Agricola, Prédicant de l'Electeur de Brandebourg (r). On envoya cet ecrit au Pape; il fut communiqué aux Evéques & aux plus célébres Ministres Protestans, & en particulier à Bucer que l'Electeur de Brandebourg avoit fait venir de STRASBOURG. Bucer ne l'approuva pas, parcequ'il le crût trop conforme à la doctrine Catholique. Mais l'Empereur s'étant assûré du suffrage des Electeurs, fit lire & publier ce réglement le 14. Juin 1548. dans la diete, qu'il avoit assemblée à Augsbourg, avec ordre de s'y soumettre, comme à une Constitution imperiale, jusqu'à ce qu'on eût reçû les decisions du Concile, clause qui fit donner à cet ouvrage le nom *d'Interim*. L'Electeur de Mayence Archi-Chancelier de l'Empire remercia l'Empereur au nom de toute la diete; & comme personne n'y forma opposition, ce réglement fut censé reçû dans l'Empire par un consentement général.

STRASBOURG n'accepte pas l'Interim.

L'Empereur ayant ensuite donné ordre à Granvelle de s'informer des dispositions de la Ville de STRASBOURG, ce Premier Ministre fit appeller le 22. Juin les députez de cette Ville, à la téte desquels étoit Jacques Sturm. Granvelle s'apperçût d'abord que Bucer n'ayant pas approuvé le reglement, STRASBOURG qu'il avoit infectée de ses erreurs, refuseroit de s'y soumettre. Il n'oublia rien pour engager les deputez à y obéir. Mais Sturm répondit qu'il supplioit l'Empereur de ne pas les contraindre de se soumettre à un decret, auquel ils ne pouvoient se conformer sans interesser leur conscience. Granvelle luy répliqua qu'il ne s'agissoit pas de supplier; que l'Empereur vouloit une réponse précise: il ajouta qu'ils devoient se souvenir de la promesse qu'ils avoient faite, d'observer fidelement ce que sa Majesté ordonneroit pour le salut de tout l'Empire; Que c'étoit les matieres

(p) Archiv. Argentin.

(q) SLEIDAN. L 19. pag. 576.

(r) THUANUS L. 5.

Digitized by Google

tieres de Religion, qui y avoient mis le trouble; Que le mal étoit pressant, & qu'il demandoit un prompt remede en attendant que le Concile eût décidé; Que les Electeurs, & le plus grand nombre des Princes avoient approuvé le réglement, qui avoit été publié sans aucune opposition dans la diete; & que c'étoit une loy à laquelle ils ne pouvoient refuser d'obéir, sans se rendre rebelles. Il continua de les presser en leur disant qu'il étoit etrange qu'ils se crûssent plus eclairez que toute l'Eglise, jusqu'à oser s'en séparer, & que s'ils examinoient leur conduite de sang froid, ils s'accuseroient eux-mêmes de témérité ou de folie, d'avoir entrepris de renverser la Religion de leurs ancêtres, de tout l'Empire, & même de tout l'univers; qu'ils n'avoient pas d'autres garants du mauvais parti qu'ils prenoient, que leur esprit propre, ou le sentiment de quelques Prédicans, qui sans mission & sans authorité s'étoient érigez en maîtres de toute l'Eglise, sans avoir pû même s'accorder entre eux. Ce discours n'ébranla pas les députez, & leur opiniâtre résistance indignant le Ministre de l'Empereur, il leur dit avec plus de chaleur, qu'il étoit averti qu'on débitoit en France que le Magistrat de STRASBOURG ne se soumettroit pas au decret; que ce bruit étoit venu aux oreilles de l'Empereur, & qu'il avoit fait naître des soupçons, qui ne leur étoient pas avantageux. Les députez répondirent qu'ils ignoroient ce qu'on disoit en France; mais que connoissant comme ils faisoient, la pùissance de sa Majesté, ce seroit une folie d'oser luy résister, s'ils n'étoient persuadez qu'ils ne pouvoient se soumettre au réglement, sans se rendre coupables d'un grand crime. Granvelle n'ayant pû vaincre la résistance des députez de STRASBOURG, s'adressa aux envoyez des autres Villes Protestantes, & il leur fixa un jour, auquel elles seroient obligées de se conformer au reglement. Il n'en usa pas de même à l'égard de STRASBOURG, se contentant de l'exhorter à obéir, sans luy prescrire le tems auquel elle seroit obligée de luy donner des marques de sa soumission.

L'Evêque de STRASBOURG a ordre de la faire exécuter.

La diete finit le dernier jour de Juin 1548, & des le 15. Juillet suivant l'Empereur ecrivit à l'Evêque de STRASBOURG de faire executer le réglement; ajoutant que s'il manquoit d'ouvriers propres à faire réüssir une si bonne oeuvre, il en fit venir d'ailleurs. Erasme issu de l'illustre famille des Barons de Limbourg Echansons Hereditaires de l'Empire, avoit succédé à Guillaume mort le 3. Juillet 1541. la moderation & la douceur du nouvel Evéque le faisoit même respecter des Protestans. Mais ses remontrances ne purent obliger les Magistrats de se conformer aux ordres de l'Empereur. Le Senat se contenta d'écrire à sa Majesté une lettre en françois, parceque cette langue agréoit davantage à CHARLES V, pour luy représenter que leur doctrine & leurs cérémonies étant conformes à la pure parole de Dieu, ils ne pouvoient, sans blesser leur conscience, ou y renoncer, ou même souffrir qu'on y fit quelque changement, avant qu'on leur eut fait connoître leurs erreurs, ou du moins qu'on les eut entendu; Que c'étoit une coutume universellement reçuë dans l'Eglise dés les premiers tems, que les points controversez en matiere de Religion, devoient être définis dans une assemblée légitime; & que dans toutes les dietes on étoit convenu que le parti le plus sage & le plus sûr étoit de s'en raporter à un Concile; Qu'ils supplioient sa Majesté de vouloir bien permettre qu'ils demeurassent dans la Religion qu'ils avoient embrassée, jusqu'à ce qu'un Concile légitime eût prononcé sur les points contestez, n'y ayant point de voye, ajoutoient-ils, meilleure ny plus propre pour donner à l'Empire une paix durable.

Erasme Evêque de STRASBOURG.

STRASBOURG demande un Concile.

Le Jurisconsulte Grempius fut chargé de porter cette lettre à l'Empereur. La réponse fut peu favorable; CHARLES V. s'etant contensé d'accorder au Senat encor un mois pour déliberer & prendre son parti.

Cependans CHARLES V. pressoit les Villes Imperiales de se soumettre à son decret. Augsbourg voulut enfin s'y opposer. CHARLES sous prétexte de prévenir les entreprises de quelques seditieux, en changea le Magistrat, supprima les tribus & défendit les assemblées sous peine de la vie. Il changer de même le Sénat d'Ulm, & chassa les Ministres qui refusoient d'obéir. Constance fut plus maltraitée (s); l'Empereur là mit d'abord au ban de l'Empire. Envain demanda-t'elle secours aux Suisses ses voisins: elle ne trouve de ressource contra les maux dont elle étoit menancée, que dans le parti qu'elle prit de se mettre sous la protection de la maison d'Autriche; elle reconnut FERDINAND, ses enfans & ses heritiers pour ses Seigneurs; elle luy jura obéissance, luy préta serment de fidélité, & promit de

Constance se donne à la maison d'Autriche.

(s) KNIPSCHILD de Civ. imper. L. 4. c. 1. n. 34.

de se conformer en matiere de Religion, comme en toute autre chose, à tout ce qu'il luy plairoit d'ordonner. Le Roy des Romains y mit un Préfet, ou Bailly, qui se fit rendre compte des finances & de l'Arcenal de la Ville. Envain le Cercle de Suabe se plaignit dans la suite que la maison d'Autriche s'étoit assujettie une Ville libre & imperiale. Ses remontrances ne furent pas ecoutées ; comme si CHARLES V. eût été persuadé qu'une Ville libre pouvoit se choisir un protecteur & un maître, indépendamment du consentement de tout l'Empire. Quoy qu'il en soit le sort de toutes ces Villes intimida STRASBOURG. Les Magistrats s'étant assemblez, plusieurs jugerent qu'il falloit se soumettre aux volontez de l'Empereur ; d'autres opinerent à rejetter le decret : rien ne fut conclu.

STRASBOURG menacée par les troupes imperiales.

Mais comme l'Empereur avoit prés de STRASBOURG une partie de sa Cavallerie Néapolitaine, & que sa Majesté étoit déjà sortie d'Augsbourg, on ne doutoit pas qu'il ne vint à STRASBOURG, pour y faire exécuter ses ordres. Le bruit s'en étant répandu, plusieurs Gentilshommes & plusieurs marchands renonçerent au droit de Bourgeoisie, & sortirent de la Ville. Le plus grand nombre voulut encor essayer de fléchir l'Empereur : le Senat luy ecrivit une seconde fois, & Jacques Sturm, Mathieu Giger, & Loüis Grempius furent chargez d'aller présenter la lettre du Magistrat, & de demander à l'Empereur au moins quelque adoucissement à l'exécution de son decret. Nous verrons le succés de cette députation dans le livre suivant.

Beatus Rhenanus meurt à STRASBOURG.

Avant que de finir celuy-cy je ne dois pas omettre que l'Alsace perdit en 1547, le sçavant Beatus Rhenanus. Il étoit né à Scelestat ; il étudia d'abord à STRASBOURG ; delà il passa à Bâle, où il lia une étroite amitié avec Erasme. Les contestations de Religion l'obligerent ensuite à quitter Bâle, où il voyoit les Sçavans se partager, les uns pour soutenir l'ancienne Religion, & les autres pour donner credit aux nouvelles doctrines. Le public luy est redevable de quantité de traductions des Autheurs grecs & de l'Edition de plusieurs ouvrages des Auteurs latins (t). On luy attribuë la gloire d'avoir tiré de la poussiere Velleïus Paterculus: il a composé une histoire d'Allemagne, où il s'attache sur tout à recueillir ce qu'il a trouvé dans les Autheurs anciens, de l'état de l'Alsace sous les Empereurs Romains. Les Protestans prétendent qu'il n'osa se déclarer pour la nouvelle Religion, quoy qu'au fond il en approuvât les Dogmes. Il mourut à STRASBOURG, & cette Ville se fit un honneur d'hériter de la Biblioteque de ce Sçavant, à qui elle avoit donné les premieres leçons de Litterature.

LIVRE QVATRIEME.

A. 1548.

CHARLES V. étant sorti d'Augsbourg s'avança jusqu'à Spire, d'où il envoya un exprés pour ordonner qu'on fit marcher les douze pieces de Canon que STRASBOURG s'étoit engagée de luy fournir. Ce mouvement inquieta toûjours plus le Magistrat, & hâta le départ des députez.

STRASBOURG se soumet aux ordres de l'Empereur.

L'Empereur étoit déjà sorti de Spire, lors qu'ils y arriverent ; ils le suivirent à Mayence. N'ayant pu y avoir audience, ils furent obligez d'aller jusqu'à Cologne, où ils présenterent la lettre du Magistrat le 8. Septembre. Elle contenoit en substance que comme les Magistrats & les Bourgeois n'avoient rien plus à coeur que de mériter les bonnes graces de sa Majesté, ils étoient prêts de se conformer à ses ordres, tant à l'egard des matieres Ecclesiastiques que des Politiques; qu'ils ne pouvoient qu'applaudir au parti qu'avoit pris sa Majesté, de vouloir que les points contestez fussent examinez dans un Concile; qu'ils ne s'opposoient pas à ce que l'Evêque fit observer par ses Ecclesiastiques dans quelques Eglises de STRASBOURG, la discipline qui avoit été reglée par le decret d'Augsbourg ; qu'ils conviendroient sans peine avec luy sur le choix de ces Eglises ; qu'ils n'empécheroient pas qu'elles ne fûssent frequentées par les Habitans, & qu'ils leurs laisseroient à tous une pleine liberté sur le fait de la Religion. Mais qu'ils supplioient sa Majesté de permettre qu'ils eussent aussi des temples destinez pour y prêcher la parole de Dieu, & administrer les Sacramens en langue vulgaire, & d'une maniere conforme à leur doctrine ; qu'enfin ils ordonneroient qu'on observât

(t) STURMIUS vita B. Rhenani. L. 4.

Digitized by Google

servât les jeûnes, les Fêtes & l'abstinence de viandes, & qu'ils ne souffriroient pas que dans les sermons & dans les discours particuliers, il se dit rien qui pût troubler la paix. La lettre finissoit par une humble priere que le Senat faisoit à sa Majesté, de leur permettre l'exercice libre de leur Religion jusqu'à à ce que le Concile eût prononcé.

'Evêque rafine aite avec s Magi-rats.

L'Empereur satisfait de cette soumission, donna aux députez une audience favorable, & leur ayant prescrit de de traiter avec leur Evêque, il leur dit qu'en cas qu'ils ne pussent convenir, sa Majesté seroit elle-même juge de leurs differends. L'Evêque Erasme informé de ce que le Senat venoit de promettre à l'Empereur, ne tarda pas de presser les Magistrats de rétablir les Autels, de luy abandonner le choix des Pasteurs, de rendre les ornemens des Eglises, de laisser les Ecclesiastiques joüir de leurs immunitez, & de restitüer sur tout à son Clergé la Collegiale de St. Thomas, dont les Magistrats faisoient servir le revenus à l'entretien des Ministres & des Professeurs de leur College (a). Le zele du Prélat s'anima toûjours plus, dés qu'il fut sacré Evêque. La cérémonie s'en fit à Saverne huit ans aprés son Election; & d'abord ayant assemblé son Clergé, il fit des ordonnances propres à faire revivre dans son Diocése la discipline & la saine doctrine. Lassé ensuite des délays des Magistrats, il crût devoir user d'authorité, & commanda à ceux qui occupoient la Collegiale de St. Thomas, de la rendre aux Catholiques. Le Senat vint au secours de ses Prédicans. Mais au lieu des manieres hautes & fieres, dont il avoit usé à l'égard de l'Evêque, lorsqu'il se croyoit appuyé par les Princes Protestans, il luy ecrivit des lettres tres soumises, le suppliant de faire attention au bien que des Ecoles publiques procuroient à leur Ville, & que les revenus de la Collegiale ne pouvoient être employez à de meilleurs usages.

A. 1549. Comme l'Evêque Erasme étoit d'un esprit doux, & qu'il aimoit la paix, il consentit enfin de transiger avec le Senat. George de Wikersheim Prevôt de Seltz, & Henry de Flekenstein Baron de Dagsthal furent agréez des deux partis, en qualité de médiateurs pour concilier les Magistrats avec l'Evêque. Aprés de longues discussions les arbitres dresserent les articles du traité, qu'ils signerent & scélerent de leur sceau le Dimanche 27. Octobre 1549 (b).

Il fut réglé par le I. Article que les Prévots, Doyens, Chanoines, Vicaires, Prébendez de l'Eglise de St. Thomas, de St. Pierre-le-Vieux, des St. Pierre-le-Jeune, de l'Eglise de la Toussaint, les Vicaires de l'Eglise Cathedrale & leurs successeurs, demeureront sous la protection de la Ville durant dix années consecutives, & qu'ils payeront chaque année à titre de reconnoissance au Magistrat une somme d'argent, sçavoir, les Chanoines de St. Thomas 80. Florins; ceux de St. Pierre-le-vieux 40; St. Pierre-le-jeune 80; l'Eglise de la Toussaint 12; les Vicaires de la Cathédrale 70: moyennant quoy le Clergé de STRASBOURG sera déchargé des obligations de la Bourgeoisie, droits & charges qui en resultent; reservant neantmoins aux particuliers Ecclesiastiques, qui aimeroient mieux se soumettre aux charges & aux obligations bourgeoises, la liberté de le faire, pourvû que cela ne fasse aucun préjudice à Monseigneur de STRASBOURG, & aux Superieurs Ecclesiastiques du Clergé dans leur jurisdiction ordinaire, & en tout ce qui peut la concerner; Que les Chapitres des mémes Eglises pourront à leurs dépens eriger des Autels pour y célébrer les Saints Mysteres conformément à la déclaration de *l'Interim.* Mais le Magistrat supplie le Seigneur Evêque que la consécration des Autels se fasse avec le moins d'éclat qu'il sera possible, pour ne pas donner occasion à quelques troubles.

Traité conclu entre l'Evêque & la Ville.

Que les Magistrats souffriront que l'Evêque fasse célebrer l'Office divin dans la Cathedrale, aussy bien que dans les Eglises de St. Pierre-le-vieux, St. Pierre-le-jeune, & méme dans celle de Toussaint, & aux Paroisses qui dépendent de ces Eglises conformément à la déclaration de l'Empereur: mais que le Chapitre de St. Pierre-le-vieux payera chaque année cent florins à Thiebaud Schwartz ou le noir, Curé Lutherien de cette Eglise, sa vie durant, lequel sera tenu de renoncer à sa Cure pour toûjours; Et que le Chapitre de St. Pierre-le-jeune payera de méme cent florins à Georges Fabry & Laurent Offener, tous deux diacres de cette Eglise, moyennant quoy les Prédicans céderont aux Chanoines & Chapitre leurs benefices, leurs maisons, les papiers & les titres appartenans à ces Eglises.

Le traité cependant réserve à Caspar Hedio la faculté de prêcher les Dimanches & les Fêtes dans la Cathedrale; mais à condition qu'il ne dira rien, ni contre les droits de cette Eglise,

(a) GUILLIM. de Episc. Argent. (b) MS. D. RICCII & Dni LE LABOUREUR.

Eglise, ni contre la déclaration de *l'Interim*.

Les Médiateurs ajoutent que l'Evêque Prince & Seigneur de STRASBOURG voudra bien souffrir, que le Magistrat fasse exercer la Religion Protestante dans les Eglises de St. Thomas, de Ste Aurelie, de St. Nicolas, & de St Guillaume. Les Magistrats espérant que sa Majesté imperiale ne desaprouvera pas cette disposition, se chargent de la luy faire agréer.

Il est dit enfin que les parties intéressées & les arbitres ne prétendent pas par cet accord donner atteinte à *l'Interim*, ni aux ordres que sa Majesté pourroit donner, ni au decret d'un Concile général, ni à la jurisdiction & privileges des parties. Tels furent les principaux articles de ce traité que nous avons en main.

Sleidan réfuté.

Sleidan (*c*) qui parle de ce traité, ne dit mot des dix ans que le Sénat fixa pour donner sa protection au Clergé. Il ne met pas l'Eglise de Toussaint au nombre de celles qui devoient être réservées aux Catholiques ; mais il pretend que le Chapitre de St Thomas avoit été abandonné aux Protestans pour établir un College. Le traité ne s'explique pas sur ce point : Il y est dit seulement que le Seigneur Evêque voudra bien souffrir que l'exercice de la Religion Protestante se fasse dans l'Eglise de St. Thomas (*d*). Quelques Autheurs, que l'Avocat general Schmid cite dans ses memoires composez par ordre du Senat (*e*), se trompent plus lourdement, en avançant que le Pape JULES confirma par une Bulle l'incorporation que l'Evêque Erasme avoit faite du Chapître de St. Thomas au nouveau College. Le Sr. Schmid réfute luy-même ce fait dont, à ce qu'il dit, les Archives de la Ville ne font aucune mention : cette Bulle prétenduë n'y auroit pas sans doute été oubliée, si elle avoit jamais existé. On doit en croire ce Magistrat à qui toutes les Archives de la Ville étoient ouvertes. Dans le précis que Sleidan fait du traité conclu avec l'Evêque Erasme, il ne dit mot de la permission réservée au Ministre Caspar Hedio de continuër à prêcher dans la Cathedrale. Sleidan auroit pû dire que cet article du traité ne fut point éxécuté, parceque, comme le remarque le Sr. Schmid, le Grand-Chapitre de la Cathedrale ayant éxigé que suivant l'usage des Catholiques Hedion prêchât avec le surplis, le Prédicant aima mieux abandonner sa chaire ; ou plutôt parcequil étoit porté dans le traité que le Ministre ne diroit rien, qui pût offenser le Chapitre, & qui ne fût conforme au decret de l'Empereur. Il eût trop coûté à un homme accoutumé d'invectiver contre l'ancienne Religion, de se tenir dans ces réserves : il vouloit moins mesurer ses termes, & donner plus de carriere à ses déclamations. Ainsi le Prédicant quitta prise. Mais pour réparer la perte que les Protestans venoient de faire de cette Eglise, dans la quelle Hedio avoit prêché de puis 27. ans, les Magistrats firent nettoyer la nef de l'Eglise des Dominiquains, qui jusqu' alors avoit servi de magasin, le Chœur ayant été depuis longtems accordé aux réfugiez François pour y exercer leur Religion. Comme cette Eglise est vaste & située au milieu de la Ville, elle devint bientôt l'Eglise principale des Lutheriens sous le nom d'Eglise neuve. Hedio commença à y prêcher le 9. Fevrier 1550.

Eglise neuve destinée aux Lutheriens.

A. 1550.

Le traité, dont nous venons de parler, déplut aux Catholiques du Diocése, qui prétendoient que l'Evêque Erasme s'étoit rendu trop facile, & qu'étant appuyé de l'authorité de l'Empereur, il pouvoit en tenant plus ferme rétablir la Catholicité dans tous ses droits. Mais l'Evêque instruit que le parti Protestant n'étoit pas tellement abattu, qu'il ne pût bientôt reprendre vigueur, crût sans doute qu'il falloit commencer de rentrer en possession de sa Ville Episcopale, dans l'esperance qu'il seroit aisé d'obtenir plus, si la Religion Catholique venoit à prevaloir, puisqu'au fond il étoit stipulé que le traité ne dérogeroit en rien a ses droits, ni aux decrets d'un Concile general.

A. 1550. L'Evêque prend possession des Eglises renduës aux Catholiques.

Ce ne fut que le I. jour de Fevrier 1550, que l'Evêque prit possession des Eglises qui luy avoient été restituées. On y chanta vêpres dés le même jour, & le lendemain on y célébra la Messe, qui en avoit été proscrite depuis 21. an. Le Duc Georges de Brunswic & le Duc Richard Prince Palatin, tous deux Chanoines Catholiques, assisterent au service. Le premier sermon fut prêché par Gervais Gebveiler Curé de Haguenau. Le Curé de Scelestat nommé Richard Lutz fut interrompu dans son sermon de l'apresdiné par un tumulte, qu'exciterent de jeunes Protestans. Le prédicateur en fut effrayé & quitta la chaire, pour se mettre en sûreté dans la

(*c*) SLEIDAN L. 21. pag. 664. (*d*) MS. Argentin. D. le LABOUREUR. (*e*) MS. Dni SCHMID.

Digitized by Google

la Sacristie. Le Senat averti de ce desordre crût que pour remedier au mal, il suffiroit d'envoyer Jacques Sturm faire des excuses aux chef des Catholiques. Ces excuses ne purent rassurer le Clergé; il sortit de STRASBOURG où il se croyoit en péril, & porta ses plaintes à l'Evêque. Les députez du Clergé envoyez par l'Evêque, & le Senat informerent l'Empereur de cet événement. Sa Majesté parut contente des excuses du Senat, & écrivit à l'Evêque de renvoyer sans crainte son Clergé à STRASBOURG. Le Prélat obéit, & dés le 24. May, jour de la Pentecôte, le culte Catholique fut rétabli dans les Eglises qui leur avoient été renduës. Le Senat chargea des Magistrats de se rendre dans l'Eglise Cathedrale, pour y contenir le Peuple par leur présence; & les Chanoines firent de leur côté environner le Sanctuaire d'un grillage de fer, pour se mettre en sûreté contre les insultes des Protestans.

Violences des Prédicans. Malgré les mesures que prenoient les Magistrats pour prévenir de nouveaux troubles, les Ministres ne cessoient pas d'animer leurs partisans par de séditieuses déclamations contre l'ancienne Religion. Envain même le célébre Stettmestre Jacques Sturm les menaça de leur oter leur employ, & de les faire chasser de la Ville *(f)*, à l'exemple de plusieurs Villes imperiales, & du Duc de Wirtemberg qui avoit fait sortir de ses Etats tous les Ministres, à la réserve de deux *(g)*. Rien ne pouvoit contenir le faux zele des Prédicans, prétendant qu'ils ne pouvoient en conscience tolerer l'idolatrie des Catholiques, ni la lâcheté des Magistrats, qui vouloient livrer la Ville à Satan. C'est ainsi qu'il s'expliquoient. Comme ils s'étoient rendus maitres de l'esprit de la populace, ils comptoient pour peu l'authorité des Magistrats, qui leur opposoient envain le traité fait avec l'Evêque Erasme. La bonne foy de ce contract étoit une trop foible barriere pour arrêter ces hommes audacieux, qui vouloient regler à leur gré la Religion & la Republique.

Cependant les Magistrats tenoient toûjours ferme pour conserver la paix, tandis que les Ministres n'omettoient rien pour la troubler. Tous en corps A. 1554. firent le 15. Août 1554. une députation aux Magistrats, pour les presser d'abolir entierement le culte Catholique, qu'ils continuoient de traiter d'Idolatrie. Le Docteur Jean Marbach osa même déclarer que tous les Prédicans alloient abandonner leurs chaires, & que luy-même dans quatre jours feroit son Sermon d'adieu, si on ne bannissoit la Catholicité des trois Eglises & de tous les Monasteres. Le Docteur ne tint pas parole; mais le corps des Ministres continüa ses instances pendant cinq mois. Le Magistrat n'en fut pas ebranlé, attendant toûjours la décision de la diete d'Augsbourg, où il avoit envoyé deux nouveaux députez, sçavoir Henry de Müllenheim & Jean de Bersch. Il y fut enfin conclu le 25. Septembre 1555 que dans les Villes imperiales les Bourgeois & autres Habitans, tant Ecclesiastiques que seculiers, demeureroient dans la possession paisible de leur Religion, de leur foy, de leurs usages, regles, Cérémonies d'Eglise, de leurs facultez & de leurs biens. STRASBOURG fut accablée par ce decret; elle voulut y former opposition, mais n'étant pas soutenuë par d'autres Villes, il fallut acquiescer & se soumettre. Cependant cette décision si solemnelle de tout le Corps Germanique ne fut pas un frein assez fort pour retenir les Prédicans de STRASBOURG; & nous verrons dans la suite les nouveaux efforts qu'ils firent, pour proscrire l'ancienne Religion, tandis que l'Evêque de concert avec son Grand-Chapitre travailloit avec zele à ramener les esprits qui s'étoient laissez séduire. C'est dans ce dessein que les Chanoines demanderent avec instance le secours du Pere Canisius Jesuite, qui s'étoit rendu celebre dans Cologne, dans Augsbourg & presque dans toute l'Allemagne. Ils le conjurerent de venir achever par son éloquence, ce que l'Empereur avoit commencé par son authorité. Les conjonctures paroissoient favorables, & donnoient lieu d'espérer que Canisius feroit de grands progres dans STRASBOURG, & dans toute l'Alsace, que les principaux docteurs de la nouvelle secte venoient d'abandonner, Bucer ayant été chassé de STRASBOURG le 1. Avril 1549, & Paul Fagius contraint de se retirer du Palatinat *(h)*. Cramner Archevêque de Cantorbery les avoit pressez de se rendre en Angleterre; ils s'y rendirent pour profiter des grands avantages qu'on leur faisoit esperer. L'Alsace étant délivrée de ces deux chefs de l'erreur, Jean Delphius suffragant de l'Evêque de STRASBOURG travailloit à ramener au troupeau les brebis egarées *(i)*: il avoit connu Canisius au Colloque de

A. 1555. Decret de la diete d'Augsbourg.

(f) MS. SCHMID. *(g)* Archiv. Argentin. *(h)* THUANUS L. 6. pag. 173. *(i)* ALTINGIUS hist. eccles. Palatini pag. 166.

de Vorms. Delphius étoit Hollandois, & Canisius étoit né à Nimegue. La nation unissoit moins ces deux défenseurs de la Religion, que le zele pour le bien de l'Eglise. Ils combattirent de concert Melancthon & Brentius, & jetterent leurs ennemis dans un embarras, d'où ils ne purent se tirer : car comme il s'agissoit dans le Colloque de réünir les Catholiques avec les Protestans de la Confession d'Augsbourg, Delphius & Canisius insisterent qu'il falloit commencer par condamner les Zuingliens & les autres Novateurs, qui ne recevoient pas la Confession d'Augsbourg. Cette proposition mit la division dans le parti; de sorte que les Protestans appliquez à combattre les autres sectaires, laissoient aux Catholiques un tres grand avantage. Delphius ayant ainsi connu le merite de Canisius, n'oublia rien pour engager l'Evêque & le Chapitre de l'attirer à STRASBOURG. Albert Duc de Bavieré résista longtems, ne voulant pas permettre que l'homme apostolique sortit de ses Etats, où il travailloit avec tant de fruit. Mais ce Prince fut enfin obligé de céder aux instances de Ferdinand Roy des Romains, qui employa l'authorité du Pape & celle du Général des Jesuites, pour obliger Canisius à se rendre dans les Etats de la maison d'Autriche. Cānisius obéit, & ayant pris son chemin par STRASBOURG, il vint à Saverne trouver l'Evêque Erasme, qui y faisoit sa résidence. Le Prélat le reçut avec joye, & il ne tarda pas de luy confier le dessein qu'il avoit formé de fonder un College de Jesuites, pour l'opposer au nouveau College que les Magistrats de STRASBOURG avoient établi. En attendant qu'il pût conclure cette affaire de concert avec son Chapitre, il pria Canisius de faire ressentir à son Peuple de Saverne les effets de son zele. L'Homme de Dieu s'acquitta pendant un mois de cette commission avec ses succés ordinaires, prêchant, catechisant, confessant, & tâchant de prémunir le Peuple contre la contagion, que le voisinage de STRASBOURG luy faisoit apprehender. Son zele parut sur tout infatigable, durant les fêtes de Noël, qu'il passa dans tous les Ministeres d'un veritable Apôtre (k). De Saverne il vint à STRASBOURG, où il eut la consolation de prêcher le jour de l'Epiphanie dans la Cathedrale. Sa reputation luy attira un concours extraordinaire ; il rassûra les Catholiques, il visita les deux maisons de Religieuses de Ste Elisabeth & de St. Dominique, qui malgré les persécutions qu'elles avoient à soutenir, étoient demeurées inviolablement attachées à leur Religion & à leur foy; & enfin aprés avoir conferé avec les agents de l'Evêque & du Chapitre sur l'etablissement d'un College, les circonstances ayant paru peu favorables pour en fonder un à STRASBOURG, (le Ciel reservoit cette bonne oeuvre au zele & à la pieté de LOUIS LE GRAND, comme nous le dirons dans la suite,) Canisius partit pour aller établir un College à Fribourg en Brisgau, où les Jesuites en sûreté sous la protection des Archiducs d'Autriche, furent à portée d'exercer leurs fonctions dans l'Alsace, qui faisoit alors partie du domaine de cette auguste maison. Nous avons rapporté ces faits tout de suite pour mieux réünir les idées. Nous allons à present reprendre le fil de nôtre histoire.

L'Evêque Erasme ayant rétabli la Religion dans sa Ville Episcopale, partit pour se rendre à Trente, où le Concile étoit assemblé. L'Empereur fit de nouvelles instances auprés des Princes Protestans afin de les engager à y envoyer leurs Theologiens, avec assûrance qu'ils auroient la liberté d'y proposer leurs raisons, & qu'ils y feroient écoutez. La Ville de STRASBOURG y députa Jean Sleidan, avec le Docteur Jean Marbach Curé de St. Nicolas, & Christophe Sol diacre de Ste Aurelie, avec ordre tres exprés de se joindre aux deputez du Duc Maurice Electeur de Saxe, & du Duc de Wirtemberg. Les Villes d'Eslingue, de Ravensbourg, de Rutlingue, de Biberack & de Lindau confierent leurs interêts aux deputez de STRASBOURG, & les chargerent de défendre en leur nom une cause, qui leur étoit commune. L'Electeur de Saxe avoit fait composer par Melancthon un précis de doctrine, qui devoit servir de regle aux Eglises de Saxe; & Brentius avoit travaillé sous les ordres du Duc de Wirtemberg, à rédiger une profession de foy pour tous les Etats de ce Prince. Ces deux ouvrages furent approuvez par les Theologiens de STRASBOURG, & devoient être le plan que les députez de cette Ville feroient obligez de suivre. Sleidan arriva à Trente le 21. Novembre 1551, où il fut reçeu par l'envoyé de l'Empereur avec des marques d'une considération particuliere. Dés le dernier jour de ce même mois on distribüa aux Theologiens les propositions touchant le Sacrifice de la Messe, afin qu'ils les examinassent à loisir, & qu'ils

Concile assemblé à Trente.

A. 1551.

(k) Vita CANISII L. 3.

Digitized by Google

qu'ils en diffent enfuite leur fentiment. Envain les Catholiques fe hâtoient; les Proteftans, & Sleidan en particulier avoient ordre de n'entrer en rien avant que les députez de Maurice Electeur de Saxe fuffent venus. Ils arriverent le 7. Janvier 1552. Mais la furprife fut extréme, quand on les entendit déclarer aux Ambaffadeurs de l'Empereur, que Maurice prétendoit qu'on traitât tout de nouveau en préfence de fes Theologiens, les matieres fur lefquelles le Concile avoit déja prononcé; ajoutant que leur Prince ne fouffriroit pas que le Pape y prefidât par fes légats, & qu'il entendoit même qu'il déchargeât les Evéques du ferment qu'ils luy avoient fait. De pareilles propofitions firent comprendre que les Proteftans ne vouloient pas de paix; & on ne tarda pas de reconnoître que toutes les démarches que l'Electeur Maurice avoit faites, n'étoient que pour cacher la réfolution qu'il avoit prife, de fe déclarer Chef du parti Proteftant en Allemagne, & de fe vanger de CHARLES V, qui détenoit, contre la parole qu'il avoit donnée, le Landgrave de Heffe prifonnier, depuis la Bataille de Mulberg.

A. 1552.

Propofitions des Proteftans dans le Concile.

Maurice étoit redevable de fon Electorat à CHARLES V, qui l'en avoit invefti aprés en avoir dépouillé le Duc Jean-Frederic de Saxe. La reconnoiffance devoit inviolablement attacher Maurice aux interéts de l'Empereur; mais les plus grands bienfaits ne font pas un lien affez fort pour contenir un Prince ambitieux. Maurice devenu Electeur eut peine à fouffrir les reproches des Princes Proteftans, qui l'accufoient d'avoir trahi fa Religion, manqué à la foy qu'il leur avoit jurée, & livré en quelque maniere le Duc Jean-Frederic fon coufin, pour s'emparer de fes Etats. Il s'imaginoit d'ailleurs que fa nouvelle dignité l'obligeoit à s'oppofer aux violences de CHARLES V, qu'on accufoit depuis fa victoire d'affecter un pouvoir fouverain dans l'Empire. Plein de ces idées, & pouffé par l'efpérance de partager la puiffance imperiale, fous prétexte d'y mettre des bornes, il réfolut de gagner l'affection des Princes Proteftans, & de faire la guerre à l'Empereur. La prifon du Landgrave de Heffe fut le prétexte dont ce Prince artificieux fe fervit, pour faire entrer dans fon deffein les Princes de l'Empire, fans qu'ils s'en apperçûffent. Il les engagea à envoyer des députez à CHARLES, pour luy demander l'élargiffement du Landgrave. Joachim Electeur de Brandebourg, Frederic Electeur Palatin, Wolfangue Duc de Deux-Ponts, Ernest Marquis de Bade-Dourlac, Jean & Albert Marquis de Brandebourg, Henry & Jean Ducs de Mekelbourg, & Criftophe Duc de Wirtemberg redoublerent en effet leurs inftances pour obtenir la liberté du Landgrave. L'Empereur ne fe rendit pas à leurs prieres; & Maurice fe fervit adroitement de ce refus pour les indifpofer toûjours plus contre CHARLES, tandis qu'à l'infçû de tous ces Princes il négotioit par l'entremife de Jean de Frefle, un traité avec HENRY II Roy de France.

L'Electeur de Saxe-Maurice fe declare contre l'Empereur.

Il traité avec le Roy de France.

Ce traité fut en effet conclu entre le Roy & l'Electeur Maurice le 5. Octobre 1551 (l). Il contenoit en fubftance, que le Roy fe rendroit le défenfeur de la liberté Germanique; Que Maurice ni fes confédérez ne traiteroient jamais avec l'Empereur que de l'avis & du confentement du Roy; Que le Roy fourniroit des troupes & de l'argent, & qu'il pouvoit prendre pour fa fûreté quatre Villes imperiales, fçavoir, Cambray, Toul, Metz & Verdun qu'il garderoit comme vicaire du St. Empire. Le Roy ne difputa pas fur cette qualité: il luy fuffifoit d'étre maitre de ces importantes places fur lefquelles il pourroit un jour faire valoir fes anciens droits, dont on parloit déja en France du tems de LOUIS XI, comme nous l'avons vû. Ce traité fut figné par l'Electeur Maurice & par tous le Princes dont nous avons parlé. Plufieurs autres le ratifierent en entrant dans la Ligue formée contre les entreprifes de CHARLES V.

Dés que l'Electeur Maurice fe fut ainfi affûré du fecours de la France, de la pluspart des Princes de l'Empire, & d'une partie des troupes de l'Empereur qu'il avoit fçû gagner pendant le fiege de Magdebourg; il publia fon manifefte & fe mit d'abord en campagne, perfuadé que dans les guerres civiles il faut fe hâter, & que le confeil n'eft pas fi néceffaire pour l'entreprife, que la promptitude dans l'exécution (m), les longues délibérations refroidiffant l'ardeur de ceux à qui on donne le loifir de réfléchir, fur la grandeur du péril auquel ils vont s'expofer. Maurice fe rendit d'abord prefque fans réfiftance maître d'Augsbourg, où l'Empereur avoit une foible Garnifon. Pendant ce tems là le Roy HENRY II, qui avant que de traiter avec les Princes Allemands étoit en guerre avec CHARLES V. au fujet de Parme, s'avança dés la my-mars

A. 1552. HENRY II. fe rend maitre des trois Evêchez

(l) Recueil des Trait. de Leonard T. 2.

(m) TACIT. Annal. L. 1.

Digitized by Google

mars avec une nombreuse armée vers la Lorraine. Toul & Verdun luy ouvrirent leur portes. Les Habitans de Metz se disposoient à résister. Mais voyant le Connêtable Anne de Montmorency sur le point de les attaquer, ils se rendirent aux remontrances de leur Evêque le Cardinal de Lenoncourt, & laisserent entrer dans leur Ville les troupes françoises, le 10. Avril 1552, pour éviter les malheurs dont ils étoient menaçez.

Henry II. maître de ces trois Villes marcha luy-même en Alsace à la tête de son armée, & arriva à Saverne le 3. de May (*n*). Le Magistrat de Strasbourg députa Sturm, Frideric Gottesheim & Jean Sleidan, pour aller présenter au Roy une certaine quantité de bled. Le Connêtable ne fit pas grand cas du présent; & dés que les députez l'eurent quitté, il envoya demander au Senat qu'il fût libre aux Soldats de l'armée Françoise d'entrer dans leur Ville, pour y achetter ce qui leur étoit nécessaire, & qu'on permît aux Habitans de Strasbourg de venir dans la camp vendre leurs marchandises. Une République qui aime sa liberté prend aisément ombrage. Strasbourg demanda aux Officiers du tems pour deliberer, les assûrant que dans peu ils feroient sçavoir au Roy la résolution que le Grand-Senat auroit prise. Dés le lendemain il renvoya au Roy les mémes députez pour présenter à sa Majesté une plus grande abondance de vivres, & luy faire de tres humbles excuses de ce qu'il ne pouvoit pas souffrir que les Soldats de l'armée Françoise entrassent dans leur Ville. Le Connêtable mécontent de ce refus, leur dit avec quelque emotion; que la conduite de leurs Magistrats ne répondoit pas aux bontez que sa Majesté avoit pour eux: que n'ayant armé que pour tirer l'Allemagne de l'oppression, ils devoient contribüer de tout leur pouvoir à faire réüssir un si bon dessein, & mieux seconder les intentions des Princes de l'Empire, qui l'avoient appellé à leur secours; qu'au reste ils auroient dès le lendemain audience de sa Majesté, mais qu'ils devoient se souvenir que le Roy venoit en défenseur & non pas en ennemy.

Il essaye d'entrer dans Strasbourg

Les députez ayant été admis à l'audience du Roy en présence du Cardinal de Lorraine, du Prince de Vendôme & du Connêtable, ils conjurerent sa Majesté par l'ancienne amitié qui étoit entre la France & leur Republique, d'agréer le présent qu'ils venoient luy offrir, qui consistoit en autant d'avoine qu'ils luy avoient auparavant envoyé de bled, & qu'ils y avoient joint une plus grande quantité de vin: ils luy remontrerent dans les termes les plus respectueux que comme ils avoient beaucoup de troupes dans leur Ville, & un plus grand nombre de gens, qui s'y étoient réfugiez de la compagne, sa Majesté voyoit assez que le Magistrat ne pouvoit sans risque laisser sortir des vivres, qui etoient nécessaires pour faire subsister un si grand Peuple. Le Roy leur répondit qu'ils n'ignoroient pas qu'il n'étoit entré dans l'Allemagne que dans le dessein de soutenir une cause, à laquelle ils avoient tant d'interêt, que son armée avoit besoin de vivres, & qu'on n'en refusoit qu'aux ennemis, quand on s'offroit de les payer; Qu'ils fissent attention à quoy ils s'exposoient, si le Soldat étoit forcé par la necessité, d'aller luy-même enlever ce qu'on ne vouloit pas luy accorder; Qu'en un mot il ne refusoit pas le présent qu'ils luy avoient aporté, mais qu'il luy falloit du pain.

Les Députez ayant à leur retour rapporté cette réponse, le Senat voulant eviter la ruine entiere de la campagne, fit cuire non pas dans la Ville, mais dans les villages voisins du pain qu'il envoya dans le camp des François. Il se pressa davantage de ramasser des troupes, & en peu de tems la garnison de la Ville fut de cinq mille hommes: il fit même raser les maisons & couper les arbres, qui étoient au tour de la Ville, & n'omit rien de tout ce qui pouvoit la mettre en état de se défendre, en cas que le Roy voulût l'assiéger. Les Magistrats firent elever des remparts du coté de la porte des Juifs, où ils firent une nouvelle porte, qui suivant l'inscription qu'on y voit encor aujourdhuy, leur parut assez forte pour mettre les Habitans en sûreté, & donner de la terreur à l'ennemy *Præsidio Civibus, Terrori Hostibus*. Ils ont même voulu que cette porte fût un monument de leur fidélité & de leur zele pour l'Empereur, puisqu'ils ont fait graver sur le frontispice, que cette porte avoit été bâtie en 1552, & fortifiée de remparts & de fossez lorsque Henry II faisoit marcher son armée contre Charles V. Ce nouvel édifice servit de prétexte aux Magistrats pour ruiner plusieurs chapelles, & plusieurs Monasteres. L'embarras où se trouvoit l'Empereur leur donna la confiance d'oser tout entreprendre, malgré les

Elle se met en état de se défendre.

Divers Monasteres ruinez.

(q) Sleidan. L. 24. pag. 563.

Digitized by Google

les remontrances de l'Evêque. C'eſt ſous prétexte de fortifier la Ville du côté de la porte des Juifs, appellée dans les anciens manuſcrits la porte de l'arquebuſe, qu'on raſa le cloître des Cordeliers, qu'on démolit la chapelle de la Croix ſituée ſur la place de ſaint Etienne, & qu'on croyoit être la plus ancienne Egliſe de STRASBOURG. La muraille des Dominicains, le Chœur de l'Egliſe de ſainte Claire eurent un même ſort: & ſans reſpecter les cendres des morts on enleva les tombes des Egliſes de ſaint Guillaume & de ſaint Thomas, qui faiſant ſouvenir le Peuple de la foy de ſes ancêtres, luy reprochoient trop ſenſiblement ſon changement. Tous les débris de tant de lieux ſacrez devoient, comme on le ſuppoſoit, ſervir à la conſtruction d'une porte, qui certainement ne fait pas l'admiration de notre Siecle.

'Armée éloigne : STRASBOURG.

Un tel rempart n'étoit pas aſſez fort pour arrêter la puiſſance du Roy; mais ſa Majeſté s'étant avancée juſqu'aux petit village d'Husbergen entre Saverne & STRASBOURG, elle ne jugea pas à propos d'attaquer cette Ville. Le Roy s'éloigna même du Rhin, apres avoir fait boire les chevaux de ſon armée, afin qu'on pût ſe ſouvenir qu'il avoit porté ſes armes juſque ſur le bord de ce grand fleuve. Dés qu'il eut décampé, il marcha à Haguenau, & de là à Weiſſembourg. Ce mouvement allarma les Princes voiſins, qui craignirent que l'armée françoiſe ne ſe répandit ſur leurs terres. L'Archevêque de Mayence, celuy de Trêves, l'Electeur Palatin, les Ducs de Cleves & de Wirtemberg, qui étoient alors aſſemblez à Vorms, envoyerent prier ſa Majeſté que puiſqu'elle n'avoit pris les armes que pour défendre la liberté de l'Empire, elle voulût bien ne pas avancer davantage dans un païs, dont elle ne cherchoit qu'à procurer le bien; que le bruit ſeul de ſon approche diſpoſeroit l'Empereur à un accommodement, & que déja ils avoient député à ſa Majeſte Imperiale ponr l'engager à accepter des conditions, qui ſeroient également glorieuſes à ſa Majeſte trés chrétienne, & favorables à ſes alliez.

En effet dés le onzieme may, le Roy reçût des lettres de l'Electeur Maurice, qui l'informoient de ce qui s'étoit paſſé à Lintz, où on avoit formé de concert avec le Roy des Romains FERDINAND, un projet pour pacifier l'Allemagne (*o*). Il donnoit avis que déja on luy offroit de mettre en liberté le Landgrave, & d'aſſembler une diete pour y régler les affaires, qui regardoient la Religion & le gouvernement de l'Empire; mais qu'avant que de rien conclure, il vouloit apprendre de ſa Majeſté à quelle condition elle étoit dans l'intention de faire ſa paix avec l'Empereur. Le Roy n'eut pas peine de comprendre que pour empêcher qu'il ne joignit ſes troupes à celles des Confederez, l'Empereur ſe relâcheroit aiſément ſur tous les points qu'ils voudroient propoſer; & que dés qu'une fois les Princes de l'Empire auroient terminé leurs differends, il n'y avoit pas lieu d'eſpérer qu'ils fuſſent fort vifs à s'intereſſer pour la France. Il apprit d'ailleurs que les troupes que l'Empereur avoit en Flandres, portoient le fer & le feu jusqu'aux frontieres de la Champagne, & que déjà elles s'étoient emparées de Stenay. Ces circonſtances & les inquietudes des Princes Allemands que le Roy vouloit ménager, luy firent prendre la réſolution de ſortir de l'Alſace & de s'approcher de la Lorraine, où il pouvoit faire ſubſiſter commodément ſon armée, en attendant l'événement de ce qui ſe négotioit dans l'Empire. Mais avant que de ſe mettre en marche, il répondit aux Envoyez des Princes dont nous avons parlé, que comme il n'avoit pris les Armes que pour forcer l'Empereur de leur accorder ce qu'il deſiroient, & qu'ils ſe croyoient aſſûrez d'obtenir, content d'avoir rendu la liberté à des Princes captifs & tiré l'Empire de l'oppreſſion, il s'eloigneroit de l'Allemagne, & que dans leurs beſoins il ſeroit toûjours prêt de venir à leur ſecours (*p*): Mais qu'il devoit les avertir que STRASBOURG ne méritoit gueres qu'il eût de l'indulgence pour elle; Qu'il étoit même juſte qu'il ſe vengeât de la maniere inſolente dont elle en avoit uſé; Que cependant à leur conſidération il contiendroit ſes troupes, & qu'il empêcheroit que le païs ne fût livré à la licence du Soldat.

L'Armée de France ſort de l'Alſace.

Les Suiſſes s'intereſſent pour les Villes l'Alſace.

Apeine le Roy fut arrivé aux Deux-ponts, qu'il y reçut les députez de tous les Cantons Suiſſes, qui venoient à la ſollicitation de la Regence d'Enſisheim, ſupplier ſa Majeſté d'épargner le Suntgau, & tous le païs dont Enſisheim eſt la principale Ville, & d'avoir les mêmes égards pour Colmar, Sceleſtat & STRASBOURG; ajoutant que les Loüables Cantons joignoient leurs prieres à celles de toutes ces Villes, avec leſquelles ils avoient une alliance trés etroite, & qui leur fourniſſoient des bleds & les denrées néceſſaires à la vie. Le Roy ſe fit

(*o*) Idem L. 24. pag. 765. (*p*) THUANUS L. 10. pag. 306.

fit un mérite auprés des Suisses d'une chose qu'il avoit déjà résolüe. Il répondit aux députez le 20. May qu'il leur accordoit volontiers la grace qu'ils demandoient ; qu'il oublieroit la conduite qu'Ensisheim avoit tenuë, pourvû qu'elle rendit les prisonniers qu'elle avoit faits : il les assûra même qu'il n'avoit jamais eu dessein d'inquieter les autres Villes dont ils luy parloient, & que quoy qu'il eût sujet d'être peu satisfait de STRASBOURG, il ne penseroit pas à s'en venger. Sa Majesté ne reçut pas moins favorablement les députez de la Ville de Bâle, qui étoient venus quelques jours auparavant luy demander la même grace.

17. May. Tandis que le Roy se disposoit à quitter l'Alsace, Maurice Electeur de Saxe s'avança du côté du Tyrol, sur l'avis qu'il eut que l'Empereur y formoit un corps d'armée. Tout céda à l'approche de l'Electeur, qui s'étant saisi des postes les plus importans presque sans résistance, parut à deux lieuës d'Inspruk à peu prés aussitôt que CHARLES V qui y étoit, fût informé de sa marche. L'Empereur prit la parti de la fuite, & se retira avec une extréme précipitation dans la Carinthie. L'état où il se trouvoit le détermina à faire la paix ; de sorte que Maurice étant sorti d'Inspruck, pour se rendre, suivant la parole qu'il en avoit donnée, à Passau où le Roy FERDINAND étoit déjà arrivé avec Albert Duc de Baviere, & un grand nombre de Princes ; le traité y fut conclu le 2. Août 1552. il portoit que les Princes confédérez mettroient bas les armes avant le 12. Août, & que dans le même terme le Landgrave de Hesse seroit mis en liberté ; Que l'Empereur convoqueroit dans six mois une diete où on traiteroit les matieres de la Religion, & que cependant sa Majesté imperiale, & les Etats de l'Empire ne souffriroient pas qu'on violentât aucuns des Etats de la Confession d'Augsbourg par voye de fait ou autrement, à cause de sa Religion ; & que réciproquement les Etats de la Confession d'Augsbourg ne molesteront en aucune maniere les autres Etats de la Religion ancienne, tant Ecclesiastiques, que seculiers, en leurs cérémonies, biens, domaines, revenus, Jurisdiction ; mais les en laisseront joüir paisiblement sans rien attenter contre eux par voye de fait ou autrement (q). Je ne dois pas rapporter les autres articles de cette transaction de Passau, qui servit de base à tous les autres traitez, qu'on fit dépuis au sujet de la Religion.

A. 1552 Traité de Passau.

Violences d'Albert de Brandebourg.

Albert Marquis de Brandebourg emporté par l'appas du pillage, ne voulut point entrer dans cette convention (r). Aprés avoir ravagé le territoire d'Ulm & de Nuremberg, il s'étoit jetté dans les Evêchez de Bamberg & de Wirtzbourg, dont il avoit forcé les Evêques de luy ceder vingt villages aux conditions les plus dures. Les prieres des Princes de l'Empire, & celles mêmes de l'Electeur Maurice ne purent arrêter ses violences. Lors même qu'assemblez à Passau les Princes y traitoient des moyens de pacifier l'Allemagne, Albert s'avança vers le Rhin, & s'étant rendu maître de Vorms & de Spire, d'où il tira de l'argent & du Canon, il jetta par tout la terreur. L'Archevêque de Mayence & l'Evéque de Spire chercherent leur salut dans la fuite. L'Archevêque se retira à STRASBOURG, où il ne demeura qu'une nuit, parcequ'il n'y trouvoit pas assez de sûreté pour luy ; & l'Evéque de Spire vint à Saverne où il mourut. Albert enflé de ces succés écrivit au Senat de STRASBOURG le 28. Juillet 1552, & luy manda qu'il eût à se soumettre à luy & à ses Alliez ; Que STRASBOURG reçût ses Troupes en Garnison quand il le jugeroit à propos, & qu'elle luy pretât serment de fidelité & au Roy de France. Quoyque le Roy ne fût nullement de concert avec luy, il s'autorisoit de son nom, pour se donner plus de relief, & imprimer plus de respect à ses ennemis (s). La crainte d'être livré à un tel maître encouragea le Senat, qui répondit à Albert que STRASBOURG avoit toûjours eu tres à coeur qu'on fit revivre les Loix dans l'Empire, & qu'on y eût l'exercice libre de la Religion chrétienne ; mais qu'ayant fait serment à l'Empire, elle ne pouroit se soumettre à aucun autre maître. Les Magistrats ajouterent que le Roy de France ne leur avoit point fait de semblables propositions, lors même qu'étant en Alsace, il touchoit aux portes de leur Ville (t). Albert picqué d'une réponse si fiere, ne crût pas cependant qu'il fût tems de penser à la vengeance ; il marcha vers Francfort, dont Maurice avoit abandonné le siége aprés la transaction de Passau. Envain Albert essaya de le continüer ; il fut luy-même bientôt obligé de le lever. Mais sa petite Armée ayant été renforcée par un Regiment que luy amena Rischberg Général des Troupes du

Il menace Strasbourg.

(q) Transact. Passav. c. 2. Hist. de l'Empire par Heiss. pag. 258. (r) SLEIDAN L. 24. (s) PEGUILLON L. 26. (t) SLEIDAN L. 24. pag. 783.

Digitized by Google

du fils du Landgrave de Hesse, il vint camper prés de Mayence, où il fit piller les Eglises, brûla le Palais de l'Electeur, & fit dans tout le païs un dégât général, pour mettre l'Empereur hors d'état de passer le Rhin, en cas qu'il voulût le poursuivre. De là il s'avança vers Trêves dont il se saisit.

Cependant l'Empereur rassûré par le traité de Passau, & voyant que les Princes avoient besoin de luy, pour arrêter les violences du Marquis de Brandebourg, resolut de reprendre Metz & de se venger de la France. Pour mieux cacher son dessein, il engagea l'Electeur Maurice à conduire en Hongrie, où le Turc assiégeoit Agria, les troupes que les Etats Protestans avoient laissées à sa disposition; promettant à l'Electeur qu'il ne tarderoit pas de le suivre. Mais dés qu'il eut assemblée son Armée, il marcha du côté du Rhin, sous prétexte que le mal étoit pressant, & qu'il falloit d'abord ranger Albert à son devoir. L'Empereur prit sa route par Augsbourg, par Ulm, par le Wirtemberg. Feignant de vouloir la continuer par Spire, il la changea brusquement, & s'approcha de STRASBOURG.

Le Senat luy députa Jacques Sturm Frideric Gotissem & Loüis Grempius qui allerent à douze lieuës de STRASBOURG, supplier sa Majesté d'épargner leur païs, & de faire prendre une autre route à son Armée: ils luy offrirent passage par leur Ville, mais ils prierent sa Majesté de n'y pas faire filer toutes ses Troupes, & de ne rien changer dans leur République (*u*). CHARLES V. promit tout ce qu'on voulut; il ajouta même aux députez qu'il ne feroit que passer dans leur Ville, d'où il sortiroit avant la nuit. Il tint parole & s'étant contenté de voir la Cathedrale, où il fut reçu par le Clergé, il prit la route de Haguenau & vint coucher dans un village voisin. De là il marcha à Landau où il séjourna seize jours, pour y faire rafraichir ses Troupes. Etant arrivé ensuite devant Metz le 22. Octobre, il en forma le siége: mais la vigoureuse défense du Duc de Guise le contraignit de le lever sur la fin de Décembre.

CHARLES V. s'approche de STRASBOURG.

Il assiége Metz.

Pendant le Siege le Roy de France HENRY II, écrivit une lettre dattée de Reims du 5. Novembre 1552. à ses chers & bons amis les Conseillers & Gouverneurs de la Republique de STRASBOURG (*x*) dans laquelle sa Majesté leur "exposoit les importans offices qu'elle "venoit de rendre à tout l'Empire pour "rétablir la liberté Germanique, tirer "les Princes de prison, décharger les "terres de l'Empire des Garnisons E-"spagnoles, délivrer touts les Etats de "l'oppression de la maison d'Autriche, "& empêcher l'Empereur de se faire "Seigneur de la Germanie. Sa Majesté, "veut bien ensuite les prier le plus af-"fectueusement qu'elle peut, comme "étant les principaux membres du saint "Empire, (c'est ainsi qu'elle ecrit aux "Magistrats de STRASBOURG), de n'en-"voyer aucun secours à l'Empereur son "ennemy, puisqu'ils sçavent que de tout "tems les Villes des Metz, de Toul & "de Verdun se sont maintenuës à l'abry "& sous l'autorité de la France; & que "tout reçemment elles se sont mises "sous la protection de sa Majesté, en "consequence de la Ligue faite depuis "peu entre elle & l'Empire. Elle ajoute "qu'elle n'a pas oublié & qu'ils doivent "eux-mêmes se souvenir des promesses "que leurs deputez luy firent de leur "part au camp de Weissembourg, pour "répondre à tous les ménagemens & "tous les égards que sa Majesté avoit "eu pour leur République; Que cepen-"dant elle étoit bien informée des se-"cours qu'ils envoyent à ses ennemis "dans cette guerre, & des secretes pra-"tiques qu'ils forment contre ses inte-"rêts sans l'aveu & sans l'autorité de "l'Empire: Qu'il devoit leur suffire d'a-"voir fait connoitre leurs sinistres des-"seins à légard de la France, lorsque "son Armée passa prés de leur Ville; "sur quoy sa Majesté voulut bien rece-"voir leurs excuses plus gratieusement, "qu'elle ne sera peut-être leurs effets & "deportemens si contraires aux bonnes "paroles qu'ils ont toujours fait porter "à sa Majesté." Ce sont les termes de la "lettre. Il est à croire qu'elle ne plût gueres aux Magistrats, & que peut-être elle leur fit appréhender, sur tout aprés la levée du Siége de Metz, que le Roy ne leur donnât des marques de son ressentiment. Quoy qu'il en soit CHARLES V, ne paya gueres bien les services qu'il avoit reçus de la Ville de STRASBOURG. Car pendant qu'il fut en Alsace cette Province se vit de toutes parts en proye au pillage de son Armée, sans que le Duc d'Albe sur qui CHARLES V. se reposoit de tout, se mit en devoir de contenir le Soldat. Elle commença à respirer, dés que l'Empereur eut retiré ses Troupes de devant Metz. L'Empire cependant ne fut pas encor paisible, parcequ'Albert de Brandebourg,

HENRY II. ecrit aux Magistrats de STRASBOURG.

L'Alsace est ravagée par l'Armée de CHARLES V.

(*u*) Idem pag. 787. (*x*) Archiv. Argent.

Digitized by Google

bourg, aprés avoir abandonné le parti de la France, surprit, & fit prisonnier le Duc d'Aumale prés de Pont-à-mousson; il crût que l'Empereur en considération de ce service devoit luy abandonner les biens Ecclesiastiques, dont il s'étoit emparé dans plusieurs Evéchez d'Allemagne. Mais CHARLES V, n'ayant pas jugé à propos de condescendre à ses desirs, ni de casser les arrêts que la Chambre imperiale avoit portez contre luy, Albert continüa ses brigandages qui obligerent enfin les Princes de l'Empire à se liguer contre luy: Maurice Electeur de Saxe son ancien amy se mit à la tête des confederez. Les deux Armées en vinrent aux mains prés de Sivershusen, d'autres disent prés du Château de Peine à trois milles de Brunswick (y). Maurice y perdit la vie & Albert son Armée. Ce malheureux Prince se retira en Lorraine & de là en France, où malgré sa désertion, le Roy le reçut avec bonté. Cette grace fit appréhender à l'Alsace que le Marquis n'y vint faire quelque irruption avec des Troupes Françoises; & cette crainte fit prendre la résolution aux Etats d'Alsace d'envoyer quelques compagnies de Cavalerie sur les frontieres de la Lorraine, pour en garder les passages. Mais comme elles ne s'apperçurent d'aucun mouvement, elles furent bientôt rappellées, & se retirerent, aprés avoir ravagé les lieux où elles avoient eu leurs quartiers.

Albert de Brandebourg se retire en France.

Ces précautions qu'on avoit prises en Alsace, donnerent lieu à Albert & au Roy, d'écrire à la Diéte qui se tenoit à Francfort au mois d'Octobre 1553. Albert se plaignit sur tout de ce que l'Evéque de STRASBOURG Landgrave d'Alsace (z), sous prétexte de mettre à couvert son Evéché, avoit cherché à le surprendre & à luy dresser des embûches; & le Roy déclaroit dans sa lettre, que s'il avoit reçu Albert dans ses Etats, ce n'étoit pas à dessein de luy donner secours, mais seulement pour suivre la coutume des Roys ses prédécesseurs, qui n'avoient jamais refusé de donner azile aux Princes Allemands, qui se réfugioient dans le Royaume. La Diéte n'eut aucun egard aux plaintes du Marquis de Brandebourg; mais elle répondit aux Roy, que si on avoit envoyé des troupes sur les frontieres de la Lorraine, ce n'étoit que pour garantir l'Alsace contre les entreprises d'Albert de Brandebourg, qui avoit déja ravagé une partie de l'Allemagne.

A. 1553.

La guerre que CHARLES V continüoit de faire à la France, ayant enfin cessé par une tréve de cinq ans concluë dans l'Abbaye de Vaucelles prés de Cambray le 5 Fevrier 1555, au conditions que le Roy avoit proposées, le Roy des Romains exhorta le méme jour la Diete qui s'étoit assemblée à Augsbourg, de régler les points qui devoient enfin donner à l'Empire une paix durable. Ces points qui regardoient sur tout les matieres de Religion, furent agitez dans la Diéte jusqu'au 25 Semptembre 1555, jour au quel se conclut le fameux traité qu'on a nommé la paix de Religion, dont nous aurons occasion de parler dans la suite.

Traité d'Augsbourg ou paix de Religion.

Deux années avant la conclusion de ce traité, STRASBOURG perdit le Stettmestre Jacques Sturm de Stürmeck, qui avoit servi la Republique avec tant d'ardeur. Il étoit d'une tres petite taille, mais d'une illustre noblesse: ses talents luy firent trouver grace auprés de l'Empereur & du Roy de France; mais s'étant laissé séduire par les nouvelles erreurs, il en fut le vif partisan, & le plus ferme appuy. Il mourut à STRASBOURG à l'âge de 63 ans, le 30 Octobre 1553.

Mort de Jacques Sturm.

Jean Sleidan son amy ne luy survéquit que de trois ans; étant mort au mois d'Octobre 1556. L'Histoire qu'il à composée seroit plus digne d'estime, si ses préventions contre la Religion Catholique, ne luy avoient pas fait souvent préferer à l'amour de la verité, les interêts de la secte dont il faisoit profession. On dit que CHARLES V l'appelloit son menteur (a). Dumoins le vertueux & sçavant Archidiaire de Cologne Jean Gropperus, ne craignit pas d'ecrire à CHARLES V, dans un ouvrage qu'il luy présenta, que Sleidan étoit un Autheur infidele; que son livre étoit plein de faussetez, & qu'il l'avoit luy même grossierement calomnié, en avançant qu'il avoit favorisé Bucer & loüé sa doctrine. Cet Historien étoit né à Sleid village du païs de Cologne: il avoit passé sa jeunesse en France au service du Cardinal Jean du Bellay. La maniere dont on traitoit les heretiques dans le Royaume, l'obligea de se réfugier à STRASBOURG où il mourut à l'âge de cinquante-&-un an.

Mort de Sleidan.

(y) STRUVIUS Synt. Hist. 1553. an. 1543. pag. 364.

(z) SLEIDAN, L. 25.

(a) SURIUS Comment. ad.

LIVRE

Digitized by Google

LIVRE CINQUIEME.

A. 1555. FERDINAND I. devient Empereur.

TAndis que FERDINAND régloit les affaires d'Allemagne sous l'autorité de l'Empereur, CHARLES V. pensoit à quitter ses Couronnes. Il ne tarda pas d'éxécuter ce dessein : s'étant demis de la monarchie Espagnole en faveur de son fils PHILIPPE, il céda l'Empire à son frere FERDINAND qu'il avoit fait elire Roy des Romains. Comme ce Prince avoit déjà trois enfans mâles, & plus de cinquante ans, désqu'il fut reconnu Empereur sous le nom de FERDINAND I, son premier soin fut de travailler à l'établissement de ses fils & à l'aggrandissement de sa maison. C'est dans cette vûë qu'il retira des mains d'Othon-Henry Electeur Palatin la Préfecture d'Alsace, dont nous avons parlé, & que les Princes Palatins du Rhin tenoient par engagement depuis prés de cent-cinquante ans.

Il retire la Préfecture d'Alsace des mains de l'Electeur Palatin.

On attribuë à Rodolphe Comte d'Habsbourg, d'avoir l'un des premiers établi la Préfecture d'Alsace dans la forme où nous la voyons. Ce Comte ayant été elû Roy des Romains en 1273, s'appliqua d'abord à retirer les terres de l'Empire dont quelques Seigneurs particuliers s'étoient emparez en Alsace; & pour prévenir de semblables usurpations, il nomma des Advocats provinciaux (*a*), c'est-à-dire des Préfects ou Grand-Baillis, pour être ses Lieutenans dans cette Province. Othon d'Ochsenstein, Thibaut Comte de Ferrette, Jean de Lichtemberg, Robert Duc de Baviere & Comte Palatin du Rhin se succederent dans cette dignité, jusqu'à ce que l'Empereur CHARLES IV. en disposa en faveur de Leopold, & d'Albert fils d'ALBERT II. Duc d'Autriche (*b*). Cette Préfecture leur fut accordée dans des termes, qui font connoitre que c'étoit moins un employ qu'on leur donnoit qu'un Etat dont ils devoient joüir presqu'en Souverains: car voicy comme l'Empereur s'explique dans ses lettres dattées du Dimanche aprés la St. Michel de l'année 1371. "Nous accordons, dit-il, à Albert & Leopold "freres Ducs d'Autriche, la Landvogté "ou Préfecture d'Alsace, avec les Principautez, Evéchez, Abbayes d'hommes & de femmes, Prieurez, Monasteres, Comtez, Baronies, Seigneuries, Etats des Nobles, Prevôtez, Villes, Bourgs, Villages, sujets & jurisdictions situez dans la Préfecture d'Alsace ; comme aussi le droit de patronage sur les Abbayes & Monasteres ; "ensemble de toutes les rentes, revenus, & emolumens en dépendans, faisant le dit Empereur commandement "à tous & un chacun de la dite Landvogté de rendre hommage, fidelité "& obéissance aux dits Archiducs d'Autriche & à tous autres préposez de leur "part."

La Préfecture est donnée aux Archiducs d'Autriche.

Leopold d'Autriche étoit encor Landvogt, ou Grand-Préfect d'Alsace en 1382; & c'est en cette qualité que l'Empereur WENCESLAS luy adressa des lettres dattées de Francfort du jour de Ste Marguerite. Mais aprés la déposition de Wenceslas, & la mort de Frederic Duc de Brunswick Prince sage & vaillant, qui fut tüé par le Comte de Valdeck lorsqu'il venoit prendre la Couronne imperiale à Francfort, Robert troisiéme Comte Palatin & Duc de Baviere, ayant été élu Roy des Romains, chercha le moyen de joindre au Palatinat la Préfecture d'Alsace que Wenceslas, sans aucun égard aux regles du droit & de la justice, avoit auparavant enlevée à Leopold d'Autriche, pour la donner à Jost Marquis de Brandebourg & de Moravie. Robert voyant la route frayée, fit ensuite passer la Préfecture à son fils Loüis le Barbu, pour en joüir sa vie durant (*c*); à condition d'en payer annüellement à l'Empire une redevance de deux mille florins. L'Empereur SIGISMOND ne se contenta pas de laisser à Loüis Comte Palatin son oncle, la charge de Grand-Préfect d'Alsace ou de Haguenau; mais ayant égard aux grands services qu'il en avoit reçus, il luy engagea cette Préfecture Provinciale pour la somme de cinquante mille bons florins du Rhin (*d*), avec clause expresse que ni luy, ni les Empereurs & les Roys des Romains ses successeurs, ne pourront retirer cette Préfecture des mains de Loüis & de ses heritiers, qui seront Comtes Palatins du Rhin & Electeurs, que la somme portée par l'engagement n'ait été restituée. Cette disposition fut confirmée par l'Empereur FREDERIC en 1440 (*e*); & c'est sur ce titre que les Electeurs Palatins ont continüé de posseder

La Préfecture engagée aux Comtes Palatins.

(*a*) Prodrom. Alsat. (*b*) Ann. Colmar. ALBERT. Argentin. (*c*) Archiv. Argent. Dipl. 1400. (*d*) Diplom. 1408. (*e*) Diplom. 1423.

Digitized by Google

féder par engagement la Préfecture Provinciale d'Alſace, jusqu'à ce que MAXIMILIEN I, ayant mis l'Electeur Palatin Philippe au ban de l'Empire, comme nous l'avons obſervé ailleurs, l'en dépoüilla pour la conferer au Baron de Moefsberg & de Befort. Mais l'Electeur Palatin Loüis le Pacifique, ayant trouvé graces auprés de l'Empereur CHARLES V, la Préfecture luy fut renduë vers l'an 1530, & les Electeurs Palatins recommencerent d'en joüir jusqu'à ce que l'Empereur FERDINAND I. leur eût payé en 1558, le prix de l'engagement. FERDINAND confia d'abord la Préfecture à Nicolas Baron de Bollweyler, qui avoit en 1561, la qualité de Sous-Grand-Bailly de Haguenau *Unter-Landvogt* (*f*). L'Empereur RODOLPHE donna enſuite la même charge au Comte Frederic de Furſtemberg en 1592, qui prenoit en même tems la qualité de Comte d'Heiligenberg & de Werdemberg (*g*). Depuis luy les Archiducs Maximilien & Leopold ont toûjours été Grands-Préfects d'Alſace, & ils n'ont pas ceſſé d'en joüir jusqu'à ce quelle ait été cédée au Roy par le traité de Munſter.

Villes incorporées à la Préfecture.

Les Villes ſoumiſes au Grand-Bailly d'Alſace n'ont pas été toutes incorporées en même tems à la Préfecture. Colmar, Sceleſtat, Ehenheim, Rosheim & Haguenau étoient confederées ſous l'autorité du Préfect d'Alſace en 1323 (*h*). Keiſersberg, Turkeim & Munſter au val-St.-Gregoire, ayant été retirées des mains du Roy de Bohéme peu de tems aprés, par le ſecours des autres Villes imperiales d'Alſace, furent compriſes comme elles dans la Préfecture. Weiſſembourg, & Mülhauſe y furent de même aſſociées. Les lettres de CHARLES IV, de 1358, nous donnent la date préciſe du tems auquel Seltz & Hagenbach furent miſes ſous la dépendance du Grand-Bailly d'Alſace, avec clauſe expreſſe que ces lieux ne pourroient jamais être ſéparez ni détachez de la Préfecture (*i*). Landau ayant été dégagée en 1517, comme nous l'avons vû, des mains de l'Evêque de Spire, y fut incorporée de même par MAXIMILIEN I. Munſterus, qui ecrivoit ſous le regne de CHARLES V, compte STRASBOURG parmy les Villes, qui y étoient compriſées. Blondel & Chifflet adhérent au ſentiment de cet Auteur: Mr. Obrecht le combat; (*k*), je ne dois pas m'ériger en Juge de ces Sçavans: mais on ne peut conteſter que que pluſieurs villages impériaux de Alſace, tels que ſont Altenſtat, Schweighowen, Sebach, Scheital &c, & tout le Mandat de Weiſſembourg ne ſoient renfermez dans la Préfecture de Haguenau.

Mülhauſe détachée de la Préfecture.

Mülhauſe ſeule en a été détachée par des traitez ſolemnels. Cette Ville preſſée par les Gentilshommes voiſins, eut recours aux Suiſſes en 1464, & fit une alliance pour 15. ans avec les Villes de Berne, Fribourg & Soleure; elle fut miſe enſuite ſous la protection des Cantons par l'entremiſe des Bernois. La Nobleſſe des environs en étant irritée, luy déclara la guerre; mais les Suiſſes envoyerent Garniſon dans Mülhauſe, & ſe mirent en campagne pour venir à ſon ſecours (*l*). Comme ſes Bourgeois s'étoient ſignalez dans les guerres que le Corps Helvetique faiſoit à la maiſon d'Autriche, & qui furent terminées par le traité conclu en 1499, entre l'Empereur MAXIMILIEN I, les Suiſſes & leurs alliez; Bâle reçut Mülhauſe au nombre de ſes Bourgeois en 1506. Et neuf ans apres, le 19. Janvier cette Ville entra dans l'Alliance perpetuelle des treize Cantons: cette Alliance cependant n'a pas toûjours ſubſiſté en ſon entier, comme nous le dirons dans la ſuite. Enfin LOUIS XII. Roy de France la gratifia d'une penſion de quatre cent Livres par le traité qu'il fit avec les Suiſſes en 1516 (*n*). Ces eclairciſſements ont paru neceſſaires pour donner une idée de l'état de la Préfecture d'Alſace qui degagée par FERDINAND des mains de l'Electeur Palatin, paſſa aux Archiducs d'Autriche, & de là eſt tombée ſous la domination de la France.

Les Catholiques chaſſez des Egliſes de STRASBOURG.

Tandis que l'Empereur en retirant la Préfecture de Haguenau, ſe mettoit en état d'arrêter dans la Baſſe-Alſace le progrés de la nouvelle Religion, pour laquelle l'Electeur Palatin s'étoit hautement déclaré, la Ville de STRASBOURG entreprit de chaſſer les Catholiques des Egliſes, qui leur avoient été renduës par le traité du 27. Octobre. Comme les Magiſtrats prétendoient n'avoir par cette convention, promis au Clergé ſa protection que pour dix ans, ce terme devant expirer le 27. Octobre 1559, ils firent ſignifier quelques mois auparavant aux Chanoines des Egliſes de St. Pierre-le-jeune, de St. Pierre-le-vieux & aux Prebendez de la Cathedrale, qu'ils euſſent à ſe déſiſter de faire le ſervice divin dans ces Egliſes (*o*). Ils déclarerent même

(*f*) MS. D. RICCI. (*g*) Eliſæus RESLIN de ſitu Alſat. (*h*) ALBERT. Argentin. (*i*) Archiv. Argent. (*k*) Prodom. Alſat. pag. 327. (*l*) SIMLER L. 1. de la Rep. des Suiſſes. (*m*) Idem pag. 223. (*n*) Traitez de paix de Leonard. (*o*) MS. Argentin.

même par ecrit à l'Evêque Erasme le 16. Septembre 1559, qu'ils ne pouvoient accorder leur protection à la Religion Catholique : mais quils vouloient bien cependant laisser les Ecclesiastiques joüir de leur temporel.

L'Evêque & son Clergé loin de s'attendre à ce nouveau trouble, se croyoient à l'abry de ces violences, en vertu du traité de 1549. Il est vray que dans ce traité le Magistrat n'accordoit sa protection que pour dix ans aux Prevôts, Chanoines, Vicaires, Prébendez & gens à eux appartenans; mais le Clergé prétendoit que les Eglises luy avoient été renduës sans limitation & pour toûjours. Pour eclaircir ses droits sur ce point, il publia un long memoire où il faisoit observer que depuis longtems le Magistrat de STRASBOURG avoit voulu asservir les Ecclesiastiques aux impositions, dons les Bourgeois étoient chargez ; que ce different avoit été reglé en 1462, par une convention, qui portoit que les Chapitres & les Vicaires payeroient chaque année à la Ville un droit de protection, qu'on nommoit Schmitgeldt ; moyennant quoy ils seroient exempts des taxes imposées sur la Bourgeoisie ; Que la nouvelle Religion étant devenuë dominante dans STRASBOURG, le Magistrat avoit ordonné en 1525, que tous ceux qui y demeureroient seroient obligez de se faire Bourgeois; Que cette ordonnance avoit obligé l'Evêque Erasme de recourir à l'Empereur pour faire maintenir son Clergé dans ses immunitez & dans ses droits; qu'aprés plusieurs contestations ce point fut enfin reglé par le traité de 1549, où il fut dit dans l'article premier, que pour ce qui concerne le droit de Bourgeoisie de tout le Clergé & de tous ceux qui luy appartenoient, on est convenu que le Clergé sera sous la protection du Magistrat & de la Ville de STRASBOURG, à condition que pendant dix années il payera à la Ville les sommes articulées dans le traité, laissant neanmoins aux Ecclesiastiques la liberté de se soumettre aux charges des Bourgeois, s'ils ne vouloient pas s'assujettir à payer les sommes portées dans la transaction.

Depit des Ecclesiastiques de STRASBOURG

Il n'est pas de même parlé du terme de dix années dans l'article 4 où il s'agit des Eglises, où les Catholiques & les Protestans doivent avoir separément l'exercice libre de leur Religion. Le Magistrat s'oblige de souffrir que l'Evêque & son Clergé fassent l'Office Divin dans la Cathedrale, à St. Pierre-le-jeune, à St. Pierre-le-vieux, & dans l'Eglise de la Toussaint. Bien loin de fixer à cet égard le terme de dix années, il est expressément stipulé que cette convention subsistera jusqu'à ce qu'il plaise à sa Majesté Imperiale de donner d'autres ordres. Il est aisé même de connoitre qu'alors le Magistrat abandonnoit sans limitation ces Eglises aux Catholiques, puis qu'il est dit dans le traité que les Chapitres de St. Pierre-le-vieux & de St. Pierre-le-jeune payeront une pension viagere à certain Protestans qui avoient des prébendes dans ces Eglises, à condition qu'ils renonceroient à ces Bénéfices, & qu'ils abandonneroient aux Chapitres les maisons qu'ils occupoient.

Ce n'étoit pas seulement dans le traité de 1549, que l'Evêque & le Clergé cherchoient leur defense; ils reclamoient sur tout la paix publique & la paix de Religion concluë à Augsbourg en 1555, où tout l'Empire d'un consentement unanime & en termes précis, ordonne que les Etats de la Confession d'Augsbourg laisseront ceux de l'ancienne Religion, Ecclesiastiques & Seculiers, dans le libre & paisible exercice de leur foy, usages, regles & cérémonies d'Eglise, & dans la possession de leurs facultez, biens, meubles & immeubles, dignitez, jurisdictions, rentes, cens, dixmes, sans y attenter par voye de fait ou autrement (p). D'où le Clergé concluoit que puisqu'il étoit en possession des Eglises contestées, lors que ce traité fut solemnellement publié, on ne pouvoit l'y troubler, sans donner atteinte aux réglemens les plus sacrez. Mais envain l'Evêque Erasme en appelloit aux loix de tout l'Empire, & à la bonne foy des traitez : le Senat s'opiniâtra toûjours à luy répondre que les Bourgeois avoient besoin de la Cathedrale, de St. Pierre-le-jeune & de St. Pierre-le-vieux, & que la Republique avoit conclu, que les Magistrats n'accorderoient pas leur protection aux Ecclesiastiques qui y faisoient l'Office. C'étoit leur dire qu'ils les livreroient aux insultes de la Populace. L'Evêque & le Clergé insisterent cependant encor, & représenterent au Senat que l'Empereur avoit approuvé pour le bien de la paix, que les Catholiques & les Protestants eussent dans STRASBOURG séparément des Eglises, & l'exercice libre de leur Religion, que cet article avoit été arrêté par un traité signé des deux parties; qu'il ne renfermoit aucune restriction; qu'il ne fixoit aucun terme & qu'il portoit expressément qu'il subsisteroit

(p) Haiss Hist. de l'Emp. T. 2. pag. 275.

steroit jusqu'à ce qu'il plût à sa Majesté Imperiale de donner d'autres ordres: Qu'ainsi le respect qu'ils devoient à l'Empereur ne leur permettoit pas de changer des conventions faites sous son autorité, & qu'ils prioient le Senat de se souvenir qu'ayant accepté solemnellement ce réglement, il ne pouvoit y contrevenir sans violer les loix de la bonne foy & de la Justice.

Prétextes des Ministres pour enlever les Eglises.

Le Senat répliqua, dit Schadæus ministre de STRASBOURG qui a continüé l'Histoire de Sleidan (*q*), que son intention n'avoit jamais été de proteger les Ecclesiastiques dans l'exercice de leur Religion; que leurs Docteurs l'avoient trop fortement convaincu que les Magistrats ne pouvoient faire un pareil usage de leur autorité, sans blesser leur conscience; que le devoir de leurs charges les obligeoit, sous peine d'encourir la haine de Dieu & de meriter des chatimens eternels, non seulement de maintenir la tranquillité & le bon ordre dans les affaires civiles, mais qu'ils devoient sur tout veiller aux interêts de la gloire de Dieu, & ne rien souffrir qui pût y donner atteinte. Pour donner même plus de couleur à ce prétexte, ils citerent un grand nombre d'exemples de la vengeance que le Seigneur avoit exercée sur ceux qui avoient permis ou favorisé l'idolatrie & de faux cultes. C'est ainsi qu'ils canonisoient l'injustice de leur procédé, & qu'en faisant aux Catholiques la plus criante de toutes les injures en les traitant d'idolatres, ils vouloient faire croire que la loy de Dieu les forcoit de les persécuter. Le Senat & les Ministres de STRASBOURG ne prévoyoient pas sans doute qu'en réglant leur conduite sur ces maximes, leur exemple préparoit des armes contre eux; & que si un jour ils tomboient sous la domination d'un Prince Catholique, ils seroient surpris d'entendre répeter ce qu'ils disoient dans le tems dont nous parlons, qu'un Souverain ne peut en conscience tolerer ceux qui profanent des temples autrefois sanctifiez par la pieté des Fideles, en y enseignant des erreurs si opposées à la saine doctrine qu'il fait profession de croire.

Eglises enlevées aux Catholiques.

Le Senat ne portoit pas alors ses vûës si loin. Prévenu des fausses idees que l'emportement des Ministres luy suggéroit, il fit signifier le 21 Octobre 1559, à tous les Ecclesiastiques qu'ils eussent à quitter les trois Eglises le 2. Fevrier 1560, jour au quel le service Catholique y avoit recommencé dix ans auparavant.

A. 1559.

Cependant le Peuple informé des résolutions du Senat, & animé par les Ministres, souffroit avec impatience que le service Catholique continuât dans ces Eglises, & prévint le terme fixé par les Magistrats (*r*). Il s'attroupa le 19 novembre 1559, & se jetta tumultüairement dans la Cathedrale, tandis qu'on y célébroit la Grande Messe. Plusieurs de ces mutins s'étant approchez de l'Autel, insulterent le Prêtre, & firent violence à ses serveurs (*s*): ils porterent l'apresdinée leur insolence plus loin; car tandisque Jean Delphio suffragant de STRASBOURG prêchoit, les seditieux ne respecterent ni son merite ni son caractere, & s'étant assemblez en grand nombre sur la place de l'Evêché avec une troupe de jeunes gens qui s'étoient battus quelque tems à coups de pelotons de neige, ils entrerent ensuite dans la Cathedrale, ou ils ne tarderent pas d'être suivis de la Populace. On vit alors les boules de neige voler de toutes parts dans l'Eglise. Les plus hardis arracherent les chapelets des mains des femmes, renverserent les bancs, fraperent même à coups de batons ceux qui vouloient s'opposer à leur entreprise. Le Prédicateur forcé de descendre de chaire, eut peine à échapper, & en se retirant courut risque de perdre la vie. Les Prébendez se refugierent dans le Chœur, où le grillage qui l'environnoit, sembloit les mettre en sûreté; mais dès qu'ils voulurent commencer Vêpres, le tumulte redoubla, & ils se virent assaillis par une grêle de pierres & de boules de neige.

Insultes faites dans la Cathedrale.

Zele du Roy du Chœur.

Sebastien Hambachius, Roy du Chœur, (on appelle ainsi l'Ecclesiastique qui joüit de la prébende autrefois fondée dans la Cathedrale, par l'Empereur HENRY, comme nous le dirons ailleurs) ce prebende eut le courage de s'aller présenter à cette multitude, & luy parla comme un Confesseur qui s'offre au martyre. Mais la vehemence de son discours que son zele animoit, les toucha moins que le plaisir d'avoir fait cesser les Vêpres & le Sermon, & forcé les Catholiques de leur ceder la place. Le Magistrat averti de ce desordre, fit mettre en prison quelques-uns de ceux qui en étoient Auteurs; soit qu'il voulût par là se préparer une excuse contre les reproches que de telles violences devoient luy attirer; soit qu'il voulût en effet punir ceux qui avoient osé prevenir le terme marqué par le Senat, pour l'interdiction du culte Catholique dans les trois Eglises.

Un

(*q*) SCHADÆUS an. 1559 (*r*) Mem. de SCHMID. (*s*) Archiv. Argent.

Digitized by Google

Un si indigne traitement que les Ecclesiastiques de STRASBOURG venoient de souffrir, persuada l'Evêque Erasme que sans l'autorité des Magistrats, le Clergé ne pouvoit sans risque demeurer au milieu d'un Peuple animé par un faux zele de Religion; il s'en plaignit à l'Electeur Palatin Frederic, à Christophe Duc de Wirtemberg & à Charles Marquis de Bade; & il les pria d'engager le Senat à accorder sa protection à son Clergé, du moins jusqu'à ce qu'on eût assemblé le Grand-Chapître, avec lequel la Ville pourroit prendre des mesures, & faire un nouvel accommodement (*t*). Le Senat répondit aux instances de ces Princes qu'il ne pouvoit accorder, ni mois, ni jour, ni même une heure de délay, alléguant qu'il ne seroit pas le maître de contenir le Peuple, si on luy refusoit les Eglises qu'il demandoit & dont il avoit besoin.

L'Evêque proteste contre l'entreprise de la Ville.

Une reponse si fiere ayant fait sentir à Erasme que les sollicitations étoient inutiles, il eut recours à des protestations; foible ressource contre l'injustice soutenuë par l'autorité. Il fit sçavoir au Senat qu'il porteroit ses plaintes à l'Empereur; le Senat n'en fut point emû; il pria seulement l'Evêque de joindre ses mémoires à ceux de la Ville, afin que sa Majesté imperiale fût plus exactement informée de leur procedé. Erasme voulut bien y consentir, pour accélérer le jugement qu'il demandoit. Tout fut prêt pour le jour de St. Etienne 1559: mais avant que le pacquet partît pour la Cour, Erasme fit signifier aux Magistrats par deux Notaires, une protestation, par laquelle il déclaroit devant Dieu aux Nobles, Ameistres & Conseillers de la Ville de STRASBOURG, qu'il ne consentoit pas, & qu'il n'avoit jamais consenti qu'on abolît la Religion Catholique dans sa Ville Episcopale, ni qu'on donnât aucune atteinte au decret Imperial. Il prit cette précaution afin que le public fût à jamais informé que c'étoit contre sa volonté & sans son aveu, qu'on avoit proscrit de STRASBOURG le culte Catholique.

L'Empereur envoye des commissaires à STRASBOURG

L'Empereur ayant reçû les plaintes de l'Evêque & les défenses du Senat, accorda un decret le 22. Janvier 1560, aux desirs des Catholiques, & il donna en même tems commission à Philippe Comte d'Eberstein, & à Jean-Ulric Zeczius de se rendre à STRASBOURG, pour y faire exécuter ses ordres. Ces Commissaires obéirent; ils procéderent dans les formes: mais ils ne pûrent ébranler la resolution dé Sénat, qui se sentoit appuyé par les Princes Protestans, dont la Puissance contrebalançoit celle de l'Empereur. Il osa même permettre aux Lutheriens le 21. Mars 1560, de s'emparer de l'Eglise de St. Pierre-le-vieux. Cet attentat fit redoubler les plaintes de l'Evêque, qui engagea l'Empereur d'envoyer à STRASBOURG de nouveaux Commissaires. Nicolas Baron de Bollweyler Sous-Grand-Bailly de Haguenau, Jean Fabry Chancelier, & Jean Bernard Reunnelin Docteur en droit, vinrent à STRASBOURG chargez des ordres de l'Empereur; & insistant sur l'exécution des traitez de Passau & d'Augsbourg, ils presserent le Senat de rendre l'Eglise de St. Pierre-le-vieux, & de laisser aux Catholiques l'exercice libre de leur Religion. Toutes leurs remontrances furent sans succés. Le Senat, qui venoit de signer à Naumbourg une espece de confederation avec les Princes Protestans, dont nous parlerons dans la suite, tint toûjours ferme, & voulant se faire dans le parti un mérite de sa fermeté, il osa, malgré les ordres de l'Empereur, faire hautement recommençer le service Lutherien le 17. May 1561, dans la Cathedrale, & dans l'Eglise de St. Pierre-le-jeune. Cependant, pour garder encor quelque apparence de modération, le Senat content d'avoir aboli le culte Catholique dans les trois Eglises, & de s'être saisi des revenus des fabriques, laissa aux Ecclesiastiques la joüissance des fruits de leurs Benefices, en les chargeant neantmoins de contribüer, par des pensions annüelles, à la subsistance des Ministres des trois Eglises. Nous avons rapporté tous ces faits sur la foy des actes mêmes, & des anciens manuscrits qui nous ont été communiquez par Mr. le Laboureur Avocat-Général au Conseil d'Alsace, & par Mr. Riccius Chancelier de St. Pierre-le-jeune. Schadæus ne s'accorde pas tout à fait avec ces pieces dans les dates qu'il rapporte: il prétend que ce fut le 26. Janvier 1560, que le Peuple entra tumultüairement dans l'Eglise Cathedrale; nos manuscrits datent ce fait du 19. Novembre 1559, & le mémoire de l'Avocat general Schmid (*u*) contredit même Schadæus en ce point. Cette diversité pourroit faire croire que ce n'est pas une seule fois que le Peuple est venu faire insulte aux Catholiques dans une Eglise, dont

Les Magistrats résistent aux remonstrances des commissaires.

Culte Catholique aboli.

F 3

(*t*) MS. Argentin. (*u*) Jean Frederic SCHMID fut fait avocat General de STRASBOURG le 18. Decembre 1613. & en 1633. il fut elevé à de plus hautes charges.

Digitized by Google

dont il vouloit les chasser. Nous ne déterminons rien sur ce point; il nous suffit d'avoir fait voir que l'Evêque & le Clergé ont été contrains de céder à la force, & d'abandonner des Eglises où il ne leur étoit plus libre de se maintenir.

Dissensions entre les Protestans.

Tandis que dans STRASBOURG on travailloit à accabler la Religion Catholique, les Docteurs Protestans combattoient entre eux dans l'Allemagne, au sujet de la Confession d'Augsbourg. Les uns plus rigides vouloient qu'on s'en tint uniquement à celle qui avoit été presentée à CHARLES V. en 1530. D'autres plus indulgens pour la Doctrine de Zuingle & de Calvin, soutenoient qu'on pouvoit y faire quelque changement. Comme les combats s'échauffoient, quelques Princes Protestans firent assembler leurs Theologiens à Naumbourg Ville de Saxe en 1554, pour y chercher de concert des voyes de conciliation. Les Magistrats de STRASBOURG ne furent pas avertis assez à tems pour y envoyer leurs députez; ils y suppléerent par des lettres que leurs Ministres ecrivirent à l'assemblée de Naumbourg: ils disoient dans celle du 23. Avril 1554, qu'ils loüoient le projet que les Princes Protestans avoient formé de reünir les Eglises qui étoient agitées par d'étranges dissensions. "Comme vos déliberations, ajoutoient-"ils, ont sur tout pour but de conser-"ver la Confession d'Augsbourg, nous "vons prions de nous communiquer ce "que vons aurez conclu. Nous entre-"rous volontiers dans une paix fondée "sur la Confession d'Augsbourg, par-"ceque nous sçavons, que si on exami-"ne avec attention l'antiquité, on ju-"gera que cette Confession est vérita-"blement conforme au consentement "de l'Eglise Catholique, & qu'elle est "appuyée sur l'Ecriture." Cette lettre est inserée dans le rituel ou ordonnances de l'Eglise Lutherienne de STRASBOURG (x). Jean Marbach doyen de St. Thomas la souscrivit avec les autres Ministres. Ils se flattent que leurs Doctrine est conforme aux sentimens de l'Eglise Catholique; pourquoy se font-ils donc separez de celle à qui tous les Siécles & toutes les nations ont toûjours attribüé le glorieux titre de Catholique, que les Novateurs neceſſeront pas de luy envier, mais qu'ils ne luy enleveront jamais?

A. 1561. Les Theologiens assemblez à Naumbourg n'ayant pu s'accorder, les Princes Protestans, qui sentirent que ces divisions nuisoient à la cause commune, & qu'elles faisoient triompher les Catholiques, s'assemblerent eux-mêmes à Naumbourg le 10. Janvier 1561. Frideric Comte Palatin du Rhin, Auguste Electeur de Saxe, Jean-Frederic Duc de Saxe-Weimar, & quantité d'autres Princes s'y trouverent (y). La Ville de STRASBOURG y envoya en qualité de son député Henry de Mülenheim Gentilhomme d'une Noblesse tres distinguée, & l'un des Stettmeistres de STRASBOURG (z). On y proposa de souscrire une seconde fois à la Confession d'Augsbourg, pour faire taire les Catholiques, qui accusoient les Protestans d'avoir varié dans leur doctrine. De là on examina à quelle edition on devoit s'attacher. L'Electeur Palatin Frideric & Auguste Electeur de Saxe furent d'avis de préférer la plus reçente, telle qu'elle avoit été réformée par Melancthon en 1540, sous prétexte qu'elle exposoit la saine doctrine plus nettement & plus au long (a). Jean-Frederic de Saxe & plusieurs autres Princes jugerent qu'il falloit s'en tenir à la Confession d'Augsbourg, telle qu'elle avoit eté présentée à CHARLES V. en 1530, & ne souffrir pas qu'on y fit aucun changement. Ce parti déplût à l'Electeur Palatin déjà trop prévenu pour la Doctrine de Calvin: mais pour concilier les esprits par une espece de temperament, il proposa qu'on mit une préface à la tête de l'ancienne Confession de foy. Elle fut en effect dressée par deux Theologiens & lüe dans l'assemblée. Jean-Frederic de Saxe reconnut le piege qu'on y tendoit, pour laisser aux Sacramentaires l'avantage de pouvoir sous le nom spécieux de la Confession d'Augsbourg, enseigner dans l'Empire une Doctrine qui n'y étoit pas tolerée. Ce fut pour eviter cet ecüeil, que Jean-Frederic de concert avec d'autres Princes déclara qu'il ne pouvoit ni approuver la préface, ni joindre sa souscription à celle des sectateurs d'une doctrine erronée & contraire à la Confession d'Augsbourg; Qu'en un mot il ne pouvoit se réünir, que l'Electeur Palatin & les autres Princes de son parti n'eussent nettement expliqué leur créance sur la Cene & les autres Articles controversez, en déclarant sans detour qu'ils renonçoient aux erreurs rejettées par les Eglises Protestantes, & en particulier à celle des Sacramentaires. Ce Prince n'ayant pû obtenir tout ce qu'il desiroit, quitta l'assemblée & sortit de Naum-

Assemblée des Princes à Naumbourg.

(x) Kirchen Ordnung de 1598. pag. 54. (y) THUAN. L. 28. pag. 53. (z) STRUVII Dissert. §. 12.
(a) Kirchen-Ordnung pag. 61.

Digitized by Google

Naumbourg (a) Les Princes, qui resterent, luy ecrivirent ensuite qu'il avoit été résolu qu'on souscriroit à la Confession d'Augsbourg & qu'on avoit ajouté des explications à la préface.

La Confession d'Augsbourg non changée, reçuë dans STRASBOURG

C'est dans cette assemblée que Henry de Mülenheim député de STRASBOURG, souscrivit à la Confession d'Augsbourg non changée, & qu'il y mit le sceau de la Ville. Les Magistrats approuverent la conduite de leur Stettmestre, & donnerent part de cette signature aux Professeurs & aux Ministres, en les avertissant de se conformer dans les Ecoles & dans les chaires à la Confession d'Augsbourg non changée, telle qu'elle fut présentée à CHARLES V, en 1530 (c).

Dispute entre Marbach & Zanchius.

Jean Marbach né à Lindau étoit devenu Doyen de saint Thomas & Surintendant de l'Eglise de STRASBOURG: comme il étoit zélé partisan de la Confession d'Augsbourg, il ne tarda pas d'accuser Jerome Zanchius Professeur du College, d'enseigner des opinions opposées à la Confession que la Ville avoit adoptée, & de tenir une doctrine conforme à celle de Calvin. Jerome Zanchius étoit d'une petite Ville du Bergamasque. S'étant fait chanoine regulier dés sa premiere jeunesse, il écouta les leçons de Pierre Martyr qui étoit du même ordre, & suivant l'exemple de son maitre, il quitta son Cloître & se retira chez les Grisons, & de là à Genéve, d'où les Magistrats de STRASBOURG l'appellerent pour luy donner la place de Gaspar Hedion Professeur ez saintes Lettres. Zanchius accepta cet employ en 1553. Comme Marbach ne goûtoit pas ses sentimens sur la Cene & sur la prédestination, la dispute s'échauffa entre ces deux Docteurs; & bientôt les Ministres se déclarerent pour Marbach. L'affaire fût dabord portée devant le Chapitre de saint Thomas, Les Magistrats & les Treize. Ces Juges n'ayant pas voulu décider, ils convinrent qu'il falloit choisir des Arbitres, pour mettre fin à ces contestations (d). Le choix tomba sur Jacques André, qu'on nommoit aussi Schmidlin, Prevôt & Chancelier de l'Ecole de Tubinge. On choisit avec luy le principal Ministre de l'Eglise de Deux-ponts, le Recteur de l'Ecole de Bâle, & un Predicant de cette Eglise. On joignit à ces quatre Arbitres quatre Conseillers politiques, envoyez des Duchez des Deux-ponts, de Neubourg, & de Wirtemberg. Comme Zanchius s'appuyoit surtout sur la confession des quatre Villes, que les Deputez de STRASBOURG présenterent à CHARLES V dans la diete d'Augsbourg; les Arbitres demanderent d'abord aux Magistrats à laquelle des deux Confessions de foy ils adheroient. Le Senat répondit qu'il avoit souscrit à la Confession des Electeurs & des Princes, & qu'il vouloit que les Ministres & les Professeurs s'y conformassent (e). Aprés cette déclaration on dressa en présence des Arbitres, une formule de concorde le 18 Mars 1563, où il fut dit que la Confession présentée à CHARLES V en 1530, jointe à l'apologie, devoit être la regle de toute la doctrine, non seulement sur la Cene, mais encor sur tous les autres articles. Les Ministres, les Professeurs, & les Arbitres eux-mémes souscrivirent à cette décision. Jean Sturmius Recteur de l'Université, dont nous parlerons dans la suite, eut de la peine à se rendre. Zanchius ne signa qu'avec la restriction, qu'il reconnoissoit que cette formule de concorde étoit pieuse, & qu'il la recevoit comme telle. Sturmius se plaignit amérement que cette affaire avoit coûté au Chapitre de saint Thomas huit cens ecus d'or. Il luy étoit dur de voir qu'en condamnant sa doctrine, on faisoit encor souffrir sa bourse. Zanchius, qui étoit luy-méme Chanoine de cette Eglise, ne pût soutenir cette disgrace (f). La honte d'être vaincu est au gré d'un Sçavant entêté, un malheur trop affligeant; il se retira à Chiavenne petite Ville des Grisons. Mais l'Electeur Palatin Frederic III ne laissa pas longtems dans l'obscurité ce zelateur de la Doctrine de Calvin; il l'appella à Heidelberg, où ayant été fait Docteur, il enseigna jusqu'à la mort de ce Prince tout à son aise la doctrine son maitre.

Les Calvinistes non tolérez dans STRASBOURG.

Dés que les dissensions de l'Eglise de STRASBOURG furent terminées, Jean Marbach n'omit rien pour faire proscrire la doctrine des Sacramentaires (g). Comme les Magistrats avoient accordé aux réfugiez François la petite Eglise de saint André, pour y faire leurs assemblées, Marbach informé que leur Prédicant appellé Guillaume, débitoit une doctrine conforme à celle Calvin, agit vivement auprés du Magistrat, qui fit fermer cette Eglise, obligea les Réfugiez de fréquenter les Temples des Lutheriens, & d'assister à leur service. En vain les Réfugiez se plaignirent qu'ayant pour

(b) THUAN, ibid. pag. 54. (c) Kirchen Ordnung pag. 63. (d) Melch. SIBESIUS Jubil. perper. (e) Kirchen Ordnung pag. 62. (f) Antipappus quæst. p. 1, pag. 28. (g) MS. Chronicon Argentin.

Digitized by Google

pour regle de leur créance la pure parole de Dieu, on devoit leur laisser libre l'exercice de leur Religion. Ces maximes n'étoient pas alors de saison: le Senat voulut être obéi, & ne souffrir aucun autre culte que le Lutherien. Il fit revivre quelque tems aprés quelques A. 1566. usages de l'Eglise Catholique, en faisant defense sous peine de cinq livres d'amande, de manger de la viande les Vendredys & Samedys. Ainsi s'attribüa-t'il un pouvoir qu'il avoit contesté à toute l'Eglise, en donnant vigueur à une loy qu'il avoit auparavant abrogée.

Autre Chef de Secte en Alsace.

Pendant que le Magistrat de STRASBOUG arrangeoit la Religion suivant son bon plaisir, de nouveaux Prédicans se répandirent dans l'Alsace. Jacques André étant venu de Tubinge à Haguenau en 1565, tâcha de s'y faire des sectateurs (b). Il s'étoit d'abord déclaré zélé disciple de Luther; mais voulant luy-même s'eriger en chef de secte, sous prétexte de couper cours aux divisions qui desoloient les Eglises Lutheriennes, il entreprit de concert avec d'autres Protestans, de faire un sistéme propre à les concilier toutes (i). Cet ouvrage qu'on nomme le livre de la concorde, jetta la trouble dans les ecoles de STRASBOURG, comme nous le verrons en son lieu, & fit appeller Jacques André le chef des Concordistes. Le Senat de Haguenau, & quelques Habitans l'ayant reconnu pour maitre, abandonnerent la foy de leurs peres. Les Jesuites qui avoient déslors un petit établissement à Molsheim, coururent au secours des Catholiques de Haguenau. Plusieurs ayant été préservez de la contagion, mirent tout en oeuvre pour obtenir une espece de Colonie de Jesuites: on les ecouta & ils eurent la consolation de réüssir & d'arrêter par là le cours des nouvelles erreurs.

Jesuites établis à Molsheim & à Haguenau.

Les Calvinistes n'avoient pas moins d'empressement que les Lutheriens, pour donner vogue à leur doctrine dans l'Alsace. L'Electeur Palatin Frederic III, séduit par la lecture des livres de Calvin, & par les conférences qu'il eut avec Theodore de Beze, s'étant hautement déclaré pour la Confession de Genéve, n'omit rien pour luy donner crédit. Comme ce Prince tâchoit de se maintenir dans les droits qu'il avoit eu en qualité d'engagiste de la Préfecture, sur l'Abbaye & la Ville de Seltz, situées en Alsace & comprises dans la Préfecture de Haguenau, il crut que pour soustraire Seltz à la dépendance de la maison d'Autriche, en faveur de laquelle la Préfecture d'Alsace avoit été dégagée, il devoit sur tout s'appliquer à gagner le Chef du Chapître de Seltz, dont il avoit été protecteur en qualité de Grand-Bailly de Haguenau. Il réüssit dans son dessein, ayant fait choisir le 18. Juin 1566, Prevôt de ce Chapitre François de Calen, qui etoit marié. André de Wikersheim luy succéda en 1576; & aprés celuy-cy Jean-Georges Poblisheim de la même Religion que ses deux prédécesseurs, fut élevé à la même dignité en 1608. Ce bénéfice resta toûjours entre ses mains, jusqu'à ce que les Archiducs s'étant mis en pleine possession de la Préfecture d'Alsace en 1621, Leopold Archiduc & Evêque de STRASBOURG revendiqua ce bénéfice de son Diocése, & en disposa selon les regles de l'Eglise.

L'Empereur MAXIMILIEN II voyoit toutes ces entreprises du parti Protestant, sans en être emû. Soit foiblesse, soit amour du repos, il se persuada quil feroit plus par les voyes de la modération, que par la force & l'autorité. Les Protestans abuserent de cette disposition, même pour en obtenir des graces. Jusqu'alors la Ville de STRASBOURG s'étoit contentée d'avoir des Ecoles où l'on enseignoit la jeunesse; mais voulant donner plus de lustre à son College, elle chargea les députez qu'elle envoya à la diéte d'Augsbourg en 1566 de supplier sa Majesté Imperiale, de vouloir bien l'eriger en Academie (k). Wolfangue-Sigismond Wurmesser étoit à la téte de cette députation. L'Empereur MAXIMILIEN leur accorda ce qu'ils desiroient, & consentit que le College de STRASBOURG eût le titre d'Academie & la Faculté de créer des Bacheliers & des maitres és arts. Le privilege en fut expédié le 30. May 1566. Alors Henry de Müllenheim étoit à la tête des Scholarques, & Jean Sturmius Recteur du College.

Academie établie dans STRASBOURG.

On ne doit pas icy confondre Jean Sturmius avec Jacques & Pierre Sturm. Ces deux derniers étoient freres & de la premiere Noblesse de STRASBOURG, où ils avoient occupé longtems les premieres charges de la Republique. Jean Sturmius étoit de Scleid petit lieu prés de Cologne: il étudia d'abord dans sa patrie, avec le fils du Comte de Manderscheid, dont son pere étoit receveur. Il continüa ses études à Liége, à Louvain & ensuite à Paris, d'où il vint à STRASBOURG pour y tenir la place

(b) Vita Jac. ANDREÆ pag. 259.

(i) Hist. des Variat L. 8. n. 62.

(k) Melch. Sebizius ibid.

Digitized by Google

place que les Magiſtrats luy avoient offerte dans leur College. Comme il écrivoit en latin avec élegance, & qu'il enſeignoit avec methode, il donna de la réputation au college de STRASBOURG, dont il fut fait premier Recteur en 1538. Mais parcequ'il étoit dans les ſentiment de Zuingle & de Calvin, les Miniſtres Lutheriens s'aigrirent contre luy, & le firent enfin dépoſer de ſa charge de Recteur, à l'occaſion qui je vais dire, & que je crois devoir placer icy, quoyque ce fait academique ne ſoit arrivé que quelques années aprés.

Diſpute entre Sturmius & Pappus.

Jean Pappus étant venu de Lindau à STRASBOURG y fut Profeſſeur en Theologie en 1570. Ardent Lutherien, il fit ſoutenir une theſe qu'il intitula de la charité chrétienne, où il établiſſoit deux propoſitions; I. Qu'il n'étoit pas contre la charité de condamner des erreurs contraires à la parole de Dieu. II. Qu'on devoit ſe ſéparer par une Confeſſion publique, de ceux qui ſoutenoient des erreurs avec opiniâtreté. Jean Sturmius qui étoit Calviniſte ſe voyant attaqué, écrivit vivement pour la tolerance, prétendant que ſuivant Bucer, les Lutheriens & les Zuingliens n'avoient pas au fond ſur les points de la cene des ſentimens différens. C'eſt ainſi qu'il en ecrivit aux Scholarques le 26. Mars 1578 (l). Il ſe plaignoit que Pappus oſât condamner Calvin, dont les Inſtitutions avoient été imprimées à STRASBOURG ſous les yeux de Bucer & de Capiton; & il tâchoit de faire comprendre aux Magiſtrats qu'il ne convenoit pas de ſe ſéparer des Egliſes de Suiſſe, de France, d'Angleterre & de tant d'autres nations, qui ſe croyoient fondées ſur la parole de Dieu, & qui n'avoient pas moins de droit de l'interpreter que les Lutheriens rigides. La diſpute s'échauffa ſur tout à l'occaſion du livre de la concorde, que Jacques André avoit publié, ſous les ordres d'Auguſte Electeur de Saxe. "Vous "laiſſerez-vous perſuader, diſoit Sturmius aux Scholarques (m), qu'on "doive ſouſcrire à cette ſéditieuſe concorde, fabriquée par ſix hommes, qui "ſe ſont arrogé l'autorité d'un Synode "National, ou plutôt d'un Concile "univerſel. Il eſt vray que Jacques "André a obtenu la ſouſcription de notre Republique; mais quels artifices "n'a-t'on pas mis en oeuvre pour en venir à bout? On la ſouſcrite avant "qu'elle ait été examinée dans un Synode "legitime. Divers Princes ont refuſé "d'y adhérer; enfin pourquoy ne pas "s'en tenir à la Confeſſion de foy préſentée à Augsbourg par les Princes & "par les Electeurs? Si le livre de la "Concorde eſt conforme à cette Confeſſion de foy, qu'eſt-il beſoin d'une "ſouſcription nouvelle? ſi elle eſt différente & contraire, on ne doit pas "la ſouſcrire, qu'elle n'ait été approuvée par l'autorité d'une diete, & par "le conſentement de toutes les Egliſes "Evangeliques. Ainſi raiſonnoit Sturmius." Si l'Allemagne avoit déliberé à peu prés avec ces principes, dans le tems qu'on s'y ſoulevoit contre l'Egliſe, peu de gens y auroient ſouſcrit à la Doctrine de Luther ou de Calvin. Cependant STRASBOURG avoit ſes raiſons pour ne pas tolerer le Calviniſme; de ſorte qu'aprés avoir écouté longtems les deux Antagoniſtes, le Magiſtrat ſe déclarant pour Pappus, ordonna enfin aux Profeſſeurs de l'Academie au mois de Decembre 1581, qu'eu égard au grand âge de Sturmius & pour d'autres raiſons, ils euſſent à choiſir un autre Recteur (n). Ainſi le parti Lutherien continüa à dominer dans STRASBOURG, & la maxime de la tolérance n'y fut point admiſe en faveur du Calviniſme. Mais cette ſecte faiſoit ailleurs des progrés, qui coûterent cher à la France, & qui firent ſouffrir l'Alſace comme nous allons voir.

LIVRE SIXIEME.

Conference du C. de Lorraine avec les Miniſtres Proteſtans.

LA Secte de Calvin ayant infecté le Palatinat, & la partie de la Baſſe-Alſace qui y confine, les Huguenots de France tâcherent d'engager les Princes d'Allemagne, de les aider à ſoutenir la guerre qu'ils avoient allumée contre le Roy (a). Le Prince de Condé & le Seigneur de Châtillon entretenoient dans cette vûë des correſpondances ſecretes avec les Princes Proteſtans. Le Cardinal de Lorraine & le Duc de Guiſe

(l) Antipappus 2. pag. 115. (m) Idem 4. p. 1. pag. 41. & ſeq. (n) Melch, SEBASIUS ibid. (a) ALTING. Hiſt. Eccleſ. Palatinat. pag. 165.

Guise voulant traverser ces négociation, se rendirent à Saverne en 1562, pour y conférer avec le Duc Christophe de Wirtemberg & quelques autres, qui amenerent avec eux Brentius, Jacques André, Jean Pappus (*b*), & quelques autres des plus fameux Ministres, de la Confession d'Augsbourg. Comme le Cardinal de Lorraine avoit pour objet de détacher les Princes de la Confession d'Augsbourg des interêts des Religionnaires de France, qui s'étoient déclarez pour Calvin, il employa tout ce qu'il avoit de capacité & d'éloquence, pour persuader que la secte des prétendus reformez, étoit plus opposée à la Confession d'Augsbourg, que la Doctrine Catholique. Il luy fut aisé de démontrer ce point, & le Cardinal l'établit avec tant d'évidence & tant de force, que les Princes qui assistoient aux conférences, parurent convaincus qu'ils devoient plûtôt prêter secours aux Catholiques qu'aux sectateurs de Calvin.

Secours donné aux Huguenots.

Deux ans s'écoulerent depuis les conférences de Saverne, sans que les Allemands se missent en mouvement, pour entrer dans la querelle des Huguenots. Mais le Prince de Condé se sentant pressé, pria si vivement l'Electeur Palatin Frederic III, de luy donner secours, que ce Prince ardent Calviniste, forma de ses sujets du Palatinat & de l'Alsace une petite armée, qu'il luy envoya sous le commandement de Jean-Casimir son second fils: elle aida le Prince de Condé à assiéger Chartres; mais la paix ayant été concluë, le Prince Palatin retourna dans les Etats de son pere avec le peu d'Allemands qui luy resterent.

A. 1568. La guerre s'étant rallumée quelques tems aprés, le Prince de Condé obtint un nouveau secours de l'Electeur Frederic, qui en donna le commandement à Wolfangue de Baviere, Duc de Deux-ponts son cousin. Philibert Marquis de Bade leva de son côté des Troupes pour le Roy, qui donna ordre au Duc d'Aumale de s'avancer sur les Frontieres d'Alsace, pour observer les mouvemens du Duc de Deux-ponts, & faciliter la jonction des Troupes du Marquis de Bade. Cependant la Coche Gentilhomme du Dauphiné, qui n'avoit pu faire passer à l'Armée du Prince Condé les Soldats Calvinistes qu'il avoit levez, marchoit dans le dessein de venir joindre le Duc de Deux-ponts; & déja il étoit entré en Alsace où il ravageoit les Villages de l'Evêché de STRASBOURG & de la Comté de Salm. Le Duc d'Aumale en ayant eu avis, s'avança avec huit mille hommes dans la vallée de la Brusche, riviere qui passe à STRASBOURG. Les ennemis s'étoient emparez de Neubourg, petit village prés de la source de la Brusche (*d*): le Duc resolut de les en chasser; il les attaqua les 5. Novembre 1568. La Coche se défendit en desesperé; mais il luy fallut enfin céder au grand nombre & se rendre prisonnier avec plusieurs Colonels & Capitaines, & tous ses Soldats, à la réserve de six-vingt, qui furent tuez les armes à la main. Comme la Coche ne s'étoit pas attendu à cette surprise, il n'avoit pu contenir sa petite Armée, dont une partie s'étoit débandée pour le pillage. Les Soldats qui ne se trouverent pas à l'action de Neubourg, furent presque tous assommez par les Païsans. Plusieurs Officiers de distinction, dont les principaux étoient Offonville, Clermont, le Marquis de Renel, Cartier qui commandoit un Escadron de Carabiniers, ayant pris les devants, n'avoient pu se trouver au combat; ils forcerent les passages de Ste Marie-aux-mines, qui étoient gardez par les Païsans, & se retirerent à la hâte à STRASBOURG, où ils furent reçus à bras ouvers. La Coche fut conduit à Metz avec les autres prisonniers; mais il ne survêquit pas longtems à sa disgrace; car comme on le reconduisoit aprés que l'échange des prisonniers eut été reglé, il fut tüé en chemin.

Un corps de Calvinistes défait en Alsace.

Aprés l'avantage que le Duc d'Aumale venoit de remporter, les Catholiques maîtres de la Campagne, se trouvoient en état d'entrer dans les terres que l'Electeur Palatin & le Duc de Deux-ponts possédoient en Alsace. Mais l'Empereur MAXIMILIEN II, arrêta leurs progrés par les plaintes qu'il fit faire au Roy, de ce que son Armée étoit entrée dans cette Province, & qu'elle campoit sur les terres de l'Empire. Le Roy ne voulant pas s'attirer un nouvel ennemy sur les bras, donna ordre au Duc d'Aumale de se retirer & de sortir de l'Alsace, qui par là se vit abandonnée à la discrétion des Protestans. Ceux de STRASBOURG qui n'oublioient rien pour irriter leur party contre l'Evêque Erasme, firent alors courir des libelles, dans lesquels ils débitoient qu'Erasme étoit le principal Auteur de la défaite des Religionaires François (*e*). Cet Evêque quoy qu'attaqué de la maladie dont il mourut

Les François sortent de l'Alsace.

(*b*) BELCAR. PIGUILLON comment. L. 29. (*c*) Vita Jac. ANDREÆ. (*d*) THUAN. L. 44. pag. 561. (*e*) Guilliman de Episc. Argentin.

Digitized by Google

mourut quelques jours aprés, se vit obligé de dissiper cette accusation par un manifeste qu'il fit publier, dans la crainte que les Protestans, sous prétexte de represailles, ne vinssent fondre sur luy, & sur ses terres: la mort l'en garantit, ayant terminé ses jours le 25. Decembre 1568. Erasme fut généralement regretté de tout son Peuple, qu'il gouverna toûjours avec beaucoup de clémence & de justice. Attentif malgré la nécessité des temps à ne pas surcharger ses sujets d'impôts, il aima mieux, comme il disoit souvent, voir son Peuple être à son aise, que de vivre luy-même dans une opulence convenable à sa Dignité. Il a laissé à son Diocése un monument de sa pieté & de son zele pour la Religion, dans le recüeil des actes du Synode qu'il tint à Saverne en 1560, où il a ramassé tout ce qu'il a trouvé de plus propre dans l'Ecriture & dans les Peres, pour précautionner son troupeau contre la contagion de l'heresie, l'instruire des Dogmes qu'il doit croire, & des regles sur lesquelles il doit former ses moeurs. Il s'y attache sur tout à corriger les abus, qui s'étoient glissez dans son Clergé, à en bannir l'ignorance & les vices, qui avoient servi de prétexte à la séparation des Protestans, & à donner pour regle de la Doctrine & de la Discipline, ce que le Concile de Trente venoit d'enseigner & de définir.

Synode de STRASBOURG.

Brigues pour succéder à l'Evêque Erasme.

Le déplorable état où la Religion Catholique avoit été réduite dans STRASBOURG, rendoit tres difficile l'élection d'un successeur. Toute la maison Palatine se mit en mouvement, pour obtenir une si importante place. Wolfangue Duc de Deux-ponts fit passer le Rhin à l'Armée qu'il se préparoit de conduire en France, & la fit vivre dans les terres de l'Evêché, à dessein de se faire craindre par les Capitulaires de STRASBOURG, & de les forçer de choisir un Evêque à son gré. Les uns croyoient qu'il vouloit appuyer la brigue de Richard Prince Palatin de la Branche de Simmeren, Chanoine & Prevôt de STRASBOURG, Prince autant attaché au Lutheranisme qu'il étoit opposé à la secte de Calvin (*f*). Georges-Jean Comte Palatin de Veldentz travailloit de son côté à se faire un parti, pour faire élire son fils, qui n'avoit que trois ou quatre ans. Mais le bruit commun étoit que le Duc de Deux-ponts, qui agissoit en apparence pour les Princes de sa maison, avoit sur tout envie de faire un de ses fils Evêque de STRASBOURG (*g*). Le voisinage de ses terres, qui confinoient à celles de l'Evêché, luy donnoit une forte envie de se rendre maître de ce puissant Benefice. Le Magistrat de STRASBOURG n'oublioit rien de son côté, pour faire choisir un Evêque de sa Religion. Tout paroissoit disposé à seconder ce dessein: Le Chapitre présqu'opprimé sous l'autorité du Senat ne pouvoit même, sans son agrément, procéder à l'Election; mais les esprits furent ménagez avec tant de dextérité, que les Magistrats consentirent que le Grand-Chapitre s'assemblât dans la Cathedrale, & qu'il choisit un Evêque avec les cérémonies ordinaires. Les suffrages s'accorderent le 26. Janvier 1569, à mettre sur le Trône Episcopal Jean de Manderscheid-Blanchenheim, issu de l'illustre famille des Manderscheids, qui selon quelque Auteurs, tirent leur origine des Roys d'Austrasie. Le Ministre Jean Marbach voulant avoir part à la Cérémonie monta en chaire, & fit un discours sur les qualitez d'un Evêque. Les Catholiques n'avoient garde d'aller prendre sur ce point les instructions d'un Prédicant, qui avoit travaillé luy-même à la destruction de l'Episcopat. Ils n'assisterent point au sermon. On chanta le *Veni Creator*, on célébra la Grand-Messe, & ayant mis suivant la coutume le Comte de Manderscheid sur l'Autel, on le proclama Evêque de STRASBOURG, en présence des Magistrats & de tout le Peuple. Les gens de bien applaudirent au choix du nouvel Evêque; mais presque tous le plaignirent, prevoyant déslors les terribles orages dont son Eglise alloit être agitée.

A. 1569. Jean de Manderscheid Evêque de STRASBOURG

A. 1569. Le Duc de Deux-ponts marche au secours des Huguenots.

En effet le nouvel Evêque étoit à peine en possession de sa dignité, qu'il apprit que le Duc Wolfangue de Deux-ponts étoit sur le point de se mettre en marche, pour aller au secours des Huguenots de France. Comme l'Evêque craignit que le bruit qui s'étoit repandu, que son prédécesseur Erasme avoit été la cause de la défaite de la Coche, n'attirât la rüine des terres de son Evêché, il prévint le Duc de Deux-ponts, luy demanda son amitié, & luy envoya des vivres en abondance. Quand on n'est pas en état de s'opposer à un ennemy, il est pardonnable de prendre des mesures pour détourner des coups, dont on ne tarderoit pas d'être accablé. Le Duc d'Aumale, qui étoit resté sur les Frontieres de l'Alsace, ne desapprouva pas la politique de l'Evêque Jean. Il ecrivit luy-même au Duc Wolfangue,

(*f*) SPENER Geneal. Hist. pag. 210. (*g*) Hubert. LANGUET. Epist. L. 1. Ep. 37.

fangue, pour luy représenter qu'il étoit contre toutes les Loix qu'un Prince prêtât ses forces à des sujets soulevez contre leur légitime Souverain. Wolfangue répondit non pas au Duc d'Aumale, mais au Roy le 9. Fevrier 1569 (*i*), qu'il engageoit sa parole à sa Majesté, que s'il entrevoyoit que la guerre qui s'étoit allumée en France, n'avoit pas pour objet la Religion & la liberté de conscience, il tourneroit ses armes pour la défense de sa Majesté, contre ceux qui sous un faux prétexte, l'avoient engagé dans une guerre, qui ne pouvoit que luy déplaire.

A. 1569.

L'Armée s'assemble en Alsace.

Aprés ce compliment Wolfangue assembla ses troupes, qui étoient en quartier dans la Duché de Deux-ponts & dans l'Alsace: il fit passer le Rhin à celles qui étoient cantonnées au de là de ce fleuve. Aprés quoy étant luy-même sorti de Bergzabern, petite Ville de la Basse-Alsace, appartenante à ce Prince, il se rendit le dernier jour de Fevrier à Hocfeldt, village où sa Cavalerie avoit son quartier general: il y demeura jusqu'au 15 Mars, & y fit la revûë de son armée, qui se trouva de sept mille cinq cent nonante-six chevaux; non compris ceux qui étoient destinez pour les bagages. François d'Haraucourt, Charles de Mansfeldt, Thierry de Schomberg, François de Dierbach commandoient dans la Cavalerie. L'Infanterie n'étoit que de six mille hommes, commandée par Gangolphe Baron d'Hohengeroldseck Gentilhomme de la premiere Noblesse, & par Jean-Jacques Granvillars. Le Duc Wolfangue se mit en marche, & prit sa route le long de l'Alsace, pour entrer dans le païs de Montbeliard & de là en Franche-Comté. Il fut bientôt suivi par Guillaume de Nassau. Ce Prince n'ayant pû se maintenir dans les Païs-bas contre les forces du Duc d'Albe, ni rester en France, où il avoit eu dessein de se joindre au Prince de Condé, s'étoit retiré à Strasbourg; il y vendit son canon & une partie de ses bagages pour payer ses troupes qu'il congédia, ne s'étant réservé que douze cens chevaux, qu'il mena au Duc de Deux-ponts, avec Henry & Loüis de Nassau ses deux freres. Ce secours fut moins considerable que celuy que le Duc Wolfangue reçut en chemin; Moüy, le Marquis de Renel, Morvilliers, Feuquieres & plusieurs autres Gentilshommes François, qui s'étoient attachez au Prince de Condé, s'étant joints à luy avec un renfort de deux milles hommes. La Haute-Alsace, dont la plus-grande partie étoit Catholique, souffrit beaucoup du passage de cette armée, qui y eût fait encor plus de degât, si les troupes n'avoient pas eu ordre de marcher serrées, pour éviter d'être surprises par le Duc d'Aumale, qui les cotoyoit & qui les inquieta souvent dans leur marche, n'ayant pas assez de monde pour les attaquer. Le Duc Wolfangue continüa sa route, & aprés avoit soutenu une chaude escarmouche à Gilly, village à quatre lieuës de Dijon, il marcha à la Charité qu'il prit sans résistance, & de là s'étant avancé jusqu'à la riviere de Vienne, il y mourut, les uns disent d'une fievre quarte, & d'autres pour avoir trop bû.

Brouderoff bâti.

La mort du Duc Wolfangue laissa pour un tems l'Alsace en repos. L'Evêque en profita pour veiller au bien de son Diocèse: il voyoit avec douleur le culte Catholique proscrit de sa Cathedrale; mais il ne perdoit pas l'espérance d'y rentrer. C'est dans cette vûë qu'il entreprit de concert avec son Grand-Chapitre d'etablir la celebre maison de Brouderoff, destinée pour servir de demeure aux Grands-Chanoines & à y renfermer une partie de leurs denrées. Cet édifice fut commencé en 1571: le Magistrat ne s'y opposa pas, non seulement parcequ'il avoit declaré qu'il ne toucheroit pas au temporel des Eglises, qu'il avoit recemment usurpées; mais sur tout parceque le Grand-Chapitre de Strasbourg étant immédiat de l'Empire, on ne pouvoit s'emparer de ses biens, sans violer la paix de Religion. Elle n'avoit toleré l'usage que les Etats de la Confession d'Augsbourg avoient fait des biens d'Eglise, que pourvû qu'ils n'appartinssent pas à ceux qui sont immédiatement sujets de l'Empire. En même tems que le Chapitre travailloit à retablir ses biens, l'Eglise de Strasbourg fut enrichie de la belle Horloge qui attire les yeux des voyageurs, & fait admirer l'habilité de l'ouvrier que nos manuscrits nomment Isaac Habrecht. Conrad Dasypodius, Professeur de Mathematiques fut chargé de former le dessein & de présider à l'exécution de cet ouvrage qui ne fut achevé qu'en 1574. On y a joint aux ornemens de Sculpture, de Peinture, d'Architecture, ce que l'Astronomie, la Mechanique & l'Horlogerie ont de plus curieux pour le cours des astres, & la mesure des tems dans toutes les saisons. La description en a été imprimée en 1580.

Horloge de Strasbourg.

Il sembloit que ces dispositions du Cha-

(*i*) Thuan. L. 45.

Digitized by Google

Chapître & du Magistrat, & sur tout l'extrême précaution qu'avoit l'Evêque Jean de ménager le Sénat, devoit au moins procurer quelque tranquilité au peu de Catholiques, qui restoient dans STRASBOURG. Mais l'hérésie n'est pas patiente, & quand elle domine, rarement garde-t'elle les mesures que la charité & l'équité demandent. Les Ministres inquiets de voir les Catholiques accourir dans l'Eglise des Joannites & dans celles des trois Monasteres de Religieuses, pour y assister à la Messe & y entendre quelques instructions, presserent le Magistrat d'empécher ces exercices Catholiques. Comme le Senat se flattoit qu'il n'avoit plus rien à craindre de la part de l'Empire, au sujet des trois Eglises dont les Catholiques avoient été chassez, il se rendit aux instances des Ministres, & consentit de déliberer sur les moyens de proscrire absolument le Papisme, (c'est le terme dont ils usoient) & de se rendre maîtres des quatre Monasteres où le culte Catholique subsistoit encor, à sçavoir, St. Jean, Ste Marguerite, St. Nicolas *in undis*, & Ste Magdelaine *(i)*. C'étoit trop, à leur avis, de laisser dans STRASBOURG une etincelle de l'ancienne Religion; ils vouloient entierement l'eteindre.

A. 1572. Entreprises pour se saisir des Monasteres.

Dés le 19. Mars 1572. le Docteur Jean Marbach, cet ardent zelateur de la nouvelle secte, toûjours prêt à donner contre les Catholiques les plus violens conseils, présenta aux Magistrats un long écrit que nous avons en main, dans lequel il s'éforçoit de leur prouver qu'ils étoient en droit de réformer ces Monasteres : c'est-à-dire, qu'ils pouvoient en arracher les Religieuses, & les obliger de changer d'état & de profession, les forcer de violer leur voeux, leur laisser la liberté de s'engager dans le mariage; en venir même jusqu'à renverser les cloitres, disposer de leurs revenus & changer leurs Eglises en magasins ou en ecuries. Car c'est dans ces affreux renversemens que consistoit la prétenduë réforme de ces Monasteres. Marbach ne rougissoit pas de faire de si etranges propositions déguisées sous le beau terme de réforme. Oubliant toutes les regles de la pudeur & de la foy publique, il soutenoit que le Magistrat pouvoit se porter à ces excés, sans blesser les traitez, auxquels tout l'Empire avoit souscrit à Passau & à Augsbourg.

Le Magistrat plus eclairé & plus sage ne se laissa pas d'abord convaincre; & pendant prés de trois ans, il résista toûjours aux instances cent fois réiterées des Ministres. Il se détermina enfin en 1574. de faire examiner cette affaire par les trois Avocats de la Ville nommez Gremp, Botzheim, & Hervius, avec ordre de mettre par écrit leurs avis. Le Magistrat fut obéi, & le 28. May 1575. tous trois conclurent qu'on ne pouvoit sans violer les traitez de paix, s'emparer des quatre cloitres & les réformer par voye de fait : mais qu'il étoit libre au Magistrat d'user d'adresse & d'employer les moyens que la modération & la prudence pouvoient luy suggerer, pour faire consentir les Messieurs de St. Jean & les trois Monasteres de Religieuses, à ce que le Senat desiroit. Les trois Avocats ayant réfuté pied à pied dans leur ecrit les frivoles raisons du Docteur Marbach, ne craignirent pas même de déclarer ouvertement aux Magistrats qu'ils n'avoient pas été en droit de refuser aux trois Chapitres en 1559. le droit de protection ; l'accord fait avec l'Evêque Erasme n'étant pas limité à dix ans seulement. Ils allerent même plus loing, & oserent ajouter que le Magistrat avoit agi contre les traitez de paix, en mettant les Catholiques hors des trois Eglises : je parle toûjours sur la foy de l'Orateur Schmid.

A. 1574. Le sentiment des Avocats de STRASBOURG en faveur des Monasteres.

"Nôtre sentiment, continüoient les "trois Avocats, ne doit pas surprendre "le Magistrat. Tout STRASBOURG pen-"soit comme nous, lorsqu'on vit à "Augsbourg nos députez faire tant d'é-"forts, pour faire rayer dans le traité "qui y fut conclu, les articles qui nous "condamnent. Il falloit bien, pour-"suivoient-ils encore, que le Magistrat "sentit que la conclusion de tout l'Em-"pire faite à Augsbourg sur ce point, "luy étoit entierement contraire, puis-"qu'il en demanda la suppression avec "tant d'instance. Mais la Majesté Im-"periale ayant refusé d'y toucher, nos "députez se contenterent de protester. "De quel poids, ajoutoient-ils, est une "protestation contre une résolution "concertée, convenuë, & publiée même "dans tout l'Empire? quels égards la "chambre Imperiale aura t'elle à une "pareille procédure ? Et si on veut agir "sur un si frivole principe contre la loy "general de tout l'Empire, ne se met-"on pas en risque d'encourir la peine "portée par le traitez de Religion & "d'être mis au ban de l'Empire ? La rai-"son, la bonne foy & nôtre affection "pour les interêts de la Republique, "nous obligent même à ne pas dissimu-"ler que l'Evêque & les trois Chapitres "seroient bien fondez à recommencer "le

(i) MS. de SCHMID.

"le procés contre la Ville & à demander de rentrer en possession de leurs "Eglises. Les trois Avocats concluoient "enfin qu'il étoit de la Sagesse du Magistrat de ne pas reveiller une affaire, "qui exposeroit dans STRASBOURG "la Religion Protestante à de fâcheux "revers, & qu'en voulant se saisir de "quelques Monasteres, on devoit craindre qu'on ne perdît les trois Eglises, "& qu'on ne fût inquiété sur d'autres "points, qui n'étoient pas inconnus au "Magistrat.

L'avis des trois Avocats arrêta pour un tems les poursuites du Docteur Marbach ; & les Catholiques furent consolez de voir que leur droit avoit été défendu & leurs Monasteres protégez par ceux-là même, à qui le Magistrat avoit donné sa confiance & dont la République estimoit sur tout la probité & les lumieres. Cet échec ne fit pas perdre courage au corps des Prédicans qui pendant trois ans ne cesserent pas, par des déclamations publiques & des entretiens particuliers, de solliciter le Magistrat & le Peuple d'exterminer l'ancienne Religion. Ce fut pour condescendre à leurs instances qu'en 1578, les Magistrats firent défense à Erasme Sutor alors Commandeur, de dire la Messe & de prêcher dans son Eglise. Cet ordre ne l'étonna pas ; il continüa ses saintes fonctions, résolu de sacrifier sa vie plutôt que d'interompre des exercices que la charité & la Religion attendoient de son zele (*k*). Les Religieuses de Ste Marguerite & celles d'un autre Monastere eurent à peu prés la même fermeté. Il est vray que les Magistrats trouverent le moyen d'engager quelquesunes de ces filles à quitter leur cloitre : mais celles qui eurent le courage de persévérer dans la sainteté de leur profession, résisterent avec force à l'ordre du Magistrat, qui leur avoit fait défense de vaquer aux exercices de piété que leur regle & la Religion exigeoient. Envain le Senat leur fit réiterer sa défense le 13 Novembre 1578. La fermeté de ces saintes Filles n'en fut pas ébranlée; de sorte que les Magistrats voyant qu'ils ne pouvoient vaincre la résolution des Servantes du Seigneur, mirent en déliberation, s'il ne falloit pas les contraindre & en venir aux voyes de fait. Ils demanderent une seconde fois sur ce point l'avis des trois Avocats qu'ils firent assembler en leur présence le 17. Novembre 1579. L'Avocat Gremp s'étoit laissé gagner ; les deux autres persisterent dans leur premier avis, & le Magistrat se rendant à leurs raisons, se contenta de mettre des gardes à la porte des Eglises de ces Monasteres, pour observer ceux qui les fréquentoient, & arrêter par la crainte des impôts, un concours qui faisoit tant de peine aux Ministres.

A. 1578. Défense aux Mess. de St. Jean de dire la Messe & de Prêcher.

Fermeté des Religieuses.

La vertu de ces Religieuses consola l'Evêque Jean ; mais il eut encor plus de joye de voir que malgré l'exemple de STRASBOURG & les artifices des nouveaux sectaires, les villages, les bourgs & les principales Villes de son Diocése avoient résisté à la séduction. Saverne, Molsheim, Scelestat demeurerent toûjours inviolablement attachées à l'ancienne Religion : la Bourgeoisie de Scelestat eut même le courage de chasser de la Ville, un Gentilhomme nommé Sebastien-Guillaume Linck, qui s'étant erigé en Prédicant, faisoit glisser dans la Ville le poison des nouvelles Doctrines. Colmar qui est du Diocese de Bâle eut le malheur de recevoir cet exilé, & l'élût même en 1575, Regent de la Ville. Linck revêtu de cette dignité entraîna une partie de Bourgeois, fit prêcher l'erreur dans les Eglises, s'empara des ecoles, & remplit de novateurs les places, qui étoient auparavant occupées par les Catholiques (*l*).

Les progrés que le Lutheranisme avoit fait dans STRASBOURG, & qu'il faisoit chez ses voisins, firent enfin prendre la résolution à l'Evêque Jean d'exécuter le projet qu'avoit fait son prédécesseur d'établir un College à Molsheim. Il le fonda en 1580, le confia aux Jesuites, & en bâtit l'Eglise avec une magnificence digne de son zele (*m*). Il prétendoit opposer cette école à celle des Protestans, & y former des ouvriers propres à soutenir la Religion ; mais tous ses bons desseins furent interrompus par les guerres, qui desolerent le Chapitre de STRASBOURG & tout le Diocése, & qui s'allumerent de toutes parts à l'occasion que je vais dire.

A. 1580. College fondé à Molsheim

Gebhard Comte de Truchsés-Waldbourg, Doyen de la Cathedrale de STRASBOURG, Archevêque & Electeur de Cologne épris de la beauté d'Agnés Fille du Comte George de Mansfeld, & Chanoinesse de Geirisheim luy promit foy de mariage ; & peu de tems aprés sommé de sa parole par Pierre Ernest de Mansfeld frere d'Agnés, il l'épousa à Bonne en 1582, mais en secret, n'ayant pour temoins que le frere & la

A. 1582. Guerre à l'occasion du Mariage du Doyen de Strasbourg

(*k*) Archiv. Argentin. Argent.

(*l*) Apolog. Colmar.

(*m*) GUILLIMAN de Episc.

& la sœur de la nouvelle Epouse (*n*). Comme l'Archevêque n'étoit pas riche, il résolut malgré le mariage qu'il avoit contracté, de conserver son Doyenné de STRASBOURG & de se maintenir dans son Electorat. Herman-Adolphe de Solms Comte & Chanoine de STRASBOURG & de Cologne, & le Comte de Neuvenar ses plus intimes confidans, luy en suggererent le moyen, en luy conseillant d'engager les Protestans à demander au Magistrat de Cologne, qu'il leur fût permis d'avoir dans cette Ville l'exercice libre de la Confession d'Augsbourg; dans l'espérance que si le Magistrat n'ecoutoit pas cette demande, les Protestans piquez de ce refus, prendroient parti pour l'Archevêque, & appuyeroient ses prétentions. La requête des Protestans fut en effet présentée au Senat: mais comme la réponse tardoit trop au gré du Comte de Neuvenar, ce Comte assembla quelques Protestans dans un Village à la portée du Canon de Cologne & osa y faire prêcher un Ministre que le Prince Palatin Jean-Casimir luy avoit envoyé.

Le Magistrat se plaignit de cette entreprise: l'Archevêque répondit qu'il n'y avoit point de part, & le Comte de Solms assûra que tout s'étoit fait à son insçû. Cependant comme les Protestans continüoient de s'assembler, le Magistrat crût qu'il étoit de sa Religion & de son autorité, de s'y opposer. Ayant fait pointer de gros canons contre le Village, il fit tirer sur le toit du lieu, où les Protestans étoient assemblez; tout se dissipa. Le Comte de Neuvenar fit grand bruit: mais l'Archevêque jugeant qu'il n'étoit pas encor tems d'eclatter, l'appaisa & l'obligea même de ne plus tenir d'assemblée. Cependant comme il étoit aisé de prévoir qu'une pareille paix ne seroit pas de durée, le Sénat & le Chapitre concerterent ensemble, pour trouver le moyen de soutenir la Religion. Le Chapitre députa pour aller à la diete, Frederic de Saxe-Lavembourg jeune Prince plein de vivacité, & qui étant déjà Chanoine de Cologne & de STRASBOURG avoit peut-être quelque vûë sur la dignité d'Archevêque. Ce Prince se rendit à Augsbourg, & il travailla en même tems à s'assûrer du secours de Guillaume de Cleves, & d'Alexandre Farnese Duc de Parme, qui gouvernoit les Païs-bas sous les ordres de PHILIPPE second (*o*).

Gebhard de son côté s'empara de Bonne, où il mit Garnison, & leva des Troupes, sous pretexte de se mettre en sûreté. Le Pape GREGOIRE XIII informé de ces mouvemens, voulut d'abord tâcher d'arrêter le mal par les voyes de douceur. Il ecrivit à Gebhard un bref plein de tendresse, & luy remontra paternellement le malheur où il alloit se plonger (*p*). Il écrivit en même tems aux Electeurs de Trêves & de Mayence, * pour les engager de l'aider à retirer l'Archevêque de son égarement, & pria même l'Electeur de Trêves d'aller trouver de sa part l'Archevêque de Cologne, sa presence devant être plus efficace que les remontrances d'un envoyé. Il pressa enfin l'Empereur RODOLPHE de se joindre à luy, pour détourner l'orage qui menaçoit la Religion dans toute l'Allemagne.

Le Pape s'entremet pour faire cesser les Troubles.

* 17. Dec. 1582.

Tandis que le Pape & les Catholiques prenoient ces mesures, les Princes Protestans vinrent de toutes parts trouver l'Archevêque, & luy offrirent tous des secours d'hommes & d'argent (*q*). Ces belles promesses éblouïrent un cœur déjà gâté par l'engagement qu'il avoit contracté: de sorte qu'il ne craignit pas de déclarer par un edit public, qu'étant heureusement sorti des ténebres de la Papauté, ce sont les termes dont il se servit), & qu'ayant ouvert le yeux à la lumiere de la saine Doctrine, il n'avoit rien plus à cœur que de remplir les devoirs de sa dignite; Qu'il étoit résolu de laisser à ses sujets une entiere liberté de conscience, & de ne point toucher aux privileges de son Chapitre, à qui aprés sa mort, il seroit libre de choisir un successeur digne de la place qu'il occupoit

Gebhard essayoit de calmer par ces adoucissemens le Peuple & son Chapitre; tandisque l'Electeur Palatin, ceux de Saxe & de Brandebourg, sollicitoient l'Empereur par de longues lettres, à ne pas souffrir qu'on inquiétât l'Electeur de Cologne sur le fait de sa Religion. Déjà l'Empereur RODOLPHE avoit inutilement tâché de ramener Gebhard à son devoir; mais afin de le mettre dans tout son tort, il luy depêcha Jacques de la Court, pour s'informer de la résolution qu'il avoit prise. L'Archevêque qui se sentoit soutenu, répondit nettement à l'Envoyé imperial, qu'il avoit embrassé la Confession d'Augsbourg, & que puisque le mariage ne luy étoit interdit que par une loy émanée des Papes contre la parole de Dieu,

(*n*) THUAN. L. 76. (*o*) THUAN. L. 76. pag. 584. (*p*) CHITRAUS pag 252. (*q*) THUAN. ibid. pag. 587.

Dieu, il pensoit à se marier, sans vouloir cependant renonçer à la dignité d'Archevéque & d'Electeur.

A. 1583. Aprés une déclaration si solemnelle, les Etats de Cologne qui s'assemblerent le 1 Fevrier, ne devoient pas longtems déliberer sur le parti qu'ils avoient à prendre. La paix de Religion leur prescrivoit la regle qu'ils devoient suivre. Elle avoit statüé que les Archevéques, Evéques & Prélats qui quitteroient l'ancienne Religion, seroient déchus de leurs droits & de leurs dignitez, privez de leurs bénéfices, & qu'on seroit fondé à elire d'autres sujets, qui prendroient leurs places. Ce n'est pas le seul titre qu'on opposa à l'Archevéque (r). On produisit encor contre luy divers chefs d'accusation, qui n'interessoient pas moins l'Etat que la Religion. De sorte que le Chapitre, la Noblesse du païs & la Bourgeosie de Cologne conclurent unanimement, qu'ils n'étoient plus obligez de garder le serment qu'ils avoient fait à l'Electeur, & que selon les loix du païs c'étoit au Chapitre, à qui la Ville s'étoit unie, qu'on devoit doresnavant rendre obeissance. Ce decret des Etats fut fort approuvé des Envoyez de l'Empereur, qui s'étoient trouvez à l'assemblée. Le Nonce du Pape, & le Senat de Cologne y applaudirent ; l'Archevéque en fut si vivement irrité, que dés le même jour que les Etats se séparerent, il suivit les conseils des Protestans, qui vouloient le réduire à la nécessité de ne pouvoir plus reculer, & déclara publiquement son mariage avec Agnés, qui fut conduite dans le Palais Episcopal avec un pompeux appareil. Comme il n'y avoit plus de mesures à garder aprés cette démarche, Gebhard fit enlever les Archives de Bonne: & pour avoir dequoy soutenir la guerre, il engagea au Prince Palatin Jean-Casimir tous les biens de l'Electorat de Cologne.

Cependant le Pape ne se lassant pas d'attendre le moment où le Seigneur voudroit toucher le cœur de Gebhard, luy envoya en qualité de Legat le Cardinal André d'Autriche, dans la pensée que le nom & la dignité de ce Ministre rendroient l'Archevéque plus docile aux remontrances paternelles de sa Sainteté. Mais le Prince Palatin Jean-Casimir ayant refusé des passeports, le Cardinal Légat fut obligé de prendre sa route par l'Alsace, la Lorraine & le Luxembourg; où ayant été informé des extrémitez où Gebhard s'étoit porté, il rebroussa chemin & donna avis au Pape de l'état de cette importante affaire (s). Sa Sainteté voyant le mal sans remede, publia enfin à Rome la Bulle d'excommunication contre Gebhard Truchsés, datée du onziéme des Calendes d'Avril 1583 ; donnant au Chapitre la liberté d'élire un autre Archevéque à sa place. A. 1583. Le Chapitre élut en effet le 20. Avril suivant, Ernest de Baviere Evéque de Frisingue, d'Hildesheim & de Liege. On le préféra à Frideric de Saxe-Lavembourg, parcequ'on le crût plus en état de soutenir la dignité à laquelle on l'élevoit.

Dés le lendemain de la promotion du nouvel Archevéque, l'Evéque de Verceil Nonce du Pape, fit citer les Chanoines qui s'étoient déclarez pour Gebhard, & qui comme luy faisoient profession de la Confession d'Augsbourg (t). Le Comte Herman-Adolphe de Solms, le Baron de Vinnenberg & Bilstein furent par sentence privez de leurs Bénéfices le 29, Avril. Le Comte Georges de Sein de Witgenstein, qui comme les deux Seigneurs dont nous venons de parler, étoit tout à la fois Chanoine de STRASBOURG & de Cologne, eut le même sort (u),

Il n'est pas de mon sujet de raconter les expéditions militaires, qui se firent dans ces tems de trouble en Westphalie & dans toute l'étenduë du Diocése de Cologne. Il me suffit de dire que le feu de la guerre fut bientôt éteint. Gebhard abandonné par le Prince Palatin Jean-Casimir, & trop foiblement secouru par ceux qui luy avoient promis de luy sacrifier leurs biens & leur vies, fut enfin accablé par la puissance du Duc de Parme; desorte qu'il se vit contraint de quitter la partie & d'aller à Delpht chercher un azile auprés du Prince d'Orange, qui luy procura une retraite à la Haye, où il vivoit avec Agnés son epouse prétenduë, dans l'obscurité & dans l'indigence.

Troubles de l'Eglise de STRASBOURG. Le feu qu'il avoit allumé dans l'Electorat de Cologne, ne tarda pas à passer dans l'Eglise de STRASBOURG dont Gebhard avoit été Grand-Doyen, comme nous l'avons dit. Le Prince de Saxe-Lavembourg n'ayant pu parvenir à la dignité d'Archevéque de Cologne, voulut du moins profiter d'une partie de la dépoüille de Gebhard Truchsés, & se faire nommer Grand-Doyen de STRASBOURG. Il se rendit dans cette Ville, pour demander au Chapitre cette

(r) Idem L. 78. pag. 649. (s) Idem L. 78. pag 651. CHYTRÆUS pag. 255. (t) THUAN. ibid. pag. 655. (u) Mich. ab ISSELT de bell. Coloni pag. 463,

Digitized by Google

cette dignité. Les Comtes de Witgenstein, Herman Adolphe de Solms & le Baron de Vinnenberg, qui avoient été excommuniez à Cologne, craignants eux-mémes de perdre leurs Canonicats de STRASBOURG, si on privoit Gebhard Truchsés de son Doyenné, se hâterent de prendre des mesures pour
1584. parer ce coup (x). Le Comte de Witgenstein & le Baron de Vinnenberg se rendirent à STRASBOURG dés le mois d'Avril, & demanderent d'être admis dans le Chapitre & de joüir des fruits de leurs bénéfices. Le Comte Christophe de Nellembourg Seigneur de Tingen Prévôt de la Cathedrale, & les Chanoines Catholiques ayant pris conseil de l'Evéque, declarerent aux deux Chanoines qu'il ne leur étoit pas libre de leur accorder ce qu'ils desiroient, devant obéir à la sentence portée contre eux, par celuy que tout le Chapitre reconnoissoit pour son juge.

Violences des Chanoines Protestans.

Les Chanoines Protestans appellerent de ce refus à l'Empereur & aux Princes de l'Empire; & sans attendre que le terme de leur appel fût expiré, ils firent ouvrir les greniers du Chapitre & en tirerent les grains qu'ils prétendoient leur appartenir. Le Chapitre Catholique se plaignit de ces violences & au Senat & à l'Empereur. La réponse de sa Majesté fut telle que le Chapitre pouvoit la souhaitter; mais elle n'arréta pas les entreprises des deux Chanoines Protestans, qui persisterent à demander l'entrée dans le Chapitre. Les Catholiques leur firent signifier par un Notaire l'ancien statut, qui portoit qu'on n'dmettroit pas dans le Chapitre ceux qui auroient été excommuniez. Cet acte n'effraya pas des esprits, qui se vouloient mettre au dessus de toutes les regles de l'Eglise. Le Comte Ernest de Mansfeldt se joignit aux deux Chanoines Protestans. Le Comte Bernard de Waldeck s'étant d'abord laissé entrainer dans leur parti, se rangea dans la suite du côté des Catholiques, qui choisirent au mois de Juin Frideric de Saxe pour leur Doyen. Le Senat desapprouva méme par écrit le procédé du Chapitre, & le Peuple en murmuroit; de sorte que pour calmer une émotion, qui commençoit à se faire sentir dans une Ville Protestante, le Chapitre voulut bien députer au Senat le 18. Juillet les Comtes de Manderscheid, de Gerolstein & d'Hohen-Saxe pour luy exposer les raisons qu'il avoit eu d'exclure du Chapitre les deux Chanoines, dont le Senat avoit ecouté les plaintes. Ils luy montrerent ensuite les mandemens de l'Empereur; en ajoutant que la conduite que le Chapitre avoit tenuë ne blessoit en rien n'y la paix de Religion, ny les droits de la Republique de STRASBOURG, ny l'autorité des Magistrats, à qui le Peuple devoit être soumis, comme les Ecclesiastiques devoient obéir au Pape. Ces démarches d'honnété toucherent peu un Senat aussi zelé pour le parti Protestant, que celuy de Cologne avoit été ferme à soutenir l'ancienne Religion.

Cependant Herman-Adolphe de Solms étant venu à STRASBOURG le onziéme Août agit encor avec plus de violence que les deux Chanoines, qui comme luy avoient été excommuniez: (y), il fit briser les portes du Chapitre, força les greniers & s'empara du Brouderoff dont nous avons parlé, où il mit des gens armez à dessein de s'y défendre. Les Catholiques se plaignirent au Senat de tous ces excés, en luy remontrant qu'ils seroient en état de repousser la force par la force; mais qu'ils craignoient de porter le trouble dans une Ville libre, & qu'on devoit leur sçavoir gré de leur modération. Les Protestans se plaignirent à leur tour au Senat, de ce que les Catholiques avoient enlevé le Trésor & les Archives de leur Eglise. Mais le Senat fut d'abord calmé sur ce point, dés qu'on luy eut dit que pour eviter des accidens trop ordinaires dans un tems de tumulte, le Chapitre avoit jugé de concert avec l'Evéque qu'il falloit mettre en sûreté les Archives & le Trésor, qu'ils seroient prêts de representer quand il seroit tems. Cette réponse satisfit le Senat qui craignant quelque sédition, mit des gardes aux portes du Brouderoff, mais aux frais du Chapitre. Cette garde qui n'étoit là que pour la forme, n'inquiéta jamais les trois Chanoines Protestans, qui resterent armez dans cette maison, vendant & débitant à leur gré les denrées du Chapitre, qui y étoient en réserve.

Les Catholiques se plaignent inutilement.

Vains efforts pour appaiser le trouble.

Il étoit aisé d'entrevoir que pareilles dissensions causeroient bientôt une violente guerre. Ce fut afin de la prévenir que la Province & les Princes voisins s'entremirent, pour concilier les esprits. Nicolas Baron de Bollveyler Sous-Grand-Bailly de Haguenau, & Othon de Sultz, furent les premiers qui tenterent les voyes d'accommodement; mais ils ne pûrent réüssir. La médiation des Princes voisins n'eut pas plus de succés. Jean-Casimir Prince Pala-

(x) SURIUS Comment. pag. 1109. (y) Idem ibid. pag. 1126.

Digitized by Google

Palatin tuteur de l'Electeur, & Administrateur de l'Electorat, Richard & Jean Comtes Palatins, Ernest & Jacques Marquis de Bade, tous zelez pour la nouvelle secte, envoyerent des deputez à l'Evêque de STRASBOURG, pour luy remontrer qu'il ne devoit pas préférer le jugement du Pape à la paix & à la tranquilité de son Eglise & de tout l'Empire; & qu'à leurs avis il falloit remettre les Chanoines Protestans dans la possession de leur bénéfices, sans avoir égard à la Religion qu'ils avoient embrassée; Qu'aprés avoir usé de cette condescendance à leur égard, il seroit aisé de les faire sortir de la maison du Brouderoff, & qu'en ce cas les Chanoines Catholiques n'auroient pas de peine à rapporter le Trésor & les Archives.

Sage réponse de l'Evêque Jean. L'Evêque Jean surpris d'une pareille proposition, ne répondit pas que le parti qu'on luy conseilloit donneroit trop d'atteinte & à sa Religion & sa conscience; il ne voulut pas entrer en dispute sur ce point. Il se contenta de repliquer qu'il étoit inoüi & contre les regles de la justice & de la foy publique, que trois Chanoines & det plus jeunes du Chapitre, eussent osé se rendre maitres des maisons appartenantes à vingt-quatre tant Princes que Comtes, briser les portes des Archives & vendre des grains, qui étoient en depôt dans les greniers du Chapitre; Qu'on devoit d'abord engager ces Chanoines à sortir des maisons, dont ils s'étoient emparez, & à restitüer le prix des grains qu'ils avoient vendus; & qu'alors il ne seroit peut-être pas impossible d'obtenir pour eux grace de l'Empereur, & de les reconcilier avec le Chapitre. Aprés avoir fait cette réponse aux députez des Princes, qui ne pûrent s'empêcher d'en sentir la sagesse & l'équité, l'Evêque Jean ne laissa pas de prendre des mesures propres à finir cette epineuse affaire. Il convoqua à Saverne les vassaux de son Evêché; & voulant les intéresser dans sa cause en leur donnant des marques de sa confiance, il leur exposa le détail de la conduite qu'il avoit tenuë; & aprés leur avoir demandé conseil, il choisit dans l'assemblée seize ou dix-huit députez, qui furent chargez de se rendre à STRASBOURG, pour chercher de concert avec le Magistrat & les Chanoines, le moyen de terminer ces differends (b). Cette députation fût inutile; le Senat ne voulant pas agir de concert avec les députez, parcequ'il avoit des vûës bien differentes; ils se retirerent sans rien conclure.

L'Evêque ne se lassant pas de tant de tentatives inutiles, écrivit au Senat, que quand les trois Chanoines seroient en pleine possession de leurs Canonicats, & qu'ils en percevroient tous les fruicts, ils ne pourroient au plus en tirer que 1200. florins; & que cependant ils avoient vendu plus de 4000. mesures de grain, sans compter l'avoine, & qu'ainsi ils avoient pris quatre ou cinq fois plus que ce qui pouvoit leur être dû. Il exhortoit ensuite le Senat à ne permettre pas qu'on usât d'une si grande violence dans leur Ville, où ils devoient maintenir la justice & les loix. Le Senat répondit qu'il avoit pressé les trois Chanoines de sortir du Brouderoff; mais qu'ils avoient persisté à dire, qu'ils avoient leurs raisons pour y demeurer, & qu'on n'avoit pas droit de les en chasser (i). L'Empereur sur ces entrefaites écrivit au Senat dans les termes les plus forts, d'obliger le Comte de Witgenstein & ses adhérents de sortir du Brouderoff, & de ne souffrir pas qu'on leur donnât séance dans le Chapitre. Le Senat reçut cet ordre avec respect; mais son procédé n'en fût pas moins favorable aux Chanoines Protestans. L'Evêque Landgrave d'Alsace tenta un moyen de pacifier ces troubles, en convoquant à Scelestat les Etats & la Haute & Basse-Alsace, au mois de Decembre 1584. Les Chanoines Protestans y envoyerent Pierre Scerrer, & Nicolas Gerbelius, pour y soutenir leurs interêts. Les députez de l'Evêque & ceux du Chapitre firent lire dans l'assemblée les brefs du Pape & les decrets de l'Empereur; & pour ne pas aigrir les esprits de ceux qui étoient prévenus en faveur des nouvelles doctrines, on prit soin de faire voir que les Comtes avoient été excommuniez, non pas tant pour avoit quitté la Religion Catholique, que parcequ'ils avoient pris parti dans la guerre de Cologne. Les députez des Comtez Protestans parlerent à leur tour, & les Etats conclurent qu'il falloit envoyer des députez au Senat de STRASBOURG, pour le prier & l'avertir d'obéir aux mandements Imperiaux, & d'employer les voyes de la douceur, ou si elles étoient inutiles celles de l'autorité & de la force, pour faire sortir les Chanoines Protestans de la maison du Brouderoff. Ils ajouterent qu'en attendant que tout fût reglé à l'amiable, l'on donnât l'administration des revenus du Cha-

Les Etats sont convoquez. A. 1584.

(b) Idem pag. 1131. CHYTRÆUS ubi supr. (i) SURIUS pag. 1137.

Digitized by Google

Chapitre à des hommes fideles, qui ne les distribuassent ny aux Chanoines Catholiques ny aux Protestans, avant qu'ils se fussent accordez. Les Etats de plus convinrent qu'il falloit supplier sa Majesté Imperiale de donner commission aux Electeurs de Mayence & de Saxe, de s'entremettre pour appaiser ces troubles (k). Ces déliberations des Etats devoient être ratifiées à Haguenau dans un mois : mais avant ce terme le Senat de STRASBOURG déclara par un long ecrit addressé à tous les Etats d'Alsace, qu'il ne pouvoit approuver le résultat de l'assemblée de Scelestat ; & si l'on en croit un Ecrivain Protestant, il invita les dix Villes imperiales & la Noblesse immédiate de vouloir bien se rendre à STRASBOURG, pour concerter les mesures propres à mettre le Païs en sûreté contre la tyrannie des Papistes (l). C'est ainsi que cet Auteur s'explique.

Toutes les négociations de l'Evêque Jean ayant échoüé, les Chanoines Lutheriens devenus plus fiers, se portoient chaque jour à de nouveaux excés (m). Les Chanoines Catholiques avoient encor dans STRASBOURG un Receveur; les Protestans le chasserent de sa maison le

A. 1587. 27. Avril 1587. & se saisirent de tous ses papiers. Le Magistrat toûjours prét à seconder leurs entréprises, osa méme mettre en prison le Comte de Nellembourg, Grand-Prevôt du Chapitre & le plus zélé défenseur des droits de son Eglise. Il luy fit ce violent affront à titre de represailles, parceque l'Evéque avoit fait emprisonner à Ettenheim-Munster le Doyen de St. Leonard, qui s'étoit mis sous la protection de la Ville. Les Catholiques porterent à l'ordinaire leurs plaintes à l'Empereur toûjours facile à leur accorder des mandemens, mais toûjours tres peu sensible au mépris qu'on en faisoit, il en donna un le 20. May 1587 (n). Les Magistrats rendirent la liberté au Grand-Prevôt : mais malgré les menaçes de l'Empereur, les Chanoines Lutheriens se maintinrent toujours dans la possession des biens, dont ils s'étoient emparez. Les circonstances étoient trop favorables au parti Protestant pour céder à de simples menaces, & à la crainte de tomber dans la disgrace de sa Majesté. Comptant sur les Troupes qu'on venoit de lever dans plusieurs Provinces d'Allemagne, pour marcher en France au secours des Huguenots, ils se croyoient

Grand-Prevôt du Chapitre mis en prison par les Magistrats.

en sûreté contre toute l'autorité de l'Empereur.

Envain RODOLPHE avoit ordonné aux Generaux de ces Troupes Allemandes de les congédier, leur faisant défense par un Edit public, de les conduire en France, avant que d'avoir eu l'agrément de sa Majesté. Le Baron de Donaw Seigneur d'une grande maison de Prusse, qui commandoit cette Armée, répondit à l'Empereur par un manifeste imprimé au nom de tous les Generaux, que les levées qu'ils avoient faites n'étoient pas contraires aux loix de l'Empire, qu'ils n'avoient pas dessein d'agir ny contre sa Majesté, ny contre le Roy de France ; mais qu'ils prétendoient défendre les droits d'une Couronne, qui leur avoit demandé secours, & mettre des bornes à la puissance du Pape, qui s'arrogeant le droit d'excommunier les Princes méme de l'Empire, troubloit la paix de Religion (o). Le Prince Palatin Jean-Casimir, dont le Baron de Donaw étoit le Lieutenant, & qui s'étoit si hautement déclaré pour les Chanoines Lutheriens de STRASBOURG, étoit l'ame de tous ces mouvemens qui se faisoient alors dans l'Empire, en faveur des nouvelles Religions (p). Malgré les ordres de l'Empereur, l'armée Protestante se mit en marche, & s'assembla en Alsace au mois de Juillet 1587. Huit mille Reitres, cinq mille Lansquenets & seize mille Suisses sous les ordres de Clairvant, se rendirent prés de STRASBOURG, où ils demeurerent prés de cinq semaines, pillant & mettant le feu dans les Villages & les Bourgs de l'Alsace. Le Duc de Boüillon ne tarda pas de grossir cette Armée avec deux mille hommes de pied, & trois ou quatre cent chevaux François. La Ville de STRASBOURG souffrit du voisinage de cette Armée ; mais elle s'en consoloit dans l'espérance que les Catholiques de France en étant accablez, les Protestans prendroient enfin le dessus. Elle fut trompée dans ses conjectures : car l'Armée étrangere s'étant avancée jusqu'à à la Loire, aprés avoir souffert quelques échecs sur la route, le Roy trouva moyen de détacher les Suisses, qui se determinerent à se séparer des Allemands, & à reprendre le chemin de leur païs. Les Allemands ne tarderent pas à les suivre, ayant fait avec le Roy un honteux traité. La plus-part périrent en chemin de fatigue & de maladie, & tres

Les Protestans marchent au secours des Huguenots de France.

Alsace ravagée.

II. P. H 2 peu

(k) Idem pag. 1142. (l) CHYTRÆI Chronic. pag. 798. (m) Mſ. Argent. (n) CARAFFA Diplom. pag. 13. (o) CHITRÆUS pag. 848. (p) THUAN L. 87 pag. 185.

peu regâgnerent les bords du Rhin. Cette expédition, dit un Auteur Allemand, deshonnora la valeur Germanique, & ne pouvoit pas être heureuse, ayant commencé par rüiner dans toute l'Alsace, les terres des amis & des alliez. Cette Province ne tarda pas d'être saccagée une seconde fois ; car les Guisards ayant toûjours suivi les Troupes Allemandes dans leur retraite, ils pillerent la Ville & le païs de Montbeliard & ravagerent tout, jusqu'aux portes de STRASBOURG (q).

A. 1588 Cet evenement jetta la consternation dans le parti Protestant, & les Chanoines Catholiques de STRASBOURG crûrent que l'Empereur profiteroit d'une aussi favorable conjoncture pour se faire enfin obeïr. Ils en obtinrent le 12 Septembre 1588 un nouveau mandement contre les Comtes Lutheriens ; mais ces Comtes n'en furent pas intimidez, parce qu'ils continüoient d'être soutenus par le Senat de STRASBOURG, plus fier que jamais à cause de l'Alliance qu'il venoit de conclure avec les Cantons de Zurich & de Berne, pour se prêter réciproquement secours, au cas qu'ils vinssent à être attaquez au sujet de la Religion, ou de leur liberté. On n'omit rien de part & d'autre pour donner éclat à cette confédération Les Députez de Zurich & de Berne se rendirent à STRASBOURG le 11 May 1588. Gaspard Thomman étoit à la tête de sept Députez de Zurich, & Antoine Grosses étoit le Chef des Députez de Berne, qui n'étoient qu'au nombre de six. Onze cens Bourgeois de STRASBOURG allerent au devant d'eux, & ils furent reçus dans la Ville avec beaucoup de magnificence (r). Aprés avoir prêté le serment d'Alliance, ils partirent le 13 étant reconduits par dix personnes les plus distinguées. STRASBOURG envoya avec eux à Zurich & à Berne des Députez ; Jean-Philippe de Kettenheim Stettmestre & Nicolas Fux Ammeistre étoient à la tête. Zurich & Berne les reçurent avec toute sorte d'honneurs ; ils prêterent le serment d'Alliance & sortirent aprés s'être donnez mutuellement mille assûrances d'une éternelle union. Ces trois Villes voulant immortaliser le souvenir de cette Confédération, firent frapper des médailles d'argent de la grandeur du grand Bronze. On voit sur celles de STRASBOURG d'un côté les armes de cette Ville avec la légende *Majorum libertati tuendæ*, c'est-à-dire pour défendre la liberté de nos Ancêtres ; & sur le revers ces mots *Fæderi. cum Tiguri. & Bernat. init.* MNIMOZINON. *S. P. Q. A. FF.* 1588. c'est-à-dire en memoire de l'alliance contractée avec Zurich & Berne, le Senat & le Peuple de STRASBOURG ont fait frapper cette medaille en 1588. Celle de Zurich & de Berne avoient d'un côté deux Lions tenant une double Aigle dans un Ecusson, avec les armes de Zurich & de Berne, & de l'autre côté étoient ces mots *Fæder. cum Republica Argent. Libertatis tuendæ causa init. monumentum S. P. Q. Tig. & Bernat. F. F.* 1588. En memoire de l'alliance contractée avec la Republique de STRASBOURG, pour la défense de la liberté, le Senat & le Peuple de Zurich & de Berne ont fait frapper cette medaille en 1588.

Alliance de STRASBOURG avec Zurich & Berne.

Ce traité d'alliance fait avec les Suisses, flatta les Comtes Protestans, & leur fit croire qu'ils n'avoient plus rien à craindre de leurs adversaires. De sorte que sans plus garder de mesures, le Comte Herman-Adolphe de Solms le plus entreprenant de tous, s'étant arrogé la qualité de Vice-Doyen, indiqua de sa propre autorité le 26 Août 1588, vieux stile, un Chapitre général pour le 11 Octobre suivant ; afin, disoit-il, de regler des affaires importantes ; & avec clause expresse que si quelqu'un s'en absentoit, on ne laisseroit pas de passer outre. Comme les Chanoines Protestans vouloient donner du nom & de l'appuy à leur party, ils reçurent parmi eux des Princes de la plus haute naissance. Il étoit aisé d'en trouver, qui voudroient bien tirer les revenus du benefice sans être obligez d'en acquitter les charges. Deux Marquis de Brandebourg, deux Princes de Brunswick & Luneburg, un Prince d'Anhalt, se rendirent à STRASBOURG le 14. Octobre : ils logerent dans le Brouderoff, & la Ville honnora leur arrivée par un feu de joye. Plusieurs de ces Princes furent mis au nombre des Chanoines, dont nous voyons encore la liste dans une vieille peinture, qui s'est conservée dans le Brouderoff, & que nous rapportons icy. Gebhard Comte de Truchsés Doyen, Georges Comte de Witgenstein, Herman-Adolphe Comte de Solms, Ernest Comte de Mansfeldt, Jean-Loüis Comte de Linange-Westerbourg, Joachim-Charles Duc de Brunwick, François de Lunebourg, Jean-Albert Comte de Solms, Auguste Margraff de Brandebourg, Jean-Georges Prince d'Anhalt, Christophe Duc de Lunebourg, Ulric fils de

Schisme déclaré dans le Chapitre.

(q) CHYTRÆUS pag 850. (r) Mich. STETLER Chron. L. 17. pag. 2. (s) Chron. MS. D. Prætoris Regii.

de Frederic II. Roy de Dannemarck, Christian Duc d'Holstein, Jean Gunth Comte de Mansfeldt. Le nom de ces quatorze Seigneurs donna toûjours plus de confiance au Chapître Protestant, qui peu content d'avoir dépoüillé les Chanoines Catholiques, voulut encor s'emparer du revenu des Prébendez, & sous prétexte qu'ils ne vouloient pas reconnoître l'autorité de ce prétendu Chapitre & répondre à ses citations, il se saisit du Gütterlhoff; c'est une maison où logent plusieurs Prébendez, & où on conserve la plus grande partie des grains & des vins du Grand-Choeur: il mit en arrêt le 8. Novembre, Balthazar Ficher & Michel Vankren, les deux Députez de ce corps, à qui on ne pouvoit reprocher que leur attachement à la Religion, à leur Evêque, & au Chapitre Catholique.

Les prébendez tiennent ferme pour les Chanoines Catholiques.

Comme tout dans STRASBOURG tournoit au gré des Protestans, Gebhard Truchsés, qui venoit de perdre son Grand protecteur Skenki, ce fameux Général des Hollandois qui fut noyé au moment qu'il vouloit surprendre Nimegue, prit le parti de quitter la Hollande pour se rendre à STRASBOURG avec son Agnés de Mansfeldt, & y arriva le 26. Juillet 1589; (*t*) & peu de tems aprés sans doute pour le dédommager des revenus qu'il n'avoit pas touchez, le Chapître Protestant dépoüilla généralement les Catholiques de tout les revenus qu'ils avoient dans la Ville. Il entreprit même le 27. Septembre de se rendre maître du Village de Geispoltzaim, où il mit des Soldats. Mais quelques Troupes du Duc de Lorraine les ayant surpris, les passerent tous au fil de l'epée (*u*). Cette expédition fut deux mois aprés suivie d'une autre plus importante pour les Catholiques. Environ douze cens chevaux & quelque infanterie Allemande, ayant passé le Rhin dans le dessein de venir au secours des Huguenots de France, entrerent dans l'Alsace, & marcherent du côté de Rhinau. Le Duc de Lorraine en étant informé, donna ordre à Melchior d'Eltz d'entrer en Alsace avec un petit Corps. Luy-même traversa à la hâte les montagnes des Vóges prés de Saverne, & ayant pris des mesures avec l'Evêque de STRASBOURG, on fit sonner le tocsin sur les Troupes Allemandes nouvellement débarquées, avant que celles que les Protestans vouloient faire sortir de STRASBOURG eussent pû les joindre. Les Païsans des Villages Catholiques armez de fourches, de fleaux & de quelques armes vinrent fondre sur les Allemands; & les Troupes reglées s'étant avancées en même tems, les ennemis furent entierement défaits, & perdirent en cette occasion plus de quatorze cens hommes.

A. 1589. Gebhard Truchsés Auteur du trouble vient à STRASBOURG

Ces petits avantages ne rétablissoient pas les affaires du Chapître Catholique, qui n'avoit plus d'autres ressources que de se plaindre au public de l'iniquité des mauvais traitemens qu'on luy faisoit souffrir. Le Comte de Nellembourg Grand-Prevôt se chargea de les exposer dans un manifeste qu'il fit imprimer. Il ne survéquit pas longtems à cette derniere marque qu'il donna de son zele pour la Religion & pour son Eglise, étant mort à St.Pierre prés d'Oberkirch le 19. May 1591. Il fut vivement regretté par l'Evêque & le Chapître Catholique qui perdoit en luy son plus intrépide defenseur. Il laissa pour soutenir le bon parti suivant la liste des Chanoines rapportée par Herzog en 1590 (*x*), Jean Comte de Salm Camerier, Eberhard Comte de Manderscheid Custos, Bernard Comte de Waldeck, Jean-Guillaume Duc de Cléves & de Bergue, Christophe Comte de Sultz, Arnold Comte de Manderscheid & Gerolstein, Jean-Philippe Comte de Manderscheid & Gerolstein, Francois Baron de Creichingen & Puttingen, Frederic Duc de Saxe-Engern de Westphalie, dont plusieurs signalerent leur courage pour défendre la cause de l'Eglise. Pendant qu'elle souffroit de si violentes agitations dans STRASBOURG & dans la Basse-Alsace, les Cantons Suisses qui avoient abandonné l'ancienne Religion, tâchoient de faire faire de nouveaux progrés à leur secte en Haute-Alsace, en soutenant dans Mûlhause ceux qui s'étoient déclarez contre les Catholiques.

Dés l'an 1527. la Régence d'Ensisheim mettant en oeuvre toute son autorité, pour empêcher les Novateurs d'infecter le Landgraviat de la Haute-Alsace, punissoit sans quartier ceux qui avoient renoncé à la Religion Catholique (*y*). Les Mûlhausiens craignant d'être inquietez par des voisins si pleins de zele, demanderent du secours aux Cantons Suisses, qui, comme nous l'avons dit ailleurs (*z*), avoient pris Mûlhause sous leur protection. Les Cantons Catholiques leur répondirent qu'ils étoient prêts de marcher pour leur défense, mais à condition qu'à l'exem-

Diverses aventures de Mûlhause.

(*t*) THUAN. L. 96. (*u*) Chron. MS D. Prætoris Regii. (*x*) HERZOG. Chron. Alsat. L. 4. (*y*) STETTLER Chron. de Berne. (*z*) L. V. 2. p. p. 136.

l'exemple du plus grand nombre des Cantons ils persisteroient dans l'ancienne Religion. Mülhause ne voulut pas achetter leur secours à ce prix ; elle garda cependant quelques mesures, jusqu'à ce que les Cantons Catholiques eussent absolument rompu toute Alliance avec elle à l'occasion que je vais dire.

Matthias & Jacques Fininger riches
A. 1586. Bourgeois de Mülhause, étant en contestation avec un autre Bourgeois, au sujet d'un petit bois situé dans la Seigneurie d'un Gentilhomme voisin, voulurent faire juger ce procés par le Bailly de ce Seigneur. La partie opposée soutenoit au contraire que le Magistrat de Mülhause devoit en décider, & qu'on ne pouvoit s'addresser à d'autres juges sans blesser les privileges de la Ville. Les Magistrats picquez du refus que faisoient les Finingers de reconnoître leur Tribunal, leur chercherent querelle au sujet de certains droits qu'ils n'avoient pas payez, & condamna l'un deux à être emprisonné. Tous deux échapperent & se retirerent à Bâle, d'où ils porterent leurs plaintes aux treize Cantons assemblez à Bade. Les Cantons Catholiques profiterent de cette conjoncture, pour tâcher de ramener à l'Eglise ceux qui dans Mülhause s'en étoient séparez. Et comme le zéle & la charité ne craignent pas de faire les premieres avances, ils envoyerent des Députez dans cette Ville, à dessein de pacifier les differends qui y avoient mis le trouble. Mais bien loin d'être écoutez, la populace leur fit mille insultes. Les Députez en porterent leurs plaintes aux Cantons Catholiques, qui ressentant vivement cet outrage, prirent la lettre de l'alliance qu'ils avoient faite avec les Mülhausiens, en briserent les sceaux, & la leur renvoyerent.

Cette démarche augmenta dans Mülhause le credit des Sectaires : les deux Finingers y retournerent & ne tarderent pas à y exciter une revolte contre les Magistrats, qu'ils firent déposer en les remplaçant par des Bourgeois de leur faction. Les Cantons Protestans, sçavoir Zurich, Berne, Bâle & Schafthouse, s'employerent pour calmer les esprits & terminer ces differends. N'ayant pû réüssir ils prirent la résolution de se rendre maitres de la Ville ; ils firent en effet marcher un corps de 2000. hommes, & ayant enfoncé avec des machines de guerre les portes de la Ville, ils entrerent dans Mülhause la nuit du 14. Juin 1586 : quatre cens hommes y furent tuez & 200. blessez de part & d'autre. Maitres de la Ville ils disposerent de tout à leur gré ; ils firent couper la tête aux chefs de la sédition. Fininger fut luy-même décapité, & plusieurs Bourgeois furent punis par l'exil & la confisquation de leurs biens. Deux ans aprés les Cantons Protestans rétablirent les Bourgeois dans tous leurs droits, & leur laisserent la garde de leur Ville.

Cependant les Cantons Catholiques persistans à ne vouloir point entendre parler de confédération avec Mülhause, l'Empereur essaya de remettre cette Ville sous sa puissance Imperiale ; & luy ayant demandé en 1597. son contingent pour la guerre contre les Turcs, il fit agir auprés des Cantons assemblez à Bade, pour les engager à luy abandonner une Ville qui devoit luy être soumise comme une Ville de l'Empire, incorporée depuis longtems à la Préfecture de Haguenau. Cette demande fit naître une contestation entre les Cantons ; les Protestans faisant instance pour faire regarder Mülhause comme une Ville confédérée, & les Catholiques ne voulant pas permettre qu'elle fût admise dans les Dietes du Corps Helvetique. Ils eurent même la fermeté de la faire exclure d'une Diete qui se tint à Bade en 1598 (b), au sujet des pensions du Roy de France. En vain les Protestans, je nomme ainsi les Cantons prétendus Evangeliques, se donnerent de grands mouvemens en 1601. 1602. & 1603. pour faire rentrer Mülhause dans sa premiere Alliance avec le Corps des Suisses ; rien ne pût ebranler la résolution des Catholiques.

Cette inflexible fermeté du plus grand nombre des Cantons Suisses, fit croire aux Archiducs qu'ils pouvoient faire revivre leur anciens droits sur Mülhause ; ils firent citer les Magistrats de cette Ville le 25. Mars 1607 devant la Regence, au sujet des biens confisquez sur les Bourgeois exilez. Les Cantons Protestans menacerent la Regence d'user de represailles, & prierent le Roy de France d'ecrire à l'Archiduc d'Autriche Maximilien, en faveur des Mülhausiens. Ces menaces & ces lettres n'arrêterent pas les poursuites de la Régence. Mais quand il fallut en venir à l'exécution de la sentence, l'Archiduc Maximilien n'osa l'entreprendre sans avoir prié les Cantons assemblez à Bade en 1609, de ne pas s'y opposer. Mais bien loin que les Protestans voulûssent se relâcher, ils envoyerent des députez à la

(a) Hoffman. Lexicon. (b) Stattler.

Digitized by Google

à la Regence d'Ensisheim, pour luy déclarer qu'ils étoient resolus de soutenir Mülhause.

L'Archiduc Leopold Evêque de STRASBOURG ayant l'année suivante assemblé en Alsace un corps de Troupes, les Protestans en prirent ombrage, & jetterent dans Mülhause une forte Garnison sous le commandement d'Antoine Erlach. Les Cantons Catholiques ne prenoient aucune part à tous ces mouvemens. Envain même les Protestans les presserent en 1615, de rendre leur alliance & leur amitié aux Mülhausiens, en leur remontrant que cette Ville étoit la clef de la Suisse, & que le corps Helvetique souffriroit un grand tort si elle leur echappoit, comme on leur avoit enlevé Constance. Les Catholiques furent toûjours peu touchez de ces raisons; de sorte que l'Empereur crût pouvoir sans risque donner encor à la Ville de Mülhause ordre de comparoître à Rouffach devant son Commissaire l'Archiduc Leopold, pour se justifier sur le fait des Bourgeois éxilez. Mülhause toûjours appuyée par les Cantons Protestans, refusa d'obéir; & l'Archiduc Leopold ne jugea pas à propos de presser l'exécution des ordres qu'il avoit recûs.

Les troubles de Boheme qui peu de tems aprés occuperent & l'Empereur & la Maison d'Autriche, obstinerent toûjours plus & les Mülhausiens & les Cantons Protestans qui les favorisoient. Les Cantons Catholiques de leur côté persisterent toûjours dans leur premiere résolution; & malgré les sollicitations qu'on leur fit encor en 1621, ils conclurent toûjours qu'on ne devoit pas admettre Mülhause dans les Dietes, ni la compter pour un Canton. J'ay crû devoir icy réünir tous ces faits, pour donner une idée de l'état de cette petite Ville d'Alsace que les seuls Cantons Protestans ont pû jusqu'à present maintenir dans la possession où elle s'est mise, de demeurer détachée de l'Empire & de la Prefecture de Haguenau.

Kaysersberg demeure ferme dans l'ancienne Religion.

La défection de Mülhause & la superiorité que les Protestans avoient prise dans STRASBOURG n'ebranlerent pas la fermeté de quelques Villes d'Alsace & de la Préfecture de Haguenau. Kaysersberg se distingua entre toutes par son attachement à l'ancienne Religion, & par sa fidélité à obéir aux ordres de l'Empereur. On la vit dés la naissance des nouvelles sectes, porter bien-loin son zele, pour se garantir de la contagion dont elle étoit menacée. Car dés que les Magistrats se furent apperçu que leur Curé nommé Samson Hillner faisoit glisser le poison dans l'esprit de quelques-uns de ses paroissiens, & qu'il avoit osé conspirer avec les Lutheriens pour abolir l'ancien culte & la Religion de leurs Peres; ils se saisirent du Curé & se persuadant qu'on ne pouvoit à un mal si pressant apporter un trop prompt remede, ils prononcerent contre Samson une sentence de mort & le firent décapiter en secret. L'Evêque de Bâle dans le Diocêse du quel Kaysersberg est situé, bien-loin d'approuver une pareille procédure, punit cette entreprise en excommuniant les Magistrats qui y avoient concouru. Mais dés qu'ils eurent fait entendre leurs raisons, & donné des preuves de la conjuration de leur Curé, on loüa leur zele & l'excommunication fut levée.

Cette exécution arrêta pour un tems le progrés de l'erreur; mais ses partisans firent dans la suite à diverses reprises des efforts pour luy donner entrée dans la Ville. Un nommé Parictal Kiol s'y fit quelques disciples en 1588; mais dés que les Magistrats eurent entrevû le mal, ils s'y opposerent avec courage; & munis des lettres de l'Empereur RODOLPHE de 1588 & de 1590, ils proscrivirent de leur Ville les Bourgeois qui s'étoient déclarez pour la nouvelle Secte. Le Comte de Rapolstein l'un des plus puissans Seigneurs d'Alsace, essaya en 1613 d'éluder la défense des Magistrats, & de vaincre la résolution ou ils s'étoient affermis depuis un tems immémorial de ne souffrir aucun Lutherien dans leur Ville. Comme le Comte avoit dans Kaysersberg une maison qui luy appartenoit, il prétendit être en droit d'y loger un Lutherien: mais les Magistrats ayant eu recours à l'Empereur MATTHIAS, en obtinrent des lettres qui firent échoüer les prétentions du Comte, & les maintinrent dans la possession de ne souffrir dans leur Ville que ceux qui feroient profession de la Religion Catholique, Apostolique, & Romaines. Il est encor de nos jours nécessaire que celuy qui veut être admis au corps de la Bourgeoisie, fasse serment avec sa femme, qu'il sera toûjours Catholique & qu'il promette de communier chaque année au tems de Pâques avec les Magistrats. Pour s'assûrer même de l'exécution d'un si sage reglement, les Magistrats se joignent avec le Curé chaque année le jour Quasimodo dans le Maison de Ville, pour examiner les billets

Digitized by Google

billets de Confession & de Communion de tous les Habitans de la Ville. Ce concert du Curé & des Magistrats de Kaysersberg est un salutaire moyen pour entretenir la pieté dans la Ville & la mettre en sûreté contre l'erreur. Je reprens le fil de mon Histoire.

LIVRE SEPTIEME.

A. 1590.

Henry IV. demande du secours à Strasbourg.

APrés la mort de HENRY III, Henry de Bourbon qui par la Loy du Sang devoit luy succeder, trouva de la part des Catholiques de grandes oppositions à monter sur le Trône. Ce Prince qui avoit été élevé dans la Religion Calviniste, voulant soutenir ses droits, se vit dans la nécessité de solliciter du secours auprés des Princes Protestans d'Allemagne: il chargea de cette Commission Henry de la Tour d'Auvergne Vicomte de Turenne, qui vint demander au nom du Roy à la Ville de STRASBOURG de l'argent à emprunter, pour payer les Troupes que sa Majesté faisoit lever au delà du Rhin (a). Le Senat profita de cette conjoncture, pour se rendre maître dans toutes les formes, de la Chartreuse qu'il vouloit raser, sous prétexte qu'étant prés des murailles de la Ville, elle pourroit servir aux ennemis, qui dans la suite penseroient à attaquer la République.

A. 1591. Chartreuse achetée par la Ville.

Le Senat jusqu'alors n'avoit osé détruire ce Monastere, quoyque situé dans le territoire de la Ville. Cette entreprise eût été contraire aux dispositions du traité de Passau, & à la paix de Religion concluë en 1555; ces pacifications ne laissant aux Protestans que la liberté de disposer des bénéfices Ecclesiastiques, dont ils étoient en possession dans le tems que ces traitez avoient été signez. De là le Senat jugeoit qu'il ne pouvoit sans une contravention trop criante, se saisir de ce Monastere que les Chartreux possedoient encor. Il est vray que quelques Princes & Etats Protestans n'avoient pas toûjours respecté les reglemens des pacifications de Passau & d'Augsbourg, sur l'article des biens Ecclesiastiques; & le Senat étoit temoin de la résistance que faisoit le Chapitre Protestant de STRASBOURG, de se conformer aux dispositions de ces traitez. Mais ces exemples ne devoient pas servir de regle à des Magistrats moderez, & qui vouloient eviter de s'attirer de nouveaux reproches de la part de l'Empereur. Le Magistrat cependant craignoit encor plus de donner à la France sujet de se plaindre de son procédé: car comme la Chartreuse de STRASBOURG dépendoit de la grande Chartreuse, qui est située en France prés de Grenoble, le Roy auroit pû trouver mauvais que la Ville s'emparât de ce Monastere, & se porter à soutenir les droits d'un Ordre, dont le Chef reconnoit le Roy pour son protecteur & son souverain. Dés l'année 1542, le Magistrat avoit pris la précaution de prier FRANÇOIS I, de trouver bon qu'il nommât des Administrateurs de ce Monastere, sous prétexte que les Religieux en dissipoient les revenus. Cette espéce de persecution n'avoit pas découragé les Chartreux, dont la pieté & l'erudition incommodoit des gens, qui vouloient faire changer de face à toute la Religion. Ces Religieux se maintinrent toûjours dans leur cloître, & ils y habitoient encor dans le tems que le Senat négotioit avec le Vicomte de Turenne (b).

Il proposa à ce Seigneur de donner au Roy sans délay douze mille florins & autre pareille somme avant le 11. Juillet, & qu'outre cela STRASBOURG tiendroit quitte sa Majesté de quarante deux mille florins, qu'elle luy avoit prêtez trois ans auparavant. Il ajouroit même que la Ville s'obligeoit à ne rien demander pour les dépenses que les Troupes Françoises avoient faites en passant dans l'etenduë de son territoire durant les dernieres guerres. Le Senat faisoit ces offres à condition que le Roy céderoit à la Ville tous les droits qu'il pouvoit avoir sur la Chartreuse, & qu'il consentiroit à sa démolition. Quoy que le Vicomte de Turenne n'eût pas reçû du Roy ordre de traiter sur ce point, les pressans besoins de l'Etat luy firent prendre sur soy la conclusion de ce traité, aux conditions que le Senat avoit proposées; il céda au nom du Roy tous les droits que sa Majesté avoit ou pouvoit avoir, à cause de son souverain droit sur

(a) THUAN. L. 102 pag. 149. (b) GUILLIMAN de Episc. Arg.

Digitized by Google

sur les bâtimens, les biens & les revenus de ce Monastere ; de sorte que la Republique pourroit en disposer comme de son propre bien (c). Il s'engagea de plus à faire ratifier cette alienation par les Superieurs de l'Ordre des Chartreux, que le Roy s'obligeroit de dédommager à cet égard. Il fut en même tems stipulé qu'il seroit permis aux Religieux qui étoient dans ce Monastere, de se retirer dans la maison, qui leur appartenoit dans la Ville de STRASBOURG, avec leurs meubles & tous leurs effets. Le traité fut signé le 2. Juillet 1591; & sur le champ les Magistrats envoyerent un tres grand nombre d'ouvriers, pour travailler à la démolition du Monastere, de peur qu'il ne survint quelque obstacle à l'execution du traité. Le Prieur & quatre Religieux furent conduits en carosse dans la maison qu'ils avoient dans STRASBOURG ; les vins & les grains y furent portez de même, mais la Bibliotheque servit à enrichir celle du College des Lutheriens (d).

Divers ecrits traiterent de violence le procédé du Magistrat de STRASBOURG, comme s'il avoit fait détruire ce Monastere contre toutes les regles de la justice : mais le Senat alleguoit au contraire un titre, qui sembloit justifier son entreprise. Six ans auparavant le P. Jean Boët & le P. Pierre Metropagite tous deux Chartreux, ayant visité par ordre de leur General la Chartreuse de STRASBOURG reconnurent qu'il étoit difficile que la discipline réguliere se soutint dans un Monastere, situé aux portes d'une Ville déclarée pour le parti Protestant: aprés information faite, les deux visiteurs traiterent avec un Seigneur d'Alsace nommé Thierry de Schomberg Baron de Bischviller, parent du fameux Caspard de Schomberg, qui quoyqu'orignaire de Saxe, avoit été constament attaché aux Roys de France (e). Thierry & les Chartreux firent de concert estimer par experts les bâtimens & les biens du Monastere, qui se trouverent monter à trente mille ecus d'or ; & Thierry engagea pour l'acquittement de cette somme aux Superieurs Généraux des Chartreux, une rente annüelle de 1500 ecus d'or, qui luy étoit dûë par le Roy, & dont l'hotel de Ville de Paris étoit chargée: ce traité fut ratifié le dernier jour d'Avril 1587, par le Chapître-Général, qui se tenoit dans la grande Chartreuse prés de Grenoble. Cependant Thierry fut tüé à la Bataille d'Yvry, & ses heritiers ayant cédé leurs droits à sa Majesté, elle transigea ensuite avec les Chartreux du dédommagement auquel le Vicomte de Turenne l'avoit engagée. On jugera que ce Monastere coûta bien cher à la Ville, si on consulte les comptes que le Magistrat en fit dresser. On y voit que le prix de la Chartreuse & de ses dépendances monte du moins à cent quatre-vingt mille florins: sans doute que les moindres dépenses n'ont pas été oubliées dans une si grosse somme.

Telle fut la destinée de ce Monastere, qui avoit été fondé en 1340 par Jean de Misnie, Gerard de Saxe, & Vernier de Hesse. STRASBOURG devenuë Protestante se lassa de voir à ses portes un monument de la Catholicité de ces Seigneurs, qui luy reprochoit sa défection. Les Chartreux quitterent ensuite STRASBOURG, & allerent à Mayence chercher un azile: ils s'établirent peu aprés à Molsheim, où ils continuent de donner des exemples d'une édifiante régularité. Aprés que ce Monastere eut été rasé, les Ministres voyant que les Calvinistes alloient allumer en France le feu de la guerre civile, profiterent de cette conjoncture pour former de nouvelles conjurations contre les Catholiques de STRASBOURG.

A. 1591. Nouvelle persecution des Catholiques.

Tout le Consistoire présenta aux Magistrats le 3. mars 1591, une remontrance signée de Jean Pappus Docteur & Ministre de la Cathedrale, de Jean Thomas Curé de St. Nicolas, de Jean Faber Curé de St. Thomas & de quelques autres, au nom & par ordre du corps des Ministres. Dans cette piece, que nous avons sous les yeux, ils font d'abord souvenir le Magistrat de ce qu'il avoit entendu prêcher dans un sermon fait exprés contre le Papisme ou la Religion de l'Ante-christ; (ainsi traitoient-ils ceux qui font profession d'adorer JESUS-CHRIST & de recevoir son Evangile). Ils le prient ensuite de faire réflexion que l'Idolatrie des Papistes s'est extrémement accruë & fortifiée en peu d'années, dans les Collegiales & les Monasteres de STRASBOURG, que les Papistes ont recommencé aprés les dix années du malheureux *Interim*, à faire dans les Cloitres le service idolatrique de la Messe ; qu'ils ont osé baptiser les enfans & porter aux malades la moitié de leur prétendu Sacrement ; que malgré les défenses ils ont osé prêcher publiquement à St. Jean, celebrer la Messe, & pratiquer les autres cérémonies qui font un culte idolatrique

(c) THUAN. ibid. pag. 150. (d) MS. Argentin. (e) THUAN. L. 101. pag. 148.

latrique, venant de l'Ante-christ; qu'ils exercent leur Religion non seulement dans les maisons particulieres, où ils assemblent le Peuple au son de la clochette, mais encor dans le Choeur des Collegiales; qu'ils se sont ventez qu'ils recommenceroient bientôt le service Catholique dans la Cathedrale, mais qu'alors ils n'useroient pas de rigueur envers les Ministres; & qu'enfin ils n'ont pas craint d'attirer quelques Bourgeois dans leurs sentimens, & de débiter leur doctrine à ceux qui ont voulu les entendre. De là ils concluent qu'il est du devoir des Magistrats d'interdire absolument dans STRASBOURG tout exercice Catholique, & d'exterminer, (c'est ainsi qu'ils s'expliquent,) l'idolatrie des Collegiales & des Monasteres. Par là, ajoutent-ils, vous imiterez Ezechias qui a fait démolir les Temples des idoles, Darius qui a donné à Daniel le pouvoir de détruire l'idole de Béel, & Nabuchodonozor qui a défendu sévérement à ses sujets de blasphemer le Dieu d'Israël. Je ne m'arrête pas à faire sentir l'injustice de ces expressions odieuses; on en voit assez l'emportement & l'horreur, dés qu'on a une legere teinture de la créance Catholique. Ces remontrances firent cependant impression sur l'esprit des Magistrats, & on les vit s'appliquer ensuite plus que jamais à anéantir jusqu'aux moindres vestiges de Catholicité, qui restoient dans les trois maisons de Religieuses de Ste Marguerite, de Ste Magdelaine & de St. Nicolas des eaux (in undis) (*f*). Ils employerent les mois de Fevrier, de

A. 1592. Mars & d'Avril de 1592, à solliciter par divers députez ces Filles de quitter leur Cloître & de renonçer à leur profession, leur offrant de donner à chacune soixante florins & douze sacs de grains par an, si elles vouloient changer d'état & de Religion. La pluspart résisterent avec fermeté; mais les Magistrats lassez d'user de tant de ménagement, & voulant faire servir à d'autres usages le Monastere de St. Nicolas, ils en firent sortir les Religieuses, qui furent conduites au nombre de huit dans le Monastere de Ste Marguerite: celuy de St. Nicolas fut abandonné à la discrétion des Magistrats.

Mort de l'Evêque Jean.

Toutes ces entreprises contre la vraye Religion plongerent l'Evêque Jean dans une douleur à la quelle il ne pût survivre: il mourut subitement à Saverne le 2. May 1592 (*g*); laissant à ses successeurs un Diocèse désolé par les novateurs, & en même tems d'illustres exemples d'une sagesse & d'une fermeté Episcopale, & digne du grand siege qu'il avoit occupé pendant 23. ans & quelques mois. Il fut enterré dans l'Eglise Collegiale de Saverne. Avant même qu'on luy eût rendu le dernier devoir, les Chanoines Protestans & les Catholiques travaillerent chacun de leur côté, à se rendre maîtres de l'election d'un successeur. Les Protestans voulant s'assurer de l'autorité du Senat, prétendirent que l'Election devoit se faire à STRASBOURG, où il falloit assembler le Chapitre suivant la coutume. Les Catholiques soutenoient au contraire, que les choses ayant changé de face, & que ne leur étant plus libre d'exercer comme autrefois leurs fonctions dans la Ville, d'où les mauvais traitemens qu'ils avoient soufferts les avoient forcez de sortir, le Chapitre devoit se rendre à Saverne, où tout étoit paisible, & où rien ne pouvoit contraindre la liberté des suffrages; au lieu qu'allant à STRASBOURG, ce seroit s'exposer aux violences d'un Peuple qu'ils devoient regarder comme leur ennemy.

Tandis qu'on contestoit sur ce point, les Catholiques voulant garder toutes les mesures que leur devoir & les anciens usages leurs prescrivoient, donnerent avis à l'Empereur RODOLPHE de la mort de l'Evêque Jean Comte de Manderscheid, & le supplierent de vouloir bien leur confier le soin du Diocése, en attendant qu'on eût fait choix d'un nouvel Evêque (*h*). L'Empereur leur fit le 8. May 1592, un réponse tres gratieuse, par laquelle aprés leur avoir témoigné qu'il étoit sensiblement touché de la mort de l'Evêque Jean, il les assuroit qu'il prenoit le Chapitre sous la protection imperiale, & qu'il avoit donné commission à l'Archiduc d'Autriche Ferdinand de se mettre en possession du Chapitre, des Chateaux, Villes, terres & vassaux, jusqu'à ce que sa Majesté en eût autrement ordonné, en attendant qu'on procedât à une Election Canonique (*i*). Il leur donna par les mêmes lettres plein pouvoir, jusqu'à l'arrivée de l'Archiduc Ferdinand ou de ses Subdéleguez, de se mettre en possession du Chapitre, des Villes & terres qui en dépendent, & de les régir, de sorte que personne ne s'en emparât. Deux jours aprés l'Empereur ecrivit de Prague une lettre au Magistrat de STRASBOURG, pour l'exhorter

(*f*) MS. Argentin. (*g*) GUILLIMAN, de Episc. Argent. (*h*) THUAN. L. 104. (*i*) Relat. hist. edita Coloniæ 1592.

Digitized by Google

horter à ne donner aucun secours aux Chanoines Protestans, qui entreprendroient de troubler la paix du Chapitre, leur enjoignant même de s'opposer à leurs desseins, en cas qu'ils voulussent prendre des resolutions contraires aux intentions de sa Majesté, qui n'avoit en vûë que de maintenir & la paix & l'ordre.

Ces lettres n'eurent pas l'effet que l'Empereur devoit en attendre, les Protestans de concert avec le Senat se hâterent de faire l'élection indépendemment de sa Majesté Imperiale. Déja Joachim-Charles Duc de Brunswick à qui les Capitulaires Protestans avoient de leur propre authorité conféré la dignité de Prevôt, avoit en cette qualité indiqué l'assemblée du Chapitre pour le 28. May 1592. Les Chanoines Protestans se rendirent au jour marqué dans le Chapitre, où le Ministre Jean Pappus, dont nous avons parlé ailleurs, leur exposa dans un discours qu'il leur fit, quelles devoient être les vertus & les qualitez d'un Evêque, telles que St. Paul les demandoit dans son Epitre à Timothée: il les exhorta d'en choisir un qui faisant profession de la doctrine des Prophetes & des Apostres, de celle des trois premiers Symboles & des quatre premiers Conciles, se tint inviolablement attaché à la Confession d'Augsbourg, telle qu'elle avoit été d'abord dressée, sans admettre les changemens qu'on avoit entrepris d'y faire depuis, & sans se laisser empoisonner par les erreurs des sectaires. Ce Lutherien rigide vouloit parler sans doute des Sacramentaires, dont la doctrine n'étoit pas alors dominante dans STRASBOURG.

Aprés ces discours les Capitulaires procéderent à l'Election & donnerent unanimement leurs suffrages à Jean-Georges Marquis de Brandebourg fils de l'Electeur Joachim-Frederic, qu'ils postulerent, n'étant pas du corps du Chapitre. Ce jeune Prince n'avoit que seize ans, & dans tous les actes qui nous restent de luy, il ne prend que la qualité d'Administrateur postulé de l'Evêché de STRASBOURG. Le Chapitre Protestant jetta les yeux sur luy, parcequ'il comprit que dans les conjonctures, il avoit besoin d'un Prince qui fût en état de soutenir sa dignité contre le concurrent, que le Chapitre Catholique ne tarderoit pas de luy opposer. Le nouvel Evêque ne différa pas de (k) ratifier par procureur, le choix que ses adhérents venoient de faire; & dés le 1. Juin on fit expédier des lettres en son nom, addressées à tous les Baillys & Magistrats des lieux dépendans de l'Evêché, pour leur ordonner de luy rendre obéissance comme à leur Evêque & à leur Prince légitime. Le Senat toûjours attentif à profiter de la division du Chapitre, avoit eu la précaution de lever trois enseignes d'Infanterie & six cens chevaux, dit Mr. de Thou, (nos manuscrits marquent six cent hommes de pied & quatre-vingt-un chevaux) ne voulant pas se laisser prevenir : il fit marcher ces Troupes avec sept pieces de Canon, pour attaquer le Château de Kochersberg, appartenant à l'Evêque, & qui paroissoit fort à la bienséance de la Republique de STRASBOURG. Ce Château, qui est situé sur une colline entre Saverne & STRASBOURG, n'étoit pas d'une grande défense, & il n'étoit gardé que par une Garnison fort foible, commandée par un Colonel. Dés le soir il fut sommé de se rendre; mais ayant refusé d'écouter cette proposition, on fit avancer le Canon, qui y fit aisément de grandes bréches, de sorte que le lendemain 4. Juin, la Garnison fut contrainte de se rendre à discrétion: on donna la vie aux Soldats, mais on fit pendre le Commandant. Cette exécution jetta la terreur dans tout le païs: les Troupes qui gardoient Dachstein petit Château à deux lieuës de Molsheim, l'abandonnerent avant même que l'ennemi y parût. Molsheim ne pensa qu'à se défendre, & les Jesuites furent obligez de fermer leur College. L'Academie de STRASBOURG prit cet evenement à bon augure, & dans une piece de Poësie qu'elle presenta au nouvel Evêque, elle le flattoit de l'espérance que puisque les Jesuites avoient pris la fuite, il ne tarderoit pas de mettre l'Ante-christ sous ses pieds : ainsi le Poëte traitoit-il le Pape.

Ces voyes de fait firent comprendre aux Chanoines Catholiques qui étoient à Saverne, qu'il n'y avoit pas de tems à perdre, & qu'ils risquoient tout (l), s'ils attendoient plus longtems l'Archiduc Ferdinand Oncle de l'Empereur, à qui sa Majesté avoit donné commission de se rendre à STRASBOURG. Le Chapitre, à la tête duquel étoit François de Crehange & Puttinguen Grand-Doyen, fixa le jour de l'Election au 8. Juin 1592. Les Chanoines s'assemblerent

Georges de Brandebourg choisi par les Protestans Evêque de STRASBOURG

Le Château de Kochersberg attaquée.

Election du Card. de Lorraine choisi Evêque de STRASBOURG

II. P. I 2

(k) MS. D. Prætoris Regii. (l) MS. D. Riccii.

Si Jesuita fugit, ruet Antichristus & ipse.
Concipe spem Princeps, non temue omen adest.

Digitized by Google

blerent, & donnerent leurs voix au Cardinal Charles de Lorraine Evêque de Metz. Tout concouroit à rendre ce Prince tres propre à remplir un siege, que les Protestans vouloient usurper. Charles n'étoit pas moins distingué par son merite personnel, que par sa haute naissance; il étoit fils de CHARLES III, Duc de Lorraine, & de Claude de France fille de HENRY II. Les Princes de sa maison s'étoient toûjours déclarez pour la Religion Catholique, & leurs terres qui touchent à l'Alsace, facilitoient le secours que le Chapitre espéroit. L'exemple du grand Cardinal Charles I. de Lorraine, parent du nouvel Evêque, devoit ranimer son zéle pour la défense de l'Eglise; & comme le Duc son Pere avoit déja armé pour le Chapître, on espéroit qu'il continueroit à le protéger. Charles n'avoit que 25 ans; cet âge répondoit de son activité; & l'experience qu'il avoit acquise dans le Gouvernement du Diocése de Metz, dont il étoit Evêque, promettoit qu'il prendroit les voyes les plus sages, pour rétablir celuy de STRASBOURG, qui depuis longtems étoit en proye aux violences des novateurs. Dés qu'il fut choisi, François de Crehange Grand-Doyen fit publier à Cologne & en divers autres endroits, un manifeste pour rendre compte au public de l'élection que le Chapitre avoit faite, & dés le lendemain que Charles eut pris possession de sa nouvelle dignité, il ecrivit au Senat de STRASBOURG, pour se plaindre à luy de ce qu'il avoit osé s'emparer de quelques Chateaux appartenans à l'Evéché, & luy déclara en méme tems que s'il ne luy donnoit pas incessament satisfaction sur ce point, il étoit résolu d'armer pour en tirer vengeance. Il chargea un trompette d'aller présenter ses lettres au Senat, avec ordre de ne point retourner qu'il n'eût reçû réponse. Le Senat chercha d'abord à s'excuser sous prétexte qu'il n'avoit pas eu de part aux entreprises, dont Charles se plaignoit; pretendant qu'on devoit uniquement attribuër la prise de Kochersberg & de Dachstein au nouvel Evêque, qui venoit d'étre choisi dans STRASBOURG sous l'autorité du Senat: il luy demandoit ensuite son amitié, en luy protestant que la Republique ne manqueroit jamais aux égards quelle avoit toûjours eu pour la maison de Lorraine, à moins qu'on ne la forcât de changer de conduite. Bien loin que cette réponse appaisât le Cardinal, il s'en sentit plus vivement offensé; & sur le champ, il ecrivit au Senat, pour luy reprocher la témérité qu'il avoit eu de luy mander, que l'Evêque prétendu avoit été élû à STRASBOURG, sous l'autorité du Senat, comme si le Senat pouvoit avoir quelque droit sur le domaine de l'Evéché. Le Senat prit encor le parti de s'excuser, attribuant à de mauvais rapports les idées que Charles s'étoit formées de leur conduite; & aprés avoir nettement déclaré qu'il ne prétendoit aucun droit ny sur l'Evêque ny sur les biens de l'Evéché, il ajouta, à moins que ce droit ne luy fût acquis par les traitez, ou par les privileges; ce qui fit sentir à Charles jusqu'où le Senat portoit ses prétentions.

Ces lettres & ces réponses réciproques donnerent le loisir aux deux partis de se préparer à la guerre. Charles fut le premier prét; il se mit en campagne à la téte de dix mille hommes, & se saisit de Benfeldt, petite Ville de l'Evéché, située au centre de l'Alsace; il y mit pour gouverneur Henry d'Haraucourt, qui fit faire des courses jusqu'aux portes de STRASBOURG, & donna ordre aux Bourgeois d'Andlau de chasser les Ministres Lutheriens, sous peine d'exécution militaire (m). Alors Charles prenant le ton d'un Prince qui sentoit ses forces & sa supériorité, somma par un Trompette, les Magistrats de STRASBOURG de faire incessament sortir de leur Ville, les Chanoines qui étoient les autheurs du trouble, de restituër aux Chanoines qui s'étoient joints à luy, les Eglises & les revenus qui leur appartenoient, de les laisser paisiblement célébrer l'Office Divin dans son Eglise Cathedrale; leur mandant en outre qu'ils eussent à réparer les torts que son Chapître & son Diocése avoient souffert, à l'occasion de la guerre qu'ils avoient allumée; ajoutant que c'étoit à ces conditions qu'il ne toucheroit point à leurs immunitez & à leurs privileges; mais que s'il refusoient de s'y soumettre, il les traiteroit en ennemy.

L'Evêque & la Ville se préparent à la guerre.

Aprés cette déclaration le tems se passa en de petits combats que les deux partis se livrerent entre Molsheim & Andlau, jusqu'au 20 Juin, tems au quel le Magistrat, ayant fait la revüë de cinqcens chevaux Brandeburgiens, les mit en quartier à Schaf olsheim village situé sur la Brusch à deux lieuës de STRASBOURG (n). Les troupes Lorraines en ayant eu avis, marcherent pendant la nuit au nombre de 1500 hommes, dans le dessein de surprendre ce petit corps. Les Lorrains en effet, ayant mis le feu à quelques maisons, attaquerent l'ennemy

(m) THUAN ibid. MS. D. Prætor. Regii. (n) THUAN. L. 104.

Digitized by Google

my, qui fut contraint de céder aprés quelque résistance & d'abandonner la plus grande partie de ses bagages. Les troupes du Cardinal profitant de ce petit avantage, enleverent ensuite un petit camp que les ennemis avoient à Geispitzeim, sur la riviere qui descend d'Oberenheim. Le Senat attribüa ces pertes à la trahison de ceux qui étoient de garde, & aux avis qu'une Dame Catholique femme du Stettmestre Wormeser avoit donnez aux Lorrains. On fit mourir les gardes; & le Stettmestre, qu'on ne put suffisament convaincre, fut cependant condamné à faire rétablir les maisons de Schafolsheim, qui avoient été ruinées.

Strasbourg & le Chapitre Protestant refusent de prendre l'Empereur pour juge.

Les Commissaires Imperiaux arriverent dans ces entrefaites; & voyant que la guerre s'allumoit dans l'Alsace, ils se hâterent d'aller trouver Charles qui étoit à Molsheim: ils l'exhorterent à mettre bas les armes & à licentier ses troupes, sa Majesté Imperiale voulant elle-même se rendre juge de ces differends. Le Cardinal témoigna qu'il se soumettroit sans peine aux volontez de l'Empereur; mais qu'il avoit lieu d'éspérer que sa Majesté ordonneroit en même tems au Marquis de Brandebourg, & au Senat de STRASBOURG, qu'ils eussent de leur part à faire cesser tout acte d'hostilité. Aprés cette réponse les Commissaires se rendirent à STRASBOURG, où ils proposerent, comme ils avoient fait au Cardinal, que l'Empereur vouloit se rendre juge des contestations: le Marquis de Brandebourg & le Senat de STRASBOURG répondirent de concert, que cette affaire n'étoit pas de la compétence de l'Empereur seul, mais que tous les Etats de l'Empire devoient en décider; ils ajouterent même que le Marquis ne pouvoit entrer dans aucune composition, avant que d'avoir reçu l'agrément de l'Electeur son Pere.

La guerre s'allume en Alsace.

Cette réponse ayant coupé court à la négociation, la guerre recommença plus vivement qu'auparavant: le Cardinal assiégea Kochersberg, & l'ayant pris par assaut, il ne fit grace qu'au seul homme, qui consentit de servir de bourreau pour pendre l'Officier qui commandoit. Ce mauvais traitement étoit en représailles de celuy que les Troupes ennemies avoient fait au Colonel qui défendoit cette place, lors qu'ils s'en emparerent. Buhenhofer vieil Officier des Troupes de STRASBOURG abandonna le 24. Juin, la Ville & le Château de Dachstein, aprés une mauvaise défense de quatre jours, & rendit la place au Cardinal. Ce Commandant soupçonné de n'avoir pas fait son devoir, fut mis aux fers à son retour à STRASBOURG. Cependant le Cardinal suivant le cours de sa victoire, se saisit de Wasselone, gros bourg appartenant à la Ville de STRASBOURG; le Soldat même y brûla sans ordre quelques maisons que le Cardinal s'offrit de réparer, à condition que les Bourgeois le reconnoitroient pour leur Seigneur & leur Evêque. Ainsi Charles dans l'ardeur de la guerre n'oublioit pas les sentimens d'équité & de modération, qui conviennent toûjours aux Princes, mais qui doivent sur tout exceller dans un Evêque.

Ces expéditions du Cardinal donnerent de l'inquietude à la Ville de STRASBOURG, & au prétendu Administrateur de l'Evêché; & comme des gens embarassez, qui flottent dans l'incertitude du parti qu'ils doivent prendre, se portent par intervalles à des extrémitez tres opposées, le Magistrat tantôt s'adoucissoit à l'égard des Catholiques, & tantôt il les traitoit avec dureté, changeant de conduite, à mesure qu'il les craignoit ou qu'il espéroit d'en tirer quelques secours. Ainsi on le vit le 28. Juin solliciter les Chanoines des Collegiales, de s'employer auprés du Cardinal de Lorraine, pour le prier de se retirer de Wasselonne. Il leur offrit même la permission de se choisir une maison dans la Ville, où ils pourroient vivre en commun, & être à couvert des insultes du Peuple, sous la protection du Senat (o). Mais peu de jours aprés entrant dans la défiance, il fit mettre des gardes à la porte de Messieurs de St. Jean, & leur fit défense de celebrer le service Divin dans leur Eglise, & d'y laisser entrer aucun Bourgeois durant la guerre: il fit même poser le sceau de la Ville aux Archives & sur les lieux, qui renfermoient les meubles des Eglises Collegiales, avec défense de rien transporter ailleurs.

Le Marquis Jean-Georges de Brandebourg, voulant de son côté flatter les Catholiques, fit publier un Manifeste le 19. Juillet, par lequel il promettoit de laisser à ses sujets une entiere liberté de conscience. Il tâchoit par cet écrit de faire valoir ses droits sur l'Evêché, prétendant que son Election étoit canonique, parcequ'il avoit été choisi à STRASBOURG, dans le lieu destiné pour les assemblées du Chapitre, & par le plus grand nombre des Capitulaires

(o) MS. D. Pistor. Regiš

tulaires. Cet écrit fit peu d'impression, parceque tout le monde sçavoit que de douze Capitulaires, le Cardinal de Lorraine avoit eu la voix de sept qui s'étoient rendus à Saverne. Leurs noms méritent bien de tenir place dans cette Histoire; François Baron de Crehange & de Puttingen Grand-Doyen, Jean Comte de Salm Camerier, Eberard Comte de Manderscheid Custos, Eberrad Comte de Solms, Jean-Philippe Comte de Manderscheid de Gerolstein, Arnold Comte de Manderscheid Ecolatre, Philippe Comte de Truchsés de Waldbourg Senechal ou maître d'Hotel Héréditaire de l'Empire; le Prince de Baviere qui avoit été choisi Grand-Prevôt au mois de Novembre 1591, ne se trouva pas à l'élection: tels furent le Capitulaires, qui étant demeurez attachez à la Religion Catholique, se déclarerent pour le Cardinal de Lorraine.

Le Marquis de Brandebourg s'apperçevant que son manifeste ne grossissoit pas le nombre de ses partisans, voulut tenter de donner crédit à son election par quelque exploit militaire. Une victoire en ce genre est plus éfficace qu'un tas de raisons. Quoyqu'il n'eût pas encor reçu le secours qu'il attendoit, il fit attaquer les Troupes Lorraines qui étoient campées à Erstein; il en fut rudement repoussé, mais il ne tarda guere d'avoir sa revanche. Ayant eu avis que les Troupes du Cardinal venoient à Illkirch pendant la nuit pour s'en emparer, il se tint sur ses gardes, & les Lorrains eûrent le chagrin de voir leur entreprise echoüer avec perte de cent hommes.

Secours donné à STRASBOURG par Zurich, Berne & Bâle.

Tandis que les deux Armées s'inquietoient par de petits combats, on vit arriver le secours, que les Villes de Berne, de Zurich & de Bâle envoyoient à la Ville de STRASBOURG leur alliée. Les Troupes du Marquis ayant reçu ce renfort quitterent leur camp, & se mirent en marche; elles prirent & brûlerent le 26. Juillet Rhinau & Figersheim qui se trouverent sur leur route, & vinrent camper le 31. prés de Molsheim, dont elles formerent le siége. La tranchée fut ouverte, mais les frequentes sorties de la Garnison retarderent beaucoup les travaux, & causerent de grandes pertes à l'ennemi, qui regretta sur tout Albert Comte de Tubinge, & Jeremie Comte de Neuvenar Général d'Artillerie, qui y furent tuez. La difficulté de ce siége fit croire aux Députez des Suisses, & aux Commissaires que l'Archiduc Ferdinand y avoit envoyé de la part de l'Empereur, qu'on pourroit déterminer les deux partis à faire la paix: ils essayerent d'en venir à bout; mais le succés ne repondit pas à leur espérance. Le Marquis de Brandebourg comptoit sur un renfort de Troupes que Jean de Nuremberg luy amenoit, & qui dans la revûë qui s'en fit à STRASBOURG, se trouva monter à six cens hommes. Les Magistrats luy conferent la paye d'un mois pour être distribüée aux assiegeans. Le Comte de Vaudemont, qui avoit joint ses Troupes à celles du Cardinal, ne donna pas le loisir au nouveau secours d'arriver au camp; il le surprit proche de Dippikeim, où ayant d'abord mis en fuite la Cavalerie, l'Infanterie se retira dans le village à dessein de se défendre dans l'Eglise & dans le Cimetiere: mais se voyant pressée, elle fut forçée de se rendre & de laisser à l'ennemy le Trésor dont elle étoit chargée, ses enseignes, & tout le bagage. Jean de Nuremberg fut renvoyé à STRASBOURG sur sa parole. Cette défaite suivie d'une terreur qui se répandit dans le camp, obligea le Marquis de Brandebourg à lever le siége le 14. Août. Les Suisses & la Cavalerie se retirerent dans STRASBOURG, & les huit enseignes Allemandes allerent reprendre leur ancien camp d'Illkirch & de Gravenstat, tandisque les Lorrains pilloient & brûloient la Ville de Baar.

Siége de Molsheim.

Les Troupes du Cardinal ne garderent pas longtems leur supériorité. La valeur & l'habileté du Prince Christian d'Anhalt, l'avoient fait choisir par le Duc de Saxe environ deux ans auparavant, pour conduire en France le secours que le Vicomte de Turenne sollicitoit (p). Ce Prince étant venu à STRASBOURG avec quelques Officiers distinguez & deux cens chevaux, traita avec le Senat, & s'étant mis à la tête des Troupes, marcha à l'ennemy & l'attaqua le 2. Septembre avec tant de vigueur, qu'il le contraignit de prendre la fuite. Il eut encor un pareil succés dans un second combat qu'il donna peu de tems aprés, où il mit en déroute quatre cens chevaux & trois cens hommes de l'Infanterie du Cardinal. Les Lorrains cependant ne perdant pas courage, prirent & pillerent le village de Wangen, où ils trouverent beaucoup de butin. Cette maniere de faire la guerre ne donnant pas assez de gloire au Prince d'Anhalt, il forma une entreprise qui devoit luy faire plus d'honneur.

Avantage des Troupes Protestantes.

(p) THUAN. L. 101.

Digitized by Google

neur. S'étant abouché avec le Marquis de Brandebourg, il luy proposa d'assiéger Molsheim. Dés que la resolution en fut prise, il retourna au camp avec Othon & François Princes de Lunebourg, Charles de Brunswick, Fabien Donaw, & les principaux chefs de son Armée; & sans differer, il vint camper la nuit suivante entre STRASBOURG & Molsheim, laissant les Troupes Lorraines dans l'incertitude du parti qu'il vouloit prendre: elles ne tarderent pas longtems d'en étre informées. Car aprés que le Comte de Vaudemont eut envoyé à Saverne un gros détachement, pour en renforcer la Garnison, le Prince d'Anhalt marcha à Molsheim le 12. Novembre, ayant laissé un Regiment prés de Dachstein, pour couvrir le Siége. La place fut investie, & comme il vouloit la brusquer, il fit avancer le Canon, & la fit battre avec tant de furie, qu'en peu de jours il y eut trois bréches assez grandes pour donner assaut. Le Prince y fit monter ses meilleurs Soldats; ils furent repoussez par les assiegez; le Baron d'Hohen-Saxe Colonel y fut tüé avec deux Lieutenants-Colonels des Troupes du Marquis de Brandebourg. Malgré cette perte le Prince pressa vivement le siége, pressé luy-méme par la rigueur de la saison; de sorte que les assiegez se voyant sans esperance d'étre secourus, demanderent à capituler: on accorda les conditions qu'ils desiroient, & il fut arrété qu'il seroit libre aux Ecclesiastiques & aux habitans, de sortir de la Ville avec leurs effets; Que la Garnison, qui n'étoit plus que de trois cens hommes, sortiroit avec armes & bagage, & qu'elle pourroit se retirer où elle voudroit. Cette expédition qui ne dura que dix jours, donna beaucoup de confiance au parti Protestant.

ols- im as- égé une fo s pris.

Ernest-Frederic Marquis de Bade-Dourlac aussi ardent Calviniste que son frere ainé Jacques de Bade avoit été zélé Catholique, se mit à la téte de mille chevaux & de quinze cens hommes d'Infanterie, dans le dessein de se rendre au camp du Prince d'Anhalt. Ayant pris sa route par les terres que le Comte de Hanau a en grand nombre dans la Basse-Alsace, il pilla Brumpt, & ravagea ce qui se trouva sur son passage. Ce degât donna lieu à de grandes plaintes, qui furent portées à la Chambre de Spire, contre le Marquis de Bade & la Ville de STRASBOURG: mais ces sortes de procédures ne sont pas d'une grande de ressource contre un Prince qui a les armes à la main: elles n'arrêterent pas les entreprises du Prince d'Anhalt, qui voulant exécuter un project qu'il avoit formé, partit pour se rendre à Molsheim; mais en passant dans un défilé, il tomba dans un parti de deux cens hommes qui s'étoient embusquez pour le prendre. Quoyque son escorte n'égalât pas le nombre de ceux qui l'attaquerent, elle tint ferme cependant, & se défendit avec vigueur: la victoire balança jusqu'à ce qu'un détachement de la Garnison de Molsheim fut arrivé, dégagea le Prince & mit en fuite le parti. Les Lorrains laisserent plusieurs Soldats sur la place; mais la dangereuse blessure des deux freres Frederic & David Comtes de Mansfeldt, rendit la perte du Prince bien plus considérable.

Enfin l'Empereur voyant que ses Commissaires avançoient peu dans leurs négociations, prit la résolution d'user de toute son autorité, pour faire cesser une guerre qui menaçoit tout l'Empire. Il envoya à STRASBOURG sur la fin de l'année, un Heraut d'armes, portant en sa main un baton doré, & revétu de toutes les marques de distinction ordinaires à ceux qui sont chargez des ordres de l'Empereur. Ce Heraut s'étant rendu dans la place publique, il ordonna de la part de sa Majesté Imperiale aux partisans du Marquis de Brandebourg, de poser les armes & de remettre la décision de sa querelle à des Arbitres, qui seroient nommez à cet effet. Le Heraut partit ensuite pour aller porter les mémes ordres au Cardinal & à son Chapitre. Tandis qu'on déliberoit de part & d'autre sur l'exécution du mandement imperial, les Troupes Lorraines essayerent sur la fin du mois de Janvier de surprendre Scelestat; mais l'entreprise n'ayant pas réüssi, elles débiterent qu'elles n'avoient jamais eu dessein de se saisir de cette place (r). Je ne sçay si on les crût; mais les habitans de Scelestat se sont toûjours flattez d'avoir sçu dans cette occasion maintenir leur liberté.

A. 1592. Ordres de l'Empereur intimez à STRASBOURG.

Cependant les deux contendans pour l'Evéché de STRASBOURG, également épuisez d'une guerre qu'ils n'étoient pas en état ny de soutenir ny de terminer, souhaitoient ardemment la paix; & les Ministres Lutheriens exhorterent par un long écrit daté du 2 Fevrier 1593 (s), les Magistrats de STRASBOURG de ne pas la refuser: ils refuterent dans cet écrit, les raisons que les Calvinistes & autres alléguoient pour continüer la gu-

A. 1593.

(q) IMHOFF L. 4. c. 21. (r) THUAN. L. 105. (s) MS. D. Prat. Reg.

guerre, & témoignerent qu'on devoit s'assûrer que les Catholiques ne demanderoient que les Eglises que le traité de Passau leur avoit accordées, & qu'ils avoient possedées pendant les dix ans de l'*Interim*. Ces dispositions firent ouvrir l'oreille aux conseils des Commissaires; & le Cardinal de Lorraine d'une part, & le Marquis de Brandebourg de l'autre convinrent enfin de mettre leurs interêts entre les mains de six Princes de l'Empire, qui jugeroient des points contestez (*t*). On en choisit trois Catholiques & trois Protestans; sçavoir Wolfang Brendel Archevêque de Mayence, Jules Evêque de Wirtzbourg, Ferdinand Archiduc d'Autriche; Loüis de Hesse, Philippe-Loüis de Baviere Comte Palatin du Rhin, & Frederic-Guillaume Administrateur de l'Electorat de Saxe. Il fut réglé le 27 Fevrier qu'en attendant la décision de l'Empereur, le Cardinal Charles retiendroit Saverne, Benfeldt, Rouffach, & un certain nombre de Baillages, & qu'on luy restitueroit Molsheim; que d'autre part on rendroit au Marquis de Brandebourg Dachstein, & qu'on luy céderoit des Baillages, dont les revenus seroient estimez égaux, à ceux qu'on laissoit au Cardinal; qu'enfin on rendroit à la Ville de STRASBOURG Wasselonne avec tout le Canon qui s'y étoit trouvé, lorsque le Cardinal s'en rendit maître. Cet accord fut signé le 9 Mars 1593 par toutes les parties, dit Mr. de Thou, qui par son entremise contribüa beaucoup à la conclusion de ce traité.

Accord provisionel.

Aprés cette convention préliminaire, les Princes chargez de décider, envoyerent leurs Députez à Spire: ils entrerent en conférence au mois de Juin, la matiere fut agitée avec beaucoup de chaleur; mais comme il arrive ordinairement dans des discussions confiées à de simples Commissaires, qui s'imaginent qu'il est de la gloire de leurs maîtres, & de leur propre honneur de ne point céder, chacun tint ferme de son côté; & ils convinrent seulement au mois de Juillet, qu'il falloit envoyer à l'Empereur tout ce qui avoit été dit & écrit de part & d'autre sur cette affaire, & s'en rapporter à son jugement; qu'à cet effet on indiqueroit une diete à Francfort sur le Mein, pour le 14 Décembre, & que jusqu'à ce que l'affaire eût eté definitivement jugée, les choses demeureroient dans l'Evêché de STRASBOURG, dans l'état où elles étoient, avec défense aux parties d'y rien innover, sous les peines portées par les mandemens imperiaux.

L'Empereur ayant ainsi procuré à l'Alsace une espéce de paix, ne se hâta pas de prononcer sur le fond des pretentions des deux Princes, qui avoient partagé l'Evêché de STRASBOURG. Cette affaire interessoit trop les Protestans, & RODOLPHE avoit besoin de leur secours pour soutenir la guerre que le Turc luy déclara la même année. Quatre ans s'écoulerent sans que l'Empereur se fût expliqué. Ce long delay inquieta le Magistrat de STRASBOURG, qui pressa le Marquis de Brandebourg de dédomager la ville, conformément au traité qu'elle avoit conclu avec luy en 1591, & de rembourser les avances & les frais qu'elle avoit fait pour le soutenir dans sa dignité. Le Marquis reconnut la justice de leur demande; mais en même tems il leur fit entendre qu'il n'étoit pas en état de leur donner satisfaction sur ce point, attendu, disoit-il, que depuis que les biens du Chapitre & de la Ville ont été partagez, il ne me reste pas la moitié des revenus annuels, & que je me trouve chargé d'ailleurs de gros emprunts que jay été obligé de faire pour fournir aux frais de plusieurs députations (*u*). A. 1597.

Les Magistrats étoient trop attentifs aux interêts de leur Ville, pour se payer de cette excuse: ayant au contraire fait de plus fortes instances au Marquis, ils l'obligerent enfin à leur céder par forme d'engagement la partie des biens de l'Evêché, qui étoit le plus à la bienséance de la Ville. Il coûtoit peu à un Prince Protestant d'aliener les biens d'Eglise. pour se concilier toûjours plus une Ville dont il avoit besoin. On convint des conditions du traité, qui fut passé dans le lieu des assemblées Capitulaires, entre le Marquis en qualité d'Administrateur de l'Evêché & les Magistrats de STRASBOURG, le 22. Septempre 1597. Par ce traité l'Administrateur céde à la Ville de STRASBOURG par forme d'engagement, 1. une espéce de Doüane nommé Zollkeller, établie dans la Ville, avec tous les droits dont le Chapitre & l'Evêque avoient joüi; 2. ce qui appartient au Chapitre & à l'Evêque dans le Baillage de Marleim & ses dépendances; 3. ce que le Chapitre & l'Evêché possedoient dans le Village de Nonnenweyer; 4. le petit Hopital de Ste Barbe avec ses revenus; 5. les droits de la justice Prevótale; 6. tous les droits

Le Marquis de Brandebourg traite avec la Ville.

(*t*) THUAN. L. 105. (*u*) Archiv. Argent. Traité de 1597.

droits seigneuriaux, Jurisdictions & autres que les Evêques ont prétendu contre le Magistrat sur le Chapître & la Collegiale de St. Etienne de STRASBOURG ; 7. Les dixmes d'Illkirch, entant qu'elles appartiennent à l'Evêque & au Grand-Choeur. Il fut ensuite convenu que le dégagement ou le réachat de tous ces biens, ne se pourroit faire que moyennant le remboursement de la somme de huit cent mille florins. Le Marquis de Brandebourg ratifia ce A. 1597. traité le 8. Octobre suivant ; mais en même tems il déclara qu'il ne s'obligeoit pas à payer les anciennes debtes affectées sur le Zollkeller, & qu'il réservoit à luy & à ses successeurs tous les fiefs & devoirs féodaux, que ses vassaux étoient obligez de luy rendre à l'égard de la dite Doüane.

A. 1600. Toutes ces conventions, auxquelles les Chanoines Catholiques n'avoient aucune part, ne servirent qu'à leur donner plus d'ardeur à poursuivre leurs droits. Ils porterent leur plaintes à l'Empereur RODOLPHE, qui par un mandement daté du 3. Fevrier 1600, ordonna aux Comtes Herman de Solms, Ernest de Mansfeldt, Gebhard Truchsés, & à leurs adhérans de se désister de leurs prétentions & d'abandonner le Brouderoff, toutes les maisons & tous les biens appartenans aux Chanoines, aux Prébendez, & au Chapître de STRASBOURG, & en particulier les Villages de Gaispoltzheim & & de Lampertheim dont ils s'étoient emparez. Les Comtes de Solms & de Mansfeldt déclarerent qu'ils obéiroient à cet ordre ; & le Comte Gebhard Truchsés promit devant notaire & en présence de témoins, qu'il s'y soumettroit. C'est de l'Empereur FERDINAND II. que nous apprenons ce fait dans ses lettres du 28. Juillet 1627 (x).

Mandement imperial en faveur des Chanoines Catholiques.

Le decret de l'Empereur & la soumission des trois Comtes dont nous venons de parler, n'empêcherent pas le Duc François de Lavembourg de faire valoir ses prétentions sur les biens du Chapître de STRASBOURG, dont il se disoit président ou Doyen. La mort arrêta ses entreprises : mais à peine eut-il les yeux fermez, que le Duc Christian de Holstein marcha sur ses brisées, & se porta même à de plus grands excés ; ne se contentant pas de prendre le titre de Président du Chapître, & de se maintenir dans la possession de la maison & des biens de Brouderoff, il disposoit des Canonicats à son gré, & osa même mettre des Troupes dans le village de Lampertheim, dont la moitié appartient à la Cathedrale de STRASBOURG. Le Cardinal Charles de Lorraine & les Chanoines Catholiques ne pouvant souffrir de pareils procédez, en porterent leurs plaintes à l'Empereur RODOLPHE, qui par un mandement du 2. Août 1602, ordonna au Duc Christian de Holstein, & à ses Collegues A. 1602. d'obéir enfin aux decrets imperiaux, qui avoient été tant de fois publiez & réiterez, & en consequence de se désaisir des biens de l'Eglise de STRASBOURG & du titre de Président du Chapître, qu'il avoit usurpez, avec défense expresse de se mêler de la nomination des Canonicats qui viendroient à vacquer (y).

Comme le Duc Christian de Holstein n'étoit pas d'humeur de se rendre à ces ordres, & que le zéle que le Cardinal de Lorraine avoit pour son Eglise ne luy permettoit pas de les laisser sans exécution, les Princes voisins de l'Alsace craignirent que ce nouvel incident, ne rallumât la guerre dans toute la Province.

Frederic Duc de Wirtemberg entrevoyant qu'il pourroit tourner l'accommodement à son propre avantage, s'entremit sous l'autorité de l'Empereur, pour concilier les prétendans sur l'Evêché & Chapitre de STRASBOURG (z). Apres de longues négociations & plusieurs conférences tenües à ce sujet à STRASBOURG & à Nancy, le Cardinal de Lorraine, le Marquis de Brandebourg, les Chanoines Catholiques, ceux de la Confession d'Augsbourg & les Messieurs du Grand-choeur, toutes ces parties intéressées dans cette grande affaire, s'assemblerent à Haguenau ou par elles-mêmes ou par leurs députez, avec ceux du Duc de Wirtemberg ; elles y conclûrent le 22. Novembre 1604 une A. 1604. treve pour 15 ans aux conditions suivantes.

Le Duc de Wirtemberg s'entremet pour concilier les parties.

Il fut premierement reglé que le Marquis Jean-Georges de Brandebourg renonceroit absolument à tous les droits, qui pourroient luy être acquis, soit par sa postulation soit autrement sur l'Evêché de STRASBOURG, & qu'il remettroit entre les mains du Duc de Wirtemberg le Palais Episcopal de la Ville de STRASBOURG, & tous les Châteaux, Villes, Villages & biens appartenans au Chapitre tant dehors que dedans la Ville, à condition qu'il ne pourra jamais être recherché ni inquiété à raison de l'Administration de l'Evêché. Que

Traité conclu à Haguenau.

(x) CARAFFA Comment. Diplom. pag. 11.
(y) Idem pag. 14. & 15.
(z) THUAN. L. 31.

Digitized by Google

Que les huit Princes, Comtes & Seigneurs de la Confession d'Augsbourg, demeureront en possession du Brouderoff & des maisons Capitulaires sises dans la Ville de STRASBOURG, & qu'ils joüiront pendant quinze ans de la moitié du Village de Lampertheim, & de toutes les rentes & revenus du Chapître, qui se trouveront dans l'étenduë de la jurisdiction de la Ville de STRASBOURG, sans qu'ils puissent prétendre aucune chose sur tout le reste des biens du Chapître, ny qu'il leur soit permis pendant le dit tems d'augmenter leur nombre, ny de donner à d'autres Seigneurs le titre de Chanoine; attendu qu'à l'éxpiration de la Tréve de quinze ans, leurs corps ne doit être composé que de huit Chanoines seulement. Mais par le même article il est réservé au Grand-Chapître de se servir des mandemens de sa Majesté Imperiale, & de se mettre en vertu d'iceux en possession de tout ce qui leur appartient, & dont les Seigneurs du Brouderoff ont été possession pendant la tréve, & que les dites quinze années expirées, ils ne seront plus tenus au présent traité.

Que les Seigneurs de la Confession d'Augsbourg seront tenus de remettre au Senieur & aux députez du Grand-Choeur, (on appelle ainsi le corps des prébendez de la Cathedrale) entierement & à perpétuité tous les titres & documens qui leur appartiennent, avec tous les calices, livres de chant, ornemens d'Eglise & les reliques; mais que les Messieurs du Grand-Chœur seront de leur côté tenus de payer pendant quinze années & non pour plus longtems, aux Seigneurs de la Confession d'Augsbourg pour leurs pensionnaires, la somme de six cens florins, outre les six cens florins qu'ils payoient aux ministres Lutheriens; moyennant quoy les Seigneurs de la Confession d'Augsbourg ne pourront former aucune prétention sur les maisons, revenus, & biens appartenans an Grand Chœur (a).

A l'égard du Magistrat de STRASBOURG, le Cardinal de Lorraine & son Chapître s'obligerent de maintenir la Ville & la Bourgeoisie dans les droits & privileges, dont elles joüissoient avant les troubles, & de laisser en outre au Magistrat la puissance des rentes, revenus, & biens, conformément au traité portant la somme de huit cent mille florins d'engagement, fait avec le Marquis de Brandebourg pendant le tems de son administration; & le Magistrat de son côté renonce à l'alliance, qui étoit entre le Marquis de Brandebourg & les Seigneurs de la Confession d'Augsbourg, & la Ville de STRASBOURG, promettant qu'aprés que le Cardinal de Lorraine aura prêté le serment accoutumé & délivré ses reversales, il le reconnoîtra pour chef unique & Evéque du Diocése de STRASBOURG, & son Grand-Chapître pour le seul & veritable Grand-Chapître, & qu'il prêtera les hommages ordinaires au Cardinal & à ses successeurs, comme il a été pratiqué avant les troubles & desunion du Chapître. Telles sont les principales conditions de ce fameux traité, qui fut ratifié par toutes les parties.

Si on ne consultoit que le traité que nous avons en main, on seroit peut-être porté à loüer la facilité desinteressée du Marquis de Brandebourg, qui se démit sans aucune reserve, d'un Evéché aussi opulent que celuy de STRASBOURG, & la générosité du Duc de Wirtemberg, qui s'entremit avec tant de zéle pour terminer cette querelle entre deux Princes, avec lesquels il n'avoit pas des liaisons fort etroites. Mais Mr. de Thou instruit du fond de cette affaire, ayant été luy-méme employé pour pacifier les troubles de l'Eglise de STRASBOURG, nous donne une autre idée du procédé & du Duc & du Marquis. "Le Marquis de "Brandebourg, dit cet Auteur (b) céda "l'Evêché de STRASBOURG au Cardinal "Charles de Lorraine, à condition que "le Cardinal luy payeroit cent trente "mille ecus d'or, & que le Duc Frideric de Wirtemberg tiendroit en séquestre pendant trente ans la Ville & "le Baillage d'Oberkirck, à charge "d'acquiter les debtes du Marquis de "Brandebourg, qui se montoient à "trente mille ecus d'or, & de luy payer "de plus chaque année neuf mille ecus "d'or. Il fut enfin stipulé qu'aprés que "les trente années seroient écoulées, le "Cardinal de Lorraine ou ses successeurs "seroient en droit de dégager ce baillage, en payant au Duc de Wirtemberg "quatre cens mille ecus d'or." Ce traité est du 22. Novembre 1604, comme celuy dont nous avons parlé; de sorte que dans un même jour il y eut deux traitez signez à Haguenau. Dans l'un on regla les interêts des Seigneurs de la Confession d'Augsbourg, de Messieurs du Grand-Chœur & de la Ville de STRASBOURG; & dans l'autre plus secret on stipula les avantages que le Mar-

(a) Archiv. Argent. (b) THUAN. L. 131.

Marquis de Brandebourg tiroit de sa démission, & le Duc de Wirtemberg de sa négociation.

Il s'est glissé dans cet endroit de l'Histoire de Mr. de Thou une erreur que nous attribuons à l'Editeur. Il y est parlé de la Ville & du Baillage d'Obernaw ; *Oppidum & præfecturam Obernagensem*. Obernaw ne fut jamais un Baillage de l'Evêché de STRASBOURG; c'est Oberkirck, qui fut engagé au Duc de Wirtemberg par le Cardinal de Lorraine (*d*), & que François Egon de Furstemberg Evêque de STRASBOURG retira des mains du Duc en 1664. Cet Evêque voyant avec douleur que le Duc de Wirtemberg s'efforçoit d'introduire la Religion Protestante dans le Baillage d'Oberkirck, & qu'elle y avoit déja fait du progrés, résolut de le dégager ; & à cet effet il fit de grandes impositions sur son Clergé & sur ses sujets: il emprunta même de Mr. le Prince de Vaudemont deux cent mille florins, dont l'Evêché seroit tenu de payer la rente. Mais Monsieur le Cardinal de Rohan Evêque de STRASBOURG, toûjours attentif au bien de son Eglise, a trouvé de nos jours le moyen de rembourser cette grosse somme, sans imposer de nouvelle charges à son Diocése.

Oberkirck dégagé.

Tels furent les fameux traitez de Haguenau, qui attachant au Cardinal de Lorraine la plus grande partie des revenus de son Evêché, luy procurerent la gloire d'avoir conservé la Religion Catholique dans son Diocése. La Ville de STRASBOURG luy prêta le serment ordinaire, & le reconnut pour son veritable & unique Evêque. Mais le Cardinal de Lorraine ne conserva pas longtems cette dignité. Craignant que sa santé, qui étoit tres foible, ne mît bientôt fin à ses jours, & qu'en cas de mort on ne luy donnât un successeur peu propre à maintenir l'ouvrage qu'il avoit commencé, il jetta les yeux sur l'Archiduc Leopold d'Autriche pour remplir la place; il la luy céda & quelques tems aprés il mourut à Nancy plein de gloire & de vertu, le 25. Novembre 1607. & fut enterré dans l'Eglise Primatiale dont il avoit été le premier Primat.

Mord. du Card. de Lorraine.

LIVRE HUITIEME.

Leopold d'Autriche Evêque de STRASBOURG.

L'Archiduc Leopold d'Autriche n'avoit que vingt-&-un ans, lorsqu'il fut choisi Evêque, ou plustôt administrateur de l'Evêché de STRASBOURG. Sa haute naissance fit espérer aux Catholiques qu'il rétabliroit cette Eglise dans son premier lustre: il étoit petit-fils de l'Empereur FERDINAND I, qui avoit laissé en mourant trois enfans mâles, MAXIMILIEN II qui fut Empereur aprés son pere, Ferdinand Comte de Tyrol & Charles Duc de Styrie. MAXIMILIEN eut quatre fils Rodolphe, Mathias, Maximilien & Albert. Les deux premiers furent successivement Empereurs, aprés leur pere: mais ces quatre Princes moururent tous sans laisser d'enfans. Ferdinand Comte de Tyrol ayant epousé secretement Philippine fille de François Velser Patrice d'Augsbourg, en eut deux fils, André Evêque de Constance & de Brixen & depuis Cardinal, & Charles Marquis de Burgau. L'un & l'autre furent jugez incapables d'entrer en partage des biens de la Maison d'Autriche, parceque leur pere s'étoit mesallié; de sorte que Charles Duc de Styrie troisiéme fils de FERDINAND I demeura seul pour continüer la branche de la Maison d'Autriche. Il eut quinze enfans de son mariage avec Marie Duchesse de Baviere, entre autres FERDINAND II, qui fut elû Empereur aprés la mort de Mathias, & Leopold dont nous parlons icy, qui naquit à Gratz Ville de Styrie le 9 Octobre 1586 (*a*).

Cet Archiduc, qui fut tout à la fois Petit-fils, Cousin-germain & frere d'Empereurs, joignoit à une si auguste naissance d'eminentes qualitez, un grand fond de Religion, beaucoup de pieté, de la fermeté & de la valeur, qualitez qui paroissoient nécessaires à un Prince qui n'étoit pas seulement destiné à remplir les sacrez devoirs d'un Evêque, mais à protéger & à défendre l'Eglise, qui de toutes parts étoit alors attaquée par les armes des Protestans. Tout étoit à la verité paisible dant le Diocése de STRASBOURG, depuis l'accord conclu entre le Cardinal de Lorraine & le Marquis

(*d*) Diction. de CORNEILLE & de BAUDRAN.

(*a*) Jean-Luc. SCHOENLEBEN.

Digitized by Google

quis de Brandebourg; mais les mouvemens que les Protestans se donnoient dans l'Empire ne permettoient pas de douter que les troubles ne dûssent bientôt renaitre. Déjà plusieurs Princes & quinze Villes, entre lesquelles étoit STRASBOURG, avoient formé une espéce de confédération, pour soutenir les interêts des nouvelles Sectes (*b*). Frederic IV Electeur Palatin avoit été déclaré chef de cette ligue à laquelle on donna nom d'Union Evangelique, & celuy de Correspondans aux Princes, qui y étoient entrez, dont le plus grand nombre étoit attaché à la doctrine de Calvin: Jean-Georges Electeur de Saxe & les Princes de sa maison refuserent de s'y joindre, soit parcequ'ils ne pensoient pas comme les Princes confederez sur le point de la Religion, soit parcequ'ils prévoyoient que cette ligue alloit allumer dans l'Empire un incendie, qu'il ne seroit pas aisé d'éteindre. Le refus de l'Electeur de Saxe rallentit pendant quelque tems l'ardeur des Princes Correspondans. Tout se passoit entre eux à former des projets, pour avancer la prétenduë réforme, & pour se maintenir dans la possession des benefices qu'ils avoient envahis: ils n'attendoient que le moment propre pour eclater; la mort de Jean-Guillaume Duc de Juliers, de Cleves & de Bergue, qui arriva le 25. Mars 1609, leur en fournit bientôt une occasion, qui rappella la guerre dans l'Alsace.

Union Evangelique.

A. 1609. Guerre à l'occasion de la succession du Duc de Juliers.

Comme le Duc de Juliers n'avoit laissé en mourant ni fils ni frere, plusieurs Princes formerent diverses prétentions sur son hérédité. Sigismond Electeur de Brandebourg, Philippe-Loüis Comte Palatin de Neubourg, Jean Comte Palatin de Deux-Ponts, l'Electeur de Saxe, le Marquis de Burgau fils de Ferdinand Archiduc d'Autriche & de Philippine Velser, les Ducs de Nevers & de Boüillon, les Comtes de Manderscheid, & autres Seigneurs se croyoient fondez à recüeillir cette opulente succession, ou du moins à y avoir part. L'Empereur RODOLPHE prévoyant que la puissance & le grand nombre des prétendans jetteroit le trouble dans l'Empire, tâcha de la prévenir, en publiant un mandement imperial par lequel il défendoit à tous ceux qui prétendoient avoir droit à la succession de Juliers, de s'en mettre en possession de leur propre autorité, les citant tous à comparoître dans quatre mois devant sa Majesté Imperiale, pour y exposer leurs raisons. L'Electeur de Brandebourg & le Comte Palatin de Neubourg n'eurent point égard à cet ordre. Ayant fait entre eux un traité, dans lequel le Duc de Deux-ponts entra avec leur agrément, ils se rendirent maîtres sans peine de tout le païs, qui appartenoit au delà du Rhin à la succession de Juliers.

L'Evêque de STRASBOURG Gouverneur des Etats de Juliers.

L'Empereur offensé de cette entreprise, donna ordre à l'Archiduc Leopold Evêque de STRASBOURG & de Passau, d'aller à Juliers en qualité de son Commissaire. Ce Prince s'étant rendu à la diete que les Etats Catholiques tenoient à Wirtzbourg, se laissa aisément persuader qu'il étoit du bien de la Religion, d'empecher que des Provinces si voisines de la Hollande, ne tombassent sous la domination des Princes Protestans. Il partit de Wirtzbourg & passa à Juliers, où il fut reçu par le Gouverneur Nesterlad tres attaché à la maison d'Autriche (*c*). Peu de jours aprés Leopold fit publier sa commission, qui portoit que sa Majesté Imperiale, luy avoit donné plein pouvoir, pour gouverner les Etats de la maison de Juliers feudataires de l'Empire; qu'elle entendoit neantmoins que ce procédé n'apportât aucun préjudice à ceux qui pretendoient avoir droit à la succession; sa Majesté n'ayant point d'autre intention, que de conserver le droit aux heritiers legitimes, & procurer le repos aux sujets de cette Province. Cette déclaration n'arrêta pas les progrés du Comte Palatin de Neubourg qui passa le Rhin avec le Comte de Solms, & s'empara de la pluspart des Villes du Duché de Juliers, déclarant par tout qu'il ne vouloit manquer en rien au respect dû à sa Majesté Imperiale, ny toucher aux privileges ou à la Religion des Villes, qui luy prêteroient serment. Il coûte peu de tenir ce langage, quand il sert à prévenir l'esprit d'un Peuple qu'on veut soumettre. L'Empereur piqué d'une pareille résistance, eut à son ordinaire recours à des mandemens; il en fit publier trois en peu de tems. Le plus menaçant de tous fut celuy qu'il fit afficher à Cologne le 10. Decembre 1609, par lequel il enjoignoit à l'Electeur de Brandebourg, à Philippe-Loüis Comte Palatin de Neubourg, & à leurs adherants, de reconnoitre l'Archiduc Leopold pour son Commissaire, sous peine de perdre leurs privileges & leurs dignitez. Ces menaces n'intimiderent pas les Princes; ils s'en servirent même pour engager

(*b*) STRUVIUS Dissert. 34. §. 36. (*c*) Mercure Fr. T. 1. pag. 399. (*d*) Ibid. pag. 412.

gager toûjours plus dans leurs interêts les Etats Protestans, en faisant répandre de toutes parts le bruit que l'Empereur vouloit les asservir à ses volontez, se rendre souverain dans l'Empire, & arracher aux legitimes heritiers les Etats du Duc de Juliers, pour les donner à sa maison.

Ces bruits trouverent aisément créance chez les Princes Correspondans, qui aprés s'être assûrez de la protection de la France, s'assemblerent à Hall Ville de Suabe, pour y prendre des mesures. L'Ambassadeur du Roy tres-Chrétien s'y rendit, & il y déclara que sa Majesté, ayant heureusement fini les guerres civiles qui desoloient son Royaume, & retabli la paix en Italie, son intention étoit d'empêcher que l'Allemagne ne fût troublée, & de soutenir la qualité de défenseur de la liberté Germanique, dont ses predecesseurs s'étoient toûjours fait honneur. Il ajouta que sa Majesté n'avoit pas oublié que plusieurs d'entre eux luy avoient donné secours pendant les guerres, qui avoient agité le commencement de son Regne; qu'il étoit juste qu'elle ne refusât pas le sien aux Princes heritiers des Etats de Juliers; qu'elle y étoit d'autant plus portée, que ces Princes avoient pris jusqu'à present les mesures convenables, pour terminer leurs differends par les voyes que l'amour de la justice & de la paix leur avoient suggérées. L'Assemblée charmée de ces discours, ne tarda pas à régler ce que chacun fourniroit pour le siége de Juliers: Sa Majesté promit deux mille chevaux & huit mille hommes de pied, du Canon & des munitions; mais avec une condition tres expresse, que dans le païs de Juliers, il ne se feroit aucun changement dans la Religion, & que les Catholiques y seroient maintenus dans les privileges, dont ils joüissoient du vivant du feu Duc.

A. 1610. Le Roy de France se déclare pour les Princes de l'Empire.

Ce concert de la France avec les Princes Correspondans jetta dans de grandes allarmes l'Archiduc Leopold, qui voyoit avec douleur que les Princes de la ligue Catholique, se pressoient peu de fournir les secours dont il avoit besoin. L'Electeur de Baviere qui en étoit le chef, se rendit à Wirtzbourg avec les Electeurs de Mayence, de Tréves, de Cologne, l'Archevêque de Salzbourg, l'Evêque de Wirtzbourg, celuy d'Aichtet, les Archiducs d'Autriche, & quelques autres Princes. On y régla ce que chacun devoit contribüer pour soutenir une guerre, qui les interessoit; mais malgré ces reglemens & l'importance de l'affaire, Leopold ne reçevoit que de foibles renforts. L'Empereur RODOLPHE se tenoit renfermé dans son Château de Prague, où il ne s'occupoit qu'à la Chimie & à la peinture, sans se donner d'autres soins que de signer des mandemens (e). MATHIAS son frere Roy de Hongrie se défioit de Leopold par un esprit de jalousie, & croyoit assez faire de maintenir la Religion dans l'Autriche. Ferdinand Duc de Styrie ne voyoit que de loin l'embarras de son frere, & se trouvoit même dans l'impuissance de le secourir. Les Electeurs Ecclésiastiques fournissoient leur contingent au Duc de Baviere; mais l'alliance de la France avec leurs ennemis, les faisoit tout craindre pour leur propre païs, sur tout depuis qu'ils eurent appris que HENRY IV. avoit sur pied une armée de soixante mille hommes, avec les munitions nécessaires pour un si grand nombre de Troupes.

Troupes levées dans l'Evêché de STRASBOURG.

La consternation générale des Catholiques n'abatit pas le courage de Leopold; il s'empressa de faire des levées dans son Evêché. Le Comte François de Creichingen ou de Crehanges Grand-Doyen du Chapitre fut chargé de cette commission, dont il s'acquitta avec succés. Ces mouvemens inquieterent la Ville de STRASBOURG, & les autres Villes Protestantes, qui leverent de leur côté des Troupes, pour se mettre en défense. La petite armée que Leopold avoit en Alsace & qui campoit prés de Molsheim & de Saverne, voulant étendre ses quartiers, s'approcha du Rhin & descendit à Wantzenau (f), village presqu'au confluent du Rhin & de l'Ill. Cette marche donna de l'ombrage aux Ennemis, qui étoient campez au delà du Rhin. L'Electeur Palatin, le Marquis de Brandebourg & le Duc de Wirtemberg firent passer ce fleuve à leurs Troupes prés d'Offendorff: leur approche obligea le Comte de Crehange d'abandonner Wantzenau; les ennemis s'en emparerent & ayant formé le 24. Mars 1610 un corps d'armée composé de seize Enseignes d'Infanterie, & de dix Cornettes de Cavalerie avec trois pieces de Canon, sous le commandement du Comte Othon de Solms, ils marcherent vers Dachstein. Le Comte de Crehange se trouvant trop foible, arréta pour un tems les Princes, en leur promettant de faire sortir d'Alsace dans qua-

Les ennemis passent en Alsace.

A. 1610.

(e) Heiss. Hist. de l'Emp. L. 3. (f) CARAFFA pag. 44.

Digitized by Google

quatorze jours, les Troupes qui y étoient à ses ordres.

Pendant que l'Alsace étoit ainsi agitée, la France perdit HENRY IV le 9. Mars 1610, Prince tres chéri de son Peuple, qui n'a pas encor cessé de le regreter. Ce triste évenement fit croire à Leopold que les Princes Correspondans, qui comptoient tous sur la puissance de HENRY, ne seroient plus si fiers, & que la ligue Catholique profitant de cette conjoncture, feroit de plus grands efforts. Il partit de Juliers où il laissa pour Gouverneur le Comte de Ravensberg, & se rendit à Prague, pour solliciter du secours & prendre des mesures avec les Princes, qui n'étoient pas entrez dans l'union. Mais pendant son absence, l'Alsace se vit en proye aux Armées des Princes voisins. Les Troupes que le Comte de Crehange avoit promis de faire sortir de cette Province, étoient toûjours à sa portée, & Leopold avoit un petit corps de cinq-cens chevaux & de quinze-cens hommes de pied, qui campoit entre STRASBOURG & Molsheim. Comme les Villages de la jurisdiction de STRASBOURG, souffroient de ce voisinage, cette Ville en porta ses plaintes aux Princes Correspondans, qui furent ravis de trouver occasion de faire vivre leur armée ailleurs que dans leur propre païs: ils luy firent passer le Rhin sur le pont de STRASBOURG; elle consistoit en dix-sept compagnies de Reitres, en quelque Cavalerie Hollandoise, & en vingt enseignes d'Infanterie, avec dix-huit pieces de Canon: elle avoit pour chefs principaux les Marquis d'Anspach, de Dourlac & d'Onolsbach. Ces trois Marquis donnerent occasion au Peuple d'appeller les Marchiacs (g), ce petit corps d'Armée, dans lequel on comptoit encor parmy les Generaux, Jules-Frideric de Wirtemberg, un Prince de Deux-ponts, un Comte d'Elpach & un autre de la maison de Linange.

Les Troupes de l'Archiduc n'étant pas en état de tenir la campagne, en présence d'un ennemy qui leur étoit beaucoup superieur, une partie se renferma dans Dachstein & l'autre alla renforcer la Garnison de Molsheim. Les Princes ayant resolu dattaquer Dachstein, en commencerent le siége le 28. May; & dés le 1. de Juin les assiegez voyant la tour entamée par cent trente-cinq coups de Canon, & qu'ils n'étoient pas en état de soutenir un assaut, la Garnison ne consistant qu'en trois cens quatre-vingt quatorze hommes, demanderent composition, qui leur fut accordée, à condition que les Troupes qui sortiroient de la place & qui seroient conduites à Molsheim, ne porteroient pas de trois mois les armes contre les Princes de l'union. Langerbach se hâta de faire réparer les breches de cette petite place, dont il fut fait Gouverneur.

Les Marchiacs assiégent Dachstein.

De Dachstein l'Armée marcha à Moutzic. Les habitans ayant refusé de se rendre, furent forcez & pillez. Les Marchiacs s'étant ensuite rendus maîtres de Dalheim & de quelques autres Châteaux, assiegerent Molsheim le 10. Juin. Cette Ville étoit défendue par le Comte de Salm qui y commandoit: il s'y signala par une vigoureuse résistance, tandisque les partis sortis de Rosheim, de Saverne & de quelques autres Places voisines, tenoient en haleine les assiegeans & leur coupoient les vivres Le Comte Othon de Solms-Braunfels Maréchal de camp dans les Troupes Palatines, s'étant détaché pour repousser un de ces partis, fut tué, &, sa valeur le fit regreter de tous les Princes.

Molsheim assiégé.

Cependant les assiegez manquants de poudre, apprirent qu'un petit corps de deux cens chevaux & de deux cens hommes de pied, qui leur en apportoit, avoit été battu. Cette nouvelle leur fit perdre l'espérance de pouvoir soutenir un assaut, pour lequel tout étoit déja disposé. Ils capitulerent & aprés quelques contestations, le Marquis d'Onolsbach accorda que le Comte de Salm sortiroit avec la Garnison méche allumée, enseignes deployées, tout le bagage & une piece de Canon; Que les Ecclésiastiques & les Catholiques conserveroient leurs biens, leurs dignitez & l'exercice libre de leur Religion, & que les prisonniers faits de part & d'autre seroient mis en liberté sans rançon. Les Troupes de Leopold sortirent de la place au nombre de douze cens hommes sous quatre enseignes. Les malades furent conduits à Saverne; mais les habitans de Molsheim ne furent pas épargnez autant qu'ils l'espéroient, ayant été contrains de payer vingt mille florins pour les Princes, & soixante mille pour leurs Troupes.

Le Comte de Salm capitule.

11. Juin 1610.

Le Duc de Lorraine & les Seigneurs d'Alsace, à qui le voisinage des deux armées donnoit de l'inquietude, s'assemblerent à Haguenau, à dessein d'y déliberer sur les moyens de faire finir la guerre. Mais bien loin de la faire cesser, elle se ralluma plus qu'auparavant.

Les

(g) Mercure Fr. pag. 519.

Ravages faits en Alsace.

Les Troupes de Leopold, qui étoient à Benfeldt, couroient jusqu'à à STRASBOURG, & le 2. Juillet elles firent à la porte de St. Nicolas, une prise qui fut estimée cent mille florins. La Garnison de Saverne pilla de son côté trois villages tout prés de STRASBOURG, & ramena trois cens chevaux. Les partis même couroient jusque dans les terres que le Marquis de Bade-Dourlac possédoit aux extrémitez de l'Alsace, où ils firent de grands degâts. Les ennemis de leur côté n'épargnoient pas les terres de l'Evêché : aprés avoir pillé quelques villages, ils se jetterent sur Rhinau qu'ils réduisirent presque tout en cendres.

Heraut envoyé à STRASBOURG

L'Empereur informé de ce qui se passoit en Alsace, reconnut que STRASBOURG étoit la principale cause de cette guerre. Il luy envoya à son ordinaire un mandement par un heraut ; comme s'il suffisoit d'ordonner dans un tems où il faut agir. Le mandement imperial fut affiché à STRASBOURG, portant ajournement à la Chambre de Spire ; mais le Senat le fit d'abord arracher, & il ne craignit pas même de faire publier par un Trompette, que ce mandement avoit été donné à l'insçu de l'Empereur, & qu'on l'avoit affiché sans l'avoir montré auparavant au Senat. La Chambre imperiale prit ce procédé pour une insulte ; mais il fallut dissimuler, parcequ'elle manquoit de force pour se faire obéir par une Ville, qui s'étoit mise sur le pied de Republique, titre que le Roy de France luy donnoit dans les lettres que sa Majesté luy faisoit adresser (*h*). Comme elle fournissoit les provisions dont l'Armée des Princes avoit besoin, dés le lendemain que le mandement Imperial eut paru, elle fit partir un grand convoy.

Parti battu par les Princes unis.

Au premier avis qu'on en eut dans l'Armée de Leopold, six cens hommes de pied & trois cens chevaux furent détachez pour l'aller enlever; mais les Princes donnerent de si bons ordres, que ce gros parti fut investi & fait prisonnier. Les Soldats s'engagerent d'abord dans les Troupes des Princes ; mais peu de jours aprés ayant trouvé moyen d'échapper, tous retournerent à Saverne, à la réserve de douze, qui furent repris & conduits à Molsheim où on les fit mourir comme deserteurs.

Cependant les deux partis lassez d'une guerre, qui ruinoit leurs sujets & qui n'epargnoit pas leurs amis, écouterent enfin le Duc de Lorraine & le Comte Jean-Reinard de Hanau, qui s'entremirent pour procurer la paix à l'Alsace. On s'assembla à Willstet, bourg situé au delà du Rhin, à deux lieuës de STRASBOURG. Les députez de cette Ville s'y rendirent avec plusieurs Seigneurs de la Province. Le traité y fut conclu le 27. Août 1610, & il y fut réglé que les Armées sortiroient de l'Evêché de STRASBOURG & de la Basse-Alsace; que les Princes rendroient toutes les places qu'ils occupoient appartenantes à l'Evêché, en l'état où elles étoient, sans y rien démolir; & que réciproquement Lixheim & autres lieux, appartenans aux Princes unis, ou à leurs alliez, seroient rendus; qu'on ne pourroit de part & d'autre rien répeter pour les dommages qu'on avoit soufferts, n'y pour les dépenses qu'on avoit faites; qu'on ne s'inquiéteroit plus au sujet de la Religion, & qu'enfin le traité de Haguenau subsisteroit dans toute sa force (*k*). Le Comte de Crehange & tout le Chapitre Catholique qui residoit à Saverne, ratifierent le traité, qui avoit été signé par le Comte Herman-Adolphe de Salm, Christophe de Wangue-de-Gerolsdeck, Hugues Sturm de Sturmeck, Wolfang Böckel de Bocklinsau, & d'autres Gentilshommes d'Alsace; il fut même ajouté qu'en cas que l'Archiduc Leopold refusât de l'approuver, on remettroit Dachstein au pouvoir des Princes de l'Union. Ainsi finit la guerre, qui quoy qu'elle n'eut duré que six mois, avoit déja rüiné une grande partie de l'Alsace.

Paix concluë à Willstet.

Pendant que le Diocése de STRASBOURG étoit en proye à tant d'ennemis, Leopold ne put venir à son secours, la plus grande partie de ses Troupes etant occupée à defendre Juliers, qu'il tenoit en sequestre. Nous avons vû qu'il étoit sorti de cette place pour aller à Prague: en son absence le Prince Maurice de Nassau, étant venu au secours de l'Electeur de Brandebourg & du Comte Palatin de Neubourg, & ayant joint ses forces à celles du Prince Christian d'Anhalt, il investit Juliers le 18. Juillet 1610. elle tint ferme jusqu'àce que le Maréchal de la Châtres eût amené aux Assiegeans douze mille François, qui forcerent le Comte de Ravensberg Gouverneur de celle Ville, de se rendre le 1. Septembre. Aprés que l'Archiduc Leopold eut perdu cette place, il ne prit plus aucune part à ce qui concernoit la succession du Duc de Juliers.

Prise de Juliers.

D'au-

(*h*) Memoires de Villeroy. (*i*) SCHADÆUS Contin. L. 3. pag 546. (*k*) Mercur. Fr. T. 1. pag. 521.

Digitized by Google

D'autres interêts, qui le touchoient de plus prés, l'obligerent à faire marcher ses Troupes dans son Evêché de Passau, où elles se trouverent monter à quatre mille chevaux & neuf mille hommes de pied (*l*). Le voisinage de cette Armée inquieta l'Archiduc MATTHIAS Roy de Hongrie, à qui l'Empereur avoit depuis peu cédé l'Autriche: il écrivit aux Etats de Bohéme pour leur demander secours dans le besoin, & fit courir le bruit que Leopold vouloit se faire déclarer Roy de Bohéme. Les Religionnaires de Bohéme n'en furent pas moins allarmez que MATTHIAS, craignant le grand zéle que Leopold avoit toûjours eu pour soutenir la Catholicité. L'Empereur averti des menées de son frere le Roy de Hongrie, donna ordre à Leopold de faire entrer ses Troupes dans la Bohéme. Le Général Roméo qui les commandoit, ne garda pas dans sa marche assez de discipline, pour disposer le païs en sa faveur: il exerça même de grandes inhumanitez dans Budowitz qu'il surprit. Son Armée cependant se saisit de la petite Prague; mais les Habitans de la Nouvelle & de la Vieille-Ville se soulevent avec fureur: la Populace entra dans les Monasteres, pilla les ornemens,
A. 1611. brisa les Images & les Reliques, & égorgea un grand nombre de Religieux. Dans ces entrefaites MATTHIAS venant au secours des Etats de Bohéme avec dix-huit mille hommes, l'Empereur fut forcé de presser l'Archiduc Leopold de faire sortir ses Troupes de Bohéme. MATTHIAS arriva ensuite à Prague, où il fut reçu avec de grandes acclamations de joye. Henry-Jules de Brunswick s'entremit ensuite pour reconcilier les deux freres; RODOLPHE céda à Matthias la couronne de Bohéme, & étant mort peu de tems aprés, le 10. Janvier 1612, MATTHIAS fut élevé sur le Trône Imperial par le suffrage de tous les Electeurs.

Matthias Empereur.

Pendant le Regne de l'Empereur MATTHIAS, Leopold eut peu de part aux affaires; il vivoit retiré dans son Evêché de STRASBOURG, demeurant tantôt à Rouffach, tantôt à Benfeldt, & quelquefois à Molsheim, toûjours occupé à conserver la paix dans son Diocése, & à confirmer son Peuple dans l'ancienne Religion. C'est à luy que l'Alsace doit l'établissement des Colleges d'Ensisheim, de Scelestat, de Haguenau & de l'Université de Molsheim. Le Pape PAUL V. luy en accorda les bulles en 1617. où il ne luy donna que la qualité d'Administrateur de l'Evêché de STRASBOURG, parceque Leopold n'étoit pas encor dans les Ordres Sacrez.

Leopold établit divers Colleges en Alsace.

Tandis que dans les douceurs d'une vie paisible Leopold faisoit les délices de son Peuple, les Religionnaires préparoient de nouveaux orages, qui troublerent son repos, desolerent l'Alsace, & mirent le feu dans tout l'Empire. C'est par la Bohéme qu'ils commencerent. Les Protestans de ce Royaume redoutoient sur tout la domination du Roy FERDINAND, dont ils connoissoient le zéle pour la Religion Catholique (*m*). Les Princes correspondans travailloient à fomenter ces préventions; & le Prince Christian d'Anhalt tâchoit dans les fréquentes conférences qu'il eut avec les Seigneurs de Boheme, de leur inspirer les principes de la Secte de Calvin, & de les engager à secoüer le joug de la maison d'Autriche. Une occasion se présenta propre à mettre le Peuple dans leur parti. L'Archevêque de Prague, ayant fait démolir un Temple bâti dans ses terres, & en ayant fait fermer un autre dans un lieu de la dépendance de l'Abbé de Brunaw, les Religionaires en porterent leurs plaintes à l'Empereur MATTHIAS, qui répondit que l'Archevêque n'avoit rien fait au préjudice des privileges du païs, ny contre les Edits de ses prédecesseurs: mais comme les séditieux refuserent d'obéir à cet arrêt, quelques uns furent mis en prison. Ce châtiment aigrit les mécontens: & tout parut dans Prague disposé à un soulevement général; il ne tarda pas d'éclater. Plusieurs Seigneurs Protestans, à la tête desquels étoit le Comte de la Tour, entrerent armez dans le Palais le 23 May 1618, & ayant percé jusque dans la sale, où le Conseil du Roy étoit assemblé, ils réitérerent fierement leurs remontrances (*n*). Le Conseil leur répondit avec modération; mais les mécontens se porterent à un tel excés de fureur, qu'ils jetterent par les fenêtres d'un second étage deux Conseillers & le Secretaire du Conseil. Aprés cet attentat que les rebelles prévoyoient bien ne devoir pas demeurer impuni, le Comte de la Tour fit au nom des Etats, prêter serment aux habitans de Prague. On établit trente Directeurs du Royaume. Sous prétexte d'en conserver les privileges, tout courut aux armes, & les ordres furent envoyez pour faire des

Troubles de Bohéme.

A. 1618.

(*l*) PIASECIUS pag. 275. (*m*) CARAFFA pag. 57. (*n*) PIASECIUS, & BRACHELIUS.

Digitized by

des levées dans toute la Boheme. L'Electeur de Saxe, celuy de Baviere, & l'Archiduc FERDINAND qui du consentement des Etats avoit été couronné Roy de Boheme le 29. Juin 1617, s'entremirent pour arrêter le mal dans sa source. Mais les seditieux s'étant obstinez à ne vouloir pas mettre bas les armes, la négotiation échoüa & l'Empereur fut obligé de faire avancer des Troupes.

Philisbourg bâti par l'Evéque de Spire.

Les Princes de l'Union Evangeliques profiterent de ces troubles, pour executer le dessein de se rendre maîtres des terres que l'Archiduc Leopold, & les Princes Ecclesiastiques avoient en Alsace & le long du Rhin. Déja depuis quelque tems Philippe-Christophe de Soëteren Evéque de Spire avoit fait fortifier Udenheim, qui depuis fut appellé Philisbourg, pour mettre son Diocése de Spire, dont une partie est en Alsace, à couvert des entreprises des Princes voisins. Frederic V. Electeur Palatin, le Duc de Wirtemberg, le Marquis de Bade-Dourlac & le Prince Christian d'Anhalt, jugeant que cette place située sur le bord du Rhin & frontiere de l'Alsace, leur étoit nécessaire pour faciliter leur entrée dans cette Province, sommerent l'Evéque de Spire de la démolir. Cette proposition n'ayant pas été écoutée, les Princes firent investir cette place au mois de Juin 1618, par quatre mille hommes, & douze cens travailleurs. Les habitans se voyant sans défense, furent forcez d'ouvrir leurs portes ; & dés que les Princes s'en furent saisis, ils rüinerent en un seul jour des ouvrages qui avoient coûté à l'Evéque de Spire plus de cent mille florins (o).

Les ouvrages en sont rüinez.

Ces Princes à la tête desquels étoit l'Electeur Palatin, voulant de même s'emparer de Brisach, avoient demandé du secours aux Hollandois. Le Duc de Savoye n'attendit pas qu'on luy en demandât. Dés qu'il eut fait sa paix avec l'Espagne, il offrit à l'Electeur Palatin de luy envoyer deux mille hommes, sous la conduite d'Ernest de Mansfeldt, se chargeant même de les entretenir à ses frais, à condition que personne n'en auroit connoissance que l'Electeur de Brandebourg & le Prince d'Anhalt. Ces avances firent croire à ces trois Princes qu'ils pouvoient obtenir du Duc de Savoye un plus grand secours : ils luy demanderent quinze mille hommes, avec lesquels ils prétendoient envahir l'Alsace, la joindre aux Etats de l'Electeur Palatin, & s'assûrer du Tyrol, afin d'avoir un passage libre en Italie (p). Avant que cette négociation fût finie, le Comte Ernest de Mansfeldt entra en Allemagne à la tête des deux mille hommes que le Duc de Savoye avoit promis.

Project de l'Electeur Palatin pour envahir l'Alsace.

Pendant que les Princes Protestans armoient pour se rendre maitres de l'Alsace, les Ducs de Deux-ponts ne voulant pas se resserrer dans l'enceinte de leur ancien Duché, tâcherent de s'établir dans cette Province, en y faisant des acquisitions nouvelles.

Jean-Casimir Duc de Deux-ponts, de la Lignée de Klecbourg, ayant epousé en 1615, Catherine Fille du Roy du Suede CHARLES IX. & soeur du Grand Gustave, achetta en 1618. des Barons de Dahn pour 6000. florins le Village de Bernback, entre Dan & Bergzabern, & en 1622. il bâtit le Château de Catherinenbourg, à qui il donna ce nom parceque les deniers dotaux de Catherine son Epouse, avoient été employez au bâtiment & à l'achat des villages dépendans de ce Château. Frederic-Casimir Duc de Deux-ponts de la Lignée de Landsberg, achetta presqu'en même tems des Nobles de Liechtemberg, le Village de Keffenach que son fils Frederic Loüis rétroceda en 1655. à CHARLES-GUSTAVE Roy de Suede. Adolphe-Jean frere de Charles-Gustave possesseur de Catherinenbourg, achetta en 1666, la moitié du Village de Schoenenbourg, d'un Baron d'Holtzapfel. C'est par ces nouvelles acquisitions que les Ducs de Deux-ponts ont formé la Baillage de Catherinenbourg, qui n'est qu'un appendice de leur ancien Duché. Je reviens à Ernest de Mansfeldt.

Acquisition des Ducs de Deux-ponts.

Il étoit fils naturel de Pierre-Ernest de Mansfeldt Gouverneur de Luxembourg, Seigneur qui s'étoit signalé par son zéle pour la maison d'Autriche, sous les regnes de CHARLES V & de PHILIPPE II: mais comme son fils le Comte Ernest, s'apperçut que la condition de sa mere étoit un obstacle aux graces que le service de son pere luy faisoit espérer, il quitta le parti d'Espagne pour s'attacher au Duc de Savoye, & ensuite aux Princes de l'Union Evangelique (q). Comme il étoit entreprenant, & qu'il sçavoit le métier de la guerre, les Princes résolurent de se servir de luy, pour porter le feu dans la Boheme: ils augmenterent ses Troupes, plusieurs Officiers au retour d'Italie, se joignirent à luy, & Ernest à la tête de quatre mille hommes se mit en

(o) CARAFFA pag. 60. JULIUS BELLUS. (p) JULIUS BELLUS L. 2 pag. 137. (q) PUFFEND. Rerum. Suecic. L. 1 §. 24.

en marche pour la Boheme, avec ordre d'assûrer les rebelles, quils ne tarderoient pas à reçevoir un plus grand renfort. Les Bohemiens animez par ces espérances, vinrent grossir les Troupes du nouveau Général, qui pour donner éclat à ses armes, assiégea Pilsen: il la prit, & aprés cette conquête, tout le Royaume se déclara pour les mécontens, à la réserve de Bodowitz & de Cromlau qui demeurerent dans leur devoir (r).

A. 1619. Mort de l'Empereur MATTHIAS; FERDINAND II. luy succede.

L'Empereur MATTHIAS ne survéquit pas à ces disgraces; car peu de tems aprés il mourut dans le mois de Mars 1619. L'Electeur de Mayence convoqua d'abord les Electeurs pour se trouver à Francfort dans trois mois; ils s'y rendirent; FERDINAND y vint luy-méme ayant laissé dans l'Autriche son frere l'Archiduc Leopold, pour y tenir sa place. Les esprits furent ménagez avec tant de dextérité que tout les Electeurs, à la reserve de l'Electeur Palatin, l'elûrent FERDINAND Roy des Romains, & le couronnerent Empereur le 8. Septembre sous les nom de FERDINAND II. Peu de jours aprés cette cérémonie le nouvel Empereur apprit que les mécontens de Boheme avoient à son préjudice élû à Prague Roy de Boheme, FREDERIC V. Electeur Palatin. Ce Prince accepta cette Couronne; & pressé par les grandes promesses de Maurice Prince d'Orange & du Duc de Boüillon, & sollicité sur tout par son Epouse Elisabeth fille de JACQUES Roy d'Angleterre, il partit pour se rendre à Prague, s'imaginant que les Protestans d'Autriche, de Silesie & de Moravie, joints aux Bohemiens, & soutenus par les forces des Hollandois l'emporteroient sur toute la puissance du nouvel Empereur. L'événement ne répondit pas à son espérance, comme nous le dirons à l'occasion des guerres que les troubles de Boheme allumerent en Alsace.

La Ville de STRASBOURG les prévit, & en craignant les suites, elle voulut s'assûrer la possession des biens de l'Evéché, qui luy avoient été cedez par le traité de Haguenau. La tréve stipulée pour 15. ans par le traité conclu en 1604, étant finie en 1619, les Seigneurs & la Noblesse de la Basse-Alsace, apprehendant eux-mémes que la guerre ne recommençât en cette Province, se rendirent aux instances des Magistrats de STRASBOURG, & s'entremirent pour engager le Grand-Doyen & le Chapitre Catholique à proroger la tréve pour sept ans (s). Toutes les parties s'assemblerent à Haguenau, & convinrent le 2. Fevrier 1620. par la médiation du Comte de Hanau & des députez de la Noblesse, que le traité de 1604. subsisteroit dans toute sa force encor sept ans; à moins qu'avant ce terme il n'en fût autrement ordonné par une convention faite entre les Electeurs & les Etats de l'Empire de l'une & l'autre Religion. On ajouta méme qu'en cas que les sept années expirassent avant que l'affaire eût été terminée par un decret agréé de tout l'Empire, les parties demeureroient dans l'état que le traité de Haguenau avoit reglé. Il ne fut fait aucune mention dans ce second traité ny de Leopold Evéque de STRASBOURG, ny de Jean-Georges Marquis de Brandebourg, postulé par les Protestans pour être Administrateur de cet Evéché. Il semble cependant que le consentement de l'Archiduc Leopold Evéque de STRASBOURG, étoit necessaire pour donner force à un traité, où il s'agissoit d'une cession des biens de son Evéché. Pendant qu'on cherchoit en Alsace les moyens d'y conserver la paix, l'Empereur FERDINAND n'oublia rien pour interesser les Princes dans sa cause. L'Electeur Jean-Georges de Saxe, Maximilien Electeur de Baviere, & Loüis Landgrave de Hesse se déclarerent ouvertement pour luy, & representerent de concert à l'Electeur Palatin le tort qu'il avoit de vouloir usurper la couronne de Boheme; apres avoir luy-méme reconnu FERDINAND pour Roy.

Tréve prorogée pour sept ans.

A. 1620.

Ambassade de France pour appaiser les troubles de l'Allemagne.

L'Empereur fit de méme exposer la justice de son droit aux Princes de la Basse-Saxe, au Roy de Dannemarck, & au Roy de France: le Comte de Furstemberg agit avec tant de succés dans cette derniere Cour, que sa Majesté tres-Chrétienne resolut d'envoyer une Ambassade à l'Empereur & aux Princes de l'Union, pour pacifier les troubles dont l'Allemagne commençoit d'être agitée. Le Duc d'Angouléme Comte d'Auvergne, Messieurs de Bethune Baron de Selles, & de l'Aubespine Abbé de Préaux, furent chargez de cette glorieuse commission: ils se rendirent à Ulm, où les Princes de l'Union étoient assemblez, & où la Ville de STRASBOURG avoit pour son député François Ingolt. Le Duc d'Angouléme conjura avec tant de force les Princes Correspondans de prévenir les horreurs d'une guerre civile, que du consentement du Duc de Baviere, chef de la Ligue Catholique & qui avoit ses députez dans cette assemblée, il fut conclu

(r) CARAFFA pag. 66. (s) Archiv. Argent.

Digitized by Google

clu le 3. Juillet 1620, que la Ligue Catholique & l'Union Evangelique demeureroient dans une parfaite paix, sans faire aucun acte d'hostilité contre aucun des Etats engagez dans l'un ou l'autre des deux partis, à la réserve du Royaume de Boheme qu'on abandonnoit à sa destinée.

L'Evêque de STRASBOURG envoye un secours aux Catholiques.

Cette convention qui fut l'ouvrage de la générosité du Roy de France & de son zéle pour la Religion, facilita à l'Archiduc Leopold le moyen de faire passer en Autriche six à sept mille hommes de pied & quinze cens chevaux, qu'il avoit rassemblez en Alsace & dans son Evêché de STRASBOURG. Georges-Frideric Marquis de Bade-Dourlac Sous-Lieutenant des Princes Correspondans, se disposoit à disputer aux Troupes de Leopold le passage du Rhin; mais l'Archiduc ayant dépêché le Comte d'Hellfenstein & le Baron de Rappolstein vers le Marquis Joachim-Ernest d'Anspach qui commandoit les Troupes de l'Union, le Marquis de Bade en reçût ordre de ne pas s'opposer à l'Archiduc, qui fit en effet passer les Troupes Catholiques sur le pont de Brisach, pour aller joindre Maximilien Duc de Baviere qui fut Electeur en 1628.

Le Duc ayant reçu ce renfort, partit à la tête d'une armée de trente mille hommes, pour se rendre en Autriche: il avoit pour son Lieutenant-Général le Comte de Tilly. De là il marcha en Boheme où il joignit les Troupes commandées par le Comte de Buquoy. L'armée de l'Electeur Palatin étoit campée prés de Prague, ayant pour ses principaux chefs le Prince Christian d'Anhalt le vieux, le Comte de la Tour & le Comte d'Hohenloë.

L'Electeur Palatin ouveau Roy de Boheme est entiérement défait.

Les Imperiaux les attaquerent le 8. Novembre 1620, avec tant de vigueur, que la victoire ne balança pas longtems: en moins de deux heures elle tourna du côté des Catholiques, & la défaite des Bohemiens fut entiere. Cette signalée victoire parut aux Catholiques une espéce de miracle qu'ils attribuerent à une protection singuliere de la SAINTE-VIERGE, dont l'image étoit peinte dans les étendarts du Duc de Baviere, & dont le nom fut le signal du combat. L'Electeur Palatin Frideric se retira dans le Château de Prague, où se voyant sans ressource & craignant de tomber entre les mains du Duc de Baviere, qui ne luy accorda que huit heures pour se résoudre à renoncer à la couronne de Boheme, il en fortit le lendemain avec l'Electeur & les Princes ses enfans, & se sauva à Breslau en Silesie: mais ne s'y croyant pas en sûreté, il passa à Berlin & de là en Hollande. Aprés cette fuite Prague ouvrit ses portes au vainqueur, & toute la Boheme se soumit à FERDINAND.

Le Comte Ernest de Mansfeldt jaloux de voir que l'Electeur Palatin luy avoit préféré le Prince Christian d'Anhalt, pour commander l'armée, ne voulut pas se trouver à la bataille; il resta à Pilsen: mais dés qu'il sçut que Frederic avoit été vaincu, desesperant de trouver grace auprés de l'Empereur, qui le regardoit comme le boutefeu de cette guerre, il ramassa les débris de l'armée battuë, pour aller ailleurs chercher de quoy subsister, n'ayant pour tout revenu que ce qu'il pouvoit enlever à la pointe de l'épée. L'Alsace fut la premiere en proye à ses rapines, comme nous le dirons bientôt.

A. 1621. Le bas Palatinat donné à Albert Archiduc d'Autriche.

L'Empereur maître absolu de la Boheme, crût qu'il étoit de sa justice de punir les principaux autheurs de cette guerre. Il proscrivit l'Electeur Palatin & le mit au Ban de l'Empire, le 22 Janvier 1621, avec quelques autres Princes, qu'il priva comme luy de leurs Etats & de leurs dignitez. Le Comte de Mansfeldt avoit eu le méme sort dés le tems de l'Empereur MATHIAS. Le Duc de Baviere en qualité d'executeur du decret de proscription, reçut de la dépoüille de l'Electeur Palatin, le Haut-Palatinat; & le Bas fut donné à Albert Archiduc d'Autriche (t). Albert n'en joüit pas longtems, étant mort le 11 Juillet 1621. Leopold luy succeda, & comme il étoit Grand-Bailli de Haguenau dés le 6 Avril 1630 (u), il se trouva plus que jammais en état de defendre son Evéché de STRASBOURG contre les entreprises des Protestans, sur tout depuis que l'Union Evangelique eut été déconcertée.

La Ville de STRASBOURG se soumet.

Maurice Landgrave de Hesse fut le premier à se reconcilier avec l'Empereur. Les Villes de STRASBOURG, d'Ulm & de Nuremberg se rangerent de même du côté du plus fort; & aprés avoir renoncé à leur confédération avec les Princes Correspondans, elles promirent de n'assister en aucune façon, l'Electeur Palatin, le Palatinat, le Royaume de Bohéme & les Provinces qui luy sont incorporées.

L'Alsace ravagée par le Comte de Mansfeld.

Tout ayant cédé à la puissance de l'Empereur, & STRASBOURG ayant repris le voyes de la soumission, il sembloit que l'Alsace alloit joüir des douceurs de la paix. Mais le Comte de Mans-

(t) Julius Bellus L. 5. pag. 414.

(u) Archiv. Argent.

Mansfeld chassé de la Bohéme & de la Franconie, vint passer le Rhin à Manheim, au mois de Novembre 1621, & se jetta dans le Palatinat & de là dans l'Alsace, vivant par tout du fruit de ses rapines. Il s'attacha d'abord à Lauterbourg, petite Ville d'Alsace situëe sur la riviere de Loutre, & où l'Evéque de Spire avoit un Château. Ce poste luy parut important pour luy donner entrée dans toute la Province. Mansfeld assiégea cette petite place, la prit & la pilla. Il avoit même formé le dessein d'y passer l'hyver: mais Don Gonzalve de Cordouë ayant repassé le Rhin, contraignit le Comte de se retirer à Germersheim Ville située sur la Queich & dont les marais rendent les aproches trés difficiles. Mansfeld n'y fut pas longtems cantonné, car dés que le General de Cordouë eut mis ses troupes en quartier, Mansfeld sortit de Germersheim, pénétra dans l'Alsace & se répandit dans les terres de l'Evéché de STRASBOURG.

Il entreprit d'abord de s'emparer de Maur-Munster, riche Abbaye à une lieuë de Saverne. Les Païsans qui s'y étoient réfugiez, s'y defendirent; mais enfin il fallut céder à la force. Mansfeld s'en rendit maître aprés y avoir perdu trois cens hommes. De là il mit au pillage les bourgs & les Villages d'alentour, d'où il emmena tous les chevaux & plusieurs chariots chargez de butin. S'étant ensuite approché de Haguenau, il somma le Magistrat de luy donner deux cens mille florins & de se rédimer du pillage à ce prix, sous peine de voir leur Ville forcée, & les villages qui l'environnent, livrez à la fureur du Soldat. Ces menaces obligerent les Habitans de luy compter cent mille florins.

Haguenau se rend à discretion.

Haguenau ne joüit pas longtems du repos qu'elle avoit achetté si cher. Malgré la parole que Mansfeld luy avoit donnée, il retourna quatorze jours aprés, pour attaquer cette place; & sans vouloir écouter ny remontrance, ny prieres, il la contraignit de se rendre à discrétion. Les Lutheriens qui étoient dans cette Ville, furent les seuls exempts du pillage: les Catholiques ne furent pas plus epargnez que les Juifs; & ne souffrant pas qu'il restât dans la Magistrature aucun Bourgeois de l'ancienne Religion, toutes les charges furent données aux seuls Lutheriens.

Saverne assiegée.

Aprés cette conquéte qui luy avoit coûté si peu, Mansfeld voulut se saisir de Saverne, qu'il avoit destinée pour y tenir sa cour. Il tira de Haguenau du Canon & de la poudre, dressa ses batteries & fit bréche à la place, espérant de l'emporter d'assaut; mais ayant fait reconnoitre la bréche & voyant la contenance des assiegez, résolus de se défendre jusqu'à l'extrémité, il modéra son feu, & prit d'autres mesures. Le Comte Herman-Adolphe de Salm Riffersscheid, de l'ancienne & illustre maison de Salm d'Ardennes, Chanoine de Cologne & de STRASBOURG, Gouverneur d'Alsace, qualité que les Historiens luy donnent, commandoit dans Saverne avec une sagesse & un courage, qui firent echoüer l'entreprise de Mansfeld: Le Comte de Salm le fatiguoit par de frequentes sorties, dans lesquelles les assiégeans perdirent plus de quatre cens hommes. Le zéle que les Habitans avoient pour la Religion, & la crainte de voir leur Ville en proye à l'emportement du Soldat, les animoient, de sorte qu'ayant fait un Officier prisonnier, ils le firent pendre & exposer sur les murailles aux yeux des assiegans. Enfin la rigueur de la saison, le froid étant extréme, & l'entremise des députez du Duc de Lorraine, engagerent Mansfeld à convenir d'une suspension d'armes pendant douze jours, à condition qu'aprés ce terme les assiégez luy payeroient cent mille florins.

Elle est defenduë par le Comte Herman de Salm Chanoine de STRASBOURG.

Durant cette tréve Saverne reçut un secours de deux mille hommes, & les Habitans plus determinez que jamais à se défendre, firent sortir de la place les femmes & les enfans, qu'ils envoyerent en Lorraine: ils brûlerent leurs Fauxbourgs, & ayant muré toutes les portes de la Ville à la réserve d'une seule, ils se tinrent préts à soutenir les efforts de l'ennemy. Mansfeldt qui étoit à Haguenau, prevint la fin de la tréve, & dés le dixiéme jour, il fit sommer la Ville de luy payer les cent mille florins qu'il avoit demandez. Les assiégez luy répondirent fierement qu'ils les avoient employez à achepter de la poudre & des bales, dont il reconnoîtroit l'effet, s'il vouloit approcher. Le Comte étonné de cette fermeté ne poursuivit que foiblement le siége; enfin pressé de nouveau par le violence du froid, & manquant des munitions nécessaires, il prit la parti de se retirer. Mais pour se venger de l'affront qu'il venoit de reçevoir, il divisa ses Troupes en plusieurs petits corps, qui allerent faire un degât général dans toute l'Alsace. Weissembourg & Landau, où le Lutheranisme dominoit, & qui s'étoient renduës sans résistance, ne purent

Digitized by Google

rent échapper au pillage. Mansfeldt, pour user de l'expression d'un Auteur contemporain (x), faisant la guerre plutôt en briguant qu'en Soldat, porta dans toute l'Alsace & le fer & le feu. De sorte qu'en vingt six lieuës de païs, il n'y eut ny bourg ni village, qui ne fût ou brûlé ou accablé par des exactions, qui le réduisirent à la derniere misere. Présque tous furent désertez par le Habitans, & par tout on vit des Prêtres égorgez, des Autels renversez, & tout ce qu'il y a de plus saint, livré à des profanations dont le recit fait horreur. On vit pendant le siége de Saverne, Michel Obertraud Gentilhomme du Palatinat, qui s'étoit retiré avec Horace Veher Anglois dans les Etats de l'Electeur Frideric (y), passer le Rhin, pour seconder les desseins de Mansfeldt & faire des courses du côté de Molsheim, dans le Suntgau même & jusqu'à Bâle, tüant & pillant sans pitié tout ce qui se rencontroit sur sa route.

Extrême desolation de l'Alsace.

Il est étonnant que cette Province, qui étoit de toutes parts environnée de Troupes Catholiques, ait été ainsi abandonnée, sans qu'on fît effort pour la secourir. Quelques Auteurs attribuent cette inaction, à la jalousie qui empêchoit le Comte de Tilly & Dom Gonzalve de Cordouë d'agir de concert: c'étoit deux Rivaux attentifs à leur gloire particuliere, qui refusoient, au dépens de l'interêt commun, de conspirer ensemble pour faire réüssir les meilleurs desseins, de peur de partager entre eux l'honneur du succés. Mais au fond peut-être que ces accusiations n'étoient fondées que sur la prévention d'un Peuple malheureux, qui s'en prend toûjours à ceux qui n'ont pas couru à sa défense, sans examiner s'il étoit possible de luy donner secours. On ne reprocha pas à l'Archiduc d'avoir vû d'un oeil tranquille la rüine de son Evêché: trop foible pour arrêter son ennemy, il le fatiguoit au moins par des partis; & l'Histoire remarque que cens hommes qu'il avoit détachez, ayant rencontré pareil nombre de Mansfeldiens, les défirent de maniere qu'il n'en put échapper que trente-six hommes. Ils prirent jusqu'à deux cens chevaux, & plusieurs chariots chargez de bagage, qui furent conduits à Dachstein. De tels avantages ne consoloient gueres un Peuple pillé & brûlé.

Le Comte de Mansfeldt se crût assez maître de l'Alsace, pour s'en faire un Etat, dont Haguenau seroit la capitale, & où il regneroit en Souverain. C'est dans cette vûë qu'il fit ajouter à cette place de nouveaux bastions, & qu'il y mit en Garnison vingt compagnies d'Infanterie & quatre de Cavalerie. Il ne vouloit pas cependant borner là ses conquêtes; aprés avoir ruiné Wantzenau & tous les environs, il pourvût à la sûreté de Germersheim & de Lauterbourg. Il s'avança au commencement du printems dans l'Evêché de Spire, d'où il tira de grosses contributions, tandis que le Comte de Loewenstein assiégeoit le Château de Magdenbourg, situé à la pointe d'une haute montagne aux extrémitez de la Basse-Alsace. La maison de Loewenstein tire son origine de Frideric le victorieux Comte Palatin du Rhin (z). Elle se trouva dans la suite partagée en deux branches, l'une Protestante des Loewenstein de Virnenbourg, l'autre Catholique des Loewenstein de Rochefort. La Protestante s'attacha à l'Electeur Palatin, & c'est à Georges-Loüis que le Comte de Mansfeldt confia le siége de Magdenbourg. La Garnison, & les Païsans qui y avoient réfugié leurs meilleurs effets, se défendirent d'abord avec beaucoup de vigueur; ils prirent même dans une sortie deux piéces de Canon, & tuerent un grand nombre d'assiégeans: mais ils furent enfin contraints de se rendre. Cette place fut livrée au pillage & rüinée, de telle sorte qu'il n'en reste plus que quelques masures.

Haguenau fortifiée.

Siége de Magdenbourg.

A. 1622.

L'Electeur Palatin apprenant les progrés des entreprises du Comte de Mansfeldt, se lassa de demeurer dans une inaction qui ne luy faisoit pas honneur. Il partit de Hollande au commencement du mois de Mars 1622. dans le dessein de se rendre dans ses Etats; il se déguisa & se mit en chemin avec un seul Gentilhomme de Boheme nommé Michalowitz, & Doblier marchand de STRASBOURG qui luy servoit de guide; ils arriverent à Calais où ils prirent la poste, passerent par Paris, traverserent la France & la Lorraine, & arriverent sur les Frontieres d'Alsace, où pour se mettre en sûreté contre les partis de l'Archiduc Leopold, le marchand de STRASBOURG prit des passeports & une escorte pour traverser les bois de Bitsch. De là l'Electeur prit le chemin de Landau, où il arriva le 11. Avril, & où il fut reçû par le Comte de Loewenstein qui en étoit Gouverneur.

L'Electeur Palatin vient dans ses Etats.

Mansfeldt étoit alors à Germersheim,

(x) CARAFFA pag. 115. (y) Dan. PAREUS Hist. Palatin. L. 6. pag. 320. Jul. BELLUS L. 6. (z) IMHOFF L. 8. c. 6.

Digitized

heim, où il traitoit avec le Baron Rollinger, que quelques Auteurs appellent Roville, agent de l'Infante Isabelle, qui vouloit attirer le Comte dans les interêts de l'Espagne. Rien n'étoit plus tentant que les avantages qu'on luy proposoit. On offroit de luy donner Haguenau & son territoire pour luy & ses heritiers, avec le titre de Prince de l'Empire, & de luy céder la confiscation des revenus de la maison d'Orange, & aprés la paix de luy faire une pension égale à ces revenus. On luy promettoit de plus de luy compter dans quelques semaines quatre cens mille Richedalles, & de le faire Maréchal de l'Armée de l'Archiduchesse, avec une pension de douze mille ecus & ce qui seroit nécessaire pour mille chevaux & quatre mille hommes de pied; qu'enfin il ne reconnoitroit point d'autre chef au dessus de luy que le seul Marquis de Spinola. Ce traité étoit sur le point d'être conclu, lorsque Mansfeldt reçut une lettre de l'Electeur Palatin datée du 12. Avril, qui luy donnoit avis de son arrivée à Landau, & que le jour même il viendroit coucher à Germersheim. Le Comte reçut cette nouvelle étant à table, il bût à la santé de l'Electeur, & dit à Roville, que puisque Frederic étoit dans ses Etats, il n'étoit plus question d'accommodement ni de traité: il monta ensuite à cheval avec sa Cavalerie, pour aller au devant de l'Electeur. L'arrivée de ce Prince répandit une joye general dans le Palatinat, & une nouvelle crainte dans l'Alsace.

LIVRE NEUVIEME.

A. 1622. Le Marquis de Bade-Dourlac battu par les Catholiques.

L'Electeur Palatin & le Comte de Mansfeldt ne délibererent pas longtems sur le parti qu'ils avoient à prendre: ils passerent le Rhin; & aprés avoir obligé le General Tilly de lever le siege du Château de Diliberg, Mansfeld le battit prés de Wisseloch. Mais Tilly sçût bientôt rallier ses troupes, & oubliant pour l'interêt de la cause commune son ressentiment particulier, il ecrivit à Dom Gonzalve de Cordouë, pour le prier de venir à son secours. Mansfeld, qui s'étoit attaché au siége de Ladembourg, donna le loisir aux troupes Espagnoles d'arriver à Wimphen, où Tilly étoit campé: Le Marquis de Bade-Dourlac comptant trop sur les siennes, crût qu'il étoit en état de battre Tilly, sans le secours de Mansfeld, à qui il avoit peine de céder l'honneur d'une victoire. Il marcha à Wimphen, canona d'abord l'armée Catholique, & en vint ensuite aux mains. Le combat fut sanglant, mais enfin les troupes du Marquis plierent, & prirent la fuite, aprés avoir laissé sur la place prés de quatre-mille morts, le grand Etendart, tout le Canon, le bagage & le trésor où l'on trouva vingt-cinq-mille Richedalles présque toutes au coin de l'Archiduc Leopold.

Cette bataille perduë fut un grand echec pour les affaires de l'Electeur Palatin. Mansfeld pensant aux siennes, laissa Frederic à Heidelberg, & partit en diligence pour aller au secours de Haguenau, que l'Archiduc Leopold assiégeoit. Le Comte regardoit cette Ville, comme une place de retraite, que l'Archiduchesse Isabelle & l'Empereur luy avoient offerte, au cas qu'il mît les armes bas; & Leopold de son côté ne vooloit pas perdre la premiere Ville de la Préfecture d'Alsace, dont il étoit Grand-Bailli. Ce fut dans le dessein de la remettre sous son obéissance, que Leopold sortit du Tyrol, dans le tems que Mansfeld étoit occupé dans le Palatinat. Il traversa le Brisgau, passa en Alsace, & forma le siége de Haguenau. Mais à peine eut-il commencé les attaques, qu'il eut avis que Mansfeldt avoit passé le Rhin à Franckendal: Leopold détacha mille chevaux, pour aller à la découverte: ce petit corps fut surpris par le Colonel Oberntraud, dont nous avons parlé; cinq cens Leopoldiens furent tuez, plusieurs pris & le reste mis en fuite. Cette défaite jetta une telle allarme dans l'armée de l'Archiduc, que malgré tous ses efforts, il ne put retenir le Soldat, & fut contraint de lever le siege, de mettre le feu dans son camp & d'abandonner son Canon, ses munitions & ses vivres. Mansfeldt poursuivit les fuyards. Ceux qui avoient pris la route de Drusenheim au nombre de deux mille tant Soldats que vivandiers, furent taillez en pieces. Les bateaux, dont ils prétendoient se servir pour passer le Rhin, furent pris & tout le bagage enlevé: le reste de l'Armée de Leopold se retira à Dachstein, à Molsheim

Le siege de Haguenau formé & levé.

Digitized by Google

Molsheim & à Saverne. Le Colonel Molder qui commandoit six cornettes de cavallerie, ayant été trois jours dans les forêts, vint se rendre à STRASBOURG, où il fut reçu aprés avoir déclaré qu'il vouloit entrer dans le service de l'Electeur Palatin, & fait serment entre les mains d'Oberntraut, qui se rafraichissoit dans cette Ville: enfin les gros magasins que Leopold avoit préparez à Bischwiller furent enlevez & servirent à l'Armée ennemie.

Double victoire des Catholiques.

Aprés une si entiere déroute, l'Archiduc se retira dans le Brisgau, où il attendit les Troupes qui luy venoient de Pologne, de Saxe & de Boheme. Mansfeldt repassa le Rhin & s'étant joint à l'Electeur Palatin & au Marquis de Bade, il marcha avec une Armée d'environ vingt mille hommes, qu'il vouloit faire subsister dans le païs du Landgrave Loüis d'Armstat, pour épargner le Palatinat. Tilly & Cordoüe l'y allerent chercher & le battirent. Le Duc Christian de Brunswic, qui vouloit se maintenir dans l'Evêché d'Halberstat, s'avançant pour joindre Mansfeldt, les deux Généraux Catholiques luy couperent chemin, le chargerent & défirent prés de Francfort, le 22. Juin 1622. Le Duc de Brunswic échappa & se retira auprés de l'Electeur Palatin & du Comte de Mansfeldt, qui de concert rebrousserent chemin pour se rendre en Alsace.

Mansfeldt fait dans l'Alsace de furieux dégâts.

Cette malheureuse Province se vit en proye à ce qui restoit de ces armées battuës; elles entrerent dans les terres de l'Evêché de STRASBOURG, & porterent le fer & le feu dans tous lieux, qui avoient echappé il n'y avoit que trois mois aux Troupes de Mansfeldt. Dalheim, Volsheim, & quelques autres Villages furen réduits en cendre. La Ville d'Obernheim ayant voulu résister, Mansfeldt y fit mener du Canon, & la contraignit de luy payer cent mille Richedalles, pour se racheter du pillage. Andlau & Enheim furent plus maltraitées. Aprés qu'on les eut pillées, on y mit le feu, sous prétexte que les Habitans avoient tenu sur le Comte de Mansfeldt d'insolents discours. Ceux de Rosheim ayant été accusez de même d'avoir dit que Frederic étoit un vagabond, & Mansfeldt un bâtard, furent si barbarement punis, au raport d'un Historien (a), qu'on les fit tous passer au fil de l'epée, sans distinction ni d'âge ny de sexe: on n'épargna pas même les enfans qui étoient au berceau; & aprés avoir enlevé tout ce qu'on put de cette miserable Ville, on mit le feu par tout. STRASBOURG au contraire toûjours fidele au parti Protestant, ouvrit ses portes au Duc Christian de Brunswic & au Comte de Mansfeldt, qu'elle reçut avec un joye qu'elle accompagna de rafraichissements & de vivres.

Mansfeldt vouloit sur tout se venger de l'affront, qu'il avoit reçu pendant l'hyver prés de Saverne, dont il avoit été forcé de lever le siége. Mais cette Ville avoit encor pour Gouverneur Herman-Adolphe de Salm. Le Comte de Mansfeldt la fit investir le 11. Juillet 1622. Au premier mouvement de l'ennemy les Habitans & la Garnison sortirent de la place & se jetterent dans les jardins: ils mirent même le feu à l'hopital des paralitiques, pour ôter aux alliegeans tout ce qui pouvoit favoriser leurs approches. Toute la nuit fut employee à conduire du Canon dans le Fort, que le Comte de Salm avoit fait élever hors de la Ville, & dés la pointe du jour on commença à tirer sur les Mansfeldiens. Le bruit ne les etonna pas; ils s'avancerent tête baissée, dans la resolution d'emporter le fort; ils furent repoussez avec perte. Ils retournerent à l'assaut avec trois enseignes de front, mais ils ne pûrent encor soutenir le feu du Canon & des Mousquets que la Ville tiroit sur eux. Ils se retirerent, & les assiegez qui connoissoient les routes, les poursuivirent à travers les vignes, où ils firent plusieurs prisonniers, qui avoüerent que Mansfeldt dans ces deux assauts avoit perdu plus de six cens hommes. Las Habitans & les Soldats encouragez par ces petites victoires, continüerent le lendemain leurs sorties avec le même succés. Les Paisans mémes que s'étoient refugiez dans Hohenbar, Château situé prés de Saverne à la pointe d'une trés haute montagne, voulurent avoir part aux dépoüilles de l'ennemy; ils sortirent & ayant donné sur un quartier du Duc de Brunswick, ils enleverent vingt chevaux & quantité de bagages. Le Comte de Salm sortit luy-même pour aller attaquer un corps de garde, que Mansfeldt avit mis dans un moulin. Il ne pût l'enlever, mais sa resolution etonna les assiégeans de maniere que dés le lendemain ils décamperent & se mirent en chemin pour entrer en Lorraine. Le Comte de Salm monta à cheval & les suivit jusqu'à la vallée de Crausstach, où il eut la gloire de reprendre un grand nombre de prisonniers & beaucoup de butin, Avant

A. 1622. Saverne défenduë par le Comte de Salm.

(a) LOTICH. Rer. Germ. L. 11. c. 6.

Avant que l'ennemy eût quitté le camp de Saverne, l'Electeur Palatin congédia ses troupes & remercia le 13. Juillet 1622, (g), le Comte de Mansfeld & le Duc de Brunswic, aux quels il donna un ecrit, par lequel il reconnoissoit qu'eux & leurs troupes luy avoient rendu de fideles & d'importans services, ajoutant que se trouvant destitüé de moyens pour les retenir à sa solde, il les délivroit de leur serment, & trouvoit bon qu'ils prissent le parti, qu'ils jugeroient convenir à leurs affaires (c). Ainsi l'Electeur Palatin quitta le Palatinat & l'Alsace, où ni luy ni Mansfeld ne retournerent jamais. Frideric mourut à Mayence en 1632, & Mansfeldt aprés avoir passé en Hollande & de là en Angleterre où il ramassa quelques troupes, pour essayer de rentrer en Alsace, demeura quelque tems dans la Frise orientale; il traversa le païs de Brandebourg, vint jusqu'à Lubek & à Hambourg, entra dans la Silesie & de là en Hongrie, où ayant vendu son canon & une partie de ses equipages, il prit le dessein de passer à Venise; mais la mort l'arréta en Dalmatie où il mourut pres de Zara en 1626. Son intrépidité & sa valeur meriteroient quelque eloge, s'il n'avoit pas deshonnoré ces qualitez par ses violences & ses rapines.

La retraite inopinée de l'artificieux Mansfeldt, qui avoit levé si brusquement le Siége de Saverne, donna de la défiance aux Princes Catholiques. Dom Gonzalve de Cordouë marcha dans le Luxembourg, pour le prévenir au cas qu'il voulût s'y jetter. Le Comte d'Anholt un des Généraux de la ligue Catholique & Président du Conseil de l'Archiduc Leopold, s'avança pour entrer en Alsace. STRASBOURG luy ouvrit ses portes & luy permit de faire passer son armée sur son pont. La situation des affaires des Protestans la rendit moins fiere. Il est sage de plier quand on n'est pas en état de faire résistance. Le Comte d'Anholdt traversa l'Alsace pour aller couvrir les Etats des l'Electeurs des Tréves & de Cologne; tandis que l'Archiduc Leopold maître de Brisach y passa le Rhin à la téte de prés de sept mille chevaux, la plus part Polonois & Cosaques. Comme rien ne l'arrétoit sur la route, il marcha droit à Haguenau, qui se rendit d'abord. Il y changea les Magistrats, & rétablit les Catholiques dans leur Charges; il y mit en méme tems garnison, & ensuite dans Landau & dans Weissembourg. Il fit rentrer l'Evêque de Spire dans sa Ville Episcopale le 9. Août: il établit à Lauterbourg un Bailli chargé d'executer ses ordres, & vint ensuite investir Germersheim: cette Ville voulut resister, mais le 14. Août elle fut forcée & pillée. (d)

La Religion Catholique retablie dans le Palatinat.

Aprés ces expéditions Leopold passa le Rhin, pour aller rétablir le jeune Guillaume Marquis de Bade dans ses terres. George-Frideric Marquis de Bade-Dourlac s'en étoit emparé au préjudice de ses neveux, dont il étoit tuteur: il soutenoit son usurpation, sous prétexte que le Marquis de Bade Edoüard le fortuné, pere du jeune Guillaume, s'étoit mesallié en epousant la la fille de Jacques d'Eiken Seigneur de Riviere, Gouverneur de Breda (e). L'affaire fut portée au Conseil Aulique où George Frideric fut condamné; & l'Empereur donna ensuite commission à l'Archiduc Leopold de faire executer l'Arrêt & de mettre Guillaume en possession. Il fut obéi & par là la Religion Catholique fut rétablie dans le Marquisat de Bade, d'où elle étoit depuis long-tems proscrite. Mais rien ne luy fit faire de plus grands progrés dans les terres qui sont au delà du Rhin voisines de l'Alsace, que la prise d'Heidelberg & de Manheim. Le General Tilly se rendit maitre de celle-là le 16. Septembre, & de celle cy le 2. Novembre 1622 (f). Il fit rendre les Eglises aux Catholiques, & obligea les Ministres protestans à se retirer. De sorte que comme parle un Auteur Calviniste, qui ecrivoit dans ce païs & dans ce tems là (g) nulle autre Religion que la Catholique n'étoit tolérée dans le Palatinat. Le Roy d'Angleterre s'en plaignit à l'Archiduchesse Isabelle dans une lettre qu'il luy ecrivit de Royston le 11. Octobre 1623, la priant de faire en sorte qu'on cessât de maltraiter les Ministres, à qui on ne permettoit pas méme de mener une vie privée dans Heidelberg & dans les lieux d'alentour (gg). Je raporte ces faicts pour faire connoître l'état où se trouvoit la Religion Catholique dans le Palatinat & les païs voisins, le 1. Janvier 1624, Epoque celebre qui suivant le traité de Westphalie doit décider les contestations, qui pourroient survenir dans l'Empire au sujet de la Religion.

Benéfices retirez des mains des Protestans.

Comme l'Empereur FERDINAND II. avoit chassé les Ministres Lutheriens &

(b) Merc. Fr. Tr. 8. (c) Julius BELLUS I. 6. (d) Julius BELLUS L. 6. (e) Suppl. Richershusii L. 4. c 8. n. 13. (f) Jul. Bellus L. 6. (g) Dan. PAROEUS Hist, Palatin. L. 6. (gg) Jul. BELLUS L. 6. pag. 654.

& Calvinistes de toute la Boheme & des païs Hereditaires, Leopold n'eut pas moins de zele que son frere pour rétablir en Alsace la Religion Catholique dans tous ses droits, & il retira des mains des Protestans, les bénéfices qu'ils avoient usurpez. Ainsi il se fit pourvoir de la prevóté de Seltz, qui étoit possedée par un Protestant nommé Jean-Georges Poeblisheim, & fixa un revenu pour entretenir des Jesuites en ce lieu, afin que ces Peres y travaillassent à détromper les Peuples de la Basse-Alsace que l'Heresie avoit séduits. Les moumens que nous avons en main ne permettent pas de douter de la verité de ces faits, & plusieurs Lettres de 1623, prouvent que les Officiers de l'Archiduc Leopold exerceoient toute sorte de jurisdiction dans Seltz, que nous avons vû ailleurs être incorporée à la Préfecture d'Alsace.

A. 1623

Aprés avoir rétabli la Religion dans son Diocése, & donné la paix à toute l'Alsace, l'Archiduc Leopold se rendit aux raisons de l'Empereur son frere, qui pour soutenir une seconde branche dans la maison d'Autriche, jugeoit que Leopold devoit quitter ses Evêchez & ses Bénéfices. Il résigna la Prevóté de Seltz à son aumonier Jean-Georges Dietrich, & l'Archiduc Leopold-Guillaume le plus jeune des fils de l'Empereur, succéda à son Oncle dans les Evêchez de STRASBOURG & de Passau. Comme Leopold-Guillaume n'avoit que treize ans, le Doyen de l'Eglise Cathedrale de Passau, Marquard Swendius fut declaré Gouverneur de ce Diocése (h). Celuy de STRASBOURG fut confié au celebre Herman-Adolphe de Salm, Chanoine de Cologne & de STRASBOURG, qui fut Vicaire-Général, Administrateur du Diocése de STRASBOURG & Gouverneur d'Alsace. L'Archiduc Leopold-Guillaume fut choisi Evêque de ces deux Eglises par le suffrage unanime des deux Chapitres, avec cette condition qu'il ne toucheroit rien avant qu'il eût atteint l'âge de dix-huit ans, & que jusqu'à ce tems-là les revenus seroient employez à payer les debtes de l'Evéché. Quoyque Leopold ne fût pas dans les Ordres Sacrez, il voulut aller à Rome demander au Pape son agrément pour se défaire de ses benefices; & de là il partit pour Florence où il épousa en 1625, la Princesse Claudia fille du Grand Duc de Toscane & veuve de Duc d'Urbin (k).

Leopold quitte l'Evêché de STRASBOURG: son neveu Leopold-Guillaume luy succéde.

A. 1625.

L'Empereur céda à Leopold la Comté de Tyrol, le Brisgau, le Landgraviat d'Alsace, la Préfecture Provinciale d'Alsace & quelques autres Seigneuries. C'est sur luy principalement que l'Empereur se reposoit pour l'exécution des ordres qu'il donnoit dans cette Province, comme nous le verrons bientót.

Il y avoit déjà plus de trois ans que tout étoit tranquille en Alsace, lorsque le Roy Jacques d'Angleterre tâcha d'en troubler le repos. Ce Prince avoit toûjours crû que c'étoit assez faire pour son gendre l'Electeur Palatin, que d'employer ses bons offices auprés des puissances etrangeres, pour remettre par des voyes pacifiques, Frideric en possession de ses Etats. Mais ses négociations n'ayant pas réüssi, il sollicita le Marquis de Bade-Dourlac de reprendre les armes, luy promettant que l'Angleterre & la France qui venoient de faire la paix, luy fourniroient de l'argent pour soutenir ses entreprises. Ces paroles reveillerent le vieux Marquis, qui n'attendoit que le moment propre à se venger de l'Empereur, qui l'avoit dépoüillé de la plus grande partie des terres, dont il joüissoit depuis plusieurs années. Réduit à mener dans Bâle une vie fort obscure, il y fit valoir les avances qne luy faisoit le Roy d'Angleterre, & pressa le Magistrat de favoriser ses desseins. Bâle consentit que le Marquis levât des Troupes (m), & déja elles commençoient à grossir par un grand nombre de Suisses & d'Alsatiens, que la misere ou la prévention pour les nouvelles Sectes, engageoient dans sa querelle. L'Empereur appréhenda même que le corps Helvetique ne se laissât entrainer. Pour prevenir ce coup, sa Majesté Imperiale donna ordre à l'Archiduc Leopold de se rendre en Alsace avec quelques regimens (n). Les approches de ces troupes, & les avis que l'Empereur fit donner aux Magistrats de Bâle, déconcerterent les projets du Marquis de Dourlac, & préserverent l'Alsace d'une guerre dont elle étoit ménacée; cependant pour la garantir toûjours plus, l'Empereur voulut bien nommer des Commissaires, qui reglerent par accommodement les differends, qui restoient entre le Marquis de Bade & le Marquis de Dourlac.

Le Marquis de Bade-Dourlac tâche de recommencer la guerre.

A. 1626.

L'Electeur Palatin n'eut pas un pareil bonheur : lassé de son long exil, il pria le Ducs de Lorraine & de Witemberg de ménager sa paix avec l'Em-

(h) RITTERSHUSIUS Tabul. (i) CARAFFA pag. 221. Adelp. BRACHELIUS L. 3. pag. 130.
(k) Jul. BELLUS L. 9. (l) CARAFFA pag. 184. (m) ADELTZREITER pag. 1. L. 11.
(n) CARAFFA pag. 277.

L'Electeur Palatin demande la paix Colmar choisie pour traiter.

pereur. Ces Princes accorderent volontiers leur médiation, aprés qu'ils furent assûrez de l'agrément de l'Empereur, qui leur fit déclarer par Ulric Duc de Grunaw dés le 8. Decembre 1626, les conditions sous lesquelles il vouloit bien rendre ses bonnes graces à Frederic Comte Palatin. Elles portoient que Frederic demanderoit pardon à l'Empereur; qu'il renonceroit à toutes ses prétensions sur la Couronne de Boheme; que le Duc de Baviere demeureroit investi de la dignité Electorale; que la Religion Catholique seroit rétablie dans tout le Palatinat, & que comme le Comte Palatin avoit été cause de la guerre, il dédomageroit la maison d'Autriche de tous les frais qu'elle avoit fait pour la soutenir (o). Les médiateurs instruits des intentions de l'Empereur, choisirent Colmar pour y tenir les conférences. Charles Duc de Lorraine, & Jean-Frideric Duc de Wirtemberg y envoyerent leurs Ministres, qui proposerent le 3. Juillet 1627. à ceux de Electeur, les conditions que sa Majesté Imperiale demandoit, telles que nous venons de les rapporter (p). Les envoyez de l'Electeur répondirent que leur maître prieroit l'Empereur d'oublier le passé, & qu'il useroit même de termes humilians, mais qui ne blesseroient pas son honneur; qu'il renonceroit à la Couronne de Boheme; que l'Electeur de Baviere joüiroit alternativement avec luy de la dignité Electorale, mais à condition que luy ses enfans & ses heritiers la posséderoient seuls aprés le decés de l'Electeur de Baviere: ils ajouterent qu'à l'égard de la Religion, l'Electeur leur maitre ne pouvoit en conscience ny avec honneur, consentir qu'il se fit sur ce point aucun changement dans ses Etats; que tout au plus il souffriroit que les Religieux demeurassent en deux ou trois Monasteres, sur lesquels néantmoins son Altesse se réserveroit la Jurisdiction; qu'enfin elle esperoit que l'Empereur ne l'obligeroit pas à payer les dépenses de la guerre, qu'il ne luy seroit pas possible d'acquiter. L'Empereur informé de ces réponses, ecrivit au Duc

A. 1627. de Wirtemberg le 27. Août 1627, que le Comte Palatin s'étoit expliqué d'une maniere, qui faisoit connoitre qu'il étoit trés éloigné de vouloir la paix, & que s'il persistoit à s'en tenir aux termes de sa déclaration, sa Majesté se voyoit avec peine dans la nécessité de continüer la guerre.

Les conferences de Colmar n'ayant pas eu le succés qu'on desiroit, l'Empereur se servit de la résistance de l'Electeur Palatin, pour engager les Princes de l'Empire à se déclarer contre luy. Il les fit convoquer à ce dessein pour le mois d'Octobre 1627, à Milhause Ville Imperiale de la Turinge, apartenante à l'Electeur de Saxe. Cet Electeur & celuy de Mayence s'y rendirent en personnes, & les autres Princes par leurs Députez (r): L'Empereur y envoya Henry de Stralendorf, & le Roy de France le Sieur de Marcheville. Dés qu'on eut proposé l'affaire de l'Electeur Palatin, qu'on regardoit comme l'Auteur de la guerre, tous les Princes convinrent unanimement que le Comte Palatin devoit venir en supliant se présenter à l'Empereur, & renoncer à la Couronne de Boheme & à la dignité Electorale, que sa félonie luy avoit fait perdre; Qu'aprés avoir rempli ces conditions sa Majesté luy rendroit ses bonnes graces, & qu'elle le rétabliroit dans une partie de ses Etats, telle que sa Majesté jugeroit à propos. Ils convinrent méme que si le Comte Palatin ne vouloit pas se soumettre à ces conditions, tous les Electeurs & tous les Princes, qui se trouvoient dans l'assemblée, joindroient leurs forces à celles de l'Empereur contre l'Electeur Palatin & ses Adhérens. Aprés que l'Empereur eut si absolument détaché les Princes des interéts de l'Electeur Palatin, sa Majesté se crut plus en état que jamais, de tenir ferme sur le point de la Religion; elle avoit toûjours regardé les Pacifications de Passau & d'Augsbourg comme une loy faite par ses predécesseurs, conjointement avec tout l'Empire. Bien loin de souffrir qu'on en changeât les dispositoins, elle crut qu'il étoit de sa Religion & de sa dignité, d'en procurer l'exécution, & d'en faire la regle de ses Edits.

Le Palatin condamné dans une diete.

C'est dans cet esprit que dés le 10. Avril 1627 (s), sa Majesté Imperiale avoit addressé un mandement à Frideric-Casimir Comte de Veldentz & de Sponheim, qui se disoit Doyen de l'Eglise Cathedrale de STRASBOURG, & au Sénat de la méme Ville, par lequel il leur déclaroit que sur la plainte du Doyen & du Chapitre Catholique, les Empereurs ses prédécesseurs avoient ordonné par des Decrets des années 1587, 1588, & 1602, que l'Evéque & le Chapitre Catholique fussent rétablis dans la

Mandements imperiaux favorables au Chapitre Catholique de l'Eglise de STRASBOURG

(o) Merc. Fr. T. 13. (p) LOTICHIUS L. 18. c. 3. (r) CARAFFA pag. 323. BRACHELIUS L. 3. CARAFFA Diplom. pag. 12.

Digitized by Google

la joüissance du Brouderoff & des maisons, rentes & revenus appartenants au Chapitre dedans ou hors de la Ville, & en particulier dans le Village de Lampertheim; que ces decrets n'avoient pas encor eu une pleine exécution, soit à cause des guerres qui étoient survenuës, soit à cause de la transaction de Haguenau de 1604, qui laissoit pour quinze ans les parties dans la possession où elles étoient; que cette tréve avoit été ensuite prorogée pour sept ans, lesquels étant expirez dés le 22. Fevrier 1627, il ne restoit plus, ni au Senat ni aux Chanoines de la Confession d'Augsbourg, aucun pretexte pour retenir ce qui ne leur appartenoit pas; qu'en consequence sa Majesté leur ordonnoit d'obéir sans délay & sous peine d'encourir sa disgrace & celle de l'Empire, aux mandemens imperiaux portez contre eux, en restitüant au Chapitre Catholique tous les biens qu'ils avoient usurpez sur luy, avant ou aprés la transaction de Haguenau. Sa Majesté enjoignoit de plus au prétendu Doyen le Comte Palatin de Veldentz (*t*), de se désister de la qualité de Doyen ou de Président du Chapitre, & de n'entreprendre pas de présenter ou de nommer aucun autre Chanoine. A l'égard des Magistrats & du Senat de Strasbourg, l'Empereur leur ordonnoit spécialement de faire joüir l'Evêque & le Chapitre Catholique du Brouderoff, & des maisons & biens qui en dépendent, & qui sont situez dans l'étenduë de la jurisdiction de la Ville, comme aussi du Village de Lampertheim. Sa Majesté Imperiale ne leur accorda que trente jours pour l'informer de leur soumission à ses ordres; & afin que ce decret eût toute sa force, elle donna en même tems Commission au Comte d'Embden & au Chancelier de Ridberger de l'intimer aux Magistrats & au Senat de Strasbourg.

Aprés que ce mandement eut été affiché dans la Ville, le Senat mit des gardes pour empêcher qu'il ne fût arraché (*x*). Il délibera & il conclut qu'il falloit obéir à l'ordre de l'Empereur: il remit ensuite sans différer aux Chanoines Catholiques le Brouderoff & les autres maisons du Chapitre, avec tous les revenus qui appartenoient à l'Eglise. Comme l'Empereur ne disoit mot des biens que l'Evêque avoit engagez à la Ville par le traité de Haguenau, le Sénat se rendit plus facile à se soumettre à un decret, qui paroissoit n'interesser que les Comtes Lutheriens.

Plaintes de Chapitre contre les Magistrats de Strasbourg.

Le Senat n'obéit pas de même lorsque par un second mandement du 15. Decembre 1627 (*y*), l'Empereur luy commandoit de rétablir toutes choses dans Strasbourg, conformément à la paix de Religion de 1555. Ce decret contenoit en substance qu'en l'absence de son fils Leopold-Guillaume Evêque de Strasbourg & de Passau, sa Majesté Imperiale avoit reçu les plaintes du Prevôt, Doyen & Capitulaires de la Cathedrale de Strasbourg, qui luy avoient remontré qu'ayant été rétablis en 1529 & 1549, dans la possession de leur Eglise & dans l'exercice libre de la Religion Catholique, leur possession avoit été confirmée par la paix de Religion de 1555, qui regloit expressément que les Catholiques seroient maintenus dans l'exercice libre de leur Religion, usages, cérémonies & dans la possession de leurs biens, revenus & jurisdictions: Que cependant malgré l'autorité de ce traité, les Magistrats de Strasbourg s'étoient violemment emparez dés les années 1559 & 1561, de la Cathedrale & de plusieurs paroisses, dont ils avoient confié le soin à des Prédicans. Sa Majesté ajouta que pour remedier à ce desordre, elle ordonnoit aux Magistrats sous peine de 50 marcs d'or, de rendre aux Catholiques l'Eglise Cathedrale, & les autres Eglises qu'eux ou leurs ancêtres avoient usurpées, avec les ornemens & revenus sans en rien excepter, les rétablissant dans le même état où ils avoient été avant & aprés la pacification de Religion, & de donner même aux Catholiques toute sorte d'assistance, les recevant au nombre des Citoyens & les laissant joüir du droit de Bourgeoisie. Cependant pour ne s'écarter en rien des reglés d'une exacte justice, l'Empereur permettoit aux Magistrats de venir dans deux mois, representer à sa Majesté les raisons qu'ils pourroient opposer à l'ordre qu'ils venoient de recevoir. La puissance de l'Empereur ne permettant pas au Senat de resister ouvertement, il tâcha de gâgner du tems, dans l'espérance que le parti Protestant ne tarderoit pas à prendre le dessus.

Les Catholiques rétablis dans tous leurs droits en plusieurs Villes d'Alsace.

L'exécution d'un semblable mandement ne souffrit pas de pareils délais dans les autres Villes d'Alsace, à qui l'Empereur avoit ordonné de rétablir la Religion Catholique dans ses anciens droits. Diverses circonstances presserent ces Villes de se soumettre. L'Empereur

(*t*) Idem pag. 16. & 17. (*u*) Lotichius L. 18. c. 5. (*x*) Caraffa pag. 302. (*y*) Archiv. Argent. Lotichius L. 18. c. 5.

Digitized by Google

pereur avoit en Suabe à la porte de l'Alsace seize mille hommes d'infanterie & quinze cens Chevaux, commandez pour Wolfang Comte de Mansfeld (z). Le Duc de Baviere occupoit le Haut-Palatinat, dont il avoit été investi, & il étoit maître des quatre Préfectures du Bas-Palatinat, qui avoient appartenu au delà du Rhin à l'Electeur Palatin. Enfin l'Empereur avoit abandonné au Roy d'Espagne le reste du Bas-Palatinat, à la réserve de Germersheim, & de ses dépendances qu'il avoit données à l'Archiduc Leopold (a). Toutes ces Puissances voisines de l'Alsace, étoient hautement déclarées pour la Religion Catholique, dont elles procuroient par tout le rétablissement avec zéle. L'Archiduc Leopold suivant la commission speciale qu'il avoit reçûë, s'appliquoit sur tout à faire exécuter les decrets imperiaux dans les lieux de sa Domination : ses soins eurent tout le succés qu'on en pouvoit espérer.

Germersheim & ses dépendances données à l'Archiduc d'Autriche.

Les Habitans de Haguenau, qui avoient donné dans les nouvelles erreurs en 1567, rentrerent dans l'Eglise Catholique, & en moins de six semaines plus de six-cens sortirent de leur égarement (b). Colmar fit plus de résistance, mais elle se rendit enfin; elle avoit commencé en 1572, à être infectée des nouvelles Doctrines, telles qu'on les enseignoit dans quelques Cantons Suisses (c). Les Evangeliques, (c'est ainsi qu'on nommoit les nouveaux Sectaires), s'étoient emparez en 1575 (d), de l'Eglise des Franciscains, pour y faire leurs préches & y tenir leurs assemblées, prétendant que ces Religieux avoient vendu leur Monastere à la Ville dés l'an 1543, & que les Magistrats avoient eu raison de le destiner, pour en faire un Hopital où on reçevroit les orphelins & les pauvres. L'Empereur RODOLPHE à la sollicitation de l'Evêque de Bâle, avoit envoyé en 1579 des Commissaires à Colmar, pour abolir les nouvelles Sectes : mais la Commission imperiale n'eut alors aucun effet. L'Empereur FERDINAND II pressa plus vivement cette Ville en 1627, ayant donné commission à l'Archiduc Leopold de veiller à l'exécution des mandemens imperiaux. Ce Prince choisit le Comte Jean-Ernest Fugger & le Docteur Litener, pour l'aider dans une si bonne œuvre. La Commission de l'Empereur fut notifiée à la Ville de Colmar le 20 Octobre 1627; & dés le 23 Novembre suivant, les Commissaires procéderent à l'exécution des ordres qu'ils avoient reçus. Tout autre exercice que celuy de la Religion Catholique fut interdit : on changea les maitres d'ecoles; les Eglises furent renduës aux Catholiques, & celle de l'Hopital fut donnée aux Jesuites, pour tâcher d'affermir le Peuple dans la Religion Catholique, & de ramener ceux qui l'avoient quittée. On choisit ensuite le 19 Fevrier 1628 dans toutes les Tribus, des Echevins Catholiques; & dix jours aprés le Senat & la Magistrature ne furent composez que de Bourgeois, qui faisoient profession de l'ancienne Religion. Les Habitans qui ne voulurent pas renonçer à leur Secte, eurent la liberté de quitter la Ville : les uns se rétirerent à STRASBOURG, d'autres à Bâle & dans le Wirtemberg; plusieurs demanderent du tems pour déliberer sur le parti qu'ils avoient à prendre. On leur accorda cette grace; mais à condition que dans cet intervale, ils ne sortiroient pas de la Ville, pour aller assister aux exercices des nouvelles Sectes dans les lieux, où elles étoient tolerées.

Etat de la Religion dans Colmar.

Tandis que la Catholicité devenoit dominante dans Colmar & dans la pluspart des Villes d'Alsace, STRASBOURG cherchoit à eluder les ordres qui luy avoient été intimez. Nous avons vû que l'Empereur luy avoit accordé deux mois de délay. Le Magistrat demanda le 18 Mars 1628 une prorogation de quatre mois; alléguant qu'il ne luy étoit pas possible d'examiner dans l'intervalle de deux mois, ce qui s'étoit passé pendant le cours de plusieurs années. Sa Majesté voulut bien leur accorder un mois de plus, pour dresser les instructions qu'ils jugeroient nécessaires : elles furent en effet envoyées à l'Empereur, à qui les Magistrats exposoient qu'il n'y avoit pas de doute, que la paix de Religion ne dût être soigneusement observée dans tout l'Empire, comme étant le seul moyen de faire cesser les troubles, & qu'en ce point ils étoient parfaitement d'accord avec leurs adversaires.

Strasbourg inquiete sur le fait de la Religion.

A. 1628.

Aprés être convenus de ce principe, ils entroient dans le fait, & ils avoüoient qu'il y avoit eu en 1549, un accord entre l'Evêque Erasme & le Senat de STRASBOURG, par lequel le Senat permettoit aux Catholiques l'exercice libre de leur Religion, dans l'Eglise Cathedrale & dans celles de St. Pierre-le-vieux & St. Pierre-le-jeune; & qu'à cet effet il avoit accordé aux Ecclesiastiques

(z) CARAFFA pag. 337. (a) HEISS. Hist. de l'Empire. (b) CARAFFA pag. 338. (c) Apol. Colmar. (d) MERIAN, Top.

Digitized by Google

stiques sa protection pour dix ans; que ce terme étant écoulé le Clergé avoit demandé aux Magistrats la continuation de leur protection, qu'elle ne luy avoit pas été absolument refusée; mais qu'on avoit seulement différé de luy faire cette grace; qu'à la verité les Ecclesiastiques avoient été ensuite troublez dans leurs fonctions par quelques enfants, qui s'étoient poursuivis à coups de boules de neige jusque dans la Cathedrale; que l'épouvante avoit saisi les Chanoines allarmez par un accident si frivole; & que quoyque ce fait ne dût pas être regardé comme une insulte, les Magistrats cependant avoient fait des excuses à l'Evéque & mis en prison les Auteurs de ce tumulte. Aprés ce récit le Senat ajoutoit qu'on ne devoit pas l'accuser d'avoir chassé les Ecclesiastiques de leurs Eglises, qu'ils avoient eux-mêmes abandonnées de leur plein gré. Que les Chanoines de St. Pierre-le-vieux & de St. Pierre-le-jeune, qui n'avoient souffert aucune insulte dans leurs Eglises, les avoient cependant quittées, sans y être contraints; que ces Eglises ayant été ainsi desertées, & sans exercice pendant un an-&-demy, le Sénat avoit été obligé de se rendre aux instances des Bourgeois, & d'ouvrir ces Eglises, pour les faire servir aux exercices de la nouvelle Religion. De tous ces faits le Senat concluoit qu'il n'avoit pas aboli l'ancienne Religion, mais que les Catholiques eux-mémes en avoient fait cesser les exercices, & qu'on devoit loüer la moderation du Senat, qui avoit toleré jusqu'alors dans la Ville les Mrs. de St. Jean & deux Monasteres de Religieuses. Les Magistrats continuant à justifier leur conduite, vouloient ensuite faire croire, que les Evéques avoient donné leur consentement à tout ce qui s'étoit passé au sujet des Eglises qu'on répetoit; puisque le Comte Jean de Manderscheid élû Evéque de STRASBOURG, avoit demandé aux Magistrats qu'un Ministre Lutherien prêchât à cette occasion dans la Cathedrale, & que le Cardinal de Lorraine stipula dans le traité de Haguenau de 1604, confirmé depuis par l'Evéque Leopold, que toutes choses demeureroient dans l'état où elles étoient alors. Les Magistrats alleguoient enfin dans leurs défenses, la longue possession qu'ils prétendoient devoir décider en leur faveur; puis qu'il y avoit prés de soixante-&-dix ans que les Religionaires de la Confession d'Augsbourg faisoient les exercices de leur Religion dans la Cathedrale, dans l'Eglise de St. Pierre-le-jeune & dans celle de St. Pierre-le-vieux. Tel est le préçis de ce qui est contenu dans la longue défense des Magistrats qu'ils grossirent par un grand nombre de passages, plus propres à faire montre de l'érudition de leurs Docteurs, qu'à donner de la force à leur cause.

L'Electeur de Saxe sollicite en faveur de STRASBOURG

Elle en eut plus par la sollicitation de l'Electeur de Saxe, que le Senat trouva moyen d'interesser. Ce Prince, qui dans les troubles de l'Empire s'étoit toûjours trés étroitement attaché à sa Majesté Imperiale, luy écrivit le 19. Mars 1628, pour la prier de ne pas inquieter la Ville de STRASBOURG au sujet des trois Eglises, & pour luy remontrer que cette Ville située sur les frontieres de l'Empire, devoit être ménagée; luy faisant observer qu'il y avoit du peril d'user de trop de rigueur à son égard. L'Empereur comprenoit assez ces raisons de politique; mais il crût que son devoir l'obligeoit de rendre justice aux Catholiques, & de maintenir les loix de l'Empire. Ce fut dans cet esprit qu'il fit examiner le long mémoire du Senat; mais laissant au Clergé de STRASBOURG le soin de le réfuter article par article, comme il le fit dans la suite, sa Majesté Imperiale se contenta d'y répondre le 20. Juillet 1628, par une lettre qui renverse en peu de mots tout ce que le Senat avoit allégué pour sa défense.

Réponse de l'Empereur aux raisons du Senat de STRASBOURG.

Vous avouez, luy dit l'Empereur, que la paix de Religion doit être observée dans tout l'Empire, & qu'elle est la regle à laquelle il est nécessaire de se conformer, pour appaiser les troubles; & vous n'ignorez pas qu'il est ordonné par cette pacification que les Etats de la Confession d'Augsbourg laissent ceux qui professent l'ancienne Croyance, Ecclesiastiques & seculiers, dans le libre exercice de leur Religion, & dans la joüissance de leurs biens: d'où vous devez conclure, poursuit l'Empereur, que puisque la nouvelle Religion de l'aveu même des Magistrats, ne s'est mise en possession des Eglises contestées, qu'en 1560 & 1561, plusieurs années aprés la paix de Religion publiée en 1555 & le traité de Passau 1552, il est clair que ces Eglises doivent être renduës aux Catholiques, & tout ce qui regarde l'ancienne Religion rétabli dans l'état, où le tout étoit lorsqu'on a conclu ces traitez, que le Senat reconnoit faire loy dans l'Empire. Aprés avoir exposé ces raisons, l'Empereur bien loin de révoquer son decret, finit la lettre en déclarant qu'il a donné commission à l'Ar-

l'Archiduc Leopold, d'en procurer l'entiere exécution dans STRASBOURG, & que cette Ville doit luy rendre obéissance comme à sa Majesté même.

Quelques pressans que fussent ces ordres, le Magistrat ne pût se résoudre d'y obéir, il n'ecouta pas même les remontrances du Duc de Baviere, qui

A. 1629. ecrivit au Senat le 23. Janvier 1629, pour l'exhorter à se soumettre. Le Senat ne se rendit pas aux instances de l'Electeur chef de la Ligue Catholique: STRASBOURG étoit trop liée avec le parti Protestant, qu'elle sçavoit prendre des mesures pour se soutenir contre la puissance de l'Empereur. Leur dessein ne tarda pas d'éclater à l'occasion que je vais dire.

Griefs des Catholiques dans l'Empire.

Déjà depuis longtems les Etats Catholiques ne cessoient pas de se plaindre des violences des Protestans; ils representoient à l'Empereur que ceux de la Confession d'Augsbourg, s'étoient emparez de deux Archevéchez, de douze Evéchez & d'un nombre infini de Monasteres. Qu'à l'exemple des Electeurs de Saxe & de Brandebourg, & du Comte Palatin du Rhin, plusieurs Comtes, Barons, & même de simples Seigneurs de l'Empire avoient envahi les bénéfices (e); que les Villes de STRASBOURG, de Nuremberg & d'Ulm avoient porté leur attentat encor plus loin, puisque peu contentes d'avoir ravi les biens des Eglises & des Monasteres, elles avoient aboli l'exercice de l'ancienne Religion, & qu'elles s'étoient portées à de tels excés que d'empécher les Prêtres d'administrer le Baptême aux enfans, les Sacrements aux malades, & le Mariage à ceux qui vouloient le contracter; & qu'enfin elles avoient dépoüillé les Catholiques de leurs dignitez & de leurs charges. Ils ajoutoient que le zele pour la Religion, & l'interêt même de sa Couronne sembloient obliger sa Majesté, de rendre justice à ceux de ses sujets, qui s'étoient toûjours signalez par leur fidelité, & que l'éclatant succés que le Ciel continüoit de donner à ses desseins & à ses armes, devoit la persuader que le Seigneur attendoit qu'elle maintint les traitez publics, dont l'exécution pouvoit seule empêcher la ruine entiere de la Religion & de l'Empire.

Ces remontrances parurent d'un grand poids à FERDINAND; mais il ne voulut pas s'y rendre, qu'apres les avoir fait examiner par plusieurs Princes Ecclesiastiques & Seculiers. Le sentiment de ceux qui jugerent que les demandes des Catholiques étoient justes, prévalut sur l'esprit de l'Empereur, Prince egalement religieux & jaloux de son autorité: il se détermina à publier enfin le fameux Edit donné à Vienne le 6. Mars 1629, par lequel il fut ordonné:

Que les Princes, Seigneurs & Villes Imperiales de la Confession d'Augsbourg ou d'autre Religion non Catholique, restitueroient les Evéchez, Abbayes, Prieurez, Hopitaux & autres biens Ecclesiastiques situez dans leurs Seigneuries, dont ils s'étoient saisis & qu'ils avoient unis à leur domaine, ou convertis à d'autres usages, pendant ou aprés la paix de Religion. — Edit de Vienne de 1629.

Qu'ils restitueroient de même les Archevéchez, Evéchez, Abbayes, Prieurez & autres benefices relevans immediatement de l'Empire, conformément au même traité. Qu'il seroit permis aux Evéques, Princes & autres Seigneurs Catholiques, de faire sortir de leurs terres & Seigneuries, ceux qui ne sont pas Catholiques, laissant neanmoins à ceux qui sortiront pour cette cause, la liberte de prendre leurs biens.

Que les Edits de pacification pour la Religion, ne comprenant que les Catholiques, & ceux de la Confession d'Augsbourg, telle quelle fut presentée à CHARLES V. en 1530, l'exercice de toute Religion & Secte particuliere seroit absolument défendu dans tout l'Empire.

Enfin l'Empereur exposa fort au long dans son Edit les raisons qui l'avoient porté à le donner, s'attachant sur tout à faire connoître qu'il ne faisoit pas une Loy nouvelle, mais qu'il ordonnoit seulement l'exécution de ce qui avoit été reglé du consentement de tout l'Empire, dans le traité de pacification de 1555. Cet Edit jetta l'allarme dans tout le parti protestant. Ce ne furent qu'écrits qui le combattoient, & qu'assemblées où l'on déliberoit sur les moyens de s'y opposer. L'Electeur de Saxe s'en plaignit avec amertume; mais ses remontrances n'ébranlerent pas la résolution de FERDINAND, qui nomma des Commissaires pour procurer l'exécution de sou Decret, suivant les regles de la prudence & de la justice.

Les Catholiques de STRASBOURG se hâterent de profiter d'une conjoncture, qui leur paroissoit si favorable, pour se tirer de l'oppression où ils étoient réduits. Les Religieuses de la Magdelaine n'attendirent pas même que

(e) LOTICHIUS L. 24. c. 5. Merc. Franc. T. 15.

Digitized by Google

Plaintes des Religieuses de Strasbourg

que l'Archiduc Leopold fût arrivé à Strasbourg en qualité de Commissaire: elles écrivirent à l'Empereur même le 30. Avril 1629, une lettre touchante dans laquelle elles exposoient, que depuis trente ans elles gemissoient sous le poids d'une violente vexation. "Que "les principaux du Senat s'étoient ren-"dus plusieurs fois dans leur Mona-"stere, pour les presser de quitter leur "Etat; Que toutes avoient long-tems "résisté aux promesses & aux menaces, "mais qu'enfin de douze qu'elles étoient, "six avoient eu la foiblesse de céder à "l'appas d'une pension de soixante flo-"rins & de douze facs de grains, que "les Magistrats s'engageoient de leur "faire toucher, dés quelles feroient sor-"ties de leur Cloitre: Mais que bien loin "de prendre dans les fonds publics de-"quoy acquiter cette promesse, on les "avoit chargées de payer à celles qui les "avoient honteusement quittées, le prix "de leur apostasie; que ces pensions les "avoient réduites à une extréme pau-"vreté, de sorte qu'elles avoient même "manqué de vin pour faire dire la Mes-"se. Nous avons, ajoutoient-elles, sou-"vent remontré notre misere aux Ma-"gistrats; mais au lieu de nous rendre "justice, il nous ont fait des reproches "de ce que nous n'avons pas suivi le "malheureux exemple de nos soeurs: "peu touchez même de l'impossibilité "d'acquitter la charge qu'ils nous ont "imposée, ils ont donné ordre à notre "Administrateur d'emprunter à notre "insçu dix-huit cent cinquante neuf flo-"rins. Envain la Chambre imperiale, "où nous avons porté nos plaintes, a "ordonné aux Magistrats sous peine de "dix marcs d'or, de ne plus exiger de "nous les pensions de celles qui sont "rentrées dans le siecle; bien loin de se "conformer à cet arrêt, le Magistrat a "fait enfonçer les coffres & les greniers "de notre Monastere, d'où il a fait en-"lever deux cens sacs de grain. Nous "nous sommes addressées une seconde "fois à la Chambre imperiale, qui a con-"damné le Magistrat aux peines por-"tées dans son arrêt. Ce second arrêt ne "l'a pas étonné; il s'est contenté de "demander une revision de procés, à "dessein de nous entrainer dans un la-"byrinthe de procédures, d'où nous "ne pourrons jamais sortir. Ces Reli-"gieuses détaillent ensuite leurs autres "griefs, & elles exposent à sa Majesté "la défense que leur a fait le Magistrat "de sonner leurs cloches, l'ordre de luy "remetre dans quinze jours leurs lettres "de fondation, leurs contracts, & les "papiers de leurs archives; la violen-"ce dont ils avoient usé à leur égard "en voulant les forçer de recevoir une "Prieure de leurs mains, & en les con-"traignant de se servir d'un receveur "Calviniste, dont elles avoient souvent "reconnu l'infidelité. Elles finissent "leur lettre en disant à sa Majesté "qu'elles voyoient assez que les persé-"cutions qu'on leur faisoit souffrir, ne "tendoient qu'à leur faire abandonner "leur Monastere, dont le Magistrat "vouloit s'emparer, comme il s'étoit "déjà saisi de plusieurs autres. Elles "ajoutent que sans cesse elles répandent "leurs coeurs devant Dieu pour luy de-"mander l'esprit de force; mais qu'en "même tems elles se jettent aux pieds "de sa Majesté pour implorer sa pro-"tection & sa justice, & la prier de "faire rétablir leur Monastere dans tous "ses droits, conformément aux justes "Edits que sa Majesté a fait publier.

Tandis que les Religieuses de la Magdalaine agissoient auprés de l'Empereur, les Chanoines des trois Eglises sollicitoient vivement l'exécution des déclarations imperiales, portées en leur faveur (*f*). Comme les Magistrats de Strasbourg s'appuyoient sur les défenses, qu'ils avoient presentées à l'Empereur, & dont nous avons parlé, les Chanoines s'attacherent à réfuter leurs raisons par un long memoire, qui donne beaucoup d'éclaircissement à l'Histoire de ces tems-là, ce qui nous oblige à en faire un précis.

Réponse des Chanoines au Memoire des Magistrats.

Les Magistrats prétendoient que dans l'accord fait avec l'Evêque Erasme en 1549, ils n'avoient cédé aux Catholiques les quatre Eglises de la Cathedrale, de St. Pierre-le-jeune, de St. Pierre-le-vieux & de la Toussaint, que pour dix ans, par grace & par une espéce d'interim. Mais nous avons déja observé ailleurs que les Chanoines prétendoient que le terme de dix ans ne regardoit que le droit de protection, au lieu que la cession des Eglises étoit absoluë & pour toûjours, ou jusqu'à ce que les differends de la Religion eussent été terminez par un traité général reçu dans tout l'Empire. En effet, ajoutoient les Chanoines, si la transaction faite avec l'Evêque Erasme eût renfermé la réserve des dix années, par rapport à la cession des Eglises, les Magistrats aprés ce terme n'auroient pû alléguer la cession que l'Evêque leur avoit faite des Eglises de St. Thomas, de Ste Aurelie, de St. Nicolas & de St. Guillaume, pour y faire l'exercice de leur

(*f*) MS. D. Riccii.

leur Religion ; la transaction s'expliquant sur ces quatre Eglises comme elle s'explique sur les quatre autres réservées aux Catholiques. De sorte que dés qu'ils veulent donner atteinte au traité par rapport aux quatre Eglises Catholiques, ils ne sont plus fondez à retenir les quatre autres, qui ont été cédées aux Protestans avec les mêmes clauses & les mêmes exceptions.

Le memoire démontre ensuite que c'est à tort que le Senat accuse les Chanoines d'avoir déserté ces Eglises de leur plein gré; ils soutiennent au contraire qu'ils y ont été forcez par le refus que les Magistrats ont fait de leur accorder leur protection ; en quoy ils ont violé la paix de 1555, qui leur ordonnoit de maintenir les Ecclesiastiques Catholiques dans l'exercice de leur Religion ; qu'en consequence de ce refus, les Chanoines s'étoient vûs livrez aux insultes de la populace, avec risque même de leur vie. "Nous avons, ajoutoient-ils, entremis la médiation des "Princes voisins pour obtenir au moins "quelque délay ; mais à toutes nos instances le Senat à toûjours répondu "que le Peuple avoit besoin de ces Eglises, qu'il vouloit les avoir, & qu'il "ne seroit pas maître de contenir la "Populace, si les Chanoines s'obstinoient à les retenir. L'Evéque & le "Clergé, continuoient-ils, ont protesté contre ces violences, en déclarant "par un acte signifié au Magistrat, qu'ils "ne consentoient pas à l'abolition de "la Religion Catholique dans ces Eglises; qu'ils avoient incessament poursuivi leurs droits devant sa Majesté imperiale, & qu'ils s'étoient pourvûs devant les Commissaires imperiaux, envoyez à Strasbourg : d'où il étoit "aisé de coclure que l'Evéque & le Clergé avoient été forcez de se retirer."

Le Senat disoit dans ses défenses que le Cardinal de Lorraine, & l'Archiduc Leopold Evéques de Strasbourg avoient consenti dans les traitez de Haguenau de 1604 & de 1620, que les choses demeureroient dans la situation où elles étoient : le Clergé réfute cette objection par la nature même de ces traitez, qui ne sont que des traitez de tréve l'un de 15, ans & l'autre de prorogation pour sept ans. "Ces tems "étant écoulez, disent les Chanoines, "la tréve a aussi cessé ; & on ne doit "plus s'en prévaloir. D'ailleurs il n'est "point parlé dans ces traitez des Eglises "de St. Pierre-le-jeune & de St. Pierre-"le-vieux ; il n'y est fait mention que "des maisons & des revenus appartenans à la Cathedrale & qu'on céde "pour un tems, non à la Ville, mais aux "Comtes ou Chanoines Lutheriens, qui "ont eux-mémes depuis le mandement "du 10. Avril cessé de les contester aux "Catholiques."

Envain le Senat veut tirer avantage de ce qu'un Ministre à preché dans la Cathedrale le jour que Jean de Manderscheid fut choisi Evéque, puisque tout le monde sçait, disent les Chanoines, que nul Catholique n'assista au préche; de sorte que ce fait doit passer pour un nouvel attentat de la Ville, & non pour un consentement du Clergé.

Le Senat n'est pas mieux fondé à alléguer sa possession. Celle des Catholiques, répondent les Chanoines, est beaucoup plus ancienne : ils n'y ont été troublez que par une violence, à laquelle ils n'ont jamais cessé de s'opposer. Ils ajoutent, que dans le cas où les deux parties pouroient également prouver leur possession, il faudroit recourir aux titres & décider en faveur de la partie, qui en a de plus légitimes, pour établir sa propriété : ils citent enfin les traitez de 1552 & 1555, qui de l'aveu du Senat font loy dans l'Empire. D'où ils concluënt que ces traitez ayant statüé que les Eglises doivent rester à ceux de l'ancienne ou de la nouvelle Religion, qui les possédoient dans le tems que ces pacifications ont été publiées, il est necessaire que ces Eglises restent aux Catholiques ; personne ne pouvant douter que dans ce tems les Chanoines ne fissent l'exercice public de la Religion Catholique dans ces Eglises, que le Senat veut leur enlever.

Malgré toutes ces raisons appuyées sur les traitez publics, soutenuës par les mandemens de 1627. & l'Edit de 1629, & nonobstant toute l'autorité des Commissaires imperiaux, le Magistrat de Strasbourg refusa toûjours de rendre aux Catholiques les Eglises qu'il avoit usurpées, & l'Empereur ne fut pas en état de faire exécuter ses ordres, le Roy de Suede étant sur le point d'entrer en Allemagne, où il porta la plus violente & la plus opiniâtre guerre que l'Empire eût encor vûë, & dont l'Alsace fut longtems le triste téatre, comme nous le verrons dans la suite de cette Histoire.

LIVRE

Digitized by Google

LIVRE DIXIEME.

.1630. ...ultave-...tolphe ...oy de ...ede ...rte la ...erre en ...lemag-...

LEs allarmes que l'Edit de l'Empereur pour la restitution des biens Ecclesiastiques, avoit répanduës dans le parti Protestant, & l'accablement extréme où la longueur des guerres, la licence militaire & la passion de s'enrichir qu'on reprochoit aux Généraux de FERDINAND, avoient réduit la plus-part des Princes de l'Empire, parurent au Roy de Suede GUSTAVE-ADOLPHE une conjoncture propre à exécuter le dessein qu'il avoit formé, de porter ses armes en Allemagne, sous pretexte de mettre des bornes à la puissance de la maison d'Autriche, & de tirer de servitude les Princes, qui avoient implore le secours de la Suede. Tout etant prét pour cette entreprise, GUSTAVE mit à la voile & vint heureusement aborder à l'Isle de Rugen le 24. Juin 1630. il débarqua sans trouver de resistance, une Armée de quinze mille hommes, à laquelle cinq mille autres Suedois vinrent bientôt se joindre. Stralsund qui s'étoit deja mise sous sa protection, luy ouvrit ses portes: il força les Imperiaux de luy abandonner les places voisines, & ménagea avec tant d'habileté, l'esprit de Bogislas Duc de Pommeranie, que malgré tous les efforts de Torquato Conti Général des Troupes imperiales, Stetin reçût Garnison Suedoise. GUSTAVE suivant le cours de sa fortune, se rendit maitre de presque toute la Pommeranie, & s'avança dans le Duché de Mekelbourg, d'où il chassa en peu de mois les Troupes que le Général Wallenstein y avoit laissées.

A. 1631. Il s'allie avec la France.

Ces progrés si rapides rendirent le vainqueur moins formidable, que l'alliance qu'il conclût avec la France le 23. Janvier 1631. au camp de Béerwald dans le Marquisat de Brandebourg. Le Roy trés-Chretien prévoyoit que si les armes du Roy de Suede venoient à prévaloir, le parti Protestant devenu dominant en Allemagne, ne tarderoit pas de venir au secours des Huguenots, comme il avoit déjà fait plusieurs fois. Que si d'autre part la maison d'Autriche prenoit le dessus, son ancienne jalousie contre la France se reveilleroit bientôt, & luy susciteroit une nouvelle guerre. Celle qu'elle luy avoit faite en Italie n'étoit pas encor entierement éteinte, & il n'y avoit que dix-huit mois que le Roy d'Espagne avoit fait un traité avec les Huguenots, par lequel il s'engageoit de donner à leur chef & à leurs principaux Officiers de tres grosses pensions, à condition qu'ils entretiendroient la guerre en France autant de tems qu'il plairoit à sa Majesté Catholique (a). Enfin le Roy tres-Chretiens voyoit le peril ou se trouvoient en Allemagne la Religion Catholique & les Princes de l'Empire ses alliez, & il esperoit qu'étant sous sa protection, il pourroit les garantir d'une totale ruine. C'est à peu pres dans ces vûës que Loüis XIII. conclut avec GUSTAVE-ADOLPHE Roy de Suede un traité pour six ans, dont les principales conditions etoient que le Roy de Suede entretiendroit une Armée de 30000. hommes de pied & de six mille chevaux, & que le Roy de France luy fourniroit quatre cens mille ecus par an (b). Que le but de ses armes seroit de rendre à l'Allemagne son ancienne liberté, & de tirer de l'oppression les Princes & les Etats de l'Empire; que la Religion Catholique seroit maintenuë dans les lieux, où elle etoit établie; qu'il y auroit une bonne correspondance avec le Duc de Baviere & les Etats de la ligue Catholique, à condition qu'ils demeureroient au moins neutres, & qu'enfin on pourroit admettre dans cette alliance les Princes & Etats qui desireroient d'y entrer.

1. May 1629.

Conditions du traité.

Dés que GUSTAVE fût assûré du secours de la France, les Princes & les Etats Protestans firent entre eux une ligue à Leipsic, au mois de Fevrier 1631. Le Landgrave de Hesse se mit sous la protection de la Suede; le Marquis de Brandebourg demanda au Roy son amitié, & l'Electeur de Saxe qu'on eut plus de peine à ebranler, se mit enfin avec GUSTAVE & entraina avec soy la plus-part des Princes Protestans. Tous ces Princes ayant joint leurs Troupes, le Roy de Suede passa l'Elbe à Wittemberg, & vint attaquer le Général Tilly, qui commandoit l'armée Imperiale, prés de Leipsic. La victoire y fut disputée pendant cinq heures; mais enfin elle tourna du côté de GUSTAVE: Tilly y fut blessé, prés de huit mille Imperiaux resterent sur la place. GUSTAVE profitant de sa victoire entra dans

Défaite du Général Tilly.

(a) Merc. Franc. T. 15. (b) Puccasius pag 42.

dans la Franconie, s'empara de Wirtzbourg, & ayant fait passer ses Troupes par Francfort, il se rendit maître de Mayence.

Charles IV, Duc de Lorraine pressé par l'Empereur & par le Duc de Baviere, & si l'on en croit le bruit public, comptant sur la parole qu'on luy avoit donnée de le mettre au nombre des Electeurs, étoit entré en Allemagne avec une Armée de douze mille hommes, accompagné du Cardinal son frere & du Prince de Phaltzbourg (*c*): mais voyant la rapidité des conquêtes du Roy de Suede, & craignant pour son propre païs, il revint sur ses pas & se contenta de mettre en Garnison dans Worms, Spire, Hailbron & d'autres places voisines de l'Alsace, le reste de son Infanterie, que les maladies avoient fort diminüée. Le Comte Herman-Adolphe de Salm qui commandoit à Saverne, retint ce qu'il put des Troupes du Duc, & entre autres le Regiment d'Haraucourt, pour s'en servir dans le besoin. Mais toutes ces précautions ne furent pas suffisantes pour arrêter GUSTAVE.

Dés qu'il eut passé le Rhin, Worms fut abandonnée par Offelanse Colonel Lorrain, qui y commandoit. Hailbron défendüe par dix Compagnies du Regiment de Phaltzbourg, se rendit au Général Suedois Gustave Horn, qui l'investit malgré la rigueur de l'hyver le 20 Decembre 1631 (*d*). Le Duc Bernard de Saxe-Weimar surprit Manheim; les Habitans de Spire se déclarerent pour le Roy de Suede, & leverent trois compagnies pour son service. Germersheim, qui avoit été donnée à l'Archiduc Leopold, suivit l'exemple de Spire: enfin Landau & Weissembourg se soumirent & ouvrirent l'Alsace aux Armées Suedoises.

L'Alsace ouverte à Gustave, & STRASBOURG se déclare.

Bien loin que STRASBOURG prît des mesures pour s'opposer à leur progrés, c'étoit pour elle un sujet de triomphe. Dés le mois de Fevrier 1631, elle avoit envoyé ses députez à la diete de Leipsic, dont nous avons parlé; elle étoit entrée dans la nouvelle Ligue des Etats Protestans, & elle avoit reçû avec joye le sieur de Belinghen que GUSTAVE luy avoit envoyé, pour ménager auprés d'elle ses interêts. Belinghen arriva à STRASBOURG sur la fin de Decembre 1631; & il trouva cette Ville disposée à n'omettre rien pour donner des marques de son zele à celuy qu'elle regardoit comme son liberateur.

Les Regiment d'Haraucourt qui avoit ses quartiers en Alsace, ne tarda pas à luy donner occasion de se signaler. Les Lorrains ayant appris ce qui se negotioit entre Belinghen & le Magistrat, se jetterent sur les Villages de la dépendance de STRASBOURG: ils les brûlerent aprés les avoir pillez (*e*). Mais le Senat ayant fait sortir une Compagnie de Cavalerie, avec 200. Mousquetaires commandez par les Capitaines Weitz & Arnold, ils surprirent les Lorrains dans le Château & le Village de Paffenhoven; ils les battirent, en tüerent plus de cent, & enleverent une partie de leur bagage. Les Strasburgiens n'y perdirent qu'un Trompette & dix hommes. Le Senat s'applaudit de ce petit avantage, mais il ne crût pas avoir assez fait, & redoublant sa précaution, il commanda trois cens Mousquetaires, pour mettre les Villages de sa jurisdiction en sûreté contre les entreprises des Lorrains.

Cependant GUSTAVE informé de ces mouvemens, ecrivit au Duc de Lorraine, pour se plaindre à luy de ce qu'il vouloit entrer dans des querelles, qui ne le touchoient en rien. Charles luy répondit qu'il le prioit de croire qu'il n'avoit jamais été son ennemy; qu'il rechercheroit toûjours avec soin son amitié, & qu'il ne refuseroit pas d'écouter les propositions qu'il luy feroit, pourvû qu'elles pûssent compatir avec l'honneur & la réputation d'un Prince, que sa Majesté vouloit bien reconnoître pour son parent. Mais Charles dont on loüa toûjours l'esprit & la pénétration, comprit en méme tems que les protestations d'amitié ne suffisoient pas pour engager un Prince aussi fier que GUSTAVE, à oublier une injure qu'il prétendoit avoir reçüe; qu'un tems viendroit où son ressentiment se reveilleroit & qu'il chercheroit à s'en venger. Ce fut pour prévenir l'orage dont il étoit menacé qu'il implora le secours de Loüis XIII, qui s'étoit rendu à Metz. Le Roy écouta les propositions du Duc, & conclut avec luy un traité qui fut signé à Vic au mois de Janvier 1632. Par ce traité le Duc de Lorraine renonçoit à toutes les alliances qu'il pouvoit avoir faites au préjudice du Roy & des païs de son obeïssance, où qui étoient sous sa protection, comme aussi au préjudice du traité de conféderation fait entre le Roy & le Roy de Suede, & entre sa Majesté tres-Chrétienne & le Duc de Baviere, pour la conservation de la liberté de l'Allemagne, de la Ligue Catholique, & pour la défense & protection des

A. 1632. Le Duc de Lorraine demande du secours au Roy de France.

(*c*) Soldat Suedois, (*d*) Merc. Franc. T. 17. p. 2. (*e*) Soldat Suedois. pag. 184.

Digitized by Google

des Princes amis & alliez de la France. Ce traité mettoit la Lorraine en sûreté : mais il détachoit le Duc des interêts de la maison d'Autriche, & l'obligeoit par consequent à ne plus se mêler de ce qui se passeroit en Alsace : condition difficile à garder pour un Prince guerrier & qui aimoit la gloire.

Le Duc de Baviere & les Etats de la Ligue Catholique vinrent de même implorer l'assistance de la France. L'Evêque de Wirtzbourg se rendit à Metz à ce dessein, avec les Agents des Electeurs de Baviere, de Cologne, & de Tréves. Sa Majesté n'eut pas de peine à leur offrir sa mediation pour leur procurer un traité de neutralité avec le Roy de Suede : le traité fut reglé & signé le 29. Janvier 1632, par ordre du Roy GUSTAVE, qui accorda en même tems une suspension d'armes de quinze jours, pour laisser aux Princes Catholiques le loisir de ratifier ce qui venoit d'être conclu avec leurs agents. Mais ces Princes n'étant entrez en négociation que pour gagner du tems, suivant la remarque de Piacesius (*f*), ne voulurent pas, à la réserve de l'Electeur de Tréves, dont nous parlerons dans la suite, approuver ce que le Roy de France avoit ménagé avec tant de soin; de sorte que les 15. jours étant écoulez, GUSTAVE donna ses ordres pour pousser la guerre plus vivement que jamais.

La Ligue Catholique traite avec la France.

Il choisit pour commander en Alsace le Prince Palatin Christian de Birkenfeldt Général de la Cavalerie Suedoise : ce Prince avoit appris l'art de la guerre en Hongrie, où il avoit accompagné le Duc de Weymar & le Comte de Mansfeldt (*ff*). Il paroissoit plus propre que tout autre pour agir en Alsace, où son nom & ses terres voisines de STRASBOURG luy donnoient un grand crédit. Il étoit d'ailleurs à portée de prendre les conseils du fameux Henry de Rohan, qui étoit alors en Suisse en qualité d'Ambassadeur de France. Le Prince Christian avoit épousé en 1630 Magdelaine-Catherine Princesse-Palatine de Deuxponts fille de Catherine sœur du Duc de Rohan. Une alliance si étroite mettoit le Prince Palatin en droit d'attendre tout du Duc Henry. C'est dans ses circonstances que le Prince de Birkenfeldt forma en peu de tems un petit corps d'armée proche de STRASBOURG. Tandis que le Marquis de Bade sollicitoit les Magistrats de cette Ville, de fournir des subsides aux troupes du Roy de Suede & de leur accorder passage sur son pont, l'Empereur & l'Archiduc Leopold qui sentoient que l'Alsace avoit besoin de secours, envoyerent de leurs côté Wolmar Chancelier de l'Archiduc demander aux Suisses la liberté de faire passer sur leurs terres, les troupes qui venoient d'Italie: mais le Duc de Rohan soutint avec tant de force & d'éloquence les remontrances du Chevalier Rache envoyé du Roy de Suede, que les Suisses ne purent être ebranlez par Wolmar ; de sorte que l'Archiduc Leopold & Rodolphe Ossa Commissaire general de l'Empereur virent echoüer leur projet, & les routes fermées aux troupes qu'ils attendoient (*g*)

Le Prince de Birkenfeldt commande en Alsace.

Cependant le Prince de Birkenfeldt se rendit maître de quelques bourgs de la Basse-Alsace; & ayant passé le Rhin, il voulut s'emparer d'Offembourg : mais manquant de canon il ne pût emporter cette place. Rodolphe Ossa réüssit mieux; étant sorti de Brisach avec deux mille Hommes, il surprit le 20 Fevrier 1632, Willstet A. 1632. lieu au delà du Rhin à deux lieuës de STRASBOURG, appartenant au Comte de Hanau-Liechtemberg. Les Imperiaux y taillerent en piece cent-cinquante Suedois qui gardoient ce poste : ils firent prisonniers le Colonel qui y commandoit, & mirent le feu au Château & à la Ville, où tout fut brûlé à la réserve de quarante maisons (*h*). Les Suedois piquez de ce petit échec, s'aprocherent de Haguenau à dessein de la surprendre; mais ayant été découverts ils se retirerent avec perte. Les Imperiaux trouverent même le moyen de renforcer la garnison de cette place, en faisant sortir d'Heidelberg sept cornettes de cavalerie qui passerent le Rhin à Philisbourg (*i*). Ce secours se saisit de Lauterbach par l'intelligence de quelques Bourgeois; il y égorgea quelques compagnies de nouvelles levées, & se jetta ensuite dans Haguenau avec le butin qu'il avoit fait sur les ennemis (*k*).

Suedois battus à Willstet.

Ce renfort ne put dissiper l'effroy que l'approche du Duc de Weimar répandit dans la Basse-Alsace. Ce Duc s'étant emparé de Spire, Billikheim & Seltz furent abandonnées par les Garnisons que l'Archiduc Leopold avoit mises dans ces petites places. Le Comte de Hanau-Liechtenberg força en même tems les retranchemens que les Imperiaux avoient fait prés de Drusenheim; il s'empara de ce Village qui est en decà du Rhin, & de Lichtenau qui est au

Le Duc de Saxe-Weymar entre dans la Basse-Alsace.

(*f*) PIACECIUS pag. 433. (*ff*) SPENER pag 252. (*g*) Mercur. Franc. T. 18. (*h*) MERIAN Top. (*i*) Soldat Suedois pag. 238. (*k*) PUFEND. L. 4. n. 30.

au delà ; il fortifia ces deux postes, y mit des Troupes, prétendant barrer ce fleuve, & favoriser le passage des Troupes Suedoises. Mais le Comte ne put se maintenir longtems ; car comme le gros de l'Armée Suedoise étoit occupé dans la Basse-Saxe, en Westphalie & dans la Hesse, le Général Ossa prit les mesures nécessaires pour conserver le Lac de Constance & les Villes qui en sont voisines, & de là il fit couler ses Troupes le long du Rhin & se jetta dans la Basse-Alsace, où il joignit le Regiment d'Haraucourt, qui y étoit resté malgré le traité de Vic. Aidé de ce secours Ossa se rendit sans peine maître de Weissembourg & des Büsweiller (*l*); & aprés avoir ravagé les terres du Comte de Hanau; il le contraignit de de renoncer aux engagemens, qu'il avoit pris avec les Suedois. Les Villages dépendans de la Republique de STRASBOURG ne reçûrent pas un meilleur traitement : la pluspart furent réduits en cendres, en represailles, dit un Auteur contemporain (*m*), des violences que les Strasburgiens avoient exercées sur des bourgs & des Villages Catholiques, tels qu'étoient Offembourg & d'autres petites places. Ossa fit ensuite passer le Rhin à quelques détachemens, qui obligerent Strasbourger Colonel de Cavalerie, de rendre Stolhoff, & le Colonel Hornberg à quitter Lichtenaü, où les imperiaux mirent le feu, aprés avoir enlevé tout ce que l'avidité du Soldat crût pouvoir luy convenir.

Les Imperiaux font de grands ravages en Alsace.

Le Prince de Birkenfeldt voyoit ces degâts avec chagrin ; il inquiettoit son ennemy, mais il n'étoit pas en état de l'arrêter ny de le battre. La valeur d'un Général ne supplée pas au defaut de ses forces. Bien loin d'obtenir le renfort qu'il demandoit, Oxenstiern Chancelier de Suede, à qui le Roy avoit donné le soin de tout ce qui se passoit sur le Rhin, appella luy-même ce Prince à son secours, pour l'opposer aux Troupes Espagnoles, qui venoient de passer la Moselle au mois d'Avril, au nombre de dix mille hommes & de trois mille Chevaux, sous les ordres du Comte de Ritberg (*n*). Ces Troupes jointes à celles de Philippe de Silva qui commandoit pour les Espagnols dans le Palatinat, assiégerent Spire au commencement du mois de May. Horneck qui y commandoit se rendit aprés trois jours d'une foible résistance, & abandonna à la discrétion du vainqueur le Bourgeois, qui s'obstinoit à vouloir encor se défendre (*o*). La Ville se racheta du pillage par quatre vingt mille écus qu'elle paya.

Prise de Spire.

La prise de cette place, & l'Armée Espagnole qui étoit aux environs, sembloient assûrer l'Alsace contre les entreprises des Suedois ; mais le Prince d'Orange étant entré dans la Flandre Espagnole, les Troupes qui étoient à Spire & dans les lieux voisins, eurent ordre de repasser incessament la Moselle. Ce mouvement auquel on ne s'attendoit pas, laissa l'Alsace en proye, sans secours & presque sans défense (*p*). C'est dans cette circonstance que STRASBOURG se détermina à se rendre enfin aux instances d'Alhausen Envoyé du Roy de Suede, qui la pressoit de se mettre sous la protection de sa Majesté. Cette Republique avoit donné des paroles à Relinghen, ou comme d'autres Auteurs le nomment, Reilinger, & elle avoit accordé des subsides à la sollicitation de Frederic de Bade (*q*). GUSTAVE vouloit quelque chose de plus, & cette Ville balançoit toûjours entre l'amour de sa liberté & son zéle pour la Religion Protestante, craignant d'un côté de se donner un maitre en se faisant un protecteur. D'autre part espérant quelle ne seroit plus troublée dans l'exercice d'une Religion, dont GUSTAVE soutenoit la cause (*r*), elle conclut enfin son traité au mois de May 1632, par lequel elle reconnoit GUSTAVE pour défenseur & protecteur de la liberté Germanique, & contracte alliance avec luy, promettant qu'elle fournira à sa Majesté, autant de Troupes quelle pourra ; qu'elle laissera aux Armées Suedoises le passage libre sur son pont, mais par Compagnie & par Regiment ; qu'elle entretiendra Garnison à ses frais ; qu'elle reçevra Garnison Suedoise quand il sera besoin ; qu'elle fournira des vivres & des munitions à l'Armée du Roy, à condition que sa Majesté les luy rendra en même espéce ; que le Roy aura la liberté de faire passer & repasser des Troupes dans tous le lieux de la dépendance de la Ville, laquelle ne pourra faire aucune alliance avec aucune autre puissance, à la réserve de France. Le Roy de son côté abandonna généralement à la Ville tous les biens des Eglises, des Monasteres & de l'Evêché même, à l'exception du Brouderoff & de Saverne seulement, comme étant la demeure de l'Evéque

Strasbourg se met sous la protection du Roy de Suede.

(*l*) Merc. Franc. T. 18. (*m*) Soldat Sued. pag. 318. (*n*) PUFEND. L. 4. §. 31. (*o*) ADLZREITTER p. 3. L. 17. n. 79. (*p*) Soldat Suedois pag. 334. (*q*) ADLERREITER ibid. (*r*) Archiv. Argent.

vêque. Ce traité fut aprés la mort de Gustave confirmé à Colmar par Gustave Horn & par Oxenstiern, avec les deputez des Etats de Suede. Pour assûrer toûjours plus Gustave de son dévoûëment & de son zéle pour ses interêts, le Senat luy envoya Jean Nicodeme, qui avoit travaillé à la conclusion du traité, avec trois Cornettes de Cavalerie & six cens Mousquetaires (s). Ainsi Strasbourg étoit alors dans la persuasion qu'indépendement de l'Empereur & de l'Empire, elle pouvoit se mettre sous la protection d'un Prince etranger, & se soumettre à ses ordres.

L'Electeur de Tréves se met sous la protection de la France.

Ce traité préparoit les voyes au Roy de Suede pour se rendre maître de toute l'Alsace. Peu de tems auparavant Philippe-Christophe de Soëtern Electeur de Tréves & Evêque de Spire, voyant que Gustave étant maître de Mayence & du Rhin, ses Diocéses seroient exposez à toute la fureur des Protestans; Que ny l'Empereur ny les Espagnols ne se mettroient pas en état de le secourir, & que la Ville de Spire s'étoit hautement déclarée contre luy; réduit à ces extremitez, il prit le parti de se mettre sous la protection du Roy de France; & pour garantie de sa parole, de luy confier la garde des Châteaux d'Erberstein & de Philisbourg (t). Le traité fut conclu le 9. Avril 1632, par lequel sa Majesté tres-Chrétienne s'engage de faire sortir des Evêchez de Tréves & de Spire toutes les Troupes Suedoises & toutes celles qu'elle y trouvera, dés que l'Electeur aura remis à sa Majesté les places d'Erberstein, autrement Hermenstein, & de Philisbourg. Peu de jours aprés la conclusion de ce traité, les Troupes Françoises entrerent dans Erberstein; elles ne trouverent pas la même facilité à occuper Philisbourg, le Gouverneur de cette place ayant fait refus de s'en désaisir, déclarant qu'il n'obéiroit en ce point qu'aux seuls ordres de l'Empereur

L'Armée de France entre en Alsace.

Le Roy cependant en exécution de son traité qui l'obligeoit à faire sortir de l'Evêché de Spire, les Troupes qui s'y trouveroient, fit avancer par le Duché de Deux-ponts son Armée commandée par les Maréchaux de France de la Force & d'Effiat. Mais Monsieur le Duc d'Orleans commençant à remûer en France, le Maréchal de la Force fut d'abord rappellé; tandis que le Maréchal d'Effiat aprés avoir traversé les Vôges à petites journées, entra en Alsace & prit poste à la Petite-Pierre, avec une Armée de vingt-trois à vingt-quatre mille hommes (u). Pour ménager le païs, & empêcher le Soldat de se débander, ce Maréchal fit demander à la Ville de Strasbourg quelques mille sacs de farine, dix-huit-cens paires de souliers, cinquante batteaux, & le passage sur son pont. Pendant que les Magistrats déliberoient sur ces demandes, le Maréchal tomba malade d'un fievre chaude, dont il mourut le 17. Juillet, aprés dix jours de maladie. Cette mort suspendit la marche de l'Armée, dont la tête étoit déjà arrivée vers Landau & Weissembourg, se préparant à passer le Rhin à Spire ou à Germersheim, pour aller suivant les apparences investir Philisbourg, & forcer le Gouverneur d'exécuter le traité conclu avec le Prince son maître. Mais soit que cette entreprise fit ombrage au Roy de Suede, qui n'aimoit pas à voir les Troupes Françoises venir en Allemagne, partager avec luy ses conquêtes, soit que sa Majesté craignit de faire peine aux Princes de l'Empire, elle donna ordre au Vicomte d'Arpajou & au Comte de la Suze de faire-passer la Mosselle à l'Armée, pour aller former le siége de Tréves.

Montecuculli entre en Alsace.

Les Imperiaux croyant l'Alsace en sûreté du côté de la France, se reveillerent pour défendre cette Province contre les Suedois. Guillaume Marquis de Bade vint joindre ses forces à celles de Montecuculli & de Rodolphe Ossa; elles entrerent en Alsace où l'on vit bientôt arriver trois Regimens commandez par le Comte Bruntzhorst, & les Colonels Rollinger & Metternich, qui les avoient levez dans le païs de Juliers & dans la Comté de la Marck, pour la défense de la Ligue Catholique. Avec ce secours Montecuculli se voyoit à la tête de vingt mille hommes, & se tenoit d'ailleurs assûré de Colmar, Scelestat, Brisach, Benfeldt & de toutes les places de l'Evêché. Ce Général ne comptoit pas de même sur Strasbourg; mais voulant à son égard user au moins en apparence de quelque ménagement, ou peut-être luy chercher querelle, il envoya un Trompette demander au Senat des places, où il pourroit mettre ses Troupes en quartier. La proposition ne fut pas écoutée; mais Montecuculli résolu de faire vivre son Armée aux dépens de la Republique, répandit ses Troupes dans Marlheim, Bar & autres lieux dépendans de

(s) Soldat Suedois. (t) Traitez de Paix de Leonard T. 3. pag. 523. (u) Merc. Franc. T. 18. (x) Sold. Suedois.

de STRASBOURG; elles s'y cantonnerent & y vecurent sans trop ménager leurs hôtes. Aprés les avoir épuisez d'argent & de vivres, Montecuculli & Ossa passerent le Rhin, avec vingt cinq compagnies de Cavalerie & plusieurs Régimens d'Infanterie; ils se jetterent, dans le Marquisat de Bade-Dourlac; & de là ayant percé dans le Wirtemberg, malgré les obstacles qu'ils trouverent sur leur route, ils surprirent la petite Ville de Knitlingen, & firent par tout de grands dégâts.

Gustave Horn passe le Rhin & marche en Alsace.

L'Administrateur de Wirtemberg & la Ville de STRASBOURG informerent Gustave Horn des mauvais traitemens qu'ils venoient de recevoir, & luy demanderent un prompt secours. Cet habile Suedois, à qui le Roy GUSTAVE avoit donné le commandement de ses Armées de la Moselle & du Rhin, voyant qu'il n'y avoit plus rien à craindre du côté de la Moselle, les François étant maîtres d'Erberstein, de Coblents & des Tréves, s'avança à grandes journées du côté de l'Alsace. Aprés avoir fait passer à sa Cavalerie le Rhin à Mayence, & à Worms son Infanterie, il marcha à Manheim accompagné du Rhingrave Otton-Loüis, de la branche de Moërchingen, Général de la Cavalerie Suedoise. Au premier bruit de l'approche des Suedois le Baron de Meternich abandonna le siége de Wisseloch, & se retira à Heidelberg dont il étoit Gouverneur. Gustave Horn profitant de cette retraite précipitée tomba brusquement sur un gros détachement, composé de toute la fleur de la Cavalerie Imperiale, que Montecuculli envoyoit au secours de Meternich. Ce détachement fut surpris, battu & entierement défait le 16. Août 1632. Les Imperiaux en ayant eu avis quitterent à la hâte la pluspart des postes, dont ils s'étoient emparez, & marcherent du côté de Philisbourg où il passerent le Rhin (y). Montecuculi & Ossa tâchant de réparer leur perte, ramasserent les Garnisons les moins nécessaires, & s'appliquerent à pourvoir d'hommes & de vivres Scelestat, Colmar, Brisach & Benfeld, pour les mettre en état de se défendre, en cas qu'on voulût les assiéger, se réservant un petit corps d'Armée pour les besoins les plus pressans (z).

A. 1632.

Ces mesures n'étonnerent par le Marêchal Horn il poursuivit sa route vers l'Alsace, mais en sage Capitaine (a). Ne voulant rien laisser en arriere qui pût l'inquieter, il donna ordre au Colonel Hubald de chasser de Stolhoff 150. Imperiaux, qui gardoient cette place, petite, mais forte par sa situation. Pendant cette expédition, Horn marcha à STRASBOURG, & aprés avoir demandé le passage qui luy fut accordé, il s'y rendit le 21. Août, avec le Rhingrave, deux Cornettes de Cavalerie, & six Carosses attelez de six chevaux (b). Le Magistrat le reçût avec toutes les marques d'honneur, & luy fit des présents, tels qu'il avoit coutume d'en offrir aux Princes. Mais Horn reçut encor avec plus d'agrément l'espérance que le Senat luy donna, que la Ville étoit prête d'ouvrir son Arcenal, & de fournir les Canons & les munitions nécessaires, pour faire le siége de Benfeldt, qui incommodoit STRASBOURG plus que toute autre place d'Alsace. Dés le lendemain l'avant-garde Suedoise composée de trois mille chevaux, passa sur le pont de STRASBOURG, & marcha du côté de la Haute-Alsace avec deux pieces de Canon, beaucoup de bagages & quelques Compagnies d'Infanterie.

Les Suedois bien reçus dans STRASBOURG.

Cependant le Général Suedois apprit que Stolhoff se défendoit avec vigueur, & que le Duc de VVirtemberg s'étoit laissé tromper par les Habitans d'Offembourg, qui luy avoient promis de se rendre dans peu de jours, mais qui par ce délai avoient eu le loisir de recevoir de Brisach le secours qu'ils attendoient. Ces nouvelles obligerent Gustave Horn de repasser le Rhin avec quelques Compagnies de Cavalerie: (l'ardeur des Soldats est toûjours animée par la présence de leur Général, quand il s'est acquis leur confiance). Stolhoff & Offembourg ne tarderent pas de se rendre, & Guillaume Marquis de Bade se sentant trop foible pour s'opposer au vainqueur, abandonna son Marquisat, & se retira en Alsace avec quatre mille hommes, qu'il joignit aux Troupes de l'Empereur & de l'Archiduc Leopold.

Stoloff & Offenbourg sont pris.

Le Maréchal Horn maître de tout ce qui étoit au delà du Rhin, repassa ce fleuve pour venir former le siége de Benfeldt (c). Cette Ville, qui appartient à l'Evêque de STRASBOURG, est située sur le bord de la riviere d'Ill, dans une grande plaine à six lieuës au dessus de STRASBOURG & presqu'au milieu de l'Alsace; elle étoit alors fortifiée de cinq bastions reguliers, & d'un double fossé: elle avoit même des redoutes avancées, ren-

Siége de Benfeldt.

(y) LOTICH. L. 51. c. 3. n. 3. (z) Merc. Franc. T. 18. (a) LOTICH. ubi supra. (b) Merc. Fr. ubi supra. (c) LOTICH. L. 54. c. 2. n. 2.

Digitized by Google

renfermées dans des Isles (*d*). La Garnison étoit de huit cens hommes d'Infanterie avec deux cens chevaux,& un tres grand nombre de Païsans aguerris : rien ne manquoit dans cette place. Offa qui en connoissoit l'importance, avoit pris soin de la fournir de toutes sorte de munitions de guerre & de bouche & d'une tres nombreuse Artillerie. Enfin sa défense avoit été confiée au Colonel Bulach homme d'expérience & de résolution, de sorte que tout paroissoit disposé à soutenir longtems les efforts de l'ennemy.

Dés que la Cavalerie Suedoise eut passé le Rhin; les Troupes imperiales quitterent leurs postes. Montecuculli même se retira à Brisach,& Obernheim fut abandonnée de la Garnison que ce Général y avoit mise. Cette Ville cependant, ayant peine de se rendre aux Suedois, tira sur eux quelques coups de mousquet, mais son audace luy coûta cher; car ayant été forcée d'ouvrir ses portes, dés que le Colonel Hubldeut parut à la tête d'un corps d'Infanterie avec douze pieces de Canon, le courage des Habitans fut abattu; ils mirent bas les armes,se présenterent en suppliants & ne se racheterent du pillage qu'avec une grosse somme d'argent. Aprés cette expédition les Suedois investirent Benfeldt, sans trouver aucun obstacle, & surprirent même une redoute avancée, qui eût pû retarder le siége. Horn arriva devant la place le 2. Septembre 1632, & la somma de se rendre. Sur le refus que fit le Gouverneur d'écouter aucune proposition, le Général Suedois prit son quatier à Sand, le Rhingrave à Cogenheim & à Sermersheim entre Scelestat & Benfeldt; le Colonel Platon se posta à Kortzfeldt, Schlawitzki à Herpersheim, & Zillard à Rosfeldt, ces deux derniers au delà de l'Ill. Les convois abordoient de toutes parts au camp: STRASBOURG ne fut pas la seule qui s'empressa de fournir des munitions & des vivres; toute la Noblesse de la Basse-Alsace prévint même les désirs du Général Suedois, & n'épargna rien pour le mettre en état de réüssir dans son entreprise. Elle s'imaginoit qu'aprés cette conquête, elle ne seroit plus inquietée dans sa Religion ni dans ses biens. Ainsi pour se consoler, le malheureux se flatte d'espérances souvent bien chimeriques; comme si la fortune changeoit toûjours lorsqu'on peut changer de maître.

A. 1632.

Horn ayant pourvû son camp de tout ce qui étoit nécessaire pour un siége qu'il prevoyoit devoir être long, commença les attaques suivant les nouvelles regles de l'art militaire. Il ouvrit la tranchée, poussa les boyaux, & fit élever des Cavaliers pour y placer ses Batteries (*e*). Ces précautions n'étoient pas inutiles; car à peine les travaux furent-ils un peu avancez,que les assiégez firent une sortie soutenuë par le Canon de la place, & comblerent entierement les travaux des assiégeans. Les Suedois ne tarderent pas de réparer leur perte; ils pousserent même leur tranchée jusqu'au Fauxbourg, & firent avancer leur Canon. Cependant malgré leur vigilance deux Compagnies d'Infanterie se jetterent dans la place le 14. Septembre. Dés qu'Horn en eut avis il fit élever des digues, & faire des saignées prés d'Hattenheim, pour inonder les endroits par où le secours pouvoit se glisser : ce travail réüssit de maniere que les fossez de la Ville demeurerent à sec.Cet événement auquel les assiégez ne s'attendoient pas,ne leur fit pas perdre courage; ils sortirent le 23. & firent un grand feu sur les travailleurs; mais ils furent repoussez par les Suedois, qui s'approchant toûjours plus, touchoient presqu'à la contrescarpe, lorsqu'un Regiment de Cavalerie imperiale essaya d'entrer dans la place; mais trouvant les avenuës fermées, il se retira aprés quelques escarmouches.

Cependant Herman-Adolphe de Salm Gouverneur de l'Evêché de STRASBOURG, fit demander à Horn une suspension d'armes, jusqu'à ce qu'il eût traité avec le Roy de France pour mettre Benfeldt sous la protection de sa Majesté (*f*). Il s'y étoit pris trop tard; sa proposition fut rejettée. Ce refus picqua le Comte de Salm qui s'empressa plus que jamais de ramasser des troupes, dont une partie luy vint de Lorraine. Il les fit marcher vers Brisach toûjours dans le dessein de secourir Benfeldt. Les Imperiaux qui avoient leur quartier en Haute-Alsace, faisoient dans la même vûë des efforts de leur côté. S'étant approchez de Scelestat au nombre de sept cens hommes, tandis que le Rhingrave Otton-Louis, qui tenoit cette place bloquée, étoit absent de son camp, ils surprirent les Suedois, les défirent & jetterent des vivres & de la cavalerie dans la Ville. Ce succés & l'état où se trouvoit Benfeldt, dont les ouvrages étoit déja minez, firent prendre la résolution à Guillaume Marquis de Bade, à Offa & au Comte de Salm de tirer les garnison de Saverne, de Molsheim & de

Herman-Adolphe de Salm veut secourir Benfeldt.

(*d*) Merc. Franc. T. 18. (*e*) PUFEND. L. 4. §. 38. (*f*) LOTICH. L. 34. c. 2. n. 3.

Digitized by Google

de Dachstein, & de réünir toutes leur forces. Ils formerent prés de Brisach un corps de dix-mille hommes qu'ils firent avancer vers Scelestat, dans l'espérance de jetter du secours dans Benfeldt, s'ils ne pouvoient contraindre les Suedois de lever le siége. Dés que Horn en eut avis, il fit venir dans son camp de nouveaux Regimens, qui luy furent amenez par les Comtes de Solms & de Nassau, & par le Colonel Schmidberg; il fortifia ses postes & retrancha son camp par de grands abbatis de bois.

Les Imperiaux cependant poussant leur pointe enleverent aux Suedois le 8 Octobre Ratzenhause, poste tout prés de Scelestat, & tâcherent de percer dans le camp. Mais le Rhingrave étant allé à leur rencontre, tomba sur les premiers Escadrons qu'il mit en fuite, fit quelques prisonniers, & contraignit le reste de se retirer sous Scelestat. Tandis que Horn travailloit sans relâche à fortifier son camp, il fit réparer les bréches des digues d'Huttenheim, afin que les fossez de la place étant entierement secs, il pût les passer plus aisément. Il fit en même tems élever en déca & au de-là de l'Ill, des ouvrages qui ressérroient toûjours plus les assiégez, & firent perdre aux Imperiaux toute espérance de pouvoir leur donner secours. Les assiégez de leur côté, se retranchoient dans la place, & eleverent de nouveaux remparts qui furent bientôt renversez par le canon Suedois, Le Gouverneur Bulach voyant que le secours qu'il attendoit n'avançoit pas, & que les mines étoient prêtes à joüer, fit demander à Gustave Horn une suspension d'armes, pour luy donner le loisir d'informer le Comte de Salm de l'état de la place, & luy demander son agrément pour la rendre. Horn étoit trop habile pour accorder du tems à un ennemy qui se sentoit pressé. Il n'ecouta pas la proposition de Bulach, qui profitant des moindres momens essaya d'éventer les mines des assiegeans. Il réüssit & chassa même les travailleurs. Mais il ne put se maintenir dans le terrain qu'il avoit gâgné; il en fut repoussé, & se voyant hors d'état de soutenir un assaut, il demanda composition le 27 Octobre. Elle luy fut accordée à des conditions dignes de sa vigoureuse défense. Le Général Suedois consentit que la garnison sortit avec deux pieces de canon, tambour battant & méche allumée: que le Gouverneur & les troupes de l'Evêque fûssent avec tout le bagage conduits à Saverne, & que les Colonels, Officiers & Soldats Imperiaux allâssent à Brisach; que l'exercice de la Religion Catholique fût conservé dans la Ville, qu'on laissât les Habitans & les Ecclesiastiques joüir de tous leurs privileges. Il fut même accordé au Convent des Franciscains, de continüer leurs exercices & de faire des quêtes; & qu'enfin il seroit libre aux Païsans de retirer les effets qu'ils avoient réfugiez dans la place, & de retourner dans leurs maisons, à condition qu'ils prêteroient serment au Roy de Suede. La Garnison sortit le 28. Octobre, à la réserve d'un Colonel, qui se donna volontairement aux Suedois avec son Regiment. Horn entra le même jour dans Benfeldt, dont il fit dabord réparer les ouvrages & augmenter les fortifications.

Benfeldt se rend aux Suedois.

Cette conquête fut suivie de la prise d'un grand nombre d'autres Villes & de Bourgs d'Alsace (g). Le Rhingrave s'empara de Markelzeim: comme il y trouva de la résistance, il fit passer au fil de l'épée une partie de la Garnison, & le reste fut fait prisonnier. Il se saisit de même d'Epsic, de Dambach, de Gemar, de Berken, de Moutzic. Kestenholtz ayant voulu se défendre, fut emporté, & on y massacra tous ceux qu'on y trouva les armes à la main. Horn s'avança luy-même proche de Molsheim, qui se rendit le 6. Novembre, aprés avoir attendu inutilement pendant deux jours le secours qu'elle avoit demandé. Ce n'étoit pas à la seule valeur de ses Troupes que Horn attribüoit ses succés; il en étoit sur tout redevable à la Ville de STRASBOURG, qui luy fournissoit avec profusion les vivres & les munitions nécessaires. Une pareille ressource décide souvent dans une Province du sort d'une Armée: la Victoire l'abandonne dés que les vivres & les munitions luy manquent.

Diverses places prises par les Troupes Suedoises.

Tandis que les Suedois triomphoient en Alsace, ils apprirent l'accablante nouvelle de la mort de leur Roy GUSTAVE-ADOLPHE, qui fut tüé le 6. Novembre dans la fameuse Bataille de Lutzen. Cette perte desola le parti Protestant. L'Electeur Palatin qui étoit tombé malade à Mayence, dans le tems que tout paroissoit disposé à le faire rentrer dans ses Etats, ne put survivre à sa douleur: il mourut le 29. Novembre. Sa mort fut précédée de celle de l'Archiduc Leopold, qui ne put soutenir le poids de l'affliction que luy

A. 1632. Mort du Roy de Suede.

(g) LOTICH. ubi supra.

luy causa la perte de l'Alsace & de la plus grande partie de ses Etats. Il laissa à sa Veuve l'Archiduchesse Claudia, deux Princes & deux Princesses : son aîné l'Archiduc Ferdinand-Charles mourut en 1662, sans laisser d'enfans, & son Cadet Sigismond-François mourut en 1665, sans avoit été marié. La piété & le courage de Leopold sembloient meriter un sort plus heureux ; mais il dépendoit d'un maitre dont nous devons adorer les ordres.

La mort du Roy de Suede paroissoit devoir apporter de grands changemens dans les affaires : mais l'Alsace ne s'apperçut presque pas que ce Prince, dont le nom avoit porté la terreur dans tout l'Empire, n'étoit plus à la tête de ses Armées : il n'avoit laissé en mourant pour heritiere de ses Etats, que la seule Princesse Christine, qui n'avoit que sept ans. Mais le Chancelier de Suede Axelius Oxenstiern, qui avoit toûjours été l'intime confident de Gustave-Adolphe, & les Généraux que ce Roy avoit former agissant dans son esprit, conserverent ses conquêtes & forcerent longtems la victoire de se déclarer pour le parti Suedois.

Scelestat assiégée.

A peine Gustave Horn fut-il maitre de Benfeldt & des places dont nous avons parlé, qu'il résolut d'assiéger Scelestat. Cette Ville, qui étoit autrefois imperiale du nombre de celles qui sont renfermées dans la Préfecture de Haguenau, est située à l'extremité de la Basse-Alsace sur les bords de la riviere d'Ill, à neuf lieuës au dessus de Strasbourg : Erasme la louë pour la bonté de son air, & la fertilité de ses campagnes ; mais il ajoute que ce qui fait sa gloire particuliere, c'est qu'étant petite elle a cependant produit un tres grand nombre de personnes distinguées par leur esprit & leurs vertus (gg). Mais ce qui doit luy meriter encor de plus grands eloges, c'est son attachement à la Religion Catholique, & l'inviolable fermeté de ses Habitans à résister aux entreprises des nouveaux sectaires.

A. 1632. Le Lieutenant-Général Britenbach étoit Gouverneur de cette place, lorsque Horn en commença le siége le 8. Novembre 1632 : il connoissoit la résolution & l'habileté du Commandant; mais comme la prise de Benfeldt luy avoit fourny jusqu'à vingt Canons de Bronze & quantité de munitions, il ne voulut pas différer de se rendre maitre d'une Ville, qui devoit luy assûrer la conquête de l'Alsace. Pendant qu'il étoit occupé à ce siége, Charles Duc de Lorraine envoya à Ste Marie-aux-mines quelquesuns de ses conseillers, sous pretexte de faire à Gustave Horn des complimens sur la mort du Roy de Suede ; mais soit que le Général Suedois ne voulût pas que les envoyez du Duc vinssent dans son camp ; soit pour d'autres raisons, Horn envoya luy méme à Ste Marie-aux-mines des personnes de confiance écouter les propositions du Duc (h). Les Envoyez Lorrains remontrerent alors aux Suedois, que l'Evéché de Strasbourg luy étoit redevable d'une somme de deux cent mille florins, pour l'acquittement de laquelle un decret imperial luy avoit adjugé les Villes de Saverne, de Dachstein, & de Benfeldt ; quelques Auteurs au lieu de Benfeldt nomment Roufach (i). Ils prierent en même tems les Suedois de ne pas mettre obstacle à l'exécution de ce jugement, dans l'assûrance que le Duc donnoit que de sa part, il ne manqueroit à rien de tout ce que Gustave Horn devoit attendre d'un bon ami.

Conférence entre les envoyez du Duc de Lorraine & ceux de Gustave Horn.

Horn informé de ces propositions, & voulant dans les conjonctures où il étoit, ménager le Duc, luy répondit en termes polis que Benfeldt s'étant rendue à luy, il ne pouvoit avec honneur souffrir qu'on la luy enlevât, avant que les Etats de Suede eussent prononcé sur les prétentions de son Altesse. Mais il ajouta que pour luy faire plaisir, il n'entreprendoit pas le siége de Saverne qu'il n'en eût reçu des ordres. Cette réponse n'arréta pas le Duc de Lorraine, qui ayant conclu son traité avec le Comte de Salm, se mit en possession de Saverne & de Dachstein, aprés s'être engagé de donner du secours au Comte pour la défense de l'Evéché de Strasbourg. Dés que le Duc Charles fut maitre de ces deux places, il demanda à Horn qu'il luy restituât Molsheim, comme étant une dépendance de Dachstein. Une pareille proposition faisoit assez connoitre que le Duc cherchoit à se méler des affaires d'Alsace, & que malgré la neutralité qu'il avoit promise par un traité, il ne tarderoit pas à prendre les armes. Le Général Suedois dissimula cependant ; se contenta de refuser la restitution de Molsheim, & poursuivit le siége de Scelestat sans se mettre en peine

Le Duc de Lorraine se met en possession de Saverne.

(gg) *Illa sibi propria est, quod una & parva tot edis Virtute insignes ingenioque viros.*

(h) PUFEND. L. 4. §. 58.

(i) LOTICH. L. 54. c. 3. n. 3.

Digitized by Google

peine de prévenir les entreprises du Duc.

L'opiniâtre résistance des assiégez donna le loisir aux imperiaux de faire passe le Rhin à Brisach à dix huit Compagnies de Cavalerie, dans le dessein de faire lever le siége de Scelestat, aprés qu'elles auroient joint un corps d'Infanterie, qui avoit été formé prés d'Ensisheim, des Garnisons les plus voisines & des nouvelles levées du Comté de Bourgogne. Le Rhingrave Otton-Loüis ne leur donna pas le tems d'exécuter leur projet; car ayant eu avis que la Cavalerie imperiale étoit entrée en Alsace il marcha si secretement & avec tant de diligence qu'il la surprit & tomba sur elle, sans luy donner le loisir de monter à cheval & de sortir de ses Logemens, pour se mettre en défense (k). Trois cens furent tüez, deux cens faits prisonniers, avec quelques Officiers. Le Marquis de Bade eut peine à échapper par la fuite, avec trois Cornettes de Cavallerie qu'il remena à Ensisheim.

Cavalerie imperiale battuë par le Rhingrave.

Le Rhingrave retourna au camp avec sept drapeaux, & sa victoire fit perdre aux assiégez l'espérance d'être secourus. De sorte que le fossé ayant été comblé, les murailles renversées par les mines, & la Garnison étant fatiguée par le grand feu de l'ennemy, le Gouverneur aprés un mois de siége prit le parti de demander à capituler. On luy accorda les conditions les plus honorables, & aux Habitans l'exercice libre de la Religion Catholique, les Eglises, les fortifications & la jurisdiction; le Roy & le Royaume de Suede réservant seulement sur Scelestat les mêmes droits, dout avoient joüi auparavant les Empereurs & leurs Lieutenans. La Capitulation étant signée, la Garnison sortit le 6. Decembre 1632, & les Suedois y étant entrez, les Habitans leur payerent vingt mille Richedalles, & les Juifs une grosse somme d'argent.

Scelestat capitule.

Les Suedois enflez de leur succés, firent même pendant le siége divers détachemens pour aller s'emparer des Villes voisines. Tout cédoit à leur présence. Kaysersberg, Ammerswyr, Turkeim, Sainte-Croix, Harlesheim, Rouffach, Munster au-val-S.-Gregoire se rendirent sans résistance. Colmar n'attendit pas même qu'on la sommât pour se soumettre aux Suedois. Les Historiens racontent un peu differemment les circonstances de la reddition de cette Ville. Ce que nous en allons rapporter est tiré d'un memoire que les Magistrats de Colmar présenterent au Roy au sujet du Choeur de l'Eglise de l'Hopital que les Lutheriens redemandoient en 1715, le Général Horn étant campé à Hochst à deux lieuës au dessous de Colmar, Nicolas Sandher greffier, le seul Lutherien qui fût demeuré en charge, ayant fait complot avec les autres Lutheriens qui étoient restez dans la Ville, la résolution fut prise d'égorger la Garnison imperiale composée de sept ou huit cens hommes, & de se mettre sous le protection de la Suede. Ils convinrent avec Horn que le 10. Decembre, ils prendroient secretement les armes, & qu'à onze heures du matin dans le tems que les Soldats logez chez les Bourgeois seroient à table avec leurs hôtes, un des gardes du Clocher, qui étoit Lutherien, sonneroit le Tocsin, qui seroit le signal du moment où il faudroit prendre les armes & donner sur la Garnison. Au premier bruit les Magistrats se rendirent à l'hôtel de Ville pour concerter les mesures qu'ils avoient à prendre. Les Catholiques coururent aux armes, & Wernier Commandant de la Garnison se mit à leur tête; mais ils s'y prirent trop tard. Car les Lutheriens ayant égorgé les gardes qui étoient à la porte de la Ville, les Suedois y entrerent & firent le Commandant prisonnier. Les Lutheriens de Colmar racontent le fait d'un maniere differente dans leur apologie de 1645; ils prétendent que les Magistrats ne se voyant pas en état de soutenir un siége, avoient pris la résolution de se rendre au Général Horn, qui campoit à leur porte. Le Commandant Wernier s'y étant opposé, mit sa Garnison sous les armes: cet evenement imprévû fit croire aux Bourgeois que la Garnison vouloit faire violence aux Magistrats & les empécher de rendre la place; ils prirent eux-mémes les armes au bruit du Tocsin, & tuerent quelques Soldats. Je laisse à mon lecteur à juger s'il est croyable que les Magistrats, qui alors étoient tous Catholiques, se soient déterminez à se livrer aux Suedois, avant que d'avoir reglé leur capitulation, dont les conditions font assez connoitre que les Lutheriens seuls y ont eu part. Il y fut réglé que toutes choses seroient remises en méme état où elles étoient en 1626, tems auquel les Magistrats Catholiques étoient dépoüillez de leurs charges, & que les Ecoles & l'Eglise de l'Hopital étoient entre les mains des Lutheriens. On sçait méme que les Jesuites furent avertis une heure avant l'execution, de se tenir sur leurs gardes: ils

Plusieurs Villes l'Alsace se rendent aux Suedois.

La Garnison de Colmar égorgée.

(k) Merc. Franc. T. 18.

ils se barricaderent dans leur maison & par cette précaution ils échapperent aux insulte de la populace Lutherienne. Quoy qu'il en soit Colmar se mit sous la protection de la Suede, & Horn promit de son côté qu'il y auroit dans la Ville l'exercice libre de la Religion; que les Ecclésiastiques & les Habitans joüiroient de tous leurs droits & de tous leurs privileges (l).

Dés que les Suedois furent maîtres de Colmar, les Jesuites furent obligez d'en sortir ; mais aprés avoir pris du Magistrat un témoignage en bonne forme, qu'ils ne s'étoient en rien écartez de leur devoir, pendant le séjour qu'ils avoient fait dans la Ville (m). Les Ministres Lutheriens furent mis en leur place dans l'Eglise de l'Hopital. Le Senat de STRASBOURG à la priere du Maréchal Horn y envoya Jean Schmid un de ses plus fameux prédicans, qui aidé par un second Ministre commença à y prêcher le 14. Decembre la doctrine de la Confession d'Augsbourg.

Cependant les Suedois voulant tenir en respect les Imperiaux qui étoient au tour de Brisach, & se conserver un passage sur le Rhin, avoient mis quelques Troupes en quartier au delà de ce fleuve. Le Colonel Croneck à la téte de cinq compagnies de Cavalerie, resolut d'enlever Enhause Colonel Suedois; mais luy-même fut surpris par Zillard, qui ayant passé le Rhin à Schönau, battit les Imperiaux, les mit en fuite & fit plusieurs prisonniers. Croneck fut tüé dans l'action avec cent des siens; & Zillard profitant de cette petite victoire, se rendit maître de la petite Ville d'Endinghen au delà du Rhin, à dessein d'inquieter toûjours Brisach, qui vit dés le lendemain presque sous ses murailles deux Troupes d'Infanterie entierement défaites par les Suedois.

Haguenau se met sous la protection de la Suede.

Haguenau étoit encor en Basse-Alsace sous la puissance du Comte de Salm. Gustave Horn envoya un Lieutenant-Général pour la sommer de se rendre, avec promesse que si elle se mettoit sous la protection de la Suede, tous ses privileges luy seroient conservez : ajoutant que si elle se laissoit attaquer, elles les perdroit tous, & seroit forcée de payer les frais du siege. Haguenau se rendit à ces menaces, & ouvrit ses portes aux Suedois, qui y mirent Garnison ; mais qui ne la conserverent pas longtems, comme nous le dirons dans la suite.

LIVRE ONZIEME.

A. 1632. Le Rhingrave Otton-Loüis commande en Alsace.

LE Maréchal Gustave Horn ayant réduit presque toute l'Alsace sous l'obéissance de la Suede, en sortit pour alles au secours du Général Bannier, qui étoit fortement pressé par l'Armée du Duc de Baviere. Il passa le Rhin à Schoenaw, & laissa pour commander en Alsace le Rhingrave Otton-Loüis, qui par son activité & sa vigilance, fit bientôt de nouvelles conquétes. L'absence de Horn donna de l'audace aux Imperiaux; ils sortirent de Brisach & surprirent la Ville de Neubourg, aprés avoir taillé en pieces une partie de la Cavalerie du Marquis de Bade-Dourlac (a); mais le Rhingrave se dédommagea de la prise de Neubourg par la prise des Villes de Cernay, Than, Altkirk & Ferette: perçant même jusqu'aux frontieres de la Comté de Bourgogne, il s'empara de la Ville & du Chateau de Béfort (b), poste important qui fermoit de ce côté-là l'entrée de la Province.

Il prend plusieurs Villes.

Tandis que les Suedois faisoient ces progrés dans le Suntgau, les Garnisons des Villes de Saverne & de Dachstein, qui avoient abandonné ces deux Villes pour faire place aux Troupes du Duc de Lorraine, se saisirent par stratageme de la Ville de Haguenau. Quelques Soldats Imperiaux s'étant cachez dans des chariots de paille & de foin que des Païsans conduisoient dans cette Ville, ces chariots s'arréterent sous les portes, les Soldats se dégagerent & ayant donné le signal à leurs camarades qui les suivoient, ils egorgerent les Sentinelles & dissiperent toute la garde (c). Quelques Bourgeois se joignirent à eux ; ils firent par tout main basse sur les Suedois, & blesserent de deux coups de mousquets Croneck, qui commandoit dans la place (d); ils se saisirent de luy & de tous les autres Officiers ; on prétend même que les Imperiaux irritez de ce qui s'étoit passe recemment à Colmar, voulant user de

Haguenau surprise par les Imperiaux.

(m) LOTICH. L. 54. (n) Merc Franc. T. 19. (a) Merc. Fr. T. 19. (b) PUFEND. L. 4. §. 58. (c) Idem L. 5. §. 22. (d) Cluver. Epit. Hist. L. 11. pag. 850.

Digitized by Google

de represailles traiterent leurs ennemis avec inhumanité, en jettant par dessus les murailles de la Ville cent trente Suedois qu'ils avoient dépouillez, aprés les avoir percez de leur epée ou assommez à coups de leviers. Cette action se

A. 1633. passa le 5. Janvier 1633 : trois jours aprés le Comte de Salm entra dans Haguenau, en qualité de Gouverneur. Sa presence fit craindre aux Habitans de STRASBOURG le voisinage d'un ennemi plein de zéle pour la Religion Catholique, & pour les interéts de l'Evéche : ils ne tarderent pas à prendre des précautions contre le Comte, comme nous le verrons bientôt.

Cependant l'exemple de ce qui s'étoit passé à Haguenau, l'horrible degât que faisoit par tout le Rhingrave grand yvrogne, selon la remarque de Mr. de Feuquieres, qui aimoit la dépense & qui n'étoit pas riche; mais surtout les barbares cruautez que les Suedois exerçoient contre les Prétres

Les Paisans du Suntgau prennent les armes. & les Catholiques, firent prendre les armes aux Paisans du Suntgaw, qui s'étant attroupez au nombre de quatre mille que le desespoir avoit rendus féroces, surprirent les Villes d'Alkirck & de Ferette, & tuerent dans celle-cy le Baron d'Erlach Lieutenant du Rhingrave. Le Commandant d'Altkirck nommé Gommar auroit eu un méme sort, si un Pere Jesuite ne l'avoit arraché de leurs mains (f). Ces Paisans animez par ce succés, oserent méme entreprendre d'enlever le quartier du Colonel Harpf, qui en ayant eu avis les alla chercher,

A. 1533. les attaqua le 29 Janvier, les défit, en laissa huit-cens morts sur la place, fit une centaine de prisonniers, & mit le reste en fuite; ils se rallierent à Blotzeim entre Altkirck & Bâle, où dixneuf compagnies de cavalerie Suedoise les investirent. Là les Paisans ayant feint d'entrer en composition, egorgerent quatorze cavaliers & un Trompette que Harpf leur avoit envoyez, pour traiter avec eux. Que ne doit-on pas craindre d'une multitude irritée qui combat sans regle & sans chef? le Colonel mit le feu aux quatre coins du Bourg, contraignit les Paisans de sortir, & dés qu'ils parurent en campagne, ils furent massacrez sans pitié. On compte qu'en deux jours, il y en eut plus de deux milles tuez & environ neuf cens prisonniers qui furent conduits à Landzert.

Le Rhingrave qui étoit à STRASBOURG, ayant appris ce soulevement, courut en diligence à Béfort, où le Comte de Montecuculli s'étoit cantonné avec de la Cavalerie & une troupe de Paisans. Le Comte ayant eu avis de la marche du Rhingrave, qui venoit à luy avec des troupes aguerries, se retira promptement à Brisach; tandisque le Rhingrave alla chercher une autre troupe de Paisans, qui s'étoient retranchez dans le cimetiere de Dammerkirck ou Danmarie. Ils y furent forcez, & seize cens furent passez au fil de l'epée. Tels Paisans massacrez.
furent les massacres des Paisans du Suntgaw, que la perte de leurs biens & les cruautez que les Suedois exerçoient sur eux au sujet de la Religion, avoient jetté dans le desespoir. Je ne rapporteray qu'un seul trait des cruels traitemens que les Suedois faisoient aux Catholiques. Un Prêtre nommé Lot étant tombé entre leurs mains, ils luy serrerent le crane d'une maniere si violente que les yeux luy sortoient de la téte, & que le sang couloit de toutes parts; ils luy firent ensuite avaler une grande quantité d'eau bourbeuse, & s'étant mis sur son ventre ils le pressoient pour la faire sortir. Ce Prêtre survequit à ce tourment, & la Province a longtems vû en luy un triste preuve des excés où les Suedois portoient leur fureur contre les Catholiques.

Ces progres des armées Suedoises & l'abbatement où se trouvoit en Alsace le parti Catholique, firent croire aux Magistrats de STRASBOURG qu'il étoit tems de se dédommager de toutes les pertes que la Ville avoit souffertes, & de publier la fameuse donation de tous les benefices de la Ville & de l'Evéché, que le Roy GUSTAVE-ADOLPHE luy avoit faite, comme nous l'avons dit. Il est difficile de concilier cette donation avec la déclaration que GUSTAVE avoit faite, méme dans les traitez les plus solemnels, qu'il n'en vouloit point à la Religion Catholique, & qu'il n'avoit pris les armes que pour rendre à l'Empire son ancienne liberté. Il ne craignit pas cependant de disposer plus qu'en Souverain des biens de l'Eglise, qui ne luy appartenoient par aucun titre. Jusqu'alors STRASBOURG avoit à cet égard gardé quelques mesures, & elle avoit paru, en interdisant le culte Catholique dans plusieurs Eglises, vouloir laisser les Ecclesiastiques joüir paisiblement des revenus de leurs benefices. Mais dés que le Roy de Suede luy eut fait donation de ces revenus & de ces biens, comme si elle avoit regardé ce Prince étranger comme son Roy, ou plutôt comme son Pape, elle s'en empara,

(e) Mem. de Richelieu. (f) Cluver. ibid. Merc. Franc. T. 19. pag. 451.

Digitized by Google

Violences exercées dans STRASBOURG contre les Ecclesiastiques.

Para, & employa les plus violens moyens pour en dépoüiller les legitimes possesseurs. Gabriel Haug Docteur en Theologie Suffragant de l'Evéché de STRASBOURG & Doyen de St. Pierre-le-vieux en a laissé le détail, dans un ecrit siége de sa main qu'il a déposé dans les Archives de son Eglise (g). C'est sur la foy de ce monument que le lecteur jugera des excés auxquels se sont portez les Sectaires quand ils ont eu le pouvoir en main.

A. 1633. Le 26. Janvier 1633, cette belle donation de Suede, comme parle Mr. Haug, ayant été publiée aprés la mort du Roy GUSTAVE, servit de titre aux Magistrats de STRASBOURG pour s'emparer de tous les biens, maisons & benefices des Chapitres, des Monasteres, des Prelats, & des Ecclesiastiques; & ils s'en mirent en effet en possession à la réserve d'une petite partie qu'ils laisserent à ce qu'ils disoient, par pure grace à des Ecclesiastiques, qui étoient actuellement dans la Ville. Mais ils se saisirent généralement des maisons & des revenus des absents, & de ceux qui se présentoient pour venir faire leur résidence, sans faire attention que depuis plus de cent ans les Chapitres continüoient d'acheter la protection du Senat, par des contributions & des taxes qu'ils n'avoient pas cessé de payer.

Le méme jour les Messieurs de St. Jean, le Commandeur de l'ordre Teutonique & les Religieuses de Ste Marguerite, furent chassez de leurs maisons situées alors entre le Pont couvert & Ste. Aurelie: mais pour user d'une espece de moderation à leur égard, on assigna aux Joannites la Prevôté de St. Pierre-le-jeune pour en faire leur logement, & aux filles de Ste Marguerite le Couvent des Augustins.

Le Magistrat osa méme s'emparer le 1. Fevrier du Brouderoff ou de la maison des Grands-Comtes, du Palais Episcopal, du Guitterloff ou de l'hotel des Prébendez, & de l'hotel des Chanoines de Neuvillers. Ils se saisirent de méme de toutes les maisons particulieres appartenantes aux Comtes, ils en loüerent quelquesunes & donnerent les autres.

Le 26. May le propre jour de la Féte-Dieu, le Prevôt de St. Pierre-le-vieux fut mis en prison: trois Joannites & quelques Chanoines eûrent un méme sort, ce qui fit dire à la Populace qu'au lieu de trois Eglises que les Catholiques avoient redemandées, on leur avoit donné trois prisons, & qu'on leur avoit démoli trois Eglises, sçavoir celle des Joannites, celle de l'Ordre Teutonique, & une partie du Couvent de Ste Marguerite.

Le 4. Juin le Magistrat entra dans les Archives de St. Pierre-le-vieux; & s'étant fait rendre compte de tous les revenus de cette Eglise, il força le Doyen & deux Chanoines de rendre les clefs. Il nomina trois Administrateurs séculiers pour regir les biens de ce Chapitre. Celuy de St Pierre-le-jeune & les Prébendez souffrirent un pareil traitement.

Le 18. Juillet on tira de prison le Prevôt de St. Pierre-le-vieux, les Ecclésiastiques & les Joannites: mais en méme tems le Senat donna ordre au Doyen en présence du Greffier criminel, de ne souffrir pas qu'on elût un autre Prevôt, en la place de celuy que le Senat avoit déposé; qu'on l'empechât de toucher aucun revenu de son Benefice, & qu'on prit soin d'avertir les Administrateurs, de tout ce qui pouvoit luy appartenir. Tout le crime du Prevôt étoit le refus qu'il avoit fait de réveler certains secrets, dont on prétendoit qu'il étoit instruit.

Je ne rapporte pas les autres articles du manuscrit, qui contient un détail des exactions faites en danrées & en argent, sur les Chanoines qui restoient dans STRASBOURG; mais pour donner une idée de la servitude où la Religion Catholique étoit réduite, je ne crois pas devoir omettre ce qui est articulé sur ce sujet dans le méme écrit.

Il y est rapporté que les Catholiques se plaignoient de ce qu'ils n'avoient aucune Eglise parroissiale, mais qu'ils étoient contraints d'aller à l'extrémité de la Ville entendre la Messe dans la Chapelle des Pénitentes.

Il ne leur étoit pas permis d'administrer le Sacrement de Mariage ny en public ny en particulier; mais on les obligeoit d'aller se marier dans les temples des Lutheriens.

Il leur étoit défendu de porter le Viatique aux malades, & méme de confesser personne hors des Eglises qu'on leur avoit laissées.

On ne souffroit pas qu'ils eussent des fonds Baptismaux, voulant empécher qu'on baptisât les enfans avec les cérémonies & suivant le Rit Catholique, & forcer les peres & les meres de les porter aux Prédicans.

On avoit retranché les cimetieres où les Catholiques inhumoient leurs morts

(g) Archiv. Argent. D. le Laboureur.

morts. Il n'étoit pas même libre de les transporter dans les Villages Catholiques, sans permission de l'Ameistre. Tous ces articles regardent les Laïcs : les Ecclesiastiques étoient plus maltraitez.

Les Magistrats se saisissoient des effets des Ecclesiastiques qui venoient à décéder, comme s'ils en avoient été les heritiers. Ainsi en userent-ils à l'égard de la succession du sieur de Paëxen Gentilhomme & Chanoine de St. Pierre-le-jeune. On fit porter dans le trésor de la Ville l'argent qui se trouva chez luy, son grain dans les greniers publics, & son vin à l'Hopital.

Le Senat obligeoit les Ecclesiastiques de comparoitre devant son tribunal, & il les punissoit à son gré, ne donnant à l'Official aucune part au jugement qu'il portoit contre eux.

Outre les impositions dont on les chargeoit, on les obligeoit de loger des Soldats, & de payer des pensions aux Ministres, aux maitres d'école, aux chantres même des Eglises Protestantes, ce qui réduisoit les Chanoines à une telle indigence qu'ils joüissoient à peine de la centiéme partie de leurs revenus. Toutes ces vexations tendoient à les contraindre d'abandonner la Ville, & de laisser leurs Prébendes à la disposition du Magistrat. Ils tinrent cependant toûjours ferme, & les registres de St. Pierre-le-jeune font foy que quatre Chanoines jurerent de concert sur le Crucifix, qu'ils souffriroient plûtôt les dernieres violences que de quitter leurs maisons; tel est le malheur des guerres de Religion, un faux zele fait oublier les loix de la justice & les regles de l'humanité. On doit moins s'en prendre aux Magistrats de STRASBOURG, qu'aux déclamations des Ministres qui animoient la populace, & aux maximes établies dans le party Protestant, où l'on regardoit les Ecclesiastiques & les Religieux, comme des gens qui sont de trop dans l'Etat, & les Benefices comme des biens, dont la Republique peut disposer à son gré. Revenons à ce qui se passoit en Alsace par rapport aux Suedois.

Pendant quils tâchoient d'y affermir leur domination, le Chancelier Oxenstiern, qui craignoit que la mort du Roy Gustave n'apportât du changement dans les affaires, trouva moyen de faire assembler à Heilbron au mois de Mars, les députez du haut & Bas-Rhin, de la Franconie & de la Suabe. STRASBOURG y envoya un député; & le Roy de France donna ordre à Manassés Comte de Feuquieres de s'y rendre en qualité de son Ambassadeur. L'Electeur de Saxe bienloin d'y avoir ses députez se plaignit qu'on eût osé s'assembler sans sa participation, prétendant que c'étoit à luy en vertu de la confédération de Leipsic, de convoquer les dietes des Etats Protestans. Nonobstant ses remontrances, les quatre Cercles conclûrent une nouvelle alliance avec la Reine de Suede, & donnerent au Chancelier Oxenstiern la direction de toutes les affaires qui regardoient la cause commune. Ce traité conclu le 13. Avril 1633. fut bientôt suivi d'un autre traité d'alliance entre la France & la Suede fait à Francfort, qui avoit pour objet la défense des amis communs. Mais sa Majesté tres-Chrétienne vouloit, comme elle en étoit déja convenuë avec GUSTAVE, que dans les lieux où la Religion Catholique & Romaine seroit établie, elle y restât inviolablement dans son entier, & qu'il ne fût touché en aucune maniere ny aux biens ny aux personnes Ecclesiastiques. Sa Majesté stipula même qu'on accorderoit à son amitié & à son autorité Royale qu'il luy seroit libre de porter le Duc de Baviere & la Ligue Catholique à quelques traitez de neutralité, alliance ou autres. Le Roy obtint sans peine ces deux articles en s'engageant de sa part à fournir tous les ans à la Reyne & au Royaume de Suede un million pour les frais de la guerre (*b*).

Nouvelle alliance avec la Reine de Suede & avec la France.

A. 1633.

Ces négociations ne retarderent pas les progrés que les armes Suedoises faisoient en Alsace, où les Imperiaux ne laisserent pas de faire des efforts pour les arrêter. Le Baron de Meternich Gouverneur d'Heidelberg osa sortir de sa place sous les yeux de Suedois avec mille hommes, qu'il conduisit à Philisbourg, où ayant pris quelques compagnies, il passa le Rhin, se rendit à Haguenau & se saisit de Billikeim & de Weissembourg qu'il força de recevoir Garnison imperiale. Il avoit projetté d'aller joindre le Général Montecuculli, qui commandoit en Haute-Alsace, comptant sur le secours que le Duc de Lorraine luy avoit promis & qu'il luy envoyoit sous main. Mais dés qu'Oxenstiern eut avis de l'entreprise de Metternich, il détacha le sergent Major Abel-Moda pour traverser les desseins du Baron, & donna le loisir au Prince Palatin Christian de Birkenfeldt de faire avancer les Troupes qu'il commandoit. Abel Moda suivant les ordres du

Les Imperiaux chassez de la Basse-Alsace.

(*b*) Traitez de paix de Leonard T. 3.

Digitized by Google

du Chancelier de Suede empécha l'ennemy de se saisir de Landau ; & dés que le Prince Palatin qui venoit de Vorms à grandes journées, fût entré en Basse-Alsace, les Imperiaux luy céderent le terrain ; de sorte qu'il reprit sans peine Weissembourg & força la Garnison de mettre bas les armes (*i*). Pendant cette expédition Abel-Moda passa le Rhin & surprit la Ville d'Heidelberg. Peu de jours aprés le Prince de Birkenfeldt étant venu luy-méme continüer le siége du Château, le contraignit de se rendre le 26. May 1633. Le Comte de Salm à la téte de trois mille hommes s'étoit avancé jusqu'à Philisbourg à dessein de secourir Heidelberg ; mais voyant l'impossibilité de forcer ou de surprendre l'ennemy, il se retira dans l'Alsace, laissant les Suedois maitres du Bas-Palatinat (*k*).

Expéditions de la Haute-Alsace

Cependant pour profiter de l'absence du Prince de Birkenfeldt & du Rhingrave Otton-Loüis, Monteculli, le Général Schaumberg & le Comte de Salm ayant assemblé les Garnisons de Brisach, de Haguenau & de quelques autres places, s'emparerent d'Altkirck en Alsace & dans le Brisgau, de Rotlen, Susembourg & Badenweiller Châteaux situëz dans les montagnes, au voisinage de Brisach. Le Rhingrave en étant informé, quitta la Suabe où il avoit couru pour secourir Gustave Horn, qui y étoit pressé par Aldringer ; & aprés avoir battu au delà du Rhin un petit corps de Troupes Imperiales, il passa ce fleuve & marcha à Masmunster, petite Ville située sur la Tolder dans les montagnes aux extrémitez de la Haute-Alsace, Cette place étoit défenduë par six cens hommes sous le commandement du du Baron de Soye. Le Rhingrave Jean-Philippe cousin du Rhingrave Otton-Loüis fut chargé d'emporter ce poste. Mais il se vit contraint de l'attaquer dans les formes : la résistance ne fut pas de durée ; car dés qu'il y eut bréche les assiégez se rendirent par Capitulation, sur la fin du mois de May 1633. Une partie de la Garnison prit parti parmy les Suedois, le reste fut conduit à Neubourg : mais on retint le Baron de Soye prisonnier en représailles de la détention de l'Officier, qui avoit défendu Badenweiller, à qui les Imperiaux avoient refusé la liberté malgré la Capitulation.

Le méme Rhingrave Jean-Philippe se rendit maitre ensuite du Château de St. Damarin situé dans les gorges des vóges, au dessus de Than. Il prit le haut Lantsperg au dessus de Colmar, & fit avancer ses Troupes à Marckelsheim à trois lieuës de Brisach, à dessein de resserrer cette place. Delà il envoya un parti de six cens chevaux commandez par le Lieutenant-Colonel Caldenbach, qui mit une partie de sa Troupe en embuscade prés du pont de Brisach, tandis qu'il fit avancer un petit détachement pour attirer l'ennemy. Montecuculli donna dans le piege, & sortit de cette place avec le Baron de Soye, Gentilhomme de Bourgogne qu'on avoit relâché. Caldembach feignit & recula jusqu'à ce qu'il fût à portée d'étre secouru par la Troupe qu'il tenoit en réserve. Alors faisant face aux ennemis, il tomba rudement sur eux, en tüa quatre-vingt & en blessa plusieurs. Montecuculli y reçut trois coups de mousquet & deux coups d'épée, & fut fait prisonnier avec le Baron de Soye. Adeltzreiter ne s'accorde pas avec Puffendorff dans le recit de cette action (*l*). L'historien Bavarois prétend que Montecuculli y fut blessé à la jambe, mais que les Suedois y perdirent deux cens hommes. Cette action n'est pas assez considerable pour s'arréter à deméler à qui on doit en donner l'honneur. Quoy qu'il en soit Ernest Montecuculli ayant été conduit à Colmar, y mourut le 17. Juin (*m*). Il étoit d'une des premieres maisons de Modene, & s'étoit signalé dans les charges de Général d'Artillerie & de Commandant d'Alsace ; il fut tres regretté dans Brisach & de toute l'Armée, & sa perte donna de nouvelles espérances aux Suedois. Le Rhingrave marcha avec trois mille chevaux, & vint camper prés de Biessen tout proche de Brisach le 27. Juin 1633. Ce camp fermoit tous les passages de l'Alsace, & serroit la place de si prés, que les Imperiaux crûrent qu'ils ne devoient rien omettre pour eloigner l'ennemy ; ils l'attaquerent dans son camp le 17. Juillet, mais ils furent repoussez. Le Colonel Mercy étant retourné le lendemain à la charge, fut luy-méme fait prisonnier.

Brisach bloqué.

Tandis que le Rhingrave investissoit Brisach du côté de l'Alsace, le Marquis Frideric de Bade la blocquoit du côté du Brisgaw : de sorte que la place eût été bientôt forçée de se rendre, si les Imperiaux n'étoient venus à son secours. Déja le Rhingrave avoit emporté un ouvrage extérieur défendu par deux cens cinquante hommes, dont cent furent

(*i*) Merc. Franc. T. 19. (*k*) Pufend. L. 5. §. 49. (*l*) Pufend. L. 5. §. 62. Adelzreiter Hist. Boior. p. 3. L. 18. n. 27. (*m*) Gualdo L. 6. pag. 192.

Digitized by Google

rent faits prisonniers, le reste ou tué ou noyé, à la reserve d'une vingtaine, qui purent à peine rentrer dans la Ville. Le Colonel Rantzau se signala de méme le 15. Septembre, en se rendant maitre de tous les dehors, qui couvroient le pont (o); il les rasa aprés y avoir gagné quantité de poudres & pris quatre pieces de Canon & un mortier : Il jetta deux Canons dans le Rhin, & amena les deux autres au camp. Ces petits avantages faisoient espérer aux Suedois que la place seroit bientôt contrainte de leur ouvrir ses portes; mais le Duc de Feria Gouverneur de Milan ayant joint Altringer, avec les Troupes qui étoient venuës d'Italie, s'avança dans la Suabe, feignit de vouloir entrer dans le Wirtemberg, pour donner jalousie aux ennemis; & aprés avoir tout d'un coup changé de route, il précipita sa marche vers les Villes Forestieres, passa le Rhin à Sekingue, s'empara de Rhinfeldt malgré la vigoureuse résistance du jeune Croneck Commandant Suedois, qui y fut tüé & toute sa Garnison passée au fil de l'épée, à l'exception de vingt ou trente Soldats (p). L'Armée du Duc de Feria étoit de dix mille hommes de pied & de huit mille chevaux, avec dix pieces de Canon (q). Aprés avoir pris d'assaut cette place, il fit passer ses Troupes sous les murailles de Bâle, qui fut obligée de luy céder les bleds que les Païsans du Suntgau y avoit réfugiez; les Suisses ne pouvoient pas les refuser aux Païsans à qui ils appartenoient; & les Païsans les donnerent avec plaisir aux Troupes imperiales, qui venoient au secours de leurs païs & de leur Religion. Au premier avis que le Rhingrave reçut de leur approche, il retira la Garnison qu'il avoit mise à Ensisheim, & l'envoya à Rouffach où elle ne demeura gueres. Car les Imperiaux informez que Brisach ne pouvoit tenir au plus que douze jours, marcherent pour la secourir. Le Rhingrave Jean-Philippe ne se sentant pas assez fort pour résister, leva le siége le 16. Octobre, & se rendit à Colmar, aprés avoir mis le feu à son camp. La délivrance de Brisach parut aux Imperiaux une expédition digne d'être immortalisée; ils firent battre une monnoye d'argent en forme quarrée : cette espéce de medaille paroit devoir tenir icy place à cause des dattes qu'elle à conservées. D'un côté on lit dans la Legende ces mots, *Brisac. Obsess. Duct. Ringravio. & March. Frederic. Durlacens.* C'est-à-dire, Brisach assiégée sous les ordres du Rhingrave & du Marquis Frederic de Dourlac. Dans l'écu sont les armes d'Autriche, de la Haute-Alsace & de Brisach avec la datte du siege *VII. Julii & III. Augusti anno Dni. M DCXXXIII.*

Secours jetté dans Brisach.

Dans le Revers, il y a un loup qui fuit au moment que le soleil se leve avec ces mots, *Hoc oriente fugit* & dans la Legende *ab utrisque turpi fuga desert. XVI. Octob.* Ainsi pour célébrer le Duc de Feria, qui ne faisoit que de paroitre en Alsace, ils insultoient au Rhingrave Otton-Loüis, & au Marquis Frideric de Bade dont on lit le nom dans la Legende. Cependant les progrés du Duc ne furent pas de longue durée en Haute-Alsace; il fut obligé de l'abandonner, comme nous le verrons, aprés que nous aurons raconté ce qui se passa en Basse-Alsace, pendant que les Suedois bloquoient Brisach.

Nous avons vû que Bamberg Gouverneur de Philisbourg avoit refusé de remettre cette place à Philippe-Christophe Evéque de Spire & Electeur de Tréves, qui l'avoit fait bâtir, & à qui elle appartenoit. Ce refus avoit piqué ce Prince, qui pour se faire obéir avoit eu recours au Chancelier Oxenstiern avec qui il s'étoit abouché à Mayence. Le Chancelier informé de l'état de la place, alors l'une des plus fortes d'Allemagne, & défenduë par une Garnison de trois mille hommes, parmi lesquels les Espagnols avoient leurs meilleures Troupes, crût qu'on devoit se contenter de bloquer cette place, qui faute de munitions & de vivres tomberoit d'elle-méme sans beaucoup d'effort, & sans grande perte de la part des assiégeans. Cette importante entreprise fut confiée au Lieutenant-Général Schmidberg qui investit Philisbourg le 10. Juillet 1633 avec une Armée de huit mille hommes. Il surprit d'abord le Château de Grombac qui luy fournit une tres grande quantité de vivres. Les assiégez inquieterent les Suedois par de frequentes sorties : quelques unes leur réüssirent; ils furent battus dans d'autres, & sur tout dans celle qu'ils firent vers la my-août, où ils perdirent plus de six vingt hommes. Mais ces petits combats ne décidoient rien, & prés de six mois se passerent avant que la résolution des assiégez parût ébranlée.

Philisbourg bloqué.

Pendant que Schmidberg fatiguoit Philisbourg, le Prince Christian de Birkenfeldt entama le siége de Haguenau; il se saisit d'abord de Reichoff petite Ville

(o) Pufend. L. 5. §. 81. (p) Idem ibid. §. 91. (q) Merc. Franc. T. 19.

Digitized by Google

Ville ou quatre cens Imperiaux ayant voulu se défendre, furent forcez par le Colonel Witztum & tous furent passez au fil de l'épée ; le Bourgmestre & le Capitaine de la Ville furent pendus. Le Duc de Lorraine voyant avec peine les succés du Prince Palatin & le siége de Haguenau commencé, reveilla son humeur guerriere (*r*). Envain ses Conseillers ne cessoient pas de le presser de demeurer en repos, en luy remontrant que ses forces n'étoient pas suffisantes pour s'opposer aux desseins de la France & de la Suede ; qu'il avoit à craindre qu'en prenant les armes contre ces deux puissances, il ne se mit entre deux feux; que l'Empereur étoit trop éloigné pour luy donner secours, que déja l'Alsace avoit été enlevée à la maison d'Autriche, & qu'il n'y avoit qu'une parfaite neutralité de sa part qui pût garentir ses Etats. Ce Prince belliqueux ne goûta pas de si sages conseils ; ils s'imaginoit qu'un Prince pacifique & qui ne sçait rien hazarder, se condamne à mener une vie trop obscure indigne de sa naissance & de son sang. Il se persuada méme que dés que les Suedois seroient maîtres de Haguenau, ils ne tarderoient pas de venir l'inquieter dans Saverne & dans Dachstein, que le Comte de Salm luy avoit cedez avec l'agrément de l'Empereur, pour assûrance des sommes qui luy étoient dûës par l'Evêché de STRASBOURG. Il crût qu'il étoit plus sûr de prévenir un ennemy que de l'attendre : sa valeur même luy fit espérer qu'en entrant en guerre, il pourroit aggrandir ses Etats aux dépens de ses voisins ; qu'il luy seroit au mois glorieux de combattre pour la défense de la Religion ; qu'en cas de disgrace, il trouveroit toûjours une ressource dans la puissance de l'Empereur, & qu'au fond il pouvoit prendre des mesures pour agir de maniere que la France ne pût avec justice trouver à redire à son procédé. En effet Charles ne se déclara pas d'abord ; il se contenta de faire passer sans bruit des Troupes au Comte de Salm, tandis qu'il avoit des envoyez auprés de Gustave Horn, sous prétexte de ménager une neutralité. Mais on n'amuse pas longtems d'habiles Généraux : le moindre soupçon qu'on veut user de ruse avec eux, les irrite & les détermine à tâcher d'accabler celuy qui sourdement travaille à les perdre. Dés que le Duc de Lorraine eut formé un camp proche de Saverne, commandé alternativement par Florainville & par Gastine ou Gastinois, sous prétexte de défendre cette place & les frontieres de ses Etats (*s*) ; les Suedois s'imaginerent que le Duc se préparoit à jetter du secours dans Haguenau. Pour prévenir ce dessein le Prince de Birkenfeldt marcha droit à Lutzelstein ou la Petite-pierre; il y surprit un petit corps de Troupes Lorraines, fit main-basse sur elles, & les défit entierement.

Le Duc de Lorraine entre en guerre.

Aprés cette expédition le Prince de Birkenfeldt & le Rhingrave Otton-Loüis voulant s'assûrer toûjours plus des vûës du Duc de Lorraine, demanderent une conference avec le Comte de Ville Gouverneur de Saverne. Le Comte aprés avoit pris ses mesures, se rendit en effet le 11. Juillet prés du Prince Christian, à qu'il se contenta de dire qu'il sçavoit que le Duc Charles n'avoit rien plus à coeur que de vivre en bonne intelligence avec les Suedois; il ajouta cependant que s'ils avoient à proposer quelques points particuliers, il les prioit de s'adresser au Marquis de Florainville & à Monsieur de Gastine, qui commandoient les Troupes Lorraines (*t*). Ces deux Généraux vinrent ensuite trouver le Prince de Birkenfeldt, à qui ils dirent qu'ils s'étoient rendus sur la frontiere d'Alsace par ordre de leur Prince, dont ils ne connoissoient pas les desseins. Mais comme c'étoit sans raison que les Suedois étoient tombez sur trois Troupes de l'Armée de Lorraine, le Duc étoit en droit de chercher à s'en venger. Ils ajouterent qu'ils sçavoient de bonne part que les Suedois étoient resolus d'entrer en Lorraine, dés qu'ils se seroient emparez de Haguenau ; quil étoit juste que le Duc leur maitre prit ses précautions, & qu'il veillât a la conservation de ses Etats.

Le Prince de Birkenfeldt répondit qu'il avoit attaqué & battu des Troupes, qui étoient aux ordres du Comte de Salm ; que si le Duc de Lorraine les reconnoissoit pour les siennes, il se déclaroit par là ouvertement ennemy de la Suede ; qu'il devoit s'attendre à de pareils traitemens dés qu'il uniroit ses forces à celles de l'Empereur; mais qu'il n'avoit rien à craindre pour ses sujets, s'il se contenoit dans son propre païs. Les deux Généraux presserent ensuite le Prince Palatin d'envoyer à son Altesse de Lorraine un Officier de confiance, pour luy exposer ses raisons; que sans cela ils prévoyoient que le Duc leur maitre

II. P. P

(*r*) Vie du D de Lorr. par BEAUVEAU c. 4.
(*s*) ADLERSITER P. 3. L. 18, n. 29.
(*t*) PUFEND. L. 5. n. 61.

maitre feroit dans la néceſſité de venger l'injure qu'il avoit reçûë. Le Prince Palatin crût qu'il ne luy convenoit pas de faire cette démarche. Le Comte de Ville vint luy-même le 19. Juillet A. 1633. de la part du Duc trouver le Prince de Birkenfeldt, pour traiter avec luy de neutralité. Mais le Prince ayant propoſé pour préliminaire que le Duc retireroit les Troupes, qui s'étoient avancées & qu'il leur feroit repaſſer les Vôges, bien loin d'écouter cette propoſition le Duc Charles fit avancer ſes Troupes, qui ſe ſaiſirent du Château de Fravembourg, appartenant au Comte d'Eberſtein, qu'elles firent priſonnier. (u). Le Duc s'étant par cette priſe ouvertement déclaré ennemy des Suedois & de leurs alliez, fit ſortir le jour de St. Laurent toutes ſes Troupes des retranchemens de devant Saverne où elles avoient campé quelque tems, en attendant le Canon & les munitions : elles marcherent au nombre de huit mille hommes de pied & deux mille Cuiraſſiers à Paffenhoven, bourg appartenant au Comte de Hanau, dans le Baillage de Büſchweiller. L'Officier qui deffendoit ce poſte avec vingt-quatre Soldats & deux cents Païſans, fut ſommé de ſe rendre ; mais aſſûré d'un prompt ſecours, il tint ferme & laiſſa toute la nuit l'Armée de Lorraine expoſée à toute la fureur d'un violent orage (x). Dés le lendemain le Prince de Birkenfeldt quitta le camp de Haguenau, pour venir attaquer les Lorrains, qui malgré la fatigue qu'ils avoient ſoutenüë toute la nuit, reçurent l'ennemy avec beaucoup de bravoure. Le Cavalerie de Lorraine dés le premier choc mit en fuite celle de Suede ; mais comptant trop ſur la victoire, elle pourſuivit trop loin les fuyards, ce qui donna le loiſir au ſergent Major Vitztum & au Colonel Rantzau qui commandoit l'Infanterie Suedoiſe, de tomber ſur celle de Lorraine qu'elle contraignit de prendre la fuite du côté de Saverne. La Cavalerie qui s'étoit ſéparée pour courir au pillage, fut elle-même à ſon retour fort maltraitée par l'Infanterie Suedoiſe, qui reſta maitreſſe du champ de bataille où les Lorrains laiſſerent cinq Canons & tout le bagage. Les Canons furent conduits dans l'Arçenal de Strasbourg, les Auteurs ne conviennent pas du nombre des morts; les uns prétendent que les Lorrains n'y perdirent que ſix cens hommes, & les Suedois quatre cens : d'autres font monter la perte des Lorrains à neuf cens hommes & deux cens priſonniers parmis leſquels étoit le Marquis de Florainville, & quelques autres Officiers de diſtinction : le Comte de Salm trouva ſon moment pour échapper & ſe retirer à Saverne.

Les Lorrains battus par les Suedois.

Le ſiége de Haguenau eſt levé.

Le Duc de Lorraine ne pût ſe trouver au Combat, parcequ'il étoit malade ; mais il fut un peu conſolé de la déroute de ſon Armée par la levée du ſiége de Haguenau. Car les Habitans de la place profitant de l'abſence du Prince de Birkenfeldt, firent une ſortie ſur le peu de monde qui reſtoit dans les retranchemens ; ils les comblerent & ruinerent entierement tous les travaux des Suedois. Oxenſtiern ne jugeant pas à propos que le Prince Palatin recommençât l'ouvrage, luy donna ordre de paſſer en Suabe, pour joindre ſes forces à celles du Maréchal Guſtave Horn. Le Prince ſe mit en devoir d'obeïr ; mais tout en chemin faiſant il prit en deux jours Dachſtein le 30. Août 1633, pour complaire aux Magiſtrats de la Ville de Strasbourg, à qui le voiſinage de cette place étoit trés incommode. Aprés cette expédition le Prince Chriſtian paſſa le Rhin ſur le pont de Strasbourg, avec trois mille hommes de pied & trois mille cinq cens chevaux, laiſſant dans l'Alſace le Rhingrave Otton-Loüis, qui ne s'étoit joint à luy qu'apres le combat de Paffenhoven. L'activité du Rhingrave & l'appas du pillage ne le laiſſerent pas dans une longue inaction. Il ſe mit à la pourſuite des Lorrains, ſuivant l'ordre qu'il en avoit reçu du Prince de Birkenfeldt, & ſe jetta d'abord ſur Saint-hyppolite, où il fit un grand carnage. De là il traverſa les Vôges pour entrer dans la Lorraine ; St. Dié luy fut abandonné (y). Il courut dans la Lorraine allemande où il prit les Comtez de Saaverden & de Bouquenon ſans beaucoup de peine. Il deſarma dans Bouquenon un Regiment de Dragons Lorrains (z). Comme rien ne luy réſiſtoit, il s'avança juſqu'à Nancy, où il offrit au Roy de France, qui étoit ſur le point de faire le ſiége de cette place, ſes ſervices & ſes Troupes qui conſiſtoient en deux mille Cavaliers & cinq ou ſix cens mouſquetaires à cheval. Le Roy l'ayant remercié, il reprit la route l'Alſace, tandis que ſa Majeſté s'approchoit de Nancy, qui enſuite d'un traité conclu avec le Duc de Lorraine, ouvrit ſes portes au Roy.

Nous

(u) Merc. Franc. T. 19. (x) Pufend. L. 5. §. 79. (y) Pufend. L. 5. §. 81. (z) Merc. Franç. L. 19.

Digitized by Google

Nous avons vû que le Duc de Feria & le Général Altringer étoient entrez dans cette Province, où ils avoient contraint le Rhingrave Jean-Philippe de lever le siége de Brisach. Ils s'étoient saisis de plusieurs petites places : mais ils avoient pour principal objet de délivrer Philisbourg que Schmidberg resserroit toûjours plus. Le Rhingrave Otton-Loüis, & les Troupes Suedoises campées prés de Colmar, étoient trop foibles pour s'opposer à ce dessein: mais Gustave Horn ne tarda pas de venir à leur secours avec le Prince de Birkenfeldt. Horn avoit abandonné le 23. Septembre le siége de Constance, ou forcé par l'opiniâtre résistance des assiégez, ou cédant aux pressantes sollicitations du Duc de Rohan, que le Roy avoit chargé de faire en sorte que Horn donnât cette satisfaction aux Cantons Catholiques, qui avoient peine à voir cette place tomber entre les mains des Suedois, dans la crainte que les Cantons Evangeliques ne se liguassent avec eux. Le Duc de Rohan que les Calvinistes de France avoient peu d'années auparavant reconnu pour leur chef, oubliant en cette occasion les interéts de sa Secte, signala sa fidelité pour le service de sa Majesté : ainsi les grands hommes peuvent se laisser prevenir, & se porter méme à des excés qu'ils condamnent eux-mêmes, quand une disgrace leur a fait connoître le malheur de leur égarement.

Le Maréchal Horn ayant quitté la Suabe, s'avança à Offembourg, passa le Rhin sur le pont de STRASBOURG ; & sans perdre tems ils s'approcha de Colmar, où il joignit ses forces à celles du Rhingrave le 16. Octobre 1633. Dés le lendemain, il se mit en marche dans le dessein de surprendre les ennemis, qui étoient répandus dans différens quartiers. Mais les Troupes qu'il avoit fait avancer, ayant été elles-mêmes surprises qar les Imperiaux, il rassembla toute son armée & marcha serré en corps de bataille, jusqu'au camp du Duc de Feria & d'Altringer. Ces deux Généraux occupoient Sultz, Gebviller & Wattveiller, trois petites Villes qui se touchent. Ils avoient derriere eux des montagnes inaccessibles, & devant eux une grande plaine où le front de leur camp étoit fortifié par de grands retranchemens & tous les chariots de l'Armée. Horn ayant reconnu ces dispositions jugea que l'ennemy ne pouvoit être forcé ; il se contenta de le canonner & de s'en approcher jusqu'à la portée du mousquet; ainsi tout le 18. Octobre se passa dans quelques escarmouches & un grand nombre de Canonades qui ne decidoient rien. Le Duc de Feria souffroit avec chagrin de se voir réduit à être temoin de la bravoure des Suedois ; mais malgré la superiorité des forces Catholiques & l'avantage du poste qu'elles occupoient, Feria ne put jamais obtenir d'Altringer qu'on en vînt à un combat (a). La mesintelligence des Generaux est souvent la plus heureuse ressource de leurs ennemis.

Mesintelligence des Généraux Catholiques.

Altringer né à Luxembourg dans une condition médiocre (b), étoit esclave des volontez d'Albert de Valenstein Duc de Fridland, si connu dans l'Histoire de l'Empire par sa valeur & son expérience dans la guerre ; mais d'un genie fier & imperieux, qui supportoit avec peine que l'Empereur donnât sa confiance aux Espagnols & sur tout au Duc de Feria, que le Duc de Baviere avoit mis à la tête de ses Troupes. Fridland suivant l'instinct de sa jalousie avoit recommandé à Altringer de se tenir sur la défensive, & de n'engager aucune action sous peine de la vie (c). Altringer brave d'ailleurs fit manquer au Duc de Feria l'occasion de se signaler: il repassa même le Rhin à Brisach, sous prétexte d'aller faire lever le blocus de Philisbourg. Le Duc de Feria qui voyoit ses Troupes Italiennes & Espagnoles fort affoiblies par les maladies & par la retraite d'Altringer, quitta son camp & s'avança du côté de Than, pour aller au devant d'un renfort, qui luy venoit de la Franche-comté ; il s'empara de Béfort & d'Alkirck, où trois mille Comtois avec quatre cens chevaux vinrent le joindre. Ces Troupes de nouvelle levée n'augmenterent pas beaucoup les forces du Duc de Feria, dont l'Armée avoit été presque rüinée par les maladies & par la disete ; de sorte qu'avec le renfort qu'il avoit reçû, à peine comptoit-il sept mille hommes.

Cependant le Maréchal Horn ayant eu avis qu'Altringer avoit repassé le Rhin, crût qu'il ne devoit pas abandonner le Wirtemberg, qui alloit être en proye à l'ennemy (d) ; il repassa luy-même le Rhin, aprés avoir prié le Duc de la force, qui commandoit prés de Remiremont une Armée d'environ dix-huit milles hommes, d'en faire entrer au moins une partie en Alsace, où il pourroit

(a) ADLZREIT. L. 18. n. 30. (b) BRACHELIUS T. 2. L. 1. (c) Idem L. 4. (d) PUFEND. L. 5. §. 93.

Le Roy se plaint de la conduite des Suedois.

roit aisément accabler les Imperiaux & secourir le Rhingrave, en cas qu'on voulût l'attaquer. Mais la France n'étoit pas alors fort contente de la Suede, & le Roy s'étoit plaint avec assez de chaleur, dans l'audience qu'il donna à Saint-Germain le 4. Novembre aux Ambassadeurs Suedois, de ce que contre les conditions du traité d'alliance, plusieurs Religieux avoient été chassez de leurs Monasteres, & de ce que la Suede differoit de luy remettre Philisbourg entre les mains. Sa Majesté ajouta qu'à en juger par la maniere dont ils faisoient la guerre, il étoit aisé de s'appercevoir qu'ils ne pensoient qu'à aneantir une Religion, dont il s'étoit déclaré le protecteur; que ce procédé même étoit contraire aux maximes d'une bonne politique, puis qu'ils empêchoient par là les Etats Catholiques de se détacher de l'Empereur. Le Roy enfin ne leur dissimula pas que s'ils n'étoient pas plus soigneux de se conformer aux dispositions des traitez, il seroit luy-même obligé de prendre d'autres mesures (*e*). Ce discours convenoit également & au zele qu'avoit Loüis XIII, pour soutenir la Catholicité, & aux vûës du Cardinal de Richelieu qui n'étoit pas fâché de faire sentir aux Etats de l'Empire, qu'ils avoient besoin de la protection de la France, & qu'ils étoient même dans la nécessité de l'appeller à leur secours. Cette déclaration de sa Majesté servit de plan à la conduite du Maréchal de la Force, qui répondit à Gustave Horn qu'il avoit eu ordre de se joindre à luy dés qu'il l'en prieroit, si Altringer étoit resté en Alsace avec le Duc de Feria : mais Altringer ayant repassé le Rhin, & le Duc voulant tenter de conduire son Armée au Païs-bas, il étoit nécessaire qu'il observât ses marches, & qu'il s'opposât à ses entreprises. Sa Majesté eût pû sans doute avec son Armée de dix-huit mille hommes s'emparer de toute l'Alsace: mais pour ne pas blesser le Corps Germanique, il vouloit entrer dans cette Province en Protecteur, & non pas en conquérant. Cette moderation eût pû donner le loisir au Duc de Feria de rétablir son Armée; mais sa présence ne tarda pas d'être nécessaire au delà du Rhin.

Le Maréchal Horn & le Prince de Birkenfeldt poursuivoient Altringer, qui s'étoit avancé jusqu'à Kentzingen : ils l'avoient battu en plusieurs petites rencontres; de sorte qu'il se trouva forcé de reculer jusqu'à Brisach. Le Duc de Feria courut au plus pressé; il passa luy-même le Rhin à Brisach, aprés avoir laissé des Garnisons dans Than, Roufach, Ensisheim & d'autres petits endroits (*f*). Il se joignit à Altringer & marcha avec luy à Fribourg pour aller en Allemagne chercher des quartiers d'hyver. L'Armée Suedoise ne les poursuivit pas; mais elle les cottoya toûjours jusqu'au Danube pour mettre le Wirtemberg à couvert. Horn obligea même le Rhingrave à quitter l'Alsace pour le venir joindre: de maniere que les deux Généraux Catholiques furent contraints de retourner en Baviere, aprés avoir perdu prés de cinq mille hommes sur la route. Le mauvais succés de cette campagne donna au Duc de Feria un chagrin, auquel il ne put survivre; & sa mort fit bien connoitre qu'un grand Général à souvent plus à craindre de ses rivaux que de ses ennemis. Altringer qu'on accusa de luy avoit fait manquer la victoire, le suivit de prés; il fut tué peu de tems aprés en marchant au secours de Landshut (*g*).

Le Comte de Salm reprend quelques places.

Les Suedois ayant repassé le Rhin sous les ordres de Horn, du Prince de Birkenfeldt & du Rhingrave Otton-Loüis, ils sembloit que l'Alsace alloit enfin respirer; mais le Comte de Salm, dont la valeur égaloit son zéle pour les interéts de l'Evêché de STRASBOURG qui luy étoit confié, profitant de l'éloignement de ses ennemis, entreprit de s'emparer des places où ils avoient laissé Garnison; il surprit Reichoff, il y fit passer au fil de l'épée la plûpart de ceux qui la defendoient, & il exigea des Comtes & des Seigneurs voisins de Saverne de grosses contributions; tandis que le Baron de Schawenbourg tâchoit de fortifier par de nouvelles levées quelques Regiments, qui étoient répandus dans la Province, contraignant même le troisiéme homme de tous les lieux qui s'étoient declarez pour le parti Catholique, de prendre les armes & de se joindre à luy (*h*). A peine le Comte de Salm eut rétabli ses Troupes, qu'il fit marcher au commencement d'Octobre 1633; quinze cens hommes avec quatre Canons & un mortier, pour se saisir de Buschweiller, résidence ordinaire des Comtes de Hanau: mais un Commissaire Suedois qui y étoit renfermé avec quelques Païsans, résolut de s'y défendre. Les Troupes de l'Evêché, ayant rompu à coups

(*e*) Merc. Franc. T. 19. (*f*) ADLZREITER L. 18. n. 45. (*g*) BRACHEL. L. p. 2. (*h*) PUFEND. L. 5. §. 98.

coups de Canon la porte de cette Ville, y donnerent assaut, mais sans succés. Les assiégez cependant se voyant sans espérance de secours, convinrent de payer une certaine somme d'argent & donnerent des otages pour en assûrer le payement (i). Abel-Moda qui n'étoit pas éloigné en ayant eu avis, se hâta de secourir cette place, & son approche obligea les assiégeans de se retirer, & de se contenter des otages qu'ils avoient reçus.

Le Roy de France protecteur du Comte de Hanau.

Ce fut dans ces circonstances que le Roy Loüis XIII, prit sous sa protection le Comte de Hanau, qui se lassoit de voir ses terres en proye aux deux Armées. Il y avoit peu de tems que Jean-Wolfang & Philippe-Wolfang Comtes de Hanau, avoient fait signifier à la chambre de l'Evéché de Metz, l'un en 1626 & l'autre en 1628. qu'ils étoient prêts de rendre foy & hommage pour Büschweiller, Ingweiller & autres fiefs comme dependans de l'Evéché de Metz (k). C'est sur ce titre que le Roy se crut obligé d'accorder sa protection au Comte de Hanau, & que le Maréchal de la Force donna ordre au Colonel de la Bloquerie de s'approcher de Büschweiller avec trois cornettes de Cavalerie, pour assûrer les Habitans de cette petite Ville d'un secours de quatre mille hommes, se chargeant de défendre leur Ville dés qu'elle auroit reçu Garnison Françoise. Le Commandant Suedois n'omit rien pour empêcher les Bourgeois d'ouvrir l'oreille à cette proposition, & demanda que du moins on ne conclût rien avant qu'on eût appris la resolution du Chancelier Oxenstiern. Mais le Comte & ses sujets voulant pourvoir à leur sûreté, accepterent les offres du Colonel qui mit Garnison Françoise dans Büschweiller, Ingweiller & Neweiller, les premieres places d'Alsace qui se declarerent pour la France.

A. 1633.

Les François occupent Landau.

Aprés que le Maréchal de la Force eut mis en sûreté les terres du Comte de Hanau, le Comte d'Arpajou s'avança dans la Basse-Alsace pour s'assûrer de Magdenbourg, place appartenante à l'Evêque de Spire, qui avoit depuis longtems mis ses Etats sous la protection du Roy. Le Comte y mit Garnison & s'empara ensuite de Landau, qui n'est eloigné de Magdenbourg que de deux lieuës. Les François occuperent ces postes pour être à portée d'arrêter les Espagnols, qui avoient des Troupes dans le Luxembourg & qui menaçoient de venir au secours de Philisbourg, trop pressé par les Suedois pour tenir encor longtems.

Le Sieur de la Mire Envoyé du Roy, ne cessoit pas de solliciter Gustave Horn de remettre au Roy cette place, dés que les Suedois en seroient les maîtres, en exécution du traité que sa Majesté avoit fait avec l'Evéque de Spire, à qui elle appartenoit. Mais les Suedois n'étoient pas d'humeur à céder cette forteresse qui leur donnoit un passage sur le Rhin, & qui leur paroissoit necessaire pour se maintenir à Mayence & le long du Rhin, où ils avoient formé le projet d'établir leur Domination. Ils trainerent la négociation en longueur, & ils laisserent appercevoir qu'ils étoient inquiets de voir les François occuper Magdenbourg & Landau. Ces ombrages leur firent prendre la précaution d'ordonner au Rhingrave Otton-Loüis de repasser en Alsace & de se tenir prêt d'avancer du côté de Spire, pour être à portée d'agir contre ceux qui voudroient former quelque entreprise sur Philisbourg; voulant même oter tous les moyens d'en aprocher, en cas qu'on voulût la secourir, ils firent descendre tous les batteaux qui étoient sur le Rhin depuis STRASBOURG jusqu'à Manheim, où ils les arréterent du côté de l'Allemagne; & Schmidberg s'étant saisi du péage de Philisbourg pendant la nuit, il coula à fond toutes les barques (l).

A. 1634.

Cependant Bamberg qui commandoit dans cette place, se voyant réduit par la faim aux dernieres extrémitez, commença à traiter sérieusement le 1. Janvier 1634. Schmidberg ecouta ses propositions & les envoya au Rhingrave. Ce Général craignant que les François n'entreprissent de le troubler, se hâta d'accorder à Bamberg les conditions qu'il avoit demandées; il sortit de la place le 7. Janvier & fut conduit à Heilbron. Sa Garnison qui étoit encor de sept cens hommes ne le suivit pas; presque tout les Soldats prirent parti dans les Troupes Suedoises. Le Rhingrave donna le Gouvernement de cette place à Schmidberg qui avoit si longtems soutenu avec fermeté les fatigues du Blocus; & les François eurent le chagrin de voir qu'on leur refusoit l'entrée d'une place, qui leur avoit été cédée par celuy à qui elle appartenoit. Mais entre les guerriers la convenance l'emporte souvent sur le bon droit. Sa Majesté tres-Chrétienne en fit faire des plaintes à Oxenstiern qui tous fier du succés des armes Suedoises, ne les écouta pas. Mais la fortune ayant changé, la Suede se

(i) Merc. Franc. T. 19. (k) Recueil des Tr. de paix T. 6. (l) Pufend. L. 6. §. 27.

se vit enfin forcée de remettre Philisbourg au Roy, aprés la fameuse victoire que les Imperiaux remporterent à Nortlingue, comme nous le dirons dans la suite.

A. 1634. Tandis que les armes de France & de Suede étoient occupées dans la Basse-Alsace, le Duc Charles de Lorraine qui s'étoit démis de ses Etats en faveur de son frere, prit la résolution de venir chercher en Allemagne les moyens de se venger de la Suede & de la France, dont il étoit également mécontent. Il passa le Rhin à Brisach le 1 Fevrier 1634, avec seize cornettes de Cavalerie & deux mille hommes de pied. Aprés s'être arrété quelques jours à une lieuë de Bâle sur les terres de l'Evéque, il marcha dans les montagnes & surprit Weltkirck ou Witinken, où il fit passer au fil de l'epée toute la garnison Suedoise. Au premier bruit de ces mouvemens, Gustave Horn courut pour s'y opposer. Charles ne voulant pas engager une action avec le Général Suedois, changea de route, & s'avança prés des Villes forestieres où il mit ses troupes en quartier. Il n'étoit pas d'humeur à se tenir longtems en repos; il reprit bientôt le chemin de l'Alsace avec le Comte de Lichenstein; mais comme il approchoit de Bâle avec deux cens chevaux, il trouva les passages fermez; soit que les Bâlois craignissent de donner à la France & à la Suede occasion de se plaindre, soit qu'ils voulussent se venger des Imperiaux qui avoient dépoüillé leurs marchands à leur retour de la foire de Francfort, & enlevé quantité de bêtail à la porte de Bâle. Le refus que fit cette Ville d'accorder le passage au Duc, sauva l'Alsace, qui étoit entierement dégarnie de troupes, & la garentit d'une irruption qui entraîne toûjours la désolation avec soy. Mais Charles que les disgraces n'abattirent jamais, n'en fut pas déconcerté; il rebroussa chemin & perçant dans les montagnes, il s'y fit une route & passa jusqu'à Besançon, où il espéroit augmenter ses troupes & être à portée de profiter des conjonctures qui pourroient se présenter pour entrer dans la Lorraine ou dans l'Alsace.

LIVRE DOUZIEME.

A. 1634. *Des Seigneurs & des Villes d'Alsace se mettent sous la protection de la France.*

Nous entrons dans la partie de notre Histoire la plus interessante pour la France, puisque c'est en 1634 que plusieurs Seigneurs & plusieurs Villes d'Alsace commencerent à implorer son secours, & à se mettre sous sa protection. Les uns attachez à l'ancienne Religion redoutoient la domination Suedoise. Les autres s'étant déclarez pour les nouvelles Sectes, se persuadoient que l'Empereur ne cesseroit pas de les inquieter dans le parti qu'ils avoient pris. Tous épuisez de forces & d'argent se lassoient de voir leur païs en proye à des armées, contre lesquelles ils n'étoient pas en état de se défendre. La puissance de la France leur parut être un rempart, à l'abry duquel ils pouvoient enfin respirer. Ils voyoient que les terres du Comte de Hanau étoient tranquilles, depuis que le Roy les avoit prises sous sa protection. Le Comte de Salm ne tarda pas de recourir à un semblable azile, pour garentir l'Evéché de STRASBOURG. Il se mit sous la protection de la France à l'occasion que je vais dire.

Dés que le Duc Charles de Lorraine fut entré dans la Franche-Comté le Comte de Salm essaya de l'y aller joindre avec deux mille hommes de pied, & deux cens chevaux tirez des garnisons de Haguenau, de Saverne & de quelques autres places: mais pour éviter la rencontre du Rhingrave, il prit sa route par les Vôges, se persuadant qu'il pourroit sans risque traverser la Lorraine, se rendre à Charmes, & de là dans la Franche-Comté. Le Maréchal de la Force informé de cette marche, détacha son fils le Marquis de la Force avec quatre Regimens & huit Cornettes de Cavalerie, luy donnant ordre de fermer les passages (a). Le Comte de Salm, qui ne s'attendoit pas à trouver un pareil obstacle, dépécha un Trompette au Marquis de la Force, pour luy représenter que l'Armée qu'il commandoit étoit celle de l'Empereur, & que n'y ayant point de guerre entre leurs Majestez Imperiale & trés-Chrétienne, il croyoit qu'il luy étoit libre de mener ses Troupes au lieu où il avoit ordre de se

Le Marquis de la Force s'oppose au passage du Comte de Salm.

(a) Merc. Fr. T. 20.

Digitized by Google

se rendre. Le Marquis luy fit réponse qu'il ne pouvoit souffrir qu'on conduisit une Armée sur des terres que le Roy avoit prises sous sa protection, sans la permission de sa Majesté. Une déclaration si précise obligea le Comte de reprendre la route de Saverne.

Dés que le Rhingrave Otton-Loüis eut avis que le Comte avoit rebroussé chemin, il marcha avec mille mousquetaires & mille chevaux dans le dessein de l'aller attaquer. Le Comte ne voulant pas risquer un combat, demanda avec instances au Comte de Ville qui commandoit dans Saverne, l'entrée de cette place pour s'y retirer avec sa petite Armée. Quoy que le Comte de Salm eût mis luy-même Saverne sous la protection du Duc de Lorraine, & qu'il fût dans une parfaite intelligence avec son Altesse, de Ville fut inexorable, & le Comte ne pût obtenir une justice qui luy étoit si nécessaire. De sorte que se voyant entre deux feux, l'Armée Françoise luy fermant le passage de la Lorraine, & le Rhingrave le pressant du côté de l'Alsace, & pour comble de disgrace les Lorrains luy refusant une retraite dans Saverne, il résolut de prendre le parti le plus sûr, & qu'il jugea plus favorable à la Religion Catholique. Il depécha un capitaine de son Armée vers le sieur de la Bloquerie Colonel d'un Regiment François, avec lequel il avoit quelque habitude, pour le prier d'engager le Marquis de la Force à luy ménager la protection du Roy. Pendant que cette importante affaire se négotioit, le Rhingrave, dont l'activité faisoit le caractere particulier, s'approcha du Comte de Salm qu'il chargea ensuite dans le Village de Marmonstier, défit une partie de son Arriere-Garde, & prit quantité de chariots (b). Le Comte & ses principaux Officiers se réfugierent dans le Château d'Hohenbaar à une demie lieuë de Saverne. Une partie des Troupes s'y retira, le reste se débanda, & plusieurs Soldats prirent parti dans l'Armée Suedoise. Comme le Comte manquoit de tout dans sa retraite il eût été forcé de se rendre à son ennemy dans deux jours faute de vivres, si le Colonel de la Bloquerie ne se fût avancé avec le traité conclu entre le Marquis de la Force & le Comte de Salm, par lequel il fut arrêté, que le Comte remettroit aux Troupes du Roy, Haguenau, le Château d'Hohenbaar & Reichoff, & qu'il céderoit à sa Majesté tous les droits qu'il avoit sur Saverne en qualité d'Administrateur & de Grand-doyen de l'Evêché de STRASBOURG; moyennant quoy le Roy luy accorderoit sa protection, & luy donneroit passage avec escorte dans les terres de Lorraine. Le Comte demanda ce dernier article parcequ'il n'avoit pas perdu le dessein d'aller en Haute-Alsace se joindre aux Troupes imperiales.

L'Entrée de Saver ne refusée au Comte de Salm.

Il se réfugie dans Hohenbaar.

Haguenau & Saverne cedées à la France.

Cependant le Marquis de la Force voulant s'assûrer de l'exécution de ce traité, partit en diligence de Baccara, & marcha droit vers Saverne, aprés avoir envoyé le Marquis de la Luzerne donner avis au Rhingrave que le Comte de Salm avoit traité, & qu'il l'avoit reçu sous la protection du Roy: il prioit en méms tems le Rhingrave d'eloigner ses Troupes d'un païs qu'il étoit obligé de défendre. Le Rhingrave apprit cette nouvelle avec chagrin; mais il falloit dissimuler, ne se sentant pas en état de résister aux forces de la France. Cependant le Marquis de la Force se défiant d'un guerrier, qui quoy qu'avec peu de Troupes pouvoit trouver des ressources dans sa valeur, s'avança avec son Armée, & vint camper aux pieds du Château d'Hohenbaar avec les Regimens de Navarre, d'Hoquincourt & de la Bloquerie., les compagnies des chevaux legers, de la Mestre de camp, de la Luzerne, de la Ferté, de Lansac, de Guiche, de Fourille, & la compagnie des Gendarmes Ecossois. De sorte que les trois Armées la Françoise, l'Imperiale & la Suedoise étoient a une portée de Canon l'une de l'autre, & la Ville de Saverne étoit occupée par les Lorrains. Dans cette situation l'imprudence d'un Colonel Suedois manqua d'engager une affaire: partant de son quartier avec quatre cens mousquetaires, & trois cens chevaux il marcha droit au quartier du Roy. Le Marquis de la Force en ayant eu avis fit prendre les armes à son Armée, & le Marquis de Lansac fut chargé d'aller reconnoitre ce qui se passoit. Comme les Suedois tardoient de répondre au qui vive, on donna sur la petite troupe. Mais ayant crié Suede, Lansac s'arrêta, & le Colonel Suedois s'étant excusé sur l'ignorance de ses guides, on le laissa passer sous les yeux de l'Armée Françoise rangée en bataille. Le Rhingrave ne tarda pas de décamper luy-même & fut forcé malgré son depit, de faire défiler son Armée devant celle du Roy, qui avoit pris poste sur son passage.

Aprés

(a) PUFEND. L. 6. §. 25.

Digitized by Google

Aprés que le Comte de de Salm eut ainsi mis sous la protection du Roy une partie de l'Evéché de STRASBOURG, il reprit son premier dessein. Il partit pour la Haute-Alsace avec le peu de Troupes qui luy restoient. Le Marquis de la Force prit par une autre route, & vint coucher à Büsweiller ; & de là il envoya de la Bloquerie & d'Espenan à Haguenau faire voir au Baron de Metternich qui en étoit Gouverneur, le traite que le Comte de Salm avoit conclu. Le Baron ne délibera pas, & dés le soir même il céda la place au Marquis de la Force, qui nomma pour y commander le Colonel de la Bloquerie. Cet Officier avoit bien mérité cet employ, par sa dextérité à ménager un traité qui donnoit au Roy un titre legitime pour porter ses armes en Alsace, & y soutenir la Religion. Le Comte de Ville qui commandoit à Saverne sous les ordres du Duc de Lorraine, eut plus de peine à remettre cette place entre les mains du Marquis de la Force. Mais enfin il se rendit à condition qu'il sortiroit avec toutes les marques d'honneur. Foible consolation pour un guerrier qui se voit obligé de céder au plus fort.

Le Comte de Salm se retire à Than.

Le Comte de Salm se retira à Than où il joignit ses Troupes à celles du Duc de Lorraine & aux nouvelles levées que le Baron de Schwenbourg avoit faites dans le Suntgau. Elles étoient au nombre de sept mille hommes qui se flattoient de faire le siége de Colmar. En attendant, cette petite Armée se cantonna à Sultz, Gebvillers, Rouffach & dans tous les lieux d'alentour.

A. 1634. Le Rhingrave ne les laissa pas longtems en repos; car dés le 2. Fevrier il se présenta devant Sultz que le Comte de Lichenstein abandonna, pour se retirer à Than à la tête de quatre Cornettes de Cavalerie. Mercy qui commandoit dans Gebveiller, suivit cet exemple. Le Rhingrave maître de ces deux petites Villes, marcha à Rouffach qu'il emporta ; le Château se rendit à discrétion. On fit grace aux Soldats, mais tous les Païsans qui s'y étoient réfugiez furent massacrez sans pitié.

Les pluyes continuelles & la rigueur de la saison retarderent pendant quelques jours les desseins du Rhingrave, & donnerent le loisir aux Imperiaux de rassembler leurs Troupes :

A. 1534. elles se mirent en Campagne le 3. Mars & vinrent se poster entre Than & Cernay, à une lieuë des quartiers du Rhingrave, sous le commandement du Marquis de Bade & du Marquis de Bassompierre. A peine eurent-elles le loisir de se ranger. Le Rhingrave Jean-Philippe ayant eu ordre de venir les attaquer fit d'abord plier l'Infanterie Imperiale ; la Cavalerie tint plus ferme, mais Otton-Loüis étant luy-même survenu avec son Régiment & le Canon, il mit les ennemis en fuite aprés quelque resistance.

Les Imperiaux batus.

Les Imperiaux perdirent dans cette action quinze cens hommes & plusieurs Officiers, parmi lesquels se trouva le Colonel Philippe qui s'étoit acquis une grande réputation dans les Troupes Lorraines (c). Le nombre des prisonniers montoit à cinq cens, entre lesquels étoient le Comte de Salm autrefois Gouverneur de Saverne, qui fut pris combattant à pied, son cheval ayant été tüé sous luy ; le Marquis de Bassompiere Lieutenant Général de la Cavalerie Lorraine blessé au bras d'un coup de pistolet, le Colonel Mercy & quelques autres Officiers de distinction. Le Duc Charles de Lorraine ne se trouva pas à ce combat, & le Marquis de Bade eut le bonheur d'échapper, & de courir à Than, où ayant fait monter à cheval la Princesse son Epouse, il se retira à Leurre.

Le Comte de Salm fait prisonnier.

Le Rhingrave s'empare presque de toute la Haute-Alsace.

Le Rhingrave poursuivant sa victoire prit à discrétion Wattweiller & Cernay, força Than de se rendre aprés une defense d'un seul jour, prit Ensisheim que le jeune Comte de Lichtenstein avoit abandonné pour se retirer à Brisach. Le fort que les Imperiaux avoient bâti à Huningue ne résista pas. La Ville de Béfort ouvrit ses portes au vainqueur, & le Château se rendit le 11. Mars à condition que les Officiers seroient prisonniers de guerre, & que les Soldats Allemands prendroient parti dans les Troupes Suedoises. Leurre qui est une riche Abbaye située à l'extrémité de la Haute-Alsace, avoit été donnée par les Suedois au Rhingrave, pour le récompenser de ses services. Il vint se présenter pour s'en emparer; mais l'Administrateur de l'Abbaye avoit pris ses mesures. S'étant rendu à la hâte à Remiremont où le Colonel Hebron commandoit un Régiment François, il se mit sous la protection du Roy, & prévint par là la ruine de ce riche Monastere. Hebron même voulut que les Suedois luy cédassent le Château de Passavant comme une dépendance de Leurre: ainsi le Marquis Guillaume de Bade dut sa liberté à la puissance du Roy. Ce Prince étant sorti de Leurre, rallia envi-

(c) PUFEND, L. 6. §. 26. Merc, Fr. T, 20.

Digitized by Google

environ sept cens hommes, avec lesquels il prétendoit aller renforcer la Garnison de Brisach. Mais le frere du Rhingrave s'étant emparé de Ferrette, ferma les passages au Marquis, qui fut obligé d'aller chercher un azile dans la Franche-Comté.

L'Evéque de Bâle n'eut pas peine à comprendre, que le Rhingrave ne tarderoit pas d'envahir son païs, les biens Ecclésiastiques ayant un grand attrait pour luy. L'Evéque voulant se garantir du fléau dont il étoit menacé, envoya au Marquis de Bourbonne Gouverneur pour le Roy à Montbeliard, un député de sa part, chargé d'une lettre datée du 21. Mars, avec deux députez des Cantons Catholiques, pour le supplier de prendre sous la protection du Roy l'Evéché de Bâle. Cette grace leur fut accordée; & Porentruy où les Evéques de Bâle font leur résidence ordinaire, reçut, comme avoit fait Leurre, Garnison Françoise. Le Rhingrave qui venoit de se saisir d'Altkirk, fut d'autant plus touché de voir Porentruy luy échapper, qu'il avoit déja fait investir cette place par cinq cens Suedois, & qu'on traitoit de sa reddition, lors qu'un Officier de Montbeliard nommé la Haye vint luy déclarer que le Roy avoit pris cette Ville sous sa protection. Cette barriere que la France opposoit à ses entreprises, fit prendre au Rhingrave la résolution de quitter l'Alsace, où il ne craignoit plus aucun mouvement depuis l'avantage qu'il avoit eu de faire prisonnier le Comte de Salm, qui dans les tems les plus malheureux avoit soutenu les interêts de la Religion & de l'Evéché de STRASBOURG avec beaucoup d'intrépidité, trouvant toûjours quelques ressources dans sa prudence & dans sa valeur. Ce Comte fut dans la suite échangé en 1635: il retourna à STRASBOURG, & ayant passé le peu d'années qui luy restoient dans la tranquilité d'une vie privée, il mourut le 13. Janvier 1637.

L'Evéché de Bâle mis sous la protection du Roy.

Mort du Comte de Salm.

Le Rhingrave ayant passé le Rhin à Huningue, assiégea Neubourg entre Bâle & Brisach. Les Imperiaux s'y défendirent pendant quelques jours avec courage; mais dés qu'ils virent la bréche ouverte, ils se jetterent dans des bateaux, abandonnerent la place, & coulerent à Brisach. Les habitants se rendirent sans résistance aux Suedois, qui aprés avoir pris Fribourg le 10. Avril, allerent former le siége de Rhinfeld, sous la conduite du Rhingrave Jean-Philippe. Le Colonel Mercy défendoit cette place avec huit cens hommes: il n'y eut que le manque de munitions & de vivres, qui l'obligea enfin de se rendre le 9. Août, aprés quatre grands mois de siége.

Prise de plusieurs Villes par les Suedois.

A. 1634.

Aprés la prise de cette place les révolutions arrivées dans l'Empire, arréterent le cours des victoires des Suedois. Albert-Wenceslas-Eusebe Walenstein Duc de Fridland, qui de simple Gentilhomme de Boheme étoit devenu Généralissime des Troupes de l'Empereur, ayant été poignardé pour des raisons qu'il n'est pas de mon sujet de raporter, l'Empereur mit à la tête des Troupes Imperiales, son fils ainé FERDINAND Roy de Hongrie, qui depuis fut Empereur sous le nom de FERDINAND III. Ce Prince commença à se signaler par la prise de la Ville de Ratisbonne que les Suedois avoient conquise. Il marcha ensuite à Nortlingue qu'il assiégea: au premier avis qu'on eut que les Suedois se préparoient à secourir cette place, le Cardinal Infant Ferdinand fit avancer les Troupes qu'il avoit amenées d'Espagne & d'Italie, pour aller prendre possession du Gouvernement des Païs bas; & le Duc de Lorraine à qui le Duc Maximilien de Baviere avoit cédé le commandement des Troupes de la Ligue Catholique, voulut étre un des principaux acteurs dans l'affaire qui étoit sur le point de s'entamer. Gustave Horn étoit d'avis de laisser les Imperiaux se fatiguer à ce siége: le Duc Bernard de Saxe-Weimar fut d'un sentiment contraire. Celuy-cy l'emporta, & il fut résolu qu'on donneroit bataille, dés que les Troupes qu'on attendoit du Wirtemberg seroient arrivées. Les Suedois commencerent le combat le 27. Août; il fut opiniatre pendant huit heures; mais enfin la victoire se déclara pour les Imperiaux. Gustave Horn & le Comte de Cratz furent faits prisonniers, avec un tres grand nombre d'Officiers. Le Duc Bernard Weimar échappa & vint se retirer à Heilbron. Les Suedois & l'Armée Protestante compterent prés de douze mille morts, dont les Païsans du Wirtemberg faisoient la plus grande partie. Les Imperiaux firent six mille prisonniers, prirent quatre-vingt pieces de Canon, quatre mille chariots, trois cens drapeaux & un tres grand nombre de chevaux (*e*). On prétend que le malheur des Suedois eût été sans ressource, si on avoit suivi le Conseil du Duc Charles de Lorraine, qui vouloit qu'on ne perdît pas de tems, & qu'on pour-

Grande défaite des Suedois.

A. 1634.

(*d*) Merc. Franc. T. 20. (*e*) BRACHEL. L. 5. pag. 15.

Digitized by Google

poursuivit les debris de l'Armée battuë. Mais on donna le loisir aux ennemis de rallier leurs Troupes & de réparer leurs forces (*f*).

Le Rhingrave vient camper sous Kell.

Cette terrible défaite fit tout céder aux armes de l'Empereur. Heilbron & Heidelberg ouvrirent leurs portes au vainqueur : tout le Wirtemberg se soumit, & le Duc fut obligé d'aller se renfermer dans STRASBOURG. Le Duc de Lorraine entra dans le Brisgaw avec Jean de Wert Général des Troupes Bavaroises. Le Rhingrave Otton-Loüis qui n'avoit pû arriver à tems pour la Bataille de Nortlingue, se sentant trop foible pour tenir la Campagne, se hâta de se rendre à STRASBOURG, dans l'espérance de s'assûrer du pont de cette place. Il arriva heureusement à Kell où son Infanterie se retrancha : il étendit sa Cavalerie vers Offembourg. Mais comme il vouloit être par tout & disposer tout par luy-même, il tomba prés de Willstet, accompagné seulement de quinze Cavaliers, dans un parti Lorrain qui le reconnut & le poursuivit jusqu'à la Kintzch, riviere qui se jette dans le Rhin un peu au dessous de Kell. Envain les Lorrains luy crioient qu'ils luy donneroient la vie, s'il vouloit se rendre, il ferma l'oreille à ces promesses : il poussa son cheval jusque sur les bords de la riviere, & quoy qu'ils fussent fort hauts, il sauta dans l'eau tout à cheval ; mais ne pouvant franchir l'autre bord qui étoit trop escarpé, il s'attacha à des arbrisseaux, grimpa de branches en branches, & échappa à l'ennemy à travers d'une gréle de bâles, qu'on tiroit sur luy. De là ayant heureusement trouvé un guide qui le conduisit dans le bois par des voyes détournées, il vint joindre ses Troupes ; il se fortifia à la tête du pont pour donner le loisir à ses bagages & à sa petite armée, de défiler dans la Ville. Cette retraite ne luy eût pas coûté un seul homme, si le Commandant du fort de Kell ne l'eût arrêté prés d'une heure en attendant les ordres du Magistrat ; ce qui donna lieu aux ennemis, lorsque la nuit fut survenuë de se méler avec l'Arriere-Garde du Rhingrave, espérant d'entrer avec elle dans le fort. Mais comme on s'en apperçût, on se mit en défense & les ennemis voyant le coup manqué, tirerent au hazard sur les Troupes qui défiloient; ce qui fit perdre au Rhingrave plusieurs Soldats ou tuez ou blessez.

Dans de si tristes conjonctures, le Rhingrave, le Duc de Wirtemberg, le Marquis de Bade-Dourlac & le Magistrat de STRASBOURG solliciterent instament le Maréchal de la Force qui étoit à Büschweiller, de venir à leur secours & de leur prêter six ou sept milles hommes. Mais le Maréchal s'en excusa avec honnêteté, en leur disant qu'il ne luy étoit pas permis de séparer ses forces, & que le Chancelier Oxenstiern Directeur de la confederation l'avoit prié de descendre à Spire, où on travailloit déja à un pont de batteaux. Il dissimuloit sous de pareils prétextes la vraye raison de son refus, & il crût que le moment étoit propre pour faire sentir aux Conféderez que la Cour étoit mécontente, qu'Oxenstiern tirât toûjours en longeur l'exécution du traité conclu à Francfort le 26 Août 1634 par lequel les Conféderez s'engageoient de remettre Philisbourg entre les mains du Roy (*g*).

STRASBOURG demande du secours à la France.

Cependant les Imperiaux qui vouloient profiter de leur victoire, & des lenteurs d'Oxenstiern s'approcherent de Philisbourg qu'ils investirent. Schmidberg qui en étoit gouverneur en donna aussitôt avis au Marquis de Feuquieres qui étoit à Spire, en luy mandant par un Gentilhomme, qu'il avoit peu de gens dans sa place, peu de poudres & point de vivres. Le Marquis renvoya sans délay le Gentilhomme, en luy donnant parole que le lendemain il seroit à cinq heures du matin vis-à-vis de Philisbourg sur le bord du Rhin, où il prioit Schmidberg de se trouver (*h*). Il dépécha en même tems un courier au Colonel de la Bloquerie, qui étoit à trois lieuës de là pour l'engager de se trouver au rendez-vous avec son Regiment & sa compagnie de Cavalerie, & pressa le Rhingrave & le sieur Leuffler Chancellier du Duc de Wirtemberg, de donner en diligence avis de tout au Maréchal de la Force qui étoit à une journée de là, & de le prier instamment de faire avancer l'armée Françoise.

Pendant qu'on prenoit de si sages mesures, les Imperiaux n'oublioient ni promesses ni menaces pour obliger Schmidberg à ouvrir les portes de sa place. Rien ne put ébranler la fidélité du Gouverneur, qui se trouva le lendemain au lieu marqué. Mais malgré toutes les raisons du Marquis de Feuquieres, il refusa de faire entrer les troupes Françoises sans un ordre exprés du Rhingrave & du sieur Leuffler Vice-Chan-

(*f*) ADLZREITTER p. 3. L. 9. n. 55. (*g*) RECUEIL des Tr. de paix T. 3. pag. 32. (*h*) Merc. Franc. T. 20.

Chancelier de Suede en Allemagne & Chancelier du Duc de Wirtemberg. Il consentit cependant qu'une partie du Régiment de la Bloquerie occupât entre la place & le Rhin, une redoute qui auroit pû couper le passage au secours, si les Imperiaux s'en étoient emparez. Il permit méme au Marquis de Feuquieres & au sieur Arnault qui commandoit les Carabiniers du Roy, d'entrer seuls dans la Ville pour l'aider à encourager la Garnison : enfin le Duc de Wirtemberg & le Rhingrave étant arrivez à Philisbourg, & le Sieur Leuffler ayant aporté l'ordre de la Couronne de Suede & des Princes confédérez, de remettre la place aux François, Schmidberg la céda le 10. Octobre, & le Marquis de Feuquieres reçut le serment de fidélité du Duc de Wirtemberg que le Roy avoit nommé pour Gouverneur Général de Philisbourg. Le sieur Arnault en fut fait Gouverneur particulier, conformément au traité de Francfort du 26. Août, suivant lequel la Garnison devoit étre réglée de maniere que de mille hommes sous dix Compagnies, six seroient Françoises, & les quatre autres Allemandes levées par le Gouverneur Général sous le nom & l'autorité du Roy (*i*).

Philisbourg cédé aux François.

A. 1634.

La cession de Philisbourg qui fermoit aux Imperiaux l'entrée de la Basse-Alsace, ne mettoit pas toute la Province dans une entiere sûreté. Le Marquis Guillaume de Bade, le Baron de Reinach Gouverneur de Brisach, & le Colonel Mercy travailloient sans relâche à former un corps d'Armée pour pénétrer dans la Haute-Alsace, par le moyen de Brisach, dont ils fortifioient extraordinairement le pont. Il étoit sur tout à craindre que le Duc de Lorraine à la téte de l'Armée de la Ligue Catholique, ne vînt joindre ses forces, & reprendre tout d'un coup les places d'où les Suedois avoient été obligez de rappeller leurs Garnisons pour fortifier leur Armée. Oxenstiern & les Princes confédérez avoient senti le danger, & ce fut pour le prévenir qu'ils envoyerent à la Cour de France le sieur Leuffler & Philippe Streiffe sieur de Lawenstin Conseiller du Duc de Deux-ponts. Ces Agents avoient ordre de presser sa Majesté de déclarer la guerre à l'Empereur, & de ne craindre pas pour s'y engager de luy offrir toutes les Villes d'Alsace, Brisach & méme Benfeld, avec la faculté de prendre sous sa protection les Evéchez de Trêves & de Mayence. Mais ce qui se traite au loin ne va jamais assez vîte au gré de ceux qui sentent le mal de prés & qui le voyent sous leurs yeux. Le Rhingrave qui connoissoit l'état de l'Alsace, prétendoit qu'il ne luy seroit pas impossible de tenir la campagne, dés que les François seroient maitres de Colmar & de Scelestat, d'ou il pourroit tirer seize compagnies d'Infanterie & deux de Cavalerie. S'étant appuyé de l'avis du Magistrat de STRASBOURG, il fit convenir Frideric-Richard Moekel resident de Suede en Alsace, que l'unique ressource qui restoit aux confédérez, étoit de mettre entre les mains des François ces deux places & les autres petites Villes de la Province. Moekel fut chargé de negotier cette affaire avec Monsieur de l'Isle envoyé de France. Le traité fut conclu à l'insçu du Chancelier de Suede ; le Rhingrave & le Maréchal de la Force l'approuverent, & on l'envoya à Oxenstiern pour le ratifier. Comme ces conventions faites avec la France, mettoient la Ville de STRASBOURG & l'Alsace hors de peril, le Rhingrave partit pour aller à Vorms, s'aboucher avec Oxenstiern qui l'avoit mandé. Mais la mort le surprit en chemin le 6. Octobre 1634 (*k*). Les uns disent qu'il mourut à Vorms, d'autres à Spire. Il y en a même qui ont écrit qu'il fut tüé en assiégeant une bicoque. Quoy qu'il en soit les Suedois & le parti Protestant perdirent en luy un Général egalement heureux & brave, qui s'étant rendu formidable à ses ennemis en mérita méme les eloges.

Traité qui céde à la France Colmar & Scelestat.

Mort du Rhingrave.

La mort du Rhingrave Otton-Loüis ne changea rien dans les mesures qui avoient été prises avec la France. Leuffler ne pût obtenir que le Roy déclarât la guerre à l'Empereur : mais il convint que toute l'Alsace seroit cédée à sa Majesté. Il avoit voulu d'abord réserver Benfeld. Cette exception déplût au Cardinal de Richelieu, qui menaça de faire retirer les Troupes du Roy, de Colmar & de Scelestat, si on refusoit de le rendre maître de Benfeld : il fallut acquiescer à tout ce que la France souhaitoit, & le traité fut signé à Paris le 1. Novembre 1634, par lequel sa Majesté s'engageoit qu'au cas qu'elle vînt à rompre contre les ennemis communs, d'entretenir douze mille hommes de pied, jusqu'à ce que la paix fût faite en Allemagne, lesquels préteroient serment à sa Majesté & aux Confédérez (*l*). Art. III.

A. 1634.

Toute l'Alsace cédée au Roy.

Que sa Majesté tiendroit en decà du Rhin un Armée considerable pour s'en servir Art. IV.

(*i*) Trait. de Francf. art. 1. & 2. (*k*) PUFEND. L. 6. §. 89. (*l*) Traitez de Leonard p. 38.

Art. V. servir dans les occurences, & qu'elle délivreroit promptement cinq cent mille livres pour payer la Cavalerie & la mettre en état de repasser le Rhin.

Le sieur Oxenstiern au nom de la Couronne de Suede, & les Confédérez confirmant les traitez d'alliance, s'obligerent de leur part, & promirent de rétablir sans délay le libre exercice de la Religion Romaine dans toutes les Art. VII. Eglises des lieux pris sur les Catholiques.

Ils consentent de plus qu'en cas de rupture ouverte contre les ennemis communs, & pour mieux assûrer le païs d'Alsace contre leurs efforts, que le dit païs d'Alsace au delà du Rhin, soit mis en dépôt & en la protection de sa Majesté, avec les places & les Villes qui en dépendent, qu'ils ont prises sur leurs Art. IX. ennemis, & spécialement Benfeld & Scelestat qui seront mises ez mains du Roy, aussitôt que sa Majesté aura déclaré être en rupture; comme aussi généralement tout ce qui dépend d'Alsace en deçà du Rhin. Les Garnisons que sa Majesté établira es dits lieux luy prêteront serment & aux Confédérez, lesquels avec leurs vassaux & sujets seront maintenus en leurs possessions légitimes, & ne sera rien entrepris au préjudice de leur jurisdiction & de leurs droits.

Art. XII. Ils consentent même que le Roy puisse avoir entre ses mains la Ville de Brisach & les autres lieux circonvoisins sur le Rhin, & de là vers le Lac de Constance. Et que jusqu'à ce que le Roy ait en sa joüissance le passage de Brisach, le pont de STRASBOURG sera libre à sa Majesté pour y faire passer & repasser ses Troupes; la garde dudit pont demeurant toûjours à ceux de la Ville de STRASBOURG. Sa Majesté promet de bonne foy de son côté de retirer sa Garnison de Brisach & autres lieux susdits deçà & delà le Rhin, sans aucune restitution de frais, pour en être disposé selon qu'il sera convenu par le Art. XIII. traité d'une paix générale. Moyennant ce que dessus sa Majesté sera déchargée à l'avenir d'un million de livres qu'elle étoit obligée de payer annuellement.

Art. XIV. Enfin avant que d'entrer en rupture contre les ennemis communs, sa Majesté veut être assûrée que les Electeurs de Saxe & de Brandebourg & autres Princes & Etats de la Basse-Saxe, s'obligeront de ne point entre en aucun traité de paix ou de trêve avec les ennemis communs, que conjointement avec sa Majesté & les Princes confédérez, & avec leur intervention & consentement.

Telles furent les principales conditions du traité qui rendit le Roy maitre de toute l'Alsace, dont une partie même suivant les termes du traité étoit au delà du Rhin. Toutes les places depuis Landau qui dans la suite furent occupées par les confédérez, furent sans difficulté remises entre les mains de la France, en consequence du traité qui luy cédoit toute l'Alsace.

Aprés cette convention si solemnelle, le Roy voulant garantir cette Province des irruptions dont elle étoit menacée, y envoya de nouvelles Troupes sous les ordres du Maréchal de Brezé, qui devoit commander l'Armée Françoise avec le Maréchal de la Force *(m)*. Ces deux Généraux mirent dix mille hommes en quartier dans les montagnes de Vôges, pour border l'Alsace. Cette précaution n'empêcha pas les Lorrains de surprendre la Garnison Suedoise qui étoit dans Than, & de massacrer quelques François qui vouloient s'y jetter. Le Marquis de la Force qui étoit à Colmar en ayant eu avis, détacha le sieur des Roches avec quelques compagnies, qui forcerent bientôt les ennemis de faire retraite, & d'abandonner même leur Canon. La Ville présenta ses clefs, & se mit comme le reste de l'Alsace sous la protection du Roy.

Ce petit succés ne dédomagea pas les François, de la perte qu'ils firent de Philisbourg que le Suedois venoient de leur céder. (Les François perdent Philisbourg.) Les Auteurs ne s'accordent pas à raconter les circonstances de cet événement: les uns attribuent la perte de cette place à la négligence d'Arnault son Gouverneur; les autres en accusent les Allemands qui y étoient en Garnison; leur contenance fit croire qu'ils avoient refusé de combattre contre un ennemy de leur nation qui venoit les attaquer. Il est assez ordinaire aux Ecrivains de rapporter les faits suivant le penchant qu'ils ont pour un parti; & rarement le public se persuade qu'un malheureux n'a pas tort. Je vais tâcher de démêler ce qui me paroît de plus sûr. Il n'y avoit que trois mois que les François étoient maitres de cette place; les ouvrages n'étoient que de terre, ils n'étoient ny pallissadez ny fraisez; les fossez pleins d'eau avoient été glacez par une gelée tres forte, qui duroit depuis plusieurs semaines. Le Gouverneur prenoit soin de faire rompre

(m) PUFEND L. 6. § 97.

pre la glace ; mais le froid continuel rendoit chaque jour ses précautions inutiles. La peste & les maladies avoient diminüé la Garnison, de sorte qu'elle étoit à peine composée de quinze cens hommes. Le Gouverneur pressoit le Duc de Wirtemberg qui étoit Gouverneur Général, de luy envoyer du secours; mais on se contentoit de luy en faire espérer. Les Habitans attachez au parti de l'Empereur, donnoient sans cesse des avis de l'état où étoit la place: ils soupiroient aprés le moment qu'ils pourroient retourner sous la domination imperiale. Bamberg qui par sa conduite modérée s'étoit attaché les Habitans & les Peuples voisins, informé des dispositions de la place, proposa au Conseil du Roy de Hongrie, les moyens de l'enlever (*n*). On eut peine à l'écouter d'abord, parceque l'Empereur craignoit de déclarer la guerre à le France, qui n'étoit plus agitée par des guerres civiles, & qui avoit des Armées en Alsace à portée d'attaquer l'Empire. Mais cette crainte parut un scrupule qu'on leva sans peine, en disant qu'il étoit aisé de voir que la France sous prétexte de proteger ses alliez & la Religion, ne tendoit qu'à affoiblir la puissance de la maison d'Autriche ; que dans cette vûë elle avoit joint ses armes à celles des Suedois ; qu'il y avoit moins de danger d'avoir un ennemy déclaré qu'un ennemy caché ; qu'on devoit peu appréhender que les François ne fissent des conquêtes en Allemagne; que du moins la vivacité & l'impatience de leur genie, & l'animosité naturelle que les Allemands avoient contre eux, les empêcheroient de les conserver longtems, & que leur succés mémes exciteroient bientôt contre eux la jalousie de leurs alliez, qui craignant de les avoir pour maitres, ne tarderoient pas à devenir leurs ennemis. Ces raisons l'emporterent dans le Conseil, qui conclut qu'il falloit tâcher d'enlever Philisbourg, quoy que cette entreprise dût passer pour une déclaration de guerre contre la France.

Galas Général des Troupes de l'Empereur ayant concerté avec Bamberg les mesures nécessaires pour cette expédition, fit avancer dés les quatre
A. 1635. heures du matin le 24. Janvier, six mille hommes de ses meilleures Troupes à un quart de lieuë de Philisbourg (*o*). Le Colonel Bamberg qui avoit commandé quatorze ans dans cette place, s'en approcha à la faveur de la nuit qui étoit fort obscure; & ayant observé les postes qui étoient gardez par les Allemands qu'il reconnut au langage des sentinelles ; les Imperiaux s'avancerent avec des espéces de pont de trente-cinq à quarante pieds de long, faits avec des échelles & des planches attachées ensemble : ils les jetterent sans peine sur les fossez qui n'étoient défendus par aucun dehors & qui étoient tous glacez. Le bruit qu'ils firent passa pour une fausse allarme, semblable à celles que les Imperiaux avoient données plus d'une fois, pour accoutumer l'ennemy à ne pas s'en étonner: on sonna cependant le Tocsin ; mais la Garnison fut trop lente à courir aux armes. Les Imperiaux appliquerent leurs échelles, & attaquerent tout à la fois tous les bastions. La Garnison n'étant pas suffisante pour border tous les parapets, il fallut céder au grand nombre : le rempart fut pris ; le Gouverneur Arnault se retira dans le Palais avec le peu de François qui luy restoient, & fut enfin obligé de se rendre à discrétion. Les Imperiaux trouverent dans cette place cent vingt-huit pieces de Canon de bronze, & une tres grande quantité de munitions de guerre.

La prise de Philisbourg fut bientôt suivie de celle de Spire : comme elle étoit sans Garnison & sans défense, les Imperiaux s'en emparerent sans résistance, dés que Jean de Wert qui passa le Rhin au commencement de Fevrier, l'eut fait sommer. Comme Galas avoit dessein de se servir de cette place pour communiquer avec Philisbourg, & faire passer les Troupes imperiales en Alsace, il y mit une forte Garnison sous le commandement du Baron de Metternich, & fit incessament travailler aux fortifications & à construire un pont de bateaux. Cette nouvelle entreprise des Imperiaux persuada les Maréchaux de la Force & de Brezé qu'il n'y avoit pas de tems à perdre, & que dés que les ennemis auroient mis Spire en état de defense, l'Alsace seroit ouverte à leurs Armées. L'un & l'autre étoient à Landau que les François avoient occupé comme faisant partie de l'Alsace. C'est là où malgré la rigueur du froid, ils resolurent d'assiéger Spire : ils investirent la place avec une grande partie de leur Armée, à laquelle le Duc Bernard Weymar avoit joint deux mille hommes. Les François prirent les deux Fauxbourgs l'épée à la main. Ils ouvrirent en cinq endroits les nouvelles fortifications du corps de la place, & ils y attacherent le

Spire prise par les François.

(*n*) Gualdo L. 10. (*o*) Merc. Franc. T. 20.

le mineur. Tout étant prêt pour l'assaut, les assiégez démanderent à capituler le 12. Mars. Le Gouverneur Meternich, le Baron d'Hattemberg & le Colonel Goltz furent faits prisonniers de guerre avec 80. Officiers. La pluspart des Soldats qui étoient au nombre de quinze cens hommes de pied & de trois cens chevaux, prirent parti avec le Duc de Weimar qui fut fait Gouverneur de la place; & les Generaux luy accorderent encor Landau, Weissembourg & Germersheim pour pouvoir loger ses Troupes plus à l'aise (q).

A. 1635.

Ces précautions mettoient la Basse-Alsace en sûrete. Mais la Haute étoit vivement inquiétée par le Duc Charles de Lorraine, qui commandoit un corps d'armée sous le titre de Duc de Wirtemberg. STRASBOURG même & Benfeldt voyant leurs fossez glacez, craignoient une surprise semblable à celle de Philisbourg; & l'abbatement des Suedois faisoit dire aux Imperiaux que dans trois semaines ils feroient aux portes de Paris, & qu'ils recompenseroient les importans services du Duc Charles, en luy faisant céder une partie des Provinces, & peut-être même la Couronne de France (r). Le Duc Henry de Rohan fit bientôt avorter tous ces grands projets. Il n'y avoit que six mois qu'il étoit revenu de son ambassade de Suisse, où le succés de ses négociations avoit fait oublier le malheur qu'il avoit eu, de se trouver à la tête des Huguenots de France. Il ne falloit pas un moins habile Général pour déconcerter les desseins du Duc de Lorraine, à qui il ne manquoit aucune des qualitez qui distinguent les plus grands guerriers. L'armée du Duc de Rohan étoit d'environ quinze mille hommes (s). Ayant traversé la Lorraine, il se rendit sur la fin de Janvier prés de Béfort; & de là il marcha à Altkirck où les Imperiaux avoient des magasins. Cette place fut emportée par escalade en plein midy, & abandonnée au pillage du soldat. Le Duc de Lorraine avoit déjà passé sur le pont de Brisach avec six mille hommes de Cavallerie & beaucoup d'infanterie; mais il n'avoit encor rien entrepris, parcequ'il attendoit le secours que Galas & Jean de Wert devoient luy envoyer. Le Duc de Rohan résolut de le prévenir & fit traverser à son armée la riviere d'Ill, à dessein d'aller attaquer le Duc Charles, qui ne voulant pas risquer un combat se retira, & repassa le Rhin à Brisach le 18 Fevrier.

Le Duc de Lorraine agit en Haute-Alsace.

Le Duc Henry de Rohan commande en Haute-Alsace.

Ce Prince ayant reçu le renfort qu'il attendoit de Jean de Wert, & se voyant maître d'une armée de 12. à 13. mille hommes, qu'il espéroit devoir être soutenuë par d'autres troupes qui devoient venir se joindre à luy, prit la résolution de rentrer une seconde fois en Alsace. En effet ayant fait construire un pont de batteaux au dessus de Brisach, il fit passer la nuit du 25 au 26 Fevrier douze cens chevaux choisis, dont il donna le commandemenr au Colonel Mercy, avec ordre d'attaquer huit cornettes de Cavalerie Françoise que le Duc de Rohan avoit cantonnées à Steinbrun entre Brisach & Neubourg, derriere le corps de son Infanterie, qui étoit postée plus prés de Brisach. Comme le païs est couvert par la grande forêt de la Hart, il fut aisé à Mercy de marcher dans les bois par le secours de deux païsans, qui luy servoient de guides. Il avança sans être apperçu à un quart de lieuë du village où la Cavalerie étoit logée. Les Imperiaux surprirent le quartier du Marquis d'Afferac qui fut fait prisonnier, avec le sieur de St. André-Montbrun. Le Duc de Rohan en ayant eu avis commanda d'abord deux cens maîtres, quatre cens mousquetaires & huit tambours qu'il fit monter à cheval, pour assûrer d'un prompt secours la Cavalerie Françoise, qui s'étoit mise en défense. Mercy ayant ouy le bruit des tambours, & croyant que toute l'armée venoit fondre sur luy, fit tourner bride à sa troupe, qui s'enfuit dans le bois, aprés avoir abandonné les prisonniers. Cette affaire se passa à une petite lieuë d'Ottmersheim & de Rumersheim, où le Comte du Bourg a remporté de nos jours une signalée victoire sur un autre Comte de Mercy.

Le Comte de Mercy est repoussé prés de Brisach.

Deux jours auparavant le Duc de Rohan avoit fait attaquer Rouffach, qui fut prise par escalade avec peu de perte (t). La garnison se retira dans le château & se rendit deux jours aprés sans attendre le canon. Ensisheim eut en même tems un même sort; mais sa prise coûta la vie à cent François. Ces expéditions ne découragerent pas le Duc de Lorraine, qui se jetta encor en Alsace au commencement de Mars. Mais dés qu'il sçut que le Marquis de la Force avoit amené de nouveaux renforts au Duc de Rohan, il craignit d'entamer une affaire avec un Général, dont il connoissoit l'expérience & la valeur; il battit en retraite & repassa le Rhin

(p) PUFEND. L. 7. §. 16. (q) Merc. Franc. T. 20. (r) PUFEND. L. 7. §. 18. (s) Merc. Franc. T. 20. (t) Merc. Franc. ubi supra.

Digitized by Google

Rhin sur le pont qu'il avoit fait dresser à Neubourg. Ses troupes qu'il avoit extraordinairement fatiguées, ne remporterent d'autres marques de leur bravoure, que quelque butin & les depoüilles de quelques villages qu'elles avoient ravagez. Le Duc de Rohan eut au contraire la gloire d'avoir sauvé l'Alsace. Le Duc ajant mis cette Province à couvert des irruptions ennemies, reçut ordre de la Cour de passer dans la Valteline, pour donner secours aux Grisons que les Espagnols menaçoient.

Cependant malgré tous ces mouvemens, la guerre n'étoit pas encor déclarée entre la France & l'Empereur. Le Roy s'étoit contenté de donner secours à ses alliez, & de défendre ceux qui s'étoient mis sous sa protection: mais sa Majesté fut forcée de ne plus se tenir dans ces termes, dés que l'Empereur & l'Infant Ferdinand qui gouvernoit les Païs-bas, eurent exécuté le dessein qu'ils avoient formé d'enlever la Ville de Trêves, où le Roy avoit Garnison. Ils chargerent de cette expédition le Prince Thomas de Savoye Général des Armées de sa Majesté Catholique dans le Païs-bas (*u*). Ce Prince ayant joint ses forces avec celles que l'Empereur avoit aux environs de Luxembourg, donna ordre au Comte d'Embden, & au Baron de Metternich d'investir Trêves; ils la surprirent même le 21. Mars, s'en rendirent maîtres, & firent prisonnier l'Electeur Philippe-Christophe de Soëtern, à qui on ne pouvoit rien reprocher, que la précaution qu'il avoit prise d'implorer la protection du Roy, dans un tems où son Archevêché & tous ses Etats étoient de toutes parts en proye aux armes Suedoises. Cette entreprise fut une éclatante declaration de guerre, qui coûta cher à l'Empire, comme nous le dirons dans la suite.

L'Electeur de Trêves est fait prisonnier.

L'Empereur bien loin de ménager la France, ne doutoit pas qu'il ne fût en état d'en abattre la puissance, sur tout depuis qu'aprés avoir conclu sa paix avec l'Electeur de Saxe, il eut entrainé dans ses interêts la pluspart des Princes de l'Empire. Il y avoit déja longtems que cette paix se negotioit à Prin. L'Electeur de Saxe balançoit toûjours; mais le grand nombre de Villes & de Provinces que l'Empereur avoit réduites sous son obéissance, aprés la bataille de Nortlingue, la prise de Philisbourg & celle de Trêves, le concours de ses armes avec celles du Roy d'Espagne, & le mauvais état où se trouvoient les Armées que la Suede avoit en Allemagne, déterminerent enfin l'Electeur à conclure son traité, & la paix fut signée à Prague le 30. May 1635. elle portoit que les biens Ecclésiastiques médiats, c'est-à-dire ceux qui ne dépendoient pas immédiatement de l'Empereur & de l'Empire, dont les Protestans s'étoient emparez avant la paix de Passau, leur demeureroient pour toûjours: Que les biens Ecclesiastiques immédiats dont il s'étoient rendus maîtres avant ou aprés la transaction de Passau, & dont ils joüissoient le 12. Novembre 1627, leur demeureroient de même, mais seulement pendant l'espace de quarante ans. Que réciproquement les Catholiques resteroient en possession de ceux dont ils joüissoient le 12. Novembre 1627. Qu'on laisseroit par tout le libre exercice de la Religion Catholique & de la Confession d'Augsbourg, tel qu'il avoit été le 12. Novembre 1627, à la réserve du Royaume de Boheme & des Provinces soumises à la maison d'Autriche. Que l'Electorat Palatin resteroit au Duc de Baviere, à charge de payer à la veuve de Frederic V, la dotte qui luy seroit dûë, & de donner à son fils de quoy subsister, quand il seroit rentré dans son devoir (*x*). Que l'Empereur & ses alliez rendroient aux Confédérez de la Confession d'Augsbourg, qui entreroient dans le traité, tous les biens dont ils étoient en possession dans le tems que le Roy de Suede descendit en Allemagne, & que réciproquement les Confédérez rendroient les biens qu'ils avoient usurpez sur l'Empereur & ses alliez depuis le même tems. Qu'on restituëra de même ce qui a été pris sur le Duc de Lorraine, & que si le Roy de France ou quelqu'autre Prince retient des biens appartenans à ce Duc, tous ceux qui voudront joüir des avantages de la presente pacification, joindront leurs forces pour obliger les détenteurs à rendre ces biens à leur légitime maître. Que la forteresse de Philisbourg restera sous la puissance de l'Empereur pour le service de l'Empire. Qu'enfin tous ceux qui voudront accepter ce traité & qui y souscriront dix jours aprés qu'il aura été publié, joüiront d'une amnistie générale, à la réserve de ce qui regarde la cause Palatine, & celle de la Couronne de Boheme: on y excepta aussi de l'amnistie quelques personnes que l'Empereur avoit nommées à l'Electeur de Saxe dans des lettres secretes.

Paix de Prague.

A. 1635.

Tels

(*u*) Gualdo L. 10. pag. 317.

(*x*) Piasecius pag. 484.

Digitized by Google

Tels furent les principaux Articles de la paix de Prague, qui comme parle un Auteur desinteressé (*y*), bien loin d'éteindre le feu de la guerre en Allemagne, la ralluma plus que jamais. On vit voler dans tout l'Empire une foule d'écrits contre ce traité ; & les nations etrangeres furent surprises, dit le méme Auteur, que l'Empereur affectant un pouvoir monarchique, eût non seulement depoüillé l'Electeur Palatin de sa dignité Electorale, & enlevé au Royaume de Boheme le droit de se choisir un Roy ; mais que par une nouveauté jusqu'alors inoüie, sa Majesté Imperiale forçât les Etats de l'Empire à se soumettre à un traité conclu entre l'Empereur seul & l'Electeur de Saxe, sans le concours d'une diete, & sans le consentement de tout l'Empire. Plusieurs Etats & Villes de l'Empire, jaloux de leur liberté, eurent peine à s'asservir à une loy, qui leur paroissoit étre l'ouvrage d'un vray despotisme ; ils en craignoient les conséquences, & ils s'imaginoient que si l'Empire acceptoit un traité conclu sans qu'il y eût eu aucune part, l'Empereur profitant de cette condescendance se croiroit à l'avenir en droit de regler de sa propre autorité, les plus importantes affaires de la Religion & de l'Empire. L'Empereur eut de son côté ses partisans, qui justifioient sa conduite sur la nécessité de faire cesser enfin des guerres, qui agitoient l'Empire depuis tant d'années. Ils prétendoient qu'il y a des cas où le bien de l'Empire exige que l'on passe sur les regles ordinaires ; que le mal étoit pressant, & que les déliberations du corps Germanique ne pouvoient y apporter un assez prompt remede. Quoy qu'il en soit la puissance de l'Empereur obligea la pluspart des Princes & des Etats de l'Empire, à accepter ce traité. Les seuls Guillaume Landgrave de Hesse Prince qui avoit beaucoup d'esprit, & le Prince de Saxe Bernard de Weimar qui s'étoit signalé dans les Armées, demeurerent attachez au parti Suedois, que les Villes de Nuremberg, d'Ulm & de Francfort abandonnerent.

Strasbourg délibere sur cette paix.

Strasbourg étoit trop voisine de la France pour brusquer une démarche de cette consequence: elle prit le loisir de déliberer, & quoy que le traité de Prague n'eût accordé que dix jours pour prendre son parti, elle ne voulut pas s'engager en aveugle, ni se soumetre sans s'étre assûrée qu'elle choisissoit la voye la plus sage & la plus convenable à ses interêts. Le Comte de Galas luy ayant déclaré sur ce point les volontez de l'Empereur, elle pria sa Majesté Imperiale de vouloir bien expliquer quelques articles qui luy faisoient peine. Mais Ferdinand Roy de Hongrie qui étoit à Philisbourg à la tête d'une Armée puissante, répondit aux Magistrats de Strasbourg le 1. Septembre 1635, que sa Majesté Imperiale vouloit que la Ville se soumit à toutes les conditions du traité purement & sans limitation, la menaçant méme de l'exclure de l'Amnistie si elle differoit davantage. A. 1635.

Elle expose sa peine au Duc de Saxe & au Landgrave de Hesse.

Cependant Guillaume Marquis de Bade luy faisoit espérer quelque adoucissement ; & elle ecrivit elle-méme à l'Electeur de Saxe & au Prince George Landgrave de Hesse-Darmstat pour leur demander conseil, & les supplier d'obtenir de l'Empereur les explications qu'elle desiroit. Elle réduisoit ses remontrances à quatre chefs, dans la longue lettre qu'elle écrivit au Landgrave (*z*).

1. Elle exposoit la crainte qu'elle avoit que dés qu'elle se seroit soumise au traité de Prague, on ne la contraignit de restituer aux Catholiques les trois Eglises dont elle étoit en possession.

2. Qu'on ne l'obligeât à rétablir les maisons de l'Ordre Teutonique & des Religieux de St. Jean de Jerusalem qu'elle avoit fait démolir.

3. Qu'on ne la forçât d'abandonner contre les loix de la bonne foy & de la justice, plusieurs Princes & Comtes qui s'étoient refugiez chez elle & qui avoient eu recours à sa protection. Sa crainte sur ce point étoit d'autant plus vive, qu'elle étoit bien informée que ces Seigneurs étoient exclus de l'amnistie.

4, Enfin elle representoit que comme elle avoit toûjours entretenu une etroite amitié avec la France dont elle étoit voisine, & dont le commerce luy étoit nécessaire, il luy paroissoit juste qu'on luy permit de conserver avec elle une exacte neutralité.

Le Landgrave de Hesse-Darmstat qui étoit aussi attaché aux interêts de l'Empereur, que le Landgrave de Hesse-Cassel l'étoit à ceux de la France & de la Suede, donna le soin à ses Conseillers d'examiner la lettre de la Ville de Strasbourg, & luy fit ensuite faire une réponse le 13. Octobre, par laquelle il luy conseilloit de ne tarder pas à souscrire à la pacification de Prague. Mais les raisons de Moekelius, qui re-

(*y*) Idem ibid. (*z*) Archiv, Argent.

Digitized by Google

résidoit pour la Suede à STRASBOURG, & celles du Vicomte de Roussily qui y veilloit aux interêts de la France, rendirent inutiles les décisions du Landgrave (*). STRASBOURG avant que de se déterminer vouloit attendre que le tems luy découvrit de quel côté pancheroit la fortune ; & l'Empereur qui ne se sentoit pas en état de la contraindre, se contenta que pour un tems elle se tint dans la neutralité.

La Ville de Colmar ne garda pas de pareils ménagemens ; car ayant envoyé à Paris le sieur Jean-Henry Mogg son Syndic & son député, elle conclut à Ruel un traité le 1. Août 1635, (*), par lequel ayant déclaré qu'elle étoit resoluë de persévérer dans l'observation du traité fait à Heilbron le 19 Avril 1633, elle consentoit que le Roy mit Garnison chez elle, & qu'il la fortifiât aux frais de sa Majesté. Le Roy de son côté reçut la Ville & les Habitans sous sa protection, pour y être jusqu'à la paix qui finiroit la guerre présente en Allemagne, laquelle arrivant la Ville seroit remise en l'état auquel elle étoit en 1618. Le Roy en attendant s'obligeoit de luy conserver tous ses privileges, à condition que la Religion Catholique auroit dans cette Ville une exercice libre & sans trouble.

Ces obstacles que ces Villes apporterent à l'exécution du traité de Prague, n'arrêterent pas les desseins que l'Empereur avoit formez d'agir contre la France. Il dirigea d'abord ses entreprises contre l'Alsace, qui devint bientôt le triste téatre d'une sanglante guerre.

LIVRE TREIZIEME.

A. 1632. LA décadence des affaires des Confédérez, le grand nombre des Princes & des Villes qui se détachoient du parti Suedois pour se soumettre à l'Empereur, & l'embarras où se trouvoit le Roy tres-Chrétien, obligé d'entretenir cinq grandes Armées & de faire la guerre en Allemagne, en Flandre, dans le Milanez & chez les Grisons contre l'Empereur & le Roy d'Espagne ; toutes ces circonstances firent croire au Duc Charles de Lorraine que le tems étoit venu où il pouvoit rentrer dans ses Etats, & peut-être les aggrandir au dépens de la France ou de l'Alsace. Ses partisans le flattoient sans cesse de cette espérance, ils firent même alors frapper des médailles, qui luy promettoient un triomphant avenir. Dans l'une on voyoit la foudre avec ces mots, *flamma metuenda tyrannis*. Flamme redoutable aux Tyrans. Et dans l'autre un glaive qui tranchoit les Lys de France avec cette Inscription *talem dabit ultio messem*, telle est la moisson que la vengeance nous donnera. Et sur le revers on lisoit ces mots. *Deo duce*, *Auspice Carolo*, sous la conduite de Dieu & les auspices de Charles. Ces ingenieux ouvrages que la flatterie médite dans le cabinet, ne sont pas toujours de sûrs présages d'un heureux avenir; & le Duc Charles comptoit plus sur ses forces que sur ces sortes de pronostics.

Le Duc de Lorraine vient sur le Rhin.

Dés qu'il fut sur les bords du Rhin à la tête de l'Armée de la Ligue Catholique & de six mille Bavarois, il essaya de pénétrer dans ses Etats du côté de Richwyr (*a*). Il avoit même projetté d'assiéger Colmar, & malgré la rigueur de l'hyver, il s'étoit déja emparé de toutes les petites Villes qui environnent cette place, à la réserve de Gemar & d'Horbourg ; Turkeim & Kaysersberg luy avoient ouvert leur portes ; mais la mauvaise saison, les ordres que reçurent Jean de VVert & Mercy d'agir au delà du Rhin, firent echoüer pour le coup les projets du Duc Charles, qui fut obligé de repasser le Rhin. Le mois de may ayant ramené la belle saison, le Duc passa ce fleuve à Brisach avec Jean de VVert & une Armée de plus de douze mille hommes; & ayant formé le dessein d'entrer dans la Comté de Bourgogne, afin de pénétrer par là dans la Lorraine, il marcha du côté de Montbeliard dont il entreprit le siége. Mais le Duc de la Force étant venu au secours avec les troupes Françoises qu'il put ramasser, & cinq Regimens que le Duc Bernard VVeimar luy envoya, il campa sur une hauteur en présence de l'Armée ennemie qu'il canona pendant trois jours (*b*). Les Allemands manquant de vivres & ne pouvant attaquer les François, furent obligez de lever le siége & de faire retraite par les gorges qui menent à Bé-

(*) Traitez de paix de Leonard T. 3. (*a*) ADLZREIT. L. 20. n. 32. (*b*) GUALDO L. 20. p. 335.

A. 1635. Béfort. Le Duc de la Force tomba sur l'Arriere-Garde le 26. May: elle étoit composée de neuf cens hommes de pied, de cinq Escadrons de Cuirassiers, & du Regiment de Jean de VVert que les François mirent en déroute; ils tuerent ou firent prisonniers tous les Officiers & un tres grand nombre de Soldats : le Regiment de Goëtz fut de même tres maltraité. Les François s'étant arrêtez dans le Suntgau qu'ils trouverent entierement ruiné, le Duc de Lorraine se rendit à Neubourg, Reinach à Brisach, Mercy ayant pris differentes routes aboutit allieurs. La faim & les fatigues de cette retraite ruinerent l'Armée du Duc Charles ; de sorte qu'à son retour à peine luy restoit-il quatre mille hommes, de douze mille qu'il comptoit en entrant en campagne.

Le Duc rentre dans l'Alsace.

Cette disgrace n'abattit pas le courage du Duc Charles, il sollicita de nouveaux secours, il en obtint. L'Electeur Maximilien de Baviere luy envoya des Troupes. Jean de VVert luy en amena de Franconie, & il reçut quelques Regimens du Général Galas. Avec ces nouvelles forces il rentra dans l'Alsace, où il prit Gemar. De là il passa les Vôges pour se jetter dans la Lorraine, dans l'espérance que les Lorrains qui sont pleins de zéle & d'attachement pour leur Prince, accoureroient pour augmenter son Armée, & pour luy fournir des vivres en abondance. Il perça en effet jusqu'à Rambervillé où il fut obligé de demeurer dans ses retranchemens, tandis que le Roy qui s'étoit rendu en personne dans la Lorraine, fit attaquer la Ville de Saint Mihel qui s'étoit soulevée, comptant trop sur le secours qu'elle attendoit de son Souverain.

Cependant le Cardinal de la Valette & le Duc de Weymar n'ayant pas réüssi dans le projet qu'ils avoient formé, de porter leurs armes au delà du Rhin, & ne pouvant plus subsister aux environs de Mayence où ils s'étoient avancez, prirent la résolution de retourner en France. Galas les suivit dans leur retraite qui causa quelques pertes aux deux armées; moins par les petits combats qui se donnerent de tems en tems, que par la disette, qu'elles souffrirent en passant par des païs rüinez. Galas s'avanca jusqu'à Vaudrevange, où il laissa l'armée Françoise se retirer librement à Metz. Il prit sa route par Sarbrück, & vingt jusqu'à Dieuse, tandis que le Duc de Lorraine marchoit à grandes journées pour le joindre. Leur jonction se fit prés de Vic le 17 Octobre 1635. Toute leur armée étoit composée de quatre mille chevaux, & de vingt mille hommes de pied: quelques Auteurs la font monter à trente mille hommes (c). Le bruit étoit grand que l'armée Francoise étant à portée, on ne tarderoit pas d'en venir à une action. Il ne tint pas aux François ; le Duc d'Angoulême & le Maréchal de la Force ayant reçu un renfort de troupes que le Roy leur avoit envoyé, vinrent présenter la bataille. Le Général Galas ne se trouva pas d'humeur à la risquer. Il battit en retraite & tous ses mouvemens & ses longues marches ne servirent qu'à faire piller & brûler le 4 Novembre le bourg de saint Nicolas par mille Croates, qui y commirent des impiétez & des crimes, dont le recit fait horreur & seroit etranger à mon sujet.

Saverne & Hohenbaar pris par les Imperiaux.

Aprés cette triste expédition, dont la Lorraine conserve le souvenir, Galas qui avoit perdu la plus grande partie de son armée par la peste & par la famine, retourna en Alsace, où le Marquis de Grana prit le 15 Novembre Saverne & le Château d'Hohenbaar; succés dont il fut redevable à la lâcheté du Gouverneur du Bour (d). Celuy de Dachstein nommé Frideric Moser se defendit avec plus de valeur; car la Ville ayant été emportée d'assaut, il se retira dans le Château où son intrepide résistance contraignit l'ennemy de lever le siége. Le Général Galas ne fut pas plus heureux devant Haguenau qu'il fit attaquer & battre pendant huit jours à coups de canon. Mais le manque de vivres & les maladies qui desoloient son armée, le forcerent d'abandonner cette entreprise. La Garnison de Benfeld ne se tint pas renfermée dans l'enceinte de ses remparts. Tandisque les Imperiaux se débandoient allant de tout côté chercher de quoy subsister, elle tomba souvent sur eux & en massacra un tres grand nombre. Galas gémissoit sur ces pertes, & il voyoit avec douleur la ruine entiere de sa florissante Armée ; mais il ne trouvoit aucune ressource dans une Province desolée par la famine & par la peste. Envain demanda-t'il à la Ville de STRASBOURG deux mille sacs de grain ; elle s'en excusa sur la disette qu'elle souffroit ellemême, & qu'elle voyoit s'augmenter de jour en jour.

Ils manquent Haguenau.

Cependant le Roy fut informé que Colmar & Scelestat manquant de tout, seroient bientôt forcées de se soumettre aux

(c) PUFEND. L. 7. §. 91. Merc. Fr. T. 21. (d) PUFEND. L. 7. n. 122.

aux Ennemis, dont une partie avoit pris des quartiers d'hyver en Haute-Alſace, tandis que Galas cherchoit à faire ſubſiſter dans la Baſſe-Alſace les débris de la ſienne (e). Sa Majeſté ne voulant rien omettre pour ſecourir des Villes qui s'étoient miſes ſous ſa protection, donna ordre au Cardinal de la Valette & au Comte de Rantzau d'aller ravitailler ces deux Villes (f).

Colmar & Scelestat sont ravitaillées.

Haguenau n'avoit pas de moindre beſoins, mais on deſeſperoit d'y pouvoir jetter des vivres. Ces deux Généraux ayant fait préparer les convoys, partirent d'Epinal au coeur de l'hyver, avec quatre mille hommes de pied & deux mille chevaux : ils entrerent en

A. 1636.

Alſace le 17. Janvier, & leur approche jetta l'épouvante dans les Troupes imperiales qui y hyvernoient: elles quitterent promptement leurs quartiers, pour ſe retirer à Dambac au deſſous de Sceleſtat. Leur fuite ayant ouvert les paſſages, Colmar & Sceleſtat reçurent ſans obſtacle les munitions & les vivres qu'elles attendoient. Rantzau ne s'en tint pas là: perſuadé qu'un ennemy effrayé eſt à demy battu, il marcha à Erſtein où il y avoit cent Cavaliers; il les pourſuivit & les joignit à Geipſtzheim à deux lieuës de STRASBOURG. Il en tua une partie, fit trente-ſix priſonniers, & ce qui put échapper périt dans les eaux.

28. Janv.

Le Commandant de Colmar ſe rendit en même tems maitre de Gemar, aprés avoir tiré quelques volées de Canon; tandis que le Colonel Hebron Ecoſſois s'avança pour aller attaquer les ennemis dans Dambac. Mais les Imperiaux avoient abandonné ce poſte, pour ſe retirer à Saverne; & bientôt aprés ils leverent le ſiége de Dachſtein que Moſer défendoit toûjours.

Rantzau d'une illuſtre famille du Holſtein, mouroit d'envie de ſe ſignaler dans le ſervice du Roy, où il s'étoit récemment engagé, aprés avoir quitté celuy de la Suede. Ce Comte & Quernheim Gouverneur de Benfeld étoient d'avis qu'il falloit pourſuivre l'Ennemy. Le Cardinal de la Valette s'y oppoſa ſous prétexte qu'il n'avoit pas d'ordre; on doit quelquefois plaindre, mais on ne doit jamais blâmer un Général qui ſe tient dans ces termes.

On jette des vivres dans Haguenau.

Le Cardinal conſentit ſeulement, qu'on jettât dans Haguenau des munitions & des vivres. Rantzau & le Comte de Guiche furent chargez de cette entrepriſe, qui réüſſit ſans trouver de réſiſtance. Déja au premier avis qu'avoit eu Galas que les Troupes Françoiſes s'approchoient de STRASBOURG, il avoit brusquement quitté Saverne, où il tâchoit de noyer dans la débauche, le chagrin que luy cauſoit le mauvais ſuccés de ſa campagne; & ayant ramaſſé ce qu'il put de ſon Armée, il s'étoit retiré à VVeiſſembourg. Il n'y demeura pas longtems; car ayant appris que les François étoient à VVantzenau, il ſortit de VVeiſſembourg, & alla paſſer le Rhin à Seltz ſur un pont de bateaux, pour ſe jetter dans le VVirtemberg, laiſſant entre Landau & VVeiſſembourg un tres grand nombre de ſes Soldats morts de faim & de laſſitude (g). On prétend que de la grande Armée qu'il avoit conduite en Lorraine, à peine luy en reſta-t'il la troiſieme partie. Tous les Soldats perirent presque de miſere & de peſte.

La peste & la famine ravagent l'Alsace.

Les chemins étoient couverts de leurs cadavres; & les chiens qui les devoroient devenus enragez n'étoient gueres moins à craindre que la peſte. Peut-être que ces terribles fleaux qui deſoloient l'Alſace, contraignirent les François de ſuſpendre le cours de leurs exploits. STRASBOURG elle-même manqua de périr : comme elle avoit ouvert ſes portes à un tres grand nombre de gens du païs qui s'y étoient réfugiez, de ſorte qu'on y en comptoit juſqu'à trente mille, les Habitans ſe virent eux-mêmes dans le danger de manquer de vivres. Pour prévenir ce mal, le Magiſtrat fut contraint de publier un ordre qui obligeoit les etrangers de ſortir de la Ville, avec défenſe d'en laiſſer entrer dans la ſuite ſans une permiſſion expreſſe du Magiſtrat, ny de vendre aucun vivre aux Imperiaux. Cette Ville ne fut peut-être pas trop fâchée de ſe ſervir du prétexte de la néceſſité, pour faire ſentir aux François, qui devenoient les maitres de l'Alſace, qu'elle ne favoriſoit pas leurs Ennemis.

Le Duc Bernard de Weimar n'eut aucune part aux expéditions, qui obligerent le Général Galas d'abandonner cette Province. Le Duc étoit alors à Paris, occupé à ſolliciter l'exécution des traitez qu'il avoit conclu avec le Roy le 26 & 27. Octobre 1635, par lesquels il fut convenu que le Roy feroit toucher à ce Duc pendant la guerre, chaque année quatre millions, à condition que le Duc leveroit & entretiendroit une Armée de ſix mille chevaux & de douze mille hommes de pied, avec une equipage d'Artillerie, qu'il fourniroit tous les vivres & les munitions de guerre, &

La France traite avec le Duc Bernard Weymar.

(e) PUFEND. L. 8. §. 41. T. 21. (f) ADLZREITER L. 21, n. 3. (g) Merc. Franc.

& qu'il feroit payer les appointemens des Officiers & la paye aux Soldats (*b*). Par les articles secrets il fut réglé que le Duc commanderoit cette Armée comme Général des forces des Princes d'Allemagne Confédérez avec sa Majesté, néantmoins sous l'autorité du Roy à qui le Duc prêteroit serment. Il fut de plus convenu que le Duc auroit la direction de toutes les actions de guerre, pour les résoudre & examiner, ainsi qu'il le jugeroit à propos pour le bien de la cause commune, par l'avis & le conseil de ceux qui résideroient prés de luy de la part de sa Majesté & des Princes Confédérez ; si ce n'est quand il seroit question de passer le Rhin, d'entrer dans un païs nouveau, & d'entreprendre quelque siége important, au quel cas le Duc envoyeroit à sa Majesté pour luy donner avis & recevoir ses ordres.

Articles secrets. Outre les conditions que nous venons de raporter, sa Majesté donne & laisse par les mêmes traitez audit sieur Duc, le Landgraviat d'Alsace, y compris le Baillage de Haguenau, tenu à present par les armes de sa Majesté, pour en joüir sous le titre de Landgrave d'Alsace, avec tous les droits qui ont appartenu cy-devant à la maison d'Autriche dans ledit païs, à la charge d'y conserver sans aucun trouble l'exercice de la Religion Catholique, les personnes & biens Ecclesiastiques dans leurs privileges, franchises, immunitez; & en cas qu'on vienne à faire un traité de paix, sa Majesté promet de faire tout son possible pour conserver audit Duc la joüissance du païs d'Alsace & de toutes les donations qui luy ont été faites par la Couronne de Suede, ou luy faire donner une recompense convenable.

A toutes ces faveurs sa Majesté ajouta une pension de cinquante mille ecus payables audit Duc Bernard sa vie durant, aussitôt que la paix seroit faite. Ce Prince issu de la branche ainée de la maison de Saxe, n'avoit pas perdu le souvenir que l'Empereur avoit dépoüillé ses ancêtres de la dignité Electorale, pour la donner à la ligne des cadets de Saxe. De pareilles disgraces ne s'effacent pas avec le tems ; & quelques justes qu'elles ayent pu être, les descendants les regardent toûjours comme une humiliation qu'on devoit leur épargner. Cette injure vraye ou prétenduë indisposoit Bernard contre l'Empereur; & quoyque son frere Guillaume de Saxe, qui comme luy s'étoit d'acord attaché aux Suedois, se fût soumis à la paix de Prague, Bernard insista toûjours qu'il falloit rétablir l'Empire dans sa premiere liberté, & donner des bornes à la puissance de l'Empereur. Ce Prince n'étoit gueres plus content des Suedois que de l'Empereur. Le Chancelier Oxenstiern, dont Gustave Horn avoit épousé la fille, ne le ménageoit plus, parcequ'il luy attribüoit le mauvais succés de la journée de Nortlingue, qui avoit fait perdre au Général Horn sa liberté & une partie de sa réputation. Ces dispositions où ce Prince étoit à l'égard de l'Empereur & de la Suede, faciliterent à la France les moyens de l'engager dans ses interêts (*i*). Comme elle connoissoit sa valeur & son experience dans le metier des armes, & qu'il avoit sous ses ordres huit mille hommes tous vieux Soldats & agguerris, le Roy ne crût pas acheter trop cher les services du Duc, en luy promettant de le reconnoître pour Landgrave d'Alsace, & en luy cédant tous les droits que sa Majesté avoit sur cette Province & sur la Préfecture de Haguenau, soit à titre de conquête, soit en vertu des traitez qui mettoient plusieurs Villes d'Alsace sous sa protection. Sa Majesté espéroit que l'Alsace se voyant soumise à un Prince Allemand, aimé & estimé dans l'Empire, oublieroit plus aisément la domination de l'Empereur, & que le Duc Bernard cadet de sa maison & personnellement mécontent de la maison d'Autriche, n'omettroit rien pour enlever une Province où il pourroit s'établir d'nne maniere convenable à son nom, & rompre par là les mesures que l'Empereur & le Duc de Lorraine avoient concertées, pour joindre leurs Etats & leurs forces contre la France. Telles furent les raisons qui porterent le Roy à faire au Duc de Weimar tous les avantages dont nous avons parlé; & le Duc ne tarda pas de donner d'éclatantes preuves qu'il les avoit bien meritées.

Une action qui se passa en Lorraine sur la frontiere de l'Alsace, luy fournit le moyen d'exécuter ses grands projets. Coloredo Général des Troupes Imperiales ayant passé l'hyver dans l'Evêché de Bâle, forma un petit corps d'armée pour rentrer en Lorraine, où le Duc Charles qui étoit à Sirck, devoit le joindre avec des Troupes Espagnoles commandées par le Général Picolomini, dans le dessein de fermer aux François le passage de l'Alsace, & de

Victoire des François.

(*b*) Traitez de paix de Leonard. T. 3.

(*i*) Gualdo L. II. pag 389.

de donner le loisir au Comte Galas de rétablir son Armée. Dés que le Marquis de la Force qui commandoit en Lorraine dans l'absence du Maréchal son pere, eut eu avis que le Comte étoit arrivé à saint Dié, il détacha le
A. 1636. 12. Mars le Colonel Gassion avec six cens chevaux pour l'aller reconnoître. Le Marquis suivit de prés avec deux mille Mousquetaires, & quinze Compagnies de Cavalerie, & joignit l'ennemy entre Ravon & Baccarat. Coloredo étoit à la tête de cinq mille hommes, au lieu que le Marquis de la Force n'en avoit qu'environ quatre mille. Il accepta le défy des François: le combat fut tres vif & dura trois heures; six cens Imperiaux y furent tuez & plus de six cens faits prisonniers, parmi lesquels on comptoit quarante-six Officiers (*l*). Un Cavalier François ayant coupé les rénes du cheval de Coloredo, ce Général fut contraint de se rendre; & on le conduisit ensuite à Paris, & de là au Château de Vincennes. Tous les bagages resterent aux François avec les étendarts (*m*).

Cette victoire ayant rendu les passages libres, le Duc Bernard quitta la Cour de France comblé d'honneurs & de présents, & partit pour l'Alsace avec le Cardinal de la Valette. Ayant passé à Phaltzbourg, il marcha pendant la nuit avec quinze cens hommes, & surprit avant le point du jour le Château d'Hohenbaar sans aucune perte. L'Artillerie n'étant pas arrivée, il fut obligé de différer le siége de Saverne; ce qui
Saverne est assiégé. donna la loisir à la Garnison de se fortifier & de se mettre en état de se bien défendre. Le Canon ayant fait bréche le 9. Juin, les François monterent à l'assaut; les Allemands les suivirent & combattirent avec une égale bravoure: les assiégez soutinrent pendant trois heures sur les ruines de leurs murailles les efforts des assiégeans, qui furent obligez de se retirer, la nuit étant entierement fermée. On compte que ces derniers y perdirent quatre cens hommes & quelques Officiers de distinction, entr'autres le Comte Jean-Jacques de Hanau, qui fut trouvé parmi les morts. Le Duc Bernard y perdit luy-même un doigt de la main droite, en indiquant l'endroit où il falloit donner. & reçut une legere contusion à la cuisse (*n*). Mulheim qui commandoit dans Saverne, s'assûrant sur la parole de Galas qui luy promettoit un prompt secours, étoit résolu de tenir ferme: mais plusieurs Officiers de sa Garnison qui avoient quitté quelques années auparavant le service de la Suede, craignant de subir la peine que leur désertion méritoit, essayerent de s'échapper & de sortir de la Ville, par un endroit que les assiégeans n'avoient pas investi: ils furent repoussez & contraints de rentrer dans la place avec perte de trente hommes & de vingt prisonniers.

Cependant sur l'avis qu'on eut que le Comte de Galas se disposoit à venir au secours, le Cardinal de la Valette fit avancer les Troupes commandées par le Vicomte de Turenne. On donna un second assaut, & on se saisit même d'une maison dans la Ville; mais les assiégeans trouvant les rûës barricadées, furent encor obligez de reculer. Ces retardemens inquietoient le Duc Bernard, qui pour hâter la prise de la place & ménager le Soldat, fit venir de Benfeld de nouveaux Canons (*o*). La bréche ayant été beaucoup élargie, & tout étant prêt pour un troisiéme assaut, le bruit se répandit que les Imperiaux avançoient. On interrompit les attaques; mais on n'abandonna pas le siege; & les assiégez malgré la faim qu'ils souffroient, se défendoient toûjours avec beaucoup de valeur, le Gouverneur Mulheim voulant malgré le peril, garder la parole qu'il avoit donnée de soutenir un mois dans la place. Ce fut dans cet intervalle que l'Armée Françoise eut la doûleur de perdre le Colonel Hebron, Général d'une tres grande experience, qui ayant servi longtems dans les Troupes de Suede, étoit passé dans celles de France, avec le titre de Marêchal de Camp (*p*). Comme il visitoit de trop prés les ouvrages, il reçut au cou une balle de mousquet, dont il mourut une heure aprés. Le Vicomte de Turrenne fut presque en même tems blessé legérement au bras. Enfin le Général Galas quitta Spire, où il avoit rassemblé une Armée assez forte, sur tout en Infanterie; & pour donner de l'inquietude aux François, il marcha à Drusenheim sur la fin de juin. Il s'y arrêta dans la crainte de mesurer ses forces avec le Duc de Weimar, & de voir son entreprise se réduire, à être luy-même spectateur de la prise de Saverne. Cette place se rendit en effet au commencement de Juillet, & on y mit Garnison Françoise.

Pendant que l'Armée étoit occupée à ce siége, le Comte de la Suze Gouverneur de Montbeliard, alla se saisir de Bé-

(*l*) ADLTZREIT, L. 21. n 27. PUFEND. L. 8 §. 43. (*m*) Merc. Franc, T. 21. (*n*) GUALD. L. 12. (*o*) PUFEND L. 8. §. 45. (*p*) GUALDO L. 12, pag. 405.

Le Duc Bernard se rend maître d'une partie de l'Alsace.

Béfort : il assiégea ensuite Delle que le Rhingrave avoit prise auparavant ; elle se rendit à des conditions honorables pour le Bourgeois le 25. Juin 1636. Quernheim Gouverneur de Benfeld avec cinq cens François & un détachement de sa Garnison, alla prendre Obernheim. Molsheim eut un même sort, au moment que deux mille Imperiaux qui venoient à son secours, n'en étoient éloignez que de deux lieuës. Le Duc Bernard s'étant ainsi rendu maître de la plus grande partie de l'Alsace, forma le projet de passer le Rhin, pour pouvoir couper les vivres à l'Armée de Galas, qui demeuroit toûjours dans ses retranchemens de Drusenheim, où il n'étoit pas aisé à forcer, & où il manquoit de tout. C'est dans ce dessein que le Duc démanda à la Ville de STRASBOURG passage sur son pont. Le Cardinal de la Valette vouloit même qu'elle luy fournit des vivres pour trente mille hommes, avec une certaine quantité de poudres. Comme il trouva de la résistance de la part du Magistrat, il employa les menaces, & déclara hautement que si la Ville s'obstinoit à refuser ce secours, il abandonneroit au pillage du Soldat tous les Villages qui dépendoient d'elle. STRASBOURG n'en fut pas étonnée ; elle refusa le passage sur son pont, & se contenta de promettre une petite quantité de bled. Le Magistrat étoit au fond favorable au Duc Bernard ; mais il craignoit le voisinage du Comte Galas, qui se tenoit toûjours dans son camp. Envain pour l'obliger de venir à un combat, l'Armée Françoise & celle du Duc s'avancerent jusqu'à Brumpt à trois lieuës du camp ennemy. Le Duc avoit dans son Armée quatre mille chevaux & environ deux mille hommes de pied. Les François étoient au nombre de six mille hommes d'Infanterie & de deux mille chevaux, toutes Troupes choisies. L'Armée de Galas étoit au contraire tres affoiblie par les maladies & la desertion ; en moins de deux jours les Imperiaux perdirent plus de cinq cens Soldats qui deserterent ou qui furent pris. Le Roy de Hongrie FERDINAND vint luy-même reconnoître à Drusenheim l'état des Troupes Imperiales ; mais il se contenta de pacifier quelques differends survenus entre les Officiers, & laissa le Comte de Galas combatre dans son camp contre la faim. Envain le Duc Bernard & le Cardinal de la Valette le harceloient par de fréquentes escarmouches; Galas ne voulut jamais sortir de ses retranchemens. Peut-être qu'avec un peu de tems les François auroient trouvé moyen de le forcer; mais l'Armée commençoit à manquer de vivres, & STRASBOURG bien loin de fournir les grains qu'elle avoit promis, refusa même d'en vendre ; de sorte que le Duc de Weymar résolut de faire fourager vers la my-Juillet toute la Campagne, & de ramasser des grains de toutes parts, pour munir Haguenau & Saverne. Il croyoit qu'il feroit entrer les Soldats dans l'execution de ce dessein, en promettant de payer les grains à ceux qui en apporteroient dans le lieu qu'il avoit marqué. Mais le Soldat voyant que l'argent se comptoit plus surement à STRASBOURG, y vendoit ce qu'il avoit butiné. Pour empêcher ce desordre, le Duc mit une garde aux portes de la Ville, ce qui ne plut gueres au Magistrat ; mais il luy fallut souffrir avec patience, ce qu'il regardoit comme un attentat à son authorité. Il ne tarda pas cependant de s'en venger ; car le Duc Bernard persistant dans la résolution de passer le Rhin, ne put jamais obtenir de STRASBOURG les madriers & les cordages nécessaires pour construire un pont de bateaux. De sorte que le Duc ne pouvant ni passer le Rhin ni attaquer le camp ennemi, se vit réduit à munir les places d'Alsace qui avoient été soumises à l'obéissance du Roy (q). Le Comte de Guiche ayant eu ordre de conduire à Haguenau un grand convoy, Galas fit sortir de son camp un gros parti de Cavalerie avec deux cent Cravates; mais vingt Cavaliers du Duc de VVeimar s'étant détachez, donnerent sur les Cravates avec tant de furie, qu'ils les mirent en fuite. Cet action mit l'allarme dans le camp, où tout se préparoit à repasser le Rhin, quoyque personne ne parût pour les poursuivre (r), le Comte de Guiche s'étant arrêté, aprés avoir poussé le parti dont il prit le Commandant, deux Lieutenants & environ cinquante Cavaliers : la pluspart des autres perirent dans les marais où ils s'étoient jettez, pour échapper aux François.

STRASBOURG affecte de se tenir dans la neutralité.

Cependant le Prince de Condé étoit entré dans la Comte de Bourgogne où il assiégeoit Dole, dont la prise pouvoit assurer à la France la conquête de cette Province. Le Duc Charles de Lorraine qui étoit à Besançon, crioit de toutes parts au secours, tâchant de persuader à l'Empereur & au Duc de Baviere, que si on faisoit lever le siége de

L'Armée imperiale passe dans la Franche-Comté.

(q) PUFEND. L. 8. §. 73. (r) GUALDO L. 12. pag. 420.

Digitized by Google

de Dole on mettroit l'Empire en fûreté, par la diverfion qu'on feroit en France, où on pouvoit pénétrer aifément par la Duché de Bourgogne, Province qui n'avoit pas de places fortes, & où les Armées Imperiales feroient dans l'abondance. Ses remontrances furent écoutées; Galas détacha de fon Armée le Comte Lamboy avec quatre mille Cavaliers ou Dragons, qui fe rendirent à Brifach où ils pafferent le Rhin, & entrerent enfuite dans la Comté vers la fin de Juillet. Mercy ayant quitté Bouckenom petite Ville fitüée fur la Sàre, y accourut en même tems avec quatre mille chevaux & deux Regiments d'Infanterie, auxquels fe joignirent fept mille Comtois bien armez, pour la défenfe de leur païs & de leur Souverain. Ces mouvemens & ceux que les Efpagnols faifoient dans la Picardie, firent juger au Cardinal de la Valette qu'il falloit courir au plus preffé, & que les Villes d'Alface étant hors de danger d'être attaquées par Galas, à qui il reftoit à peine fix mille hommes, il étoit du fervice du Roy de paffer en Lorraine. Le Duc Bernard fe rendit à ces raifons; mais avant que de quitter l'ennemy, il voulut luy donner des preuves de fa bravoure. Il s'avança avec fon feul Regiment, & ayant repouffé les gardes qui étoient à la tête du camp de Galas, il y refta jufqu'à ce que toute la Cavalerie ennemie fût montée à cheval Le Cardinal vouloit qu'on fit avancer l'Armée; le Duc au contraire voulut refter feul avec fon Regiment; & ayant efcarmouché pendant deux heures, il fe retira enfuite en bon ordre. Si on loüa en cette occafion l'intrepidité de ce Prince, plufieurs ne firent pas de même l'éloge de fa fageffe, qualité qui dans un Général doit être préférée à la valeur.

Aprés cette avanture Le Duc Bernard fe mit en marche pour la Lorraine, ayant reproché par une lettre tres vive au Magiftrat de STRASBOURG, l'opiniâtre refus qu'il avoit fait de le laiffer paffer fur fon pont, le blâmant même en termes durs, de luy avoir fait manquer l'occafion d'accabler leur ennemy commun, & de venger les Princes avec lefquels leur Ville étoit entrée en Confédération. Cette lettre ne fit point changer de fentiment à cette Ville, qui fe flattoit qu'elle en faifoit affez en fe maintenant dans les termes d'une efpéce de neutralité. Cette conduite cependant mécontentoit également toutes les puiffances. La France & la Suede croyoient fur tout avoir lieu de s'en plaindre; puifque STRASBOURG avoit foufcrit le traité d'Heilbron' de 1633, dont nous avons parlé, par lequel elle s'étoit engagée de joindre fes forces & de donner fecours à la Suede & aux puiffances Confédérées avec elle, jufqu'à ce que l'Allemagne eût recouvré fon ancienne liberté par une bonne & fûre paix, & que la couronne de Suede eût reçeu la fatisfaction qui luy étoit dûë (s). Il avoit été ftipulé de plus dans l'article IV. du même traité qui fi aucun vouloit fe féparer de la Confédération, abandonner fes alliez, ou ne pas les aider dans le danger de fes moyens & forces, comme il le devroit; & fi aprés être averti il méprifoit de fe mettre en devoir d'accomplir ce qui avoit été convenu, il feroit declaré ennemy, & traité comme tel par les Confédérez. Cette convention faifoit croire au Cardinal de la Valette & au Duc de Weymar, qu'il n'étoit pas libre à STRASBOURG de fe tenir dans la neutralité. Ils fe contenterent cependant de s'en plaindre: mais une contravention à des traitez folemnels, eft une injure qui ne s'oublie gueres & dont les puiffances ne manquent pas de fe venger lorfque l'occafion s'en préfente.

Dés que le Duc Bernard eut quitté l'Alface pour fe rendre à Phaltzbourg & de là en Lorraine, Galas fortit de fon camp; fa Cavalerie legere traverfa l'Alface pour fe rendre dans la Comté de Bourgogne, tandis que fes gros bagages & le refte de l'Armée marcheroient au delà du Rhin pour aller paffer ce fleuve à Brifach. Le Duc Bernard avancoit en même tems en Lorraine, & il s'étoit déjà faifi de Blamont & de Rambervillé, lorfqu'il apprit que le Prince de Condé avoit levé le fiege de Dole, & que le Duc de Lorraine, Galas & les Efpagnols fe préparoient à entrer dans la Duché de Bourgogne. Le Duc Bernard & le Cardinal de la Valette fe mirent eux-mêmes en route pour tâcher de prévenir cette invafion.

Le Général Galas avoit déjà pris fon quartier à Champlite, & le Duc de Lorraine à Gray; leurs Armées étoient prefque de quarante mille hommes. Les Troupes Françoifes, celles fur tout qui étoient commandées par le Cardinal de la Valette & le Duc Bernard, les tinrent non feulement longtems en re-

Le Duc de Lorraine & Galas entrent dans la Duché de Bourgogne.

(s) Merc. Franc. T. 19. pag. 464.

respect, mais comme elles n'étoient éloignées que de trois lieuës du camp de Galas, ayant tout en abondance tandis que les Impetiaux manquoient de tout, elles fatiguoient l'Armée ennemie par divers petits combats, & toûjours avec succés. Rantzau même osa attaquer le camp des Hongrois & des Cravates, qu'il poussa vivement & leur prit deux mille chevaux. Enfin aprés cinq semaines Galas résolut d'entrer dans la Duché, & s'avança jusqu'à Mirebeau à trois lieuës de Dijon; & aprés avoir brûlé plusieurs Villages, il s'attacha sur la fin d'Octobre 1636, au siége de St. Jean-de-Laône, petite Ville située sur la Saône. Cette place n'étoit pas fortifiée; mais elle avoit sept cens hommes pour la défendre, & on ne tarda pas d'y faire encore entrer six cens hommes de pied & mille chevaux. Cependant elle avoit tout à craindre de la valeur & de l'expérience du Duc Charles de Lorraine qui commendoit le siége. Le Duc fit en effet travailler en diligence aux tranchées, dresser les batteries, donner même de vigoureux assauts; mais la Garnison & les habitans le repousserent toûjours, & dans leurs fréquentes sorties, ils comblerent même & renverserent ses travaux. Tandis qu'ils arrêtoient les progrés du siége, le Maréchal de Camp Rantzau sortit d'Auxonne avec quatre ou cinq cens mousquetaires, qu'il mit dans plusieurs bateaux avec des munitions & des vivres. Ce secours ayant descendu la riviere sous le feu des ennemis, entra dans St. Jean-de-Laône le 1. Novembre, & sans différer Rantzau se mit à la tête de huit cens hommes de pied & de quatre cens chevaux, il sortit & tomba sur les assiégeans avec dant de succés, qu'il combla toutes leurs tranchées, tüa un grand nombre des ennemis, & emmena dans la Ville plusieurs prisonniers.

A. 1636.

Cet évenement, & plus encor le débordement des eaux, & les pluyes continuelles, qui rendoient les approches de la place inaccessibles, les Soldats étant dans la bouë jusqu'aux genoux, firent prendre à Galas le parti de lever le siége, malgré toutes les instances du Duc de Lorraine, qui s'en plaignit amérement à l'Empereur. Il se retira en Franche-Comté où le Vicomte de Turenne & le Comte de Rantzau le suivirent toûjours de prés. Il arriva enfin à Besançon sur la fin de Novembre, ayant perdu dans sa retraité plus de cinq mille hommes & presque tous ses bagages. Comme il ne pouvoit pas rétablir ses Troupes dans la Franche-Comté, il repassa en Alsace avec son Armée délabrée, pour venir chercher à la faire subsister dans le Brisgau: il ne put même y demeurer longtems, parceque l'Alsace, le Brisgau, & généralement tous les bords du Rhin souffroient une disette extrême; & que non seulement les Villages étoient desertez, mais que les Villes mêmes étoient dépeuplées, les Habitans s'étant refugiez dans Bâle, STRASBOURG & Brisach avec leurs meilleurs effets (s).

Cette situation de l'Alsace obligea le Duc de Weymar à mettre la pluspart de ses Troupes en quartiers dans la Lorraine, tandis qu'il alla à Paris, où il obtint sans peine les secours dont il avoit besoin pour la Campagne prochaine. Le Roy luy accorda même le commandement en chef sur les Troupes Françoises qui serviroient dans son Armée. Le Duc sortit charmé des condescendances de la Cour, & sur tout de ce qu'on l'avoit delivré du Cardinal de la Valette, dont la présence luy avoit été tres à charge pendant la derniere campagne. Comme le Duc Bernard ne perdoit pas de vüë le dessein de passer le Rhin, dés qu'il eut fait la revüë de ses Troupes avec le sieur du Hallier qui commandoit les Troupes Françoises sous les Ordres du Duc, il fit solliciter la Ville de STRASBOURG de luy accorder le passage sur son pont. Quernheim Gouverneur de Benfeld & Schafelitzki Thrésorier Général de l'Armée Weimarienne, n'omirent rien pour obtenir cette grace. Le Duc même fit en particulier de vives instances: mais le Magistrat résista toûjours, craignant que s'il se déclaroit pour l'un ou pour l'autre parti, STRASBOURG ne devînt bientôt l'esclave de l'un ou la victime de l'autre. Il promit cependant que si le Duc Bernard passoit ailleurs le Rhin, & si ses armes y étoient heureuses, STRASBOURG luy fourniroit de la poudre & des boulets. Il fallut se contenter de ces paroles, & porter ailleurs ses vüës. Il paroissoit aisé de se rendre maître de Rhinfeld & de Lauffembourg; mais le Duc n'étoit pas encore arrivé en Alsace; & Scafelitzki qui n'avoit que deux mille trois cens hommes d'Infanterie, n'osoit prendre sur soy une entreprise de cette conséquence. Il s'étoit rendu maître de Rouffach, de Gebweillers, de Sultz & d'Altkirk; mais s'il s'étoit avancé du côté du Rhin, il se feroit

STRASBOURG refuse au Duc de Weymar le passage sur son pont.

(s) BRACHEL. L. 5. pag. 31. GUALDO L. 13. pag. 457.

Digitized by Google

seroit bientôt trouvé entre deux feux, ayant en front la nombreuse Garnison de Brisach, & le Duc de Lorraine pouvant le prendre en queuë. Ces délibérations donnerent le loisir aux Troupes Imperiales de venir border le Rhin, depuis le Villes forestieres jusqu'à Spire. Ces Troupes avoient été en peu de tems rétablies ; la misere & l'abandon des Villages faisoient que chacun s'empressoit à prendre les armes pour trouver de quoy vivre.

Cependant comme le Duc de Lorraine qui étoit en Franche-Comté, inquietoit toûjours les Provinces voisines, le Duc Bernard reçut ordre de s'aller opposer à ses entreprises. Ayant rassemblé toutes ses Troupes le 13. Juin prés de Dampierre, il s'avança vers Champlite, dont il s'empara le 21. De là se répandant de tous côtez, en peu de jours il réduisit sous son obeïssance dix-huit tant Châteaux qu'autres petites places. Le Duc de Lorraine entreprit envain de s'opposer à ses projets. Il avoit fait à ce dessein marcher toute sa Cavalerie commandée par le Colonel Mercy, auquel toutes les Troupes du païs s'étoient jointes, pour disputer aux Weimariens le passage de la Saône. Mercy fut rudement battu prés du Village de la Ferriere, où il perdit prés de huit cens hommes & plus de mille qui furent fait prisonniers (*u*). Les Weimariens gâgnerent dans ce combat tout le bagage des ennemis, seize enseignes & deux mille chevaux. Mercy ayant rallié sa Cavalerie ne craignit pas de vouloir tenter une seconde action; mais le Rhingrave Jean-Philippe vint fondre sur luy, le défit & le poursuivit jusqu'à Vezoul.

Exploits du Duc Bernard dans la Franche-Comté.

A. 1637. Il rentre en Alsace.

Ces succés sembloient devoir arrêter le Duc Bernard dans la Franche-Comté. Mais comme touts ses desseins tendoient à porter ses armes au delà du Rhin, il entra en Alsace, aprés avoir forcé le Château de Leurre de se rendre à discrétion. Les circonstances paroissoient favorables pour tenter le passage du Rhin : les Allemands n'avoient au delà de ce fleuve que trois mille hommes commandez par le Général de Wert, qui s'étoit rendu à Offembourg par ordre du Duc de Baviere (*x*). Mais STRASBOURG s'étant opiniâtrée à refuser son pont, il fallut prendre d'autre mesures, qui demandoient du tems, & qui donnerent le loisir à de Wert d'augmenter ses forces. Cependant comme les difficultez ne rebutoient pas le Duc Bernard, il se servit de la Garnison de Benfeld pour faire porter sur des chariots les gros batteaux qu'il trouva dans la riviere d'Ill ; il les fit conduire à Rhinau, à six lieuës au dessus de STRASBOURG, & choisit ce qu'il y avoit de meilleurs Soldats dans quatre Regimens, auxquels il joignit cinq cens François tirez de la Garnison de Colmar, & deux cens Suedois de la Garnison de Benfeld, aprés avoir donné au Colonel Schoenbeck ordre de passer le Rhin. Pour mieux couvrir son dessein, le Duc Bernard dispersa plusieurs petits corps le long de ce fleuve; du Hallier avec les Troupes Françoises & trois Regimens Allemands, s'avança tout prés de Bâle; Rose & Caldenbach se posterent à Markelsheim, & Tupadel vis-à-vis de Brisach avec trois Regiments. Le Rhingrave Jean-Philippe marcha à Ensisheim qu'il emporta en peu de jours.

Les Weymariens passent le Rhin.

Pendant que toutes ces Troupes étoient en mouvement, Schoenbeck passa le Rhin à Rhinau, & se saisit de trois grosses barques qui étoient à l'autre bord, & dont il se servit pour faire passer quelques compagnies d'Infanterie. Il entra dans une grande Isle que le Rhin avoit formée vers Weittenweyer vis-à-vis Rhinau, & travailla d'abord à dresser une espéce de fort, pour mettre sa Troupe en assûrance. Le Général de Wert ne tarda pas de le venir attaquer ; mais il trouva plus de résistance qu'il n'avoit crû; & quoyqu'il eût amené dix-huit Escadrons de Cavalerie, il fut obligé de se retirer, dés qu'il eut nouvelle que le Duc Bernard avoit fait passer des Troupes en grand nombre. De Wert se retira dans la forêt voisine, d'ou il détacha ses Dragons pour donner sur l'Infanterie Weymarienne & tâcher d'emporter le fort; mais comme il étoit bordé de petites pieces de Canon & d'un grand nombre de Mousquetaires, les Dragons prirent le parti d'aller joindre le Général de Wert & de retourner à Offembourg (*y*).

Le Duc maître du bord du Rhin du coté de l'Allemagne, prévoyoit assez qu'il ne pouvoit s'y maintenir, s'il n'avoit un pont. STRASBOURG luy refusoit même la permission de faire passer sur le sien, les machines nécessaires pour en dresser un ; mais l'envie de tirer quelque argent la fit resoudre à luy vendre six gros bateaux. Cette conduite donna lieu de dire que l'appas du

(*u*) Merc. Franc. T. 22. PUFEND. L. 9. §. 38. (*x*) ADLTZREIT, L. 22. n. 11. (*y*) Idem ibid. n. 12.

Digitized by Google

du gain peut plus souvent, que la foy du traité & les regles de la politique. Avec ce secours le Duc fit construire un pont de bateaux, sur lequel il fit passer ses bagages & les Troupes Françoises sous la conduite de du Hallier. Il plaça son camp entre le Rhin & la Riviere d'Eltz, ayant en front la grande Isle de Wettenweyer. Il s'y retrancha d'abord, & prit ensuite la résolution de s'emparer de Kentzingen situé sur la même riviere. Il l'attaqua, & déjà il avoit fait brêche, lorsque le Général de Wert qui avoit reçu des Troupes de toutes parts, obligea le Duc d'Abandonner cette entreprise. Le tems cependant s'écouloit, & il y avoit plus d'un mois que le Duc étoit au delà du Rhin sans avoir fait de grands progrés. Tous ces mouvemens ayant abouti à de petits combats, où tantôt il eut l'avantage, tantôt la victoire se déclara pour les ennemis, le Général de Wert n'ayant jamais voulu en venir à une action decisive. Enfin le Duc de VVeymar ayant appris que le Duc de Lorraine étoit à l'entrée de l'Alsace, & que le Duc Savelli & le Général Sperreuter étoient venus fortifier l'Armée Bavaroise, se détermina à repasser le Rhin le 29. Septembre, se plaignant que la France ne secondoit point assez, la résolution qu'il avoit prise de percer plus avant dans l'Empire: mais voulant toûjours conserver son pont, il fit élever des forts dans l'Isle dont nous avons parlé, où il laissa le Colonel Manicamp & les Troupes Françoises avec quatre compagnies Allemandes; mais ce Colonel étant tombé malade se fit transporter à STRASBOURG, se reposant de la défense des forts sur la bravoure de ses Troupes.

Le Duc Bernard repasse ce fleuve.

De VVert profitant de l'absence de Manicamp & de l'éloignement du Duc Bernard, qui marchoit au Duc de Lorraine, eut bon marché de ceux qui étoient restez au delà du Rhin. Il emporta dés la premiere attaque le fort qui étoit sur l'Eltz; les autres ne resisterent pas longtems. Le Général de VVert ayant passé le pont de Brisach avec deux mille hommes, s'avança le dernier Octobre en deçà du Rhin, tandis que le Baron d'Ekentorf avec quinze cens Soldats & six gros Canons marchoit au delà de ce fleuve, & que le Lieutenant Colonel le Mol conduisoit sur le Rhin sept bateaux chargez de deux cens Soldats, de deux pieces de Canon & de toute sorte de feux d'artifice. Les forts étant ainsi enveloppez de tous côtez, les Allemands s'en rendirent bientôt maîtres. Envain les François se hâterent de se retrancher dans l'Isle, faisant un grand feu sur l'ennemy. Comme l'Artillerie Allemande étoit beaucoup superieure, & que de VVert commandoit à toute heure des Troupes fraiches, les François succomberent & se rendirent à discrétion le 1. Novembre 1637.

A. 1637.

Pendant ces expéditions le Duc Bernard content d'avoir obligé le Duc de Lorraine de se retirer, alla prendre des quartiers d'hyver prés de Porentruy dans le val de Lemont, où il remonta avec facilité sa Cavalerie, augmenta même ses Troupes, & tira de grosses contributions du Comte de Bourgogne. Les Suisses & sur tout les Cantons Catholiques parurent d'abord inquiets, de ce que les VVeymariens avoient osé prendre des quartiers dans l'Evêché de Bâle; mais les Cantons Protestans étoient trop favorables au Duc Bernard pour ne pas s'appaiser, dés qu'il leur eut fait entendre qu'il ne touchoit point aux sujets des Cantons. Tandis que le Duc rétablissoit ses Troupes, les Imperiaux se rendirent maitres des deux bords du Rhin jusqu'à Drusenheim, d'où ils chasserent quelque François qui s'y étoient retranchez (z). STRASBOURG se ressentit de la disgrace des VVeymariens; car pour se venger de cette Ville qui avoit prêté la main aux entreprises du Duc, l'Empereur défendit qu'on y laissât ny descendre ny monter aucun bateau. Cet ordre fit murmurer le Peuple; mais le Senat ne fut pas ébranlé dans la résolution qu'il avoit prise de se tenir dans la neutralité; soit que cette Ville esperât que la victoire auroit son retour, soit qu'elle craignît tout du Duc de VVeymar & du voisinage de la France, si elle se déclaroit pour l'Empereur.

L'Empereur punit STRASBOURG.

Le public, qui ne juge que par les évenemens, apprenant que les François avoient été forcez de repasser le Rhin, accusoit le Duc de VVeymar de n'avoir pas assez bien concerté son entreprise, où d'avoir voulu epargner les Allemands. Le Duc se plaignit à son tour que les François n'avoient pas secondé ses desseins; & le Cardinal de Richelieu disoit assez haut que le Duc avoit livré à l'ennemy les Troupes Françoises, en les abandonnant dans les postes qu'elles occupoient au delà du Rhin; tandis qu'il laissoit reposer les siennes dans de bons quartiers. Ainsi dans un mauvais succés chacun aime à en rejetter le reproche sur autruy: Mais tous

(z) PUFEND. L. 9. §. 92.

Digitized by Google

Le Duc de Rohan vient au secours du Duc Bernard.

tous ces soupçons s'évanoüirent dés que le Duc Bernard eut reçu les Troupes que le Duc de Rohan luy amena du païs des Grisons, qui avoient abandonné le parti de la France. Le Duc Bernard aidé des conseils du Duc de Rohan son intime amy, n'attendit pas que la saison fût propre pour se mettre en campagne. Dés le 29. Janvier 1638, il sortit de ses quartiers, & ayant fait charger deux barques de pécheurs sur un chariot, il marcha à Stein petite Ville à une lieuë au dessus de Bâle (a). Il fit d'abord passer le Rhin à un Capitaine avec huit Soldats sur les deux barques, qui allant & revenant sans cesse, mirent bientôt cinquante hommes à l'autre bord. Cette petite Troupe entra sans résistance dans Sekingue, l'une des quatre Villes forestieres ; & s'étant saisie des barques qui étoient au port, on s'en servit pour faire passer le Rhin à une partie de l'Armée, sous la conduite du Colonel Schoenbeck, avec ordre de marcher à Lauffembourg, tandis que le Duc cottoyant le Rhin s'approcheroit de cette Ville, qui a un pont sur ce fleuve. Ce projet fut exécuté à souhait. L'Officier qui commandoit dans Lauffembourg soixante Imperiaux, se rendit le dernier jour de Janvier sans s'être même mis en posture de se défendre. Il auroit pû du moins arrêter le Duc, s'il avoit brûlé le pont qui n'étoit que de bois. Mais l'éffroy dans une surprise aveugle & ne permet pas de déliberer. Valdshout céda comme Seckingue & Lauffembourg ; il ne restoit plus que Rhinfeldt où l'on s'attendoit à trouver plus de résistance.

A. 1638.

Les Villes forestieres sont occupées par les Weymariens.

Le Duc de Rohan étoit alors dans l'Armée du Duc Bernard, comme un simple Volontaire ; son nom & le rang qu'il avoit occupé dans differentes Armées ne luy permettoient pas de se soumettre aux ordres du Duc Bernard. Mais son zéle pour la gloire de la France luy faisant fermer les yeux à ce qui luy étoit dû, il vint aider de son Epée & de ses conseils, un amy qui combattoit pour l'interêt de l'Etat. Il marcha avec le Duc Bernard pour former le siége de Rhinfeldt. Dés le septiéme Fevrier la tranchée fut ouverte, & on s'empara de tous les postes par où le secours pouvoit aborder. Une batterie de douze Canons & les mines qu'on fit joüer, renverserent un bastion & la tour sur laquelle les assiegez comptoient le plus ; & on croyoit que la place ne pouvoit plus tenir que deux jours. Mais la fermeté du Gouverneur, qui avoit déja résisté jusqu'au 26. Fevrier, donna le loisir aux Imperiaux d'accourir au secours de cette importante place. Le Duc Savelli quitta Besançon où il étoit allé s'aboucher avec le Duc de Lorraine. Jean de Wert pressé par les instances de Reinach Gouverneur de Brisach sortit de Munich, & hâta sa marche avec ce qu'il put ramasser de Troupes. Ayant joint ses forces avec celles de Savelli prés de VVilingue, il parut devant Rhinfeldt le 28. Fevrier avec neuf Regimens de Cavalerie, deux de Cravates & environ quatre mille hommes d'Infanterie. Il occupa d'abord le chemin de Lauffembourg par où le Duc Bernard pouvoit faire avancer, par le moyen du pont, les Troupes qu'il avoit au delà du Rhin. Cette précaution n'empécha pas que le Duc ne fit passer le Rhin à quatre cens Mousquetaires & à un Escadron de Cavalerie, tandis que le Général de Wert s'occupoit à quelques escarmouches, en attendant que son Infanterie eût débouché la forêt. Les deux Armées se rangerent en bataille; le Comte de Nassau sous le Duc de VVeymar combattoit dans l'aile droite avec les Colonels Rose & Tupadel, & le Duc de Rohan. Ils attaquerent avec tant de furie l'aile gauche des ennemis commandée par le Général de VVert, qu'ils la contraignirent de prendre la fuite. Le Comte de Nassau blessa de VVert à la jouë ; luy-même eut son chapeau percé: plusieurs Officiers Imperiaux furent faits prisonniers, & entre autres le Colonel VVolf l'un des plus braves de l'Armée.

A. 1638.

Bataille de Rhinfeld.

L'aile gauche VVeymarienne n'eut pas un pareil avantage. Savelli qui commandoit l'aile droite des ennemis, voyant la Cavalerie s'éloigner pour poursuivre de VVert, renversa les Troupes du Duc de VVeymar, les poussa jusqu'au Château de Berkenem, & fit prisonnier Schafalitski trésorier Général, & les Colonels Erlach & Bernold. Le Duc de Rohan qui étoit venu au secours, reçut trois bales dans sa cuirasse avec deux blessures, l'une à l'épaule & l'autre à la cuisse; il fut pris, mais les ennemis n'eurent pas le plaisir de le compter longtems au nombre de leurs prisonniers. Car Tupadel ayant cessé de poursuivre les fuyards, rallia ses Troupes & vint fondre sur les Imperiaux, reprit quatre pieces de Canon & délivra quelques prisonniers, & en particulier le Duc de Rohan, qui mourut quelque tems aprés de ses blessures.

(a) Adltzreit. L. 13. n. 5. (b) Merc. Franc. T. 23. part. 2.

Digitized by Google

Le retour de Tupadel donna le loisir au Duc Bernard de rallier ses Troupes derriere le Château de Berkenem ; il revint ensuite à la charge, poussa les Imperiaux ; mais il eut la douleur de perdre dans cette action le Rhingrave Jean-Philippe, dont nous avons souvent parlé. La nuit fit cesser le combat, & laissa moyen aux Imperiaux de faire passer dans Rhinfeldt le secours qu'elle attendoit.

Le Duc Bernard voulant réparer cet affront, ramena ses Troupes à Lauffembourg, conduisit ensuite son Infanterie à Sekingue où il passa la nuit, & s'étant avancé le lendemain 1. Mars avant le jour à Berkenem, il y joignit le Colonel Tupadel qui avoit eu ordre de s'y rendre. Les Troupes imperiales s'étoient dispersées pour aller chercher de quoy vivre dans les Villages voisins : le Duc Bernard ne leur laissa pas le loisir de revenir au camp. L'embarras où cette surprise jetta Jean de VVert & le Duc Savelli, leur fit prendre le parti de mettre ce qu'ils avoient d'Infanterie dans des ravines & dans des hayes : elle y fut bientôt forcée ; VVeymar reprit le Canon qu'il avoit perdu la veille, & l'ayant tourné contre la Cavalerie ennemie, il la mit en fuite. Jean de VVert à la tête de quelques Escadrons s'opiniatrant à ne pas reculer, fut environné & fait prisonnier avec cinq cens hommes. Le Duc Savelli fut ensuite obligé de céder au plus fort, & de se rendre au Duc de VVeymar avec le Général Sperreuter, le Baron d'Enkenfort & Antoine de VVert frere du Général. Tous les Chefs de cette Armée & tous les Colonels furent en même tems faits prisonniers, à la réserve de Lamboy & de ceux qui furent tuez dans le combat.

Aprés une si entiere défaite, Tupadel s'empara d'Huningue que le Gouverneur avoit abandonnée ; & le Colonel Rose prit quatre cens hommes qui se retiroient à Brisach sous la conduite de Lamboy, qui trouva moyen d'échapper ; mais le Comte de Furstemberg resta parmi les prisonniers. Cependant le Gouverneur de Rhinfeldt refusoit de se rendre, espérant de recevoir un nouveau secours : mais le Duc de VVeimar ayant fait venir du Canon de Benfeld & de Twil forteresse du VVirtemberg, pressa le siége si vivement que le Gouverneur fut obligé de se rendre le
A. 1638. 13. Mars. On luy accorda des conditions honorables, dans la crainte que si on en venoit à un assaut, il ne se défit des prisonniers qu'il avoit dans sa place, parmi lesquels étoient Schafalitzki & Erlach dont le Duc Bernard estimoit le mérite & les services. La prise de Rhinfeldt fut suivie de celle de Neubourg, de Rotelin & de Fribourg. Il ne mit en oeuvre pour emporter ces places que le petard & l'escalade. Ce n'est pas merveille, disoit-il, si une place se prend dans toutes les formes de l'art ; mais cette pratique consomme toute une Campagne : la prise d'une Ville, ajoutoit-il, ne doit pas seule occuper une grande Armée qui dans un Eté doit conquerir une Province (c).

La victoire que le Duc avoit remportée donna une grande reputation à ses Armes, & hâta le secours que la France luy avoit promis. De son côté le Duc envoya au Roy les Drapeaux qu'il avoit enlevez aux ennemis, & ses principaux prisonniers. Le Duc Savelli qui étoit gardé à Lauffembourg, trouva moyen d'échapper. Mais Jean de VVert, & le Baron d'Enkenfort furent conduits au Château de Vincennes où ils demeurent prés de quatre ans.

Parmi les Généraux ou vainqueurs ou vaincus qui eurent quelque part à la bataille de Rhinfeldt, les Historiens les moins suspects louënt préférablement à tous le Duc de Rohan qui y périt; l'Alsace me sçaura sans doute gré de raporter ce qu'en écrit un Historien etranger (d). Henry de Rohan Prince Duc & pair de France, dit le Comte Gualdo, avoit apris sous Henry le Grand le métier de la guerre, où il avoit une grande habilité. Une extréme douceur faisoit son charactere particulier: ses manieres étoient si affables & si gratieuses qu'elles charmoient tous ceux qui l'approchoient : il joignit à ces qualitez beaucoup de pénétration d'esprit, de prudence dans sa conduite & de sagesse dans ses conseils. On ne remarquoit dans luy ni ambition ni hauteur, ni même aucun défaut qu'on pût luy reprocher ; il repandoit avec générosité & ne sçavoit ce que c'étoit que de ménager sa bourse; vertu si nécessaire dans un grand Capitaine, parceque, disoit-il, la gloire & l'amour du bien public ne campent jamais où l'interêt particulier commande. Le même Auteur ajoute divers autres traits qui font sentir le merite de ce grand Général. Le Duc VVeymar le regretta ; la France eût eu plus de douleur de l'avoir perdu, si elle ne s'étoit pas souvenuë du malheur qu'il avoit eu de se voir engagé dans le parti des Huguenots.

LIVRE

(c) Hist. du Card. de Richelieu T. 1. ch. 3. (d) Gualdo L. 14. pag. 487.

Digitized by Google

LIVRE QUATORZIEME.

Dés le 9. Septembre 1636. FERDINAND III, qui n'étoit encor que Roy de Hongrie, avoit fait publier à Brisach au nom de l'Empereur & de la maison d'Autriche, la declaration de la guerre contre la France (a). Il ne fut fait dans son manifeste aucune mention de l'Empire; parceque le Roy n'ayant armé qu'à sa priere & pour son secours, les Etats & les Princes qui prétendoient que l'Empereur opprimoit leur liberté & qu'il violoit leurs droits, n'eussent eu garde de se liguer contre celuy qui faisoit profession de les proteger: de sorte que la guerre que l'Empereur soutenoit avec tant de chaleur contre la France, ne regardoit que les interêts de la maison d'Autriche, dont il étoit le chef.

A. 1637.

Ferdinand III. Empereur déclare la guerre à la France.

FERDINAND III. étant monté sur le Trône imperial en 1637, redoubla ses efforts pour empêcher que le Roy ne fit de nouveaux progrés en Alsace, & pour arrêter le cours des victoires du Duc de Weymar, qui aprés la prise de Rhinfeldt s'étoit emparé de toutes les places des environs de Brisach, & la tenoit comme bloquée du côté de l'Empire. La situation de cette place & ses fortifications la rendoient tres difficile à attaquer: elle est située au bord du Rhin sur une montagne; & étant une des clefs de l'Alsace, la maison d'Autriche n'avoit rien epargné pour la fortifier à la moderne.

Brisach fortifié à la moderne.

Le soin en avoit été donné au Colonel Ascanio Albertini, que Montecuculli Commandant d'Alsace aidoit de ses conseils; & l'Empereur avoit donné ordre aux Officiers les plus habiles de son Armée, de venir examiner les ouvrages de cette place. Le Comte Gualdo de qui nous aprenons ces faits (b), étoit du nombre, & il ne craint pas de dire que cette forteresse étoit imprenable: elle avoit d'ailleurs en 1638. pour Gouverneur Reinach Gentilhomme de la Haute-Alsace, homme ferme & tres attaché à la maison d'Autriche. Sa Garnison étoit nombreuse & composée de Soldats choisis. Le Duc de Weymar n'avoit au plus que quinze mille hommes, avec cinq Regimens que le Comte de Guebriant luy avoit amenez dés le 23. Avril.

A. 1638.

Ces forces n'étoient pas suffisantes pour former un siége de cette consequence, & faire en même tems tête aux Troupes imperiales & à celles du Duc de Lorraine, qui ne manqueroient pas de venir au secours des assiégez: de sorte que la prudence & la nécessité demandoient qu'on se contentât de bloquer cette place, & de tâcher de l'affamer.

Brisach bloquée.

Un accident qui arriva dans Brisach le 31. May parut favoriser ce dessein. Quatorze Soldats étant entrez de nuit dans les magasins pour y derober du bled, laisserent tomber du feu sur des barriques de poudre, qui y étoient au nombre de quatre-vingt: le feu prit à la poudre & fit sauter le magasin, où l'on conservoit les medicamens & quatre cens sacs de bled. Quantité de maisons voisines furent présqu'entierement ruinées. Ce malheur redoubla les instances que faisoit Reinach pour avoir des munitions & des vivres (c).

L'Empereur de concert avec le Duc de Baviere, avoit donné le commandement de son Armée au Comte Jean Goetz, qu'on avoit fait venir de VVestphalie, où il avoit donné des marques de sa valeur & de son habileté dans la guerre (d). Ce Comte marcha en diligence à Offembourg & réüssit d'abord à faire entrer dans Brisach, cinq cens sacs de farine & quelques autres vivres, qui échapperent à la vigilance du Duc Bernard. Ce Duc pour prévenir de pareilles surprises, fit faire un pont à Neubourg, avec un fort dans une Isle, & barra le Rhin par une chaîne, pour empêcher qu'on ne pût faire descendre des batteaux dans Brisach. Cette précaution fermoit l'entrée de cette place du côté de la Suisse, & laissoit au Duc Bernard la liberté de disposer de ses Troupes, pour garder les autres avenües. Mais pour n'être pas obligé de les partager en deçà & au delà du Rhin, il essaya de rompre le pont de Brisach, d'où cette Ville pouvoit recevoir des vivres du côté de l'Alsace. Il fit charger à ce dessein deux gros batteaux de bombes, de carcasses & de toutes sortes de feux d'artifice; à peu prés sur le modelle de la machine que Frideric Jambelli Italien avoit mise en oeuvre contre le Duc de Parme au siége d'An-

(a) PIASEC. pag. 488. (b) GUALDO L. 4. pag. 122. (c) PUFEND. L. 10, §. 50.
(d) ADLZREITER L. 23, n. 18.

d'Anvers (*e*). Ces batteaux ayant été en même tems, mais ſeparément abandonnez au cours de l'eau, l'un paſſa ſous le pont de Briſach avant que d'avoir pris feu, & l'autre fut enſablé prés de la Ville, qui fut plus etonnée du fracas que fit la machine, qu'endommagée du feu qu'elle mit à quelques maiſons, mais dont le pont ne ſouffrit rien. Pour le ſuccés de ces ſortes de ſtratagemes où il entre du hazard, la fortune n'eſt pas toûjours d'accord avec les meſures que l'on prend. Le Duc fut plus heureux à s'emparer le 5. du fort de Harten dans un Isle du Rhin, à une petite lieuë au deſſus de Briſach. Mais n'ayant pu ſe ſaiſir de même d'un moulin tout prés de la place, où les ennemis s'étoient fortifiez & avoient du Canon, il ſcût du moins détourner l'eau du Canal & rendre le moulin inutile aux aſſiégez.

Cependant le Général Goetz marcha juſqu'à Kentzingen. VVeymar qui ne vouloit pas risquer une bataille entre Briſach & l'Armée ennemie recula juſqu'à Neubourg, & de là il marcha à Fribourg, pour tâcher de venir prendre l'ennemy par ſes derrieres. Goetz s'avança juſqu'à Burken à une lieuë au deſſous de Briſach, où il jetta quatre cens ſacs de grains; mais s'appercevant que VVeymar pourroit venir l'attaquer par les flancs, il entra luy-même dans Briſach, & paſſa le Rhin en diligence le
A. 1638 14. Juin, à deſſein d'enlever en Alſace ce qu'il pourroit de vivres, ou du moins de ravager cette Province dont les moiſſons étoient prêtes à couper. Mais le Général-Major Tupadel qui étoit reſté à Neubourg avec ſept Regimens, ſuivit toûjours l'ennemy de ſi prés, qu'il l'empêcha de toucher aux moiſſons de Colmar, de Sceleſtat & de Benfeld, & ſurprit même proche de cette derniere place le 10. Juillet, trois Regimens de Cravates, dont ſix cens furent tuez & environ ſoixante faits priſoniers (*f*). Aprés cette perte Goetz hâta ſa retraite & marcha à Druſenheim, où il repaſſa le Rhin ſur un pont de bateaux qu'il avoit fait dreſſer. De là il ſe jetta dans le VVirtemberg pour y faire ſubſiſter ſon Armée, & préparer de nouveaux convois pour Briſach.

Goetz ayant quitté l'Alſace, le Duc de VVeymar eſſaya de prendre Offembourg par eſcalade; mais ſon entrepriſe n'ayant pas réüſſi, il ſe jetta ſur le Château de Mulberg qu'il prit, & défit entierement trois cens chevaux prés de Stoloffe. Aprés ces petites expéditions le Duc retourna du côté de Fribourg, où il demeura quelques jours ſans rien entreprendre. Mais le Vicomte de Turrenne luy ayant amené un renfort de treize cens hommes d'Infanterie & de ſix cens chevaux, dés le lendemain le Duc marcha à Kentzinguen dans la réſolution de l'aſſiéger, ou du moins d'engager l'ennemy à en venir à un combat, en cas qu'il voulût ſecourir cette place. Goetz qui avoit ordre de tout riſquer pour ravitailler Briſach, ſortit du VVirtemberg, retourna à Offembourg & ſe rendit à VVilſtet, où le Comte Savelli le joignit avec deux mille chevaux, deux mille hommes de pied, & un tres grand nombre de chariots chargez de vivres (*g*). L'Armée de Goetz étoit de dix-huit mille hommes: les deux Généraux vinrent coucher à l'Abbaye de Schuteren, dans l'eſpérance qu'ils pourroient conduire les convois par terre, la Ville de STRASBOURG qui affectoit toûjours de demeurer dans la neutralité, leur ayant conſtamment refuſé des bateliers & des barques, pour faire remonter les vivres à Briſach. Quoy que le Duc de VVeymar n'eût que quinze mille cinq cens hommes, il alla chercher l'ennemy, dans la perſuaſion que la victoire ne ſe déclare pas toûjours pour le plus grand nombre, & que de nouvelles levées ne réſiſteroient pas à ſes vieux Soldats. Le Vicomte Henry de Turenne fut le premier à la portée des Allemands, & il enleva deux gardes avancées. Ce ſuccés anima les François qui vouloient attaquer les ennemis campez ſur une montagne. VVeymar réprima leur ardeur, & ſe retira dans la plaine par des chemins tres difficiles. Ce mouvement fit changer de poſte aux ennemis, qui prenant ſur la droite tâcherent de gâgner les bords du Rhin.

Le Vicomte de Turenne vient au ſecours du Duc Bernard.

Le Duc ayant appris par ſes coureurs que les Imperiaux étoient campés de VVittenwir, au même endroit où il avoit l'année précédente fait conſtruire un pont, il marcha le 10. Août & arriva ſur le midy à la vûë de l'ennemy, qui s'étoit mis en bataille & avoit laiſſé le Duc paſſer ſans réſiſtance un bois & des ravines, qui l'eûſſent pu arrêter. Mais comme Goetz & Savelli ne s'accordoient pas, Goetz ne penſant pas à tout, & la jalouſie de Savelli l'empêchant de dire ce qu'il penſoit, VVeymar trouva les paſſages libres, & ſe trouva en état de forcer les ennemis d'accepter le combat: on commença dés une heure à ſe canoner A. 1638.

Combat prés de Wittenwir.

(*e*) STRADA. (*f*) Merc. Franc. T. 22. (*g*) Idem ibid.

Digitized by Google

canoner de part & d'autre. On se mêla une demie heure aprés : l'aile gauche commandée par le Duc de Weymar poussa si vivement l'aile droite des ennemis, conduite par le Duc Savelli, qu'elle fut en peu de tems mise en déroute. Savelli luy-même prit la fuite, aprés avoir reçu deux coups de pistolet dans les reins. L'aile gauche étoit commandée par le Comte de Guébriant. Tupadel & le Vicomte de Turenne combattoient dans l'arriere-garde. Les ennemis avoient dans leur aile gauche toutes leurs meilleurs Troupes ; ils s'y battirent avec un espéce de fureur ; & on y vit l'Infanterie acharnée de part & d'autre donner sur l'ennemy à coups de crosses de mousquet, les abandonner ensuite pour ne plus se servir que de l'épée : les Weymariens perdirent trois gros Canons, mais sans l'attirail d'Artillerie. Le Duc au contraire prit sept pieces de vingt-quatre livres de Bâle, qui firent un si grand feu sur l'ennemy qu'il fut obligé de reculer. La victoire avoit été contestée pendant cinq heures, mais les Bavarois ayant lâché pied pour courir à leurs bagages, ils furent bientôt contrains de céder le champ de bataille, où ils laisserent quinze cens morts, sans compter ceux qui furent noyez dans le Rhin. Le Duc de VVeymar prit onze gros Canons & deux Mortiers, prés de trois mille chariots chargez de bagage ou de provisions pour Brisach, & quatre-vingt trois étendarts, ou drapeaux qui furent envoyez au Roy. Le Général Goetz qui avoit combattu avec beaucoup de valeur, eut peine à rallier ses Troupes ; il emporta cependant quatorze drapeaux du Duc & huit etendarts. Tupadel qui poursuivit trop loin les Imperiaux tomba luy-même dans une Troupe qui le fit prisonnier.

Victoire du Duc Bernard.

Aprés cette victoire le Duc Bernard se saisit sans peine du Château de Lichteneck & de Kintzingen qu'il fit démolir. Burken, Sponeck & Drusenheim furent abandonnez. De sorte que le Duc demeura entierement maître de tout le cours du Rhin. Il prévit cependant que malgré tous ces avantages, les Imperiaux ne manqueroient pas de faire de nouveaux efforts pour sauver Brisach. Cette persuasion luy fit prendre des mesures pour resserrer cette place de plus prés, & l'investir de toutes parts, d'une maniere qui fermât l'entrée au secours qu'on y voudroit jetter : il ne differa pas l'exécution de ce dessein : ayant fait marcher son Armée à la portée du Canon de Brisach, il fit travailler à des lignes qui en fermoient la place & mettoient son camp en sûreté. Ses retranchemens avoient seize pieds d'épaisseur, avec de larges & de profonds fossez, soutenus de forts & de redoutes d'espaces en espaces (*b*). Ces lignes avoient presque trois lieuës de tour, & elles aboutissoient à deux ponts de batteaux, l'un au dessus & l'autre au dessous de la Ville, pour conserver la communication de l'Alsace avec son camp. Tout le mois d'août & le commencement de Septembre furent employez à perfectionner ces ouvrages. Ces precautions neantmoins n'empêcherent pas qu'un parti de trois cens Cravates, qui avoit passé le Rhin prés de Drusenheim, n'entrât le 20. Septembre dans Brisach, avec trois cens sacs de farine. Un autre parti qui couloit sous les ordres du Colonel Horst par la vallée de St. Pierre du côté de Fribourg, n'eut pas un même succés. Il fut arrêté & battu par le Colonel Rose, qui mit en fuite les Bavarois, en prit soixante prisonniers & en tüa deux cens (*i*). Reinach voulut alors faire sortir de Brisach les bouches inutiles ; mais le Duc ayant déclaré qu'il feroit égorger tout cequi sortiroit de la Ville, tous furent obligez d'y rentrer à la réserve de soixante deserteurs qui échapperent, & qui sur leurs visages haves portoient une sensible image de l'état pitoyable où la Garnison étoit réduite.

Lignes Autour de Brisach.

Le Comte de Guébriant qui commandoit au camp, n'avoit avec luy que neuf mille hommes, qui suffisoient à peine pour garder un camp de trois lieuës. Le Duc de VVeymar qu'une maladie avoit forcé de se faire transporter à Colmar, ne cessoit pas de presser la France de luy envoyer du secours. Le Duc de Longueville, qui occupoit le Duc de Lorraine dans la Franche-Comté, eut en effet ordre de faire marcher en Alsace un détachement de deux mille hommes pour le commencement d'Octobre. Le Duc Charles de Lorraine prévint ce secours, & s'avança luy-même jusqu'à Than avec quinze cens chevaux & deux mille hommes de pied, soutenans un grand convoy de bled qu'il vouloit jetter dans Brisach. Au premier avis qu'en reçut le Duc Bernard, il sortit de Colmar malgré la foiblesse où sa maladie l'avoit réduit, & marcha pendant la nuit du 19. Octobre avec le Colonel Rose & cinq Régimens de Cavalerie jusqu'à Ste Croix. Le Comte de Nassau vint

Le Duc de Lorraine marche au secours de Brisach.

(*b*) Merc. Franç. (*i*) Adlzreit. L. 23. n. 28.

vint le lendemain joindre ce petit corps avec deux Regimens, six-cens hommes de pied & quatre pieces de Canon. De là cette petite Armée passa sous Ensisheim & s'avançant toûjours à travers les bois & sans bruit, elle entra avant le jour dans une grande plaine, qui touche Cernay, nommée Ochsenfeld, c'est-à-dire le champ des boeufs: elle s'y arrêta en attendant l'ennemy. Le Duc Charles ne tarda pas de paroître: on se canona quelque tems; mais le Colonel Rose ayant attaqué la Cavalerie ennemie, il la mit en fuite aprés une legere résistance. L'Infanterie Lorraine animée par la présence de son Prince, tint plus ferme dans les retranchemens qu'elle s'étoit fait avec les chariots & les bagages, pour arrêter l'impetuosité de la Cavalerie VVeymarienne. L'Infanterie du Duc Bernard étoit trop foible pour entreprendre de la forcer; mais l'Artillerie que VVeymar avoit augmentée de cinq Canons, que sa Cavalerie avoit pris sur l'ennemy, fit un si grand feu que l'Infanterie Lorraine ne put y résister (*k*). Le Duc Charles se retira en bon ordre du côté de Than, aprés avoir donné dans ce combat des marques d'une héroique intrépidité. Le jeune Bassompierre Géneral de l'Artillerie Lorraine, & quelques Officiers de distinction furent faits prisonniers, parmi lesquels plusieurs Auteurs comptent Mercy Capitaine des Gardes, le Colonel Vernier & le Lieutenant Colonel de Flekenstein. Weymar perdit dans cette action le Colonel Wittersheim Gentilhomme d'une de plus nobles Familles d'Alsace & tres estimé du Duc. Les Comtes de Nassau & de VVittgenstein y furent blessez. L'Historien Bavarois prétend que le Duc Charles resta maitre du champ de bataille où il passa toute la nuit (*l*); au lieu que V-Veymar fut obligé de se retirer à Ensisheim. Je ne dois pas décider sur ce fait; il me suffit de dire qu'on ne peut disputer au Duc Charles la gloire d'avoir soutenu les efforts de l'ennemy, avec tout le courage & toute la fermeté d'un grand Capitaine; mais il eut le malheur de ne pas réüssir dans le projet, qu'il avoit formé de ravitailler Brisach.

Combat contre le Duc de Lorraine.

Les François se rendent maîtres de la tête du pont de Brisach.

A peine le Duc Bernard fut arrivé à Ensisheim qu'il y reçut le nouveau secours de François, avec lequel il retourna au camp de Brisach, où craignant d'être inquieté du côté de l'Alsace, dés que le Duc Charles auroit joint ses Troupes avec celles que le Duc Savelli commandoit du côté de VVeissembourg & de Landau, il résolut d'enlever l'ouvrage-à-corne que les assiégez avoient à la tête de leur pont. Il étoit revêtu avec un bon parapet & une demi-lune qui le couvroit. Le Colonel Schönbeck fut chargé de l'attaquer. La Garnison étoit trop foible pour le défendre. Schönbeck fit passer l'eau à quatre cens Soldats, qui en avoient jusqu'au genouil; ils emporterent l'ouvrage par escalade le 19. Octobre, en chasserent les ennemis, & rompirent le pont, qui faisoit la communication de ce fort avec une Isle où le pont de la Ville aboutissoit: les assiégez comptoient encore sur une redoute, qui leur restoit dans cette Isle à l'extrémité de leur pont. Mais le Comte de Guébriant ayant commandé Charlevois son aide de camp, la redoute fut enlevée, & l'Officier qui la commandoit fait prisonnier.

La place étant toûjours plus resserée du côté de l'Alsace, les Généraux Imperiaux se hâterent de venir à son secours du côté de l'Allemagne; & dés le 20. Octobre le Comte Goetz & le Baron de Lamboy parurent à la vûë du camp avec une Armée de quinze mille hommes. Ils firent allumer des feux sur les montagnes voisines, pour donner aux assiégez avis de leur arrivée, & s'étant approchez à demie lieuë des retranchemens, résolus de les attaquer par trois endroits, il entreprirent d'abord d'entamer le camp du côté de Neubourg où le Duc de VVeymar avoit trois ouvrages. Les ennemis emporterent presque sans combat une redoute sur le Canal du moulin, qui n'étoit gardée que par trente Soldats; & ayant passé un bras du Rhin, où les eaux étoient fort basses, ils attaquerent avec beaucoup de valeur un fort qui étoit défendu par les Ecossois sous les ordres du Colonel Leslé; ils s'en saisirent de même le 24. Octobre & prirent Leslé prisonnier. Ce succés jetta l'épouvente dans le camp. VVeymar prevoyoit que les ennemis étant maitres de ce fort, ils le seroient bientôt de la tête de son pont & de toute l'Isle où il gardoit la plus grande partie de ses munitions & de ses vivres; de sorte que si les Imperiaux venoient à s'en emparer, par un même coup ils ravitailleroient Brisach & le forceroient de lever le siége, faute de vivres. Le Duc expliqua son embarras au Comte de Guébriant & au Vicomte de Turenne, qui ne délibererent pas un moment

Les retranchemens attaquez par les Imperiaux.

(*k*) Merc. Franç. T. 22. Pufend. L. 10. §. 54. (*l*) Adzreit. L. 23. n. 3.

Digitized by Google

ment à conclure qu'il falloit à quelque prix que ce fût chasser les ennemis. Le Comte de Guébriant se mit luy-même à la tête de trois cens François la pluspart Officiers : il prit d'abord la redoute, & sans s'arrêter il attaqua le grand fort avec tant de vigueur, que malgré la résistance des ennemis, il entra dans l'ouvrage, tüa & jetta dans le Rhin ceux que le défendoient, tandisque deux Regimens Weymariens poussoient les ennemis, qui vouloient approcher & dont ils tuerent prés de mille. Le Vicomte de Turrenne resta dans le fort pour le défendre, au cas que les ennemis voulussent essayer de le reprendre; & le Comte de Guébriant qui avoit obligé les ennemis d'abandonner toute l'Isle, s'y posta pour la conserver.

Le Comte de Guébriant chasse les ennemis.

Le Duc Bernard informé de ce succés, détacha de la Roque-servieres avec un bataillon, pour marcher au secours du Comte de Guebriant. Ce renfort vint à propos ; car les Imperiaux ne tarderent pas de venir à la charge avec six cens hommes d'élite, soutenus de plusieurs Regimens; mais ils furent repoussez, & la nuit étant survenuë, ils furent contraints d'abandonner leur entreprise. Dés les deux heures du matin, l'Armée imperiale décampa & prit le chemin de Fribourg, laissant dans les champs, dans les bois & dans les retranchemens qu'ils avoient attaquez plus de trois mille morts, sans les noyez qui furent en grand nombre. Aprés cette retraite le Duc de Weymar s'appliqua à fortifier toûjours plus son camp ; & le Vicomte de Turenne secondant ses desseins, s'occupa à chasser les ennemis de quelques redoutes : il en prit deux d'assaut le 28. Octobre à sept heures du matin, dont l'une servoit à garder la chaine qui traversoit le Rhin. Tous ces évenemens n'ebranlerent pas encor la fermeté du Baron de Reinach, qui malgré la disette extréme qu'il souffroit, s'obstinoit à ne pas se rendre, dans l'espérance que les Imperiaux ne tarderoient pas de retourner pour le secourir.

En effet le Duc de Lorraine qui étoit resté à Than en attendant le Duc de Savelli, entreprit de couper au camp de Weymar, les vivres qui luy venoient du côté de la Suisse. C'est dans ce dessein qu'il détacha cinq cens hommes sous les ordres du Général Mercy, pour surprendre Ensisheim, dont la Garnison étoit fort affoiblie par les maladies. Il s'empara aisément de cette petite Ville; mais le Commandant s'étant retiré dans le Château, donna le loisir aux Troupes du Duc Weymar de venir à son secours. Le Général de Rose se mit à la tête de quatre Escadrons, & de deux cens hommes de pied. Mercy n'en fût pas etonné & ne quitta pas son poste ; mais dés qu'il eut avis que le Vicomte de Turrenne marchoit pour l'attaquer, il se retira à la faveur de trois cens chevaux, que le Duc Charles luy envoya pour le dégager. Rose le poursuivit & le joignit en rase compagne; le combat dura peu. La Cavalerie Lorraine ayant pris la fuite, l'Infanterie mit bas les armes: Mercy & Bonneval échapperent; mais ils laisserent leur Canon & Mercy son Carosse. Trois cens fantassins resterent sur la place, & deux cens furent faits prisonniers le 1. Novembre 1638. A. 1638

Entreprise du Duc de Lorraine pour secourir Brisach.

Les assiégez conservoient encor au dessous du Rhin un fort sur une hauteur, qu'on nommoit Eissemberg, c'est-à-dire la montagne de fer. Le Vicomte de Turrenne s'en empara, & y fit dresser une batterie contre la porte même de Brisach, pour empêcher les sorties des Cravates. Mais quoyque la place fût menacée de si prés, Reinach sommé pour la seconde fois de se rendre, ne put encor s'y résoudre : sa fermeté donna encor un mois de tems pour venir à son secours. Ce sage Gouverneur n'oublia rien pour l'obtenir ; il ecrivit à l'Empereur FERDINAND une lettre où il exposoit l'extrémité où il étoit reduit : il luy disoit, que les chats & les chiens faisoient les plus cheres délices de sa Garnison; que la chair de cheval & les cadavres mêmes servoient à la faire subsister, qu'on achetoit un oeuf un ecu & la livre de pain au même prix; que la mesure de froment coûtoit quarante ecus d'or, & qu'une seule pomme en coûtoit cinq ; que la pluspart des Officiers étoient malades & que le reste ressembloit à des squelettes ; qu'un grand nombre de Soldats étoient passez à l'ennemy, & que le nombre des morts étoit encor plus grand ; qu'on luy avoit donné ordre le 23. Septembre de tenir encor six semaines, que neuf s'étoient écoulées depuis ce tems, & que s'il n'étoit pas incessament secouru, il espéroit de la justice de l'Empereur qu'on ne luy reprocheroit pas la reddition de la place. L'Empereur touché des remontrances de Reinach, donna ordre au Comte de Furstemberg de marcher avec huit Re-

Le Gouverneur est sommé de se rendre.

(m) ADLZREIT, L. 13. n. 33.

Regimens; & commanda au Comte de Goetz de tout risquer pour delivrer Brisach.

Pour obéir à ces ordres le Comte fit passer le Rhin prés de Stoloffe, à sept cens chevaux, qui devoient joindre les Troupes du Duc de Lorraine, tandis qu'il marcha luy-même vers les Villes forestieres. Il s'empara de Valdshout d'où il prétendoit s'avancer jusqu'à Huningue & Neubourg, pour couper aux assiégeans les vivres, que les Suisses faisoient couler dans leur camp par la riviere d'Arrault. Mais ses mesures furent bientôt rompuës ; car le Duc de Longueville ayant pris Lunéville par assaut, & défait les Troupes que Savelli vouloit jetter en Lorraine, envoya un nouveau secours d'Infanterie au Duc de Weymar. Avec ce renfort les Colonels Schmidberg & Batilly attaquerent le fort de St. Jacques, le seul qui restoit aux assiégez du côté de l'Alsace ; ils en approcherent par la tranchée, & ils employerent même les mines qui y firent une tres grande bréche. Les Troupes qui défendoient ce fort desespérant de pouvoir soutenir un assaut, se retirerent le 6. Decembre, & rompirent le pont que la Ville avoit sur le Rhin.

Cet exploit n'empécha pas le Duc de VVeymar de voir avec inquietude, que le Comte de Goetz s'avançoit du côté de Neubourg, & qu'il pourroit arrêter les vivres, qui venoient au camp. Pour parer à cet inconvenient, le Duc ayant laissé au Comte de Guébriant & au Vicomte de Turrenne la conduite du siége, se rendit luy-même à Neubourg à dessein de tout hazarder pour éloigner l'ennemy. Il ne fut pas obligé d'aller chercher le Comte de Goetz; car l'Empereur mécontent de ses services, avoit envoyé Philippe Comte de Mansfeld prendre à la place de ce Comte, le commandement de l'Armée : il luy ota méme son Epée, & le fit conduire à Munich, aprés l'avoir fait prisonnier de la part de l'Empereur & du Duc de Baviere. Deux jours aprés le Comte de Mansfeld ayant reconnu luy-même l'état ou l'Armée imperiale étoit réduite, en laissa le commandement à Goltz, qui ne tarda pas de faire défiler les Troupes du côté de VVilingue, dans la crainte que le Duc Bernard ne le vînt attaquer. Les Colonnes Horst & VVolf, qui étoient en Alsace, se retirerent de méme. Cette frayeur qui paroissoit dans les chefs, faisit bientôt les Soldats, qui se débanderent laissant le champ libre aux assiégeans.

L'Armée imperiale se débande.

Le Baron de Reinach, qui jusqu'alors avoit défendu Brisach avec une conduite qu'on ne peut trop loüer, demanda enfin à capituler : on luy accorda les conditions les plus honnorables; & il fut expressément stipulé que la Religion Catholique seroit conservée dans la Ville, & que les Religieux y pourroient exercer librement toutes leurs fonctions. Enfin le 18. Decembre 1638, la Garnison, qui ne consistoit plus qu'en quatre cens hommes & en 50. malades, sortit de la Ville avec dix neuf enseignes, soixante-&-dix chevaux, deux mulets, six Carosses & trois chariots de bagages. Le Duc de VVeymar reprocha au Baron de Reinach, l'inhumanité avec laquelle il avoit traité ses prisonniers, en leur refusant du pain pour vivre. Le Chancelier Volmar qui avoit mal parlé du Duc dans ses écrits, se jetta à ses genoux & en obtint le pardon. Presque tous les Soldats de la Garnison prirent parti dans les Troupes du Duc, & le Gouverneur fut conduit à Offembourg. Là certains esprits tâcherent de ternir la gloire qu'il s'étoit acquise par une si belle défense, en l'accusant d'avoir vendu les grains des magasins à des Soldats, que le Duc de VVeymar avoit fait passer dans la Ville déguisez en Païsans : mais on rejetta ensuite ce reproche sur sa femme, qui séduite par l'appas du gain avoit fait ce négoce, dans l'espérance d'une prompte recolte (*n*). Les Bourgeois de Brisach furent traitez avec beaucoup de douceur, & on leur fit distribuer des vivres. Le François entrerent par honneur les premiers dans la place, à la réserve de vingt cinq Allemands qui les précéderent, à cause de la langue. Le Duc laissa pour Gouverneur le Colonel Jean-Loüis Erlach Seigneur de Castel, Gentilhomme du Canton de Berne; & luy commanda de faire travailler sans délay non seulement à réparer les bréches, mais à fortifier la place par de nouveaux ouvrages.

Brisach capitule.

Aprés qu'on eut rendu graces de ce succés au Dieu des Armées, on entendit par tout les éloges du Duc de VVeymar. Un Ecrivain s'en expliqua en des termes qui semblent mériter qu'on les raporte. *XIV. Cal. Januarii Anno M DC XXXVIII. Totâ Alsatiâ potitur Bernardus, Germaniæ Propugnaculum occupavit, Galliæ Armamentarium instruxit, Burgundiæ præsidium, Austriaco frænum dedit*

(*n*) Mem. de Guébriant.

Digitized by Google

dedit (*nn*). Ces eloges furent bientôt suivis de la soumission de toute la Noblesse d'Alsace, qui vint demander au Duc Bernard la grace de la maintenir dans la possession de ses biens, de ses privileges & de ses droits. Ce Prince en reçut les deputez avec bonté ; mais avant que d'accorder les graces qu'ils demandoient, il attendit que la Noblesse les eût méritées par sa fidélité & ses services. Aprés l'importante conquête de Brisach, le Duc se mit en route pour aller prendre des quartiers d'hyver dans la Franche-Comté. Tout en chemin faisant, il se présenta devant le Château de Landscroon qui luy ouvrit ses portes, dés que le Gouverneur eut été sommé. Le Prince Rodrigue de Wirtemberg qui y étoit prisonnier, reçut en même tems sa liberté.

La France avoit trop contribüé à la conquête de Brisach, pour ne pas tâcher d'en tirer quelque avantage. Le Comte de Guébriant fut chargé d'essayer d'engager le Duc de VVeymar à remettre cette place à sa Majesté. Il n'y avoit personne de plus propre que le Comte pour une negociation si délicate ; car outre qu'il avoit beaucoup de modération & de douceur, qualitez qui étoient nécessaires pour se faire écouter d'un Prince plein de hauteur & de fierté, tel qu'étoit VVeymar; ce Prince avoit une veritable estime pour le Comte, & il luy faisoit la justice de reconnoitre que c'étoit à sa valeur & à son habileté dans le métier de la guerre, qu'il étoit sur tout redevable de la prise de Brisach. Ces dispositions étoient favorables pour faire réüssir les desseins de la Cour de France ; mais le Duc avoit d'autres vûës. Enflé de sa victoire & de la grandeur de sa Maison, il formoit le projet de se faire un état particulier de l'Alsace, de la Comté de Bourgogne, du Brisgau, & de quelques places du VVirtemberg & de Baviere. Sa valeur & sa bonne fortune le flattoient que ce projet n'étoit pas impossible. Prévenu de ces idées, le Duc répondit avec politesse aux propositions du Comte de Guébriant ; mais en même tems il laissa échapper des traits, qui faisoient connoitre qu'il étoit résolu de n'entrer en aucune négociation sur la Ville de Brisach : il s'en déclara même assez hautement, en faisant battre une monnoye aux armes de Saxe & de Brisach. Le Comte qui avoit percé les desseins du Prince, ne voulut pas les combattre de front : il prit une voye détournée, & proposa au Duc que du moins la Garnison de la place fut mi-partie entre les François & les Allemands. Le Duc s'en excusa sur l'exemple de Philisbourg, dont il attribüa la perte au melange des différentes nations qui étoient chargées de la défendre. Comme le Comte insistoit, le Duc pour se delivrer de ses instances, fit répandre le bruit qu'il vouloit aller à la Cour. Le Comte saisit cette nouvelle, & pressa le Duc d'exécuter cette résolution. Mais ce Prince n'eut pas peine à trouver une défaite, en répondant au Comte que les ennemis approchant, sa présence étoit necessaire en Alsace.

La France à des vûës sur Brisach.

On attribüa la roideur du Duc de VVeymar, aux conseils du fameux Grotius, qui étoit pour lors à Paris chargé des affaires de la Reyne Christine. Comme le Chancelier Oxenstiern, & les Ministres de Suede avoient toûjours appréhendé l'aggrandissement de la France sur le Rhin, & qu'ils prétendoient ne se servir d'elle qu'autant qu'elle contribueroit à soutenir leurs entreprises ; ils mirent en oeuvre les talents de Grotius l'un des plus habiles politiques de l'Europe, pour traverser les desseins du Roy, sous prétexte d'en ménager l'amitié (*o*). Erlach étoit à Paris de la part du Duc de VVeymar, & la Cour étoit contente des assurances qu'il luy donnoit, que le Duc ne tarderoit pas de venir luy-même, conclure un traité convenable & au Duc & à sa Majesté. Mais Grotius rompit ces mesures, en faisant sourdement entendre au Duc de VVeymar, qu'il n'étoit pas de la sagesse d'un Prince maitre d'un grand païs, qui pouvoit picquer la jalousie de la France, de sortir de ses Etats, que pour des causes absolument nécessaires. Le voyage de Paris étant rompu, la négociation prit un autre tour. Pour s'attacher le Duc par des liens qu'il eût peine à rompre, la Cour luy proposa de le marier avec Combalete Duchesse d'Eguillon parente du Cardinal de Richelieu ; mais le Duc ne crut pas que cette alliance convînt à un Prince de la branche aînée de la maison de Saxe. Il avoit plus de penchant à épouser la fille du Duc de Rohan son ancien amy. La maison de Saxe n'auroit pas été deshonorée en entrant dans une alliance que la maison Palatine n'avoit pas jugée indigne d'elle. Mais le Roy craignit que ce mariage ne reveillât les espérances des Huguenots.

On propose au Duc Bernard de se marier.

Toutes ces tentatives n'ayant pas réüssi,

(*nn*) Merc. Fr. T. 22.

(*o*) Pufend, L. 11. §. 39.

Digitized by Google

réüssi, le Cardinal de Richelieu jugea qu'on devoit prendre des précautions; de peur que la France ne devint la dupe du Duc Bernard, de qui le Cardinal disoit qu'il étoit un excellent Capitaine, mais tellement à luy qu'aucun autre ne pouvoit s'en assûrer (p). Ce fut pour se mettre en garde contre luy, que la France modéra ses largesses, & ne faisoit couler son argent qu'avec réserve. Grotius fit envain sur ce point des instances à la Cour: on le payoit de belles paroles, tandis que le Roy répandoit avec abondance l'argent dans Bâle & dans STRASBOURG, où il levoit des Troupes. Cette liberté que STRASBOURG donna au Roy de faire chez elle des recruës, offensa toûjours plus l'Empereur. Mais cette Ville depuis longtems s'étoit mise sur le pied d'un République, qui ne se croyoit pas moins indépendante que Bâle & les Cantons Suisses, quoyqu'en apparence elle usât encore de quelques menagemens.

Le Roy leve des Soldats dans STRASBOURG

Pendant que la France augmentoit ses Troupes, le Duc de VVeymar prenoit des mesures de son côté. Nous avons déja vû qu'aprés le siége de Brisach, il avoit fait passer son Armée en Franche-Comté, sous prétexte de l'y faire hyverner, mais au fond dans la vûë d'augmenter ses conquêtes. Il s'y rendit en effet maître de quelques places, & en particulier de Pontarlier qu'il prit le 24. Janvier, & du Château de Joux qu'il emporta le 14. Fevrier. Le cours de ses victoires fut arrêté quelque tems par une maladie, qu'on attribüa à un excés qu'il fit dans un repas que le Colonel Ohem luy donna: mais son mal n'eut pas de suite, & dés que le Duc eut repris ses forces, il résolut de retourner en Alsace pour se préparer à passer le Rhin, ne pouvant résister aux sollicitations de la Suede, qui le pressoit de venir faire diversion en Allemagne; ou plûtôt voulant donner au delà du Rhin plus d'étenduë à ses conquêtes. Than étoit la seule place qui restoit aux ennemis dans la Haute-Alsace. Le Comte de Guébriant avoit fait au commencement de l'année d'inutiles efforts pour l'emporter: le Duc donna ordre au Colonel Rose, de l'aller investir; mais le siége n'avançant pas assez au gré du Duc de VVeymar, il y alla luy-même vers le milieu du mois de may; & ayant fait jetter du toutes parts dans la Ville une prodigieuse quantité de bombes & de boulets rouges qui mirent le feu par tout, les Habitans se rendirent & présenterent leurs clefs au vainqueur. Dés que le Duc fut de retour en Alsace, l'Empereur redoutant les approches d'un ennemy à qui rien ne sembloit résister, fit agir auprés de luy pour tâcher de l'engager dans ses intérêts. Sigismond Heusner fut chargé de cette négociation; mais le Duc regardant comme un piége, les propositions qu'on vouloit luy faire, ne voulut pas même les écouter, persuadé qu'il ne pourroit ni avec sûreté ni avec honneur se fier à des paroles, dont il n'avoit point d'autre garant que la bonne foy de son plus grand ennemy. De sorte que bien loin d'être arrêté par les propositions d'Heusner, on le vit redoubler ses soins à disposer toutes choses pour son passage du Rhin. Mais le Ciel qui régle à son gré le sort des Conquérans, comme celuy de la plus vile populace, déconcerta les projets du Duc, qui tomba malade à Huningue où il s'étoit rendu le 15. Juillet: sa fievre parut d'abord si violente qu'on fut obligé de le transporter par eau à Neubourg, & dés le lendemain son mal fut jugé mortel. Le Duc en reçut l'avis avec beaucoup de fermeté; & comme le péril croissoit toujours, il fit son testament, qu'il mit entre les mains de Relingue son prédicant & son secretaire, avec ordre de le tenir secret (q). Il ne fut pas longtems; car peu d'heures aprés le Duc mourut le 18. Juillet 1639, à l'âge de 35. ans. Cette mort si précipitée donna occasion au bruit qui se répandit que le Duc étoit mort de poison: on en accusa même un Medecin de Genéve nommé Blandin. Quelque Auteurs écrivent qu'il mourut de peste; mais les taches noires qui parurent sur son corps quelques momens avant qu'il expirât, doivent ce semble faire juger qu'il mourut d'une fievre maligne.

A. 1639.

Le Duc Bernard se rend maître de Than.

L'Empereur fait traiter avec le Duc.

Mort du Duc de Weymar.

Peu de jours aprés que le Duc eut les yeux fermez, Relingue déclara aux quatre principaux chefs de son Armée, le Comte de Nassau, Erlach, Rose & Ohem, que le Duc les avoit nommez dans son testament pour être les Directeurs de son Armée, qui ne consistoit alors qu'en quatre mille deux cens chevaux & trois mille hommes de pied. Ces quatre chefs convinrent qu'ils devoient ouvrir le testament entre eux, sans permettre que Möckel Résident de Suede fût présent à l'ouverture, de peur que le Comte de Guébriant n'en conçût de la jalousie. Dés qu'ils eurent connu les volontez du testateur, Reinold Rosen & le Comte de Nassau des

Testament du Duc.

(p) Hist. du Card. de RICHELIEU L. 6. c. 4.

(q) Mem. de GUEBRIANT pag. 125.

Digitized by Google

déclarerent au Résident de Suede, & Erlach & Ohem au Comte de Guébriant qu'ils avoient été nommez Directeurs de l'Armée: ils en écrivirent à la Reyne de Suede, & depécherent au Roy le Colonel Flefchem, pour assûrer sa Majesté de la continuation de leurs services. Le Testament contenoit en substance que Duc Bernard de Saxe commettoit la conduite de son Armée, aux quatre Directeurs que nous venons de nommer, qui la commanderoient jusqu'à ce qu'un des freres du Duc en eût pris le commandement, au cas qu'il voulût le prendre pour le service du Roy de France, comme le Duc avoit fait; qu'il instituoit ses freres pour heritiers de tous ses biens; qu'il leur laissoit l'Alsace, comme elle luy avoit été donnée par le Roy; & au cas qu'ils ne voulussent pas accepter ni le commandement de l'Armée ni l'Alsace, il ordonnoit que l'un & l'autre fussent remis au pouvoir de sa Majesté (r). Dés que le Roy eut connoissance de ces dispositions, il envoya en Alsace le Baron d'Oysonville, & quelques jours aprés Mr. de Choisi en qualité d'Intendant, pour veiller de concert avec le Comte de Guébriant, aux interéts de la France. On leur donna des ordres exprés d'assûrer les Troupes au service du Roy, sans aucune dépendance du Duc VVillaume de Saxe-VVeymar ou des autres freres du feu Duc, quand même ils déclareroient vouloir embrasser le parti du Roy & de la cause commune; d'autant qu'ayant été depuis quelque tems ou neutres ou dans les interêts du Duc de Saxe qui s'étoit joint à l'Empereur, on devoit peu compter sur leurs protestations & sur leurs promesses dans une affaire de cette conséquence; & qu'il ne seroit pas juste que le Roy se mît en risque de perdre le fruit des dépenses immenses, que sa Majesté avoit faites pour rétablir l'Armée du Duc aprés la bataille de Nortlingue, & le mettre en état de prendre Brisach & les autres places, dont il s'étoit emparé avec l'argent & le secours de France.

L'Instruction que le Roy donna à ses envoyez portoit de plus que le Duc avoit bien pû laisser tout son argent à ses freres; mais qu'il n'avoit pas pu avec justice leur destiner le commandement de son Armée pour les raisons suivantes (s). C'étoit disposer de la volonté de tous les Officiers, qui étant devenus libres à l'égard du Duc de VVeymar par le moyen de son decés, ne laissoient pas de demeurer toûjours dans l'obligation qu'ils avoient au Roy, en vertu du traité que le Duc avoit fait pour luy & pour eux avec sa Majesté. Que le Roy ayant donné l'Alsace au Duc, comme il le reconnoit luy-même par son Testament, il ne la luy avoit pas donné pour luy & pour les siens, selon qu'il paroit par la clause expresse, que s'il la faut rendre par la paix, le Duc y sera obligé, sans que sa Majesté le soit à autre chose qu'à tâcher de luy en procurer recompense. Que dans le traité par lequel le Roy luy avoit laissé l'Alsace, il ne luy avoit pas laissé les places, puisque le traité n'en porte rien; & au tems même du traité le Duc n'avoit pas prétendu celles qui étoient dés lors sous l'obéissance & au pouvoir de sa Majesté. Que le Roy n'avoit consenti, comme Erlach même pouvoit le témoigner, que la Ville de Brisach demeurât au Duc qu'à certaines conditions, auxquelles il n'avoit jamais satisfait. Que lorsque le Roy a consenti que la Ville de Brisach demeureroit au Duc, à la charge qu'il reconnoîtroit la tenir sous l'autorité de sa Majesté & qu'il luy en assûreroit la possession, en cas qu'il vint à mourir ou à être fait prisonnier, cette guerre avoit pour fondement la confiance particuliere que sa Majesté avoit en luy, laquelle elle ne pouvoit ni ne devoit par raison avoir en ses freres. Qu'il étoit bien plus raisonnable que l'argent qui étoit employé par le Roy, à maintenir l'Armée que commandoit le feu Duc, allât directement au chef des Troupes qu'à un Superieur général, qui ne leur en feroit que telle part qu'il luy plairoit; enfin que le Roy ne voudroit & ne sçauroit sans imprudence faire la dépense de l'entretien d'une Armée, dont il ne pourroit pas s'assûrer, le Général luy étant suspect. C'est pour ces raisons que le Roy se crut bien fondé à exiger des Officiers des Troupes & des Gouverneurs des places qu'ils eûssent au plûtôt à faire le serment de fidelité à sa Majesté, de recevoir un Général de sa part, & de rejetter tout autre qui leur seroit présenté.

La Suede traverse les desseins de la France.

Tandis que les Envoyez du Roy travailloient sur ce plan auprés des chefs de l'Armée VVeymarienne, la Suede cherchoit tous les moyens de traverser les desseins de la France. La Suede parut d'abord pancher à donner le commandement de l'Armée du feu Duc, au Prince Palatin Charles-Loüis, qui du vivant du Duc Bernard n'avoit rien

(r) Hist. du Card. de Richelieu L. 6. c. 6. (s) Idem.

rien omis pour devenir son successeur. Mais l'exécution de ce projet n'étoit pas aisée ; la Suede n'étoit pas assez superieure pour oser se déclarer contre la France ; elle ne pouvoit pas même encor se passer de son secours. L'Alsace étoit trop éloignée , & l'Armée Suedoise ne pouvoit sans de grandes difficultez y prêter la main au Prince Palatin. Le Roy étoit maitre de plusieurs places de cette Province, & il y avoit un assez grand nombre de Troupes , qui certainement ne quitteroient pas prise sans plus d'un combat. La Suede enfin manquoit d'argent pour payer l'Armée Weymarienne, qui cesseroit bientôt d'obeir dés quelle cesseroit de toucher les sommes , qui luy seroient dûës. Ces réflexions refroidirent la bonne volonté de la Suede pour l'Electeur Palatin. Cependant le Roy d'Angleterre & l'Electrice Palatine fille du Roy Jacques, continuoient de faire fortement agir en Suede en faveur du jeune Prince Palatin Charles-Loüis son fils, qui partit luy-même en diligence de la Haye , dés qu'il eut avis de la mort du Duc de Weymar, pour aller chercher de l'argent en Angleterre ; & en même tems il dépécha le Colonel Poeblitz , qui se joignit avec l'envoyé d'Angleterre, pour tâcher de mettre l'Armée dans ses interêts (*t*) . Nous verrons dans la suite le peu de succés de cette négociation.

Le Duc Guillaume de Saxe frere aîné du Duc Bernard , avoit en apparence plus de droit que tout autre à la succession de son frere. Mais comme le testament sembloit avoir séparé le commandement de l'Armée, de la possession des Villes d'Alsace, le Duc Guillaume se trouva dans un embarras, dont il ne pût se demêler. Il n'étoit pas en état de prendre le commandement de l'Armee , soit qu'il manquât d'argent pour la payer, soit qu'il craignît que cette démarche ne l'engageât à renoncer avec éclat aux engagemens qu'il avoit pris avec l'Empereur. De là vient qu'il proposa aux chefs de l'Armée, qu'il se contenteroit de joüir des places d'Alsace & en particulier de Brisach, s'assûrant que l'Empereur luy donneroit aisément son consentement : il ajouta qu'à cette condition, il laisseroit à d'autres le commandement de l'Armée. Un pareil projet tenoit un peu de la chimere ; car que deviendroit l'Armée si elle se désaisissoit des places? Il falloit du moins du tems pour concerter un dessein si extraordinaire & les circonstances ne laissoient gueres le loisir de déliberer.

L'Empereur n'avoit garde d'oublier dans ces conjonctures les interéts de la maison d'Autriche. L'Archiduchesse Claudia veuve de l'Archiduc Leopold, se prévalant d'un traité qu'elle venoit de faire avec l'Empereur & l'Espagne pour recouvrer Brisach , & comptant sur les quinze mille hommes qu'on luy avoit promis , faisoit agir auprés du Duc Guillaume pour l'engager à céder ses droits à la maison d'Autriche; & Sigismond Heusner se donnoit de grands mouvemens à Bâle pour porter les Suisses à croiser les desseins de la France. L'Archiduchesse travailloit sur tout à gagner les chefs de l'Armée VVeymarienne, à qui elle faisoit promettre de grandes recompenses ; & elle essaya même de porter le Prince Palatin à se desister de ses pretentions, en luy faisant espérer que c'etoit une voye sûre pour être retabli dans ses Etats.

Pendant que le Prince Palatin qui fut depuis Electeur , l'Archiduchesse Claudia , & Guillaume Duc de Saxe travailloient à se faire des partisans pour avoir part à la dépouille du feu Duc Bernard ; les quatre Directeurs de son Armée s'accorderent a laisser au Baron d'Erlach le pouvoir de commander les Troupes ; & à l'instant ce Général fit repasser le Rhin à celles qui s'étoient répanduës dans le Brisgau (*u*) ; il les réünit toutes desquelles furent rentrées en Alsace , & les fit camper entre Benfeld & Markelsheim. Ces mouvemens donnerent de l'inquietude aux ennemis , & leur firent croire le bruit qui s'étoit répandu, qu'Erlach avoit dessein de faire un pont à Benheim tout prés de Seltz, pour y faire passer le Rhin à son Armée, & aller chercher prés de Phortzheim les Troupes Bavaroises, qui y étoient cantonnées. Son projet paroissoit d'autant mieux concerté, que l'Armée auroit toûjours sa retraite assurée en Basse-Alsace , si elle n'etoit pas assez forte pour combattre les ennemis. Mais Erlach avoit trop d'expérience pour compter sur la bonne volonté de ses Troupes, si elles nétoient pas payées : il sçavoit que le premier soin d'un nouveau maitre, est de contenter ceux qu'il veut attacher à son service , & que rien ne previent mieux le Soldat en faveur de son General , que son attention à luy distribuer ce qui luy est dû.

Erlach prend le commandement des Troupes.

Suivant cette sage maxime Erlach donna d'abord à son Armee un mois de paye,

(*t*) Puffend. L. 11. §. 47. (*u*) Idem §. 46.

Digitized by Google

paye, qui se montoit à deux cens mille Richedales, dont il avoit pris trente mille pistoles dans les coffres du feu Duc Bernard, & emprunta en Suisse le reste sur son crédit : il pria le Roy de vouloir bien l'acquitter envers les marchands Suisses, & envers les heritiers du feu Duc Bernard, pour les trente mille pistoles, qui leur appartenoient. Le Baron assaisonna sa priére de tout ce qui pouvoit mieux disposer sa Majesté à l'écouter : car non seulement il l'assûroit de la fidelité des Officiers & des Soldats, & de leur attachement au service de la France ; mais il tâcha même de rendre sensible l'impossibilité où étoient les freres du Duc Bernard, d'accepter le testament fait en leur faveur. Il n'y a pas lieu de craindre, disoit Erlach à Mr. des Noyers Secretaire d'Etat, dans la lettre qu'il luy écrivit (*u*), "que les Ducs de Saxe-"Weymar doivent rien entreprendre "sur les places, n'ayant pas le moyen "de faire subsister les Garnisons, tout "le païs étant rüine & même les païs "héréditaires. Ils n'oseroient d'ailleurs "entreprendre de les remettre à l'Em-"pereur, de peur d'offenser les Sue-"dois ; & ils ne peuvent ignorer què ni "les Gouverneurs ny l'Armée ne le per-"mettroient jamais. De plus il est aisé "de voir que s'ils acceptoient les places, "ils se declareroient ennemis irréconci-"liables de la maison d'Autriche, & se "mettroient au hazard de perdre tous "leurs Etats : de sorte, concluoit-il, "qu'il ny a pas de doute qu'elles ne de-"meurent au Roy, conformément au te-"stament de celuy qui les a soumises "à son obéissance. Il ajoutoit qu'il té-"moigneroit en toute occasion que le "Duc son bon maître n'avoit jamais eu "d'autre dessein, quelque faux bruit "qu'on eût fait courir, que de s'atta-"cher au Roy & de mériter par ses "grands & continuels services, d'étre "maintenu par sa Majesté dans les do-"nations qu'elle luy avoit faites." Cette lettre eut tout l'effet que le Baron d'Erlach pouvoit en espérer. Le Roy luy donna parole de payer les sommes qu'il avoit empruntées chez les Suisses, ajoutant qu'à l'égard des trente mille pistoles, c'étoit un point qui se regleroit avec les Ducs de Saxe-Weymar, sur la demande qu'ils en feroient à sa Majesté.

Le fort d'Huningue démoli.

Erlach ne travailla pas seulement à s'assûrer du côté de la France ; il s'appliqua en même tems à se ménager la bonne volonté des Suisses. Il prit un moyen bien propre à se les attacher, en consentant par complaisance pour eux, qu'on demolît le fort d'Huningue, dont la vûë inquietoit les Bourgeois de Bâle, qui se virent avec joye délivrez d'un voisin, qui touchoit presque à leurs portes, leur fermoit l'entrée de l'Alsace, & pouvoit faire voler des bombes jusque dans le centre de leur Ville. Ce n'étoit pas assez de tâcher de faire des amis, il falloit que le nouveau Général donnât de la réputation à ses armes. C'est dans cette vûë qu'ayant eu avis que les Bavarois avoient un camp prés de Schaffouse, & qu'ils menaçoient les Villes forestieres, il fit marcher le Colonel Rose avec deux Regiments de Cavalerie vers Rhinfeldt & Lauffembourg, pour observer la contenance des ennemis (*x*). Ils avoient déjà fait un pont sur le Rhin, à dessein de percer dans les terres de France ; mais ce projet fut déconcerté par la présence de Rose, & par la disposition des Bernois qui se déclaroient pour Erlach. Ce Général ne quitta point Brisach ; & le Comte de Guébriant ne voulut pas s'en éloigner, pour être à portée d'accélerer le traité que le Roy vouloit conclûre avec l'Armée.

Expéditions dans la Basse-Alsace.

Cependant tandis qu'on négotioit avec Erlach & que Reinold Rose couvroit la Haute-Alsace, le Comte de Nassau & Ohem marcherent dans la Basse avec le reste de la Cavalerie, & mille hommes de pied : ils s'emparerent d'abord de Weissembourg dont ils firent le Commandant prisonnier ; ils se saisirent ensuite au mois de Septembre, de Landau, & contraignirent les Espagnols d'abandonner Neustad. Le Comte de Nassau s'avançoit toûjours plus dans le païs du côté d'Altzeim, où il battit les ennemis qui y étoient en quartier, pendant qu'Ohem donna ordre à Moser d'attaquer Germersheim dont il se rendit aisément maitre. Il essaya de même de prendre Spire ; mais François de Mercy Général des Troupes Bavaroises étoit campé à Stolhoffe avec trois mille hommee choisis, d'où il fit passer le Rhin à quelques Troupes pour mettre Spire à couvert. Ces expéditions répandirent la terreur jusque dans Mayence, où l'Electeur jugea qu'il ne pouvoit demeurer en sûreté ; mais cette frayeur se dissipa bientôt, le Comte de Nassau & Ohem ayant été obligez de surseoir leurs entreprises, & de retourner en Alsace, pour y terminer le traité qu'Erlach

(*u*) Hist. du Card. de Richelieu L. 6. c. 7.

(*x*) Adlzreit. L. 24. n. 12.

qu'Erlach continuoit de négotier avec la France. Le Comte de Guébriant, & Mr. de choisi s'étoient eux-mêmes rendus à Haguenau, pour engager ces deux chefs à venir se joindre aux Troupes Françoises, dont une partie s'étoit avancée jusqu'à Scelestat, afin de pouvoir ensuite de leur jonction, exécuter quelques desseins considerables contre la Baviere. Ils avoient fait goûter ce projet à Moëkel Résident de Suede, en passant à Benfeld. Le Comte de Nassau & Ohem cédant aux remontrances du Comte de Guébriant, & à l'avis du Résident de Suede, se mirent en marche pour Brisach ; mais à peine eurent-ils quitté la Basse-Alsace, que Bamberg Gouverneur de Philisbourg reprit Landau & Germersheim, où les Weymariens avoient commencé à se fortifier. Cet evenement ne fit pas d'honneur à l'Armée du feu Duc, & donna lieu à ses chefs de se plaindre du retardement que du Hallier avoit apporté, à l'exécution des ordres qu'il avoit reçus du Roy, de faire incessament marcher en Alsace, les Troupes qu'il commandoit en Lorraine. Le chagrin que les Directeurs en eurent ne les empécha pas cependant de finir leur traité avec la France, d'une maniere qui satisfit les deux parties.

LIVRE QUINZIEME.

A. 1639.

LEs Directeurs & les Colonels de l'Armée VVeymarienne s'étant rendus à Brisach, le Comte de Guébriant & les sieurs d'Oysonville & de Choisi entrerent avec eux en conférence pour la premiere fois le 12. Septembre 1639. Le Comte de Nassau ne s'y trouva pas, parcequ'il étoit allé au secours de Landau & de VVeissembourg, où il ne put arriver assez à tems pour en empêcher la prise (a). Les VVeymariens firent des propositions qui paroissoient exorbitantes ; ils vouloient avoir jusqu'à huit montres par an, & qu'on leur payât comptant les arrérages de l'argent qu'ils n'avoient pas reçû. Ils prétendoient même qu'on devoit laisser à l'Armée, la faculté de se choisir un Général, qui reconnoitroit l'autorité du Duc de Longueville. Mais rien n'inquieta plus les Commissaires du Roy que l'article des places. Les chefs de l'Armée ne vouloient point s'en désaisir, prétendant qu'ils n'avoient pas d'autre ressource pour s'assûrer du payement de ce qui leur étoit dû par le Feu Duc, & qu'il étoit de leur honneur de les conserver pour les interêts de la cause commune (b). Les Agents de Suede & de l'Electeur Palatin, ceux de l'Empereur, du Duc de Baviere & de la maison d'Autriche avoient chacun leurs partisans. Parmi le grand nombre d'Officiers qui composoient l'assemblée, chacun raisonnoit au gré de ses préventions & de ses interêts particuliers. Les contestations s'échaufferent, & les esprits même s'aigrirent, de sorte que le 24. Septembre, on se sépara sans rien conclure.

Les Weymariens traitent avec le Roy.

Cependant comme les plus moderez de l'Armée, étoient persuadez qu'ils ne pouvoient se soutenir sans le secours de la France, ils ramenerent insensiblement les esprits, & les firent consentir à une nouvelle conférence, qui se tiendroit à Colmar, en présence de Henry d'Orleans Duc de Longueville, que le Roy avoit fait venir d'Italie en Alsace, pour y commander. La haute naissance de ce Prince & son mérite personnel sembloient devoir le rendre d'abord maitre des esprits. Il les adoucit en effet, & obligea même les Officiers Allemands à se relâcher sur quelques points: mais il ne put les engager à se désister sur l'article des places ; & ils soutinrent toûjours avec une inflexible fermeté qu'elles devoient appartenir au corps de l'Armée qui les pourvoiroit de Gouverneurs & de Garnisons, selon qu'il le jugeroit à propos, à la réserve seulement de Brisach où le Roy pourroit mettre un tiers de François, en considération de ce que sa Majesté avoit contribué à la prise de cette place. Les Commissaires du Roy furent surpris d'une proposition qui leur paroissoit faire injure à sa Majesté, & préparer les voyes à la division entre les chefs de l'Armée. Mais pour ne pas rompre ; & laisser faire au tems ce que la raison ne pouvoit obtenir, ils répondirent que leurs instructions ne leur donnoient pas le pouvoir d'accorder ce

(a) Mem. de GUEBRIANT pag. 143. (b) Hist. de RICHELIEU L. 6. c. 9.

Digitized by Google

ce qu'ils demandoient; qu'il falloit absolument dépécher au Roy pour sçavoir ses intentions, & que cependant pour faire connoître le desir qu'ils avoient de maintenir l'union, Mr. le Duc de Longueville étoit prét de joindre ses Troupes à celles du feu Duc de VWeymar, & d'entrer avec elles dans la Comté de Bourgogne; mais qu'elles ne passeroient pas le Rhin, le Roy ne pouvant se résoudre à s'engager dans l'Allemagne, qu'il ne fût maître de Brisach.

Cette réponse ne plût pas aux Officiers Allemands, qui espéroient de trouver de bons quartiers au delà du Rhin, & de donner en entrant dans les terres de l'Empire quelque satisfaction à la Suede, dont le but étoit d'obliger les Imperiaux de partager leurs forces (c). Les Weymariens devenus plus dociles, essayerent de renoüer la négociation avec les François, & chargerent Morshaus Maréchal de camp & Volker qui étoit le juge de l'Armée, d'aller en particulier traiter avec les Commissaires du Roy. Ces députez se rendirent à la raison, & il fut convenu le 29. Septembre que le Roy mettroit des Gouverneurs dans Brisach & dans Fribourg, mais que les Garnisons de ces deux places seroient my-parties entre les François & les Allemands, à condition qu'il plût à sa Majesté d'y laisser les mémes Gouverneurs qui y étoient déja; qu'à l'égard des autres places, le Roy y laisseroit les Gouverneurs & les Garnisons qui y étoient; que sa Majesté pourroit les changer & en mettre d'autres, qui seroient pris du corps de l'Armée, & qui s'obligeroient par serment de ne rendre ces places que du consentement de sa Majesté.

Traité conclu avec les Weymariens.

Les Commissaires du Roy eurent peine de consentir, qu'on ne donnât à sa Majesté dans Fribourg & dans Brisach, qu'une authorité partagée: mais Erlach & Bernold Gouverneur de Rhinfeldt parlerent d'un ton si ferme, dans les Conférences particuliers qu'ils eurent avec les Commissaires du Roy, & dépeignirent avec des traits si vifs l'obstination des chefs de l'Armée & le danger d'une rupture qu'il ne seroit pas possible d'empécher, que les Commissaires se déterminerent enfin à acquiescer à la plus grande partie de ce qu'on leur proposoit. Il ne restoit plus pour finir l'ouvrage que d'engager les Officiers de l'Armée, à donner leur consentement au traité qu'on venoit de projetter, On auroit eu peine à en venir à bout dans une grande assemblée, où les déliberations se faisant dans le tumulte, dégénerent bientôt en clameurs, & finissent par l'aigreur des esprits qui contestent. Pour éviter cet inconvenient, on résolut de s'en remettre à ce qui seroit reglé entre Erlach Gouverneur de Brisach & le Comte de Guébriant. Ces médiateurs se rendirent à Brisach, où se tint le troisiéme congrés sur cette importante affaire. Ils conferérent pendant six jours avec moins de chaleur qu'auparavant; enfin comme ces deux médiateurs avoient l'un pour l'autre beaucoup d'estime, & qu'ils étoient méme liez d'amitié, ils reglerent le 8. Octobre les conditions du traité, par lequel sa Majesté promettoit de faire payer à toutes les Troupes trois montres-&-demie par an, & aux Officiers Généraux, & à ceux de l'Artillerie huit montres par an, conformement à l'accord fait avec le Duc de Weymar. Elle promettoit de plus, de fournir les munitions de guerre & les frais extraordinaires qu'il conviendroit faire pour l'Armée, lorsqu'elle seroit en action, & de donner le pain de munition à la Cavalerie & à l'Infanterie tant en Garnison qu'en campagne; Moyennant quoy les Directeurs & autres Officiers de toute l'Armée promirent de servir fidélement & constament sa Majesté, envers & contre tous, conformément à ce qu'étoit obligé de faire le Duc de Weymar par son traité du 27. Octobre 1635. Ils se soumirent méme à reçevoir les ordres de Mr. le Duc de Longueville Général des Armées du Roy, ainsi que Mr. du Hallier reçevoit ceux du Duc de Weymar: mais il fut en méme tems accordé aux Directeurs qu'ils seroient appellez à tous les Conseils & résolutions qu'il y auroit à prendre (d).

Article important du traité.

Le plus important article de ce traité est conçu en ce termes. "Pour "le bien & avancement de la cause "commune & le rétablissement des "Villes & Etats Confédérez, seront les "places conquises presentement remi-"ses entre les mains du Roy, en con-"formité du testament de Mr. le Duc "De Weymar, pour étre par sa Majesté "pourvû à celles de Brisach & Fribourg "de tels Gouverneurs que bon luy sem-"blera, & les Garnisons my-parties de "François & d'Allemands; & à l'égard "des autres places de Gouverneurs du "corps de l'Armée à son choix, en fai-"sant lesdits Gouverneurs & Garnisons "serment de bien & fidelement servir "le Roy envers & contre tous, de con-"server les places pour son service, & "de ne les remettre jamais entre les "mains de qui que ce soit sans ordre ex-

II. P. V "prés

(c) Pufend, L. 11. §. 53.

(d) mem. de Guebr. L. 3. c. 5.

"prés de sa Majesté." Tous ces articles furent signez à Brisach le 9. Octobre 1639, par les députez de sa Majesté & les Directeurs de l'Armée au nom de tous les Officiers. Les Députez promirent de fournir des lettres de ratification dans deux mois, & les Directeurs de prêter & faire prêter serment par les Colonels, Officiers, Soldats & Cavaliers de l'Armée, de bien & fidelement observer le contenu du traité.

Le Duc de Longueville reconnu Général.

Le lendemain tous allerent à Colmar, donner part au Duc de Longueville de ce qui avoit été conclu & le reconnoître pour leur Général pour le Roy: on y prit ensuite la résolution de faire marcher l'Armée dans le Bas-Palatinat. Tandis qu'on s'y disposoit, le Comte de Guébriant pourvût de la part du Roy aux places de Brisach & de Fribourg, & aux Villes forestieres. Il y nomma des Gouverneurs, il y mit des Garnisons, & reçut le serment de tous les Officiers. Jean-Loüis d'Erlach fut continüé dans le Gouvernement de Brisach: le Colonel Kanoski Polonois dans celuy de Fribourg, & Philippe-Jacob Bernold Gentilhomme d'une noble famille d'Alsace, dans celuy de Rhinfeldt. Tous jurerent sur le modele du serment qu'Erlach préta le 22. Octobre 1639. "Par le quel il promit de bien "& fidelement servir & garder la Ville "& forteresse de Brisach, de la défen-"dre fidelement & courageusement pour "le service de sa Majesté, de ne la re-"mettre jamais que par ses ordres & "commandemens exprés, d'obéir au "Lieutenant-Général qui commandera "dans l'Armée du Roy, & de faire prê-"ter serment à tous les Officiers & Sol-"dats qui seront sous sa charge, d'exe-"cuter courageusement & fidelement "tout ce que dessus, & ce au plutôt & "en présence de celuy qui y sera envoyé "par sa Majesté." Ainsi finit cette importante négociation qui rendit le Roy Souverain presque dans toute l'Alsace & dans une partie du Brisgau.

La Suede est mécontente.

La Suede informée de la teneur de ce traité par son Résident Moëkel, vit avec chagrin qu'on n'y faisoit aucune mention d'elle ny de ses interêts. Mais la France crût qu'il suffisoit de renfermer la Suede sous la clause générale, qui portoit que le traité avoit pour objet le bien de la cause commune, & le rétablissement des Etats Confédérez. Le traité d'ailleurs ne s'étoit fait qu'en exécution du testament du Duc de Weymar qui avoit precisément ordonné, sans dire un seul mot de la Suede, qu'au cas que ses freres ne voulussent pas accepter ny le commandement de l'Armée ni l'Alsace, que l'un & l'autre seroient remis entre les mains du Roy (e). Malgré ces raisons l'attachement que plusieurs Officiers avoient pour la Suede, les porta pendant longtems à refuser de prêter serment au Roy; & ce ne fut que plusieurs mois aprés qu'ils se rendirent aux remontrances des Commissaires du Roy, & qu'ils prêterent enfin le serment, auquel ils s'étoient obligez. Ce traité qui inquietoit la Suede, jetta l'allarme dans tout l'Empire. L'Empereur sur tout vit avec douleur que la perte de Brisach & de Fribourg, étoit le premier fruit de la guerre qu'il avoit déclarée à la France: Que par là la maison d'Autriche étoit dépouillée d'une grande partie de ses Etats; que l'Allemagne étoit ouverte aux Armées du Roy, & que l'entrée dans la Franche-Comté étoit fermée au secours que l'Allemagne y pouvoit envoyer; & qu'enfin le testament du Duc de Weymar & le consentement de toute l'Armée, donnoit au Roy un nouveau titre pour s'assûrer la conquête de toute la Province d'Alsace. L'évenement à fait voir que ces craintes n'étoient pas vaines.

Brisach ayant mis la Haute-Alsace en sûreté, le Duc de Longueville se mit en marche pour aller prendre des quartiers d'hyver dans le Bas-Palatinat, & faire vivre ses Troupes au dépens de l'ennemy. C'est dans ce dessein que le Colonel Ohem partit le 19. Octobre avec douze cens chevaux: le Colonel Schmidberg sortit deux jours aprés de Brisach avec deux mille hommes de pied, sur vingt cinq grandes barques que le Gouverneur Erlach avoit chargées de Canons & de toute sorte de munitions de guerre & de bouche pour toute l'Armée. Le Duc de Longueville suivit avec huit pieces de Canon & un Corps de François, dans la resolution de se saisir de Spire & peut-être de Philisbourg & de s'étendre du côté de Mayence. Mais il fut traversé dans ses projets par la rencontre imprevûë du Général Picolomini & par les Bavarois, qui abandonnerent le siége d'Hohenwiel pour se rendre sur les rivages du Rhin. Ces mouvemens obligerent Schmidberg de s'arrêter dans un Isle du Rhin vis-à-vis de Germersheim qui luy ouvrit ses portes; il se fortifia dans l'Isle pour y attendre le secours du Duc de Longueville. Quelques jours aprés les Bavarois qui s'étoit emparez de Spire, vinrent l'attaquer, & donnerent deux assauts à une digue qui mettoit ses batteaux à couvert. Le Duc de Longueville entendit le bruit du Canon au

(e) Hist. de Richelieu L. 6. c. 6.

Digitized by Google

au sortir de Candel, où il avoit donné le rendez-vous général à toute l'Armée pour le 29. Octobre, & où le Colonel Ohem l'avoit rejoint (*f*) ; & sur l'avis qu'il eut que les ennemis avoient passé le Rhin à Spire, il s'avança à Belheim proche de la Queich où il se mit en bataille, pour y attendre les ennemis, ou pour les aller combattre. Les ennemis que Schmidberg avoit rudement repoussez, se mirent de leur côté en bataille entre Spire & Germersheim au delà de la Queich. Ils se maintinrent dans leur camp, où faute d'avoir assez de chevaux pour conduire l'Artillerie, le Duc de Longueville ne jugea pas à propos d'entreprendre de les forcer. De sorte qu'il tourna ses armes du côté de Neustat & de Landau, que les ennemis avoient pris pendant la premiere assemblée de Brisach (*g*). Neustad ne tint que deux jours & se rendit le 9. Novembre. Landau se fit battre plus longtems, & ne céda qu'aprés avoir fortement résisté. Anweiller & Bergzabern furent ensuite emportées. L'éloignement du Duc obligea Schmidberg, d'abandonner le 14. Decembre l'Isle de Germersheim, où il fut contraint d'enterrer deux pieces de Canon d'une grandeur mediocre, & un mortier, n'ayant ni les chevaux ni les machines nécessaires pour les conduire sur les batteaux qui luy servirent pour sa retraite (*h*).

Prise de Neustad & de Landau.

A. 1640.

Cependant Picolomini pressé de passer le Rhin, pour aller dans le Haut-Palatinat, s'opposer aux progrés du Général Bannier qui commandoit l'Armée Suedoise, laissa la liberté au Duc de Longueville de s'avancer le long du Rhin & de prendre diverses places, où il pouvoit mettre ses Troupes en quartier. Il prit en effet Altzey, Oppenheim, Binghen & Creuznac le 22. Novembre. Reinold Rose surprit même le fort Château d'Eberbourg. L'Armée Bavaroise qui s'étoit jettée dans le Rhingaw, empêcha le Duc de Longueville d'y étendre ses quartiers: mais elle fut bientôt contrainte, faute de vivres & de fourages, de repasser le Rhin pour se retirer dans le Wirtemberg. Son eloignement laissoit tout ce qui est en deçà du Rhin, à la discrétion des Troupes Weymariennes. Mais comme le païs ne pouvoit plus fournir à leur subsistance, le Duc de Longueville assembla à Creuznac le 21. Decembre les chefs de l'Armée, pour déliberer sur le parti qu'on avoit à prendre. Le Comte de Guébriant ouvrit l'avis qu'il falloit passer le Rhin : ses raisons furent applaudies, mais l'exécution en étoit difficile: le Comte s'en chargea. L'amour de la gloire fait disparoître le peril, & dans les occasions il sçait trouver des ressources. Le Comte choisit deux endroits commodes pour l'embarquement, Obervezel & Bakarac; il se saisit de douze ou quinze barques pour passer l'Infanterie, & fit raccommoder deux grands bateaux pour servir au passage des chariots. La Cavalerie traversa à Obervezel le Rhin à la nage; & dans un seul jour le Regiment de Rose & les Dragons se trouverent sur l'autre bord. L'Infanterie passa dans des Barques à Bakarac le 28. Decembre. A peine le Comte fut débarqué qu'il emporta le Bourg de Laurich, & que le Colonel Rose prit Caub par escalade. Comme on trouva des bateaux dans ces deux postes, on s'en servit pour hâter le passage du reste de l'Armée, qui se trouva toute entiere avec les bagages au delà du Rhin le 4. Janvier 1640. Ce fameux passage ne donna pas seulement beaucoup de réputation aux Généraux François; mais il procura encor de bons quartiers à leurs Troupes dans la Weteravie & dans la Haute-Hesse. Cet evenement inopiné pressa la Landgrave de Hesse de conclure enfin son traité d'alliance avec la France. Jamais Heros ne fut plus intrepide que cette Princesse, ni plus fidele à garder sa parole.

Exploits de l'Armée le long du Rhin.

Fameux passage du Rhin.

A. 1640.

Ce passage étonna le Maréchal Banier. Il ne le vit pas avec la joye qui convenoit à un allié, parcequ'il souffroit toûjours avec un espéce de chagrin le traité de Brisach, & que peut-être il entroit trop dans le sentimens de quelques Princes Allemands, qui voyoient avec un oeil jaloux les François faire des conquêtes au delà du Rhin, & s'approcher trop de leur païs. Ces dispositions donnerent lieu à de secretes intrigues, pour détacher les Weymariens des François, & jetter la discorde entre les nations qui composoient l'Armée du Duc de Longueville. Ce fut dans ce dessein que Banier proposa au Duc de se joindre à luy, pour marcher de concert sur le Weser. Le Duc qui ne vouloit pas abandonner aux Imperiaux les Etats de la Landgrave de Hesse, alliée de la France, refusa d'entrer dans ce projet. Envain Banier espéra que les Weymariens se rendroient à ses sollicitations, & qu'ils quit-

(*f*) Mem. de Gueb. pag. 152. (*g*) Mercure Fr. Tom. 23. pag. 313. (*h*) Adlerbiter L. 24. n. 40.

quitteroient les François pour le suivre; ils demeurerent toûjours unis. Mais sous prétexte qu'ils n'avoient pas touché les trois montres qu'on leur avoit promises, ils differoient toûjours de prêter le serment, auquel ils s'étoient obligez (*i*). Ils se rendirent enfin à la raison, & à l'argent qu'on leur compta; & toute l'Armée s'étant rangée en bataille le 17. Août 1640, à une lieuë du pont de Munden, le Duc de Longueville à la tête, les Colonels & Officiers dans leur rang, prêterent le serment solemnel, conformément au traité de Brisach. Ainsi les mauvaises pratiques du Maréchal Bannier n'ayant pas eu l'effet qu'il esperoit, ce Général se rejoignit au Duc de Langueville, avec lequel il forma des entreprises qu'ils exécuterent dans le coeur de l'Allemagne, & qu'il n'est pas de mon sujet de raconter: revenons en Alsace.

Les Weymariens prêtent serment au Roy.

Nous avons vû dans le livre précedent que le Prince Palatin Charles-Loüis, fils de Frederic V. Electeur Palatin, avoit formé le projet de se mettre à la tête de l'Armée du Duc de VVeymar, & de s'emparer de Brisach & d'une grande partie de l'Alsace. Ces idées flattoient ce jeune Prince, qui se lassoit de vivre hors de ses Etats, & qui avec beaucoup d'esprit étoit dans un âge, où il n'est pas aisé de souffrir avec patience l'obscurité d'un exil; il n'avoit que 22. ans, & nous avons déja dit que dés que le Duc de VVeymar eut les yeux fermez, il étoit passé en Angleterre par le conseil du Prince d'Orange, où il ramassa l'argent qu'il crût nécessaire pour gâgner les Troupes VVeymariennes; mais il falloit passer en Alsace. Pour prévenir les obstacles qui pouvoient l'en empêcher, il engagea le Roy d'Angleterre son Oncle, de déclarer à Mr. de Bélievre Ambassadeur du Roy, que le jeune Prince Palatin étoit sur le point de passer en France, qu'il prendroit son logement à Paris dans l'Hotel de l'Ambassadeur d'Angleterre, & qu'il auroit l'honneur de se présenter au Roy. Sa Majesté Britannique ajouta que si sa Majesté tres-Chrétienne vouloit consentir, que le Prince Palatin se mît à la tête des Troupes du feu Duc de VVeymar, il refuseroit sa protection à la flote d'Espagne, qui s'étoit retirée dans ses ports, pour se mettre à l'abry contre celle de Hollande qui la poursuivoit; & qu'il fourniroit au Comte Palatin huit mille hommes, qui seroient à la solde de la France. Cette facilité à donner des Troupes surprit le Roy, à qui le Roy d'Angleterre avoit toûjours constamment refusé de joindre ses forces aux siennes, même à condition qu'on ne feroit point de paix, que le Prince Palatin ne fût entierement rétabli.

Le Prince Palatin veut passer en Alsace.

La conduite du jeune Prince fit encor soupçonner plus fortement, qu'il formoit quelque dessein contre les interêts de la France. Car étant brusquement parti d'Angleterre avec cinq mille livres sterlin & peut-être de plus grosses sommes, au lieu de cacher son voyage il souffrit en quittant le port, le salut des flottes d'Angleterre & de Hollande. Rien ne flatte plus un Prince malheureux, que les hommages qu'on luy rend; quelques légers qu'ils soient, ils adoucissent ses disgraces. Il aborda à Bologne où il fut encor salüé par tout le Canon du Vaisseau qu'il avoit monté. Il entra dans Paris, & contre la parole que le Roy d'Angleterre avoit donnée, il n'alla pas loger chez l'Ambassadeur. Il evita même de se présenter au Roy, & prit secretement le chemin de Genéve. Mais il fut arrêté à Moulins le 28. Octobre 1639, d'où on le conduisit à Vicennes où il fut quelque tems exactement gardé. Cette détention fit grand bruit dans toutes les Cours de l'Europe. Celle d'Angleterre & celle de Suede s'interesserent presqu'egalement pour la liberté du jeune Prince. Grotius sur tout agissoit avec zéle pour l'obtenir. La Cour de France voulut bien écouter ses remontrances, & repondit à cet envoyé que ce Prince sortiroit de Vincennes & qu'il pourroit venir à Paris, pourvû qu'il donnât par écrit qu'il n'avoit pas eu dessein de se mettre malgré le Roy à la tête des Troupes VVeymariennes, & qu'il promit de ne rien entreprendre contre les interêts de la France. Dés qu'on fut convenu de ces Articles, Monsieur de Chavigny Secretaire d'Etat, alla prendre le Prince Palatin à Vincennes, & le conduisit dans l'hotel de l'Ambassadeur d'Angleterre; & aprés qu'il eut donné parole qu'il ne sortiroit pas de Paris, sans la permission du Roy, on luy prépara un Palais particulier où il fut toûjours traité aux dépens du Roy avec beaucoup de splendeur, & avec toutes les marques d'honneur dûës à sa naissance, mais sans luy accorder jamais le titre d'Electeur; il luy fut enfin libre de sortir de France vers la fin de Juillet 1640.

Le Prince est arrêté.

Pendant que le Prince Palatin étoit à Paris, & que le Généraux François à la tête des Troupes VVeymariennes, agis-

(*i*) Mem. de Guer. pag. 221. (*k*) Pufend. L. 11. §. 59.

Digitized by Google

agissoient au delà du Rhin dans le coeur de l'Allemagne, la Garnison de Philisbourg fatiguoit la Basse-Alsace, & celle de Brisach le Brisgau. Ces petites expéditions doivent même trouver place dans une Histoire particuliere. Bamberg Gouverneur de Philisbourg faisoit courir ses partis dans differents endroits de l'Alsace, soit pour aguerrir sa Garnison, soit pour inquieter l'ennemy & l'obliger à diviser ses forces. Un de ces partis prit aux portes de Saverne, soixante Weymariens avec deux capitaines: un autre de deux cens hommes eut au mois de may un pareil succés prés de Benfeld. Ces exploits encouragerent Bamberg à former une entreprise plus importante. Ils se mit à la tête de quatre-cens cinquante hommes & de soixante-&-dix chevaux, & s'étant fait conduire dans la forêt de Haguenau, il marcha par des chemins détournez & arriva vers minuit dans le Fauxbourg de cette Ville. Il s'y tint dans un grand silence, jusqu'à ce qu'on eût abaissé le pont-levis: à la premiere pointe du jour il se glissa sans être apperçu des sentinelles, & passa le pont avec une partie de sa troupe. Mais le mousquet d'un Soldat ayant tiré par accident, la garde courut aux armes; Bamberg ne put avancer, parceque la herse étoit encore abattuë. Si dans ces circonstances on eût levé le pont, Bamberg & son monde se trouvoit enfermé comme dans une prison. Mais on luy laissa la liberté de repasser le pont, & de retourner sur ses pas sans perdre un seul homme. Ainsi la fortune ne seconde pas toûjours le courage; & un accident imprevû fait souvent perdre à un guerrier la gloire de son entreprise.

Exploits du Gouverneur de Philisbourg.

Celle que l'Empereur, le Roy d'Espagne & l'Archiduchesse Claudia formoient en même tems contre Brisach, n'eut pas plus de succés. Ces trois puissances avoient depuis un an, concerté le dessein de reprendre Brisach & toute l'Alsace. Les Espagnols fournissoient l'argent à l'Empereur & à l'Archiduchesse qui travailloient sans relâche à lever des Troupes sur le Lac de Constance, dans le Tyrol & dans l'Italie. Ces levées cependant se faisoient avec peu de succés; les Allemands desertoient presqu'aussitôt qu'ils s'étoient engagez. Les Italiens ne vouloient pas venir faire la guerre en Alsace. La victoire de Casal obligea les Espagnols, qui avoient été battus, à appeller à leur secours les Troupes du Tyrol, pour défendre le Milanois; & celles qui avoient été levées sur le Lac de Constance ayant été surprises dans la Forêt-noire, furent entierement dissipées. L'Archiduchesse espéroit trouver quelque ressource chez les Suisses: elle fit solliciter les Cantons assemblez dans la diete de Bade, d'entrer dans la querelle de la maison d'Autriche, avec laquelle le corps Helvetique avoit fait des alliances si etroites. Les deputez répondirent sur ce point, qu'ils n'avoient aucun ordre de leurs principaux. Un pareil langage en stile de negotiateur, est un refus qui coupe court aux contestations.

Entreprise contre Brisach.

Erlach n'ayant rien à craindre de la maison d'Autriche, laissa dans Brisach le Baron d'Oisonville que sa Majesté y avoit envoyé en qualité de Lieutenant de Roy; & s'étant mis à la tête d'un corps de Cavalerie & d'Infanterie, il marcha le 26. Juin vers les Villes forestieres, pour empêcher que les moissons n'y fussent ravagées. Il ravitailla la forteresse d'Hohenveil, & se rendit maître de quelques petites places du Wirtemberg, qui éloignoient toûjours de Brisach les Imperiaux. A peine Erlach se fut retiré, que quelques Troupes Imperiales s'approcherent d'Hohenveil pour le bloquer; mais Jean Rose frere du Directeur Reinold Rose, étant sorti de Brisach avec deux cens chevaux aux quels se joignirent quatre cens hommes d'Infanterie, tomba si rudement sur les Imperiaux qu'il les défit & les mit en fuite. Ces avantages que la Garnison de Brisach remportoit, donnoient un grand repos à l'Alsace, qui n'avoit rien à craindre que des partis de Philisbourg. Le Duc Charles de Lorraine essaya d'y faire une irruption en 1642. Ce Prince ayant rüiné le pais de la Moselle & de la Sare, se jetta dans l'Alsace, & s'empara le 14. Juillet de Molsheim, où il n'y avoit aucun Soldat pour la défendre. Le bruit se répandoit qu'il avoit formé le dessein de faire le siege de Haguenau, aprés s'être joint au Genéral Mercy. En effet déja on travailloit à faire un pont à Stolosse, & à tirer d'Heidelberg les machines nécessaires pour un siége. Mercy même commençoit à s'avancer dans le Bas-Marquisat de Bade; mais il fut obligé de rebrousser pour aller sur le Danube, s'opposer aux progrés des ennemis. Cette retraite ayant fait échoüer les desseins du Duc Charles, il sortit de Molsheim & n'ayant pu réüssir à surprendre Obernheim, il tourna du côté de

Expéditions d'Erlach Gouverneur de Brisach.

A. 1642.

Entreprise du Duc Charles manquée.

V 3

(l) ADLZREIT. L. 25. n. 18. (m) PUFEND. L. 12. §. 40.

Digitized by Google

de Dambac, où il n'y avoit que vingt-quatre Soldats, qui répondirent avec fierté au Duc qui les somma de se rendre. Moser Gouverneur de Benfeld leur envoya un Capitaine avec trente hommes : ce petit secours encouragea toûjours plus ceux qui défendoient Dambac ; de sorte que le Duc ayant pendant quatre jours épuisé ses boulets & sa poudre, fut obligé de se retirer, & de quitter l'Alsace pour aller essayer de faire lever le siége de la Motte.

La situation ou se trouvoit l'Allemagne, qui se voyoit de toutes parts en proye à differentes Armées, faisoit ardemment souhaiter la paix. Nul ne s'empressoit plus pour l'obtenir que le jeune Prince Palatin. Les puissances qui s'interessoient pour luy, voyoient avec peine qu'ils eût été, non seulement dépoüillé de sa dignité Electorale, mais qu'on luy eût même enlevé generalement tous ses Etats, pour punir la faute de son pere, à la quelle il n'avoit pû avoir aucune part. Comme son rétablissement dépendoit sur tout de l'Empereur, l'Ambassadeur d'Angleterre qui étoit à Vienne, eut ordre de faire de vives instances sur ce point (*n*). Jean-George Poiblis Prevôt de Seltz & Conrad de l'Epine, tous deux conseillers du jeune Prince se joignirent à l'Ambassadeur, pour solliciter en faveur de leur maître ; ils demandoient l'entiere restitution des deux Palatinats & de la dignité Electorale (*o*). L'Electeur de Baviere Prince toûjours religieux & toûjours sage, fatigué luy-même de la guerre, n'oublioit rien de son côté pour faciliter les voyes à la paix. Déja il consentoit qu'on rendît au Prince Palatin le Bas-Palatinat, & s'offroit même de rendre le haut, dés qu'il auroit été payé de treize millions qui luy étoient dûs. Mais les Espagnols avoient peine à se désaisir des places qu'ils occupoient dans le Bas-Palatinat ; & l'Archiduchesse Claudia soutenoit que la Préfecture de Germersheim n'en faisoit pas partie, & qu'elle appartenoit à ses enfans les Archiducs d'Autriche : elle disoit, pour établir ses prétentions, que les Princes Palatins n'avoient jamais possédé cette Préfecture que par engagement ; que l'Empereur l'avoit transmise à son Epoux Leopold Archiduc d'Autriche qui en avoit joui, & à qui les sujets de cette Préfecture avoient rendu leurs hommages & prêté serment ; & qu'en fin cette concession étoit une bien légeré récompense, des services que son Epoux avoit rendu à l'Empereur pour la cause commune. L'Empereur fut touché de ses raisons ; mais pour ne pas s'éloigner de la paix que tout l'Empire desiroit, il ne voulut pas prononcer sur ce point avec autorité. Il proposa un expédient, sçavoir que si le Prince Palatin déclaroit par écrit ou par ses envoyez, qu'il renonçoit à toutes les alliances qu'il avoit faites contre l'Empereur, l'Empire & la maison d'Autriche, il rétabliroit les Princes Palatins dans le Bas-Palatinat, & leur rembourseroit les sommes que leurs ancêtres avoient fournies, pour posséder par engagement la Préfecture de Germersheim (*p*). Telle fut l'offre que l'Empereur fit le 6. May 1642. Cette offre paroissoit être dictée par l'équité même ; car les Souverains sont toûjours en droit de retirer un bien qu'ils ont engagé, dés qu'ils veulent en restitüer le prix ; & les actes de 1330. 1335. 1355, ne permettent pas de douter que la Préfecture de Germersheim n'ait été engagée à la Maison Palatine, & par consequent elle ne faisoit pas partie du Bas-Palatinat. Mais ces propositions ne satisfaisoient pas à toutes les autres demandes de l'Ambassadeur d'Angleterre, qui ne vouloit pas d'ailleurs engager le Roy son maître qui n'étoit pas d'accord avec son Parlement, à contribüer au payement des sommes que l'Electeur de Baviere répétoit. L'Ambassadeur quitta Vienne sans rien conclure, & la négociation pour le rétablissement du Prince Palatin dans le Bas-Palatinat, ne servit qu'à mettre dans un plus grand jour les prétentions des Archiducs d'Autriche, qui soutenoient que la Préfecture de Germersheim avoit été jointe à ce qui étoit en Alsace sous leur Domination, & qu'elle n'avoit jamais été comprise dans le Bas-Palatinat.

On agit pour le rétablissement du Prince Palatin.

Pretentions sur la Préfecture de Germersheim.

A. 1642.

A. 1643.

Ces négociations n'ayant pas eu le succés qu'on espéroit, on ne pensa plus qu'à soutenir la guerre. Il y avoit prés de deux ans que l'Armée Françoise se maintenoit au delà du Rhin dans les terres de l'Empire, sous le commandement du Comte de Guébriant, dont le Roy recompensa les services par le Cordon-bleu & le bâton de Maréchal. Ces graces ne firent qu'augmenter son zéle, qu'il signala toûjours sur le Bas-Rhin & dans le coeur de l'Allemagne ; où malgré la foiblesse de son Armée, il s'étoit maintenu, pour empêcher les ennemis de venir traverser les entreprises du Duc d'Enguien, & sur tout de l'inquiéter pendant qu'il assiégeoit Thionville,

(*n*) ADLZREIT, L. 27. n. 1. (*o*) Idem L. 26. n. 21. (*p*) PUFEND, L. 14. §. 71.

Digitized by Google

Ville. Dés que cette place fut renduë le Maréchal de Guébriant se rapprocha du Rhin, & vint au mois de Juillet 1643, camper dans la plaine de Kentzingen. Mais comme sa Cavalerie y souffroit beaucoup par la mortalité & par la disette du fourage, il prit la résolution d'entrer dans le Marquisat de Bade; il se mit en marche & s'avança jusqu'à Kell où il reposa trois jours, pour tirer de STRASBOURG les munitions & les vivres, dont il avoit besoin. Pendant ce tems deux mille Bavarois détachez de leur Armée, s'avancerent prés de Rastad à dessein d'arrêter les François, en cas qu'ils voulussent porter leurs armes plus loin. Le Maréchal qui n'étoit pas en état d'attaquer un ennemy plus fort que luy, & qui étoit à portée de recevoir à toute heure de nouveaux secours, demeura campé entre Wilstet & Kell. & jetta des Troupes dans Oberkirk pour fermer les passages aux ennemis. Comme il ne pouvoit luy-méme percer dans le Marquisat suivant son premier projet, il résolut de repasser le Rhin à Rheinau, où il avoit fait faire un pont, à dessein de faire subsister en Alsace son Armée, qui n'étoit composée que de trois mille chevaux & de trois mille hommes de pied.

Mort de Loüis XIII.

La mort du Roy arrivée au mois de May 1643, l'avoit empéché de recevoir le secours qu'il sollicitoit avec instance, & troublé la joye qu'il avoit euë de voir la Maréchale de Guébriant, qui étoit venuë le trouver en Alsace (*q*). Cette Dame, qui étoit de la maison du Bec de Vardes, avoit sçû par son esprit & son crédit, soutenir à la Cour son mary contre les factions de la jalousie, tandis qu'il agissoit en Allemagne. Le plus grand mérite qu'on ne voit que dans un lointain, ne frappe point assez, & on l'obscurcit aisément à moins qu'un amy ne le rapproche & ne dissipe les nüages dont on voudroit le couvrir. Le Maréchal alla à la rencontre de son epouse jusqu'au delà de Luneville. De là il l'amena en Alsace où elle fut reçuë par le Marquis de Montausier Gouverneur de la Province. Colmar envoya au devant d'elle jusqu'à Chatenay, deux cens de ses principaux Bourgeois, à la tête desquels étoit le sieur Mauplin, qui de la part des Magistrats & du Conseil de la Ville déclara dans son compliment, qu'ils étoient redevables de leur liberté, aux grands exploits de guerre du Maréchal de Guébriant (*r*). On ne vit par tout que festins & feux de joye. Brisach se distingua par le précieux présent qu'elle fit à la Maréchale, en luy accordant deux ossemens des corps des saints Gervais & Protais, patrons de cette Ville. Les Princes même reçoivent avec respect de pareils presens, & quand on a de la Religion on en estime le prix. Jay crû devoir rapporter ce détail pour faire connoître les dispositions où se trouvoit alors le Peuple d'Alsace à l'égard des François. La Maréchale n'y fit pas un long séjour, la mort du Roy la rapella à la Cour, tandis que le Maréchal contenoit les Troupes & faisoit tête aux ennemis.

La Maréchale de Guébriant vient en Alsace.

Les François sont traversés par les Suedois.

Dés qu'il eut repassé le Rhin, comme nous l'avons dit, il vint camper à Ehrstein entre STRASBOURG & Binfeld. Le voisinage de cette petite Armée inquiéta Frideric Moser Gouverneur de cette derniere place. Pour resserrer les François il avoit mis des Troupes dans Obernheim, Dambac, Andlau & dans la plûpart des châteaux des Gentilshommes, donnant ordre par tout qu'on réfugiât dans les places fortes, les vivres qui étoient répandus dans la campagne. Cette conduite des Suedois à l'égard de leurs alliez n'indigna pas seulement les François; elle les reduisit dans la nécessité d'aller chercher de quoy subsister au dépens des Villages voisins. Les Suedois furent les premiers à s'en plaindre, & le Résident Moëkel en écrivit au Maréchal de Guébriant dans les termes lés plus forts. "Vos Troupes, "luy disoit-il, sont venuës piller tout "ce qui dépend de Benfeld; & je puis "assûrer vostre Excellence que depuis "que ce païs d'Alsace a été conquis par "les armes victorieuses de la Couronne "de Suede, aucun ennemy n'a osé en"treprendre autant sur cet Etat." Le Maréchal communiqua cette lettre à Erlach Gouverneur de Brisach, qui répondit en ces termes le 4. Septembre. "Vous sçavez que Moëkel na pas com"mencé ses impertinences par la lettre "qu'il vous a écrite: si vous voyiez cel"les qu'il a écrites, aprés la mort de son "Altesse (le Duc de Weymar,) & les "raisons dont il s'est servi pour empê"cher les Officiers d'entrer dans le ser"vice du Roy, vous en seriez étonné (*s*)."

Strasbourg se plaint des Troupes Françoises.

La Ville de STRASBOURG fit elle-même de vives remontrances sur quelques dégâts, que des partis de l'Armée avoient faits dans les lieux de sa dépendance: elle se plaignoit sur tout de ce qu'ils

(*r*) Mem. de Guébriant. pag. 611. (*s*) Les mêmes L. 9. pag. 678.

Digitized by Google

qu'ils avoient pris neuf chevaux à Goxweiller, & qu'ils avoient saccagé le Village de Northeim du Baillage de Marleim. Les Préteurs, Consul & Sénat de la Republique de STRASBOURG, car c'est ainsi que cette Ville soufcrivoit alors ses lettres, en ecrivirent au Maréchal de Guébriant le 23. Août 1643. Ce Comte qui avoit interêt de ménager la Ville de STRASBOURG, écouta ses plaintes, & luy fit restituer tout ce qui avoit été enlevé dans les lieux de sa dépendance. Une condescendance si juste disposa le Magistrat à aider le Maréchal, qui travailloit à faire des magasins de vivres & de munitions de guerre, pour fournir à l'Armée du Duc d'Enguien, qui devoit venir le joindre. Il demanda des grains à la République, qui suivant son inclination pour la France, c'est ainsi que les Magistrats s'expliquent dans leur lettre du 20. Septembre (t), permit l'achat & la sortie de six cens sacs de grains, outre ceux que les Commissaires de l'Armée avoient tirez des baillages de la Republique. Il en obtint ensuite treize cens autres sacs, partie par amitié, partie par l'assurance qu'il donna de sortir bientôt de ses quartiers. Il engagea de même la Noblesse de la Basse-Alsace, de luy fournir du bled & des chevaux qu'elle n'osa refuser, parceque l'année précédente elle avoit donné de semblables secours à l'Armée du Duc de Lorraine.

Elle fournit des vivres à l'Armée de France.

Tandis que le Maréchal de Guébriant préparoit en Alsace, tout ce qui étoit nécessaire pour recevoir les Troupes du Duc d'Enguien qu'il attendoit, l'Armée du Duc de Baviere commandée par le Général Mercy, s'empara au delà du Rhin d'Oberkirk, de Wilstet & de tout les lieux que les François avoient abandonnez. Mais envain les Bavarois presserent STRASBOURG de luy prêter des bateaux pour faire un pont, ou de leur permettre le passage sur le leur (u). Les Magistrats se contenterent de leur laisser la liberté d'acheter dans la Ville, les choses dont ils avoient besoin. Ce refus obligea le Général Mercy de prendre la résolution de descendre à Lauterbourg, où ayant fait un pont il fit entrer son armée dans la Basse-Alsace, & la fit camper le 18 Septembre prés de Weissembourg. Il s'y tint si serré, qu'il n'envoya pas même de partis courir dans le pais, & qu'il borna tous ses exploits à faire piller Bischweiller par un détachement de son armée, sans avoir égard que cette terre appartenoit au Prince Christian de Birkenfeldt, qui s'étoit hautement déclaré pour l'Empereur & pour le Duc de Baviere, dont il favorisoit les desseins avec beaucoup de zele. La prise de Thionville & la crainte que le Duc d'Enguien ne vint en Alsace, tenoit sans doute les Bavarois en respect: ce fut du moins l'avis qu'ils eurent que le Duc étoit en marche, qui les contraignit de repasser le Rhin à la fin de Septembre, pour être à portée de s'opposer aux entreprises que les François pourroient former au delà de ce Fleuve.

Le Général Mercy entre dans la Basse-Alsace.

Le Comte de Rantzau que le Duc d'Enguien avoit détaché, arriva à Saverne le 21 Octobre 1643. Le Duc le suivit, & aprés avoir laissé reposer son armée pendant quelques jours, il en fit la revûë proche de Dachstein. La résolution étant prise de luy faire passer le Rhin, pour aller prendre des quartiers d'hyver en Allemagne, le Duc laissa la conduite de l'Armée au Maréchal de Guébriant, & partit ensuite pour Paris, dans l'impatience d'y recevoir les applaudissemens que la conquête de Thionville luy avoit méritez. L'Armée acheva de passer le Rhin le 2. Novembre sur le pont de Rheinau. Le Gouverneur de Benfeld ravi d'être délivré de son voisinage, luy fit fournir abondamment les munitions, dont elle avoit besoin. Mais pour luy oter le moyen de retourner prés de sa place, il refusa de conserver le pont, dont elle pourroit se servir dans une retraite. Ainsi les Suedois ne vouloient concourir qu'à demy au succés des armes du Roy. Les Bavarois s'étoient retranchez prés d'Etlingue sur la riviere d'Albe, entre Rastat & Dourlac, pour couvrir le Palatinat & le Bas-Rhin, où chaque jour ils recevoient de nouvelles Troupes de Lorrains & d'Espagnols. Cette situation ayant fait perdre au Maréchal de Guébriant l'esperance de les pouvoir forcer, l'Armée Françoise fut contrainte de passer les montagnes. La rigueur de la saison & les fatigues d'une route tres difficile, l'affoiblirent beaucoup; cependant elle arriva le 7. Novembre prés de Rotweil, où il y avoit une grande abondance de vivres. On resolut d'en faire le siége, mais il fallut attendre le Canon & les bagages, qui ayant passé par Fribourg & la vallée de St. Pierre, ne purent arriver que le 15. Novembre. La bréche étant faite le Maréchal de Guébriant régla les dispositions pour l'assaut; mais en visitant la tranchée il reçut un coup de fauconneau à la noix du coude. Cette blessure luy coûta

A. 1643. Le Duc d'Enguien vient en Alsace.

(t) Idem pag. 681. (u) PUFEND. L. 15. §. 32.

coûta le bras, qu'on luy coupa. La Ville fut prise par composition, & le Maréchal s'y étant fait transporter, y mourut le 24. Novembre, dans des sentimens de pieté qui firent connoitre qu'il n'avoit pas moins de Religion, que de zéle pour le service du Roy.

Prise de Rotweil, & mort du Maréchal de Guébriant.

La perte de ce Général, la mesintelligence des chefs de son Armée, mais sur tout leur peu de vigilance furent les causes de leur entiere défaite. François de Mercy qui commandoit les Tropes de Baviere, vint les surprendre dans leurs quartiers; il fit prisonniers prés de quatre mille hommes avec Rantzau, Montausier, Ohem, Schombeck, & presque tous les Officiers Généraux, à la réserve de Tupadel & de Rose, qui trouverent moyen d'échapper. Tout le reste de l'Armée fut mis en déroute, & se retira en Alsace, où la Cour envoya le Vicomte de Turenne avec de grosses sommes d'argent, pour réparer la faute qu'on avoit faite, & se mettre en état de venger l'affront que l'Armée du Roy avoit reçu.

Défaite de l'Armée Françoise.

La confiance que les Troupes avoient dans l'habilité & l'expérience du Vicomte de Turenne, ne servit pas peu à rétablir son Armée. Il ramassa tous les petits corps, qui s'étoient jettez dans le Suntgaw, la Bourgogne & la Lorraine, pour y prendre des quartiers. Une sedition survenuë dans Brisach fut sur le point de déconcerter ses projets (x). Les Soldats qui y étoient en Garnison, se plaignoient que depuis longtems, ils n'avoient pas touché leur paye; les François qui paroissoient les plus échauffez & les plus vifs, furent les premiers appaisez par le Baron d'Erlach, qui leur fit distribüer quelque argent. Cette distinction picqua les Allemands, qui oserent même employer les menaces, pour arracher du Gouverneur ce qui leur étoit dû. Les ennemis informez de ce tumulte, tâcherent d'en profiter, pour engager les Soldats Allemands à se déclarer pour l'Empereur. Erlach en eut avis, & persuadé que dans ces sortes d'émotions un Gouverneur risque tout, dés qu'il fait sentir qu'il est intimidé, il fit mettre en prison les principaux Auteurs de la revolte, & en fit pendre quelques-uns, aprés avoir pris la précaution de faire entrer dans la place quelques compagnies de Cavalerie. Ce châtiment fait à propos rétablit le calme dans Brisach, & rompit les mesures que les ennemis avoient prises pour en débaucher la Garnison.

Sédition dans Brisach.

A. 1644. Le Vicomte de Turenne passe le Rhin.

Cependant le Vicomte de Turenne lassé de rester dans l'inaction, passa le Rhin à Brisach le 3 Juin 1644, avec quatre mille chevaux & quatre mille hommes de pied, & se rendit à Fribourg dans le dessein d'aller surprendre les ennemis. Il détacha en effet deux mille hommes de son Armée avec trois cens chevaux, qui sous la conduite du Général Major Rose, tomberent si rudement sur deux Regimens de Bavarois, qu'ils en tuerent deux cens, firent quatre cens Soldats prisonniers avec un tres grand nombre d'Officiers, prirent sept étendarts & tout le bagage. Le Vicomte de Turenne n'eut pas tout le succés qu'il espéroit, parceque malgré le soins qu'il avoit pris de couvrir sa marche, les ennemis furent avertis à tems par un paisan, prirent leurs précautions & se mirent en garde contre la surprise dont ils étoient menacez. Monsieur de Turenne ne jugeant pas à propos de pousser sa pointe, se retira en Alsace, pour attendre du secours & pouvoir ensuite à coup plus sûr, aller attaquer un ennemy, dont les forces étoient beaucoup superieures aux siennes. Dés lors le Vicomte étoit persuadé, que dans un Général la sagesse doit sçavoir moderer l'impetuosité de la valeur, & qu'elle doit toûjours luy servir de maîtresse & de guide.

Le Général Mercy s'imaginant que le Vicomte de Turenne luy avoit abandonné tout le païs qui est au delà du Rhin, s'avança du côté des Villes forestieres, & s'approcha de Fribourg pour en former le siége. Ce mouvement obligea le Vicomte de repasser le Rhin, & de venir se poster à une demie-lieuë du camp des ennemis, qui s'étoient retranchez dans des bois & sur des montagnes; de maniere que Monsieur de Turenne se vit réduit à inquieter les assiégeans, & à tâcher de couper chemin à leurs convoys. Mais aprés avoir demeuré vingt-quatre jours présque à la portée du Canon des ennemis, le fourage manquant à la Cavalerie Françoise, qui étoit trop foible pour entreprendre de donner secours à la place, Monsieur de Turenne se vit forcé de repasser le Rhin pour faire subsister son Armée dans l'Alsace. Cet éloignement encouragea les Bavarois qui prirent aprés trois assauts le Fauxbourg de Fribourg le 25. Juillet. Canoski qui en étoit Gouverneur, manquant de munitions de guerre & en particulier de plomb, fut ensuite contraint

Fribourg se rend aux Bavarois.

(x) Pufend. L. 16. (y) Labarde pag. 91.

traint de se rendre pour sauver le reste de la Garnison, qui se trouvoit réduite à six-cens hommes. A peine la capitulation fut signée que le Duc d'Enguien parut en Alsace avec quatre mille chevaux & trois mille hommes d'Infanterie, qu'il amenoit au Vicomte de Turenne : la perte de Fribourg qui s'étoit renduë plutôt qu'il ne pensoit, ne servit qu'à raminer l'ardeur du jeune heros, qui tout fier de la victoire qu'il venoit de remporter à Rocroy, résolut d'aller forcer les ennemis dans leurs retranchemens. Mais avant que de rien entreprendre, il voulut suivant les regles de la prudence, prendre conseil des principaux Officiers de son Armée. Erlach que nul n'égaloit en expérience & dans la connoissance du païs, fut d'avis qu'on se contentât de prendre les ennemis par leurs derrieres & de leur couper par là les vivres. Le Vicomte de Turenne, dit Monsieur de la Barde, crût au contraire qu'il n'étoit pas impossible de les forcer dans leurs rétranchemens (z). Cet avis fut suivi.

L'ennemy étoit campé sur deux montagnes entourées de petits forts, d'abatis de bois & de palissades : ces obstacles n'étonnerent pas le jeune Prince ; il attaqua l'ennemy le 3. Août & se rendit maître de deux redoutes, aprés cinq heures de combat, & poussa les ennemis jusqu'au fort où ils avoient du Canon. Il fut abandonné le lendemain par les Bavarois, qui se retirerent sur la montagne qui étoit la plus proche de la Ville. Ils travaillerent toute la nuit à se retrancher ; mais le jeune Prince que rien n'effrayoit, les attaqua le 5. pour la seconde fois. Le combat fut plus meurtrier que le précédent, & les François y perdirent plusieurs Volontaires & plusieurs Officiers, parmi lesquels on regrétta sur tout Roque-servieres qui s'étoit toûjours signalé sous le Maréchal de Guébriant. Le Duc d'Enguien reçut deux coups de bales dans sa cuirasse. Les ennemis perdirent environ douze cens hommes ; Gaspar de Mercy frere du Général fut au nombre des morts, perte qui affligea l'Armée Bavaroise, dans laquelle ce Général étoit également aimé & estimé. Le Duc d'Enguien ayant connu par luy-même, qu'on ne pouvoit sans verser beaucoup de sang, forcer l'ennemy sur ses montagnes & dans les forêts, revint à l'avis qu'Erlach avoit donné d'abord. Aprés avoir laissé reposer ses Troupes pendant trois jours, il prit le parti de s'emparer de la Vallées de Lan-

Combat prés de Fribourg.

gendentzingen & de Walkirk sur la riviere d'Eltz, à dessein de couper les vivres à l'ennemy. Mercy s'en étant apperçu décampa à la hâte pour se retirer à Wilingue. Reinold Rose qui commandoit l'avant-garde de l'Armée Françoise eut ordre d'aller attaquer les Bavarois, qui avoient pris les devants : il les atteignit prés de l'abbaye de St. Pierre : les Bavarois le repousserent, mais ayant apperçu l'Armée Françoise qui approchoit, la terreur les saisit, & Mercy ne pouvant retenir ses Troupes, elles précipiterent leur retraite, aprés avoir abandonné leurs bagages, & une partie de leur Artillerie. Ces diverses attaques couterent beaucoup de monde au Duc d'Enguien, & on ne peut refuser à Mercy la gloire de s'être défendu avec beaucoup de bravoure. Mais sa retraite décida en faveur du Prince, & luy tint lieu d'une grande victoire. Pour luy donner plus d'éclat, le Duc d'Enguien vouloit reprendre Fribourg; mais le Vicomte de Turenne luy persuada de s'attacher plutôt à Philisbourg, qui étant une place plus forte luy donneroit plus de gloire. C'en étoit assez pour déterminer un Prince qui ne respiroit que pour les grandes actions. Envain Rose & Tupadel, ces deux Capitaines qui avoient vieilli sous les armes, s'opposerent à cette entreprise. Ils ne purent retenir l'ardeur du Duc, qui comptoit sur sa fortune & sur la valeur de ses Troupes. Il décampa le 16. Août 1644, & ayant pris à Brisach treize pieces de Canon & trente bateaux chargez de munitions & de vivres, il prit sa route le long du Rhin: dés qu'il fut entré dans le Marquisat de Bade, il détacha trois corps de son Armée, qui s'emparerent de Pfortzheim, Etlingen, Brotten, Dourlac, de Bade, Kupenheim, Brussal, & Vissloch & du Château de Lichtenau. Le Marquis d'Aumont Maréchal de camp prit en quatre jours la Ville & le Château de Germersheim, où il fit quatre-vingt prisonniers des Troupes de Lorraine. Spire fut abandonnée par trois cens hommes, qui y étoient en Garnison : le Prince prit la Ville & la Chambre Imperiale sous sa protection, & ne voulut pas qu'elle se dérangeât dans ses fonctions ordinaires.

Prise de Germersheim.

A la premiere approche de l'Armée Françoise, Gaspar Bamberg Gouverneur de Philisbourg abandonna le fort du Rhin, bâti sur le bord de ce fleuve dans un terrain marécageux, qui tenoit à la place par une chaussée de huit cens toises.

(z) Idem pag. 94.

Digitized by Google

toises. Ce fort eût pû retarder le siége; mais Bamberg vouloit réserver dans la Ville sa Garnison, qui étoit foible. Le Duc d'Enguien ayant fait détourner l'eau d'un ruisseau, se servit de son lit pour approcher la place de plus prés,& dés le 28. Août il fit ouvrir la tranchée que les assiégez inquieterent les jours suivans par quelques sorties. Mais quatre batteries de Canon tirerent sur la place avec tant de furie, que la bréche fut bientôt faite & les défenses des ennemis rüinées. Le Duc s'étant rendu maître de la contrescarpe, fit remplir les fossez de fascines & de tonneaux pleins de sable. Des progrés si rapides obligerent Bamberg le 8. Septembre à demander à capituler: on luy accorda des conditions tres honorables; il sortit aprés onze jours de siége, & fut conduit à Heilbron. ayant laissé dans la place soixante & treize Canons.

Philisbourg pris par le Duc d'Enguien

Aprés cette conquête tout céda à l'Armée victorieuse. Vorms ouvrit ses portes au Vicomte de Turenne, qui se saisit ensuite d'Oppenheim & de Baccarach: le Chapitre de Mayence dans l'absence de l'Electeur qui s'étoit retiré, refusa de recevoir sept cens hommes que le Général Mercy avoit envoyé dans cette Ville, sous la conduite de Wolff, & traita avec le Duc d'Enguien de qui la Ville & le Chapitre obtinrent les plus favorables conditions. Le Duc ainsi maître du Rhin depuis Brisach jusqu'à Mayence, retourna en Alsace, & força à son retour Landau, de luy ouvrir ses portes. Cette place coûta la vie au Marquis d'Aumont. Le Château de Magdebourg se rendit de même dés que la Canon eut paru.

Prise de Landau.

Cette glorieuse campagne donna à l'Alsace une parfaite tranquillité; Brisach, Philisbourg étant deux remparts qui la mirent à couvert, & qui faciliterent aux Armées Françoises,le moyen de porter la guerre dans le coeur de l'Allemagne, & de hâter par là la conclusion de la paix qui se traitoit à Munster & à Osnabruck,où on conclut enfin ces fameux traitez, qui firent cesser les troubles de l'Empire, & qui cedant au Roy la Haute & Basse-Alsace porterent jusqu'au Rhin les limites de la France.

LIVRE SEIZIEME.

COmme le traité de Munster sert de base à tous les autres traitez qui ont assûré à la France toute l'Alsace, il n'est pas étranger à l'histoire de cette Province de donner quelque idée de ce fameux traité, & de démêler dans un Labyrinthe de négociations conduites pendant plus de dix ans par les Ministres de differens Princes, ce qui regarde particulierement l'Alsace. On verra dans le récit que j'en feray que j'ay puisé dans les sources, & que je ne m'en suis fié qu'aux actes publics, & aux mémoires des Plénipotentiaires qui ont été employez pour la conclusion de cette importante paix.

Negociations de Munster.

Déja depuis longtems la guerre avoit mis toute l'Europe en feu. Les Protestans étoient armez contre les Catholiques. L'Empereur & la Maison d'Autriche s'étoient déclarez contre la France & la Suede. L'Espagne & la Hollande, le Duc de Baviere, les Princes & les Etats de l'Empire avoient tous des interêts differens qu'ils soutenoient avec des dépenses qui les épuisoient. Tous souhaitoient la paix, mais comme chacun vouloit y trouver son avantage & ne rien céder du sien, le tems s'écouloit dans des négociations qui ne terminoient rien. Dés le 25 Septembre 1641, on étoit convenu à Hambourg que les Villes de Munster & d'Osnabruck toutes deux en VVestphalie, seroient les lieux où on traiteroit de la paix (a); que les assemblées qui se tiendroient dans l'une & l'autre Ville ne seroient réputées que pour un seul & même congrés, ensorte que ce qui seroit arrêté dans l'un seroit aussi terminé dans l'autre, & que les Princes interessez donneroient réciproquement des passeports & des sauf conduits. On assigna en même tems le 25 Mars 1642, pour commencer les conférences de la paix. Divers empéchemens obligerent ensuite à en remettre l'ouverture à l'onziéme Juillet 1643 (b).

L'Empereur mit à la tête de ses Plénipotentiaires, Maximilien Comte de Trautmansdorff: on luy associa Jean-Loüis Comte de Nassau, & Isaac Volmar Chancelier de l'Archiduc d'Autri-

(a) Arcan. pacis Westph, p. 27.
(b) Ibid, pag. 34.

Digitized by Google

che. Le Roy de France nomma pour ses Ambassadeurs Henry d'Orleans Duc de Longueville, Claude de Mesmes Comte d'Avaux, Abel Servien Comte de la Roche, & Jean de la Barde Marquis de Marole. La Reyne de Suede confia ses interêts à Jean Oxenstiern & à Jean Adler Salvius Senateur du Royaume de Suede & conseiller privé de la Reyne. Le Nonce du Pape Fabio Chigi, qui fut depuis ALEXANDRE VII & Aloysio Contarini Ambassadeur de Venise eurent dans le Congrés la qualité de médiateurs. Mais la délicatesse de la Religion de Fabio Chigi ne luy permit jamais de conférer avec les Protestans; il refusa même au Duc de Longueville le titre d'Altesse, que le Duc prétendoit être dû à sa haute naissance & à sa qualité de Prince souverain de Neuchatel. Le Comte de Nassau second Plenipotentiaire de l'Empereur suivit l'exemple du Nonce, desorte que l'un & l'autre ne négotierent avec le Duc que par écrit.

A. 1644 La mort du Roy LOUIS XIII. ayant retardé le départ des Plenipotentiaires de France, le Comte d'Avaux n'arriva à Munster qu'au mois de Mars, & le Comte de Servien qu'au mois d'Avril 1644. A peine eurent-ils communiqué leurs plein-pouvoirs qu'ils ecrivirent aux Princes & Etats de l'Empire pour les presser d'envoyer leurs Députez, prétendant que comme l'Empire partageoit avec l'Empereur le pouvoir de faire la guerre & la paix, on ne pouvoit sans le concours de ces deux puissances conclure un traité, où il s'agissoit des droits & de la liberté Germanique. Ces lettres firent peine aux Plénipotentiaires de l'Empereur, & embarasserent même certains Etats, qui n'osoient se rendre au congrés sans l'agrément de sa Majesté Imperiale (c). Les François réitérent cependant leurs invitations par de secondes & troisiémes lettres, auxquelles les Suedois joignirent les leurs. Plusieurs Princes & Villes de l'Empire, & STRASBOURG entr'autres se rendirent à ces instances sans attendre le consentement de l'Empereur, qui aprés diverses négociations consentit enfin le 31. Mars 1645, que les Etats de l'Empire

A. 1645. envoyassent leurs Députez au Congrés de Westphalie. Les uns se rendirent à Munster, où les Ambassadeurs de l'Empereur & ceux de France résidoient, & les autres à Osnabruck où les Plenipotentiaires de Suede faisoient leur séjour avec la pluspart des Députez des Etats Protestans.

Dés que ces premieres difficultez furent levées, le Duc de Longueville ne tarda pas d'arriver à Munster, où la France jugeoit sa présence nécessaire, parceque le Comte d'Avaux & le Comte Servien n'étoient pas assez d'accord (e). Le Comte d'Avaux avoit acquis par une longue expérience, une grande connoissance des interêts de l'Allemagne, & on comptoit beaucoup sur sa probité & sur son habileté dans l'art de manier les affaires; mais il ne plaisoit pas au Cardinal Mazarin. Le Comte Servien qui avoit connu son Eminence en Italie, avoit au contraire gâgné son estime & toute sa confiance. Telle fut peut-être la source de la mesintelligence de ces deux Ministres, qui en informerent le public par de longues lettres. La préference qu'on donnoit à l'un blessoit la delicatesse de l'autre, & luy faisoit croire, que si on vouloit luy donner moins de part à la faveur, on devoit du moins luy rendre plus de justice. Cependant comme l'un & l'autre aimoit l'Etat & son devoir, ils s'accorderent à présenter aux Médiateurs le 9. Juin 1645, avant même l'arrivée du Duc de Longueville, les propositions de la France, la pluspart conçuës en des térmes généraux. Ils demandoient dans la treziéme, qu'on donnât à la France & à la Suede une satisfaction proportionnée aux pertes & aux dépenses, que ces deux Couronnes avoient faites pendant la guerre.

Mesintelligence des Ministres de France.

Les Plenipotentiaires de l'Empereur répondirent articles par articles aux propositions de la France, & soutinrent, sans cependant appuyer leur sentiment d'aucune raison, qu'on ne devoit luy donner aucune satisfaction. Les propositions des François & les réponses des Imperiaux n'étoient encor que de simples ouvertures pour donner entrée à la négociation: les deux parties ne s'attaquoient encor que de loin, & ne se montroient pas tout à découvert, chacune attendant le moment propre à faire voir en détail ses prétensions: ce ne fut que le 1. Juillet 1645, que les Plenipotentiaires de France reçurent de la Cour un memoire contenant les divers articles, suivant lesquels le Roy vouloit bien consentir à la paix. Le mémoire sur le Chapitre de l'Alsace s'explique en ces termes.

Propositions de la France.

Le Roy ayant fait examiner le contenu en une lettre que Messieurs d'Avaux & de Servien ont écrite à Monsieur le Cardinal Mazarin, touchant le détail des satisfactions que la France pou-

(c) Idem pag. 57. (e) LABARD. pag. 18. (f) Prælimin. pacis Imp. pag. 253.

Digitized by Google

pourroit démander en Allemagne, sa Majesté approuve leur sentiment de se contenter de Brisach, & de la Haute & Basse-Alsace, de Philisbourg & des petites places voisines, n'y ayant point de difficultez de les relever de l'Empire pour les raisons qui sont alleguées.

2. Que pour ce qui regarde Philisbourg, on stipule aussi d'avoir le païs des environs, qui sera jugé nécessaire pour la conservation & subsistance de la dite place.

3. Il faut se servir de la nécessité que l'Empereur a de la paix, pour vuider entierement à l'avantage de la France, le different des trois Evêchez de Metz, de Toul & de Verdun, afin que jamais cy-aprés on ne puisse en former un sujet de querelle.

4. Que comme il y a grande apparence que l'Alsace nous pourra demeurer, il faudroit songer dés à présent à Benfeld & aux moyens les plus propres pour avoir cette place. Il est remis aux Plenipotentiaires de juger s'il feroit meilleur d'entrer présentement en traité avec les Suedois, qui ne la possédant que par le titre de la guerre, nous en feroient sans doute meilleur marché; ou bien d'attendre qu'elle leur soit acquise dans la paix, par le consentement que l'Empereur & les Etats pourroient donner à ce qu'ils la retiennent.

C'est sur ce plan que les Plenipotentiaires entamerent la négotiation, & les Ministres du Roy ne se lasserent pas de leur donner les instructions, pour les mettre en état de faire ceder à sa Majesté la Province d'Alsace dans toute son étenduë. Le Roy, leur dit Monsieur de Brienne dans sa lettre du 5. Août 1645, voulant avoir une parfaite intelligence du nombre des Baillages dont la Haute & Basse-Alsace est composée, & à quels Princes ils étoient soumis de fait & de droit, qu'elle en est l'étenduë & la valeur, commandera pour y parvenir, à Monsieur de Vautorte, qui se trouve sur le païs, d'en dresser un procés verbal; & quand il y travaillera on croira facilement que c'est pour y regler les contributions, ce qui rendra son dessein d'autant plus secret: & il se fera même accompagner de quelques Officiers d'Armée afin de prendre une exacte information de tout ce que vous desirez. Les Plénipotentiaires avoient besoin de ces lumieres, parcequ'ils auroient à soutenir les efforts de divers Princes, qui ayant des droits & des terres en Alsace, tâcheroient de se reünir pour combattre les prétensions de la France, qui vouloit assujettir toute cette Province à sa domination.

Pour faire réüssir ce dessein, un des Plenipotentiaires partit de Munster, pour aller à Osnabruck faire part aux Suedois, des intentions de sa Majesté, & apprendre en même tems d'eux ce que la Suede prétendoit. Cette négociation eut tout le succés qu'on en pouvoit espérer; Monsieur de Brienne y applaudit par sa lettre du 26. Août. Je puis vous dire, écrivoit-il aux Plenipotentiaires, que celuy de vous qui a été à Osnabruck s'est si bien acquitté de ce qu'il avoit à faire, qu'on sçait ce que prétendent les Suedois, & qu'ils jugent qu'ils est tres juste de donner une satisfaction égale à ce qu'ils prétendent. L'Alsace, continue-t'il, pour n'etre baignée de la mer, ne laisse pas d'avoir son poids, comme la Pomeranie (que les Suedois vouloient obtenir) & le fleuve qui la traverse & Brisach qui la commande portent avec soy de meilleures suites: & comme sans doute sous la Pomeranie ils entendent aussi les Isles qui en dépendent, aussi entendent-ils que ce qui joint ce païs à la France, nous demeure.

Telles étoient dés lors la résolution de sa Majesté, de n'accorder la paix qu'à condition que la Haute & Basse-Alsace & ses dependances luy seroient entierement cédées. Les Suedois jugeoient que cette demande étoit juste; & le Duc de Baviere, qui vouloit luy-même s'appuyer de la France, étoit resolu dit Monsieur de Brienne (lettre du 16. De-cembre 1645,) de nous moyenner l'Alsace & Philisbourg: car sans que nous soyons puissans dans l'Empire, il auroit peine de conserver ce qui luy auroit été délaissé. Les Etats de l'Empire ignoroient encor au mois de Septembre, le dessein qu'avoit le Roy que l'Alsace luy fût cédée. On leur fit seulement part des propositions générales que la France avoit faites, & les Plenipotentiaires de l'Empereur communiquerent le 25. Septembre leurs réponses à l'assemblée des Etats de l'Empire; mais il ne souffrirent pas que les députez de plusieurs Princes & en particulier ceux de la Ville de STRASBOURG, y fussent reçus. Cette exclusion mit le trouble dans tous les Colleges; STRASBOURG se plaignit de l'injure qu'on luy faisoit, & remontra qu'elle n'avoit jamais pris les armes contre l'Empereur, & qu'elle s'étoit toûjours contentée de se tenir dans une espéce de neutralité, que le voisinage de la France rendoit nécessaire

Les députez de STRASBOURG ne sont pas admis aux conférences.

Digitized by Google

Elle y est ensuite reçuë.

faire : ses raisons furent écoutées, elle fut admise dans les assemblées, & aprés de vives contestations qui durerent plus de trois mois, l'Empereur se vit obligé d'en laisser de méme l'entrée libre aux Princes & aux Etats qu'on avoit refusé d'y reçevoir.

A. 1645.

Pendant ces agitations qui occupoient le public, chacun travailloit par des négociations secretes à se faire des partisans, & à découvrir les desseins de ses adversaires. Le Chancelier Volmar avoit appris, le dernier jour de juillet du Mediateur Contarini, que le Duc de Baviere offroit au Roy tres-Chretien de travailler à luy faire céder Brisach & toute l'Alsace, à condition que la France le maintiendroit luy-méme dans la possession du Haut-Palatinat (g). Le méme Mediateur en fit une déclaration plus positive aux Plenipotentiaires de l'Empereur le 16. Octobre suivant, en ajoutant que la France vouloit avoir pour sa satisfaction le Brisgau & toute la Province d'Alsace (h). Les Plénipotentiaires allarmez de ces propositions, n'omirent rien pour animer contre les pretentions de la France, quelques Etats de l'Empire. Comme la cession de l'Alsace devoit entrainer celle de STRASBOURG & de Colmar renfermées dans cette Province, ils firent venir d'Osnabruck les députez de ces deux Villes, à qui ils confierent ce qu'ils avoient appris & la résolution où étoit l'Empereur de ne souffrir pas qu'on detachât de l'Empire tout un païs où douze Villes imperiales étoient comprises; c'est ainsi qu'ils s'expliquoient. "STRASBOURG, leur disoit-il, & Col-"mar sont les plus interessées, & les "plus en état de défendre leur droits & "leur liberté ; c'est à elles de chercher "les moyens de traverser les desseins de "la France, qui veut les mettre sous "le joug: elles la voyent de trop prés "pour ne pas connoître la dureté de sa "domination ; mais l'expérience leur "fera encor mieux sentir le malheur de "leur servitude, si elles ont la foiblesse "de souffrir qu'on donne atteinte à "leur independance. Elles peuvent "compter, poursuivoit-il, sur la pro-"tection de l'Empereur ; mais elles ont "encor besoin du secours de l'Empire "pour eloigner le coup qui les mena-"ce" (i). Ce discours inquiéta les députez, & dés que la nouvelle en fut venuë dans ces deux Villes, elle y répandit une espece de consternation. STRASBOURG cependant eut peine à croire que l'Empire voulût céder une Ville de son importance. Colmar craignit davantage, parceque s'étant mise sous la protection du Roy par le traité de 1635, elle appréhendoit qu'on ne regardât cette démarche, comme une défection volontaire, dont la France sçauroit faire usage, & qui peut-étre obligeroit l'Empire de l'abandonner à sa destinée. C'est pour prévenir ces consequences qu'elle avoit prevûës, que dés le mois de juin 1645, elle avoit fait imprimer une apologie, où elle prétendoit démontrer qu'elle ne s'étoit pas détachée de l'Empire, en se mettant sous la protection de la France. Ce point paroissoit difficile à persuader; car est-il aisé de comprendre que le Roy en vertu d'un traité fût en droit de mettre un Gouverneur & une Garnison dans une Ville qu'il avoit fortifiée à ses frais, & que cette Ville cependant restât toûjours soumise à l'Empereur & à l'Empire ? De pareilles paradoxes ne trouvent pas crédit dans un congrés où l'on n'ecoute guéres ce qui ne peut s'établir qu'à force de subtilitez. Quoyqu'il en soit les députez de STRASBOURG & de Colmar porterent dans les formes le 30. Octobre, leurs griefs aux Plenipotentiaires de l'Empereur, à qui ils remontrerent le tort qu'on leur feroit, si on cédoit au Roy toute l'Alsace (l). L'envoyé de l'Archiduc d'Autriche avoit auparavant représenté qu'il n'étoit pas au pouvoir ni de l'Empereur ni de l'Empire de souméttre à la France des païs hereditaires de la maison d'Autriche. Mais dans le cours ordinaire de ces sortes de négociations les voix des foibles sont étouffées par celle du plus fort, & rarement se font-elles entendre, dés qu'on leur oppose le prétexte de l'interêt commun.

Les François demandent qu'on leur céde la Province d'Alsace.

STRASBOURG & Colmar craignent de leur être soumises.

En effet les Ambassadeurs de Suede ayant eu communication des réponses des Plénipotentiaires de l'Empereur, déclarerent hautement que si on vouloit faciliter les voyes à la paix, il falloit céder en fief la Pomeranie à la Suede & l'Alsace à la France (m). Les choses étoient en cet état, lorsque le Comte de Trautmansdorff arriva à Munster le 19. Novembre : ce Comte avoit été formé dans le Ministere sous le Regne de FERDINAND II, & il avoit plus de part qu'aucun autre courtisan à la faveur de FERDINAND III. Ses pouvoirs étoient trés amples : la réputation qu'il s'étoit acquise en négotiant la paix de Prague, son

(g) Protocoll. Volmar. pag. 199. (h) idem pag. 220. (i) PUFEND, L. 17. §. 105. (l) Protocoll. Volmar. pag. 227. (m) Arcan. pacis pag. 89.

Digitized by Google

son autorité & le crédit qu'il avoit dans tout l'Empire, luy firent croire qu'il luy seroit aisé de terminer dans peu de mois un ouvrage au quel on travailloit depuis huit ans, sans avoir à peine passé la ligne des préliminaires. Dés la premiere visite qu'il rendit aux Ambassadeurs du Roy Tres-Chrétien, il leur déclara que l'Empereur ne pouvoit se résoudre à céder l'Alsace à la France; mais que sa Majesté Imperiale offroit au Roy les Evéchez de Metz, Toul & Verdun, avec tous les droits que l'Empire avoit sur Pignerol & sur Moyenvic, dont on raseroit les fortifications. Les Plénipotentiaires de France écouterent cette proposition comme une plaisanterie, & comme si le Comte avoit voulu entamer la négociation par se divertir à leurs dépens (n). Ils luy répondirent en souriant, que comme l'Empereur vouloit bien céder au Roy Metz, Toul & Verdun qui appartenoient à sa Majesté par tant de titres & depuis plus d'un siécle, le Roy céderoit de son côté l'Autriche à l'Empereur. Prenant ensuite un ton plus sérieux, ils demanderent qu'on laissât au Roy tout ce que sa Majesté avoit acquis par la force de ses armes, tant en deçà qu'au delà du Rhin: mais pour ménager les Etats de l'Empire, & les disposer à appuyer les prétentions de la France, ils ajouterent que cette cession ne devoit faire aucune peine à l'Empereur, puis que le Roy consentoit de tenir comme fiefs de l'Empire, les païs qui luy seroient abandonnez, & qu'il se soumettroit à rendre à sa Majesté Imperiale les hommages accoutumez (o). Cette offre étonna d'abord le Comte de Trautmansdorff; rien en apparence n'étoit plus flatteur pour l'Empereur, que de voir le Roy de France devenir son Vassal, & se réduire à cet égard à la condition des plus petits Princes de l'Empire. Mais étant revenu de sa surprise, il regarda la proposition comme un piége qui l'embarassoit; & il craignit que si le Roy possédoit des fiefs dans l'Empire, & qu'il eût par conséquent voix & séance dans les Dietes, sa puissance n'y contrebalançât l'autorité de l'Empereur, qu'elle n'entrainât dans les délibérations le suffrage des Princes & des Etats, contre les prétentions de la maison d'Autriche, & qu'en un mot le Vassal ne fût bientôt plus maître dans l'Empire que le Seigneur dominant.

Offre des Plénipotentiaires, que le Roy tiendroit en fiefce qui luy seroit cedé dans les terres de l'Empire.

Dés que les Etats furent informez de l'offre que le Roy venoit de faire, la pluspart y applaudirent, & ils l'envisagerent comme le moyen unique de faire revivre la liberté de l'Empire, qui étoit presque anéantie depuis CHARLES V: ils se persuaderent même que les Etats seroient plus maîtres, dés qu'il y auroit parmi eux une puissance superieure, capable de tenir l'équilibre & de s'opposer comme une forte barriere aux entreprises des Empereurs. Le Comte de Trautmansdorff s'apperçut que la proposition de la France ébranloit les Etats, & voulant éviter de poursuivre sa négociation dans une conjoncture qu'il sentoit ne luy être pas favorable, il partit brusquement pour Osnabruck le 11. Decembre, à dessein de détacher la Suede de l'alliance qu'elle avoit faite avec la France (p); espérant que s'il pouvoit parvenir à ce point, la France seroit bientot accablée par les forces de l'Espagne jointes à celles de l'Empereur, & que la paix se concluëroit sans qu'il en coûtât rien à la maison d'Autriche. Le Comte de Trautmansdorff, dit le Comte d'Avaux, "fut six mois entiers à Osnabruck, pour travailler à séparer les "Suedois de la France. Tout les biens "Ecclésiastiques y furent mis à l'encan, "ou pour eux, ou pour recompenser "les autres de qui les Suedois demandoient les terres pour leur satisfaction. "Si la fidélité Suedoise, continuë-t'il, "eût pû se mettre à prix, elle avoit "trouvé son marchand, à ces deux "conditions de les separer de la France "& de ne démander pas un seul village "des terres de la maison d'Autriche" (q).

Cette offre est applaudie par la plus part des Etats.

A. 1645.

Efforts pour détacher la Suede de l'alliance de la France.

Pendant l'absence du Comte, les François voulant s'attacher toûjours plus les Etats de l'Empire, adoucirent leurs propositions, & les reduisirent à demander la Haute & Basse-Alsace, avec tous les droits dont les Landgraves d'Alsace & les Archiducs d'Autriche avoient joüi, le Roy s'offrant de les tenir en fief sous le titre de Landgrave d'Alsace, à condition qu'il auroit voix & séance dans les Dietes (r). De plus ils demanderent Philisbourg & les lieux voisins qui en dépendent, avec le droit d'y tenir une Garnison suffisante pour mettre cette place en sûreté, & une ligne de communication entre la France & cette forteresse. A l'égard de tout le reste des terres de l'Empire que le Roy occupoit, sa Majesté consentoit de le rendre. Par cette cession si générale le Roy

La France se contente de la Haute & Basse-Alsace, avec Philisbourg.

(n) PUFEND. L. 17. §. 102. (o) LABARDE pag. 171. (p) Arcan. pacis pag. 102. (q) Mem. d'Avaux pag. 24. (r) PUFEND. L. 17. §. 118.

Roy engageoit dans ſon parti un tres grand nombre d'Electeurs, de Princes & de Villes de l'Empire, puis que les Armées de ſa Majeſté occupoient alors Mayence, Vorms, Spire, Baccarach, Porentruy, Creutznach & Altzeim, ces deux dernieres appartenantes à l'Electeur Palatin; la Ville imperiale d'Heilbron, la forteresse d'Hohenweil dans le Duché de Wirtemberg, les quatre Villes foreſtieres & quantité d'autres petites places. Ces offres donnerent aux François crédit dans les Etats: les uns touchez de leur interêt particulier, ſe loüoient de la générosité du Roy, qui vouloit bien conclure une paix, ſans qu'il leur en coutât rien; les autres plus deſintereſſez trouvoient de l'équité & de la médiocrité même dans les prétentions de la France, dés qu'ils comparoient avec l'Alſace qu'elle demandoit, le grand nombre de places qu'elle s'offroit d'abandonner.

Les François, qui par la modération de leurs démandes diſpoſoient en leur faveur les Etats de l'Empire, avoient encor plus de ſoin de ne bleſſer en rien la délicateſſe de leurs alliez, & d'éviter de donner lieu au moindre ombrage. Cette juſte précaution les obligea à ne vouloit propoſer leurs demandes aux Médiateurs, qu'en préſence de Roſenham Envoyé de Suede, & de l'Envoyé de la Landgrave de Heſſe. Le Nonce ne voulut pas ſe trouver dans la Conférence, parceque, comme nous l'avons dit, il s'étoit fait une loy de n'avoir aucun commerce avec les Proteſtans. Les Médiateurs furent prêts dés le 12. Janvier 1646, de communiquer aux Etats le nouveau plan que la France propoſoit. Mais les François les prierent de différer, parcequ'ils ſouhaitoient que les Etats envoyaſſent quelques députez chez le Duc de Longueville, pour conférer avec luy. Les Plenipotentiaires de l'Empereur ayant éventé ce deſſein, n'omirent rien pour le rompre, & ils en vinrent à bout (s). Il fut donc résolu que ſi les François vouloient ſçavoir le ſentiment des Etats, ils devoient venir l'apprendre dans le lieu où ils s'aſſembloient. Une réponſe ſi fiere fit ſentir tout à la fois & le credit de l'Empereur, & ſon attention à empêcher que les Etats n'entraſſent qu'autant qu'il luy plairoit, dans le ſecret des affaires. Les François inſtruits par cette conduite des Etats, diſſimulerent leur chagrin; mais ils prirent des meſures pour traiter ſecretement dans la ſuite, ſans ſe hâter de donner part aux Etats du progrés de leur négociation. Ils conſentirent cependant que les Médiateurs communicaſſent leurs propoſitions aux Plénipotentiaires de l'Empereur, qui pourroient eux-mêmes les communiquer aux Etats. Il y a des points qu'il ne faut pas preſſer; & quand on s'obſtine ſur un incident, on le met ſouvent en danger de gâter l'eſſentiel d'une affaire. Le ſilence de la France ſur le refus que les Etats avoient fait d'envoyer des députez, parut une condeſcendance, dont ils luy ſçûrent gré; mais ils ne ſe mirent pas en devoir d'appuyer ouvertement les prétentions des François. Les Miniſtres de l'Empereur s'emparerent ſeuls de la négociation; & comme ils avoient ſur tout en vûë les avantages de la maiſon d'Autriche, ils prierent les Médiateurs de s'entremettre pour engager les François, à ſe déſiſter de vouloir retenir une Province, qui faiſoit le patrimoine de deux Princes pupilles, & qui n'étoient jamais entrez dans le guerre (t). Les Médiateurs ſe chargerent volontiers de faire de pareilles remontrances; & même pour leur donner plus de poids, ils repreſenterent aux Ambaſſadeurs du Roy, que tout le monde Chrétien étoit ſurpris, qu'en s'attachant à vouloir obtenir toute l'Alſace, il arretâſſent la paix dans un tems où l'Empire & en particulier la Republique de Veniſe alloient être en proye aux formidables Armées du Turc: ils ajouterent que les Suiſſes mêmes ſouffriroient avec peine, que le Roy Tres-Chrétien fut maitre d'une Province que les touchoit de ſi prés, & que déja ils offroient à l'Empereur douze mille hommes, à condition que l'Alſace ne ſeroit point cédée à la France.

Ce diſcours n'étonna pas les François; ils répondirent aux Médiateurs, qu'ils regardoient avec compaſſion la triſte deſtinée de deux Princes Archiducs; mais qu'ils devoient attribüer leur malheur à la guerre que l'Empereur & le Roy d'Eſpagne avoient déclarée les premiers à la France en 1636, au nom de toute la maiſon d'Autriche; qu'ils avoient plus d'une fois fait effort pour entamer le Royaume par pluſieurs endroits, que leurs Armées avoient même percé dans la Duché de Bourgogne, où elles avoient fait de grands dégâts; qu'il étoit juſte de donner ſatisfaction à la France par la ceſſion de toute l'Alſace; & que ſi les Archiducs devoient ſouffrir l'Empereur & le Roy d'Eſpagne étoient aſſez puiſſans pour réparer des pertes, dont ils étoient la cauſe. Les Suiſſes

Réponſe de la France aux plaintes des Archiducs.

(s) Arcana pac. pag. 140.

(t) Pufend. L. 18. §. 61.

Suiſſes, continuerent-ils, ont ſçu juſqu'à préſent éviter d'entrer dans les querelles de leurs voiſins, & ils ſe félicitent de la tranquilité dont ils ont joüi, tandiſque toute l'Europe étoit en trouble. On les croit trop fideles & trop ſages pour vouloir rompre les alliances qu'ils ont faites avec la France, qui maîtreſſe de l'Alſace deviendra leur bonne voiſine, comme elle a toûjours été leur bonne amie. Mais ſi laſſez de leur repos, ils vouloient ſe déclarer contre elle, le Roy en ſeroit quitte pour augmenter ſes Troupes. Tout l'Empire, ajouterent-ils, & la République de Veniſe doivent être informez du zéle que ſa Majeſté Tres-Chrétienne a pour la Religion, qu'elle a ſçu conſerver dans les Evéchez de Tréves, de Mayence, de STRASBOURG & de Bâle, qui ſe ſont mis ſous ſa protection: elle a même obligé le Roy de Suede à laiſſer l'exercice libre de la Catholicité, dans tous les lieux qu'il avoit ſoumis à ſa puiſſance. Si le Turc menace l'Empire & la République de Veniſe, le Roy eſt prêt de leur donner ſecours, au moment que la paix ſera concluë, aux conditions qu'il deſire; que l'Empereur y ſouſcrive & le Roy devenu alors ſon meilleur amy, luy fournira huit mille hommes de pied & deux mille chevaux pour aller combattre l'ennemy commun de la Chretienté (*u*).

L'Empereur conſent que l'Alſace ſoit cedée à Loüis XIV, & à ſes héritiers mâles.

Cette nouvelle avancé charma les médiateurs, & obligea enfin les miniſtres de l'Empereur à déclarer le 16 Avril 1646, par un ecrit qui fut rendu public, qu'ils conſentoient que la Haute & Baſſe-Alſace & le Suntgau fuſſent cédez à la France, avec le titre de Landgraviat & tous les droits dont joüiſſoit la Maiſon d'Autriche; mais à condition qu'on rendroit aux Archiducs les quatres Villes foreſtieres avec toutes leurs dépendances en deçà & au delà du Rhin, & le Briſgau avec toutes les Villes, Villages, Abbayes, vaſſaux, qui y ſont compris (*x*); que le Roy payeroit cinq millions pour dédommager les Archiducs, & que Louis XIV recevroit de l'Empire l'Alſace & le Suntgau pour luy & ſes héritieres mâles ſeulement, au défaut deſquels la maiſon d'Autriche rentreroit en poſſeſſion de l'Alſace. Je ne touche pas aux autres articles de cet ecrit, parcequ'ils ſervent peu à mon ſujet. Mais on voit aſſez que la condition qui portoit que le Roy LOUIS XIV recevroit de l'Empire l'Alſace pour luy & ſes heritiers mâles ſeulement, ſuffiſoit ſeule pour faire rejetter le plan des Imperiaux.

Pendant qu'on diſputoit à Munſter ſur le plus & le moins, le Cardinal Mazarin ſe ſervant à Paris de l'entremiſe du Nonce Bagni, perſuada à l'Electeur de Baviere que s'il engageoit l'Empereur à faire céder à la France Briſach, l'Alſace & le Suntgau, les difficultez qui mettoient obſtacle à la paix s'applaniroient ſans peine. L'Electeur qui ne perdoit pas de vûë l'eſpérance de conſerver le Haut-Palatinat par la faveur de de la France, envoya à Vienne Mendel un de ſes Conſeillers, pour ſolliciter l'Empereur d'accorder au Roy la ſatisfaction qu'il demandoit. Mendel s'acquitta de ſa commiſſion en Miniſtre habile, & mettant en oeuvre les plus fortes raiſons pour appuyer ſes inſtances, il remontra à ſa Majeſté Imperiale que dés que la France ſeroit contenté, il ſeroit aiſé d'ammener les Suedois à des conditions plus favorables à la Religion Catholique; qu'au fond on ne devoit pas beaucoup regretter l'Alſace dont on tiroit à peine quarante mille ecus par an; aulieu qu'il falloit en dépenſer ſoixante & dix mille pour la défendre. Que le Rhin paroiſſoit devoir être la borne naturelle entre la France & l'Empire.

Le Duc de Baviere ſollicite pour donner ſatisfaction à la France.

"Je ne puis, ajoutoit Mendel, diſſimu-"ler à ſa Majeſté, que malgré le fidele at-"tachement que le Duc mon maître à "toûjours eu pour elle., la triſte ſitua-"tion de ſes affaires le forceroit peut-ê-"tre de s'accommoder avec la France "pour garantir ſes Etats d'une totale rüi-"ne. Je ſçay que les loix de l'honneur "& celles du ſang obligent ſon Alteſſe "Electorale de prendre à coeur les in-"terêts des Archiducs d'Autriche ſes "Neveux, & qu'elle voit avec douleur "que la paix ne peut être achetée qu'au "prix de l'Alſace, qui fait partie de leurs "Etats. Mais la paix eſt néceſſaire & "la perte de cette Province peut être "réparée par un dédomagement qu'il ſe-"roit aiſé d'obtenir." Enfin l'Envoyé de Baviere aſſûra l'Empereur que dés que la France ſeroit ſatisfaite, elle donneroit un puiſſant ſecours contre le Turc, qui faciliteroit à ſa Majeſté le moyen, ou d'augmenter ſes conquêtes, ou de donner à l'Empire une paix univerſelle.

Ces raiſons parurent toucher l'Empereur, qui ſe ſentit encor plus preſſé par la diſpoſition où il apprit que les Etats de l'Empire étoient à l'égard de la France, ayant expreſſément conclu dans les conférences d'Oſnabruck, qu'il étoit juſte de luy donner une ſatisfaction pro-

(*u*) Idem ibid. §. 72. (*x*) Prælim, pacis. (*xx*) PUFEND. L, 18. §. 78.

proportionnée aux bons services qu'elle avoit rendus à l'Empire. Le Jurisconsulte Lampadius celebre dans l'Allemagne par ses ouvrages, & qui avoit la qualité d'Envoyé des Ducs de Brunswick, s'en expliqua en plein congrés dans les termes les plus forts raportez par Mr. de la Barde (y), qui faisoit luy même sa résidence à Osnabruck. Lampadius fit connoitre aux Etats assemblez, que si les Suedois avoient soutenu la guerre pour la liberté Germanique, ils étoient en partie redevables de leur succés aux armes & aux finances de la France; d'où il conclüoit que si on donnoit satisfaction à l'une, l'autre n'en meritoit pas une moindre. Les prétentions de la France étoient cependant bien differentes de celles de la Suede. La Suede arrachoit à la Religion Catholique les Archevêchez & les Evêchez, & ne pensoit à se récompenser qu'aux dépens des biens Ecclésiastiques que le Comte de Trautmansdorff cédoit sans peine, dit Mr. le Comte d'Avaux (z), se plaignant même que la France l'empêchoit de porter sur ce point ses libéralitez plus loin; au lieu que la France ne demandoit qu'une portion des Etats d'une maison qui luy avoit déclaré la guerre.

Malgré la disposition des Etats en faveur de la France, & les instances du Duc de Baviere, le Comte de Trautmansdorff contestoit toûjours à Munster, & tâchoit d'ébranler par de nouvelles propositions, la fermeté des François. Il leur offrit d'engager le Roy d'Espagne à céder le Milanois aulieu de l'Alsace que la France vouloit avoir; cette proposition fut rejettée. Il en fit une autre & sollicita les François de se contenter de la Basse-Alsace qui leur donneroit un passage libre jusqu'au Rhin; mais les François insistant toûjours sur la cession entiere de toute l'Alsace, proposerent de leur côté que si elle leur étoit accordée, le Roy employeroit ses bons offices pour faire choisir le fils de l'Empereur Roy des Romains. Toutes ces conférences aboutirent enfin à convaincre les Ministres de l'Empereur, qu'ils ne pouvoient s'empêcher de consentir à la cession de toute l'Alsace (a). De sorte qu'ils cesserent quelque tems d'en parler, & porterent toutes leurs vûës à conserver à la

Contestations sur la cession de Brisach.

maison d'Autriche, les quatres Villes forestieres, le Brisgaw & sur tout Brisach, que les François avoient nommément demandée. "N'est-ce pas assez, "disoit le Comte de Trautmansdorff, "de leur céder la Province d'Alsace avec "les trois Evêchez. Convient-il de ren-"dre les François maitres d'une place "qui étant au de-là du Rhin eu égard "à l'Alsace, leur donnera une entrée lib-"re dans l'Empire? La France, pour-„suivoit-il, a toûjours souhaité que le "Rhin la separât de l'Allemagne, & ce "fleuve luy a toûjours paru devoir être "la borne naturelle des deux Empires. "Si elle demande Brisach pour sa sure-"té, il est aisé de la guérir de la peur: "on consentira d'en démolir les fortifi-"cations & d'en rompre le pont, lais-"sant à la France la liberté de bâtir une "forteresse vis-à-vis de cette place à l'au-"tre bord du Rhin. Aucas même qu'el-"le cesse de demander Brisach on luy cé-"dera tous les droits que l'Empire a sur toute l'Alsace" (b). Les Imperiaux porterent même encor plusloin leur condéscendance; ils offrirent d'accorder à la France Rhinfeldt & Lauffenbourg qui pouvoient luy donner un passage sur le Rhin, Philisbourg même, Saverne & Benfeldt. Il ne leur coûtoit rien de céder ces trois derniers places, qui ne faisoient rien perdre à la maison d'Autriche. Toutes ces offres furent faites aux Plénipotentiaires de France le 4 May, suivant le Protocole du Chancelier Volmar (c). Mais les François les regarderent comme un nouveau sisteme de paix, qui la reculeroit A. 1646. toûjours plus, & les jetteroit dans de nouveaux embarras; ils ne voulurent pas même se charger de faire de pareilles propositions à la Cour; ils demanderent Brisach & les Imperiaux furent contraints de le céder.

Dès qu'on fut d'accord sur ce point, les Imperiaux dresserent un projet de traité; mais ils y inférerent des conditions qui laisserent entrevoir que la paix qu'on croyoit proche, étoit encor bien eloignée. Je ne rapporte de ce projet que les principaux articles qui regardent l'Alsace. En voicy les termes (d). "L'Empereur en second lieu consent "pour luy & pour la maison d'Autri-"che, que le Roy Louis XIV, & tous "ses heritiers mâles & légitimes de la "Ligne de Bourbon, retiennent pour "toûjours le Suntgau, le Landgraviat de la Haute-Alsace, Brisach & la Préfecture provinciale de la Basse-Alsace, avec les vassaux, sujets, hommes, Villes, Châteaux, villages &c. avec toute sor-"te de Jurisdiction & de superiorité, de-

Projet de paix dressé par les Imperiaux.

(y) LABARDE pag. 191. (z) Mem. d'Avaux pag. 30. (a) *Ita diffugere non poterant Caesarei quin totam Alsatiam annuerent*, PUFEND. L. 18. §. 74. (b) Idem §. 101. (c) pag. 316. (d) Arcana pacis pag. 245.

Digitized by Google

"de la maniere dont la maison d'Autri-"che en a joüi; ensorte cependant que "le Roy Tres-Chrétien ne relevera pas "de l'Empire & qu'il ne luy sera pas "soumis à cause de ces païs qu'on luy "céde; mais il sera sur tout tenu de "conserver dans cette Province la Re-"ligion Catholique dans l'état où elle "étoit sous la protection de la maison "d'Autriche, & d'en extirper toutes les "nouveautez qui s'y sont glissées.

"En 4. lieu. si la ligne de Bourbon "vient à manquer, Brisach & les autres "païs qui luy ont été abandonnez, re-"tourneront à la maison d'Autriche.

"En 5. lieu. le Roy tres-Chrétien se-"ra tenu de laisser tous & un chacun "des Etats de l'une & l'autre Alsace, qui "sont immédiats de l'Empire, dans la "possession de leur immédiateté envers "l'Empire Romain. On otera sur tout "les Garnisons de Benfeld & de Saver-"ne, & on n'établira pas des Parle-"ments, tels qui jusqu'icy n'ont pas été "en usage en Allemagne" (*e*).

A. 1646. Réponse des François. Ce projet fut communiqué le 26. May par les Médiateurs aux François, qui ne tarderent pas d'y répondre. Dés le 1. Juin ils donnerent leurs réflexions écrites en Langue Françoise, suivant pas à pas tous les articles que les Imperiaux avoient dressez. Il ne suffisoit pas à leur gré que l'Empereur & la maison d'Autriche consentissent à céder ce qu'ils offroient à la France; ils vouloient encor que pour donner de la solidité & de la consistance au traité, tous les Etats de l'Empire sousscrivissent à cette cession & qu'ils la ratifiassent. Les Imperiaux ne leur offroient que la Haute-Alsace, le Suntgau, Brisach & la préfecture Provinciale de la Basse-Alsace; les François demandoient le Landgraviat de l'une & l'autre Alsace sans aucune limitation, exception n'y restriction (*f*). *Absque omni limitatione, exceptione aut restrictione.* Ils prétendirent même que c'étoit trop peu d'accorder les deux Alsaces & les autres païs au Roy Loüis XIV, & à ses descendans mâles de la ligne de Bourbon; & ils déclarerent que c'étoit au Roy & à la Couronne de France que cette Province & ces païs devoient être cédez; ôtant par là à la maison d'Autriche toute espérance de retour. Le projet des Imperiaux ne parloit expressément que des droits de Jurisdiction & de Superiorité, que la France pourroit exercer dans les païs qu'on luy cédoit. *Cum omnimodâ jurisdictione & superioritate in perpetuum retineant.* Ces termes ne disoient point assez suivant le desir de la France, puisque les Imperiaux venoient de consentir que ces païs cédez, ne dépendissent en aucune façon de l'Empire. Les François vouloient qu'il fut expressément marqué, que la France exerceroit sur eux les droits de supréme Domaine, tels qu'ils avoient appartenus à l'Empereur & à l'Empire (*g*). *Oblatas porro terras hac lege, acceptabant ut eæ in perpetuum ad regnum Galliæ spectent, supremi imperii jure.* C'est à cette condition qu'ils s'offroient de payer à la maison d'Autriche une somme d'argent, pour la dédommager des droits de domaine utile, de jurisdiction & de superiorité, qui luy appartenoient. Ils ne firent pas même difficulté de consentir que les Evêques de Strasbourg & de Bâle, & les dix Villes de la Préfecture pourroient joüir de leurs droits de jurisdiction & de superiorité, pourvû que l'Empereur & l'Empire abandonnassent à la France la souveraineté & le souverain Domaine, dans toute l'étenduë de l'une & l'autre Alsace, & des autres païs dont nous avons parlé. De là vient que sur la demande qu'on avoit faite, qu'il ne fût pas libre à la France d'établir de nouveaux Parlements dans les lieux cédez, les Plénipotentiaires répondirent qu'avant que de déclarer leur sentiment sur cet article, il falloit examiner les termes dont on useroit dans le traité, afin qu'on pût mieux juger de la maniere dont on administreroit la justice dans les lieux soumis à l'autorité du Roy. La réponse des François contenoit encor plusieurs autres articles, dont nous parlerons dans la suite. Nous ne nous arrêterons icy qu'à ce qui regarde la cession de l'Alsace. Tandis que tout se disposoit à faire ceder à la France toute cette Province, les Plénipotentiaires du Roy furent embarassez au sujet de Benfeld. Cette place située au coeur de l'Alsace, à six lieuës au dessus de Strasbourg, appartenoit a l'Evêque de cette Ville; mais les Suedois l'avoient conquise aprés un long siége, auquel la Republique de Strasbourg avoit fourni de grands secours d'Artillerie, de munitions & de vivres, dans l'espérance que cette place qu'elle avoit autrefois possédée par engagement, pourroit un jour luy revenir à titre de dédomagement. Toutes ces puissances devoient concourir, pour empêcher que Benfeld ne tombât sous la domination de la France, à qui cependant elle étoit nécessaire, pour l'exécution du projet qu'elle avoit

(*e*) Ibidem pag. 245. (*f*) Ibidem pag. 248. (*g*) Pufend. L. 18. §. 101.

avoit formé d'obtenir l'Alsace dans son entier.

Comme les Suedois étoient maîtres de Benfeld, où ils tenoient une forte Garnison, les Plénipotentiaires proposérent au Roy presque dés le commencement de la négociation, d'en traiter avec les Suedois. Sa Majesté goûta cette proposition, & dés le mois d'Août 1645, elle donna ordre à Monsieur de la Thuyllerie son Envoyé en Suede, de pressentir les intentions de la Reine, & d'agir ensuite conformément aux instructions qu'il recevroit des Plénipotentiaires. Mais le Roy vouloit qu'en convenant du prix avec un grand secret, la Suede demandât cette place pour une partie de sa récompense; de maniere que l'ayant ainsi acquise en propriété, avec le consentement de tout l'Empire, elle fût en état de la céder à la France, pour le prix dont on seroit convenu. "Par "là les Suedois porteroient la haine "de l'Eglise de STRASBOURG, de laquelle cette terre & ses dépendances "seroient séparées, & non pas la France qui ne l'auroit que par achat. Les "François craignoient d'ailleurs que si "leur traité s'exécutoit avant la paix "concluë, Benfeld ne leur fût contestée, ou que si elle leur demeuroit, elle "ne fit partie du dédomagement qu'ils "demandoient; ce qu'ils vouloient éviter."

Lettre de Monsieur de Brienne du 5. Août 1645.

L'Envoyé du Roy ne trouva pas en Suede pour faire réüssir ce projet, toute la facilité qu'on s'étoit imaginé. Bientôt même la Cour reçut divers avis qui luy rendoient suspecte la conduite des Suedois; & les liaisons que Rosenham leur Résident avoit contractées avec les Imperiaux & les Espagnols luy firent apprehender qu'ils ne voulussent prévenir les François, & conclure séparément, leur traité avec l'Empereur, laissant la France se tirer d'affaire comme elle pourroit. Le Cardinal Mazarin informa les Plénipotentiaires de ses justes défiances, & leur recommanda d'observer les Suedois & de redoubler leur circonspection en agissant avec eux. "Il est constant, leur disoit-il, que pour "ne pas blesser la franchise, nous laissons échapper bien souvent de tres "grands avantages, & nous nous exposons à des dommages manifestes: Il "est extrémement dangereux, ajoutoit-il, dans l'expérience du monde, "de marcher franchement & avec les "intentions bonnes, avec ceux qui les "ayant mauvaises, ne songent qu'à profiter de cette bonté." Les Plénipotentiaires entendirent ce langage, il comprirent des maximes que les négociateurs n'ignorent gueres, & sans faire sentir leur défiance, ils traiterent avec les Suedois avec plus de précaution, & les amenerent enfin, malgré les intrigues de Rosenham, à ne pas se séparer de la France. Mais soit qu'ils se souciassent peu de Benfeld qui étoit trop éloigné de la Suede, soit qu'ils trouvassent trop d'oppositions de la part des Imperiaux à leur céder cette place, il ne fut plus question d'achat; & on ne parla plus dans les Conférences que de démolir Philisbourg & Benfeld; les Protestans & sur tout le Deputé de STRASBOURG insisterent fortement sur ce point.

Mem. de Cardinal Mazarin du 22. Novembre 1645.

La France de concert avec la Suede, s'opposa de tout son pouvoir à la démolition de Philisbourg: le Roy se rendit plus facile à consentir au rasement de Benfeld: il voulut bien même rendre raison à ses Plénipotentiaires de sa condescendance sur ce point. Benfeld, "leur disoit-il, étant démolie, ne nous "donneroit aucune peine, & en cas "de brouillerie on pourroit se saisir du "poste, qu'on pourroit bientôt fortifier. Cette démolition, continuoit-il, "nous épargneroit la récompense qu'il "faudroit donner à la Couronne de Suede, laquelle pourra consentir au rasement de cette place, afin de parvenir plutôt aux satisfactions qu'elle "prétend d'ailleurs."

Mem du Roy du 9. Decembre 1645.

Le Député de la Ville de STRASBOURG donna sans y penser à plein collier dans les vûës des François, & desespérant de pouvoir empêcher que Benfeld ne tombât sous la domination de la France à laquelle il paroissoit certain que l'Alsace seroit cédée, il n'omit rien pour faire en sorte qu'au moins les fortifications en fussent rasées. L'Archiduc d'Autriche Leopold-Guillaume frére de l'Empereur, & Evéque de STRASBOURG, remontra par son envoyé que non seulement Saverne & Benfeld luy appartenoient, mais qu'il avoit même des droits sur la Basse-Alsace, en qualité de Landgrave, & qu'ainsi la Basse-Alsace ne devoit pas être cédée à la France. Ses oppositions furent inutiles, disent les Anecdotes de la paix de Westphalie. L'auteur de cet ouvrage eut beaucoup de part aux négociations dans les affaires Ecclesiastiques & des Catholiques, parceque suivant son Editeur, qui étoit un Conseiller du Conseil aulique, & di-

L'Evêque & la Ville de STRASBOURG agissent pour empêcher la cession de Benfeld & de Saverne.

stingué

Digitized by Google

ſtingué encor par d'autres emplois (*i*), cet Auteur étoit un Evéque, qui ſervoit de conſeil à Fabio Chigi Nonce du Pape, ou du moins qui étoit témoin de ce qui ſe paſſoit dans le congrés. Comme il paroit peu favorable aux François; ſon témoignage ne doit pas être ſuſpect dans ce qu'il raconte à leur avantage.

Les Plénipotentiaires conſentirent ſans peine que les fortifications de Benfeld, & de Saverne, & du Château d'Hohenbaar fuſſent démolies (*k*). Mais les approches de Monſieur de Turenne qui étoit prêt de paſſer le Rhin, jettoient l'effroy dans l'Empire, & les avances que les Imperiaux avoient faites, en marquant dans leur projet que l'Empereur abandonneroit à la France le Landgraviat de la Haute-Alſace & la Préfecture Provinciale de la Baſſe Alſace, ſans aucune dépendance de l'Empire, leur fit croire qu'ils ne devoient pas déſeſperer d'obtenir en toute Souveraineté toute l'Alſace. Nous n'avons qu'à tenir ferme, diſoit le Comte d'Avaux à ſes Collegues, & toute l'Alſace nous ſera cédée. Mais avant que de preſſer cet article, ils jugerent à propos de demander les ordres de la Cour, par une lettre qu'ils ecrivirent au Roy le 22. Juin 1646, pour l'informer de ce qui s'étoit paſſé.

"Les Imperiaux, luy diſoient-ils, "ſont plus liberaux que nous n'avons "prétendu; ils veulent nous donner "l'Alſace & tout le reſte en Souveraine-"té, quoy que nous ne l'euſſions de-"mandée qu'à condition de relever de "l'Empire." Ils joignirent à cette lettre un long memoire, où ils expoſerent les raiſons de part & d'autre, afin que la Cour pût ſe déterminer ſur l'offre qu'on leur faiſoit (*l*). "Pluſieurs Alle-"mands, écrivoient-ils, ſont d'avis qu'il "eſt plus avantageux au Roy de rete-"nir en fiefs relevans de l'Empire, les "païs qu'on luy laiſſe, à condition d'a-"voir voix & ſéance dans les dietes, "que de les poſſeder en toute ſouve-"raineté & ne point dépendre de l'Em-"pereur. Ce parti ſeroit plus agréable "aux Princes de l'Empire avec leſquels "la France pourroit faire des traitez "de Confédération, ſans que l'Empe-"reur pût le trouver mauvais ni l'em-"pêcher. Le Roy ayant droit d'avoir "des députez dans les dietes, il pour-"roit y traverſer les deſſeins de la mai-"ſon d'Autriche, & remedier de bon-"ne heure aux réſolutions qu'on pour-"roit prendre contre les interêts de ſa "Majeſté. Le pretexte que les Empe-"reurs ont pris d'aſſiſter les Roys d'Eſpa-"gne des forces de l'Empire, c'eſt que "ces Roys en étoient membres. Si le "Roy de France acceptoit une condi-"tion pareille, il pourroit dans l'occa-"ſion y trouver un méme avantage. "CHARLES V, ajoutoient-ils, auroit pu "aiſément faire paſſer à ſes ſucceſſeurs "la Comté de Bourgogne en toute ſou-"veraineté; mais il aima mieux la met-"tre ſous la garde & la protection de "l'Empire par la transaction d'Augsbourg "de 1548, en vertu de laquelle les Im-"periaux prétendent qu'ils ne peuvent "refuſer leur aſſiſtance au Roy d'Eſpa-"gne. Enfin il paroit qu'il y a plus de "ſureté à l'acquiſition de l'Alſace tenuë "en fief; car alors l'interêt du Roy ſera "mélé avec l'interêt commun de tous "les Princes de l'Empire; au lieu que ſi le "Roy en devient le Souverain, il ſera "bientôt ſuſpect à tous ſes voiſins: d'où "ils concluoient que l'éclat de la Sou-"veraineté ne doit pas l'emporter ſur le "ſolide & le plus ſûr, étant la principale "regle dans les affaires d'Etat.

On délibere s'il convient mieux à la France que l'Alſace luy ſoit cédée ou comme un fief ou en toute ſouveraineté.

A toutes ces raiſons ils en oppoſoient d'autres en faveur de la Souveraineté. "En la refuſant, diſoient-ils, "on ſera expoſé au blâme d'avoir vo-"lontairement rendu le Roy feudataire "& vaſſal d'un autre Prince. Les Roys "d'Eſpagne ſe ſont ſoumis aux Empe-"reurs, parce que les Empereurs ſont "Princes de leur maiſon: ſi l'Alſace de-"meure au contraire à la France, com-"me fief de l'Empire, on verra naitre "tous les jours de nouvelles querelles, "l'Empereur exigeant ce qu'on ne vou-"droit pas luy accorder. Peut-être qu'il "entreprendroit méme de mettre nos "Roy au ban de l'Empire. Enfin, con-"tinüoit le memoire, c'eſt l'opinion de "la plûpart des Allemands, que ſui-"vant les loix de l'Empire, le Roy ne "ne pourroit poſſéder les païs cédez "comme fiefs relevans de l'Empire, & "& les incorporer cependant à la Cou-"ronne de France: il faudroit en ce cas "limiter cette poſſeſſion à la ſeule ligne "de Bourbon, ce qui ſemble faire ceſ-"ſer la raiſon de douter; ni ayant per-"ſonne qui puiſſe croire, qu'il ſoit plus "avantageux de poſſéder un païs qui re-"leve de l'Empire & qui luy pût retour-"ner par le défaut d'un certain nombre "de perſonnes, que de le poſſéder en "toute Souveraineté, ſans qu'il puiſſe "jamais être demembré de la Couronne:

 "vû

(*i*) PFANNER Reſp. ad. Epiſt. Bonamici pag. 7. (*k*) Arcana pacis pag. 250. (*l*) Mem. MS. des Negot. de Munſter Tom. 3. pag. 72.

"vû que de cette sorte la France reprendra ces anciennes limites, lorsque l'absoluë & indépendante souveraineté de "nos Roys s'étendra jusqu'au Rhin.

On se détermine à la cession en toute souveraineté.

Ces raisons déterminerent enfin les Plenipotentiaires du Roy, à croire qu'il étoit plus convenable à la dignité & à la grandeur de la Couronne, que sa Majesté tint en souveraineté l'Alsace, & les autres païs qu'on luy cédoit, plûtôt que de se soumettre à rendre hommage à l'Empereur. Ils informerent le Roy du parti qu'ils avoient pris, par une lettre du 9. Juillet. Personne n'en fut étonné, mais les Suedois furent surpris que l'Empereur en eût fait l'offre; ils en demanderent la raison au Comte de Trautmansdorff, qui leur répondit que l'Empereur avoit preferé à l'honneur d'avoir le Roy tres-Chrétien pour son vassal, l'avantage de l'exclure des Dietes de l'Empire, & l'espérance de pouvoir dans la suite, sans se mettre en péril d'offenser les Princes de l'Empire, luy enlever les Provinces qu'on luy cédoit. Il ajouta que si l'Espagne vouloit attaquer l'Alsace si voisine de la Franche-Comté, l'Empire ne seroit pas tenu d'entrer dans les interêts de la France, ni de s'opposer aux entreprises de ses ennemis. Ainsi les Imperiaux dans l'espoir d'un triomphant avenir, se consoloient de la perte réelle, que l'Empereur faisoit d'une partie de la souveraineté.

Demande touchant Philisbourg.

A peine ce point important eut-il été entiérement réglé, que les François presserent la cession de Philisbourg que l'Evêque de Spire avoit mise depuis longtems sous la protection du Roy. Ainsi dans les négociations comme dans un siége de place, on ne se montre qu'avec réserve; on cherche même d'abord à s'enterrer, on n'avance que pas à pas; on gagne du terrain, & désqu'on en est maitre, on travaille à faire de nouveaux progrés. La proposition de retenir Philisbourg devoit allarmer tout l'Empire, que la France ménageoit toûjours. Cette forteresse donnoit un nouveau passage en Allemagne, plus facile & moins masqué par le montagnes que celuy de Brisach. Philisbourg d'ailleurs confine aux Etats de plusieurs Princes; au lieu que Brisach ne touche qu'aux terres de la maison d'Autriche; enfin Philisbourg avoit été mis entre les mains du Roy par l'Evêque de Spire son fidéle Allié, qui sur ce titre méritoit une consideration particuliere. Ces raisons obligerent les Plénipotentiaires du Roy, d'accepter un tempérament qu'on leur avoit déja proposé, sçavoir que sa Majesté Tres-Chrétienne se contenteroit de tenir Philisbourg sous sa protection, avec le droit d'y avoir une Garnison suffisante pour défendre cette place (*m*).

Cette cession intéressoit également la gloire du Roy, & la sûreté de ses nouvelles acquisitions. Mais ce n'étoit pas là où se bornoient les pretentions des Plénipotentiaires de sa Majesté; ils prétendirent que puisque les Imperiaux leur avoient offert & cédé même la Souveraineté sur les païs qu'ils abandonnoient au Roy, elle devoit s'étendre sur les dix Villes de la Préfecture de Haguenau, & sur toutes les Seigneuries renfermées dans la Province d'Alsace. Ils n'oublierent ni mouvemens ni raisons, pour faire sentir que leurs prétensions étoient une suite naturelle de ce qu'on venoit de leur accorder, même avant qu'ils l'eussent demandé. "Si on limitoit, disoient-ils "(*n*), le supréme Domaine du Roy à "quelque partie de la Province d'Alsace, "on verroit naitre tous les jours de nou-"velles contestations & de nouveaux "sujets de guerre. Si Haguenau, Col-"mar, Scelestat & les autres sept Villes "de la Préfecture, étoient tout à la fois "soumises au Roy en qualité de grand "Préfet, & à l'Empereur comme à leur "Souverain, ne seroit-ce pas les livrer "à deux maitres, partager la domina-"tion sur elles, & par consequent les "exposer à se voir désoler des deux co-"tez? On sçait, ajoutoient-ils, que ces "Villes ne sont pas absolument indé-"pendantes de tout autre Seigneur que "de l'Empereur & de l'Empire, comme "les Villes imperiales du premier ordre. "La maison d'Autriche avoit des droits "sur elles, & elles devoient luy obéir "en certains cas; ces droits ne sont pas "assez démélez. La France voudra les "éclaircir, & exiger l'obéissance qui "luy sera dûë: Alors les Peuples de ces "Villes jaloux de leur prétenduë liber-"té, auront recours à l'Empereur. Ces "démarches seront autant de semences "de troubles qu'on doit eviter, pour ne "pas rompre une paix qu'on veut être "& solide & durable: rien n'y donne "plus atteinte que ces morceaux de "Souveraineté, qui sont enclavez & "épars dans un Etat, qui reconnoit un "autre Souverain; l'animosité des deux "nations, & le zele prétendu des Offi-"ciers fatiguent les puissances par leurs "plaintes, & les disposent à s'armer "pour soutenir leurs droits. La France

La cession de l'Alsace illimitée.

&

(*m*) Arcana pacis pag. 254. (*n*) Labarde pag. 192.

"& l'Empire joüiront au contraire d'une "tranquilité permanente, si la Souver-"aineté du Roy n'ayant point d'autre "borne que le Rhin, s'étend générale-"ment sur tout ce qui se trouve com-"pris dans la Haute & Basse-Alsace."

Les Médiateurs sentoient la force de ces raisons; mais comme les Imperiaux avoient peine à s'y rendre, les François déclarerent qu'en cas que l'Empereur ne voulût pas ceder la pleine Souveraineté sur les dix Villes d'Alsace, le Roy retiendroit les quatre Villes forestieres (*o*). C'étoit toucher à l'endroit sensible, les Plénipotentiaires n'ayant rien plus à coeur que de conserver les Etats de la maison d'Autriche. A la crainte de perdre les quatre Villes forestieres, les François joignirent l'appas d'une nouvelle liberalité, en s'offrant de se charger de payer la moitié des debtes de la Province d'Alsace que les Archiducs avoient contractées, & d'ajouter aux trois millions que le Roy payeroit aux Archiducs, un million dont l'Empereur disposeroit à son gré (*p*). L'Argent est un puissant ressort, capable d'ébranler les ames les plus obstinées, & lors même qu'on le fait couler par de secrets conduits, il a toûjours d'éclatans effets.

A. 1646. Les Imperiaux parurent moins inflexibles dés que les Médiateurs les eurent informez de ces propositions. Mais ils ne se rendirent pas encor, disant qu'il n'étoit pas au pouvoir de l'Empereur de céder la Souveraineté sur les dix Villes d'Alsace, & que les Etats de l'Empire y étoient contraires. C'est dans ces termes que les Ambassadeurs de France en ecrivirent au Roy le 31. Juillet. Les François traiterent cette réponse de scrupule; car si l'Empereur avoit pû de sa propre autorité & sans le consentement de l'Empire, céder au Roy la Souveraineté sur ce que la maison d'Autriche possedoit en Alsace, mais dont le supréme domaine appartenoit à l'Empereur & à l'Empire, sa Majesté imperiale ne pourroit-elle pas de même céder les droits qu'elle a sur les dix Villes & les autres Seigneuries de cette Province? Cependant malgré ce raisonnement les Imperiaux insisterent qu'ils ne pouvoient décider sur ce point sans le concours des Etats; & les François repondirent qu'il n'etoit pas tems de les consulter; que pour faciliter la paix, & pour éviter les contestations qui arrêtent les affairez livrées aux opinions d'une multitude, ils avoient commencé, par l'entremise des Médiateurs, de traiter de la satisfaction de la France seul à seul avec les Ministres de l'Empereur; qu'il falloit entre eux finir l'ouvrage, & que la France contente de la cession du supréme domaine sur l'une & l'autre Alsace, faite en termes généraux, demandoit seulement qu'on ne fit pas une exception spéciale pour soustraire expressément les Villes & les Seigneuries d'Alsace au supréme domaine du Roy. Neantmoins comme ce silence ne leur eût pas peut-être donné un droit assez positif, ils ajouterent aux Médiateurs, que leur demande sur les dix Villes étoit une affaire qui s'accommoderoit dans la suite, & qu'ils se contenteroient de leur parole, sans que les Imperiaux fussent obligez de s'expliquer nettement sur ce point, avant que les autres affaires eussent été réglées; ce sont les termes de la lettre écrite au Roy le 20. Aoust 1646 (*q*).

Les Médiateurs touchez des raisons des François, se rendirent dés le 20. Août chez le Comte Trautmansdorff, qu'ils assurerent que les Plénipotentiaires de France vouloient sincerement la paix, & qu'ils étoient prêts de communiquer le plan de toutes leurs prétentions, aux quelles il ne feroit plus libre ni de rien ajouter ni de rien retrancher; à condition que les Imperiaux feroient de même de leur part, & que les deux parties s'engageroient par serment à garder un grand secret sur tous les articles, dont elles feroient convenuës (*r*). Ces propositions étoient trop raisonnables pour n'être pas acceptées par les Imperiaux, sur tout dans un tems où l'Empereur étoit vivement pressé par le Vicomte de Turenne, qui s'étoit avancé jusqu'au coeur de l'Allemagne. Ils regarderent même comme un avantage, que les François voulussent bien traiter & finir seuls à seuls avec eux, sans donner part de leur secret aux États de l'Empiré. Cette condition leur fit plaisir, soit qu'elle leur parût propre à applanir les difficultez qui sont presque insurmontables dans le tumulte d'une nombreuse assemblée, où chacun a ses vûës particulieres & soutient avec chaleur ses interêts; soit qu'ils crûssent que cette démarche pouvoit servir à établir toûjours plus la prétention de l'Empereur, que c'étoit à luy de regler les conditions de la paix, & à l'Empire à la ratifier. Ainsi recemment en avoit-on usé en traitant la

Plan de la paix proposé par les Médiateurs.

Grand secret sur ce point.

(*o*) PUFEND. L. 18. §. 119. (*p*) Arcana pacis ibid. (*q*) Mem. MS. des Negor. de Munster. (*r*) Protocoll. Volmar. pag. 343.

Digitized by Google

la paix de Prague. Quoy qu'il en soit dés qu'il fut arrêté que les deux parties déposeroient leurs prétentions entre les mains des Médiateurs, avec obligation de n'y plus rien ajouter, de n'en rien retrancher, & de garder un profond secret, les Imperiaux & les François travaillerent chacun de leur côté à dresser leur plan, tandis que les Médiateurs s'appliquoient avec autant de dextérité que de zéle à ramener les esprits. Les Imperiaux furent sur tout touchez de la parole que les François leur donnerent, que dés qu'ils seroient d'accord, ils iroient à Osnabruck dans le dessein d'accelerer la conclusion de la paix de Suede, & que conformément à ce que les Imperiaux desiroient, ils écriroient au Vicomte de Turenne d'éviter d'en venir à une bataille (s). Ces promesses firent avancer l'ouvrage, de sorte que dés le 31. Août les Imperiaux accorderent tout ce que les François avoient demandé (t). *Tandem pridie Calendas Septembris in vota Gallorum Cæsariani conveniunt.* Cependant comme les deux parties trouverent qu'il y avoit encor quelques expressions à réformer dans le plan qu'elles s'étoient mutuellement communiqué, elles prirent le parti de prier les Médiateurs de vouloir euxmêmes se charger de dresser les articles de la convention. Ils prirent volontiers ce soin, & le Jeudy 13. Septembre s'étant rendus chez le Comte de Trautmansdorff, où les Plénipotentiaires de France se trouverent avec les deux Plénipotentiaires de l'Empereur, le plan dressé par les Médiateurs y fut lû & accepté par les deux parties; mais les François réitérerent la condition qu'ils avoient déjà proposée, que ce que l'Empereur accordoit seroit ratifié par tout l'Empire (u).

A. 1646. Articles dressez par les Médiateurs.

Ce plan contenoit d'un côté ce que les Imperiaux promettoient au nom de l'Empereur & de l'Empire, & de l'autre ce qui étoit promis par les Plénipotentiaires de France, & le tout à peu de choses prés, dans les mêmes termes qui se lisent dans le traité de Munster. Je ne dois raporter icy que ce qui regarde l'Alsace en voicy les termes.

"En second lieu l'Empereur tant en "son nom, qu'en celuy de la maison "d'Autriche, comme aussi l'Empire, ce-"deront tous les droits, proprietez, "jurisdictions, qui ont jusqu'icy appar-"tenu à l'Empire, à l'Empereur & à la "maison d'Autriche sur la Ville de Bri-"sach, le Landgraviat de la Haute & "Basse-Alsace, la Préfecture Provinciale "des dix Villes, qui sont situées en Al-"sace, sçavoir Haguenau, Colmar, "Sceleftat, Weissembourg, Landau, "Oberenheim, Rosheim, Munster au "Val-St.-Gregoire, Kaisersberg, Tur-"keim, tous les Villages & tous les "droits quelconques, qui dépendent "de la dite Préfecture Provinciale, & les "transporteront tous & un chacun "d'iceux au Roy Tres-Chrétien & au "Royaume de France, en sorte que la "Ville de Brisach & les quatre Villages "qui luy appartiennent, le Landgraviat "de l'une & l'autre Alsace, le Suntgau "& la Préfecture Provinciale sur les dix "Villes, & lieux dépendans, en outre "les vassaux, Habitans, hommes, su-"jets, Villes, Châteaux; Villages, for-"teresses, bois, forêts, mines d'or & "d'argent, & autres mineraux, rivieres "ruisseaux, paturages, tous les droits, "Regales, appartenances avec toute "sorte de jurisdiction, de superiorité, "& de supreme domaine appartien-"nent dés à présent & à perpetuité au "Roy Tres-Chrétien & à la Couronne "de France, & qu'ils soient censez luy "appartenir sans aucune contradiction "de la part de l'Empereur, de l'Empi-"re, de la maison d'Autriche, ou de "quelqu'autre que se puisse être; de "maniere qu'aucun Empereur, ni au-"cun Prince de la maison d'Autriche ne "devra jamais usurper ni même préten-"dre aucun droit & puissance sur les-"dits païs, tant en deçà qu'au delà du "Rhin. Le Roy Tres-Chrétien sera "toutefois obligé de conserver en tous "& chacun desdits païs la Religion "Catholique comme elle y a été main-"tenuë sous les Princes de la maison "d'Autriche, & d'en bannir toutes les "nouveautez qui s'y sont glissées pen-"dant la guerre.

Le traité régle ensuite que dés que les Suedois seront convenus de la restitution de Benfeld, on rasera les fortifications de cette place, & celles de Rhinau, de Saverne, du Château d'Hohenbaar & de Neubourg sur le Rhin, & qu'il n'y aura pas de Garnison dans tous ces lieux.

Que les Magistrats & Habitans de Saverne observeront une exacte neutralité, & qu'ils laisseront cependant le passage libre aux Troupes du Roy quand on le demandera.

Que l'Empereur consentira, & qu'il fera en sorte que les ordres ou Etats de l'Empire, consentent que la forteresse de Philisbourg reste sous la protection du Roy & de ses successeurs, & que sa Majesté

(s) Idem pag. 346. (t) Arcan. pacis pag. 270. (u) Idem pag. 273.

Digitized by Google

Majesté Tres-Chrétienne y tienne une Garnison.

Les Plénipotentiaires du Roy promettent de leur côté, que le Roy Tres-Chrétien restituëra aux Archiducs les quatre Villes forestieres & autres places, qui sont nommées dans le traité ; qu'il payera à l'Archiduc Ferdinand-Charles par forme de compensation, trois millions de livres tournois en 1645, 1648 & 1649 ; & que sa Majeté sera chargée d'acquitter les deux tiers des debtes de la chambre d'Ensisheim. Je ne transcris pas icy mot à mot tous les autres articles ; mais je ne dois pas omettre celuy qui a donné lieu à toutes les contestations survenuës aprés la conclusion de la paix, au sujet de l'Alsace ; il est concû en ces termes :

"En quatrieme lieu que le Roy "Tres-Chrétien soit tenu de laisser, non "seulement les Evéques de STRAS-"BOURG, de Bâle & les autres or-"dres qui sont dans l'une & l'autre Al-"sace immédiatement soumis à l'Empi-"re Romain, l'Abbé de Mourbach & "de Leurre, l'Abbesse d'Andlau, le "Monastere du Val-St.-Gregoire de "l'Ordre de St. Benoit, les Palatins de "Lutzelstein, les Comtes & Barons "de Hanau, Flekestein, Oberstein, & "toute la Noblesse de la Basse-Alsace & "les susdites dix Villes qui reconnois-"sent la Préfecture de Haguenau, dans "la liberté & la possession de l'immé-"diateté dont ils ont joüi jusqu'à pré-"sent envers l'Empire Romain ; ensorte "que sa Majesté n'y puisse prétendre "aucune superiorité Royale, mais qu'elle "demeure contente des droits qui appar-"tenoient à la maison d'Autriche, lesquels "sont cédez à la France par ce traité de "pacification. De sorte toute fois que "par cette présente déclaration, on n'en-"tende point qu'il soit rien oté de tout "le droit de supréme domaine qui a "été cy-dessus accordé."

Tels furent les Articles dont les deux parties convinrent en présence des Médiateurs, dans l'Hôtel du Comte de Trautmansdorff, le 13. Septembre 1646. Le Nonce du Pape avoit la premiere place dans ce congrés, le Duc de Longueville la seconde, le Comte d'Avaux la troisiéme, le Comte Servien la quatrieme, l'Ambassadeur de Venise la cinquiéme, le Comte de Nassau la sixiéme, & le Chancelier Volmar la septiéme (x). Ils furent approvez de tous avec cette condition expresse, qu'on n'y ajouteroit & qu'on n'y retrancheroit rien ; mais qu'on regarderoit comme non avenu tout ce qui avoit été arrété, si la paix générale ne venoit pas à se conclure.

Aprés qu'on eut ainsi réglé tout ce que la France desiroit pour sa satisfaction, ses Plénipotentiaires commencerent à traiter avec les Imperiaux comme avec leurs amis ; & ils ne penserent plus qu'à veiller aux interéts de la Religion Catholique & du Duc de Baviere, sans neantmoins blesser en rien l'alliance que le Roy avoit faite avec la Suede (y). Ils partirent dés le 16. Septembre pour Osnabruck comme ils l'avoient promis, où ils travaillerent à engager les Suedois à accepter la neutralité que le Duc de Baviere offroit. Le traité en fut conclu à Ulm le 14. Mars 1647, & il fut exécuté d'abord de bonne foy de part & autre. Les Suedois & les Troupes Confédérées quitterent la Baviere. Le Duc sépara les siennes de celles de l'Empereur, & le Maréchal de Turenne reçut ordre exprés de sortir d'Allemagne (z). Cette retraite mit la paix en risque, & la France dans de nouveaux embarras, dont nous allons parler dans le livre suivant. La France traite avec l'Empire.

LIVRE DIX-SEPTIEME.

A. 1647. DEs que le Maréchal de Turenne eut passé le Rhin pour entrer dans le Luxembourg, les Weymariens qui faisoient la meilleure partie de son Armée, déclarerent qu'ils ne vouloient pas servir hors de l'Allemagne. Ce fut à STRASBOURG où les principaux chefs de ce corps de Troupes, formerent ce complot le 4. Juin 1647 (a). Ils convinrent entr'eux qu'ils ne passeroient pas Saverne, qu'on ne leur eût accordé les demandes qu'ils avoient mises par écrit, & qui furent applaudies par les Soldats. Ils demandoient que tous les Officiers de leurs Regimens fussent tirez de Faction dans l'Armée du Vicomte de Turenne.

(x) Protocoll. Volmar pag. 350. (y) Arcan. pacis pag. 378. (z) ADLZREIT. L. 32. n. 9.
(a) PUFEND. L. 19. §. 69.

de leur Corps, que les Regimens ne fussent jamais séparez les uns des autres, qu'il leur fût libre d'avoir un député en Cour pour y ménager leurs interéts; qu'on leur payât sept mois de solde qui leur étoient dus, & qu'il leur fût permis de quitter le service de France quand il leur plairoit. Cette revolte ayant été ainsi concertée par le plus grand nombre, le Regiment de Rose arriva le premier à Saverne, & refusa d'abord de passer plus outre. En vain le Général Rose qui ne faisoit que de retourner de Baviere où il avoit été détenu prisonnier, les pressa d'obéir; ses exhortations & ses promesses furent aussi inutiles, que les menaces du Maréchal de Turenne. Neuf Regimens de Cavalerie arriverent ensuite avec les Dragons de Rose & deux Regimens d'Infanterie. Tous s'obstinerent à ne pas sortir d'Allemagne; ils demanderent qu'on les conduisit au delà du Rhin, & ils furent même prêts de forcer l'auberge du Vicomte de Turenne, pour enlever Rose qui y étoit & qu'ils vouloient pour leur Chef. Les Officiers les arrêterent: mais Rose, le Vicomte de Turenne, de Lamel, le Baron de Flekenstein, le Comte de Tracy & Schatz ne purent adoucir tout-à-fait ces Troupes mutinées, ni les engager d'obéir. Bien loin de se rendre à leurs remontrances, elles demanderent que Rose se mit à leur tête. Les autres chefs luy conseillerent d'avoir cette condescendance pour ces séditieux, dans l'espérance qu'il pourroit avec le tems appaiser ce trouble. Reinold Rose leur promit deux mois de paye, & donna parole de se faire payer le reste. Ces offres ne les appaiserent pas; ils vouloient repasser le Rhin, & choisirent entre eux deux cens Soldats qui montreroient à leur Général la route qu'ils vouloient tenir. Le Général Rose ne pouvant les ramener à leur devoir, leur fit promettre que dés qu'ils seroient au delà du Rhin ils renouvelleroient le serment de servir le Roy Tres-Chrétien; ou que si le Roy les remercioit de leur service, ils ne porteroient les armes que pour les Protestans Confédérez. Aprés cette espéce de composition, les Rebelles quitterent Saverne & marcherent vers STRASBOURG où ils trouverent des bateaux pour passer le Rhin.

Les Bagages avoient déjà traversé ce fleuve, lorsque Rose reçut ordre du Vicomte de Turenne qui étoit déjà arrivé à Sarbourg de ne pas sortir d'Alsace; & sans délay Monsieur de Turenne retourna luy-même à Saverne, & s'avança prés de STRASBOURG, où il vit qu'une partie de la petite Armée avoit déja passé le Rhin. Il luy eût été aisé de battre ou de dissiper le reste à coups de Canon; mais la modération le retint, & il se contenta d'envoyer quatre Lieutenants-généraux pour essayer de rappeller les Weymariens, & faire en même tems de vifs reproches aux Magistrats de STRASBOURG de ce qu'en prêtant des barques aux Rebelles, ils avoient favorisé leur défection. Peut-être que les Magistrats n'avoient eu aucune part au complot; mais il s'étoit formé dans leur Ville; & ayant fourny des barques, ils s'étoient rendus suspects. Cela suffit souvent pour irriter un Général qui voit ses desseins traversez. Quoyqu'il en soit le Vicomte passa luy-même le Rhin & il fortifia son Armée par un renfort qu'il fit secretement venir de Philisbourg. Il suivit les mécontens jusqu'à Etlingue, où s'étant persuadé que Rose qu'ils avoient choisi pour leur chef, appuyoit luy-même la revolte, ou que du moins il s'étoit rendu coupable en passant le Rhin contre l'ordre quil avoit reçu de ne pas quitter l'Alsace, il le fit arrêter, & l'envoya prisonnier à Nancy & de là à Vincennes d'où il ne sortit que plus d'un an aprés, à la sollicitation de la Reyne de Suede & de la Landgrave de Hesse qui obtinrent enfin sa liberté.

Reproches faits à la Ville de STRASBOURG.

Cette disgrace du Général Reinold Rose irrita toûjours plus les Weymariens, comme nous le verrons bientôt. Mais ayant donné occasion à faire toûjours mieux connoitre à la Cour le merite de Rose déjà celebre par tant d'exploits, elle prépara les voyes à la haute fortune à la quelle il fut élevé. L'Alsace me sçaura gré d'interrompre un moment le recit de la defection des Weymariens, pour mettre sous les yeux du lecteur, quelques faits qui regardent particulierement, un Général dont la famille fait de nos jours tant d'honneur à la Province.

La Maison de Rosen originaire de Pologne, où Poragius chef de la famille s'établit dés l'an 992, & où elle prit le nom de Rosen, se divisa en plusieurs branches, sçavoir celle d'Hochrosen, celle de Kleinropp & celle de Grosropp. Plusieurs des descendants s'établirent en Livonie, où ils entrerent dans l'Ordre de Porte-glaive en 1204. & dans l'Ordre Teutonique, lorsque cet Ordre se rendit maître de la Prusse en 1230.

Reinhold de Rosen de la Branche d'Hoch-

Digitized by Google

d'Hochrosen Lieutenant-Général dans l'armée de GUSTAVE-ADOLPHE Roy de Suede, se distingua dans la bataille de Leutzen où GUSTAVE fut tué en 1633.

Reinhold de Rosen dont nous parlons, de la Branche de Grosropp eut dans la même armée un Régimenr de mille chevaux: son frere Voldemar en avoit un de mille dragons, & Jean son frere cadet étoit Major dans le Regiment de son aîné.

Ces trois freres mécontens du Général Banier, quitterent le service de la Suede, & s'attacherent au Duc Bernard de Saxe-Weymar avec lequel ils entrerent en Alsace, donnant en toutes occasions, comme nous l'avons remarque dans le cours de certe histoire, des marques d'une insigne valeur. Ils se distinguerent sur tout au siége de Brisach où Reinhold reçut un coup de fusy au dessous de l'oeil, & Jean y eut le genoüil cassé, ce qui luy fit donner le nom de Rose le Boiteux. Le Duc Bernard étant mort Reinhold fut un de quatre Directeurs, & reçut du Roy une pension de douze mille livres, & Jean un Régiment qui fut nommé le Jeune Rose.

Comme les Officiers Weymariens aimoienr à s'établir en Haute-Alsace, le Colonel Tupadel reçut du Roy pour luy & pour son fils la Seigneurie de Ferrette, & Steinboech celle de Cernay. Le Général Reinhold Rose acquit à titre d'engagement des Comtes Fuggers, la terre de Bollweiller. Comme il y menoit de Brisach la Baronne d'Eppe, qu'il avoit épousée en 1637, il fut attaqué prés d'Ensisheim par le Colonel Sperneutter à la tête de 400 Croates. Rose n'avoit pour escorte que deux cens Weymariens; mais soutenu par un petit détachement que le Commendant d'Ensisheim luy envoya, il mit en déroute les Croates, Sperneutter en ayant laissé environ deux cens sur la place.

Quelque tems aprés les Gouverneurs de Béfort & de Than joignirent leurs forces, & vinrent avec quatre mille hommes pour marcher à Bollweiller. Reinhold en ayant eu avis, appella à son secours le Regiment de Dragons de son frere, qu'il posta dans le bois de Bernweiller. Les ennemis tomberent dans l'embuscade; & comme la pluspart n'étoient que des païsans ramassez, ils furent aisément dissipez & mis en fuite; plusieurs furent taillez en pieces & poursuivis pendant longtems. De sorte qu'on compta que de 4000, à peine six cens échapperent.

Nous avons parlé des importans services qu'il rendit à la France sous les ordres du Maréchal de Guébriant, & pendant les premiers campagnes de Mr. de Turenne. Dés que la paix de Munster fut concluë en 1648, le nom de Weymariens fut supprimé, & on fit avec eux une nouvelle capitulation. Reinhold Rose pour lequel la Cour avoit une estime particuliere, en eut le commandement en chef; & son frere Jean de Rose fut fait Maréchal de Camp & Gouverneur de Than. L'un & l'autre servirent dans l'armée du Roy contre Mr. de Turenne, qui avoit pris le parti du Prince de Condé. Le Général Rose toûjours picqué de l'affront qu'il avoit reçu du Vicomte qui l'avoit arrêté & fait prisonnier, fit peindre dans ses Etendarts une tour qui tomboit sur un rosier qui avoit des fleurs, avec ce mot, *malgré la tour les roses fleuriront*. C'est avec cet appareil qu'il se trouva en 1650 à la bataille de Rhetel, qu'il regarda comme une occasion favorable de se venger. Il y enleva en effet tout l'équipage du Vicomte de Turrene, à qui il le renvoya dés le lendemain, en luy faisant dire qu'il n'en vouloit pas à son équipage; mais que s'il l'avoit rencontré pendant la bataille, il luy auroit demandé raison de la sanglante injure qu'il luy avoit faite. On luy attribüa en partie la victoire, mais il y perdit son frere Jean Rose qui y fut tüé, n'ayant laissé qu'une fille de son mariage avec Jeanne de Choiseul Beaupré. Il y avoit cinq ans que leur frere Voldmar surnommé Rose le furieux, avoit été assassiné à Bâle par le Major de son Régiment, à qui il avoit donné un soufflet.

Aprés la bataille de Rhetel, Reinhold se retira en Alsace en 1651, où il achetta de la Ville de STRASBOURG le Château d'Herrenstein prés de Saverne. Mais la situation de ce Château luy ayant paru trop incommode, le Roy luy permit de le démolir; & il en bâtit un autre à Dettweiler, où il faisoit son séjour lorsque le Roy luy donna le 15 Avril 1652. le commandement de la Haute & Basse-Alsace. Enfin la blessure qu'il avoit reçuë au siége de Brisach s'étant rouverte, & la gangrene s'y étant mise, il mourut à Dettweiller le 18. Decembre 1667, n'ayant laissé que deux filles dont l'ainée Marie Sophie avoit epousé en 1660, Conrad de Rosen depuis Maréchal de France, fils de Fabion de Rosen de Kleinropp cousin Germain du Général Reinhold. Je reprens le fil de mon Histoire.

La prison de leur Général, du Baron

ron de Fleckenstein & de quelques autres de leurs principaux Officiers, bien loin d'étonner les rebelles, les porta à de plus grands excés. Ils choisirent pour leur Général un Soldat Saxon nommé Guillaume Hempel, & continuerent leur route, suivant toûjours les regles de la discipline qu'ils s'étoient prescrites. L'Empereur voulant profiter de ce desordre, tâcha de les attirer à son service par les intrigues de Bœnighus qui avoit deserté de l'Armée Françoise; mais les menées du deserteur furent découvertes & déconcertées. Les Officiers au contraire voyant qu'on les avoit réduits à obéir aux ordres d'un simple Soldat, travaillerent avec tant de succés, qu'ils ramenerent à leur devoir quatre Regimens & un tres grand nombre de Soldats. Le reste de ces Troupes persistant dans la revolte, entra dans l'Evéché de Wirtzbourg. Le Maréchal de Turenne les poursuivit, & les ayant atteint dans un défilé proche de Conigshofe, il les attaqua; en tua plusieurs, fit quelques prisonniers & leur enleva trois Etendarts. Le Vicomte content de cette vengeance, se retira & vint en flandres où il avoit eu ordre de se rendre. L'Empereur fit de nouveaux efforts pour gâgner les Regimens qui avoient échappé: ils répondirent toûjours que c'étoit pour la Reine & non pour l'Empereur qu'ils vouloient verser leur sang; ils s'avancerent en Westphalie, où Konigsmarck les reçut dans son Armée aux conditions qu'ils luy prescrivirent. Le récit de cette désertion ne m'a pas paru étranger à mon Histoire, parceque l'Alsace la vûë naitre, & que STRASBOURG fut accusée d'en avoir favorisé les progrés. Je me sens même obligé pour mettre mon lecteur toûjours plus au fait des négociations de Munster, de toucher en peu l'état des affaires de la guerre qui continuoit en Allemagne. On sçait que les bons ou les mauvais succés d'une Armée décident dans un congrés, & l'emportent souvent sur tous les raisonnemens de la plus habile politique.

Expéditions des Suedois.

Dés que Monsieur de Turenne fut sorti des terres de l'Empire, les Suedois en exécution du traité de neutralité, quitterent la Baviere & se jetterent dans la Franconie où il prirent Suincfort, presque sans résistance (*b*). De là ils allerent attaquer Egre qui est une porte de la Boheme. Comme ce siége dura quelque tems, il donna le loisir aux Imperiaux d'assembler leur Armée qui fut renforcée de cinq Régimens de Cavalerie des Troupes de Baviere, que l'Empereur avoit débauchez par les intrigues de Jean de Werth & de Sporth Capitaines de réputation. Avec ce renfort l'Empereur marcha en personne au secours d'Egre; mais la place capitula lorsque sa Majesté imperiale n'en étoit qu'à dix lieuës. Les Suedois présenterent ensuite la bataille à l'Empereur qui l'évita, se contentant de se tenir retranché pour couvrir la Boheme. Les deux Armées demeurerent campées prés de six semaines à la portée du Canon. Les Troupes de l'Empereur diminuoient tous les jours, parcequ'elles étoient composées de nouveaux Soldats peu accoutumez aux fatigues de la guerre; de sorte qu'elles étoient en peril d'être entierement ruinées si elles s'obstinoient à demeurer longtems dans leur camp, ou à être absolument défaites si elles osoient faire retraite en présence des Suedois. Le Duc de Baviere tira l'Empereur d'embarras, en luy envoyant contre la foy de son traité, un secours de six mille chevaux & de quatre mille hommes de pied. Il n'est pas de mon sujet d'examiner les raisons qui porterent un Prince qui faisoit une haute profession de probité & de Religion, à violer un traité de neutralité qu'il venoit de conclure. Mais sa conduite exposa la France aux insultes des Imperiaux & aux reproches des Suedois. Ceux-là se mocquerent de la facilité Françoise à prendre confiance à la parole du Duc de Baviere; & ceux-ci accusoient les François de leur avoir fait manquer l'occasion de ruiner sans ressource les forces de l'Empereur. Le chagrin qu'en eut Oxenstiern luy fit prendre la résolution de se venger de la France, en faisant la paix sans elle (*c*). Déjà le projet en étoit dressé, & presque convenu avec le Comte de Trautmansdorff & le Chancelier Volmar. Mais Salvius qui avoit toute la confiance de la Reyne Christine, s'y opposa; & la Reyne luy écrivit qu'elle étoit offensée de la mauvaise opinion qu'on avoit eu d'elle, en la croyant capable de recevoir aucun avantage au préjudice de la France.

Les Suedois tâchent de faire la paix sans la France.

Monsieur Servien revient à Munster.

Cependant le Roy voulant répondre à la générosité de la Reyne de Suede, fit partir de la Haye le Comte Servien qui y étoit depuis quelque tems pour y ménager paix de Hollande, & luy donna ordre d'aller à Munster tâcher de regâgner la confiance des Confédérez. Ce Ministre obéit & fit à son arrivée de vifs reproches aux Envoyez de Baviere;

(*b*) Mem. d'Avaux pag. 73. (*c*) Idem pag. 92.

Digitized by Google

viere ; il ne craignit pas même de leur faire entendre que si l'Armée de leur maître jointe à celle de l'Empereur passoit le Weser pour aller chasser les Suedois de leurs Quartiers de Brunswick, le Maréchal de Turenne repasseroit aussitôt le Rhin, pour entrer dans les terres de Baviere ; il fit écrire au Duc dans cet esprit. Ces avis eurent tout l'effet qu'on pouvoit espérer, malgré les instances de Melander Général de l'Armée imperiale. Groensfeldt Général de celle de Baviere, déclara qu'il avoit ordre de ne point passer le Weser. Ainsi les progrés des Armées de l'Empereur furent arrêtez. Les Suedois contens de ce que le Comte Servien venoit de faire, le reçurent tres favorablement à Osnabruck, où il les alla trouver ; mais rien ne les toucha plus qu'une lettre de change de cinq cens mille ecus, que le Comte tira de sa poche, & dont le Comte Salvius devoit avoir le maniment. Ce qui acheva de rétablir entierement la confiance entre les deux Couronnes, ce fut l'ordre que reçut le Maréchal de Turenne de rentrer en Allemagne ; il passa en effet le Rhin sur la fin de Janvier 1648, & vint joindre ses forces à celles des Suedois dans la Franconie. Les deux Armées étant jointes, elles avancerent vers le Danube qu'elles passerent à Donawert, entrerent dans la Baviere, surprirent Melander, le chargerent, le défirent & luy-même fut tüé dans le combat. Aprés cette victoire les Troupes de France & de Suede traverserent le Leck, & jetterent de telles allarmes dans toute la Baviere, que le Duc se vit obligé à l'âge de soixante & quinze ans, de sortir de Munich avec toute sa Cour, pour aller charcher un azile à Salsbourg *(d)*. Tandis que les Troupes victorieuses s'emparoient de toute la Baviere, & qu'elles marchoient même pour entrer dans l'Autriche, le Général Königsmarck étoit aux portes de Prague. L'Empereur presqu'accablé de toutes parts eut recours à la paix, qui pouvoit seule le tirer de presse; & les Plénipotentiaires de France reprirent dans le congrés la superiorité que la conduite du Duc de Baviere leur avoit fait perdre. Pour continuer le récit des négociations touchant l'Alsace, il faut reprendre les choses de plus haut.

Monsieur de Turenne bat les Imperiaux.

Nous avons vû dans le livre précedent que les articles de la satisfaction de la France, avoient été réglez entre les Plenipotentiaires de l'Empereur & ceux du Roy le 13. Septembre 1646, & qu'ils avoient été déposez entre les mains des Médiateurs, avec une expresse convention qu'on n'y changeroit rien, & qu'on les tiendroit sous un grand secret. Comme la pluspart des autres affaires qui concernoient les puissances interessées tiroient à leur fin, le Comte de Trautmansdorff quitta Munster pour retourner à Vienne. A peine fut-il parti qu'on pressa les Plénipotentiaires du Roy de faire paroitre le projet de leurs prétensions ; ils le communiquerent en effet aux Suedois au mois de Juillet 1647. Ceux-cy le montrerent aux Médiateurs, qui ne l'ignoroient pas, ayant été les dépositaires de ce qui avoit été conclu entres les Ministres de l'Empereur & ceux de France.

Projet de paix communiqué aux Suedois.

Les François y déclaroient que le Roy prétendoit, que les Villes Imperiales & les autres Etats immédiats de l'Empire situëz en Alsace & dans les Evêchez de Metz, Toul & Verdun, fussent cédez de plein droit par l'Empereur à la France, & que par consequent les fiefs relevassent dn Roy, & luy fussent dorenavant soumis comme des Etats médiats, qu'enfin l'Empereur s'abstînt dans la suite de prendre le titre de Landgrave d'Alsace *(e)*.

Dés que les Etats de l'Empire eurent connoissance de cette déclaration si précise, ils s'assemblerent le 7. Août; & l'Envoyé de l'Electeur de Mayence en qualité de Directeur des Cercles, leur proposa de déliberer sur la maniere, dont on céderoit à la France les dix Villes de la Préfecture de Hagtenau. Ces Villes demandoient avec instance d'être conservées dans leur immédiateté envers l'Empire, prétendant qu'il n'appartenoit ni à l'Empereur ni à la Maison d'Autriche de les céder à la France. Il étoit difficile de concilier cette immédiaté avec la cession qu'on vouloit en faire; cette affaire fut débattuë avec chaleur dans les conférences. A peine vouloit-on accorder au Roy, le droit de protection sur les dix Villes. La Maison d'Autriche, disoit-on, ne les a jamais possédées à titre d'engagement ou comme faisant partie de son Domaine; elle n'a eu sur elles qu'un simple droit d'avocatie ou de protection; & il semble que ce droit ait été éteint par la mort de l'Archiduc Leopold. On ne pouvoit d'ailleurs concevoir que le Roy Tres-Chretien voulût se contenter d'un simple droit d'avocatie ; car est-il croyable que par un pareil titre qui luy seroit plus à charge qu'il ne pourroit en tirer de profit, sa Majesté tres-Chrétienne

Les Etats de l'Empire en ont connoissance. A. 1647.

(d) ADLZREIT. L. 23. n. 7.

(e) PUFEND. L. 19. §. 144.

tienne voulût s'engager par serment à donner des reversales par ecrit, semblables à celles que les autres Préfets d'Alsace ont données, reconnoissant qu'elle posséde la Préfecture de Haguenou, non pas à titre d'engagement, mais au nom de l'Empereur & de l'Empire; & s'obligeant à laisser ces Villes dans leur immédiate dépendance de l'Empire? N'y a til pas, ajoutoit-on, une espéce d'incongrüité que le Roy, qui n'est ni feudataire ni membre de l'Empire, s'engage à défendre ces Villes contre quiconque & en particulier contre luy-même, quand il y aura guerre avec l'Empire? N'exposeroit-on pas ces Villes à de facheuses & tristes suites, si suivant le Privilege Carolin dont elles doivent joüir, elles venoient à se liguer contre leur propre protecteur, avec les autres Etats de l'Empire & même avec les Princes etrangers; & ne seroit-ce pas une tache pour l'Empire de mettre ces Villes imperiales limitrophes de la France, sous la protection du Roy tres-Chrétien, comme si l'Empire étoit trop foible pour protéger luy-même des Villes, qu'il doit regarder comme ses membres? Enfin, continuoit-on, c'est une grace qu'on doit leur faire, & non une charge à laquelle on puisse les forcer de se soumettre.

La cession des dix Villes d'Alsace embarrasse les Etats de l'Empire.

Ces réflexions embarassoient les Etats de l'Empire, sur tout le College des Villes, qui voyoient d'une part que l'Empereur avoit cédé au Roy la Préfecture Provinciale de l'Alsace, dans laquelle les dix Villes étoient renfermées, & de l'autre qu'il étoit dangereux que la cession de la Préfecture n'entraînât celle de la Souveraineté. Avant que de rien décider sur ce point, les Etats souhaitoient qu'on eclaircît davantage la nature & les droits de la Préfecture de Haguenau, & qu'on restraignît ce qu'on cédoit à la France aux seuls Bourgs, Villages & lieux dépendans de la Préfecture; en sorte que les dix Villes imperiales, qui sont immédiates de l'Empire fussent expressément exceptées; étant sur tout, disoient-ils, manifeste que Landau & Weissembourg ne sont pas situées dans l'Alsace qu'on a cédée à la France. Les Plénipotentiaires du Roy ne laisserent pas dans la suite toutes ces réflexions sans replique. Mais ne jugeant pas qu'il fût tems d'engager une dispute avec les Etats, ils se contenterent de s'en tenir à ce qui avoit été convenu avec l'Empereur, qui avoit cédé au Roy le Landgraviat de la Haute & Basse-Alsace & la Préfecture Provinciale sur les dix Villes & les lieux dependans, & qui avoit même declaré que Landau & Weissembourg étoient situées en Alsace.

Le titre de Landgrave d'Alsace refusé à l'Empereur.

Les Plenipotentiaires de l'Empereur ne desavoüerent pas une cession si précise; mais ils essayerent de reserver à l'Empereur au moins le titre de Landgrave d'Alsace *(f)*. Ils avoient pris leurs mesures dés le mois de Juillet 1647, pour réüssir dans ce projet; voulant faire croire, que comme on laissoit à la maison d'Autriche le Brisgau, qui fait partie, à ce qu'ils disoient, du Landgraviat d'Alsace, on ne devoit pas trouver étranger que les Princes de cette maison conservassent le titre de Landgrave. Les François regarderent cette proposition comme un piége, se persuadant que si l'Empereur se reservoit le titre, ils pourroit un jour en prétendre les droits; & ils ne vouloient pas qu'il luy restât une ombre de prétention sur toute l'Alsace. En même tems l'Evéque de STRASBOURG s'empressoit de son côté, qu'on le maintînt dans la possession du Landgraviat de la Basse-Alsace & du titre de Landgrave, tandisque l'Evéque de Bâle ne faisoit pas de moindres instances, pour empêcher qu'on ne donnât aucune atteinte à son droit de Seigneur direct sur la Comté de Ferrette *(g)*.

L'Evéque de Strasbourg veut conserver le Landgraviat.

Les Etats de l'Empire se servirent de toutes ses prétentions, pour disposer la France à passer plus aisément sur les points qu'ils luy contestoient. Ils dresserent en effet un plan de traité, dans lequel ils reglerent que la maison d'Autriche s'abstiendroit de porter le titre & les armes de Landgrave d'Alsace, du Suntgau & de la Comté de Ferrette, qui appartiendroient au Roy Tres-Chrétien: ils inférerent même dans la cession du Suntgau, que la Comté de Ferrete y étoit comprise. Cette condescendance flatta les François; mais ils ne furent pas longtems à s'appercevoir que dans l'article de la cession de l'Alsace, on avoit supprimé les termes les plus essentiels. Il étoit dit dans le projet de 1646, dont nous déja parlé, que le Landgraviat de la Haute & Basse-Alsace & la Préfecture Provinciale sur les dix Villes & lieux dependans, tous les Vassaux, Habitans, sujets, hommes, Villes, Châteaux, Villages, appartiendroient à perpetuité au Roy Tres-Chrétien & seroient incorporez à la Couronne de France, avec toute sorte de jurisdiction, de superiorité & souverain-

Articles du traité altérez.

(f) Protocol. Volm. pag. 433. *(g)* Arcana pacis pag. 366.

Digitized by Google

verain-Domaine. *Cum omnimoda Jurisdiction, Superioritate, Supremoque Dominio.* Ce terme de Souverain-Domaine si décisif pour établir la Souveraineté du Roy sur toute l'Alsace, fut omis dans le projet dressé en Allemand par les Etats. Ils employerent ce terme *Hochste Gewald* de Souverain-Domaine dans la cession des trois Evêchez (*b*); mais ils refuserent de s'en servir dans l'article où l'Alsace étoit cédée, parcequ'ils comprenoient que ce terme suffiroit pour établir la Souveraineté du Roy, aussi bien sur toute cette Province que sur les trois Evêchez. Il n'en fallut pas davantage pour engager les François à rejetter le nouveau plan, & à vouloir qu'on s'en tint inviolablement à ce qui avoit été réglé par les Plénipotentiaires de l'Empereur.

On en vint là peu de jours aprés; & le 11. Novembre 1647 (*i*), les Imperiaux envoyerent aux Médiateurs par le Secretaire du Comte de Nassau, le plan de la satisfaction de la France & de differents autres articles signez tels qu'on les voit dans le traité de paix. Ils firent d'autant plus volontiers cette démarche, que les François donnerent par un article secret de nouvelles assûrances, que le Roy fourniroit à l'Empereur cinquante mille ecus tous les ans, dans le tems que l'Empire seroit seulement menacé d'avoir la guerre contre les Turcs; & que dés que la guerre, seroit déclarée, sa Majesté Tres-Chrétienne donneroit une Armée de dix mille hommes levez à ses frais; mais à condition que le Roy ne seroit obligé à fournir ce subside que pendant trois ans, & qu'il cesseroit même de le fournir, si la France entroit en guerre avec le Turc (*k*).

Les Plénipotentiaires du Roy ayant amené à Munster ce qui regardoit les interêts de la France, au point qu'ils desiroient, partirent pour Osnabruck dans le dessein de faire avancer l'ouvrage de la paix générale. Le Comte d'Avaux n'eut pas la gloire d'y mettre la derniere main; il retourna à Paris au mois d'Avril 1648. Le Duc de Longueville y avoit été auparavant rappellé par les troubles dont la France commençoit d'être agitée: de sorte que le Comte Servien resta seul chargé du poids des affaires. Il falloit un homme de son habileté & de sa fermeté pour résister à cette multitude de Députez, qui composoient les Etats de l'Empire, dont pluspart étoient inquiets sur l'article de la satisfaction accordée par l'Empereur à la France. Les Seigneurs & les Villes renfermées dans l'Alsace, étoient les plus animées à faire réformer l'article de la cession de cette Province: entre autres les Evêques de STRASBOURG & de Bâle, les Princes de Deux-Ponts, de Veldents, de la Petite-pierre, le Comte de Montbeliard à cause d'Horbourg & de Rikweyer, le Comte de Hanau, les Barons de Flekenstein, l'Abbé de Mourbach & de Munster au Val-St.-Gregoire, l'Abbesse d'Andlau, la Ville de STRASBOURG & les dix Villes de la Préfecture de Haguenau. Ils ne s'étoient pas laissé éblouir par la réserve que les Plénipotentiaires de l'Empereur avoient faite en leur faveur, dans le projet du traité de 1646, où il étoit dit qu'ils seroient tous conservez dans la possession de leur liberté & de leur immédiateté dont ils avoient joüi, envers l'Empire Romain; que le Roy se contenteroit des droits dont la maison d'Autriche avoit joüi dans leurs Etats, & qu'il ny établiroit pas une supériorité Royale. Ces clauses ne les tiroient pas d'inquiétude, parceque le même article réservoit au Roy le Souverain-Domaine, qui luy avoit été accordé dans les articles précedens sur le Landgraviat de la Haute & Basse-Alsace & sur la Préfecture Provinciale de Haguenau; ensorte que les exceptions faites en faveur des Etats compris dans l'une & l'autre Alsace, ne devoient avoir de force qu'autant qu'elles ne seroient pas contraires au Souverain-Domaine, qu'on avoit accordé à la France sur toute cette Province. Il n'en falloit pas davantage pour allarmer ces Etats; dés que l'Empereur & l'Empire, disoient-ils, auront cédé à la France le Domaine Souverain sur toute l'Alsace, les termes de liberté & d'immédiateté dont on nous flatte, sont des mots spécieux, qui seront dans la suite expliquez au gré du Souverain; & dés qu'il ne nous sera plus libre d'avoir recours à l'Empereur & à l'Empire, la liberté & les privileges dont nous joüissons, seront aisément anéantis par celuy à qui on nous force d'être soumis. Les inquietudes de ces Etats ne faisoient pas déplaisir au fond au Comte Servien, qui se confirmoit par là dans la pensée que l'article de la cession de l'Alsace décidoit nettement en faveur de la Souveraineté du Roy sur cette Province; puisque les parties interessées se donnoient tant de mouvemens pour le faire réformer; & il jugeoit que si dans la suite on

Retour du Comte d'Avaux.

Inquietudes des Seigneurs & des Villes l'Alsace.

(*h*) Prælim. pacis Westph. (*i*) Protocol. Volmar. pag. 456. (*k*) Arcana pacis pag. 278.

Digitized by Google

on prétendoit y trouver de l'ambiguité, les allarmes des Etats d'Alsace, & les précautions qu'ils vouloient prendre, seroient des témoins irreprochables & des interpretes fideles qui leveroient tous les doutes, & qui persuaderoient que dans le tems du traité, l'article de la cession de l'Alsace avoit été entendu dans un sens favorable à la France, & qui établissoit la Souveraineté du Roy sur cette Province.

Plaintes des Etats d'Alsace portées à Osnabruck.

Cependant les remontrances des Seigneurs & des Villes, dont nous avons parlé, furent portées dans les Conférences d'Osnabruck au mois d'Août. L'Assemblée entra d'abord dans leur peine; & elle n'y trouva pas d'autre remede qu'en décidant que le Roy posséderoit ce qu'on luy cédoit en Alsace, comme fiefs relevans de l'Empire, avec droit de séance & de suffrage dans les dietes. C'étoit retourner au premier pas des négociations, & renverser tout l'ouvrage fait à Munster. Les Etats mêmes se trouverent partagez sur ce sentiment. Le Collége des Villes ne vouloit pas consentir, qu'on accordât au Roy séance dans les assemblées de l'Empire. C'étoit à leur avis se donner un nouveau maître. Les Electeurs & les Princes jugeoient au contraire qu'il étoit bon de s'associer une puissance capable de balancer celle de de l'Empereur, & la tenir dans l'équi libre. Jusqu'aux particuliers de l'Empire, chacun raisonnoit à son gré sur cette importante question. Les uns prétendoient qu'il convenoit d'admettre le Roy dans les dietes; les autres au contraire soutenoient que plutôt que d'en venir là, il falloit luy abandonner toute l'Alsace, & usant de l'ancienne formule de répudiation, dire au Roy je ne veux point m'unir avec vous, retenez plûtôt vôtre Alsace (*l*). *Conditione tuâ non utor, tuam habeto Alsatiam.*

Nouvelle déclaration demandée au Comte Servien qui la refuse.

Cependant les Princes suivant le conseil du Comte Salvius, envoyerent des deputez au Comte Servien, pour l'engager à donner une déclaration plus formelle & plus nette, qu'en cédant à la France l'Alsace, le Suntgau & la Préfecture de Haguenau, on ne luy avoit cédé que ce qui appartenoit à la Maison d'Autriche, & ce qu'elle avoit pu elle-même céder; ensorte que cette cession ne pourroit préjudicier en rien aux droits ni aux biens des Etats de l'Empire & de la Noblesse immédiate de la Basse-Alsace, sur lesquels l'Empereur & l'Empire se réservoient le domaine suprême. Le Comte reçut le deputez avec politesse, & marqua même quelque inclination pour ce sentiment des Electeurs & des Princes, en insinüant qu'il n'auroit pas été fâché qu'on cédât comme fiefs relevans de l'Empire, les païs qu'on cédoit à la France; à condition que le Roy auroit voix & séance dans les dietes. Mais en même tems il fit connoître qu'il ne luy étoit pas libre de rien changer dans l'article de la satisfaction de la France, tel qu'il avoit été réglé deux ans auparavant entre les Plénipotentiaires de l'Empereur & ceux du Roy; que cette convention avoit été signée par les Secretaires, & deposée entre les mains des Médiateurs; qu'on l'avoit envoyée à sa Majesté tres-Chretienne qui en avoit été contente. Il ajouta qu'on voyoit assez qu'il ne luy étoit pas permis de toucher à cet article, puisqu'au moment qu'il fut dressé les deux parties renoncerent à tout droit d'y rien ajouter ou d'y rien retrancher. Si les Etats d'Alsace, continüoit-il, trouvent qu'on leur fait tort en quelque point, ils peuvent s'en prendre à l'Empereur & luy demander un dédomagement. L'Empereur a jugé que pour satisfaire la France, il étoit juste de luy abandonner les païs dont il s'agit: c'est à sa Majesté Imperiale à garentir ce qu'elle fait. Elle avoit ses droits sur ces Etats en qualité d'Empereur; si l'Empire prétend qu'il y a les siens, c'est une affaire qui doit se discuter entre l'Empereur & l'Empire. La France a traité de bonne foy avec celuy que l'Empire reconnoit pour son chef, c'est une affaire terminée avec mes Collegues; je n'ay pas d'autorité pour réformer leur ouvrage, ni pour renoncer à ce qu'ils ont obtenu. Les Princes de l'Empire, continuoit-ils, n'ignorent pas que j'ay à la Cour de mon maître des ennemis & des rivaux, qui travailleroient à me perdre, si je me relâchois en rien de tout ce qui est arrêté. Je ne puis ni empêcher ni approuver que les Etats fassent leurs remontrances au Roy: mais de ma part je n'accepteray ni ne donneray jamais une déclaration telle qu'on la desire.

Le Députez n'ayant pu ébranler la fermeté du Comte Servien, jugerent qu'il falloit dresser eux-mêmes une declaration qui pourroit tenir lieu de protestation, & servir à se prémunir contre les prétentions de la France. Cette piece est trop importante pour ne pas en

(*l*) Pfanner L. 5. pag. 673. Forstner Epist. ad Scipio. Scaligerum.

Digitized by Google

en rapporter icy ce qui regarde l'Alsace (*m*).

"Les Envoyez des Electeurs, Princes "& Etats de l'Empire Romain consentent que l'Article de la satisfaction de "la France soit inseré dans le traité "tel qu'il a été dressé le 11. Novembre "1646, à Munster & en promettent la "garantie, à condition que comme l'a "déclaré le Plénipotentiaire de sa Majesté Tres-Chretienne, le Roy & Royaume de France posséderont, l'Alsace, "le Suntgau & la Préfecture de Haguenau de la maniere dont les Archiducs "d'Autriche les ont possédez, reconnoissant qu'ils les tiennent comme des "fiefs relevans de l'Empire sous le titre "de Landgraviat d'Alsace, dont le Souverain-Domaine restera à l'Empereur "& à l'Empire, & qu'ils donneront à "l'Evéque de Bâle satisfaction au sujet "de la Comté de Ferrete. Les mémes "Envoyez consentent de plus que le "Roy Tres-Chrétien & ses successeurs "joüissent des droits de supériorité & de "territoire, & de toutes les prérogatives, exceptions, privileges, dont les "Archiducs d'Autriche ont joüi, lors"quils possédoient le Landgraviat d'Alsace; en outre qu'ils soient appellez "aux dietes de l'Empire Romain sous "le titre de Landgrave d'Alsace, qu'ils "y ayent voix & séance, & qu'on conviendra dans les prochaines dietes de "la place qu'ils y occuperont & dans "quel Cercle ils seront admis.

"De plus comme dans les articles "de la satisfaction de la France, & dans "la forme des cessions qu'on luy à faites, il y a quelque chose d'obscur; "& que les Plénipotentiaires des Couronnes ont toûjours fait entendre que "l'intention du Roy Tres-Chrétien "étoit de ne préjudicier en rien aux Etats "de l'Empire par la satisfaction qu'on "accordoit à la France, les Envoyez "des Electeurs, des Princes & Etats de "l'Empire déclarent qu'ils ne consentent pas à la susdite satisfaction, à l'in"sertion & à la clause jointe à l'article "de la garantie, que dans le sens, 1. Que "le Roy Tres-Chrétien & le Royaume de "de France ayent & retiennent le domaine souverain sur les Evechez de "Metz, Toul & Verdun.

"Secondement que tout-&-quantefois qu'il est fait mention dans le traité, "de la satisfaction & de la cession de la "Haute & Basse-Alsace, du Suntgau & "de la Préfecture Provinciale de Haguenau, on doit entendre qu'il n'est "accordé & cédé, que ce qui appartenoit à la maison d'Autriche & que ce "qu'elle a pu céder, & que cette cession ne pourra causer aucun préjudice "aux Etats, ou à la Noblesse immédiaté; mais qu'on les laissera dans la "possession de leur liberté envers l'Empire Romain, & dans la joüissance de "tous leurs droits & de tous leurs "biens, en quelque lieu qu'ils soient "situëz. En troisiéme lieu que les Etats de "la Province & les Habitans & sujets de "ces païs cédez seront maintenus dans "leurs droits, privileges & possessions, "& dans la coutume & exercice tant "dans les choses Ecclesiastiques & de la "Religion, que dans les civiles, conformément à la présence pacification. "Le 4. article ne regarde pas l'Alsace. "Cette declaration fut signée à Osnabruck le $\frac{1}{1}$. Août 1648.

Comme je ne fais pas une dissertation, je ne m'arrête pas à observer qu'il est difficile de comprendre, que les Envoyez qui ont dressé cette déclaration, ayent posé comme un fait constant que les Plénipotentiaires de France avoient déclaré qu'ils consentoient que l'Alsace fût cédée au Roy, & qu'il la possedât comme un fief relevant de l'Empereur & de l'Empire, qui en conserveroient le Domaine Souverain. On a assez remarqué dans le cours de cette Histoire, que les Plénipotentiaires du Roy avoient d'abord été dans ce sentiment; qu'ils en avoient changé depuis, & qu'ils avoient jugé qu'il convenoit mieux à sa Majesté de retenir sur l'Alsace le Domaine-supréme; que sur ce plan ils avoient traité & conclû avec les Plénipotentiaires de l'Empereur, & que le Comte Servien avoit positivement déclaré, qu'il ne pouvoit rien changer dans les articles, qui avoient été concertez avec les Ministres de l'Empereur. Peut-être que les députez avoient pris pour un consentement les politesses du Comte Servien, qui ne voulant pas entrer dans des disputes, qui étoient devenuës inutiles, avoit peut-être fait connoitre par quelque expression, qu'il souhaiteroit que le Roy eût voix & séance dans les déliberations de l'Empire. Quoy qu'il en soit la déclaration des Envoyez n'étonna pas le Ministre du Roy; il ne s'en emut pas même, & n'en fut pas moins inflexible, de sorte que les Envoyez furent obligez de tenter une autre voye.

Ils s'addresserent aux Ministres de l'Empereur qui ne voulurent pas accepter cette déclaration (*n*), & qui tâcherent

(*m*) Arcan pacis pag. 444.

(*n*) Idem pag. 446.

rent de se tirer d'embaras, en disant qu'ils n'étoient pas assûrez que la France voulût recevoir en fief les païs qu'on luy cédoit, puis qu'elle avoit deux ans auparavant déclaré que ce parti ne luy convenoit pas (o). Ils faisoient même assez connoître qu'ils persistoient à croire qu'il étoit plus avantageux à l'Empire, qu'on ne donnât au Roy Tres-Chrétien aucune entrée dans les dietes, & qu'il voyoit assez que n'étant pas membre de l'Empire, & l'Empire n'étant pas obligé de venir à son secours, il seroit plus aisé de luy enlever l'Alsace, qui suivant les apparences ne resteroit pas longtems sous sa domination. Ils ajoutoient qu'en cédant cette Province, ils s'étoient expliquez à Munster dans des termes, qui leur paroissoient suffisans pour maintenir dans tous leurs droits les Seigneurs & les Villes du païs, & que s'il restoit quelque doute on pourroit recourir aux protocolles, qu'on conservoit à Munster. Ces derniers termes tendoient à engager les Etats, sous prétexte de consulter les protocolles, de quitter Ornabruk pour venir conclure la paix à Munster.

Les Plénipotentiaires de l'Empereur tâchent de ramener le Congrés à Munster.

Les Imperiaux avoient ce point fort à coeur; ils avoient déjà plusieurs fois essayé de rompre les Conférences d'Osnabruck, où ils ne se croyoient pas assez Forts pour combattre les prétentions de la France, qui vouloit que l'Empire s'obligeât à ne donner aucun secours ni au Duc de Lorraine ni à l'Espagne. Le Comte de Nassau & le Chancelier Volmar étoient sortis d'Osnabruck. Le Comte de Lamberg & le Docteur Crane y étoient restez. La jalousie de ces Plénipotentiaires animoit la contestation; mais elle ne put arrêter le cours du Congrés d'Osnabruck. Les Etats assemblez à Munster, indignez qu'on entreprît de traiter la paix sans eux, firent une solemnelle protestation signée des députez d'Autriche & de Bourgogne, de seize Evêques, de huit Prélats & des Barons de Suabe & de seize Villes Imperiales, par laquelle ils se plaignoient hautement de l'entreprise des Etats d'Osnabruck. Il est inouï, disoient-ils, qu'un petit nombre d'Etats ose traiter des affaires de l'Empire, disposer des Provinces, régler les interêts des Etats, & prononcer au nom des Electeurs, Princes & Etats de l'Empire, indépendamment des autres, & malgré l'opposition des Plénipotentiaires de l'Empereur. Cet acte fait connoître quelle considération on doit avoir pour la déclaration dont nous avons parlé, puis qu'elle n'étoit que l'ouvrage des Etats d'Osnabruck. Cette protestation n'interrompit pas les Conférences d'Osnabruck; mais le refus que faisoit le Comte Servien d'accepter la déclaration, parut aux Imperiaux une occasion propre à ramener les affaires à Munster.

Ils firent dans cette vûë de nouvelles instances, sur tout dans le College des Villes & auprés des Deputez de STRASBOURG & de Colmar. La France, leur disoient-ils, a dessein d'envahir les dix Villes d'Alsace; STRASBOURG même court un pareil danger. Si les articles de la satisfaction de la France sont obscurs, il est bon de les éclaircir pour obtenir une paix solide, & mettre les Villes d'Alsace plus à couvert des entreprises, dont elles sont menacées (p). La déclararation qu'elles demandent est juste, elle est même nécessaire; & si ce point est bien manié le Comte Servien sera contraint de se relâcher. Il n'y a qu'à Munster où l'on puisse donner un bon tour à cette affaire; le Chancelier Volmar y est, il a les actes & le secret de tout ce qui s'est passé; l'Empereur y a un grand nombre de partisans, qui appuyeront fortement la justice que les Villes demandent. Vous ne devez pas vous flatter, continuoient-ils, que les Princes prennent fort à cœur ce qui ne les regarde pas; uniquement attentifs à leur interêts, ils sacrifieroient sans peine les plus celebres Villes, pour conserver quelques-uns de leurs villages.

Ces intrigues des Imperiaux eussent jetté la discorde dans les Etats, si le Comte Salvius & Bœrnclowe ne se fussent entremis pour concilier les esprits. Ils firent entendre raison aux Etats Protestans qui leur étoient attachez, tandis que les Envoyez de Baviere calmoient ceux qui comme eux vouloient fortement la paix. Comme le refus que faisoit, le Comte Servien d'accepter la déclaration, étoit le principal obstacle, les Plenipotentiaires de Suede déciderent que le projet de paix, dont on étoit convenu depuis deux ans pour la satisfaction de la France, seroit inséré dans le traité de paix, sans y faire aucun changement, & que le Comte Servien n'accepteroit pas la déclaration des Etats & qu'il n'en donneroit aucune (q). On acquiesça à cette décision; & sur le refus que firent encor les Imperiaux de recevoir la déclaration.

Sentiment des Suedois sur la déclaration demandée.

(o) PUFEND. L. 20. 177. (p) PFANNER Hist. pac. Westph. pag. 677. (q) PUFEND. L. 20. §. 179.

ration, les Etats se contenterent de l'envoyer à la Chambre Imperiale pour luy servir de regle ; comme si une partie des Etats de l'Empire sans le concours de l'Empereur, pouvoit faire des loix. Ils prirent en méme tems la résolution d'ecrire à sa Majesté Tres-Chrétienne, pour luy faire part de cette déclaration; nous verrons dans la suite comme elle fut reçûë à Paris.

Cependant les conférences continüoient à Osnabruck, & la nouvelle des grands dégats que les Suedois faisoient dans la Baviere, accéleroit la conclusion du traité au gré des François. On leur accorda que le titre de Landgrave d'Alsace ne seroit plus au nombre des titres de l'Empereur ni des Archiducs d'Autriche; que l'Empire ne donneroit aucun secours ni au Roy d'Espagne ni au Duc de Lorraine, pour soutenir la guerre qu'ils faisoient à la France ; que l'Empereur, pour luy-méme, pour ses succcesseurs & les Archiducs d'Autriche confirmeroit par des lettres particulieres la cession faite à la France en forme autentique ; ce qui s'exécuteroit le méme jour, que le traité de paix seroit signé (r). Enfin tout étant ainsi réglé on déposa les traitez faits avec la France & la Suede, entre les mains de l'Envoyé de l'Electeur de Mayence en qualité de Directeur des Cercles, & on se disposa à partir pour Munster où on avoit résolu par déference pour les Plénipotentiaires de l'Empereur, de mettre le dernier sceau à cet important ouvrage.

17. & 18. Sept. 1648 Tous les Plénipotentiaires, les Envoyez & les Députez s'y rendirent, & sans perdre de tems les Envoyez de Mayence, de Cologne, de Saxe, de Baviere, de Wirtemberg, de Lubeck, de Nuremberg; de Colmar & quelques autres allerent au nom des Etats qui s'étoient assemblez à Osnabruck, rendre compte aux Ambassadeurs de Mayence, de ce qui s'étoit passé. Le Chancelier Rigersberg Envoyé de Mayence porta la parole (s); & il dit que les Etats d'Osnabruck n'avoient jamait prétendu blesser en rien l'autorité de sa Majesté Imperiale; mais que les pressans besoin de l'Empire les avoient obligé de terminer les differends qui arrétoient la paix; qu'ils ne s'étoient pas écarté dans le traité fait avec la France, de ce que les Plénipotentiaires Imperiaux luy avoient accordé deux ans auparavant ; qu'on y avoit joint une déclaration, par laquelle il étoit permis à la Couronne de France de recevoir en fief l'Alsace des mains de l'Emperteur, & qu'enfin à l'égard du secours qu'on refusoit au Roy d'Espagne, on avoit suivi les constitutions de l'Empire & les capitulations des Empereurs. Ils finirent cet exposé en priant les Plénipotentiaires de l'Empereur de vouloir bien approuver tout ce qui s'étoit fait, & remirent entre leurs mains les traitez qui avoient été conclus avec la France & avec la Suede. Les Plénipotentiaires demanderent du loisir pour les examiner & y faire leurs remarques.

Les Etats écrivent au Roy touchant la déclaration demandée.

Pendant cet intervalle, les Etats qui avoient fait à Osnabruck la déclaration dont nous avons parlé tant de fois, écrivirent au Roy de France une lettre dattée de Munster le 29. Septembre 1648, par laquelle ils remontroient à sa Majesté que son Plénipotentiaire n'avoit pas voulu recevoir la déclaration qu'ils avoient jugée nécessaire pour eviter des contestations, qui pourroient dans la suite troubler la paix. Ils supplioient ensuite sa Majesté de vouloir bien en procurer l'exécution. Cette lettre à laquelle ils joignirent une copie de la déclaration, fut addressée à Paris à l'Agent du Marquis de Bade-Dourlac, avec charge de la présenter. La Cour étoit trop informée de ce qui s'étoit passé dans les Conférences d'Osnabruck, pour avoir égard à une piece, qui n'étoit pas approuvée par l'Empereur, & à laquelle un tres grand nombre de Princes & de Villes de l'Empire, entr'autres l'Evéque de STRASBOURG n'avoit eu aucune part. D'ailleurs le Duc de Longueville & le Comte d'Avaux, qui avoient eux-mémes réglé l'article de la cession de l'Alsace, contredirent vivement ce que cette piéce alléguoit. Il y étoit dit que l'Empereur & le Roy Tres-Chrétien étoient demeurez d'accord, que l'Alsace appartiendroit au Roy, comme un fief dependant de l'Empire, sur lequel l'Empire conserveroit le Souverain-Domaine. Ouvrons le traité, dirent le Duc & le Comte ; c'est le plus fidele interprete de nos sentimens ; il est stipulé que l'Empereur, l'Empire & la maison d'Autriche céderont au Roy tout ce qui leur appartient dans l'Alsace, le Suntgau & la Préfecture Provinciale de Haguenau, sans aucune réserve ; avec toute sorte de jurisdiction, de supériorité & de suprême Domaine. C'est ainsi que nous avons pensé & que nous avons parlé en 1646 & 1647. Les Plénipotentiaires de l'Empereur ont pensé & parlé de même, & le Comte Servien n'a jamais sur ce point changé de sentiment ni de langage. Il ne s'agit pas, ajoutoit le Comte

(r) Instrum. Monaster. n. 78. (s) Arcana pacis pag. 460.

Comte d'Avaux, du sens qu'il plait à quelques Etats de donner à l'article de la satisfaction de la France. Les termes parlent, & ils déclarent nettement que le Souverain-Domaine est cédé au Roy sur le Landgraviat de l'une & l'autre Alsace, le Suntgau & la Préfecture de Haguenau, sans aucune réserve. La France, continua-t'il, ne fait en ce point aucun préjudice aux Seigneurs, aux Villes, ni à la Noblesse de ce païs, puis qu'elle consent de les laisser joüir de leur privileges & de leurs immunitez, & qu'elle se réserve seulement les droits que l'Empereur & l'Empire exerçoient sur eux, & ceux que la maison d'Autriche pouvoit avoir dans l'étenduë de leur territoire. Il est étrange, disoit-il avec plus de chaleur (t), que les Etats accordent à la Suede une partie de la Pomeraine & du Meckelbourg, avec les Evêchez de Bremen & de Verden, qui valent cinq ou six fois plus que l'Alsace, & qu'on veuïlle contester une petite Province à la France, qui remet à l'Empire Vorms, Mayence & tout ce qu'elle occupe au delà du Rhin à titre de conquête. On voudroit la réduire à se contenter de ce que la maison d'Autriche possedoit en Alsace; ce n'est pas une cession qu'on luy fait, c'est un achat qu'elle fait elle-même au prix de trois millions. L'Empire si liberal envers la Suede à laquelle il abandonne avec une espéce de profusion plusieurs Provinces, & cinq millions de Richedales, ne doit-il donc rien donner à la satisfaction de la France, qui a répandu tant de sang & fait des dépenses immenses pour la défense de la liberté Germanique, & qui s'engage encor à fournir des hommes & de l'argent pour arrêter les efforts du Turc, dont tout l'Empire est menacé? Telle fut la reponse que reçut à la Cour l'Agent du Marquis de Dourlac. Le Roy n'en fit aucune aux Etats, parcequ'il sçavoit que ni la lettre ni la déclaration n'étoient pas l'ouvrage de tous les Etats de l'Empire.

Pendant que cette affaire se traitoit à Paris, les Plénipotentiaires de l'Empereur firent communiquer à Munster au Comte Servien par les Médiateurs, les remarques qu'ils avoient faites; ils délibererent ensuite avec les Etats d'Osnabruck, si on les communiqueroit de même aux Etats de Munster; & il fut résolu qu'ils seroient admis dans les Conférences, mais à condition qu'il ne leur seroit pas libre de contredire & de combattre ce qui avoit été réglé à Osnabruck. La condition étoit dure; elle faisoit dans tous les Etats une espéce de schisme: mais il fallut céder au plus fort. Ainsi en présence de tous les Ordres de l'Empire, le Chancelier Volmar exposa ses réflexions sur le traité conclu avec la France. Il se plaignit d'abord de ce qu'on refusoit à l'Empereur le titre de Landgrave d'Alsace; mais il fit entendre que ce point n'arrêteroit pas la paix: en effet l'Empereur consentit bientôt que ce titre luy fût retranché. Volmar insista vivement sur le refus que faisoit l'Empire de donner secours au Roy d'Espagne; mais il ne dit pas un mot de la déclaration faite à Osnabruck, touchant la satisfaction de la France par rapport à l'Alsace. On se plaignit, on raisonna beaucoup sur d'autres articles, mais toutes les Conférences aboutirent à tirer l'affaire en longueur. Les Plénipotentiaires de l'Empereur demanderent trois semaines pour reçevoir les ordres de sa Majesté; ils arriverent enfin, & les Etats parlerent d'un ton si ferme que Volmar ne trouva plus moyen de reculer. Enfin le 24. Octobre 1648. les Plénipotentiaires de France se rendirent à l'Hôtel du Comte de Nassau; où le Chancelier Volmar s'étoit rendu: & le même jour à même heure les Plénipotentiaires de Suede allerent chez le Comte Lamberg où se trouva le Docteur Crane: ils y signerent le traité, & incontinent aprés les Plénipotentiaires Imperiaux vinrent chez les Ambassadeurs de France & de Suede, pour y signer de même cette pacification si longtems attenduë. On avoit auparavant réglé quels seroient les deputez des Etats qui devoient souscrire le traité; ils le signerent dans le lieu destiné pour le Congrés. Marc Otton Député de STRASBOURG fut choisi pour le signer au nom du Ban du Rhin.

Griefs exposez par le Chancelier Volmar.

Traitez signez.

La Ville de STRASBOURG conserve avec vénération le souvenir de ce Député, il étoit né à Ulm d'une famille tres pauvre. De là il vint étudier à STRASBOURG où il vivoit d'aumônes. S'y étant distingué par son esprit & sa capacité, il fut choisi Orateur, ou Avocat général de la République. Il n'oublia pas à la mort sa premiere indigence, ayant laissé tout son bien pour entretenir de jeunes gens pauvres dans les etudes & dans les arts: un certain nombre de Magistrats est chargé d'administrer une si charitable fondation, dont STRASBOURG voit des fruits encor de nos jours: revenons à Munster.

Les

(t) PUFEND. L. 20. §. 190.

Digitized by Google

Traité d'Osnabruck.

Les Suedois y fignerent leur traité, quoy qu'il porte qu'il a été paffé à Osnabruck. Les François ne le fignerent pas, parceque c'étoit pour eux une piece etrangere. Cependant comme ce traité régle les interéts de la Religion en Allemagne,& qu'on l'employe méme quelquefois en Alface pour y juger certains differends, il femble que mon Hiftoire demande que j'en touche icy quelques articles, qui peuvent étre de quelque ufage dans cette Province.

Il eft porté dans l'article 5 que la transaction de Paffau de 1552, fuivie l'an 1555 de la paix de Religion, confirmée à Augsbourg en 1586, fera maintenuë dans fa force & fa vigueur. Il fixe enfuite au premier jour de Janvier 1624, le terme où doit commencer la reftitution des chofes Ecclefiaftiques. Suivant cette régle les Catholiques & ceux de la Confeffion d'Augsbourg qui poffedoient les Bénéfices ou les revenus Ecclefiaftiques le 1. Janvier 1624, doivent étre confervez dans leur poffeffion jusqu'à ce qu'on foit d'accord fur ce qui regarde la Religion. Le traité cependant met une difference finguliere entre les benefices immédiats de l'Empire, & ceux qui ne le font pas.

Les Princes & autres de la Confeffion d'Augsbourg peuvent étre elus où poftulez pour pofféder les Archevéchez, Abbayes & autres fondations immédiates, dont les Proteftans joüiffoient le 1. Janvier 1624 (*u*): mais ils ne peuvent pas fe les approprier ni les unir à leur Domaine. Ils font méme tenus conformément à la paix de Religion, de promettre de ne poffeder nullement par droit héréditaire, les principautez Ecclefiaftiques, dignitez & bénéfices qu'ils auront acceptez.& de ne rien faire qui puiffe les rendre héréditaires (*x*). Les Evéchez cependant cédez à la Suede & au Marquis de Brandebourg font dans le traité exceptez de cette régle. Il n'apporte pas une pareille limitation à l'égard des bénéfices médiats; le traité les abandonne à la difpofition de ceux de la Confeffion d'Augsbourg, qui les poffédoient le 1. Janvier 1624: cette datte eft générale pour tous les Etats de l'Empire, à la réferve du Bas-Palatinat. Les Electeurs & les Princes peuvent y retenir les biens Ecclefiaftiques dont ils joüiffoient avant les troubles de Boheme, c'eft-àdire en 1618: je n'examine pas fi d'autres Etats de l'Empire ont droit de s'appuyer fur la méme date.

Quoy que l'Epoque du 1. Janvier 1624, fût une regle univerfelle pour tout l'Empire, les Suedois foutinrent toûjours qu'elle ne comprenoit pas les biens Ecclefiaftiques qu'ils y poffedoient. Cette regle, difoit le Comte Salvius (*y*), n'a de force qu'à l'égard des Etats de l'Empire, & elle ne regarde que les biens Ecclefiaftiques qui font fous leur puiffance, & non pas ceux qui font foumis à la Couronne de Suede.

Les Ambaffadeurs de France eurent encor plus d'attention,pour empécher qu'on n'étendît cette régle fur les bénéfices fituëz dans les païs cédez à fa Majefté Tres-Chrétienne. Ils recevoient, dit Monfieur le Comte d'Avaux (*z*), continuellement des ordres du Cardinal Mazarin,de ne fouffrir pas l'alienation des biens Ecclefiaftiques: & le Comte de Brienne leur répetoit presque dans toutes fes lettres, que rien ne plaifoit plus à la Reine que leur zele pour la Religion Catholique. C'eft dans cet efprit qu'ils voulurent qu'il fût dit expreffément dans le traité qu'ils fignerent, que fa Majefté Tres-Chrétienne feroit obligée de conferver en tous & chacun des païs qui luy étoient cédez, la Religion Catholique, & d'en bannir méme les nouveautez, qui s'y étoient gliffées en fait de Religion. (Art. 75.) Cet article inquieta à Osnabruck les Proteftans, qui craignoient que fuivant cet article, le Roy ne bannît les Religions nouvelles du Landgraviat de la Haute & Baffe-Alface & de la Préfecture Provinciale de Haguenau. Ce fut pour prévenir ces fuites qu'ils inférerent dans la déclaration du 12. Août 1648, dont nous avons fait fi fouvent mention, que les Etats & fujets des païs cédez à fa Majefté conferveroient leurs droits, leurs privileges & l'exercice libre de leur Religion. Cette déclaration fut abfolument rejettée, comme nous l'avons vû; & elle ne peut reftraindre en rien la loy que le Roy s'eft impofée dans le traité pour la confervation & l'accroiffement de la Religion Catholique, dans tous les païs qui luy ont été cédez.

Canonicats de Strasbourg poffédez par les Seigneurs Lutheriens.

Les Plénipotentiaires de l'Empereur confpiroient avec ceux de France, pour protéger la Religion Catholique dans toute l'étenduë de l'Alface: & nous apprenons du Protocole du Chancelier Volmar

(*u*) *Sic etiam ea occupata bona, quæ ad eos qui Imperio immediatè fubditi funt, pertinent &c.* Pax Religionis n. .. (*x*) Trait d'Osnabruck art. 5. §. 4. (*y*) Arcan. pacis pag. 344. (*z*) Mem. d'Avaux pag. 34.

Volmar, que le 14 Septembre 1646, il alla trouver le Duc de Longueville & ses Collegues, à qui il remit un écrit qu'il avoit reçu du Comte de Trautmansdorff, contenant qu'on ne devoit pas écouter les Lutheriens touchant les Canonicats qu'ils possédoient dans l'Eglise Cathedrale de STRASBOURG; ceque les François promirent d'observer. Ils ne pûrent pas cependant empécher qu'on n'inferât dans la suite dans le traité d'Osnabruck qu'ils ne devoient pas signer, deux articles qui regardoient ces sortes de Canonicâts. Il est dit dans l'un, "pour ce qui regarde les deux Ca-"nonicats que l'on prétend en l'Eglise "Cathedrale de STRASBOURG, si de cette "part il echéoit quelque chose aux E-"tats de la Confession d'Augsbourg en "vertu de cette presente transaction, "on donnera sur ces sortes de revenus "à la famille des Ducs de Meckelbourg "le revenu de deux Canonicats, sans "prejudice pourtant des Catholiques. Cette disposition n'est que conditionelle, & pouvoit-elle étre exécutée sans préjudice des Catholiques? Il est dit dans l'autre article que les deux premieres prébendes qui viendront à vaquer dans l'Evêché de STRASBOURG, seront conferées aux Ducs Ulric & Ferdinand-Albert de Brunswick-Lunebourg. Je ne sçay si c'est par méprise qu'au lieu des prébendes de la Cathedrale de STRASBOURG, le traité ne parle que des prébendes de l'Evêché; expression vague & générale qui ne spécifiant aucun Chapitre en particulier, laisse un doute & donne lieu à des contestations.

Quoyqu'il en soit le Duc de Wolfembutel voulut reveiller dans le congrés de Ryswick les prétentions de sa maison (a). Elles n'y furent point écoutées, & les Plénipotentiaires de France répondirent que le Roy ne sçavoit pas qu'aucun bénéfice Ecclesiastique pût être en France & par conséquent à STRASBOURG, donné à d'autres qu'à des Catholiques.

Nouvelles difficultez aprés la signature du traité.

Aprés la signature des deux traitez, on vit naitre de nouvelles difficultez avant l'échange des ratifications. Le Roy s'étoit obligé de payer trois millions aux Archiducs, pour les récompenser de ce qui leur appartenoit en Alsace. Mais comme il étoit porté dans le traité qu'on fourniroit en signant les cessions de l'Empereur, du Roy d'Espagne & des Archiducs; suivant cette condition le Comte Servien demanda aux Ambassadeurs de l'Empereur ces cessions promises (b). Ils déclarerent qu'ils avoient celles de l'Empereur & de l'Archiduc; mais qu'ils ne voyoient pas d'apparence d'obtenir si tôt celle du Roy d'Espagne: sur quoy le Comte Servien repliqua qu'il ne pouvoit donc finir le traité, parceque l'Alsace étant un fief masculin, sa Majesté ne pouvoit jamais être assûrée dans sa nouvelle acquisition, qu'elle n'eût la cession du Roy d'Espagne. Cet incident retardoit l'exécution de la paix, de sorte que les Etats de l'Empire qui pressoient l'échange des ratifications, s'entremirent pour faire donner au Comte Servien les sûretez qu'il demandoit; & il fut réglé que la France retiendroit les trois millions avec les quatre Villes forestieres, jusqu'à ce que le Roy d'Espagne eût donné sa rénonciation. L'Acte fut dressé par le Chancelier Volmar, & rapporté le 26. Janvier 1649, par Fronhol Envoyé de Brandebourg qui le communiqua au Comte Servien.

Cet obstacle ayant été lévé, les Etats prierent les Plénipotentiaires de Suede, de parler de la déclaration qu'ils avoient tant de fois proposée, pour expliquer l'article de la satisfaction de la France, que le Comte avoit toûjours rejettée. Pour appuyer ce qu'ils demandoient avec instance, les Etats répéterent ce qu'ils avoient déjà dit cent fois, qu'il n'étoit pas au pouvoir de l'Empereur & de l'Empire de céder à la France des biens & des Seigneuries qui appartenoient aux Villes & aux Seigneurs d'Alsace; & que cette cession étoit entierement contraire aux pactes faits entre la France, la Suede & leurs Confédérez de l'Empire; & qu'enfin la France avoit plus d'une fois promis de ne rien prétendre au préjudice des Etats de l'Empire. Le Comte Salvius tâcha de donner du poids à ces raisons; le Comte Servien luy répondit que si les Etats cédez souffroient quelque tort, ils devoient s'en prendre à l'Empereur, qui avoit de son plein gré offert au Roy, la satisfaction stipulée dans le traité; que sa Majesté Imperiale pouvoit leur donner un equivalent, & que c'étoit à elle à qui les Etats devoient demander un dédommagement; que la condition de la France ne devoit pas être pire que celle de la Suede, à qui on avoit accordé la Pomeranie & les Evêchez de Bremen & de Verden, qui n'appartenoient pas plus à l'Empereur & à l'Empire que l'Evêche de STRASBOURG & les dix Villes d'Alsace; qu'au fond la France ne retiendroit rien des droits

(a) Mem. de Ryswick Tom. 4. pag. 334. (b) Mem. d'Avaux pag. 152.

Digitized by Google

droits utiles & de supériorité même, qui appartenoient à ces Etats d'Alsace; mais quil ne devoient pas trouver mauvais que l'Empereur & l'Empire cédassent à la France les droits de Domaine-suprême, qui n'appartenoient en aucune façon à ces Etats subalternes. Le Comte Servien fit même observer aux Suedois qu'en avançant cette maxime, que l'Empereur & l'Empire ne pouvoient légitimement céder ce qui appartenoit aux Etats de l'Empire, ils préparoient des armes dont on se serviroit peut-être un jour pour combatre les cessions faites à la Suede. Le Comte Salvius parut peu touché de cette raison, parcequ'il prétendoit que les ordres de l'Empire avoient consenti à la cession faite à la Suede; au lieu qu'ils se plaignoient de la satisfaction accordée à la France. A quoy le Comte Servien repliqua que les Ordres de l'Empire avoient permis aux Plénipotentiaires de l'Empereur, de traiter avec les Roys Confédérez, que c'est sur ce pied que les François avoient traité avec les Imperiaux; & qu'enfin les Etats n'avoient contredit la satisfaction accordée à la France que, plusieurs années aprés que l'ouvrage avoit été fini. Ce n'est pas assez, continua le Comte Servien, la paix est signée, & le traité porte en plus d'un endroit, qu'on doit regarder comme nulles les exceptions, les déclarations, les titres même qu'on pourroit opposer aux dispositions d'une transaction si solemnelle; d'où il conclüoit qu'on ne devoit avoir aucun égard à la protestation des Etats. Ces raisons de l'Ambassadeur de France si opposées aux prétentions de Etats, firent enfin decider que l'unique parti qu'il y avoit à prendre pour ne pas arrêter l'exécution de la paix, c'étoit de laisser là la déclaration des Etats sans la condamner ni l'approuver. Ainsi tout l'avantage resta du côté de la France, puisque les instances que les Etats avoient tant de fois réiterées pour faire expliquer l'article de la satisfaction de la France, prouvoient assez que la lettre du traité accordoit au Roy la Souveraineté sur toute l'Alsace (*d*). Toutes ces contestations ayant été heureusement finies, on parvint enfin à l'échange des ratifications, qui se fit le 18. Fevrier 1649; mais elles ne calmerent pas pleinement les esprits sur le point de la cession de l'Alsace: comme nous le verrons dans le cours de cette Histoire.

Réponse du Comte Servien.

LIVRE DIX-HUITIEME.

A. 1648.

Dès que le Nonce Fabio Chigi vit qu'on étoit sur le point de conclûre une paix, qui faisoit par tant d'endroits de si grands torts à la Religion Catholique, il ne voulut plus traiter, ni avec les Plénipotentiaires de l'Empereur, ni avec ceux de France, & il remit aux Secretaires les pieces & les memoires, qui luy avoient été confiez (*a*); il ne pût cependant s'empêcher de loüer le zéle des Ambassadeurs du Roy à soutenir la cause de la Religion. Il avoit été temoin que le Comte d'Avaux s'étoit vû sur le point de rompre avec les Suedois, en s'opposant à l'alternative de l'Evêché d'Osnabruck en Faveur des Protestans, & il avoit vû le Comte Servien insister avec chaleur jusqu'au moment de la signature de la paix, pour le rétablissement de la Religion Catholique dans le Bas-Palatinat. La France rendit de son côté justice au Nonce. Monsieur de la Barde qui l'avoit vû de prés, loüe son esprit & sa capacité dans les affaires, & sur tout la sainteté de ses moeurs (*b*); & on le connoissoit à la Cour pour un Prélat à l'épreuve de l'ambition & de l'interêt, incapable d'employer de mauvais moyens pour avancer sa fortune. Il ne se contenta pas de cesser à Munster de concourir à dresser un traité, qui luy paroissoit si desavantageux à la Catholicité; mais craignant qu'on ne se prevalût de la part qu'il avoit euë dans les affaires, pour faire croire que le Pape n'étoit pas mécontent de la conclusion d'un ouvrage qui arrachoit à l'Eglise un si grand nombre de bénéfices, il protesta le 26. Novembre 1648, contre tout ce qui avoit été accordé au préjudice de la Religion Catholique.

Les Plénipotentiaires du Roy d'Espagne protesterent de même contre la cession faite à la France, de l'Alsace, du Sunt-

(*c*) Arcan. pacis. (*d*) PUFEND. L. 21. n. 226. (*a*) Arcan. pacis pag. 459. (*b*) LABARDE. pag. 182.

Suntgau & de la Préfecture de Haguenau, & contre la restitution du Bas-Palatinat : étant notoire, pour me servir des termes de l'acte dressé à ce sujet, & personne ne pouvant douter disoient ces Plénipotentiaires, que le Roy Catholique est le légitime possesseur du Bas-Palatinat ; que sa Majesté & ses prédécesseurs en ont été rendus maîtres par des mandements Imperiaux ; qu'ils l'ont acquis par de grandes dépenses, & qu'ils ont reçu l'investiture de tous les droits & jurisdiction qui dépendent de cette Province (*c*).

Conférences de Nuremberg pour l'exécution des traitez.

Ces protestations n'empêcherent pas qu'on ne procédât à l'exécution de la paix, aprés qu'elle eut été ratifiée. Nuremberg fut choisi pour y tenir les Conférences. Le Comte de Lamberg s'y rendit dés le mois d'Avril 1649, de la part de l'Empereur. Messieurs Volmar & Crane ne tarderent pas de l'y suivre. Le Comte Servien étant retourné à Paris, les interêts de la France furent confiez au sieur de la Cour-Grullard, à qui l'on donna pour Collegues les Sieurs François Caset de Vautorte & Charles d'Avaugour. On vit dans ce nouveau Congrés Octave Picolomini Duc d'Amalfi Général des Troupes de l'Empereur, & Charles-Gustave Généralissime des Armées & Plénipotentiaire de Suede, avec les députez des Etats de l'Empire.

La minorité du Roy Loüis XIV, les troubles causez par les frondeurs, la prison des Princes, l'Armée d'Espagne qui agissoit presqu'aux portes de Paris sous les ordres de l'Archiduc Leopold Evêque de STRASBOURG & Gouverneur des Païs-bas, la guerre civile qui s'allumoit dans le coeur du Royaume ; toutes ces circonstances affoiblissoient le crédit des Députez François, & rendoient leur négociation difficile. Ils tâchoient de différer la conclusion, dans l'espérance que le tems rendroit leur condition meilleure ; mais ils ne se relâcherent jamais sur aucun point, qui pût donner atteinte à la cession faite au Roy, de la Province d'Alsace.

Les Espagnols étoient maîtres de Franckendal forteresse du Bas-Palatinat ; ils y avoient une forte Garnison & toute sorte de munitions de guerre. Cette place étoit trop voisine de l'Alsace pour ne pas donner de l'inquietude aux François ; ils sçavoient que les Espagnols n'oublioient rien pour faire entrer l'Electeur Palatin dans leurs interêts ; que l'Empereur n'avoit cédé qu'à regret des Etats appartenans à la maison d'Autriche ; que cent fois pendant le Congrés de Westphalie il avoit laissé entrevoir qu'à la premiere occasion il feroit effort pour chasser les François de l'Alsace, où leur domination n'étant pas assez bien établie, il seroit aisé aux Espagnols de jetter la France dans de grands embarras, s'ils s'avisoient de porter la guerre sur le Rhin, dés que la Suede auroit congédié ses Troupes. Toutes ces raisons obligerent le sieur de la Cour à déclarer que pour commencer l'exécution de la paix, il étoit nécessaire que les Espagnols remissent Franckendal entre les mains de l'Electeur Palatin, à qui elle appartenoit : rien n'étoit plus juste ; mais la justice n'est pas toûjours la régle des décisions, quand il s'agit des interêts des Princes ; & le Corps Germanique epuisé d'une guerre qui venoit d'être terminée, n'étoit pas d'humeur de reprendre les armes pour forcer les Espagnols à céder.

Les Espagnols refusent de restituer Franckendal.

On chercha des temperamens & on proposa à l'Electeur Palatin de se contenter d'un equivalent, dont il joüiroit jusqu'à ce que Franckendal fût évacüé (*d*). On luy offrit Egre ou Glogow : ces places parurent à l'Electeur trop eloignées de ses Etats, & comme ce Prince portoit ses vûës pour s'étendre du côté de l'Alsace, il demanda Benfeld, que les Suedois occupoient encor. Les Envoyez de France ne furent pas les seuls, qui rejetterent cette proposition. Le Comte François Egon de Furstemberg s'y opposa de même, en qualité de Député de l'Eglise de STRASBOURG, dont il fut depuis Evêque. Il prévoyoit que si l'Electeur Palatin grand zélateur du Calvinisme, étoit maître de Benfeld, l'heresie retranchée dans cette place infecteroit bientôt tout le diocése.

Le Prince Palatin demande Benfeld.

Comme les négociations trainoient en longueur, & que les Etats de l'Empire souhaitoient avec impatience le licenciement des Troupes, ils chercherent un moyen propre à donner de la sûreté à la France contre les desseins des Espagnols, qui s'obstinoient à garder Franckendal ; ce fut pour les y obliger que les François & les Etats de l'Empire dresserent de concert & signerent un traité le 24 Septembre 1649 (*e*), par lequel il fut régle que pour la sûreté de l'Empire & de la Couronne de France, & accommoder les differents survenus au sujet de Franckendal, l'Electeur de Mayence tiendroit en

A. 1649.

Traité entre la France & les Etats de l'Empire.

(*c*) Apud THULDEN. T. 2. p. 1. Dipl. pag. 17. (*d*) PUFEND. L. 21. §. 69.
(*e*) Ibid. §. 90.

Digitized by Google

en séquestre au nom de l'Empire & de la Couronne de France, le Château d'Ehrenbreistein, à condition que si le Roy d'Espagne ne rendoit pas Franckendal le 5. Juillet 1650, ce Château seroit remis entre les mains du Roy, qui le rendroit à l'Electeur de Trêves & à son Chapitre, dès que Franckendal seroit restitué à l'Electeur Palatin. Moyennant ces conditions les Envoyez du Roy promirent que sa Majesté feroit évacüer par forme de préliminaire, Mayence, Germersheim, Neustad, Oppenheim, Baccarack, Sarbrück, la Comté de Montbeliard, & quelques autres places. Ce traité fut signé par les Plénipotentiaires de France & les députez des Etats de l'Empire, parmi lesquels étoit Baltazar Schneider Syndic de Colmar & Bailly de Sainte-Croix, Député des dix Villes imperiales. Cette convention avoit été faite de l'agrément des Ministres Imperiaux, & le Comte de Furstemberg avoit de leur part pressé les Etats de l'Empire de le publier; mais quand l'ouvrage fut fini, il déplut aux Ministres de l'Empereur qui refuserent de le ratifier.

Bien loin que le Prince Palatin Charles-Gustave Plénipotentiaire de Suede s'offensât de ce refus, il appuya au contraire les instances de l'Electeur Palatin, qui persistoit à demander Benfeld pour equivalent de Franckendal. Charles-Gustave se croyoit tout puissant auprés de la Reyne Christine, qu'il prétendoit épouser dans quelque tems. Il se soucioit peu des interêts de la France qu'il voyoit dans l'agitation & dans le trouble; & l'Electeur Palatin luy étoit fortement recommandé. Ces circonstances jetterent dans l'embarras les Plénipotentiaires de France, qui prévoyoient assez que si l'Electeur devenoit maître de Benfeld, il ne tarderoit pas de l'échanger avec Franckendal, que les Espagnols céderoient volontiers pour entrer dans une place fortifiée au milieu de l'Alsace, & qui touchoit de si prés aux Etats de la maison d'Autriche, espérant que par cet avantage cette nouvelle conquête de la France deviendroit bientôt le théatre de la guerre. Ils sçavoient d'ailleurs que l'Electeur Palatin n'étoit pas content de la France, & que dans des affaires de cette nature, on ne devoit compter sur des paroles, dont on n'auroit point d'autre garant qu'un écrit signé. Ces réflexions firent résoudre les François à déclarer qu'ils ne pouvoient en aucune façon, consentir que Benfeld tombât même pour un tems sous la puissance de l'Electeur Palatin, & que plutôt que d'en venir là ils se désisteroient du traité conclu avec les Etats de l'Empire, par lequel ils étoient convenus qu'Ehrenbreistein fût mis en séquestre. Cette déférence des François donna une grande joye à tout le Congrés & hâta la conclusion du traité d'exécution, qui fut signé à Nuremberg le 2. Juillet 1650, par les Ministres Imperiaux & ceux de sa Majesté Tres-Chrétienne.

Refus d'échanger Benfeld.

On convint sur ce traité que l'Empereur restitueroit, & evacueroit au premier terme, c'est-à-dire le 10. Juillet, entr'autres places Ehrenbreistein, Franckendal, Offembourg, Fribourg en Brisgau, Willingue & autres, & que le Roy en même tems feroit evacuer, Mayence, Magdebourg, Germersheim, Heilbron, Montbeliard, Horbourg, Reichenweiller, Neubourg sur le Rhin, dont les fortifications seroient rasées, Porentruy & la Ville & Prevôté de St. Ursicin. On ajouta que l'Empire feroit ce qu'il pourroit conformément au traité de paix pour procurer l'evacuation de Franckendal; mais qu'en cas qu'il ne pût l'obtenir pour le terme marqué, Heilbron seroit donné pour caution à l'Electeur Palatin. Il fut régle de plus que les fortifications de la Ville de Benfeld seroient rasées au premier terme, aussi bien que celles du fort de Rheinau.

A. 1650. Traité d'exécution conclu.

Le second terme fut fixé au 24. Juillet, auquel jour on devoit restituer de la part de l'Empereur Landstat, Harmerstein, Hombourg où le Duc de Lorraine tenoit Garnison; & de la part du Roy Tres-Chrétien entre autres places, Spire, Vorms, Dachstein, Saverne & le Château d'Hohenbaar, & que les fortifications de ces deux derniers lieux seroient rasées.

Au troisiéme terme fixé au 7. Août, devoient être restituez par l'Empereur Sybourg, Beinebourg, Landscroon, & de la part du Roy Tres-Chrétien Waldshout, Seckingue, Lauffembourg, Rhinfeldt, Stolhoffen, Haguenau & Landau.

Les Ministres du Roy ne craignirent pas de consentir à l'évacuation de plusieurs places, telles qu'étoient Landau, Haguenau, Saverne, renfermées dans l'Alsace, cédées à sa Majesté par le traité de Munster: prétendant sans doute que comme l'Empereur en s'obligeant d'évacuer Offembourg, Fribourg, en Brisgau, Willingue & d'autres places ne donnoit aucune atteinte à la Souveraineté de l'Empereur & de l'Empire sur

sur tous ces lieux, la France pouvoit de même pour le bien de la cause commune & la tranquillité de ses voisins, user de condescendance en retirant ses Garnisons de quelques places d'Alsace, sans blesser les droits de la Souveraineté qui luy étoit acquise sur le Landgraviat de la Haute & Basse-Alsace, & sur la Préfecture de Haguenau. Ainsi finit le fameux traité de Munster conclu entre l'Empereur, l'Empire & sa Majesté Tres-Chrétienne.

Traité avec le Suede.

Les Plénipotentiaires de France n'eurent aucune part au traité qui fut presqu'en même tems conclu entre l'Empereur, l'Empire & la Suede, pour l'exécution du traité d'Osnabruck. On y comprit cependant dans la répartition des cinq millions de Reichdales promis à la Milice Suedoise, quelques Villes & quelques Etats d'Alsace. L'Evêque de STRASBOURG, les Abbez de Mourbach & de Munster au Val-St.-Gregoire, les Prevôts de Seltz, & de Weissembourg, le Baron de Fleckenstein, les Villes de STRASBOURG, Keisersberg, Turkeim, Munster au Val-St.-Gregoire, Obernheim, Colmar, Scelestat, Haguenau, Weissembourg, Landau y furent cottisées à certaine somme. C'étoit un payement que la Suede éxigeoit pour les frais d'une guerre qu'elle avoit soutenuë contre l'Empire, dans un tems où ces Villes & ces Etats en faisoient partie. La France n'avoit garde de s'opposer au payement de cette espéce d'arrerages dus à son allié. On suivit les anciennes matricules de l'Empire, la France se réservant le droit de les faire réformer, quand elle seroit en pleine possession des Etats qu'on venoit de luy céder: elle n'eut de même aucune part au traité du 2. May 1650, où on régla les prétentions des consorts de la Confession d'Augsbourg dans Haguenau, Weissembourg & Landau. Toutes ces dispositions faites à l'insçu & sans le consentement du Roy, furent regardées comme des arrangemens informes & peu solides qui n'engageoient en rien sa Majesté, & dont on ne pourroit dans la suite exiger l'exécution sans le concours de son autorité.

Mort d'Erlach Gouverneur de Brisach.

On espéroit qu'aprés des négociations si longues & un traité concerté avec tant de soins, l'Alsace commenceroit enfin à goûter les douceurs de la paix; mais elle se vit bientôt sur le point d'être troublée à l'occasion de la mort d'Erlach Gouverneur de Brisach. Il étoit de l'une des familles nobles que la Ville de Berne avoit conservées, lorsque s'érigeant en République, elle se défit généralement de tout le reste de la Noblesse. Erlach qui n'étoit pas riche, avoit épousé une demoiselle de sa famille, qui avoit beaucoup de bien. S'étant ensuite attaché au Duc Bernard de Weymar, il n'épargna ni sa bourse, ni celle de ses amis, ni celle de sa femme pour aider le Duc dans son entreprise sur Brisach. Ce fut pour le recompenser de cet important service, & rendre en même tems justice à son merite que le Duc Bernard luy donna le Gouvernement de cette place. Le Roy le conserva dans cet employ aprés la mort du Duc, & Erlach s'y signala toûjours constamment par sa fidelité & son zéle pour le service de sa Majesté (f) Erlach n'avoit que trois filles. Le Prince de Condé mécontent de la Cour voulant s'emparer de Brisach, ou du moins faire ensorte qu'elle fût entre les mains d'un homme dont il pût disposer, tâcha de ménager le mariage d'une de ces demoiselles avec un de ses confidents. Mais à peine Erlach eut-il les yeux fermez que Charlevoy Lieutenant-de-Roy dans Brisach, donna à la Cour avis de cette intrigue, avec des assûrances qu'il veilleroit avec soin à tout ce qui pourroit convenir à la gloire de sa Majesté, & aux interêts de l'Etat.

Charlevoy Lieutenant-de-Roy dans Brisach.

Charlevoy avoit été aide-de-Camp du Maréchal de Guébriant. Devenu habile dans le metier de la guerre sous un si grand maitre, il avoit donné des preuves de sa valeur en diverses occasions, & sur tout au siége de Brisach, où il emporta l'épée à la main, un ouvrage qui couvroit le pont, & coupa par là aux assiégez la communication avec l'Alsace. Cet exploit & ses autres services luy meriterent la charge de Lieutenant-de-Roy, qu'il remplit toûjours dans Brisach avec beaucoup de sagesse & de dextérité à se menager l'esprit des Allemands, qui composoient en partie la Garnison. La charge dont il étoit revêtu & son attachement pour le service du Roy dont il venoit de donner des marques, en découvrant les intrigues de Monsieur le Prince, luy firent croire qu'on ne pouvoit sans luy faire injure, luy refuser le Gouvernement qui venoit de vaquer pas la mort d'Erlach. Mais la Cour avoit d'autres vûës; elle nomma pour remplir ce poste important, le sieur de Tilladet Maréchal de Camp & Gouverneur de Bapaume. Il y a apparence que Monsieur le Tellier Secretaire l'Etat & parent de Tilladet

(f) LABARD. pag. 514.

det eut bonne part à ce choix, & qu'il luy fut aisé d'insinüer au Cardinal Mazarin, que dans les troubles dont la France étoit alors agitée, il étoit nécessaire de s'assûrer de Brisach en la confiant à un homme sûr, & qui pût dans l'occasion donner retraite au Cardinal & à ses partisans, au cas qu'il fallût pour un tems se mettre à couvert des orages dont ils étoient menacez. L'interet propre se fait toûjours écouter; ces raisons persuaderent le Ministre, & Tilladet fut nommé Gouverneur. Charlevoy offensé de cette préference, fit part de son chagrin à Erlach neveu du feu Gouverneur; vous êtes, luy dit-il, Maréchal de camp & Colonel d'un Regiment Allemand, qui est actuellement dans la place; les forces ne nous manqueront pas, & en cas de besoin il nous sera aisé de trouver du secours chez nos voisins: il ne s'agit que de prendre la résolution de partager entre nous deux le commandement de Brisach, & de nous accorder à ne recevoir aucun Gouverneur, qui vienne nous enlever un poste qui est dû à nos services & à ceux de votre oncle. La proposition étoit trop Hateuse pour être rebutée par un etranger. Le complot fut fait, & tous deux de concert écrivirent à Monsieur le Tellier, qu'ils avoient résolu de fermer le portes de Brisach à celuy qui se presenteroit pour en être Gouverneur.

Mécontentement de Charlevoy.

A. 1650. Le Cardinal Mazarin, qui étoit alors en Bourgogne avec la Cour, dépécha Baussan, Evrard & Milet pour aller rompre un si dangereux complot, & ramener dans leur devoir Erlach & Charlevoy. Erlach se laissa gâgner, & moyennant dix-mille ecus qu'on luy compta, il quitta Brisach pour aller à Berne joüir de sa fortune dans une vie tranquille. Charlevoy tint plus ferme, & il ne se laissa pas même ebranler par les sollicitations de la Maréchale de Guébriant, qui luy ecrivit des lettres tres pressantes pour l'engager à ne s'opposer pas aux desseins de la Cour. Charlevoy se souvenoit de l'amitié que le Maréchal de Guébriant avoit eu pour luy, & des graces qu'il en avoit reçûës. Le merite de la Dame faisoit impression sur luy; il connoissoit son esprit & le crédit qu'elle avoit à la Cour: mais ces motifs disparoissent aisément aux yeux d'un homme de guerre, quand il s'imagine qu'on blesse son honneur, & qu'on arrête sa fortune. Cependant Baussan & ses collegues ne quittant pas prise, présenterènt à Charlevoy une lettre du Roy, par laquelle sa Majesté l'assûroit qu'elle le laisseroit dans sa charge de Lieutenant de Roy, & qu'elle ne feroit sur ce point aucun changement qui pût luy faire peine. La Cour eut la condescendance de faire avec Charlevoy cette espéce de composition, parceque la guerre civile, qui étoit allumée en France, faisoit craindre qu'il ne prit des mesures dans l'Empire pour garder cette place en propre, en relevant seulement de l'Empereur. Quoy qu'il en soit Charlevoy touché d'une part de la bonté que sa Majesté luy témoignoit, & d'une autre côté enuisageant les suites d'une plus opiniâtre résistance, se détermina d'aller à Soleure, pour y prendre conseil du Marquis de Maroles, qui étoit Ambassadeur en Suisse, & apprendre de luy si on pouvoit prudemment s'en fier au Cardinal Mazarin, & si son Eminence étoit en état de faire garder la promesse que sa Majesté venoit de faire. Le Marquis, qui n'avoit en vûë que le bien de l'état, luy répondit que son devoir ne devoit pas dépendre de la fortune du Cardinal; mais qu'il luy conseilloit de s'attacher uniquement à donner à son Roy des marques de sa fidélité, & meriter par là sa consideration & son estime. Charlevoy se rendit à cette régle du veritable honneur, & consentit de recevoir dans Brisach le sieur Tilladet.

Sage conseils du sieur de Maroles.

L'Affaire parut appaisée; mais il étoit difficile que le nouveau Gouverneur & le Lieutenant de Roy vecûssent longtems dans une grande intelligence. De Tilladet comptant sur le crédit qu'il avoit en Cour, tâcha d'affoiblir celuy que Charlevoy avoit dans Brisach. Il ménagea par ses largesses les Troupes Allemandes qui faisoient le plut petit nombre de la Garnison, & les mit insensiblement dans ses interêts; il entraina en même tems dans son parti quelques Capitaines du Regiment même de Charlevoy, qui s'étant apperçu de ces mauvaises manoeuvres, obligea deux Officiers qui luy étoient suspects de sortir de Brisach, & fit hautement éclater son ressentiment. Alors les deux chefs cesserent de garder des mesures; il n'y eut plus de déferance dans l'un, ni d'obéissance dans l'autre. La discorde enfin se porta à de telles extrémitez, que le sieur de Tilladet quitta la partie, & obtint de la Reyne la permission de se retirer.

Tilladet Gouverneur de Brisach.

Ce contretems fit changer le dessein que

Digitized by Google

que le Cardinal Mazarin avoit, à ce qu'on dit, formé d'aller chercher un azile à Brisach, en cas qu'il se vit obligé de quitter la Cour & de céder au plus fort. Il y fut en effet contraint; il sortit de Paris le 6. Fevrier 1651, & aprés avoir été au Havre tirer luy-même les Princes de prison, il traversa la Picardie & une partie de la Champagne, & s'avançant toûjours du côté de l'Alsace, il vint à Clermont, où il fut reçu par le Maréchal de la Ferté-Senecterre avec toutes les marques d'honneur (g). Là le Cardinal ne délibera pas longtems sur le parti qu'il avoit à prendre. La mesintelligence du Gouverneur & du Lieutenant de Roy de Brisach le déterminerent à profiter de l'offre que l'Electeur de Cologne luy avoit faite, de luy donner un azile dans ses Etats. Son Eminence se rendit en effet à Bruel petite Ville entre Bonne & Cologne à deux lieuës du Rhin. Elle n'y demeura pas oisive; car outre qu'elle y faisoit secretement des levées pour le Roy, elle donnoit encor par ses conseils mouvement aux affaires de l'Etat.

Retraite du Cardinal Mazarin.

La Maréchale de Guébriant, qui étoit entrée dans la confidence du Cardinal au sujet de Brisach, apprenant que le sieur de Tilladet n'avoit pu s'y soutenir, ecrivit à son Eminence qu'elle avoit espérance d'engager Charlevoy de sortir de Brisach, si la Cour luy ordonnoit de s'y transporter. La proposition étoit singuliere, mais cette Dame avoit un genie superieur, & joignoit à une forte passion pour les actions d'éclat, beaucoup de ces grands talents, qui distinguent une habile femme; elle les avoit fait connoître du vivant de de son mary le Maréchal de Guébriant, dont elle appuyoit avec succés le mérite à la Cour, tandis qu'elle y travailloit avec ardeur pour sa propre fortune. Déja la Reine & le Cardinal Mazarin parfaitement d'accord sur l'estime qu'ils faisoient de son habileté, l'avoient choisie pour conduire en Pologne avec la qualité d'Ambassadrice extraordinaire, la Princesse Marie de Gonzague qui venoit d'épouser à Paris par procureur Udalislas Roy de Pologne. La Maréchale soutint la nouveauté de ce caractere avec tout l'esprit, toute la prudence & toute la grandeur qu'il demandoit. Je ne sçay si c'étoit pour faire croître la réputation qu'elle s'étoit faite dans le monde d'une Dame importante, ou par un vray zéle pour le service de l'Etat, qu'elle forma la dessein de faire sortir Charlevoy de Brisach. Monsieur de Maroles qui me paroît plus croyable que tout autre sur le chapître de cette Dame, & mieux instruit de ses intrigues, prétend qu'elle avoit en vûë de se faire un petit Etat en Alsace, & de trouver par là le moyen de se faire payer des sommes que le Roy luy devoit. Il n'est pas aisé de démêler les secrets ressorts, qui donnent le mouvement aux grandes affaires. Un Historien ne peut gueres décider sur les motifs; ce sont les evénemens qui doivent occuper sa plume.

Intrigues de la Maréchale de Guébriant au sujet de Brisach.

Quoy qu'il en soit la proposition de la Maréchale fut agréée du Cardinal Mazarin, & la Reyne ne tarda pas de donner ses ordres pour le voyage d'Alsace. La Dame partit de Paris avec une nombreuse suite; & dés qu'elle approcha de Brisach, Charlevoy vint au devant d'elle, & la reçut dans sa place avec toutes les marques de la plus grande distinction. La Maréchale y séjourna quelque tems, mettant tout en oeuvre pour persuader à Charlevoy, d'obeïr au Roy & d'acquiescer aux volontez de la Reine & aux instances du Cardinal. Il n'y va pas seulement de vôtre honneur, luy disoit-elle, de sortir de Brisach puisque le Roy l'ordonne; mais cent mille livres vous seront comptées au moment que vous aurez pris le parti d'obeïr. Ne croyez pas même qu'on ait dessein de vous déplacer; on peut prendre un expédient propre à contenter la Cour, & à vous conserver le commandement dans Brisach. J'espére même que la reconnoissance que vous avez pour tous les bons offices que vous avez reçus de Monsieur le Maréchal, vous fera goûter l'expédient que je veux vous proposer. J'obtiendray, continuoit-elle, de la Reine & du Cardinal que je seray moy-même Gouvernante dans Brisach. Mais le commandement vous en sera réservé, à condition que vous donnerez parole que vous ne remettrez jamais la place qu'à moy. Ne comptez pas au reste sur une guerre civile; si elle s'allume l'incendie ne sera pas de durée. Le Roy touche à sa Majorité, & vous connoissez l'attachement qu'à la nation pour son légitime Souverain. Si vous vous obstinez contre ses ordres, dés que les troubles seront appaisez, il tournera contre vous toutes ses forces, & je ne voy pas trop quelles seroient alors vos ressources; prenez le parti tout-à-la-fois le plus sûr & le plus glorieux pour vous, & faites en sorte qu'on vous sçache gré de

Elle part pour l'Alsace.

[illegible]

(g) Prioli L. 6. pag. 244.

Digitized by Google

de votre obéïssance. Je vous le répéte ; il y a cent mille livres qui vous sont assûrées ; chaque Capitaine aura mille ecus, & vos Soldats un mois de paye. Ce discours n'enchanta pas Charlevoy ; il dissimula ce qu'il pensoit, & il attendit que le tems luy fit connoître le parti qu'il devoit prendre.

La Maréchale lâssée de voir que sa négociation n'avançoit pas, retourna en France, & elle se retira à Moret, terre appartenante au Marquis du Bec son neveu. Elle n'étoit pas d'humeur à demeurer longtems dans sa solitude. Brisach luy tenoit au coeur; ayant trouvé moyen de s'abboucher avec Siron l'un des plus ardents émissaires du Cardinal, elle s'entretint avec luy des dispositions de Charlevoy ; il fera par honneur ce qu'on luy demande, disoit-elle, mais il est retenu par la crainte d'une guerre civile. Si son Eminence le desire, je retourneray à Brisach pour obtenir de Charlevoy ou de gré ou de force, ce qu'on attend de luy. Le Cardinal goûta ce nouveau projet; mais il voulut que Siron & des fourneaux fussent du voyage, pour aider la Maréchale de leurs conseils, & peut-être pour prendre sans elle des mesures plus propres à rappeller Charlevoy à son devoir. Dés que ce second voyage fut résolu, Siron pria instament Madame de Guébriant de prendre au nombre de ses femmes une certaine veuve, dont il connoissoit les talents. Siron étoit de ces gens qui se persuadent que la galanterie est d'un grand secours dans une négociation, & qui comptent pour rien des crimes colorez du prétexte, que tout est bon pourvû qu'on réüssisse. La Maréchale demeura tout l'hiver à Brisach, sans trop presser sa négociation, se contentant d'insinüer à Charlevoy des maximes d'honneur, de fidélité & de devoir qu'elle soutenoit par de grandes promesses, s'il s'attachoit au Roy. La veuve fit de plus grands progrés sur l'esprit de Charlevoy ; il l'aima jusqu'à s'affliger quand on parloit de retourner en France. La Maréchale s'en apperçut, & profita de la conjoncture, pour insister plus ouvertement sur la cession du Gouvernement de Brisach. Charlevoy luy répondit qu'il étoit prêt de faire ce qu'elle desiroit ; mais que les lettres qu'elle avoit obtenuës ne luy paroissoient pas suffisantes pour abandonner la place, ajoutant que tous ses amis jugeoient qu'il étoit necessaire qu'elle obtint des lettres patentes en meilleure forme, sur tout dans un cas aussi extraordinaire, où il s'agissoit de donner à une Dame le Gouvernement d'une forteresse.

Cette défaite picqua vivement la Maréchalle, & luy fit prendre le parti d'arracher par force, ce qu'il ne vouloit pas accorder à ses remontrances. Le Cardinal Mazarin étoit retourné à la Cour dés le commencement de Fevrier 1652, où il avoit plus d'autorité & plus de crédit qu'auparavant. La Maréchale luy ecrivit qu'il devoit se défier de deux Officiers de Brisach qui s'étoient rendus auprés de luy, sous prétexte de solliciter le payement de la Garnison, mais au fond pour examiner de prés & par eux-mêmes la situation des affaires de l'Etat. Elle ajoutoit que son avis étoit qu'on arrêtât ces deux Officiers & qu'on se saisit même de Charlevoy. Le Cardinal approuva ce conseil ; mais l'exécution n'en étoit pas aisée, sur tout par rapport à Charlevoy que les Officiers & les Soldats & la Garnison, qui avoient vieilli avec luy sous les armes, aimoient & respectoient comme leur pere.

Cependant le sieur de Champagne Comte de la Suze Gouverneur de Béfort, fit donner avis à Charlevoy qu'il devoit se défier de la Maréchale, & qu'elle tramoit contre luy de secretes intrigues *(b)*. Cet avis ne pût donner de la défiance à un esprit trop prévenu en faveur de la Dame, & trop passionné pour la veuve. On ne parloit à Brisach & on ne pensoit qu'à des parties de plaisir. Le jour étant venu où l'on vouloit enlever Charlevoy, on trouva moyen de faire sortir de la place le plus grand nombre des Colonels. Bouillac luy-même Lieutenant-Colonel du Regiment de Charlevoy s'en absenta. Volter Colonel d'un Regiment Allemand, & Moiroux Intendant en Alsace pour Monsieur le Comte d'Harcourt, entrerent dans le complot. Tout étant ainsi disposé, on proposa une partie de plaisir à Charlevoy dans une maison de campagne à trois lieuës de la Ville. Il y alla avec la veuve & un grand nombre d'Officiers. La Maréchale ne voulut pas s'y rendre, sous prétexte qu'une affaire luy étoit sur venuë. Siron se trouva sur la route avec un corps de Cavalerie. Charlevoy fut enlevé, & mené prisonnier à Philisbourg dont le Comte d'Harcourt étoit Gouverneur. Cette nouvelle jetta l'allarme dans Brisach : il n'y étoit resté qu'un seul jeune Colonel, qui fit d'abord mettre son Regiment sous les armes, à qui il confia

Charlevoy est enlevé.

(b) Labard. pag. 738.

Digitized by Google

confia la garde des portes; il fit entourer le logis de la Maréchale, & il eut peine à contenir les Soldats qui vouloient égorger & la Maréchale & la veuve, qui avoient tendu le piege à leur Commandant. Les Colonels & Bouillac étant rentrez dans la place, firent d'abord sortir la Maréchale que se retira à Neubourg & de là à Bâle.

La Maréchale se retire à Bâle.

Elle ne fut pas abbatuë par la honte de se voir chassée de Brisach. A l'entendre & à lire les lettres qu'elle écrivoit de toutes parts, on eût dit qu'heritiere du courage & du génie du Maréchal son mary, elle luy avoit succédé dans la charge de Général d'Armée. Elle débitoit avec un ton qui la faisoit croire, qu'elle alloit prendre à sa solde la Cavalerie que le Marquis de Brandebourg avoit licentiée; que le Maréchal de la Ferté viendroit à son secours, & que la Fouge qui commandoit en Alsace la Cavalerie Lorraine, étoit prêt d'obéir à ses ordres. Les Suisses la crûrent, & vinrent la supplier que les Troupes de Lorraine & de Brandebourg n'eutrassent pas dans les terres des Cantons. Cependant elle étoit secretement agitée par une violente crainte, que Bouillac & la Garnison de Brisach qu'elle avoit irritée, ne prissent des mesures pour céder la place à qui voudroit la bien acheter. Elle avoit d'ailleurs peu d'argent, & personne qui pût l'aider de ses conseils; dans cet embarras elle écrivit à Monsieur le Marquis de Maroles pour le prier de venir conférer avec elle, luy ajoutant que Siron étoit un homme trop vif & d'une opiniâtreté qu'on ne pouvoit vaincre. Le Marquis trouva son excuse dans cet aveu. Notre entrevûë seroit inutile, luy repondit-il, puisque celuy qui vous a été donné pour conseil est de caractere à ne pas se rendre à nos raisons.

Tandis que la Maréchale se donnoit tous ces mouvemens, ses desseins furent entierement déconcertez par Moiroux qui prenoit soin en Alsace des affaires du Comte d'Harcourt. Pour mettre mon lecteur au fait, il est nécessaire de reprendre les choses de plus haut. Incontinent aprés la paix de Munster le Roy ayant égard aux importants services que luy avoit rendu, Henry de Lorraine Comte d'Harcourt, Grand-Ecuyer de France & Lieutenant-Général dans les Armées de sa Majesté, luy donna la charge de Gouverneur & de son Lieutenant-Général en Haute & Basse-Alsace, avec l'Office de Grand-Bailly de Haguenau (k). Il en reçut les provisions datées du 20. Avril 1649. Cette date fait connoître l'erreur qui s'est glissée dans les memoires attribuez à Madame de Nemours (l). Ils disent que le Comte d'Harcourt avoit été fait Gouverneur de Brisach, pour recompense d'avoir mené les Princes au Havre. Le Comte ne fut jamais Gouveneur de Brisach, & les Princes ne furent faits prisonniers qu'en 1650, prés d'une année aprés que le Comte eut reçu ses provisions pour le Gouvernement d'Alsace: revenons à l'affaire de Charlevoy.

Le Comte d'Harcourt commande en Alsace.

Le Comte de Cerny commandoit à Philisbourg en l'absence du Comte d'Harcourt Gouverneur de cette place. Moiroux s'y rendit dés qu'il sçut que Charlevoy y étoit prisonnier. Là de concert avec le Comte de Cerny, il persuada au prisonnier que n'ayant rien à espérer du Roy ni du Cardinal Mazarin, qui sans doute avoit été offensé de sa résistance, il devoit recourir au Comte d'Harcourt, & luy livrer Brisach, ou plutôt en la cedant à un Prince du caractere du Comte d'Harcourt, dont toute l'Europe connoissoit la générosité, se conserver une place où il auroit toûjours les mêmes avantages & la même autorité. Charlevoy qui sentoit déjà l'ennuy d'une prison, consentit à ce qu'on luy proposoit, & ayant pris avec Moiroux les mesures qu'il jugeoit nécessaires pour l'exécution de ce dessein, le Comte de Cerny se rendit à Brisach sous prétexte d'y appaiser les troubles (m). Il parla d'abord avec beaucoup d'honêteté à Bouillac & aux autres Colonels, & il tâcha de gâgner les Soldats. Mais la Garnison craignant qu'on ne voulût luy tendre un piége, & se défiant de ce que leur Commandant avoit écrit dans un lieu où il n'étoit pas en liberté, tous conclurent à retenir le Comte de Cerny dans Brisach, jusqu'à ce qu'on leur eût rendu Charlevoy.

Le Comte de Cerny détenu prisonnier à Brisach.

La Maréchale informée de ce nouvel incident, comprit qu'il luy seroit difficile de conserver le prétendu Gouvernement de Brisach. Une pareille charge ne convenant gueres à une personne de son sexe, elle s'en démit en faveur de son neveu le Comte de Moret-du-Bec, à qui le Roy en accorda les provisions. Ce Comte vint en diligence en Alsace, & ayant conféré à Bâle avec sa tante, il se présenta ensuite à Philisbourg dont on luy refusa l'entrée.

(i) Idem pag. 737. (k) Acta Colmar, pag. 51. (l) Mem. de Nemours pag. 137. (m) Labard. pag. 788.

l'entrée. On ne voulut pas même luy accorder la permission de parler à Charlevoy. Il essyya à Brisach un pareil refus. Tandis que la Maréchale cherchoit de nouveaux expédiens, le Marquis d'Arson fils du Comte de Cerny parut inquiet de la détention de son pere, & feignant de craindre que la Garnison de Brisach ne se portât à de plus grandes extrémitez, il ordonna qu'on ramenât Charlevoy à Brisach où le Comte de Cerny resta. La Maréchale voyant que son entreprise avoit échoué écouta son dépit, & elle engagea la Cavalerie de Brandebourg dont nous avons parlé, & les Troupes de Lorraine que la Fouge commandoit, à fatiguer la Garnison de Brisach, en l'empêchant d'aller au fourage, & de tirer de la Campagne les contributions & les vivres, dont elle avoit besoin. Ces ordres sont toûjours reçus avec agrément par les Soldats, qui courent volontiers à la proye que d'autres prétendent ravir. Le païs d'alentour exposé à ces rapines, inquieta les Suisses qui en sont voisins ; ils s'assemblerent à Bâle, où ils conclurent que douze mille hommes se tiendroient prêts à marcher, & qu'on feroit dans tous les lieux de la frontiere des retranchemens propres à mettre en sûreté les bornes de Bâle & celles de l'Evêché. Monsieur de Maroles Ambassadeur en Suisse fit des remontrances sur ce decret de la diete ; mais il n'insista pas beaucoup, sçachant que les Suisses n'exécutent pas aisément ce qui leur doit coûter quelque dépense. Ces résolutions des Suisses ebranlerent la fermeté de la Maréchale qui sortit enfin de Bâle & de l'Alsace. On parla beaucoup du mauvais succés de ses vastes desseins ; elle n'en fut pas déconcertée, son addresse & son merite luy donnerent toûjours crédit à la Cour; elle fut même désignée quelques années aprés pour être la premiere Dame d'honneur de la Reyne Marie-Therese; mais la mort la surprit à Périgueux le 2. Septembre 1659, pendant le voyage que fit la Cour en Guienne, dans le tems où cette Dame espéroit de prendre bientôt possession de sa nouvelle dignité ; car on ne doutoit plus alors du mariage du Roy avec l'Infante d'Espagne.

La Maréchale sort de Bâle.

A peine la Maréchale de Guébriant fut sortie d'Alsace, qu'une autre Dame y parut sur la scene ; mais elle n'entreprit pas comme elle d'y faire le personnage d'une guerriere. C'étoit Marguerite du Camboult de Pont-Château épouse de Monsieur le Comte d'Harcourt, Dame égalément distinguée par sa vertu & par sa naissance. Le Comte l'envoya en Alsace pour préparer les voyes à l'exécution du dessein qu'il avoit formé, de venir commander dans Brisach. Cette place luy paroissoit dûë à sa dignité de Gouverneur de la Haute & Basse-Alsace. Il se persuadoit qu'on ne devoit pas la refuser aux importans services qu'il avoit rendus au Roy & au Cardinal Mazarin. C'est luy qui arrêta en Guienne les progrés du Prince de Condé, en l'obligeant de lever le siége de Cognac, & prenant la Rochelle qui étoit défenduë par un des plus zélez partisans du Prince. Dés que Madame d'Harcourt fut en Alsace, elle travailla à faire sortir de Bâle, Girole qui avoit été Trésorier Général de Brisach & de toute la Province, & qui s'étoit hautement declaré pour le Prince de Condé. Il n'en fallut pas davantage pour le rendre suspect à la Comtesse : elle écrivit aux Magistrats de Bâle pour les engager à contraindre Girole de se retirer de leur Ville ; ils résisterent quelque tems, & ils n'en vinrent là qu'aprés que le Marquis de Maroles eut declaré aux Suisses, qu'il n'étoit pas de l'interêt du Roy que Girole trouvât auprés deux un asile.

La Comtesse d'Harcourt vient en Alsace.

Le Comte d'Harcourt quitta ensuite la Guyenne sur la fin de Decembre 1652, ayant laissé le Commandement de son Armée au Comte de l'Isle-bonne son neveu, fils du Comte d'Elbeuf. Il vint en Alsace où il trouva les esprits disposez à luy permettre l'entrée de Brisach, sur la promesse qu'il fit à Charlevoy de luy ménager un accommodement avantageux (o). Comme le Comte étoit mécontent de la Cour, qu'il tenoit au Duc de Lorraine pas les liens du sang, & qu'il étoit d'une reputation extraordinaire par sa valeur, on craignit qu'étant à Brisach il n'y prit des des engagemens contraires aux interêts du Roy. Les Archiducs d'Inspruck, le Duc de Lorraine & le Roy d'Espagne firent en effet tenter la fidélité du Comte, à qui ils promettoient de tres grands avantages, s'il vouloit leur remettre Brisach. On crut même alors que c'étoit pour donner à ce dessein quelque couleur de justice, que l'Archiduc d'Inspruck Charles-Ferdinand envoya à Melun des Deputez pour presser le Roy de luy payer les trois millions, qui luy étoient accordez par le traité de Munster (p); comme s'il avoit ignoré que le Roy n'étoit tenu de les payer qu'a-

Le Comte d'Harcourt vient en Alsace.

(n) Idem pag. 739. (o) Idem pag. 799. (p) Mem. d'Avaux pag. 149.

qu'aprés que sa Majesté Catholique auroit renoncé à tous ses droits sur l'Alsace.

A. 1653. Ces intrigues des ennemis de la France inquietoient le Cardinal Mazarin : mais il ne tarda pas d'avoir le plaisir de voir le Baron de Milet & l'Abbé de la Charente venir luy proposer de la part du Comte d'Harcourt, le moyen pacifier les troubles d'Alsace. Tout étoit presque réglé,& on publioit déjà que le Comte en remettant Brisach au Roy, se contenteroit du Gouvernement d'Anjou & de la Fere, en échange de celuy qu'il avoit en Alsace (q). Mais cette négociation fut rompuë par un avis qu'on donna au Comte : on luy manda qu'on vouloit arrêter le Comte d'Armagnac son fils ainé, qui faisoit ses etudes à Paris. Cet avis peut-être mal fondé, trouva créance dans l'esprit d'un pere déjà prévenu contre la Cour. Le Comte fit venir seulement son fils à Brisach & ne voulut plus entendre parler d'accommodement. De là les soupçons & les défiances. Malgré les propositions que firent au Comte les ennemis du Roy, il ferma l'oreille à tout ce qui pouvoit blesser son honneur & la fidélité qu'il devoit à sa Majesté. Il se contenta de se bien établir dans Brisach & dans toute la Province, non seulement en payant luy-même les Garnisons, mais en se rendant maître de quelques petites places, telle qu'étoit Than, en attendant que les orages de la minorité fussent dissipez & que la France eût repris son ancien calme. Il profita même de la situation où il se trouvoit pour se faire reconnoître Grand-Bailly de Haguenau, & se mettre en possession de la Landvogté; cette affaire fut ménagée par Moiroux qui y trouva d'abord de la résistance de la part des dix Villes. On prétend même qu'on fit enlever le troupeau de Colmar pour réduire cette Ville à son devoir (r). Le Comte d'Harcourt fut reconnu Grand-Bailly, & ce Prince donna de son côté aux dix Villes des réversales ou des lettres de reconnoissance datées du 11. Juillet 1653, par lesquelles il déclare que la Landvogté ayant été cédée au Roy par le traité de Munster, avec tout ce qui en a dépendu de tems immémorial, sa Majesté luy a accordé des provisions pour l'administrer ainsi qu'elle la été cy-devant par les autres Landvogts, particulierement par les Comtes Palatins, & les Archiducs d'Autriche (s). Il s'engage ensuite à laisser les dix Villes Imperiales qui dépendent de la Prefecture, dans leurs franchises, possessions, libertez & immédiateté envers le Saint Empire, comme elles l'ont eu de tout tems, & même de les y conserver & maintenir. Le Roy ne s'étoit pas ainsi expliqué dans les provisions qu'il accorda au Comte en 1649, ni dans les lettres que sa Majesté écrivit aux dix Villes le 27. Septembre 1651. De là vient que la Cour dans la suite réforma les reversales que le Comte avoit données sans son agrément, & même à son insçû; & les dix Villes de leur côté s'en plaignirent dans les dietes comme nous le verrons bientôt.

Il s'établit dans Brisach.

Il est reconnu Grand-Bailly de Haguenau.

Aprés que le Comte eut fait cette démarche, le Cardinal crût qu'il étoit tems de prendre des mesures pour empécher qu'il ne se fit rien en Alsace contre les interêts de sa Majesté. Jusqu'alors son Eminence avoit tiré la négociation en longueur, parcequ'elle espéroit que le Comte manqueroit bientôt d'argent, & que ne pouvant plus payer la Garnison, elle se revolteroit contre luy. Il falloit d'ailleurs régler dans le traité les interêts de Charlevoy, qui partageoit l'autorité du Comte dans Brisach. Enfin on s'assûroit que le Comte aimoit trop la gloire, pour prendre aucun engagement avec les ennemis de l'Etat (t). Ces raisons avoient retardé la négociation ; cependant le Cardinal voyant que le crédit du Comte augmentoit en Alsace, il envoya à Brisach son Capitaine des Gardes le sieur de Monlesun de Besmeaux, sous prétexte d'avancer le traité, mais au fond pour assûrer Philisbourg, où il fit entrer des Troupes à l'insçu du Comte d'Harcourt qui en étoit Gouverneur. On défendit ensuite à tous les Officiers de la Grande-Ecurie du Roy de recevoir les ordres du Comte, en qualité de Grand-Ecuyer de France ; & le Maréchal de la Ferté fut commandé pour mener l'Armée du Roy en Alsace, avec ordre de s'y saisir des places que les Partisans du Prince de Condé & du Comte d'Harcourt y tenoient encor,& forcer par là le Comte de se rendre aux conditions qu'il plairoit à la Cour de luy accorder. Les armes du Roy prenoient par tout le dessus contre les Rebelles; sa Majesté étoit venuë en personne presser le siége de Sainte Menehould que Mantol défendoit, & qui fut enfin forcée de se rendre le 26. Novembre. La rigueur de la saison n'empécha pas

Le Maréchal de la Ferté entre en Alsace, aprés avoir pris Belfort.

(q) Hist. du Min. du C. Mazarin Tom. 2. pag. 97. (r) Pfanner Hist. Comit. L. pag. 3[illegible]
(s) Acta Colmar. (t) Hist. du Min. du C. Mazarin T. 2. pag. 99.

Digitized by Google

pas le Maréchal de la Ferté de mancher pour attaquer Béfort. La Garniſon en étoit nombreuſe ; elle avoit pour Gouverneur le ſieur de Champagne Comte de la Suze. Le Maréchal commença le ſiége le propre jour de Noël: les aſſiégez ſe défendirent avec beaucoup de valeur ; mais ſe voyant ſans eſpérance de ſecours, ils ſe rendirent le 23. Fevrier 1654, aprés cinquante-neuf jours de ſiége.

Le Maréchal fut à peine maître de Béfort, qu'il ſomma le Comte d'Harcourt de luy remettre Briſach, & de ſe retirer dans Philisbourg (*u*). Le Comte n'heſita pas à luy répondre qu'il étoit prêt d'obéir au Roy ; mais il le pria en même tems de conſiderer qu'il n'étoit pas maître abſolu dans la place, où Charlevoy avoit ſon parti, & dont la Garniſon étoit en partie compoſée de Troupes Allemandes, qui demandoient d'être payées de ce qui leur étoit dû.

Il négotie pour faire ſortir de Briſach le Comte d'Harcourt : le traité eſt conclu.

Cette réponſe donna lieu à une négociation entre le Comte & le Maréchal, & elle finit par un traité que tous deux ſignerent & qui portoit, qu'on donneroit au Comte quarante mille piſtoles pour payer Charlevoy & la Garniſon de Briſach, & qu'on en ajouteroit dix mille pour dédommager le Comte de ce quil avoit avancé pour les Garniſons de Briſach & de Philisbourg. Le Maréchal demanda à la Cour la ratification de ce traité, qu'il y envoya par le ſieur de Brinon ſon neveu, qui s'étoit depuis peu de mois diſtingué par la priſe de Commercy. Mais parceque le Cardinal avoit des aſſûrances que le Comte d'Harcourt ne pouvoit traiter ni avec les Eſpagnols, parcequ'il n'étoit pas maître abſolu de la place, & que le Roy avoit pris la ſupériorité ſur eux, ni avec l'Empereur qui craignoit de toucher à Briſach & de donner par là aux Suedois occaſion de reporter la guerre en Allemagne, la négociation du Maréchal de la Ferté ne fut pas approuvée.

Il n'eſt pas approuvé.

La Cour renvoya le ſieur de Brinon avec le ſieur d'Autichamp que le Comte d'Harcourt avoit député de ſa part, & elle les chargea d'un ordre qui deſavoüoit, & qui révoquoit tout ce que le Maréchal & le Comte avoient arrêté.

Monſieur de Senecterre pere du Maréchal écrivit à ſon fils par le même Brinon, de ſe donner de garde de témoigner le moindre reſſentiment : il obéit, & il envoya Brinon au Comte avec des lettres d'excuſes, qui luy donnoient avis que la Cour n'avoit pas agréable le traité qu'ils avoient paſſé. Le Comte ſurpris de cette nouvelle, ſe crut en droit d'obliger le Maréchal de garder la parole qu'il luy avoit donnée, & retint à cet effet Brinon priſonnier à Briſach. Le Maréchal piqué de ce procédé, ne rendit pas ſeulement la pareille au Comte en faiſant arrêter Autichamp, mais il commenda au Marquis de Caſtelnau Lieutenant-Général, d'aller ſans délay former le ſiége de Than. Autichamp appréhendant que cette entrepriſe n'embaraſsât le Comte d'Harcourt dans une guerre qu'il n'étoit ni en état, ni dans la volonté de ſoutenir, obtint du Maréchal à force de prieres, qu'on le traitât en priſonnier de guerre & qu'on luy permît d'aller ſur ſa parole à Briſach s'abboucher avec le Comte d'Harcourt.

Priſe de Than.

Cependant Caſtelnau avoit commencé le ſiége de Than : Autichamp y arriva au moment qu'on étoit pret de donner aſſaut aux rétranchemens du Fauxbourg ; il écrivit ſur le champ au Maréchal pour le ſupplier de faire ſurſeoir cette attaque, l'aſſûrant que le Comte d'Harcourt ordonneroit au ſieur de Grun Gouverneur de la place, d'en faire ouvrir les portes. Le Maréchal ne croyant pas qu'on dût aſſez compter ſur la parole d'un priſonnier, ne voulut pas qu'on differât ; le Fauxbourg fut pris & on accorda aux aſſiégez une ſuſpenſion d'armes jusqu'au retour d'Autichamp ; elle fut enſuite prolongée jusqu'au 9. Mars 1654. pour donner le loiſir de recevoir les réponſes qu'on attendoit du Comte d'Harcourt. Le Comte envoya promptement ſes ordres au ſieur Grum, de recevoir dans la place les Troupes du Roy. Un Garde du Comte fut dépêché pour le porter, & Autichamp le ſuivit ſans perdre de tems. Mais ſoit que le Maréchal eût été choqué de ce qu'on ne luy renvoyoit pas Brinon ſon neveu, ſoit qu'il voulût avoir la gloire de prendre une Ville & donner par là toûjours plus de réputation à ſes armes, il ne voulut pas admettre à ſon audience ni le Garde ni Autichamp ; il fit donner l'aſſaut à la place, pluſieurs Officiers y furent bleſſez de part & d'autre ; le Marquis de Caſtelnau fut du nombre, ayant reçu à la tête un coup de mouſquet. Cependant le Gouverneur qui venoit de ſoutenir les efforts de l'ennemy avec beaucoup de bravoure, voulant obéir aux ordres du Comte, ſortit luy-même de ſa place, pour aller s'abboucher avec le Maréchal. Cette démarche faite avec trop de confiance luy coûta la liberté ; il fut arrêté priſonnier,

(*u*) Idem pag. 100.

ſonnier. Les Troupes du Roy entrerent dans la Ville, pillerent le logis du Gouverneur, qui fut encor condanné à payer trois mille piſtoles. Il ſe plaignit envain de la prétenduë violence dont on uſoit à ſon égard. Le Maréchal ne luy avoit pas donné ſa parole, & le Gouverneur s'étoit rendu griévement coupable en prenant le armes contre ſon Roy. On crut même luy faire grace de ne le pas traiter comme rebelle. Le Maréchal maître de Than, le fut bientôt du Château; il parla à Autichamp à qui il fit ſentir le chagrin que luy cauſoit la détention de Brinon. Le Comte le relâcha, & le Maréchal rendit en même tems la liberté à Autichamp, qui partit d'abord pour la Cour, où il alla déclarer que le Comte ſe ſoumettoit entierement & ſans réſerve à la volonté du Roy; qu'il étoit prét de ſe retirer à Philisbourg pour y attendre les ordres de ſa Majeſté, & que Charlevoy content des aſſûrances qu'on luy donnoit, recevoit avec ſoumiſſion le ſieur de Besmeaux Gouverneur à Briſach.

Soumiſſion du Comte d'Harcourt & de Charlevoy.

Le procéde du Comte d'Harcourt plût extrémement à la Cour; ſes ennemis en furent conſternez, & le Cardinal Mazarin témoigna au Duc d'Elbeuf que le parti que le Comte avoit pris, augmentoit l'eſtime qu'il avoit toûjours faite de ſon merite, & l'engageroit à chercher l'occaſion de luy rendre ſervice: elle ne tarda pas à ſe préſenter; car le Marquis de Caſtelnau s'étant chargé de travailler à achever l'accommodement du Comte, tout fut réglé à ſa ſatisfaction. Le Roy luy accorda de choiſir dans la Garniſon de Briſach quatre cent Soldats François ou Allemands, qu'il luy ſeroit libre de conduire à Philisbourg, & que le reſte ſortiroit de Briſach le 1. Juin 1654, pour aller où il luy plairoit, s'il ne vouloit pas prendre parti dans le Régiment de Charlevoy, pour ſervir en Alſace dans les Troupes du Roy; qu'on payeroit à Charlevoy & à la Garniſon, qui ſe trouvoit alors à Briſach, 32000. piſtoles, partie à Briſach, partie à Bâle deux jours avant qu'elle ſortit de la place, & qu'enſuite Charlevoy donneroit ſa démiſſion de la charge de Lieutenant-de-Roy. Le Marquis de Caſtelnau promit encor au Comte d'Harcourt de la part de ſa Majeſté, qu'en attendant qu'il eût traité du Gouvernement de l'Alſace & de Philisbourg, on luy compteroit cinq mille piſtoles par mois, tant pour ſes appointements de Gouverneur, que pour la Compagnie de ſes Gardes, outre pareille ſomme qu'il toucheroit à STRASBOURG, dés qu'il ſeroit hors de Briſach. On l'aſſûra de plus que dés qu'il auroit donné ſes otages, on luy mettroit entre les mains la déclaration du Roy, portant amniſtie génerale pour luy & pour ceux de ſon parti, laquelle ſeroit verifiée en Parlement, & qu'enfin dés que le Marquis de Caſtelnau ſeroit entré dans Briſach, on laiſſeroit le Comte en poſſeſſion de ſon Gouvernement de la Haute & Baſſe-Alſace, & de la charge de Grand-Bailly de Haguenau.

Les otages furent enſuite donnez de part & d'autre pour la ſûreté du traité. Ceux du Comte furent le Comte d'Armagnac ſon fils aîné, avec le Baron de Merlug qui devoient demeurer à Bâle entre les mains du Magiſtrat: le Baron de l'Aubeſpine, le Marquis d'Arſon & les ſieurs de Valcour & d'Autichamp devoient être remis au Marquis de Caſtelnau, à qui Charlevoy donna de ſon côté quelques Officiers de ſon Regiment, & les Allemands quelques-uns des leurs: de la part du Marquis, la Marquiſe ſa femme, ſa ſoeur & les ſieurs des Fourneaux, de Besmeaux & de la Neuville devoient demeurer en otage à Bâle entre les mains du Magiſtrat; mais à condition que les trois derniers ſeroient au pouvoir du Comte d'Harcourt, jusqu'à ce que la déclaration du Roy portant amniſtie, luy fût remiſe en bonne forme, & bien verifiée. Tout le traité s'exécuta de bonne foy de part & d'autre, & le Marquis de St. Geniez fut établi Gouverneur à Briſach avec une forte Garniſon. Le Comte d'Harcourt céda quelques années aprés au Cardinal Mazarin, ſon Gouvernement d'Alſace avec la charge de Grand-Bailly de Haguenau, & le Comte écrivit à ce ſujet aux dix Villes de la Préfecture d'Alſace, une lettre dattée de Thoulouze du dernier Decembre 1659. Pour ne pas interrompre le fil de ma narration par le recit de divers incidents, qui ont entre eux peu de liaiſon, j'ay raconté tout de ſuite les mouvemens qui ſe firent en Alſace dans les tems orageux de la minorité du feu Roy. Les troubles qui déſoloient alors tout le Royaume, & la guerre que l'Eſpagne continuoit de faire à la France, ſuſpendirent pour un tems la pleine exécution du traité de Munſter. Comme une nouvelle domination fait toujours peine à ceux qu'on contraint de changer de maître, les droits que la France

Le Gouvernement d'Alſace cedé au Cardinal Mazarin.

(x) Hiſt. du Min. de Mazarin T. 2. pag. 423.

France venoit d'acquerir sur l'Alsace ; trouverent des contradicteurs, qui opposoient aux prétentions du Roy tout ce que l'amour de leur ancienne liberté pouvoit leur suggerer. Je vas tâcher de développer & d'éclaircir ces contestations par la simple exposition des faits que l'Histoire nous fournit.

LIVRE DIX-NEUVIEME.

A. 1643.

L'Archiduc d'Autriche Ferdinand-François fils ainé de l'Empereur FERDINAND III, ayant été elû Roy des Romains à Augsbourg en 1653, leurs Majestez se rendirent à Ratisbonne pour le Couronnement (*a*). Leur présence donna tout à-la-fois de l'éclat & de l'autorité à la diete, qui s'y tint pour y régler les affaires de l'Empire. La pluspart des Etats qui avoient quelques interêts dans la cession faite au Roy, de l'Alsace & de le Préfecture de Haguenau, y porterent leurs griefs. L'Evêque de Bâle y répéta ce qu'il avoit déja dit plusieurs fois dans les congrés de Munster & de Nuremberg, que la Comté de Ferrette étant un fief de son Evêché, n'avoit pû sans son aveu, être cédée à la France, qui cependant s'en étoit mise en possession, comme faisant partie de Suntgau (*b*). L'Evêque de Spire se plaignit que les François ne se contentant pas de tenir Garnison dans Philisbourg, y occupoient son Palais & avoient desarmé la Bourgeoisie. Les dix Villes de la Préfecture de Haguenau parurent les plus vives à representer à la diete, que Moiroux & Wolker Agents du Comte d'Harcourt Grand-Bailly de Haguenau, en prenant pour leur maitre possession de cette charge, bien loin de les laisser joüir de leurs privileges, vouloient asservir à la France des Villes libres, qui ne reconnoissoient point d'autre Souverain que l'Empereur & l'Empire (*c*).

Plusieurs griefs portez à la diete au sujet de l'Alsace.

Le sieur Caset de Veautorte Envoyé de sa Majesté Tres-Chrétienne, arriva à Ratisbonne dans ces conjonctures. Ce Ministre avoit assisté au congrés de Nuremberg de 1650, avec deux autres Plénipotentiaires du Roy, & suivant Monsieur de la Barde, son mérite & ses talens le rendoient superieur à ses deux Collegues. A peine fut-il informé qu'on avoit porté des plaintes contre la France, que dés le 15. Août 1653, il fit de fortes instances pour en avoir communication, assûrant qu'il luy seroit aisé de faire connoître à tout l'Empire que le Roy étoit attentif à ne déborder en rien, de tout ce que la justice & les traitez pouvoient exiger. La diete qui d'abord avoit pris le parti d'accorder au sieur de Veautorte ce qu'il demandoit, changea de résolution & ne voulut pas entrer dans ces discussions; soit quelle voulût éviter de faire renaître des disputes, qui avoient inutilement fatigué pendant plusieurs années les Plénipotentiaires de Munster & de Nuremberg; soit que l'Empereur craignit que si on touchoit ces matieres, les Etats n'insistassent sur la déclaration du 22. Août 1648, dont nous avous parlé fort au long, par laquelle les Etats déclaroient qu'ils entendoient qu'on céderoit à sa Majesté Tres-Chrétienne, le Landgraviat de la Haute & Basse-Alsace & la Préfecture de Haguenau, en fief perpetuel de l'Empire ; qu'on donneroit au Roy sous le titre de Landgrave d'Alsace, voix dans les dietes & une séance telle qu'elle seroit réglée dans la prochaine diete. L'Empereur qui avoit toûjours apprehendé que le Roy ne fût admis dans les déliberations de l'Empire, eloigna tout ce qui regardoit la cession de l'Alsace, de peur que les Etats suivant le projet de leur déclaration, ne vinssent à régler la séance que le Roy devoit avoir dans les dietes, en qualité de Landgrave d'Alsace. Les Etats ne statüerent rien sur ce point, & par là l'Empereur trouva moyen de supprimer la déclaration, qui avoit fait tant de bruit à Munster, & de la laisser sans exécution & sans effet.

La diete refuse d'entrer dans ces discussions.

Cependant Monsieur de Veautorte insistoit toûjours qu'on luy communiquât ce qu'on avançoit contre la France (*d*). Il écrivit même à la diete qu'il n'ignoroit pas, que les Etats avoient pris deux ou trois fois la résolution de luy en faire part, & que neantmoins elle demeuroit toûjours dans le silence. Il fit plus; car pour obliger la diete à s'expliquer, il se plaignit luy-même de l'atteinte que l'Empire avoit donné à la paix

La diete refuse de communiquer les griefs à l'Envoyé du Roy.

(*a*) BRACHEL. L. 1. pag. 76. (*b*) PFANNER Hist, Comit. pag. 284. (*c*) Idem pag. 355. (*d*) Idem pag. 464.

Digitized by Google

paix de Westphalie, en fournissant du secours au Roy d'Espagne, à qui quelques Princes avoient donné des Troupes, de l'argent & des quartiers d'hyver. La diete luy répondit que l'Empire n'avoit jamais favorisé les ennemis de la France, ni permis qu'on leur donnât secours ; qu'on ne devoit pas l'accuser d'avoir violé la paix, parceque quelques Princes avoient souffert, qu'on fit des levées dans leurs Etats, conformément aux loix & aux coutumes etablies dans l'Empire ; & qu'on avoit donné des ordres pour empêcher que les Troupes du Duc de Lorraine ne prissent des quartiers, & qu'elles n'eussent un passage libre sur les terres de l'Empire. Enfin la diete toûjours pressée

A. 1654. par l'Envoyé de France, délibera au mois de Mars 1654, sur les griefs de l'Evêque de Spire, de celuy de Bâle & de dix Villes de la Préfecture de Haguenau. Les sentimens furent d'abord partagez; les uns prétendoient que c'étoit assez que quelques deputez de la diete pressentissent par occasion le sieur de Veaurorte, & qu'ils tâchassent de pénétrer ce qu'il voudroit accorder pour la satisfaction des Etats qui se croyoient lézez. Il n'est pas, disoient-ils, de la dignité de la diete de requerir en forme, ce qu'elle n'est pas en état d'obtenir; la situation de l'Empire fait croire que c'est assez de faire prier le Roy d'avoir égard aux plaintes qu'on fait contre ses Officiers : on trouvera dans la suite, continuoient-ils, des voyes propres à arrêter les entreprises de nos voisins si tout est bien d'accord dans l'Empire.

Ce sentiment fut combattu par l'avis de ceux qui soutenoient, qu'il falloit recourir à des remedes plus violents. Si l'Empire, disoient-ils, regarde avec indifference les justes plaintes des Etats qui souffrent, on ne tardera pas de voir naître la division entre les membres du Corps Germanique ; & déja nous devons compter tout le Haut-Rhin perdu, si on se contente de luy donner la frivole espérance, qu'on trouvera dans la suite le moyen de le secourir. L'Evêque de Spire est accablé, celuy de Bâle a été obligé de s'épuiser luy-même pour mettre son païs à couvert contre les François: les dix Villes d'Alsace se trouvent soumises à un Bailly que la France y a nommé : si on ne veut pas ecouter ces griefs, il ne faut pas attendre que ces Etats fournissent leur contingent à l'Empire, ni qu'ils implorent dans la suite, le secours de ceux dont ils se voyent si indignement abandonnez. Il seroit honteux de céder aux difficultez qu'on imagine, & ce seroit faire sentir une trop grande foiblesse, que de renvoyer à la justice du Roy, des Etats qui ont tout le droit d'attendre de nous, que nous les tirerons de l'oppression; c'est trop ménager la France que de n'oser pas même la sommer, d'exécuter les traitez de meilleure foy.

Malgré toutes ces raisons la diete fit prévaloir le sentiment contraire, & il fut conclu que sans entrer dans la discussion des griefs dont on s'étoit plaint, on en parleroit tout au plus au sieur de Veautorte, par occasion & par forme d'entretien (*f*). Je rapporte ce fait sur la foy d'un Auteur Allemand, qui presque à toutes les pages de son livre, traite la France de la maniere la plus outrageante; style qui tout en indignant un lecteur qui a de la politesse, luy fait sentir la verité de ce que cet Auteur avance, en faveur de la nation qu'il maltraite. Il restoit dans l'Empire, continuë-t'il, une si grande veneration pour la France, que quoy qu'il fût evident qu'elle avoit violé la paix de Westphalie, cependant de peur de l'offenser, il fut ordonné que dans le decret qui avoit été dressé, on bifferoit les termes dont avoient usé ceux qui se plaignoient d'elle, tâchant de faire voir que quant au fait & quant au droit, elle avoit agi contre les traitez. Telle fut la résolution prise dans la diete de 1654, par rapport aux griefs qui firent alors tant de bruit dans l'Empire, au sujet de la Comté de Ferrette & des dix Villes de la Préfecture d'Alsace. La diete ne voulut plus discuter des matieres, qui avoient éte épuisées dans les congrés de Munster & de Nuremberg, & elle laissa le Roy paisible dans sa possession. Peut-être que Monsieur de Veautorte qui n'avoit pas appréhendé d'entrer dans de plus amples discussions, auroit obtenu un decret plus décisif, si la mort ne l'avoit pas enlevé le 19. Avril, au grand regret de tous ceux qui connoissoient son merite.

La diete persiste à ne pas entrer dans la discussion des griefs

Tout s'étant passé dans la diete d'une maniere qui persuada le Roy que les Princes de l'Empire avoient à coeur de vivre avec luy en bonne intelligence, sa Majesté fit travailler ses Ministres à de nouveaux traitez d'alliance. L'Electeur de Brandebourg conclut le sien le 24. Fevrier 1656, par lequel il s'engage de secourir le Roy, en cas que sa Majesté fût attaquée dans l'étenduë des trois Evêchez, Metz, Toul & Verdun, des Landgraviats de la Haute & Basse- A. 1656.

Traitez d'alliance avec les Princes de l'Empire.

(*f*) Idem pag. 246.

Basse-Alsace, du Suntgau, de Brisach, de Philisbourg & des droits en dépendants. L'Electeur Palatin suivit la même année l'exemple de l'Electeur de Brandebourg. Plusieurs autres Princes ne tarderent pas à signer de même avec le Roy, un traité de Confédération qu'on nomma l'alliance du Rhin

A. 1657. Mort de l'Empereur FERDINAND III. & de son fils le Roy des Romains.

Pendant le cours de ces négociations, l'Empereur FERDINAND III. mourut le 2. Avril 1657. Son fils le Roy des Romains Ferdinand-François étoit mort avant luy ; de sorte qu'il fallut que l'Empire s'assemblât pour luy choisir un successeur ; & le Roy de France jugea que dans ces conjonctures il étoit à propos d'envoyer un Ambassadeur en Allemagne. Le Maréchal de Grammont, qui fut choisi pour cette importante commission, se mit en chemin avec Monsieur de Lionne qui luy avoit été donné pour Collegue Dés qu'ils furent arrivez à Saverne ils prierent le jeune Monsieur Colbert, qui dés lors étoit Intendant d'Alsace, d'aller pressentir les Magistrats de STRASBOURG, sur la maniere dont cette Ville recevroit les Ambassadeurs du Roy (g). Les Magistrats répondirent que le Senat enverroit au devant d'eux hors de la Ville, & qu'on leur feroit les présents accoutumez. A la demande que Monsieur de Colbert leur fit s'ils ne tireroient pas le Canon, ils répondirent sans hesiter que non; mais pour adoucir un peu une réponse si seche, ils ajouterent qu'ils n'avoient pas fait cet honneur au Duc d'Angoulesme, lorsqu'il fut envoyé en Allemagne avec Monsieur de Bethune. Le Maréchal fut picqué de ce refus, parcequ'il étoit informé que STRASBOURG avoit fait trois salves de Canon à l'Electeur Palatin, lors qu'il entra dans la Ville. Monsieur de Grammont s'attendant qu'on ne devoit pas faire de moindres honneurs à l'Ambassadeur du Roy, & craignant d'ailleurs que les autres Villes de l'Empire, ne se reglassent sur l'exemple de STRASBOURG, renvoya Monsieur de Colbert se plaindre aux Magistrats, du peu d'égard qu'ils avoient pour un Roy, qui regarderoit leur procédé comme une injure. Il leur fit en même tems déclarer qu'il ne passeroit point par leur Ville, mais qu'il rendroit compte de la maniere dont ils en usoient, à sa Majesté qui pourroit bien dans la suite trouver occasion de leur marquer son ressentiment. Ce discours fit changer de résolution aux Magistrats, qui députerent dés le moment au Maréchal, pour l'assûrer que les Bourgeois se mettroient sous les armes pour le recevoir, & qu'on luy feroit trois salves de Canon. Les Ambassadeurs entrerent dans STRASBOURG et continuerent leur route; ils arriverent enfin à Francfort où les Etats de l'Empire étoient assemblez; ils y trouverent un grand crédit, sur tout depuis qu'ils eurent fait connoitre que toutes les vûës de sa Majesté tendoient à empêcher les contraventions au traité de Munster. Ce fut par leur conseil qu'on obligea le futur Empereur à signer la celebre capitulation de Francfort, qui met des bornes à la puissance imperiale, & la rend en plusieurs points dépendante du consentement de l'Empire: elle luy prescrit de ne fournir aucunes armes, argent, Soldats, vivres ou autres commoditez aux ennemis de la Couronne de France, & elle déclare de plus qu'au cas que les Electeurs, Princes ou Etats de l'Empire soient attaquez par guerre, ou qu'ils implorent le secours de la France, il sera libre à sa Majesté Tres-Chrétienne de les secourir. Dés que l'Archiduc Leopold d'Autriche eut signé cette capitulation, il fut proclamé Empereur le 18. Juillet 1658.

Honneurs rendus par STRASBOURG à l'Ambassadeur du Roy.

Capitulation de l'Empereur.

Leopold d'Autriche est choisi Empereur.

A. 1658.

Le Roy s'étant ainsi assûré de la volonté de tout l'Empire, à maintenir la paix de Munster & à en procurer l'exécution, jugea qu'il étoit tems de donner à la Province d'Alsace, qui avoit été incorporée à sa Couronne, une maniere de Gouvernement uniforme à celle de son Royaume. C'est dans ce dessein qu'il fit publier le 4. Novembre 1658, un Edit par lequel il établissoit un Conseil Provincial à Ensisheim, où l'on rendroit la justice à ses nouveaux sujets. Le Roy s'explique en ces termes; "en conséquence de la cession & "du transport à nous fait & à nos successeurs Roys, par l'Empereur, l'Empire & toute la maison d'Autriche dans "le traité de Munster, d'avoir & retenir "à perpétuité, la propriété, seigneurie, "possession & jurisdiction qu'avoient "l'Empereur, l'Empire & la maison "d'Autriche en la Ville de Brisach, au "Landgraviat de la Haute & Basse-"Alsace, Suntgau, & en la Préfecture "des dix Villes imperiales sizes en Al-"sace, sçavoir Haguenau, Colmar & "les autres, & en tous les lieux qui en "dépendent ; ensemble tous les droits "Royaux appartenants & dépendants "des dits Landgraviats de la Haute & "Basse-Alsace & Suntgau, de la Pré-"fecture Provinciale des dites Villes ci-"dessus

Conseil Provincial établi en Alsace.

(g) Mem. de Grammont, Tom. 2.

Digitized by Google

"dessus nommées & lieux dépendants, "tout ainsi & avec les mêmes droits "que le tout appartenoit à la maison d'Autriche." Ce prelude explique nettement les deux articles du traité de Munster qui renferment la cession de l'Alsace. Dans l'un l'Empereur, l'Empire & la maison d'Autriche cédent la seigneurie, possession, jurisdiction qu'avoient l'Empereur, l'Empire & la maison d'Autriche dans la Haute & Basse-Alsace, & la Préfecture des dix Villes, & lieux en dépendants. Par là l'Empereur & l'Empire abandonnent au Roy la Souveraineté qui leur appartenoit sur tous ces païs. Le seconde article céde à sa Majesté les droits Royaux & tout le domaine utile, dont la maison d'Autriche joüissoit ou devoit joüir. C'est sur cette base que le Roy appuye l'établissement du Conseil souverain d'Alsace.

Sa Majesté veut qu'il soit composé d'un Président & Garde des sceaux originaires François, d'un Abbé & d'un Gentilhomme originaires d'Alsace, de deux Conseillers du Parlement de Metz, qui seront commis pour servir dans le Conseil, jusqu'à ce que sa Majesté ait fait choix de deux autres François de nation, qu'elle pourvoyra de charges de Conseillers; d'un Docteur en droit de nation Allemande qui sera versé en langue Françoise, d'un Procureur-Général originaire François, & d'un Avocat général Allemand, qui sçache le François, un Greffier & six Secretaires interpretes en langue Latine, Françoise & Allemande.

Sa Majesté attribuë au Conseil, le pouvoir de juger souverainement & en dernier ressort, de toutes les causes civiles & criminelles, dans toute l'étenduë de la Haute & Basse-Alsace, Suntgau & de la Préfecture des dix Villes, Brisach & tous les lieux en dépendans; voulant qu'on procéde en la même forme & maniere que faisoit la Régence qui y étoit etablie, & conformément aux loix, coutumes, usages, & privileges des lieux, sans aucune innovation; si ce n'est qu'il sera loisible de plaider & ecrire en Latin, en François ou en Allemand, mais les arrêts seront rédigez en François ou en Latin.

Il est ensuite ordonné au Conseil, de prendre un soin particulier du culte & service de Dieu & du maintien de la Religion Catholique, Apostolique & Romaine, que les Eglises soient dûëment desservies, que les possesseurs des Bénéfices fassent leur devoir, & que les Prélats Ecclesiastiques, Seculiers & Reguliers, observent leurs institutions & leurs régles, & généralement qu'ils tiennent la main à tout ce qui est de la police exterieure & conservation du bon ordre & des biens de l'Eglise, des droits de Souveraineté, prééminences & protection appartenants à sa Majesté.

Et d'autant qu'entre les Officiers de la Régence etablie au dit païs, le Landvogt ou Gouverneur étoit le Président, & que suivant les coutumes du Royaume, les Gouverneurs & Lieutenants-Généraux des Provinces n'ont aucune fonction de juges, sa Majesté entend qu'ils ne soient pas réputez Présidents du Conseil, mais seulement qu'ils y ayent entrée, séance, & voix déliberative, toutes les fois qu'il voudront s'y trouver; sans toutefois qu'ils puissent recueillir les voix, signer les arrêts, ni faire aucune fonction de la charge de Président. C'est sur ce plan que fut formé le Conseil Souverain d'Alsace.

Avant la publication de cet Edit le Président Colbert de Vandier, si connu depuis sous le nom de Monsieur de Croissy Ministre d'Etat, donna avis à l'Evêché de Bâle, à celuy de Strasbourg, à la Ville de Strasbourg & aux dix Villes de la Préfecture de Haguenau, & à plusieurs autres Villes, de la résolution que sa Majesté avoit prise d'établir un Conseil Souverain à Ensisheim: ils y envoyerent des députez à qui on communiqua à l'Edit d'établissement (*b*). Ceux des dix Villes ayant crû trouver des clauses contraires à leurs privileges & à leurs droits, protesterent par écrit contre le nouvel établissement. Ils se plaignirent 1. de ce que dans l'énoncé de l'Edit, on avoit placé les dix Villes de la Préfecture, entre Brisach & les lieux qui dépendent de cette Ville, ce qui pouvoit donner lieu de croire que les dix Villes devoient être soumises à sa Majesté comme celle de Brisach & les lieux de sa dépendance, qui ont été absolument & pleinement cédez à sa Majesté Tres-Chrétienne; au lieu que le traité de Munster au paragraphe *Teneatur*, réserve aux dix Villes leur liberté & leur immédiateté envers le saint Empire. Les députez des dix Villes prétendoient en 2. lieu, que c'étoit à tort que l'Edit donnoit au Conseil Souverain, le pouvoir de juger tant au civil qu'au criminel dans l'étenduë de la Préfecture, pouvoir que la maison d'Autriche n'avoit jamais entrepris de s'attribüer. C'est sur tout sur

25. Oct. 1658. Plaintes des dix Villes de la Préfecture.

(*b*) Acta Colmar. pag. 60.

Digitized by Google

ſur ces deux chefs que rouloit la proteſtation des dix Villes. Tous les autres Etats qui avoient été citez ſe tûrent & ne formerent aucune plainte. L'Edit fut publié par le Miniſtere de Monſieur Colbert Procureur-Général, de l'Avocat-Général Monſieur Baſſant, & du Secretaire Monſieur Klinglin qui fut bientôt Conſeiller au Conſeil. Il étoit fils du fameux Jean Klinglin Tréſorier & Receveur-général ſous les Archiducs dans tous les païs de l'Autriche anterieure, & Préſident de la chambre des finances ſous le Duc Bernard de Saxe-Weymar. Peut-être que les Villes connoiſſant l'inégalité de leurs forces, n'auroient oſé s'oppoſer ſeules & avec tant d'éclat à l'autorite Royale, ſi elles n'avoient compté ſur la puiſſance de l'Empereur, qui venoit de promettre dans ſa Capitulation du 18. Juillet 1658, que les dix Villes imperiales unies en Alſace, demeureroient Provinciales incorporées & unies au ſaint Empire, de même que les autres Etats immédiats ſuivant le traité de paix, ſans préjudice toutefois de la juriſdiction Préfectoriale. Ces derniers termes auroient fait balancer les Villes, ſi elles avoient fait réflexion que la juriſdiction Préfectoriale que l'Empereur laiſſoit au Roy, devoit être ſuivant le traité de paix exercée par ſa Majeſté, avec toute ſorte de Souverain-Domaine. Mais il eſt aiſé de ſe laiſſer eblouïr par l'amour de ſa liberté, & par la crainte de changer d'uſages & de maître. Quoy qu'il en ſoit on n'eut point d'égard à la proteſtation des dix Villes. Le Conſeil d'Enſisheim exercea les pouvoirs que le Roy luy avoit donné, & bientôt l'Alſace devint encor plus inconteſtablement ſoumiſe à la France, par le celebre traité des Pyrenées conclu le 7. Novembre 1659.

Traité des Pyrenées: articles qui regardent l'Alſace.

Le Roy d'Eſpagne avoit juſqu'alors refuſé de donner ſa renonciation à tous ſes droits & à ceux de la maiſon d'Autriche, ſur la Province d'Alſace & ſur la Préfecture de Haguenau. Ce refus étoit une racine qui n'étoit pas encor coupée, & qui pouvoit faire renaître les anciennes conteſtations: mais enfin l'article 61. du traité conclu entre la France & l'Eſpagne, s'expliqua en ces termes. "Le Roy Catholique tant "en ſon nom qu'en celuy de ſes heri-"tiers, ſucceſſeurs & autres à qui il au-"roit donné quelques droits, renonce "par ce traité à tous les droits ſans ex-"ception & ſans aucune réſerve, qui "pouvoient appartenir tant à luy qu'à "tout autre dans la Haute & Baſſe-Al-"ſace, le Suntgau, le Comté de Fer-"rette, Briſach & ſes dépendances, & "dans touts les païs, Villes & droits "que le traité conclu à Munſter le 24. "Octobre 1648, a accordé au Roy "Tres-Chrétien pour l'incorporer à ſon "domaine; ſa Majeſté Catholique ratiſ-"fiant ledit traité de Munſter, en ce "qui regarde les biens auſquels il re-"nonce." En conſéquence de cette nouvelle renonciation, le Roy Tres-Chrétien promet de payer aux Archiducs d'Inſpruck, les trois millions qu'il s'étoit auparavant engagé de leur faire compter.

Il n'eſt parlé dans cet article qu'en termes généraux de la Préfecture de Haguenau, & on n'y employe pas le terme de Landgraviat d'Alſace, parceque la France & l'Eſpagne concevoient alors que la ceſſion de la Haute & Baſſe-Alſace comprenoit tout ce qui étoit renfermé dans cette Province; que la Préfecture de Haguenau & les Villes qui la compoſent, devoient être ſoumiſes au Roy, puis qu'elles étoient ſituées en Alſace, & que le titre de Landgraviat ou Comté de la Haute & Baſſe-Alſace, n'étoit pas moins un terme ſynonime avec celuy de la Province de Haute & Baſſe-Alſace, que celuy du Comté de Flandres avec celuy de la Province de ce nom. Les conteſtations cependant qui s'étoient pluſieurs fois élevées au ſujet de la Comté de Ferrette, obligerent le Roy à inſiſter que ſa Majeſté Catholique y renonçât expreſſément.

Trois millions payez aux Archiducs.

La France ne tarda pas de payer aux Archiducs d'Inſpruck les trois millions qu'elle s'étoit engagée de compter. Pour finir cette affaire l'Archiduc Ferdinand-Charles envoya vers ſa Majeſté Tres-Chrétienne, le ſieur de Wicka ſon Conſeiller en la Chambre des Provinces ſuperieures d'Autriche; & ſa Majeſté commit de ſa part le Comte de Brienne Miniſtre & Secretaire d'Etat, le ſieur de Lionne Marquis de Freſne & le Comte de Brienne fils, pour régler la ſatisfaction dûë aux Archiducs d'Inſpruck. Le traité en fut conclu le 16. Decembre 1660 (k); & dans l'article 1. l'Archiduc Ferdinand-Charles d'Autriche déclare avoir entendu & entendre que dans la ceſſion qui a été faite à la France de la Haute & Baſſe-Alſace & du Suntgau par le traité de Munſter au paragraphe, *tertiò imperator*, a été & eſt compris la Comté de Ferrette, & par conſéquent qu'il a renoncé & renonce

(i) Acta Colmar. pag. 62.

(k) Recueil des Tr. de paix de Leon. T. 3.

nonce encor présentement à tous droits généralement quelconques, sans rien réserver ni retenir, sçavoir, tels que d'ancienneté & en tout tems ils luy avoient appartenu sur la dite Comté de Ferrette, ses appartenances & dépendances, ainsi qu'il en joüissoit avant la diete cession, comme aussi à toutes déclarations & exceptions qu'il pourroit avoir faites au contraire, sans toutesfois que cette déclaration & rénonciation puisse l'obliger à aucune garantie ni le charger, ni directement ni indirectement d'en rendre raison à qui que ce soit, au cas qu'il y survint d'ailleurs quelque difficulté, & qu'il fût fait des protestations ou exceptions par d'autres sur ce sujet. Ces termes du payement furent ensuite fixez; mais la mort ayant surpris l'Archiduc Ferdinand-Charles avant l'entiere exécution de ce traité, son frere Sigismond-François confirma le 4. Juin 1663, tout ce qui avoit été conclu dans les traitez de Munster, dans celuy des Pyrenées & dans celuy de Paris le 3. Decembre 1660; & les trois millions furent enfin comptez & payez le 3. Decembre 1663 : & par là il ne resta plus à la maison d'Autriche aucun droit sur la Haute & Basse-Alsace, le Suntgau, la Comté de Ferrette, Brisach & ses dépendances. Comme les Empereurs & les Princes de la maison d'Autriche, qui de tems immemorial avoient mis au nombre de leurs titres celuy de Landgrave d'Alsace & de Comte de Ferrette, s'en désisterent dans le traité de Munster, ils ont toûjours cessé depuis de prendre ces titres dans les traités subséquents qu'ils ont conclu avec la France.

Nouvelles contestations au sujet de la Préfecture de Haguenau.

Les contestations de la maison d'Autriche ayant été absolument terminées, on en vit bientôt naître de nouvelles, au sujet de la Préfecture de Haguenau. Le Comte d'Harcourt Grand-Bailly depuis plusieurs années, se démit comme nous l'avons déja dit de cette charge & du Gouvernement de la Haute & Basse-Alsace, ayant reçu en échange le Gouvernement d'Anjou. Le Roy gratifia ensuite de cette importante charge son Premier-Ministre le Cardinal Mazarin. Le premier soin de son Eminence fut de s'informer des droits du Landvogt d'Alsace, & de la maniere dont il devoit être présenté aux dix Villes de la Préfecture. Il fit travailler sur ce sujet tout ce qu'il y avoit en Alsace de gens habiles. On rechercha les titres; on consulta les Anciens, & les personnes les mieux instruites dans les affaires du païs; & aprés une exacte perquisition on dressa un memoire qui fut envoyé en Cour le 26. Fevrier 1660 (*l*). Comme nous avons en main la minute originale tirée des Archives publiques sous le N. 3693, & que cette piece peut beaucoup éclaircir l'Histoire que je traite, il me paroit qu'il est bon d'en inserer icy les principaux articles.

Memoire sur la nature & les droits de la Préfecture de Haguenau.

"La charge de Grand-Bailly de Haguenau, dit le memoire, est un pouvoir de gouverner, protéger & défendre les dix Villes imperiales sizes en Alsace, avec attribution de la même jurisdiction sur ces Villes que l'Empereur, comme chef de l'Empire, avoit droit d'exercer sur elles." On ne trouve aucune particularité de l'origine & création de cette charge, si ce n'est qu'elle fut érigée en 1163, par l'Empereur FRIDERIC Barberousse, que son fils FRIDERIC II, luy donna la derniere main, & qu'ensuite les Ducs de Luxembourg, les Electeurs Palatins & les l'Archiducs d'Inspruck en ont joüi consécutivement à titre d'engagement de l'Empire.

On procédoit à la réception du Grand-Bailly en cette maniere. Les Commissaires Imperiaux, le Grand-Bailly ou son Lieutenant, & les députez des dix Villes, se trouvoient à Haguenau au jour marqué. Ces derniers demandoient à voir les lettres de présentation de l'Empereur, les lettres de reverses ou de reconnoissance du Grand-Bailly, ensemble le pouvoir par luy donné à son député de préter serment. On s'assembloit le lendemain à la maison de Ville de Haguenau, où les Commissaires Imperiaux s'étant assis au haut bout, le Grand-Bailly ou son Lieutenant & les députez à leur droite en descendant, les Officiers de la Préfecture étoient à l'opposite debout & tête nuë, & les députez des dix Villes de suite à la gauche chacun en son rang & têtes nuës. Les Commissaires Imperiaux ayant fait lecture de leur commission, présentoient aux députez des Villes celuy qui devoit être Grand-Bailly, lequel leur faisoit lire & délivrer ses lettres de nomination, comme aussi les lettres de l'Empereur aux dites Villes; & en son absence les députez faisoient voir le pouvoir qu'ils avoient de jurer & de préter serment dans l'ame du Grand-Bailly. On faisoit aussi lecture des réversales que le Landvogt a coutume de donner à la Ville de Haguenau; & toutes ces pieces

(*l*) Archivium D. Garnier.

fe trouvant en bonne forme, le plus ancien des Bourgmestres de Haguenau demandoit au Grand-Bailly ou à son Député, s'il étoit prêt de faire le serment accoutumé; à quoy consentant, il juroit en ces termes, "je jure & fais "serment, (si c'étoit un substitué, il ajoutoit en l'ame du Grand-Bailly) "de "faire tenir & observer tout ce que les "réverses ou déclarations qui viennent "d'être lûes portent, & que les anciennes "coutumes requierent, aussi vray "que Dieu m'aide & ses Saints."

Le serment étant fait, le Bourgmestre demandoit au Bailly s'il avoit dessein de résider en personne, si non qu'il pourroit nommer un Sous-Bailly. Sur quoy le Bailly donnoit une présentation par ecrit, signée de luy aux Villes pour la personne de son Sous-Bailly, auquel le plus ancien des Bourgmestres de Haguenau lisoit les reverses ou déclarations, que le Sous-Bailly a coutume de donner, en luy demandant s'il étoit prêt de faire serment qu'il observeroit le contenu. A quoy ayant consenty, il scéloit les réverses de son sceau, & faisoit le serment la main entiere levée, dans la même forme que le Grand-Bailly. Ce qu'étant fait on luy demandoit un Prevôt de l'Empire (*Reichsvogt*) lequel étant nommé par le Bailly ou le Sous-Bailly, le plus ancien Bourgmestre luy présentoit des réverses qu'il scéloit de son sceau, & faisoit le serment comme ci-dessus.

Toutes les Villes à la réserve de Weissembourg, prêtoient ensuite serment par des députez en cette forme "vous jurés & promettés à . . . de le "tenir & de le reconnoître pour votre "Grand-Bailly, & à . . . pour votre "Sous-Bailly, & de luy être fideles au "nom du saint Empire en toute bonne "chose, comme cela est en coutume "d'ancienneté, tant & si longtems qu'il "sera Grand-Bailly." Weissembourg donnoit seulement la main, ce qu'on appelle en Allemand HANTREW, ou foy de main.

Le memoire rapporte ensuite en dix articles, le pouvoir que le Grand-Bailly exerçoit avant que la Préfecture fût cédée au Roy, & il les prouve tous par des titres qu'il y joint sous différentes Cottes.

1. Le Grand-Bailly avoit droit de mettre Garnison dans les Villes, toutes les fois qu'il le jugeoit nécessaire pour la conservation des Villes ou du païs. Le nom seul de Protecteur semble le démontrer; puis qu'en vain auroit-il droit de protéger les dites Villes, s'il ne luy étoit pas loisible d'y mettre des forces suffisantes pour les défendre. Aussi voit-on par l'extrait joint au memoire, que le Grand-Bailly a mis Garnison dans Haguenau, Colmar & Scelestat. *Cotte A.*

2. Il avoit pouvoir de châtier ceux des Villes qui avoient intelligence avec les ennemis. *Cotte B.* 3. Les Villes luy devoient obéissance & fidélité. *Cotte C.* 4. Il avoit pouvoir de visiter les magasins, pour voir s'il y avoit des munitions de guerre & de bouche.

5. Les Habitans des Villes ne peuvent procéder au renouvellement des Magistrats, sans y appeller le Grand-Bailly ou son Lieutenant, & s'ils le font l'acte est nul, & ceux qu'ils reçoivent sans jurisdiction. Pour l'intelligence de ces termes de renouvellement & de remplacement, continuë le memoire, il est nécessaire de sçavoir qu'encor que ceux qui sont une fois promûs à la Magistrature y demeurent toute leur vie, à moins qu'ils ne commettent quelque crime qui les en prive, néantmoins ils changent tous les ans de fonctions, en sorte que celuy qui a été le premier Bourgmestre une année, devient le dernier l'année suivante. Ceux qui ont été dans la justice sont quelquefois ensuite nommez pour prendre soin de la police, & ainsi des autres. Ce qui fait qu'ils s'assemblent tous les ans à certain jour, pour procéder à ce renouvellement; & si pendant l'année quelqu'un des Officiers vient à mourir, ils remettent audit jour à pourvoir à leurs charges; ce qu'on prétend qu'ils ne peuvent faire que de l'agrément du Grand-Bailly ou de ses Officiers, comme on voit par les pieces, *Cotte D.*

6. Les appels des sentences renduës par les Officiers de justice de Rosheim, Oberenheim, Turkeim, & Keisersberg doivent être relevez, & ne peuvent l'être ailleurs que par devant les Officiers de la Préfecture de Haguenau, ainsi qu'il est prouvé par les extraits, *Cotte E.*

Plusieurs même soutiennent qu'outre cela, de tout tems il a été au choix des Habitants de Colmar, Scelestat & autres Villes imperiales, de relever les appels par eux interjettez des sentences de leurs Magistrats soit à la Chambre de Spire, ou par devant le Grand-Bailly, qu'ils disent avoir à l'égard des dix Villes imperiales, une jurisdiction Souveraine, concurrente avec la Chambre de Spire, aussi bien que le Conseil antique de l'Empereur à l'égard de tous les Etats de l'Empire. Mais jusqu'à pré-

présent on n'a trouvé aucun acte qui prouve ce droit ; & apparament depuis que le Roy à la Préfecture, les Magistrats ont fait défense à leurs Habitans d'appeller par devant la justice d'appel du Grand-Bailly, qu'ils appellent *Hoffgericht* ou justice de Cour. Enfin si on en croit la definicion de Besold & de Mezyng, la charge de Grand-Bailly est un pouvoir d'exercer dans les Villes, même jurisdiction que l'Empereur a droit d'y exercer ; & puis qu'il est constant que la Chambre aulique a une jurisdiction concurrente avec celle de Spire, à l'égard de tous les Etats de l'Empire, il en faut revenir là que le Grand-Bailly peut prétendre le même pour son *Hoffgericht* ou justice de Cour, à l'égard de ces Villes. Les lettres de l'Empereur FERDINAND de 1632, dont nous parlerons dans la suite, semblent démontrer ce droit.

7. Le Grand-Bailly, poursuit le mémoire, a aussi droit de connoître & de juger des differends entre les Bourgeois & les Magistrats, & pareillement entre les Villes & les Ecclesiastiques, qui sont sous sa protection : comme aussi des soulevements des Bourgeois, de l'administration du bien public, d'y prescrire des regles pour obvier aux abus, & réformer la police. Cela se prouve par les extraits, *Cotte F.*

8. Le Grand-Bailly avoit aussi la Haute-justice dans Haguenau, Turkeim, Rosheim, & vray-semblablement en d'autres Villes, y ayant apparence qu'elles n'ont pas plus de privileges que ces premieres.

9. Il avoit aussi la nomination des Prevôts de Haguenau, Weissembourg & Rosheim, & des Reichvogts ou Baillys de l'Empire de Keisersberg & Weissembourg, lesquels pouvoient ensuite présenter le Sous-Reichsvogts à Kaisersberg, Turkeim, Ammerschweir, Morschweyr, Wirtzenheim &c. ce qui se prouve par les extraits, *Cotte G.*

10. Le Sous-Bailly, & en son absence le Principal Officier de la Préfecture, avoit en tout tems entrée & séance dans le Conseil de la Ville de Haguenau, comme on le voit dans l'extrait, *Cotte H.*

Reste à voir maintenant, continuë le memoire, de quelle maniere on doit procéder à la présentation de son Eminence pour Grand-Bailly, Il n'y a point de doute qu'il seroit plus avantageux au service, de traiter séparément avec chacune des Villes, que de les convoquer toutes ensemble, & suivre en ce point l'ancienne coutume. Cependant il y a lieu de croire que ce changement de coutume confirmeroit puissamment ces Villes dans le soupçon qu'elles ont déjà, & qu'elles ont même toûjours eu sous la maison d'Autriche, qu'on vouloit opprimer leur liberté, & que si on ne les convoquoit pas à Haguenau, elles envoyeroient toutes d'elles-mêmes à STRASBOURG, comme elles ont fait depuis la guerre d'Allemagne, & par le conseil des Magistrats de cette Ville, elles prendroient des résolutions plus nuisibles au Grand-Bailly.

Tels sont les principaux éclaircissements qui furent envoyez à la Cour en 1660, & qui devoient passer sous les yeux de Monsieur le Tellier Secretaire d'Etat. On y remarque assez la sage précaution de ceux qui furent chargez de les donner, à ne rien avancer qui ne fût appuyé sur des titres, & l'attention qu'avoit la Cour de se conformer aux usages établis dans la Préfecture, & de ne pas porter les droits du Roy au delà des bornes que la justice prescrivoit. On avoit alors affaire à des Villes jalouses de leur liberté, & de leurs privileges, dépositaires des titres qui pouvoient faire connoitre jusqu'où s'étendoit le pouvoir que le Grand-Bailly avoit sur elles: elles étoient soutenuës par les conseils des Magistrats de STRASBOURG, grands zélateurs de l'indépendance, & qui avoient eux-mêmes interêts à donner crédit aux maximes des Republicains. Enfin il s'agissoit d'établir la domination du Roy dans un païs, où les loix & les coutumes étoient, aussi bien que le langage, tres etrangeres à la France, & qui depuis longtems se mettoient en garde contre le despotisme. De là vient qu'il étoit difficile d'acquerir d'abord toutes les connoissances nécessaires pour mettre les droits du Roy dans tout leur jour; mais il se trouvoit en Alsace des gens instruits des usages du païs & que la probité faisoit parler. L'espérance & l'amour de leur fortune engageoit les autres à communiquer leurs lumieres. Le tems a fait sortir dans la suite des titres de l'obscurité où on les tenoit enfoüis. Ceux qu'on produisit déslors au Cardinal Mazarin, pour servir de plan à la maniere avec laquelle on devoit procéder, en se mettant en possession de la Préfecture de Haguenau, parurent solides & plus que suffisants. On trouva dans l'exécution des difficultez, dont nous allons faire le récit sur la foy des actes publcis.

La mort ne laissa pas le loisir au Car- A. 1661.

Le Duc Mazarin Grand-Bailly de Haguenau.

Cardinal Mazarin de joüir de la charge de Grand-Bailly de Haguenau; mais il en obtint la survivance pour son neveu le Duc Armand Mazarin. Les provisions en furent expédiées le 2. Mars 1661 ; le Cardinal n'y survéquit que sept jours. Sa mort laissa en surséance pendant quelque mois les affaires d'Alsace. Ce ne fut que le 18. de Novembre que sa Majesté ayant résolu de faire renouveller les actes de reconnoissance, obéissances & serment de fidelité, que les dix Villes de la Préfecture devoient luy rendre conformément au traité de Munster, fit expédier ses lettres pour faire recevoir en la charge de Grand-Bailly, le Duc Mazarin Grand-maitre de l'Artillerie de France, Gouverneur & Lieutenant-Général representant la personne du Roy en Alsace. Sa Majesté indiqua à ce sujet l'assemblée qui devoit se tenir à Haguenau le 18. Decembre , & elle nomma pour ses Commissaires Monsieur Colbert de Vandier Conseiller d'Etat & Président au Conseil Souverain d'Alsace, les Comtes de Ribaupierre & de Tracy, & Monsieur Colbert Procureur-Général. Outre ces lettres sa Majesté en écrivit d'autres, par lesquelles elle donnoit avis aux Bourgmestres , Conseil & Etat des Villes imperiales de la Préfecture Royale de Haguenau , & leur déclaroit qu'elle avoit commis Monsieur Colbert & ceux que nous venons de nommer pour assister de sa part à l'assemblée de Haguenau, & recevoir en son nom le serment de fidelité en la forme & maniere accoutumée, & qui est dû à sa Majesté à cause de la Préfecture. Ces lettres étoient datées du 18. Novembre & chaque Ville eut la sienne en particulier , par laquelle il les convie & leur mande de faire choix d'un nombre convenable de députez de la part de leur communauté, avec les pouvoirs & procurations suffisantes pour rendre tous leurs devoirs, & passer tous les actes de serment nécessaires.

Assemblée de Haguenau pour préter le serment au Roy.

Les députez se rendirent en effet à Haguenau au jour indiqué au nombre de vingt-sept. On leur proposa d'abord la formule de serment qu'ils devoient préter au Roy , & un modele des Réversales que le Duc Mazarin leur donneroit, en qualité de Grand-Bailly. Ces deux actes fournirent matiere à de longues contestations. La formule du serment étoit conçuë en ces termes. "Vous jurez & promettez à "Dieu d'être fideles & obéissants au "Roy votre tres gratieux Seigneur & "Protecteur souverain, & de reconnoître "Monsieur le Duc de Mazarini pour "votre Grand-Bailly, & luy être obéissants en toutes choses bonnes & faisables; le tout conformément au traité de paix de Munster.

Les députez s'excuserent de préter ce serment , qui les mettant sous la protection & la Souveraineté du Roy, sembloit les retrancher de l'Empire; & ils vouloient se contenter de préter serment non au Roy, mais au Landvogt, en ces termes; "nous jurons de reconnoitre pour Landvogt celuy que sa "Majesté a nommé, en vertu du traité "de la paix, & de luy rendre obéissance "convenable selon l'ancien usage entant qu'il est notre Landvogt." Les Commissaires n'avoient garde d'accepter un tel serment ; mais ils presserent envain les députez, qui ne craignirent pas de leur présenter le 22. Decembre un écrit dans lequel ils exposoient les raisons de leur résistance. Il portoit en substance que toute la difficulté se réduisoit, à sçavoir si les Villes doivent préter au Roy le serment de fidélité: c'est un point, disoient les députez, sur lequel il ne nous est pas libre de décider, sans avoir reçu des ordres exprés de nos principaux. Nous craignons même qu'ils ne jugent qu'il ne dépend pas d'eux de nous permettre de préter serment de fidélité au Roy , puisque ce seroit blesser la Religion du serment que les Villes ont prété à l'Empereur & à l'Empire , comme membres du Corps Germanique. Nous ne refusons pas de reconnoître, que la Préfecture de Haguenau a été cédée irrévocablement au Roy, & nous sommes préts de faire au Grand-Bailly que sa Majesté à nommé, le même serment que les Villes faisoient aux Archiducs d'Autriche, quand ils ont été Grands-Baillys. Nous avons fait serment à l'Empereur & à l'Empire; l'obligation qu'on veut nous imposer d'en faire un troisiéme au Roy, seroit une pratique nouvelle, à laquelle nous n'osons nous soumettre que du consentement de nos Superieurs (*m*).

Les Commissaires du Roy ne tarderent pas de répondre par ecrit aux députez, que les difficultez qu'ils faisoient, de préter au Roy comme à leur Protecteur souverain le serment de fidélité, ne pouvoient leur être suggerées que par leurs ennemis (*n*); car, disoient-ils, quand même il seroit vray que les Villes n'ont par prété aux Archiducs un pareil serment ; il y a grande difference du titre en vertu duquel ces

(*m*) Acta Colmar pag. 10. (*n*) Eadem Acta pag. 15.

Digitized by Google

Princes possédoient la Préfecture Provinciale, d'avec celuy de sa Majesté. Ces Princes ne tenoient la Préfecture que pour autant de tems qu'il plaisoit à l'Empereur & à l'Empire ; en sorte qu'elle pouvoit leur être révoquée : ainsi les Villes pouvoient s'excuser de leur préter serment de fidélité. Mais aujourdhuy que le Roy posséde cette Préfecture incommutablement pour luy & ses successeurs, & indépendamment de l'Empire, avec tous les droits que l'Empereur & l'Empire y avoient à raison de la dite Prefecture, ils ne peuvent pas se dispenser de promettre à sa Majesté en cette qualité, de luy être fideles en toutes choses bonnes & faisables, conformément au traité de paix de Munster. Mais comme les députez s'excusoient toûjours sur le manque de pouvoirs, les Commissaires leur accorderent un délay de cinq jours, pour les obtenir de leur principaux.

A. 1662. Refus de préter serment au Roy.

Le Duc Mazarin étant retourné de Strasbourg le 1. Janvier 1663, il convoqua les députez pour apprendre d'eux la réponse qu'ils avoient reçûë. Les députez obéirent, & presenterent le lendemain une seconde déclaration, dans laquelle ils répétoient ce qu'ils avoient déjà dit, que les Villes ne pouvoient se résoudre de préter immédiatement le serment de fidélité au Roy, puisque ce seroit reconnoitre sa Majesté pour leur immediat Souverain, & renoncer par là à leur immédiateté envers l'Empire, que le traité de paix leur avoit réservée. Nous convenons, disoient les Villes dans leur déclaration, "qu'il est indubitable que le Roy Tres-"Chrétien a sur les dix Villes le droit "de Préfecture ou de protection ; mais "ces titres ne les obligent pas à préter "à sa Majesté le serment de fidélité, qu'on "ne préte pas à un grand nombre de "Protecteurs ou de Préfects, qui se "trouvent dans l'Empire & dans toute "l'Europe Il faudroit que les Villes y "fussent obligées par une clause spécia-"le du traité de paix. D'ailleurs ce ser-"ment paroit peu nécessaire, puisque "les Villes ne refusent pas de promet-"tre obéissance au Grand-Bailly que le "Roy leur a nommé. Enfin comme "le traité de paix retient les Villes im-"médiatement attachées à l'Empire, el-"les ne peuvent sans son consentement "faire immédiatement au Roy, serment "de luy être fideles. Nous supplions "sa Majesté, concluoient-elles, de trai-"ter avec l'Empire cette importante af-"faire, dans laquelle nous ne pouvons "entrer sans blesser le serment que nous "luy avons fait."

Les députez assaisonnerent leurs remontrances d'expressions tres respectueuses & tres soumises ; mais les Commissaires s'attacherent sur tout à leur faire sentir la foiblesse de leurs raisons: ils leur dirent que puisque les Villes reconnoissoient que le Roy avoit sur elles le droit de Préfecture & de protection en toute Souveraineté, il etoit nécessaire qu'ils prétassent immédiatement au Roy un serment de fidélité tel qu'on doit le préter au Souverain. Que si dans l'Empire les clients ne rendoient pas de pareils hommages à leurs protecteurs, c'est qu'ils n'avoient pas sur eux le Domaine Souverain, & que le Protecteur & le client étoient également dépendans de l'Empire ; qu'ils ne devoient sur ce point ny consulter l'Empire ni en craindre les reproches, puisque le traité de Munster devoit leur servir de régle & de loy ; qu'ils pouvoient y lire que l'Empereur & l'Empire avoient par une clause speciale délié les Officiers & sujets des païs cédez à sa Majesté, des engagemens & des sermens, par lesquels ils avoient été jusqu'à present liez à luy & à la maison d'Autriche, & les remettent & obligent à rendre la sujetion, l'obéissance & la fidélité au Roy & au Royaume de France: ils ajouterent enfin que le Roy ne vouloit point toucher à l'article du traité, qui leur réservoit leur liberté & leur immédiateté envers l'Empire, puisque sa Majesté consentoit de leur laisser leurs immunitez, & les privileges dont ils avoient joüi & qu'ils avoient reçus immédiatement des Empereurs & de l'Empire; mais qu'ils devoient faire attention que le même article, qui leur réservoit leur immédiateté & les privileges dont ils avoient joüi, décidoit qu'on ne retrancheroit rien des droits de Souverain-Domaine, qui a voit été cédé à sa Majesté.

Refus de recevoir les reversales du Duc Mazarin.

Ce n'étoit point seulement sur le point du serment de fidelité, que les Villes formoient des oppositions: elles refusoient encor de reçevoir les réversales du Duc de Mazarin, dans la forme qu'elles étoient dressées. On nomme réversales l'acte que le Grand-Bailly donne aux Villes, lorsqu'il prend possession de la Préfecture. Celles qui leur furent presentées par le Duc Mazarin, étoient conçûës en ces termes. "Nous. "Armand-Charles Duc Mazarin &c. "Déclarons qu'ayant plû au Roy de "nous pourvoir de la charge de Grand-"Bailly, ou *Ober-Landvogt* de la Préfec-"ture Provinciale de Haguenau, pour "la tenir, posseder, exercer & en joüir "aux

"aux honneurs, prérogatives, prééminences & émoluments, ainsi que l'ont tenuë & en ont joüi les precédents "Grand-Baillys, particulierement les "Comtes Palatins du Rhin & les Archiducs d'Autriche, nous avons preté "serment corporel de maintenir, comme nous promettons par les presentes, proteger & défendre au mieux "qu'il nous sera possible, par nous méme comme Grand-Bailly, les honnorables Prevôts, Bourgmestres, les Conseils & les Tributs de la Ville imperiale de ... appartenante à la Préfecture "Provinciale de Haguenau, contre toute injustice, violence, & infraction de "leurs droits, avec promesse de ne les "point troubler dans leur immédiateté "envers l'Empire, franchises, anciennes coutumes, lettres de graces & privileges généralement quelconques, par "eux cy-devant obtenus ou qu'ils pourront obtenir à l'avenir, en tant qu'ils "ne préjudicieront point aux droits cédez au Roy par le traité de Munster."

Quelque juste que fût cette réserve, de s'en tenir aux termes du traité de Munster, elle déplût aux deputez, parcequ'il leur paroissoit que le Roy consentoit de les laisser joüir de leur immédiateté & de leurs privileges, non pas absolument & sans exception, mais seulement à condition & en tant qu'ils ne préjudicieront point aux droits de sa Majesté. Ce fut pour se défendre encor de préter le serment de fidélité & d'admettre la clause des reversales, qu'ils dresserent une troisiéme déclaration. Mais l'ayant présentée aux Commissaires du Roy assemblez dans l'Hôtel de Fleckenstein, Monsieur le Président Colbert leur déclara qu'il ne s'agissoit pas de multiplier les écritures, qu'il étoit résolu de n'en recevoir dorenavant aucune ; que les droits du Roy étoient assez éclaircis ; qu'il falloit se rendre à ce que sa Majesté desiroit avec tant de justice; que plusieurs Princes & Electeurs de l'Empire convenoient que le Roy n'en demandoit pas trop ; que les Villes devoient tâcher par leur soumission de se ménager la protection d'un Roy, qui n'etoit pas moins puissant qu'il étoit juste, qui sçauroit tout à la fois & leur faire des graces & maintenir ses droits ; & qu'enfin s'ils s'obstinoient dans le refus qu'ils faisoient, les Commissaires du Roy se retireroient, aprés avoir protesté qu'ils ne seroient pas cause des malheurs, qui seroient la suite de leurs résistances ; il finit par ces mots : C'est à vous Messieurs d'y songer. Adieu.

1662. Les députez ébranlez par ce discours, envoyerent quelqu'un d'entre eux au Duc Mazarin, pour tâcher de renoüer la négociation. Le Duc ne fut pas moins ferme que l'avoit été le Président ; & il ne leur dissimula pas que devant reconnoitre le Roy pour leur Protecteur-souverain, ils ne pouvoient se dispenser de luy préter serment de fidélité. Quatre autres députez allerent rendre visite le 5. Janvier à Monsieur le President Colbert, qui leur proposa de changer dans la formule du serment, le terme de Protecteur-souverain, en celuy de Protecteur perpetuel ou protecteur cessionnaire de tous les droits de l'Empereur & de l'Empire : cette proposition ne fut point acceptée. Un Gentilhomme voulut le lendemain s'entremettre pour accommoder cette affaire, en proposant aux Villes de faire serment en ces termes. "Nous jurons "d'étre fideles & obeïssants au Grand-"Bailly au nom du Roy, & comme il "est conforme au traité de Munster." Cet expédient ne fut point approuvé des deux parties. Les Commissaires voulant qu'on fit serment immédiatement au Roy, & les deputez ne voulant pas s'engager à jurer d'être fideles & obeïssants à celuy qui representoit la personne du Roy. Ils chercherent eux-mémes un tempérament, en proposant une nouvelle formule de serment conçu en ces termes. "Nous "jurons à Dieu que nous rendrons fidelement à sa Majesté Tres-Chrétienne, tous les droits prefectoriaux, qui "luy ont été cédez dans le traité de "Munster par l'Empereur & par l'Empire, sur les dix Villes imperiales unies en Alsace, & que nous ne ferons "rien au contraire." Ce projet fut rejetté, parceque les Villes promettoient seulement d'exécuter fidelement les dispositions du traité de Munster, & le Roy vouloit un serment de fidélité.

Autre formule de serment.

Cependant Monsieur Gallinger Officier de la Regence d'Ensisheim, & qui servoit d'interprete aux Commissaires, traita avec les députez le 7. Janvier, & leur proposa une formule de serment, qui paroissoit plus recevable. La voicy. "Nous jurons à Dieu que nous rendrons avec fidélité & obeïssance, à sa "Majesté Tres-Chrétienne, touts les "droits qui luy ont été cédez dans le "traité de Munster par l'Empereur & "par l'Empire, sur les dix Villes imperiales en Alsace &c." Le termes d'avec fidélité & obeïssance firent peine aux députez, parcequ'ils engageoient les Villes d'obéir au Roy avec fidélité ; ce qui étoit proprement luy faire serment de fidé-

fidélité. Le sieur Gallinger raporta aux Commissaires ce qui s'étoit fait dans la conference, & leur présenta le projet de serment qu'il avoit luy-même traduit en latin, les députez n'ayant pas voulu le traduire eux-mêmes, parceque suivant la coutume ils devoient jurer en allemand.

Les députez se rendirent ensuite en la Chambre d'audiance en présence du Duc Mazarin & des Commissaires: on y discuta le terme d'avec fidélité, & on y insista sur la clause *entant qu'ils ne préjudicieront pas &c.* Le President Colbert leur fit entendre que les termes avec fidélité, étoient nécessaires, parceque les Villes devoient faire au Roy serment de fidélité, & qu'à l'égard de la clause des Reversales, *entant &c.* elle avoit été ajoutée, parceque les Villes pouvoient avoir obtenu depuis la paix de Munster des privileges, que l'Empereur & l'Empire n'étoient pas en droit alors de leur accorder. Les députez ne se rendant pas à ces raisons, & s'excusant sur le défaut de pouvoirs, prierent les Commissaires de leur accorder encor quelques jours. Mais le President Colbert leur répondit que cette affaire duroit depuis trop de tems, qu'il envoyeroit son procés verbal au Roy, & que Monsieur le Grand-Bailly sçauroit ce qu'il auroit à faire. Aprés ce discours les députez se retirerent.

Haguenau se soumet.

Cependant on traitoit en secret avec les députez de Haguenau, qui est la principale Ville de la Préfecture; ils se rendirent & donnerent des reversales à Monsieur le Duc Mazarin dressées en ces termes. "Nous promettons à sa "sacrée & Royale Majesté de France & "de Navarre, que nous luy rendrons "avec fidélité tout ce que nous sommes "tenus de luy rendre en vertu de la pa"cification de Munster, au sujet de la "cession faite à sa Majesté par l'Empe"reur, l'Empire & la maison d'Autriche, "de la Préfecture provinciale de Hague"nau, & que nous ne ferons rien au "contraire; & en outre que nous re"connoitrons le tres haut Seigneur le "Duc Mazarini pour nostre Grand"Bailly, qui nous a été presenté au nom "& de la part de sa Royale Majesté, & "que nous luy rendrons obéissance en "toute chose convenable, comme il "est de coutume de toute ancienneté "& pour autant de tems qu'il sera "Grand-Bailly.

A. 1662. Le Duc Mazarin muni cette piece, manda aux députez de se trouver chez luy à cinq heures le 8. Janvier. Les députez voulant auparavant concerter entre eux les mesures qu'ils avoient à prendre, firent prier les députez de la Ville de Haguenau de se rendre avec eux dans la chambre d'audiance; ceux cy s'en excuserent. Les députez des neufs autres Villes confererent entre eux, & conclurent qu'il falloit aller chez le Duc Mazarini, mais quils devoient persister dans leurs résolutions. Ils se rendirent en effet chez le Duc, où ils furent surpris de trouver les députez de Haguenau. Aprés s'être plaints de l'opiniâtre résistance des neuf Villes, le Duc déclara aux députez que Haguenau s'étoit soumise; ils en furent étonnez, & ayant demandé à ceux de Haguenau ce qui en étoit, ceux cy répondirent qu'ils avoient jugé à propos de donner leurs reversales, que le Duc Mazarin montra dressées dans la forme que nous venons de raporter. Comme elles étoient en Latin, un Officier prit soin de les expliquer en Allemand à chaque député en particulier.

Les Villes se rendent à l'exemple de Haguenau.

Les députez de Colmar & de Landau s'excuserent de suivre l'exemple de Haguenau. Le Duc indigné de leur réponse, les obligea de sortir de sa chambre. Les députez des sept autres Villes furent plus dociles, & convinrent enfin de faire le serment sur le plan dont Haguenau étoit convenu. Colmar & Landau se voyant abandonnées par les huit autres Villes, conçurent qu'une plus longue résistance pourroit leur attirer de plus grands reproches; de sorte que dés le lendemain 9. ils déclarerent au Duc Mazarin qu'ils étoient prêts de se soumettre. Dés qu'ils eurent quitté le Duc, ils allerent joindre les autres Villes que Haguenau avoit convoquées. On résolut de s'assembler l'apres-midy pour dresser l'acte de présentation; & sur le soir les Commissaires du Roy leur envoyerent leurs reversales en original, pour leur donner le loisir d'y faire leurs réflexions. Une nouvelle difficulté se présenta, mais qui fut bientôt levée: les députez demandoient que suivant la coutume le Grand-Bailly fit son serment avant que les Villes prêtassent le leur. Les Commissaires leur répondirent que les Villes devoient d'abord faire un serment immédiatement au Roy; que ce serment ne se feroit qu'une seule fois & pour toûjours, parceque les Roys & les Villes étoient immortels, & que le Grand-Bailly devoit préter son serment au Roy; mais que cet arrangement ne devoit pas leur faire de peine, parcequ'on leur donneroit des reversales, où il seroit dit que si on ne suivoit pas la coutume

pour

Digitized by Google

pour cette fois, cela ne préjudicieroit pas pour l'avenir à l'usage, qui prescrit au Grand-Bailly de préter son serment avant celuy des Villes. Ainsi on convint que le Duc préteroit d'abord son serment aux Commissaires comme tenant la place du Roy, que les Villes préteroient ensuite le serment aux Commissaires, comme representants la personne de sa Majesté, que le Duc préteroit ensuite son serment aux Villes, & enfin les Villes au Grand-Bailly. On ne pensa plus aprés cela qu'à exécuter ce qui avoit été concerté avec tant de peine, & c'est ce que nous allons voir dans le livre suivant.

LIVRE VINGTIEME.

A. 1662. DEjà depuis vingt-deux jours les dix Villes de la Préfecture de Haguenau disputoient sur la forme du serment que le Roy attendoit d'elles, & sur la teneur des réversales que le Grand-Bailly devoit leur donner. Elles avoient défendu le terrain pas-à-pas, contesté tous les mots, & pesé jusqu'à la moindre syllabe, se retranchant toûjours dans l'article du traité de Munster, qui leur réservoit leur liberté & leur immédiateté, & tâchant déchapper à la clause du même article, qui reservoit au Roy tous les droits de Souverain-Domaine, que l'Empereur & l'Empire luy avoient cédez sur la Préfecture de Haguenau, & sur le Landgraviat de la Haute & Basse-Alsace. Elles se rendirent enfin non pas à la violence; car l'Histoire nous a fait remarquer que les Commissaires du Roy ne parurent pas les armes à la main, & qu'ils ne les menacerent que de se retirer & de faire au Roy raport de leur résistance: elles furent plûtôt touchées des raisons qu'on leur fit sentir, & de la condescendance des Commissaires à souffrir dans les actes, tout ce qui pouvoit addoucir la peine que les Villes avoient de changer de maître. Tout étant réglé, on procéda le Mardy 10. Janvier 1662, à la Cérémonie de la prestation du serment (a). Aprés qu'on eut assisté dans l'Eglise au service divin, le Duc Mazarini & les Commissaires du Roy se rendirent entre 9 & 10 heures, à la maison de Ville de Haguenau, accompagnez des députez des Villes. Là chacun ayant pris place dans la chambre ordinaire, Monsieur le Président Colbert fit une harangue latine, les portes étant ouvertes & en présence d'une foule de monde de toute condition, que la nouveauté du spectacle y avoit attiré. La harangue fut des plus eloquente; elle roula d'abord sur la dignité des Préfets & des Préteurs Romains, dont Monsieur le Président exposa les devoirs & les droits, comme le modele de l'office des Grands-Baillys de la Préfecture; il fit un précis de tout ce qui s'étoit passé dans les Conférences, & il n'oublia pas d'insister sur tout & à plusieurs fois, sur l'obligation qu'avoient les Villes de préter au Roy serment de fidélité & de le reconnoître pour leur Protecteur Souverain, voulant que tout le Peuple fût bien informé du sens qu'on devoit donner aux actes, qui avoient été dressez, & du but qu'on s'étoit toûjours proposé dans la négociation.

Cérémonie de sa prestation du serment.

La harangue ayant été écoutée avec un applaudissement général, le sieur Zipper Tresorier Préfectorial fit à haute voix lecture des pouvoirs des Commissaires, & des provisions accordées à Monsieur le Duc Mazarin de la charge de Grand-Bailly; le Duc préta son serment aux Commissaires, comme representants la personne de sa Majesté; les députez des Villes préterent le leur pardevant les mêmes Commissaires, comme tenants la place du Roy. Ceux qui sçavoient le Latin le firent en cette langue, les autres en Allemand, & tous suivant la forme des reversales que Haguenau avoit données; à la réserve qu'au lieu de nous promettons, termes dont Haguenau avoit usé, les députez des autres Villes se servirent des termes, nous jurons au Roy &c. Nous avons rapporté ces reversales dans le livre précédent. Haguenau s'attachant à l'usage ancien les munit du grand sceau de la Ville. Weissembourg suivant de même ses usages, se contenta de donner la main, pratique qui luy tenoit lieu de serment dans les Cérémonies Préfectoriales. Aprés la prestation de serment, Monsieur le Président ayant fait l'éloge du Duc, le sieur Zipper lut les réversales que le Grand-Bailly devoit donner aux Villes, en prétant ser-

(a) Acta Colmar. pag. 45.

serment en ces termes (*b*). "Nous ju-"rons au nom du Roy de France & "de Navarre & pour nous en particu-"lier comme Grand-Bailly, d'observer "fermement tout ce que les lettres ré-"versales contiennent, que nous avons "bien entenduës, comme d'ancienneté, "ainsi Dieu nous ayde & tous les Saints." Tout étant fini à l'Hôtel de Ville, les députez des Villes reconduisirent dans sa maison le Grand-Bailly accompagné de ses gardes : les députez marchoient sur deux lignes, le Duc les suivoit à pied avec ses Officiers & ses domestiques : étant arrivé dans son Hôtel, il fit un discours en François pour assûrer les Villes de sa protection ; il donna la main à tous les députez & leur fit ensuite un repas magnifique avec des salves de Canon.

A. 1662.

Deux jours aprés c'est-à-dire le 12. Janvier, Monsieur le Marquis de Rusé en qualité de Sous-Bailly, fit son serment dans la maison de Ville, les portes étant ouvertes, & donna ses reversales aux députez. L'ancienne coutume demandoit que le Sous-Bailly ou *Under-Landvogt*, allât dans chaque Ville s'acquitter de ce devoir ; mais on voulut bien le dispenser pour cette fois de faire ces voyages ; & tout se termina à Haguenau à la priere du Duc Mazarin, qui régala tous les députez de medailles, dont les unes representoient le Roy, & les autres avoient l'image du Cardinal Mazarin.

Le Parlement de Metz reçoit le droit de juger les causes d'appel.

Aprés une reconnoissance si solemnelle du suprême Domaine sur la Préfecture de Haguenau & lieux en dépendants, sa Majesté voulant accoutumer les Peuples d'Alsace à recourir aux tribunaux de France, donna au Parlement de Metz la jurisdiction de juger souverainement par appel & en dernier ressort, tous les procés mûs & à mouvoir, entre les sujets de sa Majesté du Landgraviat de la Haute & Basse-Alsace, du Suntgau, de la Comté de Ferrette & Béfort, de Brisach & des dix Villes imperiales de la Préfecture de Haguenau ; l'Edit en fut publié le 6. Fevrier 1662. Le Roy établissant un Conseil-Souverain à Ensisheim, avoit réglé qu'il y auroit deux Conseillers du Parlement de Metz, qui serviroient par commission dans le nouveau Conseil. Peut-être que la Province d'Alsace ne fournissoit pas encor assez de sujets instruits des loix & des ordonnances de France, ni qui en sçûssent la langue, & que sa Majesté crut que la justice se rendroit mieux dans un Parlement nombreux, que dans un Conseil, où on ne pouvoit mettre que peu de juges, & dont le ressort étoit alors peu considerable. Quoy qu'il en soit le Roy ne laissa à Ensisheim qu'un Conseil Provincial, dont les causes seroient par appel portées à Metz. Les Peuples se virent avec peine obligez d'aller plaider hors de la Province ; ils furent cependant un peu consolez par la déclaration du mois de Nouvembre 1662, dont l'objet étoit de repeupler l'Alsace, & de réparer les ruines que la guerre y avoit attirées. Par cette déclaration sa Majesté exempte pendant six ans de toute sorte de charge, ses sujets & les étrangers faisants profession de la Religion Catholique, Apostolique & Romaine, qui voudront se retirer dans l'Alsace pour s'y habitüer & en cultiver les terres ; veut que les Commissaires nommez par le Roy leur distribuent celles que les anciens propriétaires auront abandonnées ; elle ordonne de plus qu'il leur soit permis de prendre dans les forêts appartenantes à sa Majesté, tout le bois qui leur sera nécessaire pour rebâtir les maisons, qui avoient été ruinées par les guerres, & en bâtir même de nouvelles ; mais tous ces Privileges ne devoient être que pour ceux qui feroient Profession de la Religion Catholique, Apostolique & Romaine, dont le Roy s'étoit engagé par le traité de Munster, de soutenir les interéts & de procurer l'accroissement. Rien n'étoit plus conforme au zéle que ce Prince à toûjours eu pour le bien de la Religion & de l'Eglise. Toutes ces graces attirerent en peu de tems dans l'Alsace, une grande multitude de toute sorte de gens, qui peuplerent les Villages & les Villes, ramenerent l'abondance dans la Province, & luy rendirent son ancien lustre.

Déclaration favorable à l'Alsace.

Mort de l'Evêque de Strasbourg, Leopold-Guillaume.

Ce fut dans cette année 1662, que mourut à Vienne le 10. Novembre à l'âge de 48. ans, l'Archiduc Leopold-Guillaume Evêque de STRASBOURG, de Passau, d'Halberstat, d'Olmutz & de Breslau, Grand-maître de l'Ordre teutonique, Abbé de Mourbach & de Leure & Gouverneur-Général des Païsbas. Il avoit été elû Evêque de STRASBOURG dés l'âge de treize ans, comme nous l'avons remarqué. Le grand nombre de ses dignitez, & les guerres qui agiterent pendant toute sa vie, la Religion, l'Empire & la maison d'Autriche, ne luy permirent pas de venir consoler par sa présence, son diocése de STRASBOURG, que l'heresie & les guerres avoient desolé; mais

(*b*) Acta Colmar. pag. 47.

mais il luy fit toûjours sentir les effets de sa puissance protection. Digne héritier du zéle que son pere l'Empereur FERDINAND II, avoit eu pour la défense de l'Eglise, il en soutint toûjours les interéts avec courage; & aprés sa mort on a trouvé dans ses papiers, que ce seroit pour luy la plus grande de toutes les faveurs, si aidé de la grace, il pouvoit un jour soufrir les plus rudes tourments pour la confession de la Foy.

Vertus de ce Prince.

Sa conduite répondoit à ses sentimens. Non seulement les Peuples, mais les Princes mêmes le regardoient comme un vray modele d'une piété toute Chrétienne. Témoin des ravages que le Luthéranisme avoit fait dans tout l'Empire, il craignit que le Jansenisme ne fît dans le Païs-bas d'aussi funestes progrés; il sçavoit que l'heresie est un torrent, qui porte bientôt le degât par tout, si on le laisse grossir, & si on ne luy oppose pas d'abord de fortes digues. De là vint que dés que la Doctrine de Jansenius eut été condamnée, il se fit une loy dans toute l'étenduë de son Gouvernement, de ne donner aucune dignité Ecclesiastique, aucun Canonicat, ni aucun Benefice, à ceux qui se seroient rendus suspects de donner dans les erreurs de Jansenius, s'ils ne renonçoient pas entierement à cette secte, ou s'ils refusoient de promettre avec serment qu'ils rendroient au Siége Apostolique l'obéïssance qui luy étoit duë (c). Cet Edit qu'il fit publier dans les Païs-bas luy merita les benedictions du Pape INNOCENT X, qui luy écrivit en ces termes. "Nous admirons l'attachement que votre fraternité a pour "la Religion Catholique, & votre zéle "plein de sollicitude pour la conserver "& la défendre. Ce zéle qui a pris naissance dans la maison d'Autriche aussitôt qu'elle a commencé, a toûjours "crû chez elle, à mesure qu'elle s'est "plus aggrandie; ce que vous faites "pour la Religion en donne tous les "jours de nouvelles preuves. Nous "sçavons, continuë le Pape, qu'elle est "votre attention à soutenir la cause de "Dieu; parceque votre sagesse vous "persuade que tel est le moyen de procurer le salut des Peuples, d'affermir "les Etats & de rendre les Souverains "heureux." Tels furent les eloges dont le Souverain Pontife couronna les vertus de l'Evêque de STRASBOURG, Leopold-Guillaume d'Autriche.

A. 1663. Dés qu'il eut les yeux fermez, le Chapitre de STRASBOURG pensa à luy donner un successeur, qui par sa prudence, son zéle & son crédit pût retablir l'Evêché dans son premier éclat. Tous les suffrages s'accorderent le 19. Janvier 1663, à choisir François Egon Comte de Furstemberg Chanoine & Tresorier, ou comme en parle ordinairement Custos de l'Eglise de STRASBOURG. Il étoit fils d'Egon Comte de Furstemberg de l'une des plus anciennes familles & des plus illustres de la Suabe. Quelques Auteurs font descendre les Comtes Egon de la Race d'Agilofing, qui se rendit celebre en 670 (d). Il est du moins sûr que les Comtes de Furstemberg ont conservé le nom d'Egon comme propre de leur famille. Le Pere du Comte dont nous parlons, fut marié à Anne-Marie d'Hohenzollern; & il eut de son mariage six fils dont deux moururent en bas âge; les quatre autres furent Ferdinand-Frederic Egon l'aîné de tous, qui s'attacha à l'Empereur & fut Capitaine de ses Gardes, François Egon, dont nous parlons, Herman Egon, Grand-maitre de la maison de l'Electeur de Baviere & favory de ce Prince, qui n'eut pas moins de part que son aîné aux bonnes graces de l'Empereur, lequel l'honnora avec ses freres en 1667, du titre de Prince de l'Empire; il fut reçu en cette qualité dans le College des Princes, mais à condition que ses seuls descendants prendroient ce titre, ses freres ne devant le conserver que pendant leur vie. Le quatriéme fils fut Guillaume Egon né le 21. Octobre 1629, & qui succéda à son frere François Egon dans l'Evêche de STRASBOURG, comme nous le dirons dans la suite. Ce détail m'a paru necessaire, pour faire connoitre le sage choix que fit le Chapitre de STRASBOURG. Les dignitez, les talents & le crédit de François Egon sembloient répondre que l'Eglise de STRASBOURG seroit heureuse sous un si grand Evêque.

François Egon de Furstemberg elu Evêque de STRASBOURG

François Egon étoit tout à la fois Chanoine dans l'Eglise de Cologne, de STRASBOURG, de Liege, d'Hildesheim & de Spire, Doyen de Cologne, Prevôt de St. Gerion dans la même Ville, Prevôt d'Hildesheim & Tresorier de STRASBOURG. En succédant dans l'Evêché à l'Archiduc d'Autriche Leopold-Guillaume, il devint aprés luy Abbé de Mourbach & de Leure, les plus nobles Abbayes de toute l'Alsace. L'Electeur de Cologne luy céda ensuite les Abbayes de Stavelo & de Malmedy. Sa

(c) Jean-Lud. SCHÖNLEBEN Proleg. p. 2. cap. 9. §. 8. pag. 193.

(d) SPENER & BUCELIN.

Digitized by Google

Sa prudence & son habileté dans le maniement des grandes affaires, le distinguerent encore plus que ses dignitez. Maximilien-Henry Duc de Baviere Archevéque & Electeur de Cologne, Prince dont les qualitez étoient au dessus de sa naissance, le choisit pour son conseil & son Premier-Ministre, & on le vit à la diete de Ratisbonne de 1653, dans la Cérémonie du Couronnement du Roy des Romains FERDINAND IV, marcher avec l'Electeur de Mayence immédiatement aprés le nouveau Roy. L'Electeur de Cologne qui étoit à Ratisbonne, n'ayant pas voulu assister à la Cérémonie, parcequ'il prétendoit que c'étoit à luy de Couronner le Roy des Romains, le Comte de Furstemberg eut l'honneur d'y tenir sa place (e).

Tout conspiroit à donner à François Egon un grand crédit. Car outre que son frere Herman Egon en avoit un tres grand dans la Cour de l'Empereur & dans celle de l'Electeur de Baviere, il avoit luy-même toute la confiance de l'Electeur de Cologne. Cet Electeur étoit tres attaché à la France, avec laquelle il s'étoit allié dés l'an 1658, par un traité qui fut confirmé par plusieurs autres qui le suivirent. François Egon avoit plus que personne contribüé à cette Confédération; & pour la cimenter son frere Guillaume Egon avoit été plusieurs fois à Paris en qualité d'Envoyé Extraordinaire de l'Electeur de Cologne; où il fut toûjours reçû avec des honneurs, que l'Electeur de Brandebourg prit pour régle de ceux, qu'il vouloit obtenir pour son Envoyé à la Cour de France (f). Les deux freres mériterent par ces services toute l'estime de sa Majesté Tres-Chretienne, dont ils soutinrent toûjours constamment & de concert les interêts. De là on peut croire que le Roy, qui étoit alors dominant en Alsace, s'employa pour faire choisir François Egon Evéque de STRASBOURG. On doit du moins présumer de la sagesse des Capitulaires qu'ils firent attention de mettre sur le siége de cette Eglise, un sujet qui fût agréable au Roy : il ne se tromperent pas; le nouvel Evéque reçut en toute occasion des marques de la protection de sa Majesté, & c'est par son secours qu'il rétablit son Evéché & qu'il eut la consolation de rentrer dans sa Cathedrale, d'ou les Evéques étoient proscrits depuis plus d'un siecle.

STRASBOURG

L'Election du nouvel Evéque inquieta les Magistrats de STRASBOURG; ils craignirent qu'étant appuyé de la France, de l'Empereur & de l'Electeur de Baviere, il ne réveillât les anciennes querelles. D'ailleurs comme ils avoient été témoins de la soumission que le Roy avoit exigée des Villes de la Préfecture de Haguenau, ils apprehenderent que sa Majesté n'entreprit de vouloir les comprendre dans la cession de l'Alsace. Ces réflexions leur firent prendre la pensée d'ajouter de nouvelles fortifications à leur Ville. Ils y travaillerent prés de la tour de l'Hôpital, où ils trouverent le 2. Septembre 1663 à huit pieds en terre, un espéce de tombeau fermé avec huit briques posées en dos d'asne, quatre d'un côté, quatre de l'autre (g); chacune étoit haute d'un pied neuf pouces & large d'un pied quatre pouces, & sur chacune on lisoit ces mots LEG. VIII. Ce tombeau renfermoit un squelette, dont les os étoient si durs qu'on ne pouvoit les casser; ce qui surprit d'autant plus que cet endroit avoit été sous les eaux du moins deux fois chaque année. On trouva prés de ce corps des vases de terre & de verre, des lampes, des ossemens brulez & des medailles. Mais rien ne put faire deviner, ni qui il étoit, ni le tems où il avoit été enterré. L'Inscription fit seulement juger que c'étoit quelque Officier Romain de la Legion VIII, laquelle suivant les anciennes histoires avoit dans STRASBOURG ses quartiers ordinaires. Je laisse à d'autres à rechercher comment les os de ce squelette ont pû se durcir dans la terre & même sous les eaux. Je passe à des faits plus importans.

Augmente ses fortifications.

Ancien tombeau trouvé.

Un incident d'abord assez leger fit renaitre en 1663, de nouveaux troubles dans l'Alsace. Malgré l'Edit du Roy de 1661, qui avoit attribüé au Parlement de Metz la connoissance des causes du Landgraviat de la Haute & Basse-Alsace, & même celles des dix Villes imperiales de la Préfecture de Haguenau, pour y être jugées en dernier ressort, les Villes de Munster, de Turkeim & Colmar entreprirent de traduire à la Chambre imperiale de Spire l'Abbé de Munster, qui étoit en procés avec elles (h). Monsieur de Rusé Sous-Bailly de la Préfecture regarda le procédé de ces Villes, comme un éclatant attentat à la Souveraineté du Roy, & leur fit défense le 28 Juillet 1663, sous peine de deux mille livres, de se pourvoir en aucune façon à la Chambre de Spire. Non seulement il suivoit en ce point

Procédé des Villes de Turkeim & de Munster.

(e) PFANNER Hist. Com. L. 2. pag. 273. & 281. (f) PUFEND. Rerum Brandeburg L. 4. n. 56.
(g) Balth. BEBELIUS Antiquit. Argent. pag. 90. (h) Acta Colmar.

Digitized by Google

:tat de la Prefecture sous l'Empereur Ferdinand en 1632.

point les ordres du Roy, mais il se conformoit au réglement fait par l'Empereur FERDINAND en 1632, dans lequel sa Majesté Imperiale s'explique en ces termes à ses Officiers de la Prefecture de Haguenau & à tous ceux qui en dépendent (i). "Vous "reconnoîtrez, leur dit-il, notre Cham- "bre d'Ensisheim & celle d'Inspruck; & "en cas qu'il survienne quelque affaire "difficile, & ayez besoin de leurs Offi- "ciers, vous prendez avis auprés d'eux, "conseil & assistance; néantmoins ils "ne vous feront point de préjudice aux "immédiatetez de l'Empire.

"Dans tous les cas vous vous ser- "virez des Privileges & immunitez de "notre maison d'Autriche, & vous vous "maintiendrez fermement par leurs se- "cours pour vous proteger & vous dé- "fendre, & ne vous assujettirez point "à la Chambre de Spire, ni à celle de Rot- "weil, & ne leur ferez aucune parition."

Tel est l'etat où se trouvoient les Villes de la Prefecture en 1663, tems auquel commença la guerre qui fut terminée par le traité de Nimegue. Il n'étoit pas alors permis à ces Villes, d'appeller à la Chambre de Spire ni à celle de Rotweil. Les lettres imperiales veulent qu'on leur conserve leur immédiateté: mais il n'est pas toûjours nécessaire pour être immédiat de l'Empire, que les causes de cet Etat soient portées à la Chambre imperiale. Le Cercle de Bourgogne quoy que membre de l'Empire, n'étoit pas soumis à la jurisdiction de cette Chambre (k), *Cameræ imperialis jurisdictioni, non paret*, dit Knipschild. L'Electeur de Tréves en qualité d'Evêque de Spire & de Prevôt de Weissembourg, contesta même aux Villes de Landau & de Weissembourg en 1647, la faculté de porter leurs causes à la Chambre imperiale. Tout le monde sçait que les Archiducs d'Autriche exercent dans leurs Etats une justice sans appel; & le traité de Munster a fait entrer le Roy dans tous leurs droits, par rapport au Landgraviat d'Alsace & la Prefecture de Haguenau. Enfin les Villes de cette Prefecture alléguoient les privileges qu'elles avoient obtenus des Empereurs: Monsieur le Marquis de Rusé leur opposoit des lettres posterieures d'un Empereur, qui leur défend de faire aucune parition à la Chambre imperiale.

A. 1664. Ces Villes obéirent à l'ordre du Sous-Bailly: mais comme elles faisoient toujours sentir leur répugnance à se soumettre, le Duc Mazarin se transporta en Alsace, & en qualité de Grand-Bailly, il vint visiter toutes les Villes de la Préfecture. Il commença par Colmar où il se rendit le 22. mars 1664: il assembla tout le Magistrat dans l'Hôtel de Ville, & luy intima les ordres du Roy contenans quatre chefs principaux.

Le Grand-Bailly visite les Villes imperiales.

1. Il déclara que les tribunaux établis par le Roy, avoient sur les dix Villes la même jurisdiction que les tribunaux de l'Empire avoient autrefois sur elles.

2. Qu'il appartenoit au Roy de disposer de tout ce qui regarde la guerre, des fortifications, & des arcenaux.

3. Que le Grand-Bailly avoit droit de presider à l'election des Magistrats.

4. Que les choses Ecclesiastiques devoient être à la disposition de sa Majesté.

Ce dernier article allarma sur tout Colmar où le Lutheranisme dominoit; de sorte qu'elle repondit au Grand-Bailly ce qu'elle avoit déja dit plusieurs fois, qu'il ne luy étoit pas permis de transiger sur les droits de l'Empire, dont la jurisdiction & l'authorité paroissoient interessées dans les quatre articles qu'on luy proposoit: d'ou elle conclut qu'elle ne pouvoit s'y soumettre que de l'aveu & du consentement de l'Empire. Landau, Weissembourg & Munster au Val-St.-Gregoire suivirent l'exemple de Colmar: Haguenau avoit fait à part son traité; les cinq autres Villes se soumirent. Cependant comme Colmar & quelques autres Villes avoient paru trop inquietes, au sujet de la disposition des choses Ecclesiastiques, que le Roy vouloit se reserver, cet article fut changé, & il fut dit en sa place que sa Majesté pourroit faire passer ses Troupes dans les Villes & les y mettre en quartier.

Aprés le départ de Monsieur le Duc Mazarin, les dix Villes entrainées par l'exemple de Colmar, se reünirent; du moins on porta les plaintes au nom de toutes, à la diete de Ratisbonne (l), non pas comme au juge de sa Majesté Tres-Chrétienne, mais comme au Corps de l'Empire, qui devoit avec elle garentir la paix; & elles demanderent aux Electeurs, aux Princes & aux Etats de l'Empire, que sans avoir égard à ce qui s'étoit passé à Haguenau en 1662, & au serment qu'elles y avoient prêté au Roy, on nommât des arbitres pour régler les differends, qui étoient entre elles & sa Majesté Tres-Chrétienne.

1665 28. Janvier.

Les Villes de la Préfecture portent leurs plaintes à la diete.

L'Evêque de Saltzbourg étoit à la diete

(i) Ex Archivio D. GARNIER. (k) KNIPSCHILD de Civit. Imp. L. 4. c. 2. n. 18.
(l) Acta Colmar Memor. Civitat. pag. 15.

diete Commissaire de sa Majesté imperiale, & Monsieur de Gravel agissoit au nom du Roy. Nul n'avoit plus d'expérience que luy dans les affaires d'Allemagne, où il avoit conclu jusqu'à dix-sept traitez avec divers Princes de l'Empire; & à en juger par l'écrit qu'on luy attribuë daté du 21. Août 1661, & qui fut publié à la Haye en 1697, par le soin des ennemis de la France, il étoit parfaitement instruit des prétentions des dix Villes, & des raisons qui pouvoient les appuyer (*m*). Ainsi un habile Ministre sçait faire connoître à son maître, le fort & le foible des matieres qui se traitent : il marche à pas plus sûr, quand il a sçu développer tout ce qui pouvoit luy faire obstacle. Mais Monsieur de Gravel n'avoit pas alors vû les titres sur lesquels sa Majesté fondoit ses droits sur les dix Villes; & dés qu'il les eut connus, il sçut les faire valoir avec fermeté, sans s'eloigner jamais des ménagemens que sa Majesté jugeoit nécessaires, pour se conserver l'affection des Princes de l'Empire & les persuader de son attachement à la paix. Monsieur de Gravel opposa à tout ce que les Villes avançoient, des réponses auxquelles il sembloit que la diete devoit se rendre : elle prit cependant un autre parti, en écrivant au Roy le 19. Août 1665, une lettre dans la quelle elle exposoit à sa Majesté; que les dix Villes de la Préfecture de Haguenau se plaignoient, qu'on donnoit atteinte à l'immédiateté qui leur étoit réservée par le traité de Munster; qu'on exigeoit d'elles un serment de fidelité qui blessoit la dépendance qu'elles avoient de l'Empire; & qu'on leur imposoit des charges, aux quelles elles n'avoient jamais été assujetties. La lettre ajoute que les Villes proposent que cette affaire soit réglée par des Arbitres; & la diete prie sa Majesté d'en vouloir bien nommer de sa part, afin que par ce moyen la paix puisse se conserver sans aucune altération.

A. 1665. La diete ecrit au Roy.

Dés le 18. Septembre suivant le Roy répondit à la diete, qu'il ne doutoit pas que si les députez qui étoient assemblez à Ratisbonne, avoient bien examiné les réponses que le sieur Gravel avoit faites aux plaintes des Villes, ils n'eussent aisément reconnu que ces plaintes, ou ne sont pas bien fondées, ou que la matiere dont elles sont tirées peut être interpretée aussi favorablement pour sa Majesté, que pour les dix Villes, (*n*). Cependant le Roy ajoute que pour marquer le soin qu'il a de maintenir la paix, il veut bien que tout soit réglé suivant la teneur du traité de Munster, & que pour cet effet il a prié les Electeurs de Mayence & de Cologne, la Couronne de Suede comme Etat de l'Empire, étant Duc de Bremen, & la maison de Hesse-Cassel de vouloir bien s'y entremettre & employer leurs bons offices pour terminer ces différends, tant à la satisfaction de sa Majesté que de l'Empire. L'Electeur de Saxe, les Evêques d'Eistet & de Constance & la Ville de Ratisbonne furent nommées de la part des Villes. Le Roy ne voulant rien omettre de tout ce qui pouvoit hâter un accommodement qu'il desiroit, écrivit aux Princes qu'il avoit nommez, une lettre tres gracieuse datée du 25. Novembre 1665, par laquelle il leur dit, que l'amour qu'il a pour la justice, & le desir de conserver le repos de l'Empire, l'ont engagé à les prier de s'employer à terminer les différends qu'il a avec les dix Villes d'Alsace; "nous étant promis, ajoutet'il, que vous auriez pour "agréable, cette nouvelle marque que "nous vous donnons de la confiance "que nous avons en votre équité. L'affection que vous avez pour nous & "dont vous nous avez donné de preu"en toutes rencontres, vous conviera "en celle-cy à prendre encor un soin "particulier de nos interêts.

Arbitrage consenti par le Roy.

A. 1665.

Ces avances de sa Majesté firent croître les espérances de la Ville de Colmar, qui ne craignit pas même de faire battre une monnoye d'argent de la grosseur d'un ecu, où il y avoit d'un côté le buste de l'Empereur LEOPOLD, & dans le revers les armes de la Ville de Colmar, avec ces mots qui en faisoient la legende, *Moneta libera civitatis imperialis Colmariensis* 1666. Ainsi cette Ville déclaroit avec éclat, qu'elle persistoit à refuser de se soumettre à la domination de la France. Ce ne fut que le 11. Septembre 1667, que les Arbitres se trouverent prêts d'entrer dans la discussion de cette affaire. Elle fut entamée par une déclaration que fit Monsieur de Gravel Plénipotentiaire du Roy, par laquelle il témoigna aux Arbitres, (nous nommerons ainsi ceux qui avoient été choisis, non pas pour être juges, mais seulement pour être mediateurs de ces differends,) il leur témoigna que sa Majesté desiroit. 1. Qu'on ne fit aucun rapport à la diete de l'Empire des points qui auroient été traitez

Monnoye de Colmar.

A. 1667.

Conditions proposées aux arbitres.

(*m*) Mem. du traité de Ryswick. T. 2. pag. 17.

(*n*) Null. & iniq. reun. Alsatiæ D. Plom.

Digitized by Google

traitez, avant qu'on fût convenu à quoy on pourroit s'en tenir. 2. Qu'il seroit agréable à sa Majesté qu'on laissât en son entier le serment de fidélité que les dix Villes luy avoient prété, n'étant plus une question sur laquelle on dût former de nouvelles difficultez. Cependant comme les Villes insistoient qu'elles n'avoient fait ce serment que par contrainte, & qu'on avoit mis en oeuvre les menaces & d'autres moyens violents, pour les obliger à promettre fidélité au Roy, Monsieur de Gravel usant d'une nouvelle condescendance à leur égard, voulut bien proposer le 14. Juillet 1668, une nouvelle forme de serment, qui paroissoit se concilier plus expressément, avec les privileges que les Villes croyoient leur être réservez ; il étoit conçû en ces termes. "Nous jurons à Dieu & promettons que nous "serons fideles & obéissants à sa Royale "Majesté Tres-Chrétienne, dans toutes "les choses à quoy nous sommes tenus, "à cause de la Préfecture cédée au Roy "avec tous les droits de Souverain-"Domaine, par le traité de paix, & "qu'en outre nous reconnoîtrons le Duc "Mazarini pour notre Grand-Bailly "présenté au nom & de la part de sa "Majesté, & que nous luy obéirons en "toutes choses convenables, qui concernent la Préfecture tandis qu'il sera "Grand-Bailly.

A. 1668.

Réponse de Mons. de Gravel aux Villes de la Préfecture.

Bien loin d'accepter cette nouvelle formule, les Villes la combattirent, & s'appuyant toûjours sur le paragraphe *Teneatur*, elles prétendirent que le Roy n'ayant sur elles qu'un droit de protection, elles ne devoient pas luy faire un serment, ni luy rendre des hommages qui marquassent leur soumission, d'autant qu'elles ne devoient étre assujetties qu'à l'Empereur & à l'Empire. Monsieur de Gravel leur répondit le 17. Novembre 1668, que l'Empereur & l'Empire avoient cédé à sa Majesté tous leurs droits sur la Préfecture ; d'où il s'ensuivoit qu'elle devoit recevoir des Villes les hommages qu'elles rendoient auparavant à l'Empereur & à l'Empire, à la place desquels le Roy étoit subrogé; qu'il ne s'agissoit pas des droits de la maison d'Autriche, mais de ceux que l'Empereur & l'Empire avoient eu & qu'ils avoient cédé au Roy; qu'en qualité de cessionaire de l'Empereur, c'étoit à luy de mander les Villes & de les convoquer pour leur présenter un Bailly, & par consequent pour en recevoir le serment ; que comme il étoit réservé aux Empereurs de nommer un Préfet, ce droit étoit dévolu à sa Majesté; que les Villes payoient à sa Majesté Tres-Chrétienne cette espéce de subsides imperiaux qu'on nomme en Allemand *Reichsteurer*, qu'elles payoient autrefois aux Empereurs seuls en reconnoissance de leur immédiate Souveraineté (*o*) ; qu'il y a plusieurs exemples que les Empereurs ont ordonné aux Villes, de préter hommage ou le serment de fidélité au Grand-Bailly ; que dans un grand nombre d'actes les Grands-Baillys appellent les Habitans des Villes Amez & Féaux; qu'en un mot elles se retranchent envain à dire que le Roy ne peut prétendre sur elles qu'un droit de protection, qu'elles devroient sur tout s'attacher à faire connoître que la Préfecture cédée avec le Souverain-Domaine, n'est quun simple droit de protection ; ce quelle ne pourront jamais démontrer.

Ces raisons étoient pressantes; mais les Villes résoluës de ne pas se rendre, répondirent le 24. Decembre, que le Souverain-Domaine que l'Empire avoit cédé au Roy, ne s'étendoit pas sur les Villes, qui avoient leur immédiateté réservée dans le traité de paix, mais seulement sur les Villages & les Lieux dépendans de la Préfecture; que le Roy avoit même déclaré dans le traité de paix, qu'il ne prétendoit sur elles aucune Supériorité; que le droit de constitüer un Préfet n'emportoit aucune Souveraineté & bien moins un serment de fidélité ; que les subsides Imperiaux qu'elles avoient payé aux Empereurs, n'avoient été par elles payez au Roy que par force & par contrainte; qu'il étoit libre aux Empereurs de nommer des Baillys pour recevoir le serment de fidélité qu'elles devoient préter à sa Majesté imperiale ; que si les Préfets avoient nommé les Habitans Amez & Féaux, c'étoit un stile d'où on ne pouvoit tirer aucun avantage ; & qu'enfin suivant le traité de paix, elles devoient être uniquement soumises à l'Empereur & à l'Empire, qui avoient droit d'exercer sur elles un droit de protection générale; que dans les Conférences de Haguenau en 1662, elles n'avoient pas voulu donner au Roy le titre de tres gracieux Seigneur & de Protecteur-Souverain, & que les Officiers de sa Majesté avoient consenti que ces termes fussent omis dans le serment qu'elles préterent. A. 1668.

Comme les memoires grossissoient, les Arbitres pour abréger matiere, voulurent ecouter les parties dans une Con- A. 1669. Conférences des parties.

(*o*) Null. & iniq. reu. Alsatiæ. p. 24.

Conférence, qui se tint le 1. Mars 1969, & qui se passa dans des répétitions de ce qui avoit été allégué de part & d'autre. Comme on n'y décidoit rien, Monsieurs de Gravel jugea à propos de déclarer par ecrit aux Arbitres (p) que le traite de paix devoit étre la base & la régle de leur sentiment ; que sa Majesté ne prétendoit pas toucher à l'immédiateté reservée aux Villes ; mais qu'on ne pouvoit en méme tems refuser de reconnoitre que le traité avoit cédé au Roy le Souverain-Domaine sur la Préfecture des dix Villes, avec tous les droits qui y étoient attachez ; que c'étoit un point sur lequel sa Majesté ne se relâcheroit jamais, & qu'elle ne souffriroit pas qu'on determinât les droits de l'immédiateté des Villes, de maniere qu'on donnât atteinte à sa Souveraineté. Que ce n'étoit pas à luy de juger si l'immédiateté que les Villes prétendoient, étoit incompatible avec la Souveraineté cédée en termes si exprés à sa Majesté; mais qu'il ne pouvoit comprendre comment on pouvoit refuser à un Souverain le serment de fidélité; que le Roy étoit prés de laisser aux Villes leurs privileges & les droits méme de Superiorité, si elles en avoient; mais que la Souveraineté qui luy étoit acquise par le traité, devoit luy rester inviolablement & sans qu'on y donnât aucune atteinte.

Cependant les Villes présenterent aux Arbitres de nouveaux memoriaux, qui contenoient de nouveaux griefs de moindre consequence. Comme par là les pieces se multiplioient toûjours plus, & que la négociation trainoit en longueur, les Arbitres chercherent le 4. Decembre 1669, un expédient qu'ils croyoient propre à concilier les parties, en leur proposant une nouvelle formule de serment que les Villes feroient au Roy. Il est dressé en ces termes (q); "Nous les deputez des Villes libres & immédiates du saint Empire Romain, spécialement nommez à cet effet & munis de pleins-pouvoirs, jurons à sa Majesté Tres-Chrétienne le Roy de France & de Navarre, au nom des dites Villes, qu'elles exécuteront fidelement & avec obeïssance, tout ce à quoy elles sont tenuës en vertu du traité de Munster, à raison de la Préfecture de Haguenau cédée à sa Majesté par l'Empereur, l'Empire & la maison d'Autriche, avec tout droit de Souverain-Domaine, & que nous ne ferons rien au contraire." Mais il étoit ajouté que de sa part sa

Formule de serment proposé par les Arbitres.

Majesté assûroit les Villes, que ce serment ne prejudicieroit point à leur immediateté.

La nécessité d'informer la Cour de ce nouveau plan, fit différer la réponse jusqu'au 18. Mars 1670, tems auquel Monsieur de Gravel déclara aux arbitres que le Roy se promettoit de leur équité, qu'ayant égard aux raisons qu'il leur avoit fait exposer, ils reconnoitroient que les Villes devoient luy préter le serment de fidélité & d'obeïssance, tel que sa Majesté avoit proposé, & qu'ils rejetteroient eux-mémes la nouvelle formule comme contraire aux droits de sa Majesté. En effet déja dans les Conférences de Haguenau le terme de fidelement avoit été rejetté. Le Roy vouloit un serment de fidélité, & non une simple promesse qu'on exécuteroit fidélement ce à quoy on seroit obligé. Les Villes au contraire déclarerent qu'elles souscriroient à ce que les Arbitres avoient proposé; mais à condition que le Roy les assûreroit de ne les point troubler dans leur immédiateté envers l'Empire. De ces dispositions si differentes des parties, les Arbitres conçûrent que pour finir cette affaire, il falloit entrer dans le détail des droits que le Roy pouvoit prétendre & des exceptions des Villes ; & ils proposerent aux Plenipotentiaires de sa Majesté Tres-Chrétienne de vouloir bien agréer ce parti. Monsieur de Gravel leur répondit qu'on devoit avant toutes choses regler le point du serment. Cette réponse ayant arrêté tout court les Arbitres, ils se déterminerent d'écrire au Roy le 26. Janvier 1670, pour le prier d'agréer qu'on fit une recherche exacte des droits que sa Majesté avoit en vertu de la Préfecture qui luy étoit cédée, & qu'en méme tems on examineroit ceux qui étoient reservez aux dix Villes par le traité de paix, prétendant que par cette methode on leveroit plus aisément les difficultez, qui restoient sur le point du serment.

A. 1670.

Les arbitres écrivent au Roy.

La réponse que leur fit le Roy dans une lettre écrite de Chambor le 23. Octobre 1670, n'avoit rien d'ambigu, & elle étoit tout-à-fait digne de la fermeté d'un Prince qui sent que la justice est pour luy. "Je vous réitere encor, leur dit-il (r), ce que j'avois ordonné au sieur Gravel, de faire sçavoir à vos deputez, que le plus ou le moins de droits que j'ay en vertu du traité, ne doit rien changer à la nature du serment, qui a été proposé par

(p) Idem pag. 25. (q) Idem pag. 28. & 46. (r) Idem pag. 50. Diplom.

Digitized by Google

"par mes ordres, ni par consequent "empêcher que les Villes ne me le "prêtent, puisqu'elles y sont obligées "aujourdhuy envers moy, en tout "ce qui peut regarder la Préfecture : "& comme elles ne peuvent plus "en cela avoir aucune dépendance "de l'Empire ni de la maison d'Autri-"che, il ne peut leur arriver aucun pré-"judice de tomber d'accord de la veri-"table maniere qu'elles doivent rendre "le dit serment, avant qu'on passe à "la connoissance de quelques droits "qu'elles mettent en dispute."

Cette lettre fit impression sur les Arbitres qui déclarerent le 31. Decembre 1670, que pour trouver moyen de finir les contestations, les Villes commenceroient par prêter serment au Roy, mais suivant la formule qui avoit été réglée à Haguenau en 1662; par laquelle elles promettoient de rendre au Roy avec fidélité, tout ce qu'elles étoient tenuës de luy rendre en vertu de la pacification de Munster, au sujet de la cession faite à sa Majesté par l'Empereur, l'Empire, la maison d'Autriche, de la Préfecture Provinciale de Haguenau. Par cette déclaration, les Arbitres déboutoient les Villes de leurs prétentions & sembloient donner gain de cause au Roy, en ratifiant tout ce qui avoit été conclu à Haguenau, lors que le Grand-Bailly prit possession de sa nouvelle charge. Mais les Arbitres ayant en même tems déclaré que les Villes ne feroient pas le serment suivant la formule proposée en 1668, qui portoit qu'elles jureroient d'être fideles & obéissantes au Roy à raison de la Préfecture cédée à sa Majesté; Monsieur de Gravel s'apperçut qu'il y avoit du mystere dans la résolution des Arbitres; & il vouloit un serment de fidélité, qui fût sans équivoque. Puisque les Villes, leur dit-il, ont rejetté dans les premieres Conférences qu'elles ont eues icy, le serment qu'elles avoient prété à Haguenau en 1662, malgré l'offre que sa Majesté avoit fait de s'en contenter, & que le Roy a été informé que par le sens qu'elles donnoient à ce serment, elles prétendoient ne s'obliger qu'à être fideles & obéissantes à l'Empire & non au Roy, en ce qui regarde la Préfecture, ce qui renverseroit le Souverain-Domaine cédé à sa Majesté Tres-Chrétienne par le traité de paix, le Roy voulant éviter les ambiguitez dans une matiere de cette consequence, a fait proposer en 1668, une nouvelle formule de serment plus propre à prévenir les contestations qu'on pourroit faire naitre dans la suite : il ajouta cependant par respect pour les Arbitres, que si les Villes refusoient de s'y soumettre, sa Majesté souhaitoit sçavoir les raisons pour lesquelles les Arbitres ne jugeoient pas à propos de les y obliger. Telle fut la proposition que fit Monsieur de Gravel le 4. Juin 1671. Les Arbitres ne voulurent pas avoir cette condescendance, prétendant que ce moyen reculeroit toûjours plus la décision de cette importante affaire.

Serment fait à Haguenau approuvé par les Arbitres.

A. 1671.

Cependant sa Majesté ne se lassant pas d'en faciliter la conclusion, demanda aux Arbitres que du moins ils voulussent bien expliquer leur sentiment sur deux questions. La premiere s'ils ne convenoient pas que toute sorte de droits, de Superiorité & de Souverain-Domaine ont été cédez au Roy sur la Préfecture des dix Villes d'Alsace, & s'ils ne luy appartiennent pas purement & absolument. La seconde quel est le veritable sujet de cette Superiorité & de ce Souverain-Domaine, & sur quoy ils doivent s'étendre. C'est ainsi que le Roy s'expliqua par son Ministre le 11. Novembre 1671. Les Arbitres repondirent à ces deux questions le 3. Fevrier 1672, en déclarant ultérieurement qu'ils espéroient que le point du serment resteroit dans l'état où il étoit, & que par là on pourroit aisément régler les autres difficultez (s), Venant ensuite aux deux questions proposées ils y repondirent en ces termes. "1. Qu'on étoit "déjà convenu que la Préfecture Pro-"vinciale des dix Villes imperiales si-"tüées en Alsace, a été cédée par l'Em-"pereur & par l'Empire à sa Majesté & "à la Couronne de France, avec tout "droit de Souverain-Domaine, en toute "proprieté, sans aucune dépendance, "absolument & d'une maniere differente "de celle que la maison d'Autriche l'a-"voit possédée, & qu'ainsi elle apparti-"ent à present à sa Majesté. Ils repon-"dirent à la seconde question, que le "propre sujet de ce Souverain-Domai-"ne étoit la même Prefecture Provincia-"le; qu'en vertu du traité de paix ce "Souverain-Domaine s'étend en partie "sur les territoires & les lieux dépen-"dants d'ancienneté de la Préfecture, & "en partie sur certains droits apparte-"nants à la Préfecture, & auxquels les "dix Villes imperiales sont tenuës de "satisfaire, avec certaine mesure & d'une "maniere qui ne détruise pas l'immé-"diateté & la liberté qui leur est réser-"vée par le traité de paix & qui ne "donne

Propositions faites aux Arbitres.

A. 1672.

(s) Null. & iniquit &c. n. 56.

Digitized by Google

"donne point au Roy une Superiorité "Royale qui y soit contraire." Les Arbitres prierent ensuite sa Majesté de leur suggerer un moyen plus facile de terminer cette epineuse affaire.

Cette déclaration étoit trop favorable aux droits de la France, pour être agrée des dix Villes ; car elles laissoit le serment qu'elles avoient fait à Haguenau en 1662, & contre lequel elles avoient réclamé pendant plus de trois ans, dans l'état où il étoit, *in statu suo*; c'est-à-dire dans l'état de sujetion & de dépendance, dont le Roy s'étoit mis en possession, en vertu de ce serment, qui obligeoit les Villes à rendre au Roy avec fidélité tout ce qui luy étoit dû à raison de la Préfecture.

Elles conçûrent que la déclaration des Arbitres établissoit le Roy dans une Souveraineté absoluë & pleinement indépendante, & telle que la maison d'Autriche ne l'avoit jamais possédée ; que par consequent elles ne pourroient plus dire qu'on n'avoit cédé au Roy que les droits dont la maison d'Autriche avoit joüi.

Elles ne se consoloient que sur la restriction dont on vouloit les flatter, en disant que la Souveraineté du Roy s'étendoit sur les Villages, les Bourgs & les territoires dependants d'ancienneté de la Préfecture, & non pas sur les Villes : elles sentirent qu'il y avoit trop de subtilité dans cette distinction; car les Villes étant comme les Villages renfermées dans la Préfecture, qui donnoit au Roy sur les Villes des droits qu'il pouvoit exiger en Souverain, il étoit naturel de juger que si les Villes avoient plus de privileges, & plus d'immunitez que les Villages, au fond elles faisoient comme eux partie de la Préfecture soumise à la Souveraineté du Roy. Qu'à la verité la déclaration des Arbitres n'accordoit au Roy sur les Villes, que des droits qui n'emportoient pas une Souveraineté contraire à la liberté & à l'immédiateté qui leur étoit réservée par le traité de paix : que les Plénipotentiaires du Roy avoient toûjours tenu le même langage ; que le point étoit de concilier leur immédiateté avec la Souveraineté du Roy; que ce point etant indécis & la Souveraineté du Roy étant au contraire solemnellement reconnuë & devant s'étendre sur la Préfecture & les lieux qui en dépendoient d'ancienneté, & sur les droits auxquels les Villes étoient tenuës de satisfaire envers le Roy, leur immédiateté & leur liberté n'étoient plus que des titres vuides, dont elles ne pourroient user sans se voir exposées à des contestations contre une puissance qui leur étoit infiniment superieure.

Elles comprirent enfin que si on vouloit toucher à la conciliation de leur immédiateté avec la Souveraineté du Roy, sa Majesté seroit fondée à dire que leur immediateté & leur liberté ne leur donnoient pas plus de droits, que ceux qu'elles avoient eu sous la maison d'Autriche; qu'il étoit clair que les lettres de l'Empereur FERDINAND de 1632, avoient declaré que les dix Villes de la Préfecture étoient comprises dans les Etats de la maison d'Autriche; que tel seroit le plan sur lequel leur immédiateté seroit réglé : de sorte que comme les Etats de la maison d'Autriche ne pouvoient avoir leur recours, ni à la Chambre de Spire ni au Conseil aulique ; que l'Empereur & l'Empire ne faisoient sur eux aucune imposition, & qu'enfin les lettres de FERDINAND I, de 1558, datées de Vienne du 6. Septembre déclarent que les Bourgmestres, Magistrats, Bourgeois, & Communautez des Villes & Villages appartiennent à la Préfecture; elles auroient peine à se defendre d'être de même assujetties à la France, qui ne croiroit pas porter ses entreprises trop loin, en suivant les pas des Archiducs d'Autriche leurs anciens Landvogts ; qui sur tout depuis MAXIMILIEN I, ont, suivant l'expression d'un Docteur Allemand, porté leur domination jusqu'au faite de la Royauté (t). *Ab oneribus imperii liberi aliisque eximiis privilegiis ornati ad Regium propè fastigium evalue runt.*

Ces Villes pressées par ces réflexions, & par les conseils de certaines gens qui aimoient le trouble, voyant d'ailleurs que l'Empereur & l'Espagne se joignoient aux Hollandois contre la France, rompirent enfin la convention stipulée dés le commencement de l'Arbitrage, par laquelle il avoit été réglé qu'on ne rapporteroit à la diete ce qui auroit été traité qu'aprés qu'on en seroit convenu. Les Villes ne laissant pas aux Arbitres le soin de faire le rapport de ce qui s'étoit passé, porterent elles-mêmes leurs plaintes à la diete le 24. Fevrier 1673. en la suppliant d'engager l'Empereur de les soutenir dans les droits qui leur étoient acquis d'ancienneté, & qui leur étoient réservez par le traité de Munster Cette démarche fut le signal qui annonça que les Villes, pour se soustraire à la Souveraineté

Les Villes ont recours à l'Empereur.

A. 1673.

(t) HARTIUS de Spec. Rom. Imp. Rebus publicis n. 3.

Digitized by Google

neté du Roy n'oublieroient rien pour armer l'Empire contre la France. Cette priere qu'elles firent à l'Empereur étoit à proprement parler une invitation d'entrer dans l'Alsace, où elles étoient prêtes de luy ouvrir leurs portes.

La Noblesse d'Alsace ne fut pas moins attentive que les dix Villes de la Préfecture, à tâcher de se maintenir dans ses libertez & son indépendance. Mais comme celle de la Basse-Alsace fait un Corps séparé, & que celle de la Haute avoit pris des engagements differens, elles ne s'unirent pas pour la conservation de leurs droits: pour deméler ces faits, il est nécessaire de reprendre les choses de plus loin.

Dés que le Roy eut établi une Chambre Souveraine dans cette Province, la Noblesse de la Haute-Alsace luy présenta un memoire contenant les privileges & les droits, dont elle prétendoit devoir joüir. Ce memoire qui m'a été communiqué, a été tiré du Cabinet de Monsieur le Président Colbert, par un Conseiller du Conseil Souverain d'Alsace. Il comprend divers articles sur lesquels on lit à la marge differentes réflexions. Il n'est pas de mon sujet de rapporter icy tous ces articles ni toutes ces réflexions; il me suffit de faire observer que la Noblesse y déclare "d'abord que les Comtes, les Chevaliers & les Nobles qui composoient "l'Etat de la Noblesse de la Haute-Alsace, dont la pluspart dépendoient "autrefois immédiatement de l'Empire "ou des Cantons Suisses, s'en étant retirez s'étoient soumis à la maison "d'Autriche, dans l'intention seulement, "comme parle le memoire, de se procurer de plus grands privileges que "ceux dont ils avoient joüi sous la domiuation de l'Empire, ou du moins "de se conserver dans la possession de "ceux qu'ils avoient obtenus."

Les Comtes de Ribeaupierre ou Rapschwir, autrefois Barons de l'Empire dont ils dépendoient immédiatement, avec droit de séance & de voix déliberative dans les dietes, furent les premiers engagez, disent nos anciens memoires (u), par les graces & les caresses des Archiducs, à les reconnoître pour leurs Souverains. Comme ces Comtes étoient les plus riches & les plus puissants Seigneurs d'Alsace, ils entrainerent par leurs sollicitations & leur exemple la Noblesse à suivre le parti qu'ils avoient pris. Ainsi les Barons de Montjoye, les Nobles de Reinach, d'Andlau, de Valdener, de Schauvenbourg, de Landenberg, d'Haguenbach, de Reichenstein, de Ferrette, d'Eptingue, de Flachsland, de Truklés, en un mot tous les Nobles de la Haute-Alsace, se soumirent aux Archiducs d'Autriche. Aprés une pareille démarche ils ne pouvoient plus méconnoitre la Souveraineté du Roy qui par le traité de Munster étoit entré dans tous les droits que les Archiducs avoient possédez en Alsace. De là vient qu'en finissant le memoire qu'ils présenterent à la Chambre, ils n'hésiterent pas de nommer sa Majesté Tres-Chrétienne leur Souverain Roy & Prince.

La Noblesse de la Basse-Alsace ne fut pas si prompte à reconnoître le supreme Domaine de la France. Comme elle ne s'étoit jamais soumise à la maison d'Autriche, & qu'elle s'étoit toûjours conservée dans l'immédiate dépendance de l'Empire, il luy parut que la réserve faite en sa faveur dans le paragraphe *Teneatur* du traité de Munster, étoit un titre, qui la dispensoit de se soumettre à la Souveraineté du Roy.

Prévenus de cette idée, tous les Nobles de la Basse-Alsace incontinent aprés le traité d'exécution conclu à Nuremberg, dresserent à STRASBOURG le 6. Novembre 1651, une espéce de pacte, qui devoit leur servir de reglemens & de loix, dont ils convinrent, qu'ils signerent, qu'ils scélerent de leurs armes & qu'ils firent ensuite approuver & ratifier par l'Empereur FERDINAND III, le 10. Juin 1651 (x). "Ils y dé"claroient dés le premier article, qu'ils "vouloient être fortement attentifs à "regarder sa Majesté imperiale, les Em"pereurs, & Roys des Romains, ses "successeurs au saint Empire, comme "leur seul, unique, & Souverain Chef & "Seigneurs, sans aucune médiateté, & "exclusivement à tous autres, leur être "& demeurer fideles obéissans, atta"chez, & ne jamais se séparer ni dis"traire de sa dite Majesté ni de la Cou"ronne imperiale." Cet acte fut signé par prés de quatre-vingt Gentilshommes de la Noblesse la plus distinguée de la Basse-Alsace.

Pour se mettre toûjours plus en état de soutenir une convention si solemnelle, & pouvoir se conserver dans leur immédiateté envers le saint Empire, & dans la possession de leurs privileges,

(u) Mémoire de Monsieur GAUTHIER Roy du Choeur de la Cathedrale. (x) Procez de la Noblesse pag. 4.

vileges, ils renouvellerent presqu'en même tems sous l'autorité du même Empereur, leur ancienne correspondance ou association avec trois Cercles de l'Empire, sçavoir les Cercles de Franconie, de Suabe & du Rhin, dans l'espérance que ces Etats voisins s'interesseroient à les défendre, en cas qu'on entreprit de les troubler dans leurs droits. Jean-Christophe de Wagner, Jean-Rudolff de Bercheim, Jean Wirick de Berstett & Wolff, Jacques Boëckle de Boeklinsau, tous quatre Gentilshommes de la Basse-Alsace, furent chargez de ménager cette importante affaire. Ils réüssirent, & il fut réglé que le Corps de la Noblesse du Canton de la Basse-Alsace seroit fermement attaché aux trois Cercles, que ses deputez auroient voix & séance dans les assemblées, mais qu'ils n'y occuperoient que la quatriéme place; qu'ils fourniroient à la commune dépense par des contributions volontaires, mais qu'ils n'auroient pas l'alternative dans le Directoire-Général, qu'aprés qu'ils auroient étendu leur district par le recouvrement de la Noblesse de la Haute-Alsace & celle de la Lorraine Allemande; à quoy la Noblesse de la Basse-Alsace promet de contribuer de tout son pouvoir. Enfin ces quatres Cercles ainsi associez s'obligent de s'assister dans tous leurs besoins, par toutes les voyes possibles.

Ce fut pour s'assûrer encor de plus puissants secours, qu'ils firent insinüer en 1653, leurs privileges dans la Chambre imperiale de Spire, tâchant d'engager l'Empire dans leurs interets, en déclarant si hautement qu'ils prétendoient luy demeurer toûjours unis, & ne reconnoitre jamais le Conseil Souverain d'Alsace. Toutes ces mesures disposerent toûjours plus l'Empereur à écouter favorablement la Noblesse d'Alsace, & à luy accorder volontiers les graces qu'elle demandoit.

Ces démarches & ces graces ne furent pas une assez forte barriere pour empêcher le Roy, de se mettre en possession de ce qui luy avoit été cédé par le traité de Munster. Les Peuples mêmes commençant à sentir qu'il seroit difficile de ne pas se soumettre à sa Souveraineté, on vit les Habitants des Villages dépendants de la Noblesse, refuser de luy payer les contributions ordinaires; & quelques Gentilshommes voulant se ménager avec la France, dont ils connoissoient la puissance, & peut-être la justice de ses prétentions, cesserent de se trouver dans les assemblées de la Noblesse, & négligerent même d'obéir à ce qui y avoit été conclu. Ces resistances embarrasserent ceux des Nobles, qui avoient le plus à coeur de se maintenir sous la domination de l'Empire; & on les vit s'addresser à l'Empereur Leopold qui par ses lettres de 1670, donna un rescript, par lequel il tâcha de rappeller à leur devoir & les Nobles, & les Habitants des Villages de la Noblesse, contre lesquels on luy avoit porté des plaintes comme contre des rebelles.

Ces rescripts imperiaux flattoient la Noblesse, & formentoient toûjours plus dans son coeur son ancien attachement à l'Empereur & à l'Empire. Le Roy le comprit, & cette conduite de la Noblesse de la Basse-Alsace, qui continuoit de s'addresser à l'Empereur, jointe à l'eclat que les Villes de la Préfecture avoient fait pour mettre tout l'Empire dans leurs interets, fit aisément juger que l'Empereur ne tarderoit pas de chercher l'occasion, de venir au secours de ceux qui faisoient tant d'efforts pour se maintenir dans sa dépendance. Ce fut pour les prévenir que le Roy vint luy-même dans cette Province, où sa sagesse luy fit prendre des mesures convenables pour mettre obstacle aux entreprises de ses ennemis.

Avant que de raconter ce qui se passa en Alsace, depuis que l'Empereur se fut ligué avec les Hollandois contre la France, je ne dois pas omettre de parler des mouvemens que les prétendus reformez se donnerent à Strasbourg pour y avoir l'exercice libre de leur Religion. Tandis qu'on étoit occupé à Ratisbonne à rechercher les droits que sa Majesté Tres-Chrétienne avoit sur les dix Villes de la Prefecture de Haguenau, comme nous l'avons dit, les Princes qui dans l'Allemagne font profession de la Religion qu'ils appellent réformée ou Evangelique, employoient tout leur credit pour obtenir du Magistrat de Strasbourg, que leur Doctrine y fût librement & publiquement enseignée. Déja ils avoient sçu gagner quelques principaux de la Magistrature; mais malgré les promesses & les liberalitez mêmes de ces Princes, parmy lesquels les Electeurs Palatin & de Brandebourg tenoient le premier rang, le Senat déclara qu'il falloit s'en tenir à la Confession d'Augsbourgs, & que tout exercice public seroit dans la Ville interdit à la prétenduë Religion réformée. Il permit aux Ministres de cette Religion de demeurer à Strasbourg, mais à condition que s'ils y faisoient aucune fonction publique

Mouvemens des Calvinistes dans Strasbourg.

Digitized by Google

publique de leur ministere, & qu'ils entreprissent de baptiser ou de marier les enfants des Lutheriens, ils seroient d'abord chassez de la Ville. On délibera en 1663, s'il falloit accorder aux Calvinistes le droit de Bourgeoisie: ce point fut examiné avec beaucoup de soin dans le Conseil des Treize, qui conclut à l'affirmative le 25 & 28 Mars, mais avec de grandes restrictions.

Les Calvinistes peuvent être Bourgeois à certaines conditions.

1. Qu'on n'accorderoit pas indifferemment à tous les Calvinistes le droit de Bourgeoisie, mais seulement à ceux qui de leur profession ne seroient ni Ministres ni maîtres d'ecoles, qui seroient gens de negoce, ou qui auroient des métiers propres à rendre service à la Ville, & qui auroient du bien pour la valeur de mille florins.

2. Que les Bourgeois Calvinistes ne pourroient être Echevins ni exercer aucune autre charge dans les Tribus, & qu'aucun ne pourroit faire l'office de Tuteur ou de Curateur des veuves & des orphelins Lutheriens.

3. Qu'à l'égard du mariage, les Lutheriens des deux sexes ne pourroient se marier avec les Calvinistes; qu'encas qu'ils voulûssent se marier, il feroit expressément porté dans le contract, que les enfans provenants du mariage, seront élevez non pas dans la Religion de Calvin, mais dans nostre Religion (c'est ainsi que le decret s'explique,) & que celuy qui contrevenant à ce contract, voudra élever ses enfans dans la Religion de Calvin, dés là même il sera déchu du droit de Bourgeoisie.

4. Que ceux qui se marieront avec les Calvinistes ne pourront être admis à aucun employ public de la Ville, & que ceux qui sont actuellement pourvûs de quelques charges seront obligez d'y renoncer, s'ils venoient à se marier ailleurs avec des Calvinistes; que les Parens mêmes ne pourront être admis à aucune dignité, ni posséder aucune charge dans la Ville, & seront obligez d'y renoncer, s'ils en avoient quelqu'une, à moins qu'ils ne pûssent attester par serment, que le mariage s'est fait sans leur consentement & sans leur participation.

Inconvenients des mariages entre les Lutheriens & les Calvinistes.

Le Senat avoit compris que l'union d'un mary & d'une femme de différente Religion aboutit à des divisions domestiques; le coeur se détache aisément, déslors que les sentimens ne sont pas d'accord. Les disputes produisent des quereles, & l'opiniâtreté à ne pas se rendre fait naître des aigreurs, des aversions & souvent la haine. Or une femme qui aime son mary, peut-elle se dispenser de le presser de sortir de son égarement; & un mary peut-il se taire dés qu'il est persuadé que sa femme marche dans la voye de perdition? Que si pour avoir la paix ils prennent le parti de se laisser mutuellement vivre à leur mode, cette tolérance seroit pire que la division même; car si en fait de Religion il est libre de penser & d'agir comme on voudra, que deviendra la régle de St. Paul qui veut que les Chrétiens n'ayent qu'une foy, comme ils n'ont qu'un baptéme? chacun se formera chaque jour un nouveau plan de Religion, qu'on ne sera pas en droit de contredire. On sera obligé de souffrir les schismes sans oser même les condamner: on regardera le zéle qu'ont eu les Conciles & les Peres à foudroyer les heresies, comme des inquietudes d'Esprits outrez, qui aiment à forcer la liberté & à troubler la paix: de sorte que dans l'Eglise il y aura moins de police que dans un Etat ou une Republique, où l'on doit se conformer aux loix & aux coutumes, qui y sont établies. Enfin si un pere & une mere pensent differemment en matiere de Religion, les enfants recevant des instructions différentes, se determineront lorsqu'ils auront les yeux ouverts, à regarder la Religion avec indifference, ou choisiront celle qui leur paroîtra la plus commode, persuadez par l'exemple du pere ou de la mere qu'elle est toûjours assez bonne. Ce fut pour ces raisons, & sur tout pour conserver dans leur Republique la paix & l'union, que malgré les instances des Princes, le Sénat de STRASBOURG refusa de tolerer l'exercice public de la Religion prétenduë réformée. Envain les Suisses firent dans la suite de nouveaux efforts, pour donner atteinte à cette ordonnance: le Sénat résista toûjours. Il est vray que lorsqu'il y eut dans la Ville une nombreuse Garnison de Suisses prétendus réformez, on leur accorda l'Eglise de St. Guillaume pour s'y assembler & y faire l'exercice de leur Religion: mais le Magistrat eut la précaution de mettre à la porte de cette Eglise deux Bourgeois, pour empécher qu'aucun habitant n'y entrât. Un Suisse Calviniste voulant même quelque tems aprés epouser un veuve Lutherienne, nommée Decimator, elle ne pût jamais en obtenir la permission. Zurich s'en plaignit, prétendant que STRASBOURG blessoit par ce refus la fraternité qui étoit entre les Lutheriens & les Evangeliques; mais Zurich reçut une réponse, qui luy déclara que les Lutheriens de STRASBOURG ne regardent

dent pas les Sacramentaires comme leurs freres.

Projet de réforme dans la discipline Lutherienne.

Le Consistoire de STRASBOURG marqua encor plus sensiblement l'éloignement qu'il avoit des Calvinistes, lorsqu'il travailla à une nouvelle edition des ordonnances Ecclesiastiques, qui furent en effet réimprimées en 1670. Avant que d'en venir là, les Ministres proposerent aux Magistrats, ce qu'ils jugeoient à propos d'y ajouter, ou d'y réformer; ne craignant pas de consulter comme leur Docteur & d'écouter comme leur juge un Sénat seculier, eux qui refusoient de se soumettre aux décisions du Pape & des Evêques, à qui comme successeurs des Apôtres, JESUS-CHRIST à promis son assistance, pour enseigner toute l'Eglise jusqu'à la fin des siecles. Le Consistoire proposa au Sénat jusqu'à trente doutes. Je n'en rapporte icy que deux qui paroissent mériter de tenir place dans mon histoire.

"Il demande dans le 7. Article s'il "ne faut pas introduire la partique de "se mettre à genoux, lorsqu'on reçoit "le Corps & le Sang de JESUS-CHRIST "dans la Communion; pour donner, "disent les Ministres, un témoignage "public que nous nous conformons "aux Eglises de Saxe, de qui nous "avons reçu l'Evangile. Les Puritains ou "Sacramentaires, continuent-ils, ré-"prouvent cette pratique, parcequ'ils "nient la présence réelle du Corps & "du Sang de JESUS-CHRIST & qu'ils "nous accusent comme si nous n'ado-"rions que du pain. Mais comme nous "croyons la presence réelle du Corps "de JESUS-CHRIST, en qui habite toute "la plenitude de la Divinité, que St. "Paul nous fait un commandement ex-"prés de fléchir le genoüil devant son "nom, & que nous nous elevons avec "zéle contre ceux qui n'ôtent par le "chapeau lorsqu'on le prononce, ne "devons-nous pas trouver mauvais qu'on "ne flechisse pas les genoux, lorsqu'on "reçoit JESUS-CHRIST même." Malgré les instances du Consistoire les Magistrats répondirent qu'il ne falloit rien innover: ne devoient-ils pas au moins reprocher aux Ministres l'injure qu'ils faisoient à STRASBOURG, en avançant qu'elle avoit reçu l'Evangile des Eglises de Saxe, étant certain que la Ville de STRASBOURG avoit reçu l'Evangile, plusieurs siecles avant que la Saxe eût quitté l'Idolatrie.

Les Ministres demandent le retablissement de la Confession.

Le Consistoire demande dans le 30. article le rétablissement de la Confession auriculaire. Les Ministres y déclarent à la vérité qu'ils ne prétendent pas établir la Confession des Catholiques, parcequ'elle est impossible, à ce qu'ils disent; comme si une pratique usitée depuis tant de siecles par plusieurs milliers d'hommes, peut passer pour impossible. La Confession des Catholiques peut paroitre impossible, à ceux qui aiment leurs desordres, ou qui ont honte de les découvrir. Cette impossibilité est une vraye foiblesse, semblable à celle d'un malade qui dit qu'il luy est impossible de prendre un remede. L'Eglise Catholique n'exige pas qu'on révéle aux Prêtres les fautes qu'un penitent n'a pû reconnoitre, ou qui ont échappé à son souvenir; elle se contente qu'on ne luy cache pas ce qu'un prudent examen à sçu découvrir. Les Ministres ne demandent pas qu'on rétablisse ni la Confession domestique qui se feroit dans la chambre du Ministre, elle seroit trop suspecte; ni celle qui se faisoit dans l'Eglise de St. Nicolas de STRASBOURG, ou une personne se confessoit au nom de toute sa famille, de toute sa parenté & même de tout son voisinage; ce seroit une école de médisances & souvent d'impostures. Mais ils entendent, continuent-ils, une Confession & une absolution qui se donne dans l'Eglise par l'imposition des mains du Ministre, à un seul penitent à la fois. Pour engager les Magistrats à permettre cette pratique, le Consistoire luy cite les paroles du fils de Dieu *Matth.* 16. *v.* 18, où St. Pierre a reçu les clefs du Royaume des Cieux & le pouvoir de lier & de délier. Les Pénitents, disent les Ministres, en vertu de ce pouvoir sont remis dans l'amitié de Dieu & rendus participants des promesses de JESUS-CHRIST. Ils ajoutent à ce passage, le témoignage de la Confession d'Augsbourg, qui déclare qu'elle n'a pas aboli la Confession, & d'une foule de leurs Docteurs, qui ont écrit en faveur de cette pratique; ils avouent de plus que c'est en partie par la pratique de la Confession, qu'ils différent des Anabaptistes & des Puritains ou Sacramentaires: ils appellent même Carlostad, Calvin, Zanchius, Piscator & les autres Sacramentaires, des Loups qui dissipent le troupeau de JESUS-CHRIST, qui ont porté trop loin la réforme, & qui sous prétexte de retrancher les abus, ont aboli les plus saints usages. Les Ministres répondent enfin aux objections qu'on peut leur faire. La Principale est qu'il ne faut pas imposer aux fideles un nouveau joug, qui gêne la liberté des consciences; mais, disent-ils, tout joug & toute

gêne

Digitized by Google

gêne ne sont pas à blâmer ni à rejetter. Si cela étoit, il faudroit abolir toutes les loix qui gênent la liberté: d'ailleurs, poursuivent-ils, les effets consolants qui sont le fruit d'une bonne Confession, doivent prévaloir à la peine qu'il y a de confesser ses pechez. Enfin aprés avoir cité le sentiment de leurs prédécesseurs dans le Ministeriat, qui ont eu tant de zéle pour empêcher que STRASBOURG ne devint tout-à-fait Sacramentaire comme Bâle & Colmar, ils protestent aux Magistrats qu'ils ne leur font ces remontrances, que pour satisfaire à leur Conscience & à leurs plus importantes obligations.

Les Magistrats répondirent encor à cet article qu'il ne falloit rien innover. Heureux si leurs ancêtres eussent parlé de même, lorsqu'on vouloit les tirer du sein de l'Eglise Catholique; on verroit aujourdhuy comme autrefois l'Eglise de STRASBOURG adorer JESUS-CHRIST dans l'Eucharistie, & recourir à la Confession. Son Consistoire a reconnu que les Réformateurs qui ont retranché ces pratiques, sont allez trop loin. Genéve & Bâle soutiennent qu'elles n'en ont par trop fait: ce combat ne peut être terminé par la parole de Dieu, qui fournit des armes à l'un, & à l'autre parti. STRASBOURG a voulu prendre un milieu, mais elle ne peut être assûrée qu'elle ne s'égare pas, qu'en prenant pour juge & pour guide l'Eglise qu'elle a quittée, étant la seule qui par la mission & la succession de ses Pasteurs peut se répondre de l'assistance du St. Esprit pour enseigner.

LIVRE VINGT-ET-UNIEME.

A. 1672. *Alliances contre les Etats-Généraux.*

LE Roy ayant résolu de faire la guerre aux Hollandois, s'y prépara par des traitez d'alliance qu'il fit avec le Roy d'Angleterre, l'Evéque de Munster & l'Electeur de Cologne, qui avoient des raisons particulieres de se plaindre des Etats-Generaux. Le traité avec l'Electeur de Cologne fut ménagé par François Egon de Furstemberg Evéque de STRASBOURG, & par le Prince Guillaume Egon de Furstemberg son frere; & c'est ce qui anima si vivement contre eux l'Empereur & toute l'Allemagne. Ce traité facilita le moyen de faire de grands magasins dans le païs de Liege & de Cologne, où le Roy fit conduire tout ce qui étoit nécessaire pour la subsistance de ses Armées. Aprés avoir pris ces mesures, il déclara la guerre aux Etats-Generaux le 5. Avril 1672, & se mit luy-même en Campagne. Rien ne luy résistant, en peu de mois il prit quarante Villes, & porta ses armes jusques aux portes d'Amsterdam. Ces étonnans progrés allarmerent toute l'Europe, & plusieurs Princes craignant pour leurs propres Etats, se liguerent pour arrêter les victoires de la France; l'Empereur, le Roy d'Espagne les Electeurs de Saxe & de Brandebourg, & quelques tems aprés la maison de Luneboug, s'engagerent de concert à envoyer des Troupes au secours des Hollandois. L'Empereur & l'Electeur de Brandebourg firent même avancer sans délay leurs Troupes vers le Rhin, au nombre de trente cinq-mille hommes. L'Electeur commandoit luy-même les siennes, & le Comte Montecuculli étoit à la téte de celles de l'Empereur Enfin l'Electeur de Brandebourg, sur je ne sçay quel pretexte, déclara de la guerre à l'Electeur de Cologne & à l'Evéque de Munster alliez de la France. Cette diversion obligea le Roy à diviser ses forces, & à donner ordre au Vicomte de Turenne de s'opposer aux Allemands. Cet habile Général marcha d'abord du côté de Cologne, pour couvrir le païs de l'Electeur; & ayant passé le Rhin il déconcerta les desseins des Ennemis; & trouva moyen de prendre malgré eux des quartiers d'hyver en Westphalie.

Le pont de STRASBOURG, brûlé par Monsieur le Prince.

Tandisque Monsieur de Turenne agissoit sur le Bas-Rhin, le Roy prévoyant que les Imperiaux pourroient prendre le dessein d'entrer en Alsace, pour tomber en suite dans la Lorraine, envoya Monsieur le Prince de Condé à Metz avec un Corps de Troupes (a). Le Prince voulant fermer aux ennemis l'entrée de l'Alsace, fit brûler le pont de STRASBOURG: cette précaution luy parut nécessaire, soit qu'il crût, comme on le débitoit alors, que malgré la neutralité qu'elle avoit promise, cette Ville donneroit passage aux Armées imperiales; soit qu'il craignit que malgré

(a) Mem. Hist. pag. 50.

gré sa résistance, les ennemis ne se rendissent maîtres de son pont, qui n'étoit défendu du côté de l'Allemagne, que par un mauvais ouvrage tres aisé à emporter. Il se persuada du moins que STRASBOURG devroit luy sçavoir gré, d'empêcher que l'Alsace ne fût inondée par des Armées, qui quoy qu'en apparence amies, ravageroient les terres de la Republique. Monsieur de l'Escouette Commandant de Brisach chargé de cette expedition, sortit de sa place le 16. Novembre 1672, sur des bateaux pleins de godrons & de feux d'artifices: il approcha pendant la nuit du pont de STRASBOURG, qui posoit alors en partie sur des bateaux: il coupa aisément les cordages qui les tenoient en état, & mit sans peine le feu aux chevalets, & aux madriers de sapin, qui soutenoient & qui couvroient le pont. Comme il est éloigné de la Ville & qu'il est d'une fort grande longueur, ayant soixante arches fort larges, la Ville ne s'apperçût que le lendemain de l'expédition des François. Le Peuple en fût émû; il s'en prit aux Magistrats, les soupçonnant d'avoir connivé à cette entreprise; mais le tems calme aisément une Populace; elle se consola le même jour, dés quelle eût vû que le pont n'étoit pas entierement brûlé.

Déclaration du Roy faite à la diete.

Cependant le Roy qui n'avoit rien plus à coeur que de conserver la paix avec l'Empire, fit renouveller à la diete de Ratisbonne & à tous les Princes d'Allemagne, les assûrances de la sincere intention qu'il avoit de ne rien faire qui pût donner atteinte au traité de Westphalie, à moins que l'Empereur ne l'y contraignît: il fit même déclarer à la diete le 26. Mars 1673, par Monsieur de Gravel son Envoyé, qu'il étoit prêt de faire sortir ses Troupes des terres de l'Empire, dés qu'on auroit pourvû à la sûreté des Princes ses alliez, & réduit l'Electeur de Brandebourg à cesser de leur faire la guerre. Sa Majesté offrit de plus de dédommager tous ceux qui avoient souffert du passage de ses Armées dans les terres de l'Empire, & en particulier de faire rétablir le pont de STRASBOURG, dés que l'Empire l'auroit assûré qu'il n'entreroit pas dans la querelle des Hollandois (*b*).

A. 1673.

Ces offres n'ébranlerent pas l'Empereur trop prévenu par les Ministres d'Espagne. Envain même l'Electeur de Baviere & le Duc de Neubourg luy remontrerent qu'on attribueroit à sa Majesté imperiale tous les maux où la guerre alloit précipiter l'Empire; elle persista toûjours dans la resolution de défendre les Etats-Generaux, & s'empressa plus que jamais à lever des Troupes dans les païs héréditaires. L'Electeur de Brandebourg fut plus touché des remontrances que luy fit le Duc de Neubourg, qui comme luy avoit tant d'interêt à se conserver le Duché de Cleves, la Comté de la Marck & de Ravensberg, & les autres païs appartenans à l'Electeur ou au Duc, & dont le Roy s'étoit emparé (*c*). L'interêt particulier est plus pressant que celuy de la cause commune. L'Electeur de Brandebourg envoya son Plénipotentiaire au Camp de Vossem, où Monsieur Arnaud de Pomponne se rendit de la part du Roy: ils y conclurent un traité le 6. Juin 1673. par lequel l'alliance faite avec l'Electeur fut renouvellée, & le Roy ne se réserva de toutes les places qu'il occupoit, que Wesel, avec le fort de la Lippe & Réez avec son fort, qu'il s'engagea de rendre à l'Electeur, dés que la paix avec les Etats auroit été concluë (*d*). L'Empereur travailloit de son côté à faire entrer des Princes dans ses desseins, & ses partisans répandoient sans cesse des Manifestes, pour animer les Peuples contre la France. Il fit enfin publier le 20. Août des lettres avocatoires, par lesquelles il ordonnoit à tous les sujets de l'Empire, de quitter le service de la France. Ces lettres furent une déclaration de guerre que l'Empereur se croyoit en état de soutenir, ayant déja ses Troupes prêtes, dont il alla luy-même faire la revûë en Boheme & qu'il fit marcher au mois de Septembre du côté du Rhin.

Traité avec l'Electeur de Brandebourg.

Cependant le Roy s'étoit déja rendu maître de Mastrich en quatorze jours de tranchée ouverte; & le Duc de Lorraine étant entré dans la ligue concluë à la Haye contre sa Majesté, le Roy fit fortifier Nancy, prit Bitsch & Hombourg, & étant passé luy-même en Alsace, il fit démolir les fortifications de Colmar & de Scelestat, & abattre une partie des murailles de la pluspart des Villes de la Préfecture de Haguenau. Toutes ces précautions parurent nécessaires à sa Majesté; mais comme elle ménageoit toûjours l'Empire à qui elle ne cessoit pas d'inspirer des sentimens de paix, elle donna ordre à Monsieur de Gravel d'informer la diete de Ratisbonne, des raisons qui l'avoient obligée de démolir les fortifications de

Le Duc de Lorrainne prend parti contre la France.

Plusieurs places d'Alsace démantelées.

(*b*) BRAVER Tract. Hist. Polit. p. 6, pag. 22. (*c*) Mem. Hist. pag. 30. (*d*) RECUEIL des Traitez de paix Tom. 3.

de Colmar & de Sceleſtat, & de brûler le pont de STRASBOURG. Le Roy, dit Monſieur de Gravel, a été bien averti que ces places s'étoient offertes de recevoir en Garniſon les Troupes de l'Empereur, & que le pont de STRASBOURG étoit deſtiné pour leur donner paſſage. Il a même eu avis que dans le traitez faits recemment à Vienne avec le Penſionnaire d'Amſterdam, il a été convenu que le Duc de Lorraine à la tête de ſes propres Troupes & de celles qu'il tireroit de Suabe & du Briſgau,entreroit dans l'Alſace par Rhinfeld, & qu'ayant mis Colmar & Sceleſtat en ſûreté par de bonnes Garniſons, il paſſeroit dans la Comté de Bourgogne, d'où il iroit porter la guerre dans la Duché. Ces projets, continuoit Monſieur de Gravel, ſont aſſez connoître que le Roy ne pouvoit ſe diſpenſer de démolir ces places, à moins que ſa Majeſté ne voulût y mettre un grand nombre de Troupes, qui leur feroient beaucoup plus à charge que le raſement de leur fortifications. Il ajoutoit qu'enfin ces Villes avoient bien mérité un pareil traitement,puis qu'elles étoient entrées dans les deſſeins de l'Empereur, malgré l'obligation que le traité de Munſter leur avoit impoſée de reconnoître le Roy pour leur Protecteur Souverain. C'eſt ainſi que l'Envoyé de France s'expliqua à la diete le 16. Septembre 1673.

Congrés de Cologne pour y traiter de la paix.

Toutes ces remontrances du Roy ne purent l'emporter dans la diete, ſur l'autorité de l'Empereur qui ne penſoit qu'à la guerre. Son Armée devenant tous les jours plus forte, Monſieur de Turenne fut obligé de ſortir de l'Allemagne, & de venir repaſſer le Rhin à Philisbourg,pour prendre des quartiers d'hyver dans la vallée de Neuſtat, & mettre l'Alſace à couvert, tandis que les Allemands s'avançoient pour aſſiéger Bonn, qui fut forcée de leur ouvrir ſes portes. Pendant tous ces mouvemens de guerre, on continuoit de travailler à la paix dans Cologne, qui aprés de grandes difficultez avoit été agreée par toutes les parties pour le lieu du Congrés. Les Ambaſſadeurs de France s'y étoient rendus avant tous les autres dés le 3. Juin 1673: ceux d'Angleterre, de Suede, de Hollande, d'Eſpagne & ceux de l'Empereur y vinrent enſuite. Le Prince Guillaume Egon de Furſtemberg y avoit la qualité de Plénipotentiaire de l'Electeur de Cologne, & le ſieur Smiſing y étoit Plénipotentiaire de l'Evêque de Munſter. De ſorte qu'au mois de Juillet le Congrés fut presque complet : les pleins-pouvoirs furent échangez & les Conférences ouvertes dés le 25. Les affaires s'y traiterent d'abord avec beaucoup de lenteur : mais lorsqu'on voyoit de plus grandes eſpérances d'une prompte paix, le Congrés fut abſolument rompu à l'occaſion de l'enlevement du Prince Guillaume de Furſtemberg. Cet évenement paroit devoir tenir place dans l'Hiſtoire d'Alſace, parceque ce Prince étoit alors Chanoine de STRASBOURG & qu'il en devint Evêque aprés ſon frere François Egon. Voicy comme l'affaire ſe paſſa.

A. 1674. Guillaume Egon de Furſtemberg eſt enlevé dans Cologne.

Le Prince Guillaume de Furſtemberg allant faire ſa Cour à l'Electeur de Cologne, dont il étoit Plénipotentiaire, fut attaqué le 24. Fevrier 1674,dans une ruë proche l'Egliſe de St. Maurice, par huit ou dix Officiers du Regiment de Grana. Le Prince étoit dans ſon caroſſe avec l'Ecuyer de la Comteſſe de la Marck, le ſien & ſon Secretaire, ſuivi de ſix laquais ou Heiduques, faiſant en tout avec ſon Cocher onze perſonnes. D'abord quelques Officiers barrerent la ruë & ſe ſaiſirent des reſnes des Chevaux,tandis que celuy qui commandoit intimoit au Prince qu'il le faiſoit priſonnier de la part de l'Empereur. A peine eût-il parlé qu'on tira ſur luy & qu'il fut renverſé par terre avec un Capitaine-Lieutenant de la même troupe; les Officiers firent feu de leur côté & tuerent le cocher & deux laquais; tout le reſte de la ſuite du Prince fut bleſſé à la réſerve d'un ſeul Heiduque. Le Prince voulut échapper en ſortant de ſon Caroſſe ; mais un Officier luy préſentant le bout de ſa Carabine le força d'y rentrer ; trois Officiers s'y placerent avec luy ayant l'Epée nuë. Le Comte Franciſco Pedro Bagnaſco neveu du Marquis de Grana ſe mit avec un autre Officier ſur le ſiége du Cocher ; le reſte de la Troupe monta derriere le Caroſſe à la place des laquais, tous l'Epée à la main. Le Prince fut ainſi conduit au grand trot des chevaux à la porte de la Ville où il trouva une vingtaine de Soldats, qui le conduiſirent juſqu'à une certaine diſtance, où il y avoit de la Cavalerie qui l'attendoit. Il arriva à Duits ſans aucun obſtacle; il y paſſa la nuit & dés le lendemain on l'emmena à Bonn, d'où le Marquis de Grana écrivit à un de ſes amis à Cologne une lettre datée du 15. Fevrier, par laquelle il déclaroit que c'étoit par ordre de ſa Majeſté imperiale, que le Prince avoit été arrêté, & qu'il n'avoit point d'autre part dans cette

cette affaire que celle de l'obeïssance. Le Marquis Obizzi, qu'un coup de pistolet qu'il avoit reçu dans l'action, empêcha de se sauver, répondit de même aux Magistrats de Cologne, qu'il n'avoit rien fait que par ordre de l'Empereur.

Nonobstant ces témoignages qui ne sembloient laisser aucun doute, Loüis XIV, toûjours ennemy de l'emportement, & dont la modération étoit l'un des plus beaux traits de son caractere, crût que c'étoit deshonnorer l'Empereur, que de luy attribüer une action si contraire à la foy publique; il se contenta d'écrire à tous les Princes. "Je ne me "détermine pas à croire, leur disoit-il "(e), que l'Empereur ait donné ses or- "dres pour executer l'attentat commis "à Cologne par ses Officiers. La pu- "nition qu'il fera des coupables, & la "liberté qu'il rendra incessament au "Prince Guillaume de Furstemberg, ré- "gleront la croyance que j'en dois avoir. "Que s'il autorise par son aveu ou par "l'impunité, une infraction si visible "non seulement de la foy publique, "mais de celle même qu'il a donnée à "tout l'Empire dans la diete, tout l'Em- "pire devra connoitre qu'il n'affecte de "rompre par cette voye les Conferen- "ces de la paix, que dans la crainte "qu'elle ne luy otât les armes de la "main. J'ordonne, ajoutoit-il, à mes "Ambassadeurs de démeurer encor à "Cologne, jusqu'à ce que je voye quels "seront les sentimens de l'Empereur, sur "une action qui ne peut être autori- "sée par la guerre. Mais je leur en- "joins en même tems de suspendre leur "négociation qu'ils continueroient in- "utilement, lorsque mes ennemis em- "ployent des voyes extraordinaires "pour la rompre." Sa Majesté fit joindre à cette lettre une copie de celle que l'Empereur avoit ecrite à l'Evêque d'Aistet en date du 13. des Calendes de May 1673, par laquelle il le chargeoit de déclarer à la diete de Ratisbonne où cette lettre fut enregistrée, que sa Majesté imperiale promettoit en parole d'Empereur, que tous & un chacun des principaux interessez, leurs Ambassadeurs avec leurs gens, & généralement tous les Electeurs, Princes & Etats pourront entrer & sortir de la Ville de Cologne en toute sûreté & y demeurer, sans qu'ils ayent sujet de craindre d'y recevoir aucun déplaisir de la part du Regiment de Grana.

Les Magistrats de Cologne, l'Electeur, l'Evêque de Strasbourg & le Roy de Suede en qualité de médiateur, n'omirent rien pour obtenir de l'Empereur la liberté du Prince. Ces sollicitations furent inutiles: le Prince fut conduit à Vienne, où on le renferma dans une étroite prison. L'Empereur soutint même qu'en faisant arrêter ce Prince, il n'avoit pas violé le droit des gens, alleguant que le Prince Guillaume n'avoit pû être regardé comme Plénipotentiaire de l'Electeur de Cologne, d'autant qu'aucun pouvoir n'a lieu où se trouve celuy qui le donne; qu'étant vassal de l'Empereur & de l'Archiduché d'Autriche, il n'avoit pû prendre cet employ contre les interêts de sa Majesté; que ce Prince étoit Colonel d'un Regiment au service de France, & qu'il avoit manqué d'obeir aux lettres avocatoires; que toute la Chrétienté sçavoit ce qu'il avoit fait au préjudice de l'Empire, & devoit le reconnoitre pour le principal auteur de la guerre; & qu'enfin les Ambassadeurs des Princes & des Roys ne doivent pas abuser de leurs charges dans les lieux de leurs fonctions, ni agir contre ceux à qui ils doivent être particulierement attaattachez par le droit de la naissance & de l'obeïssance. Je laisse à mon lecteur à juger de ces raisons.

L'enlevement du Prince ne fut pas la seule injure que les Ministres d'Autriche firent au Roy; ils oserent même arrêter aux portes de Cologne les chariots des Ambassadeurs de France, dans lesquels étoient les livrées qu'ils faisoient venir de Paris pour leurs équipages, & quarante huit mille ecus qui appartenoient au Roy. Ils enleverent cet argent, sans que les Magistrats de Cologne pussent obtenir qu'ils le rendissent. Le Roy ne pouvant plus dissimuler donna ordre à ses Ambassadeurs de sortir de Cologne, où ils ne trouvoient pas la sûreté duë à leur caractere. La guerre s'alluma plus que jamais, & l'Empereur obtint de la diete de Ratisbonne qu'il se feroit dans l'Empire un armement général contre la France. L'Electeur Palatin parut plus vif qu'aucun autre Prince à se déclarer contre elle. Les Ducs de Brunswick & de Lunebourg renoncerent à la neutralité; l'Electeur de Brandebourg arma même contre le Roy, malgré le traité d'alliance qu'il avoit fait recemment avec luy. Enfin l'Electeur de Cologne & l'Evêque de Munster se trouvant de toutes parts investi par les Troupes imperiales, furent contraints de quitter l'alliance de la France, & de céder au

Tout l'Empire arme contre la France.

(e) Recueil des Trait. de Leonard Tom. 3.

Digitized by Google

au Torrent. De sorte que le Roy compta presqu'autant d'ennemis qu'il avoit de voisins. Mais la valeur de ses Troupes & les sages mesures qu'il sçut prendre, firent évanoüir les grands projets que cette foule de Confédérez formoient contre sa Majesté.

Le Duc Charles de Lorraine leur avoit promis d'entamer la France par la Franche-Comté. Dans cette vûë il envoya à Besançon son fils le Prince de Vaudemont, jeune Prince dans qui dés-lors on voyoit briller les grandes qualitez que toute l'Europe a admirées depuis, & dont la France a tant de fois fait l'éloge. Le Duc vouloit que son fils disposât toutes choses dans la Franche-Comté, en attendant qu'il entrât luy-même dans l'Alsace pour exécuter ses desseins. Il fut prévenu ; le Roy ayant envoyé en Comté le Duc de Navailles qui soumit à l'obeïssance du Roy Grey, Vesoul & quelques autres places. Les Ministres d'Autriche tâchant d'arrêter le cours de ces conquêtes, firent de fortes instances auprés des Suisses, pour les engager à empêcher que le Roy ne se rendit maître d'une Province, qui jointe à l'Alsace les resséroit de trop prés, & les mettroit peu à peu sous la dépendance de la France: mais il n'est pas aisé d'éblouïr une nation qui s'attache au solide & qui pése les raisons au poids de ses interêts. Le refus qu'avoit fait l'Espagne d'accepter pour cette Province la neutralité que le Roy luy offroit sous la garantie des Cantons, fit comprendre aux Suisses que la maison d'Autriche vouloit perpetuer la guerre dans leur voisinage: ils conçûrent qu'ils joüiroient d'une tranquillité plus grande, dés que la Franche-Comté & l'Alsace obéiroient à un même Souverain, & ils se souvinrent que le Roy avoit toûjours bien payé leurs services ; au lieu que l'oppression où ils avoient été sous la maison d'Autriche, les avoit heureusement forcez d'en secoüer le joug ; ils craignirent enfin que si cette maison devenoit dominante, elle ne pensât peut-être à faire revivre ses anciens droits. Ces raisons déterminerent les Suisses à conclure avec le Roy un traité, par lequel ils s'engageoient à n'accorder aucun passage sur leurs terres, aux Troupes de l'Empereur ny de ses alliez. Ce traité laissa le champ libre au Roy. Etant venu luy même en Franche-Comté, il prit Besançon en huit jours. Le Baron de Soye Gouverneur, & le Prince de Vaudemont se jetterent dans la Citadelle où ils se défendirent jusqu'au 22. May. Dole & le reste de la Province suivit le sort de la Capitale & se soumirent au Roy.

Le Roy s'empare d'une grande partie de la Franche-Comté.

Dés que le Duc de Lorraine, qui étoit encor à Francfort, eut appris que l'armée Françoise étoit entrée dans la Franche-Comté, il marcha à grandes journées & se rendit prés de Rhinfeldt. Envain tenta-t'il le passage sur les terres des Cantons ; les Suisses s'y opposerent toûjours avec une inflexible fermeté ; de sorte qu'il ne resta au Duc que le seul parti d'entrer dans l'Alsace pour se jetter dans la Franche-Comté. Mais Monsieur de Turenne se hâta de venir luy-même s'opposer à cette entreprise. Ayant rassemblé un Corps de Cavalerie & de Dragons, il s'avança prés de Bâle, où faisant faire divers mouvemens à sa petite Armée, il empécha le Duc de rien entreprendre. Cependant les environs de Rhinfeldt ne pouvant plus fournir à la subsistance des Troupes imperiales, & n'ayant pas assez d'argent pour engager les Suisses à y porter des vivres, le Duc fut obligé de retourner sur ses pas, & de laisser l'Alsace en repos, & la Franche-Comté en proye aux Armées du Roy.

Passage fermé par les Suisses au Duc de Lorraine.

Monsieur de Turenne entre en Alsace.

Tandis que le Duc de Lorraine essayoit d'entrer dans la Haute-Alsace, le Général Caprara projettoit d'entrer dans la Basse, par Germersheim que l'Electeur Palatin étoit convenu le 14. Juin 1673, de remettre entre les mains de sa Majesté imperiale. Le Roy en ayant eu avis tenta d'abord d'engager l'Electeur à s'en tenir aux termes de la neutralité qu'il avoit promise. Il envoya dans ce dessein, le Marquis de Bethune presser l'Electeur de ne point rompre avec sa Majesté, & luy offrir même de le dédommager de tous les dégâts que ses Troupes avoient faits dans le Palatinat (f). Il sembloit que l'Electeur Charles-Loüis qui venoit de s'allier si étroitement au Roy par le mariage de la Princesse sa fille avec le frere de sa Majesté, devoit se rendre sensible à cette avance, & que du moins il feroit réflexion qu'en quittant le parti de la neutralité, il exposoit son païs à toutes les horreurs de la guerre. L'Electeur peu touché de ces raisons refusa d'écouter les propositions du Marquis de Bethune, de sorte que n'ayant pû ramener ce Prince que le Roy vouloit épargner, les Marquis de Vaubrun & de Rochefort assemblerent des Troupes en deçà du Rhin, & vinrent se présenter

Propositions de la France rejettées par l'Electeur Palatin.

A. 1674.

(f) Mem. Hist. pag. 114.

sentêr le 16. Fevrier devant Germersheim, qui se rendit avec son Château le 3. de Mars. L'Auteur de l'Histoire du Palatinat dit que les François se saisirent de cette Ville, sous prétexte qu'elle étoit une dépendance de l'Alsace (*g*). Comme elle est sur la Queich & de toutes parts environnée de marais, les Troupes qui y entrerent trouverent de la facilité à s'y fortifier. Ce coup déconcerta les projets du Comte Caprara qui se vit contraint d'aller prendre des quartiers du côté de Manheim, où il demeura jusqu'a la fin du mois de May, tems auquel il vint joindre le Duc de Lorraine qui étoit venu de Rhinfeldt se poster prés de STRASBOURG. Ces deux Généraux allerent eux-mêmes dans cette Ville demander aux Magistrats passage sur leur pont. Ils employerent d'abord les promesses & les prieres; le Comte Caprara en vint ensuite aux menaces, faisant sonner bien haut le nom & la puissance de l'Empereur; mais les Magistrats répondirent toûjours qu'en accordant leur pont, ils livreroient tout leur païs à une désolation inévitable. Le Duc de Lorraine outré de ce refus, pressa le Comte de s'emparer de la redoute qui étoit au delà du Rhin à la tête du pont. Mais le Général Caprara s'excusa de l'entreprendre, avant que d'avoir reçu des ordres de la Cour de Vienne. Les deux Généraux voyant que l'Alsace leur étoit fermée de toutes parts, se virent obligez de mener leurs Troupes entre Heidelberg & Philisbourg, où le Duc de Bournonville devoit les joindre avec un Corps considerable des Troupes de l'Empereur. Avant que de décamper ils se vangerent de la Ville de STRASBOURG, en ravageant les terres de sa dépendance où ils brûlerent jusqu'aux arbres fruitiers.

Prise de Germersheim.

STRASBOURG refuse son pont aux Troupes imperiales.

A peine les Imperiaux se furent-ils éloignez du Rhin que Monsieur de Turenne qui étoit campé entre Saverne & Haguenau, rassembla en diligence ses Troupes, & donna ordre qu'on fît un pont à Philisbourg. Pour mieux couvrir son dessein, & prévenir les irruptions que les ennemis pourroient faire en Alsace, il laissa ses gros equipages à Hochfeld, & le Marquis de Vaubrun prés de Haguenau avec un Corps de Cavalerie. Il marcha ensuite à Philisbourg où il trouva le 14. Juin 1674, le pont qu'on achevoit au moment de son arrivée. Il passa le Rhin, prit quatre Regiments d'Infanterie qui étoient campez sur la Contrescarpe & deux Regiments de Cavalerie avec les Dragons du Gouverneur: de sorte que son Armée étoit composée de six mille chevaux & de trois mille hommes de pied (*h*). Tout en chemin faisant, elle surprit dans un Village 200. hommes des ennemis, & quatre cens chevaux; ils furent attaquez & se défendirent avec vigueur, mais il fallut enfin se rendre. Les 400. Chevaux s'enfuirent à la faveur d'une haye; mais ayant donné dans l'avantgarde de l'Armée Françoise, la pluspart furent tuez ou pris. En vain l'Electeur Palatin depêcha des couriers la nuit du 16 au 17. pour presser les Généraux des Confédérez d'arrêter Monsieur de Turenne dans sa marche. Les Généraux crûrent qu'il étoit plus sûr d'aller se poster à Sentzheim, en attendant la jonction du Duc de Bournonville. L'Armée Françoise les y alla chercher, & quoyqu'il fût difficile de les attaquer dans un poste, où on ne pouvoit aller à eux que par un défilé fort étroit, où quatre hommes pouvoient à peine passer de front, & qu'ils eûssent devant eux une riviere qui n'étoit pas gayable, & la Ville de Sentzheim où ils avoient jetté douze cens hommes, & quatre cens Dragons; le Vicomte de Turenne qui n'étoit pas venu si loin pour s'en retourner sans combattre, fit attaquer les avenuës & la Ville de Sentzheim par son Infanterie, qui l'emporta aprés une heure-&-demie d'une résistance assez vive. Elle fit quatre cens prisonniers; les ennemis ne défendirent pas le défilé, l'Infanterie Françoise y monta avec six pieces de Canon & se mit en Bataille à la tête des clos fermez de hayes, qui étoient à droite & à gauche. A peine la Cavalerie s'étoit mis en état de combattre, les Chevaux de l'Artillerie n'étant pas même encor dételez, lorsque les ennemis chargerent avec beaucoup de bravoure, & enfoncerent même quelques Escadrons François. Mais le grand feu de l'Infanterie les obligea bientôt à se retirer. Ils revinrent une seconde fois à la charge, qui fut encor plus sanglante que la premiere; mais ayant été encor repoussez, ils reculerent peu à peu du côté du bois, pendant que quelques-uns de leurs Escadrons soutenoient une troisiéme charge, pour couvrir la retraite de leur Armée (*i*); elle abandonna enfin le champ de Bataille: une partie prit le chemin d'Heidelberg, & l'autre celuy d'Heilbron, qui ayant fermé ses portes aux Lorrains, ils se virent contraints de passer le Neckre à la nage où

Monsieur de Turenne passe le Rhin.

Bataille de Sentzheim.

(*g*) TOLNER Histor. Palat. (*h*) MS. Coll. Argent. (*i*) Relat. de la Camp. de 1674.

où plusieurs se noyerent. Monsieur de Renty poursuivit les Imperiaux qui perdirent dans ce combat trois à quatre mille hommes tant tuez que prisonniers.

Quatre jours aprés cette victoire les François repasserent le Rhin à Philisbourg, & se saisirent de Neustat, qui se rendit à discrétion. Les Troupes y trouverent en abondance de quoy se rafraîchir ; leur repos n'y fut pas d'une longue durée : dés le 3. Juillet le Vicomte de Turenne revint à Philisbourg à la téte d'une Armée de quinze mille hommes; il y prit de l'Artillerie & des pontons de cuivre pour passer le Neckre. Les ennemis que le Duc de Bournonville avoit joint, s'étoient retranchez à Ladembourg, à dessein de disputer le passage à l'Armée Françoise : mais Monsieur de Turenne ayant trouvé un gué à Veiblingen, les Confédérez n'osant attendre qu'il eût passé le Neckre, décamperent pour éviter le combat. Les François les poursuivirent & ils ne s'arreterent que lorsqu'ils virent les ennemis au delà du Mein.

Le Vicomte de Turenne maître absolu du Palatinat, y rétablit son Armée dans des quartiers, où elle trouvoit des vivres suivant ses desirs. L'Electeur Palatin voyoit avec douleur son païs ravagé par des Troupes irritées. La cruauté que les Païsans exerceoient sur les Soldats qui s'étoient débandez, animoient leur fureur. Il vit méme brûler quelques Villages parcequ'ils avoient refusé de payer les contributions, ou peut-être pour empécher les ennemis de subsister, en cas qu'ils voulussent entrer en Alsace (*k*). Outré par un si triste spectacle, ce Prince envoya faire un appel à Monsieur de Turenne, qui répondit qu'il ne pouvoit l'accepter sans la permission du Roy ; mais qu'il étoit prét de vuider leur querelle à la téte de leurs Armées. Cependant ce Prince redoubla ses instances & ses plaintes, pour engager les Etats de l'Empire à se réünir pour venir à son secours. L'argent des Hollandois fut encor un motif plus pressant pour armer les Princes de l'Empire contre la France. Le Duc de Lunebourg fut le premier prét; il vint luy-méme joindre prés de Francfort l'Armée des Confédérez, avec quelques Troupes de Cologne & du nouvel Evéque de Munster. L'Electeur de Brandebourg qui avoit abandonné l'alliance de la France, prépara contre elle un plus puissant renfort. Cependant le Roy n'avoit rien

Le Palatinat occupé par les François.

omis pour empécher ces Princes de se laisser entrainer, par le prétexte de la cause commune de l'Empire. Dés le 13. Juillet il avoit fait publier un Manifeste, par lequel il déclaroit qu'il étoit prét de faire sortir ses Troupes de toutes les places d'Allemagne, aussitôt que l'Empereur & les Princes de l'Empire voudroient faire rentrer les leurs dans leurs Etats. Les esprits étoient trop aigris pour ecouter des offres si raisonnables. La diete au contraire toûjours souple aux volontez de l'Empereur, régla le contingent de tous les Etats de l'Empire pour fournir aux frais de la guerre. Ces préparatifs firent prendre à Monsieur de Turenne la résolution de repasser le Rhin & de venir camper à Landau, où il demeura jusqu'au 27. Août, tandis que les ennemis s'assembloient vers Mayence. Ils y passerent le Rhin au commencement de Septembre avec une Armée de 25 à 26. mille hommes, au lieu que celle de Monsieur de Turenne n'étoit composée que de 12 à 13 mille. Ils marcherent à Worms, vinrent à Manheim, & s'avancerent jusqu'à Spire vis-à-vis de Philisbourg.

Là les Confédérez délibererent longtems sur le parti qu'ils avoient à prendre, L'Armée de France étoit postée de sorte que les ennemis n'osoient ni l'attaquer, ni tenter le siége de Philisbourg. Le Duc de Lorraine proposa de se mettre à la téte de la Cavalerie & d'entrer en Lorraine, tandis que le Duc de Bournonville avec l'Infanterie tiendroit le Vicomte de Turenne en échec, & feroit téte à son Armée ; l'Electeur Palatin se lassant de voir les Armées vivre aux dépens de ses sujets, combattit la proposition du Duc ; Il vouloit qu'on attaquât l'Armée Françoise, ou que du moins on entrât dans l'Alsace, pour y prendre des quartiers d'hyver. Cette mesintelligence des Généraux arréta leurs entreprises jusqu'au 20. Septembre : l'avis de l'Electeur prévalut enfin, & le 22. les Confédérez passerent le Rhin & s'approcherent de STRASBOURG, dans l'espérance que cette Ville leur accorderoit le passage sur son pont. On depécha un courier à l'Empereur, qui approuva le dessein d'aller chercher des quartiers d'hyver en Alsace: il ecrivit méme de sa propre main aux Magistrats pour appuyer la négociation du Comte d'Holac, qui sollicitoit fortement cette Ville de donner passage aux Confédérez. Le Vicomte de Turenne tâcha de traverser cette

L'Armée imperiale avance vers l'Alsace.

Strasbourg sollicitée par l'Empereur.

(*k*) Mem. du Chev. Temple.

Digitized by Google

cette négociation, en envoyant à STRASBOURG Monsieur de Machaut Intendant de l'Armée, qui remontra aux Magistrats, combien le Roy se trouveroit offensé, si au préjudice de leur parole, ils donnoient passage à ses ennemis; que le Roy étoit un voisin dont ils devoient ménager l'amitié; qu'ils sçavoient assez qu'en prenant parti contre luy, ils exposeroient leur propre païs & ouvriroient l'Alsace à des Armées, qui ne vivoient que de pillage; qu'ils ne devoient se laisser éblouïr, ni par le nombre des Troupes confédérées, ni par le grand nom des Princes qui les commandoient; qu'ils devoient connoître la valeur & l'expérience du Vicomte de Turenne qui venoit de battre plus d'une fois ses ennemis, & qui étoit prêt de venir secourir STRASBOURG; qu'enfin il étoit de leur honneur & de leur interêt de déclarer que la conservation de leur païs & la crainte de se donner pour ennemy un Roy, qui n'oublieroit pas l'injure qu'ils luy feroient, les obligeoient de se tenir dans la neutralité qu'ils luy avoient promise. Il conclut son discours en proposant aux Magistrats, ou de confier aux François la garde de leur pont, ou de donner des otages qui assûreroient sa Majesté de leur inviolable résolution de le défendre.

Les Magistrats aprés avoir remercié le Roy, répondirent qu'ils croyoient que la qualité de Ville imperiale les mettoit à couvert des violences de l'Armée des Confédérez; qu'à tout evenement ils se tiendroient sur leurs gardes, qu'ils redoubleroient les Troupes destinées à la defense de leur pont, & qu'ils y donneroient si bon ordre qu'ils ne doutoient pas qu'ils ne pûssent le défendre; que s'ils se trouvoient pressez ils auroient recours à l'Armée de France; qu'à l'égard de l'alternative qui leur étoit proposée, ou de confier la garde de leur pont aux armes du Roy, ou de donner des otages, c'étoit une proposition à la quelle ils ne pouvoient répondre qu'aprés une mûre déliberation. Cependant le Comte d'Holac mettoit tout en oeuvre pour gâgner le Peuple: comme il parloit Allemand, il trouvoit de la facilité à communiquer avec les Bourgeois dans les auberges & jusques dans les boutiques. Tantôt il exagéroit la puissance de l'Empereur, & tantôt il leur parloit de la liberté de STRASBOURG, qui ne risquoit rien en entrant dans les interêts de tout l'Empire. Quelques largesses acheverent de gâgner la Populace; de sorte que Monsieur de Machaut insistant sur les propositions qu'il avoit faites aux Magistrats, en reçut une réponse, qui le fit desesperer du succés de la négociation. Ils luy dirent qu'il étoit luy-même témoin des dispositions du Peuple, & qu'il voyoit assez qu'il n'étoit pas en leur pouvoir ni de confier aux François la garde de leur pont, ni de leur donner des otages dans la conjoncture présente: mais qu'à quelque prix que ce fût, ils vouloient eviter d'encourir l'indignation du Roy. Monsieur de Machaut entendit ce langage, il fit son rapport de tout ce qui s'étoit passé à Monsieur de Turenne, qui étoit encor campé à Vienden entre la Queich & la Loutre à une lieuë de Bergzabern. Ce Général conclut qu'il n'y avoit pas de tems à perdre, & que STRASBOURG ne tarderoit pas à se déclarer ouvertement pour le parti imperial. Pour en prévenir les suites, il détacha le Marquis de Vaubrun avec trois Bataillons, quelques Escadrons & les Dragons de Lystenay, pour tâcher d'empêcher les ennemis de se rendre maîtres du pont de STRASBOURG.

Elle refuse de se rendre aux propositions de la France.

La Riviere d'Ill qui traverse cette Ville, & qui va se jetter dans le Rhin au dessous de Vantzenau, communique au Rhin par un large Canal à la portée du Canon, qui forme de tout le terrain de Ruperchaut une tres grande Isle; il y avoit deux ans qu'aprés l'embrasement de quelques arches de leur pont, les Magistrats de STRASBOURG avoient elevé un fort à quatre Bastions dans l'angle où le Canal se jette dans le Rhin: ils aggrandirent en même tems la redoute, qui étoit à la tête du pont proche du Village de Kell, & la fortifierent par de grosses poutres, qui soutenoient les terres. Le Marquis de Vaubrun ayant passé la riviere d'Ill avec son détachement, mit aisément en fuite quelques milices & les Païsans qui s'étoient refugiez dans l'Isle de Ruperchaut. La retraite précipitée de ces Païsans jetta l'alarme dans STRASBOURG: les Habitans coururent aux armes & tirerent de l'Arsenal l'Artillerie pour en garnir leurs remparts. Le Comte d'Holac profitant de ce tumulte, mit en mouvement le Peuple & détermina les Magistrats à abandonner leur pont aux Troupes de l'Empereur. En vain le Marquis de Vaubrun en entrant dans l'Isle avoit fait déclarer aux Magistrats qu'il n'en vouloit point à la Ville, & qu'il n'avoit d'autre dessein que d'empêcher les ennemis de forcer le passage du pont; il ne fut point écouté, de sorte qu'il se vit contraint de faire quan-

Elle abandonne son pont aux Troupes imperiales

Digitized by Google

quantité de fascines, pour tâcher d'emporter le fort, qui étoit en deçà du Rhin. Il le fit d'abord reconnoître par six Capitaines, qui s'apperçurent que l'expéditon étoit trop difficile : il falloit pour investir ce fort passer le Canal tres profond & d'une tres grande largeur. Le fossé étoit même hérissé de pieux ferrez, qui débordoient au dessus de l'eau de la hauteur d'un pied; l'eau de Rhin qui y couloit, entrainoit les fascines qu'on y jettoit pour le combler : enfin on ne pouvoit l'attaquer sans s'exposer à tout le Canon de la Ville & à toutes les forces des Imperiaux, qui n'attendoient que le moment de passer le Rhin. Toutes ces difficultez obligerent le Vicomte de Turenne, de se contenter de dresser une batterie pour rompre le pont à coups de Canon. Apeine étoit-elle en état qu'il apprit que le Comte Caprara à la tête de quatre mille hommes, s'étoit emparé du pont & que le reste de l'Armée n'étoit pas éloigné. Cet avis luy fit prendre le parti de retourner à son camp de Vantzenau. Lorsqu'il se disposoit à repasser l'Ill, les députez de STRASBOURG vinrent luy déclarer qu'ils ne pouvoient plus observer la neutralité avec la France, puisque l'Armée du Roy étoit entrée sur leurs terres ; & dés le moment ils ordonnerent au Sr. de Frischman Resident de sa Majesté, de sortir de leur Ville, & donnerent aux Troupes des Confédérez un libre passage sur leur pont.

Elle se déclare contre la France.

Apeine ces troupes affamées furent entrées dans STRASBOURG & dans les lieux de sa dépendance, qu'elles y commirent des desordres, qui firent bientôt repentir la Republique de la condescendance qu'elle avoit euë pour elles. Les Généraux voulurent aussitôt être instruits de la quantité de blé & de vin & des autres provisions de guerre & de bouche, qui étoient dans leur Ville; ils s'en rendirent les maitres & les firent distribüer à leur gré, sous prétexte qu'il étoit juste que la Ville fournît à la subsistance d'une armée venuë à son secours. Tandis que les Confédérez vivoient à STRASBOURG presqu'à discrétion, Mr. de Turenne demeuroit dans son camp de Vantzenau, attentif à observer les démarches des ennemis. Aprés que les Confèderez eurent séjourné quelques jours dans STRASBOURG & aux environs, prévoyant que cette Ville ne pourroit fournir longtems à la subsistance d'une armée si nombreuse, ils resolurent de s'étendre dans l'Alsace & de passer même dans la Lorraine, comme ils l'avoient publié dans toute l'Allemagne. Voulant couvrir leurs desseins, ils jetterent dans l'Isle de Ruperchaut un corps de Cavalerie, feignant qu'ils alloient passer l'Ill, pour venir attaquer les François dans leur Camp : mais en même tems toute leur armée défila au dessus de STRASBOURG du côté d'Illkirk & de Growenstat, pour marcher ensuite à couvert de la Brusch du côté de Molsheim.

Quoyque cette armée fût plus forte que la Françoise de neuf ou dix mille hommes, le Vicomte de Turenne résolut de la combattre, avant que le Marquis de Brandebourg l'eût jointe avec vingt mille hommes, qui étoient en marche. Ce dessein demandoit toute la prudence & toute la valeur d'un si habile Général, il partit de son camp de Vantzenau à minuit du 3. Octobre, & ayant passé un marais sur plusieurs ponts, il se trouva à la pointe du jour dans la plaine de STRASBOURG. La pluye qui ne cessa point pendant tout le jour, rendoit les chemins trés difficiles, & augmenta beaucoup les fatigues de l'armée ; elle s'avança cependant à Osthofen, marchant toûjours en bataille. De là Mr. de Turrene vint se poster prés d'Holtzeim, ayant la Brusch devant soy, & un bois à son côté où il mit de l'infanterie. Dés la pointe du jour 4. d'Octobre jour de St. François, l'armée du Roy passa la Brusch sur le pont d'Holtzheim, & s'approcha de l'armée ennemie, qui étoit campée prés du village d'Entzheim, au pied de la montagne de Glokesberg, en deça de la riviere d'Ill qu'ils avoient passée, & ayant derriere eux des retranchemens, qu'ils avoient preparez pour s'y poster. Le Vicomte de Turenne craignant qu'ils ne s'emparassent d'un bois que les Confédérez avoient à leur gauche, commanda dés les sept heures du matin, deux Régiments de Dragons sous les ordres de Mr. de Boufiers, & quelques Bataillons d'Infanterie pour occuper ce bois. La résistance y fut fort opiniâtre, & le combat y dura présque tout le jour. Cependant les François gâgnant toûjours du terrain s'en rendirent enfin maitres, & prirent aux ennemis dix pieces de canon.

A. 1674.

Bataille d'Entzheim.

Pendant que l'attaque du bois occupoit l'Infanterie & les Dragons, le Duc de Lorraine fit remarquer au Duc de Bournonville, qui commandoit l'armée de l'Empereur, que le Vicomte de Turenne dégarnisoit le centre de sa premiere ligne, pour fortifier ceux qui combattoient dans le bois. Le Duc de

Digitized by Google

Bournonville & le Comte Caprara profitant de cet avis, s'avancerent avec deux Corps considerables. Le premier à la tête de deux mille cinq cens chevaux, vint fondre sur huit bataillons commandez par Mr. de Foucault Lieutenant-Général. Le grand feu qu'ils firent obligea le Duc de Bournonville de se retirer avec perte. Le Comte Caprara à la tête des Cuirassiers de l'Empereur, fut plus heureux; il rompit d'abord les Escadrons de la premiere ligne, & donna jusque dans le corps de réserve qui fut fort maltraité. Mais les Comtes de Lorge & d'Auvergne étant survenus, rallierent la Cavallerie. Le premier s'étant mis à la tête de quelques Escadrons, & le second combattant avec le Regiment de Montmouth, ils repousserent les ennemis jusqu'au delà du village. Les Cuirassiers furent entierement mis en déroute, & un grand nombre resta sur la place. Le Duc de Bournonville fit encor quelque mouvement pour arrêter la Cavalerie Françoise; mais le Chevalier d'Hoquincour étant venu à son secours avec les Dragons de la Reine, les ennemis se contenterent de faire une décharge de leur Artillerie, qui ne fit pas grand effet. La nuit mit fin au combat; les ennemis à sa faveur se retirerent au delà de l'Ill, & Mr. de Turrenne resta maitre du champ de bataille, où les ennemis laisserent un trés grand nombre de cuirasses, d'armes & des bagages: ils perdirent dans cette action plus de deux mille cinq cens hommes sans les blessez, avec vingt tant drapeaux qu'étendarts, & dix pieces de canon. Cette victoire coûta aux François beaucoup de monde & plusieurs Officiers de distinction. J'ay suivi dans le détail que je viens de faire une rélation manuscrite & une autre imprimée en 1675. Celle que STRASBOURG donna au public la même année, diminuë la perte des ennemis, prétendant qu'ils n'eurent que trois cens quatre-vingt-treize morts, & six cens quatre-vingt-trois blessez, & qu'ils ne perdirent que quatre drapeaux & six pieces de canon; aulieu qu'elle donne quatre mille morts aux François, deux mille blessez, & huit cens Officiers tuez. Il n'est pas rare de voir un ennemy battu, se consoler en exagérant les pertes du vainqueur.

Cette défaite de l'armée des conféderez jetta STRASBOURG dans la consternation; mais cette Ville fut bientôt rassûrée, par l'arrivée du Marquis de Brandebourg, qui amena le 14. Octobre vingt mille hommes aux Confédérez, avec quarante cinq pieces de Canon. Un si puissant renfort obligea le Vicomte de Turenne d'aller se retrancher à Marleim, à quatre lieuës de STRASBOURG (*l*). L'Electeur de Brandebourg vint camper à Blesheim sur la riviere d'Ergers, où d'abord il manqua de pain pendant quatre jours. Dés qu'il en eut provision, il resolut d'aller forcer le camp du Vicompte de Turenne. Toute l'Armée décampa dans ce dessein le 18. Octobre; elle passa la Brutch sans que les François s'y oposassent; & de là elle vint occuper Dachstein & Moutzig. L'Electeur vouloit continuer sa marche; mais il fut arrêté par le Duc de Bournonville qui prétendoit que les avenuës du camp de l'Armée Françoise étoient insurmontables (*m*). Ce n'étoit pas sa principale raison; il fut sur tout retenu par la nouvelle de l'arrivée de l'Arriere-ban, que le Roy envoya au Vicomte de Turenne, sous le commandement du Maréchal de Crequi. L'ancienne réputation de la Noblesse Françoise, presque toûjours invincible dans toutes les batailles où elle s'est trouvée en Corps, tint si fort en respect les Allemands, quand ils sçûrent que six mille Gentilshommes avoient joint l'Armée de France, qu'ils furent longtems en balance s'ils viendroient attaquer le Vicomte de Turenne, quoy qu'ils fussent encor superieurs en nombre.

A. 1674

Le Marquis de Brandebourg entre en Alsace: l'Armée Françoise se retranche.

Pendant qu'ils déliberoient, Monsieur de Turenne décampa pour aller occuper le poste de Detwillers, & couvrir tout à la fois Haguenau & Saverne. Il fit cette retraite à la vûë de cette nombreuse Armée, avec tant d'ordre & une contenance si fiere, qu'ils ne se mirent pas même en mouvement pour l'attaquer. L'Electeur de Brandebourg vouloit au moins détacher toute la Cavalerie pour donner sur l'Arriere-Garde: le Duc de Bournonville l'en détourna, en luy remontrant que le Vicomte de Turenne étoit trop habile, pour marcher sans avoir pris les précautions nécessaires pour assûrer sa retraite. Le Duc se contenta de commander le Marquis de Brisach, avec quinze Escadrons & tous les Cravates de l'Armée, avec ordre d'aller couper les François du côté de Haguenau; mais bien loin d'obéir le Marquis se rendit auprés de l'Electeur pour contester sur l'ordre qui luy étoit donné. Ainsi la mesintelligence des Généraux Alle-

(*l*) PUFEND. Rerum Brandeb. L. 12, §. 47.

(*m*) Mem. Hist.

Digitized by Google

Allemands donna le loisir aux Troupes Françoises de camper avec avantage.

Cependant les Confédérez marquant de fourages aux environs de Marleim, s'avancerent jusqu'au Kokersberg, d'où l'Electeur détacha trois mille hommes d'Infanterie sous le commandement du Général Goltz, avec ordre d'assiéger le Château de Vasselone. Ce poste leur paroissoit important, parcequ'aprés la bataille d'Entzheim, Monsienr de Turenne avoit fait conduire les grains & les fourages de tous les lieux voisins de Strasbourg dans Haguenau, Saverne & Vasselone, faisant mettre le feu à tout ce qu'il n'avoit pû enlever, afin d'óter à l'ennemy le moyen de subsister. Déja son Armée avoit consommé une partie de ce qu'il avoit ressére dans Vasselone, où il avoit laissé un Officier & quelques Soldats pour amuser les Confédérez; l'Electeur les fit attaquer & battre le Château à coups de Canon pendant trois jours: la bréche étant faite, l'Officier demanda composition, qui luy fut accordée. Pendant cette expédition Monsieur de Turenne quitta le camp de Ditweiller & s'avançant toûjours plus dans les montagnes, il vint se poster à Ingweiller, pour être plus à portée de recevoir les Troupes qui avoient été détachées de l'Armée de Flandre, pour venir renforcer la sienne. L'Electeur de Brandebourg persistoit dans le dessein de l'attaquer; mais il avoit laissé échapper le moment, & le Duc de Bournonville refusa plus opiniâtrément que jamais d'engager une affaire. De sorte qu'aprés que l'Armée des Confédérez eut resté pendant huit ou dix jours à une lieuë de celle de France sans oser l'inquieter, manquant de pain & de provisions & perdant tous les jours beaucoup de Soldats par les maladies, elle fut obligée d'aller reprendre son premier camp de Blaisheim, où elle souffrit une si grande disette de fourages qu'elle se vit réduite à donner aux Chevaux la paille, qui couvroit les toits.

Le Duc de Lorraine passe dans cette Province.

Le Duc de Lorraine lassé de demeurer dans un repos, qui luy paroissoit ne pas faire honneur à ses alliez, résolut de passer en Lorraine. Il se mit à la téte de sa Cavalerie, & tout vieux qu'il étoit & usé de fatigues, il fit une si grande diligence par des chemins qu'on avoit cru jusqu'alors impraticables, que les François qui occupoient la Lorraine, n'eurent pas la moindre nouvelle de sa marche. De sorte que le Colonel Dupuy qui avoit pris les devants avec sept-cens Chevaux, surprit au Village de Benamesnil, le Marquis de Sablé qui commandoit l'Arriere-Ban d'Anjou, le fit prisonnier, luy tua quatre-cent Gentilshommes, prit le reste, ou le mit en fuite. Ce malheur attira à cette Noblesse un blame que le Peuple ne luy pardonna pas; mais les plus sensez sçavent qu'un manque de discipline n'est pas toûjours un manque de courage, & qu'on doit excuser ce trop de confiance, dans des gens qui depuis longtems n'ont pas vû l'ennemy. Quoyqu'il enfoit le Duc de Lorraine n'osa penetrer du côté de Nancy; il cotoya les Vóges & se jetta dans Espinal & dans Remiremont, espérant toûjours qu'ayant frayé le chemin aux Allemands, ils prendroient enfin la résolution de le suivre. Mais ils persisterent à ne vouloir pas s'éloigner du Rhin, & ne pouvant plus vivre au tour de Strasbourg, ils prirent enfin le 19. Novembre le parti de mettre leurs Troupes en quartier dans toute l'étenduë de la Haute-Alsace. Les Troupes de l'Empereur occuperent tout ce païs, depuis Ensisheim jusqu'à Béfort, Montbeliard & Bâle. L'Electeur de Brandebourg posta les siennes depuis Colmar & les lieux des environs jusqu'à Masmunster. Tout le païs depuis Scelestat jusqu'à Strasbourg fut destiné aux Troupes de Lunebourg (n). Dés les premier de Decembre, l'Electeur Palatin repassa le Rhin avec deux mille Cavaliers dont mille étoient à pied, & vint joindre le 6. les Troupes des Cercles à Dourlac. Les Confédérez vivoient en Alsace dans une si grande licence, qu'ils n'obligerent pas seulement les Habitans de déserter les Villages & les Villes, mais ils ne s'epargnoient pas même les uns les autres, chacun s'arrachant la proye, sans vouloir se contenir dans les quartiers qui leur avoient été marquez. A. 1675.

Les Suisses sollicitez de se déclarer contre la France.

Il étoit d'une importance extréme pour le salut de la France, que les Suisses demeurassent fermes dans son alliance. Déja depuis longtems le Comte Casati Ambassadeur d'Espagne, & le sieur Wirtz Envoyé de l'Empereur, soutenus par l'Envoyé des Etats Généraux, sollicitoient les Cantons de rappeller les Suisses, qui étoient au service du Roy, & de se joindre aux Confédérez, pour accabler une bonne fois la France: ces instances n'avoient pas ébranlé les Suisses (o). L'Electeur de Bran-

(n) MS. Coll. Argent. (p) Pufend. L. 12. §. 48.

Brandebourg, l'Electeur Palatin & le Prince Georges-Guillaume de Luneboug, espérant qu'ils seroient plus heureux, envoyerent sur la fin du mois de Novembre le Sr. Thomas Knesbec assûrer les Cantons, & en particulier celuy de Bâle, que leur Armée ne toucheroit point aux lieux de leur dépendance, & les prier en même tems non seulement d'empêcher la France de faire des levées dans leur païs, mais de retirer même les Troupes qu'ils avoient à la solde du Roy. Knesbec raisonna beaucoup pour faire entrer les Suisses dans ses sentimens & dans les interêts des Confédérez: mais les Cantons assemblez à Arau répondirent le 17. Decembre, qu'ils avoient donné des ordres pour empêcher leurs Troupes d'agir contre les Princes Allemands; que les deux partis pourroient venir librement achetter des denrées chez eux; mais qu'ils ne pouvoient défendre que le Roy fit des levées dans leurs Etats, ni se déclarer contre luy. Cette réponse définitive donna plus de joye à Monsieur de Turenne, que les victoires qu'il avoit remportées pendant la campagne.

Tandis que les Confédérez négocioient en Suisse, & qu'ils prenoient leurs quartiers en Haute-Alsace, Monsieur de Turenne quitta la Basse-Alsace, aprés avoir laissé quatre Bataillons dans Saverne & six dans Haguenau, & ayant passé les montagnes de la Petite-pierre, il entra dans la Lorraine où il refit sa Cavalerie, qui avoit été extraordinairement fatiguée. Il y trouva un Corps de Troupes de dix mille hommes qui avoit été détaché de l'Armée de Flandres, & qui étoit arrivé sur la Sâre à la fin du mois d'Octobre, sous le commandement du Comte de Saulx, depuis Duc de Lesdigueres. Dés que le Vicomte de Turenne vit ses Troupes en état déxécuter l'expedition qu'il méditoit depuis longtems, il donna ordre au Comte de Saulx de le venir joindre avec le corps qu'il commandoit; & toute l'Armée se mit en marche du côté de St. Nicolas & s'avança droit à Epinal, où elle ne trouva personne. De là Monsieur de Turenne envoya un détachement pour enlever quatre cens hommes, qui étoient à Remiremont; mais ils n'attendirent pas les François, le Duc de Lorraine leur ayant fait repasser les montagnes pour venir rejoindre les Confédérez.

Pendant que l'armée Françoise traversoit la Lorraine où les ennemis se persuadoient qu'elle vouloit prendre des quartiers d'hyver, l'Electeur de Brandebourg préssé par les prieres de l'Ambassadeur d'Espagne, détacha de son armée six mille hommes, pour entrer dans la Franche-Comté sous la conduite d'Auguste Duc de Holstein. Ce Prince croyant qu'il emporteroit Béfort en six jours, la fit battre par vingt-quatre pieces de canon, tandis que les Imperiaux insultoient Brisach qu'ils faisoient mine de vouloir investir. Ces projets des ennemis furent bientôt déconcertez; car aprés des fatigues qui ne peuvent être imaginées que par ceux qui connoissent le passage des montagnes de Bussan, malgré la rigueur de l'hyver le plus rude, le Vicomte de Turenne arriva à Than le 23. Decembre, & toute son armée entra le 29. dans les plaines de Mûlhause. Le Duc de Holstein ayant abandonné le siége de Béfort, pour aller rejoindre l'Electeur de Brandebourg, la Gendarmerie Françoise avec 15 ou 1800 Chevaux arriva le 30. sur le bord de la riviere d'Ill, dans le tems que 4000 Chevaux des ennemis marchoient de l'autre côté de cette riviere avec les bagages pour gâgner Mûlhause. Mr. de Turenne ne balança pas un moment de les faire attaquer (p): le Marquis de Montauban passa la riviere avec le Regiment d'Orleans, qui fut d'abord vivement poussé par les Allemands commandez par le Duc de Bournonville. Le Marquis de Montauban y fut même fait prisonnier; mais la Gendarmerie, qui avoit à sa tête le Marquis de la Trousse & les Chevaux legers commandez par le Chevalier de Sourdis, ayant passé l'Ill par deux guez differents, prirent les ennemis en flanc & les renverserent. Trois Regiments de Cuirassiers & des meilleures troupes de l'Empereur vinrent à la charge; mais ayant apperçu que les Anglois & les Ecossois qui ne faisoient qu'un Escadron, avoient joint la Gendarmerie, les Cuirassiers tournerent le dos & furent poursuivis jusqu'à Mûlhause. Cependant d'autres Escadrons des ennemis qui continuoient leur marche dans la Vallée, parmi lesquels étoient les Chevaux legers du Duc de Lorraine, tomberent sur un Escadron de Chevauxlegers commandez par le Comte de Broglio; mais la compagnie des Gens-d'armes de Monseigneur le Dauphin étant venuë à son secours, les Allemands furent repoussez au delà de la montagne. Enfin Monsieur de Turenne ayant fait passer la riviere à de nouvelles Troupes, les

Le Vicomte de Turenne rentre en Alsace.

Combat prés de Mûlhause.

(p) Mem. de M. de la Fare.

Digitized by Google

Les ennemis ne résisterent plus, & leurs Officiers firent de vains efforts pour les rallier. Les François prirent dans ce combat quatorze Etendarts.

Aprés cette déroute les Imperiaux se retirerent à Sainte-Croix où l'Electeur de Brandebourg vint à leur rencontre. De là il retourna à Colmar où le Duc de Bournonville le suivit dés le lendemain ; mais il n'eut pas le loisir de retirer toutes les Troupes qu'il avoit mises en divers quartiers, du côté de Mülhause & de Béfort. Le Chevalier d'Humieres fit prisonniers cent cinquante hommes choisis, qui étoient dans le Château d'Altkirk. Huit cens hommes du Regiment de Portia eurent un même sort, aprés la prise du Château de Brumstat prés de Mülhause. Quatre ou cinq cens hommes des Troupes de Brandebourg s'opiniâtrerent à se vouloir défendre dans Rouffach; Monsieur de Turenne les laissa en arriere, comptant qu'ils n'échapperoient pas, dés quil auroit battu les ennemis qu'il alloit chercher vers Colmar. Il les trouva rangez en Bataille entre Colmar & Turkeim, ayant devant eux le ruisseau de Turkeim. Il résolut de les attaquer & se mit en marche la veille des Roys au point du jour ; mais au lieu de marcher droit au ruisseau & à Colmar, il enfourna toute l'Armée sur deux Colomnes dans le Vallon de Turkeim. Trois cens Dragons qui étoient dans cette Ville se retirerent aux premieres approches des François. Dés que Monsieur de Turenne en fut maître, il fit jetter des ponts sur le ruisseau à une demie lieuë au dessous de Turkeim. Les ennemis se porterent en cet endroit avec une grand partie de leur Infanterie : celle de France leur fit avant la nuit quitter l'autre bord du ruisseau ; le Combat y fut vif, mais l'Electeur de Brandebourg voyant enfin Monsieur de Turenne dans son flanc, prit le parti de se retirer pendant la nuit. Au moment que cette résolution fut prise il fit sortir ses bagages de Colmar, avec ordre de passer l'Ill & de marcher à Scelestat; l'Electeur décampa luy-méme à dix heures du soir. Le Duc de Bournonville précipita sa marche, de sorte qu'il arriva à Scelestat trois heures avant l'Electeur. Monsieur de Turenne les fit observer dans leur retraite par le Comte de Roye & le Baron de Monclar, qui les suivirent jusqu'à St. Hypolite. Les Allemands ne s'arréterent pas à Scelestat ; desespérant de pouvoir subsister dans un païs rüiné, ils se déterminerent à repasser le Rhin à STRASBOURG, pour aller prendre des quartiers en Allemagne. Le Duc de Lorraine mécontent de ce que les Confédérez n'avoient pas voulu suivre ses conseils, monta sur la tour de STRASBOURG pour voir arriver cette Armée délabrée, & comme il aimoit à dire de bons mots, il en laissa échapper un sur le mauvais succés des armes des alliez, & sur l'avantage que Monsieur de Turenne avoit eu sur eux; "un Prince, par "la grace du Roy, disoit-il, a fait re- "passer le Rhin à cinq Princes par la "grace de Dieu, & cela sur le méme "pont, où on avoit vû passer la même "année soixante-&-dix mille Alle- "mands armez pour la cause com- "mune."

Bataille de Turkeim.

Outre le chagrin de n'avoir pas réüssi, l'Electeur de Brandebourg Frideric-Guillaume eut la douleur de perdre à STRASBOURG son fils Charles-Emile, qu'une fievre ardente enleva brusquement sur la fin de la Campagne à l'âge de 19. ans. Le Prince d'Orange son cousin qui comptoit beaucoup sur les belles qualitez de ce Prince, regretta vivement sa perte. La Ville de STRASBOURG ne put voir le desordre de l'Armée des Confédérez, sans en être allarmée; elle craignit que Monsieur de Turenne ne se vengât de ce qu'elle avoit si hautement rompu la neutralité. Peut-être que cette Ville auroit retenu chez elle une Garnison imperiale, si Monsieur de Turenne qui prévoyoit tout, ne luy eut envoyé en diligence un courier par Brisach, pour assûrer les Magistrats de la part du Roy, que l'Armée de France ne passeroit pas Scelestat & qu'ils pouvoient être en sûreté contre toute sorte d'entreprise de sa part. Ainsi aprés avoir donné pendant toute la Campagne d'insignes preuves de sa valeur & de sa prudence, le Vicomte la finit en donnant à STRASBOURG une nouvelle marque de sa modération, & en faisant connoitre à toute l'Europe qu'il sçavoit & vaincre ses ennemis & les épargner quand ils cessoient de l'être : ainsi se termina la Campagne de 1674, qui ayant fait échoüer les grands projets que les Imperiaux avoient formez pour envahir l'Alsace, fut egalement glorieuse à Monsieur de Turenne & avantageuse à la France.

Les François ménagent STRASBOURG.

Digitized by Google

LIVRE VINGT-DEUXIEME.

A. 1674.

François Egon de Furstemberg véille au bien de son diocése.

Les Armées qui se répandirent dans l'Alsace dés le commencement de la guerre, forcerent l'Evêque de STRASBOURG, François Egon de Furstemberg, de suspendre les grands desseins qu'il avoit formez pour le rétablissement de son diocése. Il y venoit chaque année passer trois mois, & non seulement il y vivoit avec la magnificence d'un Prince, mais il y donnoit d'insignes marques de sa charité pour son Peuple, & de son zéle pour la Religion. Nous avons vû ailleurs qu'il retira des mains du Duc de Wirtemberg le Baillage d'Oberkirk que ce Prince tenoit par engagement, & où il tâchoit de faire glisser l'heresie, dont ses Etats étoient infectez. Le Docteur Pleitter que François Egon avoit choisi pour partager avec luy le soin de son diocése en qualité de son Grand-Vicaire, ramenoit par sa vigilance & par sa douceur les Ecclesiastiques qui s'écartoient de leur devoir. Comme il prenoit plaisir à faire des graces, il s'étoit attaché le coeur de ceux qu'il gouvernoit: quand une fois le coeur est gagné le joug de la loy paroit leger. Il n'y avoit que douze ans que François Egon étoit Evêque; & quoyque son Evêché eût été desolé par des guerres qui duroient depuis plus d'un siecle, il trouva moyen de bâtir un Château à Moutzig, de rétablir celuy de Vantzenau, & d'en commencer un plus magnifique à Saverne. Les guerres & la mort qui les suivit de prés, le contraignirent d'abandonner ce superbe ouvrage, auquel son successeur le Cardinal Prince de Rohan ajoute tous les jours des embellissemens, qui passent de beaucoup les projets mêmes de son prédécesseur. Comme le Roy fut toûjours maitre de Saverne pendant les guerres, le Château de l'Evêque ne fut jamais exposé à la fureur du Soldat ennemy. Il n'en fut pas de même des vins & des grains qu'il tenoit en réserve dans la Ville de STRASBOURG. Dés que les Allemands y furent entrez, ils y pillerent tout ce qui appartenoit à François Egon: il s'en plaignit à l'Electeur de Brandebourg par une lettre qu'il luy ecrivit le 12. Septembre 1674 (a); & il luy remontra en même tems l'injure que l'Empereur luy avoit faite, en défendant à la diete de Ratisbonne d'admettre ses députez dans les déliberations de l'Empire, ordonnant même qu'on luy fit son procés, sur ce qu'il demeuroit à Paris & qu'il n'avoit pas obéi aux lettres avocatoires, que sa Majesté imperiale avoit publiées. "Je suis, disoit-il à l'Electeur, Prince de "l'Empire avec droit de séance dans les "dietes. S'ils souffrent que l'Empereur "de sa seule autorité, me dépouille de "mes droits, ne doivent-ils pas crain-"dre que cet exemple n'autorise sa Ma-"jesté imperiale, à forcer les Princes de "subir le même joug? on me reproche "de ce que je fais mon séjour à Paris: "serois-je en sûreté en Allemagne, où on "tient mon frere en prison, & vou-"droit-on que je restasse dans mon "diocése, tandis qu'il est en proye à "ceux qui me regardent comme un en-"nemy? On m'a même oté les moyens "d'y subsister, en m'enlevant des den-"rées que j'avois réfugiées dans une "Ville libre sous le sceau de la foy pu-"blique.

Il écrit à l'Electeur de Brandebourg.

L'Electeur de Brandebourg répondit à cette lettre le 18. Decembre, que c'étoit à tort qu'il traitoit de violence, l'usage qu'on avoit fait de ses revenus, puisqu'ils avoient servi à la subsistance de ceux qui combattoient pour la Patrie; qu'il seroit à souhaiter que l'Empire joüit d'un parfait repos, que c'étoit à luy d'examiner s'il n'avoit pas contribüé à allumer la guerre; que Dieu en seroit le Juge, & que ce qu'il avoit déja souffert n'étoit qu'un prelude des vengeances, que le Ciel préparoit contre les autheurs des troubles, qui avoient déja coûté le sang de tant de milliers d'hommes. Une réponse si dure fit comprendre à l'Evêque de STRASBOURG, qu'il ne devoit atendre du côté de l'Empire ni protection ni justice: il n'en fut pas cependant moins zélé pour luy procurer la paix, comme nous le verrons dans le livre suivant. Quelque tems aprés cette réponse, l'Electeur se vit obligé de prendre un ton moins fier, se trouvant dans la nécessité non seulement de repasser le Rhin avec son armée rüinée, mais de courir au secours de la Pomeranie Electorale où les Suedois entrerent au mois de Janvier 1675, aprés luy avoir declaré la guerre. Cette

(a) PUFEND. L. 12. §. 50.

Digitized by Google

Puissante diversion rappella ailleurs les armées des Confédérez, qui venoient de ravager l'Alsace ; mais cette Province ne cessa pas encor d'être le théâtre de la guerre.

Le mauvais succés de la campagne précédente, fit sentir à l'Empereur l'importance d'opposer à Mr. de Turenne un Chef de la capacité & de l'experience la plus consommée. Il mit dans cette vûë à la tête de son armée le Comte Raymond Montecuculi, vieux Capitaine qui faisoit la guerre depuis plus de cinquante ans, & qui avec beaucoup de pénétration & de sagesse pour former un dessein, avoit malgré son grand âge dans l'exécution la bravoure & la valeur d'un jeune Capitaine. Dés que le Comte eut été choisi pour commander sur le Rhin, il se hâta de donner ses ordres, pour assembler le 4 May les Troupes qui devoient composer son Armée. Elles se rendirent au jour marqué à Bruchsal, Château appartenant à l'Evêque de Spire. Le Comte Montecuculi en fit la revûë deux jours aprés & s'approcha de Spire où il fit faire un pont, les Magistrats de STRASBOURG n'ayant pas voulu luy donner passage sur le leur, parcequ'ils étoient rentrez pendant l'hyver dans la neutralité avec la France (*b*). Monsieur de Turenne eut avis de tous ces mouvemens en arrivant à Nancy, où il apprit par les lettres du Marquis de Vaubrun, que la Ville de STRASBOURG avoit promis au Comte Montecuculi de le laisser passer sur son pont. Il étoit important de prévenir ce coup, si on vouloit garantir l'Alsace & faire échoüer les desseins des ennemis. Il n'y avoit que la présence de l'Armée du Roy qui pût arrêter les resolutions de STRASBOURG, toûjours trés disposée à favoriser les projets des Imperiaux. Monsieur de Turenne qui n'en doutoit pas, fit marcher jour & nuit ses Troupes avec une extréme diligence ; de sorte qu'il se rendit au camp de Chatenoy sous Scelestat le 24. May, & sans perdre de tems il fit avancer sa Cavalerie jusqu'à Benfeld, où les Magistrats de STRASBOURG l'envoyerent assurer qu'ils se tiendroient dans les termes d'une exacte neutralité, & qu'ils empêcheroient les Imperiaux de passer sur leur pont, ajoutant même que pour n'être pas forcez à manquer à la parole qu'ils donnoient, ils avoient reçu six cens Suisses dans leur Ville, à qu'ils avoient fait prêter serment de la défendre contre tous ceux qui voudroient l'attaquer.

A. 1675.

Monsieur de Turenne entre en Alsace.

STRASBOURG se déclare pour la neutralité.

Malgré cette parole le Comte Montecuculi compta que cette Ville seroit toûjours prête à se déclarer pour l'Empire, & qu'il seroit bientôt maître du pont, s'il pouvoit éloigner l'Armée Françoise. Il n'est ni mouvement ni ruse qu'il ne mît en oeuvre pour en venir à bout : il marcha avec son Armée prés de Philisbourg, fit dresser un pont vers Spire & passer le Rhin à une partie de ses Troupes, qui s'approcherent de Landau : ses Cravates avancerent jusqu'à Lauterbourg, dans l'espérance que Monsieur de Turenne voulant l'attaquer quitteroit le voisinage de STRASBOURG ; mais il avoit affaire à un Capitaine trop pénétrant pour se laisser donner le change.

Cependant Monsieur de Turenne crût que ce n'étoit point assez de conserver l'Alsace, & qu'il étoit de la gloire du Roy de faire subsister son Armée dans les terres des ennemis. Ayant pris la résolution de passer le Rhin, il détacha le Marquis de Vaubrun avec la Brigade de Rambure, trois Regiments de Cavalerie & six pieces de Canon, pour travailler à faire un pont à Ottenheim, Village situé au delà du Rhin à quatre lieuës au dessus de STRASBOURG. Comme le Rhin s'y divisant en plusieurs bras forme diverses Isles couvertes de bois, on trouva beaucoup de facilité à la construction d'un pont; à peine fut-il achevé que le Vicomte de Turenne apprit que le Comte Montecuculi avoit fait passer son Armée en en deçà du Rhin. Ce mouvement étoit une nouvelle feinte, dont usa le Général de l'Empereur, pour engager l'Armée Françoise à quitter son poste. Mais comme elle ne branla pas, deux jours aprés les Imperiaux repasserent le Rhin proche de Spire. Le Vicomte de Turenne fit à l'instant passer le Rhin à toute son Armée, qui s'avança le même jour 7. Juin, jusque sur la Kintz à deux lieuës de STRASBOURG : elle se saisit de Willstet dans le même tems que Montecuculi faisoit donner avis aux Magistrats de STRASBOURG, qu'il marchoit pour s'en emparer. Il avoit en effet détaché le Prince Herman de Bade & le Comte de Chavagnac Lieutenant-Général avec six mille hommes, mais ils trouverent le poste de Willstet occupé par les François.

Montecuculi prévenu encor une fois par la diligence du Vicomte de Turenne, vit avec chagrin ses mesures rompuës & la communication fermée avec la Ville de STRASBOURG, de laquelle il at-

Les Imperiaux s'approchent de STRASBOURG.

(*b*) Mem. Hist. pag. 227.

attendoit de quoy faire subsister ses Troupes plus à l'aise. Il s'en approcha cependant, & vint camper le 14. Juin avec toute son Armée à Offembourg le long de la Kintz, ensorte que la droite de son Armée n'étoit qu'à une lieuë-&-demie de celle de France, n'y ayant entre deux qu'un ruisseau guéable par tout Ces deux fameux Capitaines avoient chacun une Armée de vingt-deux mille hommes: leurs Troupes étoient les meilleures & les plus aguerries de France & de l'Empire. L'un & l'autre étoit campé d'une maniere à ne pouvoir être aisement attaqué, de sorte que pendant prés de six semaines ils ne travaillerent qu'à mettre tout en usage pour s'affamer & se couper les fourages.

La Ville de STRASBOURG souffroit de leur voisinage, & le Peuple toûjours impatient quand il sent le besoin, pressoit les Magistrats de se déclarer pour l'un ou pour l'autre parti. Mais les plus jaloux de leur liberté remontroient que pour la conserver, il ne falloit se fier ni aux Imperiaux ni aux François; que dés qu'ils auroient admis les uns dans leur Ville, ils s'y rendroient bientôt les maitres, & que les autres en même tems deviendroient leurs ennemis, & qu'en un mot il valoit mieux souffrir la disette que la servitude. Ces grandes maximes n'étoient pas du goût de la Populace, qui se flattoit qu'en se livrant aux Allemands, tout l'Empire seroit garant de la conservation de leur liberté. Monsieur de Turenne de son côté ne comptant plus trop sur la résolution des Magistrats, mettoit tous ses soins à fermer le pont du Rhin, & à empêcher que STRASBOURG ne portât aucun secours à l'ennemy. Cependant le Comte Montecuculi quitta son
A. 1675. camp d'Offembourg le 18. Juin, & aprés trois lieuës de marche, il vint camper à l'Abbaye de Schutteren, comme s'il avoit resolu de se saisir du pont d'Ottenheim, d'où l'Armée Françoise tiroit des vivres d'Alsace. Monsieur de Turenne prévoyant ce dessein, fit descendre son pont jusqu'à Altenheim, entre Vilstet & Ottenheim. En rapprochant ainsi son pont de STRASBOURG, il trouvoit plus de facilité à le garder, en même tems qu'il fermeroit l'entrée de celuy de STRASBOURG.

Le Comte Montecuculi ayant manqué son coup, & voyant qu'il ne pouvoit plus toucher ni au pont d'Altenheim, ni à celuy de STRASBOURG, quitta son camp de Schutteren le 26. Juin, & retourna à son premier camp d'Offembourg. Le Vicomte de Turenne qui régloit ses marches sur les siennes, vint de même reprendre son camp de Wilstet & les deux Armées demeurerent ainsi campées jusqu'au 3. Juillet, sans rien entreprendre de considerable de part ni d'autre. Cependant le Comte Montecuculi faisoit amasser dans STRASBOURG une grande quantité de pain & de farine, & préparer un pont de bateaux, dont il prétendoit se servir pour passer le Rhin au dessous de STRASBOURG, & contraindre par là Monsieur de Turenne à sortir des terres de l'Empire. Dés qu'il eut avis que le convoy & le pont étoient prêts dans STRASBOURG, il quitta Offembourg le 4. Juillet pour s'approcher du Rhin, & alla camper prés de Lichtenau sur la riviere de Ranchen à cinq lieuës au dessous de STRASBOURG, laissant la riviere devant soy. Monsieur de Turenne décampa le même jour, & vint se poster à Fristet, ayant à sa droite la forêt de Rechenloch. Cette situation le mettoit à portée de se rendre maitre du cours du Rhin: il se servit de cet avantage pour arrêter le convoy & le pont que les Allemands attendoient de STRASBOURG. Comme le Rhin se partage en cet endroit en plusieurs bras, il fit faire des redoutes & garder le grand Canal par des bateaux chargez de Soldats soutenus par des Batteries, qu'il fit dresser dans les Isles du Rhin; Montecuculi luy laissa faire sans branler, toute cette manoeuvre, qui luy coupoit les vivres sur lesquels il avoit compté.

Divers mouvemens de l'Armée imperiale.

Cependant l'Armée Françoise souffroit beaucoup dans ce camp, n'ayant à ses derrieres qu'un païs ruiné par le long séjour des deux Armées, & la Ville de STRASBOURG, qui n'étoit pas dans la disposition de la secourir; les pluyes étoient continuelles & les Soldats toûjours campez dans la bouë, n'avoient que le pain pour nourriture. Dés que le soleil eut rendu les chemins plus fermes, Monsieur de Turenne résolut d'étendre son fourage au delà de la riviere de Ranchen. Les ennemis n'occupoient sur les bords, que l'espace de trois quarts de lieuë, depuis sa chute dans le Rhin en remontant vers sa source, & avoient négligé de prendre des postes plus haut. Monsieur de Turenne se saisit le 15. Juillet d'un gué à cinq-cens pas du dernier poste des ennemis: il y fit faire un pont & des retranchemens gardez par trois Bataillons, sous le commandement du Comte d'Hamilton. Trois jours aprés il envoya

Digitized by Google

voya le Chevalier du Plessis à Wagshurst au delà de la Forêt à une demie lieuë au dessus du pont, qu'il venoit de faire dresser. Mais comme il prévit que cet éloignement donneroit de la facilité aux ennemis d'enlever le Chevalier du Plessis, il fit faire de grands abbatis dans le bois & marcha luymême à pied à la tête des Grenadiers, la nuit du 24 au 25. Juillet. Cette précaution étoit nécessaire; car le Prince Charles de Lorraine, qui venoit de donner tant de marques de sa valeur dans la Bataille de Seneff, où il fut blessé, se mit la même nuit à la tête de quatre mille hommes & de mille Dragons, pour attaquer les François retranchez à Wagshurst, tandis qu'un autre corps feroit effort pour emporter les retranchemens du Comte d'Hamilton. Dés qu'un parti eut donné avis à Monsieur de Turenne de la marche du Prince de Lorraine, le Marquis de Vaubrun à la tête d'un Corps de Cavalerie, & le Marquis de Rannes avec un détachement de Dragons, dont il étoit Général, eurent ordre d'aller reconnoître l'ennemy. Le Prince de Lorraine tomba si rudement sur eux, qu'il fit plier les Dragons & mit la Cavalerie en déroute: elle eût été taillée en piece, si Monsieur de Turenne n'eût fait avancer quatre Bataillons d'Infanterie, dont le grand feu arrêta les Allemands. Le sieur de Tracy Major-Général de l'Infanterie fut pris dans cette action; Monsieur de Vaubrun y fut blessé au pied d'un coup de pistolet, & le Marquis de Rannes ayant eu un cheval tüé sous luy, se sauva à peine à pied par les bois. Ce Combat eût peut-être donné aux Allemands une grande victoire, si le Prince de Lorraine avoit été secondé; mais se voyant seul aux prises avec les François, & ayant sur tout appris que Monsieur de Turenne avançoit en personne, le nom de ce grand Capitaine inspira du respect au jeune Prince; il se retira & laissa à l'Armée Françoise la liberté de passer le Ranchen & de s'emparer du Village de Gamshusen. Ce poste donnoit beaucoup d'étenduë aux fourages de Monsieur de Turenne, & acheva de resserer les Imperiaux dans lenr camp; desorte que le Comte Montecuculi prit le parti de décamper, & ayant fait un grand tour il vint se porter le 26. Juillet au pied de la montagne de Saspach. Mais quelque diligence qu'il fit, il trouva en arrivant que le Vicomte de Turenne avoit fait brûler le Village de Saspach & dresser des Batteries, pour attaquer l'Eglise & le

Avantage remporté par le Prince de Lorraine.

cimetiere environnez d'un double fossé. Les deux Armées se virent alors en présence, n'étant separées que par un ruisseau qui couloit dans la plaine, ce qui faisoit juger qu'il seroit difficile d'éviter d'en venir à un action. Le Vicomte de Turenne cherchant à l'entamer avec avantage, trouva sur la gauche du Village un lieu propre à passer le ruisseau & à attaquer les ennemis. Sur les dix heures du matin du 27. Juillet, il retourna visiter une seconde fois ce passage; mais pendant qu'il régloit la maniere dont il falloit se porter aux ennemis, on l'avertit qu'on voyoit faire du côté de la montagne un mouvement à leur Infanterie; il y alla promptement & donna ordre à Monsieur de St. Hilaire de reconnoître des postes pour établir des Batteries. St. Hilaire revint aussitôt; mais pendant qu'il rendoit compte de l'exécution des ordres qu'il avoit reçus, un boulet de Canon frappa le Vicomte au milieu du corps: & le même coup qui le renversa mort, emporta la main droite du sieur de St. Hilaire. Ainsi finit non seulement l'un des plus grands Capitaines, mais l'un des plus honnêtes hommes que la France eût jamais vû. Les regrets du Roy, la consternation des Soldats qui l'aimoient comme leur pere, & la douleur que sa mort répandit dans tout le Royaume, en font un digne eloge. La France n'oubliera jamais les glorieux services qu'il luy a rendus, & l'Alsace doit toûjours se souvenir, qu'il a versé son sang pour sa conservation.

A. 1675. Mort du Vicomte de Turenne.

Tout le monde s'attendoit qu'aprés une si triste perte, les Imperiaux accableroient les François, & tout le monde se trompa; l'armée de France se tint trois jours en présence des Allemands, sans qu'ils osassent l'attaquer. Enfin comme elle manquoit de provisions, elle se mit en marche pour aller chercher le pont d'Altenheim, sous le commandement du Marquis de Vaubrun, plus ancien Lieutenant-Général, & du Comte de Lorges Neveu de Monsieur de Turenne, Lieutenant-Général. Les mesures furent si bien prises que déjà une partie de la Cavalerie avoit repassé le pont, lorsque le Comte Montecuculi fut averti qu'elle luy alloit échapper; il se hâta pour donner sur l'arriere garde, qui étoit sur le point d'entrer dans le bois. Monsieur de Vaubrun ayant le pied cassé & la jambe sur l'arçon de la selle, repassa le Rhin à la tête de quelques Escadrons pour soutenir l'Infanterie. Le Prince de Lorraine, le Comte de Chavagnac & le Comte de Dune-

L'Armée Françoise repasse le Rhin.

vald presserent les François de toutes parts: le Comte de Duneuald mit à la droite, la Cavalerie en desordre; mais il fut ensuite repoussé par le Marquis de Vaubrun, qui fut tüé dans cette action. Quelques Bataillons souffrirent beaucoup à la gauche, sur tout le Régiment de Champagne, qui se trouvoit dans un terrain fort serré, exposé à quatre pieces de canon. Il y perdit jusqu'à vingt-sept Officiers; enfin le Comte de Lorge qui étoit demeuré seul Général, disposa les troupes avec tant de conduite, & trouva tant de valeur dans le moindre de ses Soldats, que les Imperiaux furent obligez de se retirer, & de laisser l'armée Françoise repasser en Alsace avec plusieurs Etendarts: elle campa de l'autre côté du Rhin & s'y conserva fort heureusement jusqu'à l'arrivée du Prince de Condé, qui avoit été envoyé de Flandre avec un grand détachement, pour s'opposer aux projets des Imperiaux en Alsace.

Strasbourg accorde son pont aux Imperiaux.

Aprés cette retraite, qui fut au Comte de Lorge aussi glorieuse qu'une victoire, l'armée Imperiale tourna vers STRASBOURG, qui luy donna d'abord passage sur son pont, & vint camper à Wantzenau où elle reposa cinq ou six jours. De là le Comte Montecuculi marcha à Haguenau pour en former le siége. Un vieux Officier Gascon nommé Matthieu de Castellas y commandoit: il y avoit fait faire quelques retranchemens & un petit fort, qu'il appelloit son tombeau, se flattant que la place ne seroit renduë qu'aprés qu'il y seroit enterré. Les Imperiaux croyoient l'emporter d'emblée; mais il fallut ouvrir la tranchée & dresser des batteries: déja depuis quatre jours il poussoient le siége avec beaucoup de vigueur; ils étoient même si proches de la place, qne le Prince de Lorraine reçut un coup de mousquet, si favorable qu'il put à peine passer pour une blessure (*d*). Mais tout-à-coup le Comte Montecuculi leva le siége le 22. Août, ayant appris que le Prince de Condé, qui étoit arrivé en Alsace, marchoit pour venir secourir la place.

Levée du siége de Haguenau.

A. 1675.

La grande réputation du Prince & son rare génie pour la guerre, fit appréhender aux Imperiaux qu'il ne vint les attaquer dans leurs lignes. Ils crurent qu'il étoit mieux d'aller à sa rencontre, dans l'espérance de le surprendre dans quelques postes où ils pourroient le combatre avec avantage.

Déja l'armée Françoise s'étoit avancée à la hauteur de STRASBOURG; son voisinage inquiéta cette Ville, qui envoya des deputez au Prince de Condé, pour s'excuser de ce qu'elle avoit souffert que les Imperiaux passassent sur son pont. Le Prince ne s'arréta pas à réfuter ses raisons: la cession du pont étoit un fait trop criant, & il n'est pas aisé de desabuser un Prince à qui on a manqué. Bienloin de recevoir gratieusement les Deputez, il leur répondit en deux mots, qu'aprés qu'il auroit couru au plus pressé, il iroit les voir si le Roy l'en vouloit croire. Cependant le Prince se mit en bataille le long de la Brusch, entre Holtzheim & Lingelsheim à une lieuë de STRASBOURG, & se retrancha de maniere, que le Comte Montecuculi desespera de l'y forcer. Il se contenta de mettre en batterie douze pieces de canon snr une hauteur prés d'Achenheim, qui obligea le Prince à faire un mouvement pour se mettre à couvert du bois de Lingelsheim. Il décampa la nuit & vint camper à Chatenoy où Montecuculi le suivit de loin. Ce Général reconnut qu'il ne pouvoit attaquer les François sans trop risquer; de sorte qu'il retourna sur ses pas & vint se poster à Obernheim, où il reçut un grand renfort de Troupes. Mais comme l'Armée Françoise se fortifioit dans son camp avec une extréme diligence, le Comte Montecuculi desespérant de pouvoir combattre avec succés, se jetta sur Molsheim, où il fit quelques prisonniers, & s'approcha ensuite de Saverne. Le 10. Septembre une partie de son Armée arriva devant la place; on ouvrit la Tranchée, on dressa des Batteries, on jetta des Bombes dans la Ville; mais quoyque le Prince de Condé n'eût fait aucun mouvement pour la secourir, l'Armée imperiale leva le siége le 15. on n'a jamais bien compris les raisons d'une retraite si soudaine. Les uns disent que c'étoit par un ordre exprés reçu de Vienne le soir d'auparavant (*f*); d'autres que c'étoit dans le dessein de livrer combat à l'Armée de France, ou d'assiéger Philisbourg. Ni l'un ni l'autre n'arriva, & ce qui fut plus etrange Montecuculi finit la campagne en repassant le Rhin, & laissa toute l'Alsace à la discrétion des François.

Le Prince de Condé campe prés de Strasbourg.

A. 1675.

Aprés la retraite des Imperiaux le Conseil Souverain d'Alsace, qui avoit été transferé à Brisach, où il étoit plus en sureté, profita du repos, où on le laissoit, pour faire des réglemens pru-

Réglemens du Conseil souverain.

pres

(*d*) Mem. du Chev. Temple. (*e*) Vie du Prince du Condé L. 5. (*f*) Mem. du Chev. Temple pag. 118.

Digitized by Google

prés à assûrer toûjours plus cette Province à la domination du Roy. Connoissant l'importance qu'il y a de ne confier les benefices qu'à des sujets affectionnez au service de sa Majesté, & qu'il convient d'en exclure les etrangers, il ordonna le 16. Septembre 1675, que tous ceux qui en feroient pourvus dans toute l'étenduë de la Province d'Alsace, seroient tenus avant que de prendre possession, de se présenter au Conseil pour être informé de leur naissance, affection & fidelité au service du Roy. Il arrêta par un reglement du même jour, l'entreprise de quelques Gentilshommes, qui vouloient mettre leurs terres dans une espéce d'indépendance : ne se contentant pas d'avoir des Baillys, qui jugeoient les causes en premiere instance, ils avoient osé établir des Siéges superieurs, qui connoissoient des causes d'appel. Tandis que le Conseil travailloit à rétablir l'ordre & à affermir la Souveraineté du Roy dans l'Alsace, tout étoit dans l'Empire en mouvement pour faire de nouveaux efforts contre cette Province.

A. 1676. Mort du Duc de Lorraine Charles IV.

Avant que le Comte Montecuculi la quittât, le Prince Charles de Lorraine en sortit pour aller rendre ses derniers devoirs à son Oncle, le Duc Charles de Lorraine mort à Lasback dans le païs de Birkenfeld le 18. Septembre. De là le jeune Prince alla à Vienne, où l'Empereur le reconnut pour Duc de Lorraine & le fit Généralissime de ses Troupes. Il s'attacha d'abord à attaquer le fort que Philisbourg avoit en deçà du Rhin. Il n'y avoit deux mois que les François travailloient à cet ouvrage; trois cens hommes & six Capitaines le défendoient sous la conduite de Monsieur de St. Just Lieutenant-de-Roy de la place. Les Ennemis commencerent à ouvrir la tranchée le 10. May & à le foudroyer par leur Bombes & leur Canon : il tint cependant neuf jours. Les Imperiaux ayant dressé au delà du Rhin une Batterie, qui tiroit à revers dans la gorge, qu'on n'avoit pas eu le loisir de couvrir du côté de la place, les François furent obligez de l'abandonner le 21. May à onze heures du soir, mais ils prirent soin d'embarquer sur des bateaux les Officiers, les Soldats, le Canon & les munitions, qui restoient dans cet ouvrage, sans que les ennemis s'en apperçussent, qu'au moment qu'ils se préparoient à monter à l'assaut.

Philisbourg attaqué par le Duc de Lorraine.

Le Duc de Luxembourg que le Roy avoit choisi pour commander en Alsace, ayant assemblé son Armée sous Sceleftat, partit de son camp le 24 May avec vingt pieces de Canon qu'il avoit tirées de Brisach: il marcha pour s'oppofer aux entreprises du Duc de Lorraine. Les deux Armées se trouverent en présence le 4. Juin au delà du Kokersberg, n'étant séparées que par le petit ruisseau de Rouhr. Le Major-Général Danewaldt le passa avant que d'être averti que l'Armée Françoise approchoit: ses mille Chevaux & les cent Dragons qu'il commandoit furent accablez prés de Gugenheim par dix Escadrons, qui tuerent plus de trois cens des ennemis, & firent cent prisonniers; le Comte de Tilly fut du nombre des morts. Dés le même soir le Duc de Lorraine décampa & marcha du côté de Saverne, peut-être à dessein de se saisir de cette Ville qui luy eût ouvert les passages dans ses nouveaux Etats. Mais le Duc de Luxembourg le prévint. Le Duc de Lorraine s'étant apperçu que les François le devancoient, tomba sur trois Regiments Anglois commandez par le Comte d'Hamilton, à qui le Duc de Luxembourg avoit laissé la garde d'un défilé; les Anglois furent d'abord secourus par l'Infanterie Françoise: le combat s'opiniâtra & fut assez sanglant de part & d'autre. Le Comte d'Hamilton y fut tüé, les Marquis de Beaupré & de la Ferté, le Comte du Bourg & quelques autres y furent blessez. Aprés cette action, le Duc de Luxembourg continüa sa marche, & ayant passé la Sorr qui traverse Saverne, il vint camper sur la Contrescarpe de cette Ville: les Imperiaux le suiverent & s'étant saisis d'une hauteur, ils canonerent pendant trois jours l'Armée Françoise avec vingt-deux pieces de Canon. L'Artillerie Françoise répondit à celle des ennemis sans beaucoup d'avantage de part & d'autre.

Combat prés de Saverne.

Cependant le Duc de Lorraine quitta prise, soit qu'il eût reconnu l'impossibilité de forcer les François dans leur camp, soit qu'il eût reçu les ordres de l'Empereur pour faire le siége de Philisbourg. Il prit le 9. Juin la route de STRASBOURG, qui s'étoit déclarée pour l'Empereur, depuis la mort de Monsieur de Turenne (g). Il fit embarquer son gros Canon & marcha à Philisbourg. Le Prince Frideric de Bade-Dourlac Général des Cercles fut chargé de conduire le siége. Il avoit sous luy le Prince Herman de Bade Général de l'Artillerie de l'Empereur, & le fameux Ingenieur Wertmuller. Mais

Siége de Philisbourg.

(g) Vie du Duc de Lorraine L. 3.

Digitized by Google

Mais comme le succés de cette entreprise dépendoit du soin d'empécher le secours, le Duc de Lorraine repassa le Rhin le 15. à Lauterbourg, & vint camper à Weissembourg, où il demeura le reste du mois, tandis que les Imperiaux, qui avoient ouvert la tranchée dés le 22, continuoient le siége avec beaucoup de lenteur.

Le Maréchal de Luxembourg ayant eu ordre de secourir la place, décampa de Brumpt le 3. Juillet, & vint se poster entre Weyersheim & Drusenheim, dans une campagne propre à rafraichir son Armée, pendant qu'on préparoit les machines, qu'il destinoit pour brûler les ponts de bateaux, que les ennemis avoient prés de Philisbourg. Le Duc de Lorraine quitta en même tems Weissembourg pour aller camper sur le bord du Rhin vis-à-vis de Philisbourg, dans un terrain qu'on nomme la petite Hollande, parcequ'il est environné de marais. Le Maréchal de Luxembourg quitta de même le 2. Août son camp de Sultz, où il étoit depuis le 22. Juillet, & ayant passé par Weissembourg & par Landau, il arriva le 6. à Germersheim à une demie lieuë du camp des ennemis. Ils s'étoient mis en Bataille derriere un bois, qu'il falloit nécessairement traverser pour allez à eux. L'entreprise étoit difficile; mais quand on auroit pu en venir à bout, on n'eût pas trouvé à la sortie du bois assez de terrain pour mettre dix mille hommes en bataille. Le Duc de Luxembourg crut qu'il ne devoit pas risquer de perdre son Armée, étant sur tout incertain si aprés avoir battu les Imperiaux, il luy seroit possible de passer le Rhin pour jetter du secours dans la place, les assiégeans ayant déja gâgné la contrescarpe, & les machines, qu'il avoit fait préparer ayant été renduës inutiles par la précaution des Allemands; la place se défendit cependant toûjours avec beaucoup de vigueur jusqu'au 9. Septembre, jour auquel elle se rendit aprés quatre mois de siége.

L'Armée Françoise entre dans le Brisgau. Le Duc de Luxembourg ne fut pas spectateur de cette perte que fit la France; dés le 26. Août, il avoit marché du côté de Brisach, & il étoit entré dans le Brisgaw, où son Armée trouva des fourages en abondance. Le Duc de Lorraine craignant que les François ne voulussent tenter de secourir les assiégez, passa luy-même le Rhin & s'avança jusqu'à Offembourg pour couvrir le siége; mais dés que la place fut renduë, il rassembla toutes ses Troupes & marcha vers Brisach, dans le dessein d'entrer dans la Haute-Alsace, où il avoit résolu de prendre des quartiers. Le Maréchal de Luxembourg, pénétrant les vûës de l'ennemy, repassa le Rhin en diligence à Brisach, envoya le Comte de Roye & le Marquis de Boufflers auprés de Bâle, le Chevalier du Plessis à Béfort & fit dresser trois batteries à Huningue. Il se posta à Rexheim sur le bord de l'Ill à une lieuë d'Ensisheim. Cette situation de l'Armée Françoise fermant entierement au Duc de Lorraine l'entrée de l'Alsace, il ne luy restoit d'espérance que dans le pont de Rhinfeldt. Mais les Suisses fideles à garder les traitez qu'il avoient faits avec le Roy, & ne voulant pas exposer leur païs aux ravages d'une Armée affamée, prirent les armes pour empécher les Allemands de forcer le passage sur leurs terres. Le Duc de Lorraine voyant qu'il luy étoit impossible de pénétrer dans l'Alsace, & que son Armée dépérissoit tous les jours par la disette des vivres & des fourages, fut contraint de l'envoyer au commencement de Novembre prendre ses quartiers d'hyver sur les terres de l'Empire. Le Duc de Luxembourg répandit la sienne en Alsace & dans la Lorraine, aprés avoir obligé le Prince de Montbeliard de recevoir Garnison Françoise, afin qu'étant sous la protection du Roy, son païs, l'Alsace & la Franche-Comté fussent en sûreté contre les entreprises des Imperiaux.

Le succés qu'avoit eu le Duc de Lorraine ranima ses espérances de rentrer dans ses Etats la campagne suivante. La prise de Philisbourg, & la sage conduite qu'il avoit gardée pour arrêter les efforts du Maréchal de Luxembourg, luy meriterent à juste titre les applaudissemens & la confiance de l'Empereur & de tout l'Empire. On venoit avec empressement se ranger sous ses etendarts; de sorte qu'avant la fin du mois d'Avril 1677, son Armée étoit de soixante-&-quinze mille hommes effectifs. *A. 1677. Nombreuse Armée du Duc de Lorraine.* Les Cercles avoient à l'envy grossi leur Troupes & mis sur pied une Armée de douze mille hommes sous le commandement du Duc de Saxe-Eisnach, quils avoient choisi pour Général à la place du Marquis de Bade-Dourlac mort de maladie aprés la prise de Philisbourg. L'Armée des Cercles devoit agir en Alsace, tandis que le Duc de Lorraine conduiroit sa nombreuse Armée dans le coeur de la France.

Cependant le Roy ayant porté ses prin-

principales forces du côté de la Flandre, où il s'étoit luy-même mis en campagne dés le 22. Mars, il faisoit coup sur coup d'étonnantes conquêtes. Sa Majesté se vit contrainte de faire brûler les fourages & les grains, qui étoient dans les Villages d'Alsace, pour oter à l'ennemy le moyen de subsister: il fit en même tems démolir les murailles de la pluspart des Villes, ne conservant que les fortifications de Scelestat & de quelques autres places, qu'il crût propres à arrêter les Imperiaux. Ces mesures n'étonnerent pas le Duc de Lorraine, qui ne doutant pas du succés de ses armes & de son retour dans ses Etats, avoit mis sur ses étendarts ces deux mots Latins : *aut nunc aut nunquam*, maintenant ou jamais (b). Il assembla son Armée, passa le Rhin sur le pont de STRASBOURG, & prit le chemin de Metz, tandis que le Duc de Saxe-Eisnach se préparoit à se jetter dans l'Alsace. Il n'est pas de mon sujet de raconter ce qui se passa dans la longue marche du Duc de Lorraine, que le Maréchal de Créqui cottoyoit toûjours avec une Armée plus foible que la sienne. Le Duc s'avança le 30. Juillet jusqu'à Mouzon, dans l'espérance de pouvoir joindre ses forces avec celles du Prince d'Orange, qui assiégeoit Charleroy. Mais ce Prince ayant été forcé de lever le siége, le Duc qui voyoit son Armée s'affoiblir tous les jour par la disete & la désertion, prit la résolution le 16. Août de retourner sur ses pas & de quitter les terres de France, la Fortune ne luy étant pas aussi favorable qu'il avoit espéré.

Le Duc de Lorraine s'avance jusqu'à Mouzon.

Pendant que l'Armée imperiale passoit la Seille & la Moselle, & s'avançoit jusque sur la Meuse, l'Armée des Cercles entra dans l'Alsace le 18. Juin, par le pont de STRASBOURG. Comme le Roy n'avoit laissé dans cette Priovince qu'environ quatre mille hommes, ce fût envain que le Baron de Montclar, qui les commandoit essaya d'arrêter vers Scelestat le Duc de Saxe : il fallut céder au plus fort. Le Duc marcha sans résistance jusqu'à Colmar, tandis que la petite Armée Françoise se tenoit retranchée au Neuf-Brisach, qu'on nommoit alors la Ville de paille. Le séjour de Colmar parut au Duc de Saxe trop delicieux pour en sortir si-tôt ; il laissa au Baron de Montclar le loisir de recevoir quelque secours & à Monsieur de Veissac de mener un détachement à Sainte-Croix où il y avoit un Château, que les François occupoient. Veissac voulant prendre langue des ennemis envoya la fameux partisan Varnier, homme resolu & tres instruit dans la Carte du païs, avec ordre d'observer le Duc de Saxe. Varnier se jetta dans le bois de Colmar, tandis que l'Armée ennemie le traversoit sur une espéce de chaussée fort étroite, pour aller s'établir plus avant dans la Haute-Alsace. Dés que le Partisan vit paroître la tête de l'Armée, il fit sur elle une rude décharge. Le Duc irrité qu'un parti eût osé tirer sur une Armée, résolut de le prendre & de s'en venger. Varnier trouva le moyen d'échapper & suivant l'ordre qu'il avoit reçu, il se retira au Château de Herlesheim. Le Duc de Saxe l'y fit investir, & ayant fait tirer le Canon contre le pont-levis, il en rompit les chaines, de sorte que le pont étant tombé la porte du Château demeura ouverte. Varnier se mit sur le pont avec ses deux pistolets & son epée dans les dents, resolu de tuer le premier qui approcheroit. Il fut tüé luy-même, le Château fut pris & tout ce qui étoit dedans fut passé au fil de l'épée, à la reserve d'une trentaine de Soldats, qui échapperent à la faveur des roseaux. Le Duc mit le feu au Château, & ayant marché du côté de Brisach, il s'empara sans beaucoup de peine du Château, ou plutôt de la tour d'Huningue, qui étoit gardée par un Lieutenant & cinquante Soldats: il s'y retrancha & y fit faire un pont, pour recevoir le renfort de Troupes & l'Artillerie qu'il attendoit.

l'Armée des Cercles entre en Alsace.

Coup hardi du Partisan Varnier.

Cependant le Baron de Monclar, dont l'Armée étoit fortifiée par le secours qu'il avoit reçû, ne laissa pas longtems le Duc en repos. Il l'alla chercher, il le battit & le poussa jusqu'à Michelfeldt. Le Duc à la faveur des bois se retira dans ses retranchemens d'Huningue, où le Baron de Monclar le serra de si prés, & l'incommoda si fort par une batterie qu'il avoit fait sur une hauteur, qu'il le contraignit de repasser le Rhin avec un tel desordre, qu'il abandonna son Canon, ses munitions & ses blessez, brûlant son pont à mesure qu'il passoit, dans la crainte d'être poursuivi. Le Baron de Monclar profitant de son avantage, fit mener en diligence du Canon jusque sur les retranchemens des Imperiaux ; il y fût conduit assez à tems pour tirer sur eux, & en tuer un grand nombre avant qu'ils eussent achevé de passer le pont, & qu'ils se fussent mis à couvert de l'autre côté du Rhin.

Le Duc de Saxe Eisnach forcé de repasser le Rhin.

(b) Vie du Duc de Lorraine.

Digitized by Google

Le Duc de Saxe ne fut pas longtems tranquille dans le Brisgau. Car le Maréchal de Créqui ne craignant plus rien de l'Armée du Duc de Lorraine qui étoit étrangement affoiblie, marcha en diligence en Alsace, & passa le Rhin à Brisach à la téte de dix mille hommes. Au premier bruit de son approche, le Duc de Saxe jetta deux mille hommes dans Fribourg; & s'avança du côté de STRASBOURG à dessein de joindre le Duc de Lorraine: le Maréchal de Créqui le poursuivit & l'atteignit prés de Willtet; il le battit & luy tüa beaucoup de monde. Le Duc de Saxe eut peine à se sauver avec le débris de son Armée à la faveur du fort Kell; il passa enfin le Rhin sur le pont de STRASBOURG & se tint enfermé entre le Rhin & la Ville dans une espéce d'Isle, avec trois ou quatre mille hommes qui luy restoient. STRASBOURG intimidée par les menaces du Maréchal de Créqui n'osa ouvrir ses portes au Duc de Saxe; mais elle s'empressa de ménager son accommodement; elle en vint à bout, en obtenant pour le Duc de Saxe un passeport du Maréchal portant permission de se retirer en Allemagne, à condition que ni luy ni ses Troupes ne porteroient pas les armes contre la France le reste de la campagne. Cet évenement allarma tout le païs, & le Duc de Lorraine en eut un chagrin, dont il eut peine à se consoler: il arriva enfin en Alsace, ou le Maréchal de Créqui, qui avoit repassé le Rhin, l'attendoit prés du Kokersberg à portée de traverser les desseins, que les Imperiaux pourroient former.

STRASBOURG intimidée par le Maréchal de Créqui.

Le Duc de Lorraine rentre en Alsace.

Le Duc de Lorraine détacha le 7. Octobre un gros de Cavalerie sous les ordres du Major-Général Schultz, pour reconnoître l'Armée de France (f). Le Maréchal de Créqui luy épargna la peine d'une longue marche, ayant envoyé à sa rencontre trente six Escadrons, qui à leur aproche obligerent les Allemands de se retirer à la hâte & en desordre, vers trois Regiments Imperiaux commandez par le Comte d'Harran. Avant que la Cavalerie eût pu joindre ces trois Regimens, les François les attaquerent & les mirent en déroute. Ce combat fut vif; le Chevalier d'Estrades & le Marquis de Villars s'y signalerent; les Officiers Allemands s'opiniâtrant à tenir ferme y furent presque tous tuez ou faits prisonniers; du nombre de ceux-cy furent douze Capitaines, plusieurs Lieutenant, le Comte de Sarbruk, le Comte de Ritberg & le Comte d'Harran qui commandoit. On attribua cette défaite à l'excés d'une débauche, qu'il avoit faite pour se préparer au combat; ne faisant pas attention que les fumées du vin donnent de l'ardeur & de la confiance, mais qu'un Commandant a sur tout besoin de raison & de sens froid.

Aprés cette action l'Armée imperiale continüa de passer le Rhin sur le pont de STRASBOURG, & le Duc de Lorraine alla camper à Offembourg, ne pensant qu'à refaire ses Troupes fatiguées, qui demandoient avec instance leurs quartier d'hyver. Le Maréchal de Créqui voulant engager le Duc à prendre ce parti, prit de son côté des mesures propres à faire croire qu'il vouloit finir la campagne. Il décampa du Kokersberg la nuit du 18 au 19. Octobre, & marcha vers Molsheim & Dachstein, & de là à Barr, Bourg appartenant à la Ville de STRASBOURG. Tandis que l'Armée Françoise avançoit pour aller gâgner le camp de Chatenoy, quelques deputez de STRASBOURG vinrent à Barr trouver le Maréchal, qui voulut se servir du Magistrat chef de la députation, pour déterminer le Duc de Lorraine à séparer son Armée. Il avoit fait à ce dessein expédier des routes pour envoyer ses Troupes en quartiers: elles étoient toutes arrangées sur sa table couvertes d'une grande carte de Géographie. Le Magistrat dont il connoissoit le caractere, fut introduit dans sa Chambre pour luy parler seul à seul: aprés quelques discours le Maréchal se retira dans sa garderobe, le priant d'attendre. Le Magistrat saisit ce moment d'absence, il lut la carte, vit les routes qu'elle cachoit, & il ne douta plus que l'Armée Françoise ne fût incessemment séparée. Le Maréchal observoit avec plaisir par un trou la contenance du Magistrat. Dés qu'il vit que sa curiosité étoit satisfaite, il rentra & ne tarda pas à le congédier. Le Magistrat differa encor moins à son retour, d'aller donner avis au Duc de Lorraine de ce qu'il avoit vû, détaillant même pour mériter plus de créance, les quartiers destinez à certains Regimens, & que déjà quelques uns s'étoient mis en marche du côté de sainte Marie-aux-mines. Le Duc de Lorraine ne doutant pas de la vérité du rapport, dispersa son Armée. Le Maréchal de Créqui, qui n'attendoit que ce moment, fit au contraire marcher la sienne en diligence à Brisach, où elle passa le Rhin sur un pont de bateaux. Déja le Baron

A. 16..

Feinte du Maréchal de Créqui.

(f) Mem. Hist. Tom. 2. pag. 114.

Digitized by Google

Siége de Fribourg.

Baron de Monclar avoit investi Fribourg le 9. Novembre : Deux jours aprés le Maréchal de Créqui fit emporter deux redoutes, où il fit dresser une batterie. Les travaux furent poussez avec tant de succés malgré la rigueur du froid, que le Major-Général Schultz Gouverneur de la place, fut forcé de se rendre le 17. avec sa Garnison forte de huit cens hommes d'Infanterie, & de quatre cens chevaux.

On accusa le Général Schultz de n'avoir pas tenu assez longtems, & le Duc de Lorraine d'avoir trop tôt séparé ses Troupes. Les plus habiles Capitaines sont exposez à de tels reproches ; & le public qui n'écoute que son chagrin, veut qu'un Général soit toûjours invincible & jamais malheureux. La Cour de Vienne jugea plus sainement de la conduite de l'un & de l'autre. A peine le Maréchal fut maître de Fribourg, qu'il fit attaquer deux mille Allemands, qui s'étoient avancez jusqu'à Valdkirck, pour secourir la place : ils ne résisterent pas longtems & ils perdirent dans cette occasion cent-cinquante maitres & quelques Officiers. Aprés cette expédition le Maréchal de Créqui donna ses ordres pour conserver Fribourg ; il repassa le Rhin & finit sa longue campagne, avec la gloire d'avoir sauvé l'Alsace & les Provinces de France, que toutes les forces de l'Empire avoient si hautement menacées.

A. 1678.

Il ne fut pas moins heureux la campagne suivante, quoy qu'il eût encor affaire au Duc de Lorraine le plus redoutable chef, que l'Empereur pût luy opposer. Ce Prince se mit dés le mois de May à la tête d'une Armée de quarante mille hommes, & vint d'abord camper entre Offembourg & le fort de Kell. Il se proposoit de reprendre Fribourg ; mais le Maréchal de Créqui l'avoit déjà prévenu, en passant le Rhin pour couvrir cette place. Le Duc essaya de faire prendre le change au Maréchal ; il jetta à cet effet à Altenheim un pont sur le Rhin, & fit passer sur un pont volant trois cens Chevaux dans l'Isle de Ruperchaut, avec ordre de s'avancer à Blosheim pour couvrir le pont qu'il faisoit construire : tout paroissoit disposé à faire entrer son Armée en Haute-Alsace : ces mouvemens obligerent le Maréchal de Créqui de renforcer la Garnison de Fribourg, & de traverser le Rhin pour venir camper entre Sceleftat & Colmar, & se mettre à portée de secourir l'Alsace, & de rentrer en cas de besoin dans le Brisgau. Mais

Le Maréchal de Créqui couvrer Fribourg.

Le Maréchal campe entre Colmar & Scele-

dés qu'ils eut appris que le Prince Herman de Bade faisoit accommoder par deux mille Païsans les chemins de Fribourg, & qu'on préparoit les magasins pour un siége, il repassa le Rhin avec toute son Armée, partie à Brisach & partie sur le pont qu'il avoit dressé à une lieuë au dessous de cette Ville.

Le Duc de Lorraine n'osa laisser à la mercy des François le Brisgau, & la partie de l'Allemagne, qui en est voisine ; il se feroit attiré de trop criants reproches de la part des Princes & des Peuples de l'Empire, qui auroient vû ravager leurs terres : il rompit son pont d'Altenheim & s'approcha de l'Armée Françoise le 5. Juin, de sorte que les deux Armées n'étoient séparées que par la petite riviere d'Eltz ; mais elles n'oserent jamais donner combat, à cause des défilez qu'elles n'auroient pu traverser en presence de l'ennemy, sans s'exposer à une défaite : elles demeurerent dans cette disposition jusqu'à la fin du mois de Juin, & tous leurs mouvemens aboutirent à quelques escarmouches.

Les Impériaux repassent le Rhin.

A. 1678.

Cependant Monsieur de Créqui fut renforcé par un détachement de prés de dix mille hommes, que le Roy luy envoya de Flandres, sous les ordres du Marquis de St. Gelais Brigadier & Colonel de Cavalerie du Regiment de Mr. le Dauphin. Dés que le Maréchal de Créqui eut reçû ce renfort, il détacha le 26. Juin le Comte de Choiseul & le Marquis de Boufiers avec six Bataillons & quinze Escadrons, pour aller se saisir des avenuës de Rhinfeldt, & donna ordre au Marquis de la Frezeliere de marcher avec du Canon, pour s'emparer des Châteaux de Rotelen & de Brombach, entre Rhinfeldt & Bâle, dans la vûë d'étendre ses quartiers du côté des Villes forestieres, & de prévenir le Duc de Lorraine, qui avoit dessein de s'emparer du pont de Rhinfeldt. Il décampa luy-même & marcha avec le plus de diligence qui luy fut possible, pour aller reprendre son premier camp dans la plaine de Neubourg. Le Marquis de Montrevel, qui commandoit quatre Escadrons de l'Arriere-Garde de l'Armée, fut surpris par le Prince de Bade, qui poussoit un parti : le Marquis tint ferme ; mais comme il s'étoit posté dans un terrain trop serré, ayant derriere luy une double haye, qui bordoit un ruisseau, les Escadrons ne purent faire les évolutions nécessaires. Le Prince de Bade les battit rudement & les mit en déroute, tandis que l'Armée continuoit son chemin du côté de Rhinfeldt.

Les François s'avancent du côté de Rhinfeldt.

 Dés

Digitized by Google

Dés que le Duc de Lorraine s'apperçut que les François s'avançoient vers les Villes forestieres, il détacha le Comte de Staremberg avec huit mille hommes, qui arriverent au Pont de Rhinfeldt, dans le tems que Messieurs de Choiseul & de Bouflers se postoient sur la hauteur qui est vis-à-vis. Les Imperiaux se retrancherent d'abord à la tête du pont ; mais avant que leurs ouvrages fussent finis, le Maréchal de Créqui ayant résolu de les forcer, se mit le 6. Juillet à la tête de la Cavalerie & des Dragons que l'Infanterie suivoit lentement. Aux approches des François, la Cavalerie imperiale ne se sentant pas assez forte pour leur disputer le passage des défilez, lâcha le pied aprés une legere résistance, & se retira dans les retranchemens. Mais étant trop pressée elle fut obligée de passer le pont de Rhinfeldt, pour aller au delà du Rhin se mettre au large, & n'être pas forcée d'en venir à un combat. Le Maréchal de Créqui voulant profiter de ce mouvement, fit mettre pied à terre aux Dragons, qui ayant à leur tête le Marquis de Bouflers, le Comte de Tessé & le Marquis de Listenay, attaquerent les retranchemens, les forcerent, & mirent en fuite l'Infanterie Allemande, qui les défendoit : elle se sauva dans la Ville avec précipitation, sur le pont dont le passage étoit trés étroit. Les Dragons les suivirent péle-méle, tuant tout ce qui se trouvoit devant eux. Le Général Mercy qui commandoit dans Rhinfeldt, craignant que les François n'entraînassent avec les fugards, fit lever le pont-levis. Les Imperiaux, qui n'avoient pu entrer dans la Ville, furent miserablement exposez à la fureur du Soldat, ou contraints de se précipiter dans le Rhin. Les Dragons planterent leurs etendarts au bout, où malgré le feu du Canon, le Marquis de Bouflers se retrancha, & se maintint jusqu'à ce que le Général Mercy eût fait brûler la partie du pont qui étoit de bois, & que le Marquis de Joyeuse eût bombardé la Ville. Le Comte de Staremberg fut dangereusement blessé dés le commencement de l'action, & on compte que les Imperiaux y perdirent prés de quatre mille hommes. C'est sur la foy d'un Seigneur du premier rang, & qui a eu part à tout ce qui s'est fait, que je raconte ce qui c'est passé du côté de l'Alsace pendant cette glorieuse compagne.

Les Troupes imperiales obligées de se retirer.

Les retranchements de Rhinfeldt forcez.

Dés que les retranchemens de Rhinfeldt eurent été forcez, le Marquis de la Frezeliere se rendit maître de Rotelen & de Brombach, dont il rasa les fortifications ; Monsieur de Créqui s'avança luy-même avec un Corps de Troupes pour reconnoitre Lauffembourg & Sekingue. Ce fut là où le Marquis de Rannes fut tué en observant certains postes. Cependant le Duc de Lorraine craignant pour les Villes forestieres, avoit marché par des chemins présqu'impraticables pour les couvrir. De sorte que le Maréchal de Créqui ne jugeant pas à propos de rien entreprendre de ce côté-là, forma le dessein d'aller faire le siége d'Offembourg qui étoit alors fortifiée. Il marcha en diligence, mais il fut encor prévenu par le Duc de Lorraine, de maniere qu'arrivant à la Kintz il trouva le Duc qui s'opposoit à son passage, en faisant couler derriere luy des Troupes qu'il jetta dans Offembourg. L'Armée Françoise passa la Kintz en presence des ennemis, à dessein d'engager une Bataille ; le Duc de Lorraine vouloit combattre, mais son Conseil de guerre s'y opposa, de peur qu'étant battus toute la Suabe ne fût livrée à la discrétion des François. Le Duc qui se trouvoit tout seul de son avis, fut contraint de se retirer sous Offembourg (k). La retraite ne put se faire sans perte, sous les yeux d'un ennemy qui l'observoit de prés, & dans un païs coupé de défilez. Le Regiment d'Harran & quelques Dragons voulurent tenir ferme ; mais ils furent taillez en piece. Le Maréchal de Créqui y fut legerement blessé, & le Comte de Schomberg s'étant engagé trop avant y fut blessé & pris : cette retraite coûta aux Imperiaux plus de huit cens hommes tuez, & les François y firent quatre cens prisonniers.

L'Armée imperiale se retire.

Le dessein d'assiéger Offembourg n'ayant par réüssi, le Maréchal de Créqui se rapprocha de l'Alsace sur la fin du mois de Juillet. La superiorité qu'il avoit prise, le determina à oter enfin aux Imperiaux le passage du pont de STRASBOURG, d'ou ils tireroient des munitions & des vivres, dés qu'il seroit éloigné. Il demanda d'abord aux Magistrats qu'ils luy remissent le Fort de Kell, pour s'assurer de la neutralité qu'ils s'étoient tant de fois obligez de garder. Les Magistrats s'étant excusez de livrer un fort, qu'ils ne pouvoient céder sans se déclarer contre l'Empire, se préparerent à se défendre : mais malgré leur résistance, le fort fut emporté d'assaut le 26. Juillet par Monsieur

Le Fort de Kell pris par les François. A. 1678.

(k) Vie du Duc de Lorraine Tom. 2. pag. 259.

Digitized by Google

sieur de Bois-David, qui commandoit l'attaque, à la tête du Regiment de Champagne. Tout ce qui étoit dans le fort fut passé au fil de l'Epée, à la réserve de cent tant Soldats qu'Officiers, que Monsieur de Créqui renvoya dans la Ville, avec assûrance qu'il la laisseroit en repos, si elle vouloit s'engager à demeurer neutre. Les partisans de l'Empereur dissuaderent les Habitans d'accepter cet offre, de sorte que le Maréchal de Créqui indigné de ce refus, fit raser le fort, & brûler le pont aussi loin qu'on le put du côté de l'Allemagne.

Le Maréchal de Créqui repasse en Alsace & vient camper à Schlick.

Aprés cette expédition le Maréchal de Créqui passa le Rhin le 7. Août, sur un pont de batteaux qu'il fit descendre du Vieux-Brisach jusqu'à Altenheim, & rentra dans l'Alsace avec toute son Armée, qui vint camper hors de la portée du Canon sur les hauteurs de Schlick. Ce voisinage donna de vives inquietudes à STRASBOURG, qui se voyoit d'un côté présqu'investie par l'Armée des François, & hors d'état de recevoir du secours du côté de l'Allemagne, son pont étant rompu. Dans une si triste conjoncture elle envoya des deputez au Maréchal de Créqui, pour accepter la neutralité, aux conditions qu'il voudroit luy prescrire; mais pendant qu'on dressoit les articles du traité dans le camp du Maréchal, le Prince Herman de Bade étant entré dans la Ville, éblouït le Peuple par ses discours & ses promesses, de maniere que bien loin de ratifier le traité, elle fit tirer sur l'Armée du Roy, dés que ses deputez furent rentrez dans ses murailles. Elle reprit même toute sa fierté, dés qu'elle vit arriver sur des ponts volants cinq ou six Bataillons imperiaux & douze ou quinze cens Chevaux, que le Duc de Lorraine luy envoya sous le commandement du Général Comte de Mercy. Ce renfort que STRASBOURG reçut avec joye & le Canon qu'elle fit tirer sur l'Armée Françoise, parut à Monsieur de Créqui une ouverte déclaration de guerre, qui mettoit le Roy en droit de traiter cette Ville en ennemi, & de se venger de l'inconstance de ses Habitans.

STRASBOURG reçoit des Troupes imperiales.

Il y avoit deux forts situez entre la Ville & le Rhin, l'un assez prés de la maison du péage, construit dans l'angle que le Canal qui communiquoit à l'Ill, formoit avec le Rhin: on le nommoit le fort de l'Etoile, parcequ'il avoit quatre bastions. L'autre étoit dans un Isle du Rhin: l'un & lautre étoient destinez pour garder la tête du pont. Le Maréchal de Créqui passa dans l'Isle de Ruperchaut pour attaquer le fort de l'Etoile. Il fit ouvrir la tranchée le long du Rhin, & la même nuit il fit occuper la maison du péage, par cent cinquante Dragons commandez par un Capitaine nommé la Faye. Les Magistrats voyant que par là la communication entre la Ville & le fort étoit coupée, fit dés le matin sortir ses Troupes à dessein de chasser les François & de reprendre ce poste. Mais les Escadrons qui étoient de garde à la tranchée s'étant montrez, les Troupes de la Ville se retirerent. Le Comte de Mercy comptant sur les siennes plus aguerries & mieux disciplinées, se flatta qu'ils auroit plus de succés. Il sortit l'aprés-midy de la Ville, à la tête de l'Infanterie & de la Cavalerie de l'Empereur qu'il avoit amenées; il s'avança pour attaquer la maison du Péage: mais la Cavalerie de la queuë de la tranchée avec le premier Bataillon de Languedoc, marcha à la rencontre du Général Mercy, sous les ordres de Monsieur le Comte du Bourg alors Colonel du Regiment Royal. Aprés quelques décharges il culbuta le Comte de Mercy, & malgré le Canon de la Ville, il le poursuivit jusqu'à la barriere. La perte des ennemis fut tres considerable, & fit desesperer au Comte de Mercy de pouvoir sauver les forts. Les Comtes de Choiseul & de Broglio tous deux Officiers Généraux de jour à la tranchée, temoins de ce qui venoit de se passer, louérent beaucoup l'intrepidité & la conduite du jeune Comte, qui déslors donna des preuves de la sagesse avec laquelle nous le voyons de nos jours commander dans l'Alsace, d'une maniere qui contente également la Province & la Cour.

Le Comte de Mercy battu sur le glacis de STRASBOURG

Les forts de STRASBOURG se rendent aux François.

La communication avec les forts n'ayant pû être rétablie, ils demanderent l'un & l'autre à capituler, ce qui leur fut accordé. Monsieur le Maréchal de Créqui mit Garnison dans l'un & dans l'autre, pour resserer toûjours plus la Ville du côté du Rhin; & pour soutenir sa nouvelle conquête, il posta Monsieur de Monclar à Vantzenau à deux lieuës au dessous de STRASBOURG, & Monsieur de Langalerie à Hochfeldt pour couvrir les convois, qui descendoient de Saverne pour la subsistance de son Armée.

Cependant le Duc de Lorraine toûjours plus persuadé que le siege de STRASBOURG étoit résolu, descendit avec son Armée le long du Rhin, à dessein de le passer pour entrer dans l'Alsace

l'Alsace & venir au secours de Strasbourg. Mais pendant qu'il faisoit travailler à un pont de bateaux, Monsieur de Créqui, qui veilloit à tout, envoya le sieur de la Roque Brigadier de Cavalerie avec quatre cens Dragons, pour disputer aux Imperiaux le passage du Rhin. La Roque eut le bonheur d'arriver à Stattmat où on travailloit au pont vis-à-vis de Stoloffen, au moment qu'il n'y avoit encor que mille fantassins de passez. Il tomba sur eux, & les défit; quatre cens y furent tuez, plusieurs se noyerent en voulant repasser le Rhin, le reste fut fait prisonnier. Le Duc de Lorraine ne s'obstina pas à vouloir forcer le passage : son Armée étoit trop affoiblie, par les pertes qu'il avoit faites à Rhinfeldt, par le détachement qu'il avoit envoyé à Strasbourg, & par l'extréme disete qu'il avoit soufferte dans ses marches précipitées. Il sçavoit d'ailleurs que le Maréchal de Créqui avançoit dans la Basse-Alsace pour s'opposer à ses entreprises; & les principaux Officiers de l'Armée Imperiale n'étoient pas d'humeur à se commettre avec luy. Ces circonstances firent prendre au Duc de Lorraine le parti de descendre jusqu'à Philisbourg, où il espéroit trouver plus de facilité & plus de sûreté à passer le Rhin.

Les François empêchent les Imperiaux de faire un pont sur le Rhin.

Tandis que les Imperiaux marchoient au delà du Rhin, le Maréchal de Créqui les cotoyoit en deçà de ce fleuve. Comme il sentoit ses forces bien superieures à celles de son ennemy, il assiégea tout en chemin faisant, le Château de Lichtemberg, où les Païsans des environs avoient réfugié leurs moissons. Ce Château qui appartient au Comte de Hanau, est situé sur un Roc escarpé de toutes parts & presque inaccessible. Le Maréchal le fit miner avec tant de diligence, qu'au bout de neuf jours le Lieutenant Colonel Dolne, qui s'étoit jusqu'alors bien défendu, voyant les mines prétes à joüer, se rendit à composition. Monsieur de Créqui courut beaucoup de risque pendant ce siége : deux Officiers furent tuez à ses côtez, & le Comte de Montpéroux en recevant ses ordres fut blessé au doigt, & mourut de sa blessure.

Prise du Château de Lichtemberg.

Le siége de Lichtemberg parut au Comte de Mercy une circonstance favorable pour se signaler ; comme il étoit brave, & qu'il avoit à coeur sa gloire propre & la défense de Strasbourg, il entreprit de faire enfin connoitre aux Habitans, qu'il sçavoit le métier de la guerre ; il sortit de la Ville avec ce qu'il avoit de meilleures Troupes, à dessein d'aller battre le petit corps, que le Comte de Langalerie commandoit à Hochfeldt. Sa valeur luy répondoit du succés de l'entreprise ; mais les plus grands Capitaines ne sont pas toûjours secondez par la fortune & par le courage de leurs Soldats. Le Comte de Mercy attaqua les François, & il fut si vivement repoussé, qu'il se vit contraint de se retirer à Strasbourg avec tant de précipitation, qu'il y étoit déja en sûreté, avant que Monsieur de Montclar pût apprendre des nouvelles de sa retraite.

Strasbourg plaignit le malheur du Comte de Mercy, mais la Basse-Alsace eut bien un autre sujet de s'afliger. Le Maréchal de Créqui ayant marché jusqu'à Weissembourg, & de là dans la plaine de Candel, il fit généralement ravager tout le païs, enlever les vivres & les fourages, & brûler ce qu'il n'avoit pu consommer, pour empécher l'Armée imperiale de pouvoir subsister en Alsace. Ce n'est pas aux Généraux, disoit Monsieur de Louvois (*l*), qu'il faut s'en prendre de la désolation d'un païs où ils portent la guerre. C'est à la guerre même, & quand elle y peut trouver son compte, les ménagemens luy paroissent hors de saison. On fait perir des milliers d'hommes dans une Bataille rangée, parcequ'on ne peut pas faire autrement : on est sur le même titre encor plus excusable de brûler des grains & des fourages, dont l'ennemy pourroit profiter, & que sûrement il n'épargneroit pas. Ainsi raisonne une certaine politique pendant la guerre. Quoy qu'il en soit le Duc de Lorraine s'approcha de Landau, dont il s'empara même ; mais aprés avoir mis cette Ville au pillage, il l'abandonna bientôt pour répandre son Armée dans le Palatinat, où il fut contraint de la faire vivre, à la réserve d'un Corps de Cavalerie commandé par le Comte Caprara & le Général Schultz, qui se cantonnerent à Schereck au delà du Rhin, vis-à-vis de Rhinzabern.

La Basse-Alsace ravagée.

Landau mis au pillage par les Allemands.

Cependant les Hollandois, & les Espagnols ayant fait leur paix, aux conditions que le Roy leur avoit offertes, & les Princes de l'Empire étant sur le point de suivre leur exemple, l'Empereur comprit qu'il feroit bientôt forcé de conclure son traité. Il en donna avis au Duc de Lorraine avec ordre de retirer ses Troupes qui ruinoient le Palatinat : il le fit, & ce mouvement dont

(*l*) Testam. politiq.

dont le Maréchal de Créqui ne connoissoit pas le secret ressort, luy fit craindre que les Imperiaux ne voulussent remonter du côté de STRASBOURG. Le Maréchal qui n'eut jamais dessein de faire le siége de cette grande place, commanda au Baron de Montclar de raser les forts qu'il avoit pris, & de brûler la partie du pont du côté de l'Alsace, comme il avoit brûlé au mois de Juillet celle qui touche à l'Allemagne. Ces ordres furent exécutez; mais avant que de quitter les forts, les François tirerent un coup de Canon contre la Cathedrale, comme un signal que la France étoit mécontente de la conduite de cette Ville, & que dans la suite il ne seroit pas impossible de s'en venger: le Magistrat mit dans l'endroit où le boulet avoit touché, dans la gallerie qui est au haut du Choeur, une inscription qu'on y voit encor, & qui porte que le 17. Octobre 1678, à dix heures-&-demie du matin, les François avoient tiré du fort du Péage, en l'endroit où est gravé un Cercle noir, un boulet de six livres, que ce boulet avoit été apporté à Monsieur Dietrich Amestre, qui le fit mettre dans le poële de-Treize, où il est conservé. Dieu veuille, ajoute l'inscription, protéger cette Ville & cette Eglise tant que le Ciel nous donnera des jours.

Les forts de STRASBOURG rasez.

Aprés la démolition des forts, le Maréchal de Créqui mit ses Troupes en quartier, ayant la gloire d'avoir encor cette année garanti l'Alsace contre toutes les forces de l'Empire. Ainsi depuis Landau jusqu'à Bâle, tout demeura soumis à la Souveraineté de la France, à la réserve de la Ville de STRASBOURG. La paix qui fut concluë au commencement de l'année suivante, ne troubla pas le Roy dans la possession de cette Province; elle l'y confirma au contraire, comme nous l'allons voir en racontant ce qui se passa au sujet de l'Alsace dans les Conférences de Nimegue.

LIVRE VINGT-TROISIEME.

LEs Roys d'Angleterre & de Suede s'étant donné de grands mouvemens pour amener les puissances qui étoient en guerre, à traiter enfin de la paix, la maison d'Autriche proposa STRASBOURG & quelques autres Villes pour tenir les Conférences. Mais l'insulte que le Roy avoit reçuë à Cologne en la personne du Prince de Furstemberg, luy fit absolument refuser tous les lieux qui seroient renfermez dans l'Empire, Nimegue fut enfin agréée de toutes les parties; mais le Roy déclara en même tems le 14. Janvier 1675, qu'il ne feroit partir ses Ambassadeurs qu'aprés qu'on luy auroit donné satisfaction sur la détention du Prince Guillaume de Furstemberg. Cependant le Roy nomma pour ses Plénipotentiaires le Duc de Vitry, le Marquis de Croissy & le Comte d'Avaux, neveu de celuy qui avoit traité de la paix à Munster. Le Duc de Vitry n'eut que l'honneur d'avoir été nommé, ses infirmitez l'ayant empéché de se rendre à Nimegue; le Comte d'Estrades luy fut substitué. Tout étoit prêt de la part de la France, pour accélerer un ouvrage si desiré de toute l'Europe; mais l'Empereur persistoit toûjours à refuser la liberté du Prince Guillaume, condition Préliminaire, sans laquelle le Roy ne vouloit point entrer en négociation.

Nimegue choisie pour les Conférences de la paix.

L'Empereur ne se contenta pas de tenir ce Prince dans une étroite prison, il fit même souffrir à son frere François Egon Evêque de STRASBOURG, les plus durs traitemens. Il l'obligea de sortir des terres de l'Empire, en faisant nettement déclarer par ses Ministres à l'Electeur de Cologne & à son Chapitre, qu'il falloit que l'Evêque de STRASBOURG se retirât en France (a), *abeat Espiscopus in Gallias* & que dans toute l'etenduë de l'Empire il n'y auroit pas de sûreté pour luy même aux pieds des Autels. De sorte que ce Prince fut contraint d'aller chercher une retraite à Reims dans l'Abbaye de son frere, jusqu'à ce que le Roy de son propre mouvement l'ayant pris sous sa protection, & le reconnoissant pour son allié, luy eut donné un appartement au Louvre. En vain l'Evêque de STRASBOURG, qui n'oublia jamais le respect dû à sa Majesté imperiale, envoya à Vienne le sieur Ducker informer l'Empereur de sa fuite forcée & de sa disposition à retourner dans l'Empire, dés qu'on luy auroit accordé un sauf-conduit.

L'Evêque de STRASBOURG se retire en France.

(a) Actes de la paix de Nimegue T. 2. pag. 212.

Digitized by Google

duit. Au lieu d'écouter le Député, l'Empereur le fit mettre en prison, d'où il ne sortit qu'un an aprés. La Cour de Vienne porta encor son indignation plus loin : elle suspendit l'Evéque de STRASBOURG de son droit de séance & de suffrage dans les dietes ; elle le priva méme de tous les revenus de son Evéché, & des autres benefices qu'il avoit dans l'Empire; & on luy confisqua tous les biens, dont il joüissoit dans les terres d'Espagne. Enfin pour comble de disgrace, on luy ferma toutes les voyes de se défendre, tant à la Cour imperiale, qu'à la diete de Ratisbonne. Mais rien ne contrista plus l'Evéque de STRASBOURG, que de se voir traiter par l'Empereur dans les actes publics de sujet de l'Empereur & de l'Empire, & de Vassal de la maison d'Autriche. Ces expressions blessoient vivement un Prince justement jaloux de sa dignité d'Evéque de STRASBOURG, & de la grandeur de sa maison. Il s'en plaignit dans le memoire, qui fut présenté de sa part aux Plénipotentiaires de Nimegue. "Les Evéques de STRASBOURG, disoit-il sont membres de "l'Empire, & non pas sujets de l'Empereur, & la qualité de Comte de Furstemberg mérite même une considération particuliere ; parceque tout le "monde demeure d'accord qu'il n'y a "point de maison de Comtes immédiats "de l'Empire plus ancienne & plus il-"lustre que celle des Comtes de Fur-"stemberg, sans en excepter aucune." Il luy paroissoit étrange qu'on le traitât de Vassal de la maison d'Autriche, puisqu'il y avoit plus de 22 ans que luy & son frere le Prince Guillaume avoient abandonné toutes les terres non souveraines, qu'ils possédoient dans les Provinces héréditaires. Mais quand elles leur appartiendroient encor, conviendroit-il de nommer ces deux Princes sujets de l'Empereur ? Le Duc de Lorraine est-il sujet de la France, parcequ'il préte foy & hommage au Roy pour le Duché de Bar? C'est ainsi que l'Evéque s'expliquoit dans son memoire.

Mauvais traitemens faits à Vienne à François Egon de Furstemberg.

Nonobstant ces justes sujets qu'avoit François Egon de se plaindre de la Cour de Vienne, il fut le premier à chercher le moyen de lever l'obstacle, que la prison de son frere apportoit à la paix : il supplia plus d'une fois sa Majesté Tres-Chrétienne de ne pas insister sur l'élargissement de son frere : "je connois ses intentions, disoit-il (c); "elles sont conformes aux miennes. "Nous souffririons l'un & l'autre, si la "considération que sa Majesté a pour "nous, arrétoit une négociation si de-"sirée." Une disposition si généreuse & si Chrétienne parut au Roy d'Angleterre une ouverture propre à avancer le grand ouvrage dont il étoit médiateur. Il écrivit à l'Empereur le 6. Novembre 1675, que l'Evéque de STRASBOURG se joindroit à luy pour engager le Roy Tres-Chrétien de n'éxiger pas d'abord l'élargissement du Prince Guillaume : "Nous n'avons "point, dit-il, de termes assés forts pour "exprimer à votre Majesté imperiale "avec quelle facilité le Seigneur Evéque "a accordé ce que nous desirions de "luy en cette rencontre, nonobstant "les liens du sang & les autres raisons, "qui sembloient devoir l'arréter." Le Roy d'Angleterre demanda en méme tems à l'Empereur, qu'il fût permis au Sr. Ducker, qu'il avoit chargé de ses lettres pour le Prince Guillaume, d'aller traiter avec luy dans sa prison, pour le porter à écrire luy-méme au Roy Tres-Chrétien de maniere qu'il l'engageât à n'insister plus sur sa liberté. L'Empereur répondit à sa Majesté Britannique qu'il n'étoit pas naturel d'interposer un prisonnier, pour demander au Roy Tres-Chrétien l'avancement du traité. Cette réponse ne dégoûta pas le Roy d'Angleterre, il envoya à Vienne le Sr. Skelton pour requerir en son nom sa Majesté imperiale qu'il luy plût mettre en main tierce le Prince Guillaume, sa Majesté Britannique voulant bien elle-méme s'en rendre caution. Le Roy Tres-Chrétien avoit proposé ce temperament, en déclarant qu'il n'insisteroit pas sur l'elargissement du Prince, pourvû qu'on le mît sous la garde d'un Prince neutre, tel que seroit le Pape, jusqu'à la conclusion de la paix. Mais l'Empereur se fit encor un honneur de ne pas se relâcher sur la résolution qu'il avoit prise de retenir son prisonnier, cette inflexibilité ne servit qu'à faire mieux connoître la générosité des deux freres. Le Prince Guillaume ne voulant pas empécher le progrés de la négociation, suivant le conseil de son frere l'Evéque de STRASBOURG, présenta une supplique à l'Empereur, par laquelle il luy demandoit de demeurer sous sa puissance jusqu'à la fin du traité. Dés le mois de Fevrier 1676, ce Prince avoit écrit à sa Majesté Imperiale que son déplaisir seroit extréme, si pour l'amour de luy toute la Chré-

Il travaille pour la paix.

Négociation pour tirer de prison Guillaume Egon.

(b) Ibid. pag. 343. (c) Ibid. pag. 42. (d) Ibid. pag. 26.

Digitized by Google

Chrétienté demeuroit plus longtems privée du bonheur de la paix.

Ces généreuses démarches des deux freres déterminerent le Roy à faire partir ses Plénipotentiaires pour Nimegue. Un nouvel incident y arrêta bientôt le cours de la négociation. L'Empereur avoit accordé au Sr. Guillaume Ducker un passeport en qualité de Plénipotentiaire du Prince François Egon Evêque de STRASBOURG, afin qu'il luy fût libre de se rendre à Nimegue pour le traité, qui étoit sur le point d'y être commencé: le sieur Ducker s'y rendit; mais les Ambassadeurs de l'Empereur ne voulurent pas accepter ses pleins-pouvoirs, sous prétexte qu'ils ne devoient pas considerer l'Evêque de STRASBOURG ni comme ennemy de l'Empereur & de l'Empire, ni comme allié de leurs ennemis, & qu'ainsi ils n'avoient rien à traiter avec le sieur Ducker. Cette résolution étonna les Ministres de France, qui suivant les intentions du Roy, firent de fortes instances auprés des Médiateurs & du Nonce pour obliger les Imperiaux de reconnoître l'Evêque de STRASBOURG comme allié de la France. Malgré ces remontrances les Imperiaux demeurerent inflexibles. Cette obstination força les François à prendre un parti, qui leur parut propre à amener à leur point les Ministres de l'Empereur. Sçachant la consideration que sa Majesté imperiale avoit pour le Duc de Lorraine son beaufrere, qui avoit rendu de si glorieux services à l'Empire, ils mirent en paralelle les interêts de ce Duc avec ceux de l'Evêque de STRASBOURG, en déclarant précisément aux Mediateurs que jusqu'à ce que le plein-pouvoir du Ministre de l'Evêque eût été accepté, ils ne pouvoient passer plus avant sur les points, qui regardoient le Duc de Lorraine. Le Plénipotentiaire de l'Evêque de STRASBOURG présenta en même tems aux Médiateurs le 10. Octobre 1677, les propositions de son maitre, qui demandoit que le Prince Guillaume son frere fût rétabli dans sa premiere liberté, Benefices, dignitez, droits & prérogatives, & que tout ce qui s'étoit fait au contraire, demeurât aboli, & en second lieu qu'il fût luy-même rétabli dans son Evêché & dans toutes les autres Principautez, Domaines & biens situëz, tant dans l'Empire qu'ailleurs, dont il joüissoit avant la guerre, & que toutes les ordonnances faites contre luy fussent cassées. Les Ministres de France appuyerent fortement les prétentions de l'Evêque qu'ils déclarerent être leur allié. Les Imperiaux persisterent au contraire toûjours à refuser de le reconnoitre en cette qualité.

Incident qui arrête les Conférences.

A. 1677.

Tandis que l'Empereur arrêtoit par ces contestations le cours de la négociation de Nimegue, le Roy faisoit de nouvelle conquêtes, & les Hollandois se lassoient toûjours plus de la guerre. Ils conclurent enfin leur paix & la signerent au mois d'Août 1678; celle d'Espagne la suivit de prés; de sorte que l'Empereur qui se voyoit privé du secours de ses puissants alliez, se radoucit enfin, & pour commencer à donner satisfaction à la France, il fit déclarer le 3. Octobre 1678, qu'il consentoit que l'Evêque de STRASBOURG, son frere & toute la famille de Furstemberg fussent restituez dans tous leurs biens, liberté, & privileges. Dés que cette barriere fut rompuë, on vit naitre les espérances d'une prompte paix. Pour développer ce qui regarde l'Alsace, il est nécessaire de reprendre les choses de plus haut.

Les Hollandois concluent leur paix. A. 1678.

Dés le mois d'Avril 1678, le Roy avoit déclaré les conditions, aux quelles il vouloit bien faire la paix avec l'Empire. Il demandoit seulement un entier rétablissement du traité de Westphalie, à la réserve qu'il offroit de laisser Philisbourg à l'Empereur, s'il vouloit céder Fribourg à sa Majesté. Cette place appartenoit héréditairement à la maison d'Autriche: elle tenoit dans sa dépendance les Villes forestieres & tout le Brisgau; elle couvroit Brisach & la Haute-Alsace, & ouvroit une route pour entrer dans les terres de l'Empire. Toutes ces raisons rendoient cette Ville extrémement chere à l'Empereur, qui n'oublia rien pour se défendre d'acheter la paix à ce prix. Il fit proposer le 13. Septembre 1678, aux Ambassadeurs du Roy que sa Majesté imperiale céderoit à la France Scelestat & même Colmar pour equivalent de Fribourg. Monsieur le Marquis de Croissy étoit trop instruit des droits du Roy sur les dix Villes d'Alsace, pour se laisser ebloüir par une pareille proposition; elle fut rejettée avec hauteur par les Plénipotentiaires de France, qui répondirent que les dix Villes d'Alsace appartenoient au Roy par le traité de Munster, & que l'Empereur en offrant Scelestat & même Colmar, faisoit la même chose que s'il offroit au Roy Corbeil pour un équivalent de Fribourg (f).

Propositions de la France.

(f) Hist. MS. de M. de Crecy.

Propositions de l'Empereur.

Malgré ce refus l'Auditeur du Nonce vint encor trouver les Plénipotentiaires de France, & leur proposa de la part du Marquis de los Balbasés Ambassadeur d'Espagne, que si le Roy vouloit rendre Fribourg à l'Empereur, il feroit en sorte que sa Majesté imperiale cédât au Roy la Souveraineté sur la Noblesse de la Basse-Alsace & sur les dix Villes du Baillage de Haguenau. Les Plénipotentiaires étoient trop éclairez pour se laisser surprendre par ce nouvel appas. Ils persisterent à refuser l'échange de Fribourg contre des biens & des droits, dont le Souverain-Domaine appartenoit au Roy par le traité de Munster. Les Ambassadeurs de l'Empereur picquez de ce refus & d'une déclaration si précise, voulurent la contester en proposant dans l'Article 8, du projet de la paix, qu'ils présenterent le 6. Decembre 1678 aux Ministres de France, que les differends entre le Roy & les dix Villes imperiales situées en Alsace, la Noblesse de la Basse-Alsace, l'Evéque & le diocése de Bâle, l'Abbé de Mourbach & de Leure, la Ville de STRASBOURG, & de semblables differends survenus en quelqu'autre endroit, seroient décidez par les Arbitres, dont on étoit autrefois convenu *(g)*. Les Plénipotentiaires de France rejetterent cet article, ne voulant plus remettre en compromis les droits acquis au Roy par le traité de Munster, ni renouveller un arbitrage, qui avoit été rompu par la derniere guerre, pendant laquelle plusieurs des Arbitres avoient pris les armes contre le Roy.

Contestations particulires sur l'Alsace.

Déja depuis longtems le Roy exerçoit son Supreme-domaine sur les dix Villes d'Alsace, dont il étoit méme déclaré en pleine diete le Protecteur Souverain; & tout le païs depuis Bâle jusqu'à Landau étoit soumis à la Domination de sa Majesté, à la réserve de STRASBOURG, à qui le traité de Munster ne fournissoit pas un titre singulier pour rendre son fort plus indépendant que celuy des autres Villes. Cette situation embarassoit les Ministres de l'Empereur: ils voyoient assez que s'ils ne troubloient pas le Roy dans sa possession, en l'obligeant au moins à soumettre ses prétentions au jugement des Arbitres, il seroit difficile de contester dans la suite que la Souveraineté du Roy ne dût s'etendre sur toute l'Alsace, où elle étoit déja établie presque par tout. D'un autre côté le Roy se persuadoit qu'il n'avoit pas besoin d'une cession plus détaillée; que le traité de Munster parloit pour luy, & que s'il laissoit quelques doutes, ils seroient décisivement expliquez par sa possession, qui auroit été en effet contredite dans le Congrés par les Imperiaux, mais à laquelle le traité n'auroit au fond donné aucune atteinte. Ces réflexions engagerent les Imperiaux à insister pendant prés de deux mois, qu'on inserât dans le traité l'article 8. de leur projet, qui révoquoit en doute l'absoluë Souveraineté de la France sur toute l'étenduë de l'Alsace. Les Plénipotentiaires du Roy furent encor plus fermes à rejetter cet article; de sorte que les Ministres de l'Empereur furent enfin obligez au commencement de Fevrier de consentir que cet article fût rayé, & par consequent de laisser toute l'Alsace à la France, outre Fribourg qu'ils céderent au Roy en retenant Philisbourg pour l'Empereur.

Cependant les Ambassadeurs de l'Empereur craignant que leur aquiescement aux volontez de la France, ne leur attirât quelque reproche de la part de l'Empire, ils tâcherent de justifier leur conduite par une espéce de déclaration qu'ils firent le 3. Fevrier, deux jours avant la signature du traité. Elle portoit que les Ambassadeurs de France ayant refusé de remettre au jugement des Arbitres, dont on étoit autrefois convenu, les differends entre l'Empereur & le Roy au sujet des dix Villes d'Alsace, de l'Evéque de Bâle & des Abbayes de Mourbach & de Leure, ils déclarent qu'ils ont consenti d'omettre cet article de l'Arbitrage, plûtôt que d'apporter de nouveaux obstacles à la paix; ajoutant qu'ils ont eu la précaution de laisser entre les mains des Médiateurs un acte de protestation, que cette omission ne porteroit aucun préjudice aux droits de l'Empire.

Le traité de paix fut signé le 5. Fevrier, sans qu'il fût fait aucune mention de cette protestation. C'étoit un acte privé qui ne pouvoit renverser ce qui avoit été solemnellement convenu entre les parties. Bien loin d'allarmer les Plénipotentiaires de France, dés qu'ils en eurent connoissance, ils jugerent au contraire qu'il serviroit à prouver que les demandes de l'Empereur touchant l'Alsace avoient été rejettées dans les Conférences; que les Imperiaux avoient consenti qu'elles fussent supprimées; que l'Empereur & l'Empire avoient par là laissé le Roy dans la possession paisible de toute l'Alsace; que leur desistement expliquoit en faveur

A. 1679. Traité de paix signé.

(g) Actes de Nim. Tom. 3. pag. 264.

Digitized by Google

veur de la France ce qui paroissoit équivoque à l'égard de l'Alsace dans le traité de Munster ; & qu'enfin cette protestation ne pouvoit servir qu'à ebloüir les membres de l'Empire , en leur faisant connoître que l'Empereur avoit réellement abandonné, quoyque forcé par le desir de la paix , ce qui pouvoit luy rester de prétention sur l'Alsace.

La diete de Ratisbonne informée de ce qui s'étoit passé à Nimegue remercia l'Empereur le 23 Mars 1679, du soin paternel qu'il prenoit des interêts de l'Empire , & le pria de ratifier le traité tant en son nom qu'en celuy de tout l'Empire; le suppliant en même tems de faire encor les instances nécessaires touchant les dix Villes & les Etats d'Alsace. Munie de ce consentement de tout l'Empire , sa Majesté imperiale ratifia le traite le 29 Mars, purement & simplement, sans faire aucune mention de la déclaration des Ambassadeurs Imperiaux, ni de la clause contenuë dans le résultat de la diete.

Il est ratifié par l'Empire.

Cependant lorsque les Commissaires nommez de part & d'autre traitoient de l'exécution de la paix , les Imperiaux revinrent encor à la charge & renouvellerent les difficultez , dont ils venoient de se désister, en comprenant nommément dans la liste des lieux que le Roy devoit restituer, les Villes & les Seigneuries d'Alsace, qui relevoient autrefois de l'Empire , telles que sont Colmar , Scelestat & les autres Villes de la Préfecture de Haguenau. Cette liste fut présentée le 12. Juin; mais elle ne servit qu'à faire voir la peine qu'avoient les Imperiaux d'abandonner au Roy toute l'Alsace(*b*). Le Marquis de Croissy, qui étoit resté seul Plénipotentiaire à Nimegue, répondit à leurs propositions que le Roy retireroit ses Troupes des places qu'il ne devoit pas retenir, suivant les traitez de Munster & de Nimegue, à condition que l'Empereur en feroit autant de sa part ; & malgré les instances des Imperiaux , il tint ferme à soutenir que la radiation de l'article 8, qui proposoit de remettre à des Arbitres les contestations sur l'Alsace, jugeoit la question, & qu'on ne pouvoit plus la révoquer en doute. Il vouloit de plus que non seulement il fût dit dans le traité d'exécution, que l'Empereur retireroit ses Troupes des lieux qui n'appartiennent pas à la maison d'Autriche, la clause auroit été trop vague & trop générale; mais exiger qu'on fit mention expresse des Villes

A. 1679.

Traité députation.

& Châteaux situez sur le Rhin particulierement de STRASBOURG, de Landau & de Weissembourg (*i*), dans la pensée que les droits du Roy sur les Villes d'Alsace , s'affermiroient encor d'avantage en obligeant l'Empereur d'en retirer ses Garnisons , pendant qu'on n'obligeoit point le Roy de faire sortir les siennes de Scelestat & des autres lieux qu'elles occupoient en Alsace.

Les Ministres de l'Empereur ne pouvant ébranler la fermeté du Marquis de Croissy , consentirent enfin de signer le traité du 17. Juillet, de la maniere que les Plénipotentiaires de France l'avoient dressé ; & on n'y parla de l'Alsace que pour obliger l'Empereur d'en retirer ses Troupes: elles sortirent en effet de toute l'Alsace , & en particulier de STRASBOURG, qui s'applaudit de se voir enfin délivrée du joug sous lequel la Garnison imperiale qu'elle avoit reçuë, la tenoit asservie ; & afin que les siecles avenir fussent informez de son bonheur & de sa joye, elle fit frapper une médaille, sur laquelle ayant marqué l'Epoque de la paix de Nimegue , elle publioit qu'elle la regardoit comme un miracle qui luy avoit assûre sa liberté: elle contenoit ces mots : *Pace inter Leopoldum I. Roman. Imp. & Ludovicum XIV. Gall. Reg. Neomagi factâ.* S. P. Q. *Argentoratensis servatæ divinitùs Reip. miraculum æternæ posteritatis memoriæ in hoc monumento consecravit, VII. Cal. Febr. M DC. LXXIX.*

Et dans le revers l'Arche de Noé flottante sur les eaux , & la Colombe portant dans son bec le Rameau d'olivier & ces deux vers Chroniques au bas

AVrea paX potIVs tIbI O ArgentIna
tVIs qVe
MVnVs DIVIno sVbVoLat
aVXILIo.

On seroit peut-être surpris que la médaille date la paix du 7 , des Calendes de Fevrier , c'est-à-dire du 26. Janvier 1679, la paix n'ayant été en effet signée à Nimegue que le 5. Fevrier , si on ignoroit qu'à STRASBOURG on comptoit alors suivant le vieux stile.

Dés que la paix fut publiée, sa Majesté Tres-Chrétienne nomma Joseph Dupont Baron de Montclar commandant en Alsace, pour exercer la charge de Grand-Bailly ou de Landvogt de Haguenau, en l'absence de Monsieur le Duc Mazarini. Son premier soin fut de faire préter au Roy le serment de fidélité A. 1679.

Le Baron de Montclar fait préter serment aux Villes d'Alsace.

(*b*) Hist. MS. de Crecy. (*i*) Actes de Nim. Tom. 3.

Digitized by Google

fidélité dans toute l'étenduë de l'Alsace, dont il ne reconnoissoit point d'autres limites que Landau & la riviere de Queich, déclarant que le Roy étoit Souverain dans toute cette Province, comme l'Empereur l'étoit avant la paix de Munster, néantmoins avec cette différence que l'autorité de l'Empereur dépendoit de l'Empire en partie, au lieu que celle du Roy ne dépendoit que de Dieu (k). La Ville de Colmar n'étant pas encor assez instruite de tout ce qui s'étoit passé à Nimegue, parut s'inquieter plus que toutes les autres Villes d'Alsace, de l'obligation où elle étoit de se soumettre à la Souveraineté du Roy. Elle osa même présenter à la Chambre de Spire le 23. Août, un memoire par lequel elle se plaignoit que sa Majesté Tres-Chrétienne avoit établi un Conseil pour juger les procés, & qu'elle avoit donné à Monsieur du Faï Gouverneur de Brisach, le Prieuré des St. Pierre, qui appartenoit à la Ville, comme l'ayant achetté il y avoit plus de 150 ans, de ceux qui faisant profession de la Religion Evangelique, (c'est ainsi qu'il s'exprimoit), s'en étoient mis en possession, & qu'enfin on vouloit entierement la soustraire à la domination de l'Empereur & de l'Empire (l): elle préta néantmoins comme les autres Villes les serment de fidélité au Roy.

Plaintes de l'Electeur Palatin.

L'Electeur Palatin Charles-Loüis souffrit encor avec plus de peine, que ses sujets des terres qu'il avoit en Alsace, fussent obligez de reconnoître la Souveraineté du Roy. Il écrivit le 2. Decembre 1679, une lettre à Monsieur le Marquis de Croissy, par laquelle il se plaignoit de ce que les Officiers de sa Majesté avoient obligé les Habitans des baillages d'Altenstat & de Germersheim de préter serment à sa Majesté, de loger des gens de guerre, de payer des fournitures de fourages & des droits de péages (m). Monsieur de Croissy répondit à l'Electeur que S. A. Elec. n'a-"voit pas lieu de se plaindre, puisque "tous ces lieux étoient situez en Al-"sace cédée à la France, & qu'on ne "pouvoit contester que cette Province "ne s'étendit jusqu'à Landau & à la ri-"viere de la Queich." L'Electeur Palatin ne pouvoit disconvenir que Landau, où passe cette riviere, ne servit de limites à l'Alsace, puisqu'ayant donné ordre à Monsieur de Lingelsheim son Conseiller intime, homme tres estimé des Sçavants pour sa grande capacité, d'éxaminer avec soin si Landau & Weissembourg étoient situez en Alsace, Monsieur de Lingelsheim répondit à l'Electeur le 3. Decembre 1679, en ces termes. "Pour obéir aux ordres de "votre Alt. Elect. j'ay consulté avec soin "les archives; & j'ay trouvé que les deux "Villes de Landau & de Weissembourg "sont situées dans la Basse-Alsace, & "que de tout tems elles ont appartenu "à la Préfecture de Haguenau." Cette réponse arréta les mouvemens que l'Electeur vouloit se donner, pour soustraire ses Domaines d'Alsace à la Souveraineté du Roy.

Commencement des réünions.

Cependant sa Majesté desirant de calmer les inquietudes des Seigneurs de cette Province, & de reconnoître au vray les droits qui luy appartenoient suivant les régles d'une exacte justice, elle prit la résolution d'établir à Brisach, à Metz & à Besançon des Tribunaux où l'on examineroit jusqu'où devoit s'étendre la Souveraineté, qui luy étoit cédée par les traitez de Munster & de Nimegue. Il n'est pas de mon sujet de raporter ce qui se passa à Metz & à Besançon, je dois me renfermer dans ce qui regarde l'Alsace.

Dés le 2. Janvier 1680, le Conseil Souverain d'Alsace accorda au Procureur-Général une Commission, pour faire assigner les Possesseurs des Seigneuries, Villes, Bourgs & villages mémes de la Basse-Alsace, de la Préfecture de Haguenau & du Mundat de Weissembourg. Les uns comparûrent, d'autres firent défaut. L'Avocat-Général ayant ensuite produit au Conseil un tres grand nombre de titres dont plusieurs font voir que la Basse-Alsace s'étend jusqu'à la Queich, il conclut qu'il y avoit lieu de déclarer que les Villes & villages de la Basse-Alsace, de la Préfecture de Haguenau, du Mundat, Chapitre & Prevôté de Weissembourg sont tous de la Souveraineté du Roy. Conformément à ces conclusions le Conseil prononça le 22. Mars & le 9. Août 1680, que tous ces lieux doivent reconnoître le Roy pour leur seul Souverain, leur fait défense de se pourvoir en cas d'appel devant d'autres jurisdictions que celle du Conseil d'Alsace, & enjoint à tous les Habitans de préter à sa Majesté serment de fidélité. A. 1680.

Les Seigneurs & les Peuples parûrent d'abord allarmez, parcequ'ils s'imaginerent que le Roy vouloit les dépoüiller du Domaine utile de leurs terres. Leur crainte étoit fondée sur quelques expressions de la citation du 18. Jan-

(k) Lettre de M. de Monclar du 14. Oct. 1679. (l) Apud Fritschium. (m) Archivium Colleg. Argent.

Janvier 1680, qui les assignoit à comparoitre pour se voir condamner à se désister de la possession & joüissance de ces terres avec restitution de fruits. Le Bailly même de Weissembourg portant son zele trop loin, avoit fait croitre leur frayeur, s'étant mis réellement en possession du Domaine utile de quelques villages. Mais dés que la Cour leur eut fait comprendre par un ordre de Monsieur de la Grange Intendant d'Alsace du 8. Juin 1680, que le Roy ne prétendoit pas óter la moindre chose de leurs Domaines aux propriétaires, tout se soumit & tout fut tranquille. De sorte que le 13 Septembre Monsieur de la Grange écrivit à Monsieur "de Louvois, que deux Baillys du Duc "de Deux-Ponts, ceux de l'Electeur de "Treves Evéque de Spire, du Comte "de Hanau, d'Oberbrun, du Baillage "de Grevenstein, des Barons de Flekenstein, du Prince de Birkenfeldt, les "Prevôts & les Habitans avoient prété "serment de fidélité, sans répugnance & "méme avec des témoignages de joye "de la part des Peuples." L'Electeur Palatin, qui dans ses premieres allarmes avoit envoyé à Paris le Baron d'Eck, pour y faire ses remontrances à Monsieur de Croissy, ne tarda pas de faire demander par son Envoyé, qu'attendu que les prétentions du Roy ne s'étendoient que sur la Souveraineté de la Haute & Basse-Alsace, il plaise au moins à sa Majesté de laisser à l'Electeur la paisible joüissance du Domaine utile dans les lieux contestez. On n'avoit garde de luy refuser une grace que le Roy accordoit à tous ses sujets d'Alsace. Les Magistrats de STRASBOURG voulurent de méme representer leur indépendance, par raport aux terres qu'ils possédent en Alsace : mais enfin leurs Députez déclarerent à Monsieur l'Intendant, "que puisque les Electeurs Palatin "& de Tréves comme Evéque de Spi-"re, avoient fait la planche, (c'est l'ex-"pression dont ils userent,) ils n'étoient "point du tout dans la volonté de s'y "opposer, non plus que le reste du "païs." En effet tous les Baillages d'Alsace se soumirent & préterent serment en cette forme. "Nous jurons "& promettons d'étre fideles au Roy "nostre Souverain Seigneur, d'obéir à "tout ce qui nous sera ordonné de sa "part & de reconnoitre le Souverain "Conseil pour nostre juge en dernier "ressort."

3. Octob. 1680. Cett soumission fut bientôt suivie d'une grace qui attacha toûjours plus les Peuples au service du Roy. Sa Majesté ayant fait supprimer les bureaux de péages, qui étoient établis dans la Province. Les Habitans virent avec plaisir que cette grace facilitoit leur commerce, & qu'elle les mettoit à couvert des vexations que les exactions entrainent ; l'interét décide toujours de l'affection du Peuple, & son attachement croit à mesure qu'on luy procure de nouveaux soulagemens. l'Alsace exemptée de péages

Monsieur le Baron de Monclar veilloit de son côté à la sûreté du païs. Il avoit vû que differents Châteaux avoient souvent servi de retraite à des brigands; que du moins quelques Princes y avoient mis des troupes qui inquietoient leur voisins, & que pendant la guerre ils pouvoient arréter les progrés des armes du Roy; il demanda ses ordres à la Cour, & dés qu'il les eut reçus, il fit démolir les Châteaux de Fleckenstein, d'Ohenbourg, de Weckelbourg, de Neucastel, de Schoneck & de Magdebourg. Tous furent entierement rasez au mois de Novembre 1680. Plusieurs annees auparavant le Roy avoit pris les mémes précautions pour la sûreté de la Haute-Alsace. Le Château d'Honack prés de Colmar fut rasé en 1658, & celuy du Haut-Landsberg encor proche de cette Ville, fut presqu'en même tems détruit par Monsieur Manicamp. Le tems & les guerres n'ont laissé que quelques mazures d'un plus grand nombre d'autres Châteaux, qui couronnoient les montagnes qui bordent l'Alsace du côté de l'Occident. Châteaux démolis.

Pendant que les Officiers du Roy travailloient à mettre l'ordre dans l'Alsace & à faire joüir les Peuples du bonheur de la paix, quelques Princes & quelques Seigneurs qui avoient des terres dans cette Province, porterent leurs plaintes à l'Empereur, qui fit communiquer à la diete de Ratisbonne plusieurs decrets, prétendant que la France par les arréts de réunion avoit contrevenu aux dispositions du traité de paix. La diete résolut qu'avant toutes choses, il falloit en écrire au Roy & à celuy d'Angleterre qui avoit été médiateur à Nimegue. Dans la lettre que la diete écrivit à sa Majesté Tres-Chrétiene le 27. Juillet 1680, elle appuye sur tout sur le traité de Munster, prétendant qu'on n'avoit cédé à sa Majesté que le Landgraviat de Haute & Basse-Alsace, & non toute l'Alsace, la Préfecture des dix Villes & non les dix Villes mémes ; elle finit sa lettre par la priere Plaintes contre les Arréts de réunion.

(a) Lettre de M. de Croissy à M. de Lorraine du 5. Sept. 1680.

Digitized by Google

priere qu'elle fait à sa Majesté de vouloir bien remettre ces differends au jugement des Arbitres, dont on étoit autrefois convenu.

A. 1680. Lettre du Roy à la diete.

Le Roy répondit aux Etats de l'Empire le 23. Octobre 1680, qu'il ne pouvoit attribuer ce que contenoit leur lettre, qu'au peu de soin qu'on avoit eu de leur rendre compte de ce qui s'étoit passé à Nimegue. "Vos Plénipotentiaires, leur disoit sa Majesté, ont fait "dans l'assemblée de Nimegue deux demandes de bouche & par écrit, qui "tendoient à anéantir les plus grands "avantages que la paix de Munster nous "ait laissez, & les plus solides moyens "de la maintenir. Dans l'une ils dénommoient toutes les Villes & les "lieux qu'ils prétendoient soustraire à "nostre Souveraineté. Dans l'autre, ils "renouvelloient cette méme proposition "d'Arbitrage, d'autant plus inutile qu'il "n'étoit plus question que de finir par "la paix tous les differends, qui la pouvoient troubler. Ils ont néantmoins "fortement insisté sur ces deux points "pendant plus de six semaines avec nos "Ambassadeurs, & rien n'a été omis de "part & d'autre pour & contre nos justes prétentions; en sorte que ces nouvelles difficultez formées par vos Plénipotentiaires, quoyque sans fondement, auroient perpetué la guerre "dans l'Empire, quelque desir que nous "eussions de la finir, si les Ministres & "les députez des Princes qui en souffroient le plus, n'eussent enfin obtenu "de ceux que vous aviez employé à ce "grand ouvrage, l'abandonnement d'une "contestation si peu raisonnable, & "qu'ils ne pouvoient soutenir plus "longtems, sans s'exposer à des pertes "plus considerables, que ce que la "justice les obligeoit de laisser à nostre Couronne. Personne continuë "sa Majesté, ne peut disconvenir, "que c'est ce désistement de leur part "qui a fait la conclusion de la paix, dont "toute l'Europe joüit à présent." Le Roy voulant donner aux Etats, des marques toûjours plus sensibles de son attention à suivre les regles de la justice, finit sa lettre en disant, que "si "quelques Princes ou Etats croient "qu'on leur ait enlevé des terres & des "droits, sur lesquels sa Majesté n'auroit "pas de justes prétentions, elle entre- "roit volontiers dans la revision de ce "que ses Commissaires avoient prononcé."

Cette réponse obligea les Etats de l'Empire à prier l'Empereur, de leur communiquer les négotiations de ses Ambassadeurs à Nimegue, & celles du Comte de Mansfeldt son Envoyé extraordinaire à la Cour de France. Ce Comte qui agissoit à Paris voulant luymême être instruit de ce qui s'étoit passé à Nimegue, écrivit à l'Evéque de Gurck, au Comte Kintski & au sieur de Stratman, pour leur demander les éclaircissemens dont il avoit besoin. Les réponses de ces Plénipotentiaires furent communiquées à la diete (p). Ils reconnoissoient dans leurs lettres les deux faits avancez dans la lettre du Roy; mais ils pretendoient que l'omission des articles qu'ils avoient mis dans le projet presenté à Nimegue, ne pouvoit passer pour une cession des lieux dont il étoit parlé. Ils en apportoient plusieurs raisons, disant que deux jours avant la signature, ils avoient fait une déclaration & une protestation propre à conserver à l'Empire tous ses droits; qu'il n'y avoit pas dans le traité un mot de cette cession des lieux contestez, au lieu qu'il y avoit un grand nombre d'articles touchant la cession de Fribourg; que le Resultat de l'Empire avoit approuvé cette déclaration avant que de ratifier le traité; que Landau & Weissembourg, qui sont du nombre des dix Villes d'Alsace, avoient été nommées parmy les places de l'Empire, que sa Majesté Imperiale devoit évacüer; que ce n'étoit pas ce qu'on avoit demandé de part & d'autre pendant la négociation, qui fixoit les conditions du traité, mais ce dont on étoit à la fin convenu; enfin que le traité de Nimegue n'avoit fait que confirmer celuy de Munster, dans lequel les lieux dont il étoit question étoient nommément exceptez de la Souveraineté cédée à la France.

Réponse des Ministres de France aux objections des Imperiaux.

Dans les observations que les Ministres de France firent publier, sur les lettres des Plénipotentiaires Imperiaux (g), ils répondirent à ces raisons, I. que la déclaration ou protestation faite par les Ambassadeurs de l'Empereur deux jours avant la signature du traité, étoit un acte privé qui ne pouvoit être d'aucun effet contre un traité solemnel; qu'elle faisoit connoitre au contraire que les Ministres de l'Empereur n'avoient pû conserver des droits qu'ils avoient été obligez de ceder à la France par le traité, lequel portoit meme expressément qu'on ne feroit aucune protestation contraire.

Qu'il n'avoit été aucunement nécessaire d'exprimer dans le traité le mot de cession à cet égard, puisque les pais

(p) Comment. Georg. Kulpis pag. 153. (g) Hist. de Monsieur de Crécy.

païs & les lieux en question avoient déja été suffisament cédez à la France par le traité de Munster; mais qu'à l'égard de Fribourg il avoit fallu marquer expressément cette cession, parceque cette place ne faisoit point partie des lieux cédez à la France par les traitez précédents.

Que l'induction tirée du résultat de la Diete, ne pouvoit se soutenir, d'autant que les Plénipotentiaires de l'Empereur n'avoient traité avec ceux du Roy, qu'en vertu du plein-pouvoir de l'Empereur, lequel ils avoient prétendu suffisant pour engager l'Empire. De sorte que cette ratification de l'Empire étoit superfluë; que celle de l'Empereur étant pure & simple, ce résultat ne pouvoit passer que pour un acquiescement au traité, & qu'il n'étoit fait aucune mention ni de la déliberation ni de la protestation des Ministres Imperiaux dans le second traité.

Que dans l'article du traité d'exécution où on nommoit les Villes de l'Empire, ces mots ne pouvoient être rélatifs qu'à celles qui l'étoient effectivement, comme Bonne, Offembourg &c. & qu'on avoit pû aussi donner cette qualité à Landau & à Cron-Weissembourg, à cause de leur ancienne dénomination. De même que les Evêques de Metz, Verdun & Toul se sont qualifiez longtems Princes de l'Empire, même aprés la cession de ces Evêchez à la France.

Qu'aprés que les Ministres de France avoient, ensuite de plusieurs longues contestations, fait consentir les Imperiaux à rejetter du traité des Articles, parcequ'ils faisoient préjudice aux droits du Roy, c'étoit remettre sur le tapis une chose décidée, & vouloir renouveller la guerre, que de demander la même chose & proposer encor ce qu'ils avoient abandonné en signant le traité.

Qu'enfin le Roy ne demandoit que ce qui luy avoit été cédé par le traité de Munster; qu'envain ils insistoient encor que les lieux dont il s'agissoit, avoient été nommément exceptez à Munster de la Souveraineté cédée à la France.

Qu'ils avoient cent fois allégué à Nimegue & de bouche & par ecrit, tout ce qu'ils avoient jugé propre à soutenir leurs prétentions, qu'ils s'en étoient enfin désisté en omettant dans le traité, les articles qu'ils avoient proposez, pour oter à la France les droits qu'elle avoit toûjours prétendu avoir sur toute l'Alsace, en conséquence du traité de Munster.

Tandis que le Public raisonnoit sur cet important procés, chacun prenant parti au gré de son inclination, les Etats de l'Empire écrivirent une seconde lettre au Roy le 7. Fevrier 1681, par laquelle ils prioient sa Majesté de vouloir bien remettre ces contestations à des Arbitres; que cette voye leur paroissoit la plus convenable & la plus digne de la justice de sa Majesté. Le Roy qui ne se lassa jamais d'avoir des égards pour un Corps aussi respectable que les Etats de l'Empire, avoit dés le commencement de Janvier prévenu en quelque sorte leur desir; Monsieur le Marquis de Croissy ayant proposé au Comte de Mansfeldt Ministre de l'Empereur d'envoyer des députez dans quelque Ville voisine, comme Worms, Spire, Mayence & Francfort, afin de convenir des difficultez qui restoient, & affermir toûjours plus la paix de Nimegue; cette proposition fut agréee; Francfort fut choisi. Le Roy nomma les sieurs de St. Romain & de Harlay pour ses Ambassadeurs extraordinaires aux Conferences. L'Empereur nomma de sa part le Comte de Rosemberg & le sieur Stratman, & l'Empire nomma des députez de sa part pris dans les trois Colleges, sçavoir dans celuy des Electeurs, Mayence & Saxe; dans celuy des Princes, Autriche, Amberg, Baviere, Palatin, Lautrec, Saxe-Weymar & la maison de Brunswick; & dans le college des Villes Cologne & Ratisbonne, ensorte que le College Electoral fut extrement lézé dans cette nomination, puis qu'il n'eut que deux députez, non plus que les Villes; au lieu que le College des Princes en eut cinq.

A. 1681.

Lettre des Etats de l'Empire au Roy.

Cependant le Roy prévoyoit assez que malgré les mesures qu'il vouloit bien prendre pour cimenter la paix avec l'Empire, l'Empereur qu'il avoit forcé de signer la paix de Nimegue si fatale à la maison d'Autriche, ne tarderoit pas de susciter une nouvelle guerre, & que l'Empire allarmé par les arrêts de réunions, se laisseroit entrainer au gré de la Cour Imperiale. Il voyoit même que l'Empereur avoit tellement disposé les choses pour les conferences de Francfort, que les députez de l'Empire y seroient de simples spectateurs de la négociation, & l'Empereur le seul Arbitre & le seul juge. Il n'avoit pas dissimulé que tel étoit son dessein, puisque malgré les remontrances de quelques Electeurs, & les plaintes mêmes de Monsieur

(1) PUFEND. rerum Brand. L. 18. n. 33.

Digitized by Google

Monsieur le Marquis de Croissy, il étoit porté dans le plein-pouvoir de ses Ambassadeurs qu'ils pourroient conclure au nom de l'Empereur & de l'Empire. Diverses autres circonstances persuadoient Sa Majesté Tres-Chretienne que l'Empereur n'avoit consenti à traiter de la paix à Francfort, que pour se donner le loisir de se préparer à la guerre, & que l'Alsace qui en fournissoit le prétexte, en seroit le premier théatre. Ce fut pour mettre cette Province à couvert de l'orage dont elle étoit menacée, que le Roy prit la resolution de fortifier Huningue, petit village à demie lieuë de Bâle, dont il fit une place à cinq bastions reguliers, avec un pont & tous les dehors nécessaires. Cette nouvelle place fermoit aux Allemands le passage du Rhin entre Brisach & Bâle, & tenant les Suisses en respect, elle les maintenoit dans la résolution d'empêcher les Imperiaux de passer sur leurs terres, à la faveur du pont de Rhinfeldt, & de se jetter dans la Haute-Alsace. Ces nouvelles fortifications donnerent à l'Empire un nouveau sujet de plaintes. Elles furent plus vives dés qu'il apprit que STRASBOURG avoit reçu garnison Françoise. Quelques Auteurs Allemands attribuent la prise de cette place, à la trahison de quelques Magistrats. Tel est le genie d'un Historien passionné: pour épargner à son heros la honte d'avoir été vaincu, il prétend que les conquêtes d'un ennemy sont toujours le fruit de la perfidie. Nous sommes mieux instruits, & vivants dans STRASBOURG nous avons été à portée de voir des mémoires, & d'ecouter même des temoins qui nous ont empêché de donner dans l'erreur. Voicy ce qu'ils nous ont appris.

A. 1681. Reddition de STRASBOURG.

La paix de Nimegue ayant contraint l'Empereur de retirer les troupes qu'il tenoit à STRASBOURG, cette Ville se voyant délivrée de ces hostes qui luy étoient à charge, commençoit à respirer, & à s'applaudir de la liberté qu'elle avoit recouvrée. Mais les arrêts de reünion ne tarderent pas à luy donner de nouvelles inquietudes. Déjà elle avoit été forcée de reconnoitre que divers lieux de sa dépendance étoient soumis à la Souveraineté du Roy, & elle appréhendoit qu'il n'entreprit de même de l'assujettir à sa domination. Ce fut pour prévenir le danger où elle se voyoit prête de tomber, qu'elle implora le secours de l'Empereur & des Etats de l'Empire assemblez à Ratisbonne; elle députa même à Vienne le Sieur Joachim Frantz Orateur & Syndic de la Ville, homme habile & plein de zele pour les interêts de la République, qui demanda avec instance à Sa Majesté Imperiale des hommes & de l'argent. Le Sr. Frantz retourna à STRASBOURG avec de bonnes paroles Il repassa ensuite jusqu'à deux fois à Vienne, pour avertir l'Empereur que le mal étoit pressant. Six mois s'ecoulerent dans ces négociations; mais pendant que le Conseil Imperial & la Diéte déliberoient, Monsieur de Louvois écrivit à la République, que le Roy étoit surpris que tout étant en paix, elle conservât quelques troupes étrangeres, autres que celles que l'Empereur avoit été obligé de retirer en vertu du traité de Nimegue: STRASBOURG en effet entretenoit une garnison de Suisses assez nombreuse. Le Magistrat voyant que ces troupes donnoient ombrage à la France, & espérant que tout l'Empire en cas de besoin se hâteroit de courir à sa défense, renvoya les Suisses & se contenta de se reposer sur la valeur de ses Bourgeois & sur sa grande Artillerie; supposant que si elle étoit attaquée elle pourroit résister assez longtems, pour donner le loisir à l'Empire de luy envoyer le secours qu'on ne cessoit pas de luy promettre, & qu'au fond elle ne devoit pas la premiere entamer la guerre.

Cependant le Roy bien informé de ce qui se tramoit à Vienne, & des mouvemens que se donnoit l'Empereur pour armer l'Empire contre la France, ordonna à Monsieur de Louvois de prendre les mesures nécessaires pour empêcher les Imperiaux de se saisir de STRASBOURG. Comme la paix de Munster confirmée par celle de Nimegue avoit cédé à la France la Haute & Basse-Alsace; Sa Majesté crût qu'elle étoit en droit de se rendre maître de STRASBOURG, qui fait partie de cette Province. Cette Ville ne luy paroissoit pas plus privilegiée que les dix Villes de la Préfecture de Haguenau, & il étoit persuadé que l'exception portée dans le traité de Munster touchant l'immédiateté & la liberté de ces Villes, ne devoit pas mettre un obstacle légitime au parti qu'il avoit pris de donner toute son étenduë au Souverain-Domaine, que la paix de Munster luy avoit cédé sur toute l'Alsace.

Monsieur de Louvois exécuta sur ce point les ordres du Roy avec un secret & une activité qui surprit toute l'Europe. Il fit marcher en Lorraine, dans la Franche Comté & dans l'Alsace un grand nombre de troupes, sous pretexte

Digitized by Google

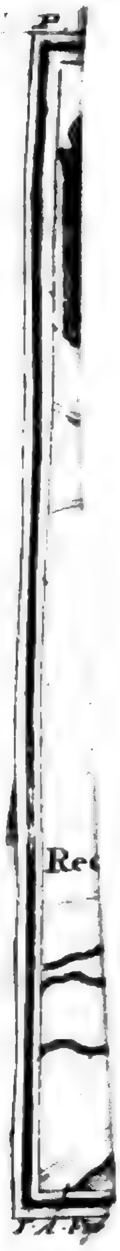

Monsieur le Marquis de Croissy, il étoit porté dans le plein-pouvoir de ses Ambassadeurs qu'ils pourroient conclure au nom de l'Empereur & de l'Empire. Diverses autres circonstances persua- [illegible]

[illegible] de l'Empire assemblez à Ratisbonne; elle députa même à Vienne le Sieur Joachim Frantz Orateur & Syndic de la Ville, homme habile & plein de zele pour les interêts de la République, qui demanda avec instance à Sa Majesté Imperiale des hommes & de l'argent. Le Sr. Frantz retourna à STRASBOURG [illegible]

[illegible] dans la Franche Comté & dans l'Alsace un grand nombre de troupes, sous pretexte

Digitized by Google

Digitized by Google

1. St. Estienne.
2. La Place de St. Estienne.
3. St. Claire dans l'Isle.
4. La Place du Jeu de l'Arbalet.
5. St. Antoine.
6. St. André.
7. La Cathedrale
8. La Place de l'Eveché.
9. L'Eveché.
10. La Maison de Ville.
11. La Monoie.
12. Le Marché au Grains.
13. La Place de St. Martin.
14. La fontaine du Marché aux Poissons.
15. Le Marché aux Poissons.
16. La Boucherie.
17. Le Marché aux Herbes.
18. le Coin des Crocheteurs.
19. La Doüane
20. St. Thomas.
21. La Place de St. Thomas.
22. St. Pierre le Vieux.
23. Ste. Barbe.
24. La Place d'Armes.
25. Les Cordeliers.
26. La Tour du Thresor de la Ville dit Pfennigthurn
27. le College des Predicateurs.
28. Le Marché aux Chevaux.
29. L'Arsenal ol. Ste. Claire.
30. Les Greniers de la Ville.
31. St. Pierre le Jeune.
32. La Tous Saints.
33. le Fauxbourg de Pierre.
34. Le Canton autrefois desert.
35. le Fauxbourg de Saverne.
36. Le Canton verd dit de Kageneck.
37. St. Marc aux Chevrs. de St. Jean.
38. Fauxbourg de la Porte blanche.
39. St. Michel.
40. Maladrerie ou Hopital des Pelerins autrefois Augustins.
41. Le St. Sepulcre.
42. Ste. Aurelie.
43. La Maison del'Ordre Teutonique
44. Ste. Marguerite.
45. St. Jean del'Isle Verte.
46. Les Ecuries de la Ville.
47. L'Hospital des Maladies incurables.
48. le Canton appellé Finck-weiler.
49. Le Magazin aux Charbons autrefois les Carmes Chaussés.
50. le Manège.
51. St. Nicolas.
52. L'Hospital.
53. Theatre de l'Anatomie.
54. L'Observatoire.
55. Rue dit Egout del Goldgiesen.
56. Rue del' Egout des Bouchers.

57. Les Penitentes de Ste Madeleine.
58. le quay des Batteliers.
59. La Tour dit Guldē Thurn.
60. La Tour de Ste Catherine.
61. Maison des Orphelins.
62. le fauxbourg appellé Krutenau.
63. St Nicolas aux Eaux.
64. le Jardin Medecinal.
65. St Guillaume.
66. La Tour des St Estienne.
67. Le Quay des Pescheurs.
68. La Porte des Pescheurs.
69. La Tour dit Klapper Thurn.
70. le Bastion du Gilbeck.
71. La porte neuve.
72. le Bastion de Ste Cath.
73. Le Bastion des Bouch.
74. La Porte des Bouchers.
75. La Porte del'Hospital.
76. le Bastion del'Hospital.
77. Bastion de Ste Elisabeth.
78. La Porte de Ste Elisabeth.
79. Le Bastions del'Ille.
80. Le Coin aigu dit Schartfeneck.
81. Bastions de L'Isle Sartorique.
82. Bastions dits Sug ins Land Bollwerck.
83. La Tour Blanche.
84. Bastions des Meuniers.
85. le Bastion des Payens.
86. La Porte de Saverne.
87. Le petit Bast: de pierre.
88. Bastion de la porte de pierre.
89. La Porte de pierre.
90. le Bastion appellé Roseneck.
91. Le fossé dit des fraize.
92. L'Ouvrage Suedois.
93. Le Coin dit im Rausch.
94. Le Jardin aux Cerises.
95. La Porte des Juifs.
96. Le Coin dit im Sack.
97. Le Guichet de pierre.
98. Le Guichet de St. André.
99. La Tour des Juifs.
100. La fausse Porte de pierre.
101. La fausse Porte de Saverne.
102. La fausse P. Blāche.
103. Les Ponts Couverts.
104. Les 3. Ponts.
105. le Pont de St Martin.
106. le Pont aux Moulins.
107. le Pont de St Thomas.
108. le Pont de St Nicolas.
109. le Pont du Corbeau.
110. le Pont del'Evesché.
111. le Pont de St Estienne.
112. la Montée aux Chats.
113. le Pont de Ste Catherine.
114. le Pont des Brochets.
115. la Montée aux anes.
116. le fossé des Tanneurs.
117. le haut Pont.

Digitized by Google

texte de les faire travailler aux fortifications des places. Il fit moudre des farines en plusieurs Villes tres éloignées. Il en fit mettre à Paris dans des caissons, avec des inscriptions qui faisoient croire que c'étoit des armes pour Brisach & d'autres places. Ce grand convoy marcha longtems sans qu'on entrevit le dessein de la Cour. Mais un des caissons s'étant par hazard brisé en chemin, on s'apperçut qu'il renfermoit des farines. Il n'en fallut pas davantage pour faire deviner qu'on méditoit une grande expédition; & mille gens publierent qu'on en vouloit à STRASBOURG. Pour dissiper ce bruit, Monsieur de Louvois envoya des congez en Alsace pour tous les Officiers qui en avoient demandé, la Campagne étant sur le point de finir. Cet expédient calma les esprits. Cependant toutes les troupes étoient en mouvement sous prétexte de changer les garnisons; elle s'assemblerent enfin toutes en Alsace au nombre de trente-cinq mille hommes, & les Officiers, qui étoient en marche en vertu de leur congé, eurent ordre de retourner. Ils n'avoient garde de manquer l'occasion de se signaler dans une entreprise, où il s'agissoit de la gloire du Roy.

Tout étant prêt pour le siége, Monsieur le Marquis de Chamilly Gouverneur de Fribourg, fit sortir de sa place le Régiment de Picardie & le Régiment Royal, avec ordre d'aller en Dauphiné. Mais dés qu'ils furent arrivez à Brisach, on ferma les portes & on détacha trois cens hommes de chacun de ces deux Régimens & autant de celuy d'Orleans; & dés le lendemain ils marcherent vers STRASBOURG commandez par Monsieur de la Chetardie. En même tems le Comte de Chamilly fit prendre la même route à six bataillons (s). Ces troupes s'étant avancées jusqu'à STRASBOURG, elles trouverent que le Baron d'Asfeldt Colonel de Dragons s'étoit déja emparé du terrain qui est entre le Rhin & la Ville, & de la redoute qui couvroit le pont, aprés avoir fait dire aux Magistrats qu'il étoit nécessaire que l'armée de France occupât ces postes, pour prévenir l'Empereur dont les troupes étoient en marche à dessein de s'en saisir; mais que la Ville n'avoit rien à craindre, puisqu'ils étoient venus pour la défendre. Le Baron de Montclar s'étant approché le 28 Septembre à la tête d'une armée, tint un langage different. Il somma STRASBOURG de se rendre, ajoutant que Monsieur de Louvois seroit incessament à sa porte, & que si elle faisoit quelque résistance on la traiteroit en ennemie. Le Magistrat & le Peuple furent egalement allarmez de cette proposition. Chacun déliberoit sur le parti qu'il y avoit à prendre, & tous se voyoient sans ressource. Pendant que tout étoit en tumulte dans la Ville, & que le plus petit bourgeois prenoit les armes dans la résolution de vendre chérement sa liberté, Monsieur le Marquis de Louvois qui étoit sorti de Paris sous prétexte d'une partie de chasse, marchant jour & nuit avec une diligence incroyable, arriva à Illkirk à une lieuë de STRASBOURG. Il y reçut les Députez de la Ville, à qui il déclara que le Roy vouloit prendre leur Ville sous sa protection, qu'il étoit bien informé que l'Empereur & l'Empire déliberoient d'y envoyer un corps de troupes, & qu'il sçavoit qu'eux-mémes avoient fortement sollicité ce secours; que Sa Majesté n'avoit pû souffrir une pareille contravention à la paix de Nimegue; qu'il étoit nécessaire de prévenir l'Empereur qui vouloit recommencer la guerre; que sa Majesté ne prétendoit pas toucher à leurs privileges, & qu'elle se feroit méme un plaisir de les combler de ses graces; qu'ils pouvoient eux-mémes dresser les articlns de la Capitulation qu'ils desiroient, & qu'il les accorderoit tous, pourvû qu'ils convinssent à la Souveraineté, qui avoit été cédée à la France par la paix de Munster. Mais il ajouta que si la Ville attendoit que la tranchée fût ouverte, on la contraindroit de payer tous les frais du siége. Ces propositions furent rapportées à l'assemblée des Magistrats & du Peuple. Tous conclurent unanimement qu'il falloit se soumettre; & on ne vit qu'un seul tailleur petit homme de soixante & dix ans, qui qui fut d'avis de se défendre jusqu'à la mort. La Capitulation fut dressée dans le Senat.

Capitulation de STRASBOURG

Il est dit dans le premier article que la Ville de STRASBOURG à l'exemple de l'Evêque de STRASBOURG, du Comte de Hanau, du Baron de Flekenstein & de la Noblesse de la Basse-Alsace, reconnoit Sa Majesté Tres-Chrétienne pour son Souverain Seigneur & Protecteur. Sa Majesté confirme ensuite tous les anciens Privileges, Droits & Statuts de cette Ville: elle luy laisse l'exercice libre de la Religion avec toutes les Eglises, Ecoles, biens Ecclesiastiques, fondations & Couvents, & promet de ne permettre à qui que ce soit d'y faire aucune prétention, à sçavoir sur l'Abbaye

II. Part. Ll

(s) Pufend. L. 18. n. 26

ye de saint Etienne, le Chapitre de saint Thomas, saint Marc & saint Guillaume & tous les Saints, & autres compris & non compris. Le Roy accorde cet article suivant qu'il est prescrit par le traité de Munster, à la réserve de l'Eglise Cathedrale qui sera renduë aux Catholiques.

Par le 4 article Sa Majesté laisse les Magistrats dans tous leurs droits, avec la libre election de leurs colleges, le Couvent ou Consistoire Ecclesiastique, l'Université, les Tribus, les Maitrises, la jurisdiction Criminelle & Civile, à la réserve que pour les causes qui excéderont mille livres de France, on pourra en appeller au Conseil de Brisach.

Le Roy accorde encor à la Ville tous ses revenus, droits, péages, Douanes, monnoye; mais il veut que les canons, munitions de guerre, armes des Magasins publics, soient remis entre les mains des Officiers de Sa Majesté.

De plus la Bourgeoisie demeurera exempte de toute contribution & autres payements. Elle aura la libre joüissance du pont du Rhin & de toutes les Villes, Bourgs & villages qui luy appartiennent. On luy permet enfin de faire bâtir des cazernes pour y loger les troupes qui y seront en garnison. Cette capitulation fut signée à Illkirck le 30. Septembre 1681 par Monsieur de Louvois, par le Baron de Montclar Lietenant-Général des armées du Roy & Commandant d'Alsace, & par huit principaux Magistrats de la Ville de STRASBOURG.

Le Roy donna le gouvernement de cette importante place au Comte de Chamilly depuis Maréchal de France, que le siége de Grave avoit rendu si celebre. Le Sieur Frantz se démit de sa charge de Syndic sous prétexte de son grand âge; elle fut donnée au Sieur Guntzer, que les autheurs Allemands accusent d'avoir trahi sa Patrie pour l'enlever à l'Empire. Ils ignoroient sans doute qu Monsieur Guntzer n'étoit alors consideré dans STRASBOURG, que par son talent de parler François un peu moins mal que les autres Habitans. Ce talent obligea les Magistrats à l'employer pour parler aux Officiers du Roy, & rapporter au Sénat ce qu'il en avoit appris. Il s'en falloit beaucoup qu'un simple Commissaire tel qu'il étoit, eût allez de credit dans la Republique, pour manier à son gré les Magistrats & le Peuple jaloux de leur autorité, de leur Réligion & de leur liberté. Au défaut du sieur Frantz on luy donna la charge de Syndic, & quelque part dans les revenus de la Chancellerie. C'est à quoy aboutit sa fortune, & on ne voit pas, comme le suppose un historien, que des fonds opulents ayent jamais recompensé ses services. Ce n'est dont pas à la perfidie de Monsieur Guntzer, & encore moins aux intrigues du sieur Dietrich l'homme de STRASBOURG le plus opiniatrément declaré contre la France, qu'on doit attribüer la reddition de cette Ville. C'est à la sagesse des Magistrats, qui ayant envain sollicité pendant plusieurs mois le secours de l'Empereur & de l'Empire, se sont vûs abandonnez à leurs propres forces, & dans l'impuissance de tenir contre des armes, auxquelles l'Empereur & tout l'Empire avoient eux-mémes été contraint de céder.

Aprés la soumission de STRASBOURG A. 1681.
le Roy vint luy-méme en Alsace visiter Le Ro[illegible]
sa nouvelle conquête. Il y fut reçu le [illegible]
23. Octobre comme en triomphe: la [illegible]
Ville étala sous ses yeux cinq cens pieces de canon qu'elle avoit tirées de son Arcenal, & fit frapper une grande Medaille d'or où l'on voyoit d'un côté le Buste de LOUIS XIV, & de l'autre le Roy assis sur son Tróne, que la victoire couronne de lauriers. STRASBOURG à genoux au pied de sa Majesté, reçoit de sa main une couronne murale avec ces mots, *Adserta Urbis tranquillitate.* Le prognostique n'a pas été faux, puisque depuis que cette Ville s'est soumise au Roy, elle a toûjours joüi d'une paix & d'une tranquilité parfaite.

Le zele qu'avoit LOUIS XIV pour la Religion Catholique, dont il a toûjours été le plus ferme appuy, le porta dabord à donner ses soins pour la rétablir dans une Ville où l'on ne voyoit alors qu'une ou deux familles Catholiques. François Egon de Furstemberg Evêque de STRASBOURG rentra dans sa Cathedrale, que les Lutheriens luy avoient enlevée depuis plus d'un siecle. Il prit possession de cette magnifique Eglise, & pénétré d'une joye semblable à celle du saint Vieillard Simeon, il s'ecria comme luy qu'il mouroit content, puisqu'il avoit vû le Sauveur des hommes recevoir dans son saint Temple le culte qui luy étoit dû. François Egon ne survequit pas longtems à son rétablissement dans sa Ville Episcopale, étant mort six mois aprés le 1. Avril 1682, laissant dans le Chapitre des Grands-Comtes de STRASBOURG, son frere Guillaume Egon qui luy succeda dans l'Evéché. Felix Egon de Furstemberg Abbé-Commendataire des Abbayes de

de Mourbach & de Leure, Grand-Chambellan de l'Electeur de Cologne Maximilien-Cajetan-Joseph, & Emanuel-François Egon, ces trois neveux de François Egon étoient tous Chanoines de STRASBOURG. Ainsi le nom de Furstemberg illustroit alors ce Chapitre le plus noble de toute l'Allemagne. Les Chanoines que le Lutheranisme avoit contraint de se réfugier à Molsheim, furent appellez de cet espéce d'éxil. On rétablit les Autels dans la Cathedrale, & on commença à y célébrer l'Office Divin. Les Eglises de saint Pierre-le-Vieux & de saint Pierre-le-Jeune eurent un même bonheur; mais comme le Roy s'étoit engagé à laisser aux Lutheriens l'exercice libre de leur Religion, ils conserverent la Nef de ces deux Eglises; le Chœur fut accordé aux Chanoines & aux Catholiques. Enfin sa Majesté voulant pourvoir à la sûreté d'une place sur laquelle tout l'Empire jettoit les yeux, fit incessament travailler à la fortifier par des ouvrages, qui opposent à tous les efforts de l'Allemagne une barriere redoutable.

La conquête de STRASBOURG qui assûroit plus que jamais toute l'Alsace à la France, donna de l'empressement à tous les Seigneurs de cette Province, pour demander des graces à leur nouveau Souverain. François Egon Evêque de STRASBOURG avoit avant sa mort conjointement avec son illustre Chapitre, supplié le Roy de le faire joüir en deça du Rhin des revenus & des droits de son Evéché. Son frere le Prince Guillaume ne fut pas plûtôt monté sur le siege Episcopal, qu'il réïtera cette priere. Sa Majesté sensible à l'affection que le nouvel Evêque avoit toujours euë pour son service, & à son attachement pour les interêts de sa Couronne, se hâta de luy donner des marques de sa bienveillance, & dés le 7. Septembre 1682 il accorda à l'Evêque ce qu'il desiroit. Il maintint la régence de Saverne dans son ancienne jurisdiction, à condition que les procés pour des sommes au delà de cinq cens livres, pourroient être portez par appel au Conseil d'Alsace. Il confirma le droit qu'avoient les Evêques de débiter le sel; il régla

A. 1682. L'Evêque de STRASBOURG maintenu dans ses droits.

les corvées de sujets de l'Evêché; il luy accorda la disposition des fiefs, les droits de chasse, de pêche & ceux que les Evêques avoient sur les Juifs domiciliez dans les terres de sa dépendance. Il ordonna en même tems que les Officiers de l'Evêque ne pourroient faire aucune imposition, sous prétexte de remboursement de debtes, ni des mois Romains pour payement de la Chambre de Spire, non plus que pour le payement des Garnisons, ni aussi celles qui se levoient sur la viande & sur le pain. Ainsi le penchant qu'avoit sa Majesté pour faire des graces au nouvel Evêque, fut moderé par son attention à soulager un Peuple, qui commençoit à respirer sous la domination de la France.

La Noblesse de la Basse-Alsace fut aussi favorablement traitée. Dés qu'elle eut prêté au Roy le serment de fidelité, sa Majesté confirma au mois de Décembre 1680 ses privileges, ses drois de chasse & de corvée, & luy permit de transferer à Niderheim son Conseil séant auparavant à STRASBOURG, avec le pouvoir de juger leur differends en premiere instance, tant au Civil qu'au Criminel, sauf l'appel au Conseil d'Alsace. Il ne tarda pas de luy accorder de juger en dernier ressort, jusqu'à la somme de deux cens cinquante livres: il luy permit même d'imposer sur les Habitans de leur dependance les sommes que sa Majesté jugeroit nécessaires. Mais dés que STRASBOURG se fut soumise au Roy la Noblesse obtint le 7. Juillet 1682, la grace de remettre leur Conseil dans cette Ville, avec celle d'être exempt du logement de gens de guerre, du droit de protection & de tous autres envers les Magistrats. Enfin le Peuple ressentit les effets de la bonté de sa Majesté, de sorte que les impositions qui furent faites dés l'an 1680 dans tous les lieux situez en deça du Rhin & de la Queich, étoient si moderées, qu'elles paroissoient plus propres à conserver les droits de la Souveraineté du Roy, qu'à enrichir son thresor au dépens d'un Peuple à qui sa Majesté se faisoit un plaisir, de donner des marques de sa bienveillance.

Graces faites à la Noblesse.

LIVRE VINGT-QUATRIEME.

A. 1682. PEndant que le Roy affermissoit sa Domination dans l'Alsace par les ordres qu'il y donnoit, & les graces qu'il y répandoit, ses Plénipotentiaires travailloient à Francfort à calmer les agitations que les arrêts de réünions, & sur tout la prise de STRASBOURG, avoient causées dans l'Empire. Dés que les Plénipotentiaires de l'Empereur & les Députez de l'Empire furent assemblez, les Ambassadeurs du Roy leur firent une proposition qui sembloit devoir en peu de jours terminer tous les differends. Il la délivrerent même par écrit les 2 & 5 Janvier 1682. Par cette proposition le Roy déclaroit que pour le bien de la paix il avoit fait surseoir toutes les réünions qu'il pouvoit encor faire en conséquence des traitez de Munster & de Nimegue, & que sa Majesté vouloit bien les réduire toutes, aux lieux dont il s'étoit mis en possession avant le départ de ses Ambassadeurs, qui étoient sortis de Paris au commencement du mois d'Août 1681; offrant même de rendre à l'Empereur Fribourg aprés en avoir démoli les fortifications, pourvû que l'Empereur voulût bien de sa part raser les fortifications de Philisbourg & rendre cette place à l'Evêque de Spire. Ils firent en même tems sentir que le Rhin devenant par là une barriere invariable entre la France & l'Allemagne, rien n'étoit plus propre pour finir les contestations & maintenir la paix entre les deux Empires. Les Ambassadeurs de l'Empereur & les Députez des Etats de l'Empire firent à cette proposition une réponse, qui ne satisfit pas (a). Plusieurs mois se passerent dans des contestations inutiles. De sorte que le Roy voyant que le plus grand nombre des Députez suivoient aveuglément les volontez de l'Empereur, sans consulter le sentiment de la Diéte générale, résolut de faire ses efforts pour transporter la négociation à Ratisbonne. Dans cette pensée il ordonna à Monsieur Verjus Comte de Crecy son Plénipotentiaire à la Diéte, de donner avis aux Etats de l'Empire de la proposition qu'il avoit faite à l'assemblée de Francfort. Ce Ministre s'en acquitta le 6 Mars par un mémoire qu'il présenta à la Diete où il exposoit le desir sincere qu'avoit sa Majesté d'entretenir une paix solide avec l'Empire & l'équité du moyen qu'elle proposoit pour parvenir à un si grand bien.

Proposition des Plénipotentiaires du Roy à Francfort.

Les Electeurs de Mayence, de Tréves, de Cologne, de Brandebourg & l'Electeur Palatin appuyerent le memoire du Comte de Crecy, & tous les autres que le Ministre François donna dans la suite pour l'avancement de la paix. Dés le mois de Decembre 1681 l'Electeur de Brandebourg avoit envoyé des personnes de confiance dans toutes les Cours des Electeurs, pour concerter les mesures qu'ils avoient à prendre, & sçavoir d'eux s'ils jugeoient que dans la situation présente, l'Empire dût se déterminer à faire la guerre à la France, ou accepter les conditions qu'elle proposoit (b). L'Empereur, leur disoit-il, occupé en Hongrie contre le Turc, n'est gueres en état de porter ses forces sur le Rhin. Devons-nous beaucoup compter sur le secours des puissances étrangeres? Les Hollandois & les Espagnols viennent de nous abandonner à Nimegue, en concluant leur paix avant que l'Empire eût fait la sienne. Que doit-on espérer de ces alliez qui n'ont pas craint de se séparer de nous, dés que leurs interêts ont été reglez? le passé doit nous instruire pour l'avenir, & nous persuader que pour soulager les maux d'autruy, ils ne sacrifieront pas le repos dont ils joüissent, & qui leur a coûté si cher. L'Empereur luy-même a été forcé de faire la paix parcequ'il la jugé necessaire; & pour se hâter de se tirer du danger, il m'a obligé de céder mes conquêtes à la Suéde. Toute l'Europe sçait assez les efforts que jay fait pour soutenir la Majesté de l'Empire; je suis encore prêt de ne rien épargner pour ses interêts & pour sa gloire; mais est-il à propos d'entamer une nouvelle guerre pour éloigner la France de l'Allemagne, lorsquelle propose de se resserrer pour jamais au delà du Rhin? cette borne paroit naturelle & la plus propre à donner à l'Empire une paix durable; la France prétend même qu'elle luy est marquée par le traité de Munster. C'est un malheur que ce traité ait laissé des expressions équivoques; mais devons-nous trouver étrange qu'un Roy qui a la force en main, l'explique à son avantage?

Remontrances de l'Electeur de Brandebourg.

(a) Hist. de Crecy.

(b) PUFEND. L. 18. n. 34.

vantage ? il est plus surprenant qu'ayant prevû le mal avant que de conclure la derniere paix, les Ministres de l'Empereur l'ayent cependant signée, aprés avoir rayé les articles essentiels du projet de l'Empire, se contentant de déposer une protestation entre les mains des Médiateurs, toûjours inutiles ressources entre les Souverains. Telles furent à peu prés les raisons qui engagerent inviolablement les Electeurs de Mayence, de Tréves, & de Cologne à se joindre à l'Electeur de Brandebourg, pour accepter les conditions de paix que la France offroit. Ils craignoient sur tout que si la guerre recommençoit, ils ne fussent les premiers exposez à ses horreurs.

A. 1682. Traite avec l'Electeur Palatin.

L'Electeur Palatin s'étoit de son côté accommodé avec le Roy dés le 26. Fevrier 1682, à condition que pour le dédommager des pertes qu'il avoit souffertes au sujet des terres, païs, droits, & regales occupez par les Officiers du Roy, sa Majesté luy feroit compter six cens mille livres une fois payées, & qu'on luy feroit une pension annuelle de deux cens mille livres, en consideration des prétentions de S. A. El. sur les terres & païs occupez par sa Majesté; laquelle pension continueroit jusqu'à ce qu'il fût autrement convenu (c). Sa Majesté s'obligea de plus à donner ses ordres à ses Chambres de Metz & de Brisach & à tous ses Officiers civils & militaires, de ne point troubler S. A. El. dans ses Etats, païs, droits & revenus qui en dépendent; autres toutefois que ceux, dont S. A. El. consent par cet écrit que sa Majesté demeure en possession. Les arrêts de Brisach de 1680. & les Rolles des impositions prouvent que le Roy étoit alors en possession de toute la Basse-Alsace, où l'Electeur avoit en plusieurs endroits de gros revenus. Ce fut pour le dédommager, & eviter en même tems des discussions embarassantes, que le Roy luy accorda une pension. Le plus grand nombre des Electeurs étant ainsi disposé à la paix, le College Electoral fit le 5. Avril une conclusion conforme au memoire du Comte de Crecy. Mais comme le College des Princes suivoit les mouvemens de la Cour imperiale, il ne voulut point pendant un trés longtems entrer en déliberation sur cette matiere, dont il tâchoit de renvoyer la discussion aux députez de Francfort.

Cependant l'Empereur ne pensoit qu'à faire la guerre à la France. Il s'imaginoit que la conquête de STRASBOURG deshonnoroit son Regne ; que la prétendue facilité qu'avoit eu cette Ville à se soumettre à un Souverain étranger, étoit un affront personnel & un outrageant mépris de sa Majesté Imperiale (d). Il craignoit même que cette place rendant le Roy maître du Rhin, les quatre Electeurs dont les Etats bordoient ce fleuve, ne fussent obligez de s'asservir aux volontez d'un voisin, dont ils redoutoient la puissance. Ces réflexions firent prendre à l'Empereur la résolution de faire la paix avec le Turc, dût-il en coûter quelques places à l'Empire. Telle avoit été, à ce qu'on dit, la maxime de CHARLES V, qui ne dissimuloit pas que si le Turc attaquoit Vienne, tandisque la France assiégeroit STRASBOURG, il abandonneroit Vienne pour courir à la défense de STRASBOURG. J'ay peine à croire que la politique ait inspiré une maxime si peu Chretienne, à un Prince aussi religieux que CHARLES V. Quoyqu'il en soit l'Empereur trouvant des difficultez à faire sa paix avec le Turc, il tâcha de déterminer quelques Princes de l'Empire à se déclarer contre la France. Il vint même à bout de conclure le 10. Juin 1682 (e), à Laxembourg un traité de ligue avec les Comtes de Valdeck & de Schrottemberg Plénipotentiaires des Cercles de Franconie & du Haut-Rhin. Les Princes de Lunebourg, le Landgrave de Hesse-Cassel, l'Electeur de Saxe & celuy de Baviere entrerent dans cette ligue. Tout étoit concerté pour porter la guerre sur le Rhin, la même année 1682. Le Duc d'Hanovre avec ses Troupes & celles de Saxe, devoit conduire vingt mille hommes sur le Bas-Rhin. Une autre Armée de vingt mille hommes des Troupes de Baviere & de Suabe, devoit agir sur le Haut-Rhin; & le Landgrave de Hesse avec les Troupes de Saxe-Weymar devoit se tenir entre deux à portée de courir au plus pressé. Déjà les Espagnols avoient promis, & les Hollandois donné des espérances de se joindre à ces Princes Confédérez : le projet étoit grand, mais l'éxécution en fut différée par divers obstacles auxquels on ne s'attendoit pas.

L'Empereur fait une ligue contre la France.

Le Ministre de l'Electeur de Brandebourg s'éleva en pleine diete avec force contre ce traité, prétendant que l'Empereur ne pouvoit de son autorité par un traité fait avec un petit nombre d'Etats,

(c) Arch. Coll. Argent. (d) Vita Leopoldi pag. 536. (e) Ibid. L. 7.

d'Etats, engager tout l'Empire dans une guerre, ni mettre des Armées dans les territoires des Etats de l'Empire qui touchent au Rhin, sans leur consentement, & qui plus est, sans leur en rien communiquer. Une si eclatante declaration, ajoutoit-il, va fournir à la France un juste titre de retenir les Etats dont elle s'est saisie & porter encor ses prétentions plus loin. L'Electeur ne s'en tint pas à de simples remontrances; mais picqué vivement de la ligue défensive que l'Empereur avoit concluë avec la Suede le 28. Juillet 1682, il fit comprendre aux puissances du Nord qu'elles devoient penser à leur propre sûreté. Le Roy de Danemarck, l'Electeur de Brandebourg & celuy de Cologne convinrent de mettre sur pied une Armée de quarante sept mille hommes, pour s'opposer à ceux qui voudroient former quelque entreprise en Westphalie ou dans la Basse-Saxe. Ce traité déconcerta celuy de Laxembourg, dont l'Empereur ne pouvoit tenter l'exécution sans porter dans le coeur de l'Empire le feu de la guerre civile.

Pendant que les Cours d'Allemagne étoient occupées dans des négociations particulieres, les Députez de Francfort s'arrêtoient à disputer sur des préliminaires (*f*). Le Roy lâssé de ces contestations qui ne servoient qu'à donner le loisir à l'Empereur de se préparer à la guerre, leur fit délivrer un mémoire le 28 Septembre 1682, par lequel il déclaroit qu'il ne vouloit être engagé que jusqu'au dernier jour du mois de Novembre prochain, de s'en tenir aux offres qu'il avoit faites. Six jours aprés les Ambassadeurs de France déclarerent que si les offres de sa Majesté n'étoient pas acceptées le dernier jour de Novembre, ils se retireroient, leur séjour à Francfort étant inutile. Le tems s'ecoula dans diverses délibérations, & les Ambassadeurs de l'Empereur se contenterent de présenter un ample déduction latine. Mais comme cette piece n'étoit pas une acceptation des offres du Roy, ses Ambassadeurs se retirerent au jour prescrit.

Deduction présentée par les Ministres de l'Empereur.

Comme cette déduction renferme tout ce que l'Empire opposoit à la France au sujet de la souveraineté du Roy sur toute l'Alsace, & que les Partisans de l'Empereur publioient qu'elle étoit demeurée sans réplique, j'ay cru devoir en rapporter les articles qui regardent l'Alsace, & y joindre les réponses des Ministres de France, telles que je les ay tirées des memoires de Monsieur le Comte de Crecy, qui depuis que les Plénipotentiaires du Roy furent sortis de Francfort, se trouva seul chargé de cette importante négociation.

Les Députez de l'Empire remontant dabord jusqu'au traité de Munster, soutenoient I. que la déclaration des Etats de l'Empire de l'année 1648, & la lettre qu'ils avoient écrite au Roy, faisoient connoitre qu'ils n'avoient eu ni la volonté ni le pouvoir de céder à la France, le païs qu'elle avoit nouvellement occupé.

Que cette Couronne conformément à cette déclaration, & en exécution du traité de Nuremberg avoit restitué des Principautez & des Seigneuries d'Alsace & evacüé les Villes de Haguenau, de Landau, & autres dont les François s'étoient depuis mis en possession.

Que la France avoit laissé prendre séance à des Etats dans les Diétes publiques en présence de ses Ministres; qu'ils avoient contribüé leur contingent à l'Empire & reconnu ses tribunaux, & que les François avoient tenu des Ministres chez eux & fait des alliances avec eux.

Que par le traité de Munster on n'avoit pas cédé à la France, toute la Province d'Alsace, mais seulement le Landgraviat d'Alsace, le Suntgau, la Préfecture de Haguenau, & Brisach, c'est-à-dire uniquement ce que la maison d'Autriche avoit possédé.

Que touts les Etats situez en Alsace avoient été nommément exceptez de cette cession, & que la réverse du droit du Souverain-Domaine dans la clause, *ita tamen*, opéroit seulement que le Roy posséderoit, en toute Souveraineté les droits que la Maison d'Autriche avoit dans ce païs, au lieu que cette maison avoit reconnu l'Empire pour ces sortes de biens.

Que les clauses de la démolition de Benfeldt, de la neutralité de Saverne, & du passage pour les troupes que le Roy envoyoit à Philisbourg, faisoient connoitre que la France n'avoit pas prétendu une cession de toute l'Alsace.

Que ces mots *partium cessarum*, contenus dans l'article *Item Rex Christianissimus*, marquoient clairement qu'on n'avoit pas cédé au Roy toute l'Alsace, mais seulement quelque partie de cette Province.

Que ce traité avoit été signé par la Ville de STRASBOURG & par d'autres.

Qu'on n'avoit fait à Nimegue aucune cession au dela de celle qui étoit faite

(*f*) Hist. MS. de Crecy.

faite par le traité de Westphalie; qu'au contraire le traité de Munster y avoit été de nouveau confirmé, & qu'on y avoit à l'instance de la France, rétabli l'Evêque de STRASBOURG dans ses voix & séances, & reconnu ensuite Landau & Cron-Weissembourg pour Villes de l'Empire.

Aprés avoir déduit ces raisons, les députez consentoient que les points qui n'avoient pas été decidez par les Arbitres choisis, fussent arrêtez suivant les dispositions du traité de Westphalie, par les mêmes Arbitres, ou autres dont on conviendroit; & que si la France vouloit faire des propositions qui fussent de la convenance de chaque partie, quand même elles seroient hors de la teneur des traitez, on les écouteroit & qu'on entreroit la dessus en négociation.

Cette longue déduction n'étonna pas les Ministres de France, parcequ'elle ne contenoit que ce qui avoit été plusieurs fois répeté à Munster & à Nimegue. Il se trouve dans les négociations des esprits qui ne s'ennuyent pas de revenir toûjours sur leurs brisées, & qui battus cent fois, retournent cent fois à la charge, s'imaginant qu'à force de s'obstiner & de tenir ferme, ils éblouïront le public, ils lasseront la patience de leurs adversaires & qu'ils arracheront enfin ce qu'on leur avoit refusé, ou que du moins ils engageront des disputes qui embarasseront leurs ennemis. Les François voulant éviter ce piége qu'on leur tendoit, s'en tinrent toûjours aux propositions qu'ils avoient faites: mais de peur que le public ne crût qu'ils éloignoient les contestations parcequ'ils sentoient la foiblesse de leur cause, ils répondirent article par article à la Déduction des Imperiaux.

Réponse à la déduction.

Ils dirent 1. que si les Etats de l'Empire n'avoient pas crû que le traité de Munster dans les termes qu'il étoit conçu, donnoit à la France un droit sur toute l'Alsace, les Etats n'auroient jamais songé à faire une déclaration & à écrire une lettre au Roy à ce sujet; & que d'autre part si la France n'avoit pas prétendu acquerir par ce traité la Souveraineté sur ces païs, elle auroit accepté cette déclaration, & laissé en conséquence réformer le traité suivant la priere qu'on en faisoit au Roy: que les Plénipotentiaires de France avoient au contraire toûjours refusé de recevoir la déclaration de 1648, & que jamais ils n'avoient voulu rien relâcher de tout ce qui avoit été cédé à cette Couronne, le 13. Septembre 1646: qu'ainsi cette déclaration & cette lettre dont ils parloient, détruisoient les prétentions de l'Empereur, bien loin de les favoriser. Qu'en tout cas il étoit porté dans le traité de Munster, qu'on ne pouvoit alléguer aucune protestation ou autres exceptions faites ou à faire, & qu'enfin au lieu que Monsieur de Servien n'avoit point voulu accepter cette protestation des Imperiaux, ceux-cy en avoient reçu une de Mr. de Servien du 8. Fevrier 1649, contre toutes les gloses & les explications qu'on pouroit faire, pour annuler ce qu'on avoit fait en faveur de la France pour sa satisfaction.

Que la France avoit permis à un chacun & aux Seigneurs d'Alsace de rentrer en la joüissance des fiefs & des terres qu'ils avoient possedées avant la guerre; mais qu'elle n'avoit pas pour cela renoncé au droit de Souveraineté, qui luy avoit été cédé sur ces fiefs & sur ces terres.

Que l'évacuation de Landau & de Haguenau portée par le traité de Nuremberg, n'étoit pas une preuve que la proprieté ni la Souveraineté de ces deux Villes n'appartenoient pas à la France; autrement on pourroit conclure que Fribourg & plusieurs autres places que l'Empereur avoit de son côté evacuées en consequence de ce traité, ne luy avoient pas appartenu, dés qu'il avoit consenti à en faire sortir ses Troupes.

Qu'il avoit été promis par le traité de Munster d'éfacer ces Villes & ces Etats de la matricule de l'Empire; que le manque de parole dont on avoit usé à l'egard de la France, ne l'avoit pas privée de la Souveraineté qui luy avoit été cédée sur les Villes & les Etats d'Alsace; que la présence des Ministres du Roy dans les dietes, ne pouvoit jamais rendre juste une action dont les fondemens n'avoient jamais été tolérez; que la séance que tant de nouveaux Princes sujets de l'Empereur prennent dans les dietes, n'empéchoit pas qu'il ne fût toûjours leur Seigneur; que la France pourroit faire casser les jugemens rendus par la Chambre de Spire dans les causes des Etats & des Villes d'Alsace, & demander la restitution du contingent qu'ils avoient payé; que rien n'empéchoit qu'on ne fit des alliances avec des Vassaux, & qu'on ne tint des Ministres chez eux, comme les Roys de France en ont eu autrefois auprés des Ducs de Bourgogne & de Bretagne, & que l'Empereur en usoit de même journellement à l'égard des Princes de l'Empire.

Que la cession étant faite par l'Empereur

pereur & par l'Empire, aussi bien que par la maison d'Autriche, c'étoit une marque bien evidente qu'on cédoit à la France tous les droits que l'Empereur, l'Empire & cette maison avoient sur le Landgraviat d'Alsace. Que jamais la maison d'Autriche n'avoit possédé le Landgraviat de la Basse-Alsace, qui cependant étoit nommément cédé par le traitez & qu'enfin les Landgraviats, d'Alsace n'etoient autre chose que la Province d'Alsace, ainsi quil paroit, tant parceque dés le mois de May 1646, la Reine de Suede écrivit aux Ministres de France que les Imperiaux offroient l'Alsace entiere à cette Couronne, que par ce que le Ministre de Bourgogne dans sa protestation, les Etats de l'Empire dans deux actes qu'ils donnerent en 1649, à Monsieur Servien, pour la garentie de cette cession, & le Roy d'Espagne dans le traité des Pyrenées disent positivement que la Province d'Alsace a été cédée à la France.

Que la Haute & Basse-Alsace furent cédées à la France dés le 13. Septembre 1646; de sorte que cette cession n'entra jamais plus en négociation, & ne fut point détruite par l'article *teneatur*, auquel le Comte Servien ne donna jamais les mains, qu'à condition qu'on y ajouteroit une réserve expresse de la Souveraineté du Roy par la clause, *ita tamen*. Que la déclaration des Etats de l'Empire posterieure à cette addition, fait connoître qu'ils jugerent bien eux-mêmes, que cet article suivi de cette clause ne donnoit aucune atteinte, à ce qui avoit été anterieurement accordé à la France.

Que c'est dans l'article *Tertio Imperator*, & non dans l'article *Item Rex Christianissimus*, qu'il falloit chercher l'acte de cession, ne s'agissant dans celuy-cy que de tirer du Roy trois millions *pro compensatione partium cessarum*, c'est-à-dire des païs qui luy avoient été cédez, ainsi que la traduction même Allemande le porte.

Que les stipulations pour la démolition ou la neutralité des places, n'emportoit pas un désistement du droit qu'on a sur ces places, autrement l'Espagne en devroit rendre plusieurs à la France comme Saint-Guilain & autres. Que depuis longtems l'Espagne auroit perdu sa souveraineté sur la Franche-Comté, pour laquelle il y a eu tant de traitez de neutralité passez avec la France. Qu'enfin la France avoit stipulé la liberté du passage des troupes qu'elle envoyoit à Philisbourg, parcequ'elles étoient obligées de passer non seulement par l'Alsace, mais aussi par le territoire de l'Evêché de Spire.

Que la souscription de STRASBOURG & de quelques autres Villes au traité de Munster, marque seulement qu'elles ont agréé la cession faite par cette paix, aprés avoir vû que leur déclaration n'avoit point été acceptée par la France, & qu'elle leur étoit inutile.

Qu'il paroissoit par les actes imprimez de la négociation de Nimegue, par les protocoles des Ambassadeurs de l'Empereur, par d'autres pieces qui avoient été communiquées à la Diéte, par les projets des articles des deux traitez passez à Nimegue, par la protestation faite par les Ministres Imperiaux deux jours avant que de signer, par la ratification des Etats de l'Empire & par une infinité d'autres écrits, qu'aprés que les Ambassadeurs de l'Empereur eurent fait leur possible a Nimegue pour attaquer ou au moins pour révoquer en doute les droits du Roy, ils s'en étoient désistez & en avoient signé les traitez sans les articles qu'ils avoient voulu y faire insérer.

Qu'à l'égard de l'Evêque de STRASBOURG, il avoit ainsi que les autres Princes de la maison de Furstemberg, droit de séance & voix déliberative dans les Diétes; de sorte que tous ces Princes ayant été privez de ces droits pendant les guerres, pour s'être attachez à la France, le Roy avoit voulu les y faire rétablir; mais que le traité ne portoit point que cet Evêque auroit encor droit dans les Diétes à cause de son Evêché de STRASBOURG.

Enfin qu'il y avoit trente-cinq ans que la France demandoit par des voyes amiables, la satisfaction qui luy avoit été accordée par la paix de Munster, & qu'il étoit surprenant qu'elle ne la pût encor obtenir aprés deux traitez, ausquels elle se tenoit & dont elle demandoit l'exécution.

C'est ainsi que les Ministres du Roy réfuterent ce que les Imperiaux opposoient pour combattre la cession de toute l'Alsace. Mais comme il est ordinaire dans les négociations que les Ministres des Princes ferment les yeux à l'évidence même, pour suivre à l'aveugle les ordres qu'ils reçoivent, & se faire un honneur de leur inflexible fermeté à soutenir les interêts de leurs maitres, les Plénipotentiaires de l'Empereur persisterent dans leurs avis. De sorte que la négociation ne faisant aucun progrés à Francfort, les Ambassadeurs de France en sortirent, comme nous l'avons dit. Le Comte de Crecy ne

La négociation portée à Ratisbonne. ne laissa pas de continuer à Ratisbonne de travailler à faire prendre aux Etats de l'Empire la résolution de finir cette affaire, qui interessoit toute l'Europe. Mais malgré tous ses soins auxquels les Commissaires de l'Empereur s'opposoient toûjours, ce ne fut que le 13. Janvier 1683, que les Etats de l'Empire conclurent qu'on traiteroit avec la France, dans l'espérance que cette Couronne voudroit bien laisser un cours libre à la négociation : l'Empereur approuva cette conclusion par un decret; elle fut communiquée au Comte de Crecy, qui fit réponse qu'il en donneroit avis au Roy, mais qu'il n'en espéroit rien, parcequ'il restoit trop peu de tems jusqu'au mois de Fevrier, terme que sa Majesté avoit marqué dés le mois de Decembre 1682, pour négotier la paix.

A. 1683. Les deux Colleges s'étant assemblez le 22. Janvier, l'Electoral ne fut pas d'avis de réduire la négociation à une longue discussion des traitez de paix, dans laquelle il prévoyoit que chacun persisteroit dans son sentiment, de maniere que les esprits s'aigriroient toûjours plus, & peut-être se porteroient à rompre les Conférences. On contesta sur ce point pendant prés de deux mois, sans que les deux Colleges pûssent s'accorder, celuy des Princes s'attachant à se conformer en tout au desir de l'Empereur, & l'Empereur faisant avancer ou reculer la négociation, à mesure qu'il se trouvoit plus ou moins en état de soutenir la guerre que le Turc luy avoit déclarée. Ainsi dés quil vit qu'il avoit en Hongrie un corps de Troupes considerable; & qu'il eut fait une ligne offensive & défensive avec la Pologne, ses Ministres prirent dans la diete un ton de maitres, comme s'ils avoient voulu donner la loy à la France ; mais lors qu'ils eurent appris que le Grand-Vizir aprés avoir battu l'Armée imperiale prés de l'Isle de Schut, étoit en pleine marche pour venir à Vienne, ils changerent de langage, & on vit le Commissaire de l'Empereur venir le 11. Juillet chercher le Comte de Crecy pour le prier de proposer au Roy qu'il voulût bien déclarer que pendant la guerre contre le Turc, sa Majesté n'empêcheroit ni par elle-même ni par ses alliez, l'Empereur d'agir contre l'ennemy commun de la Chrétienté.

Projet pour une tréve. Le Roy qui fut toûjours prêt de sacrifier sa propre gloire & les interéts de sa Couronne au bien de la Religion, ne tarda pas de répondre qu'il vouloit bien convenir avec l'Empire d'une tréve de trente années, mais qu'il révoquoit ses offres, si elle n'étoit pas acceptée dans la fin du mois d'Août. Cette générosité suffit seule pour confondre la témérité de ces Ecrivains, qui ont osé avancer que le Roy étoit d'intelligence avec le Turc & qu'il avoit avec luy concerté le siege de Vienne. Le College Electoral se porta d'abord à accepter la proposition du Roy: Celuy des Princes qui ne se remüoit qu'à mesure qu'il étoit pressé par les evenemens de la guerre, différoit toûjours. Enfin les trois Colleges firent le 31. Août une conclusion générale par laquelle ils déclaroient affirmativement qu'ils étoient résolus d'accepter la tréve. Cette conclusion fut communiquée le même jour au Plénipotentiaire de France, par le Commissaire de l'Empereur, comme une déclaration solemnelle & positive de tout l'Empire, au sujet de la tréve. Mais il restoit encor à régler, & les articles du traité & le tems qu'elle dureroit. A. 1683.

Cependant le siege de Vienne ayant été levé par les Turcs peu de jours aprés cette conclusion, l'Empereur reprit la pensée de faire la guerre à la France. Il ne pressa plus la négociation, & cherchant même le moyen de la reculer, il envoya à Ratisbonne le Comte de Windisgratz en qualité de son Commissaire, l'Evêque d'Aichstet s'étant retiré à cause de ses indispositions. Le Comte fit d'abord naitre divers incidents qui arrêterent la négociation pendant quatre mois : cependant le Roy fit offrir à la diete une tréve de vingt ans tant avec l'Empire, qu'avec l'Espagne, pour tous les Etats de cette Couronne, ou du moins une suspension d'armes pour les Païs-bas ; afin que la guerre fût plus éloignée de l'Empire qui seroit alors plus en état de porter toutes ses forces contre le Turc. Cette proposition fut acceptée à bras ouverts par le College Electoral. Mais l'Empereur avoit d'autres vûës, & déja il avoit transféré la négociation à la Haye sous prétexte d'une paix universelle, ou plutôt pour ménager une guerre universelle contre la France.

Le College Electoral se sentant offensé de ce qu'on vouloit luy dérober la connoissance d'une affaire qui interessoit tout l'Empire, écrivit à l'Empereur qu'il acceptoit les propositions de la France, & qu'il ne prenoit aucune part à ce qui se traitoit à la Haye. Il écrivit dans les mêmes termes au Roy d'Angleterre, & aux Etats Généraux, & avertit les Ministres des Etats de l'Empire

pire qui étoient assemblez à la Haye, de s'abstenir de cette négociation, pour laquelle l'Empire ne leur avoit donné aucun pouvoir. Pendant que les Electeurs se plaignoient que l'Empereur vouloit en Souverain, régler indépendament d'eux les affaires de l'Empire, & qu'attentif au bien de sa maison, il ne travailloit qu'à venger ou à soutenir l'Espagne au dépens du repos de toute l'Allemagne, le Roy attaqua & prit Luxembourg. Il conclut le 29. Juin avec les Etats Généraux un traité, pour parvenir à une tréve de vingt ans avec l'Espagne, dans lequel le Roy convenoit de donner à la diete de Ratisbonne, encor un mois à compter du jour de la signature du traité pour convenir d'une tréve avec la France. Ces deux evenemens déconcerterent toutes les mesures de la Cour de Vienne, qui se vit forcée de prendre des pensées plus pacifiques.

Prise de Luxembourg.
A. 1684.

Le College Electoral ayant eu le 12. Juillet connoissance du traité fait entre le Roy & les Etats Généraux, conclut le même jour qu'il falloit acepter une tréve pour vingt ans, & proceder sans délay pour en dresser les articles. L'Empereur ne pouvant plus reculer, consentit enfin à faire avec la France une tréve pour vingt ans. Mais dés qu'on entreprit d'en dresser les articles, les Plénipotentiaires de l'Empereur firent naitre chaque jour de nouvelles difficultez. Dans les Conférences qui commencerent le 8. Août, on s'apperçut toûjours que l'Empereur vouloit en eloigner la conclusion. De sorte que la négociation auroit sans doute passé le terme fixé par le Roy, & que peut-être elle auroit échoüé, si elle n'avoit été hâtée par la nouvelle qu'on reçut le 11. d'Août, que le Maréchal de Schomberg étoit arrivé sur les frontieres d'Allemagne avec vingt mille Chevaux. Alors les Ministres Imperiaux devinrent plus traitables & on entra tout de bon le 12. en matiere.

Traité entre le Roy & les Etats Généraux.

A. 1684.

On convint sans beaucoup de contestation du premier article du traité, qui portoit l'acceptation de la tréve aux conditions que le Roy avoit offertes.

Il fut réglé par le 4. que le Roy demeureroit durant la tréve de vingt ans, dans la libre & paisible possession de la Ville de STRASBOURG, du fort de Kell & des autres forts situëz sur le Rhin entre la dite Ville & le dit fort; comme aussi de tous les lieux & Seigneuries généralement quelconques, qui ont été occupées dans l'Empire, en vertu des arrêts des Chambres Royales de Metz & de Brisach & du Parlement de Besançon, jusqu'au 1. d'Août 1681.

Traité de tréve.

Que sa Majesté Tres Chrétienne exercera librement & sans contradiction dans les dits lieux tous les droits de Souveraineté.

L'Article 6, porte que le Roy restituera à l'Empire tous les lieux, dont il s'étoit mis en possession depuis le 1. Août 1681, à l'exception de la Ville de STRASBOURG & des forts qui en dépendent. Sa Majesté s'oblige de même à rendre les lieux dont elle se feroit emparée par voye de fait, & sans l'autorité des Chambres de Metz, de Brisach & de Besançon.

Les Imperiaux voulant insérer dans leur traité des clauses qui limitoient la Souveraineté du Roy, elles furent toutes rejettées par le Comte de Crecy; telles qu'étoient celles qui portoient que le Roy n'exerceroit sa Souveraineté que comme l'Empereur & l'Empire l'avoient exercée; qu'il ne pourroit faire de nouvelles fortifications, ni établir de nouveaux péages. Le Plénipotentiaire de France ne voulut pas souffrir de pareilles réserves. Tous les autres articles furent arrêtez le 14. Les Imperiaux firent tous leurs efforts pour faire régler la possession des Seigneuries & des Villes d'Alsace sur le pied qu'elle étoit lors de l'occupation; mais le Comte de Crecy obtint qu'elle seroit réglée sur le pied du 5. Août 1681. Ainsi dans l'article 8, on n'accorda aux Seigneurs Propriétaires, que les revenus qui dépendent de la proprieté des lieux réunis, & non ceux qui appartiennent à la Souveraineté.

On accorda par le 9. aux Protestans, aux Reformez & même aux Catholiques dont les Imperiaux voulurent qu'on fit aussi mention, la liberté de Religion & la joüissance des biens destinez à leurs Eglises, sans que le Roy voulût s'obliger de remettre les choses sur le pied de 1624, comme il étoit porté dans le projet de la diete. Déja dans la Capitulation de STRASBOURG sa Majesté avoit refusé de s'astreindre à cette epoque, que le traité d'Osnabruck avoit fixée. Ce traité que le Roy n'a pas signé ne doit pas luy servir de régle ni de loy, il n'est tenu que d'observer les dispositions du traité de Munster.

Il est porté dans l'article 12, que l'Empereur & l'Empire renoncent pour le tems de la tréve, à la Souveraineté & à tout droit de Superiorité, de protection, ou tel autre que ce puisse être

qui

Digitized by Google

qui leur appartenoient ou pouvoient appartenir sur les païs, Villes & lieux réünis.

Les autres articles furent arrêtez le 15. Août presque sans contestation, & dés le même jour les Plénipotentiaires de l'Empereur communiquerent le traité à la diete. Jamais peut-être n'a-t'elle exercé le droit de guerre & de paix, avec tant d'éclat que ce jour-là. Elle examina les articles que les Ministres de l'Empereur avoient dressez avec le Comte de Crecy: chaque College y fit ses remarques, & la diete desavoua sur quelques articles les Plénipotentiaires Imperiaux. Ainsi elle ne voulut jamais consentir à celuy qui obligeoit les Etats de l'Empire à préter foy & hommage au Roy, s'ils vouloient conserver leurs vassaux dans les lieux réünis qui relevent d'eux ; ni à celuy qui accordoit aux Troupes de France la liberté de prendre des passages & des quartiers sur les terres de l'Empire. Le Comte de Crecy par complaisance pour la diete, consentit à l'omission de ces deux clauses, dont l'expression étoit à la verité bonne & glorieuse au Roy, mais en quelque façon superfluë.

Les Protestans firent encor de longues & de fortes instances pour établir la Religion sur le pied de 1624. Le Comte de Crecy tint ferme sur ce point, craignant que si dans le traité sa Majesté se conformoit à cette epoque, on ne pût dans la suite en tirer conséquence, pour régler dans l'Alsace sur ce pied la possession des Protestans de cette Province, cédée au Roy par le traité de Munster, & non par celuy d'Osnabruck qui seul fixe l'époque de 1624.

Toutes ces difficultez ayant été levées, la diete approuva le traité. Mais comme il étoit prés de minuit on ne signa rien, & on se donna seulement parole qu'on differeroit la signature au lendemain. De nouvelles difficultez survenües entre les Plénipotentiaires de l'Empereur & ceux de France, suspendirent la signature jusqu'au 17. Août : le traité fut cependant daté du 15. Août 1684, parceque le Roy avoit fixé ce jour-là pour la conclusion.

Je ne dois pas omettre que dans la ratification donnée à l'Empereur, le Roy ne s'engageoit pas pour ses hoirs & successeurs, parceque suivant les apparences il ne crut pas qu'il fût juste qu'il engageât ses hoirs & successeurs, pendant que l'Empereur qui est un Prince electif, ne peut obliger ceux qui luy succédent. Mais dans la ratification donnée à l'Empire qui est un Corps immortel, & dont les Electeurs Princes & Etats peuvent obliger leurs successeurs, le Roy obligea les siens.

Je me suis etendu sur cet important traité, parcequ'il établit par la convention la plus solemnelle qui fût jamais, la possession du Roy sur tous les lieux réünis avant le 1. Août 1681. Le traité de Riswick n'obligea ensuite le Roy qu'à restituer ceux qu'il possédoit hors de l'Alsace, & ce ne fut qu'à l'égard des lieux situez hors de l'Alsace, que les arrêts de réünions furent cassez, comme nous le dirons dans la suite.

Pendant que la France donnoit le loisir à l'Empereur d'abattre la puissance Othomane & d'arracher la Hongrie de ses mains, le Roy employa son authorité & ses graces pour rétablir la Religion Catholique dans ses nouvelles conquêtes, où les nouvelles sectes dominoient depuis longtems. Nous avons vû que l'Evéque de STRASBOURG François Egon avoit eu la consolation de faire célébrer les divins mysteres dans sa Cathedrale. La mort luy déroba le plaisir de voir la Religion faire d'éclatants progrés dans son diocése ; son successeur fut plus heureux. Le Chapitre s'étant assemblé dans le Palais Episcopal, le 8. Juin 1682, il ne délibera par longtems sur le choix d'un Evéque. Tous les suffrages se réünirent bientôt en faveur du Prince Guillaume Egon Comte de Furstemberg. Le Chapitre étoit alors composé du Prince François-Bernard de Nassau Doyen de Guillaume Egon de Furstemberg, d'Otton-Loüis Comte de Manderscheid-Falckenstein, de Guillaume-Adolphe Comte de Furstemberg-Moeskirk, de François-Adolphe Comte d'Oostrise & de Ritberg, de Felix Egon Comte de Furstemberg-Heligenberg & Wendenberg, de Philippe-Everard Comte de Löwenstein-Rochefort & Montegu, de Charles-Gaspard Comte de Salm. Tous ces Capitulaires firent céder leurs prétentions particulieres aux interéts de leur Eglise, en choisissant le Comte Guillaume de Furstemberg dont ils connoissoient le merite & le crédit auprés du Roy. Dés que ce Prince fut élû il alla à Paris, pour expliquer à sa Majesté les saintes intentions qu'il avoit de travailler au bien de son diocése. Il ne pouvoit mieux faire sa Cour à un Roy plein de Religion. Le nouvel Evéque persuadé que le bien du troupeau dépend de la sainteté des pasteurs qui le conduisent, pensa d'abord à fonder

Progrés de la Religion Catholique en Alsace.

der un Seminaire, où on éleveroit de jeunes Ecclesiastiques dans les exercices de pieté & dans les sciences convenables à leur état. Il résolut d'en donner la direction aux Jesuites; le Roy approuva ce dessein que l'exécution suivit de prés; car dés le 8 Juillet le contract fut signé du consentement du Grand-Chapitre, par lequel l'Evéque s'engageoit à fournir la subsistance à douze Jesuites & à huit Seminaristes qui seroient nouris & entretenus gratuitement. Le contract fut accepté par le R. Pere Jean Dez dont le Roy & Monseigneur le Dauphin estimerent la sagesse, & dont sa Compagnie & l'Alsace en particulier honorerent la pieté, la capacité & le zele pour la réunion de nos freres séparez. Peu de jours aprés cet établissement, le Roy fit un second voyage en Alsace: il passa à Benfeld le 25. Juin 1683. De là il alla à Scelestat & à Molsheim, & voulant donner à toute la Province des marques de sa bonté, il joignit aux huit places de Séminaristes que l'Evéque avoit fondées vingt autres places qui ne seroient remplies que par des Ecclesiastiques d'Alsace au choix & à la nomination de sa Majesté. Elle ne tarda pas de fonder encor six places qui ne seroient destinées que pour des François. A toutes ces graces le Roy ajouta bientôt celle d'établir un College dans la Ville de STRASBOURG. Dés l'an 1551, l'Evéque Erasme avoit formé le dessein d'opposer un College de Jesuites aux ecoles des Lutheriens. Le malheur des tems fit échoüer l'entreprise de l'Evéque, qui ne fut exécutée qu'en 1685, par l'autorité & les libéralitez de sa Majesté. En 1683 elle avoit permis que les Religieuses de la Visitation vinssent s'établir à STRASBOURG, pour y contribuer à l'instruction des jeunes filles. Il y avoit déja dans la Ville deux Monasteres de filles, qui s'y étoient soutenues, malgré les persecutions qu'elles avoient souffertes de la part des Lutheriens; mais comme elles étoient toutes Allemandes, le Roy jugea que la langue Françoise étoit nécessaire, pour affectionner les Peuples à son service; il permit aux Religieuses de la Visitation, dont il connoissoit la piété & la régularité, d'y commencer l'établissement d'un Monastere. Ce ne fut qu'en 1702, que sa Majesté les mit avec l'agrément de la Ville, en possession de l'Abbaye de St. Etienne, à charge de recevoir & d'entretenir douze demoiselles d'Alsace. en qualité ou de religieuses ou de pensionnaires; la mauvaise conduite d'une Chanoinesse Lutherienne donna lieu à un si saint changement. La Ville consentit de même que l'Eglise de la Toussaint fût renduë aux Catholiques. Depuis longtems cette Eglise étoit déserte; les Lutheriens n'y faisoient aucun exercice de leur Religion, & plusieurs Chanoines ne s'étoient pas laissé séduire par les nouvelles erreurs. Ces circonstances disposerent les Magistrats à ne pas s'opposer qu'on y celebrât les saints Mysteres. Les Messieurs de St. Jean dont on avoit depuis longtems démoli l'Eglise pour fortifier la Ville, obtinrent celle de St. Marc. Messieurs de St. Antoine rentrerent dans leur ancienne maison, & la Paroisse de St. Louis fut donnée aux Chanoines reguliers de St. Sauveur de la Congregation de Lorraine.

Séminaire établi à STRASBOURG.

College de STRASBOURG

Etablissement pour douze demoiselles d'Alsace.

Toutes ces dispositions se faisoient sous l'autorité du Roy, par les ordres de l'Evéque & de ses grands Vicaires. Monsieur l'Abbé de Ratabon, fut le premier des François à qui cette importante commission fut confiée. Il arriva à STRASBOURG au mois d'Août 1684, & le diocése reconnoit que c'est à sa vigilance & à son zele, que la Province doit un grand nombre de conversions. Le Roy ne tarda pas de recompenser ses travaux & son merite, par l'Evêché d'Ypres & ensuite par celuy de Viviers. Le zéle des Pasteurs a toûjours besoin d'être secondé par l'autorité des Magistrats, la Religion Catholique ne manqua pas dans STRASBOURG de ce puissant secours. A. 1684

Cette Ville qui avoit eu des hommes distinguez en tout genre de littérature, avoit dans le tems que le Roy s'en rendit maître, le celebre Ulric Obrecht dont le merite ne cédoit à aucun des Sçavants, qui s'étoient fait de la réputation. C'est à luy à qui nous devons un Essay, ou comme il l'intitule, le Prodome de l'Histoire d'Alsace, que nous avons souvent cité. Il l'imprima en 1681, quelques mois avant que STRASBOURG fût soumise au Roy. Il paroit qu'il avoit sur tout en vûë de garentir sa patrie contre les réunions, dont elle étoit menacée. L'érudition de cet Auteur se fait sentir dans ce morceau d'Histoire, & il seroit à souhaiter que ses grandes occupations luy eussent donné le loisir d'exécuter le plan qu'il s'étoit proposé. Monsieur Obrecht ne s'étoit pas renfermé dans l'étude de ce qui s'est passé dans son païs: la Politique, l'Histoire générale, les Orateurs & les Philosophes avoient dés sa premiere jeunesse occupé tout son

son tems. C'est à luy à qui nous sommes redevables de la belle édition de Quintilien : ses notes sur Dictys de Crete & sur Darés de Phrygie font voir la profondeur de sa capacité ; & nous apprenons d'une de ses lettres qu'il avoit fait une version latine du premier livre de Jamblique : mais comme il avoit le coeur droit, & qu'il étoit plein de Religion, il voulut sur tout s'éclaircir dans la lecture des Peres. Il étoit déja presque détrompé des erreurs du Schisme où le malheur de la naissance l'avoit plongé, lorsque le Roy ayant oui parler de son rare merite, l'appella à Paris pour luy donner le soin de sa Bibliotheque. Les conférences qu'il eut avec le celebre Monsieur Bossuet Evêque de Meaux, acheverent de le convaincre; il se rendit à la verité, & abjura le Lutheranisme dont il avoit fait profession. Le Roy ayant ensuite connu par luy-même la sagesse de ce nouveau sujet, le renvoya six mois aprés à STRASBOURG, pour le mettre à la tête de la Magistrature en qualité de Préteur Royal, c'est-à-dire pour présider à tous les Conseils, maintenir le Peuple dans la soumission qu'il avoit promise au Roy & faire regner dans STRASBOURG, la police & la justice. L'employ étoit difficile dans une Ville qui recemment assujetie à une domination étrangere, conservoit toûjours un grand amour pour son ancienne liberté, & qui craignoit sur tout qu'on ne l'inquietât sur le point de la Religion. Monsieur Obrecht sçut par sa sagesse rassûrer les esprits, & veiller aux interéts du Souverain, de maniere qu'il parut plein de zéle pour le bien du Peuple. Revenu de ces anciennes préventions, il souhaitoit que tout le monde ouvrît comme luy les yeux à la verité; il profitoit de toutes les occasions de la faire connoître, mais se faisant une loy de suivre toûjours les régles de la prudence & de la modération : les Lutheriens le respecterent comme un juge equitable & les Catholiques comme leur pere.

C'est sous la Magistrature de cet illustre Préteur que crut si considérablement le nombre des Bourgeois Catholiques, qu'ils furent en état de partager avec les Lutheriens, les charges & les employs de la Ville. Ce fut le 5. Avril

A. 1687. 1687 que les Roy déclara que son intention étoit, que les charges de la Magistrature fussent alternativement remplies par les Catholiques & les Lutheriens, ensorte qu'il y eût une egalité exacte & reciproque entre les sujets de l'une & de l'autre Religion, par rapport aux emplois qui dépendent de la Ville.

Alternative des Magistrats dans STRASBOURG.

Cet ordre fut exécuté sans résistance, & on continue à s'y soumettre avec une fidélité & une concorde qui maintient dans la Ville une paix, qui jusqu'icy n'a point été troublée. On vit de même la Ville obéir sans peine à la défense que le Roy fit au Magistrat Lutherien, de dissoudre desormais les mariages, en permettant aux parties de se remarier. Cet abus étoit assez commun, & la prétendue Réligion Evangelique avoit donné crédit au libelle de repudiation, que Moyse n'avoit toléré qu'à cause de la dureté du cœur du Peuple, qui vivoit sous la loy, & que JESUS-CHRIST avoit condamné, en faisant souvenir les fidéles qu'on ne doit pas séparer ce que Dieu a conjoint (*g*). Les Magistrats cependant n'accordoient pas indifferemment à tous ceux qui s'étoient separez, la permission de convoler à d'autres nopces : ils limitoient leur permission aux cas d'adultere ou d'un eloignement qui laissoit peu d'espérance de retour. Mais ce n'étoit pas sur cette seule Ville que le Roy portoit son attention : elle s'étendoit de même sur les autres Villes de toute l'Alsace, & jusque sur les villages que l'erreur avoit infectez. Sa Majesté prenoit plaisir de se faire rendre compte du progrés de la Réligion Catholique, & elle faisoit sentir à ceux qui y concouroient, que leurs soins luy étoit tres agréables. Monsieur de la Grange Intendant suivoit avec ardeur en ce point, les vûës de sa Majesté, & les Baillys qui devoient être tous Catholiques secondoient le zele de l'Intendant. Monsieur Meneveg Bailly de Weissembourg se distingua sur tous dans la Basse-Alsace. La Ville de Weissembourg ne comptoit depuis longtems que sept Catholiques ; bientôt leur nombre s'accrût de sorte qu'il fallut leur assigner une paroisse. Monsieur Meneveg Chanoine de Weissembourg, & depuis Doyen de Landau, eut la consolation de remener à l'Eglise tout le village de Munichause. La Ville de Seltz, & les villages de Beleim, de Limersheim, de Kurt, de Hert & de Pfortz tous Calvinistes, aprés avoir écouté les instructions des Missionaires, se rendirent à la verité, en présence de Monsieur l'Intendant & du P. Dez Recteur des Jesuites de STRASBOURG le 6. Août 1684. Un tres grand nombre d'autres lieux suivirent leur exemple; tels furent la Ville d'Hagenbach & les vil-

La repudiation défenduë.

(*g*) Marc. 10.

villages de Werd, Neubourg, Altenstat, Schwicghoffen, Scheital, Sébach, tous les villages de la vallée de Scheltembach, Steinweiller, Archenweiller, Lingenfeld, Sultz, & une infinité d'autres dont on peut voir la liste, dans l'etat présenté à la Diéte de Ratisbonne aprés la paix de Ryswick, & rapporté dans les oeuvres d'Adam Cortreius. Tous ces lieux que nous venons de nommer se rendirent Catholiques. D'autres se convertirent en partie, & dans ces endroits les Eglises furent partagées; le Choeur fut destiné pour les Catholiques, & la Nef abandonnée à ceux qui ne l'étoient pas. Quand la petitesse des Eglises ne permettoit pas d'en venir au partage, le service de l'un & de l'autre Religion se faisoit successivement.

Au reste la violence n'eut jamais part à des conversions si multipliées. L'autorité & les graces du Roy y contribuerent, mais la Province en est surtout redevable aux ouvriers Evangeliques, qui prirent soin d'instruire des Peuples, qui demeuroient paisibles dans leur égarement, parcequ'on les avoit laissé ignorer la doctrine d'une Eglise, dont le malheur de la naissance les avoit séparez. Je ne rapporteray que le seul exemple du village de Belem, dont la conversion a servi de modele à un tres grand nombre d'autres. Un Pere Jesuite s'étant rendu à Belem précha assez longtems des sermons de morale, sans toucher presque les points de controverse. Comme il avoit du zele & du talent, les habitans Calvinistes venoient l'écouter; il leur plut; il les vit en particulier: il continuoit ses prédications dans l'Eglise, aprés lesquelles il disoit la Messe; les Calvinistes se retiroient. Ce Pere pour les engager à rester, prit soin de faire chanter pendant qu'il la célébroit, des cantiques allemands pour s'accommoder à l'usage des Protestans, qui en chantent de même dans leurs préches. Aprés avoir pris ces sages mesures & prévenu le Peuple par sa douceur, le Missionaire remontra dans un sermon à ceux qui n'étoient pas Catholiques, qu'ils ne remplissoient le Dimanche qu'une partie des devoirs des Chrétiens; qu'ils entendoient la parole de Dieu, mais qu'en sortant de l'Eglise aprés le sermon, ils négligeoient la priere publique qu'on doit faire ensemble & de concert, pour honorer Dieu & implorer les secours de ses graces; que les Catholiques demeurant dans le Choeur pendant la Messe, rien n'empéchoit qu'ils ne restassent dans la Nef, & qu'ils ne chantassent des cantiques qui n'avoient rien que de bon. La proposition du Pere plut aux habitans de Belem. Ils examinerent, ils confererent, & aprés deux mois de tems ils se rendirent tous Catholiques. On compta dans ce village quatre-vingt familles converties, soixante à Lemersheim, trente à Pfort, vingt-&-une à Kurt, & soixante dix à Seltz. Quelques Ministres suivirent l'exemple du Peuple, & quelques-uns méme se firent Prétres avec la permission du Pape. Enfin je trouve dans mes memoires que dans la seule année 1685, il y eût dans STRASBOURG & aux environs quatre mille & soixante personnes converties, outre celles qui abjurerent leurs erreurs en secret & sans éclat.

Il falloit à tant de nouveaux fideles des Pasteurs pour veiller sur eux, & des Missionaires pour les fortifier dans la Foy. La piété du Roy pourvût à ce double besoin. Il fonda des Missionaires qui seroient uniquement destinez à aller travailler en divers lieux de la Province d'Alsace, où il plairoit aux Evéque de les envoyer. Il joignit à ce soin celuy des Curez à qui les nouvelles Eglises furent confiées, & qu'on nomma Curez Royaux. Sa Majesté eut alors ses raisons pour ne pas donner ordre qu'on fit une recherche exacte des biens qui avoient autrefois appartenu à l'Eglise, que les Protestans avoient usurpez, & dont leurs Ministres étoient peut-être en possession. Elle aima mieux tirer de son propre trésor les pensions qui devoient servir à l'entretien de ces ouvriers si nécessaires. Elle ne voulut pas donner en ce point des bornes à sa charité, & les diocéses de Bâle & de Spire eurent part comme celuy de STRASBOURG, aux liberalitez de sa Majesté, qui voulut bien encor se charger de fournir aux Paroisses les Vases Sacrez & les ornemens, & de faire distribuer une grande quantité de livres Catholiques.

Missionaires & Curez Royaux.

Ces insignes graces que le Roy répandoit dans la Province d'Alsace pour y ramener l'ancienne Religion, furent suivies d'une nouvelle faveur qu'il fit à l'Evéque de STRASBOURG, en luy procurant le Chapeau de Cardinal. Ainsi ce grand Prince ne se lassoit pas de combler de ses bienfaits, ceux qu'il connoissoit avoir un sincere attachement pour luy. Le Conseil imperial s'opposa à la promotion du Prince Guillaume de Furstemberg; l'Empereur employa tout le crédit qu'il avoit sur l'esprit d'INNOCENT XI, pour empécher qu'il n'accordât cette grace aux instances de

sa

sa Majesté ; mais le Pape peut-être plus touché du progrés que la Religion Catholique avoit fait dans le diocése de STRASBOURG, que du desir qu'avoit le Roy de faire plaisir à l'Evêque, accorda enfin le Chapeau qu'on luy demandoit. Le College des Jesuites de STRASBOURG en reçut la nouvelle le 6. Septembre 1686 : il en publia sa joye par des illuminations, des harangues & des pieces de poësie qui sont les hommages ordinaires que ceux qui font profession des lettres, tâchent de rendre à leurs bienfaiteurs. La Ville de STRASBOURG & toute l'Alsace reconnût de même avec plaisir que LOUIS XIV, aimoit à combler de ses graces ceux qu'il honnoroit de son estime. Toute la Province applaudit à celle que sa Majesté venoit de faire à l'Evêque de STRASBOURG. Mais la joye du Peuple fut bientôt troublée par la guerre qui survint, & dont nous allons parler dans le livre suivant.

LIVRE VINGT-CINQUIEME.

Contestations entre l'Electeur Palatin & Madame d'Orleans

L'Electeur Palatin Charles étant mort le 16. Mars 1681, sans laisser d'héritiers, la branche de Simmeren finit en luy, & l'Electorat passa à Philippe-Guillaume Comte Palatin de la branche de Neubourg. Bien loin que le nouvel Electeur voulût s'en tenir aux conventions du Traité fait en 1682, entre le Roy & son prédecesseur Charles, il ne pensa qu'à contester les prétentions que Madame d'Orleans avoit sur la succession de son frere le feu Electeur Charles-Loüis, qui en cas de mort de son fils Charles, substituoit à sa fille Elizabeth-Charlotte ses biens allodiaux & la plus grande partie de ses meubles. L'Electeur Philippe-Guillaume se mit d'abord en possession de toute l'hérédité de Charles, comptant sur la puissance de l'Empereur LEOPOLD, avec lequel il avoit contracté une double alliance, sa fille Eleonore-Magdelaine ayant epousé LEOPOLD, & son fils Jean-Guillaume s'étant marié à Anne soeur du même Empereur. LOUIS XIV se croyoit de son côté obligé de soutenir les droits de sa belle-soeur la Princesse Palatine Elisabeth-Charlotte epouse de Philippe d'Orleans frere de sa Majesté. Mais il voulut d'abord essayer de terminer à l'amiable cet important procés, pour ne donner aucune atteinte au traité de tréve, ni troubler la tranquilité de l'Allemagne, & laisser l'Empereur continuer ses conquêtes, qui chaque année en faisoit de nouvelles sur l'ennemy commun de la Chrétienté. Ce fut pour eviter de si tristes suites, que le Roy proposa de soumettre les pretensions de sa belle soeur, à l'Arbitrage du Pape INNOCENT XI, qui par plus d'une raison ne devoit pas être suspect ni à l'Empereur, ni à l'Electeur Palatin. Mais l'un & l'autre avoient d'autres vûës. L'Empereur n'ayant consenti qu'avec une extréme répugnance au traité de tréve, voyoit avec chagrin STRASBOURG soumis à la Souveraineté du Roy ; & l'Electeur jugeoit que ce ne seroit qu'aprés avoir accablé la France qu'il pourroit recouvrer ce que les réünions luy avoient enlevé, & se rendre maître d'une partie de l'Alsace, sur laquelle sa maison avoit de tout tems jetté les yeux.

Traité de l'Empereur avec l'Electeur de Brandebourg.

Prévenus de ces vastes idées l'Empereur & l'Electeur Palatin n'omirent rien pour faire entrer dans leurs desseins les Princes de l'Empire. L'Empereur se ligua d'abord secrettement avec l'Electeur de Brandebourg, qui s'obligea par un traité conclu à Berlin le 8. Avril 1686, qu'en cas que l'Electeur Palatin fût attaqué ou dans le Palatinat ou dans le Duché de Juliers, & qu'on entreprît de le troubler dans la possession de l'Electorat, il envoyeroit à son secours douze cent Chevaux, huit cent Dragons & six mille hommes d'Infanterie. (a). Pour mieux couvrir le secret de ce traité, on en rendit un autre public, dont la France ne pourroit prendre aucun ombrage. Tandis qu'on négotioit sourdement à Berlin, l'Electeur Palatin tâchoit ouvertement d'animer la diete de Ratisbonne contre la France ; & l'Empereur envoya le Comte Loüis-Gustave d'Hohenloë dans presque toutes les Cours d'Allemagne proposer aux Electeurs, aux Princes & aux Cercles de s'assembler à Augsbourg, pour concerter les moyens de défendre l'Empire contre les entreprises qui pourroient troubler son repos, & pour empêcher les contraventions au traité de West-

(a) PUFEND. Rer. Brand. L. 19.

Digitized by Google

Westphalie & de Nimegue & à celuy de la tréve. Cet objet qu'on se proposoit ne permettoit pas de douter que l'Empereur n'en voulût à la France. L'Electeur de Baviere entra dans cette ligue, dés qu'on l'eut flatté qu'il auroit en chef le commandement de l'Armée, & qu'on réformeroit ce qui luy avoit fait peine dans le traité de Luxembourg. Toute la maison Ducale de Saxe acquiesça de même à ce que l'Empereur desiroit : les Cercles n'oserent s'y opposer, & l'Electeur Palatin fut le principal Promoteur de cet ouvrage. Il se servit sur tout pour le faire réüssir du Baron de Stratman, dont il étoit le bienfaiteur déclaré ; & le Comte de

A. 1686. Ligue d'Augsbourg.

Königseck l'appuya de tout son crédit à la Cour de Vienne, parcequ'ayant ses terres en Suabe, il trouvoit son avantage que l'Empire eût une Armée toûjours préte à les défendre. Ainsi l'Empereur réüssit à former la fameuse Ligue d'Augsbourg qui fut concluë le 9 Juillet 1686. Sa Majesté imperiale s'engageoit de fournir seize mille hommes, l'Espagne à cause du Cercle de Bourgogne six mille ou une somme d'argent, le Duc de Baviere huit mille, & deux mille pour le Cercle de Baviere, celuy de Franconie quatre mille, le Haut-Rhin quatre mille & la maison de Saxe deux mille. Le contingent du Roy de Suede n'y fut pas réglé ; mais on y convint que l'Electeur de Baviere Maximilien-Emanuel commanderoit l'Armée, avec le Prince Georges-Frederic de Valdeck, Christian-Ernest Marquis de Bareith, & Jean-Charles Comte de Thinguen. Il fut en même tems réglé qu'on prendroit des mesures pour remplir le trésor de l'Armée, pour faire des magasins de vivres, & pour tenir préte à Francfort une nombreuse Artillerie.

Ce traité & ces préparatifs persuaderent toûjours plus le Roy, que l'orage qui se formoit ne tarderoit pas à éclater contre luy, l'Electeur Palatin ne cessant pas de solliciter l'Empereur de faire sa paix avec le Turc. Sa Majesté Tres-Chrétienne demeuroit cependant toûjours tranquille dans les bornes que le traité de tréve luy avoit prescrites. Bien loin de se servir des prétextes que les maximes de la politique pouvoient luy suggérer, pour empécher les glorieux progrés que les armes de l'Empereur faisoient en Hongrie, elle continuoit de sacrifier au bien de la paix & de la Religion les justes sujets qu'on luy donnoit de prévenir un ennemy, qui n'attendoit que le moment de porter sur le Rhin toutes ses forces (*b*). Le Roy se contenta pour garentir la Haute-Alsace des irruptions dont elle étoit menacée, de hâter les fortifications d'Huningue. Le Baron de Montclar qui commandoit dans la Province, eut ordre de ne point s'éloigner de cette place qu'elle ne fût hors d'insulte ; il obéit & forma prés d'Huningue un petit camp où il coucha toûjours sous la tente jusqu'au mois de Novembre. Le Roy avoit jugé à propos de faire construire à Huningue un pont sur le Rhin, & d'en couvrir la tête par un petit ouvrage. Il étoit difficile de s'en passer, soit par raport à la commodité des Habitans du fort, qui tiroient du Brisgau une partie de leurs denrées, soit par raport à la sûreté de la place ; le Rhin etant fort resseré en cet endroit, elle auroit pû étre aisément insultée par le Canon & par les bombes. On ne peut gueres imaginer le bruit que firent dans toute l'Allemagne le pont & cet ouvrage, qui occupoit à peine sept ou huit arpens de terre dont le Roy s'offroit de payer le prix. Le Marquis de Bade-Dourlac en porta sa plainte à l'Empereur, & l'Empereur en informa d'abord la diete de Ratisbonne (*c*). L'occasion luy parut favorable pour animer toûjours plus l'Empire contre le Roy. Il donna en même tems ordre au Comte Lobcowitz son Ambassadeur à Paris, de remontrer au Ministre de France que cette innovation étoit contraire au traité de Tréve. Monsieur de Croissy luy répondit que le Marquis de Bade-Dourlac n'avoit pas representé au Roy, que les entrepreneurs du pont d'Huningue avoient occupé un terrain qui luy appartenoit; que si ce Prince en avoit écrit un mot à sa Majesté, elle n'auroit pas tardé à le dédommager des arpents de terre qu'il disoit faire partie de son Domaine; qu'une affaire d'une si petite consequence ne méritoit pas qu'on fit tant de bruit ; qu'on voyoit assez que le Roy ne prétendoit pas se donner par là un passage sur les terres de l'Empire. Que Brisach & STRASBOURG avoient des ponts toûjours ouverts aux Troupes de France ; que le Prince de Saxe-Eisnach avoit un pont à Huningue lorsque le Roy s'en rendit maitre ; qu'on n'avoit fait que le rétablir & le rendre plus solide; que l'ouvrage qui étoit a la téte n'étoit que pour couvrir le pont, & non pour y poster un Corps de Troupes dont l'Allemagne dût s'inquieter, que puisque le

Huningue fortifiée avec un pont sur le Rhin.

(*b*) Merc. Hist. Novemb. 1686. (*c*) PUFEND. L. 19. n. 31.

Digitized by Google

le Roy suivant les traitez étoit en droit de fortifier Huningue & d'y faire un pont, il étoit nécessaire de le mettre en sûreté contre les entreprises du premier venu; que le Roy n'attaquoit personne, mais qu'il étoit juste qu'il se mît en défense contre la résolution qu'avoit pris l'Empereur de porter la guerre sur le Rhin; que le traité d'Augsbourg luy paroissoit une déclaration ouverte, qui annonçoit à sa Majesté qu'elle devoit s'attendre à soutenir bientôt tous les efforts de l'Empire.

Le Comte Lobkovitz voyant qu'il n'étoit pas tems de répondre sur un ton bien fier, l'Empire n'ayant pas encor fait tous les préparatifs nécessaires pour l'exécution des projets de la ligue d'Augsbourg, avoüa à Monsieur de Croissy que ce traité avoit été conclu contre son sentiment; mais que l'Empereur n'avoit pu résister aux pressantes instances de l'Electeur Palatin; qu'au reste l'Empereur trop occupé contre le Turc, ne pensoit pas à commencer une nouvelle guerre, & que la ligue d'Augsbourg n'avoit d'autre vûë que la défense commune de l'Empire & non le dessein d'attaquer la France. Ce discours du Comte ne persuada pas Monsieur de Croissy que le Roy dût faire raser le pont & l'ouvrage dont il se plaignoit.

La diete écrit au Roy.

La diete de Ratisbonne crut qu'elle seroit mieux écoutée, & dans cette espérance elle fit un decret pour écrire au Roy, au sujet du pont & de l'ouvrage. Elle supposoit dans la lettre qu'elle fit projetter, que le Roy n'avoit pas plus de pouvoir dans les lieux réünis, que l'Empereur en avoit dans l'Empire, suivant l'article 8. du traité d'Osnabruck: d'où elle concluoit que comme l'Empereur ne pouvoit de son autorité privée sans le consentement de l'Empire, construire de nouvelles forteresses dans les terres des Etats, sa Majesté Tres-Chrétienne étoit tenüe de se conformer à cette loy. Ce point & quelques autres qui étoient inserez dans le projet de la lettre minutée par la diete, blessoient trop expressément la Souveraineté du Roy, pour pouvoir être tolérez. Dés que le Roy en eut avis, il fit déclarer à la diete que quelque considération que sa Majesté eut pour les Etats de l'Empire, elle ne pourroit sans en être offensée recevoir une lettre conçuë dans des termes qui ne luy convenoient pas, & que si la diete persistoit à vouloir l'envoyer, sa Majesté donneroit ordre à Monsieur le Comte de Crecy de se retirer de Ratisbonne. L'Electeur de Brandebourg chargea ses députez de dissuader la diete d'envoyer au Roy une lettre qui pouvoit l'offenser: il faut mesures ses termes, leur disoit-il, quand on parle à un Prince qui a la force en main; bien loin de chercher à l'aigrir toûjours plus, il est prudent de dissimuler au moins pour un tems, & d'éviter de luy donner de nouveaux sujets de se plaindre.

Remontrances au sujet des Canonicats de

Le pont d'Huningue ne fut pas le seul fait qu'on exagera, pour animer l'Allemagne contre la France; on tâcha d'irriter les Protestans, en leur donnant avis qu'il s'étoit fait dans le Chapitre de STRASBOURG des innovations contraires au traité de Westphalie (*d*); les Chanoines Lutheriens de la Cathedrale de cette Ville ayant été dépossedez, depuis que le Roy en étoit maître, & de leurs prébendes & de leurs maisons. L'Electeur de Brandebourg en fit parler à sa Majesté par le Baron de Sponheim son Envoyé à la Cour de France, avec ordre de remontrer à sa Majesté que ces sortes d'innovations faisoient un mauvais effet dans l'Empire, qu'il luy sembloit que sa Majesté dans le haut point de puissance où elle étoit, ne devoit pas contester aux Seigneurs Allemands de pareilles minuties, & que bien loin d'y trouver quelque avantage pour sa Couronne & pour sa gloire, il aigrissoit par là toûjours plus ses ennemis, & chagrinoit ceux qui faisoient profession d'avoir à coeur ses interêts. Ainsi parloit ce Prince Protestant, qui ignoroit que le rétablissement de la Religion Catholique dans tous ses droits étoit l'un des principaux objets des desirs de sa Majesté, persuadée qu'il étoit & de sa gloire, & de sa justice, d'appuyer de toute son autorité les interêts de l'Eglise. Le Comte de Crecy avoit déja déclaré à la diete, que ce que la paix d'Osnabruck avoit réglé touchant les matieres de Religion, ne regardoit en aucune façon les lieux réünis, qui ne dépendoient uniquement que de la France, & que le traité de tréve qui avoit laissé aux Protestans l'exercice libre de leur Religion, n'otoit pas au Roy la faculté de rendre justice aux Catholiques & d'introduire le culte & la doctrine de l'Eglise Romaine dans les lieux qui voudroient l'embrasser; ajoutant que sa Majesté pourroit même employer ses bienfaits & ses graces, pour engager les Peuples à rentrer dans les bonnes voyes qu'on leur avoit fait abandonner.

Pendant que le Roy se déclaroit si hau-

(*d*) PUFEND. L.19. n.31.

Digitized by Google

Plaintes du Pape contre le traité d'Augsbourg.

hautement à la diete en faveur de la Religion, le Pape INNOCENT XI, se plaignoit à Vienne du traité de la ligue d'Augsbourg, où il étoit dit en termes formels que l'on pourvoyra aux contraventions faites par la France, tant à l'égard du spirituel que du temporel. Le saint Pere craignoit avec raison qu'on ne voulût par là empêcher le progrés que la Religion Catholique faisoit en Alsace & dans les lieux reünis,& qu'on n'entreprît même de la proscrire des Villages & des Villes où elle avoit été rétablie. Le Pape fit grand bruit sur ce point ; il menaca même de ne plus envoyer d'argent en Hongrie ; il fit témoigner son inquietude à l'Empereur par son Nonce, qui avoit à Vienne un grand crédit ; il sollicita même les Princes Catholiques liguez d'empêcher une guerre, qui partageroit les forces de l'Empire & arrêteroit le cours des victoires que l'Empereur remportoit chaque année sur l'ennemy declaré du nom Chrétien. Nul dessein n'étoit plus digne du zéle d'un pere commun: mais envain son Nonce proposa à la Cour de Vienne au mois de Janvier 1687, qu'il n'y avoit pas de moyen plus prompt, plus facile & plus nécessaire pour établir une bonne paix entre la France & l'Empire, que de faire un traité sur le pied de celuy de tréve, sans rentrer dans des difficultez si souvent débatuës, & qu'on ne pouvoit faire renaitre sans causer de nouvelles aigreurs & exciter de nouveaux troubles (*f*). A peine le Conseil de Vienne daigna-t'il écouter cette proposition. Il vouloit accabler la France, bien loin de la laisser dominer paisiblement dans l'Alsace. Ce procedé augmenta toûjours plus la défiance du Roy, & le persuada de la verité des avis qu'on luy donnoit de toutes parts, que l'Empereur n'attendoit pour luy déclarer la guerre que le moment qu'il auroit fait sa paix avec le Turc.

A. 1686. Grosse Armée en Alsace.

Le Roy se préparoit à la soutenir & dés le mois de Novembre 1686, il avoit quarante mille hommes sur pied en Alsace, qui n'attendoient que l'ordre pour entrer en action. Cependant sa Majesté persistoit toûjours à croire qu'il étoit de sa générosité & de sa Religion, de laisser l'Empereur multiplier ses conquêtes en Hongrie, au dépens de l'avantage que luy auroit donné une si puissante diversion. Enfin Monsieur le Duc d'Orleans frere unique du Roy pressa sa Majesté de luy prêter un Corps de Cavalerie, pour se mettre en possession des Principautez de Lautrec & de Simmeren, afin de s'indemniser des biens que l'Electeur Palatin refusoit de restituer à Madame la Duchesse d'Orleans. Malgré la tendresse que le Roy eut toûjours pour son frere, le plus digne qui fut jamais de l'amitié de LOUIS le Grand, sa Majesté s'excusa de luy donner les secours qu'il demandoit, de peur que la Religion n'en souffrit, en retardant les progrés des armes imperiales. Cependant le Roy étoit bien informé que l'Electeur Palatin redoubloit à Vienne tous ses efforts pour obliger l'Empereur à faire la paix avec le Turc. Sa Majesté publia même hautement qu'elle n'ignoroit pas les mouvemens que ce Prince se donnoit, pour mettre tout l'Empire en état d'attaquer la France. Ce qui se passa en ce tems là à Cologne en persuada toûjours plus sa Majesté.

Mouvemens à l'occasion d'un Coadjuteur de Cologne.

L'Electeur de Cologne Maximilien-Henry de Baviere sentant ses forces défaillir, pensa à se donner un Coadjuteur, qui pût l'aider dans l'administration de son Electorat, & remplir dignement une si haute place & si importante pour le bien de l'Eglise & de l'Empire. Plein de ces sentimens il ne put se résoudre à jetter les yeux sur le Prince Joseph-Clement de Baviere son neveu, parcequ'il n'avoit que dix-sept ans,& que l'état de la Province de Cologne demandoit un Prince, qui pût Gouverneur par luy-même & avec une prudence capable de la soutenir dans les tems les plus difficiles. Une longue expérience avoit fait connoitre à l'Electeur, le mérite, l'habileté & la sagesse de l'Evêque de STRASBOURG le Cardinal Guillaume de Furstemberg, Doyen du Chapitre, qui vit d'abord divers Princes mettre tout en oeuvre pour traverser l'Election du Cardinal. L'Empereur, l'Electeur de Baviere & celuy de Brandebourg firent faire sur ce point par leurs Ministres de fortes remontrances: le Prince d'Orange offrit de grosses sommes d'argent, & l'Electeur Palatin envoya à Cologne son fils aîné le Prince Jean-Guillaume qu'on nommoit alors Duc de Juliers, pour empêcher par sa présence que le Cardinal ne fût élû (*g*). La France protégeoit l'Evêque de STRASBOURG ; mais le Roy fit déclarer par son Envoyé Monsieur de Gravel à tous les Chanoines, qu'ils ne devoient pas s'attendre qu'il leur fît toucher un sol, & que sa Majesté leur promettoit seulement qu'en cas qu'ils souffrissent quelque tort de la part de ceux qui vouloient forcer la liberté de leurs suffrages,

(*e*) Merc. Hist, 1686. T. 2. pag. 19. (*f*) Recueil des traitez des paix T. 4. (*g*) PUFEND. L. 19. n. 59.

Digitized by Google

frages, elle leur donneroit six fois plus qu'il n'auroient perdu (*b*). Enfin malgré les menaces & les promesses de l'Empereur, la dignité de Doyen & les qualitez personelles du Cardinal déterminerent le Chapitre à le postuler pour
A. 1688. Coadjuteur le 7. Janvier 1688; de sorte qu'il eut dix-neuf voix, & qu'il n'y eut que trois suffrages qui luy manquerent. Le Pape INNOCENT XI, refusa d'admettre la postulation de l'Evêque de STRASBOURG & de luy donner des Bulles de Coadjuteur. Cependant l'Electeur Maximilien-Henry étant mort le 19. Juillet suivant, les brigues recommencerent en faveur du Prince de Baviere Joseph-Clement Evêque de Frisingue & de Ratisbonne. Le Pape INNOCENT XI se déclara ouvertement pour luy, sans avoir égard à ce que la plus grande & la plus considerable partie du Chapitre de Cologne avoit coucu en faveur du Cardinal de Furstemberg. Il n'est pas de mon sujet de rapporter icy les raisons qui furent alors alleguées, pour soutenir les prétensions du Cardinal; il me suffit de dire que quatorze Capitulaires du Chapitre de Cologne qui n'en compte que vingt-quatre, protesterent en forme, le 24. Septembre 1688 (*i*), contre l'atteinte que le Pape en cette occasion sembloit donner aux droits & aux libertez de leur Eglise, & qu'ils demeureroient inséparablement unis au Cardinal de Furstemberg.

Cependant la Cour de Vienne faisoit ses diligences, pour assembler les Troupes de la pluspart des Princes Protestans, aux environs de l'Archevéché de Cologne; & l'Empereur s'étant déterminé à faire la paix avec le Turc pour la rompre avec la France, s'étoit allié avec les Hollandois; & déja le Prince d'Orange qui méditoit deslors l'invasion de l'Angleterre avoit engagé les Etats généraux à faire des levées extraordinaires. Ce fut pour prévenir les desseins d'un si grand nombre d'ennemis, que le Roy se resolut de faire investir Philisbourg, dont la prise luy paroissoit nécessaire pour mettre l'Alsace à couvert. Mais avant que de presser le siege, sa Majesté fit encor de nouvelles propositions de paix, qu'elles rendit publiques dans son manifeste du 25.

Le Roy propose de changer la tréve en paix

Septembre 1688. Elle y déclare que pour oter à l'avenir tout sujet de mes-intelligence entre elle & l'Empire, elle consentoit qu'il fût fait un traité définitif, aux mêmes conditions que celuy de tréve conclu le 15. Août 1684; bien entendu qu'elle ne pourroit être inquiétée au sujet des fortifications qu'elle avoit faites à Huningue & au Fort-Louis: que comme sa Majesté n'avoit pas entrepris le siege de Philisbourg pour s'ouvrir les moyens d'attaquer l'Empire, mais seulement pour fermer l'entrée de ses Etats à ceux qui voudroient y exciter de nouveaux troubles, elle s'offroit pour faciliter d'avantage le traité de paix de faire démolir Philisbourg, dés qu'elle auroit réduit cette place à son obéissance & de la faire rendre à l'Evêque de Spire, à qui elle appartenoit; elle s'offroit de plus de faire démolir les fortifications de Fribourg & de la rendre à l'Empereur. Quant à l'Electorat de Cologne le Roy offroit d'en retirer ses Troupes, aussitôt que le Pape auroit confirmé la postulation du Cardinal de Furstemberg, & de s'employer, dés que ce Prince seroit paisible possesseur de l'Electorat, pour le faire entrer avec le Chapitre dans les temperamens, qui pourroient être proposez pour la satisfaction du Prince Clement & de l'Electeur de Baviere. Enfin pour ne laisser aucune occasion de troubles, sa Majesté offroit pour son frere unique & pour Madame sa Bellesoeur un desistement de toutes les places, terres & meubles qui leur devoient être restitués par l'Electeur Palatin, moyennant un dédommagement en argent, suivant l'estimation qui en sera faite dans un an par des Commissaires nommez à cet effet, & au cas qu'ils ne pûssent en convenir, sa Majesté consentoit que ce qui resteroit de differends fût terminé par l'Arbitrage du Roy d'Angleterre & de la Republique de Venise, sans qu'on pût venir de part & d'autre à aucune voye de fait.

Bien loin que l'Empereur voulût entrer dans les voyes de conciliation qui luy étoient proposées, il donna ordre qu'on répondit aux raisons qui servoient d'appuy à la cause de sa Majesté. Cet ordre fut exécuté & on vit paroitre une écrit daté de Vienne du 18. Octobre 1688, plus propre à irriter la mal qu'à pacifier les esprits. L'Auteur sentant même qu'il passoit les bornes du respect dû à une Majesté Royale, tâche d'excuser l'amertume de son stile, en supposant que le Manifeste du Roy est un libelle infame, c'est ainsi qu'il s'explique, auquel sa Majesté n'a eu aucune part. Cependant l'Empereur plein de confiance que la France ne pourroit résister à toutes les forces d'une foule de puissances Confédérées contre elle

(*b*) Manif. du Roy. (*i*) Recueil des Traitez de Leonard.

Digitized by Google

elle, ayant rejetté toutes les propositions d'accommodement, le Roy fit partir Monſeigneur le Dauphin pour commander le ſiege de Philisbourg.

Philisbourg aſſiégé par Mr. le Dauphin

Ce Prince arriva à Weiſſembourg le 15. Octobre 1688; il paſſa en ſuite le Rhin au Fort-Loüis, où l'on avoit fait un pont fortifié par un ouvrage au delà du Rhin. La tranchée fut ouverte le 10. La preſence & les libéralitez de Monſeigneur le Dauphin animerent les Officiers & les Soldats, de ſorte que le Comte de Staremberg qui étoit Gouverneur de la place, fut contraint de la rendre le 29. Octobre. Monſeigneur comme parlent les lettres de ce tems-là, s'acquit bien de la gloire & bien des coeurs pendant le ſiege. On ne parloit que de ſa valeur, de ſa conduite & de ſes airs gracieux à tout le monde, de ſon diſcernement à juger des belles actions & à les recompenſer avec grandeur & avec bonté. Il n'y avoit, dit Monſieur de Buſſy (k), que de ſa jeuneſſe dont on ne parloit pas. Pendant qu'on étoit occupé au ſiege de Philisbourg, Heidelberg & Mayence reçurent Garniſon Françoiſe. Monſieur le Dauphin prit enſuite Manheim en trois jours & Frankendal en deux. Spire, Worms, & Oppenheim ſe rendirent : toutes ces conquêtes mirent en-

A. 1689.

tierement l'Alſace à couvert. Cependant dés que l'Empereur & les Princes de l'Empire eurent déclaré la guerre à la France, ils porterent d'abord toutes leurs vûes pour ſe rendre maitres de cette Province. Dés qu'on put tenir la compagne, ils aſſemblerent dans le Palatinat une Armée de cent mille hommes, commandez par le Prince Charles de Lorraine, dont toute l'Europe admiroit la ſageſſe & la bravoure, & qui par là étoit ſi digne de la confiance des Imperiaux. Ils formerent pendant quelque tems divers projets, déliberant ſur tout ſur les moyens de faire le ſiege de Philisbourg. Mais n'ayant oſé l'entreprendre, ils tournerent du côté de Mayence fort mauvaiſe place, ſans dehors & presque ſans foſſez, étant aiſé d'y deſcendre même à cheval dans pluſieurs endroits du chemin couvert. Le Roy ne comptoit que ſur la valeur de la Garniſon & ſur l'habileté du Marquis d'Huxelles qui y commandoit. Ce Marquis étant convaincu qu'il étoit important pour conſerver l'Alſace, d'arrêter longtems l'ennemy devant une place qui ouvroit aux François l'entrée de l'Allemagne, fit à la hâte élever quelques ouvrages de terre, pour chicaner les aſſiégeans & leur faire perdre une Campagne. A peine eut-il fait les préparatifs néceſſaires pour une bonne défenſe, que le Prince Charles de Lorraine chargé de la conduite du ſiege, fit inveſtir la place du côté de l'Allemagne le 30. May; la tranchée ne fut ouverte que le 22. Juin. Les fréquentes & vigoureuſes ſorties du Marquis d'Huxelles combloient ſans ceſſe les travaux presqu'auſſitôt qu'ils étoient faits, & enlevoient aux ennemis un terrain qu'ils n'abandonnoient qu'aprés y avoir perdu beaucoup de monde. Une ſortie ſur tout faite en plein Midy le 16. Août, les obligea de reculer presque jusqu'au point où ils avoient commencé le ſiege. Mais comme leurs Troupes étoient les meilleures de l'Empire, & que le Duc de Lorraine n'étoit pas d'humeur à quitter priſe, il ſe mit enfin en état à force de travail & de coups de Canon, d'attaquer le chemin couvert. Les Imperiaux s'avancerent en Bataille le 6. Septembre & donnerent un aſſaut qui leur coûta cher, y ayant perdu environ cinq mille hommes tant tuez que bleſſez. Mais malgré l'opiniâtre réſiſtance de la Garniſon, ils ſe logerent ſur une angle du chemin couvert. Aprés une ſuſpenſion d'armes dont on convint pour retirer les morts, le Marquis d'Huxelles qui avoit déjà prolongé ſa défenſe bien au delà du terme que ceux qui connoiſſoient Mayence luy avoient fixé, ſe trouvant ſans poudres & ſans mouſquets, fut obligé de capituler le 8. Septembre. Le Prince de Lorraine le laiſſa maître de la Capitulation, ne voulant conteſter aucune marque d'honneur à un Commandant & à une Garniſon dont la longue réſiſtance avoit beaucoup ſervi à augmenter ſa propre gloire. Le Duc de Baviere qui toûjours avoit été acteur & témoin de ce qui ſe paſſoit, avoüa hautement que dans toutes les guerres de Hongrie il n'avoit jamais vû d'actions plus belles & plus vives, que la ſortie dont nous avons parlé & la défenſe du chemin couvert. Aprés le ſiege de Mayence, comme toute l'Allemagne réüniſſoit ſe forces, & que la Sàvoye, l'Eſpagne, la Hollande & l'Angleterre forçoient le Roy de partager les ſiennes, il fallut pour conſerver l'Alſace ôter aux Ennemis, les moyens d'en approcher, en ruinant les païs d'alentour, qui pouvoient fournir à leur ſubſiſtance. La pitié & la guerre ne s'accordent gueres; les Troupes de France firent dans Worms, Spire & dans le Palatinat mille & mille mal-

heu-

(k) Lettres de Buſſy T. 5. Lettre 32.

Digitized by Google

Digitized by Google

devoit être converti dans un traité définitif avec quelques changemens, ſçavoir que la Ville de STRASBOURG & tous ſes forts reſteroient incommutablement à la France; mais pour compenſation ſa Majeſté conſentoit que Montroyal & Trarbach fuſſent raſez, & rendus aux Princes auxquels ils appartenoient; que les ouvrages d'Huningue & de Fort-Loüis qui ſont au delà du Rhin fuſſent pareillement démolis. Elle offroit de plus de rendre Philisbourg & Fribourg dans l'état où étoient ces places; elle conſentoit enfin qu'en cas qu'il y eût quelques-unes des réünions qui ne fuſſent pas conformes aux traitez, il ſeroit nommé des Commiſſaires de part & d'autre pour les examiner, & que s'ils ne pouvoient convenir, on s'en rapporteroit à la Republique de Veniſe. Le Roy de Dannemarck agiſſoit en même tems auprés du Prince d'Orange, qui s'étoit emparé du Trône d'Angleterre, pour l'engager à accepter les conditions que le Roy de France offroit. Enfin Monſieur de Calliere renoüa par ordre du Roy, ſa négociation avec Monſieur Duxcweldt. Mais toutes ces démarches ne purent gâgner les alliez: les Batailles que la France avoit gàgnées & les pertes qu'ils avoient ſouffertes, ne leur faiſoient pas perdre l'eſpérance de la voir enfin ſuccomber à leur grand nombre.

Le Duc de Savoye ſe détache des alliez.

Le Duc de Savoye penſa autrement, & prenant ombrage des conferences auxquelles il paroiſſoit qu'on luy donnoit peu de part, il craignit que les Alliez ne fiſſent pas aſſez d'attention à ſes interêts. Il les prévint & ſe détachant d'eux, il conclut ſa paix le 29. Novembre 1696. Cette corde étant rompuë la machine commença à ſe déconcerter. Les Princes de l'Empire furent ſur tout allarmez du bruit qui ſe répandit, que les troupes de France qui étoient en Italie, retomberoient ſur le Rhin au nombre de cent douze mille hommes; & ils ſe perſuaderent qu'une ſi puiſſante armée mettroit la France en état d'engloutir les Provinces voiſines du Rhin, & de donner par là la loy à tous les alliez. Ils expliquerent leur frayeur dans la lettre qu'ils ecrivirent aux Etats-Généraux le 3 Janvier 1697 (n). "Depuis que le Duc de Savoye, leur "diſoient-ils, ayant abandonné les in-"terêts des alliez, s'eſt rangé du côté "de l'ennemy, & qu'on la vû dans une "même campagne Généraliſſime des ar-"mées des deux partis contraires, le "Roy de France a fait marcher tout ce "qu'il avoit des troupes en Italie contre "les frontieres de la Haute-Allemagne. "Il eſt aiſé de juger par l'appareil for-"midable de ſes armées, qu'il ſe prépare "à nous attaquer. Nous avons pour "ce ſujet ecrit à ſa Majeſté Imperiale, à "ſa Majeſté Britannique & à tous les "Princes Electeurs nos alliez, pour les "ſupplier d'envoyer dés le commence-"ment de la campagne prochaine un ſe-"cours ſuffiſant du coté du Rhin. C'eſt "dans la même vûë que nous deman-"dons l'aſſiſtance & les ſoins des vos "Hautes Puiſſances, pour garentir les "frontieres de l'Allemagne des invaſions "de l'ennemy."

Les Etats Généraux diſpoſez à faire la paix.

Cependant les Etats-Généraux & le Prince d'Orange contens des conditions préliminaires que le Roy leur propoſoit, accepterent la médiation du Roy de Suede, & preſſerent auſſitôt l'Empereur de prendre le même parti. Les mêmes raiſons qui obligeoient la France de ſe hâter de faire la paix, faiſoient chercher à l'Empereur tous les moyens de la retarder. La maladie du Roy d'Eſpagne & l'eſpérance d'acquerir pour ſa maiſon une ſi puiſſante Monarchie, étoit le principal reſſort des empreſſemens du Roy pour la paix. Les interêts de l'Empereur étoient tout-à-fait oppoſez. Il pretendoit mettre ſon ſecond fils ſur le trône d'Eſpagne, en cas que le Roy Catholique vînt à mourir. Il ne luy importoit pas moins que la ligue ſubſiſtât, qu'il importoit au Roy qu'elle fut rompuë. L'Eſpagne étoit ſi voiſine de la France qu'elle pouvoit être envahie, avant qu'on pût former une nouvelle ligue pour s'y oppoſer. Il fallut neantmoins que l'Empereur malgré ſes répugnances, ſe rendit aux inſtances de ſes alliez laſſez d'une ſi longue guerre, & qu'il acceptât la médiation de la Suede. Mais en même tems il eſpéra de rallentir les négociations, & de trainer juſqu'à ce que le Ciel eût décidé du ſort du Roy d'Eſpagne. Enfin ſa Majeſté Imperiale répondit aux Etats Généraux le 17. Janvier 1697, conformément à leurs deſirs, & le Roy de Suede fut agréé pour être le médiateur de la paix.

Le Roy de Suede mediateur agréé des parties. A. 1697.

Dés que le Baron de Lillieroot eut été nommé par ſa Majeſté Suedoiſe pour ſon Ambaſſadeur mediateur, il entra ſans delay dans l'exercice de ſon Miniſtere; & dés le 10 Fevrier 1697, Monſieur de Callieres luy dicta les articles préliminaires, ſuivant leſquels le Roy conſentoit de faire la paix avec l'Empire. Sa Majeſté conſentoit par ces articles que les traitez de Weſtphalie

Articles propoſez par la France.

(n) Mem. de la paix de Ryswick T. 1.

lie & de Nimegue fussent le fondement de la négociation de la paix, de restituer la Ville de STRASBOURG dans l'état qu'elle a été occupée par sa Majesté, ou de donner un équivalent au choix de l'Empereur, & de rendre toutes les réünions faites depuis la paix de Nimegue, & la Lorraine suivant les conditions du même traité. Tandisque le Ministre de France faisoit ces offres au Médiateur, LOUIS XIV dont le caractere propre étoit de s'affectionner inviolablement à ceux qui avoient de l'attachement pour luy, n'oublia pas les interêts de l'Evéque de STRASBOURG, le Cardinal de Furstemberg: il luy envoya un exprés pour le faire venir à la Cour où il arriva le 20 Fevrier. Aprés quelques conférences sa Majesté luy dit de dresser un mémoire de ses prétentions, & de nommer un ministre qui agiroit en son nom au Congrés. Le Cardinal présenta son memoire, en priant sa Majesté de faire traiter de ses interêts par les Plénipotentiares de France, ce qui luy fut accordé.

Tout paroissoit annoncer une paix prochaine. Le Roy avoit nommé par ses Ambassadeurs Messieurs Courtin, de Harlay & de Caillieres. Monsieur Courtin étant devenu presqu'aveugle, Monsieur le Comte de Crecy prit sa place. L'Empereur nomma pour les siens le Comte de Kaunitz, le Comte de Stratman & le Baron de Seyler. Dés qu'ils furent arrivez à la Haye, le Médiateur leur communiqua les articles préliminaires: ils n'en furent pas contents; ils firent sentir d'abord qu'ils avoient bien d'autres demandes à proposer, & que l'Empereur vouloit que sans avoir égard au traité de Nimegue, on s'en tint uniquement au traité de Westphalie & au traité d'exécution reglé ensuite à Nuremberg. Tout le Congrés fut surpris que la Cour de Vienne le prit sur un ton si fier, dans un tems où il ne paroissoit pas, vû l'état présent de ses affaires, qu'elle dût apporter tant d'obstacles à la conclusion. Pendant que les Ministres de l'Empereur perdoient le tems à la Haye, en proposant un préliminaire si chimerique, le Conseil de Vienne déliberoit sur le choix d'une Ville où l'on tiendroit les conférences pour la paix. L'Empereur fut enfin obligé d'accepter le château de Ryswic, situé entre la Haye & Delft où les Fraçois avoient leurs logemens.

Prétentions de l'Empereur.

Ryswick lieu choisi pour les Conférences.

Les conférences s'étant ouvertes à Ryswick le 9 May 1697, les Plénipotentiares de l'Empereur présenterent trois jours aprés, un long détail de leurs prétensions. Leur memoire contenoit en substance que le Roy restitueroit tont ce qui avoit été pris aprés la paix de Munster & l'exécution de Nuremberg; qu'il rendroit Fribourg à l'Empereur; qu'on abrogeroit tout ce qui avoit été fait par tout sous le nom d'union & de réünion, comme aussi tout ce qui avoit été innové sous le nom ou prétexte du Suntgau, du Landgraviat d'Alsace & de la Préfecture Provinciale, en quelque maniere que ce soit; qu'il seroit clairement déterminé que le Roy de France se contentera des droits sur le Suntgau & le Landgraviat d'Alsace & la Préfecture provinciale, tels qu'ils avoient été auparavant possedez par la maison d'Autriche, sans que sa Majesté Tres-Chrétienne puisse rien prétendre au delà, à la réserve que le Roy possédera ces droits en toute Souveraineté, au lieu que la maison d'Autriche ne les possedoit que comme fiefs de l'Empire.

Qu'on restituera à l'Electeur Palatin tous les Domaines, fiefs & droits qu'il possédoit avant les troubles de Boheme, & spécialement le Baillage de Germersheim, avec les deux Baillages subalternes de Landek & d'Altenstat, qui luy sont communs avec l'Evéque de Spire.

Qu'on réparera les dommages faits tant à l'Empereur qu'à l'Empire, & qu'à cet effet pour mieux affermir la paix, la France rendra à l'Empereur Brisach & Philisbourg dans l'état où se trouvent ces places, & que pour la méme raison, elle restituera les Villes de Haguenau, Weissembourg & Landau avec tous les droits que la France prétend sur elles.

Remarques du Corps Germanique sur les propositions de l'Empereur.

Les deputez du Corps de l'Empire présenterent deux jours aprés, leurs remarques sur ce grand projet, au quel ils ajouterent que tout ce qui avoit été occupé par la France depuis le traité de Munster & son exécution de Nuremberg, seroit rétabli, tant pour ce qui regarde les choses sacrées que les prophanes, excepté seulement l'article qui concerne la Ville de STRASBOURG qui devoit être renduë en l'état où elle étoit lorsque ce memoire fut présenté; c'est-à-dire que le Corps de l'Empire consentoit que la Religion Catholique subsistât dans l'état où le Roy l'avoit mise, & qu'on ne pourroit plus luy contester les droits & les biens, dont elle étoit alors en possession.

Quelques vastes que fussent css préten-

tentions de l'Empereur & de l'Empire, qui réduisoient la France à laisser en oubli tout ce quelle avoit acquis par le traité de Nimegue, & à abandonner la plus grande partie de l'Alsace: ce projet cependant ne satisfit pas encor pleinement divers Princes de l'Empire, qui confinent à l'Alsace, & qui avoient des interêts particuliers dans la cession que l'Empereur demandoit à la France.

Prétentions des Etats voisins de l'Alsace.

Les Cercles associez de Suabe & de Franconie présenterent au Médiateur, le plan des conditions qu'ils jugeoient nécessaires pour parvenir à une bonne paix. Ils y insistoient sur tout, que rejettant tous les équivalents qui seroient offerts, on demandât la restitution de STRASBOURG avec toutes ses dépendances, tant en deçà qu'en delà du Rhin, sans rien démolir des fortifications qui avoient été ajoutées depuis que la France s'en etoit emparée; que Philisbourg seroit rendu, les forteresses d'Huningue, de Fort-Loüis & de Landau & autres semblables démolies; que les contestations entre la France & l'Empire au sujet de l'Alsace seroient terminées à l'amiable par l'entremise du Médiateur; que le Roy Tres-Chrétienne restituera aux Etats qui sont compris dans les deux Cercles, tous les lieux qu'il leur retient, & en particulier à l'Evêque de Bâle le fief de Rapolstein, dont la Seigneurie directe luy appartient de toute ancienneté; & qu'enfin on leur donne une satisfaction convenable pour les dommages qu'ils ont soufferts, & pour les frais avant & pendant la guerre.

Prétensions du Duc de Wirtemberg.

Le Duc Everard-Loüis Regent de Wirtemberg, venant à son tour étaler ses prétensions, demanda que le Duc Georges de Wirtemberg de la ligne de Montbeliard, fût rétabli dans l'immédiate dépendance de l'Empire Romain, dont il avoit joüi avant le commencement des troubles, annullant entierement la reconnoissance de Vasselage de la Couronne de France faite en 1681, de même que dans la possession des fiefs que les Comtes de Rappolstein & les Nobles de Rathsemhausen ont reconnu de la Comté d'Horbourg. Les Plénipotentiaires de France n'omirent pas sans doute de faire attention aux termes du memoire qui distingue la Comté d'Horbourg de celle de Montbeliard.

Prétensions du Marquis de Bade-Dourlac.

Le Marquis de Bade-Dourlac présenta de même son memoire le 1. Juillet, par lequel il redemandoit quelques fiefs qui luy appartenoient entre Haguenau & Weissembourg; que les Isles & le terrain qu'on avoit occupé pour fortifier Huningue luy fussent rendus; que la maison de Bade fût restituée dans la possession de disposer de quelques fiefs d'Alsace & du Suntgau, & que l'Hôtel que la maison de Bade avoit à STRASBOURG & qu'on l'avoit contraint de vendre pour y loger le Gouverneur, luy fût rendu & le contract de vente annullé (a).

Tandis que cette multitude de prétensions préparoient matiere à des discussions infinies, qui devoient trainer la négociation en longueur, les François voulant hâter la conclusion, proposerent au Médiateur le 20. Juillet 1697, les conditions suivant lesquelles ils étoient prêt de faire la paix avec l'Empereur & l'Empire. Ils demandoient que les traitez de Munster & de Nimegue en fussent la base & le fondement, en la maniere dont ils étoient joint l'un & l'autre dans le traité de Nimegue, & que sur ce pied les reünions de quelques terres situées dans l'Empire faites par les Chambres de Besançon, & de Metz, & le Conseil Souverain de Brisach depuis le traité de Nimegue, seroient révoquées: à l'égard de STRASBOURG le Roy offroit l'alternative, ou de retenir cette place en donnant en échange Fribourg & son Château en l'état qu'ils étoient, Brisach & les quatre Villages de sa dépendance, qui sont au delà du Rhin; sa Majesté consentant même que la nouvelle Ville de Brisach fût démolie aussi bien que le pont; mais que le Roy conserveroit le fort du Mortier situé en deçà du Rhin.

Conditions proposées par la France.

Le Roy promettoit de plus de faire raser les ouvrages faits à Huningue au delà du Rhin & d'en détruire le pont. Il laissoit encor à l'Empereur & à l'Empire le fort de Kell, s'obligeant à faire raser les forts qui étoient dans les Isles du Rhin, aussi bien que les ouvrages du Fort-Loüis, qui etoient au delà de ce fleuve. Enfin sa Majesté vouloit bien remettre à l'Empereur la Ville de Philisbourg, de sorte que les frontieres de la France & de l'Empire, ce sont les termes du projet, demeurent entierement separées par le Rhin. Le pont de Philisbourg & le fort qui étoit en deçà de ce fleuve devoient de même être demolis. Les Plénipotentiaires de France terminerent leur memoire par la déclaration qu'ils firent, que le Roy ne prétendoit faire la paix aux conditions proposées, que jusqu'à la fin du

(p) Mem de Ryswick pag. 164. (q) Idem pag. 205.

voient pû jusqu'alors entamer, avoit été accablée sous le poids de leurs armes?

L'Empereur ne se flattoit pas sans doute de pouvoir obtenir tout ce qu'il demandoit; mais il luy paroissoit être de la dignité imperiale de parler en maître qui vouloit donner la loy à la France. & de faire sentir aux Princes de l'Empire son zele pour leurs intérêts. Tous applaudirent aux réponses que les Plénipotentiaires de l'Empereur avoient données au projet des François. Ils les adopterent avec actions de graces, comme un ouvrage digne de la fierté & de la Majesté du Corps Germanique, & déclarerent le 6. Aoùt qu'elles étoient conformes à leurs sentimens. Cependant pour s'assûrer toujours d'avantage, & faire ensorte qu'il ne manquât rien à leurs prétentions, chaque Prince fit une liste des lieux qu'ils prétendoit devoir luy être rendus, sans aucune dépendance de la France. Nul Village n'échappa à la diligence de leurs Ministres. L'Electeur Palatin y demanda Germersheim, Seltz, Hagenback, Landeck, Altenstat, Bellikheim, Sibeltingen, Eusersiat, Clingen-Munster, & un tres grand nombre d'autres fiefs, dont les uns étoient situez au delà de la Queich & les autres en deçà de cette riviere. On demanda le Duché de Deux-ponts tout entier, la principauté de la Petite-pierre, la Comté de Veldents, & la Principauté de Birkenfeld. L'Evêque de Spire répétoit Lauterbourg, Jokenheim, Magdebourg, Dahn, le Prieuré de sainte Valbourg & quantité d'autres terres. On voyoit encor dans les prétensions de l'Empire, divers lieux dépendants de l'Evêché de STRASBOURG, tels que sont Markelsheim, Benfeld, Dachstein, Kokersberg, Wantzenau, Saverne, la maison de Bade. Le Comte de Hanau, le Prince de Montbeliard, le Comte de Linange y faisoient de même, le détail de tous les lieux qu'ils prétendoient leur appartenir sous l'immédiateté de l'Empire. Il seroit trop long de les râporter tous dans cette histoire. On trouve cette liste à la page 398. du tome second des memoires de la paix de Ryswick. Par toutes ces demandes l'Alsace n'étoit plus qu'un Corps décharné, dont il ne devoit rester sous la Souveraineté du Roy Tres-Chrétien, que quelques lambeaux.

Pendant que l'Empereur & l'Empire préparoient toutes ces batteries, pour renverser entierement les droits que la France avoit sur cette Province, ils se trouverent embarassez par les nouvelles conquêtes des armes du Roy. Le Maréchal de Catinat avoit pris Ath; le Duc de Vendome Barcelonne, & Monsieur de Pointis Cartagene d'où il étoit retourné chargé d'un riche butin; tandis que les alliez demeuroient dans l'inaction, s'excusant auprés de l'Empereur tantôt sur la pluye, tantôt sur le manque de fourages; & l'Angleterre sur ce qu'elle étoit épuisée d'argent. Les Imperiaux qui s'étoient attendu que les alliez ne se lásseroient pas de sacrifier leurs Troupes & leurs Finances pour le service de l'Empire, voyoient avec peine les Hollandois avoir de fréquentes & secretes Conférences avec les Plénipotentiaires du Roy; que les Espagnols paroissoient dégoutez de la guerre, & que la France au sujet de l'usurpation de la Couronne d'Angleterre donnoit au Prince d'Orange toute la satisfaction qu'il desiroit. Ces réflexions inquietoient les Imperiaux. De là les ombrages & les soupçons qui les rendoient moins fiers. Tout leur faisoit craindre que dés que les alliez auroient trouvé leur compte dans la négociation, ils n'oubliassent les interrêts de l'Empire. Cette crainte leur fit prendre la résolution de traiter euxmémes avec les Plénipotentiaires de France dans des Conférences particulieres. Les Ambassadeurs rendirent compte au Roy de ce qui s'y passa, & c'est de leurs lettres même que j'ay tiré ce que j'en vais rapporter dans le livre suivant; je ne pouvois puiser dans de meilleures sources.

Conquêtes du Roy.

Digitized by Google

LIVRE VINGT-SIXIEME.

A. 1697. Conférences au sujet de l'Alsace.

LEs Ministres de l'Empereur s'appercevant qu'il n'y avoit plus moyen de reculer, sans se mettre en risque d'être abandonnez par leurs alliez, entrerent tout de bon en matiere au sujet de la cession de l'Alsace. Mais il ne se lásserent pas encor de répéter tout ce qui avoit été dit dans les traitez précédents, pour essayer de persuader les Plénipotentiaires du Roy, qu'ils ne devoient pas prétendre retenir l'Alsace dans toute son étenduë (a). Ils insisterent sur tout sur le traité d'exécution de la paix de Nimegue, dans lequel il est dit que l'Empereur feroit sortir ses Troupes de toutes les Provinces de l'Empire, qui n'appartiennent pas à la maison d'Autriche, de Landau & de Weissembourg; d'où ils concluoient que ces Villes appartenoient à l'Empire. Ils tâcherent ensuite de tirer avantage du titre de deux arrêts de Brisach, qui portent que le Roy sera mis en possession de la Souveraineté de la Basse-Alsace; d'où ils inferoient que sa Mejesté n'y étoit pas avant la paix de Nimegue. De pareilles objections n'étonnerent par les Ambassadeurs du Roy; ils ne s'arrêterent pas même à les refuter fort au long. C'est d'eux-mémes de qui nous avons appris la maniere dont ils y répondirent. "A l'égard de l'Alsace, disent-ils dans "leur lettre écrite au Roy le 19. Août, "nous coupâmes court à toutes les dis-"cussions sur d'anciennes difficultez tant "de fois rebatuës, & nous ne les tou-"châmes que legerement:" & pour faire voir que tout ce qu'on pouvoit alléguer n'étoit que subtilité & illusion, ils ajouterent que cette matiere ne pouvoit faire le sujet de la négociation, & que dés qu'on voudroit y insister, leur ordre, étoit de finir plûtôt toute négociation, que d'y entrer d'avantage. Monsieur le Baron de Seyler ecouta cette réponse avec une modération & une douceur dont les Ambassadeurs de France eurent sujet de se loüer & qui le rendoient méconnoissable.

Limites de l'Alsace.

Les Imperiaux demanderent ensuite quelles limites sa Majesté vouloit donner à l'Alsace. A cette question les Plénipotentiaires du Roy répondirent en ces termes (b): "A l'égard des limites "de l'Alsace nous leur dîmes que nous "les prenions à peu prés depuis la ri-"viere de Queich, c'est-à-dire Landau "au dedans & Germersheim au dehors, "jusqu'à Huningue & au Comté de "Ferrette, & depuis le Rhin jusqu'à la "montagne, & que dans tout cet es-"pace, nous prétendions la Souverai-"neté du Roy aussi bien établie qu'en "Champagne. Qu'ainsi Evêque & l'E-"vêché de STRASBOURG sur lequel "les Imperiaux avoient insisté, étoient "en cela comme les autres Seigneurs "Laïcs & Ecclesiastiques, les Villes & "les païs, c'est-à-dire les terres, prez "forêts, rivieres & Habitans sans ex-"ception, comme ils ont été cédez par "l'Empire, aussi bien que par la maison "d'Autriche."

Quant à l'exécution de la paix de Nimegue, on répondit qu'il n'avoit point été question de sçavoir ou d'examiner la qualité ou la situation des Villes de Landau & de Weissembourg; mais seulement de régler que les Troupes de l'Empereur en sortiroient comme elles en sortirent en effet, & que c'étoit là l'unique question en cet endroit, le reste y étant étranger, inutile & de nulle considération: mais que quand dans le même traité d'exécution on avoit parlé de faire sortir les Troupes du Roy des autres Villes d'Alsace, cela avoit été nettement refusé, les Ministres de l'Empereur ayant été contraints d'abandonner la demande, & les Troupes de France y étant en effet demeurées. Que ce point étoit si décisif par le traité de Munster auquel ils vouloient toûjours revenir, qu'ils ne pouvoient faire voir aucune difference entre ces deux Villes de Landau & de Weissembourg, & les huit autres, ce qui détruit toute l'induction qu'ils voudroient tirer de l'article de l'exécution du traité de Nimegue. Qu'enfin pour les arrêts de Brisach, il n'y avoit qu'à en lire le dispositif, au lieu du titre que l'imprimeur y a pû mettre, & qu'on verra qu'ils supposent le droit de sa Majesté sur l'Alsace & ne l'établissent pas; mais au contraire ce droit précedemment trés bien établi par la paix de Munster, est leur principal & unique fondement. Toutes ces réponses furent faites plus par complaisance que par besoin, les Ministres du Roy persistant à dé-

(a) Mem. de Ryswick pag. 302. (b) Ex Bibliot. Card. de Rohan.

à déclarer qu'ils ne vouloient point mettre en question, la cession de toute l'Alsace à la France. & que c'étoit une affaire décidée.

La Conférence qui suivit ne fut pas plus favorable aux Imperiaux. Le Baron de Seyler la commença par étaler la longue liste de réünions dont nous avons déjà parlé, qui contenoit en détail le nom de tous les lieux que les Princes & Etats de l'Empire prétendoient ne devoir pas étre soumis à la Souveraineté du Roy. Les Plénipotentiaires écrivirent à sa Majesté le 27. Août la réponse qu'ils firent sur ce point. "Nous déclarames aux Imperiaux, disent-ils, que sa Majesté rendroit généralement tout ce qui avoit été pris "sous prétexte de réünion, pourvû "qu'il ne fût point de l'Alsace; que nous "ne connoissions pas vingt noms de "mille lieux ou plus encor, de ce qui se "trouvoit dans leur memoire; mais que "puisque sa Majesté vouloit rendre "toutes les réünions, elle ne pouvoit "de sa part en offrir plus, ni les Plénipotentiaires en demander davantage; "qu'il ne falloit pas qu'ils s'efforçassent "de tirer de nous l'aveu de rendre quelque lieu de l'Alsace; que nous nous "en donnerions de garde & que quand "nous l'aurions fait, cela ne pourroit "préjudicier ni au droit de sa Majesté "sur toute l'Alsace, ni à la déclaration "que nous avons toûjours faite, qu'elle "entendoit la conserver."

Le Roy veut conserver toute l'Alsace.

Les Plénipotentiaires de France avoient exhibé quelque tems auparavant au Médiateur, une liste des lieux réünis que le Roy consentoit de rendre. Je ne sçay si c'est celle qui est rapportée à la page 387. des memoires de la paix de Ryswick, & qu'on dit avoir été presentée au Médiateur le 11. Août. D'habiles gens en doutent, n'ayant pas été jointe au traité de paix, ce qui paroissoit nécessaire pour luy donner une autenticité requise en pareil cas, comme nous l'observerons dans la suite. Quoyqu'il en soit de douze articles que cette liste contient, il y en a dix dans lesquels les Plénipotentiaires du Roy affectent de dire que les lieux dont ils parlent, ont été réünis par les arrêts de Metz. Or la jurisdiction de la Chambre de Metz ne s'étendoit pas sur les lieux réünis par les arrêts du Conseil de Brisach, qui ne regardoient que l'Alsace que le Roy vouloit conserver. Cette liste rend la Comté de Montbeliard au Duc de Wirtemberg, & Germersheim à l'Electeur Palatin, parceque l'un & l'autre sont situëz hors de l'Alsace. Mais enfin posterieurement à cette liste les Plénipotentiaires du Roy déclarerent, comme nous venons de l'observer, qu'en cas qu'ils eûssent cédé quelque lieu de la Province d'Alsace, ce seroit une surprise qu'on devroit attribuër à leur peu de connoissance des lieux particuliers contenus dans cette Province, & que cette surprise ne pouvoit préjudicier au droit du Roy sur toute l'Alsace, ni à la déclaration que sa Majesté avoit faite qu'elle vouloit conserver cette Province dans toute son étenduë. Cette déclaration des Plénipotentiaires est du 27. Août, & la liste fut exhibée le 11. Août trois semaines auparavant.

"Les Imperiaux, continuent les "Ministres du Roy dans leur lettre du 27. Août, nous demanderent, si Lu"tzelstein ou la Petite-Pierre étoit censé "être de l'Alsace; si tous les Etats qui "comme la Petite-Pierre sont nommez "& compris dans le Paragraphe *Teneatur* "du traité de Munster, & qui ne se "trouvent pas dans la liste que nous "avons donné de la part de votre Ma"jesté des réünions à rendre, doivent "être censez de l'Alsace, & si votre Ma"jesté veut les garder tous également. "S'il n'y avoit point à craindre par la "même raison pour une grande partie "de la Seigneurie de Gemersheim, "quoyque votre Majesté se soit expli"quée positivement plusieurs fois de "vouloir la rendre entiere à Monsieur "l'Electeur Palatin; si Birkenfeldt & "quantité d'autres lieux, qui ont été "occupez sans arrêts de réünions, doi"vent être perdus pour l'Empire. A "toutes ces demandes les Plénipoten"tiaires répondirent en ces termes; que "c'étoit sincerement que sa Majesté "s'offroit de rendre toutes les réünions "pourvû qu'on ne touchât pas à l'Al"sace, dont la Souveraineté luy appar"tenoit incontestablement. Nous n'a"vons pas, adjouterent-ils, assez de con"noissance de la nature & de la situa"tion des lieux qu'on nous propose en "si grand nombre, & de la pluspart "desquels nous ne pouvons pas même "sçavoir le nom, pour décider de leur "sort, ni dire precisement si le Roy de"voit ou les garder ou les relâcher; "mais qu'on devoit se contenter de l'of"fre generale qu'ils avoient faite de "rendre tout ce qui étoit situé hors de "l'Alsace.

Cependant le tems fixé par le Roy étant expiré, & l'Empereur ne s'étant pas encore déterminé sur le choix de STRASBOURG ou des Villes que le Roy

Il veut conserver STRASBOURG.

Roy vouloit bien donner en échange de cette place, sa Majesté fit déclarer par ses Plénipotentiaires qu'elle vouloit conserver STRASBOURG, & ne plus laisser à l'Empereur le choix de l'alternative qu'elle avoit offerte, son intention étant que le Rhin servit desormais de barriere entre la France & l'Empire. Peut-être que ce parti ne déplut pas à l'Empereur, qui recouvroit par là Brisach & Fribourg anciens patrimoines de la maison d'Autriche. Mais la perte de STRASBOURG jetta l'allarme parmy les Princes & les Etats de l'Empire. Ce ne furent que déliberations, que memoires & que plaintes. On entendoit les députez de l'Empire dire publiquement à la Haye qu'ils aimeroient mieux voir deux cents mille François dans l'Allemagne, que de laisser STRASBOURG aprés la paix entre les mains du Roy, & qu'il falloit que l'Empire fit les derniers efforts pour l'empêcher (*d*). Monsieur le Baron de Lillieroot même quittant la balance qu'un Médiateur doit tenir, étoit aussi animé que les députez de l'Empire, & les excitoit même à tenir ferme, & à ne rien oublier pour retirer STRASBOURG des mains de sa Majesté. Mais le Baron de Lillieroot cessa bientôt d'être le maître de la médiation, le Roy de Suede ayant nommé pour son premier Ambassadeur extraordinaire au Congrés de Ryswick, le Comte Charles Bonde Président au Conseil de Livonie, pour faire conjointement avec le Baron de Lillieroot les fonctions de Médiateur. Je ne sçay si la France s'étoit plainte de la partialité du Baron; mais dés que le Comte Bonde fut arrivé à Ryswich, son application, son habileté & le soin qu'il eut de tenir l'equilibre, avancerent bientôt l'ouvrage de la paix. Rien cependant ne porta plus les Imperiaux à rabattre de leur fierté, que la résolution que prirent les Hollandois & les Espagnols de conclure leur paix indépendament d'eux. Ils la signerent en effet le 20. Septembre 1697.

Nouvel Ambassadeur de Suede.

Dés que l'Empereur & l'Empire se virent ainsi destituez du secours de leurs alliez, on ne mit plus en question, si on cederoit STRASBOURG au Roy qui vouloit la retenir: Il fallut acquiescer & se rendre à la résolution que sa Majesté avoit prise. D'autres points arrêterent cependant encor la conclusion du traité. Ce fut pour le concerter avec plus de tranquillité que le Roy voulut bien accorder à la priere de l'Espagne & des Etats-Généraux, une suspension d'armes entre la France & l'Empire jusqu'au 1. Novembre 1697 (*e*). Alors les Plénipotentiaires de l'Empereur reprirent leurs Conférences avec l'ambassade de France; mais quoyqu'ils eussent toûjours fortement à coeur la cession de toute l'Alsace, ils n'oserent faire ouvertement de nouveaux efforts pour réserver à l'Empire quelques fiefs de cette Province. Ils prirent un détour & firent parler le sieur Suolski Plénipotentiaire du Roy de Suede, qui demanda non seulement la restitution du Duché de Deux-ponts, mais aussi de toute l'hérédité du feu Prince de Veldentz, c'est-à-dire le Comté de Veldentz & celuy de la Petite-pierre, de même que la restitution de la principauté de Birkenfeldt, du Comté de Sponheim & de quelques autres terres. Cette demande obligea les Plénipotentiaires du Roy à déclarer nettement, avec tous les temperamens d'honnêteté & de consideration pour le Roy de Suede au sujet de la Petite-pierre; "que pour nulle raison sa Ma-"jesté Tres-Chrétienne à cause des con-"sequences, ne remettroit à qui que ce "soit aucun fief d'Alsace, que d'une ma-"niere qui ne préjudicieroit pas à ses "droits." Cette déclaration si précise "coupa jusqu'à la racine tous les des-"seins que le Baron de Seyler avoit, en "se rendant l'Avocat du Roy de Suede, "& sous prétexte des pretensions de ce "Roy, de remettre à flot toutes les dis-"putes, touchant les fiefs d'Alsace." C'est ainsi que les Plénipotentiaires de France s'en expliquerent dans leur lettre écrite au Roy le 8. Octobre 1697.

Déclaration précise que le Roy ne veut rien céder de l'Alsace.

Le Député du Prince de Montbeliard espéroit, qu'à la faveur des sollicitations de Monsieur de Chamlay, il pourroit retenir sous l'immédiateté de l'Empire, Horbourg & Riquewir, deux fiefs que ce Prince posséde en Alsace. On fit grande attention aux interêts de ce Prince; & on le rétablit dans la pleine & libre possession tant des fiefs qu'il posséde en Bourgogne de Clerval & Passavant, que des Seigneuries de Granges & d'Hericourt, & autres lieux dans la Comté de Bourgogne & la principauté de Montbeliard; mais à légard des autres qui sont situez en Alsace, tels que sont Horbourg & Riquewyr, les Plénipotentiaires du Roy ne souffrirent pas qu'on en fit une expresse mention dans le traité, parceque, comme ils le manderent au Roy le 8. Octobre, il n'étoit pas nécessaire d'en parler, dés

(*d*) Lettre des Plénipotentiaires du Roy. 5. Sept. (*e*) Idem 20. Sept.

Google

dés'que STRASBOURG & l'Alſace demeuroient en pleine & entiere Souveraineté au pouvoir de ſa Majeſté.

Quelques arrêts de réünion caſſez.

La révocation des réünions étoit l'article important d'où dépendoit tout le traité. Le Roy ſe rendoit facile à rendre aux Princes particuliers les droits Seigneuriaux & le domaine utile, qui leur appartenoient dans leurs terres d'Alſace ; mais il ne vouloit rien céder de la Souveraineté, qui avoit autrefois appartenu à l'Empereur & à l'Empire ſur toute cette Province. L'article du traité devoit régler ce point, & prononcer ſi le Roy devoit en rien ſe relâcher du ſupréme domaine dont il étoit en poſſeſſion, non ſeulement en vertu des arrêts de réünions & de la ſoumiſſion des Peuples d'Alſace, mais même du conſentement de l'Empereur & de tout l'Empire, en conſéquence du traité de Ratisbonne du 15. Août 1684. Le Roy vouloit s'y maintenir ; l'Empereur & l'Empire faiſoient au contraire tous leurs efforts, pour ſe conſerver quelques droits ſur les Seigneurs & les terres compriſes dans la Province d'Alſace. De là les conteſtations qui ayant commencé preſqu'en même tems que le Congrés, continüerent jusques vers le milieu du mois d'Octobre.

Les Miniſtres de l'Empereur entrerent en ce tems-là en Conférence avec ceux du Roy, ſur le ſujet des réünions d'Alſace exprimées dans les deux arrêts de Briſach. Dés qu'on vint à déliberer ſur la maniere dont on s'expliqueroit ſur ce point dans l'article 4. du traité, les François déclarerent aux Imperiaux, ou qu'on ne fît dans cet article aucune mention des deux arrêts de Briſach, ou qu'on exceptât tous les fiefs d'Alſace, des réünions que la France vouloit remettre. Ces propoſitions renverſoient le projet que les Imperiaux avoient dreſſé touchant les réünions : voicy comme ils l'avoient conçu (*f*).

"On abolira tout ce qui a été fait "durant la guerre, & toutes choſes ſe"ront rétablies de part & d'autre dans "l'état où elles ont été ſuivant le traité "de Nimegue. On reſtituera tout ce "qui a été occupé ſous le nom de réü"nion. On ne rendra pas ſeulement "ce qui eſt contenu dans la liſte anne"xée cy deſſus, mais encor toutes cho"ſes ſemblables, ſans que dorenavant "on puiſſe être troublé ni inquieté à ce "ſujet : & comme ces différentes réü"nions de quelques terres ou lieux ſi"tuez dans l'Empire, ont été faites "aprés la paix de Nimegue par les ar"rêts des Chambres de Metz & de Be"ſançon, & par le Conſeil de Briſach, & "que ſa Majeſté Royale & Tres-Chré"tienne s'en eſt miſe en poſſeſſion, ces "réünions ſeront annullées, nonob"ſtant les arrêts rendus à ce ſujet par "les Chambres de Metz & de Beſançon "& le Conſeil de Briſach, & toutes "choſes ſeront remiſes entierement dans "le même état qu'elles étoient au tems "de la paix de Nimegue avant ces ar"rêts & les réünions."

Les Plénipotentiaires du Roy n'avoient garde d'agréer cet article, qui enlevoit à ſa Majeſté tous ſes droits & toutes ces prétenſions ſur l'Alſace. Envain les Miniſtres de l'Empereur firent tous leurs efforts pour le faire recevoir, il fut conſtamment rejetté par les François, à moins qu'on n'y fît les changemens qu'ils avoient propoſez. Les Plenipotentiaires de l'Empereur envoyerent le 18. Octobre leur Secretaire à la Haye, pour informer de ce refus les députez de l'Empire qui y étoient aſſemblez, & leur demander leur avis (*g*). "Nos "projets, leur dirent-ils, ont eu peu de "ſuccés au ſujet des termes que nous "voulions employer pour dreſſer le qua"triéme article. La France ne veut pas "les accorder, mais elle perſiſte à de"mander qu'en caſſant les arrêts de "Metz & de Beſançon, on laiſſe ſub"ſiſter ceux du Conſeil de Briſach, en omettant ces mots *Conſilium Briſacence*; "ou qu'on exprime que la France ne "remet que les lieux & les droits qui "ſont ſituez hors de l'Alſace ; ajoutant "ces mots *reſtituentur* . . . . *ſtatibus* "*extra Alſatiam ſitis omnia loca &c*; ou "enfin qu'on infere dans le traité ces "mots, *De ſupremo Dominii jure in Alſa*"*tiam per inſtrumentum pacis Monaſterienſis* "*ceſſo*, pour reconnoître que la Souver"aineté ſur l'Alſace a été cédée au Roy. "Le tems eſt court, ajoutoient-ils, & "comme les Médiateurs pourroient bien "dés aujourdhuy parler de cette affaire, "vous ne devez pas différer de prendre "vos réſolutions."

L'article 4. eſt dreſſé.

Les Ambaſſadeurs Plénipotentiaires & députez de l'Empire pour le traité de paix, répondirent le même jour aux Miniſtres de l'Empereur, que ſi on ne pouvoit faire changer de réſolution aux François, & qu'ils demeuraſſent fermes dans leurs pretenſions, on étoit convenu à tout évenement, qu'on choiſiroit le ſecond moyen propoſé, comme le moindre mal entre pluſieurs autres ; à ſçavoir qu'on mettroit dans l'article 4. une

(*f*) Null. & iniq. reun. Alſatiæ n. 72.

(*g*) Protocoll. Legat. imper. Ryswic.

Digitized by Google

une exception des lieux fitüez en Alface. Ainfi du confentement de l'Empereur & de l'Empire, l'article 4. dreffé fur ce plan, n'obligea le Roy qu'à la reftitution des droits & des lieux, dont il étoit en poffeffion, & qui étoient fitüez hors de l'Alface. Cette claufe feule affûroit au Roy la Souveraineté fur toute l'Alface : car comme fa Majefté étoit en poffeffion par le confentement général de tout l'Empire, de tous les lieux réünis, dés qu'on ne l'oblige qu'à reftituer les lieux réünis fitüez hors de la Province d'Alface, elle ne peut plus être troublée dans la poffeffion de tout le refte, fans violer la bonne foy du traité de paix.

Cependant comme dans le projet que les Imperiaux avoient dreffé, il étoit parlé de la lifte où les Princes & les Etats de l'Empire avoient fpécifié en détail, tous les lieux qu'ils prétendoient devoir leur être rendus, & qu'ils demandoient même que cette lifte fût jointe au traité, *in primis vero reftituentur quæcumque reunionum nomine occupata fuerunt, non ea tantum quæ Catalogo infra annexo continentur, fed quævis alia fimilia &c.* Les François voulant faire connoitre qu'on ne devoit avoir aucun égard à la lifte préfentée par les Princes & Etats de l'Empire, exigerent qu'on inferât pofitivement dans l'article quatriéme, que c'étoit à la lifte que l'Ambaffade de France avoit exhibée *in indice à legatione Gallica exhibito*, & qu'il ne falloit pas avoir recours à celle que les Princes & Etats de l'Empire avoient dreffée, pour reconnoître les lieux que la France devoit rendre. Cette lifte cependant de l'Ambaffade de France ne fut point jointe au traité. Les Imperiaux ne le demanderent pas, parcequ'elle leur étoit trop peu favorable ; & les François négligerent de l'inferer, parcequ'il leur parut fuffifant de s'en tenir à la claufe générale qui n'oblige la France, qu'à reftituer les lieux réünis, fitüez hors de l'Alface. Ainfi dans les conteftations qui pourroient furvenir les Imperiaux ne pourroient, ni citer la lifte préfentée par les Princes & Etats de l'Empire, le traité n'admettant que celle que l'Ambaffade de France a préfentée ; ni s'appuyer même fur la lifte préfentée par cette Ambaffade, parceque n'ayant été ni annexée au traité ni foufcrite avec luy, elle n'a pas l'autenticité qui puiffe faire foy, qui la diftingue de celles qu'on pourroit fuppofer, & qui luy donne une entiere certitude.

Ces difficultez étant applanies, d'autres plus grandes furvinrent au fujet de la derniere claufe de l'article 4. qui régle que la Religion Catholique Romaine demeurera dans l'état, où elle eft dans les lieux que la France reftituë par le traité. Les foins de ceux qui avoient prêché la veritable Religion, dit le Roy dans fa lettre du 7. Octobre, dans les lieux dont fa Majefté s'étoit rendu maître dans le Palatinat, & les autres païs réünis, avoient eu des fuccés fi heureux que la plus grande partie des Habitans s'étoient convertis. Mais craignant d'être perfecutez pour la Religion, & l'Electeur Palatin ne fe fentant pas affez autorifé pour maintenir dans fon païs la foy Catholique que fes Peuples avoient embraffée, le Roy fut fupplié de contribuer à foutenir ce qui avoit été fait en faveur de la Religion, & fa Majefté donna fes ordres à fes Ambaffadeurs, de s'employer de concert avec l'Electeur Palatin pour conferver la Religion Catholique & Romaine, dans l'état où elle étoit dans tous les lieux que le Roy vouloit bien rendre. La négociation réüffit ; la claufe fut inférée ; les Plénipotentiares des Princes Catholiques accepterent avec joye une condition fi favorable à leur Religion. Tous accoururent à l'envy dans l'appartement des Ambaffadeurs de France, dans le tems qu'à Ryswick on fignoit le traité, pour les affûrer par les expreffions les plus vives & les plus touchantes de leur reconnoiffance, de leur vénération & de leur dévouëment à fa Majefté Trés-Chrétien, reconnoiffant publiquement que c'étoit d'elle aprés Dieu, que les Catholiques devoient attendre la fûreté & la profpérité de leur Religion. C'eft dans ces termes que les Plénipotentiaires en écrivirent au Roy le 1. Novembre 1697.

Difficultez au fujet de la Religion.

Dés qu'on fut convenu par l'article 4. que le Roy ne rendroit pas à l'Empereur & l'Empire les droits de Souveraineté, qui leur avoient autrefois appartenus fur les lieux fitüez en Alface, & que le Roy occupoit ; on régla aifément toutes les prétenfions des Princes particuliers. Sa Majefté rendit fans peine à l'Electeur de Trêves Evêque de Spire, la principauté de Veldentz, au Prince de Naffau, & aux Comtes de Hanau & de Linanges les droits Seigneuriaux & de Domaine utile qui leur appartenoient. Mais par rapport aux terres que ces Seigneurs poffédoient en Alface, fur lefquelles l'Em-

Art. VI. X. XV. &c.

Digitized by Google

l'Empereur & l'Empire exerçoient auparavant les droits de supréme domaine, on les renvoya à la régle generale de l'article 4. qui en laissoit la Souveraineté au Roy. L'Evêque de Spire insista que du moins on luy donnât le titre de Prevôt de Weissembourg : sa Majesté ne voulut pas le permettre, de peur de donner atteinte à ses droits sur une partie considerable de l'Alsace : c'est ainsi qu'elle s'en expliqua dans la lettre écrite à ses Ambassadeurs le 21. Octobre 1697.

On s'étendit plus au long sur la maniere dont STRASBOURG seroit cedée à la France. On vouloit qu'il ne manquât rien de tout ce qui pouvoit assûrer que l'Empire ne s'y reservoit aucun droit. On s'expliqua avec la même attention par rapport aux places que le Roy donnoit en échange de STRASBOURG. Philisbourg, Fribourg, Brisach, les forts qui étoient situez au delà du Rhin, tout fut cedé, de sorte qu'on ne pouvoit plus douter que ce fleuve ne dût toujours servir de barriere entre la France & l'Empire.

Enfin comme le Roy ne vouloit rien omettre de tout ce qui pouvoit favoriser la Religion Catholique & Romaine, sur laquelle les Protestans avoient depuis longtems usurpé divers benefices, que sa Majesté avoit retirez de leurs mains, & dont elle avoit disposé suivant les régles Canoniques, il fut convenu que ces benefices resteroient à ceux, qui les possédoient dans le tems de la signature de la paix. Art. XLVII.

Tout ayant été ainsi réglé, le traité fut enfin signé à Ryswick le 30. Octobre 1697, jour auquel expiroit le terme que sa Majesté avoit fixé. Le traité est signé. Les Ministres cependant de plusieurs Electeurs & Princes Protestans refuserent de signer le traité, sous prétexte qu'ils n'avoient pas ordre de leurs maîtres, de souscrire à la derniere clause de l'article 4. qui portoit que la Religion Catholique & Romaine seroit maintenuë dans l'état où elle étoit dans les lieux réünis, que la France vouloit bien restituer ; de sorte que parmi les Protestans il n'y eut que les deputez du Duc de Wirtemberg, ceux des Comtes du Banc de Weteravie, parmi lesquels les Comtes de Hanau & de Linanges ont leur rang, les députez de la Ville d'Augsbourg & de Francfort qui signerent le traité. Il étoit à craindre que le refus des autres Princes Protestans n'attirât une guerre dans l'Empire ; mais le Roy qui vouloit luy procurer la tranquilité & le repos, & qui se faisoit un plaisir de ménager les Electeurs & les Princes, voulant leur donner le loisir de prendre leur parti aprés une déliberation plus mûre, eut la condescendance de consentir que les Protestans qui n'avoient pas signé le traité, joüiroient de l'effet de la cessation des armes, jusqu'à la ratification, à condition qu'ils déclareroient à Riswick ou à Ratisbonne pendant le cours de six semaines, que leurs Souverains & maîtres avoient specialement consenti à la ratification de l'Empire, & qu'autrement ils seroient tenus pous exclus (k). Cette déclaration de l'Ambassade de France fut mise au Protocole des Médiateurs, pour la sûreté de ceux des Etats qui n'avoient pas signé le traité.

La Députation de l'Empire rendit compte le 1. Novembre 1697. à la diete imperiale de ce qui s'étoit passé. Mouvemens des Protestans. Cette nouvelle allarma les Protestans, qui sentoient l'avantage que la Religion Catholique & Romaine venoit de prendre sur la leur, par le zéle & l'autorité du Roy. On les vit s'agiter à la Haye & à Ratisbonne, pour prévenir la guerre dont ils étoient menacez. Les députez qui étoient à la Haye firent d'abord un long memoire, pour justifier le refus qu'ils avoient fait de signer la paix. Ils le déposerent entre les mains des Médiateurs le 4. Novembre, ils se plaignirent ensuite amérement de l'Empereur & des Princes qui avoient signé la paix sans eux ; ils protesterent même hautement contre la maniere dont la paix avoit été négotiée, prétendant qu'on ne s'étoit pas conformé aux usages ordinaires de l'Empire, & particulierement aux dispositions du traité d'Osnabruck ; d'où ils conclurent que tout ce qui avoit été fait ne pourroit préjudicier aux droits des Etats de l'Empire. L'acte qui fut dressé à ce sujet fut remis aux Médiateurs le 11 Novembre. Les Médiateurs eux-mêmes firent de fortes instances pour engager les François à faire quelques changements dans la clause inserée dans l'article 4. touchant la Religion. Les instances des Médiateurs furent inutiles. Les Protstans ne furent pas plus heureux en employant pour le même sujet, le crédit des Etats-Généraux, qui répondirent à leurs prieres le 28. Novembre, que le Roy Tres-Chrétien n'avoit eu d'autres intentions que de conserver les Eglises & les fondations aux Catholiques Romains, dans les lieux qui devoient être rendus, sans prétendre em-

(k) Mem. de Ryswick Tom. 4, pag. 121.

pêcher

rester sous la Souveraineté du Roy. Les Ambassadeurs de France répondirent en deux mots à toutes leurs instances en ces termes (*l*); "Nous avons accor-"dé tous les fiefs qui sont énoncez dans "la liste des réünions que nous avons "communiquée; & à l'égard de la liste "de supplément donné par Messieurs "les Ambassadeurs de l'Empereur, nous "accordons tous les fiefs réünis par les "arrêts de réünions, à la réserve de "ceux qui sont de la Province d'Al-"sace, que nous avons déclaré être "de la Souveraineté du Roy." C'est ainsi que les Plénipotentiaires s'expliquerent dans leur déclaration ulterieure donnée à Ryswick le 11. Août 1698.

A. 1698. Cette déclaration n'empêcha pas les Ministres de l'Electeur Palatin, de former de nouvelles contestations par rapport à l'exécution de la paix. Dés le 20. Decembre 1697, le Roy avoit rétabli l'Electeur dans la possession des droits & des lieux qui luy appartenoient dans la Province d'Alsace: mais sa Majesté s'y réserva la Souveraineté, dont elle exerça les droits, par des impositions, des bureaux, de péages & le logement des Troupes dans Seltz, Hagenbach, Altenstat, & autres lieux situëz en deçà de la Queich, riviere qui sert de bornes à l'Alsace. Aprés que sa Majesté eut ainsi exécuté de sa part les dispositions du traité de paix, il pressa l'Electeur Palatin de payer à Madame d'Orleans, la somme de deux cens mille livres qu'il devoit luy compter par provision, suivant le même traité. Les Officiers de son Alt El. différoient toûjours d'acquitter cette charge, sous prétexte que l'Electeur n'étoit pas encor pleinement restitué dans tous ses droits. Ce refus fit peine au Roy, parcequ'il craignoit qu'il ne troublât la bonne intelligence qu'il vouloit conserver avec les Princes de l'Empire. Pour prévenir ce malheur, il consentit que les prétensions réciproques fussent examinées à Francfort par son Plénipotentiaire & celuy de l'Electeur Palatin, en présence de Monsieur Binder Ministre de l'Empereur. Monsieur Ulric Obrecht Preteur Royal de Strasbourg fut nommé de la part du Roy, & le sieur Jean-Richard Zachman de la part de l'Electeur, pour une si importante fonction. L'un & l'autre se rendirent à Francfort dés le 2. Decembre 1698, où Monsieur Zachman communica d'abord au Plénipotentiaire de France un long état des grief de S. Al. El. Le récit que j'entreprends de faire de cette négociation où il s'agissoit de la Souveraineté du Roy dans divers lieux de la Basse-Alsace, sera un simple extrait des lettres de Monsieur Obrecht & de quelques autres pieces originales.

Conférences de Francfort au sujet des droits de Madame d'Orleans.

Monsieur Obrecht convint sans peine qu'en vertu du traité de Ryswick, l'Electeur devoit être restitué dans le baillage de Germersheim & les Prevôtez ou Sous-Baillages qui en dépendent, en la maniere que l'Electeur Charles-Loüis y avoit été rétabli en conséquence de la paix de Westphalie. Mais il soutint que la Souveraineté sur ces Baillages avoit toûjours incontestablement appartenu à l'Empereur & à l'Empire, avant qu'elle eût été à la France par le traité de Westphalie. Qu'il étoit vray que ce traité avoit peut-être laissé quelque ambiguïté sur ce point, mais que le traité de Ryswick les avoit entierement eclaircies; en obligeant le Roy à ne rendre à l'Empereur & à l'Empire, que les droits & les lieux réünis qui étoient situëz hors de l'Alsace; & qu'enfin on ne pouvoit douter que Seltz, Hagenbach, Altenstat & les autres lieux, dont il étoit sur tout question, ne fussent enfermez, dans la Province d'Alsace, puisqu'ils étoient même incorporez à la Prefecture de Haguenau (*m*).

Art. VIII. Eclaircissement touchant la cession du Baillage de Germersheim.

Malgré toutes ces raisons Monsieur Zachman insista toûjours que la restitution déja faite à son maître, ne pouvoit être suffisante, à moins qu'il ne possedât sous la Souveraineté de l'Empereur & de l'Empire, les droits & les lieux qu'on luy avoit rendus. Sur la réponse que luy fit Monsieur Obrecht, le sieur Frederic Binder Ministre de l'Empereur convint que la Souveraineté de l'Empereur & de l'Empire ne devoit point entrer en discussion, attendu qu'elle devoit se regler sur l'article 4 du traité; au lieu qu'il n'étoit question que d'examiner la restitution qui devoit avoir été faite suivant la teneur de l'article 8, où il est réglé qu'on rétablira l'Electeur Palatin dans tous ses Etats & tous ses droits; mais il n'y est pas dit qu'il en joüira sous la Souveraineté de l'Empereur & de l'Empire. Cet article ne déroge en rien aux dispositions de l'article 4, qui en conséquence de la paix de Westphalie laissa au Roy la Souveraineté sur tous les lieux qui ne sont pas situëz hors de l'Alsace.

Le Roy informé du détail de ces A. 1698. pre-

(*l*) Mem. de Ryswick. Tom. 2. pag. 401.

(*m*) Lettre au Roy du 16. Dec. 1698.

Digitized by Google

"paremment laissé emporter par le faux "zele de sa Religion."

Dés que le Roy eut été informé de la réponse que le sieur Zachman avoit faite à la déclaration que le sieur Obrecht avoit offerte, & de la force avec laquelle son Plénipotentiaire avoit réfuté cette réponse & soutenu les droits de sa Majesté, elle luy ecrivit en ces termes le 22 Avril ; "j'approuve fort "l'attention que vous avez à ne pas "souffrir que Monsieur l'Electeur Palatin "veüille donner des bornes à ma Sou-"veraineté sur toute l'Alsace. Il est es-"sentiel de ne rien admettre qui puisse "donner lieu de croire, que j'aye con-"senti à quelque restriction de ce qui "m'appartient incontestablement,& que "le traité de Ryswick vient de confir-"mer clairement en dernier lieu. Ain-"si vous avez raison de rejetter princi-"palement l'article de cette réponse, où "il est parlé des Baillages de Seltz, d'Ha-"genbach, du Mundat de Weissem-"bourg & des dépendances du Baillage "d'Altenstat." Sa Majesté cependant ne voulant ni s'ecarter en rien des regles d'une exacte justice, ni donner aux Etats de l'Empire aucun sujet de plaintes, ordonna à Monsieur Obrecht de luy donner de plus amples éclaircissemens sur la distinction des droits de la Superiorité territoriale,qui appartient aux Princes & aux Etats de l'Empire, d'avec la Souveraineté ou du Supréme Domaine qui appartient à l'Empereur & à l'Empire.

Droits de la Supériorité Territoriale & de Supréme domaine.

Cet habile homme obéït à cet ordre le 5 May, par une longue lettre qui paroit être sur ce point un précis du droit public de l'Empire. Il y convient qu'en vertu de la Superiorité territoriale l'Electeur Palatin est en droit de se faire préter le serment de fidélité, par les Habitans des Baillages qui sont en question; mais que si sa Majesté le desire, ce ne sera qu'aprés qu'il luy aura prété luy-même l'hommage qu'il a prété à l'Empereur & à l'Empire,à raison de ses autres terres qui en relévent.

Il peut y faire observer ses statuts, mais les ordonnances de sa Majesté y doivent avoir la même force, qu'y ont eu sous les Electeurs précédens les constitutions de l'Empire & les résolutions de la Diéte generale, c'est-àdire que lesdites ordonnances Royales dérogent auxdits statuts Electoraux dans les points où elles seront contraires.

L'Electeur Palatin peut faire afficher & publier des mandemens dans ces Baillages : sa Majesté le peut aussi, parceque l'Empereur est constamment en droit de faire la même chose dans les terres appartenantes aux Electeurs, Princes & Etats de l'Empire.

Il est sans difficulté que les Princes & Etats de l'Empire ont droit de faire des impositions; mais si ces impositions sont nouvelles ou exorbitantes, elles peuvent être moderées ou prohibées entiérement par l'autorité de la Chambre imperiale; & les Electeurs Princes & Etats de l'Empire sont tenus de se soumettre à sa decision. Sa Majesté est entrée dans tous ces droits.

Il n'est pas moins certain qu'il peut être fait des impositions par l'autorité de l'Empereur & de l'Empire, non seulement sur les Electeurs, Princes & Etats de l'Empire, mais aussi sur leurs sujets.

La paix de Westphalie met le droit d'ordonner des levées & logements de Soldats, au nombre des choses qui se doivent régler par l'avis & le consentement d'une assemblée de tous les Etats de l'Empire; d'où il s'ensuit que le Roy étant en même droit que l'Empereur & l'Empire, & par consequent en celuy de la diete générale des Etats, Monsieur l'Electeur Palatin ne peut contester à sa Majesté le droit de logement de gens de guerre, sans luy contester la Souveraineté même.

La Supériorité Territoriale donne droit à Monsieur l'Electeur, de loger des Troupes dans les lieux qui luy appartiennent : mais à l'égard de ceux qui ont été cédez à sa Majesté, ce ne peut être qu'avec dépendance & subordination, c'est-à-dire sous le bon plaisir de sa Majesté, & avec cette distinction que si des raisons générales de l'Etat portent le Roy à loger des Troupes dans les lieux en question, celles de Monsieur l'Electeur seront obligées de déloger ; la Supériorité Territoriale devant céder en tout à la Souveraineté ou au Domaine supréme. L'Empereur & l'Empire se sont incontestablement servis à toutes occasions, du pouvoir de mettre Garnison dans les lieux fermez appartenants aux Etats, selon l'éxigence des tems, & selon que le besoin de l'état a semblé le requérir : & cela sans avoir égard à l'opposition que les Princes, à qui ces dits lieux appartiennent, y auront pu former. Nous voyons, c'est toujours Monsieur Obrecht qui parle, que dans Philisbourg qui est une place, dont la Superiorité Territoriale appartient toute entiere à l'Evéque de Spire, & dans laquelle il a eu autrefois Garnison, il y a présentement Garnison de l'Empire. L'Empe-

reur

s'imaginoit que ce feroit agir contre la fidelité qu'il devoit à l'Empereur & à l'Empire, dont il s'attireroit le blâme, s'il étendoit sa reconnoissance au delà de ce qu'on croyoit en Allemagne, où il supposoit qu'il étoit contesté que les traitez de Westphalie & de Ryswick eussent donné à la Souveraineté du Roy une si grande étenduë; "j'ay fait con-"noitre au Plénipotentiaire de l'Empe-"reur, dit Monsieur Obrecht dans sa "lettre du 15. Juillet, que jusqu'icy il "n'avoit rien paru de cette pretenduë "contestation de la part de l'Empereur "& de l'Empire, dans laquelle je ne crois "pas même que sa Majesté voulût se "laisser entrainer de nouveau, aprés l'a-"voir terminée avec un avantage si con-"siderable pour l'Empereur & pour "l'Empire; que l'Electeur Palatin avoit "été le premier & quasi le seul qui eût "suscité cette dispute, tant par les me-"moires où il attribuë ouvertement à "l'Empereur & à l'Empire la Souverai-"neté sur toutes les terres qui luy ont "été restituées, quoyque situées no-"toirement dans l'enceinte de l'Alsace "& comprises dans les réünions confir-"mées par la paix de Ryswick, que par "le refus de payer à Madame, sa provi-"sion, prenant pour prétexte qu'il n'é-"toit pas restitué; que la Garnison "d'Hagenbach & quelques autres actes "de Souveraineté que sa Majesté a été "obligée de faire, n'avoient pas empé-"ché que l'Electeur n'eût joüi de tous "ses revenus & de tous ses droits; & "qu'enfin toutes ces raisons avoient "mis le Roy dans la nécessité de de-"mander une déclaration plus formelle "& plus précise qui mît fin à des conte-"stations, qui ne pouvoient avoir que "de fâcheuses suites.

A. 1699. Le Plénipotentiaire de l'Empereur n'ayant rien à opposer à des remontrances si pressantes, fit entendre à Monsieur Obrecht qu'à son avis l'Electeur Palatin ne devoit pas faire difficulté de donner un acte, moyennant lequel il déclarât qu'il reconnoissoit la Souveraineté du Roy sur les païs & lieux qu'il possede dans l'enceinte de l'Alsace, bornée par la riviere de la Queich, au cas que l'Emperenr & l'Empire ne contestassent pas à sa Majesté la Souveraineté sur ce district. "Je "compris, ajoute Monsieur Obrecht, par "la suite de son discours qu'il en ecri-"roit au Chancelier VVeiser dans ces "mêmes termes, pour en faire la pro-"position à son maitre."

Cet avis du Ministre de l'Empereur fit sans, doute impression sur l'esprit de l'Electeur Palatin: car quoyque les conférences de Francfort fussent finies dés le commençement de Juillet, la négociation continua à Paris par l'entremise de Monsieur le Nonce Delphino, à qui l'Electeur adressa une lettre pour sa Majesté, dans laquelle aprés s'être plaint dans les termes les plus mesurez, que les Officiers de sa Majesté ne le laissoient pas joüir du droit de Superiorité territoriale dans Hagenbach, où les troupes Françoises étoient en garnison, dans Altenstat, Seltz & plusieurs autres lieux, il déclare qu'il se contentera d'être restitué pleinement dans ses Etats, avec touts les droits regaliens & de superiorité Territoriale, sans entrer dans la discussion de la Souveraineté de l'Alsace, & de ses limites. Le Roy exerçoit les droits de Supréme domaine, l'Empereur & l'Empire ne les luy contestoient pas, & l'Electeur déclaroit qu'il ne luy appartenoit point de les contester à sa Majesté. Cette lettre fut présentée au Roy par Monsieur le Nonce qui l'appuya de ses sollicitations les plus vives; elles eurent le succés qu'il espéroit. Le Roy enfin satisfait, fit une réponse à l'Electeur, dans laquelle parlant en Roy qui veut maintenir les droit de sa Couronne, il fait connoître les égards qu'il avoit pour S. Al. El. Cette réponse m'a paru si belle que j'ay cru devoir luy donner place dans cette histoire; elle étoit datée de Marly le 20 de Juillet 1699. En voici les propres termes.

"Je ne puis ignorer que les ordres "que j'ay donnez pour vous rétablir "dans la possession des terres & de ré-"venus qui vous appartiennent, n'a-"yent été pleinement executez, & que "vous ne joüissiez actuellement de tous "les droits de Superiorité territoriale "dans les lieux que je vous ay rendu si-"tüez dans ma Province d'Alsace.

"Vous avouez & vous me le mar-"quez par votre lettre, que vous n'avez "d'autres droits à prétendre que ceux "de cette Superiorité territoriale. Puis-"que vous reconnoissez ainsi la Souve-"raineté que les traitez Westphalie "m'ont acquise sur l'Alsace, & que ce-"luy de Ryswick a nettement expli-"quée, il ne vous reste aucun lieu de "vous plaindre, lorsque je me borne "aux droits que l'Empereur & l'Empire "pouvoient exiger dans cette Provin-"ce, dans le tems qu'elle étoit soumise à "leur Souveraineté, & qu'ils m'ont cé-"dée depuis par ces premiers traitez. "Etant en leur place, les mêmes droits "qu'ils avoient ne me peuvent être "contestez.

"Si

Digitized by Google

"Si j'ay jusqu'à présent quelques "Troupes dans Hagenbach & dans "quelque autre lieu que ce soit, situé "en Alsace, c'est en vertu de ces droits "que je l'ay fait. La Supériorité Ter-"ritoriale dont vous devez joüir, n'en "reçoit aucun préjudice; elle est entie-"rement distinguée de la Souveraineté "que vous reconnoissez m'appartenir. "Enfin si vous voyez avec peine un "petit nombre de mes Troupes dans "les lieux où vous exercez cette "Superiorité territoriale, il vous sera "facile d'en être delivré par moy-même. "Si vous exécutez le traité, comme je "n'en sçaurois douter, vous pouvez at-"tendre toutes sortes de marques de ma "considération. Il suffira pour lors que "vous ayez déja déclaré comme vous "faites, que vous ne prétendez pas con-"tester en Alsace ma Souveraineté. J'u-"seray des droits qu'elle me donne de "maniere que vous n'aurez pas lieu de "vous en plaindre; & je verray avec un "sensible plaisir que vous leverez ainsi "les obstacles, qui peuvent m'empê-"cher encor de vous faire connoitre la "veritable affection que j'ay pour vous." Cette lettre mit fin aux contestations entre la France & l'Electeur Palatin, & le Roy demeura dans une possession paisible de sa Souveraineté dans toute l'etenduë de l'Alsace.

Pendant que cette importante affaire se traitoit à Francfort & à Paris, le Roy continuoit d'executer le traité de Ryswick. Il rendit Kel, & fit démolir les forts qu'il avoit fait bâtir dans les Isles du Rhin, tout prés de Strasbourg. Il remit entre les mains de sa Majesté Imperiale & de la maison d'Autriche Fribourg, avec le fort de saint Pierre & celuy de l'Etoile. Il rendit pareillement à l'Empire, Philisbourg en son entier. Il fit raser les fortifications construites vis-à-vis Fort-Loüis à la droite du Rhin. Ce fleuve ayant souvent extraordinairement grossi, il ne fut pas possible de travailler à la démolition du pont de Brisach, aussitôt qu'on le desiroit; mais quoyque le Roy fût bien informé que l'Empereur formoit des alliances, au sujet de la succession du Roy d'Espagne, dont la santé étoit desesperée, il rendit cette redoutable forteresse le 11 Avril 1700; aimant mieux être fidele à l'exécution des traitez, que de réserver une place, qui pouvoit luy être d'un grand secours dans la guerre prochaine, dont il étoit menacé. Il démolit la nouvelle Ville de Brisach qu'il avoit bâtie dans une Isle du Rhin; & il se contenta pour mettre l'Alsace en sûreté, de faire bâtir dans un endroit plus eloigné une autre Ville, à qui l'on donna de même le nom de Neuf-Brisach. Il sembloit qu'aprés avoir acheté au prix de tant de forteresses, Strasbourg & l'entiere Souveraineté sur toute l'Alsace, l'Empire & la France joüiroient enfin de la paix que le traité de Ryswick venoit de leur donner. Mais bientôt à l'occasion de la succession du Roy d'Espagne la guerre s'alluma de toutes parts, & mit en feu toute l'Europe, comme nous le verrons dans les livres suivans.

LIVRE VINGT-SEPTIEME.

La santé chancelante du Roy d'Espagne Charles II, à qui des maladies compliquées otoient l'espérance d'une longue vie, fit renaitre les inquietudes des Princes de l'Europe, toûjours jaloux de la puissance de la France. Ils se persuaderent que Louis XIV, oubliant la Supériorité que ses victoires luy avoient donnée sur ses ennemis, ne s'étoit rendu si facile à conclure la paix, que pour desunir les Princes, qui s'étoient liguez contre luy, & se donner le loisir de se préparer pour faire monter sa famille sur le Trône d'Espagne. Le Roy Guillaume, qui ne se croyoit pas encor assez affermi sur celuy d'Angleterre, engagea aisément les autres puissances à ne pas tarder de prendre des mesures, pour empêcher que Louis le Grand n'eût la gloire de réünir la Couronne d'Espagne avec la sienne. Pour prévenir cet évenement, que l'Empereur & les Hollandois apprêhendoient pour le moins autant que l'Angleterre, le Roy Guillaume qui avoit sçû gagner la confiance de ses alliez, par sa politique & son animosité contre la

Inquietu des des ennemis de la France.

France

zed by Google

France, se chargea de faire un projet de partage de la Monarchie d'Espagne, avant même qu'elle eût perdu son Roy.

Projet de partage de la Monarchie d'Espagne.

Louis XIV, qui avoit à coeur de se procurer des jours tranquilles, & de faire respirer son Peuple fatigué par de longues guerres, voulut bien entrer dans cette négociation; & dés qu'on luy eut proposé de donner la Couronne d'Espagne au Prince Electoral de Baviere, comme le plus prochain heritier, son équité naturelle le fit consentir au projet de partage, avec d'autant plus de facilité, qu'il y étoit reglé que Monseigneur le Dauphin auroit les Royaumes de Naples & de Sicile, avec les places dépendantes de la Monarchie Espagnole sur les côtes d'Italie; laissant à Charles Archiduc d'Autriche, second fils de l'Empereur Leopold, la Duché de Milan. Ce projet fut signé à la Haye par la France, l'Angleterre & les Etats-Généraux au mois d'Octobre 1698.

Le Roy Guillaume se flattant que Louis XIV, se reposant sur la foy de ce traité, le laisseroit sans défiance, faire joüer tous les ressorts de sa politique, agit en secret par ses Ambassadeurs à la Cour d'Espagne, pour renverser l'ouvrage dont il étoit le principal Auteur, & arracher aux fils de France la portion, que le traité de partage venoit de leur attribuer dans la succession d'Espagne. Le Roy Charles II, se rendit à ses instances, & fit un testament par lequel il nommoit pour heritier de tous ses Etats le Prince Electoral de Baviere, petit fils de sa propre soeur, & neveu de l'Empereur Leopold. Louis XIV, vivement piqué d'une intrigue si contraire à la bonne foy, fit faire par Monsieur d'Harcourt son Ambassadeur en Espagne, de fortes remontrances au Roy Charles II, qui y répondit en termes généraux & qui n'avoient rien de décisif. Le décés du Prince Electoral de Baviere, mort à l'âge de six ans & quelques mois, arrêta tout court ce démélé, qui commençoit à faire craindre pour la paix.

Autre projet de partage.

Le Roy qui vouloit la maintenir, sans cependant négliger les interêts de sa maison & de sa Couronne, vit avec plaisir ses Ministres & ses courtisans s'empresser pour luy en suggérer les moyens. Le Comte de Tallard fut assez heureux pour en imaginer un, qui parut suffisant pour contenter toutes les Puissances. Il proposa qu'en cas que le Roy d'Espagne mourût sans enfans, Monseigneur le Dauphin auroit pour luy & ses heritiers tant mâles que femelles, pour tous ses droits & toutes ses prétentions sur la Monarchie d'Espagne, les Royaumes de Naples & de Sicile, avec toutes les Villes & lieux situez sur les côtes de Toscane, dependants de l'Espagne, les Villes de Fontarabie & de St. Sebastien & le fort du passage; qu'en outre les Duchez de Lorraine & de Bar luy seroient cédez, en donnant en échange au Duc de Lorraine, à ses heritiers tant mâles que femelles, le Duché de Milan. Moyennant cette distraction de la Monarchie Espagnole, les païs, Royaumes, Isles & places possedez par le Roy Catholique, devoient être cédez à l'Archiduc d'Autriche Charles, second fils de l'Empereur, pour en joüir, luy, ses heritiers, successeurs & descendants tant mâles que femelles. Il n'y avoit que l'amour de la paix qui pût faire agreer au Roy un plan, qui conservoit l'Espagne, les Païs-bas & les Indes à la maison d'Autriche, ne réservant à Monseigneur le Dauphin, qu'une partie de ce que l'Espagne occupoit en Italie. Les Etats du Duc de Lorraine convenoient à la France, à cause de leur proximité: mais suffisoient-ils pour la dédommager du Duché de Milan qu'on luy faisoit perdre? Quoyque ce plan de partage ne mit pas un parfait équilibre entre les maisons de France & d'Autriche, il fut approuvé par le Roy, qui envoya en Angleterre le Comte de Tallard, & en Hollande le Comte de Briord, pour le faire agréer du Roy Guillaume & des Etats-Généraux. Le Roy d'Angleterre applaudit d'abord à ce nouveau sisteme. Les Etats l'examinerent plus à loisir, & ayant reconnu par là que le Roy vouloit sincérement maintenir la paix, ils signerent le projet comme le Roy Guillaume l'avoit souscrit. Il ne fut pas aussi favorablement reçu en Espagne & de l'Empereur. Toute l'Espagne parut indignée de ce qu'on entreprenoit de luy donner des loix, & d'affoiblir sa puissance en détachant de sa Monarchie une grande partie de ses Etats; il en falloit moins pour blesser la fierté d'une nation si noble. Il est étrange, disoit-elle, qu'on partage les Etats d'un Prince, avant que la mort luy ait enlevé sa Couronne: une pareille entreprise est un outrageant mépris de toute la nation; & peut-elle souffrir sans se deshonorer que des étrangers osent à leur gré disposer de ses Royaumes? La Cour imperiale ne rejetta pas le projet avec moins de hauteur; & quelque avantage que

Projet de partage rejetté par l'Espagne.

Digitized by Google

Cercles de Franconie, de Suabe, du Haut & du Bas-Rhin, joints à celuy d'Autriche, ayant fait à Nordlingue une Confédération pour leur commune défense le 20. Mars 1702, se laisserent ensuite engager dans la grande alliance, contre la France & l'Espagne. Cet événement ne put cependant détacher le Duc de Baviere du parti qu'il avoit pris en faveur des deux Roys.

Déjà depuis plus d'un an les Imperiaux & les François agissoient en Italie, où leurs armes avoient eu differens succés, tandis que les Anglois & les Hollandois tâchoient d'arrêter dans les Païs-bas les progrés du Duc de Bourgogne. L'Allemagne étoit en même tems inquietée par le Duc de Baviere, qui s'étoit saisi de la Ville d'Ulm. L'Alsace étoit trop voisine de la Suabe pour pouvoir échapper à un incendie si général. Elle ne tarda pas en effet de devenir elle-même le théatre d'une sanglante guerre.

Lignes de Germersheim.

Dans le tems que quelques Cercles & quelques Princes de l'Empire, avoient resolu de se contenir dans les termes d'une exacte neutralité, & de se contenter de veiller à leur commune défense, les Etats voisins de l'Alsace reconnoissant que la riviere de Queich bornoit cette Province, avoient fait des lignes à Germersheim au delà de cette riviere, pour se précautionner contre les invasions inopinées, qu'il seroit difficile d'éviter, si la guerre les approchoit. Mais dés qu'ils se furent soumis aux volontez de l'Empereur, ils ne se renfermerent plus dans les lignes de Germersheim pour défendre leur propre païs; & on vit bientôt renaitre dans l'Empire les anciens projets d'enlever l'Alsace à la France (a). A. 1702.

Dés la My-Avril le Prince Loüis de Bade, qui par sa valeur & son habilité dans le metier des armes, avoit merité la confiance de l'Empire, s'étant mis à la tête d'une Armée passa le Rhin sur des ponts construits avec beaucoup de célérité; & dés le 21. du même mois il vint camper à Candel, l'un des plus gros Villages de la Basse-Alsace. S'étant emparé de tous les passages de la Loutre, il établit divers postes à Lauterbourg & à Weissembourg; & par ces dispositions il bloqua étroitement Landau. Il remplit même une partie des Villages voisins d'Infanterie & de Cavalerie; en sorte que la place fut investie le 23. Avril, de maniere qu'on ne pouvoit s'en eloigner sans risque, plus loin qu'à la portée de la Carabine. Cependant Monsieur de Melac Gouverneur de cette importante forteresse, étoit obligé de se contenir, de peur de donner lieu contre les intentions de la Cour, à faire dire que la France avoit commencé les hostilitez contre l'Empire. Cette contrainte coûtoit cher à la vivacité de son humeur guerriere : il prenoit neantmoins des mesures pour faire une bonne défense, ne doutant pas qu'il ne dût être assiégé. Sans cesse il demandoit au Maréchal de Catinat, qui commandoit en Alsace, des munitions & du secours. Mais le Prince de Bade occupoit tous les passages de la Loutre & le Village de Carrieres d'où les Troupes auroient pu couler du côté des montagnes; & il n'y eut que le second Bataillon de Royal Artillerie qui fut assez heureux pour entrer dans la place. Enfin les Imperiaux ayant pris trente Soldats, qui alloient ordinairement chercher du gazon du côté du Canal, & un Lieutenant posté à trente pas du chemin couvert, Monsieur de Melac s'en plaignit, & il reçut pour toute réponse qu'il luy étoit libre de tirer sur les Allemands, les Allemands ayant résolu de ne pas épargner les François qui tomberoient sous leurs mains.

Commencement de la guerre en Alsace.

Il n'y avoit dans la place que sept bataillons, dont trois étoient de nouvelle levée, peu de bombes de calibre, peu de planches & de madriers, & pour comble de disgrace, les fortifications de l'Ouvrage-couronné & de quelques autres endroits étoient en desordre (b). Mais quoyque le Gouverneur sentit ces besoins, il tâchoit d'y suppléer par son intrépidité & sa vigilance. Il avoit entrepris de se conserver le village de Queicheim situé à sept cens toises de la place, pour se faciliter le moyen de faire paitre ses troupeaux. C'est dans ce dessein qu'il posta dans l'Eglise de ce village, un Lieutenant de Nettancourt avec vingt hommes. Ce poste fut attaqué le onziéme de May par trois cens Dragons & cinq cens hommes d'Infanterie. Le Lieutenant s'y défendit avec tant de bravoure, que les ennemis ne pûrent s'en rendre maitres, qu'aprés un combat opiniâtré pendant deux heures: l'officier y fut blessé & aima mieux même se laisser brûler vif dans l'Eglise que de se rendre. Enfin le 15. Juin on vit paroitre les ennemis en corps d'armée, qu'ils diviserent en six camps differents pour mieux fermer les avenuës de la place. Le quartier general étoit à Impflingen, & l'artillerie à Wol- Landau assiégé.

(a) Manifeste du Duc de Baviere Tom. 2. 1705. pag. 19. Clef du Cabinet. (b) Journal de Mr. de Breande.

Digitized by Google

Wolmesheim. Le seiziéme ils établirent le commencement de la tranchée dans un fond spacieux au bas de la colline de VVolmesheim. Ils formerent peu de jours aprés une seconde attaque à la gauche du village de Queicheim, & une troisiéme à l'Ouvrage-Couronné. Ces trois attaques fatiguoient une garnison peu nombreuse, & mettoient Monsieur de Melac sans cesse en mouvement. Toutes les nuits il couchoit dans le chemin couvert ou dans la demi-lune de la porte de France, inquiétant toûjours les travailleurs par un grand feu de canon & de mousqueterie. Les ennemis cependant perdoient peu de monde, parceque pour ménager leurs troupes, ils n'avançoient leurs travaux qu'avec lenteur & avec beaucoup de précaution. Leurs ouvrages ressembloient à des forteresses egalement profondes & spacieuses, que les Generaux venoient tous les jours visiter à cheval, en chaises & même en carosse, toûjours à couvert du feu de la place. Les Officiers de la garnison voyoient avec peine les Imperiaux s'enterrer pour échapper à leurs coups, & ils oserent representer au Gouverneur qu'il convenoit d'aller combler leurs travaux. Mais Monsieur de Melac qui avoit à cœur de ne pas exposer inutilement ses troupes, ne leur permit que deux sorties pendant plus d'un mois de tranchée ouverte. Ce ne fut que le 25. Juin que cent-cinquante maitres commandez pour reconnoitre de prés les travaux des assiégeans, s'étant avancez jusqu'au rideau qui couvroit la Cavalerie de tranchée, chargerent les Imperiaux avec une bravoure qui les étonna, & les contraignit de reculer jusqu'à la tête d'une ligne d'Infanterie rangée sur la hauteur de VVolmesheim. Là les ennemis se rallierent, le combat s'échauffa, & quoyque la Cavalerie Françoise fût fort inferieure en nombre, elle fit un grand carnage parmi les Cuirassiers de l'Empereur. Dans ce moment toute la plaine fut couverte de troupes Imperiales, & La Perouse Lieutenant-Colonel du Régiment de Forsac, qui commandoit le petit corps sorti de la place, se replia sur la gauche des tranchées, dont il essuya tout le feu & vint se ranger en bataille sur le glacis. Une si fiere contenance devoit inspirer de la valeur aux assiégeans : leur Cavalerie fut en effet commandée pour venir l'attaquer, mais elle fut arrêtée par l'artillerie de la place, qui ayant fait tomber des rangs entiers, obligea le reste de rentrer dans le vallon d'où elle étoit sortie. Les Imperiaux perdirent dans cette action plus de six cens maitres, & le Prince Loüis mécontent de leur manœuvre, interdit une partie des Officiers qui s'étoient trouvez dans le combat. Un si honteux châtiment fit tout à la fois l'eloge des assiegez, & leur fit sentir qu'ils avoient à faire à un Prince auprés duquel la lâcheté passoit pour un grand crime.

Quinze jours aprés la garnison donna de nouvelles preuves de sa valeur. Monsieur de Melac ayant commandé le 10 Juillet deux cens hommes d'Infanterie avec 40 maitres, ils sortirent à minuit avec ordre d'attaquer la gauche de la tranchée. Le signal donné les soldats se porterent fierement jusque dans les retranchemens des Imperiaux où ils mirent tout en desordre : toute la tranchée plia, l'epouvante fut générale, les gabions furent renversez ; & le détachement ayant penétré jusqu'à la batterie des ennemis, & exécuté les ordres qu'il avoit reçus, rentra dans le chemin couvert chargé des dépoüilles des Imperiaux, dont la perte fut considérable dans cette occasion. Cet avantage ne consola pas la Bourgeoisie, qui voyoit ses maisons abimées & mises en feu par le canon & par les bombes. Plusieurs furent ecrasez sous les ruines, & un plus grand nombre y fut estropié. Ces operations faisoient des malheureux, mais elles ne rallentissoient pas l'ardeur du Gouverneur, qui faisoit sans relâche préparer des fourneaux aux angles des ouvrages, que les travaux des assiegeans menaçoient le plus. Un deserteur les en avertit, & cet avis les intimida : de sorte qu'ils n'approchoient qu'en tremblant : le succes de ces mines fut en effet plusieurs fois trés heureux & coûta cher aux ennemis.

Enfin le 27 Juillet ils se logerent au pied du glacis, & le lendemain le Roy des Romains, qui fut depuis l'Empereur Joseph, étant arrivé à l'armée, sa présence hâta le siege & donna plus de vigueur à ses troupes. Monsieur de Melac ne se plaignit jamais que le courage manquât à sa garnison, quoyqu'affoiblie par les maladies causées par des chaleurs excessives & des fatigues continuelles. Mais il s'affligea de ce que le trésor épuisé ne luy fournisoit plus de quoy recompenser le soldat ou le soulager dans ses pressans besoins. Sa générosité luy fit trouver une ressource dans sa vaisselle d'argent dont il fit de la monnoye, pour suppléer à celle qui luy manquoit. Il fit marquer d'une fleur de lys & de ses armes des morceaux d'argent, du poids de

de la monnoye qui avoit cours en France, & chaque piece portoit le chiffre qui en faisoit connoître le prix. Ce secours ne remedia pas à tout le mal : les médicamens commençoient à manquer, & il n'y avoit presque plus de viande, desorte qu'on fut obligé de tuer des chevaux pour faire des boüillons aux malades.

Cependant malgré l'extrémité où la garnison se voyoit réduite, & le furieux feu des batteries qui avoient ruiné presque toutes les défenses, ce ne fut que la nuit du 20 ou 21 que les assiegeans entreprirent de se rendre maîtres du chemin couvert. Il y descendirent, mais il en furent bientôt chassez : il y revinrent à plusieurs reprises & toûjours ils trouvent une intrepide résistance. Enfin aprés divers combats qui se succederent pendant dix jours, la garnison epuisée abandonna le 1 Septembre le chemin couvert. Le Conseil de guerre jugea quatre jours aprés qu'il falloit de même ceder aux ennemis l'Ouvrage-couronné, ouvert aux deux bastions par de larges bréches, & qui occupoit huit cens hommes, dont la perte eût été trop considerable. On n'y laissa que six vingt hommes commandez par trois Capitaines, avec ordre de se retirer à la premiere attaque. Ce ne fut que la nuit du 8 au 9 que les assiégeans au nombre de 1500 se présenterent pour monter à l'assaut. Les six vingt hommes qui gardoient l'Ouvrage se retirerent par le pont de communication; mais tandis que les assiegeans se mettoient en bataille & qu'ils travailloient à se retrancher, diverses batteries que Monsieur de Melac avoit pris soin de tenir prêtes, firent sur eux un si grand feu, que dans cette nuit ils pérdirent trois cens hommes.

Ce n'étoit pas sur l'attaque de l'Ouvrage-couronné que les Imperiaux comptoient le plus ; ils s'attendoient sur tout à emporter la place par la grande attaque, où une batterie de quarante-sept pieces de Canon, qni tiroit continuellement contre trois ouvrages, y fit bréche & remplit le fossé de leurs décombres. Une si triste situation fit juger à Monsieur de Melac, que la prudence demandoit qu'on deliberât sur le parti qu'il y avoit à prendre. Il prit l'avis non seulement des Commandants, mais même des Subalternes. Tous jugerent que la Garnison réduite à 1800. Hommes, qui ne s'étoient pas deshabillez depuis trois mois, & qui étoient entierement epuisez par les fatigues d'un siége de 85. jours, ne pourroit résister à une Armée imperiale de 45. mille hommes, animez par la présence d'un Roy des Romains. Le Gouverneur entra dans ce sentiment, & le desir de sauver ce qui luy restoit, joint à l'impossibilité de résister d'avantage, fit prendre le 9. Septembre la résolution de battre la Chamade. La Capitulation fut signée, & le Roy des Romains luy accorda sans balancer les plus honorables conditions. Il fut accordé que la Garnison sortiroit le 10, Tambour battant, avec armes & bagages, chaque Soldat ayant trente-six coups à tirer; qu'elle emmeneroit quatre Canons & deux mortiers, & des munitions pour tirer 24 coups de chaque piece ; que cette Artillerie seroit conduite à STRSBOURG aux frais des assiégeants, qui fourniroient quatre-cens chariots pour les equipages des Officiers & des Soldats. Une si longue & si vigoureuse défense méritoit bien une si glorieuse distinction, & mit le comble à la gloire de Melac. Ce siege coûta à la France 900. Hommes tuez & 800. blessez. Les Imperiaux y perdirent un tres grand nombre de leurs plus braves Officiers, entre lesquels ils regretterent sur tout le Comte de Soissons frere aîné du Prince Eugene de Savoye, un Prince de Dourlac & d'autres Seigneurs.

Aprés cette conquête le Prince Loüis de Bade étendit son Armée du côté de Haguenau, & vint luy-même camper à Bischweiller, dans l'espérance de pouvoir faire quelque tentative digne de luy du côté de STRASBOURG. Mais ce projet fut déconcerté par la diversion que le Duc de Baviere faisoit en Allemagne, & par les ordres que le Roy donna au Marquis de Villars qui étoit à Metz, de marcher incessamment en Alsace. Il vint en effet joindre prés de Saverne le Maréchal de Catinat. Déja le Duc de Wirtemberg avec les Troupes du Cercle de Suabe, avoit quitté l'Armée du Prince Loüis, pour aller au secours de son propre païs, & s'opposer au Duc de Baviere, qui aprés avoir pris Ulm s'étoit emparé de Bibrack, de Memingue & de quelques autres Villes de la Suabe. Cependant quoyque l'Armée du Prince de Bade eût été fort affoiblie par ce détachement, & que celle du Maréchal de Catinat, eût été renforcée par les Troupes que le Marquis de Villars luy avoit amenées, le Maréchal ne pensa pas à forcer le Prince Loüis de s'éloigner de STRASBOURG. Le Roy avoit d'autres vûës; il avoit eu avis que dés que le Duc de Baviere

Le Marquis de Villars entre en Alsace.

bateaux chargez de cordages, de poutrelles & de madriers pour dresser incessament un pont. Les Imperiaux postez à l'autre bord du Rhin firent un grand feu sur ce convoy, mais sans aucun effet. Ce grand feu fit juger au Marquis de Villars que pour soutenir cette expédition, qui rompoit toutes les mesures du Prince de Bade, un gros renfort étoit nécessaire pour hâter l'établissement du pont, soutenir les travailleurs & défendre en cas d'attaque Neubourg, qui luy ouvroit l'entrée du Brisgau. Il fit à ce dessein marcher le Comte du Bourg avec deux du Regiments de Dragons, & donna ordre au Comte de Guiscard qui commandoit un Corps campé à Blotzheim, de se porter à Neubourg, de passer le Rhin dés que le pont seroit fait, & de luy en donner avis, afin qu'il pût aller luy-même faire passer ce fleuve à toute son Armée.

Pendant tous ces mouvemens le Prince de Bade chagrin de voir Neubourg entre les mains des François, qui par cette prise avoient fait echoüer ses projets, quitta le camp de Fridelingue & s'avança du côte de Neubourg, pour essayer d'enlever cette place. Le Comte de Königseck son aide-de-camp qui fut fait prisonnier dans la bataille, déclara le jour même qu'il avoit été envoyé pour reconnoître la contenance des Troupes qui gardoient Neubourg; qu'il s'en étoit approché & s'étoit convaincu, que le pont étoit presque fait, & que ce poste étoit en sûreté. Sur ce rapport le Prince Loüis changea de résolution, & se flattant que l'Armée du Marquis de Villars, qui avoit passé le Rhin à Huningue aussitôt qu'on sçût que le Prince Loüis avoit abandonné son Camp, seroit fort affoiblie par le détachement envoyé à Neubourg, il crut l'occasion favorable pour donner Bataille.

Deputation de Bâle.

Pendant qu'il se disposoit à cette grande action, on vit paroitre des Députez de Bâle, qui s'addresserent d'abord au Chevalier de Chamilly, pour se plaindre que contre la foy des traitez, les troupes du Roy étoient postées sur les terres de Bâle. Le Chevalier leur fit entendre que leur délicatesse étoit hors de saison, & les renvoya au Marquis de Villars, qui leur dit qu'il étoit incertain si le terrain que nos troupes occupoient, appartenoit à leur Ville ou au Prince de Dourlac; qu'en attendant que le procés fût vuidé, il alloit battre le Prince de Bade, & chasser bien loin les Imperiaux dont il sçavoit que le voisinage ne leur faisoit pas beaucoup de peine.

Bataille de Fridelingue.

Aprés cette réponse une grande poussiere fit juger que l'ennemy n'étoit pas eloigné. Dés que le Marquis de Villars en eut avis, il donna l'ordre pour faire marcher son armée. A l'instant tout se mit en mouvement, laissant à gauche le château de Fridelingue situé dans la plaine, prés d'un petit village du même nom. Ce château a par ses derrieres un rideau fort elevé, au dessus duquel est une grande plaine de terres labourables, qui aboutit à une montagne couverte en partie de vignes, au dessus desquelles est un bois. L'Infanterie ennemie étoit postée à my-côte avec six pieces de canon. Le Marquis de Villars ne la laissa pas languir. Monsieur des Bordes Lieutenant-General ayant eu ordre de l'attaquer, la poussa si vivement qu'elle ne put faire aucun usage de son artillerie. Elle se mit en fuite dans l'espérance de trouver de bons remparts dans le bois, qui étoit au dessus; elle s'y rallia & résista même avec fermeté. Le carnage fut grand & Monsieur des Bordes y fut tüé; & sa perte apporta quelque trouble dans l'action: mais le Marquis de Villars étant survenu, comme son activité le portoit par tout, il ranime les troupes, elles percent dans le bois, tuent tout ce qu'elles rencontrent & contraignent l'ennemy de quitter le bois pour se jetter dans une plaine.

Pendant que l'Infanterie agissoit avec tant de vigueur, Monsieur de Magnac Maréchal de Camp rangeoit au pied de la montagne ses Escadrons dans la plaine, hors de la portée du canon du fort de l'Etoile, que les ennemis occupoient à la gauche. Le Prince de Bade à la tête de sa Cavalerie, attendoit que les François vinssent à luy, & qu'ils prétassent le flanc au fort de l'Etoile; mais suivant les ordres du Marquis de Villars & le conseil de St. Maurice Maréchal de Camp, Officier plein de sagesse & d'expérience, Monsieur de Magnac ne branloit pas. Cette contenance impatienta le Prince de Bade; où est donc, disoit-il, la vivacité des François? ils nous respectent ou ils nous craignent, & sur le champ il donne ses ordres pour les attaquer. Mais dés qu'il se fut avancé vis-à-vis le fort de l'Etoile avec deux pieces de canon, batterie trop foible pour tenir contre douze pieces qui étoient rangées au pied des vignes, la Cavalerie Françoise vole à l'ennemy, le pousse, le culbute & en moins d'un quart d'heure le contraint

fort il pourroit au moins couvrir le Brisgau, tandis que le Général Tunghen veilleroit sur les entreprises qu'on pourroit former contre Landau. Le Maréchal de Villars, sans s'étonner des mesures que pouvoit prendre un ennemy vaincu, repassa le Rhin & vint camper à Othmersheim, attentif aux mouvemens des Imperiaux. Le Prince de Bade ne tarda pas à se retirer le long du Rhin, & vint camper sous le fort de Kell, d'où il envoya un détachement au Comte de Tunghen chargé de couvrir Landau, & un autre corps dans la Forêt-noire commandé par le Comte de Stirum, pour fermer le passage aux Bavarois, qui avoient manqué leur coup du côté des Villes forestieres. Le Maréchal de Villars laissa les Imperiaux faire tranquillement ces dispositions; & pour leur faire croire qu'il vouloit finir la Campagne, il quitta la Haute-Alsace, vint camper à Wantzenau, & de là Saverne où il sépara l'Armée, & se rendit ensuite à STRASBOURG. L'hyver suspendit pour un tems ses exploits & laissa un peu de repos à ses Troupes; il s'en lassa bientôt & sans faire attention à la rigueur d'une saison qui dépoüille la Campagne de ce qui est nécessaire pour la subsistance d'une Armée, il jugea que les frimats & les glaces étoient propres à endormir un ennemy & à donner lieu de le surprendre; qu'un guerrier doit en tout tems travailler à sa gloire, & que quand il s'asservit à la bizarrerie des Elemens, il manque souvent l'occasion de se signaler. Chaque jour le Maréchal regardoit avec un oëil jaloux le fort de Kell, qui autrefois fortifié par la France pour servir de rempart à l'Alsace & depuis livré aux Imperiaux, inquietoit STRASBOURG, troubloit son commerce & sembloit insulter au Roy dont il étoit l'ouvrage. De semblables réflexions & sur tout le desir de s'ouvrir un troisiéme passage dans les terres de l'Empire, inspirerent au Maréchal la résolution d'enlever cette forteresse. Une grande partie de l'Armée Imperiale cantonnée dans tous les postes voisins du fort, en défendoit les approches ; on étoit au mois de Fevrier où les neiges & les pluyes extraordinaires rendoient les chemins impraticables ; & le Prince Loüis de Bade prévoyant que la prise de ce fort entraineroit la ruine de ses Etats, n'avoit rien oublié pour le bien munir & confier sa défense à ce qu'il avoit de meilleures Troupes. Ces difficultez n'étonnerent pas le Maréchal, qui fit tres secretement ses préparatifs pour cette importante conquête.

Pour mieux couvrir son dessein, il assembla son armée en Haute-Alsace, sous prétexte de changer les quartiers; & dés le commencement de Fevrier de l'an 1703. il la fit marcher vers le Rhin; une partie passa ce fleuve à Huningue & l'autre à Neubourg. De là passant entre Brisach & Fribourg, ne craignant pas de laisser derriere luy quelques petits postes, où les Imperiaux avoient des troupes, il s'avança jusqu'à la Kintz. Les ennemis surpris par une marche si peu attendüe ne penserent qu'à sauver les troupes qu'ils avoient laissé dans les Villes voisines. Le Général Bibrack qui les commandoit, les retira à la hâte, & abandonna à la mercy des François Willtet, Offembourg, Gengenbach & Zell avec les forts & les redoutes qui bordoient la Kintz & le Rhin, dans plusieurs desquelles il y avoit du canon : & ayant formé de ses troupes ramassées douze bataillons, bien loin de se présenter au Maréchal, il ne pensa qu'à la retraite. Pour la faire plus sûrement & avec plus de diligence, il laissa ces troupes se disperser à leur gré, se contentant d'emporter leurs drapeaux, de peur qu'en les laissant aux ennemis, on ne publiât qu'il avoit été vaincu, luy qui n'avoit osé paroître les armes à la main. Il fut sage de ne pas s'exposer avec des forces trop inégales. Mais ce n'est pas la sagesse que le Peuple estime le plus dans un guerrier; & souvent il regarde les plus prudentes précautions comme une honteuse lâcheté. La déroute du Général Bibrack & la lenteur des troupes Imperiales à quitter leurs quartiers, pour venir seconder les desseins du Prince Loüis de Bade, le mirent dans l'impossibilité de défendre les retranchemens qu'il avoit fait le long de la riviere de Kintz, il fut contraint de ceder le 18 Fevrier à la diligence du Maréchal, de luy laisser le passage libre, & de luy abandonner une tres grande quantité de fourages & de munitions, que les ennemis avoient preparez pour la subsistance de leurs troupes. Desorte que le 19. Fevrier le fort de Kell fut investi, & sans délay on commença à établir des ponts de communication au-dessus & au dessous de STRASBOURG, pour amener au camp la grosse artillerie & les munitions nécessaires pour le siege.

Siége du Fort de Kell. A. 1703.

La tranchée fut ouverte le 25, malgré la rigueur de la saison, & une pluye continuelle, qui eût fait desesperer le succés de cette entreprise un autre Général que le Maréchal de Villars. Elle fut poussée avec une vigueur surprénante,

prenante, les Soldats étant souvent dans l'eau & souvent dans la bouë jusqu'à my-jambe. Le Rhin même qui est ordinairement fort bas pendant l'hyver, crût subitement & mit en danger l'artillerie, qu'on alloit mettre en batterie sur le rivage de ce fleuve. On prévint heureusement ce desordre à force de travail, & le canon tira avec tant d'effet contre l'Ouvrage-à-corne, qu'en peu de jours il fut en état d'être emporté. Le Comte du Bourg Lieutenant-Général qui étoit de jour dans la tranchée, fut commandé pour donner l'assaut. La garnison quoyque forte de trois mille hommes, ne put tenir contre la valeur des assiegeans animez par les Officiers & la présence du Général; ils se rendirent maitres de l'ouvrage, & se logerent à la gorge malgré tout le feu de la place.

Aprés cette perte le Baron d'Emsberg Gouverneur du fort, se voyant sans espérance de secours, ne pensa qu'à obtenir une bonne composition. Mais malgré ses instances on luy refusa les neuf pieces de canon qu'il demandoit, & que les Capucins restassent dans la place. Il fallut qu'il se contentât que sa garnison seroit conduite à Philisbourg, mais à ses dépens, que les équipages ne seroient point visitez, & qu'on luy fourniroit trente chariots & quelques bateaux pour le transport des malades, à condition qu'il lailleroit des otages pour la sûreté du retour. Enfin le 9 Mars les François entrerent dans le fort, qui ne leur avoit coûté que douze jours de tranchée ouverte, quatre-vingt-dix hommes tuez & trois cens soixante blessez. Cette conquête délivra Strasbourg d'un voisin incommode, & épargna au Maréchal de Villars les longs détours qu'il avoit été jusqu'alors obligé de faire pour l'exécution de ses desseins. Il ne tarda pas d'en former un digne de son zele pour le bien de l'Etat & la gloire de sa Majesté.

LIVRE VINGT-HUITIEME.

A. 1703. La conquête de Kell & la victoire de Fridelingue consoloient le Roy de la perte de Landau: mais elles ne le tiroient pas de l'inquietude où il étoit que l'Electeur de Baviere ne fût accablé, & que malgré le succés de ses expéditions, il ne succombât enfin sous toutes les forces de l'Empire déclaré contre luy. De là Louis XIV, attentif à la gloire & aux interêts de son allié, fit son capital de luy envoyer un prompt & puissant secours. Rien n'étoit plus difficile que l'exécution de ce glorieux dessein. La crainte d'inquiéter les Suisses avec lesquels on vouloit conserver une bonne intelligence, fermoit les passages du côté des Villes forestieres. Brisach & Fribourg étoient occupées par les Imperiaux, & il auroit fallu se rendre maitres au moins de cette derniere place, avant que d'oser pénétrer dans les gorges dont elle barre l'entrée. La vallée de la Kintz paroissoit impraticable pour y trainer l'Artillerie & tout l'attirail d'une Armée. Car outre que les gorges en sont souvent trés étroites, on y trouve des montagnes trés escarpées & qu'il faut nécessairement passer. L'Armée auroit eu des routes plus applanies, si elle avoit pû traverser les Etats du Prince de Bade: mais pendant que l'Armée Françoise étoit occupée au siege de Kell, ce Prince avoit fait incessamment travailler aux fameuses lignes de Stolhoffe, qui mettoient son païs en sureté. Lignes de Stolhoffe.

Ces lignes aboutissoient du côté du Rhin à l'Isle de Talunde, une grande lieuë au dessus de Fort-Loüis, & de l'autre côté elles touchoient à Bihl, dont les montagnes étoient retranchées jusqu'à la pointe: la riviere de Stolhoffe leur servoit de fossez, & par le moyen des éclüses & des batardeaux, on avoit sçû ménager les eaux des rivieres voisines, de maniere qu'il étoit aisé d'inonder le front des lignes, qui n'étoit plus en partie qu'un grand marais, où l'on avoit fait deux chaussées étroites pour conserver les chemins: outre qu'elles étoient bien fortifiées & couronnées de plusieurs redoutes, elles étoient défenduës par une nombreuse Artillerie, & par l'Armée du Prince de Bade, toûjours attentif à s'opposer aux entreprises de l'ennemy. Le Maréchal de Villars laissa malgré luy, à ce Prince le loisir de perfectionner ses retranchemens; la nécessité de pourvoir au salut de l'Alsace, l'ayant obligé d'attendre le Maréchal de Tallard avant que de passer en Allemagne.

Ce Maréchal venoit de se signaler en

Digitized by Google

Le Maréchal de Tallard vient en Alsace.

en forçant le Prince de Hesse-Cassel de lever le siége de Trarbach; & aprés en avoir rafraichi la Garnison, & pourvû la place des munitions nécessaires, il avoit mis ses Troupes en quartiers depuis Vic jusqu'à Sarbourg, étant chargé de défendre la Sâre & la Moselle.

A. 1703. Ce ne fut que le 7. Avril que les deux Marêchaux s'aboucherent sur la montagne de Kokersberg, entre Saverne & Strasbourg. Il fut résolu dans cette entrevûë que le Maréchal de Tallard s'avanceroit en Alsace, pour ne pas laisser cette Province en proye, & tenir tête au Prince de Bade, tandis que le Maréchal de Villars passeroit le Rhin & chercheroit le moyen d'aller au secours de l'Electeur de Baviere.

Cinq jours aprés cette entrevûë, le Maréchal de Villars traversa le Rhin sur un pont qu'il avoit fait faire prés de Rhinau; & pour donner de l'inquietude à Brisach & à Fribourg, il s'empara de la Ville de Kintzingen voisine de ces deux places. • Mais elles virent bientôt eclôre le vray dessein du Maréchal: il fit marcher ses Troupes à Wilstet, où celles qu'il avoit laissées aux environs de Strasbourg vinrent le joindre. Toute cette Armée se mit le 17. Avril en mouvement pour s'approcher des lignes de Stolhoffe. Le Maréchal les reconnut de prés & jugea par luy-même qu'elles ne pouvoient être emportées en les attaquant par le front, sans perdre beaucoup de monde. Il espéra cependant qu'il ne feroit pas impossible de s'en rendre maître, en tournant derriere les montagnes de Bihl, pour prendre les ennemis en queuë. Le Marquis de Blainville chargé de tenter cette expédition, à la tête de quelques Bataillons grimpa des montagnes d'un accés trés difficile, accompagné de Monsieur de Chamarante & de Monsieur de Lée Maréchaux de camp, & du Chevalier de Tresman Major-Géneral. Cette marche ne leur coûta que beaucoup de fatigues; mais ils n'en tirerent aucun avantage. Car désqu'ils eurent atteint le haut des montagnes, ils reconnurent qu'avant que de parvenir à celle qui terminoit les retranchements des ennemis, il falloit traverser des fonds impraticables. Quelque confiance qu'eût le Maréchal dans ces Officiers dont il estimoit la prudence & la bravoure, il voulut s'assûrer par ses propres yeux, s'il ne trouveroit pas quelque expédient pour exécuter ce qu'on disoit être impossible; il en fut luy-même convaincu, & malgré sa répugnance à reculer devant un ennemy, il luy fallut abandonner le projet de forcer les lignes, & chercher une autre route pour entrer en Allemagne. Struvius ne craint pas d'écrire que les François perdirent trois mille hommes dans cette tentative. A peine y eut-il deux hommes blessez par le Canon. Ainsi coûte-t'il peu à des Auteurs dont la verité ne guide pas la plume, de détruire ceux contre lesquels leur passion se déclare.

L'Armée passe la forêt noire.

A peine eut-on quitté le dessein d'attaquer les lignes, que le Marquis de Blainville à la tête de vingt Bataillons & de trente Escadrons entra dans la vallée de la Kintz, pour ouvrir le passage au Maréchal de Villars qui le suivit de prés. Offembourg, Gegenbach & Zell n'étoient pas en état de faire même une legere résistance. Les Païsans tüerent quelques Soldats débandez; mais à cela prés l'Armée trouva le chemin libre. Les ennemis s'attendoient sans doute à l'arrêter prés d'Hornberg, où ils avoient des retranchemens; ils furent emportez, & l'Armée quittant le cours de la Kintz, prit sa route du côté de Rotweil & du Danube, où elle trouva le 12. May à Dittlingue l'Electeur de Baviere qui l'attendoit. Il n'est pas de mon sujet de raconter ce qui se passa en Allemagne. Revenons en Alsace, où le Maréchal de Tallard avoit pris le Commandement de l'Armée.

Ce Maréchal avoit déja acquis beaucoup de gloire pendant le siége de Kayserswert, fournissant sans cesse au Marquis de Blainville le secours dont il avoit besoin, & foudroyant les assiégeans par une nombreuse Artillerie établie en deça du Rhin. De là continuant ses expéditions il avoit obligé Cologne d'accepter la neutralité qu'on luy offroit: il s'étoit rendu maitre de Trêves, avoit pris le Château de Trarbach, & forcé le Prince de Hesse-Cassel d'en lever le siége. Des expéditions si heureuses & si sagement conduites firent croire au Roy que le Maréchal feroit d'un grand secours au Duc de Bourgogne, à qui sa Majesté vouloit donner la gloire de réparer la perte de Landau, par la prise de quelques Villes. Ce Duc arriva à Strasbourg dans le tems que l'Eglise a consacré pour adorer avec une pompe particuliere Jesus-Christ dans son Sacrement. C'est là où avant que de commencer ses exploits militaires, ce pieux Prince persuadé que le coeur des Roys, & le sort des Conquerants est entre les mains du Dieu des Armées, ne dédaigna A. 1703.

pas

pas de paroître à pied au milieu d'une foule de Peuple, pour honorer celuy qu'il reconnoissoit être le maître des Souverains.

Ce Prince tint quelque tems les Imperiaux dans l'incertitude du côté où il porteroit ses armes. Mais dés que le Prince Loüis de Bade s'apperçut qu'on ne pensoit point à Landau, il quitta les lignes de Stolhoffe, pour aller s'opposer au progrés du Maréchal de Villars, ne laissant sur les bords du Rhin, que quinze Bataillons Hollandois avec quelques Milices. La Basse-Alsace n'ayant plus rien à craindre, le Comte de Marsin Lieutenant-Général passa le Rhin, & vint à la My-Août prendre poste devant Fribourg à la tête d'un gros détachement. Le Gouverneur de cette place en fut allarmé, & ne doutant pas qu'il ne dût être assiégé, il fit brûler les maisons voisines de la place, & pressa instamment le Comte d'Arco Gouverneur de Brisach de luy envoyer du secours. Le Comte se rendit à de si vives prieres, & le desir de sauver Fribourg luy inspira la condescendance de dégarnir Brisach. Il détacha de sa Garnison dix hommes par Compagnie, qu'il fit marcher à Fribourg avec la meilleure partie de ses Canoniers. Cette complaisance luy coûta cher; dés le lendemain Brisach fut investi, & le Maréchal de Vauban qui s'étoit déjà rendu si celebre par la prise de tant de places, étant chargé de la conduite des travaux, mit tous ses talents en oeuvre pour hâter la reddition de celle-cy. Il fit occuper une Isle pour établir la grande attaque du côté de la butte. La tranchée fut ouverte sans aucune perte, & dés le premier jour il établit une batterie de douze pieces de Canon & de douze Mortiers. Le Duc de Bourgogne mettoit luy-même les travailleurs à l'ouvrage, & animoit les Soldats par sa présence & ses libéralitez; le succés répondoit à son activité; de sorte que le treiziéme jour du siége, le bastion qui étoit à l'angle du Haut-Rhin, fut ouvert par une large brêche, où un bataillon pouvoit monter de front. Le Comte d'Arco ne se sentant pas en état de soutenir un assaut, demanda à capituler & se rendit en effet le 6. Septembre.

Brisach assiegé.

A. 1703.

L'Empereur ne luy pardonna pas d'avoir été ou malheureux ou trop foible; prévenu par le bruit que le Peuple faisoit courir en Allemagne, que le Comte avoit été d'intelligence avec le Duc de Bourgogne, que son honneur avoit cédé à l'appas de l'argent, qu'il n'avoit fait mine de se défendre que pour mieux couvrir sa perfidie, & que l'infamie d'avoir lâchement abandonné à la France la meilleure place de l'Empire, ne pouvoit être punie que par le dernier supplice. Ces discours firent impression sur l'esprit de l'Empereur Leopold, qui, quoyque d'ailleurs sage & religieux, mais touché à l'excés de la perte qu'il venoit de faire, crut qu'il ne pouvoit calmer l'émotion de tout l'Empire, qu'en livrant le Comte d'Arco au Conseil de guerre. Envain ce Comte représenta qu'il ne s'étoit défait d'une grande partie de ses Canoniers & de ses Troupes, que pour courir au plus pressé; que l'embrasement des maisons voisines de Fribourg n'étoit pas une marque équivoque, que le Gouverneur étoit bien sûr que le siége de sa place étoit résolu; que s'il s'étoit refusé à ses instances, & qu'on eût attaqué Fribourg, son refus auroit passé pour un crime; qu'il avoit été trompé, & que si on le vouloit, son imprudence avoit été la cause de sa mauvaise fortune; mais que toûjours il avoit été fidele, & que l'avis des Officiers de sa garnison, qui luy avoient persuadé de se rendre, devoit suffire pour justifier sa conduite. Ses raisons ne furent point écoutées & dés le mois de Fevrier suivant, il fut condamné à perdre la vie, pour avoir précipitamment abandonné les dehors & les contrescarpes, sans souffrir même aucun assaut. Cette sentence fut exécutée le 18. Fevrier 1704 en pleine campagne, sur le bord du lac de Bregentz. Le Comte de Marsili Bolonois qui avoit le commandement sous le Comte d'Arco, fut dégradé de ses armes, & son epée fut cassée par la main du Bourreau, pour avoir consenti à la capitulation qu'il devoit absolument empêcher, comme parle la sentence: il fut banni avec quelques autres Officiers des terres de l'Empire, & ne sortit de prison qu'aprés avoir fait serment qu'il ne porteroit jamais les armes contre l'Empereur & l'Empire. Un si rigoureux châtiment fit sentir avec quels regrets l'Empire regardoit la perte de Brisach, dont la conquête faisoit tant d'honneur au Duc de Bourgogne.

Ce Prince qui avoit gagné l'estime & l'amour de toute l'armée, par l'intrepidité qu'il fit paroître & les largesses qu'il répandit, avoit une forte envie de continuer la campagne; mais le Roy bien informé des perils auxquels un fils si précieux à la France, s'étoit exposé, ne voulut pas se rendre à ses instances rei-

Siége de Landau par Monsieur de Tallard.

réïterées. Il fut rappellé à la Cour, & le Maréchal de Tallard profitant de l'embarras où l'Electeur de Baviere joint au Maréchal de Villars avoit jetté les Allemands, résolut de leur enlever la forteresse de Landau, qui l'année précédente leur avoit coûté trois mois de siege. La garnison étoit composée des meilleures troupes de l'Empire, à qui cette place n'étoit pas moins chere qu'au Roy des Romains, qui la regardoit comme sa premiere conquête. Le Comte de Frise qui en étoit Gouverneur,avoit de la vigilance, de la fermeté, du courage & toutes les qualitez nécessaires pour faire une bonne défense. Mais il eut affaire à un Général, qui n'avoit ni moins d'intrépidité ni moins de valeur.Landau fut investi le 14. Octobre,& trois jours aprés le Maréchal de Tallard fit ouvrir la tranchée, dans l'endroit même où l'année précédente les Imperiaux avoient commencé le siege. L'artillerie de la place ne cessoit pas d'inquieter les travailleurs, qui furent même enfilez par une batterie que les assiegez établirent sur l'Ouvrage-à-corne. Cette faute de l'Ingenieur fut bientôt réparée, & en peu de jours les boyaux

A. 1703. furent poussez jusqu'au pied du glacis. La nuit du 22 au 23 le Comte de Frise fit sortir quatre cens hommes, qui renverserent quelques gabions & tuerent quelques Officiers, entre autres un Ingenieur & un Capitaine Grenadier nommé des Roches Gentilhomme d'Alsace, qui suivant les traces de son pere s'étoit déja en bien des occasions distingué par sa bravoure. Mais les assiégez furent rudement repoussez & leur perte fut considerable. Le Maréchal de Tallard informé que les assiégez attendoient un prompt secours, étoit toûjours en mouvement & ne donnoit point de relâche à ses Troupes. Il se rendit heureusement maître du chemin couvert, dés le commencement de Novembre. Peu aprés la demi-lune fut attaquée & prise; on s'y logea le 4. & les travaux avançant toûjours avec une espéce de rapidité, malgré le grand feu de la place, les Grenadiers furent commandez le 6. pour emporter les deux Contre-gardes. Ils furent repoussez à la droite; mais ils se rendirent maitres de la gauche. Ils ne purent cependant s'y conserver, le terrain étant trop étroit pour y loger suffisamment de monde. Dés que le Maréchal eut avis de ce desavantage, il voulut luy-méme conduire sur la bréche de nouvelles Troupes. Monsieur de la Freseliere pour qui il avoit une entiere confiance, & le Comte de Roussi ne purent le retenir. Mais comme il étoit prêt de déboucher la tranchée, Chaubruere Commissaire Provincial faisant les fonctions de Major, l'arrêta & luy dit avec une hardiesse que son zele rendoit pardonnable, qu'il ne luy convenoit pas de s'exposer, & que l'Armée avoit trop besoin de luy. Vous pouvez me percer, luy ajouta-t'il, & ce n'est que par ce moyen que vous aurez le passage libre. Le Maréchal revint bientôt de son chagrin ; car le mineur ayant été attaché aux deux Contre-gardes, elles furent l'une & l'autre emportées sans perte. Déja les ponts étoient préparez pour y conduire l'Artillerie, lorsqu'on eut nouvelle que le secours étoit arrivé prés du Spirbach, petite riviere qui se jette dans le Rhin vers Spire.

Bataille du Spirbach.

Il étoit composé de 24. Escadrons Anglois & Hollandois,& de 10. Bataillons que le Prince de Hesse-Cassel avoit amené du païs deLuxembourg. Le Comte deNassau-Weilbourg chargé de défendre les lignes de Stolhoffe, les quitta pour venir joindre avec 7 ou 8 mille hommes qui étoient l'élite de toutes ses Troupes. La tête de cette Armée parut prés de Spire le 13. Novembre, & les deux Généraux résolurent d'attaquer dés le lendemain le Maréchal de Tallard ; cependant les dix Bataillons qu'ils attendoient n'ayant pu joindre, ils donnerent le loisir au Marquis de Pracontal d'arriver à tems, avec 24 Escadrons qu'il amena des environs de la Meuse. Le Maréchal prit aussitôt son parti, & se mit à la tête de son Armée pour prévenir son ennemi, & le battre avant qu'il pût approcher de la place. Avant laissé à Monsieur de Laubanie le soin du siége & du Camp, il marcha avec vingt piéces de Canon. Les deux Princes furent surpris au moment qu'ils étoient dans les festins & dans la joye, pour celebrer la fête de l'Empereur LEOPOLD, qui tomboit au 15. Novembre. A peine eurent-ils le loisir de mettre leur Armée en Bataille, en deçà du Spirbach, la gauche à la petite Hollande & la droite à Ziédenhoffen. Le Comte de Nassau eut d'abord quelque avantage sur la Cavalerie Françoise : mais s'étant bientôt ralliée prés de l'Infanterie, elle renversa le Comte & mit sa Cavalerie en déroute. L'Infanterie Françoise & sur tout le Regiment de Navarre picqué de quelques termes de mépris, se jetta avec fureur sur l'ennemy, la bayonnette au bout du fusil, & en fit un horrible carnage. La défaite de la droite suivit de prés celle de la gauche. Le Prince de Hesse aujourdhuy

Digitized by Google

jourdhuy Roy de Suede soutint longtems avec une admirable bravoure les efforts des François; enfin il fallut céder & prendre le parti de la retraite, laissant presque tous ses Grenadiers morts sur le champ de Bataille. Les alliez perdirent dans cette journée cinq à six mille morts, trois mille prisonniers, les munitions & tous les bagages, avec trente pieces de Canon. Si on en croit la lettre que le Maréchal de Tallard écrivit au Roy, les François y prirent plus de drapeaux qu'ils ne perdirent de simples Soldats. L'expression est vive, mais elle doit se pardonner à un vainqueur tout occupé de ses succés, & qui ne compte pas à quel prix il a achetté la victoire. La perte des François fut en effet médiocre; mais ils regretterent beaucoup le Marquis de Pracontal tüé dés la premiere décharge, le Marquis de Beaumanoir, le Comte de Calvo, un Prince de Croy, le Marquis de Meuze & le Marquis de Puy-guion. On dit que le seul Regiment du Roy perdit vingt huit Officiers. Le fils du Comte de Frise fait prisonnier dans la bataille, fut envoyé dans la place, pour annoncer à son pere la nouvelle de la victoire. Le Comte se voyant sans espérance & sans ressource, capitula & obtint des conditions semblables à celles qui avoient été accordées à Monsieur de Melac. La Garnison sortit le 18. pour se rendre à Philisbourg, & sa retraite repandit la joye dans toute l'Alsace, qui par la prise de Landau cessa de se voir exposée à des partis qui la fatiguoient.

Tout étoit cependant en mouvement dans la Province, pour se preparer à l'exécution du dessein que le Roy avoit formé, d'envoyer de nouveaux renforts à l'Electeur de Baviere. Pendant qu'on travailloit sans relâche à ces préparatifs, STRASBOURG eut la douleur de perdre Guillaume Egon Cardinal de Furstemberg Evêque & Prince de cette Ville. Il mourut à Paris le 10 Avril 1704, extrémement regretté du Roy dont il avoit mérité l'estime & l'amitié, par son habileté dans le maniement des affaires & par son inviolable attachement à sa Majesté. Le Chapitre & le diocése ne furent pas moins sensibles à la perte de ce Prince, qui les avoit toûjours protegé avec zéle, & à qui ils se reconnoissoient redevables de plusieurs bienfaits & sur tout de la fondation d'un Seminaire, qui par le secours des Ecclesiastiques qu'on y eléve, avoit déjà de son tems fait changer de face à son diocése.

A. 1704. Mort du Cardinal de Furstemberg.

Le Grand-Chapître de cette illustre Eglise ne délibera pas sur le choix d'un successeur. Dés l'an 1700, le Prince Armand-Gaston de Rohan-Soubise avoit obtenu un bref d'éligibilité qui luy étoit nécessaire, n'ayant pas l'âge requis pour l'Episcopat. Muni de ce titre, de l'agrément du Roy & du consentement de l'Evêque le Cardinal Guillaume Egon, tous les Chanoines concoururent unanimement en 1701, à le choisir Coadjuteur. Toute la France applaudit à ce choix & toute l'Eglise a reconnu depuis qu'il ne pouvoit être plus heureux; ce Prince réünissant dans sa personne une eminente capacité en tout genre de litterature, un talent pour penser, pour parler, pour agir qui fait tout-à-la-fois sentir la bonté de son coeur, & l'excellence de son esprit, jointe avec des qualitez & des graces bien superieures à sa dignité & à sa naissance. Louis le Grand ne tarda pas à luy donner encor d'autres marques de son estime, ce Prince ayant été mis au nombre des Cardinaux en 1712, & honoré en 1713, de la charge de Grand-Aumonier de France. Dés que le Cardinal de Furstemberg eut les yeux fermez, le Prince de Rohan entra en possession de son Evêché & fut reçu dans STRASBOURG, non pas avec les cérémonies autrefois usitées sous l'Episcopat de Guillaume de Honstein; le nouvel Evêque n'avoit pas besoin d'un semblable appareil pour inspirer de la vénération à son Peuple; un rare mérite frappe & touche plus que l'éclat d'un grande pompe. STRASBOURG & toute la Province étoient d'ailleurs occupées à préparer d'autres spectacles. Tout y étoit dans l'agitation par le grand nombre des Troupes, qui se disposoient à passer en Allemagne.

Monsieur le Prince de Rohan Evêque de STRASBOURG.

Les alliez craignant que tout le feu de la guerre ne se portât au coeur de l'Empire, n'omettoient rien pour empêcher le passage dont ils étoient menacez. Le Prince Eugene le plus heureux & le plus habile de tous leurs Généraux, se tenoit à Philisbourg, prêt à s'opposer aux entreprises des François, en cas qu'ils voulûssent forcer les lignes de Stolhoffe, qu'on regardoit comme le boulevart de l'Allemagne; & le Genéral Thungen cantonné dans la Suabe, où il commandoit 12 mille hommes, prétendoit fermer les passages de la Forêt-Noire. Le Maréchal de Tallard inquiétoit les ennemis & tâchoit de leur donner le change, en faisant marcher des Troupes tantôt vers Lan-

Digitized by Google

Landau & tantôt vers Huningue, comme s'il eût voulu tenter le passage par les Villes forestieres. Les Suisses en furent allarmez. Envain le Marquis de Puysieux Ambassadeur auprés des Cantons, tâchoit de les rassûrer, en leur déclarant que le Roy avoit à coeur de ne point troubler leur repos, & de ne violer en rien la foy des traitez faits avec eux; il ajoutoit même de la part de sa Majesté, que l'Armée Françoise ne feroit aucun mouvement, qui pût donner atteinte à la parfaite intelligence, qu'il vouloit conserver avec le Corps Helvetique. L'estime qu'ils faisoient de la droiture du Marquis de Puysieux, ne les guérissoit pas de la peur. Voyant d'une part que le Roy avoit résolu d'envoyer un renfort au Duc de Baviere, & jugeant d'autre part que le passage étoit impraticable par Stolhoffe & par la Forêt-Noire; leur politique les faisoit conclure que la necessité obligeroit le Roy de faire couler ses Troupes le long du Rhin & par le Territoire de Schaffhouse.

Embarras des Suisses au sujet du passage de l'Armée.

A. 1704. Passage de Mr. de Tallard en Allemagne.

Leur défiance redoubla le 14 May, lorsque Monsieur de Courtebonne Lieutenant-General des armées du Roy, vint prier la Régence de Bâle & de Schafouse, de permettre le passage à l'armée Françoise, avec de grandes assûrances qu'elle ne commettroit aucun desordre; & sur le refus qu'on luy en fit, il repliqua que le Roy ne pouvoit se dispenser de faire entrer ses troupes dans la Suabe, qu'ils étoient bien informez que le passage sur leurs terres étoit le seul praticable, que sa Majesté attendoit des Cantons cette marque de leur amitié; qu'ils pouvoient du moins fermer les yeux, & qu'aprés que les troupes seroient passées, ils feroient tout le bruit qu'ils voudroient. Bien loin que les Suisses se laissassent ébranler par ce discours, à peine la conférence fut-elle finie que les Cantons voisins du Rhin firent allumer les signaux sur les montagnes, pour faire prendre les armes à tout le païs: c'en fut assez pour donner le change aux Imperiaux. Monsieur de Courtebonne se retira pendant la nuit, vint à Huningue & de là à Brisach avec toutes les troupes qui s'étoient assemblées en Haute-Alsace. Le Maréchal de Tallard se mit en marche à la tête de l'armée, & ayant passé sous le canon de Fribourg, il pénétra sans obstacle dans la vallée de saint Pierre, & se rendit à Donaschin où le Danube prend sa source. Le Duc de Baviere se hâta pour assûrer la jonction, qui se fit heureusement le 18 May sans trouver de résistance, le General Thungen ayant abandonné ses postes où il eût pû s'y opposer, soit qu'il se defiât de ses forces, ou que la feinte faite en Suisse luy eût fait croire qu'il étoit ailleurs plus nécessaire. Ce secours consistoit en 12 mille hommes de pied & trois mille chevaux, avec des habits & des armes pour l'armée que Monsieur le Maréchal de Marsin commandoit en Allemagne. Dés qu'elle eut été ainsi renforcée par Monsieur de Tallard, ce Maréchal retourna en Alsace, où les mesures que prenoient les ennemis ne luy permirent pas de faire un long séjour.

Monsieur de Villeroy vient en Alsace.

Le puissant secours que l'Electeur de Baviere & le Maréchal de Marsin avoient reçu, fit juger aux alliez que l'Empire alloit être en proye, si on ne se hâtoit de courir à sa défense. Le Duc de Marlboroug sentit l'extrémité de ce danger, & le grand crédit qu'il avoit auprés de la Reine d'Angleterre & des Etats-generaux, luy fit obtenir l'ordre de quitter la Flandre pour passer en Allemagne. Le Maréchal de Villeroy qui commandoit une armée destinée pour observer ses marches, le suivit avec un détachement considerable, & vint s'abboucher le 9 Juin avec le Maréchal de Tallard qui étoit à Landau. Leurs armées se joignirent & peu de jours aprés le Maréchal de Tallard se sépara, pour aller mener un second renfort à l'armée d'Allemagne. Il partit de Lauterbourg le 28 Juin, passa le Rhin à STRASBOURG le 1 Juillet & vint camper à Willstet. Il en partit le 14, aprés avoir grossi son armée d'un Régiment détaché d'un camp volant, qui devoit couvrir l'Alsace sous les ordres de Monsieur de Coignies. Mais au lieu de prendre la route d'Offembourg sur laquelle le Prince Eugene, qui étoit toûjours à Philisbourg, portoit sa principale attention, il en prit une autre plus sûre, mais beaucoup plus rude & plus difficile, & s'enfonça le 9. dans les gorges de Waldkirck qu'il traversa heureusement.

Second passage de Mr. de Tallard en Allemagne.

Le Maréchal de Villeroy qui avoit toûjours suivi de prés Monsieur de Tallard, passa luy-même le Rhin le 5. du mois, & occupa le camp pour tenir tête au Prince Eugene, en cas qu'il fit quelque mouvement, ou qu'il entreprit de surprendre les gros bagages qui ne suivoient que lentement. Mais dés qu'il eut appris que le Prince Eugene desespérant d'arrêter l'Armée Françoise dans sa route, avoit luy-même passé la Forêt-Noire pour aller renforcer l'Armée

Digitized by Google

mée imperiale, le Maréchal de Villeroy envoya sa Cavalerie camper à Offembourg, pour faciliter aux gros bagages & aux vivres, le passage par la vallée de la Kintz, plus ouvert & moins difficile que les gorges de Waldkirck.

Dés que le Maréchal de Tallard fut sorti des gorges, il résolut d'emporter Villingue, croyant qu'il n'avoit rien de mieux à faire en attendant ses bagages. Mais il trouva plus de résistance devant cette place qu'il ne pensoit; il y perdit même quelques Officiers qu'il regretta. Il n'eut pas le loisir de vanger la perte qu'il venoit de faire; l'Electeur de Baviere luy envoyant sans cesse couriers sur couriers, pour le presser de venir le joindre à Augsbourg, dont l'Electeur s'étoit rendu maître le 5. Decembre de l'année précédente, le jour même que Monsieur le Comte du Bourg commandoit la tranchée.

L'Histoire d'Alsace ne demande pas que je raconte ce qui se passa au coeur de l'Allemagne pendant la Campagne,
A. 1704. qui se termina le 13. d'Août par la seconde bataille d'Hochstet. Trop d'Ecrivains ont pris soin de ne pas laisser ignorer au public la signalée victoire des alliez. Les Troupes du Roy & de l'Electeur y furent emportées à la droite & au centre; l'Aile gauche de Cavalerie commandée par Monsieur le Comte du Bourg sous les ordres de Monsieur le Maréchal de Marsin, se soûtint toûjours avec cinquante-quatre Escadrons, contre quatre-vingt-deux qui avoient à leur tête le Prince Eugene. A la quatriéme charge le Comte renversa totalement les Imperiaux, & passa le ruisseau de Bleinheim pour prendre l'Infanterie imperiale en flanc. Mais la défaite de l'Aile droite & du centre obligea les Généraux, à donner au Comte du Bourg des ordres précis & réitérez de sonner la retraite. Il fallut obéir; le Comte prit l'Arriere-Garde de tout & fit une retraite en bon ordre pendant deux lieuës en plaine. Tout en chemin faisant il tomba sur quinze Escadrons Imperiaux qu'il battit & défit entierement; & par un coup si heureux, il dégagea trois Bataillons de l'Electeur que les Imperiaux emmenoient prisonniers & desarmez. De là le Comte poursuivant sa retraite sans que l'ennemy osât s'y opposer, il se rendit la nuit avec le Marquis du Bourg son fils qui avoit été blessé dans le combat, à Lavingen où il trouva les Généraux trés satisfaits des services qu'il venoit de rendre. A l'heure même ils le chargerent de rassembler toute la Cavalerie, & de marcher toute la nuit en effleurant l'ennemy, pour aller passer le Danube à Ulm. Cet ordre, qui devoit assûrer la retraite & des Généraux & des Troupes, fut exécuté avec toute la sagesse d'un Général expérimenté, & par un bonheur auquel on ne s'attendoit pas, le Comte sauva tous les caissons de l'Armée chargez de pain, qu'il fit retourner diligemment à Ulm sous l'Escorte de 500 maîtres. Le hazard & un accident qu'on ne pouvoit prévoir, décide souvent du succés d'une Bataille; mais une sage retraite est toûjours l'ouvrage d'un guerrier consommé dans le métier de la guerre. L'Alsace s'interesse trop à la gloire de son Commandant, pour regarder ce que fit dans cette occasion le Comte du Bourg, à présent Maréchal de France, comme une affaire etrangere à son Histoire.

Retraite de Mr. le Comte du Bourg.

Le Maréchal de Villeroy ayant appris le triste état où se trouvoient les Troupes du Roy, jugea que celles qui avoient échappé aux ennemis, ne tarderoient pas de reprendre la route de l'Alsace. Il marcha & s'avança dans les gorges de la Forét-Noire pour aller au devant d'elles, & ne s'arréta pas qu'il n'eût rencontré l'Avant-Garde de l'Armée. Envain le Prince Eugene s'étoit mis à la tête d'un gros détachement, pour venir joindre le Comte de Vheelen, dans l'espérance que se portant à Rotweil, il pourroit couper l'Armée Françoise & luy barrer la retraite. Il n'y vint pas à tems, & l'Electeur de Baviere accompagné des Maréchaux de Villeroy & de Marsin se rendit heureusement à STRSBOURG le dernier jour d'Août.

Retour des Généraux en Alsace.

Il étoit aisé de juger que les alliez profitant de leur avantage, ne tarderoient pas de se porter en Alsace, ou pour livrer un second combat à l'Armée Françoise, ou pour réparer la perte qu'ils avoient faite de Landau, & rendre au Roy des Romains une conquête, qui luy avoit côuté si cher. Tout paroissoit favoriser ces desseins; la consternation étoit générale dans l'Alsace; ils comptoient qu'ils auroient à faire à des Troupes découragées & extrémement affoiblies par les pertes qu'elles avoient souffertes; & qu'enfin une place prise & reprise en moins de dix-huit mois, ne pouvoit être en état de leur résister longtems. La mort même de Monsieur de Melac les rassûroit, se flattant qu'un Gouverneur de son expérience & de son mérite le pouvoit être aisément remplacé.

L'Elec-

Digitized by Google

3. siége de Landau.

L'Electeur & les Généraux François ayant penetré les vûes des ennemis, les previnrent, & marcherent à Landau dont ils renforcerent la garnison, & camperent ensuite sur la Queich. Le Maréchal de Villeroy avoit sa droite à Germersheim & sa gauche à Landau. A peine eut-il disposé ses quartiers que le Prince Eugene & le Duc de Marlboroug, qui avoient passé le Rhin à Phi-

A. 1704.

lisbourg le 5 & 6 Septembre, parurent à la tête de leur armée, de l'autre côté de la Queich, avec quatre-vingt bataillons & deux cens quatre escadrons, ayant à Spire leur quartier général. Le Prince de Bade arriva le 8, & fit d'abord reconnoître l'armée Françoise, à dessein de donner une seconde bataille. Elle étoit encor de soixante-cinq mille hommes; mais quoyque beaucoup inferieuse en nombre à celles des ennemis, plusieurs Officiers persuadez que la bravoure peut suppléer à la multitude, s'attendoient à profiter de l'occasion de réparer en Alsace le malheur que la France avoit eu en Allemagne. Le Conseil du Roy en jugeoit autrement; il luy parut dangereux de risquer une action, contre une Armée beaucoup plus forte & enflée de sa victoire. Que si nos Troupes venoient à succomber nos frontieres & toute l'Alsace seroient en proye à l'ennemy, & que si au contraire ils étoient battus, on ne voyoit pas d'autre fruit de leur défaite que la gloire de les avoir vaincu. Qu'enfin le siége de Landau occuperoit les alliez le reste de la Campagne, & donneroit le loisir de rétablir une Armée fort fatiguée de ses pertes & de ses marches. Ces raisons ayant prévalu, le Roy donna ordre au Maréchal de Villeroy d'éviter d'en venir aux mains. Ce Général qui aimoit le Roy & qui en étoit aimé, sacrifia volontiers sa gloire au plaisir d'obéir à son maître, & quitta les postes qu'il avoit occupé sur la Queich. Le Prince Eugene & le Duc de Marlboroug trouvant le terrain libre passerent cette riviere. Le Prince vint camper à Lauterbourg, & le Duc à Weissembourg, pour couvrir l'Armée, qui sous le Prince Loüis de Bade feroit le siége de Landau.

Tranchée ouverte devant Landau.

Cette place fut investie le 12. Septembre. La tranchée fut ouverte la nuit du 15. au 16. on se hâta pour donner au Roy des Romains le plaisir de voir l'ouvrage au moins commencé, lorsqu'il arriveroit au camp où on l'attendoit, pour luy laisser l'honneur de reprendre une forteresse qui luy avoit été enlevée. Il arriva le 22, & quelques jours aprés le Comte de Thungen luy amena un nouveau renfort. Mais quoyque toutes les forces de l'Empire vinssent fondre contre Landau, Monsieur de Laubanie Gouverneur de cette place, n'en parut pas étonné. Les ennemis au contraire aprés un mois de tranchée ouverte se lassoient déja de sa longue résistance : & le Roy des Romains impatient de voir que sa présence n'ebranloit pas la fermeté du Gouverneur, luy envoya un Trompette le 12. Octobre pour luy représenter, que comme il étoit sans espérance d'être secouru, il devoit s'épargner le sang des braves gens qui composoient sa Garnison, & se procurer à luy-même une capitulation telle qu'il pouvoit la desirer. Monsieur de Laubanie reçut ce compliment avec politesse, & répondit au Roy des Romains qu'il tâcheroit de mériter par une bonne défense l'estime de sa Majesté; que sa place ne manquoit de rien, que sa Garnison étoit pleine de bonne volonté & que si elle n'avoit plus pour la commander Monsieur de Melac, il essayeroit de faire voir que la France étoit en état de remplacer les meilleurs Officiers.

Le Gouverneur sommé de se rendre.

Le Roy des Romains ne fut pas surpris de cette réponse: il connoissoit par le bruit public le mérite de Monsieur de Laubanie dont on vantoit l'infatigable activité & la longue expérience. Le Roy des Romains témoin de sa valeur dans les vigoureuses sorties qu'il fit toûjours avec avantage, en fit luy-même l'éloge : Il y a de la gloire, dit-il au Prince de Bade, de vaincre de pareils ennemis. Malgré le soin que sa Majesté prenoit de hâter par son exemple & ses liberalitez, un siége qui la fatiguoit, les travaux n'avançoient que lentement ; les pluyes continuelles les retardoient, & chaque jour un grand nombre de malades étoient enlevez aux assiégeans, par des maladies causées par l'infection des cadavres, qui avoient été entassez au tour de la place pendant les deux derniers siéges, & qu'on étoit obligé de déterrer à demi pourris, en remüant les terres. Les Soldats néantmoins étoient encor moins rebutez par la püanteur qui les empoisonnoit, que par les sorties que le Gouverneur faisoit coup sur coup, résolu de leur disputer le terrain à chaque pas.

Le Duc de Marlboroug & le Prince Eugene n'étoient pas d'humeur d'être de simples spectateurs d'un siége qu'ils prévoyoient devoir ne pas finir

Digitized by Google

fitôt. Le Duc se tenoit bien assûré que le Maréchal de Villeroy avoit ordre de ne rien entreprendre pour le secours de Landau. Cette persuasion le détermina à tâcher d'enlever aux François Trêves & Trarbach avant la fin de la campagne. Il fit dans ce dessein defiler vers la Moselle un gros détachement de son Armée, & partit luy-même le 23. Octobre, confiant au Prince Eugene le commandement des Troupes qu'il luy laissoit. Le Maréchal de Villeroy qui se tenoit toûjours retranché dans les lignes qu'il avoit faites sur la Loutre, détacha en même tems un Corps de Troupes sous le Marquis de Coignies, pour traverser dans l'occasion les entreprises du Duc de Marlboroug tandis que l'Armée d'Alsace continuëroit d'observer les mouvemens du Prince Eugene. Ce Prince retenu dans ses postes par la longueur du siege, toûjours ennuyante pour un guerrier accoutumé de voler à la gloire, imagina un stratagéme qu'il crut propre pour enlever Brisac à la France. La ruse n'augmente pas le vray merite d'un Général; mais quand elle réüssit le Peuple la regarde comme l'ouvrage d'un grand genie.

L'ennemy tâche de surprendre Brisac.

Le Prince profitant de la circonstance ou les Païsans pour payer leurs contributions, étoient obligez de voiturer des grains & des fourages au Vieux-Brisac, donna ordre au Gouverneur de Fribourg de faire marcher dans cette place quantité de chariots chargez de mousquets, de grenades & d'autres armes, qu'il prît soin defaire couvrir de pailles & de foins, de maniere qu'il fût aisé de s'y méprendre. Deux mille hommes sortirent de Fribourg la nuit du 9 au 10. de Novembre, des Officiers deguisez en Païsans servoient de Charetiers & les Soldats deguisez de même étoient montez sur les Chariots ou les suivoient de prés. Un broüillard épais avoit dérobé aux sentinelles la vûë d'une si grosse Troupe; le convoy arriva à huit heures du matin prés de Brisac, sans qu'on eût le moindre soupçon du dessein des ennemis. Déjà trois Chariots étoient entrez dans la place, lors qu'un Irlandois nommé Pierne qui avoit inspection sur les travaux, voyant une trentaine de Païsans attroupez prés de la porteneuve, qui ne se présentoient pas avec les travailleurs, eut quelque défiance. Un Officier peut se couvrir de l'habit d'un Païsan; mais il est difficile qu'il en prenne les airs & la contenance. Quoy qu'il en soit Pierne luy demanda qui il étoit. Il parut interdit & sur le refus qu'il fit de se retirer il le chargea à coups de canne. Cet Officier étoit Lieutenant-Colonel dans le Regiment d'Osnabruck chargé de l'expedition: se sentant frappé, il ne put se contenir, il courut aux armes, & dégagea du chariot un fusil dont il se saisit pour tirer sur celuy qui l'avoit maltraité. La Troupe s'arma de même, plusieurs coups furent tirez sur Pierne qui se jetta heureusement dans le fossé sans être blessé. La demi-lune n'étoit gardée que par un sergent & six soldats, le sergent arracha le pistolet à un Officier qui vint l'attaquer & s'en servit pour luy casser la tête. Le sergent fut tüé à son tour avec les six Soldats qu'il commandoit. Au bruit de ces petits combats, le Corps de Garde & la Garnison coururent aux armes: ne pouvant lever le pont levis sur lequel un chariot étoit arrêté, on fit tomber la porte grillée. Les Officiers & les Soldats accoururent, & le Commandant donnant ses ordres avec beaucoup de présence d'esprit, on fit tirer du haut des remparts sur les prétendus Païsans, dont une quarantaine resta sur la place, le reste prit la fuite, le Lieutenant-Colonel fut dangereusement blessé & fait prisonnier. C'est de luy de qui on apprit que le Prince Eugene avoit concerté cet exploit. La prise du Vieux-Brisac auroit pû fournir aux Imperiaux le moyen d'entre en Haute-Alsace; elle auroit du moins hâté le succés du siege de Landau, qui à cause de la rigueur de la saison & du dégât que les maladies faisoient dans l'Armée des assiégeans, inquietoit le Roy des Romains. Il envoya le 12. Novembre un second Trompette à Monsieur de Laubanie pour luy conseiller de se rendre, s'il ne vouloit pas être enseveli sous les rüines de sa place. Le Gouverneur, à ce qu'on dit, luy répondit en ces termes: "qu'il préféreroit à toute autre "une pareille sepulture, mais qu'il ne "laisseroit pas de différer autant qu'il "pourroit à recevoir l'honneur, qu'on "vouloit luy faire craindre."

Monsieur de Laubanie blessé.

Le Gouverneur tint parole; s'opiniâtrant toûjours à contester aux assiégeants le moindre ouvrage, la Lunette de Melac fut prise & reprise jusqu'à trois fois. Mais dans le tems que luymême donnoit ses ordres à deux Compagnies de Grenadiers, pour en chasser encor les ennemis, une bombe tomba au pied de la palissade. Un jeune homme qui étoit auprés de Monsieur de Laubanie, l'avertit de se jetter par terre,

terre, mais trop occupé des ordres qu'il donnoit, il négligea cet avis, & les eclats de la bombe jetterent contre son visage une grosse quantité de gravier qui l'aveugla, en même tems qu'un morceau de la palissade le blessa au ventre. Un si fatal accident ne luy fit rien perdre de son intrepidité & de sa présence d'esprit. Il continüa de donner ses ordres encor prés de trois semaines, & toûjours il fut obéi par sa Garnison avec une bravoure que les Imperiaux même ne se lassoient pas d'admirer. Cependant dés qu'il eut appris que Monsieur de Vilmont chef des Ingenieurs, en qui il avoit une pleine confiance avoit été tüé, il desespera de pouvoir tenir plus longtems, ne pouvant plus examiner les attaques par luy-même, & ayant perdu celuy qui luy faisoit les plus fideles rapports. Enfin la place étant ouverte de toutes parts, Monsieur de Laubanie tout aveugle qu'il étoit se fit mener sur les brêches pour essayer de reconnoitre en tatant si on luy avoit rapporté vray, il en fut convaincu, & le sage Gouverneur voulant sauver le reste de la Garnison, demanda le 23. Novembre à capituler aprés 67. jours de tranchée ouverte. Ses propositions furent acceptées avec joye & on luy accorda sans peine les mêmes conditions que Monsieur de Melac avoit obtenuës.

Prise de Landau.

On compte que la vigoureuse & longue défense des assiégez, jointe à la desertion & aux maladies, firent perdre aux assiégeans prés de dix mille hommes. La Garnison Françoise fut presque réduite à la moitié : elle regreta sur tout Monsieur de Beaufermé Colonel d'un Regiment dont les Compagnies de Grenadiers furent renouvelées jusqu'à cinq fois pendant le siege. Ce Colonel fut tüé; & toutes les relations en firent de grands eloges. La Garnison ne sortit que le 26, les chemins étoient si rompus qu'il ne fut pas possible de la faire suivre par l'Artillerie & les Bagages. Mais le Roy des Romains donna sa parole que les Canons & les Bagages seroient conduits à STRASBOURG à la premiere gelée; & le Prince Loüis de Bade se chargea de l'exécution de ces ordres.

Monsieur de Laubanie ne joüit pas longtems de la gloire que luy avoit meritée sa belle défense. Il mourut l'année suivante à Paris; toute la France que son aveuglement avoit attristée, regretta la perte d'un Officier plein de sagesse, d'expérience & de bravoure, mais encor plus plein de Christianisme & de Religion, qualitez qui procurent une réputation plus solide & une gloire plus durable que celle des Heros, & toute l'Alsace est encor persuadée, que sans l'accident qui luy étoit arrivé, Landau n'auroit jamais été pris, les assiégez n'ayant pas perdu le moindre ouvrage avant qu'il fut blessé.

Mort de Monsieur de Laubanie.

La prise de Landau exposa quelques endroits de l'Alsace aux courses des ennemis : mais les armes imperiales n'y firent pas de grands progrés, malgré la forte passion qu'avoit le Roy des Romains d'enlever cette Province à la France, devenu Empereur aprés le decez de l'Empereur LEOPOLD son pere qu'une maladie avoit enlevé le 5. May 1705. il fut obligé de se contenter de rétablir Landau dans le rang des Villes imperiales ; voulant par cette grace s'attacher ses nouveaux sujets, & tenter en même tems les autres Villes d'Alsace en les flattant de l'espérance de rentrer dans leur ancienne liberté. Cet appas n'étoit pas capable de toucher un Peuple qui avoit heureusement eprouvé que leur ancienne independance les avoit souvent livrez à l'avidité de leurs voisins, multiplié chez eux les guerres & proscrit entierement la justice, au lieu que sous la domination de la France ils voyoient regner dans leur Province la paix la justice & le bon ordre.

LIVRE VINGT-NEUVIEME.

A. 1705. Dessein du Duc de Marlborough contre la France.

APrés la conquête de Landau, l'Alsace avoit lieu de craindre que les alliez ne tournassent contre elle toutes leurs forces. Mais cette Province parut un trop petit objet au Duc de Marlboroug, qui se regardant comme le liberateur de l'Empire & le vainqueur de la Nation Françoise, forma le vaste dessein de porter la guerre dans le sein de la France, & de l'accabler une bonne fois sans resource. Il luy fut aisé de faire entrer dans ce projet les Anglois, de tout tems ennemis de la Fran-

ce. Les Hollandois respectoient les conseils du Duc de Marlboroug comme les oracles d'un autre Mars, & les Imperiaux comptoient que dés que la desolation auroit pénétré presque jusqu'au trône de Louis XIV les routes leur seroient applanies pour envahir l'Alsace & s'en rendre maitres presque sans combat. Ce grand dessein eut d'autant plus d'agrément pour le Général Anglois, que le Prince Eugene ne pouvoit partager avec luy la gloire de l'execution. Ce Prince ayant eu ordres d'aller en Italie s'opposer aux surprenants progrés du Duc de Vendosme.

Dés le mois de May les armées de Hollande & d'Angleterre se mettent en mouvement, & le 3 Juin le Duc de Marlboroug passe la Sare à Consarbrick pour se mettre à portée de recevoir le gros detachement que l'Empire devoit luy envoyer sous le commandement du Prince Loüis de Bade; supposant que dés que les troupes Imperiales l'auroient joint, il luy seroit aisé de battre avec une armée de quatre-vingt mille hommes le Maréchal de Villars, dont les forces étoient inferieures aux siennes, prendre ensuite Thionville ou Sarlouis & de là porter ses armes jusqu'au cœur du Royaume.

Son Armée vient camper vers Sirck.

Le Maréchal de Villars déconcerta presque sans se remuer ce magnifique projet. Il assembla du côté de Metz son armée qui fut fortifiée par des détachements que M. de Villeroy luy envoya de Flandres, & par un corps de troupes que le Maréchal de Marsin qui commendoit en Alsace, fit marcher à son secours. Il vint camper prés de Sirck sur la fin du mois de May, pour observer les mouvemens de l'ennemy; il ne tarda pas à paroitre, le Duc de Marlboroug étant venu camper au commencement de Juin à la vûë de l'armée Françoise, dans l'esperance d'en venir à un combat; dés qu'il auroit reçu le renfort du Prince de Bade. Mais le Maréchal de Villars bien informé que l'ennemy posté dans un païs sterile & difficile, manquant bientôt de fourages & de vivres, seroit obligé de quitter prise, bien loin d'aller à luy, se tint reserré dans son camp, où on ne pouvoit venir l'attaquer qu'aprés avoir forcé des défilez impraticables. Cette avantageuse situation rallentit tout à coup l'ardeur martiale du Général Anglois, qui desespera dés lors de pouvoir entamer la France du côté de la Moselle. Heureusement la prise de Huy & le siége de Liege que l'Electeur de Baviere avoit formé, luy fournirent un spécieux prétexte de sortir du mauvais pas, où il s'étoit engagé. Il s'en tira, & tâcha d'excuser sa retraite sur la lenteur du Prince de Bade, qui avoit trop tardé à luy amener le détachement dont ils étoient convenus. Le Duc chagrin de voir ses projets s'évanoüir, osa reprocher au Prince qu'il étoit la cause qu'il avoit manqué son coup. Ces plaintes mirent la mesintelligence entre les deux Généraux, qui firent éclater leur mecontentement, & commencerent par les divers memoires qu'ils repandirent, à se livrer divers combats qui occuperent longtems les Cours de Vienne & d'Angleterre, & qui ne servirent qu'à faire mieux sentir le peu de précautions que le Duc de Marlboroug avoit prises, & la gloire du Maréchal de Villars, qui sans coup ferir avoit sçû faire échoüer son entreprise.

Il échoue dans son entreprise.

A. 1705. Lignes de Weissembourg forcées.

LeDuc prit sa route du côté de laFlandres, tandis que le Maréchal de Villars marcha en Alsace il arriva à Haguenau le 18 Juillet & son armée se joignit le 3 Aoust à celle du Maréchal de Marsin. Dés le lendemain ils forcerent les lignes de Weissembourg, s'emparerent de cette Ville, & firent en divers postes un tres grand nombre de prisonniers, envain tâcherent-ils d'engager le Général Thüngen d'en venir à une Bataille. Le Comte qui attendoit un renfort de douze mille Prussiens, se tint toûjours renfermé dans ses retranchemens de Lauterbourg environnez d'eaux & de larges fossez, qui les rendoient inaccessibles. Le Maréchal de Villars ne voulut pas se roidir à l'attaquer, il se contenta, de raser les lignes, de se saisir de Seltz, d'enlever tous les postes que les ennemis avoient aux environs & de proposer en suite au Comte de Tünghen d'échanger les prisonniers qu'il avoit fait contre les Soldats du Regiment de Navarre que l'Empire detenoit en prison depuis la Bataille d'Hochstet. Le Comte accepta de bonne grace la proposition, & sans s'attacher à compter homme pour homme, il renvoya genereusement tous ceux que le Maréchal demandoit. Il ne sied gueres à un Général de marchander, & les divers evenements de la guerre luy fournissent toûjours des occasions où il peut recüeillir le fruit de ses politesses.

Aprés ces expéditions le Maréchal de Villars fit passer un gros détachement au fort de Kell, pour inquieter le Comte de Tünghen, & consommer

les fourages aux environs des lignes des Stolhoffe. Ce mouvement obligea les Imperiaux d'abandonner les postes qu'ils occupoient en deçà de leurs lignes. Six cens hommes qu'ils avoient à Willtet firent quelques efforts pour résister, mais ils furent contraints de ceder le 12. d'Août avec perte de 300. hommes tuez ou faits prisonniers: malgré ces succés le Maréchal se défiant que les Troupes qui vivoient au delà du Rhin fussent dans une situation assez sûre, fit faire un pont qui communiquoit aux lignes de Haguenau, afin qu'en cas de besoin elles pûssent être secouruës par son Armée d'Alsace. Cependant le Maréchal se vit bientôt obligé de reünir toutes ses forces, pour obéir à l'ordre qu'il reçut de faire marcher en Italie un gros détachement & entre autres les Regiments Dauphin & de Lorraine: par là son Armée fut fort affoiblie, dans le tems que le Prince de Bade étoit sur le point d'agir en Alsace. Chaque jour son Armée grossissoit par la jonction des Troupes Palatines, de celles des Cercles & des Prussiens, dont la marche avoit été longtems retardée par les intrigues du Duc de Marlboroug pour se vanger du Prince de Bade, contre lequel il conservoit un vif ressentiment.

Lignes de Haguenau.

Ce Prince sentant enfin ses forces superieures à celles du Maréchal de Villars, prit la résolution de forcer les lignes de Haguenau; entreprise qui luy parut nécessaire pour former le siege ou le blocus du Fort-Loüis. Il entreprit d'entamer ces retranchemens du côté des montagnes, & de se saisir de Pfaffhove où le Marquis de Silly commandoit. Il eut ordre de quitter ce poste, le Maréchal ne se croyant pas en état de défendre ces lignes dans toute leur étenduë. Ce mouvement jetta l'allarme dans toute l'Alsace, qui craignoit que les Allemands ne vinssent faire le degât jusqu'au coeur de la Province. Mais le Prince Loüis s'arrêta tout court sur une colline où il établit son camp, vis-à-vis du quel le Maréchal fit faire un grand retranchement, pour retarder au moins les entreprises des ennemis. L'inégalité de ses forces & la foiblesse des lignes le contraignirent enfin de les abandonner aprés avoir canoné le camp des Allemands. Il se retira sous STRASBOURG & fit camper pendant une nuit sa Cavalerie dans l'Isle de Rupertchaut, se contentant de laisser des Troupes dans Haguenau, dans Drusenheim, & dans Bitschweiller. Bourbonnois, qui occupoit cedernier poste eut ordre de le quitter, peu de jours aprés Drusenheim où il y avoit 400. hommes retranchez par des fossez & des remparts de terre faits à la hâte fut assiegé dans les formes par le Comte de Frize le 24. Septembre. La Garnison s'y défendit pendant cinq jours, mais prête d'être forcée, elle battit la chamade & 280. hommes y furent faits prisonniers de guerre.

Elles sont Abandonnées.

Prise de Drusenheim.

La crainte que celle de Haguenau n'eût un méme sort fit déliberer quelques moments, si pour sauver de bonnes Troupes, on ne devoit pas les retirer d'une place mal fortifiée & d'une trop grande enceinte pour être défenduë. Monsieur de Perry qui en étoit commandant ne put goûter ce parti; & donna parole au Maréchal de Villars qu'il feroit content de sa conduite, qu'il connoissoit sa place, & qu'au moins il auroit l'avantage d'arrêter les ennemis, qui maîtres de Haguenau porteroient plus loin leur vûës. Comme la hardiesse & la bravoure furent toûjours au gout du Maréchal, il applaudit à la résolution de Monsieur de Perry & luy confia quatre Bataillons & six ou huit pieces de Canon, foible secours pour la défense d'une si grande place. Le Général Tünghen ne tarda pas de l'investir avec 20. Escadrons & toute l'Infanterie de Brandebourg, de Saxe & de Wirtemberg. La tranchée fut ouverte la nuit du 29. au 30. de Septembre & poussée avec beaucoup de diligence. La Garnison étoit trop foible pour pouvoir inquieter l'ennemy par des sorties, & la nombreuse Armée qui couvroit le siege, veilloit sur tous les mouvemens, que Monsieur de Villars voudroit faire pour y jetter du secours. Le Prince de Bade le craignant, détacha le Comte de Mercy à la teste de trois cens Chevaux & d'un Corps d'Infanterie, avec ordre de s'avancer à la vûë de Bisch; petit Village à une lieuë de STRASBOURG, pour reconnoître la contenance de l'Armée Françoise qui y étoit campée. Le Comte sortit du défilé de Brumpt avec un Escadron en ayant laissé plusieurs autres embusqués dans le bois. Dés qu'il fut apperçu le Maréchal détacha quelques Escadrons; mais le Comte ne voyant pas les François disposez à donner dans le piege qu'il avoit préparé, il se retira, content d'avoir vû l'Armée dans une disposition, qui faisoit juger que Haguenau ne devoit pas esperer de secours.

Siege de Haguenau.

A. 1705.

Cette nouvelle donna toûjours plus de confiance au Comte de Tünghen, de maniere qu'il ne prit pas même soin d'in-

Digitized by Google

d'investir toute la place. Il y avoit déja sept jours qu'elle étoit assiegée, lorsque Monsieur de Perry demanda une Capitulation honorable ; le Comte de Tünghen luy envoya un projet, dont le premier article étoit que la Garnison seroit prisonniere de guerre. Le Gouverneur répondit qu'il luy falloit huit jours pour examiner ce premier article & du tems à proportion pour tous les autres. Une réponse si fiere indigna les assiégeans, qui redoublerent leur feu & se hâterent de tout préparer pour emporter la place. Mais pendant qu'ils prenoient ces mesures, Monsieur de Perry bien instruit que du côté de la porte de Saverne, il n'y avoit qu'une simple garde postée à la portée du Canon, donna secretement ses ordres. Il laissa dans le chemin couvert Monsieur de Relingue Colonel du Regiment de Guyenne avec deux cens Mousquetaires pour amuser l'ennemy par un grand feu, & se mit à neuf heures du soir à la tête de toute sa Garnison, qu'il fit sortir sans bruit; surprit la garde ennemie qu'il enleva, & fut deux heures aprés suivi par Monsieur de Relingue, le silence de la place fit croire au Comte de Tünghen que les assiégez se préparoient à faire une sortie, & disposa tout pour les bien recevoir. Il les attendit toute la nuit, & ce ne fut qu'à la pointe du jour qu'il s'apperçut que la place étoit vuide. Il détacha seize cens chevaux pour chercher Monsieur de Perry & l'arrêter dans sa marche. Il s'y prit trop tard, la Garnison à la faveur des bois arriva heureusement à Saverne, où tout le monde applaudit à une si favorable retraite. Il n'en fut pas de même de Monsieur de Tünghen, il entra sans obstacle dans Haguenau, mais son peu de vigilance donna matiere à bien des railleries. Ce fut par une pareille comedie que finit la Campagne en Alsace ; Monsieur de Perry perdit tres peu de monde pendant le siege ; on prétand au contraire que les Imperiaux eurent prés de 1500. hommes tuez ou blessez. Le Roy récompensa une si belle defense & une si sage retraite en honorant Monsieur de Perry de la dignité de Lieutenant-Général.

A. 1706. Blocus de Fort-Loüis.

Quoyque le siége de Hagenau n'eut pas donné un grand éclat à la campagne du Prince Loüis de Bade, il vint cependant à bout du projet qu'il avoit formé de bloquer Fort-loüis. Cette forteresse donnoit entrée dans ses etats, ses sujets en ètoient fatiguez, & sa situation dans une Isle du Rhin demandoit pour en faire le siége des dépenses extraordinaires, auxquels les Etats de l'Empire eloignez du Rhin ne croyoient pas avoir grand interêt de contribüer: de maniere que pour se délivrer d'un voisin qui luy étoit tres incommode, il se vit réduit à essayer de faire tomber cette place par disette de vivres Déjà maître de Drusenheim & de Haguenau, il fit faire de fortes lignes le long de la Moutre & ferma le Rhin par un pont, qui aboutissoit aux lignes de Stolhoffe. Il posta ensuite ses troupes en divers quartiers, qui de tous côtez resserroient de si prés la forteresse, qu'il ne fut pas possible pendant tout l'hyver de la ravitailler. Mais l'année suivante luy rendit l'abondance.

A. 1706. Mr. de Villars le fait lever.

Le Maréchal de Villars ayant eu ordre du Roy de forcer les lignes de la Moutre, & de faire lever le blocus de Fort-loüis, assembla son armée au mois d'Avril, avec un si grand secret, que le jour même qu'elle defiloit par STRASBOURG pour cette importante expédition, on ignoroit dans cette Ville que les troupes étoient en mouvement. On s'apperçut seulement la veille à Benfeldt où le Marechal fit paroître une gayeté extraordinaire, qu'il projettoit un grand dessein, dont le succés luy paroissoit bien sûr. Le Maréchal de Marsin qui devoit joindre l'armée qu'il commandoit sur la Moselle, à celle du Maréchal de Villars ne fut pas moins heureux que luy, pour dérober sa marche aux ennemis, il passa les vôges & arriva à Brumpt où il joignit le Maréchal de Villars. Les deux Généraux ayant résolu d'entamer les lignes de la Moutre par Bischweiller où les ennemis avoient un gros corps, firent prendre l'avant garde au Marquis du Bourg Mestre de camp de Cavalerie. Il marcha avec un détachement de cinq cens chevaux, il tomba sur huit cens qu'il défit & mit en déroute. Cet evenement fit juger au Prince de Bade que son armée ne seroit pas d'humeur de résister à celle des François, & qu'il ne pourroit se tirer d'embaras, que par une retraite précipitée. Il abandonna Bischweiler & marcha à Drusenheim, d'où il fit passer le Rhin à une grande partie de son armée, laissant cinq bataillons Saxons dans Haguenau, une garnison dans Drusenheim, & des corps des troupes épars dans divers postes entre la Loutre & la Moutre, qu'il n'eut pas le loisir de retirer.

Alors Monsieur de Villars changea sans trouver d'obstacles la Garnison de Fort-Loüis, où il fit entrer des munitions

Digitized by Google

tions de guerre & beaucoup de vivres, qu'il enleva des Magazins que les Imperiaux avoient abondamment fournis pour leur ſubſiſtance, ſur tout dans la petite Ville de Seltz où ils avoient amaſſé quantité de farines dans une groſſe tour quarrée défenduë par quarante hommes. Ils furent attaqués & ſe rendirent, dés qu'ils eurent entendu le bruit de quelques pieces de campagne, avant que de ceder la place ils jetterent dans le Rhin quelques tonneaux de farines, le reſte fut transporté à Fort-Loüis & la tour fut raſée avec ce qui reſtoit de l'ancien Château de cette petite Ville. On ne voyoit de toutes parts dans la Baſſe-Alſace que des poſtes inſultez & emportez, que retraites, que fuites & que petits combats. Le Marquis de Vieux-Pont ayant eu ordre d'attaquer Druſenheim les ennemis s'y défendirent pendant quelques jours. Mais dés qu'on eut barré la Moutre, ouvrage qui ne coûta que vingt quatre heures, pour faire entrer les eaux de cette riviere dant un vieux Canal qui les déchargeoit prés d'Offendorff, celles qui environnoient de tout côté la place s'écoulerent; les ennemis ne pouvant plus alors ſoutenir le feu du Canon qui ébouloit aiſément les retranchemens faits d'une terre ſabloneuſe, & portoit les boulets contre les maiſons du Village où ils faiſoient de grands degâts, le Marquis de Vieux-Pont trouva la place vuide & les Imperiaux qui s'étoient retirez dans une Isle avec quelques vaches. Les François paſſerent le Rhin à la nage, chaſſerent les ennemis & leur enleverent leur butin. Le Comte du Bourg fut plus heureux, il emporta la redoute de l'Isle de Dalhund & fit priſonnier tout ce qui s'y rencontra. Haguenau, que les ennemis avoient rempli de toutes ſortes de munitions de guerre, dans le deſſein, à ce qu'on diſoit, de faire le ſiege de Phaltzbourg, avoit une Garniſon de deux mille cinq cens hommes. Cent Officiers picquez d'une noble emulation envioient à Monſieur de Perry l'honneur qu'il s'étoit acquis l'année précédente en commandant dans cette place; mais la memoire toute recente de la maniere avec laquelle il l'avoit défenduë, ne permit pas qu'aucun luy diſputa la gloire de l'attaquer. Il en reçut les ordres, & il s'acquitta de cette commiſſion avec tout le ſuccés que ſon experience & ſa bravoure faiſoient eſperer. Il fit d'abord ouvrir la tranchée au pied du glacis & y établit des Batteries, mais les aſſiégez ayant demasqué leur nombreuſe Artillerie, (on compte qu'ils avoient dans la place prés de 40 pieces de 24 & de 36 livres de Bâle), la batterie des aſſiégeans fut aiſément démontée avec perte de 13. Canoniers. De ſorte qu'il fallut ſe hâter de faire venir de STRASBOURG de nouveaux Canons, dont l'effet fut ſi grand qu'aprés ſept jours de ſiege, le Commandant ſe voyant ſur le point d'être emporté demanda à capituler; ſi vous ne voulez pas, luy répondit Monſieur de Perry, vous rendre priſonnier de guerre, tâchez d'échapper comme je le fis l'an paſſé. Il fallut ſe rendre le 3. May & ſe ſoumettre aux conditions que le vainqueur luy avoit preſcrites. Ainſi le Prince Loüis vit encor ſon Armée affoiblie par la perte de plus de deux mille hommes. Le ſoin que les Imperiaux avoient pris d'environner Lauterbourg de flaques d'eaux & de forts retranchemens, faiſoit croire que notre Armée y trouveroit plus de reſiſtance: mais tout ceda & prit le parti de la retraite au moment que Monſieur de Villars approchoit. Toutes ces expéditions qui délivrerent la Baſſe-Alſace d'une foule d'ennemis qui la ravageoient, couterent à peine cinq cens hommes à la France. Cette Province eût été cependant peu ſoulagée, ſi delivrée des Imperiaux, les François y étoient reſtez pour y vivre. Les ennemis prennent plaiſir à rüiner un païs dont ils ſe ſont emparez: les amis le ruinent malgré eux, par ce qu'il eſt néceſſaire qu'ils y trouvent de quoy ſubſiſter. Le Maréchal de Villars prévint cette dure néceſſité, en étendant ſon Armée jusqu'à la Queich. Il paſſa même cette riviere & s'avança à la hauteur de Spire d'où il fit contribüer tout le Palatinat, forçant ſes ennemis de fournir à ſon Armée des fourages & des vivres.

Siege de Haguenau par Mr. de Perry.

Landau étoit la ſeule place qui leur reſtoit dans l'Alſace, mais tandis que le bruit couroit que cette place alloit être aſſiégée, Monſieur de Villars entra le 15. Juillet dans Fort-Loüis, & dés le lendemain il attaqua l'Isle du Marquiſat vis-à-vis de cette forteresse. Deux mille hommes étoient retranchez dans cette Isle, qu'on ne pouvoit aborder qu'aprés avoir traverſé le grand bras du Rhin le plus indomptable de tous les fleuves. Une forte redoute elevée à l'autre bord défendoit le petit bras avec une nombreuſe Artillerie, toute l'Armée ſentit la difficulté de l'entrepriſe, mais l'aſcendant que le Maréchal de Villars avoit pris ſur les Imperiaux pendant le cours de la Campagne,

Priſe de l'Isle du Marquiſat.

Digitized by Google

pagne, répondoit du succés, en effet le grand feu de la forteresse, joint à toute l'Artillerie de l'Armée que Messieurs de la Frezeliere & de Quincy faisoient servir avec beaucoup de vivacité, favorisa les approches des Grenadiers qu'on avoit mis dans des barques pour se jetter dans l'Isle. Monsieur de Streff Maréchal de Camp qui les commandoit fut tüé dans cette occasion, & le regret qu'on eut d'avoir perdu un Officier de son merite fit qu'on luy reprocha de s'être trop abandonné à sa valeur. Mais le defaut des braves c'est d'ignorer l'art de se ménager. Les ennemis firent quelque résistance ; elle ne fut pas de durée, les Grenadiers le fer à la main les attaquerent si vivement qu'ils se débanderent, cherchant avec empressement le moyen de passer à l'autre bord. Dés que les François eurent établi leur logement dans l'Isle, on y fit passer sur un pont de communication plusieurs bataillons. Aprés ces expéditions le Maréchal s'étant rendu maître de tout le Rhin, se mit en état de rétablir l'ouvrage à corne qui avoit été rasé en vertu de l'article XXIV. du traité de Ryswick. Comme les fondemens subsistoient encor jusqu'au rez de chaussée, le travail ne coûta pas beaucoup de tems. Cependant les lignes de Stolhoffe étoient menacées de si prés que tout le païs en fut allarmé.

Detachemens des Armées d'Alsace.

Mais l'Empereur plus touché de ce qui se passoit en Hongrie, que des cris des Peuples qui continuoient au Rhin, donna ordre au Prince Loüis de Bade, de détacher de son Armée quatre ou cinq Regiments pour achever d'accabler les mécontens, envain le Prince remontra que tous les Cercles alloient être en proye à un ennemy qui touchoit de si prés aux terres de l'Empire; la Cour imperiale qui avoit surtout à coeur de se conserver la Couronne de Hongrie, ne jugea pas à propos de l'ecouter, & crût avoir assez fait de luy répondre que c'étoit aux Cercles de Franconie & de Suabe de pourvoir à la sûreté des lignes de Stolhoffe par la levée de leurs milices. Le Prince de Bade peu satisfait de cette réponse, qui pour le tirer d'un pressant peril le renvoyoit à un secours qui ne pouvoit arriver que lors qu'il auroit eu le malheur & l'affront de succomber, eut égard à sa mauvaise santé & se retira a Rastat, laissant au Comte de Tünghen le commandement de l'Armée. Ce Général n'auroit pu tenir longtems contre l'activité & la valeur du Maréchal de Villars, si elle n'avoit pas été arrêtée par les ordres de la Cour, qui affoiblirent son Armée par les divers détachemens qu'il luy fallut faire pour les envoyer au secours de la Flandre où les armes du Roy n'avoient pas été heureuses. Cette conjoncture réduisit le Maréchal à ne pouvoir entreprendre ni de former le siege de Landau, ni de forcer les lignes de Stolhoffe. Il fut contraint de différer ces deux exploits qui mirent dans la suite le comble à sa gloire.

Cependant pour ne pas demeurer dans une entiere inaction le reste de la Campagne, il crût qu'il ne pouvoit mieux faire avant que de la finir que de tirer des lignes le long de la Loutre depuis Lauterbourg jusqu'à Weissembourg, pour mettre l'Alsace en sûreté contre les courses, que la Garnison de Landau pourroit faire pendant l'hyver. Cette précaution fut infinement utile, comme parle un illustre témoin de tout ce qui se passa en Alsace pendant tout le reste de la guerre.

Tandis que les Generaux s'occupoient à mettre l'Alsace en défense contre les efforts des ennemis, Monsieur de la Houssaye Intendant d'Alsace & depuis Controleur Général s'appliquoit avec un zele infatigable à fournir ses besoins à l'armée & à soulager un peuple accablé par une guerre d'une si longue durée. Il voyoit que le Canal qu'on avoit conduit depuis Rouffach jusqu'au Neuf-Brisach avoit été d'un grand usage en fournissant les materiaux nécessaires pour bâtir cette forteresse, & que celuy qui venoit de Molsheim jusqu'à Strasbourg n'étoit pas d'une moindre utilité. Delà il conçut qu'on epargneroit bien des dépenses & bien des fatigues, si pour le transport des munitions & des vivres jusqu'aux extrémitez de la Basse-Alsace on pouvoit se servir de la navigation, depuis la Vantzenau où l'Ill se jette dans le Rhin jusqu'à Drusenheim & delà jusqu'à Seltz. Un Ingenieur qu'un long usage avoit rendu tres habile dans la conduite des eaux, en jugea l'execution trés aisée par le moyen de l'Ill, de la Soor & de la Moutre dont il seroit facile de détourner les eaux dans un terrain toûjours plain, & qui n'est en aucun lieu embarassé ni de montagnes, ni de rochers. Le projet en fut proposé à la Cour à qui l'on remontra que ce Canal seroit d'un tres grand avantage, puisqu'au lieu de porter sur le Rhin les munitions & les vivres à Fort-loüis & aux lignes, toûjours exposez aux ennemis postez ou à l'autre bord ou dans les Isles, le

Canal de Drusenheim.

Canal

Canal en rendroit le transport plus sûr, & qu'en un jour on rameneroit les bateaux, qui ne pourroient remonter le Rhin en cinq ou six jours. Le Roy d'abord ne put goûter ce projet, son sens exquis luy faisant toûjours demêler le specieux d'avec le vray & le solide, & on voit dans une lettre de Mr. de Chamillard Ministre d'Etat du 18. Novembre 1706, que la répugnance de sa Majesté étoit fondée sur la crainte que les ennemis penetrants dans l'Alsace, ne se prévalussent du Canal, pour la voiture de l'Artillerie, des munitions, des vivres & des fourages, en cas qu'il se vissent en état de faire quelque entreprise du côté de STRASBOURG. Le Roy fut dans la suite rassûré par les mesures qu'on prit pour parer aux inconvenients qu'il craignoit, & l'avis de Monsieur de la Houssaye, dont il estimoit la sagesse fit enfin conclure qu'on travailleroit au Canal. L'ouvrage reussit, & pendant le reste de la guerre on s'en servit pour conduire les gros bateaux destinez à faire de ponts, & pour porter à l'Armée les fourages dont le transport est toûjours dangereux sur le Rhin. Mais la paix ayant rendu libre la navigation de ce fleuve, on abandonna le Canal dont l'entretien eût trop couté à la Province, & qui dans les cruës d'eaux faisoit même souffrir de gros Villages dont il inondoit les prairies.

Lignes de Stolhoffe.

Les Allemans ne travailloient pas avec moins d'ardeur au delà du Rhin pour perfectionner leurs lignes de Stolhoffe, qu'ils regardoient comme le rempart de toute l'Allemagne. Les fossez en étoient d'une largeur & d'une profondeur extraordinaires; & diverses petites rivieres qui y portoient leurs eaux, formoient quand on vouloit par le moyen des eclufes & des digues de maçonnerie, une inondation qui en rendoit les approches impossibles. Un gros Corps de Troupes étoit toûjours cantonné aux environs pour veiller à leur défense : mais ces Troupes cessèrent en 1707. d'avoir à leur tête le Prince Loüis de Bade qui mourut d'hydropisie à Rastat le 4. Janvier. Ce Prince qui à une grande valeur joignoit la sagesse & l'expérience d'un excellent Capitaine, n'avoit pas été toûjours heureux dans ses entreprises: le Peuple même osa dans l'Empire luy attribüer des intentions indignes de son rang. Mais ceux qui jugeoient sainement le plaignirent de n'avoir pas eu toute la confiance de l'Empereur, ni trouvé dans les Cercles assez de docilité & de diligence pour seconder ses grands desseins.

Mort du Prince de Bade.

A. 1707.

Il ne fut pas aisé de le remplacer par un Général de son genie. Le Marquis de Brandebourg-Bareith prétendit que cette place luy étoit dûë en qualité de plus ancien Weld-Maréchal. Le Directoire de Mayence s'y opposa, soutenant qu'il falloit confier à un Catholique la garde des lignes. Cette contestation fut terminée par la conclusion qui regla que le Prince Eugene & le Marquis de Bareith commanderoient alternativement. Le Prince Eugene étoit assez occupé en Italie, de sorte que le commandement resta au seul Marquis de Bareith. On s'en consola par l'assûrance où on étoit que les lignes de Stolhoffe se défendroient par elles-mêmes, & que les François qui les avoient déjà respectées, n'oseroient entreprendre de les forcer.

Attaque des lignes.

Les Cercles furent trompez dans leur conjecture. Le Comte de Broglio qui commandoit pendant l'hyver en Basse-Alsace, ayant en homme qui entend son metier, soigneusement examiné le Rhin, reconnut qu'à la hauteur d'Hagenbach, il y avoit un Canal par où il seroit aisé de se jetter dans l'Isle de Neubourg, que les ennemis gardoient negligemment, supposant qu'étant eloignée de leurs lignes les François ne penseroient pas à s'en saisir. Le Comte jugeant qu'on pouvoit profiter de leur peu de précaution, dressa son memoire qu'il envoya à Monsieur Voisin. Il fut communiqué à Monsieur le Maréchal de Villars, qui voulut l'examiner sur les lieux. Il partit de la Cour au mois de May, & la nouvelle qu'il apprit en chemin de la victoire d'Almanza hâta sa marche & redoubla son ardeur pour se signaler en Allemagne par quelque exploit digne de luy. Dés qu'il fut arrivé en Alsace, il alla luymême visiter les bords du Rhin depuis STRASBOURG jusqu'à Hagenbach. Il profita des premieres idées du Comte de Broglio, résolut d'emporter les lignes, fit le plan des dispositions pour les attaquer, & en donna copie aux seuls Comte de Broglio & Marquis de Vivant, pour avoir leur avis. Un Général ne perd rien de sa gloire, en souffrant que d'habiles gens ayent celle de luy communiquer leurs lumieres; comme il ne peut vaincre que par le bras d'autruy, il n'est pas indigne de luy qu'il se serve du conseil d'autruy pour s'assûrer la victoire.

Rien n'étoit plus important que de cacher aux ennemis son veritable dessein & de

Digitized by Google

& de les inquieter en differents endroits pour les obliger à partager leurs forces. C'est dans cette vûë qu'il fit descendre un pont de bateaux à Lauterbourg, & qu'il jetta plusieurs Bataillons dans l'Isle du Marquisat & dans celle de Talhund tandis qu'un Corps de Cavalerie avec quelques Bataillons passa le Rhin au dessus de Stolhoffe, comme s'il avoit resolu d'attaquer les lignes par le front. Ces dispositions embarrassoient les Imperiaux, & les tenoient dans l'incertitude de l'endroit où ils devoient porter leurs principales forces. Leur armée étoit composée de quarante-quatre bataillons, qui pouvoient suffire pour défendre les lignes, mais non pas pour garder les passages du Rhin dans l'etenduë de quatre grandes lieuës d'Allemagne. Hors d'etat de parer à tout, les uns supposant qu'il étoit impossible de forcer les lignes, se persuadoient que tous les mouvemens des François n'étoient qu'une feinte dont ils se servoient pour couvrir le dessein d'assiéger Landau ou Philisbourg. D'autres plus sensez jugeoient que le Maréchal s'attacheroit à les attaquer par l'Isle du Marquisat & celle de Talhund, dont il s'étoit emparé l'année précédente. Pendant que dans leur camp chacun raisonnoit sur differents systemes, le Maréchal
A. 1707. détacha le 22. May vingt bataillons & 45 escadrons qui s'assemblerent sous Lauterbourg commandez par le Marquis de Vivant & le Comte de Broglio.

Le Comte chargé du débarquement remplit soixante bateaux de Grenadiers, qui se jetterent sans résistance dans l'Isle de Neubourg, ils s'y logerent, pendant qu'avec les mêmes bateaux il envoya chercher l'Infanterie, qui attendoit sur le bord. Nul ennemi ne se présenta pour empêcher le passage, & sans trouver de résistance on travailla à dresser le pont. Quelques soldats impatiens se jetterent à l'eau, le Rhin étant fort bas, pour gâgner l'autre bord. Le bruit d'un tambour & de quelques haut-bois leur ayant fait croire que l'ennemi se préparoit à venir les attaquer, on tira quelques volées de canon sur le village voisin, qui dissiperent non pas les ennemis, mais des païsans qui au bruit du tambour & de leurs instruments dansoient & se réjoüissoient dans une nopce. Dés que le pont fut établi, l'armée passa & resta tout un jour sans être inquietée dans son poste. En même tems quatre bataillons postez dans l'Isle de Talhund sous les ordres de Monsieur de Lée tenoient les ennemis en echec. Ils n'etoient pas moins menacez du côté de l'Isle du Marquisat, où Mr. de Perry avec neuf bataillons tâchoit de se faire un passage à la faveur d'une grosse artillerie. Enfin le Maréchal qu s'étoit avancé jusqu'à Bibl avec un gros corps de Cavalerie & peu d'Infanterie, contenoit en respect quatre gros corps postez derriere les lignes.

Cependant le Marquis de Bareith ayant eu avis au moment qu'il étoit à table que le Comte de Broglio étoit maître du rivage, rejetta d'abord cette nouvelle; mais le Comte ayant fait avancer quelques partis pour aller à la découverte, ils jetterent l'allarme & la confusion dans le camp des ennemis, qui ne se croyant pas assez forts pour se défendre contre les François qui les prenoient en queuë, tandis que Monsieur de Perry devoit les attaquer en flanc, & que le Maréchal de Villars étoit sur le point de fondre sur eux par le front, la terreur les saisit & leur fit prendre brusquement la résolution d'éviter le peril par une prompte retraite; tous les quartiers se débanderent, le Marquis de Bareith ne fut plus obéi. Chacun cherchant à se sauver, couroit ça & là craignant à chaque pas de tomber sous les coups des vainqueurs. L'obscurité de la nuit favorisa une retraite si précipitée Les François même ignoroient encor à cinq heures du matin du 23. que le ennemis avoient abandonné leurs retranchemens. Ils n'imaginoient pas que la valeur des Troupes imperiales eût dû sitôt céder à l'épouvante dont elles avoient été saisies, à l'approche du seul Comte de Broglio. Un broüillard épais avoit derobé la vûë de ce qui s'étoit passé dans le Camp, de sorte qu'au moment que le Maréchal de Villars se disposoit à mettre en oeuvre les fascines & les echelles préparées pour attaquer les lignes, le broüillard s'étant dissipé, on s'apperçut que les Imperiaux avoient quitté la partie. Ils laisserent dans leur camp leurs tentes toutes dressées, un pont de bateaux tout entier, des pontons de cuivre, des habits pour plusieurs Regiments, cent milliers de poudre, une grande quantité de Canons, la pluspart de fer & de petit calibre, quatre-vingt mille facs de bled & d'avoine, & un prodigieux amas de fourages. Le Maréchal fit transporter ces munitions & ces vivres en Alsace & particulierement à Fort-Loüis; & sans donner aux ennemis le loisir de se reconnoitre, il s'avança dans le païs pour exiger des contributions.

Prise des Lignes.

La Princesse de Bade effrayée au moment qu'elle eut appris un si triste evenement, sortit à la hâte de Rastat avec ses enfants. Mais Monsieur de Villars plein de respect pour cette Princesse & d'estime pour feu le Prince de Bade son epoux, la fit prier de retourner dans son palais de Bade, l'assurant de ses services & de la protection du Roy. La Princesse se rendit à cette politesse : le petit Prince son fils qui n'avoit pas quatre ans, vint presenter son epée au Maréchal, il en fut attendri, & laissa la Princesse maitresse de régler les contributions de ses Etats. Il resta quatre jours à Rastat & n'en sortit que le 28. May pour marcher à Etlingen, à Dourlac, à Portzheim où les ennemis, qui s'étoient ralliez, n'oserent l'attendre. Ils se retirerent à Heilbron, tandis que l'Armée Françoise s'avança jusqu'à Constat. Tout le païs allarmé s'empressa de demander des Sauvegardes & de se mettre sous contribution. Le Marquisat de Dourlac, la Duché de Wirtemberg, la Ville Imperiale d'Eslingue accepterent la loy du vainqueur, & sacrifierent de tres grosses sommes à leur propre sureté. Le Neckre n'arrêta pas les progrés de cette opulente expédition. Un détachement de Cavalerie & de Dragons sous les ordres de Messieurs de Perry & d'Imecourt passa le Danube au dessus d'Ulm & porta l'effroy jusqu'au Lac de Constance, d'où ils emmenerent un grand nombre d'otages. Le Comte de Broglio se jetta dans la Franconie, où il fit contribuer les environs d'Heilbron. Le Maréchal s'attachant toûjours à poursuivre les ennemis qui fuyoient devant luy, passa le Neckre. Schorendorf qui avoit occupé Monsieur de Turenne pendant huit jours, ouvrit dés le premier jour ses portes à Monsieur de Villars, qui sans arrêter alla chercher les ennemis jusqu'à Gemund. Il falloit pour y arriver suivre toûjours la riviere de Rems, & forcer un défilé prés de Lorch, que le Colonel Janus avoit fortement retranché: il fut emporté le 20. Juin & Janus avec le corps qu'il commandoit fait prisonnier, vint apprendre à STRASBOURG que la consternation étoit repanduë dans tout l'Empire. L'attaque du défilé, donna le loisir au Prince Alexandre de Wirtemberg de décamper. Dés qu'il s'apperçût que les François approchoient, il se retira pendant la nuit avec les Troupes qu'il commandoit, sans faire d'autre perte que celle de quelques hommes de son Arriere-Garde.

A. 1707. Exploits de Monsieur de Villars en Allemagne.

Les Peuples desolez reprochoient au Marquis de Bareith sa lacheté. Ces sortes d'accusations sont toûjours le langage des malheureux. Envain le Marquis s'en prenoit à la foiblesse de son Armée diminuée de douze mille hommes par ordre de l'Empereur, qui avoit voulu fortifier les Garnisons de Landau, de Philisbourg & de Fribourg qu'on croyoit menacées d'un siege. Ces excuses ne firent pas cesser les clameurs des Peuples ou ruinez, ou qui se voyoient sur le point de l'être. Ils ne s'appaiserent que lorsque le Marquis de Bareith sous prétexte de son grand âge & de sa mauvaise santé, eut cédé le commandement de son Armée à l'Electeur d'Hannover. Mais ils furent surtout consolez quand ils sçûrent que le Général Heister s'avançoit à grandes journées avec de gros detachemens des Troupes de Saxe & de Westphalie, pour tâcher de couper le retour à l'Armée de France, faire une diversion en Alsace & venger les pertes que l'Allemagne avoit souffertes.

Le Maréchal le prevint, & détacha le Comte du Bourg pour aller veiller à la sureté des lignes de Lauterbourg, qui n'étoient gardées que par quatre mille homes. Le Comte arriva à Rastat le 1 Juillet, & dés le lendemain il passa en Alsace, & se mit en disposition de s'opposer aux ennemis, en cas qu'ils entreprissent d'insulter les lignes. Mr. le Maréchal le suivit de prés ne jugeant pas à propos de rester dans le cœur de l'Empire, au peril de laisser l'Alsace en proye. Une sage précaution doit moderer l'ardeur d'un Général; & sa gloire ne peut souffrir d'un mouvement necessaire pour mettre en sureté son armée & des païs qu'il est chargé de défendre. Aprés avoir pris des otages & pourvû au payement des contributions, il retourna sur le Rhin; & l'Alsace n'avant plus rien à craindre, le Comte du Bourg repassa ce fleuve pour aller joindre l'armée au camp de Bruchsal prés de Philisbourg. Les Etats de l'Electeur Palatin eurent le méme sort que ceux que l'armée Françoise venoit de quitter. Manheim méme ne fut pas épargnée. Le Maréchal campé à Waldorff à la hauteur de Spire entre le Neckre & la petite riviere d'Elzatz, ayant contraint les ennemis de luy ceder cette place. Il les força même de repasser le Rhin à Philisbourg & de luy laisser une pleine liberté d'etablir des contributions dans le Bergstrat à Nuremberg & jusqu'à Ulm.

Retour de Mr. de Villars.

Les cercles de Franconie & de Suabe consternez de se voir toûjours en proye, continuerent de porter leurs plain-

Plaintes des Cercles.

plaintes à la Diéte, où ils remontroient que l'épuisement où ils étoient ne leur permettoit pas de fournir leur contingent, & qu'ils seroient même obligez d'accepter la neutralité qu'on leur offroit. Nul parti n'eut été plus propre pour mettre fin à leurs malheurs: mais ils avoient laissé échapper le moment, & depuis que l'Empereur avoit engagé dans ses interêts les Electeurs & les Princes, les Cercles ne pouvoient plus être maîtres de leur destinée. Abandonnez à leur mauvaise fortune, ils se virent réduits à former d'inutiles repentirs de s'être declarés contre la France, pour assûrer la Couronne d'Espagne à la maison d'Autriche.

Le Marquis de Vivant surpris.

Enfin le Duc de Hannover fortement sollicité par la Reine d'Angleterre, se mit le 15 Septembre à la tête de l'armée Imperiale. Toutes ses expéditions se terminerent à surprendre le Marquis de Vivant qui commandoit quinze Escadrons tant Cavalerie que Dragons, dans un petit village nommé Ortemberg entre Offembourg & Gengenbach. Le Duc comptant sur la valeur & l'activité du Comte de Mercy, le choisit pour brusquer cette expédition. Ce Général partagea ses troupes en plusieurs petits corps, qui apres avoir marché pendant vingt-cinq lieuës, & avoir par differentes routes traversé la forêt-noire, se réünirent prés d'Offembourg le 24 Septembre, & fondirent au point du jour sur le camp des François. Les Carabiniers & les Dragons se préparant pour aller au fourage, se mirent comme ils purent en défense, & soutinrent le premier feu des ennemis : les Carabiniers étant les plus exposez souffrirent le plus. Les Bavarois qui étoient à l'extremité eurent le tems de monter à cheval & firent une bonne contenance. Les Dragons combattoient à pié, tandis que d'un autre côté les ennemis enlevoient leurs chevaux; la plus part des Cavaliers qui étoient encor couchez, monterent à cheval à demi habillez, aprés avoir pris leurs sabres & leur mousquetons, & mirent la Kintzch entre eux & les Imperiaux. Le Comte de Mercy qui craignit luy-même d'être surpris par les troupes campées au voisinage, laissa les François se retirer sous le canon de Kell. Ils perdirent dans cette action environ quatre cens chevaux & tres peu de bagages, les ennemis n'ayant pas eu le tems de s'arrêter à piller. On vit retourner à STRASBOURG les blessez, les équipages & tout le butin qui avoit echappé aux rapines des païsans. L'un d'entre eux se faisant scrupule de retenir une partie de l'argenterie, qu'il reconnut appartenir à Mr. le Marquis de Vivant la luy rapporta quelques jours aprés à STRASBOURG, où le Marquis luy donna dequoy récompenser sa probité. Le Comte retournant par les gorges se présenta devant Gengenbach où il n'y avoit que cinquante hommes & un Officier nommé la Graviere ; aprés quelques coups de mousquets tirez de part & d'autre, sommez de se rendre, ils le refuserent, à moins qu'on ne leur accordât de sortir avec armes & bagages. Tandis qu'on parlementoit la Graviere sortit par une autre porte avec son monde, & echappa par les vignes. Le Comte de Mercy pressé luy-même de se retirer, ne les poursuivit pas, & se contenta d'entrer dans la Ville où il n'eut le loisir que de prendre quelques legers rafraichissemens. C'est ainsi que l'Abbé de Gengenbach temoin de cequi s'étoit passé, raconta cet exploit.

Ce petit avantage n'enhardit pas le Duc d'Hannover à venir inquieter le Maréchal dans son camp. Il prit au contraire le parti de se retrancher devant un ennemy qui s'étoit rendu redoutable dans toute l'Allemagne. Cette précaution luy fut salutaire ; Monsieur de Villars n'ayant pas jugé à propos de l'attaquer, rassembla les detachemens qui s'étoient repandus dans la Forêt-noire, & ne trouvant plus de fourages & presque plus de vivres, il fit repasser le 3 d'Octobre son armée en Alsace, chargé de riches dépoüilles des Imperiaux. Il fut reçu dans la Province avec une joye generale. Presqu'en même tems sa Majesté honora de la charge de Commandant en Alsace, Monsieur le Comte du Bourg moins pour récompenser les importants services qu'il venoit de rendre, que pour maintenir l'ordre dans la Province, & la mettre toûjours plus en sûreté contre les entreprises de ses ennemis.

Le Comte du Bourg Commandant en Alsace.

L'année suivante, le fort de la guerre s'étant porté en Flandres, où Monseigneur le Duc de Bourgogne commandoit, ayant sous luy le Duc de Vandôme, l'Electeur de Baviere pria le Roy de luy confier l'armée du Rhin. Le Roy se rendit à ses desirs, & avec le titre de Generalissime il luy accorda Monsieur le Duc de Berwick pour le seconder dans ses desseins. Peu de jours aprés que l'armée fut assemblée, tous deux marcherent sur la Moselle laissant à Monsieur le Comte du Bourg le commandement d'un corps & des lignes

A. 1708.

lignes de la Loutre. Il n'avoit pas cessé de faire travailler tout l'hyver à raser les lignes de Stolhoffe & au mois de Fevrier 1708, il ne restoit plus que deux flancs des retranchemens des ennemis dans l'Isle de Talhund. La Cour jugea qu'il falloit détruire celuy qui regardoit l'Alsace dont les Imperiaux pourroient se prévaloir. Mais qu'on devoit conserver le flanc qui regardoit l'Allemagne pouvant dans l'occasion être de quelque utilité. A cela prés à peine au mois de Mars resta-t'il quelques vestiges de ces lignes qui avoient coûté tant de travaux & tant de dépenses. Au défaut de ces retranchemens, le Duc d'Hanover en fit d'autres au dessous de Rastat depuis Etlingue jusqu'à Pforzheim; qui fermoient comme ceux de Stolhoffe la plus facile route pour entrer dans le Wirtemberg. Monsieur le Comte de Broglio imagina le dessein de construire un pont dans l'Isle de Neubourg, comme on en avoit etabli un l'année précedente pour l'expedition de Stolhoffe. L'Electeur de Baviere goûta ce projet & le fit exécuter sur la fin du mois de juillet. Ce pont donna de l'inquietude aux ennemis, & servit à les contenir dans leurs lignes d'Etlingue. On crut méme que, si incontinent aprés l'etablissement de ce pont, on avoit entrepris de les forcer dans leurs retranchemens, on en seroit venu à bout, vûque l'Armée du Duc d'Hanover avoit été fort affoiblie par le gros détachement qui avoit été fait sous les ordres du Géneral Mercy.

Lignes d'Etlingue.

Envain ce Duc se plaignoit qu'on l'eût reduit dans la dure nécessité de démeurer dans l'inaction, tandis que d'autres Géneraux se servoient de ses propres Troupes pour se signaler en Flandres. Les Etats de l'Empire sourds à ses remonstrances négligerent toûjours de luy fournir des Troupes & de l'argent pour pouvoir avec honneur se presenter à l'ennemy, s'excusant sur l'épuisement où la derniere campagne avoit réduit les Provinces. Un pareil prétexte ne satisfit pas un Général qui avoit à coeur sa propre gloire, & l'Electeur dégoûté du peu d'égard qu'on avoit pout luy, abandonna l'Armée & se retira dans sa Capitale.

L'Electeur de Baviere voyant de son côté que l'Alsace n'avoit rien à craindre des ennemis, & que les forces n'étoient pas suffisantes pour entreprendre rien de considerable au delà du Rhin, jugea que ce n'étoit pas assez pour luy d'arréter les courses de la Garnison de Landau dont il avoit taillé en pieces un gros parti; il quitta l'Armée le 1. Septembre pour aller prendre les eaux, laissant le Comte du Bourg toûjours chargé de commander l'Armée dans la Province & de veiller sur les mouvements des ennemis. Le Comte s'acquitta de ce devoir avec son attention ordinaire & ne sépara son Armée qu'au 10. Decembre lorsqu'il n'étoit plus possible de tenir la campagne.

Lignes de la Loutre.

L'hyver ne l'empécha pas de donner ses soins pour perfectionne les lignes de la Loutre & de veiller à leur défense. Elles s'étendoient en deçà de cette riviere, depuis Weissembourg jusqu'à Lauterbourg; & on avoit coupé le Canal de la riviere par plusieurs écluses, faites d'espace en espace, pour arrêter les eaux & donner lieu d'inonder tout le terrain jusqu'au pié des lignes. On ne se contenta pas de prendre cette précaution pour mettre l'Alsace à couvert; on continüa les lignes de montagnes en montagnes, depuis Weissembourg jusqu'à Uttingen, Village situé sur la Sâre tout prés de Bourquenom. Cet ouvrage prolongé pendant prés de quatorze lieuës, ne consistoit pas tant dans des remparts de terre que dans de grands abatis d'arbres, qui posez dans toute leur longueur les uns sur les autres mettoient à couvert les compagnies franches destinées à observer les mouvements des ennemis. Ces gros arbres étoient disposez de sorte qu'ils formoient d'espace en espace des redans & des especes de ravelins; & comme ils étoient couchez de toute leur longueur, & que leurs branchages enlassez remplissoient les endroits vuides, ils présentoient à ceux qui auroient voulu approcher les lignes, un glacis si embarassé qu'il desesperoit également & la Cavalerie & l'Infanterie de pouvoir franchir un pareil obstacle. Jusqu'alors la Province n'avoit jamais veu d'ouvrage qui luy eût mieux fait connoitre & l'habileté des ingenieurs, & la prévoyance des Generaux chargez de veiller à sa conservation.

LIVRE

Digitized by Google

LIVRE TRENTIEME.

A. 1709. Le Maréchal d'Harcourt commande sur le Rhin.

LE Maréchal d'Harcourt qui vint commander en 1709. sur le Rhin, fit passer ce fleuve à la plus grande partie de son Armée, dés le commencement du mois de Juin, n'ayant réservé dans les lignes de Lauterbourg, que les Troupes necessaires pour les mettre hors d'insulte. Il ne prétendoit pas faire quelque entreprise au delà du Rhin; tout le païs étoit sans défense, & les ennemis se tenoient bien loin de là retranchez dans leurs lignes d'Etlingue: il vouloit seulement faire subsister sa Cavalerie à leurs dépens & conserver en même tems les fourages & les moissons d'Alsace. Tout fut pendant deux mois tranquille dans cette Province,& à peine y vit-on paroître les Houssards: Enfin le Duc d'Hanover se rendant aux pressantes sollicitations des Cours de Vienne & d'Angleterre, vint le 8. Août se mettre à la tête de l'Armée Imperiale superieure de dix mille hommes à celle des François. Elle s'assembla sous Philisbourg & passa le Rhin à Schereck vis-à-vis de Rhinzabern. Ce mouvement ayant fait croire au Maréchal d'Harcourt qu'on en vouloit aux lignes, il y rentra le 11, & se mit en état de bien recevoir les ennemis. Sa bonne contenance arrêta l'Electeur, qui n'avança pas, attendant le succés d'un grand dessein qu'il sçavoit étre sur le point d'eclorre.

Le Comte de Dhaun s'étant emparé en Savoye de la petite Ville d'Annecy, où il n'y avoit que quarante-cinq hommes pour la défendre, avoit eu ordre de passer le Rhône & de se jetter dans la Franche-Comté, où l'Empereur prétendoit avoir grand nombre de partisans prêts à se déclarer. Le Comte de Mercy devoit en même tems entrer dans la Haute-Alsace, faire un pont sur le Rhin, & s'établir dans l'assûrance que de nouvelles forces ne tarderoient pas à le suivre, & à le mettre en état d'aller joindre le Comte de Dhaun, pour entamer la France par des endroits où ils n'étoient pas attendus. Suivant ce projet secretement concerté, tandis que l'approche du Duc d'Hanover tenoit en respect le Maréchal d'Harcourt renfermé dans ses lignes, le Général Mercy marchoit au delà du Rhin à la tête de trois mille Imperiaux la pluspart cuirassiers. L'avis de ce mouvement fit juger au Maréchal d'Harcourt que la Haute-Alsace étoit menacée d'une invasion, pour prevenir ce coup, il ordonna au Comte du Bourg d'aller chercher les ennemis avec un Corps de Troupes qui le suivroit de prés, & de les attaquer forts ou foibles, répondant de tout à la Cour. Le Comte reçût cet ordre, partit seul, & arriva le 21. Août dés le grand matin au Vieux-Brisach. Il apprit une demie-heure aprés que le Général Mercy ayant passé sur les terres de Bâle avec un gros corps, étoit entré en Alsace; qu'a son approche, le Sieur Des-Roseaux Brigadier qui commandoit vis-à-vis de l'Isle de Neubourg un petit corps composé de deux Bataillons, des Dragons de Lautreck & de deux Escadrons de Cavalerie s'étoit prudemment retiré à Biessen vers le Neuf-Brisach, & que l'Infanterie ennemie avec un train d'Artillerie partie de Fribourg, marchoit à Neubourg pour y etablir un pont, dont le Comte de Mercy assûreroit la teste. Il sçut peu aprés que le pont avoit été construit sans aucune difficulté. Bien informé de ces évènemens il en rendit compte au Maréchal d'Harcourt qui hâta la marche du secours qu'il avoit promis. Comme l'amour de l'ordre & une ponctuelle exactitude a toujours fait le caractere du Comte du Bourg, persuadé qu'en fait de guerre il faut étre prest pour tous les momens & qu'un moment echappé est souvent une victoire perduë, il s'empressa avant son depart de STRASBOURG de faire tenir sur la route de Brisach des chariots préparez pour porter l'Infanterie qui luy étoit destinée, & dont il vouloit par ce secours hâter la marche. Ses amis & surtout Monsieur de la-Bastie Lieutenant-de-Roy de STRASBOURG toûjours attentif au bien de l'Etat & à la gloire de ceux qui pouvoient y contribüer, voulut donner au Comte du Bourg une marque de son affection, en luy envoyant cent-cinquante hommes de choix, sur les quels il comptoit, & pressant les Magistrats de STRASBOURG de signaler leur zele à tenir les chariots prêts. Les Villages de la Province n'en eurent pas un moindre pour obéir aux ordres de celuy, de qui ils attendoient la conservation de l'Alsace. Malgré une précaution si nécessaire, l'In-

Le Comte de Mercy entre en Haute-Alsace.

l'Infanterie ne put arriver au Neuf-Brisach que le 25. au soir.

Le Comte du Bourg y étoit depuis quatre jours, & pendant cet intervalle, sans cesse il se vit assailli par les Baillys de la Province, ou curieux de deviner les desseins du Général, ou inquiets sur le parti qu'ils avoient à prendre au sujet des contributions. Comme le Comte jugeoit qu'il étoit important de tenir son dessein secret, & que la vraye sagesse ne compatit pas avec une folle confiance qui méprise un ennemy & qui avant le tems compte sur le succés de son entreprise; payez, repondit-il aux Baillys. La renommée porta bientôt cette réponse aux oreilles du Comte de Mercy, qui s'en prévalut & s'imagina qu'on ne pensoit pas même à luy résister. De sorte qu'un deserteur luy ayant rapporté que le Comte du Bourg se disposoit à le combattre, il prit ce déserteur pour un espion & fut sur le point de le faire pendre; tant il se tenoit assûré que le Duc d'Hannover occupant toute l'Armée du Maréchal d'Harcourt, il ne restoit au Comte du Bourg qu'une poignée de gens foibles & intimidez, qui bien loin de s'opposer à ses desseins ne penseroient qu'à eviter de paroître en sa présence.

En effet à peine se vit-il en Alsace maître du terrain où il étoit campé, qu'il donna avis au Duc d'Hannover de son entrée dans cette Province. Je vous felicite, luy repondit l'Electeur; mais ne précipitez rien, & tenez ferme dans vostre poste, jusqu'à ce que j'aye pû vous joindre avec mon armée. Cependant le Comte envoyoit de toutes parts des mandements pour ordonner aux villages & aux Villes d'Alsace, d'apporter les contributions sous peine d'exécution militaire. Tout fut pendant cinq où six jours en allarme dans la Province; les Houssards paroissoient de tous côtez, & les Habitans effrayez, accouroient au camp ennemi, pour acheter des Sauvegardes & eviter le pillage dont ils étoient menacez. Pendant ces agitations, le Comte du Bourg drenoit ses mesures, en attendant les troupes sans lesquelles il ne pouvoit agir. Pour obliger l'ennemy à partager ses forces & à en retirer une partie au-delà du Rhin, il ecrivit à Monsieur des Robert Commadant dans Huningue, de ne réserver dans sa place qu'un seul bataillon faisant marcher tout le reste de sa garnison au-delà du Rhin, pour se rendre maître de là tête du pont de bateaux que les Imperiaux avoient fait à Neubourg. Ces lettres furent portées par des personnes de confiance, à qui on fit entendre qu'on ne seroit pas fâché qu'elles tombassent entre les mains du Comte de Mercy. Elles luy furent en effet remises; il donna dans le piege, & détacha deux bataillons de treize qu'il avoit, pour aller au-delà du Rhin defendre le pont, qui luy étoit absolument necessaire ou pour assûrer une retraite en cas d'accident, ou pour recevoir de nouvelles forces qu'on luy faisoit esperer.

Le Comte du Bourg s'oppose au Comte de Mercy.

Bataille de Rumersheim.

Le 26. le Comte du Bourg se mit en marche à 3 heures du matin avec dix-huit Escadrons tant Cavalerie que Dragons, six Bataillons, & un septime composé des 150 hommes de la garnison de STRASBOURG & de cinq compagnies de Grenadiers de la garnison du vieux-Brisach. Le Général Mercy se sentant beaucoup superieur en nombre, crut qu'il étoit de son honneur de ne pas attendre un ennemy plus foible que luy. L'événement fit juger qu'il eût pris un plus sage parti, s'il s'étoit maintenu dans son poste à la tête de son pont, en attendant les renforts qui venoient à luy. Ce Général ne pensa pas de même, trop plein de confiance & entrainé par sa forte passion de se signaler dans un combat contre un ennemy, dont il comptoit la defaite certaine, il monte à cheval, & marche à la rencontre du Comte, s'avance vers le village de Rumersheim à une petite lieuë de l'Isle de Neubourg. Le Comte du Bourg marchoit de son côté en ordre de bataille sur trois colomnes vers la Cense d'Hermstat, entre laquelle & Rumersheim est une plaine d'environ un quart de lieuë, bordée à l'Orient par le Rhin & à l'Occident par la forêt de la Hart, & traversée par un rideau qui touche à la Cense, sur lequel est le grand chemin & une petite chapelle. Au moment que le Comte du Bourg approchoit, les Houssards ennemis parurent, le Comte ne permit pas qu'on se détachât pour les repousser. Il contint ses troupes aux quelles dés le soir precedent il avoit eu la sage précaution d'ordonner de ne point tirer, de peur qu'en s'amusant à escarmoucher on ne donnât le loisir au Comte de Mercy, de faire venir l'Infanterie, qui étoit au delà du Rhin sous les ordres de Monsieur de Wittersheim Gentilhomme d'Alsace trés estimé dans les armées de l'Empire.

Les Houssards voltigeant par grosses troupes annonçoient que les ennemis étoient proches. Ils parurent en effet en deçà de Rumersheim au nombre

Digitized by Google

bre de huit mille hommes. Le Comte du Bourg rangea son armée, & mit à la tête de son Infanterie la compagnie des Dragons de Reignac Commandant dans Brisach, & à la tête des deux colomnes de Cavalerie, cinquante Maîtres. Monsieur de Quadt Maréchal de Camp, qui commandoit l'aile gauche, jetta dans la Cense d'Hermstat un bataillon de nouvelle levée & peu accoumé au feu. Le Comte de Mercy en fit avancer deux pour s'emparer de ce poste, dont il avoit trop tard reconnu l'importance: Le Comte du Bourg ordonna à Monsieur des Roseaux de le prévenir & de s'y jetter luy-même avec les Dragons de Lautrech à qui il fit mettre pied à terre. Le Comte d'Anlezy Marechal de Camp qui commandoit la droite fit remplacer le vuide qu'avoient laissé les Dragons, par le Regiment de Renepont qui presqu'avant qu'il pût se mettre en bataille fut chargé par les trois escadrons de Cuirassiers du Comte Brenner. Ce Comte vint fondre sur luy avec furie & le mit en desordre; mais il y fut tué. Ses Cuirassiers cependant ne cesserent pas de poursuivre les fuyards jusqu'à Fessenheim. Le Comte de Mercy n'eut pas le tems de profiter de ce petit avantage; car dés que son Infanterie eut fait sa décharge à quinze pas, le premier rang le genoüil à terre, le second baissé le troisiéme par dessus le second, elle vit le Regiment de Bretagne faire un mouvement. Elle en fut effrayée, croyant qu'elle étoit prise en flanc; & au même moment le Comte du Bourg qui avoit ordonné de ne point tirer, la fit charger la bayonnette au bout du fusil, si brusquement qu'àpeine eut-elle le loisir de se relever, elle fut aussitôt renversée & mise en fuite. Les Dragons de Lautreck en firent un horrible carnage dans le tems qu'elle tâchoit de monter le rideau pour échapper dans la Hart. La Cavalerie ennemie fut de même enfoncée aprés la premiere décharge, & poursuivie avec tant d'ardeur qu'elle ne put se rallier. Elle espéroit pouvoir se sauver par le pont de Neubourg; mais pour comble de disgrace, le pont se rompit sous la foule & la pluspart furent engloutis dans les eaux. Plusieurs se precipiterent dans le Rhin, dans l'esperance de pouvoir gagner l'Isle; le plus grand nombre y perit, & ceux qui resterent dans l'Isle demanderent quartier. Les Cuirassiers de Brenner eurent un plus heureux sort, car au retour de Fessenheim où ils avoient poussé Renepont, ils trouverent leur Armée battuë & le Regiment de Bretagne prêt à tomber sur eux, ils echapperent à la faveur de la forêt de la Hart & prirent la fuite du côté d'Habsen pour repasser par la Suisse.

Les Imperiaux perdirent dans cette journée deux mille hommes tuez sur la place, & deux mille six cens prisonniers, quatre pieces de canon, en quoy consistoit toute leur Artillerie, tous leurs Bagages, leur pont de bateaux, plusieurs drapeaux, etendarts & tabliers de Timbale que le Comte du Bourg envoya au Roy. On remonta des Regimens entiers avec les chevaux pris dans cette action. Le Comte de Mercy échappa sans chapeau luy dixiéme, & s'en fuit par Bâle ayant absolument perdu tous ses equipages, & laissé les otages qu'il avoit retenu dans son camp sans en avoir encor reçu aucun argent, la grande confiance que la victoire luy étoit assûrée l'ayant empéché de prendre la precaution de leur faire passer le Rhin. Il regretta surtout sa cassette, qui découvrit le projet dont j'ay parlé & qui en entrainoit d'autres plus considerables dont le secret fut réservé à sa Majesté. Mais on ne craignit pas de rendre publique la lettre que le Comte de Mercy avoit laissée dans sa tente, & qu'un Soldat de Tallard apporta au Général François. Elle étoit du Baron d'Arnan Gentilhomme de la Franche-Comté, qui écrivoit de Vienne au Comte de Mercy en ces termes: "Jay enfin obtenu qu'on nous "laissat l'exécution de notre projet. & "on m'a assûré que nous ne manque-"rions ni de Troupes ni d'argent; avec "ce secours nous porterons à LOUIS "XIV un coup plus sensible que la "perte de dix l'Isle." Mais par la Bataille de Rumersheim tous ces vastes desseins aboutirent à faire pendre quatre hommes dans Besançon. Enfin jamais victoire ne fut plus complette ni remportée avec moins de perte, les François n'ayant eu que trois cens douze hommes tuez entre lesquels le plus considerable fut le fils du Marquis de St. Aulaire Colonel du Regiment d'Anghien. Le Comte d'Anlezy qui s'étoit signalé dans le combat en porta la nouvelle au Roy, & fut gratifié d'une Commanderie de St. Loüis. Sa Majesté honora du Cordon-Bleu le Comte du Bourg, & le public en fit de grands eloges, dont on voit un précis dans les nouvelles publiques qui annoncerent cette victoire à toute la France. Le Comte du Bourg, disoient elles, s'est fait remarquer par sa diligence, sa conduite, sa valeur, ayant essuyé la décharge de toute l'Infanterie ennemie, & ayant

Défaite du Comte de Mercy.

ayant donné dans toute l'action ses ordres avec autant de vivacité que de sang froid.

Le combat ne dura qu'une demie-heure mais l'Alsace continüa longtems à ressentir les fruits de la victoire. Les fuyards qui s'étoient jettez dans les bois manquant de vivres, vinrent par bandes se rendre au Comte du Bourg, on vit dans un seul jour trois cens cinquante Cavaliers poser leurs armes au pied de leur vainqueur. La foule ne fut pas moindre les jours suivants, de sorte qu'on compte que les ennemis laisserent en Alsace environ cinq mille hommes. Pendant que le Comte du Bourg battoit les Imperiaux en Haute-Alsace, l'Electeur d'Hannover qui jusqu'alors avoit fait quelque mouvement du côté des lignes, sans ébranler le Maréchal d'Harcourt, crut qu'il étoit tems d'aller joindre le Comte de Mercy. Il fit dans ce dessein repasser brusquement le Rhin à son Armée. Au moment que le Maréchal en eut avis, il se mit luy-méme en marche en deçà de ce fleuve pour aller joindre ses forces à celles du Comte du Bourg. Mais l'Armée avoit à peine passé la Ville de Seltz, que le Maréchal reçut un courier qui luy apprit, l'entiere défaite du Comte de Mercy. Il en informa sur le champ le Chevalier de Verceil Colonel de Houssards qui étoit à Fort-Loüis, avec ordre d'observer la marche des ennemis. Le Chevalier obéit & partit sans délay pour aller à la guerre. Mais s'étant avancé jusqu'à l'avantgarde de l'Armée ennemie, qui étoit en pleine marche, il fut battu & pris. On le conduisit à Rastat où le Duc d'Hannover mangeoit, là le Duc ne put douter de la victoire du Comte du Bourg, dés qu'il eut lû le billet que le Maréchal d'Harcourt venoit d'écrire & qu'on avoit trouvé dans la poche du Chevalier. Cette nouvelle jetta l'Electeur dans un extréme embarras. Il tint conseil de guerre & sans perdre un moment de tems, il donna ordre à son Armée de marcher en arriere & de revenir sur ses pas, pour aller prendre des quartiers en Allemagne.

Le Comte de Dhaun instruit de ces mauvais succés ne pensa plus à penetrer dans la Franche-Comté; il repassa les Alpes avec le chagrin de voir ses grands projets s'évanoüir. Le Maréchal au contraire profitant de la retraite des ennemis retourna du côté des lignes, il les passa, prit Hagenbach vint camper à Langcandel & enleva généralement les grains & les fourages, qui restoient aux environs de Landau. S'il avoit été averti plutôt de la victoire de Rumersheim, peut-être auroit-il pu tomber sur l'Arriere-Garde de l'Armée ennemie au moment qu'elle passoit le Rhin à Hagenbach; mais le courier déspéché par le Comte du Bourg ne fit pas assez de diligence, s'étant laissé trop longtems amuser à STRASBOURG pour satisfaire la curiosité de mille gens empressez d'apprendre le détail d'une Bataille qui venoit de repandre la joye dans toute la Province.

Le Comte du Luc se plaint des Suisses.

Aprés une victoire si signalée, la Haute-Alsace ne devoit plus apprehender de nouvelles allarmes. Cependant le Comte du Luc Ambassadeur en Suisse se sentit picqué de ce que malgré les assûrances que le Corps Helvetique luy avoit données par ecrit le 17 d'Août, que leurs frontieres seroient exactement gardées, un Colonel de Zurich avoit servi de guide au Comte de Mercy, & que la Ville de Bâle luy avoit donné la liberté du passage. Ce Comte dont le grand génie repond à la grandeur de sa naissance, s'en plaignit à la diete de Bade par une lettre qu'il luy ecrivit deux jours aprés la Bataille: "Vous se-"rez sans doute, leur disoit-il, trés sur-"pris d'apprendre que la Ville de Bâle "continüant son indigne partialité a "laissé repasser par son territoire qua-"tre ou cinq cens fuyards avec la même "facilité qu'ils y étoient entrez: Que "cette Ville est en deüil de l'événement "qui s'est passé presque sous ses "yeux. Connoitrez-vous, leur ajoute-"t'il, à cette conduite un membre du "fidele corps Helvetique; & le Roy "mon maitre y trouvera-t'il des mar-"ques de l'Alliance, que ce Canton a "l'honneur d'avoir avec luy. Je m'as-"sûre que vous ne laisserez rien à desi-"rer sur la différence de vos sentiments "de ceux de cette Ville." Huit jours aprés le Comte alla luy même à Bade où il parla en pleine diete avec toute la dignité qui convenoit à son caractere & à son zele pour la gloire du Roy. Aprés avoit fait souvenir la diete que c'étoit au louable corps Helvetique que sa Majesté avoit accordé que les quatre Villes forestieres fussent comprises dans le traité de neutralité, auquel le Roy n'avoit jamais permis que ses Troupes donnassent la moindre atteinte; & qu'au contraire quelques-uns de leurs membres & la Ville de Bâle l'avoient ouvertement violé. Il demanda quelles mesures ils avoient prises pour donner au Roy une satisfaction convenable & pour mieux garder leurs passages à l'avenir.

Digitized by Google

Le Comte obtint ce qu'il desiroit, & peu de jours aprés, tandis que Monsieur le Comte du Bourg etoit vers Brisach pour exiger les contributions dans le Brisgau, & contenir le Comte de Mercy qui tâchoit de former un nouveau Corps des debris de son Armée, les Cantons Suisses envoyerent des Troupes dans le Canton de Bâle pour fermer les passages & empécher que les Imperiaux ne violassent une seconde fois la neutralité de leur territoire. Par là la Haute-Alsace fut toûjours pendant tout le reste de la guerre en sûreté contre les courses des Houssards & les entreprises des ennemis. Il ne se passa même rien de considerable en fait de guerre dans la Basse-Alsace les trois années suivantes. Mais il fut souvent question de cette Province dans les négociations qui avoient pour objet de donner la paix à toute l'Europe.

Negociations pour la paix.

Il n'est pas de mon sujet d'entrer dans le détail des mesures qu'on prit pour y parvenir : Ce récit seroit etranger à l'Histoire d'Alsace: il me suffit de dire que le Roy touché de l'épuisement de ses Peuples, & desirant avec ardeur de finir une guerre qui les accabloit, fit faire aux alliez des propositions dont la France même parut etonnée : il fit

A. 1710. remettre au mois de Fevrier 1710. par Monsieur de Torcy à Monsieur Pettecum Ministre du Duc de Holstein-Gottorp, qui faisoit l'office de médiateur, un projet de paix, par lequel sa Majesté s'offroit de reconnoître aprés la conclusion de la paix, l'Archiduc Charles d'Autriche en qualité de Roy d'Espagne & généralement de tous les Etats dependants de cette Monarchie; promettant même de ne donner aucun secours à son petit-fils pour se maintenir sur le Trône. Qu'à l'égard de l'Empereur & de l'Empire, le Roy offroit de rendre la Ville & la Citadelle de STRASBOURG, le fort de Kell & Brisach: qu'il céderoit Landau, & feroit démolir toutes les forteresses qu'il avoit fait bâtir sur le Rhin depuis Bâle jusqu'à Philisbourg, telles que sont Huningue, le Neuf-Brisach & Fort-Loüis. Il fut en outre proposé que le Roy reconnoîtroit la Princesse Anne pour Reine de la Grande Bretagne, que l'Isle de Terre-neuve seroit cédée à cette Couronne, & que les Fortifications de Dunkerque seroient rasées, & son port comblé avec promesse de ne le rétablir jamais. Le Roy ne faisoit pas de moins favorables conditions aux Hollandois & aux autres alliez. Toutes ces offres furent rejettées à la Haye, les alliez se flattant que la superiorité que leurs armes avoient prise sur la France, forceroit enfin le Roy de se soumettre à des conditions encore plus dures. Mais pour éblouïr le Peuple fatigué d'une si longue guerre, & luy faire croire qu'ils pensoient serieusement à la paix, ils voulurent bien consentir que le Roy envoya des Plénipotentiaires pour traiter avec ceux des alliez.

Congrés de Gertruydemberg.

Gertruydemberg fut choisi pour y tenir les conférences. Monsieur le Maréchal d'Huxelles & Monsieur l'Abbé de Polignac que le Roy avoit choisis pour une si importante negociation, partirent le 5 Mars 1710, & se rendirent au lieu du Congrés avec les Deputez de Hollande. Mais à mesure que les Plénipotentiaires de France se relâchoient, les prétentions des Alliez grossissoient toûjours. Le Prince Eugene & le Duc de Marlboroug toûjours présents aux rapports que les Députez alloient faire à la Haye se rendoient maitres des déliberations. Il est dur à des Généraux, qui ont eu à leurs ordres des armées entieres, de voir que le credit que leurs glorieux services leur ont merité auprés de leurs Souverains, va se reduire à les faire entrer dans des affaires de finance ou de palais, ou tout au plus dans la distribution des charges de la guerre. La paix leur paroît une espéce de décadence ou de revers de fortune. Quoy qu'il en soit ces deux Généraux que leur rare merite faisoit regarder comme les arbitres de la paix & de la guerre, méprisoient avec hauteur les avances de la France, concluant toûjours qu'il falloit humilier sa fierté, & l'abbattre de maniere qu'elle ne pût se relever jamais. C'est dans cet esprit qu'on proposa qu'il ne suffisoit pas que le Roy fournit même de l'argent pour détrôner son petit-fils, mais qu'il falloit encor qu'il luy arrachât luy-même sa Couronne & cela dans deux mois; faute dequoy les hostilitez recommenceroient contre la France. Ce fut le 13 Juillet que les Députés firent cette propsition. Elle indigna tous ceux dans qui il restoit quelque sentiment d'humanité, & elle fit comprendre aux Plénipotentiaires de France que les Alliez avoient résolu de perpetüer la guerre, puisqu'on ne vouloit accorder la paix qu'à des conditions, dont l'exécution ne pouvoit dependre de sa Majesté & qui d'ailleurs etoient si contraires & à son honneur & aux loix même de la nature. Ils en ecrivirent le 20 Juillet au Pensionaire Heinsius, pour se plaindre de l'indigne procédé, qu'on avoit

avoit tenu à leur egard, & quitterent enfin Gertruydemberg. Leur départ donna de la joye à tous les François, instruits de ce qui s'étoit passé, & qui depuis longtems souffroient avec peine que le Roy eût voulu sacrifier sa propre gloire à la tranquillité & au soulagement de son Peuple.

La Reine d'Angleterre fut elle-même touchée que pour satisfaire la passion de ses alliez, il luy fallût accabler d'impôts ses propres sujets ; elle avoit d'autre part peine à supporter les hauteurs du Duc de Marlboroug, qui vouloit la dominer & qui agissoit en maître. Sentant enfin qu'elle étoit maitresse, elle donna sa confiance à d'autres Ministres, qui luy firent aisément comprendre que les conditions que la France luy offroit contribueroient également & à sa propre gloire & au bonheur de ses Etats. La mort de l'Empereur Joseph que la petite-verole enleva le 17. Avril 1711, acheva de la disposer à traiter avec la France : & dès le 8. Octobre les articles préliminaires furent convenus à Londres. Les Etats Generaux suivirent l'impression de l'Angleterre. Utrecht fut choisi au mois de Novembre pour le lieu du Congrés & le 12. Janvier pour en faire l'ouverture.

Mort de l'Empereur Joseph. A. 1711.

Les offres de la France signées par le Maréchal d'Huxelles Plénipotentiaire du Roy, étoient dans les Articles qui regardent l'Alsace conçûs en ces termes : "Les Frontieres de part & "d'autre sur le Rhin seront remises au "même état qu'elles étoient avant la présente guerre." On n'y parloit plus ni de rendre Strasbourg, ni de démolir les places d'Alsace. Chaque allié proposa de son côté des demandes specifiques. Les Cercles de l'Empire adjacents de la France, renfermerent les leurs dans un long écrit daté du 5. Mars 1712. Ils ne se contenterent pas de demander que le Roy les indemnisât de toutes les pertes que la France leur avoit causées pendant la guerre ; ils prétendoient même qu'on leur restituât tout ce qui avoit autre fois appartenu aux Cercles & qui avoit été cédé à la France, tant par la paix de Munster & par les autres traitez subsequents, que par la maison d'Autriche. Ils appuyerent leurs prétentions d'un tres long discours, où ils rappellerent tout ce qui avoit été répété cent fois à Ryswick, à Nimegue, & dans tous les Congrés où on avoit traité de la paix. Les Plénipotentiaires de France ne s'arrêterent pas à opposer à ces discours de longs ecrits, & la Reine d'Angleterre comprit qu'on ne pourroit parvenir à la paix, s'il falloit rentrer dans des discussions de cequi avoit été réglé par les traitez les plus solemnels. Lassée de l'opiniâtre retardement de quelques-uns de ses alliez, elle donna ordre au Duc d'Ormont Général des troupes de la Grande-Bretagne, de se séparer de l'armée des alliez & de faire publier une suspension d'armes avec la France pour deux mois. Ce que l'amour de la paix & le desir de faire respirer son peuple inspirererent à la Reine d'Angleterre, déconcerta ceux qui mettoient leur gloire à voir la France opprimée.

17. Juillet A. 1712. Suspension d'armes avec l'Angleterre.

Jusqu'alors les conférences avoient langui dans Utrecht, & on y entendoit encor quelque fois le fier langage qu'on avoit tenu à Gertruydemberg. Les Plénipotentiaires de France toûjours dans les termes de la modération & de la sagesse, opposoient de fortes raisons aux memoires dont on les accabloit sans cesse. Mais la raison ne suffit pas pour convaincre un adversaire que les succés animent & que la force rend superieur. Enfin arriva le moment que le Seigneur avoit marqué pour rendre à Louis XIV toute sa gloire, & à son Royaume une heureuse paix. Le Maréchal de Villars ayant surpris le 24 Juillet au camp de Denain, le Prince Eugene qui s'occupoit au siége de Landrecis, multiplia coup sur coup ses conquétes & força les Plénipotentiaires des Alliez de changer à Utrecht de sentimens & de langage; & de là on vit chaque jour avancer le grand ouvrage de la paix. L'Angleterre, les Etats Generaux, le Duc de Savoye, le Roy de Portugal & le Roy de Prusse, s'accorderent successivement avec la France & l'Espagne, & signerent enfin le traité d'Utrecht le 11 Avril 1713. Par ces traitez Louis XIV. céda la moindre partie de ses conquêtes, & en assûrant à son petit-fils la Couronne d'Espagne & des Indes, objet principal qui avoit mis en armes toute l'Europe, il se vit glorieusement dédommagé par la paix, de tout ce qu'une longue guerre luy avoit fait souffrir.

Combat de Denain.

Paix conclue à Utrecht.

Le même jour que la paix fut signée avec toutes ces autres puissances, l'Empereur dédaigna d'accepter les conditions que la France luy avoit offertes. Ceux qui connoissoient mieux les vrays interêts de l'Empire, ne purent approuver ce refus qui alloit replonger le corps Germanique déja trop epuisé d'argent, dans toutes les horreurs de la

guerre.

guerre. Ils desesperoient même que la suite en fût heureuse pour l'Empereur, dés que la bourse des Hollandois luy seroit fermée, & que les Anglois auroient cessé de luy prêter secours. Ces réflexions toucherent moins l'Empereur que l'interêt de sa grandeur qu'il croyoit blessé en recevant la loy, ou de ses ennemis, ou de ses alliez. Ses Ministres se plaignoient hautement du peu d'égard qu'avoient eu les alliez pour sa Majesté Imperiale, en faisant leur paix séparement, contre la convention des traitez, & peu s'en fallut qu'ils ne traitassent cette démarche de mauvaise foy. Les alliez de leur côté soutenoient en avoir assez fait; que nul traité ne les avoit engagez à ne terminer la guerre, que lorsqu'il plairoit à l'Empereur de la finir; que la raison & la justice devoit luy servir de regle, en se contentant des conditions avantageuses que la France luy offroit, qu'elles leur paroissoient justes & mériter d'être acceptées avec empressement.

A. 1713. Offres faites à l'Empereur.

Le Roy avoit en effet fait déclarer par ses Plénipotentiaires le 11. Avril 1713, qu'il étoit prêt d'accorder à l'Empereur & à l'Empire que le traité de Ryswick fût rétabli & que le Rhin servît de barriere entre la France & l'Empire. Qu'il remettroit à la maison d'Autriche le Vieux-Brisach avec ses dépendances qui sont à la droite du Rhin, & à l'Empereur & à l'Empire le fort de Kell. Qu'il feroit démolir l'ouvrage à corne vis-à-vis Huningue, situé sur la rive droite du Rhin, de même qu'un autre ouvrage situé dans un Isle devant Huningue. Qu'il feroit pareillement démolir sous STRASBOURG le fort du Rhin situé dans une Isle à la droite du pont en allant au fort de Kell & le fort de la Pile. Que le Fort-Loüis seroit rasé, aussibien que le fort de Selingue & celuy de l'Isle du Marquisat, & qu'enfin Landau demeureroit à la maison d'Autriche. Tel est le plan sur lequel l'Alsace devoit rester à la France.

Le Roy consentoit en outre qu'on cedât à la maison d'Autriche, le Royaume de Naples, le Duché de Milan, les quatres places appartenantes à l'Espagne sur les côtes de Toscane les Païs-Bas Espagnols, à la réserve de quelques places specifiées dans le projet, que je ne dois pas rapporter plus au long. Quelques avantageuses que fussent ces conditions, le Comte de Zinzendorff les rejetta; & quitta Utrecht en disant que la gloire de son maître seroit blessée, s'il se contentoit d'une si petite portion des grands Etats qui luy appartenoient. Le zele de ce Ministre luy faisoit compter pour peu, toute l'Italie, les Païs-bas, & deux places d'Alsace, dont la perte affoibliroit dans cette Province la puissance du Roy. L'Empereur d'ailleurs maître du Corps Germanique & des grands Etats qui le rendoient plus puissant que tous ses predecesseurs, si on excepte CHARLES-QUINT, se flattoit que la France ne pourroit luy résister, dés qu'il seroit secondé par le Prince Eugene, qui étant accoutumé à vaincre en Flandres & en Italie se feroit bientôt redouter sur le Rhin. La diete de Ratisbonne souscrivit à tout ce que l'Empereur luy proposa & consentit de fournir outre le restant du million d'écus qu'elle avoit accordé, quatre autres millions d'écus qui devoient être portez à la Caisse militaire. L'Empereur de son côté emprunta à Amsterdam deux millions de florins, sous le cautionnement des Etats Généraux. L'Appas d'une pareille avance pour la guerre flattoit le jeune Empereur; mais ce n'étoit pas des sommes touchées; & les membres de l'Empire ne sont pas toûjours des débiteurs empressez de se libérer. La neutralité de l'Italie que la politique luy fit accepter, étoit une voye plus sûre pour epargner de grosses dépenses & en tirer grand nombre de Troupes qui y étoient inutiles. Toutes ces mesures si sagement prises luy firent déclarer au mois de May qu'il vouloit continüer la guerre.

La diete conclut à la guerre.

A. 1713. Le Prince Eugene vient sur le Rhin.

Dés le 24. de ce mois le Prince Eugene assembla son Armée au camp de Mulberg au delà du Rhin, à la hauteur d'Hagenbach & derriere les lignes d'Etlingue. Il comptoit suivant le dénombrement rendu public dans l'Empire, qu'elle monteroit à cent quatre-vingt mille hommes, auxquels il vouloit joindre quinze mille hommes, qu'il demanda à la Republique de Pologne. Sa négociation ne réüssit pas en Pologne, & l'Empire se vit dans la nécessité de mesurer ses forces seul à seul avec la France. Son Armée grossissoit tous les jours, mais il se vit d'abord obligé de la partager pour mettre en sûreté une grande étenduë de païs contre l'activité du Maréchal de Villars. Il détacha le Général Vaubonne pour garder les passages de la forêt-noire, & d'autres Troupes pour couvrir d'un autre côté le Wirtemberg & une partie de la Suabe. Ces précautions étoient nécessaires.

Déjà le Maréchal de Villars nommé Gé-

Le Maréchal de Villars assemble son Armée.

Généralissime de l'Armée du Rhin, s'étoit rendu à STRASBOURG où les Troupes comme un torrent venoient de toutes parts aborder dans l'Alsace ; jamais elle ne fit mieux voir qu'elle étoit une Province de ressource. La plus-part des Officiers persuadez que la paix se concluroit à Utrecht s'étoient défaits de leurs équipages , ou avoient negligé de se pourvoir pour une Campagne ; ils vinrent cependant en foule aux ordres du Général , manquant de tout , & desespérant presque de pouvoir trouver le nécessaire. Mais la Ville de STRASBOURG & les autres à proportion mirent bientôt & les Officiers & les Soldats en état de ne se plaindre pas de leurs besoins. Jamais dans les plus celebres foires on ne vit un commerce plus vif ; les boutiques des Artisans & des Marchands étoient jour & nuit assiegées ; & on vit sortir en moins de quinze jours, habits, tentes, meubles, batterie de cuisine, ustensiles pour toute une Armée. Les Magasins de vivres & de fourages , qui étoient presque vuides , furent par les soins de Monsieur de la Houssaye remplis de tout ce qui devoit fournir à la subsistance de prés de deux cens mille hommes. Au défaut des Chevaux d'Artillerie & des vivres , dont un grand nombre étoient peris, & qu'on n'avoit pas eu le loisir de remplacer, on trouva chez les Païsans de quoy réparer leur perte.

Mouvements de l'Armée Françoise.

Le Généralissime s'étant assûré de ce secours , fit marcher son Armée entre Haguenau & Lauterbourg, & au jour destiné pour ouvrir la Campagne, il fit passer le Rhin à un gros Corps de Troupes & se rendit luy-même à Fort-Loüis , d'où il s'avança prés de Rastat , pour faire croire aux ennemis qu'il en vouloit aux lignes d'Etlingue. Mais tandis que tout étoit en mouvement au delà du Rhin, & que le Prince Eugene se disposoit sérieusement à bien défendre ses lignes. Le Comte de Broglio à la tête de vingt-deux Escadrons , de quinze Bataillons & de mille Grenadiers marchoit en deçà du Rhin sur la route de Spire. Dés que le Comte en fut proche, le Maréchal de Villars se dérobant tout à coup repassa le Rhin , & s'étant mis à la tête de son Armée, il força la marche , de maniere que les Troupes n'eurent en un jour que trois heures de halte, & qu'il y eut des Bataillons qui firent seize lieuës en vingt heures. Le Soldat soutenoit avec ardeur ces fatigues , sçachant qu'ils avoient un Général que la fortune suivoit partout. Le Comte de Broglio qui avoit pris les devants, n'avoit pas fait une moindre diligence, & quand le Maréchal arriva il trouva que le Comte s'étoit déja emparé le 4. Juin de la Chaussée de Philisbourg. L'Armée campa entre cette place & Landau dans un païs ou tout étoit en abondance. Par toutes ces marches Landau commença d'être investi , avant que le Prince Eugene spectateur des mouvemens de l'Armée Françoise, eût imaginé qu'on en vouloit à cette place. Il n'en douta plus dés qu'il eut appris que le Maréchal de Bezons avoit fait passer en Alsace l'Armée qu'il commandoit sur la Sâre.

Landau investie.

Landau fut en effet investi de toutes parts , le onzieme Juin & dés lors le Maréchal de Villars attentif à empécher que cette forteresse ne pût recevoir de secours , & assûrer au Camp qui formeroit le siége la sûreté des convoys, fit camper l'Armée d'observation par cantonnement depuis Lauterbourg jusqu'au dessous de Manheim. Il plaça le Comte du Bourg à Lauterbourg avec un Corps considerable , pour assûrer les bords du Rhin & la navigation de ce fleuve absolument nécessaire pour la subsistance des Armées. Le Comte garda toûjours ce poste important pendant tout le siege , la proximité des lieux luy permettant de partager ainsi ses soins. Le Pont de Philisbourg pouvoit mieux que tout autre endroit faciliter le secours. Mais le Maréchal fit emporter un ouvrage qui étoit à la tête de ce pont & masqua cette place par un retranchement de douze cens toises, & par là il fit perdre au Prince Eugene l'espérance de déboucher par cette Ville. Monsieur d'Albergothi attaqua en même tems l'ouvrage-à-corne qui couvroit le pont volant de Manheim. Les Imperiaux s'y défendirent avec vigueur; & le Maréchal ayant reconnu par luy-même que cet ouvrage étoit meurtrier , & que d'ailleurs il étoit peu nécessaire de s'y attacher, on abandonna cette entreprise. Les Imperiaux de leur côté ne s'obstinerent pas à conserver le passage, & jugerent à propos de retirer dans le Neckre leur pont volant qui avoit été trop maltraité sur le Rhin. Pour assûrer toûjours plus le siege & préparer à ses Troupes en cas de besoin des quartiers d'hyver dans le Palatinat , Monsieur de Villars fit assiéger Kaysersloutre, Linanges & quelques Châteaux : toutes ces places se rendirent , & les Garnisons y furent faites prisonnieres de guerre.

Armée d'observation.

Digitized by Google

guerre. Celle de Kayferfloutre étoit compofée de fept cens hommes & de quarante Officiers, avec huit pieces de Canons. Linanges n'étoit défenduë que par deux cens cinquante hommes. Tous ces poftes enlevez aux Imperiaux au deffous de Landau formoient une efpéce de Circonvallation qui mettoit le fiege à l'abry de toutes furprifes, & facilitoit aux François le moyen de porter les contributions au loin dans les Electorats de Trêves & de Mayence. Les foins du Maréchal ne s'étendoient pas avec moins de vigilance fur l'Alface. Car outre que le Comte du Bourg ne perdoit pas de vûë Lauterbourg, le Marquis de Coignies avec un gros corps campé du côté d'Yochenum entre Lauterbourg & Germersheim, veilloit fur la Baffe-Alface, prêt à voler dans tous les endroits où les ennemis voudroient fe préfenter; tandis qu'un autre gros corps de Cavalerie & d'Infanterie campé aux environs de Brifach étoit en état de défendre les paffages du Rhin, en cas que les Imperiaux épars dans la Forêt-noire vouluffent aborder ce fleuve.

Inaction du Prince Eugene.

Pendant que le Maréchal de Villars campé à Effeingen a portée du fiége & au centre de toutes fes armées, donnoit fes ordres depuis Brifach jusqu'à Mayence, le Prince Eugene demeuroit au delà du Rhin dans une entiere inaction, fe contentant d'expédier couriers fur couriers pour demander des troupes & de l'argent. Il alla luy-même à Heidelberg, conferer avec le Duc de Marlboroug, qui paffa par cette Ville allant à Bruxelles, & avec le Général Cadogan. Ce n'étoit pas pour demander confeil à ces deux Generaux, le Prince étoit trop habile pour avoir befoin des lumieres d'autruy; il vouloit fuivant les apparences les engager de l'aider à reveiller la lenteur de l'Empire, qui voyoient fans fe remüer l'armée Françoife defoler les terres de leurs confederez, & enlever à l'Empereur une conquête qui alloit reduire le Palatinat dans une efpece de fervitude. Le Duc de Marlboroug plaignit le Prince, mais il ne luy fit pas efpérer que fes bons offices dûffent produire de bons effets auprés des Princes de l'Empire. Il fçavoit qu'on eft peu touché du malheur d'autruy, quand on eft trop attentif à fon interêt propre. Parmi ceux qui ne voyoient que de loin les maux qui menaçoient les Etats voifins du Rhin, les uns s'excufoient de payer leur contingent fur ce qu'ils s'étoient épuifez dans la derniere guerre. Les autres demandoient que leur cotte part fût compenfée, parce qu'ils avoient fourni au delà des fommes, auxquelles ils avoient été impofez pour la précédente campagne. Ces prétentions demandoient un calcul, & l'argent comptant eft le feul mobile qui peut mettre les troupes en mouvement. La Diete fidele organe de l'Empereur oppofoit à toutes ces excufes des refultats, par lesquels l'Empereur étoit fupplié d'exiger les contingents par execution militaire. Mais fa Majefté ne voyoit gueres qu'il fût poffible de preffer par les voyes de fait, les membres de l'Empire qu'il avoit interêt de ménager.

Il paroît même que ces exécutions en difpofant mal plufieurs membres de l'Empire, auroient été fort inutiles, s'il eft vray, comme l'affûre l'auteur de l'Hiftoire du Congrés, qu'une grande partie de la Cavalerie de quelques Princes, avoit ordre de leurs maîtres de ne point agir, avant que pour prix de leur fecours, fa Majefté Imperiale leur eût accordé les graces qu'ils luy demandoient. C'eft le deftin, ajoute-t'il, de ce grand corps de l'Empire d'ailleurs fi redoutable, d'être defuni & broüillé dans les befoins les plus preffants, par des interêts & des vûës differentes de fes membres, qui fouvent à contretems fe prévalant de leur indépendance & immunité particuliere, font les difficiles à fournir leur contingent & retardent ainfi le bien & l'interêt public. Je ne dis rien, continue-til, des ordres que les troupes particulierement des Cercles, reçoivent fouvent immédiatement, de ne point fe laiffer féparer, ou de ne point avancer au delà de tel ou tel diftrict, quelque befoin ou quelque convenance qu'il y ait d'agir autrement. Un tel manége rompt ou retarde fouvent les mefures des Generaux, au grand préjudice de la caufe commune. Ces obfervations paroiffent être des réflexions d'un homme inftruit: au fond le Prince Eugene n'avoit pas befoin d'une pareille apologie; toute l'Europe qui a tant defois admiré & fa valeur & fa capacité dans le métier de la guerre n'attribuera jamais l'inaction où il languiffoit prés de Landau, qu'à l'impoffibilité où il étoit d'agir, foit que les Etats de l'Empire ne luy eûffent pas fourni les fecours néceffaires, foit que les fages précautions que Monfieur de Villars avoit prifes, l'eûffent réduit dans un état à ne pouvoir remüer.

Hiftoire du Congrés p. 465 apud Struvium diff. 18.

Ce Prince desespera de trouver pendant tout le cours du siege, l'occasion de se signaler ; de sorte que quoyque l'Empereur eût une forte envie de venir à l'exemple de l'Empereur JOSEPH, se mettre à la tête de l'armée Imperiale, pour sauver une place que son frere avoit jusqu'a deux fois retirée des mains des François, il en fut détourné par les instantes prieres du Prince Eugene, qui conçut qu'il ne convenoit pas à la Majesté Imperiale de vouloir être temoin d'une entreprise, qui suivant les apparences ne contribuëroit pas à sa gloire, tout conspirant à promettre aux François un heureux succés du siége.

Siege de Landau.

Le Maréchal de Bezons qui en étoit chargé, avoit fait ouvrir la tranchée la nuit du 24 au 25. Juin par le Comte du Bourg Lieutenant-Général & le Marquis de Mimeur Maréchal-de-Camp. Elle fut ouverte à la droite de l'ouvrage à corne de la porte de France; & dés la premiere nuit elle fut poussée à la demi-portée du fusil des premiers ouvrages, bien loin cependant du corps de la place. Car outre que sept lunettes bordoient le glacis, qui faisoit face aux assiégeants, le Prince Alexandre de Wirtemberg Gouverneur de la place avoit ajouté un autre ouvrage qu'on nomma le Fort-Alexandre couvert d'une grande tenaille revétuë à douze pieds de hauteur & qu'on nomma le fort de la justice. Cette enfilade de forteresses entassées les unes sur les autres demandoit plusieurs sieges; la pluspart de ces ouvrages étant revêtus & tous ayant leurs fossez, des pallisades & leur glacis, avec des mines & des fourneaux sans nombre. Il falloit cependant rompre ce long enchainement de boulevarts avant que de toucher même au chemin couvert de la place. On se donna le loisir de les emporter l'un aprés l'autre. Les François en eurent tout le tems; car comme les ennemis n'étoient pas en état de donner beaucoup d'inquietude au siege, les Maréchaux ne le presserent pas, jugeant à propos de n'avancer qu'à la sape pour ménager les Troupes.

Prise du Fort de la justice. A. 1713.

Ils s'attacherent d'abord au fort de la justice qu'ils embrasserent à droite & agauche par deux grands boyaux qui en se rapprochant l'un de l'autre devoient couper la communication du fort avec la Ville. Le Prince Alexandre voyant ce projet sur le point d'être exécuté, fit sortir le 2. Juillet cent Chevaux à toute bride, soutenus par cent autres & quatre cens Grenadiers appuyez par cinq Bataillons. La Cavalerie ennemie ayant pris les travailleurs par derriere en tüa plusieurs. Mais deux Bataillons de Navarre & d'Auxerrois marcherent aux ennemis avec tant d'intrépidité & de tant diligence, qu'ils les repousserent sans leur permettre de renverser un seul gabion. Navarre s'abandonnant à son ardeur, recoigna les assiégez, en s'avançant avec audace jusque dans leurs palissades, sans craindre le feu d'une furieuse Artillerie. Le Maréchal de Villars toûjours déclaré pour la valeur, loüa la bravoure de ce Regiment; le Maréchal de Bezons traita au contraire d'emportement une valeur, qui ne suit pas les regles de la discipline; mais dans le secret du coeur, il fut ravi de voir tant de courage dans ses Soldats. Cette sortie secondée par le Canon & la mousqueterie de tous les ouvrages, coûta aux assiégeants quatre cens hommes & le bras au Marquis de Biron. Enfin les travaux continuant toûjours avec succés, les assiégez qui se voyoient sur le point d'être coupez, abandonnerent le fort de la justice qu'ils firent sauter par quatre ou cinq fourneaux qui ne blesserent personne. Tel fut le premier prélude du siege qui fut long, mais toûjours sagement conduit.

LIVRE TRENTE-ET-UNIEME.

A. 1713. Siege de Landau.

DEs que les assiégeans furent maitres de la tête des fortifications de Landau par la prise du fort de la justice, suivant toûjours la méthode de cheminer à la sappe, ils allongerent leur tranchée pour attaquer le fort Alexandre. Le Gouverneur jaloux de bien défendre un ouvrage, qu'il regardoit comme son chef-d'oeuvre, en renforça la Garnison de trois cens hommes d'élite, entre lesquels il y avoit cent Grenadiers. Il comptoit sur tout sur une grosse redoute posée entre le fort & la lunette de Melac, pour favoriser la communication avec la place & tirer à revers

Digitized by Google

revers sur ceux qui attaqueroient le fort, prétendant par cette disposition les metre entre deux feux. La sappe cependant ayant avancé la tranchée jusqu'à quinze pas du chemin couvert du fort, les Grenadiers de la droite & de la gauche impatients ou de la fatigue ou de la lenteur du travail, persuaderent leurs Officiers que sans remüer tant de terres, ils emporteroient l'ouvrage à la pointe de l'epée : ils obtinrent la permission de l'attaquer, & en moins d'une demie-heure ils enleverent le 11. Juillet le fort Alexandre, la communication & la redoute, passant au fil de l'epée tout ce qui se rencontra devant eux ; de maniere que des trois cens hommes qui défendoient l'ouvrage, tous périrent à la réserve de quarante-cinq tant Officiers que Soldats qui furent faits prisonniers de guerre. Le Regiment d'Alsace s'acquit surtout beaucoup d'honneur dans cette attaque ; le Roy qui en fut informé le loüa, le fit remercier, & par une grace singuliere luy marqua par une lettre qu'il luy ecrivit à quel point il étoit content de ses services.

Les Généraux que ce succés assûroit toûjours de l'intrépidité des Soldats, ne se relâcherent cependant en rien du dessein qu'ils avoient pris de les ménager. Poursuivant toûjours leurs pointes ils firent conduire les sappes à droite & à gauche pour envelopper la lunette de Melac, ouvrage qui s'étoit fait si fort respecter dans les sieges précedents. Mais pour ne pas trop ennuyer le Soldat, ils résolurent d'embrasser en même tems la lunette de Laubanie, que les Allemands nommoient la lunette d'Hessy, & les deux autres qui touchoient au glacis de la place. C'étoit vouloir attaquer tout à la fois quatre lunettes. Les trois qui étoient à la gauche de l'attaque furent negligées par ce qu'on prétendoit emporter la place du côté du réduit. Les assiégeans s'attacherent à celle de Laubanie. Elle fut attaquée & prise le 23. Juillet par cinq Compagnies du Regiment de Navarre, sous les yeux des deux Généraux, du Duc de Bourbon & du Prince de Conti. Ces deux jeunes Princes étoient venus au siege apprendre sous de si habiles maîtres l'art de prendre des Villes. La crainte des fourneaux obligea les Officiers de contenir le Grenadiers sur les Angles saillants, où ils se logerent, mais aprés qu'on eut fouillé les mines, les assiégez cederent tout l'ouvrage. La lunette de Melac & les deux autres qu'on avoit embrassées avec elle firent encor moins de résistance & coûterent moins de sang. Au lieu de les brusquer on y attacha le mineur qui les fit sauter, ayant mis le 31. le feu aux contremines. Les assiégeans s'y logerent, mais en même tems ceux qui les défendoient se retrancherent dans les gorges. On les y laissa sans les inquieter, jusqu'à ce que les sappes eussent coupé la communication par où on pouvoit leur porter des provisions & du secours. Alors manquant de tout & se voyant sans ressource, ils se livrerent à la discrétion du vainqueur & devinrent ses prisonniers.

Prise de quatre lunettes.

La prise de ces six ouvrages facilita les approches de l'Artillerie, avec laquelle en peu de jours on foudroya les demies-lunes, tandis qu'on poussoit la sappe toûjours à droite du côté de la riviere. Elle étoit bordée par deux ouvrages qu'on nommoit les Patez, dont l'un étoit en deçà de la riviere, l'autre au delà, l'un & l'autre destinez pour défendre le cours de la Queich, & couvrir une digue qui barre cette riviere & remplit d'eau le fossé de la Contregarde, posée devant le réduit. Déja les Mineurs des assiégeans travailloient à tous les Angles saillants du chemin couvert, depuis la porte de France jusqu'à la sortie de la riviere. Ils mirent le feu à une mine; à la vûë de son effet, les assiégez se presserent de méttre le feu à quatre ou cinq fourneaux, qui n'ayant pas réüssi comme ils le prétendoient, ouvrirent le chemin couvert & épargnerent bien du travail aux François. Il n'étoit pas tems de s'y loger ; il falloit auparavant se saisir des deux Patez : quatre Compagnies de Grenadiers emporterent avec peu de résistance celuy qui étoit en deçà de la riviere. Pendant qu'ils s'empressoient à y faire les logements, ils furent inquietez par une sortie des assiégez qui furent repoussez avec vigueur ; & en même tems les Grenadiers ne suivant que l'impetuosité de leur valeur, & sans avoir reçu aucun ordre passerent la riviere à la nage l'epée entre les dents & allerent attaquer le second Paté : ils en chasserent les ennemis presque sans combat ; & sans que les assiégez se missent en devoir de leur faire quitter prise, il s'y maintinrent trente six heures, en attendant qu'on eût fait le pont de communication par où ils pouvoient recevoir des provisions & du secours.

Aprés ces expéditions du 5. Août, on établit l'Artillerie sur le paté pour battre les Contregardes & pour rompre les

les eclusеs. On en vint à bout & on se rendit sans peine maître du chemin couvert. Mais on fut arrêté par un ouvrage posé entre les deux Contregardes, où il y avoit une place d'armes & un tambour, c'est à dire un grand quarré fait de madriers de quatre pouces d'epaisseur, où les Fuseliers étoient à couvert du feu des assiégeans : un Capitaine du Regiment Dauphin suivi de trente Grenadiers traversa sans bruit la nuit du 12. au 13. le fossé, ayant l'eau jusqu'à la ceinture ; il jetta l'allarme dans cet ouvrage. Les ennemis epouvantés s'étant retirez à la hâte, donnerent le tems à deux cens hommes des Regimens de Brosse & d'Alsace, de venir au secours des trente Grenadiers; ils s'y logerent & s'y maintinrent contre les efforts des assiégez qui s'étoient avancez pour les chasser.

Prise des Contregardes.

Plus les assiegeants approchoient du corps de la place, plus leur ardeur se ranimoit. Tout étoit en abondance dans le camp : le pain, le vin, l'argent, rien n'y manquoit ; mais ils se lassoient de voir qu'on tardât de forcer une place, qui avoit perdu tous ses dehors. Leur impatience fut bientôt satisfaite; car en moins de cinq jours les deux contregardes furent en état d'être attaquées. L'une de terre avoit été ouverte pas une batterie. Le mineur avoit fait une large bréche dans celle de maçonnerie. Le fossé étoit presque comblé, & la rampe préparée pour l'assaut. Enfin le 18. les Grenadiers furent commandez; ils grimperent d'un pas intrepide sur la bréche de la contregarde maçonnée & forcerent jusque dans les traverses les assiegez qui se tenoient couverts de leurs retranchemens. Les ennemis ne firent pas de résistance dans la contregarde de terre ; dés qu'ils virent les Grenadiers avancer, ils s'enfuirent & furent si vivement poursuivis que de trois cens hommes, qui defendoient cet ouvrage tous furent tüez à la reserve d'un Capitaine & de soixante soldats à qui on fit la grace de les recevoir prisonniers de guerre.

Landau capitule.

Le Prince Alexandre voyant les François logez sur ces deux importants ouvrages, & que le feu des batteries avoit déjà beaucoup elargi la bréche du reduit, crût sagement qu'aprés avoir attendu prés de deux mois le secours dont on l'avoit flatté, il n'y avoit pas un moment à perdre, & qu'une bonne capitulation étoit la seule ressource qui luy restoit. Il battit la chamade ; les otages furent envoyez de part & d'autre. Mais à peine ceux des assiegez eurent proposé que le Gouverneur demandoit une capitulation semblable à celle qui avoit été accordée dans les sieges précédents, que le Maréchal de Villars leur déclara qu'il les vouloit prisonniers de guerre. Consternez d'une réponse si peu attenduë, ils se tûrent, & retournerent dans la place. St. Martin Capitaine des Mineurs homme trés estimé dans l'Empire fut aussitôt renvoyé, pour obtenir du Maréchal qu'au moins ils fussent prisonniers de guerre en Allemagne. Cette grace luy fut refusée, la négociation fut rompüe, & Monsieur de Villars retourna dans son quartier, aprés avoir prié le Maréchal de Bezons de ne point se relâcher, & donné ses ordres pour recommencer à tirer. Le feu du canon, des bombes & de la mousqueterie redoubla, & continüa toute la nuit. Elle fut tres inquiete pour le Gouverneur, qui balançoit entre la nécessité de se rendre & la confusion d'être prisonnier en France. Cette triste condition luy paroissoit plus dure que la mort. Les principaux Officiers en qui il avoit plus de confiance luy remontroient sans cesse que le veritable honneur ne permettoit pas de se roidir contre l'impossible ; que c'étoit férocité que de s'obstiner à faire périr toute une garnison; que l'humanité ne se plait pas dans les horreurs d'un carnage que la prudence veut qu'on evite; que la sagesse n'est pas une vertu indigne des heros ; que l'Empereur luy sçauroit gré de luy avoir conservé de bonnes troupes, & que l'Empire au contraire le blâmeroit si contre le sentiment de toute sa garnison, il les sacrifioit dans une defense tout à la fois & inutile & tres meurtriere Allez vous-mêmes, luy dirent-ils, trouver le Maréchal ; vôtre nom & cette confiance addouciront sans doute les conditions qu'il propose : un vainqueur qui a le coeur noble ne résiste pas à de pareilles démarches.

Le Prince Alexandre se sentit obligé de suivre ce conseil & dés le lendemain 20. d'Août il vint luy-même avec le Maréchal de Bezons se rendre à Effeingen auprés du Maréchal de Villars & prendre de luy la loy. La Capitulation fut signée, & le Prince de Wirtemberg consentit que la Garnison fût prisonniere de guerre & conduite à Haguenau sans être separée. Mais par un temperament que l'honnêteté suggera à Monsieur le Maréchal & qu'il crut devoir accorder à la priere d'un Prince digne par luy-même d'une consideration singuliere, il promit d'ecrire au

Landau evacüée.

au Roy pour obtenir de sa Majesté que la Garnison fût envoyée prisonniere au delà du Rhin. Ainsi le Maréchal sçut allier les égards qu'il devoit avoir pour un Prince dont il connoissoit le merite & dont il respectoit le sang, avec la fermeté d'un Général jaloux de la gloire de son maître & qui sent la superiorité de ses armes. La garnison sortit de Landau le 21, & suivant ce qui étoit réglé par la capitulation, le Prince, les principaux Officiers & les Capitaines sortirent à cheval avec leurs epées, leurs pistolets & leurs equipages, qu'ils eurent la liberté d'envoyer au delà du Rhin. Les subalternes étoient à pied, ayant simplement leurs epées & leurs bagages; les Soldats sans armes, mais sans pouvoir être dépouillez, ni débauchez, ni même détachez de leurs Regiments. Le Prince & les principaux Officiers eurent la permission de passer le Rhin, pour aller rendre compte de leur conduite au Prince Eugene, & vacquer à leurs affaires pendant trois mois. Ainsi finit ce fameux siége aprés cinquante-six jours de tranchée ouverte; & l'Alsace par la conquête de cette importante place, recouvra ses anciennes limites, & la France sa gloire qui avoit eté un peu obscurcie pendant les campagnes passées. Landau fut en même tems rétabli dans la joüissance des privileges, tels qu'ils avoient été sous la domination du Roy, & cette Ville fut obligée de ne plus compter sur la grace que l'Empereur JOSEPH luy avoit faite, en la remettant au nombre des Villes Imperiales.

La garnison qui au commencement du siége étoit de huit mille cinq cens hommes, se trouva réduite à quatre mille cinq cens, avec quatre cens Officiers & environ onze cens blessez ou malades. Les François de leur côté compterent douze cens quatre-vingt-six hommes tuez, ou morts de leurs blessures, & seize cens quatre-vingt-quatorze blessez. Ils trouverent peu de munitions dans les Magazins, l'incendie survenu pendant le siége en ayant consumé une tres grande quantité. Quinze mille mousquets furent en même tems réduits en cendres dans les Arcenaux, où on ne trouva que soixante pieces de canons, mais les boulets & les bombes y étoient en grand nombre. Le Marquis de Biron reçut de sa Majesté le gouvernement de cette place. La perte de son bras, qui ne fut pas cependant l'unique preuve qu'il avoit donné de sa valeur & de son zele pour le service du Roy, méritoit bien une si glorieuse distinction.

Il sembloit qu'aprés un siége de prés de deux mois, le Maréchal de Villars laisseroit pendant quelque tems reposer son armée, & qu'il goûteroit luy-même un peu à loisir les douceurs inséparables de la gloire qu'un Conquérant s'est acquise. Mais son zele pour forcer les ennemis à demander la paix, le pressa de former une nouvelle entreprise. Son activité plus animée par ses derniers succez, jettoit l'allarme dans l'Empire, incertain de l'endroit où le Généralissime porteroit ses armes. On parloit du siége de Fribourg: le Prince Eugene ne pouvoit s'imaginer, qu'on eût dessein sur cette place, qui couteroit, à ce qu'il disoit, à la France plus de la moitié de ses armées: il se rassûroit sur la saison fort avancée, sur une garnison tres nombreuse & sur le Gouverneur de Fribourg, homme résolu & d'une grande expérience. Tout cela faisoit croire au Prince Eugene qu'on n'oseroit penser à en faire le siége. Monsieur de Villars qui avoit intérêt de cacher son dessein, bienloin de desabuser le Prince, n'omit rien pour le confirmer dans sa pensée. Il prenoit plaisir d'entendre dire dans les conseils qu'il tenoit avec les Généraux, que le siége de Fribourg étoit impossible, & les mouvemens qu'il fit faire à son armée acheverent de persuader le Prince Eugene qu'on en vouloit aux lignes d'Etlingue, & que Fribourg ne seroit pas même insulté.

Sous prétexte d'escorter la garnison de Landau qu'on conduisoit à Haguenau, il fit approcher de STRASBOURG plusieurs bataillons, qu'il vouloit joindre à ceux que le Chevalier d'Hasfeldt comandoit sous Brisach & à ceux que le Comte du Bourg avoit postez sous Fort-loüis: ces trois corps réünis pouvoient aisément faire une tête d'Infanterie capable d'une grande expédition. Le Maréchal de Villars vint luy-même avec trente bataillons, passer le Rhin à Fort-loüis, & sans perdre de tems il fit commander un tres grand nombre de pionniers, pour réparer les chemins qui alloient aux lignes d'Etlingue. Le Marquis d'Alégre campé sur la Kintzch entre Offembourg & Willstet, donna de semblables ordres, pour rétablir les routes du côté du Marquisat de Bade-Dourlac. Le Prince Eugene prit le change & se félicita d'avoir bien deviné que le François n'en vouloient pas à Fribourg. Il se prépara à les bien recevoir dans ses lignes, où

Mouvemens de l'Armée Françoise.

où il ne doutoit pas qu'il ne dût être attaqué. Il rappella toutes les troupes qu'il avoit sur le Rhin depuis Mayence jusqu'à Philisbourg, & donna toute son attention pour bien défendre ses retranchemens.

Pendant que les Prince Eugene s'appliquoit à les fortifier toujours plus, le Maréchal disposoit ses troupes de maniere que les corps postez en différents endroits pûssent être réünis au premier ordre. Tout étant prêt, il vint à STRASBOURG, où pour annoncer qu'il ne s'agissoit que de se réjoüir, il donna la nuit du 17. Septembre une fête aux Dames, suivie d'un bal qui dura toute la nuit. Tous les Officiers Généraux s'y trouverent, on permit même à ceux, qui étoient postez au delà du Rhin à trois lieuës de STRASBOURG de venir prendre part à cette joye. Il y eut ordre qu'on tint ouvertes toute la nuit les portes qui alloient à Kell, afin que les Officiers pussent avec liberté sortir & venir dans cette Ville. Bientôt il ne fut plus question de fête, & le bruit du tambour fit taire la symphonie. Parmi les Officiers les uns lassez du plaisir dormoient dans leurs tentes, les autres dansoient encor, lorsqu'à la premiere pointe du jour on entendit battre la générale. La surprise fut universelle & tout se mit en mouvement comme si l'ennemy avoit été aux portes. Officiers & Soldats tous avec empressement s'équipoient & couroient aux armes, chacun demandant où on marchoit. Tous avoüoient sur ce point leur parfaite ignorance.

L'Armé marche à Fribourg

Le secret étoit confié au Comte du Bourg qui avoit pris les devants avec un corps de troupes, pour préparer les voyes au Maréchal qui le joignit le 20. Septembre. On ne douta plus du siége de Fribourg ' mais avant que de le former, il falloit emporter les lignes où les ennemis se tenoient renfermez, pour empêcher qu'on ne percat dans la Suabe & que Fribourg ne pût être investi. Il y avoit prés de quatre ans que les Imperiaux pour mettre la Suabe à couvert, avoient travaillé à faire des lignes depuis le château d'Hornberg jusqu'aux ouvrages exterieurs de Fribourg. Tout cet espace contenoit une longue chaine de montagnes, la pluspart inaccessibles & couvertes d'epaisses forêts. Les vallées étoient fermées par de larges & profonds retranchemens, prolongez du côté de Fribourg jusqu'à la cime des montagnes Celle de Roscoff séparée de celle de Fribourg par un vallon fort étroit, avoit été fortifiée avec plus de soin, & le Général Vaubonne y avoit un camp. Ce Général employoit depuis quatre ans force pionniers pour mettre ces lignes dans leur perfection. A trois lieuës de là il y en avoit d'autres, qui tombant dans le Holgraben, c'est à dire le fossé creux, embrassoient peu de terrain, mais pouvoient aisément avec deux ou trois mille hommes arrêter toute une armée.

Tous ces remparts n'étonnerent pas celuy, à qui Landau n'avoit pû resister. Ce fut assez pour les attaquer, qu'il jugeât qu'il étoit nécessaire de s'en saisir, pour investir Fribourg plus à l'aise & fermer les approches aux secours que cette place pouvoit espérer. Le Comte du Bourg étant arrivé le premier dans la plaine de Langendentzlingue gros village situé sur la riviere de Bloter, fit ses dispositions pour attaquer les retranchemens par trois endroits. Mais pour reconnoitre la route par où on pouvoit grimper sur le Roscoff, il luy fallut s'en fier à un nommé Richard, qui avoit été longtems partisan dans Fribourg. La valeur ne suffit pas à un Général ; souvent son fort dépend d'un guide, mais il en faudroit un qui eût l'œil & le génie du Général. Ce ne fut qu'aprés l'action qu'on s'apperçut que Richard avoit conduit l'armée par les routes les plus difficiles: le courage des troupes suppléa à l'ignorance du conducteur. Au moment que le Généralissime arriva, il reconnut que tout avoit été disposé par un habile maitre; il donna ses ordres & les trois colomnes s'ébranlerent. Celle du centre avoit pour chef le Chevalier d'Hasfeldt & Monsieur de Guerchois. La gauche étoit commandée par le Comte d'Estrade & le Duc de Mortemar. Le Comte du Bourg étoit à la tête de la droite avec le Marquis de Silly. Le Duc de Bourbon & le Prince de Conti vinrent comme volontaires se ranger dans cette Colomne chargée de cequ'il y avoit de plus difficile dans l'entreprise. Il s'agissoit d'emporter le camp posé sur la montagne de Roscoff, la roideur fut le plus grand obstacle que la Colomne commandée par le Comte du Bourg eut à surmonter. Parvenuë à sept heures du soir à la portée du mousquet, dés la premiere descharge les ennemis céderent le terrain & furent mis en déroute, fuyant de montagnes en montagnes & s'enfonçant dans les forêts. Les deux autres Colomnes n'eurent pas un succés moins heureux. Cette action ne coûta aux François que cinquante hommes & sept ou huit Officiers tuez ou blessez. La nuit favori-

Lignes forcées.

sa

ſa la retraite des Imperiaux, qui s'étant ralliez vinrent au nombre de douze bataillons groſſir la garniſon de Fribourg, où ils espéroient trouver des remparts plus forts que ceux qu'ils avoient ſi promptement abandonnez.

Tandis que l'armée s'établiſſoit au tour de Fribourg, le Maréchal traverſa avec deux mille Grenadiers & quatre mille chevaux la Vallée de ſaint Pierre, pour chaſſer les ennemis bien au delà de leurs retranchemens d'Holgraben. Ils ne l'attendirent pas ; s'échapperent & quitterent ſans réſiſtance leurs retranchemens, où le Maréchal campa. De là perçant toûjours la Forêt-noire, il s'avança jusqu'à Ferem à une lieuë de Wilingue où la Danube a une de ſes ſources. Son approche répandit la terreur dans tout le païs & y fit redoubler les clameurs des peuples, qui d'un côté craignoient la peſte qui infeſtoit les Provinces voiſines, & de l'autre voyoient les François répandre de toutes parts des mandemens pour exiger des contributions. Une ſi déſolante ſituation leur fit faire mille voeux pour la paix. Il furent plus vifs quand ils virent le Général Vaubonne ſe retirer ſous Rotweil, & le Prince Eugene, qui avoit laiſſé au Duc de Wirtemberg le ſoin des lignes d'Etlingue ſe contenter de couvrir la Suabe ; laiſſant la garniſon de Fribourg chargée ſeule de la défenſe de cette redoutable fortereſſe.

Siege de Fribourg.

La tranchée fut ouverte devant cette place par le Comte du Bourg la nuit du I Octobre. Peu de jours aprés on établit des batteries à my côte de la montagne oppoſée au fort ſaint Pierre, pour rüiner ce château plutot que pour le battre en bréche, la montagne étant trop eſcarpée pour y monter à l'aſſaut. Il étoit ſuperieur à pluſieurs autres forts qui occupoient toute la montagne depuis la Ville jusqu'à la pointe. Outre le Château, le fort de l'Aigle, le fort de l'Etoile & le fort ſaint Pierre qui forment une chaine de fortifications, les aſſiégez avoient encor ajouté récemment deux groſſes redoutes & des coupures. Ces nouveaux ouvrages quoyque faits à la hâte, arrêterent les progrés du ſiége. La nuit du 12 au 13 le Chevalier de Peſeux eut ordre d'attaquer le chemin couvert de la redoutte, qu'on nommoit l'Escargot. Il en chaſſa les ennemis & déjà on y étoit logé, lors qu'une mine enterra cinquante Grenadiers & deux Capitaines. Les ennemis profitant du dégât que la mine avoit fait, ſe hâterent de venir prendre la place des François & ſe logerent dans l'Entonnoir. Le Chevalier de Peſeux eut bientôt ſa revanche, il chaſſa les aſſiégez du logement dont ils s'étoient ſaiſis. Ils revinrent à la charge au nombre de mille & repouſſerent les Aſſiégeans jusqu'à la teſte de la tranchée. Le Chevalier ne fut pas moins opiniâtre qu'eux, & les contraignit de ſe retirer aprés une forte reſiſtance. Ce fut jusqu'à ſix heures du matin un flux & reflux de combats, les Imperiaux & les François ſe pouſſant & ſe repouſſant tour-à-tour, comme les ondes d'une mer agitée, laiſſant ſur le terrain fort eſcarpé couler beaucoup de ſang, & donnant à toute l'armée le ſpectacle d'une bravoure réciproque. Mais comme les aſſiegez avoit pour eux l'avantage du terrain, combattant du haut en bas. les aſſiegeans furent enfin obligez de ſe déſiſter de leur entrepriſe.

L'Action du 14. fut encor plus vive & plus meurtriere le Baron d'Arſch Gouverneur de place avoit déja fait de grandes ſorties, dans lesquelles les aſſiégez avoient toûjours été battus & repouſſez avec beaucoup de perte. Comme ſa Garniſon étoit trés nombreuſe, il ne craignoit pas de la prodiguer ; & pourvû qu'il fatiguât ſon ennemy il luy coûtoit peu de ſacrifier des Troupes qu'il pouvoit aiſément remplacer. Il réſolut de faire ſortir douze cens hommes conduits par le Général Vittersheim Commandant en ſecond dans la place. Le méme jour & la même heure, par un hazard que l'humaine prudence n'auroit pû prévoir, quatre Bataillons furent commandez par le Maréchal de Villars, pour attaquer le chemin couvert, & emporter une Lunette défenduë par deux cens hommes chargez de s'y maintenir jusqu'à l'extrémité. Déjà elle étoit embraſſée à la droite & à la gauche par la ſappe, & la communication étoit coupée, ſans qu'on pût réſoudre les aſſiégez à l'abandonner ni à demander quartier. On ne voulut pas s'arréter d'abord à la forcer, par ce qu'on ſuppoſoit que n'ayant plus de communication avec la place, elle tomberoit d'elle-même dés qu'on ſeroit maître du chemin couvert.

Déjà les douze cens hommes commandez pour la ſortie, étoient en Bataille dans les places d'armes & défiloient dans le chemin couvert, lorsque les quatre Bataillons du Regiment d'Alſace commandez pour attaquer la gauche, déboucherent de la tranchée en bon ordre ; & malgré le grand feu des ennemis les Grenadiers entrerent ſur

fur la Contrefcarpe que les Allemands difputerent pié à pié. Mais forcez de céder ils fe replierent de la droite à la gauche dans une place d'armes pour regâgner le pont de retraite. Il y furent fi preffez qu'ils ne purent ni agir ni tirer. On en fit une fi grande boucherie que les corps morts entaffez de fix pieds de haut pouvoient fervir de retranchemens aux affiegeants qui fe logerent fur la contrefcarpe & eurent méme le loifir de perfectionner leur travail.

Les Grenadiers de la droite ne trouverent pas une moindre réfiftance à l'attaque du chemin couvert; ils l'emporterent cependant & s'y logerent. Alors Monfieur de Charmont Brigadier des Ingenieurs, qui m'a dit plus d'une fois qu'outre la fcience & l'experience un bon Ingenieur devoit avoir l'œil fûr & les pieds agiles, s'apperçut que le feu de la lunette incommodoit cruellement les travailleurs de la gauche, & courut en donner avis à Monfieur de Vivant, qui fe mit à la tête du Régiment de Poitou, pour attaquer cet ouvrage par la gorge. Les affiégez armez de faulx & de halebardes foutinrent l'affaut avec une étonnante intrépidité : mais cent cinquante Dragons s'étant avancez en paffant fur le glacis, donnerent avec tant de furie que les affiégez furent forcez & presque tous taillez en pieces. De fi glorieufes actions coûterent cher aux affiegeans; car dans la revûe que le Generaliffime fit faire aprés la prife de la lunette & du chemin couvert, on compta que les François y avoient perdu quinze cens hommes & dix huit Officiers. Le Regiment d'Alface fouffrit le plus, par ce qu'il foutint tout le feu de la droite, & furtout de la lunette : Il y perdit quatre Capitaines Grenadiers, vingt-quatre Officiers tant tuez que bleffez, & fix cens quarante-trois hommes. Ces pertes porterent Monfieur de Villars à offrir au Regiment de le difpenfer de fournir le fervice pendant le fiege. Le refus d'accepter cette offre donna toûjours plus d'éclat à fa gloire.

Les François maîtres de la Contrefcarpe & de tous les dehors ne penfoient plus qu'à la defcente du foffé. On comptoit qu'étant à fec on trouveroit de la facilité à le combler. Mais le Baron d'Arfch ayant rompu la porte d'une Eclufe, qui communiquoit à la riviere de Threfeim vers la porte de Suabe, en moins de trois jours le foffé fut rempli d'eau presque jusqu'à la hauteur du terre-plein de la Contrefcarpe. Il fallut travailler à des feignées pour les faire écouler du côté du Château de Zeringue, & en fuite dans la vallée de St. Pierre; cet ouvrage occupa longtems deux à trois mille travailleurs. Le Maréchal n'attendit pas qu'il fût parfait, pour commencer à faire les ponts. On établit le 20. plufieurs pieces de Canons fur le chemin couvert pour battre en bréche. Au bout de deux jours elles furent fi grandes aux deux baftions, qu'on fut en état de faire quatre ponts de trente pieds de large, à force de clayes & de fafcines liées enfemble & qu'on chargeoit de groffes pierres pour les affermir contre l'eau qui les foulevoit.

Les ponts étant fort avancez, le Maréchal fit avertir le Baron d'Arfch que s'il attendoit qu'ils fuffent achevez il n'y auroit plus de quartier. Le Baron n'en fut pas étonné & fit juger par la fierté de fa réponfe qu'il étoit bien réfolu de continüer à fe défendre. Toute la Ville en fut allarmée : les Magiftrats & le Peuple éplorez joignant leurs voeux à ceux du Clergé, fupplierent le Gouverneur de regarder avec compaffion l'affreux peril où fa fermeté les expofoit; il fut inflexible. Cependant le grand feu d'Artillerie que fit faire le Comte du Bourg étant le 27 à la tranchée, fit taire celuy de la place & facilita la conftruction des ponts, de maniere qu'on fut bientôt en état d'attaquer la demi-lune, qui fut emportée aprés une médiocre réfiftance. Alors les clameurs des Habitans redoublerent, voyant que tout fe difpofoit à donner l'affaut aux deux baftions. Le Baron d'Arfch jugea enfin qu'il étoit tems de céder & fe retira dans les Châteaux avec une grande partie de fa Garnifon, abandonnant la Ville à la difcretion du vainqueur. Les Magiftrats vinrent en préfenter les clefs au Maréchal de Villars, qui fut moins touché de la gloire qu'il venoit d'acquerir que du plaifir d'épargner le fang de mille & mille malheureux, qu'il voyoit fur le point d'être livrez à la fureur du Soldat.

Reddition de Fribourg.

Pendant que le Maréchal preffoit le fiege avec tant de vigueur, il étoit encor plus occupé de la paix à la quelle il étoit chargé de travailler. Le Roy la fouhaittoit par un fentiment d'affection pour fon Peuple, qu'une longue guerre avoit epuifé. On a peine à croire que l'Empereur en fût au fond fort éloigné dans les triftes conjonctures où l'Empire étoit réduit, & fon extréme humanité fait préfumer qu'il n'étoit pas fâché que tout l'Empire luy fçût gré

du

de ce qu'en consentant à la paix, il achettoit le repos du Corps Germanique aux prix des Couronnes que sa maison céderoit à celle de France. Le Cercle de Suabe le supplia de finir une guerre qui le désoloit : les Electeurs qui ont leurs terres le long du Rhin joignirent leurs humbles remontrances aux prieres des Peuples. L'Electeur Palatin oncle de sa Majesté Imperiale s'entremit sur tout pour procurer un si grand bien, auquel il étoit interessé de si prés. Delà les fréquents pourparlers qu'eurent ses Ministres avec ceux que le Roy avoit nommez pour les écouter à Metz & à STRASBOURG. Enfin pendant le siége de Fribourg le Baron de Hondeheim l'un des premiers Ministres de l'Electeur vint à Biessen vis-à-vis de Brisach s'abboucher avec le Maréchal de Villars qui s'y rendit avec Monsieur de la Houssaye Intendant d'Alsace. Le Maréchal écouta les propositions du Baron de Hondeheim, & en fit son rapport au Roy par un courier qu'il dépecha, la cession de toute l'Alsace ne fit alors aucune difficulté. Bien loin d'insister sur les propositions outrées que les Cercles avoient fait proposer à Gertruydemberg & à Utrecht, comme nous l'avons dit, on consentit que cette Province demeurât à la France dans toute son etenduë & que Landau en fixât comme auparavant les bornes. Les interéts du Roy d'Espagne & du Duc de Baviere demandoient de plus longues discussions. Il falloit un Congrés pour les régler, Rastat fut proposé pour y tenir les conferences entre le Prince Eugene & le Maréchal de Villars, qui s'y rendroient en qualité de Plénipotentiaires. Ces deux Généraux qui venoient de soutenir une longue guerre, furent heureux de se voir destinez à la terminer par une bonne paix.

Démarches pour la paix.

Ces négociations pacifiques rallentirent le siége de Fribourg. Le Baron d'Arsch demanda jusqu'à deux fois du tems pour informer le Prince Eugene de la situation de sa place. Le Maréchal qui avoit le secret de la paix prochaine, accorda sans peine la grace qu'on luy demandoit. Enfin la capitulation fut signée le 16. Novembre, par la quelle on accorda au Baron d'Arsch que sa Garnison sortiroit avec armes & Bagages, quatre pieces de Canon de quatre & de six livres de Balle & deux Mortiers. Le Gouverneur avoit demandé qu'il ne sortit de sa place que le 20, le Maréchal fixa le 18. mais il promit que s'il falloit un jour de plus il ne luy seroit pas refusé, à condition que le fort de St. Pierre seroit dés le lendemain occupé par les François avec une partie du Fort de l'Etoile. La Garnison n'evacüa cependant la place que le 21, réduite à sept mille hommes, s'etant trouvé au commencement du siége composée de treize mille. Le Roy fit l'honneur à Mr. de Villars de reconnoitre dans la lettre qu'il écrivit pour le *Te Deum*, que c'étoit à la sage vigilance de ce Maréchal que la réduction de Fribourg étoit duë; jamais Province ne le servit mieux que l'Alsace ; son camp étoit comme une grande Ville où les Soldats mémes avoient souvent au lieu de tentes des cazernes vitrées; les vivres y furent toûjours en abondance, & on vit aprés le siége des monceaux de foin entassez dans tous les quartiers en si grand nombre que l'Armée auroit pû y trouver de quoy nourrir la Cavalerie pendant une grande partie de l'hyver.

Incontinent aprés l'evacüation de Fribourg, le Maréchal laissa au Comte du Bourg le soin de l'Armée & des réparations de la place, & se rendit à STRASBOURG, où il recût un Gentilhomme de la part du Prince Eugene, qui luy mandoit qu'il avoit recû les pleins-pouvoirs pour traiter de la paix avec luy au Château de Rastat. Le Maréchal s'y rendit le 26. Novembre, & le Prince Eugene y arriva le meme jour. L'un & l'autre s'y donnerent des marques d'une estime & méme d'une amitié réciproque ; & dés le méme jour ils entamerent les conferences de la paix. Le Prince de Rohan-Soubise qui avoit accompagné Monsieur de Villars à Rastat fut chargé d'en porter la nouvelle au Roy. Ce Prince frere du Cardinal Evéque de STRASBOURG, eut un extréme plaisir d'annoncer que tout se disposoit à rendre une parfaite tranquillité à cette Province, & à l'assûrer toûjours plus à la domination de sa Majesté.

Congrés de Rastat.

Tout se traita à Rastat avec un secret qui tint en suspens toute l'Europe. On assûre que l'article de l'Alsace y fut bientôt réglé, le Prince Eugene ayant remontré que si on vouloit faire quelque changement sur ce point dans les dispositions prescrites au sujet de l'Alsace par le traité de Ryswick, il seroit nécessaire d'appeller au Congrés les Députez de tout l'Empire, cequi retarderoit une paix dont on s'empressoit de

Digitized by Google

de voir la conclusion ; & le Maréchal de Villars jugeant de son côté que Landau étant rendu au Roy, sans qu'on exigeât qu'il restituât rien de tous les lieux d'en deçà de la riviere de Queich, dont sa Majesté s'étoit mise en possession incontinent aprés la paix de Nimegue ; les limites de cette Province étoient suffisamment fixées à Landau & à cette riviere. Envain, disoit-il, s'appliqueroit-on à éplucher les termes, il ne faut qu'un prétexte pour faire la guerre quand on la veut. Il seroit infini de disputer sur quelques villages, Landau est à la France & situé en Alsace. Ce sont les Villes & les rivieres qui entre les Nations reglent les limites d'une Province. Le Prince Eugene conçut toutes ces raisons; mais il sentit que l'Empire n'applaudiroit pas à sa negociation si Landau demeuroit à la France. Il sçavoit que toute l'Allemagne se flattoit que les prises de Fribourg & de Landau devoient être comptées pour rien, & que la France epuisée par une si longue guerre seroit trop heureuse de parvenir à la paix sur le plan que le Roy avoit offert à Utrecht, où il avoit proposé de céder Landau à l'Empereur & de faire raser Fort-loüis. Le secret même qu'on gardoit à Rastat donnoit de l'ombrage à la Diete où quelques Députez ne craignirent pas de dire qu'on n'y traitoit que des interêts particuliers de l'Empereur, & qu'on y faisoit peu d'attention à ceux de l'Empire. Pour dissiper ces soupçons, & calmer les mécontents, le Prince Eugene écrivit plusieurs fois au Prince de Löwenstein principal Commissaire de l'Empereur à la Diete assemblée à *Augsbourg.

Il luy manda le 1 Decembre qu'on devoit attendre peu de fruit des propositions fieres & inacceptables faites jusqu'alors de la part de la France. Il ajouta le 4. que l'unique moyen de pouvoir espérer des conditions de paix plus favorables, étoit de se mettre en état de continuer la guerre avec plus de vigueur qu'on n'avoit fait jusqu'alors. Il écrivit le 30. que la France continuoit à faire des offres encor plus dures que celles qu'elle avoit faites à Utrecht, ne voulant rendre Fribourg & Brisach qu'à condition que ces places seroit démolies, & prétendant l'entier rétablissement du Duc de Baviere avec des dédomagements &c. Ses lettres du 7 Février ne furent pas plus consolantes; elles furent communiquées à la Diete à qui ce Prince faisoit entendre, qu'il seroit obligé de rompre une négociation, qui duroit infructueusement depuis deux mois, sans espérance d'un meilleur succés, à cause de la mauvaise & non attenduë réponse de la Cour de France, & d'un nouveau projet de paix si peu convenable. C'est pourquoy, ajoutoit-il, il est indispensablement nécessaire que l'on fasse de la part de l'Empire tous les efforts possibles pour porter cette fiere Couronne à des conditions plus modérées à moins qu'on ne veüille s'attendre à la ruine totale de la liberté Germanique. “L'Auteur moderne, qui parle de ces lettres, “ose avancer qu'il y a bien de l'apparence qu'on etoit convenu de toutes “choses entre les deux Cours, & que “les feintes longueurs qu'on apporta à “la signature du traité n'étoit que l'effet d'une politique rafinée pour y faire entrevoir plus de difficultez.” Je n'ay garde d'attribüer à un Prince si respectable par toutes sortes d'endroits une conduite aussi fausse. Les avis qu'il donnoit à la Diete, paroissent être l'ouvrage de sa sagesse & de son zele pour les interêts de l'Empire. Rien n'étoit plus sage que de ne pas s'avancer avant le traité conclu, que de paroître même se défier & de proposer à la Diete ou de trouver moyen de soutenir la guerre avec vigueur, ou de se résoudre à souscrire aux conditions, dont la France ne vouloit pas se relacher. Si l'Empire se croyoit hors d'état de continüer la guerre, il luy sçauroit du moins gré d'avoir cherché avec fermeté & avec patience le moyen de luy procurer une paix telle qu'il pouvoit l'espérer. D'autre part les réponses de la Diete pouvoient luy être de quelque usage pour addoucir les projets de la France & l'amener à des propositions plus favorables. Le Maréchal de Villars n'avoit pas tant d'esprits à ménager, il recevoit les ordres du Roy & sçavoit les soutenir avec une politesse qui ne les affoiblissoit en rien. Enfin l'Empire même fut obligé de se désister de ses prétentions touchant l'Alsace. Les interêts du Duc de Baviere occuperent sur tout les Conférences de Rastat. On crût même qu'elles étoient rompuës, quand on vit le Prince Eugene partir pour Stutgard & le Maréchal de Villars revenir à STRASBOURG le 6 Fevrier 1714. Ce retour jetta cette Ville dans l'inquiétude ; mais Monsieur le Maréchal donnant ordre à une personne qui m'est bien connuë de le suivre à Rastat, luy fit l'honneur de luy confier qu'il n'étoit revenu que pour attendre les ordres de la Cour sur un terme qui regar-

* Hist. de Louis XIV. de Limiers l. XIX.

Digitized by Google

regardoit une place d'Italie. Enfin le 6. Mars la paix fut concluë & le traité dressé en François fut signé par le Prince Eugene au nom de l'Empereur, & en qualité de Plénipotentiaire du Roy par le tres Haut & tres Excellent Seigneur Loüis-Hector Duc de Villars Pair & Maréchal de France.

LIVRE TRENTE-DEUXIEME.

A. 1714. Congrés de Bade.

LA paix ayant été concluë à Rastat le 6 Mars entre l'Empereur & le Roy Trés-Chrétien, dés le 23 Avril suivant, la Diéte de l'Empire assemblée à Augsbourg donna plein-pouvoir à sa Majesté Imperiale, "pour conclure la paix "au nom de l'Empire sur le plan des "conditions dont on étoit convenu à "Rastat, & de faire tout cequi feroit "possible pour obtenir quelque chose "de plus." Avant ce jour la Ville de Bade en Suisse avoit été choisie pour y tenir les conférences. Les Plénipotentiaires de l'Empereur furent le tres illustre Prince Eugene de Savoye Conseiller d'Etat, President du Conseil Aulique de la guerre, Lieutenant-Général & Maréchal du saint Empire. Les Illustres & Magnifiques Comtes, le Comte de Goes de Carlsberg, & le Comte Seilern Assesseur de la Chancellerie d'Autriche. Les Plénipotentiaires du Roy furent le Duc de Villars, Maréchal de France & Général des armées de sa Majesté en Allemagne. Le Comte du Luc Ambassadeur auprés des Cantons Suisses, & Monsieur Barberie de Saint-Contest Intendant des trois Evêchez Le Prince Eugene & le Duc de Villars ne vinrent à Bade que sur la fin du Congrés pour y signer le traité. Les Conférences furent ouvertes le 5 Juin, & chaque semaine on s'assembloit cinq fois à la Maison de Ville. Les Plénipotentiaires de France firent paroître pendant tout le tems une magnificence, une politesse & un génie bien superieur à l'ouvrage qui restoit à faire: car à la réserve de quelques points qui regardoient les Electeurs de Cologne & de Baviere, on suivit presque sans s'écarter en rien, les dispositions du traité de Rastat. Il y fut réglé par rapport à l'Alsace que les paix de Westphalie, de Nimegue & de Ryswick serviroient de base & de fondement au traité de paix & en conséquence que Brisach & Fribourg seroient rendus à l'Empereur & à la maison d'Autriche, & le fort de Kell à l'Empereur & à l'Empire. Que le Fort bâti vis-à-vis d'Huningue sur la rive droite du Rhin, seroit démoli, aussi bien que le fort de Selingue & les autres forts qui sont dans les Isles entre le fort de Selingue & le Fort-Loüis. Que sa Majesté Tres-Chrétienne fera raser généralement & à ses dépens tous les forts, retranchemens, lignes, redoutes, remparts, ponts, tant ceux qui ont été specifiez à cette fin dans le traité de Ryswick, que ceux que sa Majesté Tres-Chrétienne aura fait construire depuis la dite paix de Ryswick, soit le long du Rhin, dans le Rhin, ou ailleurs dans l'Empire, ou dans les terres dépendantes de l'Empire en quelque maniere que ce soit, sans qu'ils puissent être rétablis. Mais le Fort-Loüis & l'Ile demeurerent au pouvoir de sa Majesté Tres-Chrétienne.

Paix de Bade.

Art. XIV.

"Reciproquement sa Majesté Imperiale & l'Empire en vertu de la paix "de Ryswick rétablie par le present "traité, consentent que la Ville de "Landau avec ses dépendances, consistant dans les Villages de Nusdorff, "Danheim & Quiecheim avec leurs "bans ainsi que le Roy Tres-Chretien "en joüissoit avant la guerre, demeure "fortifiée à sa Majesté Tres-Chrétienne.

Quoy qu'on ne jugeât pas à propos de répéter expressément dans le traité ce que la paix de Ryswick, avoit réglé touchant la cession de STRASBOURG & des autres Villes d'Alsace, il parut nécessaire de faire une expresse mention de Landau, non pas parceque cette Ville avoit été prise & reprise pendant la guerre; car sur le même titre il auroit fallu de même parler de la cession de Haguenau. Le Roy étoit en possession de Landau, le traité de Ryswick étoit rétabli à cet égard. Cependant on voulut que l'Empereur & l'Empire consentissent nommément à la cession de cette Ville & que pour faire taire diverses contestations formées au sujet de l'Alsace, ils reconnussent qu'en vertu du traité de Ryswick *vigore pacis Ryswicensis*, Landau devoit demeurer à la France. L'Empereur & l'Empire cédant positivement

en

en vertu de ce traité Landau située à l'extrémité de l'Alsace, on ne peut plus méconnoitre le veritable sens du traité à l'égard des autres Villes, & des Seigneuries de cette Province, sur les quelles on s'expliqua à Ryswick comme on s'y expliqua à l'égard de Landau.

Divers Princes & Etats de l'Empire se donnerent à Bade beaucoup de mouvemens pour y faire régler dans des termes plus décisifs certains points qui les intéressoient : mais toûjours on les renvoya au traité de Ryswick. Cette réponse fit dire à ceux qui s'étoient flattez pendant la guerre de voir enfin la France abbatuë, que l'Empire avoit manqué son moment, que le tems où les armes sont superieures, est la saison de faire la paix, & qu'on avoit eu tort d'attendre que le Roy eût repris l'ascendant pour entrer en composition avec luy. On loüa à la fois & son bonheur & la sagesse de ses conseils.

Le Comte de Goës prêt à signer le traité fut embarrassé du titre de tres-haut Seigneur, que le traité de Rastat avoit donné au Duc de Villars, prétendant que le tres-haut ou le *Celcissimus* ne s'accordoit qu'aux Princes. Cette difficulté arrêta en chemin le Duc de Villars, lorsqu'il venoit à Bade. Le Prince Eugene qui suivant le cérémonial concerté, ne devoit arriver qu'aprés luy, se rendit à Bade le premier & décida d'abord qu'on ne devoit pas contester au Duc de Villars un titre que le traité de Rastat luy avoit donné. Le Duc en eût avis, & vint à l'instant à Bade où le traité fut enfin signé le 7. Septembre 1714.

Cette paix rendit une pleine tranquillité à l'Alsace, & donna au Roy une joye complette ; en même tems qu'elle mit le comble à sa gloire. L'Empereur & le Roy ne délibererent pas sur la ratification du traité ; mais quelques membres des Etats Protestans qui se trouvoient à la Diéte toûjours assemblée à Augsbourg, hesiterent pendant quelques jours, sous prétexte que leurs pouvoirs n'étoient pas assez étendus, pour oser donner leur consentement à la ratification d'un traité, dont à leur avis les Etats Protestans n'avoient pas lieu d'être contents.

Ils avoient principalement chargé l'Envoyé du Landgrave de Hesse de veiller à leurs intérêts pendant le Congrés de Bade. Cet Envoyé homme vif & plein de zele pour sa Réligion s'étoit donné de grands mouvemens pour engager les Plénipotentiaires de l'Empereur & ceux du Roy, à reformer l'article 4 de Ryswick, qui avoit acquis à la Réligion Catholique & Romaine tant d'Eglises, tant de Benefices & tant de droits, par le secours du zele & de l'autorité du Roy Trés-Chrétien. Monsieur Passionei Nonce du Pape agissoit fortement de son côté à Bade pour empécher que la puissante intrigue des Protestans ne prévalût. Mais il n'avoit pas besoin de mettre en œuvre toute la dextérité & toute la force de son esprit, pour disposer les Plénipotentiaires du Roy à se conformer en ce point aux intentions du Pape. Ils sçavoient trop que LOUIS XIV regardoit l'article 4. comme son ouvrage le plus cheri, & que ce Prince étoit persuadé qu'il étoit de sa Religion & de sa gloire, de ne pas souffrir qu'on y donnât aucune atteinte. Envain leur disoit-on, que le Roy étant souverain en Alsace, il pourroit suivant son bon plaisir y maintenir les droits de l'Eglise Romaine, & que les Protestans ne luy feroient jamais querelle sur les ordres qu'il donneroit dans ses Etats. Mais qu'il devoit peu s'intéresser à la réforme qu'on feroit par rapport à l'Empire aux dispositions de l'article 4. Les Plénipotentiaires de France toûjours d'intelligence sur ce point avec ceux de l'Empereur, répondoient à tout, qu'il avoit été convenu à Rastat que le traité de Ryswick serviroit de base au traité de paix, & que bien loin de faire aucun changement dans l'article 4, il y avoit été expressément conclu que le traité de Ryswick seroit pleinement exécuté & inviolablement observé à l'avenir, tant à l'égard des affaires profanes que de celles de la Religion. Il fallut que le Député des Protestans se contentât de cette réponse ; & les membres qu'ils avoient à la Diéte se sentirent de même obligez d'y acquiescer. De sorte qu'aprés quinze jours de déliberation, ils consentirent à la ratification du traité de Bade. Elles furent echangées à Bade le 28. Octobre par les Secretaires de l'Empereur & du Roy, & dés le mois de Novembre suivant tout se mit en mouvement pour l'exécution du traité. Art. 4.

L'Article qui regardoit les intérêts du Duc de Baviere, donnoit plus d'embarras qu'aucun autre ; l'Electeur ne devant pas être seulement restitué dans tous ses Etats, sa dignité Electorale, ses biens & ses droits, dont il avoit joüi ou pu joüir avant la guerre. On devoit encor luy rendre tous ses meubles, pierreries, bijoux & autres effets de quelque nature qu'ils pûssent

être

Digitized by Google

être ; comme aussi toute l'Artillerie, attirail & munitions de guerre dont on s'étoit emparé ; avec cette clause expresse, que ce qui manqueroit, qui auroit changé de forme, ou qu'il seroit difficile de rassembler, seroit payé argent comptant au juste prix.

Déjà l'Empereur avoit fait faire une recherche des effets qui avoient été enlevez des Palais & des Etats de l'Electeur. Cet ordre faisoit connoître l'équité de l'Empereur, mais il ne levoit pas toutes les difficultez, qui pouvoient arrêter la réstitution. D'autre part la Ville de Donawert avoit peine de rentrer sous la domination de l'Electeur, dont elle avoit été affranchie à la persuasion de quelques Princes Protestans par un decret de l'Empereur Joseph. Enfin l'Electeur Palatin insistoit sur le dédommagement qui luy avoit été promis pour le Haut-Palatinat que le traité l'obligeoit de rendre à l'Electeur de Baviere. Toutes ces difficultez retardoient la pleine réstitution que le Duc avoit droit d'exiger, & formoient des obstacles que ses Ministres avoient peine à surmonter. Il paroit même qu'en certaines circonstances leur empressement à revoir leur Prince dans ses Etats les rendoit trop faciles à se relâcher sur quelques points. En fait de négociation on doit se défier d'une passion qui veut trop fortement ce qu'elle souhaitte. Comme c'est un mal de se roidir avec obstination, ce n'en est pas un moindre d'avoir une condescendance qui applanisse trop les voyes, elle doit se fixer à soutenir les droits & les vrays intérêts de son maitre. Le Roy à qui ceux de son allié étoient aussi chers que les siens, prit un moyen bien efficace pour faire rendre à l'Electeur une prompte & entiere justice, en chargeant Monsieur le Comte du Bourg de ne pas rendre les places de guerre & en particulier Brisach à l'Empereur, que le Haut-Palatinat & généralement tous les Etats de Baviere n'eussent été restituez à l'Electeur. Cet ordre qui faisoit tant d'honneur au Comte du Bourg luy donna un vray plaisir, puisqu'en même tems qu'il obeiroit aux ordres du Roy, il auroit lieu de veiller aux intérêts d'un Prince dont il honoroit infiniment le rang, la grandeur d'ame, & l'inviolable fidelité à garder les paroles qu'il avoit données.

L'Empereur qui de son côté souhaitoit avec impatience de se voir maître de Brisach, avoit nommé pour Gouverneur de cette place Monsieur Hubert Dominique de Saix Baron d'Arnan, dont nous avons parlé ; à qui il avoit même donné le titre de Lieutenant-Général pour être en état de traiter de l'évacuation de cette Place avec Mr. le Comte du Bourg revêtu d'une semblable dignité. Mais envain le Baron faisoit continuellement de pressantes instances que Brisach luy fût remise : le Comte toûjours ferme & délicat jusqu'au scrupule quand ils s'agit d'exécuter les ordres du Roy, ne put jamais être ébranlé. A toute heure le Baron d'Arnan luy faisoit sçavoir que la restitution faite au Duc de Baviere étoit complette. La Cour même avoit déjà donné ordre au Comte du Bourg de céder Brisach, & Monsieur de Reignac qui commandoit dans cette place avoit avertit les Imperiaux qu'il étoit prêt d'en permettre l'entrée à leurs Troupes, lorsque le Comte du Bourg apprit que les Imperiaux chicanoient encor sur la restitution d'Ingolstat. Cette nouvelle l'obligea de donner un contre-ordre à Monsieur de Reignac, & d'écrire à la Cour. Ce ne fut qu'aprés avoir reçu un nouvel ordre du Roy, & s'être assûré que le Duc de Baviere étoit enfin maître d'Ingolstat, qu'il consentit que Brisach ouvrit ses portes au Baron d'Arnan.

Un zele si attentif & si ferme toucha vivement l'Electeur de Baviere, de sorte que ce Prince venant à Strasbourg pour passer dans ses Etats, & le Comte du Bourg étant allé au devant de luy jusqu'à Stitzen, son Altesse Electorale luy fit sentir toute sa reconnoissance, en luy disant de la maniere la plus gracieuse qu'il avoit sçu ménager ses intérêts avec plus de fermeté & plus de zele que ses propres Ministres. Le rétablissement de l'Electeur de Baviere dans tous ses Etats donna une veritable joye à Louis le Grand. Il n'avoit pas un moindre plaisir de penser que la paix luy alloit enfin fournir les moyens de faire respirer son Peuple, aprés une si longue & si fatiguante guerre. Tandis que l'Alsace commençoit à en goûter les douceurs, elle eut le regret de perdre Conrad de Rose Maréchal de France, qui mourut dans son Château de Bollweiller le 3 Août 1715. âgé de 87 ans, n'ayant laissé qu'un

qu'un fils à présent Lieutenant-Général des Armées du Roy. Conrad fils de Fabion Rosen de Kleinropp, comme nous l'avons dit, fût mis au College de Riga à l'âge de treize ans. Mais l'étude n'étant pas de son goût, il s'échappa & s'alla jetter dans un Corps de Troupes d'un Prince de Saxe ; il y fut reconnu & le Prince charmé de la résolution de cet enfant, qui ne respiroit que pour le métier des armes, le mit au nombre de ses pages. Ses parents l'en tirerent pour l'envoyer à Stockolm au Lieutenant-Général de Rosen Chambellan & Colonel des Gardes de la Reyne Christine. Conrad servit environ trois ans dans le Regiment des gardes en qualité de cadet ; mais ayant tüé en duel un jeune Seigneur qui étoit Capitaine, il fut arrêté & condamné à avoir la tête coupée. La Reyne Christine qui n'osa luy faire grace, luy facilita le moyen de s'évader. Ses parents l'envoyerent en France au Général Reinold de Rosen cousin issu de-germain de son pere. Conrad vint à Francfort où ayant perdu tout son argent au jeu, le desespoir luy fit prendre le party de s'engager pour Cavalier à des Officiers du Regiment de Brinon qui faisoient leur remonte à Francfort. Il n'avoit que dix-sept ans: mais comme il étoit grand & bienfait, ils l'amenerent en France en 1651. Il servit comme Cavalier pendant trois ans sans se faire connoître. La perte de son cheval le força de se joindre à quelques camarades pour aller en parti-bleu ; ils firent quelque butin qui leur coûta cher: car étant tombé entre les mains du Grand-Prevôt de l'Armée, on les fit tirer au sort, & le sort tomba sur un malheureux qui fut pendu sur le champ. Ce spectacle étonna Conrad & craignant pour luy-même une si triste aventure, il alla déclarer à son Colonel le Comte de Brinon, qu'il étoit proche parent du Général de Rosen. Le Comte fort ami du Général luy donna sur le champ une Cornette, puis il fut fait Lieutenant & deux ans aprés Capitaine. Le Général le fit ensuite passer dans son Regiment, & ayant connu par luy-même que Conrad avoit beaucoup de valeur & de grands talents pour la guerre, il luy donna en 1660 sa fille aînée en mariage, & le fit Lieutenant-Colonel de son Regiment, dont il devint Colonel aprés la mort de son Beau-pere. Mais aprés la paix d'Aix-la-Chapelle, il eut le chagrin de se voir licentié. La guerre ayant recommençé en 1671, envain la Cour sollicita le Colonel Rosen de rentrer dans le service, il s'obstina à refuser jusqu'à ce qu'ayant reçû ordre de se rendre à la Cour, le Roy & Monsieur de Louvois luy firent de si grandes promesses qu'il se sentit engagé de lever un nouveau Regiment, à la tête duquel il vint servir en Alsace sous le Vicomte de Turenne. Le Colonel Rose fut inquiet de se trouver aux ordres de celuy, dont le Général Rose s'étoit si hautement déclaré l'ennemy. Il eut la confiance de s'aller présenter à Monsieur de Turenne, qui aprés l'avoir écouté, luy répondit avec bonté, il est vray que je n'étois pas des amis du feu Général Rose vôtre Beau-pere; mais neantmoins je l'estimois: je sçay que vous étes un homme de merite & vous pouvez compter sur mon amitié. Monsieur de Turenne luy en donna des marques en toutes occasions. Deja sa reputation croissant tous les jours, il se distingua dans la Bataille de Seneff & au siége de Cambray. Toûjours prêt à donner des marques de sa bravoure & de sa conduite, le Roy l'envoya commander en chef dans le Languedoc, le Roussillon & les Cévennes: Il passa en Irlande en qualité de Lieutenant-Général pour aller au secours du Roy d'Angleterre. Il fut ensuite fait Mestre de camp Général de la Cavalerie Françoise & Etrangere, Grand-croix de l'ordre de St. Loüis, Maréchal de France en 1703. & enfin Cordon-bleu en 1705. Comblé de dignitez & d'honneurs, mais plus heureux encore pour avoir embrassé la Religion Catholique dés l'année 1681, il passa les dix dernieres années de sa vie dans son Château de Bollweiller qu'il avoit acheté des Comtes Fugger, où toûjours dans la retraite il travailloit dans les exercices d'une piété édifiante à meriter une gloire que le tems & la mort ne pourroient luy enlever. L'Alsace me sçauroit mauvais gré, si je n'avois pas parlé dans son Histoire d'un Seigneur qui par ses bontez mérita l'affection de toute la Province, & par ses rares qualitez son estime & sa vénération.

Louis XIV qui luy avoit rendu tant de justice en le comblant de ses graces, ne luy survéquit qu'environ un mois. Le Ciel l'ayant enlevé à la France le 1 Septembre 1715 à l'âge de 78 ans : Monarque qui sçut toûjours se faire A. 1715. Mort du Roy Louis le Grand.

faire craindre de ses voisins, obéir de ses sujets, aimer de ceux qui avoient le bonheur de l'approcher & de le servir, admirer dans ses succés heureux & plus encor dans les malheurs qui affligerent sa famille, ou qui suspendirent ses victoires. Tout fut grand en luy, grandeur d'ame, grande étenduë de genie; grand amour de la justice, grande pieté envers Dieu, qualitez qui pendant sa vie luy mériterent encor mieux que la multitude de ses conquêtes le surnom de Grand. L'Alsace se sentit plus obligée que toutes les autres Provinces de France de regretter un si grand Roy, qui l'avoit toûjours considerée comme sa conquête la plus cherie. Il l'avoit comblée de ses graces & ses Ministres croyoient luy faire leur cour, lorsqu'ils luy proposoient le moyen de la favoriser de ses bienfaits. Quel zele n'eut-il pas pour y rétablir ou pour y affermir la Religion, le plus grand de tous les biens? on a veû dans le cours de cette Histoire des Bourgades & des Villes entiéres invitées par ses soins, reprendre les voyes que leurs Peres avoient abandonnées. On a vû de nouveaux temples s'élever & de nouveaux pasteurs se soutenir par le secours de ses liberalitez. Envain tâcha-t-on à Ryswick & à Bade de luy arracher par un traité les conquêtes de son zele: ce Prince plus sensible aux intérêts de la Religion qu'à l'avantage de son Etat céda de redoutables forteresses; il voulut que la paix mit le sceau à tous les droits que sa pieté avoit acquis à l'Eglise. Les Catholiques multipliés dans STRASBOURG à la faveur de sa protection, les dons faits au seminaire, le College & les missions fondées seront d'éternels monumens de son zele & de sa magnificence toute chrétienne. Les ornements precieux où l'or brille avec une espéce de profusion & la superbe argenterie où l'art a reuni tout cequ'il sçait faire de plus exquis; ces presents magnifiques dont il enrichit la Cathedrale, feront benir à jamais sa mémoire dans le lieu saint. A toutes ces graces il en ajouta de plus singulieres, telles furent les benefices & les liberalitez que le Grand-Chapitre a recus de sa bonté, pour contribuer à élever dans la pieté & dans les lettres de jeunes Seigneurs, qui feroient admis dans cet illustre Corps; telles furent les sages statuts qu'il autorisat pour le maintenir dans son ancienne splendeur, en le prémunissant contre cequi pourroit dans la suite s'y glisser de peu convenable à sa haute noblesse & troubler la discipline & l'ordre qui y doivent regner. Quelle fut l'attention de ce Grand Roy pour soutenir dans la Province la justice & les loix. Le Peuple autrefois opprimé par la violence des Grands, & qui exposoit en gémissant ses droits, sans pouvoir être écouté, trouve dans le Conseil Souverain établi à Colmar par son autorité, une prompte & exacte justice, éclairée contre les ruses de la chicane & pleine de respect pour la puissance des Grands, mais qui ne flechit pas à leur gré. Quel soin ce Monarque n'eut-il pas pour veiller à la défense de l'Alsace & y maintenir l'ordre & la discipline. Le seul nom des forteresses qu'il y a bâties, est suffisant pour la faire respecter ou craindre de ses ennemis, & les Gouverneurs auxquels il l'a confiée, toûjours attentifs à y contenir les troupes & à veiller à ses intérêts, ont sçu tout à la fois pendant la guerre & pendant la paix, gâgner l'affection de la Province, la confiance du Souverain, & l'estime des Etrangers. Ce court récit des vertus de LOUIS LE GRAND & de cequ'il a fait en faveur de l'Alsace, est un simple précis de son éloge qui fut prononcé dans la Cathedrale de STRASBOURG durant la pompe funébre consacrée à sa mémoire. L'Histoirien & le Prédicateur qui doivent l'un & l'autre prendre la verité pour régle, peuvent aisément sur un si grand sujet tenir le même langage.

Graces accordées à l'Alsace par Louis XIV.

Cet incomparable Monarque mourut à Versailles avec une fermeté & dans les sentimens d'un Héros veritablement chrétien, ayant auparavant assûré la Couronne d'Espagne à son petit-fils le Roy PHILIPPE. Il laissa celle de France à son arriere-petit-fils le Roy LOUIS XV qui n'étoit encor que dans sa sixiéme année. On a de sûrs présages que comme ce jeune Roy a hérité du Trône de LOUIS LE GRAND, il héritera de même de ses vertus & de son affection pour la Province d'Alsace. Déjà il a donné à la Ville de STRASBOURG des grands témoignages d'une distinction particuliere, soit en confirmant ses privileges, soit en ne souffrant pas qu'elle fût assujetie à certaines charges imposées à tout le reste de l'Etat. Les Catholiques de Colmar ont ap-

A. 1715. Louis XV.

applaudi à sa Religion & à sa justice lorsqu'il leur a conservé le Chœur de l'Eglise de l'Hopital, que les Lutheriens osoient leur disputer. Toute la Noblesse de la Province a surtout ressenti avec une extréme reconnoissance la grace dont Louis XV l'a favorisée de l'avis & par le ministere de S. A. S. Monseigneur le Duc de Bourbon, sur la proposition de Monsieur le Maréchal du Bourg. Monsieur de Breteuil Secretaire d'Etat répondit en ces termes à cet Illustre Commandant d'Alsace: "j'ay "rendu compte à Monseigneur le Duc, "du mémoire par lequel vous avez pro- "posé de donner des appointements "aux Gentilshommes d'Alsace qui n'en "ont point, & qui sont entretenus Ca- "pitaines & Lieutenants réformez dans "les Regimens Royal Allemand & "d'Helmstat; & S. A. S. a bien voulu "leur en accorder. quoyqu'elle se fût "proposée de ne plus donner aucune "réforme: elle voudra neantmoins en "faire expedier deux de Lieutenants par "an, à commencer de l'année prochai- "ne, à deux Gentilshommes de la dite "Province, & elle donnera de méme "chaque année un benefice ou une pen- "sion sur les benefices à un des Gentils- "hommes, qui voudront prendre le "parti de l'Eglise. S. A. S. s'est portée "volontiers sur votre témoignage à don- "ner à la Noblesse d'Alsace, cette mar- "que de la satisfaction que le Roy a de "son zele & de son attachement pour "son service." Et afin que ces graces "se trouvent bien placées, l'intention de "S. A. S. est que les Gentilshommes "qui seront proposez tous les ans pour "entrer dans l'Eglise ou dans les trou- "pes, prouvent leur noblesse par des "certificats signez de vous, de Mon- "sieur l'Intendant & du Directeur "du Corps de la Noblesse d'Alsace, "par lesquels il soit porté qu'ils sont "d'une tres bonne noblesse du moins "du côté des peres &c. à Fontainebleau "le 26. Septembre 1724."

Louis XV est surtout entré dans l'esprit & dans le veües de Louis le Grand en signalant son insigne affection pour le Grand-Chapitre de Strasbourg, par le choix qu'il a fait de plusieurs de ses Chanoines pour occuper dans l'Eglise de France les plus grands Siéges. C'est luy qui a nommé le Prince Henry Oswald d'Auvergne Grand-Prévôt de Strasbourg, Abbé General de Clugny à l'Archevêché de Tours, & depuis à celuy de Vienne. Ce Prince que les trois Etats de cette Province avoient instamment demandé à Louis XIV à la vacance précédente, fut enfin heureusement accordé par Louis XV à leurs prieres reiterées. Le Prince Armand Jules de Rohan Ecolatre de la Cathedrale fut fait peu de tems aprés Archevêque de Reims, & c'est luy qui a eu l'honneur de sacrer le Roy.

C'est par la faveur du méme Monarque que la Ville de Langres a pour Evêque & pour Duc Pierre de Pardaillan de Gondrin Comte d'Antin Chanoine de Strasbourg, que le Clergé de France assemblé en 1725, choisit pour porter la parole au Roy, qui luy applaudit de concert avec tout le Clergé & toute la Cour.

Tandis que le Roy de France répandoit ses graces sur les Chanoines de cette tres noble Eglise, l'Empereur en méme tems voulut à l'envy l'honorer, en confiant l'Evêché de Neustat à Jean Maurice Gustave Comte de Manderscheidt-Blanckenheim. Avant luy le Prince de Stavelo Jean-Ernest Comte de Lowenstein, Doyen de la Cathedrale de Strasbourg, avoit été élevé sur le Siége de Tournay. Joseph-Clement de Baviere Archevêque de Cologne & Electeur de l'Empire a été de méme Chanoine de Strasbourg.

Ainsi les plus grandes Puissances de l'Europe ont concouru à combler de graces le Chapitre de Strasbourg, qui dans le tems que j'écris, est composé de Chanoines distinguez dans l'Empire & dans la France par la grandeur de leurs Maisons. J'en insere icy la liste, pour donner plus de lustre à l'Histoire d'Alsace. On voit au nombre des Capitulaires.

Le Prince Henry Oswald d'Auvergne Duc de Boüillon Archevêque de Vienne, Abbé de Clugny, Grand-Prévôt de Strasbourg.

Le Prince Fridéric Constantin d'Auvergne Duc de Boüillon, Doyen.

Maximilien Philippe Comte de Manderscheidt-Falkenstein Camerier & Senior.

Jean Maurice Gustave Comte de Manderscheidt-Blankenheim & Geroldstein Evêque de Neustat.

Fre-

Frederic Comte de Manderſcheidt-Blankenheim & Geroldſtein Cuſtos.

Leopold Jean Truchſés Comte de Zeil Baron de Waldbourg.

François Erneſt Comte de Salm & Rifferſcheidt.

Pierre de Pardaillan, de Gondrin Comte d'Antin & Evêque Duc de Langres.

Joſeph Sigiſmond Comte de Kœnigsegg & Rothenfels.

Le Prince Armand Jules de Rohan Archevêque Duc de Reims, Ecolatre de Strasbourg.

Charles Erneſt Joſeph Truchſés Comte de Zeil Baron de Waldbourg.

Ferdinand Leopold Comte de Hohenzolleren-Sigmarigen.

Les Chanoines Domiciliaires ſont.

Loüis François Comte de Bentheim, Teclenbourg, Steinfurt & Limbourg.

Charles Philippe François Comte d'Hohenlohe.

Michel Ferdinand d'Albert d'Ally Comte de Chaulnes.

Le Prince Armand de Rohan-Soubize Comte de Tournon.

François Joſeph Comte de Manderſcheidt-Blanckenheim.

Fridéric Erneſt Comte de Salm & de Rifferſcheidt.

Maximilien Comte de Kœnigsegg & Rothenfels.

Joſeph Charles Truchſés Comte de Zeil Baron de Waldbourg.

Le Prince François Auguſte de Rohan-Soubize Comte de Vantadour.

Philippe Erneſt Prince de Lowenſtein.

Joſeph Antoine Comte d'Hohenlohe.

Le Canonicat du Prince Charles Godefroy d'Auvergne Duc de Boüillon marié depuis peu eſt encor vaquant.

Cette liſte de Princes, de Ducs & de Comtes fait aſſez remarquer que c'eſt improprement que quelques-uns appellent généralement Grands-Comtes les Chanoines de la Cathedrale de Strasbourg.

Les dignités de Prévôt & de Doyen mettent à la tête de cet Illuſtre Corps les Princes Henry & Fredéric d'Auvergne neveux de feu le Cardinal de Boüillon Doyen du Sacré College & autrefois Chanoine de Strasbourg. Les deux Princes ſignalent en toute occaſion leur zele pour la gloire & les intérêts de leur Chapitre. C'eſt ſurtout par l'entremiſe du Prince Henry que furent appaiſées les conteſtations ſurvenües entre le Chapitre de la Cathedrale & la Chambre du Choeur; ainſi, comme nous l'avons remarqué ailleurs, nomme-t'on le Corps des Prébendés de la Cathedrale : on parleroit improprement ſi on le nommoit Chapitre, comme on peut le voir dans la transaction, qui termina les differens qui commencoient à troubler cette l'Egliſe & que nous avons inſérée à la fin de cet ouvrage dans le recüeil des piéces.

C'eſt à Strasbourg où ſe fit le mariage du Prince de Turenne neveu des deux Princes dont nous venons de parler & fils du Duc de Boüillon, Grand-Chambellan de France, avec la Princeſſe Marie Charlotte Sobieski petite-fille du Roy de Pologne. Il fut célébré par l'Archevêque de Vienne le 20. Septembre 1723. Mais la petite-verole interrompit bientôt la joye d'une ſi auguſte cérémonie. Ce Prince étant mort le 1. Octobre ſuivant, il fut enterré dans la Cathedrale, laiſſant de vifs regrets de ſa perte au Roy même & à tous ceux qui l'avoient connu. Ce funeſte accident fut réparé ſix mois aprés, le Pape Benoit XIII ayant accordé une diſpenſe, par laquelle quoyque le mariage eut été conſommé, il fut permis au Prince Charles Godefroy d'Auvergne Duc de Boüillon frere du défunt, d'épouſer ſa belle-ſoeur la Princeſſe Marie Charlotte Sobieski : de pareilles diſpenſes n'ont coutume d'être accordées qu'à des Maiſons, dont la Grandeur intéreſſe tout à la fois & l'Etat & l'Egliſe.

Le court récit que nous venons de faire des faveurs & des graces faites à la Ville, à la Nobleſſe & au Grand-Chapitre de Strasbourg ne permet pas de douter de l'affection de ſa Majeſté pour toute l'Alſace. Mais rien ne flatte plus cette Province & ne doit plus relever ſes eſpérances que le choix que ſa Majeſté a fait en prenant pour ſon épouſe la Princeſſe Marie fille du Roy de Pologne Stanislas I, qui aprés ſes diſgraces étoit venu chercher un azyle en Alſace. Nicolas Lesczinski Comte de Lesno & Palatin de Posnanie ayant été choiſi Roy de Pologne par la République, lors même qu'il étoit abſent de la Diéte, fut Couronné ſous le nom de Stanislas I, à Warſovie le 4 Octobre 1705, & reconnu par le Roy de *Stanislas Roy de Pologne vient en Alſace.*

Prusse & le Roy AUGUSTE en 1708, & les années suivantes par la pluspart des Potentats de l'Europe. Se trouvant engagé dans les intérêts & dans les desseins du feu Roy de Suede, STANISLAS donna partout pendant la guerre d'insignes marques d'un genie superieur, d'une sagesse, d'une bravoure & d'une fermeté d'ame, qui persuaderent toûjours plus toute l'Europe qu'il étoit bien digne du Trône qu'il occupoit. Les derniers évenemens de ces guerres n'ayant pas été heureux, le Roy STANISLAS fut obligé de quitter la Pologne, & aprés avoir infructueusement séjourné en Turquie pendant dix huit mois, il vint en Transilvanie. Il en sortit dans l'impatience de rejoindre sa famille Royale, & traversa la Hongrie, l'Autriche, & une partie de l'Allemagne, toûjours conduit par un Lieutenant-Colonel que l'Empereur luy avoit envoyé, & suivi d'un petit nombre d'Officiers Polonois & Suedois. Il arriva enfin le 4. Juillet 1714. à Deux-ponts petite Ville appartenante au Roy de Suede dans le voisinage de l'Alsace, il y fut reçû avec toutes les marques d'honneur dûës à un Prince de son rang. Les Souverains des environs s'empresserent de l'envoyer complimenter, & tous ceux qui furent chargez d'une si honorable commission, charmez de ses manieres gracieuses & de la beauté de son esprit, dont les agréments n'avoient pas été amortis sous le poids d'une longue adversité, retournerent pleins d'estime & de vénération pour sa Majesté. STANISLAS fut sensible à tous ces honneurs qu'on luy rendoit; mais il fut surtout touché de la permission que le Roy donna au Commandant de Landau de le recevoir dans cette place d'une maniere convenable à une Tête couronnée. Le Roy de Pologne s'y rendit le 4. Octobre 1714, Monsieur de Savines qui commandoit dans cette Forteresse, & Monsieur de Chastenet Lieutenant-de-Roy allerent au devant de luy avec un Escadron de Houssards; en entrant dans la Ville, ils mirent pied à terre pour recevoir le Roy à la tête de la Garnison rangée en haye depuis la porte jusqu'au Gouvernement. Au moment qu'il entra il fut salüé par toute l'Artillerie de la place, qui luy fit le même honneur à sa sortie. STANISLAS regarda ces marques de distinction comme une faveur de LOUIS XIV, elle luy fut d'autant plus précieuse qu'il l'honoroit comme le plus grand des Roys & qu'il y entrevit une assûrance anticipée que dans le besoin la France luy donneroit un heureux azyle.

Il ne tarda pas à se voir dans la nécessité de luy demander une retraite. Le Roy de Suede son intime amy étant mort, Adolphe Prince Palatin dernier mâle de la branche de Deux-ponts & l'héritier le plus prochain du Roy de Suede, alla prendre possession de ce Duché, aprés s'être assûré de la protection de la France. La Suede s'interessant peu à tout cequi le regardoit depuis qu'il avoit embrassé la Religion Catholique. Ce Prince depuis longtems vivoit à STRASBOURG avec peu de bien mais avec un tres grand nom & des manieres qui engageoient tous ceux qui l'approchoient de compatir à ses disgraces & d'honorer sans attachement à la vraye Religion. Enfin la mort du Roy de Suede luy fit trouver une riche ressource dans la Duché de Deux-ponts.

Le Roy STANISLAS jugeant qu'il ne luy convenoit pas de demeurer dans la même Ville avec ce Prince, qui peut-être seroit inquiété du séjour que sa Majesté y feroit; il eut recours à la France. LOUIS XIV étoit mort, & la minorité de LOUIS XV rendoit ses Ministres attentifs à eviter tout cequi pouvoit donner ombrage aux Souverains. La crainte que le Roy AUGUSTE, qui occupoit le Trône de Pologne, ne se sentit blessé d'une grace faite à son compétiteur, tint quelque tems en suspens les Ministres de France. Mais enfin la Cour permit au Roy STANISLAS de se retirer à Landau. Et de là à Weissembourg où il luy fût libre de tenir sa Cour. Ainsi à travers les disgraces & une longue suite de malheurs qui trainoient d'exil en exil ce Roy si digne d'un autre sort, la providence amenoit pas à pas la Princesse sa fille à la haute fortune que le Ciel luy destinoit. Le Roy STANISLAS se rendit à Weissembourg au commencement de 1719 avec son Altesse Royale sa mere, la Reine son Epouse & la Princesse MARIE sa fille, unique enfant qui luy restoit. Tandis que toute l'Europe parloit de la valeur & des exploits du pere, & qu'elle plaignoit son malheur, la pieté & les vertus de ce Prince & de son auguste Famille firent bientôt l'admiration de toute l'Alsace. L'éloge que

la

Digitized by Google

la Province en publioit parvint jusqu'à la Cour: Louis XV en fut touché, & épris du vray mérite de la Princesse MARIE, il jetta les yeux sur elle pour la placer avec luy sur le Trône de France. Monsieur le Maréchal du Bourg reçut le 30 May 1725 la nouvelle d'un choix si peu attendu, mais qui eût été ardemment desiré de toutes les Provinces, si comme l'Alsace elles avoient connu les rares vertus de la Princesse qu'elle élevoit dans son sein. Le Roy, la Reine de Pologne, Madame Royale Mere du Roy & la Princesse leur fille arriverent à STRASBOURG le 4. Juillet & y furent reçues avec les empressemens de la joye la plus vive & la plus sincere. Pendant tout le reste du mois ils continüerent à donner à tous ceux qui avoient l'honneur de les approcher des marques d'une bonté & d'une affabilité qui les charmoient, & à toute la Ville de nouveaux sujets d'admirer la pieté & la Religion de cette auguste Cour.

Mariage de Louis XV avec la Princesse MARIE fille du Roy de Pologne.

Le 31. Juillet Monsieur le Duc d'Antin & le Marquis de Beauveau Ambassadeurs du Roy, firent leur entrée publique dans STRASBOURG, suivis d'un grand cortége de carosses & précédés d'une livrée magnifique. Ils eurent le 4. Août leur audiance publique, & firent la demande de la Princesse d'abord au Roy, ensuite à la Reine, Mr. le Duc d'Antin portant la parole: les reponses du Roy & de la Reine furent telles qu'on espéroit & qu'on pouvoit les desirer. Le Duc d'Antin parla ensuite à la Princesse en ces termes: "Il "ne manquoit à tous les dons dont le "Ciel a comblé vôtre Altesse Royale "qu'un Trône proportionné, pour faire "l'admiration du reste de l'univers. "Nous venons, Madame, vous l'offrir "avec le coeur & la main du plus grand "Roy du monde. Nous venons d'en "obtenir le consentement du Roy & "de la Reyne de Pologne. Nous nous "flattons que V. A. R. ne nous refuse-"ra pas celuy que nous avons l'hon-"neur de luy demander. Le Roy vous "attend, Madame, pour faire le bon-"heur de sa vie & la félicité de ses su-"jets." Aprés qu'il eut exprimé dans le reste de son discours tout ce que la joye & le plus profond respect pouvoit luy suggérer; la Princesse luy répon-"dit ces mots. "A la déclaration de leurs "Majestez le Roy & la Reyne de Po-"logne je n'ay rien à ajouter, sinon "que je prie le Seigneur que je fasse le "bonheur du Roy comme il fait le "mien, & que son choix produise la "prosperité du Royaume & réponde "aux voeux de ses sujets.

Le 6 d'Août Mr. le Duc d'Orleans qui devoit épouser la Princesse au nom du Roy, arriva à STRASBOURG *incognito*. Mais dés qu'on eut jetté les yeux sur luy, on apperçut dans ce Prince des graces qui saisissent l'esprit & le coeur au moment qu'on à l'honneur de l'approcher. Il visita leurs Majestés & la Princesse, & dina avec le Roy, la Reyne de Pologne & plusieurs Dames, tandis que la Princesse mangeoit seule. Le soir il partit pour aller visiter les places de la Basse-Alsace & se rendre à Rastat auprés de Madame la Princesse de Bade sa belle-mere. Il fit le 12 son entrée publique dans STRASBOURG avec tous les honneurs dûs à son rang. Le 13. la Reine & la Princesse se retirerent dans le Monastere des Religieuses de sainte Barbe pour y vacquer à la priére & implorer les benedictions du Ciel sur un mariage, qu'elles regardoient comme l'ouvrage de Dieu. Le 14 elles en sortirent pour se rendre au Gouvernement où elles étoient attenduës par le Roy de Pologne, Monsieur le Duc d'Orleans, & Monsieur le Cardinal de Rohan & aprés que Monsieur le Duc d'Orleans eut remis sa procuration à Monsieur le Cardinal de Rohan qui la remit à Monsieur Dreux Grand-maitre des cérémonies pour en faire la lecture tout haut, les Fiançailles furent faites avec les cérémonies ordinaires.

Le lendemain 15 d'Août, jour de l'Assomption le Mariage se fit dans la Cathedrale, dont la nef & le choeur étoient ornez de tapisseries de la Couronne. La Cérémonie fut annoncée par tout le Canon des remparts. Vers les onze heures Monsieur le Duc d'Orleans alla prendre la Princesse, toute la Cour les suivit de prés. Monsieur le Cardinal de Rohan reçut leurs Majestez, Monsieur le Duc d'Orleans & la Princesse à la porte de l'Eglise Cathedrale, leur présenta l'eau benite & les conduisit jusqu'au Dais qui avoit été suspendu au milieu du Choeur. Dés que leurs Majestez & la Princesse eurent fait leur priére sous le Dais, le Duc d'Orleans se mit à la droite de la Princesse. Le Cardinal revêtu de ses habits ponti-

tifi-

Digitized by Google

tificaux s'étant avancé fit un discours à la Princesse: l'ayant fini le Duc d'Orleans & la Princesse se donnerent la main, & le Cardinal les maria selon les formes prescrites par l'Eglise. Le Cardinal celébra ensuite pontificalement la messe; vers la fin la Reyne de France & le Duc d'Orleans s'avancerent vers l'autel, & s'étant mis à genoux ils reçurent la bénédiction du Cardinal, pendant laquelle Monsieur d'Antin Evêque Duc de Langres & Monsieur le Comte de Truchsés tous deux Chanoines de la Cathedrale, tinrent le poële sur la tête de la Reyne & du Duc d'Orleans. La Messe étant finie Monsieur le Cardinal fit signer la Reyne, le Roy, & la Reyne de Pologne, le Duc d'Orleans, Monsieur le Duc d'Antin, & Monsieur le Marquis de Beauveau Ambassadeurs du Roy & témoins de la part de sa Majesté, le Prince de Pont & le Comte du Bourg Maréchal de France comme témoins de la part de la Reyne, dans les Registres de la Paroisse de St. Laurent & de celle de St. Loüis. Le Cardinal signa ensuite & aprés luy les Curez de St. Laurent & de St. Loüis. La Cérémonie fut terminée par le *Te Deum* chanté par la Musique; au sortir de l'Eglise le Cardinal fit un second discours à la Reyne.

Je ne m'arrête point icy à parler des illuminations, des feux de joye, des fontaines de vin, des combats & des joûtes que les Bateliers représenterent sur la riviere, de la marche des Troupes, de l'ordre qui se maintint toûjours dans la Garnison & dans la Ville, des piéces de théatre représentées dans le College des Jesuites en présence de leurs Majestez & des Princesses, ni de la finesse & de l'élégance de diverses poësies qu'ils donnerent au public sur un si grand sujet. On sçait assez ceque la joye inspire dans de pareilles cérémonies. Mais j'ay cru ne devoir pas oublier, ni pouvoir mieux finir l'Histoire d'Alsace qu'en y inserant les deux discours que Monsieur le Cardinal de Rohan fit à la Reyne; discours qui renferment avec autant de délicatesse que d'éloquence tout cequ'on peut penser & dire de plus beau, de plus touchant & de plus grand sur l'auguste cérémonie où il eut l'honneur de faire les fonctions d'un Ministre de Dieu. Mon Lecteur me sçaura gré de luy faire part de cette piéce & de finir par là mon ouvrage.

Avant la Célébration du Mariage.

Madame.

QUand je vous vois dans ce saint Temple, & que vous approchez de nos Autels, pour y contracter l'auguste alliance qui va vous unir au plus grand des Roys & au plus aimable des Princes, j'adore les desseins de Dieu sur vous, & j'admire avec transport par quelle route sa Providence vous conduit au Trône sur lequel vous allez monter. Vous êtes, Madame, d'une Maison illustre par son ancienneté, par ses alliances, & par les emplois éclatans que les grands hommes, qu'elle a donnés à la Pologne, ont successivement rempli avec tant de gloire. Vous estes Fille d'un Pere qui dans les differens évenemens d'un vie agitée par la bonne & par la mauvaise fortune, a toûjours réuni en luy l'honnête Homme, le Héros & le Chrestien. Vous avez pour Mere & pour Ayeule des Princesses qui semblables à Judith, & à cette Femme forte dont l'Ecriture fait le portrait, se sont attiré la vénération & le respect de tout le Monde par la fidélité avec laquelle elles ont toûjours marché dans la crainte du Seigneur. On voit en Vostre Personne, Madame, tout cequ'une naissance heureuse & une éducation admirable soutenüe par des exemples egalement forts & touchans ont pû former de plus accompli; en Vous regnent cette bonté, cette douceur & ces graces, qui font aimer ce que l'on est obligé de respecter, cette droiture de cœur à laquelle rien ne résiste, cette superiorité d'esprit & de connoissance qui se fait sentir malgré Vous, pour ainsi dire, & malgré la modestie & la noble simplicité qui Vous sont naturelles; enfin, & c'est cequi met le comble à tant de merites, ce goust pour la pieté & cet attachement aux vrais principes de Religion qui animent vos actions & qui font la régle de vostre conduite. Ornée de toutes ces vertus, à quelle Couronne n'auriez Vous pas eû droit d'aspirer, sans l'usage qui assujetit en quelque façon les

Roys

Roys à ne prendre qu'au tour du Tróne les Princesses qu'ils veulent faire regner avec eux. Celuy qui donne les Empires, met le Sceptre de Pologne entre les mains du Prince de qui vous tenez la vie, & par là en décorant le Pere, il conduit insensiblement la Fille aux hautes destinées qu'il luy prépare; mais ô mon Dieu! que vos desseins sont impénétrables, & que les voyes dont vous vous servez pour faire reüssir les conseils de vótre Sagesse, sont au dessus de la prudence humaine! à peine ce Prince est-il sur le Tróne où le choix des Grands & l'amour du Peuple l'avoient placé, qu'il se voit forcé de le quitter, il est abandonné, trahy, persécuté; un coup fatal luy enléve un Héros son Amy & le principal fondement de ses esperances; il céde aux circonstances sans que son courage en soit ébranlé; il cherche un azile dans la Patrie commune des Roys infortunés; il vient en France; Vous l'y suivez, Madame. Tout cequi vous y voit, sensible à vos malheurs, admire vótre vertu; l'odeur s'en répand jusqu'au Tróne d'un jeune Monarque qui par l'éclat de sa Couronne, par l'étendüe de sa puissance & plus encore par les charmes de sa Personne pouvoit choisir entre toutes les Princesses du monde; guidé par de sages conseils, il fixe son choix sur Vous, & c'est icy que le doigt de Dieu se manifeste; il se sert du malheur méme qui sépare le Roy vôtre Pere de ses sujets & qui Vous enleve à la Pologne, pour nous donner en Vous une Reyne qui sera la gloire d'un Pere & d'une Mere dont elle fait la consolation & les delices; une Reine qui rendra heureuse la Nation la plus digne de l'être, au moins par son respect & par sa fidélité pour ses Souverains; une Reyne qui inviolablement attachée à ses devoirs, pleine de tendresse & de respect pour son Epoux & pour son Roy, & sagement occupée de ce qui peut luy procurer le solide bonheur, rappellera les tems de l'Imperatrice Flaccile, dont l'Histoire nous apprend que n'ayant jamais perdu de vüe les préceptes de la Loy divine, elle en entretenoit assiduëment le grand Theodose, & que ses paroles comme une pluye féconde arrosoient avec succez les semences de vertu, que Dieu avoit mises dans le coeur de son Epoux. Venez donc, Madame, venez à l'Autel; que les engagemens que vous allez prendre, saints par eux mémes (puisque selon l'Apótre ils sont le Simbole de l'Union de JESUS-CHRIST avec son Eglise) soient encore sanctifiez par vos dispositions; pénétrée de ce que Vous devez à Dieu, faites luy hommage de ce que vous étes & de ce que Vous allez être; reconnoissez qu'en couronnant vos mérites, il couronne ses dons. Et vous, Chrétiens qui m'écoutez, en voyant les récompenses éclatantes qui sont données dés ce monde à la vraye vertu, apprenez à la respecter & à l'aimer.

Aprés la Célébration du Mariage.

Madame.

PErmettez moy à la fin de l'Auguste Cérémonie qui comble nos espérances & nos voeux, de demander à Vótre Majesté sa protection Royale pour l'Eglise de STRASBOURG. Cette Eglise n'a point oublié & n'oubliera jamais les bienfaits signalez qu'elle à reçû de nos premiers Rois; mais que ne doit elle pas à nótre dernier Monarque? Livrée par le malheur des tems aux fureurs du schisme & de l'heresie elle auroit peutêtre peri comme bien d'autres, si ce grand Prince en rentrant dans les droits de ses Ancêtres n'avoit pris sa défence & ne l'avoit soutenuë de tout son pouvoir. Elle luy doit l'avantage de se voir rétablie dans la possession de ce saint Temple dont elle avoit été bannie. Tout nous rappelle icy sa pieuse & royale Magnificence; les Temples ornés, les Pasteurs liberalement entretenus, les Missions fondées, les nouveaux Convertis protegez & secourus, sont autant de monumens du zele & de la pieté d'un Roy dont la mémoire ne finira jamais. Il n'a pas eû la consolation d'achever l'ouvrage qu'il avoit entrepris, c'est-à-dire la réunion de toutes les brebis de cet illustre troupeau dans un même bercail: elle étoit réservée au digne héritier de son zele & de sa Couronne; ce sera Vous, Madame, qui représenterez à Vótre Auguste Epoux ce qu'exigent de luy le souvenir de son Bisayeul, sa propre gloire & nos besoins qui sont ceux de la Religion; Vous ne demanderez point que l'on ait recours à ces voyes qui

qui aigriffent fans perfuader, elles ne feroient point du gouft de Vôtre Majefté, & à Dieu ne plaife que nous vouluffions les luy fuggérer ; ils font vos Sujets, Madame, ces enfans qui nous méconnoiffent : & l'Eglife de STRASBOURG pleine de confiance dans la Mifericorde de Dieu fe regarde toûjours comme leur Mere. Nous Vous conjurons donc par les entrailles de JESUS-CHRIST d'employer, pour procurer leur réunion, tout ce qu'une Charité active mais compatiffante pourra Vous infpirer. Dieu benira les foins de Vôtre Majefté & nos défirs, & il fe fervira des exemples de Vôtre Pieté & de Vôtre Foy pour confondre enfin l'erreur & pour faire triompher la verité.

Regnez longtems fur nous, Madame, pour le bonheur du Roy & pour la félicité de ce grand Royaume ; que Dieu exauce les priéres que l'Eglife vient de luy offrir pour Vôtre Majefté, & daignez nous mettre au rang de vos Sujets les plus zelés & les plus fidéles.

TABLE

Digitized by Google

ces. ibid. & p. 156. ce Roy choisit une Epouse en Alsace p. 357. la cérémonie du mariage se fait à Strasbourg. p. 359.

Altkirck Ville d'Alsace prise par les Suedois. p 107. reprise par les Imperiaux. p. 111. & par le Duc de Feria. p. 115.

Altringer Général de l'Empereur, sa naissance. p. 115. il quitte le Duc de Feria. ibid. est poursuivi par les Suedois. p. 116. il se retire en Baviere. ibid. sa mort. ibid.

Anabaptistes heretiques condamnez à la mort. p. 19.

Andlau Ville d'Alsace pillée & brulée. p. 87.

Antoine Duc de Lorraine arme contre les Paisans d'Alsace, les bat & prend Saverne. p. 14. en defait une autre Troupe. p. 15.

Antoine Messieurs de St. Antoine rentrent dans leur ancienne Maison à Strasbourg. p. 276.

Appel au future concile. Des Prêtres mariez à Strasbourg font un appel au future concile. p. 8.

Augsbourg Ville d'Allemegne. Charles-Quint s'y rend. p 20. diéte qui s'y tient. ibid. Confession d'Augsbourg. ibid. Edit d'Augsbourg p. 21. suspendu. p. 22. Diéte qui s'y tient, où l'on publie l'Interim. p. 28. decret de la diéte d'Augsbourg. p. 33. l'Electeur Maurice s'en rend maître. p. 35. Ligue d'Augsbourg. p. 280. L'Electeur de Baviere s'en empare, p. 319.

Avocats Provinciaux par qui établis en Alsace. p. 41,

Auvergne. Henry Osvvald d'Auvergne Duc de Bouillon Grand-Prévôt de la Cathedrale de Strasbourg, Abbé général de Clugny est nommé à l'Archevêché de Tours & ensuite à celuy de Vienne. p. 356. par son entremise les contestations survenuës dans son Chapitre sont appaisées. p. 357. Frideric Constantin d'Auvergne Duc de Bouillon Doyen de la Cathedrale de Strasbourg p. 356.

B.

BAar Ville d'Alsace prise & pillée par les Lorrains. p. 70.

Bade. Le Marquis de Bade-Dourlac attaque le Général de Tilly & est battu. p. 86. il s'empare des terres de ses Neveux. p. 88. est condamné par le Conseil Aulique. ibid. en est chassé. ibid. tâche de recommencer la guerre. p. 9. une partie de sa Cavalerie est défaite. p. 107. sa mort. p. 248. Le Prince Loüis de Bade Général de l'Empereur passe le Rhin, & entre dans la Basse Alsace. p. 306. bloque Landau, & l'assiege. ibid. le prend. p. 308. il repasse le Rhin. p. 309. est battu à Fridelingue. p. 310. 311. fait le blocus de Fort-Loüis. p. 325. se retire de l'Armée. p. 327. sa mort. p. 3:8.

Bade Ville en Suisse où se tient le Congrés entre la France & l'Empire, p. 351. . . . . ce qui y est reglé per rapport à l'Alsace. ibid. la paix y est signée. p. 352.

Bâle Ville alliée aux Suisses. L'Evêché de Bâle se met sous la protection de la France. 121. cette Ville donne passage aux Imperiaux. p. 333. 335. Le Comte du Luc s'en plaint a la diéte de Bade p. 336.

Banniere Général Suedois tente de détacher les Weymariens de la France, p. 155. sans effet. p. 156 se joint au Duc de Longueville. ibid.

Bas Pallatinat païs d'Allemagne donné à Albert Archiduc d'Autriche. p 83. ensuite à Leopold d'Autriche. ibid. une partie donnée au Roy d'Espagne, p. 92. est rendu au Prince Palatin. p. 193.

Batailles, de Leipsic. p. 97. de Lutzen. p. 104. de Nordlingue. p. 121. de Rhinfeldt. p. 139. de Wittenwir. p. 142. de Cernay. 144. de Fribourg. p 162. de Sentzheim. p. 2:4. d'Entzheim. p. 237. de Mulhause. p. 240. de Turkheim. 241. de Fridelingue p. 310. de Spirbach. p. 316. de Rumersheim. p. 334.

Baviere. Le Duc de Baviere est fait Electeur, bat les Protestans & obtient le Haut-Palatinat. p. 83. implore l'assistance de la France p. 99. Le Prince Electoral de Baviere declaré le plus prochain héritier de la Monarchie d'Espagne. p. 304. L'Electeur de Baviere prend le parti de la France & de l'Espagne. p. 305. fait diversion dans l'Empire en faveur de la France. p. 308. se rend maître d'Ulm. p. 309. s'empare d'Augsbourg. p. 319. passe en France & commande sur le Rhin. p. 331. est rétabli dans ses Etats. p. 353.

Beatus Rhenanus sçavant Auteur meurt à Strasbourg. 30.

Béfort Ville du Suntgau prise par les Suedois. p. 107. prise par le Duc de Feria. p. 115. ouvre ses portes aux Suedois. p. 120. est prise par les François. p. 134. est assiegé & prise par le Maréchal de la Ferté. p. 201.

Benfeldt Ville d'Alsace engagée à Strasbourg & degagée. p 24. est assiegée par les Suedois. p. 102. sa situation. p. 104. elle se rend. ibid. est deman-

dés

dée par le Prince Palatin. p. 192. & refusée. p. 193. ses fortifications sont razées. p. 195.

Bernard Duc de Saxe Weymar surprend Manheim. p 98. s'empare de Spire, de Billikheim, & de Seltz. p 99. est battu à Nortlingue. p. 121. fait un traité avec Loüis XIV. p. 131. 132. surprend le Chateau d'Hohenbar. p. 133 passe en Lorraine & se plaint de Strasbourg. p. 135. va au secours du Duché de Bourgogne. p. 136. Strasbourg luy refuse passage sur son pont. ibid ses exploits dans la Franche-Comté. p. 137. il bat le Général Mercy revient en Alsace, & passe le Rhin, ibid. repasse ce fleuve. p. 138. l'ayant encore passé il prend Sekingue & Lauffembourg p. 139. bat Jean de Wert & le fait prisonnier. p. 140. prend Rhinfeldt. ibid. défait les Imperiaux & se rend maitre de tout le cours du Rhin. p. 143. assiege Brisach. ibid. arrete le Duc de Lorraine. p. 144. prend Brisach. p. 145. s'empare de Thann. 148. sa mort. ibid. son testament. ibid. & p. 149.

Besançon Ville de la Franche-Comté prise par Loüis XIV. p. 233.

Biblisheim Monastere de la Basse-Alsace pillé par les Paisans. p. 13.

Birkenfeldt. Christian de Birkenfeldt Général de la Cavalerie Suedoise commande en Alsace. p. 99. fait le siége de Huguenau. p. 112. bat les Lorrains. p 114. leve le siége & passe en Suabe ibid. prend Daschstein. ibid. se déclare pour l'Empereur. p. 160.

Bohéme, guerre en Bohéme. p. 80. 81. & suiv.

Bourgogne Comté. Voyez Franche-Comté.

Bourgogne Duché, les Imperiaux y entrent p. 136. ils assiégent St. Jean de Laone & se retirent. ibid.

Brandebourg, voyez Albert Marquis de Brandebourg & Jean Georges de Brandebourg.

Brisach Ville du Brisgau bloquée par les Suedois p. 111. est delivrée. p 112. sa situation & ses fortifications à la moderne. p. 141. est bloquée par le Duc de Weymar. ibid. est assiégée. p. 143. forts emportez. p. 144. les Imperiaux tentent de la secourir & sont repoussez. p. 144. 145. elle Capitule. p. 146. s'edition à Brisach, appaisée. p. 161. elle reste à la France. p. 176. troubles arrivez à Brisach. p. p. 195. & suiv. elle recoit un nouveau Gouverneur. p. 202. Le Conseil Souverain d'Alsace y est transferé. p. 246. elle est rendue à l'Empereur. p. 303. est assiégée & prise par le Duc de Bourgogne. p. 315. Tentative des Imperiaux pour la surprendre. p. 321. elle est rendue à l'Empereur, par la paix. 351.

Brouderoff Maison batie à Strasbourg à quel usage & par qui. p. 52. les Chanoines Protestans s'en saisissent. p. 57. ils ont ordre de l Empereur de la quitter. p. 73. est rendue aux Catholiques, p. 91. la Ville de Strasbourg s'en empare p. 109.

Bucer, Martin Bucer né à Strasbourg, sort de son cloitre, se rend à la diéte de Worms, a des Conférences avec Luther. p. 6. passe à Weissembourg, y debite les Nouvelles erreurs & en est chassé. ibid. vient à Strasbourg & se marie, ibid. est fait curé de Ste. Aurelie à Strasbourg. p. 8. gagne François de Sikingue. p. 11. est un des chefs des Sacramentaires. p. 20. confere avec Luther & dissimule. p. 21. est envoyé en Angleterre. p. 23. préche à Benfeldt. p. 24. refuse de souscrire à l'Interim. p. 28. est chassé de Strasbourg. p. 33. se retire en Angleterre. ibid.

C.

CAlvin, Jean Calvin Professeur à Strasbourg, y reste deux ans, y dogmatise. p. 23.

Calvinistes non tolerez à Strasbourg. p. 47. ils cherchent à s'établir en Alsace. p. 48. infectent le Palatinat. p. 49. mouvement des Calvinistes à Strasbourg. p. 226. ils en peuvent étre Bourgeois à certaines conditions. p. 227. Voyez Huguenots. Protestans.

Canisius Jesuite se rend à Saverne & y préche p. 33. vient à Strasbourg & préche dans la Cathedrale. ibid. va à Fribourg y établir un College. ibid.

Capiton, Wolfangue Capiton intrus dans la Prevôté de St. Thomas à Strasbourg appuye les nouvelles erreurs, p 6 est fait curé de St. Pierre-le Jeune, p. 8. est un des Chefs des Sacramentaires. p. 20. écrit à Melancthon, ibid.

Catherinenbourg Chateau de la Basse-Alsace par qui bâti p 81. Baillage de Catherinenbourg. ibid.

Catholiques emprisonnez à Strasbourg. p. 8. persécutez. p. 9. culte Catholique aboli dans Strasbourg. p. 17. Conférences entre les Catholiques & les Protestans p. 25. Edit favorable aux Catholiques. ibid. ils rentrent dans quelques Eglises à Strasbourg. p. 31. 32. en sont chassez. p. 42. decret de l Empereur en faveur des Catholiques p. 45. ils sont rétablis en plusieurs Villes d'Alsace. p. 91. plaintes des Catholiques. p. 94. réponse des Catholi-

tholiques aux raisons des Protestans de Strasbourg. p. 95. 96. persécutions qu'ils souffrent à Strasbourg. p. 109. 110. Les Catholiques rétablis dans la Cathedrale de Strasbourg & dans plusieurs autres Eglises. p. 266. & suiv. progrez de la Religion Catholique en Alsace. p. 275. & suiv. Séminaire & College Catholiques établis à Strasbourg. p. 276.

Cernay Ville de la Haute-Alsace prise par les Suedois. p. 107. Bataille de Cernay. p. 144.

Chamilly. Le Comte de Chamilly est nommé Gouverneur de Strasbourg. p. 266.

Chanoines, leur courage à soutenir l'ancienne Religion. p. 8. font persécutez à Strasbourg. p. 9. mesures qu'ils prennent. les Magistrats en sont choquez. ibid. Chanoines Catholiques emprisonnez. ibid. leurs plaintes. ib. & p. 10. Insultes faites aux Chanoines dans la Cathedrale de Strasbourg. p. 44. Violences des Chanoines Protestans, plaintes des Catholiques. p. 57. persécutions qu'ils souffrent à Strasbourg. p. 109. 110. ils sont rétablis dans la Cathedrale de Strasbourg. p. 266. liste des Chanoines du Grand-Capitre de Strasbourg. p. 356. 357.

Chanoines reguliers de St. Sauveur de la Congregation de Lorraine obtiennent une Paroisse a Strasbourg. p. 276.

Chapitre, Grand-Chapitre de la Cathedrale de Strasbourg persecuté par les Novateurs. p. 43. 44. & suiv. le Grand-Prevôt mis en prison à Strasbourg. p. 59. Schisme déclaré dans le Grand-Chapitre. p. 60. les Chanoines Capitulaires Catholiques du Grand-Chapitre retirez a Saverne choisissent pour Evêque le Cardinal de Lorraine. p. 68. Noms des Chanoines Capitulaires Catholiques du Grand-Chapitre. p. 70. Le Grand-Chapitre retourne de Molsheim, où il s'étoit réfugié & rentre dans la Cathedrale de Strasbourg. p. 267. Liste des Chanoines Capitulaires du Grand-Chapitre. p. 275. remontrances des Protestans au sujet des Canonicats qu'ils possedoient dans le Grand-Chapitre p. 281. protestations sur cela, p. 297. listes des Chanoines qui composent le Grand-Chapitre. p. 356. 357.

Charles V Empereur confirme les Privileges de Landau. p. 3. fait son séjour en Espagne. p. 16. passe en Allemagne. p. 19. se rend à Augsbourg, y tient une diete. p. 20. fait un decret, ensuite un Edit en faveur des Catholiques. p. 21. convoque plusieurs dietes. p. 24. 25. fait la guerre a la France. p. 25. accorde des lettres favorables aux Protestans. ibid. se rend à Spire. ibid. met au ban de l'Empire l'Electeur de Saxe & le Landgrave de Hesse. p. 27. fait la guerre aux Protestans. ibid. les bat & fait prisonnier l'Electeur de Saxe. p. 28. publie l'Interim. ibid. ses efforts pour le faire accepter. p. 29. il met Constance au ban de l'Empire p. 29. Maurice Electeur de Saxe se declare contre Charles V. p. 35. il fait la paix à Passau. p. 38. assiege Metz, & se retire. p. 39. fait une treve avec la France. p. 40. se démet de l'Empire. p. 41.

Charles de Lorraine Cardinal & Evêque de Metz est élû Evêque de Strasbourg. p. 68. écrit une lettre au Senat de Strasbourg ibid. se saisit de Benfeldt. ib. bat un Corps d'Ennemis. p. 69. ses Troupes sont défaites. p. 70. il fait un accord provisionel. p. 72. deux traitez à Haguenau. p. 73. 74. cede son Evêché & meurt. p. 75.

Charles IV Duc de Lorraine entre en Allemagne & se retire. p. 98. demande du Secours à Louis XIII. Roy de France & conclut un traité avec luy. ibid. se saisit de Saverne & de Dachstein. p. 105. entre en guerre. p. 113. est battu par les Suedois. p. 114. traite avec le Roy de France. ibid. se démet de ses Etats en faveur de son frere. p. 118. passe le Rhin à Brisach & se retire à Besançon. ibid. sert l'Empereur à la Bataille de Nortlingue. p. 121. agit en Haute-Alsace. p. 126. tente de rentrer dans ses Etats, assiége Montbéliard & se retire. p. 129. son Arriere Garde est défaite. p. 130. il rentre en Alsace, passe les Vóges. ibid. entre dans la Duché de Bourgogne. p. 135. veut ravitailler Brisach & en est empêché. p. 144. se jette en Alsace, surprend Molsheim & l'abandonne. p. 157. se déclare contre la France. p. 230. 223. est battu par Monsieur du Turenne. p. 234. 237. penetre en Lorraine. p. 239. sa mort. p. 347.

Charles V Prince de Lorraine remporte un avantage sur le Rhin. p. 245. est reconnu Duc de Lorraine par l'Empereur, & Généralissime de ses Troupes. p. 247. prend un Fort prés de Philisbourg. ibid. fait le siége de cette Ville. ibid. la prend. p. 248. s'avance jusqu'à Mouzon. p. 249. retourne ibid. entre en Alsace. p. 250. 251. se retire sous Offembourg. p. 252. descend jusqu'à Philisbourg. p. 254. s'empare de Landau, le pille & se retire dans le palatinat. ibid. prend. Mayence. p. 284.

Charles

Digitized by Google

Charles Loüis Prince Palatin veut paſſer en Alſace. p. 156. propoſitions du Roy d'Angleterre à ce ſujet. ibid. il paſſe en France, prend le chemin de Genéve & eſt arrêté. ibid. eſt remis en liberté. ibid. demande Benfeldt pour caution. p. 192. elle luy eſt refuſée. p. 193. Heilbron luy eſt donné à la place. p. 193. il eſt rétabli dans le Bas-Palatinat. ibid.

Charlevoy Lieutenant-de-Roy dans Briſach. p. 194. eſt mécontent. p. 195. réſolution qu'il prend. ibid. ſa fermeté. p. 196. eſt enlevé. p. 197. eſt mené à Philisbourg & reconduit à Briſach. p. 199. ſe ſoumet au Roy. p. 202.

Chartreuſe prés de Strasbourg démolie. p. 64. cequ'elle coute à cette Ville. p. 65.

Chriſtine Reyne de Suéde p. 105. renouvelle l'alliance de la Suéde avec la France. p. 110.

Colloredo Général des Imperiaux battu. pris & conduit à Paris. p. 133.

Colmar Ville Imperiale d'Alſace reçoit des Prédicans & ſe pervertit. p. 54. la Religion Catholique y eſt rétablie. p. 92. les Jeſuites y ont une Egliſe. ibid. elle ſe met ſous la protection des Suédois p. 106. les Jeſuites en ſortent. p. 107. elle eſt cédée à la France p. 123. demeure attachée à la France. p. 129. eſt ravitaillée. p. 131. porte ſes plaintes à la Diéte. p. 219. Monnoye frappée à Colmar. p. 220. eſt demantelée. p. 230. porte ſes plaintes à Spire. p. 260.

Cologne Ville d'Allemagne choiſie pour tenir le Congrés de paix. p. 231. le Cardinal de Furſtemberg eſt poſtulé pour Coadjuteur de l'Electeur de Cologne. p. 283. refuſé par le Pape. ibid.

Concile tenu à Trente. p. 34.

Condé. Le Prince de Condé entretient correſpondance avec les Proteſtans d'Allemagne. p. 49. il en reçoit du ſecours. p. 50. fait la paix avec le Roy. ibid. recommence la guerre. ibid. aſſiége Dole. p. 134. le Prince ſon fils nommé d'abord le Duc d'Enguien vient en Alſace. p. 160. bat les ennemis prés de Fribourg. p. 162. prend Philisbourg, & quantité d'autres places. p. 163. depuis nommé Prince de Condé, il vient à Metz, fait bruler le pont de Strasbourg. p. 229. revient en Alſace. p. 246.

Confeſſion d'Augsbourg composée par Melancthon, & preſentée à l'Empereur par l'Electeur de Saxe. p. 20. Princes & Villes qui y ſouſcrivirent. ibid.

Conſtance Ville Epiſcopale ſur le Lac de ce nom eſt miſe au ban de l'Empire, ſe met ſous la protection de la Maiſon d'Autriche. p. 29.

Creischsgaw petit païs de la Suabe entre le Neckre & le Rhin. p. 11.

Crepy. traité qui s'y fait entre Charles V. & François I. p. 26.

Crequi. Le Maréchal de Crequi paſſe le Rhin à Briſach & bat le Duc de Saxe. p. 250. intimide Strasbourg & accorde un paſſeport au Duc de Saxe-Eisnach & à ſon armée pour retourner en Allemagne. ibid. aſſiége Fribourg & le prend. p. 251. bat deux mille Allemands. ibid. couvre Fribourg. ibid. force les retranchemens de Rhinfeldt. p. 252. eſt bleſſé. ibid. prend le Fort de Kell. ibid. le fait raſer & brûle le pont de Strasbourg. p. 253. repaſſe le Rhin ibid. prend des forts prés de Strasbourg. ibid.

D.

Dachſtein petit château d'Alſace abandonné par les Catholiques. p. 67. abandonné par ceux de Strasbourg. p. 69. rendu au Marquis de Brandebourg. p. 72. pris par les Marchiacs. p. 78. le Duc de Lorraine s'en ſaiſit. p. 105. pris par les Suedois. p. 114. eſt aſſiégé & delivré. p. 130. rendu par la France. p. 193.

Dalheim Château d'Alſace pris par les Marchiacs. p. 78.

Dam Château d'Alſace dans le Vasgaw. p. 12.

De la Ferté. Le Maréchal de la Ferté commande une armée en Alſace. p. 200. prend Béfort. p. 201. fait ſommer le Comte d'Harcour de rendre Briſach. ibid. prend Than. 201.

Deux-Ponts. Wolfangue Duc de Deux-Ponts conduit une armée au ſecours des Huguenots de France. p. 51. 52. ſa mort. p. 52. les Ducs de Deux-Ponts font de nouvelles acquiſitions en Alſace. p. 81.

Deux-Ponts Ville & Duché au voiſinage d'Alſace. p. 358. le Roy Stanislas s'y rend. ibid. en fort. ibid.

D'Huxelles. Le Marquis d'Huxelles défend Mayence. p. 284. garentit l'Alſace. p. 285. eſt fait Maréchal de France & Gouverneur d'Alſace ibid. eſt envoyé au Congrés de Gertruydemberg. p. 337. enſuite à celuy d'Utrecht. p. 338.

Diétes de Nuremberg. p. 7. de Spire. p. 10. 19. 25. de Huguenau. p. 24. de Vorms. p. 24. 26. de Ratisbonne. p. 24.

p. 24. 203. & suiv. d'Augsbourg. p. 28. de Francfort. p. 40. de Wirtzbourg. p. 76.

Directeurs de l'armée Weymarienne. p. 148. & suiv. ils traitent avec le Roy. p. 152. article important du traité, p. 153. voyez Weymariens.

Dole Ville de la Franche-Comté assiégée. p. 134. delivrée. p. 135. est prise par le Roy. p. 233.

Dracenfeltz Château d'Alsace, retraite de Brigands, pris & brulé. p. 12.

Drusenheim Ville de la Basse-Alsace, assiegée & prise p. 316. le Canal de Drusenheim construit. p. 327. 328.

Du Bourg. Le Comte du Bourg est blessé. p. 247. culbute le Comte de Mercy prés de Strasbourg p. 253. belle retraite du Comte du Bourg. p. 319. il est fait Commandant en Alsace p. 331. defait le Comte de Mercy à Rumersheim. p. 334. 335. est fait cordon-bleu p. 335. est Maréchal de France. p. 351.

Du Luc. Le Comte du Luc Ambassadeur de France aupres des Cantons Suisses se plaint de la Ville de Bâle. p. 336. est plenipotentiaire au Congrés de Bade. p. 351.

E.

Empire. Guerre dans l'Empire. p. 27. & suiv. la France traite avec l'Empire. p. 177. declaration des Etats de l'Empire au Congrés d'Osnabruck p. 174. Etats de l'Empire assemblez à Francfort p. 205. tout l'Empire arme contre la France. p. 232. fait la paix à Nimegue p. 258. entre dans la Ligue d'Augsbourg p. 280. fait la paix à Ryswick p. 29.. balance longtems pour declarer la guerre à la France p. 305. s'engage dans la grande alliance contre la France p. 306 fait la paix à Bade. p. 352.

Enguien. Voyez Condé.

Ensisheim Ville de la Haute Alsace, un College des Jesuites y est établi p. 80. prise par François p. 126. prise par les Suedois p. 137. le Conseil souverain d'Alsace y est établi. p. 205.

Erasme Evêque de Strasbourg s'efforce en vain de ramener cette Ville des nouvelles erreurs p. 29. traite avec les Magistrats. p. 31. prend possession des Eglises cédées aux Catholiques. p. 32. declaration que luy fait le Sénat de Strasbourg. p. 43. il proteste contre l'entreprise du Sénat. p. 45. sa mort. p. 51.

Erberstein ou Hermenstein Ville cédée aux François p. 101.

Erlac. Jean Louis Erlac est fait Gouverneur de Brisach par les Suedois p. 146. prend le commandement des troupes Weimariennes p. 150. est continué Gouverneur de Brisach par la France p. 154. sa mort. p. 194.

Ernest Comte de Mansfeldt entre en Allemagne p. 81. sa famille. ibid. s'attache aux Princes de l'union Evangelique. ibid. va en Boheme. p. 82. se jette sur l'Alsace. p 84. y fait d'extrêmes ravages, ibid. prend Lauterbourg, Haguenau & assiége Saverne sans succez. p. 84. fortifie Haguenau. p. 85. défait le Général de Tilly. p. 86. ravage l'Alsace. p. 87. assiege Saverne & le quitte avec perte. p. 87. 88. passe en Hollande, en Angleterre & meurt en Dalmatie. p. 88.

Espagne. Projets de partage de la Monarchie d'Espagne. p. 303. 304. rejettez par l'Espagne & par l'Empereur p. 304. Testament du Roy d'Espagne. p. 305. mort du Roy d'Espagne. ibid. Philippe V declaré heritier de la Monarchie d'Espagne, y est couronné. ibid. cette Monarchie reste à Philippe V. p. 358.

Etlingue. Lignes d'Etlingue p. 332.

Eugene. Le Prince Eugene de Savoye vient sur le Rhin. p. 320. 339. se rend à Rastat pour traiter de la paix au nom de l'Empereur. p. 349. va à Bade au nom de l'Empire. p. 351. signe ces deux paix. p. 351. 352.

F

Fabio Chigi Nonce du Pape au Congrés de Munster. p. 164. sa delicatesse de Religion. ibid. il refuse de traiter avec les Plénipotentiaires de l'Empereur & du Roy de France. p. 161. proteste contre cequi avoit été accordé au prejudice de la Religion Catholique dans le traité. ibid.

Ferdinand Roy de Hongrie est Lieutenant-Général de l'Empereur en Allemagne. p. 7. convoque une Diete à Spire. p. 19. refuse seance dans les assemblées aux Deputez de Strasbourg. ibid. fait une declaration contre les Novateurs. ibid. devient Empereur. p. 41. retire la Préfecture d'Alsace ibid.

Ferdinand II élu Roy des Romains est declaré Empereur p. 82. chasse les Ministres Protestans de la Boheme & des pais hereditaires. p. 88. 89. sa fermeté à soutenir les Catholiques. p. 90. 91. & suiv.

Ferdinand III. Roy de Hongrie prend Ratisbonne, assiége Nortlingue & bat les Suedois. p. 121. soumet le Wirtemberg. p. 122. assiége Philisbourg. ibid. vient à Drusenheim. p. 134. declare la guerre à la France. p. 141.

Digitized by Google

p. 141. monte sur le Trône Imperial ibid. fait déclarer son fils Roy des Romains & se rend à la diéte de Ratisbonne. p. 203. sa mort & celle de son fils. p. 305.

Feria. Le Duc de Feria Gouverneur de Milan prend Rhinfeldt. p. 112. délivre Brisach. ibid. s'empare de Béfort & d'Altkirck. p. 115. va joindre Altringer. p. 116. se retire en Baviere. ibid. sa mort. ibid.

Ferrette Ville & Comté, prise par les Suedois. p. 107. renfermée dans le Suntgau, cédée à la France. p. 182. Griefs de l'Evêque de Bâle sur la cession de Ferrette. p. 203.

Forestieres. Villes Forestieres prises par le Duc de Weymar. p. 139. 140. restent à la France en ôtages. p. 190. sont restituées à l'Empereur. p. 193.

Fort-Loüis Ville d'Alsace dans une Isle du Rhin fortifiée par les François. p. 285. son ouvrage au delà du Rhin démoli. p. 303. est bloquée par les Imperiaux. p. 325. délivrée. ibid. l'ouvrage au delà du Rhin rétabli. p. 327. encore démoli. p. 351.

France. Albert de Brandebourg se retire en France. p. 40. Ambassade de la France pour appaiser les Troubles d'Allemagne. p. 82. Gustave Adolphe Roy de Suede s'allie avec la France. p. 97. l'Evêque de Spire se met sous la protection de la France. p. 101. nouvelle alliance de la France avec la Reyne de Suede. p. 110. une partie de l'Evêché de Strasbourg mise sous la protection de la France. p. 119. l'Abbaye de Leurre est mise sous la protection de la France. p. 120. l'Evêché de Bâle est mis sous la protection de la France. p. 121. les Suedois cédent à la France Philisbourg, Colmar & Scelestat. p. 123. Fribourg & Brisach. p. 159. toute l'Alsace cedée à la France. p. 123. 176. 177. la France s'empare de Strasbourg. p. 265. Guerre entre la France & l'Empereur. p. 39. 125. 280. 306. entre la France & l'Empereur & l'Empire. p. 26. 188. 258. 285. 351. 352.

Francfort Ville Imperiale, les Etats de l'Empire s'y tiennent. p. 205. l'Empereur est obligé de signer la Capitulation de Francfort. ibid. Conférences de Francfort. p. 263. 298. 299. & suiv.

Franche-Comté. Exploits du Duc de Weymar dans la Franche-Comté. p. 137. Conquêtes qu'y fait le Duc de Navailles. p. 233. elle est entierement soumise par Louis XIV. ibid.

Franckendal Ville & forteresse du Bas-Palatinat tenuë par les Espagnols. p. 192. ils refusent de la rendre. ibid. elle est prise par les François. p. 284.

François I. Roy de France est sollicité par Strasbourg de favoriser les Novateurs. p. 23. fait la guerre à Charles V. p. 25. sa paix. p. 26. est envain sollicité par Strasbourg. p. 27.

François de Sikingue, sa naissance, ses entreprises. p. 11. se soumet à l'Empereur ibid. se déclare le protecteur des Lutheriens. ibid. se rend à Landau. p. 12. fait la guerre à l'Archevêque de Tréves, assiége cette Ville & se retire. ibid. se jette en Alsace. ibid. est tué. ibid.

Frederic V Electeur Palatin élu Roy de Bohéme par les mécontens. p. 82. est defait & se retire en Hollande. p. 83. est mis au ban de l'Empire. ibid. vient dans ses Etats. p. 85. les quitte & meurt. p. 88.

Fribourg Ville du Brisgau est prise par les Suedois. p. 121. est cédée à la France. p. 153. est prise par les Bavarois. p. 161. évacuée par l'Empereur. p. 193. prise par les François. p. 251. renduë à l'Empereur. p. 303. assiégée par les François. p. 347. prise. p. 348. renduë à l'Empereur par la paix. p. 351.

Furstemberg. François Egon de Furstemberg élu Evêque de Strasbourg. p. 217. sa naissance, ses dignitez, son crédit à la Cour de France. ibid. & p. 218. il s'intéresse pour la délivrance de son Frere. p. 232. Veille au bien de son Diocése. p. 242. dégage Oberkirck. ibid. bâtit un Château à Moutzig, rétablit celuy de Vantzenau & en commence un à Saverne. ibid. se retire en France. p. 255. est maltraité à Vienne. p. 256. ses plaintes. ibid. travaille pour la paix. ibid. luy, son frere & toute sa famille sont retablis dans leurs biens, honneurs &c. p. 257. rentre en possession de la Cathedrale de Strasbourg. p. 266. sa mort. ibid. Guillaume Egon de Furstemberg Plénipotentiaire de l'Electeur de Cologne est enlevé par ordre de l'Empereur. p. 231. Lettre du Roy de France à ce sujet. p. 222. negociation pour le délivrer. p. 256. il est élu Evêque de Strasbourg. p. 266. & 275. va à Paris. p. 275. établit un Séminaire à Strasbourg & le donne aux Jesuites. p. 276. est fait Cardinal. p. 278. est postulé pour être Coadjuteur de l'Electeur de Cologne. p. 283. sa mort. p. 317.

Digitized by Google

G.

Galas Général de l'Empereur attaque Haguenau & leve le siége. p. 131. repasse le Rhin. p. 131. s'avance à Drusenheim. p. 133. reste dans ses retranchemens. p. 134. entre dans le Duché de Bourgogne. p. 135. fait le siége de St. Jean-de-Losne & le leve. p. 137. repasse en Alsace. ibid.

Gaspar Baron de Moersberg ou de Morimont Landvogt d'Alsace. p. 8.

Georges Duc de la Basse-Baviere laisse ses Etats à son gendre. p. 1.

Gebhard Comte de Truchsés. Voyez Truchses.

Germersheim Ville située sur la Queich. Le Comte de Mansfeldt s'y retire. p. 84. elle résiste à l'Archiduc Leopold, est forcée & pillée. p. 88. se rend à Gustave Adolphe. p. 98. est prise par les Suedois. p. 151. reprise par les Imperiaux. p. 152. ouvre ses portes aux Weymariens, qui l'abandonnent. p. 155. prétensions sur la Préfecture de Germersheim. p. 158. elle est prise par les François. p. 162. est evacuée. p. 193. reprise par les François. p. 234. éclaircissemens touchant la cession du Baillage de Germersheim. p. 298. lignes de Germersheim. p. 300.

Gertruydemberg. Congrés qui s'y tient pour la paix p. 337.

Grand-Baillage d'Alsace ou de Haguenau. Voyez Préfecture Imperiale.

GrandBailly, ou Préfet, ou Avocat Provincial ou Landvogt, ces termes signifient la même chose. p. 1. 41. il est nommé par l'Empereur. p. 2. Grand-Bailly d'Alsace. p. 3. Villes soumises au Grand-Bailly d'Alsace. p. 42. le Roy nomme un Grand-Bailly d'Alsace p. 198. il est reconnu. p. 200. nouveau Grand-Bailly d'Alsace. p. 202. pouvoir du Grand-Bailly d'Alsace ou de Haguenau. p. 208. 209. autre Grand-Bailly. p. 211. Difficultez à sa reception. ibid. & p. 112. ist est reçu. p. 215. 216. le Grand-Bailly visite les Villes de la Préfecture. p. 219.

Grand-Chapitre de Strasbourg voyez Chapitre.

Grotius est chargé des affaires de la Reine de Suede. p. 147. Conseil qu'il donne au Duc de Weymar. ibid. il agit pour la liberté du Prince Palatin. p. 156.

Guebriant. Comte de Guebriant passe le Rhin. p. 155. est fait Marêchal de France. p. 158. la Marêchale de Guebriant arrive en Alsace. p. 159. le Marêchal passe le Rhin p. 160. prend Rotweil & y meurt. p. 161. intrigues de la Marêchale de Guebriant. p. 196. elle part pour l'Alsace. ibid. aspire au Gouvernement de Brisach. ibid. retourne en France & se rend à Brisach. p. 197. se retire à Bâle. p. 198. quitte Bale, p. 199. sa mort. ibid.

Guillaume Egon de Furstemberg voyez Furstemberg.

Guillaume de Honstein élu Evêque de Strasbourg, fait son entrée publique. p. 4. sa régularité, son Caractere. p. 5. fait citer les Prêtres mariez. p. 7. est empêché par les Magistrats de Strasbourg. ibid. excommunie les Prêtres mariez. ibid. ses efforts pour soutenir la religion. p. 17. se rend à la diéte d'Augsbourg p. 20. dégage Benfeldt. p. 24. sa mort. p. 29.

Gustave Adolphe Roy de Suede aborde à l'Isle de Rugen, se rend maître de la Pommeranie. p. 97. s'allie avec la France. ibid. bat le Géneral de Tilly. ibid. entre dans la Franconie s'empare de Würtzbourg & de Mayence. p. 98. passe le Rhin & prend plusieurs Places. ibid. écrit au Duc de Lorraine. ibid. Strasbourg se met sous sa protection. p. 100. est tué. p. 104.

Gustave Horn Général Suedois prend Hailbron. p. 98. vient en Alsace. p. 102. bat un detachement des Imperiaux. ibid. passe à Strasbourg ibid. assiége Benfeldt ibid. le prend p. 104. s'empare de Molsheim. ibid. assiége Scelestat. p. 105. le prend p. 106. se saisit de plusieurs Villes, de Colmar & de Haguenau. p. 106. 107. passe le Rhin. p 107. quitte le siége de Constance. p. 115. passe le Rhin sur le pont de Strasbourg. ibid. est battu à Nortlingue & fait prisonnier. p. 121.

Gütterlhoff ou Guiterlhoff Maison de Strasbourg à quel usage. p. 61. les Chanoines Protestans s'en saisissent. ibid. est rendue aux Catholiques. p. 91. la Ville de Strasbourg s'en empare. p. 109.

H. Haguenau

Digitized by Google

H.

Haguenau Ville Imperiale de la Basse-Alsace ouvre ses portes à l'Empereur. p. 2. il s'y tient une Assemblée des Etats d'Alsace p. 11. Diéte de Haguenau. p. 24. Prédicans à Haguenau. p. 48. les Jesuites y courent, préservent la Ville & s'y établissent. ibid. Traité de Haguenau. p. 73. 74. elle se redime du pillage. p. 84. se rend à discretion. ibid. est fortifiée. p. 85. est assiégée & délivrée p. 86. se rend à l'Archiduc Leopold. p. 88. les Suedois tentent de la surprendre. p. 99. elle se met sous la protection des Suedois. p. 107. est prise par les Imperiaux. ibid. assiégée par les Suedois. p. 113. délivrée. p. 114. cédée à la France. p. 119. attaquée par Galas & délivrée. p. 130. tentative sur Haguenau, inutile p. 157. évacuée par les François. p. 193. Assemblée de Haguenau pour la réception d'un Grand Bailly p. 211. Haguenau se soumet. p. 214. lignes de Haguenau abandonnées. p. 324. elle est prise par les Imperiaux. ibid. reprise par les François. p. 326. Préfecture de Haguenau, voyez Préfecture.

Hanau. Le Comte de Hanau se met sous la protection de la France. p. 117.

Harcourt. Le Comte d'Harcourt est Commandant d'Alsace. p. 198. il y vient. p. 199. s'établit dans Brisach. p. 200. est reconnu Grand-Bailly de Haguenau. ibid. est sommé de remettre Brisach p. 201. se soumet au Roy. p. 202. céde son Gouvernement d'Alsace. ibid.

Haut-Palatinat païs d'Allemagne sert d'apanage aux enfants du Prince Palatin Robert. p. 2. est donné au Duc de Baviere. p. 88.

Henry VIII Roy d'Angleterre entre dans la ligue de Smalcald p. 23. fait la guerre à la France. p. 26.

Henry II Roy de France traite avec l'Electeur de Saxe. p. 35. est en guerre avec Charles V. ibid. s'empare de Toul, de Verdun & de Metz. p. 36. s'avance en Alsace, reçoit la députation & des vivres de la Ville de Strasbourg. ibid. s'en éloigne. p. 37. marche à Haguenau, à Wissembourg. ibid. sort d'Alsace. ibid. écrit aux Magistrats deStrasbourg. p. 39.

Henry IV Roy de France demande du secours à Strasbourg. p. 64. se déclare pour les Princes de l'Empire. p. 77. sa mort p. 78.

Henry d'Orleans Duc de Longueville commande en Alsace. p. 152. est reconnu Général par les Weymariens. p. 154. prend plusieurs places. p. 155. passe le Rhin. ibid. se rend à Munster en qualité d'Ambassadeur du Roy pour la paix de Westphalie. p. 164.

Hesse. Le Landgrave de Hesse mis au ban de l'Empire. p. 27. retenu prisonnier par l'Empereur. p. 35. se met sous la protection du Roy de Suede. p. 97. la Langrave de Hesse s'allie à la France. p. 155.

Hohenbaar Château d'Alsace où le Comte de Salm se réfugie. 119. est cédé à la France. ibid. pris par les Imperiaux. p. 130. surpris par le Duc de Weymar. p. 133. rasé. p. 193.

Hohenbourg Château d'Alsace pris & brulé. p. 12.

Hollandois ont la guerre avec la France. p. 229. & suiv. font leur paix. p. 257. s'allient avec l'Empereur contre la France. p. 283. font la paix. p. 292. entrent dans la grande alliance contre la France. p. 305. font la paix à Utrecht. p. 338.

Horloge de Strasbourg construite. p. 52.

Huguenots de France cherchent du secours auprés des Princes d'Allemagne. p. 49. en reçoivent. p. 50. un corps de troupes qui alloit à leur secours, est défait en Alsace. ibid. le Duc de Deux-Ponts marche au secours des Huguenots p. 51. 52. ils reçoivent de nouveaux secours d'Allemagne p. 59.

Huningue petit village de la Haute Alsace à demie lieue de Bale, où les Imperiaux avoient bâti un fort pris par les Suedois. p. 120. ce fort est démoli p. 151. les Imperiaux y font des retranchemens qui sont forcez par les François p. 249. le Roy fortifie Huningue & en fait une place forte. p. 264. avec un pont sur le Rhin. p. 280.

I.

Jacques Sturm Stettmestre de Strasbourg est député à la Diéte de Spire. p. 10. protége les nouvelles erreurs. ibid. est député à la diéte d'Augsbourg. p. 20. est envoyé en Angleterre. p. 23. érige un College Protestant à Strasbourg. ibid. sert de témoin à la Conférence de Ratisbonne p. 25. est envoyé en France p 26. 36. à l'Empereur. p. 27. sa mort. p. 40.

Jean de Wert Général de l'Empereur chasse les Suedois des Isles du Rhin. p. 138. est battu & pris. p. 139. 140.

Jean de Manderscheid Blanckenheim élû Evêque de Strasbourg. p. 51. sa fermeté. p. 58. convoque les Etats d'Alsace

d'Alsace à Scelestat. p. 58. meurt à Saverne. p. 66.

Jean Frederic Electeur de Saxe. Voyez Saxe.

Jean Geiler dit de Keisersberg. p. 5. son zéle. ibid. sa mort, p. 6. son Epitaphe. ibid.

Jean Georges de Brandebourg élu Evèque de Strasbourg par les Chanoines Protestans. p. 67. promet une entiere liberté de conscience. p. 69. fait attaquer les Troupes Lorraines & est repoussé. p. 70. assiége Molsheim & se retire. ibid. l'assiége de nouveau & le prend. p. 71. fait un accord provisionel. p. 72. traite avec Strasbourg & engage plusieurs biens de l'Evèché. p. 72. 73. fait deux traitez à Haguenau. p. 73. 74.

Jean Marbach zelé partisan de la Confession d'Augsbourg. p. 47. attaque Jérome Zanchius. ibid. fait proscrire à Strasbourg les Sacramentaires. ibid.

Jean. Messieurs de St. Jean ou Joannites obtiennent l'Eglise de St. Marc. p. 276.

Jean Pappus Professeur à Strasbourg ardent Lutherien fait déposer Sturmius. p. 49.

Jean Sleidan est envoyé en Angleterre par la Ville de Strasbourg. p. 26. est député par la même Ville au Concile de Trente. p. 34. sa mort. p. 40. c'est un Auteur infidele. ibid.

Jean Sturmius premier Recteur du College Lutherien de Strasbourg, son païs, sa naissance, ses études. p. 48. est dans les sentimens de Zuingle & de Calvin. p. 49. est déposé de sa charge de Recteur. ibid.

Jérome Zanchius Chanoine régulier quitte son cloitre, se retire à Geneve, est appellé à Strasbourg. p. 47. sa dispute avec Jean Marbach, il quitte Strasbourg & meurt à Heidelberg. ibid.

Jesuites ont un établissement à Haguenau. p. 48. Colleges de Jesuites à Molsheim. p. 54. à Ensisheim, à Scelestat, à Haguenau. p. 80. ont une Université à Molsheim. ibid. ont une Eglise à Colmar. p. 92. sortent de Colmar avec des certificats des Magistrats. p. 107. ont un Séminaire à Strasbourg. p. 276. Loüis XIV leur fonde un College à Strasbourg. ibid. conversions qu'ils font en Alsace. p. 277. 278.

Illkirch Village à une lieuë de Strasbourg, les Troupes Lorraines veulent s'en emparer, & sont repoussées. p. 70. le Marquis de Louvois s'y rend & y reçoit les députez de Strasbourg. p. 265. la Capitulation de la Ville de Strasbourg y est signée. p. 266.

Innocent XI se plaint à Vienne de la Ligue d'Augsbourg. p. 282.

Interim de Charles V publié. p. 28. pourquoy il est ainsi nommé. ibid.

Joseph Roy des Romains arrive au siége de Landau. p. 307. prend cette Ville. p. 308. l'assiége une seconde fois. p. 320. & la prend. p. 322. sa mort. p. 338.

Juliers Guerre à l'occasion du Duché de Juliers. p. 76. l'Archiduc Leopold Evèque de Strasbourg déclaré Gouverneur des Etats de Juliers. ibid. la Ville de Juliers est assiégée & prise. p. 79.

K.

Kaysersberg Ville de la Préfecture d'Alsace demeure ferme dans l'ancienne Religion. p. 63. vains efforts pour la pervertir. ibid. reglemens qu'elle fait pour se conserver. ibid. & p. 64. & prise par les Suedois. p. 106

Jean de Kaysersberg. Voyez Jean Geiler.

Kell Village au delà du Rhin à la tête du pont de Strasbourg, où il y avoit un petit fort. p. 122. ce fort est augmenté. p. 236. est pris par les François. p. 252. rasé p. 253. rétabli, reste à la France. p. 274. est rendu à l'Empereur par le traité de Ryswick. p. 303. est pris par les François. p. 312. 313. rendu à l'Empereur & à l'Empire par le traité de Bade. p. 351.

Kentzinguen Ville au delà du Rhin attaquée par le Duc de Weymar & delivrée. p. 138. prise par les François. p. 314.

Kochersberg Château d'Alsace pris par les Strasburgiens. p. 67. repris par le Cardinal de Lorraine. p. 69.

Koënigsbruck Monastere d'Alsace pillé par les Paisans. p. 13.

L.

La-Haye Ville de Hollande où l'Empereur transporte les Conferences de Ratisbonne. pourquoy. p. 273.

Landau Ville Imperiale d'Alsace engagée à l'Evèque & au Chapitre de Spire, & degagée. p. 3. est attachée à la Préfecture de Haguenau. ibid. privileges qu'elle reçoit. ibid. se rend à Mansfeldt. p. 84. reçoit l'Archiduc Leopold. p. 88. se soumet à Gustave Adolphe. p. 98. est occupée par les François. p. 117. prise par les Suedois. p. 151. reprise par les Imperiaux. p. 152. est forcée par les François. p. 155. 163. est évacuée par les François. p. 193. est prise, pillée, abandonnée par les Imperiaux. p. 254. l'Electeur Palatin dispute si elle est d'Alsace. p. 260. elle est fortifiée par les François. p. 285. est prise par les Imperiaux. p. 306. 307. 308. reprise par les François,

Digitized by Google

çois. p. 316. 317. assiégée par les Imperiaux. p. 320. prise. p. 322. attaquée par les François. p. 342. prise. p. 344. reste à la France par la paix de Ryswick. p. 296. par celle de Bade. p. 351.

Landgraviat de la Haute & Basse-Alsace cédé à la France. p. 176. l'Evêque de Strasbourg veut conserver le Landgraviat de la Basse-Alsace. p. 182.

Landstoul Château, sa situation, est assiégé & pris. p. 12

Landvogt ce que c'est. p. 1. Gaspar Baron de Moersberg est Landvogt d'Alsace. p. 3.

Lauffembourg une des Villes forestieres prise par les Weymariens. p. 139.

Leonard. St. Leonard Collegiale, sa situation. p. 13. se met sous la protection de l'Evêque de Strasbourg. ibid. étoit autrefois un Monastere. ibid. le Grand-Prevôt de la Cathedrale de Strasbourg nomme aux benéfices de cette Eglise. ibid.

Leopold Archiduc Evêque de Strasbourg. p. 75. sa naissance, son Caractere. ib. est Evêque de Passau. p. 76. est declaré Gouverneur des Etats de Juliers. ibid. passe à Juliers ibid. leve des Troupes à Strasbourg. p. 77. se rend à Passau, porte la guerre en Bohême & se retire. p. 80. vit dans son Evêché de Strasbourg, ibid. fonde les Colleges d'Ensisheim, de Scelestat, de Haguenau, & l'Université de Molsheim. ibid. envoye du secours en Autriche. p. 83. est maitre du Bas-Palatinat. ibid. fait le siége de Haguenau & le leve. p. 86. retire des mains des Protestans plusieurs Bénéfices Ecclesiastiques. 48. 89. est pourvû de la Prevoté de Seltz. p. 89. fixe des revenus pour entretenir des Jesuites à Seltz. ibid. quitte ses Evêchez & ses Bénéfices. ibid. se marie. ibid. l'Empereur luy donne des Seigneuries. ibid. sa mort. p. 104.

Leopold-Guillaume Archiduc est élu Evêque de Strasbourg & de Passau. p. 89. agit pour empêcher la cession de Benfeldt, de Saverne & du Landgraviat à la France. p. 172. sa mort. p. 216. ses vertus. 217.

Leopold Archiduc d'Autriche est déclaré Empereur. p. 205. Envoye des Lettres avocatoires contre la France. p. 230. fait enlever le Comte de Furstemberg. p. 231. ses raisons. p. 232. arme tout l'Empire contre la France. ibid. & suiv. paix de Nimegue avec la France. p. 258. fait une ligue contre la France. p. 269. tréve avec la France. p. 274. 275. fait la ligue d'Augsbourg contre la France. p. 280. s'allie avec les Hollandois. p. 283. déclare la guerre à la France. p. 284. fait la paix. p. 296. rejette les projets de partage de la Monarchie d'Espagne. p. 304. envoye une Armée en Italie. p. 305. fait une grande alliance contre la France. ibid. envoye une Armée sur le Rhin. p. 306. & suiv.

Leurre riche Abbaye à l'extremite de l'Alsace donnée par les Suédois au Rhingrave, se met sous la protection de la France. p. 120. reçoit Garnison Françoise. p. 121.

Leurre Chateau pris à discretion par les Suedois. p. 137.

Loewenstein Comte, d'où descend cette Maison. p. 85. le Comte Georges-Loüis assiege & prend Magdenbourg. ibid.

Longueville, voyez Henry d'Orleans Duc de Longueville.

Lorraine. Les Troupes Lorraines battent les Paisans d'Alsace. p. 14. 15. défont les Troupes de Strasbourg. p. 68. enlevent un camp des Troupes de Strasbourg. p. 69. repoussent le Marquis de Brandebourg. p. 70. sont elles-mêmes repoussées à Illkirch. ibid. battent un secours qui venoit au Marquis de Brandebourg. ibid. prennent & pilleut la Ville de Baar. ibid. sont mises en fuite. ibid. sont battuës par les Strasburgiens p. 98. une partie est défaite par les Suédois. p. 113. sont battuës par les Suédois. p. 114.

Voyez Antoine Duc de Lorraine, Charles de Lorraine Cardinal. Charles IV Duc de Lorraine. Charles V Prince de Lorraine.

Loüis XIII. Roy de France conclut un traité avec Gustave Adolphe Roy de Suede. p. 97. traite avec le Duc de Lorraine. p. 98. l'Evêque de Spire se met sous sa protection p. 101. il fait entrer une Armée en Alsace. ibid. la rappelle pour assiéger Tréves. ibid. le prend & Coblents. p. 102. se plaint des Suedois. p. 116. prend sous sa protection le Comte de Hanau d'autres Seigneurs & Villes d'Alsace. p. 117. 118. 119. s'empare de Magdenbourg & Landau. p. 117. les Suedois luy cédent Philisbourg, Colmar & Sceleftat. p. 123. toute l'Alsace luy est cédée par les Suedois. ibid. fait un traité avec le Duc de Weymar. p. 131. 132. instructions qu'il donne à ses envoyez en Alsace. p. 149. traite avec les Weymariens. p. 152. 153. sa mort. p. 159.

Loüis XIV l'Alsace luy est cédée par l'Empereur & par l'Empire. p. 169. s'allie avec

avec plusieurs Princes de l'Empire. p. 204. établit un Conseil Provincial en Alsace. p. 205. fait des alliances contre les Etats-Généraux. p. 229. leur déclare la guerre. ses conquêtes. ibid. Ligue contre luy. ibid. sa déclaration à la diéte. p. 230. traite avec l'Electeur de Brandebourg. ibid. se rend maître de Mastrich. ibid. passe en Alsace, & y fait dementeler plusieurs Places. ibid. sa lettre aux Princes de l'Empire au sujet de l'enlevement du Comte de Furstemberg. p. 232. soumet la Franche-Comté. p. 233. va en Flandres, ses conquêtes. p. 249. fait la paix avec la Hollande & l'Espagne. p 257. avec l'Empereur & l'Empire. p. 258. fortifie Huningue. p. 264. 260. s'empare de Strasbourg. ibid. va à Strasbourg. p. 266. propositions qu'il fait faire à Francfort & à Ratisbonne. p. 268. il traite avec l'Electeur Palatin. p. 269. propose une tréve à l'Empereur & à l'Empire. p. 273 prend Luxembourg. p. 274. traite avec les Etats-Généraux. ibid. Tréve avec l'Empereur & l'Empire. ibid. & p. 275. vient en Alsace. p. 276. augmente le Seminaire de Strasbourg & y fonde un College de Jesuites. ibid. son application à faire refleurir la Religion Catholique en Alsace p. 277. fonde des curez & des Missionnaires en Alsace p. 278. prend Philisbourg & d'autres places. p. 284. fait la paix à Ryswick. p. 296. ses intentions touchant l'Alsace. p. 298. 299. il accepte les projets de partage de la Monarchie d'Espagne. p. 304 déclare la guerre à l'Empereur, aux Hollandois, & à l'Angleterre. p. 305. fait la paix à Utrecht. p. 338. avec l'Empereur à Rastat. p. 351. avec. l'Empire à Bade. 352. sa mort. p. 354. son Eloge. p. 355.

Loüis XV Roy de France monte sur le Trône. p. 355. accorde des graces à l'Alsace. p. 355. 356. choisit une Epouse élevée en Alsace. p. 357. la célébration de son mariage se fait à Strasbourg. p. 359.

Loutre Riviere de la Basse-Alsace. Lignes de la Loutre. p. 332.

Louvois. Le Marquis de Louvois se rend à Illkirch & y reçoit les deputez de la Ville de Strasbourg. p. 265. signe la capitulation de Strasbourg. p. 266.

Luther commence à troubler l'Allemagne. p. 4. appelle au futur Concile. p. 8. tache de gagner François de Sikingue. p. 11. confere avec Bucer & se radoucit. p. 21.

Lutheriens à Strasbourg. p. 8. persécutent les Catholiques. p. 9. & suiv. sont allarmez de l'édit d'Augsbourg & s'unissent aux Sacramentaires. p. 21. sont seuls tolérez en Allemagne. p. 22. les Lutheriens de Strasbourg ne regardent pas les Sacramentaires comme leurs freres. p. 227. 228. voyez Protestans.

Lutzelbourg Château de la Basse-Alsace pris & brulé. p. 12.

Luxembourg Ville prise par les François. p 274.

Luxembourg. Le Duc de Luxembourg commande l'Armée d'Alsace. p. 247. empêche le Duc de Lorraine d'entrer dans la Haute Alsace. p. 248.

M.

Magdenbourg Château à l'extrémité de la Basse-Alsace. p. 85. est assiégé pris & pillé. ibid. est occupé par les François. p. 117. évacué. p. 193. rasé. p. 261.

Mansfeldt. Voyez Ernest Comte de Mansfeldt.

Marc Otton député de Strasbourg signe la paix de Munster au nom du Ban du Rhin. p. 188. son païs, sa famille, il vient à Strasbourg, est choisi Orateur de cette Ville. ibid. laisse son bien pour entretenir des pauvres dans les etudes. ibid.

Marchiacs, pourquoy ainsi nommez. p. 78. assiégent Dachstein & le prennent. ib. forcent & pillent Moutzig ibid. emportent Dalheim, assiégent Molsheim & le prennent. ibid.

Marie. La Princesse Marie Lesczinska épouse Loüis XV. p. 359. ses vertus. ibid. la cérémonie de son mariage se fait à Strasbourg. ibid.

Masmunster petite Ville aux extrémitez de la Haute-Alsace est prise par les Suedois. p. 111.

Mathias Empereur. p. 80. sa mort. p. 82.

Maurice Electeur de Saxe, voyez Saxe.

Maximilien I. Empereur dépoüille les Comtes Palatins de la Préfecture d'Alsace. p. 1. met Robert au ban de l'Empire. p. 2. marche contre l'Electeur Palatin. ib. entre en Alsace. ib. accorde la paix à l'Electeur Philippe. ibid. s'assûre de la Prefecture d'Alsace. ibid. incorpore Landau à la Préfecture d'Alsace. p. 3. luy accorde des privileges. ibid. aussi bien qu'à Strasbourg. ibid. arrete les entreprises de François de Sikingue. p. 11.

Maximilien II Empereur accorde une Academie à Strasbourg. p. 48. fait des plaintes au Roy de France. p. 50.

Mayence Ville d'Allemagne reçoit Garnison Françoise. p. 284. est prise par les Imperiaux. ibid.

Digitized by Google

Mazarin Cardinal sort de la Cour de France & se rend à Bruel. p. 196. retourne à la Cour. p. 197. est Grand Bailly de Haguenau. p. 202. 208. en fait rechercher les titres. p. 208. & suiv. sa mort. p. 211.

Le Duc Armand Mazarin a la survivance de la Charge de Grand-Bailly de Haguenau. p 211. lettres du Roy pour le faire recevoir en cette charge. ibid. difficultez qui s'y rencontrent. p. 212. ses réversales sont refusées. ibid. Cérémonie de sa reception. p. 215. 216.

Melancthon compose la Confession d'Augsbourg. p. 20. s'oppose aux Sacramentaires. ibid. est envoyé en Angleterre. p. 23. compose un précis de Doctrine p. 34.

Mercy Colonel des Imperiaux attaque le Rhingrave & est repoussé. p. 111. est fait prisonnier. ibid. est pris dans un combat par les Suedois. p. 120. défend Rhinfeldt & le rend aux Suedois. p. 121. est repoussé auprés de Brisach. p. 126. est battu par le Duc de Weymar. 137. & ensuite par le Rhingrave. ibid. met en déroute l'Armée Françoise. p. 161. est battu par le Général Rose p. 162. est repoussé auprés de Strasbourg p. 253. 254.

le Comte de Mercy surprend Monsieur de Vivant p. 331. entre dans la Haute-Alsace. p. 333. est défait par Monsieur le Comte du Bourg. p. 334. 335.

Messe suspenduë à Strasbourg. p. 17. rétablie. p. 31. 32. le Magistrat défend de célébrer la Messe. p 42.

Molsheim Ville de la Basse-Alsace, les Jesuites y ont un établissement. p. 48. un College. p 54. elle est assiégée & delivrée. p. 70. assiégée de nouveau & prise. p. 71. est renduë à l'Evêque. p. 72. les Marchiacs l'assiégent & la prennent. p. 78. elle a une Université. p. 80. se rend aux Suedois. p. 104. est prise par les François. p. 134. par le Duc de Lorraine. p. 157.

Montclar. Joseph du Pont Baron de Montclar commande en Alsace. p. 149. bat le Duc de Saxe Ei nach & le force de repasser le Rhin. ibid. est posté à Vantzenau. p. 253. rase les forts de Strasbourg. p. 255. est nommé Commandant en Alsace pour exercer la Charge de Grand Bailly en l'absence du Duc Mazarin. p. 259. fait préter serment de fidélité aux dix Villes de la Préfecture p. 260. 261. fait raser plusieurs châteaux. p. 262. fait sommer Strasbourg de se rendre. p. 265. signe la Capitulation de cette Ville. p. 266.

Montecuculli Général de l'Empereur entre en Alsace. p. 101. fait du dégat. p. 102. se retire à Brisach. p. 103. se rend maître de plusieurs Villes du Suntgau. p. 111. donne dans une embuscade. est blessé, fait prisonnier & meurt à Colmar. ibid.

Raymond Montecuculli Général de l'Empereur. p. 243. s'approche de Strasbourg. p. 244. ses differens mouvemens. p. 244. 245. attaque l'Armée Françoise dans sa retraite. p. 246. passe le Rhin, fait le siege de Haguenau & le leve. ibid. se saisit de Molsheim assiege Saverne & se retire. ibid.

Moutzig Ville d'Alsace forcée & pillée par les Marchiacs. p. 78. est prise par les Suedois. p. 104. on y bâtit un Château. p. 242.

Mülhause Ville du Suntgau, est attachée à la Préfecture d'Alsace. p. 42. en est détachée. ibid. diverses avantures de cette Ville. p. 61. 62.

Munster Ville de Westphalie choisie pour traiter de la paix. p. 163. propositions de la France. p. 164. projet de paix dressé par les Imperiaux. p. 170. réponse des François. p. 171. plan de paix proposé par les Mediateurs. p. 176. 177. projet de paix communiqué aux Suedois p. 181. les Etats de l'Empire presentent un nouveau plan, qui est rejetté. p. 182. 183. paix signée. p. 188. nouvelles difficultez levées. p. 190. 191. échange des ratifications p. 191. conférences pour l'exécution du traité. p. 192. exécution du traité. p. 193.

N.

NAncy Ville Capitale de la Lorraine ouvre ses portes au Roy de France. p. 134. est fortifiée par les François. p. 230.

Naumbourg Ville de Saxe. Il s'y fait une Confédération des Protestans. p. 45. assemblée des Docteurs Protestans dans cette Ville. p. 46. sans effet ibid. assemblée des Princes à ce sujet. ibid.

Neubourg Monastere d'Alsace pillé par les Paisans p. 13.

Neubourg Ville sur le Rhin est prise par les Suedois. p. 121. est evacuée par la France & ses fortifications rasées. p. 139. est prise par les François. p 309.

Neuf-Brisach Ville d'Alsace nommé la Ville de paille. p. 149. est demolie & transportée ailleurs. p 303

Nimégue Ville d'Allemagne choisie pour le Congrés de la paix. p. 255. Propositions de la France au Congrés de Nimegue. p. 257. traité de paix signé à Nimegue. p. 258.

Nortlingue Ville d'Allemagne assiégée par Fer-

Ferdinand Roy de Hongrie. p. 121. les Suedois y sont battus. ibid.
Nuremberg Ville d'Allemagne. Il s'y tient une diéte, p. 7. conferences de Nuremberg pour l'exécution du traité de Munster. p. 192. 193.

O.

OBerkirck Ville au delà du Rhin appartenante à l'Evêché de Strasbourg est engagée. p. 74. degagée. p. 75. & 242. les François y jettent des Troupes. p. 159.
Obernheim ou Oberehenheim Ville d'Alsace abandonnée par les Imperiaux. p. 103. les Suedois s'en emparent. ibid. est prise par les François, p. 134.
Obrecht. Voyez Ulric Obrecht.
Offembourg Ville au delà du Rhin prise par les Suedois. p. 102.
Osnabruck Ville de la Westphalie choisie pour traiter de la paix. p. 163. les assemblées qui se tiennent à Osnabruck & à Munster ne sont reputées que pour un seul & même Congrés. ibid. les Plénipotentiaires de Suede & la pluspart des députez Protestans résident à Osnabruck ibid. paix signée à Osnabruck p. 189. articles du traité. ibid. nouvelles difficultez. p. 190. 191. exécution du traité. p. 194.
Ottmersbüchel ce que c'est. p. 11.
Oxenstiern Chancelier de Suede chargé de ce qui se passe sur le Rhin. p. 100. appelle le Prince de Birckenfeldt. ibid. est chargé de toutes les affaires. p. 100.

P.

PAix de Cologne. p. 2. paix de Religion. p. 40. paix concluë à Vilstet. p. 79. à Prague. p. 127. à Munster & à Osnabruck. p. 188. à Nimégue. p. 258. à Ryswick p. 285. à Utrecht. p. 338. à Rastat. p. 351. à Bade. p. 352.
Païsans se révoltent en Suabe. p. 13. en Alsace. ibid. leurs pillages. ibid. prennent Saverne. p. 14. sont battus. ibid. continuent leurs ravages. ibid. sont défaits. p. 15. les Païsans du Brisgau se saisissent de Fribourg. ibid. consentent à un traité. ibid. la révolte renait, leurs ravages. ibid. & p. 16. fin de cette révolte. p. 16. les Païsans du Suntgau prennent les armes. p. 108. sont massacrez. ibid.
Palatin, guerre contre l'Electeur Palatin, p. 1. Philippe Electeur Palatin soutient son fils contre l'Empereur. p. 2. est mis au ban de l'Empire. ibid. La Préfecture d'Alsace luy est enlevée, ibid. fait sa paix avec l'Empereur. ibid. voyez Frederic V Electeur Palatin & Charles-Loüis.
Palatinat infecté par les Calvinistes. p. 49. Haut-Palatinat donné au Duc de Baviere. p. 88. le Bas Palatinat donné aux Archiducs d'Autriche. p. 83. une partie au Roy d'Espagne. p. 92. est rendu à l'Electeur Charles-Loüis. p. 192. 193. est occupé par les François. p. 135. voyez Bas-Palatinat & Haut-Palatinat.
Pappus. voyez Jean Pappus.
Passau. traité de Passau. p. 38.
Philisbourg appellé auparavant Udenheim Ville sur le Rhin est fortifiée. p. 82. ses ouvrages sont ruinez. ibid. est cedée à la France. p. 101. les Imperiaux y menent du secours. p. 110. est bloquée par les Suedois. p. 112. se rend. p. 118. est cédée à la France. ibid. les François y entrent. p. 123. est surprise par les Imperiaux. p. 124. prise par les François p. 163. reprise par les Imperiaux. p. 248. est assiégée & prise par les François. p. 284. renduë à l'Empereur. p. 303.
Pierre de Pardaillan de Gondrin Comte d'Antin Chanoine de la Cathedrale de Strasbourg est nommé Evêque & Duc de Langres. p. 356. est choisi par l'Assemblée du Clergé de France pour porter la parole au Roy. ibid.
Pourentruy Ville du Diocése de Bâle reçoit Garnison Francoise. p. 121. est évacuée par les François. p. 193.
Prague Ville de Bohéme, soulevement dans Prague. p. 80. 81. & suiv. Paix de Prague. p. 127.
Prébendez de la Cathedrale de Strasbourg tiennent ferme pour les Chanoines Catholiques. p. 61. leur maison est saisie par les Protestans. ibid. leur Corps s'appelle Grand-Choeur. p. 74. Chambre du Choeur. p. 357.
Préfet. L'Empereur nommoit un Préfet pour Gouvener la Préfecture Provinciale de la Basse-Alsace. p. 1. est appellé Landvogt. ibid. Préfets d'Alsace. p. 41. Voyez Grand-Baillis.
Préfecture Imperiale ou Grand-Baillage d'Alsace, depuis nommé Préfecture de Haguenau. p. 1. possedée par les Comtes Palatin du Rhin. ibid. se soumet à l'Empereur. p. 2. Landau est incorporé à cette Préfecture. p. 3. elle est donnée aux Archiducs d'Autriche. p. 41. est engagée aux Comtes Palatins. ibid. Villes incorporées à cette Préfecture p. 42. elle est cédée à la France. p. 176. & suiv. les dix Villes de la Préfecture portent leurs griefs à la diéte de Ratisbonne. p. 203. font une protestation. p. 206. 207. nouvelles contestations au sujet de la Préfecture. p. 208. Mémoire sur cette

Préfecture

Préfecture. ibid. & p. 209. 210. assemblée à Haguenau pour la reception d'un Grand-Bailly. p. 211. les Députez refusent de prêter serment de fidelité & les réversales du Grand-Bailly. p. 212. ils prêtent serment. p. 215. Etat de la Préfecture d'Alsace sous l'Empereur Ferdinand. p. 219. le Grand-Bailly visite les Villes de la Préfecture. ibid. plaintes des Villes de la Préfecture. ibid. & p. 224.

Prêtres mariez à Strasbourg. p. 6. sont soutenus par le Magistrat contre leur Evêque. p. 7. sont excommuniez. ibid. en appellent au futur concile. ibid.

Protestans. D'ou vient ce nom. p. 19. ils font un traité entre eux. p. 21. s'assemblent à Smalcald. p. 22. lettres de Charles V. favorables aux Protestans. p. 25. s'assemblent à Francfort. p. 26. embarras des Protestans. p. 34. propositions des Protestans au Concile de Trente. p. 35. confédérations des Protestans. p. 45. dissension des Protestans. p. 46. assemblée des Docteurs & des Princes protestans à ce sujet. ibid. & p. 47. dispute entre les Ministres de Strasbourg. ibid. & p. 48. 49. les Protestans secourent les Huguenots de France. p. 50. sont défaits en Alsace. ibid. autre armée de Protestans pour le même sujet. p. 52. violences des Chanoines Protestans de Strasbourg. p. 57. les Protestans d'Allemagne vont au secours des Huguenots de France. p. 59. autre secours battu en Alsace p. 61. ils font la Ligue dite l'Union Evangelique. p. 76. font la guerre en Alsace. p. 77. 78. les Protestans de Bohéme commencent la guerre. p. 80. sont battus. p. 84. Edit contre les Protestans, qui en sont allarmez. p. 94. font une ligue à Leipsic. p. 97. se joignent à Gustave. ibid. mouvemens des Protestans. p. 296. résultat des Protestans. p. 297. ils font une nouvelle tentative à Bade. p. 352.

Pyrenées. Traité des Pyrenées où le Roy d'Espagne céde à la France tous ses droits sur la Haute & Basse-Alsace. p. 207.

R.

RAntzau Colonel Suedois se saisit des dehors de Brisach. p. 112. ravitaille Colmar, Scelestat & Haguenau. p. 131. sa famille. Il embrasse le service du Roy. ibid. attaque le camp des Hongrois & le pousse. p. 136.

Rapolstein. Les Comtes de ce nom reconnoissent les premiers les Archiducs pour leurs Souverains & entraînent le reste de la Noblesse de la Haute-Alsace. p. 225.

Rastat Ville au delà du Rhin où se tiennent les conferences pour la paix. p. 349. 350.

Ratabon. L'Abbé de Ratabon premier Grand Vicaire François du Diocése de Strasbourg est nommé à l'Evêché d'Ypres & ensuite à celuy de Viviers. p. 276.

Ratisbonne Ville d'Allemagne. Diéte qui s'y tient. p. 24. 25. Diéte où se trouve l'Empereur. p. 263. Griefs portez à la Diéte de Ratisbonne au sujet de l'Alsace. ibid. & p. 204. la Diéte de Ratisbone conclut à la guerre contre la France. p. 339.

Religieuses. Fermeté des Religieuses de Strasbourg. p. 54. leurs plaintes. p. 95. celles de la visitation s'etablissent à Strasbourg, & sont mises en possession de l'Abbaye de St. Etienne. p. 276.

Réversales, ceque c'est. p. 212. les réversales du Duc Mazarin refusées. ibid. acceptées. p. 216.

Rhinau Ville d'Alsace sur le Rhin est réduite presque toute en cendres. p. 79.

Rhinfeldt une des Villes forestieres prise par les Suedois. p. 121. assiégée par le Duc de Weymar. p. 139. bataille de Rhinfeldt. ibid. est prise. p. 140. rendue. p. 193. ses retranchemens sont forcez par les François. p. 252.

Rhingrave Otton-Loüis Général Suedois repousse les Imperiaux. p. 104. s'empare de plusieurs petites Villes. ibid. bat la Cavalerie Imperiale. p. 106. prend plusieurs Villes p. 107. poursuit les Lorrains, prend Saint-Hippolyte, Saint Dié, s'avance jusqu'à Nancy. p. 114. bat les Imperiaux. p. 110. se rend maître de presque toute la Haute-Alsace. ibid. prend Neubourg, Fribourg, Rhinfeld. p. 121. se retire sous Kell & court un grand danger. p. 122. céde aux François Colmar & Scelestat. p. 123. sa mort. ibid.

Rhingrave Jean-Philippe Suedois emporte Mas Munster, le château de St. Amarin, & bloque Brisach. p. 111. leve ce siége. p. 112. bat les Imperiaux p. 120. défait le Général Mercy. p. 137. prend Ensisheim. ibid. sa mort. p. 140.

Robert fils de l'Electeur Palatin. p. 1. est condamné. p. 2. refuse de se soumettre, est mis au ban de l'Empire. ibid. sa mort. ibid.

Rodolphe Empereur tache de ramener à son devoir l'Electeur de Cologne, p. 55.

Digitized by Google

p. 55. défend de mener du secours aux Protestans de France. p. 59. donne un mandement en faveur des Chanoines Catholiques de Strasbourg. p. 73. déclare l'Archiduc Leopold Gouverneur des Etats de Juliers. p. 76. envoye un heraut à Strasbourg. p. 79. sa mort. p. 80.

Rodolphe Offa Commiffaire Général de l'Empereur prend Wilftet. p. 99. reprend Weiffembourg & Buffweiller, p. 100. eft joint par Montecuculli & & entre en Alface. p. 101. repaffe le Rhin & fait du dégat. p. 102.

Rohan. Henry de Rohan Ambaffadeur de France en Suiffe. p. 99. fignale fa fidelité pour le fervice du Roy. p. 115. commande en Haute-Alface & prend Altkirck. p. 126. repouffe le Comte de Mercy. ibid. paffe dans la Valteline. p. 127. vient joindre le Duc de Weymar. p. 139. fa mort. fon éloge. ibid.

Armand Gafton de Rohan-Soubize Chanoine de la Cathedrale de Strasbourg eft choifi Coadjuteur de l'Evêque de Strasbourg, fon caractere. p. 137. entre en poffeffion de cet Evêché, eft Cardinal. ibid. fait dans fa Cathedrale la cérémonie du Mariage de Loüis XV avec la Princeffe Marie Lefczinska. d. 359. beaux difcours qu'il prononça à ce fujet. p. 360. 361.

Armand Jules de Rohan Ecolatre de la Cathedrale de Strasbourg nommé à l'Archevêché de Reims, facre le Roy Loüis XV. p. 356. 357.

Rofe ou Rofen. Le Colonel Reinold Rofen bat un parti de Bavarois. p. 143. eft déclaré un des Directeurs de l'armée Weymarienne. p. 148. prend le Château d'Eberbourg. p. 155. prend Caub par efcalade. ibid. bat le Général Mercy. p. 162. eft fait Chef des Weymariens. p. 178. eft arrêté par Mr. de Turenne & envoyé à Vincennes. ibid. eft délivré. ibid. fa Maifon, differentes branches de cette Maifon. ibid. & p. 179. les trois freres s'attachent au Duc de Weymar. p. 179. il acquiert la terre de Bollweiller en Alface. ibid. met en déroute quatre cens Croates. ibid. fe retire en Alface, achette le Château d'Herrenftein & le démolit. ibid. meurt à Dittweiler. ibid. fa fille epoufe Conrad de Rofen depuis Maréchal de France. ibid. Avantures & mort de Conrad de Rofen Maréchal de France. p. 353. 354.

Rofsheim Ville de la Préfecture d'Alface eft prife, pillée & les Habitans paffez au fil de l'épée. p. 87.

Rottweil Ville d'Allemagne prife par le Maréchal de Guebriant qui y meurt. p. 161.

Rouffac Ville de la Haute-Alface prife par les Suedois. p. 106. 120. par les François. p. 126.

Ryswick Ville choifie pour les conférences de la paix. p. 287. conditions propofées par la France. p. 288. réponfe des Imperiaux. p. 289. conférences au fujet de l'Alface. p. 281. le traité eft figné. p. 296.

S.

SAcramentaires. leurs Chefs. p. 20. ne s'accordent pas entre eux. ibid. font allarmez de l'édit d'Augsbourg & fe réuniffent aux Lutheriens. p. 21. ils ne font pas tolérez à Strasbourg. p. 47. 48. les Lutheriens de Strasbourg ne regardent pas les Sacramentaires comme leurs freres. p. 227. 228. Voyez Proteftans.

Sainte-Croix. Voyez Croix.

Saint-Amarin Ville d'Alface, fon Château emporté par les Suedois. p. 3.

Saint-Jean de-Laone Ville du Duché de Bourgogne affiégée & délivrée. p. 136.

Saint Michel Ville de Lorraine fe fouléve, eft affiégée & prife. p. 130.

Saint Nicolas Bourg de Lorraine pillé & brulé par les Croates. p. 130.

Salm. Herman Adolphe Comte de Salm Chanoine de Cologne & de Strasbourg Gouverneur d'Alface défend Saverne. p. 84. eft déclaré Vicaire-Général & Adminiftrateur du Diocéfe de Strasbourg. p. 89. tâche de fecourir Benfeldt. p. 103. entre dans Haguenau. p. 108. s'empare de plufieurs petites Villes. p. 111. tente d'aller en Franche-Comté & en eft empêché. p. 118. met une partie de l'Evêché de Strasbourg fous la protection de la France. p. 119. fe retire à Thann. p. 120. eft battu & pris. ibid. eft échangé. fa mort. p. 121.

Saverne Ville de la Baffe-Alface prife par les Paifans. p. 14. conférences de Saverne. p. 51. réfifte à la féduction. p. 54. eft affiégée par Mansfeldt & fe défend. p. 84. de nouveau affiégée & délivrée. p. 87. 88. le Duc de Lorraine s'en faifit. p. 105. eft cédée à la France. p. 119. 120. eft prife par les Imperiaux. p. 130. affiégée & prife par les François. p. 133. fes fortifications font rafées. p. 193.

Saxe. Jean Fréderic Electeur de Saxe préfente

Digitized by Google

sente sa confession de foy. p. 20. entre dans la ligue de Smalcald. p. 22. reconnoit Ferdinand pour Roy des Romains. p. 25. fait la guerre à l'Empereur. p. 27. est abandonné de la pluspart des Villes & Princes. ibid. se retire dans ses Etats. p. 28. est fait prisonnier. ibid. est dépoüillé de son Electorat. p. 35.

Maurice est investi de l'Electorat de Saxe. p. 35. se déclare contre l'Empereur. ibid. engage dans son party d'autres Electeurs & Princes. ibid. traite avec Henry II. Roy de France. ibid. se rend maître d'Augsbourg. ibid. s'avance vers le Tirol. p. 38. fait sa paix à Passau. ibid. est tué. p. 40.

L'Electeur de Saxe se joint à Gustave Adolphe. p. 97.

Scelestat Ville de la Préfecture de Haguenau résiste à la séduction des nouvelles erreurs. p. 54. Etats d'Alsace convoquez à Scelestat. p. 55. est assiégée & prise par les Suedois. p. 105. 106. est cédée à la France. p. 123. est ravitaillée. p. 131. est démolie. p. 239. est fortifiée. Ses fortifications sont conservées. p. 249.

Seckingue une des Villes forestieres prise par les Weymariens. p. 139.

Seltz Ville de la Préfecture de Haguenau. L'Archiduc Leopold est pourvû de la Prévoté de Seltz. p. 89. Jesuites à Seltz. ibid. est abandonnée par les Imperiaux p. 99. ses Habitans se font Catholiques. p. 277.

Sleidan. Voyez Jean Sleidan.

Smalcalde Ville où se tient une assemblée des Protestans. p. 22. Ligue qui s'y conclut. ibid. plusieurs Princes & Villes entrent dans la ligue de Smalcald. p. 23. 26. Villes & Princes qui se détachent de cette ligue. p. 27.

Spire. Diétes qui s'y tiennent. p. 10. 19. 25. elle se déclare pour Gustave Adolphe. p. 98. est prise par les Espagnols. p. 100. l'Evêque de Spire se met sous la protection de la France. p. 191. est prise par les Imperiaux & reprise par les François. p. 125. 126. abandonnée par les Imperiaux. p. 162. prise par les François. p. 284.

Stanislas I. Roy de Pologne aprés bien des évenemens arrive en Alsace. p. 357. tient sa Cour à Deux-Ponts. p. 258. se retire à Landau. ibid. tient sa cour à Weissembourg. ibid. sa fille la Princesse Marie épouse Loüis XV Roy de France. p. 359.

Statouder Lieutenant du Landvogt ou du Grand-Bailly de Haguenau. p. 11.

Stolhoffen petite place mais forte au delà du Rhin assiégée & prise par les Suedois. p. 102. lignes de Stolhoffen. p. 313. leurs forces. p. 314. elles sont attaquées & emportées par les François. p. 328 329.

Strasbourg Ville d'Alsace reçoit le privilege de battre de la monoye d'or. p. 3. sa devotion à la Sainte Vierge. ibid. ses florins sont marquez au coin de la Sainte Vierge. p. 4. elle se déclare pour Luther. ibid. magnifique entrée de son Evêque. ibid. & p. 5. Bucer y vient, s'y marie & d'autres Prêtres, qui sont favorisez par le Magistrat. p. 6. le Magistrat dispose des Cures de la Ville. p. 8. le culte Catholique y est aboli. p. 17. la Messe y est suspendue. p. 18. elle proteste contre le decret de la Diéte. p. 19. s'allie avec les Suisses. ibid. entre dans le parti des Sacramentaires. p. 21. entre dans la ligue de Smalcald. p. 22. s'aggrandit. ibid. College Lutherien érigé à Strasbourg. p. 23. Calvin y dogmatise. ibid. Eglises profanées à Strasbourg. p. 24. Benfeldt luy est oté. ibid. elle écrit à l'Empereur en faveur des Protestans. p. 26. 27. ménage sa paix, traite avec l'Empereur ibid. refuse de se soumettre à l'Interim. p. 28. demande un concile. p. 29. est menacée par l'Empereur & se soumet. p. 30. traite avec son Evêque. p. 31. rend des Eglises aux Catholiques p. 32. reçoit avec peine le decret de la Diéte d'Augsbourg. p. 32. Canisius Jesuite prêche dans sa Cathedrale. p. 34 elle envoye des députez au concile de Trente. ib. se fortifie contre Henry II. p. 36. ruine plusieurs Chapelles & Monasteres. ibid. & p. 37. est menacée par le Marquis de Brandebourg. p. 38. chasse les Ecclesiastiques des Eglises accordées. p. 42. 43. insultes faites aux Catholiques dans la Cathedrale. p. 44. resiste aux Commissaires de l'Empereur. p. 45. entre dans la Confédération des Protestans. ibid. souscrit à la Confession d'Augsbourg non changée. p. 47. disputes entre ses Ministres. ibid. Calvinistes non tolérez à Strasbourg. ibid. fait défense de manger de la viande les Vendredys & Samedys. p. 48. son College devient une Academie. ibid. entreprises sur les Monasteres qui restoient à Strasbourg. p. 53 54. troubles du chapitre de Strasbourg. p. 56 57. vio-

Digitized by Google

violences des Chanoines Proteſtans, plaintes des Catholiques. p. 57. elle s'allie avec Zurich & Berne p. 60. Henry IV luy demande du ſecours. p. 64. elle détruit la Chartreuſe qui étoit voiſine. ibid. & p. 65. nouvelle perſécution des Catholiques à Strasbourg. p. 65. 66. les troupes de Strasbourg défaites. p. 68. 69. elle refuſe de prendre l'Empereur pour Juge. ibid. elle reçoit du ſecours des Suiſſes. p. 70. bat les troupes Lorraines, ibid. ordre de l'Empereur intimé à Strasbourg p. 71. fait un accord proviſionel. p. 72. traite avec le Marquis de Brandebourg pour les biens de l'Evêché. p. 72. 73. entre dans la ligue de l'Union Evangelique. p. 76. leve des troupes. p. 77. l'Empereur y envoye un Heraut. p. 79. elle fait la paix. ibid. ſe ſoumet à un mandement de l'Empereur favorable aux Catholiques. p. 91. différe d'obéir à un autre. ibid. l'Electeur de Saxe ſollicite pour Strasbourg. p. 93. elle refuſe d'obéir. p. 96. entre dans la ligue de Leipſic. p. 98. ſe joint à Guſtave Adolphe. ibid. a de l'avantage ſur les troupes Lorraines. ibid. ſe met ſous la protection de Guſtave Adolphe. p. 100. Guſtave luy abandonne tous les biens Eccleſiaſtiques. ibid. elle fournit pour le ſiége de Benfeldt. p. 173. Strasbourg publie la déclaration de Guſtave. p. 108. exerce des violences contre les Eccleſiaſtiques. p. 109. une partie de l'Evêché de Strasbourg eſt miſe ſous la protection de la France. p. 119. elle demande du ſecours à la France. p. 122. délibere ſur le traité de Prague. 128. affecte une neutralité. p. 134. refuſe le paſſage ſur ſon pont. p. 136. 130. 234. le Roy y leve des troupes. p. 148. elle ſe plaint des François. p. 159. leur fournit des vivres. p. 160. envoye des députez au traité de Weſtphalie. p. 164. inquiétudes de Strasbourg au ſujet de la paix. p. 183. elle augmente ſes fortifications. p. 218. mouvemens des Calviniſtes dans Strasbourg. p. 226. ils peuvent en être bourgeois à certaines conditions. p. 227. difficultez des Miniſtres de Strasbourg propoſées aux Magiſtrats, leurs reponſes. p. 228. 229. pont de Strasbourg brulé. p. 229. 253. elle accorde paſſage ſur ſon pont aux Imperiaux. p. 236. 246. ſe déclare contre la France. p. 237. reſte neutre. p. 243. prend le parti de l'Empereur. p. 247. fait tirer ſur l'armée du Roy, & reçoit des troupes Imperiales. p. 253. ſes forts pris par les François. ibid. & raſez. p. 255. les troupes Imperiales en ſortent. p. 259. elle reçoit Garniſon Françoiſe. p. 264. ſa Capitulation. p. 265. 266. le Comte de Chamilly en eſt nommé Gouverneur. p. 266. le Roy Loüis XIV y va. ibid. elle frappe une medaille en ſon honneur. ibid. changemens en faveur des Catholiques. p. 267. l'Evêque établit à Strasbourg un ſeminaire qu'il donne aux Jeſuites. p. 276. Loüis le Grand y fonde un College de Jeſuites. ibid. les Religieuſes de la Viſitation s'y établiſſent. ibid. les charges de la Magiſtrature ſont alternativement remplies par les Catholiques & les Lutheriens. p. 277. Strasbourg aprés bien des conteſtations reſte à la France par le traité de Ryswick. p. 292. 293. & ſuiv. les forts du Rhin prés de Strasbourg démolis. p. 303. la cérémonie du mariage de Loüis XV. ſe célebre à Strasbourg. p. 359. 360.

Sturm. voyez Jacques Sturm.

Sturmius. voyez Jean Sturmius.

Suede. voyez Guſtave Adolphe. Chriſtine Reyne de Suede. Le Roy de Suede eſt mediateur au congrés de Ryswick. p. 286.

Suedois entrent en Alſace. p. 92. font de grandes conquêtes. p. 104. & ſuiv. ſont défaits. p. 121. cédent pluſieurs places à la France. p. 123. & ſuiv. font la paix à Osnabruck. p. 163. & ſuiv. voyez Weymariens.

Suiſſes s'allient avec la Ville de Strasbourg. p. 19. refuſent d'entrer dans la ligue de Smalcald. p. 22. s'intéreſſent pour les Villes d'Alſace. p. 37. refuſent le paſſage aux Imperiaux. p. 99. traitent avec la France. p. 233. empechent le paſſage du Duc de Lorraine. ibid. demeurent fideles à la France. p. 240.

Suntgau. Villes du Suntgau ſoumiſes aux Suedois. p. 106. 107. 108. les païſans du Suntgau prennent les armes & ſont maſſacrez. p. 108. Suntgau cédé à la France. p. 176.

Surbourg village d'Alſace occupé par les Paiſans. p. 13.

T.

TAllard. Le Maréchal de Tallard vient en Alſace. p. 314. oblige Cologne d'accepter la neutralité. ibid. ſe rend maître de Tréves. ibid. aſſiége Landau. p. 316. bat les ennemis. p. 316. 317. prend Landau. p. 317. paſſe en Allemagne. p. 318.

Thann ou Thanſtein Ville de la Baſſe-Alſace

face prise & ses deux Châteaux ruinez. p. 12.

Thann Ville du Suntgau prise par les Suedois. p. 107. le Comte de Salm s'y retire. p. 120. est forcée par les Suedois. ibid. cédée à la France. p. 124. prise par le Marêchale de la Ferté. p. 201.

Tilladet Mr. de Tilladet Marêchal de Camp & Gouverneur de Bapaume, est nommé Gouverneur de Brisach. p. 194. est reçu dans Brisach, & s'en retire. p. 195.

Tilly Général de l'Empereur battu par Mansfeldt. p. 86. bat le Marquis de Bade-Dourlac. ibid. défait le Comte de Mansfeldt. p. 87. prend Heidelberg & Manheim. p. 88. est battu par Gustave Adolphe. p. 97.

Toussaint. l'Eglise de Toussaint est renduë aux Catholiques de Strasbourg. p. 276.

Trente Ville où se tient un Concile. p. 34. Erasme Evêque de Strasbourg y va. ibid. les Députez des Protestans s'y rendent. ibid. propositions des Protestans. p. 35.

Trêves Ville Archi-Episcopale d'Allemagne assiégée par François de Sikingue. p. 12. l'Electeur de Trêves se met sous la protection de la France. p. 101. les François en sont Maitres. p. 102. les Imperiaux s'en saisissent & prennent l'Electeur. p. 127. les François s'en emparent. p. 314.

Truchsés Gebhard Comte de Truchsés-Valdbourg Doyen de la Cathedrale de Strasbourg, Archevêque & Electeur de Cologne se marie. p. 54. 55. est excommunié. p. 56. se retire à la Haye. ibid. revient à Strasbourg. p. 61.

Turenne. Vicomte de Turenne blessé légérement au siége de Saverne. p. 133. vient au secours du Duc de Weymar. p. 142. Combat dans l'Arriere-Garde à la Bataille de Wittenwir. p. 143. s'empare d'un fort sous Brisach. p. 145. Vorms luy ouvre ses portes. p. 163. prend d'autres places. ibid. repasse le Rhin. p. 177. faction dans son Armée. p. 177. 178. passe le Rhin & attaque une partie des Weymariens. p. 180. se joint aux Suedois & bat les Imperiaux. p. 181. entre en Alsace. p. 233. passe le Rhin & bat le Duc de Lorraine. p. 234. 235. passe le Neckre & poursuit les ennemis. p. 235. occupe le Palatinat. ibid. vient à Landau. ibid. bat les Imperiaux à Entzheim. p. 237. 238. défait les ennemis prés de Mülhause, à Turkheim & les oblige à repasser le Rhin. p. 240. 241. passe le Rhin. p. 243. sa mort p. 245. son éloge. ibid.

Turkheim Ville de la Préfecture de Haguenau, bataille de Turkheim. p. 240.

V.

Valdshout une des Villes forestieres prise par les Weymariens. p. 139.

Vienne. Edit de Vienne en faveur des Catholiques. p. 94. sans effet à Strasbourg. p. 96.

Villars. Le Marquis de Villars entre en Alsace. p. 308. passe le Rhin & prend Neubourg. p. 309. bat les Imperiaux à Fridelingue. p. 310. 311. est fait Marêchal de France. p. 311. met en déroute le Général Bibrack, s'empare de plusieurs petites places & assiége le Fort de Kell. p. 312. le prend. p. 313. fait échoüer le dessein de Marlboroug. p. 322. force les lignes de Weissembourg. ibid. se retire sous Strasbourg. p. 324. force les lignes de la Moutre & fait lever le blocus de Fort-Loüis. p. 325. prend Seltz, Drusenheim & Haguenau. p. 326. attaque l'Isle du Marquisat & s'en empare. ibid. attaque les lignes de Stolhoffen & les emporte. p. 328. 329. passe en Allemagne, ses exploits. p. 330. investit Landau. p. 340 l'assiége. p. 342. le prend. p. 344. force les lignes prés de Fribourg. p. 346. fait le siége de Fribourg. p. 347. le prend. p. 348. se rend à Rastat pour traiter de la paix. p. 349. y signe la paix. p. 351. va à Bade pour le même sujet. ibid. y signe la paix. p. 352.

Visitation. les Religieuses de la Visitation s'établissent à Strasbourg. p. 276. sont mises en possession de l'Abbaye de St. Etienne. ibid.

Ulric Obrecht. sa capacité. p. 277. est appellé à Paris pour avoir soin de la Bibliothéque du Roy. ibid. abjure le Lutheranisme. ibid. est renvoyé à Strasbourg en qualité de Préteur Royal. ibid. est Plénipotentiaire du Roy aux Conférences de Francfort. p. 298. son sentiment sur les limites d'Alsace. p. 301.

Union Evangelique, nom donné à une ligue des Protestans. p. 76. la Ville de Strasbourg entre dans cette union. ibid. dessein des Princes de cette union. p. 81.

Vorms Ville d'Allemagne. Diétes de Vorms. p. 6. 24. 26. est prise par les François. p. 284.

Utrecht Ville choisie pour le Congrés de la paix. p. 338. la paix y est signée. ibid.

W.

WAlburge (Ste.) ou Valbourg Monastere de la Basse-Alsace pillé par les Païsans. p. 13.

Wasselone gros Bourg appartenant à Strasbourg pris par le Cardinal de Lorraine. p. 69. rendu à cette Ville. p. 72.

Weissembourg Ville de la Préfecture de Haguenau. Bucer y débite les nouvelles erreurs & en est chassé. p. 6. elle se déclare pour les rebelles, & est punie. p. 16. l'Evêque de Spire s'affermit dans la Prévoté de l'Abbaye de Weissembourg unie à sa manse Episcopale. p. 28. elle se rend à Gustave-Adolphe. p. 98. reçoit Garnison Imperiale. p. 110. est occupée par les Suedois. p. 151. le nombre des Catholiques s'y accroit notablement. p. 277. lignes de Weissembourg forcées. p. 323.

Weymar, voyez Bernard Duc de Saxe-Weymar.

Weymariens traitent avec le Roy. p. 152. 153. prêtent serment de fidelité au Roy. p. 156. agissent dans le Coeur de l'Allemagne. ibid. refusent de sortir d'Allemagne & passent le Rhin. p. 177. 178. l'Empereur tache de les attirer à son service. p. 180. une partie rentre dans son devoir. ibid. l'autre est attaquée par le Vicomte de Turenne. ibid.

Wicram ose le premier précher à Strasbourg les erreurs de Luther, est interdit. p. 6.

Wilstet Bourg au delà du Rhin. traité de paix qui s'y conclu. p. 79. son Château est pris & brulé par les Imperiaux. p. 99.

Wimphelingius Autheur, sa naissance, sa vertu, son érudition. p. 6.

Wirtzbourg Ville d'Allemagne. il s'y tient une diéte des Etats Catholiques. p. 76. elle est prise par Gustave-Adolphe. p. 98.

Wolfangue Capiton. Voyez Capiton.

Z.

ZAnchius. Voyez Jerome Zanchius.

Zolkeller espéce de Douane engagée à la Ville de Strasbourg. p. 72.

Fin de la Table de la Seconde Partie.

Digitized by Google

ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE.

TROISIEME PARTIE.

Digitized by

by Google

ſont la pluſpart peu connus en France, il m'a ſemblé que j'étois en droit de les revendiquer en les inſérant dans l'Hiſtoire d'une Province, à laquelle elles appartiennent à titre particulier. J'aurois voulu pouvoir tout à la fois ſatisfaire & les François & les Allemands, mais comme l'Hiſtoire que je donne au public, eſt toute Françoiſe, il m'a parû qu'on ne devoit pas attendre que j'y joigniſſe des titres Allemands: ceux-même qui entendent cette langue m'ont fait obſerver que le langage des anciennes Chartres embaraſſe les gens du commun, & qu'il n'y a que les perſonnes habiles qui ſachent en développer le ſens. Je me ſuis rendu à ces raiſons, & j'ay ſubſtitué au texte original des traductions, ſur leſquelles on m'a fait croire que je pouvois compter, & pour leur donner plus de crédit, j'ay indiqué les ſources, d'où j'ay tiré les piéces.

Si quelques curieux penſent qu'il n'étoit pas néceſſaire de groſſir mon ouvrage de ces morceaux détachés, ceux qui ſont bien aiſes d'être inſtruits à fond, ne ſeront pas de leur gout; en tout cas il ſera facile de ſe diſpenſer de les lire, le corps de l'Hiſtoire n'en ſouffrira rien. D'ailleurs j'ay pris ſoin de ne choiſir parmi le grand nombre de piéces qui ſe ſont preſentées, que celles que j'ay crû devoir faire plus de plaiſir au Lecteur.

PREUVES

ized by Google

teneatis nostro & imperii nomine, ac eosdem & ipsorum homines & bona ab omnibus & singulis oppressionibus, violentiis, invasionibus, impignorationibus & injuriis quibuscumque & nominibus censeantur nuncupari, tueamini & defendatis juxta vestrum posse ab ipsis tamen nihil exigendo in ipsorum gravamen, neque permittatis ut ipsi contra æquitatem per quempiam molestentur, nostræ graciæ sub obtentu & sub pœna in ipsius Monasterii Privilegiis & litteris expressa & contenta præsentibus ad nostram & nostrorum successorum Rom. Imperatorum seu Regum, aut Abbatis & conventus prædictorum voluntatis beneplacitum. Datum Basileæ sub appenso imperii nostri Sigillo anno Domini Millessimo quadringentesimo trigesimo quarto die Octava mensis Aprilis Regnorum nostrorum Hungariæ XLVIII. Rom XXIV. Bohemiæ XIV. Imperii vero I. Ad Mandatum Dni Imperatoris

D. Caspar Sglick, Milite Cancell. Referente. P. Kalde præpositus Northusensis.

CARTA DAGOBERTI PRO MONASTERIO WEISSEMBURGENSI.

Ad Lib. VI. pag. 71. Part. I.

Ex Dagoberto Jodoci Cocii pag. 171

DAGOBERTUS Rex Francorum Viris Illustribus, Ducibus, Comitibus, Domesticis, vel omnibus gentibus tam præsentibus, quam futuris. Illud ad stabilitatem regni, vel remedium animæ nostræ perdurare credimus, si petitiones Sacerdotum, quas auribus nostris patefecerint, ad effectum perducimus. Ideo cognoscat magnitudo seu nobilitas vestra, quia nos ad suggestionem viri venerabilis Ratfridi Abbatis de Monasterio Weissemburgo, balneas illas trans Rhenum in pago Auciacensi sitas (quas Antonius & Adrianus quondam Imperatores suo opere ædificaverunt) ad Monasterium, quod dicitur *Weissenburg*, & est constructum in honorem S. Petri in pago Spirensi, visi fuimus concessisse, cum omnibus, & cum ipsa Marcha ad ipsas Balneas pertinente, quæ venit de duobus lateribus usque in fluvium Murga, & de una fronte ad partem Occidentalem rasta una, & de alia fronte ad partem Orientalem leucas sex, quas homines loci istius dicunt rastas tres esse. Propterea hoc præceptum cessionis fieri jussimus, ut ab hac die memoratus Ratfredus Abbas, vel Patres ipsius Monasterii Weissemburgensis, suique successores vel Monachi ibidem commorantes, de supra scriptis balneis, quas dicunt aquas calidas, vel Marcha ad ipsas Balneas pertinente, faciant quod maluerint, hoc est, habendi, tenendi, suisque successoribus relinquendi firmissimam habeant in omnibus potestatem. Et, ut hæc præsens autoritas firmior sit, manu nostra vel annulo nostro subter eam decrevimus roborari. Data sub die XI. Augusti. Anno secundo Regni nostri. In Christi nomine.

IMP. HENRICUS VII. CONFIRMAT JURA ABBATIÆ WEISSEMBURGENSIS IN PAGOS DICTOS, SCHEITAL, SCHWEIGHOFFEN, HAGENBACH, SEBACH &c.

Ad Lib. VI. pag. 71. Part. I.

Ex authentico.

HENRICUS Dei Gratia Romanorum Rex semper Augustus Universis Sacri Romani Imperii fidelibus præsentes literas inspecturis gratiam suam & omne bonum Deum Patrem & Dominum per quem regnamus & vivimus libenter in suis Ministris honoramus, ut eorum suffragiis ac piis intercessionibus jugiter adjuvemur, cum enim Clementia Principis liberaliter subjectis aperitur, tunc ejus Regni Solium sublimatur in gloria & feliciter stabilitur: Ecclesiarum vero, seu Monasteriorum quæ fundationis ac dotationis per divos antecessores nostros Imperatores vel Reges Romanorum sumpserunt initium, statum felicem conservare, ac eundem donis elevare majoribus, non immerito delectamur. Ad Venerabilem igitur Egidium Abbatem Wissemburg ensem dilectum Principem nostrum Conventum ac Monasterium

dictum Monasterium, cum servientibus Optimatibus, vel etiam Equitibus ad easdem curtes pertinentibus, eo jure tradidi &c. Acta sunt hæc in Senburg. Et ut à nobis facta credantur, & à posteris nostris non infringantur, manu propria roboravimus, & sigillari jussimus.

Signum Domini Tageberti Regis pii.

Ego Turandus Cancellarius Regis, ipso jubente, rescripsi. Acta sunt hæc IIII. Non. Apr. Luna VII. anno ab Incarnatione Domini DCLXII. Indict. V. Regnante Tageberto Rege, Anno XXXII. Regni sui.

Nota. Chilcheim *secundum Coccium hodie* Kirkeim. *Pro* Illchicha *Guillimannus legit* Illesich *& quidem male ex Obrechto Prod. pag. 7.*

CHARTA LOTHARII IMPERATORIS PRO MONASTERIO SANCTI STEPHANI ARGENTINÆ.

Ad Lib. VIII. pag. 88. *Part. I.*

Ex Originali in Monast. deposito.

IN nomine Domini nostri JESU CHRISTI Dei æterni. Lotharius divina ordinante providentia Imperator Augustus. Cum petitionibus servorum Dei justis & rationabilibus divini cultûs amore favemus, superni muneris donum nobis à Domino impertiri minimè diffidimus. Igitur omnium Fidelium Sanctæ Dei Ecclesiæ & nostrorum præsentium videlicet & futurorum comperiat industria, qualiter dilecta cognata nostra venerabilis Sanctimonialis & Abbatissa S. Prothomartiris Stephani Ruadrut, in ambitu infra muros Argentoraco Majestatem nostram adiit, offerens obtutibus nostris auctoritates & munimina cartarum illustris parentelæ nostræ progenitoris Ducis Adelberti, qui fundavit jam dictum locum in parte suæ hæreditatis, quæ sibi pertinuit inter ruinas veteris Argentoraci, pro opportunitate solitudinis & juxta fluentis Brusci fluvii, & dotavit eum prædiis suis largè pro remedio animæ suæ & parentum suorum ibidem adtributis: & Atalam Sacratissimam Virginem Abbatissam præsidere ordinavit. Et quemadmodum in eisdem insertum continebatur auctoritatibus eundem locum per pragmaticam Regis Childerici Constitutionem prærogativa emunitatis libertate conmuniri impetravit: ita dumtaxat ut salvâ per omnia reverentiâ SacroSancti Antistitis, in cujus consistit territorio, nullus judex publicus, vel quislibet ex judiciaria potestate, in loca vel agros seu reliquas possessiones, quas in quibuslibet pagis vel territoriis possidebat, nisi defensor, quem ipsius loci Congregatio & Abbatissa voluntariè à palacio impetraverit, audeat ingredi ad causas audiendas, vel freda aut tributa exigenda, vel colonos vel fiscalinos homines ullo modo molestare. His itaque ita pertractatis & meritis piorum votorum in vita futura conpensatis, talis munificentiæ expertem me futurum perhorrui, & piæ petitioni præfatæ cognatæ nostræ Ruadrut facilem præbui auditum. Et sicut rogavit facta antecessorum meorum scriptis & præceptis confirmavi & corroboravi, & Constitutionis ordinem rememorando renovavi. Ut videlicet ibidem permaneat certus numerus quatuor Canonicorum Sacerdotum, ex quibus liceat idoneum Echonemum, cum opus fuerit, accipere, & triginta Sorores ad ministeria claustri peragenda, cum congruis ministris & edituis intùs & foris, dignè & fideliter ministrantibus. Proinde vero eisdem confirmatis hortatu & rogatu atque favore voluntario dilectissimæ conjugis Imperatricis Augustæ Hyrmengardis, collecta utriusque manu stipulatione firma, donatione legitima tradidimus jam sæpè dicto loco Sancti Stephani Prothomartiris, ad stipendium Fratrum Canonicorum & Sanctimonialium Deo ibidem famulantium, XI. nominatas & dominicas curtes, cum omnibus appendiciis suis & justiciis suis nobis in eis constitutis, videlicet Basilicis, Cappellis, Villis, Vicis & antea tradita confirmavimus, tam infra muros Argentoracenses quam in pagis. Infra muros Basilicam Sanctæ Crucis cum suis terminis & decimis, Bothebur, & campis, pratis, pascuis, compascuis, aquis, aquarumque decursibus, & piscationibus, & utriusque ripæ litoribus juxta vel infra aut circa villam Skitingshenböhel, cultis vel incultis quesitis & inquesitis, quibuslibet vel usibus vel questibus aptis, servis, ancellis, colonis, fiscalibus, silvis, insulis, exitibus & reditibus & banno & cyppo. In pago Alsacinda: Wanga cum suis appendiciis, campis, silvis, vinetis,

quod dicitur Hohenaug. Datum III. Idus Decembris, Anno III. Regni Domini nostri Theodorici Regis. Signum Luitfridi Ducis, qui consensit. S. Eberhardus Domesticus hanc Epistolam Testamenti à me facti relegi & recognovi. S. Ego Eugenia, acsi indigna Abbatissa que consensi. Ego Haimo indignus peccator presbyter hanc donationem scripsi & subscripsi.

CHARTA CAROLOMANNI REGIS PRO MONASTERIO HONAUGIÆ.

Ad Lib. VIII. pag. 91. Col. 2. Part. I.

Ex Archivo S.Petri Senioris.

CAROLOMANNUS gratia Dei Rex Francorum, vir illuster, omnibus Episcopis, Abbatibus, Ducibus, Comitibus, Domesticis, Vicariis, Centenariis vel omnibus Missis nostris discurrentibus tam præsentibus quam & futuris. Cognoscatis quod maximum Regni nostri augere credimus munimentum, si beneficia opportuna, per loca Ecclesiarum benevola deliberatione concedimus ac Domino protegente stabiliter perdurare confidimus. Igitur noverit sollertia vestra quod nos ad petitionem Venerabilis Stephani Abbatis tale pro æterna retributione beneficium visi sumus indulsisse, ut in Villas vel res Ecclesiæ Sancti Michaëlis Archangeli de Monasterio, quod est constructum in Insula Rheni, quæ vocatur Honaugia, quas præsenti tempore, aut nostro aut cujuslibet munere habere videtur, vel quas deinceps in jure ipsius sancti loci voluerit divina pietas ampliare, nullus judex publicus ad causas audiendum vel freda undique exigendum quocumque tempore non præsumat ingredi: sed prædictus Stephanus vel successores sui, nec ulla publica judiciaria potestas propter nomen Domini vel S. Michaëlis sub integræ emunitatis nomine ipsas res valeat dominare. Præcipientes ergo jubemus ut neque vos neque juniores aut successores vestri, nec ulla judiciaria potestas quocumque tempore in villas, ubicumque Regno nostro ipsi Ecclesiæ aut Regia aut privatorum vel bonorum hominum largitate collatas, vel quæ inantea per Deum timentes fuerint collatæ, ad audiendas altercationes ingredi, aut freda de qualibet causa exigere, nec mansiones aut paratas, vel fidejussores tollere præsumatis; sed quicquid exinde deservientibus, qui sunt infra agros vel vineas seu super terras prædictæ Ecclesiæ S. Michaëlis commanentes vel qui alicubi commanent & ibidem legitimo ordine aspicere videntur, fiscus noster aut de freda aut undicumque poterit sperare ex nostra indulgentia pro futura salute, in luminaribus ipsius Ecclesiæ per manum agentium eorum ad ipsam Ecclesiam proficiat in perpetuum; & quod nos propter nomen Domini & animæ nostræ remedium, seu nostram subsequentem progeniem plena devotione indulsimus, nec regalis sublimitas nec quorumlibet judicum seria cupiditas refragare tentet. Et ut præsens auctoritas tam præsentibus quam futuris temporibus inviolata Deo adjutore permaneat, manu nostra subter eam decrevimus affirmare. Signum † Karoli gloriosissimi Regis. Maginarius recognovit & subscripsit. Data in mense Martio, anno II. Regni nostri. Actum Theudone-villa palatio in dei nomine feliciter.

DONATIO BEATI ABBATIS FACTA ECCLESIÆ HONAUGIÆ.

Ad Lib. VIII. pag. 91. Part. I.

Ex Archivo Sti Petri Senioris.

SACRO-SANCTAE Ecclesiæ, quæ est constructa in insula quæ publicè ab omnibus Hohenaugia nominatur, super fluvium Rhenum in honore Sancti Michaëlis Archangeli cæterorumque sanctorum. Ego itaque Beatus, etsi indignus Abbas, dono pro animæ meæ remedio totum & integrum quantumcumque acquisivi aut collaberavi, aut etiam per manus bonorum hominum, & per chartas firmas inveni, & per chartam confirmationis Regis Caroli & Imperatoris. Dono autem hoc totum & integrum ad illum locum prædictum & ad illius sanctos in quorum honore contructus est, & ad pauperes & peregrinos gentis Scotorum. Dono autem hoc totum, ut ille Abbas quem ego elegero secundum Regulam Ecclesiasticam, post obitum

tum

ea ordine valeant in nostro Sermone auxiliante Domino per tempora permanere, & vos & successores vestri, ubi necessitas fuerit in conditionibus ipsius Monasterii justum faciatis auxilium impertiri; ut melius delectet ipsam congregationem ipsius Monasterii pro Salute nostra vel stabilitate Regni nostri Domini misericordiam jugiter exorare. Et ut hæc præceptio firma stabilitate subsistat, propria manu infra decrevimus roborare, & de annulo nostro sigillare. Signum † Gloriosissimi Domini Pippini Regis. VVulmarus jussus recognovit & scripsit.

DONATIO FACTA MONASTERIO HONAUGIENSI A BORONO.

Ad Lib. VIII. pag. 91. Col. 2. Part. I.

Ex Archivo Ecclesiæ Sancti Petri Senioris.

SACROSANCTO Monasterio Honaugiæ in honore Sancti Michaëlis Archangeli supra Rhenum fluvium constructo, ubi præsenti tempore Benedictus sive Tubanus videtur esse Abbas; Boronus cogitans ad Deum pro affectu animæ meæ, vel pro æterna retributione, complacuit mihi, ut de ipsa insula, quæ dicitur Hohenaugia, & quam genitor mihi dereliquit, & ad me pervenit; de parte mea ad integrum ad ipsum Monasterium dono atque transfundo; & in alio loco, qui dicitur Gwillisteti, mansum unum legitimum, quem Bobo tenuit. Hæc omnia supra dicta ad jam dictum Monasterium vel ad agentes suos a die præsenti, in vestra trado dominatione possidendum, ut quicquid exinde facere volueritis liberam & firmissimam habeatis in omnibus Christo propitio potestatem. Si quis vero, quod si ego aut aliquis de hæredibus meis vel qualibet opposita persona contra præsentem epistolam venire, aut agere, aut aliquam calumniam generare voluerit, inferat ad agentes supra dicti Monasterii auri uncias sex & nihilominus præsens Epistola firma & stabilis permaneat stipulatione subnixa. Actum in villa Ebrotheim publice. Datum sub die XI. Kal. Julii anno III. Regni Domini nostri Theodorici Regis. Signum Boroni, qui hanc donationem fieri rogavit. S. Ratberthi testis. S. Albrici. S. Hanubaldi. S. Gosberthi. S. Balluni testis. Ego Guntramnus, acsi indignus Presbyter rogatus hanc epistolam donationis scripsi & subscripsi.

CHARTA CAROLI MAGNI PRO EODEM MONASTERIO.

Ad Lib. VIII. pag. 91. Part. I.

Ex Archivo St. Petri Senioris.

KAROLUS Gratia Dei Rex Francorum & Longobardorum omnibus fidelibus nostris tam præsentibus quam futuris. Regale enim necesse est releventur clementia, qui damnitatem passi sunt per incuriam. Igitur Venerabilis vir Beatus Abbas ex Monasterio Scotorum, quod vocatur Honaugia; quod Benedictus Episcopus in honorem St. Michaëlis novo construxit opere, ubi ipse Venerabilis pater corpore requiescit, Clementiæ Regni nostri suggessit, eo quod instrumenta chartarum ipsius Monasterii ante hos annos per negligentiam, per quos infra Regna Francorum Christo propitio ipsum Monasterium aliquid possidebat, tam præcepta Regum ac Reginarum quam reliquorum Deum timentium hominum, ibidem collatum ac confirmatum fuit, perdita devenissent; & asserit se ipse Abbas ipsas res ad partem jam dicti Monasterii quieto ordine, sicut antea fecit, moderno tempore possidere: sed pro firmitatis studio petiit Celsitudinem nostram, dum hæc causa per negligentiam contigisset, ut ab omnibus notum sit, ut denuo per nostram auctoritatem omnes res ejusdem Ecclesiæ, quicquid cum æquitatis ordine possidere videtur, confirmare deberemus. Cujus petitionem denegare noluimus, sed ita præstitisse vel confirmasse cognoscite. Præcipientes enim jubemus ut quicquid ante dictum Monasterium St. Michaëlis nunc temporis juste possidet, unde ipsa Dei casa vestita est, deinceps per nostram confirmationem quicquid per præcepta Regum ac Reginarum seu reliquorum Deum timentium hominum ibidem collatum ac confirmatum fuit, tam præ-

ipsi quam & munificentia Regum, Principum, Pontificum, Clericorum, vel à quocunque homine, Christo inspirante largitum fuerit, cum omnia & ex omnibus per hoc privilegium confirmamus, ut à die præsente prædictum Monasterium præfatique peregrini Monachi, eorumque successores sub regula Sancti Benedicti cœnobialiter congregati, secundum sanctum propositum, in eorum jure absque ullius repetitione tradimus atque tribuimus potestatem, ut neque nos ipsi, neque successores hujus civitatis Pontifices, neque Archidiaconi, neque exactores, neque aliquis ex parte Ecclesiæ, vel quislibet nullus aliquid dominare vel jubere aut requirere, censum vel dona aut quælibet munera nullo unquam tempore expetere non præsumant. Cum vero necesse fuerit chrisma petere, altaria consecrare, sacros ordines benedicere aut aliquas benedictiones expetere, aut Oratoria in eorum loca ædificare; Rector ipsius Monasterii vel peregrini Monachi ibidem assistentes, aut si de se Episcopum habent, aut à quocunque de Sanctis Episcopis sibi elegerint, qui hoc facere debeat, licentia sit eis expetendi, & ille hoc tradere, benedicere, vel consecrare: ut nullus in ipso Monasterio illicito ordine contra voluntatem aut votum ipsorum Monasterium adire non præsumat, nec secretius ingredere septa. Et si aliquando pro qualicunque causa expetit, ut ipsi Rectori vel ipsis peregrinis Monachis congrua fuerit volontas, & Episcopus invitatus ad ipsum Monasterium venerit; celebrato officio, absque ullo munere requisito mox ad propria revertatur. Cum vero Abba loci ipsius acceperit transitum, quemcunque peregrini Monachi ibidem habitantes de semet ipsis secundum Deum & regulam meliorem invenerint, proprium sibi constituant Abbatem: & si ibi de se ipsis talem non invenerint, de alio Monasterio jam dicti Permini Episcopi de illa Congregatione peregrinorum, quem sub uno modo petitione vel una sancta institutione beati Benedicti coadunavit, ipsi sibi consentientes Abbatem regularem expediant & constituant. Et si ibi Sanctus ordo tepuerit (quod absit) vel aliqua discordia inter ipsos Monachos surrexerit, & ipsi hoc non prævalent aut noluerint emendare; tunc qui ex ipsis recto ordine secundum regulam voluerint vivere, ubicumque in aliis Monasteriis, ubi peregrini Monachi supradicti Episcopi exisistere videntur, & rectius regulariter invenerint, potestatem habeant expetere, & illi per eorum salubre consilium, Deo largiente, ipso sancto ordine vel ipsis Monachis per regulam distringere, emendare, & corrigere atque pacificare: & nulla occasio sit, ut ullus Abba per qualecumque ingenium contra eorum sanctum ordinem ibidem ponatur, aut de rebus suprascripti Monasterii aliquid minuatur. Quapropter Sancti & Apostolici Patres & Confratres mei, ideo vestra Catholica autoritate, nostraque genuina sociamus, ut hoc privilegium omni tempore fortissime habeat firmitatem, ut nullus nullo tempore umquam contra agere non præsumat: sed præsenti & futuris temporibus inviolatum permaneat; ut nunc omnibus Episcopis, Deum timentibus hominibus precor, supplico, & per caritatem conjurare præsumo, & quibus hoc privilegium ostendetur, manus vestras subscribere & confirmare dignemini: ut vestra auctoritate fultum, inconvulsum permaneat, qualiter eosdem peregrinos Monachos in ipso Monasterio consistentes clarius delectet pro statu Ecclesiæ & integritate sacerdotum, pro incolumitate Regum & pace Christianorum, pro pœnitentium remissione peccatorum, vel requie fidelium defunctorum, divina Misericordia tranquillius exorare. Precor igitur & contestor coram Deo & electis Angelis ejus, cunctisque sanctis omnibus, successoribus, vel omnibus Christianis, ut hoc privilegium, quod cum consensu Clericorum, laicorum timentium Deum plebis Ecclesiæ nostræ decrevimus vel condidimus, in nullo irrumpere præsumant; sed per ineffabilem Trinitatem cunctos conjuramus, ut in quo prævaluerint, in omnibus conservare studeant: & si aliter ostinato animo, vel diabolo instigante, invidia vel cupiditate deceptus, vel quolibet modo (quod Deus avertat) si nos ipsi aut successores nostri, vel quilibet de qualicumque parte contra hoc privilegium temptare conaverit, vel jam dictos peregrinos Monachos vel successores eorum inquietare, vel eis aliquid minuere præsumserit; si emendare noluerit, & a mala voluntate celerius noluerit corrigere, ad Dei Genitricis semper Virginis Mariæ, vel beatorum Apostolorum cunctorumque Sanctorum indignationem, ante conspectum Regis eterni Christi Domini nostri, in cujus amore hoc privilegium ad jam dictos peregrinos vel Sanctum Cænobium condidimus, se confidant pro nequissimis peccatis eorum vel iniquissima ma-

malitia eternis incendiis concrematuros, ac illa sententia se experiendos, quæ falsis Sacerdotibus Dominus minatur: Væ vobis hypocritæ, qui clauditis Regnum Dei, quia nec vos introitis, nec alios introire permittitis; & qui scandalizaverit unum de pusillis istis, melius erat illi, ut alligaretur mola asinaria ad collum illius, & projiceretur in profundum maris; & qui Deum timere neglexerit, judicantibus hominibus inferat partibus ipsius Monasterii vel peregrinis Monachis ibidem habitantibus consociante fisco auri libras XXX. argento pondere quinquaginta, multa sustineat atque dissolvat, & hoc quod repetit, non vindicet, & nihilo minus præsens privilegium omni tempore firmum permaneat. Et ut firmiorem obtineat vigorem, manus nostras subter scripsimus, & qui subscriberent vel signarent rogavimus, stipulatione subnixa. Actum Strasburgo civitate publice, die tertiodecimo mense Madio, in Ascensione Domini, anno octavo regnante Domino nostro Theoderico Rege. Ego Widegernus acsi indignus Episcopus subscripsi. Ego Wuolfraudus Archidiaconus consentiens subs. Ego Libulfus presb. subs. Ego Haunulfus Diaconus subs. Ego Attinanteus Diaconus subs. Signum † Fulcherio Tribuno: in Dei nomine, Ego Hariboldus Abbas consensi & subs. Ego Hadalricus consensi & subs. Ego in Dei nomine Ardalinus vocatus Episcopus consensi & subs. Signum † Vuolfoaldo Comite. Magobatdus Archidiaconus subs. Ego Tribuinus Episcopus consensi & subs. Ego Vuillibertus Episcopus subs. Ego Hagualdus Abbas subs. Signum † Leodofredo Duce. Ego Ebrohardus Comes subs. Signum † Audachro, Signum † Nordoldo, Signum † Gundoberto, Signum † Witerio, Sign. Wugrao, Ego Hagino Abbas subs. Signum † Leodoberto. Ego in Dei nomine Vuillibrordus subs. Romanus Clericus hoc privilegium jussus a suprascripto scripsi.

CHARTA EBERHARDI COMITIS PRO FUNDATIONE MONASTERII MORBACENSIS.

Ad Lib. VIII. pag. 94. Part. I.

Ex eodem Archiv.

QUANTUM intellectus sensusque humanus mente potest sagaci pensare atque solerti indagatione perpendere, nihil amplius videlicet in hujus sæculi luce de gaudiis fugitivis lucrare, quam quæ de rebus suis locis venerabilibus in alimoniis pauperum curat impendere: quatenus fragilitatem nostram, quam omnes generaliter patiuntur, prius quam subitanea transpositio eveniat, oportet pro salute animæ cogitare. Ergo ego in Dei nomine Eberhardus, filius Adalberti quondam Ducis, etsi vilissimus Christi famulus, dum non habetur incognitum, qualiter ante hos annos una cum conventu Pontificum Sacerdotum & Germano meo Leutfredo Duce & Conjuge mea Emeltrude, in re mea propria, in loco qui dicitur Maurobaccus, qui nunc vocatur Vivarius peregrinorum, in pago Alsacensi, in honore S. Petri principis Apostolorum & sanctæ Dei Genitricis Mariæ cæterorumque Sanctorum, a novo, meo opere, sicut mihi vires Deus dedit, Monasterium ædificavi, & illis diebus juxta quod in illo priore testamento continetur, de rebus meis aliquid ditavi; nunc autem Salvator & Redemptor humani generis, qui omnes vult salvos fieri & ad agnitionem veritatis venire non meis meritis exigentibus, sed pro clementia sua, me in corpore visitare dignatus est, & fallax temporaleque lumen subtraxit, ut ad verum, quod ipse est, me etsi indignum perduceret lumen, etiam sua providentia, quamvis me optante, ex proprio corpore legitimum heredem, qui mihi successor exsisteret, similiter, subtraxit. Propterea considerans qua gravor sarcina peccatorum, & reminiscens bonitatis Dei dicentis, date eleemosynam, & omnia munda sunt vobis: de tanta igitur miseratione & pietate Domini confisus nullum meliorem heredem, quam Ecclesiam Christi, & qui propter nomen ipsius militant, vel pauperes fieri decreverunt, habere me judicavi: idcirco ad Monasterium supra memoratum Maurobaccus sive Vivarius peregrinorum, ubi venerabilis vir Romanus Abbas cum peregrinis Monachis suis in servitio Dei consistere videtur; donamus a die presente, donatumque in perpetuum esse volumus in Ducatu Alsacensi seu in pago Troningorum, & in pago Alsegaugensi loca indominicata nuncu-

nuncupantes Heimmonewiler, Chiuticha, Guldoullouviler, Chuntilingas, Deofelheim, feu ad Straturgum illam viam Hüppenesheim, Hittenheim, Sclatftat, Perechheim, Wicheres wiler, Otaleswiler, Loffichia, Varanangus, qui dicitur Villare-Eberhardo, Lilenfelida, Hirtfeld, Flaboteshelm, Leimone Datira, cum Bafilica, ubi fanctus Defiderius in corpore quiefcit, vel quod ad ipfam Ecclefiam adfpicere videtur, feu quidquid in ipfo fine Dadavinfe & infra præceptum Walaho continetur, quem nos de animo feu conforres ipfius, vel de quibuscunque hominibus per venditionis titulum dato pretio comparavimus, vel ad ipfam villam adspicere videntur; nec non & Perezprangus, Baltowiler, Wattonneuviler cum Bafilicis ad ipfa loca adspicientibus, vel quidquid ad ipfas Bafilicas adspicere videtur. Ifta omnia cum ceteris domibus, ædificiis, mancipiis, minifterialibus, libertis, accolabus, farinariis, vineis, filvis, campis, pratis, pafcuis, aquis aquarumque curfibus, adjunctis, adjacentiis, appendiciis, peculium utriusque fexus, mobilibus & immobilibus, quidquid in jam dicta loca ex fucceffione parentum meorum mihi legibus obvenit, vel in parte contra germanum meum Leudofredum recepi, vel poftea per quodlibet attractum Deo auxiliante augmentavi, ut dixi, quantam in ipfa loca vel appendiciis ad præfens poffideo, totum & ad integrum ad jam dictum Monafterium in alimoniis vel fubftantiam Monachorum ibidem habitantium, feu fucceflorum eorum, vel fusceptione pauperum, Chrifto auxiliante, a die præfenti dono atque transfundo, & de jure meo in jure & dominium commune ipfius Monafterii, vel rectorum ipfius trado perpetualiter ad poffidendum. Similiter infra ipfum Ducatum vel fupra memoratos pagos, excepto quod ad alias Cafas Dei, cum fubfcriptione manu propria per donationes noftras delegavimus, & quod adhuc ad ipfam vel ad alias cafas Dei, vel quod Deo Sacratæ relictæ noftræ Hemeltrudæ per donationes firmamus, vel in quatuor loca his nominibus, Maurowiler cum appenditiis fuis in Luterbach, quod Amaloni beneficiatum habuimus, feu quod fervus nofter Bertoinus per beneficium noftrum vifus eft habere, hoc eft in Figodelomonte & in Althaim, feu quod Haimerico in Hillenewiler beneficiatum habui, vel de mancipio noftro Scopulicolas, quas in genitio noftro habuimus, plus minus numero XL. in reliquo vero quod fupereft, ubicunque intra ipfos pagos noftra eft poffeffio, vel ad vaffos noftros beneficiatum habuimus, ficut illa loca fuperius nominata, a die præfente cum ceteris domibus, ædificiis, mancipiis, minifterialibus, libertis, accolabus, vineis, filvis, campis, pratis, pafcuis, aquis, aquarumque decurfibus, adjunctis, adjacentiis, appendiciis, peculium utriusque fexus, mobilibus & immobilibus, ut diximus. quidquid ex fucceffione parentum meorum legibus mihi obvenit. vel in parte contra germanum meum Leutfredum recepi, & ex quolibet attractu Deo auxiliante adquifivi, principaliter de jure meo in jure & dominium commune jam dicti Monafterii vel rectoris ipfius, omnia, & in omnibus, nifi quod fuperius exceptavimus, totum & ad integrum trado atque transfundo ad poffidendum: ut ab hac die fupra memorata pars Monafterii vel rectores ipfius, feu fucceffores eorum habendi, tenendi, poffidendi, vel quidquid de prædictis rebus pro opportunitate ipfius Monafterii facere decreverint liberum in omnibus patiantur arbitrium. Præfentem vero donationem, nequaquam civiliter geftis municipalibus alligare curavimus, & omnino decernimus, ne alioquin in eam ob hunc cafum quisquam valeat repetere. Quod fi aliqua inftrumenta de ipfis villis, vel etiam alias res de nomine noftro in adverfitatem prædicti Monafterii quolibet ordine comprehenfas, aut anterius pofterius ve prænotatas, excepto, quod fuperius exceptatum effe diximus, vel per fubfcriptionem manus meæ propriæ ad Cafas Dei ante delegavi, vel ad præfens fimiliter facio, quod nos extra jam dictas nec fecimus, nec facere rogavimus a quocumque, præter iftum, quem firmiffimum volumus effe, quolibet tempore fuerint oftenfa, nullum fortiantur effectum, fed vacua & inania appareant: auctorem vero criminis atque falfarium nec inultum tunc tempore patiatur judiciaria fevera poteftas. Si quis vero, quod futurum effe non credimus, fi ego ipfe, aut aliquis heredum aut proheredum meorum, aut ulla oppofita perfona vel etiam quislibet homo præfentem paginam, vel hæc acta mea, quæ ego devoto animo pro æterna retributione feci & firmare rogavi, infringere conaverit, vel attemptare aut minuere præfumpferit, imprimitus iram omnipotentis Dei & omnium Sanctorum vel angelorum ejus offenfionem incurrat, fed & cunctæ Ecclefiæ Catholicæ excom-

communicationem & ab omni populo Christiano se extraneum, & pœnam illam, quam Dathan & Abiron aperta terra deglutivit, viventesque eos infernus absorbuit; vel damnationem, quam Judas Scariothis, qui Christum tradidit & suspensus crepuit medius, sic diffusa viscera ejus igne æterno perenniterque intereat; vel Sodomorum interitu qui sulphureo igne flammante consumpti sunt, & diem judicii experiendum damnandorumque omnium iniquorum consummandum se exhorrescat; & insuper si Deum timere noluerint, judicantes principibusque cum . . . auri libras centum, argenti talenta centum, similiter coactus exsolvat, & quod repetit non vindicat; & hæc facta mea omni tempore firma & inviolata permaneant cum stipulatione subnixa. Actum Habendo Castro, sive Romarico-Monte-monasterio publice, anno octavo regnante Domino nostro Theoderico Rege.

CARTA THEODORICI REGIS PRO MONASTERIO MORBACENSI.

Ad Lib. VIII. pag. 94. Part. I.

Ex Archiv. Morbacensi.

THEODERICUS Rex Francorum, viris Apostolicis, Patribus, Episcopis, nec non illustribus viris, Ducibus, Patriciis, Comitibus vel agentibus, tam præsentibus, quam futuris. Si petitionibus Sacerdotum quod ad proprietatem Ecclesiarum pertinet, devota mente præstamus, retributorem omnium bonorum Dominum Jesum-Christum ex hoc nos habere confidimus. Igitur dum & venerabilis vir Perminus gratia Dei Episcopus nostris temporibus cum Monachis suis, Deo inspirante, pro Evangelio Christi peregrinatione suscepta, Monasterium virorum in heremo vasta, quæ Vosagus appellatur, in pago Alsacinse, in loco qui vocatur Vicarius-peregrinorum, qui antea appellatus est Muorbach, in alodo fidele nostro Eberhardo Comite, cum ipsius adjutorio, Deo donante, conatus est constituere, vel Cœnobium sanctum ibidem instituere in honore Dei & genitricis Domini nostri Jesu-Christi semper Virginis Mariæ, seu sancti Michaelis Archangeli, vel sancti Petri Apostoli & Pauli beatis Apostolis, & sancti Leudegarii martyris cum sociis eorum, ubi ipsi famuli Dei sub sancta regula solitariam vitam fruantur; petiit ipse vir Dei Perminus Episcopus Serenitati nostræ, cum ipso jam nominato fidele nostro Eberhardo Comite, tale ob hoc nostrum emanare præceptum de omni corpore possessionis ipsius Monasterii, quidquid ad præsens tenere vel dominare videtur, aut quod in antea a quocumque Deo inspirante ibidem recte fuerit conlatum vel delegatum, per nostrum præceptum deberem in Dei nomine plenius confirmare, quod nos pro mercede nostra in omnibus fecisse cognoscite, & ad prædictus famulis Dei tale emisimus decretum, ut nullus Episcoporum nec præsentes, nec qui fuerint successores, nec eorum ordinatores, aut qualiscunque judiciaria potestas pro quocunque ingenio possint quocumque ordine de loco ipso aliquid auferre aut abstrahere: ut facilius liceat ipsa familia Christi, quæ ibidem in Dei nomine adunari desiderat, eorum factam delegationem quiete per tempora possidere, & sanctam regulam conservantes proprio privilegio, quod nobis præ manibus ostenderunt Deo jubente sub tranquillitate possint permanere: quia nihil de canonica auctoritate convellitur, quidquid ad talem familiam Christi ad laudem Dei die noctuque canendam conceditur. Idcirco pro cœlesti intuitu tale nobis beneficium præstitisse cognoscite, ut maneat quidquid antefati viri Dei ad ipso Monasterio conquesierint vel laboraverint, quod jam dictus fidelis noster Eberhardus per sua strumenta ibidem affirmavit, vel a cæteris collatum fuit, aut fuerit, sub nostra emunitate ejus temporibus absque illius inquietudine Deo auxiliante cuncta eis proficiant in augmentis. Additur tamen, ut si Abbas congregationis ipsius Episcopum fuerit postulatus, ut ei presbyteros vel Diaconos pro missas celebrandum debeat ordinare, absque commodi acceptione instituat; & si rogatus consecrare Ecclesiam, Chrisma, Tabulas, gradus Ecclesiæ absque commodi acceptione faciat: quod si ipsi renuerit, alterum quemlibet Pontificem, qui gratis hæc tribuat, licentiam habeat supplicare, & ille hæc facere; & nullo unquam tempore parochiæ ipsius pontificis, in cujus Diœcesi situm est hoc Monasterium, potestatem, nullam habeat

beat inquietandi; non ipse, non Archidiaconus, non Ecclesiæ judices, nec censum mittere, neque pastum, neque honorem in rebus Monasterii accipere non audeat. Et, si Abbas ipsius Congregationis de hac luce vocatus fuerit, nullus ibidem de alio Monasterio, nec de Civitate nec pro parentela, nec ab Episcopo ordinetur, neque pro præmio aut quolibet ingenio, quicunque judicis nullus præsumat in ibidem Abbatem ordinare, nec quandocumque necessitas evenerit Abbatem instituere, nisi eum ipsa congregatio & melior pars elegerit secundum quod regula & privilegiis ipsorum continet, ipsi sibi dignum constituant pastorem. Et illud nobis placuit pro integramento vel stabilitate Regni nostri innectere, ut ipsum Monasterium sub defensione & tuitione Dei est, nostra Stirpe Regia per succedentia tempora valeat consistere inconvulsum, & nulla publica judiciaria potestas, nec præsente nec futuro tempore, in curtis vel territoriis ipsius Monasterii omni commanentibus fisco de freda au Herebannus, unde poterat præparare, aut luminaria vel stipendia super scriptis famulis Dei, & nostra indulgentia ad integrum mancipentur effectui, & nobis regnantibus aut postmodum tempore succedentium Regum, quod nos pro Dei amore & timore indulsimus, quemquam hoc non præsumat convellere: sed cum quiete & integra emunitate hoc quod decrevimus inviolabile auxiliante Deo perseveret. Et ut hæc præceptio erga ipso Monasterio firmius habeatur, manus nostræ subscriptionibus subter decrevimus roborari. Theodericus Rex Francorum, sub data quod fecit mense Julio, die duodecimo, Anno VII. Regni nostri, Gundulfi Villa in Dei nomine feliciter Amen. Gerbaldus obtulit.

INSTRUMENTUM QUO ABBAS MURBACENSIS VENDIT LUCERNAM DUCIBUS AUSTRIÆ PRO PLURIBUS ALSATIÆ FEUDIS.

Ad Lib. VIII. pag. 95. Part. I.

Ex Arch. Morbacensi.

ALBERTUS Dei gratiâ Austriæ Dux & Styriæ, Dominus Carniolæ Marchiæ, & Portus Naonis, Comes Habspurg, & de Kypurg, Landgravius Alsatiæ, omnibus Christi fidelibus præsentes litteras inspecturis subscriptorum notitiam cum salute. Ad universorum singulariter & ad singulorum universaliter notitiam volumus pervenire, quod cum Serenissimus Dominus Rudolphus, Romanorum Rex semper Augustus, datis & traditis, nomine & Jure nostro, & nomine & vice filii quondam inclitæ recordationis Rudolphi fratris nostri charissimi, duobus millibus marcarum argenti puri & regalis ponderis Basilien. Honorabilibus in Christo Abbati & conventui Monasterii Murbacensis Basiliens. Diæces. rite & legitime comparaverit & emerit ab eisdem, curiam ac possessiones Lucern Constant. Diæcesis, cum ipsarum pertinentiis, appenditiis & juribus tam corporalibus quam incorporalibus universis exceptis duntaxat redditibus & possessionibus spectantibus ad præbendas Præpositi & Monachorum Monasterii Lucernæ & excepta collatione Præposituræ dicti Monasterii exceptisque Vasallis & Ministerialibus ipsius Monasterii Murbacensis: & jure Patronatus Ecclesiæ in Sembach nullo alio jure dictis Abbati & conventui in præmissis aliquatenus competituro, vel apud ipsos ullatenus remanente, ut in eodem contractu emptionis actum fuerit ac expressum, ut nomine nostro nostrorumque quicunque pro tempore fuerit heredum, seu etiam successorum, ac nomine ac vice filii inclitæ recordationis, quondam Rudolphi fratris nostri prædicti, cujus tutelam legitimam gerimus in recompensam utilem & sufficientem, dictarum curiæ & possessionum cum suis pertinentiis & juribus universis per dictos Abbatem & Conventum in præfatum Dominum nostrum Rudolphum Romanorum Regem, nomine & vice nostri & filii quondam fratris nostri prædicti nostrorumque heredum jure proprietatis tam emptionis quam permutationis titulo legitime translatarum eisdem Abbati & Conventui ipsorumque Monaster. villas traderemus infra scriptas, & omne jus nobis & filio dicto, quondam fratris nostri competens, in eisdem, nos nomine nostro nostrorumque heredum, & nomine ac vice filii jam dicti, quondam fratris nostri cujus tutelam legitimam gerimus, ut est præmissum in recompensam habuntantem utilem & fructuosam dicta-

dictarum curiæ & possessionum omnium ipsis adhærentium & annexorum, exceptis duntaxat his, quæ superius annotantur, una cum supra dictis duobus millibus marcarum argenti puri & regalis ponderis Basilien. Villas & Curias Herenkeim, Isenheim, Oltein, Merkolsheim & Betersheim, Dioces. Basil. & omne Jus quod nobis & filio prædicti quondam fratris nostri in Advocatiis dictarum villarum sturis, collectis, servitiis personalibus, & realibus hominibus incolis & advenis habitatoribus dictarum villarum vel colonis nunc aut processu temporis in futurum quocunque intervallo temporis, aut decursu, jure seu consuetudine hospitandi in villis prædictis & curiis, & generaliter omne jus seu consuetudinem, quæ nobis aut eidem quondam fratris nostri filio nostrisve heredibus competant & nunc vel in posterum possent in villis aut hominibus dictarum villarum incolis seu advenis & ibidem nunc morantibus, vel in posterum moraturis possent competere, quovis modo, memoratis Abbati & Conventui Monasterii Murbacens, ipsorumque Monasterio & successoribus eorundem scriptis præsentibus conferimus, tradimus & resignamus & in ipsos eorumque Monasterium transferimus per præsentes pro nobis & filio memorati quondam fratris nostri omnibusque nostris successoribus eorundem libere & absolute tenenda habenda & possidenda in perpetuum quietè & pacificè sine cujusvis obice impediendi astringentes præsentium per tenorem nos & filium prælibati quondam fratris nostri nostrosque heredes & successores in perpetuum ad observationem inviolabilem & incommutabilem singulorum & omnium præmissorum. Adhibitis nihilominus per nos in omnibus & singulis supradicti verborum ac testium solemnitatibus debitis & consuetis, & in evidentiam præmissorum ipsorumque perpetuam & incommutabilem firmitatem, præsens instrumentum præfatis Abbati & conventui tradimus, Sigilli nostri robore communitum. Datum Viennæ IIII. Idus Maij Indictione quarta anno Domini MCC. nonagesimo primo.

CHARTA LUDOVICI PII IMPERATORIS
PRO MASONIS MONASTERIO.

Ad Lib. VIII. pag. 95. Part. I.

Ex Arch. Masonis Monasterii.

IN nomine Dei summi & salvatoris nostri JEsu Christi: Ludovicus Divinâ repropitiante Clementiâ Imperator Augustus. Quia nostrum est cuncta loca Regni nostri ad Laudem & ad Gloriam Dei constructa deffendere, & stabilire, Præcipimus, ut Abbatiam in parte Vosagi, à quondam Principe Viro Nobili Masone, unde etiam nomen traxit, quod vocatur Vallis Masonis, Fratre videlicet Ducis Lutfridi, & Eberardi qui Morbach construxit in honore pretiosi martyris, atque Pontificis Leudegarii, fundatam, nulla deinceps hominum persona præsumat destruere, vel inquietare, atque ulla fræda, haribanna, opera revisoria, stipendia, sive aliquas exactiones de familiâ vel de possessionibus ejusdem Ecclesiæ indeficientis requirat, vel extorqueat, neque aliquid de omnibus illis, quæ præfato loco donata sunt, vel donanda erunt, audeat auferre, vel diminuere, sed omnia liberé, integré, & inconcussé ibidem Deo famulantibus in perpetuum deserviant: si quis autem de bonis ejusdem Ecclesiæ sibi quidquam velit attrahere, falsâ causarum affirmatione, omnino non liceat, nisi in præsentia primatuum Regni, ne locus falsâ occasione deprimatur: Advocatis verò, quos nescimus quales futuri sint, ex parte Dei, & nostra, imperamus ut nullos subadvocatos, exactores, nullosque Legatos in eodem loco, vel in cunctis ejus appendiciis ponant vel habeant, sed ipse Advocatus, cui nos vel successores nostri Bannum super Abbatiam eandem Dabimus, illius Ecclesiæ locis benigné provideat, & semel in anno publicum placitum apud villam quæ vocatur Gövenheim, ubi sedes est Judiciaria totius Abbatiæ, teneat, cum illis tamen, qui quod justum est, sciant & diligant; & ibi omnibus injuriam passis, secundum idoneos ejusdem populi judices, cæterorumque consensum justitiam faciat; nec aliquis de totâ familiâ dives, seu pauper terrâ suâ, & jure suo privetur, nisi in prædicto loco communi Sapientum judicio; & in ipsa die publici Placiti, Abbatissa Advocato, & suis servitium honnestè exhibeat & det; & quidquid, vel ubicumque ipse Advocatus in Abbatia placitando acquisierit, Abbatissa duas partes

tes accipiat, ille Tertiam: Clerici verò, & illi Laici, qui genere, & morum honestate familiæ præsunt, & Ecclesiæ præsunt, ad nullum servitium servile cogantur, vel in corpore, vel in rebus eorum, sed Abbatissæ fideliter, ac devoté famulentur, quos & ipsa non ut servos, sed ut mater filios tractare debet: Ut autem successores nostri Reges, vel Imperatores curam ejusdem Ecclesiæ habeant, constituimus ut quotiescumque Rex, vel Imperator Romanus Basileam veniat, quælibet hoba, vel mansus, ad servitium ejus duodecim nummos persolvat: Quæcumque ergo Potens persona, Advocatus, sive alius quisquam hæc Decreta nostra infregerit, irâ Dei, & omnium sanctorum, & tremendi judicij, & nostrâ contremiscat, & aut fines Regni exeat, aut triginta libras auri optimi ad fiscum Regis, restituto prius Ecclesiæ Damno, persolvat: hæc autem sunt nomina villarum, & locorum in quibus præfata Ecclesia habet proprietates, & possessiones, extra vallem, quæ vallis tenens bannum & munia, protenditur à Gôwenheim, usque ad summitatem montis Grazonis, Brunhobetum, Giltewillre, Dannamaria, Vuerza, Boyseigum, Rotbach, Balderchedorff, Spechbach, Rollingum, Mortchviller, Zullensheim, Vespach, Stennenbrun, Bruchbach, Richenesheim, Mullenhusen, Enjligesheim, Uffholtz, Herlichesheim, Ongersheim, Sigoltesheim, Langenheim, Sigenesheim.

Simeon Diaconus, ad Vicem Fridugisi Archi-Cancellarii recognovi: Data XI. Calendas Julias, anno X^{to} propitio X. Imperii Domini Ludovici piissimi Augusti indictione primâ: Actum Francofurt Palatio, feliciter Amen.

La Présente Copie du Diplome donné par l'Empereur Loüis le Debonnaire à l'Abbaye de Moisevaux, est conforme à la Copie tirée sur l'Original, & Vidimée par l'Evéque de Basle en 1379.

Elle a été envoyée le 17. 9^{bre} 1723. au P. Loüis Laguille Recteur du College de Strasbourg par le P. Charles Martin prieur de Ste Odille.

TESTAMENTUM EDDONIS EPISCOPI ARGENTINENSIS PRO MONASTERIO ETENHEIM.

Ad Lib. IX pag. 101. *Part. I.*

Ex Guillimanno de Episcopis Argentinensibus pag. 107.

In nomine Patris Filii & Spiritus sancti. Ego in Dei nomine Eddo peccator vocatus Argentinensis Urbis Episcopus, dum cognitum mihi esset qualiter antecessor noster Dominus Wiegerinus Episcopus monasteriolum in Nigra-sylva, in marcha Etinheim, in loco nuncupante Monachorum cella super fluviola Undussa, de novo suo opere ædificavit in honore sanctæ Mariæ semper virginis & sancti Joannis Baptistæ sanctique Petri Apostoli, & cæterorum Sanctorum, & Monachos ibidem congregasset & dedisset ad ipsum locum aliquid de rebus sanctæ Mariæ, & nos postea invenimus ipsum Monasteriolum antecessorum nostrorum negligentia desolatum. Ideo placuit nobis per commeatum Domini nostri Pippini gloriosi Regis, ut Monachos ibidem congregare deberem, qui secundum regulam sancti Benedicti degere deberent, quod & ita feci, & constitui ibidem Abbatem virum reverendissimum nomine Hildolfum. Dedimus etiam ad ipsum Monasterium, cum consensu Gloriosi Regis Pippini atque fratrum sive Civium nostrorum in Episcopatu degentium in stipendium ipsorum Monachorum quidquid de Ernulfo Duce conquisivimus, loca denominata in pago Brisgauense scilicet prædium, quod ipse Ernulf habuit in villa, quæ dicitur Forcheim, sive in Baldingen & in Rottweillare atque in Wellengen, & in Riegola, vel quidquid ipse Ernulf in Alamania vel in Mordenowia visus fuit possidere. Insuper & de rebus Sanctæ Mariæ ejusdem fratribus ibidem Deo servientibus concessimus, cum licentia supradicti Regis Pippini & consensu omnium in Episcopatu degentium oppidum Hudingen cum omnibus quæ ad fiscum nostrum pertinere videntur, & in Burcheim & in Gruningen sive in Mordenowa, in villa quæ dicitur Chipinheim & in Schopfheim sive in Mutreisheim, quidquid ibidem conquisivimus ad hoc etiam concessimus eisdem Monachis in villa quæ dicitur Ratten super ripam Rheni sitam, potestatem infra Rhenum & Helzacha fluvium, prata, piscinas, molendinas, faciendas, piscationes agere cum nostris piscatoribus, capturam etiam piscium cum sagena in omnibus medietatem. Dedimus etiam in ipsa

villa

villa servum nostrum nomine Thuhari cum uxore sua nomine Eberblide, & liberis suis & cum omnibus rebus suis ad præfatam cellam in perpetuum servitium. Et in nostra civitate Strasburga curam unam cum mancipiis, quas Thengarius ibidem acquisivit, & de nostro beneficio habuit, & foris civitate unum ortum, quem Magilindis cum filia sua Fralinde habuit: & in villa Hugesberga unam mansam ad hospitale. Basilicas etiam, quæ ad nostrum jus pertinere videbantur, scilicet unam in Ettenheim in honore Sanctæ Mariæ & aliam in Rusten supradicta villa, in honore Sancti Petri Apostoli, & ex alia parte Rheni in villa quæ dicitur Hepheka; in honore Beatæ Mariæ, & in Benefeldim Basilicam Sanctorum Sixti & Laurentii cum duabus hubis, & omnem decimationem earum, quæ illis subditæ videntur, in stipendium ipsorum Monachorum concessimus, videlicet liberam earum pro utilitate eorum in omnibus habeant potestatem. Dedimus etiam in oppido Rubiaco duas Hubas, cum casis suis, vineis, mancipiis infrascriptis Wolfgero, Grantzfrido, Udalhario cum uxore sua & liberis suis Landulfo & Faganulfo & Blidulfo cum liberis suis; & in Marsalla Villa mediam patellam salis ad prædictam cellam in stipendium ipsorum Monachorum. In Argowe etiam regione omnes Basilicas & omnes decimas, scilicet in Spiets & in Scartinga seu in Berussa & in cæteris locis, quæ nostræ ditioni subjacent, omnesque census, quos hactenus de illa terra in nostra potestate habuimus, eidem Monasterio, ipsisque Monachis ob honorem Domini nostri Jesu-Christi & ejus piissimæ genitricis Sanctæ Mariæ perpetuæ Virginis, & Sancti Joannis Baptistæ & Sanctorum Apostolorum Petri & Pauli omniumque Sanctorum quorum memoriæ ibidem quotidie celebrantur, pro mercedis æternæ vitæ augmento vel pro pace totius Provinciæ dedimus, atque consignavimus, ut quidquid pro utilitate exinde Monasterii vel ipsorum facere volunt, habendi, tenendi, dominandi, faciendi liberam in omnibus atque firmissimam habeant potestatem. Has autem prædictas res & loca suprà nominata, quæ præfatæ cellæ consignavimus, & quæ adhuc, Deo juvante, eidem cellæ acquirere potuimus, cum consilio supradicti gloriosi Regis Pippini & consensu omnium amicorum, principumque ejus, constituimus atque perpetua lege censuimus satis sufficienter esse ad quotidianum stipendium triginta fratribus, & eis cottidie servientibus, ut cœnobialem vitam ducentes atque regulæ Sancti Benedicti in omnibus obedientes, pro salute & prosperitate Regum nec non pro omni Christianitatis stabilitate & religione semper eorum oratio in conspectu Dei non desinat flagitare. Si quis vero, quod fieri non credo, ut ego ipse, aut aliquis de successoribus meis, vel quicumque, contra hoc testamentum, quod ego bona voluntate fieri vel conscribere rogavi, venire vel illud infrangere voluerit, inprimis si se de hac causa emendare noluerit, iram Dei & offensam Sanctæ Mariæ & Sancti Petri Apostoli & omnium sanctorum, & pœnas inferni experiri pertimescat; & insuper socianti fisco auri libras X argentique ponderis triginta libras ad illud Monasterium persolvat, & quod repetit nihil valeat evendicare. Et ut hæc Epistola firma fiet, hoc testamentum omni tempore ratum permaneat, rogo atque humili prece exposco, ut successores mei facta nostra, pro æternæ retributionis augmento, quæ auctoritate Regia sunt confirmata, conservare dignentur incorrupta, si & ipsi velint ut facta illorum maneant conservata stipulatione subnixa. Actum est hoc testamentum in civitate Argentinense tertio idus Martii anno XI. Regnante Domino nostro Pippino Glorioso Rege. Ego Dei nomine Eddo peccator per Misericordiam Dei vocatus Episcopus, hoc testamentum à me factum relegi & subscripsi. Signum † Chrodhardi Comitis. In Christi nomine Remedius peccator & Episcopus facta prioris mei Eddonis Episcopi relegi & consensi & subscripsi. Ego Einhardus latè rogatus scripsi & subscripsi.

INSTRUMENTUM CAROLI MAGNI, QUALITER IPSE STATUIT UT NULLUS SIMONIACE ECCLESIAM ARGENTINENSEM INGREDIATUR.

Ad Lib. IX. pag. 102. Part. I.

In nomine Sanctæ & Individuæ Trinitatis.

Ex Schiltero in Chronicum Königshove

CAROLUS Divinâ favente clementia Rex. Cum Principem ac Defensorem Ecclesiarum nos fecit Dominus, ne gratiæ ejus videamur esse ingrati, servitium ejus augmentare, benè & opportunè instituta confirmare, emendanda reformare, & sedatâ ubique discordiâ, pacem, concordiam & tranquillitatem nos oportet restaurare. Idcirco notum sit omnibus fidelibus nostris præsentibus scilicet & futuris, qualiter Etto venerabilis sanctæ Argentinensis Ecclesiæ Episcopus, secum adducens Magistrum suum, bonæ conversationis virum, Lullum videlicet Moguntinum Metropolitanum, & Joannem reverendum Constantinensem Episcopum, coram multis Principibus celsitudinem nostram adiit, flebiliter conquerens, suorum plerosque antecessorum Episcoporum scilicet cum suis quibusdam Canonicis, Præpositis videlicet, Decanis, Æditluis, Camerariis, Cantoribus & Scholasticis, Ecclesiasticâ potestate tantùm abuti, ut cum deberent simoniacæ hæresis veri exstirpatores esse, imprudenter effecti sint injuriosi defensores. Nam in datione præbendarum sub oblationis nomine quasi pro communi utilitate infinitam pecuniam exigebant, quam non prout opus erat fratribus, sed secundùm paucorum prædictorum voluntatem, sibi tantùm providentes, inter se latenter dividebant. Sed cum omne genus Simoniæ ab Adriano Papa suisque prædecessoribus damnatum ac omnimodis amputatum cognovimus, placuit nostræ & astantium providentiæ, præfati Ethonis Episcopi querelam sic modestè & utiliter temperare, ne utilitates Ecclesiæ prorsùs videamur destruere, vel decretis Patrum temerè contraîre. Rogatu igitur fratrum ejusdem Episcopii & consilio Principum pacem & concordiam diligentium, ac provido consensu Episcoporum, Lulli videlicet Moguntini, Ethonis & Joannis, statuimus & Regali nostrâ auctoritate confirmavimus, quatenùs ingredientes, si dignè judicentur scientiâ, moribus & genere, ne appareant vacui in conspectu Domini, de allode quantùm Deo inspirante voluerint, matri Ecclesiæ devotè tribuant, vel si hoc defuerit, septem libras illius monetæ in caritatem & commune Fratrum commodum voluntariè offerant, ut inde nostri memoriam agentes, alacriùs consolentur. Episcopus verò & Præpositus ne hujus caritatis immunes habeantur, cum sint Domini & Magistri, tribus unceis auri donentur. Præcipimus quoque ne defuncto Priore, aliunde veniens, sed de ipsius Ecclesiæ gremio, si reperitur idoneus, Episcopus eligatur: sed si nullus ibi dignus, quod minimè credimus, inveniatur, tunc primùm alter aliunde assumatur, ita tamen ne Romana Majestas vel Regalis honor offendatur. Quem talem esse censemus, qui habeat vitæ meritum, sapientiæ doctrinam, castitatem, sobrietatem, non sit turbulentus, non iracundus, & quantò magìs extraneus, tantò meliùs moratus, providus & consideratus, nec Patrum traditiones destruendo, alicui fiat offensus vel molestus. Volumus præterea res præsentis Episcopi, suorumque successorum in alio Brevi determinatas, à cunctis possessionibus Fratrum sequestrari, & non in mansionibus, vel pernoctationibus uspiam ab eis inquietari, sed sine omni futura contradictione in Præpositi & Fratrum dispositione res claustrales inconvulsas manere. Si quis autem Episcopus, Dux, judex, potens vel impotens, spiritalis vel secularis, hoc nostræ dispositionis & confirmationis decretum mutare & violare præsumserit, & memorati Episcopi possessiones minuere aut ullas violentias vel perturbationes pro his statutis nostris inchoare tentaverit, centum libras auri optimi persolvat, medietatem fisco nostro, triginta Archimandritæ Moguntino, viginti Argentoratensi Ecclesiæ. Et ut hæc nostræ firmitatis auctoritas meliùs observetur, manu propriâ subterfirmavimus, & bullâ nostrâ signari jussimus. Amalbertus Cancellarius ad vicem Luitperti Archi-Cancellarii, recognovit & subscripsit, Anno Dominicæ Incarnationis 773. Indictione XI. anno gloriosissimi Caroli quinto. Actum Romæ in

in Sancto die Paschæ, ipso Papa Adriano sedente in sede sua. In Dei nomine feliciter Amen. Data Romæ 14. Kal. Maij. Signum Dom. Caroli Magni & Serenissimi Regis Francorum.

CARTA LUDOVICI PII PRO ECCLESIA ARGENTINENSI.

Ad Lib. X. pag. 111. *Part. I.*

Ex Arch. Tabernensi Origin.

IN nomine Domini Dei & salvatoris nostri Jesu-Christi Ludovicus divina ordinante providentiâ Imperator Augustus. Notum igitur esse volumus omnibus fidelibus nostris præsentibus scilicet & futuris, quia Vir Venerabilis Bernaldus Strasburgensis Episcopus adiens serenitatem Culminis nostri, obtulit obtutibus nostris, quandam præceptionis autoritatem domini, & genitoris nostri Caroli præstantissimi augusti in qua continebatur, quod idem dominus & genitor noster Carolus pro Emolumento animæ suæ, eidem Strasburgensi Ecclesiæ concessisset, ut ubicunque per civitates, vel vicos, Castella, aut trajectus, vel portus excepto Tuentonico, Dorestato atque Clusas, homines memoratæ Ecclesiæ, navigio aut terreno, id est cum carris & saumariis negotiandi gratià irent & redirent, nullum telonium quisquam Reipublicæ Administrator ab eis exigeret. Pro firmitatis namque studio petiit idem Bernaldus Venerabilis Episcopus, ut paternæ autoritati, hanc nostram supperadderemus autoritatem. Cujus petitioni libentissimè annuimus, & hoc nostræ autoritatis præceptum fieri jussimus, per quod omnibus Comitibus, Vicariis, Centenariis, vel omnibus rempublicam administrantibus, seu cunctis fidelibus nostris præcipimus, ut nullus vestrum de rebus quas navigio, aut terreno, id est cum carris & saumariis, per Regna Deo propitio nostro homines ejusdem Strasburgensis Ecclesiæ, negotiandi gratià duxerint, ubicumque accessum habuerint, nullum telonium, aut ripaticum, aut portaticum aut salutaticum aut cespitataticum, aut rotaticum, aut cenaticum, aut passionem, aut laudaticum, aut thubaticum, aut pulveraticum, aut ullum acursum, vel ullum censum, aut ullam redditionem accipere vel exactare audeat, aut hominibus, qui in eadem mercimonia prævident ullam inquietudinem aut impedimentum facere præsumat: sed liceat eis per hanc nostram autoritatem, cum navibus & cæteris Vehiculis, absque ullius contrarietate vel impedimento per universum imperium nostrum, ubicumque eis necesse fuerit liberè & securè ire & redire. At si aliquas moras in quolibet loco, fecerint aut morati fuerint, vel vendiderint nisus ab eis prorsùs, ut dictum telonei exigatur; & ut hæc autoritas inviolabilem & inconcussam obtineat firmitatem de annulo nostro subter eam jussimus Sigillare.

Hirminaris Notarius ad vicem Vidugisi recognovi.

Rondz.

Data octavo idus Junii anno Christo propitio decimo octavo Imperii Domini HLudovici piissimi Augusti, indictione nona. Actum in Angelheim palatio Regio in Dei nomine feliciter. Amen.

CARTA LOTHARII IMPERATORIS PRO MONASTERIO ERSTEIN.

Ad Lib. X. pag. 117. *Part. I.*

Ex Arch. majoris Capituli Argent.

IN nomine Domini nostri Jesu-Christi Amen. Lotharius Imperator Romanorum semper Augustus. Decet nobis & quam maximè dignum est ut rebus ad curam ordinationemque nostram pertinentibus prodesse studeamus, & Procerum nostrorum sive etiam quorumcunque & fidelium libenter petitiones impleamus, ut quæ nobis divinitùs instituta lege conjuncta est & cui singularem præ omnibus dilectionem affectumque debemus mansuetudinis nostræ

nostræ tribuamus assensum, atque ea que justè suggerit pro reverentia superni Imperatoris, & ipsius conjugii caritate effectui mancipemus. Proinde cunctorum fidelium Sanctæ Dei Ecclesiæ & nostrorum præsentium futurorumque volumus prodesse solertiæ : Quia dulcissima & dilectissima conjux nostra Hermegarda Augusta pro amore Christi & sustentatione ancillarum Dei in rebus suis propriis , quas à nobis nomine dotis accepit, hoc est in villa cujus vocabulum est Hernstein , quæ sita est in comitatu Helisacensi super fluvium Hilla, Monasterium à fundamento ædificare proposuit, quatenùs inibi ancillarum congregatio assiduè divinis obsequiis famulari, ac pro nobis & ipsa totiusque Regni nobis commissi salute divinæ Clementiæ valeat supplicare. Cujus votis ac desideriis nobis libenter annuere placuit , ut qui hanc ejus voluntatem divinitùs inspiratam confidimus, qualiter perficiatur auxiliante largitore bonorum omnium exequamur. Igitur concedimus ad supra dictum locum congregationemque sanctimonialium inibi per Dei adjutorium futuram quandam villam juris nostri quæ vocatur Gresweiller cum omnibus adjacentiis & appenditiis suis, hoc est cum domibus , silvis , farinariis, aquis aquarumve decursibus , mobilibus & immobilibus ac suppellectibilibus atque mancipiis utriusque sexus , sed & in alio loco, qui Willaris dicitur in Marcha supradictæ villæ Hernstein super fluvium Rhenum, mansos quatuor ad Comitatum Helisacensem pertinentes, cum appenditiis suis ad memoratam villam & Monasterium inibi construendum, congregationemque ancillarum Christi & earum stipendia tradidimus, atque de jure nostro in jus & dominationem ipsius dilectissimæ conjugis nostræ transfundimus; igitur adhuc quicquid ex ipsis rebus agere vel ordinare ad usus construendi Monasterii ancillarumque Dei stipendia voluerit, jure hæreditario ordinet atque disponat, absque ulla penitus contradictione & ut hæc traditionis nostræ auctoritas firmissimam perpetuis temporibus vigorem obtineat manu propria lubenter eam firmavimus & annuli nostri impressione sigillare præcepimus. Signum [monogram] S. Lotharii Serenissimi Augusti. Infra VIII. idus Septembris anno Christo propitio Imperii Domini Lotharii Pii Imperatoris in Italia. Actum Romarici montis palatio Regio in Dei nomine feliciter.

LOTHARII IMPERATORIS CONFIRMATIO FUNDATIONIS ABBATIÆ GRANDIS VALLIS Vulg. MUNSTERTHAL.

Ad Lib. X. pag. 118. *Part. I.*

Ex spicilegio Luc. Dachery T. 7. pag. 184.

IN nomine Domini JEsu-Christi Dei æterni. Lotharius divinâ providentiâ Imperator Augustus imperiali sententia vobis innotescat , ut noverit omnium fidelium Sanctæ Dei Ecclesiæ præsentium videlicet & futurorum industria, quia Lutfridus illustris Comes Dominusque Monasterii , cujus vocabulum est Grandis-vallis , quod est situm in Ducatu Helisacensi & constructum in honore Beatæ Dei genitricis semperque Virginis Mariæ, detulit obtutibus nostris auctoritatem Domini & Genitoris nostri Ludvici Augusti , in quibus erat insertum, quatenus ipse & antecessores ejus priores Patres præfatum Monasterium in cellulis sibi subjectis , una scilicet quæ nuncupatur Cella , & est constructa in honore S. Ursicini Confessoris & alia quæ vocatur Vertuna, & est dicata in honore S. Pauli Apostoli, ob divini cultus honorem & reverentiam ipsius sancti loci, sub plenissima defensione habuissem : sed pro Regni firmitate postulavit nobis prædictus Lutfridus Comes & Dominus memorati Monasterii , ut parentes ejus voluntati ob amorem Dei & reverentiam prædictorum sanctorum , nostrâ confirmaremus authoritate, cujus petitionibus acquievimus & ita in omnibus concessimus & in perpetuum secundum nostrum preceptum confirmavimus. Quapropter præcipientes jubemus ut nullus alius Rex aut aliqua persona inde habeat potestatem aliquid faciendi, sed liceat memorato Lutfrido suisque successoribus res prædicti Monasterii sub imunitatis nostræ defensione quieto ordine possidere. Et quicquid fiscus exinde sperare poterit nos pro æterna remuneratione eidem Monasterio concedimus, ut in alimonia pauperum & stipendia servorum ibidem Deo famulantium

Digitized by Google

tium perpetuò proficiat in augmentis. Et ideo volumus ut hæc concessionis authoritas firmior in perpetuum habeatur, scripto manu nostra confirmavimus & annuli nostri impressione signavimus. Datum VIII. Kal. Septembris anno Christo propitio Imperii Domini Lotharii XII. Imperatoris in Italia XXX. & in Francia X. indictione XII. Actum Romaricimonte in palatio publico in Dei nomine feliciter. Amen. A. Christi 849.

CARTA LUDOVICI REGIS GERMANIÆ PRO ECCLESIA ARGENTINENSI.

Ad Lib. XI. pag. 126. Part. I.

Ex Arch. Tabernensi.

IN nomine Sanctæ & Individuæ Trinitatis. LUDOVICUS Divina favente Gratia Rex. Si liberalitatis nostræ munere locis Deo dicatis quiddam conferrimus beneficii, & necessitates Ecclesiasticas per adpetitiones Sacerdotum nostro relevamus juvamine atque imperiali tuemur munimine, & nobis & ad mortalem vitam temporaliter transigendam & ad æternam fœliciter obtinendam profuturum esse liquidè credimus, proinde noverit omnium nostrorum, tam præsentium quam futurorum solertia, quia vir venerabilis RUDULPHUS Episcopus Argentinensis sive Strasburgensis nostram adiens præsentiam, detulit obtutibus nostris auctoritatem immunitatis Domini & Genitoris nostri Ludovici bonæ memoriæ piissimi Augusti, in qua continebatur insertum quod non solum idem Genitor noster verum etiam prædecessores ejus Reges videlicet Francorum, sedem Ecclesiæ Sanctæ Mariæ semper Virginis, in cujus amore & honore ipsa dicata est Ecclesia, sub suo nomine & defensione cum monasteriis & cellulis sibi subjectis, & rebus vel hominibus ad eam pertinentibus vel aspicientibus, tam infra Civitatem quam foras consistere fecerant, & earum immunitatum auctoritatibus hactenùs ab inquietudine judiciariæ potestatis, eadem munita atque defensa fuisset Ecclesia. Sed pro rei firmitate postulavit fatus Rudolphus Episcopus, ut paternum seu predecessorum nostrorum Regum morem sequentes, hujusmodi nostræ immunitatis præceptum ob amorem Dei & reverentiam ipsius sancti loci circa ipsam Ecclesiam fieri censeremus, cujus petitionibus adsensum præbuimus, & hoc nostræ imunitatis præceptum erga ipsam Ecclesiam immunitatis atque tuitionis gratia pro Divini Cultùs amore & animæ nostræ remedio fieri decrevimus, per quod præcipimus atque jubemus, ut nullus judex publicus vel quislibet ex judiciaria potestate in Ecclesias aut loca, vel agros seu reliquas possessiones, quas moderno tempore in quibuslibet pagis vel territoriis infra ditionem Imperii nostri, juste & legaliter memorata tenet vel possidet Ecclesia, vel ea quæ deinceps in jure ipsius Ecclesiæ voluerit Divina potestas augeri, ad causas audiendas vel freda aut tributa exigenda aut mansiones vel paratas faciendas aut fidejussores tollendos, aut homines ipsius Ecclesiæ tam ingenuos, quam & servos super terram ipsius commanentes, injuste destringendos, nullasque redhibitiones aut illicitas occasiones requirendas, nostris vel futuris temporibus ingredi audeat, nec ea quæ super memorata sunt penitùs exigere præsumat: sed liceat memorato Præsuli suisque successoribus res prædictæ Ecclesiæ cum omnibus sibi subjectis, & rebus vel hominibus ad se aspicientibus vel pertinentibus sub tuitionis atque immunitatis nostræ defensione remota totius judiciariæ potestatis inquietudine, quietè & ordine possidere, & nostro fideliter parere imperio, atque pro incolumitate nostræ Conjugis ac prolis seu etiam totius Imperii à Deo nobis collati, & ejus Clementissima miseratione per immensum conservandi una cum clero & populo sibi subjecto Dei immensam Clementiam jugiter exorare. Et quicquid de præfatæ rebus Ecclesiæ exigere poterat integrum eidem concessimus; Ecclesiæ scilicet perpetuo tempore ei ad peragendum Dei servitium augmentum & supplementum fiat; hanc itaque authoritatem ut pleniorem in Dei nominè obtineat vigorem, & à fidelibus sanctæ Dei Ecclesiæ & nostris verius certiusque credatur, manu propria subter firmavimus, & annuli nostri impressione signari jussimus.

Signum HLudovici Serenissimi Regis.

Data

Data Tertio Calend. April : Anno Regni Christo propitio XXIII. HLudovici Serenissimi Regis in Orientali Francia. Indictione IIII. Actum Franchenfurt Palatio Regio in Dei nomine feliciter Amen.

Ludovicus Germanicus Ludovici Primi Imperatoris Filius Rex dictus est, regnavit circa annum 841.

DONATIO OTHONIS I. IMPERATORIS FACTA ADALEIDI CONJUGI ANNO 968.

Ad Lib. XII. pag. 141. *Part. I.*

Ex Tolnero Hist. Palat Cod. Dipl. pag. 19. Item ex Frehero Orig. Palatin.

IN nomine Sanctæ & Individuæ Trinitatis. Otto Divina favente Clementia Imperator Augustus. Notum facimus omnibus fidelibus nostris præsentibus scilicet & futuris, qualiter nos per interventum ac petitionem amantissimi filii nostri Ottonis Imperatoris, dilecte conjugi nostre Adelheidi Imperatrici, regnorumque nostrorum consorti, in proprium donavimus juris regni nostri quasdam curtes ita nuncupatas Hohfelden, Saramersheim, Suchusum & Marinzawiler atque Salise sitas in Elisazium in comitatu Hugonis Comitis, cum Ecclesiis, curtibus, ædificiis, mancipiis, venationibus, aquis aquarum decursibus, piscationibus, molendinis molendinorumque locis, exitibus, reditibus quesitis & inquirendis mobilibus & immobilibus rebus, omnibusque pertinentiis, quæ dici vel nominari possunt, ad præfatas curtes Hohfelden, Saramersheim, Suchusum, & Marinzanwiler atque Salise pertinentibus, ut jam dictum est, nostre dilecte Conjugi Adelheidæ Imperatrici, regnorumque nostrorum consorti in integrum donavimus, ut jure hæreditario habeat teneat firmiterque possideat; habeatque potestatem tenendi, donandi, vendendi, commutandi, quicquid ei exinde placuerit faciendi omnium hominum contradictione remota. Et ut hæc nostre autoritatis donatio omni tempore firma stabilisque permaneat, jussimus inde presens preceptum conscribi. Quod ut verius credatur & diligentius ab omnibus observetur, hoc preceptum manu propria subtus firmavimus annulique nostri impressione sigillari fecimus. Rutgerus Cancellarius ad vicem Hattonis Archi-Præsulis & summi Capellani recognovi & subscripsi. Data XVI Kalend. Decemb. Anno Domini D CCCC LXVIII. indictione . . . Anno regni Serenissimi Ottonis Regis XXXIII, Imperii scilicet sui VII. Actum Aterno Civitate quæ sita est super fluvium qui sic dicitur, in Christi nomine feliciter Amen.

LETTRE DE L'EMPEREUR OTTON POUR L'ABBAYE DE SELTZ.

Lib. XII. ad pagin. 141. *Part. I.*

Ex authentica interpretatione.

AU nom de la tres sainte & individue Trinité, Otton par la grace de Dieu Roy, salut à tous nos fideles de la Ste Eglise, & sçavoir faisons à tous presens & avenir, qu'Adelheide l'Imperatrice notre grande Dame, ayant dévotement attaqué notre Clémence, elle nous auroit par grace demandé à ce que nous voulussions prendre sous notre protection le Convent en Alsace avec toutes les dépendances, meubles, & immeubles & domestiques scitué sur son propre & appellé Seltz proche la Moder dans le Comté du Comte Eberhard, bâti à la gloire de Dieu & à l'honneur de saint Pierre & de St. Paul pour le salut des Illustres Empereurs Otto sçavoir de luy-même, de notre Grand-Ayeul comme aussi de notre Pere, qui étoit son fils, & pour la remission de leurs pechez & de ceux de tous nos Ancestres; & le vouloir ainsi rendre franc & seur qu'il ne puisse être présentement, ni à tout jamais inquieté par qui que ce soit, & ne soit soumis qu'aux privileges du St. Siege & notre Majesté, sans qu'aucun autre ne puisse jamais avoir quelque préminence; mais qu'un Abbé du Convent qui observe la regle de St. Benoist doit dominer de propre autorité sur la dite Abbaye & Convent, comme un

Digitized by Google

un Pere & Seigneur ; & qu'il ne doit être soumi ni obeissant pour la protection à aucun mortel , qu'à un Pape Romain & à nous : comme aussi que les Religieux de la dite Abbaye ou Convent qui valablement auront perseveré en l'observance de la basse regle de saint Benoist, seront en droit aprés le decez de leur chef , d'elire un de ladite Abbaye ou Convent pour être Abbé; ainsi que le saint Pere Benoist l'ordonne par ladite regle de le faire. Ors agréant la digne demande & volonté de notre grande Dame, nous y avons volontiers consenti,notamment pour multiplier la volonté d'une sainte vie. C'est pourquoy nous recevons ladite Abbaye ou Convent avec toutes les dependances sous notre protection, & voulons aussi satisfaire par la grace de Dieu au desir de notre dite grande Dame Adelheide l'Imperatrice, en tout ce que cydessus en sa demande , elle nous a demandé suivant même qu'il est de la bienseance de le faire ainsi. Et pour ces causes mandons serieusement qu'aucune force ni aucune personne de notre tems ni à l'avenir , ne se hazarde de causer audit convent aucune contrarieté ni dommage en aucun des biens & possessions qu'il a reçû de l'Imperatrice Adelheïde, ou qu'il pourra à l'avenir recevoir d'elle ou d'autres fideles Chretiens; mais qu'un Abbé dudit convent & tous ses successeurs seront en droit & pouront seuls dominer sur l'un & l'autre de leurs dependances; de maniere qu'aucun Duc ou Comte,ni autre puissance d'Empire soit grosse ou petite ne se hazarderont point d'aller dans la dite Abbaye ou Convent, ni dans les lieux y appartenans, pour y ravager, camper, ou d'y prendre des bois , si ce n'est un Prevôt seul qui aura été établi par un Abbé. Nous Mandons aussi que la Franchise à luy accordée par le St. Siege, soit fermement observée irrévocablement & à perpetuité. Nous reglons aussi d'autorité royale que tous Mortels soit qu'ils soient Evêques, Prêtres, ou autrement Laïcs, quelque pouvoir qu'ils ayent, doivent observer ce qui a été accordé audit Convent par un Pape. Et afin que notre Clemence au Nom du Seigneur demeure d'autant plus ferme & stable , nous avons mandé de munir cette lettre de notre scel, & l'avons confirmée par notre propre signature, comme on le peut voir.

C'est icy la marque de sa Majesté le Roy Otto. Je Hellebach Evêque & Chancelier au lieu & place de Villegin l'Archevêque , ay confirmé cette lettre, laquelle a été donnée le 4. Janvier, lorsqu'on comptoit aprés la nativité du Seigneur DIIIIXCII. En la cinquieme Indiction Romaine , du Regne de sa Majeste Otto III, la 9. année. Fait à Polide heureusement Amen.

Traduit d'Allemand en François par moy soussigné Secretaire interprete au Conseil Souverain d'Alsace. Fait à Colmar le 18. 9bre 1708. Signé Ant. Zaïgelius.

PRÆCEPTUM HENRICI REGIS ROM. DE MONASTERIO SELZSENSI IN ALSATIA.

Ad Lib. XII, pag. 141. *Part. I.*

IN nomine sanctæ & individuæ Trinitatis. Henricus Dei gratiâ Rex. Noscat omnium fidelium sanctæ Dei Ecclesiæ , nostrorum scilicet præsentium & futurorum industria, Cremanum Abbatem nostram adiisse Clementiam petentem , quatenùs Monasterium à Domina Adelheide Imperatrice Augusta, in Alsatia in loco suæ proprietatis, qui dicitur Sels, ad æternam laudem Dei, in honorem Apostolorum Petri & Pauli constructum, cum omnibus rebus mobilibus & immobilibus , ac famulis ibidem permanentibus , sub nostram reciperemus immunitatis defensionem ,* atque remotâ omnium inquietudine semper securè & liberè concedimus manere ita ut nostris & futuris temporibus, Apostolicæ tantùm libertati & nostræ ad defendendum subjectum sit Majestati. Licet quoque semper ipsius Monasterii Monachos juxta regulam sancti Benedicti militantes, Patre mortuo de suorum Collegio talem Pastorem sibi præficere , qualem in sua regula idem Pater Benedictus describit eligendum. Cujus precibus libentissimè ob divinum amorem annuentes, prædictum Monasterium, Abbatem & Monachos cum omnibus ad se pertinentibus, sub nostram suscepimus defensionem. Firmissimè jubemus ut nulla potestas, nulla persona aliquas contraritates vel violentias eidem Monasterio

* Quate.

fterio aut in rebus aut in quibuscumque poffeffionibus, quas à Deo dilecta Imperatrice fufcepit, vel ab aliquibus fanctæ Dei Ecclefiæ fidelibus fufcepturum eft, noftris & futuris temporibus inferre præfumat. Ut autem hæc noftræ largitatis conceſsio pleniorem in Dei nomine obtineat firmitatem, hoc noftræ donationis preceptum inde confcriptum, Sigilli noftri impreſsione fignare juſsimus, manuque propriâ ut infra videtur, corroboravimus.

Signum Domini Henrici Regis glorioſiſsimi. Egilbertus Cancellarius vice Villegifi Archi-Capellani recognovi. Datum IIII. Kal. Octobr. Anno Dominicæ incarnationis M. II. Indict I. ann. Henrici I. Datum Spiræ.

CARTA WERNHERI EPISCOPI ARGENTINENSIS.

Ad Lib. XIII. pag. 150. *Part. I.*

In nomine Domini noftri Jefu-Chrifti.

Ex Chron. Alfatiæ Konigshow Schilteri.

EGO Wernherus voluntate Dei Argentinæ Civitatis Epifcopus, univerfis Chriftiani nominis cultoribus, tam magnis quam parvis, ex Clero & populo falutem in Chrifto Jefu. Cum pro tempore, fub quo quifque in vinea Domini, id eft, Ecclefia, viveret & operari debeat, cuilibet vigilandum fit, ut animæ fuæ profpiciat falutem: Ego poft innumeros fudores, quos pro fidelitate Ecclefiæ, cui, Deo auctore, præfidere vifus fum, pro ftatu Regni Francorum & Domini mei Regis Henrici dilectione (fuftinui,) impetravi à præfato Domino Rege gubernationem Abbatiæ fancti Stephani protomartiris in Argentina, id eft, Strasburg Civitate, quæ antea nullam de temporalibus præbuit, vel debuit fubjectionem, mediantibus hoc Principibus Hermanno Duce, Ernefto Palatino, Berengero defenfore, præfente Moguntino Archiepifcopo Barto, ea duntaxat ratione, quatenus de facultatibus illius repararem Epifcopalem fedem, quæ cum ædificiis, & officinis clauftralibus deftructa fuit per diffentionem quorundam Principum electioni præfati Regis repugnantium. Poftquam verò Deus confirmavit ei Regnum illifque fubjugatis, terraque filuit coram eo, cum accepiffem ab eo præfatam Abbatiam difponendam, infpecto Dei timore, communicato confilio, pertractavi, computando omnes curias, & poffeffiones à primo usque ad noviffimum, infpectis fingulis ejufdem loci privilegiis & cartis & teftamentis. Inveni itaque in fcriptis Adalberti Ducis, qui locum fundavit, & in privilegio Childerici Regis notatum:

"Infra ambitum veteris muri, à media porta meridiana verfus Bruscam, cum ipfa aqua usque ad latam ftratam, quæ ducit à porta magna occidentali usque ad portam juxta magnos & in quadros lapides muri, cum omni fuo jure, & feptis clauftri, & manfionibus quatuor Canonicorum, & emunitate cum muro & antemurali, fuburbiis, vicis, aquis, pifcationibus, & aquæ decurfibus, pafcuis, compafcuis, filvis, pratis, portibus utriusque litoris, crepidinibus, infulis, usque ad limites infirmos terminorum villæ nuncupatæ Boteburn & in nova transpofitione Schiltenheim, cum decimis, terminis, campis, quefitis & inquefitis, cum omnibus ufibus infra fluenti Rheni usque ad confinia de allode Comitis Hugonis Choreka nuncupante, & inde Eichefridesheim, Hittendorff, Wolgangesheim, Redesheim, Mulenhufen, Weltricheshen, Regeneshen, cum omnibus eorum allodum pertinentiis."

In privilegio verò Imperatoris Lotharii primi fupra dicta fingula rememorata & roborata: quin etiam ab eo data Lupoteshen, Lumershen ad luminaria concinnanda; Wanga, Ottenhen, Nunnenwilre, Gundeswilre, Wibeleshen, Bollenheim, Eyesheim ad certos ufus.

Hirmengardis quoque Imperatrix per manum propriam, & manum ejufdem Imperatoris Lotharii, dedit Munzinga, cum fua Imperiali integritate. Quorum omnium jura & debita, & quantitates, ficut nos invenimus, in veredali carta defcribi juffimus, & ne in oblivionem fieret, Vicedomino loci Erboni Canonico, & Liutfindæ fecundæ Abbatiffæ commifimus. Et in fignum adeptæ fubjectionis, & fubplementum defpoliatæ majoris domus tranftulimus inde crucem auream & argenteam, & capfas duas cum reliquiis, præter

ca-

Digitized by Google

cætera utensilia. Ne verò tam antiqua & venerabilis congregatio de insolita subjectione intolerabiliùs conturbaretur, diligenti & pio studio statuimus eam honorari cum omni communione, & paritate claustralis religionis, & fraternæ societatis, ita duntaxat, ut præter subjectionem, omnia jura sua illibata permaneant, & Abbatissa inter alias Abbatissas in consiliis Episcopalibus mediam & oppositam sedem obtineat, & in obsequio alicujus ejus sororis, vel Canonici omnes Canonici Civitatis ibidem conveniant, & exequias devoté peragant: ipsique nobis vicissitudinem reddant similiter faciendo. Sed quia certas habent stationes in solemniis, vocari nequeunt in augmentum Chori. Sed si alio tempore, vel necessitate, quod absit, vel caritate invitati venerint, quia de secunda, ut prædiximus, sede Civitatis sunt, in sede oppositæ mensæ honorentur. Quoniam & nos pro necessitate reparandorum, consultu tamen discreto imminuimus, & tamen describendo discrevimus cottidianam eorum præbendam, quæ major cæteris inveniebatur, & in quadam manuali cedula memorialiter conscribi fecimus, non in perpetuum, sed in præsens negotium, donec facultas rediret reformandi in pristinum plenitudinis statum. Ne autem oblivio deleat, vel posteritas in pejus vergat, hanc paginam conscripsimus & sigillo nostro roboravimus, præsidente, & annuente Lintlinda secundâ Abbatissâ, Herbone Canonico Vicedomino, & cætera congregatione, Brunone majoris domus Præposito, Erbano Decano, Wernhero Cantore, & Custode Hetzeleno Scholastico, præsente toto conventu. Complevimus autem hæc anno Incarnationis Domini M. V. Indictione secunda, Epacta XXVI concurrente VI. feliciter. Amen.

In cujus visionis & perlectionis testimonium Sigillum dictæ Curiæ Argent. præsentibus est appensum. Datum die & anno Domini prænotatis.

LEONIS PAPÆ IX. BULLA PRO PARTHENONE S. LAURENTII IN HESSE.

Ad Lib. XIII. pag. 154. Part. I.

Ex Append. Tom. 4. Ann. Bend. pag. 736.

LEO Episcopus servus servorum Dei, Ecclesiæ in loco qui dicitur Hesse positæ in honore sanctæ Dei-genitricis Mariæ & in memoria sanctorum Martini Confessoris, & Laurentii levitæ gloriosi & igne purgatorio assati martyris dedicatæ, & per eam Sebergæ Abbatissæ nepti nostræ, & post eam successuris inibi Dei Ancillis in perpetuum. Martinus hic pauper & modicus, quo cœlum divites ingrediamur, dulciter monet, ut sibi quisque amicabiliter serviamus. Assatus ut piscis Laurentius, quemadmodum ipse dicit, suavem gloriam promeruit: ita & nos sibi suoque Domino nostro JEsu-Christo vult per multos labores inservire, ut sic digni efficiamur operarii suâ mercede. Hac unius leni mansuetudine, & alterius asperâ impulsione commoniti, quod solemus & debemus, etiam huic Ecclesiæ confirmationem nostri Privilegii gratis concedimus, pro sanctorum debita veneratione & Parentum nostrorum inibi in Christo quiescentium memoriali ac præcordiali devotione. Tegit enim Martyr patrueles nostros Comites Mathiridum & bonæ memoriæ Gerhardum, ejusque uxorem devotam famulam Deo Cunisam, & cordis nostri dum vixit dulce solamen fratrem nostrum Hugonem. Et quia suus mitis confessor cujuscumque sanctorum sibi vindicavit corpora, non se elonget eorum precibus exigentibus, vel alienet ab animarum apud Deum obtinenda venia, ut sub cujus protectione vixerunt, tuitione propitiâ per eum æterna promereantur gaudia. Confirmamusque eidem loco illa, quæ nominati eidem vel alii Parentes nostri contulerunt bona, & quæcumque concessit jam illuc vel in perpetuum concessura est quælibet Deo fidelis persona. Et ut noverint omnes, quantum honorem huic loco semper optaverimus, justis precibus Domnæ Mathildis, & filii ejus Henrici, nostri quondam nepotis, altare in ipsa Ecclesia tria nos ipsi dedicavimus. Quod quia eminentiùs altiùsque præ cæteris est constitutum, decrevimus etiam illud magnificentiùs speciali honore glorificandum, ut nemo ibi celebret Missam, nisi Archiepiscopus, vel Episcopus ipsius diœcesis, vel idonei ipsius Ecclesiæ hebdomadarii. Si quis autem alia persona orationis vel alicujus negotii supervenerit causâ, ad idem Altare, ut Missarum solennia exequatur, non præsumat

mat accedere, nisi de Abbatissæ, vel aliarum sanctimonialium consensu & licentia. Celebretur etiam dedicatio ab omnibus loci ejusdem incolis VII. Kal. Decembris. Ut autem probàbile testimonium huic Ecclesiæ ab omnibus de bonis suis adhibeatur, nomina ipsorum bonorum vel prædiorum, quæ modò liberè habet, fideliter subscribi fecimus; hæc autem sunt. In Civitate Metensi tria curtilia, Ecclesia de Albertorf integra cum conductu & medietas ejusdem villæ; Landeldingen datus à Beselmo, apud Nunhirchen mansus cum lacu piscatorio datus à Trusingo; apud Volteringen forestus à Bezolino datus: Ecclesia tota de Steinsilide cum conductu, & omni integritate; ad curiam Hospitii, & hominibus suscipiendis pertinet Voltresingen & apud Halbelfurt molendinum, & mansus unus ; & apud Terolnesheim vinea duas carratas vini solum per annum: ad Abbatiam autem ipsam sicut & alia prædicta , pertinet etiam quarta pars Ecclesiæ apud Sitterfdorff , & tertia pars telonei apud Sarburg. Ecclesia Monheim tota cum conductu & omni integritate, & quarta pars ejusdem villæ ; Medietas villæ quæ dicitur Meingeringem, & Ecclesia cum conductu & tertia pars decimæ. Sacerdosque illius Ecclesiæ omni anno in natali Domini triginta nummos pro eulogiis persolvit Abbatissæ. Ecclesia Berthingen tota cum conductu & omni integritate , & medietas villæ ejusdem Ecclesiæ Igolingen cum conductu & villa ex toto data per manus Mathildis dilectæ uxoris fratris nostri Hugonis prædicti & filii ejus Henrici. Moneta apud Hesse cum totius mercati utilitate. Quarta pars Ecclesiæ de Tesselingen cum conductu & omni integritate. Ecclesia de Belnoylre tota cum conductu & omni integritate. De hac Ecclesia quinque solidi omni anno persolvuntur. Ecclesia Malscheidt tota cum conductu & omnibus ad Christianitatem pertinentibus. De hac etiam quinque solidi omni anno persolvuntur. Ecclesia Elbersmytre tota cum conductu & omni integritate. De hac etiam quinque solidi omni anno persolventur. Ecclesia Bettelingen tota cum conductu & villa ex toto & omni integritate. De hac etiam omni anno duo solidi persolventur. Apud Rodesheim tres partes decimæ Ecclesiæ inferioris, & ipsa Ecclesia cum conductu, & omnibus ibidem ad Christianitatem pertinentibus. De Dreheim omni anno sex Carratæ vini ad cellarium Monialium dantur; & in festo sancti Martini decem solidi ibi persolvuntur absque aliis beneficiis, quæ inibi sunt posita. Apud villas Bolleringen, Schalhembach, Olba, Richenhofem, prata, agri, curiæ non modicæ. De familia autem Ecclesiæ, ac suæ Catholicæ fidei & honestæ Religionis , Pater noster Hugo , justus in eisdem bonis Advocatus & heres, hanc constituit concordiam, ut invicem se in legali matrimonio , secundùm suam conditionem, conjungendi liberam habeant licentiam: ita ut si ex illa conjunctione numerosa proles procreata fuerit, æqualiter dividatur Ecclesiæ & heredi. Si autem non procreatum fuerit inde, nisi unum cujusque sexûs mancipium, pro speciali sua reverentia habeat Ecclesia. Quod & nos confirmamus , atque in perpetuum taliter permanere stabilimus, nec non & omnia ad ipsam Ecclesiam pertinentia, stabilia & firma, & nullo modo violanda, hac nostræ præceptionis paginâ corroboramus; & nihil horum, neque Imperator , neque Rex , neque Dux , neque Marchio, neque Comes, neque Vice-Comes, neque Advocatus , neque aliquis Heres, & neque Archiepiscopus , neque Episcopus, vel aliqui Ecclesiastici ordinis, seu mundanæ conditionis, magna parvaque Persona infringere, vel * minime aut invadere præsumat ; si autem aliquis præsumpserit , liberam habeat licentiam adeundi auctoritatem Apostolicam. Violatorem ergo hujus præcepti, Martinus pius, nisi resipuerit, non defendat, Laurentius læsus in illum iratus insurgat, sitque omnibus sociis ingratus, atque divinum anathema sustineat; Conservatorem verò divina gratia circumveniat , & Apostolica benedictio conservet & muniat.

* Minore.

PRIVILEGIA CAROLI CRASSI IMPERATORIS DATA IN KIRKEIM.

Ad Lib. XIV. pag. 159. Part. I.

Ex Anecdotis D. Edm. Martene Tom. I. pag. 50.

IN nomine Domini nostri æterni & salvatoris nostri JEsu Christi Carolus ordinante divina Clementia Imperator Augustus. Si petitionibus &c. Igitur notum esse volumus omnibus Sanctæ Dei Ecclesiæ fidelibus & nostris, par-

partibus Italiæ atque Romaniæ nec non Franciæ & Galliæ constitutis qualiter adiit Imperatoriam Serenitatem nostræ Majestatis, Præstantissimus Vir Odo Religiosus Abbas Basilicæ eximii Confessoris Christi B. Martini in suburbio Turonensis civitatis sitæ, reverenter exposcens &c.

Signum Caroli Gloriosissimi Imperatoris. Amalbertus Notarius ad vicem Lieuthardi archic. recognovi. Datum XVI. Calendas Julii, Anno incarnationis Dominicæ D CCC LXXXVII. Indict. V. Anno Imperii Caroli in Italia VII. in Francia V. in Gallia II. Actum in Cheirchim.

Alterum præceptum pro eodem Monasterio. In nomine sanctæ & individuæ Trinitatis Carolus &c. ut autem præceptum nostra auctoritate peractum ab omnibus cognoscatur ac certiùs observetur, annuli nostri impressione signari voluimus, Amalbertus Notarius ad vicem Liutardi Archi-Cancellarii recognovi. Data XV. Calendas Julii anno incarnationis Dominicæ D CCC LXXXVII. Indictione V. anno Imperatoris Caroli VII. Actum Chircheim in Dei nomine feliciter. Amen.

CHARTA WERNHERI DE HABSBURG EPISCOPI ARGENTINENSIS DE DOTATIONE MONASTERII MURENSIS.

Ad Lib. XIV. pag. 162. Part. I.

Ex Arch. ejusdem Mon. edita per Dominicum Abbatem, in Orig. Comitum de Habsburg pag. 8.

NE quà ingeniorum pervicacià quæ ordinavimus pervertantur, vel transeuntibus ætatibus oblivioni tradantur, præsenti testamento tam præsentium, quam succedentium generationem memoriæ commendamus, qualiter ego, Wernherus Strasburgensis Episcopus & Castri, quod dicitur Habesburch, Fundator, Monasterium in patrimonio meo, in loco qui Mure dicitur, in pago Argoia, in Comitatu Rore, in honore Sanctæ & individuæ Trinitatis & Sanctæ Dei genitricis Mariæ omniumque Sanctorum, construxi, quod titulo beati Martini Episcopi in perpetuum dicavi, cui prædia, quæ hereditario jure mihi contigerant, per manum germani fratris mei Lancelini, qui, ut pote militiæ cingulo præditus, defensor patrimonii mei extiterat, cum legitima possessione Villarum, Familiarum, agrorum, silvarum, pratorum, montium, omniumque appendicium contradidi. Statuimus etiam, ut Fratres inibi sub Monachica vita, secundùm regulam beati Benedicti degentes, Abbatem sibi libera electione sive de sua, sive de alia Congregatione præstituant. Quod si in eligendo quandoque, quod Deus abnuat, Fratres discordes fuerint, pars sanioris consilii quem elegerit unanimiter omnes obtineant, qui non superfluitate, vel morum improbitate seu tyrannica dominatione dissipare, sed provida ordinatione & industri sagacitate res Monasterii, ut fidelis dispensator, studeat disponere. Nec cuiquam in beneficium, sed pro legitimo reditu præstare præsumat. Ipse autem Abbas, communicato Fratrum consilio, Advocatum de mea posteritate, quæ præfato Castro Habesburch dominetur, qui major natu fuerit, tali conditione eligat, ut si quas oppressiones intolerabiles Monasterio intulerit, & inde secundò & tertiò commonitus, incorrigibilis extiterit, eo abjecto, alius de eadem progenie, qui in eodem sit Castro Habesburch, sine contradictione subrogetur; hoc adjecto, ut si masculinus sexus in nostra generatione defecerit, mulier ejusdem generis, quæ eidem Castro Habesburch hereditario jure præsideat, advocatiam à manu Abbatis suscipiat, quam advocatiam neque ab Rege, neque alia persona, nisi à solo Abbate, cuiquam suscipere liceat. Et si quis aliter ad eam accesserit, ipsa quam illicitè usurpaverat, omnimodis privetur. Porro nec ipse Abbas eandem Advocatiam ut beneficium, sed ut quandam commendationem & Monasterii tuitionem, cuiquam committat. Sed nec ipse, qui præstitutus fuerit Advocatus, quidquam de rebus Monasterii, sive in fundis, sive in mancipiis, sive de ipsa advocatia, cuiquam præstare audeat. Ad ampliorem etiam ejusdem Monasterii honorem & utilitatem, perpetua lege sancimus, ut si quis de nostris ministerialibus cujusque sexûs, quidquam de rebus suis, sive in agris, sive in mancipiis, sanus aut in ægritudine positus illuc dare voluerit, sine manu, sine respectu Domini sui, sine cujuslibet personæ reclamatione, libera hoc faciat facultate, & quod tradiderit postmodum, nec Dominus, vel conjux, aut

Digitized by Google

aut filius aut filia, aut quisquam aliquo modo abalienare præsumat. Minor autem Familia ejusdem Monasterii & Familia Dominorum, qui Castro Habesburch præsident eodem jure ac eadem lege & sua teneant & pensum servitutis reddant. Si quis demum huic nostræ conscriptioni aliqua temeritate contraïre nisus fuerit, eum vinculo anathematis innodatum usque ad condignam satisfactionem, pontificali authoritate damnamus: Sigilli quoque nostri impressione hanc cartam, ut quod continet ratum permaneat, signamus. Anno ab Incarnatione Domini Millesimo vigesimo septimo, Indictione decima, regnante Conrado Imperatore Augusto scripta sunt hæc.

CHARTA FUNDATIONIS MONASTERII SANCTÆ FIDEI SCELESTADII.

Ad Lib. XVI. pag. 181. Part. I.

Ex Guillim. de Episcop. Argentin. pag. 211.

In nomine Sanctæ & individuæ Trinitatis. Feliciter agi res putamus humanas, si ex nostris facultatibus res adjuvemus Divinas. Quam sententiam ego Hildegardis in Christo pauper & modica, cum filiis meis, videlicet Ottone Argentoratensis Ecclesiæ Episcopo, Suevorumque Duce Friderico, Ludovico, Walthero, Cunrado, & filia mea Adelheide charissima, ante oculos ponentes & pia consideratione attendentes, Ecclesiam in Slezestat ad instar Dominici Sepulchri factam, & à præfato filio meo Ottone Episcopo consecratam S. Fidei in Concha, cum curti Monachorum officinis apta, & cum certo prædio subnotato, legali stipulatione tradidimus, eaque ratione confirmavimus ut ibidem Deo Monasticè serviatur, & à Conchensis cœnobii Abbate regulariter regatur. Tradidimus etiam Monachis ibidem servientibus duos mansos in Wittenkheim marcha, in pago Alsatia, & vineam unam in Onoltezwile, & duo mancipia ejusdem traditionis, liberam potestatem illorum subtilitati concessimus, concedendo firmavimus & quidquid huic traditioni, Deo adjuvante, addere poterimus, una eâdemque confirmatione stabilivimus. Ad hæc etiam eandem Ecclesiam & ejus atrium, ab omni servitutis jugo absolvimus, & tali libertati, sub præfati Episcopi Ottonis anathemate adscripsimus, ut etiam ab Episcopali sit libera servitio, & atrium ipsius Ecclesiæ neque Baptismalis Ecclesiæ Præsbyter, neque aliquis Clericorum aut laïcorum aut sepulturâ aut aliqua alia occasione inquietare præsumet. Acta autem sunt hæc & feliciter consummata, anno ab incarnatione Domini nostri Jesu-Christi millesimo nonagesimo quarto, indictione secunda, regnante Heinrico Imperatore IV. sub Ottone Argentinensi Episcopo Suevorumque Duce Friderico, cæterisque subnotatis testibus. Burchardo majoris Ecclesiæ Præposito, Heroldo Cantore, Wernhero Camerario ceterisque fratribus; de S. Thoma Cunone Præposito, Mannone ceterisque; de S. Petro Hezelino Præposito, Camberto, Joanne ceterisque quam plurimis ejusdem ordinis.

CHARTA CONRADI II. EPISCOPI ARGENTINENSIS DE COLLEGIALI LUTERBACENSI.

Ad Lib. XVI. pag. 182. Part. I.

Ex Arch. Tabernensi Origin.

Cuonradus Divina Clementia Argentinensis Ecclesiæ Electus, universis Christi fidelibus, ad quos hæc scripta pervenerint salutem in vero salutari. Cum literarum series recordationis Magistra, super his quæ bene inchoantur initio interponatur, meritò in his quæ perpetuo meliorantur fine, ne hominum fortè oblivio interveniat, privilegialis jugæ accedere debet. Notificamus tam præsentis quam futuri temporis hominibus, quod cum prædecessores nostri usque ad tempora nostra longissimo Pontificalis jure dignitatis Argentinensis Ecclesiæ; in Ecclesia Lotenbacensi in Episcopali præbenda duos constituissent: nos quoque vice nostra Hennonem Sacerdotem in ipsa præbenda instituissemus, & præfata nostra præbenda minus quam unius fratrum cotidie de duobus albis panibus perciperet, vicarius noster minus honestè in Dei servitio assiduus esse poterat. Quam ob rem Heinrico tunc Præposito totique Capitulo preces porreximus, ut in his duobus panibus meliora-

liorarent præbendam, considerantes quod fratres Lutenbacensis Ecclesiæ honorem nostræ Ecclesiæ & dilectionis sollicitudinem quam erga ipsos gerimus, perpetua stabilitate decreverunt, ut tam ipse Præpositus quam omnes successores sui Vicariis nostris & successorum nostrorum duos albos panes, hunc uni de fratribus de Camerâ administrantur, ita ipse singulis diebus de præpositura administret. Hoc quoque ad honorem & utilitatem Ecclesiæ ipsius perpetuo stabilimus, ut non nisi sacerdos in prædicta præbenda Episcopali instituatur. Hæc autem acta sunt ab incarnatione domini M. C. LXXXXX. anno. Præsentibus Canon. Arg. Eccl. Renhardo Præposito, Heinrico Custode, Alberto de Snecgenberc. . . . . Scolastico, Burchardo Vicedomino, Heinrico Præposito Lutenbacensi, Rudolpho concanonico suo, Alberto Paphenh, Beraldo Decano, *Ingnimo*. . cæterisque confratribus ejusdem Ecclesiæ idem contestantibus. Ut autem supradicta rata & inconvulsa permaneant impressione sigilli nostri & Ecclesiæ nostræ fecimus insigniri.

CHARTA PRO MONASTERO NEOBURGENSI.

Ad Lib. XVII. pag. 194. Part. I.

Ex Guillimanno de Episc. Argentin. pag. 234.

In nomine Sanctæ & individuæ Trinitatis. Fridericus Divina Clementia, Romanorum Imperator invictissimus. Desiderium quod ad Religionis propositum noscitur pertinere, impertiri suffragium. Quia ratum constat quod beatæ memoriæ Reinoldus Comes de Lutzelburg, Fridericus quoque Dux Sueviæ pater meus, locum qui Neuvemburgk dicitur, in quo secundùm ordinem & regulam Cistertiensium omnipotenti Deo, dilecti fratres, deservitis, pro redemptione animarum suarum vobis liberè tradiderunt; Ego Fridericus Dei gratia Romanorum Imperator Augustus, hæreditario jure patri succedens, donum & bonum studium eorum prosequens, eundem locum cum appendiciis suis Deo omnipotenti & Beatæ Mariæ eodem tenore contrado, & eum in nostram & Imperatorum sive Regum aut Ducum vel Comitum de nostra progenie in futurum nobis succedentium suscipio tuitionem, susceptam, rescripta pagina contrado tibi dilecte Nendunge Abbas, tuisque fratribus tam præsentibus quam futuris habendum, & possidendum Jure imperiali perpetuo confirmo. Adjicientes etiam statuimus ut quascunque possessiones, quæcunque bona, idem locus in præsentiarum possidet, aut in posterum donatione Imperatorum, concessione Pontificum, largitione Regum vel Principum, oblatione fidelium & familiæ nostræ seu aliis rationabilibus modis, præstante Domino poterit adipisci, firma tibi & illibata permaneant, tuisque successoribus in perpetuum. In quibus hæc propriis subjunximus exprimenda vocabulis, videlicet ipsum locum Nuwemburck, usuaria pascuarum & lignorum in sancto foresto, Curiam de Heboltzhusen, de Loupach, de Wilenbach, de Pfaffenbrun, de Hohenscheid, de Suvolnheim, de Herckenheim, de Hardhusen, de Gerute, de Butenheim, de Adelsmanwiler cum appendiciis & decimis suis. Porro de laboribus, quos propriis manibus aut sumptibus colitis, seu de nutrimentis vestris vel à fratribus vestris decimas exigi canonum, apostolicamque authoritatem sequens Imperiali Majestate interdicimus. Decernimus ergo ut nulli hominum fas sit vos super hac nostra Imperiali constitutione temerè perturbare, bona vel possessiones Monasterii vestri auferre vel ablatas retinere, minuere, vel temerariis vexationibus fatigare, sed omnia integra conserventur, vestris & pauperum usibus omnimodis profuturæ. Si quis ergo in posterum huic nostræ constitutioni temerè contraïre tentaverit, si non reatus infra quadraginta dies, congrua satisfactione correxerit, banno nostro se innodatum noverit: & quinquaginta libras puri auri, medietatem in fiscum regium & alteram Ecclesiæ, cui damnum se cognoscat redditurum. Acta sunt anno incarnationis Dominicæ M. C. LVI. indictione IV epacta XXVI, Imperatore Friderico Augusto. His testibus Arnulpho Moguntinensi Archiepiscopo, Cunrado Wormatiensi Episcopo, Burckardo Argentinensi Episcopo, Ortilo Basiliensi Episcopo; Ducibus Matthæo Duce Lotharingiæ, Cunrado Duce de Suevia, Henrico Duce Saxoniæ, Hugone Comite de Dagesburg,

Digitized by Google

Sigiberto de Franckenburg, Anselmo de Ringelstein. Conservantibus autem hæc omnia sit pax & misericordia Domini nostri Jesu Christi. Amen

Signum Domini Imperatoris invictissimi

Friderici Romani Augusti.

PRIVILEGIUM HENRICI VI. PRO ECCLESIA SANCTI PETRI SENIORIS ARGENTINÆ.

Ad Lib. XVIII. pag. 205. Part. I.

Ex Archivo Tabernensi orig.

In nomine Sanctæ & Individuæ Trinitatis. Henricus sextus Divina favente Clementia Romanorum Imperator Augustus & Rex Siciliæ. Quamvis Imperialium curâ negotiorum multotiens impediamur, ut ad ea quæ debitum nostrum deposcit inclinemur: Divinæ tamen respectu justitiæ, inferioribus pro posse condescendere debito cogimur. Quidam enim fratrum Argentinensium majoris Monasterii servientes, nos necessitate compulsi adierunt, jus suum ab antecessoribus suis sibi relictum, & quorundam præsumptione Rectorum, sibi non bene cupientium, depravatum esse, lachrimabiliter conquesti sunt, qui eos ad diversa publica servitia, non debita compellerent, quæ sufferre nequirent. Quorum querimoniæ condolentes, statuimus, statuendo præcipimus, præcipiendo communi fidelium nostrorum consilio firmavimus, ut antecessorum suorum consuetudinibus contenti, suis Dominis serviendo satisfaciant, de publico autem civitatis jure, omnino alieni existant. Sed sicut Episcopi servientes, ita ipsi solis Dominorum suorum utilitatibus insistentes, ab omni jure fiscali deinceps nostræ authoritati instituto sint absoluti, quam libertatem approbatione privilegii dilectissimi Patris nostri Friderici sanctæ recordationis, Serenissimi Romanorum Imperatoris, omni authoritatis nostræ munimine confirmantes, dilecti fidelis nostri Conradi Argentinensis Episcopi precibus inclinati, servientibus Monasterii sancti Petri Apostoli in suburbio Argentinensi, lege in perpetuum valitura, concedimus & corroboramus. Quod & firmum & inconvulsum omni ævo permaneat, præsentem inde paginam, signi nostri charactere, & sigilli nostri impressione jussimus insigniri, adhibitis idoneis testibus, quorum nomina hæc sunt: Conradus Argentinensis Episcopus, Angelus Tharentinus Archiepiscopus, Albertus Comes de Dagsburg, Comes Sigebertus, Comes Bertholdus de Nuenburg, Comes Altiwicus de Sultz, Comes Marquardus de Feringen, Rudolphus Advocatus de Hunesfeld, Gotfridus de Wineden, Henricus Advocatus de Hunenburg, & frater ejus Ludovicus, Cono de Munchenberg, Drusardus Henricus Landgravius, Wernherus Marscalcus, Adolphus Scultetus, & frater ejus Waltherus, Burchardus Burggravius, & frater ejus Theodoricus, Fridericus de Entringen Argentinensis Canonicus, & Arnoldus de Suabenberg.

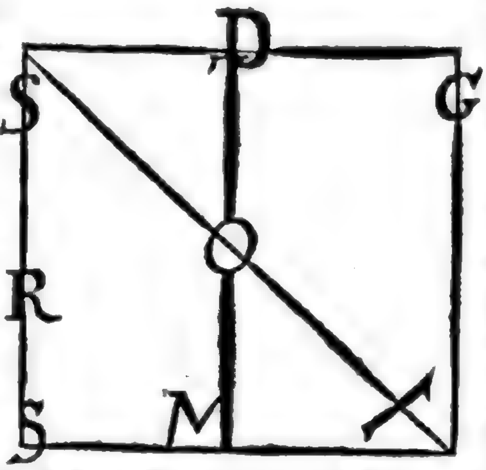

Signum Domini Henrici Sexti Romanorum Imperatoris Invictissimi & Regis Siciliæ Gloriosissimi. Ego Conradus Hildesheimensis Electus, Imperialis Aulæ Cancellarius, Vice Domini Conradi Moguntini Archi-Episcopi, & totius Germaniæ Archi-Cancellarii, Recognovi. Acta sunt hæc Anno Dominicæ Incarnationis Millesimo, Centesimo sexto, Indictione decima quarta, Regnante Domino Henrico sexto Romanorum Imperatore Gloriosissimo, & Rege Siciliæ, Anno Regni ejus vicesimo sexto, Imperii verò quinto, & Regni Siciliæ secundo. Data apud Ehenheim per manum Alberti Imperialis Aulæ Prothonotharii, septimo Calendarum Julii.

PRIVI-

PRIVILEGIUM PHILIPPI REGIS ROM. PRO CIVITATE ARGENTINENSI.

Ad Lib. XVIII. pag. 210. Part. I.

Ex Arch. Imper.

PHILIPPUS Secundus Divina favente Clementia Romanorum Rex & semper Augustus. Augustalis pietatis immensa Clementia eorum commodis & honoribus hilariori vultu consuevit intendere, quos in suis obsequiis prompta & prona desudare voluntate certiori experientiâ cognovit. Inde est quod nos advertentes quam sincero affectu civitas Argentina servitiis nostris se exposuit, & qualiter per evidentissima obsequiorum suorum merita Regiæ Majestatis gratiam & favorem perpetuum sibi obligavit ad communem utilitatem Civitatis Argentinæ pariterque honorem in eam promovendum gratiosum favorem nostrum duximus impertiendum, ut exemplo retributionis ejus quam pro servitiis memoratæ Civitatis impertiti sumus, alie quoque civitates imperii proniori voluntate ad servitium nostrum attendantur. Notum itaque sit omnibus tam præsentis etatis quam in eam successure posteritatis hominibus, quod nos sæpe dictam civitatem, cum omnibus ejus incolis sub specialem Regiæ Majestatis tuitionem recipientes, de liberalitate Regia hoc ipsi Civitati indulgemus, & in eam confirmamus ut ubicumque vel ipsi Burgenses, vel etiam quicumque ipsius civitatis cives, per totam Provinciam Alsatie proprietates aliquas sive quascumque possessiones habuerint, ut nemini licitum sit de his proprietatibus, sive possessionibus vel etiam eorum hominibus servitium aliquod accipere, vel exigere, vel etiam cujus quam precarie sive exactionis onus eis imponere, quoniam nos dictam civitatem cum omnibus ejus pertinentiis tam intrà quam extra ad speciale obsequium imperii decrevimus reservare: statuentes & Regio edicto districtè precipientes ut nulli unquam persone alte vel humili, Ecclesiastice vel seculari, hanc nostre donationis seu confirmationis divalem paginam licitum sit infringere vel etiam aliquo improbitatis casu ei obviare. Quod qui facere præsumpserit triginta libras auri componat, medietatem fisco nostro, residuam vero medietatem injuriam passis. Ut autem hæc concessio sive confirmatio nostra inviolabiliter ipsi civitati observetur, presentem exinde paginam conscribi jussimus & Regie Majestatis Karactere consignari. Testes hujus rei sunt Conradus Spirensis Episcopus, Comes Sigebertus Albertus de Entse, Hermannus de Matthorf, Heinricus Camerarius de Ravensperg, Eberdus Pincerna de Tunne, Reinhardus de Luca & alii quam plures. Signum Domini Philippi secundi Romanorum Regis invictissimi. Actum apud Hageno, Anno Dominicæ incarnationis Millesimo ducentesimo quinto, regnante Domino Philippo Romanorum Rege Gloriosissimo. Anno Regni ejus Octavo Ego Conradus Ratisbonensis Episcopus & Regalis Aule Cancellarius recognovi. Datum apud Hageno Decimo-septimo Kal. Augusti, Indictione octava.

DE PRIMO ALSATIÆ LANDGRAVIO.

Ad Lib. XVIII. pag. 212. Part. I.

Ex Guillimanni Habsburg. l. VI. c. 2. p. 334

LABILIS humani generis fluxus actuum suorum memoriam præcipitare solet in oblivionis abyssum. Quapropter memorandi actus, ne defluant, membranæ tenaci literaliter influant. Hinc est quod scripturæ nobis inseri placuit, qualiter Concambium duorum prœdiorum inter Ecclesiam Montis Angelorum, & Rudolfum Comitem de Habesburch, & Lantgravium Alsatiæ, & filios ejus factum est; unum vicinum prædictæ Ecclesiæ, videlicet in inferiori monte inter fluvium Suranum, & notum limitem, tam sylvam, quam montes per gyrum dividentem, usque ad cursum ripæ Sulcebach, ista, inquam, omnia, tam culta, quam inculta, cum sylvis, montibus, aquis, aquarumque decursibus, prædictus Princeps cœnobio Montis Angelorum contradidit, delegavit, & ex toto se deinceps abdicavit, cum advocatia perpetualiter à supradicta Ecclesia liberè possidenda. Contrà Ecclesiæ prædium, quod

Digitized by Google

quod ipsa dinoscitur absque contradictione possedisse in Sarnen, cum omni jure, quo Vualterus miles illustris de Reiden, illud memoratæ Ecclesiæ contulerat, per manum Heinrici Abbatis, omnibus fratribus suis insimul consentientibus, ante dicto Comiti, justâ commutatione, consignavit, ac se deinceps abdicavit. Acta apud Lucernam anno Dominicæ incarnationis M. CC. X. Ind. XIII. Innocentio III Romanæ sedi præsidente, Othone quarto ejus nominis apicem Imperii gubernante. Testes qui huic traditioni interfuerunt, sunt hi, Petrus venerabilis Abbas Murensis, Heinricus Abbas Montis Angelorum, Valterus præpositus Lucernensis, Uldaricus Cellarius, Heinricus Plebanus, Eberhardus Stannensis Plebanus, Heinricus Sacerdos de Boches, Rudolphus Comes, & filius ejus Adilbertus de Habesburch, Marchuuandus Advocatus de Rottinburch, Heinricus de Heidecco, Arnoldus & frater ejus Hesso de Rinacho, Rudolphus de Halstab, Rudolfus de Russeco, Rudolphus de Tribsein, Burcardus de Uualtesuuille, Vernherus de Bohes, & alii, tam milites, quam Burgenses plures. Ut autem ista firma & inconvulsa maneant semper, Heinricus Abbas, & Rudolfus Comes Sigillorum suorum impressione ea roborarunt.

Ex ejusdem Guillimanni Habsburgiac. Lib. VI. c. II. pag. 340.

FRIDERICUS, divinâ favente Clementiâ Romanorum Imperator Electus, & semper Augustus Rex Siciliæ, Ducatus Apuliæ, & Principatus Capuæ. Cum decus, & potestas imperii &c. hujus rei testes sunt isti, Archi-Episcopus Barensis, Episcopus Tridentinus, Episcopus Basiliensis, Episcopus Constantiensis, Episcopus Curiensis, Abbas Augiensis, Abbas S. Galli, Abbas de Vissenbach, Berchtoldus de Niphe Regalis Curiæ protonotarius, Comes Ulricus de Chiburg, Comes Rudolfus de Habesburch, & Landgravius de Alsatia, Comites Ludovicus & Hermannus de Froburg, Comes Vernherus de Hohenburch, Arnoldus nobilis de Vart, Rudolfus Advocatus de Raprechtsvile &c. Acta sunt hæc anno Dominicæ incarnationis M. CC. XII. Mense Septembri. XV. Indictionis, Regni verò Domini nostri Friderici Illustrissimi Romanorum Imperatoris Electi, & semper Augusti, primo, Regni verò Siciliæ XV. datum in nobili Civitate Basiliensi per manus viceprotonotarii, VI. Kal. Octobris.

Ibidem pag. 351.

RUDOLFUS Dei gratia Lantgravius Alsatiæ, & Comes de Habesburch, universis fidelibus Christi, in perpetuum: Noverint universi præsentes, & posteri, quod nos, unà cum dilectis filiis nostris, Alberto, & Rodolfo Comitibus, curtes, vineas, ac res alias, quas Cunradus plebanus de Domnath, quoad viveret, habere debuit, & quidquid relicta felicis recordationis Heinrici militis de Othmarsheim, nomine dotis adhuc possidet, & in vita sua tantum possidere debet, totum hoc, cujus proprietas ad nos spectare dignoscitur, cum omni jure liberè, & absque conditione qualibet Beronensi Ecclesiæ in honore beati Michaëlis dedicatæ, quam læseramus, tradidimus perpetuò possidendas: sunt autem in universum quatuor jugera vinearum, & scopoza una in villa Bamnath, Huoba in Sappenheim, curia in Slierbach, & quidquid idem plebanus, & supra dicta domina in parochia Othmarsheim hactenus habuerunt. Advocationem verò harum rerum Basiliensi Ecclesiæ per manum Hugonis, ejusdem Ecclesiæ Cantoris, transmisimus, hac conditione, ut Venerabilis Dominus Heinricus Dei gratia Basiliensis Episcopus, qui nunc præsidet, ejusque successores, eam Beronensi Præposito Theodorico, suisque successoribus, & non concedat alii in perpetuum, ita quod eadem Advocatia, nec per venditionem, nec per infœdationem, nec alio modo ad manum laicam deveniat de cætero, sed Beronensi præposituræ inhæreat, nec aliquo modo alienetur ab eadem. Actum apud Brugga, anno Dominicæ incarnationis M. CC. XXVII. XVIII. Kal. Septembris, præsentibus Arnoldo Abbate de Mure, Theodorico Beronensi Præposito, per manum cujus hæc tradita beato Michaëli sunt, Ruedegero de Vindischen, Alberto de Brugga, Ulrico de Botzenberg, Heinrico de Schinzenach Plebanis, & Petro Plebano de Hochdorff, Heinrico de Buttenheim, Diethelmo, Berchtoldo pincernis, Cunrado de Vulpisberg, Arnoldo, & Valterero de Vuolan, Heinrico, Eppone de Remmingen, Burchardo de Pfirreto, Cunrado de Fricco, Joanne de Aimoso

Aimoso, Hugone, qui cognominatur asinus, militibus Rudegero Manessin de Turego, Cunrado Sculteto de Homberg, Burcardo de Herline, & aliis quàm pluribus in assertionem hujus rei præsentem Chartam Sigillo nostro & Sigillis filiorum nostrorum fecimus communiri.

PRIVILEGIUM OTHONIS IMPERATORIS
PRO CIVITATE ARGENTINENSI ET EJUS EPISCOPO.

Ad Lib. XIX. pag. 217. Part. I.

In nomine Sanctæ & Individuæ Trinitatis.

Ex Arch. Tabernensi

OTTO Divinâ favente Clementiâ Imperator Augustus. Si Ecclesias Dei munificentiâ Regiæ & Imperialis Excellentiæ nobis à Deo concessæ exaltaverimus, id procul dubio ad statum ac prosperitatem præsentis vitæ & æternæ beatitudinis commoditatem nobis prodesse confidimus. Quocirca noverit omnium fidelium nostrorum industria, tam præsentium, quam futurorum, qualiter Erchenbaldus Argentinæ Civitatis Episcopus nostram adiit Clementiam, rogando, ut pro Dei amore ipsius Genitricis Beatæ Mariæ, cujus Ecclesiæ ipse videtur præesse, id renovantes, quod nostri prædecessores, Imperatores scilicet & Reges Francorum eidem Ecclesiæ pro sui statu & augmento Imperii contulerant, confirmaremus & corroboraremus. Cujus petitioni libenter annuentes hanc nostræ Auctoritatis præceptionem fieri decrevimus: in qua sancimus & firmiter jubemus, ne post hac sicuti nostri Prædecessores statuerunt, aliquis Dux vel Comes. aut Vicarius, vel aliqua judiciaria potestas, infra præfatam Argentinam Civitatem, quæ rusticè *Strasburg* vocatur alio nomine, vel in suburbio ipsius Civitatis, aliquod placitum vel districtum habere præsumat, nisi ille quem ipse ejusdem Civitatis Episcopus sibi Advocatum elegerit. Et si aliquis sit, quod fieri non credimus, qui hoc velit pervertere, aut se judiciario more præsumat intromittere, non solum nostram sciat se incursurum iram: sed divina ultione sentiat se perimendum, & æternis poenis cruciandum. Volumus namque ut præfato Episcopo cum omnibus sibi subjectis, suisque successoribus, omni occasione, omnique contrarietate postposita, sub nostræ immunitatis defensione, pro nostra incolumitate seu conjugis vel prolis, vel totius Imperii à Domino nobis collati, jugiter tranquillè & quietè Domini Misericordiam liceat & delectetur implorare. Et ut hoc nostræ auctoritatis præceptum inviolabilem atque inconvulsam obtineat firmitatem, manu propriâ subter firmavimus, & annuli nostri impressione subtùs insigniri jussimus.

Signum Domini Ottonis Invictissimi Imperatoris Augusti. Hildibaldus Episcopus & Cancellarius Vice Villigisi Archi-Capellani recognovi. Data octavo idus Januarii, anno Dominicæ incarnationis Nonningentesimo octuagesimo secundo, Indictione decimâ, anno vero Regni secundi Ottonis vicesimo quinto, Imperii autem decimo quinto. Actum Salernæ in Dei nomine feliciter Amen.

Collationné & trouvé conforme à son Original par moi soubsigné Registrateur des Archives de l'Evêché de Strasbourg.

F. Vincensff.

DONATIO MARCHIONUM DE BADEN
FACTA ECCLESIÆ ARGENTINENSI.

Ad Lib. XIX. pagin. 220. Part. I.

Ex Arch. Episcopali & majoris Capit. Argent.

HERMANNUS & HENRICUS Fratres Dei gratia Marchiones de Baden, omnibus hanc paginam inspecturis salutem perpetuam. Noverint universi præsentes & futuri nos ad honorem Dei & Beatæ Virginis

ginis Mariæ, nec non ob devotionem qua Ecclesiæ Argentinensi & Domino nostro B. ipsius Ecclesiæ & nunc Præsuli specialiter comprobamur astricti, universam hæreditatem in Episcopatu Metensi, Argentinensi, & Basiliensi ubicunque sitam, & ad nos ratione successionis per neptem nostram Gertrudim Comitissam bonæ memoriæ, filiam Comitis Alberti de Tagisburc jure sive proprietario sive hæreditario, seu alio quoque modo devolutam, Ecclesie integraliter contulimus memorate, tam in Castris, Oppidis, villis, possessionibus, quibuscunque hominibus Rusticis scilicet Ministerialibus & Vasallis, cum universo jure & pertinentiis, ad possessiones & homines supradictos, corporale præstantes juramentum, quod ubicunque locorum & quocunque Episcopus Argentinensis qui pro tempore fuerit à nobis ambobus, vel ab altero nostrum coram judice quocunque sæculari & Ecclesiastico, donationis hujus Warandiam exegerit personaliter, aut alio modo necessario & utili, plenariè præstabimus eandem eidem, & ad Warandiam faciendam & evictionem omnimodam, quantum & sunt & de jure fuerit, sumus eidem Episcopo per idem Sacramentum & stipulationem solemnem & publicam in omnibus obligati. Ad majorem autem cautelam & efficaciam possessionum prædictarum, vocabula quædam propriis & cunctis nominibus duximus exprimenda. Castrum videlicet Tagisburc, Castrum Girbaden, Castrum Bernstein, Castrum Egensheim cum omni jure & pertinentiis universis, oppidis, villis, possessionibus quibuscunque, pratis, nemoribus, silvis, pascuis cultis & incultis, piscinis, aquarum decursibus, hominibusque quacunque conditione præditis. Quæ omnia sub forma juramenti & promissione præfata dedimus & donavimus Ecclesie prænominate; & ut hæc firmiori stabilitate & sine ambiguitate qualibet roborentur, sigillis nostris solemniter ea fecimus communiri. Acta sunt hæc præsentibus testibus his & rogatis ad hoc R. Præposito, B. Decano, F. Cantore vel Scholastico, A. Camerario, H. Portario, Canonicis Argentinensibus, L. de Lichtenberg, B. Vice-Domino, A. Begerone militibus, C. Virnekorn Erbone judice. R. Sculteto, civibus Argentoratensibus & aliis quam pluribus, anno Millesimo ducentesimo vigesimo sexto, quarto nonas Novembris.

SENTENTIA DEFFINITIVA PER SIGEBERTUM COMITEM DE WERDA ET HENRICUM EJUS FILIUM LATA, QUOD HÆREDITAS DE QUA INTER HERMANNUM & HENRICUM MARCHIONES BADENSES, NEC NON DUCEM BRABANTIÆ CONTENTIO ORIEBATUR AD IPSOS MARCHIONES PER OBITUM COMITISSÆ DE DAGSPURG SORORIS EORUNDEM DE JURE SIT DEVOLUTA, QUAM QUIDEM HÆREDITATEM MARCHIONES PRÆFATI BERTOLDO EPISCOPO AC ECCLESIÆ ARGENTINENSI DONAVERUNT

1226.

Ad Lib. XIX. pag. 221. Part. I.

Ex Arch. Majoris Capituli Argentin.

SIGEBERTUS Dei gratia Comes de Werde & Henricus filius ejus Comites Alsatiæ, omnibus hanc paginam inspecturis salutem in perpetuum. Noverint universi præsentes & futuri qualiter nobilibus viris Hermanno & Henrico Marchionibus de Baden, coram nobis in judicio publicè constitutis super hæreditate quadam filiæ sororis eorundem, Comitissæ videlicet de Dagsburg, quam ad se hæreditario jure devolutam affirmabant, cum instantia sibi justitiam petiverunt exhiberi, asserentes quemadmodum & verum esse constat in præsentia Regis & Principum in solemni Curia Wurmatiensi, ejusdem hæreditatis quæstione coram eisdem cum adversario Duce videlicet Brabantiæ, in judicium legitimè deducta sit per Principes dictos, sententiatum fuisse, & universi qui se aliquid juris habere contenderent in hæreditate memorata coram illo Comite in cujus Comitia esset hæreditas ipsa sita, deberent ad invicem experiri. Nos igitur qui secundum jus terræque nostræ consuetudinem antiquam & approbatam præfatos Marchiones totius hæreditatis supradictæ veros solos & proprios hæredes invenimus, ipsam eis per sententiam deffinitivam,

tivam, sine contradictione qualibet adjudicavimus universam, & sententia solemniter lata Nobiles supradicti totam hæreditatem eandem cum omni jure & pertinentiis ejusdem, Venerabili Domino nostro Bertholdo Argentinensi Episcopo, & Ecclesiæ suæ liberè ac donatione perpetua contulerunt ibidem. Acta sunt hæc anno Domini M C C XXVI mense Decembri juxta villam Holtzheim, præsentibus iis Reinhardo Præposito, Ulrico Scolastico, Arnoldo Camerario, Canonicis Argent. Henrico & Ludovico fratribus de Lichtenberg, Burkardo de Gorolzeck, Ottone de Ochsenstein, Alberto & Burkardo Begeronibus & aliis quam pluribus.

PRIVILEGIUM FRIDERICI II. ROM. REGIS PRO EPISCOPO ARGENTINENSI.

Ad Lib. XIX. pag. 222. Part. I.

Ex Arch. Tabernensi.

FRIDERICUS secundus Dei gratia Romanorum Rex & semper Augustus, & Rex Siciliæ. Controversiæ seu lites fidelium nostrorum, sicut aliquando coram nobis dirimuntur: ne id protractu temporis in irritum deducatur, aut fiat obliviosum, scripturæ testimonio duximus necessarium commendare. Quapropter universis Imperii fidelibus, præsentibus & futuris notum facimus, quod cum inter dilectum Principem nostrum H. Argentinensem Episcopum, & ipsius Civitatis Burgenses, pro quibusdam justitiis & rationibus in Civitate habendis, quædam exorta fuisset dissensio, & utraque partium super his ad examen judicii nostri proclamasset: talis coram nobis, & sub frequentia Principum & Magnatum Imperii pro jam dicto Episcopo lata fuit sententia, quod nullus in Civitate Argentinensi consilium instituere debeat, vel aliquod habere temporale judicium, nisi de consensu & bona voluntate ipsius Episcopi, & ejus concessione. Ad hæc etiam pro eodem Episcopo sententia talis lata fuit, pro terris illis in Civitate sive extra, quæ vulgo nuncupantur Almesne, quod nullus hominum illas terras habere debeat, vel sibi ex eisdem aliquid vendicare, nisi de manu Episcopi, qui ipsas terras ab Imperio & de manu nostra se tenere recognoscit. Ut autem hæc quæ prædicta sunt, perpetuum robur obtineant, & à nullo unquam in irritum deducantur, præsentem exinde paginam conscriptam sigillo nostro jussimus communiri. Hujus rei Testes sunt, Conradus Metensis & Spirensis Episcopus Imperialis Aulæ Cancellarius, Waltherus Basiliensis Episcopus, Ulricus Abbas sancti Galli, Conradus Abbas Augensis, Ludovicus Dux Bavariæ, Hermannus Marchio de Baden, Comes Sybertus de Werda, Comes Ulricus de Cuibè, Comes Ludovicus de Wirtenberg, Hartmannus Marchio de Dilingen, Comes Henricus de Berge, Comes Fridericus de Zolre, & alii quam plures. Datum apud Rotweil. Anno Dominicæ incarnationis Millesimo ducentesimo decimo quarto, nono Martii, Indictione secunda.

CARTA DONATIONIS FACTÆ ECCLESIÆ ARGENTIN. PER HENRICUM COMITEM DE WERDA,

Ad Lib. XIX. pag. 224. Part. I.

Ex Arch. Episcopali & major Capit.

HENRICUS Comes de Werda Landgravius Alsatiæ universis Christi fidelibus præsentes literas inspecturis salutem in authore salutis. Noverint universi præsentes & futuri, quod nos pro remedio animæ nostræ parentumque nostrorum, Curtim nostram in Utenheim, cum omnibus pertinentiis, partem nostram in Castro superioris Werde, proprietates nostras in Bolsenheim, villam in Cley, curtim nostram in Gutesheim & omnia supradictis bonis attinentia, in viis, in inviis, pascuis, pratis, nemoribus, piscariis, aquis aquarumque decursibus quæ ad nos ratione proprietatis spectare noscuntur, Ecclesiæ Argentinensi liberè contradimus, & donavimus tali conditione præhabita, quod nos à Reverendo Domino nostro B. Argentinensi Episcopo & successoribus suis eadem bona tenebimus nomine feodali, filii autem vel filiæ quos de legitimo matrimonio forte genuerimus, jure feodali in prædictis bonis succedent. Quod si propter defectum filiorum, ad filiam continget devolvi feodum memoratum, filius ejusdem filiæ si quem forte genuerit, & non filia in eodem feodo succedet eidem. Tempore autem quamdiu non habemus hæredem, licebit nobis idem feodum de manu supradicti Epi-

Digitized by Google

Episcopi & successorum suorum, personæ cui voluerimus assignare, & ad idem tenebuntur præfati Episcopi successores. Ne igitur super præmissis aliqua possit in posterum dubietas suboriri; præsentem paginam Sigillo nostro fecimus communiri. Acta sunt hæc anno ab Incarnatione Domini Millesimo ducentesimo trigesimo secundo, præsentibus B. de Ohsenstein Decano, J. de Entringen Cantore, C. de Woluahe Archi-Diacono, H. de Erenbe Portario Argent. L. de Lichtenberg, B. de Geroldesecke. A. de Rapoldstein, O. de Ohsenstein, M. de Malberc, E. de Mundingen, G. de Landesberg, C. de Berckheim, A. Begerone, G. de Ekerich, W. de Stozesheim, & aliis quam pluribus.

ij. H. Maij.

(L.S.)

ACTE D'ULRIC LANDGRAVE DE LA BASSE-ALSACE.

Ad Lib. XIX. pag. 225. Part. I.

1333. Nous Ulric *Landgrave d'Alsace*, sçavoir faisons à tous ceux qui ces presentes Lettres verront ou entendront, que Anselme de Batzendorf dit Blumensteit a disposé de notre bon gré, consentement & volonté, du Village de *Dalbunden*, avec tous les Droits en dépendans qu'il tient en fief de Nous en faveur du noble homme Henry de Flekenstein ; de maniere qu'au cas que ledit Anselme vint a deceder sans enfans issus de son corps, que ledit Village de Dalhunden tombera audit Henry de Flekenstein, & le tiendra aussi en fief de Nous, de même que ledit Anselme l'avoit en fief de Nous ; & ladite disposition ayant été faite de notre bon gré, consentement & volonté, nous avons apposé notre Sceau aux Presentes, & je Anselme ayant fait la susdite disposition du consentement & volonté dudit *Landgrave* Ulric mon Seigneur, de la maniere qu'il est dit ci-dessus, j'ai apposé mon Sceau aux Presentes pour témoignage des choses écrites ci-dessus. Donné l'an de Grace mil trois cens trente-trois, le Vendredy avant mi-Carême.

TRAITTE' DE JEAN LANDGRAVE DE LA BASSE ALSACE AVEC LES COMTES D'OETINGUE.

Ad Lib. XIX. pag. 225. Part. I.

1340. Ex Authentico Arch. Oetingens. Nous Loüis & Frideric Freres, Comtes d'Oëttingen, & *Landgraves en Alsace*, sçavoir faisons à tous ceux qui ces presentes Lettres verront ou entendront lire, que nous nous sommes obligez & avons promis, nous nous obligeons & promettons par les mêmes presentes Lettres à notre cher beaufrere Jean *Landgrave en Alsace*, de lui obtenir, procurer & donner d'ici à la S. Jean Baptiste prochaine, *des Lettres de notre gracieux Seigneur l'Empereur Louis de Rome*, & de notre gracieux Seigneur l'Evêque Berthold de Strasbourg, portantes que la faveur, l'amitié & la permission que ledit Landgrave Jean a bien voulu Nous faire & donner, à Nous Loüis Comte d'Oëttingen susnommé; sçavoir que tous les Vassaux qui sont dans la Seigneurie du Landgraviat en Alsace, ou qui appartiennent audit Landgraviat, & tous les autres Vassaux que le noble Seigneur Ulric Landgrave en Alsace & ses Prédecesseurs ont eu & possedé, recevront leurs Fiefs de Nous Loüis Comte d'Oëttingen susmentionné, de quelque part que lesdits Fiefs relevent, soit du Landgraviat en Alsace, ou de tel lieu que ce puisse être, ne pourront nuire audit Landgrave Jean *par raport à nos anciennes Lettres & les siennes particulieres, ou que Nous nous sommes donnés les uns aux autres, ou qui Nous ont esté données par les susnommez notre Seigneur l'Empereur*, & notre Seigneur l'Evêque de Strasbourg, *au sujet de la maniere & comment Nous posséderons & tiendrons nos Fiefs*, lesquelles subsisteront & demeureront en leur force & valeur sans fraude. Il a aussi été

Digitized by Google

été convenu au sujet de la vacance des Fiefs qui deviendront aperts ou vacans dans le Landgraviat en Alsace, ou qui appartiennent à la Seigneurie des Landgraves en Alsace, que le premier Fief qui deviendra vacant, sera par Nous conferé audit Landgrave Jean, supposé qu'il le veüille, pour toute sa vie, ou à un autre tel qu'il lui plaira, en fief. Et quand au second Fief, Nous l'aurons & garderons nous-mêmes, si nous voulons, ou le confererons en Fief à qui nous voudrons, & ainsi qu'il vient d'être expliqué, & qu'il est écrit en la presente Lettre. Il en sera usé de même pour les autres Fiefs successivement, ou un fief aprés l'autre. Nous Loüis & Frederic freres, Comtes d'Oëttingen & Landgraves en Alsace, promettons de garder, observer & executer tout ce qui est écrit en la presente Lettre, par le serment à Dieu que nous avons prêté ci-devant audit Landgrave en Alsace, Jean, sans dol ni fraude: En foy & témoignage constant de quoy Nous Loüis & Frideric freres, Comtes d'Oëttingen, & Landgraves en Alsace, avons fait apposer ou mettre nos Sceaux aux Presentes qui furent faites la veille des Rameaux de l'année 1340. aprés la naissance de Jesus-Christ.

LE LANDGRAVE D'ALSACE DONNE L'EXPECTATIVE DE LA TERRE DE BENHEIM.

Ad Lib. XIX. pag. 225. Part. I.

1255. Ex Arch. Baron. de Flecken-stein.

Nos Sigebertus *Landgravius Alsatiæ*, notum fieri cupimus universis præsentes litteras inspecturis, quod nos attendentes grata obsequia & devota quæ Dominus Henricus de Fleckenstein fidelis noster Comprogenitoribus nostris exhibuit, & Nobis in antea possit exhibere, nos sibi & filiis suis, Wolfframmo videlicet, Rudolpho & Friderico, Feodum quod Dominus Fridericus Marscallus de Hagenowe, à Nobis in Villa Beinheim habere dignoscitur cum pertinentiis suis duximus liberaliter concedendum; ita, quod si dictus Fridericus Marscallus *sine filio vel filiis decesserit*, supradicti Henricus de Fleckenstein & filii sui, sibi succedere debeant in Feodo memorato; in cujus rei testimonium præsentem Cedulam conscribi, & sigillorum venerabilis Domini nostri Henrici Argentinensis Episcopi, nobilis Viri Alexandri de Dieke soceri nostri, & Nostri munimine fecimus communiri. Datum quinto Kalend. Martii, anno Domini millesimo ducentesimo quinquagesimo quinto.

HENRICUS ROMAN. REX EPISCOPO ET CIVITATI ARGENTIN. PROTECTIONEM POLLICETUR.

Ad Lib. XIX. pag. 225. Part. I.

Ex Arch. Argent.

Henricus Dei gratia Romanorum Rex & semper Augustus, Universis Imperii fidelibus hanc literam inspecturis, gratiam suam & omne bonum. Regie congruit honestati devotorum & fidelium suorum lesiones tanquam proprias vindicare & pleniori cum effectu ipsorum intendere commodo & honori. Igitur cum dilectus princeps noster B. Venerabilis Episcopus, Capitulum, Ministeriales. Consilium & universi cives Argent. nostre se taliter astrinxerint Majestati, quod nostra gravamina sint eorum lesiones, & eorum lesiones nostra gravamina reputemus Significandum duximus universis, quod nos ex consulta deliberatione predictos fideles nostros Episcopum & omnem familiam Argentin. & nominatim cives, specialem sub nostram recepimus protectionem. Volentes ut ubicumque per Imperium proficisci vel negotiari necesse habuerint, Regio patrocinio defendantur. Quapropter mandamus sub interminatione gratie nostre districte precipientes, ut nullus sit qui ausu ductus temerario, sepe dictos fideles nostros Argentinen. in personis vel in rebus molestare audeat vel dampnum eis aut gravamen aliquod irrogare. Quod qui facere presumpserit gravem offensam nostram se noverit incursurum. Non evadet nostre Celsitudinis ultionem. Datum apud Bochperdiam anno Dominice Incarnationis M CC XXXIII. VIII. Idus Martii Indict. VI.

Digitized by Google

DE JUDICE PROVINCIALI ALSATIÆ.

Ad Lib. XIX. pag. 225. Part. I.

Ex Arch. Argentin.

FRIDERICUS Comes de Liningen. Judex Provincialis à Sereniſſimo Domino Rudolpho Romanorum Rege conſtitutus, Viris prudentibus & diſcretis. Amicis ſuis ſincerè dilectis, Magiſtro. Conſulibus ac univerſis Civibus Argentinenſibus. Quicquid poteſt obſequii & honoris. Cum vos precipuè neceſſarios habeamus ſuper confirmationem ſancte pacis generalis, rogamus ac petimus veſtram providentiam. Quatenus Nuntios veſtros, cum pleno mandato ad diem collatam à venerabili Domino noſtro Archiepiſcopo Moguntino & Communibus Civitatum, videlicet proximâ feriâ quartâ poſt aſſumptionem glorioſe Virginis, deſtinare velitis apud Maguntiam. Nobiscum diſponendo de ſancta pace ſupradicta. Nos enim vos aſſecuramus literis preſentibus veniendo & redeundo; in rebus & perſonis. Datum Anno Domini M CC LXX ſeptimo, in craſtino Laurentii Martiris.

DONATIO HENRICI ROM. REGIS
FACTA BERTHOLDO EPISCOPO ARGENTINENSI DE CASTRO THAN.

Ad Lib. XIX. pag. 226. Part. I.

Ex Arch. Maj. Capituli.

HENRICUS Dei gratia Romanorum Rex & ſemper Auguſtus ad notitiam ſingulorum volumus pervenire, quod nos ad declarandum plenum gratiæ noſtræ favorem circa dilectum Principem noſtrum B. Argentinenſem Epiſcopum & ſuam Eccleſiam, contulimus & donavimus ei & ſuæ Eccleſiæ quicquid juris in caſtro de Tanne novo vel antiquo habuimus, vel habere aliquomodo videbamur, & eorum pertinentias univerſas. Ad hæc promiſimus adhibere totis deſideriis & conatibus operam efficacem, quod idem Epiſcopus & Eccleſia ſua ſuper ipſo Caſtro, & ſuis pertinentiis ab impetitione & conqueſtione Ferracenſi abſolvant. Quod ſi forte facere non poſſemus cogente jure & querimonia eorumdem, quia ſumus omnibus juſtitiæ debitores, in judicio ſi tandem ad hoc perventum fuit, eis quantum ſalva honeſtate noſtra poſſumus, bona fide favorabiles eſſe volumus & benigni, ut Epiſcopus & Eccleſia memorata plenum affectum noſtrum experiri valeant cum effectu. Actum apud Nuremberg anno gratiæ milleſimo ducenteſimo trigeſimo quarto, quarto Kalendas Julii, Indictione ſeptima.

COMES PFIRTENSIS CONCEDIT
EPISCOPO ARGENTINENSI CASTRUM TANNE.

Ad Lib. XX. pag. 228. Part. I.

Ex antiqua Regiſtratura Major. Capitul. Argent. I. 2. N. 45.

ULRICUS Comes Ferretenſis Caſtrum Tanne Henrico Epiſcopo Argentinenſi liberè reſignat, idque cum Caſtris Hohenack & Winech, ab ipſo in feudum recepit. Item renunciat omni juri ſibi in Caſtro Egensheim &c. competenti. 1251.

TRANSACTIO INTER COMITEM DE LINING
ET EPISCOPUM ARGENTINENSEM.

Ad Lib. XX. pag. 228. Part. I.

Ex Arch. Majoris Capituli.

FRIDERICUS Comes de Lining omnibus præſens ſcriptum inſpecturis ſalutem in Domino. Noverint univerſi præſentes & futuri, quod orta diſcordia inter venerabilem Dominum noſtrum B. Argentinenſem Epiſcopum & Eccleſiam ſuam ex una parte, & nos ex alterâ ſuper Feodo caſtro de Dagsburg, & quibusdam villis eidem caſtro adjacentibus & munitione quadam in Gurbaden, & vinea adjacenti cum quibusdam villis, vallis in Bruſchdal & obligatione caſtri in Ringelſtein, cum reditibus quinquaginta libris per Reinecheium facta ſic eſt mediantibus prudentibus viris conſiliariis noſtris utrimque

Digitized by Google

trimque amicabili compositione finaliter terminata. Videlicet quod nos omni actioni, & omni juri quod habebamus in dictâ munitione de Gurbaden & vinea adjacente, & villis omnibus, vallis & Brustal memoratæ, & obligatione prædicti castri in Ringelstett, & reditibus supradictarum quinquaginta librarum, cum Remeck supradicto, renunciavimus omnino & remisimus. Supradictus vero Dominus noster Episcopus Castrum de Dagsburg cum villulis ibidem adjacentibus, prout bonæ memoriæ Simundus frater noster in locis eisdem, dum vixit ab ipso tenebat in Feodo; Item Durrenstein & Colrendal cum omnibus eorum pertinentiis nobis concessit in feodum. Item dedit nobis triginta & sexcentas marcas argenti, de quibus triginta & quadringentas marcas in pecunia nobis solvit, & nomine ducentarum marcarum villam in Göffede cum omnibus pertinentiis suis, excepto jure patronatûs, nobis & supradicta concessit in feodum, & ex iis omnibus nos & omnes nostri masculini hæredes in eisdem feodis ipsius Episcopi & Ecclesiæ & successorum suorum, contra omnem hominem homo Leïgius in perpetuum esse tenebimur: ad quod ipse & sui successores nobis universarie secundum jus ipsorum etiam sunt obligati, & omnia feoda supradicta cum omnibus eorum pertinentiis nos & nostri hæredes vendere, infeodare, obligare, permutare, adoptare, vel aliquo titulo alienationis, nec possumus nec debemus aliquo modo alienare sine consensu prædicti Domini nostri Episcopi, & successorum suorum. In cujus rei testimonium præsens scriptum sigillis venerabilis Domini nostri C. Spirensis Episcopi, & B. Præpositi Aquileyensis nostri & O. Avunculi nostri de Ebenstein, fecimus solemniter communiri. Acta sunt hæc Argentorati, anno Domini millesimo ducentesimo vigesimo, nono mensis Junii.

PRÆCEPTUM FRIDERICI IMPERATORIS PRO ARGENTINENSI CIVITATE.

Ad Lib. XX. pag. 228. Part. I.

Ex Wencker Arch. pag. 161.

FRIDERICUS Dei gratia Romanorum Imperator semper Augustus, Jerusalem & Sicilie Rex, universis præsentes literas inspecturis, fidelibus suis gratiam suam & omne bonum. Supplicarunt culmini nostro Cives Argent. fideles nostri, ut quia timebant quod occasione guerre, que dudum est inter venerabilem Argentin. Episcopum, dilectum Principem nostrum, & Comitem de Liningen, eis posset aliquod periculum generari, ipsos cum omnibus bonis suis, sub nostre defensionis gratia recipere dignaremur. Nos itaque devota ipsorum servitia attendentes, justis eorum precibus inclinati, predictos Cives cum omnibus bonis suis, in nostram & Imperii protectionem duximus assumendos, volentes ut securitate nostra & Imperii tuti sint, in rebus & personis, eundo, stando per Imperium, & morando, quamdiu predicto Principi nostro contra Comitem de Liningen auxilium non prestabunt. Quocirca mandamus Universitati vestre per optentum gratie nostre firmiter præcipientes, quatenùs nullus sit qui eosdem Cives contra presentes nostre defensionis gratiam presumat temeré molestare. Quod qui presumpserit, indignationem nostram se noverit incursurum. Datum apud Spiram X. Julii, X. Indictione.

INNOCENTIUS IV. CIVITATI ARGENTINENSI GRATIAS AGIT.

Ad Lib. XX. pag. 230. Part. I.

Ex Arch. Civit. Argent.

INNOCENTIUS Episcopus servus servorum Dei, Venerabili Fratri Episcopo & dilectis filiis Civibus Argentin. Salutem & Apostolicam benedictionem, ut in negotio Ecclesie quod assumpsistis ex animo prosequendum, de quo vobis gratiarum referimus actiones, sitis firmi nullatenus hesitantes, devotionis vestre precibus inclinati scire vos pro certo volumus & tenere, quod si contingat inter Ecclesiam & Fridericum quondam Imperatorem, pacem aliquo tempore reformari, quod nunquam erit eo remanente Imperatore vel Rege, vos Ecclesia in pace ponet eadem. Datum Lugduni V. Kal. Februarii, Pontificatûs nostri anno quarto.

CON-

CONFIRMATIO PRIVILEGII CIVITATI ARGENTINENSI AB IMPERATORIBUS CONCESSI CIRCA EXEMPTIONEM EJUS CIVIUM A QUOLIBET SERVITIO.

Ad Lib. XX. pag. 230. Part. I.

Ex Arch. Imperii.

INNOCENTIUS Episcopus servus servorum Dei, Dilectis Filiis Consulibus & Universitati Argent. Salutem & Apostolicam Benedictionem. Cum ii qui se Apostolice sedi grate devotionis studio amabiles exhibent, sedis ejusdem obtinere favorem specialius mereantur. Nos vestra servitia, quæ Romane Ecclesie liberaliter exhibuistis hactenus, & impenditis incessanter, memoriter retinentes, & volentes ob hoc civitatem vestram quantum cum Deo possumus multiplici extollere honorificentia, vestrisque votis annuere favorabiliter, & in hiis que dignè deposcitis exhibere vobis benignum exauditionis auditum, vestris supplicationibus inclinati, libertates & immunitates ab Imperatoribus & Regibus Romanorum Civitati vestre, ac vobis indultas, sicut in transcripto Privilegio Friderici quondam Romanorum Imperatoris, Sigillis Venerabilis Fratris nostri Episcopi, & Capituli Argentinensis ac Universitatis vestre munito, perspeximus contineri, auctoritate Apostolica confirmamus & præsentis scripti patrocinio communimus. Tenorem transcripti prefati de verbo ad verbum presentibus inseri facientes, qui talis est. "In nomine Sancte & individue "Trinitatis. Fridericus secundus divina "favente Clementia Romanorum Impe"rator, semper Augustus, Jerusalem & "Sicilie Rex. Augustialis pietatis im"mensa Clementia, eorum comodis & "honoribus hylariori vultu consuevit in"tendere, quos in suis obsequiis pia & "prompta voluntate desudare cognovit "experientia certiori. Inde est quod "nos advertentes quam sincero affectu, "Civitas Argentinensis servitiis nostris se "exposuit, & qualiter per evidentissima "obsequiorum suorum merita, Imperia"lis Majestatis sibi specialem induxit gra"tiam & favorem, ad communem uti"litatem Civitatis Argentinensis pariter"que honorem in evum promovendum, "gratiosum favorem nostrum duximus "concedendum. Ut exemplo retribu"tionis ejus quam pro servitiis suis me"morate Civitati concessimus, alie quo"que Civitates Imperii proniori volun"tate ad nostra servitia ferventius ani"mentur. Notum sit igitur omnibus, "tam presentibus, quam futuris, quod "nos sepe dictam Civitatem Argentinen"sem cum omnibus ejus incolis sub spe"ciali defensionis nostre gratia recipien"tes, de liberalitate nostri culminis "ipsi Civitati indulgemus & in evum "confirmamus, ut ubicumque ipsius "Civitatis Burgenses, per totam Pro"vinciam Alsatiæ proprietates aliquas si"ve quascumque possessiones habuerint, "nulli licitum sit de hiis proprietatibus, "sive possessionibus, vel & hominibus "eorum servitium aliquod accipere aut "exigere. Vel etiam cujusquam Preca"rie sive exactionis honus eis imponere, "quoniam nos dictam Civitatem cum "omnibus ejus pertinentiis tam intus "quam extra, ad speciale obsequium "Imperii decrevimus reservare. Prete"rea constituimus, tradidimus & aucto"ritate Imperiali, consensuque Princi"pum nostrorum confirmavimus, institu"tum & jus quoddam, quod cives iidem "habuerunt à divis Augustis progenitori"bus nostris, Lothario & Philippo Ro"manorum Regibus memorie recolende, "ut nunquam in loco aliquo, per per"sonam aliquam Ecclesiasticam vel Se"cularem, eorum aliquis impediatur, aut "molestetur, vel in judiciis trahatur ex"tra Civitatem, vel prorsus cogatur ab "aliquo pro sua proprietate, seu posses"sione ibi cuiquam respondere. Sed si "aliquis adversus aliquem eorum aliquid "questionis habuerit, infra civitatem, "coram ipsius civitatis judicibus eum "impetat, ibique ei respondeat & satis"faciat. Presertim eadem auctoritate Im"periali concedimus & indulgemus, "quod mercatores ipsorum per aqua"rum decursus cum suis mercimoniis "euntes, quocumque locorum navigia "perveniant si quo casu contingente ru"pta fuerint, vel ad terram pervenerint, "ne periculum naufragii, cum rerum "suarum dimersione perpessi, aliquod in "bonis suis idcirco dispendium susti"neat, vel jacturam, sed tam navigia "quam navigantium bona illis reserven"tur, ad quos spectabant antequam na"vigium hujusmodi periculum incurrisset;

ſet, ſublata penitus omni conſuetudine locorum. Volumus itaque fideles noſtros, cives Argentinenſes conſiſtere in omni jure & honore, atque conſtitutione ſicut à divis progenitoribus noſtris Avo, Patre atque patruo noſtro inclitis Romanorum Imperatoribus & Regibus, eorum fuerunt temporibus ſublimati. Statuentes & Imperiali edicto diſtricte precipientes. Quatinus nulli unquam hominum ſublimi vel humili Eccleſiaſtico vel ſeculari hanc noſtre donationis ſeu confirmationis paginam licitum ſit infringere, vel ei auſu temerario contraire, quod qui preſumpſerit triginta libras auri componat, quarum medietas Camere noſtre, reliqua vero paſſis injuriam perſolvatur. Ut autem preſens conceſſio & confirmatio robur obtineat perpetuo valiturum preſentem paginam conſcribi, & Sigillo noſtre Celſitudinis fecimus roborari. Teſtes hujus rei ſunt, Venerabilis Sifridus Archi-Epiſcopus Manguntinus. Bertoldus Argentinenſis Epiſcopus. Hugo Morbacenſis Abbas. Dilecti Principes noſtri, Hermannus Marchio de Baden. Conradus Burgravius de Nuerembert. Fridericus de Zolre. Heinricus de Werde. Albertus de Habesburc. Luitharius de Hohenſtæden. Comites, Burchardus de Gerolteſeke. Burchardus & Simon filii ejusdem. Ludewicus de Liehtenberc. Anſelmus de Rapoltſtein, Gerardus de Waſſenberc, Conradus de Winterſtet pincerna & alii quamplures. Signum Domini noſtri Friderici ſecundi Dei gratia Invictiſſimi Romanorum Imperatoris, ſemper Auguſti, Jeruſalem & Sicilie Regis, Acta ſunt Anno Dominice incarnationis M. CC. XXXVI. Menſe Martii none Indictionis, Imperante Domino noſtro Friderico, Dei gratia Romanorum Imperatore ſemper Auguſto, Jeruſalem & Sicilie Rege, Romani Imperii ejus anno XVII. Jeruſalem XI. Regni vero Sicilie XXXVII. feliciter Amen.

Datum apud Columbariam anno M. CC. XXXVI. Menſe Martii, Indictione nona preſcriptis.

Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam noſtre confirmationis infringere, vel ei auſu temerario contraire, ſiquis autem hoc attemptare preſumſerit, indignationem omnipotentis Dei, & beatorum Petri & Pauli Apoſtolorum ejus ſe noverit incurſurum.

Datum Lugduni XI Kalen. Aug. Pontificatus noſtri anno quinto.

LITTERÆ HENRICI ROMANORUM REGIS IN GRATIAM CIVITATIS ARGENTINENSIS.

Ad Lib. XX. *pag.* 230. *Part. I.*

Ex Arch. Argent. Civit.

HENRICUS Dei gratia Romanorum Rex, ſemper Auguſtus, dilectis ſibi Magiſtris Conſiliariis & Univerſitati Civium Argent. gratiam ſuam & omne bonum, pervenit ad aures noſtre Majeſtatis, quod per Caſtrum VVickersheim ſitum apud civitatem Argent. vobis gravia damna ſepius inferuntur, aliique plurimi ſuis rebus ſpoliantur ibidem, propterea quod noſtre Excellentie ſollicitudo continua, qua pro pace & utilitate nobis ſubjectorum ac devotorum officium idem Caſtrum decrevit penitus deſtruendum. Rogamus igitur, & ſub obtentu noſtre gratie vobis precipimus firmiter injungentes, ut dicti Caſtri ſubverſioni efficaciter ſtudeatis, & intendatis diligenter. Alias que noſtris & Eccleſie Dei emulis & inimicis vos opponetis, tam potenter, ut contra ipſorum acies perniciofas, noſtrum ſentientes ſubſidium efficax & ſperatum. Vobis non immerito ad omnia noſtram munificentiam exhibere debeamus favorabilem & gratioſam.

DOMINI DE LICHTEMBERG ARGENTINÆ ADVOCATI.

Ad Lib. XX. pag. 233. *Part. I.*

Ex Arch. Argent.

NOs Heinricus & Ludovicus, Fratres Domini de Lichtemberg, Advocati Argentin. Notum facimus omnibus præſens ſcriptum Inſpecturis. Nos civibus Argentinenſibus nomine ſuo, & aliarum civitatum, quæ pacis federa inierunt, juraſſe pacem generalem fideliter conſervandam, & pro viribus eandem pacem tuendam & emendandam, quum neceſſe fuerit, quem-

quemadmodum predicta Civitas Argent. & alie Civitates conjurate juraverunt. E converso quod Consules & universi cives Argent. nomine suo & suorum fautorum nobis bona fide, juramento interposito promiserunt, in jure nostro nobis assistere & nos juvare, ac favere contra omnes, nobis injuriam inferre volentes. In cuius memoriam ac stabilitatem, presentes literas dedimus prefatis civibus nostris Sigillis roboratas. Actum anno Domini M. CC. LVI. Mense Martio.

IMPERATORIS HENRICI III. CONFIRMATIO PRIVILEGIORUM ABBATIÆ MOURBACH de Anno 1049.

Ad Lib. XX. pag. 234. Part. I.

In nomine Sanctæ & Individuæ Trinitatis.

Ex Arch. Imper. Spicil. Eccl. T. 19. pag. 967.

HENRICUS, divinâ favente Clementiâ Romanorum Imperator Augustus. Si loca divinis cultibus mancipata propter amorem Dei ditamus, & in eisdem locis sibi famulantibus beneficia oportuna largimur æternæ remunerationis præmia à Deo nobis rependi confidimus, proinde omnium fidelium nostrorum tam præsentium quàm & futurorum noverit fides, quia Muorbachensis Monasterii fideles fratrès quibus VVolteradus Abbas præest, eodem vero Monasterio in honore Sanctæ Dei genitricis semperque Virginis Mariæ, sanctique Principis Apostolorum & Sancti Leodegarii Martyris & Episcopi constructo detulerunt nostris obtutibus auctoritates Immunitatum Domni & Patris nostri Conradi, Romanorum Imp. Augusti, ceterorumque Antecessorum nostrorum Regum scilicet & Imperatorum, in quibus continebatur insertum, qualiter ipsum Monasterium cum rebus & hominibus justè sibi subjectis ob amorem Dei tranquillitatemque fratrum ibidem consistentium sub tutissima defensione eorum & immunitatis tuitione haberetur, sed pro rei firmitate, nostri thori ac Regni consorte Agnete scilicet Imperatrice simulque Apostolico Domino Papa Leone, qui tunc temporis ubi istud factum est nobiscum fuerat Coloniæ adjuvantibus nos postulaverunt, ut hujuscemodi nostræ auctoritatis immunitatem erga ipsum Monasterium ob reverentiam ipsius sancti Loci hac nostra renovaremus aut firmaremus auctoritate. Nos verò eorum petitionibus pro Dei amore & nostræ felicitatis augmento libenter annuentes, hoc præceptum inde conscribi jussimus, per quod eis omnia loca, quæ vel Eberhardus & Luitfredus prædicti Monasterii constructores usibus eorum concesserunt & modò in eorum vestitura tenentur, ad suum peculiare nostrâ Imperiali auctoritate omnia eis concessimus ac roboramus, eisque nulla aliena persona succedente, inter se eligendi Abbatem, qui eisdem rebus fratrumque regimini præesse possit, quandocumque necesse sit liberum concedimus arbitrium. Insuper etiam sceptro Imperiali sancimus, ut nullus Comes aut judex, aut quælibet persona præpotens mansiones in illis locis habere aut paratas exquirere præsumat, sed eis liceat quieto ordine degere & regulariter Domino militari; Theloniurn autem juxta antiquas antecessorum nostrorum concessiones ab eis vel eorum hominibus per omnes Regni nostri fines, neque in urbe, neque in via, neque ad pontes seu aliquæ structuræ nullo modo accipiantur, vel quærantur, ut hæc autem pro remedio nostræ animæ Patrisque nostri Conradi Imperatoris Augusti Beatissimæ in ejus recommendationis, atque ob interventum Apostolici Domini prænominati Leonis Papæ, quoddam predium à supradicto Mourbacensi Monasterio antea injustè sublatum scilicet Hostheim dictum in pago Elesazen, in Comitatu Suntgowe situm, ejusdem Monasterii fratribus cum omnibus appendiciis ad id jure pertinentibus reddidimus, eà videlicet ratione, ut ipsi fratres ibidem Deo regulariter famulantes, liberam potestatem habeant idipsum prædium redditusque ejus ad suum commune Ecclesiæque convertere usum, nullo Episcopo vel Abbate, vel Duce, neque majori neque minori persona id eos prohibendi jus habente, & ut hoc nostræ confirmationis & traditionis præceptum stabile permaneat & inconvulsum manu propriâ corroborantes Sigilli nostri impressione jussimus insigniri.

(Locus)

Digitized by Google

(Locus Sigilli) Signum Domini Henrici tertii Regis (Locus Sign.) Invictissimi secundi Imperatoris Augusti. Winitherus Cancellarius Vice Bardonis Archi-Cancellarii recognovi. Data III. Non. Julii anno Dominicæ Incarnationis Millesimo XLVIIII. Indict. II. anno autem Domini Henrici tertii Regis Imperatoris secundi ordinationis ejus XXI. Regni quidem XI. Imperii autem III. In nomine Domini actum Coloniæ feliciter, Amen.

CHARTA SIGNIFICANS SUNTGOIAM ESSE IN ALSATIA.

Ad Lib. XX. pag. 234. Part. I.

Ex Arch. Impe. T. 19. pag. 1100.

SI aliquid de rebus nostris ad loca Sanctorum concedimus, mercedem inde in æterna beatitudine habere non diffidimus, ideoque ego Herimaldus in Dei nomine pro remedio animæ meæ & remissione peccatorum meorum, trado ad Monasterium S. Gregorii quod est constructum in pago Helisacensi, & in parte ipsius pagi, quæ vocatur Sundgeuui, pluribus non habetur incognitum qualiter propter nomen Domini partem proprietatis meæ in pago quod vocatur Helisacensi in villa quæ nominatur Egisheim & in Marca nominata Duringheim, omnia & in omnibus ididem appendicibus cum casa & sturia, parteque Ecclesiæ ac cæteris ædificiis, dedi ad præfatum locum, ubi illustris Comes Eberhardus nec non Abbas Engilfridus praeesse videtur: è contra verò accipiens de eodem Monasterio cum consensu præfati Comitis, necnon etiam dicti Abbatis ac fratrum per manum advocati eorum Monginfridi in villa quæ vocatur Altdorff, quicquid ibi ad ipsum Monasterium aspicere videtur, cum Castitiis, ædificiis, campis, pascuis, pratis, silvis, aquis, aquarumque decursibus, vineis in ea videlicet ratione ut dum diu vixerimus ego & conjux mea ac duo filii nostri nomine Tumpreht & Heribold, annis singulis ad festivitatem sancti Martini ex his ambobus tam ex hoc quod tradidi, quam ex hoc quod ex parte Ecclesiæ accepi, quinque solidos ad præfatum Monasterium in censum persolvamus, & per discessum nostrum omnes res præscriptæ, & eodem tempore emelioratæ ad Monasterium & stipendia fratrum revertantur: & si aliquis senior hanc firmationem irrumpere conaverit, hoc quod tradidi mei posteri accipiant, & duplum quod valet fratribus persolvant; si quis verò, quod fieri non credo, ego, aut aliquis de meis hæredibus contra hanc cartam venire temptaverit, inferat ad partem Monasterii auri uncias duas, argenti pondera quinque & quod repetit revindicare non valeat, sed firma & stabilis permaneat, stipulatione subnixa. Actum publicè in Civitate Strasburg præsente Illustrissimo Comite Eberhardo. Data pridie Id. Marcias, anno 4 Reg. Cendeboldo Rege. Indictione I. Testibus idoneis subnotatis † Eberhardi Comitis, † Herminali qui hanc cartam fieri rogavit, † Meginhelni Utto, † Waltheri, † Berhoh, † Tinterich, † Grisolheri, † Pinterich, Pinthart, Rihbold Samuel, † Gotchelun Cancellarii.

LUDOVICI PII CÆSARIS DIPLOMA PRO MONASTERIO IN VALLE SANCTI GREGORII.

Ad Lib. XX. pag. 234. Part. I.

In nomine Dei & Salvatoris nostri Jesu-Christi.

Ex Arch. Imp. Spicil. Eccles. T. 19. pag. 1097.

HLUDOVICUS Divinâ ordinante providentiâ Imperator Augustus. Si liberalitatis nostræ munere de beneficiis à Deo nobis collatis, locis Deo dicatis, aliquid conferimus, id nobis & ad mortalem vitam feliciter transigendam & ad æternam perpetualiter obtinendam profuturum liquido credimus. Idcirco notum sit omnium fidelium, nostrorum tam presentium quam & futurorum industriæ, quia vir venerabilis Gothafridus Abba ex Monasterio S. Gregorii quod alio nomine Confluens vocatur, postulavit nos, ut nos,

Digitized by Google

nos, ob utilitatem & necessitatem fratrum ibidem Deo famulantium partem quandam de foresto nostra contiguam ipso Monasterio,, quæ ad fiscum nostrum nomine Columbarium aspicere vel pertinere videtur, in nostra Elemosina eidem Monasterio concederemus. Cujus precibus pro mercedis nostræ augmento & reverentia illius sancti loci, nobis acquiescere libuit & de præfata foreste nostra partem quandam per loca denominata atque determinata eidem Monasterio in nostra elemosina ad necessitatem & utilitatem fratrum Deo inibi degentium concedere placuit; idem per locum ubi Breitenbach rivolus in Fachinam confluit sursum usque ad locum ubi ipse rivolus surgere incipit, que nominatur Isneiuda, usque ad montem qui appellatur Wartemberg deinde per eundem medium montem usque ad lapidem magnum qui jacet ad radicem montis & inde usque in Fachinam: quantumcumque verò de prænominata foreste nostra infra dinumerata & determinata loca esse videtur, totum & ad integrum eidem Monasterio in nostra elimosina concedimus. Quapropter volumus atque jubemus ut per hanc nostram authoritatem, per loca superius denominata tam nostris quam & futuris temporibus prædictus Gothafridus Abba ejusque successores vel congregatio ipsius sancti loci, prænominatam partem dilucidè præscripta foreste nostra in nostra elimosina concessum habeant, atque jure perpetuo in dicione ipsius Monasterii consistat. Ita duntaxat ut cum aliquid de ipsa vel in ipsa ob utilitatem & positum ipsius Monasterii facere voluerint, libero in omnibus perfruantur arbitrio faciendi: & ut hæc nostræ authoritatis donatio atque confirmatio firmior habeatur, & tam nostris quam successorum nostrorum temporibus, inconvulsam atque inviolabilem obtineat firmitatem, manu propriâ subter eam firmavimus & annuli nostri impressione signari jussimus.

Signum HLudovici Serenissimi Imperatoris. Hirnimmarus Diaconus ad vicem Fridugisi recognovit. Data pridie idus Junii anno Christo propitio X, Imperii Domini HLudovici Piissimi Augusti. Indictione I. a. Actum Franconouurdi Palatio Regio in Dei nomine feliciter Amen. Christe protege HLudovicum Imperatorem.

CONFEDERATIO CIVITATIS COLMARIENSIS CUM ARGENTINENSI.

Ad Lib. XX. pag. 236. Part. I.

Ex Wenkeri Arch.

UNIVERSIS quibus litere presentes ostense fuerint, Johannes Scultetus, Consules & universi Cives Columbarienses notitiam subscriptarum, ad universitatis vestre notitiam tenore presentium volumus pervenire, quod nos cum Civibus Argentinensibus dilectis ac specialibus amicis nostris, conspirationis & amicitie firme fedus ineuntes, ipsis sub religione corporalis Sacramenti, quod ipsis prestitimus, astare promisimus & tenemur, fideliter & sine quolibet dolo contra quoslibet eorum emulos & rebelles, usque ad festum assumptionis Beate Marie proxime venturum, & ab inde usque per quatuor annos continue secuturos. Si verò quod absit, medio tempore contra predicte confederationis & juramenti formam, per alicujus levitatis vel inconstantie lubricum, publice mutabilitatis interventu, nos venire contigerit, ex tunc nostra universitas infamie perjurii & excommunicationis finem subjacebit. In premissorum itaque memoriam & stabilem firmitatem presentes literas ipsis contulimus, Universitatis nostre sigillo munitas. Datum anno Domini MCCLXI. Mense Octobri Indictione quinta.

CONFEDERATIO PRO OBSIDENDA URBE SELSE.

Ad Lib. XXI. pag. 240. Part. I.

Ex Wenker. Arch.

NOs Heinricus & Heinricus Dei gratia Argentinensis & Spirensis Episcopi, E. & F. de Liningen Comites, Wernherus de Bolandia, Fr. de Fleckenstein, universis & singulis volumus esse notum, quod super

Digitized by Google

super obsidione facienda & habenda circa opidum de Selse taliter deliberato consilio & provida deliberatione, convenimus cum Universitate Civium Argent. ut si dictum opidum nobis quocumque modo subpeditabimus, vel capiemus, ex tunc ipsum funditus destruemus: super qua conventione & promisso inviolabiliter observando, nos E. Comes de Liningen prefatus & nos Wernherus de Bolandia ac F. de Fleckenstein, ex parte nostri & prefati Domini nostri Episcopi Spirensis sub debito juramenti à nobis corporaliter prestiti, promisimus & promittimus, observare inviolabiliter omni dolo & fraude penitus circumscriptis, & hoc ipsum in eadem forma nobis viceversa Nicolaus dictus Zorn & Johannes ultra Bruscam milites Argent. sub juramento ab ipsis corporaliter prestito, missi ad hoc ab ipsis civibus Argent. observare inviolabiliter promiserunt. In cujus rei testimonium nos Episcopi, E. & F. Comites. W. de Bolandia, F. de Fleckenstein, Universitas Argentinensis prescripti, Sigilla nostra duximus presentibus appendenda. Actum & datum in castris ante Selsam, in crastino Inventionis Sancte Crucis, anno Domini M CC LX. octavo.

DE ABBATIA ET OPPIDO SELTZ AB ARGENTINENSIBUS INCENDIO DATIS.

Ad Lib. XXI. pag. 240. Part. I.

Ex Arch. Civitatis Argent.

NOs Henricus Dei gratia Argentinensis Episcopus. Notum facimus omnibus presens scriptum inspecturis. Nos litteras Domini Pape recepisse in hæc verba. "Alexander Episcopus servus servorum Dei, "Venerabili Fratri, Episcopo Argentinensi, Salutem & Apostolicam benedictionem. Significarunt nobis dilecti filii, Abbas & Conventus Monasterii Selsensis, ordinis Sti Benedicti tue diocesis, quod cum olim quidam inimici universitatis Argentinensis se in eorum Monasterium recepissent & offendissent homines universitatis ejusdem, ipsa universitas hujusmodi occasione commota, expellendo ex inde inimicos eosdem, Monasterium ipsum ignis incendio fere totaliter destruxerunt, alias ipsi Monasterio dampna immodica irrogantes. Quare nobis fuit ex parte dictorum Abbatis & Conventûs humiliter supplicatum, ut cum ab universitate predicta sit eis competenter de dampnis hujusmodi satisfactum, providere super absolutione hominum universitatis ejusdem, misericorditer curaremus. Cum itaque difficile videatur pro absolutione hujusmodi obtinenda tantam multitudinem ad sedem Apostolicam destinari, nos de circumspectione tua plenam in Domino fiduciam obtinentes, Fraternitati tuæ per Apostolica scripta mandamus, quatenus si premissis veritas suffragatur dicte Universitatis hominibus auctoritate nostra juxta formam Ecclesie hac vice beneficium absolutionis impendas, injuncto eis nichilominus quod de jure fuerit injungendum. Datum Viterbii nonas Aprilis, pontificatus nostri anno quarto. Nos igitur H. Episcopus Argentinensis confitemur predictas litteras Domini Pape recepisse & eas vidisse bullatas, integras, & in nullo viciatas. In ejus rei evidentiam & probationem presens scriptum Sigillo nostro fecimus roborari. Actum Festo Sti Medardi. Anno Domini M. CC. LVIII.

RUDOLFI MARCHIONIS BADENSIS.

Ad Lib. XXI. pag. 240. Part. I.

Ibidem.

RUDOLFUS Dei gratia Marchio de Baden, Burgimagistro civium, Consulibus ac universis civibus Argentinensibus servitium & salutem. Licet inter treugas quas affinis noster dilectus E. Illustris Comes de Liningen inter nos & vos observandas statuit, nostrum opidum Selse, per vestros homines rapinis & incendiis sit destructum, ipsas Treugas volumus prout honorem nostrum condecet sicut promisimus firmiter observare, confidentes de vobis quod ad omnem injuriam sive Dampnum nobis illatum satisfactionem nobis debitam porrigatis. Datum in Castro Liebenecke, feria sexta post octavam Purificationis Btæ. Virginis

Digitized by Google

CONFEDERATIO CIVITATIS IN RYNAUGIA CUM ARGENTINENSI.

Ad Lib. XXI. pag. 251. Part. I.

Ex Wenckero.

NOs Scultetus Consules & Universitas Civitatis in Rynaugia notum facimus universis, quod nos cum Magistro Consulibus & Universitate Civium Argent. convenimus in hunc modum, quod nec nos ipsorum concives, nec ipsi nostros concives aliquatinus occupabimus, super debitis quibuscunque, nisi tunc aliquis sit principalis debitor vel de manu sua fidejusserit pro altero, vel in altera Civitatum querelanti fuerit justitia denegata. In quibus tribus casibus occupationes esse licitas decernimus & censemus, quas à festo beati Michahelis nunc instanti elapso biennio nullas vires volumus obtinere. Datum feria sexta proxima ante festum beati Michahelis predictum, anno Domini MCC LXVII.

1299. PROMISSIO ALBERTI REGIS ROMANORUM DE CONFOEDERATIONE FACTA CUM PHILIPPO REGE GALLIÆ, ET JURAMENTO EO NOMINE A PROCURATORIBUS UTRINQUE PRÆSTITO, APUD QUATUOR VALLES, VULGO QUATREVAUX.

8. Decemb. 1299.

Ad Lib. XXII. pag. 259. Part. I.

Ex Codice Diplom. D. Leibnitz.

ALBERTUS Dei gratia Romanorum Rex semper Augustus, universis præsentes litteras inspecturis salutem. Noverit universitas vestra, quod cum in prolocutione seu tractatu matrimonii inter Illustrem Rudolphum Ducem Austriæ primogenitum nostrum Carissimum, & Dominam Blancham sororem Magnifici Philippi Regis Francorum amici nostri carissimi, contrahendi inter nos & eumdem Regem Franciæ per solemnes Procuratores & nuntios utriusque actum fuerit & conventum, ac ex parte nostra expressè promissum, quod eidem primogenito nostro & hæredibus suis ab eo descendentibus Ducatus Austriæ & Stiriæ, nec non Dominia Carniolæ, Marchiæ ac portus Naonis cum omnibus aliis juribus & pertinentiis Ducatus & Dominiorum prædictorum, ac omnibus emolumentis rebus & juribus quibuscumque intra vel extra Ducatum constitutis, quemadmodum cum ipso Ducatu ad Duces Austriæ solent hactenus devenire, vel quomodolibet pertinere, perpetuo & hæreditariè remanebunt.

§. 2. Ac nihilominus ex tunc dederimus, concesserimus, assignaverimus & assederimus prædictæ sorori Regis Franciæ in dotalitium, seu donationem propter nuptias, Comitatum Alsatiæ & terram de Friburg Lausan. dioces. cum omnibus juribus & pertinentiis suis; quorum Comitatus & terræ, qui præfato Duci perpetuo & hæreditarie remanebunt, fidelium homagia & fidelitates ac universitatum & incolarum villarum insignium juramenta præstari faciemus. antequam matrimonium contrahatur, procuratori prædictæ sororis Regis Franciæ pro ea solemniter stipulanti eidem quoad prœdictum contractum matrimonium quod eidem sorori, si præfato Duci forsitan supervivat, tanquam fideles vasalli, & subditi Dominæ suæ, quoad vixerit obedient & intendent; ac secundogenitum aliosque juniores liberos nostros renunciare faciemus penitus, & expressè cum auctoritate & decreto nostro Regio & Electorum principum & Baronum Regni Allemanniæ ac alia quavis auctoritate, forma & modo, de quibus dicto Regni Franciæ pro plena securitate expediens visum erit, pro omni jure sibi competenti vel competituro in Ducatu, Comitatu, terris, juribus & pertinentiis supra dictis.

§. 3. Et de præmissis omnibus & singulis tenendis, adimplendis & inviolabiliter observandis dabimus memorato Regi Franciæ idoneas cautiones & securitates, quæ sibi in hac parte [illegible] videbuntur, ac præmissa omnia & singula, per Romanorum Reginam illustrem

ſtrem Eliſabeth Conſortem noſtram approbari, ratifficari & fieri, ac de iis ſervandis & fideliter adimplendis ipſam faciemus efficaciter obligari; ſaluo dotalitio, quod dicta Romanorum Regina ad vitam ſuam habet in Ducatu, terris, Dominiis ſupradictis. Item placet prædicto Regi Franciæ & litterarum ſuarum tenore conſentiet, quod ducatu Auſtriæ cum principatu ejusdem præfati Ducis, ſuisque hæredibus remanente, ſecundo genito, aliisque junioribus liberis noſtris præmiſſis primitus aſſentientibus, ſufficiens & competens paterna fiat proviſio de terris ſupradictis ad Ducatum Auſtriæ pertinentibus, vel aliunde, ſicut melius fieri poterit, absque Ducatus Auſtriæ demembratione notabili & enormi.

§. 4. Cæterum cum omnium Electorum Principum prædictorum aſſenſus auctoritas vel decus præſtandi præmiſſis, ut ſuperius eſt expreſſum, propter quorundam ipſorum abſentiam & alia certa impedimenta commodé haberi non poſſunt, vult prædictus Rex Franciæ, & ad precum noſtrarum inſtantiam conſentit & promittit bona fide, juravit etiam in animam ipſius Regis ipſo Rege preſente ſpectabilis vir Guido Comes ſancti Pauli, quod tribus ex Electoribus ipſis ſuam in præmiſſis auctoritatem præſtantibus & aſſenſum propter aliorum abſentiam vel auctoritatem non præſtitam in hac parte contractus matrimonii, ſupradictis aliis tamen conditionibus & conventionibus ſupradictis promiſſis adimpletis, nullatenus differatur, ſed bona fide modis omnibus conſumentur. Et promiſimus cum fide data nomine juramenti expreſſe nos curaturos & facturos, juravit etiam in animam noſtram nobilis vir Burchardus Comes de Hohemberg avunculus noſter, quod alii Electores Principes ſupra dicti ſuum congruo tempore præmiſſis aſſenſum & auctoritatem præſtabunt modo & forma, de quibus pro cautione & ſecuritate ſæpe dicto Regi Franciæ viſum fuerit expedire, in cujus rei teſtimonium præſentibus &c. ut ſupra; actum & datum nobis & præfato Rege Franciæ præſentibus apud quatuor valles die Martis octava menſis Decembris, anno Domini 1299 indictione 13 Regni verò noſtri, anno ſecundo.

INSTRUMENTUM PERMUTATIONIS QUORUMDAM OPPIDORUM INTER HEINRICUM ROM. REGEM ET JOHANNEM EPISCOPUM ARGENTINENSEM.

Ad Lib. XXIII. pag. 264. Part. I.

In nomine Sanctæ & individuæ Trinitatis Amen.

Ex Arch. Argentin.

HEINRICUS Dei gratia Romanorum Rex ſemper Auguſtus. Univerſis ſacri Romani Imperii fidelibus imperpetuum. Dignum fore cenſemus, ut quorum fides, & ſincera devotio, in Romani Imperii invenitur obſequiis comprobata, illos gratioſo favore Majeſtatis noſtræ clementia proſequatur: hinc eſt quod nos ad venerabilis Johannis Argentinenſis Eccleſiæ Epiſcopi Principis noſtri - - - laudabile ſtudium quo noſtris & Romani Imperii comoditatibus & honoribus, inceſſanter inheret. Et ad grata obſequia Romano Imperio ab Eccleſia ſua liberaliter impenſa conſiderationis noſtræ intuitu convertentes, exiſtimavimus fore dignum eandem Argent. Eccleſiam de tantorum meritorum exigentia a nobis & a Romano Imperio, privilegio prerogative ſpecialis attolli, & allectivis muneribus honorari: diſponentes igitur præfati Johannis Argent. Epiſcopi & Eccleſiæ ſuæ comodis ſalubriter providere, de concilio & conſenſu Principum noſtrorum ad quos Romanorum Regum ſpectat electio. Opidum dictum Mollesheim & villas Muziche Hermolzheim & Vege Argent' Diæceſis ac Caſtrum Nunburg ſitum in Brizgowe propè Eiſtat, Conſtant. Diæceſis cum omnibus juribus & attinentiis ſuis, dum tamen bona hujusmodi videlicet opidum villas caſtrum Argent. Eccleſia prædicta ſub anteceſſoribus noſtris, à tempore cujus non extat memoria apud modernos pacifice poſſiderit, & tenuerit tanquam ſua, cum eadem Eccleſia & Epiſcopo prædicto permutamus ſimpliciter, ac permutationis titulo donamus & tradimus eisdem Epiſcopo & Eccleſiæ pro opido Muluhuſen Baſilienſis dioceſis & pro medietate villæ Waſſelnheim prope Gronemberg Argent. dioceſis, ac omnibus juribus & pertinentiis, ſicut Eccleſiæ Epiſcopo & Capi-

Digitized by Google

Capitulo Argent. hactenus pertinebat. Quod opidum cum medietate villæ Wasselnheim & omnibus juribus & attinentiis suis, præter jus patronatus Ecclesiæ villæ Wasselnheim prædictæ, quod eidem Ecclesiæ Argentinensi reservatum est : Nobis & imperio permutationis titulo, idem Episcopus tradidit & dotavit. Volumus igitur edicto Regio statuentes, ut opida villæ Castrum & bona alia prædicta modo permutationis prescripto, hinc inde translata vel translatæ imperio & Argent. Ecclesiæ sine qualibet inquietudine, remaneant imposterum possidenda vel etiam possidendæ : Supplemus etiam de plenitudine Regiæ potestatis, si quid de sollempnitatibus juribus in præscriptæ permutationis contractu invenitur omissum. quod circa contractum hujusmodi firmitatem introductum est, ex consuetudine vel à jure. Ad hæc de specialis gratiæ dono præfatæ Argent. Ecclesiæ volimus providere, & eam auctoritate Regia in eo jure perpetuo stabilire, ut non liceat unquam de cætero alicujus civitatis opidi sive Burgi Rectoribus, seu universitati cujuscumque exemptionis libertatis immunitatis seu concessionis a Romanis Imperatoribus vel Regibus vel ab aliis quibuscumque donatis concessis & confirmatis, aut etiam alicujus consuetudinis pretextu aliquem vel aliquos de hominibus seu de ministerialibus ipsius Argent. Ecclesiæ, vel etiam de opidorum Burgorum & villarum quarumlibet, ad eandem Ecclesiam jure Dominii vel quasi pertinentium incolis præsentibus & futuris recipere in cives seu Burgenses, qui Phalburger vulgariter noncupantur. Decernentes ex nunc, quod receptio talium quæ contra præsentis gratiæ nostræ tenorem facta fuerit, à quocumque non valeat ipso jure. nec si recepti pro illorum locorum, ad quæ recipiuntur civibus vel Burgensibus habeantur, nisi in eisdem locis, sicut veri cives vel Burgenses, residentiam faciant & continuam mansionem : ut autem omnia & singula supradicta inviolabiliter perpetuo observentur, & robur firmitatis accipiant inconcussum, præsentes litteras exinde conscribi & Majestatis nostræ Sigillo jussimus communiri : hujus rei testes sunt, Venerabiles Petrus Maguntinensis, Heinricus Coloniensis, & Baldeuuinus Treuirensis Ecclesiarum Archi-Episcopi, illustres Rudolfus Comes Palatini Reni Dux Bavariæ, Waldemarus Marchio Brandeburgensis, nobilis Vir Johannes Comes de Saraponte, Honorabiles Viri Heinricus Abbas montis Wilariensis ordinis Cistertiensis, Eberhardus de Lapide Imperialis Aulæ Cancellarius & plures alii fide digni. Actum & datum Coloniæ XVIII. Kal. Febr. Indictione VII. anno Domini millesimo trecentesimo nono, Regni vero nostri anno primo.

CONFIRMATIO PERMUTATIONIS LOCORUM MOLSHEIM MOUTZIG ET ALIORUM PRO MULHAUSEN ET MEDIETATE VILLÆ WALSSESCHEIM ET ALIA PRIVILEGIA EPISCOPO ARGENTINENSI CONCESSA AB HENRICO ET FREDERICO IMPERATORIBUS.

Ad Lib. XXIII. pag. 264. Part. I.

In Dei nomine Amen.

Ex Arch. Imperiali & Episcopali.

NOs Fridericus, Dei gratia Romanorum Rex semper Augustus attendentes grata & fructuosa obsequia, Romano Imperio per Venerabilem Johannem Argentinensem Episcopum, principem nostrum dilectum, & per antecessores suos Argentinenses Episcopos, non sine gravibus & magnis Ecclesiæ Argent. & hominum suorum, laboribus & expensis, liberaliter impensa. Dignum æstimamus certa dictæ Argent. Ecclesiæ commoda & homines Regia Clementia ampliari. Quapropter permutationem nomine Romani Imperii ex una, & nomine dictæ Argent. Ecclesiæ ex parte altera a divæ recordationis Illustri Heinrico in Regem Romanorum concorditer electo prædecessore nostro cum prædicto Johanne Argent. Episcopo, de consensu principum nostrorum electorum sollempniter celebratam. Nec non largitionem Judæorum, & gratiam de ministerialibus & hominibus dictæ Ecclesiæ non recipiendis in alicujus civitatis vel opidi cives vel Burgenses ab eodem Rege, Ecclesiæ prædictæ cum consensu dictorum principum nostrorum clementer & rite factis, prout in literis super hoc confectis & Sigillis ad hoc oportunis

Digitized by Google

tunis sigillatis lucide continetur, ratificandas & approbandas Regia auctoritate duximus juxta modum inferius subnotatum: Tenor vero litterarum permutationis, largitionis & gratiæ ut præmissum est Ecclesiæ prædictæ per Regem antecedentem factarum talis est: In nomine sanctæ & individuæ Trinitatis Amen. Heinricus, Dei gratia in Romanorum Regem electus, universis præsentium literarum inspectoribus imperpetuum, gratiam suam cum notitia rei gestæ dignum fore censemus, ut quorum fides & sincera devotio in Romani Imperii invenitur obsequiis comprobata: Illos gratioso favore Majestatis nostræ Clementia prosequatur: Hinc est quod nos ad Venerabilis Johannis Argent. Ecclesiæ Episcopi principis nostri dilecti laudabile studium quo nostris & Romani Imperii commoditatibus & honoribus incessanter inhæret, & ad grata obsequia Romano Imperio ab Ecclesia sua prædicta liberaliter impensa. Considerationis nostræ intuitu, convertentes existimavimus, fore dignum eandem Argent. Ecclesiam, de tantorum meritorum exigentia, a nobis & a Romano Imperio privilegio prærogative extolli &, allectivis muneribus honorari: Unde cum in præparatione quietis maxime priorum locorum summa devotio principis comprobetur. Nos pro perpetua pace & quiete ejusdem Argent. Ecclesiæ & suorum ad tollendam omnem dissensionis materiam, de bonis infra scriptis, inter Romanum Imperium, & prædictam Argent. Ecclesiam, seu illarum Rectores a longis retro temporibus motam & quæ moveri posset, etiam in futuro de consilio Principum nostrorum ad quos jus elegendi Regem, promovendum in Imperatorem pertinet & illorum accedente consensu, permutationem infra-scriptam, nomine Romani Imperii cum prædicto Johanne Argent. Episcopo Principe nostro, nomine Ecclesiæ suæ prædictæ cum consensu Capituli sui fecimus, quam permutationem statuimus auctoritate Regia ratam & firmam perpetuo permanere. In primis itaque opidum sive villam *Mollesheim* & villas *Mutziche Hermoltzheim* & *Wege*, Argent. Diœcesis ac castrum *Nunburg*, situm *in Brisgevv*, prope *Eystatt* Constant. Diœcesis & omne jus Romano Imperio & nobis ejus nomine in eisdem & earum universis attinentiis, qualitercunque & quacunque eam competens, permutamus simpliciter, seu titulo & nomine permutationis cedimus, donamus, & tradimus prædicto Johanni Argent. Episcopo nomine & Ecclesiæ suæ recipiendi pro oppido *Mulhusen* Basiliens. Diœcesis, & pro medietate villæ *Wasselnheim* sitæ prope *Cronenberg*, Argent. Diœcesis ac pro omni jure quod prædictæ Argent. Ecclesiæ seu dicto Episcopo & ejus Capitulo, ipsius Ecclesiæ nomine in eisdem opido & villa ac universis eorum attinentiis qualitercunque & ex quacunque causa, competit, vel competere posset: Idemque Episcopus cum consensu Capituli sui nomine Ecclesiæ suæ prædictæ faciendo de hiis nobiscum permutationem simpliciter, ad prædicta Romano Imperio, & nobis ejus nomine recipientibus opidum *Mulhusen* prædictum & medietatem villæ *Wasselnheim*, cum earum attinentiis universis, ac omne jus sibi & Ecclesiæ suæ prædictæ in eisdem competens permutationis titulo & nomine cessit, donavit & tradidit irrevocabiliter & in totum, præter jus Patronatus Ecclesiæ villæ ejusdem *Wasselnheim*, quod jus est ipsi Argent. Ecclesiæ sicut hactenus reservatum: Supplemus etiam de plenitudine regiæ potestatis, si quid de solempnitatibus, juribus in præscriptæ permutationis contractu invenitur omissum, quod circa contractum hujusmodi firmitate introductum est ex consuetudine vel a jure: Hiis itaque pro pace & tranquillo statu sæpedictæ Ecclesiæ & suorum, de clementia nostra peractis, placuit adhuc nostræ Celsitudini eandem Ecclesiam pro magnis jacturis & dampnis quas & quæ de servitiis Romano Imperio impensis sustinuit, aliqualis largitionis munere, ex liberalitate Regia consolari, proinde omnes utriusque sexus Judæos opidorum Rinowe & *Mollessheim* Argent. Diœcesis, ac Rubyaci & *Sultze*, Basiliens. Diœces. incolas præsentes ac futuros ex mera liberalitate de consensu Principum nostrorum prædictorum Concedimus & simpliciter donamus, prædictæ Argent. Ecclesiæ perpetuo possidendos. Ita quod dicti Judæi eidem Ecclesiæ serviant, & ad illam pertineant pleno jure, quatenus per hoc ejusdem Ecclesiæ Prælati erga Romanum Imperium, in solita devotione fortius attendantur, & affectum suæ devotionis in nostris & Romani Imperii obsequiis commodius exequantur: ad hæc de specialis gratiæ prærogativa eidem Argent. Ecclesiæ volumus providere, & eam auctoritate regia in eo jure perpetuo stabilire, ut non liceat uncquam de cœtero alicujus Civitatis opidi sive burgi Rectoribus, seu Universitati cujuscunque, exem-

ptionis libertatis emunitatis, seu concessionis a Romanis Imperatoribus, vel Regibus seu ab allis quibuscunque, donatis concessis & confirmatis, aut etiam alicujus consuetudinis prætextu aliquem vel aliquos de hominibus seu ministerialibus ipsius Argent. Ecclesiæ vel etiam de opidorum burgorum & villarum quarumlibet ad eandem Ecclesiam jure dominii vel quasi pertinentium incolis præsentibus & futuris, recipere in cives seu burgenses qui *Psalburgere* vulgariter nuncupantur: decernentes ex nunc, quod receptio talium quæ contra præsentis gratiæ nostræ tenorem facta fuerit a quocunque non valeat ipso jure. Nec sic recepti pro illorum locorum, ad quæ recipiuntur Civibus vel Burgensibus habeantur, nisi in eisdem locis sicut veri cives vel Burgenses facere solent, & debent residentiam, & continuam faciant mansionem: ut autem omnia & singula suprascripta inviolabiliter perpetuo observentur & robur accipiant inconcussum, ad perpetuam eorum memoriam & stabilem firmitatem, præsens scriptum fieri, & sigillo Comitatus nostri de *Lützelnburg*, jussimus communiri. Hujus rei testes sunt Venerabiles Henricus Coloniensis, Petrus Maguntinensis & Baldewinus Treverensis Archi-Episcopi, & Illustres Rudolphus & Ludovicus Palatini Rheni Duces Bavariæ, Waldemarus Marchio Brandenburgensis, Rudolphus Dux Saxoniæ, & Venerabilis Heinricus Abbas Fuldensis Principes nostri, ac spectabilis Vir Berchtoldus Comes de *Hennenberg* noster fidelis. Datum in *Franckeford* IIII. Kalend. Decembris. A. Dom. MCCC VIII. Igitur permutationem largitionem & emunitatis gratiam, ut in præscriptis continetur literis cum claræ memoriæ Heinrico Rege Antecessore nostro prædicto, & per eum de consensu principum nostrorum factas ex certa scientia, auctoritate Regia approbamus, confirmamus ac etiam innovamus: Statuentes eadem auctoritate & mandantes, permutationem, largitionem, & emunitatis concessionem antedictas in omni firmitate perpetuo, & irrevocabiliter permanere. Datum Argentinæ IX. Kal. Aprilis. Anno Domini MCCC quinto decimo. Regni vero nostri anno primo.

PRIVILEGIUM CAROLI IV. PRO CIVITATE KAYSERSBERGENSI.

Ad Lib. XXV. pagin. 288. Part. I.

Ex Arch. Civitatis Kaysersberg.

CAROLUS Dei gratia Romanorum Rex semper Augustus & Bohemiæ Rex prudentibus Viris Sculteto, Magistris civium, consulibus & universis civibus civitatis in Kaysersberg fidelibus suis dilectis gratiam suam & omne bonum. Regalis Excellentiæ dignitas peramplius sublimari concernitur, dum bene meritis nostris & Imperii fidelibus, gratiis & libertatibus singularibus ipsos prosequendo suarum virtutum præmia tribuuntur, per quod ceteros ad sustinendos labores pro felici statu Imperii efficaciter incitamus. Vestrorum igitur meritorum obtentu, universa & singula privilegia, libertates, jura & laudabiles consuetudines a Divis Romanorum Regibus & Imperatoribus nostris prædecessoribus vobis concessa, vel concessas, quæ vel quas possidetis, seu quibus usi fuistis quibus etiam privilegiis, libertatibus & gratiis cives Columbarienses de nostra gratia gaudent; si quas etiam bonas, & laudabiles consuetudines, nobis tamen & imperio non nocuas deinceps in consuetudinem deducere decreveritis, præsentis scripti patrocinio perpetuo valituro Regali nostra authoritate approbamus, ratificamus, confirmamus, ac in omnem modum quo supra, tanquam ex novo de nostra munificentia & liberalitate libertamus. Inter cæteros tamen nostrarum libertatum articulos vobis elargimur, quod vos, & prædictæ civitatis nostræ concives & incolæ intra muros ejusdem civitatis vel extra ubicumque locorum residentes, nullibi præterquam coram nostro Advocato & Sculteto in dicta nostra civitate Kaysersberg in causis civilibus conveniri liceat, nec a quoquam conventi judicialiter coram alio judice debetis alibi respondere. Si vero præter hanc nostræ libertatis gratiam aliquem vel aliquos ex vobis vel prædictæ civitatis nostræ civibus ac incolis per judices comitum seu Landgraviorum superioris vel inferioris Alsatiæ, vel a quoquam alio judice, quacumque vice vel authoritate fungente proscriptionis vel rerum suarum occupationis quod vulgariter *amleit* nuncupatur, dispendia, quod absit, incidere contingeret, hanc ipsam proscriptio-

Digitized by Google

ſcriptionem vel rerum, ut prætactum eſt, occupationem vi regia tollimus, annullamus & in irritum penitus revocamus; Nolentes ex hoc aliquem vel aliquos ex vobis, vel prædictæ civitatis noſtræ civibus & incolis damna quoque & moleſtias corporum vel rerum ſuarum debere incidere quoquo modo. Nullius ergo omnino hominum liceat hanc noſtræ ratificationis, approbationis, confirmationis & de novo liberationis paginam infringere, vel ei auſu temerario contraire. Si autem hoc attentare præſumpſerit, præter graciam Majeſtatis noſtræ offenſam pœnam quinquaginta librarum auri puri, quarum medietatem fiſco noſtro, reliquam verò medietatem injuriam paſſis applicari volumus, ſe noverit incurſurum. In cujus rei robur & teſtimonium præſentes conſcribi & noſtræ Majeſtatis Sigillo juſſimus communiri. Datum Hagenoæ pridie ſanctæ Luciæ virginis. Anno Domini milleſimo trecenteſimo quadrageſimo ſeptimo. Regnorum noſtrorum anno ſecundo.

PRIVILEGIUM ECCLESIÆ ARGENTINENSIS CIRCA PFALBURGEROS.

Ad Lib. XXVI. pag. 296. Part. I.

In nomine Sanctæ & Individuæ Trinitatis feliciter Amen.

Ex Arch. Imperiali.

KAROLUS quartus, Divina favente Clementia, Romanorum Imperator ſemper Auguſtus, & Boemiæ Rex. Notum facimus tenore præſentium univerſis. Quod licet alias Imperialem legem de Pfalburgeris, & eorum abolitione ſeu prohibitione generalem in ſolempni Curia noſtra Imperiali, cum omnibus Principibus Electoribus ſacri Imperii, tam Eccleſiaſticis, quam ſæcularibus in *Nuremberg* celebrata duxerimus promulgandam, quia tamen evidens eſt, & conſtat notorie Eccleſiam Argentinenſem retroactis temporibus ſuper hoc a ſacro fore privilegiatam Imperio, quod in ejus territorio & toto diſtrictu Imperialibus privilegiis fuit, & eſt diſtricte prohibitum, ne quis Cives, homines & ſubditos ipſius Eccleſiæ in Pfalburgerios auderet ſuſcipere, & conſuetudo contraria, immo potius corruptela legalibus ſanctionibus inimica intra ejuſdem Eccleſiæ limites extitit, totaliter extirpata. Idcirco ad reprimendas perverſorum hominum verſutias & conatus, quibus nonnulli jam dictæ Argentinenſium Eccleſiæ Cives, homines & ſubditi contra eandem Eccleſiam ejuſque Pontifices in hiis ſicut frequenter accepimus, tam retroactis quam etiam modernis noſcuntur temporibus multifarie deliquiſſe, eandem Imperialem legem noſtram ex certa ſcientia ſpecialiter & expreſſe ad ipſam Argentinenſem Eccleſiam, imo ad ejus Cives, homines & ſubditos, cujuſcunque dignitatis, conditionis aut ſtatus exiſtant, volumus, & auctoritate Imperiali decernimus, perpetuis debere temporibus pertinere, & ibidem per eoſdem præciſe & ſingulariter obſervari. Nullis omnino privilegiis, ſtatutis, conſuetudinibus, gratiis vel indultis per quoſcunque Divos Romanorum Imperatores vel Reges, prædeceſſores noſtros, quicunque & ſub quacunque verborum forma conceſſis vel datis, aut fortaſſe impoſterum concedendis & dandis, huic noſtræ legi Imperiali obviantibus quovis modo ejuſdem legis noſtræ tranſgreſſoribus quibuslibet profuturis. Univerſa nihilominus privilegia ſuper prædictorum Pfalburgeriorum prohibitione a ſacro Imperio pro ipſa Argentinenſium Eccleſia, temporibus retroactis obtenta, & per nos tam ſub regali quam imperiali nomine & titulo ſolempniter confirmata, & etiam de certa ſcientia ex novo collata, Imperiali auctoritate decernentes in ſuo robore perpetuo permanere. Tenor vero legis noſtræ Imperialis, de qua ſupra fit mentio, per omnia talis eſt Cæterum quia nonnulli Cives & ſubditi Principum, Baronum, & aliorum hominum, ſicuti frequens ad nos querela perduxit jugum originariæ ſubjectionis quærentes abjicere, imo auſu temerario contemnentes in aliarum Civitatum Cives recipi ſe procurant & frequentius in preterito procurarunt, & nihilominus in priorum dominorum, quos tali fraude præſumpſerunt vel præſumunt deſerere terris, Civitatibus, opidis & villis corporaliter reſidentes Civitatum, ad quas hoc modo ſe transferunt libertatibus gaudere, & ab eis defenſari contendunt, qui in partibus Alamaniæ *Pfalburger* conſueverunt vulgariter appellari, quoniam igitur patrocinari non debent alicui fraus & dolus de Imperatoriæ potesta-

testatis plenitudine omnium Principum Electorum Ecclesiasticorum & Sæcularium sano accedente consilio, ex certa scientia statuimus, & in præsenti legi perpetuo valitura sancimus, quod prædicti Cives & subditi eis, quibus subsunt, taliter illudentes in omnibus terris, locis & provinciis sacri Imperii a præsenti die imposterum Civitatum, in quarum Cives tali fraude recipi se procurant, vel hactenus procurarunt juribus & libertatibus in nullo penitus potiantur, nisi ad hujusmodi Civitates corporaliter & realiter transeuntes, ibique larem foventes, continue & vere ac non ficte residentiam facientes, debita onera & municipalia subeant munera in eisdem, si quis vero contra præsentis nostræ legis tenorem recepti sunt vel fuerint in futurum illorum receptio omni careat firmitate & recepti cujuscunque conditionis, dignitatis, aut status existant in nullo casu penitus sive causa Civitatum, ad quas recipi se procurant juribus vel libertatibus gaudeant quomodolibet vel fruantur, non obstantibus quibuscunque juribus, privilegiis vel consuetudinibus observatis quantocunque tempore & obtentis, quas & quæ in quantum præsenti nostræ legi obviant præsentibus, ex certa scientia revocamus, de prædictæ Imperialis plenitudine potestatis omnique carere decernimus robore firmitatis circa præmissa omnia Principum, Dominorum & aliorum hominum, quos taliter deseri contingit vel continget imposterum juribus circa personas & bona subditorum quorumcunque ipsos sæpe dicto modo deserentium semper salvis hos nihilominus, qui sæpe dictos Cives & subditos alienos recipere contra præsentis nostræ legis dispositionem præsumpserint, vel recipere in preterito præsumpserunt, si eos omnino non dimiserint infra mensem post intimationem præsentium eis faciam pœnam centum marcarum auri puri pro transgressione hujusmodi totiens quotiens deinceps factum fuerit incurrere decernentes, quarum medietas Imperiali fisco nostro, reliquum vero Dominis illorum, qui recepti fuerint, irremissibiliter applicetur. Ad præmissæ vero legis evidentiam ampliorem & rei memoriam sempiternam præsens privilegium nostrum venerabili Johanni Argentinensi Episcopo, Principi consanguineo & Consiliario nostro dilecto, ejusque successoribus Ecclesiæ dedimus, de Imperialis Majestatis plenitudine perpetuo duraturum. Signum Serenissimi Principis & Domini, Domini Karoli quarti, Romanorum Imperatoris invictissimi & gloriosissimi Boemiæ Regis. Testes hujus rei sunt venerabilis Gerlacus Moguntiensis, Sacri Imperii per Germaniam, Wilhelmus Coloniensis, ejusdem Imperii per Italiam, & Boemundus Treverensis, prædicti Imperii per Galliam & Regnum Arelatensium Ecclesiarum Archiepiscopi & Archi-Cancellarii, & Illustres Rubertus Senior, Comes Palatinus Rheni sacri Imperii Archidapifer, Rudolphus Dux Saxoniæ, ejusdem Imperii Archimarescalcus, nec non Ludovicus dictus Romanus, Marchio Brandenburgensis & Lusatiæ prædicti Imperii Archi-Camerarius, Comes Palatinus Rheni & Dux Bavariæ, & aliorum Principum; Comitum, Baronum & Nobilium multitudo præsentium sub nostræ Imperialis Majestatis sigillo testimonio litterarum. Datum *Nuremberg*, anno Domini M. CCC. L sexto, Indictione nona, VI. Idus Januarii, Regnorum nostrorum anno decimo, Imperii vero primo.

L'EMPEREUR CHARLES IV. INCORPORE A LA PREFECTURE D'ALSACE SELTZ ET HAGUENBACH.

Ad Lib. XXVI. pag. 297. Part. I.

Ex Originali Haguenauensi.

NOUS Charles par la grace de Dieu Empereur des Romains, toûjours Auguste & Roy de Boheme. Confessons & sçavoir faisons par la presente lettre, a tous ceux qui la verront ou l'entendront lire, que pour l'honneur & l'utilité du St. Empire, ainsy que pour le bien & la commodité des Terres & Habitants en Alsace, nous avons sçienment & de meure deliberation & de notre puissance Imperiale, baillé & incorporé à la Préfectura d'Alsace, les Villes de Seltz & de Hagenbach, en sorte qu'elles doivent demeurer dans lad. Préfecture a toute perpetuité en conformité d'autres Villes situées dans lad. Alsace, & qu'elles doivent nous rendre & au St. Empire, comme aussy a la Province & aux Villes d'Alsace, & supporter tout ce que les dites Villes sont accoutumées de rendre & supporter, Nous voulons aussy que

que les dt. Villes de Seltz & de Hagenbach doivent rester a toute perpetuité a nous & au St. Empire, sans que ny nous ny nos successeurs audit Empire ne les puissent ny doivent jamais en aucuns temps engager ny aliener du dit Empire en foy des presentes lettres munies de notre Sçel Imperial données a Prague en l'an aprés la Naissance de Christ treize cent cinquante huit le premier jour de Jeudy aprés la Ste Agnés dans le douzieme an de notre Regne & de notre dignité Imperiale le troisieme Signé per Duum Imperatorem Jo. Eysteten.

ETAT DE LA PREFECTURE D'ALSACE SOUS L'EMPIRE DE CHARLES IV.

Ad Lib. XXVI. pag. 297. Part. I.

Ex Musæo Dni Klinglin.

NOUS Charles par la grace de Dieu, Empereur des Romains toûjours Auguste & Roy de Boheme, Confessons & sçavoir faisons publiquement par la presente lettre a tous ceux, qui la verront ou l'entendront lire, que nous avons eu egard aux services continuels fideles & utiles de nos amés & feaux les Bourguemestres Magistrats & Bourgeois en general des Villes de Haguenau, Colmar, Selestat, Weissembourg, Oberné, Rosheim, Keysersperg, Turckheim, Munster, Mulhausen, & de Seltz, qu'ils nous ont souvent rendus & au St. Empire Romain & qu'ils peuvent & doivent encore faire utilement a l'avenir, a ces causes nous promettons a touttes les dites Villes & a une Chacune en particulier de l'avis des Electeurs d'Empire, de meure deliberation, de bonne volonté & de nos graces Imperiales qu'elles puissent & doivent avoir des faux Bourgeois dits en Allemand Pfalbourguers, que nous leur aurions pris depuis quelques années, de sorte qu'elles doivent avoir les dits faux Bourgeois, attendu que la Ville & les Bourgeois de Strasbourg les Seigneurs & autres Villes ont aussy des faux Bourgeois, c'est pourquoy, nous ordonnons a tous nos Princes & du St. Empire Romain Ecclesiastiques & Seculiers, Comtes, Barons, Seigneurs Chevalliers Escuyers & generalement a tous nos Baillys & du d. Empire, de ne point empecher & troubler nos d. Villes & Bourgeois aux dites graces, autant qu'ils ont a Coeur d'etre Conservés dans notre gracé & faveur Imperiale en temoignage de la presente lettre scellé du sceau de sa Majesté Imperiale donné a Spir à la St. Laurent Martyr l'an aprés la Nativité de notre Seigneur treize cent soixante cinq de nos Regnes le vingtieme de celuy de Boheme le dix neufiéme, & de la dignité Imperiale l'onziéme Signé in.

VENDITIO PLURIUM FEUDORUM FACTA EPISCOPO ARGENTINENSI A COMITIBUS DE OETTINGEN.

Ad Lib. XXVI. pag. 300. Part. I.

In Dei nomine, Amen.

Ex Arch. Tabern.

NOVERINT universi præsentium inspectores quod nos Ludovicus Senior & Ludovicus junior, Comites de Oëtingen Augustensis diocesis Landgravii Alsatiæ Argentinensis diocesis pronobis, hæredibus & successoribus nostris universis, justo venditionis titulo, vendidimus, assignavimus, & libere resignavimus, vendimus, assignamus & libere resignamus præsenti scripto, Reverendo in Christo Patri ac Domino Domino Johanni Episcopo Argentinensi, sibi ac suis successoribus in Episcopatu prædicto ac ipsi Ecclesiæ Argentinensi ementi dominia, bona, jura & reditus infra scriptos, ab eadem Ecclesia in feudum dependentes, cum attinentiis, pertinentiis & juribus eorumdem universis, quæsitis & non quæsitis, & cum omni jure & reemptione, prout ad nos, nec non ad hujusmodi Dominia, bona, jura & reditus, usque in diem hodiernam spectarunt vel spectare poterunt

modo

Digitized by Google

modo quovis per ipsum Dominum Johannem Episcopum & ejus successores in dicto Episcopatu, ac ipsam Ecclesiam Argentinensem hujusmodi Dominia, bona, jura & reditus, nec non castra, oppida, prædia jurisdictiones, Advocatias, cum omnibus censibus, reditibus, proventibus, fructibus, obventionibus, emolumentis, honoribus, gratiis, consuetudinibus, libertatibus, immunitatibus, villis, agris cultis & incultis, pascuis, pratis, nemoribus, Rubetis, montibus, vallibus, planis, vineis, destinato viis & inviis, fluviis, ripis, stagnis, paludibus, aquis & aquarum descensibus, molendinis, piscinis, piscaturis, venationibus, aucupationibus, theloniis, datiis, pedagiis, conductibus, dominiis, jurisdictionibus, judiciis, juribus patronatis Ecclesiarum & beneficiorum quorumlibet, homagiis, feudis, feudotariis, vasallis & vassallagiis, militibus, clientibus, civibus, servitoribus, rusticis, agricolis & censitis, districtibus, territoriis, appendiis & omnibus simpliciter pertinentiis suis quibuscunque specialibus vocabulis designantur, prout ad nos & ad dicta bona & dominia ac jus spectabant & hodie spectare noscuntur, nihil penitus excipiendo, habendo, tenendo & possidendo perpetuò, pacificè & quietè, nostrorum venditorum, hæredum & successorum nostrorum ac aliorum quorumcunque contradictione quâlibet non obstante. nos vendidisse, assignasse & liberè resignasse, publicè profitemur, pro pretio viginti millium florenorum auri de Florentia, bonorum & legalium, justum & sufficiens pondus habentium, quos quidem florenos nos præfati venditores confitemur nos à præfato Domino Johanne Episcopo planè & integraliter recepisse, nobisque numeratos, ponderatos, traditos & solutos fore, & in usus nostros totaliter conversos esse; hac conditione inter nos & Dominum Johannem Episcopum præfatum interveniente, quod si aliqua bona, reditus seu jura, ad subscripta bona spectantia à tempore seu per tempora quibus nos ipsos & ipsa tenuimus per nos venditores præfatos & quondam Fridericum de Oëtingen mei Ludovici Comitis Senioris præfati fratrem, aut aliquem, aut aliquos ex nobis unà cum Johanne Landgravio in Alsatia conjunctim, aut per nos jam dictos venditores ac ipsum quondam Fridericum de Oetingen conjunctim vel divisim invenirentur, aliquibus vel alicui esse obligata, vendita, vel alienata, modo qualicunque hujusmodi bona, reditus & jura, nos præfati Comites de Oetingen venditores pro nobis hæredibus & successoribus nostris universis in solidum liberare & absolvere promittimus, exceptis feudis illis quæ fuerunt feuda, antequam nos venditores præfati Landgraviatum Alsatiæ adepti fuissemus & per nos collata, vel in dotem de nostro consensu aliis assignata fuerunt, transferimus & jam nos Comites de Oëtingen venditores præfati, pro nobis, hæredibus & successoribus nostris universis, scripto præsenti in præfatum Dominum Johannem Episcopum Argentinensem & suos in dicto Episcopatu successores, ac in ipsam Ecclesiam Argentinensem, omne jus, possessionem, proprietatem & Dominium vel quasi quæ nobis communiter vel divisim in subscriptis dominiis, bonis, juribus, reditibus, attinentiis & pertinentiis suis universis ut præfertur, competebant aut competere poterant modo quovis, volumus nihilominus præfati nos venditores & in hoc pro nobis, hæredibus & successoribus nostris expressè consensimus, ut præsens venditio sive præsentis venditionis contractus in omnibus & per omnia eo jure valeat quo magis valere poterit & debebit, in hoc etiam expressè consensimus & præsentibus consentimus nos venditores præfati, quod si aliquod Instrumentum vel Documentum legitimum quodcumque sive hoc consistat in litteris, seu aliis probationibus quibuscunque, per quod præsenti contractui posset aliqualiter derogari, sive per quod contenta in præsenti instrumento infirmari possent, seu ipsis præjudicium aliquod generari, quæ nunc sunt aut in posterum valeant reperiri, inefficacia censeantur & omni carere debeant robore firmitatis, fraude & dolo in omnibus & singulis præmissis semotis, renunciamus quoad præmissa nos venditores præfati pro nobis, hæredibus & successoribus nostris universis exceptioni pecuniæ non numeratæ, seu florenorum non numeratorum, non ponderatorum, non traditorum, non solutorum & in utilitatem nostram non conversorum, dividundarum actionum, Epistolæ Divi Adriani constit. de duobus reis debendi vel promittendi, doli mali, actioni in factum, beneficio restitutionis in integrum & quomodo deceptis ultra dimidium justi pretii subvenitur, nostris quoque a sede Apostolica, Divis Imperatoribus, Romanorum Regibus, Advocatis generalibus vel aliunde sub quacunque forma verborum

borum impetratis, aut impetrandis, omnique juris auxilio Canonici & Civilis, consuetudinibus & statutis, tam publicis quam privatis exceptionibus, defensionibus & actionibus quibuscunque, quibus juvare possemus ad veniendum contra præmissa aut aliquod præmissorum quoquo modo, in judicio aut extra, in posterum aut ad præsens, & specialiter legi dicenti renunciationem factam in genere non valere, specificatio verò dominiorum, bonorum, redituum & jurium de quibus præscribitur, est hæc. Primo videlicet Werde le Chateau, item Franckenberg le Chateau, item les Villages de Grufe, Gerute, Kurtzelbach, Dieffenbach, & Treitenau & Neukirch au dessous de Franckenberg. Item Wickersbourg, item Kundelsheim, Osthus & Geipoltzheim. Item à Werde quarante rezeaux de seigle & orge de rente sur le moulin devant le Chateau. Item soixante & quatorze reseaux de seigle & avoine de rente sur la Cour dans le Fauxbourg & des terres labourables & prez en dependans. Plus audit lieu trente six rezeaux de seigle de rente du prez appellé Engelholtz faisant onze journeaux & du prez appellé Fritschen mättlein contenant deux journeaux & du Burnewerd qui est un journal auprés du moulin & sur le Bangarten contenant un journal en dela de l'Ille contre le Chateau. Item audit lieu vingt rezeaux de seigle & 35 Schillings Fennings de rente sur le prez dit Hovematten en dela de l'Ille contre le Chateau contenant quatore journeaux. Idem du petit bois appellé Graffenhöltzlein scitué contre le prez appellé Houematten lequel en depend. Item audit lieu cinq livres de rentes en argent de l'eau portante poissons à Werde. Item trois livres & demi pfenning de rente sur la taille des sujets etablis dans le Fauxbourg. Item vingt deux Schillings & six Pfennings de Strasbourg de rentes des maisons de Werde. Item une livre Pfenning & douze Chapons de rente de Meisterwage aussi devant le Chateau, & tous les droits qu'ils ont aujourdhuy. Item un droit appellé zug, de la Blindhöhe en descendant vers Ebersheim-Münster dans l'Erich. Item trois livres de rentes de quatre werbes à pecher pendant l'année dans l'Ille avec les fillets en descendant vers Ebersheim a Wiboltzheim. Item cent vingt reseaux de seigle & orge de rente sur la Colonge d'Ersheim que l'on paye la veille de St. Martin. Item quatre livres de rente a Ersheim sur la riviere d'Ille. Item un prez a Ersheim appellé Bougel & a été loüé a Igenotten pour 18. livres de Strasbourg. Item neuf foudres de vin de rentes sur la taille de Chatenois. Item la moitié de l'Umbgellt de Chatenois; item les gens propres ou Eygenleuth de Chatenois. Item la Cour avec toute la dependance à Chatenois. Item la dixme Ecclesiastique à Chatenois, dependante de la ditte Cour, que l'on appelle la grosse dixme, outre trois foudres de vin de rente, dont l'un est deüb à la Closen de Dieffenbach, l'autre aux enfans de feu sieur Ludold a perpetuité, & le troisieme foudre a la Landgrave religieuse de St. Marc sa vie durante, & aprés sa mort il doit demeurer attaché a la dixme. Item a Huttenheim vingt rezeaux de seigle & orge de rente sur des champs & prez, que paye presentement Jean Meyger le Prevot. Item trois livres pour la taille de Fevrier a Hornungbeth. Item des poulles de Carnaval. Item quarente rezeaux de seigle de rente sur la taille ou beeth de la moisson & sur le Village de Herboltzheim. Item trois livres de rente pour la taille de Fevrier. Item des poulles de Carnaval. Item soixante rezeaux sur la taille ou Beeth de la moisson & sur le Village de Matzenheim. Item pour la taille de Fevrier cinq livres. Item audit lieu chaque maison une poulle, sans les laboureurs. Item onze livres pour la taille de la moisson sur le Village d'Utenheim, item chaque maison une poulle, item une Herberg sur la Cour de l'Abbé d'Ebersheim-Munster, item deux livres a Scheffersheim, des rentes dependantes de la Colonge du Comte ou Graffendinghoff, item une livre provenante de la taille des sujets du Comte ou Graffenleuth, item le droit d'y établir un prevot, ainsi que l'Abbesse de Hohenbourg, item quarente Rezeaux de seigle de rente sur le Village & la taille de Lumersheim & deux chariots de foin. Item chaque maison une poulle, item trente rezeaux de seigle de rente sur la Beeth ou taille de Hindisheim, item vingt reseaux de seigle de rente sur la Beeth ou taille & sur le Village d'Utratzenheim, item une livre de rente sur l'eau, item chaque maison une poulle, item douze livres Pfennings de Strasbourg de rente pour la Herberg sur le Village de Lupoltzheim, la moitié a la St. Michel & l'autre moitié a la Chandeleur, item six reseaux d'avoine de rente du petit bois appellé Vörstelein à Eleii. Item huit reseaux d'avoine de

de rente sur le communal d'enhaut a Eleii. Item deux livres un Schilling, cinq Pfennings de rente & a Rossenveld, Eleii, Sand & Matzenheim on paye vingt neuf poulles de rente, des biens scituez dans le ban desdits lieux. Item cinq boisseaux de seigle & un boisseau d'avoine de rente. Item voicy les Fiefs & biens que d'autres gens tiennent de nous en fief & que nous avons en fief dudit Evêché de Strasbourg. Premierement Vinstingen, Value le Cimetiere avec le Village ban & finage & justice avec toutes leurs appartenances que ceux d'Andlau tiennent en fief & qu'ils possedoient de nous en fiefs, item Ensheim le Village, item Dubingheim le Village, item Flexberg le Village, item Bergbuttenheim le Village avec tous les droits que ceux de Hohenstein y ont & qu'ils tenoient de nous en fief, itèm tous les vassaux & fiefs qui sont etablis & sont scituez entre l'Eckenbach & la Sorn a la reserve des vassaux dependans d'Ersheim & qui sont investis des biens que nous tenons en fief de l'Empire. Et in præmissorum testimonium Sigilla nostra videlicet Ludovici senioris & Ludovici junioris Comitum de Oëtingen præscriptorum præsentibus sunt appensa. Datum in die conversionis Beati Pauli Apostoli, anno Domini 1359.

La copie cy dessus a été leüe & collationnée contre son vray original, scelée par moy Thiebauld Gärtner de Strasbourg notaire collateral juré de la cour Episcopal a Strasbourg & a été à iceluy trouvé conforme de mot a mot, j'atteste par ma propre signature avec parafe.

Je soussigné certifie & atteste en vertu de ma propre signature & apposition du sceel ordinaire du notariat que la copie cy dessus est entierement conforme à l'original qui se trouve dans les Archives de la Principauté d'Oetingen en les collationnant, fait à Oetingen le quatrieme du mois d'Août mil sept cent vingt-un, signé François Joseph Herman Jurisconsultus Sacræ Cæsareæ Majestatis Notarius publicus juratus ac pro tempore Civitatis Oetingensis Syndicus ad hunc actum vi officii notariatûs specialiter requisitus. Scellé en placard sur un cordon de soye jeaune & noire & marqué de la marque du notariat.

Traduit d'allemand en langue françoise d'une copie collationnée, signée, scelée & marquée comme dit est cydessus, & icelle aussi signee & paraphée par moy soussigné Avocat & Secretaire interprete au Conseil souverain d'Alsace, fait à Colmar le troisieme Août 1722. signé Muller avec paraphe, collationné & trouvé conforme à sa traduction originale en papier à l'instant rendue par moy notaire Royal à Strasbourg sous-signé ce vingt-unieme Août 1722 signé Lhanneur Notaire Royal avec paraphe.

Signifié & delivré pour copie à M. Humbourg Procureur de Monseigneur le Prince de Rohan ce 8 Juin 1723.

FIEFS DEPENDANTS DU LANDGRAVIAT DONNE'S AU SEIGNEUR DE LIECHTEMBERG.

Ad Lib. XXVI. pag. 300. Part. I.

Ex authentico in causa Baronum Fleckenstein.

NOUS Charles par la grace de Dieu Empereur des Romains toûjours Auguste & Roy de Boheme declarons & sçavoir faisons à tous ceux qui ces presentes lettres verront & entendront lire, que les nobles Louis l'ainé & Louis le jeune Comtes d'Oettinguen & Landgraves d'Alsace nos ames & feaux & du saint Empire, nous avant resigné comme Empereur des Romains de bonne volonté, franchement, & sans or & sans argent la part du Landgraviat & du Landgericht ou justice provinciale en Basse-Alsace, qu'ils avoient sur les Seigneurs, chateaux, forteresses, Villes, villages & justices, bans, finages, sauf-conduits & autres choses suivant qu'il est plus amplement specifié dans les lettres que les dits Comtes d'Oetinguen en ont données lesquelles suivent cy-aprés de mot a mot. Nous Louis l'ainé & Louis le jeune Comtes d'Oetinguen Landgraves en Alsace au tres Serenissime Prince notres tres gracieux Seigneur, Seigneur Charles par la grace de Dieu Empereur des Romains toûjours Auguste & Roy de Boheme ou à ses successeurs au S. Empire salut. Nous faisons sçavoir à votre Majesté que pour des affaires legitimes nous avons resigné d'une meure deliberation loyalement & sincerement le Landgraviat & le Landgericht ou justice Provinciale en Basse-Alsace

Alsace entierement que nous avons ou que nous devons avoir de nôtre dit Landgraviat sur le noble sieur de Liechtemberg & sa Seigneurie, sur ses Forteresses, Chateaux, Villes, villages, Justices, bans & finages en particulier & en general eux & tous les vassaux & vassilages & fiefs que nous avons ou relevent de nous en fiefs des biens, rentes, argent & jouissances quels noms qu'ils puissent avoir ou en quelques endroits qu'ils soient situés lesquels cy devant sont parvenus du dit Landgraviat au Seigneur de Liechtemberg avec tous les droits & appartenances hauts & bas, cherchés & non cherchés, quels noms qu'ils ayent ou en quelque endroit qu'ils soient situés, sans nous rien reserver que nous tenons en fief de Vôtre Majesté & du St. Empire: & les resignons aussi par ces presentes en vos mains en la meilleure forme & maniere du droit que nous pouvons faire le plus stablement & efficacement, & nous supplions Vôtre Majesté qu'il luy plaise conferer les dits fiefs au dit Simon Seigneur de Liechtemberg & à ses héritiers feodaux en vray fiefs. En temoignage de quoy nous avons appose nôtre seau aux presentes, donné le Jeudy avant la feste de la conversion de saint Paul Apotre l'an de grace 1359. Le dit Simon nous a humblement supplié qu'il nous plût de nôtre puissance imperiale donner nôtre consentement à toutes choses susdites & de luy conferer en fief & à ses héritiers feodaux cequi est écrit dans la dite lettre. A ces causes & ayant egard aux prompts & utiles services que le dit Simon nous a souventesfois & promptement rendus & au Saint-Empire, & qu'il peut & doit encor rendre à l'avenir nous avons d'une meure deliberation, science certaine & de nôtre puissance imperiale conferé en vray fief au dit Simon & à ses heritiers feodaux & luy conferons aussi en vertu des presentes ladite partie du Landgraviat & du Landgricht en Basse-Alsace que les dits Comtes d'Oettinguen avoient sur la Seigneurie, Chateaux, Forteresses, Villes, villages, justices, bans & finages & autres choses suivant qu'il est plus amplement specifié dans les dites lettres des Comtes d'Oetinguen & de la maniere qu'il y est écrit, & le dit Simon a aussi reçu de nous les dits fiefs & du Saint-Empire en vray fief masculin avec serments foy & hommages, suivant & conformément au droit & à l'usage de pareils fiefs masculins, & que le dit Simon & ses heritiers feodaux doivent toujours recevoir les dits fiefs de nous & de nos successeurs à l'Empire, des Empereurs & Roys des Romains en nous reservant nôtre droit, celuy du Saint Empire & de tous autres. En foy des presentes scellées du seau de nôtre Majesté Imperiale; donné au camp prés d'Ezzingen l'an de grace 1360 le Dimanche avant la feste de la nativité de notre Dame, de nos régnes le quinzieme & d'Empereur des Romains le sixieme; per Dominum Imperatorem Rudolphus de Frideberg. Traduit par Muller 21 Avril 1720.

FEUDA LANDGRAVIATUS ALSATIÆ INFERIORIS VENDITA EPISCOPO ARGENTINENSI.

Ad Lib. XXVI. pag 300. Part. I.

In nomine Dei Amen.

1359. Ex prodromo Alsatico pag. 286. & actis Com. Oetingensib. productis n. 16.

NOVERINT universi præsentium inspectores, quod nos Ludovicus senior & Ludovicus junior Comites de Oettingen Augustensis Diœcesis Landgravii Alsatiæ Argentinensis Diœcesis; pro nobis hæredibus & successoribus nostris universis justo venditionis titulo vendidimus, assignavimus & libere resignavimus, vendimus assignamus & libere resignamus præsenti scripto Reverendo in Christo Patri & Domino Domino Johanni Episcopo Argentinensi, sibi ac suis successoribus in Episcopatu prædicto ac ipsi Ecclesiæ Argentinensi ementi, Dominia bona jura, reditus infra scriptos ab eadem Ecclesia in feudum dependentes cum attinentiis universis - - - - - - pro pretio viginti millium florenorum auri de Florentia bonorum & Regalium justum & sufficiens pondus habentium - - hac conditione interveniente quod si aliqua bona per nos venditores & quondam Fredericum de Oettingen mei Ludovici senioris Fratrem aut aliquem vel aliquos ex nobis una cum Johanne Landgravio in Alsatia — invenirentur alicui esse obligata nos præfati Comites de Oettingen liberare & absolvere promittimus. Exceptis feudis illis, & quæ fuerunt feuda, antequam nos venditores præfati Landgraviatum Alsatiæ adepti fuissemus & per nos collata vel in dotem de nostro consensu aliis assignata fuerint — in præmissorum testimo-

ftimonium figilla noftra videlicet Ludovici fenioris & Ludovici junioris Comitum de Oettingen præfcriptorum præfentibus funt appenfa. Datum in die converfionis S^t Pauli Apoftoli anno Domini millefimo tricentefimo quinquagefimo nono.

LE LANDGRAVIAT DE LA BASSE ALSACE VENDU A L'EVEQUE DE STRASBOURG.

Ad Lib. XXVI. pag. 301. Part. I.

Ex authentico in mufæo Dni. Klinglii depofito.

Nous Loüis l'aisné & Louis le cadet Comtes d'Oettingen & Landgraves d'Alface faifons fçavoir à tous ceux, qui les prefentes liront ou entendront lire, que l'etroite amitié, qui à toûjours été entre nous & le Reverend nôtre gracieux Seigneur Jean Eveque de Strasbourg, & la jufte reconnoiffance pour les bienfaits, que nous avons reçus en plufieurs rencontres de luy & de fes predéceffeurs les Evêques de Strasbourg, nous ont porté a nous engager par ferment promettant pour nous & pour nos héritiers & fucceffeurs toute feureté & guarantie, de ceder au fusdit notre gracieux Seigneur Jean Evêque de Strasbourg & à fes fucceffeurs dans l'Evêché le Landgraviat d'Alface avec la juftice & les vaffaux auffibien qu'Erftein fitué fur l'Ill avec tous les fujets droits & dependances, à pur & a plein fans aucune reftriction ne refervant aucun droit ny jurisdiction pour nous, nos héritiers & nos fucceffeurs, avec offre de remettre le tout entre les mains de nôtre gracieux Seigneur Jean Evêque de Strasbourg ou aux Evêques fes fucceffeurs, quand ils demanderont en vertu de leurs lettres patentes d'être mis en poffeffion du Landgraviat d'Alface avec la juftice & les Vaffaux & d'Erftein avec les fujets, droits & dependances, qu'ils auront receus de nous en titre de Fief: nous nous obligeons par ferment d'obferver fidéllement toutes ces chofes, & nous confentons, qu'au cas que nous venions à manquer à notre promeffe, qu'on nous regarde comme des parjures, gens fans foy & fans honneur, & nôtre gracieux Seigneur l'Evêque Jean ou fes fucceffeurs feront en droit de nous déclarer hautement pour des parjures & des hommes fans foy & fans honneur: de plus nous ferons tenus de leur payer une amande de vingt mille bons florins, qu'ils pourront eux mesme faire lever à leur bon plaifir fur nos terres, Villes, Bourgs & villages en quelque lieu qu'ils foient fitués fans diftinction de nom & fans exception: pour cet effet ils pourront par toute voye de droit & de fait fe faifir de nos biens immeubles & meubles en tout lieu & en tout tems & en difpofer pour obtenir le payement des 20000 florins, & pour reparer le dommage qu'auront fouffert l'Evêque, ou fes fucceffeurs avec leurs alliez, fi nous venions à manquer à nos promeffes en refufant de céder ou de donner en fief le Landgraviat d'Alface avec la juftice & les vaffaux auffibien qu'Erftein avec fes fujets & fes dependances: la faifie, qu'ils feront de nos biens ne leur pourra étre prejudiciable en façon quelconque & ils ne pourront étre recherchés pour cela ny par nous ny par les Empereurs & les Roys, fans crainte de contrevenir aux ligues faites & à faire entre les Villes & les provinces; ni de faire contre les loix Ecclefiaftiques & Civiles, desquelles nous nous déportons entierement en vertu de cette ceffion par écrit au nom de nos héritiers & de nos fucceffeurs. S'il arrivoit que le dit Evéque nôtre gracieux Seigneur, fes fucceffeurs & fes alliez fouffriffent quelque domage au fujet d'une faifie faite, nous promettons en notre privé nom & au nom de nos héritiers & nos fucceffeurs de les dédomager en tout & partout fans délay & fans contradiction remettant le tout a leur propre arbitrage. Deplus & enfin felon la teneur de ces prefentes nous renonçons pour nous, nos heritiers & nos fucceffeurs à toutes les procedures, qui pourroient étre intentées devant les juges tant Ecclefiaftiques que Séculiers, nous renonçons auffy à tous les privileges, coutumes & ftatuts des Villes & des Provinces, fans détour & fans fraude.

Et en particulier nous renonçons aux Lettres, que nous, nos héritiers & nos fucceffeurs pourrons obtenir des Papes, Empereurs ou Roys pour nous faire difpenfer & relever de nôtre ferment, & nous nous engageons de nouveau par ferment de ne nous point prevaloir ny tirer aucun avantage de pareilles lettres, foit qu'elles fuffent obtenuës par nous ou par d'autres en nôtre nom ou en nôtre confideration, & même nous re-

renonçons absolument à toutes les lettres, que nous pourrions avoir ou que nous pourrions obtenir dans la suite du S. Siége de Rome, des Empereurs, Roys, Grands-Baillifs ou autres, ne voulant tirer aucun secours ny avantage au prejudice de toutes ces choses en général & en particulier, qui sont contenües dans cet écrit pour le present & pour l'avenir sans alléguer aucun prétexte pour nôtre défense &c. En foy de quoy nous Loüis & Loüis Comtes d'Oettingue avons apposé nôtre sceel à cette Lettre qui fut expediée au jour de la conversion de S. Paul Apôtre, depuis la naissance de Jesus Christ en 1359.

BENHEIM ET AUTRES ONZE VILLAGES DEPENDANTS DU LANDGRAVIAT D'ALSACE.

Ad Lib. XXVI. pag. 301. Part. I.

1359. Ex causa Oetingensi.

NOus Loüis le vieux Comte d'Oetingue, & *Landgrave d'Alsace*, sçavoir faisons à tous ceux qui ces presentes Lettres verront ou entendront lire, que par devant nous est comparu le sieur Henry de Fleckenstein le Vieux *nôtre Vassal*, *& de nôtre Landgraviat d'Alsace*, & nous a résigné & remis Benheim la Ville & le Château, & tous les droits en dépendans, ensemble le Landgericht ou Justice Provinciale de Roschwog & les Villages en dépendans, nommément Roppenheim, Forstfeld, Kauchenheim, Gisenheim, Roschwog, Sessenheim, Stamatt, Runsheim, Dalhunden, Avenheim & Denckelsheim, avec tous les droits en dépendans, soit en Prevôté, ou Vogteyen, Justices, Jurisdictions, Bans & Finages, & en habitans, Bois, Rivieres & Pâturages, trouvé ou non trouvé, hors de son pouvoir & puissance en nos mains; ce qu'ayant été ainsi fait, nous avons eu égard aux fidels services que ledit sieur Henry de Fleckenstein le Vieux nous a rendu souvent, & peut encore bien rendre, & avons donné & conferé en Fief audit sieur Henry de Fleckenstein le Vieux, & a Henry son petit fils en communauté *les dits Fiefs* en vray Fief, & les ont reçus de nous, & sont devenus *nos Vassaux*, *& de nôtre Landgraviat pour raison de ce*, & lesdits de Fleckenstein joüiront desdits Fiefs en vraye communauté, l'un peu, l'autre beaucoup, suivant qu'ils le trouveront bon être, en foy dequoy nous susdit Comte Loüis d'Oetingue & *Landgrave d'Alsace*, avons apposé nôtre Sceau aux Presentes. Nous Henry de Fleckenstein le Vieux, & Henry de Fleckenstein son petit-fils susdits, confessons que toutes les choses écrites ci-dessus sont passées de nôtre bon gré & volonté, & promettons de tenir toutes les choses écrites ci-dessus pour fermes & stables; en foy de ce nous avons apposé aux Presentes nôtre Sceau à côté du Sceau de nôtredit gracieux Seigneur. Donné le Samedy aprés la Conversion de Saint Paul en l'année que l'on comptoit depuis la naissance de Jesus-Christ mil trois cent cinquante neuf.

FIEFS CEDE'S PAR LES LANDGRAVES D'ALSACE A L'EVEQ. DE STRASBOURG.

Ad Lib. XXVI. pag. 301. Part. I.

1359. Ex authentico in causa Oetin. gensi.

NOus Loüis l'aîné & Loüis le jeune Comtes d'Oetinguen & Landgrave en Alsace, à tous nos vassaux, qui y sont établis ou qui possédent des biens, villages, justices, bans & finages & autres droits, quels noms qu'ils puissent avoir relevants de nous en fiefs entre l'Eckembach & la Sorn & nommément à Huguelman Brunich, Jean Burckard & Ulric Seigneurs de Vinstingen nos amés & feaux salut. Nous vous faisons sçavoir que nous vous avons résigné franchement simplement & purement & lesdits biens relevants de nous en fief & que nous & nos ancestres Landgraves en Alsace avons eu jusqu'a aujourduy du Réverend nôtre gracieux Seigneur l'Eveque Jean & de ses predécesseurs & de l'Evéché de Strasbourg par une affection & amitié particuliere & speciale que nous portons à nôtre dit Seigeur Evéque Jean & pour plusieurs bienfaits que nous avons reçu de luy & de ses predécesseurs audit

audit Evêché souventefois. Et nous vous avons déchargé & vous déchargeons aussi de vos ferments foy & hommages que vous nous avez prestés, & voulons que vous receviez de nôtredit gracieux Seigneur Evêque Jean de l'Evêché de Strasbourg & de leurs successeurs vosdits fiefs, que vous avez tenus en fief de nous jusqu'apresent, & que vous luy prestiez ferment & foy & hommages & que vous luy soyez obeissants ainsi que vous étes obligés de faire à vôtre vray Seigneur direct pour raison de vos fiefs. En foy & temoignage dequoy nous avons apposé notre seau au doss des presentes, le juidy avant la Chandeleur en l'année de Jesus-Christ mil trois cent cinquante neuf. Traduit par Muller le 21 Avril 1720.

L'EMPEREUR HENRY REND A L'ABBAYE DE WEISSEMBOURG HAGENBACH, ALTESTAT ET AUTRES.

Ad Lib. XXVI. pag. 297. Part. I.

1311. Hagenbach, Altestat &c.

HENRICUS Dei Gratia Romanorum Rex semper Augustus universis Sacri Romani Imperii fidelibus præsentes Litteras inspecturis gratiam suam & omne bonum Deum Patrem & Dominum per quem regnamus & vivimus libenter in suis Ministris honoramus, ut eorum suffragiis ac piis Intercessionibus Jugiter adjuvemur, cum enim Clementia principis liberaliter subjectis aperitur, tunc ejus Regni solium sublimatur in gloria & feliciter stabilitur, Ecclesiarum verò, seu Monasteriorum quæ fundationis ac dotationis per divos antecessores nostros Imperatores vel Reges Romanorum sumpserunt initium statum felicem conservare, ac eundem donis elevare majoribus non immeritò delectamur, ad venerabilem igitur Egidium Abbatem Wissemburgensem dilectum Principem nostrum Conventum ac Monasterium ejus oculos convertimus gratiæ specialis devotas & instantivas preces ipsius favorabiliter admittentes, advocatiam seu Jus advocaticium Villarum Infrascriptarum. Videlicet, *Veteris Villæ*, *veut dire Altestat*, *Schleitall*, *Warenspach*, *Schweighoffen*, *Sebach*, *Langenschweigen*, & Villæ dictæ *Bruch*, *Hagenbach*, *Bergen*, *Phortz & Vorelach*, pro ut sibi & Monasterio prædicto de jure pertinet, & ab antiquo pertinebat, licet per quosdam antecessores nostros aliquibus temporibus tetenta vel retentum fuerit Abbati & Monasterio Wissemburgensi prædictis restituimus de Regiæ plenitudine pietatis, cum etiam proprietas ipsarum Villarum spectare dignoscatur ad Monasterium prænotatum, sic quod de cetero eadem advocatia Abbati & Monasterio prædictis remaneat sine quorumlibet inquietatione cum omnibus Juribus suis & pertinentiis pacificè ac quietè, & ut uberioris munificentiæ Regalis munera percipiant Abbas & Monasterium antedictum &c.

Quod qui contra facere præsumpserit gravissimam nostræ Indignationis offensam Incurret & Centum libras auri componet cujus medietas fixo Cameræ nostræ, & pars altera passi Injuriam persolvatur.

Signum Domini Henrici Romanorum Regis invictissimi in cujus rei Testimonium præsentes Litteras conscribi & Nostræ Majestatis Sigillo jussimus communiri. Datum in Castris Ante Brixiam XVI Kalendas Julii Indictione IX Anno Domini Millesimo trecentesimo undecimo, Regni verò Nostri Anno Tertio.

Ego Frater Henricus Tridentinus Episcopus, Imperialis Aulæ Cancellarius vice Domini Henrici Coloniensis Archi-Episcopi Sacri Imperii per Italiam Archi-Cancellarii recognovi.

Pareille Lettre Patente donnée en Confirmation de celle cy-dessus se trouve de Louis IV Empereur de l'année 1337. laquelle répette de mot à mot celle cy-dessus.

NB. Les Villages marqués cy-dessus & les premiers Barrés y inclus le Village de Langenschweigen * composent le Baillage d'Altesstat du Mundat.

* Sont imprimez en Lettres Italiques.

Les autres Lieux Barrés y inclus Vorelach composent le Baillage de Hagenbach.

Henry qui a donné cette Patente doit étre suivant l'Histoire le Septime du Nom.

Ce titre se trouve à Weissembourg dans les Archives du Chapitre.

COM-

Digitized by Google

L'ADVOCATIE D'HAGENBACH DONNE' EN FIEF A RUBERT COMTE PALATIN.

Ad Lib. XXVI. pag. 297. Part. I.

1361. Hagenbach.

NOus Charles par la grace de Dieu Empereur des Romains toujours Auguste Roy de Bohéme déclarons publiquement & sçavoir faisons par ces presentes à tous ceux qui les verront ou entendront lire, que nôtre bien amé prince & Beau-frere Rupert l'ainé Comte Palatin du Rhin Grand Maitre de l'hostel du St. Empire, Duc de Baviere ayant aquis des Ecclesiastiques nos pieux nos Abbés & Convent de Weissembourg la proprieté de l'advocatie d'hagenbach qui leur appartenoit auparavant conformément aux lettres qu'ils en ont donnés aud. Duc. & ayant aussy achepté & acquis de notre bien amé & fidel Comte Guillaume d'Eberstein son droit de fief sur laditte advocatie avec tous ses droits & émoluments qu'il tenoit cy devant en fief desdits Abbés & Convent de Weissembourg ainsy qu'il est porté par les lettres qui en ont esté données audit Duc nous donnons en fief audit Rupert Comte palatin du Rhin & Duc de Baviere à luy & à ses héritiers Hagenbach & ladite advocatie pour par ses heritiers & successeurs les tenir à jamais en fief de nous nos successeurs les Empereurs des Romains & Rois, ainsy & deméme que ledit Duc tient ses autres biens de nous & du St. Empire. En temoignage dequoy nous avons fait sceller les presentes de notre sceau imperial données a Bedirifs. l'an de nôtre Seineur Jesus Christ 1361 & de nôtre Regne d'Empereur le septieme.

Envoyé à Monsieur d'Armenonville le 11. Mars 1720.

VENDITIO CASTRI KUNSBERG ET S. HIPPOLITI FACTA EPISCOPO ARGENTINENSI.

Ad Lib. XXVI. pag. 301. Part. I.

Ex Arch. Episcop.

NOverint universi-Quod nos Ludovicus senior & Ludovicus junior Comites de Oettingen Augustensis Diœcesis Landgravii Alsatiæ Argentinensis Diœcesis vendidimus assignavimus & resignavimus Domino Johanni Episcopo Argentinensi ac ipsi Ecclesiæ Argentinensi ementi, Castrum nuncupatum Kunsberg nec non opipidum S. Hyppoliti dictæ Argentinensis diœcesis, cum homagiis Dominiis, feudis feudatariis vassallis, vassalagiis, attinentiis pertinentiis, steura Bettæ, hominibus, bonis & juribus ipsorum universis quæsitis & inquirendis, in rebus quibuscumque consistentibus, quocumque nomine nuncupatis &c. Pro pretio decem millium florenorum auri de Florentia quos quidem florenos nos venditores præfati confitemur nos a præfato Domino Johanne Episcopo plenè & integraliter recepisse, nobisque numeratos & in usus nostros totaliter conversos esse. &c. Datum in die conversionis sancti Pauli, anno 1359.

ACTE

ACTE D'ECHANGE CONTENANT CESSION DU LANDGRAVIAT DE LA BASSE-ALSACE PAR LES COMTES D'OETINGUE A L'EMPEREUR CHARLES IV.

Ad Lib. XXVI. pag. 301. Part. I.

1351. Ex authentico.

KAROLUS Dei gratiâ Romanorum Rex, semper Augustus & Bohemiæ Rex, notum facimus universis. Quia pridem spectabilibus Ludovico & Friderico fratribus comitibus de Oëtting *Landgraviis inferioris Alsatiæ*, & hæredibus ipsorum fidelibus nostris ex justis ac memorabilibus causis, & pro certa summa pecuniæ, Oppida infrascripta, puta Denkelspihl & Bopfingen, cum omnibus juribus, utilitatibus & pertinentiis suis, à sacro Romano Imperio, nomine justi pignoris obligata noscuntur, sicut in Litteris obligationis hujusmodi, quas obtinuerunt desuper expressius continetur. Nos utilitatem & honorem multiplicem Sacri Imperii, ad cujus incrementum nos obligari conspicimus diligentius intuentes, animo deliberato Principum, Comitum, Baronum, Nobilium, & aliorum nostrorum & Imperii Procerum, & Fidelium accedente consilio, *veram permutationem fecimus* cum antedictis & eorum pertinentiis, quæ de ipsius imperii mera proprietate consistunt, *pro Landgraviatu inferioris Alsatiæ*, Oppidis, Munitionibus & Castris, putà Franckemburg, Kunisberg, Sanbliten, Voerdt, Erstein & Gayspoltzeim, nec non vassallis vassallagiis, feudis, feudatariis, honoribus, dignitatibus, dominiis, *Judiciis Provincialibus*, pœnis, proscriptionibus, sive bannis redditibus utilitatibus, silvis, montibus, vallibus, aquis, & omnibus pertinentiis cultis & incultis, *in quibuscumque rebus consistant, aut quibus nominibus valeant appellari*: quem quidem Landgraviatum & pertinentias in causa permutationis prædictæ *recepimus ab eidem*. Ideoque vice versa, animo deliberato, ac de certa nostra scientia, autoritate Romani Regis supradictis Ludovico & Friderico fratribus Comitibus de Oëtting, hæredibus & successoribus eorum in perpetuum supradicta Oppida, utpote Denkellpilh & Bopfingen, quæ pridem ab Imperio nomine pignoris habuerunt, cum omnibus juribus, libertatibus, honoribus, dignitatibus, redditibus, utilitatibus, consuetudinibus, & omnibus pertinentiis suis quibuscumque specialibus vocabulis designentur *in verum feudum hæreditarium*, eo modo quod ad nos & Romanos imperatores sive Reges, successores nostros in antea pertinere, damus, conferimus & donamus, præsentium sub nostræ majestatis sigillo, testimonio Litterarum. Datum Pirnis super albea flumine, anno Domini millesimo trecentesimo quinquagesimo primo, indictione quarta XVII Kalend. Septembris Regnorum nostrorum anno Romani sexto, Bohemiæ verò quinto.

Concordare de verbo ad verbum præsens hoc exemplar, vero suo authentico perquam vetusto, ac in Archivo Serenissimi Principis Oettingensis collocato *originali* attestor ego infra scriptus Notarius Cæsaræus publicus juratus hac mea manus su[b]scriptione signi Notariatus ac sigilli majoris appositione. Datum Oettingæ Rheetiæ quarto Augusti 1721. *Signé*, FRANCISCUS JOSEPHUS HERMANN, *avec Paraphe, Et scellé.*

ENGAGEMENT DU LANDGRAVIAT JUSQU'AU PAYEMENT D'UNE SOMME.

Ex causa Oettingensi.

NOUS CHARLES par la grace de Dieu Roy des Romains, toujours Auguste & Roy de Bohême: Déclarons & sçavoir faisons publiquement par les Présentes à tous ceux qui les verront ou entendront lire, que nous avons cy-devant de l'avis & conseil des Princes, Comtes, Barons & Seigneurs nos & du St. Empire fidels, fait un vrai échange avec les Nobles Loüis & Frideric freres Comtes d'Oettin, *cy devant Landgraves en Basse Alsace* nos & & du St. Empire fidels, pour ledit Landgraviat; & avons par contre donné & conferé ausdits Comtes d'Oettingen à leurs héritiers & successeurs à per-

perpétuité en vrai fief héréditaire les Villes de Denkelspihl & Bopfingen, lesquelles leur étoient cy-devant engagées du St. Empire avec tous leurs droits, profits, émolumens & appartenances, ainsi que cela est pleinement porté par les Lettres que nous leur en avons données; cependant *comme ledit Landgraviat est considerablement meilleur que lesdites Villes*, nous leur avons donné avec ledit échange seize mille livres de bonnes oboles ou hellers, *& nous engageons* pour vrai engagement aux susdits Comtes, & à leurs héritiers & successeurs *le susdit Landgraviat* avec les Villes, Châteaux & Forteresses de Franckembourg, Kunisberg, saint Hyppolite, Erstein, Voerdt, & Gayspoltzeim avec les Vassaux, Vasselages, Fiefs, feodalitez, Honneurs, Dignitez, Seigneuries, *Justices Provinciales ou Landgericht*, bans & finages, rentes, fruits & profits, forêts, bois, montagnes, fonds, eaux, & toutes les appartenances trouvez & non trouvez, de quelle nature qu'ils soient, ou quels noms qu'ils puissent avoir, *pour par eux posséder sans empêchement led. Landgraviat & sa dépendance, & en joüir sans diminution jusques au temps que nous & nos Successeurs à l'Empire Romain, livrerons & payerons entierement argent comptant, & sans aucune diminution ausd. Comtes d'Oettingen, à leurs Héritiers & Successeurs lesd. seize mille livres*, en foy des Presentes scellées de notre Sceau. Donné à Pirne, l'an de grace mil trois cens cinquante-un le Mercredy aprés la Fête de la Presentation de Notre-Dame, & de nos regnes de Roy des Romains le sixiéme, & de Bohéme le quinziéme.

Signifié à Strasbourg à la requeste du Prince d'Oettingen le 1. Février 1724, par Humbourg Huissier.

CHARLES IV. CONFIRME LA DONATION DE QUELQUES FIEFS DU LANDGRAVIAT DE LA BASSE-ALSACE FAITE PAR LES COMTES D'OETINGUE.

Ad Lib. XXVI. pag. 302. Part. I.

1373. Ex causa Oetingensi.

NOus Charles par la grace de Dieu, Empereur des Romains, toûjours Auguste & Roy de Boheme, confessons, & sçavoir faisons publiquement par ces presentes à ceux qui les liront, verront ou entendront lire, que pardevant Nôtre Majesté est comparu Henry de Fleckenstein le jeune, nôtre amé & féal, lequel nous a representé une lettre de défunt Loüis Comte d'Oetingue & Landgrave d'Alsace, & nous a humblement supplié qu'il nous plût gracieusement confirmer ladite Lettre conçuë de mot à mot ainsi qu'il ensuit. Nous Loüis Comte d'Oetingen le Vieux & Landgrave d'Alsace &c. . . . à laquelle humble priere dudit Henry de Fleckenstein, nous avons eu égard de même qu'aux fidels services qu'il nous a rendu ci-devant, & à l'Empire, & qu'il peut encore rendre à l'avenir, & avons d'une meure déliberation de nôtre puissance & autorité Imperiale, & de science certaine ratifié, & confirmé ladite Lettre *en toutes ses intentions*, sens, points, & articles, suivant qu'il est écrit de mot à mot cidessus, la ratifions & confirmons en vertu des Presentes, sans préjudice à nous, à l'Empire, & à tout chacun en nos droits & en les leurs. Si mandons &c. Donné à Mayence l'an de grace 1372. le Mercredy aprés la Fête de Dieu, de nôtre Regne le vingt-sixiéme, & de l'Empire le dix-huitiéme.

L'EVEQUE DE STRASBOURG EST INVESTI DU LANDGRAVIAT DE LA BASSE-ALSACE.

Ad Lib. XXVI. pag. 302. Part. I.

1384. Ex Arch. Episcopali.

NOus Wenceslas par la grace de Dieu Roy des Romains toûjours Auguste & Roy de Bohéme notifions & faisons sçavoir a tous ceux qui les presentes liront ou entendront lire, que le Reverend & dévot Frideric Evéque de Strasbourg nôtre neveu & Prince a comparu devant nous suppliant humblement & instamment, que nous voulussions par grace conferer

Digitized by Google

rer à luy & à son Chapitre de Strasbourg les principautés & les Seigneuries avec toutes les terres & dépendances qu'ils ont receu à titre de fief de nous & de l'Empire. Nous ayant égard a son instante, loyale, & humble supplique, & en consideration des grands services qu'il a rendu à nous & à l'Empire & pourra rendre dans la suite aprés une meure déliberation, par les bons conseils de nos Princes, Seigneurs & feaux & ceux de l'Empire, avec pleine connoissance, & par nôtre plein pouvoir, que nous avons en qualité de Roy des Romains, ce n'est cependant qu'aprés nous avoir preté serment de fidélité, obéissance & soumission,& fait les homages accoutumés,qui l'obligent à rendre les memes services & obéissance à nous & à l'Empire que nous rendent les Princes, Seigneurs & feaux de l'Empire.

Nous conferons à luy & à son Chapitre de Strasbourg à titre de fief les Principautés & Seigneuries avec toutes les terres & dependances,quels noms qu'elles puissent ou doivent avoir. Nous voulons aussi qu'en vertu de ces présentes ils les puissent posseder, avoir & retenir en la maniere & forme que ses prédecesseurs les Evêques de Strasbourg les ont possedé tenu & conservé à bon droit & justes titres, sans trouble conformément aux anciens usages.

De plus par une grace singuliere nous avons donné à titre de fief audit Fridéric Evêque de Strasbourg, à ses Successeurs & au Chapitre de Strasbourg le Landgraviat de la Basse-Alsace avec toutes les terres & dependances: Nous le conferons & voulons, qu'en vertu de ces présentes ils puissent le posseder, avoir & conserver à jamais à titre de fief relevant de nous & de l'Empire, dans les mémes formes & aux mémes conditions, que ses predecesseurs les Evêques de Strasbourg & le Chapitre de Strasbourg ont acquis légitiment le dit Landgraviat par achat ou autrement. Bien entendu que ces presentes dans tous les points y contenus ne pourront aucunement étre préjudiciables à nos droits, & aux droits de l'Empire & de tout autre. Enfoy de quoy nous avons apposé nôtre seel Royal. Donné à Luxembourg aprés la naissance de nôtre Seigneur 1384. au jour de S. Elisabeth, de nôtre Regne en Bohéme le vingt-deuxieme & de nôtre Empire le neuvieme

Signé

P. D. L. Bambergen. Episc. Cancell.
Conradus Epus Eubicen.

LETTRE D'ENGUERRAN DE COUCY AU SUJET DE SES PRETENSIONS SUR LES TERRES APPARTENANTES EN ALSACE AU DUC D'AUTRICHE.

Ad Lib. XXVII. pag. 309. Part. I.

Ex Arch. Argentin. Civitatis.

INguerrannus Dominus de Couciaco, Comes Suessionensis & Bebfordie, & heres magni Ducis Luppoldi primogeniti Ducis Austrie, Dilectis atque Karissimis Burgensibus & Gubernatoribus Villarum de Strasbour & de Coulombier, nec non & aliarum Villarum subjectarum & sub Dominio Illustrissimi ac Excellentissimi Domini nostri Domini Imperatoris Romanorum existentium habitantibus, significamus ac notum facimus, quod nos ad preces de Aullay venimus ac fines agressi sumus propter héréditatem nostram recuperandam quod de jure héréditatis nobis videtur causa Successionis dilectissimi Domini Ducis Luppoldi Domini & avi nostri supradicti cujus anima in Domino requiescat, que héréditas nostra à cognatis nostris de Austria scilicet Ducibus Alberto & Luppoldo injuste & sine causa detinentur de quo jure nostro non credimus vos latere sed ad plenum informatos, & si necesse fuerit quotiescunque vobis placuerit veraciter informabimus. Et jam de nostro jure supradicto scripsimus dilectissimo Domino & consanguineo nostro Domino Duci Brabantie Vicario prefati Illustrissimi Domini Domini Imperatoris, qui se tenet pro plenarie informato. Et super hoc nobis mandavit intimando quod nullo modo contra jus nostrum existet nec aliquo ausu intendit

intendit impedire, fed placet fibi quod nos fecundum metas rationis illud requiramus. Quare vos rogamus & amicabiliter requirimus ut in hac caufa vos fideles amicos & benevolentes habeamus, quare nullo modo intendimus contra Dominum Imperatorem nec fibi fubjectos aliquid attentare, fed folum fuper illos qui jus noftrum & hereditatem impedivit, occupavit, eorum adjutores injufte detinent. Et fuper prediĉtis voluntatem veftram refcribere velitis. Datum fub Sigillo noftro in Vallis Maifonis, XXIIII. die Menfis Septembris.

(L.S.) J. Cauchon.

N. Franci mediæ ætatis, Alfatiam vocabant Auffay ita Obrecht in prodromo p. 145.

TRAITE ENTRE LES EVEQVES DE STRASBOURG, DE BASLE, ET DE COIRE, COMME AUSSI ENTRE LES VILLES DE STRASBOURG, DE BASLE, ET AUTRES SEIGNEURS ET VILLES FAIT AU SUJET D'UN SECOURS COMMUN CONTRE LES TROUPPES ANGLOISES QUI RAVAGEOIENT LA PROVINCE D'ALSACE ET AUTRES PAIS VOISINS EN 1362.

Ad Lib. XXVII. pag. 303. Part. I.

1362. Ex Chronico Alfatiæ Schilteri pag. 887.

NOus Jean par la grace de Dieu Evêque de Strasbourg &c. Jean par la grace de Dieu Evêque de Basle: Jean par la grace de Dieu Evêque de Coire, Chancellier de fon Alteffe Sereniffime Duc d'Autriche & pour lors Adminiftrateur & Plénipotentiaire dans fes Provinces de Suabe & d'Alface au nom de nos Seigneurs d'Autriche & avec tous les Baillifs, juges & autres Officiers dépendans, qui fe trouveront entre les limites cy aprés marqués. Nous Jean par la grace de Dieu Abbé de Muerbach. Jean Comte de Strasbourg. Jean & Hug Comte de Fürftemberg: Jean Loüis & Sigismond Seigneur de Liechtenberg: Ottmann Seigneur d'Oxenftein: Walter, & Henry Seigneur de Gerolseck de Tuvingen: Jean, Ulric & Brun Seigneur de Rapolftein: Jean & Frideric Seigneur de Gerolseck fur le Wafichen: Henry de Gerolseck Seigneur de Larre: De plus Nous les maitres, Confeillers & Bourgeois des Villes libres, nommées cy aprés, Strasbourg, Basle, Fribourg: Et moy Stislau de Wintenmül Chevalier & fous-baillif d'Alface: Et nous les Prévôts, Maître, Confeillers, & Bourgeois des Villes Imperiales d'Alface fous mentionnées, Haguenau, Colmar, Weiffembourg, Sceleftat, Ehenheim, Rosheim, Mülhaufen, Keifersberg, Turinkeim, Münfter & Seltz: Et nous Bervart Prévôt, le Magiftrat & les Bourgeois de Richenviler, avec tous ceux qui dépendent de la Seigneurie de Würtenberg faifons fçavoir à tous, que nous avons d'un commun Confentement fait une Convention en bonne & düe forme pour procurer le bien & la confervation des Provinces & Contrées, qui feront marquées cy aprés avec leur limites: pour la fureté & la tranquillité des habitans pauvres & riches & principalement pour nôtre propre avantage & celuy de nos fujets, laquelle convention nous garderons fidellément & inviolablement depuis le jour, que la préfente convention à été faite jusqu'à Noel en la maniere fuivante. &c.

ACTE

ACTE DE CONFE'DE'RATION DRESSE', PAR DES VILLES IMPERIALES SITUE'ES EN ALSACE.

Ad Lib. XXVII. pag. 311. Part. I.

Au nom de Dieu Amen.

1379. Ex Arch. Haguenoensi Originale.

NOus les Bourguemaistres, Magistrats, Eschevins tribus & communautés, aussi bien que les Manents & autres du ressort des Villes Imperiales de Haguenau, Colmar, Selestat, Weissenbourg, Mulhausen, Ehenheim, Rosheim & Seltz, faisons sçavoir à tous ceux qui liront cet acte ou qui l'entendront lire, que nos Ancestres, nous & les Villes susdites avons été membres du St. Empire Romain dés son origine, & que nous avons demeuré tel sans interruption jusqu'à présent & que nous sommes resolus d'y persister à l'avenir en déclarant hautement, & sans fraude, que nous sommes prêts à rendre homage & obéissance à nos Sérénissimes Princes & Seigneurs les Empereurs & Roys des Romains qui sont à présent & qui seront à l'avenir, comme aussi à leurs Vicaires & aux Grand-Baillifs, de maintenir les droits du St. Empire, & de nous y conformer pleinement comme nous sommes obligés de faire par honneur & comme membres du St. Empire en veüe de procurer le bien commun en se donnant mutuellement du secours dans les pressantes nécéssités, comme nous le pretendons faire dans un besoin, qui nous touche presentement comme aussi dans les autres besoins à l'avenir à raison des Impositions non accoutumés dont on veut nous charger, pour detourner ce mal & pour prévenir de pareils inconvenients, eu egard au bien publique, à l'honneur & à la gloire du St. Empire auquel nous voulons être inviolablement attachés, pour mieux affermir nos droits & priviléges aprés une longue & libre & meure déliberation. Nous les Villes susmentionnées & chacune en particulier avons faite une etroite alliance en nous obligeant par serment envers Dieu & les saints de garder & d'accomplir fidellement & constamment tous les points en général & chacun en particulier comme il seront exprimés cy aprés.

1. Que nous ferons tous nos efforts possibles, afin que toutes les Villes susdites & chacune prise separément demeurent pour jamais unies au St. Empire, ne permettant en aucune maniere que separation soit faite en tout ou en partie, ny qu'on les puisse engager ou hypotequer refusant pour cet effet de donner aucune promesse, ny de faire aucun homage ou serment: sans neantmoins manquer à l'obéissance, que nous devons au St. Empire en tout ce qui sera de nôtre devoir, & comme nous l'avons fidelement pratiqué jusqu' icy.

2. Si quelque Seigneur Chevalier, ou autre de quelque état ou Condition qu'il puisse être sans exception de personne, vouloit donner atteinte à nos libertés, droits, coutumes, priviléges, serments documents dont nous jouissons & que les Empereurs & Roys des Romains, les Electeurs, Princes & Seigneurs nous ont accordés en Commun & à Chaque Ville en particulier, dans lesquels il est expressément porté, que les dites Villes conjointement ou separement prises ne pourront être separées du St. Empire, ny hypotequées ny inquietées ou lesées en aucune maniere: si quelqu'un au contraire osoit attaquer nos droits par le fer & le feu, par des sieges pillages ou Emprisonnement, Nous avons juré nous secourir en commun dans le Besoin & chaque Ville en particulier, & qui contiendroient des choses opposées à celles que nous avons marquées cy dessus, ils ne pourront infirmer ce présent acte de Confédération: aucune Ville en particulier sera en droit de faire des réponses promesses, ou porter jugement, sans la participation & l'agrément des dites Villes confédérées qui seules d'un commun accord ou par la pluralité des suffrages pourront décider les difficultés, qui pourroient naitre au sujet des points susmentionés.

3. On choisira neuf hommes d'un merite distingué à sçavoir deux de Haguenau, de Colmar, un de Selestat, un de Wissembourg, un de Mülhausen, un d'Eheim, un de Rosheim & de Seltz lesquels au nom des dites Villes Imperiales auront plein pouvoir de juger & porter sentences selon l'étenduë de leur capacité & en vertu de leurs serments sur toutes les difficultés, qui sur-

furviendront au fujet du préfent acte foit que le different regarde une perfonne particuliere ou une Ville entiere, un de ces neuf-hommes Choifis fera le Chef des huit autres durant trois mois & aura le droit de les envoyer toutes & quantes la neceffité des affaires le requerra, ainfi tour à tour de trois mois en trois mois il y aura un nouveau chef.

4. S'il arrivoit, qu'une des Villes confédérées fut injuftement attaquée ou fi quelque Seigneur, Chevalier ou autres fans exception de perfonne endomagera quelque maifon ou metagerie, ou cauffera quelque prejudice aux dites Villes Imperiales, nous ferons tout nôtre poffible pour empécher le tort, qu'on voudra nous faire & pour nous dédomager en cas de Domage fouffert en nous faiffifant des perfonnes & des biens de ceux qui font oppofées à nos Intérêts.

5. Quand une Ville confédérée fera affiegée, ou feulement menacée de fiége, elle en donnera avis au chef des neuf-juges lequel fans délay conuoquera les huit-autres juges pour déliberer fur la chofe propofée & pour avertir les autres Villes de venir au plutôt au fecours de celle qui fera affiegée ou menacée de fiége, afin de la défendre contre fes ennemis par la voye des armes felon les mefures, qu'on aura prifes fur ce fujet d'un commun accord ou à la pluralité des fuffrages, & les Villes confédérées exécuteront fans délay conformément à leurs ferments tout ce que les neuf-juges en auront ordonné, fi la neceffité étoit fi preffante & le tems fi court, que les neuf-juges ne puffent s'affembler affez tôt, la Ville qui fera dans le befoin avertira les Villes les plus voifines, qui ne tarderont pas en vertu de leurs ferments de luy donner tout le fecours poffible avec cette referve néantmoins, que tous les frais feront communs aux Villes confédérées chacune payant fa part & portion de fes facultés felon la coutume.

6. Si une ou plufieurs des Villes confédérées euffent quelque mecontentement au fujet des frais faits pendant les guerres, les autres Villes decideront de la chofe feulement aprés que le tems de la confédération fera expiré, cependant avec autant de pouvoir comme fi l'acte de confédération fubfiftoit en fon entier & cela en vertu de nôtre ferment.

7. Si nous trouvons à propos de changer quelque article de cet acte nous pourrons le faire, mais avec l'avis des neuf-juges : cependant ce préfent acte demeurera en fon entier durant cinq années confécutives à conter depuis la fefte de l'affomption de la Ste Vierge felon la datte de cette lettre, & durant ce tems nous ne ferons aucun changement dans ledit acte qu'avec le confentement des Villes confédérées & l'approbation des neuf-juges.

L'Affemblée des neuf-juges fe fera à Ober-Ehenheim, & fi cela ne pouvoit fe faire à raifon des guerres, le chef indiquera en fecret la Ville qui fera dans le befoin & aura droit d'avertir le chef, afin qu'il faffe fon poffible pour affembler les autres juges, afin d'obtenir par leurs moyens les fecours néceffaires, le tout conformément à leurs ferments & aux articles de cet acte. 8.

Les neuf-juges demeureront en office durant tout le tems de la confédération, mais fi quelqu'un des juges venoit à mourir, à fortir du païs, ou à changer de Ville, ou être inhabile pour cet Employ à raifon des infirmités alors la Ville d'ou fera le juge qui manque, pourra choifir & députer un autre, qui fera le méme ferment & aura les mêmes pouvoirs que fon prédéceffeur. 9.

Pour prévenir d'autres inconvenients nous avons déclaré aux Villes confédérées que nôtre intention eft que perfonne de nous prenne aucun emploi dans les dites Villes, qui foit contre les articles de cet acte, ou qui le mette hors d'état de s'y conformer : & que les habitans des Villes feront obligés de rapporter fidellement aux Magiftrats les difcours qu'on aura tenu contre cet acte, lesquels ils auront entendus eux mesmes ou appris par d'autres, fi quelqu'un venoit à manquer à ce devoir, la Ville, dans laquelle on aura contrevenu à cet ordre, aura foin de faire punir le delinquent, & fi la Ville tardoit trop à faire fon devoir fur ce point, les autres Villes confédérées feront en forte, que la faute du delinquent & même la négligence de la dite Ville ne demeure impunie le tout felon l'avis des neuf-juges. 10.

Si quelque Ville, Chevalier ou autre avoit deffein d'entrer dans nôtre ligue, il pourra en donner avis à une des confédérées & fi la Ville, qui en aura été avertie, juge, qu'on faffe part aux neuf-juges, elle le fera, & on fe conformera au fentiment des neuf-juges. 11.

Si une Ville confédérée faifoit des frais ou quelque gain à raifon de cette ligue, 12.

Digitized by Google

ligue, & si les autres venoient à desapprouver les frais faits alors la chose sera raportée aux neuf-juges & leur décision aura lieu.

Nous avons fait ferment d'observer fidellement & constament tous les articles contenus dans ce présent acte: En foy dequoy nous les Bourguemaistres & Magistrats des dites Villes confédérées avons apposé nos grands sceaux, une sera gardée à Haguenau une autre à Colmar & la troisieme à Ehenheim, ou dans une autre Ville ou le chef des neuf-juges voudra la faire transporter, fait depuis la naissance du Sauveur en mil trois-cent soixante & dix-neuf an, la Veille de la feste de l'assomption de la Ste Vierge.

LETTRE PAR LAQUELLE LE ROY WENCESLAS A ENGAGE' AU DUC RUPERT ET A SES HE'RITIERS GUTEMBOURG ET FALKEMBOURG AVEC LEURS DEPENDANCES POUR QUARENTE MILLE FLORINS.

Ad Lib. XXVII. pag. 310. 314. Part. I.

Ex authentico servato ibid.

NOus Wenceslas par la grace de Dieu Roy des Romains toûjours Auguste & Roy de Bohéme déclarons & sçavoir faisons à tous ceux qui ces presentes lettres verront ou entendront lire que Rupercht l'ainé Comte Palatin du Rhin, Archisenefchal ou maitre d'Hôtel du St. Empire & Duc de Baviere nôtre Cher Cousin & Prince ayant tant pour luy que pour ses héritiers les Comtes Palatins du Rhin, du consentement de feu nôtre pere l'Empereur Romain de glorieuse mémoire & du nôtre, & moyennant quarente mille bons & petits florins de Florence dégagé les forteresses de Guttembourg & Falkembourg, ensemble les Villages de Dirrembach, Rechtembach, Otterbach, Minfeld, les Châteaux & Villages de Frickenfeldt, Candel, Mundelslach, Dierbach, Mosan, Widelro, Horbach, Swigen, Montz, Wiltgartzwifen, Hoffitetten, Rindal, Hasélach, Ungelheim, & autres Villages avec leurs dependances, que le Comte Emich de Linange à tenus jusqu'icy à titre d'engagement de la part de l'Empire & ayant par là considerablemenr avancé nos intérêts & ceux de l'Empire, nous avons aprés une meure déliberation & de nôtre certaine science engagé & engageons par la présente lettre au susd. nôtre Cousin & à ses héritiers les Comtes Palatins du Rhin les biens susnommés avec leurs appartenances, affin qu'en vertu d'icelle lettre il les puisse avoir, tenir & posséder sans aucune contradiction à titre d'engagement jusqu'à ce que Nous ou nos Successeurs à l'Empire les Empereurs ou Roys des Romains les dégagions moyennant le remboursement de la susd. somme de quarente mille florins, à condition neantmoins qu'en vertu des lettres données pour cet effet aud. nôtre Cousin on degage aussi en même tems les autres biens qui luy ont été engagés cy devant de la part de l'Empire. Enfoy de quoy nous avons fait munir la presente lettre de nôtre seau Royal. Donné à Nuremberg le jour de St. Vincent l'an de grace treize cens soixante & dix-neuf & de nos regnes de celuy de Bohéme le seizieme & de celuy des Romains le Troisieme.

COMMENT L'EMPEREUR CHARLES CONFIRME LE DEGAGEMENT DES VILLAGES DE BILLIGKEIM, ET GRODANSTEIN &c. ET JOINT LES QUATRE MILLE FLORINS AUX AUTRES ENGAGEMENTS ET A NE POINT LES DEGAGER SEPAREMENT PAR L'EMPIRE. 1361.

Ad Lib. XXVII. pag. 314. Part. I.

Ex authentico ex musæo Dni Klinglin P. Regii.

NOus Charles par la grace de Dieu Empereur des Romains toûjours Auguste & Roy de Bohéme déclarons publiquement & sçavoir faisons par ces presentes à tous ceux qui les verront au entendront lire que nôtre cher Beau-pere Prince Rudolff Comte Palatin du Rhin & Duc de

de Baviere d'heureuse memoire ayant en nôtre nom & celuy de l'Empire engagé à nôtre cher & celuy de l'Empire le Comte Emich de Linange pour quatre mille florins de Florence de bonnes espéces & titre, les Villages suivants, sçavoir Billigkeim, Godranstein, la justice & ce qui y appartient, Steinwiler, Erlebach, Clingen, Rorbach, & Emphinlingen, & nôtre cher Beau-frere le Prince Rupert l'ainé Comte Palatin du Rhin, Archimaistre d'Hôtel du St. Empire, Duc de Baviere ayant rachetté pour luy & ses hoirs, du dit Emich de Linange les dits Villages & payé de ses deniers lad. somme de quatre mille florins de Florence sur les dits lieux engagés, mais les avons ajoutés encor aux autres engagements qu'il tient de nous & de l'Empire, de sorte que ni nous ni nos Successeurs Rois ou Empereurs du St. Empire ne pourront en quelque maniere que ce puisse être les dégager de luy ou de ses héritiers l'un sans l'autre, devants lesd. quatre mille florins & toutes les autres sommes, qui leur sont deües, & pour raison des quelles ils tiennent à titre d'engagement des biens de l'Empire leur être entierement remboursées & ensemble conformément aux lettres qu'ils ont de l'Empire & de nos predecesseurs les Roys & Empereurs & de nous. En temoin de quoy nous avons fait sceler de nôtre sceau Imperial les presentes, données à Nuremberg l'an de grace 1361. le Lundy avant la feste de St. Simon & de St Jude de nos Regnes sçavoir de Roy le 16. & d'Empereur le 7.

QUE LE COMTE FREDERIC DE BITSCH A E'TE' FAIT BAILLIF PAR LE DUC RUPERT L'AINE' DES VILLAGES SITUE'S EN ALSACE.

Ad Lib. XXVII. pag. 314. Part. I.

Ex Musæo Dni Klinglin P. R.

NOUS Frederic Comte de Deux-Ponts & Seigneur de Bitsch déclarons publiquement par ces presentes que l'Illustre Prince & Seigneur Rupert l'ainé Comte Palatin du Rhin Grand-Maitre de l'Hôtel du St. Empire & Duc de Baviere nôtre gratieux Seigneur nous à de sa grace particuliere confié le soin des Villages, qui luy appartiennent & au Palatinat situés en Alsace, avec tous les droits revenus & émoluments en dependants, & nous à fait le Baillif desd. Villages pour nôtre vie durant & non pas pour plus longtems, & nous serons tenus aussi de servir & d'obéir pendant nôtre vie avec lesd. Villages à nôtre Seigneur & à ses héritiers, de les maintenir, défendre & protéger de bonne foy comme leur Baillif, & comme il est juste qu'un Baillif fasse sans retard, opposition, contradiction & fraude, mais lors qu'à nôtre mort nous cesserons de l'être, nôtre Seigneur Duc ou ses héritiers pourront nommer, établir, tels Baillifs dans leurs Villages qu'ils voudront, & les déplaçer à leur gré, quand & comment ils voudront sans pouvoir être empéché ou troublé en aucune maniere par nos héritiers ou aucun autre de nôtre part & ne pourront aussi tous nos héritiers ou aucun autre de nôtre part avoir ni jamais former en quelque maniere que ce puisse être aucune prétention par rapport à nous & à la d. charge de Baillif contre nôtre dit Seigneur le Duc ou ses héritiers ou leurs susd. Villages & le tout sans fraude. Car nôtre dit Seigneur le Duc & ses héritiers de même que les susd. Villages doivent être exempts de toutes pretentions & demandes de la part de nos héritiers & de celle de tous autres, sans pouvoir être troublés ni inquietés. Et nous Comte Frederic susdit avons promis de bonne foy & presté serment sur les saints à nôtre dit Seigneur le Duc & à ses héritiers, pour nous & les nôtres, de garder pour ferme & stable tout ce qui est écrit cy dessus, & de ne faire jamais rien, qui y soit contraire, ni de souffrir qu'il y soit contrevenu en aucune maniere & le tout sans fraude. En foy de quoy nous le Comte Frederic susdit avons scellé les presentes de nôtre sceau & avons aussi prié nos Chers freres Hammann & Wecker Comtes de Deux-Ponts & Seigneurs de Bitsch, de sorte que pour temoignage de tous les points & articles cy dessus mentionnés & servir à jamais à nous & à nos héritiers ils ont aussi siellé de leur sceau les presentes: Ce que nous Hammann & Wecker susdits reconnoissons aussi

aussi, & avons en foy de ce, & pour servir à nôtre dit frere & à ses héritiers pour toujours scellé pareillement les présentes de nôtre sceau. Données a Heidelberg le Samedy d'avant la St. Jacques apotre l'an de Jesus-Christ 1390.

DE TRANSLATIONE ECCLESIÆ COLLEGIATÆ DE RHINAU AD ECCLESIAM S. PETRI SENIORIS ARGENTIN.

Ad Lib. XXVIII. pag. 318. Part. I.

Ex Arch. Eccl. S. Petri Senioris.

WILHELMUS, Dei & Apostolicæ sedis gratia Electus confirmatus Argentinensis, dilectis nobis in Christo Clero & Populo Civitatis & Diœcesis nostræ Argentinensis, salutem & sinceram in Domino charitatem. Cum de novo Ecclesia Collegiata Sancti Michaëlis in Rinowe nostræ Diœcesis quæ propter Rheni inundationem subsistere non potuit, ad Ecclesiam Parochialem Sancti Petri Senioris Argentinensis cum omnibus sanctorum reliquiis,& aliis bonis & possessionibus, juribus, privilegiis & libertatibus ejusdem nostris & Capituli Ecclesiæ nostræ Argentinensis auctoritate & consensu intervenientibus, sit canonice translata: verùm quia corpus Sanctissimi Confessoris Amandi, primi Argentinensi Episcopi, nostri, licet indigni, Prædecessoris ad eandem Ecclesiam Sancti Petri nondum sit translatum, nec idem sanctissimum corpus deceat de loco primo quietis suæ ad locum Sancti Petri prædictum transferri, nisi cum magna veneratione & devota & humili Cleri & populi processione; cum autem spiritualium nuptiarum de sponsi & sponsæ communicatione jucundus adventus expectatur, videlicet corpus dicti Sanctissimi Confessoris Amandi, ut ad Ecclesiam Sancti Petri prædictam congruis & devotis obsequiis transferatur, quam in honore sui ac Sancti Michahëlis Archangeli & aliorum sanctorum quorum reliquiæ ibidem perpetuis temporibus cupimus venerari solenni ædificio amplificari, & spiritualium ac temporalium donorum & bonorum muneribus communiri speratur. Cupientes igitur tanti sancti translationem, & ipsius festi celebritatem ab omnibus Christi fidelibus per devotam processionem jejuniis, orationibus eleemosynarum largitionibus venerari, & ut Christi fideles ad dicti sancti reverentiam incitentur, & eo promptiores & devotiores existant, quo se illius consideratione perspexerint majoris gratiæ ubertate fœcundari. Nos igitur & omnipotentis Dei Misericordia, & beatorum Petri & Pauli Apostolorum ejus auctoritate confisi omnibus vere pœnitentibus & confessis, qui ad dicti Sancti Amandi translationem accesserint, reverenter & processionaliter de Monasterio Sanctæ Catharinæ extra muros Argentinenses ad Ecclesiam Sancti Petri Senioris ipsius Sancti corpus devote associaverint, & suas orationes profusis lacrymis cordis ad Dominam & Advocatam nostram Virginem genitricem Mariam, Sancti Michahëlis Archangeli & omnium Angelorum, Sanctorum Petri & Pauli, ac Sancti Amandi & omnium Sanctorum pro unitate & pace Ecclesiæ Dei & omnium Christi fidelium effuderint, & alia pietatis opera illa die translationis fecerint.quadraginta dies criminalium, & unum venialium peccatorum de injunctis pœnitentiis misericorditer in Domino relaxamus. Quo circa dilectis nobis in Christo nostræ majoris & aliarum Ecclesiarum Collegiatarum, & Parochialium Civitatis Argentinensis Præpositis, Decanis, Archidiaconis, Archipresbyteris, Canonicis, Presbyteris & Clericis, mandamus in virtute sanctæ obedientiæ, & sub pœna suspensionis officii sui divinorum latæ sententiæ in his scriptis. Alios vero exemtos rogamus & hortamur in Domino, ut ob tanti sancti reverentiam, indutis superpelliciis, & aliis ornamentis decentibus cum reliquiis bini & bini processionaliter & reverenter incedant,populumqueDei inducant, ut eos associent cum mansuetudine, devotione, & segregatim viri sine communicatione mulierum,& mulieres sine communicatione virorum devote incedant & comitivam faciant absque tumultu, & clamore cujuscunque. Quibus omnibus dicti Sancti corpus associantibus dictas indulgentias concedimus, ut præfertur, sub testimonio Sigilli nostri præsentibus appensi. Datum Argentinæ feria Sabbati in crastino festi, Sancti Lucæ Evangelistæ, sub anno Domini millesimo trecentesimo nonagesimo octavo.

LETTRE

LETTRE REVERSALE DE L'EMPEREUR SIGISMOND PROMETTANT DE NE JAMAIS ALIENER OU ENGAGER LES VILLES UNIES A LA LANDWOGTE OU GRAND-BAILLAGE DE HAGUENAU. en 1414.

Ad Lib. XXVIII. pag. 321. Part. I.

Tiré du livre qui à pour titre: Nullitas & iniquitas reunionum Alsatiæ Ex adjunctis N. X.

NOus Sigismond par la grace de Dieu Roy des Romains &c. reconnoissons & declarons à tous qui les présentes verront ou les entendront lire, que nos amez & feaux de l'Empire les Bourguemaitres, Magistrats & Bourgeois des Villes de Haguenau, Colmar, Seleſtat, Weissembourg, Obernheim Keisersberg, Mulhausen, Munster située au val de St. Gregoire, Türckheim, Rosheim, & Seltz, nous auroient remontré, comme nos predecesseurs les Empereurs & Roys des Romains leur avoient donné par un privilege special cette assurance qu'on ne permettroit jamais que ces Villes ou conjointement ou prises séparement fussent alienées ou detachées de l'Empire ou engagées: & que nous avons renouvellé & confirmé les lettres & privileges accordés par les dits Empereurs & Rois, leur ayant fait expedier des lettres patentes pour cet effet, par lesquelles nous declarons qu'en consideration de leur fidélité inviolable envers nous & envers l'Empire, aprés une meure déliberation & par l'avis de nôtre Conseil nous avons engagé & engagons nôtre parole Royale par ces lettres patentes pour nous & nos successeurs dans l'Empire que nous ne voulons, ny devons à jamais engager, hypothequer, aliener ny detacher en aucune maniere les dites Villes ni conjointement ni separément l'une de l'autre, ni leur quote part, ou taxes annuelles, ni la Landwogtey ou Grand-Baillage en Alsace avec ses dependances, mais nous voulons que les taxes annuelles, la Seigneurie & la Landwogtey ou Grand-Baillage avec toutes ses dependances soient incorporés à l'Empire pour toûjours, laissant les choses dans le même Etat, qu'elles étoient anciennement, & que nous les avons trouvé: c'est pour quoy nous ordonnons par nos lettres patentes tant aux Princes Ecclesiastiques que seculiers Comtes, Barons, Chevaliers, Nobles, Grands-Baillis & à tous nos fidels sujets & à ceux de l'Empire qu'ils n'empécheront en aucune maniere les dites Villes de joüir de leurs privileges & immunités, mais qu'elles les protegeront, maintiendront, & leur permettront d'en joüir paisiblement à peine d'encourir nôtre disgrace, & celle de l'Empire: n'y faites donc faute, en foy de quoy nous avons fait apposer nôtre seel Royal à Coblents la Veille de St. Barthelemy en 1414.

ETAT DE LA PREFECTURE D'ALSACE SOUS L'EMPEREUR SIGISMOND.

Ad Lib. XXVIII. pag. 321. Part. I.

Ex musæo Dni. P. R.

NOus Sigismond par la grace de Dieu Roy des Romains toûjours Auguste, Roy de Hongrie de Dalmatie, Croatie &c. reconnoissons publiquement par cettre lettre, & sçavoir faisons à tous ceux qui la verront ou l'entendront lire, que quoy qu'il est de nôtre devoir & étant portés d'avancer toûjours le bien public par lequel nos païs & sujets sont conservés en paix, nous sommes encore portés avec plus de desir de maintenir volontiers nos Villes du St. Empire, en nôtre garde & protection Royale, & de ne permettre qu'elles soient separées & démembrées en aucune maniere du dit Empire, sans quoy le repos & la tranquilité des dites Villes pourroient être diminués, sur quoy nous avons eu égard & à tous les services prompts, & volontaires que nos Amez & feaux du St. Empire les Bourgeois & Communautés des Villes de Haguenau, Colmar, Seleſtat, Weissembourg, Munster au val de St. Gregoire, Mulhausen, Keisersperg, Obernheim, Turckheim, Rosheim & Seltz, ont souvent rendus & qu'ils peuvent & doivent à l'avenir faire utilement à nous & audit St. Empire. A ces causes nous avons de meure déliberation, bon avis & certaine science aux dites Villes & Communautés, & aussy à une chacune en particulier, declaré & promis, declarons & promettons

Digitized by Google

tons en vertu de la présente lettre de nôtre pleine puissance Romaine Royalle pour nous & autres Empereurs Romains & Roys nos successeurs à l'Empire, que nous ne voulons ny ne devons jamais & à perpetuité en aucune maniere vendre, engager, hypothequer les susdites Villes en Général ou une seule en particulier, ou ce qui appartient aux dites Villes en Général ou à chacune en particulier du St. Empire Romain céder ou mettre dans un autre état, en quoy les dites Villes pourroient être divisées au aliénées du dit St. Empire. Mais quand il se trouveroit que nous ou nos prédécesseurs eussent donnés autrefois des lettres patentes ou qu'on en donneroit ou en trouveroit à l'avenir, en vertu des quelles, les Villes cy-dessus mentionnées en général ou qu'elq'une en particulier eut été avec ces appartenances, ainsi qu'il est enoncé cy-dessus, alienée du dit Empire, engagée ou autrement mise dans une autre état, ou qu'on les voulut encore aliener, nous voulons & ordonnons en vertu de ces présentes lettres & de nôtre susdite pleine puissance Royalle Romaine, que pareilles lettres qui pourroient avoir été donnés ainsi qu'il vient d'être dit, ou que l'on pourroit donner à l'avenir par oubly ou par autre cause, ne doivent avoir aucune force ou valeur, mais doivent être annullées & ne doivent sortir aucuns effets, attendu que nôtre sérieuse volonté & Intention est que les susdites Villes & Communautés doivent rester à toute perpétuité inseparablement à nous nos susd. successeurs & à l'Empire, à nôtre honneur & utilités & à celle de nos successeurs. En foy de ces présentes lettres munies du sceau de nôtre Majesté Imperiale données à Haguenau l'an aprés la nativité de Christ quatorze cent dix-huit, le premier Lundy aprés la Ste Marguerite de nos régnes, quand à celuy de Hongrie le trente-deuxieme, du Romain le huitieme.

Signé ad Relationem Domini Gregorii Episcopi Pataviensis Cancellarii Johannes Gersse.

ATTESTATIO DECANI ET CAPITULI ARGENTINENSIS DE CIVITATE ARGENTINENSI.

Ad Lib. XXX. pag. 347. Part. I.

Ex Arch. Argentin.

NOS Joannes Dominus de Ochsenstein Præpositus, Joannes Comes de Helffenstein Decanus & Capitulum insignis Ecclesiæ Argentinensis, recognoscimus notumque facimus per presentes, nobis per honestos prudentesque viros nostros amicos speciales dilectos Magistrum & Consules Civitatis Argentinensis significatum fore ipsos super infra scriptis punctis ipsorum immunitatem concernentibus, veritatis testimonium indigere suis loco & tempore utendum. Nosque pro ipsorum parte fuisse rogatos & requisitos quatenus sibi talis modi testimonium dare & communicare dignaremur in scriptis. Verum cum testimonium veritatis nemini denegandum, sed illud omni tempore manifestandum existat. Nos igitur præpositus Decanus, & Capitulum prænominati dicimus & attestamur sub nostris reverentiis & honoribus & qualitercumque testimonium veritatis merito dicere debemus. Nobis constare & esse notum quod Civitas Argentinensis à tanto tempore cujus initii non est memoria hominum, fuit esseque consuevit, prout hodie existit Civitas libera, quæ circa duntaxat servire consuevit Imperatori Romanorum ultra montana ad suam coronationem & non ultra. Quodque eadem Civitas Argentinensis in temporalibus Episcopo Argentinensium non est subjecta, nec pignoratitia pro eo aut pro Ecclesia sua neque ipse Dominus Episcopus imperium habet super eadem. Insuper ipsa Civitas suos Consules & consulatus majores & minores & eorum officiatos regimen & gubernationem instituit & destituit, præcipit, mandat, interdicit præceptaque & mandata publicari facit, & id itaque continuavit sine Episcopi licentia, impedimento, resistentia & contradictione. Item quod Civitas Argentinensis nec dat nec dare debet extra civitatem aliquem salvum-conductum. Constat insuper nobis atque scimus quod nobilis Comes Johannes de Lupffen quem R. P. Dominus noster, Dominus Rupertus Episcopus Argentinensis, certo tempore captivum detinebat, non in civitate Argentinensi exstitit detentus neque in

eädem civitate Argentinensi à captivitate dimissus fuit, sed in Dachstein, videlicet præfati Domini nostri Argentinensis Castro & municipio, in quorum omnium & singulorum fidem & testimonium præmissorum, sigillum nostri Ccapituli, quo utimur ad causas his litteris est appensum. Datum Argentinæ, in loco nostro capitulari consueto, die Jovis, decima-septima mensis Augusti sub anno Domini millesimo quadringentesimo quinquagesimo secundo.

ACTE CONTENANT LA FORME DE LA MAGISTRATURE DE STRASBOURG FAIT EN 1482. ET QUE L'ON LIT TOUS LES ANS AU JOUR DE LA PRESTATION DU SERMENT.

Ad Lib. XXXII. pag. 369. Part. I.

Au Nom de Dieu Amen.

Ex Arch. Argentin.

NOus les Maistres Nous les Sénateurs, Nous les Chevaliers, Nous les Escuyers, Nous les Bourgeois, Nous les Artisans & la Communauté, riches & pauvres de Strasbourg, affirmons, reconnoissons & confessons par ses présentes Lettres, que Nous sommes universellement & unanimement convenus ensembles & avons erigé un Tribunal commun à la gloire & louange de Dieu le tout puissant, en l'honneur de Sa tres-digne Mere, & pour l'utilité & l'advantage de la Ville de Strasbourg, comme aussi pour régir & juger le pauvre comme le riche;. Et est ce Tribunal celuy çy-Sçavoir, il doit y avoir Trente & une Personnes au Sénat: desquelles dix du Corps des Nobles (*a*), & un Ammestre de l'un des Corps des Mestiers, & puis Vingt Personnes aussi des Corps de Mestier, & comme l'on élisoit tous les Ans un nouveau Sénat entier, & un Ammestre dans les huit jours, avant que l'ancien Sénat descendit, afin que le nouveau Sénat puisse aussi être adverti des affaires qui ont estés traittées & faites dans l'ancien, la moitié en demeurera chaque année, en sorte que chaque Sénateur reste deux ans consecutifs dans le Sénat, & que tous les ans l'on élise la moitie du Sénat, & l'Ammestre en cet ordre: Les Eschevins de chaque Corps de mestier, dont le Conseiller sort du Sénat, doivent être de grand matin dans leur Poisle ou Tribu le jeudy d'aprés le sainct septieme jour, & là en la place de celuy d'entre eux qui doit sortir du Senat, en elire un autre de leur Corps qui soit un honneste homme & droit, qu'ils estiment le plus utile & le plus convenable à la Ville de Strasbourg sur leur serment & conformément à l'Ordonnance qu'ils en ont par devers eux, en conformité de quoy tous ceux qui composent l'ancien Sénat tant Nobles que Plébéiens ou du Corps des Mestiers doivent se rendre au Palais, & estant dans la Chambre du Grand Sénat elire d'autres Nobles de bonne vie & gens sinceres d'entre les Chevaliers, Escuyers & Bourgeois, qu'ils estiment les plus utiles & les plus convenables à la Ville de Strasbourg sur leur serment, en la place de ceux qui doivent sortir du Sénat, & d'entre ceux là élire deux Préteurs (*b*) des mêmes Pöisles, desquels sont ceux qui sont sortis du Sénat, pour être adjoincts aux deux qui y demeurent, desquels un chacun doit présider (*c*) trois mois & non davantage, & arrivant, que parmy ces Préteurs (*d*) ou autres, les Nobles ou Plébéïens (*e*) qui auroient été dans l'ancien Sénat & doivent y rester, il y en eust quelqu'un ou plusieurs qui fussent décedéz, qui s'en fussent allez, ou bien qui fussent d'ailleurs devenus incapables, l'on doit ce même Jeudy cydessus nommé, en élire d'autres en leur place, qui doivent seulement cette année être & demeurer au Sénat, comme le deuroit celuy qui seroit ainsi décedé, s'en seroit allé, ou seroit d'ailleurs devenu incapable, ensuite de quoy les dix Plébéïens, qui ont été au Sénat & y doivent demeurer, doivent aller dans la Chambre de derriere se joindre aux dix, que l'on à éleu le matin pour le nouveau Sénat, ce sont ensemble Vingt. Lesquels Sénateurs, Plébéïens doivent ensuite élire pour Consul

(*a*) Constoffler en Allemand. (*b*) Stettmaister en Allemand. (*c*) Estre Maistre en Allemand. (*d*) Maistres en Allemand. (*e*) Artisans en Allemand.

Digitized by Google

Consul (Ammestre) un homme sincere de bonne vie, sage, ferme & attaché à la Ville, & qu'ils estiment être le plus glorieux & le plus convenable pour la Ville & la Communauté de Strasbourg sur leur serment, qu'il soit de l'un des Corps de Mestier mais non de ceux où il y ayt déja un ancien Ammestre ni même aucun ancien Ammestre, à moins qu'il n'ayt depuis chommé cinq ans entiers; toutes lesquelles Elections doivent être faites, & doit y être procedé conformément aux ordonnances sur ce faites cy-devant émanées des Eschevins & de leur Chef (*a*) & qui sont expressément escrites dans le livre des Statuts de nôtre Ville & de celuy des Quinzes; desquelles ordonnances lecture doit aussi être faite tous les ans auxdits vingt Sénateurs qui doivent aussi prêter serment sur icelles; ce fait, les susdits Nobles, sçavoir ceux, qui sont restés de l'ancien Sénat, & ceux que l'on y a éleus le matin dudit jour de jeudi, ce sont ensemble dix Nobles, & avec eux les susdits vingt Plébéiens, sçavoir dix de l'ancien Sénat, & dix qui ont esté joints à eux par l'Election du même matin, doivent être Sénateurs cette année, & commencer avec l'Ammestre suivant la coustume, & doivent aussi tous faire serment corporel à Dieu le tout-puissant, d'observer constamment tous les chefs, points, & articles qui sont escrits à leur égard, comme aussi tandis qu'ils seront du Sénat, de ne recevoir aucun présent, don, ni rétribution par eux mêmes ou par quelque autre de leur part, à peine de parjure, & quiconque en recevra, ou quelqu'un de sa part, sera parjure ou perfide, & trouvant le Président (*g*) & le Senat d'alors, que cela eût esté fait, ils doivent en faire justice sur leur serment, le tout conformément à ce qui est porté par l'ordonnance inserée dans le Registre des Quinzes.

Doit aussi l'Ammestre, qui aura esté éleu, faire serment corporel à Dieu le tout-puissant de ne recevoir ni autre personne de sa part, aucune espece de present, don, ni rétribution, peu ou beaucoup, petit ou grand, ni en aucune maniere que ce puisse être, mais au contraire entretetenir constamment & fermement tous les chefs, poincts & articles contenus à son égard dans le livre des Statuts de nôtre Ville, & les Registres des Quinzes, dequoy même doit être tous les ans fait lecture en présence de l'Ammestre le jour qu'il aura esté éleu, & si aucun enfraignoit & n'observoit pas ceci, en quelque maniere que ce fût, cet Ammestre là auroit encouru confiscation de Corps & de biens envers la Ville de Strasbourg; & ne doivent aussi le President & le Sénat le laisser passer impuni à aucun sur leur serment, & s'il arrivoit, que cela ne se fût pas fait par le Président & le Sénat, l'Ammestre qui l'auroit ainsi enfraint & auroit contrevenu à cette ordonnance, ou sous lequel elle auroit esté enfrainte, doit neanmoins demeurer dans le mespris envers tous les Bourgeois & n'avoir plus de foy, justice ou droit à espérer, & que chaque Sénateur doit dénoncer sur son serment comme une blessure faite au public.

L'on ne doit faire d'ores en avant aucuns bâtiments, ni réparations pour un Ammestre ni peu ni beaucoup ni en grand ni en petit, soit dans sa Maison, dans son poisle, ou ailleurs aux depens de la Ville, car au cas qu'un Ammestre veüille faire bâtir, ou faire quelques réparations, il doit le faire à ses fraix, & non par les ouvriers, ni avec les outils ou engins & matériaux de la Ville.

On ne donnera pas aussi d'ores en avant à un Ammestre plus de seize schillings pfennings par semaine pour donner à boire aux gens du guet, ce qui leur sera distribué suivant l'ancienne coûtume & sur son serment, &c. Que s'il arrive, que dans l'année l'Ammestre décéde, dont Dieu veüille le préserver, les susdits vingt Plébéiens doivent élire pour Ammestre un autre Plébéien, de la maniere que dit est, & celuy, qui aura esté ainsi éleu, ne doit aussi être Ammestre que tant & jusqu'à ceque le Sénat soit renouvellé: semblablement, si l'Ammestre tombe malade d'une maladie dangereuse & qui prenne traict, lesdits vingt Sénateurs doivent aussi en élire un autre en sa place de la maniere cy-dessus prescrite, & iceluy doit être Ammestre tant & jusqu'à ceque l'Ammestre soit guéri: & quand aussi un Ammestre aura esté ainsi éleu au lieu du décedé, ou de celuy qui sera tombé malade, on ne doit pas neanmoins préter derechef serment devant l'Eglise Cathedrale, d'autant que l'on doit être obligé pendant le cours de cette année envers l'Ammestre, qui aura été ainsi éleu, & ledit Ammestre reciproquement, lequel fera serment, d'entretenir tout ce surquoy il a été fait serment devant l'Eglise Cathedrale, & que l'Ammestre décedé ou celuy qui est

(*f*) Schöffel und Amman en Allemand.

(*g*) En Allemand le Maître.

eſt tombé malade, y ont pareillement fait ſans fraude. L'Ammeſtre, les quatre Maiſtres, les Sénateurs, les Chevaliers, les Eſcuyers, les Bourgeois, les Artiſans & la Communauté tant pauvres que riches, doivent jûrer d'être fidéls & affectionés à la Ville de Strasbourg, d'avancer & de procurer ſa gloire, ſon utilité & ſon profit, l'avertir de ſon deſavantage, & le détourner autant qu'un chacun le peut faire ſans fraude. L'on doit auſſi jûrer de rendre obeïſſance au ſusdit Ammeſtre, aux quatre Maîtres & au Sénat, de reconnoître fidélement leur jurisdiction & jugements, & d'obeïr à leur commandemens & à leur déffenſes, de leur donner conſeil & de leur prêter ſecours à l'encontre de ceux qui leur réſiſteroient, ou qui s'oppoſeroient à leurs jugemens: Doit neantmoins le ferment de l'Am̃eſtre prévaloir de ſorte en toutes choſes, qu'aucun Ammeſtre ne doit avoir authorité ny puiſſance de diſpenſer, d'abroger, ou de changer en aucune maniere ce qu'auront décidé & ordonné les Maitres & le Sénat, ou les Echevins & leur Chef (*b*) ſans leur ſçeu & adveu. Le ſusdit Ammeſtre, les quatre Maîtres, & les Sénateurs doivent auſſi jûrer, de garder & protéger fidélement les Chevaliers, les Eſcuyers, les Bourgeois, les Artiſans & la Communauté riches & pauvres de Strasbourg en leurs perſonnes & en leurs biens, de leurs faire droit & de les régir, & juger également le pauvre comme le riche, autant qu'il ſera en leur pouvoir & puiſſance fidélement & de bonne foy & ſans dol.

Nous les Chevaliers, les Eſcuyers, les Bourgeois avons auſſi fait ſerment de ne jamais prétendre plus outre les Elections que nous avons au Sénat, ni procurer que cela ſe faſſe en aucune maniere.

Lors auſſi qu'un enfant mâle aura atteint l'âge de dix-huit ans, ſoit qu'il ſoit d'entre les Chevaliers, d'entre les Eſcuyers, d'entre les Bourgeois, ou d'entre les Artiſans, il doit préter ſerment d'obſerver conſtamment les préſentes, & lorsque l'on ſçaura ou trouvera, que quelqu'un n'aura pas juré, l'on ſera tenu en conſéquence dudit ſerment, de le dénoncer aux Maîtres & Sénat, pour être par lesdits Maîtres & Sénat puni en connoiſſance de cauſe, & ſera fait ſerment chaque année au devant de l'Egliſe Cathedrale dans la huitaine aprés que l'ancien Sénat ſera ſorti, & que le nouveau Sénat aura prêté ce ſerment au Palais, de garder & entretenir les préſentes Lettres.

S'il arrive auſſi, qu'il ſurvint quelque mêlée, batterie ou querelle (dont il plaiſe à Dieu de nous préſerver longtems) perſonne ne ſe doit armer, ſi ce n'eſt que l'on ſonne le Beffroy, & perſonne non plus ne doit ordonner de ſonner cette Cloche, que celuy qui eſt pour lors Ammeſtre, & lorsqu'on la ſonne ainſi, chacun doit ſe rendre à piéd devant l'Egliſe Cathedrale, & y demeurer auprés de l'Ammeſtre & des autres Maîtres, auxquels ils obéiront, & lorsque l'Ammeſtre & les Maitres leur ordonneront de retourner au logis, ils s'y en retourneront ſur leur ſerment, ſans fraude.

Que s'il arrivoit, qu'il vint à paroître quelque incendie, les Corps de Meſtier doivent s'armer & ſe rendre ſans différer devant l'Egliſe Cathedrale, & dans les quartiers qui leur ſeront ordonnés, & là obéir à l'Ammeſtre & aux autres Maitres: & les Nobles ne doivent pas s'armer, ſi ce n'eſt que l'Ammeſtre & les Maitres les mandent, alors ils doivent s'armer ſur leur ſerment & ſe rendre auprés d'eux, leur obéir & faire de bonne foy ce qu'ils leur ordonneront. Que s'il arrive, qu'un honneſte homme vienne à Cheval ſans mauvais deſſein au devant la Cathedrale, il doit inceſſament renvoyer ſon cheval au logis ſans fraude;

Que s'il y a quelqu'un qui ſe ſoit ligué avec un autre par ſerment, parole ou par écrit, ils s'en doivent tenir quittes l'un l'autre ſur leur ſerment, auſſi perſonne, ſoit de haute, ſoit de baſſe condition, pauvre ou riche ne doit-il faire de telles ligues ou engagements; car quiconque enfraint ceci, en quelque maniere que ce ſoit, doit être parjure & infame, & doit être vingt ans jour & nuict à une lieuë de cette Ville, & aprés ces vingt ans, ne retourner ici, qu'il ne ſoit convenu avec le Maître & le Sénat d'alors, enſorte qu'ils luy permettent de rentrer, ce que, quiconque en a connoiſſance, eſt obligé de dénoncer au Maitre & au Sénat ſans fraude.

Si c'étoit auſſi que quelqu'un de nos Bourgeois vouluſt renoncer à ſon droit de Bourgeoiſie, il doit ſe préſenter au Maître & au Sénat d'alors, le leur declarer, leur demandant de le décharger de ſon droit de Bourgeoiſie, auquel il renonce verbalement comme c'eſt l'anciénne couſtume & non par une lettre miſſive, & le doivent auſſi lesdits Maîtres

(*b*) En Allemand Schöffen und Amman.

Digitized by Google

tres & Sénat décharger de fon droit de Bourgeoifie, mais au cas que celuy qui demanderoit fa décharge de la maniere fusdite, eût fait ou commis forfaiture, dont-il y auroit plainte, ou eût été actionné, il fera tenu de procéder pour ce fait pardevant le Maître & le Sénat de Strasbourg, prendre & recevoir droit devant eux, & perfonne ne doit auffi renoncer autrement à fon droit de Bourgeoifie, que comme dit eft cy-deffus, fur fon ferment.

Doivent femblablement le Maître & le Sénat, les Echevins & leur Chef & généralement tous les Habitans de la Ville de Strasbourg, donner confeil & prêter fecours fidélement en quelque tems que ce foit, aux fusdits Quinzes de la Ville de Strasbourg, auxquels les ordonnances & les affaires de cette dite Ville font ou feront commifes, en tout cequi leur eft ou fera confié, & les déffendre, maintenir, & protéger envers & contre tous de tout leur pouvoir, fur leur ferment.

Quiconque auffi contreviendroit aux préfentes & refifteroit au dit Tribunal, ou feroit au contraire d'aucun article contenu en ces dites prefentes, ou feroit en forte qu'il y fût contrevenu, cela étant prouvé au Maître & Sénat d'alors, celuy là doit être parjure, doit avoir perdu fon droit de Bourgeoifie, & doit n'entrer jamais à Strasbourg, ni dans fon Territoire, ni y devenir Bourgeois, & doivent fon Corps & biens être confisqués au Maitre & Sénat, lesquels les doivent faifir & s'en emparer en cas qu'ils le puiffent, foit dans la Campagne, foit dans la Ville, fur leur ferment, fans fraude, & lesdits Maître & Sénat ne doivent rendre aucuns desdits biens.

Et les Maîtres & Sénateurs lesquels ne jugeront ou ne puniront pas ceci à l'encontre de celuy ou de ceux qui l'auront enfraint, ils doivent être parjures & infâmes, & ne doivent jamais être Maître ni Sénateurs à Strasbourg.

Et en confirmation entiere des chofes cy-deffus écrites, le grand Sçeau de nôtre Ville avec ceux des Chevaliers, Efcuyers, Bourgeois & Plébéiens (*i*), dont les noms font écrits cy aprés, ont été appendus aux dites préfentes pour en faire foy. SCAVOIR, Jean Böckle, Chevalier, Jean Rudolph d'Endingen, Chevalier, Jean de Kageneck, Chevalier, Frideric Bock, Chevalier, Loüis de Kageneck, Chevalier, Jean Guillaume zum Ried, Chevalier, Jean Spender, Chevalier, Nicolas Wurmfer, Chevalier, Jean de Seckingen, Chevalier, Gaspar Bauman, Chevalier, Gaspar d'Urendorff, Chevalier, Jean Huffel, Jean Sturm, Pierre Rebftock, Eftienne Sturm, Jean Ehrlin, Jean Voltsch. George Berer, Gaspar Knobloch & Paul Huffel, lesquels ont été éleus & authorifés par les Chevaliers, les Efcuyers & les Bourgeois pour en leur nom & de leur part fceller les préfentes lettres & Nous Pierre Schott, l'Ammeftre, Jacques Amelung, Nicolas Baumgartner, Conrad Reiff, Marc Kerlin ancien Ammeftre, Jean Berlin, Goze de Hohenbourg, Jean Jörger, Jean Erhard de Rottweil, Bechtold Olfenbourg, Adam Mesener, Conrad de Dunzenheim, Walter de Ror, Conrad Armbrufter, Nicolas Renner, Matern Drachenfels, André Hapmacher, Nicolas Braun, Sigfrid de Bitenheim, Jean Vendenheim, Leonhard Ammaifter, Nicolas Weidelich, Thiebauld Ottmann, Henry Schott, André Seelig, Conrad Dunzenheim, Jean d'Odrazheim. Bechtold Vogelsberg, Ruhlin de Truchtersheim, Jean Floffe, Wirich Burggrave, Marc Rebftock, André Trenfe, Jean Leitgaft, Jacques Müeg, Henry Henicken, Henry Gerung, Pierre Renner, Pierre Vendenheim, Adam Happmacher, Ulric Sebott, Jean Waltener, Pierre d'Erfort, Nicolas Vetter, Oberle de Bury, Henry Egel, Henry Müller, Nicolas Kniebis, Erhard Geisbrecht, Martin Lehemann, Jean Ducheler & Nicolas Wirich, lesquels ont été commis & authorifés par les Corps des Meftiers & Plébéiens pour fceller les préfentes, Nous affirmons & confeffons tous auffi que chacun de nous a fait mettre fon propre fcel aux préfentes, qui furent faites & données la veille de Nöel aprés la Naiffance de Jefus-Chrift. 1482.

(*i*) Handwercksleuth, en Allemand.

TRADUCTION D'UN PETIT LIVRE LATIN INTITULE FORME OU ETAT DE LA REPUBLIQUE DE STRASBOURG DONNE AU PUBLIC PAR GASPAR BERNEGGER EN L'ANNEE 1674.

Ad Lib. XXXII. pag. 369. Part. I.

COLLEGE DES TREIZE.

Ex Arch. Argentin.

CEux, qui gouvernent cette République (*a*), forment différens ordres ou Colleges dont le plus distingué & le plus honorable est celuy des Treize. Il est composé de quatre gentilshommes, que l'on nomme Préteurs (Stettmeisters) de quatre Consuls (Ammeistres) & d'autant de Bourgeois sages, prudents & versés depuis long-tems dans les affaires de la Ville. Les Préteurs (Stettmeisters) y president alternativement de trois mois en trois mois & le Consul (Ammeistre) pendant l'année de sa Régence, celuy cy pour proposer les affaires, & les autres pour colliger les voix.

Ce College est chargé du soin de la guerre, des fortifications, de l'Arsenal, des Ecuries, de la levée des Soldats, de même que des Ambassades, affaires & negociations secrettes avec l'Empereur, les Rois, les Electeurs, Princes & autres Etats d'Empire (*b*).

La jurisdiction des Treize est fort étendüe; comme délegués par les Empereurs & par des Privileges particuliers ils jugent souverainement les causes qui leur viennent par appel des sentences du Grand & du petit Senat aussi bien que du juge de la Ville, cependant (à moins que les contestans ne veüillent de gré proroger leur jurisdiction) il est loisible aux Parties d'appeller de leur jugement à la Chambre Imperiale ou au Conseil aulique de l'Empereur, lors que la somme, dont est question excede celle de six cent Ducats du Rhin (*c*).

COLLEGE DES QUINZE.

Ce College est composé de cinq Gentilshommes, entre lesquels il y en a un ou deux qui sont Préteurs, & de dix des plus honorables Bourgeois, que l'on prend indifferemment, pourvû qu'ils soient recommendables par leur prudence & par leur probité.

Leur autorité s'etend sur tout ce qui regarde en détail l'Oeconomie des affaires de la Ville; ils ont même droit de connoitre & de juger de certains délicts & desordres.

Ils sont les Gardiens & les Defenseurs des Loix & des Coutumes; aussi c'est à eux de veiller & de tenir la main à ce que tous ceux, qui sont pourvûs d'employs publics, s'en aquitent exactement, & fassent bien leur devoir. Si quelqu'un des Préteurs, des Consuls, des Sénateurs, des Juges inferieurs, ou de ceux des Magistrats, qui ont soin tant des domaines de la Ville, que des revenus des biens & de la fabrique des Eglises, des Monasteres, des Hôpitaux pour les Bourgeois, Orphelins, Lépreux & pauvres Pélerins; si l'un des Triumvirs chargés du Trésor, ou de l'Ecurie publique, un receveur des deniers communs, un préposé aux ouvrages publics, un Directeur de la Doüane, un Collecteur des droits d'entrée & de sortie, ou tout autre d'entre les Bourgeois, violent certaines loix, & certains Statuts, dont ceux, qui composent le College des Quinze, sont spécialement chargés & responsables; pour lors il leur est loisible de faire comparoitre le coupable par devant eux, de le réprimander, & de le punir par une amande pécuniaire, ou même par emprisonnement, mais uniquement dans les causes Civiles, les criminelles n'étant point de leur jurisdiction.

Ils ont aussi le soin & l'administration du Trésor, de la Monoye (*d*), des Gre-

(*a*) Depuis que cette Ville est reduitte sous la domination de la France, elle n'est plus qualifiée de République, & sa Majesté y a établi un Préteur Royal, qui préside de sa part à toutes les Chambres. (*b*) Il n'exerce plus aujourdhuy aucun de ces actes de souveraineté. (*c*) Depuis la Capitulation le Grand Senat juge encor en dernier ressort ainsi qu'autres fois le grand & petit Criminel; le Civil jusqu'à la somme de mille livres de principal en deffinitive & de deux mille livres par provision; pour ce qui est de la Police, la Ville a une jurisdiction absoluë & exclusive à tous autres, même il ny a personne de quelle qualité qu'il puisse être qui ny soit soumis. (*d*) Le Roy ayant établi une Cour des Monnoyes à Strasbourg, le Magistrat ne s'en mêle plus.

Digitized by Google

Greniers & Moulins, des Caves, des Magasins à bois, des tributs, des Puits, des Epiceries, de la Doüane, du Magasin au Charbon, & de la Chambre des tailles en cequi regarde la taxe, que chaque Bourgeois doit y payer annuellement sous le nom de taille (*e*), des Bureaux du Sel, du Suif, & autres choses semblables, nécessaires pour une bonne police & oeconomie.

C'est de ce College que l'on tire les quatre Ediles, dont deux sont Gentilshommes, & deux sont roturiers; comme aussi ceux qui ont inspection sur les Apoticaires Imprimeurs, les Pastres, & ceux qui sont constitués tant pour les incendies, que pour d'autres affaires, dont on a fait mention cy-dessus, les Directeurs & Inspecteurs des Bâtimens, des Monnoyes, des Grains, des Moulins, des Vins, des Bois, des droits sur les denrées, des Puits, des Epiceries, de la Doüane, dés Charbons, de la Chambre des Tailles, des Sels, des Suifs, des Pharmacies, des Imprimeries, de la Censure des Livres, des Pastres, des Faux, des Laods & Ventes, & des droits sur la viande, ce qui fait voir que la jurisdiction de ce college est trés étenduë.

Tous les ans on choisit deux d'entre les quinze, dont chacun préside pendant six mois avec droit de convoquer lés autres, quand les affaires l'éxigent, de proposer les matieres, sur lesquelles il convient de déliberer, & de rassembler les opinions.

On n'admet dans ce College aucun Roturier qui soit étranger & né hors du Diocése de Strasbourg, & il n'est pas non plus permis d'y aggréger deux personnes d'une même tribu, ny aucun particulier qui n'ait atteint l'age de trente trois ans.

COLLEGE DES VINGT-UN.

Quoyque ce College soit appellé des vingt-un, le nombre de ceux, qui le composent, ne repond cependant point à cette qualification, puisqu'ils ne sont quelques fois que quatre, quelques fois cinq, & rarement six, savoir un Gentilhomme, un ou deux Consuls, & deux ou trois d'entre les plus honorables Bourgeois; ainsi ce nom, qui ne marquoit dabord que leur nombre, est dans la suite devenu un titre & une dignité.

Cependant de trés anciens monumens sont assez voir, que dans les commencement, où l'on appelloit ce Corps au Sénat, & où il avoit voix délibérative, long-tems avant l'établissement des Treize & des Quinze, il étoit composé de vingt-un sujets, & c'est delà que ce titre luy est resté.

Ils sont admis dans les Conseils & affaires secretes des Treize & des Quinze avec voix décisive, lorsque ces affaires ne sont point portées au Sénat.

Plusieurs, de ceux qui se trouvent dans ces trois Colleges Supérieurs, sont Présidens ou chefs des Tribus, & sont appellés en Allemand (Oberherren). Ces trois Colleges sont perpétuels, & cest pour cela qu'on les appelle le Gouvernement stable, car ceux, qui en sont, ne se renouvellent point tous les ans, comme ceux du Grand & du petit Sénat; Que si quelqu'un d'eux vient à mourir, ou se retire de la Magistrature à cause de sa mauvaise santé, ou bien s'il commet quelque faute, qui le rende indigne d'une Compagnie si respectable & si inviolable, pour lors on met à sa place un Quinze ou un vingt-un; s'il étoit Treize; un vingt un ou un Sénateur, ou même un Echevin des plus sages, s'il étoit quinze, & enfin un Sénateur ou un ex-Senateur (*f*), s'il étoit vingt-un.

LE GRAND SENAT.

Le Grand-Sénat, en Allemand (der Grosse Rath) est aprés ces trois Ordres; il est composé de trente Bourgeois, dont il y en a dix qui sont Gentilshommes, appellés (Constoffiers) d'un ancien nom Allemand (Stoffel) qui signifie dans les vieux titres la Cour ou le lieu où ils s'assembloient. Ces Gentilshommes, dont quatre sont Préteurs, avoient autrefois quatre de ces cours ou Tribus, qu'ils ont jugé à propos dans la suite du tems de réduire à une; les vingt autres Sénateurs sont roturiers.

Un des Préteurs, dont l'autorité ne dure que trois mois, préside à ce Sénat avec le nouveau Consul, qui est élû tous les ans par les suffrages des Sénateurs Roturiers. Quand le Consul a proposé les affaires que l'on doit éxaminer, le Préteur va aux avis; il est le Dépositaire du Grand-Sceau de la Ville,

(*e*) Autrefois les Bourgeois payoient à l'Ecurie publique une certaine taxe pour l'entretien des Chevaux de la Ville. Dans des besoins pressans cette taxe à été augmentée, levée sur chaque particulier eû égard à ses biens & facultés, & employée à d'autres usages; de-là vient que le droit, que les Bourgeois payent à la Chambre des tailles s'appelle encore en Allemand (Stallgeld) c'est-à dire argent de l'Ecurie. (*f*) Un ex-Sénateur est celuy qui a été pendant ses deux années au Sénat.

le, & c'eſt en ſon nom & en celuy du Sénat, que ſe font & ſe ſignent les Sentences & les Depêches. Le Conſul gouverne le Sénat, le convoque & y donne la voix le premier.

Trois fois par ſemaine aprés midy il donne audience, & termine les Conteſtations & les differents de peu d'importance entre les Bourgeois, mais s'il s'y trouve quelque difficulté & que la choſe le merite, il renvoye l'affaire aux grands Tribunaux ; à moins que le conſentement des deux Parties ne donne plus d'étenduë à ſa juriſdiction. Il doit auſſi écouter les rapports, qu'on ſouhaite luy faire des choſes qui regardent la Ville, & ſi les affaires, dont on l'informe luy paroiſſent de quelque conſéquence, il en fait une note, & les rapporte plus au long au Sénat.

Il y a ſix Conſuls, ou (Ammeiſters) dont chacun ſelon l'ordre de ſon élection fait ſa charge une année entiére, aprés laquelle il n'en fait plus de fonction pendant cinq ans juſqu'à ce que ſon tour revienne. Si quelqu'un d'eux vient à mourir dans cet intervalle, ou durant ſa Régence, avant le ſeptiéme mois commencé, on met à ſa place un Treize ou un Quinze, choiſi, comme il a été dit cy-deſſus, par les Sénateurs Roturiers, leſquels cependant ne ſont point obligés ſi étroitement à ſuivre cet ordre de ſucceſſion, qu'ils ne puiſſent quelques fois s'en écarter pour des raiſons importantes, & omettre dans leur choix quelqu'un de ces Conſuls.

Avant de parler de l'Election des Sénateurs, il eſt à propos d'avertir, que la Ville a vingt Tribus de Bourgeois Roturiers, dont chacune a un chef ou Préſident choiſi dans les trois premiers Colleges, à qui l'on aſſocie quatorze Echevins ; Ceux-cy s'aſſemblent dans la Tribu au jour marqué, qui eſt le premier Jeudy du mois de Janvier, & là ils donnent leur ſuffrage pour l'élection d'un nouveau Sénateur, qui n'ait pas moins de vingt-cinq ans, qui ſoit d'une conduite irréprochable, & qui frequente deux ans le Sénat.

Les dix Sénateurs, qui quittent la Magiſtrature, doivent être remplacés par dix autres choiſis entre les Echevins des mêmes Tribus. Les dix Sénateurs, qui démeurent en charge juſqu'à ce qu'ils, ayent accompli leurs deux ans, en ſortent de même l'année ſuivante, & font place, à des ſucceſſeurs tirés de leurs Tribus. Ainſi tous les ans dix Sénateurs ſont déchargés de leurs fonctions, qu'ils laiſſent à d'autres, & dix continuënt juſqu'à l'année ſuivante pour achever leur tems. Voila ce qui regarde les Sénateurs Roturiers.

Les dix autres, communément appellés (Conſtoffiers) que l'on tire de la Tribu que les Gentilshommes ont à part (g), changent auſſi tous les ans en partie, de ſorte que cinq demeurent, & cinq nouveaux ſuccedent. De ce nombre, deux des anciens & deux des nouveaux ſont Préteurs. Quand ces Nobles ſortent du Grand-Sénat, ils entrent dans le College des Vingt-un s'ils ſont du gouvernement Stable, mais ceux, qui n'en ſont pas, entrent dans le Petit-Sénat.

Au reſte il y a même nombre de Préteurs & de Conſuls : leurs Adminiſtration differe en ce que celle des Préteurs n'eſt point annuelle, comme celle du Conſul, mais doit circuler de trois en trois mois ; en ſorte que dans le cours d'une année l'autorité vienne à chacun des quatre Préteurs.

Autrefois le pouvoir de ceux du Grand-Sénat ne duroit qu'un an : quand les Sénateurs avoient été un an en charge, les Echevins ſelon les Loix de ce tems là en choiſiſſoient autant d'autres du même Ordre.

Ce reſpectable Corps, dont l'authorité eſt tres grande a le droit de connoître & de juger des crimes Capitaux les plus graves, ce qui juſtifie ſa pleine ſouveraineté.

Il ne s'aſſemble d'ordinaire que quatre fois la ſemaine, & ce aux jours réglez par les Statuts, quelques fois auſſi en d'autres lorſque le cas le requiert. C'eſt là que ſe traitent en premier lieu toutes les affaires dont la déciſion n'eſt qu'arbitraire, comme la réception ou le renvoy des Bourgeois, la création des Tuteurs & Curateurs, la ratification des Contracts paſſés avec les Pupilles & les Mineurs, où l'on fait intervenir l'autorité des Tuteurs, lorſqu'il eſt néceſſaire de connoître de la cauſe, & de rendre un decret, comme auſſi la décharge de ces mêmes Tuteurs & Curateurs, la confirmation des adoptions, les Légitimations, les injures les plus atroces, réelles, même encor verbales, lorſqu'elles ſont faites à des perſonnes, qui par leur Nobleſſe, la dignité de leurs employs, ou par leurs degrés dans les ſciences, ſont éxemtes de la juriſdiction des ſept, dont il ſera parlé cy-aprés, à moins qu'elles ne veüillent bien volontairement s'y ſoumettre.

Enfin

(g) Dans un poele dit à la haute montée.

Digitized by Google

Enfin toutes les causes, qui regardent le Barreau & la Justice, quand la somme, dont il s'agit, n'excede pas douze cent florins, s'y discutent avec les procédures ordinaires & conformes à celles de la Chambre Impériale (*b*). On fait alors assister au Conseil les Avôcats de la Ville, hommes distingués par leur érudition & par leur éloquence, & que l'on devroit plutôt nommer Assesseurs ou Conseillers qu'Avocats, le Greffier doit aussi y assister.

Les Lundys, les Samedys, & de tems en tems les Mercredys ce Grand-Sénat s'associe les Treize, les Quinze & les Vingt-un, pour traiter des affaires de la Ville en général. On examine alors les Comptes des deniers publics, les différentes lettres écrites au Sénat, les Requêtes des Bourgeois & des Etrangers, les plaintes, les demandes que l'on fait pour les Aumônes, & pour les dispenses dans les Mariages, enfin d'autres affaires qui n'appartiennent pas au Barreau, ou que l'on n'y à point encor portées, & qui s'éxaminent toutes & se décident là par des decrets ou jugemens, si elles sont moins importantes; mais si elles sont de quelque conséquence, on les soumet à la délibération & au jugement des Députés, ou même on les renvoye au Grand-Sénat, ou au College des Quinze, ou à d'autres Corps selon leur nature.

LES COMPAGNIES APPELLEES LES COLLEGES ET LES JUSTICES.

De tous ces Ordres & Sénats, qui réunis se nomment communément Vingt-un, l'on tire quelques Sujets graves & prudens qui forment comme un abregé de toute la Magistrature, & se partagent en diverses Compagnies & Justices, ainsi qu'il s'en suit.

La premiere de ces Compagnies est celle des Députés, qui ont pour assistans des Avocats des Conseillers & le Syndic de la Ville. Ils éxaminent les affaires d'importance, en déliberent, en font le rapport à l'assemblée de tous ces quatre Corps, qu'on nomme Vingt-un; & les décisions, qui s'y font pour ou contre à la pluralité des voix, sont comme autant de decrets & de sentences, que l'on insere dans les Regitres publics.

La seconde est des Chefs de la garde, qui ont inspection sur les sentinelles, & sur toutes les choses militaires (*i*).

La troisiéme est des Inspecteurs des Fortifications & des Remparts de la Ville (*k*).

La quatriéme est de ceux, qui ont soin des terres & des biens Communaux.

La cinquiéme est des Directeurs de la Chancellerie.

La sixiéme de ceux qui veillent à la conservation des privileges.

VOICY LES DIFFERENTES JUSTICES.

La premiere est celle de la Police, qui censure les moeurs & la vie de tous les Bourgeois & Habitans, & qui punit le luxe, la fainéantise, l'insolence, les monopoles, la fraude, l'impieté & la débauche.

La Seconde est pour les Mariages; toutes les causes matrimoniales sont de son ressort. Elle est composée d'un Préteur, d'un des Consuls, d'un Treize, de deux Quinze, & de deux Sénateurs ou Assesseurs du Grand-Sénat.

La troisiéme est pour le Patronage, (*l*) elle est chargée du soin & du dénombrement de ceux, qui ne veulent ou ne peuvent pas se rendre Bourgeois, & qui ne font que se mettre sous la protection de la Ville comme simples Manans.

La quatriéme est pour les Tutelles, dont les Juges sont trois Ex-Sénateurs. C'est à ce Tribunal que l'on poursuit les Tuteurs pour leur faire rendre compte.

La cinquiéme est des Chefs des Artisans, qui veillent sur tous les ouvrages.

LE CORPS DES ECHEVINS.

Quand les affaires sont telles, que de leur conduite dépend la conservation ou le péril de tout le Peuple, pour lors les trois premiers Ordres & le Grand-Sénat, aprés une meure délibération, ordonnent qu'on porte la chose au Grand-Conseil des Trois cent Echevins, dont les décisions ont la même force & sont perpétuellement en vigueur comme une loy.

Ces Echevins, outre le droit d'élire les membres du Grand-Sénat, ont encor celuy de créer à la pluralité des voix d'autres Echevins à la place de ceux qui sont morts, & d'indiquer tous les

(*b*) Présentement on y juge toutes sortes de Causes indistinctement sauf l'appel au Conseil Souverain, lorsque le cas y écheoit. (*i*) Depuis la réduction de la Ville à l'obéïssance du Roy, ils n'ont plus de fonction. (*k*) Idem. (*l*) L'on appelle aujourdhuy cette justice la Chambre de la manance.

les ans un Echevin de chacune des Tribus qui n'ont personne dans le Petit-Sénat. C'est de ce corps que l'on tire chaque année un des Triumvirs du Trésor, autrement (de la Tour aux Pfennings) un des Triumvirs de l'Ecurie publique, qui levent la taxe mise sur les Maisons, & châtient ceux qui ne la payent pas; les autres au choix du Grand-Sénat entrent dans le Petit, de même que dans les justices inférieures, à la place de ceux qui sortent de charge cette année-là.

LE PETIT-SENAT.

Il est composé de six Gentilshommes, & de douze Assesseurs Roturiers, choisis parmi les Echevins des Tribus. Le Consul autrement (l'Ammeister) qui étoit Régent l'année précédente, est de ce nombre.

On traite dans ce Tribunal des causes, qui concernent les Testamens, les héritages, les fonds, les servitudes de la Ville & de la Campagne, les Contracts, les Débiteurs, les Cautions, &c. Si la somme, dont il s'agit, excede mille florins, elle est du ressort du Grand-Sénat, mais si elle ne monte pas à trois cent florins, la cause se renvoye aux Tribunaux inférieurs, dont je vais parler.

LES TRIBUNAUX INFERIEURS (m).

Le premier est la Justice de la Ville, où préside un juge perpétuel, qui à pour Assesseurs sept Echevins choisis parmi les plus sages Bourgeois de leurs Tribus. C'est là que l'on juge des dettes, qui n'excedent pas la somme dont il a été fait mention cy-dessus & que l'on expose les biens à l'encan.

Le Second est de sept personnes prises d'entre les Echevins de la même Tribu. Ils prennent principalement connoissance des différents du commun les plus legers & des injures verbales; ils sont aussi chargés du soin de veiller à la propreté & netteté des ruës de la Ville.

Ces Petits-Tribunaux, de même que le Grand & le Petit-Sénat, se changent tous les ans, de sorte qu'on en crée une moitié & l'autre reste.

LES TRIBUS.

Il est à propos de s'expliquer plus amplement sur ce qui à été dit cy devant par rapport aux Tribus, par où l'on verra que la forme de cette République favorise tout à fait la liberté; que non seulement les Gentilshommes & les Echevins, mais encore tous les autres Bourgeois, excepté ceux qui n'ont ni esprit, ni probité, ont droit d'entrer dans toutes les dignités & toutes les charges selon leur rang & leur dégré; que tous les habitans sont unis par les liens d'une même communauté & des mêmes loix & qu'ils sont même amenés à une espece d'égalité.

La simple Bourgeoisie de Strasbourg étoit autre fois partagée en vingt-huit Tribus, lesquelles depuis l'année 1482. jusques à présent se trouvent réduites à vingt.

La premiere est celle des Batteliers.
La seconde des Marchands.
La troisiéme des Bouchers.
La quatriéme des Hôteliers.
La cinquiéme des Tisserans & Foulons.
La sixiéme des Meuniers, Grenetiers & Barbiers.
La septiéme des Marchands de Salines & des Cordiers.
La huitiéme des Orfevres, des Peintres, des Imprimeurs & des Relieurs.
La neuviéme des Boulangers.
La dixiéme des Pelletiers.
La onziéme des Tonneliers & Bariliers.
La douziéme des Tanneurs.
La treiziéme des Marchands & Courretiers de vin.
La quatorziéme des Tailleurs.
La quinziéme des Ouvriers en fer.
La seiziéme des Cordonniers.
La dixseptiéme des Pescheurs.
La dixhuitiéme des Charpentiers.
La dixneuviéme des Jardiniers.
La vingtiéme enfin est celle des Maçons.

Il faut savoir qu'à la maniere de parler dans Strasbourg, les Tribus sont appellées métiers (Handwercker) & qu'on y reçoit aussi bien les Docteurs, les Professeurs en toutes Facultés, & autres personnes d'erudition & d'expérience, que le menu Peuple & les Artisans, à l'exclusion des Gentilshommes, qui ont leur Tribu à part en sorte que le mot Allemand (Handwercker) est opposé à celuy de Noble, & qu'on le donné à tous les Bourgeois, qui n'ont aucune Noblesse, si c'est en manquer, que d'avoir de la vertu. Chaque Tribu, outre son Chef ou Président, qui se prend de la Magistrature perpétuelle, & outre les quatorze Echevins, a des Juges particuliers, (qui ont à leur tête un Tribun en Allemand Zunfftmeister) & qui sont élûs par les suffrages de leur Tribu, ils prennent connoissance

(m) Ces Tribunaux ne subsistent plus; le premier a été incorporé au petit Sénat & le Second à la Chambre de Police.

Digitized by Google

sance & décident des affaires qui la regardent particulierement.

Le nombre de ces juges n'est pas égal dans chaque Tribu , & le choix ne s'en fait pas d'une même maniere. Dans les unes il n'y a que douze Assesseurs, il y en a davantage dans d'autres, en de certaines il y a l'assemblée de tous les Membres , dans d'autres les Echevins seulement , & aussi dans d'autres les Echevins avec les Assesseurs du Tribun ont droit de faire l'élection, enfin dans quelques unes la dignité des juges est perpétuelle, & dans d'autres elle ne dure qu'un an, & circule.

Le Grand-Sénat choisit aussi tous les ans dans ces vingt Tribus les Visiteurs du Pain, de la Viande, des Moulins, des Viandes Salées, des Playes, du Chanvre , des Armes , des Cuirs, des Batteaux, de toutes sortes de Chefs d'œuvres & d'ouvrages même travaillés avec art en or & en argent.

LE JOUR DU SERMENT

Tous les ans le Mardy d'aprés les assemblées le Syndic sur un Théatre dressé devant le Portail de la Cathedrale fait lecture des lettres Patentes, & ensuite le Préteur prête le serment au Consul, aprés lequel le Consul luy-méme, le Sénat , tous les Conseillers & Secrétaires de la Ville, enfin tout le Peuble , qui est sur la place debout , téte nuë, leve la main & prête serment au Préteur.

L'ELECTION DES BOURGEOIS.

On ne donne le droit de Bourgeoisie aux Etrangers & l'on ne reçoit leur serment , qu'aprés qu'ils ont répondu selon les Loix aux demandes qu'on leur fait sur leur Religion, leur Païs, leurs Biens, & toute leur vie passée.

Que le Seigneur tout puissant daigne conserver , régir & protéger cette République nôtre chere Patrie & qu'il maintienne cette forme de Gouvernement si sagement inventée, par laquelle en se rapprochant de l'Aristocratie a été corrigé tout ce que la pure Démocratie peut avoir de vicieux; Ainsi soit-il.

ARTICLES PROPOSES PAR LES PRETEURS, CONSULS ET MAGISTRAT DE LA VILLE DE STRASBOURG, LE 30. SEPTEMB. 1681. AVEC LA RATIFICATION DE SA MAJESTE.

Ad Lib. XXXII. pag. 369. Part. I.

LE ROY ayant donné pouvoir au Sieur Marquis de Louvois, Conseiller de Sa Majesté en tous ses Conseils, Secretaire d'Estat & de ses Commandements, & Commandeur de ses ordres, & au Sieur Baron de Montclar, Lieutenant-Général des Armées de Sa Majesté & Commandant pour elle en Alsace, de reçevoir la Ville de Strasbourg en l'obeissance de Sa Majesté. Ils auroient accordé en son nom tout ce qui est contenu aux apostilles des articles proposés par les Préteurs, Consuls & Magistrat de la dite Ville de Strasbourg le 30. Septembre dernier, ainsi qu'il en suit.

ARTICLES PROPOSES PAR LES PRETEURS, CONSULS ET MAGISTRAT DE LA VILLE DE STRASBOURG, le 30. Septemb. 1681.

NOus François Michel le Tellier, Marquis de Louvois, Secretaire d'Estat & des Commandements de Sa Majesté; & Joseph de Ponts, Baron de Montclar, Lieutenant-Général des Armées du Roy, Commandant pour Sa Majesté en Alsace, avons en vertu du pouvoir à Nous accordé par Sa Majesté , pour reçevoir la Ville de Strasbourg à son obeissance, mis les Apostils cy dessoubs, donc nous promettons fournir la Ratification de Sa Majesté, & la remettre au Magistrat de Strasbourg, entre cy & dix Jours.

Digitized by Google

I.

Le Roy reçoit la Ville & toutes ses dépendances en sa Royale protection.

LA Ville de Strasbourg, à l'exemple de Mr. l'Evêque de Strasbourg, le Comte de Hanau, Seigneur de Fleckenstein, & de la Noblesse de la Basse-Alsace, recognoist Sa Majesté Trés-Chrêtienne pour son Souverain Seigneur & Protecteur.

I I.

Accordé.

Sa Majesté confirmera tous les anciens Privileges, Droits, Statuts, & coustumes de la Ville de Strasbourg; tant Ecclesiastiques que Politiques, conformément au traité de Paix de Westphalie confirmé par celuy de Nimegue.

I I I.

Accordé pour jouir de tout ce qui regarde les biens Ecclesiastiques, suivant qu'il est prescript par le traité de Munster, à la reserve du Corps de l'Eglise de Nôtre Dame, appellée autrement le Dome, qui sera rendu aux Catholiques, S. M. trouvant bon neantmoins qu'ils puissent se servir des cloches de la dite Eglise, pour tous les usages cy-devant practiqués, hors pour sonner leurs prieres.

Sa Majesté laissera le libre exercice de la Religion, comme il à été depuis l'année 1624. jusques à présent, avec toutes les Eglises & Escolles, & ne permettra, à qui que ce soit, d'y faire des prétensions ny aux biens Ecclesiastiques, fondations & convents, â sçavoir l'Abbayé S. Estienne, le Chapître de S. Thomas, S. Marc, S. Guillaume, aux tous Saincts & tous les autres compris & non-compris; mais les conservera à perpetuité à la Ville & à ses habitans.

I V.

Accordé à la reserve que pour les causes qui excéderont mil livres de France en capital, on en pourra appeller au Conseil de Brisach, sans neantmoins que l'appel suspende l'exécution du jugement, qui aura été rendu par le Magistrat, s'il n'est pas question de plus de deux mil livres de France.

Sa Majesté veut laisser le Magistrat dans le présent Etat avec tous ses droits, & libre Election de leur College, nommément celuy de Treize, Quinze, Vingt-&-un, Grand & Petit-Sénat, des Echevins, des Officiers de la Ville & Chancellerie, des Convents Ecclesiastiques, l'Université avec tous leurs Docteurs, Professeurs, & Estudiants en quelque qualité qu'ils soyent, le College, les Tribus, & Maistrises, tous comme ils se trouvent à présent, avec la Jurisdiction Civile & Criminelle.

V. Sa

V.

Sa Majesté accorde aussi à la Ville que tous les revenus, droits, peages, pontenages, & commerce, avec la Douanne soient conservés en toute liberté & Jouissances, comme elle les à eu jusque à présent, avec la libre disposition de la Pfenningthurn, & la monnoye, des Magasins de Canons, munitions, armes, tant de ceux qui se trouvent dans l'Arsenal qu'aux ramparts & maisons de la Bourgeoisie, des magasins des bleds, vins, bois, charbons, suif, & tous les autres, les cloches, comme aussi les Archives, Documents & papiers de quelque nature qu'ils soient.

Accordé à la reserve des Canons, munitions de guerre & armes des magazins publics, qui seront au pouvoir des Officiers de Sa Majesté, & à l'esgard des armes appartenantes aux particuliers, elles seront remises dans l'Hôtel de Ville en une salle, dont le Magistrat aura la Clef.

VI.

Toute la Bourgeoisie demeurera exempte de toutes contributions & autres payements. Sa Majesté laissant à la Ville tous les Impots ordinaires & extraordinaires pour sa conservation.

Accordé.

VII.

Sa Majesté laissera à la Ville & Citoyens de Strasbourg la libre Jouissance du Pont du Rhin, de toutes leurs Villes, Bourgs, Villages, maisons champestres & terres qui leur appartiennent, & sera la grace à la Ville de luy octroyer des lettres de Respit contre ses créanciers, tant dans l'Empire que dehors.

Accordé.

VIII.

Sa Majésté accorde aussi amnestie de tout le passé, tant au public, qu'à tous les particuliers, sans aucune exception ; & y fera comprendre le Prince Palatin de Veldence, le Comte de Nassau, le Résident de Sa Majesté Imperiale, tous les Hôtels, le Bruderhoff avec ses Officiers, maisons & appartenances.

Accordé.

Digitized by Google

IX.

Accordé. Il ſera permis à la Ville de faire baſtir des Cazernes, pour y loger les Troupes qui y ſeront en Garniſon.

X.

Les Troupes du Roy entreront au jourd'huy 30. Septembre 1681. à la Ville à quatre heures aprés midy.

Fait à Illkirch ce 30 Septembre 1681.

Signé

de Louvois, Joſeph de Ponts Baron de Montclar, Jean George de Zedlitz Eſcuyer & Préteur, Dominique Dietrich, Johann Leonhard Fröreiſen, Johann Philipp Schmidt, Daniel Richshoffer, Jonas Störr, J. Joachim Frantz, Chriſtoffle Günzer.

SA MAJESTE, aprés avoir veu & examiné tous les ſusdits articles, & leurs apoſtilles, à approuvé, ratifié confirmé, approuve, ratifie & confirme tout ce qui à été reſpondu & promis en ſon nom par les dits Sieurs Marquis de Louvois & Baron de Montclar, ſuivant la teneur desdites apoſtilles. Promettant en foy & parole de Roy, de les entretenir, garder & obſerver inviolablement de point en point, & d'empécher qu'il n'y ſoit contrevenu directement ou indirectement. En foy de quoy Sa Majeſté à ſigné les préſentes de Sa Main, & à icelles fait appoſer ſon Seel ſecret. Fait à Vitry le 3me. jour d'Octobre 1681. Signé LOUIS & plus bas, Colbert.

REGLE-

REGLEMENT ET STATUTS DE LA VILLE DE STRASBOURG, CONCERNANTS LES INCENDIES. DE L'ANNEE 1688.

Ad Lib. XXXII, pag. 369. Part. I.

Nôtre qualité de Magiſtrats de cette Ville nous impoſant l'obligation d'un côté de faire de bons & de ſalutaires réglements afin de prevenir autant qu'il ſe peut les malheurs & les domages que cauſent les Embraſſements; & d'un autre d'ordonner les diſpoſitions convenables pour eſteindre promptement le feu lorſqu'il a actuellement gagné, pour faire avoir du ſecours à ceux qui ſont en danger, & pour empecher que le feu ne s'eſtende: Dans cet eſprit les Magiſtrats nos Predeceſſeurs ont à la verité déjà cy-devant rendu diverſes ſeveres & bonnes ordonnances ſoit pour ſe precautionner autant qu'il eſt poſſible contre un pareil accident, ſoit, lorſque le feu a actuellement pris, pour en arreſter la fureur par des moyens efficaces, & ſe garantir d'un plus grand dommage. Mais comme à cauſe de pluſieurs changements arrivés depuis il eſt néceſſaire d'accommoder leſdites ordonnances au tems preſent pour en tirer le ſecours & l'advantage deſiré, Nous aprés y avoir meurement deliberé & fait un examen exact deſdites Ordonnances, en avons retranché quelques unes, y adjouté d'autres & réglé le tout conformément à la ſituation preſente des choſes, & fait dreſſer le preſent réglement, Ordonnans que ceux qu'il regarde, chacun en ſon endroit aye ſoin d'être memoratif de ce-qui leur eſt enjoint par iceluy, & au cas d'un incendie (que la bonté divine veüille detourner) de s'y conformer exactement, de maniere qu'il n'y ait point de faute ni quant aux ſoins & precautions que chacun doit prendre à ſon esgard pour prévenir les incendies, ni quant aux moyens preſcrits pour un prompt ſecours lorſqu'ils arrivent.

A l'esgard donc du premier point qui comprend les ſoins & les précautions qu'un chacun doit avoir pour prevenir les incendies, Nous ordonnons

1. Que les Bourgeois & Manants de cette Ville tous & un chacun à peine de punition ſévere, même corporelle, ayent chez eux un ſoin particulier du feu & de la chandelle, en ſorte qu'il ne paroiſſe aucune négligence à cet esgard ni de leur part, ni de celle des leurs, donnent toute leur attention à ce que rien ne ſoit ómis de ce qui peut contribuer à obvier à tout danger.

2. Les Auberges, Cabaréts & Maiſons ou l'on donne à coucher ſeront exactement viſitées tous les jours par ceux qui ſont ordonnés à cet effet, leſquels examineront avec ſoin, ſi dans leſdites Maiſons il ne ſe trouve pas logé des perſonnes eſtrangeres & ſuspectes, & telles qu'on pourroit les ſoupçoner être venus pour y mettre le feu: pareil examen feront auſſi les Cabaretiers & Aubergiſtes.

3. Ceux qui ſont du Guet doivent faire le tour des places & des ruës avec un ſoin particulier, & s'ils remarquent quelque feu extraordinaire, esveiller le monde & appeller au ſecours ceux du voiſinage.

4. Les maitreſſes murailles de côté & de derriere des Maiſons tant de celles qu'on répare que de celles qu'on bâtit de nouveau ne ſeront conſtruites que de pierre: & deffenſes ſont faites de remplir leſdites maiſons de matieres qui s'embraſent facilement, comme auſſi, ſurtout quand il fait vent, de faire de grands feux és endroits qui ne ſont pas éloignés des lieux où l'on ſerre de ces matieres

5. Deffenſes ſont auſſi faites de conſtruire aucune place à y faire du feu, comme fours à cuire du pain, à Seicher, & à faire de la Poterie, Chaudieres de Braſſeur, Chaudieres à faire des léſives, de ſavonnerie, Foulerie, Teinture, Forges, & autres pareils endroits où l'on fait du feu, ſoit grands, ſoit petits, quels noms ils puiſſent avoir, ſoit dans une ancienne Maiſon ou dans une nouvelle, ſans en avoir obtenu la permiſſion des Commiſſaires députez au feu, leſquels en feront la viſite, même celle de Mrs. les Quinze ſuppoſé que la conſéquence de la choſe le requit. Et en cas de contravention ceux qui y auront contribués, ſoit de conſeil, ſoit d'effet, payeront une amande de quarante livres, qui ne pourra être remiſe, & au cas que le Contrevenant ne fût pas en état de la payer, il ſera puny de priſon, & néantmoins tenu à faire abbattre cequi aura été conſtruit au mespris des preſentes deffenſes, & de faire remettre

mettre les choses en leur premier estat, le tout à ses frais & dépens.

6. Les cheminées, fours, & autres endroits à y faire du feu ne seront point faits par des gens inconnus, & sans aveu, ou par des Coureurs, mais par des Maîtres Maçons Bourgeois de cette Ville qui ont leurs Articles & Réglements à cet égard, sur lesquels ils prêtent serment, & y feront lesdd. Maitres travailler par leurs garçons sous leurs yeux & en leur présence, & non autrement. Chaque Bourgeois & Manant sera aussi tenu d'examiner, conjointement avec son Maître-Maçon ou Charpentier & avec son Ramoneur de Cheminée la situation & l'estat dans lequel se trouvent les Foyers & les autres endroits de sa Maison où l'on fait du feu, tant par rapport à sad. Maison, que par rapport à celle de son voisin, & au cas qu'il y remarquât quelque deffaut de faire faire les réparations convenables, afin que non seulement sa Maison, mais aussi celles de ses voisins demeurent preservées de tout danger, sous peine de punition sévere, même corporelle.

7. Les cheminées & tuyaux de cheminées seront construits de bonnes briques & non de petits carreaux, & sera le tuyau élevé de cinq piéds pardessus l'ouverture d'ou il sort, pour empecher que les estincelles ne volent sur les Greniers, ou dans les Maisons voisines; & seront lesd.cheminées eslevées en ligne droite avec deffenses de les faire couchées, ni courbées, ni pliées. Et quant aux cheminées qui se trouveront tellement estroites, ou si minces que le Ramoneur est empeché d'y monter pour en oster la suye, qui pourroit prendre feu, il est ordonné, de les jetter à bas, & de les construire de maniere que le Ramoneur y puisse monter, & les nettoyer facilement à peine de quarante livres d'amende.

8. Les ouvertures dans les Tuyaux de cheminée par lesquelles la fumée passe dans les voutes où on seiche la viande seront fermées de portes de fer percé, ou de grilles de fer, afin que la flamme ne puisse pas y pénétrer & mettre le feu au lard ou à la viande, qui s'y trouve & le bas desd. voutes sera pavé de bonnes briques, & les portes en seront garnies de plaques de fer.

9. Les Ramoneurs de Cheminée jurés de la Ville en vertu du serment par eux presté seront tenus d'aller de six mois en six mois dans toutes les Maisons de la Ville, & y faire la visite des cheminées, & lorsqu'ils en trouvent qui ont besoin d'être nettoyées, ils demanderont à le faire, & en cas d'opposition ils en feront leur declaration à Monsieur l'Ammeistre Régent pour être contre lesd. opposants procédé conformément aux ordonnances. Et faute de la part desd. Ramoneurs de s'y conformer, ils seront tenus en leur propre & privé nom de tous dommages & intérests.

10. Toutes les lattes, les poutres, & les solives qui se trouveront dans les fours, cheminées, tuyaux de cheminées, & dans les murailles contre lesquels on fait du feu, en seront dés apresent ostés, & les ouvertures fermées de pierre. Deffendons aussi de dresser des chaudieres sur des caves qui ne sont pas voutées, ny contre des cloisons de charpente, quand-même lad. charpente seroit couverte d'une brique; & quant aux coins à serrer le bois, ils ne seront pas trop prés du feu; le tout à peine de vingt livres d'amende.

11. Les portes des fourneaux seront fermées tous les soirs & les soupiraux bouchés avec des pierres,afin que les chats ne puissent pas y passer, & porter le feu qui pourroit s'y attacher, dans le chanvre, bois, fagots, paille, ou foin, par où il pourroit arriver un incendie.

12. Lorsque l'on ne se sert plus du feu sur le foyer les cendres & braises ardentes seront soigneusement ramassées & couvertes d'un couvercle de fer,de cuivre jaune ou de terre,afin que le vent ne puisse pas les dissiper & porter és lieux où se trouvent des matieres qui s'embrasent facilement,ce qui pourroit occasionner un accident funeste.

13. Deffendons de porter du feu d'un endroit en l'autre autrement que dans des Vaisseaux de terre ou de metail, comme aussi de mettre des cendres ou des charbons sur des planchers, ou d'aller avec de la chandelle ou des flambeaux allumés dans des Greniers à foin ou à paille, dans des granges, escuries, ou en de pareils endroits où il se trouve des couppeaux de la sciure, du bois, foin, paille, fagots, des tonnes de resine, ou de terebenthine, souffre, poix, beurre, graisse, huile d'olive, lard, salpetre, lin, chanvre, estouppes, charbons, de l'amadou, Vieux-oing, suif, laines, Eau de vie, du houblon, cuir graissé, mottes à brusler, & autres pareilles matieres qui prennent feu facilement, faisants aussi deffense de battre dans les granges les grains auprés d'une chandelle qui n'est pas enfermée, & ordonnants que tous ceux qui auront

Digitized by Google

ront à faire de nuit ésd. endroits, ne se servent que de chandelles enfermées dans une lanterne, à peine de vingt livres d'amende chaque fois qu'il y sera contrevenu.

14. Deffendons aussi d'appuyer, frotter, ou esteindre des cierges ou flambeaux contre les Maisons ou contre les portes d'icelles.

15. Faisons pareillement deffenses de couvrir les Maisons, les granges & les escuries situées dans cette Ville, de paille, de roseaux, d'esselins, ou de planches, voulans qu'on ne se serve à lad. fin que de tuiles ou d'ardoise, à peine de vingt livres d'amende de laquelle le cinquiéme sera donné au Dénonciateur.

16. Deffendons semblablement à toutes personnes quelles, qu'ils puissent être de tirer dans l'enceinte de cette Ville soit avec des fusils, mousquets, ou pistolets, ou autres armes à feu, soit sur les ruës ou dans les maisons, de jour ou de nuit, en quel tems de l'année que ce puisse être, soit à dessein pour endommager quelqu'un (excepté toutefois le cas d'une deffense légitime) ou en tirant aux pigeons, poules, ou à quelque oyseau, soit par pétulence, ou par plaisir: comme aussi de faire des feux d'artifice, ou de jetter des fusées dans l'enceinte de cette Ville, sans en avoir obtenu nôtre permission à peine de prison & autre plus grave punition s'il y eschet.

17. Deffendons de même d'attacher à la queuë des chiens ou des chats de la meche ou des couppeaux allumés ou d'attacher de l'amadou allumée aux hirondelles, ou de commettre de pareilles pétulances.

18. Faisons semblablement deffenses à toutes sortes de personnes d'aller soit de jour soit de nuit en dedans de la maison ou hors d'icelle, & notamment dans les granges, escuries & endroits où il y a des lits, avec une méche ou pipe de tabac allumée, à peine de vingt livres d'amende, de prison, ou d'être enfermé dans le tourniquet suivant le cas, entendons que pareille peine sera imposée à ceux qui auront donné occasion ou apporté des facilitez à ce faire.

19. Il est aussi deffendu de seicher le chanvre, le lin, ou des estouppes, de les briser, battre, secouer, ou façonner à la chandelle, de faire brûler du gaudron ou vernis, & de fondre du suif ou de la graisse, de faire de la graisse à graisser les chariots, ou des bougies dans les maisons contre les fourneaux, ou fours, ou contre d'autres pareils endroits, où il y a danger que le feu ne prenne, à peine de cent francs d'amende contre les contrevenants, qu'ils soyent Bourgeois ou non, dont nous attribuons le quart au Dénociateur. Deffendons pareillement sous même peine de poser de la Chandelle allumée prés du lit, ou sur un plancher, & de s'endormir.

20. Faisons semblablement inhibition de faire, de seicher, ou de grener de la poudre à tirer dans l'enceinte de cette Ville, & d'en avoir plus de trois livres dans la Maison, & quant à ceux qui en font trafique & qui en vendent dans la Ville, leur deffendons d'en serrer plus de vingt-cinq livres dans les Baraques situées séparément en deça de la porte des Bouchers à ce destinées, & d'en laisser passer une plus grande quantité à la fois de leurs Magazins voutés situez aussi en des endroits separés, excepté le cas, si le Roulier vouloit charger ladite poudre au même instant & la sortir de la Ville aussitôt, le tout sous les peines contenuës dans une Ordonnance particuliere publiée déja cy-devant à ce sujet & inserée dans le Réglement ou Ordonnance de Police imprimé, & suivant le cas sous des peines plus fortes. A cet effet les Commissaires deputez au feu auront soin de faire deux fois l'année au tems des foires une visite dans lesdites maisons & Baraques.

21. Enjoignons à tous & un chacun de ne point faire entrer dans cette Ville du foin mouillé, ou humide, moins encore de l'y entasser, parce que par là ledit foin pourroit s'allumer.

22. On ne construira point de Baraque à distiller l'Eau de vie autre part qu'à la place à ce destinée : de même on ne conservera point de la chaux vive dans un lieu où l'eau pourroit tomber dessus, & où il y a du bois, de crainte que le feu ne s'y mette.

23. Il est particulierement enjoint aux Cabaretiers, Boulangers, Bouchers, Aubergistes, Maréchaux ferrants, Teinturiers, Drapiers, Tonneliers, Potiers, Menuisiers, Charpentiers, Faiseurs de Savon, Cordiers, faiseurs de Vergettes, Graissiers, & autres de pareille profession de prendre non seulement eux-mêmes un soin particulier du feu chacun à son égard dans sa Maison & Boutique; mais eux & chaqu'un des autres Bourgeois seront aussi attentifs d'observer de quelle maniere leur voisin en use à l'égard du feu & de la Chandelle, & au cas qu'ils vinssent à remarquer quel-

que négligence à ce sujet, ils l'aduertiront amiablement à ce qu'il y porte du remede, & au cas qu'il n'en tint point de compte, ils le dénonceront à Monsieur l'Ammestre Régent afin qu'il en soit informé, & le délinquant mis à l'amende suivant le cas.

24. Pour que lesd. deffenses sortent d'autant plus seurement leur effect, il est ordonné qu'au cas qu'il survint un embrasement en quelque endroit par la négligence de celuy qui y demeure ou de ses domestiques, iceluy, au cas que le tocsin ait été sonné sera tenu de rembourser à la Ville tous frais faits à ce sujet, de faire bon les pertes que les voisins auront faites, réparer le dommage qu'ils auront souffert,& de payer en outre au fisc une amende de quarante livres, au cas pourtant que le feu ait été découvert moyennant l'appel des gardes qui sont sur la tour de la grande Eglise, & éteint aussitost, l'amende ne sera que de 24. livres, & si le feu a été esteint sans sonner le tocsin, & sans allarme lad. amende sera de douze livres, & en ce dernier cas nous adjugeons le quart de lad. amende au Dénonciateur, voulans que s'il se trouvoit que les délinquants ne fussent pas en etat de payer lad. amende, & de bonifier à la Ville les fraix déboursés, ils soyent mis en prison & y soyent détenus tant qu'il plaira au Magistrat l'ordonner. Le deuxieme point concernant les ordres à donner & les dispositions à faire pour esteindre le feu lors qu'il a actuellement gagné & empêcher qu'il ne se communique & cause encor plus de dommage, comprend 1o. les matiéres dont on a besoin pour esteindre le feu, 2o. les instrumens nécessaires à cet effet, & 3o. les fonctions des différentes personnes qui y sont employées.

25. Il est donc sur tout nécessaire d'avoir grand soin que non seulement les puits d'ou l'on tire l'eau pour esteindre le feu soyent pourveus de bonnes chaines, de bons seaux & de tout ce qui en depend, & entretenus perpetuellement en cet estat conformément au réglement concernant le soin que l'on doit avoir des puits mentionez cy devant, mais qu'aussi les chemins aux embouchures & abords qui conduisent aux riviéres, sçavoir à la Bruche & au Rhingiessen & aux Escluses demeurent libres, sans les embarasser en aucune maniére, afin de pouvoir en tout tems y aller sans empechement pour en tirer de l'eau. Et les Meuniers au cas que leurs Escluses soyent baissées auront soin de les lacher en cas d'embrasement, ordonnons aux Esclusiers de ne point quitter lesd. Ecluses aud. cas.

26. Et comme il est d'une extrême conséquence que les Puits communaux soyent entrenus en bon estat, il sera non seulement commis pour chacun de ces Puits un ou méme deux des Bourgeois voisins ayants des maisons en propre situées à la veuë desd. puits, pour en avoir l'inspection, lesquels sous le serment qu'ils presteront à cette fin auront soigneusement l'oeil à ce que lesd. puits soyent perpetuellement conservés en bon estat, afin que rien n'y soit endommagé, & que l'on puisse s'en servir à tout moment, mais il sera aussi ordonné un Inspecteur en chef desd. puits du Corps de Mrs. les Quinze, lequel sera chargé d'aller pour le moins un fois l'année de puits en puits pour en faire la visite & d'avoir une attention particuliere à ce que rien ne soit negligé à cet égard.

27. Au cas aussi qu'il arrivât que quelqu'un entreprit de nuit de voler les seaux des puits ou d'en cadenasser les chaisnes, ou d'embarrasser les eaux en y jettant du gravier, des pierres ou d'autres matiéres qui tombent au fond, ou d'oster des ponts les madriers, ou de barricader les rues soit avec des cordes, des tonneaux, des charettes ou en renversant les logettes des merciers, par où, en cas d'incendie, empechement fût porté à esteindre le feu, nous voulons que le Grand Sénat en fasse informer, & juge le cas à toute rigueur, conformément au serment par luy presté, & au cas que le délinquant se fût absenté,led. Sénat procedera incessamment à la saisie de tous ses biens, & n'en fera point de main-levée, qu'aprés que led. délinquant aura donné la satisfaction deuë au fisc & à la partie civile qui aura souffert quelque dommage ou perte.

28. Afin aussy que dans les tems des grandes chaleurs il y ait toûjours de l'eau toute preste, ceux des Bourgeois qui n'auront point de puits dans leurs maisons seront obligés non seulement d'avoir pendant led. tems toûjours une bonne provision d'eau chez eux, mais même au tems de la foire de Saint Jean, & devant & aprés, supposé qu'à cause des grandes chaleurs les eaux ayent baissé & seiché dans les rivieres, fossés & puits, de tenir prest à leur porte en dedans un tonneau rempli d'eau, le tout à peine de douze livres d'amende; & quant à ceux qui ont des puits dans leurs maisons, ils n'en refuseront point l'accés à ceux qui y viendront en tirer

de

Digitized by Google

de l'eau, & leur laisseront prendre toute celle dont ils pourront se passer. Et au cas d'incendie ceux dont les Maisons ne s'en trouvent point eloignées feront porter de l'eau sur leurs Greniers pour en avoir à la main au cas que le feu s'y prît au moyen des étincelles que le vent pourroit y porter.

29. Au tems d'hyver pendant le grand froid, lorsque les rivieres seront fermées de glace & que les puits ne donneront que fort peu d'eau, les gens à ce ordonnés auront soin de rompre journellement lesd. glaces, afin qu'on puisse en cas de nécessité en tirer de l'eau, auquel tems aussi on tiendra dans les Maisons, de la même maniere qu'il a été ordonné dans l'article précédent, une bonne provision d'eau dont on rompra la glace de tems en tems pour pouvoir s'en servir à tout moment.

30. Outre l'Eau qu'on peut tirer des puits & des rivieres, le Vinaigre, la Neige, le fumier, les peaux cruës, les toiles mouillées, sont aussi d'un bon secours en cas d'incendie.

31. Ceux qui à l'avenir feront construire des Cheminées auront soin si faire se peut d'attacher un tiroir, de fer au haut du tuyau de la Cheminée de maniere qu'on puisse fermer led. tiroir au cas que le feu eût pris dans led. tuyau, moyennant quoy le feu s'estouffera & s'esteindra sans le secours de l'eau.

32. Ceux qui s'appercevront les premiers de quelque Incendie feront tenus de crier au secours, & d'avertir par là non seulement les Voisins, mais principalement ceux qui demeurent dans la maison où le feu aura pris, & autres, à peine de punition exemplaire.

33. Mais comme les Appels & les Cris ne sont pas suffisants pour avertir assez à tems toute la Ville, il est ordonné à ceux qui sont sur la tour de la Grande Eglise ou sur les autres tours, de donner un signal; aprés lequel signal, ou même plustost s'il se peut les cloches de l'Eglise de la paroisse où le feu aura pris seront sonnées par intervalle, là dessus on fera sonner la grande cloche sur la tour de la grande Eglise en frappant dessus avec une espéce de marteau ou battant, aussi par intervalle: pareille chose sera aussi observée dans toutes les autres Eglises de la Ville, & les clochettes des guerittes sur les remparts seront aussi sonnées. Et sera lad. sonnerie continuée jusqu'à ce qu'on voye qu'il n'y a plus de danger.

34. Les gardes constitués à veiller les nuits alternativement sur la tour de la grande Eglise non seulement avertiront du danger lorsqu'ils s'apperçoivent de nuit de quelque feu extraordinaire, mais aussi auront soin d'exposer sur la grande tour une lanterne avec une chandelle allumée vis-à-vis de l'endroit où le feu aura pris.

35. Aud. cas aussi, sçavoir lorsque pareil malheur arrivera de nuit les Bedauts des Tribus, conformément aux ordres qu'ils en ont de Messieurs les Commissaires Députez au feu, seront tenus d'exposer sur la ruë devant la porte de la Tribu un falot lequel ils tiendront allumé jusques à ce que le feu soit esteint pour pouvoir en tirer usage en tous evenements.

36. Pareils falots allumés seront aussi posés, aud. cas, par le valet de la chambre de la Moñoye au bas de la chambre du Petit-Senat & à la place devant la Maison où est la Monnoye; & ceux qui demeurent dans des maisons qui font les coins des ruës, & auxquelles Maisons se trouvent des falots, seront obligés d'y mettre des godrons & de les allumer.

37. A l'égard de toutes les autres Maisons tous & chacuns des Bourgeois seront tenus au cas qu'il y ait allarme de nuit, tant pour leur propre usage que pour celuy des autres à peine de six livres d'amende d'exposer une lanterne claire & nette avec une chandelle allumée en dehors des fenestres de leurs Maisons & de tenir lad. chandelle allumée pendant tout le tems que l'allarme durera, afin qu'un chacun puisse voir ce qui se passe, & passer son chemin & courir au feu d'autant plus facilement, & pour qu'on voye clair aussi s'en retournant il est ordonné de laisser allumés lesd. godrons dans les falots & lesd. chandelles dans les lanternes encore pendant environ une demie heure aprés.

38. Les grandes Pompes de la Ville & celles dont les Maisons des fondations de cette Ville se sont pourveües seront pour plus de facilité chargées sur des charettes faites exprés à cette fin, & seront commis à chaque Pompe deux personnes entenduës pour les servir & en avoir soin & tourner à propos les tuyaux contre le feu. Et il est ordonné aux conducteurs desd. charettes de ne les point quitter, & d'avoir toûjours des chevaux à main pour en tout évenement pouvoir en tirer du secours.

39. Chacune des Tribus se pourvoira de deux petites Pompes portatives &

& en cas d'embrasement deux hommes soit Bourgeois soit Manants qui seront expressement à ce commis porteront une de ces Pompes à l'endroit où le danger se trouve pour s'en servir au dedans des Maisons & dans les petites ruës où l'on ne peut pas approcher avec les grandes pompes. (*) L'autre de ces petites pompes sera tenuë preste & en état à pouvoir la faire venir aussi en cas de nécessité.

40. Les Chariots, tant ceux de la Ville, que ceux des fondations & des Tribus, chargés d'Echelles, de Crocs &c. seront conduits en toute diligence à l'endroit où le feu à pris, & pour qu'il y ayt plus d'émulation à cet égard il sera donné à celuy qui viendra le premier avec son Chariot un escu de récompense & trente sols au second.

41. Les Grandes échelles à feu pour pouvoir les élever d'autant plus facilement, seront garnies d'une poulie par le bout, & de bandes de fer par le milieu, le haut, & le bas, pour plus de seureté, & seront lesd. poulies graissées avec de l'huile de tems en tems. Ordonnant de faire faire aussi de petites Echelles pour s'en servir dans les ruës étroites & à légard des Maisons qui ne sont pas hautes, & d'avoir le méme soin desd. petites Echelles que des grandes.

42. Chaque Bourgeois aisé doit avoir dans sa Maison deux Echelles, une grande & une petite, & deux seaux de cuir, au service du public en cas d'incendie.

43. Sur chaque Chariot chargé d'Echelles à feu il doit aussi y avoir deux petits crocs pour s'en servir à abbattre les Maisons si autrement on ne peut donner du secours.

44. Quatre du nombre des Bourgeois à ce ordonnés auront soin à faire rendre sans perdre un moment de tems à l'endroit où le feu aura pris les seaux de cuir, les Echelles & les crocs qui sont serrés dans la cour de la Maison de Ville.

45. Ordonnons que chacune des vingts Tribus de cette Ville se pourvoye de 50. seaux à feu de Cuir, faits à l'espreuve, la moitié desquels ils feront rendre par gens à ce expressément ordonnés à l'endroit où le feu aura gagné, pour s'en servir, & aprés l'extinction du feu, seront lesd. sçeaux rapportez és Maisons des Tribus : l'autre moitié de ces seaux sera chargée sur des Charettes & tenuës preste pour pouvoir, en cas de besoin, à tout moment les transporter là où les Commissaires députez au feu l'ordonneront. Au reste chaque Tribu commettra un homme exprés qui aura soin de ces seaux, lequel demeurera présent jusqu'à ce que le feu soit esteint: à luy enjoint, d'exécuter promptement & fidélement tout ce qui luy sera ordonné par lesd. Commissaires députez au feu; Ordonnons de plus aux Bedauts des Tribus de ne point faire de difficulté, comme il est pourtant arrivé par le passé, de délivrer lesd. seaux à ceux qui viendront les prendre en cas d'incendie, à peine de punition exemplaire.

46. Et afin que led. nombre des seaux se trouve complet en tout tems, & en état à pouvoir s'en servir utilement, les Préposés, ceux qui sont du Senat, & les Maitres des Tribus auront une attention particuliere, à ce qu' en tout tems, ce qui en manque soit remplacé, & que ceux qui se trouveront endommagés soyent incessamment raccommodés, afin que dans le besoin on ne manque point de bons seaux.

47. A cette fin, & pour que lesd. seaux soyent soigneusement conservés, il est ordonné aux Bedeaux des Tribus de les garder en un endroit propre & où ils ne puissent point être endommagés, & au cas qu'ils le fussent d'avoir soin de les faire raccommoder promptement, & de les remplir d'Eau de six semaines en six semaines, afin qu'ils ne se fendent point.

48. Pour avoir une bonne provision de ces seaux de Cuir, Nous voulons que tous ceux qui seront réceus Bourgeois en cette Ville, soit hommes soit femmes, outre les autres droits à payer, livrent chacun au Receveur de la Ville un sceau de lad. qualité, & un autre pour leurs Enfants s'ils en ont : & ces nouvellement receus ne seront inscrits dans la Matricule des Bourgeois qu'aprés qu'ils auront certifié d'avoir livré led. seau.

49. Ceux des Manants qui ne sont pas en état de prester du secours actuellement au cas d'un incendie, soit par rapport à leur condition, à leur age, ou à leur santé seront tenus de livrer suivant leurs facultez, trois, deux, ou un seau de Cuir, & les pauvres la moitié, ou le quart de la Valeur d'un pareil seau, neantmoins seulement une fois pour toutes.

50. Les

(*) Il est à observer que lors que le présent Réglement a été fait on n'avoit point encore de ces Pompes à tuyaux de cuir de la façon d'aujourdhuy, avec lesquels, moyennans lesd, tuyaux on peut aller par tout, pourveu qu'un homme puisse y passer.

50. Les Commissaires députez au feu feront promettre sous serment au Valets ou sergents de l'Hôtel de Ville d'avoir un soin particulier des seaux que la Ville conserve en la Maison de Ville, tant de ceux qui se trouvent en la Cour que de ceux qui sont serrés sur le grenier, de vivre sobrement, de se tenir en état de livrer lesd. seaux au cas d'un incendie; luy étant en outré enjoint de ne point manquer d'avoir toutes les nuits une chandelle allumée, toutes fois aux depens de la Ville.

51. Les Clefs des portes des appartements où lesd. seaux, Echelles, Crocs, &c. sont gardés seront mis aussi dans la Chambre de la Chancellerie, pour que celuy des Officiers de lad. Chancellerie qui y viendra le premier dans le cas d'un embrasement puisse ouvrir lesd. appartements pour en tirer lesd. seaux, Crocs & Echelles, afin qu'ils soient livrés sans retard à l'endroit où il brusle.

52. Le Valet de l'Umgelt sera tenu de se rendre à la Maison de Ville au moment qu'il apprendra que le feu a pris quelque part, pour aider au susd. Valet de Ville à porter enbas lesd. seaux & à les charger, afin que ceux qui les viendront prendre ne soyent retardés en aucune maniere.

53. Pour diligenter le transport desd. seaux, les Messagers jurés de la Ville feront semblablement tenus aud. cas à aider à les descendre, & à les charger sur les charettes; même au cas que ceux qui tirent lesd. Charettes ne vinssent pas tout aussitôt ou au cas que le feu prit en deux endroits dans un même tems, lesd. Messagers prendront desd. seaux tant qu'ils en pourront porter & les livreront ausd. endroits; cela fait, ils s'en retourneront à la Maison de Ville pour y attendre les ordres de leurs superieurs, & y demeurer jusqu'à ce quon les congédie.

54. Et pour qu'il y aït encore moins de retard, nous donnerons les ordres de faire faire quelques petites Charettes propres à charger dessus lesd. seaux, lesquelles Charettes feront enfermées dans la Cour de la Maison de Ville & le Valet de la Monnoye en aura la Clef, lequel aud. cas les sortira promptement pour que lesd. seaux puissent être menés en diligence à l'endroit où l'on en aura besoin.

55. Et comme lorsque le feu a pris en quelque endroit aux Fauxbourgs où autres quartiers éloignés les seaux à feu de la maison de Ville & des Tribus ne sçauroient arriver assez tôt pour y pouvoir remedier de bonne heure, la fabrique de nôtre Dame, le Grand Hôpital de la Ville, celuy des pauvres pelerins, la Maison des Orfelins, les fondations de St. Guillaume & de St. Jean tiendront prêt chacun 50. seaux de cuir avec les charettes à panier, & les receveurs desd. fondations qui sont les plus prés du feu feront mener incessamment leurs seaux par leurs domestiques & les reporter par les mêmes aussi tot que le feu sera éteint, & en cas qu'il soit nécessaire, les feront sécher & suspendre, pour les entretenir toûjours en bon état.

56. Pour animer les Valets & domestiques desd. fondations & ceux auxquels le soin des seaux à feu est commis par les Tribus à être d'autant plus prêts à mener & reporter lesd. seaux. les Commissaires députés au feu récompenseront ainsi qu'ils le jugeront à propos des deniers de la Ville tous ceux qui y auront mené lesd. seaux. Et puisque la maison du Travail a été transferé à St. Guillaume, le Magistrat charge l'Inspecteur de lad. Maison du soin de faire descendre & mener au feu lesd. seaux.

57. Les Commissaires députés au feu enjoindront aussi à quatre des Tireurs de Charettes demeurants proche de la maison de Ville, de même qu'à leurs valets qu'en vertu du serment qu'ils prêtent annuellement & en particulier pour cet effet, ils soient sobres & vigilans jour & nuit, afin qu'en cas que l'on sonne au feu, ils se rendent promptement auprés de lad. Maison de Ville avec leurs charrettes & qu'ils chargent autant de seaux à feu dans leurs paniers qu'eux & leurs valets en peuvent mener, lesquels ils meneront tout aussitôt au lieu de l'incendie, y feront tout leur possible pour éteindre le feu, & y resteront jusqu'à ce qu'il soit entierement éteint, & qu'il soit aussi permis aux autres de s'en retirer, ensuite de quoy ils remettront les paniers aux endroits d'où ils les ont pris, sans pouvoir s'en servir à d'autres usages.

58. Pour exciter en cela l'exactitude desd. Bourgeois, Tireurs de charrettes l'on donnera de la part de la Ville à celuy qui arrivera le premier au feu avec les seaux 12. sols, dix sols au second, au troisiéme huit sols & six sols au quatriéme.

59. En cas qu'un de ces quatre vienne à mourir, où qu'il aille demeurer dans un quartier éloigné de la maison de Ville, les autres, en vertu du ser-

ment par eux prêté feront obligés d'en avertir le Receveur de la Ville, pour que les Commiſſaires députés au feu puiſſent remplir la place vacante par un autre. Auſſi ſi quelqu'un d'eux veut aller en campagne il doit en attendant ſon retour ſubſtituer un autre en ſa place, pour qu'au beſoin le public ne ſouffre point par ſon abſence.

60. Les huict Tonneliers jurés tiendront toûjours tout prêts leurs vaiſſeaux ſervants à éteindre le feu, avec ce qui y appartient, & quand on ſonne le tocſin chacun d'eux menera inceſſamment au lieu de l'incendie une charette chargée de deux grandes & longues cuves & d'autant de petites, & ſous des peines rigoureuſes ils auront ſoin que leſd. vaiſſeaux ſoient bien liés & joints, afin que non ſeulement l'eau que l'on y verſe ne s'écoule point, mais auſſi que le bois dont ils ſont conſtruits ſoit aſſez fort pour pouvoir ſoûtenir une legére chûte ou ſecouſſe: En récompenſe de cela & pour mieux faire obſerver cette ordonnance, la Ville leur donnera quatre livres tournois par an, la moitié payable à la St. Jean & l'autre à Noël.

61. De plus chacun d'eux marquera ſes vaiſſeaux avec un fer chaud d'une marque differente des autres, laquelle il indiquera aux Aſſeſſeurs de la Tour des Pfennings pour qu'elle ſoit enregiſtrée avec ſon nom; & en vertu du ſerment preſté aux Commiſſaires députés au feu ils rameneront leſd. vaiſſeaux chez eux auſſitôt que l'embraſement, auquel ils feront toûjours préſents, ſoit eteint; faute de ce faire ceux qui les y perdront par négligence n'en feront pas dédommagés.

62. Mais à l'égard de ceux dont l'on ſçaura que les vaiſſeaux ont été entierement gâtés & écraſés par la ruine de quelque muraille, pignon ou poutre ils feront rembourſés ſuivant l'équité, leur enjoignant ſous leur ferment de ne pas demander plus qu'effectivement ils ont perdu; mais ſi les cercles des cuves & cuvettes viennent à ſe délier & ſauter de vieilleſſe & de pouriture, au lieu d'en être dédommagés ils en feront punis.

63. Lorſque le feu eſt ſi grand que les ſeaux de cuir ne ſuffiſent point pour l'éteindre & que l'on a encore beſoin d'autres petits vaiſſeaux, les Tonneliers les fourniront dés que Monſieur l'Ammeſtre Régent ou les Commiſſaires députés au feu le leur auront ordonné; mais en cas que l'un d'eux n'en eût pas tant qu'on luy en a demandé, il fera rendre le nombre complet par l'un de ſes Confreres jurés & non par d'autres, à moins que l'embraſement ne ſoit ſi grand que les Tonneliers jurés ne puiſſent pas fournir aſſez de vaiſſeaux.

64. Au quel cas on n'apportera que de petits cuveaux qu'un homme porte aiſément avec l'eau dont ils ſont remplis, veuque l'on ne manque pas de grands vaiſſeaux & que d'ailleurs on a de la peine à marcher promptement & à monter les eſchelles avec des grandes cuves qui ne ſçauroient être portées que par deux hommes. Si ce n'eſt qu'il s'y trouve ſi peu de petits vaiſſeaux qu'il faille ſe ſervir de tout ceque l'on peut avoir à la hâte.

65. Et en cas qu'il arrive plusieurs incendies à la fois ils partageront leurs vaiſſeaux avec autant d'égalité qu'ils le pourront faire à la hâte.

66. Tous les Nettoyeurs de puits & Crocheteurs promettront tous les ans à la Saint Jean Baptiſte par ferment aux Commiſſaires deputés au feu de venir en grande diligence avec leurs outils au lieu de l'incendie, auſſitoſt qu'ils auront appris que le feu a pris quelque part, pour y puiſer de l'eau, ſans pouvoir quitter jusqu'à ceque leſd. Commiſſaires leur aïent permis de ſe retirer, leſquels ordonneront auſſi ceque l'on doit donner à chaque maitre & valet pour leurs peines.

67. Les ſeize Bourgeois Charpentiers & autant de maſſons commandés aux incendies feront annuellement ferment aux Commiſſaires députés au feu de ſe rendre inceſſamment au lieu de l'incendie avec les haches & marteaux que la Ville leur a donnés pour cet effet, & de faire tout leur poſſible pour empêcher que le feu ne s'etende d'avantage où ne gagne plus avant. Ils ne quitteront pas non plus leur poſte, ny ne ceſſeront de travailler, à moins que tout ne ſoit hors de danger.

68. On ne fera aucun changement à l'égard de ces ſeize hommes, mais ils feront obligés de conſerver cet employ tant & ſi longtems que la ſanté le leur permettra, ou que la Tribu ne les employera à d'autres affaires: & lorſque quelqu'un d'entre eux viendra à mourir, ou deviendra incapable ou exemt, l'on nommera un autre à ſa place & on en avertira par écrit les Comiſſaires députés au feu, afin qu'ils luy faſſent promettre par ſerment d'obſerver la preſente ordonnance.

69. Et comme on leur donne les haches & marteaux uniquement dans la vuë de s'en ſervir pour eſteindre le feu &

& pour abbattre, ils se garderont de les perdre, gâter, ou cacher, car dés que l'on sçaura qu'ils auront fait pareille chose de propos déliberé, ils seront tenus de rembourser cequ'ils auront perdu ou gâté, & faute de ce faire on les dénoncera au Grand-Sénat pour leur faire subir le châtiment mérité.

70. Et afin qu'ils n'aïent pas lieu de se plaindre de n'avoir pas été suffisamment récompensés de leur peine, & du danger auquel ils étoient exposés, les maîtres maçons & charpentiers jurés de la Ville diront leur avis sur cequ'ils jugent à propos que l'on donne aux uns & aux autres à proportion que l'incendie a été de conséquence & qu'il a duré longtems ou non.

71. Mais en cas que l'on sçût que quelqu'un ou plusieurs eussent manqué de venir ou qu'ils fussent arrivé trop tard sans pouvoir alléguer des excuses valables & légitimes on les punira suivant qu'ils le mériteront.

72. Et pour avoir d'autant plus de secours, les garçons charpentiers & maçons soit étrangers ou d'icy seront tenus de courir au feu & d'y rendre de bons services.

73. Les Ramoneurs de cheminées seront aussi obligés de se trouver de bonne heure aux incendies avec les outils requis en pareil cas, pour monter les toits & aider de toutes leurs forces à esteindre le feu.

74. Pareillement les habitants & manants à qui leur état & santé le permet, & qui n'ont point fourni des seaux de Cuir pour le feu, ne doivent point étre éspargnés ny rester oisifs dans ces necessités & malheurs communs, mais il sera enjoint par la Chambre de manance à ceux qui sont compris au Rolle de ceux dont on se sert lors de ces incendies, qu'ils ayent aussitôt qu'ils s'apperceveront d'un embrasement, à courir au feu conformément au serment qu'ils ont prêté a la Ville, & là obéir aux ordres des Commissaires députés au feu, & autres commandés pour l'exécution des dispositions nécessaires, y demeurer jusqu'à la fin, avec deffenses de s'en retourner sans permission expresse jusqu'à ceque le livret ait été lû.

75. Lorsqu'un de ces manants choisis pour le feu vient à mourir, ou renoncer à son droit de manance pour s'en aller ailleurs, le greffier de la Chambre de manance effacera aussitôt du Régistre du feu son nom, afin qu'il n'y arrive point de confusion, & mettra à sa place celuy du nouveau qui aura été trouvé capable & à cet effect reçû.

76. Ce Réglement sera incessamment leu à celuy ou ceux qui auront ainsi été receus par Mrs. les Assesseurs de la Chambre de manance, non seulement en lad. Chambre, en ce qui concerne lesdits manants, mais aussi par les Commissaires députés au feu, lorsqu'ils font assembler les autres personnes commandés au feu & leur recommandent leur devoir ; & leur sera serieusement enjoint en vertu de leur serment de l'observer.

77. Le Greffier de la chambre de manance fera son possible pour se trouver en personne au lieu où le feu prendra, & aprés que le feu sera eteint, il lira l'estat des manants commandés au feu, marquera les absents, & en donnera la notte aux Commissaires députés au feu, pour; iceux être ajournés & au defaut d'excuse valable de leur absence être punis selon l'exigence du cas ; & lorsque led. Greffier sera empêché par maladie il envoira led. état au Receveur de la Ville, & fera faire par iceluy ses fonctions.

78. Ceux qui sont commandés pour avoir soin des fallots seront tenus de les entretenir regulierement de godron jusqu'à une demie heure aprés que le feu sera calmé & etouffé; & ensuite se pourvoiront aussitôt prés du Receveur de la ville de nouveau godron à la place de celuy qui aura été consommé.

79. Les Exécuteurs des hautes oeuvres, bourreaux, vuideurs des lieux seront pareillement tenus lors de quelqu'embrasement de se rendre avec leurs valets, leurs vaisseaux & bacquets au lieu ou il brulera, de porter de l'eau, faire enfler les égouts, faire des digues d'aider à éteindre, & secourir en consideration de quoy il leur est payé tous les quartiers tant pour ce travail que pour loyer de leursdits vaissaux quatre livres tournois.

80. Il sera commandé de chaque Tribu deux honnétes Bourgeois, qui sçachent s'il est possible, la langue Françoise, & pour leur donner d'autant plus de crédit ils pourront être pris du nombre des Echevins, lesquels les Commissaires députés au feu feront venir devant eux tous les ans à la St. Jean Baptiste ; & à Noël ou aussi souvent qu'ils le trouveront à propos, & leur feront préter serment, que lorsqu'on sonnera le tocsin pour le feu ils y coureront aussitôt avec une Halebarde en main ou pert-

perttuiſane, qu'ils obeiront aux Commiſſaires députés au feu, & exécuteront ponctuellement ce qui leur ſera par eux ordonné, & particulierement renvoyeront chez ſoy ceux qui ne ſont que regarder, ſoit hommes ou femmes, & remarqueront les deſobéiſſants & leur prendront des gages jusqu'à ce quils ſe ſoient excuſés & déclareront & remettront auxd. Commiſſaires députés au feu ceux qui continueront à reſiſter pour y être punis ſelon qu'ils le méritent; quils prendront bien garde à ces coureurs de ruës & mandiants viguoreux, qui ſe trouvent quelquefois & ſe font voir prés du feu pour y voler, & les renvoyeront, feront conduire en priſon ceux qu'ils tiendront pour ſuſpects & animeront ſerieuſement & ſoigneuſement, toute fois avec douceur ceux qui portent des ſeaux au travail & enfin qu'ils obſerueront toûjours fidélement tout ce que la néceſſité exigera en pareils cas.

81. Et afin qu'on ſçache que les 40. tirés des 20. Tribus ſe ſont trouvés au feu, le Receveur de la Ville fera lecture de leurs noms toutes les fois que les Commiſſaires députés au feu l'ordonneront & ce en leur préſence, & donnera par écrit ceux qui ſont venus trop tard, ou qui n'y ſont point venus, pour enſuite être ouys, & au défaut d'excuſe légitime de leur abſence être mis à une amende pecuniaire, ou ſelon les circonſtances renvoyés au Grand-Sénat pour y être punis ſéuérement, ou tout à fait être par Meſſieurs de la Chambre des XV. deſtitués de leur emplois, pour raiſon duquel ils ſont exemts de logement de gens de guerre; & être mis en leur place des ſujets plus capables & plus exacts.

82. Ordonnons conformément au decret rendu en l'année 1681. à tous ceux qui ne ſont point commandés au feu, ſoit Bourgeois, Habitants ou manants, ſous quel nom qu'ils puiſſent être compris, de demeurer au logis (à moins toutes fois quil ne leur ſoit ordonné par les Commiſſaires députés pour le feu d'aller au feu), & d'ouvrir leur porte ſeulement jusqu'à ce que leurs Soldats ſoient ſortis pour ſe rendre au lieu de l'aſſemblé; enjoignons auxdits Bourgeois, Habitants & manants de ſuſpendre au dehors une Lanterne avec une Chandelle allumée.

83. Voulons que les Officiers de la Chancelliere ſe rendent inceſſament. a la Chancelliere, afin que ſi le feu s'approchoit des Archives ils bouchent bien les fenétres & trous, & ferrent les actes, & faſſent humainement leur poſſible quils reſtent entiers.

84. A l'égard des particuliers ſoit de cette Ville ou des étrangers, ſoit hommes ou femmes, comme auſſi des étudians, & hôtes des Cabaretiers qui ne ſont point commandés au feu, enjoignons trés ſerieuſement à tous Bourgeois de ne laiſſer ſortir perſonne de leur maiſon lors d'un incendie, ou d'autres allarmes; mais d'avertir un chacun de reſter au logis jusqu'à ce que l'allarme ſoit finie; que ceux qui ſeront trouvés à courir les ruës en pareilles occaſions au mepris des préſentes deffenſes ſans avoir des raiſons valables, aprés qu'on aura appris leur nom & demeure, ſoient conjointement avec le Bourgeois chez lequel ils auront logé, ſévérement punis, à moins que ce ne ſoit quelqu'un qui voulant courir au ſecours de ſon parent, ou un Eccleſiaſtique qui fuſt appellé au ſecours des agoniſans ou ſage femme à celuy des femmes en travail d'enfant.

85. Les Magiſtrats & Bourgeois feront retirer tous ceux qui ſe montrent au lieu de l'aſſemblée des Bourgeois qui ſe fait lors d'un incendie; & qui n'y doivent point être, & leur ordonneront d'aller en leur logis & hôtelleries & d'y demeurer, & ſi quelqu'un vouloit s'oppoſer temérairement, ils ſe ſerviront des moyens convenables pour le faire retirer, & ſelon la qualité des perſonnes les envoyeront en priſon.

86. Nous ordonnons aux gardes de la Ville de courir auſſitôt qu'ils s'apperceveront d'un incendie, de ſe tenir prés de Meſſieurs les anciens Magiſtrats chez lesquels ils ſont de ſervice ou ſur la Maiſon de ville, ou en tel endroit qui leur eſt d'ailleurs ordonné & d'y reſter continuellement jusqu'à ce qu'il leur ſoit commandé de faire autre choſe.

87. Et d'autant que dans les bons Réglemens & Ordonnances l'exécution eſt ce qu'il y a de plus important on a député certaines perſonnes, qui lors d'un embraſement font les diſpoſitions pour étouffer & éteindre le feu, pour ſe ſervir utilement des ſusdits Inſtrumens commes des groſſes & petites pompes, Echelles, Crocs, Seaux, Cuves, & autres vaiſſeaux, des marteaux & haches &c. qui font travailler le monde, qui ordonnent ce qu'on doit faire des maiſons voiſines pour ſauver & arrêter le feu, & enfin qui généralement mettent en exécution ce qui leur eſt preſcrit dans leurs Inſtructions particu-

Digitized by Google

ticulieres, de ce nombre sont deux Consuls qui montent à cheval & vont d'un coté & d'autre, & les quatre Commissaires députés au feu par la Chambre des XV. & ne sera led. nombre augmenté si ce n'est pendant les foires, leur absence ou maladie, auquel cas il leur en sera adjoints deux autres d'extraordinaire, afin qu'en cas que le feu prit en plus d'un endroit, ils se puissent partager, & puissent d'autant mieux remplir leurs fonctions ; & lorsqu'un d'eux viendra à décéder, ou à être élevé à une dignité plus grande, ou quittera cette Ville, ou n'en pourra plus faire les fonctions, il en sera nommé un autre du nombre des Assesseurs de la Chambre des XV. à sa place.

88. Lorsqu'il arrive de jour un incendie dans l'enceinte de la Ville, ils doivent d'eux-mêmes & sans y être appellés s'y rendre aussitôt avec leurs armes en main, bien remarquer d'où le vent vient & ou le feu est porté. & prendre des mesures suffisantes pour y rémedier, obliger le Peuple à porter de l'eau & à travailler, montrer de quelle maniere on doit se servir avantageusement des Instruments faits pour le feu & au cas qu'on ne puisse éteindre le feu, couper, arracher, abatre & faire d'ailleurs ce que la necessité exigera & en général faire en sorte que toutes & quantes fois que le feu prendra, tout soit bien gardé & exécuté, à peine de punition contre les Contrevenants, qu'on leur fera subir; afin qu'un chacun soit d'autant plus exact & attentif à faire soigneusement & avec empressement son devoir, & obeir aux ordres qui luy sont donnés, pour le bien de la Ville & de la Bourgeoisie; parceque l'inobservance des bonnes ordonnances & réglemens cause une grande ruine & aux riches & aux pauvres.

89. Que si le feu prenoit de nuit, huit Manants seront obligés de courir deux à deux à la maison de chaque Commissaire députés au feu ; & d'y prendre & allumer les fallots, & les godrons à ce destiné de montrer & enseigner l'endroit ou il brûle, de se transporter au feu avec luy conjoinctement avec les Sergens du Sénat & de la Chambre des XV. d'y aider à faire le possible & demeurer prés de luy jusqu'à cequ'il luy permette de retourner au logis, alors il aura soin & sera tenu de livrer au logis dudit Commissaire député au feu le fallot & le reste des godrons & afin que lesdits Manants sachent quels sont les Commissaires députés au feu, & où ils demeurent, Mrs. les Juges de la Chambre de Manance doivent leur notifier toutes les fois qu'il y aura un changement & que la garde sera partagée. Mais s'ils ne s'y étoient point rendu ils doivent être notés, pour leur en demander raison, & au cas qu'ils n'en n'eussent aucune, ny d'excuses valables de leur absence être punis selon qu'il conviendra & en cas que lesdits Manans viennent à mourir ou à se retirer d'icy, la Chambre de Manance en ordonnera & inscrira un autre à sa Place.

90. Deux du nombre des Commissaires députés au feu doivent commander quelques uns de ces 40. ordonnés pour le feu de se rendre dans les rues coins, carefours, d'avoir une attention & soin particulier, que pendant l'incendie il ne se fasse aucun Vol, pillerie, & que ce qui sera sauvé du feu ne soit diverti, & caché par d'autres, & lorsqu'ils soupçonnent quelqu'un de vouloir voler, ou emporter quelque chose ils doivent le mener devant Mrs. les Commissaires députés au feu, & en dire la cause; afin qu'on puisse faire contre luy selon l'exigence du cas & que lorsque son dessein sera reconnu certain, il puisse être sévérement puni selon qu'il l'aura mérité.

91. Messieurs les Commissaires députés au feu doivent par eux-même avoir grande attention sur tous les mandians robustes, les libertins, & autre Canaille suspecte, qui s'approchent du feu pour y voler, & si aprés les avoir averti avec douceur de se retirer ils ne le faisoient point, les envoyer en prison; ils ne doivent point aussi souffrir la présence des autres hommes & femmes soient étrangers, ou de la Ville qui ne sont point commandées au feu, & qui ne veueillent point porter d'éau, ou se laisser employer en d'autres nécessités, mais les renvoyer de bonne maniere.

92. Ils ne doivent pas aussi laisser les 40. commandés pour le feu à rien faire, mais les porter & engager par des raisons touchantes de se conformer fidélement à leur Réglement & Commandement, de donner un prompt secours, & d'aider courageusement à sauver, donner de bonnes Instructions à ceux qui demandent à eteindre ; & au contraire faire venir encore une fois par devant eux ceux en qui ils remarqueront de la négligence dans ce qui leur aura été ordonné, & leur faire de vives remonstrances à ce sujet.

93. Et comme souvent lorsqu'on a cru le feu entierement éteint, le feu se

couve dans le bois caché entre les mures d'ou il pourroit arriver un nouvel incendie pendant la nuit, si on abandonnoit entierement le lieu ou il a brulé, il a été ordonné qu'il restera chaque fois trente hommes du nombre des Manants prés du feu eteint lesquels y passeront la nuit & y feront garde.

94. Messieurs les Commissaires députés au feu doivent aussi faire venir par devant eux les Habitans des ruës des tonneliers de St. Urbain dite Kurbengas, comme aussi ceux de la petite ruë de l'Hôpital, leur ordonner, pour se préserver non seulement des malheurs qui pourroient leur arriver, & à leurs plus proches voisins, de commander deux hommes au moins d'entre eux pendant les Foires toutes les nuits lesquels feront garde pendant la nuit, auront grand soin, & attention d'avertir aussitôt que le feu voudroit ou pourroit prendre quelque part, afin qu'on puisse d'autant plus commodément l'arrêter, & empêcher les pertes qui en pourroient arriver.

95. Ceux qui seront commandés pour cette garde ne feront aucune difficulté de la faire, mais l'exécuteront fidélément, seront obéissants à leurs superieurs, seront tranquils dans leur garde, s'y comporteront avec union,& modestement ny commenceront aucunes querelles,bruit ny division à peine d'être punis sévérement & en cas d'opposition de la part de quelqu'un,il sera denoncé à l'Ammeistre Régent pour être contraint à l'obeissance qu'il doit.

96. Les Commissaires députés au feu doivent tous les ans, huit jours avant ou aprés la St. Michel faire la visite des falots & godrons, & conjoinctement avec le plus ancien Secretaire de Messieurs de la Chambre des XV. & l'un des Greffiers de la Pfenningthurn, le Receveur des révenus, le Contreroleur des ouvriers, & ferruriers visiter tous les fallots qui sont dans la Ville& voir s'il y manque quelque chose, s'il s'en est perdu, régler ce qu'il y a à racommoder; ordonner une plus grande quantité en cas qu'elle soit trouvée nécessaire, & recommender à ceux qui en sont chargés de se pourvoir de souffre & godrons selon les nécessités & besoins, & de n'esteindre lesd fallots, que le feu ne soit éteint, & fini.

97. Lors de cette visite Messieurs les Commissaires députés au feu s'informeront si chaque Tribu a le nombre réglé de 40. seaux de cuir pour servir au feu, s'ils sont en bon état de servir, & si elle les entretient selon qu'elle doit, & au cas qu'ils trouvent quelque defaut, soit dans le nombre, ou dans la qualité d'iceux; recommander aux chefs,& conseillers de la Tribu comme aussi au maître de lad. Tribu de les faire réparer & mettre en état incessamment. leur déclarer que faute par eux de le faire faire dans le tems ordonné, la necessité y fera pourvoir aux frais & dépens de la Tribu, afin que dans les cas de besoin on puisse se servir avantageusement de ces seaux de cuir.

98. Et afin que tout se fasse & s'exécute avec d'autant plus de régularité le Receveur des revenus de la Ville sera tenu tous les ans deux fois au moins, ou autant de fois qu'il le jugera nécessaire, de faire la visite de tous les seaux servants au feu,des charrettes, des clayes & autres. portés en cette ordonnanée, lesquels ont la marque de la Ville, & en cas qu'il trouve qu'en un endroit où en l'autre le tout ne soit point en régle, & selon que faire se doit, il en donnera aussitôt avis à Messieurs les Commissaires députés au feu, afin que dans les choses defectueuses les réparations puissent être faites de bonne heure.

99. Le Receveur de la Ville sera en outre tenu d'aller aussi souvent qu'il le trouvera nécessaire dans les maisons des huit tonneliers jurés sans les avertir, y visiter leurs bacquets, cuves & vaisseaux propres à porter de l'eau qu'ils doivent tenir prets pour éteindre le feu, & dont ils reçoivent salaire, examiner le nombre & l'état d'iceux, afin que dans un cas de necessité il n'y en aye faute.

100. L'Architecte & le Controlleur des ouvriers de la Ville doit aussitôt qu'il s'apperçoit de quelqu'incendie, courir au feu, & doit aider avec Mrs. les Commissaires députés au feu à ordonner & à faire ce que la nécessité exige.

101. Il doit aussi commander deux valets des travaux de la Ville, lesquels attendront, aprés luy, viendront chez luy lorsqu'il brûle,& feront ce qu'il leur ordonnera.

102. Pareillement les maîtres des travaux de la Ville & des écluses conjoinctement avec les valets travaillants tant aux magazins de maçonnerie, que de charpenterie; item les valets éclusiers & autres doivent se rendre prés dud. Controlleur des ouvriers avec les pompes à bras,qui leur sont données, luy obeïr en ce qu'il leur commande-

ra

ra, secourir, aider & sauver autant qu'il sera en leur pouvoir.

103. Messieurs les Commissaires députés au feu visiteront tous les ans ou toutes les fois quil sera nécessaire en presence du receveur de la Ville & des Controlleurs des ouvriers, les Pompes, les Chariots, Echelles, les crocs, & autres choses servant lors des incendies, & ordonneront que ce qui se trouvera défectueux, & usé soit incessamment retabli & reparé.

104. Le Controlleur des ouvriers sera tenu en outre d'avoir écrit dans un livre, & de lire le nom de tous les compagnons, valets ou apprentifs travaillants au magazin de la maçonnerie & de la charpenterie, lesquels sont obligés conjoinctement avec leurs maîtres de courrir au feu, & d'aider à l'éteindre, afin que si l'un ou l'autre s'étoit absenté sans excuse valable & que la chose fust averée, celuy ou ceux là puissent être punis selon l'exigence du cas.

105. Et comme souvent un grand nombre de ces valets travaillants auxdits deux magazins ne viennent pas au feu, & employent ensuite pour excuse leur ignorance, le Controlleur des ouvriers aura prés de soy par écrit ce qu'ils doivent observer & faire lors des embrasemens, & leur en fera lecture tous les Samedi lorsqu'il leur payera leurs salaires, & leur enjoindra serieusement l'exécution.

106. Le Controlleur des ouvriers conjoinctement avec lesdits maitres des travaux, & des eclufes auront une marque, pour la donner aprés que le feu sera éteint à ceux qui ont porté de l'eau, & qui ont d'ailleurs aidé, afin qu'ils soient justement recompensés de leur travail, soin, & secours, & que celuy qui a porté le premier vaisseau d'eau soit payé des deniers publics préferablement aux autres, & celuy qui ne pourra pas representer une marque ne recevra rien ; à moins qu'en eteignant ou secourant il n'aye été tellement maltraité, blessé & endommagé, qu'il aye été par là obligé de se retirer; dans le quel cas on doit avoir d'autant plus de consideration pour luy ; & lorsqu'on ignore l'auteur coupable de l'incendie, & qu'on ne peut le découvrir ; on doit le faire traiter aux depens du public ou des deniers de l'aumone, & méme l'entretenir s'il étoit mis hors d'état de se nourir par le travail de ses mains, ou s'il en venoit à mourir, d'avoir soin selon l'exigence du cas, de sa vevue & de ses enfans, tant & si longtems quelle restera veuve, & que lesdits enfants ne pourront gagner leur vie, afin que dans pareils dangers le monde soit d'autant mieux porté, & plus courageux à courir au feu, & y donner du secours.

107. Et afin que cette Ordonnance soit à l'avenir lors des incendies exécutée regulierement & ponctuellement & que personne n'en puisse prétendre cause d'ignorance, Nous voulons qu'elle soit imprimée, & quil en soit delivré un exemplaire, non seulement à un chacun des Commissaires députés au feu & Officiers, mais aussi à chacune des vingt Tribus, & qu'aux autres qui sont commandés pour le feu & sçavent lire & écrire il leur soit remis un extrait de lad. ordonnance fait par la Chancellerie & qu'aux autres qui ne sçavent lire ny écrire on leur fasse par ordre de Messieurs les Commissaires députés aux feu une ou deux fois tous les ans lecture de leur devoir & obligation. Decreté Vendredy ce 4. Juin 1688.

SUPPLEMENT ET REVISION DU REGLEMENT ET DES STATUTS DE LA VILLE DE STRASBOURG DE L'ANNEE 1688. CONCERNANT LES INCENDIES.

Ad Lib. XXXII. pag. 369. Part. I.

1. Ayant été remarqué à l'occasion du dernier incendie que quelques desordres étoient arrivés en ce que dans le tems que l'on étoit occupé à l'éteindre, il s'y est trouvé un fort grand nombre de Soldats qui empechoient ceux qui étoient commandés pour y faire chacun ce qui luy avoit été commandé, il a été ordonné de concert avec Messieurs de l'état Major qu'aucun de ceux de la Garnison ne se trouveroit à l'avenir aux incendies afin que ceux qui y ont ordinairement à faire, ne soyent plus empéchés dans leur travail & en leurs fonctions.

Digitized by Google

Addition à l'Article 4. du Réglement de l'année 1688.

2. Nous Ordonnons à tous les Maiſtres Maçons, non ſeulement de bien examiner les endroits où l'on a pris deſſein de faire mettre des fourneaux, des Fours à cuir du pain, ou à faire la leſcive, des Chaudrons, Chaudieres, ou Foyers, ou autres endroits à y faire du feu, mais auſſi de ne faire les Maîtreſſe-Murailles des Maiſons ou Granges que de bonne & eſpaiſſe maçonnerie à peine de quarante livres d'amende, & enjoignons expreſſément auxd. Maçons mêmes aux voiſins de ceux qui ſeront desobéiſſants de dénoncer aux Commiſſaires députez au feu, ceux qui auront la temerité de vouloir les obliger à y contrevenir, afin que par leur authorité & interpoſition le tout ſoit executé conformement aud. Réglement. Bien entendu toutes fois que quant aux Conteſtations qui pourroient ſurvenir au ſujet de la proprieté des Murs limitrophes, elles doivent être renvoyées pardevant le Petit-Sénat pour y être jugées.

Addition à l'Article 13.

3. Nous défendons ſous peine de vingt livres tournois d'amende de ne point mettre les cendres dans aucun reſervoir ou vaiſſeau de bois, & ordonnons ſous la même peine que les endroits où l'on ſerre les cendres ſeront conſtruits d'une épaiſſe & bonne Maçonnerie, & pour plus de ſeureté couverts d'un bon Couvercle.

Addition à l'Article 21.

4. Nous défendons à tous les Habitants de cette Ville de faire dans leurs Maiſons aucun Magazin de paille, de foin, ou de fagots.

Addition à l'Article 22.

5. Il eſt enjoint à tous les Peigniers ou autres Artiſants qui travaillent à la Corne de ne préparer dorenavant les Cornes en aucuns autres endroits, qu'en ceux qui ſont à ce deſtinés d'ancienneté & ſeront les contrevenants punis ſeverement & avec la même rigueur que ceux qui au mepris des deffenſes qui leur en ont été faites entreprendront de faire conſtruire dans leurs Maiſons des Chauderons à diſtiller l'Eau de vie.

Addition à l'Article 26.

6. Ayant obſervé au dernier incendie que l'eau n'avoit manqué qu'à cauſe que ceux des voiſins qui avoient des Puits dans leurs Maiſons en ont tenu les portes fermées, & refuſé l'entrée à ceux qui vouloient y venir prendre de l'eau, Nous Ordonnons que ceux qui ont des Puits chez eux ayent à ouvrir à l'inſtant en de pareilles occaſions les portes de leurs Maiſons, y étants dejà ſans cela obligés par charité, & que faute de ce faire lesd. portes ſoyent enfoncées & ouvertes par force.

Addition à l'Article 30.

7. Comme cet Article fait mention du fumier qui eſt d'un grand ſecours, Nous Ordonnons, pour en avoir en cas de beſoin, que la Tribu des Jardiniers ait à enjoindre à ceux de lad. Tribu (lesquels ordinairement ont proviſion de fourches & d'autres Inſtruments à ce propres) de ramaſſer le fumier qu'ils trouveront le plus proche de l'incendie & de le mener en l'endroit qui leur ſera indiqué, voulant que ce fumier ſoit payé par le proprietaire de la Maiſon qui aura été ſecouru.

Addition aux Articles 33. & 34.

8. Enjoignons à celuy des Valets qui eſt de garde ſur la Tour de la Grande Egliſe de faire ſa ronde tous les quart d'heures & de ſonner le Tocſin ſi tôt qu'il obſervera quelque feu ſans aller demander ou attendre aucun autre ordre pour cela.

Addition à l'Article 38.

9. Nous Ordonnons 1°. à ceux des Charretiers qui ſont commis pour mener les Grandes Pompes, de mieux faire leur devoir à l'avenir, & de ne point s'éloigner avec leurs chevaux du quartier où eſt l'incendie, ſans en avoir obtenu la permiſſion, & voulons qu'il ſoit payé à celuy qui ſera arrivé le premier avec ſa Pompe un Eſcu, & trente ſols aux autres. 2°. Qu'il ſera mis un des quarante hommes à chacune des Grandes Pompes lequel ne la quittera point & prendra garde

qu'il

Digitized by Google

qu'il n'y soit versé que de l'eau nette & pure. 3°. Qu'il soit commis huit hommes pour servir tour à tour lad. Pompe.

Addition à l'Article 39.

10. Nous Ordonnons aux Bedaux des Tribus de prendre bien garde à ce que les Cuves des petites Pompes ne se fendent point, & soyent toûjours entretenus en bon état, & à cet effet nous leur enjoingnons de les remplir d'eau toutes les six semaines une fois, & pour que le bandage ne se roüille pas de le graisser de tems en tems avec de l'huile de lin.

Addition aux Articles 42. & 45.

11. Comme beaucoup d'entre les Bourgeois n'ont pas dans leurs Maisons la commodité d'y placer ou d'y garder de grandes Echelles, Nous enjoignons à ceux-cy de se pourvoir dés à présent de Cuves & de Baquets; Ordonnons pareillement aux Bedaux des Tribus ou à ceux d'entre les Bourgeois desd. Tribus qui sont à ce commis de livrer à l'avenir un plus grand nombre de seaux de cuir: Deffendons aux autres Bourgeois en particulier d'en emporter d'orenavant aucun dans leurs Maisons, sans une permission speciale desd. Commissaires députez au feu, & enjoignons au reste à ceux qui les ont livrés & qui en sont chargés d'en avoir tout le soin possible pour qu'il ne s'en perde aucun, de ne point quitter le lieu où il brûle, mais aussitôt qu'ils y arriveront de se presenter à l'un desd. quarante hommes qui sera de leur Tribu, afin que l'on sçache non seulement s'ils ont fait leur devoir, mais aussi en cas que l'on ait besoin d'un plus grand nombre de seaux, qu'on puisse leur donner les ordres nécessaires pour les avoir: Ordonnons pareillement au Controlleur des ouvriers de la Ville de se tenir prest en tout tems, & d'être toûjours exactement informé d'où l'on pourra avoir un plus grand nombre desd. seaux de cuir, & au receveur de la Ville d'avoir attention à ceux dont il doit faire lecture des noms aprés le feu éteint, ensuite à la délivrance des sçeaux.

Addition à l'Article 60.

12. D'autant que dans cet Article huit faiseurs de Bacquets ou de Cuves Jurés, sont commandés à se rendre incessamment avec leurs vaisseaux à l'endroit où il brûle & comme les deux Cuves, & les deux Vaisseaux à porter de l'eau, faits en forme de Hotte, qu'un chacun deux doit fournir faisant en tout seize piéces de chaque sorte ne sont point suffisants lors que le feu s'est dejà étendu, Nous voulons qu'on choisisse tous les ans sur la Tribu des Tonneliers en outre seize personnes du nombre des Tonneliers & des Brasseurs dont un chacun sera obligé de tenir tout prest un desd. Vaisseaux propre à y porter de l'eau, & aussitôt que l'on sonnera au feu, ou qu'il s'appercevra de quelque incendie de s'y rendre en personne, ou d'y envoyer en sa place un de ses valets avec lesd. Vaisseaux & y aider à porter de l'eau, pour raison de quoy il sera payé à chacun d'eux pour ses peines toutes les fois qu'il aura brûlé trenté sols, & Ordonnons que ce qui aura été endommagé auxd. Vaisseaux en pareille occasion soit réparé aux dépens de la Ville: Bien entendu que la répartition desd. seize hommes ne sera point faite d'un seul quartier de la Ville, mais seront pris d'un côté & d'autre, afin que lors d'un incendie, toûjours quelques uns d'entre eux soyent à portée de donner promptement du secours, & qu'au surplus les voisins qui sont obligés de s'assister les uns les autres fourniront leurs Bacquets de lescive.

Addition à l'Article 66.

13. Comme les Nettoyeurs des puits les Crochetteurs, & les Broüetteurs ont jusqu'à present été divisés en trois Bandes il leur a été ajouté présentement une quatriéme, de maniere qu'en chaque Bande il y aura trois de ces gens qui auront soin d'ôter vitement des puits les petits sçeaux & les Chaines ordinaires & d'y attacher leurs grands sçeaux de bois & leurs grosses Cordes & tireronr de l'eau avec encore deux manants qui leur seront adjoints, ou un plus grand nombre s'il est nécessaire, afin que comme lesd. seaux ordinaires des puits sont fort petits, & que moyennant d'eux on ne peut pas tirer beaucoup d'eau, on en puisse avoir en plus grande quantité & en moins de tems avec les autres, voulants que les Vaisseaux & autres Instruments de la quatriéme Bande soyent faits aux depens de la Ville, & qu'ils soyent gar-

Google

dés par le Tonnelier de la Ville, chez lequel on les ira chercher dans la necessité.

Addition aux Articles 67. & 68.

14. Nous Ordonnons à la Tribu des Charpentiers aussi bien qu'à celle des Maçons de fournir à l'avenir chacune seize de leurs Maitres, qui seront obligés de se trouver à tous les Incendies, par ce que l'on peut se reposer avec plus de seureté sur lesd. Maitres que sur leurs garçons, lesquels sont dejà d'ailleurs obligés de s'y rendre: Exhortons les Maitres Maçons & Charpentiers Jurés de la Ville d'animer en pareilles occasions les autres par leur bon Exemple, de se rendre avec leur monde promptement au feu, & de fournir au Receveur de la Ville un état des travailleurs afin qu'il puisse les noter, & en faire la lecture aprés que le feu aura été éteint.

Addition à l'Article 80.

15. Par cet Article la fonction des quarante hommes est reglée.

Nª. L'Instruction touchant ces Fonctions a été renouvellée & augmentée le 28. Avril 1717. & est comprise dans un Cahier separé.

16. Et comme à l'occasion du dernier incendie on a remarqué avec scandale & étonnement une foule extraordinaire de faineants dispersés aux environs du feu, lesquels nonobstant toutes remonstrances n'ont voulu mettre la main à l'oeuvre ny aider à secourir, Nous faisons outre les deffenses déjà portées és Articles 84. & 85. dud. Réglement, inhibition reiterative à tous ceux qui n'ont rien à faire à ces Incendies de s'y trouver à l'avenir à peine d'être les desobéissants chassés, ou mis par force au rang des travaillants.

17. Enfin Nous voulons que non seulement le présent supplement mais aussi le Réglement concernant les Incendies fait en 1688. soit dés à present & à l'avenir tous les ans deux fois, sçavoir huit jours avant chaque Foire, lû distinctement sur toutes les Tribus par le Greffier d'icelle, & que pour cet effet tous ceux de la Tribu y soyent appellés, & voulons qu'alors il ne soit fait lecture d'aucune autre Ordonnance, afin que ceux de la Tribu puissent d'autant mieux retenir celle qu'on leur aura lû. Fait & decreté à la Chambre des Vingt & uns, Samedy ce 14. Novembre 1693.

INSTRUCTION DES QUARANTE HOMMES ORDONNES AUX INCENDIES PAR LES VINGT TRIBUS DE LA VILLE, CONTENANT CE QU'UN CHACUN A A FAIRE EN CAS D'INCENDIE, QUE LA BONTE DIVINE VEUILLE DETOURNER.

Ad Lib. XXXII. pag. 369. Part. I.

1. Six d'entre eux, sçavoir.

François Henry Stædel, Assesseur du Grand-Sénat.
Simon Knoll.
Jean Joachim Haubenstricker.
Jean Juste Vigera.
Jean Frederic Faber, &
Jean Daniel Franck.

Examineront la situation des puits qui sont dans le quartier auquel le feu a pris, ensemble les environs d'où l'on pourroit promptement avoir de l'eau, en donneront part aux quatre qui ont l'inspection sur les Nettoyeurs des Puits nommés au paragraphe 4. de la présente Instruction, de même qu'aux sept hommes ordonnés pour avoir l'oeil sur ceux qui portent de l'Eau dans des vaisseaux faits en forme de hotte, nommés aussi cy-dessous paragraphe 5. lesquels touts ensemble travailleront de concert & feront avec toute l'attention possible les dispositions convenables afin qu'on ait promptement de l'eau en abondance: pour cet effet ils pourront aussi se servir tres avantageusement des petites pompes à tuyaux de Cuir que fournissent les Tribus, lesquelles ils feront mettre ou dans les Fossés, ou sur les Bancs qui se trouvent dans les rivières sur lesquels on lave le linge, ou prés des puits, pour moyennant lesd. Tuyaux

Digitized by Google

tuyaux conduire l'eau, soit dans les grandes Pompes, soit dans les Cuves qui se trouvent prés des endroits où est le feu.

2. Quatre desd. quarante hommes, sçavoir.

Caspar Schmid, Ancien Sénateur.
Jean Loüis Immelin.
Emanuel Wehner, &
André Navert.

Auront soin de donner du secours & de préter assistance à ceux qui se trouveront en danger à cause du feu, & aux leurs, & d'empêcher que rien ne leur soit volé, & au cas qu'ils vinssent à s'appercevoir que quelqu'un voulût divertir quelque chose, ou qui l'ait actuellement fait, de l'arrêter & d'en donner part aussitôt aux Commissaires députez au feu.

3. Dix hommes d'entre eux sont commandés à prendre garde à ce que rien ne se néglige à l'égard du service des dix grandes Pompes, qui sont dispersées dans les differents quartiers de la Ville & qui doivent être conduites au feu, sçavoir.

Abraham Heydel à celle qui est gardée dans le Convent de St. Jean. No. 1,
Dietric Bosch, à celle de l'Hôpital des Orphelins. N°, 2.
Jean Adam Mehler à celle du Grand-Hôpital. N°. 3.
Jean Nicolas Dietric à celle de la fondation de Nôtre Dame. No. 4.
Jean Blessy, à celle qui est dans le Magazin de la Ville nommé Luxhoff. N°. 5.
Jean Jacques Pfeiffer, à celle qui est dans la Maison de la Cave de la Ville. No. 6.
Leonhard Hirschel, à celle qui est en la Maison des Escuries de la Ville. No. 7.
Isaac Bitto, à celle qui est dans la Maison du Travail. N°. 8.
Mathieu Edel, à celle qui est dans le Fauxbourg prés l'Eglise de St. Aurelie. No. 9.
Fréderic Wolffgang Eberhard, à celle qui est à St. Marc. N°. 10.

Lesquels dix hommes donneront les ordres nécessaires afin que lesd. Pompes soyent toûjours suffisamment, fournies d'eau, & empêcheront qu'elles ne soyent mises hors d'état de pouvoir servir soit en y jettant de l'eau sale & pleine d'immondice, ou en forçant les ressorts d'icelles par un travail maladroit. De plus comme on a remis à chacun d'eux un état des Manants qui sont commandés pour servir la Pompe dont l'inspection luy est confiée, il leur est enjoint d'observer, si lesd. Manants sont venus à tems, & s'ils sont leur devoir, en faire la lecture aprés que le feu aura été éteint, & de dénoncer aux Commissaires députez au feu ceux qui ne sont pas venus, aussi bien que ceux qui sont venus trop tard, ou qui ont refusé de faire ce qu'on leur aura ordonné.

Les dix Manants subordonnés auxd. dix Inspecteurs des grandes Pompes doivent se rendre incessamment à l'endroit où est l'incendie, préter assistance à ceux auxquels chacun d'eux est subordonné, mettre leurs ordres à exécution, & apres avoir fait la commission qu'ils auront recuë se rendre aussitôt à lad. Pompe

4. Quatre hommes, sçavoir.

François Klingeltuels, Ancien-Sénateur.
Isaac Hans-Metzger.
Jean Philippe Buttner, &
Jean Nicolas Mamberger.

Remarqueront si les Nettoyeurs des Puits, dont les noms leur seront donnés par écrit, se sont rendus à tems à leur dévoir, leur ordonneront d'attacher leurs outils à tirer de l'eau aux puits qui se trouveront les plus prés de l'endroit où est l'incendie, & les animeront à travailler sans relache: & il leur est enjoint d'informer les Commissaires députez au feu, de l'endroit où lesd. Nettoyeurs des puits puisent de l'eau, afinque lesd. Commissaires en cas de besoin sçachent où les trouver, & enfin de travailler de concert avec ceux qui sont nommés au paragraphe 4. & 5. pour que l'on ait continuellement de l'eau en abondance.

5. Sept d'entre lesd. quarante hommes, sçavoir.

Daniel von Fridolsheim.
Jean Flach.
Daniel Spielmann.
Jean Saltzmann.
Jean Sebastien Kratz.
Jean Nicolas Zæpffel.
Fréderic Frischel.

Auront l'oeil à ce que les Tonneliers, les Brasseurs & les Manants ordonnés à porter de l'eau dans des Vaisseaux faits en forme de hotte s'acquittent sans relache de leur devoir, leur indiqueront les Puits situez le plus prés de l'incendie pour y prendre de l'eau, & remarqueront si les faiseurs de Cuves sont venus à tems avec leurs

Cuves,

Digitized by Google

Cuves: Et s'ils trouvent faute aux uns ou aux autres, soit qu'ils soyent venus trop tard, ou qu'ils ayent travaillé avec négligence, ou enfin qu'ils ne soyent pas venus du tout, ils en informeront les Commissaires députez au feu incessamment, & pas plus-tard que le jour d'aprés l'incendie.

6. Quatre autres d'iceux, sçavoir
Joseph Michel Rauch.
Christmann Roederer.
Alexandre Muller.
Daniel Otterrieth.

Animeront au travail les ouvriers, & se trouveront par tout pour chasser la Canaille, & autres qui ne viennent que par curiosité, & qui ne Sont pas propres à travailler; à cette fin leur donnons pouvoir d'arrêter ceux qui feront quelque opposition, & leur enjoignons d'en donner part aussitôt aux Commissaires députez au feu.

7. Les cinq hommes restans, sçavoir
Jean Adam Acker, Ancien Sénateur.
Luc Schaaff.
Jean Hervé.
Samuel Schraag.
Eberhard Capaun.

Se rendront auprés des Commissaires députez au feu & les suivront par tout pour être à leur main en touts les cas qui pourroient survenir, & exécuteront en diligence ce qui leur fera par eux ordonné; lesquels aussi d'ailleurs animeront au travail ceux qui ne font rien & escarteront ceux qui ne sont là que pour empêcher; & au cas qu'ils observassent quelque endroit où il y eût manque de secours, ils ne tarderont pas d'en avertir les Commissaires députez au feu.

Au reste il est enjoint ausd. quarante hommes en général & à chacun d'eux en particulier, non seulement de se rendre promptement au lieu où le feu a pris, mais aussi de s'attacher uniquement à exécuter avec toute l'application imaginable & autant qu'il est en leur pouvoir ce qui est départy à chacun d'eux par la presente instruction, de ne point se mêler du travail qui est commis à d'autres, & de ne point quitter sans en avoir obtenu la permission des Commissaires députez au feu. Le tout sous les peines portées dans le Réglement concernant les Incendies Article 81. même de plus fortes suivant le cas.

Et sera donné à chacun d'eux une Copie imprimée de la presente Instruction à ce qu'ils n'en ignorent; à eux enjoint de se conformer au surplus à ce qui est ordonné par led. Réglement. Decreté par les Commissaires députez au feu ce 28. Avril 1717.

ORDONNANCE RENOUVELLEE CONCERNANT LA POLICE DES PUITS COMMUNAUX DE LA VILLE DE STRASBOURG.

Ad Lib. XXXII. pag. 369. Part. I.

Messieurs du Conseil des Vingt & un de la Ville de Strasbourg ayants été informés qu'outre les abus & la confusion qui se sont glissés depuis un certain tems dans la Police des Puits communaux ou publics de la Ville, il y avoit eû différentes contestations & débats entre les voisins usagers des Puits, tant au sujet des avances & employs des deniers, que de la collecte ou levée d'iceux; ils ont crû être trés necessaire de revoir cette ancienne Ordonnance contenant la Police des Puits, de la renouveller & de la corriger, même d'y faire de nouvelles augmentations, comme il s'en suit;

Premierement tous les Inspecteurs des Puits, qui ne seront pas Echevins, prêteront serment à l'avenir d'avoir une fidele inspection sur les puits qui seront sous leur garde, afin qu'ils soient entretenus proprement & en bon état, & que personne ne manque d'eau & ne souffre par là, & cela avec autant d'oeconomie, que si c'étoit pour leur interêt propre & sans fraude. A ces fins ils feront nettoyer les Puits une ou deux fois l'an suivant qu'ils le jugeront necessaire, sans qu'ils puissent pour raison de celà porter en depense dans leurs comptes plus que le prix réglé qu'on paye ordinairement aux nettoyeurs de Puits.

Si quelqu'un des Voisins ou autre soit par luy-même, ou par sa famille ou ses Domestiques venoit à gater les Puits en y jettant quelqu'ordure, par malice & exprés, ou bien seulement par sa faute & sa négligence, d'où les autres

autres voisins pourroient concevoir du dégoust, celuy, ou ceux qui en seront la cause seront tenus de faire nettoyer le Puits gaté à leurs propres frais, quand même ce seroit vers le tems ou l'on a coutume de le nettoyer. Si toutes-fois quelqu'un le faisoit à dessein prémédité & à propos de nuire & étoit surpris, il sera par Ordonnance du Grand-Sénat puni sévérement

2. Les Inspecteurs des Puits seront tenus sous les serments qu'ils auront prétés de rendre compte fidélement & aussi souvent que le cas le requerrera, & de produire leurs comptes en double, & de justifier par piéces valables tous les articles de dépense qui passeront vingt sols, excepté toutesfois le prix des Nettoyeurs. Et ces comptes seront dressés par un Notaire entendu qui n'aura pour ses peines que 16. sols tout au plus. Si cependant quelqu'un des Inspecteurs des Puits étoit capable & vouloit dresser luy-même ses comptes, il luy sera permis de le faire, pourvû qu'il n'y mette rien pour ses peines. Ce fait, lesdits comptes en double ensemble les piéces justificatives seront presentées au Commissaire député pour la Police des Puits, afin qu'aprés les avoir examiné il puisse conjointement avec les Inspecteurs des Puits se presenter devant le Grand-Sénat deux fois l'an, sçavoir à la St. Jean & à Noël pour y être declaré par chacun desd. Inspecteurs, à combien s'est monté la somme de la dépense, dont la moitié sera payée par la Ville, & l'autre moitié repartie sur tous les voisins usagers du même Puits.

3. Et sera la dite repartition faite par lesdits Inspecteurs, avec une parfaite égalité sans en pouvoir demander plus ou moins en faveur des uns & au préjudice des autres. Et pour obvier d'autant plus à toutes les contestations & disputes qui pourroient naitre à ce sujet, il a été ordonné que la levée des frais faits se fera de la maniere qui suit.

1. Qu'il ne sera levé de chaque Maison où il n'y aura qu'une famille, que le simple seulement du Droit qui se paye pour l'entretien du Puits, sans avoir égard, si cette famille a besoin de peu ou de beaucoup d'eau; mais le double en sera levé de celle d'un Boulanger & d'un Chapelier.

2. Qu'en cas que deux familles ou même plus demeurassent dans une même Maison, & qu'il y eût des enfans & des domestiques dans chacune, & qu'elles eussent leurs propres ménages elles seront toutes obligées de payer chacune le dit droit. Duquel néantmoins doivent être exemptés les veuves & les personnes non mariées; comme aussi les mariées qui n'étant que deux ou trois seront logés chez d'autres & ne se serviront des Puits que fort peu & tres rarement, quoyqu'ils fissent leur cuisine à part.

3. Que les Proprietaires de chaque Maison seront obligés de payer le dit droit, à moins qu'il n'en soient convenus autrement avec leurs Locataires; quoyque si ceux-cy n'y satisfaisoient point, les Proprietaires seroient obligés de l'acquitter.

4. Qu'en cas qu'une Maison ne soit point habitée pendant 3. ou 6. mois, le Propriétaire sera tenu de payer le droit accoutumé, sur tout lorsque le compte doit se rendre d'une ou de plusieurs années.

5. Que si quelqu'un vendoit sa Maison un peu avant, ou dans le tems même du compte à rendre, le vendeur qui se seroit servy du Puits jusques là, sera obligé d'en payer les frais & non pas l'acheteur, qu'à proportion du tems de sa jouissance.

6. Que ceux qui se seroient servis longtems d'un Puits communal & qui depuis un an ou d'avantage auroient fait faire des Pompes dans leurs Maisons, & cependant se serviront quelques fois du communal, seront pareillement tenus de contribuer tout comme auparavant pour leur quote-part aux frais du Puits.

7. Que celuy qui aura une Cave ou une Ecurie hors de sa Maison dans un endroit proche d'un Puits Communal & dont il sera obligé de se servir souvent, supportera pareillement la charge d'un simple du droit qu'on paye pour l'entretien du Puits.

8. Mais les Inspecteurs mêmes des Puits, eu égard aux charges qu'ils en supportent & en consideration des soins qu'ils prennent pour la conservation & l'entretien d'iceux, des avances. des frais qu'ils sont obligés de faire & d'autres incommodités qu'ils ont, doivent être exempts de la contribution des frais de l'entretien desdits Puits; mais si quelqu'un des Inspecteurs demeuroit dans une Maison à luy loüée, le Propriétaire d'icelle, attendu qu'il ne seroit point chargé du soin du Puits, sera tenu de contribüer pour sa quote-part aux frais de l'entretien d'iceluy.

9. Qu'en cas qu'un Boulanger devint Inspecteur du Puits, il sera exempt du double mais non pas du simple de

ce que chaque famille paye afin que l'égalité requise soit observée en cela.

10. Que ceux qui auront eu de tout tems des Puits dans leurs Maisons, & qui ne feront chercher que quelques seaux d'eau des Puits publics dans le tems seulement au quel ils feront nettoyer leurs Puits, ne doivent pareillement être chargés de contribuer aux frais de l'entretien des Puits.

Et anfin que dans la Police des Puits Communaux qui n'intéresse pas moins le Public, que le maintien des autres Ordonnances qui concernent les Incendies soit d'autant plus exactement observées, le Commissaire député à la Police desdits Puits aura soin que tout ce qui est ordonné par cette Ordonnance renouvellée, soit exactement observé, & exécuté & conformément aux Ordonnances antérieures, il fera chaque année une fois au moins la visite de tous les Puits, pour voir de quelle maniere ils sont entretenus, & y réglera ce qui sera nécessaire; voulons que lors que led. Commissaire député ordonnera quelque chose, les Inspecteurs soient tenus de le faire exécuter; & qu'en cas de desobéissance commise par lesd. Inspecteurs des Puits ou par les Usagers, le dit Commissaire député puisse les punir suivant l'exigence du cas, ou, s'ils persistoient dans la desobéissance, d'en donner avis au Grand-Sénat, pour être contre lesd. desobéissants procédé selon la rigueur.

S'il arrivoit aussi que quelqu'un des Inspecteurs des Puits decedât, ou changeât de demeure, celuy qui reste en vie doit aussitôt en donner avis aud. Commissaire député pour la Police des Puits, même chose devant être faite par l'un des Usagers en cas qu'il n'y eut qu'un seul Inspecteur du même Puits; Et led. Commissaire sur la nomination à luy faite d'un ou de plusieurs du voisinage, capables d'en faire la fonction, & demeurants dans leurs propres Maisons, ou en telles autres d'ou ils pussent découvrir aisément les Puits, doit aussitôt en choisir un autre à la place de celuy qui manque, pour conserver les Puits toûjours en bon état.

Les Inspecteurs des Puits ne pourront faire faire sans le consentement du Commissaire député à la Police des Puits aucunes réparations des Puits dont la dépense montera à quatre livres & au dessus; & seront en ces cas tenus de livrer aux Magasins de la Ville les vieilles chaines, les bordures des Puits & les autres materiaux qui ne pourront plus servir, pour leur remettre, aprés la vente de ces materiaux, la moitié du prix, dont ils feront recette dans leurs comptes à rendre. Et afin que led. Commissaire puisse avoir connoissance de ce qui aura été vendu & de ce qui peut être passé dans les comptes, qu'il a à éxaminer, il est enjoint aux Commis & Maître-Maçon du Magazin de maçonnerie de remettre tous les six mois, & au tems de la reddition des Comptes aud. Commissaire un état specifié de ce qui leur a été livré, ensemble du produit d'iceluy, & de ce qui a été remis aux Inspecteurs, ou de ce qui reste à payer.

Si outre les cas enoncés cy-dessus, il s'en présentoit d'autres impreveus qui regardassent la Police des Puits Publiques, ou la dépense à faire pour raison d'iceux, il sera loisible aud. Commissaire d'en connoitre, & de les régler, si mieux n'aime suivant l'éxigence du cas le renvoyer là où il conviendra. Fait & Decreté Samedy 4. Febr. l'an 1665.

PREUVE

Digitized by Google

PREUVES DE L'HISTOIRE D'ALSACE.

L'EMPEREUR MAXIMILIEN I. A. RETIRE LA PREFECTURE DE LA BASSE-ALSACE DES MAINS DE L'ELECTEUR PALATIN 20. Août 1504.

Ad Lib. I. pag. 2. Part. II.

Ex Musæo Dni P. R.

NOus Maximilien par la Grace de Dieu Roy des Romains toûjours Auguste, Roy de Hongrie de Dalmatie de Croatie &c. Archiduc d'Autriche, Duc de Bourgogne de Brabant & Comte Palatin &c. Confessons & sçavoir faisons par ces présentes à tous ceux qui les verront ou entendront lire, qu'ayant dés à present pour des causes importantes remis sous nôtre puissance & sous celle de l'Empire la Préfecture de la Basse-Alsace, laquelle jusqu'icy de la part de l'Empire a été possédée par Philippe Comte Palatin du Rhin en qualité de Grand-Baillif ou Ober-Landvogt & à laquelle appartiennent Nos & de l'Empire les Amés & Feaux Bourguemaistres, Magistrats, Bourgeois & Communauté de la Ville de Weissembourg comme aussi tout le Mundat, & les villages de l'Empire sçavoir Schlegesthal, Sebach, Altstatt, Schweighoffen & Warspach, les susdits Bourguemaistres & Magistrats ont presté le serment de fidélité à nous Roy des Romains de la part du Saint-Empire & nous ont promis de nous être obéissants, d'être prêts pour nôtre service, avec tous les emoluments, revenus, droits, priviléges & bonnes coûtumes de l'Empire suivant cequi s'est pratiqué anciennement.

A ces causes nous leur avons promis en vertu de nôtre dignité Royale, comme nous le faisons sçavoir par ces présentes, de protéger de la part du SaintEmpire les susdits Bourguemaistres, Magistrats, Bourgeois & Communauté de la Ville de Weissembourg & tout le Mundat avec les susdits Villages, & de les défendre de tout tort & violence, entant qu'il nous sera possible. Nous leur avons promis aussi de les laisser joüir de tous leurs droits Seigneuriaux, Jurisdiction, anciens vs & coutumes, les hautes & basses-Forests de la Louther & d'autres Fleuves & Rivieres, du paturage, des biens communaux du droit de chasse, de pesche, de Gibier & Banlieüe avec tous les autres droits, coûtumes, & fruits dans l'étenduë de tout le Mundat, comme il a été marqué & borné anciennement, & specialement de tous les priviléges, immunités & graces, de toutes les Bulles, Lettres, Conventions & traités quelconques sans reserve, qu'ils ont obtenu anciennement ou nouvellement des Papes, Empereurs & Roys de ne les pas troubler, molester ou inqiéter ni par nous-mémes ni par nôtre Grand ou Sous-Baillif dit Ober & Under-Landvogt ni par nôtre Prevôt dit Stattvogt ni par nos Officiers ou quelque autre de nôtre part dans la joüissance des susdites & autres graces, immunités, traités, droits, vs & bonnes coûtumes, ni de permettre qu'ils y soient troublés, molestés ou inquietés en aucune maniere, mais de les défendre, protéger & maintenir gracieusement & fermement sans dol & fraude. En foy de quoy nous

nous avons fait appoſer à ces préſentes nótre ſçeau Royal. Donné le vingtiéme jour du mois d'Août l'an de grace mille cinq cens quatre. Et de nos Regnes des Romains le 19. & de Hongrie le 15. Signé & ſur le replis eſt écrit ad Mandatum Domini Regis ſigné N. Zeigler avec paraphe & au dos eſt écrit Réverſales du Roy Maximilien concernantes la Préfecture de l'année 1504.

LETTRE DE MAXIMILIEN I. EN FAVEUR DE LA VILLE DE LANDAU.

Ad Lib. I. pag. 3. Part. II.

Ex Arch. Imp. T. 13. p. 1284. MAXIMILIEN par la Grace de Dieu élû Empereur des Romains toûjours Auguſte, Roy de Germanie, de Hongrie, de Dalmatie, de Croatie &c. Archiduc d'Autriche, Duc de Bourgogne de Brabant & Comte Palatin &c. A nôtre & de l'Empire l'Amé & Feal le Noble Caspar Baron de Moersperg & de Béfort nôtre Landvogt en la Baſſe-Alſace ſalut. Nous ayant été repreſenté que l'on afflige & moleſte ſouvent contre tout droit & équité nos & de l'Empire les Amés & Feaux Bourguemaiſtres & Magiſtrats de la Ville de Landau par diverſes ſortes de vexations, & qu'on leur cauſe de faux frais, du tort & dommages tendants à leur préjudice & ruine. Et les dits Bourguemaiſtres & Magiſtrats nous ayant ſupplié humblement de leur accorder nôtre protection Imperiale & d'y rémédier gratieuſement & voulant traiter favorablement la ſusdite Ville de Landau immediatement ſujéte à nous & à l'Empire & procurer ſon bien & avantage, laquelle quoyqu'engagée à préſent & poſſédée par d'autres, doit être neantmoins maintenuë dans ſes droits. Nous te mandons & ordonnons trés expreſſément de maintenir de nôtre part & en nôtre nom les ſusdits Bourguemeſtres, Magiſtrats & Communauté de Landau & tous ceux qui leur appartiennent ou qui ſont à maintenir, tous & un chacun en tout cequi eſt juſte & équitable, toutefois que tu en ſera par eux requis, de les protéger & défendre de tout tort & violence & de ne pas permettre qu'ils ſoient moleſtés & affligés & inquietés par qui que ce ſoit; mais de les conſeiller & ſecourir en tous beſoins ſans répugnance & contradiction. Car tel eſt nôtre plaiſir. Donné dans nôtre Ville Imperiale d'Ulm le troiſiéme jour du mois de May, l'an de grace mil cinq-cens-neuf de nos Regnes des Romains le 24. & de Hongrie le vingtiéme.

PRIVILEGE ACCORDE A LA VILLE DE LANDAU PAR MAXIMILIEN PREMIER.

Ad Lib. I. pag. 3. Part. II.

1511. Ex Muſæo Dni P. R. NOus Maximilien par la Grace de Dieu Empereur des Romains, Roy de Hongrie, Dalmatie, Croatie, Archiduc d'Autriche, Duc de Bourgogne & du Brabant & Phaltezgraff &c. Avoüons par nous & nos Succeſſeurs en Empire, publiquement par les préſentes Lettres patentes, & faiſons ſçavoir à tous chacun que comme nous avons réaquis la Ville de Landau ſituée en Baſſe-Alſace, pour nous & le Saint-Empire, comme véritable Seigneur, nous avons de nôtre propre mouvement pleine ſçience & meure déliberation ordonné ſtatué pour le bien de la dite Ville, ordonnons & ſtatuons de l'autorité Imperiale par le préſent, que dorenavant, à perpétuité toutes les perſonnes Nobles, ou non leſquels demeurent comme Bourgeois & Manants dans la ditte Ville de Landau ou y demeureront cy-aprés, préteront ſerment à nos & du Saint-Empire Amés & Feaux Bourguemeſtres & Magiſtrats dudit Landau, d'être obéiſſants & fidels à Nous au St.-Empire & à la commune Ville & ſurtout au Magiſtrat en toutes choſes qui concerneront le bien commun & de chercher à prévenir le tort & dommage de l'Empire & de la Ville de tout leur pouvoir. Mais qui réſuſera & s'obſtinera de faire ce qui eſt cy-deſſus, le Magiſtrat ne ſera pas obligé de l'y ſouffrir ou le récevoir. Ordonnons en conſequence aux dits Bourguemeſtres & Magiſtrats de la Ville de Landau par les préſentes Patentes de nôtre authorité Imperiale, &

Digitized by Google

& voulons qu'ils observent fermement nôtre présente Ordonnance & qu'ils y tiennent la main, autant qu'ils aiment éviter nôtre disgrace & celle de l'Empire. Munis les présentes Patentes de nôtre sçeau donné dans nôtre Ville de Lintz le 13. jour de Janvier de nôtre Régne de l'Empire Romain la Vingt-sixiéme, & du Royaume de Hongrie la Vingt-deuxiéme année.

LA VILLE IMPERIALE DE LANDAU INCORPORE A LA PREFECTURE D'ALSACE.

Ad Lib. I. pag. 3. Part. II.

1511. Ex musæo Dni Klinglin P. R.

NOus les Bourgues-Maistres & Sénat de la Ville de Landau, Confessons pour nous, & pour nos Successeurs, que le trés Sérénissime, trés Puissant Prince, & Seigneur Maximilien, élû Empereur Romain, nôtre trés Clément Seigneur, en son nom & au nom de ses Successeurs à l'Empire, Empereurs, & Roys des Romains, ayant dégagé & réuni à son Domaine & à celuy du St. Empire la susdite Ville de Landau, laquelle avoit été engagée par le feu Empereur Louis de trés glorieuse mémoire, prédecesseur de sa ditte Majesté pour la somme de 5000. ℔. Livres Heller, à l'Evêque & à l'Evêché de Spire, entre les mains duquel Evêché, elle avoit été depuis bien du tems, moyennant, le remboursement, qui a été fait desdites 5000. Livres Heller, que pour des causes légitimes, qui ont meües sa dite Majesté, elle a encore engagé gratieusement, & remis ladite Ville de Landau, avec tout droit de jurisdiction, superiorité, Baillages, Offices. Tailles dites Stattsteur, Revenus, Cens, Droits, Régaliens, & autres droits, fruits & appartenances, lesquels sa Majesté & le Saint-Empire ont en la dite Ville & au Territoire (Allemand Marck) d'icelle, tout ainsi & en la maniere qu'ils sont clairement dénotez & exprimez piéce par piéce, par le tres Noble Sieur Caspar Baron de Moersberg Grand-Baillif ou Landvogt de sa Majesté à Haguenau, en deux lettres écrites sur du parchemin, munies de son seau, à Nous Bourguemaistres & Sénat dudit Landau, pour pareille somme de 5000. ℔. Heller, & encore pour celle de 3000. Florins du Rhin, bons, de poids, valeur du païs, laquelle somme a été par nous payée comptant & employée au profit évident de sa Majesté & du St. Empire; ainsi que du tout les lettres de sa Majesté a nous données à ce sujet font foy. De sorte que Nous Bourguemaistres & Sénat de ladite Ville de Landau & nos Successeurs tous & un chacun devrons & pourrons avoir dés à present & à l'avenir de sa Majesté & du Saint-Empire, par forme d'engagement les susdits droits de jurisdiction, Superiorité, Baillages, Offices, Tailles dites Stattsteur, Cens, Droits Régaliens & autres Droits, fruits & appartenances, que sa Majesté & le Saint-Empire a en ladite Ville & au Territoire (Allemand Marck) d'icelle, sans en rien excepter, ainsi qu'ils sont clairement dénotez & exprimez és lettres susdites du Grand-Baillif ou Landvogt de sa Majesté à Haguenau munies de son seau dont il a gardé un exemplaire par devers luy & nous a remis l'autre, pour les posseder, en user, profiter & joüir fidélement, sans déduction de la somme d'engagement, tant & jusques à ce que sa Majesté ou ses Successeurs à l'Empire, Empereurs & Roys des Romains, nous ayent remboursé & payé les susdites 5000. Livres Heller, & lesdits 3000. Florins du Rhin. Et sadite Majesté Imperiale nôtre tres Clément Seigneur a aussi fait cette grace speciale à nous susdits Bourguemaistres & Sénat de la Ville de Landau, & à nos Successeurs, & nous à promis que dans les cinq années prochaines, elle, n'y ses Successeurs à l'Empire, ne feroient pas ledit dégagement, & au cas que, aprés l'escheance de ce terme, sadite Majesté prit le parti de faire ledit dégagement, comme elle est en droit de ce faire, que ce dégagement se feroit uniquement par ses mains & par celles du St. Empire, sans concéder n'y octroyer de ce faire à nul autre en ancune maniere, & à la teneur des lettres d'engagement, que nous avons sur ce de sa Majesté Imperiale, nôtre tres Clément Seigneur, & les Successeurs à l'Empire de sa Majesté, devant & voulant nous y maintenir protéger & garder gracieusement. Et Nous les susdits Bourguemaistres & Sénat de la Ville de Landau devons aussi conjointement & avec les autres Villes de l'Empire, faisants partie de la préfecture de sa Majesté Imperiale, d'Haguenau,

guenau, comme fidéls sujets, être obéissants, soumis & attachez à ladite Majesté Imperiale en tout secours, desseins & autres choses, & cooperer de tout nôtre pouvoir à ce que tous & chacun des Droits Régaliens, de Superiorité & de Jurisdiction que sa Majesté & l'Empire, ont en la Ville de Landau & au Territoire (Allemand Marck) d'icelle soyent inviolablement maintenus & ne point permettre, qu'il en soit rien détaché, n'y d'en rien usurper nous-mêmes & ce que nous pourrions trouver trop importun d'en informer toûjours sa Majesté ou son Grand-Baillif à Haguenau, promettant de même de ne point charger contre les anciens usages & l'Equité les Bourgeois & les sujets de sa Majesté à Landau. Et en quel tems que ce puisse être que sa dite Majesté Imperiale, nôtre trés Clément Seigneur & ses Successeurs à l'Empire Roys & Empereurs, aprés l'escheance dudit terme de Cinqannées voudront faire le dégagement cy-dessus réservé, Nous nous obligeons d'être obéissants & de donner lieu audit dégagement & ce en nous remboursant & rendant pour entiere ladite somme de 5000. Livres Heller & celle de 3000. Florins du Rhin, sans opposition quelconque ainsi que nous l'avons promis à sa Majesté Imperiale, en avons fait serment & donné specialement nos lettres à sa Majesté Imperiale, le tout fidélement & sans fraude. En foy de quoy Nous Bourguemaistres & Sénat de la Ville de Landau susdite avons sciemment fait apposer le grand seau de la Ville de Landau à ces présentes lettres réversalles, données le 21. Avril 1515.

CHARLES-QUINT CONFIRME LES PRIVILEGES DE LA VILLE DE LANDAU.

Ad Lib. I. pag. 3. Part. II.

Landau. 1521. Ex Arch. Imperii Part. Special. Cont. 4. p. 1285.

NOus Charles-Quint par la grace de Dieu élû Empereur des Romains toûjours Auguste &c. Confessons pour nous & nos Successeurs, & sçavoir faisons par ces présentes que feu l'Empereur Maximilien de glorieuse mémoire nôtre cher Seigneur & Ayeul ayant cy-devant rachetté & dégagé la Ville de Landau, la quelle a été engagée par nos Prédecesseurs envers l'Evêque & Chapître de Spire pour une somme considerable & remis sous sa puissance & sous celle de l'Empire & ayant pour l'avenir hipotequé & engagé à nos & de l'Empire les feaux & amés Bourguemaistres & Magistrats de la dite Ville de Landau toute jurisdiction haute-justice, droits & fruits, dont led. Evêque & Chapître ont joui en icelle en qualité d'Engagistes pour la somme de douze mille Florins du Rhin qu'ils on prestés comptant à sa Majesté Imperiale pour faire ledit dégagement & ayant joint & incorporé la dite Ville à nôtre Préfecture Imperiale de la Basse-Alsace dans le dessein de faire jouir les Bourguemaistres Magistrats & communautés de la dite Ville de Landau de toutes les graces immunités, droits, Privileges vieux vs & louables coutumes, dont jouissent les Villes appartenantes à nôtre Préfecture de Haguenau; mais comme sa Majesté Imperiale décéda avant l'exécution de son dessein Nous voulant accomplir en cela la volonté de sa Majesté Imperiale en considération du susdit prest & des fidels services que les susdits Bourguemaistres Magistrats & Communautés de la Ville de Landau nous ont rendus & au St. Empire souvent fois & de bon gré & qu'ils offrent de nous rendre encor à l'avenir & à l'Empire, avons aprés une meûre déliberation bien & avisé, & de nôtre certaine science déclaré statué & ordonné, déclarons, statuons & ordonnons de nôtre autorité Imperiale pleine puissance & certaine science par ces présentes que d'orenavant la dite Ville de Landau soit & demeure á perpetuité une Ville & membre de nôtre susdite Préfecture Imperiale dans la Basse-Alsace sans aucun empéchement & qu'elle doit joüir de toutes les graces, immunités droits & Privileges vieux vs & louables coutumes dont joüissent les autres Villes de nôtre dite Préfecture, à la même maniere comme si la Ville de Landau avoit appartenu & avoit été jointe & incorporée d'ancienneté à lad. Préfecture à l'exemple de ses autres Villes, à la charge toutesfois de nous être fidéle & obeissante & d'être preste pour nôtre service comme les autres Villes de la dite Préfecture Voulons & ordonnons, trés expressément par ces présentes à tous les Electeurs, Princes Ecclesiastiques & Séculiers, Prélats, Comtes, Seigneurs Chevaliers Ecuyers, Capitaines Vice Domes, Vögt, Bailly, Vice-

Baillifs

Digitized by Google

Baillifs, Prévots, Bourguemaistres, Juges Magistrats, Bourgeois & Communautez & à tous nos autres sujets & vassaux du St. Empire, de quelque qualité & condition qu'ils soient & spécialement à nos Landvogts présents & futurs, Intendants des Finances & Conseillers de nôtre Préfecture dans la Basse-Alsace, de laisser joüir paisiblement & sans troubles les susdits Bourguemaistres, Magistrats & Communautés de la Ville de Landau des susdites graces, immunités, droits, priviléges, vieux us & coutumes, de ne les pas troubler & empêcher, ni de permettre qu'ils soient troublés & empêchés par d'autres en aucune maniere, mais de les y maintenir fermement, protéger & défendre; sur peine d'encourir nôtre disgrace & celle de l'Empire & sous autre peine; y jointe une amande de vingt Marcs de pur or pour chaque contravention sans qu'elle puisse être moderée, la moitié au profit de nôtre Chambre Imperiale & l'autre moitié au profit de la susdite Communauté de Landau, sans dol & fraude. En foy de quoy nous avons fait apposer à ces présentes nôtre sceau Imperial. Donné dans nôtre Ville Imperiale de Worms le quatorziéme jour du mois d'Avril l'an de grace mil cinq-cent vingt & un. De nos Régnes des Romains le deuxiéme & des autres le sixiéme.

Les Lettres Patentes cy-dessus ont été envoyées à Monseigneur d'Armenonville Secretaire d'Etat par Mr. Klingling Préteur Royal de Strasbourg le 11. Mars 1720.

PROTESTATIO CANONICORUM ECCLESIARUM S. THOMÆ, S. PETRI JUNIORIS ET S. PETRI SENIORIS ANN. 1525.

Ad Lib. I. pag. 9. Part. II.

In Nomine Domini Amen.

Ex authentico St. Petri Junioris.

CUNCTIS hujus Instrumenti publici seriem audientibus innotescat atque notum sit. Quod sub anno millesimo quingentesimo vicesimo quinto, indictione tredecima, Pontificatûs Sanctissimi in Christo Patris & Domini nostri Domini Clementis divinâ providentiâ Papæ septimi anno secundo. Coram me Notario publico subscripto Testibusque infra scriptis tunc pro testimonio specialiter rogatis & vocatis constituti personaliter venerabiles, egregii atque honorandi Viri Domini, Nicolaus Wurmser Decretorum Doctor Decanus, Jacobus Munthart, Joannes Hoffmeister, Magister Jacobus Bopp, Bernardus Wolfflin utriusque juris Doctor, Magister Sebastianus Wormbser Canonici: Petrus Wickgram sacræ Paginæ Doctor Camerarius, Theobaldus Balthener, Jacobus Sculteti Summissarii, Joannes Schachtel, Nicolaus Geilfüs, Stephanus Lorber, Philippus Heiligensteiner, Christmanus Usinger Vicarii Sancti Thomæ, Wolffgangus Böcklin utriusque juris Doctor Præpositus, Laurentius Hell Decretorum Licentiatus Decanus, Jacobus Riccker, Paulus Eratzheimer, Joannes Andreas Wolff, Jacobus Schmidhiser Cantor, Wolffgangus Uober, Martinus Uolmar, Laurentius de Dunttzenheim Canonici Sancti Petri junioris, Joannes Wetzel de Marsilien Decanus, Wolffgangus Heüch, Christopherus de Kropffsberg, Sixtus Herman Canonici, & Jacobus Stamler Vicarius Sancti Petri senioris trium Ecclesiarum Collegiatarum Argentinensium, principaliter pro se ipsis dictisque Collegiis & nomine hujusmodi Collegiorum nec non omnium & singularum personarum in dictis Collegiis respectivè præbendatarum tam Canonicorum quam Vicariorum & Altaristarum, Plebanorum, Curatorum seu & Capellanorum huic protestationi adhærentium & adhærere volentium. Asserentes se ad hoc capitulariter esse congregatos majoremque & saniorem partem Capituli representare ac animo & intentione protestandi protestationemque sollennem emittendi: gravi cum querela proposuerunt; quod licet ipsi & eorundem adhærentes ratione dictante & merito in dictis suis præbendis dictarum Ecclesiarum Collegiatarum residere: & Deo laudabiliter juxta ritum & observantiam ipsarum Ecclesiarum in horis Canonicis cantandis & legendis, Missarumque solenniis aliisque inibi ceremoniis observandis servire: & officia quem-

quemlibet concernentia adimplere summo desiderio desiderent, neque se aut sua, nec predictarum Ecclesiarum suarum bona, Clenodia, jura, privilegia, seu & ornamenta à dictis Ecclesiis & extra Civitatem Argentinam ammovere & seu alienare : quin potius ædes suas cum rebus & bonis à quibus non absque jactura homines revocari solent conservare & manutenere summopere desiderent : prout parati semper esse velint : quemadmodum jure disponente nec ab aliquo in his præmissis exequendis perturbari, inquietari, aut molestari deberent. Attamen, quod dolenter referunt, Lutherana rabies quæ de præsente in Civitate Argentinensi admodum invaluit & in dies magis ac magis increbescit: immo hujusmodi Sectæ assectatores eos in personis & rebus suis ac dictarum Ecclesiarum suarum, & potissime in Cultu Divino dum & quando in Ecclesiis suis horas Canonicas ac Missarum solennia peragere habent, adeo molestant, interrumpunt, præpediunt, & tumultuant : atque ut ab horis canonicis cantandis, missarumque sacrificio tanquam actu fœtido reprobo seu sacrilego desistant : nec amplius perficiant, sub mortis comminatione cohibent, nec non in dictis Ecclesiis suis plura enormia sacrilegia, atque nefanda quotidie perpetrare non verentur, contra sacrorum Conciliorum atque Canonum constituta : aliasque modernorum tam summi Pontificis quam Cæsareæ Majestatis adversùs tales sectatores mandata dudum edita & promulgata, & quod pejus est: imagines sanctorum evertunt : Sacramentis abutuntur : vasa salis & aquæ benedictæ, in Ecclesiis & locis consecratis prophanant, destruunt & contumeliosè dirimunt: reliquias sanctorum evertunt, quorum Pseudo-Concionatores (ipsis invitis ad Ecclesias suas posuerunt) qui quotidie acclamant : Missarum Sacrificia nec non horas Canonicas penitus abrogari debere, & quod suffragia pro mortuis facta ipsis in nullo prosint: qui neque Sanctorum festivitates : neque jejunia ab Ecclesia indicta observare curant: quin potius his temere resistunt, etiam alias omnem ritum Ecclesiasticum ac divinum Cultum in Ecclesiis eorum hactenus observatum adeo inquietarunt, perturbarunt & molestarunt: ac quotidie molestant ac perturbant, sic quod insidias ac pericula vitæ & bonorum suorum indubie exspectare haberent; quatenus in Civitate predicta Argentinensi diutius proponerent commorari. Hinc est quod in primis & ante omnia protestantur solemniter: se non aliter fuisse neque hodie esse à dictis suis Ecclesiis absentes nisi quatenus vi compulsi : & per justum metum: qui etiam in viros constantissimos cadere possit, ideo neque intendunt præbendas ac dictas Ecclesias suas per hujusmodi coactam absentiam deserere : aut pro derelictis habere : quin potius quantum in ipsis est animi conatu insistere : ac jura & privilegia sua dictarumque Ecclesiarum manutenere & reservare : beneficiisque suis inherere . . . protestati denique fuerunt, quatinus aliqua jura, privilegia, res, & ornata dictarum suarum Ecclesiarum a dictis suis Ecclesiis alienaverint : imò verius in securiorem locum reposuerint, quod in hoc justissimam habuerint causam: potissime ex eo quod notius noto existit qualiter præsertim in dicta Civitate Argentinensi, ipsius Lutheranæ Sectæ Assectatores in dictis Collegiatis tribus Ecclesiis & earundem Parochiis omnem ritum & observantiam à Sancta Matre Ecclesia salubriter institutis : tam in Sacramentis ministrandis quam Missarum sollenniis celebrandis : non solum evertere conati sunt imo revera subverterunt, prout supra notatum est ; & quod pejus est nuper in Ecclesia Parochiali Sanctæ Aureliæ quæ pleno jure dictis Dominis de Capitulo Sancti Thomæ subjecta existit: ossa Sanctæ Aureliæ Virginis in eadem Ecclesia recondita sacrilego more exhumarunt : Tumbam temere concusserunt: ubi nihil exspectat quisque sanæ mentis neque exspectare habet, nisi ut & alia Ecclesiarum dictarum bona & ornata in subversionem hujusmodi crudeles homines quatinus subessent convertantur ; Cæterum proposuerunt se veredica relatione didicisse qualiter proximis supra transactis diebus Consulatus Argentinens. dicitur inter alia edictum fecisse & decrevisse qualiter Clerici ipsius Civitatis debeant deinceps jurare ac juramentum solitum quemadmodum alii laici & Cives Argentinenses prestare & facere. Verum quia hujusmodi statuta seu edicta generali libertati Ecclesiasticæ omnino contrariantur : sic iterum ac eque sollenniter protestati sunt in hujusmodi edictum non velle neque posse consentire, & quatinus aliqui sive Canonici sive Vicarii dictarum Ecclesiarum hujusmodi edictum in se assumpserint & se his contra Sacrorum Canonum instituta submiserint, protestantur, se nequaquam his velle inhærere aut consentire ; sic neque ratum aut gratum habere

Digitized by Google

habere: quin potius se & dictas Ecclesias suas in suis juribus quantum valent conservare, & si qui fuerint atque subsint dictarum Ecclesiarum atque ipsorum protestantium procuratores seu fructuum ac proventuum sublevatores, qui fuerint aut sint per Consulatum, ne dictis Protestantibus de fructibus, quemadmodum deberent & observatum est respondeant inhibiti, eosdem omnes & singulos revocant & ipsorum gesta, facta & procurata cassant & irritant: sic pariter ipsorum plebanos vice-plebanos & Organistas hactenus ab ipsis stipendia recipientes reuocant, & pro revocatis habere volunt. Protestantur præterea si qui sint in eorundem Ecclesiis Collegiatis qui ausu temerario invicem Capitula indicere & tractatus Ecclesiarum in detrimentum dictorum Protestantium habere attemptarent; cum tale Capitulum sed potius conventiculum dici mereatur, quod in eumdem eventum non velint nec intendunt in hujusmodi conventiones imo conventicula tanquam schismatica consentire: neque talium tractatus in aliquo approbare aut ratum habere: quin potius his obsistere, & quantum de jure vel statuto aut consuetudine possunt & valent. Omnes & singulos prædictarum Ecclesiarum Canonicos seu & vicarios præsentis protestationis vigore vocant & requirunt, ut ipsis simul ac unanimiter adhæreant, & pro defensione jurium & libertatum dictarum Ecclesiarum quam personarum assistentiam & adhæsionem faciant, & in hoc etiam fraterne exhortantur, ut evitentur schismata. Insuper & similiter protestantur, quod per presentem protestationem non intendunt, neque velint à quibusvis aliis prioribus suis protestationibus factis recedere: aut tales cassasse, sed potius tales salvas & illesas preservare & ipsis instanter inherere. Super quibus omnibus & singulis premissis, prænominati Domini trium Ecclesiarum Collegiatarum Argentinensium sibi unum vel plura publicum seu publica fieri & confici petierunt instrumentum & instrumenta. Quæ acta sunt quidem ad saniorem seu majorem partem prædictarum personarum in Mollesheim Argentin Diæcesis: in Stuba superiori hospitalis ibidem: sexta die mensis Januarii: hora ante meridiem decima vel quasi. Sub anno Domini, indictione & pontificatu præscriptis. Præsentibus ibidem honorabilibus Dominis Nicolao Wolff Capellano hospitalis in Mollesheim, & Sigiberto Degenhart Capellano Officii Zabernicum testibus ad præmissa rogatis & specialiter requisitis.

L'ABBE DE WEISSEMBOURG DONNE EN FIEF LA MOITIE DE QUATRE VILLAGES AU PRINCE PALATIN.

Ad Lib. II. pag. 10. Part. II.

1521. Ex Arch. Collegii Argentin.

NOus Rudiger par la Grace de Dieu Abbé de l'Abbaye de Saint Pierre & Saint Paul à Weissembourg Evesché de Spire déclarons publiquement par ces présentes, qu'ayant été fait un accommodement par les Sieurs Loüis de Fleckenstein & Florence de Wenningen Docteurs és Droits Grand-Maître d'Hôtel & Chanceliér du Palatinat entre les tres Illustres Seigneurs & Princes Loüis Archimaître de l'Hôtel du Saint-Empire, Electeur, & Frederic freres tout deux Comtes Palatins du Rhin & Ducs de Baviere d'une part, & nous & nôtre Abbaye d'autre, par lequel il est porté entre autres, que ledit Seigneur Comte Palatin & Electeur doit avoir & tenir en fiéf de ladite Abbaye de Weissembourg la moitié des quatre villages d'Altstatt, Schleital, Sebach & Schweighofen situës dans le Mundat, & que l'autre moitié doit appartenir à l'Abbé & Couvent dudit Weissembourg & qu'en cas que ledit Seigneur Electeur vienne à mourir sans héritiers mâles, ledit fiéf tombera sur ledit Seigneur Duc Fréderic son frere, ses fils & leurs héritiers mâles & sera par eux tenu & fait reprise d'iceluy toutes les fois qu'il appartiendra & s'obligera chaque fois celui qui en sera investi sur sa parole de Prince de soutenir & maintenir ladite Abbaye de Weissembourg dans ses anciens droits le tout conformément audit accommodement, qui commence par ces mots; Nous cy aprés nommés Loüis Fleckenstein & Florence &c. & est datté à Heidelberg le Vendredy d'aprés les liens de Saint Pierre, l'an mil cinq cent vingt & un, en exécution de quoi nous avons érigé & donné de nouveau en fiéf audit Seigneur Loüis Comte Palatin du Rhin & Electeur la moitié desdits qua-

quatre Villages d'Altstatt, Schleithal, Sebach & Schweighofen avec les Prevotés, tous les droits Seigneuriaux & autres fruicts revenus & émolumens ainsi & de même que le Palatinat, & l'Empereur lorsqu'ils les ont eu en leur possession, les ont possedé & en ont joüi, luy donnons en fief ladite moitié & l'en investissons par ces présentes sauf nôtre droit celuy de nos vassaux, & d'un chacun & serons obligés ledit Seigneur Electeur, son frere Fréderic, ses fils leurs héritiers mâles, les Comtes Palatins du Rhin & Electeurs de tenir en fief la dite moitié & d'en faire la reprise de nous, nos Successeurs, & de nôtre Abbaye de Weissembourg toutes & quantes fois il sera besoin, comme aussi de nous faire & à nôtre Abbaye tout ce à quoy ils sont obligés pour raison de ce fief ainsi que ledit Seigneur Electeur en a fait la reprise de nous & de nôtre Abbaye & nous a presté à cet effet sans fraude la foy & hommage ordinaire, en temoin de quoy nous Rudiger Abbé susdit avons fait attacher le sceau de nôtre Abbaye aux présentes données le Samedy d'aprés les liens de Saint Pierre, l'an d'aprés la naissance de nôtre Seigneur Jesus-Christ mil cinq cent vingt & un.

RESULTAT DE L'ASSEMBLEE DES ETATS DE LA BASSE-ALSACE TENUE A HAGUENAU, ARRETE LE SAMEDY APRES St. VITE ET St. MODESTE DE L'ANNEE 1516. POUR LA DEFENSE DU PAIS.

Ad Lib. II. pag. 11. Part. II.

1516. Ex Arch. Argent.

SOit à sçavoir à tous & un chacun que les conjonctures se trouvant presentement par tout dangereuses, & ce païs par là en danger d'être endommagé, que pour y obvier, nous Jean-Jacques Baron de Moërsberg & de Béfort, Grand-Baillif ou Landvogt de sa Majesté Imperiale en la Basse-Alsace, de la part de sa Majesté Imperiale nôtre trés gracieux Seigneur, & nous Guillaume par la grace de Dieu Evêque de Strasbourg & Landgrave en Alsace, Reinhard de Deux-Ponts, Seigneur de Bitsch & de Lichtenberg, Georges Comte de Deux-Ponts & Seigneur de Ochsenstein, Philippe & Loüis Comtes de Hanau & Seigneurs de Lichtenberg freres, Henry de Fleckenstein Baron de Taxstuhl, & nous les Villes de Strasbourg, Haguenau, Colmar, Selestatt, Weissembourg, Landau, Ober-Ehenheim, Kaysersberg, Munster en la vallée de Saint-Gregoire, Rosheim & Turckheim, le district ou canton cy-aprés déterminé à la loüange de Dieu & pour l'avenement de la paix & de la justice nous sommes unis de gré & amiablement, pour la défense commune du païs, & avons concerté & conclu le résultat dont la teneur ensuit, sçavoir

S'il arrivoit que dans le district ou canton cy-dessous déterminé pendant les deux années prochaines, quelqu'un des Etats cy-dessus marquez dont les païs sont situez audit canton, fut insulté par des gens de guerre étrangers ou autres, ou quil fut entrepris de l'endommager, & qu'un des Capitaines denommez cy-aprés en fût informé, ledit Capitaine sera tenu d'avertir aussitôt les autres Capitaines de se rendre chez luy à Molsheim & chacun des dits Capitaines, de même que le Conseiller qui luy aura été adjoint, seront tenus de s'y rendre pour déliberer sur le cas de l'irruption nouvellement arrivée; & ce qui sera ainsi arresté par les dits Capitaines & Conseillers de la part de nous tous, & mandé à chaque Prince, Prelat, Comte, Seigneur de la Noblesse, ou Ville, sera éxecuté, & le nombre de troupes à piéd & à cheval avec l'artillerie montée sur des affuts chariots & autres nécessitez qui seront demandés, envoyez à l'instant aux camps, sçavoir à Côstenholtz ou Chastenois, Molsheim, Neuviller & Weissembourg ou autres qui leur seront marquez, lesquels seront obeïssans & soumis aux susdits Capitaines en tout cequi leur sera commandé & ordonné autant qu'il sera en leur pouvoir, sans faire la moindre difficulté, sous le serment prêté par chacun à son Seigneur. Et sont les dispositions faites qu'au premier appel que les Capitaines & Conseillers cy-dessous nommez jugeront nécessaire de faire pour ledit secours & pour la susdite défense commune du païs, 5000 hommes à piéd & 200 chevaux armez avec l'artillerie & les munitions nécessaires marcheront, dont voicy la répartition.

Le susdit Grand-Baillif ou Landvogt au

au sujet desd. pays dépendans de la Préfecture de Haguenau, 500 hommes à piéd, 40 chevaux avec une coulevrine & un fauconneau, & par chaque cent hommes deux chariots pour le moins chargez de mousquets à croc, pioches, pesles & autres munitions de guerre, ainsi qu'il les faut en un camp.

L'Evêque de Strasbourg, ensemble le Doyen & Chapitre de son Altesse 1100 hommes à piéd & 30 chevaux armez, une coulevrine & un fauconneau avec les chariots comme dessus.

L'Abbé de Weissembourg 25 hommes à piéd & trois chevaux armez.

Reinhard Comte de Deux-Ponts Seigneur de Bitsch & de Liechtenberg 600 hommes à piéd & 25 chevaux, une coulevrine & un fauconneau avec les chariots, comme il a été marqué cy-dessus.

George Comte de Deux-Ponts Seigneur de Bitsch & de Ochsenstein 40 hommes à piéd & 4 chevaux armez.

Philippe & Loüis Comtes de Hanau & Seigneurs de Liechtenberg freres 550 hommes à piéd, & 25 chevaux, une coulevrine & deux fauconeaux avec les chariots qui y sont nécessaires, ainsi qu'il est cy-dessus marqué.

Henry de Fleckenstein Baron de Taxstuhl 100 hommes à piéd & 4 chevaux armez avec les chariots nécessaires.

Les autres de Fleckenstein 60 hommes à piéd & six chevaux armez.

Les Nobles d'Andlau demeurans en ce canton ou district 200. hommes à piéd & dix chevaux avec les chariots nécessaires, ainsi qu'il est marqué cy-dessus.

La Noblesse de la Vallée dite Weylerthal dependante du Château d'Ortenbourg 200. hommes à piéd avec les chariots nécessaires.

La Ville de Strasbourg 900 hommes à piéd & 40 chevaux armez, quatre coulevrines, deux pierriers (allemand Steinbüchs) avec l'attirail nécessaire, ensemble les chariots, ainsi qu'il est marqué cy-dessus.

Les Villes de la Préfecture de Haguenau 800 hommes à piéd & dix chevaux armez.

La Ville de Haguenau une coulevrine & deux fauconneaux; Colmar une coulevrine & un fauconneau, VVeissembourg une coulevrine & un pierrier (allemand Steinbüchs) Selestatt une coulevrine & un fauconneau, Landau une coulevrine & un fauconneau, Ober-Ehenheim une coulevrine & un fauconneau avec les chariots & autres nécessitez requises.

La Préfecture de Kaysersberg 40 hommes à piéd & trois chevaux armez.

Il a aussi été proposé sauf la conclusion définitive que le Landvogt ou Grand Baillif de Haguenau en personne ou son Stattouter ou Lieutenant, le cas arrivant, exerceroit le premier la charge de Capitaine en chef de ce corps; qu'en aprés Monsieur l'Evéque de Strasbourg ordonneroit nommément un Capitaine de ses troupes & un Conseiller de guerre.

Pareillement que les susdits Comtes & Seigneurs de Bitsch & de Hanau nommeroient aussi un Capitaine & un Conseiller de guerre.

Semblablement la Ville de Strasbourg un Capitaine & un Conseiller de Guerre, de même qu'il seroit nommé de la part des Villes de la Préfecture de Haguenau deux Capitaines & deux Conseillers de Guerre.

Il a aussi été arresté particulierement qu'aucun du susdit district ou voisinage ne seroit tenu de se mettre en campagne avec toutes ses forces; & pourront seulement les Capitaines & les Conseillers de guerre ordonnez, lorsqu'ils estimeront que la necessité l'exigera, augmenter le contingent de Cavalerie & d'Infanterie cy-dessus fixé, encore d'autres 5000 hommes à piéd & de 200 chevaux armez avec l'artillerie & les munitions de guerre, & donner leurs ordres pour que ces troupes se mettent en campagne; de maniére que le plus fort du secours pour cette défense du pays est fixé à 10000 hommes de piéd & 400 chevaux armez: se promettant que par là on se mettra autant qu'il sera possible à couvert, en attendant le secours & l'ayde de la part de sa Majesté Imperiale & des autres Membres du Saint-Empire.

La charge de premier Capitaine d'armée sera exercée alternativement de la part des Princes, Comtes & Villes cy-dessus nommez, & conferé à un autre chaque année, tant que le concert de défense & d'assistance commune durera; & ce du Conseil & de l'avis des Capitaines & Conseillers de guerre cy-dessus nommez.

Et voicy le canton & district jusqu'ou ce présent concert de défense du pays avec le secours cy-dessus déterminé devra s'étendre, & où les Etats seront obligez de se prêter du secours les uns aux autres, sçavoir depuis Ottmarsheim ou Ottmarsbüchel en descendant jusqu'à Landau.

Il a aussi été convenu particuliere-

ment qu'au cas que quelqu'un du susdit district sans le Conseil, sçû & volonté des autres vint à commencer, ou qu'il eut déjà quelque querelle, dispute ou guerre ou autre chose avec quelque autre sous quel prétexte ou pour quelle affaire que ce puisse être, les autres ne seront pas obligez ni tenus de luy prêter secours à ce sujet, à moins qu'ils ne le voulussent faire de gré.

Il a aussi été arresté que si aprés l'expiration des susdites deux années quelqu'un vouloit former des prétensions contre l'un ou l'autre de ce district, ou l'endommager par rapport à des affaires passées pendant ledit tems, qu'en ce cas les autres, ainsi que le désire cette bonne intelligence, l'assisteront de Conseil & d'effet.

Trois mois ou environ avant l'expiration des deux années susdites, ceux du susdit district pourront convoquer une assemblée & déliberer s'il est à propos de prolonger ce présent concert de défense commune du pays, ou d'en demeurer là.

De plus il a été trouvé bon que chacun pourra déliberer avec ses amis sur les moyens que les attaques induës faites contre la paix publique, pourront être réprimées.

La presente union & concert de défense commune du pays durera du jour de la datte des présentes pendant deux années, sans dol : Nous du susdit district ayant de propos déliberé promis l'un à l'autre & consenti de bonne foy d'exécuter tout ce que dessus fidélement & sincérement.

Il sera aussi loisible à un chacun de s'associer du sçû & consentement des autres, tel autre qu'il jugera nécessaire à ce concert de défense du pays, le tout sans dol.

En foy de quoy & pour nous convaincre nous & nos successeurs de ce que dessus, nous avons fait attacher nos sçeaux à ces présentes, données à . . . . .

L'arresté cy-dessus de la présente Diéte avant l'entiére conclusion d'iceluy a été remis aux Députez, afin que chaque Seigneur puisse donner sa derniére resolution & le revoir avec promesse de la part des dits Députez d'en informer leurs maîtres & amis, & de se retrouver le jour qui leur sera indiqué en cette Ville de Haguenau au Cabaret, & de conclure. Fait à Haguenau le samedy aprés Saint Vit & Saint Modeste de l'année 1516.

DELIBERATION SUR LE RESULTAT DE L'ASSEMBLEE DES ETATS DE LA BASSE-ALSACE TENUE A HAGUENAU CONCERNANT LA DEFENSE DU PAIS EN L'ANNEE 1517.

Ad Lib. II. pag. 11. *Part. II.*

1517. Ex Arch. Argent.

SOIT à sçavoir à tous & un chacun qui entendront ou verront la présente lettre, que les conjonctures se trouvant présentement partout dangereuses & ce pays par là en danger d'être endommagé, que pour y obviér; Nous Jean Jacques Baron de Moersperg & de Béfort Grand-Baillif ou Landvogt de Sa Majesté Imperiale en la Basse-Alsace au nom de sa Majesté; & nous Guillaume par la grace de Dieu Evêque de Strasbourg & Landgrave en Alsace ; Reinhard Comte de Deux-Ponts Seigneur de Bitsch & de Liechtenberg, George Comte de Deux-Ponts & Seigneur de Ochsenstein, Philippe & Loüis Comtes de Hanau & Seigneurs de Lichtenberg freres ; & nous les Villes de Strasbourg, Haguenau, Colmar, Selestatt, Weissembourg, Landau, Ober-Ehenheim, Kaysersberg, Munster en la Vallée de Saint-Gregoire, Rosheim & Turckheim avec les Prélats & la Noblesse qui habitent le canton ou district cy-aprés déterminé, à la loüange de Dieu & pour l'avancement de la paix & de la justice : nous nous sommes unis de gré & amiablement pour la défense commune du pays, & avons concerté & conclu le résultat dont la teneur s'ensuit: sçavoir

S'il arrivoit que dans le canton ou district cy dessous determiné, pendant les deux années prochaines quelqu'un des Etats cy-dessus marquez dont les pays se trouvent situez aud. Canton, fût insulté par des gens de guerre étrangers ou autres, ou qu'il fût entrepris de l'endommager : Nous pour nous y opposer, avons nommé nôtre premier Ca-

Digitized by Google

Capitaine d'armée pendant cette présente premiere année, le susdit Landvogt ou Grand-Baillif de sa Majesté Imperiale ou son Lieutenant, auquel Nous Guillaume Evêque de Strasbourg devons adjoindre un Capitaine & un Conseiller de guerre; & Nous les Comtes susdits aussi un Capitaine & un Conseiller de guerre; & Nous la Ville de Strasbourg aussi un Capitaine & un Conseiller de guerre; & de la part des Villes de la Préfecture de Haguenau susdites, Nous les Villes de Haguenau & de Colmar deux Capitaines & deux Conseillers de guerre. Et lors que le premier Capitaine cy-dessus nommé, ou l'un de nous autres, Princes, Seigneurs & Villes qui sommes chargez de constituer des Capitaines & des Conseillers, sera informé de pareilles insultes, iceluy sera tenu d'avertir à l'instant les autres susdits Princes, Seigneurs & Villes, pour qu'ils envoyent leurs Capitaines & leurs Conseillers de guerre à Molsheim, & chacun desdits Capitaines de méme que le Conseiller qui luy aura été adjoint, seront tenus de s'y rendre pour déliberer sur le cas de l'irruption: & ce qui sera ainsi arreté de la part de nous tous par le susdit premier Capitaine & les autres Capitaines & Conseillers, & mandé à chaque Prince, Prélat, Comte, Seigneur de la Noblesse ou Ville sera exécuté, & le nombre de Troupes à pied & à cheval avec l'Artillerie montée sur des affuts, chariots & autres nécessitez à eux demandées, envoyez à l'instant aux Camps, sçavoir à Coestenholtz ou Châtenois, Molsheim, Neuviller & Weissembourg ou autres qui leur seront marquez, lesquels seront obeïssans & soumis aux susdits Capitaines en tout ce qui leur sera ordonné, autant qu'il sera en leur pouvoir, sans faire la moindre difficulté, sous le serment prêté par chacun à son Seigneur. Bien entendu toutefois qu'aucun desdits Etats ne pourra être mis à une plus forte taxe que celle qui se trouve réglée cy-aprés. Et font les dispositions faites qu'au premier appel que les Capitaines & Conseillers cy-dessus dénommez jugeront nécessaire de faire pour ledit secours & pour la dite & susdite défense du païs, cinq mille hommes à pied & deux cens Chevaux armez avec l'Artillerie & les munitions nécessaires marcheront, dont voicy la répartition.

Le susdit Grand-Baillif ou Landvogt au sujet desdits païs dépendans de la Préfecture de Haguenau, cinq cens hommes à pied & quarante Chevaux armez avec une coulevrine & un fauconneau, & par chaque cent hommes deux chariots pour le moins chargez d'armes à feû, de mousquets à croc, de pioches, de pesles & d'autres provisions; ainsi qu'il le faut en un camp.

Et Nous Guillaume Evêque de Strasbourg conjointement avec nôtre Doyen & Chapitre, onze cens hommes à pied & trente Chevaux armez, une coulevrine & un fauconneau avec les Chariots, ainsi qu'il est marqué cy-dessus.

L'Abbé de Weissembourg 25. hommes à pied & trois Chevaux armez.

Et Nous Reinhard Comte-de-Deux-ponts 600. hommes à pied & 25. Chevaux armez, une coulevrine & un fauconneau avec les Chariots, ainsi qu'il a été dit cy-dessus.

Nous Georges Comte de Deux-ponts 40. hommes à pied & quatre Chevaux armez.

Nous Philippe & Loüis Comtes de Hanau 550. hommes à pied & 25. Chevaux armez, une coulevrine & deux fauconneaux avec les Chariots au nombre que dessus.

Henry de Fleckenstein Baron de Dagstuhl 100. hommes à pied & quatre Chevaux armez aves les Chariots.

Les autres de Fleckenstein sçavoir Henry, Loüis & Jacques 60. hommes à pied & six Chevaux armez.

La Noblesse de la Vallée dite Weylerthal dépendant du Château d'Ortenbourg, cent hommes à pied avec les Chariots, ainsi qu'il a été dit auparavant.

Et Nous la Ville de Strasbourg 900. hommes à pied & quarante Chevaux armez, quatre coulevrines, deux pierriers, (allemand Steinbüchs) avec tout l'attirail requis & les Chariots comme il a été dit.

Et nous les Villes de la Préfecture de Haguenau 800. hommes à pied & dix Chevaux armez.

La Préfecture de Kaysersberg 40. hommes à pied & trois Chevaux armez.

La Ville de Haguenau une coulevrine & deux fauconneaux.

La Ville de Colmar une coulevrine & un fauconneau.

La Ville de Sceleſtatt une coulevrine & un fauconneau.

La Ville de VWeissembourg une coulevrine & un pierrier, (allemand, Stembüchs.)

La Ville de Landau une coulevrine & un fauconneau.

Ober-Ehenheim une coulevrine & un fauconneau avec les Chariots & autres nécessitez requises.

Il a aussi été arrêté particulierement qu'aucun du susdit District ne sera tenu de se mettre en Campagne avec toutes ses forces, & pourront seulement les Capitaines & les Conseillers de guerre ordonnez, lorsqu'ils estimeront que la nécessité l'éxige, augmenter le Contingent de Cavalerie & d'Infanterie cy-dessus fixé encore d'autres 5000. hommes & de deux cens Chevaux armez avec l'Artillerie & les Munitions de guerre, & donner leurs ordres pour que ces Troupes se mettent en Campagne, de maniére que le plus fort du secours pour cette défense du païs est fixé à dix mille hommes de piéd & 400. Chevaux armez. Bien entendu toute fois que toûjours l'égalité sera observée & que chacun fournisse sa part à proportion, sans pouvoir étre mis à une plus haute taxe; se promettant que par là on se mettra autant qu'il sera possible, à couvert, en attendant le secours & l'aide de sa Majesté Imperiale & des autres Membres du St.-Empire.

Il à aussi été convenu particulierement, qu'au cas que quelqu'un du susdit District & sans le Conseil, sçû & volonté des autres vint à commencer, ou qu'il eut déjà quelque querelle, dispute, ou guerre, ou autre chose avec quelque autre sous quel prétexte ou pour quelle affaire que ce puisse étre, ne seront pas tenus ni obligez de luy prêter secours à ce sujet, à moins qu'ils ne voulussent le faire de bon gré.

Pareillement a été arrêté que si pendant le cours des susdites deux années ou aprés leur expiration, quelqu'un vouloit former des prétensions contre l'un ou l'autre compris dans ce présent concert de défense commune, ou l'endommager pour des affaires passées pendant ledit tems, que ce cas arrivant, les autres, ainsi que le désire cette bonne intelligence, l'assisteront de Conseil & d'effet; & aucune des parties ne fera aucune transaction sans le sçû & consentement des autres.

Nous Guillaume Evêque de Strasbourg devrons aussi aprés la premiere année passée dénommer un autre premier Capitaine; bien entendu toutes fois que les premiers Capitaines ainsi dénommez ne pourront rien entreprendre séparément & sans le Conseil, sçû & volonté des autres Capitaines & Conseillers qui leur seront adjoints; mais la résolution qu'ils prendront de concert aprés avoir déliberé, sera ponctuellement exécutée par toutes les parties, ainsi qu'il est dit cy-dessus. Et le Grand-Baillif adjoindra aussi audit premier Capitaine, un Capitaine & un Conseiller de guerre.

Et voicy le Canton & le District jusqu'où ce présent concert de défense du païs avec le secours cy-dessus determiné dévra s'étendre, & où les Etats seront obligez de se prêter du secours les uns aux autres, sçavoir depuis Ottmarsheim ou Ottmarsbüchel en descendant jusqu' à Landau.

Trois mois ou environ avant l'expiration des deux années susdites le susdit premier Capitaine pourra convoquer les Etats de ce District, & délibérer s'il est à propos de prolonger ce présent concert de défense du païs, ou d'en demeurer là.

Pour faire cesser les vols & autres insultes dans le District de ce concert de défense du païs, on à aussi fait les dispositions suivantes &c.

Quatre endroits ont aussi été dénommez où l'on doit veiller auxdites vexations avec une attention particuliére & examiner les gens sans avéu, sçavoir sur les grands chemins de Kaysersberg en la Vallée dite VVeylerthal, à Saverne & au bas des montagnes de Vôge. &c.

Le premier Capitaine & les Conseillers devront aussi y faire écrire á tous ceux qui de notorieté publique troublent ouvertement ce Canton, que les Etats du dit Canton ayant pour le repos & la paix d'un chacun qui en fait membre, concerté une assistance & défense commune du païs, on les prie de ne point molester ledit Canton, qu'autrement & s'il arrivoit qu'ils fussent attrapez en ce Canton avec des prisonniers ou des choses pillées, ils seroient arrêtez suivant la disposition de la paix publique pour la conservation des droits d'un chacun, dont on avoit voulu les avertir amiablement, pourqu'ils puissent se garder de tomber dans le cas, le tout sans dol.

Nous du susdit district avons de propos déliberé, promis l'un à l'autre, & consenti de bonne foy, d'exécuter tout ce que dessus fidélement & sincérement.

Il sera aussi loisible à un chacun de s'associer du sçû & consentement des autres tel autre qu'il jugera être nécessaire à ce concert de défense du païs. En foy de quoy nous le susdit Landvogt ou Grand-Baillif Guillaume Evéque de Strasbourg, Reinhard Comte de Deux-ponts, Philippe & Loüis Comtes

Digitized by Google

Comtes de Hanau ; & nous les Villes de Strasbourg, Haguenau, Colmar, Selestat, VVeissembourg, Landau, Ober-Ehenheim & Kaysersberg de nôtre part & de celle des autres Villes. avons fait attacher publiquement le sceau de nos armes à la presente lettre, pour convaincre de tout ce que dessus, nous, nos héritiers & Successeurs. donné.

Franciscus I.

CHARISSIMIS AC DILECTISSIMIS AMICIS NOSTRIS GUBERNATORI, CONSILIARIIS, NOBILIBUS CIVIBUS AC MERCATORIBUS ARGENTINÆ SACRI IMPERII CIVITATIS.

Ad Lib. II. pag. 15. Part. II.

Ex Arch. Civ. Arg.

FRANCISCUS Dei Gratia Francorum Rex, Mediolani Dux & Genuæ Dominus, Charissimis ac Dilectissimis amicis nostris Gubernatori, Consiliariis, Nobilibus Civibus ac Mercatoribus Argentinæ Sacri Imperii Civitatis salutem. Charissimi ac Dilectissimi amici, existimamus vos minimè latere, qualis semper amicitia, liga & confœderatio fuerit inter sacrum Imperium & Inclytam Franciæ Coronam, quam si Majores ac Progenitores nostri suis temporibus sanctè & piè observaverunt, nos quoque non minore eam cura studioque observare in animum induximus. Hinc civitates Imperiales semper charissimas habuimus, earumque cives, indigenas ac subditos securè & liberè in Regno ac Dominiis nostris negociari permisimus, quos favore & gratia perinde sumus prosequuti, ac si subditi & regnicolæ fuissent, amplissimisque eos muneribus ac privilegiis in regno nostro donavimus, uti eos si forte rogentur ex fide dicturos asserturosque planè confidimus. Fuitque olim præclara, nobilisque civitas vestra Argentina sancto semper fœdere atque inviolabili necessitudinis amicitiæque vinculo Francis Regibus conjuncta, eorumque vetustissimum quoddam hospicium. Qua propter non potuimus non permolestè ferre, cum ex nonnullis audivimus, famam in Germania divulgatam esse, nos pecuniis & ceteris rebus ad gerendum bellum necessariis eos adjuvare fovereque, qui ipsis civitatibus Imperialibus infesti esse cæperunt, easque bello vexare aggressi sunt. Quam rem tantum abest ut fecerimus, ut ne quidem ad eam tentandam unquam applicuerimus mentem aut cogitationem nostram, quin potius si in præsenti rerum statu rem bello agendam videremus, pro vobis ac partes sacri Imperii sequentibus, quam pro quibuslibet aliis libentius arma caperemus. Ita vos pro veteri amicitia nostra, pro jure fœderis à nobis sanctè hactenus reverenterque habiti de nobis bene sperare & polliceri. Quod ut vobis exploratius esset atque manifestius, mittimus ad vos hunc Nuncium expressum præsentium Latorem nobilem ac generosum virum Joannem de Sains unum ex camerariis nostris intimum ac familiarem Baillivium seu Præfectum Sylvanectensem. Charissimi ac Dilectissimi amici, Deus optimus, Maximus, vos Resque vestras omnes conservare dignetur. Datum Parisiis die 7. mensis Aprilis 1519.

François

Noblet.

EXTRAIT DE L'ASSEMBLEE DES ETATS DE LA BASSE-ALSACE TENUE A SELESTAT, ET DE LEUR RESULTAT. Die 24. Avril 1625.

Ad Lib. III. pag. 25. Part. II.

1625. Ex Arch. Argent. & Musæo D. Præt. Reg.

SOIT à sçavoir que sa Majesté Imperiale ayant averti son Altesse Serenissime l'Archiduc Leopold Evêque de Strasbourg & de Passau &c Landgrave en Alsace &c. son cher frere, des grands & nouveaux préparatifs de guerre que des nations étrangéres de toute sorte fai-

faisoient, dont les fidéles Electeurs, Princes & Etats de l'Empire, & parmi eux particulierement les Etats d'Alsace & leurs voisins avoient tout à craindre &c. & sa dite Majesté ayant exhorté avec instance sa dite Altesse d'être sur ses gardes pour sa personne non seulement, mais aussi d'entrer dans une liaison confidente avec les Princes Seigneurs & Etats d'Alsace & voisins pour moyennant leur secours & assistance faire contre lesdits préparatifs, les dispositions conformes aux Constitutions de l'Empire ; & sa dite Altesse ayant suivant les intentions de sa dite Majesté Imperiale convoqué par lettres circulaires pour procurer la défense & garantie de ces païs communs, une assemblée ou diéte des Etats de la Haute & Basse-Alsace &c. pour le 20. du mois passé en la Ville de Haguenau, & fait connoitre amplement aux députez qui étoient présens à cette assemblée la situation dangereuse des choses, & qu'il étoit d'une nécessité indispensable de prendre conjoinctement des mesures pour se mettre à couvert &c.

Et ayant quant aux Etats de la Basse-Alsace, été arrêté alors en général d'entretenir pendant quatre mois 1800. hommes &c. sans qu'il eut été pris d'autres résolutions pour le réglement du détail, si non qu'on y délibereroit mûrement & qu'on s'assembleroit de nouveau incessamment à ce sujet &c.

Sa dite Altesse en qualité d'Evêque Régent de Strasbourg & de Directeur des Etats de la Basse-Alsace a invité par des lettres circulaires lesdits Etats de se trouver pour le 20. de ce mois à Selestat, pour y traiter de ce que dessus, & sont comparus les Etats cy-aprés nommez lesquels pour l'avantage du païs & pour le bien de la cause commune étant entrez en négociation sont tombez d'accord & convenus ainsi qu'il ensuit :

Que pour garantir ce païs le nombre des Troupes qui seront levées, demeurera derechef fixé à 1800. hommes &c.

Quant aux places & lieux qu'il conviendra de garder & dont on a principalement estimé la défense nécessaire ; il a été arrêté que jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné, il sera mis Garnison suivant & ainsi que les susdits Etats le jugeront à propos aux lieux cy-aprés nommez, sçavoir à Saverne, Benfeld, Dacstein, Hohenbarr, Molsheim, Mutzig, Reichshoffen, Haguenau, Surbourg, Suffelnheim, Lützelstein, Buchsweiller, Ingweiler, Neuweiler, VVord, Lichtenberg, Limbourg, VVesthoffen, Selestatt, Andlau, Nider-Ehenheim, Geyerbade, VVeissembourg, Landau, Ober-Ehenheim, & Rosheim

Et afin que le payement de la cotte part de chaque état soit régulierement sollicité, & que le produit en soit fidélement administré ; cette recette à été confiée à Jean Adam Billicum de la part de l'Evéché de Strasbourg, de la Préfecture de Haguenau, du Comte Palatin de Lützelstein, des Comtes de Hanau, Linange - VVesterbourg & Dagsbourg, de Fleckenstein & de la Noblesse, & à Jean Guillaume Goll de la part des Villes, lesquels &c.

Et bien qu'il se trouve que les cent hommes que les deux Villes de VVeissembourg & de Landau fournissent, ayent été joints aux cent hommes de la Noblesse & les contingens du Comte Palatin de Lützelstein, des Comtes de Linange, VVesterbourg & Dagsbourg, de Fleckenstein & du Territoire ou Marck de Marmoutier à ce qui reste du contingent de la Préfecture de Haguenau, & qu' aussi on ait laissé à la disposition de son Altesse d'ordonner un Capitaine, ce nonobstant les Comtes & Seigneurs, ensemble le Corps de Noblesse supplient de laisser les choses à cet égard, ainsi qu'elles ont été d'ancienneté, & demandent que ce soient eux qui nommeront un Capitaine.

Au reste chaque Compagnie sera de 300. hommes, y compris les Capitaines, Lieutenans, Officiers & Lands-Passates & fourniront

Sçavoir

L'Evéché de Strasbourg deux Compagnies ;

la Préfecture de Haguenau & Weilerthal . . . . 332. hommes

Le Comte de Hanau une Compagnie complette.

Le Comte Palatin de Lutzelstein	20	hommes.
Linange VVesterbourg	16.	hommes.
Linange Dagsbourg	13.	hommes.
Fleckenstein	16.	hommes.
La Noblesse	100.	hommes.
VVeissembourg	50.	hommes.
Landau	50.	hommes.
Selestat	96.	hommes.
Ober-Ehenheim	50.	hommes.
Rosheim	50.	hommes.
Le Territoire ou Marck de Marmourtier	12.	hommes.
La Ville de Haguenau	70.	hommes.

&c. Au

Au reste comme les deux Alsaces la Basse & la Haute sont tellement contiguës, qu'ils sont pour ainsi dire entremêlez, les Etats de la Basse-Alsace tous en général & chacun en particulier offrent de vivre en bonne intelligence &c. avec les Etats de la Haute &c. Et en particulier la Préfecture avec les dix Villes ont consenti qu'en cas de besoin ils envoyeroient au secours à la Haute-Alsace deux à trois cens hommes, ou tel nombre de Troupes dont ils pourront se passer : mais les Envoyez du Comte Palatin de Lutzelstein des Comtes & Seigneurs & de la Noblesse n'y ont pas voulu donner les mains, eu égard que si peu de monde ne suffiroit pas pour donner secours &c.

Outre ce dont l'on est convenu par la présente confédération tous & chacun des Etats de cette Basse-Alsace doivent en agir confidemment l'un avec l'autre, & s'entre-avertir en bons voisins de tout danger &c.

En foy de quoy & pour en avoir témoignage dans la suite le présent Résultat a été signé par les Conseillers, Envoyez & députez des Etats de cette Basse-Alsace présens, commis à cet effet, & y ont apposé le cachet de leurs armes. Fait en la Ville de Selestat ce 24. Avril de l'année 1625.

Ainsi Signé

Herman Adolph Comte de Salm, & Scellé.

Jean Henry Holtzapffel de Herxheim & Scellé.

VVolff Rudolphe de Ossa Colonel & Scellé.

Philippe Boeckel de Boecklinsau, au nom de Monsieur le Comte de Hanau & Scellé.

Melchior Harst, Licentié Baillif, au nom de Monsieur le Comte de Linange VVesterbourg & Scellé.

VVolff Boeckel de Boecklinsau, au nom de la Noblesse libre de la Basse-Alsace, & Scellé.

Pierre Spunger & Matthieu Vogtlin Docteur au nom de la Ville du Saint-Empire de Selestat & Scellé.

Jean Fréderic VVill & Jean Thaler, au nom de la Ville du Saint-Empire de Landau, & Scellé.

J. G. Biegeiss, Docteur & Scellé.

Jean Guillaume Meyer, Docteur & Scellé.

Conrad Buttinger, Docteur & Scellé.

Caspar Schmid, au nom de Monseigneur le Comte de Hanau & Scellé.

Melchior Harst Licentié Baillif, au nom de Monsieur le Baron de Fleckenstein & Scellé.

Laurent Bossius Docteur, & Michel Gloser, au nom de la Chambre du Saint-Empire & de la Ville de Haguenau & Scellé.

Christian Decimator, au nom de la Ville du Saint-Empire de VVeissembourg & Scellé.

Martin Graff Bourguemaistre, & Sebastien Frey Syndic, au nom de la Ville de Ober-Ehenheim, & Scellé.

RESULTAT DES ETATS D'ALSACE
TENUS A SELESTAT le 5. May. 1544.
POUR LA DEFENSE DU PAIS.

Ad Lib. III. pag. 25. Part. II.

Ex Musæo D. Klingling P. R.

A sçavoir soit, que sa Majesté Royale le Roy des Romains ayant fait tenir à Selestat, il y a quelque tems, plusieurs assemblées avec quelques Princes, Seigneurs & Villes du plus proche voisinage en Alsace, pour traiter ensemble d'une union de forces pour la conservation & défense du païs, moyennant laquelle on pourroit en cas de nécessité s'opposer aux dangers évidens & mauvaises pratiques qui se decouvrent de differens endroits ; & ces assemblées ayant été infructueuses par de certaines raisons ; ces conjonctures fâcheuses augmentant même de jour en jour au lieu de diminuer, sa dite Majesté en considération des dangers visibles qui croissent de plus en plus, auroit fait ordonner par écrit à ses Landvogt, Régens & Conseillers dans la Haute-Alsace, d'entrer derechef en négociation, & de conclure avec les Princes, Comtes, Seigneurs & la Noblesse & les Villes cy-aprés nommées, une u-

nion de forces pour la conservation & sureté du païs, en conséquence dequoy on auroit expédié des lettres circulaires & par icelles prier lesdits Etats de comparoitre à cejourd'huy comme au terme fixé de déliberer sur les choses nécessaires par raport au tems & aux conjonctures presentes, & de prendre les dernieres résolutions là dessus. En exécution dequoy les Conseillers & Envoyez de son Altesse Monseigneur le Comte Palatin en qualité de Landvogt en Alsace, de l'Evêque de Strasbourg, du Comte George de VVurtemberg comme possesseur de la Seigneurie de Barr, du Baumeistre du Val-de-Veiller & des dix Villes de la Préfecture en Alsace, pour témoigner à sa dite Majesté Royale leurs soumissions respectueuses, y ont comparu avec le Landvogt & les Conseillers de sa dite Majesté; & aprés une mûre déliberation ont conclu, sauf pourtant la ratification, les Articles suivans pour s'unir ensemble & se défendre mutuellement en cas de nécessité.

A sçavoir, qu'à la premiere sommation de fournir son contingent pour la conservation du païs, sa Majesté Royale le Roy des Romains à cause de ses terres anterieures de l'Autriche, fournira 3000. hommes d'Infanterie & 50. chevaux avec six piéces de canon, les Canoniers, chariots, armes & munitions nécessaires.

Le Préfect de la Préfecture de Haguenau fournira 700. hommes à piéd & 40. chevaux, une coulevrine de campagne & un fauconneau, avec des chariots, armes, munitions & attirails.

L'Evêque de Strasbourg avec son Chapitre fournira 2000. hommes à piéd & 35 chevaux, une coulevrine & un fauconneau avec des chariots & autres attirails.

Le Comte George de VVurtemberg fournira 150. hommes à piéd, 10 chevaux & deux petits fauconneaux avec ce qui en dépend.

Le Comte Philippe de Hanau fournira 650 hommes à piéd & 25. chevaux, une coulevrine & un fauconneau avec les chariots & les attirails.

Le Comte Jacques de Bitsche 525. hommes à piéd & 18 à cheval, une coulevrine & un fauconneau avec des chariots, comme est dit cy-dessus.

Les Tuteurs de la fille de feu le Comte Simon VVecker de Bitsche 175. hommes à piéd & 7 à cheval.

Le Baumeister & son Associé dans le Val-de-Veiller 200. hommes à piéd avec des chariots, pelles, pioches & autres attirails.

Les Possesseurs de la Seigneurie de Barr 150. hommes à piéd & les attirails.

Les dix Villes de la Préfecture de Haguenau 800. hommes à piéd & dix à cheval, quatre coulevrines & quatre petits fauconneaux avec les chariots & autres attirails.

Le Bailliage de Kaysersberg 40. hommes à piéd & trois à cheval.

Et d'autant que les cy-aprés nommez Princes & Seigneurs, comme aussi quelques Bailliages & jurisdictions, dont les terres sont enclavées dans le païs de la présente union de défense, & qui dans les cas de nécessité, en tireroient un égal avantage, n'ont point été convoquez à la présente assemblée par de certaines raisons, on n'a pas laissé, pour avancer autant qu'il est possible, cette affaire, qui ne peut point souffrir de retard, de les cottiser sur le piéd suivant.

Item l'Evêque de Spire à cause des Bailliages de Lauterbourg & de Magdenbourg fournira 200. hommes à piéd & dix à cheval, deux petits fauconneaux avec des chariots & autres attirails.

Item le Duc VVolffgang Comte Palatin du Rhin, Duc de Baviere, Comte de Veldentz à cause des Bailliages de Kleeberg & de Neucastel, 200. hommes à piéd, dix à cheval, une demie coulevrine & un fauconneau avec les attirails & munitions nécessaires.

Item le Bailliage d'Hocfelden, 25. hommes à piéd & un petit fauconneau avec des chariots & attirails.

Le Baron de Fleckenstein 150. hommes à piéd & six Chevaux.

Et le Prévôt de VVeissembourg 50. hommes à piéd & six Chevaux.

En conséquence de quoy le présent résultat leur sera à tous notifié, & ils seront amiablement requis : eu égard que le dessein qu'on à de s'unir ensemble pour la conservation du païs, & empêcher toutes les surprises, ne regarde que la défensive & qu'il est incertain qui sera le premier exposé : d'entrer dans la présente union & d'envoyer icy au jour cy-aprés nommé, leurs Envoyez pour déclarer leurs sentimens, & aider à prendre les derniéres résolutions sur les poincts cy-dessus.

Et d'autant que le Comte Jacques de Bitsche n'étant pas comparu à ce jour, s'en est excusé & a fait sa déclaration de vouloir se tenir à tout ce qui aura été conclu par pluralité : on luy envoyera le présent résultat & on le requerera pareillement de répondre au dit jour sur le contenu d'iceluy, & d'aider à le conclure entierement.

Sa

Sa dite Majesté Royale pour raison de ses terres antérieures de l'Autriche, donnera pour les troupes cy-devant mentionnées un Conseiller de guerre, le Landvogt en Alsace un, l'Evêque de Strasbourg un, l'Evêque de Spire un, le Duc Wolffgang de Baviere, Comte de Veldentz & le Comte George de Wurtemberg un, les Comtes & Seigneurs un, & les Villes de la Préfecture en Alsace deux; & chaque Etat sera obligé d'entretenir à ses frais & dépens celuy qu'il aura ordonné & de luy payer ses appointemens, de pourvoir en outre, autant qu'il est besoin, de Capitaines & d'Enseignes, le nombre de troupes qu'il fournira, & de faire livrer aux dites troupes les gages & munitions nécessaires.

Tous les Conseillers de guerre susdits seront fort attentifs sur les desseins & entreprises des ennemis, & tâcheront de les découvrir par des personnes les plus fidelles qu'ils pourront trouver, & celà à frais communs; ce que chacun d'eux aura appris, il le fera sçavoir d'abord au Commandant, & fera venir auprés de soy les autres les plus proches autant qu'il en pourra avoir commodément & que l'occasion le demandera; lesquels tous ensemble, si le tems & la situation des affaires le permet, convoqueront les autres & consulteront avec eux sur cequ'il y aura à faire. Mais si le tems & les conjonctures ne le permettoient pas, alors ceux qui seront présens, auront le pouvoir, soit qu'ils soient peu ou beaucoup, de faire marcher les troupes pour garder les passages, & empêcher autant qu'il sera possible, tous les dommages que les ennemis pourroient causer; ils ne laisseront pourtant pas d'avertir les autres, afin qu'aprés avoir déliberé ensemble avec le Commandant plus amplement, ils puissent ordonner en outre ce qui sera nécessaire pour la défense du païs & la marche des troupes, laquelle, excepté celle du Commandant, dépendra toûjours d'eux.

Et parcequ'il importe beaucoup à la présente union d'avoir un Commandant de poids, chacun des Etats pensera sérieusement quel sujet capable & qui voudroit accepter ce commandement, on pourroit choisir, pour en dire son sentiment à la prochaine assemblée, afin que selon l'importance de la matiére on puisse prendre les dérnieres résolutions.

Etant d'ailleurs aussi nécessaire d'avoir un certain fond d'argent dont on puisse être assûré; on remettra incessamment à la caisse commune quatre mille florins, moitié à Haguenau, moitié à Colmar, dont chacun payera sa cotte part à proportion des Soldats à pied & à cheval qu'il aura été obligé de fournir; de cet argent le Commandant & les Conseillers de guerre prendront ce qu'ils auront dépensé pour les Espions, les salaires des messagers, deméme les frais que les Conseillers de guerre auront ordonnez en faisant marcher les troupes, & de plus le Commandant à l'exception desdits Conseillers de guerre en prendra aussi cequi sera nécessaire pour sa subsistance, sauf à en rendre compte à chaque Ville en cas qu'elle le demandât.

En cas d'une irruption imprévuë le Commandant ou les Conseillers de guerre à luy ajoints auront le pouvoir de faire assembler le nombre des troupes cy-dessus mentioné, ou autant qu'ils jugeront à propos, ou méme de faire marcher le corps entier de ces cantons, si le nombre précédent ne suffisoit pas pour la défense: & alors tous les Etats qui sont entrez dans l'union, seront obligéz sur la réquisition qui leur en sera faite, de marcher avec toutes leurs troupes & artillerie pour sauver le païs. Les dits Commandant & Conseillers de guerre s'accorderont aussi sur le choix d'une place pour le rendez-vous des troupes selon l'exigence des cas, & la présente union de défense pour la conservation de ces païs, ne subsistera que pendant les trois plus prochaines annees.

Sur quoy les Conseillers & Envoyez de tous les Etats, qui, comme est dit cy-dessus, sont comparus, partie d'iceux n'ayant pas eu d'ailleurs leur plein-pouvoir dans la forme requise, ont demandé du delay pour en faire rapport à leurs Seigneurs & Préposez. En consideration de quoy on les a invitez de se trouver mercredy aprés le saint jour de la Pentecoste qui sera le 4. du mois de Juin prochain icy à Selestat sur le soir à leurs demeures ordinaires de donner chacun le lendemain matin sa déclaration sur les poincts cy-dessus, & de joindre ses conseils pour l'actuel accomplissement de cette importante union. En foy de quoy on a donné à chacun copie du présent Résultat. Fait à Selestat le 5. jour de May l'an 1544.

EXTRAIT DE L'ASSEMBLEE DES ETATS DE LA BASSE-ALSACE, TENUE A OBER-EHENHEIM & DE LEUR RESULTAT, Du 20. Novembre 1625.

Ad Lib. III. pag. 25. Part. II.

1625. Ex Musæo D. Præt. Reg.

Les loüables Etats de la Basse-Alsace étant en conformité des intentions & soins vrayement paternels de sa Majesté Imperiale à eux expliquez par ses lettres, convenus d'entretenir pour la défense du Canton de la Basse-Alsace, pendant l'espace de quatre mois six compagnies d'Infanterie de 300 hommes chacune &c. Et ce tems étant expiré son Altesse Sérénissime Leopold Archiduc d'Autriche Evéque de Strasbourg &c. Landgrave en Alsace &c, en qualité de Directeur des Etats de la Basse-Alsace, a convoqué une assemblée en ce lieu d'Ober-Ehenheim à laquelle se sont trouvez les Etats cy-aprés nommez, lesquels ayant consideré &c.

Mais afin que pendant ces conjonctures dangereuses ce païs & les places tenables qui s'y trouvent, ne soient pas laissez à l'abandon, on a de nouveau arrété d'entretenir jusques au mois d'Avril prochain un nombre de troupes comme il s'ensuit, sçavoir l'Evéché de Strasbourg pour la garde de ses Villes, Forteresses & Châteaux, 200. hommes.

La Préfecture de Haguenau.	40. hommes.
Son Altesse de Lutzelstein.	4. hommes.
Mr. le Comte de Hanau.	130. hommes.
La Noblesse.	35. hommes.
La Ville de Haguenau.	10. hommes.
Selestat.	32. hommes.
Weissembourg.	15. hommes.
Landau.	15. hommes.
Ober-Ehenheim.	8. hommes.

Ainsi en tout 489. hommes qui seront entretenus, ainsi que le dispose le résultat de Selestat, lequel sera exécuté en tous ses points, à moins qu'il n'y ait-été dérogé expressément par les présentes &c.

Et comme de tems en tems ce païs est attaqué à l'imprévû par des invasions hostiles, que cependant on n'a pas d'abord les moyens à la main pour s'en garantir ; lesdits Etats son convenus unanimement, qu'à commencer au terme des quatre tems aprés le dimanche *Invocavit* de l'année prochaine 1626, chacun desdits Etats feroit payer à la caisse de quartier en quartier les sommes cy-aprés spécifiées, & cela sous les points ordonnez par le résultat de Selestat; sçavoir

Son Altesse l'Archiduc Leopold d'Autriche de la part de l'Evéché de Strasbourg chaque quartier cinq-cens florins, ce qui produit par année . . . . 2000. Florins.

La Préfecture de Haguenau 250. Florins par quartier, fait pour une année.	1000. Florins.
Monseigneur le Comte Palatin George Jean de Lutzelstein 75 Florins fait par année.	300. Florins.
Monsieur le Comte de Hanau chaque quartier 350. Florins, fait par année,	1400. Florins.
Monsieur de Linange Dagsbourg 25. Florins, fait par année.	100. Florins.
Monsieur de Linange Westerbourg 130. Florins, fait par année	520. Florins.
Monsieur de Fleckenstein 130. Florins, fait par année.	520. Florins.
La Noblesse 150. Florins par quartier, fait par année.	600. Florins.
La Ville de Haguenau chaque quartier, 50. Florins, fait par année.	200. Florins.
Selestat 100. Florins, fait par année.	400. Florins.
Weissembourg 40. Florins, fait par année.	160. Florins.
Landau 40. Florins, fait par année.	160. Florins.
Ober-Ehenheim 25. Florins, fait par année.	100. Florins.
Rosheim 40. Florins, fait par année.	160. Florins.
La vallée de Weilerthal 200. Florins, fait par année.	800. Florins.

Le Territoire ou Marc de Marmoutier, chaque

quar-

Digitized by Google

quartier 100. Florins, fait par année. . . . . 400. Florins.

Total. . . 8820. Florins.
Laquelle Somme sera payée &c.

En foy & témoignage de quoy & pour que ce soit chose ferme, les Conseillers, Envoyez & Députez des loüables Etats à ce commis, ont signé le présent résultat, & y ont de plus fait apposer le cachet de leurs armes : fait en la Ville du Saint-Empire de Ober-Ehenheim le 20. Novembre de l'année 1625. ainsi Signez

Jean Chr. de Weldenstein.
Jean Henry Holtzapffel de Herxheim.
J. G. Berger Docteur.
Conrad Buttenger Docteur au nom du Prince le Duc George Jean Comte Palatin, mon gracieux Seigneur.
Wolff. R. de Offa Colonel.
Caspar Schmid.
Melchior Harst, Lic. Baillif, au nom de mon gracieux Seigneur de Linange Westerbourg.
Caspar Schmid, au nom de mon gracieux Seigneur de Linange Dagsbourg.
Melchior Harst Lic. Baillif au nom de mon gracieux Seigneur de Fleckenstein.
Wolff Boeckel de Boecklinsau, au nom de la Noblesse libre de la Basse-Alsace.
Au nom des Villes, Laurent Bottut Docteur.
Chr. Decimator.

RESULTAT FAIT A HAGUENAU PAR LES LOUABLES ETATS DE LA BASSE-ALSACE LE 11. OCTOBRE DE L'ANNEE 1625.

Ad Lib. III. pag. 25. Part. II.

1625. Ex Arch. Argent. & Musæo D. Præt. Reg.

A sçavoir soit par ces présentes, que les loüables Etats de la Basse-Alsace s'étant unanimement accordez dans leurs Assemblées tenuës dernierement à Selestat le 24. Avril & depuis à Strasbourg le 13. Août, d'en indiquer une autre vers ce tems-cy, pour déliberer & prendre leur derniére résolution ensemble sur différens points; & celà n'ayant pas été exécuté jusqu'à présent, les Vicedom, Chancelier & Conseillers du Réverendissime, Sérénissime & trés puissant Prince & Seigneur, Seigneur Leopold, Archiduc d'Autriche, Evêque de Strasbourg & de Passau; Administrateur des Abbayes de Murbach & de Luder, Duc de Bourgogne, Landgrave en Alsace, Comte du Tirol & Görtz, demeurant en son Evêché de Strasbourg, de par luy & en son nom, en qualité de Directeur de la Basse-Alsace, & qui a le droit d'en convoquer les Etats, ont fait indiquer une Assemblée dans la Ville Imperiale d'Haguenau pour le huitiéme du courant, & expédier les Lettres circulaires accoutumées en pareils cas, afin que lesdits Etats puissent s'y trouver, & déliberer les jours suivans sur les matiéres en question: en exécution de quoy les loüables Etats ayant comparu au nombre cy-aprés spécifié, & mis les points contenus aux dites Lettres circulaires en déliberation à la maniere accoutumée. Il a été en premier lieu unanimement résolu que tous & chacun les Etats, quoyque par rapport aux troubles de la guerre qui dure depuis plusieurs années dans ces païs, les déréglemens des monoyes, & que les bleds & le vin ayent encor malheureusement manqué cette année-cy comme dans plusieurs précédentes: ils se trouvoient terriblement affoiblis & épuisez, & auroient par conséquent grand sujet & raison de diminuer les dépenses considerables qu'ils font dans ces païs pour la défense & le bien du public, même de les discontinuer, feroient neantmoins pour le soulagement du païs & pour prévenir des grands malheurs, leurs derniers efforts, & soutiendroient encor pendant un mois, à compter de la datte de ce Résultat, la défense commune du païs comme cy-devant, quelque pésant que ce fardeau leur soit, avec la condition néantmoins inserée expressément dans les Résultats faits à ce sujet par les Assemblées précédentes, qu'il plaira à sa Majesté Imperiale nôtre trés gracieux Seigneur & Empereur de les exempter par sa clémence, en consideration de celà, du passage & logement des troupes. Il a été de plus dit que Messieurs les Adjoints qui ont été députez pour tout ce qui regarde la dé-

ed by Google

fenſe du païs au bout du mois cy-deſſus mentionné, ſuppoſé que les choſes ſe diſpoſaſent de maniére qu'on pourroit actuellement donner congé aux Soldats, envoyeroient de bonne heure à tous les Etats, comme cela s'eſt auſſi pratiqué aux revûës, les ordres néceſſaires en pareils cas. Mais comme cette prolongation de défenſe pourroit s'étendre plus ou moins dans le cinquiéme mois chez un Etat que chez l'autre, il a été unanimement conclu qu'on payeroit aux ſimples Soldats leur ſolde à proportion du tems qu'ils auront ſervi pendant le cinquiéme mois; & que les Capitaines & Commandans ſeront recompenſez honnêtement.

Concernant le ſecond point, quoyque par rapport à tout le païs & aux facultez des Etats les choſes ſoient diſpoſées de la maniere qu'il a été plus amplement ſpécifié cy-deſſus, & impoſſible d'amaſſer quelques ſommes d'argent par proviſion. Tant que cette défenſe du païs ſubſiſtera, les loüables Etats ont néantmoins pour la pluſpart conclu & trouvé bon & néceſſaire pour ſervir ſa Majeſté Imperiale d'autant mieux dans toutes les occaſions, ſelon qu'il ſera poſſible & pour conſerver le païs, aprés que le tems ſouvent mentionné & déterminé pour la préſente défenſe du païs ſera écoulé, de contribuer quelque choſe de conſiderable de mois en mois, de quatre tems en quatre tems, de ſix mois en ſix mois ou d'année en année, & de le garder dans une caiſſe à part pour tous les cas de néceſſité. Mais ce qui regarde la part & portion que chacun ſera obligé de donner, cela ſera réglé & déterminé enſuite par le conſentement unanime de tous les Etats le plus équitablement qu'il ſe pourra, eu égard au préſent état des biens & facultez d'un chacun.

Troiſiémement le Comte Palatin George Jean de la Petite-Pierre, Meſſieurs les Comtes de Hanau, de Linange Dagsbourg & Weſterbourg, comme auſſi Fleckenſtein, la Nobleſſe, les Villes de Weiſſembourg, Ober-Ehenheim & Rosheim voudront bien, ſelon l'offre qu'ils ont fait, donner un état ſpécifié au directoire dans le delay de quinze jours de tous les biens ſituez dans leurs terres, Seigneuries & juriſdictions, dont ceux qui ne contribuent rien pour la préſente défenſe du païs, profitent, joüiſſent ou tirent les rentes ſoit en argent, ſoit en bléds, quoyque cela ne ſoit pas ſtatué dans le Réſultat de Strasbourg.

Quatriémement le Directoire prendra la peine, en cas que contre toute eſpérance ſa Majeſté imperiale ou ſon Alteſſe Séréniſſime ne répondit point à la lettre a elle écrite en déclarant ſes ſentimens ſur les points y contenus avant le $\frac{18}{8.}$ du courant incluſivement, de demander réponſe de nouveau.

Cinquiémement les loüables Etats apprehendant ſur les avis qu'ils ont reçûs, que contre ce qui ſciemment à été obſervé jusqu'à préſent, on ne voulut démembrer des Etats de la Baſſe-Alſace le Val-de-Veiller, & que cela pourroit cauſer toutes ſortes de diſſenſions entre eux & le Directoire de la Haute-Alſace: ajoutez à cela, qu'on fait difficulté de rembourſer ce qui a été bonnement avancé du ſurplus de la caiſſe commune aux 32. hommes levez par ceux du Val-de-Veiller pour paſſer en revuë & ſubſiſter, & dont la Préfecture d'Haguenau ſous prétexte d'un ordre de ſon Alteſſe Séréniſſime & de ſa Régence de la Haute-Autriche, recule le payement, ſupplient les deux adjoints cy-devant nommez de remontrer à ſon Alteſſe Séréniſſime que le Val-de-Veiller a été d'abord impoſé icy à Haguenau parmi les Etats de la Baſſe-Alſace avec connoiſſance de cauſe; que la même choſe a été en ſuite reſoluë à Seleſtat; & enfin tout ce qui s'eſt paſſé en l'une ou l'autre aſſemblée & ailleurs; & de répreſenter cela ſi vivement au nom de tous les Etats unis, qu'on ne touche ni à l'un ni à l'autre, afin qu'on puiſſe faire un réglement ſtable.

Et d'autant Sixiémement que les Villes qui ſont entrées dans la dite défenſe, ont fait préſenter au directoire leur derniere déclaration contre la Nobleſſe au ſujet de la préſéance, & que la dite Nobleſſe à promis de faire la même choſe dans les trois plus prochaines ſemaines; on pourra attendre jusqu'à ce tems là, enſuite envoyer les écritures des deux parties à ſa Majeſte Imperiale, & la ſupplier trés humblement & trés inſtamment de vouloir bien faire décider ce différent ſelon la juſtice & l'équité pour l'avantage de tout le païs & de tous les Etats.

Comme en Septiéme lieu Monſieur le Comte de Hanau eſt prét de fournir ſon contingent d'hommes, auxquels le diſtrict de Marmoutier a été cottiſé pour la préſente commune défenſe, & que les autres Chefs de cette famille ne font particulierement difficulté à ce qu'on dit, de fournir les leurs, que parce qu'ils n'ont pas été invitez aux aſſemblées

blées des Etats. On fera proposer à tous les intéressez par les Envoyez du susdit Seigneur Comte de Hanau l'expedient suivant, à sçavoir que le district de Marmoustier en général sera convoqué à toutes les assemblées des Etats, ainsi que les autres Etats de l'Alsace, que Hanau porteroit sa voix, & que par là cette difficulté pourroit être levée: mais que si contre toute espérance ce moyen n'étoit point accepté, & que dans l'espace de trois semaines on ne se déclarât pas la dessus; on ne laisseroit pas de faire encore des admonitions de fournir les cotteparts pour la présente commune défense sous les peines portées dans le Résultat de Selestat, & sur un refus ulterieur on prieroit Messieurs les Adjoints d'interposer leur autorité.

On pourra procéder aussi de cette maniere contre Schnersheim.

Quoyque le directoire par toutes sortes de motifs & de raisons ait proposé de pourvoir au spirituel de chaque Drapeau; & d'y établir & entretenir un Aumónier; la pluspart des Etats pourtant ont cru que cela n'étoit pas nécessaire, vû que jusqu'a présent il n'a pas paru, qu'on eut négligé de pourvoir au spirituel parmi les troupes.

Sur les remonstrances solides de Monsieur le Comte de Linange Dachsbourg on a diminué son contingent de deux hommes; ainsi il n'en entretiendra que six à l'avenir. Pour les autres points les Plénipotentiaires ont demandé du delay, pour en pouvoir faire rapport aux Etats qui les ont envoyez.

En foy & plus ample témoignage de quoy les Conseillers & Envoyez des Etats qui étoient présens, ont signé ce Résultat & y ont apposé leurs cachets. Donné dans la Chambre & Ville Imperiale de Haguenau le 11. Octobre 1625. signé J. G. Beges. Dr. David de Halckenriet, Jean Henry Holtzapffel, Herxhin, Claude Loüis Holdermann d'Holderstein. Au nom de mon gracieux Prince & Seigneur le Duc George Jean Comte Palatin, Conrad Butting Dr. Au nom de mon gracieux Comte & Seigneur Jean Reinhard de Hanau, Caspar Schmidt, Laurent Serminguer Dr. Au nom de mon gracieux Seigneur & Comte Philippe George de Linange Dachsbourg & Linange Hartenbourg, Caspar Schmidz. An nom de mon gracieux Seigneur de Fleckenstein, Melchior Harst Licentié & Baillif. Au nom de la Noblesse immédiate de la Basse-Alsace, Wolff Böcklin de Böcklinsau, Jean Michel de Rathsamhausen.

Quoyque les Villes de la Préfecture ayent donné leur plein consentement au présent Résultat, elles n'ont pourtant pas voulu le signer à cause du différent de préséance qu'elles ont avec la Noblesse. Signé, Charles Kinolio.

TRANSACTION ENTRE TRES HAUT PRINCE ET SEIGNEUR SEIGNEUR EVEQUE DE STRASBOURG ET LE MAGISTRAT DE LA MEME VILLE POUR L'EXECUTION DE LA DECLARATION DE L'EMPEREUR SUR L'INTERIM EN L'AN 1549.

Ad Lib. IV. pag. 13. *Part. II.*

Ex MSC. D. le Laboureur Advocati-Généralis Alsatiæ.

COMME à l'occasion de l'exécution de la déclaration donnée l'année derniere par sa Majesté Imperiale à la Diéte d'Augsbourg pour terminer à l'amiable les différens de la Religion, & pour sçavoir à quoy s'en tenir jusques au futur Concile, il y a eu quelques difficultez & mesintelligences entre le Seigneur Erasme Evéque de Strasbourg & Landgrave d'Alsace d'une part, & le Magistrat de Strasbourg d'autre; lesdites parties sont convenuës de finir leurs dites difficultez & autres empéchemens par un accord inviolable en les terminant par la médiation d'amiables compositeurs, en conséquence dequoy nous George de VVickersheim Prévot de Seltz & Henry de Fleckenstein Baron de Dachstul conformément aux projets que nous avons faits, reconnoissons que les parties sont comparuës dans la Ville de Strasbourg par devant nous Arbitres du present accord inviolable, & aprés que les Conseillers députez & Mandataires de part & d'autres ont produit & proposé fort au long, tant par écrit que verbalement leurs raisons, productions & répliques re-

Digitized by Google

respectives touchant les griefs, empêchemens & difficultez reduites principalement à quatre chefs ; sçavoir, le premier regardant le droit de Bourgeoisie du Clergé de la Ville, par lequel il auroit été soumis depuis quelques années au Magistrat de Strasbourg. En second & troisieme lieu touchant le retablissement, la consécration des Autels & la réconciliation des Eglises, & enfin en Quatrieme lieu touchant la collation des Cures dépendantes des Chapitres, & la déposition des Ministres. Nous susdits Arbitres aprés avoir ouy & meurement exéminé tout cequi a été dit & produit par les Conseillers députez des deux parties, qui ont employé tous leurs soins pour executer à l'amiable la susdite déclaration de sa Majesté Imperiale, avons reuni & accordé presentement les dites parties,& réglé leurs mesintelligences & différens ainsi qu'il s'ensuit.

1. Pour cequi concerne le droit de Bourgeoisie de tout le Clergé, & ceux qui leur appartiennent, on est convenu que pour le repos & l'accoissement des Prévots, Doyens, Chanoines & Chapitres, Vicaires & Prébendez des Collegiales de Saint Thomas, du jeune & vieux Saint Pierre, de Tous-les-Saints & les Vicaires du Grand-Chœur de l'Eglise-Cathedrale de Strasbourg & leurs successeurs & gens à eux appartenans seront reçûs dés ce-jourd'huy pour dix années consecutives sous la protection du Magistrat & de la Ville de Strasbourg, ainsi qu'ils l'ont été cy-devant, dont il leur sera expedié des lettres conformes aux anciennes, pour laquelle protection ils seront tenus de payer annuellement au Magistrat, & continuellement d'années à autres jusqu'à la fin des dites dix années, sçavoir la Collegiale de Saint Thomas quatre-vingt florins, la Collegiale de Saint Pierre-le-vieux quarante florins, la Collegiale de Saint Pierre-le-Jeune quatre-vingt florins, l'Oratoire de tous les Saints douze florins, & les Vicaires du Grand Chœur soixante & douze florins bonne monnoye de Strasbourg, moyennant quoy lesdites Collegiales, Vicaires & le Clergé de Strasbourg, ensemble leurs superieurs, les deux Officiaux avec les deux Notaires Collateraux du Consistoire de Strasbourg demeureront déchargez des obligations de la Bourgeoisie, droits & charges qui en resultent, à condition neantmoins que prealablement ils compteront & satisferont par eux-mêmes, ou par d'autres à tout ce qu'ils peuvent devoir tant à la Chambre des Tailles, qu'à l'Umgueldt jusqu'à ce jour : que s'il se trouvoit quelque particulier Ecclesiastique qui ne voulut pas se servir de cette transaction, & qui aimat mieux se comporter en bonne intelligence, avec la Ville & le Magistrat que de se rédimer des charges & obligations Bourgeoises, ou même s'y voulut soumettre par la suite, iceluy sera en liberté de le faire, pourvû neantmoins que cela ne fasse aucun préjudice à Monseigneur de Strasbourg & aux superieurs Ecclesiastiques du Clergé dans leur Jurisdiction ordinaire & en tout ce qui peut la concerner.

Secondement & en troisiéme lieu quant à la réconciliation des Eglises, construction des Autels & la consécration d'iceux, nous avons consideré par bonnes & fortes raisons, que la réconciliation des Eglises n'étoit pas nécessaire & qu'on pouvoit bien s'en abstenir; mais pour ce qui est de l'érection des Autels & la consécration d'iceux, nous estimons que tous les Chapitres pourront faire ériger des Autels autant qu'il en est besoin & qu'il est permi par l'Interim, & ce aux dépens de chaque Eglise, sans toutes fois que cela puisse préjudicier en aucune maniere. Et quant à la consécration desdits Autels, nous les Compositeurs supplions Monseigneur l'Evêque & Prince de Strasbourg de vouloir bien donner ses ordres à cet effet, si tant est que suivant les droits cette consécration soit nécessaire, ce que nous ignorons encore jusqu'à présent, afinque même la réconciliation des Eglises se puisse faire sans scandale; & cependant les Magistrats feront prendre soin, que de la part de leurs Bourgeois, gens de métiers & habitans il ne soit fait aucun empechement ni tort à ceux qui seront employez à l'érection desdits Autels, soit qu'ils fussent Bourgeois, ou étrangers, afin que cet ouvrage se puisse faire diligemment & sans contestation.

4. Comme on remarque par toutes les raisons sus-mentionnées, que Monseigneur l'Evêque & Prince de Strasbourg avec le Clergé, aussi bien que les Magistrats de la dite Ville avoient des raisons pour & contre, pour conclure, si la Religion & tout ce que chacune des parties doit faire en conséquence de la déclaration de l'Empereur, pourroit s'exércer & se faire dans une Eglise, qu'on estime qu'il vaut mieux pour le repos de l'une & de l'autre Religion que cet exercice se fasse séparément, nous disons & statuons que

que Messieurs les Magistrats de Strasbourg doivent souffrir que Monseigneur l'Evêque & Prince de Strasbourg fasse célébrer l'Office divin dans son Eglise Cathedrale, aussi bien que dans celles de St. Pierre-le-Jeune, & de St. Pierre-le-Vieux, même à Tous-les-Saints & aux Paroisses qui en dépendent, conformément à la déclaration de sa Majesté Imperiale.

Et comme on a trouvé en concluant ce traité que le Sieur Thiebauld Schwartz cy-devant Curé de St Pierre-le-Vieux doit etre pourvû d'une Prébende & Canonicat dans la meme Eglise, en outre que les Sieurs George Fabri & Laurent Offner tous deux Diacres à St. Pierre-le-Jeune, devoient être en possession chacun d'un Vicariat dans la même Eglise, à l'occasion de quoy lesdits Chapitres ont fourni plusieurs griefs, sur lesquels aprés avoir meurement consideré, on a pour des raisons particulieres & relevantes, dit & conclu que ces trois personnes résigneront & remettront leurs Prébendes, offices & bénéfices, ensemble tous les droits & titres y appartenans, aux premieres réquisitions des Prevôts, Doyens & Chapitres desdites Eglises; & même qu'ils evacuëront les Maisons des Curez qu'ils occupent actuellement & les abandonneront ausdits Chapitres pour y loger les Curez sans aucune contradiction; à condition toute-fois que lesdits Prevôt, Doyen & Chapitre de St. Pierre-le-Vieux donnera une pension viagére de cent Florins par an audit Sieur Thiebauld Schwartz tant qu'il vivra, & le Chapitre de St. Pierre-le-Jeune & les Magistrats de Strasbourg payeront semblablement auxdits Sieurs George Fabri & Laurent Offner à chacun cinquante Florins de pension annuelle & viagére tous les ans payable à la fête de St. Martin Evêque, en bonne monnoye de Strasbourg; pour assurance de quoy il sera expedié des Lettres en forme d'obligation sur ce nécessaires; que pareillement le Docteur Gaspar Hedio sera maintenu à la prédicature de la Cathedrale pour y prêcher tous les Dimanches & fêtes, sans néantmoins qu'il ose rien prêcher qui soit contraire à cette fondation, & qui ne soit conforme à l'interim.

Qu'à l'encontre & en réciproque Monseigneur le Prince & Seigneur de Strasbourg souffrira aussi que les Magistrats de la dite Ville fassent faire leur office divin par les Ministres & gens d'Eglise dans les Paroisses de St. Thomas, Ste. Aurelie, St. Nicolas, & St. Guillaume, comme ils croyent en pouvoir répondre envers sa Majesté Imperiale au sujet de l'interim.

Finalement que pour ces conventions il ne soit fait que ce qui est permis par l'interim jusqu'à ce qu'il plaise à sa Majesté Imperiale nôtre trés gracieux Seigneur donner d'autres ordres, ou que par un Concile général il en ait été autrement décidé & determiné, en sorte que ce qui vient d'être arrêté ne pourra préjudicier aux parties dans leurs droits & Jurisdictions, franchises & prétentions quelconques, soit en Justice ou dehors. Tout le contenu cy-dessus a été arrêté & convenu entre les Conseillers & Deputez desdites Parties, qui en ont chacun pris un exemplaire pour le communiquer à leur Chef, dont la ratification sera envoyée dans le terme de quinzaine; soit qu'ils y voulussent augmenter ou diminuer quelque chose. En foy de quoy ces présentes ont été faites doubles, conformes de mot à mot, scellées par nous lesdits Commissaires Médiateurs & restées vers nous. Le Dimanche 27. Octobre 1549.

A NOS TRES CHERS ET BONS AMIS LES CONSEILLERS ET GOUVERNEURS DE LA REPUBLIQUE DE STRASBOURG.

Ad Lib. IV. pag. 39. Part. II.

1552. Ex. Arch. Civ. Arg.

HENRY par la grace de Dieu Roy de France. Trés chers & bons amys salut. Nous estimons que vous savez assez la grande & parfaite amitié alliance & confédération, qui de tous tems a été entre les Etats du St. Empire, & le Royaume de France, & ce que nos prédécesseurs Roys de louable mémoire ont mérité du Saint-Empire & fait pour le conserver & maintenir en ses anciennes libertez & franchises, & comme suivant la générosité d'iceux ayant été priez & recherchez ces jours passez par aucuns des premiers membres & plusieurs autres Seigneurs d'iceluy St. Empire, qui se trou-

trouvoient affligez & opprimez de l'ambition & tirannie de la Maison d'Autriche, avons en cette consideration pris cette année les armes, pour les favoriser & ayder comme nos anciens amys au recouvrement de la liberté Germanique, redemption des Princes captifs, en quoy comme chacun a vû, nous n'avons rien épargné de tout ce que nôtre Seigneur a mis en nôtre puissance, jusques à y exposer nôtre propre personne, & finablement tant fait, que les choses sont succedées selon nôtre desir & intention, lesdits Princes mis en liberté, les terres du dit Empire déchargées des gens de guerre Espagnols qui y tenoient Garnison, & les Princes, Ducs & Seigneurs & Comtes, Barons, & Villes délivrez de l'oppression de la dite Maison d'Autriche, de sorte que chaquun sçait assez & peut clairement connoitre, que les roides & exprés Commandemens de l'Empereur sont tournez en douces prieres, sans que les dits Etats puissent craindre que pour l'avenir, étant mêmement sur le bord de sa fosse comme il est Vieil, caduc & travaillé de maladie importable, il soit pour entreprendre leur remettre le joug, dont ils sont délivrez par nôtre moyen, & que nous sommes assûrez ils recognoissent de nôtre seul bénéfice, qui est un bien commung, dont vous sentez vôtre part, & du quel nous espérons & avons tant de fiance en la grandeur des coeurs des Princes & Etats du dit St. Empire, & par conséquent de vous, qu'il leur démeurera en perpetuelle mémoire, & encore que toutes ces choses congneües d'un chacun comme elles sont, nous doive donner certaine asseurance pour les vertus & magnaminité desdits Princes & Etats, qu'ils ne feront pour jamais se laisser aller à chose qui puisse tourner à aucun préjudice de nous contre nôtre dit Royaume, & que nous ne puissions rien attendre d'eux, que ce qui se doit espérer de nos meilleurs amys, alliez & confédérez : Néantmoins considerant l'appareil que le dit Empereur fait pour nous courir sus les pratiques que avons entendu qu'il mene en la dite Germanie à nôtre desavantage, & que l'occasion de la guerre qu'il nous fait n'est causée sinon du dépit qu'il a de la faveur que les dits Princes & Etats ont trouvé en nous, comme dict est, par où ses desseings se sont trouvez rompus, & luy desesperé de l'attente en quoy il étoit de se faire Seigneur de la Germanie, où il a comme chacun sçait essayé d'appeller son fils par hérédité, au préjudice des tant louables, anciennes & dignes libertez de ce dit St. Empire, & que à la décharge d'iceluy le faix de cette guerre est à celle occasion tourné sur nous & nôtre dit Royaume: Nous avons bien voulu trés chers & bons amys, comme aux principaux membres du dit St. Empire, escrire la présente, pour en vous rememorant ce que dessus, vous prier tant affectueusement que faire pouvons, ne vouloir prester l'oreille, ne vous laisser aller aux menées & pratiques du dit Empereur nôtre ennemi, & de ses Ministres, ne aussi vous accorder à luy faire aucune aide ne secours contre nous, réduisans à mémoire le tort que s'est fait le dit St. Empire luy accordant à la journée de Spire le secours qu'il en obtint pour nous envahir, dont sont ensuivis tant de maux en la dite Germanie, & bien penser, que ce que ledit Empereur cherche le plus, est d'affoiblir lesdits Princes & Etats, pour aprés étans denuez de forces & argent, leur commander, comme il à toûjours voulu faire, chose que nous serons bien prets de faire entendre plus amplement & remonstrer en plaine assemblée des dits Etats, s'il s'en faict aucune, pour repondre aux calumpnies du dit Empereur & de ses dits Ministres, & faire toucher au doit & à l'oeil la justice & sincerité de nôtre cause principalement fondée & meuë de la pitié & compassion que nous avons euë de vôtre sang ainsi tiranniquement opprimé & oppressé & reduit en si miserable servitude, vous priant de vôtre part tenir main, que nos Ambassadeurs y puissent avoir seur accez pour cest effet, afin que ses fainctes remonstrances ne remplissent vos oreilles de chose qui vous puissent faire croire ce qui ne sera point véritable, comme nous entendons qu'il a déliberé faire & mettre devant vos yeux, que comme bon Pere de l'Empire, il ne s'est avancé à cette entreprise, que pour le recouvrement des Villes de Metz, Toul & Verdun, & pour cette cause implorer vôtre aide, dont il n'est poinct de besoing, puisque chacun sçait, que de tout tems & ancienneté les dites Villes ont été maintenuës soubs l'abry & autorité de nôtre dit Royaume & que de nouveau elles se sont mises en protection soubs la ligue n'aguerres faite entre les dits Princes & nous. pour le bien du dit St. Empire contre l'oppression de la dite Maison d'Autriche, dont nous avons intention de les préserver & deffendre, empêchant par là, que le dit Em-

Empereur ne les ruine, ainsi qu'il à déliberé faire, sans toutefois préjudicier ne riens entreprendre sur les droits du dit St. Empire, la conservation desquels vous trouverez que nous avons en plus grande & chere récommandation, que celuy qui plus s'en dict deffenseur, qu'il ne le monstre par ses effets, laissant la dite Germanie en proye de Turc, pour assouvir son ambition & satisfaire à l'invéterée inimitié qu'il porte à cette nôtre dite couronne, la quelle toutefois nôtre Seigneur à fait telle & si puissante, que nous avons espérance en luy & en nôtre sainte querelle, qu'il n'en rapportera que toute honte, & dommage, étans mémement asseurez, que métant pour vôtre régard en considération telle qu'il appartient, comme feront aussi les dits Princes & Etats, le contenu cy-dessus, & le devoir de l'amitié & alliance, qui de tout tems a été inviolablement observée entre le dit St. Empire & nôtre dit Royaume sa Grandeur seur établissement d'iceluy, vous vous montrerez nos seurs & favorables amys, & que nos méritoires remonstrances priéres ne trouveront en vôtre endroiet moindre faveur, que firent celles de vos Ambassadeurs dernierement envoyez en nôtre camp prés Weissembourg, desquels nous n'avons oublié les promesses, qu'ils eurent charge de nous faire de vôtre part, reciproques à l'honnétété de nos depportemens, où nôtre Armée se retrouva. Nous ne voullons pas vous sceler, que nous sommes trés bien avertis du secours, aide & moyen que vous donnez à nôtre ennemy au fait de cette guerre, & ce que au demourant vous pratiquez & négociez pour luy en nôtre préjudice sans l'adveu & autorité de l'Empire, comme nous en sommes trés bien assûrez, chose que nous ne mectterons en oubly, & vous devoit suffire de la sinistre démonstration que vous feistes à l'endroit de nos gens, lorsque nôtre Armée passa prés de vôtre Ville, sur quoy nous receusmes plus gracieusement vos excuses, que paravanture nous ne ferons vos effects, & depportemens si contraires aux bonnes parolles que nous avez toûjours fait porter, priant Dieu trés chers & bons amys, qu'il vous ait en sa sainte & digne garde. Escrit à Rheims ce VI. jour de Novembre 1552.

Henry

de l'Aubespine

EX PACE RELIGIONIS INTER ORDINES IMPERII CATHOLICOS ET AUGUSTANÆ CONFESSIONIS, ANNO 1555. IN AUGUSTANIS COMITIIS DIE 26. SEPTEMBRIS EDITA.

Ad Lib. IV. pag. 40. Part. II.

Nos Ferdinandus &c.

ARTIC. 5. Cum autem Status quidam, eorumve Antecessores, quædam Collegia, Monasteria, aliaque Ecclesiastica bona occuparunt, illaque ad Templa, Scholas, & pios, aliosve usus applicarunt. Sic etiam ea occupata bona (quæ ad eos qui Imperio immediate subditi & Imperii status sunt, non pertinent ac quorum possessionem Ecclesiastici in pace Passaviensis transactionis vel hactenus non habuerunt) in hac pace comprehenduntur & includuntur & in ea ordinatione quam quisque Status de occupatis præmentionatis & jam applicatis bonis, fecerit permanebunt, & status illi ratione talium bonorum neque judicialiter neque extrajudicialiter pro obtinenda stabili ac in perpetuum duratura pace conveniuntur aut interpellantur.

Mandamus itaque & jubemus vigore hujus recessus Cæsareæ Majestatis Cameræ Præsidi & Assessoribus ut ratione horum occupatorum & applicatorum bonorum nullam citationem, mandatum, vel processus decernant.

6. Ut etiam utrique Religioni adhærentes eo magis in stabili pace & bona securitate inter se & simul cohabitare & permanere possint, ideo Ecclesiastica Jurisdictio (attamen Ecclesiasticorum, Electorum, Principum, Statuum, Collegiorum & Monasteriorum reditibus, proventibus, censibus & decimis secu-

sæcularibus, feudis cæterisque juribus ac jurisdictionalibus uti superius dictum salvis) adversus Augustanam Confessionem, Religionem constitutiones & Ministros Ecclesiasticos, ritus, ordinationes & cæremonias institutas sive instituendas, usque ad finalem Religionis compositionem non exerceatur, sed illi Religioni, fidei, ritibus, ordinationibus, ceremoniis & constitutionibus Ministrorum (sicuti postea particularis de hoc articulus ponetur) cursus suus relinquatur liber, nullumque impedimentum aut obstaculum injiciatur atque ita sicuti dictum est usque ad finalem Christianam Compositionem Religionis Ecclesiastica Jurisdictio quiescere atque suspensa esse ac manere debeat. At verò in aliis causis & casibus Confessionem Augustanam, Religionem, fidem, ritus, ordinationes & Ecclesiasticas Ceremonias ac constitutiones Ministrorum non concernentibus debet ac potest Ecclesiastica Jurisdictio per Archiepiscopos, Episcopos aliosve Prælatos, prout ejus exercitium in unoquoque loco usu receptum est, ipsique in observantia & possessione ejus existunt ulterius quemadmodum hactenus absque impedimento exerceri.

LETTRE PAR LAQUELLE L'EMPEREUR SIGISMOND S'EST OBLIGE, EN CAS QU'IL SOIT ELU ROY DES ROMAINS, DE CONFIRMER AU DUC LOUIS COMTE PALATIN DU RHIN LES ENGAGEMENS QU'IL TIENT DE LA PART DE L'EMPIRE.

Ad Lib. V. pag. 41. Part. II.

Ex Musæo D. P.R.

NOus Sigismond, par la grace de Dieu Roy de Hongrie, Dalmatie, Croatie, Servie, Gallice, Codomerie, & Bulgarie, Marquis de Brandebourg & Archi-Chambellan du Saint-Empire Romain, héritier du Royaume de Bohéme & de Luxembourg &c. Déclarons publiquement & sçavoir faisons à tous ceux qui la présente lettre verront ou entendront lire, que nous avons promis & promettons en vertu de la présente à l'Illustre Prince & Seigneur Loüis Comte Palatin du Rhin, Archi-Maitre d'Hôtel du Saint-Empire Romain & Duc de Baviere nôtre cher Cousin, au cas qu'il nous donne sa voix & souffrage, & qu'il nous élise & reçoive pour Roy des Romains, de luy conferer & confirmer d'abord aprés nôtre couronnement en sa qualité de Comte Palatin du Rhin, d'Electeur & d'Archi-Maitre d'Hôtel du saint-Empire Romain, ses fiefs, engagemens & offices que luy & ses Ancêtres ont reçûs & acquis de nos Prédecesseurs à l'Empire les Empereurs & Roys des Romains, & qu'ils ont possédez & conservez jusqu'aujourd'huy, & que son Pere comme Roy des Romains de glorieuse mémoire luy a conferez & donnez, & dont il a joüi jusqu'icy, & en est actuellement en possession, nommément Oppenheim, Odernheim, Ingelnheim, Winterheim, Dexheim, Nerstein, Schwabsperg & Lutern avec leurs dépendances qu'il tient à titre d'engagement pour cent mille florins, dont les lettres faites pour cet effet font foy; plus Barr & les villages qui en dependent pour six mille florins aussi en vertu des lettres patentes qu'il en a, ayant dégagé lesdits villages du nommé d'Ochsenstein & de quelques Bourgeois de Strasbourg, auxquels ils étoient engagez depuis longtems de la part de l'Empire. Voulons encore luy donner, confirmer & renouveller tous & chacuns ses droits, priviléges, immunitez, bons uz & coûtumes attachez à sa dignité de Comte Palatin; ensemble les lettres qui luy en ont été expediées, & tout ce qu'elles contiennent de mot en mot. Pour cette fin nous luy en ferons expédier alors dans la meilleure forme que faire se pourra, nos Lettres Royales munies de nôtre sceau Royal des Romains, & l'y maintiendrons & protégerons en tout tems de bonne foy & sans aucune fraude. Et puisque feu son Pere luy a engagé & cédé les Châteaux & Villes d'Ortenberg, Offenbourg, Hagenbach, Cell & Seltz avec leurs dépendances pour la somme de quarante mille florins; nous luy laisserons aussi lesdits engagemens d'Ortenberg, Offenbourg, Hagenbach & Cell avec leurs dépendances pour la dite somme de vingt-trois mille florins, moyennant quoy il les a dégagés de l'Evéque de Strasbourg, conformément aux

Digitized by Google

aux Lettres qui en ont été faites, lesquelles deméme que lesdits engagemens nous luy confirmerons & renouvellerons en vertu de nôtre puissance & autorité Royale des Romains. A l'égard des dix-sept mille florins qui restent, nous le laisserons paisiblement posséder & joüir des Château, Ville & péage de Seltz en tant & jusqu'à cequ'il soit obligé de droit de s'en désister; à quoy il obéira en tems & lieu comme de raison & qu'il le doit d'équité sans fraude. Sitôt que nous serons élû Roy des Romains, nous confirmerons de mot en mot & rénouvellerons au susdit nôtre Cousin le Duc Loüis la présente Lettre suivant sa teneur, & la ferons munir de nôtre sceau Royal; & lorsque nous serons couronné, nous ferons incessament apposer celuy de nôtre Majesté Royal des Romains, & nous engagerons comme & en qualité de Roy des Romains, à tout ce qu'elle contient: & d'abord aprés avoir été couronné Empereur Romain, nous luy remettrons la dite Lettre confirmée & rénouvellée de la maniére, comme dit est, par nos Patentes & Bulles Imperiales sans aucune fraude. Nous Roy Sigismond susdit promettons, voulons & entendons aussi, tenir, garder & observer inviolablement, tant à présent que jusqu'à nôtre élection de Roy des Romains, tout ce que nous avons, comme sus-dit-est, promis audit nôtre Cousin le Duc Loüis, sans y contrevenir en aucune maniére; ce que nous promettons de faire & tenir en parole de Roy, & foy de Prince sans aucune fraude. En foy de quoy nous avons fait munir la présente Lettre de nôtre sceau Royal: & ayant requis l'Illustre Prince & Seigneur Fréderic Bourgrave de Nurenberg nôtre cher Cousin, de s'obliger à ce que-dessus conjoinctement avec nous, & d'apposer aussi son sceau à la présente Lettre, il l'a fait eu égard à nôtre démande. Ce que nous Fréderic Bourgrave de Nuremberg reconnoissons être véritable, nous obligeant à tout ce que dessus, sans aucune fraude. Et pour cet effet nous avons fait mettre nôtre propre sçeau à coté de celuy de nôtre gracieux Seigneur le Roy de Hongrie à la présente Lettre. Donné à Bude l'an de grace 1410. le 5. Août.

L'EMPEREUR FREDERIC PERMET A LOUIS COMTE PALATIN DU RHIN DE DONNER LES FIEFS SITUES DANS LA LANDVOGTEE.

Ad Lib. V. pag. 41. *Part. II.*

De l'hotel des Invalides liasse des Piéces de 1680.

NOus Frederic par la Grace de Dieu Roy des Romains toûjours Auguste, Duc d'Autriche, Styrie &c. confessons & faisons sçavoir que nous avons donné & accordé à nôtre cher Oncle Loüis Comte Palatin du Rhin, Duc de Baviere, Grand-Maître & Electeur du saint-Empire pouvoir & licence & luy donnons & accordons en vertu des présentes de plein-pouvoir & autorité Royale de donner l'investiture des fiéfs vaquants relevants du saint-Empire situés dans la Landvogtée de la Basse-Alsace, & ce pendant le tems de trois années consécutives, promettant d'en laisser la possession libre à ceux qui auront été par luy investis pendant les dites trois années, à condition qu'ils en requereront de nous ou de nos Successeurs la confirmation desdits fiéfs dans le tems d'une année aprés. Nous nous réservons néantmoins pour nous & nos Successeurs au dit Empire l'investiture des fiéfs des Principautés, Comtés, Baronies & Châteaux relevants du dit saint-Empire situés dans la dite Landvogtée de la Basse-Alsace. Lesquels fiéfs seront donnés & requis de nous & de nos successeurs au dit Empire & voulons que les présentes subsistent pendant les années susdites. En foy de quoy nous avons fait apposer à ces présentes nôtre sceau Royal. Fait à Vienne le jour de Mardy aprés la Pentecôte l'an de grace 1440. & de nôtre Régne le 1.

LETTRE PAR LAQUELLE LE ROY RUPRECHT OU ROBERT A CEDE AU DUC LOUIS SA VIEDURANT LA PREFECTURE PROVINCIALE D'ALSACE.

Ad Lib. V. pag. 41. Part. II.

Ex musæo D. P. Reg.

NOus Ruprecht par la Grace de Dieu Roy des Romains toûjours Auguste, déclarons pour nous & nos Successeurs à l'Empire, les Empereurs & Roys des Romains, & sçavoir faisons publiquement, à tous ceux qui la présente Lettre verront ou entendront lire, qu'aiant veu & remarqué que les facultés de nos sujets & de l'Empire, demeurant dans la Préfecture Provinciale d'Alsace sont considerablement augmentées par la paix que le tout puissant leur a fait la grace de leur accorder, depuis que nous avons été élû Roy des Romains, que nous possédons le dit Empire, & que nous avons établis des Baillifs pour administrer la dite Préfecture Provinciale, ayant de plus consideré, que le Palatinat du Rhin, nôtre païs héréditaire, est contigu des Villes, villages & païs dépendants de la susdite Préfecture Provinciale d'Alsace, qu'ils se touchent l'un l'autre, & leur union & assistance mutuelle contribueroit beaucoup à l'affermissement de la paix dont ils jouissent actuellement: sous ces causes & pour avancer le bien, la prospérité & la paix desd. deux païs, nous avons promis, cédé & conferé, à l'Illustre Prince Loüis Comte Palatin du Rhin & Duc de Baviere, nôtre cher Prince & fils aîné & Successeur au Palatinat du Rhin aprés nôtre decez, en cas qu'il nous survive nôtre & de l'Empire, susdite Préfecture Provinciale d'Alsace avec tous & chacuns ces droits, revenus & dépendances, sans en rien excepter, & l'y avons établi sa vie durant, & de nôtre pleine puissance & autorité Royale des Romains & en vertu de la présente Lettre, nous luy promettons, cédons & conferons nôtre susdit & de l'Empire, Préfecture Provinciale d'Alsace, & l'y établissons pour toute sa vie à condition néantmoins de payer annuellement pour la dite Préfecture & aussi longtems qu'il sera en vie à nous & à nos Successeurs à l'Empire les Empereurs & Roys des Romains deux mille bons florins du Rhin payables à Noël de chaque année et d'être en tout fidel & obéissant à nous & nos successeurs à l'Empire, les Empereurs & Roys des Romains par rapport à la dite Préfecture provinciale de nous servir & de s'acquitter sans aucune fraude de tous les devoirs qu'un Préfect de la Préfecture provinciale d'Alsace doit rendre à un Empereur ou Roy des Romains & enfin de prêter le serment accoûtumé toute & quantefois qu'il faudra pour raison de la dite Préfecture. En foy de quoy nous avons fait apposer nôtre sceau Royal à la présente lettre. Donné à Heydelberg l'an de Grace mil quatre cent-huit, le jeudy aprés le Dimanche de *Jubilate*, & de nôtre régne le huitiéme.

SERMENT DE FIDELITE PRESTE PAR LA VILLE DE SELTZ AU LANDVOGT D'ALSACE.

Ad Lib. V. pag. 42. Part. II.

Ex musæo D. P. R.

NOus les Maîtres, Conseil & Bourgeois, Communauté de la Ville de Seltz déclarons & faisons sçavoir par ces présentes à tous ceux qui les verront ou entendront lire que nous avons juré sur les Saints, ayant la main leuée, & promis de bonne foy suivant les paroles & le formulaire qui nous ont été leû, à l'Illustre Prince Loüis Comte Palatin du Rhin & Duc de Baviere, & Grand-Bailly d'Alsace ou Landvogt nôtre gracieux & amé Seigneur, de le servir, de luy obeïr, & être attachez conformément à ce que portent les lettres qu'il a de trés Haut Prince & Seigneur Rupert Roy des Romains toûjours Auguste nôtre gracieux & amé Seigneur, en foy de quoy nous avons scellé les présentes de nôtre sceau, donné à Haguenau le samedy aprés la saint Michel l'an de nôtre Seigneur Jesus-Christ 1408.

LA

Digitized by Google

LA PREFECTURE DE HAGUENAU RETIREE DES MAINS DE L'ELECTEUR PALATIN.

Ad Lib. V. pag. 42. Part. II.

Ex Museo D. P. R.

NOus Ferdinand par la Grace de Dieu élu Empereur des Romains en Allemagne, toûjours Auguste, Roy de Hongrie, de Boheme, de Dalmatie, de Croatie & d'Esclavonie, Infant d'Espagne, Archiduc d'Autriche, Duc de Bourgogne, de Stirie, de la Carinthie, de la Carniole & du Wurtemberg, Comte du Tirol: confessons par ces présentes & sçavoir faisons à tous ceux qui les verront ou entendront lire, qu'ayant dez á present remis sous nôtre gouvernement & sous celuy de l'Empire la Préfecture de Haguenau dans la Basse-Alsace, & retiré de l'Illustre Otton Henry Comte Palatin du Rhin, Duc de la Haute & Basse-Baviere nôtre cher Cousin & Electeur, tout ainsi comme feu Maximilien Empereur nôtre cher Bisayeul l'a retirée du Palatinat & remis sous son gouvernement & sous celuy de l'Empire, & comme luy & feu nôtre frere & Seigneur Charles Empereur des Romains l'ont possedée, & comme nous l'avons possédée, avant que le Comte Palatin Electeur fut mis en la possession d'icelle, à laquelle Préfecture appartiennent nos & de l'Empire les amez & feaux Bourguemaistres, Magistrats, Bourgeois, & Communauté de la Ville de Weissembourg & aussi tout le Mundat, les Villages de l'Empire sçavoir Schlegelthal, Seebach, Altenstatt, Schweighoffen & Warsbach, les susdits Bourguemaistres, & Magistrats par leurs Députez tant de leur part, que de la part de la Ville & de tous ceux qui leur appartiennent nous ont prété le serment de fidélité en qualité de Grand-Baillif dit Ober-Landvogt, & nous ont promis de nous étre obéissans & d'étre préts pour nôtre service, avec tous les fruits & revenus, droits, immunitez & bonnes coûtumes de l'Empire, suivant ce qui s'est pratiqué anciennement.

A ces causes nous leur avons promis en vertu de nôtre dignité d'Empereur, comme nous le faisons sçavoir par ces présentes, de protéger les susdits Bourguemaistres, Magistrats, Bourgeois & Communauté de la Ville de Weissembourg & tout le Mundat & les susdits villages, & de les défendre de tout tort & violence, en tant qu'il nous sera possible. Nous leur avons promis aussi de les laisser joüir de tous leurs droits Seineuriaux, jurisdictions, anciens vz & coûtumes, des hautes & basses forêts aussi de la Loutre & d'autres fleuves & rivieres, du paturage, des biens communaux, de droit de chasse, de pesche, de gibier & banlieuë avec tous les autres droits, coûtumes & fruits dans l'étenduë de tout le Mundat comme il a été marqué & borné ancienement, & specialement de tous les privileges, immunitez & graces, des Bulles, lettres, conventions & traittés quelconques sans réserve, qu'ils ont obtenus anciennement ou nouvellement des Papes, Empereurs & Roys, de ne les pas troubler, molester ou inquieter, ni par nous en qualité de Grand-Baillif ou Ober-Landvogt, ni par nôtre Sous-Baillif dit Unter-Landvogt, ni par nôtre Prévost dit Stattvogt, ni par nos Officiers ou quelque autre de nôtre part dans la joüissance des susdites & autres graces, immunitez, traittez, droits, vz & bonnes coûtumes, ni de permettre qu'ils y soient troublez, molestez ou inquietez en aucune maniére; mais de les protéger, & défendre & maintenir gracieusement & fermement sans dol & fraude. En foy de quoy avons fait appoier à ces présentes nôtre sceau d'Empereur. Donné dans nôtre Ville de Vienne le 6. du mois de Septembre l'an de Grace mil cinq cens cinquante & huit, de nos régnes des Romains le 28. & des autres le trente-deuxiéme. Signé FERDINAND avec paraphe; & plus bas signé F. Tourso Erasm. De Barra avec paraphe. Sur le replis est écrit. *Ad mandatum Domini Electi Imperatoris proprium.* Signé Voller avec paraphe. Et muni du sceau de l'Empereur en cire jaune & rouge qui se trouve tout entier dans une grande boëtte y attachée.

RE-

Digitized by Google

REVERSALES DE FERDINAND ARCHIDUC D'AUTRICHE.

Ad Lib. V. pag. 42. Part. II.

1566. Ex museo Dni. Klinglin. P. R.

NOus Ferdinand par la Grace de Dieu, Archiduc d'Autriche, Duc de Bourgogne, de Brabant, de Stirie, de la Carinthie, de la Carniole, de Lutzenbourg, de Würtemberg, Prince de la Suabe, Marquis du Saint-Empire Romain, de Burgau, Comte de Habsbourg, du Tirol, de Pfirt, de Kybourg & de Gortz, Landgrave d'Alsace, Seigneur de Windisch Marck, de Portenau & de Salins, &c. Confessons par ces présentes & sçavoir faisons à tous ceux qui les verront ou entendront lire, que nous ayant été ordonné par Maximilien II. Empereur des Romains nôtre trés gracieux & cher Seigneur & frere pour des causes importantes à sa Majesté, de nous mettre dez à présent en possession de la Préfecture de Haguenau appartenante à sa Majesté Imperiale & au St. Empire, située dans la Basse-Alsace, tout ainsi comme nos Prédecesseurs dits Ober-Landvogts l'ont possedée, d'en joüir à l'avenir en qualité de Grand-Baillif ou Ober-Landvogt de sa dite Majesté & du St. Empire, de la protéger & défendre de la part de sa Majesté Imperiale & du St. Empire Romain, à la quelle Préfecture appartiennent les honnêtes Bourgmaistres, Magistrats, Bourgeois & Communauté de la Ville de Weissembourg & aussi tout le Mundat, des Villages de l'Empire sçavoir Schlegelthal, Seebach, Altenstatt, Schweighoffen & Warspach les susdits Bourgmaistres & Magistrats par leurs députez tant de leur part que de la part de la Ville & de tous ceux qui leur appartiennent, ont prêté le serment de fidelité à Nous en qualité de Grand-Baillif ou Landvogt; & nous ont promis de nous être obéissans & d'être prêts pour nôtre service avec tous les fruits, & revenus, droits & immunitez & bonnes coûtumes de l'Empire suivant ce qui s'est pratiqué anciennement. A ces causes nous leur avons promis par un serment solemnel fait à Dieu & à ses Saints, comme nous le faisons sçavoir par ces présentes, de protéger les susdits Bourgmaistres & Magistrats, Bourgeois & Communauté de la Ville de Weissembourg & tout le Mundat avec les susdits Villages, & de les défendre de tout tort & violence en tant qu'il nous sera possible. Nous leur avons promis aussi de les laisser joüir de tous leurs droits Seigneuriaux, jurisdictions, anciens uz & coûtumes, des hautes & basses forêts, de la Loutre & autres fleuves & rivieres, du paturage, des biens communaux, droit de chasse, de pêche, de Gibier & banlieuë avec tous ses autres droits, coûtumes & fruits dans l'étenduë de tout le Mundat, comme il a été marqué & borné anciennement & specialement de tous les privileges, immunitez & graces, des Bulles, Lettres, conventions & traittez quelconques sans réserve qu'ils ont obtenus anciennement ou nouvellement des Papes, Empereurs & Roys, de ne les pas troubler, molester ou inquieter ni par nous en qualité de Grand-Baillif ou Ober-Landvogt, ni par nôtre Sous-Baillif ou Unter-Landvogt, ni par nôtre Prévôt ou Stattvogt, ni par nos Officiers ou quelque autre de nôtre part dans la joüissance des susdites & autres graces, immunitez, traittez, droits, uz & bonnes coûtumes, ni de permettre qu'ils y soient troublez, molestez, ou inquietez en aucune maniére; mais de les protéger, défendre & maintenir gracieusement & fermement sans dol & fraude. En foy de quoy nous avons fait apposer à ces présentes nôtre sceau. Donné à Prague au Château Royal le septiéme jour du mois de Janvier l'an de grace mil cinq cens soixante & six Signé Ferdinand avec paraphe & plus bas Signé V. S. Wellinger. Sur le replis est écrit : *Ad Mandatum Serenis. Dom. Archiducis proprium.* Signé S. Sahler St, gt. avec paraphe muni du sceau en cire jaune & rouge.

RE-

Digitized by Google

REVERSALES DE L'ARCHIDUC MAXIMILIEN.

Ad Lib. V. pag. 42. Part. II.

1605. Ex Musæo D. Klingling P. R.

NOus Maximilien par la grace de Dieu Archiduc d'Autriche, Duc de Bourgogne, de la Stirie, Carinthie, Carniole & du Würtemberg, Administrateur du Grand-Prieuré de la Prusse, Maître de l'Ordre Teutonique tant en Allemagne qu'en Italie, Comte d'Habspourg & du Tirol confessons par ces présentes & sçavoir faisons à tous ceux qui les verront ou entendront lire, que nous ayant été ordonné par Rodolphe second Empereur des Romains nôtre trés gracieux & cher Seigneur frere pour des causes importantes à sa Majesté Imperiale de nous mettre dés à présent en possession de la Préfecture de Haguenau appartenante à sa Majesté Imperiale & au Saint-Empire située dans la Basse-Alsace tout ainsi comme nos Prédécesseurs dits Ober-Landvogts l'ont possedée, d'en jouir à l'avenir en qualité de Grand-Baillif ou Ober-Landvogt de la part de sa Majesté Imperiale & du saint-Empire, de la protéger & défendre; à laquelle Préfecture appartiennent les honnetes Bourguemaistre, Magistrats, Bourgeois & Communauté de la Ville de Weissembourg & aussi tout le Mundat, les villages de l'Empire sçavoir Schlegelthal, Seebach, Altenstat, Schweighoffen & Warspach lesdits Bourguemaistres & Magistrats par leurs Députez tant de leur part que de la part de la Ville & de tous ceux qui leur appartiennent ont prété le serment de fidélité à nous en qualité de Grand-Baillif ou Ober-Landvogt & nous ont promis de nous être obeïssants & d'être prests pour nôtre service avec tous les fruits & revenus, droits & immunités & bonnes coûtumes de l'Empire suivant cequi s'est pratiqué anciennement.

A ces causes nous leur avons promis &c. le reste est entiérement conforme aux lettres réversales de l'Archiduc Ferdinand de 1566.

En foy de quoy nous avons fait apposer à ces présentes nôtre sceau. Donné à Inspruck le dixhuitiéme jour de Novembre l'an mil six cent cinq. Signé Maximilien avec paraphe & plus bas signé Fer. Ulises avec paraphe, & sur le réplis est écrit ad Mandatum Serenissimi Domini Archiducis proprium. Signé D. Heppeig aussi avec paraphe. Et au dos est écrit Réversales Archiducis Maximiliani. Signé R. Ulric Pawer avec paraphe. Apposé le sceau en cire jeaune & rouge.

Envoyées a Monsieur d'Armenonville Secretaire d'Etat le 11. Mars 1720.

REVERSALES DE L'ARCHIDUC MAXIMILIEN.

Ad Lib. V. pag. 42. Part. II.

1615.

NOus Maximilien par la Grace de Dieu Archiduc d'Autriche, Duc de Bourgogne, de Stirie, Carinthie, Carniole & de Würtemberg, Administrateur du Grand-Prieuré de Prusse, Maistre de l'Ordre Teutonique tant en Allemagne qu'en Italie, Comte d'Habspourg & de Tirol. Confessons par ces présentes & sçavoir faisons à tous ceux qui les verront ou entendront lire que ayant été ordonné par le trés Illustre Prince Matthias Empereur des Romains nôtre trés gracieux & cher Seigneur & Frere pour des causes importantes de nous mettre dés à présent en possession de la Préfecture de Haguenau appartenante à sa Majesté Imperiale & au saint-Empire située en Basse-Alsace tout ainsi comme nos prédécesseurs dits Ober-Landvogts l'ont possédée, d'en joüir à l'avenir en qualité de Grand-Baillif ou Ober-Landvogt de la part de sa Majesté Imperiale & du saint-Empire de la protéger & défendre, à laquelle Préfecture appartiennent les honnetes Bourguemaistre, Magistrats, Bourgeois & Communauté de la Ville de Weissembourg & aussi tout le Mundat, les villages de l'Empire sçavoir Schlegelthal, Seebach, Altenstat, Schweighoffen & Warspach lesdits Bourguemaistres & Magistrats par leurs Dé-

Députez tant de leur part que de la part de la Ville & de tous ceux qui leur appartiennent ont presté le serment de fidélité & d'obeïssance à nous en qualité de Grand-Baillif ou Ober-Landvogt & nous ont promis d'être prests pour nôtre service &c. le reste est entierement conforme aux lettres réversales du même Maximilien de l'an 1605.

Donné à Inspruck le vingt-sixiéme Juin mil six cent quinze. Signé Maximilien avec paraphe & plus bas Inv. Nlser avec paraphe & sur le replis est écrit ad Mandatum Serenissimi Domini Archiducis proprium. Signatus Leon Bernhard avec paraphe.

REVERSALES DE LEOPOLD ARCHIDUC D'AUTRICHE.

Ad Lib. V. pag. 42. Part. II.

1620. ibidem. NOus Leopold par la Grace de Dieu Archiduc d'Autriche Duc de Bourgogne, de Stirie, Carinthie, Carniole & de Würtemberg &c. Evéque de Strasbourg & de Passau, Administrateur des deux Abbayes de Mourbach & de Luder, Landgrave d'Alsace, Comte de Tirol & de Gortz. &c. confessons par ces présentes & faisons sçavoir à tous ceux qui les verront ou entendront lire que nous ayant été ordonné par le trés Illustre Prince & Seigneur Ferdinand Empereur des Romains nôtre trés gracieux & cher Seigneur & Frere pour des causes importantes à sa Majesté d'entrer en la possession de la Préfecture de Haguenau appartenante à sa Majesté Imperiale & au Saint-Empire située dans la Basse-Alsace, tout ainsi & de la même maniere que les précedents Ober-Landvogts l'ont possédée, d'en joüir à l'avenir en qualité de Grand-Baillif ou Ober-Landvogt de sa Majesté Imperiale & du Saint-Empire & de la protéger & défendre à laquelle Préfecture appartiennent les honnetes Bourguemaistre, Magistrats, Bourgeois & Communauté de la Ville de VVeissembourg & tout le Mundat & les villages de l'Empire sçavoir Schlegelthal, Seebach, Altenstatt. Schweighoffen & Warspach, les susdits Bourguemaistre & Magistrats par leurs Députez tant de leur part que de la part de la Ville & de tous ceux qui leur appartiennent nous ont presté le serment de fidélité & d'obeïssance &c. Tout le reste est conforme aux réversales de Maximilien de 1605. & 1615. & à celle de Ferdinand de 1566.

Donné à Inspruck le sixiéme Avril l'an mille six cent vingt. Signé Leopold & plus bas est écrit ad Mandatum Serenissimi Archiducis proprium. Signé E. Faber D. avec paraphe L. S. & à costé est écrit F. Unsteg avec paraphe & au dos Reversales Archiducis Leopoldi de anno 1620.

Envoyées à Mr. d'Armenonville Secretaire d'Etat par Mr. le Préteur Royal de Strasbourg le 11. Mars 1720.

TRAITE DE HAGUENAU.

Ad Lib. VII. pag. 74. Part. II.

1604. Ex Arch. Argent. Editum Germanicé. NOtoire soit par ces présentes que plusieurs discordes & divisions trés pernicieuses étant arrivées depuis vingt ans dans l'Evéché de Strasbourg, entre les Chanoines & Capitulaires de la Religion Catholique Apostolique & Romaine & ceux de la Confession d'Augsbourg, qui ont engagé les Parties à la division du Chapître, & aprés le décez de feu Sieur l'Evéque Jean de glorieuse mémoire à des Elections séparées d'un autre chef, il en est arrivé que les Catholiques élûrent son Altesse Eminentissime le Cardinal Charles de Lorraine, & que ceux de la Confession d'Augsbourg postulerent en qualité d'Administrateur dudit Evéché le Sérénissime Prince Jean-George Marquis de Brandebourg, cequi a porté les choses à des extrémitez autant facheuses que dangereuses, même à des guerres ouvertes, qui auroient pû être suivies de plusieurs autres troubles, pour le repos du public & de la désolation du païs. Mais pour prévenir ce mal & pour rétablir la tranquillité commune, la paix & la sureté dans l'Empire & principalement sur ces frontieres, le sérénissime Prince Frideric Duc de Würtemberg par un zéle vrayement

ment chrétien & véritable desir de la paix a bien voulu moyenner une conférence entre les parties & disposer à l'amiable ledit Seigneur Marquis de Brandebourg à se déclarer par avance, que moyennant un traité honorable il renonceroit sans aucune reserve à toutes les prétentions généralement quelconques qu'il peut avoir sur l'Evêché de Strasbourg, & qu'il remettroit entre les mains de son Altesse de Würtemberg toutes les Villes, Châteaux, villages, maisons qui sont présentement en sa possession appartenantes à l'Evêché avec toutes leurs dépendances sans en réserver ni excepter aucunes, soit qu'elles soient situées dedans ou hors de la Ville de Strasbourg, & son Altesse de Würtemberg animée d'un même esprit & pour décider enfin cette affaire au principal, a entrepris un traité entre lesdits Seigneurs Capitulaires Catholiques & ceux de la Confession d'Augsbourg, ayant par des négociations par écrit & plusieurs députations envoyées à Saverne sur les moyens qui de tems en tems ont été proposez, fait agir avec toute l'application possible, & ayant jugé à propos de tenir en outre d'autres conférences utiles, auxquelles son Altesse Eminentissime le Cardinal de Lorraine pourroit assister en personne; il auroit jusqu'à deux fois envoyé ses députez à Nancy & conjointement tant avec son Altesse le Duc de Lorraine que ledit Seigneur Cardinal, fait & employé tous les moyens imaginables pour terminer cette affaire, sans avoir pu en trouver aucun entre tous ceux qui ont été proposez, qui fût plus convenable que celuy de conclure une Tréve de quinze années, en consequence duquel traité, il a été arreté en ladite Ville de Nancy que les parties s'assembleroient en cette Ville de Haguenau le 28. Octobre. vieux stile, & le 12. du présent mois, où les Seigneurs de la Confession d'Augsbourg seroient tenus de se déclarer, si leur intention étoit d'accepter ledit traité de Nancy qui est inseré de mot à mot dans le deuxiéme article du présent. Sur quoy non seulement Messieurs les intéressez de part & d'autre, partie en personne, partie par leurs Plénipotentiaires, mais aussi les magnifiques Députez de son Altesse Eminentissime Monseigneur le Cardinal de Lorraine, & de son Altesse de VVürtemberg, comme aussi du Marquis de Brandebourg & ceux du Magistrat de la Ville de Strasbourg avec Messieurs les Senior & Députez du Grand-Chœur & du Gürtlerhoff, pour veiller aux interets qui leur doivent competer à cet égard, sont arrivés & se sont assemblés en cette Ville, & entrés dans un traité amiable, aprés que ceux de Würtemberg conformément aux ordres de leurs Maitres & des réquisitions fréquentes & reïterées qui leur ont été faites, sont entré dans des conférences trés assiduës; cette affaire diœcesale si difficile & epineuse qui à couté tant de tems & de peine a été moyennant la grace de Dieu pour la continuation & conservation du repos & utilité du public meurement & à l'amiable composée, ainsi qu'il s'ensuit.

En premier lieu des Déptuez de Brandebourg aprés avoir exhibé à ceux de VVürtemberg leur plein-pouvoir en original, ont en conséquence d'iceluy déclaré à l'Assemblée que sa Majesté Imperiale ayant souventefois tant par ses Lettres que par ses Ambassadeurs exhorté son Altesse le Marquis de Brandebourg d'entrer en traité avec son Altesse Sérénissime de VVürtemberg sur plusieurs moyens qu'elle avoit proposé; son Altesse leur Maitre avoit donné une résolution prématurée qu'elle se démettroit de l'Evêché, & le céderoit à condition qu'on décideroit avant toute chose le principal & qu'on donneroit au Magistrat de la Ville de Strasbourg des seuretez suffisantes pour les piéces que son Altesse luy a engagées: mais s'étant trouvé présentement que les Seigneurs du Bruderhoff de la Confession d'Augsbourg ont accepté l'accord qui suit & que son Altesse Eminentissime le Cardinal de Lorraine a pareillement bien voulu consentir auxdits engagemens, son Altesse leur Maitre à charge que le traité fait à cet égard entre luy & son Altesse le Duc de VVürtemberg sera réellement exécuté, s'oblige de céder dans cinq semaines l'Evêché & se démettre de tous ses droits Episcopaux, intérets & prétentions qu'il pouvoit avoir acquis, soit par sa postulation, soit autrement sur ledit Evêché, comme aussi de se désister & déguerpir entre les mains de son Altesse de VVürtemberg du Palais Episcopal situé dans la Ville de Strasbourg avec l'étude du devant & tous les papiers qui y sont gardez appartenans au Consistoire Episcopal, ensuite de toutes les Villes, Châteaux, Bailliages, Villages, piéces & biens situez tant dehors que dans ladite Ville de Strasbourg appartenans au Chapitre & généralement tous les droits sans en excepter aucuns, à condition neantmoins que son Altesse leur Maitre sera déchargé & déclaré quitte de

toutes les prétentions résultantes de l'administration qu'elle a gérée de l'Evêché, qu'elle ne pourra à raison d'icelle jamais être recherché ni inquieté en façon quelconque, & qu'il y aura à l'avenir entre son Altesse Eminentissime le Cardinal de Lorraine & son Altesse leur Maître une amitié sincere & perpétuelle & que toutes les mesintelligences du passé seront entierement effacées.

Pour ce qui regarde l'intérest des Seigneurs de la Confession d'Augsbourg & le traité cy-devant mentionné conclu à Nancy, en conséquence duquel on est présentement assemblé, les Députez de ladite Confession d'Augsbourg ont déclaré que ne s'étant pas trouvé entre tous les moyens qui ont été proposés un plus expédient que celuy de conclure une tréve de quinze ans à condition que les huit Princes, Comtes & Seigneurs de ladite Confession d'Augsbourg comme étant présentement en possession du Bruderhoff demeureroient en ladite possession aussibien que des autres cours de Chanoines & Maisons Capitulaires scizes dans la Ville de Strasbourg avec tous les anciens priviléges, franchises & droits y attachés pendant lesdites quinze années, comme aussi qu'ils joüiroient de la moitié du Village de Lampertheim & de toutes les rentes & revenus du Chapitre qui se trouvent dans la jurisdiction de ladite Ville de Strasbourg, ainsi & deméme qu'ils en joüissent présentement sans que de la part dudit Seigneur Cardinal & Capitulaires soit par eux-même ou des voyes indirectes, soit par celles de la violence düë de la justice, il leur puisse être fait pendant ledit tems aucun trouble ni empéchement & ne pourront au contraire lesdits Seigneurs de la Confession d'Augsbourg prétendre aucune chose sur le reste des rentes & revenus du Chapitre, Prélature, Grand-Chœur, Vicariats, Chappellanies & de tout le Diocœse, ni leur sera permis pendant lesdites quinze années d'augmenter leur nombre; ni d'y recevoir d'autres Seigneurs, attendu qu'à l'expiration desdites quinze années leur corps ne doit être composé que de huit personnes, il sera reservé au Grand-Chapitre de se servir des mandemens de sa Majesté Imperiale & de se mettre en vertu d'iceux en possession de tout cequi leur appartient & dont les Seigneurs du Bruderhoff ont été en possession pendant la tréve, lesquels, lesdites quinze années expirées ne seront plus tenus au présent traité, mais il leur sera libre de poursuivre leurs prétentions par telles voyes qu'ils aviseront bon être, lequel moyen ils ont aussi au nom de leurs Maîtres accepté par ces présentes, desorte que les Parties seront obligées de garder à commencer de la date du présent traité, ladite trêve de quinze années sans y contrevenir en façon quelconque, & ne pourront lesdits Seigneurs de la Confession d'Augsbourg durant lesdites quinze années engager, hypothéquer, vendre ni alienner les cours, Maisons, Villages avec leurs franchises & droits, rentes & revenus dont ils sont en possesion & seront pour lors tenus de rendre & restituer aux Seigneurs Catholiques toutes les chasubles, reliques & généralement tout ce qui est gardé dans la sacristie.

En troisiéme lieu plusieurs & divers changemens & contracts ayant été passez pendant la division de la part des Seigneurs de la Confesion d'Augsbourg au sujet des rentes & revenus & appartenances du Grand-Chapître, il a été accordé que tous lesdits contracts seroient pendant la dite trêve dans leur force & vigueur, sauf néantmoins icelle expirée, le droit des parties tant à cet égard, qu'au principal, non compris les contracts dont est fait mention cy-aprés au sixiéme article & au sujet desquels on est spécialement convenu.

Seront en quatriéme lieu les Seigneurs de la Confesion d'Augsbourg tenus de délivrer pendant la dite tréve à la réquisition des Seigneurs Grand-Doyen & Chapitre Catholique non seulement des copies collationnées de tous les papiers-terriers, régistres de Collectes, Contracts de loyers & de tous les autres titres & documens, qui peuvent leur appartenir & servir à l'administration du Chapitre, & qui sont présentement gardés dans le Bruderhoff, mais aussi de remettre auxdits Seigneurs Catholiques les Originaux desdits titres, moyennant des reversales ad restituendum. Ce reciproque a été stipulé & promis par les Seigneurs Grand-Doyen & Capitulaires Catholiques à ceux de la Confesion d'Augsbourg, à l'égard des titres du Village de Lampertheim & des rentes perceptibles dans la jurisdiction de la Ville de Strasbourg, en cas que lesdits Seigneurs de la Confesion d'Augsbourg en eussent besoin.

Pour ce qui regarde le Gürtlerhoff dans la Ville de Strasbourg & son Administration, les Seigneurs de la Confesion d'Augsbourg seront tenus de s'en

s'en démettre entierement & à toute perpétuité, & de le restituer aux Senior & députez d'iceluy avec tous ses titres, constitutions de rentes, régistres de Collectes, comptes vrbaires & tous autres documens y appartenans, ensemble tous les joyaux, calices, soleils, livres de chant & autres avec les retables d'Autels & ornements & ses reliques, qui se trouveront dans les Archives de la cour du Grand-Choeur, dans la Chambre d'iceluy & dans les armoires & coffres qui y sont encore, & dont il sera fait ouverture en présence des députez du dit Choeur, de sorte que lesdits Seigneurs de la Confession d'Augsbourg n'en pourront demander ni prétendre aucune chose à perpétuité, n'en détourner ni aliener quoy que-ce-soit entre-cy & le tems de la restitution d'iceux, & seront au contraire lesdits Senior & députez du Grand-Choeur & leurs successeurs tenus & obligez de compter par dessus les six cens florins, qui jusqu'à présent ont été payés par Messieurs du Gürtlerhoff à la fondation de St. Marc pour l'entretien des Ministres, de payer annuellement pendant lesdites quinze années & pas plus longtems aux Seigneurs de la Confession d'Augsbourg pour leurs pensionaires la somme de six cens florins au lieu & place des Vicariats & les revenus d'iceux tant pour le corps que les présences, dont ils ont joüi jusqu'à ce jour & de faire le premier payement desdits six cens florins dans un an de la date des présentes, moyennant quoy lesdits Seigneurs de la Confession d'Augsbourg seront tenus de remettre auxdits Senior & députez toutes les fondations, régistres de collecte, titres & sceaux desdits Vicariats, & ne pourront lesdits Senior & députez former aucune prétention sur les Maisons, biens, revenus, censes & rentes marquées dans la liste cottée N°. A. signée par les parties, qui ont été aliénez, rechercher ni inquieter qui que-ce-soit à raison d'iceux, les deniers des présences affectez sur quelques maisons de Vicaire néantmoins réservez, lesdits Senior & députez n'étant aucunement obligez de s'en charger ; ils seront cependant en droit de demander & prétendre tout ce qui se trouvera dans lesdites constitutions, principaux engagés & intérêts qui en sont échûs au delà des sommes pour lesquelles lesdites constitutions de rente se trouveront hypothéquées, comme aussi de faire des accommodemens justes & équitables avec les possesseurs des Maisons hypothéquées, & cédées à un certain tems ou avec les acheteurs de celles qui ont été aliénées pour le rachat & la restitution d'icelles.

Pour ce qui regarde en sixiéme lieu la mesintelligence qui à régné entre l'Eminentissime Cardinal de Lorraine, son Grand-Chapitre d'une part, & le Magistrat de la Ville de Strasbourg d'autre part, son Altesse Eminentissime sera tenuë de donner audit Magistrat des reversales par écrit confirmées par serment de même que ses Predécesseurs en l'Evêché l'ont toûjours pratiqué, par lesquelles reversales elle s'oblige pour soy, son Grand-Chapitre de maintenir la Ville, la Bourgeoisie & les leurs dans les mêmes coutumes, droits & prérogatives dont ils ont joüi tant dedans la Ville que dehors dans la Province pendant la régence de l'Evêque Jean & avant les troubles qui sont arrivés du depuis, & de laisser en outre audit Magistrat la joüissance des piéces, rentes, revenus, droits & privileges suivant & conformément au traité produit tant en original qu'en copie portant la somme de 800000. florins d'engagement fait avec son Altesse le Marquis de Brandebourg pendant le tems de son administration, lequel son Altesse Eminentissime le Cardinal de Lorraine aussi bien que son Grand-Chapitre a non seulement ratifié par ces présentes, mais le dit Chapitre a donné en outre des assurances que la même chose dans les successions suivantes & tout ce qui est porté par le présent traité, sera religieusement éxécuté.

Premierement la Douanne dite Zollkeller avec tous ses revenus, usufruits, droits & priviléges : mais se trouvant un nombre de personnes considerables, qui y ont des fiéfs & son Eminence ne pouvant diminuer celuy des Vassaux de son Evêché, elle s'est réservé le droit feudataire avec lesdits Vassaux, le Magistrat sera obligé de payer annuellement les rentes feudales assises sur la dite douanne à tous les Vassaux, qui ont été investis de leurs fiéfs du tems du dernier Evêque Jean & qui du depuis ont reçûs leurs investitures de son Altesse Eminentissime.

2. La communauté de Marlheim avec les Villages y appartenans, droits & Priviléges en tant que cela regarde la part d'un Evêque de Strasbourg, à condition que le Magistrat de la dite Ville ne pourra rien innover au fait de la Religion Catholique, ni préjudicier aux Collateurs des Curez dans leurs

droits de collature, compétences des Curez & droits décimales.

3. Plus la Communauté de Nonnenweyer en tant qu'elle appartient à l'Evéché.

4. Le petit Hôpital ou la fondation de Ste. Barbe à Strasbourg avec toutes ses rentes, droits & priviléges, ainsi & de même qu'un Evéque les a toûjours reçû.

5. Le droit de la Justice du Prévôt.

6. Le droit dont le Magistrat a toûjours joüi à la fondation de St. Etienne au tems des Evêques précédens, quand cependant une Abbesse viendra à décéder, il en sera élû une autre en sa place, ainsi que cela s'est pratiqué jusques-icy, en reconnoissance de quoy & de la jurisdiction ordinaire le Magistrat sera obligé de payer toûjours à son Altesse Eminentissime & ses Successeurs en l'Evéché la somme de cent florins.

En dernier lieu le Magistrat ayant présenté un mémoire specifique cotté No. B. & signé de part & d'autre contenant plusieurs contracts qui ont été passé par son Altesse le Marquis de Brandebourg & les Seigneurs de la Confession d'Augsbourg en faveur de la Ville & de la Bourgeoisie, il s'y trouve que plusieurs Maisons de Chanoines, Vicaires, Cours de fondation & biens ont été hypothéquez, partie d'icelles venduë, & que dans d'autres on a fait des impenses & méliorations & que plusieurs lettres de constitution ont été engagées & d'autres alienées; plus que d'autres desdits Seigneurs ont fait des emprunts sans hypotheque, son Altesse Eminentissime & son Grand-Chapitre ont consenti à ce que lorsque on aura representé lesdits contracts d'achat & d'engagement des Cours, Maisons, dixmes & constitutions de rentes pour examiner leur contenu & voir les sommes qui ont été veritablement avancées ou payées & que les impenses & méliorations faites ésdites Cours & Maisons se trouveront bien & deuëment specifiées & que leur juste prix sera réglé aprés une veuë faite sur les lieux par deux personnes nommées de part & d'autre, & qu'on les aura trouvé utiles & nécessaires, de s'en charger & de rembourser dans l'espace de vingt-cinq ans les deniers d'achat, d'engagement & desdites impenses & méliorations en retirant les piéces alienées, engagées, & en cas que dans vingt-cinq années cela ne se fit, ils y auroient renoncé. Son Altesse Eminentissime & son Grand-Chapitre n'ont pas voulu se charger des autres détes.

Ce fait, ledit Magistrat renonce à l'alliance qui étoit entre son Altesse le Marquis de Brandebourg, les Seigneurs de la Confession d'Augsbourg & luy, & promet, aprés que son Altesse Eminentissime aura prêté le serment & délivré ses reversales, de la reconnoitre pour le chef unique & Evêque de ce Diocese & son Grand-Chapitre pour le seul & veritable Grand-Chapitre, & de prêter avec les hommages ordinaires à son Altesse Eminentissime & ses légitimes successeurs tout cequ'il a fait à l'Evêque Jean de glorieuse memoire avant les troubles & desunion du Chapitre.

Et sera ledit Magistrat tenu de faire appeller annuellement son Altesse Eminentissime & ses successeurs & son Grand-Chapitre suivant l'ancienne observance pour assister à la cérémonie de la prestation du serment des ordres de la Ville, les prendre eux ou leurs députez dans le palais Episcopal & de les conduire à la Maison de Ville. Et ne pourra tout cequi s'est passé depuis les troubles qui sont arrivés en cette affaire, jamais préjudicier à aucune des parties, & en cas qu'il arrivât à l'avenir que l'une ou l'autre des parties pût avoir un juste sujet de plainte, alors le tout sera composé à l'amiable, ou par des arbitres & médiateurs ou en cas que cela ne se pût, par le Juge ordinaire.

7. En cas que les Conseillers ou serviteurs de l'une ou de l'autre partie eussent durant la desunion fait ou agit contre ceux de l'autre, toutes les offences de telle nature qu'elles puissent être, seront & resteront abolies à toute perpétuité; desorte qu'on pourra agir à l'avenir en toute seureté.

Enfin il a été dit que chaque article du présent traité ne doit regarder que ceux qui l'ont accordé, & ne porter préjudice aux autres parties, bien entendu que leurs souscriptions & sceaux n'y ont été apposez que pour les articles qui les regardent.

Et pour seureté de cecy, & que tout cequе dessus soit ferme, stable & irrévocable, & qu'il n'y soit contrevenu en façon quelconque, les Plénipotentiaires au nom de leurs Maitres & les Interessez cy-dessus nommez pour soy, leurs Successeurs, & héritiers ont promis en foy de Prince de Comte & de Seigneur au lieu de serment de s'y tenir, renonçant dans la meilleure forme que faire se peut à toutes les exceptions, priviléges, indultes, dispensations & toutes autres choses à ces presentes contraires; desorte que tout ce qui est porté par ce présent traité a été confirmé & dit qu'il

qu'il sera tenu & observé nonobsstant tout défaut qui s'y pourroit trouver dans un ou plusieurs articles d'iceluy ; renonçant aussi aux statuts, ordonnances, loix & traités ou anciennes observances de l'Evêché ou du Grand-Chapitre qui pourroient être objectées au présent traité. En foy de quoy on a fait expédier huit originaux conformes dudit présent traité pour être delivrés aux Parties, sçavoir à son Altesse Eminentissime le Cardinal de Lorraine le premier, le second à son Altesse de Brandebourg, le troisiéme aux Seigneurs Capitulaires Catholiques, le quatriéme à ceux de la Religion d'Augsbourg, le cinquiéme aux Magistrats de la Ville de Strasbourg, le sixiéme aux Senior & Députez du Grand-Choeur & du Gürtlerhoff, le septiéme à son Altesse Sérénissime le Duc de Lorraine & le huitiéme à son Altesse Sérénissime de Würtemberg, lesquels ont été signé par Messieurs les Plénipotentiaires & parties présentes & munies de leurs cachets. Et pour plus grande sureté desdites présentes leurs Altesses de Lorraine & de Würtemberg ont été priées d'y apposer pareillement leurs sceaux. Il a été en outre arrêté & conclud que ce présent traité seroit grossoyé dans quatorze jours sur du parchemin & qu'il seroit signé par les Seigneurs les principaux, & muni de leur sceaux & échangé entre les parties. Fait á Haguenau le $\frac{12}{22}$ Novembre 1604. Signé Sieur de Maillane, Hyerome Baron de Mörsbourg. François Baron de Crеange Grand-Doyen, Herman Adolphe Comte de Salm, Hartwich de Stittin Conf. de son Altesse de Brandebourg, Jean François Castillon Conf. dudit, Mathieu Enzlin Conf. de son Altesse de VVürtemberg, Michel Daniel Polant, Jacques Statuarius, Jean Philippe Boeklin, Henry Baumgartne le vieux, Georg Obrecht, H. Joseph Jonnt, Jeremie Rapp Senior des députez & Jean VVagner député.

Collationné sur l'Allemand par moy sous Signé Régistrateur du Grand-Chapître à Strasbourg le 1. Février 1720.

Signé Crazmeyer.

PROLONGATION DU TRAITE DE HAGUENAU DE 1604.

Ad Lib. VIII. pag. 82. Part. II.

1620. NOTOIRE soit par ces présentes qu'ayant été conclu par un traité sincere en l'année 1604. une tréve de quinze ans entre les Chanoines & Capitulaires Catholiques de l'Evêché de Strasbourg & ceux de la Confession d'Augsbourg à cette fin que pendant ledit tems la paix, le repos & l'union fut maintenuë dans ledit diocése aussi bien qu'avec les Villes & Provinces voisines & pour prévenir la désolation du païs, & ladite tréve étant expirée dans l'année derniere 1619. sans qu'on ait pû terminer toutes les difficultez, dont il ne pouvoit arriver que des suites tres facheuses avec la ruine du païs, à moins qu'il n'y fût pourvû ; de sorte que sur les remonstrances faites par plusieurs Etats de l'une & l'autre Religion. Le Seigneur Jean René Comte de Hanau, le Magistrat de la Ville de Strasbourg & le Corps de la Noblesse de la Basse-Alsace ont disposé tant les Seigneurs Grand-Doyen & Chapitre Catholique, que les Seigneurs de la Confession d'Augsbourg à consentir à une prolongation du dit traité de Haguenau pour empécher l'effusion du sang innocent & la désolation du païs, & pour mettre leurs bonnes intentions de part & d'autre en effet, ils ont aprés plusieurs conférences arrêté le 7. & 17. de ce mois pour la convocation d'une assemblée à Haguenau, desorte que par la médiation des députez desdits trois Etats cy-dessus il a été dit & accordé que ledit traité de Haguenau resteroit en sa force & vigueur encore pendant sept années consécutives, à moins qu'il ne fût statué autrement par un arrêt commun de l'Empire rendu par les Electeurs & Etats d'iceluy de l'une & de l'autre Religion, avec toutes les clauses, points & articles sans en excepter aucun suivant son sens litteral, clair & net sans aucun changement. pour être gardé & observé ferme & stable & principalement que les Senior & Députez du Choeur & Gürtlerhoff seront tenus & obligés

obligés de payer pendant lesdites sept années consécutives aux Seigneurs de la Religion d'Augsbourg la somme de six-cens florins mentionnez au cinquiéme article du dit traité & au terme y porté, à quoy ils seront contraints en cas de refus. Et en cas que les sept années expirassent sans que la chose fût composée par un Arrêt commun de l'Empereur ainsi que dit est, les Parties demeureront dans l'état où le traité de Haguenau les a mises, tout sans fraude ni dol. En foy de ce que dessus a été le présent traité sous la signature & apposition des cachetz des cy-dessous nommez rédigé en cinq originaux dont deux seront remis aux Seigneurs Capitulaires Catholiques & ceux de la Confession d'Augsbourg, un au Seigneur Comte de Hanau, un au Magistrat de Strasbourg, & un au Corps de la Noblesse. Il a été en outre arrêté que ce présent traité seroit expedié dans trois semaines sur du parchemin signé par les deux Parties & les Médiateurs, celuy doit cependant rester dans sa vigueur. Fait à Haguenau le $\frac{12}{22}$ Fevrier 1620.

Signé Christophe de VVangen & de Guerolseck dans la Vauge, Henry André Gail D. Landerschlott, Jean Scheid Docteur, Ernest Heyse Docteur, Jacques Harscher; Philippe Böckel de Böcklinsau, Hartman Ostringen, Gaspar Schmid, Georges-Jacques VVormser, Christophe Staedel l'aisné, Sebastien Leidersperger, VVolff Böcklin de Böcklinsau, Samson de Landsperg.

TRAITE DU ROY AVEC LA VILLE DE COLMAR, QU'IL PREND EN SA PROTECTION. FAIT A RUEL LE PREMIER AOUST 1635.

Ad Lib. XII. pag. 129. Part. II.

Traités de Leonard.

ARTICLES convenus & accordez entre Monsieur Bouthillier, Conseiller du Roy en ses Conseils, Secretaire d'Etat des Commandemens & Finances de sa Majesté, Grand-Thrésorier de ses Ordres, & Chancelier de Mr. le Duc d'Orleans frere unique du Roy, Commissaire député par sa Majesté en cette partie.

Et le sieur Jean Henri Mogg, Syndic & Député de la Ville Imperiale de Colmar vers sa Majesté, & chargé d'un special pouvoir par le Magistrat & Conseil de ladite Ville.

Sur ce que ledit sieur Mogg a supplié sa Majesté au nom de ladite Ville de Colmar, de luy accorder les articles suivans, ajant montré le pouvoir qu'il a de les accepter, & d'obliger ladite Ville respectivement vers sa Majesté aux choses contenuës en ce présent écrit, sa Majesté a député ledit sieur Bouthillier, avec plein-pouvoir pour traiter & convenir en son nom avec le dit sieur Mogg, sur cequi regarde cette affaire, lesquels sont demeurez d'accord des articles suivans.

1. La Ville de Colmar déclare d'être resoluë de persévérer dans l'alliance faite à Heilbron le 19. Avril 1633. & depuis ratifiée à Francfort le cinquiéme Septembre de la même année, entre la Couronne de France & celle de Suede, & les Princes, Villes & Communautés des quatre Cercles de la Haute-Allemagne, & de ne point se départir de ladite Alliance & Conféderation nonobstant tous autres traitez de paix, qui pourroient être faits cy-devant, ou qui pourroient être faits cy-aprés par aucuns Princes, Villes & Communautez en particulier, ladite Ville de Colmar promettant de ne point consentir volontairement à aucun semblable traité, & de n'en point accepter d'autres que lorsque la paix sera faite, par un consentement desdites Couronnes & desdits Conféderez.

2. Pareillement sadite Majesté déclare & promet que dans le traité de la paix générale, la Ville Imperiale de Colmar y sera comprise, & que cependant elle la reçoit en sa protection, avec tous ses Bourgeois & Habitans, son Territoire, dépendances, & appartenances, pour y être & démeurer jusqu'à la pacification de la guerre présente en Allemagne, laquelle arrivant, la dite Ville sera remise en l'état auquel elle étoit auparavant le commencement des troubles d'Allemagne & de Bohéme en l'an 1618.

3. La dite Ville sera conservée en tous ses privileges, franchises, immunités, droits & coûtumes, desquelles elle a joüi

a joüi jusqu'à maintenant, sans diminution quelconque.

4. Les affaires d'état & de justice de ladite Ville, seront gouvernées comme par cy-devant par la même forme de gouvernement, sans que sa Majesté change chose quelconque en l'election & jurisdictions des Magistrats; ni au nombre & qualité des personnes.

5. Pour ce qui regarde le fait de la Religion Catholique; il est convenu qu'elle y aura l'exercice libre & sans aucun trouble, sans que l'on apporte aucun trouble aux personnes & biens des Ecclesiastiques; les Ordres des Religieux de ladite Ville y seront maintenus pareillement en tout ce qui leur appartient, sans que le Roy presse ceux de la Ville d'en recevoir de nouveaux: & pour ce qui regarde les Protestans, sa Majesté n'entend pas qu'il soit apporté aucun changement en ce qui est de l'exercice de leur Religion, mais veut que le traité susdit fait à Heilbron ratifié à Francfort, avec la déclaration sur l'Article 6. ait lieu & demeure en son entier, sans y apporter aucune innovation.

6. La Garnison que le Roy mettra dans la Ville, sera maintenuë aux dépens de sa Majesté gratuitement, & sera pour l'ordinaire de six cens hommes, & de cinquante Carabins au plus, étant loisible à sa Majesté d'y en mettre moins si elle le juge à propos, & lorsque les occasions en demanderont plus grand nombre, sa Majesté y en mettra autant qu'il sera besoin pour la défense & conservation de ladite Ville;

Et en cas que sadite Majesté estime necessaire d'y faire des fortifications, les Habitans ne seront obligez d'en faire les frais; & ne laisseront pourtant d'y assister autant qu'il leur sera possible.

7. Le Gouverneur que le Roy mettra dans la Ville, sera obligé de tenir bon ordre & discipline entre les Soldats de la Garnison, à cequ'ils ne fassent aucun tort aux Habitans de la Ville & plat-païs: & cas avenant qu'il y ait plainte d'un Bourgeois contre le Soldat, il fera bonne & briefve justice. Comme au réciproque si le soldat a sujet de se plaindre du Bourgeois, le Magistrat ordinaire de la Ville sera tenu de faire aussi bonne raison au Soldat.

8. Le logement des Soldats & distribution des quartiers de la Ville sera donné par ceux que le Magistrat de la Ville députera, sans qu'autre s'en doive méler.

9. Ladite Ville ayant, tant du tems de la garnison Imperiale que Suedoise, toûjours entretenu à chaque porte quelque Bourgeois pour servir & aider tant à la garde d'icelle que pour veiller sur l'entrée & sortie des denrées & du peage & tribut qui leur appartient, sera maintenuë en telle coûtume.

10. Lorsque le Gouverneur est entré en ladite Ville, ajant fait inventaire des Canons, armes & munitions qui se sont trouvées dans icelle, elles seront aprés la dite pacification, remises & restituées en ladite Ville en pareille qualité & quantité, si ce n'est quelles eussent été employées pour le service de ladite Ville, & en cas que le Gouverneur ait besoin d'aucunes munitions pour le service particulier des troupes du Roy, il ne pourra en prendre qu'en payant, si ce n'est d'autre part qu'il soit nécessaire de les employer pour la défense de ladite Ville.

11. Et combien que par cy-devant, tant du tems de la garnison Imperiale que Suedoise, les clefs des portes & entrées d'icelle ayent toûjours été portées au logis du premier Magistrat de ladite Ville; si est-ce qu'il a été accordé que de chaque porte la moitié des clefs soient renduë au logis du Gouverneur, & l'autre en celuy du premier Magistrat, afin que du commun consentement de tous deux, les portes s'ouvrent & ferment.

12. Finalement comme le Roy par sa protection ne veut point diminuer, mais plûtot conserver les droits & privileges de ladite Ville, aussi sa Majesté se contente qu'elle demeure & persiste, comme est dit ci-dessus, dans l'alliance faite à Heilbron, & dans la bonne correspondance des autres alliez. Fait à Ruel le premier jour d'Août 1635.

Signé, Bouthillier. J. H. Mogg.

TRAITE ENTRE LE ROY, ET BERNARD DUC DE WEYMAR, FAIT A St. GERMAIN EN LAYE LE 26. OCTOBRE 1635.

Ad Lib. XIII. pag. 132. Part. II.

Traités de Leonard.

LE Roy ayant la même inclination que sa Majesté à fait paroitre jusques icy pour le rétablissement de la liberté Germanique & voulant donner moien aux Villes, Princes & Etats qui sont entrés avec elle en Conféderation, de se remettre en leur premiere vigueur, pour parvenir à une paix générale, dans laquelle par l'intervention de sa Majesté, ils puissent être rétablis en la joüissance assûrée de leurs libertez & priviléges, sa Majesté ayant considerée la constance & générosité que Monsieur le Duc Bernard de Weymar, Général des Forces desdits Confédérez, à témoigné pour soutenir par les armes le bien commun; depuis même que la pluspart des interessez en la cause commune, ont mieux aimé accepter les conditions d'un accommodement incertain & desavantageux, que d'attendre les suretés d'une paix générale & avantageuse (que sa Majesté a dessein de leur procurer conjointement avec la Reine & Couronne de Suede) sa dite Majesté pour donner plus de moyen audit Sieur Duc, de relever & maintenir la cause publique en laquelle lesdits confédérez ont un si notable intérêt, voulant conserver inviolablement la foy de son alliance avec eux, elle à resolu d'augmenter l'assistance Royale qu'elle à donnée audit Sieur Duc jusqu'à présent, aux termes & conditions qui en suivent.

Premierement. Pour donner moyen audit Sieur Duc Général des Forces desdits Confédérez, de mettre & entretenir cy-aprés une puissante Armée sur pied pour former les desseins & entreprises qui seront jugées plus avantageuses à la cause commune, sa Majesté promet faire fournir pendant la durée de la présente guerre 4. Millions de liv. par an, à commencer du 15 du mois de Novembre prochain, pour le payement & entretenement des Troupes dont ladite Armée sera composée.

2. Promet en outre sa Majesté que ladite somme de 4. Millions de Liv. sera doresenavant payée par quartiers, & que le payement du premier quartier qui ne doit commencer qu'au dit jour quinziéme de Novembre, sera fait par anticipation, pour donner moyen au dit Sieur Duc de mettre plutôt ses Troupes en bon état, jusques au nombre qu'elles doivent être: partie d'iceluy, sçavoir, la somme de quatre-cens mille livres payée comptant deux jours aprés la signature des présens articles; cent mille livres à la fin du mois de Décembre prochain, & les cinq-cens mille livres restans dans le quinzieme Février, auquel tems expirera le dit premier quartier.

3. Que le payement des quartiers suivans, sera fait aprés le service rendu; à sçavoir de trois mois en trois mois un million de livres, moyennant quoy le dit Sieur Duc s'oblige de composer son Armée dans le 20. de Janvier prochain, du moins de six mille Chevaux, & de douze-mille hommes de pied Allemans, & d'employer une partie de l'argent qui luy sera fourni par avance, au payement des nouvelles levées qu'il conviendra faire.

4. S'oblige encore ledit Sieur Duc d'entretenir cy-aprés lad. Armée de six-mille Chevaux, & de douze mille hommes de pied, de la faire toûjours suivre d'un équipage d'Artillerie composé pour le moins de 600. Chevaux & du nombre d'Officiers nécessaires pour la bien servir. Et moyennant le payement desdits quatre Millions de Liv. de fournir tous les vivres & munitions de guerre, faire payer leurs appointements aux Officiers Majors de la dite Armée, & généralement de fournir à toutes lesdites dépenses qu'il conviendra faire en la dite Armée pendant le cours de la présente année en quoy qu'elles puissent consister.

5. Promet en outre le dit Sieur Duc, que toutes ses Troupes seront commandées par de bons Chefs, qu'il choisira parmy ceux qu'il a reconnus plus capables & experimentez au mestier de la guerre.

6. Que toute la Cavalerie sera bien montée & armée pour le moins d'une Cuirasse & de deux pistolets, & l'Infanterie composée de Soldats aguerris & armez à l'ordinaire de bons Mousquets avec leurs Bandoulieres, de Picques & de Corselets, comme aussi lors-

Digitized by Google

lors qu'elles approcheront des païs de l'obéïssance ou protection de sa Majesté, de les faires vivre en si bon ordre & discipline, que les sujets de sa Majesté n'en reçoivent aucune oppression.

7. Il a été encore arrêté & convenu que le dit Sieur Duc employera lesd. quatre Millions au payement de toute son Armée, à raison de huit montres par an, lesquelles seront délivrées à la dite Armée lorsqu'elle sera deça le Rhin, à condition toute fois que lorsqu'elle pourra passer delà le Rhin, & y demeurer, il ne sera fourni que pour six montres, le dit Sieur Duc s'obligeant de ménager l'argent de sa Majesté comme le sien propre.

8. Et au cas que pour parvenir à une paix générale (qui est le seul but de sa Majesté & des Princes Conféderez) il plaise à Dieu faire prosperer les affaires desdits Conféderez & qu'il arrive que d'autres Princes, Estats & Villes d'Allemagne, détrompés des fausses espérances qu'on leur à données pour les faire entrer dans la paix de Saxe, se disposent à reprendre les armes & à se joindre ausdits Confédérez, le dit Sieur Duc employera l'argent que sa Majesté s'oblige de luy fournir pour le bien de la cause commune, & leur fera part desd. quatre Millions, à proportion des forces qu'ils pourront amener dans le parti, les assistant de tout ce qui dépendra de luy pour leur donner moyen d'agir & de subsister.

9. Comme aussi au cas que les forces desd. Confédérez viennent à s'augmenter, en sorte qu'elles soient en état de tenir la Campagne & d'entrer dans le païs ennemi, le dit Sieur Duc promet de soulager sa Majesté de la dépense desd. quatre Millions de Liv. à proportion des moyens qu'il aura de faire subsister ses Troupes aux dépens des Ennemis, & d'y travailler de bonne foy selon son pouvoir, pour décharger le plûtôt qu'il luy sera possible sa Majesté d'une si grande dépense.

10. Et d'autant que sa Majesté n'entend pas être obligée de fournir la dite somme de quatre millions de Liv. qu'au cas que le dit Sieur Duc ait effectivement sur pied six mille Chevaux & douze-mille hommes de pied dans le 20. jour de Janvier prochain, il a été convenu que toutes lesd. Troupes seront payées par les mains du Trésorier qui sera commis par sa Majesté, suivant les reveuës qui commenceront d'en être faites aussitôt aprés le dit jour vingtiéme de Janvier par les Commissaires & Controlleurs de guerre de sa Majesté & avec la participation du Lieutenant-Général nommé par sa Majesté, & de l'Intendant des Finances qui résideront prés du dit Sieur Duc.

11. Et d'autant qu'il se commet ordinairement plusieurs abus aux reveuës par l'avarice des chefs, qui tachent de remplir leurs Compagnies de passevolans, le jour de la montre faite, ou lorsqu'il en sera requis par lesd. Commissaires & Intendans des Finances, ils pourront faire une nouvelle reveuë sur laquelle il sera rabattu au profit de sa Majesté pour chaque homme de cheval qui defaudra du dit nombre quarante Livres, & douze Livres pour chaque homme de piéd, & pour les apointemens des Officiers à proportion.

12. Au cas que le dit Sieur Duc n'ait le nombre effectif des Troupes qu'il doit avoir dans le tems convenu, sa Majesté luy pourra donner de ses Troupes Françoises ou Etrangeres, pour remplir son Armée jusqu'au nombre qu'elle doit être de six mille Chevaux & de douze mille hommes de piéd, & y employer ce qui restera desd. quatre millions de Livres.

13. En cas que par un combat ou autre accident, le dit Sieur Duc vint à perdre son Armée ou partie d'icelle, sa Majesté luy aidera pour en remettre une nouvelle sur piéd, prenant le fonds sur lesdits quatre-millions de Livres.

14. Sa Majesté promet encore que si le dit Sieur Duc ou quelqu'un des Officiers de son Armée venoit à être pris par les ennemis dans un combat ou quelqu' autre occasion, d'en avoir le même soin que d'un de ses Généraux d'Armée, & de ses Officiers.

15. Et comme sa Majesté promet de ne passer aucun traité de paix ou accommodement avec les ennemis, sans y comprendre le dit Sieur Duc, les Princes de la Confédération, & tous les Officiers & Soldats de son Armée pour les faire remettre en liberté, & rétablir en la possession des biens & Etats qui leur appartiennent.

16. Le dit Sieur Duc aussi s'oblige tant pour luy que pour lesd. Princes qui demeurent dans la dite Confédération, ou s'y pourront joindre cy-aprés, n'entendre à aucun accommodement avec l'Empereur & ses adhérans, sous quelque prétexte que ce soit, sans l'intervention & consentement de sa Majesté.

Les présens articles ont étés signez par les Commissaires nommez, par sa Majesté, en vertu du pouvoir à eux donné

donné ; comme aussi par le Sieur de Ponika, Conseiller & Gouverneur de Franconie, Commissaire député par son Altesse le Duc Bernard de Weymar, en vertu du pouvoir à luy expédié par son Altesse. Lesquels Commissaires tant de la part de sa Majesté que du dit Duc, ont promis de fournir des lettres de Ratification dans un mois prochainement venant, à compter du jour de la datte des présentes. Fait à St. Germain en Laye le 26. Octobre 1635.

Signé, Bullion; Bouthillier; Servien; Bouthillier, & Ponika.

MEMOIRE DU ROY A MONSEIGNEUR LE DUC DE LONGUEVILLE ET A MESSIEURS D'AVAUX ET SERVIEN, DU PREMIER JUILLET 1645.

Ad Lib. XVI. pag. 164. Part. II.

M. S. de Mr. Plou Secretaire de Mr. du Harlay Intendant d'Alsace pag. 6.

LE Roy ayant fait examiner le contenu en une Lettre que Messieurs d'Avaux & de Servien ont écrite à Monsieur le Cardinal Mazarin touchant le detail des satisfactions que la France pourroit demander en Allemagne, sa Majesté approuve leur sentiment de se contenter de Brisach & de la Haute & Basse-Alsace, de Philisbourg & des petites places voisines n'y ayant point de difficulté de le relever de l'Empire pour les raisons qui sont alléguées.

Elle a jugé seulement à propos de leur faire rémarquer.

Premierement que la proposition cy-dessus ne doit pas exclure les droits & prétentions que sa Majesté a en Lorraine, laquelle le Roy a acquise par le titre de la plus juste guerre qui jamais ait été faite, & qu'il faut s'y conduire ensorte que pour n'en avoir point fait de mention, quand il a fallu parler des affaires d'Allemagne, dont celles cy ont quelque dépendance du moins en partie, l'Empereur ne puisse pas inferer que nous ayons tacitement renoncé auxdits droits & prétentions.

2. Que pour cequi regarde Philisbourg on stipule aussi d'avoir le païs des environs qui sera jugé nécessaire pour la conservation & subsistance de ladite place.

3. Il faut se servir de la nécessité que l'Empereur a de la paix pour vuider entierement à l'avantage de cette Couronne le différend des trois Evéchez de Metz, Toul & Verdun, afin que jamais cy-aprés on ne puisse en former un sujet de querelle.

4. Que comme il y a apparence que l'Alsace nous pourra demeurer, il faudroit songer dés à present à Benfeld & aux moyens les plus propres pour avoir cette place.

Il est remis auxdits Sieurs Plénipotentiaires de juger s'il seroit meilleur d'en entrer presentement en traité avec les Suedois, qui ne la possedant que par le titre de la guerre, nous en feroient sans doute meilleur marché, ou bien d'attendre qu'elle leur soit acquise dans la paix par le consentement que l'Empereur & les Etats pourroient donner à ce qu'ils la retiennent.

Il semble que l'on puisse d'autant plus esperer que l'Empereur & les Princes & Etats de l'Empire consentiront à nos prétentions pour l'Allemagne, qu'il y a grande apparance que les armées du Roy sont en état d'y faire de plus grands progrez par l'armée de Monsieur le Duc d'Anguien & par la résolution où l'on est de donner toutes les assistances nécessaires pour les faire prospérer de plus en plus.

Les différents interêts des Princes & Etats dans l'accommodement général que l'on traite, dont les uns voudroient la paix, les autres ne souhaitteroient que la tréve, cequi apportera sans doute de grands obstacles dans le cours de la négociation, & outre cela la fermeté des Espagnols à ne vouloir rien laisser, ou peu de chose; ont remis icy dans la pensée une proposition dont on avoit autrefois parlé de faire la paix dans l'Empire & une tréve à longues années avec l'Espagne, sur quoy sa Majesté désire d'avoir l'avis desdits Siéurs Plénipotentiaires aprés qu'ils auront meurement examiné la matiere.

On considére que faisant la paix dans l'Empire on contente la Suede qui peut être aussi-bien ne consentiroit jamais

Digitized by Google

jamais à la tréve quoyqu'elle soit obligée au contraire par un traité avec nous.

On satisfait tous les Princes & Etats de l'Empire qui ont grande passion de sortir d'affaires par ce moyen faisant la tréve à longues années avec l'Espagne, il semble que la chose nous soit extrêmement avantageuse pour les raisons contenues dans un mémoire de sa Majesté qui fut addressé derniérement auxdits Sieurs Plénipotentiaires sur le sujet d'une suspension que l'on pourra revoir en cette rencontre ; il est plus à considerer que poussant la négociation sur le piéd de faire la paix dans l'Empire, & la tréve avec l'Espagne on trouvera beaucoup plus de facilité à conclure que si on persiste à vouloir traiter la paix par tout, dans laquelle il se rencontre tant de différents interêts à discuter & à concerter; l'Empereur & toute l'Allemagne souhaitant passionément la paix. Nous avons confirmation de Madrid & de Rome même, que les Ministres d'Espagne ont certainement ordre de leur Maître d'entendre à un longue tréve, quand ils ne pourront parvenir à la paix, ou que pour l'avoir ils seront obligés de céder beaucoup, comme le mauvais état de leurs affaires,la prospérité des nôtres & les instances même de leurs amis & adhérans les en pressent; si bien qu'il est vraysemblable que par cette voye on pourra bientôt conclurre quelque chose de bon.

Cequi est de plus important en ce cas seroit de si bien brider l'Empereur par les moyens que l'on avisera les plus propres, que la tréve estant expirée il ne puisse plus prendre de party directement ni indirectement en faveur du Roy d'Espagne en cas que le malheur voulût qu'on fût contraint de recommencer la guerre. On ne laisse pas de confirmer toûjours que la premiere intention du Roy est de faire la paix partout, & que lesdits Sieurs Plénipotentiaires doivent avoir toûjours cette premiere visée & la témoigner en toutes rencontres. Mais en cas qu'il se rencontre trop d'obstacles (comme il n'est que trop à apprehender) il semble que l'expedient cydessus est celuy qui peut le plus faciliter presentement la conclusion d'un accommodement dans lequel se rencontrent l'avantage de cette Couronne & la satisfaction de tous nos Alliez.

Sa Majesté recommande de nouveau auxdits Sieurs Plénipotentiaires d'empescher à quelque prix que ce soit que l'on traite les affaires d'Espagne qu'aprés toutes les autres, les raisons en sont si amplement déduites dans leurs instructions qu'il seroit superflu de les répeter, mais il a voulu leur en raffraichir la mémoire, parce que c'est un des plus délicats points qui soit dans la négotiation estant certain comme l'on a mandé plusieurs fois, ou qu'en apportant des difficultez pour la Catalogne & pour le Portugal, les Espagnols trouveroient moyen de rejetter sur nous le blame du retardement de la paix, ou qu'en se relaschant sur ces points-là ils pourroient aussitôt avancer leurs pratiques dans le Païs faisant connoitre aux Peuples que l'on ne fera pas grande difficulté de les abandonner.

On a mandé beaucoup de fois & on le fit entendre au Sieur de Saint Romain pour le rapporter à Messieurs les Plénipotentiaires que l'on pourroit tirer grand profit de se conduire ensorte que les Espagnols craignissent toûjours que la France, & par son inclination, & par la disposition qu'elle rencontroit dans les Princes d'Allemagne, pût faire une paix avec l'Empire sans les y comprendre, afin que cette apprehension les obligeât à consentir à une paix plus avantageuse à cette Couronne pour ne pas demeurer tous seuls en guerre contre nous & nos Alliez.

Nous avons pourtant eu avis d'Espagne par lequel nous reconnoissons que quoyqu'ils doutent que le mauvais état ou sont les affaires de l'Empereur & l'envie que le Duc de Baviere à de sortir de la guerre à quelque prix que ce soit, ne les oblige à faire la paix avec la France & la Suede sans eux, ils se tiennent asseurez du contraire sur cequ'ils présupposent que le Comte de la Savaedra a reconnu dans les discours des Ministres du Roy, que jamais la France ne consentira à faire la paix avec l'Empereur sans le Roy d'Espagne, & que cela luy avoit encore esté confirmé par les Médiateurs; on sçait bien qu'il y a beaucoup de raisons de part & d'autre à considerer dans cette affaire, mais c'étoit assez de sçavoir que les Espagnols le craignissent au dernier point pour leur en donner toûjours de nouveaux soupçons & les porter par ce moyen à les rendre plus faciles à ceque nous desirons. Nous ajoutons d'autant plus de foy aux avis que nous avons d'Espagne ladessus, que l'on mande aussi de Rome la même chose.

LETTRE DE MONSIEUR DE BRIENNE A MESSIEURS LES PLENIPOTENTIAIRES, DU 25. AOUT 1645.

Ad Lib. XVI. pag. 165. Part. II.

Monſeigneur & Meſſieurs.

Vôtre depêche du douziéme de ce mois qui me fut renduë le vingt-troiſiéme a fait voir que les Eſpagnols recherchent les Mediateurs d'avoir le traité, & que Peneranda à les ordres, ſinon les derniers, au moins ceux qui ſont néceſſaires pour avancer l'ouvrage, & qu'il ſe tient aſſeuré que ce qu'il propoſe ſera agréé par le Roy Catholique, ce ſentiment ayant été donné & receu avant que j'en aye fait la lecture, vous jugez bien que j'eus une entiere audience & que chaque mot a été conſideré & examiné avec un ſoin extraordinaire. La conſequence des matieres, & l'abſence de Monſeigneur le Prince ſont les veritables cauſes qui empêchent que préſentement vous ne ſoyez éclaircis ſur le point le plus délicat, ſçavoir ſi l'on doit entendre à la paix ſous celles qui ſont auſſi avancées: on prend la ſemaine à ſe reſoudre & à écrire ſur l'une des propoſitions qui eſt celle du mariage, & qui vray ſemblablement eſt celle qui ayant lieu pourra donner & aſſurer la paix. J'aurois ſouhaité que Contarini ſe fût un peu plus expliqué qu'il n'a pas fait & en l'offre & en la demande; d'autant que ſous le nom collectif de Flandres ſouvent les ſept Provinces ſont entenduës, je dis au moins ce qui eſt demeuré en la ſujettion des Eſpagnols; ſouvent auſſi il n'exprime que le Comté du quel la grandeur en a fait préferer le nom à divers Duchez qui ſont du nombre des dix ſept Provinces: & en la demande qui contient la reſtitution de la Catalogne n'eſt point compris ſous le nom ſous lequel les Comtez de Barcelonne & de Rouſſillon & de la Cerdagne ſont pour l'ordinaire deſignés. Ce que j'ecris eſt ma ſeule penſée qui ne vous engage à rien & qui ne ſervira qu'à reveiller vôtre memoire afin de vous informer de ce qui peut être des intentions des Eſpagnols, lorſque tout de bon cette matiere ſera agitée. Il ſe peut dire à la gloire de la France, de ceux qui ont part aux affaires & à la vôtre particuliere que les Eſpagnols ont changé leur maniere d'agir; que l'on remarque en eux la preſſe & l'impatience attribuée aux François, & à ceux-cy le flegme dont les autres faiſoient tant de vanité, & vous voyez auſſi combien étoit bon le conſeil de leur donner jalouſie qu'on feroit pour s'accommoder avec l'Empereur ſans ſe ſoucier de conclure avec eux, puiſque c'eſt ce qui les a preſſés de parler & de ſe découvrir. Ce qui eſt à faire avec les Imperiaux ſera auſſi un des points de la ſubſequente depêche; a l'avance je vous puis dire que celuy de vous qui a été a Oſnabrug en eſt venu ſi chargé & s'eſt ſi bien acquitté de ce qu'il avoit a faire qu'on ſçait ce que pretendent les Suedois & qu'ils jugent qu'il eſt trés juſte de donner à la France une ſatisfaction égale à ce qu'ils pretendent. L'Alſace pour n'être baignée de la Mer ne laiſſe d'avoir ſon poids comme la Pomeranie; & le fleuve qui la traverſe. & Briſach qui la commande portant avec ſoy de merveilleuſes ſuites, & comme ſans doute ſous la Pomeranie ils entendent auſſi les Isles qui en dependent, auſſi entendent ils que ce qui joint ce Païs a la France nous demeure. Si la voix publique eſt une marque du decret de la providence ſelon le dire des Suedois, cecy demeure étably, & n'étant point fait mention de l'Archevêché de Bremen ils demeurent exclus de leurs pretentions. Ce qui eſt de facheux aux Suedois, c'eſt qu'ils font toûjours une affaire particuliere de ce qui en eſt une pure d'état, le maintien de la liberté Germanique, le rappel des bannis & exilez ſont des conditions juſtes, mais de faire paſſer en la main des Proteſtants & des prétendus reformez les biens Eccleſiaſtiques, c'eſt vouloir établir ces Religions & aneantir la Catholique, autoriſer par une loy nouvelle la mauvaiſe interpretation donnée à celle de l'Interim qui a toûjours été condamnée & qu'il n'ayt oſé déclarer ouvertement ce qu'il a fait ſentir ſur ce ſujet lequel devoit avoir plus de condeſcendance pour vous qui avec juſtice pouvez prétendre que l'aſſemblée des Princes ſe forme à Munſter, ne l'ayant pas blaſmée ny contredite quand on la

deſignoit

designoit à Osnabrug, & sans doute vous luy avez bien fait connoître & à son Collegue qu'il vaudroit bien mieux qu'elle fût à Munster qu'en un lieu où les Ministres des Couronnes alliées ne pouvant se trouver, sera un moyen aisé aux Imperiaux de corrompre & intimider quelques uns des Députez & emporter des resolutions qu'on aura puis aprés grande peine à surmonter ou à faire changer. Autant qu'il est juste que les Suedois s'accommodent a consentir qu'au plûtôt & à l'extremité au terme qu'ils ont designé, que vous fassiez sçavoir ce que vous prétendez de l'Empire pour les frais de la guerre, autant aussi l'est-il qu'ils soient contraints sur le point qu'ils ont insisté qu'à mesure qu'on vous propose qu'on leur fasse les ouvertures,& sans doute Monsieur Contarini qui approuve leur sentiment aura disposé les Imperiaux de s'y conformer & ce seroit manquer à ce qui a été si solemnellement promis d'avancer les traitez de commun concert, si l'on s'accommodoit de resoudre quelque point pendant qu'on ne diroit rien aux autres. Le Secretaire de Brandebourg faisant un acte de justice a fait un fort bon office, & la parole dont Vous, Monseigneur, avez jugé que la bouche de Messieurs les Plénipotentiaires de France & de Suéde n'est qu'une, est si digne de vôtre singuliere prudence, & celle des Ministres de sa Majesté est trop consommée pour être surprise en la proposition & faire tenir les assemblées des Corps de l'Empire à Munster, si c'est à intention de donner du dégoust aux Suedois avec lesquels cette conduite franche se doit continuer pour tirer d'eux qu'ils demeurent fermement attachés, & à ce qu'ils ont promis d'y correspondre, je demanderois volontiers à Monsieur Salvius ce qu'il entend quand il dit que l'interêt de la France est d'y ruiner les Hugenots & de les faire pulluler en Allemagne, & si c'est un essay de son esprit qu'il fait ou une tentative pour descouvrir nos sentiments sur ce qui regarde les Religionaires, puis que luy comme Protestant les a en autant d'horreur que nous, ou bien si avant converser avec eux ou avec les Anabaptistes, les considerant comme eloignés de l'Eglise Romaine, leur souhaite à tous prosperité, je ne doute point que sa Majesté ne desirât que tous ceux de cette profession fussent rentrés dans l'Eglise Romaine, & qu'elle n'y apporte tout ce qui sera de son soin, sans néantmoins user d'autres armes que de son exemple & de sa pieté faisant observer les Edits de Pacification sans souffrir qu'ils soient entamés, & n'y donnant d'interpretation que celle des subséquentes déclarations & Arrêts du Conseil d'Etat & que l'usage a autorisez. Il fut aisé à Messieurs les Suedois de vous satisfaire sur la demande que vous leur faisiez de leur interpretation pour avancer la conclusion du traité d'entre leur Couronne & celle de Dannemarck. Ils ont gagné des Provinces, avancé leur commerce & ruiné celuy de leurs voisins, sans en excepter celuy des Hollandois qui ont pris tant d'interêt à la ruine du Roy de Dañemarck. Les lettres de Mr. de la Thuillerie du vingt-troisiéme du passé qui me furent renduës ce pareil jour du courant m'affirmoient que toutes choses étoient ajustées hors ce qui concernoit l'Archevéché de Bremen que le Chancelier a passion de ruiner pour ce qu'il a pris part aux interêts de son Pere, mais il espéroit que les deux jours expirés que le dit Chancelier & les autres Commissaires avoient pour donner leur finale intention, il trouvoit des temperaments dont les uns & les autres auroient à se contenter & il est probable qu'il ne se mesconte pas, aprés les temoignages qu'il vient de donner de sa suffisance & de son adresse à plaire & à surmonter les difficultez qui se trouvoient en ce traité qui se rendoient d'autant plus difficiles que la haine qui est entre les Nations servoit a emouvoir. Il est à craindre que les Princes qui ont partagé la Succession de Julliers & de Cleves ne nourrissent en leur coeur une si grande aversion de l'un à l'autre d'entre eux, qu'ils aiment mieux vuider par l'epée leurs differents que les soumettre à leurs amis & l'un & l'autre d'entre eux ayant sa consideration il n'y a point de parti à prendre que de n'en point prendre & un chacun d'eux jugeant nôtre appuy nécessaire, pour le meriter seront soigneux de nous plaire, l'un d'entre eux est Catholique, & l'autre prend le chemin de s'accrediter & peut ayder au contrepoids absolument nécessaire à la maison d'Autriche.

Il m'avoit eschappé de vous dire comme l'on fait réflexion sur le desir des Suedois de faire union avec les Protestants & en exclure les Catholiques, quand ils veulent que ceux là & les Protestants mémes qui ont suivi les mouvements de l'Empereur, n'interviennent à guarantir le traitté qu'à sa priere, ils ne s'aperçoivent pas qu'ils veulent que l'Empire soit divisé, & que nous le désirions uni pour maintenir leurs libertés, car de

de l'union des Princes dépend le repos, & c'est la vraye borne qui peut étre opposée à la puissance de l'Empereur, & l'exemple des derniers traittez esclaircira que son nom appuyé de quelque puissance se rend toûjours formidable à ceux qui ne le veulent reconnoître. On pourroit ajouter que cela se fait connoitre aux diétes & que pour le priver de l'avantage qu'il retireroit de celle de Francfort, combien de combats avez vous donnés, & quelle adresse a t'il fallu employer pour la séparer, présentement il faut travailler à luy lever le prétexte d'en former une: c'est bien vôtre intention qui est approuvée de sa Majesté ainsi que vous aurez pû remarquer par cequi est écrit cy-dessus. Il est à craindre & c'est vôtre sentiment que les Suedois ne feront pas si soigneux de satisfaire ponctuellement à ce qu'ils ont promis au Prince de Transilvanie, qu'ils ne voudront pas que nous payons à leur acquit en desduisant la somme avancée sur le subside qu'ils reçoivent de nous; nous n'avons pas droit de leur imposer. C'est une vérit constante & qui leur importe bien plus qu'à la France, que si ledit Prince continuë à faire la diversion qu'il fait occupant les armes de l'Empereur, c'est un avantage à la cause commune duquel la France se ressent autant qu'elle fait part du bon party, mais les Suedois qui recueillent celuylà en ressentent un bien plus puissant par le moyen qu'il leur acquiert d'estendre leurs conquêtes. Si ce Prince étoit en paix, que la Hongrie luy obeit, il en tireroit des forces & ne seroit pas obligé d'y en tenir les unes & les autres seroient opposées aux Suedois qui ravagent les païs héréditaires: d'ou il faut conclure qu'il leur importe beaucoup de donner satisfaction à ce Prince avec lequel nous avons fait alliance & que nous avons assisté de notables sommes d'argent pour ne desdire pas les Suedois, & vous leur en ferez remarquer l'utilité afin qu'eux aussi de leur côté pourvoyent à ce qu'ils luy ont promis, sans quoy nôtre argent seroit mal employé.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE MESSIEURS LES PLENIPOTENTIAIRES A MONSIEUR DE BRIENNE datée du 17. Mars 1646.

Ad Lib. XVI. pag. 169. Part. II.

Mémoires touchant la Paix de Munster p. 121.

CEQUI donne plus de peine & de jalousie est la situation de l'Alsace, qui met au pouvoir de la France, les moyens de troubler & envahir l'Empire toutes les fois qu'elle voudra: que si nous voulions prendre la satisfaction du Roy en quelqu'autre endroit, il ne s'y rencontreroit pas peutêtre tant de difficulté, & qu'en effet leur Maître s'étoit bien obligé à faire obtenir au Roy sa satisfaction, mais non pas positivement à luy faire avoir l'Alsace. Il leur fut fortement soutenu qu'il n'étoit pas tems de revoquer en doute les choses promises, ni d'y apporter de nouvelles interprétations: que lorsque nous nous étions engagez les uns aux autres de nous entr'aider, il avoit été expressement convenu, que Monsieur le Duc de Baviere feroit avoir à sa Majesté la satisfaction qui avoit été déclarée à ses Ministres, auxquels on avoit dit formellement qu'elle prétend retenir les Alsaces, le Brisgau, le Suntgau, Philipsbourg & la ligne de communication pour y aller. Ils dirent diverses fois qu'ils ne voioient point de moyen d'obtenir tout cela, & qu'ils sçavoient ce que leur maître pouvoit faire. Il fut repondu qu'il avoit souvent fait offrir en France & icy de se déclarer contre tous ceux qui ne voudroient pas la paix, laquelle ne pouvant être faite tandis qu'on pretendoit la restitution de l'Alsace, il étoit obligé de joindre ses armes contre ceux qui ont cette prétention, au moins s'il desire que sa Majesté demeure dans l'obligation de conserver l'Electorat dans sa maison. Ils repliquerent, que les Espagnols étoient ceux qui y apportoient le plus d'opposition, & que pour cet effet ils s'étoient depuis peu unis étroitement avec Trautmansdorff, & qu'ils sembloient disposez à se charger eux mémes de la satisfaction que le Roy pretend dans l'Empire plûtôt que de consentir à l'alienation de l'Alsace. Ce discours qu'ils accompagnerent de quelques autres circonstances nous a confirmé deux choses, que nous avions apprises dejà d'ailleurs. L'une que les Espagnols & les Imperiaux ont envie de traiter avec nous des deux satisfactions à la fois, espérans que cela nous obligera de nous relascher d'un côté, en trouvant le compte

compte du Roy de l'autre, ou que toutes les demandes que nous faisons étant jointes ensemble, & paroissans par ce moyen plus grandes donneront aussi plus de jalousie. L'autre, que les Espagnols aimeroient mieux donner au Roy la Franche-Comté, qui releve de l'Empire, pour la satisfaction que nous y prétendons, que de laisser perdre l'Alsace à la Maison d'Autriche. A la vérité les raisons qu'ils ont eu de prendre cette résolution, si elle est véritable, sont trés grandes, mais ce sont les mêmes qui doivent affermir sa Majesté à ne quitter pas un pays qui luy donne de si grands avantages & que ses ennemis ont tant de regret de perdre, puisqu'ils ne sont pas en état de le luy oster par les armes. L'on ne manqua pas aussi, comme on l'a fait en plusieurs autres rencontres, de témoigner adroitement le peu de compte que l'on fait de la Franche-Comté, afin qu'on perde l'opinion qu'on pourroit avoir prise que ce soit une suffisante récompense pour retirer l'Alsace. Mais enfin la conclusion de cette Conférence ne fut pas toute telle qu'on eut souhaité, puisque lesdits Députez, en promettant la continuation de leurs offices pour faire reüssir les intentions du Roy, exagererent toûjours les raisons qui ne permettent pas à leur Maitre de continuer la guerre en faveur de la France contre tant d'ennemis, pour luy faire avoir l'Alsace plutôt qu'une autre Province.

EXTRAIT D'UNE AUTRE LETTRE DES PLENIPOTENTIAIRES A MONSIEUR DE BRIENNE DATEE DU 9. AVRIL 1646.

Ad Lib. XVI. pag. 169. Part. II.

COMME nous étions préts à finir cette dépesche, le Sieur Kebs, un des Députés de Monsieur le Duc de Baviere, nous a fait une visite seul, pour nous prier que celuy de nous qui iroit à Osnabrug s'employât auprés des Suedois à ce qu'ils ne se rendent point contraires aux interêts dudit Duc, duquel il nous a beaucoup fait valoir les bons offices pour avoir porté l'Empereur à accorder partie de nos demandes & promit qu'il les continuera pour Brisach & en toutes autres occasions.

Il nous a encor donné un avis en confiance que sur le bruit qui est dans l'assemblée que les Imperiaux nous laissent les deux Alsaces, il y a plusieurs Députez Lutheriens qui en ont pris l'allarme, & tachent d'y former des empeschements & difficultez, croians bien que si nous sommes une fois établis dans l'Allemagne nous assisterons le parti Catholique.

Que particulierement ceux de Strasbourg s'y intéressent fort, & y veulent aussi intéresser les Villes Imperiales à cause de celles qui se trouvent dans l'Alsace, auxquelles ils donnent à entendre que ces Villes étant sous la protection des François ils leur ôteront leur liberté & en useront comme ils ont fait de Metz, Toul & Verdun. Nous essaierons de donner ordre à cela par tous moyens possibles, & parlerons au Député de Strasbourg, n'estimant pas neantmoins à propos d'user d'aucun ressentiment, mais de ramener plutôt ces esprits par douceur.

EXTRAIT D'UN MEMOIRE DU ROY A MESSIEURS LES PLENIPOTENTIAIRES DATE DU 22. JUIN 1646.

Ad Lib. XVI. pag. 169. Part. II.

De la même pag. 231.

COMME ce qui est contenu dans les dépesches des Sieurs Plénipotentiaires du cinquiéme du courant, & dans celle du quatorziéme, que Saladin a depuis apporté, se reduit à trois chefs principaux, l'un de l'état où est la négociation de la paix dans l'Empire, le second de la conduite que tiennent les Deputez de Messieurs les Etats avec la France, & le dernier touchant les affaires d'Espagne, on réduira aussi la réponse auxdits mémoires à ces trois points, sur lesquels sa Majesté a estimé devoir leur faire mander, cequi s'ensuit de ses sentiments & de ses intentions.

Et en premier lieu sur les offres de l'Empire elle ne peut assez loüer la con-

duite & l'adresse avec laquelle lesdits Sieurs Plénipotentiaires ont enfin porté toutes choses au point que sa Majesté pouvoit souhaiter pour la satisfaction dûe à cette Couronne; & elle reconnoit fort bien de quel mérite doit être le service qu'ils ont rendu de l'avoir assurée avec tant d'utilité & de gloire, malgré tous les obstacles que les Espagnols ont essayé d'y mettre, particulierement en la cession de Brisach, qu'ils n'ont pû empescher, quoyqu'ils n'y ayent rien oublié.

Cependant la méthode que lesdits Sieurs Plénipotentiaires ont prise de tenir ferme en certains points, & de les laisser indécis jusques à ce que les Imperiaux se mettent à la raison sur d'autres, ne pouvoit être meilleure & produira même ce bon effet (quand nous viendrons à en relâcher) que nous pourrons avec plus de liberté convier les Suedois par nôtre exemple à se relacher aussi de leur côté de la pluspart de leurs prétentions, qui certainement sont exorbitantes, & qui font grande peine à la Reine, parcequ'elle voit qu'elles tendent principalement à relever le parti Protestant en Allemagne, par l'abaissement des Princes Catholiques.

La seule considération qui a porté la France dans le commencement & les progrés de cette guerre à joindre ses armes avec celles de Suede & des autres Protestants, a été la nécessité absolüe qu'elle avoit de moderer la puissance de la Maison d'Autriche, qui alloit s'augmentant chaque jour aux depens des autres Princes, & qui visoit à s'accroitre aussi aux nôtres & à se rendre à la fin maitresse de tout, si elle eut pû. Mais aujourd'huy dans l'état ou sont les affaires, il y a raison de craindre, dans l'Allemagne, la trop grande puissance du parti Protestant, soutenu comme il est de la Couronne de Suede, qui s'est rendue considerable, & qu'on voit mépriser les grands avantages qui luy sont offerts pour la paix, connoissant la facilité qu'elle peut rencontrer, dans la continuation de la guerre, de relever toûjours de plus en plus ledit parti, pour la ruine des Catholiques; de façon que si l'ambition demesurée de la Maison d'Autriche nous a obligez de nous servir de tous moyens pour luy former des obstacles; nous ne devons pas nous endormir, lorsque nous reconnoissons que l'application & la passion, avec laquelle les Protestants tachent de se rendre redoutables, ne sont pas moins à craindre; d'autant plus qu'outre la raison d'Etat que nous avions seulement à l'égard de ladite Maison d'Autriche, nous avons à present celle de la défense & de la conservation de nôtre Réligion, pour nous opposer aux desseins des Protestants.

Et comme sous cette couverture de la Religion, l'Espagne a toûjours procuré son agrandissement, la Suede aujourd'huy procure effectivement les avantages de la sienne sous prétexte de sa grandeur, & nous fait servir à son dessein contre nôtre propre interêt & nôtre intention. Cela donne beaucoup d'inquiétude à la Reine, & quoique sa Majesté connoisse bien que les remedes au mal sont difficiles, neantmoins Elle espere de la prudence & du zéle de Messieurs les Plénipotentiaires qu'ils pourront prendre des biais qui donneront lieu de le diminuer, si on ne le peut oster tout-à-fait.

Sa Majesté recommande pour cet effet auxdits Sieurs Plénipotentiaires de se bien souvenir de ce qu'elle leur a deja mandé sur ce point, & juge que si les Ministres de Suede persistent dans les hautes prétentions qu'ils ont mises en avant depuis peu, & qui seroient d'un préjudice irréparable pour l'Eglise Catholique, on pourra leur faire entendre dans les termes qui seront estimez les plus convenables, que la France n'est pas résolüe de les seconder dans le dessein qu'ils temoignent avoir de ruiner la Religion Catholique en Allemagne, & que non seulement l'obligation de nos traitez ne porte rien de semblable, mais qu'ils y sont positivement contraires, & qu'enfin ni par bienséance ni par raison nous ne pouvons adhérer à leur conduite ni la favoriser, tant qu'elle interessera si notablement la pieté de leurs Majestés & leur conscience.

On peut remontrer cela amiablement, & le faire même avec plus de force & de vigueur, s'il est nécessaire, sans courir risque d'aucun inconvenient, dans la ferme résolution que le Sieur Chanut nous assûre continuellement qu'il rencontre en la Reine de Suede & en ses principaux Ministres d'observer inviolablement l'alliance, & en cecy nous ne pretendons rien qui ne soit conforme à nos traitez.

ECRIT

Digitized by Google

ECRIT ENVOYE EN COUR AVEC LA DEPECHE DU 9. JUILLET 1646.

Ad Lib. XVI. pag. 174. Part. II.

De la même p. 243.

Il y a quelque diversité d'avis sur l'offre qui nous a été faite par les Imperiaux.

Il y en a qui croyent (& plusieurs Allemands sont de cette opinion) qu'il seroit plus avantageux au Roy de retenir les païs qu'on laisse à sa Majesté, en Fief, & de relever de l'Empire à condition d'avoir séance & voix dans les Diétes, que de les posseder en toute souveraineté & ne point dépendre de l'Empereur.

Ils disent que cela nous donneroit plus de familiarité avec les Allemands qui nous considereroient à l'avenir comme leurs Compatriotes & comme Membres de l'Empire; que cette qualité pourroit un jour servir de degré à nos Roys pour monter à l'Empire & pour l'oster à une Maison, dont la grandeur nous est suspecte.

Que cela donneroit moyen aux Princes d'Allemagne de traiter plus librement avec nos Roys toutes sortes de conféderations & d'unions, sans que l'Empereur le pût trouver mauvais ni l'empêcher. Cequi n'arrivera pas de même tandis qu'on ne pourra les considerer que comme Princes étrangers, qui ne possedent rien dans l'Empire.

Que pouvant envoyer des Députez dans toutes les Diétes, nous aurons moyen de sçavoir tout cequi s'y passera, de traverser les desseins de la Maison d'Autriche, & de remédier de bonne heure à ceux qui pourront être formés contre la France.

Que l'offre de laisser au Roy en toute souveraineté les Païs qui luy seront cédez est bien avantageuse aux Empereurs & aux Princes de sa Maison; mais elle n'est pas si agréable au reste de l'Empire, que si on ne faisoit point ce démembrement.

Mais quand tout cela seroit encor plus considerable, la pluspart des Allemands disant qu'on ne sçauroit posséder les païs cédez en fief relevant de l'Empire & les incorporer à la Couronne; mais qu'il faudroit en ce cas-là les limiter à la ligne de Bourbon; cela fait cesser la raison de douter, n'y ayant personne qui puisse croire qu'il soit plus avantageux (pour quelque consideration que ce soit) de posséder un païs qui releve de l'Empire, & qui luy peut retourner un jour par le defaut d'un certain nombre de personnes, que de le posséder en toute souveraineté sans qu'il puisse jamais être démembré de la Couronne; vû que de cette sorte la France reprendra ses anciens limites, lorsque l'absoluë & indépendante souveraineté de nos Rois s'etendra jusques au Rhin.

Ceux qui ont mis en avant les considérations cy-dessus couchées en premier lieu, & en faveur du premier avis, ajoutent qu'en cas que l'Alsace ne puisse être laissée à sa Majesté & à ses successeurs Roys à la Couronne de France en fief de l'Empire, personne ne doute icy qu'il ne vaudroit mieux l'avoir pour toûjours en souveraineté. Mais comme il y a grande apparence que la Pomeranie demeurera à perpétuité à la Couronne de Suede & ne laissera pas de relever de l'Empire, la même chose ne pourroit-elle pas être accordée à la France?

Le prétexte que les Empereurs ont pris d'assister le Roy d'Espagne des forces de l'Empire, c'est que ce Roy en est membre. Cela se voit dans les Protocolles des Diétes, & cela a servi jusques icy à tromper la crédulité de beaucoup d'Allemans.

Si nos Roys étoient Membres de l'Empire, ou ils en tireroient la même assistance ou au moins ils empêcheroient que l'Empereur ne s'interessât contre eux, & le prétexte susdit cesseroit entierement, cequi ne seroit pas un petit avantage.

Charles-Quint auroit pû aisément faire passer à ses Successeurs la Comté de Bourgogne en souveraineté, s'il y avoit trouvé quelque profit. Mais au contraire il a pris grand soin de l'attacher davantage à l'Empire, & de la mettre sous sa garde & protection par la transaction faite à Augsbourg l'an mil cinq cens quarante-huit, en vertu de laquelle les Imperiaux prétendent encore aujourd'huy qu'ils ne peuvent pas s'obliger à n'assister point le Roy d'Espagne contre la France.

Si François premier eût été Prince de l'Empire, la prudence de la Reine ne seroit pas aujourd'huy si occupée à réparer les fautes & les disgraces de ce Prince, qui ont tant coûté à la France &

& il auroit eu sur la Maison d'Autriche les avantages qu'elle a pris sur luy.

L'histoire nous apprend que les Ambassadeurs de France n'ont pas été toûjours ouïs dans les Diétes de l'Empire. On a quelque fois envoyé au devant d'eux leur dire qu'ils eussent à se retirer & quelque fois on les a congédiez bien honteusement en leur déclarant que le Roy de France n'a que voir dans les affaires d'Allemagne. L'état glorieux ou sont maintenant les nôtres ne laisse rien concevoir de tel. Il est neantmoins bon d'examiner si le tems avenir ne peut pas dans quelques intervalles étre aussitôt semblable au passé qu'au présent.

Il y auroit plus de seureté à l'acquisition de l'Alsace tenüe en fief. Car de cette sorte l'intérêt du Roy sera meslé avec l'interêt commun de tous les Princes & Etats de l'Empire; & s'il arrivoit dans cinquante ans quelque trouble ou guerre civile en France on connoîtroit alors les desavantages d'avoir détaché du corps de l'Empire un païs si éloigné du cœur de Royaume.

Si le Roy est souverain en ce païs là, il sera suspect à tous les voisins, Princes, Comtes & Villes de l'Empire, qui craindront incessamment la perte de leur liberté, au lieu que s'il y est en qualité de Landgrave d'Alsace, il sera respecté & aimé d'eux tous. Au premier cas, ils ne songeront qu'à remettre les choses comme elles ont été cydevant. Au second ils trouveront leur compte à maintenir sa Majesté en la possession de l'Alsace & de Brisach.

L'éclat de la souveraineté le devroit tant moins emporter sur le solide & l'utile, que nous suivrions en cela le desir de nos ennemis & accepterions cette liberalité d'une main si suspecte.

Ce n'est pas qu'en la refusant l'on ne fût exposé à un autre blâme d'avoir rendu volontairement le Roy feudataire & vassal d'un autre Prince & qu'on ne sçut bien marquer la différence qu'il y a pour le Roy d'Espagne qui releve la Bourgogne des Empereurs, qui est, qu'ils sont toujours de sa Maison, aulieu qu'au contraire, si l'Alsace demeure fief de l'Empire, on nous fera tous les jours des querelles d'Allemand, on pourra mettre nos Roys au Ban de l'Empire, &c.

Il faut avoüer que c'est une question trés difficile à résoudre, & que le choix quel qu'il puisse être, laissera matiere de repréhension. Mais puisqu'il faut prendre parti; il semble que le plus sûr & le plus utile, est la plus certaine régle dans les affaires d'Etat.

LETTRE DE MESSIEURS LES PLENIPOTENTIAIRES A LA REINE DATEE DU 17 SEPTEMBRE 1646.

Ad Lib. XVII. pag. 177. Part. II.

Madame

De la même pag. 177.

Nous dépêchons à Vôtre Majesté le Sieur d'Herbigni pour luy porter les Articles dont nous sommes convenus avec les Imperiaux. Chacun espere que la conclusion de la paix dans l'Empire suivra bientôt aprés, ou du moins s'il falloit demeurer en armes, ce ne sera plus pour les interêts particuliers de la France; mais pour la satisfaction du public & des Alliez. Cela fait voir à toute l'Europe combien les intentions de Vôtre Majesté ont toûjours été portées à la paix, puisqu'elle a été la premiere à demeurer d'accord des conditions qui la peuvent donner. Et les ennemis de l'Etat, qui s'efforçoient de persuader le contraire, n'auront pas le moyen de se prévaloir de cet artifice.

Philipsbourg est laissé à la Couronne par un droit perpétuel de garde & de protection, avec la liberté du passage pour les troupes & pour tout cequ'il sera besoin d'y envoyer. Brisach & tout son territoire, les deux Alsaces & le Suntgau sont accordez aux conditions que Vôtre Majesté a déja sçües.

Les fortifications de Benfeldt & du Fort de Rhinaw, de Saverne, & du Château Dambach, qui pouvoient troubler la possession de ce païs nouvellement conquis, doivent être démolies.

Mais cequi n'est gueres moins à estimer, c'est, Madame, qu'un droit de prétention sur les trois Evêchez, (qui a été le seul jusques à présent, & qui étoit bien racourci) est aujourd'huy chan-

changé en une souveraineté absoluë & independante qui s'étend aussi loin que les trois Diocéses. Encore que nous ayons bien connu d'abord l'importance de cette acquisition, nous avons témoigné pendant quelque tems de la mépriser, jusques à ce que nous ayons été assurez du reste.

Pignerol & Moyenvic demeurent aussi au Roy en toute souveraineté, avec la cession des droits de l'Empereur & de l'Empire.

Il est vray, Madame, que sa Majesté est chargée des deux tiers des dettes qui se payoient par les Receveurs comptables à la Chambre d'Ensisheim, parce que tenant les deux tiers des Provinces qui composoient le ressort de cette Chambre, & l'autre tiers étant restitué á la Maison d'Inspruck, la raison veut que chacun porte les charges à proportion de cequi luy demeure.

La récompense des Archiducs a été arrêtée à trois millions de livres, quoique nous eussions pouvoir d'accorder jusques à six millions. Mais en cela, Madame, comme en l'acquisition de Philipsbourg, si nous avons péché contre nos ordres, Vôtre Majesté aura de la bonté assez pour nous le pardonner.

Messieurs les Médiateurs sont demeurés dépositaires de l'écrit dont copie sera cy-jointe. Nous avons fait mettre en marge ce qui sert pour l'explication de chaque article.

Enfin, Madame, si Dieu benit ce qui est par sa grace heureusement commencé, Vôtre Majesté aura cette gloire que dans un tems de Minorité (où le comble des souhaits a toûjours été de pouvoir conserver l'Etat en son entier) elle aura non seulement étendu les limites de la France jusques à ses plus anciennes bornes, mais encore acquis deux places trés importantes sur le Rhin; & que cette dangereuse communication des forces de la Maison d'Autriche, qui a donné tant de crainte à nos Peres, se trouve aujourd'huy rompüe & discontinuée par le soin & la prudente conduite de vôtre Majesté.

Nous partons de Munster pour aller voir Messieurs les Plénipotentiaires de Suede à Osnabrug, & essayer de vaincre les difficultez qui restent pour leur accommodement. Nous y ménagerons autant qu'il sera possible les interéts de la Religion, selon les pieuses & saintes intentions de Vôtre Majesté, qui sera considerée desormais dans cette assemblée comme l'Arbitre de tous les différents qui y sont. Nous la supplions trés humblement de croire que nous n'omettrons rien de nôtre part de ce qui pourra servir à la perfection de cette affaire, & que nous sommes &c.

DECLARATIO ELECTORUM, PRINCIPUM ET STATUUM IMPERII SUPER SATISFACTIONE GALLICA

DATA OSNABRUGIS $\frac{12}{22}$ AUGUSTI 1648.

Ad Lib. XVII. pag. 185. Part. II.

Ex Libro cui titulus Nullitas & iniquitas reunionum Alsatiæ pag. 31.

ELECTORUM Principum ac Statuum Sacri Romani Imperii Legati consentiunt, ut Articulus de satisfactione Gallicana instrumento pacis iisdem verbis inseratur, quibus die $\frac{11}{21}$ Novembr. Anno 1647. Monasterii formatus est, & eatenus assecurationem promittunt, si modò ut declaravit Dominus Plenipotentiarius Gallicus, cum Sacræ Cæsareæ Majestatis assensu Christianissimus Rex & Regnum Galliæ Alsatiam cum Suntgovia & præfectura Hagenoensi, supremo ejus Dominio apud Imperium permanente, eâdem formâ, qua hactenus eam Archiduces Austriæ possederunt, ab Imperatore & Imperio Romano, tanquam feudum perpetuum & immediatum, Landgraviatûs titulo recognoscat, & Domino Episcopo Basiliensi, circa Comitatum Ferretanum satisfiat; fruatur autem in eo Christianissimus Rex ejusque successores, superioritatis & territorii jure omnibusque prærogativis, exemptionibus & privilegiis, quibus Archi-Duces Austriæ, cum possederunt dictum Landgraviatum, sunt gavisi, & ad Comitia Imperii Romani, titulo Landgraviorum Alsatiæ vocentur, atque votum &

Digitized by Google

& sessionem habeant eo loco, de quo, ut etiam cui circulo Imperii Romani Alsatia in posterum accenseri debeat, proximis Comitiis convenietur; cum præterea in articulo de satisfactione Gallicana & cessionum formulis, quæ eo nomine exhiberi debent, nonnulla obscurius posita sunt, Regii vero Plenipotentiarii mentem Christianissimi Regis semper ita explicarunt, quod nullum prorsus Statibus Imperii Romani per satisfactionem Gallicanam præjudicium fieri debeat; idcirco Electorum, Principum, & Statuum Legati, declarant, neque alia intentione atque sensu in supradictam satisfactionem & insertionem, ut & in clausulam salvis tamen iis &c. Articulo de assecuratione positam consentiunt, quam ut primò Christianissimus Rex Regnumque Galliæ, habeat & retineat quidem supremum Dominium Episcopatuum, Metensis, Tullensis, & Verodunensis, verum illud, ut & Regia Jurisdictio exerceantur eatenus, quatenus exercita fuerunt, ante hos motus, nec juris Diœceani, aut feudalitatis, sive ullo alio prætextu extendantur, ultra ipsorum proprium territorium aut in ea feuda, quæ Status Imperii Romani comprehensa immediata Imperii Nobilitate, à dictis Episcopatibus recognoverunt, vel adhuc habeant recognoscenda.

Secundò, quoties mentio fit in Articulo satisfactionis, vel cessionum litteris, superioris & inferioris Alsatiæ, Suntgoviæ, & Provincialis Præfecturæ Hagenoensis, nihil aliud eo nomine translatum & cessum intelligatur, quàm quæ ad Domum Austriacam spectaverunt, atque ab ea cedi potuerunt, nec cessio hæc ullum præjudicium afferat ulli Statuum, vel etiam immediatæ Nobilitati & in sua libertatis & immedietatis erga Imperium Romanum possessione, vel juribus & bonis ubicumque sitis.

Tertiò, ipsi Status Provinciales Landsassii, & subditi cessarum ditionum, sua jura, Privilegia, & possessiones, usum etiam atque exercitium tam in Ecclesiasticis, & ipsa Religione, quam in politicis juxta hanc pacificationem retineant.

Quartò, quæ in Sylva-Nigra, Ortnavia vel alibi ad Domum Austriacam, vel alios Status, comprehensa Nobilitate Immediata, aut quemvis mediatum pertinent, suum cuivis reddatur & restituatur. Osnabrugis d. 22, 12. Aug. Anno 1648.

EPISTOLA ELECTORUM PRINCIPUM ET STATUUM IMPERII AD REGEM CHRISTIANISSIMUM DATA MONASTERII WESTPHALIÆ 28. SEPTEMBRIS 1648.

Ad Lib. XVII. pag. 187. Part. II.

Ex Libro cui titulus nullitas & iniquitas reunionum Alsatiæ. p. 29.

DIUTURNO ac salutari pacificationis opere, Divina favente Clementia, eo perducto ut quantum Cæsaream & Regiam Sueci Majestates concernit, omnibus suis numeris sit absolutum, Colophonem ei Gallicorum negotiorum perfectione imponere, atque publicis calamitatibus, quibus Germania tam miserè huc usque conflictata est, finem facere contendentibus, obstitit nobis præter spem & expectationem satisfactionis Gallicæ ante annum circiter Monasterii, inter Cæsareæ & Regiæ vestræ Majestatis Plenipotentiarios, inita conventio. Quis scopus, ac quæ intentio armorum Gallicorum, ab initio horum motuum fuerit, publica litterarum nec unquam intermoritura loquuntur monumenta, nimirum nihil aliud, quam ut Statibus Romani Imperii sua jura, Dominia atque libertates, in quibus illa securitas, tam Imperii quam vicinorum, præsidii non parum collocavit, restituantur, atque eo modo sarta tecta maneant, quo ante hos motus constitêre: nec tamen renuimus, quin propter tres illos Episcopatus, Metensem, Tullensem & Verodunensem quatenus illi cum territoriis, aut districtibus eorum ante hos motus possessi fuerunt, etiam quantum in nobilissima Germaniæ Provincia Alsatia, Domus Austriaca hactenus hæreditariè possedit, satisfactionis loco cedat, ut tamen omnibus ac quovis tempore constare de hac nostra voluntate queat, scripto eam comprehendimus, atque Regiæ Majestatis vestræ Plenipotentiario Illustrissimo Domino Comiti de Servien &c. per manus Excellentissimi Domini Salvii, tradi fecimus: verum ut juxta tenorem adjunctæ copiæ ipsi satisfactionis contextui generalius loquenti declarationem hanc nostram

ſtram & conſenſum adderet, impetrare ab ipſo defectum mandati jugiter allegante, non potuimus. Dehinc non exiguâ negotio pacificationis remorâ injectâ, rem omnem ad Regiam Majeſtatem veſtram perferre neceſſarium eſſe duximus: nulli dubitantes, quin conſenſum hunc noſtrum æquitati conſentaneum, atque ita comprehenſura ſit ut deſiderari a nobis hac in parte ulterius nihil queat. Sane quemadmodum Domini Cæſareani ſeſe plus juris quam Domui Auſtriacæ in Alſatia hactenus competiit, & olim Epiſcopi in prædictis Epiſcopatibus poſſederunt in Coronam Galliæ transferre neque voluiſſe, neque potuiſſe, seriò adfirmant, eoque nomine ad fidem protocollorum provocant, ita nec in noſtra ſitum eſt poteſtate, ulli Conſtatuum Imperii præripere, quæ neque nobis accepta fuerunt, neque precariò ſed ſuo jure poſſident. Idque prout ſperamus, tantò minus Regia Majeſtas veſtra à nobis exiget, quo magis compertum exploratumque habemus, eandem ſuſcepiſſe arma non ad infringendum, ſed recuperandum & conſervandum Jura Imperii & Statuum ſeu amicorum & ex parte confœderatorum Coronæ Gallicæ.

Ut igitur tractatus pacis eò citius ad optatum perduci finem, & patria noſtra ex diuturnis bellorum tempeſtatibus in portum tranquillitatis venire queat, pro ea, qua publici boni gratia urgemur, fide & ſollicitudine, communi omnium Ordinum ac Statuum Imperii nomine certo confidimus, & rogamus, ut Regia veſtra Majeſtas immutabili huic noſtræ declarationi, utpote legibus Imperii, Juribus Statuum, intentioni Dominorum Cæſareanorum, & promiſſionibus Regiis, per literas & Legatos ſæpiſſime iteratis, omnimodo conformi, locum relinquat, nec contra illam ſupra memoratam conventionem ullo modo extendi patiatur, atque ita quod ſubinde palam profeſſa eſt, re ipſa comprobet, nihil ſibi tranquillitate Orbis Chriſtiani prius eſſe, nihil antiquius. Nos nihil intermittemus eorum, quæ à nobis conferri illuc poterunt, omniaque fauſta ac ſalûtaria inſimul toto pectore adprecantes, quavis inter manus naſcente occaſione teſtatum reddere cupimus quàm ſimus.

Dabantur Monaſterii Weſtphal.
d. 28. Septembr. 1648.

Regiæ Majeſtatis Veſtræ

Humillimi & ad officia paratiſſimi

Sacri Romani Imperii Electorum, Principum ac Statuum, ad hoſce generales pacis Tractatus Deputati, Conſiliarii & Legati.

EX INSTRUMENTO PACIS MONASTERIENSIS.

Ad Lib. XVII. pag. 188. *Part. II.*

§. 73. Imperator pro ſe totaque Sereniſſima Domo Auſtriaca, itemque Imperium cedunt omnibus juribus, proprietatibus, dominiis, poſſeſſionibus ac juriſdictionibus, quæ hactenus ſibi, Imperio & Familiæ Auſtriacæ competebant in oppidum Briſacum, Landgraviatum ſuperioris & inferioris Alſatiæ, Suntgoviam, Præfecturamque Provincialem decem Civitatum Imperialium in Alſatia ſitarum, ſcilicet Hagenaw, Colmar, Schlettſtat, Weiſſenburg, Landaw, Obernheim, Rosheim, Münſter in Valle S. Gregorii, Keiſersberg, Turingheim, omneſque pagos, & alia quæcunque jura, quæ a dicta Præfectura dependent, eaque omnia & ſingula in Regem Chriſtianiſſimum Regnumque Galliarum transferunt, ita ut dictum oppidum Briſacum cum villis Hochſtatt, Niederrimſing, Harten & Acharren, ad communitatem Civitatis Briſacenſis pertinentibus, cumque omni territorio & banno, quatenus ſe ab antiquo extendit, ſalvis tamen ejuſdem Civitatis privilegiis & immunitatibus ante

ante hac a Domo Austriaca obtentis & impetratis.

§. 74. Itemque dictus Landgraviatus utriusque Alsatiæ & Suntgoviæ; tum etiam Præfectura Provincialis in dictas decem Civitates & loca dependentia, itemque omnes Vasalli, Landsassii, subditi, homines, oppida, Castra, villæ, arces, sylvæ, forestæ, auri, argenti, aliorumque mineralium fodinæ, flumina, rivi, pascua, omniaque jura, regalia & appertinentiæ, absque ulla reservatione cum omnimoda jurisdictione & superioritate, supremoque dominio à modò in perpetuum ad Regem Christianissimum, Coronamque Galliæ pertineant, & dictæ Coronæ incorporata intelligantur absque Cæsaris, Imperii, Domusque Austriacæ vel cujuscunque alterius contradictione. Adeò ut nullus omnino Imperator aut familiæ Austriacæ Princeps quicquam juris aut potestatis in eis præmemoratis partibus cis & ultrà Rhenum sitis, ullo unquam tempore prætendere vel usurpare possit aut debeat.

§. 75. Sit tamen Rex obligatus eis omnibus & singulis locis Catholicam conservare Religionem, quemadmodum sub Austriacis Principibus conservata fuit, omnesque, quæ durante hoc bello novitates irrepserunt, removere.

§. 79. Ad majorem supradictarum cessionum & alienationum validitatem, Imperator & Imperium, vigore præsentis transactionis expressè derogant omnibus & singulis prædecessorum Imperatorum, Sacrique Romani Imperii decretis, constitutionibus, statutis & consuetudinibus, etiam juramento firmatis aut in posterum firmandis, nominatimque Capitulationi Cæsareæ, quatenus alienatio omnimoda bonorum & jurium Imperii prohibetur, simulque in perpetuum excludunt omnes exceptiones & restitutionis vias, quocunque tandem jure titulove fundari possent.

§. 87. Teneatur Rex Christianissimus non solùm Episcopos Argentinensem & Basiliensem, cum Civitate Argentinensi, sed etiam reliquos per utramque Alsatiam Romano Imperio immediate subjectos Ordines, Abbates Murbacensem & Luderensem, Abbatissam Andlaviensem, Monasterium in Valle S. Gregorii Benedictini Ordinis, Palatinos de Lutzelstein, Comites & Barones de Hanaw, Fleckenstein, Oberstein, totiusque Inferioris Alsatiæ Nobilitatem, item prædictas decem Civitates Imperiales, quæ Præfecturam Hagenoensem agnoscunt, in ea libertate & possessione Imedietatis erga Imperium Romanum, quâ hactenus gavisæ sunt, relinquere: ita ut nullam ulterius in eo Regiam superioritatem prætendere possit, sed iis juribus contentus maneat, quæcunque ad Domum Austriacam spectabant, & per hunc pacificationis tractatum Coronæ Galliæ ceduntur. Ita tamen, ut præsenti hac declaratione nihil detractum intelligatur de eo omni supremi Dominii jure, quod supra concessum est.

§. 88. Item Rex Christianissimus pro recompensatione partium ipsi cessarum, dicto Domino Archiduci Ferdinando Carolo solvi curabit tres Milliones librarum Turonensium annis proxime sequentibus, scilicet, millesimo sexcentesimo quadragesimo nono, quinquagesimo, & quinquagesimo primo in festo S. Joannis Baptistæ, quolibet anno tertiam partem in moneta bona & proba Basileæ, ad manum Domini Archiducis ejusve Deputatorum.

EX INSTRUMENTO PACIS OSNABRUGENSIS.

Ad Lib. XVII. pag. 189. Part. II.

Art. V. §. 1.

TRANSACTIO anno millesimo quingentesimo quinquagesimo secundo, Passavii inita, & hanc anno millesimo quingentesimo quinquagesimo quinto secuta pax Religionis, prout ea anno millesimo quingentesimo sexagesimo sexto Augustæ Vindelicorum, & post in diversis Sacri Romani Imperii Comitiis universalibus confirmata fuit, in omnibus suis Capitulis, unanimi Imperatoris, Electorum, Principum & Statuum utriusque Religionis consensu initis ac conclusis, rata habeatur, sancteque & inviolabiliter servetur. Quæ vero de nonnullis in ea articulis controversis, hac transactione communi partium placito statuta sunt, ea pro perpetua dictæ pacis declaratione, tam in judiciis, quam alibi observanda habebuntur, donec per Dei gratiam de Religione ipsa convenerit, non attenta cujus-

Digitized by Google

cujusvis seu Ecclesiastici seu Politici, intra vel extra Imperium, quocunque tempore interposita contradictione vel protestatione, quæ omnes inanes & nihili, vigore horum declarantur. In reliquis omnibus autem inter utriusque Religionis Electores, Principes, Status omnes & singulos sit æqualitas exacta, mutuaque, quatenus formæ Reipublicæ, constitutionibus Imperii & præsenti conventioni conformis est, ita ut quod uni parti justum est, alteri quoque sit justum, violentiâ omni & viâ facti ut aliàs, ita & hic inter utramque partem perpetuò prohibitâ.

§. 16. In omnibus Archiepiscopatibus, Episcopatibus, & reliquis fundationibus immediatis, jura eligendi & postulandi juxta cujusque loci consuetudines & statuta antiqua, illibata maneant, quatenus illa Imperii constitutionibus, transactioni Passaviensi, paci religiosæ, & inprimis huic declarationi & transactioni sunt conformia, & intuitu Archiepiscopatuum & Episcopatuum Aug. Confess. addictis permanentium, ea nihil in se contineant illi Confessioni adversum, sicut etiam pariter in Episcopatibus & Ecclesiis, in quibus Catholicis & Aug. Confess. Ordinibus mixta jura admittuntur, statutis antiquis nihil de novo admisceatur, quod Catholicorum vel Aug. Conf. addictorum conscientiam & causam pro cujusque parte lædere, eorumve jus imminuere possit.

§. 25. Quæcunque Monasteria, Collegia, Ballivias, Commendas, Templa, Fundationes, Scholas, Hospitalia, aliave bona Ecclesiastica mediata, ut & eorum reditus, juraque quocunque ea nomine appellata fuerint, Aug. Conf. Electores, Principes, Status, anno millesimo sexcentesimo vigesimo quarto, die prima Januarii, possederunt, eadem omnia & singula sive retenta semper, sive restituta, sive vigore hujus transactionis restituenda, iidem possident, donec controversiæ Religionis amicabili partium compositione universali definiantur, non attentis exceptionibus sive ante, sive post transactionem Passaviensem aut Pacem Religiosam reformata & occupata, aut quod non de vel in territorio Aug. Conf. Statuum, vel exempta, vel aliis Statibus jure Suffraganeatûs, Diaconatûs, aliave quavis ratione obligata fuisse dicuntur, unicum solumque hujus transactionis, restitutionis, observantiæque futuræ fundamentum sit die prima Januarii, anno millesimo sexcentesimo vigesimo quarto habita possessio, irritis prorsus exceptionibus quæ ex introducto alicubi locorum exercitio interimistico, vel anterioribus aut secutis pactis generalibus aut specialibus transactionibus vel litibus motis, causisve decisis, vel etiam decretis, mandatis, rescriptis, paritoriis, reversalibus, litis pendentiis vel aliis quibuscunque prætextibus & rationibus desumi possent. Ubi igitur supradictorum omnium bonorum, eorundem pertinentium, fructuumve Aug. Conf. Statibus aliquid quovis modo prætextu sive judicialiter sive extrajudicialiter a dicto tempore interversum, aut ademptum est, omnino absque mora & indistincte (interque illa specialiter etiam Monasteria, Fundationes atque bona Ecclesiastica omnia & singula a Principe Würtembergico anno millesimo sexcentesimo vigesimo quarto possessa) cum suis pertinentiis, reditibus & accessionibus ubicunque sitis; una cum amotis documentis in priorem statum restituantur. Nec Augustanæ Confessioni addicti posthac inhabita vel recuperata possessione ullo modo turbentur, sed ab omni persecutione juris & facti perpetuò tuti sint, donec controversiæ Religionis compositæ fuerint.

§. 26. Omnia quoque Monasteria, fundationes & sodalitia mediata, quæ die prima Januarii, Anno millesimo sexcentesimo vigesimo quarto Catholici realiter possederunt, possideant & ipsi similiter, utut in Aug. Conf. statuum territoriis & ditionibus ea sita sint non tamen in alios Religiosorum ordines, quam quorum regulis primitùs dicata sunt, commutentur: nisi talium Religiosorum Ordo plane interciderit. Tunc enim Magistratui Catholicorum liberum esto, ex alio in Germania ante dissidia Religionis exorta, usitato ordine novos Religiosos substituere. In quibuscunque verò fundationibus, Ecclesiis Collegiatis, Monasteriis, Hospitalibus ejusmodi mediatis Catholici & Aug. Confess. addicti promiscuè vixerunt, vivant etiam post hac promiscuè numero prorsus eodem, qui die prima Januarii, Anno millesimo sexcentesimo vigesimo quarto ibidem repertus fuit, publicum etiam Religionis exercitium idem maneat, quod quovis in loco dicto anno dieque usitatum fuit absque unius vel alterius partis impedimento. In quibuscunque etiam fundationibus mediatis Anno millesimo sexcentesimo vigesimo quarto die prima Januarii Sacra Cæsarea Majestas primarias preces exercuit, exerceat eas & in posterum, ad modum circa bona immediata superius explicatum.

PROVISION DE L'OFFICE DE GRAND-BAILLY DE HAGUENAU POUR MONSIEUR LE PRINCE D'HARCOURT.

Ad Lib. XVIII. pag. 198. Part. II.

1651. Ex Actis & Apologia Civitatis Colmariensis &c.

LOUIS par la Grace de Dieu Roy de France & de Navarre &c. A tous ceux qui ces présentes verront Salut. L'état & office de Bailly d'Haguenau en Alsace étant vaquant ; pour n'y avoir pas encore été pourveu par nous ; & jugeans nécessaire pour le bien de nôtre service, d'y etablir une personne, qui ait toutes les bonnes qualités, requises pour s'en bien acquitter : nous avons estimé ne le pouvoir faire plus dignement, qu'en le donnant à nôtre trés cher & trés amé Cousin, Henry de Lorraine, Comte de Harcourt, Grand-Escuyer de France, nôtre Lieutenant-Général en nos Armées de deça, auquel nous avons donné la charge de Gouverneur & nôtre Lieutenant-Général en la Haute & Basse-Alsace, pour la connoissance que nous avons de sa qualité, capacité, vertu, expérience en toutes choses, & de sa bonne conduite, & pour l'entiere confiance, que nous prenons en sa fidelité & affection en nôtre service, dont il a rendu, & rend continuellement des preuves singulieres à nôtre entiere satisfaction, & celle du Publique, dans le commandement de nos Armées, & en des charges & employs importants. A ces causes & autres bonnes considerations à ce nous mouvans, de l'avis de la Reine Régente, nótre trés honorée Dame & Mere, nous avons à nôtre dit Cousin le Comte de Harcourt donné & octroyé, donnons & octroyons par ces présentes, signées de nôtre main, le dit etat & office de Bailly de Haguenau, pour l'avoir, tenir, & doresenavant exercer, en joüir, & ce aux honneurs, autoritez, prérogatives, préeminences, privileges, franchises, libertés, gages, droits, fruits, profits, revenus, emolumens y appartenans, dont ont joüy, on deu jouir, les Titulaires & Possesseurs dud. office, tant qu'il nous plaira. Si donnons & mandons à nôtre trés cher & feal, le Sieur Seguier, Chancelier de France, que de nôtre dit Cousin, pris & receu le serment en tel cas requis & accoûtumé, il le mette & institue de par nous en possession & joüissance dudit etat & office de Bailly d'Haguenau, & d'iceluy, ensemble de tout le contenu cy-dedans, le fasse, souffre & laisse joüir & être pleinement & paisiblement, & à luy obeïr & entendre és choses touchant & concernant ledit état & office de tout & ainsi qu'il appartiendra. Mandons en outre aux Receveurs de nôtre Domaine auxdits lieux, & à tous autres comptables, qu'il appartiendra, que lesdits gages & droits accoûtumez & attributs audit état & charge, ils le payent, baillent & delivrent à nôtre Cousin aux termes & à la maniere accoûtumée, à commencer du jour & datte de la présente, apportans lesquelles, ou copie d'icelle collationée deüement, pour une fois seulement, avec les quittances de nôtre dit Cousin sur ce suffisantes. Nous voulons que tout ce qui luy aura été payé & delivré à l'occasion susd. soit passé & alloué en la dépence de leurs comptes par tout, où besoin sera. Car tel est nôtre plaisir. En témoignage de quoy nous avons fait mettre nôtre seel à ces présentes. Donné à St. Germain en Laye le vingtiéme jour d'Avril l'an de grace, mille six cens quarante-neuf, & de nôtre Régne le sixiéme. Signé Loüis & sur le replis, par le Roy la Reine Régente, sa Mere présente, Le Tellier.

Et sellée du grand sceau en cire jaune sur double queüe, & à costé sur le replis est écrit, aujourd'huy onziéme jour de May, l'an quarante neuf, Monsieur le Comte d'Harcourt, dénommé en ces présentes lettres, a fait & presté le serment, qu'il est tenu faire pour raison de l'estat & office de Bailly d'Haguenau en Alsace, entre les mains de Mons. Seguier, Chevallier, Chancelier de France, Moy Secretaire du Roy & de ses finances & mond. Seigneur le Chancelier, par signé Devisot.

Collationé à l'original ce fait entendu par les Notaires du Roy nôtre Sire en son Chastelet de Paris, sous le troisiéme Juillet, mille six cens cinquante & un. D'aubanton. de Bauveau.

RE-

Digitized by Google

REVERSALES DE MONSIEUR LE PRINCE D'HARCOURT, COMME GRAND-BAILLY, DONNEES AUX DIX VILLES IMPERIALES D'ALSACE.

Ad Lib. XVIII. pag. 200. Part. II.

1653. Ibidem. NOus Henry Duc de Lorraine, Comte de Harcourt, de Brisone, d'Armaignac, de Marsan &c. Chevalier des Ordres du Roy, Pair & Grand-Escuyer de France, Gouverneur & Lieutenant-Général pour sa Majesté en la Haute & Basse-Alsace, Grand-Bailly de Haguenau, & Général des Armées de sad. Majesté, certifions par ces présentes signées de nôtre main, qu'entre les païs, terres & places cedées à sad. Majesté par le traité de la paix concluë à Munster le 24. Octobre mille six cens quarante-huit, la Landvogtey de Haguenau avec tout ce que de tems immémorial en a dépendu, luy ayant aussi été cédée, & sad. Majesté nous ayant octroyé provision pour administrer lad. Landvogtey, ainsi qu'elle l'a-été cy-devant par les autres Landvogts, particulierement par les Comtes Palatins du Rhin, & les Archiducs d'Autriche, & d'en joüir & user en même conformité, comme aussi de laisser lesd. Villes Imperiales (qui en dépendent avec leurs limites) dans leurs franchises, possessions, libertez & immédiatetez envers l'Empire, comme elles ont eu de tout tems, même de les y conserver & maintenir. Nous avons promis & promettons de protéger, deffendre & conserver de tout nôtre pouvoir la Ville de . . . qui est du nombre des dix Villes Imperiales, contre les violences, & injustices, qui luy pourroient être faites, anciennes coûtumes, titres & lettres, quelle a des Empereurs & Roys Romains, & promettons de ne donner aucunes lettres à nos serviteurs, ni à quique ce soit, pour prendre récompense de ses services, ny pour aucun autre sujet sur lad. Ville de . . . ni les Bourgeois d'icelle, ny conjointement avec aucune desd. autres dix Villes. Ce que nous promettons observer de bonne foy & sans aucune faute. Nous reconnoissons aussi que nous ne retenons lad. Ville de . . . par engagement, mais tout de même que les autres Landvogts nos prédecesseurs l'ont tenuë & administrée, & aux mêmes conditions, que les dix Villes ont promises & ont été tenües envers nosd. prédecesseurs Landvogts. Enfoy de quoy nous avons signé ces présentes, à icelles fait apposer nôtre sceau & contresigner par l'un de nos Secretaires à Brisach, l'onziéme jour de juillet, mille six cens cinquante-trois. Henry de Lorraine. Par Commandement de son Altesse F. Martinz.

EDIT DU ROY PORTANT CRÉATION D'UN CONSEIL PROVINCIAL EN ALSACE.

Ad Lib. XIX. pag. 205. Part. II.

1662. Ex Arch. publico. LOuis par la grace de Dieu Roy de France & de Navarre, à tous présens & à venir, salut. Aprés le traité de paix de Munster, & la cession qui nous fut faite pour lors de ce païs de la Haute & Basse-Alsace, Suntgau & Comté de Ferrette, voulant y établir un ordre pour y rendre la justice à nos Sujets desd. païs, nous y aurions créé & érigé par nôtre Edit du mois de Décembre 1657. un Conseil Souverain dans la Ville d'Ensisheim pour connoître & juger Souverainement & en dernier Ressort toutes les affaires & matieres dont connoissent nos autres Parlemens & Cours souveraines de nôtre Royaume. Mais maintenant qu'il a plû à Dieu de nous faire parvenir au but que nous nous sommes proposés depuis nôtre avénement à la Couronne de donner une bonne & assûrée paix à tous nos Peuples, nous aurions jugé à propos d'établir une même forme de justice dans tous les païs nouvellement unis à nôtre Couronne sous laquelle vivent si heureusement nos autres Sujets en établissant des Prévótez, Baillages, Présidiaux & Conseils provinciaux pour juger de leurs procés & différents en premiere instance, & les faisant ressortir par appel en nos Cours de Parlement: à ces fins & pour autres bonnes considerations

derations à ce nous mouvant, aprés avoir fait mettre cette affaire en délibération en nôtre Conseil où étoient la Reine nôtre trés honorée Dame & Mere, nôtre trés cher frere unique le Duc d'Orleans, plusieurs Princes & autres grands & notables personnages de nôtre dit Conseil, de leur avis, & de nôtre certaine science, pleine puissance & autorité Royale nous avons par nôtre présent Edit perpetuel & irrévocable éteint & supprimé, éteignons & supprimons ledit Conseil Souverain d'Alsace étably à Ensisheim par nôtre Edit du mois de Décembre mil six cens cinquante-sept; & au lieu & place d'iceluy avons créé érigé, & étably, créons érigeons & établissons un Conseil Provincial pour rendre la justice en premiere instance à nos Sujets desdits païs, dont la seance & residence actuelle sera dans ladite Ville d'Ensisheim, duquel Conseil Provincial les appellations releveront à l'avenir en nôtre Cour de Parlement de Metz conformément à nôtre présent Edit.

Et avons iceluy composé d'un President François de Nation, six Conseillers aussi François, & trois autres Conseillers Allemands originaires d'Alsace, un Procureur & un Avocat pour Nous, un Greffier, quatre Secretaires interpretes & trois Huissiers, tous lesquels Officiers nous avons créé & érigé, créons & érigeons en titre d'offices formés pour au nombre de neuf & même de sept connoître juger & décider de toutes matieres civiles & criminelles selon le Réglement fait par les ordonnances des Rois nos prédecesseurs & de Nous, & de toutes matieres civiles qu n'excéderont la valeur de 250. livres tournois pour une fois, ou de dix livres tournois de rente ou revenu annuel de quelle nature & qualité que soit le revenu, droit, profit, émolument, dépendant d'héritages nobles & roturiers qui n'excéderont la valeur pour une fois de ladite somme, nonobstant l'appel tant en principal que dépens, à quelque somme que lesdits dépens se puissent monter, en baillant toutes fois caution pour ceux au profit desquels lesdits jugements & sentences auront été donnés, ou à tout le moins aux Constituans pour raison des Rachepteurs & Dépositaires des biens de Justice.

Déclarons que nous ne voulons ny n'entendons que les appellations qui interviendront, & seront interjettées par les Parties desdites sentences & jugemens ayent aucun effet suspensif de l'exécution du jugement, ains seulement dévolutif en nôtre dite Cour de Parlement de Metz, à laquelle Cour nous enjoignons de faire droit aux Parties le plus promptement & diligemment que faire se pourra, dont nous chargeons l'honneur & la conscience des Juges d'icelle, & ne pourront nosdits Juges provinciaux procéder au jugement desdites matieres soit interlocutoirement ou definitivement en moindre nombre que de sept, & si au moyen des récusations qui s'y pourront proposer ou autrement, lesdits Juges ne se trouvoient audit nombre, en ce cas les parties conviendront des Avocats dudit Siége, & à leur refus lesdits juges étant en nombre non recusé pourront prendre desdits Avocats les plus fameux & notables audit Conseil Provincial pour parfaire ledit nombre de sept non suspects ny favorables aux Parties. Et pour éviter toutes occasions de débattre lesdits jugemens interlocutoires & definitifs de nullité à faute dudit nombre, le Greffier dudit Conseil Provincial sera tenu enregistrer les noms & surnoms des Juges qui auront assisté auxd. jugemens tant en plaidoyerie qu'en Conseil, & seront tenus lesdits Juges suivant l'ordonnance, mettre en toutes leurs sentences & appointemens dont ils prendront Epices, la somme & taxe desd. Epices, afin que l'on en ait connoissance & que par excessives taxes nos Sujets ne soient molestés n'y surchargés.

Lesquels Juges tiendront la plaidoyerie de leur Siége deux fois la semaine pour le moins, & ressortiront en iceluy Conseil Provincial toutes appellations tant en matiere civile que criminelle des Siéges particuliers & subalternes de tous les Juges de la Haute & Basse-Alsace qui ont été cédés soit en proprieté, souveraineté ou autre jurisdiction à Nous & à nôtre Couronne par lesd. traités conclus à Munster & en l'ile des Faisans. Aura aussi ledit Conseil & Cour, jurisdiction & connoissance de toutes & chacunes des causes de nôtre Domaine ésquelles nôtre Procureur & ses Substituts seront parties principales, la Reception des foy & hommage par main souveraine, les cas écheus.

Et généralement de tous autres différents quelconques, pour raison des fiefs nobles la totale connoissance en appartiendra en premiere instance à nôtre dit Conseil Provincial & par appel en nôtre dite Cour de Parlement de Metz, en action personnelle, hypothéquaire, réelle, mixte & dépendante

de

de realité, soit entre Nobles ou Roturiers, querellans és dites terres & fiefs nobles : connoîtra aussi nôtredit Conseil en premiere instance de toutes les causes & matieres civiles personnelles & & possessoires de Nobles vivants noblement tant en demandant qu'en deffendant, où ils seront parties ou joints ayant intérêt & sans fraude, & des causes criminelles és quelles lesd. Nobles seront deffendeurs poursuivis & accusés : sera pareillement & appartiendra à nôtre dit Conseil la dation des tutelles & curatelles, bail & gouvernement, confection d'inventaires des biens des mineurs & autres personnes Nobles vivantes noblement audit païs d'Alsace comme aussi la matiere de partage de successions universelles entre personnes Nobles & entre non nobles : & aura aussi ledit Conseil connoissance des causes & matieres des Eglises de nôtre fondation & autres auxquelles seront octroyées nos lettres en forme de garde gardienne, laissant la conoissance des matieres des Eglises non ayant lesdites lettres de garde gardienne en premiere instance aux Prévôts & autres nos Juges inferieurs & à nôtre dit Conseil Provincial par appel seulement.

Connoîtra pareillement ledit Conseil des crimes de Leze-Majesté, faussemonnoye, assemblées illicites, émotions populaires & port-d'armes, infraction de sauvegarde & autres cas Royaux, comme aussi de la vérification de lettres, de chartes, Edits, foires, marchés, affranchissement requis à un & à cinq ans.

Et afin que les bénéfices ne demeurent longuement litigieux, pour les maux, ruines, & incommodités qui en proviennent, nous voulons que nôtre Conseil Provincial en ait la connoissance totale en premiere instance, semblablement aussi des matieres de rescision, nullité, restitution & de toutes lettres obtenues en nos Chancelleries selon l'addresse qui luy en sera donnée faite & la connoissance commise par icelles & généralement avons à nôtre dit Conseil Provincial attribüé & attribuons méme Cour, jurisdiction, connoissance, droits, privileges & autorités dont joüissent les Présidiaux de nôtre Royaume conformément aux Edits & érection, ampliation & réglement d'iceux, & afin que lesd. Juges ayent quelques moyens d'entretenement en leur Etat & Offices avec les droits profits & emolumens qui y appartiennent, nous leur avons attribué & attribuons les gages qui en suivent, sçavoir au Président mille livres, à chacun des Conseillers quatre cens livres à nos Procureur & Avocat pareille somme de quatre-cens livres chacun, aux quatre Secretaires interpretes six cens livres chacun ; au Greffier deux cens-cinquante livres, & aux trois Huissiers soixante livres chacun, lesquels gages leur seront payés par chacun an de quartier en quartier, & quinze jours aprés chacun quartier échu par les mains du Receveur général de nos Finances dudit païs & des premiers deniers qui proviendront de la ferme des gabelles dudit païs d'Alsace moyennant lequel payement il en demeurera bien & valablement déchargé en rapportant à la reddition de ses comptes les quittances de ceux auxquels il aura payé lesdits gages avec certificat de leur service, exoine ou empéchement legitime durant le tems qu'ils auront pris lesd. gages, & d'autant qu'il nous a été remontré qu'il arrive plusieurs desordres & inconvenients pour n'y avoir eu jusques à présent aucuns Notaires ny Sergents par nous créés dans ledit païs d'Alsace, mais seulement des Notaires Apostoliques, Imperiaux & autres Palatins & subalternes, la pluspart étrangers qui ne sçavent pas rédiger les contracts promesses & obligations qui se font entre nos sujets, cequi est ordinairement cause des différents qui naissent entre eux ; que d'ailleurs le manque de Sergens qui puissent faire un exploit de justice cause une semblable confusion, à quoy desirant pourvoir & donner à nosdits sujets un soulagement raisonable, pour ce regard leur départant facilité de justice & de contracts & les relevant de toute longueur & nécessité en leurs affaires, nous avons par le présent édit créé & erigé, créons & érigeons en titre d'offices formés quatre Notaires & quatre Sergents Royaux dans ledit païs de Haute & Basse-Alsace, ressortissans en nôtre dite Cour de Parlement de Metz, lesquels Notaires auront pouvoir de passer & recevoir tous contracts, testaments, promesses, obligations, actes & autres instruments, semblablement lesdits Sergents de faire les exploits, adjournements, significations & autres actes qu'ont accoutumé de faire aussi les autres Notaires & Sergents Royaux cy-devant créés & établis dans les autres provinces de nôtre Royaume, & joüir des mêmes droits, honneurs, profits, revenus & emoluments qui leur ont été attribués, lesquels

quels nous attribuons auxd. Notaires & Sergens présentement créèz. Avons aussi par nôtre présent Edit créé & érigé, créons & érigeons une prévôté générale pour les païs de la Haute & Basse-Alsace, Suntgau & Gouvernement de Brisach & Philisbourg, qui sera composée d'un Conseiller Prévôt général, un Lieutenant, un Assesseur, un Exempt & un Procureur pour nous, deux Greffiers, un Trompette avec pouvoir & faculté de faire des cris publics, & vingt Archers; lesquels Officiers nous avons créé & érigé en titre d'offices formés aux mêmes honneurs, pouvoirs, fonctions, franchises, libertés, droits & émoluments attribués & dont joüissent les pourvus de pareils offices des autres Prévotés générales & maréchaussées de nôtre Royaume, comme si le tout étoit cy particulierement exprimé & aux gages de la somme de deux mille livres à départir entre eux dont le fonds Sera fait & laissé par chacun an sur la méme nature de deniers que les gages dudit Conseil provincial d'Ensisheim & seront tenus les pourvus desdits offices de prêter serment au Siége de la Connétablie & Maréchaussée de France, & en nôtre cour de Parlement de Metz à la réserve desdits Archers & Trompettes qui préteront le serment és mains dudit Prévôt général à tous lesquels Officiers créez par le présent Edit sera dés à présent par Nous pourvû & cy-aprés vacation advenante, de personnes capables qui en feront les fonctions en la sorte & maniere cy-dessus déclarée.

Sy donnons en mandement à nôtre trés cher & feal Chevalier Chancelier de France le Sieur Seguier, que nôtre présent Edit il fasse lire & publier le sceau tenant en nôtre grande Chancellerie & registrer és registres d'icelle, & à nos amés & feaux Conseillers les gens tenants nôtre Cour de Parlement, Comptes, aydes & finances de Metz qu'ils ayent aussi à le faire lire publier & registrer purement & simplement pour être gardé & observé selon la forme & teneur nonobstant tous autres nos Edits, déclarations, lettres, arrêts & autres choses à ce contraires auxquelles nous avons dérogé & dérogeons par ces présentes: car tel est nôtre plaisir; & afin que ce soit chose ferme & à toujours, Nous avons fait mettre nôtre scel auxdites présentes, sauf en autre chose nôtre droit & en toutes, celuy d'autruy. Donné à Paris au mois de Novembre l'an de grace mil six cens soixante-un & de nôtre Régne le dix-neuf. Signé Loüis & plus bas par le Roy, de Lomenie & scellé du grand sceau de cire verte.

Lû, publié & registré, ouy & ce requerant le Procureur Général du Roy pour être exécuté selon sa forme & teneur aux charges & modifications portées par le Registre; ordonné que copies collationées seront envoyées en tous les siéges & jurisdictions d'Alsace pour y être pareillement leuës publiées & registrées; enjoint aux Substituts dudit Procureur Général d'y tenir la main & d'en certifier la Cour au mois. Fait à Metz en Parlement le 25. Septemb. 1662. Signé Bolliond.

REVERSALES DE MONSIEUR LE MARQUIS DE RUSE.

Ad Lib. XX. pag. 216. Part. II.

1662. Ex Musæo Domini Klinglin Prætoris Regii.

Nous Henry Marquis de Rusé Chevallier, Seigneur dud. lieu, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roy &c. Déclarons qu'ayant plû à Monseigneur le Duc Mazarin de nous donner en qualité de Grand-Baillif la charge de Sous-Baillif ou Under-Landvogt de la Préfecture-Provinciale de Haguenau, à laquelle aussi appartient la Ville Imperiale de Weissembourg avec les Villages de Schlegesthal, Sebach, Altenstatt, Schweighoffen & Warspach, pour la tenir, posséder, exercer & en joüir aux honneurs, prérogatives, prééminences, émolumens, ainsi que l'ont tenuë & en ont joüi les précédens Sous-Baillifs ou Under-Landvogts. Et que les Bourguemaistres & Conseil de ladite Ville, nous ayant promis & donné leur foy de nous obéir à raison d'icelle Ville & desdits Villages, & de tous les revenus, droits, franchises & coûtumes qui en dépendent. Nous aurions prêté serment corporel de maintenir en l'absence de mondit Seigneur le Grand-Baillif, comme nous promettons par la présente, protéger & défendre au mieux qu'il sera possible ladite Ville Imperiale de Weissembourg & lesdits villages en dépendans contre toutes violences, injustices & oppressions, & promis d'empêcher qu'ils ne

soient

Digitized by Google

soient troublez dans leurs privileges, franchises, immunitez, libertez, immediatetez & tous autres droits généralement quelconques par eux obtenus des Empereurs & Roys des Romains & qu'ils pourront obtenir à l'avenir, entant qu'ils ne seront point contraires, & ne préjudicieront pas aux droits cédez à sa Majesté par le traité de Munster, dans la joüissance de leurs revenus seigneuriaux, bois de haute futaye, forêts, droits sur la riviere de Loutre & autres riviéres & cours d'eau, paturages communaux, banlieuë, chasse, pesche, pouvoir de faire des hayes & enceintes pour entourer & enfermer le faume, rentes & émolumens dans toute l'étendüe du district du Mundat selon son ancien ébornement, toutes lesquelles choses, ni nous, ni le Prévost de Weissembourg, ni autres Officiers de nôtre part n'enfreindrons, ni greverons lesdits Habitans contre lesd. privileges, ainsi les y maintiendrons de tout nôtre possible. En foy de quoy nous avons signé les présentes. Passé le 22. Avril 1662.

EXTRAIT DU PROJET DE PAIX ENTRE L'EMPEREUR ET LA FRANCE PRESENTE PAR LES AMBASSADEURS DE L'EMPEREUR AUX MEDIATEURS, LE 6. DECEMBRE 1678.

Ad Lib. XXIII. pag. 258. Part. II.

Art. VIII.

Actes des négociations de Nimegue.

COMME pour raison des différens survenus entre sa Royale Majesté Trés-Chrétienne, & les dix Villes libres de l'Empire situées en Alsace, certains arbitres ayent été nommez de la part de sa Sacrée Majesté Imperiale & de l'Empire, & de la part de sa Royale Majesté Trés-Chrétienne, lesdits arbitres auront un plein-pouvoir de procéder sommairement dans l'espace de huit - ou - dix mois aprés que cette paix sera ratifiée, ou s'ils ne le peuvent faire dans cet espace de tems, le plûtôt qu'il leur sera possible, & qu'ensuite l'on s'en tienne fermement, & inviolablement de part & d'autre à cequi aura été deja décidé, ou qui le sera à l'avenir par les dits arbitres, cependant ces Villes mentionnées seront entierement remises au méme état sans aucun délay, qu'elles étoient avant ces troubles de la guerre. L'on observera la même chose touchant les différens entre sa Royale Majesté Trés-Chrétienne, & les Vassaux des trois Evéchez, sçavoir de Metz, Toul & Verdun situez dans l'Empire, la Noblesse relevant immediatement de l'Empire en Alsace, l'Evéque & Diocése de Bâle, l'Abbé de Mourbach & de Luderen la Ville de Strasbourg; que s'il se trouve de semblables différens survenus en quelque autre endroit, qu'ils soient décidez par les susdits arbitres dans le terme déja marqué ou le plûtôt qu'il se pourra, & qu'on s'en tienne ensuite inviolablement de part & d'autre à ce qui aura été décidé, ou qui devra être décidé, & avant que cet arbitrage soit terminé, l'on n'entreprendra rien de part & d'autre, & l'on s'abstiendra généralement de toute sorte de violence. Que si quelques autres différens survenoient à l'avenir entre l'Empereur & l'Empire & entre le Roy Trés-Chrétien & le Royaume de France, ou entre sa dite Majesté Trés-Chrétienne & entre les Etats, Vassaux, & sujets de l'Empire, l'on n'aura point recours aux armes; mais ils seront toûjours terminez par des arbitres choisis en pareil nombre par les deux parties, mettant à part toute sorte de violences.

EXTRAIT

Digitized by Google

EXTRAIT DU TRAITE DE PAIX ENTRE L'EMPEREUR ET LE ROY TRES-CHRETIEN CONCLU ET SIGNE A NIMEGUE LE 5. FEVRIER 1679.

Ad Lib. XXIII. pag. 258. Part. II.

Art. II.

La même. ET comme le Traité de Paix conclu & signé à Munster en Westphalie le 24. Octobre en l'année 1648 doit faire le fondement inébranlable de cette amitié réciproque & tranquillité publique, le dit traité sera rétabli dans tous & chacun de ses points en son ancienne vigueur, & demeurera à l'avenir dans sa pleine & entiere force & observation, de la même maniere que s'il étoit inseré de mot à mot à l'instrument de la présente paix; à l'exception toutefois des points auxquels il est expressément dérogé par ce présent Traité.

DECLARATION DE MESSIEURS LES AMBASSADEURS DE SA MAJESTE IMPERIALE TOUCHANT LE TRAITE ENTRE SA DITE MAJESTE IMPERIALE, ET SA MAJESTE TRES-CHRETIENNE.

Ad Lib. XXIII. pag. 258. Part. II.

APRES que & la justice de la chose & les différentes protestations précedentes de sa Majesté Trés-Chretienne, reiterées depuis peu dans une Diéte générale de l'Empire par le Sérénissime Electeur de Baviere, faisoient esperer qu'en cas que les contestations, qui étoient entre le sacré Empire Romain & entre sa sacrée Royale Majesté Trés-Chretienne, touchant les dix Villes unies, & de la Noblesse d'Alsace relevant immediatement de l'Empire, des Vassaux des trois Evêchez, Metz, Toul & Verdun, de l'Evéque de Bâle, des Abbayes de Mourbach & Luderen, de la Ville de Strasbourg & autres, ne puissent être accordées dans cette Assemblée de Paix, seroient renvoyées aux Arbitres, dont on étoit auparavant convenu: Messieurs les Ambassadeurs de sa Majesté Imperiale ne doutoient point que leurs Excellences M. M. les Ambassadeurs de France n'acceptassent ce parti; mais comme les dits sieurs n'ont pas pû s'y porter, alléguant qu'ils ignoroient ces différens & qu'ils n'en étoient pas informez M. M. les Ambassadeurs de sa Majesté Imperiale ont mieux aimé omettre l'Article, qu'ils avoient inseré dans leur projet de paix entre l'Empire & la France touchant le renouvellement des dits Arbitres, que de voir mettre d'autres obstacles à la paix si ardemment souhaitée de tout le monde; aprés avoir toutefois solemnellement protesté au préalable devant M. M. les Ambassadeurs de France, & couché leur protestation dans la minute de la paix laissée entre les mains de leurs Excellences M. M. les Ambassadeurs Mediateurs, que par cette omission on ne préjudicie en rien aux droits de l'Empire, mais que plûtôt l'on maintient & conserve en son entier toutes choses, suivant qu'elles sont couchées dans la paix de Munster, laquelle sert de fondement à ce traité, qui doit étre conclu avec les susdits sieurs Ambassadeurs de France; laquelle protestation ainsi faite, les Sieurs Ambassadeurs de sa Majesté Imperiale ont voulu reïterer par ces présentes avant la signature de la paix, & ont voulu aussi prier instamment les Sieurs Ambassadeurs Mediateurs de vouloir la coucher & inserer, afin que la memoire en demeure à l'avenir dans les journaux & commentaires de leur médiation & rélation. A Nimegue le 3. Février n. st. 1679.

Signez Jean Evêque & Prince de Gurk. François Uldric Comte de Kinsky. T. A. Hen. Stratman.

EX-

EXTRAIT DU TRAITE D'EXECUTION DE LA PAIX ENTRE LEURS MAJESTES IMPERIALE ET TRES - CHRETIENNE CONCLU ET SIGNE A NIMEGUE LE 17. JUILLET 1679.

Ad Lib. XXIII. pag. 258. Part. II.

Art. I.

La même. L'EMPEREUR fera au plutôt sortir ses Armées & troupes de toutes les Provinces de l'Empire, qui appartiennent de droit héréditaire à la Maison d'Autriche, nommément du Cercle de Suabe & de Franconie, aussi bien que du Cercle Electoral du Rhin & de celuy du Haut-Rhin & des Villes & Forteresses y situées de Bonn, Strasbourg, Offenbourg, Hochberg, Landau, Cronweissenbourg & generalement de toutes les places, lesquelles ni par la paix de Munster, ni par celle de Nimegue appartiennent à sa Majesté Imperiale, de façon que sans autre délay avant le 10. d'Août lesdites troupes arrivent en Bohéme, & autres Etats Patrimoniaux.

Art. II.

Le Roy Trés-Chrétien rappellera de même au plutôt ses armées & troupes de bonne foy de toutes les Provinces de l'Empire, nommément des Archevêchez de Mayence, Tréves, Cologne, du Palatinat du Rhin, de l'Evêché de Liége, du Duché de Juliers & des Villes & Forteresses y situées, comme aussi de tout le Brisgaw & toutes les Places, qui appartiennent à la Maison d'Autriche par la Paix de Westphalie, excepté le Château & la Ville de Fribourg avec les trois villages de Lehn, Bezenhausen, Kirchzart comme cédées à la France, & généralement toutes las autres places qui n'appartiennent à sa Majesté Trés Chrétienne ni par le traité de Munster, ni par la paix de Nimegue, desorte que sans autre délay avant le 10. d'Août les troupes susdites arrivent dans le Royaume de France. Mais pour cequi est des huit places dont le 26. Article du Traité de paix fait mention, on gardera de bonne foy ce que dans l'Article susdit est convenu.

LETTRE DU ROY LOUIS XIV. AUX ELECTEURS PRINCES ET ETATS DE L'EMPIRE ASSEMBLES A RATISBONNE DU 2. OCTOBRE 1680.

Ad Lib. XXIII. pag. 262. Part. II.

Ex Lib. cui titulus nullitas & iniquitas reunionum Alsatiæ pag. 96.

NOus avons reçu la lettre, que vous nous avez écrite le 27. Juillet, au sujet de ce qui a été fait, par nos Officiers, pour nous mettre en possession des lieux qui nous appartiennent. Et nous ne pouvons attribuer ce qu'elle contient, qu'au peu de soin, qu'ont eu ceux, que vous avez employez dans les Conférences de Nimegue, de vous rendre compte de ces principales difficultés, qui ont été si longtems agitées dans cette assemblée & qui ont été enfin heureusement terminées par le traité de paix que vous avez ratifié. Ce n'est aussi que par le desir, que nous avons de le maintenir, que nous voulons bien vous faire voir, que les lieux & droits, dont nos Officiers se sont mis en possession, par nos ordres, appartiennent, si légitimement, à nôtre Couronne, qu'on ne peut plus les révoquer en doute, sous le nom des Estats de l'Empire, sans blesser la réputation, qu'ils ont toûjours chérement conservée de garder inviolablement leurs pactes & promesses, & sans manquer à la bonne foy des conventions les plus solemnelles & les plus sacrées qui puissent jamais assûrer la tranquillité publique.

Il est vray, qu'encore que l'Empire, nous ayt clairement cédé & transporté, par le Traité de Munster tous les païs & droits, dont nous sommes en pos-

ſeſſion. Neantmoins ſous prétexte de certaines propoſitions d'Arbitrage auxquelles nous avions d'autant plus librement donné les mains, avant la guerre, que nos droits étant inconteſtables, nous ne pouvions pas nous imaginer qu'on y pût donner aucune atteinte. Et que nous promettions pour lors de nôtre acquieſcence la conſervation de la bonne intelligence que nous avons toûjours ſoigneuſement cultivée avec toute l'Allemagne ; vos Plénipotentiaires ont fait dans l'Aſſemblée de Nimegue, deux demandes & de bouche & par écrit, qui tendoient, à anéantir les plus grands avantages, que la paix de Munſter, nous ait laiſſez, & les plus ſolides moyens de la maintenir. Dans l'une ils dénominoient toutes les Villes & lieux, qu'ils prétendoient ſouſtraire à nôtre ſouveraineté, dans l'autre ils renouvelloient cette même propoſition d'arbitrage d'autant plus inutile, qu'il n'eſtoit plus queſtion que de finir par la paix touts les differens qui la pouvoient troubler. Ils ont neantmoins inſiſté fortement ſur ces deux points pendant prés de ſix ſemaines de conférences avec nos Ambaſſadeurs, & rien n'a été ómis de part & d'autre, de tout ce qui pouvoit être allégué pour & contre nos juſtes prétentions. Enſorte que ces nouvelles difficultés formées par vos Plénipotentiaires, quoyque ſans fondements auroient perpetué la guerre dans l'Empire, quelque deſir que nous euſſions de la finir, ſi les Miniſtres & Députez des Princes, qui en ſouffroient le plus, n'euſſent enfin obtenu de ceux, que vous aviez employé, à ce grand ouvrage l'abandonnement d'une conteſtation, ſi peu raiſonnable, & qu'ils ne pouvoient ſouſtraire plus longtems ſans s'expoſer à des pertes infiniment plus conſiderables, que ceque la juſtice les obligeoit, de laiſſer à nôtre Couronne.

Perſonne ne peut donc diſconvenir que c'eſt ce déſiſtement de leurs prétentions qui a fait la concluſion de la paix, dont toute l'Europe joüit à préſent. C'eſt auſſi pour procurer un ſi grand bien, qu'aprés avoir rendu à l'Eſpagne tant de places importantes, qui faiſoient le principal fruit de nos Conqueſtes nous avons auſſi exécuté de bonne foy, tout ce, qui avoit été promis en nôtre nom en faveur des Eſtats de l'Empire, tant par le traité du 5. Février 1679. que par la Convention ſignée le 17. Juillet pour l'exécution de ce même traité, & non ſeulement nous avons retiré nos troupes des Electorats & païs dénommés dans cette Convention, qui étoient occupés par nos Armées, mais auſſi à peine avons nous aſſûré la paix de nos Alliez, que nous avons laiſſé dans une pleine & entiere liberté toutes les places & païs, qui nous étoient réſervés pour les ſecourir, ainſi nous ne pouvions croire, qu'aprés avoir accompli ſi ponctuellement tout ce qui étoit de nôtre obligation, vous vouliez encor écoûter les mémes prétextes, qui ont ſi longtems ſervi aux conteſtations de Nimegue & qui ayant été ſupprimées par la paix ne peuvent plus renaitre, que pour la troubler, nous croyons au contraire, que répondant de vôtre part, aux ſincéres intentions, que nous avons toûjours eües, vous impoſerez ſilence à ceux, qui veulent rompre ces liens d'amitié & de bonne correspondance, par des plaintes peu convenables à la bonne foy, avec laquelle vous avez approuvé, tout ce qui s'eſt paſſé à Nimegue. Si neantmoins outre les Villes & lieux, que nous avons toûjours déclaré, nous appartenir en conſéquence de celuy de Munſter, il ſe trouve quelque Prince ou Eſtat, qui croient luy en avoir été oſté d'autres, ſur leſquels nous n'ayons pas de juſtes prétentions, nous entrerons d'autant plus volontiers dans la réviſion de ce que nos Commiſſaires auront prononcé, que nous ſerons toûjours bien aiſes de concourir à la ſatisfaction de nos voiſins, & de leur donner ſujet de ſe louér de nôtre équité, nous pouvons même dire, que la tolérance que nous avons eüe pour les emportements de ceux, qui ont voulu vous donner de ſiniſtres impreſſions de nos deſſeins, & qui n'ont gardé aucune meſure dans les invectives & les intrigues, qu'ils ont faites de tous côtés contre nous, eſt une preuve des plus convainquantes de la forte inclination, que nous avons de maintenir la tranquillité, dont vous jouiſſez à préſent, & à laquelle nous contribuerons toûjours de nôtre part, ſur ce nous prions Dieu, qu'il vous ayt trés chers, grands amis Alliez & Confédérez en ſa ſainte garde. Ecrit à Verſailles, le 10. jour d'Octobre anno 1680.

LOUIS

A nos trés chers grands amis Alliez & Confédérez les Electeurs Princes & Etats de l'Empire aſſemblés a Ratisbonne, où en leur abſence à leurs Députés.

DIS-

DISCOURS QUE L'EVEQUE DE STRASBOURG FRANCOIS EGON DE FURSTEMBERG FIT AU ROY LOUIS XIV. A LA PORTE DE L'EGLISE CATHEDRALE LE 24. OCTOBRE 1681.

Ad Lib. XXIII. pag. 266. Part. II.

Ex Vitriarii Instit. Juris Publici T. I. l. 1. Tit. 15. pag. 1185.

C'est présentement, Sire, me voyant remis par vos mains Royales, en possession de ce Temple, dont la violence des Ministres de l'Hérésie nous a tenus si longtems exilez moy & mes prédécesseurs, que j'ay lieu de dire à Vôtre Majesté à l'exemple du bon homme Simeon, que j'attendray doresnavant la fin de mes jours en repos, & que je pouray, lorsqu'il plaira à Dieu de m'appeller à luy, quitter le monde avec beaucoup de consolation. Cette Illustre Eglise doit sans doute, Sire, une bonne partie de son établissement à vos Augustes Prédécesseurs Clovis & Dagobert, desquels l'un a placé la prémiere pierre de ce somptueux vaisseau, & l'autre l'a fait ériger en Evéché, en la dotant de plusieurs terres & revenus. Mais vôtre Majesté parcequ'elle fait aujourd'huy, s'en rend comme le nouveau fondateur, d'une maniere encore plus glorieuse. Je souhaitterois, Sire, d'avoir assez d'éloquence pour pouvoir vous exprimer l'excez de la joye que moy & mon Chapitre, dont une partie est présente, ressentons pour l'avantage que cette grande action & vraiment digne de la pieté d'un Roy Trés-Chrétien va procurer tant pour la gloire de Dieu que pour la réputation de Vôtre Majesté; mais manquant des termes & de facilité à m'exprimer en cette langue-cy, je suis contraint, Sire, de laisser renfermés dans nos cœurs, mille sentiments de respect, de reconnoissance, de tendresse, si je l'ose dire & de vénération pour la trés Auguste Personne de V. M. & de l'assûrer simplement que nous ne cesserons jamais, comme trés obéissants trés fidéles serviteurs & sujets, de pousser continuellement nos voeux au Ciel dans cette Maison de Dieu, où elle vient de rétablir le veritable culte, afin qu'il plaise à la Divine Majesté, de vous combler Sire, de Prospérités & de Bénédictions.

STATUTUM MAJORIS CAPITULI ARGENTINENSIS PRO CELEBRANDA FESTIVITATE DIE 23. OCTOBRIS SINGULIS ANNIS IN MEMORIAM RESTITUTÆ CATHOLICIS CATHEDRALIS ECCLESIÆ.

Ad Lib. XXIII. pag. 267. Part. II.

Philippus &c. Decanus & Capitulum Cathedralis Ecclesiæ Argentinensis.

Ex Arch. Majoris Capit.

Cum vigesima tertia mensis Octobris anno 1681. propter felicem Ecclesiæ Argentinensis restitutionem tam memorabilis Ecclesiæ Catholicæ universali & avitæ Religioni vindicandæ tam salutaris & singularis fuerit; ita ut meritò nobis incumbat perpetuis futuris temporibus hunc diem solemnem habere, & gratum animum, quantum in nobis est, exhibere erga Ludovicum Magnum Regem Christianissimum hujus Ecclesiæ Benefactorem Magnificentissimum; cujus opera divinum officium restitutum fuit & Ecclesia primaria avito cultui redonata, hinc ut hæc dies pro festo solemni in hac Cathedrali Ecclesia instituatur & confirmetur: Nos memorati Decanus & Capitulum hisce Eminentissimum & Celsissimum Principem ac Dominum Landgravium de Furstemberg Episcopum nostrum humiliter supplicamus, ut pro sua ordinaria autoritate dictam vigesimam tertiam Octobris pro festo duplici instituere & confirmare ac ordinare velit ut annuatim in hac die solemni-

lemnitatis pro æterna & omnium posterorum memoria summum Sacrum ac summum Officium divinum in pretiosis à Rege LUDOVICO MAGNO Ecclesiæ donatis ornamentis celebretur, collecta cum versiculis pro Rege, pro grati animi memoria una cum hymno Ambrosiano decantetur, & de cætero nihil omittatur, quod tam memorabilem festivitatem augmentare possit, invitatis ad eandem primariis Regis Officialibus, & iis quos honoris causa invitare conveniet. Deliberatum & conclusum in capitulo generali celebrato Argentinæ die quarta Octobris 1698.

Guillelmus Egon Dei & Sanctæ Sedis Apostolicæ gratia Sacræ Ecclesiæ Romanæ Cardinalis Episcopus & Princeps Argentinensis &c. omnibus has visuris salutem in Domino.

Cum grati animi sit accepti beneficii semper memorem esse, hinc peræquum & perconsultum nobis videtur id quod RRmi. & Illmi. Decanus & Capitulum Ecclesiæ nostræ Argentinensis pro festo solemni in memoriam Christianissimi Regis LUDOVICI MAGNI, ejusdem Ecclesiæ Nostræ Benefactoris Magnificentissimi, quotannis instituendo sub 4. Octobris nuper elapsi statuerunt. Quapropter mandamus & authoritate nobis competenti ordinamus ut annuatim selecta à prædicto Decano & Capitulo nostro dies vigesima tertia mensis Octobris, in prædicta Ecclesia nostra pro festo duplici habeatur & observetur, & in eadem solemnitatis die summum Sacrum & Officium in pretiosis Ecclesiæ à Rege LUDOVICO MAGNO donatis ornamentis celebretur, Collectaque cum versiculis pro Rege una cum hymno Ambrosiano decantetur & de cætero nihil omittatur quod festivitatis hujus solemnitatem augmentare, gratique animi memoriam ergà tantum Benefactorem perennem reddere possit. Datum in Castro de la Bourdaisiere die 18. Decembris anno 1698. Subscriptum Guillelmus Egon cum Parapho (L. S.) & paulo inferius ad Mandatum Eminentissimi & Celsissimi Principis. Huguin.

TRAITE DE TREVE ENTRE LE SERENISSIME ET TRES PUISSANT PRINCE LEOPOLD EMPEREUR DES ROMAINS, ET L'EMPIRE, D'UNE PART : ET LE SERENISSIME ET TRES PUISSANT PRINCE LOUIS XIV. ROY TRES CHRETIEN DE FRANCE ET DE NAVARRE, D'AUTRE PART. A RATISBONNE 15. AOUT 1684.

Ad Lib. XXIV. pag. 274. Part. II.

Traités de Leonard.

AU nom & l'honneur de la trés Sainte Trinité Pere, Fils & Saint Esprit. Soit notoire à tous & à un chacun à qui il appartient, ou peut appartenir en quelque maniere que ce soit ; que comme pour terminer les différends qui se sont meus en exécution du traité de paix conclu à Nimegue le 5. Février de l'année 1679. entre le Sérénissime & trés puissant Prince & Seigneur Leopold élû Empereur des Romains, toujours Auguste, Roy de Germanie, Hongrie &c. d'une part: & le Sérénissime & trés puissant Prince & Seigneur Loüis XIV. Roy trés Chrétien de France & de Navarre, d'autre part: Et pour affermir, tant la dite paix de Nimegue, que celle de Westphalie qui l'avoit précedée, on auroit commencé dans les conférences tenuës à Francfort sur le Mein d'entrer en une nouvelle négociation d'accommodement, sans qu'elle ait pû être conduite à une heureuse fin, on à jugé qu'il étoit de l'intérêt commun de la reprendre à Ratisbonne, afin de pourvoir, ou par un traité de paix ou par une trêve, à la tranquillité & à la Sûreté, non seulement de l'Empire, mais même de toute la Chrétienté, qui se trouve présentement dans un extreme péril. Et pour parvenir à une fin si salutaire, les Commissaires de sa Majesté Imperiale à la diéte de l'Empire ayant été nommez & constituez Plénipotentiaires pour traiter & conclure au nom de l'Empereur & de l'Empire, suivant la conclusion de la diéte du 13. Janvier de l'année derniere, approuvée par sa Majesté Imperiale ; & le Plénipotentiaire de sa Majesté trés Chrétienne cy-aprés nommé ayant été Député de sa part pour traiter

Digitized by Google

traiter & terminer cette affaire : les susdits Plénipotentiaires s'étant assemblés dans le lieu & dans le tems déterminé entre eux, sont convenus & ont consenti à une trêve, ou suspension d'armes, aux conditions suivantes.

Article premier.

Sa Majesté Imperiale & l'Empire consentent à une trêve de vingt années, à compter du jour de la Ratification, & ils l'acceptent sous les mêmes conditions de Trêve qui ont été cy-devant offertes dans ce lieu de la part de sa Majesté Trés-Chrétienne, par son Plénipotentiaire à la diéte, ainsi qu'il sera plus au long expliqué dans les articles suivans.

Art. IV.

Ainsi sa Majesté trés-Chrétienne demeurera durant la dite trêve de vingt années dans la libre & paisible possession de la Ville de Strasbourg, du Fort de Kéel, & des autres Forts situez sur le Rhin, entre la dite Ville & le dit Fort, comme aussi de tous les lieux & Seigneuries généralement quelconques, qui ont été occupez dans l'Empire en vertu des arrêts des Chambres Royales de Metz & de Brisac, & du Parlement de Besançon, jusqu'au premier jour d'Août de l'Année 1681.

Art. VIII.

Le Roy Trés-Chrétien laissera tous les Seigneurs propriétaires, & leurs légitimes héritiers & Successeurs, & tous autres qui luy auront prété serment de fidélité, soit en personne ou par procureur, dans leur état, & dans l'entiere perception des fruits & revenus qui dépendent de la proprieté des lieux reünis, se reservant ceux qui appartiennent à la Souveraineté, comme aussi dans l'exercice des choses qui regardent tant le spirituel que le temporel, ainsi qu'il est porté par les traitez de Munster & de Nimégue. Sa Majesté Trés-Chrétienne rétablira aussi de la même maniere ceux qui préteront à l'avenir le serment de fidélité, soit qu'ils ayent cy-devant encouru, ou non, la contumace. Et en cas qu'il y ait eu par le passé quelque chose de fait au contraire, le tout sera rétabli dans son premier état. Et il sera libre aux Seigneurs & Habitans des lieux reünis, en quelque lieu qu'ils fassent leur résidence, d'administrer leurs biens par eux mêmes, ou par d'autres, comme il leur plaira, où de les aliener.

Art. XII.

Sa Majesté Trés-Chrétienne renonce pour le tems de la présente Trêve à toutes prétentions dans l'Empire, sur les Etats, Membres, & Vassaux d'iceluy & specialement à toutes appartenances, dépendances, annexes, droits de protection, reünions, & à tous autres prétextes qui pourroient être trouvez à l'avenir. L'Empereur & l'Empire renoncent aussi de leur part, pour le même tems de la trêve à la Souveraineté, & à tout droit de Supériorité, de protection, ou tel autre que ce puisse être, qui leur appartenoient ou pouvoient appartenir, sur les païs, Villes & lieux reünis.

EX TRACTATU PACIS RYSWICENSIS.

Ad Lib. XXIV. pag. 295. Part. II.

Articulus IV.

Restituentur imprimis Sacræ Cæsareæ Majestati & Imperio ejusque Statibus & membris a Sacra Regia Majestate Christianissima, quævis tam durante bello & via facti, quam unionum seu reunionum nomine occupata loca & jura, quæ extra Alsatiam sita aut indice reunionum à legatione Gallica exhibito expressa sunt: cassatis quæ ea de causa à Cameris Metensi, & Vesuntina, ut & à Consilio Brisacensi edita sunt, decretis, arrestis & declarationibus, omniaque in eum statum reponantur, quo ante illas occupationes, uniones seu reuniones fuerunt, nullo deinceps tempore turbanda seu inquietanda. Religione tamen Catholica Romana in locis sic restitutis, in statu quo nunc est, remanente.

Art. V.

Et quamvis ex generalibus hisce regulis facilè dijudicari queat, qui & quatenus restituendi sint, nihilominus ad aliquorum instantiam accedentibus peculiaribus rationibus, de quibusdam causis specialem mentionem fieri placuit, ita tamen ut expresse non nominati pro omissis non habeantur sed pari omnino cum nominatis loco sint, & eodem jure fruantur.

Art. VIII.

Restituentur à Rege Christianissimo Domino Electori Palatino occupatæ omnes ditiones, sive ad illum solùm pertineant sive cum aliis communes sint quocumque nomine veniant, speciatim verò Civitas & Præfectura Germersheimensis, illaque comprehensæ præpositura & subpræfecturæ cum omnibus arcibus, Urbibus, oppidis, pagis, villis, fundis, feudis & juribus prout per pacem Westphalicam restitutæ fuerunt, omnibus etiam documentis litterariis ex Archivo, Cancellaria, Curia feudali, camera rationum, Præfecturis aliisque officiis palatinis ablatis, nullo loco, re, jure aut documento exceptis. De juribus verò seu prætensionibus Dominæ Ducissæ Aurelianensis convenit, ut præviâ restitutione supradicta res secundum formulam compromissi à S.Cæsarea Majestate & S.R. Majestate Christianissima tanquam arbitris juxta leges & constitutiones Imperii decidantur: illis verò in sententia discordibus Papæ tanquam Superarbitro decidenda deferatur. Non minus tamen interea amicabilis compositio inter partes tentetur, donec res finem accipiat, annua suma ducentarum millium librarum Turonensium, seu centenorum millium florenorum Rhenensium à Domino Electore Dominæ Ducissæ Aurelianensi eâ ratione & conditione solvatur, prout peculiari articulo ejusdem cum pace hac vigoris expressum est, utriusque partis tam in possessorio quam in petitorio, uti & Imperii jure undequaque integro.

Art. XVI.

Cum verò pacis melius stabiliendæ ergò placuerit loca quædam hinc inde permutari, S. Cæsarea Majestas & Imperium cedunt S. Regiæ Majestati Christianissimæ ejusque in regno successoribus Urbem Argentinensem & quidquid ad illam civitatem, in sinistra Rheni parte pertinet, cum omni jure, proprietate & supremo Dominio quod sibi & Romano Imperio hactenus in ea competiit aut competere poterat, eaque omnia & singula in Regem Christianissimum ejusque successores transferunt; ita ut dicta Urbs cum omnibus suis appertinentiis & dependentiis in sinistra parte Rheni sitis, absque ulla reservatione, cum omnimodâ jurisdictione & superioritate supremoque Dominio amodò in perpetuum ad Regem Christianissimum ejusque successores pertineat, & Coronæ Gallicæ incorporata intelligatur, absque Cæsaris Imperii vel cujuscumque alterius contradictione. Ad cujus cessionis alienationisve majorem validitatem Imperator & Imperium vigore præsentis transactionis expressè derogant omnibus & singulis prædecessorum Imperatorum sacrique Romani Imperii decretis, constitutionibus, statutis, & consuetudinibus etiam juramento firmatis aut imposterum firmandis, nominatimque capitulationi Cæsareæ, quatenus alienatio omnimoda bonorum ac jurium Imperii prohibetur, quibus omnibus expressè renuntiant dictamque Urbem cum Magistratibus, Officialibus, Civibus & subditis omnibus à vinculis & sacramentis, quibus hucusque Imperatoribus & Imperio obstricta fuerat exsolvunt, eamque ad subjectionem, obedientiam & fidelitatem Regi Christianissimo ejusque successoribus præstandam remittunt: atque ita Regem Christianissimum in plena justaque proprietate possessione & superioritate constituunt, omnibusque in ea juribus ac prætensionibus ex nunc in perpetuum renuntiant, inque hunc finem Urbem Argentinensem ex Imperii matricula expungi placet.

Art. XVII.

Liberum tamen maneat omnibus & singulis ejus Urbis & appartinentiarum incolis, cujuscumque conditionis sint, qui emigrare voluerint, inde domicilium aliò, quòcumque lubuerit, una cum mobilibus bonis sine ullo impedimento detractione aut exactione, intra annum à ratihabita pace; post quinquennium verò præstitis præstandis secundum conditiones in ejusmodi casibus illic olim usitatas transferre, immobilia verò aut vendere aut retinere & per se vel per alios administrare. Eadem quoque facultas retinendi & per se vel per alios administrandi, aut alienandi omnibus aliis Imperii Membris aut subditis mediatis vel immediatis maneat, qui bona, reditus, debita, actiones, vel jura in dicta Urbe, ejusque appertinentiis habent, sive semper retinuerint sive durante bello aut ante illud confiscata seu adempta aliisque concessa fuerint, per conventionem hanc restituenda, quocumque nomine veniant, aut ubicumque degant. Salva etiam sit jurisdictio Ecclesiastica iis ad quos antiquitus spectavit nec eam ejusque exercitium impedire unquam liceat.

Art. XVIII.

Vicissim S. R. Majestas Christianissima restituet cum omnibus juribus & dependentiis intra 30. dies à commutatis

tis ratificationum formulis S. C. Majestati & Imperio munimentum Kehl à se exstructum in dextra Rheni parte situm integrum. Munimentum verò dela Pile cœteraque in ipso Rheno seu Rheni insulis exstructa intra mensem sequentem aut citius, si fieri poterit, sumptibus Regis Christianissimi solo æquabuntur à neutra parte posthac reædificanda. Fluminis autem navigatio, aliusve usus utriusque partis subditis, aut qui alias illac commeare, navigare aut merces transvehere volent, æque patebit: nec quidquam ab alterutra parte illic aut alibi unquam fiet, quo flumen divertatur, aut ejus cursus seu navigatio aliusve usus difficilior quavis ratione reddatur, multò minus nova telonia, portoria aut pedagia exigentur aut vetera augebuntur, navesque, quæ transeunt ad unam magis quam alteram ripam appellere, aut onera seu merces exponere, vel recipere cogentur, sed id libero cujusque arbitrio relinqui semper debebit.

Art. XIX.

Cedit quoque Sacra Regia Majestas Christianissima Sacræ Cæsareæ Majestati & Serenissimæ Domui Austriacæ Urbem & Arcem Friburgensem. &c.

LETTRE DE MONSIEUR OBRECHT ECRITE AU ROY DATEE DE FRANCFORT LE 5. MAY 1699.

SUR LA DISTICNTION DU DROIT DE DOMAINE SUPREME D'AVEC CELUY DE LA SUPERIORITE TERRITORIALE.

Ad Lib. XXVI. pag. 300. Part. II.

SIRE

. . . .

Ex Originali.

GENERALEMENT parlant la supériorité territoriale comprend tous les droits appellez seigneuriaux en France, & en outre la pluspart de ceux de souveraineté à l'exception de quelques uns qui sont réservez à l'Empereur. Le Domaine supréme ou la véritable souveraineté s'étend sur ces mémes droits, avec cette différence que le domaine supréme ou la souveraineté est indépendante, & que la supériorité territoriale luy est soumise & subordonné dans l'exercice de tous les droits qu'elle renferme.

Il y a deplus un certain concours entre la souveraineté & entre la supériorité territoriale, qui fait que ceque les Etats de l'Empire peuvent dans leurs territoires en vertu de ladite supériorité, l'Empereur & l'Empire le peuvent dans ces mémes territoires en vertu de la souveraineté; par exemple un Prince de l'Empire en vertu de la supériorité territoriale peut fortifier une place qui luy appartient & y mettre garnison: mais ce pouvoir n'est pas indépendant, parceque l'Empereur & l'Empire peuvent luy faire défense de continuer ces fortifications, ou en ordonner méme les démolitions en cas qu'elles donnent de la jalousie aux voisins, qu'elles soient préjudiciables au repos ou à la sûreté de l'Empire ou qu'il y eut quelque autre raison d'Etat de ne les pas souffrir. Ce méme pouvoir n'est pas sans concours, parceque si on le trouve utile à l'Etat la méme place peut être fortifiée, & pourveüe de garnison de l'autorité de l'Empereur & de l'Empire, sans que le Prince à qui elle appartient y puisse former aucune opposition. Autrefois l'Empereur s'étoit attribué à luy seul ce pouvoir supréme, mais la paix de Westphalie la reduit aux déliberations des Diétes générales & la rendu par-là commun à tout l'Empire. C'est l'Article VIII. de ladite paix de Westphalie qui renferme cette disposition, & qui confirme également la supériorité territoriale, qui appartient à chacun des Etats en particulier & la dépendance & le concours de cette supériorité à l'égard de la souveraineté & du Domaine supréme appartenant à l'Empereur & à l'Empire en commun. Car aprés avoir dit que tous & chacuns des Electeurs, Princes & Etats de l'Empire seront établis & confirmés dans leurs anciens

droits

Digitized by Google

droits, prérogatives, libertez, privi-léges, libre exercice du droit territoriale, seigneuries, droits régaliens. Cet article ajoute qu'ils jouiront du droit de suffrages dans toutes les délibérations touchant les affaires de l'Empire; entre autres, ou il s'agira de construire au nom du public des fortifications nouvelles dans les terres des Etats, ou de renforcer les anciennes de garnisons.

Pour ce qui est du détail de cette distinction par rapport aux Baillages appartenants à Monsieur . . . . en Alsace, ce Prince est en droit de se faire prêter serment de fidélité par les Habitans desdits Baillages ; mais si Vôtre Majesté le desire, ce ne sera qu'aprés qu'il luy aura prêté luy-même l'hommage qu'il a prêté à l'Empereur & à l'Empire à raison de ses autres terres qui en relevent; il y peut faire observer les statuts, mais les ordonnances de Vôtre Majesté y doivent aussi avoir la même force, qui y ont eû sous les Princes précédents les constitutions de l'Empire, & les résolutions de la diéte Générale, c'est-à-dire que lesdites ordonnances dérogent aux dits Statuts dans les points ou elles leur seront contraires, Le Prince peut faire afficher & publier des mandements dans lesdits Baillages Vôtre Majesté le peut aussi; preuve de cela est que l'Empereur est constamment en droit de faire la même chose dans les terres appartenantes aux Electeurs Princes & Etats de l'Empire.

Une des plaintes qui fait partie des griefs, pour lesquels il prétend n'être pas pleinement restitué, est qu'il luy a été défendu de la part de Vôtre Majesté de faire de nouvelles impositions dans le Baillage de. . . . . & que dans ce même Baillage on a fait des impositions au profit de Vôtre Majesté. Il est sans difficulté que les Princes & Etats de l'Empire ont droit de faire des impositions, mais si ces impositions sont nouvelles & exorbitantes, elles peuvent étré ou modérées ou prohibées entierement par l'autorité de la Chambre Imperiale, qui est en droit de connoître des plaintes des Sujets, aussi bien que du droit de leurs Superieurs & de leur rendre justice aux uns & aux autres, & les Superieurs sont tenus de se soumettre à sa decision sans distinction de quelle qualité qu'ils soient, Electeurs Princes, Comtes ou Magistrats des Villes de l'Empire; Il n'est pas moins certain qu'il peut être fait des impositions par l'autorité de l'Empereur & de l'Empire, non seulement sur tous les Electeurs, Princes & Etats de l'Empire, mais aussi sur leurs sujets & qu'il dépend du choix d'une diéte générale de faire des impositions sur lesdits Etats même, en leur permettant de cottiser leurs sujets, comme il se pratique par la voye des impositions des mois Romains, ou de la faire immédiatement sur lesdits sujets, comme il s'est pratiqué autrefois par la voye d'une taxe générale qui s'appelle suivant le denier commun. On a déliberé dans la diéte de Ratisbonne qui dure encore, laquelle de ces deux voyes on préfereroit, & la pluralité des voix l'a emporté pour la premiere; l'application en est aisée aux griefs du Prince . . . . il peut representer à Vôtre Majesté les raisons qu'il croit avoir de faire de nouvelles impositions, mais il ne doit pas luy disputer le droit de luy en défendre la levée. Ainsi s'il estime que ses sujets sont surchargez par les impositions de Vôtre Majesté, ou qu'il aime mieux se charger de payer lesdites impositions, en cottisant luy-même lesdits sujets, Vôtre Majesté pourroit sans doute l'exécuter, mais elle ne peut souffrir sans faire tort à sa Souveraineté, qu'il luy conteste le droit même ou le pouvoir de faire des impositions. La paix de Westphalie dans le dit Article VIII. l'appelle le droit d'imposer un tribut, & le fait dàpendre de la déliberation de la diéte générale à la place de la quelle Vôtre Majesté a succedé dans les lieux qui luy ont été cédez par l'Empire.

Vôtre Majesté m'a fait la grace de me demander si en vertu du droit de Souveraineté dont l'Empereur & l'Empire usoient avant les traitez de Westphalie elle peut mettre les Troupes dans les lieux qui appartiennent au Prince . . . & si la Supériorité Territoriale ne luy donne pas au contraire la liberté d'avoir des Troupes dans ces mémes lieux. La paix de Westphalie dans ce même Article VIII. porte la réponse en termes exprés, à l'égard du droit de Souveraineté appartenant autrefois à l'Empereur & à l'Empire & cédé à Vôtre Majesté en ce qu'elle met, le d'ordonner des levées & logements de Soldats au nombre des choses qui se doivent régler par l'avis & par le consentement d'une assemblée de tous les Etats de l'Empire & Vôtre Majesté peut avoir observé que ce droit a éte pratiqué encore dans la derniere guerre, pendant laquelle les Troupes de l'Empire ont logé dans les terres appartenantes aux Etats de l'Empire & si ces Etats ont fourné

formé des plaintes, ce n'a été que contre les excés & contre l'inégalité qui se commettoient aux logements ou de ce que ces mémes logements se faisoient de la seule autorité des Généraux sans la participation de la diéte ou de l'assemblée des Cercles. D'où il s'ensuit que Vôtre Majesté étant au droit de l'Empereur & de l'Empire & par conséquent en celuy de la diéte des Etats, le Prince . . . ne peut pas luy contester la Souveraineté méme. Il est cependant vray d'un autre côté que la Supériorité Territoriale donne pouvoir au méme Prince de loger des Troupes dans les lieux qui luy appartiennent, mais a l'égard de ceux qui ont été cédés à Vôtre Majesté, ce ne peut être qu'avec la dépendance & la subordination que j'ay dit cy-dessus, c'est-à-dire sous le bon plaisir de Vôtre Majesté, & avec cette distinction que si des raisons générales de l'Etat portent Vôtre Majesté à loger des Troupes dans les lieux en question, celles du Prince . . . . . seront obligées d'en déloger; la Supériorité Territoriale devant céder en tout à la Souveraineté ou au Domaine supréme, de maniere que si en conséquence de la déclaration que Vôtre Majesté a fait faire au dit Prince de le vouloir laisser joüir de la Supériorité Territoriale dans lesdits lieux, elle luy permet d'y loger de ses Troupes; cela ne se doit entendre qu'entant & jusqu'à ce que Vôtre Majesté n'en aura pas autrement ordonné.

Autant que j'ay pû sçavoir, il n'y a de Troupes de Vôtre Majesté que dans la petite Ville de . . . . & elles n'y sont restées jusqu'icy que pour preuve de sa Souveraineté. Si Vôtre Majesté y a encor d'autres raisons de les y laisser d'avantage elle est fondée dans l'article sus-mentionné de la paix de Westphalie, quand même cette place ne pourroit pas être considerée comme une Forteresse ou comme une place de guerre, l'Empereur & l'Empire s'étant incontestablement servi à toutes les occasions du pouvoir de mettre Garnison dans les lieux fermez appartenants aux Etats, selon l'éxigence des tems & selon que le besoin de l'Etat a semblé le requerir, & cela sans avoir égard à l'opposition que les Princes, à qui lesdits lieux appartenoient y auroient pû former. De cette maniere on a vû les Troupes de l'Empire en Garnison dans les petites Villes du Palatinat, des Marquisats de Bade & de Dourlac & de l'Evêché de Spire, aussi bien que dans les Villes de l'Empire non fortifiées, malgré les remonstrances que les Seigneurs & Magistrats de ces Villes avoient faites au contraire, à cause du danger dont ils se voyoient menacez par les armes de Vôtre Majesté à cause de ces mémes Garnisons.

Je me souviens d'avoir lû dans l'un des mémoires que le Prince . . . . a fait présenter à Vôtre Majesté que l'Empereur & l'Empire n'ont point apporté d'empechement à ses Prédécesseurs, qu'ils n'ayent joüi pleinement & librement de l'exercice de la Supériorité Territoriale: & on pourroit en outre répliquer que les faits alléguez se sont passez pendant la guerre. Mais les traités de Westphalie aussi bien que les constitutions & l'usage de l'Empire ne font point de distinction entre le tems de la paix & de la guerre. On a toûjours réglé l'usage de ces droits suivant les besoins de l'Etat dans l'un & dans l'autre tems, & si les délibérations qui sont présentement sur le tapis de faire une association entre les six Cercles voisins, ou de mettre sur pied une milice, qu'on appelle perpétuelle, sortoient leur effet, la repartition des logements & des Garnisons se feroit par l'autorité Souveraine de l'Empereur & de l'Empire & la Supériorité Territoriale chomeroit entierement en cette occasion. Il n'est pas nécessaire d'agir par conjecture & de chercher de loin des exemples, nous voyons que dans Philisbourg, qui est une place dont la Supériorité Territoriale appartient toute entiere à l'Evêque de Spire, & dans laquelle il a eu autrefois Garnison, il y a présentement Garnison de l'Empire. L'Empereur & l'Empire viennent de donner la Supériorité Territoriale du Fort de Kell, que Vôtre Majesté leur a cédé, à Monsieur le Prince Loüis de Bade: cependant l'Empire y tient Garnison parcequ'à la diéte de Ratisbonne il a été jugé à propos d'en user ainsi. Si en vertu d'un résultat de la diéte il y entroit Garnison de l'Empire, les Princes à qui cette place appartient n'auroient par le mot à dire; mais il est impertinent qu'ils y souffrent la Garnison qui y a été mise sur un ordre du Conseil de guerre de l'Empereur.

J'espere ne m'étre pas eloigné du sentiment de Vôtre Majesté lorsque jay fait connoître dans les occasions au Député de Monsieur . . . . que si son maître n'avoit pas été troublé mal à propos par l'Empire dans la joüissance des droits de la Supériorité Territoriale, pendant que les lieux qui ont été cédez à Vôtre Majesté en dépendoient encore, il devoit s'attendre que Vôtre

Majesté n'abuseroit pas non plus de la Souveraineté, qui luy étoit acquise par la cession que l'Empire luy en a faite. Mais j'ay crû en même tems ne devoir pas dissimuler que pendant que le Prince . . . . . . feroit entrevoir le dessein de ne pas vouloir reconnoître la Souveraineté de Vôtre Majesté, dans les lieux qui luy ont été cédez, & qu'il mettoit par-là Vôtre Majesté dans la nécessité de faire valoir par un exercice actuel cette même Souveraineté, il n'auroit nulle raison de se plaindre, comme s'il n'étoit pas pleinement restitué, parceque ce ne seroit que par sa faute si le conflict de la Souveraineté avec la Supériorité Territoriale diminuoit en quelque chose la joüissance de sa dite Supériorité.

Avant la réponse du Prince . . . . à la derniere déclaration de Vôtre Majesté on a fait beaucoup de bruit sur les péages que ce Prince prétend d'être en droit de lever en Alsace: la dite réponse n'en parle point, à moins qu'on n'ait entendu comprendre les péages sous le nom des droits Régaliens, dont elle fait mention en général, & en ce cas j'estime nécessaire d'avertir Vôtre Majesté que les Electeurs & Princes de l'Empire ne joüissent d'aucun péage, qu'en vertu d'une concession de l'Empereur & de l'Empire, & que d'abord qu'un peage leur est accordé, ils le prennent en fief, de même que tous leurs autres droits Régaliens. L'Empereur est en outre le juge naturel lorsqu'il y a quelque contestation sur la perception d'un péage & sur les circonstances qui la peuvent accompagner. De plus il est porté par la paix de Westphalie qu'on examinera les péages nouvellement établis, & qu'on abolira ceux qui auront été introduits sans autorité légitime. J'ay pressé beaucoup de fois le Député de . . . . de me donner un état des péages dont son maître prétend joüir, & dont il ne joüit pas dans les lieux qui luy ont été restituez. Je n'ay pû l'obtenir & à dire la verité je croy qu'il ne luy en manque aucun. Mais si les fermiers du Domaine de vôtre Majesté s'étoient emparés de quelqu'un desdits péages ou si par quelque autre accident le Prince s'en trouvoit frustré, auroit-il raison de refuser le payement dû à . . . . sous prétexte de n'être pas pleinement restitué: pendant que de son côté il n'a fait aucune diligence ni pour recevoir en fief de Vôtre Majesté lesdits péages, ni pour en faire examiner les établissements, afin de se faire adjuger ceux, qui auroient été mis en contestation sans des raisons suffisantes. &c.

Nota. On n'a pas copié le reste de la lettre parcequ'elle regarde d'autres affaires, & on a supprimé le nom du Prince dont il étoit question; parceque ce nom ne servoit de rien pour éclaircir la distinction entre le domaine suprême ou la souveraineté, d'avec la supériorité territoriale qu'on s'étoit proposé d'examiner.

STATUTA MAJORIS CAPITULI ARGENTINENSIS ECCLESIÆ.

Ad Lib. XXXII. pag. 355. Part. II.

Ex Arch. Majoris Capituli.

CUM Reverendissimo & Illustrissimo Capitulo renunciatum fuerit, Regem occasione vacantium Canonicatuum petiisse nuper, unde fieret, ut tam pauci ex Gallis Canonici assumerentur, cum Statuto anni 1687. ab ipso Capitulo sancitum fuerit approbante Rege, & confirmante Episcopo, postquam Ecclesia, Urbsque Argentinensis ditionis Gallicæ factæ sunt, ut in posterum tertia pars Canonicatuum Gallis conferretur: Reverendissimum & Illustrissimum Capitulum rem maturè & seriò examinandam esse censuit: ac primò quidem animadvertit sibi vitio verti non posse, quod Statuto de Canonicorum Gallorum numero factum non sit satis, cum à multis annis nemo Gallus ad obtinendam præbendam se se obtulerit, nedum repulsam passus sit; deinde verò sciscitantibus causam, cur ad gradum Canonici in Ecclesia Argentinensi nullus ex Gallis promoveri contenderet, nulla alia occurrit, quàm quod nulli fere essent, qui secundum Statuta, non antiqua solùm, sed etiam recentiora, id est anni 1687. probationes Genealogicas exhibere possent: interea standum esse videtur Capituli promissis; grata sunt illa Regi Monarchæ nostro de Religione ubique, & præsertim in Ecclesia Argentinensi tam bene merito; favent nationi Gallorum, cum iis dominationis felicitate, animorum votorumque consensione iidem penitus effecti sunt Canonici Germani, ut iidem pariter cum Germanis Canonicis bonorum & dignitatum communitate efficiantur & æquum & necessarium esse Ca-

Digitized by Google

Capitulum judicat, atque eò convenientius modum aliquem in probationibus genealogicis afferri viſum eſt, quò experientia nimis conſtat, rigorem Statutorum erga Germanos etiam ſervari vix poſſe: attamen honori & decori Eccleſiæ attendendum eſt, nec ita Statutis circa probationes genealogicas derogandum, ut aliquis Canonicus Argentinenſis eſſe queat, qui non inter primarios Galliæ & Germaniæ Proceres recenſeatur.

Secundùm antiqua Eccleſiæ Argentinenſis Statuta nullus in Canonicum admitti poterat, quin genealogiam exhibuiſſet, duorum Imperii Principum, duorumque Comitum atteſtatione & verificatione munitam & confirmatam, qui ipſi Canonicis Argentinenſibus adſcribi poſſent: hæc autem ita adaptata eſſe debebat, ut quatuor generationes & unius cujusque generationis omnia capita ex linea patris & matris abſolutè contineret, unumquemque verò gradum tam rectum, quam collateralem in utraque linea non niſi ex Principibus & Principiſſis, aut Comitibus & Comitiſſis, iisque capacibus potiendi jure vocis & ſeſſionis in Imperii Comitiis generalibus compoſitum eſſe neceſſaria conditione requirebatur. Hæc quod ſpectat ad Germanos: quòad Gallos autem diverſitas uſuum inter diverſas nationes vulgaris & quaſi neceſſaria, qua fit, ut quod uni facile eſt, aliquando impoſſibile ſit alteri, discrimen quoddam in probationibus genealogicis introduxit Gallos inter & Germanos: in eo ſitum fuit, quod totidem generationes & gradus totidemque Capita complectendo eaque Nobilitatis *Illuſtris & Militaris* ſola in Gallis Parentis, Avi & Proavi capita ex linea Patris Principis aut Ducis dignitate decorata eſſe tenerentur: quæ cum hactenus obſervata fuerint, nec amplius obſervari queant, Reverendiſſimum & Illuſtrisſimum Capitulum, ut firmum aliquid ſtabiliatur, cui addere aut detrahere deinceps nefas ſit, decernit adeundam eſſe Regiam Majeſtatem de iis omnibus pro ſumma Capituli erga eam obſervantia monendam eſſe, ipſique exhibendam novorum Statutorum formam, quibus omnibus incommodis ſupra recenſitis remedium afferri videtur. Hæc Sacræ Majeſtati non injucunda fore, ſpondet aſſertus Gallis promiſſorum Canonicatuum numerus, conſervatum priſtinum Argentoratenſis Eccleſiæ decus, contestatumque ultro obſequendi in omnibus deſiderium.

FORMA NOVORUM STATUTORUM
REGI EXHIBENDA.

CUM Eccleſia Cathedralis Argentinenſis viginti quatuor Canonicis conſtet, quorum duodecim ſunt Capitulares, & duodecim alii Domicillares in unoquoque ordine ſecundum Statutum anni 1687. quatuor ſint Galli & octo Germani.

Canonicatus deinceps vacaturi tam Capitularium, quam Domicillarium alternatim Gallo & Germano conferantur, usque dum præſcriptus numerus ſit adimpletus: tum verò Canonicatus ſeu Capitularis ſeu Domicillaris vacans per mortem Galli, Gallo, p mortem Germani, Germano confe tur.

Solus in Canonicum allus admittatur, qui quod ſpectat d lineam Patris à Patre, Avo, Pr vo, & Abavo Principis aut Ducis ti do inſignitis, ſit oriundus, & cujus Mter, quod pertinet ad lineam Matr, ejusque Matris Pater, Avus & Pr vus nobilitatem illuſtrem eamque n itarem comprobent, ita ut probatio s genealogicæ juxta ſtemma hic de neatum deinceps inſtituantur.

Nemo Germanus inter Canonicos Argentinenses annumeretur, qui in linea recta paterna non ostendat, Patrem, Avum, Proavum & Atavum, & in linea recta Materna pariter Matrem, Avum, Proavum & Atavum Principes esse aut Comites potiendi jure vocis & sessionis in generalibus Imperii Comitiis capaces, in linea verò collaterali singulos gradus & singula capita nobilia esse ad minimum & in aliis Imperii Capitulis Nobilibus admissa aut admittenda, ita ut probationes genealogicæ Germanorum stemmati hic delineato inposterum similes sint & conformes.

Quæ puncto notantur, Principem aut Comitem Imperii designant, quæ verò lineâ transversâ nobilitatem tantum in Capitulis Imperii Nobilibus ad missam significant.

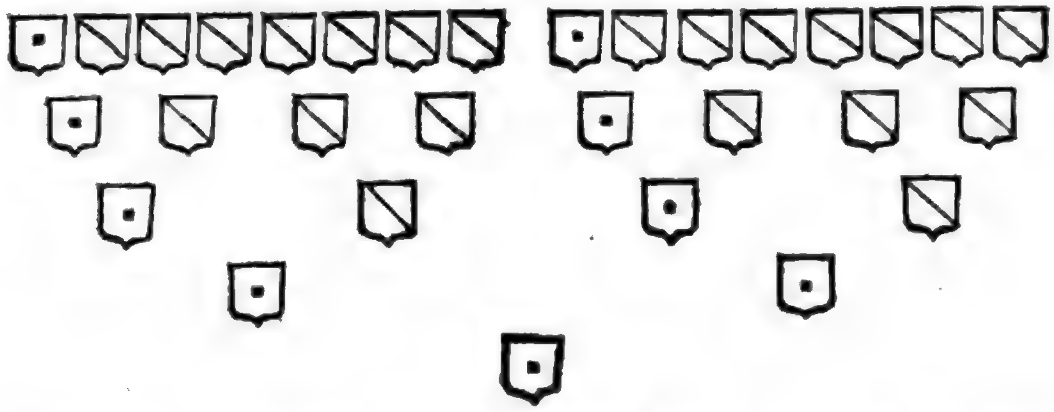

Ejusmodi probationes antequam Capitulo exhibeantur pro Gallis quatuor Principum aut Ducum, & eorum, quantum fieri poterit, quorum familia in Ecclesia Cathedrali locum jam habuerit, attestatione, & verificatione muniatur: pro Germanis verò secundùm veterum usum, duorum Principum duorumque Comitum testimonio obsignatæ sint.

Probationes genealogicæ illi ipsi Capitulo generali porrigantur, ad quod Canonicatûs vacantis collatio pertinebit, ut illis examinatis non nisi dignum eligant, cui tamen licet nominato, possessionem capere non licebit, nisi eædem probationes sequenti Capitulo generali exhibitæ fuerint, & ab eo etiam approbatæ; quod si contingat unum Capitulum generale adversari alteri, & rejici ab uno, quod ab altero admissum fuisset, nec inter se conciliari, statim ad Regem deferatur negotium, ut à Sacra Majestate, si rem in se, quod Capitulum sperat, suscipere dignetur, lis tota absque ulteriori dissensione componatur, & dirimatur.

Cum annua Canonici Argentinensis residentia tribus mensibus perficiatur, in aliis verò Capitulis novem aut decem plerumque menses ad residentiam requirantur, in ipsa Coloniensi Ecclesia quatuor, statutum est nullam dignitatem, officium, studium aut privilegium, immunitatem ab hac trimestri residentia afferre posse, sed redditibus carere debere, quicunque actualem & personalem residentiam prout moris est, & observantiæ, non adimpleverit, salvo tamen Episcopi jure, cui pro majori tantùm Ecclesiæ utilitate unum aut alterum Canonicum à latere, ut vocant, mittere, aut secum ducere licebit.

Annui Capituli redditus procul dubio solvendis omnibus Capitularium & Domicillarium portionibus impares sunt, & satis æquum videretur, ut Domicillares à residentia, ad quam non nisi novissimis temporibus admissi sunt, usque ad meliora tempora excluderentur, verùmtamen ut procuretur major Residentium numerus, quo non mediocriter ornatur Ecclesia, atque ut faveatur magis educationi juventutis, quæ ut nobilitate ita pietate & doctrina præfulgeat, summopere optandum est; portio Domicillarium, quæ ex quarta parte Præbendæ Capitularis constituitur, solvatur iis solùmmodò, qui in Collegio, aut in Seminario Episcopali Argentinensi ita degent, ut annuis dicti Collegii aut Seminarii exercitiis incumbant, & diurno Ecclesiæ Officio in Templo Cathedrali dominicis diebus & festis adsint frequenter aut iis, qui per septem annos ibidem commorati, aut in Universitate Parisiensi, vel in alia aliqua celebri gradum Baccalaureatûs adepti Ecclesiæ inservire per tres menses ùt moris est, contendant.

Condatur nova juramenti forma in eo quod spectat ad Canonicorum admissionem, eorumque probationes genealogicas, in qua unusquisque Canonicus ad observationem eorum omnium, quæ in præsenti statuto continentur, se fide juramenti obstringat.

Cæterum alia antiqua Ecclesiæ Statuta

tuta circa receptionem Canonicorum tum Capitularium tum Domicillarium Capitulum confirmat in iis omnibus, in quibus præsenti Statuto expressè derogatum non est

Rogatur à Capitulo Dominus Comes de Löwenstein Decanus, ut hanc novorum Statutorum formam Regi deferat, & à Sacra Majestate authenticam confirmationem exposcat: pollicetur sibi Capitulum à prædicto Domino Decano, ut pro eximiis, quibus præditus est animi & ingenii virtutibus, dotibusque & pro singulari benevolentia, quâ semper Capitulum prosecutus est, nihil omittat, quò ad honorem Dei & Ecclesiæ, ad Capituli incrementum & decus, & ad testandam summam erga Regem observantiam, devotissimumque obsequium res tota tandem perducatur. Spondet etiam sibi Dominum Principem Arverniæ Præpositum Ecclesiæ & Capituli Argentinensis studiosissimum, adfuturum quibuscunque poterit officiis: sperat etiam & efflagitat ab Eminentissimo Cardinali Episcopo, ut omnem, quâ pollet apud Regem, gratiam ad procurandum in præsentibus Consiliis exitum felicem convertat; novit ille, quam recta sint, quam pura, sub ejus oculis, si dicere fas est, nata sunt, ejus ope, auxilio & authoritate prosperè succedant, quod futurum non diffidimus, longè gratiora erunt & acceptiora. In quorum omnium fidem, Dominus Senior, cæterique Domini Capitulares nunc præsentes præmissa propriis manibus subscripserunt, easque ad causas ordinario Capituli sigillo munita per prædicti Capituli Secretarium contrasignari jusserunt. Acta, conclusa & statuta in Capitulo Generali celebrato Argentinæ die tertia Junii anno millesimo septingentesimo decimo tertio. Subscriptum est. Ernestus Comes in Manderscheidt pro tempore Senior, Maximilianus Comes in Manderscheidt, Wilhelmus Comes in Salm, J. Mauritius Comes de Blanckenheim, & Fridericus Comes de Manderscheidt-Blanckenheim.

(L. S.)

Et plus infra, ad mandatum Reverendissimi & Illustrissimi Capituli Cath. Eccl. Argentinensis. Grofs Secretarius.

ARMANDUS GASTO DE ROHAN MISERATIONE DIVINA ET SANCTÆ SEDIS APOSTOLICÆ GRATIA S. R. E. PRESBYTER CARDINALIS, EPISCOPUS ET PRINCEPS ARGENTINENSIS, ALSATIÆ LANDGRAVIUS, S. R. I. PRINCEPS, MAGNUS FRANCIÆ ELEEMOSINARIUS, REGII ORDINIS S. SPIRITUS COMMENDATOR.

Pastoralis officii cura ad informandum Clerum, quæ præcipua & potissima pars est Ecclesiæ Catholicæ incumbere inprimis debet. Qui quidem si rectè institutus est, prælucet Plebi Christianæ, & quo magis nobilitate, dignitate, gratiâ præfulget cæteris, eo valet magis ad suadendum Religionis sensum, ad imbuendos sanâ doctrinâ Populorum animos. Itaque legimus magna cum voluptate novissima Statuta Illustrissimi & Reverendissimi Capituli Ecclesiæ Cathedralis Argentinensis acta & conclusa in Capitulo Generali celebrato Argentinæ die tertia Junii anno millesimo septingentesimo decimo tertio, in quibus id maximè in animo habet, ut Canonicos Domicillares, florem ut ita dicam juventutis Gallicæ & Germanicæ ad veram pietatem & ad sanam doctrinam instituat, Vidimus quoque quâ reverentiâ, quo obsequio, quam grato animi sensu, Regi tam bene de Ecclesia & de se merito, se & omnia sua prorsus committat, animadvertimus prætera quidquid ad novas probationes genealogicas statutum est, id totum ad mutuam utriusque Gentis consensionem, charitatem, benevolentiam conferre imprimis posse. Igitur Statuta hæc omnia libentissimè auctoritate nostra Episcopali rata habemus, approbamus, confirmamus. Datum Tabernis in Palatio nostro Episcopali. Anno Domini millesimo septingentesimo decimo tertio, die vigesima sexta mensis Junii. Subscriptum est Armandus G. Card. de Rohan.

(L. S.)

Et plus infra, de mandato Eminentiss & Sereniss. DD. Cardinalis Episcopi & Principis Argentinensis, de Boissy.

Lectis & perpensis præsentibus Statutis conclusis Argentinæ die tertia Junii anno præsenti, votis nostris, consensum iisdem dedimus. Datum Tabernis die vigesima sexta Junii anno Domini Millesimo septingentesimo decimo tertio. Subscriptum est : Henricus Princeps ab Arvernia Præpositus.

(L. S.)

Registré és Registres du Conseil Souverain d'Alsace en exécution de son Arrêt du vingt-deuxiéme Août Mil sept cens treize. Signé Husson avec paraphe.

CONFIRMATION DES STATUTS POUR LE CHAPITRE DE STRASBOURG PAR LE ROY LOUIS XIV.

Ad Lib. XXXII. pag. 355. *Part. II.*

LOUIS par la Grace de Dieu Roy de France & de Navarre à tous présens & à venir salut. Nos trés chers & bien-amés les Chanoines & Chapitre de l'Eglise Cathedrale de Strasbourg Nous ont fait representer, que suivant les anciens Statuts dud. Chapitre & notamment celuy de l'année 1687. confirmé par l'Evéque de lad. Ville & ensuite par Nous, aucun Allemand ne pouvoit être reçû Chanoine dans led. Chapitre, qu'il n'eût produit ses Preuves attestées par deux Comtes de l'Empire, de seize quartiers paternels & maternels tous de Princes ou Comtes tant en ligne directe que colaterale ayant voix & séance à la diete générale de l'Empire, & aucun François ne pouvoit aussi y être admis, qu'il n'eût fait les mémes Preuves à la seule différence que du côté du Pere elles devoient être de Princes ou Ducs & du côté de la Mere d'une Noblesse trés ancienne & Illustre de nom & d'armes : & les Exposans ayant consideré, qu'il étoit difficile de part & d'autre de faire ces Preuves à la rigueur, & voulant faciliter aud. Chapitre les moyens de se maintenir dans la dignité & la splendeur où il s'est conservé jusques à présent, ils ont jugé à propos tant à cet égard que sur quelques autres points, qui concernent le bon ordre dud. Chapitre de faire sous Nostre bon plaisir de nouveaux Statuts & Réglemens, comme ils ont fait par acte Capitulaire arrété dans leur Chapitre Général tenû à Strasbourg le trois Juin dernier, auquel acte nôtre trés cher & bien amé Cousin le Prince Henry d'Auvergne Grand-Prévôt dudit Chapitre a donné son consentement le vingt-six dud. mois, & nôtre trés cher & bien amé Cousin le Cardinal de Rohan Evéque dud. Strasbourg l'a confirmé le méme jour: lesd. Statuts de Réglemens portant entre autres choses, que nul François ne sera reçû Chanoine, s'il ne descend d'un Pere qui soit Prince ou Duc, & dont le Grand-Pere, le Bisayeul & le Trisayeul ayent été pareillement Princes ou Ducs, & d'une Mere dont le Pere, le grand Pere, & le Bisayeul ne soient d'une Noblesse trés ancienne & Illustre de nom & d'armes. Que nul Allemand ne sera aussi reçû Chanoine, s'il ne descend d'un Pere, d'un grand Pere, d'un Bisayeul, & d'un Trisayeul Princes ou Comtes de l'Empire, & d'une Mere dont le Pere, le Grand-Pere, & le Bisayeul soient Princes ou Comtes ayant voix & sçeance dans les diétes générales de l'Empire, & dont les Collateraux du côté du Pere & de la Mere soient de Noblesse Illustre, & qui soient déja reçûs ou capables de l'être dans les autres Chapitres d'Allemagne ou l'on fait Preuve de Noblesse: Led. Chapitre ayant aussi fait réflexion, que suivant l'usage pratiqué depuis longtems les Chanoines Domicillaires sont exclus d'avoir part aux revenus & Prébendes du Chapitre, & qu'il seroit juste de leur en assigner quelque portion, comme faisants corps & partie dud. Chapitre, il auroit été résolu de payer à l'avenir aux Chanoines Domicillaires la quatriéme partie d'une portion Capitulaire aux conditions suivantes; sçavoir que tout Domicillaire demeurera pendant sept-ans dans le College ou Séminaire Episcopal de Strasbourg, qu'il assistera à

tous

tous les exercices du College ou Séminaire, & ira à l'Office de la Cathedrale les Festes & Dimanches, & quand un Chanoine Domicillaire aura demeuré sept-ans dans led. College ou Séminaire de Strasbourg, ou qu'il sera reçû Bachelier dans l'Université de Paris ou dans quelqu'autre Université fameuse, pour lors il jouïra de sa portion de Domicillaire en résidant trois mois suivant l'usage, & comme les susd. Statuts ne peuvent sortir leur plein & entier effet, s'il ne sont approuvés & authorisés de Nous, lesd. Exposans nous ont trés humblement fait supplier de vouloir bien leur accorder nos lettres de confirmation & authorisation sur-ce nécessaires. A quoy ayant égard, & voulant traiter favorablement lesd. Exposans, & contribuer de tout nôtre pouvoir au bien & à l'avantage dud. Chapître. A ces causes & autres à ce nous mouvans de l'avis de nôtre Conseil, qui a vû lesd. nouveaux Statuts & Réglemens, & de nôtre certaine science, pleine puissance & authorité Royale nous avons approuvé, confirmé & authorisé, approuvons, confirmons & authorisons par ces présentes signées de nôtre main les nouveaux Statuts & Réglemens cy-attachés sous le contreseel de nôtre Chancellerie, arrêtés comme dit-est par acte Capitulaire du Chapître Général tenu à Strasbourg le trois Juin dernier, ausquels nôtre dit Cousin le Prince Henry d'Auvergne Grand-Prévôt dud. Chapitre a donné son consentement le vingt-six dud. mois, & que nôtre dit Cousin le Cardinal de Rohan Evêque de lad. Ville a confirmé le même jour, voulons qu'ils soient à l'avenir entierement & pleinement gardés & observés de point en point selon leur forme & teneur sans, qu'il y soit contrevenu pour quelque cause & sous quelque prétexte que ce soit. Si donnons en mandement à nos amés & feaux Conseillers les gens tenans nôtre Conseil supérieur d'Alsace seant à Colmar, que ces présentes ils ayent à enrégistrer, faire lire & publier par tout où il appartiendra & du contenu en icelles faire jouir & user pleinement & paisiblement lesd. Exposans & leurs Sucesseurs aud. Chapitre, cessant & faisant cesser tous troubles & empechemens quelconques, car tel est nôtre plaisir. & afinque ce soit chose ferme & stable à toûjours nous avons fait mettre nôtre seel à cesd. présentes. Donné à Versailles au mois de Juillet l'an de grace Mil sept cent-treize & de nôtre Régne le soixante & onze. Signé LOUIS & sur le replis par le Roy Voysin & scellé du sçeau en cire verte. Visa Phelypeaux pour confirmation des Statut du Chapitre de Strasbourg Signé Voysin.

Registré és Registres du Conseil Souverain d'Alsace en Exécution de l'Arrêt du vingt-deuxiéme Août mil sept cent-treize. Signé Husson avec paraphe.

ARREST D'ENREGISTREMENT AU CONSEIL SOUVERAIN D'ALSACE.

Ad Lib. XXXII. pag. 355. Pr. II.

Louis par la Grace de Dieu Roy de France & de Navarre à tous ceux qui ces présentes verront salut, sçavoir faisons que vû par nôtre Conseil Souverain d'Alsace les lettres patentes obtenuës de nous par nos trés chers & bien amés les Chanoines & Chapître de l'Eglise Cathedrale de Strasbourg, données à Versailles au mois de Juillet dernier signées de Nous, contresignées Voysin, & sçellées du grand sceau de cire verte, par lesquelles & pour les causes y contenües, nous aurions approuvé, confirmé & authorisé les nouveaux Statuts & réglemens y attachés sous le contreseel de nôtre Chancellerie, arrestés par Acte Capitulaire du Chapitre Général tenu à Strasbourg le trois Juin dernier, auxquels nôtre trés cher & amé Cousin le Prince Henry d'Auvergne Grand Prévôt dudit Chapitre a donné son consentement le vingt-six dudit mois, & que nôtre trés cher & bien amé Cousin le Cardinal de Rohan Evêque de ladite Ville à confirmé le même jour, & avons voulu qu'ils soient à l'avenir entierement & pleinement gardés & observés de point en point selon leur forme & teneur, sans qu'il y soit contrevenu pour quelque cause & sous quelque prétexte que ce soit: Requeste desd. Sieurs Chanoines & Chapitre de l'Eglise Cathedrale de Strasbourg à cequ'il plût à nôtre dit Conseil ordonner, que nosdites lettres patentes seront registrées és registres d'iceluy

d'iceluy pour être exécutées selon leur forme & teneur, lad. requeste signée Canville Procureur : Vû aussi lesdits Statuts, Conclusions de nôtre Procureur Général, ouy le rapport de nôtre amé & feal Conseiller Jean Baptiste Gomé & tout consideré : nôtre dit Conseil faisant droit sur la requeste à ordonné & ordonne que les Statuts dont il s'agit, ensemble les lettres de confirmation obtenües en conséquence de nous, seront registrées és registres de nôtre dit Conseil, pour être exécutés selon leur forme & teneur. Fait & donné à Colmar en nôtre Conseil Souverain d'Alsace le vingt-deuxiéme jour du mois d'Août l'an de grace mil sept cens-treize & de nôtre Régne le soixante & onziéme. Collationné avec paraphe par le Conseil. Signé Husson avec paraphe.

TRANSACTION ENTRE LE GRAND-CHAPITRE ET LES PREBENDIERS DE LA CATHEDRALE DE STRASBOURG.

Ad Lib. XXXII. pag. 357. Part. II.

Ex Arch. Majoris Capituli.

Les Seigneurs Grand-Prevôt, Grand-Doyen, Chanoines & Chapitre de l'Eglise Cathedrale de Strasbourg ayant intenté action au Conseil Souverain d'Alsace le 9. Février 1718. contre le Senior, Députés & Vicaires Prébendés du Grand-Chœur de la même Eglise, sur laquelle il y a eu appointement rendu entre les parties; leurs Altesses & Excellences Messeigneurs les Chanoines actuellement en résidence & capitulairement assemblés au Chapitre general, sçavoir Monseigneur le Prince Henry-Oswald de la Tour d'Auvergne Grand-Prevôt nommé à l'Archevéché de Vienne, Abbé général de l'Abbaye & de tout l'Ordre de Cluny, Monseigneur le Comte Erneste de Manderscheid-Falckenstein Custos & Senior, Monseigneur le Comte Maximilien de Manderscheidt-Falckenstein, Camerier, Monseigneur le Prince Frederic-Constantin de la Tour d'Auvergne, Monseigneur le Comte François-Ernest de Salm & Reifferscheidt, Monseigneur le Comte Pierre de Pardaillan-de Gondrin-d'Antin, & Monseigneur le Comte Joseph-Sigismond de Königsegg & Rothenfels ont jugé à propos de terminer par une transaction, toutes les difficultés, pour lesquelles la susd. action a été intentée le 9. Février 1718. par led. Grand-Chapitre, contre lesd. Senior, Députés & Vicaires Prebendés, & de prévenir celles qui auroient pû naître dans le cours du procés, ce qui n'auroit pû causer, que beaucoup de scandale, de voir régner si longtems la division entre led. Grand-Chapitre légitime superieur de tout le Clergé de lad. Cathedrale & entre lesd. Senior, Députés & Vicaires Prébendés, c'est pourquoy lesd. Seigneurs aprés avoir vû & examiné les titres respectifs & avoir entendu dans plusieurs conférences tenuës à cet effet, les raisons alleguées de part & d'autre, ont resolu de passer la présente transaction avec lesd. Senior Députés & Vicaires Prébendés, en sorte que tout ce qui sera dit cy-aprés, soit doresnavant exécuté fidellement sans pouvoir y contrevenir, & sont convenus de ce qui suit.

Premierement les Senior Députés & Vicaires Prébendés dud. Grand-Choeur reconnoissent & reconnoistront pour toûjours, ainsi que du passé une vraye Supériorité & Jurisdiction dud. Grand-Chapitre sur eux.

Secondement par cequ'il y a eu opposition de la part desd. Senior Députés & Vicaires Prébendés à la qualité de Vicaire, qui leur avoit été uniquement donnée par le Procureur desd. Seigneurs dans la Requête du 9. Février 1718. Le Grand-Chapitre ayant reconnu, que quelquesfois lesd. bénéficiers dans des titres trés authentiques, avoient été qualifiés simplement de Prébendiers, d'autresfois de Vicaires Prébendés, & d'autres fois simplement de Vicaires, lesd. Seigneurs trouvent bon qu'à l'avenir dans tous les actes ils soient qualifiés de Prébendarii ou de Prébendiers, & leurs bénéfices de Prébenda ou de Prébende, sans que sous prétexte de ce nom Prébendiers & de Prébende, lesd. Prébendiers puissent jamais s'arroger de nouveaux droits, ny prétendre que leurs bénéfices pour cela ayent changé, ny puissent changer de nature.

Troisiemement quoyque la Régie des biens du Grand-Choeur soit à présent sous l'administration de tous les Prébendiers, ce qui ne se pratiquoit pas anciennement, cependant Messeigneurs du

du Grand-Chapitre étant informés, que les revenus dud. Grand Choeur, depuis ce changement d'Administration, ont été bien Gouvernés & Administrés, ils approuvent cette conduite, à charge & condition cependant, que suivant l'usage ancien & exécuté, si non depuis quelques années, les Senior & Députés nouvellement élus prêteront le ferment ordinairement entre les mains dud Grand-Chapitre à chaque mutation, & aussi que les assemblées desd. Prébendiers ne seront jamais qualifiées du nom de Chapitre, mais seulement du nom de Chambre, dans laquelle ils ne pourront faire aucun réglement que pour la régie des revenus du Grand-Choeur.

Quatriemement quant à ce qui concerne les comptes des revenus du Grand-Choeur, le Grand Chapitre en qualité de Superieur, pourra se les faire représenter, quand il jugera à propos, les Députés & les Comptables dûment mandés.

Cinquiemement come l'usage est établi même sur un decret des Superieurs de distribuer *Interessentibus* les absences en faveurs des Bénéficiers exactes à remplir les devoirs de l'Eglise, lesd. Seigneurs approuvent cette maniere, & que les Prébendiers pourront augmenter les revenus de leurs Prébendes du Rorate, Refectoire & des Corps ruraux, sans excés pourtant, ce que les Seigneurs du Grand-Chapitre se reservent d'examiner, ou par eux-mêmes, ou par celuy qu'ils commettront pour faire la visite.

Et au moyen de ce, que dessus toutes les procédures faites en conséquence de la commission levée le 9. Février 1718. par led. Grand-Chapitre, contre lesd. Senior, Députés & Prébendiers demeureront nulles & comme non avenuës, lesd. Seigneurs de même que lesd. Senior, Députés Prébendiers s'en étant déportés, & y ayant renoncés reciproquement, En foy de quoy les Seigneurs nommés cy-dessus assemblés Capitulairement au Chapitre-Général, ont tous Signé les présentes & y ont fait mettre le sceau ordinaire du Grand-Prévôt & du Grand-Chapitre, & lesd. Senior, Députés & Prebendiers assemblés en leur Chambre les ont signé pareillement & y ont fait apposer leur sceau, & a été la présente transaction expediée double de laquelle un Exemplaire sera remis aux Archives du Grand-Chapitre, & l'autre dans celles du Grand-Chœur. Arresté, fait & passé à Strasbourg le 12 May 1721. Signé Henry-Oswald de la Tour d'Auvergne Grand-Prévôt N. Arch. de Vienne; Ernest Comte de Manderscheidt Senior; Maximilien Comte de Manderscheidt; Frederic-Constantin de la Tour d'Auvergne; François-Ernest Comte de Salm; Pierre de Pardaillan de Gondrin Comte d'Antin; & Joseph Comte de Königsegg & Rothenfels.

F. Fagnier Senior du Grand-Chœur; Aubertin Prébendier & Sous-Custos de la Cathedrale; Creagh Député & Protocoliste; J. Lucot Directeur du Chœur; H. Grosjean Député du Grand-Chœur; L. G. Gauthier Roy du Chœur & Député; C. Morison adjoint; M. de Paquelon adjoint; A. Gonzé adjoint; Massis; de Kueffer; Milly Prébendier & Curé de S. Laurent; Gros, & Weidmann.

(L.S.) (L.S.) (L.S.)

LISTE

DES PIECES CONTENUES DANS LES PREUVES DE L'HISTOIRE D'ALSACE.

Part. I.

Monasterium Lutrense sub protectione Advocati seu Præfecti Alsatiæ. p. 1.
Charta Dagoberti pro Monasterio Weissemburgensi, p. 2.
Imp. Henricus VII. Confirmat jura Abbatiæ Weissemburgensis in pagos dictos Scheital, Schweighoffen, Hagenbach, Sebach &c. p. 2.
Childerici II. Francorum Regis donatio facta Monasterio Confluenti. p. 3.
Charta Dagoberti pro Ecclesia Argentinensi, p. 3.
Charta Lotharii Imperatoris pro Monasterio Sancti Stephani Argentinæ, p. 4.
Donatio facta Monasterio Honaugiensi à Luitfrido & Eberhardo, p. 5.
Charta Carolomanni Regis pro Monasterio Honaugiæ, p. 6.
Donatio Beati Abbatis facta Ecclesiæ Honaugiæ. p. 6.
Confirmatio Privilegiorum Honaugiensis Monasterii à Pippino Rege. p. 7.
Donatio facta Monasterio Honaugiensi à Borono. p. 8.
Charta Caroli-Magni pro eodem Monasterio. p. 8.
Privilegium Widegerni Episcopi Argentinensis pro Monasterio Morbacensi. p. 9.
Charta Eberhardi Comitis pro fundatione Monasterii Morbacensis, p. 11.
Charta Theodorici Regis pro Monasterio Morbacensi. p. 13.
Instrumentum quo Abbas Murbacensis vendit Lucernam Ducibus Austriæ pro pluribus Alsatiæ Feudis. p. 14.
Charta Ludovici Pii Imperatoris pro Masonis Monasterio. p. 15.
Testamentum Eddonis Episcopi Argentinensis pro Monasterio Etenheim. p. 16.
Instrumentum Caroli-Magni, qualiter ipse statuit, ut nullus Simoniacè Ecclesiam Argentinensem ingrediatur. p. 18.
Charta Ludovici-Pii pro Ecclesia Argentinensi, p. 19.
Charta Lotharii Imperatoris pro Monasterio Erstein. p. 19.
Lotharii Imperatoris confirmatio fundationis Abbatiæ Grandis-Vallis vulgò Munsterthal. p. 20.
Charta Ludovici Regis Germaniæ pro Ecclesia Argentinensi, p. 21.
Donatio Othonis I. Imperatoris facta Adelaidi Conjugi. Anno 968. p. 22.
Lettre de l'Empereur Otton pour l'Abbaye de Seltz. p. 22.
Præceptum Henrici Regis Rom. pro Monasterio Selzensi in Alsatia. p. 23.
Charta Wernheri Episcopi Argentinensis. p. 24.
Leonis Papæ IX Bulla pro Parthenone Sti. Laurentii in Hesse. p. 25.
Privilegia Caroli-Crassi Imperatoris data in Kirkheim. p. 26.
Charta Wernheri de Habsbourg Episcopi Argentinensis de dotatione Monasterii Murensis. p. 27.
Charta fundationis Monasterii Sanctæ Fidei, Sceleftadii. p. 28.
Charta Conradi II. Episcopi Argentinensis de Collegiali Lutenbacensi. p. 28.
Charta pro Monasterio Neoburgensi. p. 29.
Privilegium Henrici VI. pro Ecclesia Sancti Petri-Senioris, Argentinæ. p. 30.
De primo Alsatiæ Landgravio. p. 31.
Privilegium Philippi Regis Rom. pro Civitate Argentinensi. p. 31.
Privilegium Othonis Imperatoris pro Civitate Argentinensi & ejus Episcopo, p. 33.
Donatio Marchionum de Baden facta Ecclesiæ Argentinensi, p. 33.
Sententia definitiva per Sigebertum Comitem de Werda & Henricum ejus filium lata, quòd hæreditas, de qua inter Hermannum & Henricum Marchiones Badenses nec non Ducem Brabantiæ contentio oriebatur ad ipsos Marchiones per obitum Comitissæ de Dagsbourg sororis eorumdem de jure sit devoluta. Quam quidem hæreditatem Marchiones præfati Bertholdo Episcopo ac Ecclesiæ Argentinensi donaverunt, p. 34.
Privilegium Friderici II. Rom. Regis pro Episcopo Argentinensi. p. 35.
Charta Donationis factæ Ecclesiæ Argentinensi per Henricum Comitem de Werda. p. 35.
Acte d'Ulric Landgrave de la Basse-Alsace. p. 36.
Traité de Jean Landgrave de la Basse-Alsace avec les Comtes d'Oetingue, p. 36.

Le

Le Landgrave d'Alsace donne l'Expectative de la terre de Benheim. p. 37.
Henricus Roman. Rex Episcopo & Civitati Argentinensi protectionem pollicetur. p. 37.
De Judice Provinciali Alsatiæ. p. 38.
Donatio Henrici Rom, Regis facta Bertholdo Episcopo Argentinensi de Castro Thann. p. 38.
Comes Pfirtensis concedit Episcopo Argentinensi Castrum Tann. p. 38.
Transactio inter Comitem de Lining & Episcopum Argentinensem. p. 38.
Præceptum Friderici Imperatoris pro Argentinensi Civitate. p. 39.
Innocentius IV. Civitati Argentinensi gratias agit. p. 39.
Confirmatio Privilegii, Civitati Argentinensi ab Imperatoribus concessi circa exemptionem ejus Civium à quolibet servitio. p. 40.
Litteræ Henrici Romanorum Regis in gratiam Civitatis Argentinensis. p. 41.
Domini de Lichtemberg Argentinæ Advocati. p. 41.
Imperatoris Henrici III. Confirmatio Privilegiorum Abbatiæ Mourbach, Anno 1049. pag. 42.
Charta significans Suntgoiam esse in Alsatia. p. 43.
Ludovici Pii Cæsaris Diploma pro Monasterio in Valle Sancti Gregorii. p. 43.
Confederatio Civitatis Colmariensis cum Argentinensi. p. 44.
Confederatio pro obsidenda Urbe Seltz. p. 44
De Abbatia & Oppido Seltz ab Argentinensibus incendio datis. p. 45.
Rudolfi Marchionis Badensis. p. 45.
Confederatio Civitatis in Rynaugia cum Argentinensi. p. 46.
Promissio Alberti Regis Romanorum de Confœderatione facta cum Philippo Rege Galliæ & juramento eo nomine à procuratoribus utrinque præstito apud quatuor Valles, vulgò Quatrevaux. p. 46.
Instrumentum permutationis quorumdam oppidorum inter Heinricum Rom. Regem & Johannem Episcopum Argentinensem. p. 47.
Confirmatio permutationis locorum Molsheim, Moutzig & aliorum pro Mulhausen & medietate Villæ Walsecheim & alia privilegia Episcopo Argentinensi concessa ab Henrico & Frederico Imperatoribus. p. 48.
Privilegium Caroli IV. pro Civitate Kaysersbergensi. p. 50.
Privilegium Ecclesiæ Argentinensis circa Pfalburgeros. p. 51.
L'Empereur Charles IV. incorpore à la Préfecture d'Alsace Seltz & Hagenbach. p. 52.
Etat de la Préfecture d'Alsace sous l'Empire de Charles IV. p. 53.
Venditio plurium feudorum facta Episcopo Argentinensi à Comitibus de Oettingen. p. 53.
Fiefs dépendants du Landgraviat donnez au Seigneur de Lichtemberg. p. 56.
Feuda Landgraviatus Alsatiæ Inferioris vendita Episcopo Argentinensi. p. 57.
Le Landgraviat de la Basse-Alsace vendu à l'Evêque de Strasbourg. p. 58.
Benheim & autres onze Villages dépendants du Landgraviat d'Alsace. p. 59.
Fiefs cédez par les Landgraves d'Alsace à l'Evêque de Strasbourg. p. 59.
L'Empereur Henry rend à l'Abbaye de Weissembourg, Hagenbach, Altestat & autres. p. 60.
Comment l'Abbé Eberard & le Couvent de Weissembourg ont vendu au Duc Rupert l'Advocatie ou Prévôté d'Hagenbach. p. 61.
L'Advocatie d'Hagenbach donnée en fief à Rupert Comte Palatin. p. 62.
Venditio Castri Kunsberg & Sti. Hippolyti facta Episcopo Argentinensi. p. 62.
Acte d'échange contenant cession du Landgraviat de la Basse-Alsace par les Comtes d'Oetingue à l'Empereur Charles IV. p. 63.
Engagement du Landgraviat jusqu'au payement d'une somme. p. 63.
Charles IV. confirme la donation de quelques fiefs du Landgraviat de la Basse-Alsace faite par les Comtes d'Oetingue. p. 64.
Lettre d'Enguerrand de Coucy au sujet de ses prétensions sur les terres appartenantes au Duc d'Autriche. p. 65.
Traité entre les Evêques de Strasbourg, de Bâle & de Coire, comme aussi entre les Villes de Strasbourg, de Bâle & autres Seigneurs & Villes fait au sujet d'un secours commun contre les Troupes Angloises, qui ravageoient la Province d'Alsace & autres Païs voisins, en 1362. p. 66.
Acte de Confédération dressé par les Villes Imperiales situées en Alsace. p. 67.
Lettre par laquelle le Roy Wenceslas a engagé au Duc Rupert & à ses héritiers Gutembourg & Falkembourg avec leurs dépendances pour quarente mille florins. p. 69.
Comment l'Empereur Charles confirme le dégagement des Villages de Billigkheim & Grodanstein &c. & joint les quatre mille florins aux autres engagemens & à ne point les d'égager séparément par l'Empire 1361. p. 69.
Que le Comte Fréderic de Bitsch a été fait

Bailly par le Duc Rupert l'aîné, des Villages situez en Alsace. p. 70.
De translatione Ecclesiæ Collegiatæ de Rhinau ad Ecclesiam S. Petri Senioris Argentin. p. 71.
Lettre Reversale de l'Empereur Sigismond promettant de ne jamais alliéner ou engager les Villes unies à la Landvogté ou Grand-Baillage de Haguenau, en 1414. p. 72.
Etat de la Préfecture d'Alsace sous l'Empereur Sigismond. p. 72.
Atteſtatio Decani & Capituli Argentinensis de Civitate Argentinensi. p. 73.
Acte Contenant la forme de la Magistrature de Strasbourg fait, en 1482. & que l'on lit tous les ans au jour de la prestation du serment. p. 74.
Traduction d'un petit livre latin intitulé Forme ou état de la République de Strasbourg donné au public par Gaspar Bernegger, en l'année 1674. p. 78.
Articles proposez par les Préteurs, Consuls & Magistrats de la Ville de Strasbourg, le 30. Septembre 1681. avec la Ratification de sa Majesté. p. 83.
Réglement & Statuts de la Ville de Strasbourg concernants les Incendies, de l'année 1688. p. 87.
Supplément & Révision du Réglement & des Statuts de la Ville de Strasbourg. de l'année 1688. concernant les Incendies. p. 99.
Instruction des Quarante-hommes ordonnez aux Incendies par les Vingt-Tribus de la Ville, contenant ce qu'un chacun a à faire en cas d'Incendie. p. 102.
Ordonnance renouvellée concernant la Police des Puits communaux de la Ville de Strasbourg. p. 104.

LISTE
DES PIECES CONTENUES
DANS LES PREUVES DE L'HISTOIRE D'ALSACE.
Part. II.

L'Empereur Maximilien I. retire la Préfecture de la Basse-Alsace des mains de l'Electeur Palatin. p. 107.
Lettre de Maximilien I. en faveur de la Ville de Landau. p. 108.
Privilége accordé à la Ville de Landau par Maximilien I. p. 108.
La Ville Imperiale de Landau incorporée à la Préfecture d'Alsace. p. 109.
Charles-Quint confirme les Privileges de la Ville de Landau. p. 110.
Proteſtatio Canonicorum Ecclesiarum St. Thomæ, Sti. Petri-Junioris & Sti. Petri-Senioris, Anno 1521. p. 111.
L'Abbé de Weissembourg donne en fiefs la moitié de quatre Villages au Prince Palatin. p. 113.
Résultat de l'Assemblée des Etats de la Basse-Alsace tenuë à Haguenau, arrêté le Samedy aprés St. Vite & St. Modeste, de l'année 1516. pour la défense du Païs. p. 114.
Déliberation sur le Résultat de l'Assemblée des Etats de la Basse-Alsace tenuë à Haguenau, concernant la défense du Païs en l'année 1517. p. 116.
Clarissimis ac dilectissimis amicis nostris, Gubernatori, Consiliariis, Nobilibus Civibus ac Mercatoribus Argentinæ Sacri Imperii Civitatis, Franciscus I. p. 119.
Extrait de l'Assemblée des Etats de la Basse-Alsace tenuë à Sceleſtat & de leur Résultat du 24. Avril 1625. p. 119.
Résultat des Etats d'Alsace tenus à Sceleſtat le 5. May 1544. pour la défense du Païs. p. 121.
Extrait de l'Assemblée des Etats de la Basse-Alsace tenuë à Ober-ehenheim & de leur résultat du 20. Novembre 1625. p. 124.
Résultat fait à Haguenau par les louables Etats de la Basse-Alsace le 11. Octobre de l'année 1625. p. 125.
Transaction entre trés haut Prince & Seigneur Erasme Evêque de Strasbourg & le Magistrat de la même Ville pour l'exécution de la déclaration de l'Empereur sur l'Interim, en l'an 1549. p. 127.
A Nos tres Chers & bons Amis les Conseillers & Gouverneurs de la République de Strasbourg Henry IV. p. 129.
Ex Pace Religionis inter Ordines Imperii Catholicos & Augustanæ Confessionis, Anno 1558. in Augustanis Comitiis die 25. Septembris edita. p. 131.
Lettre par laquelle l'Empereur Sigismond s'est obligé en cas qu'il soit élû Roy des Romains, de confirmer au Duc Loüis les engagemens qu'il tient de la part de l'Empire. p. 132.

L'Empereur Fréderic permet à Loüis Comte Palatin du Rhin de donner les fiefs situez dans la Landvogté. p. 133.
Lettre par laquelle le Roy Robert a cedé au Duc Loüis sa vie durant la Préfecture Provinciale d'Alsace. p. 134.
Serment de fidélité prété par la Ville de Seltz au Landgrave d'Alsace. p. 134.
La Préfecture de Haguenau retirée des mains de l'Electeur Palatin. p. 135.
Réversales de Ferdinand Archiduc d'Autriche. p. 136.
Réversales de l'Archiduc Maximilien. p. 137.
Autres Réversales de l'Archiduc Maximilien. p. 137.
Réversales de Leopold Archiduc d'Autriche. p. 138.
Traité de Haguenau. p. 138.
Prolongation du Traité de Haguenau. p. 143.
Traité du Roy avec la Ville de Colmar qu'il prend en sa protection, fait à Ruel le 1. Août 1635. p. 144.
Traité entre le Roy & Bernard Duc de Weymar, fait à St. Germain-en-Laye le 26. Octobre 1635. p. 146.
Mémoire du Roy à Monseigneur le Duc de Longueville & à Messieurs d'Avaux & Servien du 1. Juillet 1645. p. 148.
Lettre de Mr. de Brienne à Messieurs les Plénipotentiaires, du 26. Août 1645. p. 150.
Extrait d'une lettre de Mrs. les Plénipotentiaires à Mr. de Brienne, datée du 17. Mars 1646. p. 152.
Extrait d'une autre lettre de Mrs. les Plénipotentiaires à Mr. de Brienne, du 19. Avril 1646. p. 153.
Extrait d'un Mémoire du Roy à Mrs. les Plénipotentiaires, daté du 22. Juin 1646. p. 153.
Ecrit envoyé en Cour avec la dépêche du 9. Juillet 1646. p. 155.
Lettre de Messieurs les Plénipotentiaires à la Reyne, datée du 17. Septembre 1646 p. 156.
Declaratio Electorum, Principum & Statuum Imperii super satisfactione Gallica, data Osnaburgis $\frac{12}{22}$ Augusti 1648. p. 157.
Epistola Electorum, Principum & Statuum Imperii ad Regem Christianissimum, data Monasterii Westphaliæ 28. Septembris 1648. p. 158.
Ex Instrumento Pacis Monasteriensis. p. 159.
Ex Instrumento Pacis Osnabrugensis. p. 160.
Provision de l'Office de Grand-Bailly de Haguenau pour Monsieur le Prince d'Harcourt. p. 162.
Réversales de Mons. Le Prince d'Harcourt comme Grand-Bailly données aux dix Villes Imperiales d'Alsace. p. 163.
Edit du Roy portant création d'un Conseil Provincial en Alsace. p. 163.
Réversales de Mr. le Marquis de Rusé. p. 166.
Extrait du projet de Paix entre l'Empereur & la France présenté par les Ambassadeurs de l'Empereur aux Médiateurs, le 6. Décembre 1678. p. 167.
Extrait du Traité de paix entre l'Empereur & le Roy Trés-Chrétien conclu & signé à Nimégue le 5. Février 1679. p 168.
Déclaration des Ambassadeurs de sa M. J. touchant le Traité de Nimégue. p. 168.
Extrait du Traité d'exécution de la Paix entre leurs Majestéz Imperiale & Trés-Chrétienne conclu & signé à Nimégue, le 17. Juillet 1679. p. 169.
Lettre du Roy Loüis XIV. aux Electeurs, Princes & Etats de l'Empire assemblez à Ratisbonne, du 10 Octobre 1680. p. 169.
Discours que l'Evêque de Strasbourg François Egon de Furstemberg fit au Roy Loüis XIV. à la porte de l'Eglise Cathedrale de Strasbourg, le 24. Octobre 1681. p. 171.
Statutum Majoris-Capituli Argentinensis pro celebranda festivitate, die 23. Octobris, singulis annis in memoriam restitutæ Catholicis Cathedralis Ecclesiæ p 171.
Traité de Tréve entre le Sérénissime & trés puissant Prince Leopold Empereur des Romains & l'Empire d'une part: Et le Sérénissime & trés puissant Prince Loüis XIV. Roy Trés-Chrétien de France & de Navarre d'autre part. à Ratisbonne le 15. Août 1684. p. 172.
Ex Tractatu pacis Ryswicensis. p. 173.
Lettre de Mr. Obrecht écrite au Roy datée de Francfort le 5. May 1699. sur la distinction du droit de Domaine-supréme d'avec celuy de la Supériorité Territoriale. p. 175.
Statuta Majoris Capituli Argentinensis Ecclesiæ. p. 178
Confirmation des Statuts pour le Grand-Chapitre de Strasbourg par le Roy Loüis XIV. p. 182.
Arrêt d enregistrement de la dite Confirmation. au Conseil Souverain d'Alsace. p. 183.
Transaction entre le Grand-Chapitre & les Prébendiers de la Cathedrale de Strasbourg. 184.

Digitized by Google

FAUTES D'IMPRESSION
DE LA
PREMIERE PARTIE.

Page 2. Colomne 1. ligne 1. Harcides. lisez Harudes.
pag. 5. col 1. lig. 44. Clivie. lis. Livie.
pag. 6. col. 2. lig. 23. 79. lis. 76. ans.
pag. 7. col. 2. lig. 61. Ariminius. lis. Arminius.
pag. 12. col. 1. lig. 61. Julius Sabinus fils de Céfar. lis. petit fils de Céfar.
pag. 37. col. 2. lig. 51. Dace. lis. Idace.
pag. 58. col. 2. lig. 37. l'Orientale. lis. celle-cy.
pag. 60. col. 2. lig. 43. cour. lis. coeur.
pag. 66. à la Marge 600. lis. 610.
pag. 70. col. 1. lig. 26. trois. lis. deux.
pag. 75. col. 2. lig. 58. Berslch. lis. Berftch.
pag. 104. col. 2. lig. 55. Gatton. lis. Hatton.
pag. 120. col. 2. à la Marge 759. lis. 859.
pag. 126. col. 2. lig. 27. Beau-pere. lis. Beaufrere.
pag. 132. col. 2. lig. 6. Henry Duc de Suabe. lis. de Saxe.
pag. 143. col. 2. lig. 7. 994. lis. 964.
pag. 195. col. 2. lig. 36. fondée. lis. augmentée.
pag. 205. col. 1. lig. 42. 1189. lis. 1186.
pag. 220. col. 1. lig. 5. d'Uffenheim. lis. de Voffenheim.
pag. 228. col. 1. lig. 19. 1139. lis. 1239.
pag. 230. col. 1. lig. 6. 1146. lis. 1246.
pag. 238. à la marge Henry VI. lis. Henry IV.
pag. 249. col. 1. lig. 38. porta. lis. Henry porta.
pag. 260. col. 1. lig. 13. de Mangis. lis. de Nangis.
pag. 261. col. 2. lig. 57. fignala. lis. fongea à fignaler.
pag. 280. col. 1. lig. 23. d'Eftein. lis. d'Erftein
pag. 350. col. 1. lig. 15. Illrach. lis. Illtzach.
pag. 350. col. la méme lig. 49. Uthan. lis. Alt-thann.

FAUTES D'IMPRESSION
DE LA
SECONDE PARTIE.

Page 11. Colomne 1. ligne 55. d'Echfenftein. lifez d'Ochfenftein.
pag. 15. col. 2. lig. 35. d'Efferd. lis. de Herd.
pag. 24. col. 2. lig. 40. dans l'année lis. dés l'année.
pag. 31. col. 1. lig. 55. Dagfthal. lis. Dagftoul.
pag. 42. col. 2. lig. 4. Mandat. lis. Mundat.
pag. 42. col. la méme. lig. 49. Octobre. lis. Octobre 1549.
pag. 74. col. 1. lig. 56. puiffance. lis. jouiffance.
pag. 83. col. 2. lig. 1. avec l'Electeur. lis. l'Electrice.
pag. 103. col. 1. lig. 25. Hubldeut. lis. Hubald.
pag. 109. col. 1. lig. 7. fiége. lis. figné.
pag. 111. col. 1. lig. 61. St. Damarin. lis. St. Amarin
pag. 120. à la marge 1534. lis. 1634.
pag. 129. à la marge 1632. lis. 1635.
pag. 159. col. 2. lig. 54. Chatenay. lis. Chatenoy.
pag. 187. col. 1. lig. 47. aux Ambaffadeurs de Mayence. lis. de l'Empereur.
pag. 193. col. 2. lig. 13. fur ce traité. lis. par ce traité.
pag. 195. col. 1. lig. 29. Hateufe. lis. Flateufe.
pag. 199. col. 2. lig. 15. Rochelle. lis. la Reole.
pag. 200. col. 1. lig. 23. feulement. lis. Secrétement.
pag. 200. col. 2. lig. 59. Mantol. lis. Montal.
pag. 209. col 2 lig. 62. Antique. lis. Aulique.
pag. 222. col. 1. lig. 1. 1969. lis. 1669.
pag. 226. col 1 lig. 10. de Wagner. lis. de Wangen
pag. 247. col. 2. lig. 9. Rodhr. lis. Ror.
pag. 247. la méme. lig. 10. Danewaldt. lis. Dunewaldt.
pag. 250. col. 2. lig. 41. lût la carte. lis. leva la carte.
pag. 263. col. 1. lig. 21. deliberation. lis. declaration.
pag. 269. col 1. lig. 39. coufent. lis. confent.
pag. 275. de Guillaume-Adolphe Comte de Furftemberg - Mocskirek. lis. de Guillaume-Adolphe de Manderfcheidt - Gerolftein; de Ferdinand-Rodolphe Comte de Furftemberg-Moeskirck.
pag. 285. col. 2. lig. 11. 1997. lis. 1697.
pag. 289. col. 2. lig. 39. 1560. lis. 1650.
pag. 341. col. 1. lig. 47. de l'Empire. lis. des Etats de l'Empire.
pag. 358. col. 2. lig. 21. fans attachement. lis. fon attachement

ERRATA DES PREUVES.

Pag. 2. col. 1 Antonins. lis. Antoninus.
pag. 3. col 1. Utilitas je lirois Nobilitas.
pag 34 col. 2. Nomibus lis. Nominibus.
pag. 42 col. 1. Cultatibus. lis. Cultibus.
pag. 1. col. 1. ad marg. 1319. lis. 1359.
pag. 6. Juidy. lis. Jeudy.
pag. 63. col 2. quinto lis. Decimo quinto.
pag. 148. col 1. ad marg. Plou. lis. Peloux.
pag. 158. col. 1. fueci. lis. fuecicam.
pag. 159. col. 1. fuerunt. lis. ferunt.

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU ROY DE FRANCE & DE NAVARRE, à nos amez & feaux Conseillers les gens tenants nos Cours de Parlement M. des Req. Ord. de nôtre Hôtel Grand Conseil Prévoft de Paris, Baillifs, Senéchaux leurs Lieutenants Civils & autres nos Just. qu'il appartiendra salut. Nôtre bien amé le Pere Loüis Laguille Recteur du College des Peres Jesuites de la Ville de Strasbourg; nous ayant fait remontrer qu'il auroit composé un Manuscrit qui a pour titre HISTOIRE DE LA PROVINCE D'ALSACE, qu'il souhaiteroit faire imprimer & donner au public, s'il nous plaisoit luy accorder nos lettres de privilege sur-ce necessaires. A ces causes voulant traiter favorablement led. Expos. & reconnoître son zéle; nous luy avons permis & permettons par ces présentes de faire imprimer ledit Livre, en tels volumes, forme, marge, caractere conjointement ou séparément & autant de fois que bon luy semblera & de le vendre faire vendre, & débiter par tout nôtre Royaume pendant le tems de douze années consécutives, à compter du jour de la date desdites présentes. Faisons défense à toutes sortes de personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de nôtre obeissance; comme aussi à tous Libraires, Imprimeurs & autres d'imprimer, faire imprimer, vendre, faire vendre, debiter ni contrefaire ledit Livre en tout, ni en partie, ni d'en faire aucuns extraits sous quelque prétexte que ce soit d'augmentation, correction, changement de titre ou autrement sans la permission expresse & par écrit dudit Expofant ou de ceux qui auront droit de luy, à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, de quinze cens livres d'amende contre chacun des contrevenants, dont un tiers à nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers audit Expofant, & de tous dépens, dommages & interêts; à la charge que ces présentes seront enregistrées tout au long sur le Regiftre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, & ce dans trois mois de la date d'icelles, que l'impression de ce livre sera faite dans nôtre Royaume & non ailleurs, en bon papier & en beaux caracteres conformément aux réglements de la Librairie; & qu'avant que de l'expofer en vente, le Manuscrit ou Imprimé qui aura servi de copie à l'impression dudit livre sera remis dans le même état ou l'approbation y aura été donnée en mains de nôtre trés cher & feal Chevalier Garde des Sceaux de France le Sieur Fleuriau d'Armenonville Commandeur de nos Ordres, & qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires dans nôtre Bibliotheque publique, un dans celle de nôtre Château du Louvre, & un dans celle de nôtre dit trés cher & feal Chevalier Garde des Sceaux de France le Sieur Fleuriau d'Armenonville Commandeur de nos Ordres, le tout à peine de nullité des présentes. Du contenu desquelles, vous mandons & enjoignons de faire joüir l'Expofant ou ses ayans cause pleinement & paisiblement sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons, que la Copie desdites présentes qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dud. Livre soit tenüe pour deüement signifiée & qu'aux copies collationées par l'un de nos amez & feaux Con. & Secret. foy soit ajoutée comme à l'Original. Commandons au premier nôtre Huissier ou Sergent de faire pour l'exécution d'icelles tous actes requis & nécessaires sans demander autre permission & nonobstant clameur de Haro, charte normande & lettres à ce contraires; car tel est nôtre plaisir. Donné à Fontainebleau le dixiéme jour du mois de Septembre l'an de grace mil sept-cens vingt-quatre & de nôtre Regne le dixiéme. *Par le Roy en son Conseil* NOBLET Regiftré N. 485.

L. S. en cire jaune.

Regiftré sur le Regiftre VI. de la Chambre Royale & Syndicale de la Librairie & Imprimerie de Paris N. 72. fol. 64. conformément au Reglement de 1723. Qui fait defenses Art. IV. à toutes personnes de quelque qualité qu'elles soient autres que les Libraires & Imprimeurs de vendre, debiter & faire afficher aucuns livres pour les vendre en leurs noms, soit qu'ils s'en disent les Auteurs ou autrement & à la charge de fournir les Exemplaires prescrits par l'Article CVII. du même Reglement. A Paris le vingt-six Septembre mil-sept cens vingt-quatre.

BRUNET *Syndic.*

J'ay cédé & transporté le présent Privilege à Monsieur JEAN RENAULD DOULSSECKER Marchand Libraire à Strasbourg suivant les conditions dont il est convenu avec moy. Fait à Paris ce septiéme Février. Mille sept cens vingt-sept.

Signé

LOUIS LAGUILLE.

Regiftré sur le Regiftre VI. de la communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris. Page 447. conformément aux reglemens & notamment à l'arrêt du Conseil du 13. Août 1703. à Paris le 7. Février mille sept-cens vingt-sept

Signé

BRUNET *Syndic.*

(C)

Digitized by Google

APPROBATION

DE MONSIEUR LE PRETEUR ROYAL.

JE ſous-ſigné Préteur Royal de la Ville de Strasbourg, certifie que j'ay lû par ordre de Monſeigneur le Garde des Sceaux, un Manuſcrit en langue françoiſe, & en deux Tomes in Folio, ayant pour tître *Hiſtoire de la Province d'Alſace, compoſée par le Trés Reverend Pere Laguille Recteur du College des R. Peres Jeſuites de la Ville de Strasbourg*, & qu'il me paroit, que cet Ouvrage qui eſt écrit avec une netteté qui doit faire plaiſir & auquel l'Autheur s'eſt donné une trés grande peine & a employé un juſte diſcernement en développant quantité de faits dignes de l'attention du public; eſt non ſeulement trés curieux & trés utile, mais mérite des Eloges de toutes maniéres. Fait à Strasbourg le 29. Juillet 1724.

Signé

KLINGLIN.

PERMISSION

DU REVEREND PERE PPOVINCIAL.

JE ſous-ſigné Provincial de la Conpagnie de Jesus dans la Province de Champagne, ſuivant l'ordre que j'ay reçu de N. R. P. Général, permets au P. Louis Laguille de faire imprimer un Ouvrage qu'il a composé, qui a pour tître, *Hiſtoire de la Province d'Alſace*, lequel a été lû & approuvé par trois Reviſeurs de nôtre Compagnie. En foy & témoignage dequoy j'ay ſigné la préſente permiſſion. A Strasbourg le 16. Décembre 1724.

Signé

P. ROBINET.

Digitized by

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google